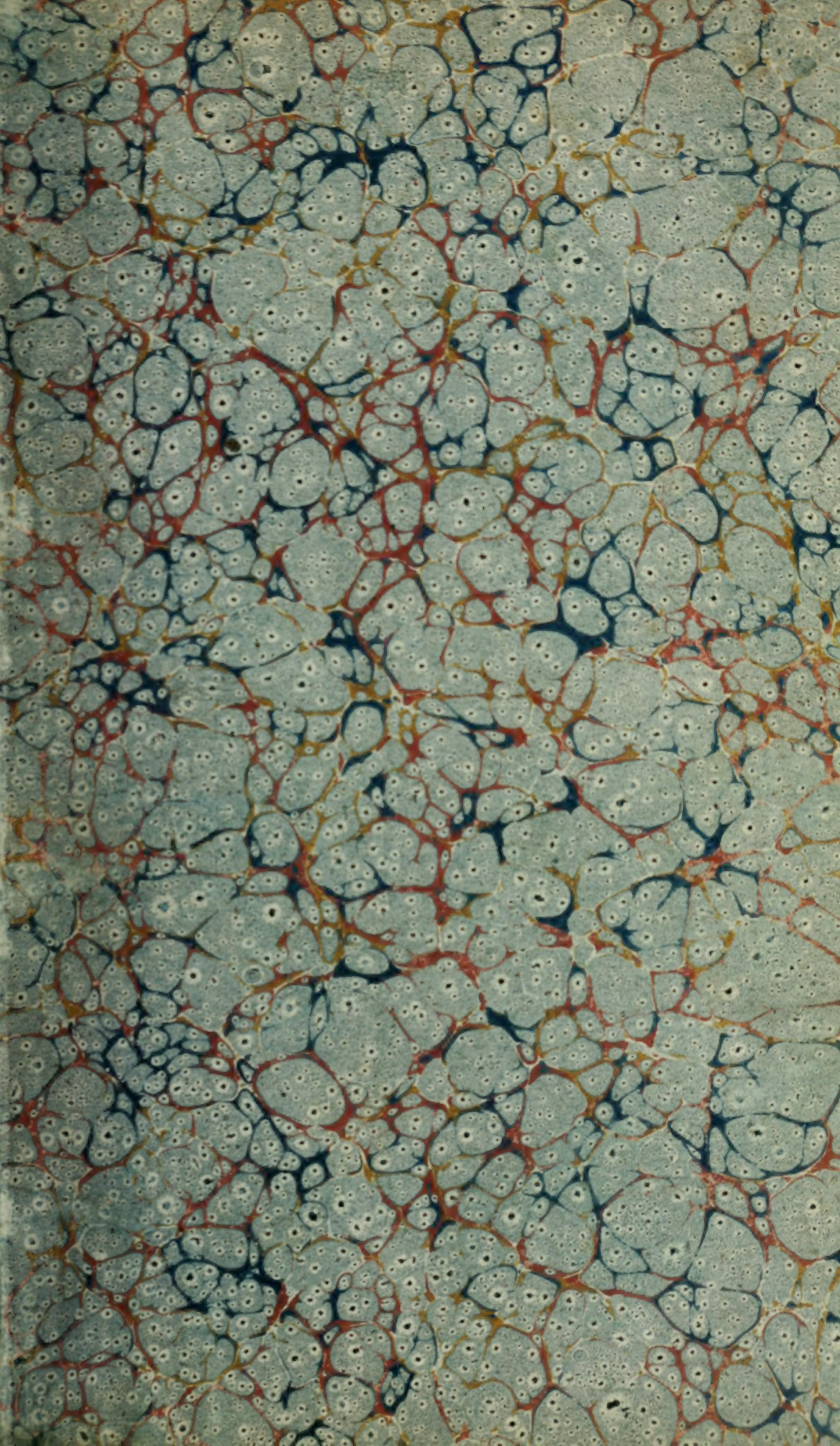




[coins coupés t. III ff. 18 à 28]

HISTOIRE

DE PARIS

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

HISTOIRE
DE PARIS

PAR DULAURE

Nouvelle Édition

ORNÉE DE GRAVURES

—

TOME PREMIER

—

PARIS
H. BOISGARD, ÉDITEUR
13, RUE SUGER, 13.
—
1856

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS

PAR DULAURE

STATISTIQUE PHYSIQUE

De la situation géographique, des rivières, du sol, de ses divers accidents, de la minéralogie et de la température de Paris.

Commençons par l'exposé de quelques notions statistiques relatives à la nature et à la forme du sol de Paris, aux rivières qui l'arrosent et à l'air qu'on y respire : il faut faire connaître le lieu de la Seine avant d'y introduire les choses et les personnes qui doivent y figurer.

La ligne méridienne de l'Observatoire



Dulaure.

qui traverse la France traverse aussi cette ville, dont la longitude devient en conséquence zéro ; mais si on la compte du clocher de l'île de Fer, alors cette longitude est de 20 degrés moins 6 minutes un quart.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

Sa latitude septentrionale, à l'Observatoire de Paris, est de 48 degrés 50 minutes et 14 secondes.

Le sol de cette ville s'élève au-dessus du niveau de la mer de 73 mètres, ou 37 toises.

Voici la distance de Paris aux principales villes de l'Europe.

NOMS DES VILLES.	MYRIAMÈTRES.	LIEUES DE 25 AU DEGRÉ.
Milan	63,909	144
Rome	110,276	248
Naples	129,061	290
Venise	84,555	190
Vienne en Autriche	103,420	232
Constantinople	224,843	506
Dresde	84,890	191
Berlin	87,674	197
Saint-Pétersbourg	216,434	487
Varsovie	137,025	308
Dantzick	127,704	287
Copenhague	102,901	231
Stockholm	154,537	348
Londres	34,403	77
Madrid	104,986	236
Lisbonne	145,300	327

Cette ville est arrosée par deux rivières, la Seine et la Bièvre. Ses dehors l'étaient aussi par des ruisseaux dont il ne reste que les lits.

La Seine, considérée comme un fleuve, prend sa source dans la forêt de Chanceau, à deux lieues de Saint-Seine, département de la Côte-d'Or. Après avoir reçu, au-dessus de Paris, l'Yonne, l'Yerre, la Marne, et, au-dessous de cette ville, l'Oise et d'autres moindres rivières, elle se jette dans l'Océan, entre les villes du Havre et de Honfleur.

Cette rivière traverse Paris dans une direction du sud-est au nord-ouest, et forme, en quittant les murs de cette ville, une courbure assez marquée qui fait incliner son cours vers le sud-ouest. Son développement, depuis la barrière de la Râpée jusqu'à celle de Passy, est de 8 kilomètres, ou 4.104 toises (1).

La Seine divise Paris en deux parties inégales ; elle est divisée elle-même par trois îles, qui autrefois en formaient cinq : l'île Louvier, chantiers de bois; l'île Saint-Louis et celle de la Cité, couvertes d'habitations.

Sa vitesse, dans les eaux moyennes, entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, est de 54 centimètres ou de 20 pouces par seconde; tandis que dans son cours, depuis Paris jusqu'à l'Océan, elle est beaucoup plus lente, et ne parcourt que 15 pouces ou 40 centimètres par seconde.

La hauteur de la Seine se mesure aux échelles placées sur une pile du pont de la Tournelle, du Pont-Royal et du pont de Louis XVI. On compte cette hauteur à partir de l'état des basses eaux de l'an 1719. La hauteur moyenne de la Seine, prise au Pont-Royal, est au-dessus du niveau de l'Océan de 99 pieds ou 36 mètres.

Sous le règne de Louis XIV seulement, on a commencé à observer les diverses hauteurs de la Seine avec des mesures certaines.

En 1651, cette rivière s'éleva au-dessus des plus basses eaux de 8 mètres 6 centimètres, ou 24 pieds 11 pouces;

En 1658, lors de la chute du Pont-Marie, elle s'éleva au-dessus des plus basses eaux de 6 mètres 75 centimètres, ou 20 pieds 9 pouces;

(1) *Recherches sur les eaux de Paris*, par M. Girard, ingénieur en chef.

En 1663, à l'échelle du Pont-Royal, les eaux de cette rivière se sont élevées à 8 mètres 4 centimètres, ou 24 pieds 9 pouces;

En 1693, à 6 mètres 49 centimètres, ou 20 pieds;

En 1714, à 8 mètres 4 centimètres, ou 24 pieds 9 pouces;

En 1719, 1733, 1740, à 8 mètres 20 centimètres, ou 25 pieds 5 pouces (1);

En 1751, à 7 mètres 97 centimètres, ou 24 pieds 3 pouces;

En 1764, à 6 mètres 90 centimètres, ou 21 pieds 3 pouces;

En 1799 et 1802, à 7 mètres 85 centimètres, ou 24 pieds 2 pouces, etc.

Il convient d'ajouter le tableau que fournit M. P. Égaut, ingénieur, dans son *Mémoire sur les inondations*. Il servira de rectification et de complément aux notions précédentes.

HAUTEUR DES INONDATIONS AUX DIFFÉRENTS PONTS.

MOIS.	ANNÉES.	Pont de la TOURNELLE.	PONT-ROYAL.	Pont de LOUIS XVI.
Janvier.	1649	7 m. 65 c.	7 m. 94 c.	» m. » c.
Janvier.	1651	7 90	8 6	» »
1er mars.	1658	8 80	8 80	» »
. . . .	1690	7 50	7 82	» »
Mars.	1711	7 55	7 84	» »
25 décembre. . . .	1740	7 90	8 12	» »
Janvier.	1751	6 70	7 53	» »
14 novembre . . .	1764	7 00	7 45	» »
4 mars.	1784	7 66	7 30	» »
3 janvier	1802	7 45	7 78	7 75
3 mars.	1807	6 66	7 30	7 25

La largeur de la Seine dans Paris est fort inégale. Le tableau suivant fera connaître ses différences.

TABLEAU DE LA LARGEUR DE LA SEINE.	LARGEUR en MÈTRES.
Au pont d'Austerlitz, *tout entière*.	166
Au pont de la Tournelle, *petit bras*.	97
Au pont Saint-Michel, *petit bras*.	49
Au pont Marie, *grand bras*.	82
Au pont Notre-Dame, *grand bras*.	97
Au pont au Change, *grand bras*.	97
Au-dessous du Pont-Neuf, où les deux bras se réunissent.	263
Au pont des Arts, *tout entière*.	140
Au pont Royal, *tout entière*.	84
Au pont de Louis XVI, *tout entière*.	146
Au pont du Champ-de-Mars ou des Invalides.	136

(1) J'ai sous les yeux un volume, petit in-12, en mauvais état, intitulé *les Antiquités, fondations, singularités des villes, châteaux du royaume*, imprimé en 1605, qui éprouva

Cette rivière, dans ses débordements, a souvent ravagé ses rives; j'aurai occasion de parler de ses ravages en décrivant les ponts qu'elle a plusieurs fois renversés.

La Bièvre, qui prend sa source dans les environs de Versailles, entre Bouviers et Guyancourt, après avoir parcouru un espace d'environ huit lieues, entre dans Paris à travers le boulevard des Gobelins, dont elle reçoit le nom ; puis elle traverse les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor; ensuite ses eaux, empuanties par de nombreux établissements de blanchisseuses, de tanneurs, de brasseurs et de teinturiers, sont versées dans la Seine sur le quai de l'Hôpital.

Trois mètres environ forment la largeur du lit ordinaire de cette rivière, qui a quelquefois produit des débordements funestes aux faubourgs qu'elle traverse.

Voici ce qu'en dit l'Estoile :

« La nuit du mercredi 1er avril 1579, « la rivière de Saint-Marceau, au moyen « des pluies des jours précédents, crût à « la hauteur de 14 à 15 pieds, abattit plusieurs moulins, murailles et maisons, « noya plusieurs personnes surprises en « leurs maisons et leurs lits, ravagea « grande quantité de bétail, et fit un mal « infini. Le peuple de Paris, le lendemain « et jours suivants, courut voir ce désas« tre avec grande frayeur. L'eau fut si « haute qu'elle se répandit dans l'église et « jusqu'au grand-autel des Cordelières « de Saint-Marceau, ravageant par forme « de torrent en grande furie, laquelle « néanmoins ne dura que trente heu« res ou un peu plus (1). » Une relation de ce débordement en place avec plus d'exactitude l'époque au 8 avril 1579, entre onze et douze heures de la nuit. Outre les détails donnés par l'Estoile, elle porte que plus de soixante maisons furent entraînées (2).

Il existait un ruisseau qui, né de Ménilmontant, après avoir coulé à travers les faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis, et passé derrière la Grange-Batelière, par la Ville-l'Évêque, et au bas du Roule, allait se jeter dans la Seine, sur le quai de Billy, au bas de Chaillot. Les eaux de ce ruisseau, sans doute absorbées par l'exploitation des carrières à plâtre, ne coulent plus ; une partie de son lit, qui existe encore, forme ce qu'on appelle le grand égout de la ville (1).

Un autre ruisseau, venant des coteaux de Bagniolet et de Montreuil, a creusé ce qu'on appelle la Vallée de Fécamp, dont une partie de la rue de Charenton a longtemps porté le nom (2). Les eaux de ce ruisseau, détournées pour alimenter l'étang situé à l'ouest de Vincennes, diminuées de volume par la destruction des bois, et absorbées par l'irrigation des jardins ou marais voisins, ne coulent plus dans son ancien lit; elles se jetaient anciennement dans la Seine, près du Petit-Bercy.

Surface du sol de Paris. Le sol est généralement de deux pièces : sol originel et sol éventif.

Le sol originel est un gypse marneux ; le sol éventif est composé d'une couche de limon d'atterrissement, déposé par les débordements de la Seine sur ses rives.

Le sol de Paris s'est beaucoup exhaussé, d'abord par l'effet naturel des alluvions et les dépôts successifs de la Seine ; ensuite par les travaux que le besoin de se préserver des inondations fit entreprendre, par celui d'adoucir les pentes, par le pavage des rues, et notamment par la cons-

des aventures pendant l'inondation de 1740. Voici une note manuscrite que porte la couverture de ce volume :

« Ce livre a été trouvé en 1740, du temps « des grosses eaux. L'eau était si haute, « qu'elle allait jusqu'au deuxième étage sur « le quai de la porte Saint-Bernard. Ce livre « flottait sur l'eau ; il entra par la fenêtre « de chez Monenque.

« *Signé* Lenoble. »

(1) *Journal de Henri III*, au 1er avril 1579.

(2) *Déluge et inondation d'eaux fort effroyable advenu au faubourg Saint-Marcel, à Paris*, etc.

(1) On a autrefois attribué à l'écoulement souterrain de ce ruisseau, et on attribue aujourd'hui aux eaux du vaste bassin de la Villette, un accident qui se manifeste dans les caves des quartiers septentrionaux de Paris : de temps en temps elles sont inondées; elles le furent notamment en 1740, en 1788, en 1816. M. Girard, ingénieur en chef, dans son ouvrage intitulé *Recherches sur les eaux de Paris*, pense que ces accidents n'arrivent que dans les années pluvieuses.

(2) La partie de la rue de Charenton qui a porté le nom de vallée de Fécamp était située entre la petite rue de Reuilly et la rue de Montgallet.

truction des ponts sur la Seine. Les débordements de la Seine rendaient nécessaire l'élévation des arches, et par conséquent de la route de ces ponts ; l'élévation de cette route rendait également nécessaire l'exhaussement du sol des rues aboutissant à ces ponts, et de proche en proche celui des rues adjacentes.

C'est surtout pour favoriser l'écoulement des eaux, leur procurer une pente suffisante, et faire disparaître les cloaques dont Paris était autrefois infecté, qu'on a dû aussi en divers endroits élever le sol. Voici plusieurs témoignages de cet exhaussement.

Lorsqu'en 1770 on construisit un caveau sous le bas-côté méridional de l'église Saint-Benoît, rue Saint-Jacques, on découvrit l'ancien pavé d'une rue qui communiquait de la rue Saint-Jacques au cloître de cette église. Cet ancien pavé était à dix pieds de profondeur au-dessous du sol actuel (1).

L'abbé Lebeuf dit avoir vu, au bas de la rue Saint-Jacques, à sept à huit pieds de profondeur, l'ancien pavé de Paris. « On apercevait, dit-il, qu'il y avait encore eu un second rang de pavés entre ce premier et celui d'aujourd'hui (2). »

Dans la rue du Plâtre-Saint-Jacques, presque toutes les maisons ont deux étages de caves qui attestent encore l'exhaussement du sol.

L'ancienne église de Saint-Sulpice, sur une partie de laquelle on a élevé la nouvelle, est aujourd'hui à demi sous terre.

C'est surtout dans l'île de la Cité que cet exhaussement a laissé plusieurs traces. Le pavé des anciennes églises de ce quartier était de huit à neuf pieds plus bas que celui des rues. Il fallait, pour entrer dans la chapelle de Saint-Agnan, dans l'église de Saint-Denis de la Chartre, descendre environ vingt marches ; et, pour arriver dans la métropolitaine de Notre-Dame, on avait encore, au commencement du seizième siècle, treize degrés à monter. Aujourd'hui le pavé de cette église est à peu près au niveau de celui de la place du Parvis.

En 1507, le parlement ordonna que la rue, qui du Petit-Pont conduit au pont Notre-Dame, serait élevée de dix pieds (1). Toutes les rues aboutissantes durent éprouver le même exhaussement, qui, comme on voit, ne remonte pas à une haute antiquité.

La partie septentrionale de Paris nous fournit de semblables témoignages. Le sol de la chapelle de Saint-Bon devait originairement être au moins au niveau de celui de la rue ; depuis, on a descendu plusieurs degrés pour y entrer.

Lorsque, après 1572, Catherine de Médicis eut fait bâtir l'hôtel nommé d'abord hôtel de la Reine, puis l'hôtel de Soissons, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Halle-aux-Blés, le sol de cet emplacement fut exhaussé de 14 pieds (2).

Ces accroissements dans la hauteur du sol de Paris ont été successifs, et les plus considérables se sont opérés dans les seizième et dix-septième siècles.

On élève encore, en exécutant certaines constructions, quelques parties du sol de cette ville, comme on l'a élevé autrefois ; on ne le rabaisse presque jamais (3).

COLLINES QUI ENVIRONNENT PARIS. Le bassin de la Seine, dont Paris occupe une vaste partie, est dominé par des collines plus ou moins élevées. Au nord, une chaîne de petites montagnes, depuis les hauteurs de Bercy jusqu'à celles de Chaillot, présente à peu près un plan demi-circulaire. Cette chaîne se compose des coteaux de Bercy, de Charonne, de Ménilmontant, de Belleville, de la Villette, et de la montagne de Montmartre.

De cette montagne, le terrain va en s'abaissant jusqu'au plateau de Mouceaux, et de là se relève jusqu'à celui de Chaillot, qui termine l'enceinte montagneuse de la partie septentrionale du bassin de la Seine.

Les plateaux de plusieurs de ces collines s'élèvent au-dessus du fond de ce bassin de 18 à 20 mètres ; ils sont surmontés d'environ 60 à 75 mètres par les

(1) *Description des Catacombes de Paris*, par M. Héricart de Thury, p. 210, 211.

(2) *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. I, p. 85.

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. I, p. 97, 184.

(2) *Mélanges d'histoires*, par Terrasson, p. 1 et suiv.

(3) Dans les années 1817, 1818, on a exhaussé de plusieurs mètres le sol de la nouvelle halle du marché Saint-Germain et celui des rues qui l'environnent.

éminences ou buttes de Ménilmontant et de Montmartre (1).

Au midi, le bassin de la Seine est dominé par des éminences moins hautes que celles du nord. En partant de la rive gauche de la Seine, à l'est et au sud-est de Paris, le sol s'exhausse par une pente douce jusqu'au point de la barrière d'Italie, près de laquelle sont le plateau de Livri et la butte des Cailles. Plus loin, le bassin formé par le cours de la Bièvre interrompt le niveau de ce plateau et sillonne profondément le sol.

De la rive gauche de la Bièvre, le terrain s'exhausse sensiblement jusqu'à la hauteur du plateau de Sainte-Geneviève. Ce plateau, qui s'élève au-dessus des basses eaux de la Seine de 34 mètres 5 centimètres, s'étend jusqu'au-delà des barrières d'Enfer et de Saint-Jacques; il est dominé par le plateau de Mont-Souris, où se voit l'obélisque qui sert de ligne de mire à l'Observatoire; obélisque établi en 1806, et qui correspond à celui qui fut, en 1736, au côté opposé de la ville, élevé sur Montmartre.

A l'ouest de ce plateau de Mont-Souris, le terrain va baissant insensiblement jusqu'au Petit-Montrouge, où passe la route d'Orléans, puis s'exhausse à l'endroit où sont placés les Moulins Janséniste, Moliniste et de la Citadelle, situés au-dessus et près des barrières de Mont-Parnasse et du Maine. De ces éminences, assez faibles, le sol éprouve une déclivité peu sensible jusqu'au bourg de Vaugirard, où il s'unit à la plaine qui sépare ce bourg du cours de la Seine.

Au-delà, et à une lieue environ de cette chaîne de basses collines, il en est une autre plus élevée, qui se compose principalement des hauteurs de Villejuif, de Rungis, de Laï, de Bagneux, de Meudon, de Saint-Cloud; chaîne qui va s'appuyer au Mont-Valérien, ou montagne dite du Calvaire, la plus haute de celles qui environnent Paris.

Tel est le cadre de la partie du bassin de la Seine où cette ville est située.

Il est probable que ce bassin ainsi encadré avait très anciennement contenu les eaux d'un grand lac alimenté par le cours de la Seine et celui de la Bièvre. Ce lac, qui devait commencer près de Corbeil et se prolonger jusqu'aux environs de Mantes, était vaste, tortueux et inégal dans sa largeur; il recevait la forme dessinée par les terrains élevés qui le bordaient. Au-dessus de Paris, ses eaux devaient couvrir les plaines de Vitry et de Maisons, et, au-dessous de cette ville, les plaines de Grenelle et d'Issy, etc. L'époque et l'écoulement des eaux de ce lac est sans doute fort antérieure aux premiers temps historiques.

Causes des inégalités du sol. Au bas des collines qui, au nord et au midi, entourent Paris, le sol, dans son origine, devait être parfaitement nivelé par les eaux, et n'être déformé que par le sillonnement du ruisseau de Ménilmontant et celui de la rivière de Bièvre. A ces causes naturelles de l'inégalité du sol, il faut joindre les causes factices qui ont concouru à tourmenter sa surface.

Ces principales causes sont les diverses et successives enceintes de Paris, le creusement des fossés de cette ville, et les terres amoncelées pour former les remparts. Cet amoncellement ne se faisait pas aux portes de la ville; aussi l'endroit de ces portes était-il généralement plus bas que ses parties latérales. Ces remparts qu'on élevait, ces passages des portes qu'on n'élevait pas, expliquent les fréquentes inégalités que l'on rencontre en parcourant les boulevards intérieurs du nord de Paris, expliquent ces ondulations de la route et ces alternatives de haut et de bas.

Cette explication peut s'appliquer aux enceintes plus anciennes et plus concentriques de la partie septentrionale de Paris, et à celles qui se trouvent dans la partie méridionale de cette ville, où les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Une autre cause factice de l'inégalité du sol consistait dans l'usage fort ancien d'entasser sur différents points les immondices et les gravois de cette ville. Ces amas, qui, d'abord placés à l'extérieur des murs, se trouvèrent ensuite dans l'intérieur lorsque ces murs furent portés plus loin, étaient à Paris nommés buttes, voiries, monceaux, mottes. La plupart très élevés présentaient l'image de petites montagnes. Dans la partie septentrionale, on signalait le Monceau-Saint-Gervais, la butte de Bonne-Nouvelle ou de Ville-Neuve-de-Gravois, la butte Saint-Roch, etc. Ces buttes ou monticules ont été aplanis

(1) *Recherches sur les eaux publiques de Paris*, par M. Girard, ingénieur en chef du département, p. 115.

dans la suite : celle de Saint-Roch conservait encore, sous le règne de Louis XIV, sa forme agreste, sa hauteur et ses moulins à vent : elle ne fut détruite qu'en 1667 ; elle a laissé plusieurs inégalités dans le quartier qui en porte le nom. « La butte « Saint-Roch et celle de Villeneuve-de- « Gravois, ne sont, dit Sauval, composées « d'autre chose que de dépôts successifs. » Il parle aussi de quelques autres buttes ou monticules, dont il attribue la formation à la même cause (1).

Sous le règne de Louis XIV, plusieurs autres de ces monticules factices, situés près des boulevards du nord, furent aplanis. Il en existait encore un sur le rempart de la Porte Saint-Denis ; et, pendant l'année désastreuse de 1709, les pauvres furent employés à le démolir, moyennant des distributions de pain (2).

Dans l'île de la Cité, et à son extrémité orientale, s'est formé de même un semblable monticule qu'on a nommé le Terrail, le Terrain ou la Motte-aux-Papelars, sans doute parce qu'elle appartenait aux chanoines de Notre-Dame. Son emplacement est occupé par une grande partie du jardin de l'archevêché, aujourd'hui détruit, et du quai Catinat.

Dans la partie méridionale de Paris s'élevaient plusieurs de ces monticules ; on en voyait quelques-uns dans l'emplacement de la rue Mazarine, le long du fossé de Nesles : c'est pourquoi cette rue a porté le nom des Buttes. Il en existait un fort considérable en face de l'hôpital de la Charité, dans l'emplacement qu'entoure en partie la rue Saint-Guillaume ; il a été aplani, mais il reste des témoignages de son ancienne existence. La rue Saint-Guillaume portait autrefois le nom de rue de la Butte ; et, dans un ancien plan de Paris gravé, dit-on, d'après une ancienne tapisserie, on voit cette butte figurée avec un moulin à vent à sa cime, moulin qui existait en 1368, et qui fut reconstruit en 1509.

Un autre monticule, nommé la butte des Copeaux, existe encore en son entier ; il est représenté sur les anciens plans ayant à son sommet un moulin à vent. Depuis il est devenu un des ornements du Jardin des Plantes ; on l'a recouvert de plantations en arbres verts, dessinées en labyrinthe. Son sommet s'élève au-dessus des basses-eaux de la Seine de 35 mètres 45 centimètres.

Le plateau qu'on voit au-dessous et au nord de ce monticule, pareillement planté en arbres verts, faisait aussi partie de ce dépôt de gravois et d'immondices, aujourd'hui si agréablement métamorphosé. On peut juger par la grandeur de ce monticule et de son appendice quelle était celle des autres buttes qui n'existent plus.

Il paraît même que les anciennes buttes surpassaient celle-ci en hauteur. En 1512, époque où l'on craignait de voir Paris assiégé par les Anglais, on résolut dans une assemblée d'abattre toutes ces buttes, qui s'élevaient bien plus haut que les murailles de la ville. On décida qu'il serait ordonné aux habitants de Paris de déposer les gravois dans des lieux plus éloignés des murailles (1).

Cet ordre ne fut point exécuté. Quelques années après, dans une assemblée tenue le 29 mars 1525, Jean Briçonnet, président de la chambre des comptes, demanda qu'on abattît les voiries qui environnaient Paris, et dit qu'il y en avait de si hautes qu'elles commandaient cette ville. L'archevêque d'Aix, qui en était gouverneur, considéra ces voiries comme autant de forteresses élevées contre la place : il fut résolu de les abattre. Cette résolution ne fut pas entièrement exécutée, puisqu'il est certain que la butte Saint-Roch, celle des Copeaux, et plusieurs autres furent épargnées.

(1) Voyez ci-après, article *Butte Saint-Roch*.

(1) Le 20 du mois d'août de cette année de disette, les pauvres occupés à ce travail ne reçurent point le pain qui leur était ordinairement distribué ; pressés par la faim, qui ne respecte rien, ils se soulevèrent, se portèrent dans la maison où était déposé le pain qui leur était destiné, la pillèrent, ainsi que quelques boutiques de boulangers, et marchèrent à l'hôtel de M. d'Argenson. Aussitôt les gardes françaises, les gardes suisses, les mousquetaires mêmes montèrent à cheval. L'écrivain qui rapporte ce fait dit : « Il « y eut quelques gens de tués de cette ca- « naille, parce qu'on fut obligé de tirer des- « sus ; on en a mis quelques autres en pri- « son. » C'est le langage d'un courtisan qui n'a pas faim. (Extrait des *Mémoires de Dangeau*, par madame Sartory, t. II, p. 48.)

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 910.

Ainsi les dépôts successifs qui ont formé les buttes ou monticules, le creusement des fossés, l'élévation des remparts derrière les murailles, sont les causes principales des inégalités que présente le fond du bassin de la Seine à Paris.

Minéralogie de Paris et de ses environs. Après avoir décrit la surface du sol, je dois parler des substances qui le composent, me borner aux résultats, et ne pas étendre cette description au-delà d'un myriamètre de rayon à partir du centre de cette ville.

« La contrée dans laquelle cette capitale est située est peut-être l'une des plus remarquables qui aient encore été observées, par la succession des divers terrains qui la composent, et par les restes extraordinaires d'organisation ancienne qu'elle recèle. Des milliers de coquillages marins, avec lesquels alternent régulièrement des coquillages d'eau douce, en font la masse principale; des ossements d'animaux terrestres entièrement inconnus, même par leur genre, en remplissent certaines parties. D'autres ossements d'espèces considérables par leur grandeur, et dont nous ne trouvons quelques congénères que dans des pays fort éloignés, sont épars dans les couches les plus superficielles, un caractère très marqué d'une grande irruption venue du sud-est est empreint dans les formes des caps et les directions des collines principales : en un mot, il n'est point de canton plus capable de nous instruire sur les dernières révolutions qui ont terminé la formation de nos continents (1). »

C'est ainsi que débutent deux savants minéralogistes dans un ouvrage dont je vais extraire quelques parties : je ne peux puiser dans une meilleure source. Voici comme ils décrivent la composition des collines qui se trouvent à droite de la Seine :

« La longue colline qui s'étend de Nogent-sur-Marne à Belleville... appartient entièrement à la formation gypseuse; elle est recouverte vers son milieu de sables rouges argilo-ferrugineux, sans coquilles, surmontés de couches de sables agglutinés, ou même de grès renfermant un grand nombre d'empreintes de coquilles marines analogues à celles de Grignon. Cette disposition est surtout remarquable dans les environs de Belleville et au sud-est de Romainville; le grès marin y forme une couche qui a plus de quatre mètres d'épaisseur.

« Cette colline renferme un grand nombre de carrières qui présentent peu de différence dans la disposition et la nature de leurs bancs.

« L'escarpement du cap qui s'avance entre Montreuil et Bagnolet n'est pris que dans les glaises, les bancs de plâtre de la première masse s'enfonçant sous le niveau de la partie adjacente de la plaine, qui dans cet endroit, est un peu relevée vers la colline, et qui s'abaisse vers le bois de Vincennes. Les marnes qui recouvrent la première masse ont une épaisseur de 17 mètres; la marne verte qui en fait partie a environ 4 mètres. On y compte quatre lits de sulfate de strontiane; on voit un cinquième lit de ce sel pierreux dans les marnes d'un blanc jaunâtre qui sont au-dessous des vertes; et, peu après ce cinquième lit, se rencontre la petite couche de cithérées; elles sont ici plus rares qu'ailleurs, et mêlées de petites coquilles à spire qui paraissent appartenir au genre de spirorbe. Les autres bancs de marne ne présentent d'ailleurs rien de remarquable: la première masse a 9 à 10 mètres d'épaisseur.

« En suivant la pente méridionale de la colline dont nous nous occupons, on trouve les carrières de Ménilmontant, célèbres par les cristaux sélénites que renferment les marnes vertes, et par les silex mélinites des marnes argileuses feuilletées. Ces silex se trouvent à environ 4 décimètres au-dessus de la seconde masse, par conséquent entre la première et la seconde (1).

« Enfin, à l'extrémité occidentale de ces collines, sont les carrières de la butte Chaumont.

« ..... Comme c'est dans la colline de Belleville que les marnes d'eau douce

(1) *Essai sur la Géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniart, p. 1.

(1) Les carrières à plâtre de Ménilmontant, exploitées sans précaution, éprouvèrent, au mois de juillet 1778, un vaste éboulement : sept personnes qui en parcouraient l'intérieur y perdirent la vie.

« renferment le plus de coquilles, nous « nous arrêterons un instant sur leur des- « cription.

« La butte Chaumont, qui est le cap « occidental de la colline de Belleville, « n'est point assez élevée pour offrir les « bancs d'huîtres, de sables argileux et « de grès marin qu'on observe à Mont- « martre. Nous avons dit qu'on trouvait « le grès marin près de Romainville ; nous « ne connaissons les huîtres que dans la « partie de la colline qui est la plus voi- « sine de Pantin, presque en face de l'an- « cienne seigneurie de ce village ; on les « trouve à 6 à 7 mètres au-dessous du sa- « ble, et un peu au-dessus des marnes « vertes : c'est leur position ordinaire. »

Ces auteurs décrivent ensuite les divers lits ou bancs qui forment la butte Chaumont, bancs de marne blanche d'eau



Famille parisienne avant Jesus Christ.

douce, dont l'ensemble, dans deux carrières visitées, a 20 à 25 décimètres d'épaisseur. Ces deux carrières sont celles de Pantin et de la butte Chaumont, derrière le combat du Taureau (1). Ils parlent ensuite de la plaine de Pantin, dont le fond présente des bancs de gypse, bancs ondulés et en désordre par l'effet des sources nombreuses qui les ont minés en dessous : enfin ils décrivent la formation de la montagne de Montmartre.

Cette montagne se compose de couches analogues et de substances pareilles, à peu près, aux couches et substances de la chaîne de collines dont elle fait partie. En décrivant avec détail cette butte, on aura une idée suffisante des autres collines.

La partie supérieure de Montmartre présente un banc de sables et de grès quartzeux, contenant des coquilles marines

(1) L'exploitation de ces carrières à plâtre remonte à une époque très ancienne. M. Girard, dans son ouvrage intitulé *Recherches sur les eaux de Paris*, dit qu'en travaillant à l'aqueduc de ceinture du canal de l'Ourcq, on a découvert les traces de ces exploitations, et qu'elles furent commencées par les bancs inférieurs des coteaux de Belleville et de Montmartre.

dont on a reconnu quatorze espèces, et un banc de sable argileux. L'épaisseur de ces deux bancs, mesurée depuis la porte du cimetière jusqu'à leur extrémité inférieure, est de 28 à 30 mètres.

Au-dessous sont les bancs de marne calcaire et de marne argileuse de diverses couleurs. Les premiers contiennent un grand nombre de petites huîtres. Le sixième banc de marne calcaire renferme des coquilles d'huîtres différentes des précédentes par leur dimension; quelques-unes ont jusqu'à un décimètre dans leur longueur. On a trouvé dans ces bancs des débris de crabes et de baleines. Les autres bancs contiennent des coquilles marines de diverses espèces.

Après divers bancs, dont le nombre s'élève à trente-deux, et dont l'épaisseur de leur ensemble est d'environ 23 mètres, se trouve la première masse de gypse marneux entremêlée de couches de marne calcaire. C'est dans une de ces couches qu'on a trouvé un tronc de palmier, d'un volume considérable, pétrifié en silex.

Cette masse gypseuse, dont la partie inférieure est exploitée par les plâtriers, a 15 à 20 mètres d'épaisseur. Si on y joint les bancs marneux et argileux qui la précèdent, l'épaisseur sera de 42 mètres; si de plus on ajoute les deux bancs de sable qui occupent la partie supérieure de la butte, ou aura une épaisseur totale de 71 mètres.

La seconde masse gypseuse se compose de trente bancs de gypse et de marne calcaire de diverses espèces. Le huitième est formé d'une marne argileuse verdâtre, qui se vend à Paris sous le nom de pierre à détacher. Cette seconde masse a environ 10 mètres d'épaisseur, ne contient, ainsi que la première, aucune trace du séjour des eaux maritimes, et n'offre que des productions d'eau douce.

La troisième masse gypseuse, divisée en trente et un bancs, presente, à son dix-huitième banc, le témoignage authentique de la présence des eaux de la mer dans ces parages à une époque bien plus reculée que celle dont on a parlé. Ce banc de marne calcaire jaunâtre renferme un grand nombre de coquilles, ou plutôt d'empreintes de coquilles dont on a reconnu quinze espèces, de plus, des oursins de plusieurs dimensions, des débris de crabes, des dents de squales, des arêtes de poissons et des parties assez considérables d'un polypier rameux, toutes productions maritimes. Cette troisième masse a 10 à 12 mètres d'épaisseur.

Elle se termine par une couche de craie argileuse, épaisse de 8 à 9 mètres, qui, à sa partie supérieure, offre des empreintes de divers coquillages et des espèces de crustacés roux.

A la suite de la butte Montmartre, la chaîne des collines calcaires se continue en s'abaissant jusqu'à Passy. Une petite bande calcaire borde la Seine à l'ouest, et paraît s'enfoncer sous le terrain de transport ancien qui forme le sol du bois de Boulogne et de la plaine des Sablons : « Car en « creusant dans cette dernière, près de la « porte Maillot, on trouve au-dessous « d'une couche de sable mêlée de cailloux « roulés, qui a environ 4 mètres d'épais- « seur, les premières couches de la forma- « tion calcaire, caractérisées par des lits « de marne calcaire blanche renfermant « de petits cristaux de quartz et de cal- « caire spathique. »

Au point le plus élevé de la route ou avenue de Neuilly, c'est-à-dire à la butte de l'Etoile, on a creusé jusqu'à 8 mètres pour asseoir les fondations de l'arc de triomphe, et on a reconnu douze couches de calcaire, de marne, de sables caractérisées diversement.

A Passy, on voit les bancs calcaires dans leur plus grande épaisseur; ils présentent des masses de 12 à 13 mètres. Ces bancs se continuent au-delà d'Auteuil (1).

Passons à la rive gauche de la Seine et au Sud de Paris. Le plateau qui domine cette rive est un des mieux connus : « Il « fournit, disent les savants déjà cités, le « plus grand nombre de pierres employées « dans les constructions de Paris; il est « percé de carrières dans une multitude « de points, et l'on peut aisément déter- « miner ses limites : il comprend la par- « tie méridionale de Paris, et s'étend de « l'est à l'ouest, depuis Choisy jusqu'à « Meudon. La rivière de Bièvre le sépare « en deux parties; celle de l'est com- « prend la plaine d'Ivry, et celle de l'ouest

(1) Près de Passy et de la rue Franklin, à l'endroit nommé la montagne des Bons-Hommes, on a découvert un grand nombre de vis marines dont la hauteur était de près de 8 pouces et la largeur moyenne de 3 à 4 pouces.

« la plaine de Montrouge et les collines de « Meudon.

« Le plateau de la plaine d'Ivry se « prolonge au nord dans Paris jusqu'à « l'extrémité orientale de la rue de Po- « liveau. »

Le plateau de Montrouge, séparé du précédent par le vallon qu'a creusé le cours de la rivière de Bièvre, s'avance dans la partie méridionale de Paris, et ses bancs forment une ligne qui passe sous l'extrémité du Muséum d'histoire naturelle, et suit les rues Saint-Victor, des Noyers, des Mathurins, de l'École-de-Medecine, des Quatre-Vents, de Saint-Sulpice, du Vieux-Colombier et de Sèvres, jusqu'à Vaugirard. Sur cette limite, les bancs calcaires marins n'ont plus aucune solidité; ils sont minces, friables et marneux. C'est sous cette partie de la ville que sont creusées ces fameuses carrières dont je parlerai bientôt, qui ont longtemps mis en danger la solidité des édifices que leur ciel supporte.

Apres une masse de 3 mètres d'épaisseur, composée de dix-huit lits de marne calcaire et argileuse, on trouve, dans les carrières situées entre Vaugirard et Montrouge, des bancs considérables de formation marine, abondants en coquilles de diverses espèces. Entre deux de ces bancs se voit une couche de calcaire marneux qui présente de nombreuses empreintes de feuilles. Cette couche de feuilles est très mince et très remarquable, se trouvant placée entre des bancs de calcaire marin. La même singularité existe dans les carrières de Clamart.

Il faudrait suivre MM. Cuvier et Brongniart dans leurs descriptions des carrières de Gentilly, de Montrouge, de Vaugirard et de Meudon, pour donner une idée complète de la formation du sol de cette partie méridionale; mais je sortirais des bornes que je me suis prescrites. Je dois dire, pour justifier ma concision, que les couches de ce sol diffèrent fort peu, dans leur ordre et par leur nature, de celles qui composent le sol de la partie septentrionale de Paris. D'ailleurs, en décrivant une partie des carrières qu'on a destinées aux catacombes, j'offrirai le tableau de ces couches. Je dois donner ici, non le système complet du sol de Paris, mais ce que les observations faites dans les fouilles ont offert de plus saillant et de plus digne de remarque.

Les carrières à plâtre des environs de Paris recèlent aussi, dans des profondeurs qui sont au-dessous des couches maritimes, des témoignages incontestables de l'existence d'un sol habité très anciennement par des quadrupèdes de diverses espèces, par des reptiles, des oiseaux et des poissons d'eau douce.

M. Cuvier, en rassemblant avec un art admirable leurs ossements épars, en leur appliquant des noms, en reproduisant leurs formes, a étendu le domaine des sciences naturelles, et, en quelque sorte, rendu à ces animaux une existence nouvelle. En voici la notice d'après cet habile naturaliste :

Le *palæotherium*. On a découvert dans les carrières des environs de Paris cinq espèces de ce grand quadrupède :

1° Le *palæotherium magnum*. Il a les proportions d'un tapir qui serait grand comme un cheval. Deux squelettes de cette espèce furent découverts dans les carrières de Montmartre.

2° Le *palæotherium crassum*. Cette espèce ressemble beaucoup plus au tapir que la précédente : elle en a la grandeur. Sa stature était celle d'un porc : elle avait les pieds larges et courts.

3° Le *palæotherium medium*. Il avait aussi la forme d'un tapir; plus haut sur ses jambes, ses pieds étaient aussi plus longs et plus déliés. Sa stature approchait de celle du cochon ordinaire.

4° Le *palæotherium minus*. Le squelette de cette espèce a été trouvé presque entier dans les carrières de Pantin : il devait être plus petit qu'un mouton, et avait les jambes grêles et légères.

5° Le *palæotherium curtum* avait les jambes courtes et grosses.

Un autre genre de quadrupèdes, également trouvé dans les carrières à plâtre des environs de Paris, est nommé par M. Cuvier *anoplotherium* ; il en a été découvert cinq espèces :

1° L'*anoplotherium commune*. Les individus de cette espèce avaient la stature d'un âne ou d'un petit cheval, et une queue remarquable par sa longueur et son épaisseur ; leur corps était allongé comme celui d'une loutre, avec laquelle il avait une grande ressemblance. Ils devaient, comme elle, être nageurs, herbivores, et couverts d'un poil lisse. On découvrit à Montmartre les principales parties d'un squelette, et à Antony une tête de cette espèce.

2° L'*anoplotherium secundarium*. Semblable à l'espèce précédente, sa stature était celle d'un cochon. On n'a trouvé de cette espèce que des dents molaires et l'os appelé tibia.

3° L'*anoplotherium medium* devait présenter des formes sveltes, élégantes, et avoir la grandeur et la légèreté de la gazelle ou du chevreuil.

4° L'*anaplotherium minus* n'était pas plus gros qu'un lièvre, et paraissait en avoir les formes.

5° L'*anoplotherium minimum*. Sa structure était encore plus petite. On n'a découvert qu'une mâchoire de cette espèce.

Ces carrières ont aussi offert tout ou partie de la mâchoire et une dent molaire de quadrupèdes d'un genre intermédiaire entre les chiens, les mangoustes et les genestes; une portion du pied de devant d'un animal carnassier, le squelette presque entier d'un petit quadrupède du genre des sarigues, animal qui vit en Amérique. « Il « y a donc dans nos carrières, dit M. Cu« vier, des ossements d'un animal dont le « genre est aujourd'hui exclusivement « propre à l'Amérique. »

On trouve aussi dans ces carrières des ossements fossiles d'oiseaux; et celles de Montmartre ont fourni à M. Cuvier le squelette d'un oiseau, le plus complet de tous ceux qu'il a découverts.

On a aussi déterré dans le même lieu des ossements de tortues, de reptiles, de poissons d'eau douce, tels que brochets et truites, et le squelette d'un spare très bien déterminé (1).

Je termine cette esquisse minéralogique du sol de Paris par quelques détails sur les carrières ou excavations qui existent sous une partie des quartiers méridionaux de cette ville.

Une vaste superficie de Paris, qui s'étend du sud au nord, depuis les carrières de Gentilly, Montsouris et Montrouge, jusqu'aux rues de l'École-de-Médecine, du Vieux-Colombier, etc., et de l'est à l'ouest depuis le Muséum d'histoire naturelle jusqu'à la barrière de Vaugirard, repose sur le vide d'immenses carrières; c'est sur leurs abîmes profonds que sont suspendus les quartiers et les grands édifices inconsidérément construits aux dépens de leur base naturelle.

Ces excavations, qui accusent d'indifférence ou d'impéritie ceux qui gouvernaient la ville, firent naître plusieurs accidents. Des terrains s'enfonçaient, des maisons s'écroulaient; les habitants effrayés recoururent à plusieurs reprises à l'autorité, qui, enfin réveillée, se détermina, en 1777, à créer une compagnie d'ingénieurs, sous le nom d'administration générale des carrières, spécialement chargée de réparer les fautes du passé, de consolider, par toutes les constructions nécessaires, les plafonds de ces souterrains.

Les parties les plus connues de ces carrières sont celles qu'on nomme caves de l'Observatoire et les Catacombes. Les premières reçurent ce nom parce qu'on y descend par un escalier de cet édifice; les secondes, parce qu'en 1785 elles furent destinées à receler les ossements humains de divers cimetières de Paris. J'en parlerai en son lieu (1).

Joignons ici, aux notions déjà fournies sur la minéralogie du sol de Paris, un tableau de diverses couches de terrain qu'on a observées dans ces profondes carrières: il complétera la notice minéralogique de cette ville.

On ignore l'entière épaisseur de ce dernier banc, qui n'a été reconnu que jusqu'à la profondeur de 40 mètres (2).

Il résulte de ce tableau que la plus grande profondeur connue de ces souterrains est, à partir de la surface du sol, de 79 mètres ou 243 pieds; que les bancs, qui sont de formation marine, et attestent la présence des eaux de la mer, commencent ici à se signaler à 4 mètres 45 centimètres au-dessous de la surface de la terre; que les bancs composés de produits maritimes ont ensemble une épaisseur de 24 mètres

(1) *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes*, par M. Cuvier, t. III, contenant les os fossiles des environs de Paris, et notamment le septième mémoire ou résumé.

(1) Voyez la *Description des Catacombes de Paris*, publiée, en 1815, par M. Héricart de Thury. Cet ingénieur a donné le plan des galeries souterraines destinées au dépôt des ossements : on a publié aussi celui des souterrains de l'Observatoire et de ses environs; mais on n'a jamais rendu public le plan de l'ensemble de ces immenses excavations. Ce plan existe dans les bureaux de l'administration des carrières; sa publicité serait d'un grand intérêt.

(2) *Description des Catacombes*, par M. Héricart de Thury.

50 centimètres (ou 76 pieds 10 pouces) : qu'après un espace de 10 mètres et demi d'épaisseur, on retrouve encore plus profondément des bancs chargés des productions de la mer, et qui attestent qu'ici ses eaux ont, une seconde fois et à des temps bien plus reculés que la première, inondé ces parages (1).

BANCS.	NATURE DES BANCS.	ÉPAISSEUR des BANCS.
		Mètres.
1er.	Terre végétale et argilo-sableuse, sable quartzeux.	2,50
2e.	Marnes gypseuses coquillières	1,95
3e.	Marnes siliceuses spathiques sans coquilles. . .	5,10
4e.	Marnes calcaires à coquilles marines.	2,95
5e.	Pierres calcaires marines à coquilles.	16,00
6e.	Glaise ou argile plastique.	10,50
7e.	Craie, chaux carbonatée crayeuse, de formation marine.	40,00
	Épaisseur totale.	79,00

Si aux notions qu'offrent les profondeurs des catacombes on ajoute celles que fournissent les couches supérieures de la butte Montmartre, couches de formation marine, il résultera qu'à trois époques séparées entre elles par des milliers de siècles, l'Océan a successivement inondé cette partie du globe. C'est une vérité que les géologues du siècle dernier ont commencé à découvrir. Ainsi la terre renferme dans ses entrailles la moins suspecte et la plus ancienne chronique du monde.

De ces notions incontestables qui démentent les traditions vulgairement reçues, et de ce qu'on n'a découvert dans les fouilles aucune trace de squelette humain, il résulte que les plus anciens habitants du sol parisien furent des poissons, des oiseaux, des reptiles, des quadrupèdes, et non des hommes.

En général, toutes les cavernes à ossements ne sont réellement, de l'avis des géologues les plus éminents, que de larges fissures qui se sont produites dans la roche calcaire, et qui se sont remplies de matière meuble lorsqu'elles étaient submergées. Les courants y ont amené des carcasses et des membres d'animaux, car les os, quoique brisés, sont rarement usés par l'action des eaux, et doivent, par conséquent, avoir été protégés par les muscles et les parties molles.

Lorsque ce sol s'est élevé au-dessus des eaux, émergence que nous démontre l'élévation des lits de galets, les fissures se sont élevées aussi et se sont desséchées peu à peu. Alors a commencé la formation des stalactites et des stalagmites, due à l'infiltration des eaux à travers les lits sousjacents de calcaire, et elle s'est continuée dans la période suivante.

Les objets les plus anciens recueillis en France, et portant une trace humaine, sont des couteaux, des bouts de piques et de flèches en silex, trouvés dans les grottes de Cirray, sur les bords de la Charente ; mais rien d'analogue n'a été découvert sous le sol de Paris.

Hauteurs de différents points de Paris et de ses environs. Le point zéro de l'échelle tracée sur une pile du pont de la Tournelle, point qui s'élève au-dessus du niveau de l'Océan de 33 mètres, est la base d'où l'on est parti pour la mesure de ces hauteurs.

(1) *Essai sur la Géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniart, p. 257.

LIEUX.	HAUTEURS au-dessus de *zéro* du pont DE LA TOURNELLE
	Mètres.
Seuil de la porte du nord de l'Observatoire.	53
Parapet de la plate-forme de l'Observatoire.	60
Fond des caves de l'Observatoire.	5,3
Le sol du Panthéon.	31
Le pavé du parvis de Notre-Dame.	9
Le sol de la Bourse, de la rue Vivienne.	10,2
La porte Saint-Martin.	9,2
L'angle Est de l'Ecole-Militaire, au niveau du sol. . . .	11
La barrière de Clichy.	32
L'Étoile, ou Barrière de Neuilly.	30
L'abattoir de la rue de Rochechouart, au bord du puits oriental	38
Sommet de Montmartre au sol de la porte du cimetière. .	103
Plateau de la pyramide de Montmartre.	91
Plaine de Saint-Denis.	24
Butte d'Orgemont.	101
Sommet de Sanois.	141
Montmorency, sol de l'église.	81
Sommet du plateau sableux de Montmorency, au-dessus de Saint-Prix	151
Meudon, au rez-de-chaussée du château.	161
Le pied de la lanterne de Saint-Cloud.	80
Sommet de la colline de Satory.	152
Bois de Boulogne, rond des Victoires.	28
Porte des Princes	14
Plaine des Sablons, près de la porte Maillot.	48
Plateau de la croix de Courbevoie	49
Mont-Valerien, au sommet.	136
Saint-Germain, sommet du plateau.	63
Bas du coteau près le bassin de la Villette.	36
Bord du bassin de la Villette.	26
Sommet du coteau en face du bassin de la Villette. . . .	82
Au pied du télégraphe.	110
Plaine de Saint-Denis, au carrefour près Pantin.	24
Plateau du bois de Vincennes, à la demi-lune.	42

Voici quelques autres hauteurs d'édifices de Paris, mesurées à partir du sol.

HAUTEURS DE QUELQUES ÉDIFICES.	AU-DESSUS DU PAVÉ.
	Mètres.
La flèche des Invalides.	105
Le sommet du Panthéon.	79
Balustrade de la tour de Notre-Dame.	66
Colonne de la place Vendôme.	43
Plate-forme de l'Observatoire.	27

Température de l'air a Paris. Depuis que le courant d'air qui règne ordinairement sur le lit de la Seine n'est plus obstrué par des maisons autrefois bâties sur les ponts; depuis que l'élargissement de certaines rues, la démolition de certains édifices ont éclairé, assaini des quartiers obscurs et humides; depuis qu'un plus grand nombre de fontaines renouvelle l'eau des ruisseaux dans un plus grand nombre de rues; depuis qu'on n'enterre plus dans les églises, et que les cimetières sont placés hors de Paris; depuis, enfin, qu'il existe une commission de salubrité dans cette ville, on y respire un air aussi pur que dans la plupart des autres capitales de France.

Les collines qui, au nord de Paris, s'élèvent à une plus grande hauteur que celle sud, abritent cette ville contre les vents froids, laissent un accès plus facile à ceux du midi, et lui procurent une température assez douce pour sa latitude.

Il s'est écoulé environ quinze cents ans sans que le climat de Paris ait éprouvé de changements notables. Le césar Julien, qui, en l'an 358, passa un de ses quartiers d'hiver dans cette ville, dit que le froid y était plus rigoureux qu'à l'ordinaire, parce que la Seine chariait des glaçons qui, réunis et consolidés, formaient un pont sur cette rivière. Aujourd'hui, lorsque le froid produit le même effet, nous disons pareillement que le froid est plus rigoureux qu'à l'ordinaire. Ainsi, le même degré de froid étant, au quatrième comme au dix-neuvième siècle, exprimé en termes équivalents, on peut en conclure que la température d'une de ces époques différait peu de celle de l'autre, et qu'à cet égard il ne s'est opéré dans le climat aucune altération sensible.

Les plus grands froids qu'on ait éprouvés dans cette ville ont fait descendre la liqueur dans le thermomètre à 18 degrés environ : les plus grandes chaleurs l'ont fait monter jusqu'à 32.

La température moyenne d'une année, observée à Paris depuis 1803 jusques et y compris 1818, offre annuellement des différences. En 1816, année extraordinairement pluvieuse, elle était de 9 degrés 3 minutes, en 1811 de 11 degrés 5 minutes. Il résulte de seize années d'observations que la température moyenne de Paris est pour une année commune, de 10 degrés 6 minutes.

La température moyenne des hivers est de 3 degrés 7 minutes; et celle des étés, de 18 degrés 1 minute au-dessus de zéro.

Voici ce que l'histoire et les observations météorologiques fournissent sur les hivers les plus remarquables. Ils furent très rigoureux dans les années 763, 801, 1067, 1210, 1305, 1354, 1358, 1361, 1364, 1408, 1420, 1460, 1480, 1493, 1507, 1522, 1600, 1608, 1638, 1657, 1663, 1670, 1677. Mais dans ces temps passés on manquait de moyens pour déterminer le degré de froid. L'usage du thermomètre a permis dans la suite de faire des observations certaines. Voici à quel degré, au-dessous de zéro, le mercure est descendu à Paris dans les hivers les plus rigoureux des dix-huitième et dix-neuvième siècles.

ANNÉES.	DEGRÉS.	MINUTES.	ANNÉES.	DEGRÉS.	MINUTES.
1709	15	0	1757	10	5
1716	15	7	1758	11	0
1729	12	2	1763	10	0
1740	10	0	1766	10	5
1742	13	2	1767	10	0
1745	11	2	1768	12	0
1747	12	8	1776	15	5
1748	11	2	1786	10	4
1753	10	0	1788	17	4
1753	10	7	1795	18	8
1754	12	6	1820	11	4
1755	12	5	1823	11	7

Il existe en hiver une différence très sensible entre la température de l'intérieur de Paris et celle des campagnes environnantes; et cette différence, causée par le grand nombre de bâtiments qui arrêtent le cours des vents froids, par la fumée des cheminées nombreuses et par les exhalaisons des habitants, est à peu près de deux degrés. Souvent il gèle dans les campagnes quand il dégèle dans les rues de Paris.

Ces notions statistiques devaient, comme il a été dit, précéder le récit des événements dont Paris a été le théâtre. A la fin de cet ouvrage se trouvera la statistique administrative.

PÉRIODE PREMIÈRE

ORIGINE DE LA NATION PARISIENNE

De l'étendue de son territoire, de l'étymologie de son nom, et de la nature de son culte avant la domination romaine.

Lorsqu'au seizième siècle on commença en France à écrire sur l'origine des nations et des villes, ceux qui traitèrent ces sujets se montrèrent peu dignes du caractère d'historien. Aveugles administrateurs du passé par défaut de lumières, de critique ou de sincérité, ils prodiguèrent sans mesure les éloges, l'illustration; adoptèrent sans hésiter les fictions des temps barbares, et semèrent dans le champ de l'histoire des erreurs difficiles à déraciner. Ce n'est qu'à force d'étude, de pénibles investigations, que des écrivains plus récents sont parvenus à séparer l'ivraie du bon grain, les mensonges de la vérité.

La nation parisienne eut un sort commun à plusieurs autres. Son origine était inconnue; on lui en composa une des plus illustres; on substitua des inventions flatteuses à une vérité ignorée. Si Rome a été fondée par un fils du dieu Mars et par le nourrisson d'une louve, la ville de Paris le fut par un prince échappé au sac de Troie, par Francus, fils d'Hector, qui, devenu roi de la Gaule, après avoir bâti la ville de Troyes en Champagne, vint fonder celle des Parisiens, et lui donna le nom du beau Pâris, son oncle.

Ces intrépides fabricateurs d'origines ne se sont pas bornés là, ils ont établi la généalogie, raconté les faits et gestes des princes troyens qui ont régné sur la Gaule, fait connaître les institutions qui appartenaient à chacun de leurs règnes, et, pour répandre un plus grand lustre sur cette dynastie troyenne, ils en ont généreusement fait remonter la source jusqu'à Samothès, fils de Japhet et petit-fils de Noé (1). Suivant l'opinion de ces écrivains ignorants ou insensés, la plus honorable des origines était la plus ancienne.

L'histoire, grave et sévère, repousse ces chimères, et donne à Paris une origine plus simple, plus vraie et moins héroïque.

Il paraît que la nation des Parisii, ou Parisiens, se composait d'étrangers, peut-être originaires de la Belgique, abondante en petits peuples; que cette nation, échappée au fer de ses ennemis, vint occuper un territoire sur les bords de la Seine et sur les frontières des Sénones.

Les fastes de la Gaule offrent plusieurs exemples de peuplades fugitives, sollicitant auprès des nations puissantes la permission, à des conditions plus ou moins onéreuses, de s'établir sur une portion de leurs frontières, alors larges et inhabitées.

Les Parisii, ou Parisiens, étaient sans doute dans cette rigoureuse nécessité, lorsque la puissante nation des Senones leur

(1) Quelques écrivains des douzième et treizième siècles, fort habitués aux impostures, ont fourni la matière au moine Annius de Viterbe, qui l'a brodée et amplifiée à sa manière. Des écrivains plus modernes, peu instruits en histoire, charmés de l'éclat d'une telle origine, en ont fidèlement reproduit toutes les fables. MM. Legrand et Landon, dans un ouvrage très recommandable sous le rapport de l'art architectural, ont eu, en 1808, l'imprudence de les imiter dans leur ouvrage intitulé *Description de Paris et de ses édifices*. Ces auteurs auraient dû se borner à parler des productions des arts qu'ils connaissaient très bien.

permit de s'établir sur une partie de ses frontières et sur les bords de la Seine. Un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis cet établissement, lorsque César vint dans les Gaules. Les vieillards de la nation parisienne, dit ce conquérant, en conservaient encore la mémoire, ainsi que celle des conditions qui les liaient aux Senones (1).

Voilà tout ce que l'histoire nous fournit sur le premier état connu des Parisiens. On n'a débité que des fables en prêtant une plus haute antiquité à cette nation, qui n'est mentionnée par aucun écrivain antérieur à César.

Le territoire concédé aux Parisiens ne devait pas avoir, dans sa plus grande dimension, plus de dix à douze lieues. Au nord, il était borné par celui des Silvanectes, dont le chef-lieu est représenté par la ville de Senlis; à l'est, par celui des



Le palais des Thermes.

Neldi (Meaux); à l'est et au sud, par le territoire des Sénones; au sud et à l'ouest, les Parisiens avaient pour voisins les courageux Carnutes.

L'exiguïté du territoire des Français, le rôle passif et subordonné qu'ils jouèrent dans l'histoire de la conquête de la Gaule, le très modique contingent de troupes qu'ils fournirent aux Gaulois confédérés contre César assiégeant Alesia, les mettent au rang des plus faibles nations de la Gaule. Les Senones, au contraire, avec lesquels ils s'unirent, en étaient une des plus puissantes. Une nation faible, surtout dans des temps barbares, ne contractait avec une nation très éminente en force qu'en qualité de sup-

(1) *Confines erant hi (Parisii) Senonibus, civitatemque, patrum memoria conjunxerant* (CÆSAR, *de Bello gallico*, lib. VI, cap. 3). Cette phrase signifie textuellement que les Parisiens s'établirent sur les frontières du territoire, et se rangèrent sous les lois des Senones; que les vieillards se rappelaient encore l'époque de cet établissement.

On pourrait me reprocher d'avoir à mon gré interprété, étendu ce passage; je dois prévenir ce reproche par quelques explications.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 16.

On ignore si la position de Corbeil dépendait des Parisiens; mais on a la certitude que Melun n'en dépendait pas et appartenait au territoire des Senones. On est certain aussi que les positions de Jouare (Divodurum), de Saint-Germain-en-Laye et de Pontoise, étaient hors du territoire parisien.

La Seine, traversant ce territoire, formait, au point où se trouve aujourd'hui Paris, cinq îles dont la plus étendue fut, par les nouveaux habitants, choisie pour leur place de guerre : c'est celle qui reçut le nom de Lutèce ou de Lucotèce, ensuite celui de la Cité. La surface de cette île était alors moins grande d'un cinquième environ qu'elle n'est aujourd'hui. Elle s'étendait en longueur depuis le chevet de l'église Notre-Dame jusqu'aux environs de la rue du Harlay.

Cette île nommée Lutèce ou Lucotèce, dénuée de murs d'enceinte, n'avait de fortification que le cours de la Seine. Elle n'était point une ville; les Gaulois à cette époque n'en avaient point : ils habitaient des chaumières éparses dans les campagnes, et lorsqu'ils craignaient une attaque, ils se retiraient avec leurs denrées, leurs familles et leurs bestiaux, dans leurs forteresses, et y construisaient à la hâte des cabanes où ils abritaient leurs personnes et leurs provisions (1).

Telles furent l'humble origine de la nation parisienne, l'étendue de son territoire, et la destination de sa forteresse. Combien d'autres peuples de la terre, qui figurent honorablement dans les fastes de l'histoire, ont eu des commencements aussi faibles, aussi obscurs !

Où l'histoire est en défaut peuvent se placer des conjectures : je vais en hasarder une sur l'étymologie du nom Parisii.

Il est vraisemblable que ce nom n'était point originairement celui de la nation à laquelle les Senones concédèrent un territoire, et qu'il provenait plutôt de la situation de ce territoire sur la large frontière qui séparait la Celtique de la Belgique.

Il existait dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne plusieurs autres positions géographiques, appelées Parisii, Barisii. Les radicaux Par et Bar sont identiques, les lettres *P* et *B* étant prises très souvent l'une pour l'autre (1). Les habitants du Barrois sont nommés Barisiences, comme ceux de Paris, Parisienses. Or, le Barrois était la frontière qui séparait la Lorraine de la Champagne. Le territoire des Parisiens était aussi une frontière qui séparait les Senones et les Carnutes des Silvanectes, la Gaule celtique de la Gaule belgique. Il est certain que toutes les positions géographiques dont les noms se composent du radical Bar ou Par sont situées sur les frontières. Il faudrait donc en conclure que Parisii et Barisii signifient habitants de frontières, et que la peuplade admise chez les Senones ne dut son nom de Parisii qu'à son établissement sur la frontière de cette nation.

Cette conjecture est plus vraisemblable que celle qui fait dériver le mot Paris du nom du prince troyen qui décerna la pomme fatale à Vénus, et celui d'un certain roi appelé Isus, ou de la déesse Isis, qui l'un ou l'autre sont, avec Francus, signalés comme les fondateurs de Paris. C'est en conséquence de l'une de ces prétendues origines qu'on a longtemps soutenu qu'Isis était une divinité des Parisiens.

pliante, qu'en achetant une protection aux dépens de sa liberté, au prix de quelques servitudes : tel était évidemment le caractère du traité qui unissait les Parisiens aux Senones. Ces derniers firent la loi.

La faiblesse de la nation parisienne me fait aussi conjecturer, avec beaucoup de raison, que l'époque où les Parisiens traitèrent avec les Senones fut aussi l'époque où cette première nation vint s'établir sur les frontières de la seconde. Le motif du traité était évidemment pour les Parisiens la permission de s'établir, et l'engagement de se soumettre aux Senones.

Mes conjectures sont encore appuyées par l'exemple des principales nations de la Gaule, par celui des Edui, des Arverni, etc., dont les frontières se trouvaient occupées par de petites nations qui leur étaient soumises.

Elles sont encore appuyées par une conviction que donne la connaissance de l'état politique des Gaulois à cette époque, conviction plus facile à sentir qu'à faire passer dans l'esprit des lecteurs.

(1) Cette opinion a paru étrange; mais elle est solidement établie par des autorités irrécusables que l'auteur de cet ouvrage a réunies dans une dissertation imprimée dans le tome II des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*.

(1) Dans les langues tudesques Paris est toujours prononcé Baris.

Jamais ce peuple n'a rendu un culte à cette déesse : on n'en trouve aucun indice. L'autel dédié à Jupiter, découvert sous le chœur de Notre-Dame, contient tous les noms des divinités romaines et gauloises adorées par les Parisiens : on n'y voit point celui d'Isis.

César, qui écrivait cinquante-quatre ans environ avant notre ère vulgaire, est le premier écrivain qui ait fait mention des Parisiens. Si le nom d'Isis eût servi à former celui de Parisii, il faudrait conclure que le culte de cette déesse égyptienne aurait été établi dans la Gaule avant que César y portât la guerre. Or, l'introduction de ce culte avant cette époque doit, au jugement de tous ceux qui ont quelques connaissances de l'histoire de la propagation des sectes religieuses, paraître insoutenable et absurde.

Une statue, placée près de l'église Saint-Germain-des-Prés, devant laquelle quelques femmes venaient s'agenouiller et faire brûler des cierges, était, suivant nos anciens savants, l'idole d'Isis. Les faibles détails qu'on a donnés sur cette statue et sur sa forme ne caractérisent nullement cette divinité (1).

Ceux qui l'ont vue n'étaient pas, il faut le dire, assez instruits sur ces matières pour que leur jugement fasse autorité. En supposant que cette statue fût celle d'une Isis, il n'en résulterait pas que les Parisiens l'eussent adorée, eux qui, comme les autres Gaulois, ne rendaient aucun culte aux idoles à figure humaine. On pourrait seulement en induire que les Romains ont, dans la suite, introduit ce culte à Paris : mais, les Romains n'ayant adopté ostensiblement le culte d'Isis que longtemps après la conquête de la Gaule par César, il est impossible que le nom de cette déesse, alors inconnue dans cette région, ait servi à composer celui de Parisii, qui existait avant cette conquête.

On a dit que le village d'Issy, près de Paris, devait aussi son nom à un temple dédié à Isis. C'est encore de la part des illustrateurs du passé, une fiction qui n'est fondée que sur la ressemblance des noms. Il existe en France un grand nombre d'appellations géographiques qui sont composées du radical *is*, telles que les noms latins d'Issoire et d'Auxerre, les noms français d'Is-sur-Tille, d'Isseure, d'Issigni, d'Issé, etc. Il existe même plusieurs lieux nommés Issy. Ces noms ne doivent rien à celui de la déesse Isis.

On découvrit, dans des fondements près de l'église Saint-Eustache, une tête colossale en bronze. Aussitôt certains savants y virent la tête d'une Isis. M. de Caylus, en décrivant et publiant la gravure de cette tête, a prouvé qu'elle est celle d'une Cybèle. Toutes les prétendues traces du culte d'Isis à Paris ont disparu.

Il vaut mieux ignorer que mal savoir. Nous n'avons rien de bien positif sur l'étymologie du mot Parisii ; mais nous sommes certains que ce nom ne dérive point de ceux du Troyen Paris, du roi Isus, ni de la déesse Isis.

Après avoir prouvé que cette divinité n'a point donné son nom aux Parisiens, n'a point chez eux reçu de culte, il convenait de rechercher quels objets y étaient adorés avant la domination romaine. Nous n'avons que peu de notions sur ce sujet.

Les Gaulois ne représentaient point leurs divinités sous des formes humaines ; ils n'adoptèrent cet usage que lorsque leur religion fut confondue avec celle des Romains, leurs vainqueurs.

Les bas-reliefs et inscriptions qui furent découverts en 1711 sous l'église de Notre-Dame, et que je décrirai dans la période suivante, offrent des divinités gauloises mêlées au divinités du Capitole. Tel est Esus, dieu généralement adoré par les Gaulois ; ici, il est représenté armé d'un instrument tranchant, devant un arbre, dans l'attitude d'un homme qui en abat les branches.

On y voit aussi une divinité nommée Cernunnos, peu connue dans la mythologie celtique, qui paraît avoir été la divinité topique des Parisiens. Son large front est armé de cornes, auxquelles sont appendus des anneaux. J'en parlerai avec plus de détails dans la suite.

Les monuments du culte gaulois consistaient ordinairement, non en figures humaines, l'art du statuaire leur étant inconnu, mais en pierres brutes, en obélis-

(1) Je ne connais que Corrozet qui ait décrit cette figure : « Elle est, dit-il, maigre, « haute, droite, noire pour son antiquité, et « nue sinon avec quelques figures de linge « enlacé en tous ses membres. » Dom Bouillart, dans son *Histoire de l'abbaye Saint Germain* (p. 179), dit que cette statue n'était que de plâtre.

ques grossiers plantés en terre, qu'on a nommés pierre fixe, pierre fite, etc. Le village de Pierrefite, situé au-delà de Saint-Denis, doit évidemment son nom à un pareil nonument; un lieu situé rue de Ménilmontant, appelé Haute-Borne, a pu devoir son nom à un monument de la même espèce.

Une autre sorte de monument religieux des Gaulois consistait en un groupe de plusieurs pierres de forte dimension, dont l'une, plus large, était élevée sur deux autres qui lui servaient de soutien, et dont l'ensemble formait un autel rustique. On les nomme le plus ordinairement pierres levées. Une rue de Paris, située dans le quartier du Temple, porte le nom de Pierre-Levée: ce nom indique certainement un monument de l'espèce que je viens de décrire.

On pourrait ajouter que les noms de Pierre Aulard, Pierre Olet, que portent des rues de Paris, ont une pareille origine; mais ce n'est là qu'une conjecture fondée sur la ressemblance de ces noms avec ceux de quelques monuments celtiques connus.

Il faut savoir que la partie septentrionale de cette ville, où se trouvaient ces rues, était, avant la domination romaine, couverte d'une épaisse forêt; que le temps, la population, les événements politiques ont effacé du sol parisien presque toutes les traces du culte de ses antiques habitants.

Le plateau de Sainte-Geneviève, nommé du temps des Romains Mons Locutitius, dont une partie est depuis longtemps consacrée au culte chrétien, paraît l'avoir été antérieurement au culte gaulois. J'appliquerais la même conjecture aux éminences dites Montmartre et Mont-Valérien, les points les plus élevés de ceux qui bornent l'horizon de Paris. Je présume que leurs cimes étaient autrefois, comme elles sont aujourd'hui, des lieux consacrés, des hauts lieux. C'est une vérité constatée que les cultes qui se sont succédé ont changé d'objet, mais n'ont point changé de place. Sur l'esprit du vulgaire, la routine a plus d'empire que les dogmes religieux.

Les chrétiens, lorsqu'ils eurent, à l'instar des païens, adopté des cérémonies et l'usage des temples, pour assurer le succès de leurs prédications, établirent les objets de leur culte dans le lieu même où le paganisme célébrait ou avait célébré le sien. Saint Grégoire (1), évêque de Rome, recommande expressément l'observation de cette règle, dont plus d'une fois j'aurai l'occasion de faire l'application. Cette condescendance obtient plus de succès que les déclamations du fanatisme.

(1) « Les chrétiens ne doivent point dé- « truire les temples des idolâtres, » écrivait de Rome ce prélat à Augustin, qui lui demandait des avis sur la conduite qu'il devais tenir en convertissant les Anglais; « mais « ils doivent se borner à détruire les idoles « qui s'y trouvent, à y faire des aspersions « avec de l'eau bénite, à y construire des « autels où seront placées les reliques des « saints. Si ces temples sont si solidement « bâtis, il ne faut qu'y changer l'objet du « culte, et substituer celui du vrai Dieu à « celui du démon, afin que le peuple voyant « qu'on ne détruit point les temples, entraî- « né par ses habitudes, s'y rende volontiers, « et adore le vrai Dieu dans les lieux mê- « mes où il adorait de fausses divinités. » *Ut, dum gens ipsa eadem fana sua non videt destrui, de corde errorem deponat, et, Deum verum cognocens ac adorans, ad loca quæ consuevit familiarius occurrat.*

Saint Grégoire pousse même la complaisance jusqu'à autoriser, dans les temples chrétiens, la continuation des sacrifices des bœufs nombreux qu'on y égorgeait. Il ordonne seulement que l'on change les époques et l'objet de ces immolations. « Les « jours de la dédicace ou de la naissance « des saints dont les reliques reposent dans « ces temples convertis en églises, dit-il, « ornez-en le tabernacle de branches d'ar- « bres; célébrez-y avec pompe un festin « sacré; que les animaux n'y soient point immo- « lés au diable, mais qu'on les tue pour les « manger en l'honneur de Dieu. » (*Ecclesiasticæ Historiæ gentis Anglorum, venerabilis Bedæ presbyteri*, p. 42, verso, édit. 1566.)

PÉRIODE II

LES PARISIENS SOUS LA DOMINATION ROMAINE

I. De l'établissement et des exploits des Romains.

En l'an 700 de la fondation de Rome, ou cinquante-quatre ans avant notre ère vulgaire, la nation des Parisii, ou Parisiens, figure pour la première fois sur la scène historique, et y joue un rôle très secondaire, conforme à son importance.

Jules César, le fléau de son siècle, dévoré par la soif du pouvoir et des richesses, malheureusement doué du génie et des talents propres à satisfaire ces passions désastreuses, avait déjà soumis une partie des nations gauloises. Pressé par le besoin de renforcer sa cavalerie pour continuer ses conquêtes, il convoqua, dans un lieu qu'il ne nomme pas, une assemblée générale des nations gauloises. Celles des Treveri, des Carnutes, des Senones, les plus puissantes de la Gaule, n'y députèrent point. L'absence des députés de ces nations annonçait au général romain un mépris pour sa convocation, des intentions hostiles, et déconcertait son plan de conquête. Instruit que la faible nation parisienne, quoique dépendante des Senones, n'avait pris nulle part à cette résistance, il convoqua une nouvelle assemblée dans Lutèce, place forte des Parisii, et marcha le même jour, à la tête de ses légions, contre les Senones indociles, qui à son approche promirent d'envoyer des députés. Les Carnutes imitèrent cet exemple. César, parvenu à réunir dans Lutèce les principaux de la Gaule, les fit résoudre à lui fournir un secours de cavalerie, unique objet de sa convocation (1).

L'année suivante, presque toutes les nations gauloises se soulevèrent contre la tyrannie du conquérant romain, qui, péniblement victorieux en Berri, battu en Auvergne, se vit forcé de fuir et d'aller rejoindre les légions que Labienus, son lieutenant, commandait à Agedincum, place située sur le territoire des Senones.

Cependant les nations voisines des Parisiens avaient aussi levé l'étendard de l'insurrection, et cherchaient à secouer un joug odieux. A cette nouvelle, Labienus se dirigea vers les insurgés de son voisinage. Il partit d'Agedincum, aujourd'hui Sens (1), longea la rive méridionale de la Seine et s'avança vers Lutèce, place forte des Parisiens.

Les Gaulois insurgés, instruits de l'approche de Labienus et des légions romaines, rassemblent des troupes nombreuses, en confient le commandement à un vieillard de la nation des Aulerci, nommé Camulogène, marchent du côté où s'avançaient les Romains, et campent derrière un marais prolongé qui aboutissait à la Seine. Ce marais ne pouvait être formé que par le cours de la Marne.

Labienus, arrêté par le double obstacle du marais et de l'armée gauloise, se décide à prendre une route plus praticable; il rétrograde, va assiéger Melun, une des forteresses des Senones, située, comme celle de Lutèce, dans une île de la Seine; il prend cette place, rétablit le pont, coupé quelques jours auparavant par les Gaulois, y passe la rivière, et, suivant sa rive septentrionale, marche de nouveau vers Lutèce.

Les Gaulois, informés du retour de l'armée romaine par une autre route, quittent le poste qu'ils occupaient près des marais

(1) CÆSAR, *de Bello gallico*, lib. 6, cap. 3.

(1) On a, dans quelques mémoires manuscrits ou imprimés, avancé qu'Agedincum n'était point Sens, mais Provins. Autorisé par des savants respectables, je crus, dans ma première édition, devoir adopter cette opinion; mais depuis, la matière soumise à un examen plus attentif, je me suis convaincu qu'il fallait revenir à l'opinion de d'Anville et d'autres géographes, et placer Agedincum à Sens. Je dois cette conviction à un mémoire manuscrit récemment composé par un étudiant en droit nommé Chabrol. Ce jeune homme a traité la question avec une érudition et une judiciaire dignes d'un homme vieilli dans la science.

formés par le cours de la Marne, vont camper en face de l'île de Lutèce, sur la rive méridionale de la Seine, et, pour ôter aux Romains les moyens d'arriver jusqu'à eux, ils brûlent les constructions qui se trouvent dans cette île, et en coupent les ponts.

Labienus posa son camp en face de celui des Gaulois, c'est-à-dire sur la rive septentrionale.

Ce fut alors que ce général romain apprit les revers de César et sa marche précipitée vers Agedincum. Cette nouvelle changea ses dispositions : ne pouvant vaincre les Gaulois, il résolut de leur échapper avec honneur.

Il avait enlevé à Melun cinquante barques et les avait remplies de troupes ; lorsqu'elles furent arrivées vers Lutèce, il confia le commandement de chacune d'elles à un chevalier romain, fit en silence et à la faveur de la nuit, descendre ces barques sur la rivière, au-dessous de Lutèce, jusqu'à un lieu qu'il indiqua et où il promit de se rendre bientôt. Ce lieu distant du camp romain de quatre milles, c'est-à-dire d'une lieue et demie, était vraisemblablement situé au-dessus du pont de Sèvres.

Labienus ordonna aussi à cinq cohortes, placées sur d'autres barques, de remonter la Seine ostensiblement, et même avec bruit. Il laissa cinq autres cohortes pour la garde de son camp, situé en face de Lutèce, et marcha, à la tête de trois légions, vers le lieu assigné aux cinquante barques qui avaient descendu la Seine. Là, favorisé par un orage violent qui ralentit la surveillance des sentinelles gauloises, il parvint à traverser cette rivière.

Au point du jour, les Gaulois sont avertis qu'ils allaient être attaqués sur trois points, par les cohortes restées dans le camp romain, qui affectaient des dispositions menaçantes ; par un corps considérable qui avait remonté la Seine ; enfin, par plusieurs légions qui, après avoir descendu cette rivière sur des barques, étaient parvenues à la traverser.

Les Gaulois divisèrent aussitôt leur armée en trois corps. L'un resta au camp pour faire face aux troupes du camp romain ; l'autre, plus faible, fut envoyé vers un lieu nommé Metiosedum ou Josedum (1), afin d'observer la marche des troupes romaines qui remontaient la Seine ; le troisième se porta vers l'endroit où Labienus, avec ses légions, avait traversé cette rivière.

Ce fut ce troisième corps qui combattit contre Labienus. Le combat dut se donner dans les plaines d'Issy.

L'aile droite des Romains parvint à repousser les Gaulois qui lui étaient opposés ; à l'aile gauche, ceux-ci tenaient ferme, se battaient et ne fuyaient pas. Alors, une des légions romaines qui avaient obtenu des avantages sur la droite tourna la partie de l'armée gauloise qui opposait le plus de résistance. Les Gaulois, enveloppés, se battirent avec une ardeur qui étonna les Romains ; mais leur courage céda à la supériorité des talents. Camulogène et une grande partie de ses troupes périrent dans ce combat.

A la nouvelle de cette défaite, ceux qui se trouvaient dans le camp gaulois vinrent au secours de leurs frères ; mais ils ne purent soutenir le choc des légions victorieuses, et furent entraînés par la foule des fuyards. Tout ce qui ne put trouver asile sur les hauteurs ou dans les bois fut tué par la cavalerie romaine. Ces hauteurs et ces bois devaient être ceux de Meudon.

La cause sainte que défendaient les Gaulois était digne d'un meilleur sort.

Après cette action, Labienus, qui n'avait d'autre objet que de ramener son armée saine et sauve à Agedincum, où il avait déposé ses bagages, marcha vers cette forteresse, après avoir réuni ses troupes.

Sans doute les Parisiens, dont le territoire fut le théâtre de cette expédition, contribuèrent selon leurs moyens à la défense commune ; mais leur forteresse, privée de ses ponts, ne fut ni attaquée, ni défendue, comme le disent plusieurs modernes très mal instruits.

César nous présente d'abord les Parisiens comme une nation dévouée à ses intérêts ; mais il est évident qu'elle céda à la crainte plutôt qu'à son inclination. Il faut beaucoup se méfier d'un conquérant qui écrit lui-même ses exploits : César a souvent trahi la vérité (1).

Dans cette guerre, ainsi que dans celles qui suivirent, on voit les Parisiens constam-

(1) Metiosedum, suivant plusieurs manuscrits des Commentaires de César, et Josedum, suivant quelques autres, devait être placé sur la rive méridionale de la Seine, du côté d'Ivry.

(1) CÆSAR, *de Bello gallico*, lib. 7, cap. 75.

ment unis à leurs confédérés, et armés contre l'ennemi commun : on les voit, peu de temps après, fournir leur contingent de de troupes à l'armée gauloise destinée à combattre celle que César commandait au siége d'Alise.

Le contingent des Parisiens, en cette occasion, donne la mesure de leur force. Les habitants du Poitou, ceux de la Touraine, du Soissonnais, réunis aux habitants du territoire parisien, ne fournissent ensemble que huit mille hommes; tandis que quelques nations puissantes de la Gaule, quoique déjà épuisées, les Edui, et surtout les Arverni, envoient chacune trente-cinq mille combattants (1).

Le nombre d'hommes fourni en cette circonstance par la nation parisienne ne dut pas s'élever à plus de deux mille : ainsi sa puissance était à celle des nations du premier rang comme 2 est à 25.

Depuis cette époque, et pendant quatre siècles, l'histoire se tait sur les Parisiens et leur Lutèce. La géographie seule nous apprend que cette nation, placée sur les frontières de la Belgique et de la Celtique, fut rangée dans la Lyonnaise, lorsque Auguste eut divisé la Gaule en provinces.

D'après toutes les notions historiques, il est évident que les Parisiens étaient un peuple faible et passif. Leur petite forteresse, placée dans une île de la Seine, se composait, comme toutes les forteresses de la Gaule, d'un assemblage de cabanes, habitées seulement en temps de guerre.

Les écrivains qui ont donné une idée différente ont admis et propagé une erreur où sont tombés aussi les auteurs de l'*Histoire de Paris*, les pères Félibien et Lobineau : ils disent que César augmenta le nombre des édifices de Paris, l'entoura de fortes murailles, et voulut que cette place fût nommée la Cité de Jules César. Ces auteurs se sont appuyés sur un prétendu passage de Boëce, passage qui n'existe dans aucun des ouvrages de ce philosophe, comme l'a prouvé M. Bonami (2); passage tiré d'un écrivain du treizième siècle, époque où l'on était fort en usage de recourir aux fictions, lorsqu'on manquait de connaissances positives.

Il est des écrivains qui ont osé dire aussi, il en est d'autres qui ont avec confiance répété, que Jules César avait fait bâtir le Grand-Châtelet. Ils le disent sans preuve. Ce conquérant détruisit, tua et pilla beaucoup, et ne construisit aucun édifice dans la Gaule. Cette assertion insoutenable sera réfutée quand je parlerai de cet édifice (1).

La description des monuments antiques, découverts ou conservés à Paris, peut donner une partie de la physionomie de cette place pendant la domination romaine, et suppléer, à quelques égards, au silence des historiens.

Je les décrirai donc, en commençant par les antiquités de l'île de la Cité; puis, je viendrai à celles qu'on a trouvées au-delà de l'une et l'autre rive de la Seine. Il faut chercher dans le sein de la terre les lumières que l'histoire nous refuse.

§ II. Ile de la Cité, ses ponts, ses antiquités.

Ile de la Cité de Paris. Cette île, moins grande autrefois qu'elle n'a été depuis, parce qu'on y a réuni, du côté de l'ouest, deux petites îles, et, du côté de l'est, un terrain ou monticule factice, n'était pas, même du temps de Julien, protégée par un mur d'enceinte. Cet empereur, dans son Misopogon, après avoir parlé de la Cité de Paris, qu'il nomme sa chère Lutèce, ajoute : « Elle est entièrement entourée par les eaux de la rivière, « et située dans une île peu étendue, où « l'on aborde de deux côtés par des pont « de bois (2). »

Il est présumable que vers la fin de la domination romaine, et il est certain qu'au commencement de celle des Francs, cette île était défendue par une enceinte de murailles.

A la fin du quatrième siècle, l'île de la Cité devait contenir un palais ou édifice destiné à l'ordre municipal, dont je parlerai bientôt (3). Cet édifice occupait certainement l'emplacement du Palais-de-Justice. A l'autre extrémité de l'île, et à la place d'un autel dédié à Jupiter, autel dont je donnerai la description, fut établi, lorsque le christianisme eut fait des pro-

(1) Cæsar, *de Bello gallico*, lib. 7, cap. 75.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XV, p. 673.

(1) *Voyez* article *Châtelet*.

(2) L'abbé de la Bletterie a traduit inexactement le *Misopogon* de Julien, lorsqu'il fait dire à ce prince que cette place était environnée de murailles.

(3) *Voyez* ci-après, section 5.

grès, un temple chrétien, dédié à saint Étienne. Entre ces deux établissements était une place destinée au commerce, place dont je prouverai l'existence.

PONTS DE PARIS. Par deux ponts en bois, établis sur l'une et l'autre rive de la Seine, on communiquait à l'île de la Cité. Le Petit-Pont, où aboutissait la voie romaine, venant du côté du midi, était placé au même point où se trouve aujourd'hui celui qui porte ce même nom; le Grand-Pont occupait à peu près l'emplacement du Pont-au-Change.

Ces ponts ne se correspondaient pas directement; pour arriver du Petit-Pont au Grand-Pont, la route suivait la ligne de la rue du Marché-Palu, se détournait à gauche en formant un angle, se continuait dans la direction de la rue de la Calandre, qui aboutissait à la place du Commerce, laquelle fut, pendant longtemps, nommée place Saint-Michel, à cause d'une chapelle de ce nom qui s'y trouvait. La rue de la Calandre est dans les anciens titres ainsi désignée : « Rue par laquelle on va du Petit-Pont à la place Saint-Michel. » De cette place la route se dirigeait vers le Grand-Pont.

La disposition extraordinaire, incommode et tortueuse de ces deux ponts, a certainement une cause. Le Petit-Pont devait ordinairement être à la place de celui qu'on nomme aujourd'hui Saint-Michel. La voie romaine venant du village d'Issy passait sous ce pont présumé et traversait sans détour l'île de Lutèce jusqu'au Grand-Pont. Mais lorsqu'on établit le palais des Termes et les jardins, pour ne point diviser leur ensemble, cette voie fut détournée et portée à l'endroit où est aujourd'hui la rue Saint-Jacques; et le Petit-Pont, déplacé, fut construit dans la direction de cette rue. Je ne crois pas qu'on puisse expliquer d'une manière plus vraisemblable les détours de cette route et la disposition indirecte de ces deux ponts (1).

Voici les antiquités découvertes dans cette île :

Autel à Jupiter. Le 16 mars 1711, en creusant sous le chœur de l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, pour y construire un caveau destiné à l'inhumation des archevêques de cette ville, on découvrit neuf grosses pierres cubiques, offrant chacune sur leur diverses faces des bas-reliefs, et même des inscriptions. Ces pierres avaient, à une époque inconnue, mais très postérieure aux conquêtes de César, été emloyées à la construction d'un double mur qui fut, pendant cette fouille, rencontré à six pieds de profondeur; mur dont la direction du sud au nord traversait la largeur du mur de cette église.

La plus grande de ces pierres a trois pieds et quelques pouces de hauteur, et la plus petite un pied et demi environ. Une d'elles, dont trois faces sont chargées de bas-reliefs, offre, sur la quatrième, cette inscription dédicatoire :

TIB. CÆSARE. AUG. JOVI. OPTUMO.
MAXSUMO..... M. NAUTAE. PARISIAC.
PUBLICE POSUERUNT.

Cette inscription fut gravée par une main inhabile. Des lettres omises ont, après coup, été ajoutées au-dessous des mots où elles manquaient; l'espace fruste qui se termine par la lettre M doit, suivant l'opinion générale, autorisée par des exemples et par le raisonnement, former avec cette lettre le mot *aram*. Cette rectification faite, l'inscription se traduit ainsi : « Sous Tibère César Auguste, les bateliers « parisiens ont publiquement élevé cet « autel à Jupiter très bon, très grand. »

Les trois autres faces de la même pierre portent chacune un bas-relief. Le premier a pour sujet deux figures d'hommes à mi-corps, armés de piques et de boucliers de forme elliptique. On y voit la place d'une troisième figure fruste. Ces figures sont dans l'attitude d'hommes en marche. Au-dessus de ce bas-relief, dégradé par le temps, devait être une inscription que la cassure de la pierre a enlevée.

Sur une autre face de la même pierre, un second bas-relief, mieux conservé, présente trois soldats barbus, armés de piques et de boucliers en forme de losange à pans coupés. Un de ces soldats se fait remarquer par un grand cerceau qu'il porte sous le bras droit. Au-dessus du bas-relief est gravé ce mot : EVRISES.

Le troisième bas-relief offre pareillement trois figures à mi-corps, drapées à la romaine : deux se présentent de face; une troisième, de profil, regarde les premières, et semble leur adresser la parole : elle paraît tenir en main un aviron ou une rame.

(1) *Voyez* ci-après au présent chapitre, section 4, *palais des Thermes et jardin de ce palais*.

Ces figures sont très frustes. Au-dessous on lit : SENANI V... I.L.O.M.

Ces trois bas-reliefs représentent, suivant ma conjecture, diverses nations gauloises, armées à la romaine, auxiliaires des légions, et qui, habitant les rives de la Seine, naviguaient sur cette rivière. Les inscriptions placées au-dessus semblent offrir les noms de ces nations (1).

Les bas-reliefs de cette pierre n'offrent que des figures d'hommes, et ceux des pierres dont je vais parler représentent des divinités.

Une seconde pierre a, sur deux de ses faces, deux figures à mi-corps, qui se ressemblent et ne diffèrent que dans quelques parties de leur vêtement. Toutes deux ont la main gauche armée d'une haste; chacune a le bras droit élevé sur la tête d'un cheval, et en tient les rênes. Au-dessus d'une de ces figures on lit : *Castor ;* au-dessus de l'autre la fracture de la pierre n'a laissé aucune trace d'inscription ; mais



Parisiens en armes au IVe siècle.

(1) Evrises paraît être le nom contracté des Eburovices, nation voisine des Parisiens, dont le territoire était situé sur la rive gauche de la Seine, et dont le chef-lieu est représenté par Évreux. Senani est, je crois, le même nom que Senones, nation voisine de celle des Parisiens, et dont le territoire est en grande partie arrosé par le cours de la Seine. On a débité tant de conjectures ridicules sur ces inscriptions, que je ne dois pas craindre de hasarder la mienne.

d'après la parité de ces deux figures, et d'après le nom de l'une d'elles, il est évident que celui de l'autre était *Pollux*.

Une autre face de la même pierre présente le buste d'une divinité dont le front chauve est armé de deux cornes élargies et fendues à leur extrémité comme celles d'un cerf.

De chaque corne pend un anneau qui paraît être un bracelet gaulois ; et ce qu'on a pris pour un second et petit anneau passé dans le premier n'est qu'un ornement. Le menton de cette figure est barbu, ses épaules sont drapées ; au-dessus on lit : *Cernunnos* ou *Cernunos*, car la quatrième

lettre de ce mot étant fruste peut être considérée comme un *n* ou comme un *v*. Ce nom est celui d'une divinité gauloise, peut-être d'un dieu topique des Parisiens (1).

Le bas-relief de la quatrième face de cette pierre a pour sujet un homme à mi-corps tenant en main un faisceau de feuilles, faisceau qui ressemble à cet instrument de culte que les Romains nommaient *aspergillum*, et que les chrétiens appellent goupillon; ou peut-être n'est-ce qu'une massue, ou plutôt la représentation imparfaite de la foudre céleste. Cet homme semble menacer de cet instrument un serpent qui s'élance sur lui.

Cette figure barbue paraît être celle d'un prêtre qui maudit, exorcise, conjure ou asperge un serpent, génie du mal, ou un Hercule qui va frapper de sa massue l'hydre de Lerne. Au-dessus est cette inscription fruste : Sivior... os.

Une troisième pierre, plus large que les précédentes, a des bas-reliefs sur ses quatre faces, et n'a point d'inscription. Sur l'une on croit reconnaître Mars et une figure peu caractérisée; sur l'autre on distingue Vénus et Mercure. Quelques autres figures frustes occupent les deux autres faces.

Les bas-reliefs qui viennent d'être décrits ne sont composés que de figures à mi-corps; dans ceux qui vont suivre, les figures sont en pied.

Une quatrième pierre cubique, plus forte en dimensions que les précédentes, offre, sur une de ses faces, un taureau, couvert de l'étole sacrée, et dessiné sur un fond de feuillage : trois grues sont placées, l'une sur sa tête, les deux autres sur son dos. L'inscription de ce bas-relief est entière; la voici : *Tarvos trigaranvs*. On pense qu'au lieu de Tarvos, ou plutôt Taruos. on doit lire Taurus. La mauvaise orthographe des inscriptions de ce monument autorise cette opinion, que le raisonnement confirme. Le mot trigaranus semble désigner les trois grues : ainsi cette inscription pourrait être traduite par le taureau aux trois grues. Le bas-relief est ici l'interprète de l'inscription. Ce taureau, objet d'un culte presque universel, était celui du culte des Gaulois.

Sur une autre face de la même pierre est une figure en pied, à demi couverte d'une draperie ou *paludamentum*, qui ne dépasse pas les genoux : elle tient de la main droite un marteau, et de la gauche des tenailles. L'inscription porte Volcanvs; c'est le dieu Vulcain.

Sur la troisième face on voit une figure d'homme barbu, et à demi couvert d'une ample toge qui lui descend jusqu'aux pieds. Il s'appuie d'une main sur une haste, attribut de la royauté; à ses pieds on distingue une aigle éployée; l'inscription porte : Jovis. Cest le père Jou ou Jupiter, avec ses attributs ordinaires.

La quatrième face de la même pierre offre un homme barbu, couronné de lauriers, levant de la main droite un instrument tranchant auprès d'un arbre, dont il semble abattre les branches. On lit au-dessus : Esvs, divinité gauloise très connue.

Il reste cinq autres pierres, moins instructives : l'une d'elles présente, sur une de ses faces, la figure très fruste d'un danseur.

Une seconde a la forme d'un piédestal grossier, et une troisième celle d'une table d'autel. Au milieu de cette dernière est une ouverture circulaire d'environ 8 pouces de diamètre. Cette ouverture, lorsqu'on fit la découverte, se trouvait encore remplie de charbons et d'encens. On éprouva que ce charbon était facilement combustible, et que l'encens, présenté au feu, répandait une odeur agréable.

Enfin une autre de ces pierres est beaucoup plus large dans sa partie supérieure que dans l'inférieure. Sa surface a la forme d'une table divisée en deux parties par une entaille profonde d'environ 7 pouces de large à son orifice, et qui se termine angulairement en pénétrant dans la pierre. On a pensé que cette table appartenait à un autel de sacrifice, et que l'entaille était destinée à l'écoulement du sang des victimes.

(1) Les conciles ont souvent prohibé en France le culte d'une divinité nommée Cervulus; n'y aurait-il pas de l'analogie entre Cervulus et Cernunnos ou Cervunnos? (*Voyez*, sur le Cervulus, Éclaircissements sur l'histoire de France, par l'abbé Lebeuf, tome I, pag. 280, et le Glossaire de Ducange, aux mots Cervula et Cervulus.) M. du Mége, dans un ouvrage publié en 1814, intitulé *Monuments religieux des Volces Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, donne la gravure d'un autel dédié au dieu Caruninius : *Deo Carunio* ou *Caruninio*. Ce nom ne dériverait-il pas du grec *keraunios* ou *kerauneios*, qui signifie le *foudroyant*, surnom de Jupiter?

De toutes ces pierres trouvées dans un même lieu, de leurs formes diverses, de leurs inscriptions et de leurs bas-reliefs, il résulte que, sous le règne de Tibère, entre les années 14 et 37 de notre ère, il existait chez les Parisiens une corporation de bateliers (*nautæ*), ou navigateurs sur la Seine, comme il s'en trouvait dans plusieurs autres lieux de la Gaule situés sur des rivières facilement navigables (1);

Que cette corporation de bateliers fit, à cette époque, ériger, à l'extrémité orientale de l'île de Lutèce, un monument religieux dédié spécialement à Jupiter;

Que ce monument était isolé, puisque les pierres cubiques qui le composaient sont sculptées sur leurs quatre faces; que l'ensemble de ce monument formait un autel situé au confluent des deux bras de la Seine. C'est ainsi qu'à Lyon, à Saintes, et dans d'autres lieux de la Gaule, des autels étaient placés au confluent de deux rivières;

Que ce monument, composé des pierres cubiques qui viennent d'être décrites, formait une pile ou piédestal d'environ six pieds de hauteur, qui vraisemblablement portait la statue de Jupiter;

Que ce piédestal était accompagné de deux autels, l'un destiné aux sacrifices, et l'autre à faire brûler de l'encens;

Enfin que les pierres qui n'ont pas en largeur la même dimension que les autres ont pu appartenir à des parties accessoires du monument principal.

On remarque dans ce monument la réunion des dieux gaulois et romains, des dieux des vainqueurs et de ceux des vaincus; l'association paisible des divinités du Capitole, Castor, Pollux, Jupiter, Vulcain, Vénus, Mars, etc., avec les dieux barbares Esus et Cernunnos: cette association devenait facile entre des religions qui n'étaient point exclusives.

Je dois faire observer qu'à l'époque de l'érection de ce monument, les routes de terre étant rares et impraticables, les Romains n'effectuaient le transport des vivres et munitions nécessaires à leurs armées que par la voie des rivières navigables. Lutèce, située sur la Seine, rivière dont la navigation est commode, dans laquelle viennent déboucher quelques autres, telles que l'Yonne, la Marne et l'Oise, parut dans une position heureuse, et servit de point central à la navigation d'une partie de la Gaule. Aussi voit-on, vers la fin du quatrième siècle, qu'il existait sur la Seine, à Andresy, une flotte de bateaux sous la direction d'un préfet résidant à Paris; et que, lorsque les Francs eurent succédé aux Romains, une corporation de bateliers s'est maintenue longtemps dans cette ville, sous les noms de *mercatores aquæ parisiaci*, de *marchands par eau*, de *la confrérie des marchands de l'eau*, etc. Les pierres de ce monument ont en partie été transférées, en 1818, du Musée des monuments français au Musée des Antiques du Louvre; en 1822, elles furent réunies dans une des salles des Augustins, ci-devant Musée des Monuments français; elles doivent être, dit-on, placées au palais des Thermes (1).

CIPPE ANTIQUE. En août 1784, lorsqu'on construisait les bâtiments du Palais-de-Justice situés rue de la Barillerie, en face de la Sainte-Chapelle, on découvrit, en fouillant profondément le sol, parmi plusieurs pierres qui paraissaient appartenir à un édifice très ancien, un cippe quadrangulaire en pierre de la nature de celles qui furent trouvées, en 1711, dans l'église de Notre-Dame. Ce cippe a 5 pieds 10 pouces de hauteur, ne porte aucune inscription, et chacune de ses faces présente, en grand relief, la figure en pied d'une divinité; ces figures ont 3 pieds et demi de hauteur.

Sur une de ses faces est Mercure, avec tous ses attributs.

Sur une seconde, on voit une femme entièrement vêtue: sa tête est ornée d'un diadème d'où part un voile qui se déploie sur ses épaules; elle tient en main un caducée, attribut étrange dans la main

(1) Dans le recueil des Inscriptions de Gruter, on trouve la preuve de l'existence de ces corporations de bateliers également nommés *Nautæ* à Vienne sur le Rhône: à Lyon, sur le Rhône et la Saône, sur la Durance et sur la Loire. En 1804, on a découvert sur l'emplacement de l'antique Avenche, en Helvétie, une inscription où sont mentionnés les *Nautæ aruranci* et *aramici*.

(1) Ces bas-reliefs se trouvent gravés dans plusieurs ouvrages, notamment dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. III, in-4°; dans l'histoire de Félibien, tom. I; dans les Mémoires de l'Académie celtique, n° 2, et dans les *Siècles de la monarchie*, par M. Jorand, etc.

d'une divinité féminine, et qui fait conjecturer que cette figure était celle de la mère de Mercure, de Maia, dont le culte, répandu dans les Gaules, subsiste encore, à certains égards, chez les villageois de quelques parties méridionales de la France.

Une troisième face offre la figure d'un jeune homme qui, aux attributs d'Apollon, l'arc et le carquois, réunit ceux d'un dieu qui préside à la navigation des rivières. Il tient d'une main un poisson, et de l'autre paraît s'appuyer sur un aviron; il est légèrement vêtu du paludamentum. C'est, en mythologie, une singularité remarquable de voir le même dieu joindre l'empire des airs à celui des eaux. Mais on ne s'en étonnera point, si l'on considère que cette figure est évidemment l'emblème de la navigation sur la Seine, et que le vent et l'eau sont deux puissances nécessaires pour naviguer sur les fleuves. De cette explication toute naturelle on pourrait induire que les navigateurs sur la Seine faisaient usage de voiles.

L'explication de la quatrième figure a paru difficile à M. Grivaud, qui a décrit et fait graver ce monument (1). Elle représente un jeune homme en partie couvert du paludamentum. Deux ailes éployées sont à sa tête, et deux autres à ses épaules. Il est dans une attitude ascendante: il pose un de ses pieds sur un gradin, et semble s'élancer en l'air; dans une de ses mains il tient un disque, qu'il élève vers le ciel.

Suidas décrit et explique une pareille figure, et l'attribue au dieu-soleil Horus ou Priape. « Ses ailes indiquent la vélo« cité de sa course, et le disque la roton« dité de l'univers; et c'est lui qui fait « éclore les germes cachés dans le sein de la « terre (2). » Ainsi la figure de ce jeune homme est l'emblème du soleil au printemps.

Le style de la sculpture de ce monument, l'étrangeté des attributs de ces figures mythologiques, me font croire qu'elles appartiennent au troisième siècle, époque où les cultes orientaux, se mêlant à ceux des Romains, ont porté par ce mélange des altérations dans les attributs de diverses divinités.

Ce cippe antique fut déposé, en 1784, au cabinet d'antiquités de la Bibliothèque royale.

(1) *Recueil des Monuments antiques*, Paris, 1817, t. II, p. 127, pl. 15.

(2) *Suidas, ad verbum* Priapus.

Monument triomphal découvert sous l'église de Saint-Landri, muraille de la Cité.

Une découverte plus récente que celle dont je viens de parler jettera de nouvelles lumières sur l'histoire de Paris. En 1829, M. Richard, acquéreur de l'ancienne église de Saint-Landri et de ses dépendances, entreprit d'y faire élever deux maisons, l'une située sur la route du quai de la Cité, la seconde, au sud de celle-ci, sur l'emplacement de l'église de Saint-Landri. Nous nous occuperons seulement de cette dernière, dont le sol fouillé a offert plusieurs objets précieux pour l'histoire parisienne.

En creusant le sol pour établir les fondations, on rencontra, à environ dix pieds de profondeur, une forte muraille dont la direction était à peu près parallèle au cours du petit bras de la Seine. Cette muraille se composait en grande partie de débris de pierres, dont les faces étaient ornées de bas-reliefs qui, rapprochés, offraient des sujets suivis, sujets allégoriques ou purement historiques, mais qui sont les produits de la même pensée. Il est certain qu'ils représentent une victoire obtenue par des moyens frauduleux, par des stratagèmes de guerre plutôt que par le courage des combattants. Je parlerai de cette victoire; mais avant je dois donner la description de toutes les parties du monument qui m'a inspiré cette opinion.

Le principal fragment consiste dans une longue pierre ornée d'un bas-relief brisé en deux parties, dont voici le sujet: Des lièvres, symboles de la poltronnerie, fuient devant les chiens, que des génies ailés excitent ou dirigent contre les fuyards, qui vont se précipiter dans un large filet, où ils sont pris. Ce bas-relief allégorique servait évidemment de frise à la façade d'un édifice qui paraît être dans la catégorie de ceux qui abondaient à Rome, et qu'on nommait *ædes sacræ* (maisons sacrées).

Je suis autorisé à donner cette qualification au monument de Saint-Landri, parce qu'il porte le double caractère de la politique et de la religion.

Auprès du bas-relief ci-dessus décrit, on a trouvé une pierre quadrangulaire, chargée de figures en bas-relief, dont les parties inférieures, les pieds et la terrasse

sur laquelle ils portaient, ont disparu. Cette pierre, avant sa rupture, avait trois pieds six pouces de hauteur sur un pied six pouces d'épaisseur. On a trouvé aussi une pierre que l'on croit être un autel votif, en fort relief, et dont les figures sont grandes comme nature; les parties inférieures ont été brisées; et sur une autre est une partie du bas-relief, où se voient plusieurs cuisses, plusieurs jambes qui semblent appartenir aux corps dont nous venons de parler. A travers toutes ces jambes, on reconnaît très bien une figure symbolique qui, au lieu de cuisses, a deux gros serpents, dont avec ses mains elle contient les têtes. Ce même symbole se retrouve sur plusieurs monuments antiques, et même sur des édifices du moyen âge (1).

On a découvert dans la même muraille un fragment échappé à la destruction, qui donne au monument un caractère triomphal.

Il représente, adossés à un mur, les restes de trois figures de captifs, ou prisonniers de guerre, comme on en voit sur presque tous les monuments triomphaux. Ces figures en relief sont plus grandes que nature, et d'un beau travail. La mieux conservée est remarquable sous le rapport de l'art; on y voit encore l'extrémité des courroies qui lui tiennent les mains attachées derrière le dos. Les autres sont trop frustes pour être décrites.

Sur le même point se sont trouvées plusieurs autres antiquités de moindre importance, telles que vases, lampes, etc.; un amas d'ossements humains et d'animaux, qu'on a transporté aux catacombes: tristes témoignages de l'acharnement des combats qui attestent que là ou près de là fut donnée une bataille acharnée. Je me tairai sur ces découvertes, qui n'offrent que des résultats peu importants. Il en sera autrement des médailles; je dois m'y arrêter.

On a recueilli, sur un terrain voisin de la muraille, douze médailles, presque toutes romaines, et la plupart frustes. La plus ancienne est d'Antonin-le-Pieux, et la plus récente porte la face et le nom du tyran Magnus Maximus, qui régna dans les Gaules depuis l'an 383 jusqu'en 388. Instruit de la haine que les troupes romaines portaient à l'empereur Gratien, il résolut d'en profiter. Il se fit proclamer auguste par l'armée qu'il commandait dans la Grande-Bretagne, et partit avec elle. En abordant sur le continent, ce Maximus avait déjà corrompu tous les chefs de l'armée romaine: leur mécontentement les avait disposés à la trahison. Au premier choc, l'armée romaine passa successivement à l'ennemi. L'empereur Gratien, abandonné de tous, prit la fuite et se réfugia à Lyon, où Maximus envoya un homme dévoué qui, par des moyens perfides, parvint à lui arracher la vie. L'empereur Théodose, ayant gagné deux batailles contre Maximus le 27 août 388, le fit décapiter près d'Aquilée le 6 septembre suivant. L'usurpation de Maximus lui attira plusieurs guerres, bien des tourments, causa sa mort et celle de son fils Victor. Le monument triomphal qu'il avait fait élever à Paris ne lui survécut pas longtemps. Peu de temps après, il dut être démoli, sous Valentinien II, qui avait succédé à Gratien, et qui, vers la fin de l'an 388, se rendit dans les Gaules, après avoir, par une loi de cette année, aboli les actes, les nominations, les institutions de Maximus; il est présumable que, ne voulant laisser aucune trace des actes de l'usurpateur Maximus, Valentinien, arrivé dans les Gaules, dut ordonner la démolition du monument triomphal dans Paris. Cette démolition, dans la suite, fournit des matériaux à la construction de la muraille de la Cité.

Cette partie de muraille, plus récente que le monument dont elle contenait les fragments, était construite à pierres sèches, c'est-à-dire sans mortier ni ciment, manière de bâtir fort en usage chez les Romains, et qu'ils nommaient *maceria*. Il en a été découvert dans une longueur d'environ quatre-vingt-quatre pieds. Cette muraille devait se prolonger à droite et à gauche sous les maisons qui se trouvent dans le même alignement, elle longeait la rive de la Seine; sa direction en ligne droite la faisait aboutir, du côté d'aval, à l'ancien bâtiment de Saint-Denis-de-la-Chartre. Enfin, dans sa partie supérieure, elle avait six pieds d'épaisseur.

Prison de Glaucin. Il est très présumable, mais il n'est pas certain, qu'il existait, du temps de la domination romaine, sur la rive de la Seine, près du Pont-au-Change, et sur l'emplacement du quai

(1) *Recueil d'Antiquités*, par Caylus, tom. IV, pag. 31 et 317.

aux Fleurs, une prison dont parle Grégoire (1), et que l'auteur des Gestes du roi Dagobert nomme *carcer Glaucini* prison de Glaucin; elle était voisine d'une porte de Paris (2). Je place cette prison sur le quai aux Fleurs, parce que deux églises, celles de Saint-Denis et de Saint-Symphorien, à cause de leur voisinage de cette prison, ont porté le surnom de la Chartre, mot qui signifie prison, et que ces églises étaient situées près de ce quai. Je place cet établissement pendant la période romaine, parce qu'on a la preuve de son existence peu de temps après cette période; que les premiers rois francs n'étaient guère en usage de faire construire des édifices civils, et que le mot Glaucin est latin.

Une tour voisine de cette prison, ou qui en faisait partie, se nomma d'abord tour de Marquefas, puis tour Roland.

On voit que le quartier de la Cité, aujourd'hui peu brillant, l'était beaucoup sur la fin de la domination romaine, et contenait plusieurs établissements et institutions qui lui donnaient de l'importance. Voyons si les autres quartiers de Paris avaient les mêmes avantages.

III. Antiquités de la partie septentrionale de Paris.

L'espace encadré par le cours de la Seine et les hauteurs de Chaillot, de Clichy, de Montmartre, de Ménilmontant et de Charonne, qui contient aujourd'hui la partie la plus étendue, la plus peuplée, la plus industrieuse de Paris, était, dans les premiers temps de la période romaine, une solitude composée de forêts et de marécages. Au quatrième siècle, des édifices y furent construits, et l'on vit dès lors s'élever au milieu de ce terrain sauvage des productions des arts et de l'opulence. Des fouilles exécutées sur divers points ont révélé des faits que l'histoire s'obstinait à nous cacher.

Cette partie de Paris était traversée par une voie romaine, qui, partant de la Cité et du Grand-Pont, aujourd'hui remplacé par le Pont-au-Change, se dirigeait au nord jusqu'aux environs du marché des Innocents. Il paraît qu'au nord de ce pont était, à droite, un terrain appelé Tudella, nom commun à plusieurs anciens lieux de France, et qui désigne une fortification. Puis on arrivait à une bifurcation, dont une branche suivait la direction de la rue Montmartre, passait à Clichy, et de là au bourg de l'Estre, près Saint-Denis, puis à Pierre-Laie et à Pontoise. Quelques parties de cette voie romaine subsistent encore entre ces deux dernières positions.

L'autre branche se dirigeait vers les lieux nommés depuis Saint-Denis, Pierrefitte, etc. Il existait certainement d'autres routes, et notamment une qui suivait la direction de la rue Saint-Antoine; elle s'est conservée jusqu'au douzième siècle, elle était alors qualifiée de voie royale.

Passons aux établissements romains contenus dans cette partie de Paris.

Aqueduc de Chaillot et Bassins du Palais-Royal. Un aqueduc souterrain prenait son commencement sur les hauteurs de Chaillot, à la source des eaux minérales de ce lieu, traversait les emplacements des Champs-Elysées, d'une partie du jardin des Tuileries, et aboutissait vraisemblablement vers le milieu du sol occupé par le jardin du Palais-Royal.

Lorsqu'en 1763 on travaillait à la formation de la place Louis XV, on reconnut les tuyaux de conduite de cet aqueduc. On découvrit à Chaillot un reste de maçonnerie antique qui présente une des parties de cet aqueduc, que M. de Caylus a décrit avec détail (1).

Mais ce qu'il n'a pu décrire, c'est le résultat des fouilles faites en 1781 au jardin du Palais-Royal. Vers l'extrémité méridionale de ce jardin, à trois pieds au-dessous du sol, on a découvert un bassin ou réservoir de construction romaine, dont la forme était un carré de 20 pieds de côté, et en même temps des médailles d'Aurélien, de Dioclétien, de Posthume, de Magnence, de Crispe et de Valentinien Ier. L'époque de ce dernier empereur doit être celle du bassin, c'est-à-dire de la fin du quatrième siècle, au plus tard de l'an 375 de notre ère.

Une coïncidence remarquable tend à prouver que l'aqueduc de Chaillot aboutissait au bassin découvert dans le jardin du Palais-Royal: la ligne de cet aqueduc, reconnue par M. de Caylus depuis Chaillot jusqu'à la place Louis XV, étant prolongée

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 8, cap. 33.
(2) *Gesta Dagoberti regis*, cap. 33.

(1) *Voyez* son Recueil d'antiquités, tom. II, p. 375.

dans la même direction, rencontre précisément ce bassin (1). Ainsi il est très vraisemblable que l'aqueduc a été fait pour le bassin, et que la construction de l'un et de l'autre est du même temps.

Cet aqueduc avait évidemment pour objet d'alimenter les eaux de ce bassin, espèce de lavacrum destiné à des bains.

Les fouilles du jardin du Palais-Royal ont produit la découverte d'un autre bassin antique, situé dans la partie septentrionale de ce jardin ; il s'étendait depuis le café de Foy jusqu'au passage de Radzivill. Le pavé de ce bassin, composé de moellons, se trouvait à près de cinq pieds au-dessous du sol. Comme on ne déterra que des portions de ce second bassin, on ne peut en connaître les dimensions ; il était certainement beaucoup plus vaste que le premier (2).

Cimetière, Tombeaux et autres antiquités de la rue Vivienne. Non loin des bassins dont je viens de parler, on rencontra sous terre, en 1751, en travaillant aux fondations d'une écurie, dans une maison de la rue Vivienne, huit fragments de marbre ornés de bas-reliefs. M. de Caylus, qui en a publié les gravures et la description, ne doute pas que ces fragments n'aient appartenu à des tombeaux (3).

L'un représente un homme à demi couché sur un lit de table, et un esclave chargé d'un plat ; l'autre, Bacchus couché près d'Ariane ; sur un troisième est une prêtresse qui rend des oracles et un homme qui les écrit dans un livre ; le quatrième offre un repas, trois convives couchés sur leur lit, et un esclave portant un plat : sur la table on voit, dans un autre plat, une hure de sanglier. Ces bas-reliefs, dont j'omets les moins intéressants, paraissent tous appartenir au même tombeau.

Dans la même fouille fut trouvée une urne cinéraire en marbre, dont la face principale est ornée d'un feston de fleurs et de fruits qui se rattache à des têtes de béliers placées à la partie supérieure des angles de cette urne. Au-dessous de ce feston est une inscription portant que Pithusa a fait exécuter ce monument pour sa fille Ampudia Amanda, morte à l'âge de dix-sept ans.

Un couvercle de marbre, richement orné de sculptures appartenant à une autre urne cinéraire plus grande que la précédente, atteste l'existence d'un troisième monument sépulcral dans le même lieu.

Un quatrième monument de la même espèce fut découvert en 1806, dans la même maison, rue Vivienne, nº 8. En y faisant réparer un four, on déterra une urne cinéraire pareille à celles qui viennent d'être décrites. A chaque angle, des têtes de bélier soutiennent de larges festons de fleurs et de fruits qui décorent les quatre faces. Quatre aigles éployées occupent la partie inférieure de ces angles. Sur une des faces, au-dessus du feston, est une inscription annonçant que Chrestus, affranchi, a fait à ses dépens ériger ce monument à son patron Nonius Junius Epigonus. Au-dessous de cette inscription on voit, en bas-relief un peu fruste, une biche fuyant un aigle qui lui déchire le dos. Ce bas-relief est peut-être l'allégorie d'une persécution exercée par le gouvernement des empereurs contre la famille connue d'Epigonus.

Sur les autres faces, au-dessous du feston, est une patère et une aiguière ou *præfericulum*.

Cette coïncidence de monuments sépulcraux dans le même lieu a fait penser à M. de Saint-Morys que là était l'hypogée de quelque famille puissante et constituée en dignité. On peut aussi conjecturer que non loin de ce lieu était l'habitation d'un homme riche et puissant, peut-être d'un des préfets romains qui résidaient dans le chef-lieu des Parisiens, préfets dont je parlerai dans la suite.

Le bassin qu'on a découvert dans le jardin du Palais-Royal, jardin très voisin de la rue Vivienne, et l'aqueduc qui semble y aboutir, ainsi que les autres antiquités trouvées dans la même rue ou dans le voisinage, rendent vraisemblable, sinon l'existence de cette habitation romaine, au moins celle d'un lieu consacré aux sépultures et aux lavations ou ablutions d'une classe particulière et puissante de quelques habitants de Lutèce. Ce cimetière, destiné aux gens opulents, n'était pas le seul dans la partie septentrionale de cette

(1) *Voyez* le Plan de Paris sous la domination romaine.

(2) *Observations* sur quelques antiquités romaines déterrées dans le jardin du Palais-Royal, au mois de novembre 1781, par M. Bourignon, pag. 39.

(3) *Recueil d'Antiquités*, tom. II, pag. 373 et suivantes.

ville ; on verra bientôt qu'il en existait un second plus considérable.

Voici quelques autres détails sur les antiquités de la rue Vivienne :

En 1628, un jardinier fouillant la terre pour déraciner un arbre à l'entrée de la rue Vivienne, dans le jardin de l'ancienne Bourse de Paris, fit la découverte de neuf cuirasses de femmes. Les formes arrondies du sein ne laissaient pas de doute sur le sexe des personnes auxquelles elles avaient servi. A quel temps, à quelle nation appartenaient ces cuirasses? Ceux qui publièrent cette découverte négligèrent de fournir les détails nécessaires à la solution de ces questions.

Dans une maison de la même rue Vivienne fut trouvée sous terre une épée de bronze, que Montfaucon a fait graver dans ses Antiquités.

A l'extrémité septentrionale de la même rue Vivienne, à l'endroit où l'on voit le nouvel édifice de la Bourse, et lorsqu'on travaillait à sa fondation, on déterra plusieurs fragments de poterie romaine et deux poids antiques en verre, que M. Lenoir a recueillis.

L'emplacement où toutes ces antiquités ont été trouvées était traversé par une voie romaine, qui, partant de Pontoise (*Briva Isarœ*), passait au lieu de l'Estrée, près Saint-Denis (*Strata*), puis au village de Clichy (*Clipiacum*), et de là à Paris. Les Romains plaçaient leurs habitations, ainsi que leurs tombeaux, près des grandes routes.

Tête de Cybèle. Dans les fondements d'une ancienne tour dépendante de la muraille de Paris située au bout de la rue Coquillière, vis-à-vis l'église Saint-Eustache, on rencontra, en 1657, une tête de Cybèle en bronze, plus grande que nature, couronnée d'une tour élevée, symbole caractéristique de cette divinité. Cette tête a 21 pouces 8 lignes de hauteur, y compris la tour, haute de 7 pouces. M. de Caylus, qui en a donné une description et une gravure, pense qu'elle a été apportée de Rome à Paris comme un objet de magnificence ou de superstition (1). Mais cette opinion est fort douteuse; le champ des conjectures est vaste. Peut-être que là se trouvait un autel ou un *ædiculum* consacré à Cybèle. Cette tête de bronze, découverte dans un lieu voisin de l'église Saint-Eustache, me le fait croire. Toujours à l'endroit destiné au culte d'une divinité païenne, les chrétiens plaçaient le culte d'un saint (1).

(1) Antiquités, tom. II, pag. 379.

Il ne faut pas quitter cette partie de Paris sans parler des antiquités trouvées dans des lieux autrefois éloignés de cette ville, et qui aujourd'hui lui sont contigus.

Médailles. En 1807, lorsqu'on creusait le bassin du canal de l'Ourcq, à La Villette, on découvrit un vase de terre contenant environ deux mille cinq cents médailles de bronze saucé; elles appartenaient à l'époque comprise entre Dioclétien et Constantin, c'est-à-dire à la fin du troisième siècle et au commencement du quatrième. L'histoire de Paris retire peu d'avantages de cette découverte (2).

Antiquités trouvées a Montmartre. Une montagne, un bourg ou village, un faubourg de Paris qui leur est contigu, portent le nom de Montmartre. Cette montagne est nommée par Frédégaire *Mons Mercorii*, par l'abbé Hilduin, *Mons Martis*, par Frodoart et autres écrivains moins anciens, *Mons Martyrum*. En conséquence de ces différents noms, des écrivains modernes y ont placé un temple de Mercure et un temple de Mars, en ont fait un lieu destiné au supplice des martyrs. C'est là, suivant quelques légendaires, que saint Denis et ses compagnons furent décapités. Rien ne le prouve; mais il est certain que le mot *marte* ou *martre* indique un lieu destiné à l'exécution des criminels (3).

(1) A la place de l'autel de Jupiter, situé dans la Cité de Paris, les chrétiens ont substitué une église dédiée à Notre-Dame; à la place d'un autel à Bacchus, le culte d'un saint Bacchus; le cippe antique, offrant les images de quatre divinités païennes, existait près du lieu où depuis on a construit la Sainte-Chapelle du Palais, etc.

(2) *Voyez Recueil des Monuments antiques*, par M. Grivaud, t. II, p. 255.

(3) Le mot martre est commun à plusieurs lieux de France; en outre un grand nombre de villes et bourgs ont des rues, des places nommées, Martre, Martrais, Martrois, Marthuret. Plusieurs pierres druidiques ont conservé les noms de Marte, Martet, Martine. Une rue de Paris, située entre l'Hôtel-de-Ville et l'église de Saint-Gervais, porte le nom du Martrai ou du Martroi. Cette rue

Un vieil édifice, situé au nord et sur le penchant de cette montagne, a certainement accrédité l'opinion que là était un temple de Mercure ou de Mars. Cet édifice fut, en l'an 944, renversé par un ouragan furieux qui dévasta tous les environs. Frodoart, qui nous l'apprend, ajoute : « On raconte qu'alors on vit des démons « sous la forme de chevaliers, qui, après « avoir démoli une église du voisinage, se « servirent des poutres qu'ils en avaient « tirées pour abattre les murs antiques de « cet édifice très solidement construit, et « arrachèrent toutes les vignes (1). »

En 1737 et 1738 des fouilles furent ordonnées en cet endroit de la montagne. On y découvrit les restes d'un bâtiment dont le plan offrait un parallélogramme,



Abbaye Sainte-Geneviève.

divisé intérieurement en cellules ; dans quelques-unes d'elles étaient des fourneaux. On y reconnut les vestiges de deux chambres soigneusement cimentées en dehors et en dedans. Du côté du midi, l'eau arrivait à cet édifice par un canal qui descendait de la Fontaine du Buc, et, après avoir côtoyé la moitié d'une face de l'enceinte, elle y pénétrait par une ouverture voisine des fourneaux.

M. l'abbé Lebeuf, qui suivit les travaux de ces fouilles, qui en a décrit les résultats, au lieu d'un temple n'y vit qu'une maison de bains particuliers : et M. de Caylus, qui, avec les ressources, le zèle d'un amateur opulent, éclairé, a recueilli toutes les notes relatives à ces recherches, et qui a fait dessiner et graver tout ce qu'elles avaient mis à découvert, n'y a reconnu qu'un bâtiment destiné à des fonderies (2).

aboutit à la place de Grève, lieu du supplice.

(1) *Recueil des Historiens de France*, tom. VIII, pag. 198.

(2) A ces fouilles assistèrent des magistrats chargés d'en dresser procès-verbal. Un

Dans les ruines de ce prétendu temple de Mercure ou de Mars, on trouva un vase de terre d'un travail grossier, et une tête de bronze grande comme nature (1).

Au bas et au sud-ouest de la même montagne, on découvrit, en creusant un puits, deux fragments de bas-relief en marbre blanc, représentant des enfants ailés, occupés à monter sur un char et à le diriger. M. de Caylus les a fait graver, ainsi qu'un bras de bronze, qui, d'après ses proportions, a dû appartenir à une statue de 8 pieds 2 pouces et 8 lignes de hauteur; mais il n'est pas assez bien constaté que cette dernière antiquité soit provenue de Montmartre.

On a aussi découvert sur Montmartre des fragments de poterie romaine et un petit buste décrit et gravé dans l'ouvrage de *la Religion des Gaulois*, par dom Martin.

De ces découvertes il faut conclure qu'il existait sur le revers et en bas de cette montagne quelques maisons de campagne bâties et habitées par des Romains, ou quelques établissements antiques dont le temps a effacé les traces.

Faubourg de Lutèce. Dans cette même partie de Paris, au nord de la Seine, était un faubourg dont parle Ammien Marcellin. Julien, apprenant l'arrivée prochaine des troupes auxiliaires qui devaient passer par le chef-lieu des Parisiens, pour se rendre en Perse, fut, suivant l'usage, dit Ammien Marcellin, au-devant d'elles dans le faubourg : *In suburbanis princeps occurrit* (2). Ces troupes, composées d'Érules, de Bataves, de Pétulants, de Celtes et de l'élite de plusieurs légions, venaient du nord : le faubourg où Julien fut à leur rencontre était donc de ce côté.

Second cimetière du faubourg septentrional. Nous avons acquis la preuve qu'il existait, pendant la période romaine, un second cimetière destiné aux morts de la ville et de ce faubourg. Il occupait l'espace compris entre la rue de la Verrerie, la rue du Mouton, la place de Grève, le marché Saint-Jean et l'emplacement de l'église Saint-Gervais; sans doute il s'étendait au-delà de ces limites.

Dans la rue de la Tixeranderie, en face de celle du Mouton, est l'emplacement d'un ancien hôtel des comtes d'Anjou. En fouillant les fondations de cet hôtel, on découvrit, en 1612, plusieurs tombeaux antiques, dont deux ont été mentionnés par Paul Petau, par l'abbé Lebeuf et autres savants. L'un contenait un squelette et des médailles, dont la plus récente appartenait au tyran Magnence, proclamé auguste dans la Gaule en l'année 350; l'autre, gravé dans les Antiquités de Sallengre, porte pour inscription : *Patilius, fils de Partichus*.

La place du marché Saint-Jean, peu distante de la rue de la Tixeranderie et de l'église Saint-Gervais, et qui remplit à peu près l'intervalle entre ces deux points, était nommée, au treizième siècle, la place du Vieux-Cimetière, *Platea veteris cimiterii*.

L'abbé Lebeuf nous apprend qu'en 1717 on construisit des maisons entre l'église de Saint-Gervais et la rue du Monceau, et qu'à 12 pieds au-dessous du sol on découvrit plusieurs cercueils en pierre, fort anciens, comme l'indique la profondeur de leur gisement.

En 1818, pour établir une conduite d'eau, on creusa profondément les rues du Monceau et du Martroi : on trouva, notamment près de l'église Saint-Gervais, un grand nombre de tombeaux en pierres tendres, dont les fragments purent remplir douze à quinze charrettes. Les corps et même les os étaient entièrement pulvérisés; ce qui prouve la haute antiquité de ces monuments et les principes éminemment dissolvants contenus dans le sol (1).

plaisant imagina d'emprunter les formes de cette procédure et les noms de ces magistrats, pour publier avec plus de succès une description des prétendues découvertes que ces fouilles avaient produites. C'étaient des temples souterrains, vastes et superbes, enrichis de plusieurs milliers de statues d'argent et d'or, de colonnes de matières les plus précieuses; l'imagination des poètes, des romanciers, n'avait encore rien enfanté de plus merveilleux. Plusieurs Parisiens furent dupes de cette mystification.

(1) M. de Caylus a fait graver le plan de Montmartre, de la fonderie, et les dessins du vase et de la tête, dans ses *Antiquités*, t. III.

(2) *Ammian. Marcell.*, lib. 20, cap. 4.

(1) Le sol de ce quartier doit certainement sa qualité dissolvante et corrosive à une butte, monticule factice, ou voirie composée de gravois et d'immondices entassés près de l'église de Saint-Gervais, et qu'on nom-

La personne qui a présidé à ce creusement témoigne que les parties osseuses des cadavres avaient seules laissé des traces dans le fond de chaque tombe ; que ces traces consistaient en des traînées de poudre ressemblant à de la cendre ; elles étaient plus considérables là où les os avaient plus de volume ; à l'endroit occupé par la tête, ce résidu poudreux paraissait le plus abondant.

Une autre preuve de l'antiquité de ce cimetière résulte de la découverte qu'on a faite dans l'un de ces tombeaux ; elle consiste en une médaille d'argent de bas aloi, qui, quoique fort oxydée, laisse voir une tête imberbe avec une couronne radiée, autour de laquelle on lit facilement : *Antonius Pius Aug.* Cet empereur régna depuis l'an 138 jusqu'en 161 de notre ère. Ainsi, les habitants du faubourg septentrional de Paris avaient, sous la domination romaine, deux champs de sépulture à leur proximité : celui dont on vient de parler, et celui de l'emplacement de la rue Vivienne qui paraît avoir été particulièrement consacré aux morts opulents. On verra qu'il en existait un autre beaucoup plus étendu, dans la partie méridionale de cette ville, dont je parlerai.

Telles sont les antiquités trouvées dans la partie septentrionale de Paris : l'aqueduc de Chaillot, les réservoirs du Palais-Royal, les antiquités de la rue Vivienne, celles de Montmartre et deux cimetières.

IV. Antiquités de la partie méridionale de Paris.

Cette partie, aujourd'hui moins étendue, moins peuplée que la partie septentrionale, était, pendant la période romaine, bien plus riche en monuments et en institutions religieuses civiles et militaires.

Alors, et longtemps après, elle était qualifiée de faubourg, et nommée *Lucotitius* ou *Locotitie*, comme nous l'apprennent diverses pièces historiques (1); et ce nom, à la désinence près, est le même que celui de l'île de la Cité, appelée *Lutetia* ou plutôt *Lucotetia*.

Plusieurs routes ou voies, dont deux seules sont connues, traversaient ce faubourg.

La principale, partant du Petit-Pont et suivant la direction de la rue Saint-Jacques, longeait à droite l'enceinte du Palais des Thermes : ensuite, s'élevant comme le coteau, dont la pente était autrefois plus raide qu'elle n'est aujourd'hui, elle laissait à gauche des vignobles, et à droite un lieu que je conjecture avoir été consacré à Bacchus, puis les places et avenues qui précédaient ce Palais. Parvenue à la hauteur du plateau, cette voie, après avoir traversé les emplacements de la Sorbonne et des Jacobins, dans la direction d'une rue qui a existé entre l'emplacement de la Sorbonne et l'église de Saint-Benoît, se prolongeait entre un camp romain et un vaste champ de sépultures, à travers l'ancien emplacement des Chartreux, et allait aboutir à Issy, et de là à Orléans.

La seconde voie naissait de la précédente, à peu près à l'endroit où la rue Galande débouche dans celle de Saint-Jacques, et suivant la direction de cette première rue et de celle de la Montagne-Sainte-Geneviève, s'élevait au milieu des vignobles jusqu'au plateau. Arrivée à ce point, elle avait à gauche un lieu appelé les Arènes, destiné aux spectacles publics. A droite, et sur l'emplacement même de l'édifice du Panthéon, étaient des exploitations de terres propres à la poterie et une fabrique de vases romains. Cette voie suivait ensuite la direction de la rue Mouffetard, et traversant le champ des sépultures, que je mentionnerai bientôt, aboutissait à un lieu appelé *Mons Cetardus*. Ce nom a reçu dans la suite le nom de Saint-Marcel ; mais la rue qui y mène a conservé, à quelques altérations près, sa dénomination antique ; de Mons Cetardus on a fait Mont-Cétard, puis Mouffetard.

Voici les objets contenus dans l'espace que je viens de décrire :

nait le Monceau Saint-Gervais, dont une rue voisine, celle du Monceau, a conservé le nom. (V. ci-dessus, *Causes de l'inégalité du sol.*)

(1) Dans le diplôme de fondation de l'Église de Saint-Vincent, dite aujourd'hui de Saint-Germain-des-Prés, on lit que le roi Childebert fonda cette église, *in terra quæ aspicit ad fiscum isciacensem, in loco qui appellatur* LOCOTITIE. (*Diplomata, Chartæ*, etc., tom. I, pag. 54.) La vie de saint Doctrovée, abbé de ce monastère, porte que Childebert vint à Paris, et fonda une église en l'honneur de saint Vincent, dans un faubourg de cette ville et dans un lieu nommé *Lucotitius*. (*Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 437.)

Palais des Thermes (1). Des restes de cet antique édifice sont situés dans le quartier compris entre les rues de la Harpe, du Foin (2), de Saint-Jacques et des Mathurins. Avant 1819, on y entrait par la porte cochère d'une maison située rue de la Harpe, au nº 53 ; aujourd'hui entre les nos 61 et 65. En cette année, le préfet du département fit, pour la ville, l'acquisition de cette maison, de l'emplacement et des restes de cet édifice (3). En 1819, la maison a été démolie ; et, en 1820, on s'est occupé à déblayer les antiquités et à réparer leurs parties existantes.

Avant de décrire ces restes antiques, je dois donner quelques notions sur les Thermes de la ville de Rome, et ensuite produire des témoignages de l'antiquité des Thermes de Paris.

A Rome, on donnait le nom de Thermes à de vastes édifices destinés à des bains chauds, comme l'indique ce nom. Ces établissements furent d'abord simples et commodes ; puis, lorsque les conquêtes eurent enrichi et corrompu les Romains, ils se transformèrent en palais somptueux, et il n'appartint qu'aux empereurs de les faire construire, et d'y loger avec leur immense suite. A Rome, les Thermes d'Agrippa, de Néron, d'Antonin Caracalla, de Gordien, et ceux de Dioclétien, surpassaient tous les autres par leur étendue, leur magnificence ; il en existe encore des restes imposants. Ces Thermes contenaient plusieurs salles de bains, des salles de jeux, des salles d'exercices, des galeries, des portiques, des théâtres, etc. ; ils étaient de plus accompagnés de vastes jardins.

Depuis environ sept cents ans, les restes des Thermes de Paris ont porté le nom de Palais des Thermes et le portent encore. Ce palais était certainement le même que celui où quelques césars et quelques augustes ont, dans les troisième et quatrième siècles, passé leurs quartiers d'hiver.

Trois écrivains de l'antiquité donnant des détails sur ce palais de Paris, l'indiquent ou le qualifient honorablement. Julien le désigne sans le nommer, lorsque, dans son *Misopogon*, qu'il composa à Antioche, il raconte un événement dont il faillit être la victime. « Autrefois, dit-il, « je passais mes quartiers d'hiver dans ma « chère Lutèce ; c'est ainsi que les Gaulois « nomment la petite forteresse des Pari- « siens. » Il ajoute que, pendant un hiver rigoureux, il se refusa d'abord à ce qu'on allumât des fourneaux destinés à réchauffer la chambre où il couchait ; mais que, le froid devenant plus âpre, il consentit, afin de sécher les parois des murs couverts d'humidité, à ce qu'on y apportât des charbons ardents, dont la vapeur l'incommoda beaucoup.

Julien, dans son manifeste adressé au sénat et au peuple d'Athènes, en racontant les événements qui précédèrent son élévation à la dignité d'auguste, parle plusieurs fois de ce palais, où il résidait avec son épouse Hélène, sœur de l'empereur Constance, parle de l'arrivée des troupes étrangères qui se rendirent à Paris, de leurs soulèvements, et d'une chambre voisine de celle de son épouse, où il méditait sur les moyens d'apaiser le tumulte des troupes qui environnaient le palais.

Joignons à ces détails ceux que nous fournit l'historien Zozime, en décrivant les scènes tumultueuses dont le palais de Paris et ses environs furent le théâtre. Il donne à ce palais la qualification honorable de basilique, qui signifie royal ; il raconte comment des troupes auxiliaires, récemment arrivées des bords du Rhin à Paris, pour de là se rendre sur les frontières de la Perse, mécontentes d'une expédition aussi lointaine, résolurent d'élever le césar Julien, qui résidait alors à Paris, à la dignité d'auguste. Impatientées des refus de ce prince, elles se portèrent avec fureur au palais, et en brisèrent les portes.

Ammien Marcellin entre dans de plus grands détails sur cet événement, qui se passa dans Paris en l'an 360. Il qualifie l'édifice où logeait le césar Julien de palais, *palatium*, de maison royale, *regia* ; il nous apprend que cet édifice contenait des appartements secrets ou souterrains, *latebras occultas*, où Julien alla se renfermer pour se dérober aux poursuites des troupes auxiliaires, qui l'ayant malgré lui proclamé auguste, craignaient qu'il ne renonçât à cette dignité, et que quelques hommes dévoués à l'empereur Constance n'attentassent à sa vie. Ensuite il nous parle d'une salle consacrée aux délibéra-

(1) *Voyez* le Plan de Paris sous la domination romaine.

(2) Maintenant rue des Noyers. H. B.

(3) Le palais des Thermes, pour redresser cette erreur, a appartenu jusqu'en 1836 à l'hospice de Charenton, en vertu du décret impérial de 1807.

tions, salle qu'il qualifie de *consistorium*, où Julien, après avoir cédé au vœu des troupes, tenait son conseil, et où ces troupes, soulevées par le bruit de sa mort, se portèrent tumultueusement, et finirent par s'apaiser en voyant (dans cette salle) ce prince vivant et revêtu des insignes de sa nouvelle dignité.

Il ajoute que celui qui répandit le faux bruit de sa mort était le décurion du palais, dont la fonction éminente faisait partie des dignités impériales (1).

Les empereurs Valentinien et Valens ont séjourné à Paris pendant l'hiver de 365. Trois de leurs lois, contenues dans le Code Théodosien, sont datées de cette ville (2).

Ainsi il est certain qu'au quatrième siècle de notre ère il existait à Paris un palais impérial. On est en conséquence autorisé à dire qu'il avait toute l'étendue et la magnificence convenables à sa destination.

Cet édifice, très vaste, occupait l'emplacement où l'on voit encore ses principaux restes, s'étendait fort au loin dans les quartiers environnants, où sont des traces nombreuses de maçonneries romaines. Une tradition constante y place un palais, qu'au sixième siècle Grégoire de Tours désigne sans le nommer. Chrotechilde, ou Clotilde, l'habitait avec ses petits-fils, lorsque les rois Childebert et Chlotaire firent venir ses enfants, leurs neveux, dans un autre palais de Paris, qui ne peut être que celui de la Cité, et les y égorgèrent froidement pour s'emparer de leurs biens.

Au septième siècle, Fortunat indique ce palais, et le qualifie de vaste édifice, ou de citadelle distinguée par son élévation, *arx celsa*. Ce poète recommande aux Parisiens de chérir le roi Childebert, qui résidait dans ce magnifique bâtiment :

Dilige regnantem celsa, Parisius, arce (3).

Le même Fortunat, en décrivant les jardins qui accompagnaient ce palais, nous apprend que la reine Ultrogothe, veuve du même Childebert, roi de Paris, y logeait avec ses filles (1).

La Chronique de Vezelay porte que des moines de ce monastère vinrent à Paris pour se plaindre de la tyrannie du comte de Nevers. En quittant le palais du roi, ils s'avancèrent jusqu'au Vieux-Palais (*usque ad vetus palatium*); là les moines de Saint-Germain-des-Prés vinrent à leur rencontre (2).

Au douzième siècle, des monuments historiques remettent cet édifice en lumière. Un titre de l'an 1138, relatif à l'aumônerie de Saint-Benoît, porte que cette aumônerie était contiguë au palais des Thermes : *juxta locum qui dicitur Thermæ* (3).

Jean de Hauteville, qui florissait à Paris en 1180, dans ses poésies, où il se donne la dénomination d'Architrenius, fait un tableau pompeux de cet édifice, qu'il qualifie d'habitation des rois, *Domus aula regum* « Ce palais des rois, dit-il, dont les « cimes s'élèvent jusqu'aux cieux, et dont « les fondements atteignent l'empire des « morts... Au centre se distingue le « principal corps de logis, dont les ailes « s'étendent sur le même alignement, et, « se déployant, semblent embrasser la « montagne (4). »

Avant 1218, Simon de Poissi jouissait de ce palais; et Philippe-Auguste, en cette année, en fit don à Henri son chambellan. « Nous donnons à perpétuité, porte l'acte « de donation, le palais des Thermes, *pa*-« *latium de Terminis*, que possédait « Simon de Poissi, avec le pressoir situé « dans le même palais (5). »

Dans la vie de saint Louis, écrite par le confesseur de la reine Marguerite, on lit que ce roi, « voulant fonder le collége de « Sorbonne, acheta des maisons situées « devant le *pales des Termes* (6). »

Dans le rôle d'une contribution levée en 1313 sur les habitants de Paris, à l'occa-

(1) *Ammian. Marcel.*, lib. 20, cap. 4.

(2) *Codex Theodosianus, de Numerariis*, lex II, t. II, p. 449; *de Metallis*, lex III, t. III, p. 491; *de annona et tributis*, lex XIII, t. IV, p. 22.

(3) *Fortunati Carmina*, lib. 6, carmen 4.

(1) *Fortunati Carmina*, lib. 6, *de Horto Ultrogothonis*, carmen 8.

(2) *Recueil des Historiens de France*, tom. XII, pag. 337.

(3) *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. III, p. 91.

(4) *Architrenius Joannis Altavillæ*, lib. 4, cap. 8, *de aula in montis vertice constituta.*

(5) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 681.

(6) *Histoire de saint Louis*, édit. 1761, p. 345.

sion de la chevalerie du fils de Philippe-le-Bel, on lit : « L'encloître Saint-Benoît « d'une part, et d'autre le palais des Thermes (1). »

Guillot de Paris, qui, vers le même temps, a mis en rimes les rues de cette ville, n'oublie pas le palais des Thermes.

Je m'en allai tout simplement
D'iluecques au palais des Termes.

Il est inutile de citer un plus grand nombre de témoignages pour prouver que cet édifice a constamment reçu la qualification de palais, ou une autre équivalente.

Il était d'une grande étendue. Les bâtiments et les cours (*atria*) qui en dépendaient s'élevaient, du côté du sud, jusqu'aux environs de la Sorbonne. La Vie de saint Louis atteste que ces bâtiments en étaient voisins : et Jean de Hauteville, qui écrivait avant que Philippe-Auguste, pour construire le mur de l'enceinte de Paris, eût fait disparaître plusieurs parties de cet édifice, nous en parle comme si le principal bâtiment de ce palais fût situé sur la partie la plus élevée de la montagne. Voici le titre du chapitre où il décrit ce palais : *De Aula in montis vertice constituta ;* du palais construit sur le haut de la montagne. S'il en était ainsi, la salle dite aujourd'hui des Thermes ne serait qu'une dépendance, qu'un accessoire du principal édifice.

Au-delà et du même côté devait être aussi la place d'armes, ou le *campus* désigné par Ammien Marcellin. Sur cette place, le césar Julien fut proclamé auguste, et harangua les troupes. Julien, dans son manifeste au sénat et au peuple d'Athènes, parle aussi de cette place publique en disant qu'un officier de son épouse, instruit des trames perfides des agents de Constance, lesquels avaient répandu de l'argent parmi les troupes pour les faire soulever contre Julien, vint dans la place publique et cria : « Braves guerriers, étrangers ou citoyens, gardez-vous de trahir votre empereur ! »

A cette place, qui devait occuper les emplacements de l'ancien couvent des jacobins, de la place St-Michel, etc., aboutissait la voie romaine qui, venant d'Orléans, passait au village d'Issy.

Toute cette partie méridionale dépendait du palais des Thermes, puisqu'on a la certitude que les rois de France, qui ont succédé aux empereurs romains dans la propriété de ce palais, possédaient de même ces emplacements méridionaux, et qu'ils étaient sous leur censive. Au nord, en partant du point où gît aujourd'hui la salle des Thermes, les bâtiments de ce palais se prolongeaient jusqu'à la rive gauche du petit bras de la Seine. M. de Caylus, qui a soigneusement exploré les traces de ces constructions antiques, assure que dans les caves des maisons situées entre cette rivière et cette salle, on trouve des piliers et des voûtes de la même maçonnerie ; il ajoute qu'avant la démolition du Petit-Châtelet, forteresse située au bas de la rue Saint-Jacques et à l'extrémité méridionale du Petit-Pont, on voyait des arrachements de murs antiques qui se dirigeaient vers le palais des Thermes ; il en tire cette conséquence, que les bâtiments de ce palais s'étendaient jusqu'à la rive de la Seine.

La salle qui subsiste encore, unique reste d'un palais aussi vaste, offre dans son plan deux parallélogrammes contigus qui forment ensemble une seule pièce. Le plus grand a 62 pieds de longueur sur 42 de largeur ; le plus petit a 30 pieds sur 18. Les voûtes à arêtes et à pleins cintres qui couvrent cette salle s'élèvent jusqu'à 42 pieds au-dessus du sol. Elles sont solidement construites, puisqu'elles ont résisté à l'action de quinze siècles, et que depuis longtemps, sans éprouver de dégradations sensibles, elles ont supporté une épaisse couche de terre cultivée en jardin et plantée d'arbres.

L'architecture simple et majestueuse de cette salle ne présente que peu d'ornements. Les faces des murs sont décorées de trois grandes arcades, dont celle du milieu est la plus élevée, genre de décoration fort en usage au quatrième siècle. La face du mur méridional a cela de particulier, que l'arcade du milieu se présente sous la forme d'une grande niche, dont le plan est demi-circulaire. Quelques trous pratiqués dans cette niche et dans les arcades latérales ont fait présumer qu'ils servaient à l'introduction des eaux destinées aux bains. Pour prononcer affirmativement sur la destination de cette salle, il faut attendre le

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, vol. V, p. 621.

résultat des fouilles qu'on doit y exécuter (1).

Les arêtes des voûtes, en descendant sur les faces des murs, se rapprochent, se réunissent, et s'appuient sur une console qui représente la poupe d'un vaisseau. Dans l'une on distingue quelques figures humaines. Ces poupes, symboles des eaux, ont peut-être servi à caractériser un lieu destiné à des bains.

La maçonnerie de cette salle se compose de trois rangs de moellons régulièrement taillés, dont chacun a 4 ou 5 pouces de hauteur, et de quatre rangs de briques, dont chaque rang peut avoir 1 pouce d'épaisseur. Ces rangs alternatifs de moellons et de briques ont, en quelques endroits, été recouverts par une couche de stuc épaisse de 4 à 5 pouces.

Depuis que cette salle est débarrassée des futailles qui couvraient entièrement les faces de ses murs, on a pu découvrir que la maçonnerie, surtout du côté septentrional, et dans la partie de la salle placée en retour, avait éprouvé à diverses époques des restaurations qui diffèrent du système général. Dans cette partie en retour, on a remarqué des bandeaux d'arcades à plein cintre, composés de pierres d'un grain fin, scupltées en cannelure, bien conservées.

Dans cette même partie de la salle, qui vient d'être fouillée jusqu'à environ 2 ou 3 pieds de profondeur, on a découvert, au rez-de-terre, un mur qui la séparait de l'autre partie; peut-être qu'en cet endroit était le bassin ou la piscine des bains. Cette fouille a procuré la découverte d'une plaque de fonte haute de 2 pieds et quelques pouces, et large de 1 pied 9 pouces. Si sa partie supérieure ne se terminait pas en forme pyramidale, elle ressemblerait parfaitement aux plaques de nos cheminées; elle est ornée d'une bordure qui se compose d'une suite d'oves. Je ne prononcerai point sur l'antiquité de ce monument isolé et de peu d'importance.

On a aussi mis à découvert, dans la partie occidentale de la grande pièce, la naissance d'un escalier par lequel on devait descendre pour parvenir aux souterrains. Certainement on aurait fait plusieurs autres découvertes qui eussent supplée au silence de l'histoire, si les travaux de la restauration de cet édifice n'eussent pas, en 1821, été suspendus.

On ne connaît pas entièrement l'étendue des souterrains: des amas de décombres s'opposent à ce qu'on y pénètre au-delà de 90 pieds. Ces souterrains sont à deux étages, l'un sur l'autre; le premier est à dix pieds au-dessous du sol, et le second est à six pieds au-dessous du premier. Chaque étage est divisé en trois berceaux parallèles, soutenus par des murs de quatre pieds d'épaisseur, et communiquant entre eux par des portes.

Ces souterrains qui, comme l'a reconnu M. de Caylus, s'étendaient jusqu'aux bords de la Seine, doivent aussi s'étendre jusque sous l'hôtel de Clugny, bâti sur une partie de l'emplacement du palais des Thermes, où plusieurs murs, plusieurs voûtes, sont de construction romaine, et sous le ci-devant monastère des Mathurins, pareillement élevé sur une autre partie du même emplacement; deux établissements qui furent construits évidemment aux dépens du sol de ce palais et de ses matériaux.

En 1676, un événement fit reconnaître les souterrains placés sous le couvent des Mathurins. Cette découverte est attestée par une inscription dont voici la partie intéressante : « En 1676, au mois d'août, « une ouverture s'étant faite au pavé de « cette cour, environ le milieu du ruis« seau, plus près néanmoins de la cuisine « que de la salle du jardin, l'on creusa, et « l'on aperçut une grande ouverture, à peu « près semblable aux trois arcades qui « forment le présent escalier; dans laquel« le un domestique de céans, étant des-

(1) Ce monument architectural, le seul dont Paris puisse se glorifier, propre à répandre quelque jour sur l'antique état de cette ville, ces restes d'un palais des césars, qui depuis quinze cents ans ont avec succès résisté à tous les moyens de destruction, étaient occupés par un tonnelier : il aurait pu presque impunément dégrader cet édifice. Ces considérations ont sans doute déterminé le préfet de la Seine à le faire servir à un établissement d'utilité publique. Au mois d'août 1819, on a commencé la démolition des maisons situées sur la rue de la Harpe, derrière lesquelles était caché ce monument.

Lorsqu'en 1818 je suis allé visiter cette salle du palais des Thermes, des tonneaux en très grand nombre en masquaient les murs, et ne laissaient apercevoir qu'une petite partie de sa voûte. J'en sortis peu satisfait de trouver, au lieu d'un palais des empereurs romains, un magasin de futailles.

« cendu par une entrée qui commençait « du côté de la salle, observa que c'était « un grand trou qui prenait son origine « dessous le palais des Thermes, rue des « Mathurins, laquelle ouverture fut bou- « chée avec trois grosses poutres, etc. »

L'obscurité de cette rédaction n'empêche pas de reconnaître le fait principal : il existait sous le monastère des Mathurins des constructions souterraines qui communiquaient à celles du palais des Thermes.

Sur les diverses parties du sol qui environne la salle de ce palais, se trouvent plusieurs restes de constructions antiques. A l'hôtel de Clugny, dans un bâtiment situé à gauche en entrant dans la cour de cet hôtel, sont plusieurs murs et voûtes qui dépendaient de l'édifice principal. Entre cet édifice et la rue de la Harpe, on voit, en face et de deux côtés, des murs et des formes d'arcades, semblables à celles qui existent sur les murs de la salle.

Derrière cette salle des Thermes, il en existait une seconde, moins étendue, qui, comme la première, était couverte par une voûte chargée d'une épaisse couche de terre, cultivée en jardin et plantée d'arbres. Cette voûte subsista jusqu'en 1737, époque où, suivant M. Bonami, elle fut démolie (1). Enfin ce palais s'élevait, comme on l'a prouvé, jusqu'à la hauteur du coteau.

Maintenant que j'ai établi l'étendue et l'importance des Thermes de Paris, que j'ai décrit l'unique pièce qui subsiste entière et les masures, ruines ou souterrains qui l'environnent, je vais rechercher à quelle époque et par quel prince fut fondé ce palais.

Suivant la commune opinion, le césar Julien le fit construire pendant son séjour dans les Gaules, c'est-à-dire depuis les derniers mois de l'an 355 jusqu'au printemps de 361. En conséquence de cette opinion, on nomme vulgairement cet édifice le Palais de Julien ou les Thermes de Julien. Il est certain que ce césar a passé quatre ou cinq quartiers d'hiver à Paris, qu'il y habitait un palais considérable, honorablement mentionné par des écrivains de son temps, et qui ne peut être différent de celui qu'on vient de décrire ; mais il ne s'en suit pas qu'il l'eût fait construire. Julien, envoyé dans la Gaule pour en chasser des barbares qui la dévastaient depuis longtemps, employa les deux premières années de son séjour à composer des armées, à créer des finances, à faire une guerre continuelle, et les années suivantes à réparer les maux innombrables que ces brigands y avaient causés. Ce n'est pas dans des temps de crise et de pénurie que l'on pense à élever des palais. D'ailleurs, les goûts simples de ce prince, ses mœurs austères, son économie sévère, son éloignement pour le luxe et la magnificence, ne permettent pas de lui attribuer cette construction. Le palais des Thermes était construit avant l'arrivée de Julien dans les Gaules.

L'addition du nom de Julien au palais des Thermes est moderne. Jamais, depuis les temps les plus anciens jusqu'au seizième siècle, on ne trouve ce nom uni à celui de cet édifice. Le libraire Corrozet, qui publia, vers le milieu de ce siècle, une description de Paris, est, je crois, le premier écrivain qui, pour faire preuve de savoir, ait écrit que Julien avait construit ce palais. Son opinion, sans fondement, n'ayant point été combattue, s'est soutenue jusqu'à ce jour.

La construction de cet édifice doit être attribuée à un souverain qui, pendant un long séjour dans les Gaules y aura joui du calme propre à cette entreprise. Constance-Chlore réunit ces convenances : durant quatorze ans consécutifs, depuis l'an 292 jusqu'en 306, il séjourna dans ces contrées. Collègue de Dioclétien, il y régna en souverain, d'abord en qualité de césar, ensuite en celle d'auguste. Aucun empereur, avant et après celui-ci, n'a resté aussi longtemps dans les Gaules. Son règne fut paisible, et l'histoire, pendant sa durée, n'offre aucun événement capable de contrarier une telle construction.

Dioclétien fit élever à Rome, ville située dans la partie de l'empire qu'il s'était réservée, un magnifique palais des Thermes, dont les restes sont encore conservés. Constance-Chlore, dans la partie de l'empire qui lui fut donnée en partage, dut, à l'exemple de son collègue, faire bâtir un palais des Thermes dans les Gaules ; car, dans cette région, et dans les métropoles des provinces, il existait des bâtiments appelés prétoires, mais non des palais pour les empereurs, qui, jusqu'alors, n'y avaient jamais résidé (1). Il fallait un palais im-

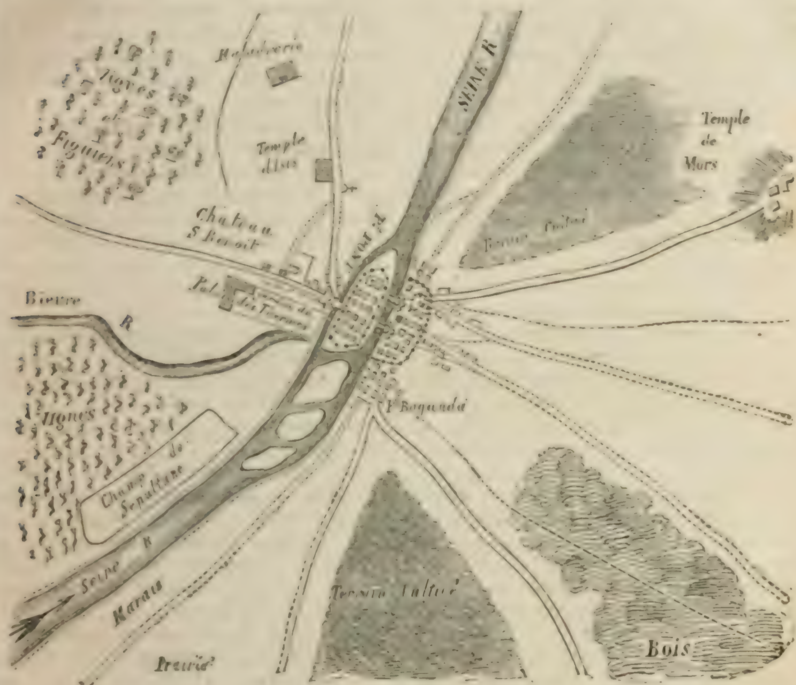
(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 679.

(1) Il existait dans la Gaule, vers la fin

perial à un empire nouveau : Constance-Chlore eut le temps, et de plus le besoin d'en construire un, et à lui seul convient la construction des Thermes de Paris. Une autre considération peut concourir à confirmer cette opinion et à déterminer à peu près l'époque de cette construction. Le genre de l'architecture et de la maçonnerie des Thermes de Dioclétien à Rome, a des conformités frappantes avec celui de l'architecture et de la maçonnerie des Thermes de Paris. Ces deux édifices pouvaient donc être contemporains.

Ainsi ce ne peut être Julien, mais bien plutôt son grand-père, Constance-Chlore, qui, vers la fin du troisième siècle, ou, plus tard, dans les premières années du quatrième, fit construire le palais des Thermes de Paris.

JARDIN DU PALAIS DES THERMES. A



Plan de Paris sous les Mérovingiens.

Rome, les palais des empereurs, les maisons des citoyens opulents, étaient toujours accompagnés de vastes et magnifiques jardins. Ceux du roi Tarquin, de Jules César, d'Agrippa, qui, après lui, appartinrent à Caligula et à Néron ; ceux de Pompée, de Lucullus et de Salluste sont célèbres dans l'histoire : les Romains en faisaient leurs délices. Les Thermes de Paris, construits par un empereur romain, devaient avoir leur jardin.

Le poète Fortunat nous apprend qu'au sixième siècle il existait, entre le palais habité par Childebert, roi de Paris, et l'église de Saint-Germain-des-Prés, de vastes jardins, qu'il décrit dans une pièce de

de la période romaine, plusieurs édifices ou bains magnifiques. On voit par une inscription, rapportée dans le *Recueil des Historiens de France*, tom. I, pag. 145, que Constantin II, fils de Constantin dit le Grand, fit, entre les années 337 et 340, élever à ses frais des Thermes dans la ville de Reims. Sidoine Apollinaire cite et décrit plusieurs de ces édifices dont il exalte l'étendue et la magnificence, édifices qui ont disparu depuis l'arrivée des Francs dans la Gaule.

vers, intitulée *des Jardins de la reine Ultrogothe* ; il dit que Childebert traversait ces jardins pour se rendre à l'église :

Hinc iter ejus erat, cum limina sancta petebat (1).

L'église que ce poète désigne par ces mots *limina sancta*, est celle qu'on nomme aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés ; elle était l'église chérie de ce roi ; il l'avait fondée ; il y fut enterré avec son épouse Ultrogothe. Le palais qu'habitait le roi Childebert à Paris était le palais des Thermes. Il serait possible, mais il n'est pas prouvé, que cette église eût été établie à l'extrémité occidentale de ce jardin, et comprise dans son enceinte : c'est une conjecture que je donne sans m'y arrêter (2). Je passe aux limites de ce jardin.

Au midi, la limite est incertaine : elle devait partir des points les plus méridionaux du palais des Thermes, et laissant en dehors l'emplacement actuel du Luxembourg, qui avait une destination dont je parlerai, s'étendre jusqu'auprès de l'église de Saint-Germain-des-Prés.

A l'est, ce jardin était évidemment borné par les bâtiments des Thermes.

Au nord, le cours de la Seine le limitait entièrement. Cette borne naturelle, qui contribuait à l'embellissement et à la sûreté de ce jardin, ne devait pas être négligée. Puisque les bâtiments du palais s'étendaient jusqu'au bord de cette rivière, le jardin devait avoir la même extension : il est prouvé qu'aucun intermédiaire, pas même un chemin, ne le séparait de la rive ; la première route établie sur ce bord ne le fut qu'au commencement du quatorzième siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel.

A l'ouest enfin ce jardin était en tout ou en partie borné par un canal qui communiquait à la Seine, et se remplissait de ses eaux.

Ce canal, où coulent aujourd'hui les eaux des égouts de la rue de l'Egout et de celle de Jacob, partait des fossés de Saint-Germain-des-Prés et de la rue Saint-Benoît, traversait l'emplacement des maisons situées en face de cette rue, les emplacements de la cour et de l'église des Petits-Augustins, et s'étendait parallèlement à la rue de ce nom, jusqu'au quai Malaquais et jusqu'à la rive gauche de la Seine. Dans des titres des douzième et treizième siècles, ce canal est mentionné sous le nom de Fossé, et plus généralement sous celui de Petite Seine (1). Il avait 14 toises de largeur, et environ 160 de longueur (2). Je soupçonne qu'il se prolongeait beaucoup plus loin au midi, et s'étendait jusqu'à la rue du Four (3).

Ce canal, qui ne fut comblé que vers le milieu du seizième siècle, était, dans le moyen âge, absolument inutile à la défense de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à celle de la partie méridionale de Paris, puisqu'on pouvait facilement le tourner, et qu'il ne fut point un obstacle aux Normands qui, à plusieurs reprises,

(1) *Fortunati Carmina*, lib. 6, *de Horto Ultrogothonis reginæ*, carmen 8.

(1) Dans le diplôme de la fondation de cette église, Childebert dit seulement qu'il l'a fondée dans le territoire parisien, non loin des murs de la Cité, dans la terre qui dépend du fief d'Issy, et dans le lieu nommé *Lucotitie*. (*Diplomata cartæ*, etc., t. I, p. 54.)

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 462 ; *Recherches critiques sur la ville de Paris*, par Jaillot, tom. V, quartier Saint-Germain-des-Prés, p. 4.

(2) *Voyez* le Plan de Paris sous la domination romaine.

(3) L'élévation de la partie méridionale de la rue Saint-Benoît n'est point un obstacle à l'opinion de la continuité de ce canal jusqu'à la rue du Four. Ce canal a pu suivre la direction de la rue Saint-Benoît, bâtie en partie sur le fossé de l'abbaye Saint-Germain ; les eaux de la Seine pouvaient s'étendre jusqu'à la rue du Four. La rue dite de l'Egout est presque au niveau du bas de la rue Saint-Benoît. Les eaux de la rue du Four pouvaient couler par la conduite de l'égout, puisqu'elles y coulent encore, traverser l'extrémité orientale de la rue Taranne, où se trouvait un vaste cloaque, peut-être reste du canal dont je parle ou des fossés de l'abbaye, cloaque qui ne disparut qu'en 1640, époque où l'on construisit l'égout, et où l'on exhaussa considérablement le sol de cette partie de la rue Taranne, ainsi que celui des parties les plus élevées de la rue Saint-Benoît. De cette supposition très vraisemblable il résulterait que les bâtiments de l'église de Saint-Germain-des-Prés auraient été élevés dans l'enclos du jardin du palais des Thermes, depuis nommé Jardin de la reine Ultrogothe, et ensuite Clos de Lias.

pillèrent cette abbaye et les habitations de cette partie méridionale. Son creusement est donc antérieur au moyen âge, où l'on ne s'occupait guère, sans une nécessité urgente, de travaux d'une telle importance. Ainsi, n'étant point du moyen-âge, il devait appartenir à la période romaine : voici ce qui confirme cette opinion.

En septembre 1806, en fouillant la terre pour réparer l'égout qui se verse dans la Seine, presque en face de la rue des Petits-Augustins, on trouva précisément à l'angle de terre que formaient le cours de cette rivière et la rencontre de l'égout, des fragments de construction antique, composés de pierre d'une forte dimension, et dans le même lieu, une douzaine de médailles d'or portant une tête laurée, au revers un bige conduit par la Renommée, et pour légende le nom *Philippe* en caractères grecs. Les médailles de cet empereur en ce caractère sont communes; elles furent sans doute multipliées à l'occasion des jeux séculaires que cet empereur célébra en l'an 248. Leur abondance les fit apparemment préférer à des médailles plus récentes. Peut-être aussi ces fondations contenaient-elles d'autres médailles d'une époque moins ancienne, qu'on n'a pas découvertes. Celles qu'on a déterrées attestent l'antiquité de la construction, sans attester son époque. Cette construction, située à cet angle de terre, pouvait servir à l'agrément du jardin comme à sa défense. Son antiquité peut aussi servir à prouver l'antiquité du canal.

L'espace compris entre ces limites, c'est-à-dire l'enclos du jardin des Thermes, soit qu'il ait changé de nom ou de maître, soit qu'il ait cessé d'être jardin pour recevoir une autre destination, s'est longtemps maintenu dans son intégrité primitive. On a vu que, sous la première race, Fortunat le désigne par ces mots : les jardins de la reine Ultrogothe. Sous la troisième, et dans des titres des douzième et treizième siècles, il est fréquemment mentionné sous le nom de Clos de Lias ou de *Laas*. Ce mot *Laas* ou *Lias* se compose de notre article *le*, rendu par l'équivalent *li* ou *la*, et de *as*, qui est une altération du mot *arx*, palais, citadelle; altération dont Ducange offre des exemples en France (1). Ainsi clos de Lias signifie le clos, le jardin du palais ou de la citadelle. C'est sous cette dénomination d'*arx* que le poète Fortunat désigne le palais des Thermes, où demeurait Childebert, roi de Paris :

Dilige regnantem celsa, Parisius, arce (1).

Ce qui prouve encore l'identité du jardin des Thermes et du clos de Lias, c'est que l'un et l'autre occupaient le même espace et étaient compris dans les mêmes limites. Ce jardin, détérioré au douzième siècle, appartenait aux abbés de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé Hugues V, en 1179, en aliéna plusieurs parties, à condition que des maisons y seraient construites. Divers titres prouvent que la rue de la Huchette, la rue Poupée, la rue de l'Hirondelle et celle de Saint-André-des-Ars ont été ouvertes sur le clos de Lias ou de Laas. Ces trois dernières rues en ont même porté le nom, ainsi que la rue ou chemin établi sur le bord de la Seine. La rue Saint-André-des-Ars et l'église de ce nom étaient dans leur origine nommées de Laas ou Lias (2). Le surnom *des ars* leur vient évidemment de ces mots *as*, ou de *arx*. Ce n'est pas tout : l'église, le monastère, les cours et jardins des Grands-Augustins, dont l'ensemble s'étendait depuis la rue de ce nom jusqu'à celle de Guénégaud, étaient, ainsi que ces rues, établis sur le clos de Lias (3).

On a la preuve que des terres, des vignes, occupaient les autres parties de ce clos. Ainsi les limites du clos de Lias sont les mêmes que celles qui ont été assignées au jardin du palais des Thermes : les unes confirment les autres. Le jardin de ce palais, sans changer de limites, a changé de nom; encore ce nom change-t-il en gardant le même sens : car, comme je l'ai dit, clos de Lias signifie clos ou jardin du palais. Il est impossible de placer ailleurs le jardin du palais des Thermes.

Aucun des historiens de Paris n'a parlé de ce jardin, de ces limites, du canal de la Petite-Seine, qui le bornait à l'ouest, ni de l'identité de ce jardin avec celui d'Ultrogothe et avec le clos de Lias.

AQUEDUC d'ARCUEIL. Arcueil est un

(1) Voir son Glossaire au mot *As*.

(1) *Fortunati Carmina*, lib. 6, carmen 4.

(2) Voyez *Recherches critiques sur Paris*, par Jaillot, tom. V, Saint-André, pag. 4, 7, 10, 11, 93, 120.

(3) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. III, p. 207.

village situé à deux lieues et au midi de Paris; il doit évidemment son nom aux arches ou arcades qui supportaient l'aqueduc romain au-dessus du vallon formé par le cours de la Bièvre. Une partie de cet aqueduc antique subsiste encore auprès de l'aqueduc moderne, dont je parlerai dans la suite. Ces restes antiques offrent des masses assez considérables de maçonnerie romaine, toute semblable à celle du palais des Thermes. A diverses époques, et sur différents points, on a découvert des portions de son canal de conduite.

Lorsqu'en 1544 on fouilla la terre près de la porte Saint-Jacques, pour y construire des fortifications, on rencontra une partie de cette conduite. De pareilles découvertes ont été faites dans plusieurs caves qui avoisinent cette rue. En 1777, et dans les années suivantes, lorsqu'on s'occupa de consolider les nombreuses carrières de Paris et des campagnes situées au midi de cette ville, des ingénieurs trouvèrent en divers points un assez grand nombre de portions de cet aqueduc pour en tracer le plan. « Il suivait, dit M. Héricart de Thury, les pentes de la colline sur la rive gauche de la vallée de Gentilly ou de Bièvre. D'après toutes les parties qui ont été reconnues par MM. Husset et Caly, ingénieurs des mines de l'inspection (des carrières), il paraîtrait que, dans une grande partie de son cours, cet aqueduc n'était qu'un petit canal à découvert, ou un chenal fait en béton de chaux, sable, ciment, cailloux et meulières, broyés et pulvérisés. Des ponts avaient été jetés de distance en distance sur cette rigole. La direction de son cours a encore été reconnue en 1811 sur le bord de la voie creuse (chemin qui se dirige du faubourg Saint-Marcel au Petit-Montrouge, nommé depuis 1818 rue des Catacombes), où, en perçant un puits de service qui répond aux Catacombes, on a retrouvé l'aqueduc romain à trois mètres de profondeur (1). »

L'auteur de ce passage a tracé, sur un plan qu'il a publié dans sa *Description des Catacombes de Paris*, la direction et les sinuosités d'une partie de cet aqueduc; mais il ne parle point de deux de ces fragments qui sont à découvert aux deux côtés d'un chemin creux et montant, qu'on nomme le Chemin des prêtres, et qui de Montsouris se dirige vers Arcueil. A gauche et à droite, et sur les talus de ce chemin creux, on voit la coupe de cet aqueduc, qui, comme le dit M. Héricart de Thury, n'y paraît pas avoir été couvert. La largeur ou la dimension horizontale de son ouverture est de 4 décimètres ou de 1 pied 2 pouces 4 lignes.

De ce Chemin des prêtres, l'aqueduc se dirigeait à travers le petit jardin d'une maison de Montsouris, où j'ai vu ses traces, et traversait l'ancienne route d'Orléans, puis la rue des Catacombes, où il a été reconnu par M. de Thury.

Voilà l'existence du palais des Thermes, de ses jardins, de son aqueduc établie par des preuves qui, particulières à chacun de ces objets, sont en même temps communes à tous, se fortifient les unes par les autres, et ne laissent plus de place à l'incertitude.

Il me reste à prouver l'existence d'un autre établissement dépendant de ce palais des césars.

CAMP ROMAIN (1). Toujours des camps étaient placés près des palais des césars et des augustes, et même des présidents de province. Ammien Marcellin et Zozime, en racontant comment Julien fut, par des troupes auxiliaires, élevé à la dignité d'auguste, parlent plusieurs fois du camp situé près de Paris. Le premier dit qu'après le repas que ce prince donna aux chefs de ces troupes, ces chefs se retirèrent dans le camp accoutumé, *in stativa solita recesserunt*. Le second indique ce

(1) *Description des Catacombes de Paris*, par M. Héricart de Thury, p. 261.

Ce canal paraît avoir été originairement à découvert, et à peu près au niveau du sol de la campagne. Aujourd'hui il se trouve en plusieurs points enfoncé à 3 mètres au-dessous de ce niveau; en quelques autres, il ne l'est qu'à un mètre, et même à un demi-mètre. Ainsi de ce qu'en certains endroits ce canal, construit depuis environ quinze cents ans, se trouve aujourd'hui recouvert d'une couche de terre de 3 mètres d'épaisseur, on doit conclure qu'en ces endroits le sol s'est exhaussé de 3 mètres ou de plus de 9 pieds, ce qui fait environ 7 pouces par siècle : cette élévation, si elle est certaine, doit s'attribuer aux engrais abondamment répandus sur les terres situées au-delà des murs de Paris.

(1) *Voyez* le Plan de Paris sous la domination romaine.

camp, où les troupes firent un repas nocturne.

Les modernes sont d'accord sur ce point, et n'ont jamais révoqué en doute l'existence d'un camp près de Paris; mais ils ont beaucoup différé sur sa position : les uns le placent à la porte Baudet, où commence la rue Saint-Antoine; les autres dans la Cité, devant le Palais de Justice.

Ce camp était situé près du palais des Thermes. D'après le récit d'Ammien Marcellin, on voit que les communications du camp à ce palais s'exécutaient avec promptitude. Zozime atteste positivement que le lieu où campaient les troupes était voisin du palais.

Je ne vois qu'un seul emplacement convenable à ce camp; les autres sont trop éloignés : car il aurait fallu traverser la Seine pour s'y rendre; ils sont peu commodes, et on a la preuve que ces emplacements étaient, du temps des Romains, employés à des usages qui ne pouvaient convenir à un camp (1).

Cet emplacement, presque contigu à l'enclos du palais des Thermes, est aujourd'hui occupé par quelques maisons des rues de Vaugirard et d'Enfer, et par la partie orientale et le parterre du jardin du Luxembourg. On aurait ignoré l'antique destination de cette partie de ce jardin, si des projets d'embellissement qui, pendant les années 1801 et 1811, y furent exécutés, n'eussent occasionné de grands mouvements dans le sol, et exhumé une vérité jusqu'alors cachée dans le sein de la terre.

L'exposé succinct des objets d'antiquités qui y furent découverts prouvera cette destination.

D'abord je dirai que les mouvements du terrain n'ont produit aucun indice de tombeaux, aucune fondation d'édifice romain, rien de stable, beaucoup d'objets mobiles et convenables à des campements.

Déjà, avant ces travaux, on avait déterré quelques objets très portatifs consacrés au culte. Sauval nous apprend que, lorsqu'on jeta les fondements du palais du Luxembourg, sous la régence de Marie de Médicis, on découvrit une figurine en bronze de 5 à 6 pouces de hauteur; elle représentait Mercure (1).

M. de Caylus recueillit dans la suite une petite idole d'Apollon en bronze, trouvée près de l'angle oriental du même palais, du côté du jardin.

Dans les fouilles faites en 1801, on déterra quelques figurines de divinités, une petite idole de Mercure en bronze, une tête de Cybèle de même métal, et quelques instruments que l'on croit destinés aux sacrifices.

Des objets qui appartiennent aux repas et aux aliments s'y montrèrent en abondance. Plusieurs ustensiles propres à la cuisine, tels qu'un grand nombre de vases entiers ou en fragments, de toutes formes, de toutes dimensions; des plats, des cuillers, des fourchettes et des manches de couteaux, etc.

Des ustensiles concernant les vêtements et la toilette, tels qu'ornements d'habits, miroirs, cure-oreilles, aiguilles en ivoire et en bronze, bracelets, clefs, dés à coudre, anneaux et styles.

On y déterra un nombre infini d'autres ustensiles, plus particulièrement propres aux militaires et à leur habillement, comme agrafes, boucles de diverses espèces avec leurs ardillons, que les Romains nommaient *fibulæ*; des boutons, des crochets, des ornements de ceinturon, des harnais de chevaux et un bout de fourreau d'épée.

On y a recueilli plusieurs médailles : quelques-unes celtiques, d'autres consulaires, et une suite d'impériales, depuis Jules César jusqu'à Honorius. C'est à l'époque de ce dernier empereur qu'il faut fixer celle de la désertion entière de ce camp.

Quelques fragments de mosaïque y furent aussi trouvés; ils pourraient avoir appartenu à l'estrade ou tribunal construit au milieu du camp, du haut duquel le chef militaire prononçait ses sentences, ses harangues ou allocutions.

Toutes ces antiquités furent découvertes dans la partie du jardin du Luxembourg située à l'est du parterre. M. Grivaud, archéologue distingué, les a recueillies avec zèle, et savamment décrites; mais il s'est borné là, sans tirer aucune induction sur la destination du sol où on les a déterrées (2).

(1) L'emplacement de la porte Baudet était occupé par un cimetière. (*Voyez* ci-dessus second cimetière du faubourg septentrional.) Il ne pouvait être devant le palais de la Cité, puisque là était la place destinée au commerce, comme on le verra dans la suite.

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II, p. 345.

(2) *Antiquités gauloises et romaines* recueil-

Lorsqu'en 1811 le sol du parterre de ce jardin fut baissé d'environ deux pieds, d'autres antiquités furent exhumées, et notamment un grand nombre de fragments de poteries romaines avec bas-reliefs. J'en ai vu plusieurs et ramassé quelques-unes. Si ces dernières antiquités ont été recueillies, elles n'ont pas été publiées.

J'ai reconnu aussi, en juin 1817, lorsqu'on a défriché la terre à l'est du palais des pairs, pour y établir un *rosarium* semblable à celui qui se voit au côté opposé, plusieurs fragments de poterie romaine.

Tant d'antiquités relatives au culte, au ménage, à la cuisine, aux vêtements et aux usages des militaires, réunies sur un même emplacement, annoncent que, pendant la période romaine, cet emplacement fut habité, et le fut par des militaires ; que ce lieu habité n'offrant aucune trace d'édifice solide, la surface ne devait être couverte que de ces légères constructions propres aux camps, et nommées par les anciens *tentoria, tabernacula.* Cette absence de constructions solides, la nature des antiquités découvertes, le voisinage du palais des césars et de la voie romaine, tout concourt à prouver que cet emplacement était celui du camp romain, qu'il est, en outre, très embarrassant de placer ailleurs.

Champ des sépultures. Dans le vaste espace compris depuis les hauteurs de la rue Saint-Jacques et de celle du faubourg de ce nom, et depuis la rue d'Enfer jusqu'au bas du revers du plateau de Sainte-Geneviève, on a déterré, à diverses époques, un si grand nombre de tombeaux romains, qu'on ne peut contester à cet immense emplacement le titre de champ des sépultures, ou de cimetière.

Corrozet, qui écrivait ses *Antiquités de Paris* vers le milieu du seizième siècle, dit : « De nostre temps avons trouvé des « sépulcres au long des vignes, hors la « ville Saint-Marceau, et n'y a long-temps « qu'en une rue, vis-à-vis de Saint-Victor, en pavant icelle rue, qui ne l'avoit « onc été, nous fust monstré, au milieu « d'icelle, un sépulcre de pierre, long de « 5 pieds ou environ, au chef et aux « pieds duquel furent trouvées deux médailles antiques de bronze (1). »

L'abbé Lebeuf nous apprend qu'en janvier 1656, dans un jardin formé sur l'ancien cimetière de Saint-Marcel, presque derrière l'église de Saint-Martin, un jardinier, en remuant la terre, trouva soixante-quatre cercueils de pierre, qui paraissaient appartenir à des personnes des premiers temps du christianisme. Un seul de ces tombeaux avait sur son couvercle une inscription portant : Vitalis à Barbara, « son épouse très aimable, âgée de vingt-trois ans cinq mois et vingt-huit jours. » Sur ce tombeau étaient gravées deux colombes, emblème de l'amour conjugal, ainsi que le monogramme du Christ, placé dans un cartel, entre l'*alpha* et l'*oméga*, signes fort en usage parmi les chrétiens du quatrième siècle (1).

Dans le même lieu fut placé le tombeau de saint Marcel, qui donna son nom à un mémorial, puis à une église, et enfin à un faubourg de Paris.

De ces découvertes on peut hardiment tirer cette conjecture, que les alentours de l'église de Saint-Marcel étaient, sous la domination romaine, consacrés spécialement à la sépulture des chrétiens.

Près de là était un territoire dont le nom ancien semble désigner le séjour des morts. Ce territoire, dans un titre de l'an 1245, est appelé *terra de loco cinerum*, le lieu des cendres, peut-être parce qu'on y brûlait les corps. Il s'étendait le long de la rivière de Bièvre, et fut traversé par une longue rue qui, de ces mots, *de loco cinerum*, a reçu le nom de Lourcine (2).

En 1635, on fouilla la terre près du Marché aux Chevaux, et il en résulta la découverte de plusieurs grands cercueils en pierre, tous antiques, remplis de corps d'une grandeur extraordinaire, et chargés d'inscriptions grecques, dit Sauval, qui n'a certainement pas assisté à cette découverte.

Le même écrivain rapporte que, dans les fouilles faites derrière l'église de Saint-Étienne-des-Grés, on avait, peu d'années avant, rencontré une réunion de trente cercueils en pierre et en brique, dans lesquels étaient plusieurs médailles d'or et d'argent, appartenant aux empereurs Constantin, Constant et Constance.

L'emplacement même de l'ancienne

lies dans le jardin du palais du Sénat, 1807.

(1) *Antiquités de Paris*, par Corrozet, seconde édit., p. 10, verso.

(1) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, p. 203.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf, tom. I, pag. 160 ; tom. II, pag. 414.

église de Sainte-Geneviève, fouillé en 1620, mit au jour un vaste cercueil de 6 pieds et demi de longueur et de 3 pieds de largeur ; ses côtés étaient ornés de bas-reliefs représentant Diane et des chasses. Berger, qui parle de ce monument dans son Histoire des grands chemins romains, a pensé qu'il était un ouvrage du quatrième siècle.

En 1738, dans la rue des Amandiers, près de Sainte-Geneviève, vis-à-vis le collége des Grassins, on découvrit, en creusant le sol, plusieurs cercueils de pierre. L'abbé Lebeuf assure que, antérieurement à cette époque, on avait, dans le voisinage de cette rue, trouvé plusieurs tombeaux en plâtre et en pierre tendre (1).

Lorsqu'en 1807 on démolit l'ancienne église de Sainte-Geneviève, on fit des fouilles qui produisirent quinze cercueils de pierre placés sans ordre, et comme par l'effet d'un bouleversement ; mais il n'est pas certain que ces tombeaux appartinssent à la période romaine (2).

Cette incertitude ne peut subsister à l'égard des nombreux monuments sépulcraux trouvés dans l'enclos des ci-devant Carmélites, autrefois nommé de Notre-Dame-des-Champs, et dans les environs de cet enclos.

Cet emplacement, situé à l'est de la rue d'Enfer, paraît avoir été le point le plus vénéré du vaste cimetière que nous décrivons, et le véritable sanctuaire sépulcral.

En fouillant à quinze pieds sous terre dans cet enclos, on rencontra, dit Sauval, une grande voûte sous laquelle était un groupe de figures qu'il décrit ainsi : « La « principale figure représentait un homme « à cheval, suivi de trois autres figures à « pied, parmi lesquelles était un jeune « enfant. Chacune d'elles avait à la bou- « che une médaille de grand bronze de « Faustine ou d'Antonin-le-Pieux. Un des « piétons tenait de la main gauche une « lampe qui avait la forme d'un soulier « garni de clous (1).

« La même figure avait à la main droite « une tasse contenant trois dés et trois « jetons d'ivoire, qui se trouvèrent pres- « que pétrifiés. »

Sauval ajoute avoir vu chez une demoiselle, curieuse d'antiquités, cette tasse avec un de ces dés et un de ces jetons.

L'enfant était représenté tenant à la main droite une cuiller d'ivoire dont le manche avait un pied de long ; il dirigeait cette cuiller vers un grand vase encore rempli d'une liqueur odoriférante, qui, répandue par la rupture fortuite de ce vase, exhala une odeur dont l'air fut parfumé.

Ce monument très curieux, quoique décrit deux fois, l'est imparfaitement par Sauval. Cet écrivain nous laisse à désirer des détails sur la matière, les dimensions, le costume et le goût du travail de ce groupe, qui appartient au deuxième siècle, comme le prouvent les médailles, prix du naulage, trouvées dans la bouche de chacune de ces figures.

Sauval parle ensuite d'un tombeau situé, dit-il, près de là, sans doute dans le même enclos. Il était orné de bas-reliefs, où il remarqua un licteur vêtu à la romaine. On trouva dans ce tombeau une fibule ou agrafe, une boule et un cornet en bronze bien travaillé, qui portait cette inscription :

VIBIUS HERMES EX VOTO.

Dans le même enclos des Carmélites, lorsqu'en 1630 on travaillait à construire la fontaine de ce couvent, on déterra quelques restes d'un cercueil, et un bas-relief de deux pieds de haut où l'on voyait, dit encore Sauval, un sacrificateur debout, et à ses pieds un taureau prêt à être immolé.

Aucun de ceux qui ont écrit sur Paris n'a fait attention à ce passage remarquable : Sauval lui-même ne se doutait pas qu'il décrivait un monument curieux et très rare en France, un monument du culte de Mithra, dieu-soleil des anciens Perses. Les Romains, vers la fin de leur république, admirent le culte de ce dieu, et le représentèrent ordinairement sous

(1) *Dissertations*, tome I, page 2[illegible].

(2) *Voyez*, sur la découverte et l'état de ces tombeaux, ci-après l'article *Abbaye de Sainte-Geneviève*. Lorsqu'en 1807, et dans les années suivantes, on a, sur l'emplacement de cette église, ouvert une rue nommée de Clovis, l'ingénieur qui présidait à ces travaux a découvert plusieurs autres tombeaux, avec quelques médailles ou monnaie qui sont du temps de la monarchie.

(1) Dans les recueils d'antiquités, on trouve plusieurs lampes antiques qui ont cette forme.

l'emblème d'un jeune homme coiffé du bonnet phrygien, orné d'un poignard, et prêt à l'enfoncer, ou l'enfonçant dans la gorge d'un taureau couché à ses pieds.

Ce culte passa à quelques autres, avec l'époque des Antonins, de l'Italie dans la Gaule, où des monuments semblables, mais en très petit nombre, ont été découverts.

La figure que Sauval nomme un sacrificateur est celle de Mithra lui-même, qui triomphe du taureau équinoxial ; elle est un des emblèmes du jour, qui, au printemps, sort victorieux des ténèbres de l'hiver. Ce culte avait de grands rapports avec le christianisme, comme l'avoue Tertullien (1).

Ce bas-relief, situé parmi les tombeaux, ne leur était pas plus étranger que ne le sont les signes et objets de culte placés autrefois, et qu'on place encore aujourd'hui sur les monuments sépulcraux.

Dans le même quartier, un peu plus au sud, vers l'emplacement de la maison de l'institution de l'Oratoire, et sur la route d'Orléans, on découvrit, à 4 pieds sous terre, un cercueil de pierre, long de 6 pieds et large de plus de 2. La position où se trouva ce cercueil annonçait qu'il avait été renversé. A un pied au-dessous fut trouvé un autre tombeau aussi en pierre, sur lequel était gravée une inscription, qui apprend qu'il fut érigé pour Lucius Gavillius, fils de Cneius Perpetus, par ses héritiers.

« Je pourrais encore parler, ajoute Sauval, de quantité d'autres caveaux, de coffres, de squelettes et de têtes, ayant des médailles à la bouche, qui auparavant et depuis ont été découverts à Notre-Dame-des-Champs (enclos des Carmélites) et aux environs ; ce qui donnerait lieu de croire, vu le grand nombre qu'on en a trouvé en cè quartier-là, que peut-être les Romains l'avaient choisi exprès pour leur servir de cimetière et y placer leurs tombeaux, parce que c'était le grand chemin de Rome (1). »

M. l'abbé Lebeuf pense que non-seulement le champ de sépulture comprenait tout le plateau de la montagne Sainte-Geneviève et une partie de son revers oriental, mais qu'il s'étendait au midi jusqu'à Montsouris, où se trouve la maison dite la Tombe-Isoire. Pour prouver que tout cet emplacement était consacré aux morts, il cite aussi, outre la Tombe-Isoire, le fief des tombes, situé dans le même emplacement, ainsi que les contes populaires sur le diable de Vauvert, les esprits, les revenants, qui apparaissaient en ces lieux contigus à la rue d'Enfer.

Fabrique de poteries. Au milieu du champ des sépultures, les Romains cherchèrent et trouvèrent une terre propre à la poterie. A l'endroit même où s'élève l'édifice du Panthéon, lorsqu'en 1757 on commença à travailler à ses fondations, il fut découvert plusieurs puits sans revêtissement, creusés dans l'unique but d'y trouver des terres propres à la fabrication. Quelques-uns de ces puits avaient jusqu'à 75 pieds de profondeur. On y trouva des âtres, des fours construits pour la cuisson des ouvrages, des fragments de vases, des vases entiers et imparfaits.

On y employait deux sortes de terre ; l'une, d'un blanc-gris, était recouverte d'un vernis noir et fort égal ; et l'autre, rouge, dont le vernis avait un éclat très brillant. Sur les vases en terre rouge on remarquait des bas-reliefs d'un très bon goût.

Dans ces puits, on a trouvé aussi une médaille d'Auguste, les anses d'un grand vase de bronze, que M. de Caylus a jugées dignes d'être gravées ; de plus, quelques fragments de bronze peu intéressants, et une meule de moulin à bras (2).

Arènes (3). Vers la fin de la domination romaine, presque tous les chefs-lieux de la Gaule avaient un emplacement destiné aux jeux, aux combats des gladiateurs et à ceux des bêtes féroces. Ces emplacements, nommés Cirques, Amphithéâtres, Arènes, étaient ordinairement construits avec plus ou moins de magni-

(1) Dans le *Recueil d'antiquités* de Caylus, t. III. dans l'atlas de l'*Origine de tous les Cultes*, par Dupuis, on voit la gravure de divers monuments de *Mithra*; et, dans les salles des Antiques au Louvre, on a réuni deux de ces monuments en original, dont nous avons fait graver celui qui nous a paru le plus intéressant et le mieux conservé.

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. I, p. 20, et t. II, p. 335.

(2) *Antiquités* de Caylus, t. III, p. 402 et s.

(3) *Voyez* Plan de Paris sous la domination romaine.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

ficence par des soldats légionnaires campés près du chef-lieu, comme le prouvent quelques inscriptions du Recueil de Gruter.

Sur le revers oriental de la montagne Sainte-Geneviève, entre la maison dite autrefois de la Doctrine chrétienne et la rue Saint-Victor, était un emplacement auquel un seul titre de 1284 donne le nom de Clos des Arènes.

Cette dénomination a fait croire qu'il avait existé là un amphithéâtre; mais aucun reste de ce prétendu édifice n'a survécu pour témoigner son antique existence. Nous voyons encore et nous admirons les débris imposants des amphithéâtres des autres villes gauloises : Paris n'offre rien de semblable; on doit en conclure que ce lieu de spectacle, s'il a réellement existé, était peu solidement construit, et se composait de palissades et de terrasses.



Abbaye de Saint-Germain-des-Prés au XVIe siècle

A l'indication que donne le titre dont je viens de parler, on a rattaché un passage de Grégoire de Tours ; ce passage porte qu'en l'an 577, le roi Chilpéric ordonna qu'il serait bâti des cirques à Paris et à Soissons. *Suessoniis atque Parisiis circos ædificari præcepit*. Cet ordre suppose que Paris et Soissons étaient dépourvus d'un bâtiment destiné aux spectacles publics; car ce roi n'aurait pas ordonné la construction d'un édifice déjà existant. On ignore si cet ordre fut exécuté; mais, s'il a existé à Paris une construction appelée les Arènes, on peut assurer, puisqu'il n'en est resté que le nom, qu'elle n'était ni magnifique ni solide.

Autel a Bacchus. L'existence de cet autel n'est fondée que sur une conjecture; mais cette conjecture est très vraisemblable. Près des vignobles qui garnissaient, au nord et à l'est, le penchant de la colline de Sainte-Geneviève, à l'endroit ou est aujourd'hui située l'église Saint-Benoît, il est certain qu'on a pendant long-

temps rendu un culte à un saint Bacchus, nommé en français saint Bacch (1).

Le nom du saint, le même que celui du dieu Bacchus ; son culte établi dans les domaines du dieu du vin, au centre des vignes; la fête de ce saint, célébrée le 7 octobre, le jour même où, dans les environs de Paris, on célébrait encore, il y a peu de temps, la fête païenne des vendanges et de Bacchus, l'origine inconnue de saint Bacchus; qui n'a point de légende particulière, et qui n'a été qu'un peu tard accolé à saint Sergius, et mis avec lui en communauté d'événements, parce que la fête de l'un et de l'autre était célébrée le même jour : toutes ces circonstances réunies ne prouvent point, mais rendent très croyable, l'existence d'un autel à Bacchus, dieu auquel a succédé, dans ces vignes, le culte d'un saint de ce nom. D'autres exemples de métamorphose de dieux en saints, opérées par l'ignorance et la force de l'habitude, rendent celle-ci très probable (2).

Edifice du quai de la Tournelle. Trois fragments de marbre, représentant des figures en haut-relief, et un mur de 5 pieds d'épaisseur, construit de pierres de taille d'une grandeur considérable, trouvés, en 1735, à 10 pieds de profondeur, en jetant les fondements de la maison que faisait bâtir M. Mazois, trésorier de France, indiquent un édifice antique, construit avec un sorte de magnificence. M. de Caylus conjecture que cet édifice était une chapelle bâtie par les négociants de Paris, vis-à-vis de l'autel érigé dans la Cité par les mêmes négociants (3). Cette conjecture ne satisfait point, mais on ne peut lui opposer qu'une autre conjecture.

(1) *Voir* plus loin à l'article *Saint-Benoît*.

(2) Depuis que l'empereur Probus eut permis aux Gaulois de planter des vignes, le culte de Bacchus fut établi par eux. Julien, dans son *Misopogon*, dit que ces peuples rendaient un culte à cette divinité; et l'abbé Lebeuf, dans deux dissertations, a décrit les cérémonies païennes des fêtes bachiques célébrées de son temps, les 7 et 9 octobre, dans quelques vignobles des environs de Paris. Un vignoble près d'Orléans, appelé Rebrechien, doit ce nom à un lieu consacré à Bacchus, *area Bacchi*. Voyez ci-après, chapitre 4, article *Saint-Benoît*, et article *Etablissement du christianisme à Paris*, et la note.

(3) *Recueil d'Antiquités*, t. III, p. 398.

Telle était, au quatrième siècle, la physionomie de la partie méridionale de Paris : le palais des Thermes, ses vastes jardins, un vignoble, un camp romain, un champ de sépultures en occupaient presque la totalité.

Statue de Julien. Un marbrier de Paris possédait une statue de cet empereur ; il paraît qu'elle fut découverte dans cette ville; mais on ignore en quel lieu et à quelle époque. M. Denon, qui l'a acquise du marbrier pour la céder au gouvernement, et M. Visconti, qui l'a fait placer au musée des Antiques du Louvre, ont jugé que cette statue n'était point un ouvrage romain, et qu'elle avait été fabriquée dans les Gaules. Le témoignage de ces deux habiles antiquaires, la confiance que l'on doit à leur tact, à leur décision, m'ont déterminé à la placer au rang des antiquités parisiennes. Sa tête, chargée d'un diadème orné de pierreries et entrelacé avec des lauriers, comparée avec celle de ses médailles, est d'une ressemblance frappante; son corps est couvert d'un manteau grec.

La statue de cet empereur, qui a séjourné pendant quatre ou cinq hivers à Paris, qui a parlé avec intérêt de cette ville, et qui paraît avoir opéré d'utiles changements dans son administration, comme on le verra bientôt, quand même elle n'aurait point été découverte sur le sol parisien, ne serait point déplacée parmi les antiquités parisiennes.

V. Etat civil des Parisiens à la fin du quatrième siècle, époque et cause du changement du nom de Lutèce en celui de Paris.

La petite nation des *Parisii*, ou Parisiens, n'était point au rang des privilégiées de la Gaule, au rang des nations libres, alliées ou amies des Romains, comme il s'en trouvait plusieurs que Pline a dénombrées. Sa forteresse ou chef-lieu, Lutèce, ne fut jamais colonie, ni métropole de province ; elle ne jouit, sous l'empire romain, d'aucune de ces prérogatives qui peuvent favoriser l'accroissement et la magnificence des villes ; si elle devint municipe, ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle ; elle devait être auparavant réduite à la pire des conditions politiques, à celle des vectigales. Zozime, Ammien Marcellin et Julien lui donnent des qua-

lifications équivalentes à petite forteresse (*castellum oppidulum*).

A une époque inconnue, et pendant la période romaine, les Parisiens étaient, avec les Senones, les Tricassini, les Meldi et les Edui, soumis au même régime financier, et sous la direction d'un seul adjoint au procurateur général; un de ces adjoints est, dans une inscription, nommé Aurelius Demetrius. Ces nations faisaient, comme celle des Parisiens, partie de la province Lyonnaise.

Deux préfets, vers la fin du quatrième siècle, résidaient à Paris : celui des navigateurs sur la Seine, établis à Andresy (*præfectus classis Andrecianorum, Parisiis*); et le préfet des Sarmates, peuples étrangers, vaincus, et chargés de cultiver des terres situées entre Paris et Chora (1).

La province Lyonnaise, dont Paris dépendait, étant, vers la fin du troisième siècle, divisée en deux provinces, le territoire des Parisiens fut compris dans la première Lyonnaise. Vers la fin du quatrième siècle, on divisa de nouveau la Lyonnaise en quatre provinces, et les Parisiens se trouvèrent dans la quatrième, qu'on surnommait Senonia, parce que Sens en était la métropole.

Pourquoi la forteresse des Parisiens a-t-elle perdu ou quitté son nom primitif de *Lutèce*, pour prendre celui de *Parisii?* pourquoi le nom de la nation a-t-il remplacé celui du chef-lieu? à quelle époque s'est opéré un changement qui semble si extraordinaire, quoiqu'il fût commun à tous les chefs-lieux de nations dans la Gaule? Il serait trop long de résoudre complétement ces questions encore neuves : je dois me borner à des résultats, à un exposé succinct des principales causes de ce changement à Paris, et à la fixation de l'époque où il s'est opéré.

Des Barbares d'outre-Rhin avaient passé ce fleuve, et, pendant cinq années consécutives, par des pillages, des incendies, des massacres, avaient presque entièrement ruiné, dépeuplé une grande partie de la Gaule, et surtout désorganisé son gouvernement. Les Parisiens durent beaucoup souffrir de ces désastres. Le césar Julien, envoyé exprès dans la Gaule pour les faire cesser, parvint, pendant les années 356 et 357, à la purger entièrement de ses dévastateurs. Au lieu de rétablir l'ordre ancien, ce prince, à ce qu'il paraît, y substitua un nouveau plan d'administration plus uniforme et plus populaire. Il fit disparaître toutes les différences qui se trouvaient entre les diverses nations et les diverses cités; on ne vit plus de villes colonies, de cités alliées, libres, amies, vectigales, etc.; les priviléges disparurent, et furent remplacés par l'uniformité d'administration et l'égalité de droit.

Les chefs-lieux des nations qui ne jouissaient d'aucune prérogative, d'aucune distinction nationale, acquirent alors des droits égaux à ceux dont avaient joui les colonies, les métropoles, etc.; les institutions de la cité, c'est-à-dire de la nation, furent concentrées dans son chef-lieu, qui reçut dès lors le titre de cité, et de plus le nom de la nation. Le chef-lieu des Parisiens, ainsi que tous les chefs-lieux non privilégiés, perdit son nom primitif, et fut appelé *Parisii*, les Parisiens.

Ce changement eut lieu à la suite du désastre dont je viens de parler, pendant que séjournait dans la Gaule le césar Julien, qui, avec tant de zèle, répara les maux soufferts par les Gaulois, purgea de leurs vices, de leurs abus, la plupart des administrations, affranchit le peuple de charges arbitraires et d'exactions, le rétablit dans l'exercice de ses droits; *in re civili magnanimitate correxit et libertate* (1), dit un contemporain; *cibibus jura restituit*, dit un autre (2).

Ce changement de condition politique, qui amena un changement dans les noms de chefs-lieux, s'opéra entre les années 358 et 360.

Les géographes, avant ces années, donnent toujours au chef-lieu des Parisiens les noms de *Lutecia*, *Lutetia* : dans Strabon, on lit *Lucotocia*; dans Ptolémée, *Locotecia*; dans Julien, *Leuketia*; Ammien Marcellin, en traçant le tableau géographique de la Gaule, nomme ce chef-lieu des Parisiens *Lutetia*; mais,

(1) Chora n'existe plus. Sa position, qui n'offre que des ruines, était, comme l'a prouvé M. Pasumot, dans ses *Mémoires géographiques*, située sur un tertre appelé Ville-Auxerre, près la rivière de Cure, à 1,500 toises environ au nord de Sermizelles, entre Vermanton et Avallon.

(1) *Ammian. Marcell.*, lib. 16, cap. 5.

(2) *Mamertinus, panegyr. in Julianum*, cap. 4.

dans le récit qu'il fait des événements postérieurs à l'an 358, il l'appelle *Parisii*. Le changement commençait alors à s'opérer. Un synode, tenu dans les mois de novembre et de décembre 360 ou 361, donne à ce chef-lieu le titre de cité et le nom de Paris; *apud Pariseam civitatem* (1). Dans les mois de novembre et de décembre 365, les empereurs Valentinien et Valens, qui y résidaient, y publièrent trois lois rapportées au Code théodosien; elles nomment dans chacune d'elles le chef-lieu des Parisiens, *Parisii*. Depuis, ce nom lui a été conservé dans les histoires et dans les actes publics (2).

Il faut conclure que le changement de régime et de nom, et l'érection de Lutèce en cité, opérés entre les années 358 et 360, pendant le séjour de Julien dans les Gaules, furent l'ouvrage de cet empereur.

Ce prince, comme on doit le savoir, s'occupa beaucoup de municipalités : il rendit plusieurs lois à ce sujet. Ammien Marcellin le blâme, et Libanius le loue d'avoir fait, avec une sévère énergie, exécuter les lois concernant les charges municipales.

Lutèce, comme les autres chefs-lieux de la Gaule qui éprouvèrent le même changement, dut alors être érigée en municipe; elle portait le titre de cité; elle dut en avoir les institutions; elle dut, comme toutes les autres cités, avoir un corps de juges et d'administrateurs municipaux, corps appelé, au quatrième siècle, *ordo municipalis*, *curia*, composé de *decuriones* et de *curiales*; elle dut contenir un édifice propre aux séances du corps municipal et au dépôt de ses actes, que les monuments historiques nomment *gesta municipalia*.

Cet édifice était évidemment celui qu'on a depuis désigné sous le nom de Palais de la cité.

Il est certain que l'ordre municipal et les bâtiments consacrés à cette institution étaient ordinairement, dans les villes anciennes, placés dans le quartier spécialement nommé Cité. Ainsi Paris, à la fin de la domination romaine, possédait deux édifices qui pouvaient porter le titre de palais, celui de la Cité, et celui où les césars et les augustes passaient leurs quartiers d'hiver lorsqu'ils se trouvaient dans la Gaule, c'est-à-dire celui des Thermes.

Ce ne peut être que lorsque cette ville prit le nom de *Parisii* ou Paris, et fut érigée en cité, ce ne peut être que vers le milieu du quatrième siècle qu'elle devint le siége d'un évêché; ce n'est qu'à cette époque, en effet, que l'on commence à voir un évêque de Paris dont l'existence n'est pas douteuse.

Les habitants de Paris ne jouirent pas longtemps des bienfaits de Julien. En 406, une foule de peuples barbares fondirent sur la Gaule et la ravagèrent pendant dix années consécutives : cette ville ne dut pas échapper à cette calamité. Vers l'an 494, elle devint la proie des Francs.

Voilà ce qu'il m'a été possible de recueillir sur l'état de Paris pendant la période romaine. Tout ce qu'on a imaginé pour donner un plus grand lustre à cette ville doit être mis au rang des fictions.

J'ajouterai ici les seules notions qui nous restent sur les mœurs des Parisiens, pendant cette période, c'est l'empereur Julien qui me les fournit.

Tableau moral de Paris. La plupart des maisons étaient, pendant l'hiver, chauffées par des fourneaux.

On y cultivait avec succès la vigne, et même les oliviers, qu'on avait soin de tenir couverts d'une enveloppe de paille pour les mettre à l'abri des rigueurs de la froide saison.

Les mœurs simples et austères de Julien plaisaient aux Gaulois encore rustiques.

Comparant les mœurs des habitants d'Antioche à celles des Gaulois, Julien dit de ces derniers : « S'ils rendent un culte à Vénus, ils considèrent cette déesse comme présidant au mariage; s'ils adorent Bacchus, et usent largement de ses dons, ce dieu est pour eux le père de la joie, qui, avec Vénus, contribue à procurer une nombreuse progéniture. On ne voit chez eux ni l'insolence, ni l'obscénité, ni les danses lascives de vos théâtres. »

Dans la disette de notions historiques sur Paris, il ne faut rien omettre de ce qui peut faire connaître l'état moral de cette

(1) Le nom de cette cité est écrit dans la lettre synodale, *Fariseam*; mais il n'a jamais existé dans les Gaules de cité ainsi nommée, et il est évident que c'est une erreur de copiste.

(2) Néanmoins, sous la seconde race des rois francs, on trouve quelques écrivains qui donnent au chef-lieu des Parisiens le nom de Lutèce.

ville; Julien, qui cultivait les lettres avec succès, y avait amené un savant médecin, nommé Oribase, auteur de plusieurs ouvrages, et notamment d'un abrégé de ceux de Galien. La réputation littéraire de Julien, celle de son médecin, attirèrent à Paris plusieurs savants qui, pendant les quatre ou cinq hivers que ce prince séjourna dans cette ville, y formaient une espèce d'académie. C'est Oribase lui-même qui nous transmet cette particularité (1).

PÉRIODE III

PARIS SOUS LA PREMIÈRE RACE DES ROIS FRANCS

I. Établissement des Francs à Paris, nature de leur gouvernement.

Pendant cette période, la scène historique éprouve de grands changements : la domination romaine, établie depuis plus de cinq cents ans, s'évanouit ; sur ses ruines s'élèvent des trônes nouveaux ; des hommes depuis longtemps habitués au brigandage, deviennent maîtres de la Gaule. Dès lors se termine la période des temps antiques ou romains, et commence celle du moyen âge.

Les Romains, en introduisant dans les provinces un grand nombre de nations étrangères, qualifiées de Gentils ou de Lètes (1), en leur accordant des terres, en élevant plusieurs de leurs chefs aux dignités les plus éminentes de l'empire, avaient commencé l'œuvre de la transformation sociale; les événements du cinquième siècle l'achevèrent. Les lumières s'éteignirent; et ce ne fut qu'après dix siècles d'anarchie, d'erreurs et de calamités, qu'elles parvinrent à se rallumer.

Au mois de décembre 406, des hordes de barbares fondent, comme par torrents, sur diverses parties de l'empire romain ; les unes les parcourent en les pillant, en les dévastant, et vont plus loin porter leurs ravages ; les autres les pillent, les dévastent, et y fixent leur demeure. La Gaule eut beaucoup à souffrir des succès de ces féroces étrangers (2). Quelques-uns, tels que les Saxons, les Allemands, tentèrent d'y former des établissements ; les Saxons se maintinrent sans consistance, et les Allemands furent chassés. Plus puissants qu'eux, les Visigoths et les Bourguignons y fondèrent deux royaumes, les premiers, dans le midi, les seconds, dans la partie orientale de la Gaule.

A la faveur du désordre causé par les incursions et les établissements de ces barbares, des Sicambres, de la ligue des Francs, violant les traités qui les liaient à la cause du gouvernement romain, franchirent, vers l'an 445, la barrière du Rhin, et, profitant de l'état d'affaiblissement où se trouvait ce gouvernement, parvinrent à s'emparer des villes de Cologne, de Tournai, de Cambrai, etc., dont chaque chef se fit souverain.

Malgré ces envahissements successifs, l'empire romain se maintenait encore dans plusieurs grandes parties des provinces belgiques.

Childéric, roi de Tournai, un des chefs francs, auquel on attribue quelques exploits dans Paris, et même un long siége de cette ville, étant mort en 481, son fils Chlodovech (2) (Clovis), dévoré par la soif

(1) On trouve les noms de ces nations étrangères, et celui des lieux où elles étaient placées, dans la notice des dignités de l'empire. Il existait des Sarmates sur le territoire des Parisiens, et très probablement au lieu de Gentilly.

(2) Lettres VI et VII *sur l'Histoire de France.*

(1) *Oribasii medicinalium collectorum præfatio*, lib. I, p. 205.

(2) Ce nom barbare, dont la prononciation était dure et gutturale, a été, dans la suite, corrompu et adouci. Les moines, qui ont traduit en vieux français les monuments historiques pour en composer les *Chroniques de Saint-Denis*, ont dénaturé les noms propres : de Chlodovech, ils ont fait Clovis ; de Clothachaire, Clotaire ; de Chrotechilde, Clotilde ; de Cuntchram, Gontram, etc.

des richesses, ayant réuni plusieurs petits rois de sa famille, quitta, en l'an 486, son camp de Tournai, marcha contre Siagrius, général romain, le combattit dans les plaines de Soissons, et remporta sur lui une victoire complète. Il pilla cette ville ; puis il s'avança sur Reims, qui fut pillée à son tour. De l'église de cette dernière ville fut enlevé un vase appelé *urcée ;* vase qui donna occasion à une aventure très connue, de laquelle on peut induire que l'autorité de ce roi franc était celle qu'un chef exerce sur ses compagnons.

En l'an 494, Chlodovech étendit son royaume jusqu'à la Seine, et, en 496, jusqu'à la Loire. Plusieurs annales et chroniques attestent ces faits (1).

Dans la première expédition il dut se rendre maître de Paris, puisqu'il était maître du cours de la Seine, et qu'il donna le château de Melun à Aurélien. Cette ville se rendit à lui sans résistance. Les évêques qui dirigeaient alors ce prince lui livrèrent, à ce qu'il paraît, la capitale des Parisiens. Il est certain que les évêques gaulois, par les conseils qu'ils donnèrent à Chlodovech, par l'influence qu'ils exerçaient sur l'esprit des peuples, contribuèrent puissamment à ses conquêtes, et reçurent, pour prix de leurs grands services, des biens et des pouvoirs dont ils n'avaient encore jamais joui (2).

De ces services et de leur récompense naquirent les richesses du clergé, la juridiction temporelle des prélats, l'union de l'autel et du trône, et leurs conséquences.

A la suite de ces diverses expéditions, en l'an 508, Chlodovech fixa sa résidence à Paris, qui devint alors la capitale des Etats des Francs ; et, après trente années de règne, il y mourut, en l'an 511, et fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, depuis nommée Sainte-Geneviève.

Les quatre fils de Chlodovech, Théodorich, Chlodomire, Childebert, Chlothacaire, partagèrent ses Etats, et la Gaule fut divisée en quatre royaumes ; mais ce partage fut si irrégulier, qu'il serait difficile de déterminer précisément la part de chacun d'eux. Une province, un canton, une ville même, appartenaient à deux, à trois souverains. Paris devint la propriété de ces quatre fils de Chlodovech, de manière qu'un d'eux ne pouvait y entrer sans la permission des autres. Les Francs voulaient tout partager, et n'entendaient rien aux compensations.

Chlodomire, en l'an 524, périt à la guerre. Il laissa trois fils : deux furent égorgés par leurs oncles ; le troisième fut réduit à la condition ecclésiastique. Alors la Gaule se trouva divisée en trois royaumes.

Childebert eut en partage Paris, Meaux, Senlis, Beauvais, et prit le titre de roi de Paris, qu'il conserva jusqu'en 558, époque de sa mort.

Chlothacaire ou Clotaire lui succéda dans le royaume de Paris ; mais, devenu, peu d'années après, maître unique des trois royaumes de la Gaule, il ne prit plus le titre de roi de Paris.

Il meurt en 561 : alors ses quatre fils se partagent ses Etats, et la Gaule est de nouveau divisée en quatre royaumes. Charibert devient roi de Paris ; Guntchramn, roi de Bourgogne et d'Orléans ; Sigebert, roi de Metz ; et Chilpéric, roi de Soissons.

Charibert porta le titre de roi de Paris jusqu'à sa mort, arrivée en 567.

Chilpéric, roi de Soissons, réunit alors le royaume de cette ville à celui de Paris. Ces deux royaumes n'en formèrent qu'un seul, et ce roi fit sa résidence ordinaire dans cette dernière ville.

Outre la division de la Gaule en trois royaumes, il existait alors une autre division en deux parties, la Neustrie et l'Austrasie. La Neustrie comprenait toute la partie occidentale de la Gaule, et l'Austrasie sa partie orientale. Cette nouvelle division se manifesta en l'an 570, époque de la mort de Sigebert, roi de Metz, et de la succession de son fils Childebert II à ce

(1) *Recueil des Historiens de France,* t. III, p. 8. 38, 169, 336, 337.

(2) Quelques-uns des évêques de la Bourgogne qui conspirèrent pour Chlodovech contre leur souverain sont nommés par Grégoire de Tours. (Lib. 2, cap. 22 ; lib. 3, cap. 17 ; lib. 10, cap. 31, etc.) Le même historien nous cite ceux du royaume des Wisigoths qui conspirèrent de même (*Id.*, lib. 2, cap. 36 ; lib. 3, cap. 2 ; lib. 10, cap. 31.) Il fut même conclu, entre Chlodovech et les évêques, un traité mentionné dans une lettre que leur fit écrire ce roi, après qu'il eut conquis le royaume des Wisigoths, dans laquelle il se prévaut d'avoir rigoureusement rempli les conditions de ce traité. (*Recueil des Historiens de France*, par dom Bouquet, tom. 4, pag. 34, n. 7.)

royaume. Ce dernier prit le titre de roi de Metz et d'Austrasie.

Paris était compris dans la Neustrie. Il paraît qu'après la mort de Charibert, cette ville, cessant d'être capitale d'un royaume, devint celle d'un duché nommé Dentelin ou Denzelin. Ce duché avait pour limites l'Océan, et s'étendait le long du cours des rivières de l'Oise et de la Seine. Dès l'an 600, Frédegaire fait mention de ce duché, qui fut distrait de la Neustrie, dont il faisait partie, parce qu'alors Clotaire II, roi de Soissons, fut forcé de le céder à Théodebert II, roi de Metz et d'Austrasie.

Théodoric ou Thierri II, roi d'Orléans et de Bourgogne, promit à Clotaire II de lui restituer le duché Dentelin, s'il consentait à lui fournir des troupes pour combattre son frère Théodebert II, roi de Metz. Clotaire II y consentit, et en 612, conformément audit traité, il se mit en possession de ce duché.

Mais le duché Dentelin fut enlevé de nouveau au roi de Soissons, et distrait de la Neustrie par les rois d'Austrasie. En 633, Dagobert, devenu seul maître de la Gaule, en assignant à ses deux fils la portion des Etats dont ils devaient hériter après sa mort, donna l'Austrasie à Sigebert, en excepta le duché Dentelin, que les rois austrasiens avaient usurpé, et le restitua à la Neustrie. Ce duché, ainsi que la Bourgogne, devint le partage de Clovis II : son autre fils, Sigebert II, eut pour lot l'Austrasie, moins le duché Dentelin, rendu à la Neustrie.

Depuis ce partage, il n'est plus parlé, dans les monuments historiques, du duché Dentelin, qui, sans doute, fut confondu avec la Neustrie, dont, par sa situation géographique, il devait faire partie.

Je reprends la série des rois :

Chilpéric, roi de Soissons, meurt assassiné en 584. Il a pour successeur, dans les royaumes de Soissons et de Paris, son fils Clotaire II, qui, après la mort de plusieurs princes de sa famille, réunit en 613 sur sa tête les trois couronnes, et règne seul dans la Gaule. Il réside à Paris, y meurt en 628, et laisse deux fils, Dagobert et Charibert II.

La domination de la Gaule est alors divisée en deux royaumes. L'un, occupé par Charibert II, ne consiste que dans quelques provinces méridionales; l'autre, bien plus considérable, composé de toutes les autres provinces, même de plusieurs régions situées au-delà du Rhin, est le partage de Dagobert. Charibert meurt en 631, et Dagobert se trouve seul possesseur des vastes Etats des Francs. Sa résidence ordinaire est à Paris ou dans des maisons voisines de cette capitale. Il meurt le 19 janvier 638, et laisse deux fils en bas âge, Sigebert II, qui fut roi d'Austrasie, et Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne.

A l'époque de cette mort et de cette succession, commence à décroître la puissance des rois, et à se fortifier celle des major-domes ou maires du palais. Ces officiers domestiques profitent de la grande jeunesse du fils de Dagobert et règnent sous le nom des rois, qui ne possèdent que ce titre, et qui, en l'an 752, perdent cette unique prérogative. Pépin le Bref, duc et maire du palais, fait condamner Childéric III, le dernier de ces rois fainéants, à être déposé, rasé et renfermé dans un monastère, et se fait proclamer roi à sa place.

L'usage des fils, de partager entre eux le royaume de leur père, les guerres continuelles qui résultaient de ces partages, la faiblesse des rois, l'ambition des ducs et des maires du palais, et plus encore la nature d'un gouvernement sans bases solides, amenèrent la ruine de la première dynastie des Francs.

Jetons un coup d'œil rapide sur le gouvernement des Francs, et sur la nature des pouvoirs dont il se composait. Il est difficile de trouver un régime plus défectueux, plus fécond en rivalités, en dissensions civiles et en crimes.

En entrant dans la Gaule, les Francs, incapables de créer une constitution politique, laissèrent subsister l'état des choses dans tout ce qui ne contrariait pas leurs coutumes barbares. Ils conservèrent les dénominations de ducs, de comtes, etc., ou leur substituèrent celle de Graphion; mais en approprièrent les fonctions à ces coutumes. Chaque duc, vers la fin de la domination romaine, commandait la force armée dans une province; chaque comte, subordonné au duc, la commandait dans une ville ou cité.

Sous les Francs, chaque duc exerçait dans sa province un empire souverain, levait à son gré des troupes, les dirigeait contre ses voisins, avait le droit de vie et de mort, de paix et de guerre. Le comte conduisait, sous les ordres du duc, son contingent de troupes, levait les contributions et rendait la justice avec ses asses-

seurs. Il agissait en souverain dans sa cité. Ces deux espèces de fonctionnaires, exempts de responsabilité, sûrs d'une entière impunité, exploitaient à leur gré la population dépourvue de garanties.

Dans cet état de choses, les institutions préexistantes, les ordres municipaux, les sénats des Gaules, ne purent subsister longtemps. Les princes, les ducs et les comtes ne cessaient d'en outrager les membres ; ils furent presque tous abolis.

Il existait une autre classe d'hommes puissants appelés Leudes, Antrustions, c'est-à-dire fidèles. Compagnons d'armes du chef, ils avaient partagé avec lui le butin et les terres, qu'on appela terres saliques, ils participèrent au gouvernement. Le chef ne pouvait entreprendre aucune guerre sans leur consentement ; ils exerçaient une sorte d'autorité dans les conseils des rois, avaient part à leur tutelle pendant leur minorité, traitaient en souverains les habitants de leurs terres, et souvent ils étaient chargés des fonctions de ducs.

Le pouvoir du roi, dans les terres qui lui étaient échues en partage, ne différait de celui des leudes ou fidèles qu'en ce que ceux-ci lui devaient services, secours, une obéissance conditionnelle, et des présents en certaines circonstances. Le roi était le chef des leudes, comme, avant l'établissement des Francs dans la Gaule, il avait été le chef de ses compagnons de guerre ; comme, dans les commencements de la troisième race, il fut le chef de ses pairs, le premier entre ses égaux, *primus inter pares* (1).

Le patronage du roi sur ses compagnons d'armes ou leudes était héréditaire dans sa famille ; mais ce patronage, exercé arbitrairement et dépourvu de limites certaines, donnait naissance à des animosités, à une continuelle réciprocité d'attentats entre les chefs et leurs compagnons. La tyrannie des uns était sans cesse aux prises contre la tyrannie des autres. Le roi n'intervenait nullement dans l'exercice du pouvoir de ses leudes ou ducs sur les hommes qui leur étaient échus. Ils pouvaient ravager leur territoire, celui de leurs voisins : le roi ne s'en mêlait point. J'en citerai de nombreux exemples (1).

Les atteintes portées à la royauté, à la personne royale, étaient les seules punies par les rois. On condamnait le coupable à des peines arbitraires, ou, le plus souvent, sans forme de procès. Pour échapper au supplice, l'accusé avait deux ressources : l'une consistait à se réfugier dans un royaume voisin, l'autre, à se mettre en sûreté dans l'asile d'une église. Ces asiles, quoique la crainte d'être puni par le saint qu'on y vénérait les fît respecter, étaient quelquefois violés par les rois ; ou bien ils chargeaient un homme dévoué d'entraîner le réfugié hors de son asile et de le poignarder ensuite.

Dans les premiers temps du règne de

(1) La part d'autorité que les leudes exerçaient originairement sur les rois est attestée par plusieurs témoignages ; je me borne à produire les suivants :

Childéric, père de Chlodovech, est chassé de ses Etats par ses leudes ou compagnons d'armes. Après un exil de huit ans, ils lui permettent de rentrer. (*Greg. Turon. Hist.*, lib. 2, cap. 12.)

Chlodovech, après le pillage de l'église de Reims, demande à ses compagnons un vase précieux, qui faisait partie du butin ; ses compagnons le lui accordent ; mais un d'eux porte un coup de hache sur ce vase, et lui dit : « *Tu n'auras rien, hormis ce que le sort t'accordera.* » (*Idem*, lib. 2, cap. 27.)

Chlodovech, voulant entreprendre la guerre contre Alaric, roi des Wisigoths, emploie, pour engager ses Francs à le suivre dans cette expédition, non des ordres, mais des moyens de persuasion. (*Idem*, lib. 2, cap. 37.)

Dans la lettre que ce roi adressa aux évêques après son expédition contre les Wisigoths, il leur demanda une certaine formalité, et dit que c'est son peuple qui l'exige. Il parlait évidemment de ses Francs ou compagnons d'armes. (*Recueil des Historiens de France*, par dom Bouquet, t. 4, p. 54.)

Lorsque fut conclu le mariage de Rigonthe avec un prince espagnol, Frédégonde, mère de cette jeune princesse, lui donna une quantité considérable d'or, d'argent et de vêtements précieux. Chilpéric en parut étonné ; mais Frédégonde, se tournant vers les leudes qui assistaient à la cérémonie, leur dit : « *Ne pensez pas que ces richesses proviennent du trésor des anciens rois francs ; elles résultent de mes revenus, des dons du roi et de ma bonne administration... Je n'ai rien pris dans le trésor public.* » (*Greg. Turon. Hist.*, lib. 6, cap. 46.) On voit qu'ici Frédégonde prévient les reproches que les leudes auraient pu ou étaient en droit de lui faire.

(1) *Voir* plus loin le *Tableau des Mœurs*.

Chlodovech, il n'existait que deux pouvoirs, celui du roi et celui des leudes, fidèles ou compagnons d'armes. Dans la suite, les duchés furent donnés à ces derniers, qui ne dédaignèrent pas cette fonction, à cause des avantages personnels qu'elle procurait. Les ducs, leudes ou non, quoique amovibles, procurèrent une force dangereuse au second pouvoir de l'Etat, et devinrent dans la suite les auteurs de la ruine de la dynastie.

A côté de ces deux pouvoirs, essentiellement ennemis, on vit, après l'invasion de la Gaule par les Francs, s'en élever un troisième, celui des évêques, qui, ayant favorisé cette invasion par leur influence, obtinrent, pour récompense de ce service, des terres considérables et une autorité



Armes offensives des Parisiens.

temporelle. Ils furent placés dans la catégorie des leudes. Comme eux, ils exerçaient sur les territoires qui leur furent concédés une puissance souveraine, qui n'était tempérée que par un faible reste de pudeur religieuse (1).

Comme les ducs et les leudes, les évêques avaient une juridiction sur leurs ter-

(1) *Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot (tome 1er, 12e leçon). « Avant l'invasion, » dit cet historien, « quand l'empire était encore debout, quoique les deux sociétés (la société civile et la société religieuse) fussent déjà fort enlacées l'une dans l'autre, cependant la distinction était profonde. L'indépendance de l'Eglise, dans ce qui la concernait directement, était assez grande, et en matière temporelle, quoiqu'elle eût beaucoup d'influence, elle n'avait guère d'action directe que sur le régime municipal et au sein des cités. Pour le gouvernenent général de l'Etat, l'empereur avait sa machine toute montée, ses conseils, ses magistrats, ses armées ; en un mot, l'ordre politique était

res et dans la cité où ils résidaient ; mais les comtes y avaient aussi la leur. Ces deux juridictions en contact faisaient naître entre l'évêque et le comte des rivalités et des guerres continuelles.

L'autorité temporelle des évêques était fortifiée par leur autorité spirituelle, autorité d'autant plus redoutable pour les Francs, qu'ils n'en connaissaient ni la source ni l'étendue. Les évêques l'opposaient à leurs ennemis comme un épouvantail souvent efficace. Les Francs respectaient les évêques, parce qu'ils les considéraient comme les protégés, les amis des saints, dont ils redoutaient généralement la colère.

Les évêques avaient de plus, sur leurs maîtres barbares, l'avantage de l'instruction ; ils rédigeaient des lois, appliquaient à l'ordre civil des lois canoniques préexistantes. Ainsi, dans plusieurs circonstances, on voit les évêques de cette période exercer à la fois un triple pouvoir, le temporel, le spirituel et le législatif. Malgré ces moyens de résistance, les évêques furent souvent victimes de la férocité des Francs, et durent plusieurs fois se repentir d'avoir favorisé leur établissement dans la Gaule.

Les hommes pourvus de l'un ou de l'autre de ces trois pouvoirs étaient autant de souverains. Le lien qui les unissait ou qui les rendait indépendants les uns des autres devenait pour eux des chaînes insupportables, qu'ils secouaient sans cesse pour s'en affranchir. Leur barbarie ajoutait de nouveaux vices aux vices de ce régime : le caractère des hommes et l'état des choses concouraient aux malheurs publics.

Une des coutumes introduites par les Francs dans la Gaule y mit la domesticité en honneur, et contribua à l'avilissement général. Les Romains, pour le service de leurs personnes, avaient des esclaves ; les Francs, orgueilleux comme le sont tous les barbares, trouvèrent cet usage indigne d'eux. Ils continuèrent, suivant leurs antiques coutumes, à se faire servir par des hommes d'une naissance illustre, par les fils de leurs parents, de leurs leudes ou fidèles ; ils renvoyèrent à l'agriculture et aux travaux mécaniques les esclaves romains, et les serviles emplois de ces derniers furent remplis par des fils de princes ou de nobles (1), jeunes gens que Grégoire de Tours qualifie de *pueri*, employés à

complet et régulier, à part de la société religieuse et de son gouvernement. Après l'invasion, au milieu de la dissolution de l'ordre politique et du trouble universel, les limites des deux gouvernements disparurent ; ils vécurent l'un et l'autre au jour le jour sans principes, sans conditions arrêtées, se rencontrant partout, se heurtant, se confondant, se disputant les moyens d'action, luttant et transigeant dans les ténèbres et au hasard. Cette co-existence déréglée du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, cet enchevêtrement bizarre de leurs attributions, ces usurpations réciproques, cette incertitude de leurs limites, tout ce chaos de l'Eglise et de l'Etat qui a joué un si grand rôle dans notre histoire, qui a enfanté tant d'événements et de théories, c'est à l'époque dont nous nous occupons (*du VI*e *au VIII*e *siècle*) qu'il en faut rapporter l'origine, il en était le trait le plus saillant. »

(1) De cette coutume barbare est résultée l'espèce d'illustration accordée en France à des places de domestiques.

Celui qui, chez les Francs, était chargé de la surveillance des chevaux, des écuries et des étables, devint le premier dignitaire de la monarchie française, sous le titre *comes stabuli*, comte de l'étable ou connétable.

Le titre de maréchal désignait originairement et désigne encore aujourd'hui un homme qui pansait et ferrait les chevaux ; le nom de ce métier est devenu un titre éminent dans le militaire.

Le sénéchal veillait à la sûreté de la maison, percevait les redevances du maître, et le servait à table : on en fit depuis un grand officier de justice.

Le grand pannetier qui, dans l'origine, n'était qu'un boulanger, est devenu un grand officier de la couronne. Il en fut de même du grand bouteillier qui surveillait les caves, les tonneaux et les bouteilles ; du grand veneur et du grand louvetier, qui n'étaient que des chasseurs. Que de familles se sont enorgueillies de compter parmi leurs aïeux des personnes chargées de titres qui rappellent des professions extrêmement roturières !

Les nobles, depuis la première race jusqu'à nos jours, ont continué d'envoyer leurs enfants dans les maisons des hommes puissants, et se sont crus fort honorés de pouvoir procurer à leurs fils, à leurs filles, des places qui, dans des temps plus polis, ont été changées en celles de gentilshommes, de filles ou dames d'honneur.

divers services, et chargés d'exécuter les ordres que leurs maîtres ou maîtresses leur donnaient.

Il y eut rarement un seul roi franc dans la Gaule ; souvent il s'en trouva deux, trois et même quatre : plus ces rois et ces royaumes étaient nombreux, plus abondaient les germes des guerres civiles. Ces rois appartenaient tous à la même famille ; et plus leur parenté était proche, plus les guerres qu'ils se livraient devenaient durables et acharnées. Pendant près de deux siècles que s'est maintenue cette dynastie, elle a presque continuellement offert le scandaleux spectacle de cousins armés contre des cousins, de neveux contre leur oncle, de frères contre leurs frères, quelquefois de fils contre leur père.

Cet ordre de choses, que je ne puis qualifier de gouvernement, parce que ceux qui possédaient l'autorité exploitaient et ne gouvernaient pas ; parce que les pouvoirs, vaguement limités ou sans limites, étaient répartis sur un trop grand nombre d'individus ; parce que les droits restaient sans garanties, le corps social sans bases législatives ; parce que la force, l'arbitraire, un aveugle despotisme remplaçaient tout ce qui constitue un gouvernement ; cet ordre de choses, dis-je, pouvait convenir à des hordes à demi sauvages, vivant dans les forêts de la Germanie ; mais il dut paraître fort étrange et causer une consternation générale, lorsqu'il fut transplanté dans un grand Etat, au milieu d'une nation façonnée, depuis cinq cents ans, aux lois, aux arts et à la civilisation des Romains.

Dans le *Tableau des mœurs*, placé à la fin de ce chapitre, on trouvera plusieurs faits qui serviront de preuves à l'esquisse que je viens de tracer.

Avant de décrire les institutions existantes à Paris pendant la première race, institutions toutes religieuses, il convient de faire précéder leur description d'une notice historique sur l'établissement de la religion chrétienne dans la Gaule, et particulièrement à Paris.

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME A PARIS.

Dans la carrière que je vais parcourir, où se présentent à chaque pas des contradictions, des obstacles insurmontables, et des ténèbres que je ne me flatte pas de dissiper entièrement, j'aurai souvent des erreurs à signaler ; mais, en les mettant en évidence, je servirai la vérité.

Grégoire de Tours, après avoir brièvement rapporté la persécution que les chrétiens souffrirent sous l'empereur Décius, s'exprime ainsi : « En ce même temps, « sept hommes ordonnés évêques furent « envoyés dans les Gaules pour y prê« cher, comme le rapporte l'histoire de la « passion du saint martyr Saturnin ; il y « est dit : *Sous les consuls Décius et « Gratus, suivant une tradition fidèle, « la ville de Toulouse commença à « avoir pour premier évêque saint « Saturnin*. Les évêques qui furent en« voyés dans les Gaules sont : Gratian « à Tours, Trophisme à Arles, Paul à « Narbonne, Saturnin à Toulouse, Diony« sius à Paris, Strémonius à Clermont, et « Martial à Limoges. L'un d'eux, le bien« heureux Dionysius, évêque des Pari« siens, plein de zèle pour le nom du « Christ, souffrit diverses peines, et un « glaive cruel l'arracha de cette vie (1). »

D'après ce passage, il paraît certain que saint Dionysius ou Denis fut envoyé à Paris avec le titre d'évêque, sous le consulat de Décius et de Gratus, consulat qui répond à l'an 250 de notre ère. Ainsi voilà l'époque de la mission de saint Denis clairement établie ; mais il s'élève contre ce fait de fortes objections, des difficultés insurmontables. Des actes de saint Saturnin, dont s'autorise ici Grégoire de Tours, existent encore ; on y parle de ce saint Saturnin et de son martyre, mais on n'y fait nulle mention de saint Denis, ni des autres évêques envoyés dans les Gaules. Cette erreur ou cette méprise, que dom Bouquet a relevée dans une note placée à l'endroit de ce passage, commence à faire naître des doutes sur l'époque et la réalité de la mission des sept évêques (2). La crédulité de Grégoire de Tours est connue. Sans examen, sans critique, il admettait toutes les traditions qui lui parvenaient ; trop souvent il renonçait à la dignité d'historien, pour s'abaisser au rôle de légendaire.

Les évêques qu'il nomme, s'ils furent réellement envoyés en l'an 250 dans les Gaules, y firent peu de prosélytes, n'or-

(1) *Greg. Turon. Hist.*, lib. 1, cap. 28.

(2) *Recueil des Histoires de France*, t. II, p. 147, note *f*.

ganisèrent point un culte public, puisque le paganisme y dominait encore vers la fin du quatrième siècle; témoin la lettre très authentique qu'écrivirent, en l'an 389, à sainte Radegonde, sept évêques gaulois, parmi lesquels se trouvaient Euphronius de Tours et saint Germain de Paris; lettre que Grégoire de Tours a lui-même insérée dans son Histoire, et qui est plus digne de confiance que le passage de cet historien qu'on vient de citer.

Or, dans cette lettre, on lit que saint Martin, envoyé dans la Gaule vers le milieu du quatrième siècle, y répandit les semences de la foi chrétienne. « Il fit éclore « les premiers germes de notre foi vénérable, y est-il dit; car alors les mystères ineffables de la Trinité divine « n'étaient encore parvenus à la connaissance que d'un petit nombre de personnes (1). »

Ce passage, qui est fortifié par le témoignage de Sulpice Sévère, prouve qu'avant l'an 372, époque où saint Martin commença à prêcher l'Evangile dans les Gaules, le christianisme n'y était connu que par un très petit nombre de personnes, et que les prédications de saint Denis et des autres envoyés, dit-on, dans les Gaules, plus d'un siècle avant, furent très peu fructueuses. On voit, en effet, du temps même de saint Martin, le culte idolâtre dominer dans les villes, et surtout dans les campagnes; on y voit des temples, des divinités, leurs prêtres, enfin la religion des anciens Romains en plein exercice.

Il est évident que c'est plutôt à saint Martin qu'à saint Denis qu'appartient la gloire d'avoir converti les Gaulois au christianisme.

Le passage de Grégoire de Tours se trouvant en contradiction avec la lettre des évêques qu'il a lui-même insérée dans son histoire, et ces deux témoignages de cet historien n'établissant que l'incertitude, il convient de chercher la vérité ailleurs.

La légende de sainte Geneviève, composée, dit-on, au sixième siècle, porte que saint Denis fut enterré dans un lieu appelé Catolocus, qui, suivant les uns, est représenté par la ville de Saint-Denis, suivant d'autres par les villages de Chateuil et de Chaillot. Cette légende, qui nous fournit ces notions nouvelles, a été si souvent retouchée, altérée, augmentée dans la suite, qu'elle a perdu le caractère de pièce historique (1).

Au huitième siècle, parurent des actes de saint Denis. Ces actes, loin d'apporter de nouvelles lumières sur l'existence et l'époque de notre saint, accumulent les ténèbres, et jettent dans de nouveaux embarras les investigateurs de la vérité.

Ces actes donnent un démenti formel à la tradition rapportée par Grégoire de Tours; ils placent la mission de saint Denis et des autres évêques au temps du pape Clément, qui a siégé depuis l'an 91 jusqu'en l'an 100; ainsi voilà plus de cent cinquante ans de différence entre l'époque de cette mission, fixée par ces actes, et celle que leur assigne positivement Grégoire de Tours.

Les copies de ces actes sont nombreuses; elles diffèrent beaucoup entre elles pour les faits et pour la forme. A ces motifs de suspicion, il faut ajouter que l'auteur a la franchise d'avouer que, pour les rédiger, il n'a consulté aucun monument historique, qu'il s'est borné à suivre la tradition populaire *fidelium relatione*, qu'il a écrit longtemps après l'événement, et a recueilli des faits incertains et obscurcis par le silence du passé; *quæ longo tempore fuerunt obumbrata silentio* (2). L'abbé Lebeuf a démontré que ces actes ne sont composés que de phrases empruntées de quelques légendes d'autres saints et de lambeaux du missel gallican (3).

Mais ce qui augmente les doutes et fait perdre les traces de la vérité, c'est que les faits les plus importants sont, dans quelques versions de ces actes, absolument contraires à ceux des autres versions. Les unes désignent, pour théâtre des exploits évangéliques de saint Denis et de son martyre, Paris et les bords de la

(1) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 9, cap. 39. *Exemplar epistolæ.*

(1) Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, disent que cette légende a éprouvé plusieurs altérations, additions et changements; et que, lorsqu'en 1663 on la traduisit en français, on fut obligé, pour rendre cette traduction soutenable, d'en retrancher les choses qui paraissaient les plus incroyables. (*Histoire littéraire*, t. III, p. 151-153.)

(2) *Histoire littéraire de la France*, par des bénédictins, t IV, p 38.

(3) *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 48.

Seine; d'autres le placent au-delà du Rhin (1). Aussi l'église de Saint-Emmeran de Ratisbonne a-t-elle prétendu posséder le corps de ce saint, qu'elle a vénéré comme celui de son apôtre; et cette prétention, appuyée sur des témoignages tout aussi authentiques que ceux dont l'abbaye de Saint-Denis pourrait se prévaloir, a occasionné de vives querelles entre cette église et cette abbaye, comme on le verra bientôt (2).

L'existence de saint Denis, envoyé dans les Gaules par Clément, évêque de Rome, vers l'an 96, ou envoyé sous Décius, en l'an 250, martyrisé sur les bords de la Seine, et aussi martyrisé sur les bords du Rhin; la tradition rapportée par Grégoire de Tours, et les diverses légendes contraires à cette tradition, contraires entre elles, parurent si incertaines à Hilduin, abbé de Saint-Denis, que cet abbé, étant, au neuvième siècle, chargé par Louis le Débonnaire d'écrire la vie de ce saint patron, rejetant les traditions antécédentes, remplaça le saint Denis mentionné par ces traditions par un saint portant le même nom, et dont l'existence était moins contestable. Ce saint fut Denis l'Aréopagite, converti par l'apôtre saint Paul, et institué premier évêque d'Athènes.

Les actes de ce saint Denis l'Aréopagite portent qu'il reçut le martyre dans la ville d'Athènes, et que son corps devint la proie des flammes. Hilduin, au contraire, soutient que l'Aréopagite persécuté se rendit d'Athènes à Rome; que de là il fut envoyé dans les Gaules par le pape Clément; qu'à Paris il fut décapité avec ses compagnons Rustique et Eleuthère; qu'après sa décollation le saint se releva, prit sa tête entre ses mains, et la transporta, conduit par les anges, du lieu de son supplice au lieu de sa sépulture (3).

Hilduin, pour donner de la consistance et de l'éclat aux changements qu'il venait d'introduire, écrivit un volume intitulé *les Aréopagitiques*, contenant, outre la vie de saint Denis l'Aréopagite, plusieurs pièces qui lui sont relatives.

Cette substitution d'un patron à un autre, ce changement apporté dans les opinions invétérées, excita du mécontentement; il se présenta des contradicteurs: Hilduin les traita « de légers, de demi-savants, d'aveugles, d'opiniâtres, de têtes folles (1). »

Ainsi, toutes les traditions orales ou écrites, les actes de sainte Geneviève, le témoignage de Grégoire de Tours, etc., furent considérés comme des fables. L'opinion d'Hilduin, d'abord combattue, finit par être adoptée, et se maintint pendant huit cents ans, depuis le neuvième siècle jusqu'au dix-septième, époque où des savants en grand nombre s'élevèrent contre l'aréopagitisme de saint Denis.

Les savants qui, au dix-septième siècle, entreprirent d'agiter la question de l'aréopagitisme de saint Denis, combattirent, avec assez de succès, les opinions de l'abbé Hilduin, mais ils ne prouvèrent pas la solidité des opinions contraires et antérieures; ils se bornèrent à modifier le témoignage de Grégoire de Tours; ils avancèrent de plusieurs années l'époque de la mission de saint Denis, et l'avancèrent sans autorité; à la place des notions inadmissibles fournies par cet historien ils substituèrent leurs conjectures (2).

(1) *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 47.

(2) *Chron. Saxon. Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 427.

(3) Saint Principin, à Souvigny en Bourbonnais; sainte Valérie, dans le Limousin; saint Nicaise, premier évêque de Rouen; saint Lucien, apôtre de Beauvais; saint Lucain, apôtre de Paris; saint Nicolas, évêque de Myre, etc., etc., ont tous une légende semblable, ont tous été décapités, ont ramassé leur tête et voyagé en la portant dans leurs mains; plusieurs ont eu deux compagnons; et leur fête, comme celle de saint Denis, est célébrée dans le mois d'octobre, mois des vendanges.

(1) *Dissertations* sur l'Histoire ecclésiast. et civile de Paris, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 67.

(2) Il est peu de matières qu'on ait plus soigneusement discutées. Dans la *Bibliothèque historique de France* (t. I, p. 259 et suiv.; IV, pag. 258), on compte jusqu'à soixante ouvrages spéciaux sur saint Denis, pour et contre son aréopagitisme, sans y comprendre un grand nombre d'ouvrages où, sous un titre général, la question est traitée accessoirement, tels que les œuvres de l'abbé Lebeuf, l'Histoire littéraire de France, et les diverses Histoires de Paris. Les Bollandistes ont, dans leur volume d'octobre, consacré près de 300 pages in-folio à ce sujet, sans qu'il en résulte aucune lumière pour l'histoire; les auteurs du *Gallia Christiana* parlent de la discussion qu'a occasionnée cette matière dif-

L'histoire et les légendes, ne fournissant que des notions vagues et contradictoires, et ne donnant aucune lumière sur l'existence de notre saint, cherchons-en ailleurs; explorons les archives de l'abbaye de Saint-Denis.

Sur vingt chartes ou diplômes attribués au roi Dagobert en faveur de cette abbaye, il en est deux seulement qui ont été jugées exemptes d'erreurs (1).

Il est à remarquer que, dans les diplômes déclarés faux, le nom de saint Denis est associé à ceux de ses prétendus compagnons Rustique et Eleuthère, et que, dans les diplômes vrais, les noms de ces compagnons ne se trouvent jamais. On peut conclure de cette remarque certaine que les diplômes entachés d'erreurs, étant fabriqués plus récemment, le furent au neuvième siècle, à l'époque où l'abbé Hilduin avait déjà mis en crédit sa tradition sur saint Denis l'Aréopagite, et que, les diplômes vrais, rédigés du temps du roi Dagobert, ne contenant point les noms de ces compagnons du saint, ces noms étaient alors inconnus.

Ainsi le génie du merveilleux inspirait également les rédacteurs des chartes et ceux des légendes : c'est là l'unique vérité qui résulte de l'examen de ces deux espèces de monuments historiques.

Parmi les évêques qui, après saint Denis, ont prêché la foi chrétienne à Paris, le premier dont l'existence soit à l'abri de la critique est Victorinus, que, dans l'ordre chronologique, on a nommé le sixième évêque de Paris, et qui pourrait bien être le premier qui ait mérité ce titre, le premier qui ait organisé un clergé à Paris et qui ait donné quelque consistance au christianisme. Il est en effet le premier dont on trouve le nom, avec le titre d'évêque de Paris, dans les actes d'un concile, dans celui de Cologne, tenu en 346.

Il se tint, dit-on, pour la première fois, vers les années 360 ou 361, un synode ou concile à Paris. On ne sait point quel était alors l'évêque de cette ville, ni le nombre de ceux qui y assistèrent. On doit en induire que cette cité contenait alors un établissement stable et propre au culte chrétien; mais l'œuvre de la conversion des Parisiens n'était encore qu'ébauchée. L'antique religion des Romains dominait dans la Gaule. La statue de la Victoire était encore un objet d'adoration dans le sénat de Rome. Dans la Gaule et à Paris, le christianisme ne se présentait que sous les formes d'une secte naissante.

Les évêques Paulus et Prudentius, qui succédèrent à Victorinus, sont peu connus.

Après eux vint Marcellus, fameux à Paris sous le nom de saint Marcel ou saint Marceau (1). Si l'on s'en rapporte à sa légende, il convertit un grand nombre de païens; il métamorphosait en vin excellent et en baume l'eau puisée dans la Seine. On n'employait point alors, pour convaincre les esprits, la puissance du raisonnement; mais c'était avec des guérisons étonnantes, des opérations merveilleuses, qu'on les subjuguait.

Ce n'est point la légende du saint qui me détermine à croire aux progrès qu'il fit faire à la religion chrétienne, mais bien la victoire qu'il remporta sur un dragon qui désolait Paris. Toujours, à cette époque, le dragon vaincu par un saint était l'emblème des conversions nombreuses, du triomphe du christianisme sur le démon, ennemi de cette religion, démon représenté sous la forme d'un serpent.

Saint Marcellus mourut en l'an 436; il avait sans doute fait beaucoup de prosélytes à la religion chrétienne; mais il en laissa un très grand nombre à faire, puisque, plus d'un siècle après lui, on voit encore le paganisme dominer dans les campagnes.

Une loi de Childebert, roi de Paris, d'environ l'an 554, prouve que l'idolâtrie subsistait encore à cette époque.

« Nous ordonnons, y est-il dit, à ceux « qui auront dans leur champ, ou dans un « autre lieu, des simulacres ou idoles dédiés au démon, de les renverser aussitôt « qu'ils en seront avertis. Nous leur défendons de s'opposer à ce que les évêques les détruisent; et si, après s'être « engagés par cautions à les détruire, ils « les conservent encore, nous voulons « qu'ils soient traduits en notre présence. « Nous défendons aussi les désordres qui « se commettent pendant la nuit à la veille

ficile; mais ils ne donnent point leurs opinions, et s'en dispensent en disant : *Nostrum non est tantas lites componere.* (*Gallia Christiana*, t. VII, col. 5.)

(1) *Diplomata, Chartæ editoribus* Brequigny et Dutheil, t. I. *Prolegomena*, pag. 45 et seq.

(1) *Voyez* ci-après section 2 de la présente période, article *Saint Marcel*.

« des fêtes, même de celles de Pâques et « de Noël, veillées où l'on ne s'occupe « qu'à chanter, boire et s'enivrer, et où « l'on se livre à d'autres débauches. Nous « ordonnons aussi aux femmes qui, le jour « de dimanche, parcourent les campagnes « en dansant, de cesser cette pratique, qui « offense Dieu (1). »

Vers la fin du quatrième siècle, le culte de Cybèle Bérécinthe était encore publiquement célébré dans la ville d'Autun. La figure de cette divinité, accompagnée d'adorateurs qui dansaient et chantaient devant elle, était traînée sur un char dans les campagnes, que sa présence devait fertiliser (2).

Plusieurs habitants de la Gaule assistaient aux cérémonies de l'Eglise, sans néanmoins renoncer aux pratiques du paganisme. En l'an 568, Grégoire, pape, ou évêque de Rome, écrit à Brunichilde (Brunehaut), reine des Francs : « Vous devez aussi avec modération contraindre « vos sujets à se soumettre à la discipline « de l'Eglise, de sorte qu'ils n'immolent « plus aux idoles, qu'ils n'adorent plus des « arbres, qu'ils n'étalent plus en public « les têtes des animaux dont ils ont fait « des sacrifices impies. Nous sommes « même informés que plusieurs chrétiens, « qui accourent aux églises, continuent « cependant, chose abominable! à rendre « un culte aux démons (3). »

Au septième siècle, Vénus avait encore un temple et des prêtresses à Rouen : les fêtes, les cérémonies religieuses consacrées à cette divinité étaient publiquement célébrées dans cette ville, et ne furent abolies que par saint Romain (4).

II. Établissements religieux dans la partie méridionale de Paris.

Basilique (5) des apôtres saint Pierre et saint Paul, depuis nommée abbaye de Sainte-Geneviève, fondée vers l'an 508. Grégoire de Tours dit que Chlodovech ou Clovis, de concert avec la reine Chrothechilde ou Clotilde, son épouse, en fut le fondateur ; mais lorsque notre historien fait le récit de la mort de cette reine, il semble n'attribuer qu'à elle seule l'honneur de cette fondation.

Chlodovech, mort en 511, y fut enterré. On a vu, jusqu'à l'époque de la révolution, le tombeau de ce roi figurer dans le chœur de l'église de Sainte-Geneviève, tombeau dont la construction n'avait point le caractère des monuments du sixième siècle, et appartenait à des temps plus récents. Il est présumable que l'abbé Etienne, qui, en 1177, fit presque entièrement reconstruire l'église, rétablit à la même époque ce monument sépulcral. Sa restauration, mais non pas sa date, est attestée par l'inscription suivante placée sur ce tombeau :

Chlodoveo magno, hujus ecclesiæ fundatori. Sepulcrum vulgari olim lapide structum et longo ævo deformatum, abbas et convent. meliori opere et formâ renovaverunt.

Ainsi le tombeau primitif, construit de pierres communes et ruiné par le temps, fut reconstruit avec plus de soin et d'élégance.

Ce dernier tombeau, transféré pendant la révolution au Musée des monuments français, l'a été en 1816 dans l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Denis.

Crothechilde ou Clotilde mourut en l'an 545, et fut enterrée dans la même église, sans doute dans le tombeau de son époux ; car on ne lui en connaît aucun qui lui soit particulier.

Les Danois, en 857, détruisirent et brûlèrent cette basilique. Etienne de Tournai en déplore la ruine. « Elle était, dit-il, de « construction royale, décorée au dedans « et au dehors de mosaïques, comme ses « ruines en offrent la preuve, et ornée de « peintures. Ces misérables la livrèrent

(1) *Capitular. Baluzii*, t. I, p. 1.

(2) *Gregorii Turon. Gloria confessorum*, cap. 19

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 23.

(4) *Vita sancti Romani, Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1656.

(5) Grégoire de Tours, et les écrivains de son temps, donnent constamment la qualification de Basiliques aux bâtiments de fondation royale, consacrés au culte chrétien. Le mot Eglise n'était jamais employé que pour signifier l'ensemble des fidèles, la réunion du clergé et du peuple. Les Romains donnaient le nom de Basiliques aux édifices publics, aux palais des empereurs, des proconsuls, aux édifices destinés à l'administration de la justice. De ce mot Basilique on a fait celui de Basoche.

« aux flammes ; ils n'épargnèrent ni le « saint lieu, ni la bienheureuse vierge « (sainte Geneviève), ni les autres saints « qui y reposent (1). »

Je reviendrai sur cette église, et décrirai, à leur époque, les changements qu'elle a éprouvés.

Basilique de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, depuis nommée église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le roi Childebert, fils de Clovis, en l'année 542, parcourant l'Espagne, vint assiéger la ville de Saragosse. Les habitants ne prirent point les armes pour se défendre ; ils récitèrent des prières, jeûnèrent, se couvrirent de cilices, et firent, en psalmodiant, des processions autour des remparts, portant avec confiance la tunique du bienheureux saint Vincent. Ce singulier moyen de défendre une place frappa d'étonnement et de terreur le roi Childebert. Il leva le siége et alla porter ailleurs le fléau de ses armes. Ayant ravagé une grande partie de l'Espagne, chargé de dépouilles, il revint dans la Gaule. Telle est la substance du récit de Grégoire de Tours (2).

Un autre écrivain dit que Childebert, voyant l'étole ou la tunique de saint Vincent ainsi promenée autour des murs de Saragosse, fit appeler l'évêque de cette ville et lui demanda cette relique, qui lui fut accordée. Muni de cet objet précieux, Childebert, après avoir dévasté une partie de l'Espagne, vint à Paris, et y fit bâtir l'église de Saint-Vincent (3).

L'auteur de la vie de saint Doctrovée, premier abbé de Saint-Vincent, parle de l'expédition d'Espagne par Childebert, et ajoute que ce roi « enleva de l'église de « Tolède une croix d'or, enrichie de pierres précieuses, fabriquée, ainsi qu'on le « rapporte, pour le roi Salomon ; trente « calices, quinze patènes, et vingt cassettes destinées à contenir les évangiles. « En prince très dévot, au lieu de s'approprier ces objets, il les distribua aux « églises. Il en fit bâtir une dans un faubourg de Paris, faubourg autrefois nommé Lucotitius, et voulut que son plan « eût la forme d'une croix, en mémoire de « la croix qu'il avait apportée de Tolède, « dont il fit présent à cette église, ainsi « que de plusieurs ornements de grand « prix. »

Le légendaire donne ensuite la description de cette basilique.

« Les arceaux de chaque fenêtre étaient « supportés par des colonnes de marbre « très précieux. Des peintures, rehaussées d'or, brillaient au plafond et sur « les murs. Les toits, composés de lames « de bronze doré, lorsque les rayons du « soleil venaient à les frapper, produisaient « des éclats de lumière qui éblouissaient les « yeux. Ce n'était pas sans raison, d'après « tant de magnificences, qu'on nommait « autrefois, par métaphore, cet édifice le « palais doré de Germain (1). »

Ce roi ne borna point ses pieuses largesses à des bâtiments, à des reliquaires ; il dota richement la basilique de Sainte-Croix ; et, peu de temps avant sa mort, en l'an 558, il lui donna le fief d'Isciac ou d'Issy, et tout ce qui en dépendait ; le cours de la Seine, l'une et l'autre de ses rives, des bois et des prés ; de plus, un terrain et des cases situés dans la cité de Paris ; une terre, une vigne et l'oratoire de Saint-Andéol ; plusieurs moulins placés entre la porte de la Cité et la tour ; et à toutes ces donations il joignit celles des pêcheurs, des serfs affranchis, des ministériaux, excepté ceux auxquels il avait accordé l'ingénuat ou la liberté. Ces donations, funestes à l'accroissement, aux embellissements de Paris, comme on en verra dans la suite plusieurs preuves, furent faites le 23 décembre 558 à l'évêque de Paris, connu sous le nom de saint Germain. Ce même jour, cet évêque célébra la dédicace de cette église ; et, à cause de l'étole de saint Vincent et de la croix, dont Childebert l'avait gratifiée, elle reçut la dénomination de Saint-Vincent et de Sainte-Croix (2).

Ce même jour encore, à ce qu'on croit, Childebert mourut, et fut enterré dans la basilique qu'il avait fondée et qu'il venait d'enrichir.

A la nouvelle de la mort de ce roi, son frère Chlothachaire vint s'emparer de ses trésors, chassa et envoya en exil sa veuve Ultrogothe, et ses deux filles Chrothe-

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 72, note D.

(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 3, cap. 29.

(3) *Gesta regum Francorum*, cap. 26.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 436, 437.

(2) Quelques personnes pensent que cette dédicace eut lieu l'année précédente.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

berge et Chrothesinde (1). Cette veuve et ses filles furent dans la suite enterrées dans cette basilique, ainsi que l'évêque Germain. Ces tombeaux et plusieurs autres de la même famille, pillés et ruinés par les Normands lors de leurs diverses incursions à Paris, furent rétablis, les uns dans le douzième siècle, les autres en 1656. Voici une notice des principaux monuments qui appartiennent à l'époque primitive de cet édifice.

La pierre du tombeau de Childebert a été conservée, ainsi que l'inscription et les sculptures qu'elle portait. C'est une longue pierre de liais, sur laquelle est représentée en bas-relief la figure de ce roi, qui tient d'une main le modèle de l'église, de l'autre le sceptre royal; cette figure,



Église Saint Séverin.

peu ancienne, a été renouvelée en 1656 sur le dessin de Vouet, d'après une autre figure qui n'était que du quatorzième siècle.

Sur un côté du tombeau, une table de marbre offrait en lettres d'or une épitaphe, où, suivant l'usage, se trouvait un magnifique éloge du roi défunt. « Il triompha « des Allobroges, des Daces, des Arver« nes, du roi des Bretons, des Goths et de « l'Espagne. Il fonda le palais (*aula*) de « Saint-Vincent, enrichit les temples de « Dieu, distribua de l'argent aux pauvres, « et accumulait ainsi dans le ciel des tré« sors éternels (1). »

Le tombeau de ce roi, composé d'un double vase en plomb, contenait aussi le corps d'Ultrogothe, son épouse. En 1656, ce double tombeau, restauré, fut placé au

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 4, cap. 20.

(1) *De regali Abbatia Sancti Germani.* Recueil des Historiens de France, t. II, p. 725.

milieu du chœur de l'église de Saint-Germain. Pendant la révolution on le transféra dans le Musée des monuments français, et en 1816 dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.

Des réparations, exécutées dans cette église pendant les années 1653 et 1656, nécessitèrent des fouilles, qui mirent au jour plusieurs monuments curieux ; on y découvrit le tombeau de Chilpéric Ier, assassiné en 584 par l'ordre de Frédégonde, son épouse. La structure de ce tombeau, simple et dépourvu d'ornements, offrait cette unique inscription :

Rex Chilpericus hoc tegitur lapide.

On voyait aussi le tombeau de Frédégonde en cette église.

On a cru, mais sans preuves, qu'un autre tombeau plus magnifique, et placé dans la même église, était celui de cette Frédégonde, la plus méchante des reines. Il se compose d'une longue table de pierre de liais, dont la surface présente, en mosaïque, la figure en pied d'une femme. Sa tête est couverte d'une couronne fleuronnée terminée par un fleuron ; d'une main elle tient un long sceptre. Cette mosaïque est formée de petites parties d'émaux, fixées par un mastic, où l'on a mêlé quelques ornements en cuivre. La tête, les mains, les pieds sont indiqués par des contours, dont l'intérieur est vide de linéaments et de peintures : ce qui ferait penser que l'ouvrage, qui a dû coûter beaucoup de soins et de temps, n'a pas été achevé. Cependant si l'on en juge d'après plusieurs autres monuments semblables et du même temps, on sera porté à croire que ces vides étaient remplis de rondes-bosses en argent, ou même en or, figurant le visage, les mains et les pieds de cette princesse ; et que ces précieuses parties du tombeau ont été enlevées, peut-être par les Normands.

Le dessin de cette figure est raide et barbare. Cette pierre sépulcrale, dont la gravure se trouve dans plusieurs recueils, a été transférée de l'église de Saint-Germain dans le Musée des monuments français, et, en 1816, de ce musée dans l'église de Saint-Denis.

On a découvert aussi dans l'église de Saint-Germain le tombeau de Childéric II. Il fit fouetter un noble franc, appelé Bodillon ; celui-ci se vengea en assassinant ce roi dans la forêt de Livry, ainsi que son épouse Blichilde, qui était enceinte. On trouva dans son tombeau quelques signes de royauté et cette inscription : *Childr. rex*.

Plusieurs autres monuments sépulcraux furent trouvés dans ces fouilles. Je ne parlerai que de celui d'un certain Hilpéric, qui pensait pouvoir se faire obéir après sa mort. Dans deux inscriptions il ordonne et demande avec prières que ses ossements ne soient ni enlevés ni déplacés.

L'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, ruinée à plusieurs reprises par les Normands, pendant la seconde race, conserva peu de restes de sa construction primitive. On a pensé que la tour carrée qui s'élève à l'entrée de cet édifice, et qui donne à ce lieu, consacré aux prières, l'aspect d'une forteresse, appartient à cette première construction. On doit distinguer ici deux constructions appartenant à des époques différentes : celle de la partie inférieure de cette tour, et celle du clocher qui la surmonte. La partie inférieure est la plus ancienne, et l'époque où elle a été construite pourrait bien remonter au sixième siècle. Quant au clocher élevé sur cette tour, il est d'un temps plus récent. Sa construction, étant de même style que celle des autres deux tours qui s'élevaient aux deux côtés du chœur, doit, comme celle de ces tours latérales, appartenir au onzième siècle ; leur architecture se rapproche du style grec, et n'a rien du genre vulgairement nommé *gothique*.

On a aussi pensé que l'époque des huit statues placées sous le porche ou sous la vieille tour qui sert d'entrée principale, statues détruites pendant la révolution, mais dont les gravures se trouvent dans plusieurs ouvrages, remontait au temps de la première construction. Cette opinion a été contestée. La voûte du porche, et les niches qu'on voit encore, sont, on ne peut en douter, des ouvrages du treizième siècle ; mais il serait très possible que ces statues fussent antérieures à cette voûte, à ces niches ; elles présentent des formes et des costumes qui appartiennent au sixième siècle. Quoi qu'il en soit, voici la description de ces statues.

On en comptait huit : quatre d'un côté, et autant de l'autre. La première, qui se voyait à droite en entrant, était celle d'un roi que l'on croit être Chlothachaire ou Clotaire : quelques restes de lettres peintes

sur un rouleau déployé que tenait cette figure offraient ce nom imparfait CHLOT... s. La seconde statue représentait une reine couronnée ; deux tresses de cheveux lui descendaient de chaque côté jusqu'aux genoux : on a cru y voir Ultrogothe. La statue suivante offrait un roi tenant un rouleau d'une main, un sceptre de l'autre, et un livre sous le bras. On présume avec raison que c'était Childebert, fondateur de cette église. A la suite, la dernière statue de ce côté représentait un roi que l'on croit être Théodorich ou Thierry.

Du côté gauche, la première statue appartenait à un roi. Quelques lettres peintes sur un rouleau déployé formaient ce nom CLODOMIRUS ; ainsi on l'a attribuée à Chlodomire, fils aîné du roi qu'on nomme vulgairement Clovis. Puis suivait une statue de femme qui, dit-on, représentait la reine Chrothechilde, sa mère. Les ornements et la richesse de la troisième statue ont fait juger qu'elle était celle de Chlodovech ou Clovis. Enfin la quatrième statue était celle d'un évêque que l'on présume être saint Remi ; il foule à ses pieds une figure de monstre, emblème de l'idolâtrie vaincue.

Au fond du porche, et au-dessus de la porte de l'église, est un grand bas-relief représentant la Cène. On y remarque saint Jean l'Evangéliste, couché sur les genoux de Jésus.

Au-dessus de ce bas-relief, il en est un autre qui n'a jamais été ni gravé ni décrit. Il présente une seule figure humaine, à mi-corps, de face et dans l'attitude que prenaient les premiers chrétiens lorsqu'ils priaient, les bras étendus, les mains élevées comme les tient à la messe le prêtre en prononçant ces mots : *Orate, fratres* (1).

On doit mettre au rang de la construction primitive de cet édifice un puits situé au fond du sanctuaire, nommé Puits de Saint-Germain, parce qu'il était placé près du tombeau de ce saint. Ses eaux avaient la réputation de guérir miraculeusement plusieurs maladies. Abbon, dans son poème sur le Siége de Paris par les Normands, mentionne ce puits et les vertus merveilleuses de son eau. Ce puits ne fait plus de miracles, car depuis longtemps l'ouverture en est fermée. La plupart des anciennes églises avaient des puits pareillement miraculeux.

A l'extérieur de cet édifice et sur la face de la tour septentrionale, était adossée une statue en plâtre d'une forme peu ordinaire et devant laquelle des femmes faisaient brûler des cierges ; le cardinal Guillaume de Briçonnet, abbé de Saint-Germain-des-Prés, vit, dans cette statue, une idole du paganisme, et, dans le culte que lui rendaient ces femmes, une idolâtrie. Il fit enlever la statue et mettre à sa place une vieille croix en bois couverte de lames de cuivre doré. Depuis, des écrivains, persuadés que le nom de la ville de Paris était composé de celui d'Isis, déesse qui devait en conséquence y avoir été adorée, n'ont pas manqué de soutenir que cette statue était celle d'une Isis. Cette opinion, sans importance comme sans fondement, et que j'ai déjà réfutée, ne mérite pas que je m'y arrête de nouveau.

On trouvera la suite de la notice de cette église et du monastère de son nom, lorsque je serai parvenu à des temps plus avancés.

SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, ancienne église située dans la rue de ce nom, n° 13. On ignore absolument son origine ; elle existait au septième siècle, et, malgré la révolution, elle existe encore (1). Grégoire de Tours est le premier qui en fasse mention ; il la qualifie de Basilique, et nous apprend qu'il logeait dans les bâtiments qui en dépendaient lorsqu'il venait à Paris (2) : ce qui porte à croire que les maisons dépendantes de cette basilique servaient d'hospice ou de logis aux étrangers, aux pèlerins, aux voyageurs pauvres. On sait que les voyageurs, pour obtenir un bon gîte, invoquaient ordinairement saint Julien, dont la réputation, à cet égard, était depuis longtemps établie. L'écrivain qui, au treizième siècle, a mis en rimes les Moutiers de Paris, désigne ainsi l'église dont il est ici question :

> . . . . Saint Juliens
> Qui héberge les chrétiens.

Les Normands ruinèrent les bâtiments

(1) Ces deux bas-reliefs, qui remontent certainement aux premiers temps du christianisme dans la Gaule, peuvent être cités comme des preuves de l'antiquité de la tour au bas de laquelle ils sont placés.

(1) Elle n'existe plus, et a été démolie vers l'an 1820.

(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 6, cap. 17 ; lib. 9, cap. 6.

de cette église, et des seigneurs laïques s'emparèrent de tous ses biens, comme c'était l'usage alors.

Par une charte de l'an 1031 ou 1032, Henri Ier donna cette église, ainsi que plusieurs autres du même quartier, à l'évêque de Paris, mais à condition qu'un clerc, nommé Girauld, qui les possédait, jouirait de leurs biens pendant sa vie

Dans les commencements du douzième siècle, les biens de l'église de Saint-Julien étaient possédés par Etienne de Vitry et Hugues de Munteler, qui les donnèrent à l'abbaye de Longpont. Dans la suite, les religieux de cette abbaye en firent reconstruire les bâtiments, et érigèrent l'église en prieuré. En 1655, ce prieuré fut réuni à l'Hôtel-Dieu.

Le bâtiment de l'église n'avait rien de remarquable, si ce n'est un puits, placé au chevet, dont l'eau avait la réputation d'opérer des guérisons miraculeuses.

Saint-Severin, église paroissiale et seconde succursale de Saint-Sulpice, située dans la rue Saint-Severin.

L'origine de cette église est inconnue; on ne sait pas même si le saint dont elle porte le nom était saint Severin d'Agaune, saint Severin, apôtre de la Bavière, saint Severin, évêque de Cologne, ou saint Severin, évêque de Bordeaux, lequel est vulgairement nommé saint Surin.

On a enfin cru que cette église contenait le tombeau de saint Severin, solitaire d'un faubourg de Paris.

L'emplacement de cette basilique, compris dans l'enclos du palais des Thermes, pourrait avoir, sous des empereurs chrétiens, servi de chapelle à ce palais; sa fondation remonterait alors au quatrième siècle; elle paraît être la même qui se trouve souvent mentionnée dans le testament qu'en l'an 700 fit une femme nommée Erminethrude. Cette femme donne de grands biens à une église de Paris, qu'elle appelle Basilique de saint Sinsurien (*Basilica sancti Sinsuriani*) (1), parce que son fils Deorovalde y était enterré. Elle lui donne, entre autres biens, un frein valant douze sous (1), un cheval avec ses harnais, un chariot où elle montait ordinairement, et les deux bœufs qui le traînaient, une litière avec ses harnais, etc.

On ignore le sort de cette église jusqu'en 1031 ou 1032, époque où Henri Ier en fit don, avec plusieurs autres églises, à l'évêque de Paris. En 1210, l'église de Saint-Severin était paroissiale.

L'édifice a été reconstruit et accru à diverses époques, notamment dans les années 1347 et 1439.

A la principale entrée de cette église, on voit, d'un côté et de l'autre, deux lions en pierre, symbole de la force. C'était entre ces deux figures, et à la porte de cette église, que les dignitaires rendaient la justice, et l'on connaît plusieurs sentences qui se terminent par cette formule : « *Donnée entre deux lions* (2). »

Un des battants de la porte de la même entrée était autrefois presque entièrement couvert de fers de cheval. J'ai vu de pareils fers cloués aux portes de plusieurs églises. C'était un vieil usage, lorsqu'on entreprenait un voyage, d'invoquer pour son succès l'assistance de saint Martin : ce saint était un des patrons de la paroisse. Pour témoignage de son invocation, on attachait un fer de cheval à la porte de cette église; et pour que le saint protégeât le voyageur et sa monture, on faisait rougir au feu la clef de sa chapelle, et on en marquait l'animal (3).

Lorsque les femmes relevées de couches venaient entendre à cette église leur messe de relevailles, on leur mettait un manteau

(1) Mabillon, qui le premier a publié ce testament, a pensé que *sanctus Sinsurianus* était saint Simphorien. J'avais, d'après une telle autorité, adopté cette opinion dans ma première édition; mais j'en ai changé en considérant qu'il est bien plus convenable de faire dériver saint Sinsurien de saint Severin que de saint Simphorien. Ce dernier nom n'a pu, en se syncopant, perdre la syllabe *pho* : cette syllabe est trop marquante. Saint Severin, nommé à Bordeaux saint Surin, a pu subir à Paris une semblable métamorphose; on aura dit saint Surien; le rédacteur du testament de la dame Erminethrude paraît avoir, de ces deux mots, fait un seul nom, précédé de la qualification de saint, en écrivant Saint-Surien. L'ignorance extrême qui régnait à cette époque autorise ma conjecture.

(1) Sous tournois, ou sous saliques d'or. Vingt sous saliques d'or égalaient douze livres tournois ou quatre marcs d'argent.

(2) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom. I, pag. 174.

(3) *Recherches sur la ville de Paris*, par Jaillot, t. V, quartier Saint-André-des-Arts, p. 133.

fourré sur les épaules, pour les préserver du froid.

A la fête de la Pentecôte, on était en usage de lâcher en cette église un ou plusieurs pigeons, pour figurer la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Cette espèce de spectacle se donnait le même jour dans plusieurs autres églises de Paris (1).

Entre plusieurs reliques conservées précieusement dans cette église, on distinguait le bras de monseigneur saint Severin. L'abbé Lebeuf, qui paraît avoir examiné cette relique, dit qu'elle n'était qu'un petit os de la jambe droite (2).

Sur la porte du passage qui, de l'ancien cimetière de Saint-Severin, mène à la rue de la Parcheminerie, on lisait, il y a peu d'années, cette moralité remarquable par ses jeux de mots :

Passant, penses-tu passer par ce passage,
Où, passant, j'ai passé?
Si tu n'y penses pas, passant, tu n'es pas sage;
Car, en n'y pensant pas, tu te verras passé.

Le baldaquin qui décore le principal autel est supporté par huit colonnes de marbre, ornées de bronze doré. Cette décoration fut exécutée par Tuby, sur les dessins de Le Brun. Plusieurs morts célèbres reposaient dans cette église : les plus distingués sont Etienne Pasquier, Scévole et Louis de Sainte-Marthe, frères jumeaux, premiers rédacteurs du *Gallia christiana*, Louis-Elies Dupin, etc.

L'église de Saint-Severin fut, en 1812, érigée en seconde succursale de la paroisse de Saint-Sulpice.

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÉS, église détruite, dont l'emplacement était dans la rue de ce nom, nº 11. Il existe beaucoup d'obscurité sur son origine et sur celle de son nom.

On a suppléé au silence des monuments historiques par des conjectures que je ne rapporterai pas. Le monument le plus certain qui atteste l'existence de cette église est l'acte de donation, plusieurs fois mentionné, par lequel Henri Ier donne, en 1030 ou 1031, à l'évêque de Paris, plusieurs églises abandonnées après la mort d'un nommé Giraud, qui jouissait de leurs biens ; acte dans lequel l'église de Saint-Etienne est comprise avec les autres.

Cependant il existe un testament de l'an 700, par lequel une dame nommée Erminethrude, faisant des legs à plusieurs églises de Paris, donne à celle de Saint-Etienne un anneau d'or émaillé valant quatre sous ; *basilicæ domui Stefani anolo aureo nigellato valente sol. quatuor dari volo* (1). L'abbé Lebeuf pense que ce legs regarde l'église de Saint-Etienne-des-Grés, et M. Jaillot est porté à croire que l'église désignée dans ce testament est celle de Saint-Étienne, qui faisait partie de l'église cathédrale. Ces deux opinions peuvent être soutenues, mais je donne la préférence à celle de l'abbé Lebeuf, parce que dans le même testament l'église de Saint-Etienne et la cathédrale sont toutes deux mentionnées avec des différences notables; c'est ce qui me détermine à placer celle de Saint-Etienne-des-Grés au rang des établissements religieux de la première race (2). De plus, l'analyste de Saint-Bertin parle d'une église de Saint-Etienne qui se racheta du pillage des Normands. Cette église ne pouvait être que celle-ci.

On ignore l'origine de ce surnom des *grés*, exprimé en latin de charte par ces mots *de gressis, de gressibus, de gradibus*. Il paraît que des degrés, qui de la rue Saint-Jacques conduisaient à cette église, lui ont fait appliquer ce surnom.

Cette église, au onzième siècle, devint collégiale. Au treizième, elle était encore entourée de vignes, et tout auprès de son bâtiment se trouvait le pressoir du roi, où l'on portait les vendanges recueillies dans le Clos-le-Roi et le Clos-Mureaux, situés au faubourg Saint-Jacques.

Cette église, peu étendue, n'offrait rien de remarquable; elle fut démolie au commencement de la révolution. Une maison particulière fut élevée sur une partie de son emplacement.

SAINT-BENOÎT, église située rue Saint-Jacques, vis-à-vis la place de Cambrai. J'ai conjecturé que, sous la domination romaine, il existait en ce lieu, encore en-

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II, p. 633.

(2) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, p. 170.

(1) Sur la valeur de cette monnaie, *voyez* ci-dessus *Saint-Severin*.

(2) Dans ce testament on parle de l'église Saint-Etienne, puis d'une autre église, honorablement designée comme église cathédrale, *sacrosanctæ ecclesiæ civitatis Parisiorum*. (*Diplomata, chartæ*, t. I, p. 362.)

touré de vignes au treizième siècle, un autel consacré à Bacchus : cette conjecture est appuyée sur l'origine incertaine de cette église, sur les fables qu'on a imaginées pour cacher cette incertitude, et sur le nom de Bacchus, que donne le plus ancien acte qui fasse mention de cette église. Cet acte, déjà cité, est celui qui contient la donation faite en 1030 ou 1031, par Henri Ier, en faveur de l'évêque de Paris, de plusieurs églises abandonnées. L'énumération de ces églises se termine par ces mots : *Necnon et sancti Bacchi* (1).

Cette opinion est aussi appuyée sur ce que saint Bacchus n'a point de légende particulière, et sur ce que sa fête était célébrée dans le même mois et au même jour où les vignerons des environs de Paris célébraient, il n'y a pas un siècle, la fête du dieu Bacchus.

Dans l'église de Saint-Benoît, qui a succédé à celle de Saint-Bacchus, on a, jusqu'à ces derniers temps, rendu un culte à ce dernier saint, nommé en français saint Bacch, sans l'associer à saint Sergius, comme l'ont fait plusieurs agiographes, parce que la fête de l'un et de l'autre saint tombait le même jour (2). Le nom de saint Bacchus, son défaut de légende, le lieu de son culte, situé au milieu d'un vignoble, la coïncidence du jour de sa fête avec le jour où l'on célébrait celle du dieu

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 578.

(2) Grégoire de Tours, en divers endroits de ses ouvrages, parle de saint Sergius, de ses reliques (*Historia*, lib. 7, cap. 26 ; lib. 10, cap. 31, n° 10 ; *Gloria Martyrum*, lib. 1, cap. 97), et ne l'accole jamais à saint Bacchus ; et dans l'acte que je viens de citer, le nom de saint Bacchus n'est point uni à celui de saint Sergius : cette adjonction a dû s'opérer un peu tard, et voici comment : la fête de saint Sergius était célébrée le 7 octobre, la fête du dieu ou de saint Bacchus l'était le même jour : comme on n'avait aucune légende sur Bacchus, on associa Bacchus et Sergius ; fêtés en même temps, ils furent mis en communauté d'événements et de martyre. Les légendaires n'étaient jamais embarrassés. Quand on manquait de légende, disent les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (t. IV, p. 274), « on en composait « de son chef...quelquefois on puisait dans les « actes d'autres saints, et on les confondait « ainsi les uns avec les autres. »

du vin dans les environs de Paris, rendent ma conjecture très vraisemblable (1).

Voici ce qu'on a imaginé pour donner de l'importance et un caractère d'authenticité à l'origine de cet établissement chrétien, et pourquoi, portant d'abord le nom de Saint-Bacchus, il a reçu ensuite celui de Saint-Benoît.

Sur un vitrage d'une chapelle de cette église on lisait ces mots : *In hoc sacello sanctus Dionysius cœpit invocare nomen sanctæ Trinitatis.* « Dans cette chapelle « saint Denis commença à invoquer le nom « de la sainte Trinité. » L'écriture de cette inscription est du quatorzième siècle. Adrien de Valois en traite le contenu de fable ; et l'abbé Lebeuf, cherchant la cause du changement de nom de cette église, s'appuie sur cette inscription. Il dit que la Trinité était qualifiée de *benedicta*, *benoîte*, et que de *benoîte* on a fait *saint Benoît*. Lancé dans le champ des conjectures, je crois qu'il s'y égare. Voici la cause de ce changement de nom.

Près de cette église il existait une aumônerie de Saint-Benoît, *Eleemosyna sancti Benedicti*, mentionnée dans un acte de l'an 1138, par lequel Louis VII donne une obole de cens à cette aumônerie, située dans le faubourg de Paris, à côté du lieu appelé les Thermes (2). Cette espèce d'hospice était placée près et hors de la seconde enceinte, comme l'hospice de Saint-Julien l'était, quelques siècles avant, au dehors de la Cité et près de la porte du Petit-Pont.

Il paraît que l'église de Saint-Bacchus fut réunie à cette aumônerie de Saint-Benoît, laquelle était fort pauvre, si l'on en juge par des vers qu'un chanoine de la cathédrale, appelé Léontius, adressa en 1155 au pape Adrien IV ; et sa pauvreté dut déterminer cette réunion. Alors le nom de Saint-Benoît, fort accrédité, prévalut sur le nom de Bacchus, un peu suspect. Ce dernier resta toujours un des patrons de l'église ; mais il fut subordonné au patron nouveau.

Dans la suite, vers l'an 1203, on donna cette aumônerie aux pères de la Rédemption des captifs, depuis dits Mathurins.

(1) *Voyez* ci-dessus les articles *Autel à Bacchus*, et *Etablissement du christianisme à Paris*.

(2) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. III, p. 91.

Quelques années après, ces pères, secourus par les libéralités de saint Louis, achetèrent un terrain dans le voisinage, et firent construire une maison conventuelle et une église sur une partie de l'emplacement du palais des Thermes. Alors l'église de Saint-Benoît fut entièrement séparée de l'aumônerie, mais elle en conserva toujours le nom.

Cette église, avant même l'an 1181, était desservie par un chapelain et quelques autres prêtres, qualifiés de chanoines. La preuve en résulte d'une lettre qu'Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, écrivit au pape Luce III, où il parle des querelles d'intérêt qui existaient alors entre le chapelain et ces prêtres.

On ne sait pourquoi cette église avait son chevet tourné du côté de l'occident, situation contraire au rit observé généralement par les païens et les chrétiens, qui obligeait le prêtre célébrant de tourner la face du côté du soleil levant. Cette contravention à l'usage général valut à l'église de Saint-Benoît les surnoms de *Malè versus*, de *Bestourné*, ou *mal tournée*. Dans la pièce des Moustiers de Paris, on lit :

Saint Bénéois li bestornez
Aidez a tez mal atornez.

Au quatorzième siècle, on fit disparaître cette inconvenance, en transportant du côté de l'orient l'autel placé à l'occident de l'église. Alors elle reçut le surnom de Bien tournée; *ecclesia sancti Benedicti bene versi*.

Le 11 juillet 1364, jour de la translation de saint Benoît, les chanoines de Notre-Dame vinrent en procession à cette église. Instruits de leur approche, les prêtres de Saint-Benoît les firent avertir de ne point attenter à leurs immunités, priviléges et franchises. Les chanoines de la cathédrale continuèrent leur entreprise, entrèrent dans l'église, dirent la messe à l'autel de Saint-Nicolas, puis pénétrèrent dans le chœur et y firent lire des titres qui tendaient à prouver les droits du chapitre de la cathédrale. Les chanoines de Saint-Benoît demandèrent acte de cette violence à un notaire, chanoine de leur chapitre, appelé M. Jean Leclerc. Ce notaire accourt aussitôt vêtu de son surplis, de sa chape de soie et de son aumusse. Sa présence excite tant de vacarme qu'il ne lui est pas possible de se faire entendre.

Cette querelle donna naissance à un procès entre les deux chapitres, procès qui dura trente et un ans. Enfin, un arrêt du parlement, du 19 février 1395, condamna le chapitre de Notre-Dame à des réparations, à une amende, et maintint les priviléges et immunités de celui de Saint-Benoît (1).

Sous François Ier, en 1517, on entreprit de rebâtir cette église; la nef et les bas côtés furent achevés. Au dix-septième siècle, on reconstruisit le sanctuaire sur les dessins de Claude Perrault. Son architecture, composée d'arcades ornées de pilastres corinthiens, n'était point en harmonie avec les formes sarrasines et les voûtes en ogive de la nef.

Cette église contenait les cendres ou les monuments sépulcraux de plusieurs personnes dignes de mémoire : Jean Dorat, poëte, surnommé autrefois le Pindare français, René Chopin, Jean Domat, deux célèbres jurisconsultes; Claude Perrault, savant architecte; Michel Baron, comédien; l'abbé René Pucelle, mort en 1745.

Jean Boucher, docteur de Sorbonne, fut, en 1586, nommé curé de cette paroisse; ce curé se retira à Tournai, où, en 1644, il termina sa vie.

Un de ses successeurs à la cure de Saint-Benoît, Claude Gruet, fut un pasteur vertueux et bienfaisant : il institua dans sa paroisse de petites écoles de charité, et mourut en 1702.

Le chapitre de Saint-Benoît avait, sur l'étendue de sa paroisse, une juridiction, des officiers et des prisons.

En 1813, cette église fut fermée; depuis elle a servi de dépôt aux farines, et enfin elle a été convertie en théâtre (2).

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, nommée dans la suite église des Carmélites, située rue d'Enfer, n° 67, entre cette rue et celle du faubourg Saint-Jacques. Elle existait en qualité d'oratoire, au milieu du vaste champ de sépultures dont il a été parlé au chapitre précédent. L'abbé Lebeuf pense que cet oratoire était dédié à saint Michel, parce qu'on y déterra une statue de ce saint qui, en 1605, fut placée sur le pignon de cette église. On dit, on écrivit que

(1) Dubreuil, *Antiquités de Paris*, p. 260; Millin, *Antiquités nationales*, t. III; Saint-Benoît, p. 9.

(2) Théâtre du Panthéon.

cette statue était celle d'une Cérès, d'une Isis, d'un Mercure ; enfin, il fut constaté qu'elle était la figure de saint Michel, tenant en main une balance dont les bassins contenaient des têtes d'enfants, symbole des âmes. J'ai vu, dans divers cimetières, et même sur les cimes des églises, des figures de saint Michel avec de pareils attributs.

Les chrétiens attribuèrent à l'archange saint Michel une des fonctions que le dieu Mercure remplissait chez les païens : l'un et l'autre conduisaient les âmes dans le séjour des morts.

L'église de Notre-Dame, mentionnée dans le testament de l'an 700 d'Erminethrude, n'est point, comme l'a pensé l'abbé Lebeuf, celle de Notre-Dame des-Champs ; mais c'est plus vraisemblablement, comme l'a écrit Jaillot, la cathédrale de Notre-Dame. Je reviendrai sur cet oratoire, aux époques des changements qu'il a éprouvés.

Saint-Marcel, ou Saint-Marceau, église située dans le quartier de ce nom, au bout de la rue des Francs-Bourgeois, place de la Collégiale, nº 3. J'ai parlé de saint Marcellus ou Marcel, évêque de Paris ; il fut enterré, vers l'an 436, dans l'emplacement de cette église, sur une éminence nommée *Mons Cetardus*. Son tombeau vénéré, illustré par des miracles, donna naissance à cette église, et à un bourg qui dans la suite se forma à l'entour.

Ce bourg, en s'accroissant, perdit le nom de *Mons Cetardus*, nom que la rue qui y conduit de Paris conserva seule ; de *Mons Cetardus*, ou Mont Cétard, est provenu le nom de Mouffetard. Ce bourg fut ensuite nommé Chambois, eut sa juridiction particulière, et fut même entouré de fossés ; enfin il se trouva, par l'effet de l'accroissement de Paris, englobé dans un faubourg de cette ville, faubourg appelé Saint-Marcel. Voilà ce que j'ai pu recueillir sur l'origine de l'église et du bourg.

Quant à l'histoire du saint patron et à celle de la fondation de son église, ses premières époques sont tellement couvertes de ténèbres ou défigurées par des fables dignes des temps appelés héroïques, qu'on a bien de la peine à réunir quelques faibles traits de vérité.

Saint Marcel délivra les Parisiens, dit Grégoire de Tours, d'un énorme dragon qui désolait leur territoire (1). Cette allégorie a été souvent employée dans les légendes pour désigner la victoire remportée sur l'idolâtrie par un apôtre zélé du christianisme. Plusieurs villes de France conservent la mémoire d'un prétendu serpent ou dragon vaincu par le céleste courage d'un saint ou d'une sainte.

La fondation de l'église ne put échapper au merveilleux ; elle fut attribuée à ce guerrier si fameux parmi les romanciers, à ce paladin Roland, neveu vrai ou supposé de Charlemagne. Les écrivains du christianisme croyaient, à une époque de la barbarie, être obligés d'illustrer la mémoire de leurs saints par de fabuleux récits.

Sous la première race des rois francs, l'édifice de Saint Marcel ne consistait qu'en un mémorial ou petit oratoire élevé sur le tombeau du saint. Grégoire de Tours en parle comme d'un tombeau renommé par les miracles qui s'y opéraient. Il raconte que Ragnemode, évêque de Paris, attaqué de la fièvre quarte passa près de ce tombeau une journée entière sans boire ni manger ; qu'il s'y endormit le soir, et se réveilla le lendemain radicalement guéri (2).

Ce qui est plus certain, c'est qu'en l'an 811 l'église de Saint-Marcel était desservie par un clergé, et qu'en l'an 8?7 ce clergé possédait une terre près d'Essone.

Cette église eut sans doute beaucoup à souffrir des ravages des Normands. Les prêtres de Saint-Marcel, pour sauver des mains de ces brigands le corps de leur patron, le transférèrent dans l'église de Notre-Dame de la Cité, place qui se trouvait alors en état de défense. Lorsque le danger fut passé, ces prêtres réclamèrent cette relique précieuse ; l'évêque et le chapitre de la cathédrale refusèrent, et ont constamment refusé de la restituer (3).

(1) *Gloria Confessorum*, cap 89.

(2) *Gregor Turon Gloria Confess.*, cap. 89. Cet évêque miraculé est celui qui fut le courtisan et peut-être le complice d'une partie des crimes de Chilpéric et de Frédégonde. Le titre de *sacerdos*, que lui donne Grégoire de Tours, signifie toujours, chez cet écrivain, un évêque.

(3) *Dissertation* sur le temps auquel le corps de saint Marcel, évêque de Paris, a été transféré, de l'église de son nom, dans celle de Notre-Dame, par l'abbé Lebeuf. *Dissertations*

L'église de Saint-Marcel, ruinée par les Normands ou par le temps, fut reconstruite vers le milieu du onzième siècle. Le caractère des parties les plus anciennes de cet édifice, celui des chapiteaux, des colonnes de l'église souterraine ou de la crypte située sous le chœur, convenait parfaitement à cette époque. Ces chapiteaux ont été transférés au Musée des antiquités nationales.

Au milieu du chœur de cette église se voyait le tombeau de Pierre Lombard, fameux théologien en son temps, surnommé le Maître des sentences. Il mourut en 1164.

Le corps de saint Marcel, n'étant plus dans son église, ne pouvait y opérer des miracles; la pierre de son tombeau y suppléa. Suivant un ancien usage, dont parle Grégoire de Tours, on râclait cette pierre;



Intérieur des Catacombes.

et sa poussière infusée dans un verre d'eau, dévotement avalée, passait pour un puissant spécifique contre plusieurs maladies. On cite l'exemple d'un curé de Beauvais qui, se croyant empoisonné, trouva dans la râclure de la pierre de ce tombeau un antidote au prétendu poison.

En 1806, cette église fut démolie, et on recueillit, outre les chapiteaux dont je viens de parler, un bloc de pierre de Saint-Leu, de quatre pieds de long. Il était, avant la démolition, placé à un des angles du clocher. Une de ses faces présente, en demi-relief grossièrement sculpté, un taureau couché. Cette figure a été diversement expliquée.

Suivant la tradition populaire, cette pierre fut placée en ce lieu comme un monument de la vertu miraculeuse de saint Marcel. Un bœuf échappé, dit-on, des boucheries, parcourait les rues de Paris, et y répandait l'effroi et la mort. Les Parisiens vinrent alors implorer l'assistance de saint

sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, t. I, p. 103.

Marcel. Aussitôt accourut le saint, lequel, fortifié par ses habits pontificaux dont il s'était muni pour cette expédition, se présenta courageusement devant l'animal furibond, qui, à son approche, devint calme, docile, et même respectueux, car il se prosterna aux pieds du saint évêque. Celui-ci, profitant de son humble posture, lui passa subtilement son étole autour du cou, le conduisit en triomphe dans les carrefours de la ville, et de là sans doute à la boucherie.

L'abbé Lebeuf s'est plus approché de la vérité, en considérant ce taureau comme un objet sacré du paganisme. M. Lenoir, dans une dissertation qu'il a publiée à ce sujet, y voit le taureau céleste ou l'image du printemps, et le signe du zodiaque qui représente cet animal.

Je me permettrai de fournir aussi ma conjecture.

Jamais, dans le zodiaque, le taureau n'est représenté couché. Toujours, dans les monuments mithriaques, ce quadrupède est étendu à terre comme il l'est dans le bas-relief de Saint-Marcel. Je présume donc que ce bas-relief était la partie inférieure d'un de ces monuments du dieu-soleil Mithra, monument dont plusieurs existent en France. On en voit deux dans les salles des antiques du Louvre. Un pareil monument de Mithra a été découvert dans l'emplacement de Notre-Dame-des-Champs (1).

D'après le principe établi plus haut, que toujours dans le même lieu un culte succédait à un autre, que sur la souche d'une ancienne religion était entée une religion nouvelle, et d'après la découverte de ce monument, étranger au culte chrétien, on pourrait en induire que là, sur le lieu appelé *Mons Cetardus*, était un sanctuaire du paganisme, peut-être un sanctuaire de Mithra, auquel a succédé l'église de Saint-Marcel.

Cette pierre, transférée au Muséum des monuments français, l'a depuis été dans les salles des antiques au Louvre.

L'église de Saint-Marcel, comme toutes les anciennes collégiales, avait un cloître. Ce fut, suivant l'abbé Lebeuf, dans ce cloître que des chirurgiens et plusieurs ecclésiastiques se réunirent pour vérifier un grand nombre de reliques ou ossements

(1) *Voyez* période 3, sect. 4, *Champ des sépultures*.

de saints inconnus envoyés de Rome à Paris. Ces reliques furent toutes déclarées fausses (1).

III. État religieux dans la Cité.

Eglise cathédrale. On a cru que la basilique de Sainte-Croix et de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, avait, sous la première race, été cathédrale de Paris, parce que le poète Fortunat la qualifie d'église, titre qu'alors on donnait généralement aux basiliques épiscopales; mais un poète peut se tromper sur les qualifications. Grégoire de Tours indique plusieurs fois une église principale dans la Cité, et le testament d'Erminethrude, d'environ l'an 700, y désigne d'une manière incontestable une église principale par ces mots : *Sacrosancta ecclesia civitatis Parisiorum*.

La première cathédrale porta le nom de Saint-Etienne ; elle fut établie à peu près à la place où, sous le règne de Tibère, on avait élevé un autel à Jupiter. A cette basilique, qui devint sans doute insuffisante, on en joignit une seconde nommée, dans le testament d'Erminethrude, basilique de dame Marie; *basilicæ domnæ Mariæ*. Cette dernière reçoit pour legs un vase en argent en forme de conque, appelé *gavata*, vase qui vaut douze sous, et une croix d'or valant sept sous. L'église de la Cité des Parisiens, que la testatrice qualifie de *sacrosancta*, et à laquelle elle donne un plat d'argent (*missorio argenteo*) valant cinquante sous (2), n'est autre chose que la réunion des prêtres, ou le clergé de la cathédrale (3).

Dans un diplôme de Charles le Chauve, de l'an 861, cette cathédrale est qualifiée de Saint-Etienne et de Sainte-Marie, mère de Dieu (4). Quoique ce diplôme soit entaché de faussetés, comme beaucoup d'autres, ces faussetés ne devaient consister qu'en des choses d'intérêt, et non dans les

(1) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. III, p. 200.

(2) C'étaient des sous tournois ou des sous d'or saliques. Vingt sous saliques d'or égalaient douze livres tournois ou quatre marcs d'argent.

(3) *Diplomata, Chartæ, editoribus* de Brequigny et Laporte Dutheil, p. 362.

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 568.

appellations locales : d'ailleurs, plusieurs autres monuments historiques concoururent à prouver que l'église cathédrale était double, et se composait d'une église ou chapelle, dediée à saint Etienne, et d'une autre dédiée à la Vierge Marie. Le concile de Paris, de l'an 829, où assistèrent vingt-cinq évêques, se tint dans l'église de Saint-Etienne, alors cathédrale.

On ne connaît ni les dimensions, ni la matière des deux édifices qui composaient la cathédrale de Paris ; on ignore même les époques de la fondation de l'un et de l'autre ; ils restèrent, à ce qu'il paraît, dans le même état jusqu'à l'an 1163, époque où Maurice de Sully, évêque, entreprit la construction de l'édifice qu'on voit aujourd'hui, et dont il sera parlé en son lieu (1).

SAINT-DENIS DE LA CHARTRE, basilique située dans la Cité, à l'extrémité méridionale du pont Notre-Dame et au coin septentrional de la rue du Haut-Moulin. C'est encore ici un établissement religieux dont l'origine est inconnue, mais qui semble remonter au temps de la première race. Il paraît que cette église de Saint-Denis était celle qui, en l'an 856, se racheta du pillage des Normands. Si elle était assez considérable pour leur payer une forte rançon, il est présumable qu'elle existait bien antérieurement à l'époque de leurs incursions dans la Gaule. Suivant les traditions des légendaires, en ce lieu saint Denis fut emprisonné avec ses compagnons ; ils y endurèrent divers supplices dont, avant la démolition de cette église, on montrait encore, comme des témoignages incontestables, quelques instruments dont je parlerai dans la suite de cet article.

Le monument le plus ancien qui constate l'existence de cette église est du onzième siècle. Alors elle était desservie par des chanoines. Deux chartes du roi Robert, données en 1014, confirment les donations qu'un chevalier, nommé Ansold, et sa femme Reitrude, avaient faites à cette église. Elle se trouve désignée dan l'une et l'autre par ces mots : *Canonicis Sancti Dionysii de Parisiaco a carcere*, les chanoines de Saint-Denis de la Prison de Paris, ou de la Chartre (2). Ce surnom lui vient d'une prison ou chartre située dans le voisinage.

Les biens de cette église devinrent, peu de temps après, la proie des seigneurs laïques. Henri, fils de Louis le Gros, les possédait, et prenait le titre d'abbé de Saint-Denis de la Chartre. Le roi son père, par un échange qu'il fit, en 1133, avec les religieux de Saint-Martin-des-Champs, donna cette église à Etienne, évêque de Senlis, qui aussitôt en fit cession à ses religieux : elle reçut dès lors le titre de prieuré, et dépendit de Saint-Martin.

Cette église éprouva depuis plusieurs changements peu intéressants. Son prieuré fut, en 1704, uni à la communauté des prêtres pauvres et infirmes, établie par saint François de Sales.

L'édifice de Saint-Denis de la Chartre fut rebâti aux quatorzième et quinzième siècles : le portail était certainement de cette dernière époque. Le bas-relief placé au-dessus de la porte représentait des figures chargées de ventres très proéminents : c'était la mode, sous le règne de Louis XI, de porter des ventres postiches. Le sol de cette église était beaucoup plus bas que celui de la rue. On y entrait après avoir descendu plusieurs marches. On y fit diverses réparations, et son principal autel fut reconstruit à neuf, en 1665, par les libéralités de la reine Anne d'Autriche.

Comme toutes les anciennes églises, celle-ci avait une crypte ou église souterraine : c'était dans cette crypte que, suivant une tradition, saint Denis fut emprisonné : on y montrait une grosse pierre carrée, ayant à son milieu un trou circulaire. On disait que cette pierre était un instrument de son supplice, et qu'on avait forcé le saint à passer la tête dans ce trou, et à la porter sur ses épaules. Cette pierre était évidemment une table d'autel à l'usage du paganisme, et son existence en ce lieu nous autorise à conjecturer que l'église de la Chartre fut bâtie sur un endroit consacré à une divinité des anciens Romains.

L'église de Saint-Denis de la Chartre fut démolie en 1810. Sur son emplacement et sur celui de ses dépendances est aujourd'hui l'ouverture du quai de la Cité, ainsi qu'une belle maison particulière qui fait face au quai aux Fleurs. Cette démolition a embelli et assaini ce quartier, autrefois obscur et humide.

SAINT-SYMPHORIEN ou CHAPELLE DE SAINT-LUC, située dans la Cité, à côté et au

(1) Voyez, ci-après, *Notre-Dame, cathédrale de Paris*.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 595, 596.

sud de Saint-Denis de la Chartre, rue du Haut-Moulin, nº 11. Jaillot pense que cette église doit son origine à une chapelle de Sainte-Catherine, qui existait sous la première race.

Cette chapelle abandonnée tombait en ruines; ses biens étaient envahis par des seigneurs laïques, lorsqu'un d'eux, Matthieu de Montmorency, comte de Beaumont, la céda à l'évêque de Paris en 1206. Ce comte fit cette cession pour se racheter de la pénitence qu'il avait encourue en n'accomplissant point le vœu qu'il avait formé d'aller en pèlerinage à Jérusalem. Eliénor, comtesse de Vermandois, fit à cette église don de cent marcs d'argent, pour qu'on priât Dieu pour l'âme d'Agnès de Méranie, seconde épouse de Philippe-Auguste. Garnier de Saint-Lazare et Agnès sa femme donnèrent aussi à cette église une maison située devant Saint-Julien-le-Pauvre, et quatre arpents de vignes. Avec ces secours, l'évêque de Paris fit, en 1207, construire l'église, et plaça quatre chapelains pour la desservir. Elle portait, en 1214, la dénomination de Saint-Symphorien de la Chartre, à cause de la prison voisine. En 1618, l'évêque de Paris adjoignit à cette église la petite paroisse de Saint-Leu et Saint-Gilles, dont le service se faisait à un autel de l'église de Saint-Denis de la Chartre. En 1698, M. de Noailles, archevêque de Paris, supprima cette paroisse ainsi que les chapelains devenus chanoines, et unit les biens et les paroissiens à l'église de la Madeleine de la Cité. Enfin, en 1704, le bâtiment fut cédé à la compagnie des peintres, sculpteurs et graveurs, qui le rétablirent, le décorèrent, et placèrent sur l'autel un tableau représentant saint Luc, leur patron. Depuis ce changement, ce bâtiment a porté le nom de Chapelle de Saint-Luc. Devenu, en 1792, propriété nationale, il a été vendu, et sert aujourd'hui de magasin à un potier.

Saint-Martial, abbaye située dans la Cité et dans l'emplacement contenu entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves, et de la Vieille-Draperie. Cette circonscription a porté longtemps le nom de Ceinture de Saint-Eloi. Dans cet emplacement, où depuis fut établi le couvent des Barnabites, était une vaste maison avec un oratoire dédié à saint Martial. Cette maison et ses dépendances furent données à Eligius, ou Eloi, orfèvre, argentier du roi Dagobert, de plus évêque, et depuis saint. Il y fit construire un monastère où il plaça environ trois cents filles, présidées par une abbesse appelée Aurée, connue depuis sous le nom de sainte Aure. Cet établissement s'effectua vers les années 632 ou 633, et porta le nom de l'ancien oratoire de Saint-Martial. Sous la seconde race, époque où presque tous les établissements religieux de Paris changèrent de dénomination, il reçut celui de Saint-Eloi, son fondateur.

Un incendie qui, en 1034, ravagea la cité de Paris, réduisit en cendres les bâtiments de cette abbaye; ils furent rétablis peu de temps après.

Un autre événement vint changer totalement l'état de ce monastère. Les filles qui l'habitaient se relâchèrent de la règle que saint Eloi leur avait imposée; leurs mœurs extrêmement débordées, et les désordres introduits dans l'administration des biens de cette maison, obligèrent, en 1107, G[illegible], évêque de Paris, d'en chasser toutes les religieuses, de les répartir dans divers couvents, et de les remplacer par des moines de Saint-Maur-des-Fossés.

Je reviendrai dans la suite sur cet établissement.

Saint-Christophe, petite église, était située rue de ce nom, et à l'angle que cette rue forme avec la ligne des bâtiments qui sont sur le parvis de Notre-Dame et en face de cette église. La chartre ou testament de Vandemir, datée de l'an 690, contient une donation en faveur de cet établissement, qui s'y trouve qualifié de Monastère de filles, duquel Landretude était abbesse. On ne sait rien sur le sort des religieuses de ce monastère; mais on sait qu'au neuvième siècle cet établissement était converti en hôpital de pauvres.

Au douzième siècle, cette petite église fut érigée en paroisse. Entre les années 1494 et 1510, les bâtiments furent rétablis. Lorsqu'en 1747 on construisit la maison des Enfants-Trouvés, on sacrifia à ce nouvel édifice la petite église de Saint-Christophe, qui fut alors démolie.

Saint-Jean-le-Rond, chapelle située au nord de l'église cathédrale de Notre-Dame, et presque dans l'alignement de sa façade; elle avait servi de baptistère à l'église de Notre-Dame. On y voyait la cuve ou le bassin destiné au baptême par immersion. Cet édifice, dont l'origine est peu connue, mais qui semble remonter au temps

le la première race, fut démoli en 1748, et l'entrée de la rue du Cloître occupe aujourd'hui son emplacement.

Il pouvait exister dans la Cité, sous la première race, quelques autres petites églises ou chapelles dont l'origine et l'existence, à cette époque, sont fort incertaines.

V. Établissements religieux dans la partie septentrionale de Paris.

Saint-Germain-l'Auxerrois, église située sur la place de ce nom, entre cette place et la rue de l'Arbre-Sec, la rue des Prêtres et celle de Chilpéric. L'ignorance où l'on a longtemps été sur l'origine de cette église a ouvert aux conjectures un vaste champ, où se sont égarés presque tous ceux qui ont écrit sur Paris. Jaillot a le premier fixé solidement cette origine, et a prouvé d'une manière incontestable que le roi Chilpéric, et non Childebert, est le fondateur de cette église; que saint Germain de Paris, et non saint Germain d'Auxerre, en fut le patron.

Chilpéric, qui, dans sa conduite, savait parfaitement allier les crimes les plus atroces avec des actes de dévotion, pour s'attirer la bienveillance et mériter l'intercession de saint Germain, évêque de Paris, lui fit construire une basilique, dans laquelle il se proposait de transférer son tombeau. En l'an 606, cette église était construite; le corps de saint Germain n'y était pas transféré; mais alors on espérait qu'il le serait bientôt. C'est ce que prouve le testament de Bertrand, évêque du Mans, qui donne, en cette année, des biens à cette basilique nouvelle, à condition que le corps de saint Germain y sera placé. Cette église, pendant la première race, ne porta jamais le nom de Saint-Germain-l'Auxerrois, mais celui de Saint-Germain. Sous la seconde race, elle fut appelée Saint-Germain-le-Rond, parce que son édifice était élevé sur un plan circulaire. Abbon, dans son poëme, donne deux fois à cette église le nom de *S. Germanum teretem* ou *rotundum*, suivant sa glose.

Le corps de saint Germain n'y fut jamais transféré : ainsi la basilique dont nous parlons eut le nom de *Saint-Germain* sans en posséder le corps (1).

Au commencement de la troisième race, le roi Robert fit reconstruire cette église, ruinée par les Normands, et, pour qu'on ne la confondît pas avec l'abbaye de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, qui avait pris le nom de Saint-Germain, elle fut alors, pour la première fois, dit-on, nommée Saint-Germain-l'Auxerrois. Cependant une bulle du pape Alexandre III, de l'an 1165, lui conserve son vieux nom de Saint-Germain-le-Rond : *monasterium sancti Germani rotundi* (1).

Après ce qui vient d'être exposé, il est évident que cette église n'a point été fondée en l'honneur de saint Germain l'Auxerrois, comme on le croit vulgairement, et que son véritable patron est Saint-Germain de Paris.

Cette église, dans laquelle fut, en l'an 656, enterré *Landericus* ou Landri, évêque de Paris, resta longtemps la seule paroisse d'une grande portion de la partie septentrionale de Paris. Ses prêtres exercèrent sur ce vaste territoire un empire vraiment féodal; ils prétendaient avoir le droit de s'opposer à l'établissement de nouvelles églises que l'accroissement de la population rendait nécessaires : à plusieurs reprises, ils manifestèrent un esprit de domination et une opiniâtreté contraires aux principes de la religion, et j'en parlerai dans la suite.

Saint-Gervais, église située entre les rues du Monceau, du Pourtour, des Barres et de Longpont. On ignore son origine, mais on est certain qu'elle existait sous l'épiscopat de saint Germain. Fortunat, qui la nomme basilique de Saint-Gervais et de Saint-Protais, raconte deux miracles qu'en sa présence opéra saint Germain. Le plus fort de ces miracles consiste dans l'ouverture de la porte de cette église, qui

(1) *Recherches critiques et historiques sur Paris*, par Jaillot, t. I, p. 25 et suiv. Voici ce que porte le testament de l'évêque Bertrand : il donne à la basilique de Saint-Vincent, « où repose le petit corps (*corpusculum*) « de saint Germain, la terre de Bobane, si« tuée dans le territoire d'Etampes, sur la ri« vière de Calla, terre dont l'avait gratifié le « roi Clotaire ; et il la donne à cette condition « que le corps de saint Germain serait trans« féré, s'il était possible, dans la basilique « nouvelle qu'a fait construire le roi Chil« péric. » (*Diplomata, Chartæ*, *editoribus* Brequigny et Dutheil, p. 103.)

(1) *Annales de Paris*, p. 101.

se trouvait fermée lorsqu'il vint la visiter.

Elle fut érigée, on ne sait à quelle époque, en église paroissiale. Au onzième siècle, elle devint la proie des comtes de Meulan. Il est présumable qu'alors elle se trouvait hors de l'enceinte de Paris. Les produits de son autel appartenaient à divers particuliers, puisque Guillaume, archidiacre de Paris, donna au chapitre de Notre-Dame la troisième partie des revenus de l'autel de Saint-Gervais : *tertiam partem altaris Sancti Gervasii Parisiensis*. Les revenus des autels étaient considérés comme ceux d'un immeuble ; on les vendait, on les partageait, etc. Je reviendrai sur cette église qui existe encore.

Saint-Paul, église située dans la rue de ce nom, était, sous la première race, un petit oratoire que fit bâtir saint Eloi, au milieu du cimetière destiné aux religieuses de l'abbaye de Saint-Martial, qu'il avait fondée dans la Cité. Saint Ouen, auteur de la vie de saint Eloi, nous apprend que ce petit édifice était recouvert de lames de plomb. Cet oratoire suivit le sort de l'établissement dont il dépendait ; il fut, en 1107, réuni à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. Je parlerai en son lieu des changements que le temps lui fit éprouver.

Saint-Laurent, située rue du faubourg Saint-Denis. L'origine et même la position de cette église sont peu connues. Elle existait au sixième siècle si c'est d'elle qu'a parlé Grégoire de Tours, lorsqu'il fait le récit d'un débordement de la Seine et de la Marne, arrivé en l'an 583 ; débordement si considérable, que l'eau couvrait tout l'espace qui s'étend depuis la Cité jusqu'à la basilique de Saint-Laurent, et qu'entre ces deux points il arriva, dit-il, plusieurs naufrages (1). Il en parle aussi à propos de Domnole, abbé de cette basilique, et depuis évêque du Mans (2).

On convient assez généralement que l'église de Saint-Laurent était située dans le faubourg Saint-Denis, et qu'elle occupait, dans les premiers temps, l'emplacement actuel de Saint-Lazare ; on convient aussi que le cimetière de cette église était placé de l'autre côté de la route, et que, dans la suite, on éleva sur son emplacement une autre église de Saint-Laurent, qui a subsisté jusqu'à nos jours. Cette opinion est appuyée notamment sur la découverte qui fut faite, vers la fin du dix-septième siècle, dans l'emplacement actuel de Saint-Laurent, de plusieurs tombeaux en pierre et en plâtre, contenant des cadavres vêtus d'habits noirs, semblables à ceux des moines : tombeaux qui furent alors jugés avoir neuf cents ans d'antiquité (1).

(1) *Greg. Turon Hist.*, lib. 6, cap. 25.
(2) *Idem*, lib. 6, cap. 9.

Il paraît que l'église et le monastère de Saint-Laurent furent dévastés par les Normands. Il n'en est plus fait mention jusqu'au douzième siècle, époque où, dans les lettres de Thibaud, évêque de Paris, on voit cette église soumise à celle de Saint-Martin-des-Champs. Il est présumable qu'après sa ruine totale elle ne fut pas rétablie au même endroit, mais qu'on la réédifia, comme je l'ai dit, sur l'emplacement de son cimetière, à la place d'un oratoire qui, suivant l'usage, devait s'y trouver. Cette église fut entièrement reconstruite au quinzième siècle, dédiée en 1429, augmentée en 1548, en grande partie reconstruite en 1595, et considérablement réparée et enrichie d'un portail en 1622.

Le dessin de l'autel principal a été fourni par Lepautre ; on remarque la chapelle des fonts baptismaux. Cette église est maintenant paroisse du cinquième arrondissement.

Saint-Martin-des-Champs, église et monastère situés rue Saint-Martin, entre les nos 208 et 210.

Saint Martin fut d'abord le patron des Français, et devint, après sa mort, le saint le plus révéré et le plus redouté de son temps. Sa chape était portée aux armées comme le *palladium* de la France, l'étendard de la victoire. L'abbaye de Saint-Denis, devenue puissante, jalouse de l'immense crédit de saint Martin, parvint bientôt à le diminuer ; et la chape de ce saint fut supplantée par l'oriflamme de Saint-Denis.

Saint Martin, pendant que sa puissance était encore prépondérante, dut avoir un culte à Paris. Sans parler d'une petite chapelle construite en branches d'arbres dans la Cité, et dont Grégoire de Tours fait mention, il est certain qu'il existait

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 272, note *g*.

au nord de Paris, sous le nom de ce saint un établissement plus durable.

Dagobert Ier, dans un diplôme de l'an 629, accorde une foire à l'abbaye de Saint-Denis, et en fixe le champ sur le chemin qui conduit de la Cité dans un lieu nommé le Pont ou le Pas Saint-Martin. Dans un plaid de Childebert III, de l'an 710, on lit que ce champ de foire est situé entre les basiliques de Saint-Martin et de Saint-Laurent : *Inter sancti Martini et sancti Laurentii basilicas* (1).

De ces notions il résulte qu'entre le champ de foire qui devait être situé près de l'arc-de-triomphe de Saint-Denis et la cité de Paris, il se trouvait, sur la route de cette ville, un établissement religieux portant le nom de Saint-Martin, et qualifié basilique. Cet établissement existait avant les incursions des Normands, puisqu'ils le détruisirent, comme le porte un diplôme de 1060, par lequel Henri Ier atteste sa ruine, et déclare son intention de le réédifier. Je citerai en son lieu les expressions de ce diplôme, en continuant la description de cette église, dont il me suffit, quant à présent, d'avoir constaté l'existence et l'emplacement.

Saint-Pierre, chapelle située rue Saint-Martin, entre les nos 2 et 4. Il paraît certain qu'au sixième siècle il existait, vers ce lieu, une petite cellule ou chapelle. Le défaut de monuments historiques a ici, comme ailleurs, laissé place à des conjectures que je ne reproduirai pas ici. Medericus ou Merri, et son compagnon Frodulfus ou Frou, vinrent, à une époque qu'on ne peut préciser, occuper une cellule qui existait déjà ou qu'ils construisirent en ce lieu ; ils élevèrent auprès un petit oratoire dédié à saint Pierre. Saint Medericus mourut en l'an 700, et son tombeau fut vénéré comme celui d'un saint. La chapelle reçut, sous la seconde race, le nom du saint dont elle recélait les cendres. Dès l'an 820 un diplôme de Louis le Débonnaire lui donne le nom de Saint-Médéric, dont par contraction on a fait celui de Saint-Merri. On trouvera ailleurs ce qui reste à dire de cet établissement religieux.

On aurait une fausse idée de ces chapelles, églises ou abbayes, si on les croyait semblables à celles que l'on voit aujourd'hui : leurs constructions étaient fort exiguës. J'ai vu d'antiques oratoires dont l'intérieur pouvait à peine contenir l'autel et le prêtre ; et, si l'on excepte les églises et abbayes les plus richement dotées, et qui se trouvaient solidement bâties, le plus grand nombre de ces édifices pieux n'était construit qu'en bois ; c'est pourquoi ils devenaient facilement la proie des flammes.

(1) *Diplomata, Chartæ*, etc., *editoribus* de Brequigny et Dutheil, p. 131, 379.

V. Tableau physique de Paris.

Paris, sous la première race, n'éprouva d'autres changements que ceux qui résultèrent des établissements que je viens de décrire. La Cité, comprise dans l'île qui porte encore ce nom, devait, comme les autres cités de la Gaule, être protégée par un mur d'enceinte. Il est vraisemblable que vers la fin de la domination romaine ce mur existait.

Enceinte de la Cité. On a découvert en 1829 un grand fragment de la muraille de la Cité ; elle paraît avoir été construite vers la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle. Son existence, dans les siècles suivants, est attestée par plusieurs témoignages authentiques. Dans le diplôme de la fondation de l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, diplôme de l'an 558, Childebert déclare qu'il a entrepris de bâtir un temple dans Paris, et non loin des murs de la Cité. *Cœpit construere templum in urbe Parisiacâ, prope muros Civitatis*. Il donne à ce temple les moulins situés entre la porte de la Cité et la tour : *cum molendinis inter portam Civitatis et turrim positis* (1).

Bertrand, évêque du Mans, donne, en l'an 615, à l'église de cette ville une maison qu'avait fait bâtir Eusèbe, et que le roi Clotaire lui avait donnée : cette maison était située dans les murs de la Cité, *intra muros Civitatis Parisiorum* (2).

Grégoire de Tours dit que Frédégonde, après l'assassinat du roi son époux, soupçonnée d'en être l'auteur, se réfugia dans la cité de Paris et dans l'asile de l'église de cette cité, y transféra ses trésors qu'elle avait cachés dans l'enceinte des murs, *quos intra murorum septa concluserat* (3).

(1) *Diplomata, Chartæ*, etc., *editoribus* de Brequigny et La Porte Du Theil, t. I, p. 14.

(2) *Idem*, t. I, p. 104.

(3) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 7, cap. 4.

Ainsi voilà une enceinte, des murs, une porte, une tour, qui sont dans la Cité, et l'environnent.

Le mot *turrim*, employé dans le diplôme de Childebert, présenté isolément, désigne non une des tours engagées dans les murailles des villes, mais une construction vaste, un château, une forteresse. Cette forteresse était certainement située à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité. L'espace où se trouvaient les moulins donnés par ce roi devait être celui qui existait le long d'une des rives de la Seine, entre une des deux portes de la Cité et la pointe occidentale de l'île où s'élevait la tour de la forteresse.

Il résulte de ces notions que l'île de la Cité était protégée par un mur d'enceinte, qu'une des portes était attenante à ces murs, et par conséquent placée en deçà des ponts, et non au-delà : et, comme les monuments historiques ne font mention que de cette enceinte de la Cité, il faut en conclure, malgré les assertions de plusieurs écrivains, que les faubourgs en étaient absolument dépourvus. Les événements que je rapporterai dans la suite appuieront cette conclusion.

L'île de la Cité, moins étendue qu'elle n'est aujourd'hui, était divisée en deux parties par la route qui la traversait, et qui du Petit-Pont allait aboutir au Grand-Pont, depuis appelé Pont-au-Change. Cette route suivait la direction du marché Palud, jusqu'au point où viennent y aboutir les rues Saint-Christophe et de la Calandre. Là, tournant à gauche, elle suivait cette dernière rue, qui, dans un titre du treizième siècle, est désignée par ces mots : Route qui du Petit-Pont va à la place Saint-Michel (1). Au bout de cette rue de la Calandre était la place du Commerce, place qui dans la suite reçut le nom de Saint-Michel, à cause d'une chapelle ainsi nommée, bâtie sur cette place, du côté du Palais.

La route ensuite retournait à droite, suivait la direction de Saint-Barthélemi, et aboutissait au Grand-Pont.

A l'est de cette route étaient l'église cathédrale, la maison de l'église, le baptistère, l'école, l'hospice des pauvres matriculaires, hospice qui fut l'origine de l'Hôtel-Dieu ; enfin l'ensemble des constructions contenues ordinairement dans l'enceinte épiscopale, qu'alors on nommait *Atrium*.

On arrivait à cette église et aux autres édifices circonvoisins par la rue de Saint-Christophe, qui s'ouvre sur la rue du marché Palud, et par une ruelle appelée des Sablons, dont l'entrée était proche de l'extrémité septentrionale du Petit-Pont et bordait le bras de la Seine. La rue Neuve-de-Notre-Dame n'existait pas encore et ne fut ouverte qu'en l'an 1164.

Du même côté de la Cité, et sur le bord septentrional de l'île, près de l'emplacement de Saint-Denis de la Chartre, sur une partie de l'emplacement actuel du quai aux Fleurs, était une prison que l'auteur des Gestes du roi Dagobert nomme *carcer Glaucini*, prison de Glaucin (1). C'est à cause du voisinage de cette prison que les églises de Saint-Denis et de Saint-Symphorien ont reçu le surnom de la Chartre, qui signifie prison.

Il est vraisemblable que les restes des murs et ceux d'une tour, appelée d'abord tour de Marquefas, puis tour Rolland, appartenaient à cette ancienne prison.

Cette grande partie de la Cité, située à l'orient de la route, était en outre occupée par des propriétés particulières, par des places, des cases, des maisons. Childebert, dans le diplôme de fondation de l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix (2), donne à cette église, en 558, différents biens, avec des places et des cases situées dans la cité de Paris. Dans le testament de Bertrand, évêque du Mans, on lit qu'il cède à son église une maison située dans les murs de la cité de Paris, maison que Clotaire lui avait donnée, et qu'auparavant Eusèbe avait fait bâtir (3). Saint Eloi obtint du roi Dagobert, vers l'an 635, un espace de terrain assez considérable pour établir le monastère de Saint-Martial.

De l'autre côté de la route, et vers l'extrémité occidentale de l'île de la Cité, sur l'emplacement actuel du Palais, s'élevait une fortification qui, dans une charte

(1) Dans un titre d'échange, du mois d'août 1230, la rue de la Calandre est ainsi désignée : *Via quâ itur a Parvo Ponto ad plateam Sancti Michaelis.* (*Recherches sur Paris*, par Jaillot, t. I, p. 36.)

(1) *Gesta Dagoberti regis*, cap. 33.

(2) *Diplomata*, *Chartæ*, *editoribus* de Brequigny et Dutheil, t. I, p. 54.

(3) *Diplomata*, *Chartæ*, etc., t. I, p. 104.

PARIS. — Typographie LACOUR, rue Soufflot, 18.

que j'ai citée, est qualifiée de tour. Ce mot, dans les temps barbares, comme je l'ai dit, signifiait un château, une citadelle (1). Sous la domination romaine, cet édifice dut servir à l'ordre municipal, et sous celle des Francs, à la demeure des rois et des comtes. Dans toutes les anciennes cités de la Gaule se trouvait, à cette époque, le même ordre de choses. Une part était destinée au culte, et l'autre aux administrations civiles.

Cette partie occidentale de la Cité contenait encore une vaste place dont je vais parler.

PLACE DU COMMERCE. A l'ouest de la route que j'ai décrite, entre l'église cathédrale et le château ou Palais, se trouvait une vaste place consacrée au com-



Église Saint-Benoit.

merce ; elle était, à l'est, limitée par la route qui partait du Petit-Pont, au nord par cette même route, remplacée aujourd'hui par la rue de la Calandre ; à l'ouest par le château et ses dépendances, et au sud par la rive septentrionale du petit bras de la Seine. Malgré le sentiment de tous les écrivains qui m'ont précédé, je suis suffisamment autorisé à fixer cette place dans ces limites. Les dénominations actuelles ou anciennes des parties qui la composaient ou l'avoisinaient suffisent pour attester son existence en cette partie de l'île. La route qui, partant du Petit-Pont, s'avance dans cette île jusqu'à la rue de la Calandre, a toujours porté et porte encore le nom de Marché-Palud, nom qui indique une place contiguë où se tenait le marché, et le surnom Palud prouve que cette partie de la place, située sur la rive de la Seine, était fangeuse ou marécageuse.

A l'ouest de cette route et de ce [illegible]

(1) Voyez le Glossaire de Ducange, au mot *Turris*.

est la place du Marché-Neuf, qui portait anciennement le nom de place ou rue de l'Orberie. Ce mot Orberie signifie lui-même une place (1). Le Marché-Neuf est évidemment un reste de la place du Commerce.

La chapelle Saint-Michel, que Philippe le Bel enserra dans une enceinte qu'il fit construire, portait plus anciennement le nom de Saint-Michel-de-la-Place. Cette chapelle était donc située sur une place, comme l'indique son nom ; or. cette place ne peut être que celle qui s'étendait depuis le Palais jusqu'à la route ou rue dite Marché-Palud. De plus, on a vu que la rue de la Calandre était désignée par ces mots : rue qui va du Petit-Pont à la PLACE Saint-Michel. Ainsi, voilà l'existence de cette place suffisamment démontrée. Quelques faits historiques vont prouver sa destination.

En l'an 586, un habitant de la Cité de Paris entra, au commencement de la nuit, dans un cellier ; après y avoir pris ce qu'il venait y chercher, il en sortit, et laissa près d'une barrique d'huile la lumière qui l'éclairait. Cette barrique s'enflamma et la flamme dévora la maison. Cette maison était contiguë à la porte méridionale de la Cité. De proche en proche, le feu, favorisé par le vent, se communiqua aux maisons voisines, étendit ses ravages dans toute la largeur de l'île, et ne fut arrêté que par le bras septentrional de la Seine. La prison dont j'ai parlé, située sur le bord de cette rivière et sur l'emplacement du quai aux Fleurs, fut atteinte par les flammes : les prisonniers, profitant du désordre général, s'échappèrent, sortirent de la Cité et vinrent se réfugier dans l'asile de l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix (Saint-Germain-des-Prés).

L'incendie, commencé à la porte du sud de la Cité, s'était étendu jusqu'à la porte du nord : là était un petit oratoire construit en branches d'arbres, dédié à saint Martin ; il fut épargné ainsi que les églises et le palais. On voit que le vent, se dirigeant du midi au nord, ne poussait les flammes ni à droite ni à gauche, et qu'elles ne devaient porter leur ravage ni de l'un ni de l'autre côté.

Grégoire de Tours, dont je suis le récit en le dégageant du merveilleux dont il a voulu l'embellir, dit, en rapportant les paroles d'une femme qui avait prophetisé cet incendie, que les maisons destinées à être brûlées seraient celles de négociants, *domos negotiantium*. Comme, suivant cet écrivain, la prophétie fut accomplie par l'incendie, il résulte que les maisons des négociants furent brûlées, et que le feu parcourant l'espace qui se trouve entre la porte méridionale de la Cité et sa porte septentrionale, ces maisons des négociants se trouvaient dans cet espace, et pouvaient border la place du Commerce, qui s'y trouvait aussi.

Le second passage de Grégoire de Tours est plus décisif encore.

En l'an 583, un jour de dimanche, Chilpéric et son épouse Frédégonde entendaient la messe dans l'église sainte (*in ecclesiâ sanctâ*), expression qui, dans le langage du temps, signifiait l'église cathédrale. Le comte Leudaste, accusé de divers attentats, s'y rendit, se prosterna, se roula tour à tour aux pieds de ce roi et de cette reine, et, versant des larmes, implora son pardon. Il fut repoussé et chassé de l'église. Dès qu'il en fut sorti (de l'église qui est remplacée par celle de Notre-Dame), il arriva dans la place (*in plateam*); et, sans s'inquiéter du sort qui le menaçait, il parcourut les maisons des marchands (*domosque negotiantium circumiens*); il s'informait du prix de divers objets, en marchandait plusieurs. J'achèterai ceci, cela, disait-il, car il me reste assez d'argent. Pendant qu'il s'occupait ainsi, arrivent subitement les satellites (*pueri*) de la reine ; ils s'efforcent de le saisir, de le garrotter ; alors il tire son épée, se défend, blesse les uns, irrite les autres par sa résistance. Les satellites se jettent sur lui les armes à la main, un d'eux lui porte sur la tête un coup d'épée qui lui détache une partie de la peau du crâne. Le comte blessé fuit, et, courant sur le pont de la ville, son pied s'engage entre deux pièces de bois entr'ouvertes ; il se casse une jambe et tombe entre les mains de ceux qui le poursuivent. Leudaste mourut bientôt dans les supplices que la reine lui fit subir, supplices dont je ne parlerai pas.

Il n'est pas possible de placer ces scènes ailleurs que dans l'île de la Cité, dans l'église cathédrale, sur la place où se trouvaient les maisons des négociants, et sur le pont par lequel on pouvait s'évader de cette île. Ainsi tous les doutes disparaissent : il est certain qu'il existait dans la

(1) Voyez Ducange, au mot *Orbus vicus*.

Cité une place du Commerce, et que cette place n'était point au dehors sur l'emplacement des rues de la Huchette et de la Bûcherie, comme l'ont avancé plusieurs écrivains qui m'ont précédé, mais entre l'église cathédrale et le Palais.

Les négociants avaient besoin d'abriter leurs marchandises dans un lieu sûr et fortifié comme l'était l'île de la Cité; ils payaient fort cher cette protection, comme on le verra dans la section suivante.

La ville de Paris et ses environs furent, en l'an 583, inondés par le débordement extraordinaire de la Marne et de la Seine; on allait en bateau dans la partie septentrionale de Paris, et plusieurs naufrages eurent lieu, dit Grégoire de Tours, entre la Cité et l'église de Saint-Laurent (1). Si l'on considère que le sol dans cette partie a été, à diverses reprises, élevé de 12 à 15 pieds, on trouvera moins étrange qu'un débordement ait envahi cet espace.

Paris éprouva, pendant cette période, plusieurs accidents qui contribuèrent à la ruine des édifices romains: le roi Sigebert, en l'an 574, dans une des guerres qu'il fit à son frère Chilpéric, entra dans Paris et brûla une grande partie des quartiers de cette ville (2).

En l'an 586, la Cité fut presque entièrement détruite par les flammes, comme il a été dit ci-dessus. Voici ce que Grégoire de Tours rapporte à propos de cet accident: « On disait que cette ville avait « anciennement été consacrée, de telle « sorte que les incendies ne pouvaient y « étendre leurs ravages, ni les loirs et les « serpents y paraître. Dernièrement, en « réparant les fondations du pont, et en « enlevant la boue dont elles étaient remplies, on découvrit un loir et un serpent « de bronze; dès que ces figures furent « enlevées, les loirs et les serpents se montrèrent en grand nombre dans la ville, « et l'on commença à y voir reparaître des « incendies (3). »

VI. Etat civil de Paris.

Tout ce qui portait le caractère du merveilleux et du surnaturel était avidement accueilli par cet historien.

Les coutumes barbares des Francs triomphèrent bientôt des institutions romaines. Deux peuples habitaient la Gaule, les vainqueurs et les vaincus: les premiers conservèrent leurs usages; on laissa aux seconds les lois romaines pour leur servir de règle dans les discussions relatives à leurs transactions particulières: concession de tolérance ou plutôt d'ignorance, faibles limites que le pouvoir absolu renversait au premier caprice. Ces lois se soutenaient sans garantie, existaient parce qu'elles avaient existé, parce que les Francs étaient incapables de les remplacer. Quant à l'état civil des vaincus, il reposait sur des bases très mobiles; tous les droits de la société, les droits même les plus sacrés de la nature étaient méconnus, transgressés par les vainqueurs, qui n'avaient quelque respect que pour leurs coutumes; encore s'en écartaient-ils souvent.

Les ordres municipaux des villes, seules institutions populaires (1), avilis, outragés, cessèrent d'exister: aux décurions ou sénateurs qui les composaient succédèrent des scabins ou rachimbourgs, assesseurs qui, de concert avec le comte, jugeaient les procès. Paris eut son comte et ses scabins, dont le nom a été changé en celui d'échevins.

Nous aurions une idée peu avantageuse de la manière dont se rendait la

(1) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 8, cap. 25.
(2) *Idem*, lib. 8, cap. 33.
(3) *Maximam vicorum ejus partem incendio concremavit.* (*Greg. Tur. Miracula*, lib. 1, cap. 72.)

(1) Ces institutions n'étaient pas aussi populaires que le prétend Dulaure, du moins si l'on prend cette épithète dans son acception la plus large. Le despotisme impérial ne les aurait pas souffertes dans un pays de conquête. Les fonctions municipales étaient, il est vrai, exercées dans chaque ville par les citoyens aisés; mais ce n'était pas là une garantie de bonne administration; car leur pouvoir était fort restreint: il consistait principalement à lever et à percevoir les impôts sous la responsabilité de leurs propres biens, à administrer les revenus de la ville, et à pourvoir eux-mêmes à ses besoins en cas d'insuffisance de ses revenus. On voit que ces fonctions n'étaient que des charges très pénibles pour les administrateurs municipaux, qui, placés entre leur propre ruine et les exigences du pouvoir central, ne se faisaient pas faute de pressurer leurs concitoyens. Si ces institutions étaient populaires, elles ne l'étaient que par la forme. (B.)

justice, si nous en jugions d'après ce que dit Grégoire de Tours du comte de Leudaste, qui, lorsqu'il siégeait sur son tribunal, entrait en fureur contre ceux qui venaient lui exposer leurs affaires contentieuses, les accablait d'injures, faisait maltraiter les prêtres, frapper de verges les militaires, et exerçait sur les plaideurs toutes sortes de cruautés (1).

Nous aurions une idée très défavorable de la probité de ces comtes, si le portrait que cet historien nous a laissé d'Audon, comte de Paris, est fidèle : il était un concussionnaire, le vil satellite et le complice des fureurs de l'exécrable Frédégonde (2).

On pourra aussi juger de la jurisprudence de ces tribunaux par cette constitution qu'en l'an 560 donna le roi Clotaire : « Si quelqu'un est accusé d'un cri« me, il ne faut pas le condamner sans « l'entendre : *non condemnetur penitus* « *inauditus* (3). » Ce principe, dont la justice est évidente à tous les yeux, et qui honore celui qui le remit en vigueur, était donc méconnu, puisqu'on est obligé de le rappeler aux juges.

Veut-on connaître la condition des habitants de Paris et des campagnes environnantes, et la tyrannie des rois francs envers leurs sujets ? Le fait suivant va nous instruire.

En août 584, des ambassadeurs du roi d'Espagne vinrent demander à Chilpéric sa fille Rigonthe en mariage. « Chilpéric, « dit Grégoire de Tours, rentra aussitôt « dans Paris, et ordonna qu'un grand « nombre de familles, des maisons de son « fisc, seraient enlevées de leur demeure « et placées dans des chariots. La plupart « de ces malheureux pleuraient et refu« saient de se rendre aux ordres du roi ; « il les fit traîner en prison, afin de pou« voir plus facilement les faire partir avec « sa fille. On dit que quelque-uns, déses« pérés de se voir séparés de leurs pro« ches parents, dans l'excès de leur cha« grin, se donnèrent la mort. Le fils était « arraché des bras de son père, la fille de « ceux de sa mère ; leur séparation était « accompagnée de gémissements, de plain« tes amères et de malédictions contre le « tyran. La désolation était si grande dans « Paris, qu'on pouvait la comparer à celle « de l'Egypte. Plusieurs de ces malheureux « forcés de s'expatrier étaient d'une nais« sance distinguée ; ils disposaient de leurs « biens, les donnaient aux églises, et de« mandaient que leur testament fût ou« vert dès qu'on aurait appris l'entrée de « la jeune princesse en Espagne. Ils con« sidéraient ce départ comme le terme de « leur vie (1). »

(1) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 5, cap. 49.
(2) *Idem*, lib. 7, cap. 15.
(3) *Capitul. Baluzii*, t. I, col. 7, art. 3 ; col. 24, art. 22.

Ces personnes, enlevées pour satisfaire la vanité de Chilpéric et donner plus de pompe au cortége de sa fille, n'étaient point de condition serve. Leur résistance, leur excessive douleur, sa manifestation publique, suffiraient pour faire présumer qu'elles jouissaient de la liberté civile ; mais tous les doutes se dissipent, lorsque Grégoire de Tours nous les présente comme des propriétaires léguant leurs biens par testament, et qu'il nous apprend que plusieurs pouvaient se prévaloir d'une naissance distinguée (*multivero meliores natu*).

Ainsi les hommes de condition libre appartenaient à Chilpéric ; il les traitait comme des esclaves, et disposait de leur personne comme d'un meuble.

Chilpéric, prince féroce comme tous ceux de sa race, répandait partout la terreur, et n'était contenu par aucun frein. « Il « prenait plaisir à dévaster les campa« gnes, à incendier les habitations. Lors« qu'il intimait des ordres aux agents de « son fisc, il était en usage d'employer « cette formule : *Si quelqu'un s'écarte* « *de mes ordonnances, qu'on lui arra*« *che les yeux* (2). »

On conçoit de quelle manière, sous des rois de cette espèce, les personnes et les propriétés devaient être respectées.

Dans la plupart des supplices ou exécutions dont Paris fut le théâtre, et que les rois ou les reines ordonnèrent, je vois bien des assassins, des tourmenteurs, des bourreaux ; je n'y vois pas de juges.

Si la justice s'exerçait sans principes, sans règles, les autres branches administratives n'étaient pas mieux ordonnées.

Commerce de Paris. Favorisé par une navigation commode, le commerce de cette ville, établi sous la domination romaine, se maintint sous celle des Francs. Comme tous les barbares, ceux-ci, passionnés pour

(1) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 6, cap. 45.
(2) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 6, cap. 46.

le luxe, pour la richesse des vêtements, pour les bijoux et les armes en métal précieux, ne contrarièrent point le débit de telles marchandises. Des Juifs, des Syriens, des hommes du midi de la Gaule et d'autres pays figuraient parmi les principaux négociants. Il ne paraît pas que les habitants de Paris prissent une part considérable à ce genre d'industrie.

Les incursions du commencement du cinquième siècle, les désordres qui en furent la suite, durent causer aux négociants des pertes immenses; mais dès que l'état politique devint plus calme, ils reprirent un commerce, sans doute fort lucratif. Quelques-uns firent de grandes fortunes. Un de ces marchands juifs, appelé Salomon, devint receveur général des revenus du fisc du roi Dagobert. Un Syrien, nommé Eusèbe, acquit assez de richesses pour acheter l'épiscopat; et, après la mort de Ragnemode, en l'an 591, il fut nommé évêque de Paris (1).

L'espoir du gain fait braver bien des périls. Le plus ordinairement les marchandises étaient transportées par eau; sur mer, elles avaient à redouter les attaques des pirates; sur la Seine, celles des riverains puissants; mais les transports par terre étaient exposés à des dangers plus grands encore. Des troupes de brigands, commandées par des chefs francs, des familles les plus distinguées, infestaient les routes : tels étaient le duc Childéric, surnommé le Saxon, qui, dans la lutte scandaleuse qui se manifesta dans l'abbaye de Poitiers, fournit sa troupe de brigands à la religieuse Chrodielde, et mit en fuite tous les évêques assemblés en concile dans l'église de Saint-Hilaire de cette ville (2).

Les guerres civiles, sous la première race, désolaient continuellement la Gaule; et les armées étaient en usage, sans distinguer pays amis ou ennemis, de piller et dévaster tout sur leur passage. Les marchands qu'elles rencontraient ne devaient pas être affranchis de cet usage.

Wadon, maire du palais de Chilpéric, qui pilla les trésors de la fille de ce roi en l'escortant dans son voyage, ne devait guère respecter les marchands. Ses fils, dignes d'un tel père, faisaient le métier de brigands dans le Poitou : à la faveur des ténèbres de la nuit, ils arrêtaient les marchands sur les chemins, les dépouillaient et les égorgeaient (1).

(1) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 10, cap. 26.
(2) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 10, cap. 21.

Ces dangers n'étaient pas les seules entraves qu'éprouvait le commerce : sur les routes, il était gêné par des exactions, des péages et des avanies. Voici le dénombrement des contributions que le fisc percevait à Paris sur les marchandises, avant d'être débarquées et logées. Elles sont au nombre de quinze, et se trouvent dénommées dans un diplôme, donné en 629 par le roi Dagobert, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

Ce roi établit une foire dans un lieu situé entre l'église de Saint-Martin et celle de Saint-Laurent, lieu nommé le Petit-Pas ou le Petit-Pont de Saint-Martin (*Pacellus Sancti Martini*) (2), et en cède les revenus à l'abbaye de Saint-Denis, qu'il venait de fonder. Ce roi, en conséquence, défend à trois comtes, Leuthon, Vulfion et Raucon, à leurs vicaires (ou vicomtes), aux centeniers et autres agents, de percevoir, pendant trois ans, aucune contribution sur les marchands de son royaume, ni sur ceux qui, de Rouen et du port de Vick, se rendent à Paris pour y acheter des vins, du miel et de la garance. Il déclare que, pendant cet espace de temps, il les exempte de tous impôts. Ce temps révolu, il sera perçu, par les agents de l'abbaye de Saint-Denis, deux sous sur chaque charretée (*quarrada*) de miel; deux sous sur chaque mesure de garance. Il veut aussi que les marchands saxons, ceux de Vick et de Rouen paient douze deniers pour chaque charretée (*quarrada*) des mêmes marchandises, qu'ils paient en outre les droits appelés *navigios*, *vultaticos* et *passionaticos*. Il permet, à ces conditions, aux marchands de Lombardie, d'Espagne, de Provence et d'autres régions, de se rendre à cette foire; il défend à ceux du territoire parisien d'établir, pendant sa durée, leur commerce ailleurs que dans le marché qu'il fonde en faveur de l'ab-

(1) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 10, cap. 21.
(2) Le Petit-Pas, ou le Petit-Pont, près duquel cette foire fut établie, devait être situé non loin de la porte actuelle de Saint-Martin, et sur le ruisseau qui descendait de Ménilmontant, ruisseau tari par l'exploitation des carrières, et dont le lit servait et sert encore d'égout dans cette partie de Paris. Il est aujourd'hui couvert par une voûte, et porte le nom de Grand-Égout.

baye de Saint-Denis. Il ordonne à tous ses officiers de ne porter aucun empêchement au marché, soit dans la cité de Paris, soit au dehors, et de ne percevoir sur les marchandises transportées aucun des droits en usage, qu'il dénombre ainsi qu'il suit :

Navigios, le droit que paient ceux qui naviguent sur la Seine ;

Portaticos, droit perçu sur le port au débarquement des marchandises ;

Pontaticos, péage en passant sur ou sous les ponts ;

Rivaticos, droit payé pour être autorisé à laisser les barques sur le rivage ;

Rotaticos, pour les dommages que les voitures peuvent faire en détériorant la voie publique ;

Vultaticos, droit inconnu : peut-être était-il le prix d'une autorisation pour loger les marchandises dans les celliers ou dans les caves voûtées ;

Temonaticos, droit de timon : peut-être ce droit avait-il pour motif la permission accordée au marchand de conduire lui-même sa voiture, ou de vendre sa marchandise sur cette même voiture ;

Chespetaticos, impôt pour la réparation des terres qui bordaient les chemins, ou pour dédommager les propriétaires des terres voisines des dégâts que pouvaient faire les voitures ;

Pulveraticos, droit inconnu : peut-être avait-il pour prétexte la poussière occasionnée par le transport des marchandises ;

Foraticos, contribution à laquelle on assujettissait les vins forains ;

Mestaticos, peut-être *mistaticos*, droit qui autorisait le mélange des vins, ou *mutaticos*, droit de mouvement ;

Laudaticos, droit inconnu : peut-être avait-il pour motif la permission d'annoncer publiquement les marchandises portées sur le dos des bêtes de somme ;

Salutaticos, c'était un présent fait au roi ou au comte en lui faisant le salut ;

Passionaticos, droit de passage, qui devait être perçu sur les marchandises qui passaient par la Cité pour se rendre au champ de la foire ou ailleurs (1).

Ce diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Denis fut confirmé plusieurs fois par les successeurs de Dagobert ; mais, dans leur charte de confirmation, ces droits ne sont point tous dénommés. Dans celle de Chilpéric II, de l'an 716, on ne trouve que les suivants : *portaticus*, *pontaticus*, *rotaticus* ; il ajoute, en latin barbare : « Et les autres redevances que les juges publics sont en usage de percevoir (1) »

Ce commerce, entravé par le brigandage des Francs, par les exactions du fisc, consistait en objets de luxe, tels que bijoux, ornements, armes, baudriers et ceintures, garnis d'or, de pierreries ; en objets utiles, tels que vins, huile, miel, garance, etc.

Les étoffes propres aux vêtements et aux meubles étaient manufacturées dans le pays. Chaque roi, chaque homme puissant avait sa manufacture, son *gynæceum*, où des femmes esclaves filaient et tissaient le lin et la laine. Ces gynécées, que les Francs trouvèrent établis dans les Gaules, devinrent, en quelque sorte, des sérails pour les rois, les princes, les ducs, etc. C'était de ces ateliers qu'ils tiraient leurs concubines, et quelquefois leurs épouses (2).

Les gynécées étaient, du temps des Romains, nombreux dans la Gaule, ainsi que les ateliers de teintures appelés *baphiæ*, dont on ne voit plus de traces pendant cette période. Hors les fabriques domestiques des gynécées, on ne découvre aucune autre manufacture remarquable. La plupart des objets de luxe et même de nécessité venaient de l'étranger.

On employait ordinairement pour écrire le *papyrus* ou papier ; les vaisseaux des marchands le transféraient d'Egypte dans la Gaule par Marseille. Grégoire de Tours, se plaignant des calomnies répandues contre son frère par Félix, évêque de Nantes, lui écrivit pour les repousser ; et dans sa réponse on lit cette phrase : « Si tu possédais l'évêché de Marseille, tu n'exigerais des vaisseaux qui débarquent dans son port ni huile ni autres marchandises ; tu ne voudrais que du papier, afin de pouvoir, tout à ton aise, l'employer à diffamer les gens de bien : il est malheureux que la rareté du papier mette des bornes à tes calomnies (3). »

(1) *Diplomata, Chartæ, editoribus* de Bréquigny et Laporte Dutheil, p. 131.

(1) *Vel reliquas redebecionis quod à judicibus publicis exigetur de carra eorum.* (Idem, p. 407.)

(2) *Voyez* le Glossaire de Ducange, au mot *Gynæceum*.

(3) *Greg. Tur. Hist.*, lib. 5, cap. 5.

VII. Tableau moral de Paris.

La moralité des gouvernants sert trop souvent de modèle à celle des gouvernés ; en peignant les mœurs des premiers, on pourra en tirer des inductions, obtenir des certitudes approximatives sur les mœurs des seconds. L'histoire, presque toujours muette sur le caractère des peuples, l'est beaucoup moins sur celui de leurs chefs. Les notions qu'elle laisse à désirer sur les uns seront remplacées par celles qu'elle me fournira sur les autres. Je commencerai toujours par les rois, puis je continuerai par les personnes qui, après eux, exercent le plus d'influence sur la multitude. Je suivrai cette méthode dans le cours de cet ouvrage.

L'histoire nous présente l'exemple de quelques nations subjuguées par des conquérants qui adoptèrent leurs lois et leurs habitudes, où la civilisation des vaincus triompha de la barbarie des vainqueurs. Il n'en fut pas ainsi dans la Gaule, soit parce que les mœurs des Francs étaient d'une nature peu flexible, soit parce qu'en s'établissant dans cette région, ils y trouvèrent la civilisation penchant vers son déclin ; la barbarie parvint facilement à y fonder son empire.

Chlodovech ou Clovis et ses successeurs justifient, dans leur conduite, tout ce que les écrivains de l'antiquité ont dit sur le caractère des Francs : ardeur du pillage, férocité, mauvaise foi, telles sont les habitudes vicieuses dont ces écrivains les accusent. Les Francs, dit Vopiscus, méprisent leurs serments et rient en les violant (1). Salvien les traite de nation sans foi, *gens Francorum infidelis* ; il les loue d'être hospitaliers, et les blâme d'être menteurs (2). « Les Francs, dit Libanius, « ne peuvent supporter la servitude ; ils se « croient réduits à ce fâcheux état dès « qu'ils ne trouvent personne à piller (3). »

Un proverbe grec, cité par Eginhard, porte : « Vous pouvez avoir un Franc « pour ami ; mais ne l'ayez jamais pour « voisin (4). »

(1) *Historiæ Augustæ scriptores, Vopiscus, de Proculo*, t. II, p. 762.

(2) *De Gubernatione Dei*, lib. 4, p. 86 ; lib. 7, p. 169.

(3) *Oratio* 3, p. 137.

(4) *Vita Caroli Magni*, cap. 16.

Isidore cite l'opinion de quelques écrivains qui pensent que les Francs doivent leur nom à la férocité de leur caractère. « Il est certain, ajoute-t-il, que leurs « mœurs sont corrompues, et que leur « naturel est très féroce (*naturalisque* « *ferocitas animorum*) (1). »

Nazaire, dans son panégyrique de Constantin, nous représente les Francs comme les plus cruels de tous les barbares (*præter cætera truces*). Il ajoute que cette nation est adonnée à toutes sortes de vices (*fecunda malis suis natio*) (2).

Eusèbe dit que les mœurs des Francs ressemblent à celles des bêtes féroces (3).

Sidoine Apollinaire décrit la stature élevée de leur corps, leur force, leur agilité, leur ardeur dans les combats. Agathias parle avec quelque éloge de la civilisation des Francs, dominateurs de la Gaule, et s'étonne de voir régner entre eux la paix et la justice (4). On va juger si le témoignage de ce dernier écrivain mérite plus de confiance que celui des précédents.

Chlodovech ou Clovis, chef de la dynastie de la première race, favorisé par la fortune, par les circonstances et par le clergé, parvint à s'élever à un degré de puissance qu'il n'avait sans doute pas espéré ; mais les succès ne justifient pas les moyens employés pour les obtenir. Ce roi se rendit coupable d'actes iniques et atroces ; et l'histoire de sa vie, si l'on en excepte ses exploits guerriers, n'offre pas une seule action digne d'éloges.

Sa réputation de mauvaise foi était établie jusqu'en Orient. L'empereur Justinien, dans une lettre qu'il adressa à Théodebert, petit-fils de Chlodovech, accuse ce dernier de parjure et d'impiété. Cette lettre de Justinien nous manque ; mais la réponse de Théodebert est restée. Il y repousse cette double accusation en faisant valoir surtout les succès militaires de son aïeul (5) ; comme si la fortune aveugle ne couronnait pas trop souvent les plus exécrables forfaits, surtout ceux des conquérants !

(1) *Isidor. Origin.*, lib. 9, col. 1042.

(2) *Veteres Panegyr. Nazarius in Constantin.*, cap. 16.

(3) *Vita Constantini*, lib. 1, cap. 25.

(4) *Agathiæ Hist.*, lib. 1, p. 13.

(5) *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 58.

Le crime que commit ce roi après son baptême, et que l'auteur de la vie de saint Eleuthère n'ose pas nommer à cause de son énormité (1); les meurtres qu'il exécuta de sa propre main, sa complicité dans la perfidie de Godégésile qui trahit et livre Gondeuch, son frère, roi des Bourguignons, ne sont que des fautes légères en comparaison des crimes dont Grégoire de Tours et tous les historiens de son temps ont chargé sa mémoire.

Il existait dans la Gaule, du temps de Chlodovech, cinq ou six petits rois barbares, tous ses parents. Il devait respecter en eux les liens du sang; il leur devait de la reconnaissance, parce que tous l'avaient aidé dans ses conquêtes; mais les princes barbares méconnaissent tous les devoirs. Dès qu'il fut puissant, et qu'il eut fixé sa résidence à Paris, Chlodovech conçut l'abominable projet de faire périr tous ces rois, ses parents, ses bienfaiteurs, et de s'emparer de leurs trésors et de leurs Etats: voici comment il le mit à exécution.

Chararic était roi des Morins. Chlodovech vint auprès de lui, se saisit par trahison de sa personne et de celle de son fils, les chargea de chaînes, et leur coupa la chevelure qui, chez ces barbares, était le signe de la royauté, et en était aussi le titre; puis il ordonna que le père serait fait prêtre, et le fils diacre. Chararic et son fils, indignés de leur état d'humiliation, résolurent de laisser croître leur chevelure. Chlodovech en fut instruit, fit couper la tête à tous les deux, s'empara de leur Etat, de leurs trésors et de leur peuple (*regnum eorum cum thesauris et populo adquisivit*) (3).

Sigebert, autre parent du fondateur de la monarchie, était roi de Cologne: en aidant Chlodovech à combattre les Allemands, il avait reçu une blessure au genou, blessure qui le faisait boiter. « Chlodovech, dit Grégoire de Tours, envoya « secrètement auprès du fils de Sigebert « un affidé qui lui dit: — Votre père « commence à se faire vieux; il boite d'une « jambe: par sa mort, vous seriez assuré « de son royaume et de notre amitié. — « Séduit par ces promesses et par le désir « de régner, ce fils, qui se nommait Chlo- « déric, résolut de tuer le roi son père. « Sigebert sortit un jour de la ville de Co- « logne pour aller au-delà du Rhin se pro- « mener dans la forêt de Buconnie; et « pendant que, vers le milieu du jour, il « dormait dans sa tente, des assassins en- « voyés par son fils l'égorgèrent. »

Chlodovech ne borna point ses projets criminels à faire assassiner le père par le fils; écoutons encore Grégoire de Tours.

« Chlodéric envoie aussitôt des ambas- « sadeurs auprès de Chlodovech, et les « charge de lui dire: — Mon père est « mort, son royaume et ses trésors sont à « ma disposition. Envoyez quelques per- « sonnes auprès de moi; elles pourront « choisir dans ces trésors ce qui pourra le « mieux vous plaire: je le leur remettrai « volontiers. — Chlodovech lui fit répon- « dre: — Je vous remercie de votre offre. « et vous prie de montrer à ceux que je « vous envoie toutes les richesses que « vous possédez. — Les envoyés de ce roi « étant arrivés à Cologne, Chlodéric s'em- « presse d'étaler à leurs yeux les trésors « de son père; et, pendant qu'ils les exa- « minaient, il dit: — Mon père était en « usage d'entasser dans ce petit coffre plu- « sieurs pièces de monnaie d'or. — Alors « les envoyés dirent à Chlodéric: — Por- « tez la main jusqu'au fond, et vous les « trouverez toutes. — Pendant que Chlo- « déric s'incline dans le coffre pour cher- « cher ces pièces, un d'eux lève sa hache, « lui en décharge un coup sur la tête, et « le tue.

« Chlodovech, instruit que Sigebert et « son fils étaient tués, vint à Cologne, y « assemble le peuple, et dit: — Ecoutez « ce qui est arrivé. Je naviguais sur l'Es- « caut, lorsque Chlodéric, fils de mon « parent, poursuivait son père, et disait « que je voulais le tuer. Pendant que le père « fuyait dans la forêt de Buconnie, il fut « tué par des voleurs, que son fils avait « envoyés contre lui. Ce fils ensuite, en « parcourant les trésors de son père, a été « tué par je ne sais qui. Quant à moi, je « suis fort innocent, et incapable de faire « répandre le sang de mes parents: ce « qui serait un crime. Mais, après un tel « événement, je vous le demande, vous « parais-je digne de vous comman- « der? Unissez-vous à moi, afin que vous « soyez sous ma protection. — Le peuple « applaudit par des cris et par le bruit

(1) *Vita sancti Eleutheri*, n° 15, *apud Bolland.*, 20 *febr.*

(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 2, cap. 41.

« des armes. On l'éleva sur le pavois, et il « fut proclamé roi (1). »

Ici les moyens de déception, la perfidie, le mensonge, servent d'auxiliaires aux envahissements, aux assassinats. La vie de ce prince offre d'autres preuves de cette réunion de vices.

Il existait aussi un Etat de Cambrai, et Ragnachaire en était roi. Chlodovech, dans le dessein d'envahir ce royaume, et de justifier ses projets régicides, prétexta les mœurs déréglées de ce prince, s'érigea en vengeur de la morale publique ; puis il corrompit secrètement les leudes ou fidèles de Ragnachaire, les détermina à trahir leur roi ; et, pour prix de leur future trahison, il leur donna des bracelets, des baudriers d'or en apparence, mais qui n'é-



Église Saint-Germain-l'Auxerrois.

taient que de cuivre doré. Tout étant disposé, Chlodovech marche contre le roi de Cambrai. Celui-ci s'apprête à la défense ; mais, voyant ses fidèles l'abandonner, il veut prendre la fuite. Alors ces mêmes fidèles l'arrêtent, lui lient les mains derrière le dos, et en cet état le livrent à Chlodovech. Richaire, frère de ce malheureux roi, éprouva le même sort.

En voyant ces deux princes garrottés, Chlodovech, avec une feinte colère, dit au roi Ragnachaire : « Pourquoi t'es-tu ainsi laissé garrotter? tu déshonores notre famille; il vaudrait mieux que tu fusses mort. » Alors il lève sa hache, et lui fend la tête. Puis, se tournant vers Richaire : « Malheureux ! si tu avais secouru ton frère, lui dit-il, il n'aurait pas eu l'humiliation d'avoir été conduit les mains liées. » En disant ces mots, il lève sa hache et le tue de même.

Les leudes ou fidèles de ces deux princes s'aperçurent bientôt que Chlodovech les surpassait en perfidie ; ils reconnurent

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 2, cap. 40.

que ce roi n'avait payé leur crime qu'avec de l'or faux : ils vinrent s'en plaindre. Chlodovech leur répondit avec sa duplicité accoutumée : « Ceux qui volontairement livrent leurs maîtres à la mort ne doivent être récompensés qu'avec de la fausse monnaie. » Les leudes n'insistèrent pas; et, dans la crainte des supplices, ils se retirèrent.

Ces deux princes trahis et assassinés avaient un frère nommé Rignomère, roi du Mans. Cette victime avait jusqu'alors échappé à la fureur ambitieuse du roi des Francs. Rassuré par le succès de ses crimes précédents, il ne crut pas devoir employer ses moyens ordinaires ; il envoya tout simplement à la cour de ce roi des assassins qui l'égorgèrent. Chlodovech alors s'empara de son royaume et de ses trésors.

Grégoire de Tours, qui avait le courage de faire le récit des crimes de ce roi, quoiqu'il n'eût pas celui de les blâmer, et qui semble plutôt les offrir à la postérité comme d'honorables succès, va, par un dernier coup de pinceau, compléter cet horrible portrait.

« Chlodovech, ayant fait mourir ces « princes et plusieurs autres rois (*aliis* « *multis regibus*), et surtout ses plus « proches parents, parce qu'il redoutait « leurs entreprises, étendit sa domination « sur toutes les Gaules. Un jour ayant « rassemblé ses fidèles, on rapporte qu'il « leur fit part du chagrin qu'il éprouvait « d'être privé de sa famille, que lui-même « il avait fait périr, et leur dit : — Je suis « bien malheureux ; me voilà réduit à l'é« tat d'un voyageur qui se trouve au mi« lieu d'une nation étrangère ; je n'ai pas « un seul parent dont en cas de malheur « je puisse attendre du secours. — Ce n'é« tait pas qu'il fût fâché de la mort de ses « parents ; mais il parlait ainsi par ruse « pour engager ceux qui l'écoutaient à « lui découvrir quelques parents, s'il en « existait encore, afin de les faire « tuer (1). »

On voit par ces traits que ce prince barbare, aussi cruel que dissimulé, cherchait, par de vaines raisons, à justifier ses crimes, accusait injustement ses victimes, en les immolant, comme le loup de la fable accuse l'agneau ; que son avarice bravait tous les devoirs, tous les principes

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 2, cap. 42.

sociaux et religieux. Les évêques, qui tenaient de ce roi leurs richesses et leur autorité, lui prodiguèrent les éloges.

Les quatre fils de Clovis, Théodoric, Chlothachaire, Childebert et Chlodomère, héritèrent de ses Etats et de son naturel fourbe et féroce.

Théodoric ou Thiéri, sollicité par Hermenfred, roi de la Thuringe, de l'aider à tuer son frère Beauderic, consent avec joie d'être le complice, même le principal acteur de ce meurtre, à condition qu'il lui sera donné la moitié des Etats du prince assassiné. Mais Hermenfred, étant seul parvenu à tuer son frère, refusa de partager avec Thiéri le fruit d'un assassinat auquel ce dernier n'avait pris aucune part. Thiéri, furieux, prend les armes contre Hermenfred, engage son frère Chlothachaire à le seconder ; puis, s'adressant à ses Francs, il leur débite un discours où il trace le tableau des cruautés exercées dans la Gaule par les rois de la Thuringe ; tableau horrible que j'épargne à mes lecteurs. Après ce discours, prononcé pour allumer la vengeance dans le cœur des Francs, il part, met Hermenfred en fuite, et la Thuringe à feu et à sang.

Thiéri, quelque temps après, rappelle Hermenfred, lui promet sûreté, l'engage à venir près de lui et lui envoie des présents considérables. Rassuré par des invitations fréquentes et par ces dons, le roi détrôné se rend auprès de son vainqueur. Un jour qu'ils se promenaient ensemble sur la cime des murs de Tolbiac, Thiéri pousse et précipite du haut en bas Hermenfred, qui meurt dans sa chute. Ce digne fils de Clovis ne se borne pas là ; il ordonne l'égorgement des enfants de celui qu'il venait de faire périr (1).

Thiéri, pour déterminer son frère Chlothachaire à l'aider dans la conquête de la Thuringe, lui avait promis la moitié de ce royaume. Il fallait tenir cette promesse, ou soutenir une guerre contre Chlothachaire. Pour ne faire ni l'un ni l'autre, il trouve un expédient, celui d'assassiner son frère. Il l'invite avec instance à se rendre auprès de lui ; des assassins sont cachés sous des tentes dressées le long d'un mur, dans un endroit de sa maison ; mais ces

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 3, cap. 7, cap. 8. *Gesta regum Francorum*, cap. 22. *Adonis Chonic. Recueil des Historiens de France*, t. II, p. 667.

tentes trop courtes laissent voir les pieds des hommes embusqués. Chlothachaire, instruit du piége, entre chez son frère accompagné d'une nombreuse escorte, lui demande le motif de son invitation. Thiéri, déconcerté, hésite à répondre ; et, pour sortir de son embarras, il donne à son frère un plat d'argent, qu'il parvint dans la suite à lui enlever (1).

Thiéri se rendit coupable de plusieurs autres crimes; il tua de sa main son parent Sigisvald, et chargea son fils Théodebert d'assassiner Givald, fils de ce parent, mais ce dernier assassinat ne fut point exécuté (2).

Chlodomère, autre fils de Clovis, pour servir la vengeance de sa mère Chrothechilde, porte la guerre dans les Etats de Sigismond, roi des Bourguignons, son parent, le fait prisonnier, le tue, tue sa femme, tue ses enfants, et fait jeter leurs corps dans un puits à Orléans (3). Dans la suite, Chlodomère, trahi par son frère Thiéri, qui avait épousé la fille de Sigismond, fut pris par les Bourguignons, décapité, et l'on vit sa tête portée au bout d'une lance (4).

La mort de Chlodomère occasionna des scènes atroces dont Paris fut le théâtre : scènes qui peignent fortement le caractère de Chlothacaire et de Childebert, autre fils de Clovis, et dont le récit me dispensera d'en rapporter d'autres du même genre.

Chlodomère, en mourant, laissa trois fils en bas âge : Théodovalde, l'aîné, avait atteint sa dixième année ; le second, nommé Gonthaire, sa septième, et Chlodovalde était plus jeune encore. Ces enfants vivaient à Paris auprès de leur grand'mère Chrothechilde ou Clotilde.

« Childebert voyait avec jalousie cette « reine, sa mère, prodiguer toute son af« fection aux seuls fils de Chlodomère : il « craignait de plus qu'elle ne parvînt à « leur conserver l'héritage et le trône de « leur père. Agité par ce double sentiment, « il envoya un messager à son frère Chlo« thachaire et lui fit dire : — Notre mère « garde auprès d'elle les fils de notre frère ; « elle veut qu'ils soient rois; viens promp« tement à Paris, afin que nous nous con« certions ensemble sur ce qu'il convient de « faire, nous déciderons s'il faut, en leur « coupant la chevelure, les réduire à la « condition des personnes du peuple, ou « bien s'il faut les tuer; en ce cas nous « partagerons, à portions égales, le royau« me de notre frère. — Très content de « cette proposition Chlothachaire part « pour se rendre à Paris. Childebert avait « déjà fait circuler parmi le peuple que « son entrevue avec le roi son frère n'a« vait pour objet que d'élever ces enfants « sur le trône de leur père.

« Chlothachaire étant arrivé, il fut ré« solu entre lui et Childebert qu'ils adres« seraient un message à leur mère, qui « demeurait alors à Paris. Ce message por« tait : — Envoyez-nous ces enfants afin « que nous en fassions des rois. — A ces « mots, Chrothechilde, transportée de joie « (car elle ignorait le piége qu'on lui ten« dait), fait manger et boire ces enfants, « les livre aux envoyés de leurs oncles, et « leur dit en les quittant : — J'oublierai « que j'ai perdu mon fils Chlodomère, si « vous êtes élevés au rang des rois (1). »

Aussitôt que ces enfants sont arrivés près de leurs oncles, on les saisit, on saisit leurs serviteurs, on les renferme dans des prisons séparées.

Arcadius (Gaulois, fils d'Apollinaire, sénateur d'Auvergne) est envoyé par Childebert et Chlothachaire auprès de leur mère Chrothechilde. « Il se présente de« vant cette reine, tenant d'une main une « paire de ciseaux, et de l'autre un poi« gnard nu. — O reine très glorieuse ! « dit-il, vos fils, nos maîtres, attendent « que vous manifestiez votre volonté et « que vous prononciez sur le sort de vos « petits-enfants. Voulez-vous qu'ils vivent « privés de leur chevelure, ou bien vou« lez-vous qu'ils soient égorgés ? A ces « mots, et surtout à la vue des deux instru« ments de la dégradation ou de la pro« chaine mort de ses enfants, elle est tour

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 3, cap. 7.
(2) *Idem*, lib. 3, cap. 23.
(3) *Idem*, lib. 3, cap. 6.
(4) *Epitomata Gregorii Turon.*, cap. 36.

(1) Si les Francs étaient familiarisés avec les crimes, il faut avouer qu'on parvenait facilement à les tromper. Chrothechilde devait connaître la scélératesse de ses fils ; mais elle s'y confie, parce qu'ils ont flatté son orgueil en lui promettant d'élever les fils de Chlodomère au rang des rois. On trouve dans Grégoire de Tours plusieurs autres exemples d'hommes qui se laissent aussi facilement décevoir.

« à tour agitée par des sentiments de « terreur et de colère; dans l'excès de sa « douleur, ne sachant trop ce qu'elle de- « vait répondre, elle dit ingénument: « — Puisqu'ils n'en font point des rois, « j'aime mieux que ces enfants meurent, « que s'ils vivaient privés de leur che- « velure (1).

« Arcadius, peu touché de la douleur de « cette reine et sans prévoir les suites de « la réponse qu'il allait transmettre, se « rendit promptement auprès des rois ses « maîtres, et leur dit: — Faites ce que « vous avez projeté, la reine y consent, « elle-même approuve votre résolution, et « veut qu'elle soit exécutée.

« Aussitôt Chlothachaire saisit par le « bras le plus âgé de ses neveux, le ren- « verse à terre, et lui plonge son poignard « dans le sein: l'enfant expire en pous- « sant des cris.

« Le second enfant, effrayé, se jette aux « pieds de son oncle Childebert, embrasse « ses genoux, et dit en pleurant: — Se- « courez-moi, mon cher oncle, que je ne « périsse pas comme mon frère! — Chil- « debert, touché jusqu'aux larmes, dit à « Chlothachaire: — Mon cher frère, je « t'en prie, laisse la vie à cet enfant, « accorde-moi cette grâce, et je t'accorde- « rai ce que tu désireras. Je te le demande. « ne le tue pas.

« Ces prières mettent Chlothachaire en « fureur: — Repousse cet enfant de tes « bras, ou tu vas mourir avec lui, s'écria- « t-il; c'est toi qui as formé le complot, « et tu manques si promptement à ta « parole! — Childebert repousse son ne- « veu; Chlothachaire s'en saisit, lui en- « fonce son poignard dans le côté, et le tue « comme il avait tué l'aîné. Puis les deux « rois vont égorger les serviteurs et les « nourriciers de ces enfants. Après ces « exploits, Chlothachaire, sans s'inquiéter « des meurtres qu'il venait de commettre, « monte à cheval et quitte Paris, et Chil- « debert se rend dans une maison de cam- « pagne voisine de cette ville (1).

« La reine Chrothechilde fit ensevelir « les corps de ces deux enfants; leur con- « voi funèbre fut célébré avec magnificence « et beaucoup de chants. Ils furent inhu- « més dans l'église de Saint-Pierre et de « Saint-Paul (depuis Sainte-Geneviève).

« Quant au troisième enfant, nommé « Chlodovalde, des hommes puissants (des « leudes) l'enlevèrent, et le ravirent à la « mort. Il s'adonna à la religion, coupa de « ses mains sa longue chevelure, devint « prêtre, et se distingua par de bonnes « œuvres (2). »

Childebert et Chlothachaire se partagèrent, à lance égale, l'héritage de leur frère Chlodomère, dont ils venaient d'égorger les enfants (3).

Ces scènes se passèrent en l'an 533; elles révolteraient des cannibales; elles ne portèrent alors nulle atteinte à la réputation des deux rois qui y jouèrent les principaux rôles. Childebert fut un prince très pieux, très charitable, parce qu'il

(1) Trois observations sont à faire sur cette partie du récit de Grégoire de Tours. D'abord il faut remarquer l'usage des symboles propres à frapper les yeux, à servir de supplément à la parole; la vue de la paire de ciseaux et du poignard nu fit sur Chrothechilde plus d'effet que le discours d'Arcadius. Il paraît que cet homme ne parlait pas le langage des Francs, puisqu'il est obligé d'employer des symboles pour se faire entendre par Chrothechilde.

On voit avec peine cet homme, d'une famille romaine et illustre à plusieurs égards, fils d'Apollinaire, sénateur d'Auvergne, et sénateur lui-même, s'avilir jusqu'à être domestique dans la maison de ces rois, jusqu'à les servir dans leurs projets abominables. La barbarie s'était rapidement propagée; elle avait étouffé dans ce Gaulois tous les sentiments généreux.

Grégoire de Tours cherche à justifier la fatale et cruelle décision de Chrothechilde; mais, à travers tout ce qu'il dit pour excuser sa réponse, on voit distinctement percer l'orgueil et la fierté d'une femme barbare, disposée à leur sacrifier tous les devoirs, toutes les affections de la nature.

(1) Peut-être au lieu appelé *Clipiacum*, aujourd'hui Clichi, ou bien Savies, maison royale située à l'entrée de Belleville, du côté de Paris, et à droite en montant. (*Dissertation sur l'Histoire ecclésiastique de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. II, p. 100 et 112.)

(2) Ce prince, échappé aux poignards de ses oncles, fut considéré comme un saint, et de son nom Chlodovalde on a fait celui de Cloud. Saint Cloud fut inhumé dans le bourg qui porte son nom, bourg situé à deux lieues et à l'ouest de Paris, sur la rive gauche de la Seine.

(3) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 3, cap. 18.

fonda l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés ; Chlothachaire, un prince très grand, parce qu'il réunit les quatre royaumes de la Gaule sous sa domination.

Chlothachaire termina, en l'an 561, une longue carrière remplie de succès et de crimes bas ou atroces. Il s'étonna, en mourant, de voir que la puissance de Dieu était supérieure à la sienne. « *Uva! uva!* criait-il ; quelle est donc la puissance du Dieu du ciel, puisqu'il peut abattre un aussi grand roi que moi (1) ? »

Ce roi eut de ses quatre épouses ou concubines sept fils : Charibert, Gunthaire, Chramn, Childéric, Guntchramn, Chilpéric et Sigebert, qui, élevés à la même école, eurent les inclinations et la férocité de leur père.

Charibert se chargea, en l'an 556, de faire la guerre à son propre frère Chramn. Après la mort de son père, il fut roi de Paris ; il eut quatre épouses vivantes en même temps.

En l'an 562, Honorius, nommé évêque de Saintes, vint à Paris demander à ce roi la confirmation de son élection ; Charibert le reçut avec colère, le chassa de son palais, le fit attacher sur un chariot rempli d'épines, et en cet état, l'envoya en exil (2). Charibert mourut en 567.

Gunthaire fut, en l'an 533, envoyé contre les Goths ; il arriva jusque dans le Rouergue, et, s'y arrêta sans poursuivre son expédition. Il revint, et l'histoire n'en parle plus.

Chramn, envoyé en Auvergne par son père, s'y livra à toute espèce de violences ; il enlevait les filles et les femmes des sénateurs de Clermont, et, après en avoir abusé, il les livrait à ses compagnons de débauche. Il se révolta plusieurs fois contre son père, qui chargeait ses autres fils d'aller le combattre. Chlothachaire marcha lui-même contre ce fils, qui, n'osant lui résister, prit la fuite et fut arrêté ; sa femme et ses filles éprouvèrent le même

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 4, cap. 21. *Gesta Francorum*, lib. 1, etc. *Uva*, ou *Wa*, est une exclamation d'étonnement, d'admiration ; le vieux mot français *ouais*, que l'on trouve encore dans Molière, semble être la traduction d'*uva* ; ou bien c'est le même que le cri de détresse si souvent poussé par les Juifs allemands à Metz : *Ovaie-ovaie !*

(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 4, cap. 36.

sort : Chlothachaire ordonna qu'ils fussent tous brûlés vifs. Cet ordre cruel fut exécuté (1).

Guntchramn ou Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, dont le nom figure encore dans le calendrier, au 28 mars, parmi les saints que l'Eglise révère, offrit, dans sa conduite, un mélange de dévotion et d'actions scélérates. Il fit longtemps la guerre à ses frères Chramn, Sigebert et Chilpéric. Il quittait tour à tour, et suivant ses intérêts, un parti pour embrasser le parti contraire. Il fit souffrir d'horribles tourments aux ambassadeurs de Gundovalde, malheureux prince, victime de la perfidie de plusieurs ducs, et qui, à ce qu'il paraît, était le frère du roi Guntchramn (2). Il fit périr dans les supplices l'évêque Epiphane, qui, chassé de son siége par l'armée des Lombards, n'avait commis d'autre faute que celle de s'être réfugié chez l'évêque de Marseille (3).

Il égorgea ou fit égorger les deux fils de Magnachaire, son beau-père, pour quelques paroles indiscrètes qui leur étaient échappées contre la reine Austrechilde, son épouse (4).

En l'an 580, Austrechilde, sa méchante épouse, près de rendre son âme scélérate à Dieu, comme s'exprime Grégoire de Tours, exigea de Guntchramn que les médecins qui l'avaient soignée pendant le cours de sa maladie fussent mis à mort. A peine est-elle expirée, que ce roi, voulant remplir les dernières intentions de son épouse, fit souffrir plusieurs tortures à ses médecins, les fit égorger et enterrer avec elle (5).

Il fit attacher à un poteau et lapider son chambellan Chundon, accusé, mais non convaincu, d'avoir tué un buffle dans une forêt (6).

Son frère Charibert avait laissé une veuve, appelée Theudechilde. Cette veuve, encore jeune, fit savoir à Guntchramn son désir de vivre à sa cour, et même d'y vivre en qualité de son épouse. Ce roi répondit : « Qu'elle vienne auprès de moi, « qu'elle vienne avec ses trésors. J'accepte

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 4, cap. 20.
(2) *Idem*, lib. 7, cap. 32.
(3) *Idem*, lib. 6, cap. 24.
(4) *Idem*, lib. 5, cap. 17.
(5) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 5, cap. 36. *Epitomata Aimonius, eodem anno.*
(6) *Idem*, lib. 10, cap. 10.

« l'offre qu'elle me fait : je la ferai grande « aux yeux du peuple, et elle sera avec « moi plus honorée qu'elle ne l'était avec « mon frère. » Theudechilde, transportée de joie, se met en marche, et arrive avec ses trésors. Guntchramn les regarde et dit : « J'ai droit à ces trésors ; je peux en « disposer : ils viennent d'une femme qui « s'était rendue indigne de partager la « couche de mon frère. » Après cet accueil brutal, Guntchramn lui prit la plus grande partie de ses richesses, et la fit conduire dans un couvent à Arles, où, soumise aux austérités de la règle, étroitement resserrée, elle fut en butte aux rigueurs et même aux coups de l'abbesse ; et où elle passa le reste de sa vie, tourmentée par ses passions et par les châtiments qu'elles lui attiraient (1).

Je pourrais ajouter sur ce saint roi plusieurs autres traits qui contribueraient à prouver que sa dévotion ne tempérait point son naturel barbare, et ne le rendait pas plus homme de bien. Ce prince fourbe, lâche et cruel, ne manquait guère d'assister aux offices divins. Il donna du bien aux églises, voilà ce qui le fit proclamer saint.

Chilpéric, roi de Soissons et ensuite de Paris, fut inspiré par son caractère lâche et féroce et par son infernale épouse. Sa vie n'offrit qu'une suite de crimes ; je ne parlerai point des guerres longues et cruelles qu'il fit pour envahir les Etats de ses frères ; de l'assassinat de Sigebert, l'un d'eux, ni de la mort de son épouse Galswinde, qu'il consentit à faire étrangler dans son lit pour épouser Frédégonde, sa concubine (2) ; je n'oserai exposer les horribles supplices qu'il fit subir à Sigila, serviteur de son frère Sigebert : ce serviteur était coupable d'avoir défendu le roi son maître contre les sicaires que sa belle-sœur Frédégonde avait envoyés pour l'assassiner (3). Je me bornerai à dire, qu'après avoir appris avec joie l'assassinat de ce frère, Chilpéric vient à Paris, où résidait la reine Brunichilde, veuve de Sigebert ; sans avoir égard à sa douleur, il la chasse de cette ville, l'exile à Rouen, et veut égorger le fils de cette veuve, son propre neveu, qui avait à peine atteint l'âge de cinq ans ; mais le duc Gundovalde parvient à l'arracher de ses mains, et à le mettre en sûreté à Metz (1).

Il persécute son fils Mérovée, qui, réduit au dernier désespoir, se fait poignarder par un de ses domestiques. Par les ordres de Chilpéric, on arrête tous les serviteurs de ce fils ; on les torture, et ils expirent dans des tourments qui font frémir d'horreur (2). Il exerce de pareils actes de cruauté contre le préfet Mummolus ; et après l'avoir fait longtemps souffrir, il ordonne sa mort (3).

Grégoire de Tours le qualifie d'Hérode et de Néron de son temps. « Souvent, « dit-il, à l'exemple de ce dernier, il prenait un grand plaisir à dévaster et à incendier des régions entières... Souvent « il fit injustement périr des hommes pour « envahir leurs biens. Adonné à la gour- « mandise, il faisait un dieu de son ven- « tre... Il serait difficile d'imaginer tou- « tes les recherches qu'il employait pour « sa luxure, d'imaginer tous les excès de « sa débauche. Il s'occupait sans cesse à « inventer de nouveaux moyens d'oppri- « mer le peuple. L'évulsion des yeux était « la peine ordinaire qu'il infligeait aux « condamnés ; et les ordonnances, que « pour ses intérêts particuliers il adres- « sait aux juges, se terminaient, comme « je l'ai dit, par ces mots : « Si quelqu'un « s'écarte de mes ordres, qu'on lui arra- « che les yeux (4). »

Chilpéric, perfide et cruel, tyran exécrable, était surpassé en scélératesse par son épouse Frédégonde, qui, en l'an 584, le fit assassiner à Chelles. Ce roi méritait certainement la qualification d'Hérode et de Néron que Grégoire de Tours lui attribue ; mais pourquoi cet écrivain blâme-t-il dans Chilpéric des crimes qu'il n'a pas blâmés dans Guntchramn, dans Childebert, etc., et qu'il a presque loués dans Clovis ? C'est parce que Clovis, Childebert et Guntchramn avaient comblé le clergé de richesses et de pouvoir, fondé des monastères, enrichi des églises ; parce qu'enfin Chilpéric se récriait contre le luxe, l'orgueil, les richesses et le pouvoir des évêques.

Sigebert, roi de Metz, céda trop souvent aux inspirations de sa vindicative

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 4, cap. 26.
(2) *Gregor. Turon. Hist*, lib. 4, cap. 28.
(3) *Idem*, cap. 52.

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 5, cap. 1.
(2) *Idem*, lib. 4, cap. 52.
(3) *Idem*, lib. 6, cap. 35.
(4) *Idem*, lib. 6, cap. 46.

épouse Brunichilde ou Brunehaut, et fut presque toujours en guerre contre ses frères. Actif, courageux, plus malheureux que criminel, il résista souvent, avec un succès inattendu, aux attaques de sa famille, mais succomba à la perfidie de son frère Chilpéric, ou plutôt à celle de sa belle-sœur Frédégonde : il mourut, au milieu de son camp, poignardé par les émissaires de cette femme.

Dans la conduite et le caractère des rois qui succédèrent aux quatre fils de Chlothacaire, se trouvent le même mépris pour tout ce qui constitue l'ordre social, pour la justice, pour la foi promise ; les mêmes outrages aux lois de la nature, les mêmes actes de férocité, et la même bassesse dans leurs motifs.

Childebert II appelle auprès de lui le duc Magnovalde, l'accueille, et le fait assister à un combat d'animaux. Le duc considérait un animal poursuivi par des chiens et riait aux éclats, ainsi que les autres spectateurs, lorsqu'un homme, aposté derrière lui, lève sa hache et lui abat la tête. Son corps mort est jeté par les fenêtres. Aussitôt le roi fait saisir le trésor de celui qu'il venait de faire assassiner (1).

Je passe une infinité de traits de cette nature ; les guerres scandaleuses entre les membres de la même famille ; le tableau des frères armés contre les frères, qui cherchent à se ravir leurs richesses, à s'arracher réciproquement la vie, dont l'un égorge les enfants de l'autre ; une reine âgée d'environ soixante-dix ans (Brunichilde), suppliciée pendant trois jours, enfin écartelée par les ordres de son neveu, qui l'accuse d'avoir fait périr dix rois francs (2). Telle est l'esquisse des scènes horribles qu'à la fin du sixième siècle offrit la Gaule asservie sous la domination des Francs.

Dagobert, le dernier des rois de cette race qui aient par eux-mêmes exercé le pouvoir absolu, voit avec impatience son frère Charibert posséder dans le midi de la Gaule une petite portion de l'héritage de leur père. Il place auprès de ce frère un de ses affidés appelé Ega. Il fait tuer Brodulfe, oncle de Charibert, qui lui portait ombrage, parce qu'il employait plusieurs moyens pour maintenir le roi son neveu sur son trône. Bientôt Charibert mourut de mort violente, et, peu de jours après, son fils Chilpéric éprouva le même sort. On rapporte, dit Frédégaire, que Charibert fut tué par la faction de Dagobert (1).

Ce roi envoya aussitôt au palais de son frère, pour reconnaître ses trésors, et les faire transporter à Paris. Le duc Baronte, chargé de cette commission, s'appropria une partie des richesses de cette succession (2).

Il fit couper la tête à Bozon, fils d'Audolénus, à Chrodoald, auquel il avait promis pardon et amitié, etc. Ces exécutions, qui ne se faisaient point par le bourreau, mais par des ducs qui s'en chargeaient avec empressement, étaient alors et furent longtemps après considérées comme les actes ordinaires et légitimes de la royauté, comme les prérogatives du trône.

Dagobert porta la guerre chez les Saxons, tua leur duc Berthoald, dévasta toute la Saxe, et fit massacrer tous les habitants dont la stature surpassait en hauteur la longueur de son épée (3). Ce trait est conforme au génie des barbares ; le suivant est bien plus atroce.

En l'an 631, neuf à dix mille Bulgares, sans y comprendre leurs femmes et leurs enfants, chassés de la Pannonie, leur patrie, vinrent demander à Dagobert un asile dans les terres de sa domination, et la permission de s'y établir. Ce roi leur fit répondre qu'il allait prendre des arrangements relatifs à leur demande, et qu'en attendant il les autorisait à passer l'hiver dans la Bavière, et à se répartir dans les maisons des habitants de ce pays. Les Bulgares obéissent. Bientôt après, Dagobert ordonne aux habitants qui logent des étrangers dans leurs maisons de les égorger tous dans la même nuit, sans excepter les femmes et les enfants. Cet ordre est exécuté : près de vingt mille personnes de tout âge, de tout sexe, furent égorgées dans leur lit et dans les maisons où ils avaient reçu l'hospitalité. Sept cents hommes avec leurs femmes et leurs enfants

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 8, cap. 36.
(2) *Fredegarii Chronic.*, cap. 42.

(1) *Fredegarii Chronic.*, cap. 52-57.
(2) *Idem*, cap. 47.
(3) *Gesta regum Francorum*, cap. 41. L'anonyme, moine de Saint-Gall, rapporte que Charlemagne usa de la même cruauté envers des nations barbares qui attaquaient la France du côté du levant.

purent, suivant Frédégaire (1), échapper à ce massacre; suivant d'autres, ils périrent tous.

Cette boucherie d'hommes fut ordonnée froidement, sans motif, si ce n'est celui de se débarrasser d'une population dont Dagobert ne savait que faire, trop inhabile pour l'utiliser.

Les successeurs de Dagobert n'eurent de roi que le titre, furent placés sous la tutelle des maires du palais, qui exercèrent le pouvoir absolu. Sous ces nouveaux maîtres, les mêmes erreurs, la même barbarie, les mêmes vices dans l'état politique produisirent de semblables désordres et des crimes aussi nombreux, aussi révoltants.

Si l'on m'accusait d'avoir chargé ce tableau, d'avoir montré les crimes, et caché les actions vertueuses, je répondrais que j'ai textuellement, et avec fidélité, traduit et cité mes autorités; que j'ai même sacrifié, à la nécessité d'abréger, à la crainte d'exciter des sentiments pénibles, une infinité de traits odieux qui auraient contribué beaucoup à mettre en évidence les vices de la barbarie, ceux de l'absurde régime que les Francs apportèrent dans la Gaule; je répondrais que je n'ai pu parler de leurs actions louables, puisque l'histoire ne leur en accorde aucune; que je n'ai pu faire un choix, puisque les historiens originaux sont unanimes sur tous ces princes; ils nous les présentent chargés de vices bas et atroces, et dépourvus de toutes vertus sociales; ils nous les représentent comme la honte et le fléau de l'espèce humaine.

A cette esquisse sur les rois de la première race il faudrait joindre celle de la vie des reines et princesses; il faudrait peindre le dévergondage de Basine, les vengeances et l'orgueil de Chrothechilde ou Clotilde, la cruauté de Marcatrude, celle d'Austrechilde, deux femmes de Guntchramn; la première qui fit empoisonner le fils de son époux, la seconde, qui, en mourant, exigea de ce roi le supplice de ses deux médecins.

Il faudrait parler de cette Chrodielde, fille du roi Childebert, religieuse au couvent de Poitiers, qui, apportant dans le cloître toutes les passions tumultueuses d'une princesse barbare, tout l'orgueil qui dominait dans les cours des Francs, fit naître de si longs désordres, de si étranges scandales, et transforma les vierges du Seigneur en bacchantes furieuses.

Il faudrait réciter la longue série de guerres, d'assassinats, d'empoisonnements, de crimes de toute espèce, excités, commandés et commis par deux reines, épouses de deux frères ennemis, par deux femmes qu'animait l'une contre l'autre la plus violente des haines féminines et royales. Brunichilde, vulgairement nommée Brunehaut, et Frédégonde sont ces furies, qui semblent vomies par les enfers pour le malheur de leur siècle. La première fit couler des torrents de sang, couvrit une partie de la Gaule de ruines. On peut l'accuser d'assassinats, d'intrigues criminelles; l'accuser, comme fit le roi son neveu, d'avoir donné la mort à dix rois; mais, au milieu de ses forfaits, on distingue quelques actes dignes d'éloges. On présume qu'elle fit dans ses Etats réparer les voies romaines, qui portent encore aujourd'hui le nom de chaussées de Brunehaut. Un motif louable la poussa dans la carrière des vengeances; sa sœur, la reine Galswinde, fut étranglée dans son lit, à l'instigation de Frédégonde. Le seul trait vraiment héroïque qui figure dans l'histoire de la première race lui appartient. Le voici :

Trois ducs, Rauchin, Ursion et Bertefred, ligués contre Loup, duc de Champagne, veulent lui arracher ce duché et la vie. Loup se dispose à la défense. Les deux armées s'approchent, le combat va s'engager; alors, entre les deux armées on voit s'avancer, montée sur un cheval, vêtue en habit de guerre, la reine Brunichilde. « Arrêtez, guerriers! s'écrie-t-« elle, arrêtez! épargnez un innocent; « pour un seul homme faut-il livrer une « bataille, exposer les intérêts d'une pro-« vince? » Le duc Ursion lui cria : « Fem-« me, retire-toi : tu as régné du temps « du roi ton époux; c'est maintenant ton « fils qui règne, ce n'est pas à toi, c'est à « nous à le défendre : retire-toi, ou crains « d'être foulée aux pieds des chevaux. » Brunichilde ne se retira point, et parvint, après de longs débats, à obtenir une suspension d'armes (1).

La vie de Frédégonde n'offre aucune action pareille; ses forfaits ne sont compensés par aucune action louable. Chez elle les crimes se montrent dans leur

(1) *Fredegarii Chronic.*, cap. 72. *Gesta Dagoberti,* cap. 28.

(1) *Gregor. Turon. Hist.* lib. 6, cap. 4.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

horrible nudité. Cette femme ne rêvait que meurtres, empoisonnements, supplices. Elle fit égorger les fils de son mari ; elle tenta plusieurs fois de faire assassiner ses frères, et Sigebert ne put éviter le poignard des émissaires de cette furie.

Le timide Guntchramn la redoutait, n'osait lui déplaire, et l'avait en horreur. Devant les évêques qui, en 588, vinrent lui reprocher ses liaisons avec elle, il la traita d'ennemie de Dieu et des hommes. « Comment pourrais-je, ajouta-t-il, me lier « sincèrement avec cette femme, qui a « souvent envoyé près de moi des assas- « sins pour m'arracher la vie (1)? »

Childebert, quelques années auparavant, avait fait dire à Guntchramn, par ses ambassadeurs : « Rendez-moi cette



Ancienne église Saint-Paul.

« reine homicide ; elle a étranglé ma tante, « tué mon père et mon oncle, fait poi- « gnarder mes cousins (1). »

Elle chargea un émissaire d'aller assassiner la reine Brunichilde. Le projet de cet envoyé étant découvert, il fut battu de verges par ordre de Brunichilde ; et, de retour auprès de Frédégonde, cette dernière lui fit couper un pied et une main. Ainsi, puni pour avoir tenté le crime, il le fut encore plus gravement pour ne l'avoir pas consommé (2).

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 7, cap. 7.

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 9, cap. 20.

(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 7, cap. 20. Cette reine avait des clercs ou ecclésiastiques au rang de ses domestiques ; elle s'en servait pour assassiner ses ennemis. Lorsqu'en 585 elle voulut faire périr Childebert II, elle employa deux ecclésiastiques, leur fit de magnifiques promesses, leur donna des instructions sur les moyens d'approcher

Elle fit assassiner son époux, le roi Chilpéric.

Le jour de Pâques, dans la cathédrale de Rouen, pendant qu'il célébrait les offices divins, elle fit assassiner l'évêque Prétextat (1).

Elle tenta d'étrangler sa propre fille Rigonthe. Voici comment Grégoire de Tours rapporte le fait. Ces deux princesses vivaient entre elles en fort mauvaise intelligence; toujours en querelle, elles se battaient à coups de poing. Un jour, la mère, battue, dit à Rigonthe : « Fille, pourquoi « me maltraites-tu? Voilà les richesses « que ton père a mises à ma disposition; « prends-les, et fais-en ce que tu vou- « dras. » Elle entre dans un cabinet, ouvre un coffre, en tire divers ornements précieux, et puis elle dit à sa fille : « Je « suis lasse; tire toi-même de ce coffre « tout ce qu'il contient. » Rigonthe se penche dans l'intérieur du coffre; aussitôt la mère en fait tomber le couvercle sur le cou de sa fille, le presse avec effort, l'étrangle, de sorte que les yeux de la patiente étaient près de lui sortir de la tête. Une des suivantes de Rigonthe, voyant le danger, s'écrie : « Au secours! accourez « vite, on étrangle ma maîtresse! c'est sa « mère qui l'étrangle! » On accourt, on rompt les portes du cabinet, on délivre Rigonthe près d'expirer. Cette scène fut suivie de plusieurs autres semblables. Ces deux princesses s'injuriaient, se battaient continuellement, et leur animosité avait pour cause les débauches de Rigonthe (1).

Je ne finirais point sur cette méchante reine; j'en ai dit beaucoup, et n'ai qu'effleuré la matière. Je terminerai par ce trait qui se rattache à l'histoire de Paris.

Un jeune enfant de Frédégonde fut atteint de la dyssenterie, maladie alors dominante; il mourut : on fit croire à la mère que cette mort avait pour cause des enchantements, des opérations magiques. Alors, furieuse, elle fait arrêter plusieurs femmes parisiennes qu'elle soupçonne coupables de ce prétendu maléfice. Ces femmes sont, par son ordre, battues à coups de verges, exposées à d'effroyables tortures. La douleur des tourments leur arrache des aveux; elles confessent à la reine, présente à ce supplice, qu'elles sont sorcières, qu'elles ont donné la mort à plusieurs personnes, enfin qu'elles ont fait périr son fils pour sauver la vie du préfet Mummolus. Ces aveux, loin de calmer Frédégonde, accroissent sa rage; elle fait souffrir à ces femmes des supplices plus affreux encore; les unes sont assommées, d'autres brûlées vives; plusieurs, après avoir eu les membres rompus, sont attachées sur des roues (1).

Le préfet Mummolus fut aussitôt arrêté; exposé à des tortures cruelles, il n'avoua rien.

J'omets ici un grand nombre de traits semblables, et plus graves encore, que je pourrais joindre au tableau du caractère des principaux chefs des Francs; mais ce que j'en ai dit ne suffit-il pas pour faire connaître leurs mœurs barbares et sanguinaires?

Ces rois, ces reines vivaient des revenus des villages, de leurs fiscs, de diverses contributions qu'ils imposaient à volonté. Ils possédaient chacun un trésor composé d'ornements d'or, de ceintures, de baudriers, d'armes enrichies de pierreries, tous les hommes puissants en étaient pourvus, et cherchaient, par subtilité ou par force, à s'en dépouiller les uns les autres. Plusieurs rois ont fait tuer des ducs dans l'unique dessein de s'approprier leurs trésors. Les ducs ou comtes, accusés auprès des rois, détachaient de leurs trésors quelques pièces pour obtenir d'eux l'impunité dont ils avaient besoin. Dans ces trésors, objets de luxe et d'envie, aliment de l'orgueil, composés de richesses stériles, consistait le principal mérite des Francs.

J'ai peu parlé des excès de débauches de ces princes et princesses. Chaque roi avait trois ou quatre épouses qualifiées de reines, et un plus grand nombre de concubines. Les évêques ne se mêlaient guère de ces désordres. Saint Germain, évêque de Paris, fut le premier qui chercha à les faire cesser; il excommunia, pour cause de polygamie, Charibert, roi de Paris, qui avait en même temps trois épouses-reines, Ingoberge, Marcovèse et Méroflède, et qui, bientôt après, en eut une

de ce roi, et les arma de poignards empoisonnés. Ces assassins furent découverts, avouèrent le projet criminel de Frédégonde, et furent cruellement mutilés. (*Gregor. Turon. Hist.*, lib. 8, cap. 29.)

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 9, cap. 20.

(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 9, cap. 34.

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 6, cap. 35.

quatrième appelée Theudechilde (1). C'est, je crois, le premier exemple d'une excommunication lancée contre un roi franc pour affaire matrimoniale. On verra dans la suite, sous la troisième race, les évêques de Rome s'ingérer dans ces matières, et annuler des mariages plus légitimes.

Je dois parler des évêques de la Gaule, de ces prélats qui obtinrent des pouvoirs, des richesses dont jamais ils n'avaient joui : richesses et pouvoirs contraires aux mœurs, condamnés par l'Evangile et les lois ecclésiastiques. Dès lors la morale, méconnue, fut séparée de la religion ; et celle-ci, dénaturée, reçut des règles opposées à celles que son divin fondateur avait prescrites. Jésus avait prohibé l'exercice du pouvoir et recommandé l'abnégation de soi-même ; il avait condamné les richesses comme des moyens de perdition ; les évêques changèrent tout. Ils exercèrent le pouvoir, possédèrent de grandes richesses, qu'ils acquirent promettant à ceux qui les leur concédaient pour prix de leurs donations temporelles des récompenses célestes, qui ne s'acquièrent que par l'exercice des vertus ; en leur assurant des expiations, des absolutions qui ne sont efficaces que lorsqu'elles résultent d'un sincère repentir et d'une réparation proportionnée au délit.

L'Evangile dit qu'il est extrêmement difficile aux riches d'entrer dans le ciel. Les évêques et le clergé se conduisirent d'après des principes diamétralement opposés ; il suffisait aux riches, pour obtenir le royaume des cieux, de donner une partie de leurs biens mal acquis.

Donnons maintenant un aperçu de la conduite du clergé et des évêques de cette époque.

L'humilité n'était certainement pas la vertu de ces évêques. Dans leurs communications épistolaires, ils se prodiguaient entre eux, même en se faisant des reproches, les qualifications orgueilleuses de saints, très saints, vraiment saints ; de très dignes du siége apostolique, de très digne pape, de seigneurs saints, de votre sainteté, de votre béatitude (2).

Un certain Claudius, coupable de sacrilége, avant d'être ordonné prêtre, avait emprunté de l'argent pour acheter un évêché. Le roi Clovis, qui en était le vendeur, chargea saint Remi d'accomplir le marché. Le saint, plus soumis aux ordres de son maître qu'aux lois de l'Eglise, s'empressa d'obéir. Il imposa une pénitence à Claudius pour le purger de son sacrilége, lui conféra l'ordre de la prêtrise, et chargea trois évêques de le sacrer. Ces évêques étaient Héraclius de Paris, Léon de Sens et Théodore d'Auxerre. Scandalisés de la condescendance de saint Remi, ils lui adressèrent une épître pleine de reproches, exprimés sans ménagement et même avec dureté. Ils lui dirent qu'il vaudrait mieux pour eux n'avoir jamais vu le jour que de consentir à une pareille transgression ; ils le traitèrent de jubiléen ou centenaire, épithète qu'on lui donnait alors à cause de son grand âge.

Piqué de ces reproches et de leur amertume, saint Remi fit aux trois évêques une réponse qui offre l'unique témoignage de cette querelle. A la suscription, il les qualifie poliment de seigneurs vraiment saints et de frères bienheureux. Puis il se plaint d'être accusé de transgresser les lois ecclésiastiques, et ne se justifie de cette accusation qu'en disant qu'il n'a point été corrompu par des présents, et qu'il s'est conformé à la volonté du roi ; ce roi, dit-il, défenseur et propagateur de la foi catholique : « Vous m'écrivez, continue-t-il, que « ces ordres sont en opposition avec les « lois canoniques : exercez-vous donc le « souverain sacerdoce pour en décider « ainsi ? Ne doit-on pas obéir aux ordres « du chef des régions, du protecteur de « la patrie, du triomphateur des nations (1)? »

Cette réponse, qui est celle d'un évêque courtisan, ne satisfera certainement ni les canonistes ni les hommes fermes dans leur devoir. Il s'agissait ici, non du régime temporel, mais de la consécration d'un évêque indigne de l'être ; il s'agissait de légitimer la simonie.

Voici un autre exemple de pareille complaisance, dont se rendit coupable non un seul évêque, mais presque tous les évêques rassemblés en un concile.

Prétextat, évêque de Rouen, accusé d'avoir conspiré contre Chilpéric, d'avoir célébré le mariage de Mérovée, fils de ce roi, avec la reine Brunichilde, tante de ce jeune

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 4, cap. 261,
(2) *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 36, 52, 54, etc.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 52.

prince, fut traduit devant un concile assemblé, en l'an 577, à Paris, dans la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, depuis nommée église de Sainte-Geneviève. Chilpéric ouvrit la séance par un exposé des chefs d'accusation portés contre Prétextat. Sa vive déclamation, entendue par les Francs qui accompagnaient ce roi, et qui étaient placés dans un lieu voisin, les fit frémir de rage. Ils essayèrent de rompre les portes de la basilique, pour en arracher l'évêque accusé et pour le lapider. Le roi les contint.

Prétextat commença sa justification, nia tous les faits dont il était accusé, et soutint qu'il n'existait contre lui que l'apparence des crimes qu'on lui imputait.

Des témoins à charge sont alors produits, ils montrent l'argent que l'évêque leur a distribué pour les corrompre et les rendre complices de sa conspiration. Grégoire dit qu'ils sont de faux témoins. Prétextat repousse avec assez d'avantage leur allégation.

Chilpéric s'était retiré dans une pièce voisine; les évêques, réunis dans la sacristie, devaient hautement émettre leur opinion; ils conversaient entre eux; aucun n'osait élever la voix en faveur de leur confrère accusé, lorsque Aétius, archidiacre de Paris, s'avança, salua les prélats, et, par un discours énergique, essaya de ranimer leur courage abattu. « Si, bannissant toute « crainte, leur dit-il, vous vous montrez « fermes, vos noms couverts de gloire pas« seront à l'immortalité. Si vous cédez à « votre pusillanimité, vous serez à jamais « jugés indignes du divin sacerdoce. »

Après ce discours, un morne silence règne dans l'assemblée; aucun évêque n'ose prendre la parole; chacun, redoutant les vengeances de Frédégonde, l'âme de toute cette intrigue, comprimait ses lèvres avec son doigt.

Alors Grégoire de Tours, acteur et historien de cette scène, se lève, et, après quelques phrases, il dit : « C'est à vous « particulièrement que je m'adresse, évê« ques qui paraissez être dans la familia« rité du roi : donnez-lui le vertueux et « saint conseil de ne pas diriger le feu de « sa colère contre un ministre de Dieu, de « peur qu'il n'en soit lui-même la victime, « et qu'il ne perde son royaume et sa « gloire. »

Nouveau silence dans l'assemblée.

Grégoire de Tours continue et cherche à intéresser les évêques, en faisant valoir le grand respect dû à leur caractère. Ce nouveau levier n'ébranle point la masse du concile. Les évêques gardent encore le silence.

Cependant, deux pères de ce concile, Bertchramn ou Bertrand, évêque de Bordeaux, Ragnemode, évêque de Paris, vont auprès de Chilpéric dénoncer Grégoire de Tours. Ils le peignent comme son plus grand ennemi. Chilpéric mande Grégoire de Tours : grande altercation entre le roi et l'évêque. Ce dernier reçoit ensuite des émissaires de Frédégonde, qui lui annoncent que tous les évêques du concile sont dévoués à cette reine, que lui seul s'oppose à la condamnation de Prétextat, et que, s'il veut y consentir, elle lui donnera deux cents livres pesant en argent. Grégoire rejette ces propositions.

Le lendemain, des évêques du concile viennent, auprès de Grégoire de Tours, tenter encore une fois de le corrompre : il résiste.

La seconde séance du concile s'ouvre. Chilpéric, inspiré par son épouse, vient produire un nouveau chef d'accusation contre Prétextat; il l'accuse de vol. L'accusé se justifie si bien, que Chilpéric lui-même le proclame innocent. Prétextat, après sa justification victorieuse, se retire. Chilpéric dit aux évêques : « Il ne faut point contrarier la reine, que dois-je faire? Allez trouver Prétextat, conseillez-lui, comme de votre part, de s'avouer coupable, dites-lui qu'après cet aveu, vous vous jetterez tous à mes pieds et me demanderez son pardon. »

Les évêques suivent ce conseil; à force de sollicitations, ils parviennent à déterminer Prétextat à cette inconcevable action. Bientôt on voit cet évêque s'avancer auprès du roi, se prosterner, s'étendre à ses pieds, et on l'entend crier : « J'ai péché contre le ciel et contre vous, ô roi très miséricordieux, je suis un abominable homicide, j'ai voulu vous faire périr, et placer votre fils sur votre trône. »

Après cette étrange confession, le roi se prosterne aux pieds des évêques, et leur dit : « Vous l'entendez, ô très pieux évêques, le coupable avoue son exécrable crime. »

« Nous relevâmes en pleurant, dit Gre« goire de Tours, Prétextat, couché par « terre, et le roi, ayant ordonné qu'il fût « mis hors de la basilique, se retira. »

Les évêques ne se jetèrent point aux pieds de Chilpéric pour implorer le pardon de leur confrère, comme ils l'avaient promis; ils ne pensèrent qu'à le déposer. Bertrand, évêque de Bordeaux, dit à Prétextat, qui restait plongé dans un état de stupeur : « Ecoutez, ô mon frère et co-évêque, nous ne pouvons point exercer notre charité envers vous, parce que vous n'avez point obtenu votre grâce du roi ; il faut donc auparavant vous rendre digne de son indulgence. »

Chilpéric ordonne qu'on déchire la tunique de Prétextat, qu'il soit maudit et excommunié à perpétuité. Grégoire de Tours fit de vains efforts pour s'opposer à cet ordre ; il ne fut secondé par aucun prélat ; le malheureux évêque de Rouen, arrêté, mis en prison, grièvement blessé en essayant de s'évader, fut envoyé en exil dans une île voisine des côtes de Bretagne, où il resta jusqu'à la mort du roi (1). Rétabli alors sur son siége, Frédégonde ne l'y laissa pas longtemps, et deux ans après, en 586, elle le fit assassiner le jour de Pâques, dans son église, au milieu de son clergé, qui ne lui porta aucun secours (2).

De quarante-cinq évêques qui composaient le concile de Paris, il ne s'en trouva qu'un seul, Grégoire de Tours, qui montra du courage.

Voici encore deux évêques qui s'écartèrent étrangement des lois canoniques : Rumildus de Maguelone, et Ranimire, d'abord abbé, puis évêque de Nîmes. Ces deux prêtres parvinrent à soulever une partie du midi de la Gaule, toute la province septimanique, contre son roi Wamba.

Pendant cette révolte, Ranimire chassa et fit prisonnier Arégius, évêque de Nîmes, et se mit à sa place.

Les deux prélats s'étaient déjà emparés de toute la province, lorsque le roi Wamba vint lui-même la reconquérir. Ranimire, à son approche, se réfugie à Narbonne; poursuivi, il se retire dans le territoire de Beziers, où il est pris et tué. L'évêque Rumildus se défend dans la ville de Maguelone; mais, en s'échappant, il éprouve le même sort que Ranimire (3).

Je pourrais placer ces prélats dans la catégorie des guerriers, parce qu'ils ont suscité des guerres, soutenu plusieurs combats; mais l'histoire ne nous les montre pas combattant eux-mêmes les armes à la main. Je les range parmi les audacieux. Voici les évêques vraiment guerriers.

Sagittarius, évêque de Gap, et Salonius son frère, évêque d'Embrun, tous deux élèves de saint Nicétius, évêque de Lyon, ont, je crois, donné dans la Gaule le premier exemple de l'étrange association du casque et de la mitre.

Ces deux prélats s'étaient déjà signalés par une expédition contre Victor, évêque des Tricastins. Pendant que ce dernier donnait une fête, et qu'il avait pour cela éloigné ses gardes, Sagittarius et Salonius fondent brusquement sur la maison de Victor, et, les armes à la main, frappent les serviteurs de l'évêque, déchirent leurs vêtements, enlèvent les vases et tout ce qui était préparé pour le festin (1).

Un concile punit cette violence. En l'an 572, les Lombards ayant fait une incursion dans la Gaule et dans les diocèses de Sagittarius et de Salonius, ces deux évêques, sous le commandement du patrice Mummolus, marchèrent en armes contre les ennemis. Cette action, louable dans toute autre personne que celle d'un prêtre chrétien, était contraire aux lois canoniques. Grégoire de Tours s'en plaint comme d'un forfait inouï : « Ils se montrèrent à « la guerre, dit-il, non munis du signe « céleste de la croix, mais armés comme « des guerriers, le casque en tête, la cuirasse sur le dos; et, ce qui est plus con- « damnable encore, ils versèrent de leurs « mains le sang de plusieurs ennemis (2). »

Cette conduite et les excès d'une nature plus grave encore les firent condamner à la dégradation par un concile tenu en 579 à Châlons. Ils menèrent longtemps une vie vagabonde; on ignore la fin de Salonius, mais on sait que son frère Sagittarius, après avoir combattu dans l'armée de Gundovalde et au siége de la cité des Convennes, se rendit, et, contre la foi promise, fut décapité (3).

Depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XIV l'histoire nous offre une multitude innombrable d'évêques, d'abbés, de moines qui ont fait le métier de militaires,

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 5, cap. 19.
(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 8, cap. 31.
(3) *Historia Vambæ regis*; *Recueil des Historiens de France*, t. II, p. 703 et suiv.

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 5, cap. 21.
(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 4, cap. 42.
(3) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 7, cap. 39.

et même de conquérants, comme le prouve l'exemple suivant.

Savaricus, évêque d'Auxerre, entreprit d'ajouter au territoire de son évêché les territoires de son voisinage : il s'empara, à la tête d'une armée, des diocèses d'Orléans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon et de Troyes. Cet évêque conquérant, à la faveur des guerres civiles qui désolaient la Gaule, se proposait encore de faire le siége de Lyon; mais, en l'an 715, marchant contre cette ville, suivi d'une armée nombreuse, la foudre du ciel l'atteignit, et suspendit le cours de ses victoires. Son corps, transféré à Auxerre, fut enterré dans l'église de Saint-Germain (1).

Je pourrais parler d'une infinité d'autres évêques du même temps, mais il ne faut pas tout dire, et le mal ne doit pas faire oublier le bien.

Je dois le dire, au commencement de la première race, lorsque le mal n'avait pas encore acquis toute son énergie, la Gaule et Paris eurent des évêques dont les noms méritent d'être honorablement transmis à la postérité. Eptadius, par modestie, refusa l'épiscopat, dépensa sa fortune en rachetant et en rendant à la liberté et à leur famille plusieurs des nombreux esclaves que Chlodovech avait faits en conquérant le royaume des Wisigoths. Saint Landri, évêque de Paris, vendit ses meubles et les vases sacrés de son église pour nourrir les pauvres pendant une famine. Saint Germain, autre évêque de Paris, eut le courage de châtier les mœurs scandaleuses du roi Charibert, et s'efforça d'éteindre ou de diminuer le feu des guerres civiles. On trouve aussi quelques autres évêques qui employèrent avec succès l'ascendant que leur donnait leur ministère sur l'esprit des rois, pour tempérer leur colère et leur soustraire quelques victimes; mais bientôt, la corruption ayant fait des progrès, ces actes de bienfaisance et de générosité ne reparurent plus, et furent remplacés par des actes tout contraires.

A la fin de la première race, l'action progressive de la barbarie avait étendu ses envahissements sur toutes les classes de la société, et acquis une déplorable consistance. Des nombreux témoignages de cette triste vérité je ne rapporterai qu'une lettre adressée, en 742, par saint Boniface, évêque de Mayence, à Zacharie, évêque de Rome. Ce saint lui annonce que Carloman, duc des Francs, l'a invité à convoquer un synode dans la partie de la Gaule qui lui est soumise, « où, dit-il, depuis soixante « ou soixante-dix ans la religion ecclésias- « tique est détruite ou tombée dans le « mépris. Les habitants les plus âgés disent « que, depuis plus de quatre-vingts ans, « il ne s'y est pas tenu de concile; qu'on « n'y a pas vu d'archevêque; qu'aucune « église n'y a été fondée ni rétablie; de « sorte que la plus grande partie des siéges « épiscopaux sont devenus la propriété de « laïques avides, et de prêtres qui font un « trafic des biens de l'Eglise, ou en jouis- « sent comme s'ils étaient des biens sécu- « liers.

A la suite de cette notice générale sur la dépravation morale du clergé gaulois pendant la première race des rois francs, je vais en joindre une qui est particulière aux évêques de Paris. Lorsque j'ai traité de la propagation du christianisme dans les Gaules, j'ai parlé des premiers évêques de cette ville; je vais, autant que la rareté des monuments me le permettra, les présenter sous le rapport moral.

Saffaracus, évêque de Paris dès l'an 549, fut, vers l'an 551, dans un concile tenu en cette ville, déposé pour des crimes capitaux : les uns prétendent qu'il était accusé de simonie; d'autres pensent que ses fréquents adultères furent cause de sa déposition.

Saint Germain, vingtième évêque de Paris, était, suivant tous les témoignages, recommandable par sa doctrine et ses bonnes actions. L'histoire nous le présente sous ce rapport avantageux; sa légende lui attribue plusieurs actes surnaturels. Le public d'alors dédaignait les vertus, et n'admirait que les miracles. Il mourut en 591.

Ragnemode, vingt et unième évêque, figure dans l'histoire comme un prélat de cour, un favori de l'infernale Frédégonde, dont il paraît, à certains égards, avoir été le complice. Il mourut en 591.

Eusèbe, vingt-deuxième évêque, était un marchand syrien qui aspira aux honneurs et aux richesses de l'épiscopat : préféré au frère de Ragnemode, son concurrent, parce qu'il fournit une plus grande somme d'argent, l'évêché lui fut adjugé. Il chassa tout le clergé de son prédécesseur, et le remplaça par des ecclésiastiques syriens, attachés à sa maison.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 639.

Il occupa peu de temps le siége épiscopal. Faramondus, son compétiteur, le remplaça bientôt : on ne sait si, pour cela, il attendit la mort d'Eusèbe. Des évêques qui viennent ensuite je vais citer les plus connus.

Landericus ou saint Landri, vingt-huitième évêque, est du nombre de ceux dont le nom mérite d'être honorablement mentionné ; il fut, en l'an 650, élevé au siége épiscopal. L'année suivante, une horrible famine désola les habitants de son diocèse : notre évêque, ainsi qu'il a été dit, vendit les meubles de sa maison, les vases précieux de son église, pour nourrir les pauvres.

On lui attribue la fondation de l'Hôtel-Dieu ; cette assertion n'est appuyée sur aucune preuve. On sait qu'avant lui, près de toutes les églises cathédrales, il existait un hospice destiné aux pauvres, appelés matriculaires, c'est-à-dire enregistrés dans la matricule de ces églises : peut-être saint Landri fit-il reconstruire ou réparer le bâtiment qui leur était consacré.

Landri eut pour successeur Chrodobertus, dont les actions sont peu connues.

Sigobaudus ou Sigoberraudus, trentième évêque de Paris, vint à Chelles, en 664, auprès de la reine Bathilde, prit querelle avec les Francs de cette reine ; il en résulta une émeute où cet évêque fut tué.

Importunus succéda à Sigoberraudus. Il n'est connu que par une correspondance qu'il eut avec Frodobertus, évêque de Tours. Ce dernier, pendant que les habitants de son diocèse souffraient une rigoureuse famine, chargea Importunus de lui acheter du blé, et de le lui envoyer à Tours. Ce blé, arrivé, se trouva corrompu ; il était impossible de s'en nourrir. Frodobertus s'en plaignit à l'évêque de Paris, et lui envoya un échantillon du pain fabriqué avec ce blé, pour lui prouver qu'il n'était pas mangeable. Quoique les plaintes de Frodobertus ne fussent accompagnées d'aucune parole offensante, Importunus en fut vivement piqué. Au lieu de justifier sa conduite, il lui répond qu'il ne veut avoir aucun démêlé avec lui ni avec ses pareils.

Agilbertus succéda, vers l'an 669, à l'évêque Importunus. Avant d'être élevé au siége de Paris, Agilbertus avait, pendant quelques années, rempli les fonctions d'évêque en Irlande.

Les autres évêques des derniers temps de la première race, mentionnés dans les catalogues, dans les chartres, ne le sont pas dans l'histoire.

Il convient, pour compléter le tableau moral de cette période, de rassembler un petit nombre de traits propres à caractériser les mœurs de la noblesse, de ces hommes privilégiés, connus sous le nom de leudes, domestiques, ducs, comtes, etc. Cette classe aristocratique se composait ordinairement de Francs et de Romains.

Les leudes, Francs d'origine, ne remplirent d'abord que des fonctions militaires ; ce fut parmi les Romains un peu lettrés que les rois choisirent des référendaires, des percepteurs d'impositions, et des comtes chargés de rendre la justice. Ces deux classes, d'abord distinctes sous le rapport des mœurs, se confondirent bientôt. Les habitudes des Francs, fortifiées par le pouvoir, prévalurent sur celles des Romains asservis. Ces derniers se laissèrent entraîner par le torrent de la barbarie ; cependant il se conserva encore des nuances diverses entre les mœurs des uns et celles des autres. Pour rendre ces nuances sensibles et abréger un tableau déjà trop étendu, j'ai imaginé d'offrir aux lecteurs deux parallèles exposés dans deux notes qui vont suivre.

Dans la première, je présente les actions de deux ducs, l'un Romain et l'autre Franc, qui, tous deux, paraissent être les plus criminels de tous les hommes mentionnés dans l'histoire de Grégoire de Tours (1).

(1) Eulalius, d'origine gauloise, comte d'Auvergne, était fort déréglé dans ses mœurs. Sa mère, très dévote, le réprimandait souvent : elle fut trouvée étranglée dans son lit. L'évêque excommunia ce duc, et cependant lui permit d'assister à la solennité des messes, et de participer à la communion : « Le bruit public vous accuse de parricide, lui dit hautement ce prélat ; j'ignore si vous en êtes coupable ; j'en laisse le jugement à Dieu et au bienheureux martyr saint Julien. Si vous êtes innocent, comme vous le dites, approchez et recevez une portion de l'eucharistie, mettez-la dans votre bouche : alors Dieu verra l'intérieur de votre conscience. » Après cette étrange manière d'administrer la communion, Eulalius prit l'eucharistie et se retira. (Voyez, dans le *Traité des superstitions*, par l'abbé Thiers, t. II, chap. 9, p. 320, 321, plusieurs exemples de cette pratique remarqua-

Dans la seconde note, je réunis deux ducs de diverses origines, qui, d'après le même historien, se sont signalés par des actions les plus dignes d'éloges ; ce moyen, d'une impartialité sévère, met sous les yeux du lecteur les termes de comparaison d'après lesquels il pourra sans difficulté porter son jugement (1).

ble, où la communion était administrée sans confession.)

Eulalius se livrait à la débauche avec ses servantes, abandonnait sa femme Tétradia, lui enlevait son or, ses bijoux, et la frappait jusqu'à la blesser grièvement. Il fit un voyage en cour. Pendant son absence, son neveu Vérus épousa sa femme Tétradia : puis, craignant la colère d'Eulalius, il la livra au duc Désidérius, qui à son tour l'épousa. Que de désordres!

Eulalius, indigné, tue Vérus, son neveu, qui avait épousé sa femme, va se plaindre à la cour de Guntchramn contre Désidérius qui l'avait de nouveau épousée ; et l'objet de sa plainte, à la cour de ce saint roi, est tourné en ridicule : on se moque de lui.

Parlons maintenant du duc de Rauching, qui certainement était d'origine barbare.

Il avait à son service un jeune garçon et une jeune fille, qui, épris d'amour l'un pour l'autre, sollicitèrent la permission d'être unis par les solennités de l'Eglise. Le duc seconde leurs vœux, et demande au prêtre leur absolution. Le prêtre lui dit : « Vous connaissez le respect dû aux actes de l'Eglise de Dieu ; vous savez qu'en recevant ces époux, vous devez vous engager, par serment, de maintenir leur union et de les exempter de châtiments corporels.

Rauching alors parut hésiter, se tut, puis, prenant sa résolution, il prêta sur l'autel ce serment : « Je jure de ne séparer jamais ces époux, et promets que le garçon n'épousera point une autre fille, ni la fille un autre garçon. » La cérémonie terminée, Rauching, rentré chez lui, fait couper un arbre, excaver son tronc en forme de cercueil, et creuser un fossé. Le tronc excavé est placé dans le fossé, la jeune épouse et son mari sont attachés et placés dans l'excavation de l'arbre ; un couvercle est posé sur leurs corps vivants, et le tout est recouvert de terre. « Je n'ai point violé mon serment, disait le duc, je n'ai point séparé les époux : les voilà unis pour l'éternité. »

Instruit de cette atrocité, le prêtre accourt, demande avec instance, et n'obtient qu'avec peine l'exhumation des deux époux. La fosse est découverte ; le jeune homme vivait encore ; la jeune fille était morte suffoquée. (*Gregor. Turon. Hist.*, lib. 5. cap. 3.)

Un autre trait suffira pour caractériser la méchanceté du duc Rauching. Je laisse parler Grégoire de Tours.

« Lorsque, suivant l'usage, un de ses serviteurs tenait devant lui, pendant ses repas, « un cierge allumé, il exigeait que ce serviteur « eût les jambes nues, et appliquât sur elles « le flambeau jusqu'à ce qu'il fût éteint. « Alors il le lui faisait rallumer pour recommencer le même supplice jusqu'à ce que « les jambes du patient fussent entièrement « brûlées. Si la douleur lui arrachait quelques cris, ou le faisait changer de place ; « Rauching aussitôt tirait son poignard et « menaçait de l'en percer. Les larmes que « versait ce malheureux serviteur avaient « des charmes pour le duc, et lui causaient « des transports de joie. » (*Gregor. Turon. Hist.*, lib. 5, cap. 3.)

Le duc Rauching fut assassiné dans le palais de Childebert et par ordre de ce roi, non en expiation des cruautés dont on vient de parler, mais pour avoir conspiré contre sa personne.

On aperçoit maintenant la nuance qui distingue la perversité du duc Eulalius de celle du duc Rauching.

(1) Le duc de Bertefred, Franc d'origine, n'était certainement pas un homme exempt de crimes : ligué avec le duc Ursion, il fit une guerre d'extermination à Lupus, duc de Champagne, et voulait lui enlever son duché et la vie. Quelques années après, Bertefred se ligue aussi avec Ursion et Rauching, et forme avec eux le projet de détrôner Childebert, de faire mourir ce roi, de dépouiller de toute son autorité la reine Brunichilde, de la réduire à l'état le plus abject, de se partager l'Australie, et d'accuser les Tourangeaux et les Poitevins qui se trouvaient à la cour d'être les auteurs de ces crimes. La conspiration est connue, les conspirateurs sont poursuivis ; Rauching est tué ; Ursion et Bertefred se défendent les armes à la main. La reine Brunichilde, qui veut sauver Bertefred, parce qu'il est moins coupable qu'Ursion, et parce qu'elle avait tenu sa fille sur les fonts baptismaux, lui fait dire : « Séparez-vous de cet homme, notre ennemi, la vie vous sera accordée. » Bertefred fit cette réponse : « Je ne l'abandonnerai jamais ; la mort seule nous séparera. »

Je n'ajouterai, sur les nobles de la première race, que la relation d'un voyage contenant plusieurs traits propres à faire juger de leur fidélité envers leur roi.

En l'an 584, le mariage de Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, avec Récarède, prince des Goths, fut conclu. Chilpéric se rend à Paris, y convoque ses leudes ou fidèles, et fait célébrer le mariage.

Par ses ordres, on arrache de leur foyer un grand nombre de familles parisiennes, pour, comme je l'ai dit, servir à la pompe du cortége de sa fille. Tous les apprêts sont faits. Chilpéric avait donné à Rigonthe des trésors immenses. Frédégonde, plus libérale encore, renchérit sur la générosite de son mari, en ajoutant à ces dons une quantité étonnante d'or, d'argent, de bijoux et de vêtements précieux. Chilpéric et ses leudes,

Plan de Paris sous les Carlovingiens.

temoins de ces dons, semblèrent s'étonner de ce prodigieux amas de richesses. Frédégonde prévint leurs reproches, en leur disant qu'elles ne provenaient point du trésor des anciens rois, mais qu'elles résul-

Voilà l'unique trait de générosité que l'on découvre chez les Francs dans l'histoire de Grégoire de Tours (lib. 9, cap. 9).

Le duc Chrodinus était évidemment Gaulois-Romain ; Grégoire de Tours loue la bonté de son cœur, sa piété, les nombreuses aumônes qu'il distribuait aux pauvres. Pendant la jeunesse de Sigebert, il fut nommé maire du palais de ce roi ; il refusa cette dignité, et motiva son refus sur ce qu'il lui était impossible de faire le bien. « Il a souvent établi des villages, planté des vignes, « bâti des maisons, favorisé la culture des « terres. Il logeait, il nourrissait à sa table « des évêques sans évêché, et qui n'étaient « pas riches ; il leur donnait des habitations, « des terres et des hommes pour travailler ; « il leur distribuait de l'argent, des meubles, « des tapisseries, des ustensiles. Il serait « trop long, dit Grégoire de Tours, de rap- « porter en détail toutes ses bonnes ac- « tions. Il mourut en l'an 582, à l'âge de « près de quatre-vingts ans. » (*Gregor. Tu-*

taient de son économie, de la bonne administration de ses biens, qu'elles étaient le fruit de ses épargnes et des présents qu'elle avait reçus de son époux.

Cinquante voitures suffirent à peine pour charrier le riche bagage de la princesse Rigonthe. Son cortége se composait de plus de quatre mille hommes armés, à pied ou à cheval. Les ducs Domégisellus, Ansoalde, Bladaste, le maire du palais Wadon, étaient spécialement chargés de commander la brillante escorte, et de veiller à la sûreté de la princesse et de ses trésors.

Le cortége, formé dans la cité de Paris, se met en marche ; mais en sortant par la porte méridionale de cette ville, l'essieu d'une des voitures se rompt. Les assistants, effrayés par cet accident, en tirent un funeste présage, et s'écrient : O malheur (*mala hora*) !

Enfin le cortége quitte Paris. Après avoir parcouru un espace d'environ huit milles (trois lieues), il s'arrête ; on dresse des tentes pour y passer la nuit (1).

Ici commencent les malheurs du voyage de Rigonthe.

Pendant cette nuit, cinquante hommes de l'escorte se lèvent, s'emparent de cent des meilleurs chevaux, de leurs freins d'or, de deux grandes chaînes de ce précieux métal, et fuient avec ce butin dans les Etats du roi Childebert.

Pendant tout le reste de la route, les richesses de Rigonthe devinrent successivement la proie des personnes chargées de les protéger ; mais cette princesse ne fut pas la seule victime de l'avidité de sa garde.

Chilpéric avait sévèrement recommandé de ne prendre pour la nourriture des hommes et des chevaux de l'escorte aucune denrée, aucune chose dans les terres de son fisc ; de sorte que les personnes et les bêtes devaient être alimentées par des exactions ou par le pillage. Aussi les villes et les campagnes qui se trouvaient sur le passage furent-elles mises à contribution et horriblement dévastées. « Pendant toute « la route, dit Grégoire de Tours, ceux « qui composaient le cortége se livrèrent à « tant de pillages, s'enrichirent de tant de « butin, qu'il serait impossible d'en rendre compte. Les moindres chaumières « des pauvres ne purent échapper à la « rapacité de ces brigands ; ils détruisaient « les vignes, en coupant les ceps pour avoir « le fruit ; ils enlevaient les bestiaux : « tout fut ruiné sur leur passage, où ils « ne laissèrent rien à prendre... Ce désastre eut lieu dans un temps où la gelée et une rigoureuse sécheresse avaient « emporté la récolte ; et ce qu'avait épargné ce double fléau fut entièrement « enlevé (1). »

Cependant la princesse continuait sa route, et son cortége, qui ruinait toutes les campagnes, la ruinait aussi ; car, à chaque station, il la dépouillait de quelques parties de ses trésors. Arrivée à Poitiers, elle se vit abandonnée par plusieurs ducs de son escorte : ceux qui restèrent autour d'elle l'accompagnèrent comme ils purent jusqu'à Toulouse où l'attendaient de nouveaux malheurs.

Elle reçut en chemin la nouvelle de la mort du roi son père, de Chilpéric, assas-

ron. Hist., lib. 6, cap. 20 ; *Epitomata*, cap. 58, 59.)

Ces deux ducs diffèrent entre eux, comme celui qui démolit diffère de celui qui édifie.

(1) Il n'existait alors sur les routes, ni dans les lieux habités, aucun logement, aucune hôtellerie pour les voyageurs ; ils couchaient sous la tente. Entre autres exemples que je pourrais citer, est celui de Marculfe, évêque de Senlis, qui, venant à Paris pour avoir une audience de Chilpéric, passa, dit Grégoire de Tours, sans pouvoir l'obtenir, trois jours sous la tente. (Lib. 6, cap. 46.)

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 6, cap. 45.

C'était l'usage constant des Francs, soit qu'ils entrassent en pays ami ou ennemi ; ils dévastaient tout, détruisaient les habitations, coupaient les arbres, égorgeaient les habitants qui n'avaient pu fuir, et ne laissaient que le sol qu'ils ne pouvaient enlever. Grégoire de Tours déplore fréquemment de pareils désastres.

Le duc Beppolénus, qui fut, par le roi Guntchramn, nommé duc d'Anjou, fit ainsi son entrée dans cette province : « Il enleva, « dit Grégoire de Tours, les moissons, le « blé, le foin, le vin dans les maisons des « habitants ; il s'empara de tout ce qu'elles « contenaient ; il enfonça les portes, sans « attendre qu'on lui en remît les clefs, accabla de coups les propriétaires, et les « foula aux pieds. » (Lib. 8, cap. 31.) La conduite de ce duc dans son nouveau gouvernement répondit parfaitement au cérémonial qu'il avait observé à son entrée. Voilà comment les ducs gouvernaient les provinces.

sine par les ordres de Frédégonde. Arrivée à Toulouse, on lui conseilla d'y séjourner pour laisser reposer son escorte fatiguée et pour réparer les vêtements et les voitures : elle y consentit. Pendant qu'elle séjournait dans cette ville, on y vit arriver le duc Désidérius, qui, à la tête d'une troupe armée, vint, sans autre formalité, s'emparer de ce qui restait des trésors de Rigonthe.

Il fit transférer ces richesses dans un lieu fort, et les confia à la garde d'hommes qui lui étaient dévoués.

Les chefs du cortége, ces nobles francs, chargés de protéger la princesse et ses trésors, n'opposèrent aucune résistance à l'attentat de Désidérius ; quelques-uns même, tels que le duc Bladaste et le maire du palais Wadon, s'unirent au spoliateur, et devinrent sans honte ses complices. Rigonthe, délaissée, trahie, dépouillée, fut forcée de rester à Toulouse, et de renoncer à son mariage. Cette princesse qui, quelques jours avant, possédait encore des richesses surabondantes, se trouva dans un tel état de dénûment, qu'elle put à peine se procurer les aliments nécessaires à sa propre existence. Sa vie même fut menacée, et, pour la mettre en sûreté, elle fut réduite à se réfugier dans l'asile de Sainte-Marie de Toulouse, d'où, abreuvée d'humiliations et d'outrages, elle ne fut retirée que l'année suivante (1).

Tels étaient le respect des nobles francs pour les ordres de leur roi, leur fidélité, leur exactitude à remplir leurs engagements.

Revenons à Paris, où Frédégonde, après avoir fait assassiner le roi son époux, craignant d'être poursuivie, avait profité de ses liaisons avec Ragnemode, évêque de cette ville, pour se réfugier dans l'asile de son église. Là se rendirent bientôt quelques zélés domestiques de Rigonthe, échappés au danger : ils étaient accourus pour annoncer à Frédégonde les malheurs et la pénible situation de sa fille. L'un d'eux, nommé Léonard, dit à cette reine : « J'ai accompagné, par vos ordres, votre fille Rigonthe ; j'ai vu comment on l'a outragée, comment on l'a dépouillée de ses trésors et de tous ses biens ; je me suis évadé pour venir vous en informer. » A ces mots, la reine entre en fureur : elle veut venger sur des domestiques fidèles l'infidélité et la perfidie des ducs. Par ses ordres, on arrache à ce domestique le baudrier que son époux Chilpéric lui avait donné ; on le dépouille de tous ses vêtements, et on le chasse en cet état. Les boulangers, les cuisiniers et autres, qui avaient pris le même parti, le seul qu'ils devaient prendre, furent encore plus inhumainement traités. Frédégonde les fit dépouiller tout nus, frapper de verges, leur fit couper les mains et les chassa (1).

Ces actes d'iniquité et de fureur s'exécutaient dans l'asile de l'église de Paris, dans un lieu où l'évêque Ragnemode commandait en souverain : il ne s'y opposa point.

Toujours, dans ces temps de barbarie et de malheurs, les nobles francs, lorsqu'ils ont pu le faire impunément, se sont montrés infidèles à leurs rois ; jamais, lorsque l'occasion leur a paru favorable, ils n'ont hésité à les renverser du trône et même à leur ôter la vie.

Les Francs ou fidèles de Ragnachaire enchaînent ce roi, et le livrent à Clovis et à la mort.

Chlothachaire, roi franc, poignarde de ses propres mains ses neveux qui devaient être rois.

Le roi Sigebert est assassiné au milieu de son camp par des Francs.

Chilpéric, au retour de la chasse, est poignardé par des Francs, satellites de son épouse Frédégonde.

C'est à l'occasion de l'assassinat de ce dernier roi, que son frère Guntchramn jura qu'il punirait ce meurtre jusqu'à la neuvième génération, afin, dit-il, que, par cet exemple, les Francs soient à jamais détournés de l'abominable coutume de tuer leurs rois (2).

Cette menace n'empêcha point les ducs Rauching, Ursion et Bertefred, de former le projet et commencer l'exécution d'une conjuration contre la vie du roi Childebert, afin de disposer de son trône ; n'empêcha point les ducs Désidérius, Gontran-Bozon, Mummolus, de conspirer, les armes à la main, contre le roi Guntchramn lui-même, ni plusieurs autres conspirations pareilles ; n'empêcha point les Francs de détrôner, de faire raser et enfermer en un couvent le roi Thiéry III ; ni le noble Franc

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 7, cap. 9. 17, 32.

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 7, cap. 15.
(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 6, cap. 51.

Bodillon de tuer de sa main le roi Childéric et la reine Blichilde, son épouse, enceinte; enfin n'empêcha point les ducs, les maires du palais, d'envahir graduellement l'autorité suprême, et de renverser de leur trône les rois de la première race.

Je ne parle point de plusieurs autres régicides, commis par des rois et par des reines de la nation des Francs; le récit en serait trop long. Je n'ajouterai rien à l'esquisse que j'ai tracée du caractère et des mœurs de ce temps. Je suis las de raconter leurs actions basses ou atroces.

Quant aux mœurs de la classe inférieure, l'histoire ne nous a laissé que de faibles notions; elle nous montre le peuple crédule et superstitieux à l'excès, opprimé, avili, et sans cesse outragé, pillé par ses maîtres. Il intéresse par ses malheurs, on ignore s'il est recommandable par ses vertus.

L'opinion publique était entièrement pervertie; on n'avait que des idées fausses sur le juste et l'injuste. La barbarie des Francs, la coupable condescendance des évêques, produisirent, entre le sacré et le profane, entre les crimes et la religion chrétienne, un amalgame monstrueux. Cette religion, détachée de sa morale, fut réduite aux pratiques, à une espèce de magisme. Les rois, les reines, les ducs, ainsi que le peuple, croyaient aux divinations, aux sorts, aux présages, aux prodiges; ne voyaient dans les pratiques et cérémonies religieuses qu'une vertu occulte, talismanique, qui écartait les maléfices, et procurait la fortune et le succès. Ils étaient persuadés que les saints cédaient aveuglément aux prières injustes des hommes, et même qu'ils favorisaient leurs crimes.

Claudius est envoyé par le roi Guntcramn dans l'asile de Saint-Martin de Tours, pour y séduire, enchaîner ou assassiner le duc Bérulfe. En chemin, il fait à plusieurs personnes ces questions : « La puissance du bienheureux saint Martin agit-elle encore contre les perfides ? Celui qui violerait son asile serait-il promptement puni? » Et dans l'instant qu'il tramait la plus noire perfidie contre Bérulfe, et qu'il levait le poignard sur lui, il invoquait l'assistance de saint Martin (1).

Le duc Gontran-Bozon, pour échapper à la colère de Chilpéric, s'était réfugié dans l'asile révéré de Saint-Martin. Ce roi fit tout ce qui fut en son pouvoir pour l'en tirer; il menaça même de réduire en cendres la ville et les faubourgs de Tours: mais la peur le contint. Enfin, Chilpéric s'avisa d'un moyen nouveau. Il adressa à saint Martin lui-même une lettre, qu'un diacre, par son ordre, vint de Paris à Tours déposer sur le tombeau du saint. Cette lettre portait en substance: « Permettez-« vous que j'arrache Gontran-Bozon de « son asile, ou ne le permettez-vous pas? « Répondez oui ou non. » Cette lettre resta pendant trois jours et trois nuits sur ce tombeau. Le saint ne daigna pas ressusciter pour la lire. On avait cependant poussé la précaution jusqu'à y placer une feuille blanche, afin que le saint pût facilement y écrire sa réponse. Il n'en fit rien (1).

Pour connaître leurs futures destinées, les ducs et autres nobles consultaient les pythonisses, les sorciers. Les plus religieux d'entre eux faisaient servir les livres saints à ces divinations magiques. Grégoire nous apprend avec satisfaction que Mérovée, fils de Chilpéric, n'ajoutait aucune foi aux oracles des pythonisses, mais qu'il croyait beaucoup à ceux que présentait l'ouverture fortuite des livres saints. « Il plaça « trois volumes, le Psautier, le Livre des « Rois et celui des Evangiles, sur le tom-« beau de saint Martin; passa trois jours et « trois nuits en jeûnes, en veilles et en orai-« sons (1). » Mais l'ouverture de ces livres ne lui offrit rien de satisfaisant. Ce prince voulait obliger Dieu à s'expliquer sur le sort qui lui était réservé; voulait savoir s'il monterait sur le trône, ou s'il en serait déchu. Cette pratique magique, qu'approuve Grégoire de Tours, fut, dans la suite, condamnée par divers conciles.

Le respect pour les personnes et les propriétés, la bonne foi, la sincérité et l'accomplissement des promesses, la religion du serment, enfin tous les devoirs moraux et civils étaient méconnus et méprisés : on portait même ce mépris jusqu'à faire publiquement l'éloge des crimes.

Le moine qui a écrit la vie de Dagobert, après avoir raconté la mort de vingt mille Bulgares qui, par ordre de ce roi, furent égorgés dans leurs lits, sans motif raisonnable, trouve dans cette affreuse bouche-

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 7, cap. 2.

(1) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 5, cap. 14.

me un sujet d'éloge pour Dagobert. « C'é« tait, dit-il, une résolution inspirée par « la sagesse (*sapienti consilio*) (1). »

Grégoire de Tours, en traçant les crimes de Chlodovech (Clovis), après avoir dit que ce prince, ayant engagé un fils à tuer son père, fit ensuite tuer ce fils pour avoir ses trésors et ses Etats, ajoute immédiatement : « Chaque jour, les ennemis de ce roi tombaient sous sa main ; chaque jour il augmentait sa puissance, parce qu'il marchait avec un cœur droit dans les voies de Dieu, et que ses actions lui étaient agréables (2). »

On est tombé jusqu'au dernier degré de la déraison et de la dépravation sociale lorsqu'on croit pouvoir, sans crainte d'être diffamé, faire l'apologie de crimes aussi révoltants, et l'on blasphème contre la Divinité lorsqu'on la signale comme complice et rémunératrice de pareils forfaits. Ces deux traits suffiraient seuls pour caractériser la barbarie de cette époque.

Cet état de dégradation pénétra partout, et s'accrut aux dépens d'un reste de civilisation qui s'évanouissait. L'immoralité publique se fortifiait ; les tromperies des écrivains ecclésiastiques dans la composition des légendes devenaient chaque jour plus nombreuses et plus graves. C'est ce qu'ont remarqué les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France* : le mal augmentait à mesure qu'il s'éloignait de sa source.

Les lettres restaient sans culture ; les écoles publiques, à l'exception de quelques écoles épiscopales, étaient désertées. La Gaule, aux quatrième et cinquième siècles, se glorifiait encore des Eutrope, Ausone, Pallade, Ambroise, Sulpice-Sévère, Paulin, Victor, Marcellus, Salvien, Sidoine Apollinaire, etc. Les Francs paraissent, établissent leur affreuse domination, et toutes les lumières s'éteignent. A peine en reste-t-il quelques faibles lueurs pour éclairer l'étendue et les progrès de ce désastre. L'évêque Avitus déclare, au sixième siècle, qu'il renonce à la poésie. « Bientôt, dit-il, il ne se trouvera plus « personne capable d'entendre ce genre de « composition (3). »

L'évêque Grégoire de Tours, qui écrivait environ soixante ans après Avitus, prouve, par le grand nombre de ses fautes grammaticales, par son extrême crédulité, par la fausseté de son jugement, ainsi que par son propre témoignage, la dégradation progressive de la raison humaine et de la littérature. « Dans les villes de la Gaule, « dit-il, on ne cultive plus les lettres ni « les arts libéraux. Toutes les sciences, « tous les genres d'instruction déclinent et « dépérissent... Le malheureux temps que « celui où nous vivons! L'amour pour « l'étude s'éteint de plus en plus ; bientôt « il n'existera plus d'hommes qui puissent « transmettre à la postérité les événe« ments les plus mémorables (1). »

« Le monde vieillit, dit Frédégaire, « dans le prologue de sa *Chronique* ; il « n'existe plus d'écrivain capable d'ap« procher du talent des anciens ora« teurs (2). »

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, savants explorateurs de tous les écrits et monuments historiques de cette déplorable époque, parlent ainsi des ténèbres épaisses qui envahirent la Gaule lorsque les Francs dominèrent sur ses habitants : « On ne voyait, disent-ils, « aucun vestige des sciences et des beaux« arts. Les ecclésiastiques et les moines « y étaient les seuls qui à peine savaient « lire et écrire, ignorants dans tout le « reste (3). »

Le mal fit encore de nouveaux progrès : il faut voir le tableau qu'en ont tracé ces écrivains dans leur état des lettres aux sixième et septième siècles. « La négli« gence et le mépris pour la littérature « furent encore portés plus loin, disent-ils « en parlant de ce dernier siècle : on le « poussa jusqu'à ne presque rien écrire « pour la postérité de ce qui se passait « de plus mémorable dans l'Eglise et dans « l'Etat (4). »

Cependant je dois rapporter les moindres traits qui peuvent caractériser ces règnes, et diminuer le dégoût qu'ils inspirent. Chlodovech voulut avoir près de lui un musicien, et en fit demander un à Théodoric, roi d'Italie. Ce dernier, dans la lettre qu'il adresse au roi des Francs,

(1) *Gesta Dagoberti*, cap. 28. *Recueil des Historiens de France*, tom. II, pag. 587.

(2) *Gregor. Turon. Hist.*, lib. 2, cap. 40

(3) *Aviti Opera*, carmen 6, p. 251.

(1) *Gregorii Turon. Historia, præfatio.*

(2) *Fredegarii Chronic.*, *prologus*.

(3) *Histoire littéraire*, t. III, p. 1 et suiv.

(4) *Histoire littéraire*, t. III, p. 122. Voyez aussi t. IV, p. 7, 8, 9.

lui dit : « Nous vous envoyons le joueur « de harpe que vous avez demandé ; habile dans son art, par sa voix et les « sons de son instrument dont il l'accompagne, il pourra charmer votre glorieuse puissance. Nous espérons qu'il « vous sera agréable, parce que vous « avez fortement désiré qu'il vous fût envoyé (1). »

Ce désir de Chlodovech prouve qu'à sa cour il n'existait point de musicien, puisqu'il en demandait un au roi d'Italie ; l'on ne voit pas que la musique ait fait des progrès dans la Gaule sous ses successeurs. On ne connaissait guère à cette époque que les chants d'église : on ne savait que psalmodier.

Les témoignages de la dégradation universelle sont bien plus nombreux ; mais c'en est assez pour prouver que la barbarie des Francs amena dans la Gaule le mépris des lettres, l'ignorance, la féodalité ; en fit disparaître l'ordre, la justice et la raison ; dénatura la religion, déprava les mœurs, engourdit les facultés intellectuelles, dessécha les âmes, étouffa tout sentiment généreux, fit régner les passions abjectes, telles que la cupidité, la perfidie ; des passions odieuses, telles que la vengeance et la férocité ; enfin, c'en est assez pour prouver que la barbarie des Francs parvint à rabaisser l'homme souvent au niveau et quelquefois au-dessous de la condition des bêtes.

Sous la seconde race, on sentit le mal ; on s'efforça de le réparer. On verra, dans la période suivante, quels furent les effets et la durée de ces tentatives louables.

PÉRIODE IV

PARIS SOUS LA SECONDE RACE

Ier. Coup d'œil sur cette dynastie ; incursion des Normands.

Les majordomes (*majores domus*), ou maires du palais, et les ducs, s'étaient, depuis la mort de Dagobert Ier, emparés du pouvoir souverain, et avaient laissé aux descendants de Clovis un vain titre de roi. Ils parvinrent à les priver de ce titre et à se l'attribuer.

Pépin de Héristel, duc d'Austrasie, avait usurpé, dans cette contrée orientale de la Gaule, l'autorité suprême. Son fils Charles Martel, par son courage, ses exploits militaires et les services éminents qu'il rendit à son pays, en le délivrant des armées sarrasines, légitima et fit respecter cette usurpation.

En l'an 752, Pépin II, dit le Bref, fils de Charles Martel, en réunissant la Neustrie, mit toute la Gaule sous sa domination. Plus audacieux que ses pères, qui n'avaient porté que les titres de maires du palais ou de ducs, il se fit proclamer roi, et devint le chef de la dynastie carlovingienne.

Charles dit le Grand, son fils, vulgairement nommé Charlemagne (1), doué d'autant d'audace et d'énergie, d'un génie plus vaste et plus entreprenant, succéda, en l'an 768, à son père Pépin II. En l'an 772, après la mort de son frère Carloman, il régna seul dans la Gaule et dans les autres contrées qui en dépendaient. Puis, en l'an 800, ayant étendu ses conquêtes en Europe, il fut, à Rome, proclamé empereur d'Occident et même auguste.

Sous Charlemagne, le gouvernement des Francs s'éleva au plus haut degré de splendeur ; mais, dépourvu de bases solides et d'institutions robustes et nationales, et ne devant son énergie qu'à celle de son chef, ce gouvernement, malgré les changements utiles qu'il éprouva, tomba avec l'homme qui le soutenait. Les mêmes vices qui avaient causé la ruine de la dynastie mérovingienne causèrent celle des carlovingiens.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p 3.

(1) Son véritable nom est *Karle* ou *Karole*.

Charlemagne voulut fortement l'amélioration de l'état civil et de l'état moral, voulut réformer leurs désordres et leurs abus; mais, en combattant les conséquences, il laissa subsister le principe. Il fallait remonter à la source du mal et la tarir; il ne fit que contenir ses effets. Il fallait changer les choses, il ne changea que les hommes: il destitua plusieurs ducs, plusieurs comtes; il déplaça plusieurs évêques, et leur adressa de vives réprimandes sur leur conduite désordonnée. Toutes ces tentatives n'eurent que des succès éphémères. Le mal, dont il contint les développements pendant son règne, n'éclata qu'avec plus de force après sa mort. Il aurait dû restreindre les pouvoirs de la noblesse, les pouvoirs du clergé, et diminuer ses richesses immenses, souvent très mal acquises et très mal employées, comme lui-même le témoigne (1).

Il conserva, dans son gouvernement, plusieurs coutumes que les Francs tenaient de leur barbarie originelle, et notamment celle qui autorise les fils à partager entre eux les Etats de leur père. Cette coutume avait, sous la première race, allumé, entretenu le feu des guerres civiles, et elle ne fut pas moins fatale sous la seconde.

Charlemagne ne se doutait pas qu'il pût exister un régime préférable à celui que ses aïeux avaient adopté dans les forêts de la Germanie; il ne connaissait que le despotisme, si commode pour les chefs de nations, et qui serait le meilleur des gouvernements si les rois étaient les meilleurs des hommes. Charlemagne était plus propre à réparer qu'à construire un édifice politique.

Cet empereur fut le premier prince franc qui, malgré plusieurs taches de barbarie qui ont souillé sa mémoire, offrit un caractère d'héroïsme, de magnanimité, et montra du génie. Il fit de grands efforts pour ramener dans ses Etats le culte des lettres. S'il ne réussit pas complétement dans l'exécution de ce noble projet, il faut en accuser son siècle et les vices du gouvernement. Il rétablit des écoles depuis longtemps abandonnées: elles ne répandirent pas de grandes lumières, mais elles préservèrent les lettres de leur ruine totale.

Charlemagne promulgua un très grand nombre de lois, et eut la force de les faire exécuter. Ses successeurs en publièrent beaucoup, mais elles ne furent pas toujours suivies de leur exécution.

Le 28 janvier 814, Charlemagne mourut dans son palais d'Aix-la-Chapelle, et laissa une renommée de grandeur qu'il devait à sa vaste domination et à la supériorité de son génie. Je ne parlerai point ici de ses successeurs, de ce Louis le Débonnaire, si dévot, si doux, si faible, et si cruellement outragé par ses fils; ni de Charles le Chauve, dont la méchanceté, la faiblesse et l'impéritie hâtèrent la ruine de la dynastie carlovingienne. Ces princes, guidés ou plutôt trompés par la noblesse et le clergé, livrèrent la Gaule aux plus affreux désordres, et se laissèrent entièrement dépouiller de l'autorité souveraine par ces deux classes.

Ainsi l'absence de fortes institutions, l'usage des souverains de partager leurs Etats entre leurs fils, le caractère faible des successeurs de Charlemagne, l'ambition des ducs et des évêques, toujours prêts à profiter de cette faiblesse, répandirent sur la Gaule un torrent de calamités, et procurèrent aux dépens des rois et des peuples une désastreuse consistance au régime féodal, le pire de tous les régimes.

A ces malheurs, il faut joindre les nombreuses incursions des Normands, qui pendant près d'un siècle vinrent, à diverses reprises et sur différents points, piller et dévaster la Gaule. Ces brigands, à la faveur du désordre général, purent souvent, sans rencontrer d'obstacles, assouvir leur barbare cupidité.

Paris eut sa part des événements désastreux qui affligèrent les autres lieux de la Gaule, et cette ville fut aussi une notable victime de la faiblesse des rois et du brigandage de ces étrangers.

Les pertes de Paris sous la seconde race ne furent compensées par aucun avantage, si ce n'est que ses églises s'enrichirent d'un très grand nombre de reliques, objets alors d'une haute importance pour le clergé. Je dirai, dans la suite, comment ces richesses furent acquises; mais je dois auparavant exposer sommairement l'historique des incursions des Normands et des maux qu'ils causèrent à cette ville.

Dès l'an 808, ces barbares commencèrent à infester les côtes de la Gaule. En 820, ils firent remonter leurs barques par la Seine, et tentèrent de pénétrer dans

(1) *Voyez*, ci-après, le *Tableau moral*.

l'intérieur de la Neustrie; ils en furent repoussés.

En 841, ils remontèrent sans obstacle cette rivière, pillèrent tous les lieux d'habitation situés sur l'une et l'autre de ses rives, puis se retirèrent chargés de butin.

Encouragés par ce succès facile, en 845, les mêmes étrangers, conduits par Ragenaire, montés sur cent vingt barques, font une nouvelle expédition, et s'avancent jusqu'à Paris. Ils s'y présentent la veille de Pâques. Rien n'était disposé pour la défense, tant était faible et vicieux le gouvernement d'alors. On ne leur opposa aucune résistance. Les Parisiens désertèrent leur ville; les prêtres et les moines, avec leurs trésors et leurs reliques, prirent brusquement la fuite. Tout ce qui restait de biens dans cette place sans défense devint la proie des Normands.

Cependant l'empereur Charles le Chauve, à la tête d'une armée, s'avance jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis; mais, n'osant pas combattre ces ennemis, il s'arrête dans cette abbaye. Là, il traite avec eux, et, pour s'en débarrasser, il leur donne la somme de sept mille livres pesant d'argent (1).

A la fin de décembre 856, nouvelle incursion de ces barbares; nouvelles alarmes, nouvelles pertes, même imprévoyance. Sans éprouver la moindre résistance, ils pillèrent Paris pour la seconde fois, et continuèrent leurs dévastations pendant tout le mois de janvier 857 (2). Voici ce que portent les Annales de Saint-Bertin : « Les pirates danois envahissent la Lutèce « des Parisiens (*Lotitiam Parisiorum*), et y mettent le feu... Les Danois, qui « séjournent sur les rives de la Seine, dé- « vastent tous les lieux voisins; ils en- « trent dans la Lutèce des Parisiens, « brûlent la basilique du bienheureux « Pierre et de Sainte-Geneviève (1); et « d'autres basiliques, telles que l'église de « Saint-Etienne, celle de Saint-Vincent « et de Saint-Germain, et celle de Saint- « Denis-de-la-Chartre), se rachetèrent de « l'incendie moyennant des sommes con- « sidérables (2). »

Les dégâts qu'ils commirent alors dans le monastère de Saint-Vincent ou Saint-Germain, et dans Paris, sont plus détaillés par l'historien de cette abbaye. Ces brigands, dit-il, pénètrent sans obstacles dans ce monastère et dans l'église, où ils trouvent les moines occupés à chanter matines; ils les mettent en fuite, ou les réduisent à se cacher, pillent les vases sacrés et tous les objets précieux contenus dans le couvent, incendient le bâtiment du cellier, et tuent quelques familiers de l'abbaye, qui n'avaient pas eu le temps de fuir. De là ils abordent dans l'île de la Cité. A leur approche, les négociants épouvantés se pressent de transporter leurs marchandises sur leurs bateaux, et cherchent à échapper aux pillards; mais ceux-ci s'emparent des marchands et de leurs richesses, et réduisent en cendres les habitations de la ville (3).

Pour la troisième fois, au mois de janvier 861, les Normands envahissent Paris, le brûlent ainsi que la basilique de Saint-Vincent ou de Saint-Germain-des-Prés et quelques maisons voisines.

Enhardis par ces exploits sans obstacles, ces brigands, auxquels se joignaient plusieurs nobles ou princes francs, conçurent le projet de chercher, dans les pays situés au-dessus de Paris, des richesses qu'ils ne trouvaient plus dans les contrées situées au-dessous de cette ville, contrées et ville où il ne restait plus rien à prendre. Je pense qu'alors, maîtres de cette place,

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 41, 63, 348.

(2) Pendant cette incursion, les Normands firent prisonniers Louis, abbé de Saint-Denis, et son frère Goslin, abbé de Saint-Germain : le premier de ces abbés fut obligé de payer pour sa rançon *six cent quatre-vingt-cinq livres d'or*, *trois mille deux cent cinquante livres d'argent*, et en outre de livrer plusieurs serfs avec leurs femmes et leurs enfants. Cette somme exorbitante, qui s'élèverait aujourd'hui à environ dix millions de notre monnaie, fut tirée des trésors de plusieurs monastères. (*Annales bénédict.*, t. III, p. 60.)

(1) Etienne, abbé de Tournai, parle de l'église de Sainte-Geneviève, brûlée à cette époque par les Normands, qui ne respectèrent point le corps de cette sainte. Il dit que cet édifice, de construction royale au dedans et au dehors, était décoré de mosaïques et de peintures. (*Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 72, note *d*.)

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 72, 153.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 76, 154, 351.

Paris. — Typ. [illegible]

ils rompirent le Grand-Pont, ou Pont-au-Change, afin que leurs barques pussent facilement remonter la Seine. Ils durent le rompre, parce que ses piles, trop rapprochées les unes des autres, opposaient à leurs barques un obstacle qui les empêchait de porter leur brigandage plus loin. Toutefois, il est certain qu'alors ils remontèrent la Seine, et pillèrent, au-dessus de Paris, des contrées où ils n'avaient pas encore porté leurs ravages (1).

Arrivés avec leurs barques au-dessus de Paris, ils entrèrent dans la Marne, pillèrent l'abbaye de Saint-Maur, puis la ville de Meaux ; une partie de leur troupe alla prendre et ravager Melun. L'empereur



Saint-Merry.

Charles le Chauve restait à Senlis pendant ces ravages, ne pouvant ou n'osant point en arrêter le cours.

Ce prince, faible et dévot, après la retraite des Normands, ordonna, dit-on, la réparation des bâtiments, des églises, de l'abbaye de Saint-Vincent ou de Saint-Germain, et, par un diplôme, la reconstruction du Grand-Pont, que les Normands avaient détruit. Voici ce que porte ce diplôme :

« Pour la tranquillité de tout notre « royaume, pour la défense de la sainte « Église de Dieu, et pour être préservé des « ravages des Normands, il nous a plu, « avec le consentement d'Enée, évêque de « Paris, notre fidèle, de faire construire à

(1) Il est remarquable qu'aucun des modernes qui ont écrit sur les ravages des Normands à Paris n'ait pensé à l'obstacle que présentaient, à leur projet de navigation ultérieure, les piles des ponts de cette ville, piles qui ne laissaient pas entre elles un espace suffisant au passage de leurs vastes barques. C'est pour faire disparaître cet obstacle qu'ils détruisirent le Grand-Pont ; c'est dans la suite, pour leur opposer le même obstacle, que Charles le Chauve le fit rétablir ; c'est parce qu'ils trouvèrent ce Grand-

« Paris, et sur le territoire du monastère « de Saint-Germain, monastère anciennement « ment nommé l'Auxerrois (1), un grand « pont (ou le Grand-Pont, *majorem fa-* « *cere pontem*) aux dépens de notre tré- « sor. » Charles le Chauve donne ensuite, pour l'amour de Dieu, de sainte Marie, mère de Dieu, et de saint Etienne, les produits de ce pont à l'évêque de Paris et à ses successeurs (2). Les notes chronologiques de ce diplôme ne s'accordent pas entre elles. L'année où il fut donné est, suivant les uns, celle de 870, suivant les autres, celle de 861 ; de sorte qu'il n'est pas facile d'en déterminer l'époque.

Quoique ce diplôme porte, comme beaucoup d'autres, des caractères de fausseté, il est certain que le fait principal, la reconstruction du Grand-Pont, ne peut être révoqué en doute, puisque, dans la suite, lorsque les Normands firent une nouvelle incursion, ils trouvèrent ce pont reconstruit, ce qui rendait plus difficile et contrariait leur projet de remonter leurs barques au-dessus de Paris. Alors, pour vaincre cet obstacle, ils eurent recours à des moyens extraordinaires dont je parlerai. De plus, Adon, dans sa Chronique, dit que « Charles le Chauve fit construire un pont « sur la Seine, pont dont les extrémités « étaient munies de forteresses, afin d'ar- « rêter l'impétuosité des Danois et des Nor- « mands (3). » Ce passage confirme le fait de la construction d'un pont énoncé dans le diplôme, mais ne prouve rien au-delà.

La situation de ce pont a fait naître de longues discussions. Des écrivains modernes, tels que les pères Félibien et Lobineau, auteurs de l'*Histoire de Paris ;* Bonami, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions; dom Duplessis, dans ses *Annales de Paris*, et Jaillot, dans ses *Recherches* sur cette ville, ont prétendu que Charles le Chauve ne se borna pas à faire réparer le grand et le petit pont ; qu'il en fit, de plus, construire un troisième, qui aboutissait à l'île de la Cité, traversait les deux bras de la rivière, et se divisait en deux parties. Le plus grand nombre de ces savants placent ce pont un peu au-dessus du Pont-Neuf. Il s'étendait, disent-ils, du quai des Augustins jusqu'à celui de la Ferraille. M. Jaillot admet ce troisième pont, mais ne le place pas au même endroit. Il était, suivant lui, dans l'emplacement du pont Saint-Michel. Ces diverses opinions des partisans d'un troisième pont se détruisent réciproquement, et sont trop faiblement appuyées pour être admises. D'ailleurs, si ce troisième pont eût existé, il aurait eu, ainsi qu'en avaient les deux autres, des têtes-de-pont, des rues aboutissantes. On n'en trouve aucune trace sur les lieux, ni aucune notion dans les monuments historiques.

Dans un temps où le gouvernement manquait de forces pour résister aux Normands, manquait de moyens pour fortifier Paris, il devait aussi en manquer pour construire un ouvrage aussi vaste que celui que l'on suppose (1). Il est évident que Charles le Chauve se borna à faire reconstruire le Grand-Pont, comme le portent le diplôme cité et la chronique d'Adon ; à le faire fortifier ainsi que le Petit-Pont, à placer des tours ou forteresses à leurs extrémités, afin d'opposer une barrière insurmontable à la navigation ultérieure des Normands.

Ce diplôme, d'ailleurs, ne fait mention que d'un pont, que du Grand-Pont, *majorem pontem.* C'est ainsi qu'on nommait le Pont-au-Change, parce qu'il était bâti sur le plus grand bras de la Seine ; et, par opposition, le pont qui traversait le petit bras de cette rivière était appelé Petit-Pont.

La Chronique d'Adon ne parle aussi que d'un pont, muni de forteresses à ses deux

Pont rétabli et fortifié qu'ils assiégèrent Paris, et qu'après la paix honteuse conclue entre eux et Charles le Gros, ils mirent à terre leurs barques, et les traînèrent au-dessus de cette place. Leur désir constant était de franchir un obstacle qui s'opposait à ce qu'ils pussent piller les contrées arrosées par la partie supérieure de la Seine, par la Marne et par l'Yonne, etc.

(1) Ces mots : *monastère anciennement nommé l'Auxerrois*, prouvent la fausseté du diplôme. Sous la première et la seconde race, cette église se nommait *Saint-Germain-le-Rond*. Elle a porté ce nom jusqu'au douzième siècle.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 568.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 55.

(1) L'auteur d'un ouvrage récent, intitulé: *Paris ancien et moderne*, a, p. 76 et suiv., victorieusement combattu cette opinion de M. *Bonami* et de ses partisans.

extrémités, comme il l'était lorsque, dans la suite, les Normands firent le siége de Paris.

En l'an 877, Charles le Chauve ordonna que la cité de Paris, les châteaux situés sur la Seine, et spécialement le château de Saint-Denis, seraient rétablis ou réparés (1). Ces réparations mirent Paris en état de défense.

Vingt-quatre ans s'écoulèrent, et Paris, pendant cet intervalle de temps, n'éprouva aucune insulte de la part des Normands; mais, en 885, on apprit que ces brigands étrangers remontaient la Seine. Alors Goslin, abbé de Saint-Vincent ou de Saint-Germain, et depuis peu évêque de Paris, guerrier prévoyant, se hâta d'ajouter de nouvelles fortifications aux fortifications déjà ordonnées par Charles le Chauve; ou peut-être ne fit-il que continuer celles que cet empereur avait prescrites.

Dès que l'on fut informé de l'existence de ces fortifications et des dispositions faites par l'évêque Goslin pour résister aux Normands, la confiance s'établit, et la cité de Paris, munie de murailles, de tours et de guerriers, fut considérée comme une place inexpugnable. Alors les églises, les monastères des environs de Paris et même de quelques contrées éloignées s'empressèrent d'y apporter ce qu'ils possédaient de plus précieux, leurs corps saints et leurs reliques; Paris en fut surchargé. Mais, si cette ville devint pour ces reliques un asile assuré contre les dévastations des Normands, elle ne le fut pas contre la mauvaise foi d'autres personnages. C'est ce qu'on verra dans la suite.

Les Normands, montés sur leurs barques, dont le grand nombre couvrait la surface de la Seine dans l'espace de deux lieues, arrivent sous les murs de Paris. Ils demandent la faculté de remonter la rivière, et promettent de ne causer aucun dommage à cette ville si on leur laisse le passage libre. C'était demander la rupture du Grand-Pont. L'évêque Goslin et Odo ou Eudes, comte de Paris, leur déclarent qu'ils ne peuvent accéder à leur demande. Alors les Normands se décident à faire le siége de Paris.

On demandera pourquoi ces étrangers, ayant déjà, en 861, franchi cette barrière en rompant le Grand-Pont, n'employaient pas en 885 le même moyen. Voici la réponse. En 861, Paris était sans défense, et en 885, il se trouvait muni de fortifications et de gens de guerre. Chaque pont présentait à ses extrémités deux tours, comme on le verra dans la suite; ces tours protégeaient ces ponts, et en rendaient l'approche difficile et dangereuse aux Normands. Ils renoncèrent à l'attaque du pont.

Le 25 novembre 885, au nombre d'environ trente mille combattants, commandés par Sigefride, ils donnent un premier assaut, et attaquent particulièrement une tour ou citadelle construite en bois, et montée sur un massif de maçonnerie. Cette construction n'était pas encore achevée; elle le fut pendant la nuit suivante. Il est vraisemblable que cette citadelle ou tour dépendait du palais du comte, aujourd'hui Palais-de-Justice, et qu'elle s'élevait à la partie occidentale de l'île de la cité.

Les Normands donnèrent à cette place huit assauts successifs, l'assiégèrent pendant plus de treize mois, et, pour se dédommager de l'inutilité de leurs efforts et du temps qu'ils perdaient à ce siége, ils ravagèrent et pillèrent tous les environs de Paris.

L'empereur Charles le Gros, un des successeurs de Charles le Chauve, pressé de porter des secours aux Parisiens, arriva à la tête d'une armée, qu'il fit camper au bas de Montmartre; mais, n'osant risquer une bataille, il conclut, le 30 novembre 886, une paix honteuse avec les Normands, et consentit à leur donner quatorze cents marcs d'argent, payables en mars 887, à condition qu'ils lèveraient le siége.

Les Normands, moyennant cet engagement, renoncèrent au siége de Paris, mais ne renoncèrent pas au projet de piller les contrées supérieures arrosées par la Seine, la Marne et l'Yonne.

En conséquence, pour remonter la première de ces rivières sans violer le traité, ils n'abattirent point le Grand-Pont; mais ils prirent le parti extraordinaire de tirer leurs barques hors de l'eau, et de les traîner par terre dans un espace de deux mille pas, jusqu'au-dessus de Paris, où ils les remirent à flot. Après cette opération longue et pénible, ils allèrent porter plus loin leur courage destructeur.

J'ai passé sous silence les événements de ce long siége, sur lequel le moine Abbon a composé, en style barbare et obscur, un poëme fort détaillé; je me suis borné aux

(1) *Baluzii Capitul.*, t. II, p. 267.

résultats. Je dois cependant ajouter quelques faits les plus remarquables.

La tour en bois que l'évêque Goslin avait fait construire fut l'objet constant des attaques des Normands. Cet évêque guerrier mourut pendant le siége. Ebles, son neveu, abbé de Saint-Germain-des-Prés, pendant l'absence du comte Eudes, succéda à Goslin dans le commandement de la place, et ce comte, en l'an 887, du vivant même de Charles le Gros, se fit proclamer roi de France. L'étonnante mollesse des rois carlovingiens autorisait cette usurpation. Enfin, le 7 février 886, la moitié du Petit-Pont fut renversée par les eaux débordées de la Seine.

La tour qui se trouvait à l'extrémité méridionale de ce pont, étant par cette rupture séparée de la Cité, et privée des secours qu'elle pouvait en recevoir, fut prise et brûlée par les Normands, qui égorgèrent ceux qui la défendaient.

Les Normands, ayant porté leurs barques par terre jusqu'au-dessus de Paris, après avoir pillé et ravagé les pays qu'arrosent la Seine et autres rivières supérieures, et vainement assiégé Sens, vinrent ponctuellement, au mois de mars 887, à Paris, pour y toucher la somme d'argent qui leur avait été promise par le traité; après qu'elle leur fut livrée, les Normands retournèrent à leurs expéditions ordinaires.

En 890, avec leurs bateaux chargés de butin, ils descendirent la Seine jusqu'auprès de Paris, où ils rencontrèrent l'obstacle qui, quatre années auparavant, les avait si longtemps arrêtés. Pour le surmonter, ils eurent recours au moyen qu'ils avaient déjà employé : ils traînèrent leurs bateaux sur terre, et les remirent à flot au-dessous de cette ville.

Depuis cette époque, Paris ne fut plus inquiété par ces hordes de brigands; cependant, en l'an 925, les Normands établis à Rouen, au mépris des traités, firent des incursions dans le Beauvoisis et dans l'Amiénois ; les Parisiens tombèrent sur ceux de ces étrangers qui habitaient le pays situé en deçà de la Seine, brûlèrent leurs villages et enlevèrent leurs bestiaux (1).

D'autres brigands aussi funestes au bonheur public, et honorés de titres imposants, firent encore des environs de cette ville le théâtre de leurs fureurs.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 183 et 301.

L'empereur Othon II, en guerre contre Lothaire, roi de France, au mois d'octobre 978, à la tête d'une armée de soixante mille combattants, s'avança jusqu'aux portes de Paris, brûla un faubourg de cette ville, qui ne peut être que celui du nord, et soutint un combat dans son voisinage, où il perdit beaucoup de soldats, et notamment son neveu; mais il eut le glorieux avantage d'approcher d'une des portes de la Cité et de la frapper d'un coup de lance. Satisfait des ravages qu'il avait exercés sur le territoire parisien, satisfait de l'incendie d'un faubourg et d'avoir porté un coup de lance à une des portes de Paris, il monta triomphant sur la cime de Montmartre, et y fit chanter *Alleluia*. Bientôt cette fanfaronnade fut troublée par l'arrivée du roi Lothaire, qui, avec les forces réunies du comte Hugues Capet et de Henri, duc de Bourgogne, attaqua ce fier conquérant, le mit en fuite, le poursuivit jusqu'à Soissons, et s'empara de tous ses bagages.

Revenons aux reliques nombreuses qui furent apportées dans l'île de la Cité avant le siége qu'en firent les Normands, et parlons des chapelles et églises dont ces reliques occasionnèrent la fondation ou l'accroissement.

Lorsque le calme et la sécurité eurent succédé aux alarmes, et qu'on ne craignit plus les incursions des Normands, les chefs des églises et des monastères qui avaient abrité leurs reliques dans les églises de Paris vinrent les réclamer ; mais le comte et l'évêque, dépositaires infidèles, en refusèrent la restitution, et retinrent le tout ou la plus grande partie de ces reliques. Ce refus produisit dans l'état des églises et chapelles de cette ville des changements dont je vais parler.

II. Eglises et Ecoles de Paris.

L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE PARIS, aujourd'hui église NOTRE-DAME, s'enrichit d'une grande partie des reliques que la crainte des Normands y avait fait déposer.

L'évêque ne voulut jamais restituer à l'église du bourg de Saint-Marcel la châsse de son saint patron. Il garda pareillement le corps de saint Séverin, appartenant à l'église de ce nom, située hors de la Cité et près le Petit-Pont. Il en fut de même du corps de saint Justin de Louvres en Parisis, de celui de saint Lucain de Moisy, près de Corbeil, d'une partie des

reliques de saint Cloud, et peut-être de celles de saint Denis.

Saint-Germain-le-Vieux, église située dans la Cité, place du Marché-Neuf, nos 6 et 8, était, à ce qu'on croit, un ancien baptistère dédié à saint Jean-Baptiste ; elle changea de nom, et reçut celui de Saint-Germain-le-Vieux ; voici à quelle occasion.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés avait, à l'approche des Normands, transféré la châsse de saint Germain dans cette chapelle, ou dans l'église cathédrale, dont cette chapelle dépendait. Après la retraite de ces brigands, l'abbé demanda le corps de son patron: on ne consentit à le lui restituer qu'à condition qu'un bras, détaché de ce corps, resterait à la chapelle qui lui avait servi d'asile. L'abbé se soumit à cette condition, et la chapelle, enrichie du bras de saint Germain, en reçut le nom.

On ignore l'époque de son érection en paroisse ; elle portait ce titre en 1368, et fut reconstruite et agrandie dans les années 1458 et 1560.

Son principal autel était décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, et d'un tableau représentant le baptême de Jésus-Christ, par Stella. Un autre tableau du même maître ornait une de ses chapelles, et la sacristie offrait un *Lavement de pieds* par Vouet. Les jours de fête on exposait dans cette église une tapisserie dont l'ancienneté remontait au temps de Charles V, tapisserie curieuse par les costumes en usage sous ce règne.

Cette église, démolie vers l'an 1802, fut remplacée par des maisons particulières.

Chapelle de Saint-Leufroi, située vers le milieu de la place du Grand-Châtelet. Elle doit son origine à une cause semblable. Les moines de l'abbaye de Sainte-Croix de Leufroi, au diocèse d'Evreux, inquiétés par les incursions des Normands, voulant mettre à l'abri leurs précieuses reliques, transportèrent, en 898, dans le monastère de Saint-Vincent ou de Saint-Germain, les corps de saint Leufroi, de saint Thuriaf et d'autres saints. Lorsque la tranquillité fut rétablie, ces moines demandèrent la restitution de leurs corps saints. Cette demande fut rejetée ; ils ne purent obtenir qu'un bras de saint Thuriaf.

On ignore où furent alors déposés ces corps saints ; mais on sait qu'en 1113 il est, pour la première fois, fait mention d'une chapelle de Saint-Leufroi, qui évidemment contenait le tout ou partie de la relique du saint dont elle portait le nom. Elle était alors desservie par un prêtre sous le patronage des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois.

On voit qu'elle dépendait à quelques égards de la cure de Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Son bâtiment, long de douze toises, large de cinq, était avoisiné en partie par une cour appelée cour Saint-Leufroi.

On trouve cette chapelle mentionnée, en 1246, avec le titre de cure. Elle fut démolie en 1684, pour faire place aux constructions exécutées alors aux bâtiments du Grand-Châtelet. Ses fondations pieuses furent réunies à l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Saint-Magloire, église située rue Saint-Denis, no 166, était dans l'origine un oratoire dédié à saint Georges, et placé au milieu d'un cimetière que possédaient les religieux ou chanoines de Saint-Barthélemi-de-la-Cité. Cet oratoire devint une église considérable ; voici comment.

Quelques religieux bretons, pour sauver plusieurs corps saints des ravages des Normands, les déposèrent, en l'an 979, dans l'île de la cité de Paris. Le danger ayant cessé, même en Bretagne, les propriétaires vinrent réclamer leur dépôt. Hugues Capet, alors comte de Paris, se refusa à leur juste réclamation. Enfin il ne consentit qu'à une restitution partielle ; il garda le corps de saint Magloire tout entier, et une portion de chacun des autres corps saints (1).

Les portions de ces cadavres mutilés furent d'abord déposées dans la chapelle du palais du comte ; puis, à ce qu'on présume, on en retira quelques reliques de saint Magloire pour les déposer dans l'oratoire de Saint-Georges, dont j'ai parlé, qui dès lors prit le nom de Saint-Magloire.

En 1138, les religieux ou chanoines de Saint-Barthélemi-de-la-Cité quittèrent cette église pour aller s'établir dans le local de l'oratoire de Saint-Georges, oratoire enrichi des reliques de saint Magloire, et où ils avaient fait construire un monastère, qui devint dans la suite considérable, et reçut le titre d'abbaye.

(1) *Annales bénédict.*, t. III, p. 719. *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 324.

Ce monastère de Saint-Magloire a subsisté dans le même lieu jusqu'en 1572, époque où Catherine de Médicis, pour y faire bâtir un hôtel, déplaça le couvent des religieuses Pénitentes, dont l'emplacement était nécessaire à ses projets de construction, fit démolir leur couvent et transférer les religieuses dans la maison de Saint-Magloire, dont les moines déguerpirent, et vinrent occuper la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, rue du Faubourg-Saint-Jacques. Sur l'emplacement de ce monastère de Saint-Magloire, s'éleva d'abord l'hôtel de Soissons, puis la halle aux farines(1).

Dans l'église du monastère de Saint-Magloire de la rue Saint-Denis, occupée par les religieuses Pénitentes, on voyait le monument d'André Blondel, intendant des finances, mort en 1558. Il était composé d'un grand bas-relief, qui représentait le défunt, vêtu en guerrier, dans l'attitude du sommeil et tenant en main des pavots. Ce tombeau, ouvrage de Paul Ponce, fut transféré au Musée des monuments français. L'église et une partie du couvent ont été démolies. Ce qui reste des bâtiments est occupé par un aubergiste.

Saint-Barthélemi, d'abord chapelle du Palais, puis église royale et paroissiale, située rue de la Barillerie, en face du Palais-de-Justice. Elle fut construite ou réparée vers les années 890, 891, par le comte Eudes, qui, élevé à la dignité de roi, y établit des chanoines: elle devint, en 895, le réceptacle d'un grand nombre de reliques, que la crainte des Normands y fit apporter de différents lieux. En 965, Salvator, évêque d'Aleth, en Bretagne, craignant les effets ordinaires de la guerre que faisait Richard, duc de Normandie, à Thibaut, comte de Chartres, vint déposer dans cette église une très grande quantité de reliques, parmi lesquelles on comptait dix-huit corps saints (2).

Hugues Capet, alors comte de Paris, refusa dans la suite la restitution de ces corps saints; il en garda presque la totalité, et fit agrandir le bâtiment de cette église pour les y placer convenablement. Parmi ces reliques extorquées figurait avec distinction le corps de saint Magloire: la présence de ce corps saint fit changer de nom à cette église. Elle fut appelée Saint-Magloire, et garda cette dénomination jusqu'à l'époque où les prêtres ou religieux qui la desservaient, s'y trouvant trop resserrés, transférèrent le corps de ce saint dans leur oratoire de Saint-Georges, et s'y établirent (1).

Après cette translation, l'église dont nous parlons reprit son nom de Saint-Barthélemi; en 1140, elle fut érigée en paroisse.

Le bâtiment de cette église, réparé dans les années 1730 et 1736, menaçait ruine. Le roi, en 1772, en ordonna l'entière reconstruction, qui s'exécuta avec beaucoup de lenteur. On commença par élever le portail. Cependant l'ancien édifice subsistait, lorsqu'en 1787 quelques pierres, détachées de la voûte, tombèrent. On enleva promptement de cette église les objets les plus précieux, et peu d'instants après la voûte tout entière s'écroula. On travailla à reconstruire l'édifice. Le portail était terminé, et les piliers de la nef commençaient à s'élever, lorsque la révolution vint arrêter le cours de ces travaux, qui ne faisaient pas honneur aux talents de l'architecte, M. Cherpitel.

Sur l'emplacement de cette église on établit dans la suite le théâtre de la Cité, auquel succéda la salle des Veillées, enfin des loges de francs-maçons et le Prado.

On a pratiqué au rez-de-chaussée des passages publics en partie bordés de boutiques, mais obscures et peu habitées.

Sainte-Opportune, église située sur la place qui porte encore ce nom. Elle doit son origine aux événements qui ont causé la fondation des églises précédentes.

Hildebert, évêque de Séez, pour sauver des ravages des Normands le corps de sainte Opportune, abbesse d'Almenèche, le transféra d'abord à Mouci-le-Neuf, près de Senlis; ne l'y croyant pas en sûreté, il se décida à déposer ce corps dans la cité de Paris; il vint le réclamer lors que le danger fut passé; mais il se trouva sans doute obligé, comme tant d'autres, d'en abandonner la totalité ou une partie, que l'on plaça dans une chapelle du faubourg septentrional de Paris, chapelle qui, à ce qu'il paraît, était nommée Notre-Dame-des-Bois, et qui, dotée par Louis le Bègue, et enrichie des reliques de sainte

(1) *Voyez*, ci-après, Hôtel de Soissons et Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

(2) *Annales bénédict.*, t. III, p. 719.

(1) *Voyez*, ci-dessus, *Saint-Magloire.*

Opportune, fut reconstruite sur un plus vaste plan, pourvue de chanoines et devint collégiale. Le chœur fut, en 1154, démoli : la nef subsista dans son ancien état jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

On y voyait quelques tombeaux : celui de François Conan, maître des requêtes, et de Jeanne Henequin, sa femme ; et, dans la chapelle dite de Notre-Dame-des-Bois, celui de la famille Perrot. Cette église était de plus ornée d'un grand candélabre en bronze, donné par Charles-Quint pendant son séjour à Paris ; d'une *Présentation au Temple*, peinte par Jouvenet, et d'une *Mère de Pitié*, par Champagne. Elle a été démolie en 1797, et cette démolition a répandu le jour et la salubrité dans un quartier obscur, humide et composé de rues fort étroites. Une maison particulière, n° 10, a été élevée sur une partie de son emplacement.

SAINT-LANDRI, église paroissiale située dans la Cité, rue Saint-Landri, n° 1. On ne connaît point l'origine de cette église, et l'on s'étonne de voir Landericus ou Landri, évêque de Paris, patron de deux églises de cette ville ; il l'était de celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, située hors de la Cité, où il fut enterré au septième siècle, et de celle de Saint-Landri, située dans la Cité. D'après les usages d'alors, ces deux églises devaient posséder des reliques de ce même saint. Pour expliquer l'origine de celle de Saint-Landri, il faut, dans la disette de monuments historiques, joindre les notions que nous fournit M. Jaillot aux conjectures très vraisemblables de M. l'abbé Lebeuf. Il résultera de ce rapprochement que sur l'emplacement de cette église de Saint-Landri il existait une ancienne chapelle de Saint-Nicolas ; qu'au neuvième siècle et avant le siége de Paris par les Normands, les prêtres de Saint-Germain-le-Rond, depuis nommé Saint-Germain-l'Auxerrois, voulant sauver ce corps saint de la destruction, le transférèrent dans la Cité et dans cette chapelle de Saint-Nicolas ; et que quelques parties de ce corps, ayant été retenues dans cette chapelle, lui procurèrent le nom de Saint-Landri, qu'elle a toujours porté depuis.

Le plus ancien monument qui fasse mention de cette église est de 1160. On y trouve que le prêtre de Saint-Landri est appelé Jean ; et, dans les lettres de l'évêque Maurice de Sully, de l'an 1171, on lit que Jean, prêtre de Saint-Landri, et ses paroissiens vendirent une vigne située au territoire de Laas, moyennant vingt livres.

Les reliques de saint Landri, que devait posséder cette église, étaient perdues ou enlevées, lorsqu'en 1408, Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, la gratifia de quelques ossements qu'il tira de la châsse de ce saint, conservée dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cette église était petite, presque aussi longue que large. On y voyait le tombeau du chancelier Boucherat, mort en 1686 ; tombeau établi pendant sa vie, et qui ne reçut point son corps après sa mort : le tombeau de Girardon, composé par les élèves de ce célèbre sculpteur : l'épitaphe de Brusselle, surnommé le patriarche de la Fronde et le père du peuple ; enfin, un bas-relief représentant une *Descente de Croix*, qui, transféré pendant la révolution au Musée des monuments français, l'a été, en 1817, dans l'église de Sainte-Marguerite.

Les fonts baptismaux de Saint-Landri passaient pour les plus beaux de Paris ; ils se composaient d'une cuvette de porphyre de grande dimension, enrichie d'ornements de bronze doré ; ouvrage de Lapierre, et don fait, en 1705, par M. Garçon, curé de cette église.

L'église de Saint-Landri, supprimée pendant la révolution, et son bâtiment devenu propriété particulière, a été démolie ; en 1828 et 1829 on a découvert dans ses fondations plusieurs antiquités dont j'ai parlé.

Telles sont les églises de Paris qui doivent leur origine, leurs richesses en reliques et leur accroissement aux ravages des Normands et au défaut de probité du comte et de l'évêque de cette ville. La fondation et les accroissements des églises dont je vais parler ne paraissent point mériter un semblable reproche.

SAINT-PIERRE-DES-ARCIS, église paroissiale, située dans la Cité, rue de la Vieille-Draperie. On conjecture qu'elle fut fondée, en 926, par Theudon, vicomte de Paris, à la place d'une chapelle ruinée qui portait aussi le nom de Saint-Pierre. L'origine de cette église est très peu connue, et son surnom des Arcis a exercé sans succès la sagacité des érudits. Dans une bulle du pape Innocent II, elle est

nommée *Ecclesia Sancti Petri de Arsionibus* (1).

En 1130, cette église fut érigée en paroisse. On reconstruisit son bâtiment en 1424, et son portail, en 1711, sur les dessins de Lanchenu. Un tableau de Carle Vanloo, représentant saint Pierre guérissant les boiteux à la porte du temple, décorait le grand autel. On y remarquait le monument sépulcral de Guillaume de Mai, capitaine de six vingts hommes d'armes, mort en 1480 : il était représenté avec le costume que portaient au quinzième siècle les officiers de son grade. Les monuments de cette espèce sont rares. Celui-ci fut transféré au Musée des monuments français.

Cette église fut démolie en 1800, et, sur son emplacement, on a ouvert une rue qui communique à celle de la Pelleterie.

Saint-Merri, église collégiale, située rue Saint-Martin, entre les nos 2 et 4. J'ai parlé de la chapelle de Saint-Pierre, où, vers l'an 700, fut enterré le corps de saint Méderic ou Merri (2). En l'an 884, ce saint lieu fut doté par un comte nommé Adalard : cette dotation, confirmée en 885 par le roi Carloman, et en 936 par Louis d'Outre-mer, procura de l'aisance aux desservants de cette chapelle, qui fut à peu près dans ce même temps érigée en collégiale. Alors l'édifice fut reconstruit aux frais d'un nommé Eudes Fauconnier, qui y reçut la sépulture. Lorsque, sous François Ier, on démolit ce bâtiment pour en établir un nouveau, on découvrit le tombeau et le corps de ce fondateur dont les jambes parurent revêtues de bottines de cuir doré. Sur ce tombeau était cette inscription . *Hic jacet vir bonæ memoriæ Odo Falconarius, fundator hujus ecclesiæ.* M. l'abbé Lebeuf pense que cet Odo est celui qui, avec un nommé Godefroi, défendit vaillamment Paris contre les attaques des Normands.

Je parlerai dans la suite des changements que cette église a éprouvés.

Tels furent l'origine et les accroissements des institutions religieuses de Paris pendant la seconde race. Nous avons déjà remarqué l'immoralité des causes d'une partie de ces établissements ; ajoutons que les prêtres ne craignirent pas de changer les noms des églises, et de renoncer, pour ainsi dire, à leurs patrons primitifs pour en prendre de nouveaux. L'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, pendant cette période, reçut le nom de Sainte-Geneviève ; celle de Sainte-Croix et de Saint-Vincent prit le nom de Saint-Germain ; l'abbaye de Saint-Martial, celui de Saint-Eloi ; l'église de Saint-Barthélemi, celui de Saint-Magloire ; celle de Saint-Georges prit aussi celui de Saint-Magloire ; la chapelle de Saint-Pierre, celui de Saint-Merri ; l'église de Saint-Germain-le-Rond fut nommée Saint-Germain-l'Auxerrois, etc. Les auteurs de ces changements de noms croyaient donc que le crédit de leurs anciens patrons était usé, et qu'il devenait nécessaire de recourir à de nouveaux saints pour rallumer le zèle des fidèles.

Ecoles de Paris. Charlemagne, après avoir parcouru les contrées de l'Italie, s'aperçut que ses Francs étaient fort inférieurs aux nations chez lesquelles se conservaient encore quelques restes de l'antique civilisation ; il prit la résolution de faire renaître dans la Gaule le culte des lettres et d'y établir des écoles. Pour le seconder dans ce projet, le clergé gaulois, dont l'ignorance, à peu d'exceptions près, était extrême, ne lui offrait que de faibles ressources. Il appela donc des savants étrangers, des chantres, des grammairiens, des arithméticiens. Il adressa à tous les évêques et abbés une lettre circulaire pour leur prescrire d'établir, dans leurs églises ou dans leurs monastères, des écoles particulières ou publiques : il se faisait obéir.

On enseignait, dans ces écoles, à lire, à écrire, l'arithmétique, l'astrologie, qui ordinairement se bornait au calcul appelé *comput*, ou à la méthode de déterminer les fêtes mobiles ; enfin on y enseignait l'art de chanter au lutrin, art qui donnait une grande considération à celui qui le

(1) Outre l'église de Saint-Pierre-des-Arcis, située dans l'île de la Cité, on trouve une rue de Saint-Pierre-des-Arcis, située près de cette église ; une rue des Arcis, située hors de la Cité dans la direction de la rue Saint-Martin. Ce nom dériverait-il d'*archista*, *archistes* qui signifie archer ou fabricant d'arcs, ou d'*arsitium*, qui veut dire une arcade ou un édifice dont le plan a la forme d'un arc? On a conjecturé que ce nom venait des Assyriens, parce que, sous la première race, il a existé à Paris des marchands syriens: cette conjecture n'est pas heureuse.

(2) *Voyez*, ci-dessus, *Chapelle de Saint-Pierre.*

possédait parfaitement. Telle est l'espèce d'enseignement dont Charlemagne gratifia quelques parties de la Gaule. Cet enseignement, qui n'agrandit pas le foyer des lumières, du moins les empêcha de s'éteindre.

Paris dut avoir quelque part à ces établissements; mais des écrivains, enclins à louer sans mesure les institutions du passé, et croyant illustrer leur origine en la plaçant bien avant dans les siècles de barbarie, ont considérablement exagéré le mérite de ces institutions, et ont affirmé que Charlemagne avait fondé une école dans son palais de Paris. L'histoire dit bien qu'il en fonda une dans son palais, c'est-à-dire dans le palais qu'il habitait le plus ordinairement : ce palais n'était



Monnaies mérovingiennes.

certainement pas celui de Paris, où il ne résida presque jamais, car sa résidence ordinaire dans la Gaule était, comme il a été dit, à Aix-la-Chapelle et à Ratisbonne.

De ce fait supposé les mêmes écrivains en ont induit que Charlemagne était le fondateur de l'Université de Paris : cette opinion n'est pas soutenable (1).

Il existait dans cette ville quelques écoles pour les personnes qui se destinaient

(1) *Du Boulay*, dans son Histoire de l'Université de Paris, t. I, et après lui, M. *Bonami*, dans le t. XV des Mémoires de l'Académie des inscriptions, citent un passage d'une lettre du pape Nicolas Ier, adressée à Charles le Chauve, d'où il résulterait que les prédécesseurs de cet empereur avaient établi des écoles dans la Gaule, et spécialement à Paris, *specialiter Parisiis*. J'ai parcouru avec soin toutes les lettres adressées par ce pape à cet empereur, et je n'ai pu y découvrir ces mots *specialiter Parisiis*, qui, s'ils s'y trouvaient, prouveraient seulement que des écoles furent établies à Paris, comme dans

au sacerdoce, et, conformément à l'ordre de Charlemagne, il dut en être établi dans la maison épiscopale, dans les abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, etc. Cependant les monuments historiques du temps n'offrent aucun témoignage de l'existence de l'école épiscopale, ni de celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Néanmoins on a la certitude que, sous cette race, l'école de Saint-Germain-des-Prés était en vigueur; on connaît quelques-uns de ses professeurs, de ses élèves; on connaît même les ouvrages qu'ils ont composés. L'on ne trouve aucune notion semblable sur les autres prétendues écoles de Paris.

On sait qu'Abbon, qui composa, en latin barbare, un poème sur le siége de Paris par les Normands, était élève de l'école de Saint-Germain-des-Prés; et cette production, il faut le déclarer, ne donne pas une idée bien avantageuse des talents de l'élève, ni des progrès de l'instruction dans cette école.

On sait qu'en l'an 900, Remi, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, vint à Paris pour ouvrir une école de philosophie ou plutôt de dialectique; école qui fut, à ce que l'on croit, la première en ce genre. On ignore en quel lieu il professait; peut-être son école fut-elle indépendante, comme dans la suite on en vit plusieurs à Paris. On sait aussi qu'il eut pour successeur Odon, son disciple.

Mais ces écoles isolées, n'étant point régies par la même loi, ni soumises à des principes, à des règles, à des méthodes uniformes, et ne formant point corps d'enseignement, ne pouvaient constituer une université. Sous Charlemagne, et pendant plus de quatre cents ans après lui, il n'y eut à Paris ni la chose ni le mot: la chose commença à se former sous le règne de Philippe-Auguste, et le mot d'Université ne figura pour la première fois, dans l'histoire, que sous celui de Louis IX. On a débité sur l'origine de ce corps enseignant plusieurs autres erreurs dont je parlerai plus loin (1).

les autres cités, mais non dans le palais de cette ville. Charlemagne ne fonda point l'Université de Paris. Les poètes et les peintres sont toujours disposés à consacrer les mensonges honorables. M. Gros, en peignant la coupole de Sainte-Geneviève, ouvrage qui accroîtra sa réputation justement célèbre, a placé un groupe où Charlemagne est indiqué comme fondateur de l'Université de Paris; il a propagé une erreur.

III. Tableau physique de Paris.

L'enceinte de l'île de la Cité, la seule qui existât sous la première et la seconde race, reçut, en 885, lorsque les Normands vinrent en faire le siége, un accroissement de fortifications. Eudes, comte, et Goslin, évêque de Paris, firent travailler à ces fortifications, et construire notamment une tour ou citadelle en bois, établie sur un massif de maçonnerie; tour située à l'extrémité occidentale de la Cité, objet des attaques réitérées des Normands.

Les deux ponts en bois, les seuls par lesquels on pénétrât dans l'île de la Cité, furent, en cette occasion, fortifiés par des tours placées à leurs extrémités. Ces tours qu'Abbon, dans son poème sur le siége de Paris, désigne par le mot de *Phalæ*, étaient en bois, comme les ponts qu'elles protégeaient : « Cité de Paris! tu es heureuse, « s'écrie ce poète, d'être placée dans une « île : un fleuve te serre doucement dans « ses bras, et circule tout autour de tes « murailles; à ta droite comme à ta gau« che, des ponts, qui s'étendent jusqu'aux « rives opposées, sont fermés par des por« tes, et protégés par des tours élevées, « tant du côté de la Cité qu'au-delà des « deux bras de la rivière (1). »

Aucune enceinte ne protégeait les faubourgs du midi et du nord; rien, dans le poème d'Abbon, n'en fait soupçonner l'existence. Au-delà des têtes de pont situées à l'entrée de la Cité, il n'existait aucune fortification. L'histoire des églises et monastères situés dans ces faubourgs nous prouve, au contraire, que nul obstacle n'arrêta les Normands qui les pillèrent.

Les écrivains modernes qui ont soutenu que ces faubourgs étaient entourés de murailles se sont principalement appuyés sur le passage d'une charte de Lothaire et de Louis le Fainéant, charte confirmative des biens de l'abbaye de Saint-Magloire, où on lit cette phrase : « Une chapelle, dédiée « à saint Magloire, située dans le faubourg

(1) *Voyez*, ci-après, *Université*.

(2) *Abbonis, monachi Sancti Germani a pratis, poemata de Bello Parisiacæ urbis*, lib. I, vers. 15.

« de Paris, non loin des murailles (*haud « procul a muribus*). » On pourrait induire de ce passage que l'église Saint-Magloire était située en dehors, et près des murailles du faubourg du nord, et que ce faubourg était, en conséquence, défendu par une muraille; mais cette charte est manifestement fausse, et a été fabriquée dans des temps plus récents (1).

La Cité était partagée en deux parties par un chemin qui, partant du Petit-Pont, s'étendait en tournant par la rue de la Calandre jusqu'au Grand-Pont, aujourd'hui Pont-au-Change. Dans la partie occidentale dominait le comte, dont le palais était situé sur l'emplacement du Palais-de-Justice actuel; dans la partie orientale dominait l'évêque, résidant dans la maison de l'église : c'est ainsi qu'on nommait alors l'habitation de l'évêque et de son clergé ; elle ne portait pas encore l'appellation fastueuse de palais épiscopal. Semblable partage existait alors dans toutes les cités de la Gaule où résidaient un comte et un évêque.

Au-delà de l'île de la Cité s'étendaient, au nord et au sud, deux faubourgs souvent ravagés par les armées ; et, au-delà de ces faubourgs, on voyait des groupes de chaumières dominés par les édifices de quelques églises ou monastères ; tels étaient les bourgs de Saint-Marcel, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Martin-des-Champs, etc. .

On a vu qu'une tour ou citadelle de la Cité, que les ponts et les tours qui les protégeaient étaient en bois. Il paraît que (si l'on excepte la cathédrale, le palais, les églises et les chapelles) les maisons des particuliers n'offraient pas dans leur construction une matière plus précieuse.

(1) Les chartes qui nous restent de ces deux rois portent toutes le nom du lieu où elles ont été données, la date de l'année, le nom du notaire qui les a rédigées, et la signature de ces rois : celle-ci est dépourvue de tous ces caractères d'authenticité Elles commencent toutes par cette invocation : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis* ; et celle-ci commence par *In nomine Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi*. Dom Bouquet, qui a inséré cette charte dans le vol. 9 de sa Collection des histoires de France, p. 644, a été frappé de cet indice de fausseté, et a mis en note : *Insolita invocatio*. Les fausses chartes, les fausses légendes, et le désir d'illustrer le passé aux dépens de la vérité, ont répandu beaucoup de confusion et d'erreurs sur notre pauvre histoire.

Paris souffrit beaucoup des grands changements indispensables qui, sous la seconde race, s'opérèrent dans le régime politique de la Gaule. La gloire de Charlemagne, l'incapacité de ses descendants et les ravages des Normands contribuèrent à la ruine de cette ville. Elle cessa d'être la résidence des rois, la capitale d'un royaume, le centre des affaires administratives, et fut considérée comme la plus petite des cités de la Gaule. *Magnitudine cæteris urbibus inferiorem*, dit un écrivain de ce temps (1).

Il paraît que pendant cette période orageuse le palais des Thermes et l'aqueduc qui y conduisait les eaux de Rungis, ouvrages des Romains, furent en partie dévastés.

IV. Etat civil de Paris.

La France, circonscrite dans des bornes étroites pendant une grande partie de la durée de la seconde race, ne figurait dans l'empire que comme une province, et fut simplement qualifiée de duché.

Paris, cessant d'être la résidence d'un roi, la capitale d'un royaume, devint la résidence d'un comte, et le chef-lieu d'un comté et du duché de France (2).

(1) *Michaelle Syncelle : Valesii Notitia Galliarum*, p. 439.

(2) Plusieurs écrivains ont commis des erreurs assez graves en raisonnant dans l'hypothèse que Paris était, sous la seconde race, le séjour des rois et la capitale d'un royaume; jamais ces rois n'y résidèrent : ils y passèrent quelquefois.

Charlemagne, dans tout le cours de son règne, s'y rendit une seule fois, en l'an 770, et en repartit bientôt. (Il existe cependant un capitulaire de Charlemagne, fait à Paris, et daté de l'an 803.) (B.) L'écrivain qui fait mention du passage de ce prince à Paris nomme cette cité *Lutecias* (*Lute ias, quæ alio nomine Parisius vocatur*). Le séjour le plus ordinaire de Charlemagne dans la Gaule était Ratisbonne, et surtout Aix-la-Chapelle.

Louis le Débonnaire vint, en 814, à Paris ; il y visita quelques églises, et n'y séjourna point. En 834, son fils Lothaire le contraignit à passer par cette ville, pour le transférer à Saint-Denis. Le séjour ordinaire

Gérard était comte de Paris dans les années 759 et 760. Il eut, sous le règne de Pépin, un procès contre l'abbé de Saint-Denis, au sujet des contributions qu'il percevait sur le marché de cette abbaye.

Etienne remplissait, sous le règne de Charlemagne, la fonction de comte. Ce prince, en l'an 802, le nomma, avec Fardulfus, abbé de Saint-Denis, *missus dominicus*, c'est-à-dire commissaire pour inspecter l'exercice de la justice dans les territoires de Paris, de Melun, de Chartres et autres lieux (1).

Charlemagne, pour arrêter le cours des nombreux abus qui existaient dans l'administration des comtes, vicomtes et autres fonctionnaires, avait institué, en cette année, des commissaires appelés *missi dominici*. Cette institution, pendant les dernières années du règne de cet empereur, suspendit les vexations qu'exerçaient ces fonctionnaires; mais après sa mort le mal reprit son activité première. En l'an 819, son fils, Louis le Débonnaire, ordonna aux *missi dominici* de destituer les comtes et vicomtes coupables de tyrannie envers leurs subordonnés; de destituer ceux qui enlevaient les biens des particuliers, qui les privaient de leur liberté, qui établissaient des impôts et des péages arbitraires, onéreux pour le peuple et les commerçants (2).

Ce dernier prince fit beaucoup de lois qui furent mal exécutées.

Etienne est qualifié de comte de Paris dans un capitulaire de Charlemagne, ou dans une addition que cet empereur fit à la loi salique, « Ces Capitules, y est-il dit, « furent signifiés au comte Etienne, pour « qu'il les fît publier dans la cité de Paris « et dans une assemblée publique (*mallo* « *publico*), et lire en présence des éche- « vins (*coram scabineis*); ce qu'il fit. « L'assemblée déclara qu'elle voulait tou- « jours observer ces Capitules; et tous les « échevins, les évêques, les abbés, les « comtes les signèrent de leur propre « main (1). »

Ce fragment donne une idée de l'organisation civile de Paris; on y voit quelle était la forme des publications importantes; que plusieurs comtes, évêques et abbés étaient convoqués pour y assister; on voit que les lois étaient consenties sans discussion. On aurait une fausse idée du régime intérieur de cette ville, si l'on prenait ces échevins ou scabins pour des officiers d'un corps municipal, pour les membres d'une institution populaire; ces échevins n'étaient que des assesseurs du comte, que ses auxiliaires dans l'administration de la justice.

Etienne existait encore en qualité de comte de Paris en l'an 811, époque où, concurremment avec Amaltrude, son épouse, il donna des biens à l'église cathédrale de Paris, alors qualifiée de Sainte-Marie et de Saint-Etienne (2).

Bigon, Biegon ou Picopin fut, après Etienne, nommé comte de Paris par Louis le Débonnaire, qui, l'ayant pris en amitié, lui donna en mariage sa fille Elpheide. Il mourut en 816 (3).

Gérard II fut aussi comte de Paris. On ignore s'il succéda immédiatement à Bigon; mais on est certain qu'en 837, lorsque, après l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, Louis le Débonnaire eut donné une grande partie de la Gaule à son fils Charles, Paris et son territoire se trouvant compris dans cette donation, Hilduin, abbé de Saint-Denis (4), et Gérard, comte de Paris, vinrent prêter serment à leur nouveau sou-

de Louis le Débonnaire était Aix-la-Chapelle.

Charles le Chauve, dans les années 841, 842, pendant la guerre qu'il soutint contre son frère Lothaire, passa deux ou trois fois la Seine à Paris. Ce prince, en 871 et 872, résida à l'abbaye de Saint-Denis, et ne vint point à Paris, ville que les annales de Saint-Bertin nomment, en cette occasion, *Lotitia Parisiorum*.

En 889, Eudes résidait à Paris en qualité de comte de cette ville; il la défendit contre les attaques des Normands; mais, dès qu'il fut élu roi, il n'y résida point. Voilà toutes les notions que l'histoire nous fournit sur les courtes apparitions des princes de la seconde race à Paris.

(1) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 400, art. 17.

(2) *Thegan.*, art. 13. *Baluzii Capitularia*, t. I, col. 614.

(1) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 391.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. V, p. 663, à la note *b*.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. V, p. 16, 18, 35, 170, 219.

(4) C'est ce même abbé Hilduin qui, étant chapelain de Charles le Chauve, composa ou fit composer la fausse légende de Saint-Denis qu'il qualifia d'*Aréopagite*.

verain, Charles, surnommé le Chauve; mais ce comte et cet abbé s'apercevant que, dans la guerre qui s'éleva entre les deux frères Charles et Lothaire, ce dernier était le plus fort, ils violèrent le serment qu'ils avaient prêté à Charles, se rangèrent, en l'an 840, dans le parti de Lothaire, son ennemi, et lui jurèrent fidélité (1).

Lothaire alors confia la garde du cours de la Seine au comte Gérard, qui, pour s'acquitter dignement de cette commission, détruisit tous les gués, submergea toutes les barques, et démolit tous les ponts qui se trouvaient sur cette rivière (2).

Chuonrard ou Conrad, fils de Conrad, comte d'Auxerre, était, en 879, après la mort de Louis le Bègue, comte de Paris. A cette époque, Goslin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, séduisit ce comte par de flatteuses promesses, et le détermina à trahir son devoir, à renoncer au parti des fils du roi mort, et à favoriser celui de Louis, roi de Germanie ou de Saxe. Cet abbé et ce comte eurent alors assez d'autorité pour convoquer une assemblée d'évêques, d'abbés et d'hommes puissants. Dans cette assemblée, il fut décidé qu'on enverrait un message auprès du roi de Germanie pour l'engager à se rendre en France. Louis de Germanie accepta la proposition, et passa le Rhin à la tête d'une armée nombreuse, armée qui ajouta de nouvelles dévastations à celles qu'exerçaient alors les Normands dans cette région.

D'autres comtes, instruits des machinations de l'abbé Goslin et du comte de Paris, députèrent auprès de Louis de Germanie pour lui offrir la partie du royaume de Lothaire dont Charles le Chauve et Louis le Bègue avaient joui, et pour l'engager, en faveur de cet abandon, à se retirer en Saxe. Louis se contenta de cette offre, et rejeta celle de l'abbé Goslin et de Conrad. Ceux-ci, couverts de honte, déchus de leurs espérances, revinrent de Verdun à Paris, et, en chemin, se livrèrent à des rapines, à toutes sortes de brigandages dans les lieux où il purent pénétrer (1).

On voit l'autorité des comtes, secondée par la faiblesse des rois, s'accroître par des usurpations progressives. Sous Charlemagne, et même sous son fils Louis le Débonnaire, les comtes occupaient, dans l'ordre politique, un rang inférieur; ils devaient leur titre à des fonctions temporaires, révocables à volonté. Ces empereurs les considéraient comme des êtres vénaux, adonnés à plusieurs vices, et même comme des ivrognes, puisque, dans divers capitulaires, ils leur ordonnent d'être à jeun lorsqu'ils iront rendre la justice (1).

De cet état d'humiliation on les voit s'élever graduellement à la toute-puissance. Après la mort de Charlemagne, de concert avec les évêques, ils restreignent l'autorité des rois, se permettent contre eux des outrages et des trahisons, qui, pour la plupart, restent impunis. Leur comté n'était qu'une fonction amovible; mais l'audace, les menaces et l'extrême faiblesse des rois valurent à ces fonctionnaires la faculté de posséder, pendant le cours de leur vie, les contrées qu'ils étaient chargés d'administrer.

Cette concession obtenue par des moyens illégaux, sans le consentement des peuples, qui ne furent pas même consultés, ne pouvait être considérée que comme une usurpation. Dans leur insatiable ambition, ces hommes, nommés graffes, graffions, ducs, comtes, vicomtes, etc., aspirèrent à la royauté; plusieurs y parvinrent et envahirent les propriétés particulières et la souveraineté dans leurs arrondissements respectifs; enfin ils dépouillèrent les peuples et les rois. Ils se dépouillèrent ensuite l'un l'autre, s'arrachèrent les lambeaux du trône impérial, et, vers le milieu du neuvième siècle, succéda aux guerres

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VI, p. 70, et t. VII, p. 17.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 19.

(3) *Annales Bertinian.*, *anno* 879; *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 33, 34, etc.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Goslin, était, comme la plupart des abbés et des évêques de son temps, un homme de guerre, aussi fameux par ses intrigues et ses perfidies, que par son audace. Il joignait aux vices d'un courtisan les vices des militaires de ce temps. Il entreprit, en 880, de repousser les Normands qui ravageaient les bords de l'Escaut, et cette entreprise tourna à sa honte; il fut nommé évêque de Paris, et défendit cette ville contre les attaques des Normands. Etait-ce pour de tels exploits que les princes fondaient et enrichissaient les églises?

(1) *Nec placitum comes habeat nisi jejunus.* (*Baluzii Capitul.*, t. I, col. 353, 393, 761, etc.)

royales l'anarchie féodale, qui en Europe dura pendant plusieurs siècles. Après avoir disposé des trônes, les avoir à leur gré protégés et abattus, ils en élèvent de nouveaux, et s'y placent eux-mêmes. On verra le comte de Paris, successeur de Conrad, se faire proclamer roi de France ; mais je dois, avant d'en parler, dire quelques mots sur le duché de France et sur les vicomtes de Paris.

Vers la fin du neuvième siècle, à la faveur des grands désordres de cette époque, une partie de la Neustrie fut érigée en un duché, nommé duché de France. Son territoire, dans lequel se trouvait Paris, s'étendait en longueur depuis Laon jusqu'à Orléans inclusivement : dans la suite le royaume fut réduit au duché de France, qui s'étendait depuis Pontoise jusqu'à Montereau. Ce pays, qui, dans plusieurs monuments historiques, est nommé la France du milieu, *media Francia*, forma les Etats des premiers rois de la troisième race.

Le plus ancien duc de France, mais dont l'existence en cette qualité n'est pas la mieux prouvée, est Hugues, comte d'Anjou et d'Orléans, surnommé l'abbé : il portait le titre de duc en 884.

Robert, successeur et frère du roi Odo ou Eudes, était, en 922, comte de Paris et duc de France.

Hugues le Grand, fils du roi Robert, obtint, en l'an 943, le duché de France, que lui conféra le roi Louis d'Outre-mer. En 954 le roi Lothaire le confirma dans la possession de ce duché (2). Ce duc mourut en 956. Il dut le titre de Grand à une grande énergie de caractère, et non à des actions grandes et louables : il fut le fléau des peuples et surtout des rois.

Tous ces comtes de Paris et ducs de France s'emparèrent des plus riches abbayes, jouirent de leurs revenus, et prirent même le titre d'abbés.

Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, hérita de son père, le remplaça dans son comté de Paris et son duché de France, ainsi que dans ses abbayes productives : il fut de plus élu roi de France.

Ces comtes de Paris, devenus des personnages importants, devenus ducs, rois, abbés, dédaignèrent les soins de leur administration, et en chargèrent des vicomtes. On connaît au moins trois de ces fonctionnaires à Paris : Grimoard, qui l'était en 900 ; Theudon, dans les années 926 et 927 ; et Burchard ou Buchard, comte de Melun, en 981.

Odo ou Eudes fut celui qui offrit le premier exemple d'un comte de Paris devenu roi, et le premier exemple d'un roi qui fut, par la voie de l'élection, élevé sur un trône jusqu'alors héréditaire. Deux autres comtes de Paris, Robert, frère de Eudes, et Hugues Capet, eurent la même destinée. Tous ces ducs, ces comtes, se partagèrent, s'arrachèrent les lambeaux de l'empire de Charlemagne. Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, dont la perfidie et les excès viennent d'être mentionnés, se rendit maître de la Bourgogne transjurane, et s'en fit proclamer roi.

Le comte, l'évêque, les abbés de Paris exerçaient dans leurs arrondissements respectifs, et sur les villages qu'on leur avait concédés, une autorité souveraine ; ils avaient leurs troupes, leur palais, leur cour, leurs officiers à l'instar des rois ; ils percevaient à leur gré des contributions, levaient des armées, et faisaient la guerre (1). Toutes ces usurpations ont, dans la suite, reçu la qualification de légitimes, et se sont maintenues comme des droits.

La classe de ces seigneurs souverains était celle des nobles, des oppresseurs, et des hommes qui détruisent.

La classe des habitants non nobles, divisée en ingénus ou hommes libres, en serfs ou esclaves, était celle des opprimés et de ceux qui produisent.

On voit, par différents capitulaires, que les ingénus étaient, pour les nobles sei-

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 197, 292.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 209, 306, 323.

(1) Erchenrade, évêque de Paris, avait obtenu de Charlemagne des priviléges considérables pour son église ; mais par la négligence des gardiens, les chartes de ces priviléges et plusieurs autres qui contenaient les donations faites à l'église de Paris par des hommes nobles, pour le remède de leur âme, *furent perdues ou brûlées*. Inchadus, successeur d'Erchenrade, réclama auprès de Louis le Débonnaire le rétablissement de ces titres et de ces priviléges. Cet empereur, plus facile encore que son père, par un diplôme de l'an 820 consentit à la demande de l'évêque. (*Recueil des Historiens de France*, t. VI, p. 522.)

gneurs, les objets d'une persécution continuelle. Ils les tourmentaient par des vexations de toute espèce. Ils les forçaient à venir dans leurs maisons pour y faire un service pénible et humiliant (1). Possédaient-ils des richesses, les comtes, les vicomtes, les évêques, les abbés, ou leurs officiers, sous de vains prétextes, et par des moyens iniques, les dépouillaient de leurs biens. Etaient-ils peu fortunés, ils les choisissaient de préférence pour les faire marcher à la guerre; ou bien, s'ils étaient dans l'aisance, ils les faisaient condamner à des amendes qui excédaient la valeur de leurs propriétés. Alors ces malheureux, pour subsister dans un pays et dans un temps où l'industrie était étouffée, se voyaient réduits à renoncer pour toujours à leur liberté, et à livrer leur personne et leur postérité aux chaînes de l'esclavage (2).

La condition des serfs différait peu de celle des animaux domestiques; leurs maîtres les achetaient, les vendaient, pouvaient les battre et les tuer. Cent cinquante coups de fouet étaient la punition qu'ils leur infligeaient pour les fautes les plus légères. Commettaient-ils des fautes plus graves, on leur coupait les oreilles, le nez, un pied, une main; on leur arrachait les yeux ou la vie.

Sans nous arrêter aux actes tyranniques des comtes et d'autres seigneurs féodaux, actes exercés sur la portion la plus utile de la société, remarquons qu'à mesure que la féodalité acquérait des forces, les calamités publiques croissaient et devenaient toujours plus graves. Jugeons ce régime d'après ce qu'il a produit, jugeons la cause d'après ses effets.

Les brigandages et les guerres continuelles des hommes puissants ruinaient le commerce, l'industrie et l'agriculture, tarissaient toutes les sources de prospérité, amenaient des famines fréquentes et horribles, suivies de maladies contagieuses et de la dépopulation. Or, voici, d'après des témoignages irrécusables, une notice des famines qui, pendant une grande partie de la seconde race, ont désolé la contrée de la Gaule qu'on nommait alors France.

Deux seules famines, l'une en 779, et l'autre en 793, se manifestèrent sous le règne de Charlemagne. Pendant la première, plusieurs personnes moururent de faim (1).

(1) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 400, art. 17.
(2) *Baluzii Capitul.*, lib. I, col. 485, 486.

Sous le règne de Louis le Débonnaire, les écrivains ne signalent qu'une seule famine, arrivée en 820. Elle fut violente et suivie de mortalité. On lui donne pour cause l'intempérie de la saison (2).

Après ce règne, époque où les désordres politiques éclatèrent avec plus de fureur, les famines se multiplièrent. En 843, la disette était si grande que les habitants composaient du pain avec de la terre à laquelle ils mêlaient un peu de farine (3).

En 845, affreuse famine, où plusieurs milliers d'hommes périrent de faim (4).

En 850, famine excessive, et entre autres scènes horribles qu'elle produisit, on vit les mères tuer leurs enfants, et se nourrir de leur chair (5).

C'est la première fois que l'histoire de France mentionne l'acte horrible d'anthropophagie résultant d'une excessive disette. Cette épouvantable extrémité se renouvela souvent dans la suite.

En 855, famine qui fit périr une multitude d'hommes: leurs cadavres restaient sur la terre; les bras manquaient pour les enterrer; on vit des particuliers tuer leurs compatriotes pour les dévorer (6).

En 860 et 861, très cruelle famine (7).

En 862, grande famine suivie de contagion: toute l'Europe est frappée de ce fléau (8): toute l'Europe gémissait sous le même gouvernement.

En 867, famine qui fit périr un grand nombre de personnes (9).

En 868, famine horrible suivie de peste et de mortalité. On vit plusieurs villes, plu-

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. V, p. 26, 49, 70, 360.
(2) *Recueil des Historiens de France*, t. VI, p. 225.
(3) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 62, 267.
(4) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 63.
(5) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 163, 187, 233, 250, 275.
(6) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 228.
(7) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 174, 207, 228, 274.
(8) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 254.
(9) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 272.

sieurs contrées entièrement désertes, leurs habitants étant morts ou expatriés. Dans d'autres lieux, des hommes, des femmes devinrent homicides pour être anthropophages, et se nourrirent de chair humaine (1).

En 869, la même famine et la mortalité continuent leurs ravages. Les morts restent sans sépulture faute de vivants pour les enterrer. A Sens, dans un seul jour, il mourut cinquante-six personnes (2).

En 873, famine horrible : un grand nombre d'hommes périssent de faim ; plusieurs se nourrissent de chair humaine : les hommes se dévoraient entre eux (3).

En 874, grande famine et maladies contagieuses qui enlevèrent, en Allemagne et dans la Gaule, un tiers de la population (4).

En 875, grande famine dans tout le royaume (5).

En 876, grande famine (6).

Dans l'espace de vingt-trois ans, les chroniques indiquent quatorze années de famine extrême. Et pendant quatre années, celles de 850, de 855, de 868 et de 873, la disette fut si grande, qu'elle porta les hommes à s'entr'égorger pour se nourrir de chair humaine. Ainsi, depuis 843 jusqu'en 876, le nombre des années où les hommes mouraient de faim surpassa celui des années où ils pouvaient vivre.

Si, à ce tableau des famines, je joignais celui des fréquents incendies de châteaux, de villes, celui des massacres de leurs habitants, enfin celui des dévastations causées par les guerres continuelles de l'anarchie féodale, on s'indignerait contre les orateurs, les écrivains et les fonctionnaires, assez ignorants ou assez perfides pour louer, pour chercher à ramener ces temps si fertiles en crimes et en désolation, et pour regretter le régime qui les a produits.

On vit encore, pendant le reste de la période carlovingienne, un très grand nombre d'années de famines et de pestilences ; mais, pour ne pas fatiguer les lecteurs, je ne citerai que les années 895, 899, et 940, pendant lesquelles l'humanité eut encore à gémir de voir de malheureux affamés arracher la vie à leurs semblables pour les dévorer (1).

On a des exemples de famines presque aussi horribles qui ont désolé les habitants des villes assiégées depuis longtemps ; mais elles ne peuvent se manifester dans des lieux ouverts, dans de vastes régions, que sous le régime de la féodalité.

La mauvaise nourriture que prenaient les peuples pendant ces disettes engendra cette cruelle maladie, inconnue dans les temps civilisés, et appelée le feu sacré, la maladie des ardents, le mal d'enfer. Le territoire des Parisiens fut, en l'an 945, désolé par cet horrible fléau : les malheureux qui en étaient frappés sentaient leurs membres dévorés par un feu intérieur, supplice qui se terminait par la mort. Quelques-uns de ces malades, pour être soulagés, allaient dans l'église de Paris ; et Flodoard dit que plusieurs y furent guéris : il ajoute que le duc Hugues les nourrissait à ses dépens ; cependant on en vit qui, n'éprouvant nul soulagement, retournaient dans leur pays ; mais le mal, dit ce chroniqueur, augmentait à mesure qu'ils s'éloignaient de cette ville. Ils étaient radicalement guéris lorsqu'ils retournaient à Notre-Dame (2). Tels furent les affreux résultats d'un gouvernement absurde et antipopulaire.

Commerce. Pendant les premiers temps, les temps prospères de cette période, le commerce, malgré les nombreuses entraves qui contrariaient sa marche, malgré la gêne toujours croissante des contributions et des péages, se maintint à Paris, comme il s'y était maintenu sous la première race ; mais, après la mort de Charlemagne, les guerres intestines, causées par l'ambition ou la cupidité des princes, des ducs, des évêques et des comtes, et par les incursions fréquentes des Normands, le détruisirent entièrement. Les Annales de Saint-Bertin rapportent que ces brigands, après avoir, en l'an 861, incendié l'abbaye de Saint-Vincent et de

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 173, 208, 223, 235, 248, 275.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 266.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 178, 236, 238.

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 180, 236, 252, 276.

(5) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 288.

(6) *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 229.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 56, 234, 259, t. IX, p. 27.

(2) *Flodoardi Chronic.* ; *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 229.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

Saint-Germain (Saint-Germain-des-Prés), mirent en fuite les négociants, les navigateurs sur la Seine, et les firent prisonniers (1). Cette incursion des Normands fut suivie de plusieurs autres qui durent être encore plus funestes au commerce de Paris.

Depuis cette époque jusqu'au treizième siècle, le commerce sur la Seine paraît avoir été entièrement interrompu : on ne trouve point d'indices de son existence.

Les Juifs, dont l'avidité bravait les dangers, les avanies, ainsi que les extorsions des hommes puissants, se livraient ordinairement à un genre de négoce plus propre à détruire l'industrie qu'à la faire prospérer : ils restèrent encore à Paris. Les marchands syriens, qui abondaient



Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

dans cette ville sous la première race, en disparurent pour toujours. L'horrible anarchie qui signala les derniers temps de la seconde race n'était guère propre à faire revivre le commerce, à favoriser cette précieuse branche de l'économie sociale.

Il existait à Paris un établissement où l'on frappait monnaie, comme on le voit par un capitulaire de Charles le Chauve de l'an 864 (2).

(1) *Annal. Bertinian.*, *ad annum* 861 ; *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 76.

(2) *Baluzii Capitul.*, t. II, col. 178.

Paris était trop pauvre, ses habitants trop misérables, trop ignorants pour qu'il pût s'y établir des spectacles publics. Cette absence est peut-être l'indice d'un défaut de prospérité ; mais elle ne doit pas être regrettée ; car, pendant cette période, ces amusements étaient extrêmement grossiers. Charlemagne, dans un capitulaire donné à Aix-la-Chapelle en 789, défend aux fils de prêtres et à tous les chrétiens d'assister à ces spectacles, où l'on ne voit, dit-il, que des indécences (1).

(1) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 227.

V. Tableau moral de Paris.

Le tableau des mœurs des hommes puissants de la seconde race diffère peu de celui des mœurs des princes et des ducs de la première. Si l'on en excepte les règnes de Pépin le Bref, de Charlemagne, et même celui du faible Louis le Débonnaire, règnes qui ne sont certainement pas exempts de taches, on trouve dans les princes carlovingiens les mêmes erreurs, les mêmes crimes que chez les princes mérovingiens. Le naturel des Francs, comprimé par Charlemagne, ne fut point changé. La barbarie, quoique attaquée, conservait encore son empire. On peut en juger par les atroces moyens employés par cet empereur lui-même pour convertir les Saxons à la religion chrétienne. Ces brutales et sanguinaires conversions ne sont pas seulement consignées dans les pages de l'histoire, elles le sont encore dans les lois qu'il a promulguées. Mahomet disait : « Crois, ou je te tue ; » Charlemagne, inspiré par des prêtres peu chrétiens, adressait aux Saxons cette menace législative : « Si quelqu'un parmi vous se cache pour échapper au baptême, qu'il meure (1). »

Mais voici un trait qui peint vivement la férocité des mœurs de l'époque la plus brillante de cette période. Lorsqu'en 806, Charlemagne divisa ses vastes États entre ses trois fils, il voulut donner à ses institutions paternelles l'authenticité d'une loi : il les déposa dans un capitulaire dont voici un article littéralement traduit : « Il nous « a plu, dit-il à ses fils, d'ordonner que, « dans quelque occasion que ce soit, de « quelques crimes que l'on accuse vos en- « fants, ils ne soient point, sans discussion, « sans forme de procès, privés malgré eux « de leur chevelure, qu'on ne leur coupe « point les mains, qu'on ne leur arrache « point les yeux, et qu'on ne les égorge « point ; nous voulons qu'auprès de leur « père et de leurs oncles ils soient honora- « blement considérés (2). »

Quel était donc le caractère des membres de la famille de Charlemagne, puisque cet empereur sentit la nécessité de leur faire une telle recommandation, de donner un pareil ordre ? Les fils de cet empereur étaient donc assez féroces pour arracher les yeux à leurs enfants, pour les dégrader, les mutiler, les égorger, sans formes légales, sans de justes motifs ?

Parmi les nombreuses épouses ou concubines de Charlemagne, Fastrade fut la plus chérie et la plus fameuse par ses actes de cruauté. Il eut d'elle un fils nommé Pépin le Bossu, qui, en 791, de concert avec plusieurs seigneurs, conspira contre la vie de son père (1).

En 830, Louis le Débonnaire vit sa personne humiliée, dégradée, et son trône ébranlé par des rois, ses fils, par des princes, des ducs, des évêques et des abbés. Ils accusent cet empereur de souffrir à sa cour des personnes adultères, des sorciers, des devins ; ils accusent Judith, son épouse, d'un commerce coupable avec Bernard, duc de Septimanie ; enfin, ce faible et malheureux empereur, épouvanté par les menaces de ces puissants conjurés, se réfugie à Compiègne, fait esquiver le duc Bernard, et envoie son épouse accusée dans un monastère de Laon.

Les conspirateurs ne se contentèrent pas des actes de soumission de ce prince ; ils voulaient ses États. Ils arrivent à Compiègue, s'emparent de l'autorité suprême, ordonnent que Judith, tirée du monastère de Laon, soit traduite devant eux, lui commandent de prendre le voile, et d'engager son époux à se faire moine ; puis ils relèguent cette impératrice à Poitiers, dans le monastère de Sainte-Radegonde, avec ordre de s'y faire religieuse. Conrad et Rodolphe, frères de cette impératrice, sont rasés et renfermés dans un monastère. Bernard s'étant évadé, ils ne purent exercer aucune rigueur contre lui ; mais ils exilèrent son cousin Odo, et firent crever les yeux à son frère Héribert.

Dans la même ville de Compiègne, les conspirateurs, ayant l'intention de détrôner l'empereur, et de le réduire à l'état de moine, tiennent une autre assemblée où ils le font comparaître comme un accusé. Là on vit l'empereur des Francs, le fils aîné de Charlemagne, l'homme le plus considéré en Europe par sa puissance, consterné, humilié, faire lui-même l'aveu de ses fautes prétendues, en demander pardon, remercier même ses accusateurs, et consentir à ce que l'impératrice son épouse fût détenue dans un monastère.

Cet empereur parut si humble, si résigné, si avili, que ses ennemis en furent

(1) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 252.

(2) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 445, 446, *Capitular.* 1, *anni* 806, art. 17.

touchés, et l'invitèrent à s'asseoir sur le trône.

Ces dispositions favorables ne furent pas de longue durée : un nouveau chef de la conspiration se présente, fait changer les esprits ; d'après sa volonté, l'assemblée ordonne que l'empereur sera déposé et fait moine. On l'entoure en conséquence de prêtres chargés de le préparer au nouvel état qu'on lui destine, et en attendant on le détient prisonnier. Mais un moine habile parvient à semer la division entre les conjurés. Le parti de Louis en profite, et cet empereur recouvre toute son autorité.

Quels sont ces conjurés ? Des princes, des ducs, des évêques, des abbés. C'est Hilduin, archi-chapelain de Louis, depuis abbé de Saint-Denis ; c'est Wala, abbé de Corbie ; Jessé, évêque d'Amiens ; Matfridus, évêque d'Orléans, etc., etc.

Les chefs de cette conjuration étaient aussi Hugues, abbé, propre frère de Louis le Débonnaire ; les fils même de cet empereur, Pépin et Lothaire ; c'est ce dernier qui vint demander avec instance que son père fût renversé du trône et plongé dans un monastère ; c'est lui qui tint longtemps son père en prison (1).

Cette conspiration fut suivie d'une seconde, qui eut peu de succès, et d'une troisième, qui en eut davantage.

Trois fils de Louis le Débonnaire prennent les armes contre leur père. Celui-ci marche à leur rencontre : son armée se débande ; il est trahi et livré à ses plus cruels ennemis, à ses enfants, qui le font prisonnier. L'un d'eux, Lothaire, le conduit lui-même à Soissons et l'enferme dans le monastère de Saint-Médard. Là cet empereur, dépouillé de ses armes, de ses habits impériaux, vêtu d'un habit gris, est gardé dans une cellule. Le 1er octobre 833, on le tire de cette prison, et on le transfère à Compiègne, où une assemblée est convoquée. Des évêques avaient d'avance composé son acte d'accusation rempli de crimes faux ou vrais ; on oblige l'empereur à en faire la lecture lui-même ; sa sentence est prononcée. On le dépouille de nouveau de ses habits, de ses armes : Ebbon, archevêque de Reims, lui impose une pénitence. Lothaire le ramène à Saint-Médard de Soissons, puis le fait traduire à Aix-la-Chapelle, où ce malheureux père passa l'hiver dans une prison.

Cependant le barbare Lothaire affecte des manières impérieuses envers ses frères, les indispose contre lui. Il a pris les armes contre son père, il va les prendre contre ses frères. Poursuivi par eux, il craint que sa proie ne lui échappe, il tire son père de sa prison, le traîne à la suite de son armée, lui fait traverser Paris, et le dépose dans la prison de l'abbaye de Saint-Denis. Puis, se sentant incapable de résister aux forces que ses frères dirigeaient contre lui, il abandonne son père et se retire à Vienne.

Après tant de persécutions, Louis le Débonnaire trouve dans l'abbaye de Saint-Denis une fortune plus prospère. On le tire de sa prison, on le revêt de ses armes, de ses habits impériaux : il recouvre son autorité.

Lothaire résiste encore, mais ne peut résister longtemps. Il est réduit à venir humblement demander pardon à son père. Plusieurs évêques, abbés, comtes, ses complices, sont déposés, exilés, renfermés dans des monastères ou punis de mort. Ebbon, archevêque de Reims, le plus coupable et le principal auteur de la conspiration, vient dans une assemblée tenue à Thionville, s'y déclare à haute voix indigne de vivre, indigne du ministère épiscopal, et signe sa déclaration. Il est déposé par l'assemblée.

Louis le Débonnaire eut encore, en 840, le chagrin de voir un de ses fils, Louis, roi de Bavière, révolté contre lui, et s'avançant, pour le combattre, à la tête d'une nombreuse armée. Le chagrin que lui causa cette expédition lui valut la maladie dont il mourut. La douceur et la dévotion formaient son caractère ; son défaut d'énergie mit en évidence les vices énormes du gouvernement.

Le règne de Louis le Débonnaire, dont je viens d'offrir une esquisse, étant de tous les règnes qui lui succédèrent pendant la dynastie carlovingienne le moins désordonné, le moins troublé par des crimes, par des conspirations, on peut juger des autres dont je ne parlerai pas. Je me bornerai à dire que, par l'impéritie ou les vices des successeurs de Charlemagne, le mal s'accrut ; que toutes les habitudes immorales, les désordres, les usurpations et la féodalité qu'avait contenus cet empereur, les superstitions qu'il avait combattues,

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VI, p. 68, 80, 100, 110, 111, 152, 153, 192, 193, 210, 226, 230, 234, 241, 248, 250, 255, etc. ; tom. VII, p. 12, 557.

s'élevèrent, rompirent une digue fragile, et, comme un torrent débordé, entraînèrent les institutions civiles et le trône des Carlovingiens. Ce fut au milieu de cette débâcle morale et politique que quelques comtes de Paris, érigés en ducs de France, se firent, comme je l'ai dit, proclamer rois de ce pays.

Les princes et les rois de la seconde race, comme ceux de la première, offrirent fréquemment le spectacle scandaleux de neveux armés contre leur oncle, de frères contre leurs frères, de fils contre leur père, et, par leurs guerres continuelles, précipitèrent la chute de leur dynastie ; et, ce qui est aussi criminel, on vit des princes s'unir aux ennemis communs, aux plus horribles dévastateurs de la patrie, s'unir aux Normands contre l'intérêt général. Hugues, fils de Lothaire, fut convaincu de ce crime : son père, pour l'en punir, lui fit couper sa chevelure et arracher les yeux (1).

Tout se ressentit de ce bouleversement général : de simples fonctionnaires devinrent des souverains ; le trône, d'héréditaire qu'il était, fut électif ; des laïques, ducs, comtes, possédèrent des abbayes, des évêchés ; des abbés, des évêques, des prêtres, se métamorphosèrent en chefs militaires, en guerriers, et quelquefois en brigands.

Sous la dynastie mérovingienne, on avait vu pour la première fois dans les Gaules, et vu avec étonnement, des évêques marcher à la guerre et y combattre. Sous la seconde race, le nombre des évêques et des abbés guerriers fut bien plus considérable ; on ne s'en étonna plus. Ils acquirent aussi un accroissement de richesses et de puissance ; quelques-uns devinrent souverains. Ils disposaient des trônes par leurs armes et leurs intrigues. Corrompus dans les cours, corrompus dans les camps, éclairés par de faibles ou de fausses lumières, ou aveuglés par des passions ambitieuses, ces prélats leur sacrifièrent les lois ecclésiastiques, les préceptes de l'Evangile et de la morale. Leur dérèglement correspondait au dérèglement général.

Charlemagne, dès qu'il eut acquis une grande autorité, s'occupa de la réforme des mœurs des évêques ; il leur défendit en 769, sous peine de se voir privés de

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 45, 220, 309.

l'épiscopat, d'aller dans les bois chasser avec des chiens et des oiseaux de proie, de répandre le sang des hommes, païens ou chrétiens, et d'avoir plusieurs épouses. Voici l'article du capitulaire qui contient ces défenses :

« Les évêques qui ont plusieurs épouses « (*plures uxores*), qui répandent le sang « des païens, qui se conduisent d'une ma« nière opposée aux canons, seront privés « du sacerdoce, parce qu'ils sont plus cri« minels que les séculiers (1). »

Le même empereur, en 801, défend aux évêques de porter les armes des guerriers, d'avoir des femmes étrangères avec eux, de fréquenter les tavernes, de se réduire à l'état d'ivresse, et de forcer les autres à s'enivrer avec eux (2).

Les évêques ne furent point, par ces lois, ramenés à des mœurs plus pures ; mais ils couvrirent, pendant quelque temps, du voile de l'hypocrisie leurs dérèglements accoutumés. Ils s'abstinrent momentanément de porter des armes, de faire la guerre ; mais ils continuèrent à garder leurs femmes, ou ils contractèrent des mariages clandestins. Dans son capitulaire de l'an 811, Charlemagne leur reproche de ne différer en rien des séculiers. « Pour être distingués des laïques, « dit-il, vous suffit-il de ne point porter « d'armes, et de ne point vous marier « publiquement (3) ? »

Dans ce même capitulaire, Charlemagne adresse aux évêques et aux abbés des reproches plus graves encore.

Il les accuse de se mêler des affaires séculières, tandis que, par le texte des canons, il leur est expressément défendu d'y prendre part. Jamais les ecclésiastiques n'ont observé ces canons : l'histoire tout entière en offre la preuve.

Il les accuse d'employer la violence pour obliger les laïques à se faire prêtres, chanoines ou moines.

Entre autres questions, il leur adresse les suivantes : « A-t-il abandonné le « siècle, celui qui, chaque jour, par toutes « sortes de voies et d'artifices, ne cesse « d'accroître ses richesses en flattant les « uns de l'espoir d'obtenir les béatitudes « célestes, en épouvantant les autres par la « perspective du supplice éternel de l'en-

(1) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 191.
(2) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 360.
(3) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 479.

« fer, et qui, profitant de la simplicité du « riche comme de celle du pauvre, abusant de leur ignorance et de leur crédulité, se permet, au nom de Dieu ou « de quelques saints, de les dépouiller de « leurs biens, d'en priver leurs légitimes « héritiers, et de les exposer, pour la plupart, à se livrer à l'infamie, au vol et au « brigandage ?

« A-t-il renoncé au siècle, celui qui, « poussé par la cupidité, n'aspire qu'à « envahir le bien d'autrui, et qui, pour y « parvenir, corrompt les hommes, les engage, pour de l'argent, à se parjurer, à « porter de faux témoignages ?

« A-t-il renoncé au siècle, celui qui emploie des officiers, avoués ou prévôts, « qui n'ont aucune crainte de Dieu, qui « sont injustes, cruels, avides, et qui ne « craignent pas de se parjurer ? A-t-il renoncé au siècle, celui qui, s'embarrassant fort peu de savoir si les biens dont « on le fait jouir sont injustement acquis, « ne s'occupe que de ce qu'ils produisent ?

« Que dirai-je de ceux qui, sous prétexte de dévotion, transportent d'un lieu « à un autre des ossements ou des reliques « de saints, de martyrs et de confesseurs, « leur construisent de nouvelles églises, et « exhortent instamment tous ceux qui le « peuvent à donner leurs biens à ces nouveaux établissements ?... Nous sommes « étonnés de voir celui qui s'est déclaré « étranger au siècle et aux séculiers prendre comme un guerrier les armes pour « défendre ses propriétés, et faire ce qui « n'appartient qu'à ceux qui n'ont point « encore renoncé au siècle. Nous ignorons « entièrement quelles sont les règles des « ecclésiastiques : qu'ils nous les fassent « donc connaître, eux qui doivent savoir « ce qui leur est permis, ce qui leur est « défendu (1). »

Ces reproches véhéments, qui décèlent une partie de l'origine honteuse des biens du clergé de ce temps et la turpitude des mœurs de ses principaux membres, firent des hypocrites et ne convertirent personne.

Un capitulaire, dont l'époque est incertaine, mais qui paraît avoir Charlemagne pour auteur, recommande aux prêtres de ne point assister aux grands repas, où l'on

(1) *Capitularia Baluzii*, t. I, col. 479 *et seq.*

fait des excès dans le boire et le manger. Après cette exhortation, il ajoute : « Ces « hommes, qui font les dévots et les saints, « n'ont pas honte de rester à table jusqu'au milieu de la nuit ; et, gorgés de « vivres et de vin, ils se rendent en cet « état à l'église. Ils ne célèbrent ni le jour « ni la nuit le service divin, auquel ils « sont obligés. Quelques-uns restent à « table, et s'y endorment. Avant leur ordination ces prêtres sont toujours pauvres ; mais bientôt après on les voit « acheter des alleux, des esclaves et autres « biens ; ils ne récitent aucune prière, « ne font usage d'aucun livre ; ils ne remplissent aucun des devoirs de leur ministère ; ils ne vivent que d'iniquités, « d'oppressions et de rapines (1). »

Paulin, évêque d'Aquilée, écrit à Charlemagne pour se plaindre de la conduite des évêques. Ils violent, lui dit-il, les lois canoniques, s'absentent longtemps de leurs églises, ne remplissent aucune de leurs obligations : « Ils ont la rapacité des militaires ; ils les excitent, ils les provoquent « à répandre le sang humain, ils font « comme eux des incursions ; et ces prélats, qui devraient s'occuper de prier « Dieu et d'instruire le peuple, se livrent « à plusieurs autres désordres (2). »

Pendant cette période on fabriqua plusieurs faux écrits, de fausses relations de miracles, et notamment de fausses lettres, prétendues tombées du ciel, où l'on fait parler la divinité comme parlaient les hommes de cette époque, d'une manière ridicule et abjecte (3). L'on peut attribuer

(1) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 531, 532.
(2) *Baluzii Miscellanea*, t. I, pag. 363.
(3) Une de ces fausses lettres circulait en 788, et Charlemagne, qui la traite de *très pernicieuse* et de *très fausse*, ordonne qu'on la jette au feu. (*Baluzii Capitularia*, t. I, 239.)

Une d'elles a été publiée par Baluze dans l'appendice de ses Capitulaires. En voici quelques passages : « Je vous le répète « encore, venez fréquemment dans mes églises, et portez-y des offrandes. (*Cum oblationibus frequenter venite...*) Celui qui sacrifie aux fontaines, aux arbres et aux « pierres, qui fait des enchantements devant « les tombeaux, sera anathématisé ; il périra dans le plus profond de l'enfer..... « Portez dans les églises la dîme de tout ce « que vous possédez, n'y manquez pas.....

aux évêques de la seconde race la fabrication des trois lois dont j'ai parlé dans le chapitre précédent; lois insérées frauduleusement à la fin du Code Théodosien, sous le titre XVI, et qui furent mises en vigueur sous cette race, comme on le voit dans les Capitulaires.

Quant aux mœurs particulières aux Parisiens, elles devaient peu différer de celles des autres peuples de la Gaule : voici les seules notions que l'histoire nous a conservées.

On a vu ci dessus le comte et l'évêque de Paris, dépositaires infidèles, s'approprier tout ou partie des reliques dont on leur avait confié la garde (1). On a vu Conrad, comte de Paris, et Goslin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, faire révolter une partie de la France contre leur souverain, marcher contre lui à la tête d'une armée, et on a vu ce comte et cet abbé, au retour de cette expédition, piller, dévaster tout le pays situé sur leur passage. Plusieurs autres comtes de Paris méritent le titre d'usurpateurs et de brigands; mais, en blâmant leurs vices, je ne dois pas omettre leurs actions louables. Parmi ces comtes, Hugues le Grand, ou le Blanc, coupable d'ailleurs de plusieurs attentats politiques, se distinguait par quelques vertus sociales. Il alimenta journellement, dit-on, les pauvres qui, attaqués du mal des ardents, venaient à l'église de Notre-Dame de Paris pour y obtenir leur guérison.

Abbon, dans son poème sur le siége de Paris, nous a conservé quelques traits du caractère des Francs, qui défendirent cette ville contre les attaques des Normands; il leur reproche trois vices principaux, auxquels il attribue les malheurs de la patrie. Ces vices sont l'orgueil, la débauche et le luxe des habits.

L'orgueil, vice commun aux hommes ignorants et puissants, est mentionné sans être exposé avec détail par cet auteur Voici le tableau qu'il fait de leurs autres imperfections.

« Tel est l'excès de votre luxure, dit-il, « que vous souillez sans pudeur la couche « de vos parentes, que vous ne respectez « pas même celle des religieuses consa- « crées au Seigneur, et que même vous « portez la débauche jusqu'à faire des « outrages à la nature, tandis que vous « trouvez assez de femmes disposées à « vous satisfaire. »

L'écrivain parle ensuite du luxe des vêtements. « Une agrafe d'or fixe la par- « tie supérieure de votre habillement; « pour vous préserver du froid, vous cou- « vrez votre corps de la pourpre de Tyr; « vous ne voulez d'autre manteau qu'une « chlamyde chargée d'or; la ceinture qui « presse vos reins doit être ornée de pier- « res précieuses; enfin il faut que l'or « brille sur votre chaussure et sur la canne « que vous portez (1). Telles sont vos

« Si vous ne vous corrigez pas, je vous en- « verrai des sauterelles et autres insectes « qui dévoreront vos fruits, et des loups af- « famés qui vous mangeront .... Celui qui « le jour du dimanche s'occupera de ses af- « faires, ou de querelles, je l'accablerai de « pustules, de fièvres, de langueurs et de « toutes sortes d'infirmités..... Vous ne « devez point laver vos habits, ni votre tête, « ni tondre vos cheveux le jour du diman- « che; si vous le faites, vous serez anathé- « matisé..... Vous ne devez pas non plus « en ce même jour cueillir des légumes dans « vos jardins; et vous, femmes, si vous le « faites, j'enverrai sur vous des serpents « ailés qui vous mangeront et vous perce- « ront les mamelles, etc. » (*Baluzii Capitularia*, t. II, col. 1397, 1398.)

(1) *Voyez* section 2 de la présente période.

(1) Il convient de placer ici une description des vêtements des anciens Francs, description dont un moine de Saint Gall, contemporain de Charlemagne, est auteur : « Leur chaussure, dorée en dehors, est, dit- « il, soutenue par de longues courroies. « L'étoffe qui couvre leurs jambes et leurs « cuisses est entourée de bandelettes qui se « croisent. Ces bandelettes, quoique de la « même couleur que l'étoffe qu'elles entou- « rent, sont d'un travail plus recherché. Le « corps des Francs est couvert d'une cami- « sole ou veste. A leur ceinturon ou bau- « drier est attachée une épée, placée dans « son fourreau, et fixée par des courroies « et par une étoffe très blanche et très « luisante ; un manteau double, de couleur « blanche ou bleue, et de forme carrée, « leur sert de surtout. Ce manteau des- « cend, devant et derrière, depuis les épau- « les jusqu'aux pieds ; sur les côtés, il cou- « vre à peine les genoux. Ils portent à la « main droite un gros bâton de pommier, « dont les nœuds sont à égales distances,

« mœurs ; les autres nations n'en ont point « d'aussi dépravées. O France ! s'écrie en« suite notre poète, si tu ne repousses de « ton sein ces trois vices, qui, suivant le « témoignage de l'Ecriture sainte et des « prophètes, sont la source de tous les « crimes, tu perdras ton courage et ta « patrie (1) ! »

Les criminels étaient condamnés à se promener nus et chargés de fer (*nudi cum ferro*). En parcourant les campagnes, ils abusaient de la crédulité publique : une ordonnance de Charlemagne les assujettit à rester dans le lieu où ils ont commis leur crime, et à y subir la pénitence qui leur est imposée (2).

Si un homme avait égorgé un de ses parents, et qu'il fût traduit devant le tribunal de l'évêque, celui-ci le condamnait à être dépouillé de ses habits, lui faisait attacher au cou le poignard dont il s'était servi pour ce meurtre, et le faisait charger de chaînes, de manière que ses bras étaient fortement liés sur son corps. Dans cet état on le chassait de son pays.

Les femmes dont le libertinage était scandaleux subissaient une peine à peu près semblable ; elles étaient forcées de parcourir, pendant quarante jours, les campagnes, nues depuis la tête jusqu'à la ceinture et portant sur leur front un écriteau où leur délit était désigné (3).

Charlemagne, ayant élevé sa puissance au degré le plus éminent, voulut faire sortir ses sujets de l'abîme de barbarie où, depuis plusieurs siècles, ces malheureux étaient plongés ; mais les moyens qu'il employa pour réformer les mœurs n'atteignirent pas le but. Il ne suffit pas de lois pénales et prohibitives : ce n'est pas avec ces moyens vulgaires que l'on change les habitudes des nations. Il fallait plus d'adresse et des vues plus étendues que les siennes ; il fallait détruire le mal dans sa cause, et non le contraindre dans ses effets, il fallait donner des exemples de moralité et de bonne foi : c'est ce que les souverains de cette période ne faisaient guère. Il fallait des institutions nouvelles, fondées sur la justice et la rasion ; il fallait qu'une même loi frappât et protégeât également le puissant et le faible, le riche et le pauvre ; il fallait détruire les bases vicieuses du gouvernement et la féodalité ; mais ces princes, entièrement occupés de l'accroissement de leur puissance, ne se doutaient pas même qu'il pût exister un gouvernement meilleur que celui qu'ils tenaient de leurs aïeux, habitants des forêts germaniques.

Charlemagne, s'il ne fit pas tout le bien qu'il put et dut faire pour civiliser ses sujets et améliorer leurs mœurs, s'appliqua néanmoins, vers la fin de son règne, lorsqu'il eut acquis de l'expérience, à combattre les erreurs, les abus et les vices dont la barbarie et le régime politique des Francs étaient les sources. Il fit plus : il créa des institutions enseignantes, multiplia les écoles, toujours profitables à la vérité et aux bonnes mœurs, et fit de nombreux efforts pour dissiper les ténèbres de l'ignorance. C'est par ce bienfait, qui ne fut pas continué par ses successeurs, plus que par ses conquêtes, utiles à lui seul, fatales à tant de nations, qu'il mérita la reconnaissance de la postérité et le titre de grand homme.

Après la mort de cet empereur, il se trouva assez d'écrivains capables de composer les annales de son règne ; compositions à la vérité dépourvues de talent et de goût, mais bien supérieures à celles qui parurent dans la suite.

La civilisation ne sembla sortir de l'abîme que pour s'y replonger plus profondément. Le dixième siècle, qui termine à peu près cette période, fut, par l'absence des lois, de vertus et de raison, par la présence des erreurs et de toutes les calamités sociales, le plus affreux des siècles. « Chacun, dit un savant moderne, faisait « ce qu'il lui plaisait, méprisant les lois « divines et humaines.... Les puissants « opprimaient les faibles, exerçant des vio« lences contre les pauvres et des pillages « contre les églises. La porte fut ouverte « à tous les vices, et l'impunité assu« rée (1). »

L'ignorance était extrême : les ecclésiastiques même, sachant à peine lire, ne comprenaient pas ce qu'ils lisaient, et par insouciance ou incapacité, ne donnaient aucune instruction au peuple. On voyait

« et dont la pomme, d'or ou d'argent, est « ornée de ciselures, etc. » (*Recueil des Historiens de France*, t. V, p. 121.)

(1) *Abbonis de Lutetia a Normannis obsessa*. lib. 2, v. 596 *et seq.*

(2) *Baluzii Capitul.*, t. I, col. 794

(3) *Baluzii Capitul.*, t. II, col. 1198 et 1563.

(1) *Histoire littéraire de France*, t. VI, p. 4.

des vieillards qui ignoraient entièrement les premiers principes de la religion, et ne savaient pas même le Symbole ni l'Oraison dominicale. Frotier, évêque de Poitiers, et Fulrade, évêque de Paris, ne trouvant dans leur diocèse aucun prêtre capable d'instruire, furent obligés de charger Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, de composer des formules de petits sermons et d'expositions évangéliques, afin que leurs prêtres pussent les réciter au peuple (1).

Mais l'ignorance est un mal moindre que l'erreur : les superstitions les plus absurdes furent adoptées, et servirent de règles. L'astrologie, les divinations, les augures, la magie, les sortiléges, et surtout les épreuves par le feu et le fer chaud; par l'eau froide ou bouillante, etc., épreuves auxquelles on donnait le nom imposant de jugements de Dieu, furent alors en grand crédit, et autorisées par les évêques et même par des conciles. Celui de Narbonne en 902 et celui de Tours en 925 montrèrent une entière confiance dans ces pratiques misérables et impies. La barbarie des Francs et les vices de leur gouvernement avaient tellement dégradé l'espèce humaine que, sous le rapport intellectuel, les animaux se trouvaient alors, il faut le dire, supérieurs aux hommes. L'instinct des premiers les sert bien ; les erreurs des seconds les égarent et les dégradent.

La plus forte preuve des vices du gouvernement résulte des calamités qu'éprouvèrent les gouvernés.

J'ai décrit très succinctement, et même j'ai abrégé quelques parties du tableau des famines de cette période, famines causées par le régime barbare des Francs, et qui amenèrent ces horribles et contagieuses maladies qu'on nommait peste, mal des ardents, mal du feu d'enfer, qui amenèrent de plus cette monstruosité, cet excès de barbarie que les historiens n'ont pas osé proclamer : la faim porta les hommes à déterrer les cadavres, à égorger leurs semblables pour les dévorer. La féodalité, à l'époque de sa plus haute puissance, convertit les habitants de la Gaule en anthropophages.

Pendant un siècle environ, notre patrie fut affligée par vingt-trois années de famine excessive, dont huit furent souillées par des actes d'anthropophagie.

Quelle moralité, quels actes de vertu peut-on attendre d'une population corrompue par l'exemple de la conduite désordonnée des prélats et des comtes, tourmentée par des guerres continuelles, par d'affreuses maladies, et désespérée par une faim excessive! Telle était l'espèce de *prospérité* que produisit le gouvernement des Carlovingiens.

Pendant que dominaient ces erreurs, ces désordres, ces crimes, ces calamités, la double aristocratie cléricale et nobiliaire renversa le trône de Charlemagne, comme elle avait renversé celui des Mérovingiens; et ce fut sur ces ruines que s'élevèrent des trônes nouveaux, et que s'établit une dynastie dont je vais parler.

PÉRIODE V

PARIS DEPUIS HUGUES CAPET JUSQU'À PHILIPPE-AUGUSTE

Ier. Paris sous Hugues Capet (2).

Louis V, ce dernier roi de la race carlovingienne, après moins de deux ans de règne, mourut le 21 mai 987, sans enfant (1). Charles, duc de Lorraine, son oncle, et frère du roi Lothaire, avait seul,

(1) *Histoire littéraire de France*, t. VI, p. 2, 4, 5.

(2) Les monuments historiques étant, pendant cette période, plus abondants que dans les périodes précédentes, je puis commencer ici à diviser la matière par règnes ; je suivrai cette méthode dans le reste de cet ouvrage.

(1) La chronique d'Adhémar de Chabanne porte que ce roi fut empoisonné par Blanche, son épouse adultère. Un autre écrivain dit que Hugues Capet épousa Blanche.

suivant l'ordre établi, le droit de lui succéder; mais pendant qu'il perdait du temps à délibérer, Hugues, surnommé Capet, comte de Paris, duc de France, abbé de Saint-Germain-des-Prés, abbé de Saint-Martin de Tours, abbé de Saint-Denis près de Paris, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, qui avait hérité de l'esprit de révolte de son père Hugues le Grand et de sa haine contre la famille régnante, se hâta de convoquer à Noyon une assemblée qui, vers la fin de mai 987, le proclama roi de France (1).

Cette assemblée, n'étant composée que des vassaux de Hugues Capet et de quelques seigneurs ses partisans, ne représentait point la nation, et ne pouvait légalement procéder à un acte d'une si haute



Petit Chatelet.

importance; mais alors la force et l'audace tenaient lieu de règles et de droit. Le 3 juillet suivant, le nouvel élu se fit sacrer roi par Adalbéron, archevêque de Reims, son partisan.

A cette nouvelle, le prince Charles adressa de vifs reproches à ce prélat rebelle, et résolut de soutenir sa légitimité par la force. A la tête d'une armée nombreuse, il s'empara de la ville de Laon.

Hugues Capet vint, en 988, l'y assiéger. Charles fit une sortie, mit en fuite son ennemi, et brûla son camp. Hugues Capet, revenu à la charge, fut de nouveau repoussé. Voyant la force inutile, il eut recours à la perfidie. Il parvint à corrompre l'évêque de Laon, nommé Adalbéron Ascelin, sujet et conseiller du prince Charles. Cet évêque n'hésita pas à trahir son maître; et, pendant la nuit du 2 avril 991,

(*Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 165, note *c*.)

(1) *Abrégé de l'Histoire de France. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 313.

il ouvrit à l'ennemi une porte de cette ville.

Hugues Capet y entre avec de grandes forces, surprend Charles et son épouse dans leur lit, les fait enlever et conduire à Orléans, où ils sont renfermés dans une étroite prison. Ils y périrent bientôt tous les deux; mais, avant sa mort, l'épouse de Charles avait donné le jour à deux jumeaux qui, devenus grands, se réfugièrent auprès de l'empereur. Ainsi finit la seconde race, et commença la troisième.

Hugues Capet eut beaucoup de peine à se maintenir sur son trône usurpé. Outre la guerre contre Charles, il en soutint plusieurs autres contre des comtes et des ducs qui refusaient de le reconnaître pour roi : tels étaient le comte de Flandre, le duc de Normandie, le duc d'Aquitaine, le comte de Périgueux, etc., etc., etc. On sait que ce dernier comte, nommé Aldebert, lui fit, en 990, pendant qu'il assiégeait Tours, une réponse qui présente le trait le plus saillant du règne de Hugues Capet. Ce nouveau roi, n'osant le combattre, se borna à lui faire parvenir cette demande : Qui t'a fait comte? Aldebert lui répondit : Qui t'a fait roi ?

Arnoul, archevêque de Reims, fils naturel de Lothaire, qui prétendait à la couronne, fut encore son ennemi le plus acharné : le propre fils de Hugues Capet, Robert, lui fit aussi la guerre. Tels furent les fruits amers de son usurpation.

Hugues Capet résidait à Paris lorsqu'il était comte de cette ville; il continua d'y résider lorsqu'il fut roi Il mourut dans cette ville, et on l'enterra à Saint-Denis (1).

Pourquoi la troisième dynastie fut-elle beaucoup plus durable que la première et la seconde? Pourquoi le régime de la troisième, aussi vicieux que ceux des deux premières, tourmenté par les mêmes crises politiques, contenant de semblables principes de destruction, s'est-il, malgré quelques interruptions récentes, maintenu jusqu'à nos jours ? On pourrait assigner à cette longue existence le concours de circonstances nouvelles, et plusieurs causes que je ne déduirai pas ici; mais la principale, à mon avis, consiste en ce que les rois de la troisième race n'imitèrent point ceux des deux premières, et ne partagèrent point, par portions égales, leurs Etats entre leurs fils. Ce vice de moins, dans le régime de la race des Capétiens, préserva cette dynastie de sa ruine.

Ce chef de la branche des rois capétiens, après un règne de dix ans, cessa de régner et de vivre, le **24 octobre, l'an 996**.

(1) Tous les faits relatifs à l'usurpation du chef de la troisième race sont attestés par les chroniques de Hugues de Fleuri de Girard de Clugni, de Sigebert, de Saint-Martial de Limoges, de Sithiu, etc.; par la généalogie de Charlemagne, par l'Abrége des Gestes des rois de France, et par une infinité de monuments historiques contenus dans le tome X du *Recueil des Historiens de France*. Les historiens qui soutiennent que Hugues Capet n'était point un usurpateur sont plus rares, plus récents, et par conséquent plus suspects de partialité.

II. Paris sous le roi Robert II.

Sous le règne de Hugues Capet, Paris ne s'enrichit d'aucun établissement civil ou religieux.

Robert, déjà proclamé et sacré roi du vivant de son père, lui succéda après sa mort. Hugues Capet, pour assurer le trône de France à ses descendants, avait eu la précaution de faire couronner son fils à Orléans, le 1er janvier 988, et à Reims en 991. Robert, dont l'éducation était celle d'un aspirant à la prêtrise, se distingua par beaucoup de dévotion. Il fut en conséquence surnommé le Dévot, et mérita ce surnom. Il avait un goût dominant pour les chants et les cérémonies de l'église; il composa même quelques hymnes. Il excellait surtout dans l'art de chanter au lutrin. Voici l'éloge que l'on trouve de ce roi dans une pièce historique de son temps : « Il avait coutume de se rendre chaque « année, toute affaire cessante, au monas- « tère de Saint-Denis, le jour de la fête « de saint Hippolyte. Là, dans le chœur, « parmi les chantres et autres officiants, il « figurait, revêtu d'une précieuse chape « de soie, faite exprès pour lui, et tenant « en main son sceptre d'or : il chantait « avec tant d'ardeur, que sa voix faisait « retentir les voûtes de l'église, psalmo- « diant gravement et d'un ton solennel « avec ceux qui psalmodiaient. Si l'on « entonnait des airs gais et allègres, alors « on le voyait, transporté de joie, chan- « ter très gaîment et exciter les chanteurs « à la gaîté (*gaudens cum gaudenti-* « *bus*) (1). »

Un autre écrivain, son admirateur, parle

ainsi de ce roi : « Il jurait souvent par la « foi du Seigneur. Il fit fabriquer un « phylactère (ou reliquaire) en cristal. « orné tout autour d'or pur, qui ne ren- « fermait aucune relique. Sur ce reli- « quaire vide, il faisait prêter serment de « fidélité aux seigneurs de ses Etats, qui « ne savaient rien de cette fraude pieuse « (*hac pia fraude nescii*) (1). »

Robert en usait ainsi afin que les reliques ne fussent pas profanées par des parjures. Il croyait que la force du serment résidait dans les reliques, et non dans l'intention de celui qui le prêtait. Il donnait, par cette precaution, une idée peu avantageuse de son jugement, de sa croyanee, et de la loyauté de ses grands vassaux.

Le même écrivain ajoute : « Il fit aussi « fabriquer un autre reliquaire en argent, « dans lequel il plaçait un œuf de grive. « Ce reliquaire était destiné à recevoir le « serment des hommes d'une condition « médiocre, et des paysans (2). »

Ce roi, par ses libéralités envers les églises, son talent à chanter au lutrin, son aveugle dévoûment aux volontés des prêtres, et son titre d'abbé de Saint-Aignan d'Orléans, gagna l'affection du clergé. Les écrivains monastiques lui prodiguèrent des éloges, mais avec si peu de discernement, qu'ils en ont laissé un portrait ridicule, comme on a pu s'en apercevoir.

Une chronique lui attribue plusieurs miracles. Un jour de la fête de saint Hippolyte, saint favori de ce roi, il quitta brusquement le siége d'une forteresse qu'on ne nomme pas, pour venir à Saint-Denis chanter au lutrin. Lorsqu'il psalmodia ces mots : *Agnus Dei, dona nobis pacem*, aussitôt la forteresse assiégée s'écroula.

Tant de titres à la vénération sacerdotale, tant d'actes méritoires ne préservèrent pas notre roi dévot des foudres de Rome. Pour la première fois l'évêque de cette ville essaya sa puissance sur cette tête couronnée. Robert avait épousé Berthe, sa cousine issue de germain ; c'était alors, aux yeux du clergé, un des plus grands crimes dont on pût se rendre coupable. Grégoire V, évêque de Rome, en 998, l'excommunia, et mit son royaume en interdit.

Pierre Damien nous apprend que ce décret pontifical jeta partout l'épouvante. On fuyait ce roi comme on aurait fui un pestiféré. « Il ne lui resta, dit-il, que deux « chétifs serviteurs chargés de sa nour- « riture ; encore regardaient-ils comme « abominables les vases dont ce roi se « servait pour manger et boire, et jetaient- « ils au feu les restes de ses repas (1). »

Le roi Robert, saisi de frayeur, renvoya sa femme Berthe, et prit promptement une autre épouse qui n'était pas sa parente, mais qui fut une très méchante reine. On la nommait Constance, fille de Guillaume, comte de Provence, dont la conduite fut odieuse et très funeste à la France.

Le roi Robert, élevé par les prêtres, habile dans la pratique du chant et des cérémonies de l'Eglise, fort soigneux à les observer, et sachant faire des miracles, ne sut ni inspirer ni donner à ses fils une éducation, je ne dis pas digne d'un prince, mais convenable aux individus de la dernière classe de la société. Il avait pris les armes contre son père ; ses fils les prirent contre lui. Il se plaignait un jour à Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de la conduite de ses fils, qui dévastaient et incendiaient toutes ses propriétés. L'abbé lui répondit : « Pendant votre jeunesse vous avez pris les armes contre votre père et votre mère ; vous les avez injuriés et couverts d'opprobre : aujourd'hui vos enfants traitent leur père comme vous avez traité le vôtre (2). »

Voici la notice des établissements qui se firent à Paris sous son règne.

Palais de la Cité. Sous ce roi fut construit ou considérablement réparé le palais de la Cité. « Les officiers de sa cour « firent, par son ordre, dit un contempo- « rain, bâtir à Paris un palais remarquable « (*palatium insigne*). »

Robert, lorsque ce palais fut achevé, voulut l'honorer de sa présence. Il ordonna qu'un jour de Pâques les tables y seraient dressées.

Avant de commencer le repas, il se lava les mains ; alors, de la foule de pauvres qui le suivait, s'avança un aveugle qui lui

(1) Déjà les fourberies du clergé étaient justifiées par cette épithète imposante, mais incompatible avec son substantif. Une fourberie peut quelquefois être salutaire ; elle n'est jamais pieuse.

(2) *Recueil des Historiens de France*, par dom Bouquet, t. X, p. 103.

(1) *Epistolæ Petri Damiani. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 492, 493.

(2) *Glabri Radulfi historia*, lib. 3, cap. 8.

demanda l'aumône. Le roi, en badinant, lui jeta de l'eau au visage. Aussitôt, à la grande admiration des assistants, l'aveugle recouvra la vue. Ce miracle, dit l'écrivain qui raconte le fait, honora le palais, et y attira un grand concours de curieux (1).

CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS AU PALAIS. Robert, qui fit construire tant d'églises en différents lieux de la Gaule, n'a pas dû oublier, dans ses dévotes prodigalités, la ville de Paris où il faisait sa résidence ordinaire. Hugues, moine de Fleury, dans son traité sur le roi de France, après avoir dénombré les diverses églises dont ce roi fut le fondateur, ajoute : « Enfin il fit bâtir à Paris, dans son pa« lais, l'église de Saint-Nicolas. »

C'était une chapelle située dans l'enceinte du Palais-de-Justice ; elle fut reconstruite en 1160, et démolie dans la suite.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Dans la vie de Robert, par Helgaldus, on lit que ce roi fit construire le monastère de Saint-Germain-des-Prés qui, sans doute, n'avait pas encore été rétabli depuis sa destruction par les Normands.

Suivant un nécrologe de cette abbaye, et le récit d'Aimoin, ce fut l'abbé Morard qui fit reconstruire l'église, trois fois détruite par les Normands, et élever la tour, où il plaça une cloche. Pour mettre d'accord ces divers témoignages, on peut dire que l'abbé Morard proposa au roi Robert l'entière reconstruction de cette église ; que ce roi y consentit, ou peut-être contribua à une partie des frais de construction.

L'abbé Morard mourut en 1014.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. Cette église est indiquée, par Helgaldus, au nombre de celles que le roi Robert fit reconstruire. Il qualifie cet établissement religieux de monastère, *monasterium Sancti Germani Autissiodorensis*.

Le roi Robert, le jouet et l'admirateur des prêtres, termina à Melun, le 20 juillet 1031, un règne mêlé d'actions indifférentes et de dévotions ridicules ; un règne fécond en erreurs, en désordres et en calamités de toute espèce.

(1) *Helgaldi Vita Roberti Regis. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 103.

III. Paris sous le roi Henri Ier.

Henri, fils aîné de Robert, lui succéda le 20 juillet 1031. Les commencements de ce règne ajoutèrent des calamités nouvelles aux calamités existantes. On vit une guerre de famille, qui dura avec acharnement près de six années, dont les environs de Paris furent le théâtre, où l'on vit le nouveau roi armé contre sa mère et contre son frère, réduit à fuir cette ville, réduit à implorer des secours étrangers pour subjuguer sa propre famille, et pour s'affermir sur son trône ensanglanté. Cette guerre fut pour les Parisiens une abondante source de maux.

Les campagnes, réduites en déserts, n'offraient à la vue que des forteresses menaçantes d'où sortaient des seigneurs pour incendier et piller ce qui pouvait encore tenter leur avidité. Sous un tel règne, le commerce de Paris et l'agriculture furent presque anéantis. Des famines, suite naturelle d'un pareil régime, telles qu'on n'en vit jamais de plus horribles, vinrent encore accabler la population désolée, et accroître les malheurs causés par les guerres. Je donnerai dans la suite les détails de ces calamités, qui font frissonner (1).

Les établissements publics ne furent pas nombreux à Paris pendant ce règne ; les monuments historiques ne fournissent que les suivants :

SAINTE-MARINE, d'abord chapelle, puis église paroissiale, située dans la Cité, et dans le cul-de-sac de Sainte-Marine, nº 6. Il en est fait mention, pour la première fois, en l'an 1036. C'était la paroisse la plus exiguë de Paris. Son arrondissement ne se composait que de douze ou treize maisons. Les personnes condamnées à se marier par le tribunal de l'officialité recevaient la bénédiction nuptiale dans cette église, dont le bâtiment, encore existant, sert aujourd'hui d'atelier à une raffinerie de sucre.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. Cette abbaye, située rue Saint-Martin, nos 208 et 210, et dont j'ai déjà parlé, fut, à ce qu'il paraît, entièrement détruite par les Normands : on ignore l'époque de cette destruction. Henri Ier, dans un de ses diplômes de l'an 1060, dit que ce monastère fut dévasté par une rage tyrannique et sans

(1) *Voyez*, ci-après, *Tableau moral*.

exemple. « Je l'ai fait reconstruire, continue-t-il, et j'ai donné à son église plus « d'étendue que n'en avait la première. « Longtemps stérile, elle pleurait la perte « de sa famille, et demandait que l'époux « céleste vînt lui rendre sa fécondité (1). »

Le surnom des Champs qu'a porté cette église indique sa situation dans un lieu inhabité ; et les expressions *porro ante Parisiacœ urbis portam*, qu'on trouve dans le même diplôme, attestent son éloignement de la ville.

La construction de cette église ne se termina qu'en 1067, époque de sa dédicace. Elle fut d'abord desservie par des chanoines réguliers, mais ces chanoines furent bientôt corrompus. Ils vivaient déshonnêtement et faisaient mauvaisement le service, disent les grandes chroniques de France : dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale on lit : Ils vivaient en luxure et fourtrayaient (enlevaient) les femmes de leurs voisins (2).

A ces chanoines libertins on substitua, en 1079, des moines de Clugny ; dès lors ce monastère, qui portait le titre d'abbaye, reçut celui de prieuré. Cette maison fut entourée d'une enceinte de murailles garnies de tourelles, et présentait l'image d'une forteresse. Le prieur et les moines étaient seigneurs hauts-justiciers dans leur enclos.

L'église de Saint-Martin, son monastère et les maisons qu'habitaient les sujets des moines, formaient un village séparé de Paris, comme l'indique son surnom *des Champs*.

L'église et le réfectoire furent reconstruits au treizième siècle.

Le cloître, commencé en 1702, fut achevé en 1720. En 1712, on bâtit les maisons situées sur la rue Saint-Martin ; on détruisit la prison et l'auditoire ; on perça une porte symétrique à celle du monastère qui donne entrée dans une cour dont les bâtiments furent reconstruits en 1720 ; on rebâtit la prison et une fontaine publique, située au coin de la rue du Vertbois. Une tour de la prison existe encore dans l'angle de cette rue.

Un marché subsistait dans la rue et devant le monastère de Saint-Martin ; il gênait les passants, et il était gêné par eux. En 1765, il fut établi, sur une partie du territoire de ce monastère, un nouveau marché d'après un plan régulier qui formait une place à laquelle aboutissaient plusieurs rues. Ce marché fut supprimé. En 1811, on commença la construction d'un autre marché plus vaste et plus commode sur l'emplacement du jardin de ce monastère : j'en parlerai dans la suite.

L'église de Saint-Martin avait son grand autel décoré d'après les desseins de Mansard. On y voyait un tableau représentant une Nativité par Vignon. Le chœur, la nef et le réfectoire offraient des tableaux de Lemoine, de Jouvenet, de Silvestre, d'Oudri, etc.

On y voyait aussi les sépultures de Guillaume Postel, de Philippe de Morvilliers, de Jeanne du Drac, sa femme, et de Pierre de Morvilliers, chancelier de France, leur fils.

Philippe de Morvilliers et son épouse avaient, en 1426, fondé dans cette église une chapelle de Saint-Nicolas, à des conditions dignes du quinzième siècle. Ces conditions, gravées sur une table de marbre, attachée à un des piliers de cette chapelle, portent, entre autres clauses, celle-ci : « *Item*, chacun an, la veille de Saint-« Martin d'hiver, lesdits religieux, par « leur maire et un religieux, doivent don-« ner, au premier président du parlement, « deux bonnets à oreilles, l'un double, « l'autre sengle (simple) en disant certaines « paroles ; et, au premier huissier du par-« lement, un gand et un escriptoire, en « disant certaines paroles. » Cette fondation s'exécutait régulièrement chaque année.

Cette église fut, à la mi-carême de l'an 1443, très endommagée par le tonnerre, qui abattit la croix du clocher, et, dit un écrivain du temps, rompit « le moustier en « plusieurs lieux, tant qu'on disait qu'il « ne serait pas bien réparé pour trois cents « écus d'or (1). »

Ce monastère fut supprimé en 1790. Les bâtiments sont aujourd'hui occupés par le Conservatoire des arts et métiers que je décrirai en son lieu.

Après avoir rétabli ce monastère, Henri Ier expira le 1er août 1060.

(1) *Diplomata Henrici I. Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 605.

(2) *Recueil des Historiens de France*. t. XII, p. 135.

(1) *Journal de Paris* sous Charles VI et Charles VII, p. 195.

IV. Paris sous Philippe Ier.

Ce roi n'avait pas encore sept ans lorsqu'il succéda au roi son père ; il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, et puis sous celle de Baudouin, comte de Flandre. Son éducation n'en fut pas moins vicieuse.

Sous ce règne s'établit à Paris une nouvelle magistrature ; du moins c'est sous ce règne que son existence est pour la première fois attestée. Cette magistrature, à la fois fiscale, judiciaire et militaire, et qui remplaça celles du comte et du vicomte de cette ville, fut nommée *Prévôté*. Etienne est, à ce qu'on croit, le premier qui en remplit les fonctions. C'était un homme de mauvais conseil. Il détermina le roi Philippe, encore jeune, à piller l'église de Saint-Germain-des-Prés. L'or, l'argent, les pierreries des reliquaires devaient être la proie du prince et de son prévôt. Tout était disposé pour ce projet sacrilége; mais un miracle, disent les légendaires, vint fort à propos en arrêter l'exécution. L'audacieux prévôt qui convoitait surtout la précieuse croix que Childebert avait apportée d'Espagne, près de porter la main sur cet objet sacré, fut subitement frappé de cécité. Effrayé de cet accident, le roi ne voulut point passer outre : il se retira (1).

C'est sans doute par suite des mauvais conseils de ce prévôt que l'on vit ce roi adopter les habitudes des seigneurs de son temps, et guetter les marchands sur les chemins pour les voler. Je parlerai plus amplement, dans la suite, de cette mauvaise habitude du roi Philippe Ier (2).

Dégoûté de son épouse, Philippe enleva avec violence, en 1092, Bertrade, femme du comte d'Anjou, et trouva un archevêque et deux évêques qui consacrèrent ce rapt, en bénissant cette alliance criminelle. Il fut excommunié en 1094, et absous en 1097, après avoir renvoyé Bertrade.

La chronique de Tours porte que, pour punir le roi de ce rapt, on lui ôta la nomination des évêchés de son royaume, et que, pour dédommager le duc d'Anjou, on lui accorda le droit d'élire l'évêque d'Angers (3).

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 132, 133.

(2) *Voyez*, ci-après, *Tableau moral*,

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 467.

Philippe fut le premier roi franc qui altéra les monnaies. Il fit frapper des pièces d'argent où il entrait un tiers d'alliage en cuivre. Il fit, comme avait fait son père, un trafic scandaleux des bénéfices ecclésiastiques ; et, après avoir donné l'exemple de plusieurs crimes, il mourut à Melun le 29 juillet 1108.

Voici le seul établissement qui eut lieu à Paris sous ce déplorable règne.

Notre-Dame-des-Vignes ou des Champs, située rue d'Enfer, nº 67. D'abord oratoire bâti au milieu du cimetière antique dont j'ai parlé ci-dessus, puis chapelle, enfin couvent (1), cet établissement religieux devint, sous la seconde race, la proie des seigneurs laïques. Adam Payen et Gui Lombard le possédaient, ainsi que leurs ancêtres l'avaient possédé, comme une propriété patrimoniale. En 1084, époque où le clergé commençait à revendiquer de pareilles propriétés, ces seigneurs donnèrent ou vendirent celle-ci à des religieux de l'abbaye de Marmoutier, propriétaires de quelques terres situées dans le voisinage de Saint-Etienne-des-Grés. Ces religieux s'y établirent et furent, en 1603, remplacés par des carmélites dont je parlerai dans la suite.

V. Paris sous le règne de Louis VI, dit le Gros.

Louis VI, qui succéda à son père en 1108, fut sacré à Orléans, et non à Reims.

Ce roi, qui, pendant la fin du règne de son père, avait vivement combattu les seigneurs féodaux, toujours en état de rébellion contre le trône, continua avec la même ardeur, dès qu'il fut roi, à repousser leurs attaques, à châtier les brigandages qu'ils exerçaient contre les églises, les monastères et les marchands; mais ses remèdes furent violents et quelquefois pires que le mal. Il opposait la guerre à la guerre, le brigandage au brigandage, et la cruauté à la cruauté. Ses succès accrurent les calamités publiques.

Son embonpoint excessif, qui le fit nommer Louis le Gros, ne ralentit jamais son activité naturelle. Presque tous les instants de sa vie furent employés à des marches militaires, à des combats; son continuel état d'agitation lui valut aussi les surnoms

(1) *Voyez*, ci-dessus, *Champ des Sépultures*, et *Notre-Dame-des-Champs*.

de Batailleur, de l'Eveillé (*non dormiens*).

« Il fut sans cesse occupé, dit un écri-
« vain du temps, à repousser à main ar-
« mée les attaques de Henri, roi des An-
« glais, de Thibaud, comte de Blois et de
« Chartres, et des autres nobles de son
« voisinage. Depuis, pendant un certain
« temps, il fut tellement pressé par ses
« ennemis, qu'il ne pouvait point sortir
« de Melun, ni, quand il résidait à Paris,
« se rendre de cette ville à Corbeil, parce
« qu'il était, de ce côté, menacé par les
« troupes du comte Odon. Voulait-il aller
« de Paris à Etampes, il en était empêché
« par les forteresses de Montlhéri, de
« Château-Fort et de la Ferté-Baudouin.
« Voulait-il d'Etampes se rendre à Orléans,
« il trouvait un obstacle dans les troupes
« du château du Puiset (1). »

Un autre écrivain de ce temps dit que ce roi pouvait à peine sortir de Paris avec sécurité, tant il était harcelé par les chevaliers et les barons de son voisinage (2).

Il fut le premier roi de France qui accorda ou plutôt qui vendit aux habitants de quelques villes ou bourgs le droit de commune, ou la faculté de régir eux-mêmes leurs propres affaires. Le souverain vendait ce qu'il avait ravi, ce qu'il aurait dû gratuitement restituer. Les seigneurs ecclésiastiques s'élevèrent scandaleusement contre cette restitution.

Louis le Gros, le premier à qui on attribua la faculté miraculeuse de guérir les écrouelles par un simple attouchement, mourut le 1er août 1137.

Ecoles de Paris. Du milieu des affreuses ténèbres qui, depuis plus de trois siècles, abrutissaient l'espèce humaine en France, apparurent, sous ce règne, quelques étincelles de lumière. Les productions du génie des anciens, cachées dans les cloîtres, n'étaient accessibles qu'à un très petit nombre d'hommes : presque toutes les parties de la population, occupées à s'attaquer, à se défendre les armes à la main, désolées par des brigandages continuels, désolées par de longues famines, par d'horribles maladies, ne songeaient guère à l'étude; mais vers la fin du onzième siècle, des circonstances fortuites firent jaillir des lueurs nouvelles, faibles, incertaines et souvent fausses, il est vrai, mais qui devaient graduellement s'accroître, s'épurer, former un immense foyer de clarté, et ne plus s'éteindre.

Les églises cathédrales, les monastères étaient ordinairement pourvus d'écoles destinées à l'enseignement de ceux qui se consacraient à l'état ecclésiastique. Les plus connus à Paris étaient l'école Episcopale, l'école de Saint-Germain-des-Prés et celle de Sainte-Geneviève. Il a été parlé de leur origine.

ECOLE ÉPISCOPALE. Son existence, douteuse au neuvième siècle, ne l'est plus à la fin du onzième : on connaît les noms de ceux qui y professaient. Au commencement du douzième, Adam de Petit-Pont y enseignait la grammaire, la rhétorique et la dialectique ; et Pierre le Mangeur ou Comestor, Michel de Corbeil, Pierre le Chantre y professaient la théologie.

Ces maîtres donnèrent à cette école une célébrité que lui disputaient celles des églises de Reims, d'Orléans, de Chartres, etc., et que parvint à lui assurer Guillaume de Champeaux, qui, à la fin du onzième et au commencement du douzième siècle, y professa avec distinction la théologie. Cette école se tenait alors dans le cloître de Notre-Dame. Les enfants des rois venaient y recevoir les éléments de la grammaire.

ECOLES D'ABÉLARD. Outre les écoles dont je viens de parler, il s'en établit à Paris qui furent indépendantes et particulières. Pierre Abélard, homme supérieur à son siècle par sa conception facile et son talent pour la discussion, après avoir suivi les leçons de Guillaume de Champeaux, aspira, encore adolescent, à l'honneur de professer. S'il prévoyait alors ses succès, il ne prévoyait certainement pas les dangers, les outrages, les persécutions qui l'attendaient dans cette carrière nouvelle.

Il établit d'abord une école à Melun. Quelques intrigues de prêtres l'obligèrent de quitter cette ville ; il se rendit à Corbeil, et y transféra son *camp :* c'est ainsi qu'il nommait lui-même son école, souvent tenue en plein air. L'excès du travail lui ayant causé une maladie, il se rendit à Paris, où sa santé, devenue meilleure, lui permit de suivre les leçons de rhétorique que donnait Guillaume de Champeaux. Il ouvrit ensuite, dans cette ville, une école

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 64.

(2) *Recueil des Historiens de France*. t. XIII, p. 729, 730.

où il enseigna la dialectique. Persécuté à Paris, il retourna à Melun, et y trouva de nouvelles persécutions qui l'obligèrent de revenir à Paris. Ce fut alors, vers l'an 1118, qu'il y établit une école où il réunit un très grand nombre de personnes qui accouraient à ses leçons.

Abélard jouissait du fruit de ses talents. Jamais professeur n'avait, à Paris, obtenu une célébrité si éclatante, n'avait attiré dans cette ville une aussi grande affluence d'écoliers. Il y était considéré comme le plus grand philosophe de son siècle, et comme le seul qui entendît bien Aristote. Au milieu de tant de gloire et de prospérité, un événement fatal, très connu, vint dégrader son existence, et empoisonner les jouissances que lui procuraient ses succès. Ses amours, l'affreuse mutilation qui les termina, ont obtenu de la postérité un intérêt bien plus vif que ses talents, que ses écrits, aujourd'hui oubliés.

Cet outrage que Fulbert, chanoine envieux de sa renommée, exerça sur la personne d'Abélard, interrompit le cours de ses leçons. Vers l'an 1120, il quitta Paris, se retira à Saint-Denis, où il se fit moine.

Cependant ses écoliers le pressèrent de reprendre son cours. Alors, autorisé par ses supérieurs, il céda à leurs prières, et transféra son école loin de Paris, théâtre de son malheur, à Saint-Aïoul de Provins, où il enseigna la dialectique et la théologie. Il n'y fut pas longtemps tranquille : accusé, en 1121, d'avoir répandu quelques erreurs sur la Trinité, il se vit obligé d'aller se justifier au concile de Soissons. Déterminé par cette circonstance, il renonça à l'enseignement, et se retira dans son cloître de Saint-Denis. Là, il céda de nouveau aux sollicitations de ses nombreux élèves, et revint enseigner à Provins. L'envie l'y poursuivit encore, il fut forcé de se réfugier près de Nogent-sur-Seine, dans un lieu désert, où, quelques années après, il fonda une abbaye qu'il nomma le Paraclet. Ses disciples le découvrirent dans cette solitude, et l'engagèrent à continuer ses leçons ; il les continua jusqu'en 1126, époque de sa nomination à l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruis, en Bretagne.

Il se rendit dans ce monastère, peuplé de moines sauvages, libertins, voleurs de grands chemins ; tous les biens de cette abbaye avaient été envahis par un seigneur leur voisin, et, pour vivre, ils étaient réduits à détrousser les passants, et plus disposés à égorger leur abbé qu'à lui obéir. Il n'y resta pas longtemps et revint à Paris.

Quelques auteurs font monter le nombre des écoliers, si avides des leçons d'Abélard, jusqu'à trois mille. On ne trouvait point d'abri assez vaste pour les contenir; le maître professait en plein champ.

Cet homme extraordinaire pour son siècle, qui, dans ses nombreuses persécutions, fut suivi avec tant de constance par ses disciples, eut la gloire de voir plusieurs d'entre eux parvenir aux plus hautes dignités de l'Eglise. On en compte cinquante qui devinrent évêques ou archevêques, vingt cardinaux, et un qui fut pape, sous le nom de Célestin II. Parmi les personnes qui reçurent les leçons d'Abélard, je ne dois pas omettre l'amante ou l'épouse malheureuse de ce maître, l'intéressante Héloïse, qui après la rupture des nœuds qui l'unissait à lui fut placée d'abord dans le couvent d'Argenteuil près Paris, puis élevée à la dignité d'abbesse au Paraclet qu'Abélard avait fondé.

Jocelin, qui fut depuis évêque de Soissons, professait en même temps la dialectique à Paris et au mont de Sainte-Geneviève ; Albéric de Reims vint aussi professer dans le même lieu ; mais leur réputation était bien inférieure à celle d'Abélard. Il faut le dire, cet homme commença la réputation des écoles de Paris. Sa célébrité attira une influence considérable d'étudiants étrangers et nationaux qui accrut beaucoup la population de cette ville.

Il laissa des disciples et des admirateurs qui soutinrent sa réputation en propageant sa méthode. Bientôt après lui, dit un écrivain du douzième siècle, la multitude des étudiants surpassa dans Paris le nombre des habitants de cette ville, et l'on avait peine à y trouver des logements (1). Un ancien écrivain du temps donne à cette capitale le nom hébreu de *Cariath-Sepher*, c'est-à-dire la Ville-des-Lettres par excellence. Enfin, il est évident qu'au seul Abélard est due la renommée des écoles de Paris, et que cette renommée produisit le rapide accroissement de la population de cette ville.

Abbaye et Ecole de Saint-Victor. Il existait depuis longtemps, dans l'emplacement occupé par les bâtiments de

(1) *Histoire littéraire de France*, t. IX, p. 78.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

cette abbaye, une petite chapelle dédiée à saint Victor : elle était déjà érigée en prieuré lorsqu'en 1108 Guillaume de Champeaux, épuisé par ses efforts pour soutenir sa réputation dans l'école Episcopale de Paris, se retira dans ce prieuré. Il y avait établi ou avait déterminé Louis VI à y établir un chapitre de chanoines réguliers, avec titre d'abbaye : cet établissement fut doté par une charte de ce roi, de l'an 1112 confirmée par une bulle du pape Pascal II. Le premier abbé ne fut pas Guillaume de Champeaux, mais Gilduin, son disciple : Thomas en fut prieur (1).

En se retirant à Saint-Victor, Guillaume de Champeaux y continua d'enseigner la jeunesse. Abélard lui-même assista à ses leçons ; bientôt après l'école de Saint-Vic-



Le Grand Châtelet.

tor devint une des plus célèbres de France.

Le désir naturel de surpasser ses semblables par une supériorité de connaissances acquises n'était pas le seul stimulant qui portait la jeunesse à l'étude ; un mobile plus puissant agissait sur elle, et lui faisait braver tous les dégoûts de l'école : l'ambition et l'espérance bien fondée de parvenir aux dignités ecclésiastiques, et de posséder les honneurs et les richesses qui en dépendaient.

Depuis les premiers règnes de la troisième race, on avait renoncé à l'usage antique de ne conférer des évêchés, des abbayes, etc., qu'aux personnes de la caste nobiliaire. Les évêques de cette caste étaient si ignorants et si adonnés à la débauche, à la chasse et à la guerre (2), qu'on sentit la

(1) Ce prieur fut assassiné par les neveux de Thibaud Notier, archidiacre de l'église de Notre-Dame de Paris, et à son instigation. Dans le tableau des mœurs de cette période, je parlerai de cet assassinat.

(2) *Voyez*, dans Grégoire de Tours, le portrait qu'il a fait de la plupart des évê-

nécessité de leur préférer des roturiers instruits. Ces derniers s'élancèrent avec ardeur dans la carrière de la fortune qui venait de leur être ouverte. Aussi vit-on, vers cette époque, presque tous les professeurs et les étudiants obtenir de riches bénéfices. Les résultats de cette concession nécessaire doivent être considérés comme les premières conquêtes que fit la civilisation sur la barbarie.

La réputation des écoles de Paris était relative au temps; nous trouvons aujourd'hui leur méthode vicieuse, leurs principes souvent erronés, les matières enseignées très futiles, et leurs connaissances très bornées : ces écoles eurent à traverser une longue série d'erreurs avant d'atteindre quelques vérités.

Les maîtres de ces écoles étaient cruels : ce n'était qu'à force de coups qu'ils inculquaient la science, dit l'abbé Lebeuf : ce qui rebutait beaucoup d'étudiants.

Saint-Jacques-de-la-Boucherie, église paroissiale, située rue des Arcis. Cette église est pour la première fois nommée, en l'an 1119, dans une bulle de Calixte II. « L'église de Saint-Jacques, avec paroisse, « dans le faubourg de la ville de Paris, « porte cette bulle : *In suburbio Parisiacæ urbis ecclesiam Sancti Jacobi* « *cum parochia*. » Elle devait exister auparavant; mais l'on n'a rien de certain sur son origine.

Le curé de cette paroisse était du nombre des treize prêtres-cardinaux de l'église cathédrale de Paris.

L'église de Saint-Jacques devint, comme tant d'autres, la proie de quelques laïques puissants. Ponce Archambert en était propriétaire : il la donna au monastère de Saint-Martin-des-Champs, donation qui devint une source de procès entre ce monastère et les curés de Saint-Jacques, impatients de leur dépendance.

Le bâtiment de cette église, circonscrit et irrégulier dans son origine, s'agrandit successivement pendant le cours des quatorzième et quinzième siècles. Quoique sa construction ne fût pas achevée, l'evêque de Turin vint, le 24 mars 1414, en faire la consécration. Cet évêque, nommé Gérard de Montaigu, fut invité par les paroissiens à un dîner qui ne coûta que soixante-dix sous parisis (1).

La construction de cette église ne fut terminée que sous le règne de François Ier; les indulgences accordées à ceux qui fournissaient des fonds pour les frais des travaux, et les libéralités de quelques paroissiens, et notamment de Nicolas Flamel, qui fit construire à ses frais le petit portail du côté de la rue des Ecrivains, contribuèrent à l'achèvement de cet édifice.

Nicolas Flamel, un des bienfaiteurs de cette église, mort le 22 mars 1417, y fut enterré. Quoique simple écrivain, cet homme, par la rapidité de sa fortune, par des fondations pieuses, et par de prétendues merveilles, obtint une certaine célébrité, et devint pour plusieurs personnes un être mystérieux. Sa fortune, fort au-dessus de son état, causa de l'étonnement, et tout ce qui étonne les ignorants leur semble surnaturel. De là des contes débités sur Nicolas Flamel : il avait découvert la pierre philosophale; les inscriptions et les sculptures qu'il a fait exécuter sur les différents monuments de Paris étaient autant d'hiéroglyphes (2). Dans les caves de sa maison on a trouvé, longtemps après sa mort, des vases, fourneaux, matras, et autres ustensiles propres au grand-œuvre (3).

ques de la Gaule, et notamment la lettre que saint Boniface écrivit en 747 à Zacharie, évêque de Rome, sur les mœurs de ce pays, où il dit que les siéges épiscopaux furent occupés par des laïques ou par des prêtres adonnés à la débauche; que ceux qui se disaient exempts du reproche de libertinage s'adonnaient à l'ivrognerie, passaient leur temps à la chasse, à la guerre, et ne craignaient pas de tremper leurs mains dans le sang de leurs semblables. (*Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 94.)

(1) Ce repas était composé de poissons et d'une quarte d'hypocras. (*Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 43.)

(2) Voyez la *Bibliothèque des Philosophes chimiques*.

(3) On a fait à plusieurs reprises des fouilles dans cette maison; elles se sont renouvelées jusqu'en 1756. Un homme de distinction, en cette année, après avoir déguisé son véritable motif, obtint de la fabrique de l'église de Saint-Jacques la permission de réparer la vieille maison de Nicolas Flamel, maison située en face de cette église et au coin de la rue des Ecrivains. Cet homme fit fouiller les caves, enlever plusieurs inscriptions gravées sur des pierres, et, ne trouvant rien de ce qu'il cherchait, fit exécuter les réparations, et

Nicolas Flamel et sa femme Pernelle ne sont point morts : ils feignirent une maladie, s'échappèrent, et on enterra des bûches à la place de leurs corps. Paul Lucas, voyageur très véridique, qui a vu le diable Asmodée dans la haute Egypte, parla aussi à un derviche qui connaissait beaucoup Nicolas Flamel et son épouse, et qui lui certifia que tous les deux jouissaient d'une parfaite santé, etc.

Sa figure et celle de sa femme se trouvaient sculptées en plusieurs endroits de cette église, et notamment sur la porte qui s'ouvrait du côté de la rue des Ecrivains. Cette porte fut murée en 1781 et les portraits disparurent. Une inscription, faite pour ce bienfaiteur, placée dans les derniers temps sur un pilier de la nef, était ainsi conçue :

« Feu Nicolas Flamel, jadis écrivain, a « laissé par son testament à l'œuvre de « cette église certaines rentes et maisons « qu'il a acquestées et achetées de son vivant, « pour faire certain service divin et distri- « bution d'argent, chacun an par aumosne, « touchant les Quinze-Vingts, Hôtel-Dieu « et autres églises de Paris. »

Au-dessous était gravé un cadavre avec ces deux vers :

De terre suis venu, et en terre retorne,
L'ame rends à toi J. H. S. qui les pechiés pardonne.

Cet écrivain était membre de neuf confréries ; il avait la manie des inscriptions, il en plaçait partout où il pouvait le faire.

L'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie avait droit d'asile. En 1405, on fit en conséquence bâtir sur la voûte de cet édifice une chambre pour ceux qui venaient s'y mettre en franchise, mais on a des exemples qui prouvent que cet asile ne fut pas toujours respecté par la justice.

Dans les solennités, cette église était au quinzième siècle décorée d'un tapis qui représentait les scènes du Roman de la rose, et d'un autre tapis appelé le Dieu d'amour et de vieillesse, contenant plusieurs personnages (1). On trouve un grand nombre d'exemples de ce mélange du sacré et du profane.

Quelques usages remarquables avaient lieu dans cette église. Le jour de Noël on offrait à la curiosité publique le spectacle de la Gésine Notre-Dame, c'est-à-dire de l'enfantement de la Vierge Marie. L'Enfant Jésus y paraissait coiffé de deux bonnets fourrés, d'étoffe d'or, et vêtu d'une robe pareillement fourrée et brodée en or (1).

Les confessionnaux étaient dans cette église, comme dans plusieurs autres, un objet de spéculation financière. Les confesseurs percevaient sur les pénitents une contribution dont les marguilliers de Saint-Jacques exigeaient une part. En 1476, un curé de cette église voulut forcer les confesseurs à leur remettre la contribution entière. En 1527, les marguilliers reçurent onze livres de quelques confesseurs qui avaient sollicité des places dans cette église pour entendre les confessions (2) : point d'argent, point d'absolution. Je rapporterai l'exemple d'une jeune fille qui se prostitua pour payer son confesseur à Pâques.

Aux fêtes de saint Nicolas et de la Pentecôte, on faisait, par un trou de la voûte, descendre dans cette église un coulon blanc (un pigeon) et d'autres petits oiseaux ; on y jetait aussi des étoupes enflammées ; on distribuait en même temps des oublies au peuple. Le même usage se pratiquait dans presque toutes les églises de Paris, et notamment dans celle de Notre-Dame (3).

De cette église, démolie pendant la révolution, il ne reste que la tour très élevée, qui est devenue la propriété d'un particulier.

Cette tour est une des plus hautes de Paris et rivalise avec celles de Notre-Dame : ses fondements furent jetés en 1508 ; l'ouvrage ne fut achevé que vers l'an 1522 ; il coûta environ 1350 livres. Sa hauteur, depuis le sol de la rue jusqu'à la balustrade, est de 155 pieds ; elle est carrée, et chacun de ses côtés a hors d'œuvre 30 pieds 9 pouces. Sur la calotte de l'escalier, s'élevait à une hauteur de 30 pieds au-dessus de la balustrade la figure de saint Jacques sculptée par un nommé Rault, tailleur d'images (4).

disparut sans les payer aux maçons. (*Histoire de Saint Jacques*, p. 163, 164.)

(1) *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 67.

(1) *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 139.

(2) *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 140, 141.

(3) *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 138.

(4) *Histoire de Saint Jacques-de-la-Boucherie*, p. 69 et suiv. Au quinzième siècle, on nommait les sculpteurs *tailleurs d'images*.

CHAPELLE DE SAINT-AGNAN, située rue Chanoinesse, dans la Cité. Elle fut fondée vers l'an 1120, par Etienne de Garlande, chancelier de France. Le pavé de cette chapelle offrait un des témoignages de l'exhaussement considérable du sol de la Cité. Il était beaucoup plus bas que celui de la rue (1).

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-ARDENTS, dite autrefois SAINTE-GENEVIÈVE-LA-PETITE, chapelle située rue Neuve-de-Notre-Dame, sur l'emplacement de la maison des Enfants-Trouvés.

Pendant que les écoles commençaient à fleurir à Paris, les guerres privées ne discontinuaient point. Les longues famines et les maladies contagieuses, et notamment la maladie des ardents, étaient presque continuelles. Paris ne fut pas exempt de ce dernier fléau; l'art des médecins était impuissant pour en arrêter les ravages : on pria, on jeûna, on fit des processions à l'église de Sainte-Geneviève; on implora la protection de cette sainte; enfin, on transporta sa châsse dans l'église cathédrale. Les malades la touchaient, et subitement, assure-t-on, ils étaient guéris. On dit encore que depuis la translation de cette châsse et la découverte de sa vertu miraculeuse, la contagion cessa, non-seulement à Paris, mais par tout le royaume : assertion démentie par les nombreux témoignages de l'histoire. Le pape Innocent II vint en France en 1130; instruit de ce miracle, il en consacra, ajoute-t-on encore, la mémoire par une fête. Ensuite on bâtit, près de Notre-Dame, une église appelée Sainte-Geneviève-la-Petite, ou Sainte-Geneviève-des-Ardents.

Tel est en substance le récit qui se trouve dans la volumineuse histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, sur la fondation de cette église. Tout ce qu'il contient de merveilleux paraît être une fable. L'abbé Lebeuf soutient que ce récit n'est appuyé sur aucune autorité digne de foi; que cette église ou chapelle existait longtemps avant l'époque des prétendus miracles; qu'elle portait, et qu'elle a porté, plusieurs siècles après, le nom de Sainte-Geneviève dans la Cité ou la petite, et que ce ne fut qu'en 1518 que, pour la première fois, cette chapelle eut le nom du miracle des ardents : ce savant pense que cette fable fut imaginée par un curé, professeur en théologie, nommé Geoffroy Boussart (1).

Cette église fut démolie en 1747, pour faire place à l'édifice des Enfants-Trouvés. L'abbé Lebeuf dit avoir vu, lors de cette démolition, à une profondeur de 12 à 15 pieds sous terre, plusieurs fragments de tuiles antiques. Cette découverte donne la mesure de l'exhaussement que le sol de la Cité a éprouvé depuis la période romaine.

SAINT-PIERRE-AUX-BOEUFS, église paroissiale, située rue de ce nom, dans la Cité. On ignore son origine. Elle est pour la première fois mentionnée dans une bulle d'Innocent II, de l'an 1136, qui l'appelle *Capella sancti Petri de Bobus.* Le motif de sa dénomination n'est pas mieux connu. Sur la porte on voyait deux bœufs représentés en bas-reliefs. Ces figures ont-elles fait ainsi nommer cette église, ou est-ce le nom de l'église qui a causé le placement des figures? Peut-être le nom de Bœuf était-il celui du fondateur. Ces questions peu importantes sont restées et resteront sans doute longtemps indécises.

Cette église fut reconstruite au treizième siècle, et supprimée en 1790; les bâtiments conservés, ainsi que le portail, sont devenus propriété particulière, et servent d'atelier à un tonnelier.

SAINT-MARTIN, église paroissiale du faubourg Saint-Marcel, et dépendant de l'église de ce nom, était située à l'angle septentrional de la rue des Francs-Bourgeois. Elle existait en 1158, avec le titre de chapelle; vers 1220, elle fut érigée en paroisse, et dédiée en 1480. Son chœur fut bénit en 1544, époque de sa reconstruction. En 1678, on y fit exécuter plusieurs réparations. Vers l'an 1808, elle fut démolie.

C'est derrière cette église qu'en 1656 un jardinier découvrit soixante-quatre tombeaux antiques, dont j'ai parlé ci-dessus.

SAINTE-CROIX, église située rue de la Vieille-Draperie, au coin de la rue Sainte-

(1) Les environs de cette chapelle avaient autrefois servi de cimetière. En l'an 1799, en fondant une maison voisine, on découvrit plusieurs petits pots de terre cuite, tels qu'il s'en trouve dans quelques tombeaux du moyen âge, ce qui fait présumer qu'on enterrait autour de cette chapelle.

(1) *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, part. 2, p. 387.

Croix. Elle est mentionnée dans la bulle d'Innocent II, de l'an 1136, bulle contenant le dénombrement des églises ou chapelles dépendantes de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, laquelle possédait tous les biens et jouissait de tous les droits de l'antique abbaye de Saint-Eloi. Cette chapelle fut érigée en paroisse avant le quinzième siècle.

En 1450, on en commença la reconstruction, qui ne fut terminée qu'en 1529. On y avait établi la confrérie des Cinq-Plaies de Notre-Dame-de-Pitié. Démolie vers l'an 1797, elle est aujourd'hui remplacée par une maison particulière.

SAINT-ELOI, église et monastère situés dans la Cité, et sur l'emplacement du ci-devant couvent des Barnabites. Ce monastère, anciennement abbaye de Saint-Martial, avait, comme il a été dit, changé de nom, d'habitants et de maîtres. La conduite déréglée des religieuses qui l'occupaient les en fit chasser.

Ce fut Galon, évêque de Paris, qui opéra ce changement. « Les religieuses de « cette abbaye, suivant la charte de Phi- « lippe Ier, se livraient, sans précaution, « sans pudeur, aux excès de la fornica- « tion : méprisant tous les conseils, toutes « les corrections, elles persistaient publi- « quement dans leur désordre, et profa- « naient le temple du Seigneur par leur « libertinage accoutumé (1). »

Des lettres du pape avaient autorisé la conduite de l'évêque Galon ; et, en l'an 1107, il fut convenu que cette maison serait donnée à l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés; qu'au lieu du titre d'abbaye, elle recevrait celui de prieuré ; que douze moines de Saint-Maur remplaceraient les religieuses ; que ces changements ne préjudicieraient point aux anciens droits dont l'évêque de Paris jouissait sur cette maison ; et qu'elle fournirait, comme à l'ordinaire, aux chanoines de Notre-Dame deux repas par ans. Or, voici en quoi consistaient les fournitures de ces repas de chanoines :

Six cochons gras, deux muids et demi de vin, à la mesure du cloître, et trois setiers de froment suffisaient au premier repas. Le second devait se composer de huit moutons, d'environ deux muids et demi de vin ; de plus, pour ce repas, la maison de Saint-Eloi devait payer six écus et une obole (1).

(1) *Histoire de Paris,* par Félibien, preuves, t. III, p. 55.

L'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, par des motifs inconnus, fut, quelques années après, forcé de céder le prieuré de Saint-Eloi à l'évêque de Paris.

Cet évêque en jouit jusqu'à l'an 1134, époque où il fut contraint, par une bulle du pape, de le restituer à l'abbé de Saint-Maur. Innocent II, par une bulle de 1136, confirma cette restitution.

Il paraît que ce fut par suite de ce changement de maître que s'établirent, sur le territoire de la maison de Saint-Eloi, les chapelles de Saint-Pierre-des-Arcis, de Sainte-Croix, de Saint-Pierre-aux-Bœufs, etc.

Une partie de ce monastère tombait en ruines ; il fut abattu, et on y pratiqua une rue qui porte encore le nom de Saint-Eloi. Du chœur de cette église on forma celle de Saint-Martial, et de la nef, on composa une autre église, sur l'emplacement de laquelle on a depuis bâti l'église des Barnabites.

Sous le règne de François Ier, les religieux de Saint-Maur-des-Fossés s'avisèrent de tirer un parti très lucratif du vaste enclos de ce monastère de Saint-Eloi ; ils y ouvrirent des rues et y firent bâtir des maisons. Le revenu de ces religieux et la population du quartier en profitèrent. Cet enclos comprenait l'espace qui se trouve entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves et de la Vieille-Draperie, et a porté longtemps le nom de Ceinture de saint Eloi.

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS, église paroissiale, située rue Saint-Martin, aujourd'hui paroisse du sixième arrondissement. Elle est, pour la première fois, dans une bulle de Calixte II, de l'an 1119, mentionnée en qualité de chapelle. Elle fut vers l'an 1176 érigée en paroisse, rebâtie vers l'an 1420, et agrandie en 1575. On construisit alors le portail méridional, dont les sculptures sont estimées.

Le grand autel, décoré par une ordonnance corinthienne, offrait un tableau de Vouet, représentant la sainte Vierge, et quatre anges en stuc, ouvrage de Sarazin. La chapelle de la Communion est élégamment décorée.

On voit dans cette église une figure en

(1) *Histoire de Paris,* par Félibien, preuves, t. III, p. 140.

marbre, représentant la Vierge, exposée au salon de 1817. Cette figure est l'ouvrage de M. Delaistre.

Cette église contenait le tombeau de Laurent Magnière, sculpteur habile, mort en 1700, ainsi que ceux de quelques morts illustres, tels que Guillaume Budé, Pierre Gassendi, Henri et Adrien de Valois, frères, et savants historiens ; Madeleine Scudéri auteur de plusieurs romans ; Théophile Viaud, poète, brûlé en effigie, comme auteur d'un recueil intitulé : *le Parnasse satirique*, etc.

Saint-Denis-du-Pas, église située au chevet de l'église Notre-Dame ; elle existait certainement sous le règne de Louis VI, et peut-être auparavant. Son bâtiment tombait en ruines ; il fut reconstruit après l'an 1148, et ne portait alors que la dénomination d'Oratoire : *Oratorium sancti Dionysii de Passu* Lorsqu'en 1748 fut abattue l'église de Saint-Jean-le-Rond, le chapitre et le titre de paroisse de cette église démolie furent attribués à celle de Saint-Denis-du-Pas.

Cette église, par suite des événements de la révolution, fut affectée au service de l'Hôtel-Dieu, ainsi que le Palais archépiscopal, et convertie en une salle de réception pour l'admission des malades.

Chapelle de Saint-Bon, située dans la rue de ce nom, n° 8, septième arrondissement. On trouve, pour la première fois, en 1136, dans une bulle du pape Innocent II, la mention d'une chapelle de Saint-Bon, appartenant à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, et auparavant à l'abbaye de Saint-Eloi. On croit qu'elle portait primitivement le titre de Sainte-Colombe. Petite, d'une construction fort ancienne, son sol, beaucoup plus bas que le pavé des rues voisines, offrait une nouvelle preuve de l'exhaussement du sol de Paris.

On y voyait une tour qui, par sa construction, appartenait à l'époque du onzième siècle. Saint Bon, quoique vénéré en quelques villes, est très peu connu. On croit qu'il se nommait primitivement saint Bonnet, *sanctus Bonitus* ou *sanctus Baldus*. On trouve dans sa légende, rapportée par l'abbé Lebeuf, que ce saint tua son père et sa mère, et fit pénitence (1).

Cette chappelle, démolie en 1792, a d'abord été remplacée par un corps-de-garde, puis par une maison particulière.

Eglise de Montmartre. Il existait alors une église dans le village de ce nom : elle était, suivant l'ancien abus qui s'est perpetué jusque sous Louis XIV, possédée par des seigneurs laïques : un nommé Payen et son épouse Hodierne tenaient cette église en fief de Burchard de Montmorenci. Ces deux époux, ayant obtenu le consentement de Burchard, la donnèrent ou la vendirent, en 1096, avec les produits des sépultures, ceux de l'autel, etc., aux religieux de Saint-Martin-des-Champs (2).

Louis le Gros céda, en 1133, à ces religieux de Saint-Martin-des-Champs l'église de Saint-Denis-de-la-Chartre ; et les religieux, en échange, lui cédèrent l'église de Montmartre. Après cette transaction, le roi et son épouse Adélaïde fondèrent, à côté de l'église de Montmartre, un monastère de religieuses.

Fortifications de Paris. Jamais roi de France n'eut plus que Louis VI besoin de se mettre en garde contre les attentats des seigneurs, et de fortifier la ville de Paris, où il faisait sa demeure ordinaire. Les ducs et comtes voisins de son duché de France n'étaient pas les seuls qui l'inquiétaient ; il avait à se défendre contre les barons de ce duché, contre ses propres vas-

(1) *Dissertations sur l'Hist. ecclésiast. de Paris*, t. III, p. 63.

(2) Les seigneurs laïques possédaient un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques, des évêchés, des abbayes, des prieurés, même des cures. Ils affermaient ou faisaient valoir les revenus de ces bénéfices par des prêtres subalternes qui, pour enfler les produits, s'appliquaient à exploiter la crédulité publique, en inventant toujours de nouveaux moyens superstitieux : c'étaient des images, des confréries, des fêtes à bâtons, des miracles opérés par des statues de bois qui pleuraient, baissaient la tête et parlaient ; des bénédictions multipliées, des reliques découvertes. Les détenteurs de ces bénéfices les vendaient, les échangeaient, les partageaient, les léguaient à leurs enfants, comme ils auraient fait d'une propriété ordinaire. Un seigneur possédait le produit des sépultures d'une église ; un autre, celui des offrandes ; un troisième, celui des bénédictions ; d'autres, les oblations, les baptêmes, etc. Les cérémonies de l'église étaient devenues, dans ce bon vieux temps, une vraie marchandise.

saux. Il avait aussi à proteger les biens des églises, les marchands, sans cesse attaqués, dépouillés par des seigneurs et leurs chevaliers. Il n'était pas même en sûreté dans Paris, lieu de sa résidence (1).

Dans cette position embarrassante, il ne dut rien négliger pour mettre Paris en état de défense : il dut l'entourer de murailles, construire des forteresses ou têtes de pont, pour rendre l'accès de cette ville plus difficile.

Un écrivain contemporain nous apprend que : « Louis le Gros, en 1122, ayant « vaincu ses ennemis et rétabli la paix, « tint une assemblée à Paris avec ses prin- « cipaux officiers, régla les affaires de son « Etat, et résolut, pour se mettre en garde « contre les événements futurs, de con- « struire, dans un lieu nommé Karoli- « Vana, un château (*castrum*) destiné à « protéger le pays parisien contre les at- « taques de ses ennemis (2). » Ce château fut, dit-on, ensuite nommé Saint-Germain-en-Laye. Ce fait sert à prouver que Louis VI s'occupait de fortifications. On peut en induire que, s'il en établissait hors de Paris, il devait à plus forte raison en élever dans cette ville, où il faisait sa demeure, et de laquelle il ne pouvait sortir avec sécurité. C'est ce qui porte à croire qu'il fit construire le grand et le petit Châtelet, et comprit les faubourgs de Paris dans une enceinte.

Grand Chatelet. Il n'existe aucune notion certaine sur l'origine de cette forteresse. Il est probable que Louis le Gros, à la place d'une tour en bois qui s'élevait, sous la seconde race, à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change, fit construire une autre tour ou forteresse aussi en bois, mais plus considérable.

C'est sous le règne de Louis VII, fils de Louis le Gros, qu'on a des preuves certaines de l'existence de cette forteresse. Dans une charte de ce roi, de l'an 1147, on lit qu'il fit don à l'abbaye de Montmartre de la place des Pêcheurs, située entre la maison des Bouchers et le châtelet du roi, *inter domum Carnificium et Regis castellucium*. Ces mots, châtelet du roi, qui, dans aucun acte postérieur, ne se trouvent plus réunis, portent aussi à croire qu'ils signifiaient le châtelet bâti par le roi.

On a aussi la certitude que ce châtelet, sous le même règne de Louis VII, était la demeure du prévôt de Paris. Cette forteresse en bois ou en pierre a pu être construite sous le roi précédent, Louis VI, prince bien plus entreprenant que son fils. Voilà tout ce que la disette des monuments historiques me permet de dire en faveur de ma conjecture, qui est bien plus vraisemblable que celle qui fait remonter la construction de cette forteresse au temps de Jules César. Je reviendrai sur cet édifice, sur sa prétendue antiquité, et sur le tribunal qui y fut établi, lequel reçut la dénomination de Châtelet (1).

Petit Chatelet, situé à l'extrémité méridionale du Petit-Pont. Je présume que ce petit Châtelet fut fondé en même temps que le grand. Louis VI avait besoin de protéger Paris du côté du midi comme du côté du nord. S'il a bâti le grand Châtelet, il a dû bâtir le petit. L'une et l'autre de ces forteresses formaient têtes de pont. Les fortifications de cette ville eussent été incomplètes si l'une eût existé sans l'autre. Il est certain que le petit Châtelet existait avec son enceinte sous le règne de Philippe-Auguste en 1222 ; ce roi, dans un accord fait avec l'évêque de Paris, en cette année, parle de cette forteresse et de son enceinte, et nomme l'une et l'autre (*accinctus Castelli Parvi Pontis*) l'enceinte du château du Petit-Pont. Il devait exister avant cette époque (2).

C'était au passage du petit Châtelet que se percevaient, du temps de saint Louis, les péages et droits d'entrée. Un tarif, cité par Saint-Foix, porte qu'un marchand qui y fera entrer un singe pour le vendre paiera quatre deniers ; que si le singe appartient à un jongleur, cet homme, en le faisant jouer et danser devant le péager, sera quitte du péage, tant dudit singe que de tout ce qu'il aura apporté pour son usage. De là vient le proverbe : payer en monnaie de singe. Les jongleurs seront aussi quittes du péage en chantant un couplet de chanson devant le péager (3).

(1) *Voyez*, ci-dessus, article *Louis le Gros*.

(2) *Notitia de constructione castri Karoli-Vana.* (*Recueil des Historiens de France*, t. [illegible]V, p. 221.)

(1) *Voyez*, ci-après, article *Châtelet*.

(2) *Chronique* des évêques d'Auxerre. (*Recueil des Historiens de France*, t. XVIII, p. 740.

(3) Voici le texte des *Etablissements des Métiers de Paris*, par Étienne Boislève, prévôt de cette ville : « Li singes au marchant

Le 20 décembre 1296, une inondation extraordinaire de la Seine abattit les deux ponts, les maisons qu'on y avait bâties, et abîma les moulins placés au-dessous. On allait en bateau dans les rues de la Cité; plusieurs bâtiments et le petit Châtelet furent renversés par les eaux. Il est présumable qu'à l'exemple de la plupart des forteresses, ce châtelet n'était encore bâti qu'en bois.

Charles V le fit reconstruire en pierre, en 1369, par le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, dans le dessein de contenir la turbulence des écoliers de l'Université, dont les émeutes se renouvelaient fréquemment. Charles VI, en 1402, destina cette forteresse sombre, ou espèce de prison, à la demeure du prévôt de Paris, comme un logement honorable, *honorabilis mansio*.

En 1782, cet édifice, qui obscurcissait et attristait le voisinage, et sous lequel était une route étroite, gênante et dangereuse pour les passants, fut enfin démoli; et cette démolition répandit la salubrité et la lumière dans ce quartier, qui, depuis longtemps, en était privé par cette vieille et hideuse construction.

SECONDE ENCEINTE DE PARIS. La Cité seule, vers la fin de la domination romaine, ainsi que pendant la première et la seconde race des rois francs, fut fortifiée par un mur d'enceinte. Louis VI dit le Gros, en butte aux attaques des seigneurs ses vassaux, fut, je crois, le premier qui entreprit de protéger par une muraille les faubourgs du nord et du midi. Je sais que des écrivains, prodigues d'illustrations antiques, ont fixé l'époque de cette construction dans la période romaine; que d'autres, plus réservés et moins généreux, se sont bornés à la placer sous la seconde race. J'ai déjà établi que cette dernière opinion était affaiblie par le silence d'Abbon, auteur d'un poëme sur le siége de Paris par les Normands, poëme où il décrit diverses attaques, divers combats, et où il ne fait nulle mention de l'enceinte des faubourgs de cette ville. J'ai aussi établi que l'unique

« doit quatre deniers, se il pour vendre le « porte, et se li singes est à home qui l'ait « acheté pour son déduit, si est quites; et « si li singes est au joueur, jouer en doit « devant le paagier, et por son jeu doit « être quite de toute la chose qu'il achète à « son usage; et aussitost li jongleur sont « quite por un ver de chanson. »

fondement de cette opinion consistait dans les expressions d'une charte, et que ce fondement était ruiné par la preuve de la fausseté de cette pièce (1).

En outre, il est certain, au moins pour la partie du nord de Paris, que l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie n'était pas encore, en l'an 1119, comprise dans la seconde enceinte. Une bulle du pape Calixte II, de cette année, qualifie l'emplacement de cette église de faubourg de Paris (*in suburbio Parisiacæ urbis ecclesiam sancti Jacobi*), etc. Si le quartier de l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie eût été compris dans l'enceinte de cette ville, ce pape ne lui aurait pas sans doute donné le titre de *faubourg*.

Voici la description certaine en quelques points, conjecturale en quelques autres, de cette seconde enceinte; je la commence par la partie septentrionale.

Le mur devait partir de la rive droite de la Seine, dans le voisinage de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, église qui, parce qu'elle avait beaucoup souffert des ravages des Normands, devait avoir été plus spécialement mise à couvert de pareils événements. Le mur enserrait cette église et ses dépendances; une rue voisine atteste, par sa dénomination des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, que cette église a eu longtemps des fortifications à sa proximité.

La muraille, partant de la rive droite de la Seine, et s'étendant jusqu'à la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, devait suivre la direction entière de cette rue, de celles de Béthisi, des Deux-Boules, anciennement nommée de Mal-Parole, de la rue et place du Chevalier-du-Guet, enfin de la rue Perrin-Gasselin, et aboutir à la rue Saint-Denis. Là était une porte de ville, située au nord, en face et à peu de distance du grand Châtelet.

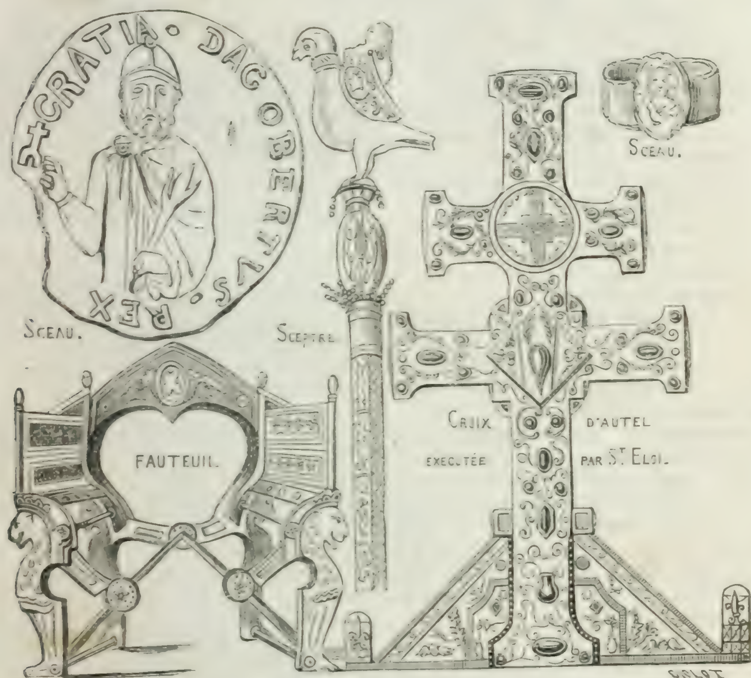
Cette porte n'est indiquée que par le surnom d'un changeur appelé Gueheri, qui possédait les boucheries et une maison qui leur était contiguë; ces propriétés attenaient à la porte de la ville; et ce fut, à ce qu'on présume, à cause de cette circonstance que ce changeur fut nommé Gueheri de la Porte. Il donna sa maison à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs : les religieux de ce monastère la cédèrent à Louis VI, qui, en 1134, en fit don à

(1) *Voyez*, ci-dessus, *Etat physique de Paris*.

l'abbaye de Montmartre, qu'il venait de fonder (1).

De cette porte, qui devait être située au point où la rue d'Avignon débouche dans celle de Saint-Denis, le mur d'enceinte se dirigeait le long de cette rue d'Avignon, le long de celle des Ecrivains, enserrait l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et aboutissait à la rue des Arcis, où se trouvait une porte de ville.

Cette porte est suffisamment indiquée par l'abbé Suger qui déclare avoir acheté une maison au-dessus de la porte de Paris, du côté de Saint-Merri; *domum quæ superest portæ Parisiensi, versus Sanctum Medericum* (1). Les produits de cette porte avaient, depuis quelque temps, été concédés à l'abbaye de Saint-Denis : l'abbé Suger dit que ces produits, avant d'appartenir à son abbaye, ne se mon-



Objets ayant appartenu à Dagobert.

taient pas à plus de douze livres par an, et qu'il parvint, par son industrie, à les élever jusqu'à la somme de cinquante (2).

Cette porte, par laquelle on passait pour aller à Saint-Merri, fut nommée la porte ou l'archet de Saint-Merri. Raoul de Presles, qui vivait sous Charles V, dit que de son temps on en voyait encore des jambages.

De cette porte, le mur d'enceinte se continuait dans la direction des rues Jean-Pain-Mollet et Jean-l'Epine, et aboutissait à la place de Grève, de cette place au bord de la Seine, et là se terminait, du côté du nord, la seconde enceinte.

Ce qui me détermine à adopter cette opinion, c'est que, sous le règne de

(1) Toutes ces transactions, qui constatent l'emplacement des boucheries et de la porte de ville, se trouvent réunies dans le *Traité de la police*, par de Lamare, t. II, p. 1206, 1207.

(2) *Recherches sur Paris*, t. III, p. 43.

(1) *Duchesne*, t. IV, p. 332.

Louis VII, la place de Grève et le quartier du Monceau-Saint-Gervais sont considérés comme étrangers à la ville de Paris. Ce roi, par une charte donnée à Château-Landon en 1141, vend aux bourgeois de la Grève et du Monceau-Saint-Gervais la place de Grève, proche la Seine, laquelle est vide de bâtiments, et où se trouvait un ancien marché (1). Paris n'est point nommé dans cette charte. Quelques maisons, situées sur les bords de la place et au Monceau-Saint-Gervais, formaient un bourg situé hors de la ville. C'était anciennement à l'entrée des villes que se tenaient les marchés; c'est pourquoi il s'en trouvait un sur la place de Grève. Cette vente se fit moyennant la somme de 70 livres. Si la place de Grève eût fait partie de Paris, Louis VII n'eût pas manqué de l'exprimer dans cette charte.

Cette seconde enceinte se terminait donc, en 1141, à la place de Grève; mais dans la suite, à une époque inconnue, le mur de cette enceinte, prolongé, enveloppa le bourg du Monceau-Saint-Gervais. Dans ce bourg se trouvaient l'église de Saint-Gervais, un hôtel appelé le vieux Temple, des moulins sur la Seine, et une tour nommée du Pet-au-Diable.

Cependant la partie méridionale de Paris, qui contenait plusieurs édifices religieux, restait sans défense et ouverte à tous les brigands; elle supporta cet état d'inquiétude pendant l'espace de vingt années. Enfin, il fut résolu que cette partie de Paris serait close d'une muraille. Voici la ligne de direction que je crois devoir donner à cette clôture.

Cette ligne devait partir du bord de la Seine qui avoisinait les bâtiments et dépendances du couvent des Grands-Augustins, aujourd'hui marché à la volaille. Sur cette rive, il a existé depuis longtemps un vieil édifice qui ne fut démoli que sous le règne de Louis XIV. Cet édifice ou espèce de fortification était remarquable par une tour ronde. Il a porté le nom de Château-Gaillard. Il était isolé, et on ignore le motif de sa construction; on ne s'en servait nullement, excepté Brioché qui y a donné quelquefois le spectacle de ses marionnettes.

De ce point fortifié qui correspondait alors à la pointe de l'île de la Cité et servait à sa défense, la ligne d'enceinte atteignait la rue de Saint-André-des-Ars. Là se trouvait une porte, indiquée par le nom de la Barre; deux rues voisines du couvent des Augustins portaient le même nom; c'était à la barre que l'on percevait les droits d'entrée.

Ce mur aboutissait ensuite à la rue de Hautefeuille, qui portait anciennement le nom de la Barre, nom qui indiquait une autre porte. De la rue de Hautefeuille, le mur devait suivre la direction de la rue Pierre-Sarrazin, et traverser la rue de la Harpe. Cette rue était coupée là, puisqu'elle portait deux noms; depuis la rue Saint-Séverin jusqu'à celle des Mathurins, elle se nommait rue de la Herpe ou rue de la Harpe, et depuis la rue des Mathurins jusqu'à la place Saint-Michel, elle recevait les noms des Hoirs d'Harcourt, de Saint-Cosme, etc.

De ce point, le mur devait se diriger à peu près comme la rue des Mathurins, et aboutir à la rue Saint-Jacques. Sur cette rue, et dans l'espace qui se trouve entre l'extrémité de la rue des Mathurins et celle de la rue du Foin, devait se trouver une porte. Il en existait certainement une dans cette rue, qui, depuis longtemps, était une voie publique, une voie royale, la grande rue. Lorsque, dans sa partie supérieure, fut établie une chapelle de Saint-Jacques, cette partie en reçut le nom, ainsi que ceux de Saint-Benoît, de Saint-Mathelin; la partie inférieure conserva celui de rue du Petit-Pont. Cette différence dans les dénominations données à une même rue me fait conjecturer que la partie inférieure, séparée par une porte, était dans la ville, et la partie supérieure dans le faubourg (1).

(1) *Histoire de Paris*, par Felibien, t. I, fol. xcv.

(1) Cette conjecture s'appuie sur ce que la même rue porte deux noms, et s'appuie aussi sur le fait suivant : Il existait autrefois près et au dehors des villes une maison religieuse qui servait d'hospice ou d'hôtellerie aux étrangers. L'église de Saint-Julien-le-Pauvre et les bâtiments qui en dépendaient, avec l'établissement de la seconde enceinte, étaient destinés à cet usage, dans la rue Saint-Jacques, qui présentait une des principales entrées de Paris; lorsque cette seconde enceinte fut établie, une autre hôtellerie ou hospice fut fondé sur cette rue, au-delà et près de l'enceinte nouvelle. Cet hospice était l'aumônerie de Saint-Benoît.

Le mur d'enceinte suivait évidemment, de cette porte, la direction de la rue des Noyers, jusqu'à la place Maubert, où se trouvait une autre porte qui s'ouvrait sur la voie qui conduit à Sainte-Geneviève, à Saint-Marcel, etc. De là le mur, se prolongeant entre les rues Perdue et de Bièvre, aboutissait à la rive gauche de la Seine, vers le point de cette rive, appelé les Grands-Degrés, point qui correspondait à l'extrémité orientale de l'île de la Cité.

En cet endroit de la rive était une tour, nommée tour de Saint-Bernard et Tournelle des Bernardins, qui devait terminer l'enceinte. Cette tour est indiquée par des articles de deux comptes du domaine de Paris, l'un de l'an 1462, et l'autre de 1475 ; ils en fixent la position sur la rive de la Seine, près du point de cette rive appelé les Grands-Degrés, et aux extrémités des rues Perdue et de Bièvre (1).

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur la seconde enceinte : la description de la troisième, établie par Philippe-Auguste, n'offrira point de pareilles incertitudes.

VI. Paris sous Louis VII, dit le Jeune.

Le 1er août 1137, Louis VII hérita de la couronne de France : il avait déjà, en octobre 1131, été sacré à Reims. « Il se « hâta, dit un contemporain, de prévenir « les maux qui arrivent ordinairement à « la mort des rois, c'est-à-dire les émeutes, « les rapines, les scandales, et se rendit « promptement de Bordeaux à Orléans. « Cette dernière ville était troublée par « quelques hommes insensés qui, au pré- « judice de la majesté royale, demandaient « une charte de commune ; il réprima ces « mouvements audacieux : plusieurs de « ceux qui en étaient les auteurs furent « punis : et il en fit mourir plusieurs dans « les supplices. Il partit de là pour Paris, « siége de son royaume, où, à l'exemple « des rois ses aïeux, il fit sa résidence or- « dinaire (1). »

Cet exemple et plusieurs autres prouvent que ce roi, entièrement dirigé par les ecclésiastiques, n'imita pas son père, qui avait accordé ou plutôt vendu des chartes de commune à diverses villes. Louis VII détestait autant que le clergé ces chartes d'affranchissement ; il prit même les armes contre les habitants de Vezelai, qui, ayant obtenu du comte de Nevers une charte de commune, ne purent en jouir parce que les moines de l'abbé de Vezelai s'y opposèrent fortement (2).

Ce roi avait pour les ecclésiastiques un respect prodigieux. Dans les cérémonies, il leur cédait toujours le pas : « Par les saints de Bethléem (c'était son juron) ! je ne marcherai pas, c'est à vous à passer devant, » disait-il au moindre prêtre. Il était faible, dissimulé, facilement irritable, cruel et peu propre à arrêter le torrent des maux qui inondait ses États. Il n'aurait pu se soutenir sur le trône sans les conseils de l'abbé Suger, qui tint, pendant son expédition dans la Palestine, les rênes du gouvernement. Il se brouilla, pour de légers motifs, avec le pape, qui l'excommunia et mit son royaume en interdit. Louis VII, pour se venger du saint père, pilla la maison de l'évêque de Paris, s'empara de ses biens et de ses serfs ; puis s'en prit à Thibaud, comte de Champagne, ravagea ses terres, brûla le bourg et le château de Vitry, et fit périr dans les flammes treize cents personnes qui s'étaient réfugiées dans le château ou dans l'église de ce bourg. Il fit bien d'autres maux.

Quelques années après, il partit pour la croisade. Le succès de cette expédition, malgré les promesses de saint Bernard et ses prédictions, qui ne s'accomplirent point, fut déplorable. Sans talent, sans courage, ce roi fit presque toujours la guerre à ses voisins ; guerre où l'on dévastait plus qu'on ne se battait. Il fut trompé et méprisé par son épouse Aliénore, qui, après son divorce, reprit l'Aquitaine qu'elle lui avait apportée en dot, et donna

(1) « Maison sise au port Saint-Bernard, « devant la rue Perdue (en face des Grands- « Degrés) tenant par derrière à *la tour « dudit Saint-Bernard.* » (*Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 411.) « Maison sise « en la rue par laquelle on va du pavé de « la place Maubert à *la Tournelle des Ber- « nardins*, frisant le coin d'icelle rue, du « côté du pavé de ladite place Maubert, et « aboutissant par derrière à la rivière de « Seine. » (*Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 411.) *Voyez* Plan de Paris sous Philippe-Auguste.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 124.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 206, etc.

sa main à Henri, duc de Normandie, ennemi puissant de Louis VII.

Le 18 septembre 1180, ce roi mourut et fut enterré à l'abbaye de Barbeau, près Melun, abbaye qu'il avait fondée en 1147.

Plusieurs écrivains de ce siècle attribuent à Louis VII un songe qui, vrai ou supposé, est toujours propre à caractériser son règne. En 1165, peu de temps avant la naissance de son fils, ce roi crut voir, pendant le sommeil, ce fils tenant en main une coupe d'or, remplie du sang de ses sujets, l'offrant aux princes de son royaume ; il les vit chacun, tour à tour, se désaltérer de cet horrible breuvage (1).

L'auteur de la Chronique de Tours dit que, sous ce règne, plusieurs villages furent bâtis, que les anciens lieux d'habitation reçurent de l'accroissement, que plusieurs forêts furent coupées, et qu'une grande quantité de monastères de divers ordres furent fondés (2).

L'auteur, courtisan, garde le silence sur le grand nombre de villages, bourgs, châteaux, villes, églises, dévastés, incendiés pendant les guerres continuelles de cette époque : toutefois, la destruction des forêts, considérée alors comme un bienfait, semble annoncer la prospérité de l'agriculture.

Sous le règne de ce prince, Paris s'accrut par les établissements suivants:

COLLÉGE DES DANOIS OU DE DACE, situé d'abord rue Sainte-Geneviève, ensuite rue Galande.

Voilà le premier collége fondé à Paris ; voilà un heureux résultat de la célébrité des écoles de cette ville, et le premier exemple d'une institution destinée à la fois au logement, à la nourriture et à l'enseignement de la jeunesse. Les Danois, qui donnèrent cet exemple, eurent bientôt après, parmi d'autres étrangers et parmi les nationaux, plusieurs imitateurs.

On ignore les détails de cette fondation. On sait seulement qu'elle fut effectuée vers l'an 1147; que ce collége, d'abord établi rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, fut, en 1380, lorsqu'on agrandit le couvent des Carmes de la place Maubert, transféré dans un autre bâtiment de la même rue; et, par un échange fait, le 23 août 1430, entre les écoliers du collége de Laon et ceux du collége de Dace, il fut accordé à ces derniers une maison située près le Petit-Pont, sur la rue Galande.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 214, 232; t. XVII, p. 4; t. XVIII, p. 124.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 478.

SAINT-LAZARE, rue du Faubourg-Saint-Denis, nº 117, était une ancienne léproserie, ou maladrerie, nommée autrefois Saint-Ladre, et dont on ignore l'origine. Louis VII, avant de partir pour la croisade, et revenant de Saint-Denis, où il était allé, en 1147, prendre l'oriflamme, visita cette léproserie, laquelle était composée d'un assemblage de baraques (*officinas*). Il y passa quelques instants, dit un écrivain du temps : action louable et peu imitée (1).

Les administrateurs de cette léproserie possédaient une foire que Philippe-Auguste acheta, en 1183, pour l'accroissement de son fisc, et qu'il transféra à Paris, au lieu de Champeaux. Il donna à la léproserie une pension annuelle, qui fut réglée d'après l'estimation du produit de cette foire.

Cette léproserie avait une église, qui fut, à ce qu'on croit, élevée sur l'antique basilique de Saint-Laurent.

Dans l'enclos de Saint-Lazare était un bâtiment appelé le Logis du Roi, où se rendaient ordinairement les rois et les reines pour y recevoir le serment de fidélité des habitants de Paris, avant de faire leur entrée dans cette ville, et où l'on déposait leurs cercueils avant de les porter à Saint-Denis.

Les prêtres, chargés de desservir l'église de cet hôpital, envahirent les revenus destinés aux pauvres malades. Pareils abus ont existé à Paris dans plusieurs maisons hospitalières (2).

Les désordres étaient excessifs à Saint-Lazare, lorsqu'en 1632 cette maison fut donnée au bienfaisant et respectable Vincent de Paul, qui, après avoir réglé les af-

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 93.

(2) A l'hôpital *Saint-Lazare*, à l'hôpital du *Saint-Sépulcre*, à l'hospice de *Saint-Julien-des-Ménétriers*, à *Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, à *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, etc., le bien des pauvres fut envahi par les prêtres chargés de desservir l'église de ces maisons. L'hôpital de *Saint-Gervais* éprouva le même sort de la part des religieuses qui le desservaient.

faires d'intérêt de cet établissement, en fit le chef-lieu de sa congrégation des Missions.

Sur la façade de l'église était, au commencement du quinzième siècle, une statue en pierre représentant la Vierge Marie. Le tonnerre tomba sur cette image et la mit en pièces. « L'an 1409, le jour de « la mi-aoust, dit l'auteur du journal de « Paris, sous le règne de Charles VI, « fist tel tonnoyre, entre cinq à six heu- « res du matin, que une image de Notre- « Dame, qui estoit sur le moustier de « Saint-Ladre, de forte pierre et toute « neuve, fut du tonnoyre tempestée et « rompue par le milieu et portée bien « loin de là. »

Dans cette léproserie se retiraient les personnes atteintes de la lèpre. Cette maladie contagieuse, résultat de la malpropreté et de la misère extrême du peuple, s'est maintenue à Paris, depuis les temps barbares jusqu'au dix-septième siècle. Il y existait encore beaucoup de lépreux en 1632, lorsque Vincent de Paul y fut installé, puisque l'archevêque de Paris lui imposa alors l'obligation d'y recevoir les lépreux de la ville et des faubourgs. (Voyez ci-après l'article Prêtres de la Mission.)

Saint-Lazare a servi longtemps de maison de correction. Aujourd'hui on y renferme les femmes condamnées à la réclusion, et on y occupe ces prisonnières à des filatures, à la couture et à la broderie.

Cette maison fut, en juillet 1789, pillée, dévastée, et une de ses granges incendiée par des brigands étrangers, poussés on ne sait par qui. La milice parisienne, instituée le même jour, vint le soir arrêter les progrès de ces dévastations.

L'enclos de cette maison, un des plus vastes de Paris, est depuis 1821 converti en rues et se couvre de maisons.

Hôpital de Saint-Gervais ou Hospitalières de Saint-Anastase. Cet hôpital, situé d'abord au parvis de l'église de Saint-Gervais, fut, en 1171, fondé par quelques particuliers pour héberger les pauvres passants. Tant qu'il fut gouverné par des séculiers, l'intention des fondateurs fut remplie; mais on y introduisit au quatorzième siècle des religieuses hospitalières, sous le titre de Saint-Anastase, qui s'y multiplièrent à tel point, que les pauvres n'y trouvèrent plus de place et que ces religieuses n'eurent pas assez de bâtiments pour s'y loger elles-mêmes. Le but de l'institution fut entièrement détourné.

En 1655, ces religieuses achetèrent l'hôtel d'O, dans la vieille rue du Temple, abandonnèrent leur bâtiment primitif, le vendirent, et ne conservèrent que la chapelle qui était située rue de la Tixeranderie. On y voyait encore, du temps de Félibien, la figure d'un ancien hospitalier de cette maison, peinte sur la muraille de la chapelle, représenté à genoux au pied d'un crucifix : il était vêtu d'une chape et d'un chaperon ou capuce de couleur verte.

Quant aux hospitalières transférées à l'hôtel d'O, vieille rue du Temple, elles s'y maintinrent jusqu'en 1790, époque de leur suppression. Cet hôtel fut démoli, et sur son emplacement est un marché.

Le Temple. Des expéditions nouvelles amènent de nouvelles institutions. Les croisades produisirent l'ordre des Templiers : association bizarre de deux conditions opposées, de moines et de soldats, et qui prouve l'extrême dérèglement des idées dans ces temps de barbarie. Cet ordre, qui fut institué dans des intentions pieuses, changea bientôt le but de son institution. Les premiers membres étaient tenus de servir les pauvres malades dans l'hôpital du Temple de Jérusalem : ces garçons de salles devinrent des chevaliers. L'époque précise de l'établissement des Templiers dans Paris est inconnue. Certainement il existait une maison de Templiers à Paris avant 1147, puisqu'en cette année ils tinrent dans cette ville un chapitre où ils se trouvèrent au nombre de cent trente; mais il n'est pas certain que ce chapitre fût tenu dans le lieu aujourd'hui nommé le Temple. Les Templiers possédaient une autre maison plus ancienne, voisine de Saint-Gervais, où ils auraient pu s'assembler. On a la certitude qu'ils étaient établis dans l'emplacement actuel du Temple, avant l'an 1182. Je reviendrai sur cet article.

Saint-Jean de-Latran, situé rue de Cambrai, en face du collége de France. Pendant le même règne, une autre maison de soldats-moines, connue sous les dénominations d'Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Chevaliers de Rhodes, de Chevaliers de Malte, fut, en 1171, fondée à Paris dans un enclos de vignes appelé Clos-Bruneau. Cet établissement porta le nom de Commanderie de Malte; il con-

sistait en un clos qui s'étendait depuis la place de Cambrai jusqu'à la rue des Noyers, et communiquait à la rue Saint-Jean-de-Beauvais.

On voyait, dans l'enceinte de cette commanderie, une ancienne tour destinée, dit-on, au logement des pèlerins qui se rendaient à Jérusalem, et une église paroissiale desservie par trois religieux conventuels de l'ordre.

Cette église était ornée de plusieurs monuments sépulcraux. On y remarquait celui de Jacques de Souvré, commandeur de Saint-Jean-de-Latran, et grand prieur de France. C'est lui qui fit bâtir l'hôtel prieural du Temple. Il mourut en 1670. Son tombeau, qu'il s'était fait élever de son vivant, ne reçut pas son corps, mais seulement ses entrailles.

Ce tombeau, remarquable par sa magnificence, représente la figure de ce commandeur, à demi couchée sur un sarcophage de marbre noir, et soutenue par un enfant en pleurs. Il fut composé et sculpté par François Anguier, artiste célèbre : il était placé dans le chœur. Il fut pendant la révolution transféré au Musée des monuments français, et faisait un des ornements de la salle de Louis XIV.

Dans la chapelle de la Vierge, on voyait le tombeau de Jacques Bethun de Balfour, archevêque de Glascow, ambassadeur d'Ecosse en France pendant quarante-deux ans. Il mourut en 1603, après avoir éprouvé la clémence de Henri IV, qui, à cause de son grand âge, l'exempta de la proscription qu'il avait encourue en qualité de ligueur très actif.

Prosper Jolyot de Crébillon, poète tragique, mort le 17 juin 1762, reçut des honneurs funèbres dans cette église (1).

L'enclos de cette commanderie était rempli par l'église, la vieille tour dont j'ai parlé, l'hôtel du commandeur, et par plusieurs maisons particulières bâties sans ordre autour d'une grande cour (1).

L'ordre de Malte ayant été supprimé en 1792, cette propriété fut vendue à différents particuliers. L'église, démolie en 1824, servait de magasin à un tonnelier.

Saint-Médard, église paroissiale, rue Mouffetard, était, avant l'an 1163, une chapelle dépendante de l'abbaye de Sainte-Geneviève, chapelle qui devint l'église paroissiale d'un bourg ou village appelé Richebourg, village de Saint-Mard ou Saint-Médard.

Ce bourg ne se composait, au douzième siècle, que d'un petit nombre de maisons, et ne fut peuplé abondamment qu'au seizième siècle. On y trouvait les clos du Chardonnet, du Breuil, du Mont-Cétard, des Mors-Fossés, des Treilles, de Copeau, de Gratard, des Saussayes, de la Cendrée, ou *Locus cinerum*, etc. On ignore l'époque où la chapelle de Saint-Médard fut érigée en paroisse.

Le bâtiment de l'église, réparé, agrandi en divers temps, présente des échantillons de plusieurs genres d'architecture. Le grand autel fut entièrement reconstruit en 1655. Le sanctuaire est entouré de colonnes cannelées et sans bases, qui supportent des arcades à plein cintre, colonnes et arcades d'un genre bien différent de celui du reste de l'édifice. On a dérobé en partie le contraste de ces deux genres d'architecture, en masquant avec de la

(1) Le 6 juillet suivant, les comédiens français firent célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de ce poète, qui, dans sa tragédie de *Xercès*, avait osé émettre ce vers admiré par Louis XV :

La crainte fit les dieux ; l'audace a fait les rois.

Cette cérémonie funèbre se fit avec une pompe extraordinaire : l'église était toute tendue de noir et très illuminée ; on y vit un catafalque, un dais, une députation de l'Académie française, et tous les acteurs et actrices de l'Opéra, de la Comédie française, de la Comédie italienne, qui se présentèrent à l'offrande avec dignité. Mademoiselle Clairon, en long manteau, menait le deuil. L'Arlequin des Italiens ne manqua pas d'y assister. On rit beaucoup à Paris de cette cérémonie religieuse et comique, et surtout de la colère de l'archevêque Christophe de Beaumont, qui, n'ayant point de juridiction sur l'église de Saint-Jean-de-Latran, détermina l'ordre de Malte à punir le curé de cette église. Il fut condamné à trois mois de séminaire et à deux cents francs d'amende.

(1) Le commandeur pourvu de ce bénéfice avait de plus deux maisons d'agrément : l'une, située rue de Lourcine, faubourg Saint-Marcel ; l'autre, dite *la Tombe-Isoire*, célèbre dans les fastes romanesques, et située au-delà de la barrière Saint-Jacques, dans le hameau dit autrefois *Mange-Souris*, aujourd'hui *Mont-Souris*.

boiserie les piliers de la nef, qui sont d'une architecture sarrasine.

La chapelle de la Vierge, au rond-point, offre une imitation mesquine des jours célestes qu'on admire dans les églises de Saint-Sulpice et de Saint-Roch.

Dans cette église on voit plusieurs tableaux dont la plupart sont très médiocres. On doit remarquer, à la croisée du côté méridional, une perspective représentant la peinture d'un des bas côtés qui manque à cette église. Cette perspective fait illusion.

Plusieurs hommes célèbres y ont reçu leur sépulture. Olivier Patru (1), habile avocat surnommé le Quintilien français, qui, en 1681, mourut pauvre et honoré; Pierre Nicole, connu par ses *Essais de Morale*, etc.

Derrière le chœur est un petit cimetière où l'on voit une tombe qui s'élève un peu au-dessus de terre : c'est celle du fameux diacre François Pâris, qui, après sa mort, excita tant de convulsions et d'étranges miracles, dont je parlerai dans la suite (2).

Cette église est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, douzième arrondissement.

SAINT-HIPPOLYTE, église située rue de ce nom, quartier de Saint-Marcel. Elle est pour la première fois mentionnée en 1178, avec le titre de chapelle. Dans la suite, au commencement du treizième siècle, elle fut érigée en paroisse. Reconstruite au seizième siècle, réparée au dix-septième, elle n'en fut pas plus régulière. Elle contenait quelques tombeaux anciens. On l'a démolie pendant la révolution.

SAINTE-GENEVIÈVE. Cette abbaye fut réformée sous ce règne ; les dérèglements des chanoines devinrent le motif de leur réforme : l'événement suivant en fut l'occasion.

Le pape Eugène III, chassé de Rome, vint à Paris en 1145. Quelques jours après son arrivée, il voulut célébrer la messe à Sainte-Geneviève. Les chanoines, pour l'honorer, firent étendre devant l'autel un grand tapis de soie, sur lequel le pape s'agenouilla pour prier. Ce pontife, après la messe, s'étant retiré dans la sacristie, ses domestiques, prêtres ou laïques, s'emparèrent de ce tapis, prétendant qu'il leur appartenait, par cela seul que le pape s'en était servi. Les serviteurs des chanoines, d'un avis contraire, arrachèrent le tapis des mains des valets du pape. Le tapis, objet de la querelle, tiré d'un côté, tiré de l'autre avec violence, est bientôt mis en pièces. Aux injures succèdent les coups de poing, les coups de bâton. Le roi, présent à ce tumulte, s'avance pour le faire cesser : son autorité est impuissante contre les mouvements furieux des combattants; il est même frappé dans la mêlée. La victoire resta aux familiers de Sainte-Geneviève. Ceux du pape vinrent, les habits déchirés, le visage ensanglanté, se présenter à leur maître, qui se plaignit au roi, et lui demanda justice d'une telle insulte. Le pape et le roi convinrent de réformer le monastère de Sainte-Geneviève.

Il fut d'abord résolu de renvoyer les chanoines de cette abbaye et d'y substituer des moines de Clugny; mais on abandonna cette résolution pour adopter celle-ci : on nomma un nouvel abbé, et on introduisit douze chanoines nouveaux, tirés de l'abbaye de Saint-Victor, lesquels furent solennellement installés dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, au grand déplaisir des anciens chanoines qui mirent tout en œuvre pour se débarrasser de ces étrangers.

Ils employèrent contre eux la calomnie, les menaces, les mauvais traitements. Dans l'exès de leur animosité, ils chargèrent leurs domestiques d'aller, pendant la nuit, enfoncer les portes de l'église, s'emparer de la place, et empêcher les nouveaux chanoines d'y chanter matines, en poussant des cris qui ne leur permettaient pas de s'entendre. Il fallut employer la force pour soumettre ces chanoines irrités.

Ils retinrent, malgré les ordres de l'abbé Suger, une grande partie de leur trésor, détachèrent de la châsse de Sainte-Geneviève des ornements d'or qui pesaient quatorze marcs, dans le dessein de former une somme assez forte pour l'envoyer au pape, et l'engager à changer de résolution. On répandit même que ces chanoines furieux coupèrent la tête de sainte Gene-

(1) L'évêque *Bossuet* vint visiter *Patru* dans sa dernière maladie. « On vous a regardé jusqu'ici, lui dit-il, comme un esprit fort; songez à détromper le public par des discours religieux. — *Il vaut mieux que je me taise*, répondit le malade; *on ne parle dans ses derniers moments que par faiblesse ou par vanité.* »

(2) *Voyez*, sous le règne de Louis XV, l'article *Origine et progrès des convulsions*.

viève, et l'enlevèrent de sa châsse. Pour détruire ce bruit alarmant, on fit solennellement ouvrir cette châsse, et on montra le corps de la sainte, muni de sa tête: puis on chanta le *Te Deum* (1). Depuis longtemps il n'existait dans sa châsse ni le corps ni la tête de sainte Geneviève.

Ce monastère, ruiné depuis trois cents ans par les Normands, n'avait qu'imparfaitement été rétabli. L'église, brûlée par ces barbares, tombait en ruines. Etienne du Tournay, élu abbé de Sainte-Geneviève en 1177, fit réparer les murailles dégradées par incendie, reconstruire les voûtes et recouvrir la toiture de lames de plomb. Le chapitre, le cloître, le dortoir, la grande chapelle intérieure de la Vierge, le réfectoire, etc., furent pareillement rétablis par cet abbé, qui remit la discipline en vigueur, et divisa l'école de ce monastère en deux classes: l'une, pour les religieux, était dans l'intérieur ; et l'autre, placée à l'entrée, servait aux écoliers du dehors.

Abbaye et Ecoles de Saint-Victor. La ferveur de cette institution récente fut bientôt amortie. Fondée pendant le règne précédent, elle offrait déjà, sous celui-ci, l'image du désordre et de l'immoralité; l'inconduite, la débauche de l'abbé Erneise pervertirent presque tout le monastère. Cet abbé se montrait le protecteur de tous les religieux qui favorisaient son penchant à la dissolution, et persécutait les hommes instruits et attachés à la règle. Un évêque de Danemark lui confia trois cents marcs d'argent. Erneise viola ce dépôt et mit de l'étain en place du précieux métal. Cette affaire causa beaucoup de rumeur. L'abbé fut déposé et relégué dans un prieuré près de Chevreuse, où il continua de se livrer à ses habitudes dissolues.

Garin fut ensuite nommé abbé. Il rétablit l'ordre dans le monastère; mais à cette régularité passagère succédèrent bientôt le relâchement et la licence. L'histoire de presque toutes les maisons religieuses des deux sexes n'offre qu'une succession alternative de régularité et de débordement.

Eglise de Saint-Germain-des-Prés. Cette église, dont j'ai eu occasion de parler plusieurs fois, fondée par Childebert au sixième siècle, ravagée à diverses reprises par les Normands au neuvième, fut, au commencement du onzième, reconstruite, comme il a été dit, par l'abbé Morard. Sa reconstruction ne s'acheva entièrement qu'en 1163, époque où le pape Alexandre III en fit la dédicace et la consécration. L'évêque de Paris se présenta pour assister à cette cérémonie; mais les religieux ne voulurent point le recevoir, et engagèrent le pape à lui ordonner de se retirer, parce que les évêques de Paris n'avaient aucune juridiction sur l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'évêque fut obligé d'obéir, et le pape fit, en conséquence, un beau sermon au public, non pour l'instruire des vérités évangéliques, mais pour faire connaître les droits de cette abbaye. Pour justifier cette incivilité, je dois dire que saint Germain, évêque de Paris, avait accordé, en l'an 566, de grands priviléges à cette abbaye; il l'affranchit de toute autorité, excepté de celle des rois, et voulut que l'abbé s'opposât à ce qu'aucun évêque métropolitain ou suffragant n'entrât dans ce monastère, qui jouissait de la juridiction temporelle et spirituelle dans le bourg de Saint-Germain (1).

En 1108, Galo, évêque de Paris, avait, par des moyens de séduction, déterminé Guillaume, nouvellement élu abbé de Saint-Germain, à lui soumettre ce monastère. En conséquence, cet abbé consentit à être solennellement institué et béni par l'évêque; mais, lorsqu'il revint vers son abbaye, il en trouva les portes fermées. Les efforts qu'il fit pour se les faire ouvrir furent inutiles : les moines, indignés de la condescendance de Guillaume, avaient résolu de ne pas le reconnaître pour abbé ; ils nommèrent à sa place Rainald, autrefois abbé de Saint-Germain, qui avait renoncé à cette abbaye par simplicité, ou plutôt pour se soustraire aux tracasseries qu'il éprouvait de la part de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame (1). Ainsi Guillaume perdit son abbaye, et le monastère conserva son privilége.

La longueur, hors d'œuvre, de l'église de Saint-Germain, y compris l'espace occupé par la tour carrée qui s'élève à son entrée, est de deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds. Sa largeur, sans y comprendre les chapelles qui l'entourent, est de soixante-dix pieds.

L'intérieur présente d'abord une nef,

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 175, 176, 177.

(1) *Diplomata, Chartæ, etc.*, *editoribus* de Brequigny et Dutheil, p. 63.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18

séparée des bas-côtés par cinq piliers à droite et autant à gauche. Chaque pilier se compose d'un massif où sont engagées quatre colonnes de diverses dimensions. Ces piliers supportent des arcades à plein cintre.

Vers les deux tiers de la longueur de cette église est un grand autel, et plus loin, à l'extrémité du chœur, en est un autre consacré à la Vierge, derrière lequel s'élève une construction en pierres de Conflans, nommée contre-retable, dont le dessin est d'une belle simplicité. Elle présente une niche couronnée d'un fronton, lequel est supporté par deux colonnes d'ordre corinthien. Dans la niche on a placé une figure



Porte de Buci.

de la Vierge. Les travaux de cette construction, commencés en 1816, ont été achevés en 1819..

Le chœur est entouré de colonnes isolées, qui, sur les côtés, supportent des arches à plein cintre, et, au rond-point du chœur, des arches en ogives. Les fenêtres du rond-point, et même du chœur, sont aussi en ogives : ce qui autorise à croire que cette partie de l'église est plus récente que les autres.

Les différences de caractère que l'on trouve dans l'ensemble de cette construction indiquent les époques diverses auxquelles ses parties appartiennent.

La grosse tour carrée, simple et dépourvue d'ornements, qui s'élève à l'entrée et qui lui donne l'aspect d'une forteresse ou d'une prison, plutôt qu'un caractère religieux, est évidemment la partie la plus ancienne de l'église. Quelques savants ont cru qu'elle datait du temps de la fondation, c'est-à-dire du sixième siècle. Je reproduis cette opinion avec le doute qui doit l'accompagner; cependant, comme elle est évidemment plus ancienne que le clocher qu'on a élevé au-dessus et que ce clocher est du onzième siècle, il se pourrait que cette tour datât du sixième siècle.

Les deux tours latérales, placées à l'au-

tre extrémité de l'église, offraient un genre de construction différent de celui de l'intérieur, et leur architecture était plus recherchée. Elles paraissaient appartenir au temps de l'abbé Morard, au commencement du onzième siècle. En 1822 et 1823 ces tours, qui menaçaient ruine, ont été démolies.

Les piliers de la nef sont aussi du même temps : leurs colonnes engagées, leurs chapiteaux imités du corinthien, et chargés de figures et d'ornements bizarres, leurs bases doriques, les doubles arceaux séparés et soutenus au milieu par une colonne qui leur est commune, signalent l'architecture du onzième siècle.

La construction du rond-point du chœur, dont les arches sont en ogives, est d'un temps moins ancien. Peut-être, lorsqu'en 1163 cette église fut consacrée et dédiée, elle n'était pas entièrement achevée. Nous avons beaucoup d'exemples d'églises consacrées, quoique n'étant qu'à demi construites. Ainsi, cette partie du chœur portant ce caractère de l'architecture sarrasine appartiendrait au temps de Louis VII, époque où se fit la consécration de cette église, et où ce genre d'architecture commença à s'introduire à Paris.

En 1653 et dans les années suivantes, on fit beaucoup de réparations au bâtiment de cette église; des murs, des voûtes, furent reconstruits : on reconnaît sans peine ces parties réparées à leurs formes régulières et aux chapiteaux pareils à l'antique. Cet édifice, aujourd'hui le plus ancien de Paris, a éprouvé quelques mouvements dans sa partie septentrionale. On s'est empressé, au mois de mai 1820, de faire étayer cette partie qui donnait des inquiétudes. On a rétabli, avec beaucoup de soin, une partie du bas-côté septentrional. On a démoli en 1822 la tour (ou clocher) placée du côté du nord, et en 1823 celle du midi, de sorte que, de trois clochers, il n'en reste qu'un, celui qui est à l'entrée de l'église. Ces deux tours terminées en forme d'obélisque, couvertes en ardoises, n'étaient pas d'une égale élévation.

On a remarqué, et le fait est certain, que l'axe de la nef et celui du chœur ne forment pas une ligne droite; que l'axe du chœur s'écarte de celui de la nef d'une manière peu sensible, et incline du côté du sud.

J'ai parlé des rois et des reines enterrés dans cette église. Il serait trop long de citer les noms des personnes considérables dont on y voyait les tombeaux.

Dans les journées des 6 et 7 prairial an VII (25 et 26 mai 1799), des fouilles furent faites sous le grand autel de cette église, où Montfaucon et dom Bouillard indiquaient un tombeau intact qu'ils croyaient être celui de Charibert, roi de Paris. Après avoir creusé à sept pieds au-dessous du sol de l'église, on découvrit un tombeau de six pieds de long, dont le couvercle en marbre, en forme de dos d'âne, était orné de formes d'écailles de poissons, de palmettes et d'une branche de vigne. Ce couvercle levé, on vit un squelette vêtu, à côté duquel était une longue canne, sceptre ou crosse en bois, terminé à sa partie supérieure par une pomme en ivoire en forme de béquille. On jugea que ce tombeau était celui de l'abbé Morard, qui fit reconstruire le monastère et l'église, et qui mourut en 990. Voici la description du vêtement de cet abbé.

Il était double. Le premier présentait un manteau ample, dont les extrémités descendaient jusqu'aux pieds. Ce manteau était de satin, d'un tissu très fort, à grands dessins et d'une couleur rouge foncé. Le second vêtement consistait en une tunique de laine, couleur pourpre brun, ornée d'une broderie aussi de laine, sur laquelle on avait gaufré des ornements. Des espèces de pantoufles d'un cuir noir et bien tanné lui servaient de chaussure ; elles n'avaient ni oreilles ni boucles.

On découvrit un second tombeau et on conjectura qu'il était celui d'un abbé Ingon, mort en 1025. Son squelette était couvert d'un vêtement de taffetas violet, ressemblant assez à l'habit des bénédictins. Les coutures de chaque pièce de cet ample vêtement étaient couvertes d'un galon de soie verte, avec des étoiles en broderie d'or. Cette espèce de tunique avait pour bordure une large bande d'étoffe à grands dessins relevés en dorures sur le fond. Sa coiffure consistait en une mitre de soie blanche moirée. Ses mains étaient couvertes de gants d'un tissu de soie à jour, fait à l'aiguille. Il avait au doigt une bague d'un métal mélangé en cuivre et argent, dont le chaton, en forme de croissant, renfermait une turquoise décolorée. Sa chaussure consistait en une espèce de guêtres d'une

étoffe de soie, couleur violet foncé, ornées de dessins très variés et du meilleur goût ; on y voyait des cartels de forme polygone où se trouvaient tracés en or des lévriers et des oiseaux. Ces riches étoffes se fabriquaient en Orient (1).

Le 26 février 1819, on transféra, en cérémonie, du Musée des monuments français, les cendres de Montfaucon, de Mabillon et de René Descartes, et on les déposa dans la chapelle dite de Saint-François-de-Sales, où des tables en marbre noir portent des inscriptions qui attestent l'époque de leur mort et celle de leur translation en ce lieu.

Les cendres de Boileau Despréaux furent, le 14 juillet 1819, pareillement déposées dans la chapelle de Saint-Paul, située en face de celle de Saint-François-de-Sales. Une inscription latine, gravée sur une table de marbre noir, marque l'époque de la mort et de la translation des cendres de l'auteur de l'*Art poétique* et du *Lutrin*. Cette chapelle de Saint-Paul est destinée à contenir les restes de quelques autres illustres Français.

L'enclos du monastère contenait plusieurs édifices dont je parlerai bientôt. Il s'y opéra, après l'an 1368, de grands changements. Charles V, craignant l'attaque des Anglais, ordonna que cet enclos fût fortifié. On répara les murailles, les tours, et on creusa des fossés tout autour. Pour faire ces réparations, il fallut sacrifier plusieurs bâtiments, démolir la chapelle de Saint-Martin-des-Orges, et faire des transactions avec des voisins auxquels l'on prenait ou l'on abandonnait du terrain.

La principale entrée de l'enclos du monastère était située à l'est, vers l'emplacement occupé aujourd'hui par la prison militaire de l'Abbaye ; en cet endroit, on traversait le fossé sur un pont, et on arrivait à l'église par sa porte méridionale. Une autre entrée était à l'ouest de l'enclos, dans la rue depuis nommée de Saint-Benoît, presque en face de la rue des Deux-Anges, rue qui n'existait pas alors. Cette entrée, nommée Porte papale, rarement ouverte, était flanquée de deux tours rondes, et on y arrivait par le moyen d'un pont-levis.

Vers l'endroit où la rue de Furstemberg aboutit à celle du Colombier, s'élevait une vieille tour ronde. De cette tour le mur de clôture très élevé s'étendait en droite ligne jusque vers le bas de la rue Saint-Benoît ; à l'angle de cette rue était une seconde tour pareille à la précédente. A ce point le mur, retournant presque à angle droit, suivait la direction de la rue Saint-Benoît, rencontrait la porte papale, et aboutissait à une troisième tour ronde. Là se présentait un angle rentrant, qui laissait une petite place dont on voit encore un reste aux extrémités des rues Saint-Benoît et Sainte-Marguerite. Après cet angle, le mur suivait la direction de cette dernière rue jusqu'à la forteresse où se trouvait l'entrée principale du monastère. Ce mur était crénelé, soutenu par des piliers-butants, et, de distance en distance, garni de tourelles élevées sur des culs-de-lampe.

Ce mur était défendu par un fossé rempli par les eaux de la Seine, qu'y conduisait le fossé ou canal dit Petite-Seine.

L'intérieur de cet enclos offrait plusieurs places vides, plusieurs édifices construits à diverses époques, dont voici la notice. Au sud et à l'entrée de l'église existait et existe encore la chapelle de Saint-Symphorien, que saint Germain avait fait construire, et où, en l'an 576, il fut enterré. En l'an 754, on transféra son corps dans la grande église. Cette chapelle de Saint-Symphorien fut souvent reconstruite ou réparée.

Au nord de l'église étaient la sacristie, le cloître, le réfectoire et la chapelle de la Vierge.

La sacristie contenait la relique dite la ceinture de sainte Marguerite, qui possédait des vertus miraculeuses dont l'abbé Thiers a parlé en incrédule.

Le réfectoire, remarquable par la beauté de son architecture, ressemblait plutôt à un vaste temple qu'à une salle à manger : sa longueur était de cent quinze pieds, sa largeur de trente-deux, et sa hauteur de quarante-sept pieds sept pouces ; il fut construit en 1239 par le célèbre Pierre de Montreuil. Il servit de prison en 1793.

La chapelle de la Vierge, située au nord et à quelque distance de l'église, commencée en 1244 sur les dessins du même Pierre de Montreuil, remplaça une chapelle de la Vierge tombant en ruines ; cet édifice avait, dans œuvre, cent pieds de

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 122.

longueur et vingt-neuf environ de largeur. Sa hauteur était de quarante-sept pieds deux pouces. Dans le chœur de cette chapelle était la tombe de Pierre de Montreuil, architecte de cette chapelle et du réfectoire, lequel enrichit Paris de plusieurs beaux ouvrages; il y était représenté avec une règle et un compas à la main. Autour de cette tombe on lisait son épitaphe, dont voici les deux premiers vers :

Flos plenus morum, vir doctor latomorum,
Musterolo natus jacet hic Petrus tumulatus.

Tout auprès était aussi inhumée son épouse Agnès, avec cette épitaphe : « Ici gist Annès, fanme jadis feu mestre Pierre de Montereul; priez Dieu pour l'ame d'ele. »

La chapelle de la Vierge fut détruite pendant la révolution. Une rue, nommée rue Neuve-de-l'Abbaye, occupe la place d'une partie des bâtiments du grand cloître, du chapitre, de la nouvelle sacristie, etc., et du côté septentrional de cette rue, des maisons particulières couvrent les lieux où s'élevaient le réfectoire et la chapelle de la Vierge.

Aux quinzième et seizième siècles, il s'opéra de grands changements dans l'intérieur de l'enclos de Saint-Germain-des-Prés. Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen et abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1585, céda les fossés aux religieux qui les enserrèrent dans l'enclos, et firent élever des murs sur le bord extérieur. Le même cardinal commença, en l'année suivante, la construction du palais Cardinal, orné de beaux jardins que le cardinal de Furstemberg, aussi abbé de Saint-Germain, fit, en 1699, considérablement embellir. Ce fut lui qui fit construire les écuries et la rue qui, de celle du Colombier, se dirige en face de ce palais, rue qui porte encore son nom.

La bibliothèque, qui faisait partie d'un des corps de bâtiments du cloître, et dont l'extrémité septentrionale était adhérente au réfectoire, ne devint considérable qu'au commencement du dix-huitième siècle; elle était une des plus curieuses de Paris, et fut enrichie, en 1708, de celle de l'abbé d'Estrées; en 1710, de celle de l'abbé Renaudot; des bibliothèques de M. de Coaslin, évêque de Metz, etc.

Parmi les riches manuscrits qu'elle contenait, on citait quelques ouvrages de saint Augustin écrits sur le papyrus, au sixième siècle. Le cabinet d'antiquités, établi par Montfaucon, attenait à la salle des livres; il était précieux : on y trouvait une collection de monuments égyptiens, grecs, étrusques, romains et gaulois, et une autre collection de morceaux d'histoire naturelle. Cette bibliothèque, ouverte tous les jours au public, fut en partie détruite par l'explosion de quinze milliers de salpêtre déposés dans le bâtiment du réfectoire; explosion qui se manifesta le 2 fructidor an II (19 août 1794), à neuf heures du soir. On put sauver les manuscrits, qui furent transférés à la Bibliothèque royale.

En 1699, l'abbé-cardinal de Furstemberg aliéna des parties de son enclos abbatial à divers particuliers, pour y bâtir des maisons à leurs frais. Par suite de cette aliénation furent établies les petites rues Abbatiale et Cardinale. Dans l'enclos des religieux on fit ouvrir, en 1715, la rue Childebert, et celle de Sainte-Marthe qui est en retour, établir un porche et un parvis devant la principale entrée de l'église. Tous les fossés étaient comblés, et des masses de maisons s'élevaient à leur place. Tel fut l'effet des changements de l'état de la France et des progrès de la civilisation que les religieux de Saint-Germain, au lieu de faire des dépenses pour fortifier leur enclos, détruisaient leurs fortifications pour accroître leur revenu.

Au lieu de deux entrées, dont l'une ne s'ouvrait que très rarement, on y établit quatre entrées publiques : la porte de Bourbon-Château, en face de la rue de ce nom; la porte Sainte-Marguerite, sur la rue du même nom; celle de Saint-Benoît, sur la rue de ce nom, qui est en face de la principale façade de l'église; la porte de Furstemberg, sur la rue du Colombier, qui servait d'entrée au palais abbatial. Depuis longtemps ces portes ne se fermaient plus.

Pendant la révolution, deux rues nouvelles furent percées dans cet enclos : celle de l'Abbaye et celle de Saint-Germain. La première, partant de la seconde, va, en longeant l'église et le palais abbatial, joindre l'extrémité de la rue de Bourbon-Château. La seconde naît de la place située devant l'entrée principale de l'église, et, traversant l'ancienne grande cour et l'ancien grand jardin, va aboutir à la rue

du Colombier en face de celle des Petits-Augustins.

Au dehors de l'enclos étaient, au quatorzième siècle, divers objets que je dois faire connaître. A l'est de cet enclos, sur la place située au devant de la porte qui alors était la principale entrée de l'abbaye, on voyait quelques maisons placées sans ordre, l'une desquelles était l'hôtellerie du Chapeau-Rouge. Au milieu de cette place s'élevait le pilori, construction en forme de tour ronde, n'ayant qu'un étage. A cet instrument de supplice succéda, dans la suite, un corps-de-garde, appelé barrière des Sergents, qui fut détruit sous Louis XV.

Au sud de l'enclos était un terrain vague, où l'on pratiqua un chemin qui, après 1635, fut converti en une rue, appelée d'abord de Madame Valence, et puis de Sainte-Marguerite, à cause de la chapelle dédiée à cette sainte, chapelle placée à l'extrémité de la partie septentrionale de la croisée de l'église, et restaurée en 1675. En 1635 fut aussi construite, par l'architecte Gamart, la prison de l'Abbaye, située à l'extrémité orientale de cette rue. (Voyez *Prisons*.)

A l'ouest s'étendait, depuis le passage du Dragon jusqu'à la rue Jacob, un clos de trois arpents et demi, entouré de murailles, appelé la Courtille ou le clos de l'Abbaye. Ce clos fut, en 1637, vendu à quatre particuliers, qui y firent dans la suite ouvrir la rue Taranne. Au-delà de cet enclos était la chapelle de Saint-Pierre, qui a donné son non à un chemin voisin qui conduisait à la rivière; ce chemin est devenu la rue des Saints-Pères.

Au nord, et au-delà du fossé, était un chemin qui longeait le petit pré aux Clercs, et qui reçut le nom de chemin aux Clercs. Vers l'an 1640, et dans les années suivantes, ce chemin fut bordé, de part et d'autre, de maisons, et, à cause d'un colombier élevé sur le mur d'enceinte de l'Abbaye, on lui donna le nom de rue du Colombier.

Tel était, au quatorzième siècle, l'état physique de l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; tels furent les changements qui s'y opérèrent dans la suite.

Les religieux de cette abbaye s'étaient, au quatorzième siècle, affranchis du joug monastique; le désordre et la débauche avaient remplacé la régularité. L'abbé Guillaume Briçonnet, en 1513, voulant établir la réforme, introduisit dans l'abbaye de Saint-Germain trente religieux du monastère de Chezal-Benoît, dont le régime austère déplut aux anciens religieux, qui préférèrent quitter le couvent. Une bulle du pape, de février 1516, déclare excommuniés les moines fugitifs, si, dans trois mois, ils ne sont pas rentrés dans l'abbaye.

En 1631 nouvelle réforme : on introduisit dans ce monastère la règle de la congrégation de Saint-Maur. Cette réforme ne s'opéra pas sans beaucoup de résistance.

Cette abbaye tenait sous sa puissance féodale la grande moitié de la partie méridionale de Paris; elle possédait, de plus, sur toute l'étendue du faubourg Saint-Germain, la juridiction spirituelle et la juridiction temporelle; elle perdit à peu près l'une et l'autre sous le règne de Louis XIV. L'abbé avait son grand vicaire, son official; était indépendant de l'évêque de Paris, ne relevait que du pape, faisait des mandements, enfin exerçait dans son faubourg la puissance qu'un évêque exerce dans son diocèse.

En novembre 1667, Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, publia un jubilé dans tous les lieux de sa juridiction et dans le faubourg Saint-Germain, qui n'en dépendait pas. L'alarme fut au monastère. L'abbé Henri de Bourbon, qui voulait se démettre de son abbaye pour se marier, se mit peu en peine de cette invasion de pouvoir; son grand vicaire s'y opposa ; mais, n'étant point soutenu, il accepta comme les autres religieux les propositions de l'archevêque. La juridiction de l'abbé fut bornée à l'enclos de l'abbaye, et cette juridiction fut encore restreinte.

La juridiction temporelle de cette abbaye éprouva un sort pareil. Louis XIV, par un édit de mars 1674, supprima toutes les justices particulières de Paris et les réunit au Châtelet. L'abbaye de Saint-Germain, dont la justice s'étendait sur tout le faubourg, qui avait son prévôt, ses archers, sa police, sa prison; qui jouissait des droits de déshérence, d'aubaine, de bâtardise, de confiscation, et autres droits féodaux, allait être dépouillée d'une grande partie de ses revenus. Pélisson composa un mémoire où il détailla toutes les pertes que l'édit du roi faisait éprouver à cette abbaye; il en résulta un arrêt du conseil d'Etat, du 21 janvier 1675, qui laissa la

haute justice à l'abbaye, mais dans son enclos seulement : on permit à l'abbé d'établir un bailli et autres officiers de justice. On lui laissa la haute justice sur les seigneuries qu'il possédait hors de Paris, etc. Cet arrêt ne fut mis à exécution qu'en 1692.

Par décret du 14 février 1792, cette abbaye, comme toutes les autres, fut supprimée : son église, par l'effet du concordat de 1802, devint succursale de la paroisse de Saint-Sulpice, et l'est encore.

Grande Boucherie, située au nord et proche du grand Châtelet. Elle avait existé, sous le règne précédent, dans la maison de Gueheri le changeur. Louis VI, en donnant cette boucherie à l'abbaye de Montmartre, excita le mécontentement et les réclamations des bouchers. Après de longues contestations, ceux-ci furent mis en possession de cette boucherie, moyennant une rente de 30 livres parisis, qu'ils convinrent de payer aux religieuses de Montmartre. Cette boucherie contenait alors vingt-trois étaux.

VII. Tableau physique de Paris.

La description de la seconde enceinte qui enserrait les faubourgs du nord et du midi peut donner une idée d'une partie de l'état de cette ville (1). Voici quelques autres traits qui pourront en compléter le tableau.

Les événements politiques de la France influaient puissamment sur le physique de ses villes. Les guerres privées, les révoltes et les brigandages des seigneurs exposant les produits de la culture des terres à des ravages continuels, on sentit la nécessité d'enclore de murs les terres cultivées. Telle est évidemment la cause des nombreuses clôtures qui, sous le nom de Clos, se trouvaient alors aux environs de Paris. Voici la notice de ceux qui sont le plus connus.

Clos de la partie méridionale de Paris. Les clos de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, contenaient les églises, bâtiments, cours et jardins de chacune de ces abbayes, et occupaient une portion considérable du sol méridional de Paris. Il faut y joindre les clos Saint-Médard et Saint-Marcel, et plusieurs autres dont voici la nomenclature :

Clos des Vignes, ou Courtille. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; il s'étendait depuis la rue des Saints-Pères jusqu'aux rues Saint-Benoît et de l'Egout.

Clos Saint-Sulpice. Il s'étendait sur une partie de l'emplacement du jardin du Luxembourg.

Clos Vignerai. Il occupait une partie du jardin du Luxembourg et de l'enclos des Chartreux.

Clos Saint-Etienne-des-Grés. Il était contigu à l'église de ce nom et au clos de Sainte-Geneviève. Près de ce clos était le Pressoir du Roi.

Clos de Mauvoisin et de Garlande. Ils étaient séparés par la rue Galande, qui en a pris son nom ; avoisinaient la place Maubert, et ont appartenu longtemps au même propriétaire.

Clos l'Evêque. Il était situé près du clos Garlande.

Clos du Chardonnet, sur lequel fut construite l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. A l'est de ce clos était la Terre d'Alez, dont je vais parler.

Clos Bruneau. Deux clos portaient ce nom à Paris. Le plus considérable et le plus ancien contenait l'espace compris entre les rues des Noyers, des Carmes, de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-de-Beauvais : l'autre était situé dans le voisinage de l'Odéon, entre les rues de Tournon et de l'Odéon. La rue de Condé a été ouverte sur ce dernier clos.

Clos Saint-Symphorien. Il était planté en vignes et compris entre les rues des Cholets, de Reims, des Sept-Voies et de Saint-Etienne-des-Grés.

Clos Tyron. Il appartenait à l'abbé du monastère de ce nom, et était compris entre les rues des Fossés-Saint-Victor et des Boulangers.

Clos Saint-Victor. Outre les enclos, bâtiments, jardins de l'abbaye Saint-Victor, il existait un clos de ce nom, compris entre les rues du Faubourg-Saint-Victor, Neuve-Saint-Etienne, des Boulangers, et l'emplacement du clos des Arènes.

Le bourg de Saint-Médard contenait les clos du Breuil, du Montcétard, des Morsfossés, des Treilles, de Copeau, de Gratard, des Saussayes, de la Cendrée (*locus cinerum*, dont on a fait le nom de Lourcine), etc.

(1) *Voyez* § V, article *Seconde enceinte*, et le plan de Paris sous Philippe-Auguste, où cette enceinte est tracée.

Clos des Arènes. Il était compris entre les rues Copeau, des Fossés-Saint-Victor et de Saint-Victor.

Clos-le-Roi. C'est sur son emplacement qu'ont été construits l'église et l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Has.

Clos des Mureaux, ou Francs-Mureaux, plus anciennement nommé de Cuvron, situé faubourg Saint-Jacques, au sud du Clos-le-Roi. La rue de la Bourbe était sa limite méridionale.

Clos des Bourgeois ou de la Confrérie des Bourgeois de Paris. Il était, je crois, situé entre les rues d'Enfer et Saint-Jacques, au nord du Clos-le-Roi.

Clos des Jacobins. Au-delà des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, les jacobins possédaient un terrain assez vaste, entouré de murailles; il était situé au nord du clos des Bourgeois, borné par les fossés de la ville, par la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques.

Clos des Poteries ou des Métairies. On y entrait par la rue des Postes, qui, comme on le conjecture, doit son nom de Postes à celui de Pots. Le cul-de-sac des Vignes a été ouvert sur son emplacement.

Il existait encore, dans cette partie de Paris, le clos Drapelet, le clos Entechelière ; mais on ignore leur emplacement.

La Terre d'Alez était un vaste territoire qui s'étendait depuis le clos du Chardonnet jusqu'au point où la Bièvre se jetait dans la Seine. Il comprenait originairement l'emplacement de l'abbaye Saint-Victor et ses dépendances, l'emplacement du Jardin-des-Plantes, etc. Il existait, au quatorzième siècle, une rue parallèle à celle des Fossés-Saint-Bernard, depuis cul de-sac, qui portait le nom d'Alez, nom qui signifie terre limitante.

CLOS DE LA PARTIE SEPTENTRIONALE DE PARIS. On trouvait à l'est de la Grève, dont l'emplacement était beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd hui, les clos suivants :

Clos de Saint-Gervais, situé entre les rues Saint-Gervais, du Temple, etc.

Clos ou cimetière Saint-Eloi, et ses dépendances, situé dans l'emplacement où l'on a depuis bâti l'église, la rue et l'hôtel de Saint-Paul, ainsi que l'Arsenal.

Au nord de ce clos se trouvait le clos Margot, sur lequel on a ouvert, en 1481, la rue Saint-Claude au Marais.

Les enclos du Temple et de l'abbaye Saint-Martin, de Saint-Merri et de Saint-Magloire, etc., occupaient une grande portion de l'espace qui se trouve entre la rue Saint-Denis et la portion orientale de Paris.

Les Champeaux, en latin *Campelli*, qui occupaient l'espace contenu entre la rue Saint-Denis et le Palais-Royal : les halles, l'église de Saint-Eustache, les rues Croix-des-Petits-Champs et Neuve-des-Petits-Champs, furent établies sur ce vaste territoire.

Grands Marais. Au-delà et au nord des lieux que je viens d'indiquer, était un vaste marais, situé entre Paris et Montmartre ; il s'étendait, suivant une charte de l'an 1176, depuis le Pont-Pétrin (Pont-Perrin, rue Saint-Antoine) jusqu'au-dessous du village de Chaillot (1). Ce marais, arrosé par les eaux pluviales venant de Paris et par le ruisseau de Ménilmontant, fut en 1154, concédé par les chanoines de Sainte-Opportune à divers particuliers, pour être défriché, à raison de douze deniers par arpent.

La Ville-l'Evêque, ferme ou séjour champêtre de l'évêque de Paris, qui devint dans la suite un village, était située au-delà de ce marais. On voyait aussi entre Paris et Montmartre les clos suivants :

Clos de Malevart, depuis connu sous le nom de la Courtille.

Clos Georgeau, situé au bas de la butte Saint-Roch, et dont une rue, qui communique de la rue Traversière à celle Sainte-Anne, a conservé le nom.

Clos Gauthier ou des Masures, sur lequel a été ouvert la rue Saint-Pierre-Montmartre.

Clos du Hallier, où se trouve aujourd'hui la rue du Faubourg-Poissonnière.

Tels étaient les clos, les territoires et l'état du sol des environs de Paris sur lequel cette ville s'est depuis étendue : il s'y opéra, pendant cette période, un changement dont je vais parler.

CANAL DE BIÈVRE. Le cours de la rivière de ce nom avait, jusqu'au règne de Louis VII, suivi son lit naturel ; et ses eaux se versaient dans la Seine au point où elles s'y versent aujourd'hui, lorsqu'en 1148 les chanoines de Saint-Victor, désirant avoir

(1) *Marisium qui jacet inter Parisios et montem Martyrum, et protenditur a ponte Petrino usque subtus villam quæ appellatur Challoet.* (*Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. III, p. 34.)

dans leur enclos un moulin à farine et un courant d'eau pour le faire mouvoir, parvinrent, par l'entremise de saint Bernard, à déterminer l'abbé de Sainte-Geneviève à leur accorder, pour une somme d'argent, la permission de creuser un nouveau canal à cette rivière. Ce canal, large de neuf pieds, recevait les eaux de la Bièvre à cent quarante toises environ au-dessous du point où le cours de cette rivière est traversé par la rue du Jardin-des-Plantes. Là, une digue arrêtait les eaux et les faisait entrer dans le nouveau canal qui, traversant l'enclos de Saint-Victor, passait près et au nord de l'église, y faisait tourner un moulin; puis, sortant de l'enclos, traversait l'emplacement de l'extrémité méridionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, se prolongeait parallèlement à la rue Saint-Victor, derrière les maisons qui la bordent au nord, passait devant l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis entre la rue des Bernardins et celle de Bièvre qui a retenu le nom de ce canal, et allait se jeter dans la Seine, vers l'endroit dit des Grands-Degrés (1).

Ce canal, malgré les injustes querelles que les abbés de Sainte-Geneviève firent aux chanoines de Saint-Victor pour leur en ôter la jouissance, malgré le mur d'enceinte que dans la suite fit élever, à travers son cours, le roi Philippe-Auguste, subsista jusqu'au seizième siècle; mais, au quatorzième, sous le règne de Charles V, une partie de sa direction était changée; et, au lieu de verser ses eaux dans la Seine à l'endroit des Grands-Degrés, les eaux, détournées vers la partie méridionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, se rendaient dans la Seine vers l'extrémité opposée de cette rue. Je parlerai dans la suite de ce canal, de sa nouvelle direction et de ses graves inconvénients

Rues de Paris. Des rues étroites, tortueuses, telles qu'on en voit encore dans les plus anciens quartiers de cette ville, et notamment dans celui qui est au nord du parvis Notre-Dame, bordées, si l'on en excepte les édifices publics, de tristes chaumières; des rues qui, dénuées de pavé, jamais nettoyées, devaient être bourbeuses, pleines d'immondices, puantes, hideuses à voir, pénibles à parcourir et malsaines à habiter, offraient l'unique moyen de communication qu'eussent les Parisiens.

Leurs noms grossiers, ridicules, même obscènes, se trouvent en harmonie avec leur mauvais état. Les uns désignent la malpropreté de ces rues, comme les noms de Merderais, Merderet, Merderiaux, Merderel, Orde-Rue, rue Breneuse, il s'en trouvait plusieurs de ce nom; Trou-Punais, ce dernier nom était celui de plusieurs cloaques, ainsi que ceux du Trou-Bernard, de la Fosse-aux-Chiens, autrefois nommé Fosse-aux-Chieurs; rues Tire-Pet, du Pet, du Petit-Pet, du Gros-Pet, du Pet-au-Diable, du Cul-de-Pet, etc.

D'autres dénominations ne sont que ridicules, comme celles des rues, Pavée-d'andouilles, Trop-va-qui-dure, ou Qui-mi-trouva-si-dure; du Puits-qui-parle, Bertrand-qui-dort, Brise-Miche, Taille-Pain, Jean-Pain-Mollet, Trousse-Vache, etc.

D'autres noms indiquent les intentions ou les habitudes malfaisantes de ceux qui les habitaient. De ce nombre sont les rues de Maudestour, Mauconseil, Maldésirant, Malparole, Malivaux, Mauvoisin ou Mauvais-Voisin, et deux rues dites des Mauvais-Garçons, etc.

D'autres noms de rues caractérisaient les dangers qu'y couraient les passants, ou les événements fâcheux dont elles furent le théâtre: telles sont la rue dite du Coup-de-Bâton, les rues Tire-Chappe, Vide-Gousset, Coupe-Gorge, Coupe-Gueule, etc.

Il en était d'autres qui attestaient la misère publique, comme celles de la Grande-Truanderie, de la Petite-Truanderie. On sait que le mot truanderie indique l'action de demander l'aumône, la Vallée-de-Misère, etc.

Plusieurs autres rues indiquaient par leurs noms la débauche dont elles étaient les repaires; telles que les rues Pute-y Muce, Putigneuse, le cul-de-sac Putigneux, etc. Ce serait blesser toutes les bienséances que de reproduire les noms orduriers que portaient anciennement les rues Trans-Nonain, Tire-Boudin, Deux-Portes-Saint-Sauveur, du Pélican, de Marie-Stuart, etc.

Ainsi, les malheurs, les désordres et l'immoralité des siècles passés avaient laissé leur empreinte jusque sur les noms des rues de Paris (1).

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 267.

(1) M. l'abbé Lebeuf, à la fin du tome II de son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, a, le premier, publié le *Dit des rues*

Petit-Pont. Ce pont, en grande partie détruit en l'an 885 par un débordement de la Seine, fut sans doute rétabli dans la suite et détruit de nouveau. Puis, suivant Geoffroi de Saint-Victor, Jean de Petit-Pont et ses disciples le reconstruisirent en pierres de taille, à leurs frais et de leurs propres mains, vers la fin du XIIe siècle.

Ils construisirent de plus, pour chacun d'eux, de petites maisons situées sur ce même pont ; ils y demeuraient, et y enseignaient le peuple. Geoffroi de Saint-Victor fait un grand éloge de la magnificence de ces constructions, qui n'étaient pas toutes en pierres de taille, puisque cet écrivain dit que des piles recouvertes en airain le soutenaient ; donc il y entrait du bois. Il ajoute que la route de ce pont était



Costumes d'hommes aux VIIIe, IXe et Xe siècles.

pavée, et prédit qu'il durera longtemps ; mais cette prédiction ne s'accomplit point (1). Le Petit-Pont fut encore abattu

de Paris, par *Guillot*, avec des notes explicative ; mais il a laissé en blanc les endroits trop indécents de cette pièce. M. *Méon*, moins timide, dans sa nouvelle édition des *Fabliaux de Barbasan*, l'a publié sans lacune; et M. *Latynna*, dans son utile *Dictionnaire des rues de Paris*, a montré le même courage.

Trois autres nomenclatures anciennes des rues de Paris se trouvent, l'une dans le même volume de l'abbé Lebeuf, copiée d'après un manuscrit de Sainte-Geneviève du quinzième siècle ; l'autre, plus ample, dans la seconde édition des *Antiquités de Paris*, par Corozet, publiée en 1561 ; et la troisième, qui n'est à peu près que la réimpression de la liste donnée par Corozet, est contenue dans un ouvrage publié en 1613, intitulé *les Cris de Paris*, etc.

(1) *Dissertations sur l'Histoire de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. II, p. 257, 260.

par un débordement et reconstruit en 1185. J'en parlerai dans la suite.

Jean, surnommé de Petit-Pont, parce qu'il l'avait construit, et qu'il y demeurait, était chef d'une secte philosophique de ce temps. Ses sectateurs et ses disciples étaient, pour la même cause, nommés Parvipontains.

Paris, pendant cette période, s'accrut de quelques églises ou chapelles, d'un hôpital et d'un collége qui fut le premier établissement de ce genre. Cette ville fut détruite deux fois par des incendies.

Le premier se manifesta en 1034, la troisième année du règne du roi Henri. Les chroniques disent le fait, sans parler de ses causes ni de ses résultats (1).

Le second incendie eut lieu en 1059. Une des chroniques qui annoncent cet événement semble faire entendre que les maisons de la Cité furent seules dévorées par les flammes. Une autre chronique, plus récente, porte que la Cité fut brûlée par accident, par feu de meschef. Ces chroniques s'accordent à dire que la France, dans la même année, fut désolée par une famine excessive qui dura pendant sept années (2).

Dans l'hiver de 1119, la Seine, débordée par les pluies continuelles, dévasta ses rivages, engloutit les maisons et les cultures qui s'y trouvaient. Paris et Rouen éprouvèrent de grandes pertes. Quelques mois après, un ouragan furieux dessécha, pendant quelques moments, les eaux de la Seine, de sorte que, si l'on avait osé, on aurait pu franchir à pied sec la largeur de cette rivière. « Paris, dit Orderic Vital, « fut témoin de ce spectacle, et en fut « épouvanté (3). »

VIII. Etat civil de Paris.

Les comtes de Paris, devenus rois, furent remplacés par un prévôt, qui résidait dans la forteresse du Grand-Châtelet. Les prévôts s'occupaient moins alors de leurs devoirs que de leurs prétendus droits; ils achetaient cette fonction des rois, et en retiraient le prix par le moyen des vexations arbitraires qu'ils exerçaient sur les habitants de Paris.

Louis VI, ou le Gros, avait concédé, ou plutôt vendu à plusieurs villes et bourgs de France des chartes de commune ou de franchise. Son fils Louis VII ne l'imita point : il refusa cet avantage aux habitants d'Orléans, et n'en accorda point à la ville de Paris. Les rois ses successeurs ne furent pas plus généreux envers les habitants de cette capitale, qui n'eut jamais de charte de franchise. Les finances du roi et son autorité en auraient souffert; il se serait privé des produits de plusieurs exactions; les Parisiens furent donc maintenus dans leur état de servitude. Mais ce roi, sans doute pour les dédommager, leur accorda, par une ordonnance de l'an 1134, des droits dont ils ne jouissaient pas, et qu'on nommait alors des priviléges. En voici les principaux articles.

Louis VI concède à la partie des habitants de Paris qui sont ses justiciables et non aux justiciables des seigneurs ecclésiastiques, la faculté de poursuivre leurs débiteurs, de saisir leurs meubles ; et, dans le cas où ces Parisiens ne pourraient pas prouver leur créance, ils étaient, malgré ce défaut de preuve, exempts d'une amende envers le roi, qu'ils auraient encourue sans ce privilége.

Ces Parisiens justiciables du roi pouvaient en outre recourir au prévôt de Paris, qui devait leur fournir des secours dans leur poursuite contre leurs débiteurs (1).

Ces articles semblent prouver qu'avant cette ordonnance de Louis VI, l'autorité du roi et celle de son prévôt n'agissaient sur les sujets que pour lever des amendes, et exercer de violentes exactions dont je vais parler ; que ces autorités ne se mêlaient nullement de la justice distributive; qu'avant l'an 1134 les Parisiens n'avaient pas le droit de poursuivre leurs débiteurs ; et que, lorsqu'ils s'avisaient de réclamer sans preuves ce qui leur était dû, on les condamnait à une amende envers le roi.

Par cette ordonnance le roi autorise en même temps ses bourgeois justiciables à saisir eux-mêmes les biens de leurs débiteurs, partout et de quelque manière

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 371, 393, 409, 412.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 216 ; t. XI, p. 213, 276, 384.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 719.

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 6, et *Recueil des Lois et Ordonnances* par MM. Isambert, etc., t. Ier, p. 143.

qu'ils pourront le faire : *ubicumque et quocumque modo poterunt*, pourvu qu'ils ne saisissent pas des valeurs excédant leur créance. Voilà les bourgeois de Paris érigés en sergents, saisissant, sans jugements préalables, tout ce qu'ils pourront saisir de leurs créances : voilà l'arbitraire et le désordre érigés en loi.

En accordant ce prétendu privilége à ses justiciables de Paris, Louis le Gros se garda bien de les exempter du droit de prise, vrai brigandage qu'il exerçait sur eux, et qui livrait les habitants de cette ville à la merci d'une bande de pillards royaux appelés chevaucheurs et preneurs. Ces preneurs, lorsque le roi rentrait dans Paris après quelque absence, enlevaient dans les maisons des Parisiens, pour le service du roi, de la reine, des princes et des grands officiers, les meubles, les denrées, les provisions qu'ils y trouvaient, sans paiement, sans compensation. Louis VII rendit, en 1165, une ordonnance où il restreignit cette exaction féodale : il défendit d'enlever les meubles. Voici une partie du préambule de cette ordonnance : « Chaque fois que nous venions à Paris, nos sergents étaient en usage d'entrer dans plusieurs maisons, et d'y enlever, pour notre service, les matelas, les lits de plume qui s'y trouvaient (1). »

Malgré cette ordonnance, le droit de prise, que Louis VII qualifie de mauvaise coutume, d'exaction illicite, se maintint encore longtemps ; et j'aurai occasion d'en parler dans la suite avec de plus grands détails.

Pendant cette période fut établie, surtout dans les justices ecclésiastiques, la coutume barbare des combats judiciaires, c'est-à-dire la coutume de se battre devant les juges au lieu de plaider. Je parlerai plus en détail de cette jurisprudence brutale (2).

Cependant quelques traits de lumière commençaient à briller au milieu de ce chaos de désordres et d'erreurs. En 1135, on découvrit, à Amalfi, un vieux manuscrit des *Pandectes de Justinien*.

L'étude de la jurisprudence, déjà en vigueur à Bologne, reçut, par cette découverte, une forte impulsion : le droit romain fut enseigné dans plusieurs villes d'Italie, et même dans quelques-unes de la Gaule. Les moines, et presque tous ceux qui savaient lire, se livrèrent à cette étude lucrative ; et l'on vit figurer au barreau un grand nombre d'habitants des cloîtres. Cette nouveauté excita les plaintes de saint Bernard ; et, en 1161, le pape Alexandre III, dans le concile de Tours, fit défendre aux moines d'étudier le droit.

Le droit romain fut enseigné à Paris ; mais un décret du pape Honorius III, d'environ l'an 1220, y prohibe cet enseignement, et ce ne fut qu'au 18 février 1563 qu'il fut établi dans cette ville une chaire spéciale de ce droit (1).

Si, au douzième siècle, le Code de Justinien résista aux déclamations de saint Bernard, aux prohibitions des papes et des conciles, il ne put échapper à l'ignorance de ses commentateurs, ni à l'usage établi par les légendaires d'envelopper de mensonges merveilleux les plus simples vérités. Les premiers commentateurs crurent illustrer ce Code en l'accompagnant de contes ridicules (2).

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. II, p. 434 ; et t. IV, p. 268.

(2) *Voyez* ci-après, § IX, *Tableau moral de Paris*.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. IV, p. 809.

(2) Pour paraître savants, ces premiers commentateurs écrivirent que la loi *Hortensia* avait pour auteur un certain roi, appelé *Hortensius* ;

Que la loi *Fusia Caninia* se rapportait à un chien de jardinier qui ne veut pas permettre à d'autres animaux de manger des herbes dont lui-même ne peut se nourrir ;

Que la loi des *Douze-Tables* avait pour origine l'aventure suivante. Les Romains, désirant avoir de bonnes lois, firent demander celles des Grecs. Ceux-ci, avant de satisfaire à cette demande, envoyèrent à Rome un sage, chargé de prendre des renseignements sur l'état civil et religieux des habitants de cette ville. Les Romains opposèrent au sage grec un fou de leur pays qui parvint, par des signes, à lui démontrer le mystère de la sainte Trinité. Alors ce sage édifié jugea les Romains dignes d'avoir les lois des Grecs. Rabelais a parodié ce conte dans son chapitre intitulé : *Comment Panurge fit quinaud l'Anglais qui arguait par signes*.

Au quatorzième siècle, Bartholo imagina de décrire un procès fort extraordinaire, et dont voici l'exposé succinct. Le diable in-

IX. Tableau moral de Paris.

Il serait difficile de trouver dans les annales des nations un état social plus désordonné, des opinions plus fausses, des malheurs plus grands, plus soutenus, des crimes plus graves et des mœurs plus corrompues que chez les habitants de la Gaule pendant cette période. Les onzième et douzième siècles, qu'on a nommés siècles de plomb, seraient plus exactement caractérisés si on les qualifiait de siècles de ténèbres, de boue et de sang.

Les rois n'offraient aux seigneurs et aux peuples que des exemples d'immoralité qui ne furent que trop imités.

Hugues Capet fait la guerre aux derniers successeurs de Charlemagne, s'empare par perfidie de leur trône, de leurs personnes, et les laisse périr dans une prison.

Robert fait la guerre à son père, fait la guerre à Brunon, évêque de Langres, et dévaste la Bourgogne pendant plusieurs années. Par ses rapines et ses incendies, dit un écrivain du temps, il dépeupla et ruina plusieurs villes; mais la fortune lui fut contraire tant que l'évêque Brunon protégea la Bourgogne (1).

Ce roi n'obtenait des succès militaires, disent quelques écrivains crédules ou menteurs, qu'en chantant au lutrin cette formule de prière : *Agnus Dei, dona nobis pacem* (2).

tente, devant le tribunal de Jésus-Christ, une action contre le genre humain. La Vierge Marie plaide pour les hommes et gagne sa cause. La sentence qui intervient, datée du 6 avril 1311, est rédigée par saint Jean l'évangéliste, qui remplit les fonctions de greffier. Le diable, condamné au supplice éternel, se désespère, déchire ses habits, et se retire au fond des enfers. Les anges joyeux viennent féliciter la Vierge Marie sur sa victoire et chantent en chœur le *Salve regina*. (*Mélanges d'Histoires*, etc., par M. Terrasson, p. 151 et suiv.)

(1) *Sancti Benigni Divionens. Chronic. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 174.

(2) Pendant que *Robert* assiégeait un château qu'on ne nomme point, il abandonna ce siége pour se rendre à l'église de Saint-Aignan d'Orléans; trois fois et à haute voix il entonna, en fléchissant le genou, l'*Agnus Dei*, et aussitôt les murs de la forteresse furent renversés. (*Chronic. anonym. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 292.)

Un jour de la fête de saint Hippolyte, saint qu'il affectionnait par dessus tous les autres, il quitta le siége d'un autre château, qu'on ne nomme pas non plus, pour venir à l'abbaye de Saint-Denis, près Paris. Là il chanta courageusement son *Agnus Dei*; soudain le château assiégé s'écroula. (*Chronic. Sithiens*, cap. 32. *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 299.)

Il avait fait la guerre à son père; ses deux fils Henri et Robert suivirent son exemple. En 1030, ils levèrent une armée. Henri, quoique déjà sacré roi, ravage les domaines de la couronne, pille, incendie, et prend le château de Dreux. Robert son frère commet les mêmes dégâts en Bourgogne. Henri se réconcilie avec son père, mais Robert résiste, et le roi est obligé de marcher à la tête d'une armée contre lui (1).

En 1031, Baudouin de l'Isle, fils de Baudouin le Barbu, duc de Flandre et gendre du roi, fait pareillement la guerre à son père; il soulève contre lui tous les seigneurs flamands, et le chasse de ses terres. Ce père, banni par son fils, vient implorer le secours du duc de Normandie; celui-ci, qui ne marchait qu'au milieu des ruines, des massacres et des incendies, désola tout sur son passage. Le fils rebelle qu'il allait combattre, effrayé par de si horribles exploits, se soumit à son père (2).

Le roi Henri est attaqué par son propre frère Eudes, qui, quoique fils et frère de roi, ne possédait aucun grand fief dans le royaume, et ne jouissait que de quelques domaines.

L'histoire de cette période offre un grand nombre d'autres exemples d'un fils armé contre son père, ou d'un frère contre son frère.

Le roi Robert avait épousé en secondes noces Constance, femme très belle et plus méchante encore. Lorsqu'elle vint pour épouser le roi, elle amena avec elle des Aquitains dont les manières de vivre et de se vêtir parurent fort étranges aux habitants des pays appelés la France et la Bourgogne. La surprise que causèrent ces

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 40.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 192, 203.

nouveaux venus prouve la rareté des communications entre les peuples voisins, et prouve aussi la différence des mœurs des habitants de la Gaule. Voici ce que dit Glaber Raoul :

« La protection de la reine attira de « l'Auvergne et de l'Aquitaine des hommes « remarquables par leur caractère léger, « par leur vanité extrême, par leurs mœurs « et leurs costumes étrangers et ridicules. « On fut choqué en voyant la bizarrerie « de leurs vêtements, de leurs armures « et des harnais de leurs chevaux ; leur « tête, à moitié tondue, leur menton rasé « à la manière des histrions, leurs hauts-« de-chausses, leurs souliers très difformes, « attirèrent sur eux le mépris général. « Sans foi, sans probité, ils parvinrent, « hélas ! par leurs exemples détestables, « à corrompre les nations française et « bourguignonne, nations autrefois si pu-« res et si honnêtes. Si quelques hommes « de bien et craignant Dieu s'avisaient de « blâmer ces mœurs nouvelles, ils deve-« naient alors l'objet des railleries et des « insultes de ces étrangers, etc. »

Glaber Raoul a de plus exprimé son indignation contre les Aquitains et contre la reine qui les avait attirés, dans une pièce de vers où il déplore la condition d'un peuple gouverné par une femme ; il attribue à la présence et aux manières de ces étrangers la guerre, la peste et la famine ; et, dit-il, « Si la colère de Dieu « n'était contenue par sa grande bonté, « la terre s'entr'ouvrirait avec éclat, et « ces misérables seraient abîmés dans « l'enfer (1). »

Mauvaise épouse, Constance tyrannisa son faible époux, qui se cachait d'elle pour donner l'aumône aux pauvres ; elle le tourmenta jusqu'à sa mort. Mauvaise mère, elle persécuta ses fils, les arma les uns contre les autres, et fit armer les nobles contre eux. Il ne fallait compter sur sa parole que dans un seul cas, dit l'évêque Fulbert, c'est lorsqu'elle promettait de faire du mal (2).

Lorsque les pères d'un concile tenu à Orléans condamnèrent à être brûlés vifs treize chanoines, prétendus manichéens, cette reine se plaça à la porte de l'église, et pendant qu'un de ces malheureux, nommé Etienne, son ancien confesseur, était poussé dehors pour être traîné au supplice, elle se jeta sur lui, et, avec la canne qu'elle portait, lui arracha un œil (1).

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 42.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 539.

Henri Ier, fils de cette reine, devint roi de France après la mort de son père ; il avait un frère nommé Robert, qui fut duc de Bourgogne, et un autre frère, appelé *Odo* ou *Eudes*, qui ne jouissait d'aucune autorité et se trouvait réduit à la vie privée : « Ce prince, n'ayant que peu de biens, « cherchait à envahir celui des autres, et, « dit un écrivain du temps, il vivait de « brigandages et de vols. Un jour, assisté « de chevaliers du château de Sully, ayant « mis au pillage des terres du voisinage, et « revenant chargé de dépouilles et d'objets « volés, même sur les pauvres de l'église « de Saint-Benoît, il entra dans le village « de Germigny, et employa la violence « pour y avoir un logement. Les chefs « lui représentèrent que ce lieu apparte-« nait à saint Benoît, et que ce grand « saint ne manquerait pas de se venger de « ses insultes (2).

« Eudes méprisa ces représentations, « ordonna que tout le butin qu'il avait « enlevé aux pauvres fût renfermé dans « l'église de Germigny, qui, ainsi que le « cimetière qui l'entourait, était fortifiée « par un fossé.

« Bientôt après les serfs de Saint-Benoît « vinrent réclamer les objets que ce prince « leur avait enlevés. Il refusa de les resti-« tuer, et menaça ces hommes de les faire « charger de coups ; il était d'un naturel « très altier et très féroce ; il ordonna « qu'aux dépens des pauvres un ample

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 481.

(2) Les prêtres et les moines avaient établi en principe que les biens des églises et monastères étaient la propriété des saints patrons de ces églises et de ces monastères. Aussi, dans les chartes de donations, on ne lit pas : *Je donne aux prêtres de telle église, aux moines de tel couvent* ; mais on lit : *Je donne à tel saint, à telle sainte*, etc. Les ecclésiastiques, par ce moyen, voulurent inspirer un grand respect pour leurs biens, les faire considérer comme sacrés. Cette ruse a sans doute été inspirée par les fréquents brigandages que les nobles exerçaient sur ces biens.

« repas serait préparé pour lui et pour « ceux de sa suite (1).

« Le luminaire vint à manquer pour « éclairer le repas ; le prince demanda s'il « n'y avait pas de cierge dans l'église: « on lui répondit qu'il ne s'y trouvait que « le cierge pascal... Il se le fit apporter, et, « sans respect pour un objet consacré au « Seigneur, il le divisa et en fit un grand « nombre de cierges ; puis, lui et les siens, « après s'être gorgés de vin et de viandes « de toute espèce, et avoir passé la veil- « lée en discours frivoles, ils allèrent dor- « mir (2). »

L'auteur de cette relation, qui voudrait que saint Benoît fît un miracle pour manifester sa puissance et punir ce prince sacrilége, nous apprend qu'il fut malade pendant la nuit, que sa maladie s'aggrava le lendemain, et qu'il ne tarda pas à mourir. Cet auteur est convaincu ici d'une fraude pieuse. Il est certain que ce prince ne fut point puni de ses vols, et qu'il vécut encore plusieurs années. L'événement que je viens de rapporter doit être placé en 1037 ou 1038, au plus tard ; un monument historique, digne de foi, nous apprend que le roi Henri, avec l'aide de Dieu, prit les armes contre son frère Eudes, et mit sa troupe en déroute. Eudes se réfugia dans un certain château : le roi son frère l'y fit prisonnier avec ses complices, et tous furent traduits dans les prisons d'Orléans (3). Eudes était encore vivant et bien portant en 1054, puisque le roi son frère lui confia le commandement d'une partie de son armée qu'il dirigeait contre le duc de Normandie (4).

Voilà un prince, fils de roi, frère de roi, qui suit le torrent de la corruption générale, et, comme tous les autres nobles ou princes de son temps, ennoblit la profession de brigand et de voleur. Son neveu, Philippe Ier, roi de France, ajouta un nouveau lustre à cette profession.

On a vu ci-dessus que Philippe Ier, de concert, et sans doute par les insinuations de son prévôt Étienne, fit, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, une tentative de vol qui n'eut pas de succès. On va voir ce roi, si le souverain pontife de Rome n'est pas un calomniateur, renouveler les mêmes tentatives sur un plus grand théâtre, et avec un succès plus réel.

Le pape Grégoire VII adresse à tous les évêques du royaume une lettre, datée du 10 septembre 1074, dans laquelle il esquisse le tableau des mœurs corrompues de ce royaume et de son roi : « Toutes les « lois y sont méconnues, toute justice est « foulée aux pieds, dit-il. Est-il quelque « infamie, quelque espèce de cruauté, « quelques actes vils, intolérants, qui ne « s'y commettent impunément? Depuis « un certain temps, la puissance royale « affaiblie n'a plus de lois à opposer aux « délits, n'a plus de force pour les punir. « Les Francs, ennemis entre eux, usur- « pant chacun le droit commun des na- « tions, lèvent des troupes et se font la « guerre pour venger leur propre injure. « Ces querelles particulières désolent la « patrie, la remplissent de meurtres, d'in- « cendies et d'autres calamités que pro- « duisent les guerres. Chose étrange et « déplorable ! la perversité, comme une « maladie contagieuse, les a tous frappés. « Souvent, et sans y être contraints par « la nécessité, ils se rendent coupables de « forfaits horribles, exécrables. Ils mépri- « sent également les lois des hommes et « celles de Dieu. Sacriléges, incestueux, « parjures, ils sont, pour le moindre in- « térêt, disposés à se trahir réciproque- « ment. On voit parmi les Francs ce « qu'on ne voit point chez les autres na- « tions de la terre : les uns sont en guerre « contre les autres, les parents contre « leurs parents, les frères même contre « leurs frères. C'est par cupidité, c'est « pour extorquer les biens de leurs adver- « saires, c'est pour les plonger, le reste de « leur vie, dans une misère extrême, « qu'ils prennent les armes.

« Ils arrêtent les pèlerins qui se ren- « dent à Rome pour y visiter les tom- « beaux des apôtres, ils les plongent dans « les cachots ; leur font éprouver les tor- « tures les plus douloureuses pour les obli- « ger à payer des rançons, dont la somme « surpasse souvent tout ce que ces mal- « heureux possèdent. »

(1) Les serfs des monastères et des églises sont toujours, dans les monuments historiques de cette période, qualifiés de *pauvres* ; et cette dénomination leur convenait.

(2) *Ex miraculis sancti Benedicti. Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 483.

(3) *Fragmentum Historiæ Franciæ. Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 160.

(4) *Gesta Guillelmi ducis Normaniæ. Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 83.

Grégoire vient d'offrir le tableau fidèle des mœurs de la noblesse et des excès du régime féodal : jusque-là il ne mérite aucun reproche ; mais en est-il exempt lorsque, comme on va le voir, il se permet de diffamer un roi auprès de tous les évêques de son royaume ? Quand Philippe Ier se serait rendu coupable des bassesses et des crimes dont il l'accuse, était-il régulier, convenable de le dénoncer à ses propres sujets ? Grégoire en avait-il le droit ? Sous le règne de Charlemagne, le pape de Rome se serait-il permis un procédé aussi indécent ? Et d'où les papes, qui ne sont certainement pas exempts de reproches, tiennent-ils le droit de relancer les rois ? Ne jugez pas les autres, dit l'Evangile, de peur que les autres ne vous jugent.

« Votre roi, continue le pape, ce roi « que l'on doit plutôt qualifier de votre « tyran, inspiré par le diable, est le prin- « cipal auteur de ces désordres. Il a souillé « de débauches et de crimes tout le cours « de sa vie. Ce misérable a pris les rênes « du gouvernement sans savoir les tenir ; « il a, par sa trop grande faiblesse, fa- « vorisé la dépravation de ses sujets, et « par ses exemples, les a autorisés aux « attentats que je viens de signaler (1). « N'est-il pas évident que ce roi, par la « ruine qu'il a causée aux églises, par ses « adultères, par ses abominables rapines, « par ses parjures et ses fraudes multi- « pliées dont je l'ai souvent réprimandé, a « mérité la colère de Dieu ? De plus, lui, « qui devrait être le défenseur des lois et « de la justice, n'a pas eu honte d'agir « comme un chef de voleurs. Dernière- « ment, des marchands de divers pays se « rendaient à une foire qui se tient en « France, lorsque ce roi, en vrai brigand, « les arrêta, et leur enleva une somme « considérable d'argent (2). »

Grégoire VII dénonce encore les turpitudes de Philippe Ier à Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, et, dans une lettre du 13 novembre 1074, il lui écrit : « Je ne doute point que les iniqui- « tés de Philippe, roi de France, ne vous « soient connues ; mais je crois devoir « vous témoigner tout le chagrin qu'elles « me causent. Ce roi semble vouloir sur- « passer par ses crimes tous les princes « chrétiens, et même ceux qui professent « le paganisme. Il a répandu la confusion « parmi les églises, en a détruit plusieurs ; « et, poussé par une cupidité que rien ne « peut excuser, il n'a pas rougi de souiller « la majesté du trône en pillant des mar- « chands d'Italie, qui se rendaient dans « votre pays (1). »

Ce pape écrit enfin, le 8 décembre de la même année, à Manassès, archevêque de « Reims : « Voilà une nouvelle que vous « devez recevoir avec prudence et précau- « tion : Philippe, roi de France, ce loup « rapace, ce tyran inique, cet ennemi de « Dieu, de la religion et de la sainte « Eglise, vient, au mépris de Dieu et à la « honte de sa couronne, de commettre « contre les marchands d'Italie et d'au- « tres provinces un crime inouï, un « crime détestable, et plusieurs autres at- « tentats, dont les plaintes parviennent « fréquemment à mes oreilles (2). »

Il est certain que jusqu'alors l'histoire n'avait accusé aucun roi de France de faire le métier de voleur et d'arrêter les marchands sur les chemins ; mais on avait vu, pendant la première et la seconde race, plusieurs personnes noblement qualifiées, adonnées à cette habitude infamante ; et, pendant la troisième, on a vu aussi un fils et frère de roi, et presque toute la noblesse française suivre cet exemple. Grégoire VII devait le savoir et ne pas accuser, avec tant d'éclat, le roi de France d'un vice qui lui était commun avec ses principaux sujets, et avec la plupart des seigneurs de l'Europe.

Quelques années après, en 1097, un duc de Bourgogne, prince presque aussi puissant que le roi, et prince de son sang, croyait certainement qu'arrêter les passants pour les dépouiller n'était point un exercice indigne de son rang. Odon, ou Eudes Ier, surnommé le boucher ou le

(1) Ce pape était fort ignorant en histoire ; il aurait dû savoir que ces désordres, cette dépravation dont il se plaint, étaient bien antérieurs au règne de Philippe Ier ; qu'ils dataient des temps où les évêques de la Gaule trahirent leur souverain, en introduisant les Francs et la barbarie dans la Gaule.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 582.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 586.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 589.

bourreau (*carnifex*), duc de Bourgogne, instruit qu'Anselme, archevêque de Cantorbéry, traversait ses Etats pour se rendre à Lyon, et qu'il portait avec lui de grandes richesses, vint avec une force suffisante s'embusquer sur son passage. L'archevêque, avec ceux de sa suite, s'était arrêté dans un lieu commode pour se rafraîchir ; le duc, escorté d'un grand nombre de chevaliers armés, fond brusquement sur ces voyageurs, en disant : Lequel de vous est l'archevêque? Le prélat monte aussitôt sur son cheval, s'avance vers le duc, et, d'un ton fier et imposant, lui dit : C'est moi. Alors le duc, saisi de confusion, rougit, baisse la tête, reste interdit. Anselme, profitant de son embarras, lui dit : Seigneur duc, vous plaît-il que je vous embrasse? Le duc, entraîné par l'accueil de l'archevêque, y répond par ces mots : Seigneur, je suis prêt à vous embrasser et à vous servir, et me réjouis de votre arrivée.

On voit ici l'influence de l'audace montrée à propos. Le duc et le prélat se retirèrent bons amis en apparence. Ce dernier, content d'avoir échappé au danger, donna sa bénédiction au prince, et alla promptement coucher à Clugny (1).

On ferait des volumes si l'on recueillait, dans les monuments historiques de ces temps barbares, toutes les notions qui constatent les expéditions que les nobles faisaient sur les chemins contre les marchands et les voyageurs ; et surtout celles qu'ils dirigeaient contre les églises et les monastères.

Les moyens variés, mais toujours inutiles, qui furent employés pour arrêter ce débordement, pour corriger ces habitudes viles et subversives de tout ordre, le récit des nombreuses et continuelles guerres privées des seigneurs entre eux, les cruautés qu'ils exerçaient les uns contre les autres, les ravages, les pillages, les massacres, les incendies, en tous temps, en tous lieux, les calamités causées par cette dévastation générale, offrent, pendant six ou sept siècles, les exploits ordinaires des hommes puissants, la matière principale de notre déplorable histoire, et les traits les plus caractéristiques de l'anarchie féodale. C'est sans doute parce que le tableau de ces temps passés est horrible, ou dans la crainte d'être persécuté par les familles qui ne tirent leur illustration que de l'ancienneté de leurs aïeux, qu'aucun écrivain n'a osé complétement le tracer.

Je ne l'entreprendrai point. Je vais me borner à parler de la conduite de quelques seigneurs habitants des environs de Paris, et à offrir quelques résultats propres à donner une juste idée des crimes, des désordres et des maux causés par la féodalité.

Burchard, dit le Barbu, tige de la maison de Montmorenci, possédait un fort dans l'île de la Seine, aujourd'hui nommée île de Saint-Denis. Il partait de ce fort pour faire des incursions sur l'abbaye de Saint-Denis, qu'il pillait et dévastait fréquemment. Vivien, abbé de ce monastère, s'en plaignit au roi, qui ordonna au noble baron de mettre fin à ses brigandages. Le noble baron n'obéit point. Le roi fit abattre le fort de l'île. Burchard, plus furieux que jamais, se vengea sur les propriétés de l'abbaye, sur les pauvres habitants qui les cultivaient. Le roi, trop faible pour contenir ce brigand, imagina de lui faire consentir un accord avec l'abbé de Saint-Denis.

Il fut convenu que Burchard serait autorisé à construire un château dans un lieu appelé Montmorenci, près de la fontaine de Saint-Valeri, à trois milles de Saint-Denis ; qu'il ferait hommage à l'abbé pour le fief qu'il possédait dans l'île ; que ses chevaliers, habitant son château de Montmorenci, seraient tenus de se rendre deux fois par an, le jour de Pâques et le jour de Saint-Denis, dans l'abbaye de ce nom, et d'y rester en otages jusqu'à ce que les objets volés par ledit Burchard, les dommages faits par lui aux biens de l'abbaye, fussent restitués ou réparés. Cet accord est de l'an 1008 (1).

On voit, par sa teneur et par les précautions qui y sont prises, que Burchard était un voisin fort dangereux pour l'abbaye de Saint-Denis.

Les monastères, pour se préserver des attaques des seigneurs, employèrent un grand nombre de moyens : entre autres ils payaient un ou plusieurs chevaliers chargés de les protéger contre les brigands. Ces chevaliers portaient le titre

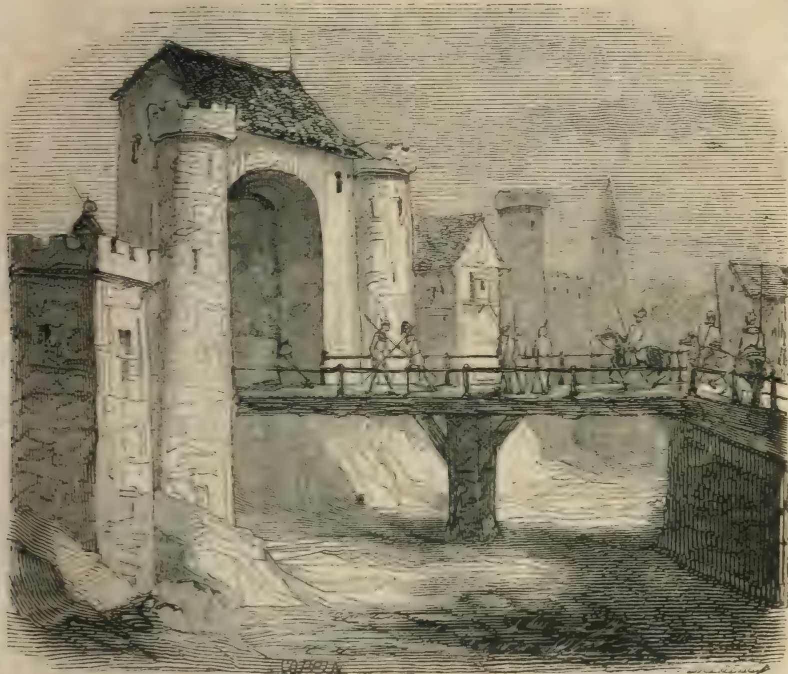
(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 23, note *d*.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 303, 312, 593.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

d'avoués, de défenseurs, etc.; mais la plupart, brigands eux-mêmes, rendirent cette fonction héréditaire dans leur famille, usurpèrent l'autorité, opprimèrent les moines, et pillèrent les monastères qu'ils étaient chargés de défendre.

Le comte Drogon jouissait, en qualité d'avoué de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des revenus de plusieurs villages des environs de Paris, appartenant à cette abbaye. Ce comte, comme plusieurs autres défenseurs, possédait cette fonction par droit héréditaire. Ses pères avaient usurpé l'autorité suprême sur les habitants de ces lieux, et les accablaient de contributions injustes, d'exactions, de mauvaises coutumes, dont le poids, quoique insupportable, fut encore aggravé par le



Porte Saint-Jacques.

comte Drogon. Le roi Robert, en 1031, fit défense à ce comte de continuer la perception de ces iniques servitudes (1); mais ce roi ne se faisait jamais obéir.

En 1043, le roi Henri rendit une sentence à peu près semblable contre un chevalier appelé Nivard, défenseur des biens de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, chevalier qualifié dans cette sentence de très inique voleur (*iniquissimus prædo*), qui, pendant les fréquents séjours qu'il faisait dans un village appartenant à cette abbaye, en sa qualité de défenseur, écrasait les pauvres cultivateurs de ce village par des vexations nombreuses et insupportables (1).

Louis VI, dit le Gros, du vivant même de son père Philippe, combattit la plupart des brigands qui désolaient ses Etats : tels étaient Ebles de Rouci, fils de Guis-

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 622.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 577.

chard, qui, poussé par un esprit de démence ou de cupidité, et par sa méchanceté, dit l'abbé Suger, ne cessait de dévaster et piller les campagnes. Le jeune prince parvint à réduire ce tyran ; mais le remède fut aussi funeste que le mal ; ses troupes volèrent ceux qui volaient ; si furent robés cil qui soulaient rober les autres, portent les *Grandes Chroniques de France* (1).

Burchard IV, seigneur de Montmorenci, à l'exemple de son aïeul Burchard I[er] dont j'ai parlé, exerçait, en 1101, des brigandages contre l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé qui existait alors, et qu'on nommait Adam, défendait les propriétés de son monastère les armes à la main, et avec le courage de ce temps ; c'est-à-dire que les deux ennemis, à l'envi l'un de l'autre, brûlaient les villages, les récoltes, massacraient, empoisonnaient, torturaient dans leurs cachots les malheureux cultivateurs qui, étrangers à ces querelles, en étaient toujours les victimes. L'un brûla la terre de l'autre, disent les *Grandes Chroniques de France*. Le prince Louis ordonna au seigneur de Montmorenci de se rendre auprès du roi son père à Poissy. Ce seigneur refusa d'obéir, et fut condamné par la cour du roi ; il ne se soumit point à cette sentence, et rassembla au contraire quelques seigneurs de son voisinage pour résister aux forces royales. Le prince Louis vint assiéger Montmorenci. « Il entra, disent les « *Grandes Chroniques*, dans la terre de « Burchard, et gasta tout par feu et par « glaive, fors son chastel qu'il prit. » Le seigneur rebelle fut forcé de se soumettre (2).

La forteresse de Montlhéri, occupée par Milon et par son fils Gautier de Troussel, de la famille de Montmorenci, presque toujours en état de révolte contre le roi, et chez qui se réunissaient plusieurs brigands, était l'effroi des campagnes méridionales de Paris. Ces brigands s'étaient emparés de tout l'espace qui s'étend depuis Corbeil jusqu'à Châteaufort, et désolaient tous ces pays, interceptaient toutes les communications, de sorte qu'on ne pouvait, sans risquer d'être pillé, fait prisonnier ou tué, se rendre de Paris à Orléans. Le roi Philippe maria un bâtard qu'il avait eu de la comtesse d'Angers avec la fille de Gautier de Troussel ; par ce mariage, il obtint la forteresse de Montlhéri, et son fils Louis en eut la garde (1). Ce prince bâtard y fit le métier de voleur, comme avait fait son beau-père.

Hugues de Pompone, seigneur de Crécy, châtelain de Gournay, fils de Guy, comte de Rochefort, favori du roi Philippe I[er], volait les bateaux des marchands qui naviguaient sur la Marne, et transférait le fruit de ses rapines dans la forteresse de Gournay (2).

Un jour il enleva à des marchands plusieurs chevaux sur le chemin royal (3), et les conduisit dans la même forteresse : alors le prince Louis assiégea le château de Gournay. Guy, comte de Rochefort, père de Hugues de Pompone, et Thibaud, comte de Champagne, vinrent au secours du noble voleur ; mais le prince Louis mit ces auxiliaires en déroute, et prit le château de Gournay (4).

Ce prince fit plusieurs autres exploits dans d'autres parties de ses États, et continua, dès qu'il fut roi, à pourchasser les nobles qui dépouillaient les pauvres, les monastères et les marchands. Il prit le château de Corbeil, où Guy de Troussel (5) tenait son fils en prison pour avoir

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 141.

(2) *Grandes Chroniques de France. Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 138.

(1) *Sugeri vita Ludovici Grossi ; Grandes Chroniques de France. Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 16, 17, 142, 143.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XIII, p. 729, 730.

(3) *Regia strata*, dit Suger. Cette route royale était la voie romaine qui conduisait de Paris à *Cella*, Chelles. (*Sugeri vita Ludovici Grossi. Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 22.)

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 22, 150, 209.

(5) Guy de Troussel faisait partie de la première expédition des croisades. Lorsque les Francs, en 1098, eurent pris Antioche, ils y furent bientôt détruits par une innombrable armée venue de la Perse, et de plus par la famine et la contagion. Guy de Troussel, oubliant ses serments avec plusieurs autres illustres, franchit les murs de cette ville, et déserta l'armée chrétienne. Guillaume de Tyr dit que les noms de ces déserteurs sont effacés du livre de vie. (*Guill. Tyr.*, lib. 6.)

refusé de se révolter contre le roi, et délivra ce prisonnier (1).

En 1109, un de ces événements atroces, si fréquents dans les annales de la féodalité, eut lieu au château de La Roche-Guyon situé sur le bord de la Seine, Guy, posses seur de ce château, y résidait avec sa famille. Voici le singulier éloge que l'abbé Suger et les *Grandes Chroniques* font de ce seigneur. « Son père et son grand-père « s'étaient rendus fameux par leurs bri« gandages et leurs vols, mais Guy de La « Roche-Guyon, jeune bachelier, avait re« noncé aux félonies et trahisons de ses « aïeux. Il était enclin à se conduire en « homme probe et honnête, et s'abstenait « de pillage et de vol : peut-être, disent « les *Grandes Chroniques,* se serait-il « laissé aller aux habitudes de ses pères, « s'il eût plus longuement vécu. »

Guy avait pour beau-frère un seigneur appelé Guillaume, qui, suivant les *Grandes Chroniques*, était un des plus déloyaux traîtres qu'il fût possible de trouver. Guillaume vint un matin, accompagné de plusieurs chevaliers, s'embusquer dans la chapelle du château de La Roche-Guyon; et, lorsqu'il s'y rendit, ils fondirent ensemble sur lui à coups d'épée, le tuèrent, tuèrent sa femme qui l'accompagnait, tuèrent leurs enfants et tous les habitants de ce château.

Les barons du voisinage, craignant que Guillaume ne livrât La Roche-Guyon aux Anglais, vinrent assiéger ce fort. Guillaume, effrayé, entra en négociation avec les assaillants, et annonça qu'il était disposé à rendre ce château, si on lui garantissait la vie. Plusieurs firent serment de le laisser sortir librement; quelques Français, en petit nombre, ne prirent point part à cet engagement. Guillaume ouvre les portes. Les chevaliers entrent et tombent à coups d'épée sur les assiégés. Leurs corps morts ou vivants, jetés par les fenêtres du château, sont reçus sur les pieux et sur la pointe des lances des chevaliers placés au bas de la tour. Quant à Guillaume, il est traité plus cruellement : on lui arrache les entrailles et le cœur, et on les place au bout d'une pique élevée sur un lieu apparent, pour démonstrer sa mortel traïson (1).

Je ne m'arrêterai pas à décrire les perfidies, les brigandages, les rébellions, les vols, les incendies de Hugues du Puiset, ni les excès du prince Philippe, fils du roi Philippe Ier, et de la duchesse d'Angers, qui, avec ses chevaliers, descendait de sa tour de Montlhéri, pillait les passants, et dévastait les campagnes du voisinage (2).

Parmi une infinité d'autres traits qui peignent les crimes et les malheurs de ce temps, je ne dois pas omettre celui qui signala l'orgueil excessif d'un comte de Corbeil, appelé Burchard, de la maison de Montmorenci. L'abbé Suger le qualifie de *superbissime comte.* « Sa fierté, sa présomp« tion extravagantes ne lui permettaient « pas de rester en repos; il fut le chef des « scélérats qui troublaient le royaume; il « aspira même à la couronne de France. « Un jour qu'il se disposait à faire la guerre « au roi, dans l'intention de le détrôner, « il refusa de recevoir son épée des mains « de ses chevaliers; et, d'un ton solennel, « adressant la parole à son épouse qui « était présente, il dit : — Donnez avec « joie, noble comtesse, cette magnifique « épée au noble comte qui la recevra en « ce moment comme comte, et qui, avant « la fin du jour, vous la rendra comme roi. « — Grâce à Dieu, ce seigneur eut un sort « tout contraire à ses espérances. Dans le « même jour il fut tué d'un coup de lance « par Étienne, comte de Blois, qui com« battait pour le roi, et qui, par ce coup, « rétablit la paix dans le royaume, et « envoya le comte de Corbeil soutenir dans « l'enfer une guerre interminable (3). »

Seront sans doute effacés du même livre de vie les noms de ceux qui commirent des crimes énormes en livrant Antioche aux croisés.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 25, 154.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 30, 161.

On assassinait alors dans les églises. Guy fut tué dans l'église de La Roche-Guyon; Charles le Bon, comte de Flandre, le fut dans l'église de Bruges; Guillaume III, comte de la Bourgogne supérieure, fut pareillement, et dans la même année, assassiné dans une église, etc., etc. Sous la première race, cet usage était établi; on y prenait son ennemi au dépourvu. Grégoire de Tours cite plusieurs assassinats commis par les Francs dans les églises.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 210.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 36, 37, 167, 210.

Il eut d'Adélaïde de Crécy un fils nommé Odon, qui fut, après lui, comte de Corbeil. C'était, dit aussi l'abbé Suger, un homme étranger à l'espèce humaine, dépourvu de toute raison : il ressemblait aux bêtes brutes (1).

Voici ce que rapporte Guillaume de Poitiers, sous l'année 1065. « Le génie de « l'avarice avait fait établir, dans plusieurs « provinces de la Gaule, une coutume « barbare, exécrable et diamétralement « opposée aux principes de l'équité et du « christianisme. Elle consiste à attirer dans « un piége des hommes riches ou puis- « sants, à se saisir d'eux et à les jeter dans « un cachot. Là ces malheureux captifs « sont accablés d'insultes, on leur fait en- « durer les supplices les plus recherchés; « lorsque, succombant à la douleur, ils sont « près d'expirer, on les jette hors de la « prison et le plus souvent on les vend à « des seigneurs opulents (2). »

Guillaume de Poitiers parle de cette coutume atroce à propos de l'enlèvement et de l'emprisonnement du jeune prince Hérald, qui, revenant d'Angleterre, et débarquant en Normandie, fut pris par Guy, comte de Ponthieu. Les exemples de ces crimes féodaux remplissent une grande place dans l'histoire des onzième et douzième siècles.

On sait que les seigneurs avaient dans leurs châteaux des lits de fer ou des grils sur lesquels ils attachaient leurs prisonniers, qu'ils les exposaient de temps en temps à un brasier, et ne les retiraient que lorsqu'ils avaient obtenu du patient la rançon exigée. Ce supplice, dont je parlerai bientôt, se nommait *catasta* (3). Telles étaient les mœurs des châteaux.

Les environs de Paris, sous Louis VII, qui succéda, en 1137, à son père Louis le Gros, continuèrent à être troublés par la rébellion des seigneurs, et désolés par leurs brigandages. Peu de temps après son avénement au trône, Gaucher de Montjai, parent ou allié de la maison de Montmorenci, se révolta contre le roi, et dévasta une partie de ses terres par des pillages et des incendies. Le roi fut obligé d'aller assiéger en force le château de ce nom, qu'il prit et fit entièrement démolir, n'en épargnant que la grande tour. Gaucher fut conduit prisonnier à Paris (1).

Le frère de Louis VII, Henri, évêque de Beauvais, voulut aussi prendre les armes contre ce roi. Il en fut détourné par les remontrances de l'abbé Suger qui lui dit qu'il était trop faible pour une telle entreprise, et qu'il ne convenait pas à un évêque de faire la guerre à son frère (2).

Louis VII soutint plusieurs autres guerres qui n'eurent qu'une influence éloignée sur Paris et ses environs. Je ne les dois pas décrire, mais je m'arrêterai sur le caractère des seigneurs, sur les moyens employés par le clergé pour contenir le torrent de leur brigandage, enfin sur les effroyables calamités qu'ils produisirent.

Pleins d'orgueil, de présomption, et sans prévoyance, ils entreprenaient aveuglément des expéditions militaires dont ils ne calculaient jamais les suites : aussi y étaient-ils souvent malheureux. Ils faisaient la guerre sans la déclarer, tombaient furtivement sur les terres et les villages de leurs ennemis, brûlaient ce qu'ils ne pouvaient piller, détruisaient les récoltes, enlevaient les laboureurs et les bestiaux, incendiaient beaucoup, et se battaient peu. Le pape Innocent II, dans le concile qu'il tint à Clermont en 1130, témoigna son indignation contre les nombreux incendiaires qui désolaient la France, contre l'habitude criminelle, destructive et horrible des incendies, et menace les coupables de graves châtiments (3).

Le pillage était l'objet principal de la plupart des guerres : lorsque les seigneurs voulaient dévaster les propriétés d'un voisin ou d'un monastère, ils faisaient à la hâte construire une forteresse en bois qu'ils entouraient de fossés. On nommait ces constructions en latin *receptaculum* et en français *recet*. Là le butin était déposé et confié à la garde des chevaliers. Le seigneur volé poursuivait ordinairement et atteignait quelquefois le seigneur voleur : alors un combat s'engageait. Malheur au vaincu ! Il ne pouvait obtenir son pardon qu'en faisant des concessions considérables,

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 37.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 87.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 516.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 125, 199.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XV, p. 463 et suiv., et les notes.

(3) *Baluzii Miscellanea*, lib. 7, p. 78.

ou en se soumettant à la plus humiliante des réparations (1).

On voyait alors le vaincu se coucher par terre, se rouler dans la poussière, pleurer et se lamenter en demandant pardon ; ou bien il était obligé de se présenter les pieds nus, en chemise, une selle sur la tête ou sur le dos, et quelquefois de marcher sur les mains et sur les genoux, afin de servir de monture à son vainqueur.

En 1036, Geoffroi Martel, comte d'Angers, prit les armes contre Foulques-Néra, son père. Celui-ci, pour punir l'audace de son fils qu'il venait de vaincre, lui ordonna de parcourir un espace de plusieurs milles, portant une selle de cheval sur le dos, et puis de venir en cet équipage se prosterner devant lui : le fils fut forcé d'obéir. Le père, en le foulant aux pieds, criait : Te voilà enfin vaincu. Le fils répondait : Je ne suis vaincu que par mon père, et non par d'autres (2).

En 1025, Hugues, comte de Chalon-sur-Saône, prend par trahison Réginald, comte des Bourguignons et gendre de Richard II, duc de Normandie. Ce duc en est instruit, il marche contre Hugues, ravage tout, brûle les villages, les châteaux, avec les hommes, les femmes et les enfants qui s'y trouvent. Hugues, effrayé, met en liberté Réginald, et se voit forcé de faire satisfaction au duc de Normandie. Il se présente à Rouen devant son fier vainqueur, dans un état très humiliant, portant sur le dos une selle de cheval, se met à genoux devant lui, implore sa grâce, et l'obtient (1).

Dans le *Glossaire* de Ducange, on trouve un assez grand nombre d'exemples de ce châtiment ridicule et avilissant (2).

Les vaincus étaient souvent forcés de subir une peine tout aussi humiliante, celle de baiser le *podex* du vainqueur : nous en avons plusieurs témoignages.

Les seigneurs, en attaquant les voyageurs, les marchands sur les grands chemins, excitaient quelquefois les plaintes d'autres seigneurs qui jouissaient des produits des foires, parce que ces produits diminuaient en raison du danger plus ou moins grand que rencontraient les marchands qui s'y rendaient (3) ; mais lorsqu'ils pillaient et dévastaient les biens des églises et des monastères, alors le clergé élevait contre eux des clameurs, cherchait à intéresser à sa défense le ciel et la terre, et mettait en jeu toute l'artillerie sacerdotale.

L'excommunication fut le premier remède ; puis, vinrent les excommunications aggravées et réaggravées : ensuite on proféra dans les églises, contre les profanes spoliateurs, diverses formules de prières appelées cris à Dieu, cris de tribulation, et diverses formules de malédictions des plus énergiques. On sonnait les cloches à chaque heure de la journée, et notamment la cloche du chœur, nommée cloche en colère, *campana irata* (4). On déposait

(1) Le prisonnier qui ne satisfaisait pas promptement aux demandes de son vainqueur, qui ne lui cédait pas les terres, les châteaux qu'il exigeait, subissait des tortures horribles, notamment celle qu'on nommait *catasta*. Elle consistait à placer le prisonnier dans une cage, ou à l'enchaîner sur un lit de fer ; là il était exposé au feu d'un brasier. Thibaud V, comte de Blois et de Chartres, faisait une guerre acharnée à Sulpice II, d'Amboise, seigneur de Chaumont ; il parvint à le prendre, et le détint dans sa prison à Châteaudun. Chaque jour Sulpice était exposé au feu ; il promit en vain de grandes sommes pour se racheter. Son ennemi voulait qu'il cédât le bourg et le château de Chaumont ; il y consentit enfin, mais ses chevaliers refusaient de rendre cette place. Sulpice dépérissait ; il succomba bientôt à cet affreux supplice. (*Gesta ambasiensium dominorum* ; *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 515, 516 ; et le *Glossaire* de Ducange, au mot *Catasta*.)

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 180.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 190.

(2) *Glossaire* de Ducange, au mot *Sellam gestare*.

(3) En 1148, Thibaud, comte de Blois, écrit à l'abbé Suger pour se plaindre de ce que le vicomte de Sens, nommé Salo, et son fils Garin, avaient arrêté sur le chemin royal des changeurs qui se rendaient à la foire de Provins, et leur avaient enlevé la valeur de sept cents livres. « Je ne souffrirai point qu'un tel attentat reste impuni, « dit-il ; mes foires seraient ruinées. » (*Epistolæ Sugeri*. *Recueil des Historiens de France*, t. XV, p. 503.)

(4) *Glossaire* de Ducange, aux mots *Proclamatio* et *Clamor ad Deum*. *Voyage de deux Bénédictins*, troisième partie, p. 291,

par terre les reliques des saints et le crucifix ; on les plaçait sur des épines. Dans la suite on donna de l'extension à cette cérémonie sacrilége : on jeta par terre avec effort les reliques, les images des saints, de la Vierge, le crucifix, le livre des Evangiles ; on alluma, on éteignit et on jeta à terre des cierges, en prononçant les malédictions, les imprécations les plus horribles, les plus recherchées contre les brigands féodaux. On alla plus loin encore, on traîna les statues des saints, de la Vierge, et le crucifix autour de l'église ; et suivant l'antique usage des païens qui, lorsqu'ils souffraient de quelques calamités, injuriaient et frappaient leurs dieux, on injuria, on frappa les statues des saints, on frappa leurs tombeaux et les autels qui contenaient leurs reliques, afin de réveiller leur vertu assoupie, ou d'exciter leur colère contre les envahisseurs des biens des églises où ils recevaient un culte.

Raoul Tortaire raconte qu'un seigneur nommé Adalard, avoué de l'église d'Arvincourt, au lieu de protéger cette église, en pillait tous les biens, et qu'une femme de ce lieu, indignée de cette iniquité, alla à l'église, leva les draperies qui couvraient l'autel, et le frappa vigoureusement, en apostrophant ainsi le patron saint Benoît : « Benoît, vieux paresseux, es-tu tombé en léthargie ? que fais-tu là ? tu dors ? pourquoi souffres-tu que ceux qui te servent soient accablés d'outrages ? » Ce seigneur, ajoute cet écrivain, fut bientôt puni de son brigandage impie (1).

Tous ces moyens ne guérissant point le mal, on imagina de réunir, dans diverses églises, un grand nombre de reliques les plus renommées ; on invita les seigneurs à s'y rendre. Ils aimaient à figurer en magnifiques équipages dans les grandes réunions. Ils s'y rendirent, et jurèrent sur ces reliques qu'ils renonçaient à leurs brigandages accoutumés. Ils juraient volontiers ; puis, sortis de l'église, ils oubliaient leurs serments (1).

Un évêque de Limoges, appelé Alduin, imagina le premier, pour épouvanter les nobles brigands, de faire cesser tout service divin dans son diocèse. Cet exemple fut imité par plusieurs évêques. Fulbert, évêque de Chartres, fut de ce nombre ; voici en quelle occasion.

Geoffroi, vicomte de Chartres, avait commis plusieurs crimes qui portèrent Fulbert à l'excommunier. Le vicomte, irrité, dévasta, pilla, incendia une grande partie des domaines de l'évêché. Fulbert parcourut tous les degrés de la hiérarchie féodale, et demanda successivement des secours à tous ceux qui les occupaient ; mais il ne trouva protection nulle part. « Je « m'adresserai, dit-il dans une de ses let- « tres, au comte Eudes (comte de Char- « tres) ; s'il me refuse, dit-il, j'invoquerai « l'autorité du roi ou celle du duc Richard « (duc de Normandie), mes patrons. Si « ces derniers ne viennent pas à mon « aide, je ne vois pas d'autre parti à pren- « dre que d'adresser secrètement mes « prières à Dieu. »

Fulbert, comme il l'avait annoncé, adressa ses plaintes au comte de Chartres, puis à Hugues, fils du roi Robert, enfin au roi Robert lui-même et à la reine Constance, son épouse : il ne put obtenir d'eux aucun secours.

Dans une seconde lettre adressée au roi, ce prélat annonce que le vicomte Geoffroi accroît ses moyens de persécution contre lui, et qu'il a surtout fait construire plusieurs forteresses menaçantes ; il ajoute que, pour manifester l'état de désolation où se trouve son église, il vient d'ordonner que le service divin n'y soit célébré qu'à voix très basse, et d'une manière qui approche du silence : « Nous vous en « prions, continue-t-il, le cœur navré, les « larmes aux yeux, les genoux en terre : « venez au secours de mon église.... priez « le comte Eudes, ordonnez-lui impérieu- « sement, par votre autorité royale, de « venir faire cesser les persécutions dia- « boliques dont mon église et moi sommes « les victimes.... Si je n'obtiens rien de « vous ni de lui, que me restera-t-il à « faire ? J'ordonnerai la cessation de l'of-

où l'on trouve une formule d'imprécations, intitulée *Imprecationes contra persecutores*, et *De antiquis Ecclesiæ Ritibus*, t. III, lib. 3, cap. 3 ; *De Clamore pro tribulatione*.

(1) *Ex miraculis sancti Benedicti*. *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 484.

Dom Carpentier, dans son *Supplément au Glossaire* de Ducange, cite quelques autres exemples de cette pratique très ancienne et très absurde, que les Romains appelaient *incusare deos*. *Voyez* ce supplément, aux mots *Altare* et *Reliquiæ*.

(1) *Ademari Chronic*. *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 147, 379.

« fice divin dans toute l'étendue de mon « diocèse (1). » L'évêque Fulbert dut effectuer cette dernière menace, car il n'obtint rien de satisfaisant. Ainsi une population innocente fut punie pour les crimes d'un seul homme.

Les mêmes désordres se manifestaient dans toutes les parties de la France. Pour les faire cesser, on assembla plusieurs conciles : à Charroux, en 988 : à Narbonne, en 990 ; à Reims, en 993 ; à Limoges, en 994 ; à Poitiers, en 1000; à Airy, diocèse d'Auxerre, en 1020 ; à Reims, en 1027 ; à Bourges, en 1031. Ce fut dans ce dernier concile que les évêques, en prononçant anathème contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques, qui troublaient la France par leurs guerres et leurs brigandages continuels, jetèrent à terre les cierges qu'ils tenaient allumés. Alors le public s'écria : « Ainsi Dieu éteigne la lumière de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix ! » A la fin de la même année fut tenu un autre concile à Limoges, où l'on proposa d'interdire le culte à tous les habitants de ce diocèse, de les excommunier, de les priver de la sépulture, à quelques exceptions près; de célébrer l'office en secret, de dépouiller les autels, de suspendre les mariages, de défendre aux personnes qui se rencontraient de se donner un baiser en se saluant, enfin de défendre aux hommes de se raser la barbe. Le concile adopta docilement ces propositions vaines ou ridicules (2) : inutiles remèdes à des maux fortement enracinés ; faibles correctifs employés contre des vices autorisés par la nature du gouvernement, contre des effets dont la cause était respectée. Les guerres privées, les brigandages, les vols, les massacres, les incendies, les famines et les maladies pestilentielles reprirent leur cours ordinaire.

En l'an 1034, un évêque, que l'on ne nomme pas, imagina de publier qu'une lettre tombée du ciel lui était parvenue ; il en communiqua le contenu à tous les évêques ses confrères. Dans cette lettre, Dieu ordonnait aux guerriers de déposer les armes, aux victimes de leur brigandage de renoncer à toutes poursuites contre eux : aux parents de ne point venger les outrages faits à leurs parents. Enfin il recommandait de jeûner tous les vendredis au pain et à l'eau, et de s'abstenir de manger de la chair le samedi, etc. (1). Etranges remèdes à de si grands maux !

Les évêques saisirent avec chaleur ce nouveau moyen de répression : plusieurs conciles furent alors convoqués dans la province d'Arles, dans la Bourgogne et ailleurs ; on y renouvela la cérémonie qui consistait à faire jurer sur des reliques réunies. Les seigneurs se rendirent à ces assemblées, prêtèrent tous le serment qu'on exigeait d'eux, tandis que le peuple, levant les mains au ciel, criait unanimement : la paix ! la paix ! la paix (2) ! Dans quelques-uns de ces conciles, on fit jurer aux seigneurs d'observer une trève de cinq ans. Ces tentatives furent inutiles, et ces serments bientôt violés : « Hélas ! « s'écrie un écrivain de ce temps, qu'il « est douloureux d'y penser ! l'espèce hu- « maine est trop encline au mal... On ou- « blia les promesses qu'on avait faites (3). »

On crut, en l'an 1041, avoir enfin trouvé la solution d'un problème jusqu'alors inutilement cherchée ; on crut, en imaginant une législation nouvelle, pouvoir déraciner des habitudes invétérées, et poser une digue assez forte pour contenir le torrent du brigandage de la noblesse.

Au diocèse d'Elne, à trois lieues de Perpignan et dans la prairie de Tulujes, se tint un concile mi-parti composé de laïques et d'évêques, où l'on décréta pour la première fois la Trève de Dieu, monument éternel des forfaits de la barbarie et de la féodalité ; témoignage irrécusable de la corruption des mœurs, de l'excès du désordre général et de la malheureuse condition du peuple ; législation étrange, où la loi compose avec le crime, et lui fait sa part.

Dans ce concile, il fut arrêté que pendant trois jours et deux nuits de chaque semaine les nobles étaient autorisés à faire la guerre, à piller, à massacrer, à

(1) *Fulberti Epistolæ. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 456, 457, 458, 464. Dans le défaut de protection qu'éprouva Fulbert se montre un des vices les plus éminents du régime féodal.

(2) *Labbei Concilia*, t. IX, col. 93, 894, 902.

(1) *Balderic. Chronic. Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 122.

(2) *Glabr. Radulf. Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 50.

(3) *Glabr. Radulf. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 50.

incendier : le brigandage leur était interdit pendant les autres jours. Dans d'autres conciles tenus par la suite, on trouva que l'espace de temps accordé aux brigands était insuffisant, et on permit leurs dévastations pendant quatre jours et trois nuits par semaine, et même pendant près de six jours et cinq nuits.

Je ne ferai aucune réflexion sur les décrets de la trève de Dieu ; je ne dois pas ici en décrire l'histoire : il faudrait exposer les moyens subtils ou violents que les seigneurs employèrent pour s'y soustraire, et les variétés que, dans divers diocèses, éprouva cette étrange législation qui ne fut point généralement adoptée dans le royaume, et qui paraît ne pas l'avoir été dans le diocèse de Paris. Il suffira d'annoncer que, dans ceux où cette trève fut reçue comme une loi, des seigneurs demandèrent et obtinrent le privilége de n'y pas obéir ; qu'en vigueur pendant plus d'un siècle, et constamment violée par ceux-là mêmes qui l'avaient provoquée, qui l'avaient solennellement jurée, elle tomba en désuétude faute de forces pour assurer son exécution.

Si la trève de Dieu opposa quelques digues au torrent du brigandage nobiliaire, elle ne put jamais en arrêter le cours.

Le clergé essaya aussi, pour tempérer la barbarie des nobles, le mobile de la confession ; et cette tentative, qui s'opéra au onzième siècle, n'eut qu'un succès éphémère.

Une chronique du temps s'exprime ainsi : « Les princes qui jusqu'alors, à « cause de leurs cruautés et de l'effroi « qu'ils causaient, s'étaient montrés sem- « blables à des lions, semblables à des léo- « pards par leurs innombrables iniquités, « en faisant humblement leur confession « et se soumettant aux mortifications, « furent purifiés et rendus plus blancs que « la neige. » Il ajoute que quelques seigneurs se firent moines ou donnèrent du bien aux églises (1).

Ne pouvant offrir ici, sur l'abîme de maux où la barbarie des Francs et le régime féodal avaient plongé la France, que des aperçus rapides, il faudrait se borner aux résultats de ce vicieux régime ; mais le récit de ces résultats, c'est-à-dire les famines, les contagions pestilentielles qui, pendant les six règnes dont cette période est composée, ont affligé et dépeuplé notre pays, aurait encore trop d'étendue pour être entièrement contenu dans les limites que je me suis prescrites. Bornons-nous à un exposé succinct des calamités qui se sont manifestées pendant les règnes de Hugues Capet, de Robert, de Henri Ier.

A peine Hugues Capet eut-il tenté d'envahir le trône de France, que d'horribles famines, résultats des guerres et du gouvernement, vinrent désoler la population.

En 987, il y eut une famine, accompagnée de pestilence (1).

En 989, grande famine (2).

En 990 et 992, une autre famine suivie de la contagion des ardents, qui dans les années 993 et 994 fit périr plus de quarante mille hommes (3).

En 1001, grande famine (4).

Famine et mortalité qui commença en 1003 et se termina à la fin de 1008. Elle fut suivie d'une maladie pestilentielle qui fit périr un grand nombre de personnes. *On enterrait confusément les malades vivants avec les morts* (5).

Les ravages de ce double fléau s'accrurent ; ils étaient excessifs à la cinquième année. « Les hommes furent réduits, dit « Raoul Glaber, à se nourrir de reptiles, « d'animaux immondes, et, ce qui est « plus horrible encore, à se nourrir de la « chair des hommes, des femmes et des « enfants. De jeunes garçons dévorèrent « leurs mères ; et les mères, étouffant tout « sentiment naturel, dévoraient leurs en- « fants (6). »

Elle se continua dans les années 1010 (7), 1011, 1013, 1014, et fut accompagnée de contagions, de l'affreuse maladie des ardents, et d'une énorme mortalité (8).

(1) *Chronic. Besueni. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 308.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 316.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 319.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 123, 228, 318.

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 319.

(5) *Recueil des Historiens de France*, t. X p. 205, 216, 271.

(6) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 21, 229.

(7) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 151.

(8) *Rec. des Histor. de France*, t. X, p. 193.

Autre famine qui dura pendant sept années; depuis 1021 jusques et y compris 1028; elle fut accompagnée de maladies contagieuses et de mortalité. Presque tous les habitants de la Gaule furent en danger de mourir de faim, dit un contemporain; et il en mourut un très grand nombre (1).

Dans les années 1027, 1028, 1029, famine excessive, souillée d'anthropophagie (1).

En 1031, famine atroce : les habitants dévoraient les chiens, les souris (2); on avait bien de la peine à empêcher les hommes de s'entre-tuer pour assouvir leur faim de leur propre chair (3). « Les « hommes, dit un autre écrivain, forcés de « se nourrir de charognes, de cadavres,



Costumes de femmes aux VIIIe, IXe et Xe siècles.

« de racines des forêts, d'herbes des « rivières, ne tardèrent pas à mourir... « C'est avec horreur que je me détermine « à le dire... des hommes assouvissaient « leur faim avec la chair des hommes. On « arrêtait les voyageurs sur les routes, on « les égorgeait; on se partageait leurs « membres que l'on faisait cuire, et on « assouvissait sa faim par ces affreux re- « pas. Les personnes qui, pour fuir la fa- « mine, s'expatriaient, étaient, pendant « la nuit, par ceux mêmes qui leur don- « naient l'hospitalité, poignardées et dé- « vorées. Plusieurs attiraient des enfants « de leur voisinage par de petits présents; « et, si ces enfants se laissaient prendre à

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 378, 379.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 209.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 216, 276, 284; t. XII, p. 795.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 276, 284.

« ce piége, ils étaient tués, et leurs corps « servaient de nourriture. La rage de la « faim était arrivée à ce point, qu'on était « plus en sûreté dans un désert, au mi- « lieu des bêtes féroces, que dans la so- « ciété des hommes. On mit en vente, au « marché de Tournus, de la chair hu- « maine cuite, etc. (1). »

Le même écrivain cite ensuite des faits qui prouvent que la famine avait accoutumé quelques hommes à l'anthropophagie. J'épargne à mes lecteurs plusieurs autres traits de ce tableau hideux et me borne aux suivants : « On ne voyait partout que « des visages pâles, décharnés ou très « bouffis. La voix de ces malheureux était « altérée et rappelait les cris des oiseaux « expirants... Les cadavres, très nombreux « et qu'on ne pouvait suffire à enterrer, « devenaient la proie des loups (2). »

L'auteur que je cite n'est pas le seul qui ait décrit cette calamité. La *Chronique de Verdun* reproduit à peu près les mêmes faits, et dit que les loups, accoutumés à se nourrir de cadavres humains, attaquèrent les hommes vivants, et que la peste fut la suite de cette horrible famine (3).

Après avoir duré trois années consécutives, cette famine cessa pendant l'année 1034, qui fut abondante ; mais, en 1035, elle reparut escortée d'une maladie contagieuse, appelée la peste dans les *Chroniques*. Celle de Fontenelle nous décrit les désastres de ce double fléau. Les villes, les bourgs, les villages devinrent déserts et n'offrirent que des ruines ; à peine y trouvait-on quelques habitants, l'excès de la faim porta plusieurs personnes à tuer leurs semblables, afin de se nourrir de leur chair.

La maladie contagieuse atteignit les hommes et les animaux. Les chemins, les carrefours, les cimetières, les églises, étaient remplis de malheureux qui répandaient des exhalaisons insupportables, et qui, de toutes parts, venaient chercher des remèdes à leurs maux (4).

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 47, 48, 49, 276, 284 ; t. XI, p. 164.

(2) *Glabr. Radulf. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 48, 49.

(3) *Virdunense, Chronic.*, pars altera, c. 27; *Bibliotheca Labbei*, tom. I, p. 182, 183.

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 209 ; t. XI, p. 16, 17.

Un autre monument historique signale cette famine de 1035, et atteste que plusieurs personnes moururent de faim (1). Elle dura sept années consécutives, on pourrait dire huit et neuf années ; car on la voit exercer ses ravages en 1042, où elle enleva une partie de la population (2) ; en 1043, où elle fit périr un grand nombre d'individus et fut accompagnée de la contagion, ou maladie des ardents (3) ; elle durait encore en 1044, et fut suivie de mortalité parmi les hommes et les bestiaux (4) : venait-on de rassasier un homme affamé, on le voyait un instant après dévoré par le même besoin, et, s'il mangeait de nouveau, il mourait (5).

En 1045 et 1046 grande famine en France et en Allemagne (6).

En 1053, nouvelle famine accompagnée de maladie pestilentielle et de mortalité. Elle dura pendant cinq ans. Des villages devinrent entièrement déserts ; on fit des processions, on exposa des reliques, on ordonna des jeûnes (7).

En 1059, nouvelle famine qui dura sept ans : elle est comparée à la famine d'Égypte, du temps de Joseph (8). Elle se fit sentir en France et notamment à Paris.

Cette famine produisit une maladie contagieuse qui, pendant les années 1060, 1061 et 1062, fit périr un grand nombre de personnes (9). Elle se ralentit pendant l'an 1066.

Il résulte de cet exposé que, pendant la durée des trois règnes de Hugues Capet, de Robert et de Henri Ier, qui comprennent un espace de soixante-treize années, on compte quarante-huit années

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 16, et la note.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 9, 145, 157, 217, 379.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 29, 201, 222, 286, 352, 424.

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 19, 202, 425.

(5) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 163, 217, 415.

(6) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 347.

(7) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 17, 214, 429, 456, 648.

(8) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 393, 409, 412.

(9) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 22.

de famine, dont trois au moins furent si violentes que les hommes poussés par la faim devinrent anthropophages, et dont presque toutes étaient accompagnées ou suivies de grande mortalité et de cette contagion affreuse appelée mal des ardents (1).

Il résulte aussi de cet exposé que, pendant les soixante-treize ans qu'ont duré les règnes de Hugues Capet, Robert et Henri, on compte vingt-cinq années où le peuple a pu se procurer des aliments, et quarante-huit où il mourait de faim. Qu'opposeront à ces résultats incontestables les aveugles partisans du régime féodal, les apologistes du temps passé ?

Sous les trois règnes suivants, ceux de Philippe Ier, de Louis VI et de Louis VII, dont l'intervalle est de cent vingt ans, le mal diminue, et l'histoire ne nous fait connaître que trente-trois années de famine dont deux seulement furent caractérisées par des anthropophagies. Il faut attribuer cette diminution de mal à diverses causes ; le gouvernement, tout vicieux qu'il était, avait reçu des règles et de l'aplomb ; le temps ayant donné un caractère de légitimité aux usurpations, on les respectait un peu plus ; les lumières commençaient à faire quelques progrès, mais la cause puissante de cet allégement est la fureur des croisades qui éloignaient de notre pays la plupart des seigneurs auteurs de ces maux.

Ce n'était pas, comme le rapportent les chroniqueurs, l'apparition des comètes, des aurores boréales, les éclipses, etc., qui causaient ces famines, c'était l'atroce régime de la féodalité qui, essentiellement destructeur, autorisait le désordre et les crimes, et tarissait toutes les sources de prospérité. Les seigneurs, en vertu de ce régime, entretenaient des guerres presque continuelles sur toutes les parties de la France, guerres où ils s'appliquaient plus à enlever, à torturer dans leurs prisons les paisibles laboureurs, à brûler les villages et les récoltes, à piller et à dévaster, qu'à combattre ; de sorte que souvent de vastes étendues de pays restaient pendant plusieurs années sans culture. Ils ruinaient l'industrie et le commerce, en pillant les voyageurs et les marchands sur les chemins et sur les rivières ; ils étaient les ennemis de tout le monde. D'après cet état de choses, on ne doit point s'étonner des affreux résultats qui viennent d'être exposés.

Les écrivains contemporains de tant de calamités appréhendèrent l'extinction totale de l'espèce humaine dans la Gaule. La *Chronique de Verdun*, après avoir offert un tableau déplorable de la famine des années 1028 et 1029, dit que dans un concile on chercha un remède à tant de maux, et un moyen d'empêcher la population d'être entièrement détruite et le pays d'être réduit en désert (1).

On crut que la fin du monde était prochaine ; que l'antechrist allait paraître ; et dans l'église de Paris un jeune homme monta en chaire, et prédit cet effroyable événement (2) : la peur s'empara de tous les esprits ; les riches s'empressèrent de donner aux monastères des biens qui désormais leur devenaient inutiles. Les moines ne partagèrent pas cette peur, mais en profitèrent. Les chartes qui constatent les donations faites à cette époque aux monastères commencent par cette formule sinistre : « La fin du monde approche, « ses désastres s'accroissent ; déjà on en voit des signes certains (3). » Le monde devait finir au dimanche de Pâques de l'an 1000. Ce jour arriva, et le peuple ne vit ni la fin du monde ni la fin de ses maux.

Plusieurs évêques et abbés, c'est-à-dire des seigneurs ecclésiastiques, doivent partager les reproches que méritent les seigneurs laïques ; ils se livraient comme ces derniers aux excès des guerres privées ;

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 9, 29, 145, 157, 201, 217, 222, 286, 346, 353.

Voici quel remède on apportait à ces maladies dans l'abbaye de Saint-Vannes : l'évêque de cette ville faisait tremper les reliques de son patron dans de l'eau bénite et dans du vin ; à ce mélange il ajoutait un peu de râclure d'un morceau de pierre du Saint-Sépulcre, qu'il faisait infuser dans du vin : il mêlait le tout et l'offrait aux malades ; il en remplissait un vase qu'il laissait à la portée du public. (*Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 145.)

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 209.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 332.

(3) *Mundi terminum adpropinquantem, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur.*

comme eux, ils contribuaient aux affreuses calamités dont je viens de donner une esquisse. Lorsque, pour en arrêter le cours, ils étaient réunis en concile, ils semblaient très disposés à opérer d'utiles changements; mais, séparés et rentrés dans leurs abbayes, dans leurs châteaux-forts, ils reprenaient leurs habitudes vicieuses. Glaber Raoul dit qu'après l'assemblée tenue en l'an 1034, où les évêques obligèrent les seigneurs à jurer sur des amas de reliques de cesser la guerre, « les seigneurs, tant laïques qu'ec- « clésiastiques, entraînés par leur cupidité, « se livrèrent à leurs brigandages ordinai- « res, et s'y livrèrent avec plus d'ardeur « qu'auparavant (1). »

L'histoire de ces temps désastreux offre à la vérité quelques exemples de prélats éclairés et vertueux; mais elle en fournit un plus grand nombre dont la conduite était en opposition totale avec leurs devoirs, et qui, après avoir prêché la paix, faisaient eux-mêmes la guerre (2).

Gérard, évêque de Cambrai, écrivait, en 1030, à Leduin, abbé de Saint-Vaast d'Arras : « Voici ce qu'on dit de nous, « ministres de l'Eglise : « Ceux qui se font « appeler les pasteurs du peuple ne sont « point de vrais pasteurs; ils sont des loups; « ils vivent des péchés du peuple; l'impôt « quotidien qu'ils perçoivent forme un des « revenus de l'Eglise; ils ne s'occupent ni « de prier avec zèle ni de prêcher; ils ne se « donnent aucune peine. » Arrive-t-il « quelques calamités, comme mortalité, « pestilence, famine, c'est à nous qu'on les « attribue. C'est dans le sanctuaire qu'est « l'origine de ces maux. Nous ne pouvons « nous dissimuler que, parmi les reproches « amers qu'on nous adresse chaque jour, « il en est beaucoup qui sont mérités, et, « comme le dit saint Grégoire, le monde « est rempli de prêtres, mais, lors de la « moisson du Seigneur, il ne s'en trouvera « qu'un petit nombre (1). »

Les évêques se mariaient, et leurs femmes portaient, sans honte, le titre d'évêquesses. Segenfrid, évêque du Mans, épousa, dans un âge avancé, Hildeburge dont il eut plusieurs enfants, auxquels il donna en dot des biens de l'Eglise (2).

Orderic Vital, dans son Histoire ecclésiastique, dit : « Après l'arrivée des Normands, « les mœurs du clergé furent tellement « dépravées que les ecclésiastiques, les « prêtres, même les évêques vivaient pu- « bliquement avec des concubines, et se « glorifiaient de leur grand nombre d'en- « fants. Le pape Léon vint, en 1049, dans « la Gaule... Il défendit aux prêtres de « porter les armes et de se marier (3). » Cette double défense fut souvent et sans succès reproduite. Les évêques, les prêtres, les chanoines ne cessèrent pour la plupart, depuis cette époque jusqu'au temps de Louis XIV, de porter les armes, de faire la guerre, d'avoir sinon des épouses, au moins des concubines.

(1) *Nam ipsi primates* UTRIUSQUE ORDINIS *in avaritiam versi, cœperunt exercere plurimas, ut olim fecerant, vel etiam eo amplius, rapinas cupiditatis.* (*Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 50.

(2) Guifred, archevêque de Narbonne, présida le concile de Tolujes, où, pour la première fois, en 1041, fut établie la *Trève de Dieu*. Il souscrivit les articles, jura de les maintenir, et fut le premier à les violer. Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, disent que ce prélat, « après « avoir présidé au concile de Tolujes, fut « un des premiers qui en viola les décrets. « Il ne se fit aucun scrupule d'avoir recours « aux armes, et d'employer la force durant « les différends qu'il eut, pendant tout son « épiscopat, avec Béranger, vicomte de « Narbonne. » (*Histoire générale du Languedoc*, t. II, p. 184) En 1043, le même archevêque présida le concile de Narbonne, où fut renouvelée la trève de Dieu. Il s'y présenta en habit militaire; et, pour donner des preuves du repentir que lui causait la violation de ses serments, il se dépouilla, en pleine assemblée, de ses vêtements de guerre, prononça anathème contre lui-même s'il les reprenait encore, et contre les évêques de la province qui feraient la guerre. « Mais, « disent les historiens ci-dessus cités, peu « fidèle à sa promesse, il prit bientôt après « le métier auquel il avait renoncé, et re- « commença la guerre contre le vicomte. » En l'an 1054, cet archevêque tint un troisième concile à Narbonne contre les violateurs de la trève de Dieu; il fit de pareilles promesses, et les viola aussi effrontément. (*Histoire du Languedoc*, t. II, p. 195)

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 511.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 384.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 246.

On trouve, dans le discours que Pierre, diacre, au nom du pape Léon IX, prononça dans le concile de Reims, plusieurs traits qui caractérisaient les mœurs du clergé et celles des laïques. Il accuse le clergé, en général, du vice incurable de la simonie, les moines et les prêtres d'abandonner leurs habits religieux pour se livrer au métier de la guerre et au pillage; il leur reproche de détenir injustement les pauvres dans leurs prisons. Il se plaint de ce que les seigneurs laïques s'emparent des églises, des autels, et en perçoivent les revenus; qu'ils établissent de mauvaises coutumes sur le peuple, et des exactions rigoureuses jusque dans les enceintes des églises; de ce qu'ils abandonnent leurs femmes légitimes pour commettre des adultères; enfin il accuse les prêtres et les laïques du crime de sodomie (1).

Ce dernier vice, dont Abbon, auteur du Siége de Paris par les Normands, accuse les seigneurs de France, leur est encore depuis reproché par divers monuments historiques. Henri, abbé de Clairvaux, dans une lettre qu'il adresse en 1177 au pape Alexandre III, fait un tableau des mœurs de notre pays : « L'antique Sodome, dit-« il, renaît de sa cendre, etc. (2). »

En l'an 995, un concile fut assemblé dans l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris; il était composé d'un grand nombre d'évêques qui, pour me servir des expressions d'Aimoin, moine de Fleuri, « s'occu-« pèrent plus de leurs intérêts que de « s'éclairer sur la pureté de la foi, que de « réformer les mœurs dépravées des pré-« lats et de leurs subordonnés; et, comme « dit le proverbe, ils revenaient toujours « aux dîmes de leurs églises. Ils proposè-« rent de dépouiller les laïques et les moines « servant Dieu des dîmes dont ils jouis-« saient. Le vénérable Abbon, abbé de « Fleuri, ne voulant pas s'attirer la haine « publique, parla contre cette proposition. « Aussitôt se fit entendre un tumulte « avant-coureur d'une sédition. Les évê-« ques, effrayés, levèrent brusquement la « séance, et prirent la fuite. Parmi les « prélats épouvantés on distinguait Seguin, « archevêque de Sens, qui, dans ce concile, « avait usurpé le titre de primat de la « Gaule, et on lui lança une hache qui

(1) *Labbei Concilia,* t. IX; *Concilium Remense*, col. 1028, 1045.

(2) *Sancti Bernardi Apologia*, cap. XI.

« l'atteignit entre les épaules; le peuple « le couvrit de boue; il eut beaucoup de « peine à s'échapper. La peur prêtait des « ailes à ces prélats qui, courant se réfu-« gier dans les murs de Paris, eurent le « regret d'abandonner un dîner copieux et « splendide, qui leur était apprêté à Saint-« Denis (1); » c'étaient des moines qui répondaient à une proposition par cette manière brutale. Plusieurs en furent punis. Le célèbre Gerbert fut un de leurs condamnateurs. Le roi de France se plaignit de sa sévérité, et le menaça de sa colère. On voit par la lettre qu'alors il adressa à Arnoux, évêque d'Orléans, que Gerbert méprisa les menaces du roi (2).

Les évêques, les abbés exerçaient la souveraineté sur leurs sujets, avaient leurs serfs, leurs chevaliers, leurs vassaux, leurs grands officiers, leurs prisons, leurs bourreaux; ils étalaient un faste royal. « Il est « certain, dit saint Bernard, que j'ai vu un « abbé marcher à la tête de plus de soixante « cavaliers qui lui servaient de cortége. Au « faste qu'étalent les abbés, vous les pren-« driez, non pour des supérieurs de monas-« tères, mais pour des seigneurs de châ-« teaux; non pour des directeurs de con-« sciences, mais pour des gouverneurs de « provinces (3).

Mabillon pense que l'abbé aux soixante chevaux était le célèbre Suger, abbé de Saint-Denis. Dans une de ses lettres, saint Bernard félicite Suger d'avoir enfin renoncé aux mondanités et au luxe des cours.

Les ecclésiastiques en dignité mettaient de l'orgueil, de l'opiniâtreté à défendre, jusque dans les occasions les plus indifférentes, ce qu'ils appelaient leurs prérogatives, leurs droits; à les défendre avec une dureté, une grossièreté dignes du temps (4).

(1) *Vita S. Abbonis. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 331.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 420.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XV, p. 959.

(4) Les évêques de cette période n'étaient pas plus civilisés que ceux de la première et de la seconde race : voici un échantillon de leur politesse.

Raoul, archevêque de Tours, dans des lettres qu'il adressait à Arnaud, évêque du Mans, avait traité Eusèbe, évêque d'Angers, de cochon, et l'avait même excommunié. Eusèbe, qui en fut instruit, composa une

Aux exemples que j'ai déjà cités sur cette ardeur à défendre leurs biens temporels (1), je vais joindre l'anecdote suivante, qui en offre une preuve nouvelle.

Le roi Louis VII, se rendant à Paris, fut surpris par la nuit; il soupa et coucha dans le village de Créteil, aux dépens des habitants. Ce village et ses habitants appartenaient au chapitre de Notre-Dame. Les chanoines, irrités, résolurent de se faire restituer cette dépense, et de se venger avec éclat de ce roi coupable d'avoir ainsi attenté aux propriétés de leur église.

Le lendemain, étant à Paris, Louis VII, suivant son usage, se rendit à Notre-Dame pour assister aux offices. A son arrivée, il vit avec surprise que les portes de cette église lui étaient fermées : il demanda la cause de cet affront; des chanoines lui firent cette réponse :

« Quoique tu sois roi, tu n'en es pas « moins cet homme qui, contre les libertés et les coutumes sacrées de la sainte « Eglise, a eu l'audace de souper à Créteil, non à tes dépens, mais à ceux des « habitants de ce village : voilà pourquoi « l'Eglise a suspendu les offices et t'a « fermé sa porte. Tous les chanoines ont « pris la résolution de se soustraire à ton « autorité; et, plutôt que de souffrir la « moindre atteinte aux droits de leur « église, ils sont prêts, s'il est nécessaire, « à endurer toute sorte de tourments. »

A ces mots, le roi, frappé de terreur, gémit, soupira, versa des larmes, et s'excusa en disant aussi humblement qu'il lui fut possible : « Je ne l'ai point « fait exprès; la nuit m'a surpris en chemin; il était trop tard pour que je pusse « continuer ma route, et aller jusqu'à « Paris; les habitants de Créteil se sont « empressés de fournir à mes dépenses; je « ne les ai point forcés, et je n'ai pas « voulu repousser leur accueil obligeant; « qu'on fasse venir l'évêque Thibaud et le « doyen Clément (1), tout le chapitre et « même le chanoine prévôt de ce village; « si je suis déclaré coupable, je ferai satisfaction. Je m'en rapporte à leur décision « sur mon innocence. »

Cependant Louis VII, resté à la porte de l'église, attendait le résultat de ses demandes, et récitait dévotement ses prières. L'évêque faisait des démarches auprès des chanoines, sollicitait en faveur du roi, et offrait d'être caution de ses promesses. Les chanoines, intraitables, ne se confièrent ni aux paroles du roi, ni à celles de leur évêque; ils ne cédèrent que lorsque ce prélat leur eut remis deux chandeliers d'argent pour gage de la promesse de ce prince. Alors seulement ils lui ouvrirent les portes de leur église.

Louis VII, après avoir restitué les frais de son souper, vint déposer solennellement sur l'autel de Notre-Dame, comme un monument éternel du respect dû aux biens des prêtres, une baguette sur laquelle était inscrit le récit succinct du délit et de sa réparation (2).

Les seigneurs ecclésiastiques avaient l'orgueil des seigneurs laïques, et partageaient avec eux les autres vices des dominateurs féodaux; en voici des preuves :

En l'an 1133, Etienne, évêque de Paris, accompagné de Thomas, abbé de Saint-Victor, et de quelques autres ecclésiastiques de cette ville, se rendit à Chelles pour rétablir le bon ordre et la décence dans l'abbaye de ce nom. A son retour, passant devant le château de Gournai, il fut assailli par les hommes de ce château, c'est-à-dire par les neveux de Thibaud Notier, archidiacre de Paris; ceux-ci, embusqués près de la route, fondirent sur l'évêque et sur son escorte : « Nous mar-

pièce de cinq vers, dont voici la fidèle traduction :

« Tu dis que je suis un cochon, et moi, « avec plus de raison, je dis que tu es un « bouc : tu ne respectes aucune personne; « et, si j'en crois les bruits qui courent, tu « ne respectes pas même ta propre sœur. « L'avarice te rend aveugle, et ta colère te « change en serpent furibond : tes sacrifices « sacriléges t'ont acquis des richesses et le « surnom de simoniaque. Quant à ton anathème, je m'en soucie comme de l'excrément d'un chien. » L'écrivain qui rapporte ces vers dit que leur auteur avait la simplicité d'une colombe. (*Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 460.)

(1) *Voyez*, à la présente période, § VI, article *Saint-Germain-des-Prés*.

(1) Thibaud ou Theobaldus fut évêque de Paris depuis l'an 1143 jusqu'en 1157; Clément fut doyen de la cathédrale depuis 1147 jusqu'environ 1164. (*Gallia christiana*, t. VII, col. 65 et 196.)

(2) *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. VI, appendix, p. 600.

« chions en portant la paix (1), dit l'évê-
« que Etienne dans une de ses lettres et « nous étions sans armes, puisque c'était « un jour de dimanche; ils se jettent sur « nous, leurs épées nues à la main ; et, « sans respecter Dieu, le jour saint, ni « moi, ni les personnes vénérables qui « m'accompagnaient, ils percent de coups « mortels cet innocent (Thomas, abbé de « Saint-Victor), m'ordonnent de m'éloi- « gner promptement, si je veux éviter « la mort. Nous nous jetons à travers « les épées, nous tirons des mains de « ses bourreaux le corps de ce malheu- « reux à demi mort et cruellement dé- « chiré, etc. (2). »

L'évêque se plaignit de cet assassinat à plusieurs prélats, au pape Innocent II, aux pères du concile, assemblés à Jouare, puis il se retira à Clairvaux; mais, avant de partir, il excommunia, anathématisa, fit, par ses archi-prêtres, excommunier et anathématiser l'archidiacre Thibaud Notier, ses complices et tous ceux qui communiquaient avec lui.

En 1136, Nicolas, évêque de Cambrai, faisant la guerre contre Girard de Saint-Aubert, dit Maufilâtre, se livra à plusieurs actes inhumains, et fit arracher les yeux à tous les habitants serfs de la terre de Saint-Aubert (3); mais cette action, malgré son atrocité, n'est qu'une gentillesse féodale, si on la compare à celles dont se rendirent coupables Robert de Boves, seigneur de Coucy, Thomas de Marle, Robert de Bellesme, Hugues de Crécy, etc., monstres de férocité qui, pendant cette période, s'acquirent une affreuse réputation, et dont les exploits récités feraient frissonner d'horreur (1).

Pour avoir une idée juste de la débauche, des attentats et des inhumanités des évêques, on peut lire ce que Guibert, abbé de Nogent, a écrit sur les prélats de la ville de Laon, et l'on se convaincra que, loin d'exagérer les mœurs dépravées du haut clergé de cette époque, je me suis montré réservé à son égard (2).

Dans le même temps plusieurs monastères de Paris offrirent des exemples de désordres, de rébellion et de débauche. On a vu les moines de Saint-Germain-des-Prés chasser l'évêque de Paris de leur monastère ; ceux de Saint-Victor prendre pour modèle de conduite la profonde immoralité de leur abbé ; ceux de Sainte-Geneviève, dans leur église, en présence du roi et du pape, se battre contre des familiers de ce dernier, dépouiller le reliquaire, et profaner les reliques de leur patronne ; l'on a vu les religieuses du monastère de Saint-Eloi scandaliser le public par l'excès de leur libertinage, etc.

On vit aussi, pendant cette période, des monastères, des églises de Paris et de ses environs, solliciter une institution qui caractérise fortement la dégradation de la raison humaine et l'état d'avilissement où l'ordre social était tombé. Je veux parler de cette jurisprudence barbare qui consistait à mettre au rang des preuves les plus certaines, les plus propres à éclairer la conscience des juges, l'agilité du corps et la force musculaire des plaideurs. On leur ordonnait de se battre en champ clos, de déduire leurs moyens d'accusation ou de défense à grands coups d'épée, à grands coups de bâton. Le vaincu perdait son procès, de plus on lui infligeait une peine très grave. On donnait à cette plaidoirie brutale les noms de champ-clos, de duel, ou de combat judiciaire, de gage de bataille et même de jugement de Dieu.

(1) On donnait ce nom à un ustensile de sacristie, portatif et en métal, qui ressemblait à un reliquaire; on l'offrait aux baisers des dévots.

(2) *Stephani epistol. ad Gaufridum Carnotensem episcopum*; *Recueil des Historiens de France*, t. XV, p. 335, 336. Un passage de cette lettre décèle l'existence d'usages peu connus. « Nous marchions, y est-il dit, sans armes, » puisque c'était le jour du dimanche, et nous portions la paix. *Nos inermes utpote die dominico et pacem ferentes incederemus.* On peut en conclure que les prélats et autres ecclésiastiques voyageaient ordinairement armés, à l'exception du dimanche, jour auquel ils portaient, comme un préservatif ou un indice de leurs dispositions pacifiques, le livre ou un petit tableau en métal, orné d'images saintes en bas-relief, nommé la paix. (Voyez le *Glossaire de Ducange*, au mot *Pax*.)

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 499.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 15, 16, 56, 656 657 ; t. XIII, p. 333, 514, 570, 605; t. XIV, p. 266, etc.

(2) *Guiberti abbatis de Novigento monodiar. Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 236.

Cette coutume barbare, née dans les forêts de la Germanie, fut, à la fin du cinquième siècle, introduite par les Bourguignons dans la partie orientale de la Gaule, appelée Bourgogne. Une loi de l'an 501 publiée par Gondebaud, roi de cette contrée, mit cette coutume en vigueur (1). Avitus, évêque de Vienne, et dans la suite Agobard, évêque de Lyon, s'élevèrent sans succès contre les jugements de Dieu (2). Vers la fin de la seconde race cette coutume pénétra dans les autres parties de la Gaule, et y fut généralement établie lors des commencements de la troisième.

Les moines de Saint-Denis, près Paris, paraissent être les premiers, dans le territoire parisien, qui aient sollicité pour leurs seigneuries l'établissement des combats judiciaires. Le roi Robert, par un diplôme de l'an 1008, leur concéda sans difficulté cette inique et barbare prérogative (3).

Les moines de Saint-Germain-des-Prés étaient aussi en possession de ce prétendu droit. L'an 1027, dans un diplôme du roi Robert, on lit qu'un nommé Garin dit Pipinelle, étant vicaire ou vicomte des villages d'Antony et de Verrières, près Paris, accablait les habitants de contributions arbitraires, nommées exactions ou maltôtes. Les moines de Saint-Germain-des-Prés s'en plaignirent au roi Robert, qui ordonna que Garin, pour établir son droit, se battrait contre les serfs de ces villages. Ces habitants étaient préparés au combat (*regali conflictu duelli erant resistere parati*). Garin refusa de se présenter, et le roi le destitua de sa vicairie; mais cette destitution fut sans effet : on n'obéissait point à ce roi (4).

En 1109, les chanoines de Notre-Dame de Paris, jaloux de ces mêmes prérogatives, obtinrent de Louis VI la faculté de faire plaider leurs serfs à coups de bâton, et celle de les admettre en témoignage : *habeant testificandi et bellandi licentiam*, porte le diplôme (1). La faculté de témoigner, accordée à des serfs, fait soupçonner, dans ceux qui la sollicitèrent, des intentions déloyales : les serfs ne pouvaient déposer que conformément à la volonté de leurs seigneurs.

Le pape Pascal II, par sa lettre du 9 des calendes de février 1114, eut la complaisance de confirmer ce droit absurde (2).

Un écrivain du douzième siècle, Pierre le Chantre, dit : « Il est des églises qui « ont le droit de duel, et pensent que les « combats doivent être ordonnés entre « leurs serfs ; elles les font battre dans la « cour de justice de l'église, ou dans le « parvis de la maison épiscopale, ou de « celle de l'archidiacre, comme on fait à « Paris. Le pape Eugène III, consulté sur « l'usage de ces combats, répondit : Con- « tinuez à suivre votre coutume (*utimini* « *consuetudine vestra*) (3). »

En 1118, Louis VI confirma aux abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Maur-des-Fossés, etc., le droit de faire vider les procès de leurs sujets à la manière qu'emploient les bêtes pour décider leurs querelles (4).

« Chapitres, prieurs, abbés, prélats, « tels que le chapitre de Notre-Dame et « celui de Saint-Merri, les abbés de Saint- « Denis, de Sainte-Geneviève, de Saint- « Germain ; en un mot, tous les seigneurs « hauts-justiciers d'église ou autres or- « donnaient par leurs sentences les com- « bats à outrance et les duels, ce qui « s'appelait *placitum ensis*, le procès de « l'épée (5). »

Bientôt toutes les classes de la société furent soumises à cette étrange procédure. Les vieillards, les femmes, les riches bé-

(1) *Lex Burgundionum* XLV; *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 267.

(2) *Agobardi Opera*, *Epistolæ ad Ludovicum Pium*, nº 13.

(3) Voici la formule ridicule de cette concession : « Nous donnons à Dieu et à saint « Denis la loi du duel, dite vulgairement *le* « *champ*. (*Damus Deo et sancto Dionysio...* « *legem duelli quod vulgo dicitur campus*.) » Dieu et saint Denis furent sans doute bien reconnaissants d'une pareille concession. (*Roberti regis Diplomata*. *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 591.)

(4) *Regis Roberti Diplomata*. *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 612.

(1) *Baluzii Miscellanea*, t. II, p. 185, 186.

(2) *Gallia christiana*, t. VII, col. 56 ; *Faluzii Hiscellanea*, t. II, p. 185, 186.

(3) *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 14.

(4) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 143 ; *Ordonnances du Louvre*, t. I, préface, p. 34 ; *Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 333.

(5) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II, p. 579.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18

néficiers, trop faibles ou craignant pour leur personne, prenaient des champions à gage, qui, pour quelque argent, consentaient à se faire assommer, et s'ils étaient vaincus, à perdre un pied, une main, ou bien à être pendus. Les ecclésiastiques n'hésitaient point à entrer dans le champ clos, et à s'y distinguer par leur courage ou leur force. Geoffroi de Vendôme parle d'un combat judiciaire qui, de son temps, se donna entre un moine et un chanoine (1).

Les seigneurs ecclésiastiques ou laïques retiraient des profits considérables de ces combats; ils avaient les amendes et autres menus droits. Les prêtres trouvaient aussi dans les duels plusieurs avantages : les combattants, avant la lutte, prêtaient



Ruines de Saint-Jean-de-Latran.

serment sur les évangiles, faisaient bénir leurs armes : ces cérémonies leur étaient payées. Les champions faisaient aussi, pour de l'argent, dire la messe qu'on nommait *missa pro duello*. On en trouve le titre dans quelques anciens missels.

Sauval dit que Jean, duc de Bourbon, établit une chevalerie dans une chapelle de l'église de Notre-Dame, appelée chapelle de grâce Notre-Dame, où tous les dimanches se disait une grand'messe, tous les jours une messe basse et en outre un service et dix-sept autres messes pour chaque confrère mort en duel.

Quelquefois il se présentait des cas où un plaideur pouvait appeler au combat non-seulement sa partie adverse, mais aussi tous les témoins et même tous les juges, et les battre les uns après les autres; c'est ce qui arrivait lorsqu'un plaideur voulait appeler de toute la procédure, ou, comme on le disait alors, voulait fausser la cour (2).

(1) *Epistolæ Godefrid*, lib. III, epist. 39.

(2) Des Français, ayant établi un Etat dans la Palestine, firent écrire, en 1099, les coutumes qu'ils suivaient en France; ce code

Ces luttes, presque toujours sanglantes, presque toujours terminées par un supplice, étaient les spectacles que les seigneurs ecclésiastiques offraient journellement aux habitants de Paris. L'attention de ces habitants était aussi de temps en temps réveillée par des processions où figuraient forcément des hommes, des femmes en chemise, ou entièrement nus Parmi ces condamnés, les uns portaient, dans leurs chemises, des pierres enchaînées, d'autres, sans chemises, étaient flagellés ou piqués aux fesses avec des aiguillons. Ces scènes étaient la partie intéressante de la marche processionnelle (1).

Mais un spectacle qui s'offrait moins fréquemment à la curiosité des Parisiens, et qui par cela même devait la piquer davantage, consistait dans une cérémonie ecclésiastique nommée Fête des Fous. En voici la description.

Dans l'église de Notre-Dame on célébrait d'abord la Fête des Sous-Diacres, qu'on nommait par dérision Fête des Diacres soûls; puis suivait celle des Fous. La première avait lieu le 26 décembre, jour de Saint-Etienne, ancien patron de cette église; elle servait de prélude à la seconde, dont la célébration, commencée au 1er janvier suivant, se continuait jusqu'au jour des Rois.

Dans la première fête on s'occupait à élire, parmi les diacres et les sous-diacres de cette capitale, un évêque des fous; on le bénissait, et cette cérémonie consistait en actions et en paroles grossières et ridicules; ensuite le clergé s'avançait processionnellement vers l'église, portant la mitre et la crosse devant le nouvel élu, qui, arrivé et installé sur le siége épiscopal, donnait avec une feinte gravité sa bénédiction aux assistants, bénédiction dont la formule bouffonne était une véritable malédiction.

La seconde fête, celle des Fous, qui, comme je l'ai dit, se célébrait le premier jour de janvier, offrait un spectacle bien plus scandaleux que la première. Le clergé allait en procession chez l'évêque des fous, le conduisait solennellement à l'église, où son entrée était célébrée par le tintamarre des cloches. Arrivé dans le chœur, il se plaçait sur le siége épiscopal : alors commençait la grand'messe; et commençaient aussi les actions les plus extravagantes, les scènes les plus scandaleuses.

Les ecclésiastiques figuraient sous divers costumes : les uns vêtus en habits de baladins, les autres en habits de femmes; leur visage était barbouillé de suie, ou couvert de masques hideux et barbus, masques qui ont fait donner à cette fête, ou à des fêtes pareilles, le nom de Barbatoires (1).

Alors les ecclésiastiques, au milieu du chœur, se livraient à toute espèce de folies et de désordres : les uns y dansaient, sautaient; d'autres, pendant la célébration de la messe, venaient sur l'autel même jouer aux dés, jeu alors sévèrement prohibé; y buvaient, y mangeaient de la soupe, des boudins, des saucisses; les offraient au prêtre célébrant sans les lui donner; faisaient brûler, dans un encensoir, de vieux souliers, et le forçaient à en respirer la désagréable fumée.

Après cette messe, le désordre, les extravagances, les profanations prenaient un nouveau caractère de gravité. Les ecclésiastiques, enhardis par l'usage et par

est intitulé : *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem*. Voici ce qu'on y trouve (c. 112, p. 77) sur ces bons usages : « Celui qui « veaut la cour fausser, il convient que « il se deffende et que il se combatte à tous « ceaux de la cour... ou que il ait teste coupée se il ne s'en veaut à tous combattre, « l'un aprez l'autre : et se il s'en combat et « que il ne les vainque tous, il sera pendu « par la goule. »

(1) *Voyez* les *Glossaires* de Ducange et de Carpentier, aux mots *Pœnitentiæ, processiones, villaniæ, lapides catenatos ferre, putagium, naticæ*, etc.

(1) Si la fête dite Barbatoire est la même que celle des Fous, celle-ci est fort ancienne; car, dans le jugement prononcé, au sixième siècle, contre les religieuses de Poitiers, religieuses dont le dévergondage, le désordre et la rébellion étaient portés au dernier terme, on voit, entre autres délits, qu'elles sont accusées de célébrer les Barbatoires. (*Gregor. Tur. Hist.*, lib. X, cap. 46.) On nommait aussi ces mascarades Barboires : on y représentait des *faunes* que les chrétiens appelaient des diables. Philippe de Mouskes en parle ainsi :

I ot d'après lui une Barboire,
Com diable cornu et noire.

(*Glossaire de Ducange*, au mot *Barbatoria.*)

les fumées bachiques, se livraient au délire d'une joie grossière et bruyante, et offraient l'image des antiques saturnales, qui se célébraient à la même époque. Des sauts, des danses lascives, des luttes, les gestes de la luxure, les cris, les chansons obscènes étaient les principales actions de cette orgie ecclésiastique, mais n'en étaient pas les seules.

On voyait des diacres, des sous-diacres, enflammés par le vin, se dépouiller et se livrer entre eux aux débauches les plus criminelles. D'autres, chez lesquels la colère avait succédé à la joie, augmentaient le vacarme en se querellant, en se battant. Il arrivait quelquefois que le sol de l'église était ensanglanté. Cet accident était alors considéré comme très grave ; il exigeait de notables expiations, étant regardé comme le plus grand des crimes. L'Église, qui a fait répandre tant de flots de sang, l'abhorrait lorsqu'il était, même involontairement, répandu dans le lieu saint : on avait moins d'horreur pour les infâmes sacriléges dont le sanctuaire était le théâtre.

La fête ne se bornait pas là.

Les ecclésiastiques, sortis de l'église, se répandaient dans les rues ; les uns montés sur des tombereaux chargés de boue et d'ordures, s'amusaient à en jeter sur la foule du peuple qui les suivait, et marchaient ainsi en triomphe dans les places et les rues assez larges pour le passage d'un tombereau.

D'autres ecclésiastiques, confondus avec des séculiers libertins, dressaient des tréteaux en forme de théâtre, et représentaient les scènes les plus scandaleuses. La plus ordinaire était très digne du temps. Des acteurs, vêtus en moines, attaquaient d'autres acteurs vêtus en religieuses : ces derniers succombaient, et alors, à la honte de ce siècle, on les voyait, dans des postures indécentes, simuler des actes dont la publicité est interdite chez tous les peuples civilisés (1).

Ces fêtes profanes et ordurières, qui attestent la profonde ignorance, l'extrême corruption du clergé et du peuple, se célébraient non-seulement à Paris, mais dans presque toutes les cathédrales et collégiales de France. Quelques-unes portaient des noms différents, tels que la Fête des Kalendes, la Fête des Sots, la Fête des Innocents, la Fête de l'Âne, celles de l'abbé des Conards, de l'abbé des Esclaffards, etc., etc. Dans chacune on observait des rites particuliers. Ces fêtes, qui se signalaient toutes par des actes ridicules et par une extrême licence, étaient imitées de plusieurs orgies du paganisme. Les nations de l'antiquité, qui avaient admis la religion astronomique, célébraient, à la même époque, par des fêtes joyeuses, la naissance du Dieu du jour.

Quelques hommes sages (car il s'en trouve même dans les temps où règnent l'erreur et la folie) firent, à plusieurs reprises, de vaines tentatives pour abolir cette fête scandaleuse. Plusieurs conciles la condamnèrent ; des ordonnances royales la proscrivirent : elle existait encore au quinzième siècle, où elle trouva des défenseurs, même parmi les ecclésiastiques. Son entière extinction n'est due qu'aux progrès des lumières ; car, comme l'expérience l'a prouvé, ce n'est point avec des lois faiblement exécutées, avec des écrits et des sermons que l'on parvient à déraciner les habitudes invétérées (1).

Puisque à Paris on pouvait publiquement offrir en spectacle des scènes aussi luxurieuses, le libertinage devait y être excessif, et surpasser celui des autres villes

(1) La représentation de ces scènes libidineuses, où l'on voit des moines aux prises avec des religieuses, se rencontre assez fréquemment dans les vignettes et autres miniatures des anciens manuscrits. J'ai vu chez le savant antiquaire abbé de Tersan le collier et la ceinture du personnage comique appelé la mère sotte. Ce collier et cette ceinture étaient composés de plaques de bois, liées entre elles par des chaînons de métal. Sur chaque plaque étaient sculptées en bas-relief des scènes toutes pareilles, très variées, très obscènes, et où figuraient toujours des moines et des religieuses. L'indécence de ces bas-reliefs, et surtout d'un phallus à ressort, adapté à la ceinture, détermina ce savant abbé à se défaire de ces objets curieux.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des Fous*, par Dutillot, p. 7, 8, 9, etc. ; *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, t. IV, p. 278 ; *Cérémonies et coutumes religieuses*, édition de 1809, t. VIII, p. 295 et suiv. ; *Glossaire de Ducange*, aux mots *Kalendæ festum*, et le *Glossaire de Carpentier*, aux mêmes mots. Voyez aussi, ci-après, article *Droits et usages de l'église Notre-Dame*.

de France. La rareté des écrivains, aux onzième et douzième siècles, laisse à désirer un plus grand nombre de témoignages sur l'état moral de cette ville ; mais, quoique j'aie réuni plusieurs traits sur cette matière, je dois en ajouter d'autres.

Pierre, abbé de Celles, représente Paris comme un séjour fort dangereux pour les mœurs ; dit qu'il s'y trouve en abondance du pain, du vin, des plaisirs et des sociétés joyeuses, que la débauche et la luxure y dominent, et s'écrie : « O Paris, « que tu es séduisant et corrupteur ! que « de piéges tes propres vices tendent à la « jeunesse imprudente! que de crimes tu « fais commettre (1) ! »

Un naturel pervers, des passions fortes, des exemples entraînants, l'absence, la partialité ou la faiblesse des lois, la misère, l'opulence et la servitude ne sont pas les seules causes du dérèglement des mœurs et des crimes des hommes ; l'ignorance et les impostures qu'elle engendre, auxquelles elle fait croire, sont aussi une source féconde d'immoralité. L'ignorance était extrême à Paris ; et, dans les écoles qui commencèrent à s'y former, on n'enseignait à peu près que des erreurs. Paris, comme le reste du royaume, ne présente à cette triste et nébuleuse époque que crimes et calamités, et le flambeau qui dirigeait les études parmi ces ténèbres était un flambeau éteint.

Passons aux superstitions, aux croyances absurdes.

Chaque phénomène de la nature, dans ce temps d'ignorance, était considéré comme un présage sinistre, comme l'annonce de malheurs nouveaux. Les comètes, les éclipses de lune et de soleil devenaient des signes incontestables de mort, de désastre et de calamité. Apparaissait-il une aurore boréale, les peuples y voyaient tout ce que leur imagination lugubre et facile à effrayer leur faisait craindre ; ils y voyaient des lances menaçantes, des armées se combattant, d'énormes dragons prêts à tout dévorer. Les chroniques de ce temps abondent en récits de ces présages. Plus un conte était bizarre, épouvantable, plus il était facilement adopté. On n'examinait rien, on croyait tout.

Il pleuvait des pierres ; il en plut pendant trois jours sur la maison d'un noble de Bourgogne, et à Joigny une quantité énorme de petites et de grosses (1). Ailleurs il pleuvait du blé, des petits poissons, des petites étoiles (2), du miel, de la laine, etc.

Rien n'était plus commun alors que de voir tomber des pluies de sang. Le roi Robert, à la nouvelle d'une semblable pluie, au lieu de faire vérifier le fait, écrivit à plusieurs évêques pour savoir ce qu'il fallait penser de ce prodige. Fulbert, évêque de Chartres, et Gauzlin, archevêque de Bourges, répondirent à ce roi en citant chacun une longue série de prodiges de cette espèce (3).

Adhémar de Chabannes, en parlant des évêques qui élurent Conon empereur, au préjudice d'un autre Conon, surnommé le Jeune, dit que certainement ces prélats furent dirigés dans leur choix par l'aspect des étoiles (4).

Jamais, dans ces temps barbares, aucun personnage ne fut plus souvent mis en scène, ni plus calomnié que le diable : on lui attribuait tous les crimes des hommes. Hugues de Crécy, fameux par ses vols et ses crimes, en 1118, saisit par trahison son cousin Milon de Montlhéri, le promena de prison en prison, puis, pendant la nuit, l'étrangla lui-même, et jeta son corps enchaîné par la fenêtre d'une tour de bois. C'était le diable qui l'avait poussé à cette action atroce (5).

Ce fut encore le diable, l'ennemi du genre humain, qui sema la discorde entre les chanoines d'Etampes et les moines de Morigny, et qui suggéra à ces premiers l'idée de jouer aux seconds le tour le plus perfide, de les accuser d'actes scandaleux, et d'envoyer leurs concubines au devant de Henri, archevêque de Sens, afin de séduire ce prélat, et de le disposer à comdamner ces moines leurs ennemis (6).

Si le roi Philippe répudia sa femme Berthe, s'il la relégua à Montreuil-sur-Mer,

(1) *Petri abbatis Cellensis Epistolæ*, lib. IV, epist. 10.

(1) *Glaber. Radulf. Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 22.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 271 ; t. XII, p. 3.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 161.

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 470, 496, 497.

(5) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 72.

(6) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 77, 78.

s'il enleva Bertrade, épouse de Foulques-Rechin, comte d'Angers, ce fut le diable qui le porta à ces deux mauvaises actions (1).

Erménolde, Breton, homme méchant, sema la division entre le duc de Normandie et les seigneurs de ce pays. Voici, suivant la *Chronique de Verdun*, la cause de cette méchanceté : Erménolde s'était donné au diable, et il avait des conférences fréquentes avec cet esprit malin, qui lui donnait des conseils et le dirigeait dans ses intrigues. On eut des preuves certaines de ses conversations avec le diable : le pauvre Erménolde persécuté fut obligé de se faire moine (2).

On croyait aux enchantements, aux sortiléges, à la magie et autres opérations faites par le secours du diable. Un homme était-il supérieur par ses talents et son savoir, il était sorcier. Ainsi, Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II, et Béranger, qui eut sur l'Eucharistie des opinions extraordinaires, furent tous deux traités de nécromanciens.

Richilde, fille de la comtesse du Mans, poursuivie par le comte Robert, lança sur lui et sur ceux de sa troupe une poudre enchantée qui devait les faire périr; mais aussitôt, par la vertu divine, il s'éleva un vent contraire qui fit tomber sur cette fille et sur sa suite la poudre malfaisante; elle fut vaincue (3).

Guillaume Passavant, évêque du Mans, qualifié par une chronique de vénérable, possédait un anneau qui portait le nom d'un certain roi Guiferus. Avec cet anneau ce prélat guérissait un grand nombre de maladies (4).

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 122.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 143.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 298.

(4) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 556. Cet anneau était évidemment le même que celui dont il est fait mention dans la chronique de Geoffroi, prieur de Vigeois. Voici ce qu'elle porte : *Gulpherius* ou Gouffier de Lastour, pendant la guerre de Jérusalem, fit l'acquisition d'un anneau très précieux; Adhémar III, vicomte de Limoges, obligea Gulphérius à le lui céder. Gui, son neveu, aussi vicomte de Limoges, en hérita et le donna à son frère Adhémar, qui mourut à Antioche. Gui le rapporta dans le Limousin. (*Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 437.) On ne sait comment cet anneau passa à l'évêque du Mans. Il n'était que précieux lorsque Gulphérius l'acquit : il devint miraculeux entre les mains de cet évêque.

En l'an 1066, Eberhard, évêque de Trèves, persécutait cruellement les juifs de son diocèse. Un de ces israélites, pour se venger de cette persécution, forma en cire une image de ce prélat, la fit dûment baptiser par un prêtre du monastère de Saint-Paulin, appelé Chrétien, qui se prêtait à cette pratique superstitieuse pour quelque argent. Cette image avait sans doute une mèche, puisqu'elle fut employée comme un cierge; on l'alluma, on la plaça dans la lampe de l'église. L'évêque, en célébrant l'office, se sentit défaillir à mesure que l'image ardente se consumait, et expira lorsqu'elle s'éteignit (1).

Voilà le premier exemple que je connaisse de cette pratique superstitieuse et criminelle; il a été souvent imité. Les images de cire jouent un grand rôle dans notre histoire; on les y trouve en tout temps, jusque sous Louis XIII.

En 1123, les juifs, dit-on, formèrent à Rouen une image en cire; on ne sait contre qui cette opération magique fut dirigée (2).

En 1128, Guillaume, comte d'Angoulême, à son retour de la Terre-Sainte, tomba malade. On crut que sa maladie était l'effet des maléfices d'une sorcière qui avait fabriqué des images en lin ou en cire, sous le nom de ce comte, et les avait cachées dans des fontaines, dans des lieux arides, sous les racines des arbres et dans le gosier de quelques cadavres humains. La femme accusée nia le fait; on ne put la convaincre; et, comme il était d'usage dans les cas douteux, on eut recours au jugement de Dieu. Deux champions furent choisis, l'un pour le comte malade, et l'autre pour la sorcière; ils se battirent longtemps à grand coups de bâton. Le champion du comte fut vainqueur; et celui de la sorcière, moulu de coups, et couvert de sang, ne pouvait se mouvoir; il vomit un breuvage magique qu'il avait pris avant le combat. On l'emporta à demi

(1) *Amplissima collectio veterum scriptorum*, t. IV, p. 172, 173.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 407.

mort; ses partisans, tous magiciens ou enchanteurs, s'enfuirent (1).

Quand les chefs d'une nation donnent des exemples d'une aussi stupide crédulité, tous les individus de cette nation doivent les imiter; toutes les têtes, vides de vérités, ne peuvent alors se remplir que d'idées mensongères, effrayantes, que de principes absurdes; une vicieuse éducation détruit et remplace dans l'homme jusqu'à l'instinct animal; elle ne lui laisse que des erreurs et des vices.

Toutefois, pendant cette période, il se trouvait à Paris et en France quelques hommes estimables. On peut citer Charles dit *le Bon*, comte de Flandre, et quelques prélats qui connaissaient les vertus, les pratiquaient sans doute, et qui se sont distingués par leurs préceptes, par leur droiture, plus que par leur raison : ils ne sont pas nombreux. Plusieurs prêtres profitaient des excès contre lesquels ils déclamaient; quelques autres ne déclamaient point, portaient les armes, allaient à la guerre, et se montraient doués de tous les vices des militaires de ce temps.

En 1109, on avait introduit dans les écoles de Paris un livre sur la métaphysique, venu de Constantinople, traduit du grec en latin et attribué à Aristote. Craignant que ce livre ne donnât naissance à quelque hérésie, les théologiens le condamnèrent au feu, et défendirent, sous peine d'excommunication, de le transcrire, de le lire et d'en conserver des copies (2). C'est ainsi que la barbarie éteignait les lumières.

Les chevaliers, dont la valeur et la générosité sont si exaltées dans les romans, figurent dans les monuments historiques d'alors comme des brigands cruels, des voleurs et des tyrans exécrables.

Nulle raison, nulle justice, nul désintéressement : partout on n'agit que par des motifs bas et vils; beaucoup de dévotion aux reliques, beaucoup de cruautés, beaucoup de mauvaise foi, et des mœurs très corrompues tels sont les traits que nous présente l'histoire de cette ténébreuse et misérable période.

Cependant les écoles de Paris, accréditées par les talents d'Abailard, faisaient naître quelques étincelles de lumière qui, encore trop faibles pour triompher des ténèbres de l'erreur, ne servirent d'abord qu'à égarer ceux qui suivaient leur direction. Mais, s'accroissant dans la suite, ces lumières firent apercevoir la route par laquelle l'homme pouvait sortir de son état de dégradation.

Il importe de connaître la marche qu'a tenue l'esprit humain, en passant d'un état de barbarie à un état meilleur : il est intéressant de signaler les premières voies par lesquelles la civilisation s'est introduite dans l'ordre social, et les causes qui lui ont imprimé le premier mouvement.

Le besoin fut la principale cause de cet heureux changement; il ouvrit deux voies à la civilisation naissante : elle les suivit.

La première fut offerte par le régime féodal et par l'état peu fortuné des rois de France. Sans cesse harcelés, appauvris par les attaques continuelles des nobles, les rois, pour subvenir à leurs besoins pressants, vendirent aux habitants de plusieurs villes et bourgs des chartes de communes. En cédant quelque liberté à ces habitants, ils accrurent leurs finances épuisées, et, en diminuant la servitude de leurs sujets, ils diminuèrent la puissance nobiliaire. Des seigneurs, pressés par le même besoin, imitèrent l'exemple des rois. Dès lors la féodalité s'affaiblit; dès lors des hommes dégradés par la servitude s'habituèrent à exercer des droits, et à raisonner sur leur condition civile.

La seconde voie, moins connue que la première, ne fut pas moins efficace.

Vers le même temps, l'ignorance des nobles étant extrême, il ne fut plus possible, comme sous les première et seconde races, de les nommer aux évêchés, aux abbayes et autres bénéfices ecclésiastiques; alors on commença à conférer ces bénéfices à des roturiers instruits Quelques exemples de pareilles nominations suffirent pour enflammer l'émulation de la jeunesse non noble. Les écoles se remplirent d'étudiants de cette classe; l'espoir d'être un jour admis à un prieuré, à une abbaye, à un évêché, leur fit braver les dégoûts de l'étude, la misère des colléges. Cet espoir contribua puissamment à l'accroissement des lumières.

A ces causes s'en joignit une troisième qui naquit des événements. La folie des croisades, en éloignant les seigneurs de leurs forteresses, en leur montrant

(1) *Recueil des Historiens de France,* t. X, p. 162.

(2) *Villelmus Armoric. Recueil des Historiens de France,* t. XVII, p. 84.

dans des pays étrangers des scènes, des mœurs, des opinions nouvelles, rompit les liens de leurs habitudes, exerça leur jugement, et recula les étroites limites de leurs pensées.

S'ils ne gagnèrent rien en moralité, ils revinrent la mémoire chargée d'objets de comparaison, et un changement heureux dut nécessairement s'opérer dans leurs facultés intellectuelles.

Des souverains qui veulent maintenir leurs sujets dans leurs habitudes et leurs croyances originelles doivent bien se garder de permettre à un grand nombre d'entre d'eux de séjourner longtemps en pays étranger. Ces déplacements sont toujours funestes aux vieilles habitudes.

Telles furent les causes des premiers progrès de la civilisation, de ses premières conquêtes sur la barbarie. Le mouvement, une fois donné, quoique ralenti par les partisans des anciennes institutions, et contrarié par l'ignorance puissante, se fortifia, s'accéléra, et ne devint jamais plus rapide qu'après avoir surmonté les obstacles qu'on lui opposait (1).

Pendant cette période d'ignorance et d'erreurs, on commença à rendre un culte aux images des saints, culte que Charlemagne avait rejeté. La confession, qui n'était imposée qu'aux moines et aux membres du clergé, devint un devoir pour tous les fidèles, et une ressource financière pour les prêtres, qui vendaient leur absolution (1).

Dans la même période, en 1148, l'histoire nous offre le premier exemple, je crois, d'une armée rangée méthodiquement en bataille, et à laquelle on fait exécuter des évolutions militaires. C'est Albéron, archevêque de Trèves, qui instruisit ses troupes à ces manœuvres, dans

(1) Dès que les progrès des lettres eurent répandu quelques lumières inconnues, il s'éleva pour les éteindre une nuée de partisans des ténèbres. Un professeur de Paris, auquel par dérision on donna le nom de *Cornificius*, en s'élevant contre les doctrines nouvelles et contre ceux qui les professent, et en qualifiant ces derniers de *bœufs d'Abraham*, d'*ânes de Balaam*, se distingua dans cette lutte honteuse. Jean de Salisbéri (*Metalogicus*, lib. 4) frappa rudement le pédant Cornificius et tous ses partisans, qu'on nomma alors cornificiens; il fit jaillir sur eux des flots de ridicule et de mépris.

Les partisans des vieilles doctrines, toujours bafoués, toujours battus, se sont reproduits à diverses époques. Au commencement du dix-huitième siècle, on les nommait le régiment de la calotte, et au commencement du dix-neuvième, les obscurants, les éteignoirs.

(1) La confession est plus ancienne que le christianisme. Les initiés à la plupart des mystères du polythéisme se confessaient; et, dans ceux de Samothrace, le prêtre chargé de recevoir les confessions était nommé Koes. (Voyez le *Dictionnaire d'Hesychius*, au mot *Koes*.) Les chrétiens adoptèrent cet usage; il y eut parmi eux des confessions publiques, des confessions auriculaires. Les prêtres, dès qu'il y en eut, se confessèrent entre eux; les abbés confessaient leurs moines, les abbesses leurs religieuses, et quelquefois les laïques des laïques; on se confessait aussi à Dieu. La confession était conseillée et non prescrite. Il est certain que, suivant Grégoire de Tours, on administrait, au septième siècle, l'eucharistie sans confession. (*Voyez* l'exemple du comte Eulalius, t. I, p. 361, 364, la note.)

On sait que la reine Constance avait un confesseur, puisque, dans sa colère, elle lui creva un œil de sa propre main. Louis VI, dit le Gros, mort en 1137, paraît être le premier roi de France qui se soit confessé avant de mourir. Tous les historiens du temps affectent de citer sa confession comme un fait extraordinaire.

Au douzième siècle, la confession fut ordonnée. Deux conciles de Toulouse, l'un de 1128, l'autre de l'année suivante, firent une obligation aux laïques de se soumettre à la confession auriculaire et sacramentelle. Cet ordre ne s'étendait que sur les habitants du diocèse de cette ville. Eudes, évêque de Paris, donna en 1207 des statuts qui enjoignaient aux curés d'exhorter souvent leurs paroissiens d'aller à confesse, surtout au commencement du carême. Ces statuts n'étaient obligatoires que dans son diocèse. Le premier concile général qui ordonne à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de se confesser au moins une fois l'an, est le quatrième concile de Latran, tenu en 1215. (*Traité des superstitions*, par l'abbé Thiers, t. III, chap. 5. *Voyez* aussi *Historia confessionis auricularis, autore* Jacobo Boileau.)

la guerre qu'il se disposait à soutenir contre Hériman, comte palatin (1).

Dans la même année, Geoffroi Plantagenet fit, au siége de Montreuil-Bellay, usage du feu grégeois, qui sans doute était une de ces acquisitions des croisades. Le même prince, pendant ce siége, consulta un manuscrit de Végèce sur les moyens d'attaquer une brèche ; mais il ne pouvait ni le lire ni l'entendre (1). Il se trouva, parmi les moines de Marmoutier, un homme habile dans l'art de lire les manuscrits, qui lui expliqua le passage dont il avait besoin.

PÉRIODE VI

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS VII JUSQU'A CELUI DE LOUIS IX

I. Paris sous Philippe-Auguste.

Le 29 mai 1180, Philippe II, surnommé Dieu-Donné puis Auguste, parce qu'il était né dans le mois d'août, succéda à son père Louis VII (2).

La puissance royale, depuis Hugues Capet, très faible et toujours en butte aux attaques de la puissance féodale, prit sous ce règne une consistance plus respectable. Philippe-Auguste, par ses conquêtes, recula les limites de ses Etats, et leur donna une étendue que les précédents rois de la troisième race n'avaient pu obtenir. Dans le système de la féodalité, accroître l'étendue de ses Etats, c'était diminuer le pouvoir de ses rivaux. La royauté, sous ce roi, commença à recevoir un caractère monarchique.

Les monuments historiques, moins rares pendant cette période, laissent moins de place aux conjectures. L'histoire marche avec plus d'assurance, et commence à éclairer toutes les turpitudes de ces temps. Les établissements d'utilité publique se multiplient et rivalisent avec ceux qui ne sont pas d'une utilité spéciale. On s'aperçoit que la vérité cherche à s'affranchir des erreurs qui l'entravent, et que la civilisation fait quelques pas en avant.

Philippe-Auguste partagea les opinions et les vices de son temps ; mais il se distingua par une volonté forte, une énergie de caractère que soutint constamment son ambition démesurée. Il fit, avec plus de succès que ses prédécesseurs, la guerre contre la haute noblesse. Dès son jeune âge il montra contre elle des dispositions hostiles. Peu de temps après la mort de

(1) *Vita Alberonis. Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 359.

(2) Voici à quelle cause un écrivain du temps attribue sa naissance, considérée comme miraculeuse. Son père avait déjà atteint l'âge de quarante-cinq ans sans avoir eu d'enfant mâle. Pour en obtenir, il se rendit au monastère de Cîteaux, dans le temps où les abbés de cet ordre s'y étaient assemblés. Dans le chapitre et en présence de tous, il s'étendit à terre. Les abbés le prièrent avec instance de se relever. Ce roi répondit qu'il ne se relèverait point, et qu'il resterait ainsi étendu jusqu'à ce qu'on lui eût promis que, dans peu de temps, il aurait un enfant mâle. Ces abbés se refusaient à la demande du roi, disant que telles choses appartenaient à Dieu seul. Louis VII continuait obstinément à rester étendu sur le pavé. Alors les abbés firent dévotement leurs prières en pleurant ; puis, inspirés par la grâce divine, ils se levèrent, et lui promirent qu'incessamment il aurait un fils. Aussitôt le roi, plein de charité et d'espérance, se leva, rendit grâces à Dieu ; et dans la même année, malgré son âge avancé (il n'avait que quarante-cinq ans), il eut de son épouse un fils qui fut appelé Philippe le Magnanime, ou Dieu-Donné. (*Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 133.) On fit passer cette naissance pour un miracle. A quarante-cinq ans, même à cinquante-cinq et à soixante ans, combien de maris fécondent leurs épouses bien portantes !

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 528, etc.

son père, il éclata contre lui une conspiration tramée par les hommes de cette caste. A cette nouvelle, Philippe, sans s'étonner, dit en présence de sa cour : « Quels que soient leurs outrages et leurs vilenies, je suis maintenant contraint de tout endurer de leur part ; mais ils vieilliront, ils s'affaibliront, et moi je croîtrai en force et en pouvoir ; et à mon tour, s'il plaît à Dieu, je me vengerai d'eux tant que je pourrai. »

Philippe parvint, en effet, par des voies que la justice et la loyauté ne peuvent pas toutes approuver, à vaincre plusieurs comtes, et à s'emparer de leurs Etats. Il ne savait pas qu'en cédant à sa passion ambitieuse, il portait les premiers coups au régime féodal, à la barbarie ; et qu'en



Plan de Paris sous Philippe-Auguste.

substituant sa propre tyrannie à la tyrannie de plusieurs, il commençait à ouvrir aux générations futures une carrière moins calamiteuse.

Les successeurs de Philippe-Auguste se trouvèrent assez forts pour repousser avec avantage les grands vassaux, et les contenir dans le respect et la crainte.

Ce roi eut pour les constructions un goût qui tourna au profit de Paris, et contribua à diminuer l'état misérable de cette ville.

Sous ce règne, un nouveau genre d'architecture s'établit en Europe ; et Paris vit, pour la première fois, s'élever dans son sein un vaste édifice dans le style sarrasin. Ce nouveau genre, improprement appelé gothique, fit oublier l'architecture grecque, introduite dans la Gaule par les Romains, architecture dont la pureté avait reçu, vers la fin de l'empire d'Occident, plusieurs atteintes, et qui acheva de se dégrader pendant la domination des Francs. Sous les rois de cette nation, les églises, les palais offraient de lourds massifs de maçonnerie assez généralement dénués de

goût, de formes et d'ornements caractéristiques. Les colonnes, leurs bases et leurs chapiteaux avaient communément les proportions de l'ordre corinthien ; mais ces chapiteaux, au lieu de feuilles d'acanthe, présentaient des figures bizarres, grotesques et souvent indécentes.

L'architecture sarrasine, au douzième siècle, succéda à ce genre abâtardi. Son caractère, tout différent, consiste dans des formes sveltes d'une légèreté excessive, et dans des hardiesses de construction qui font naître dans l'âme du spectateur un sentiment mêlé de plus de crainte que de plaisir ; il consiste aussi dans des fûts de colonnes d'une longueur disproportionnée ; ces colonnes sont souvent groupées avec plusieurs autres, toujours couronnées de chapitaux mesquins, d'où s'élèvent, en porte-à-faux, des nervures qui, comme les branches d'un arbre, se déploient et vont dessiner les arrêtes des voûtes angulaires ou en ogive (1).

Les formes simples, belles et solides des voûtes à plein cintre furent constamment exclues de ce genre d'architecture orientale.

Tels sont les principaux caractères de l'architecture sarrasine (2), et particulièrement de celle de l'église de Notre-Dame de Paris, dont je vais parler.

Notre-Dame, église cathédrale de Paris, située près de l'extrémité orientale de l'île de la Cité. J'ai parlé de l'origine inconnue de cette église, de son état presque ignoré sous la première et la seconde race ; je vais m'occuper de ce qu'elle était à la fin du douzième siècle, et de ce qu'elle est aujourd'hui.

Maurice de Sully, homme supérieur à son temps, qui, né dans une classe alors méprisée, s'éleva de lui-même au siége épiscopal de Paris, eut le courage d'entreprendre l'entière reconstruction de l'édifice de l'église cathédrale. L'ancienne église n'était plus en proportion avec la population croissante ; de plus elle tombait en ruines. Ce double motif justifiait cette immense entreprise. Les travaux en furent commencés vers l'an 1163. On conjecture que le pape Alexandre III posa, en cette année, la première pierre de l'édifice. En 1182, le grand autel fut consacré par Henri, légat du saint-siége ; ce qui fait présumer qu'alors le chœur, ou du moins le chevet était achevé.

Maurice fit aussi reconstruire la maison

(1) Ces voûtes ont la figure que présente la rencontre de deux lignes pareillement courbées, longues, inclinées, et formant un angle plus ou moins aigu.

(2) Pour se rendre exactement compte de l'espèce de dédain avec lequel Dulaure traite cette gracieuse architecture du moyen âge, il faut se rappeler que le temps n'est pas loin de nous où ce sentiment était partagé par tous ceux qui se prétendaient les seuls vrais connaisseurs en fait d'art, et qui se flattaient sans doute de ressusciter par leurs ouvrages les chefs-d'œuvre grecs et romains. On se souvient que pendant la révolution de 1793, quelques esprits bizarres, au lieu de rester français, se plaisaient à parodier le stoïcisme antique et l'allure farouche des républicains de l'ancienne Rome ; quelques-uns poussèrent même le ridicule jusqu'à échanger leurs noms contre ceux de Brutus, de Mutius Scévola, de Cicéron, etc., comme si l'on ne pouvait pas être aussi bon patriote en français qu'en latin. Cette manie de plagier l'antiquité s'infiltra partout, et l'art même, qui ne vit que d'indépendance (puisque sans l'indépendance il n'y a pas de génie), fut forcé de sacrifier aux dieux du jour. De là tant de tragédies, tant de poëmes, tant de tableaux, tant de monuments grecs et romains, que l'on nommait classiques, mais qui ne l'étaient pour la plupart que par la forme et peu par le génie. De là aussi tout naturellement ce mépris pour tout ce qui ne venait pas de la Grèce ou de Rome : de là, en particulier, cette guerre à outrance au nom du bon goût contre l'architecture gothique. C'est ce qui fait dire avec tant de vérité à un poëte moderne, admirateur des chefs-d'œuvre du moyen âge : « Cet art magnifique que les Vandales avaient produit, les académies l'ont tué. »

Dulaure a écrit sous ces inspirations.

La proscription a duré jusque pendant les premières années de la Restauration ; puis l'esprit humain, qui ne procède que par action et par réaction, a fait un retour sur lui-même, et n'a pas tardé à passer d'un excès à un autre. L'amour a succédé à la haine : l'engoûment a remplacé le dédain. Alors on n'estima plus que le gothique ; le moyen âge fut roi ; l'art antique tomba dans le mépris. Cette folie était celle de nos dernières années : il en reste encore quelque chose. Cependant on commence à être moins exclusif et à admirer le beau partout où il se trouve.

épiscopale : mais, en 1196, avant de voir la fin de ces travaux, il mourut et laissa à ses successeurs le soin de les faire continuer. Ils s'en acquittèrent sans doute avec beaucoup de négligence, puisqu'une inscription, placée sur le portail méridional, atteste qu'en 1257 cette partie de l'édifice n'existait point encore, et qu'au mois de février de cette année la construction en fut commencée par un maçon appelé Jean de Chelles.

On ne connaît pas l'époque de l'entier achèvement de cette église; mais on sait qu'au quatorzième siècle on y construisait encore des chapelles. Ainsi on peut dire que les travaux ont duré près de deux cents ans.

Cet édifice est fondé sur pilotis; sa longueur, dans œuvre, est de 65 toises ou 390 pieds; sa largeur, prise à la croisée entre la nef et le chœur, de 24 toises ou 144 pieds; sa hauteur, depuis le sol jusqu'à la partie la plus élevée de la voûte, est de 17 toises 2 pieds ou 104 pieds.

La façade, vaste et imposante, quoique noircie et détériorée, en quelques parties, par le temps, a 20 toises ou 120 pieds de développement.

Elle présente au rez-de-chaussée trois portiques de forme et de hauteur inégales : ces portiques, chargés d'une multitude d'ornements, l'étaient aussi de statues dont plusieurs ont, pendant la révolution, été dégradées ou détruites.

Un de ces portiques, celui qui est placé au-dessous de la tour septentrionale, est remarquable par un zodiaque. Il s'en trouve souvent à l'extérieur des anciennes églises; mais le zodiaque de Notre-Dame a cela de particulier que onze signes seulement, chacun accompagné de l'image des travaux champêtres ou attributs qui y correspondent, sont sculptés tout autour de la voussure du portique; et que le douzième signe, celui de la Vierge, au lieu d'être rangé parmi les autres, suivant l'usage, se trouve, en une bien plus grande proportion, adossé au pilier qui sépare les deux portes de ce portique, et représenté sous la figure de la Vierge Marie, figure dont depuis 1793 on ne voyait que la place et le piédestal, mais qui, en 1818, a été rétablie.

L'auteur de ce zodiaque crut sans doute donner une preuve éclatante de sa perspicacité en mettant la Vierge Marie, qui tient l'enfant Jésus dans ses bras, à la place de Cérès, ou de la Vierge sainte, tenant aussi son enfant dans ses bras, et en offrant dans ce signe zodiacal le symbole d'une fécondité miraculeuse (1).

Les portiques qui se voient aux deux extrémités de cette façade sont surmontés par deux grosses tours carrées, hautes chacune de 204 pieds, depuis le sol jusqu'à leur terrasse supérieure. Ces portiques, qui occupent les deux tiers de la façade, ont des portes remarquables par leurs ornements en fonte de fer. Elles sont l'ouvrage d'un serrurier appelé Biscornet, et présentent des enroulements multipliés et travaillés avec assez de délicatesse. Cet ouvrage parut alors si merveilleux que l'on crut que le diable s'en était mêlé.

Dans la tour du sud est la fameuse cloche dite le Bourdon, qu'on ne sonne que dans de grandes fêtes. Elle pèse près de trente-deux milliers. Fondue en 1682, et refondue en 1685, elle fut alors solennellement baptisée ou plutôt bénite. Louis XIV et la reine son épouse furent ses parrain et marraine. Elle reçut le nom d'Emmanuel-Louise-Thérèse. Le battant qui, mis en mouvement, frappe les bords intérieurs de cette cloche et fait retentir des sons graves et lugubres, pèse neuf cent soixante-seize livres.

Au-dessus de l'ordonnance inférieure on voit, sur toute la ligne de la façade, vingt-sept niches où, avant la révolution, étaient placées vingt-sept statues plus grandes que nature, représentant une suite de rois francs depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste (2).

Au-dessus de ce rang de niches se présente la fenêtre circulaire, appelée rose. Chaque face latérale de cette église offre une pareille fenêtre, délicatement travaillée. Ces trois roses ont chacune 40 pieds de diamètre.

Cette ordonnance est surmontée par un péristyle qui s'étend sur toute la façade. Ces colonnes, qui se font remarquer par

(1) Ce zodiaque est gravé dans le volume de planches de l'ouvrage intitulé : *Origine de tous les cultes*, par Dupuis.

(2) On voyait aussi sur ce portail une série des noms de rois francs depuis Clovis jusqu'à saint Louis, contenant trente-neuf noms. L'abbé Lebeuf a publié un manuscrit du treizième siècle, où se trouvaient ces noms tels qu'ils étaient gravés sur la porte de cette église.

leur diamètre, sont chacune d'une seule pierre, et supportent une galerie à balustrade.

L'intérieur de l'église est vaste et imposant : il présente une nef, un chœur et un double rang de bas-côtés, divisés par cent vingt gros piliers qui supportent les voûtes en ogive. Tout autour de la nef et du chœur, et au-dessus des bas-côtés, règne une galerie ornée de cent huit petites colonnes, chacune d'une seule pierre ; c'est là que se placent les spectateurs lors des cérémonies extraordinaires.

L'église est éclairée par cent treize vitraux, sans y comprendre les trois grandes roses, dont l'une est à la façade principale, et les deux autres aux faces latérales. Ces roses ont souvent été réparées. Quarante-cinq chapelles entouraient et servaient comme de rempart à cet édifice. Des réparations, exécutées à différentes époques, ont fait réduire ce nombre de beaucoup.

Les peintures des anciens vitraux, faites dans un temps où l'art était dans l'enfance, n'offraient rien de remarquable. On lit, dans la vie de Suger, que cet abbé de Saint-Denis fit présent à cette église de ces vitraux qui, suivant l'auteur, sont très considérables (1).

Le chœur, pavé en marbre, a 115 pieds de long sur 35 de large ; il présente de chaque côté, au-dessus de la corniche des stalles, quatre grands tableaux. D'un côté, est l'Assomption de la Vierge, par Laurent de La Hire ; la Présentation de la Vierge au temple, par Philippe de Champagne ; une Fuite en Egypte, par Louis de Boulogne ; et la Présentation de Jésus-Christ au temple, par le même. De l'autre côté, est l'Adoration des Mages, par Lafosse ; la Naissance de la Vierge, par Philippe de Champagne ; le *Magnificat*, ou la Visitation de la Vierge, par Jouvenet ; et l'Annonciation de la Vierge, par Hallé.

Au milieu du chœur était un lutrin, orné de figures en bronze représentant les vertus cardinales, surmonté par un globe terrestre, au-dessus duquel s'élevait un aigle éployé, en bronze, dont les ailes soutenaient le livre du chœur. Cet ouvrage remarquable fut exécuté, en 1755, par Duplessis, fondeur du roi. La hauteur totale de ce lutrin était de sept pieds et demi.

(1) *Recueil des Historiens de France,* t. XII, p. 106.

Ce lutrin, détruit pendant la révolution, a été remplacé par un autre d'un travail médiocre.

Le sanctuaire, pavé en compartiments de marbre, fut en 1714 entièrement réparé, et reçut un caractère moderne. On disposa les ogives du rond-point en arcade à plein cintre. Il en résulta un contraste choquant entre ces réparations et le style général de l'édifice.

Six anges en bronze, portant chacun des instruments de la passion, et posés sur des socles de marbre blanc, sont aux côtés de l'autel. Ce sanctuaire est entouré d'une belle grille en fer poli et doré, exécutée en 1809 par MM. Vavin, serrurier, et Forestier, fondeur-ciseleur, d'après les dessins de MM. Fontaine et Percier.

L'autel principal n'est remarquable que par les bas-reliefs exécutés par M. Deseine.

Derrière cet autel et sous l'arcade du milieu est un groupe en marbre, qu'on appelle le Vœu de Louis XIII. Ce roi fit, en 1638, vœu de mettre son royaume sous la protection de la sainte Vierge, et de réparer le principal autel de cette église. Louis XIII oublia ce double vœu ; le cardinal de Richelieu, le protecteur réel ou le tyran du royaume, ne l'en fit pas ressouvenir. Louis XIV se chargea d'accomplir entièrement ce vœu : il posa solennellement, en 1699, la première pierre de cet autel ; mais le groupe, qu'on nomme le Vœu de Louis XIII, ne fut exécuté qu'en 1723, par Coustou.

Ce Vœu, ou le groupe qui le compose, présente une grande croix en marbre blanc, sur laquelle est jetée une draperie. Au bas, on voit la sainte Vierge Marie assise tenant sur ses genoux le corps mort de Jésus.

Aux deux côtés sont placées, sur des piédestaux, les figures à genoux de Louis XIII et de Louis XIV. Ces figures, enlevées pendant la révolution, furent rétablies en 1816. Elles tiennent chacune une couronne des deux mains, et les offrent à la Vierge. Rien, dans cette composition, n'annonce que l'offrande est acceptée.

Au dehors du chœur, sur les faces de son mur de clôture, on voit des figures en plein relief, qui représentent divers sujets de l'Ancien-Testament. Avant les réparations, le chœur était entièrement entouré de pareilles sculptures, ouvrage de Jean

Ravy, maçon de l'église de Notre-Dame, et de son neveu, maître Jean Bouteiller, qui les termina en 1351.

Dans les chapelles situées derrière le chœur sont divers tombeaux remarquables. Je ne citerai que celui de Henri Claude, comte d'Harcourt, mort en 1769. Sa veuve le fit élever, en 1776, sur les dessins de Pigalle. Il se compose de quatre figures en marbre, plus grandes que nature. On y voit le défunt à demi sorti du tombeau dont un génie lève le couvercle; il tend des bras affaiblis vers son épouse qui semble se précipiter vers lui. La Mort inflexible, sous la forme d'un squelette, annonce, en montrant son sablier, que le temps est écoulé. Le Génie éteint son flambeau, et la tombe va se refermer pour toujours. Cette scène poétique fut, dit-on, imaginée par la veuve. On avait, pendant la révolution, transféré ce mausolée au Musée des monuments français. En 1820, il fut rétabli dans la chapelle qu'il occupait primitivement, laquelle avait été concédée par le chapitre à la famille d'Harcourt.

Dans une autre chapelle, située derrière le chœur, réparée en 1818, on a placé le mausolée en marbre du cardinal de Belloi, archevêque de Paris, qui mourut presque centenaire. Ce mausolée, composé de plusieurs figures, est l'ouvrage de Deseine.

Une autre chapelle, située au rond-point de l'église, et correspondant à l'axe de l'édifice, est consacrée à la Vierge. On y a placé la belle figure en albâtre représentant la Vierge Marie, sculptée à Rome par Antoine Raggi, d'après le modèle du cavalier Bernin. Cette figure, avant la révolution, se voyait dans l'église des Carmes-Déchaussés de la rue de Vaugirard ; on la transféra au Musée des monuments français. Après en avoir donné une copie en plâtre à cette église, on l'établit, en 1818, dans cette chapelle de la Vierge.

La nef autrefois chargée d'une multitude de tableaux dont plusieurs offraient les hideuses images des supplices, et dérobaient aux yeux les formes architecturales, commence à s'en garnir de nouveau. On en voit aussi plusieurs sans cadre dans la partie extérieure du chœur.

Dans une chapelle du côté droit, est, sur l'autel, un tableau fort estimé, représentant le Saint-Esprit descendant sur les apôtres ; il est l'ouvrage de Blanchard.

Au premier pilier de la nef, à droite, en entrant dans cette église, était adossée la figure colossale de saint Christophe : elle avait 28 pieds de proportion: Cette figure était représentée courbée sous le poids d'un enfant qu'elle portait sur ses épaules, et appuyée sur un tronc d'arbre noueux. J'ai vu dans plusieurs églises de France, même de Paris, notamment dans l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, des statues pareilles, également placées près de la porte, sans doute pour en garder l'entrée ; mais je n'en ai jamais vu d'aussi colossale. Hercule était souvent représenté portant sur son dos l'enfant appelé *Amour*, et paraissant, comme la figure de saint Christophe, succomber sous son poids. Ce n'est pas la seule fois que nos statuaires anciens ont reproduit, dans leurs travaux, destinés à la décoration des églises, les allégories du paganisme.

Cette figure colossale fut érigée en 1413, par Antoine Des Essarts, frère de Pierre, surintendant des finances, décapité en 1414.

En 1772, lorsqu'on s'occupait des réparations à faire dans cet édifice, il fut question d'abattre cette figure monstrueuse et ridicule; mais Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, prit fortement la défense de la figure de son patron; et le chapitre vota sa conservation : elle ne disparut qu'en 1785, après la mort de ce prélat.

On voyait aussi, au bout de la nef, à droite de l'entrée du chœur, une statue équestre de Philippe le Bel, grande comme nature, élevée sur un socle et supportée par deux colonnes. Le cheval était presque entièrement couvert d'un caparaçon, et le roi était représenté la visière de son casque baissée, l'épée à la main, dans l'équipage où il se trouvait lorsque, après la guerre contre les Flamands, il entra à cheval dans l'église de Notre-Dame pour remercier Dieu et la Vierge Marie de la victoire qu'il avait remportée. Cette statue équestre n'intéressait que comme monument du costume et de l'état des arts de ce temps. Quelques savants ont cru qu'elle était celle de Philippe de Valois; mais une longue discussion, qui s'est engagée sur ce point peu important, a démontré qu'elle représentait Philippe le Bel.

L'église est tout entière pavée de carreaux blancs et noirs; le chœur et le sanctuaire le sont, comme je l'ai dit, en compartiments de marbre de diverses couleurs.

Les façades latérales de cette église, moins imposantes que la principale, sont hérissées d'une infinité d'obélisques fleuronnés, et d'autres ornements qui appartiennent au genre de l'architecture sarrasine.

La charpente du comble, appelée la forêt, à cause du grand nombre de pièces de bois de châtaignier dont elle est composée, a 356 pieds de long, 37 de large, et 30 de hauteur; elle est recouverte de 1236 tables de plomb, chacune longue de 10 pieds, large de 3, épaisse de deux lignes, et dont l'ensemble pèse 420,240 livres.

On se propose, dit-on, de rétablir la flèche et la croix autrefois placées au faîte de cette église.

Dépendances de Notre-Dame. Devant la principale façade est une place nommée le Parvis Notre-Dame. Elle fut très agrandie en 1748, lorsqu'on abattit les églises de Saint-Christophe et de Sainte Geneviève-des-Ardents pour construire l'hôpital des Enfants-Trouvés, dont le bâtiment fait face à l'église cathédrale. La rue où se trouve la principale entrée de cet hôpital, et qu'on nomme rue Neuve-Notre-Dame, fut ouverte, en 1164, par l'évêque Maurice de Sully.

Sur cette place et près de l'Hôtel-Dieu s'élevait autrefois une grande statue de pierre, entièrement déformée. Cette statue, portée sur un piédestal, représentait, selon Dubreuil, le dieu Esculape, et selon Sauval, Mercure; suivant d'autres, Erchinoalde, comte de Paris. Enfin on a cru qu'elle représentait Jésus-Christ. Je n'admettrai aucune de ces opinions : il faudrait avoir vu la statue pour la juger. Piganiol nous apprend que le peuple la nommait maître Pierre le Jeûneur et M. Legris. Elle fut détruite en 1748, lorsqu'on agrandit le parvis de Notre-Dame.

Le sol de cette place a été fort exhaussé. Sous le règne de Louis XII, on montait treize marches pour entrer dans l'église cathédrale. Aujourd'hui on n'en monte pas une.

A droite en entrant dans la place du parvis, on voit l'hôpital de l'Hôtel-Dieu et sa façade moderne.

Il se trouvait anciennement autour de l'édifice de Notre-Dame plusieurs petites églises qui en dépendaient : telles étaient celle de Saint-Jean-le-Rond, ou baptistère de la cathédrale dont j'ai parlé, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, l'église de Saint-Denis-du-Pas et celle de Sainte-Geneviève-des-Ardents, dont je parlerai ailleurs. Il faut y joindre la chapelle du palais archiépiscopal. Tout était sacré dans cette partie de l'île de la Cité, excepté le Val-d'Amour ou la rue de Glatigny, peuplée, depuis un temps immémorial, de femmes livrées à la prostitution.

Le palais archiépiscopal est situé au midi de l'église cathédrale. Maurice de Sully le fit bâtir vers la fin du douzième siècle; il a été depuis plus magnifiquement reconstruit, et beaucoup agrandi dans les années 1773, 1812 et suivantes.

Au nord de l'église cathédrale était le cloître du chapitre. La clôture fut démolie, les maisons des chanoines restèrent; elles laissaient entre elles et l'église une rue étroite, qui en 1812 a été fort élargie : elle a conservé son nom de rue du Cloître-Notre-Dame, et sa continuation, qui aboutit au pont de la Cité, porte celui de rue de Bossuet. Au bout de cette dernière rue sont deux nouveaux quais : l'un, dit le quai de la Cité, est à gauche; l'autre, nommé le quai de Catinat, est à droite. Ces quais furent terminés en 1813. L'élargissement de ces rues, la construction de ces quais, ont effacé de ce quartier le caractère sombre et gothique qu'il conservait depuis plusieurs siècles, et ont donné à l'île plus d'étendue, par l'adjonction d'un emplacement situé à son extrémité orientale; emplacement qu'on appelait le Terrain, ou la Motte-aux-Papelards.

For-l'Evêque. L'évêque de Paris tenait sa cour de justice dans un bâtiment situé sur le territoire et dans la rue de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce bâtiment, nommé *Forum Episcopi*, For-l'Evêque, fut en grande partie reconstruit en 1652. Alors on le destina aux personnes détenues pour dettes, aux comédiens réfractaires ou incivils. En 1780, devenu inutile, on le démolit.

Le prévôt ou juge de l'évêque y faisait autrefois sa demeure. Les diverses peines qu'il infligeait par ses jugements étaient, suivant la gravité du délit, subies dans des lieux différents. S'agissait-il de faire pendre ou brûler vifs les condamnés, l'exécution avait lieu hors de la banlieue de Paris. S'agissait-il de la bagatelle de leur faire couper les oreilles, le prévôt de l'évêque avait alors le droit incontestable de faire exécuter ce jugement sur la place du

Trahoir (1). C'est ce que nous apprend l'abbé Lebeuf, qui produit le texte manuscrit d'un acte authentique où ce droit du prévôt de l'évêque est reconnu.

Droits et usages de l'église de Notre-Dame. Dans cette église étaient religieusement conservés un grand nombre de reliques et de corps saints, la plupart illégitimement acquis, comme je l'ai déjà prouvé ailleurs. Je ne citerai qu'un doigt de saint Jean-Baptiste et une grande partie de la tête de saint Denis, reliques dont l'authenticité a été vivement contestée par les moines de l'abbaye de ce nom.

Dans le trésor des châsses se trouvait aussi un couteau pointu, dont le manche d'ivoire portait une inscription contenant l'acte par lequel un nommé Guy investit le chapitre de Notre-Dame de plusieurs portions de terre situées devant l'église cathédrale. Ce couteau avait appartenu à Foucher Dubeuil : il fut remis, sous le règne de Louis le Gros, comme signe d'investiture, à Drogon, archidiacre de Notre-Dame. Cette manière de constater les transactions était fréquente alors (2).

Dans les armoires de l'argenterie de cette église, on conservait un morceau de bois long d'un demi-pied, épais d'un pouce, et taillé à quatre faces ; sur ces faces on lisait une inscription portant que deux serfs du chapitre, Ébrard et Hebert, demeurant à Épone, au diocèse de Chartres, s'étant permis, sans l'autorisation des chanoines, de jouir d'une propriété que leur père avait acquise, font au chapitre cession de cet héritage paternel. Ce morceau de bois inscrit constate l'état misérable des serfs et la rigueur tyrannique des seigneurs ecclésiastiques (3).

Un monument pareil, mais plus riche, et conservé dans les armoires de cette église, consistait en une baguette d'argent doré, longue d'environ deux pieds, que les enfants de chœur portaient, dans certaines solennités, en guise de sceptre. Cette baguette était certainement le signe d'un hommage forcé rendu aux droits du chapitre, comme le fut une semblable baguette que le roi Louis VII déposa sur l'autel de cette église. L'aventure qui donna lieu à ce dernier dépôt a été racontée ci-dessus.

Le chapitre de Notre-Dame avait une prison située dans le voisinage, ou peut-être dans son cloître : elle fut le théâtre d'un événement dont je parlerai dans la suite (1).

On observait dans cette église des usages qui peuvent être au moins qualifiés de superstitions, sinon d'impostures.

« On pratiquait aussi à Notre-Dame, « comme ailleurs, dit l'abbé Lebeuf, l'u- « sage de jeter par les voûtes des pigeons, « oiseaux, fleurs, étoupes enflammées et « oublies, le jour de la Pentecôte, pendant « l'office divin (2). »

On faisait croire au peuple que ces différents objets partaient de la voûte céleste ; que leur diverse nature annonçait la satisfaction ou la colère de Dieu, et que l'étoupe enflammée représentait le feu du ciel. C'est ainsi qu'on abusa d'une pratique qui, dans son origine, offrait l'image de ce qui se passa lorsque Dieu envoya son Saint-Esprit à ses apôtres.

M. l'abbé Lebeuf, infatigable investigateur des antiquités ecclésiastiques, a découvert qu'il existait, dans les temps barbares, à l'entrée de l'église de Saint-Jean-le-Rond, dépendante de celle de Notre-Dame, de grandes cuves, destinées, dit-il, à contenir l'eau bénite. Il cite un acte juridique qui se termine par ces mots : « Fait dans l'église de Paris, auprès des « cuves ; » et une autre pièce qui prouve que les médecins s'assemblaient près de la cuve de Notre-Dame.

Ces cuves, près desquelles on passait des actes juridiques, et où s'assemblaient des médecins, n'auraient-elles pas servi plutôt aux épreuves appelées ordalies ou jugement de Dieu ? N'était-ce pas dans ces cuves, remplies d'eau froide ou chaude, que l'on plongeait les accusés pour connaître leur culpabilité ou leur innocence ? Je n'oserai contredire l'opinion de l'abbé Lebeuf, mais je sais que près de là s'exécutaient des combats nommés jugement de Dieu.

C'était dans la première cour de la mai-

(1) A l'endroit où la rue de l'Arbre-Sec débouche dans la rue Saint Honoré.

(2) *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 86 ; et le *Glossaire de Ducange*, au mot *Investitura*.

(3) *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, p. 89, 90, etc.

(1) Voyez *Tableau moral* de la période suivante.

(2) *Histoire du diocèse et de la ville de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 17.

son épiscopale qu'avaient lieu les monomachies ou duels judiciaires. Là, les accusateurs et les accusés venaient, en présence du tribunal de l'Eglise, plaider leur cause en se battant à coups de bâton ; et les juges ecclésiastiques devaient toujours prononcer en faveur du plus fort ou du plus adroit.

Ce droit de faire ainsi plaider les justiciables fut sollicité et obtenu, en 1109, par le chapitre de Notre-Dame. Déjà les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés en jouissaient. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette procédure barbare ; j'en ai parlé plus haut,

Un usage de la plus haute antiquité, qui pourrait bien remonter aux temps du paganisme, se pratiquait dans cette église cathédrale, comme dans plusieurs églises de France. Aux processions des Rogations, le clergé de Notre-Dame portait la figure d'un grand dragon d'osier, et le peuple prenait plaisir à jeter dans la gueule énorme et béante de ce dragon des fruits et des gâteaux. Cet usage a duré jusque environ l'an 1730 : alors le chef de la procession a borné la cérémonie à donner sa bénédiction à la rivière.

On croit que ce dragon est la figure de celui dont saint Marcel délivra, dit-on, Paris ; mais les habitants des autres villes où cet usage se pratiquait avaient donc aussi un dragon qui les désolait et un saint qui les en délivrait ? Cette fable est partout la même (1).

On célébrait aussi, dans l'église de Notre-Dame, des fêtes appelées Fête des Fous, Fête des Sous-Diacres ou Diacres soûls, dont j'ai déjà donné la description. J'ajouterai qu'Eudes de Sully, successeur de Maurice, fut le premier évêque de Paris qui en parut scandalisé. Ces espèces de saturnales, continuées par les chrétiens depuis les temps du paganisme, avaient donc été tolérées par tous les évêques ses prédécesseurs ; ou peut-être que, sous Eudes de Sully, leur licence fut-elle portée à un excès insoutenable ? « Il s'y commettait, « dit-il, d'innombrables abominations, « des crimes énormes. Ce n'étaient pas « seulement des laïques qui y figuraient ; « mais, ce qui est horrible à dire, ces « scènes scandaleuses, ces turpitudes se « commettaient par des ecclésiastiques, « dans l'église même, au pied des autels, « pendant qu'on célébrait les messes et « qu'on chantait les louanges de Dieu (1). »

Après avoir ordonné, en 1198, l'extinction de la Fête des Fous, cet évêque, l'année suivante, tenta d'abolir celle des Sous-Diacres, célébrée le jour de Saint-Etienne. Il eut l'adresse d'assigner une rétribution particulière aux chanoines et aux clercs qui assisteraient à la solennité de ce saint et à celle de la Circoncision ; à condition qu'ils en seraient privés, si les désordres de la fête des Sous-Diacres recommençaient. Il mettait ainsi l'intérêt personnel aux prises avec la routine. Il faut le dire : ce fut la routine qui triompha. Les fêtes des Sous-Diacres et des Fous, suspendues pendant quelque temps, reprirent leurs anciennes allures, et ne furent entièrement abolies qu'au quinzième siècle.

EGLISE ET CIMETIÈRE DES INNOCENTS, situés rue Saint-Denis, à l'angle que formait cette rue avec celle dite aux Fers ou au Fèvre, dont il n'existe qu'un côté, et sur une partie de l'emplacement du marché des Innocents.

Geoffroi, prieur de Viegois, dit, dans sa Chronique, que l'Eglise des Saints-Innocents à Paris fut fondée à l'occasion d'un certain Richard, jeune homme que les juifs, en mépris du Christ, avaient fait mourir, et parce que, sur l'emplacement de cette église, il s'était manifesté des signes divins (2). Cet écrivain ne donne

(1) Le dragon appelé à Metz Graouilli ; le dragon de saint Bienheuré, à Vendôme ; le dragon de la Roche-Turpin, près Montoire ; le dragon de Saint-André, près Villiers, à deux lieues et demie de Vendôme ; le dragon de Saint-Bertrand de Comminges ; le dragon appelé là Grande-Gueule, ou la bonne sainte Vermine, à Poitiers ; le dragon qu'on nommait Gargouille à Rouen ; le dragon appelé la Tarasque, à Tarascon ; le dragon, nommé à Troyes la Chair salée, etc., sont représentés à peu près de la même manière, et ont tous, comme celui de Paris, été vaincus par un saint qui a délivré le pays.

Toutes les églises de la Gaule avaient, au treizième siècle, leur dragon : Durand, dans son *Rational*, en parle comme étant d'un usage général. Ces dragons, suivant lui, signifiaient le Diable.

(1) *Voyez*, période précédente, *Tableau moral de Paris* et *Gallia christiana*, t. VII, p. 80.

(2) *Recueil des Historiens de France,* t. XII, p 438.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

point l'époque de cette fondation. Suivant la chronique de Lambert de Waterlos, ce fut à Paris, en l'an 1163, qu'un adolescent y fut crucifié par les juifs (1). Une autre chronique place l'événement dans la même année et dans le territoire parisien (2). Enfin Robert Dumont dit que le lieu de la scène fut à Pontoise et sous l'année 1171 (3).

Ces traditions incertaines et contradictoires n'établissent que le doute. Je pense qu'un oratoire élevé dans ce cimetière de Paris, comme il s'en trouvait dans tous les anciens cimetières, a donné naissance à cette église.

M. l'abbé Lebeuf place sa construction primitive sous le règne de Philippe-Auguste. Tout porte à croire qu'elle avait alors le titre de paroisse.

Le bâtiment de cette église fut réparé à



Cimetière des Innocents.

plusieurs reprises, comme on le remarquait par les différences très apparentes de ses parties. Ce fut, sans doute, après une de ces réparations qu'en 1445 Denis Dumoulin, évêque de Paris, en fit la dédicace.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XIII, p. 520.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XIII, p. 584.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 438, la note.

A la fin de juin 1437, il s'éleva, dans cette église, une querelle entre un homme et une femme pauvres. La femme, d'un coup de quenouille, fit une légère égratignure au visage de l'homme; il en sortit quelques gouttes de sang qui fournirent à l'évêque de Paris, Jacques du Chastelier, un prétexte suffisant pour interdire l'église. Pendant vingt-deux jours, toutes cérémonies religieuses y furent suspendues, et les portes de l'édifice et du cimetière fermées; aucun mort ne put y être enterre. Cet évêque exigeait une forte somme

pour réconcilier l'église; les paroissiens et les confréries furent obligés d'aller prier à l'église de Saint-Josse (1).

Cet évêque professait certainement une religion qui n'était pas celle de l'Evangile.

Son successeur, Denis Dumoulin, fit, en 1440, fermer le cimetière des Innocents pendant quatre mois; « et on n'y enterrait « personne, petit ni grand, dit un contem- « porain ; on n'y faisait ni procession, ni « recommandation pour personne. L'évê- « que, pour en permettre l'usage, voulait « avoir trop grande somme d'argent, et « l'église était trop pauvre (2). »

A côté de l'église était une chambre étroite où des femmes et des filles dévotes s'emprisonnaient volontairement pour le reste de leur vie; on les nommait recluses; elles en faisaient murer la porte et ne recevaient l'air et les aliments que par une petite fenêtre qui donnait dans l'église. On connaît les noms de deux dévotes qui se sont ainsi séquestrées du monde dans ce triste réduit. La plus ancienne est Jeanne la Vodrière, qui s'y enferma le 11 octobre 1442 ; la seconde est Alix la Burgotte qui y mourut le 29 juin 1466.

Il s'y trouvait aussi des recluses forcées : telle était Renée de Vendomois, femme noble, adultère, voleuse, qui fit assassiner son mari, nommé Marguerite de Saint-Barthélemi, seigneur de Souldai. Le roi, en 1485, lui fit grâce de la vie, et le parlement la condamna à demeurer perpétuellement recluse au cimetière des Innocents (3).

Sur un des piliers de la chapelle de la Vierge était adossée la figure de la recluse Alix la Burgotte, figure en bronze que fit faire le roi Louis XI.

Sur le grand autel on voyait un tableau représentant le massacre des Innocents, peint par Pierre Corneille.

Le cimetière des Innocents fut longtemps ouvert aux passants, et même aux animaux. En 1186, Philippe-Auguste le fit clore de murailles. Dans la suite, on construisit tout autour de la clôture une galerie voûtée appelée les Charniers. C'est là qu'on enterrait ceux que leur fortune mettait à même d'être séparés du commun des morts. Cette galerie sombre, humide, servait de passage aux piétons ; elle était pavée de tombeaux, tapissée de monuments funèbres et d'épitaphes, et bordée d'étroites boutiques de modes, de mercerie et de bureaux d'écrivains publics. Cette galerie fut construite, à diverses époques, aux frais de différents particuliers. Le maréchal de Boucicaut, vers les premières années du quinzième siècle, en fit bâtir une partie, et le fameux philosophe hermétique, Nicolas Flamel, toute celle qui bordait la rue de la Lingerie. Il y fit placer le tombeau de son épouse, tombeau orné de plusieurs figures d'anges et de saints, d'inscriptions latines et en vers français.

D'un côté, la galerie occupait une partie de la largeur de la rue de la Ferronnerie (nommée autrefois, ainsi que la rue Saint-Honoré, rue de la Charonnerie); et sous cette partie de la galerie était peinte la fameuse danse macabre ou danse des morts. L'auteur du *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, dit qu'en 1429 un fameux prédicateur, nommé frère Richard, prêchait sur un échafaud haut d'environ une toise et demie. Il avait, dit-il, le dos tourné vers les charniers des Innocents, contre la Charonnerie, à l'endroit de la danse macabre (1).

Dans une partie du charnier, proche de l'église, on voyait un tombeau couvert d'une table sur laquelle était représenté un squelette en marbre blanc, sculpté par Germain Pilon. Ce monument fut, pendant la révolution, transféré au musée de la rue des Petits-Augustins.

Parmi les nombreuses épitaphes de ces charniers, on remarquait celle-ci :

« Cy gist Yollande Bailly, qui trépassa « l'an 1514, la quatre-vingt-huitième année « de son âge et la quarante-deuxième de « son veuvage; laquelle a vu ou a pu voir, « devant son trépas, deux cent quatre- « vingt-treize enfants issus d'elle. »

Parmi les morts les plus distingués enterrés dans le cimetière ou dans les charniers, on doit citer Jean Le Boulanger, premier président au parlement, mort en 1482 ;

(1) *Journal de Paris*, des règnes de Charles VI et Charles VII. L'auteur de ce journal dit que cet évêque était un homme pompeux, convoiteux, plus mondain que son état ne le requérait. Il mourut de la contagion, le 2 novembre 1438.

(2) *Journal de Paris*, des règnes de Charles VI et Charles VII, p. 187.

(3) *Registres manuscrits de la Tournelle*, aux 20 mars et 16 septembre 1486. Il y eut aussi des recluses volontaires ou forcées dans les autres églises de Paris.

(1) *Journal de Paris*, p. 120.

Nicolas Le Fèvre, habile critique, mort en 1612 ; François Eudes de Mézeray, célèbre historiographe de France, etc.

Le cimetière était celui de la paroisse des Innocents et de plusieurs autres paroisses de Paris. On voyait au milieu une croix ornée d'un bas-relief représentant le Triomphe du Saint-Sacrement, sculpté par Jean Goujon, et une lanterne en pierre, qui s'élevait à la hauteur d'environ quinze pieds, en forme d'obélisque, telle qu'on en voit dans plusieurs cimetières de France. On y plaçait une lumière qui, pendant la nuit, faisait respecter le séjour des morts.

En 1786, l'église et les charniers des Innocents furent démolis. On enleva les ossements et plusieurs pieds du terrain de ce cimetière, et on les transporta, hors de la barrière Saint-Jacques, dans les carrières voisines de la maison dite la Tombe-Isoire (1).

La fontaine des Innocents, située à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers, ainsi que les précieux bas-reliefs dont Jean Goujon l'avait ornée, ont été transportés au centre de l'emplacement du cimetière, qui a été converti en un vaste marché. *Voyez* Marché des Innocents.

Saint-Thomas-du-Louvre, depuis nommé **Saint-Louis-du-Louvre**, église collégiale, située dans la rue de ce nom, près du Louvre. Robert, comte de Dreux, fit, en 1187, bâtir cette église, sous le titre de Saint-Thomas, archevêque de Cantorbéry, et y fonda quatre canonicats : le nombre en fut augmenté dans la suite.

Le 15 octobre 1739, vers onze heures du matin, lorsque les chanoines se réunissaient pour tenir chapitre, la voûte de cette église s'écroula ; trois chanoines furent écrasés, deux purent échapper à la mort par la fuite, et sauvèrent, en le poussant dehors, un autre chanoine qui était près d'y entrer.

Cette église fut rebâtie, quelques années après, sur les dessins de Germain, orfèvre célèbre, mais architecte sans goût ; elle reçut alors le nom de Saint-Louis-du-Louvre. On y voyait le tombeau en marbre, orné de figures allégoriques, du cardinal de Fleury, mort en 1743, érigé d'après les dessins de Lemoine. Cette église, qui pendant plusieurs années a servi au culte protestant, est aujourd'hui entièrement démolie.

Saint-Nicolas-du-Louvre. Cette collégiale, située près et au sud de Saint-Thomas, fut, dans son origine, un hôpital pour les pauvres étudiants. Philippe de Dreux, mort en 1217, la nomme l'hôpital des pauvres Clercs : il leur fait don, par testament, de cinquante livres pour bâtir leur maison. Dans la même année, Pierre, évêque de Paris, leur permit d'avoir une chapelle et un cimetière. Une pièce de vers intitulée *des Moustiers de Paris*, nous apprend que l'hôpital des pauvres Clercs de Saint-Nicolas était situé à côté de Saint-Thomas-du-Louvre.

Et Saint Thomas de Lovre aussi.
Et Saint Nicolas de lez li.

En 1541, le cardinal Jean du Belley, évêque de Paris, supprima le maître de l'hôpital avec les boursiers, et mit à leur place dix chanoines. L'hôpital utile devint alors une collégiale, qui l'était moins, et qui subsista jusqu'après la chute de l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, arrivée en 1739. Alors ce qui restait du chapitre de cette église écroulée fut uni à celui de Saint-Nicolas ; et de cette réunion se forma une seule collégiale, sous le nom de Saint-Louis-du-Louvre. *Voyez* l'article précédent.

Cette église de Saint-Nicolas, située au midi de celle de Saint-Thomas, et plus près qu'elle de la rive de la Seine, a donné son nom au pont voisin. Saint-Nicolas est le patron des nautoniers ; il a remplacé Neptune.

Sainte-Madeleine, église paroissiale, située rue de la Juiverie, en la Cité. Philippe-Auguste ayant, en 1183, chassé les juifs, ordonna que leur synagogue serait convertie en une église dédiée à sainte Madeleine. Cette synagogue de juifs, devenue église des chrétiens, fut réparée et agrandie à diverses époques, et notamment en 1749, lorsqu'on y réunit les paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardents.

Dans cette église fut instituée la grande confrérie des bourgeois de Paris, qui prit la place, à ce que conjecture l'abbé Lebeuf, de la confrérie des marchands par eau de la ville de Paris. Il fait mention, pour la première fois, en 1205, de cette grande

(1) Ce transport, exécuté sans précaution pendant les grandes chaleurs, devint funeste à la santé des habitants des rues où passaient les voitures chargées d'ossements et de cette terre sépulcrale : des fièvres malignes se manifestèrent abondamment dans ces rues.

confrérie, qui avait des propriétés, une censive, et un clos situé aux environs des Jacobins, rue Saint-Jacques, qui évidemment était celui qu'on nommait clos des Bourgeois. Cette confrérie était présidée par un chef qui prenait le titre d'abbé; elle est, dans un mémoire publié en 1728, pompeusement intitulée la grande confrérie de Notre-Dame aux seigneurs, prêtres et bourgeois de Paris.

Le bâtiment de cette église fut démoli au commencement de la révolution, et sur son emplacement on a établi un passage utile, dit le passage de la Madeleine.

Sainte-Geneviève, abbaye de chanoines réguliers, située sur le plateau de la montagne de ce nom. J'ai déjà eu occasion de parler plusieurs fois de cette abbaye et de son église, qui, fondées au commencement de la première race, presque entièrement ruinées sous la seconde, furent reconstruites, en 1177, par les soins de l'abbé Etienne. Après l'an 1180, sous le règne de Philippe-Auguste, les travaux de cette église étant terminés, on put y célébrer les cérémonies du culte.

En 1196, le pape Innocent III accorda à Jean, abbé de Sainte-Geneviève, pour orner sa dévotion et honorer son église, la faculté de porter la mitre (1).

L'époque de l'achèvement de la restauration de cet édifice me fournit l'occasion de le décrire entièrement, et d'en parler pour la dernière fois.

L'église, contiguë à celle de Saint-Etienne-du-Mont, s'élevait sur l'emplacement qui se voit au sud de cette dernière église, et sur lequel on a ouvert une nouvelle rue qu'on a nommée la rue de Clovis.

La façade était aussi simple, aussi dépourvue d'ornements et de caractère que l'est celle de l'église de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé Lebeuf a cru reconnaître, dans la construction de l'édifice de Sainte-Geneviève, quelques parties appartenant au bâtiment primitif; il a remarqué, sur cette façade, un anneau de fer d'un volume considérable soutenu par une grosse pierre représentant une tête d'animal. Il pense que, l'église Sainte-Geneviève étant un lieu d'asile, ceux qui voulaient s'y réfugier se trouvaient affranchis de toutes poursuites dès qu'ils avaient passé le bras dans ce vaste anneau : il cite plusieurs autorités à l'appui de son opinion (1).

(1) *Innocentii Papæ III. Regist.* 5, p. 1079, *editoribus* de Brequigny, etc.

L'intérieur offrait le même genre d'architecture que celui de l'église Saint-Germain-des-Prés, mais il avait moins d'étendue. On y voyait une crypte souterraine dont la construction n'avait pas échappé aux ravages des Normands, comme le prouvent diverses réparations faites à des époques postérieures; dans cette crypte étaient, disait-on, les tombeaux de sainte Geneviève et de sainte Prudence, dont les corps en furent retirés pour être placés plus honorablement dans des châsses posées sur le grand autel.

La châsse de sainte Geneviève, objet principal du culte de cette église, fut, pour la seconde fois, fabriquée, au treizième siècle, par un orfèvre appelé Bonard, qui employa pour ce travail 193 marcs d'argent et 7 marcs et demi d'or.

Cette châsse, dont le mérite, aux yeux du vulgaire, semblait rehaussé par ces riches métaux, était, lors des grandes calamités publiques, solennellement tirée de son église et promenée dans les rues de Paris. Il existe des témoignages de plusieurs de ces processions. « Moult honorablement la faisait porter le roi Charles V, dit un écrivain cité par l'abbé Lebeuf (2)..... quart quand il la faisait porter, celx de Nostre-Dame, celx des autres colléges, tant réguliers que séculiers, allaient nuds pieds, et par ce il en venait toujours aucuns bons offices. »

Ces processions, faites les pieds nus, sont évidemment imitées de celles que pratiquaient les païens dans de pareilles cir-

(1) Une chronique, celle de Robert le Diable, attribue l'existence de cet anneau à une cause que je ne garantis pas.

Robert le Diable, séjournant à Paris, dont il était comte, suivant la commune opinion, fut attaqué d'une fièvre violente; pour se guérir, il fit demander à l'abbé de Sainte-Geneviève quelques reliques de son église. L'abbé lui envoya un reliquaire où il avait placé un os de chat. Le prince découvrit la fraude, et fit pendre l'abbé par les parties sexuelles à la porte de son église; et cet anneau fut placé pour servir à ce supplice.

(2) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. II, p. 376.

constances, et qu'ils appelaient *Nudipedalia;* processions que les écrivains du christianisme blâmèrent d'abord, qu'ils tournaient en ridicule et qu'ils adoptèrent bientôt (1).

Vers la fin du mois de mai 1603, une longue sécheresse détermina le corps de la ville à faire descendre la châsse de sainte Geneviève, afin d'en obtenir de la pluie. On choisit fort prudemment, observe un écrivain de ce temps, pour aider au miracle désiré, la veille du jour où la lune devait changer de quartier; mais ni la châsse ni la lune ne firent pleuvoir (2).

Entre un grand nombre de reliques conservées dans cette église, était une chasuble dont, suivant l'opinion vulgaire, se servait saint Pierre lorsqu'il disait sa messe. Elle avait la réputation de guérir de plusieurs maladies ceux qui l'endossaient.

Le grand autel de Sainte-Geneviève était orné d'un tabernacle enrichi de pierres précieuses, supporté par des colonnes doriques de brocatelle antique, et rehaussé par des ornements de bronze doré : il fut donné par le cardinal de La Rochefoucaud, abbé de Sainte-Geneviève, dont le magnifique tombeau était un des sujets les plus apparents de cette église.

La châsse de Sainte-Geneviève, châsse très vénérée, plus riche que belle, offrait des formes barbares, une infinité de détails, beaucoup d'or et de pierreries. Elle était supportée par quatre statues de vierges plus grandes que nature. Au-dessus brillaient un bouquet et une couronne de diamants, deux présents faits, le premier par Marie de Médicis, et le second par Marie-Elisabeth d'Orléans, reine douairière d'Espagne.

Le tombeau du cardinal de La Rochefoucaud, que je viens d'indiquer, situé dans une chapelle du côté méridional de l'église, était en marbre. On y voyait sa figure représentée à genoux; derrière elle un ange soutenait la robe du défunt, et lui servait de page : ce qui a fait naître quelques plaisanteries contre l'orgueil du prélat.

Ce cardinal, ligueur, était doué d'une crédulité et d'un fanatisme extrêmes. Son entêtement à soutenir et faire valoir les extravagances ou les fourberies de Marthe Brossier, prétendue possédée du diable, a couvert sa mémoire de ridicule : j'en parlerai dans la suite.

Le 6 juin 1483, le tonnerre tomba sur l'église de Sainte-Geneviève, et y causa de grands dommages; il brûla le clocher, fondit les cloches et renversa plusieurs parties des bâtiments de l'abbaye. Le pape Sixte IV accorda aux religieux des indulgences qui devaient être distribuées pour les réparations à faire : moyen fort en usage dans les temps barbares (1).

L'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève ont eu de fréquentes querelles d'intérêt avec l'évêque de Paris : je ne parle-

(1) *Sanctus Hyeronimus*, lib. I, *in Jovinianum; Tertuliani Apologeticus*, cap. 40, ad finem. — *Glossaire de Ducange*, au mot *Nudipedalia*.

(2) L'Estoile, qui rapporte ce fait dans son journal de Henri IV (t. III, p. 99), ajoute que les chanoines de Sainte-Geneviève, piqués de la nullité du succès de cette tentative, nullité qui compromettait la réputation de leur châsse, imaginèrent de lui faire opérer un miracle propre à rétablir son crédit ébranlé. « On suborna, dit-il, un pauvre « diable de galérien, lequel était enchaîné « comme les autres; on lui ôta les fers des « pieds, à la charge qu'il dirait partout « (comme il fit) qu'en invoquant madame « sainte Geneviève, ils lui étaient tombés des « pieds. Mais la fourberie, découverte par « sa confession propre, tourna en risée de « ce qu'on voulait faire un miracle d'une « chose tout ordinaire et naturelle, et à la- « quelle madame sainte Geneviève n'avait « pensé. »

(1) Voici comment on procédait en pareil cas. On choisissait les plus audacieux, les plus imprudents des moines : chargés de la bulle des indulgences et de quelques reliques, ils parcouraient les villes et les campagnes, pérorant en place publique, vantant l'efficacité de leur marchandise, employant souvent des moyens très méprisables pour tirer l'argent du peuple. Ces charlatans étaient fort nombreux pendant les quatorzième et quinzième siècles, et fort décriés par les écrivains de ces temps; on les qualifiait de quêteurs de pardons, de porteurs de rogatons. (*Voyez* les Glossaires de Ducange et de dom Carpentier, au mot *Reliquiæ*, etc., etc.) En 1538 François Ier fit saisir treize cents et tant de livres que ces quêteurs avaient levées sur les personnes crédules, et les fit livrer à l'Hôtel-Dieu de Paris. (*Registres manuscrits du parlement*, au 30 septembre 1538.)

rait que de celle qui se manifesta en 1202. Il s'agissait notamment des droits que l'évêque Eudes prétendait exercer sur l'église de Sainte-Geneviève et sur les habitants des environs : il fut conclu entre les parties un accord par lequel il était permis à l'évêque et à l'archidiacre de Notre-Dame d'excommunier à leur gré les habitants de la paroisse de Sainte-Geneviève, avec défense aux prêtres desservants de cette paroisse d'admettre dans son église ces habitants excommuniés. Cependant on mit vingt-six paroissiens et leurs épouses à l'abri des coups des excommunicateurs. Ces privilégiés étaient des artisans, employés par les moines, et des domestiques de l'abbaye : on remarque, parmi eux, quatre cuisiniers et trois écuyers de l'abbé (1). Les excommunications produisaient beaucoup, les malheureux qui en étaient frappés se trouvaient obligés d'acheter leur absolution.

L'abbaye de Sainte-Geneviève était le chef-lieu d'une congrégation composée de neuf cents maisons en France ; elle nommait à plus de cinq cents cures, dont elle disposait toujours en faveur de ses religieux. L'abbé était électif, portait le titre de général, et jouissait du droit, bien glorieux pour un abbé, de se parer, en officiant, de la crosse, de la mitre et de l'anneau.

La bibliothèque de cette abbaye était et est encore publique. Son plan présente une croix. Au centre, ou point d'intersection, est un dôme dont le plafond fut peint, en 1730, par Restout père. On comptait, dans cette bibliothèque, près de quatre-vingt mille volumes imprimés. Le nombre en est beaucoup augmenté depuis la révolution ; les quatre salles sont ornées de bustes et de plusieurs objets de curiosité.

L'église, réparée sous le règne de Charles VIII et de Henri IV, a été démolie en 1807. Avant d'opérer cette démolition, on ordonna des fouilles qui mirent à découvert, au-dessous du grand autel, environ quinze sarcophages, dans un état de désordre et de bouleversement. Quatre de ces tombeaux et leurs couvercles, de pierre franche, d'un grain fin, offraient extérieurement de petites croix gravées sans régularité; les autres étaient en plâtre ou en pierre tendre dite lambourde. Tous ces tombeaux avaient été ouverts ou spoliés,

(1) *Innocenti III Epistola*, t. I, p. 682.

sans doute, par les Normands. Les tombeaux de Clovis, de Clotilde, ont dû éprouver le même sort; et le corps de sainte Geneviève paraît n'avoir pas été plus respecté par ces barbares (1).

Les squelettes que renfermaient ces tombeaux étaient couverts d'une superficie de phosphate de magnésie en efflorescence, mêlé d'une grande quantité de petits cristeaux. Les os, très friables, tombaient en poudre en les touchant. Ceux de deux squelettes avaient, depuis les côtes jusqu'à la moitié des jambes, reçu une couleur violette très foncée, couleur résultant évidemment de la décomposition des corps.

Dans cette démolition n'a pas été comprise une tour carrée fort élevée, qui se trouve engagée dans les anciens bâtiments de l'abbaye, aujourd'hui collége de Henri IV. Sa partie inférieure est d'un style qui appartient au onzième siècle, celui de sa partie supérieure est un ouvrage du treizième.

Le culte de Sainte-Geneviève a été transféré à Saint-Etienne-du-Mont, puis à la nouvelle église nommée Panthéon.

Saint-Étienne-du-Mont, église paroissiale, située à côté de l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève. Elle doit son origine à une chapelle basse, attenante à cette dernière église, et portant le nom de *Chapelle du Mont*.

Si l'on en croit Guillaume le Breton, elle portait, en 1221, le titre d'église; elle était accompagnée d'une aumônerie. *Domus eleemosynæ ante ecclesiam Sancti Stephani de Monte*, la maison de l'aumônerie devant Saint-Etienne-du-Mont. Cette maison fut, à la fin de juillet 1221,

(1) Suivant la lettre qu'Étienne, abbé de Tournay, écrivit à l'évêque de Londres, ce corps saint ne fut point respecté par les Normands. Il fut brûlé avec l'église : « Ils « n'épargnèrent, dit-il, ni le lieu saint, ni « le corps de la vierge, ni ceux des autres « saints qui y reposaient, et ne montrèrent « aucune révérence pour eux. »

L'auteur anonyme des Miracles de sainte Geneviève dit que le corps de cette sainte fut, pendant cinq ans, hors de son église, à cause des ravages des Normands, et qu'après ce temps il y fut rétabli. Lequel croire? Un légendaire mérite-t-il plus de confiance qu'un abbé qui écrit confidentiellement à un évêque? (*Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 72, note *d*.)

frappée par le tonnerre. Le même jour, il tomba sur l'église Notre-Dame [1].

Ce fut après cet accident, qu'en 1222 on demanda au pape Honorius III l'autorisation de faire reconstruire l'édifice de Saint-Etienne-du-Mont sous de plus grandes proportions, et de l'ériger en église paroissiale, qui pût servir aux habitants du quartier, dont le nombre s'augmentait depuis que Philippe-Auguste avait fait entourer Paris d'une enceinte.

Cette nouvelle église fut entièrement assujettie à celle de Sainte-Geneviève : elles différaient entre elles comme un vassal diffère de son seigneur. L'église vassale n'eut point la permission d'avoir une porte particulière. On ne pouvait y entrer qu'en passant par la maîtresse église.

En 1491, le bourg de Sainte-Geneviève devenant toujours plus populeux, les marguilliers de Saint-Etienne-du-Mont demandèrent à l'abbé quelques toises de terrain et quelques vieux bâtiments voisins pour agrandir leur église; ils demandèrent aussi la permission d'élever leurs clochers, d'avoir quatre cloches et une porte particulière. L'abbé, moyennant une somme d'argent, consentit à ces diverses demandes, à l'exception de la dernière qu'il refusa obstinément : ce ne fut qu'en 1517, époque où l'on construisit presque entièrement l'église, que l'abbé permit au curé et aux marguilliers de Saint-Etienne-du-Mont d'avoir une entrée particulière et d'ouvrir une porte.

La façade principale de cette église, qui affecte la forme pyramidale, et où se trouvent mélangés les genres grec et sarrasin, offre un caractère étrange qui n'est pas sans agrément. La première pierre en fut posée, en 1610, par la première femme de Henri IV, Marguerite de Valois, qui, pour avoir cet honneur, donna la somme de trois mille livres.

L'ensemble du bâtiment, construit au commencement du seizième siècle, est dans le style sarrasin qui s'y montre avec tous les raffinements, toutes les gentillesses et les formes délicates ou élégantes que les architectes de cette époque donnaient à leurs constructions. Le jubé, ses ornements, ses deux escaliers qui s'élèvent, chacun en contournant le fût d'une colonne, jusqu'aux galeries supérieures ; ces galeries qui règnent autour du chœur, sont des modèles, sinon de bon goût, au moins de légèreté et de délicatesse.

La voûte très surbaissée de ce jubé est dans le goût du temps, où déjà on avait adopté cette forme opposée à celle de l'architecture sarrasine. Ce jubé a été achevé en 1600, comme l'indique ce millésime qui s'y trouve. Au milieu de la voûte de la croisée pend et descend de deux toises ce qu'on nomme vulgairement cul-de-lampe ou clef pendante. Cette construction est formée des nervures de la voûte qui, après en avoir suivi la courbure, redescendent en s'unissant, et présentent une masse suspendue et sans appui. Ce tour de force dans l'art de construire cause aux spectateurs plus d'étonnement que de plaisir.

Les fûts des colonnes, dont la longueur est démesurée, sont dépourvus de chapiteaux. Les nervures des voûtes naissent du nu de la colonne. L'église de Saint-Nicolas-des-Champs offre un autre exemple d'une pareille construction.

Les arcades de la nef appartiennent au dix-septième siècle.

Les vitraux, qui sont du seizième, méritent de fixer l'attention des amateurs de la peinture sur verre.

Une seule tour qui s'élève au nord de l'édifice sert de clocher : elle est fort élevée, et son architecture est d'un genre peu ordinaire.

L'intérieur de cette église renfermait quelques objets intéressants : trois bas-reliefs de Germain Pilon, plusieurs tableaux, et notamment un de Lesueur. La chaire à prêcher, sculptée par Claude Lestocard, d'après les dessins de La Hire, peut servir de modèle en ce genre.

On y a placé un tableau de M. Abel de Pujol, représentant saint Etienne prêchant l'Evangile.

La chapelle de la Vierge, située au rond-point de l'église, offre l'épitaphe latine du célèbre Blaise Pascal. Cet auteur des *Lettres provinciales* mourut en 1662, à l'âge de trente-neuf ans. Ce monument, qui ne consiste que dans une pierre gravée, est suffisamment orné par le nom du défunt.

Dans cette même chapelle, on voit quelques petits tableaux votifs. Il faut distinguer celui qui représente l'intérieur de cette église, peint, en 1808, par M. Gosse.

Dans la croisée deux très grands tableaux, qui se font face, décoraient l'ancienne

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 775.

église de Sainte-Geneviève ; ils furent votés par les échevins de Paris; l'un, à l'occasion de la famine causée par l'hiver de 1709, fut peint par de Troy; l'autre, à l'occasion de deux autres années de famine, fut voté en 1669, et peint par Largillière.

Vers la fin du seizième siècle, le curé de Saint-Etienne-du-Mont se plaignit à Pierre de Gondy, évêque de Paris, qu'un de ses paroissiens, nommé Michaud, qui venait de se marier, et dont il devait bénir le lit nuptial, l'avait fait attendre jusqu'à minuit. L'évêque, d'après cette plainte, décida qu'à l'avenir la bénédiction du lit nuptial se donnerait pendant le jour, ou au moins avant le souper de noces (1).

La nouvelle église de Sainte-Geneviève, ci-devant le *Panthéon*, où depuis 1822 le culte de cette patronne a été transféré, est la paroisse du douzième arrondissement.

SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, église paroissiale, située rue de ce nom.

La nouvelle enceinte dont Philippe-Auguste ordonna la construction autour de Paris, en morcelant les propriétés et les terres seigneuriales, fit naître plusieurs querelles entre les seigneurs, notamment entre l'évêque, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et l'abbé de Sainte-Geneviève. Il fallut du temps pour concilier tant d'intérêts. Il fut enfin convenu, pour dédommager l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de ses pertes, que cette abbaye serait autorisée à faire bâtir pour elle deux églises dans la nouvelle enceinte de Paris; l'une fut celle de Saint-André-des-Arts, et l'autre de Saint-Damien. Les églises étaient alors considérées comme propriétés particulières, comme un domaine productif.

La construction de celle de Saint-André était commencée en 1210, sur le territoire appelé de Lias ou de Laas, nom d'où, à ce qu'il paraît, est dérivé celui des Ars que portait cette église, et que porte encore la rue où elle était située. On a écrit Saint-André-des-Ars, des Arcs, et enfin des Arts ; mais, pour conserver à ce mot son orthographe originelle, il faut écrire des *Ars*.

Au seizième siècle, une grande partie de cette église, et notamment la nef, fut reconstruite. Le chœur resta dans son état primitif. La façade principale était un ouvrage du dix-septième siècle. Sur le grand autel on voyait un tableau de Restout, et aux côtés du sanctuaire deux tombeaux : l'un d'Anne Martinosi, princesse de Conti, morte en 1672, exécuté sur les dessins de Girardon ; et l'autre, de François-Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, son époux, décédé en 1683. Ce dernier tombeau est l'ouvrage de Coustou l'aîné, à qui l'on pouvait reprocher l'inconvenance de placer dans un sanctuaire des chrétiens la déesse Pallas, qu'on y voyait appuyée sur un lion, et tenant le médaillon du prince. Ces monuments ont été transférés au ci-devant Musée des monuments français.

Plusieurs personnes distinguées avaient leur tombeau dans cette église : Claude Léger, qui en fut le curé, et dont les vertus bienfaisantes recommandent la mémoire à la postérité ; Le Nain de Tillemont, savant historien; Nanteuil, habile graveur ; Charles Dumoulin, Henri d'Aguesseau, deux hommes dont le barreau s'honore; La Motte-Houdard, de l'Académie française ; l'abbé Le Batteux, littérateur estimé ; sur le monument consacré à ce dernier, on lisait : *Amicus amico.*

La famille De Thou avait, dans cette église, une chapelle destinée aux tombeaux et à la mémoire de ses membres, dont plusieurs ont acquis une célébrité durable.

On y lisait une épitaphe en vers français de Mathieu Chartier, conseiller au parlement, surnommé le père des pauvres ; elle était remarquable par l'énergie de la pensée et de l'expression.

Une chapelle de cette église avait appartenu à Jacques Coctier, et renfermait

(1) Les curés anciennement ne permettaient point aux nouveaux époux de coucher ensemble avant la bénédiction du lit nuptial, bénédiction qu'ils se faisaient toujours payer. D'autres curés, et même des évêques, ne se bornaient pas à exiger le droit de la bénédiction du lit nuptial; ils défendaient aux nouveaux époux de consommer le mariage pendant les trois ou quatre premiers jours qui suivaient sa célébration à l'église. Pour s'exempter de cette servitude gênante, les plus pressés ou les plus riches payaient M. le curé ou M. l'évêque. Ces prêtres établissaient des règles prohibitives, afin de vendre la permission de les transgresser. On ferait des volumes si l'on voulait recueillir tous les exemples de cette exaction féodale, toutes les discussions, procès et jugements qu'elle a occasionnés.

ses cendres. Cet homme fut le médecin de Louis XI ; par ses prédictions menaçantes, il faisait peur à ce méchant roi qui, comme on sait, était l'effroi de tous ses sujets.

On voyait aussi dans une chapelle un *ex-voto* placé par Armand Arouet, frère de Voltaire.

Le vitrage d'une des chapelles représentait Jésus-Christ placé sous un pressoir ; au bas de cette représentation on lisait ce passage d'Isaïe : *Quare rubrum est indumentum tuum ? Torcular calcavi solus.*

Cette église, supprimée en 1790, fut démolie dans la suite. Cette démolition a laissé vide un emplacement qui donne de l'aisance et de la salubrité aux maisons voisines et à plusieurs rues qui viennent y aboutir.

SAINT-CÔME et SAINT-DAMIEN, église pa-



Monnaies carlovingiennes.

roissiale située au coin de la rue de La Harpe et de celle de l'Ecole-de-Médecine, ci-devant des Cordeliers, et fondée à la même époque et par le même motif que le fut l'église de Saint-André-des-Ars, dont je viens de parler.

Cette église resta assujettie à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés jusqu'en 1345, époque d'une querelle très vive et même sanglante, qui s'éleva entre les étudiants de l'Université et les serviteurs de cette abbaye. Par l'accord qui fut conclu, la nomination de la cure de Saint-Côme fut attribuée à l'Université.

Les bâtiments de cette église existent encore et n'ont rien de remarquable. Quoique ses dépendances fussent très circonscrites, il s'y trouvait un cimetière, des charniers, et un lieu où se rendaient, le premier lundi de chaque mois, des chirurgiens pour y visiter les pauvres malades, et leur donner des consultations gratuites. Un petit bâtiment était destiné à cette bonne œuvre.

On voyait, dans cette église, les tombeaux d'Omer Talon, de Nicolas de Bèze, dont l'épitaphe fut composée par son neveu, le célèbre Théodore de Bèze; de Claude d'Espence, docteur en théologie; de M. de La Peyronnie, chirurgien du roi, mort en 1747.

Je ne dois pas omettre, en parlant des morts enterrés dans cette église, un fait qui constate à la fois les écarts de la nature et les coutumes odieuses de la féodalité. Dans le cimetière de cette église fut enterré François Trouillac qu'une étrange difformité rendit célèbre et malheureux. Dès l'âge de sept à huit ans, il lui était crû une corne au front, qu'il avait grand soin de cacher. Il travaillait à une charbonnière, dans la forêt du Maine, lorsque le marquis de Lavardin, étant à la chasse, le fit arrêter parce qu'il n'avait pas devant ce seigneur ôté son bonnet qui cachait sa corne. Ce malheureux fut ensuite conduit à la cour de Henri IV, comme une curiosité. Ce roi le donna à un de ses valets pour en tirer profit, dit l'Estoile dans son journal de Henri IV. François Trouillac, promené de foire en foire, devenu un objet de risée publique, en mourut de chagrin. On lui fit cette épitaphe ridicule :

Dans ce petit endroit à part,
Gist un très singulier cornard ;
Car il l'était sans avoir femme.
Passants, priez Dieu pour son âme.

Cette église, supprimée en 1790, sert aujourd'hui d'atelier à un menuisier.

SAINT-HILAIRE, église paroissiale, située rue du Mont-Saint-Hilaire, nº 2. Elle existait, dans le douzième siècle, avec le titre d'oratoire. Vers l'an 1200, on la voit figurer en qualité de paroisse. La population, qui s'accroissait toujours dans Paris, nécessitait de pareilles érections. Le portail, construit au treizième siècle, fut, ainsi que l'édifice, entièrement réparé au commencement du dix-huitième.

On y voyait le tombeau en marbre de Louis-Hercule Raymond Pelet, écolier, mort, âgé de dix ans, en 1747. Son épitaphe se terminait par ces mots extraordinaires : *Sancte puer, ora pro nobis*.

En 1513, cette église fut profanée par les coups que se portèrent deux peintres qui s'étaient vivement disputés sur la question de savoir si, dans un tableau d'Adam et d'Eve, ces personnages, qui n'avaient pas eu de mère, devaient être représentés avec un nombril.

Cette église a été démolie vers l'an 1795 ; elle est remplacée par une maison particulière.

SAINT-HONORÉ, église paroissiale, située rue de ce nom. Vers l'an 1204, Renold Chereins, boulanger, et son épouse donnèrent neuf arpents de terre qu'ils possédaient hors des murs de Paris, pour l'entretien d'un prêtre destiné à desservir une petite chapelle qu'ils se proposaient de bâtir. Le prieur de Saint-Martin leur céda un arpent de terre près de là, sur lequel ils firent élever la chapelle. Les fondateurs y établirent ensuite des chanoines; puis des personnes dévotes concoururent à ce pieux établissement, en augmentant les dotations et le nombre des chanoines.

Cette église, située près de la place aux Pourceaux, en porta le nom. Dans la pièce intitulée les *Moustiers de Paris*, on lit :

Et saint Honoré aux Porciaux (1).
Et saint Huistace de Champiaux.

Il fallait aux fondateurs une dévotion robuste pour surmonter les nombreux obstacles qui s'offraient lors de pareils établissements, et pour satisfaire à toutes les prétentions des seigneurs ecclésiastiques qui avaient toujours des intérêts contraires, des droits à opposer, et des indemnités à exiger. La fondation de cette église, sa dotation, les élections des chanoines devinrent une source de discordes entre l'évêque de Paris et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois : leurs querelles à ce sujet furent scandaleuses par leur vil motif et par leur longue durée. Elles n'étaient pas encore terminées à la fin du dix-septième siècle.

L'église de Saint-Honoré fut, en 1579, agrandie et réparée : l'édifice n'était ni beau ni vaste. On voyait sur le grand autel un des meilleurs tableaux qui avait pour sujet une Présentation au temple.

Dans une chapelle, à droite, était placé le tombeau du fameux cardinal Dubois, tombeau exécuté sur les dessins de Coustou le jeune.

Ce monument, fait pour être placé à

(1) La place où le marché aux Pourciaux fut, après la construction de l'enceinte de Charles V, transférée au dehors de cette enceinte, sur un emplacement que traverse aujourd'hui la rue Sainte-Anne.

gauche de l'église, [illegible] droite, de sorte que la figure du cardinal représenté à genoux sur son tombeau, au lieu de regarder l'autel, lui tournait le dos.

La situation inconvenante de ce tombeau fut considérée comme le symbole de la conduite peu religieuse du défunt.

M. Couture, recteur de l'Université, fut chargé de faire l'épitaphe de ce cardinal. Il ne pouvait décemment dire la vérité sur les faits et gestes du défunt ; il ne pouvait lui donner des éloges sans encourir le blâme public ; il se tira avec adresse de cette difficulté. Il avait à parler d'un homme dont la conduite honteuse était couverte par le voile des fonctions éminentes qu'il avait remplies, des titres et des dignités séculières et ecclésiastiques dont il fut gratifié : il s'attacha uniquement à dénombrer ces titres pompeux, et à démontrer toute leur vanité ; il déchira l'enveloppe éclatante, et laissa à nu les vices dont il ne parla point. « Quel est « donc le mérite de ces titres ? (s'écrie-t-il, « après les avoir énumérés) Ils brillent « comme les couleurs fugitives de l'arc- « en-ciel ; ils ressemblent à la fumée qui « se dissipe et ne laisse rien après elle. » L'auteur finit par exhorter les passants à rechercher une gloire plus solide et plus durable, et nous apprend que le cardinal Dubois mourut en 1723.

Cette église a été démolie en 1792, et, sur son emplacement, ainsi que sur celui des maisons qui en dépendaient, on a établi des passages couverts bordés de boutiques, et la rue Montesquieu.

Saint-Nicolas-des-Champs, église paroissiale située rue Saint-Martin, et à côté de l'abbaye de ce nom. Elle dut, comme beaucoup d'autres, son origine à une simple chapelle que l'accroissement de la population fit convertir en église paroissiale. Ce changement s'opéra un peu avant 1220, puisqu'en cette année le prieur de Saint-Martin accorda un cimetière à la nouvelle paroisse. Au seizième siècle, devenue trop étroite pour le nombre des habitants qui s'y rendaient, cette église fut considérablement agrandie.

Cet édifice est d'une longueur disproportionnée à sa largeur. La nef, qui appartient à l'église primitive, a deux rangs de bas-côtés et des colonnes sarrasines dénuées de chapiteaux : de sorte que les nervures qui se déploient, en suivant les arêtes des voûtes, prennent leur naissance au fût de la colonne, et n'ont aucune pièce intermédiaire pour séparer ce fût de la naissance de la voûte.

La construction de la croisée et du chœur est d'un temps beaucoup plus moderne que celle de la nef.

Le chœur était orné de plusieurs tableaux de prix. Le grand autel, décoré de colonnes corinthiennes et de quatre anges en stuc, exécutés par Sarrasin, l'est aussi par un tableau de Vouet, représentant l'Assomption de la Vierge. La chapelle de la communion doit sa décoration à l'architecte B[illegible]lan.

Guillaume Budé, un des plus savants hommes de son siècle ; Pierre Gassendi, physicien célèbre : Henri et Adrien de Valois, frères, qui ont rendu de grands services à la science de l'histoire ; Théophile Viaud, poète français, qui fut condamné à être brûlé vif, mais qui ne le fut qu'en effigie, pour avoir composé un ouvrage intitulé *le Parnasse français ;* Laurent Magnière, sculpteur, etc., ont leur sépulture dans cette église.

Saint-Nicolas-des-Champs est aujourd'hui l'église paroissiale du sixième arrondissement.

Saint-Gervais, église paroissiale, située rue du Monceau-Saint-Gervais. J'ai déjà parlé de l'oratoire qui existait sous ce nom en l'an 576. Cet oratoire, situé au milieu d'un vaste et ancien cimetière, mentionné au commencement de cette histoire, était sans doute productif par ses revenus et par les offrandes que les fidèles y portaient, puisque, vers le commencement de la troisième race, les comtes de Meulan s'en emparèrent, et en jouirent pendant longtemps : ils le donnèrent depuis au monastère de Saint-Nicaise de Meulan. On ignore à quelle époque il fut érigé en paroisse. En 1212, pour la première fois, Saint-Gervais figure en cette qualité dans un acte contenant les redevances que le curé de cette église payait à l'église de Notre-Dame. Je reviendrai dans la suite sur cet établissement.

Saint-Pierre ou Saint-Père, église paroissiale, située rue des Saints-Pères. C'est ainsi qu'était nommée une chapelle dont on ignore l'origine, et qui existait, sous le règne de Philippe-Auguste, avec la qualité de paroisse du bourg Saint-Germain. On construisit dans la suite, près de cette église, une maladrerie, ou hôpital, qui a

depuis reçu le nom de la Charité. Nous en parlerons dans la suite.

SAINT-JEAN-EN-GRÈVE, église paroissiale, située derrière l'Hôtel-de-Ville, C'était, comme la plupart des églises de Paris, une chapelle que l'accroissement de la population fit ériger en paroisse. Vers l'an 1212, elle obtint ce titre, qui lui fut vivement disputé par le curé de Saint-Gervais, dont l'église était voisine. Je passe sous silence les longs et ennuyeux débats occasionnés par l'institution de cette nouvelle paroisse. Cette église fut rebâtie en 1326 ; j'en parlerai à cette époque. Il suffira de dire, quant à présent, que la salle Saint-Jean de l'Hôtel-de-Ville en faisait partie.

COUVENT DES MATHURINS, situé rue de ce nom. Il existait depuis deux ou trois ans seulement, en 1209, avec le nom des Mathurins, parce qu'il remplaçait un hôpital dédié au saint de ce nom, saint qui autrefois était fameux par la guérison des personnes atteintes de folie. Les Mathurins étaient qualifiés de religieux de la Très-Sainte-Trinité, de la rédemption des captifs. Jean de Matha, docteur à Paris, et Félix de Valois, furent les auteurs de cette institution, dont le but, très louable, consistait à racheter des musulmans les esclaves chrétiens, et des chrétiens les esclaves musulmans qu'ils donnaient en échange.

Ces religieux vivaient d'une manière simple et austère. Ils ne se servaient que d'ânes pour monture, c'est pourquoi le peuple les nommait les Frères aux ânes.

Rutebeuf, dans sa pièce de vers intitulée *les Ordres de Paris*, donne à ces religieux des éloges qu'il est loin d'accorder aux autres monastères de cette ville. L'épitaphe suivante, que j'ai vue gravée sur une table de bronze fixée dans le mur du cloître de cette maison, tend à prouver que ces religieux se faisaient honneur des travaux les plus serviles :

Ci gist léal Mathurin,
Sans reprouche bon serviteur,
Qui céans garda pain et vin,
Et fust des portes gouverneur.
Paniers ou hottes, par honneur,
Au marchié volentier portoit,
Fort diligent et bon sonneur ;
Dieu pardon à l'âme lui soit.

Les marbres précieux abondaient dans cette église. Quatre colonnes composites de grande proportion, en brocatelle jaune antique, décoraient le grand autel. Le tabernacle était orné de dix colonnes de marbre de Sicile; deux chapelles latérales l'étaient de colonnes de brèche antique, et six belles colonnes soutenaient la grille qui séparait le chœur de la nef.

Ce couvent et son église étaient les lieux où l'Université de Paris tenait ses assemblées et célébrait ses solennités religieuses.

Dans le cloître, on voyait la tombe et les figures, gravées au trait sur la pierre, de deux écoliers, l'un nommé Léger Dumoussel, et l'autre Olivier Bourgeois, qui, ayant volé et assassiné des marchands sur un chemin, furent poursuivis, arrêtés et pendus par le prévôt de Paris. L'Université se récria de toutes ses forces contre cet acte de justice, fit valoir ses droits, ses priviléges, menaça de fermer les écoles de Paris, et parvint à faire condamner le prévôt de cette ville aux humiliations suivantes. Il fut contraint de détacher lui-même du gibet les deux écoliers pendus, de leur donner à chacun un baiser sur la bouche, de les faire conduire sur un char couvert d'un drap mortuaire, escorté de ses sergents et archers, et suivi d'une procession de curés et de religieux, au parvis de Notre-Dame, pour les présenter à l'évêque, et de là dans l'église des Mathurins, où le cortége remit ces corps au recteur de l'Université, qui, le 15 mai 1408, les fit inhumer honorablement. Ainsi, par respect pour les priviléges de l'Université, le cours de la justice était interrompu et les crimes restaient impunis.

Un prêtre de cette maison prêcha, en 1409, devant le roi Charles VI, et lui exposa le tableau des cruautés qui se commettaient sous son règne, lui disant qu'il était mal conseillé, et que des traîtres troublaient ce royaume. Le cardinal de Bar, qui assistait à ce sermon, croyant se reconnaître à ce portrait, au mot de traître, s'emporta vivement contre le prédicateur, lui donna, en pleine église, un démenti, et le traita de vilain chien.

Ce couvent, bâti sur une partie de l'emplacement du palais des Thermes, est devenu, dès l'an 1790, une propriété particulière. L'église est démolie.

COUVENT DES JACOBINS, Dominicains ou Frères Mineurs, situé rue Saint-Jacques. Cet ordre religieux eut, comme beaucoup d'autres, une origine merveilleuse. Saint Dominique, son fondateur, en priant Dieu dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, fut gratifié d'une vision qui lui apprit sa mis-

sion apostolique. Le pape Innocent III, dit-on, fit un rêve qui le détermina à confirmer la mission de Dominique. Ainsi une vision et un rêve furent les causes de cette institution.

Saint Dominique, tout dégouttant du sang des Albigeois, qu'il prétendait avoir convertis par des massacres, vint à Paris en l'an 1219. Il vit avec plaisir que les sept moines de son ordre qu'il avait envoyés dans cette ville pour y fonder un couvent s'étaient fait beaucoup de prosélytes, et que ce nouveau monastère comptait déjà trente religieux. Ils s'étaient d'abord établis dans une maison destinée aux pèlerins, près de laquelle était une chapelle de Saint-Jacques. Les nouveaux desservants de cette chapelle acquirent une telle réputation que son nom fut donné à la rue où elle était située, et que les religieux dominicains reçurent celui de Jacopins, puis de Jacobins, qui en dérive. Je continuerai, dans la période suivante, l'historique de ce couvent.

Abbaye Saint-Antoine-des-Champs, aujourd'hui hôpital Saint-Antoine, situé rue du Faubourg de ce nom. Elle fut fondée en 1198, par Foulques de Neuilly, le plus célèbre prédicateur de son temps, qui, en outre, faisait beaucoup de miracles. Il guérissait toutes sortes de maladies par l'imposition des mains et le signe de la croix. Il donnait la lumière aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, dit l'auteur des *Grandes Chroniques de France*, qui ajoute que plusieurs n'y croyaient guère : aucun ne les croyent pas légièrement. Sans doute qu'alors il ne resta plus de malades à Paris. Il s'associa Pierre de Roussy, autre prédicateur, qui, par ses sermons, convertit plusieurs usuriers et femmes publiques de Paris. « Et aussi, « ajoute-t-il, les folles femmes qui se met« taient aux bordeaux et aux carrefours « des voyes (des rues), et s'abandon« naient, pour petit prix, à tous, sans « avoir honte ni vergogne (1). »

Ces femmes prostituées, après avoir entendu Foulques de Neuilly, se coupèrent les cheveux et renoncèrent à leur infâme métier. Les unes firent des pèlerinages, nu-pieds et en chemise, les autres furent recueillies par le prédicateur, et devinrent les premières religieuses de ce monastère qui, dans la suite, reçut des accroissements considérables, et fut honoré du titre d'abbaye royale.

L'abbaye de Saint-Antoine était environnée de fortes murailles, et formait une espèce de bourg. Ce fut vers une partie des fossés de cette abbaye que Louis XI conclut, en 1465, une trève avec les princes armés contre lui, pendant la guerre dite du *bien public*. Cette trève fut violée par ces princes rebelles ; et, dans la suite, ce roi fit élever en ce lieu une croix dont, en 1562, on déterra une pierre où se trouvait l'inscription suivante :

L'an M. CCCC. LXV fut ici tenu le landit des trahisons, et fut par une tresve qui furent données : maudit soit-il qui en fut cause.

Ce monument ne fut dressé qu'en 1479, comme le prouve le compte du domaine de cette année, fol. 378. On y lit : « A Jean « Chevrin, maçon, pour avoir assis, par « ordonnance du roi, une croix et épita« phe près la grange du roi, au lieu que « l'on appelle le Fossé des trahisons, der« rière Saint-Antoine-des-Champs. »

Cette abbaye donna son nom à la rue qui y conduisait, et au faubourg où elle est située.

Les bâtiments de ce monastère et le sanctuaire de son église furent, vers l'an 1770, reconstruits sur les dessins de l'architecte Lenoir, surnommé le Romain. Ils sont vastes et commodes.

L'église était richement décorée. On y voyait plusieurs tombeaux de personnes distinguées par leur rang élevé, de princes, princesses, et notamment ceux de Jeanne et de Bonne de France, filles du roi Charles V.

Cette abbaye fut supprimée en 1790, et ses bâtiments reçurent depuis une destination plus utile. Un décret de la convention nationale, du 17 janvier 1795, les convertit en un hôpital, assimilé à celui de l'Hôtel-Dieu. Il sera parlé de son état présent à l'article des *Hôpitaux civils*.

Hôpital de la Trinité, situé au coin des rues Saint-Denis et Grenétat. Pendant que Foulques de Neuilly et Pierre de Roussy prêchaient, convertissaient des femmes publiques, et les réunissaient en communautés religieuses ; que Philippe-Auguste recevait, en 1198, des sommes considérables des juifs pour les rétablir, après les avoir chassés et s'être emparé de

(1) *Grande Chronique de France*, t. II, f. 25, verso.

leurs richesses en 1181 : pendant que ce roi, excommunié par le pape pour avoir changé d'épouse, chassait les évêques de leurs siéges, les abbés de leurs monastères, les curés de leurs paroisses, confisquait leurs revenus, mettait en fuite l'évêque et les curés de Paris, qui avaient adhéré à la sentence du pape ; pendant que les écoliers de cette ville se battaient contre ses habitants, que le prévôt Thomas maltraitait ces écoliers, et que le roi, à son tour, maltraitait le prévôt ; pendant que l'évêque de Paris se disputait scandaleusement avec l'abbé de Sainte-Geneviève, deux particuliers paisibles, obscurs, Jean Palée et Guillaume Estuacol, s'occupaient du malheur des pauvres, dont la multitude croissante accusait les vices du gouvernement. Ils essayaient de réparer quelques-uns de leurs funestes effets, en fondant un hôpital pour les pauvres malades.

Cet établissement fut d'abord nommé l'hôpital de la Croix-de-la-Reine, et dans la suite il reçut le nom de la Trinité. Il éprouva, de la part des seigneurs ecclésiastiques, de grandes difficultés : leurs droits et leurs priviléges étaient des obstacles continuels aux institutions les plus utiles.

Il fut établi, pour le service de cet hôpital, une communauté de frères, qui, peu fortunés eux-mêmes, portaient des secours aux pauvres, et donnaient l'hospitalité aux pèlerins. Il leur était défendu, par leurs statuts, de montrer à cheval ; ils ne voyageaient que sur des ânes : c'est pourquoi ils furent nommés frères âniers, ou frères de la Trinité-aux-Anes, comme on le voit dans la pièce des *Moustiers de Paris.*

Et la Trinité aux Asniers,
Li saint du Moustier aux Templiers.

Il fallait des prêtres pour desservir la chapelle : on y plaça des religieux Prémontrés d'Hermières. Cette introduction fut très fatale à cet établissement. Les religieux ne tardèrent pas à s'emparer des propriétés de la maison : dès lors elle cessa d'être utile aux pauvres. L'hospitalité n'y fut plus exercée : ces moines se firent à eux-mêmes le bien qu'ils devaient faire aux autres

Rutebeuf, qui écrivait au treizième siècle, reproche à ces religieux d'être devenus riches, et d'avoir renoncé aux ânes et pris des chevaux pour montures.

Cil de la Trinité,
Ont grande fraternité,
Bien se sont aquité ;
D'asnes ont fait roncin ;
Papelart et beguin,
Ont le siècle honi.

Vers la fin du quatorzième siècle, ces religieux louèrent la plus grande salle de cet hôpital à des comédiens nommés les confrères de la Passion, dont je parlerai dans la suite.

Ces comédiens y tinrent leur spectacle jusqu'à l'an 1545, époque où le parlement destina les bâtiments de cet hôpital à l'éducation des orphelins des deux sexes, au nombre de cent garçons et de trente-six filles. Les artistes, qui s'y établissaient pour instruire ces orphelins, gagnaient leur maîtrise. Ces enfants assistaient aux enterrements ; on les connaissait sous le nom d'enfants bleus, à cause de la couleur de leurs habits.

Les bâtiments de cet hôpital furent entièrement démolis dans les premières années de la révolution : on a construit, sur leur emplacement, des maisonnettes disposées en rues régulières.

L'église, qu'on avait fait reconstruire en 1598, et dont le portail fut élevé en 1671, sur les dessins d'Orbay, a été démolie en 1817.

Hôpital de Sainte-Catherine, situé rue Saint-Denis, au coin méridional de la rue des Lombards ; fondé vers l'an 1184. Il porta d'abord le nom d'Hôpital des pauvres de Sainte-Opportune, et fut administré par des frères hospitaliers. Une bulle du pape Honoré III, du 17 janvier 1222, met cet hôpital sous la protection du saint-siége, et le nomme l'hôpital de la Maison-Dieu-Sainte-Catherine. Aux frères hospitaliers se joignirent des sœurs ; et cette réunion, qui existait au quatorzième siècle, ne se soutint pas au seizième. On ne sait quels désordres résultèrent de cet amalgame ; mais, en 1521, François Poncher, évêque de Paris, renvoya les frères et conserva les sœurs.

Ces religieuses de l'ordre de Saint-Augustin avaient, dans l'origine, pour principale obligation, celle de loger les pèlerins, de loger et de nourrir, pendant trois jours, les femmes ou filles qui cherchaient à entrer en condition, ou qui, venant à Paris pour d'autres affaires, n'avaient pas le moyen de se procurer un asile.

Les bâtiments de cet hôpital furent démolis pendant la révolution, et des mai-

sons particulières se sont élevées sur son emplacement.

A la suite de la notice des églises et des maisons religieuses, il convient de placer celle des établissements non moins utiles, des collèges et des écoles qui, pendant cette période, commençaient à prévaloir à Paris; j'y joindrai la notice des institutions civiles.

Collége de Constantinople ou Collége Grec, situé cul-de-sac d'Amboise, près la place Maubert. On a dit sans preuve qu'il fut fondé en 1206, à l'occasion du projet de réunion des églises grecque et latine. Quoi qu'il en soit, ce collége existait au quatorzième siècle; et, en 1362, mal administré, il tombait en décadence, puisqu'il n'y restait plus qu'un seul boursier. Alors Jean de la Marche le prit à loyer, et en forma un nouveau collége qui, dans la suite, reçut le nom de Petite-Marche, et fut, en 1420, réuni au collége de ce nom.

Collége des Bons-Enfants, situé dans la rue qui porte ce nom, près du Palais-Royal. C'est le second ou le troisième collége établi à Paris, et c'est le premier qu'on y ait fondé pour des nationaux : il le fut en 1208, par quelques personnes qui avaient contribué à l'établissement de l'église Saint-Honoré. Ce collége reçut d'abord le nom d'hôpital des pauvres Ecoliers: ils méritaient cette dénomination; car ces jeunes et malheureux élèves étaient obligés chaque jour, pour vivre, de demander l'aumône dans la ville, comme le faisaient plusieurs communautés religieuses. Dans la pièce intitulée les *Crieries de Paris*, on voit que chaque jour ils quêtaient du pain dans les rues de cette ville (1).

Les bons enfants orrez crier,
Du pain, nes veuil pas oublier.

Les libéralités de quelques personnes bienfaisantes, notamment celles du célèbre Jacques Cœur, procurèrent à ce collége un revenu suffisant; et les écoliers ne furent plus réduits à implorer la charité des habitants de Paris.

(1) On a vu à l'article de Saint-Nicolas-du-Louvre que cet établissement était, dans son origine, qualifié d'hôpital des pauvres Clercs; nous voyons ici que le collége des Bons-Enfants était nommé l'hôpital des pauvres Ecoliers, ce qui me fait conjecturer que Saint-Nicolas-du-Louvre était originairement un collége, et que les colléges à cette époque recevaient le titre d'hôpitaux.

Dès que ce collége eut obtenu de l'aisance, il devint la proie du chapitre de Saint-Honoré, auquel ses biens furent, en 1605, totalement réunis. Absorbée par ce chapitre, il ne resta de cette institution que le nom, encore porté par la rue où elle était située.

Collége des Bons-Enfants, situé rue Saint-Victor, nos 66 et 68. Il paraît qu'on donnait alors le nom de bons enfants aux jeunes gens qui se livraient à l'étude. C'est ainsi que par opposition on nommait mauvais garçons ceux qui vivaient dans la débauche et le brigandage. Il existe à Paris deux rues qui portent le nom de Mauvais-Garçons.

On ignore le nom des fondateurs et l'époque précise de l'établissement de ce collége. Il devait exister vers le règne de Philippe-Auguste, et avant l'an 1257, puisqu'en cette année le pape Innocent IV y autorisa la fondation d'une chapelle. Les bâtiments furent dans la suite occupés par un séminaire d'ecclésiastiques, sous la direction des prêtres de la maison de Saint-Lazare, et nommé séminaire de Saint-Firmin.

Dans les premiers jours de septembre 1792, de prétendus patriotes, envoyés par le pouvoir municipal, autorité suprême à Paris, firent arrêter, enfermer dans cette maison plusieurs ecclésiastiques, et les firent massacrer. Les détails de cette horrible scène, je les passerai sous silence; ils révolteraient l'écrivain et ses lecteurs (1).

En 1815, on a placé dans cette maison l'institution des Jeunes-Aveugles.

Ecoles de Paris. Philippe-Auguste sentit que les revenus de son fisc croissaient avec la population de Paris, et que cette population prospérait par la grande affluence d'écoliers qui venaient étudier dans cette ville.

Il voulut, pour les y maintenir, leur assurer beaucoup d'indépendance; il leur accorda des priviléges : on ne savait pas alors protéger autrement.

Un événement porta ce roi à manifester

(1) Ces massacres rappellent ceux qu'au mois de juin 1418 les Parisiens du parti du duc de Bourgogne exercèrent à Paris dans différents quartiers de cette ville, et notamment dans les prisons. (*Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, 1re partie, p. 40.)

ses dispositions bienveillantes envers ces écoliers : cinq d'entre eux furent tués dans une rixe dont je parlerai dans la suite ; il voulut prévenir de pareils malheurs.

Par une ordonnance de l'an 1200, ce prince veut que les habitants de Paris, qui seront témoins d'une insulte faite à un écolier, viennent en rendre témoignage en justice ; que ces habitants, lorsqu'ils verront un écolier frappé avec des armes, des bâtons ou des pierres, soient tenus de venir à son secours, d'arrêter l'agresseur et de le livrer à la justice.

Si l'agresseur n'est pas pris en flagrant délit, on informera contre lui ; et si, par l'enquête, il est trouvé coupable, quand même il nierait le fait, et offrirait de se purger par le duel ou par le jugement de l'eau, les officiers du roi en feront aussitôt justice.

Il est défendu au prévôt du roi, et à son officier, de mettre la main sur un écolier et de le conduire en prison. Si, par la gravité de son délit, il mérite d'être arrêté, il ne pourra l'être que par la justice du roi. Elle l'arrêtera sur le lieu, sans le frapper, à moins qu'il ne fasse résistance ; et elle le remettra à la justice ecclésiastique.

En aucun cas, on ne peut arrêter un écolier hors du flagrant délit.

Les serviteurs des écoliers jouiront des mêmes avantages (1).

Ce privilége, et quelques autres de la même nature, ouvrirent un vaste champ aux désordres. Les écoliers, sans crainte du prévôt et forts de la protection du roi, se livrèrent à tous les excès qu'inspire la fougue du jeune âge, enhardie par l'assurance de l'impunité.

Les insultes, les attaques, les combats de ces aspirants à la prêtrise se multiplièrent ; ils se trouvent très défavorablement mentionnés dans l'histoire de ce temps, et restent presque toujours impunis. On a vu qu'un prévôt du roi, pour avoir fait pendre deux écoliers coupables de vol et d'assassinat sur un chemin, fut contraint de faire une réparation solennelle, aussi humiliante pour lui qu'outrageante pour la justice (2).

Les écoles ont leurs vicissitudes. Celles de Paris s'étaient, du temps d'Abailard, rendues célèbres par une émulation admirable. Cette émulation, dit-on, ne se soutint pas. Le zèle pour l'étude se refroidit sous le règne de Philippe-Auguste ; plusieurs écrivains de ce temps s'en plaignent. Les cornificiens (c'est ainsi qu'on nommait alors les partisans de la barbarie) appelaient les hommes studieux bœufs d'Abraham, ânes de Balaam ; mais ces injures étaient-elles suffisantes pour arrêter la noble impulsion donnée à l'enseignement? Plusieurs autres causes durent concourir à ce refroidissement ; peut-être fut-il l'effet naturel de la marche de l'esprit humain qui, après de grands efforts, se ralentit ; toujours est-il certain qu'alors le zèle pour l'étude parut s'éteindre.

« Ils sont plus adonnés à la gloutonne-
« rie, disait, en parlant des écoliers, un
« écrivain de cette époque, qu'ils ne le sont
« à l'étude ; ils préfèrent quêter de l'ar-
« gent plutôt que de chercher l'instruction
« dans les livres ; ils aiment mieux con-
« templer les beautés des jeunes filles que
« les beautés de Cicéron..... toute science
« est avilie ; l'instruction languit, on n'ou-
« vre plus les livres (1). »

Il se trouvait cependant à Paris des écoliers studieux ; mais il ne paraît pas qu'ils fussent en grand nombre. Philippe Harveng, abbé de Bonne-Espérance, dans une de ses lettres, donne des témoignages d'estime aux étudiants de cette ville, qui, dit-il, aiment mieux être dans les écoles que dans les foires, lire des livres que de vider les verres, et qui préfèrent la science à l'argent (2).

La culture des lettres, pour être négligée, ne fut pas abandonnée : les connaissances acquises ne sont jamais entièrement perdues pour l'humanité. Paris conserva le feu sacré, et ses écoles prédominèrent celles des autres villes du royaume. « Des savants les plus illustres
« y professaient toutes les sciences ; on y
« accourait de toutes les parties de l'Eu-
« rope ; on y voyait renaître le goût atti-
« que, le talent des Grecs et les études de
« l'Inde (3). »

Tels sont les éloges que quelques con-

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 23, 24.

(2) *Voyez*, ci-dessus, *Couvent des Mathurins*.

(1) *Alanus, de Arte prædicationis*, cap. 36.

(2) *Dissertation sur l'état des sciences en France*, par l'abbé Lebeuf, t. II, p. 20, 21.

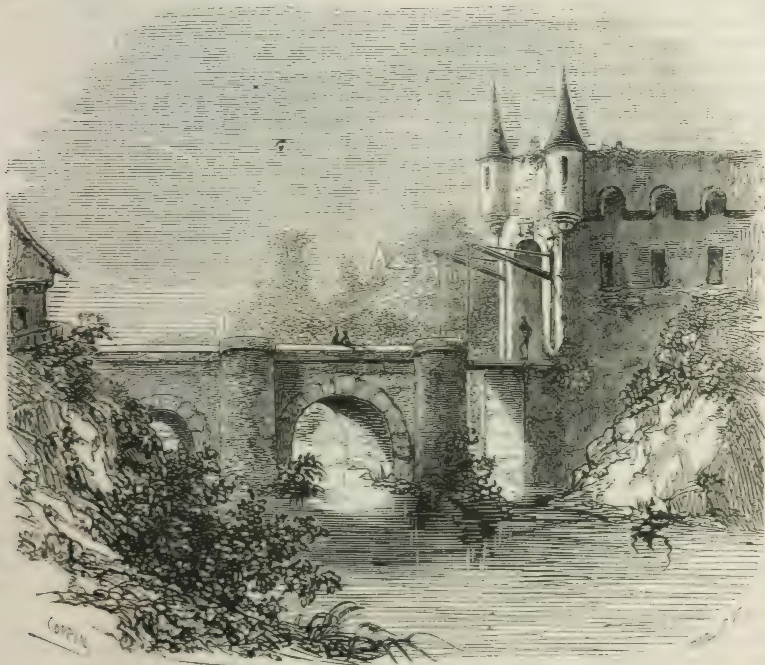
(3) *Dissertation sur l'état des sciences en France*, par l'abbé Lebeuf, t. II, p. 20, 21.

Paris. — Imp. Lacour, rue Soufflot, 18.

temporains donnent aux écoles de Paris. Je dois avertir que, lorsque les écrivains de ce temps entreprenaient de louer, ils s'en acquittaient avec une prodigalité sans bornes : l'exagération était leur figure favorite.

Les écoles de Paris ne reçurent que sous le règne de saint Louis le titre d'Université : j'en parlerai à cette époque.

Pré-aux-Clercs. A l'ouest et au nord de l'abbaye et du bourg de Saint-Germain étaient de vastes prairies qui s'étendaient depuis ce bourg jusqu'à la rivière de Seine, et depuis la rue des Saints-Pères jusqu'à l'esplanade des Invalides. Le nom de clercs s'appliquait alors à tous les ecclésiastiques, même aux étudiants de l'Université de Paris. Ces clercs étaient en



Ancienne Porte Saint-Martin.

usage de venir s'y promener, et de s'y permettre beaucoup de désordres.

Déjà, en 1163, une grande discussion s'était élevée entre les moines de Saint-Germain et les écoliers, au sujet du Pré-aux-Clercs ; et cette discussion parut assez grave pour être soumise au jugement du concile de Tours, où se trouvaient dix-sept cardinaux et cent vingt-quatre évêques : elle y occasionna de longs débats. Les clercs y furent condamnés à un éternel silence. On ne connaît point d'autres détails sur cette affaire.

En 1192, on voit, d'une manière plus certaine, le Pré-aux-Clercs figurer sur la scène historique. Les écoliers de Paris, qui regardaient ce pré comme leur propriété, y commirent divers excès. Les habitants du bourg de Saint-Germain voulurent les repousser ; un écolier y perdit la vie, d'autres furent blessés. Cette querelle sanglante en fit naître une autre entre les écoles de Paris et l'abbaye de Saint-Germain. Les deux partis invoquèrent l'autorité du pape qui ne prononça rien. Tel était le déplorable état de la législation, que des particuliers, pour une simple contestation de propriété, étaient obligés

de recourir à un prince étranger pour obtenir une décision.

Il paraît constant, par un règlement de l'an 1215, que les écoliers avaient la propriété de ce pré, ou au moins la faculté d'en jouir en s'y promenant : « Quant au « pré de Saint-Germain, autrement dit « le Pré-aux-Clercs, porte ce règlement, « il est dit qu'il restera aux écoliers dans « l'état qu'il leur a été adjugé. »

Le Pré-aux-Clercs, qui a subsisté jusque sous Louis XIV, fut presque toujours un théâtre de tumulte, de galanterie, de combats, de duels, de débauche et de sédition. J'en parlerai dans la suite.

Les Halles. Philippe-Auguste tira de la dépouille des juifs, qu'il venait de chasser de ses Etats, les moyens d'augmenter les produits de son fisc. En 1183, il fit, à l'instigation d'un de ses sergents, bâtir deux halles hors de Paris, dans une partie du territoire de Champeaux, où son aïeul Louis le Gros avait déjà, comme il a été dit, établi un marché. Il acheta des administrateurs de la maladrerie ou léproserie de Saint-Ladre ou Saint-Lazare une foire qu'il transféra dans ces halles : il les fit entourer d'une clôture de muraille percée de portes qui se fermaient pendant la nuit. Il y fit établir des étaux couverts, afin que les marchands y pussent abriter leurs marchandises dans les temps pluvieux.

Dans la Cité et devant l'église de la Madeleine il existait, avant cette époque, un marché qui fut, quelques années après, réuni aux halles de Champeaux.

Telle fut l'origine de l'établissement qu'on nomme aujourd'hui les halles : il reçut, dans la suite, divers accroissements.

Nouvelles Boucheries. Les fiers chevaliers du Temple, dont j'ai, dans le chapitre précédent, indiqué l'établissement, ne crurent pas déroger à leur noblesse en fondant une boucherie dans leur enclos, pour en tirer un revenu. Les bouchers de Paris, lésés dans leurs intérêts, s'opposèrent à cette nouveauté. Après plusieurs débats entre ces bouchers et la chevalerie du Temple, il fut convenu, en 1182, que la boucherie des Templiers leur resterait, mais qu'elle n'aurait que deux étaux, larges chacun de douze pieds. Le roi, pour dédommager les bouchers de la ville, leur accorda la faculté d'acheter et de vendre du poisson d'eau douce. On pense qu'ils établirent alors la poissonnerie de l'apport de Paris, et l'étendirent jusqu'à la rue Pierre-au-Poisson, appelée depuis la *Petite-Saulnerie*.

Pavé de Paris. En 1185, Philippe-Auguste, occupé de grandes affaires, dit l'historien Rigord, se promenant dans son palais royal (1), « s'approcha des fenêtres « où il se plaçait quelquefois pour se dis- « traire par la vue du cours de la Seine. « Des voitures, traînées par des chevaux, « traversaient alors la Cité, et, remuant « la boue, en faisaient exhaler une odeur « insupportable. Le roi ne put y tenir, et « même la puanteur le poursuivit jusque « dans l'intérieur de son palais. Dès lors « il conçut un projet très difficile, mais « très nécessaire ; projet qu'aucun de « ses prédécesseurs, à cause de la grande « dépense et des graves obstacles que pré- « sentait son exécution, n'avait osé entre- « prendre. Il convoqua les bourgeois et le « prévôt de la ville, et, par son autorité « royale, leur ordonna de paver, avec de « fortes et dures pierres, toutes les rues « et voies de la Cité (2). » Guillaume le Breton dit que ce pavé était composé de pierres carrées.

Quelques écrivains prétendent que Gérard de Poissy, attaché aux finances du roi, contribua aux frais de ce pavé pour la somme de onze mille marcs d'argent, ce qui semble douteux. On sait que Philippe-Auguste s'adressa, pour la confection de ce pavé, au prévôt et aux bourgeois de Paris qui, à ce qu'il paraît, payèrent tous les frais de cette entreprise.

Cette amélioration, quoique très imparfaite, a le mérite d'un premier exemple ; étendue et perfectionnée dans la suite, elle fut un bienfait pour Paris. Mais ce bienfait s'opéra avec lenteur ; car, sous Louis XIII, la moitié des rues de cette ville n'était point encore pavée.

Il ne faut pas croire, comme on l'a écrit complaisamment, que Philippe-Auguste étendit ce bienfait sur toutes les rues de Paris, ni qu'elles fussent pavées comme elles le sont aujourd'hui. On ne pava que les rues qui formaient ce qu'on nommait la Croisée de Paris, deux rues qui se croisaient au centre de cette ville, dont l'une se dirigeait du midi au nord, et l'autre de l'est à l'ouest.

(1) Aujourd'hui Palais-de-Justice.

(2) *Gesta Philippi Augusti. Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 16.

Ce pavé était composé de grosses dalles ou carreaux de grès, dont les dimensions en longueur et en largeur avaient environ trois pieds et demi, sur à peu près six pouces d'épaisseur, *quadratis lapidibus*, suivant Guillaume le Breton. L'abbé Lebeuf dit avoir vu plusieurs carreaux de ce pavé au bas de la rue Saint-Jacques, à sept ou huit pieds sous terre. C'est sans doute du nom de ce pavé qu'est dérivé celui de la rue des Petits-Carreaux, et les expressions proverbiales, laisser sur le carreau, pour dire renverser l'ennemi que l'on combat; être sur le carreau, pour être sans place, sans domicile, expression qu'on a depuis rendue par celle-ci : être sur le pavé. Ce savant ajoute qu'on apercevait, entre le pavé de Philippe-Auguste et le pavé actuel, un pavé intermédiaire; ce qui prouve qu'en cet endroit le sol a été successivement élevé.

Aqueducs et premières Fontaines. Deux aqueducs, du temps des Romains, conduisaient de l'eau dans les quartiers voisins de la Cité. L'un partait de Chaillot, et se dirigeait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le jardin du Palais-Royal : l'autre, plus connu, faisait parvenir au palais des Thermes une partie des eaux du Rungis. On présume que ces aqueducs, dont j'ai déjà parlé (1), furent détruits par les Normands. Voici la notice des aqueducs modernes.

L'Aqueduc de Saint-Gervais fournit des eaux provenues des hauteurs de Romainville et de Ménilmontant, qui se rendent à un réservoir commun situé dans le village du Pré-Saint-Gervais, d'où elles sont conduites, par des tuyaux de plomb, à la fontaine de Saint-Lazare et à d'autres fontaines de Paris.

En plaçant la construction de cet aqueduc sous le règne de Philippe-Auguste, je me suis fondé sur des notions certaines et sur des présomptions très vraisemblables qu'elles font naître. Je suis encore autorisé dans mon opinion par l'estimable ouvrage que M. Girard, ingénieur en chef de Paris, a composé sur les eaux publiques de cette ville.

Cet aqueduc existait au treizième siècle, et ses eaux alimentaient la fontaine de Saint-Lazare bien avant l'an 1265, puisque en cette année saint Louis permit aux Filles-Dieu de conduire jusqu'à leur couvent, situé alors dans le faubourg Saint-Denis, l'eau de la fontaine de Saint-Lazare. S'il est certain que cette fontaine fut établie plusieurs années avant l'an 1265, on ne risque pas de tomber dans une forte erreur de chronologie en plaçant la construction de l'aqueduc et de la fontaine de Saint-Lazare sous le règne de Philippe-Auguste, qui vivait encore en 1223.

Ce roi acheta, en 1183, des administrateurs de la léproserie ou maladrerie de Saint-Lazare, une foire qu'il transféra aux halles de Paris. Le paiement de cette acquisition dut procurer de l'aisance à cet établissement qui, en 1191, se trouvait dans un état de prospérité, car l'église était desservie par un clergé assez nombreux. Ce fut sans doute dans ces circonstances que les administrateurs de cet hôpital s'occupèrent de la construction d'un aqueduc pour y conduire des eaux si nécessaires à un pareil établissement.

Les eaux de cet aqueduc alimentèrent d'abord la fontaine de Saint-Lazare, ensuite celle des Filles-Dieu, puis celle des Innocents, et enfin celle de la Halle.

Fontaine de Saint-Lazare. Alimentée par l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais, elle devait être en pleine activité bien avant 1265, comme l'article précédent et le suivant en offrent la preuve.

Fontaine des Filles-Dieu, rue du Faubourg-Saint-Denis. Saint Louis permit, en 1265, à l'hôpital des Filles-Dieu de tirer de l'eau de la fontaine de Saint-Lazare, et de la conduire jusqu'à leur maison par une chaussée le long de la route.

La fontaine de Saint-Lazare, ainsi que celle des Filles-Dieu, était située hors de Paris et dans le faubourg de Saint-Denis.

Fontaine des Innocents, située au coin de la rue Saint-Denis et de celle au Fèvre, adossée à l'église des Innocents. Elle existait au treizième siècle : c'est la plus ancienne fontaine de l'intérieur de Paris. Les eaux de celle de Saint-Lazare, conduites, après l'an 1265, jusqu'à la maison des Filles-Dieu, comme je viens de le dire, n'ont pu être amenées de cette maison à la fontaine des Innocents que plusieurs années après l'an 1265; ainsi ce n'est que vers l'an 1280 que la fontaine des Innocents a dû être construite.

Fontaine des Halles. Cette fontaine dut être établie peu de temps après celle des Innocents, et vers la fin du treizième

(1) *Voyez*, ci-dessus, *les Parisiens sous la domination romaine*, § III et § IV.

siècle. Ses eaux provenaient du même aqueduc. de celui du Pré-Saint-Gervais. Dès que les tuyaux de conduite furent arrivés jusqu'à la fontaine des Innocents, leur prolongation jusqu'aux halles fut facile, la distance d'un point à l'autre étant peu considérable. La fontaine des Halles est mise au rang des plus anciennes de Paris.

Aqueduc de Belleville. Le même règne vit encore s'établir cet autre aqueduc qui, recueillant les eaux venues des hauteurs de Belleville, les conduisit jusqu'à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs où elles alimentèrent la fontaine de ce monastère, fontaine qui, comme on en a la preuve, existait en 1244, et devait exister avant cette année. L'époque de la construction de l'aqueduc a dû être plus ancienne encore, et remonter au règne de Philippe-Auguste, qui se termina en 1223.

Cet aqueduc en maçonnerie a d'abord fourni des eaux au monastère de Saint-Martin-des-Champs, puis à la fontaine Maubuée, etc.

Ces deux aqueducs et ces fontaines publiques furent, depuis le temps de la domination romaine, les premiers ouvrages entrepris pour conduire les eaux dans la partie septentrionale de Paris. Nous verrons ces établissements se multiplier dans la suite.

Petit-Pont de Paris. Après avoir été souvent entraîné par les débordements de la Seine, il fut, vers l'an 1185, reconstruit en pierres par la libéralité de l'évêque Maurice de Sully.

Un débordement de la Seine, arrivé en 1196, le renversa encore. Rétabli quelque temps après, il ne put, en 1205, résister à un autre débordement considérable dont parle Guillaume le Breton. « En « décembre, dit-il, il y eut une si grande « inondation que, depuis un siècle, on « n'en avait vu de pareille. Le Petit-Pont « de Paris s'écroula, l'eau s'élevait jus« qu'au second étage des maisons ; pour « communiquer de l'une à l'autre on se « servait de bateaux. »

Le Louvre. Philippe-Auguste fit bâtir, hors de Paris, une tour ou forteresse, nommée en latin *Lupara*, et en français Louvre. Plusieurs lettres et ordonnances, datées de cette forteresse par les rois qui y résidaient, portent ces mots : *Apud Luparam, prope Parisios*, au Louvre, près de Paris. On a établi plusieurs conjectures sur l'origine de ce nom : je n'en augmenterai pas le nombre.

L'époque précise de la construction de la tour du Louvre est inconnue ; mais on sait qu'en 1204 cette construction était terminée depuis peu de temps, puisqu'en cette année ce roi déclara qu'il devait trente sous aux prieur et religieux de Saint-Denis-de-la-Chartre , à cause de la tour du Louvre qu'il avait bâtie sur leur terre. On voit en effet que, dès la seconde race, le bord de la Seine, du côté où est situé le Louvre, était nommé le rivage de Saint-Denis (1).

Cette nouvelle tour se trouvait en outre située dans la seigneurie de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame de Paris. Il fallut les dédommager : ils le furent amplement, non aux dépens du roi, mais aux dépens des Parisiens. Philippe-Auguste chargea le prévôt de Paris de faire payer le dédommagement par les habitants. On voit que ce roi faisait ses acquisitions avec l'argent des autres.

Philippe-Auguste voulut faire élever un mur d'enceinte autour de sa nouvelle forteresse ; et pour cela il lui convenait d'avoir un fonds de terre que l'évêque de Paris possédait, non comme seigneur , mais comme propriétaire, fonds situé près de l'église de Saint-Thomas-du-Louvre. Sauval rapporte l'acte d'échange, daté de janvier 1209, par lequel on voit que Philippe-Auguste, pour le fonds de l'évêque, qui ne rapportait que onze deniers, lui cède un autre fonds dont le produit était quinze deniers.

Le Louvre avait alors, comme la plupart des châteaux de ce temps, une triple destination : il servait de séjour aux rois, de forteresse et de prison.

(1) Dans le poëme d'Abbon sur le siége de Paris par les Normands, on lit (liv. 2, vers 175) que les Normands, campés à Saint Germain-des-Prés, voyaient les troupeaux paître sur le rivage de Saint-Denis :

Nostra Dyonisii tondebant littora Sancti
Pecora, etc.

Ce rivage de la Seine appartenait, comme on le voit par l'acte de 1204, à Saint-Denis-de-la-Chartre, et non pas à un autre monastère de Saint-Denis, que dom Duplessis, d'après ce passage d'Abbon, dit avoir existé dans le faubourg septentrional de Paris.

Philippe-Auguste ayant, à la bataille de Bouvines, donnée en 1214, vaincu Ferdinand, comte de Flandre, qu'il fit prisonnier, voulut offrir aux Parisiens le spectacle d'une entrée triomphale. Parmi plusieurs seigneurs captifs on remarquait le prince Ferdinand chargé de chaînes, attaché sur un chariot traîné par quatre chevaux. Devant ce prince, triste ornement du triomphe, le peuple chantait ce distique, sans doute commandé pour la circonstance :

Quatre ferranz bien ferrés
Trainent *Ferrant* bien enferré.

La *Chronique* en vers français de Saint-Magloire commence par le récit de cet événement remarquable ; voici ses expressions :

Li quens *Ferranz* liés et pris,
En fu amenez à Paris,
Et maint autre barons de pris,
Qui puis ne virent leur pays.

Le comte Ferdinand, que le vulgaire nommait *Ferrand*, fut enfermé dans le Louvre, et y languit jusqu'à ce qu'il eût consenti à céder tous ses Etats au roi Philippe.

Les autres prisonniers furent enfermés au Grand-Châtelet, que les *Chroniques de France* nomment en cette occasion le Chastel de Grand-Pont (1).

Plusieurs princes eurent dans la suite un sort pareil, et la prison du Louvre devint l'effroi des hauts barons. Cette tour fut aussi destinée à contenir le trésor des rois. Louis VIII, dans son testament de l'an 1225, parle de cette tour du Louvre située, dit-il, près de Saint-Thomas, laquelle contenait son or et son argent (2).

Je parlerai, à leur époque, des divers changements qu'éprouva cette forteresse.

Philippe-Auguste, après avoir opéré plusieurs changements utiles dans Paris, après avoir agrandi cette ville, en l'entourant d'une vaste enceinte que je décrirai, mourut le 14 juillet 1223.

II. Paris sous Louis VIII, dit le Lion.

Ce prince succéda immédiatement à son père Philippe-Auguste. Il était doué d'un grand courage et d'une faible santé. Il serait parvenu à chasser les Anglais du continent ; déjà il s'était emparé d'une partie de leurs provinces, mais, cédant aux instigations des prêtres, il fut détourné de cette utile entreprise pour se livrer à la malheureuse guerre de religion qui se faisait alors contre les Albigeois. Philippe-Auguste l'avait prévu : « Les gens d'é-
« glise, disait-il, engageront mon fils à
« faire la guerre aux hérétiques albigeois :
« il ruinera sa santé à cette expédition, il
« y mourra, et le royaume restera livré à
« une femme et à un enfant. »

Après quelques déplorables succès, revenant à Paris, il tomba malade à Montpensier, en Auvergne. Les médecins, attribuant sa maladie à sa longue continence, introduisirent, dit un historien, une jeune fille dans son lit. Le malade repoussa le remède ; il expira le 8 novembre 1226 (1).

Aucun changement, aucune institution, n'eurent lieu à Paris pendant la courte durée de ce règne. Nous apprenons de Guillaume Guiart, dans son livre intitulé *la Branche aux royaux lignages* que les reines Isemburge, Blanche et Marguerite, pendant que Louis VIII était à la guerre, firent exécuter à Paris, pour le succès de ses armes, une belle procession où les figurants étaient nu-pieds et en chemise, et plusieurs entièrement nus : ces nudités n'empêchèrent pas les trois reines d'y assister. Voici le témoignage de Guillaume Guiart :

De gens privés et d'étranges,
Par Paris, nuds pieds et en langes
Que nul des trois n'ot chemises.

III. Tableau physique et troisième enceinte de Paris.

Pendant cette période, il s'opéra dans Paris de notables changements, qui donnèrent à cette ville quelques marques de grandeur dont auparavant elle était entiè-

(1) *Chroniques de France*, vol. 2, fol. 44.
(2) *Ordonnances des rois*, t XI, p. 324.

(1) Des écrivains du temps disent que les médecins, qui alors étaient tous prêtres ou moines, ordonnaient fréquemment un pareil remède. Je ne citerai que Jacques de Vitry, cardinal et légat du saint-siége en France, qui dans son Histoire occidentale (lib. 4) dit que les médecins, pour guérir leurs malades, leur ordonnaient les jouissances de l'amour. *Dum enim expletione libidinis corpora propagari asserunt, multos in fornicationem inducunt.*

rement dépourvue. Si l'on excepte les ruines du palais des Thermes, quelques églises pour la plupart construites en bois, quelques monastères entourés d'une enceinte et construits à la manière des vieilles forteresses, et le sombre palais de la Cité où résidait le roi, le reste de la ville se composait de chaumières dont l'ensemble pourrait se comparer à un de nos plus misérables villages.

Sous Philippe-Auguste, Paris reçut beaucoup d'améliorations et une physionomie plus distinguée. Un nouveau genre d'architecture s'y introduisit, et le vaste édifice de Notre-Dame en offrit le premier exemple; plusieurs églises furent, dans la suite, construites dans ce genre, mais avec moins de magnificence. Trois hôpitaux, ceux de la Trinité, de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas-du-Louvre, furent institués, ainsi que deux colléges nationaux, sous le nom de Bons-Enfants, colléges qui, faibles et pauvres, servirent de modèle aux nombreux établissements de cette espèce qu'on verra figurer dans les périodes suivantes.

Le nombre des boucheries s'augmenta, et un marché considérable et clos de murailles, sous le nom des Halles, accrut les revenus du fisc en favorisant le commerce, Le gouvernement commençait à s'apercevoir que ses intérêts étaient liés à ceux des particuliers.

Pour la première fois, quelques principales rues de Paris furent pavées: entreprise salubre, imparfaitement exécutée et très restreinte d'abord, mais dont les avantages furent plus largement répartis dans la suite.

En 1186, Philippe-Auguste fit environner de murailles le cimetière des Innocents. Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, donne ainsi les motifs de cette clôture. « C'était, dit-il, un dépôt général « d'immondices et de saletés, qui servait « de lieu d aisance à la plupart des habi- « tants, et, qui pis est, de lieu de débau- « che aux femmes publiques. Ainsi on « faisait une grande injure aux morts, et « l'on profanait un lieu respectable et « sacré (1). »

Deux aqueducs, réunissant chacun les sources de Ménilmontant et de Belleville, procurèrent aux habitants le bienfait de leurs eaux; et, pour la première fois, le faubourg et les quartiers septentrionaux de Paris eurent des fontaines.

Sur la rive droite de la Seine fut élevée une enceinte de fossés et de murailles, siége de la domination royale, effroi des vassaux, prison menaçante, qui ajoutait à la physionomie déjà peu gracieuse de Paris un nouveau caractère de sévérité féodale.

L'enceinte que Philippe-Auguste fit élever autour de Paris et de ses faubourgs donna à cette ville une extension qu'elle n'avait jamais eue, et fut le changement le plus notable qu'elle éprouva pendant cette période.

Troisième enceinte de Paris (1). Philippe-Auguste, en 1188, avant son départ pour la croisade, fit plusieurs dispositions, imposa sur le clergé une contribution nommée dixme saladine, qui excita de grands murmures parmi les chefs ecclésiastiques. Cependant il semblait juste que ceux-là mêmes qui avaient porté ce roi à entreprendre cette folle expédition en payassent une partie des frais.

Il ordonna de plus aux bourgeois de Paris de faire, sans délai, travailler à une enceinte de leur ville, composée d'une muraille solide, garnie de tourelles et de portes; ouvrage, dit Rigord, que nous avons vu achever dans un court espace de temps (2).

Il ne s'agit ici que de la partie septentrionale de Paris, qui fut la première entourée de murs, et que Rigord a pu voir achever dans l'espace de quinze ou dix-huit années. En voici la description.

Ce mur d'enceinte, commencé en 1190, partait de la rive droite de la Seine, à quelques toises au-dessus de l'extrémité septentrionale du pont des Arts. Là s'élevait une grosse tour ronde qui, pendant plusieurs siècles, a porté le nom de Tour qui fait le coin.

De cette tour, le mur d'enceinte traversait l'emplacement actuel de la cour du Louvre, longeait la façade occidentale de cette cour, n'était distant de cette façade que d'environ quatre ou cinq toises, et se prolongeait, en suivant la direction de la rue de l'Oratoire, jusqu'à la rue Saint-

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 127, vers 440.

(1) *Voyez* Plan de Paris sous Philippe-Auguste.

(2) *Rigordus, de Gestis Philippi. Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 31.

Honoré, qui portait, vers ce temps, le nom de la Charonnerie.

Là, le mur interrompu présentait une entrée fortifiée par deux tours rondes. Cette entrée se nommait la porte Saint-Honoré. Cette porte se trouvait presque à côté du portail du temple de l'Oratoire. Elle a reçu le nom de porte aux Aveugles, à cause du voisinage de la maison des Quinze-Vingts.

De cette porte le mur d'enceinte s'étendait entre les rues de Grenelle et d'Orléans, plus près de la première que de la seconde, jusqu'au carrefour où aboutissent les rues de Grenelle, Sartine, Jean-Jacques Rousseau et Coquillière. Là était une porte de ville, appelée porte de Bahaigne ou de Bohême, à cause d'un hôtel voisin ainsi nommé, et porte Coquillier ou Coquillière, à cause de la famille Coquillier qui possédait une maison tout auprès.

De la porte Coquillière la muraille se prolongeait entre les rues de Jean-Jacques Rousseau et du Jour, étant plus près de cette dernière rue que de la première. Ce fut entre ce mur de la ville et l'église de Saint-Eustache que, dans la suite, Charles V fit bâtir une maison, avec jardin et écuries, etc., nommée Séjour du roi. La rue percée sur l'emplacement de ces bâtiments royaux a reçu le nom de Jour au lieu de Séjour.

Parvenu, à travers ce quartier, jusqu'à la rue Montmartre, le mur d'enceinte laissait à la voie publique un passage appelé porte Montmartre ou porte Saint-Eustache, à cause de la proximité de l'église de ce nom.

Cette porte Montmartre était située en face des nos 15 et 32. L'entrée de la maison portant ce dernier numéro paraît avoir été construite avec les matériaux de cette porte de ville. Dans la troisième cour de cette maison, on voit une muraille qui a paru construite aussi avec les débris de cette porte (1).

De la porte Montmartre le mur d'enceinte traversait le massif de maisons qui est en face, se continuait derrière le côté septentrional de la rue Mauconseil, suivait la direction de cette rue, et traversait la rue Française, autrefois nommée rue de Bourgogne, à cause de l'hôtel de ce nom, située dans le voisinage.

(1) *Dictionnaire des rues de Paris*, par de La Tynna, p. 393.

Dans une maison de la rue Pavée-Saint-Sauveur, no 3, est un jardin où s'élève une tour carrée de 15 pieds de largeur sur 30 de longueur, et dont la hauteur est d'environ 86 pieds. On a dit que cette tour appartenait à l'enceinte de Philippe-Auguste ; je la crois d'une construction plus récente, d'abord parce qu'elle a résisté plus longtemps à l'action des années, ensuite parce qu'elle n'a point les dimensions des autres tours : elle est carrée, tandis que toutes les tours de l'enceinte de Philippe-Auguste étaient rondes. Elle faisait vraisemblablement partie des bâtiments de l'hôtel de Bourgogne, sur l'emplacement duquel cette tour est située.

Presque à l'angle septentrional, formé par les rues Mauconseil et Saint-Denis, était une porte de ville, appelée porte Saint-Denis ou porte aux Peintres. Un cul-de-sac, situé en face de la rue Mauconseil, a conservé le nom de porte aux Peintres. Lorsque, dans la suite, Charles V eut fait construire sur cette rue une enceinte plus vaste et une autre porte plus distante du centre de Paris, elle reçut le nom de seconde porte Saint-Denis.

De la porte Saint-Denis, le mur perçait le massif des maisons qui sont directement en face de la rue Mauconseil, enserrait l'emplacement de la rue aux Ours, traversait la rue Bourg-l'Abbé, et allait aboutir à l'angle méridional que forme la rue Grenier-Saint-Lazare, en débouchant dans la rue Saint-Martin.

Une porte de ville, précisément bâtie en cet endroit, n'était qu'une fausse porte ou poterne, nommée dans les titres porte de Nicolas Huidelon.

De cette porte, le mur d'enceinte, à travers le massif des maisons situées entre les rues Michel-le-Comte et Geoffroi-Langevin, allait aboutir à la rue Sainte-Avoie, entre le coin de la rue de Braque et l'hôtel de Mesmes, depuis occupé par l'administration des contributions indirectes ; traversait l'emplacement des bâtiments et jardins de cet hôtel, et aboutissait dans la rue du Chaume, à l'angle que forme avec cette rue celle de Paradis.

Là était une porte appelée porte de Braque, parce qu'anciennement la rue du Chaume était ainsi nommée. On la nommait aussi Porte neuve ou Poterne neuve ; car elle n'était qu'une poterne ou fausse porte. On est autorisé à croire que cette porte n'existait point sous Phi-

lippe-Auguste, et qu'elle ne fut pratiquée dans le mur d'enceinte qu'environ un siècle après, sous le règne de Philippe le Bel.

De la rue du Chaume et de cette porte, le mur d'enceinte suivait à peu près la direction de la rue de Paradis (1), enserrait l'emplacement de l'église et du couvent des Blancs-Manteaux, se détournait un peu de la ligne de cette rue, à son extrémité orientale, et aboutissait dans la vieille rue du Temple entre les rues des Francs-Bourgeois et des Rosiers.

Entre ces deux rues, et sur celle du Temple, se trouvait une entrée, nommée porte ou plutôt poterne Barbette, à cause de l'hôtel Barbette, situé dans le voisinage (2).

De cette porte, et sans interruption, le mur, décrivant une courbe un peu sensible, traversait les emplacements qui se trouvent entre la vieille rue du Temple et la rue Culture-Sainte-Catherine, et aboutissait presque à l'extrémité méridionale de cette dernière rue, en face l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, aujourd'hui transformée en marché public. Près de là, et sur la rue Saint-Antoine, était une porte, fort connue dans l'Histoire de Paris, appelée porte Baudet ou Baudoyer, et qui, aux quatorzième et quinzième siècles, servait de point de réunion aux oisifs de ces quartiers.

De la porte Baudoyer, le mur d'enceinte traversait l'emplacement de l'église et autres bâtiments de Saint-Louis, maison professe des jésuites, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Louis et Saint-Paul, et collége de Charlemagne. Dans l'acte de donation de cet emplacement faite aux jésuites par Louis XIII, les anciennes murailles de la ville sont mentionnées.

Puis le mur d'enceinte passait à travers l'enclos du couvent de l'Ave-Maria, où existait encore, du temps de Sauval, une tour qui servait de chauffoir aux religieuses, traversait l'emplacement de la rue des Barrez, où l'on perça, dans la suite, une petite porte appelée fausse poterne Saint-Paul, et aboutissait à la rive droite de la Seine. Là, entre les rues de l'Etoile et Saint-Paul, vers le milieu du massif de bâtiments qui sépare le quai des Ormes du quai des Célestins, et rétrécit le quai en s'avançant vers la Seine, s'élevait une tournelle ou fortification, où, dans la suite, on pratiqua une porte nommée porte Barbelle ou Barbéel-sur-l'yeau. Cette fortification terminait à l'est de Paris l'enceinte de la partie septentrionale de cette ville.

Je passe à l'enceinte de la partie méridionale. Suivant les notions fournies par Guillaume le Breton, par les *Chroniques de Saint-Denis* et par quelques actes authentiques, ce fut vers l'an 1208 que commencèrent les travaux de cette partie de l'enceinte (1); l'enceinte de la partie septentrionale devait alors être entièrement achevée.

En face de la Tour qui fait le coin dont j'ai parlé, tour située près le Louvre sur la rive droite de la Seine, et à l'endroit même du pavillon oriental du collége Mazarin, aujourd'hui Institut de France, pavillon qui contient la bibliothèque Mazarine, s'élevait une haute tour correspondant avec la première. Cette tour, appelée d'abord tournelle de Philippe-Amelin (2), reçut ensuite le nom de Nesle. Du temps de Philippe-Auguste, elle était une fortification, mais non une porte de ville; il y en eut une, dans la suite, nommée porte de Nesle. C'était le point où commençait, du côté de l'ouest, l'enceinte méridionale.

De la tour de Nesle, le mur d'enceinte, laissant en dehors l'emplacement de la rue Mazarine et du collége Mazarin, en suivait

(1) « Les anciens murs, lit-on dans Sauval, sous l'an 1413 (t. III, p. 265), passaient par la rue de Paradis où il y avait une tour derrière la maison de Hémon Raguier, laquelle maison avait appartenu à messire Jacques de Bourbon.

« Il y avait aussi des anciens murs depuis la porte du Chaume jusqu'à la porte du Temple, que messire Nicolas Braque avait pris du roi à cens. »

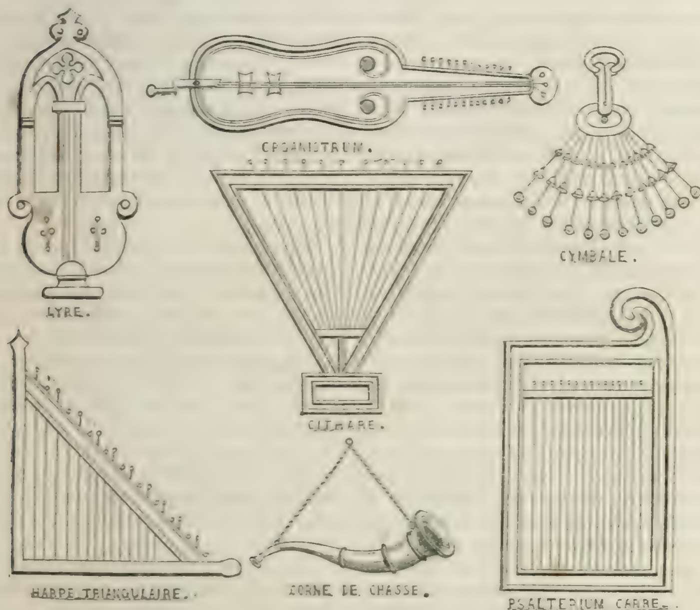
(2) On lit aussi dans Sauval, t. II, p. 265, sous l'an 1413, « que seize toises environ d'anciens murs de la ville de Paris, comprenant quinze créneaux, situées le long de la maison de Guillaume Barraud, à la porte Barbette, lui furent données par le roi. »

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XVI, p. 85, 398.

(2) Sentence arbitrale entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Cette pièce est du mois de janvier 1210. Le mur était alors construit du côté du bourg Saint-Germain. (*Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, par dom Bouillard, pièces justificatives, p. 52.)

la direction jusqu'au point où le côté oriental de cette rue cesse d'être en alignement, traversait l'emplacement de la rue Dauphine, suivait la ligne de la rue Contrescarpe, et aboutissait à la rue Saint-André-des-Ars. Là se trouvait une porte dite dans la suite porte de Buci.

Cette porte, que l'on commençait à construire en 1209, fut, en cette année, donnée par le roi aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à la charge par eux, est-il dit dans l'acte de donation, de la couvrir de mérain et de tuile, quand elle sera construite (1), afin de les dédommager des terres qu'il avait fallu prendre à ces religieux pour la construction de l'enceinte. Dans l'acte de cession. ce roi nomme cette porte Poterne de nos murs



Instruments de musique du XIe au XIIIe siècle.

(*Poternam murorum nostrorum*). En 1550, ces religieux la vendirent à Simon de Buci, premier président au parlement. Depuis elle reçut le nom de Buci, qu'elle a conservé longtemps, et que porte encore une rue voisine.

De cette porte, le mur d'enceinte, laissant en dehors le passage connu sous le nom de cour du Commerce, se dirigeait, parallèlement à sa ligne, entre ce passage et l'hôtel de Tours, et aboutissait rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'Ecole-de-Médecine, à l'endroit de cette rue où se voit encore l'ancienne fontaine dite fontaine des Cordeliers, située entre les points où la cour du Commerce et la rue du Paon débouchent dans celle de l'Ecole-de-Médecine.

En cet endroit était une porte appelée porte des Cordelles ou des Cordeliers, porte des Frères Mineurs, à cause du couvent des Cordeliers situé dans le voisinage; et ensuite porte Saint-Germain,

(1) *Recherches sur Paris*, par Jaillot, t. V, p. 16.

nom qu'elle a conservé jusqu'à l'époque de sa démolition.

En partant de cette porte, le mur d'enceinte, traversant les rues de Touraine, de l'Observance, et les emplacements intermédiaires, se prolongeait en droite ligne, entre la rue des Fossés-de-M.-le-Prince et l'enclos du couvent des Cordeliers, puis aboutissait à la place Saint-Michel et à l'extrémité supérieure de la rue de La Harpe. A l'endroit même où cette rue débouche dans cette place, et où se voit la fontaine qui la décore, était une porte de ville qui a reçu différents noms : ceux de porte Gibert ou Gibard, nom que portaient la place Saint-Michel et un pressoir situé rue d'Enfer ; porte de Fert, *Ostium Ferti* ou d'Enfer. Dans les *Gestes* des évêques d'Auxerre, ou lit : porte d'Enfer, anciennement nommée de Ferte ; *Porta inferni, quæ antiquitus solebat nominari de Ferto* (1). En 1394, Charles VI donna, dit-on, à cette porte le nom de Saint-Michel, en mémoire de la fille qu'il eut d'Isabeau de Bavière, fille appelée Michelle.

De la porte Saint-Michel, le mur d'enceinte longeait l'enclos du couvent des Jacobins, et lui servait de mur de clôture au sud-ouest et au sud. On voit encore, sur l'ancien emplacement de ce couvent, sur celui des propriétés voisines, une grande partie de ce mur qui allait aboutir à la rue Saint-Jacques. Vers le milieu de l'espace qui se trouve entre les rues Soufflot et des Fossés-Saint-Jacques, était une porte appelée de Saint-Jacques, parce qu'une chapelle ainsi nommée, située sur l'emplacement du couvent des Jacobins, donna son nom à la rue, à ce couvent et à la porte. On l'appela aussi porte de Notre-Dame-des-Champs, parce qu'on y passait pour aller au faubourg et au monastère de ce nom.

De cette porte, le mur d'enceinte se prolongeait sur les emplacements qui sont au nord, et à environ 10 toises du côté septentrional des rues des Fossés-Saint-Jacques, de l'Estrapade, et, ayant enserré la maison, l'église et les jardins de Sainte-Geneviève, aboutissait à la rue Bordet, où se trouvait une porte de ce nom.

Cette porte, nommée Bordet, Bordel, Bordelle, et porte de Saint-Marcel, parce qu'on y passait pour aller au bourg de ce nom, était située dans la rue Bordet, à environ 12 toises du point où cette rue débouche dans celle de Fourci.

De la porte Bordet, le mur d'enceinte suivait la direction de la rue des Fossés-Saint-Victor. Entre le côté occidental de cette rue et ce mur, il se trouve un espace d'environ 15 toises, espace enciennement occupé par les fossés. Dans les cours de quelques maisons de cette rue on voit ce mur bien conservé. Lorsqu'on a percé la rue de Clovis, qui conduit de la place Sainte-Geneviève et de la rue Bordet à la rue des Fossés, l'on a coupé ce mur ; on en voit l'épaisseur qui est d'environ 12 pieds, ou plus de 3 mètres, dans sa partie inférieure. Il traversait l'enclos du collége de Navarre, aujourd'hui Ecole Polytechnique, s'étendait jusqu'à la rue Saint-Victor où était une porte de ville appelée porte Saint-Victor, à cause de sa proximité de l'abbaye de ce nom.

Cependant il ne faut pas croire que les parties existantes de ce mur soient toutes du temps de Philippe-Auguste ; plusieurs de ces parties ont, à différentes époques, été reconstruites depuis ce règne.

La porte Saint-Victor, rebâtie en 1570, et démolie en 1684, était précisément située dans l'espace qui se trouve du côté nord de la rue, entre les nos 68 et 70, et du côté du sud, entre les nos 83 et 85, et entre les extrémités inférieures des rues des Fossés-Saint-Victor et d'Arras, plus près de cette dernière rue que de la première.

De la porte Saint-Victor, le mur traversait l'emplacement du séminaire des Bons-Enfants, depuis nommé de Saint-Firmin, ceux de divers chantiers, et s'étendait en droite ligne jusqu'au bord de la Seine, dans une direction parallèle à celle de la rue des Fossés-Saint-Bernard ; cette rue est, dans toute sa longueur, séparée du mur par un intervalle d'environ vingt-cinq toises.

A l'endroit où le mur aboutissait à la rive de la Seine était une porte et fortification appelée la Tournelle ; cette fortification terminait le mur d'enceinte de la partie méridionale de Paris.

La forteresse de la Tournelle se trouvait directement en face de celle de Babelle sur l'eau, située sur la rive opposée. Entre ces deux points était un large intervalle qui se composait de deux bras de la Seine et de l'île dite aujourd'hui de Saint-Louis.

(1) *Recherches sur Paris*, par Jaillot, t. V, p. 80.

On ignore quel moyen employa Philippe-Auguste pour fermer cette large entrée de Paris ; mais on sait que dans la suite elle fut suffisamment fortifiée. J'en parlerai en son lieu.

Suivant un devis tiré d'un registre de Philippe-Auguste, l'enceinte méridionale, ou, comme le porte ce devis, le mur du côté du Petit-Pont, avait douze cent soixante toises d'étendue. Chaque toise fut payée à raison de cent sous, y compris les tourelles, dont l'épaisseur devait être pareille à celle du vieux mur bâti dans la partie du Grand-Pont, c'est-à-dire dans la partie septentrionale (1).

Par ce devis, au-dessus du gros mur, devait s'élever un parapet de trois pieds de hauteur, disposé en créneaux. Le prix de ces travaux se montait à la somme de sept mille vingt livres.

Le même devis nous apprend que le mur de l'enceinte méridionale était percé de six portes, dont chacune fut payée cent vingt livres. Ces six portes étaient celles de Buci, de Saint-Germain, de Saint-Michel, de Saint-Jacques, de Bordet et de Saint-Victor. Il résulte de ce nombre déterminé par le devis, que les deux tours situées sur la rive gauche de la Seine, celles de la Tournelle et de Nesle, n'étaient point sous Philippe-Auguste, comme elles le furent dans la suite, des portes de ville (2).

Nous n'avons point de pareilles notions sur l'enceinte de la partie septentrionale de Paris ; mais il est certain que, dans cette partie, le nombre des portes ou poternes n'excédait pas, sous Philippe-Auguste, celui de sept. Les deux fortifications situées sur la rive droite de la Seine, celle de Barbelle sur l'eau et celle de la Tour qui fait le coin, du temps de ce roi, n'avaient point de portes.

(1) Ce devis porte ces mots : *Cum Tornellis de spissitudine veteris muri ex parte Magni Pontis.* M. Bonami et quelques autres écrivains ont cru que ces mots *muri veteris* désignaient une enceinte antérieure à celle de Philippe-Auguste : il est évident qu'il ne s'agit ici que de l'enceinte de la partie septentrionale, appelée du Grand-Pont, enceinte construite environ dix-huit ans avant celle de la partie méridionale, nommée du Petit-Pont, et dont il est question dans ce devis.

(2) *Voyez* ce devis dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, p. 800.

Ainsi, dans l'enceinte entière, on comptait treize portes ou poternes : la muraille, couronnée de créneaux, fortifiée, à peu près de vingt en vingt toises, de tours rondes engagées dans le mur, n'était, dans son origine, défendue par aucun fossé (1). Plus de trente années furent employées à sa construction : la partie septentrionale, commencée en l'an 1190, ne fut achevée, à ce qu'il paraît, qu'après dix-huit ans ; la partie méridionale, commencée en l'an 1208, dut coûter au moins quinze années de travaux, et se terminer à la fin du règne de Philippe-Auguste.

Quoique ce roi n'eût point fait construire à ses frais l'enceinte de Paris, en vertu de sa royauté il s'en appropria les murs et leurs dépendances, qui, dans divers titres, sont qualifiés de murs du roi : ainsi il fortifia cette ville ; et, sans aucune mise de fonds, il accrut les revenus de son fisc en soumettant aux perceptions des entrées un plus grand nombre d'habitants. Il ne borna pas là ses envahissements : il se prétendit seigneur de tous les terrains contenus entre les murs d'enceinte. Cette prétention fut une source d'altercations entre ce roi et les seigneurs de Paris, tous seigneurs ecclésiastiques, et par conséquent peu disposés à céder la moindre partie de leurs droits, de leurs revenus sacrés : les débats qui s'élevèrent à ce sujet durèrent au-delà du règne de Philippe-Auguste.

L'espace compris entre les murs d'enceinte se composait en grande partie de champs en culture, de vignes, de prés et d'enclos.

Pendant ce règne, Paris et ses environs éprouvèrent plusieurs calamités.

En décembre 1206, la Seine déborda extraordinairement, et causa de grands ravages dans cette ville. Les contemporains n'avaient jamais vu un pareil débordement : le Petit-Pont et les maisons construites dessus furent entraînés par la force du courant, ainsi que plusieurs maisons de la ville. Les eaux s'élevaient jusqu'au deuxième étage ou deuxième plancher de ces maisons : on ne pouvait communiquer des unes aux autres qu'en bateau.

Henri, abbé de Saint-Denis, accompagné d'une procession composée de prêtres et de laïques qui marchaient les pieds nus,

(1) *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, par M. Terrasson, p. 118 et suiv.

vint au secours de la ville : il portait le saint clou, la sainte couronne et le très saint bois, dit Rigord : il donna sa bénédiction à la Seine, qui depuis diminua sensiblement (1).

En l'année 1221, Paris et les lieux circonvoisins furent affligés par une extrême famine et par d'affreuses tempêtes. Pendant la foire appelée Lendit, qui se tenait près de Saint-Denis, il s'éleva de fréquents et violents orages; dans l'espace de huit jours, tant dans le Beauvoisis que dans le pays parisien, on compta quarante hommes tués par le tonnerre. Un voiturier et son cheval, en sortant de la foire du Lendit, périrent frappés par la foudre.

Au château de Pierrepont, pendant que le prêtre disait la messe, le tonnerre tomba dans l'église avec tant de violence que cinq hommes furent frappés mortellement, et vingt-quatre autres dangereusement blessés. La foudre tomba sur l'autel, mit le calice en pièces; mais l'eucharistie, dit-on, ne fut point endommagée (2).

Le tonnerre tomba aussi à Paris sur l'aumônerie de Notre-Dame, ou l'Hôtel-Dieu, et, le même jour, sur l'aumônerie de Saint-Etienne-du-Mont (3).

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 68, 69, 81; t. XVIII, p. 620, 771, 793.

(2) Le tonnerre tombe fréquemment sur les édifices des églises, parce qu'ils sont plus élevés que les autres; il atteint les vases sacrés du temple, parce que leur métal l'attire. « En juillet 1160, il tomba sur l'église « du Saint-Sépulcre à Cambrai, y fit beau« coup de dégâts, ébranla l'autel, rompit la « figure de Dieu placée au-dessus du sé« pulcre, la réduisit en poussière, et fit « plusieurs autres maux. » (*Lamberti Waterlosii Chronic. Cameracens. Recueil des Historiens de France*, t. XIII, p. 520.)

« Le 3 décembre 1817, le tonnerre tomba « sur une église des environs de Chiavari, « et fit de grands ravages dans l'intérieur. « Le grand autel, et surtout le tabernacle « et tout ce qu'il contenait, furent détruits. » (*Journal du Commerce*, 30 décembre 1817.) Le tonnerre obéit aux lois de la nature, et ne respecte aucun culte.

(3) *Guillelmi Armorici historia. Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 774, 775.

IV. Etat civil et commerce de Paris.

Philippe-Auguste, en 1190, avant de partir pour la croisade, fit son testament. Il ordonna que tous ses revenus, services, obventions, seraient apportés à Paris, à trois époques de l'année, reçus par six bourgeois de Paris et par son vice-maréchal, et déposés au Temple (1).

Les marchands, qui, par eau, conduisaient du vin à Paris, n'avaient pas le droit de le faire déposer à terre : ils ne pouvaient le vendre que sur leurs bateaux. Philippe-Auguste accorda en 1192, aux seuls habitants de Paris, la faveur de pouvoir déposer leurs vins sur les bords de la Seine (2).

Il existait à cette époque, et même avant, une compagnie de marchands par eau, qu'on nommait la Hanse parisienne. Cette corporation, que les pillages des seigneurs avaient rendue nécessaire comme le sont les associations appelées Caravanes chez les Arabes-Bédouins, jouissait de quelques priviléges, dont les avantages étaient partagés par des marchands d'un autre pays qui s'y faisaient associer, ou qui, comme on s'exprimait alors, étaient hansés; mais ces priviléges n'excluaient pas absolument du commerce sur la Seine les marchands par eau étrangers à la hanse de Paris; en voici un exemple : Une querelle d'intérêt s'éleva entre les marchands de Bourgogne et les marchands hansés de Paris; elle avait pour objet les limites de leurs priviléges respectifs. Il survint entre eux un accord, que Philippe-Auguste confirma par ses lettres de 1204; cet accord portait que les marchands bourguignons et autres pouvaient, sans être hansés avec les marchands de Paris, commercer par eau, à Villeneuve-Saint-Georges, à Gournay et au-delà du ruisseau d'Aupech, même acheter à Argenteuil et à Cormeilles des marchandises qu'ils pourraient faire conduire par terre jusqu'à ladite rivière d'Aupech; mais, en dedans de ces limites, ils ne pouvaient faire de commerce, à moins qu'ils ne fussent associés à la hanse parisienne, sous peine d'amende (3).

Les marchands de la hanse sentirent la nécessité de construire à Paris un port

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 21.
(2) *Ordonnances du Louvre*, t. XI, p. 266.
(3) *Ordonnances du Louvre*, t. XI, p. 290.

destiné au dépôt et débarquement de leurs marchandises.

Pour subvenir aux frais de cette construction, ils demandèrent à être autorisés à lever pendant un an, sur diverses marchandises, les contributions suivantes : sur chaque bateau de vin chargé à Paris sous le pont, deux sous ; sur chaque bateau de vin descendant à Paris, cinq sous ; sur chaque bateau de sel qui monterait à Paris, cinq sous ; sur chaque bateau de harengs, quatre sous ; de mérain, trois sous ; de bois, douze deniers ; de foin, deux deniers, et de blé, trois deniers (1).

Cette hanse de marchands, comme toutes les corporations, aspirait à un accroissement d'autorité ; elle acheta, en 1220, de Philippe-Auguste, moyennant une rente annuelle de trois cent vingt livres, les criages de Paris, ou les criées des marchandises à vendre dans cette ville, ainsi que le droit de placer et de déplacer les crieurs, et de donner les mesures ; elle acquit de plus la propriété d'un emplacement qui faisait partie de la ferme desdits criages. Il leur fut, par la même transaction, cédé la petite justice et les lots et ventes, excepté les amendes pour fausses monnaies et la justice en matière criminelle, que le roi se réserva (2).

Voilà déjà une juridiction acquise par la corporation des marchands de Paris. Cette juridiction était faible et misérable ; mais elle commençait sa fortune, et devait dans la suite acquérir une consistance et une étendue inespérées.

La police de Paris était faite et la justice était rendue aux justiciables du roi par le prévôt de cette ville. Les seigneurs ecclésiastiques, l'évêque de Paris, le chapitre de Notre-Dame, les abbés de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc., avaient chacun leurs officiers particuliers, leurs exécuteurs. La justice était expéditive et arbitraire, les jugements n'étant basés sur aucune loi positive ; souvent il ne fallait aux juges nulle instruction, nul discernement ; il leur suffisait de voir et de distinguer le plaideur le plus fort du plaideur le plus faible, celui qui terrassait son adversaire de celui qui succombait sous ses coups. Dans ces tribunaux, on procédait ordinairement, comme je l'ai dit ci-dessus, à coups d'épée ou à coups de bâton ; ou bien on avait recours aux épreuves de l'eau froide ou de l'eau chaude, et les jugements qui en résultaient étaient toujours nommés jugements de Dieu.

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. XI, p. 303.

(2) *Ordonnances du Louvre*, t. XI, p. 309.

Un accord conclu à Melun en 1222, après une longue discussion, entre Philippe-Auguste et Guillaume II, évêque de Paris, jette beaucoup de lumière sur l'état des juridictions de ce roi et de cet évêque, sur les désordres, la barbarie du temps, sur le croisement des justices, la confusion des intérêts, et sur la servitude du peuple.

Le roi commence par accorder à l'évêque et à ses successeurs la faculté d'avoir, dans le parvis de Notre-Dame, un drapier, un cordonnier, un ouvrier en fer, un orfèvre, un boucher, un charpentier, un tonnelier, un boulanger, un closier, un pelletier, un tanneur, un épicier, un maçon, un barbier, un sellier, lesquels jouiront de la liberté dont les ministériaux (chefs des serfs) des évêques ont toujours joui ; il y aura un prévôt de l'évêque qui ne jouira de sa liberté que pendant qu'il sera en place.

Quand l'évêque prendra des ministériaux à son service, il déclarera qu'il les prend de bonne foi et non dans l'intention de nuire au roi, et le roi promet de ne point les grever, après la mort de l'évêque, en exigeant d'eux l'exaction des stalles, perçue à cause de leur ministère. L'évêque doit faire connaître au roi ou au prévôt de Paris ces ministériaux.

Nous voulons, dit le roi, que les mereaux soient supprimés (1), et que les biens ou denrées des églises et des ecclésiastiques soient voiturés sans obstacle, en exigeant que les voituriers jurent par leur foi que les choses qu'ils conduisent appartiennent à des ecclésiastiques.

Nous consentons que l'évêque de Paris, pendant sa semaine, perçoive ses coutumes sur les aubains étrangers (2) ; quoiqu'ils n'aient jamais été aubains, ils seront traités comme tels, à moins qu'ils ne soient estagiers à Paris (3). Quant aux aubains qui sont incorporés à Paris ou dans les faubourgs de cette ville, l'évêque ne peut exiger d'eux aucune coutume.

(1) Prestation en monnaie perçue sur les voitures qui conduisaient les denrées.

(2) Etrangers établis dans la juridiction de l'évêque.

(3) Habitants domiciliés à Paris et non bourgeois.

Le roi s'occupe ensuite à constater ses droits particuliers et sa juridiction.

Dans le bourg de Saint-Germain, dans la culture de l'évêque (1) et dans le Clos-Bruneau (2), nous avons, dit-il, le rapt et le meurtre (c'est-à-dire nous avons le droit de justice, les amendes et confiscations encourues par les ravisseurs et les meurtriers).

Lorsque les ministériaux sont pris en flagrant délit, ou qu'ils avouent librement leur crime, « nous avons, dit le roi, leurs « meubles sans exceptions. Mais s'ils « nient avoir été pris en flagrant délit ou « de l'avoir avoué, notre prévôt aura des « témoins dignes de foi : l'évêque sera « tenu de les accepter ; si ces officiers sont « convaincus par ces témoins, ils seront « rendus à notre prévôt, comme s'ils « étaient convaincus par le duel.

« Si ces officiers ravisseurs et meur- « triers ne sont point pris en flagrant dé- « lit, s'ils n'avouent point leur crime, et « si quelqu'un se présente pour les con- « vaincre par le duel, le duel aura lieu « dans la cour de l'évêque ; et s'ils sont « convaincus par le duel dans cette cour, « nous ferons la justice et nous aurons « tous les meubles. (*Eorum habemus « mobilia sine diminutione*.)

« Nous avons aussi dans le bourg de « Saint-Germain, dans la culture de l'é- « vêque et dans le Clos-Bruneau l'*exer- « citum* (3) *et equitationem* (ou chevau- « chée) (4) ou la taille levée à ce sujet, « et le guet comme sur le commun de « Paris. Nous avons aussi la taille, toutes « les fois que nous faisons nos fils nou- « veaux chevaliers, quand nous marions « nos filles et que nous nous rachetons « lorsque nous sommes pris à la guerre ; « et nous ne pouvons pas, pour d'autres « causes, lever de taille sur cesdits lieux « sans le consentement de l'évêque.

« En outre, nous avons sur cesdits « lieux la justice sur les marchands pour « ce qui concerne la marchandise. Nous « y avons aussi des crieurs pour les me- « sures de vin. Quant aux mesures de blé. « voici ce qui est convenu : notre prévôt « de Paris les fera tailler ; l'évêque paiera « le tiers de la dépense de leur fabrication, « et se servira de ces mesures dans sa « banlieue.

« Nous avons aussi, dans le vieux bourg « de Saint-Germain, soixante sous pour « la taille du pain et du vin, de trois ans « en trois ans, comme nous l'avons eu « jusqu'à présent.

« Dans le bourg de Saint-Germain, « dans la culture de l'évêque et dans le « Clos-Bruneau, l'évêque a l'homicide « et toute autre justice, ainsi que les « biens des condamnés, trouvés dans la « terre de l'évêque, comme cela se prati- « que à Paris ; excepté le rapt et le meur- « tre qui nous appartiennent (1). L'évê- « que aura la justice des voleurs et des « homicides pris dans lesdits lieux. Il « pourra les faire exécuter à Saint-Cloud « ou dans quelques autres de ses terres, « hors de la banlieue de Paris, et y punir « les coupables qui doivent être mutilés.

« Pour ce qui est des halles de Cham- « peaux (2), elles resteront à nous et à nos « successeurs à perpétuité. L'évêque y per- « cevra les coutumes de sa banlieue, et ni « lui ni le chapitre de Notre-Dame ne « pourront, à cet égard, intenter aucun « procès à nous ni à nos successeurs.

« Il en sera de même du fief de la Ferté

(1) La culture de l'évêque est représentée par le quartier de la *Ville-l'Evêque*, faubourg Saint-Honoré.

(2) Le Clos-Bruneau était situé entre la rue des Noyers et la place Cambrai.

(3) Ce droit féodal consistait à faire partir à la guerre les habitants d'un lieu, ou à leur faire payer une somme arbitraire pour s'en exempter.

(4) Les chevauchées étaient un vrai brigandage. Le seigneur faisait des tournées dans sa seigneurie, enlevait dans les maisons des habitants les meubles, les denrées et l'argent qui s'y trouvaient. Saint Louis défendit aux prévôts et aux baillis de faire des chevauchées, ou au moins leur enjoignit de ne les point faire pour avoir l'argent du peuple. (*Annales de saint Louis*, p. 233, édit. de 1761.)

(1) Les seigneurs se partageaient la punition des crimes à cause des profits de cette punition. On met ici une différence entre l'homicide et le meurtre : le premier était la suite d'une querelle ou même d'un accident, et le second un assassinat. Les princes et seigneurs ne considéraient la justice que comme une propriété productive ; pour eux, les crimes étaient d'un grand revenu.

(2) Philippe-Auguste fit construire des halles dans le territoire des Champeaux. Voy. *Halles*.

« Aalés (1)... Nous sommes tenus de rendre à l'évêque soixante sous chaque année pour le cierge dû par ledit fief, et quarante-cinq sous pour les cierges de Corbeil et de Montlhéri, et pour le service du portage du nouvel évêque par trois chevaliers (2).

« L'évêque et le chapitre de Paris cèdent à nous et à nos successeurs le Monceau Saint-Gervais, par suite d'un échange.

« L'évêque, pour recevoir les rentes de sa banlieue, aura ses boîtes dans nos maisons du Grand-Pont et du Petit-Pont, où nos rentes sont reçues, etc. (3)

« Dans la rue Neuve (4), située devant l'église de la bienheureuse Marie, l'évêque a la justice, à l'exception du rapt et du meurtre, hors des maisons de ladite rue jusqu'à la grande voie du Petit-Pont; et nous et nos successeurs nous avons toute justice dans l'intérieur des maisons de ladite rue.

« Pour dédommager l'évêque et le chapitre des pertes qu'ils ont faites par l'établissement de l'enceinte du château du Louvre et de ses dépendances, de l'enceinte du château du Petit-Pont (Petit-Châtelet) et de ses dépendances, pour la cession des halles et du fief de la Ferté de Aalés, qu'ils cédèrent à nous et à nos successeurs, nous leur donnons et assignons vingt livres chaque année sur notre prévôté, à percevoir à la Toussaint; de plus, vingt-cinq livres dont l'évêque avait joui auparavant sur la même prévôté; enfin cent sous au chapitre de Paris, à prendre chaque année, à la même époque, pour notre anniversaire, qui sera célébré à perpétuité dans l'église de Paris.

« Nous avons toute la justice dans la voirie située entre la terre de l'évêque et la maison que Henri, autrefois archevêque de Reims, fit bâtir près du Louvre jusqu'au pont de Charelle, c'est-à-dire depuis la voie royale, qui est de dix-huit pieds, et depuis la voie publique, à partir de l'église de Saint-Honoré, tant que s'étend la terre de l'évêque, jusqu'au pont du Roule, et dans toutes les autres parties de la terre de l'évêque en deçà du Marais, et dans ces limites : pour ce qui est des autres parties de cette terre, l'évêque a la voirie et toute justice, excepté le rapt et le meurtre.

« Si l'évêque fait construire un village ou un bourg nouveau dans sa terre et dans ses limites, il y aura toute justice, excepté le rapt et le meurtre que nous nous réservons, comme dans le bourg de Saint-Germain; en outre, nous y jouirons de toutes les coutumes dont nous jouissons dans la culture de l'évêque.

« Fait à Melun en 1222, l'année 44e de notre règne (1). »

Quelle complication d'intérêts, de juridictions! que de sources de divisions et d'injustices dans ce misérable régime de la féodalité!

Pendant cette période, le peuple fut affligé par de longues famines, affreux résultat des vices du gouvernement et des guerres nationales et privées; on en ressentit les rigueurs dans les années 1188, 1189 et 1190. En 1194, nouvelle famine très violente; le roi et, à son exemple, le clergé, le peuple et les hommes puissants, répandirent beaucoup d'aumônes. Le prix des grains était exorbitant. A Paris, le setier de froment se vendit jusqu'à seize sous, d'orge dix sous, de méteil treize à quatorze sous, et le setier de sel quarante sous (2).

En 1195 et 1197, il se manifesta une famine, qui fut précédée et suivie de pro-

(1) La terre d'Alés ou le fief de la Ferté Alés, si ce n'est pas la ville de la Ferté Alais, située à douze lieues et au sud-est de Paris, consistait dans l'emplacement de l'abbaye Saint-Victor, comprenait ceux de l'entrepôt des vins, du Jardin-des-Plantes, etc. Une petite rue qui communiquait à cette abbaye portait encore, avant la construction de l'entrepôt, le nom de rue d'Alés.

(2) Il paraît par ce passage que, lors de l'inauguration des nouveaux évêques de Paris, trois chevaliers les portaient sur leurs épaules.

(3) C'est-à-dire au Grand et au Petit-Châtelet.

(4) La rue Neuve, nommée aujourd'hui rue Neuve-Notre-Dame, fut ouverte en 1163 par l'évêque Maurice de Sully.

(1) *Historia episcop. Antissiodor. Recueil des Historiens de France*, t. XVIII, p. 739.

(2) *Recueil des Hist. de France*, t. XVII, p. 31, 42, 70, 71, 72, 372, 374, 381, 382 et 486.

diges que des écrivains très crédules ont crus dignes de l'histoire (1).

En 1221, la disette fut excessive dans toute la France. A Paris, le setier de blé se vendait jusqu'à seize sous.

Le marc d'argent valait alors cinquante sous, ce qui porterait aujourd'hui le prix du setier à environ seize francs, prix qui ne nous paraît pas exorbitant; mais il faut considérer que la matière métallique, étant plus rare, avait plus de prix, et que, dans des temps d'abondance, le setier de blé de Paris ne se vendait que deux sous six deniers.

V. Tableau moral de Paris.

Les vices, les erreurs, les calamités des periodes précédentes se maintiennent encore pendant celle-ci; mais le régime féodal et la barbarie, sources de ces maux, commencent à s'affaiblir. La royauté devient plus puissante; plusieurs villes, jouissant du droit de commune, peuvent se protéger elles-mêmes contre les brigandages de la noblesse. Le champ où cette dernière exerçait ses ravages, commettait ses crimes, devient plus circonscrit; mais la plupart des habitants des bourgs, et tous ceux des campagnes, restent toujours en proie à ses exactions, cruautés et brigandages.

La barbarie, l'ignorance et les erreurs leurs compagnes commencent à voir leur empire menacé; l'étude, plus protégée et plus active, introduit des lumières vraies ou fausses dans des parties du corps social où, depuis plusieurs siècles, il n'en pénétrait point; mais le vice est trop profondément enraciné, la corruption est trop générale, pour que de si faibles innovations puissent corriger l'un et purifier l'autre. Les mœurs, pendant cette période, n'offrent que des espérances d'amélioration.

Philippe-Auguste, s'il agrandit par des conquêtes la puissance royale, ne contribua nullement à l'édification des bonnes mœurs. Il bannit les juifs et les rappela ensuite. Cette double opération lui produisit des sommes considérables. S'il avait eu raison de les chasser en 1182, il eut tort de les rappeler en 1198: c'était en outre un procédé vil et inique d'avoir confisqué tous leurs biens en les chassant, et d'exiger d'eux de fortes sommes d'argent en les rétablissant.

Ce roi avait épousé Ingéburge, sœur du roi de Danemark; il s'en dégoûta bientôt, fit par plusieurs évêques déclarer son mariage nul, et prit pour épouse Agnès de Méranie. Le pape excommunia le roi de France, et frappa d'interdit tout son royaume.

Philippe-Auguste, indigné contre les évêques qui, ayant consenti à déclarer son premier mariage nul, et ayant béni son second, approuvaient l'interdit lancé par le pape et s'y soumettaient, en chassa plusieurs de leurs siéges, bannit leurs chanoines et leurs clercs, confisqua leurs revenus, mit en fuite les curés, et s'empara de leurs biens. L'évêque de Paris et son clergé éprouvèrent un sort pareil. Ce roi envoya dans la maison épiscopale des hommes armés qui firent souffrir à ce prélat des traitements indignes. Il se vit forcé, pour en éviter de plus graves, de fuir de Paris à pied. Cette persécution dura autant que l'interdit, c'est-à-dire huit mois. Après ce temps, Philippe ayant feint de reprendre sa précédente femme, l'interdit fut levé, et tout rentra dans l'état ordinaire; mais Philippe relégua Ingéburge dans le château d'Etampes, et fit quelques démarches pour épouser la fille du landgrave de la Thuringe. Ces démarches n'étant suivies d'aucun succès, il reprit en 1213 sa première épouse.

Les actions de Philippe-Auguste étaient celles d'un conquérant, d'un envahisseur; on ne les citera jamais comme des exemples de bonnes mœurs, comme des modèles de probité. Quant à celles de son fils Louis VIII, dit le Lion, on ne connaît de ce roi que son aveugle dévoûment aux volontés du clergé, dévoûment dont il fut victime, comme l'avait prédit son père. Son règne n'eut qu'environ quatre ans de durée.

Sous ces deux règnes, le clergé n'était pas plus qu'auparavant réglé dans ses mœurs; sa cupidité, bien plus que de saines doctrines, dirigeait sa conduite. Il faisait considérer ses personnes, ses propriétés, ses reliques, ses pratiques et cérémonies, les offrandes faites à l'Eglise comme les bases de la religion. Les prêtres, les évêques, ainsi qu'ils avaient fait dans les siècles passés, allaient à la guerre; mais les plus timorés d'entre eux, interprétant su-

(1) *Recueil des Hist. de France*, t. XVII, p. 48, 73.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

pidement les canons de l'Eglise, qui défendent aux ecclésiastiques de verser le sang humain, et méprisant l'esprit pour s'attacher uniquement à la lettre de ces lois, se croyaient à l'abri de la censure, en se servant de massue au lieu d'épée, en assommant les hommes au lieu de les percer. Tel fut Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, issu du rang royal, guerrier redouté, fameux par ses brigandages et ses cruautés, qui voulut, à la bataille de Bouvines, donner une preuve de sa modération en ne tuant les hommes qu'à coups de massue. Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, nous apprend que ce prélat, ainsi armé, frappait à tour de bras, et faisait canoniquement tomber à ses pieds tous ceux qu'il pouvait atteindre.



Porte Montmartre.

Wulson, auteur de *la Science héroïque*, parle de cet usage comme s'il était généralement reçu : « Les ecclésias« tiques qui allaient à la guerre, dit-il, ne « portaient aucun glaive poignant et tail« lant ; car l'Eglise, qui abhorre le sang, « le leur défendait, se contentant de la « masse d'armes sans piquerons, avec la« quelle ils assommaient les ennemis. »

On peut avoir une idée de l'extrême corruption du clergé, d'après le contenu d'une lettre que le pape Innocent III adresse, en 1203, à l'abbé et au couvent de Saint-Denis, près Paris : « Il est, dit« il, dans votre ville, des prêtres qui, « abusant du privilége clérical, parcou« rent les rues pendant la nuit, se por« tent vers les maisons habitées par des « femmes publiques, en enfoncent les por« tes, s'y précipitent avec violence, et se « permettent les mêmes excès envers les « filles des bourgeois ; ce qui fait naître « des querelles et des séditions. Le prévôt « et les justiciers, respectant les libertés « de l'ordre clérical, n'osent point mettre « la main sur eux ; et si vous, mon fils

« abbé, voulez arrêter ces désordres, aussi« tôt les coupables ont recours à l'appel ; « et, en invoquant notre autorité, ils dé« clinent votre juridiction, échappent au « châtiment canonique, et continuent « avec audace à se livrer à leurs habitu« des déréglées. » Le pape autorise l'abbé de Saint-Denis à exercer contre ces prêtres libertins la censure ecclésiastique, sans avoir égard à leur appel (1).

Sous ces règnes, aucun changement ne s'opéra dans les mœurs des seigneurs. Leurs brigandages, leurs cruautés, leurs basses habitudes se maintinrent, et semblèrent même avoir atteint un plus funeste degré de perfectionnement.

Jacques de Vitry, évêque, cardinal, et légat du pape en France, natif des environs de Paris, et qui écrivait pendant cette période au commencement du treizième siècle, est mon garant. Dans son Histoire occidentale, il a consacré à cet objet un chapitre particulier intitulé : « Des rapines et exactions que commettent les grands seigneurs et leurs satellites, » chapitre dont je vais extraire et traduire fidèlement quelques parties. Voici comme il débute :

« Quoique le Seigneur ait dit : « Celui « qui donne est plus heureux que celui « qui reçoit, » les hommes de notre temps, « surtout ceux qui sont en possession de « commander aux autres, ne se bornent « pas à extorquer l'argent de leurs sujets, « en exigeant d'eux des présents illicites, « ou bien en remplissant leurs mains ava« res du produit de contributions et « d'exactions dont ils les accablent injus« tement ; ils font pis encore : les vols, les « rapines et les violences qu'ils exercent, « tantôt ouvertement, tantôt en secret, « sur les malheureux qui sont sous leur « dépendance, rendent insupportable leur « cruelle tyrannie. Ces seigneurs, malgré « les titres pompeux et les dignités dont « ils s'enorgueillissent, ne laissent pas « d'aller à la proie (2), et de faire le mé« tier de voleurs ; de faire celui de bri« gands en ravageant des contrées entiè« res par des incendies. Ils ne respectent « rien, pas même les biens des monas« tères, des églises ; ils profanent jus« qu'au sanctuaire, d'où ils enlèvent les « objets consacrés au saint ministère.

« Lorsque, pour des causes légères, il « s'élève quelques contestations entre les « pauvres et les seigneurs, ceux-ci par« viennent, par leurs satellites, à faire « vendre les biens de ces malheureux.

« Sur les chemins publics vous les « voyez, couverts de fer, attaquer les pas« sants sans épargner les pèlerins ni les « religieux.

« Veulent-ils exercer quelques ven« geances contre des personnes simples et « innocentes, ils les font attaquer par « leurs sicaires, scélérats qui remplissent « les rues des villes et des bourgs, ou qui, « cachés dans des lieux secrets, tendent « des piéges à ces malheureux pour les y « attirer et répandre leur sang.

« Sur mer, ils font le métier de pirates, « et, sans craindre la colère de Dieu, ils « pillent les voyageurs, les marchands, « brûlent souvent leurs navires, et noient « dans les flots ceux qu'ils ont dépouillés.

« Des princes et des nobles sans foi « sont les associés de ces voleurs ; loin de « protéger leurs sujets et de les maintenir « en paix, ils les oppriment ; loin de ré« primer les scélérats, de les contenir par « la crainte des châtiments, ils les favori« sent, deviennent leurs patrons, et, pour « de l'argent qu'ils en reçoivent, ils auto« risent leurs attentats (1). Les nobles « sont semblables aux chiens immondes « qui, toujours affamés, disputent aux « corbeaux voraces la chair des cadavres. « Les nobles, par le ministère de leurs pré« vôts, de leurs satellites, persécutent les « pauvres, dépouillent les veuves et les « orphelins, leur tendent des piéges, leur « suscitent des querelles, leur supposent « des crimes imaginaires afin de leur « extorquer de l'argent.

« Ils font ordinairement mettre en pri« son et charger de chaînes des hommes

(1) *Innocentii papæ III Regesta*, *editoribus* Brequigny et Laporte Dutheil, p. 1091.

(2) Aller à la proie était l'expression consacrée pour désigner l'action d'un noble qui s'embusquait sur les chemins pour détrousser les passants. Les plus qualifiés avaient des coureurs (*cursores*) qui faisaient le coup de main. Ces nobles, dans ces expéditions, s'équipaient à la légère, comme à la chasse du *vol* ou des oiseaux : de l'identité d'équipages employés à cette chasse et à ces expéditons contre les passants est venu notre mot français *voleur*. *Voyez* ce mot dans le *Dictionnaire encyclopédique*.

(1) Dans la Bible du seigneur de Berzé,

« qui n'ont commis aucun délit, et font « endurer à ces innocents de cruelles tor« tures pour en tirer quelques sommes « d'argent. C'est pour fournir à leurs pro« digalités, à leur luxe, à leurs superflui« tés, à de folles dépenses, aux vanités « du siècle ; c'est pour paraître pompeu« sement dans un tournoi, pour payer « leurs usuriers, pour entretenir des mi« mes, des jongleurs, des parasites, des « histrions et des flatteurs, vrais chiens « des cours, qu'ils dépouillent et tortu« rent les malheureux (1). »

Cette esquisse, tracée par un personnage grave, et dont je pourrais appuyer le témoignage par une multitude d'autres, prouve la grandeur du mal, l'excès du désordre, la subversion de tous les principes, l'absence des lois et d'une force coercitive ; prouve que les princes et les seigneurs considéraient encore les habitants de la France comme une propriété exploitable, comme des ennemis récemment vaincus, qu'ils pouvaient dépouiller et torturer à leur volonté.

Tels étaient les chevaliers des douzième et treizième siècles, dont la loyauté, tant exaltée dans les romans, dans les compositions poétiques, et sur notre scène moderne, se trouve constamment démentie par l'histoire. Ces hommes, auxquels on attribue tant d'exploits glorieux, tant d'actions généreuses et honorables, n'étaient que des brigands impitoyables, des misérables dignes de figurer dans les bagnes ou les cachots de Bicêtre. Je révèle ici une des nombreuses impostures de nos écrivains.

Tandis qu'au dehors de Paris le régime féodal faisait sentir son pouvoir destructeur, cette ville était troublée par des désordres d'une autre espèce.

En 1200, un gentilhomme allemand, étudiant à Paris, envoya son domestique dans un cabaret pour y acheter du vin. Ce domestique y fut maltraité ; les écoliers allemands vinrent au secours de leur compatriote, et frappèrent si rudement le marchand de vin, qu'ils le laissèrent à demi mort. Les bourgeois vinrent à leur tour venger ce marchand ; ils accoururent en armes contre la maison du gentilhomme allemand, et contre ses compatriotes étudiants. Il y eut une grande émotion dans toute la ville. Le gentilhomme allemand et cinq écoliers de cette maison furent tués. Le prévôt de Paris, nommé Thomas, était à la tête des Parisiens dans cette expédition. Les maîtres des écoles s'en plaignirent au roi Philippe, qui, sans autre information, fit arrêter ce prévôt et plusieurs de ses adhérents, fit abattre leurs maisons, arracher leurs vignes, leurs arbres fruitiers ; et, craignant que les écoliers étrangers ne désertassent Paris, il rendit une ordonnance éminemment protectrice pour les écoles et ceux qui les fréquentaient ; en même temps, il condamna le prévôt de Paris, Thomas, pour avoir autorisé ou n'avoir pas empêché le désordre, à une prison perpétuelle. Cependant il lui laissa la faculté de prouver publiquement son innocence par *l'épreuve de l'eau*, avec cette étrange condition que si sa culpabilité résultait de cette épreuve, il serait puni ; et que s'il arrivait, au contraire, qu'il fût trouvé innocent, il serait déclaré incapable de remplir les fonctions de prévôt à Paris, et de bailli dans tout autre lieu de son royaume. Cette ordonnance est de l'an 1200 ; elle contient, en faveur des étudiants, d'autres dispositions qui sont rapportées ci-dessus, à l'article des *Écoles de Paris*.

En 1224, les écoliers de l'Université, forts des priviléges que Philippe-Auguste leur avait accordés, se livraient à tous les excès ; ils enlevaient les femmes, commettaient des adultères, des vols, des meurtres. L'évêque Guillaume de Seignelay déclara excommuniés ceux qui marcheraient de nuit ou de jour avec des armes. Cette excommunication produisit peu d'effet : l'évêque alors fit emprisonner les plus séditieux et chassa les autres de la ville ; la tranquillité se rétablit (1).

Le même reproche est adressé à la noblesse :

Et li chevalier qui devoient
Deffendre [illegible] qui robeient
Les menues genz et garder,
Sont or plus engrant de rober
Que li autre, et plus angoisseux.

(*Fabliaux de Barbasan*, édition de 1808, t. II, p. 400.) — C'est-à-dire : « Les chevaliers, « qui devaient protéger le peuple et le dé« fendre contre les voleurs, sont au con« traire les plus enclins à le voler et à le « tyranniser. »

(1) *Jacobi à Vitriaco Historiæ*, *Historia occidentalis*, cap. III, pag. 265, editio Duaci, 1597.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 267.

Ces écoliers turbulents parcouraient pendant la nuit, les armes à la main, les rues de cette ville, se livraient à des excès intolérables, ne respectaient rien, et, autorisés par leurs priviléges, à l'abri de toute répression, ils ne laissaient aux habitants de Paris aucune sécurité. En 1223, Guillaume II, évêque de Paris, voulut réprimer ces perturbateurs; il en fit chasser plusieurs et enfermer les principaux dans les prisons; il parvint ainsi à rétablir le calme dans Paris (1).

C'est ainsi que l'historien des évêques d'Auxerre nous raconte cet événement; mais un autre écrivain nous le présente sous une face différente.

« En 1223, dit-il, il s'éleva entre les « écoliers et les habitants une querelle « violente. Trois cent vingt clercs (ou étu- « diants) furent tués et jetés dans la Seine. « Des professeurs se rendirent auprès du « pape pour se plaindre d'une persécution « aussi cruelle; quelques-uns se retirèrent « avec leurs écoliers hors de la capitale. « On interdit Paris; et ses écoles, si su- « périeures à celles des autres villes de « France, restèrent vides d'écoliers et « de professeurs, et furent fermées (2). »

En 1226, les écoliers signalèrent encore leur inclination à la révolte; voici en quelle occasion. L'Université de Paris n'avait point de sceau particulier, ses actes étaient ordinairement scellés avec celui du chapitre de Notre-Dame. Pour se soustraire à cette dépendance, elle fit fabriquer un sceau pour son usage; le chapitre de Notre-Dame dénonça cette entreprise au légat du pape; celui-ci cita l'Université à comparaître devant lui. L'Université, après plusieurs débats, remit le sceau, objet de la querelle. Le légat s'en saisit, le rompit publiquement, et anathématisa ceux qui en feraient fabriquer un nouveau.

Cette action précipitée excita le mécontentement et les clameurs des membres de l'Université. Les écoliers, armés d'épées, de bâtons, s'attroupent et assiégent la maison du légat. Les domestiques de celui-ci s'apprêtent à la défense, les écoliers donnent plusieurs assauts; les portes sont enfoncées; plusieurs individus, de part et d'autre, sont blessés, sont tués. La personne du légat était fort exposée, et son titre ne l'aurait pas préservé de la fureur des assaillants, si le roi, qui vint fort à propos, ne l'eût sauvé d'une mort certaine.

Le légat sortit promptement de la ville, et en partant lança son excommunication contre tous les écoliers (1).

La crédulité et le fanatisme marchaient de front avec l'anarchie. En l'an 1205, Baudouin, empereur de Constantinople, fit présent à Philippe-Auguste de plusieurs reliques précieuses dont voici la note: un morceau de la vraie croix d'un pied de long; des cheveux de Jésus-Christ, une épine de sa couronne, ses langes, sa robe de pourpre; une côte de saint Philippe, apôtre, et une de ses dents. Ce roi fit précieusement enchâsser ces reliques, et en fit don à Henri, abbé de Saint-Denis (2).

Dans le même temps, il se manifesta à Paris et ailleurs une secte presque entièrement composée de prêtres: ils niaient, disait-on, la présence réelle, croyaient inutiles la plupart des cérémonies de l'Eglise, et ridicule le culte rendu aux saints et aux reliques. Les partisans de cette secte entraînèrent beaucoup de femmes, et les induisirent à la fornication, en leur persuadant que tout ce qu'on faisait par charité n'était point péché.

Un ecclésiastique, nommé Amauri, était le chef de cette secte. Il exposa sa doctrine au pape, qui la condamna. Amauri en mourut, dit-on, de chagrin, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Martin-des-Champs. Il laissa des disciples, presque tous ecclésiastiques ou professeurs de l'Université de Paris. Un seul était orfévre, et remplissait la fonction de prophète.

Pour les découvrir, on employa la ruse: Raoul de Nemours et un autre prêtre furent chargés d'explorer Paris et ses environs. Ils feignirent de partager les opinions des sectaires et les dénoncèrent ensuite; ceux-ci furent arrêtés, conduits dans la place des Champeaux; des évêques, des docteurs en théologie les dégradèrent et les condamnèrent à être brûlés vifs. Quatorze de ces malheureux subirent cet affreux supplice, et le subirent avec courage; quatre furent exceptés et con-

(1) *Historia episcoporum Antissiodorum. Recueil des Historiens de France,* t. XVIII, p 740.

(2) *Radulphi Coggeshalæ Chronic. Recueil des Historiens de France,* t. XVIII, p. 116.

(1) *Histoire de Paris,* par Félibien, t. I, p. 269.

(2) *Rigordus, de Gestis Philippi Augusti, ad annum* 1205.

damnés seulement à une prison perpétuelle.

Cette exécution eut lieu le 21 octobre 1210.

Les évêques et docteurs, assemblés en concile pour prononcer ce jugement, condamnèrent aussi au feu *deux livres d'Aristote* sur la métaphysique, et défendirent expressément à toutes personnes de les transcrire, de les lire ou de retenir dans leur mémoire leur contenu, sous peine d'excommunication.

Voilà bien la barbarie !

En 1212, il se tint un concile à Paris, dont les articles peignent les mœurs du clergé de cette époque. On y défendit aux prêtres de se charger d'un plus grand nombre de messes qu'ils n'en pouvaient célébrer ; de commettre d'autres ecclésiastiques pour les dire à un prix inférieur ; de partager une seule messe en deux, en trois et même en quatre parties, ce qui s'appelait *missæ bifaciatæ*, *trifaciatæ*, *quadrifaciatæ;* de sorte qu'en disant une seule messe, le prêtre recevait le prix de deux, de trois, même de quatre.

Ce concile défend à ceux qui n'ont point de bénéfices d'exiger, pour remplir la profession d'avocat, des salaires excessifs ; aux moines quêteurs, de faire des sermons; aux curés, de prendre à ferme d'autres cures, ou de donner les leurs en ferme ; et à tous ecclésiastiques d'exiger des legs par testament.

Il est aussi défendu aux moines de porter des gants blancs, des bonnets de coton, des fourrures et des étoffes précieuses, et de sortir de leur couvent pour aller aux écoles. Il est ordonné aux chefs des monastères d'en faire murer les petites portes.

On voit aussi, par les articles de ce concile, que les abbés affermaient leur prévôté, c'est-à-dire la faculté d'administrer les sujets, à des prêtres qui percevaient sur le peuple des contributions féodales ; que les moines qui affermaient ces prévôtés en abusaient. « Lorsqu'ils y font des « profits, porte ce concile, ils s'en servent « pour vivre dans la débauche ; et si le « prix de la ferme est trop fort, ils em- « ploient toutes sortes de voies pour enfler « les recettes. »

Aux religieuses, il est défendu d'avoir auprès d'elles des clercs et des serviteurs suspects. Elles ne doivent point être seules lorsque leurs parents les visitent, et ne peuvent sortir, pour les aller voir, qu'accompagnées de personnes discrètes et avec la permission de leur supérieure. Il leur est aussi défendu de danser dans le cloître ni ailleurs.

Les abbesses exigeaient des religieuses qu'elles ne se confesseraient point à d'autres qu'à leurs chapelains, craignant que leurs péchés ne vinssent à la connaissance des prêtres vertueux ; c'est pourquoi on enjoint aux évêques de leur choisir des confesseurs.

Ce concile recommande aux prélats d'être modestes dans leurs habits, de ne point proférer de jurements terribles et honteux ; leur reproche d'entendre matines dans leur lit, de se livrer au jeu et à la chasse. On y voit que, parmi les personnes attachées au service des évêques et des abbés, étaient un chambellan, un bouteiller, un panetier, un sénéchal ou maître-d'hôtel. On défend à ces officiers d'abuser de la coutume en se permettant des exactions tyranniques, et aux prélats d'avoir à leur suite des fous pour les faire rire.

Les évêques étaient tenus de faire, de temps en temps, des visites dans les églises de leur diocèse ; ils ne les faisaient point, et en exemptaient les prieurs et curés, moyennant une rétribution qu'ils exigeaient d'eux. Le concile leur défend de recevoir de l'argent pour cet objet, et de se faire payer leur négligence à remplir leur devoir, ou leur tolérance pour les abus.

Les canons de l'Eglise ne permettaient pas qu'on enterrât les excommuniés dans les cimetières ; mais les évêques transgressaient cette loi pour de l'argent ; c'est ce que ce concile leur défend.

Le mariage était interdit aux prêtres ; mais les évêques leur permettaient, en payant, d'avoir des concubines : c'est encore ce qui leur est défendu par ce concile.

On y prohibe la fête des Fous ; prohibition qui prouve que, quoique défendue, cette fête était encore en vigueur (1).

Ces articles, et plusieurs autres que j'omets, attestent l'existence des nombreux et graves abus qui avilissaient le clergé, abus que ce concile ne parvint point à abolir ; car, à cette époque, les décrets des conciles restaient sans exécution.

Le luxe était alors excessif ; l'argent, l'or, les pierreries se voyaient avec profu-

(1) *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury, t. XVI, p. 308 et suiv.

sion sur les habits des seigneurs et les harnais de leurs chevaux. Faute d'autre mérite, on se procurait celui-là, qui attirait beaucoup de considération; mais cette vaine démonstration de richesses n'était pas l'abondance; on vivait pauvrement à la cour; l'intérieur des palais ne différait guère de celui des chaumières. Il est certain qu'au lieu de parquet, de marbre et de riches tapis, on n'y trouvait que de la paille. C'est ce que prouve une lettre de Philippe-Auguste, qui porte une concession faite par ce roi, à l'Hôtel-Dieu, de toute la paille qui se trouvait dans sa chambre et dans sa maison de Paris, lorsqu'il quittait cette ville pour aller coucher ailleurs (1).

Il paraît même que cette maison royale était dépourvue de meubles, puisque, chaque fois que le roi entrait à Paris pour y séjourner, il faisait, de vive force, enlever dans les maisons des habitants les meubles qui s'y trouvaient, en vertu du droit de prise, dont j'ai parlé et dont j'aurai occasion de parler encore (2).

Philippe-Auguste, pour la sûreté de sa vie, menacée, dit-on, par les assassins du Vieux de la Montagne, ou plutôt menacée par une troupe de jeunes gens que Richard, roi d'Angleterre, faisait élever dans l'art de braver la mort en assassinant tous ceux que ce roi leur désignait, s'entoura d'hommes courageux propres à défendre sa personne; ces hommes furent nommés les Ribauds. Ils étaient armés de massues; ils veillaient jour et nuit auprès de la personne du roi; et, au premier signal, ils assommaient les gens. Leur chef, qui portait le titre de roi des ribauds, avait divers emplois et prérogatives; ils conduisait ses ribauds à la guerre lorsque le roi s'y trouvait. A Paris il se tenait à la porte du palais, et n'y laissait entrer que ceux qui en avaient le droit : il jugeait des crimes commis dans l'enceinte du séjour du roi, et, pour l'ordinaire, il mettait ses propres jugements à exécution. Dans la suite, son emploi se borna à celui de bourreau : il exécutait les sentences du prévôt du palais. Philippe III, dit le Hardi, dans une ordonnance donnée à Vincennes le 23 février 1280, fixe le traitement du roi des ribauds à six deniers de gages et une provende, et quarante sous pour robe et un valet à gages. Une autre ordonnance du même roi porte « que le roy des ribauds « aura sa livraison et treize deniers de « gages, et ne mangera point à court et « ne vendra (viendra) en salle s'il n'est « mandé (1). »

Voici ce qu'on trouve dans la *Somme rurale* sur les attributions de ce roi. L'auteur, après avoir dit que le prévôt doit juger de tous les délits qui se commettent dans le camp du roi, ajoute : « Et le roi « des ribauds en a l'exécution, et s'il advenait que aucun forface, qui soit mis à « exécution criminelle, le prevôt, de son « droit, a l'or et l'argent de la ceinture du « malfaiteur, et les maréchaux ont le cheval et les harnois et tous autres hostils, « se il y sont; réservé les draps et les habits quels qu'ils soient dont ils soient « vêtus, qui sont au roi des ribauds qui en « fait l'exécution. Le roi des ribauds, si se « fait, toutes fois que le roi va en ost ou « en chevauchée, appeler l'exécuteur des « sentences et commandements des maréchaux et de leurs prévôts. Le roi des ribauds a, de son droit, à cause de son office, connaissance sur tous jeux de dez, « berlens et d'autres qu'il se font en ost et « chevauchée du roi; *item* sur tous les « logis des bourdeaux et des femmes bourdelières, doit avoir deux sols la semaine; « *item* a l'exécution des crimes, de son « droit, les vestements des exécutés par « justice criminelle. »

Du Tillet ajoute aux prérogatives de ce roi celle-ci : Les filles publiques qui suivaient la cour étaient tenues de faire, pendant tout le mois de mai, le lit du roi des ribauds.

Ainsi le roi des ribauds gardait les portes du palais, était bourreau, partageait avec le prévôt les dépouilles des condam-

(1) Voici la pièce littéralement traduite... « Pour le salut de notre âme et de celles de « nos pères, et dans des vues de piété, nous « accordons, pour l'usage des pauvres demeurant à la maison de Dieu de Paris, « située devant la grande église de Notre-« Dame, toute la paille de notre chambre et « de notre maison de Paris, toutes les fois « que nous quitterons cette ville pour aller « coucher ailleurs. » (*Histoire de Paris*, par Lobineau et Félibien, t. I, *des preuves*, p. 249.)

(2) *Voyez*, ci-dessus, *Droit de prise*.

(1) *Trésor des Chartes*, registre 57. Ordonnance de l'hostel le roi Philippe père à monseigneur le roi qui l'ore est.

nés, et avait l'inspection et la police des jeux de hasard, des maisons de prostitution, ainsi que des femmes publiques qui suivaient ordinairement la cour. Il percevait, suivant Ducange, une contribution de cinq sous sur toutes les femmes adultères (1). On voit comment alors était composée une partie de la cour des rois de France.

On trouve, dans les comptes publiés par Sauval, qu'il existait encore un roi des ribauds au milieu du quinzième siècle. Etienne Musteau, qui mourut en 1448, dans sa maison, rue des Juifs, était roi des ribauds (2). Ainsi cette royauté, avec son ignominie, s'est maintenue longtemps.

La prostitution n'emportait point note d'infamie. On voit qu'elle était une profession reconnue, autorisée et soumise à des règles. Les filles publiques qui suivaient la cour, comme on vient de le voir, sous la dépendance du roi des ribauds, étaient qualifiées de prostituées royales. Geoffroi, prieur de Vigeois, raconte le fait suivant, qui paraît s'être passé sous le règne de Louis IX.

« La reine Marguerite étant à l'église, « pendant que le baiser de paix se don« nait entre les assistants, voyant une « femme décemment habillée, et la pre« nant pour une personne mariée, lui « donna le baiser de paix. Cette princesse, « instruite de sa méprise, s'en plaignit « au roi son époux, lequel défendit aux « femmes publiques de porter la *chape*, « afin qu'à Paris les femmes de cette es« pèce fussent distinguées de celles qui « étaient légitimement mariées (3). »

Cette femme est qualifiée, dans ce passage, de prostituée royale (*meretricem regiam*).

Sauval dit que les filles publiques formaient une corporation qui avait ses règlements ; qu'elles célébraient la fête de sainte Madeleine leur patronne ; qu'elles avaient leurs coutumes ou priviléges, même avant que saint Louis les eût obligées à porter certains habits qui devaient les distinguer des honnêtes femmes (1).

Elles avaient des lieux destinés à l'exercice de leur métier : la rue de Glatigni dans la Cité, appelée le Val-d'Amour, à cause des femmes débauchées qui l'habitaient, la rue d'Arras, autrefois nommée rue des Murs, parce qu'elle avoisinait le mur d'enceinte de Philippe-Auguste. Le Champ-Gallard, les rues Brise-Miche, du Champ Fleuri, du Grand-Huleu, du Petit-Huleu, étaient, pendant cette période, affectées à la débauche publique. Dans la suite, les prostituées occupèrent un plus grand nombre de rues, et furent dispersées dans tous les quartiers.

Les rues et les maisons affectées à la débauche étaient insuffisantes ou trop gênantes pour ses partisans, puisqu'ils s'y livraient dans des places et des lieux publics.

On a vu, à l'article de l'abbaye Saint-Antoine, que les femmes débauchées se prostituaient en public dans les carrefours et dans les rues, sans vergogne (2).

Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, dit que le cimetière des Innocents, avant que Philippe-Auguste l'eût fait clore de murs, était un lieu de prostitution :

Et, quod pejus erat, meretricabatur in illo (3).

Jean de Hauteville, dans son *Architrenius* (4), poème qu'il composa au commencement du treizième siècle, nous apprend que les masures du palais des Thermes devenaient chaque nuit un asile pour le libertinage.

« L'ombre des murailles de ce palais, « ses réduits obscurs, favorisent les fré« quentes défaites d'une pudeur chance« lante, et offrent, chaque nuit, aux jouis« sances de l'amour, un abri contre l'œil « de la surveillance. »

Les Français de cette époque avaient la mauvaise habitude de jurer sur tous les membres du Christ et des saints ; c'est un reproche que leur fait le pape Innocent III : « Nous sommes instruits, dit-il, que c'est « une coutume presque générale parmi les

(1) *Glossaire* de Ducange, au mot *Ribaldorum rex ; Supplément* de dom Carpentier, au même mot, et *Eclaircissement sur la charge du roi des Ribauds*, par M. de Longuemare.

(2) *Antiquités de Paris*, t. III, p. 547.

(3) *Chronic. Gaufredi prioris Vosiensis : Nova Bibliotheca manusc. Labbei*, t. I, p. 309.

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II, p. 647.

(2) *Voyez*, ci-dessus, *abbaye Saint-Antoine*.

(3) *Philippidos*, lib. I, vers. 441.

(4) *Architrenius*, lib. IV., cap. 8. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 680, 681.

« habitants de ce pays de proférer fré- « quemment, soit dans la colère, soit par « légèreté, des jurements criminels et hor- « ribles; non-seulement ils ne craignent « pas de jurer par les pieds, par les mains « de la Divinité, mais encore leur bouche « sacrilége va chercher jusqu'aux mem- « bres les plus secrets du Christ et des « saints, et ils proclament dans leurs ju- « rements des choses qu'il ne nous est pas « permis d'écrire (1). »

Pour la première fois, en 1187, l'histoire fait mention d'une fête ou réjouissance publique, célébrée à l'occasion de la naissance d'un fils de Philippe-Auguste : la joie manifestée par les Parisiens fut-elle sincère ? On ne peut le dire, parce que, suivant l'usage, cette joie fut commandée. Quoi qu'il en soit, ces réjouissances durèrent pendant sept jours ; des flambeaux de cire illuminaient les rues de Paris, et répandaient une clarté qui, suivant le louangeur Rigord, surpassait celle du jour.

Ce jeune prince, objet d'une fête aussi rare, fut, en 1191, attaqué d'une dyssenterie violente qui fit désespérer de sa vie. La science des médecins était impuissante; on eut recours à des processions que les païens nommaient *nudipedalia*. Les moines de Saint-Denis partirent de leur abbaye, munis de leurs plus précieuses reliques, du bras de saint Siméon, du saint clou de Notre-Seigneur, et de la sainte couronne d'épines, qui n'était pas la seule, puisqu'il existait depuis longtemps dans l'église de Saint-Germain-des-Prés une portion considérable de cette couronne, que saint Germain lui-même avait donnée à cette église, puisque saint Louis acheta dans la suite une autre sainte couronne d'épines tout entière et la paya fort cher à l'empereur d'Orient (1).

Les moines, arrivés à l'église de Saint-Lazare, y trouvèrent l'évêque de Paris avec son clergé et celui de toutes les églises paroissiales de cette ville. De là, tous, les pieds nus, suivis d'un immense cortége de Parisiens et d'écoliers, ils partirent et cheminèrent vers l'île de la Cité de Paris. La procession arriva au palais où gisait le prince malade. On lui fit successivement baiser toutes les reliques, et on les lui appliqua sur les parties de son corps où il ressentait de la douleur. La cérémonie terminée, chacun se retira ; et des écrivains du temps assurent que, dès ce moment, on jugea que la maladie du jeune prince n'aurait point de suites fâcheuses.

Tels étaient les moyens curatifs de cette époque : les reliques étaient le grand spécifique.

Si l'on en excepte quelques jongleurs baladins, trouvères, ménétriers ambu-

(1) *Innocentii III epistolæ, Baluzii edit.*, tom. II, p. 535.

On jurait, dans ce bon vieux temps, par dieu, par la mort dieu, par le corps dieu, par la tête dieu, par le ventre dieu. Ducange nous apprend (au mot *Juramentum*, t. III, col. 1626) que l'on jurait par la gorge de Dieu, par sa langue, par sa dent, par sa chair, par sa figure, par le poitron (poitrine) du dieu sanglant, par la forcelle dieu, par le faire dieu, etc. Tous ces jurons, et ceux dont le pape Innocent III fait mention, qualifiés au treizième siècle de vilains serments, furent sévèrement prohibés par saint Louis, et tombèrent dans la suite en désuétude, soit par l'effet des châtiments rigoureux que ce saint roi infligeait à ceux qui les proféraient, soit plutôt par les progrès de la civilisation. Ce changement se fit avec lenteur, et n'est pas aujourd'hui complétement opéré. Cependant ces jurements reçurent des modifications qui les rendirent moins sacriléges.

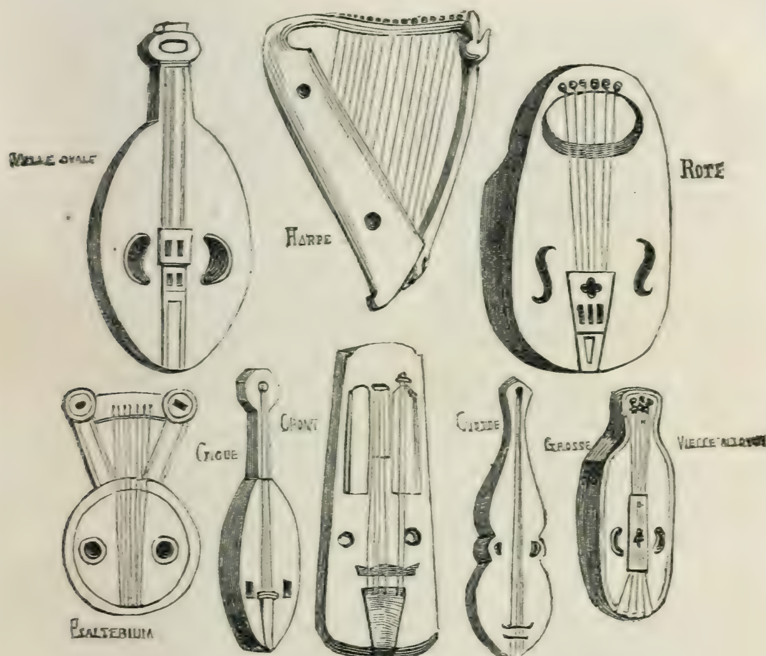
On substitua au mot Dieu les syllabes di, dié, dienne, bleu, guieux, etc. ; au lieu de par dieu, corps dieu, mort dieu, tête dieu, ventre dieu, sang dieu, etc., on dit pardi, pardié, corbleu, pardienne, morbleu, mordienne, tête bleu, cap de dis, ventre bleu, sang bleu, sang dis. Dans les conversations familières, au treizième siècle, le juron des femmes était *diva* (déesse), et celui des hommes, par l'âme mon père, ou foi que dois à âme mon père, ou foi que dois à tel saint, et même par la foi de mon corps. On jure encore dans quelques départements par mon âme, et presque dans toute la France par ma foi. Mais ces jurons, et ceux dont on use aujourd'hui, sont innocents, si on les compare à ceux qu'on proférait aux douzième et treizième siècles : en fait de jurements grossiers et sacriléges, nos bons aïeux sont incontestablement nos maîtres.

(1) *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des Prés*, par dom Bouillart, p. 8 ; *voyez*, ci-dessous, l'article *Sainte-Chapelle*.

Dans la procession qu'en 1206 firent les moines de Saint Denis, à l'occasion d'une inondation de la Seine, on vit aussi figurer la relique de la *sainte couronne*.

lants, qui chantaient ou récitaient leurs poésies ou celles des autres, il n'y avait point de spectacle à Paris. Philippe-Auguste n'aimait ni leurs chants ni leurs contes (1); il blâmait les seigneurs qui les accueillaient et leur faisaient présent d'habits précieux : il prit le parti de donner ses vieux vêtements aux pauvres, et disait que « celui qui donne aux ménétriers fait un sacrilége (sacrifice) au « diable. »

Les lettres et les arts firent, sous le règne de Philippe-Auguste, quelques progrès qui en amenèrent d'autres ; mais on apprit plus à parler qu'à penser, et les coutumes de la barbarie se maintinrent.



Instruments de musique du XIe au XIIIe siècle.

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 363.

Voici ce qu'en disent les *Chroniques de France*, que je vais traduire en français moderne : « Quelquefois des jongleurs ou gou- « liars et autres espèces de ménétriers s'as- « semblent dans les cours des maisons ap- « partenant à des bourgeois, à des princes « ou hommes riches, et déploient tous leurs « talents, toute leur adresse, pour avoir de « l'argent, des robes ou quelques joyaux, en « chantant ou en récitant des contes, con- « tant nouveaux mots, nouveaux dits et nou- « velles risées de diverses guises, et prodi- « guant les louanges aux hommes riches « afin de les séduire.

« Nous avons vu quelquefois des hommes « riches se donner beaucoup de soins, faire « de grandes dépenses pour avoir, dans une « fête, un habit (une robe) extraordinaire « qui pouvait coûter vingt ou trente marcs « d'argent, et, après l'avoir porté cinq ou « six fois, le donner aux ménétriers. Le « prix de cette robe aurait fait, pendant un « an, vivre vingt ou trente pauvres. » (*Chroniques de France*, t. II, fol. 11, verso.)

PÉRIODE VII

PARIS DEPUIS LOUIS VIII JUSQU'A PHILIPPE IV DIT LE BEL

Ier. Paris sous Louis IX, dit saint Louis.

Le 8 novembre 1226, Louis IX, à l'âge de douze ans, succéda à son père Louis VIII. Blanche de Castille, sa mère, fut régente pendant sa minorité. Cette femme était belle, impérieuse et douée d'un caractère très énergique qui dégénérait quelquefois en tyrannie ou en méchanceté. Elle ne pouvait souffrir que le roi, son fils, vît, pendant le jour, sa femme Marguerite de Provence. Cette contrariété détermina ces jeunes époux à user de plusieurs stratagèmes pour se réunir à l'insu de la reine-mère (1).

Louis IX fut le premier roi de la troisième race qui montra dans sa conduite des mœurs régulières et des principes de justice et de probité. Il sentit les vices du gouvernement féodal, et voulut en abolir les plus odieuses coutumes, telles que les combats judiciaires et autres; mais, s'il n'eut pas assez de force pour faire ce bien, il eut le courage de le proposer. Ses lois, connues sous le titre d'établissement, malgré les déplorables concessions qu'elles font aux usages désordonnés du siècle, tendent constamment vers un meilleur état de choses. Son courage égalait sa moralité. Il aurait mérité d'être proclamé le meilleur des rois, si la barbarie des institutions et celle des mœurs et des habitudes de son temps n'eussent rétréci ses conceptions, contrarié ses projets louables, et s'il eût eu d'autres instituteurs que des moines. Ils en firent un superstitieux, un fanatique; ils en firent presque un moine, et parvinrent à lui inspirer la plus aveugle confiance.

Dirigé par de tels maîtres, il disait : « On ne doit point discuter sur la loi « chrétienne avec ceux qui n'y croient pas; « cela n'est permis qu'aux ecclésiastiques « instruits : mais un laïque, lorsqu'il en- « tend médire de cette loi, ne doit répon- « dre qu'en enfonçant son épée dans le « ventre de son adversaire, tant qu'elle « peut y entrer (1). »

Ce trait, et quelques autres que je pourrais citer, prouvent que saint Louis, élève des moines, suivait leurs principes plutôt que ceux de l'Evangile, qui leur sont opposés.

Tous les vendredis, et tous les jours de fête, il se confessait, et se faisait ensuite donner le fouet par son confesseur, qui souvent traitait sans ménagement ses épaules royales (2).

(1) Le jeune roi, confiné dans une chambre située au-dessus de celle qu'occupait son épouse, profitait de l'absence de sa mère pour franchir la porte et appeler Marguerite, qui sortait aussitôt de la sienne; les deux époux, sans se voir, se parlaient par un escalier à vis. Quelquefois l'un se hasardait d'aller dans la chambre de l'autre; alors les huissiers, placés aux portes des deux chambres, sentinelles gagnées, à l'arrivée de la reine-mère, frappaient la porte avec leurs verges: à ce signal convenu, l'époux qui s'était déplacé se retirait promptement dans sa chambre.

Un jour Maguerite était malade; Louis alla la visiter : la reine-mère le mit hors de sa chambre. Vous ne fetes riens ici, lui dit-elle; alors Marguerite s'écria : Vous ne me laisserez donc voir mon seigneur ni morte ni vive! (*Histoire de saint Louis*, édition de 1761, p. 126, 127.)

(1) *Histoire de saint Louis*, par Joinville, édit. de 1761, p. 12.

(2) Il avait eu des confesseurs qui le traitaient rudement, et lui déchiraient la peau; il ne s'en plaignit pas : mais, voyant que frère Geoffroi de Beaulieu agissait avec plus de ménagement, il lui en fit l'observation en badinant. (*Annales de saint Louis*, par Guillaume de Nangis. — *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, p. 239, 369, 441.)

Ce roi portait toujours, dans son aumônière

Tous les jours, il veillait, priait, jeûnait, se macérait et s'abstenait comme le faisaient les moines. Il poussa si loin le zèle pour la vie monastique, que, tout roi qu'il était, il forma le projet de se faire jacobin. On lit, dans la vie de ce prince par le confesseur de la reine Marguerite, que Louis IX, plusieurs années avant sa mort, « inspiré « par son zèle religieux, prit la ferme résolution, dès que son fils aurait atteint « l'âge de majorité, et si sa femme ne s'y « opposait point, d'entrer dans un couvent de moines. Il fit part de son projet « à la reine, en lui recommandant de le « tenir secret ; mais cette princesse lui « déclara qu'elle n'y consentirait jamais, « lui remontra qu'en renonçant à la couronne pour se faire moine, il se privait de la faculté d'être utile, de maintenir son royaume en paix, et de le « faire prospérer (1). »

Une femme, nommé Sarrète, l'apostropha dans son palais, en lui disant qu'il était indigne d'être roi. « Tu es tant seulement roi des frères mineurs, frères prêcheurs, des prêtres et des clercs ; grand dommage est que tu es roi de France, etc. » Saint Louis empêcha ses sergents de battre et de chasser cette femme audacieuse, et répondit avec humilité : « Vous dites vrai, je suis indigne d'être roi. »

Il fut souvent dupe de sa crédulité. L'empereur grec lui vendit extrêmement cher de prétendues reliques, dont quelques-unes existaient déjà en France. La couronne dépines, si vénérée, se trouvait déjà dans l'abbaye de Saint-Denis, et une grande partie de cette même couronne dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, comme je l'ai déjà fait observer.

Ce roi ne fut heureux dans presque aucune de ses entreprises ; ses lois furent sans force contre les habitudes féodales ; celles qu'il fit pour la réforme des mœurs n'eurent qu'une exécution transitoire : il voulut faire des hommes pieux, il fit des hypocrites. Ses deux expéditions de croisades, toutes deux malheureuses, toutes deux funestes à son pays et à lui-même, si elles offrent des témoignages éclatants de sa persistance et de son courage, donnent aussi le droit de lui reprocher d'être venu, deux fois de suite, échouer sur le même écueil.

Ses ordonnances contre les juifs, contre les blasphémateurs, sont celles d'un tyran, d'un fanatique.

Il fonda un très grand nombre de monastères ; son règne fut l'âge d'or des communautés religieuses ; mais la plupart de ces pieuses fondations contribuèrent plus au scandale qu'à l'édification publique. Paris eut une bonne part à ce genre de libéralité. On doit aussi à ce roi quelques institutions utiles. Aucun de ses prédécesseurs n'avait donné autant d'exemples de sollicitude pour les pauvres. Il fonda divers hôpitaux, et augmenta les biens de plusieurs autres. Voici la notice des établissements faits dans cette ville pendant le cours de son règne.

SAINTE-CATHERINE-DU-VAL-DES-ECOLIERS, maison religieuse située rue Saint-Antoine sur l'emplacement du marché actuel de Sainte-Catherine. Cette institution a deux causes coïncidentes. La première se trouve exposée dans les inscriptions suivantes, qui se lisaient sur l'ancien portail de l'église de cette maison :

« A la prière des sergents d'armes, monsieur saint Loys fonda ceste église, et y mist la première pierre. Ce fust pour la joie de la vittoire qui fust au pont de Bovines, l'an 1214.

pendue à sa ceinture, sa discipline, à cinq chaînes de fer, afin de pouvoir s'en servir au besoin. Cette discipline, renfermée dans une boîte d'ivoire, a été longtemps conservée dans l'abbaye du Lis.

Montfaucon, dans ses *Monuments de la monarchie française*, a donné la gravure d'une peinture d'un des vitraux de l'abbaye de Saint-Denis : saint Louis y était représenté nu, de la tête jusqu'à la ceinture, devant un moine qui le fustigeait. C'était alors l'usage général : les confesseurs frappaient, dans l'église même, le dos de leurs pénitents et de leurs pénitentes. *Voyez* le *Glossaire* de Ducange, aux mots *Pœnitentiæ*, *Flagellatio*, etc.

(1) Suivant d'autres monuments historiques, la reine ne garda point le secret sur le projet de son royal époux ; elle appela ses enfants, et, en présence du duc d'Anjou, frère du roi, leur dit : « Aimez-vous mieux être fils d'un prêtre que d'être fils d'un roi ? Apprenez, ajouta-t-elle, que les jacobins ont tellement fasciné l'esprit de votre père qu'il veut abdiquer la couronne pour se faire prescheur et prestre. » A ces mots, le duc d'Anjou s'emporta contre le roi et contre ces religieux ; et le fils aîné du monarque jura, par saint Denis, que, lorsqu'il serait roi, il ferait chasser tous les moines mendiants.

« Les sergents d'armes pour le temps gardaient ledit pont, et vouèrent que, si Dieu leur donnait vittoire, ils fonderaient une église en l'honneur de madame sainte Katherine; ainsi fust-il. »

Outre ces inscriptions, on voyait, sur le même portail, un bas-relief représentant d'un côté Louis IX entre deux sergents d'armes, et de l'autre, un chanoine régulier revêtu de sa chape, entre deux hommes armés de la tête aux pieds.

La seconde cause résulte de la résolution formée, dans le même temps, par les chanoines du Val-des-Ecoliers, au diocèse de Langres, d'établir une maison à Paris, pour que les jeunes gens de leur ordre pussent suivre les leçons de l'Université. Ils s'étaient déjà fait donner en 1228, par un bourgeois de Paris, un terrain de trois arpents, situé près de la place Baudet. Pierre de Brenne leur concéda aussi un champ contigu.

Alors les sergents d'armes, pensant à accomplir leur vœu, s'accordèrent avec les chanoines du Val-des-Ecoliers, et ils bâtirent, sur le terrain de ces chanoines, l'église de Sainte-Catherine. L'évêque de Paris, après quelques difficultés, consentit, en 1229, à cet arrangement, et l'église fut bâtie vers cette même année. Elle servit aux sergents d'armes et aux chanoines réguliers.

Quoique la maison de la Culture-Sainte-Catherine, comme on la nommait, fût riche par elle-même et par les bienfaits de saint Louis, ceux qui l'habitaient n'étaient pas fiers, et ne craignaient pas d'aller chaque jour demander l'aumône dans les rues de Paris.

Rutebœuf leur en fait le reproche dans sa pièce des *Ordres de Paris :*

Li vau des escoliers m'enchante,
Qui quierent pain et si ont rante,
Et vont à cheval et à pied.

Il se plaint aussi de leur ingratitude envers l'Université, qui les avait admis dans son sein, et qui n'en éprouva que de mauvais procédés.

Cette maison, ayant cessé d'être collége, fut habitée par des prêtres dont le dérèglement était extrême. Le cardinal de La Rochefoucaud les réforma en 1629, et y introduisit plusieurs chanoines de la réforme de Sainte-Geneviève. L'abbé du Val-des-Ecoliers s'en plaignit; mais, en 1636, il consentit à la réunion de son ordre à celui de la congrégation de Sainte-Geneviève.

Cette maison, gouvernée par un prieur, servait de noviciat à ceux qui aspiraient au titre de chanoines réguliers.

Son portail, quoique dans de petites dimensions, était un modèle du vrai beau en architecture; il fut élevé sur les dessins du célèbre François Mansard.

Dans l'église fut inhumé Antoine Sanguin, cardinal, décédé en 1559 (1).

En 1767, on transféra les chanoines réguliers de cette maison dans celle des Jésuites, rue Saint-Antoine, et en 1782, les bâtiments de Sainte-Catherine furent démolis. Sur l'emplacement on a établi un marché, appelé marché de Sainte-Catherine, dont M. d'Ormesson, contrôleur général des finances, le 20 août 1783, posa la première pierre.

Au commencement du quinzième siècle, près de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, un pionnier trouva deux petites figures d'ours en or (2).

Saint-Nicolas-du-Chardonnet, église paroissiale, située rue Saint-Victor, au coin de celle des Bernardins. Une chapelle, fondée en 1230 dans le clos du Chardonnet, donna naissance à cette église, qui, quinze ans après, fut érigée en paroisse.

En 1656, on entreprit la reconstruction de l'église; les travaux, bientôt suspendus, furent repris en 1705, et achevés en 1709, à l'exception du portail qui est resté sans être terminé.

L'intérieur est orné de pilastres composites dont les chapiteaux n'ont qu'un rang de feuilles d'acanthe, et dont les socles sont revêtus en marbre. Le chœur est pavé de marbre, et le maître-autel est surmonté d'une Gloire d'un bon effet.

Parmi plusieurs monuments sépulcraux, on remarquait, dans cette église, celui de Jérôme Bignon, mort en 1656; et, dans la chapelle de Saint-Charles, celui de la mère de Charles Lebrun, peintre célèbre. Ces tombeaux furent transférés au Musée

(1) Cet Antoine Sanguin, grand aumônier de France, et qu'on nommait le cardinal de Meudon, avait eu un fils naturel, appelé Richard Sanguin. Dans les registres du parlement est mentionné un arrêt de cette cour, du 22 novembre 1560, portant que Richard Sanguin, fils naturel du cardinal de Meudon, sera payé de cent livres de pension, à lui léguées par ledit feu cardinal.

(2) *Antiquités* de Sauval, t. III, p. 268.

des monuments français pendant la révolution; en 1820, on plaça dans cette église les tombeaux de Lebrun et de sa mère.

Au mois de février 1818, on a transporté dans cette église le corps du poète Santeul, mort à Dijon en 1697 (1). Ce corps fut d'abord déposé à Saint-Etienne de Dijon, puis transféré à Paris, à l'abbaye de Saint-Victor, dont il était chanoine. Lors de la démolition de cette abbaye, le cercueil de ce poète fut déposé dans l'église des ci-devant Jésuites, rue Saint-Antoine. Ce corps, après avoir souvent changé de place, obtiendra sans doute, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, un asile stable. Son épitaphe, composée par Rollin, et gravée sur une table de marbre, a été rétablie.

L'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet est la première succursale de Saint-Etienne-du-Mont, douzième arrondissement.

Jacobins de la rue Saint-Jacques. J'ai parlé, dans la période précédente, de l'origine de ce couvent de dominicains ou frères prêcheurs. Saint Louis vit avec satisfaction prospérer cette nouvelle colonie de religieux mendiants. Ils n'avaient point de bâtiments convenables; ce roi leur donna une partie de l'amende à laquelle il avait condamné Enguerrand, seigneur de Coucy, coupable d'avoir fait pendre trois jeunes écoliers qui s'amusaient à chasser dans ses bois : avec cette partie d'amende, il fit bâtir les écoles et le dortoir de ces religieux. Il leur donna de plus l'emplacement d'un hôpital voisin et quelques vieux bâtiments pour accroître leur enclos; les autorisa à prendre dans ses forêts des bois propres à construire la charpente de leurs dortoir et réfectoire, et choisit pour son confesseur un des religieux de cette maison, Geoffroi de Beaulieu, qui, suivant l'usage du temps, le fustigeait avant de l'absoudre.

(1) Il avait suivi le duc de Bourbon dans son gouvernement de Bourgogne. Etant à table, le duc versa furtivement dans son verre une forte dose de tabac d'Espagne. Le poète, sans se douter de cette espièglerie de prince, avala le vin et le tabac, et fut attaqué d'une violente colique dont on ne put le guérir. Qu'allait-il faire avec des princes? Plusieurs écrivains attribuent cette méchanceté au prince de Condé, dit le Grand.

Ce roi établit dans son royaume un grand nombre de couvents de cet ordre, qu'il affectionnait par dessus tous les autres. En donnant aux religieux jacobins des marques si éclatantes de sa bienveillance, il ne prévoyait pas que, dans la suite, un moine de ce couvent poignarderait un de ses descendants, le roi Henri III.

Ces moines, fiers de la prérogative de prêcher, de confesser et de fustiger le roi, repoussèrent avec indignation les injonctions qu'en 1253 leur fit l'Université, frappèrent les bedeaux qui venaient leur signifier un décret de la part de cette corporation. Le recteur et trois maîtres ès-arts se présentèrent ensuite dans le monastère des jacobins, ils furent battus et chassés comme leurs bedeaux : de là naquit entre les jacobins et l'Université une inimitié constante, qui, à chaque occasion, éclatait par explosions terribles et toujours scandaleuses. Nous en parlerons à l'article Université.

La fierté de ces moines ne les empêchait pourtant pas d'aller, tous les matins, solliciter à grands cris la charité des Parisiens, et demander l'aumône dans les rues. Une pièce de vers, intitulée les *Crieries de Paris*, porte :

> Aux frères Saint-Jacque, pain,
> Pain, por Dieu, aux frères menors.

Le poète Rutebœuf, qui écrivait au treizième siècle, dans sa pièce intitulée *les Ordres de Paris*, nous représente les jacobins comme une communauté puissante et riche. « Ils disposent à la fois, « dit-il, de Paris et de Rome, et sont rois « et pape; ils ont acquis beaucoup de « bien, car ils damnent les âmes de ceux « qui meurent sans les faire leurs exécu- « teurs testamentaires; ils veulent qu'on « les croie des apôtres, et ils auraient « besoin d'aller à l'école... Personne n'ose « dire la vérité sur leur compte, dans la « crainte d'être assommé, tant ils se mon- « trent haineux et vindicatifs. Il serait « dangereux d'en parler avec ma liberté « ordinaire; je me borne donc à dire « qu'ils sont des hommes (1). »

Autorisés par la cour de Rome, eux et les cordeliers étaient les plus achalandés des confesseurs; mais ils se faisaient payer cher leur absolution. Dans un ouvrage du

(1) *Fabliaux*, édit. de 1808, t. II, p. 294, 295.

quatorzième siècle, on parle d'une femme qui dissipe en folles dépenses les biens de son mari, « et les despend à moult de « manières, y est-il dit, tant à son ami, « en vieilles maq..... qu'à son confesseur, « qui sera un cordelier ou un jacobin, « qui aura une grosse pension pour l'ab-« soudre, chacun an ; car tels gens ont « toujours le pouvoir du pape (1). »

La dissolution et les désordres s'introduisirent à plusieurs reprises dans ce couvent. On employait ordinairement contre ce mal un remède qui n'avait que des effets transitoires : on chassait les moines déréglés, et on les remplaçait par d'autres dont les mœurs plus recommandables finissaient par se corrompre : le vice était dans l'institution.

En 1501, on tenta d'introduire la réforme parmi les jacobins; ils refusèrent de s'y soumettre. On les chassa de leur couvent; ils y revinrent bientôt armés et accompagnés de douze cents écoliers qu'ils avaient recrutés : ils firent le siége de leur propre maison, « y entrèrent et y « commirent de grands excès, dit Jean « Dauton ; ils battirent leur gardien, qui « là se trouva. Grands murmures et scan-« dales furent pour cette affaire, lors à « Paris..... Mais ils vidèrent la ville, et « ainsi s'en allèrent les pauvres jacobins « vagabonds et dispers (2). »

L'église de ce couvent n'avait dans sa construction rien de remarquable : le portail offrait le genre d'architecture de ce temps, et n'était pas sans beauté. Cette église était ornée de quelques tableaux, et d'un très grand nombre de tombeaux en marbre couverts de la figure couchée des défunts : on y voyait ceux des chefs des trois branches qui ont régné en France, de celle de Valois, d'Evreux et de Bourbon, tels que le tombeau de Charles, comte de Valois, chef de la branche de ce nom qui a régné en France pendant deux cent soixante ans ; celui de Louis d'Evreux, et celui de Robert, sixième fils de saint Louis, qui fut obligé, en épousant Béatrix de Bourgogne, unique héritière de Bourbon, de prendre les armes et le nom de cette dernière famille. Il mourut en 1317.

Devant le grand autel était le tombeau d'Humbert II de la Tour-du-Pin, dernier dauphin du Viennois, qui, après la mort de son fils, abdiqua sa souveraineté en faveur des fils aînés des rois de France : c'est depuis cette abdication, faite en 1340 que ces fils aînés ont porté le titre de dauphin. Humbert se fit moine et prêtre, fut ensuite élevé à la dignité de patriarche d'Alexandrie et d'administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims. Il mourut à Clermont en Auvergne; et son corps, transporté à Paris, fut inhumé dans cette église, auprès de Clémence sa tante, reine de France.

Dans la nef était le monument funéraire et le buste de Passerat, professeur au collége Royal, auteur de plusieurs poésies latines et françaises, et d'autres ouvrages en prose. Il contribua, avec beaucoup d'autres, à la composition de la fameuse satire *Ménippée* : il qualifiait les ignorants de semi-hommes. Il composa son épitaphe qui se termine par ce vers :

Veni, abii ; sic vos venistis, abibitis omnes.

Il mourut le 14 septembre 1602.

Dans la même partie de cette église était le monument de Georges Critton, Ecossais, savant docteur en droit civil et en droit canon, professeur au collége Royal.

Dans une chapelle particulière, on voyait les tombeaux et épitaphes de la famille de Dormi (1).

La plupart des tombeaux de cette église ont été transférés au Musée des monuments français.

Dans le cloître fut enterré Jean de Meung, surnommé Clopinel, parce qu'il était boiteux ; il est auteur d'une partie du fameux *Roman de la Rose*, ouvrage fatigant à lire, mais très instructif pour ceux qui veulent connaître les mœurs, les usa-

(1) *Les quinze Joies de mariage*, 7e Joie, p. 108, 109.

(2) *Histoire de Louis XII*, par Jean Dauton, p. 330, 331.

(1) Le tombeau de Claude Dormi, évêque de Boulogne, était le plus apparent de cette chapelle : on y voyait sa figure en marbre, à genoux, les mains jointes, accompagnée d'une longue et très louangeuse épitaphe.

Au mois de juillet 1604, il fut soupçonné d'avoir fait quelques charmes et sorcelleries contre la vie de Henri IV. Les fréquentes et mystérieuses visites qu'il faisait à une demoiselle appelée Montpellier firent naître ces soupçons. Cette demoiselle et lui furent arrêtés et conduits à la Bastille. On fit une exacte perquisition dans les papiers de l'un

ges et surtout les opinions des treizième et quatorzième siècles (1).

Dans cette église était la célèbre confrérie du Rosaire ou du Chapelet, mode de prier inconnu aux premiers chrétiens, mis en vogue par saint Dominique, et que les croisés imitèrent des religions de l'Orient : depuis Constantinople jusqu'en Chine cette pratique est en usage. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple, ne sachant pas lire, au lieu de l'office auquel ils étaient obligés, récitaient le chapelet à l'imitation des musulmans. Cette manière d'intercéder Dieu, en répétant toujours la même prière, était fort ancienne, puisqu'on la trouve prohibée dans le chapitre VI de l'évangile selon saint Matthieu.

Ce monastère a produit quelques prédicateurs plus zélés que raisonnables : il a aussi produit Jacques Clément, assassin du roi Henri III, et Edmond Bourgoing, prieur de cette maison, instigateur, apologiste de ce meurtre, et qui, de sa propre autorité, mit le meurtrier au rang des saints.

En 1780, l'église, le cloître et autres bâtiments des Jacobins menaçaient ruine : on transféra les objets les plus précieux qu'ils contenaient dans d'autres bâtiments, et on célébra l'office dans la salle de l'école de Saint-Thomas.

En 1790, l'ordre fut supprimé : l'emplacement, réservé pour des embellissements projetés dans ce quartier, n'a point été vendu : le gouvernement, pendant les années 1816, 1817, ordonna des réparations aux bâtiments, pour en faire une prison d'essai ou une maison de refuge pour les jeunes détenus.

Je parlerai des autres couvents de jacobins établis dans la suite à Paris.

Cordeliers ou frères mineurs de l'ordre de Saint-François, situés rue des Cordeliers, dite aujourd'hui rue de l'Ecole-de-Médecine, au coin de celle de l'Observance. Une colonie de religieux de Saint-François-le-Séraphique vint en 1217 à Paris, et eut beaucoup de peine à s'y fixer convenablement. Philippe-Auguste, qui n'aimait guère les moines, vit avec autant d'indifférence l'arrivée des frères mineurs de Saint-François qu'il avait vu celle des frères prêcheurs de Saint-Dominique.

Des frères de Saint-François, qu'on appela cordeliers, parce qu'à l'exemple de leur patron ils portaient une corde en guise de ceinture, parvinrent avec beaucoup de peine à obtenir de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un emplacement qui lui appartenait. Cet emplacement ne leur fut point donné, mais prêté, en payant un prix de location, et à condition que les moines nouveaux venus n'auraient ni cloches, ni cimetière, ni autel consacré.

Les cordeliers passèrent plusieurs années dans cet état précaire et assujettissant : ils s'adressèrent à saint Louis, le grand protecteur des religieux, qui parvint à déterminer l'abbé de Saint-Germain-des-Prés à se montrer moins rigoureux à l'égard des cordeliers : dès lors il leur fut permis d'avoir des cloches et un cimetière. En l'an 1234, le roi abandonna à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés une rente de cent sous que cette abbaye lui payait, à condition qu'elle céderait aux cordeliers un grand bâtiment où ils se logèrent. Cette concession leur permit, en 1240, d'acquérir deux pièces de terre qui leur convenaient. Dans la suite, saint Louis, avec une partie de l'amende de dix mille francs qu'il fit payer à Enguerrand de Coucy, fournit aux frais de la construction de l'église, et autorisa les cordeliers à couper, dans ses forêts, les bois nécessaires à la charpente. Cette église fut dédiée, en 1262, sous le titre de Sainte-Madeleine.

Enfin, grâce à saint Louis, les cordeliers

---

et de l'autre; on n'y trouva que des lettres d'amour et de galanterie. Dès que l'on fut convaincu que Claude Dormi s'occupait de toute autre chose que de sorcellerie, il fut, ainsi que sa maîtresse, mis en liberté. (*Journal du règne de Henri IV*, t. III, p. 226, 227.)

(1) Ce fut Jean de Meung qui, dans son *Roman de la Rose* (vers 1576), fit, contre les dames, ces vers injurieux et grossièrement exprimés :

> Toutes êtes, serez ou fûtes
> De fait ou de voulentez putes.
> Et qui très bien vous chercheroit
> Toutes putes vous trouveroit.

On raconte que, pour se venger de cette injure, les filles de la reine, chacune armée d'une poignée de verges, le saisirent et s'apprêtaient à lui donner le fouet. Le poète les désarma en leur disant : J'y consens, à condition que la plus grande pute de vous donnera le premier coup. Brantôme dit avoir vu une vieille tapisserie où cette scène était représentée. (Voyez *Roman de la Rose*, t. IV, p. 24 et 25.)

furent solidement établis. En rapportant tous les traits qui caractérisèrent ces religieux, j'irais trop au-delà des bornes que je me suis prescrites; en les passant sous silence, j'ôterais aux lecteurs les moyens d'apprécier le mérite de leur institution. Entre ces deux partis, j'adopte le terme moyen : j'indiquerai succinctement les traits principaux qui peuvent suffire à faire connaître les mœurs des cordeliers de Paris.

A peine furent-ils tranquilles possesseurs de leur établissement, que, de concert avec les jacobins, ils cherchèrent à empiéter sur les droits de l'Université, à envahir son autorité. Il s'éleva entre ces moines et ce corps enseignant des querelles très vives et toujours alors accompagnées de violences et de coups, querelles que l'entremise du roi saint Louis et celle de plusieurs papes ne purent jamais entièrement assoupir.

Les cordeliers, en guerre avec l'Université, le furent bientôt entre eux. Au commencement du quatorzième siècle, il s'éleva dans ce couvent, ainsi que dans plusieurs autres du même ordre, deux partis acharnés l'un contre l'autre : les spirituels et les conventuels. L'objet de cette grave querelle consistait dans la distinction des mots propriété et jouissance, appliqués aux aumônes qu'ils recevaient. Les spirituels soutenaient qu'ils n'étaient pas propriétaires du pain et autres choses qu'on leur donnait, parce que la règle leur défendait de posséder; et les conventuels, au contraire, prétendaient que ce pain était leur propriété. On étendit l'objet de la question jusque sur les biens-meubles légués à ces moines. Les papes Nicolas III et Jean XXII la décidèrent tour à tour dans un sens opposé, et prouvèrent par leurs décisions contraires qu'ils n'étaient point infaillibles.

Cette question ridicule, née du défaut de raison, de l'oisiveté des cloîtres et d'une vicieuse rédaction de la règle des cordeliers, fut débattue avec toute la chaleur qu'on pourrait apporter dans des intérêts de la plus haute importance. Les conventuels parvinrent, en 1318, à faire condamner au feu, dans la ville de Marseille, quatre frères spirituels.

Dans le même temps une question tout aussi grave agitait les cordeliers de France.

Il s'agissait des dimensions de l'habit qu'avait porté saint François, et surtout des formes de son capuchon : il était rond suivant les uns, et pointu suivant les autres; je crois même qu'il s'éleva un tiers parti qui soutenait que ce capuchon était carré. Les débats sur cet important sujet durèrent jusqu'au seizième siècle (1).

En 1401, le provincial des cordeliers s'avisa de faire, dans le couvent de Paris, bâtir une écurie. Cette construction fut un signal de guerre. Les religieux étrangers, qui étudiaient dans ce couvent, voyaient dans la construction de cette écurie une infraction manifeste aux statuts de l'ordre; les religieux français alléguaient plusieurs raisons pour prouver que le provincial ne pouvait se passer d'écurie. Les têtes s'échauffèrent; au lieu de s'entendre et de raisonner sur l'utilité de cette écurie, on se battit. A mort tous les Français! crièrent les étrangers partisans de la règle. A ces mots, le combat commence; les moines, armés de pierres, de bâtons, s'assomment, s'estropient, se tuent.

Les cris des combattants, des blessés et des mourants jettent l'alarme dans le voisinage. Le roi en est averti; il envoie des troupes pour rétablir la paix; les portes leur sont fermées; les soldats les enfoncent, entrent. Alors les deux partis ennemis se réunissent pour résister aux troupes du roi; ils le font avec courage, blessent et sont blessés; mais ils ne peuvent tenir longtemps. Quelques-uns franchissent la muraille de la ville qui servait en partie de clôture à leur jardin : quatorze d'entre eux, pris dans les fossés, et vingt-six dans l'intérieur du couvent, furent conduits en prison; le parlement les renvoya devant les juges criminels (1).

Les mœurs relâchées ou corrompues de

(1) A la fin des *Annales des capucins*, par Boverius, édition de Lyon, de 1632, on trouve un traité complet sur l'habit de saint François, et sur la forme de son capuchon, traité fort étendu, divisé en onze démonstrations, où l'auteur, pour prouver que le capuchon du séraphique François était pointu, déploie une érudition, une sagacité de raisonnement dignes de la matière.

(2) *Histoire de Paris*, par Félibien et Lobineau, t. II, p. 722. — *Registres manuscrits* de la Tournelle criminelle, cote 12. On y trouve que, le dimanche 26 novembre 1401, frère Martin de Rosselles, cordelier de Paris, prisonnier à la Conciergerie, pour commotions, rébellions et désobéissances aux ordres

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

ces moines ont souvent nécessité des réformes dans ce couvent; mais ce remède n'avait qu'un effet peu durable: après quelques années de ferveur, on voyait les cordeliers retomber dans leurs habitudes: le dérèglement et l'insubordination.

En 1501, le légat du saint-siége entreprit de réformer tous les couvents de Paris. Pour opérer la réforme dans celui des cordeliers, il commit Olivier Maillard, prédicateur célèbre par le cynisme de ses déclamations: l'éloquence du sermonneur échoua devant l'obstination des cordeliers. Alors les évêques d'Autun et de Castelmare, commissaires du légat, se présentèrent dans le couvent, et y furent reçus de la manière suivante.

A l'approche de ces deux évêques, les



Notre-Dame.

cordeliers se retirèrent dans leur église, exposèrent le Saint-Sacrement sur l'autel, s'agenouillèrent tout autour; et, dès que les évêques parurent dans l'église, ils se mirent à chanter des hymnes: lorsque l'une était achevée, ils en recommençaient aussitôt une autre. Les prélats attendaient toujours la fin de ces chants pour remplir leur mission; mais, voyant qu'ils ne finissaient plus, impatientés d'attendre, ils ordonnèrent à haute voix aux chanteurs de cesser, et d'écouter les ordres qu'ils avaient à leur transmettre de la part du légat. Les cordeliers, sans s'étonner, chantèrent toujours, et chantèrent pendant quatre heures, jusqu'à ce que les évêques, perdant l'espoir de se faire obéir, sortirent de l'église, et allèrent raconter au légat le résultat de leur mission.

Le lendemain, les mêmes évêques, escortés du procureur du roi, du prévôt de Paris et de ses archers, se rendirent au couvent des cordeliers; ils trouvèrent les

des officiers du roi, fut élargi, à la charge par le gardien de le représenter.

moines dans leur église, dans la même posture, et employant le stratagème qui leur avait réussi la veille. Ils chantaient à tue-tête, sans paraître faire attention aux ordres des évêques et des magistrats. Plus on leur ordonnait de se taire, plus ils élevaient la voix. Alors le procureur du roi, le prévôt et ses archers s'avancèrent sur eux, et leur commandèrent d'un ton menaçant de garder le silence.

Les moines, intimidés, suspendirent leurs chants, écoutèrent les réformateurs, firent valoir leurs priviléges; et, après avoir défendu leur cause, ils versèrent des larmes, et consentirent à se soumettre à la réforme; mais ils se vengèrent de leur soumission forcée sur Olivier Maillard, qu'ils regardaient comme l'auteur de cette persécution, et le chassèrent avec violence et huées de leur couvent (1).

On lit dans le journal de l'Estoile, année 1577, que dans le couvent des cordeliers de Paris fut découverte une belle femme déguisée en homme, et qui se faisait nommer frère Antoine; elle servait entre autres frère Jacques Berson, qu'on appelait l'Enfant de Paris et le Cordelier aux belles mains. Elle fut arrêtée, mise à la question, et fouettée dans le préau de la Conciergerie (2).

Ces désordres et beaucoup d'autres déterminèrent le général de l'ordre à venir à Paris exprès pour réformer le couvent des cordeliers. Il s'y présenta dans le mois de juillet 1582, et éprouva, de la part de ces moines, la plus opiniâtre résistance; ils se divisèrent en deux partis: l'un élut un gardien opposé à la réforme que projetait le général; l'autre, moins nombreux, s'en plaignit amèrement; et, suivant l'usage, les deux partis en vinrent aux mains. Alors le nonce du pape fit arrêter les religieux les plus récalcitrants; ils furent conduits et fustigés dans la prison de Saint-Germain-des-Prés.

La tranquillité paraissait rétablie; mais, le 5 juillet de la même année, s'élevèrent de nouveaux troubles; ce couvent devint un champ de bataille. Le parlement y envoya des commissaires qui s'y rendirent lorsque le calme était rétabli; il résulta de leur rapport que plusieurs cordeliers étaient détenus dans la prison du couvent.

Dans les journées des 3 et 4 août suivant, le tumulte y éclata de nouveau, et les novices y prirent la plus grande part. Ils dépavèrent les cours, enlevèrent les tuiles des toits pour s'en faire des armes contre ceux du parti du général de l'ordre. Le combat s'engagea avec chaleur, et dura pendant deux jours. Le parlement y envoya encore des commissaires qui lui rapportèrent que plusieurs religieux étaient blessés par des coups de pierres, d'épée et de dague. Le général de l'ordre s'était présenté pour calmer la fureur des combattants: mais il se trouva fort heureux de se sauver de la mêlée et de monter promptement dans une coche que le duc de Nevers lui envoya. Il vint ensuite implorer l'assistance du parlement; et l'on remarque, dans les registres de cette cour, que, pour rendre sa prière plus touchante, il se mit à genoux devant le président.

Une force armée imposante vint mettre fin à ces scènes scandaleuses. Les registres du parlement, qui rapportent ces faits, ne disent pas si les moines furent punis. On y voit seulement que, dès l'origine de cette sédition monacale, on découvrit, dans ce couvent, une femme qui fut arrêtée et dont on fit le procès (1).

On lit dans les mêmes registres que frère Nicolas Cheuveil, maître des novices des cordeliers, exerça contre deux bourgeois de Paris une vengeance toute monacale. Sous de faux prétextes, il les attira dans le couvent; dès qu'ils furent à sa disposition, il les recommanda à ses novices et les livra à leur fureur. Ces bourgeois, l'un nommé Roch Moret, et l'autre Jacques Huza, subirent une violente fustigation, après laquelle on les laissa sortir. Les bourgeois fouettés portèrent leurs plaintes; le parlement fit arrêter le cordelier coupable. L'évêque de Paris le réclama; mais le parlement, sans égard à cette réclamation épiscopale, fit le procès du moine, et, le 11 juillet 1594, le condamna à venir dans la chambre de la Tournelle, pour y déclarer que, comme mal avisé et au mépris de l'autorité, il avait commis cette violence. Après cette amende honorable, le

(1) *Histoire de Louis XII*, par Jean Dauton, ch. 86.

(2) Jacques Berson était l'aumônier du duc d'Alençon, frère du roi. Ce fut ce cordelier qui, après la mort de ce prince, prononça, le 26 juin 1584, son oraison funèbre, *vrai discours de moine*, dit l'Estoile.

(1) *Voyez*, dans les *Registres du parlement*, les mois de juillet et d'août 1582.

moine fut interdit pendant trois ans.

Le dérèglement des cordeliers obligea de nouveau le supérieur de l'ordre à y établir la règle et à leur faire subir des réformes. Le 26 février 1622, on tenta de réformer ceux de Paris; mais ils opposèrent à cette tentative une résistance dont les détails seraient longs et ennuyeux.

D'après ce tableau, dont j'ai omis plusieurs traits de même nature, on se demande quel service a rendu Louis IX en fondant ce monastère et plusieurs autres semblables: quel bien les connaissances humaines, la morale, la religion, ont retiré de ces établissements religieux, qui presque généralement ne présentent aux investigateurs de l'histoire que des manifestations d'erreurs, d'inutiles ou puériles discussions, des querelles scandaleuses et violentes, et de nombreux exemples d'immoralité?

L'église de ce monastère, bâtie par saint Louis, dont la statue en pied se voyait à la principale entrée, adossée contre un pilier qui séparait les deux battants, fut, en 1580, entièrement consumée. Un novice, pris de vin, s'endormit dans une stalle du chœur, laissant près de lui un cierge allumé. Le feu du cierge atteignit la boiserie du jubé, qui s'enflamma; et dans l'espace de trois heures, l'église, à l'exception de quelques murs, fut réduite en cendres. Le feu calcina les marbres des tombeaux, fondit les bronzes et les cloches.

Les cordeliers aussitôt accusèrent les protestants d'être les auteurs de cet incendie, et les jacobins accusèrent les cordeliers d'avoir eux-mêmes mis le feu à leur église, afin d'être autorisés à solliciter des aumônes, et obtenir de la faiblesse des personnes dévotes d'abondantes libéralités; mais on ne fut dupe ni de la méchanceté des cordeliers, ni de celle des jacobins. Cependant Henri III, ce roi aussi renommé par la dépravation de ses mœurs que par sa dévotion superstitieuse, donna des sommes considérables pour faire reconstruire le chœur; et l'ordre du Saint-Esprit, nouvellement institué par ce roi, contribua, avec Christophe et Jacques de Thou, au rétablissement du reste de l'édifice.

Les cordeliers, pour éterniser les bienfaits de Henri III, firent placer, au-dessus du grand autel, la figure de ce roi représenté à genoux; mais on sait que la reconnaissance des moines est peu durable: le 5 juillet 1589, ceux-ci eurent l'ingratitude de renverser cette figure et de lui couper la tête.

Cette église, une des plus vastes de Paris, avait 320 pieds de longueur et 90 de largeur.

Quelques tombeaux échappèrent à l'incendie. De ce nombre était celui d'Albert Pio, prince de Carpi, tombeau qui représentait la figure en bronze, nue et à demi couchée, du défunt, exécutée par Paul Ponce, sculpteur florentin. Un autre tombeau, celui d'Alexandre d'Alès, dit le docteur irréfragable, qui, suivant son épitaphe, était la lumière du monde, la fleur des philosophes, la fontaine de vérité, etc., fut conservé. Alexandre d'Alès fut le maître de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure.

Depuis l'incendie, d'autres monuments funéraires y furent érigés; tels que celui de Gougenot, abbé de Chazal, exécuté par Pigalle, et celui du surintendant des finances Bullion qui, persuadé qu'avec de l'argent et des prières payées on pouvait séduire la Divinité et changer les décrets de sa justice, légua cent mille francs aux cordeliers.

Les objets d'art contenus dans cette église ont été transférés au Musée des monuments français.

Les cordeliers de Paris possédaient, entre autres reliques, le cordon de saint François, et avaient institué, dans leur église, une confrérie autrefois respectée sous cette dénomination ridicule.

La maison des cordeliers servait de collége aux jeunes religieux de l'ordre, qui venaient y étudier la théologie. C'est dans la salle de cette école qu'au commencement de la révolution, le fameux district des cordeliers, et ensuite la section du Théâtre-Français, ont successivement tenu leurs séances; et, avant l'abolition de ce couvent, une partie de ces religieux assistait régulièrement aux séances de ce district révolutionnaire.

C'est dans une autre salle de ce même couvent que se tenait antérieurement le chapitre de l'ordre de Saint-Michel.

L'ordre des cordeliers ayant été supprimé en 1790, l'église fut dans la suite démolie, et son emplacement a formé la place depuis longtemps désirée, qu'on voit devant la façade de l'Ecole de médecine. Il ne reste plus que peu de chose des bâtiments du monastère. On a utilisé les jardins en

y élevant plusieurs pavillons de dissection. Le réfectoire, qui présente la forme d'une église, est dans son entier; on le voit dans la cour située en face de la rue Hautefeuille (1). L'ancien château de ce nom avait son entrée par cette cour; il était bâti à la place du réfectoire.

Sur une partie de l'emplacement de ce cloître, on a établi divers bâtiments : un hôpital où se fait un cours de clinique chirurgicale, un cours de chimie, d'anatomie, de chirurgie, etc. Ces bâtiments ont été réparés et agrandis en 1834.

C'était également dans les bâtiments situés dans la cour qui fait face à la rue Hautefeuille, que se trouvait, il y a plusieurs années, la manufacture royale de mosaïque.

Filles-Dieu, monastère de filles, situé, dans son origine, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le cul-de-sac des Filles-Dieu et la rue Basse-Porte-Saint-Denis, et, depuis, rue Saint-Denis, sur l'emplacement où sont bâtis la rue et les passages du Caire.

Guillaume III, évêque de Paris, étant parvenu à convertir plusieurs filles publiques, les réunit dans une maison ou hôpital alors situé hors de Paris, et sur un terrain dépendant de Saint-Lazare. Cet hôpital se construisait en 1226, lorsque l'abbé de Saint-Martin-des-Champs et le curé de Saint-Laurent s'opposèrent à son établissement; mais enfin, entraînés par les prières de personnes recommandables, ils permirent, à de certaines conditions, l'érection de cet hôpital auquel fut donné le nom singulier de Filles-Dieu (1). Le but de cette fondation était de retirer des pécheresses qui pendant toute leur vie avaient abusé de leur corps, et à la fin étaient en mendicité.

Joinville dit que saint Louis fit bâtir au dehors de Paris, sur le chemin de Saint-Denis, la maison des Filles-Dieu, « et fit « mettre grande multitude de femmes en « l'hostel qui, par povreté, estaient mises « en péchié de luxure, et leur donna quatre cents livres de rente pour elles soustenir (1). »

Le nombre de ces pécheresses se monta à plus de deux cents. A la ferveur qui toujours se manifeste au commencement de toute institution religieuse, succéda le relâchement; elles s'acquittèrent avec négligence et dégoût du service de l'hôpital confié à leur soin. En 1280, la peste ayant fait périr une partie de ces religieuses, et le prix du pain étant excessif, l'évêque de Paris les réduisit au nombre de soixante. Les trésoriers du roi ne voulurent plus alors leur payer leur rente de quatre cents livres, et la réduisirent à deux cents. Le roi Jean, sensible aux plaintes de ces religieuses, leur accorda les quatre cents livres, et fixa le nombre des religieuses à cent.

La maison des Filles-Dieu fut ravagée, détruite par les Anglais sous le règne de Charles V.

Ces religieuses cherchèrent alors un asile dans l'intérieur de Paris.

Dans la rue Saint-Denis il existait un hôpital ou Maison-Dieu, fondé vers l'an 1216, sous le titre de Sainte-Madeleine, par Imbert de Lions, bourgeois de cette ville, destiné à recevoir, pendant une nuit, les femmes mendiantes qui passeraient à Paris. Le lendemain matin on les renvoyait en leur donnant un pain et un denier.

Les Filles-Dieu s'accommodèrent de cet établissement, et y firent bâtir des édifices convenables. Mais peu de temps après, le désordre, dans ce nouveau local, s'introduisit encore parmi les religieuses. Les bâtiments tombaient en ruine; le nombre des religieuses diminua, l'hôpital fut abandonné; le service divin ne se faisait plus. Charles VIII donna, en 1483, cette maison et ses revenus à l'ordre de Fontevrauld, à condition que cet ordre y placerait des religieuses qui, chaque année, célébreraient la fête de saint Louis, fondateur, et un service pour lui. Le 15 juin 1495 seulement furent installés dans ce couvent huit religieuses et sept religieux de l'ordre de Fontevrauld. On sait que dans cet ordre, fondé par Robert

(1) Ruteboeuf, dans sa pièce des *Ordres de Paris*, se moque ainsi de cette dénomination :

Diex a non de fille avoir,
Mes je ne poi onques savoir
Que Diex eust fame en sa vie.
Se vous cré z mençonge avoir,
Et la folie pour savoir,
De ce vous cuit-je ma partie :
Je dis que ordres n'est-ce mie,
Ainz est barat et tricherie
Por la folle gent decevoir.
Hui viennent demain se marie.
Le lignage sainte Marie
Est hui plus granz qu'il n'ere ersoir.

(1) Joinville, *Histoire de saint Louis*, édit. de 1761, p. 151.

d'Arbrisselle, les religieuses vivent en communauté avec les religieux, et qu'elles ont l'autorité sur eux (1).

La communauté des Filles-Dieu étant régénérée, on entreprit, dès l'an 1496, la construction d'une nouvelle église qui fut achevée en 1508. Elle a existé jusqu'à la Révolution ; elle n'offrait rien de remarquable.

Le 24 mars 1648, ces religieuses éprouvèrent un assaut auquel les couvents de filles à Paris ont souvent été exposés. Les sieurs de Charmoy et de Saint-Ange, masqués, armés et accompagnés d'une nombreuse suite, entrèrent pendant la nuit, avec violence, dans leur couvent, et y exercèrent plusieurs voies de fait et violemment, lit-on dans les registres manuscrits du parlement. Une demoiselle de Sainte-Croix, innocente ou complice, était le but principal de ces violences.

A la face extérieure du chevet de cette église était placé un crucifix devant lequel on conduisait autrefois les criminels qu'on allait exécuter à Montfaucon : on le leur faisait baiser, on leur donnait de l'eau bénite, et les Filles-Dieu leur portaient trois morceaux de pain et un verre de vin.

Sur l'emplacement de cette maison, de son église et de son enclos, on a construit, en 1798, divers bâtiments séparés par de longs passages, éclairés par des vitraux en toiture. C'est ce qu'on nomme la Foire du Caire.

Saint-Leu et Saint-Gilles (2), église paroissiale, située rue Saint-Denis. En 1235, les religieux de Saint-Magloire permirent, à certaines conditions, au curé et aux paroissiens de Saint-Barthélemy, paroisse du palais, d'établir une chapelle succursale dans la rue Saint-Denis pour la commodité de ceux qui habitaient ce quartier. Cette chapelle, dédiée à saint Leu et à saint Gilles, fut reconstruite en 1320, érigée en paroisse en 1617, réparée et changée intérieurement en 1727.

Parmi les réparations faites alors, on entreprit de transporter, d'une tour qui menaçait ruine, sur une autre tour nouvellement bâtie, la charpente tout entière du clocher sans la démonter. Cette opération difficile fut exécutée avec le plus grand succès par Guillaume Guérin, habile charpentier. D'une tour à l'autre il se trouvait une distance de 24 pieds.

En 1780, M. de Wailly fut chargé de plusieurs réparations dans le chœur de cette église. Il rehaussa considérablement le sol du sanctuaire, pratiqua dessous une chapelle souterraine dans laquelle on descend par deux escaliers, et décora le grand autel.

On y voyait un tableau représentant une cène peinte par Porbus, un des meilleurs tableaux de cet artiste, qui vivait sous le règne de Henri IV. Aujourd'hui quatre grands tableaux décorent le sanctuaire. En 1823, on a encore exécuté dans cette église des réparations considérables.

Dans une chapelle située au côté droit du chœur, on voyait le mausolée de Marie Deslandes, femme du président Chrétien de Lamoignon : il était composé d'une pyramide de marbre blanc jaspé, surmontée d'une urne cinéraire en marbre blanc, et de deux génies, l'un tenant le portrait de la défunte, et l'autre montrant du doigt l'éternité. Au-dessous était un bas-relief représentant l'action des pauvres de la paroisse, qui, ne voulant pas que le corps de leur bienfaitrice fût inhumé dans l'église des Récollets, et désirant que les restes de cette femme charitable fussent déposés dans son église paroissiale, l'y enterrèrent furtivement eux-mêmes.

L'église de Saint-Leu est aujourd'hui succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, sixième arrondissement.

Sainte-Chapelle du Palais. Les ducs, les comtes avaient autrefois, auprès ou dans l'enceinte de leurs châteaux ou palais, une chapelle toujours qualifiée de *sainte*. Dans le voisinage ou dans l'enclos du palais de la Cité, les ducs de France, les comtes de Paris et les rois eurent la chapelle de Saint-Barthélemy, qui, pendant quelque temps, a porté le nom de Saint-Magloire, et, en outre, les chapelles de Saint-Georges, de Saint-Michel, et celle

(1) Cette prérogative résulte de la galanterie dont Robert d'Arbrisselle usait envers ces religieuses. On sait quelle familiarité régnait entre ces filles et ce fondateur qui mettait sa vertu à des épreuves difficiles, épreuves auxquelles, si l'on en croit quelques prélats ses contemporains, il ne résista pas toujours.

(2) Il existait à Paris une autre petite paroisse qui portait la même dénomination : elle était desservie dans l'église de *Saint-Symphorien*, en la Cité.

de Saint-Nicolas, que Louis VII fit réparer et à laquelle il donna le nom de la Vierge Marie.

Baudouin, empereur, vendit à saint Louis la couronne d'épines qui avait, dit-on, servi à la passion de notre Seigneur Jésus-Christ. Cette relique coûta près de cent mille francs; et cependant une autre couronne d'épines, qui pareillement avait servi à la passion de notre Seigneur, existait depuis longtemps dans l'abbaye de Saint-Denis; et on a vu que, dans deux processions générales, faites, l'une en 1191, à l'occasion de la maladie du fils de Philippe-Auguste, et l'autre en 1206, pour diminuer un débordement de la Seine, les religieux de Saint-Denis transportèrent religieusement à Paris, entre autres reliques, une sainte couronne d'épines de Notre-Seigneur (1).

Ainsi il est évident que l'empereur de Constantinople dupa le roi de France, et se joua de sa dévote crédulité.

Quelle que soit la vraie couronne, celle que saint Louis avait chèrement achetée, arrivée d'Orient le 10 août 1239, fut déposée à Villeneuve-l'Archevêque, où ce roi et toute sa famille se rendirent avec beaucoup de solennité. Trois cassettes, l'une dans l'autre, contenaient cette relique: la première était de bois, la seconde d'argent, la troisième d'or. Elles furent toutes trois ouvertes, et, aux yeux du public curieux, on exposa la sainte couronne. De ce lieu, portée par le roi, par Robert, comte d'Artois, et par plusieurs seigneurs qui marchaient nu-pieds, elle fut transférée jusqu'à la ville de Sens. Huit jours après, cette couronne et son cortége arrivèrent à Paris. On fit une station dans l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Là fut dressé un échafaud en pleine campagne, et plusieurs prélats, magnifiquement vêtus de leurs habits pontificaux, exposèrent aux regards avides des Parisiens cette sainte couronne. Tous les chapitres et monastères de Paris, même ceux de Saint-Denis, eurent ordre de venir processionnellement, avec leurs plus précieuses reliques, à l'abbaye de Saint-Antoine, pour rendre hommage à la sainte couronne et l'escorter dignement jusque dans la Cité. On voulait que les reliques nationales vinssent se prosterner devant la relique étrangère, et lui faire les honneurs.

Les moines de Saint-Denis n'apportèrent point, en cette circonstance, la couronne d'épines qu'ils possédaient déjà. Les chanoines de Sainte-Geneviève refusèrent d'y transporter la châsse de leur patronne; ils dirent, pour motiver leur refus, que cette châsse ne sortait point de leur église à moins que celle de saint Marcel, conservée dans l'église de Notre-Dame, ne vînt l'y inviter; *nisi eam B. Marcellus requireret*, porte la relation. Saint Louis se contenta de cette excuse.

Le jeudi 18 août 1239, ce roi se dépouilla de ses habits royaux, et, vêtu d'une simple tunique, les pieds nus, se chargea, avec son frère Robert, de porter sur les épaules la sainte relique qui, dans cette pompe religieuse, était précédée par plusieurs prélats et seigneurs marchant la tête et les pieds nus, et suivie d'une longue procession. Le cortége se rendit d'abord à l'église cathédrale de Notre-Dame, et de cette église à la sainte chapelle de Saint-Nicolas, dans l'enceinte du Palais.

Quelques mois après, Baudouin, empereur de Constantinople, voyant que le commerce des reliques lui était profitable, fit proposer au roi de France de lui en vendre plusieurs autres. Voici quelles étaient ces reliques mises en vente: un grand morceau de bois qu'il disait avoir fait partie de la croix que sainte Hélène apporta dans Constantinople; un morceau de fer qu'on disait être le fer de la lance dont avait été percé le côté de Jésus-Christ sur la croix; une partie de l'éponge qui servit à lui donner du vinaigre; le roseau dont on lui fit un sceptre; une partie de son manteau de pourpre; un morceau de linge dont Jésus-Christ se servit pour essuyer les pieds de ses apôtres; une partie de la pierre du saint sépulcre; une autre portion de la vraie croix; une croix, nommée Croix de triomphe, parce que ceux qui la portaient à la guerre étaient sûrs

(1) Il existait à Paris, dans l'église de Saint-Germain des-Prés, une portion de cette sainte couronne que saint Germain lui-même avait donné à son église, laquelle se voyait encore, en 1269, dans le trésor de cette abbaye. Cette portion de couronne et la couronne tout entière gardée à Saint-Denis, qui y figurait dans les années 1191 et 1206, disparurent, sans doute par respect pour la couronne achetée par saint Louis. Quant aux portions de cette couronne, et aux épines qui en faisaient partie, elles sont si nombreuses qu'il serait trop long de les citer.

d'obtenir la victoire. Sans doute que Baudouin croyait peu à la vertu merveilleuse de cette croix, puisqu'il la vendait dans une circonstance où il aurait eu grand besoin de sa vertu (1).

Toutes ces reliques furent reçues à Paris, le 14 septembre 1241, avec les mêmes solennités, le même respect qu'on avait mis à recevoir la sainte couronne.

Pour loger dignement tant de richesses, saint Louis résolut de faire construire une nouvelle Sainte-Chapelle. Elle fut commencée, à ce qu'il paraît, vers l'an 1242, et achevée en 1248. Pierre de Montreuil, le plus habile architecte de ce temps, celui qui a fait valoir avec le plus de goût les formes élégantes de l'architecture sarrasine, improprement appelée gothique, fut chargé de cet ouvrage. Il a laissé, dans cette construction, un monument précieux de son talent.

« Pour lesquelles reliques, dit l'auteur de « la *Vie de saint Louis* (2), il fist fere la « chapele à Paris, en laquele l'en dit que « il despendit bien quarante mille livres

(1) Les historiens de Paris n'ont pas osé énumérer toutes les reliques dont saint Louis fit l'acquisition. Sur un tableau, contenu dans la Sainte Chapelle, se trouvait l'acte de vente et la description de ces reliques, en langue latine ; Corrozet en a copié et traduit la teneur. Voici les reliques qui ont été omises dans l'histoire de Paris :

« Du Sang de notre Seigneur Jésus-Christ.

« Les Drapeaux dont notre Sauveur fut enveloppé en son enfance.

« Du Sang qui miraculeusement a distillé d'une image de Notre-Seigneur, ayant été frappée d'un infidèle.

« La Chaîne et lien de fer, en manière d'anneau, dont Notre-Seigneur fut lié.

« La sainte Touaille, ou nappe, en un tableau.

« Du Lait de la Vierge.

« Une partie du Suaire dont il fut enseveli.

« La Verge de Moïse.

« Les Chefs des saints Blaise, Clément et Simon. »

(2) Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite, *Histoire de saint Louis*, édit. de 1761, p. 315.

Pour donner une idée des frais faits pour honorer ces reliques, je dirai que le marc d'argent, à la fin du règne de saint Louis, valait 58 sous.

« de tournois et plus. Et li benoiez rois « aourna d'or et d'argent, et de pierres « précieuses et d'autres joiaux, les lieux « et les châsses où les saintes reliques re- « posent. Et croient l'en que les aourne- « menz desd les reliques valent bien cent « mille livres de tournois et plus (2). »

La nouvelle Sainte-Chapelle fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas, fondée par le roi Robert, et réparée en 1194 par Louis VII. Cette nouvelle chapelle est double ou à deux étages. La chapelle inférieure était destinée aux habitants de la cour du Palais, et dédiée à la Vierge (1).

La chapelle supérieure, destinée au roi et à ses officiers, portait le titre de Sainte-Couronne et de Sainte-Croix. Elle est longue de 36 mètres ou de 110 pieds dans œuvre, et large de 9 mètres ou 27 pieds. La hauteur des deux étages, depuis le sol inférieur jusqu'au sommet de l'angle du fronton, est de 36 mètres ou 110 pieds. Ainsi la hauteur totale de cet édifice égale sa longueur.

Félibien, qui écrivait au commencement du dix-huitième siècle, évalue la dépense de cette chapelle, le prix des reliques et de leurs ornements, à trois millions, valeur de son temps. Il faudrait aujourd'hui doubler cette somme pour avoir, en valeur actuelle, la somme exacte des dépenses que fit saint Louis pour cette chapelle et pour les reliques qu'elle renfermait.

Ce roi fit construire, dans le trésor de cette chapelle, un lieu sûr et commode pour y déposer sa bibliothèque, composée de livres pieux et notamment des écrits

(1) Les rois, les hauts barons, les évêques, les abbés, etc., étaient si persuadés de leur supériorité sur les hommes vulgaires, qu'ils auraient cru s'avilir et compromettre leur dignité en priant Dieu dans la même église où priaient les hommes des classes inférieures de la société. A Saint-Germain-des-Prés, à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame et ailleurs, il existait une église pour les seigneurs, et une autre pour ceux qu'on nommait les villains. On voit, par ce fait, que la religion était dénaturée par les principes féodaux.

Ce fait rappelle le trait d'un prédicateur d'une naissance noble, qui, en s'adressant à son auditoire, au lieu de ces mots : chrétiens, mes frères, dit : canaille chrétienne.

des saints Pères, qu'il avait fait copier. En 1246, il établit, pour desservir cette église, cinq principaux chapelains, deux marguilliers qui devaient être diacres ou sous-diacres, leur assigna des revenus considérables qu'il augmenta dans les années 1248 et 1256. Ces libéralités s'accrurent encore sous les rois ses successeurs.

La flèche ou clocher de cette chapelle, ouvrage remarquable par sa hardiesse et sa légèreté, menaçait ruine : on fut obligé, peu d'années avant la Révolution, de la démolir.

Dans l'intérieur on voyait, aux deux côtés de l'entrée du chœur, deux autels décorés de deux tableaux en émail, divisés chacun en plusieurs sujets représentant la passion de Notre-Seigneur. Au bas de l'un de ces tableaux étaient la figure en pied de François Ier et celle de Claude, son épouse ; au bas de l'autre celles de Henri II et de Diane de Poitiers, sa maîtresse.

Ces émaux précieux, qu'exécuta Léonard de Limoges, d'après les dessins de Primatice, ont été transférés au Musée des monuments français.

Sur le principal autel s'élevait une châsse ayant, en petite proportion, la forme exacte de l'édifice de la Sainte-Chapelle. Elle était de vermeil, enrichie de pierreries, et contenait, à ce qu'il paraît, les ossements de saint Louis.

Derrière était une autre châsse plus grande, en bronze doré, près de laquelle on arrivait par deux petits escaliers. Elle contenait toutes les reliques que saint Louis acheta de l'empereur Baudouin.

On voyait, dans cette même chapelle, à gauche en entrant, un bas-relief représentant une Dame de pitié, du célèbre Germain Pilon, ouvrage endommagé par la négligence de ceux qui réparèrent cet édifice.

Dans la chapelle inférieure, qui servait de paroisse aux domestiques des chapelains et chanoines, et autres habitants de l'enclos du Palais, fut enterré Nicolas Boileau Despréaux, un des plus célèbres poëtes du règne de Louis XIV, mort en 1711, dans le tombeau où gisaient son père et d'autres membres de sa famille.

Le trésor de la Sainte-Chapelle renfermait une grande croix de vermeil que Henri III fit fabriquer, dans laquelle était un morceau de bois de la vraie croix ; le buste de saint Louis, couronné, grand comme nature, tout en or, enrichi de pierreries et soutenu par deux anges de vermeil ; le bâton du chantre de cette chapelle, orné d'une agate gravée, représentant le buste de l'empereur Titus. On ajouta à ce bas-relief antique deux bras en vermeil ; dans la main de l'un on mit une couronne d'épines, et dans celle de l'autre une croix ; ainsi Titus fut métamorphosé en saint Louis.

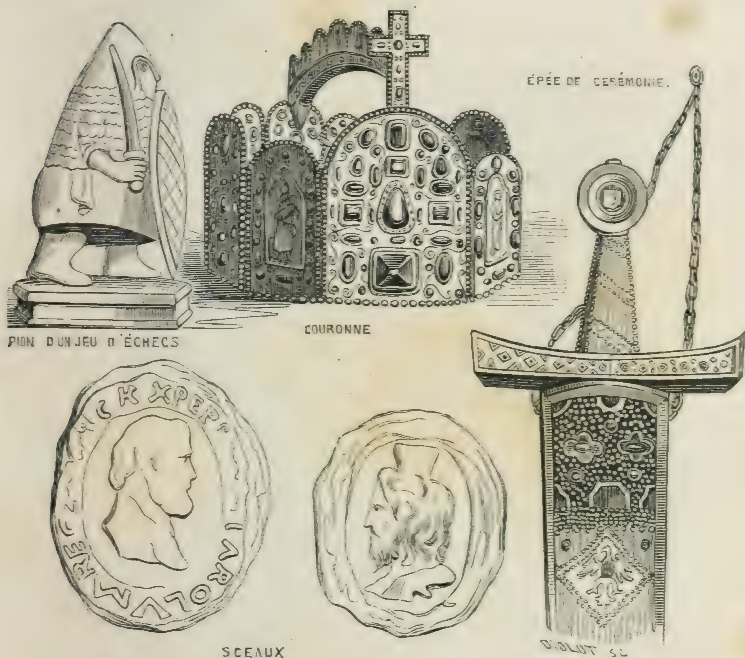
On voyait aussi des livres d'église dont les couvertures étaient enrichies d'or et de perles, un calice d'or avec sa patène de même métal, deux burettes en cristal de roche ; une grande croix tout en or, couverte de filigrane et de pierres précieuses : richesses stériles, luxe déplacé, qui ne pouvaient inspirer que de fausses idées sur les principes de la religion chrétienne.

Ce trésor contenait un objet plus curieux, plus intéressant pour les amis des arts, pour les naturalistes et les antiquaires ; je veux parler du célèbre camée en agate-onyx. On ne connaît point, dans le monde savant, de camée d'une aussi grande dimension : sa forme ovale a de longueur près d'un pied, sur dix pouces de largeur. Il représente entre autres sujets, l'apothéose de l'empereur Auguste, gravée en relief, et composée d'un grand nombre de figures. Ce fut Charles V qui, croyant voir dans ce bas-relief un sujet chrétien, le donna à la Sainte-Chapelle, après avoir fait border cette antiquité précieuse d'un cadre où l'on plaça de prétendues reliques et les figures des quatre évangélistes. Ce n'est que fort tard, et sous Louis XIII, que le savant Peiresc, pour la première fois, reconnut le mérite éminent et le véritable sujet de cette pierre : elle est gravée dans plusieurs recueils d'antiquités. Pendant l'incendie qui se manifesta au Palais le 7 mars 1618, elle fut malheureusement rompue en deux parties. Elle a été réparée, et on la voit aujourd'hui dans le cabinet des antiquités de la Bibliothèque royale (1).

(1) Ce beau camée, dont le rare mérite fut longtemps méconnu, brisé dans un incendie, transféré au cabinet des antiquités de la Bibliothèque royale, y fut, en 1810, enlevé pendant la nuit par des voleurs. On parvint à le recouvrer.

Les prêtres desservants de cette Sainte-Chapelle, comblés de richesses, durent s'éloigner bientôt des principes de leur fondateur. Le relâchement et le désordre s'introduisirent en effet parmi eux (1). Le service divin était fort négligé; les chapelains affectaient de se vêtir d'habits séculiers et magnifiques : ils portaient des collerettes, des souliers à longues pointes, suivant la mode du temps, s'absentaient de Paris, etc. Charles VI, en 1401, fut obligé de réformer ces chapelains.

En 1520, les mêmes dérèglements nécessitèrent une nouvelle réforme; les chapelains, les chanoines, les clercs étaient entre eux dans un état de guerre : on renouvela les anciens statuts; on en dressa de plus sévères pour contenir ces prêtres



Objets ayant appartenu à Charlemagne.

dans les limites de leur devoir. Entre autres défenses, on remarque celle-ci : « Il est défendu à tous de porter des « chausses retroussées sur les genoux, à « la façon des paillards, et de se servir de « souliers à la poulaine ; » mode ridicule

(1) En 1379, maître Pierre de Beaune, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle, reçut plusieurs coups de couteau qui lui furent portés par Jacques Bardelle, dit de Chartre, charpentier du roi. Ce charpentier prétendait que le chantre avait fait des propositions séductrices à sa femme, lui avait adressé des lettres et des messages; et, comme il était jaloux, trouvant ce chantre dans la cour du Palais, au bas de l'escalier de la Sainte-Chapelle, il le blessa; mais la mort ne s'ensuivit pas. Le charpentier fut condamné à faire amende honorable à Pierre de Beaune, au trésorier et autres chanoines de la Sainte-Chapelle, sans ceinture, sans chaperon, à genoux, au lieu même où il avait frappé le chantre; à 500 liv. d'amende envers lui et 1,000 liv. envers le roi, avec défense de demeurer dans l'enclos du Palais. (*Registres criminels*, Reg. coté n° 9.)

qui consistait en des souliers dont la pointe s'élevait à sept ou huit pouces de hauteur.

Le premier dignitaire de la Sainte-Chapelle ne porta d'abord que le titre modeste de maître chapelain, ensuite celui de maître gouverneur, puis de trésorier, et enfin d'archichapelain. Clément VII accorda, en 1379, à ce dignitaire, le privilége d'officier avec la mitre, l'anneau et autres ornements pontificaux, et même de donner la bénédiction au peuple pendant les processions qui se faisaient dans l'enclos du Palais.

Cette éminente prérogative enfla prodigieusement l'orgueil de l'archichapelain : il prit le titre de prélat; et, dans les registres du parlement, on le trouve qualifié de pape de la Sainte-Chapelle (1).

C'est un de ces dignitaires dont Boileau, dans son *Lutrin*, a peint avec tant de talent la vie voluptueuse, l'orgueil et l'ignorance.

Les règlements obligeaient trois clercs et un chapelain de passer la nuit dans la Sainte-Chapelle pour veiller à la garde des reliques et du trésor. La vigilance de ces sentinelles fut sans doute en défaut, puisque, dans la nuit du 19 au 20 mai 1575, le plus grand morceau de la vraie croix fut volé. Ce vol jeta l'alarme dans Paris; on fit plusieurs recherches pour découvrir l'objet volé et le voleur. La commune opinion de ce temps, suivant l'Estoile, était que le roi Henri III avait lui-même enlevé cette relique, et l'avait mise en gage chez les Vénitiens pour une somme considérable.

L'année suivante, ce roi fit publier aux prônes des paroisses de Paris qu'il avait fait fabriquer une croix nouvelle dans laquelle était enchâssé un grand morceau de bois de la vraie croix, afin que le peuple pût venir l'adorer, suivant l'usage, pendant la semaine-sainte.

La Sainte-Chapelle est aujourd'hui consacrée à l'utilité publique; on n'y voit plus ni reliques, ni phylactères enrichis d'or et de pierreries, ni ces chapelains opulents et inutiles, qui, comme le dit Boileau :

> Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur lieu
> A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Depuis une trentaine d'années, ce bâtiment a reçu une autre destination : il contient des archives dont les diverses pièces sont placées avec un ordre admirable. Les armoires où elles sont déposées occupent une grande partie de la hauteur de l'édifice, et présentent, par leur objet et leur décoration, l'heureux mélange de l'utile à l'agréable.

Pendant la nuit du vendredi au samedi-saint, il se célébrait, dans cette Sainte-Chapelle, une cérémonie dont je dois faire connaître les détails.

Tous les possédés du diable y venaient régulièrement chaque année à cette époque pour être affranchis de l'obsession de cet esprit immonde; ils y faisaient mille contorsions, poussaient des cris et d'affreux hurlements. Bientôt le grand chantre du chapitre apparaissait, armé du bois de la vraie croix. A cette apparition, tout rentrait dans l'ordre, et aux mouvements convulsifs, aux accents de rage succédait un calme parfait.

Les incrédules paraissaient persuadés que ces possédés étaient des mendiants payés pour en jouer le rôle, et que les chanoines offraient le spectacle de ces guérisons prétendues miraculeuses, pour alimenter la crédulité publique et raviver la foi des fidèles envers le bois de la vraie croix. Cette cérémonie se pratiquait encore sous le règne de Louis XV : elle eut lieu en l'année 1770.

COLLÉGE DE SORBONNE. Robert Sorbon, chapelain du roi saint Louis (1), connais-

(1) Dans ces registres, sous la date du 14 octobre 1525, on lit ce qui suit : « Sont « venues, dans la cour du Palais, quatre per« sonnes à cheval, déguisées, contrefaisant « les postes (les courriers), ayant des chape« rons verds en leurs testes, qu'on dit estre « montées à cheval à la porte Saint Michel, « et sont venues courant par les rues jus« qu'au Palais. Ils ont crié et publié certai« nes rimes, contenant en substance que le « roi (François Ier), alors prisonnier, était « mort, que madame en avait grand descon« fort, que les sages le célaient, et qu'il fal« lait que les fous le déclarassent et publias« sent, et plusieurs autres choses contre « l'honneur du roi, de madame et de la mai« son de France, et leur a été répondu par « le pape de la Sainte-Chapelle. Ils se sont « après retirés. »

(1) Joinville raconte sur ce fondateur de la Sorbonne l'anecdote suivante. La cour de saint Louis étant à Corbeil, Robert Sorbon dit à Joinville : « Si le roi était assis en ce « prael (jardin), et que vous alliez vous as-

sant les difficultés qu'éprouvaient les écoliers sans fortune pour parvenir au grade de docteur, établit, en 1253, une maison qu'il destina à un certain nombre d'ecclésiastiques séculiers qui, vivant en commun et tranquilles sur leur existence, seraient entièrement occupés d'études et d'enseignement. Saint Louis, bientôt après, voulut participer à cette fondation utile; il acheta et lui donna, en 1256, une maison située rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes, et, en 1258, deux autres maisons, l'une située rue des Deux-Portes et l'autre rue des Maçons : il les fit rebâtir convenablement. Le prix des locations fut destiné à l'entretien des pauvres écoliers. Le roi donna de plus à ces pauvres écoliers ou pauvres clercs, aux uns deux sous, aux autres un sou, ou même dix-huit deniers par semaine, pour les aider à vivre. Le nombre des pauvres écoliers admis dans ce collége, du temps de saint Louis, s'élevait à cent.

Ce collége prit d'abord la dénomination très modeste de pauvre maison, et les maîtres qui enseignaient, celle de pauvres maîtres (*pauperes magistri*). C'est toujours avec cette attitude d'humilité que se présentent, dans leur commencement, les institutions de cette espèce. Les maîtres du collége de Sorbonne, enrichis, fortifiés par le temps, oublièrent enfin leur humble origine, troublèrent souvent par leurs décrets l'ordre social, furent presque toujours les plus forts soutiens du fanatisme, et quelquefois devinrent la terreur des rois.

Cette association de docteurs formait un tribunal redoutable qui jugeait sans appel tous les ouvrages et les opinions théologiques, condamnait le pape et les rois, et disposait de leur trône et même de leur existence (1).

L'histoire de nos temps barbares offre des preuves nombreuses du despotisme audacieux de la Sorbonne, de ses querelles, de ses décrets séditieux, et surtout de ses soins à entraver la marche de la civilisation et à étouffer les lumières croissantes (2).

« seoir sur un banc plus élevé que le sien, « ne seriez-vous pas blâmable ? — Oui, lui « dit Joinville, je le serais. — Vous êtes « donc blâmable de vous vêtir plus noblement que le roi : car vous portez des habits de vair et de vert (de diverses couleurs), et le roi n'en porte pas. — Maître « Robert, répliqua Joinville, je ne suis point « à blâmer; car cet habit, je le tiens de mon « père et de ma mère. C'est vous qui êtes « blâmable; vous, fils de vilain et de vilaine, « qui avez laissé l'habit de votre père et de « votre mère pour vous vêtir d'un camelin « plus fin que celui que porte le roi. » Alors, dit Joinville, je pris le pan de son surcot et de celui de roi, et je lui dis : Regardez si je dis vrai. Alors le roi prit la défense de maître Robert; mais il avoua ensuite à Joinville qu'il n'était pas fâché de la leçon qu'il lui avait donnée. (*Joinville*, p. 8.)

(1) L'Estoile, dans son *Journal de Henri III*, parle peu respectueusement de la Sorbonne, et nous donne la mesure de l'opinion que les gens judicieux en avaient de son temps. Sous les premiers jours de décembre 1587, il dit : « Là-dessus la Sorbonne, c'est-à-« dire *trente ou quarante pédants, maîtres ès* « *arts crottés, qui, après graces, traitent des* « *sceptres et couronnes*, firent en leur collége, « le 16 du présent mois, un résultat secret « qu'on pouvait ôter le gouvernement aux « princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fal-« lait. »

Le même écrivain, sous le 16 janvier 1589, dit encore : « En ce même temps la Sorbonne « et la faculté de théologie, c'est à dire huit « ou dix soupiers et marmitons, comme « porte-enseignes et trompettes de sédition, « déclarèrent tous les sujets du roi absous « du serment de fidélité et obéissance, qu'ils « avaient juré à Henri de Valois, naguère « leur roi. »

(2) On lit, dans les registres du parlement de Paris, le fait suivant : Pierre Gringoire (ou plutôt Grégoire), héraut d'armes du duc de Lorraine, et poète du temps de François Ier, demanda, le 25 août 1525, au parlement, la permission de faire imprimer les *Heures de Notre-Dame*, qu'il avait traduites du latin en français, pour l'usage de la duchesse de Lorraine. Ces heures avaient déjà été imprimées en Lorraine et en Allemagne. Le parlement appela maître Duchesne, docteur régent de la faculté de théologie, c'est-à-dire docteur en Sorbonne. Ce docteur dit que la faculté de théologie était bien loin d'approuver les traductions qui ont été faites, tant de la *Bible* que d'autres « livres de théologie; qu'elle les abhorrait, « comme pernicieuses et dangereuses, parce « que les livres de la Sainte - Ecriture ont « été approuvés en langage latin, et doivent « ainsi demeurer. »

C'était dans le collége de Sorbonne que résidait la faculté de théologie. Un proviseur élu chaque année présidait cette faculté. Les écoles se divisaient en intérieures et extérieures. Les premières se tenaient dans les bâtiments contigus à l'église, et les secondes dans un corps de logis qui se voit encore sur la place de ce collége. M. l'abbé Duvernet, qui a publié une *Histoire de la Sorbonne*, en deux volumes, nous parle ainsi de cette institution : « Pour être en droit de porter le titre de « docteur de Sorbonne, il fallait avoir fait « ses études dans ce collége, y avoir, pen- « dant dix ans, argumenté, disputé et « soutenu divers actes publics ou thèses, « qu'on distingue en mineure, en majeure, « en sabatine, en tentative, en petite et « grande sorbonique. C'est dans cette « dernière que le prétendant au doctorat « doit, sans boire, sans quitter la place, « soutenir et repousser les attaques de « vingt assaillants ou ergoteurs qui, se « relayant de demi-heure en demi-heure, « le harcellent depuis six heures du matin « jusqu'à sept heures du soir.

« L'habitude de s'escrimer en théologie « sur des objets d'une inutile et souvent « dangereuse curiosité, ou sur des matiè- « res qui demandent la plus profonde sou- « mission, n'a pas peu contribué à répan- « dre dans la nation cette humeur querel- « leuse qui, en retardant le règne de la « vérité, a tant de fois troublé la tranquillité « publique et engendré tant d'erreurs, « pour l'extinction desquelles une politique « barbare et maladroite s'est crue en droit « de dresser des potences, de creuser des « cachots, d'allumer des bûchers, et de « faire de la nation la plus douce un peu- « ple de cannibales. »

Les bâtiments et la chapelle de la Sorbonne étaient peu remarquables et tombaient de vétusté, lorsque le cardinal de Richelieu, devenu tout puissant en France, se rappelant avec intérêt ces écoles où il avait fait son cours de théologie, et désirant laisser à la postérité un monument de sa munificence, fit construire ces bâtiments sur un plan plus vaste et plus magnifique. En 1629 fut commencée la construction du collége, et, en 1635, celle de l'église, qui ne fut achevée qu'en 1659.

Une rue assez large mais peu longue, nommée rue de Richelieu, communique de la rue de La Harpe à une place carrée qui précède la façade de l'église de la Sorbonne. Cette façade est composée de deux ordres, l'un sur l'autre, dont le supérieur est couronné par un fronton. Au-dessus de cette façade s'élève, du centre de l'édifice, un dôme accompagné de quatre campanilles, et surmonté par une lanterne. Le Mercier, architecte de ce cardinal, et architecte très médiocre, est auteur de cette composition, où l'on remarque plusieurs défauts de goût.

Sur le côté septentrional de cette église est une autre façade qui donne sur la grande cour du collége. Elle est aussi chargée de deux ordonnances, et a le même mérite.

L'intérieur de cette église était entièrement pavé en marbre. La peinture de la coupole du dôme, ouvrage de Philippe de Champagne, est encore assez bien conservée.

Au milieu de la nef on admirait le tombeau en marbre du cardinal de Richelieu. Cette belle et simple composition, ce chef-d'œuvre de Girardon a été conservé, et s'est vu longtemps dans la première salle du Musée des monuments français (1). Ici les talents de l'artiste tempèrent un peu le sentiment pénible qu'inspire la mémoire de l'homme auquel ce monument est consacré. Richelieu, dévoré par une excessive ambition, se trouva placé dans des circonstances propres à la satisfaire. Un roi très faible, et qui sentait son incapacité, lui laissa sans obstacle envahir l'autorité suprême. Des hommes puissants et jaloux, par des plans mal combinés, par des tentatives partielles, essayèrent de lui ravir cette autorité. Ils ne firent qu'irriter sa passion dominante et que fortifier sa tyrannie, en le mettant dans la nécessité de déployer, pour les soumettre, toute l'énergie de son caractère vindicatif.

Sans doute le parlement ne se contenta point d'abord de cette mauvaise raison : il ordonna à maître Duchesne de provoquer une décision de la Sorbonne sur cette traduction. La Sorbonne, consultée, décida qu'elle ne pouvait admettre la traduction de ces heures ni les traductions qu'on avait faites de la *Bible*, et qu'on devrait les supprimer toutes. Le parlement, adoptant cette décision, le 28 août 1525, défendit à tous les imprimeurs du royaume d'imprimer les *Heures de Notre-Dame*, ainsi que toute traduction en français des livres de l'Ecriture-Sainte.

(1) Il a depuis été replacé dans l'église de la Sorbonne.

En travaillant uniquement pour ses intérêts, ce cardinal affermit la puissance monarchique. Sans le vouloir, et même sans y penser, en refrénant la féodalité, comme l'avaient fait Philippe-Auguste, Philippe le Bel et Louis XI, il procura quelque calme à la France ; il intimida la noblesse, rabaissa l'orgueil et refroidit la turbulence de plusieurs tyrans subalternes, qui souvent avaient inquiété le règne de Henri IV, et agité les commencements de celui de Louis XIII.

Si Richelieu, au lieu de petitesses, de perfidies, de passions basses, d'actions cruelles et révoltantes, eût mêlé à son ambition quelques vertus magnanimes, des vues plus étendues en politique, une administration nouvelle et mieux réglée, on pourrait le comparer à ces ambitieux célèbres auxquels on a donné le titre de *grands hommes;* mais tous ses droits à la renommée ne sont appuyés que sur de sanglants succès, sur une ambition favorisée par les circonstances, et soutenue par une raideur de caractère qui triompha de tous les obstacles. Il eut le talent d'envahir, de conserver le pouvoir et d'en abuser impunément. Il mourut le 4 décembre 1642 ; et chaque récipiendaire de l'Académie Française, que Richelieu avait fondée, fut, depuis, condamné à prononcer l'éloge de ce terrible homme.

Dans l'église de la Sorbonne, qui contenait son tombeau, on voulut, pendant la Révolution, établir l'Ecole normale. On commença la construction d'un amphithéâtre pour les séances de cette école, mais ce projet fut bientôt abandonné. Le bâtiment éprouva quelques dégradations qui ont, depuis, été réparées. Son intérieur fut ensuite presque entièrement occupé par des ateliers de sculpteurs et n'a cessé de l'être qu'au mois d'août 1819, époque où plusieurs de ces artistes reçurent l'ordre d'évacuer cet édifice. Le gouvernement en mit une partie à la disposition de la commission d'instruction publique, qui la destina à une section de l'Ecole de droit.

Les autres bâtiments de la Sorbonne étaient aussi occupés par divers artistes, qui, autrefois logés au Louvre, se virent obligés d'en sortir lorsque Bonaparte entreprit l'achèvement de ce palais. En 1821, ils furent encore expulsés de cette maison et remplacés par de nouveaux docteurs de Sorbonne ; mais ils conservèrent leurs ateliers dans l'église. L'école de droit y fut établie, et occupa le chœur. Quatre sculpteurs avaient encore leurs ateliers dans les chapelles, lorsqu'en 1822, cédant au vœu de l'Université, ils furent forcés de quitter les lieux. On pensait en 1820 que cette église devait être entièrement rendue au culte. Les bâtiments ont depuis été occupés par l'Académie de Paris, les trois facultés de Théologie, des Sciences et des Lettres.

COLLÉGE DES BERNARDINS, situé près de la Place-aux-Veaux, sur l'ancien clos du Chardonnet, entre le quai des Miramiones et la rue Saint-Victor. Etienne Lexington, Anglais de naissance, abbé de Clairvaux, rougissant de l'ignorance des religieux de son ordre, et piqué du mépris qu'ils éprouvaient de la part des moines mendiants plus savants qu'eux, demanda et obtint la permission d'établir ce collége, afin que les religieux bernardins fussent à portée de prendre des grades dans l'Université. Il fut fondé vers l'an 1244. On s'occupa d'abord de la construction des bâtiments propres à loger les religieux étudiants. En 1320, l'abbé et les religieux de Clairvaux cédèrent à l'ordre de Cîteaux cet établissement et ses dépendances. Le pape Benoît XII, qui avait été religieux de ce dernier ordre, voulut faire rebâtir à ses frais le collége et l'église : la première pierre fut posée le 24 mai 1338. Ce pape ne vécut pas assez longtemps pour voir l'église achevée. Le cardinal Curti en entreprit la continuation, mais il mourut avant qu'elle fût terminée. Cet édifice, resté imparfait, présentait l'image d'une ruine très pittoresque. On y voyait l'architecture sarrasine perfectionnée et se rapprochant un peu du genre grec. Les colonnes qui séparaient la nef de ses bas-côtés avaient à peu près les proportions corinthiennes.

On a ouvert quelques rues sur l'emplacement de ce collége ; le bâtiment de l'église a été démoli pendant la Révolution, et l'ancien dortoir de ce collége sert de dépôt aux farines.

COLLÉGE ET HÔTEL SAINT-DENIS. Il était situé dans l'espace compris entre les rues Contrescarpe, Saint-André-des-Ars, et une partie des rues Dauphine et des Grands-Augustins. On ignore l'époque précise de la fondation de ce collége et de cet hôtel : l'auteur du livre intitulé *les Miracles de saint Louis* parle de la maison que l'abbé de Saint-Denis avait, en 1274, à Paris. Matthieu de Vendôme, un

des abbés, acheta en 1285 plusieurs emplacements et jardins qui agrandirent cette propriété. Rabelais dit que Pantagruel était logé à l'hôtel Saint-Denis, et qu'il se promenait avec Panurge dans le jardin de cet hôtel (1).

C'est à cause de cet hôtel et collége que la rue des Grands-Augustins a porté les noms de rue à l'abbé Saint-Denis, rue du Collége de Saint-Denis, des Ecoles et des Ecoliers de Saint-Denis, des Charités de Saint-Denis. Cette rue portait auparavant le nom de rue de la Barre.

Ce collége et cet hôtel de Saint-Denis, lorsqu'en 1607 Henri IV fit percer la rue Dauphine, furent en partie démolis et vendus. Il en restait encore des bâtiments qui, avant la Révolution, appartenaient aux dames de Saint-Cyr. Cette rue fut établie sur une partie de leur emplacement et de celui des Grands-Augustins.

Sainte-Marie-l'Egyptienne, et par corruption **la Jussienne**, chapelle située au coin des rues Montmartre et de la Jussienne, nº 25. Elle existait sous le règne de saint Louis. Ce fut près de cette chapelle que les religieux augustins eurent leur premier établissement à Paris; ils y demeuraient en 1259.

Cette chapelle servait à la communauté ou confrérie des drapiers de Paris, une des plus anciennes confréries de cette ville. On y remarquait la peinture d'un de ses vitraux, où sainte Marie l'Egyptienne était représentée sur un bateau, troussée jusqu'aux genoux, devant le batelier; au-dessous de cette peinture on lisait ces mots: Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage. Dans la vie de cette sainte, on lui fait ainsi confesser cette action: « N'ayant pas de quoi payer « mon passage, il me vint en l'idée d'ex- « poser ma personne à l'impureté de ceux « qui voudraient payer pour moi. En « effet... j'entrai dans le navire, provo- « quant les passagers à la dissolution par « des actions peu honnêtes, etc. »

En 1660, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit enlever cette peinture indécente.

Cette chapelle, reconstruite au quatorzième siècle, fut démolie en 1792; elle a été remplacée par une maison particulière.

Les Frères Sachets, ou Frères de la Pénitence de Jesus-Christ. Leur couvent, situé sur le bord de la Seine, à l'endroit où s'établit depuis le couvent des Augustins, et où est aujourd'hui la halle à la volaille, fut fondé, en 1261, par saint Louis, qui acheta, de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et du curé de Saint-André-des-Ars, un emplacement situé au territoire de Laas, ainsi que la permission d'y établir les Frères Sachets.

Joinville dit que ce roi « pourvut aux « frères de Saz, et leur donna place sur « Seine, pardevers Saint-Germain-des- « Prés, où ils se hébergèrent; mais ils « n'y demourèrent guerres, car ils furent « abatuz assez tost. »

Ces moines, que l'on nommait aussi Frères au sac, recevaient ces noms parce qu'ils étaient vêtus d'un sac.

« Comme la plupart des religieux de Paris, ils allaient, tous les matins, dans les rues de cette ville, quêter du pain. C'est ce qu'on lit dans les *Crieries de Paris*, pièce du treizième siècle :

Icil vont criant par matin
Du pain aus sas, pain aus Barrés.

Dans une autre pièce du même temps, intitulée les *Monstiers de Paris*, on mentionne le Monstier des Frères aus sas.

Rutebœuf, dans sa pièce des Ordres de cette ville, parle de ces frères, dit que leur couvent est pauvre, qu'ils se sont établis trop tard à Paris; qu'ils doivent leur existence d'abord à leur habit, qu'ils disent être semblable à celui que Dieu portait, et à un homme qui les soutient; et dès que cet homme, ajoute-t-il, aura cessé de vivre, les Frères aus sas seront réduits à retourner à leur charrue d'où ils sont venus (1).

Le même poète, dans une autre pièce intitulée Chanson sur les ordres, nous représente les Sachets comme des gens grossiers, maladroits et très propres à garder les vaches.

En 1293, les frères sachets firent un accord avec les augustins, par lequel ils leur cédèrent le tout ou partie de l'emplacement de leur maison. Ils furent supprimés dans la suite; on ignore à quelle époque.

Soeurs Sachettes. Il existait en même temps à Paris des sœurs du même ordre.

(1) *Pantagruel*, liv. 2, chap. 18.

(1) Cet homme qui soutenait les *Frères aus sas* était sans doute le roi saint Louis.

On sait que leur couvent était situé rue du Cimetière-Saint-André-des-Ars, rue qui, au treizième siècle, portait le nom de rue des Sachettes. A l'instar des autres communautés religieuses de Paris, tous les matins ces sœurs allaient dans les rues de cette ville quêter du pain. C'est ce que prouve la pièce des *Crieries de Paris :*

> Çà du pain, por Dieu, aux Sachesses ;
> Par ces rues sont granz les presses.

Ces espèces de dévotes, vêtues d'un sac, sont, dans quelques écrits du temps, qualifiées de pauvres femmes des sacs, *pauperes mulieres de saccis*. On n'a aucune autre notion sur l'état de ce couvent, qui fut sans doute supprimé en même temps que les frères sachets.

Grands-Augustins. Monastère situé sur le quai dit des Augustins ou de la Vallée, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue du Pont-de-Lodi et par la halle ou marché de la volaille et du gibier. Diverses congrégations d'ermites formées en 1200, en Italie, furent réunies en 1256 par le pape Alexandre IV; quelques-uns de ces ermites réunis vinrent ensuite à Paris, attirés par la protection et la faveur que le roi saint Louis accordait à toute espèce de moines. Ils s'établirent d'abord rue Montmartre, au-delà de la porte Saint-Eustache, dans un lieu environné de bois, et où se trouvait une chapelle dédiée à sainte Marie l'Egyptienne. Joinville parle ainsi de cette établissement : « Il (le roi) « pourvut les frères augustins, et leur « acheta la granche à un bourjois de Paris « et toutes les appartenances, et leur fist « fere un monstier dehors la porte Mont- « martre (1). » Ils y demeuraient en 1259. Mécontents de leurs logements, ils allèrent s'établirent dans le clos du Chardonnet, et dans l'emplacement qu'a depuis occupé le collége du cardinal Lemoine. En 1293, ils traitèrent avec des moines mendiants, appelés frères sachets, qui occupaient un couvent établi sur le bord de la Seine et sur le territoire de Laas, et se maintinrent dans ce dernier lieu. Pendant longtemps ils se contentèrent des bâtiments qu'avaient occupés les frères sachets; mais, devenus riches, ils en firent construire de plus vastes et de plus commodes.

(1) *Histoire de saint Louis*, édit. de 1761, p. 152.

L'église fut rebâtie sous le règne de Charles V ; elle était vaste, sans avoir rien de remarquable dans sa construction. On y voyait plusieurs tableaux relatifs aux réceptions des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, peints par Vanloo, de Troy et Philippe de Champagne. On y distinguait un tableau de Jouvenet, représentant saint Pierre dont l'ombre guérit les malades.

Dans une chapelle à droite était le tombeau de Nicolas de Grimonville, seigneur de Larchant, et de Diane de Vivonne de la Châtaigneraie, son épouse. Sur ce tombeau étaient représentées à genoux les figures des deux époux. Le mari mourut en 1592, d'une blessure qu'il reçut au siége de Rouen, et la femme en 1603. Larchant, capitaine des archers de la garde du roi Henri III, fut souvent employé à des expéditions secrètes, à des meurtres commandés par ce roi ; il figura parmi les assassins de la Saint-Barthélemi.

On voyait aussi, dans cette église, le monument funèbre de Bernard Chérin, généalogiste et historiographe des ordres du roi, mort le 21 mars 1785.

Une chapelle contenait le tombeau de Philippe de Comines, historien, qui, supérieur à son temps par ses vues politiques, ne l'était point par ses mœurs fort corrompues : il admirait dans Louis XI son habileté à tromper. A côté de ce tombeau était celui de sa fille.

On y voyait aussi les tombeaux et épitaphes de Jérôme l'Huillier et de Charles Brulard.

Le principal autel, décoré d'après les dessins de Charles Lebrun, offrait huit belles colonnes d'ordre corinthien de brèche violette, supportant une demi-coupole ornée avec goût.

Germain Pilon avait sculpté les menuiseries de la chaire et des stalles, et une belle figure de saint François, en terre cuite, qu'on avait placée dans le cloître de ce monastère. Cette figure, à genoux et les bras déployés, représentait ce saint dans le moment d'extase où il reçut les stigmates de Notre-Seigneur.

Les ouvrages de sculpture que contenait cette église et dont je viens de parler, furent transférés au Musée des monuments français.

En 1428, le tonnerre frappa le clocher de cette église et le brûla. Le 30 mai 1449, sur les quatre heures après midi, il tomba

encore sur ce clocher, dit un écrivain du temps, en découvrit toute la couverture, ainsi que presque entièrement celle de l'église, brisa un gros chevron, et pénétra jusqu'au grand autel où il rompit le bras du crucifix (1).

Dans les salles de cette maison se tenaient, depuis 1579, les assemblées de l'ordre du Saint-Esprit. Ces salles, ornées de boiseries, l'étaient aussi de portraits, du blason de tous les chevaliers et commandeurs reçus dans cet ordre.

Les assemblées du clergé de France se sont tenues, depuis 1605, dans une des salles de cette maison. Ce clergé y avait ses archives et ses registres.

Le parlement, en diverses circonstances, a siégé dans les salles de ce couvent.

L'emploi de ces diverses salles prouve que les bâtiments des Augustins étaient vastes et excédaient les besoins de ses habitants ordinaires.

Le couvent des Augustins a été le théâtre de quelques événements qui caractérisent les mœurs de ces religieux, et peuvent faire júger du mérite de leur institution.

En 1440, ou en l'année précédente, Nicolas Aimery, maître en théologie, s'était réfugié, on ne sait pourquoi, dans l'église des Augustins, comme dans un asile inviolable. La justice, qui le poursuivait, commençait alors à ne plus respecter les asiles : des huissiers entrèrent dans le couvent pour se saisir de cet homme. Les religieux augustins s'y opposèrent; les huissiers repoussèrent la force par la force; un augustin, appelé Pierre Gougis, fut tué dans le combat. L'Université, réunie aux augustins, fit valoir ses privilèges, et, suivant son ordinaire, menaça le gouvernement de fermer les écoles ; alors le prévôt de Paris, effrayé, condamna, par sentence du 13 septembre 1440, les huissiers à faire trois amendes honorables, sans chaperon, nu-pieds, tenant chacun une torche ardente du poids de quatre livres, et demandant à tous pardon et miséricorde. Une de ces amendes honorables fut faite au Châtelet, en présence du procureur du roi, la seconde au lieu où le délit avait été commis, et la troisième à la place Maubert.

Les augustins, pour éterniser la mémoire de cette réparation solennelle, firent exécuter un bas-relief où l'on voit les huissiers subissant leur condamnation, et le firent poser dans un lieu très apparent.

Ce bas-relief, placé sur le quai de la Vallée, à l'angle de la rue des Grands-Augustins, est curieux pour les costumes, et comme monument de l'histoire et de l'état de la sculpture ; il fut déposé dans la cour du Musée des monumens français.

Les désordres introduits dans ce couvent furent portés à un tel excès que le procureur général du parlement en fit, le 16 février 1544, l'objet d'un réquisitoire. Il demanda pour réformateurs deux religieux augustins réformés de Toulouse, plusieurs prieurs de Paris et deux conseillers en la cour, qui pussent requérir la force armée, s'il en était nécessaire. On ignore quels obstacles les augustins opposèrent à cette réforme.

Le 26 août 1588, ces religieux, s'occupant de l'élection d'un vicaire, furent divisés dans leur choix. Cette division échauffa les tetes monacales ; bientôt les deux partis en vinrent aux mains, et ces misérables s'entre-tuaient dans leur couvent. Le procureur général du parlement en fut instruit; il en fit sa plainte, et la cour ordonna à un huissier de se transporter aux Augustins pour mander le prieur de ce couvent. L'huissier, ayant rempli sa mission, vint avec cinq religieux à la cour du parlement ; là il raconta de vive voix ce qu'il n'avait pas osé écrire dans son procès-verbal. C'étaient des injures proférées par ces religieux contre les membres du parlement, qu'ils accusaient notamment d'être fauteurs des hérétiques, reproche très grave alors. La cour du parlement prit quelques mesures tendant à rétablir la paix dans ce monastère, défendit au prieur de faire aucun acte de sa fonction, et ordonna la réforme des religieux (1).

En 1629, nouveaux désordres dans ce couvent. Le cardinal de Bérulle fut chargé d'en réformer les religieux, et s'y prit d'une manière très violente : les augustins se plaignirent au parlement. Le roi ne voulut point que cette cour se mêlât de cette affaire, et dit à ses membres : « Il me déplaît fort que vous délibériez sur l'affaire

(1) *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, p. 207.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 28 août 1588.

des augustins; ce sont de mauvais moines qui vivent licencieusement; j'approuve tout ce que fait le cardinal Bérulle (1). »

En 1641, les augustins, pour des motifs ignorés, éprouvèrent encore une réforme : on les soumit à la juridiction des réformés de Bourges; mais bientôt ils cherchèrent à s'affranchir de cette dépendance. Leur indocilité, dont je vais ajouter des preuves nouvelles, porte à croire qu'ils secouèrent d'eux-mêmes et violemment le joug qu'on venait de leur imposer.

En 1657, les bâtiments du Châtelet menaçaient ruine. Il fut arrêté que, pendant les réparations, cette cour siégerait aux Grands-Augustins, et qu'elle y louerait quelques salles pour y rendre la justice. Des arrêts du parlement, des ordres



La tour du Temple.

du roi réitérés furent inutiles auprès de ces moines obstinés. Pendant un an entier ils refusèrent d'obéir : il fallut enfin recourir à la force.

L'année suivante, ces moines manifestèrent avec éclat leur indocilité et même leur humeur belliqueuse; ils soutinrent un siége dans leur couvent. Voici la cause, les détails et les résultats de cet événement mémorable.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 8 janvier 1629.

Célestin Villiers, prieur de ce couvent, ayant fait une nomination illégale, ceux dont elle blessait les intérêts obtinrent du parlement un arrêt qui ordonna qu'il serait procédé à une nouvelle élection. Les religieux refusèrent d'obéir à cet arrêt; et le parlement employa les moyens de force pour les y contraindre.

Les augustins se disposèrent sérieusement à se défendre et à soutenir un siége : ils firent des provisions d'armes, de cailloux, et murèrent leurs portes.

Les archers de la ville, ne pouvant en-

trer dans ce monastère fortifié, résolurent d'en escalader les murs. L'assaut fut donné et repoussé avec une égale vigueur: on se battait avec fureur sur un point, tandis que sur un autre une troupe d'archers faisait une brèche au mur de clôture qui se trouvait du côté de la rue Christine. Les moines assiégés, voyant le péril de cette dernière tentative, tirèrent de son sanctuaire l'objet le plus sacré de la religion, le Saint-Sacrement, et le posèrent sur la brèche, afin de désarmer les assaillants, ou de forcer la Divinité à opérer un miracle en faveur des assiégés. Cette ressource avait quelquefois, dans des cas semblables, été mise anciennement en usage avec succès; mais alors on était au dix-septième siècle. L'objet vénéré, placé entre les combattants, n'en imposa point aux archers; ils s'indignèrent de cette lâche et sacrilége ruse de guerre, et redoublèrent de courage. Les moines, voyant l'inutilité de leur stratagème, demandèrent à capituler. « On donna des otages de « part et d'autre, dit l'historien de ce « siége mémorable (M. Brossette): le prin- « cipal article de la capitulation fut que « les assiégés auraient la vie sauve : alors « ils abandonnèrent la brèche, et livrèrent « leur poste. Les commissaires du parle- « ment, étant entrés, firent arrêter onze « de ces religieux mutins, qui furent « menés prisonniers à la Conciergerie. »

Au bout de vingt-sept jours, ces moines, protégés par le cardinal Mazarin, qui n'aimait pas le parlement, furent mis en liberté.

Cette guerre monacale, où deux religieux furent tués en combattant, et deux autres grièvement blessés, occupa toutes les bouches de la Renommée; et Boileau la rappelle dans ce vers qu'il fait prononcer à la Discorde, énumérant ses exploits dans les monastères :

J'aurai fait soutenir un siége aux augustins.

La rue Dauphine, ci-devant Thionville, a été en grande partie ouverte et bâtie sur l'enclos et les jardins du couvent des Augustins. Lorsque le projet de tracer cette rue à travers cet enclos fut arrêté, ces religieux réclamèrent fortement contre cette entreprise; Henri IV rejeta leurs réclamations, en disant que les loyers des maisons qu'ils bâtiraient sur cette nouvelle rue vaudraient mieux que le produit de leurs choux.

Sur l'emplacement de l'église des Grands-Augustins on a construit, en 1811, une vaste et magnifique halle, destinée au marché de la volaille et du gibier : marché beaucoup plus utile aux habitants de Paris que ne l'était le couvent des Augustins.

On a aussi, sur une partie de l'enclos de ces religieux, établi, vers l'an 1797, la rue du Pont-de-Lodi; de sorte qu'il ne reste plus rien des bâtiments de leur monastère.

Couvent des Béguines, depuis nommé l'Ave-Maria, situé rue des Barrés. Il fut fondé, vers l'an 1264, par saint Louis, qui acheta d'Etienne, abbé de Tiron, un emplacement pour y établir des béguines. Dans la *Vie du roi* par le confesseur de la reine Marguerite, on lit : « De rechief « il fonda la méson des Béguines de Paris, « de lèz la porte de Barbéel. » Il fonda plusieurs autres maisons de cette espèce dans son royaume, et même à Paris. Ces béguines n'étaient pas cloîtrées; elles pouvaient quitter leur maison pour se marier, et ne faisaient point de vœux; elles composaient une communauté de filles dévotes, soumises à une règle que l'on ne connaît pas.

Thomas de Chantpré parle de leurs mœurs et de leur piété avec des éloges que méritent presque toujours les institutions naissantes. D'autres auteurs, qui ont écrit un peu plus tard, sur la fin du treizième siècle, feraient croire que la première ferveur de ces béguines était déjà éteinte. Rutebœuf nous les représente comme des femmes inconstantes, qui renoncent facilement à leur communauté pour prendre un époux. Il suffit, dit-il, d'avoir le visage baissé et de porter de très larges robes pour être béguine. Il parle, en divers endroits, peu avantageusement de leurs mœurs, je rapporterai de ce poète le couplet suivant :

Beguines a ou mont (au monde)
Qui larges robes ont;
Dessous lor robes font
Ce que pas ne vous dis;
Papelard et beguin
Ont le siècle honi (1).

Sous Louis XI, ces béguines n'étaient pas en meilleure réputation. Le poète Villon leur fait, dans son testament, ainsi

(1) *Fabliaux de Barbasan*, 2e édit., t. II, p. 300.

qu'aux moines mendiants, un legs que voici :

> *Item*, aux frères mendiants,
> Aux dévotes et aux béguines,
> Tant de Paris que d'Orléans,
> Tant turlupins que turlupines,
> De grasses soupes jacobines
> Et flans leur fais oblation,
> Et puis après, sous ces courtines
> Parler de contemplation (1).

Ces béguines, qui dans l'origine étaient, dit-on, au nombre de quatre cents, se trouvèrent, en 1471, réduites à trois. On ne connaît point la cause de cette étrange dépopulation. Louis XI, qui commettait autant de crimes qu'il faisait d'actes de dévotion, qui croyait expier les uns par les autres, saisit la circonstance de la presque viduité de cette maison pour y établir un nouvel ordre de religieuses appelé de la Tierce ordre pénitence et observance de monsieur saint François, et ordonna que cette nouvelle communauté serait nommée l'Ave-Maria ; dénomination bizarre, conforme au génie du fondateur, qui, zélateur de la Vierge Marie, institua le premier la prière dite l'*Angelus* ou le salut.

A peine ces religieuses furent-elles installées, que l'Université, les ordres mendiants, etc., se réunirent pour les proscrire et mettre à leur place les filles de Sainte-Claire. Le parlement rendit, en 1482, un arrêt qui porte que les filles de la Tierce ordre pénitence et observance de monsieur saint François seront maintenues.

L'église du couvent de l'Ave-Maria n'avait de remarquable que les tombeaux ou monuments de personnes qualifiées ; tels que celui qui renfermait le cœur de dom Antoine, roi de Portugal, chassé de son royaume, et mort à Paris en 1595 ; celui de Charlotte-Catherine de La Trémouille, femme de Henri de Bourbon, prince de Condé, morte le 28 août 1629. Elle fut emprisonnée pendant sept ans, parce qu'étant grosse d'un page appelé Belcastel, et craignant les reproches de son époux, qui, par sa longue absence, ne pouvait être l'auteur de sa grossesse, elle le fit empoisonner. Il est certain qu'il mourut de poison le lendemain de son arrivée auprès d'elle, le 5 mars 1588. Henri IV, qui avait eu part aux faveurs de cette dame, fit, lorsqu'il fut roi, supprimer toute la procédure, déclara et fit déclarer par la cour du parlement cette femme innocente, et son fils légitime.

Son mausolée, en marbre, était placé dans le chœur ; il fut transféré au Musée des monuments français. Cette princesse, dont la vie fut très peu exemplaire, est représentée à genoux sur son tombeau, les mains jointes.

Dans une chapelle était le mausolée, aussi en marbre, avec la figure à genoux de Claude-Catherine de Clermont, fameuse, sous le règne de Charles IX, par son esprit et son érudition ; possédant parfaitement les langues savantes, elle fut choisie pour répondre en latin aux ambassadeurs de Pologne qui apportèrent au duc d'Anjou le décret de son élection à la couronne de ce pays.

Dans la même chapelle on voyait aussi le mausolée en marbre et la figure à genoux de Jeanne de Vivonne, fille de Claude de Clermont, seigneur de Dampierre.

On conservait dans cette église le corps de saint Léonce, donné par madame Guénégaud en 1709.

En vertu d'un privilége obtenu du pape, Matthieu Molé, garde-des-sceaux, et Renée Nicolaï, sa femme, furent enterrés dans le chapitre de ces religieuses. Matthieu Molé, distingué par sa fermeté pendant les troubles de la Fronde, mourut en 1656.

Ce couvent, supprimé en 1790, a été converti en caserne.

Les Carmes du grand couvent. Ils furent situés d'abord sur l'emplacement des Célestins, port Saint-Paul, et puis près de la place Maubert, entre la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et celle des Carmes, à l'extrémité orientale de la rue des Noyers.

Ces moines ont, plus que tous les autres, cherché à relever la gloire de leur ordre par l'antiquité de son origine. Les généalogistes les plus intrépides à braver les vérités et les vraisemblances n'ont jamais porté l'audace de leur métier aussi loin que l'historien des carmes.

Il fait descendre cet ordre, en ligne directe, du prophète Elie, qui fut, dit-il, premier supérieur des carmes. C'est en raison de cette descendance que ces moines portaient un manteau tout semblable à celui que ce prophète jeta, du haut du

(1) *Œuvres de François Villon*, édition de Coustelier, p. 57.

ciel, à son disciple Elisée. L'auteur, dont l'imagination ne connaît aucune borne, range dans l'ordre des carmes tous les prophètes successeurs d'Elie, tous les chefs de secte, tous les instituteurs de culte dont sa mémoire lui fournit les noms. Pythagore fut, suivant lui, un carme très célèbre. Le révérend père Numa Pompilius ne quitta le scapulaire, signe caractéristique de cet ordre, que pour prendre le sceptre. Zoroastre fut aussi un carme très dévot. Les druides de la Gaule n'étaient que des carmes, et les vestales de Rome que des carmélites.

L'auteur montre quelque hésitation sur la question de savoir si Jésus a été moine de cet ordre ; après avoir balancé les raisons pour et contre, il se décide enfin pour l'affirmative, et soutient que le législateur des chrétiens était un père carme.

Voici ce qui, sur l'origine de ces moines, est plus conforme à la vérité. Quelques ermites habitaient différents points du mont Carmel. Albert, patriarche latin de Jérusalem, les réunit en 1112, et en forma un ordre religieux qu'il assujettit à une même règle. Le pape Honoré III, en 1171, confirma cette réunion et cette règle. Les ermites portaient des manteaux semblables, non à celui du prophète Elie, mais à ceux des chefs des Sarrasins.

Ces chefs, ne voulant pas être confondus avec ces moines, leur ordonnèrent de se vêtir d'habits moitié noirs, moitié blancs. Leur vêtement était ainsi bigarré lorsque saint Louis, en 1253, de retour de sa première expédition en Palestine, amena cinq ou six carmes avec lui, et en gratifia la ville de Paris. Ce fut en grande partie à ses frais qu'il les établit dans un emplacement sur le port Saint-Paul, que les célestins ont occupé dans la suite. « Il « pourvut, dit Joinville, les frères du « Carme, et leur acheta une place sur « Seinne devers Charenton, et leur fist « fere leur méson, et leur acheta veste- « mens, calice, etc. (1). » Une chapelle et quelques cellules étant bâties, ces nouveaux venus s'y établirent ; le peuple de Paris, qui ne s'attachait alors qu'à l'extérieur, leur donna le nom de Barrés, à cause de la bigarrure de leur vêtement ; et la rue des Barrés, qui conduit au port Saint-Paul, doit ce nom à l'établissement de ces moines.

Ces Barrés ont été l'objet des satires de quelques poètes du treizième siècle. Rutebœuf, dans sa pièce des *Ordres de Paris*, semble tirer du voisinage de leur maison et de celle des béguines des conséquences peu avantageuses à la continence des habitants de l'un et de l'autre couvent :

> Li Barré sont près des béguines ;
> Neuf vingt en ont ; à lor voisines
> Ne lor faut que passer la porte,
> Que par auctoritez devines,
> Par essamples et par doctrines
> Que li uns d'aus à l'autre porte (1).

Philippe le Bel consentit, en 1309, à donner aux carmes la maison du Lion, située au bas de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et près de la place Maubert, maison d'où dépendait une petite chapelle. Ces moines quittèrent alors leur première demeure, et trouvèrent dans Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles le Bel, une protectrice zélée. Elle vendit en 1349 ses joyaux, ses pierreries, pour leur procurer les moyens d'étendre l'enclos du nouveau monastère, et de construire son église et ses autres bâtiments. Cette église, achevée en 1353, fut dédiée en la même année.

Au quatorzième siècle, les carmes étaient, à Paris, les religieux en faveur. Ils acquirent l'emplacement et les bâtiments du collége de Dace, et obligèrent les écoliers à chercher un autre logis. La reine Blanche, veuve de Philippe VI, leur légua, en mourant, un superbe reliquaire d'or, enrichi de pierreries, qui contenait un petit morceau de fer qu'on disait être une partie d'un des clous qui avaient servi à la passion de Notre-Seigneur.

L'église était vaste, mais sa construction n'offrait rien de remarquable, si ce n'est le portail, situé sur la rue des Carmes, autrefois nommée rue Saint-Hilaire. On y voyait les statues de quelques reines, et notamment celle de Jeanne d'Evreux, principale bienfaitrice de ce couvent.

Cette église contenait plusieurs tombeaux : celui de Gilles Corrozet, libraire, qui le premier a publié une description de la capitale de France, intitulée les *Antiquités, Chroniques et Singularités de Paris*. La seconde édition est de l'an 1561.

(1) *Histoire de saint Louis*, édition de 1764, p. 152.

(1) *Fabliaux de Barbasan*, 2e édit., t. II, p. 293.

Son épitaphe, composée de huit rimes françaises, nous apprend qu'il mourut à six heures du soir, le 4 juillet 1568, âgé de cinquante-huit ans. Le tombeau du cardinal Michel du Beq, qui, mort à Avignon le 29 août 1318, voulut néanmoins que son corps fût transporté dans l'église des Carmes de Paris, et enterré dans le chœur, près du grand autel. Pour obtenir cette faveur, il donna au couvent vingt livres tournois et sa bibliothèque à condition que les livres seraient enchaînés. On enchaînait les livres dans la crainte qu'ils ne fussent volés. Il donna de plus mille livres pour servir à la construction de l'église. Le tombeau de Félix Buhy, qui, en 1681, soutint une thèse en faveur des libertés gallicanes, où il prouva solidement que le pape n'était ni infaillible ni au-dessus des conciles. Le commissaire de l'ordre, d'après le vœu du pape, déclara ce père déchu de tous ses privilèges, incapable de toute fonction ecclésiastique. Louis XIV, qui n'était pas encore mené par les jésuites, protégea ce persécuté.

Un monument, le plus apparent de ceux que renfermait cette église, y fut placé en 1784; c'est celui que M. Boullenois fils et d'autres membres de sa famille firent élever à la mémoire de M. Boullenois père, avocat et auteur du Traité de la personnalité et de la réalité des lois.

Ce monument, placé dans cette église vingt-deux ans après la mort de celui dont il devait honorer la mémoire, fut fabriqué en Italie, et coûta plus de cent mille écus à la famille. C'était le tombeau le plus fastueux de Paris, et celui où le bon goût était le plus outragé. On pourrait appliquer à son auteur ce mot d'Apelles: O mon ami, tu n'as pu le faire beau, tu l'as fait riche! En effet les matières les plus précieuses, les marbres les plus rares, le jaune et le vert antiques, le lapis-lazuli, des portraits en mosaïque, le bronze, l'argent, furent employés pour la composition mesquine de ce tombeau, transféré depuis au cloître du Musée des monuments français, mais dans un état de dégradation.

Les carmes de la place Maubert ont moins que les autres moines mendiants, fondés par saint Louis, figuré sur la scène historique. Cependant, le 4 décembre 1654, un carme nommé Ferdinand d'Ascallano, Romain, s'avisa de prêcher qu'en France on ne devait obéir qu'aux lois religieuses. La Sorbonne censura cette doctrine ultramontaine. Le parlement manda à sa barre le supérieur et le régent des carmes, et les admonesta en présence des docteurs de la Sorbonne (1).

Ces moines ne jouissaient pas d'une réputation de chasteté, et leur nom était presque un reproche d'incontinence; cependant on n'a que peu d'excès à imputer aux carmes de Paris. Peut-être observaient-ils cette maxime: *Si non castè, tamen cautè*. Tout ce que l'histoire me présente sur les mœurs de ce couvent se borne au fait suivant.

Pendant le carême de 1658, une grande partie de ces moines s'était réunie dans un lieu secret, et s'apprêtait, à la faveur des ténèbres de la nuit, malgré la règle de l'ordre et celles de l'Eglise, à faire bonne chère, et même à faire gras dans ce temps d'abstinence. Le supérieur, instruit de ces dispositions, en fit avertir l'autorité. A deux heures après minuit, deux exempts, suivis de leur escorte, se présentent, pénètrent dans le couvent, troublent la fête, saisissent douze moines, et les mènent en carrosse au For-l'Evêque. On trouva, dans le lieu du festin, vingt-deux perdrix, des pâtés, des jambons et force bouteilles de vin (2).

Ils furent condamnés, par la cour du parlement et par l'official de Paris, à sortir du couvent des Carmes où ils étaient rentrés, et à se retirer dans diverses maisons de leur ordre. Ils refusèrent d'obéir, et se mirent en état de rébellion: un nouvel arrêt, du 28 juin 1659, les condamna, sous des peines graves, à se retirer dans d'autres couvents, et ordonna aux chefs de ces couvents de les recevoir, etc. (3).

L'ordre des Carmes fut supprimé en 1790, et l'église de ceux de la place Maubert démolie en 1812. Sur l'emplacement de ce couvent on a commencé, en 1813, à bâtir une halle destinée au marché de la place Maubert. Sa construction, suspendue en 1815, et reprise en 1816, fut terminée en 1823.

Les Chartreux, situés rue d'Enfer. On était persuadé, dans les monastères du

(1) *Registres manuscrits du parlement de Paris*, aux 4 et 11 décembre 1654.

(2) *Lettres de Guy Patin*, t. 1, lettre 118.

(3) *Registres manuscrits du parlement de Paris*, 28 juin 1659.

treizième siècle, que pour illustrer un fondateur d'ordre on ne pouvait se dispenser d'orner l'histoire de sa vie de quelques fables merveilleuses. Cette façon d'écrire l'histoire était qualifiée de mensonge pieux : *pro pietate mentiri*. On inventa donc, pour embellir la vie de saint Bruno, fondateur des Chartreux, une fiction lugubre, faite pour jeter l'effroi dans les esprits faibles, fiction digne de la sombre imagination des solitaires encloîtrés.

Bruno assistait, dans l'église de Notre-Dame de Paris, à l'office des morts, célébré pour l'âme d'un chanoine nommé Raimond Diocre, qu'on allait porter en terre.

Le défunt avait une grande réputation de sainteté ; mais on va voir qu'il ne la méritait guère. Lorsque le clergé en fut à ces paroles : « *Responde mihi, quantas habeo iniquitates?* » on voit aussitôt le mort lever la tête au-dessus de son cercueil, et répondre à cette question : « *Justo Dei judicio accusatus sum.* » A ces mots les assistants, saisis d'effroi, prennent la fuite ; la cérémonie funèbre interrompue est remise au lendemain.

Le jour suivant, le clergé, voulant continuer la cérémonie, entonne le même chant : le mort se lève et répond qu'il est jugé. A ces mots l'épouvante saisit les assistants, qui désertent aussitôt l'église et remettent la partie. Pour la troisième fois, le mort interrogé déclare qu'il est condamné par le juste jugement de Dieu.

On ajoute que saint Bruno, témoin de cette scène effrayante, renonça au monde, et résolut de faire pénitence. Lesueur, chargé de peindre, dans le cloître des Chartreux, les principales actions de ce fondateur, en reproduisant ce fait, a donné des preuves de la supériorité de son talent, sans prouver la vérité du sujet. Le docteur de Launoy, persuadé que de pareilles fictions devenaient plus nuisibles à la religion dans un siècle éclairé, que profitables dans des temps d'ignorance, a solidement démontré la fausseté de cette tradition. Le père Bonaventure d'Argonne, chartreux de la maison de Paris, a dans ses *Mélanges historiques*, publiés sous le nom de Vigneul de Marville, réuni un grand nombre de passages d'écrivains qui ont parlé de saint Bruno, lesquels concourent à prouver jusqu'à l'évidence que cette aventure est une fable inventée par l'éditeur des œuvres de ce fondateur (1).

L'ordre des Chartreux était établi depuis cent quatre-vingts ans, lorsque saint Louis fit venir, en 1257, cinq moines de cette espèce à Paris, et les plaça d'abord à Gentilly, village voisin de cette ville, où ils restèrent jusqu'en 1258.

Au midi et hors des murs de Paris, vers l'entrée de la grande avenue qui, du parterre du Luxembourg, se dirige à l'Observatoire, s'élevait, au milieu des prairies, un ancien château entouré de hautes murailles, et appelé le château de Vauvert. Ce château était pour les habitants de Paris un objet d'effroi, et réveillait en eux d'épouvantables et sinistres pensées. Des revenants y apparaissaient ; des diables, chaque nuit, y tenaient l'assemblée du sabbat ; on y entendait des bruits affreux. Depuis longtemps ce séjour d'horreur était inhabité ; on se détournait même du chemin qui conduit de Paris à Issy, pour éviter la rencontre des esprits infernaux. La terreur qu'inspirait ce lieu s'était si puissamment emparée des imaginations que le souvenir s'en est conservé longtemps après, et a donné naissance à cette phrase proverbiale : Aller au diable Vauvert, pour signifier faire une course pénible et dangereuse ; et aujourd'hui, par corruption, on dit encore : aller au diable auvert. Plusieurs écrivains des quinzième, seizième et dix-septième siècles ont souvent parlé de la puissance de ce diable (2).

(1) *Mélanges historiques*, t. II, p. 186 et suiv.

(2) Le poëte Villon parle d'un carme appelé frère Baude, qui portait les armes comme un soldat, et dit :

> . . . . . S'il ne quitte ses armes
> C'est bien le *diable de Vauvert*.

Guillaume Coquillart, dans sa pièce *des Droits nouveaux*, à propos du babil de plusieurs femmes réunies chez une accouchée, s'exprime ainsi :

> Que le grand *diable de Vauvert*
> A peine se peut démesler.

Rabelais dit : « Cet Anglois est un autre *diable de Vauvert.* » (*Pantaguel*, lib. 11, chap. 18.)

Dans une pièce intitulée *le Franc Taupin*, publiée en 1614, on lit, p. 7 : « Dieu sait « comme les moines crieront : c'est bien les « toucher où il faut ; pour nous donner be-

La voie romaine qui conduisait à Issy, appelée en 1210 chemin d'Issy, et ensuite rue de Vauvert, a peut-être, à cause des récits épouvantables que l'on débitait sur ce château et son diable, reçu le nom de rue d'Enfer, qu'elle porte encore aujourd'hui. Il faut ajouter que de vastes carrières qui s'ouvraient sur cette rue servaient, et servirent encore longtemps d'asile aux malfaiteurs, aux brigands qui avaient intérêt à maintenir l'épouvante publique.

Les chartreux avaient, à ce qu'il paraît, connaissance de la vraie cause de la terreur populaire; en 1258, ils demandèrent à saint Louis le château de Vauvert, afin de se trouver plus à portée de profiter des leçons de l'Université. Ce roi, toujours libéral envers les nouveaux établissements monastiques, leur fit, en 1259, don de ce château, et en même temps y ajouta de nouvelles libéralités.

Dans les annales du règne de saint Louis, on lit que ce roi « fit fere la mai« son de la Chartrouse qui est au dehors « de Paris, qui a nom Vauvert (1). »

On a dû remarquer que chaque nouvel établissement religieux à Paris causait quelques querelles, et trouvait des oppositions de la part des seigneurs ecclésiastiques ou des curés : celui de Saint-Séverin s'opposa de tout son pouvoir à ce que les chartreux eussent une église, un cimetière et des cloches; à ce qu'ils les fissent sonner à volonté, célébrassent l'office divin, et reçussent les offrandes aux messes : ces usages attentaient à ses droits curiaux. En 1261, un accord mit fin à ces débats, et le curé de Saint-Séverin fut apaisé moyennant une rente de dix sous parisis que lui promirent les chartreux.

Ces religieux n'eurent d'abord, pour célébrer l'office, que l'ancienne chapelle du château de Vauvert. Saint Louis sentit la nécessité de leur procurer un local plus vaste : en 1260, il fit commencer la construction d'une nouvelle église, et en posa la première pierre. Ce roi étant mort dans sa seconde expédition d'outre-mer, les chartreux ne trouvèrent point dans son successeur un protecteur aussi zélé. Les travaux, peu avancés, restèrent suspendus, et ne furent repris qu'en 1276 : ils n'étaient pas terminés en 1310, et la charpente ne fut entièrement posée qu'en 1324. Le célèbre Pierre de Montreuil fournit les plans et les dessins de cet édifice; mais il mourut sans le voir terminé.

La chapelle du château de Vauvert fut convertie en réfectoire; plusieurs personnes pieuses contribuèrent à la construction des autres parties des bâtiments.

L'église, qu'on pouvait citer comme un chef-d'œuvre d'architecture sarrasine, était ornée de plusieurs tableaux d'habiles maîtres, tels que Louis et Bon Boullogne, Jouvenet, Philippe de Champagne, Antoine Coypel, etc. La menuiserie du chœur avait coûté trente années de travail à un frère convers de ce couvent, appelé Henri Fuzelier.

Cette église contenait plusieurs phylactères précieux. Au quatorzième siècle, le duc de Berri lui fit présent d'un reliquaire du poids de vingt-cinq marcs d'argent : il contenait la sandale de saint Jean-Baptiste. Le même duc promit aux chartreux un autre reliquaire plus riche encore, pesant sept à huit cents marcs d'argent, et contenant le menton du même saint Jean; mais il ne tint pas cette promesse. On conservait aussi, dans cette église, une image en vermeil de saint Louis. Ce roi était représenté avec une couronne enrichie de diamants, tenant d'une main le sceptre royal, et de l'autre une épine, extraite de la sainte couronne. Le 1er janvier 1716, des voleurs entrèrent par les fenêtres dans l'église, prirent deux reliquaires et cette image de saint Louis, que quelques jours après on retrouva dans le jardin du Luxembourg; mais il lui manquait la couronne et le sceptre : dans la suite, et dans le même jardin, ce dernier objet fut retrouvé.

Le chapitre était décoré de plusieurs tableaux de La Grenée, de Jollain, de Lesueur : on y remarquait un superbe tableau représentant le Christ crucifié, un des meilleurs ouvrages de Philippe de Champagne, qu'en mourant il légua aux chartreux.

« sogne, on parle du *diable de Vauvert*, et de « la Ligue, etc. »

Le rimeur d'Assoucy, dans des vers adressés au duc de Savoie, dit :

> Bref, tant en esté qu'en hyver
> On fait le *diable de Vauvert*.

Dans la pièce intitulée *le Poète crotté*, de Saint-Amand, on lit :

> Je te le jure par ta garbe,
> Par ton demi-pied de barbe,
> Par *le grand diable de Vauvert*, etc.

(1) *Annales*, édit. de 1761, p. 241.

Cette église renfermait les tombeaux de Pierre de Navarre, fils de Charles le Mauvais, mort le 29 juillet 1412 ; de Jean de la Lune, neveu de l'anti-pape Benoît XIII, mort en 1414 ; de Louis Stuart, seigneur d'Aubigny, mort à Paris en 1665 ; du cardinal de Dormans, évêque de Beauvais, dont on voyait la figure en bronze, couchée sur un marbre noir, etc.

Cette communauté avait deux cloîtres, le grand et le petit ; ils étaient entourés d'appartements composés chacun de deux ou trois pièces, et d'un petit jardin. On comptait dans ces deux cloîtres quarante logements de cette espèce.

C'est dans le petit cloître qu'à diverses époques on peignit les principales actions de la vie de saint Bruno. En 1350, elles furent peintes sur le mur ; en 1500, sur la toile, et dom Zachari Benedicti composa des vers latins pour chaque tableau ; enfin, en 1648, le célèbre Lesueur les peignit sur bois, et les distribua en vingt-cinq tableaux, qui sont autant de chefs-d'œuvre. Il employa trois années à cet ouvrage. Dans la suite, les chartreux en firent présent au roi, et ces tableaux furent transférés dans la galerie du Luxembourg : aujourd'hui on les voit au Louvre, dans le musée des tableaux.

Les vitraux de ce cloître étaient remarquables par la beauté de leurs peintures, ouvrages de Sadeler.

On peut désigner la situation du grand cloître en faisant observer que le pavillon, entouré d'arbres, situé dans la grande pépinière du Luxembourg, était placé au centre de ce cloître.

On voyait aussi, dans ce grand cloître, quelques vieux tableaux : un d'eux avait quinze pieds de longueur, et représentait la fondation de quatorze cellules pour autant de moines, faite par Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, qui épousa, en 1272, Pierre, comte d'Alençon, fils de saint Louis. Ce tableau était originairement peint sur le mur, mais, en 1712, les seigneurs de Châtillon, qui se prétendaient issus de cette princesse, quoiqu'il soit prouvé qu'elle mourut sans enfants, firent copier sur toile ce tableau tel qu'il était sur la muraille : c'est ce qu'apprenait une inscription placée au bas de ce tableau, inscription où l'abbé Lebeuf a découvert plusieurs erreurs historiques (1).

(1) *Variétés histor.*, t. I. 1re partie, p. 16.

On y voyait Jeanne de Châtillon devant une image de la Vierge, lui offrant quatorze chartreux à genoux, et sur un rouleau qui partait de sa bouche on lisait ces mots : « Vierge mère et pucelle, à ton « chier fieus présente XIIII frères qui « prient pour moi. »

L'enfant Jésus, placé sur les genoux de sa mère, répondait, par le moyen d'un autre rouleau : « Ma fille, je prens le don « que tu me fais, et te rens tous tes mé- « faits. »

Ainsi tous les méfaits de la donatrice étaient expiés par la fondation de quatorze cellules, et leur absolution se trouvait garantie par les paroles mêmes de l'enfant Jésus en peinture ; ainsi, en donnant des biens aux moines, suivant la religion de ces vieux temps, on était dispensé d'avoir des vertus. Si les prières achetées pouvaient alors procurer le salut des âmes, aux riches seuls devrait appartenir le royaume des cieux mais l'Évangile dit tout le contraire.

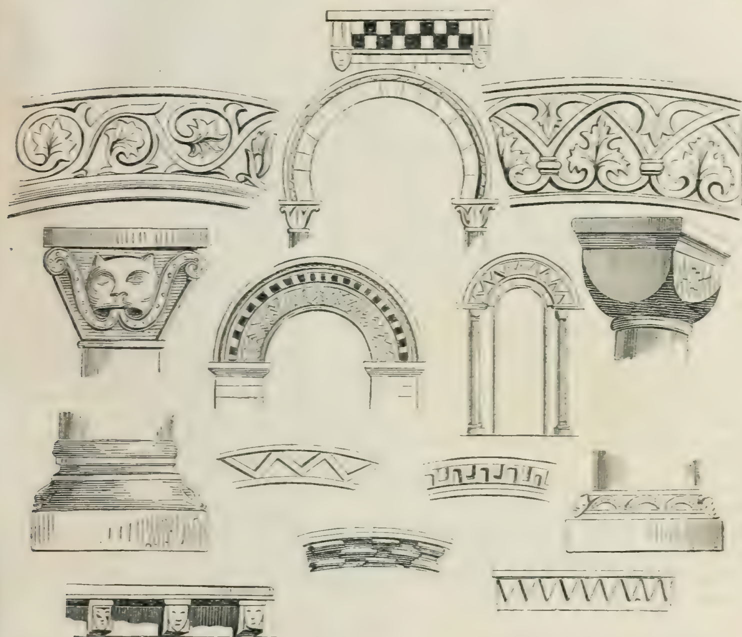
Dans le même cloître, on voyait un autre tableau, représentant Pierre de Navarre à genoux devant la sainte Vierge, récitant le premier verset du *Miserere*, et offrant à cette sainte Vierge quatre chartreux à genoux devant lui, et pour lesquels il avait fondé quatre cellules. Mais il n'obtenait pas, comme avait obtenu Jeanne de Châtillon, fondatrice de quatorze, l'entière absolution de ses péchés.

Ces moines s'érigeaient donc en distributeurs des faveurs célestes, et en proportionnaient l'étendue à la valeur des biens qu'on leur donnait.

Il existe encore un bâtiment moderne, bâti en 1623, que l'on voit à l'est de la grande avenue du Luxembourg : il servait de troisième entrée à cette maison, la première étant sur la rue d'Enfer. Après avoir passé sous les portiques de ce bâtiment, on trouvait en face, au bout d'une cour, un second bâtiment d'une construction plus ancienne. Sa façade était ornée de figures et d'ornements moresques précieusement travaillés. Au-dessus des arcades en ogive, on voyait un grand bas-relief dont le fond était semé de fleurs de lis. Ce bas-relief représentait une Vierge Marie, et au-dessous d'elle, trois saints avec leurs attributs : saint Hugues avec son cygne, saint Jean-Baptiste avec son agneau, saint Antoine avec son cochon. On y remarquait aussi un

groupe, composé de la figure de Louis XI et de cinq ou six moines à genoux. Ce roi semblait offrir à la Vierge ces moines payés pour prier pour lui; et la Vierge, tournée de son côté, semblait, en faveur de ces prières achetées, lui promettre le pardon de tous ses crimes.

Les écrivains qui ont parlé de ce monument singulier ont tous dit que la figure du roi était celle de saint Louis; mais ils n'ont fait attention ni à l'architecture ni à la sculpture, ouvrages qui appartenaient évidemment au quinzième siècle; ils n'ont pas vu, ce qui doit dissiper toutes les incertitudes, ils n'ont pas vu que la figure du roi était caractérisée par le collier de l'ordre de Saint-Michel, ordre que Louis XI institua au mois d'août 1469. Ainsi cet



Détails d'architecture du VIe au XIe siècle.

édifice et ces bas-reliefs étaient postérieurs à cette année, et du temps de ce roi.

La maison des chartreux de Paris était une des plus riches de l'ordre. Ses bâtiments et son enclos avaient en superficie environ soixante mille quatre cent cinquante toises carrées. Cet enclos n'était pas, dans l'origine, aussi étendu qu'il l'a été depuis. En 1613, Marie de Médicis, pour former le jardin du Luxembourg, acheta plusieurs parties de celui des chartreux, et leur donna en échange de vastes terrains situés au-delà du chemin qui conduisait à Issy. Cette route, ancienne voie romaine, passait autrefois devant l'église de ce couvent; elle fut alors détournée, et, comprise dans l'enclos de ces religieux, il n'y en resta plus aucune trace. Cette vaste clôture, placée dans l'intérieur de Paris, gênait la population environnante, rendait les communications difficiles, et faisait depuis longtemps désirer l'éloignement de ses propriétaires. Elle est aujourd'hui en partie occupée par deux pépinières.

Les chartreux ont été supprimés en

1790 : leur église et leur couvent ont été démolis dans la suite. L'emploi qu'on a fait de leur emplacement est un bienfait, une source d'agréments pour les habitants du voisinage ; des rues nouvelles ont été ouvertes, et des communications désirées se sont établies. Le jardin du Luxembourg s'est agrandi du côté du sud ; une longue et large avenue, plantée de quatre rangs d'arbres, tracée entre deux pépinières, et qui, du parterre du palais des Pairs, s'étend jusqu'à une vaste grille, et se prolonge au-delà jusqu'à l'édifice de l'Observatoire, remplace avantageusement les sombres et tristes demeures de ces solitaires inutiles.

Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Cette église de chanoines réguliers, située rue de ce nom, entre les nos 12 et 16, fut, en 1258, fondée par saint Louis, dans l'emplacement de la maison de l'ancienne Monnaie. Voici comme le sire de Joinville parle de cette fondation : « Revint une « autre manière de frères qui se faisaient « appeler Frères de Sainte-Croiz, et portant « la croiz devant leur piz (poitrine) et « requistrent au roy que il leur aidast. Le « roy le fist volentiers et les herberga en « une rue, appelée le quarrefour du Temple, qui ore est appelée la rue de Sainte-« Croix (1). »

Ces frères, nommés d'abord Porte-Croix, Croisiers, quoique riches des bienfaits de saint Louis, ne laissaient pas d'aller tous les matins demander l'aumône dans les rues de Paris, comme on le voit dans la pièce intitulée *les Crieries de Paris* :

Aux frères des pies demandent,
E li croisié pas nes atendent,
A pain crier mettent grant peine.

Leur église fut bâtie par le célèbre Pierre de Montreuil : c'était un des plus beaux ouvrages de cet architecte. Sous cette église étaient seize caveaux qui ont servi de sépultures à plusieurs familles de Paris. Le président Barnabé Brisson, un des hommes les plus instruits de son temps, et une des victimes des fureurs de la Ligue, y fut enterré en 1591. On y voyait quelques monuments funèbres et quelques tableaux de Vouet et de Philippe de Champagne. Le réfectoire était aussi orné de tableaux ; on y remarquait un élégant *lavacrum*, exécuté d'après les dessins de Servandoni.

(1) *Histoire de saint Louis*, édit. de 1761, p. 152.

Quoique ces chanoines fussent qualifiés de réguliers, ils ne l'étaient guère dans leurs mœurs. On tenta, à plusieurs reprises, d'introduire parmi eux la réforme ; mais ces tentatives furent toujours sans succès. Sous le règne de Louis XIII, de nouveaux désordres réveillèrent l'attention du gouvernement. Le cardinal de La Rochefoucauld, pour régénérer cette communauté, voulut y placer des chanoines de Sainte-Geneviève ; mais ceux de Sainte-Croix repoussèrent ces réformateurs. Enfin ils résolurent de travailler eux-mêmes à leur propre réforme, et de se soumettre à la règle de saint Augustin.

Cette communauté fut supprimée en 1778. Sur l'emplacement qu'elle occupait, on a bâti diverses maisons particulières, et on y a établi un passage.

Les jurés-crieurs pour les inhumations avaient leur lieu de réunion dans la maison de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Ils fournissaient tous les objets nécessaires aux enterrements, même les habits et les billets de faire part. Si l'un de ces crieurs mourait, tous ses confrères assistaient à la cérémonie funèbre, vêtus en robes et armés d'une clochette qu'ils faisaient retentir sans interruption, depuis la levée du corps jusqu'au moment où son cercueil était déposé en terre.

Blancs-Manteaux, couvent de moines, situé sur la rue qui porte encore ce nom, entre les numéros 12 et 16 ; nom qu'ils durent à la couleur de leurs manteaux. Ils se qualifiaient de serfs de la Vierge Marie. Ils vinrent, en 1258, de Marseille à Paris, pour profiter de la grande faveur dont jouissaient les religieux de toute espèce sous le règne de saint Louis, et participer aux libéralités de ce roi, qui, en effet, contribua avec quelques particuliers à l'établissement de leur maison. Joinville en parle ainsi : « Revint une autre ma-« nière de frères que l'on appelle l'ordre « des Blancs-Manteaux, et requistrent au « roi que il leur aidast que ils peussent « demeurer à Paris. Le roi leur acheta « une méson et vielz places en tour pour « eulz herberger, de lez la viex porte du « Temple à Paris, assés près des tissa-« rans (1). »

(1) *Vie de saint Louis*, édit. de 1761, p. 152.

Leur maison fut bâtie sur un emplacement situé en dedans et près du mur d'enceinte de la ville. Le roi fut, comme à l'ordinaire, obligé de vaincre les difficultés que les seigneurs ecclésiastiques opposaient à cet établissement, et d'acheter leur consentement.

En 1274, le pape Grégoire X, dans le second concile de Lyon, supprima tous les ordres religieux mendiants, excepté les carmes, les cordeliers, les jacobins et les augustins. N'étant point compris dans l'exception, les serfs de la Vierge Marie cessèrent d'exister en communauté ; mais Paris n'y perdit rien.

En 1297, d'autres mendiants, autorisés par un autre pape, remplacèrent les serfs de la Vierge Marie : ils se nommaient Guillemites ou Guillemins. Le public, sans avoir égard à ce changement, les nomma, comme il avait nommé leurs prédécesseurs, Blancs-Manteaux.

Tant que les guillemins se bornèrent à n'être que guillemins, ils furent des hommes sans reproche ; mais dès qu'ils devinrent riches et favorisés, ils cessèrent de mériter la confiance publique. Ce jugement est la substance des vers que Rutebœuf a consacrés à ce couvent.

En 1618, les guillemites furent réformés et réunis aux bénédictins, suivant la réforme de Saint-Vannes de Verdun.

Le monastère fut reconstruit ; et, le 26 avril 1685, le chancelier Le Tellier et son épouse en posèrent la première pierre.

On voyait dans l'église le tombeau de Jean Le Camus, lieutenant civil. Ce magistrat, représenté à genoux, avait devant lui un ange qui lui servait de pupitre. Ce groupe fut sculpté, en 1719, par Simon Mazières.

Ce monastère fut supprimé en 1790 ; mais l'église, conservée, a été érigée en succursale de la paroisse de Saint-Merry, dans le septième arrondissement, sous le titre de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux.

FIN DU PREMIER VOLUME

PARIS. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

HISTOIRE
DE PARIS

PAR ,— Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

HISTOIRE
DE PARIS

PAR DULAURE

Nouvelle Édition

ORNÉE DE GRAVURES

TOME DEUXIÈME

PARIS

H. BOISGARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE SUGER, 13

1856

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS

PAR DULAURE

Hospice des Quinze-Vingts, autrefois situé rue Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Nicaise, et depuis rue de Charenton, nº 30. Cette maison eut saint Louis pour fondateur. On ignore les détails et l'époque précise de cette fondation ; on sait seulement que cette maison était destinée à loger et entretenir trois cents aveugles



Eglise Saint-Médard.

pauvres; qu'elle fut construite vers l'an 1290, sur une pièce de terre appelée Champourri, située dans le voisinage du cloître Saint-Honoré, et appartenant à l'évêque de Paris, lequel il fallut dédommager; que la chapelle de cet hôpital était dédiée à saint Remi, et qu'en 1270, ce roi ajouta à ses bienfaits envers cet établisse-

ment, par le don de trente livres de rente, destinées spécialement au potage de ces trois cents aveugles.

Voici comment le confesseur de la reine Marguerite rapporte l'historique de cette fondation : « Aussi li benoiez rois fist acheter une pièce de terre de lez Saint-Ennouré, où il fist fère une grant mansion porce que les poures avugles demorassent ilecques perpetuelement jusques à trois cents; et ont touz les anz de la borse du roi, pour potages et pour autres choses, rentes. En laquelle méson est une église que il fist fère en l'eneur de saint Remi, pour ce que lesditz avugles oient ilecques le service Dieu. Et plusieurs fois avint que li benoyez rois vint as jours de la feste Saint-Remi, où lesdits avugles fesoient chanter sollempnement l'office en l'église, les avugles présents entour le saint roy (1). »

Clément IV, par une bulle de 1265, recommande cette institution aux évêques et prélats de France, les invite à favoriser leurs quêteurs, c'est-à-dire ceux qui demandaient l'aumône pour ces aveugles. Guillaume de Villeneuve, dans ses *Crieries de Paris*, nous les présente demandant à grands cris du pain dans les rues de cette ville.

A pain crier mettent grant peine,
E li avugle, à haute alaine
Du pain à cels de champs porri,
Dont moult sovent, sachiez, me ri.

Rutebœuf, poète du treizième siècle, dans sa pièce *des Ordres de Paris*, ne se montre point l'admirateur de cet établissement. Voici, en substance, ce qu'il en dit :

« Je ne sais trop pourquoi le roi a réuni dans une maison trois cents aveugles qui s'en vont par troupes dans les rues de Paris, et qui, pendant que le jour dure, ne cessent de braire. Ils se heurtent les uns contre les autres, et se font de fortes contusions; car personne ne les conduit. Si le feu prend à leur maison, il ne faut pas en douter, la communauté sera entièrement brûlée, et le roi obligé de la reconstruire sous de nouveaux frais. »

Les Quinze-Vingts sont restés dans leur habitation primitive jusqu'en 1779. A cette époque, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, fameux par ses nombreux bénéfices ecclésiastiques, par son luxe, sa crédulité, et par ses misérables intrigues de cour, transféra ces aveugles au faubourg Saint-Antoine, rue de Charenton, dans l'hôtel des ci-devant mousquetaires noirs; il établit un nouveau système d'administration, augmenta le nombre des pauvres admis, et le porta à celui de huit cents. Ces pauvres, au lieu de treize sous six deniers par jour, eurent chacun vingt sous et, suivant les circonstances, vingt-six sous; et chaque enfant provenu de leur mariage était nourri et recevait deux sous par jour jusqu'à l'âge de seize ans : alors on faisait apprendre un métier à ces enfants, qui ne sortaient de l'hôpital que lorsqu'ils étaient en état de pourvoir à leur existence.

Toutes ces améliorations cachaient, dit-on, des dilapidations immenses. Je ne prononcerai point sur la justice des nombreux reproches qu'a excités la partie financière de l'administration de ce cardinal; et, il faut l'avouer, la réputation de ce prince de l'Eglise n'était guère propre à établir des préventions favorables à la fidélité de sa gestion.

Un arrêt du parlement, du 14 mars 1783, établit dans cet hôpital un hospice pour vingt pauvres de province atteints de maux d'yeux, qui devaient y être gratuitement logés, nourris, habillés et traités, et où les pauvres de Paris attaqués de même maladie pourraient aussi recevoir un traitement.

Aujourd'hui cet hôpital se compose de trois cents aveugles de première classe, nourris, chauffés, habillés, et qui reçoivent en outre trente-trois centimes par jour;

De cent vingt aveugles de seconde classe qui ne reçoivent point cette somme journalière, mais qui sont entretenus et instruits, et qui ont l'espoir de parvenir à la première classe;

Et des aveugles de tous les départements qui peuvent prétendre à l'admission, en faisant preuve de pauvreté et de cécité absolue.

Cet hôpital est au nombre de ceux qui sont aujourd'hui sous une administration particulière. Dans l'année 1815, on y a compté 116,940 journées (1).

(1) *Vie de saint Louis*, édit. de 1761, p. 345, 346.

(1) Expression administrative, employée

En l'an IX, on a réuni à l'hospice des Quinze-Vingts l'Institution des Jeunes-Aveugles, fondée par M. Haüy. Cette institution a ensuite été transférée rue Saint-Victor. (Voyez *Institution des Jeunes-Aveugles*.)

Hôtel-Dieu, hôpital situé île de la Cité, au midi de la place ou parvis de l'église cathédrale de Notre-Dame. Presque tous ceux qui ont écrit sur cet hôpital attribuent sa fondation à saint Landri, évêque de Paris, qui vivait au septième siècle. Cette opinion n'est appuyée sur aucun monument historique; quoique, depuis près de trois cents ans, on ait répété ce fait comme certain, on ne l'a jamais prouvé : on n'a fait que répéter une erreur.

Saint Landri, pendant une grande famine arrivée, dit-on, vers l'an 651, donna d'amples secours aux pauvres : c'est de cette action très louable qu'on a induit que ce saint évêque avait fondé l'Hôtel-Dieu.

Il existait, près de la maison de l'évêque ou plutôt la maison de l'église de Paris, comme près de toutes les autres maisons d'évêques, un lieu destiné à la nourriture des pauvres inscrits sur la matricule de l'église. Ces pauvres étaient nommés matriculaires; ils y logeaient pour la plupart, et y étaient soignés lorsqu'ils étaient malades : voilà l'origine des hôpitaux voisins des églises cathédrales, et certainement celle de l'Hôtel-Dieu de Paris. On construisit, on ne sait à quelle époque, pour l'usage des pauvres matriculaires, une chapelle dédiée à saint Christophe, qui donna son nom à l'hôpital. La chapelle et l'hôpital de Saint-Christophe, dans un titre de l'an 829, se trouvent réunis et pour la première fois mentionnés.

Cet hôpital était peu considérable, non par le manque de pauvres malades, mais faute de lits pour les coucher. L'église de Notre-Dame y pourvut, en 1168, par un statut qui porte que chaque chanoine, en mourant ou en quittant sa prébende, sera tenu de donner un lit à cet hôpital; ce statut a beaucoup contribué à l'accroissement de ses lits.

Cette maison n'était pas seulement destinée pour les pauvres malades : on y recevait encore des pauvres valides comme dans les temps primitifs. Adam, clerc du roi, à la fin du douzième siècle, fit don à cet hôpital de deux maisons dans Paris, avec cette condition singulière, qu'au jour de son anniversaire, on fournirait, seulement aux pauvres malades, tous les mets ou comestibles qu'ils pourraient désirer (1).

En 1221, année fameuse par les nombreuses tempêtes, le tonnerre, vers la fin de juillet, tomba sur les bâtiments de cet hôpital et les endommagea. L'auteur qui rapporte ce fait qualifie ces bâtiments d'aumônerie située devant l'église de Sainte-Marie de Paris (2).

Philippe-Auguste est le premier roi connu qui ait fait quelques libéralités à cet hôpital. Dans ses lettres du mois de mars 1208, il est dit : « Nous donnons à « la Maison de Dieu de Paris, située de« vant la grande église de la bienheureuse « Marie, pour les pauvres qui s'y trouvent, « toute la paille de notre chambre et de « notre maison de Paris, chaque fois que « nous partirons de cette ville pour aller « coucher ailleurs (3). »

Cette paille foulée, triturée, salie, dont Philippe-Auguste gratifie l'hôpital, ne donne une grande idée ni de l'état où s'y trouvaient les pauvres, ni de la magnificence des chambres du roi, dont les planchers, au lieu de parquets et de tapis, n'étaient couverts que de paille.

Saint Louis mérita, plus que Philippe, le titre de bienfaiteur de cet hôpital. Il le prit sous sa protection spéciale; il lui accorda en 1248 l'usage d'un prétendu droit que le roi, les princes, les officiers de la couronne et l'évêque de Paris exerçaient sur les marchés; ils prenaient les denrées qui leur plaisaient, et en fixaient eux-mêmes le prix. Tel était le droit inique et attentatoire à la propriété dont saint Louis gratifia l'Hôtel-Dieu.

Ce même roi déclara cet hôpital exempt de toutes contributions, de droit d'entrée et de tout péage par terre et par eau; il en augmenta les bâtiments, les étendit jus-

pour représenter l'ensemble des jours que, pendant une année, des malades ont séjourné dans cette maison.

(1) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tome I, pag. 26 et 27.

(2) *Guill. Breton. Recueil des Hist. de France*, t. XVII, p. 775.

(3) *Omne stramen de camerâ et domo nostrâ Parisiensi*, etc. *Histoire de Paris*, par Félibien, t. III, p. 249.

qu'au Petit-Pont. A diverses reprises il lui assigna des rentes considérables pour le temps. Il fut le premier roi qui se signala par des bienfaits envers cette maison, et lui donna une consistance dont elle n'avait pas encore joui. Ce furent sans doute les améliorations qu'elle éprouva sous ce règne qui la firent renoncer à sa dénomination de Saint-Christophe, pour prendre celle d'Hôpital de Notre-Dame ou de Maison de Dieu.

Les successeurs de saint Louis imitèrent quelquefois son exemple : Charles V, en 1321, exempta cet hôpital du droit de *prise*, droit onéreux, vrai brigandage que les rois, les reines, les princes de la cour, etc., avaient coutume d'exercer sur tous les habitants de Paris, dont j'ai eu occasion de parler, et dont je parlerai encore. Par cette exemption la cour se réduisit à ne plus enlever à l'Hôtel-Dieu ses charrettes, ses chevaux, ses bêtes à cornes, ses pailles, ses grains, etc., qu'elle était en usage de prendre pour son service.

Il serait trop long de rapporter tous les bienfaits que cet hôpital reçut, à diverses époques, de la part des rois, et surtout des particuliers.

L'Hôtel-Dieu est composé d'une réunion de bâtiments irrégulièrement disposés, construits et ajoutés les uns aux autres en différents temps. Il ne présente point, comme plusieurs établissements de ce genre, un ensemble régulier, ni des parties symétriques. Ce n'est que sur la place du parvis de Notre-Dame qu'on a cherché à donner à cet amas de bâtiments quelque régularité. En 1804, on exécuta, sur les dessins de M. Clavareau, le projet de procurer à cet hôpital une façade et une entrée plus caractéristiques et plus convenables. Un pavillon avancé, de 25 mètres de développement, d'un style sévère, couronné d'une frise dorique et d'un vaste fronton, et accompagné, à chacun de ses côtés, de deux grilles qui s'ouvrent sur deux cours, forme la seule façade régulière et l'entrée principale de cet hôpital.

Ses divers et principaux bâtiments s'étendaient le long de la rive méridionale du petit bras de la Seine; enfin, par le moyen de ponts établis sur ce bras de rivière, ils s'étendirent jusqu'à la rive septentrionale.

Les deux ponts qui servent de communication d'une rive à l'autre se nomment, l'un le pont Saint-Charles, qui sert tout entier à l'Hôtel-Dieu, et qui fut bâti en 1606; et l'autre le Pont-au-Double, construit en 1634, et dont une grande partie de la largeur est occupée par l'hôpital; l'autre partie est publique et sert aux piétons. Il doit son nom au double tournois qu'en y passant on était tenu de payer. Le double tournois équivalait à deux deniers. Lorsque cette monnaie cessa d'être en usage, on donna un liard pour le prix du passage, lequel est aujourd'hui gratuit.

En 1782, après qu'on eut démoli le Petit-Châtelet, on construisit sur la rive méridionale, et sur une partie de ce vieil édifice, le corps de bâtiment que l'on voit à l'extrémité méridionale et à gauche du Petit-Pont, et devant lequel plusieurs boutiques ont depuis été construites. Depuis ce bâtiment jusqu'au Pont-au-Double était, le long de la rue de la Bûcherie, une suite de bâtiments de l'Hôtel-Dieu, dont les plus anciens furent bâtis sous Henri IV, en 1602, et dans les années suivantes. Ils gênaient beaucoup ce passage très fréquenté : on a fait abattre, dans les années 1816 et 1817, ceux qui s'avançaient le plus sur la rue. Les autres sont restés, et s'opposent à la continuation du quai Saint-Michel, à l'embellissement et à la salubrité de cette partie de Paris.

Les salles de cet hôpital sont au nombre de vingt-trois : onze pour les hommes et douze pour les femmes. On distingue la salle de Saint-Charles, située à l'extrémité méridionale du pont de ce nom, bâtie en 1606 par Pomponne de Bellièvre; la salle de Saint-Thomas, que Henri IV fit construire dans la même année 1606; la salle du Légat, due à la libéralité d'Antoine Duprat, cardinal et légat du pape, mort en 1535. C'est à l'occasion de la construction de cette salle et de ce légat que François Ier disait : « Elle sera bien grande si elle contient tous les malheureux qu'il a faits. » Pourquoi ce roi laissait-il faire des malheureux à son ministre?

La chapelle de cet hôpital fut bâtie, vers l'an 1380, aux frais d'Oudart de Maucreux, changeur et bourgeois de Paris, comme le portait une inscription gravée sur une table de bronze, placée dans le sanctuaire de cette chapelle.

Le chapitre de Notre-Dame avait, depuis les temps anciens, l'administration de l'Hôtel-Dieu. Il nommait deux chanoines proviseurs de cet hôpital; des frères le desservaient. En 1217, il fut réglé qu'il y aurait trente frères laïques, quatre prêtres,

quatre clercs et vingt-cinq sœurs. On voit, par ce règlement, qu'alors les bâtiments de cet hôpital étaient de deux espèces : l'Hôtel-Dieu ou Maison-Dieu, proprement dit, et les Granges ; que ces Granges étaient, comme l'hôpital, peuplées de malades, puisqu'on y dit que les frères et les sœurs serviront tant à l'Hôtel-Dieu que dans les Granges. La paille qui couvrait les planchers du palais de Philippe-Auguste, et que ce roi, en 1208, accorda à cet hôpital lorsqu'il irait coucher hors de Paris, était sans doute destinée à ces Granges ; et cette paille, flétrie et souillée, servait de lit aux malades qu'on y plaçait.

On voit aussi dans ce règlement que le maître, chaque semaine, donnait lui-même la discipline aux frères, et la maîtresse aux sœurs. Si un frère ou une sœur, en mourant, était trouvé en possession de quelques objets qu'il n'aurait point déclarés à son supérieur, on ne faisait aucun service pour lui, et il était enterré comme excommunié.

La rigueur de ces règlements n'empêcha point les abus et les désordres de s'introduire parmi ces frères et ces sœurs. On n'en connaît point la nature ; mais ils furent tels que le parlement, en 1505, se vit obligé de renvoyer les sœurs de cet hôpital, qu'on appelait alors les sœurs noires, de les remplacer par des sœurs grises, et de nommer huit bourgeois de Paris pour administrer l'Hôtel-Dieu. Plusieurs frères de cet hôpital furent aussi renvoyés. Le chapitre de Notre-Dame, ainsi que les frères et les sœurs, intriguèrent et résistèrent de tout leur pouvoir à cette réforme ; mais leurs efforts furent inutiles.

Dans la nuit du 1er au 2 août 1737, le feu prit à l'Hôtel-Dieu, et ses ravages ne furent arrêtés que le 5 de ce mois. On transporta 2,500 malades dans la nef de Notre-Dame et dans la grande salle de l'archevêché. Dans la nuit du 29 au 30 décembre 1772, un autre incendie, plus violent, éclata dans cet hôpital. Plusieurs centaines de malades périrent dans les flammes ou sous les ruines des salles écroulées. Les détails connus de ces événements font frémir ; une administration meilleure fait espérer qu'ils ne se renouvelleront point.

Cet hôpital, qui offre beaucoup d'irrégularité dans ses bâtiments, se trouve, de plus, inconvenablement situé au centre de la ville et dans un quartier très populeux. Ses deux ponts, couverts de bâtiments, arrêtent le courant d'air du bras de la Seine ; il ne jouit point des aisances et de la salubrité dont il a besoin ; il gêne et il est gêné.

A ces inconvénients s'en joignaient plusieurs autres ; aller à l'Hôtel-Dieu, c'était presque aller à la mort : sur neuf malades admis, il en mourait toujours deux, encore faisait-on entrer dans ce calcul beaucoup de personnes qui n'étaient malades qu'en apparence. Voici, suivant le rapport fait en 1817 au conseil général des hospices, l'ancien état de cet hôpital :

« Les lits y étaient entassés dans les « salles, et les malades entassés dans les « lits : il y en avait souvent quatre et « quelquefois six couchés ensemble. Les « administrateurs de cet établissement « le rappelaient eux-mêmes dans un mé- « moire, publié en 1767 ; et plus d'un « siècle auparavant, en 1661, leurs pré- « décesseurs avaient consigné le même « fait dans un compte-rendu de l'Hôtel- « Dieu. On a même vu, dans quelques « occasions extraordinaires, placer les ma- « lades les uns sur les autres, par le moyen « de matelas mis sur l'impériale, à laquelle « on ne montait que par une échelle. La « portion d'air que le malade respirait était « de 3 ou 4 mètres ; et le malade aurait eu « besoin d'en avoir 12 pour ne pas trou- « ver un danger de plus dans l'atmosphère « qui l'environnait. »

Le gouvernement restait indifférent à tant de maux, insensible aux cris des amis de l'humanité. Tous sentaient le besoin de transférer ailleurs cet hôpital, ou de le diviser en plusieurs maisons. MM. Chamousset, Duhamel, Petit, etc., avaient, à ce sujet, fait de vives représentations qui furent inutiles, lorsqu'en 1786 parut un mémoire sur l'urgente nécessité de cette translation. On y proposait la construction de quatre hôpitaux qui seraient situés hors des barrières et remplaceraient l'Hôtel-Dieu. Ce projet trouva des opposants dans les administrateurs de cet hôpital. Ils répondirent par un autre mémoire, auquel on répliqua avec succès. Louis XVI ordonna à l'Académie des sciences de faire un rapport sur l'état de l'Hôtel-Dieu. Ce rapport fut publié. En voici les principaux résultats :

« Nous avons d'abord comparé l'Hôtel- « Dieu et la Charité (l'hôpital de ce nom), « relativement à leur mortalité. L'Hôtel-

« Dieu, en cinquante-deux ans, sur un
« million cent huit mille sept cent qua-
« rante et un malades, en a perdu deux
« cent quarante-quatre mille sept cent
« vingt, à raison de un sur quatre et
« demi. La Charité, qui n'a qu'un mort
« sur sept et demi, n'en a perdu que cent
« soixante-huit mille sept cents : d'où
« résulte le tableau effrayant que l'Hôtel-
« Dieu, en cinquante-deux années, a en-
« levé à la France quatre-vingt-dix-neuf
« mille quarante-quatre citoyens, qui lui
« auraient été conservés si l'Hôtel-Dieu
« avait eu un emplacement aussi étendu
« que celui de la Charité. La perte de ces
« cinquante-deux années répond à mille
« neuf cent six morts par an, et c'est en-
« viron la dixième partie de la perte to-
« tale et annuelle de Paris... La conser-
« vation de cet hôpital, ou du moins de
« l'emplacement qu'il occupe, produit donc
« le même effet qu'une sorte de peste qui
« désolerait constamment la capitale. »

La construction des quatre hôpitaux proposés fut ordonnée par le roi qui, dans un prospectus, invita les bons citoyens à concourir avec lui, par des dons et des souscriptions, à cette œuvre de bienfaisance. Une généreuse émulation s'établit parmi toutes les classes de la population de Paris; des sommes considérables furent promises ou versées; tout annonçait l'exécution de ce projet salutaire... Mais le ministre Calonne, mais les événements précurseurs de la Révolution, mais la disette des finances, firent disparaître une somme de quelques millions, fruit du zèle et de l'humanité de plusieurs citoyens de Paris.

Pendant que ce projet excitait l'enthousiasme des hommes honnêtes, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ne négligeaient rien pour en empêcher l'exécution. Ils s'y opposèrent par la publication d'un mémoire, par le refus qu'ils firent d'abord de fournir aux commissaires de l'Académie des sciences les renseignements dont ils avaient besoin pour faire leur rapport; ils poussèrent avec plus de promptitude les constructions qui se faisaient alors de quelques bâtiments de l'Hôtel-Dieu, afin de diminuer en quelque sorte, par cet accroissement de localités, la force des reproches que l'on faisait à leur administration et au vice de la situation de cet hôpital.

A cet époque, il existait à l'Hôtel-Dieu douze cent dix-neuf lits; et, par les agrandissements qu'on exécutait, on procurait à cet hôpital un accroissement de sept cent soixante-dix-sept lits : ce qui aurait fait monter le nombre total de ces lits à dix-neuf cent quatre-vingt-seize, quantité insuffisante, puisque le nombre moyen des malades s'élevait à deux mille cinq cents, et le nombre extrême de cinq à six mille. Il aurait fallu maintenir encore l'usage meurtrier de faire coucher ensemble deux, trois, jusqu'à quatre personnes, qui se seraient empoisonnées par leurs émanations mutuelles, et d'entasser dans le même lit le malade, le mourant et le mort.

Les sommes destinées à l'exécution du projet de construction de quatre hôpitaux ayant reçu une autre destination, et la révolution s'étant manifestée peu de temps après, l'Hôtel-Dieu se maintint dans son état ordinaire jusqu'en 1793; alors ce projet fut renouvelé, et reçut, par les effets mêmes de la Révolution, une exécution facile. On ne construisit point de nouveaux édifices; mais on distribua les malades, d'après la nature de leur maladie, dans divers hôpitaux déjà existants, et même dans les maisons religieuses évacuées, et dont on pouvait disposer. Les femmes en couches, les aliénés, les scrofuleux, et ceux qui sont atteints de maladies de la peau, les vénériens, eurent leurs hôpitaux particuliers et leurs médecins spéciaux. Le sort des malades et l'art médical doivent beaucoup gagner à cette sage distribution. L'Hôtel-Dieu se trouva déchargé de la quantité suraboudante de pauvres, atteints de toute espèce de maladies, qui s'y rendaient autrefois.

Aujourd'hui, dans cet hôpital, il ne reste plus de traces de son ancien et affligeant état; les salles sont vastes, bien aérées; les lits convenablement espacés, chaque malade est couché seul. On y traite toutes les maladies internes et chirurgicales.

Le nombre des lits se monte à douze cent soixante-deux, dont six cent soixante-quatorze sont destinés aux hommes, et cinq cent quatre-vingt-huit aux femmes. Autrefois les lits étaient de plume, aujourd'hui ils se composent de deux matelas, d'un traversin et d'un ou deux oreillers.

On a exécuté et on exécute encore aujourd'hui un grand nombre d'améliorations dans les bâtiments et dans le service, qui font espérer que la mortalité, plus considérable à l'Hôtel-Dieu que dans les

autres hôpitaux de Paris, diminuera insensiblement.

L'administration les hôpitaux a, dans son rapport, réuni dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 1er janvier 1814, et a obtenu de la comparaison du nombre des malades et des morts les résultats suivants :

L'année 1807 est celle qui a fourni à cet hôpital la plus grande quantité de malades : leur nombre s'est élevé à douze mille quatre cent vingt-neuf. L'année 1811 a été la moins abondante en malades : il n'en est entré à l'Hôtel-Dieu que sept mille huit cent quarante.

La mortalité, calculée d'après les dix années, donne pour résultat un mort sur cinq malades.

En 1815, l'administration a compté, dans cet hôpital, trois cent soixante-sept mille deux cent cinquante-cinq journées, c'est-à-dire la totalité des jours qui, pendant cette année, chaque malade y a séjourné.

ÉTAT DU MÉTRAGE DES SALLES DE L'HOTEL-DIEU EN 1836.

Rive septentrionale de la Seine.

NOMS des SALLES.		DÉSIGNATION des ÉTAGES.	NOMBRE des FENÊTRES.	DIMENSIONS			QUANTITÉ de MÈTRES CUBES	NOMBRE des lits pour		QUANTITÉ D'AIR pour chaque malade en mètres cubes.
				LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR		HOMMES	FEMMES	
Saint-Côme	grande salle	rez-de-ch.	43	36.20	8.90	5.80	1869.80	»	20	93.49
	petite salle	*Id.*	9	23	10	5.80	1336	»	45	88.93
Sainte-Marthe		*Id.*	40	79	12.20	4.50	4337.10	60	»	72.28
Sainte-Jeanne		1er étage.	41	79.80	11.90	3.60	3418.63	60	»	56.98
Saint-Jean	grande salle	*Id.*	13	33	9.20	3.90	1184.04	»	20	59-20
	petite salle	*Id.*	13	33	9	3.90	1158.30	»	20	57.90
Sainte-Agnès	grande salle	2e étage.	13	33	9.20	3.30	1001.88	20	»	47.09
	petite salle	*Id.*	13	33	9	3.30	882.09	20	»	
Sainte-Madeleine	grande salle	3e étage.	13	33	9.10	3.10	930.93	20	»	43.71
	petite salle	*Id.*	13	33	9	3.10	817.63	20	»	
Saint-Lazare	grande salle	4e étage.	8	38.10	8.30	3.20	1084.98	»	25	54.30
	petite salle	*Id.*	9	43.70	9.70	3.20	1368.88	»	20	

Rive méridionale de la Seine.

NOMS des SALLES.		DÉSIGNATION des ÉTAGES.	NOMBRE des FENÊTRES.	DIMENSIONS.			QUANTITÉ de MÈTRES CUBES.	NOMBRE DE LITS POUR		QUANTITÉ D'AIR pour chaque malade en mètres cubes.
				LONGUEUR.	LARGEUR.	HAUTEUR.		HOMMES	FEMMES	
Saint-Charles........	grande salle...	rez-de-ch.	15	48.75	11.30	6.10	3360.30	»	54	81.89
	petite salle....	*Id.*	9	34.50	8.02	6.10	1198.59	»	12	
Saint-Antoine........	grande salle...	*Id.*	22	61.90	11.30	6.10	3666.77	54	»	72.57
	petite salle...	*Id.*	15	46.80	8	6.10	2283.84	28	»	
Saint-Bernard........	grande salle...	1er étage.	24	62.65	11.40	4.50	3193.42	54	»	59.76
	petite salle....	*Id.*	17	46.87	8	4.50	1687.32	28	»	
Saint-Paul...........	grande salle...	*Id.*	17	48.75	11.40	4.50	2497.87	»	52	69.63
	petite salle....	*Id.*	9	40.50	5.65	4.50	1029.70	»	18	
Saint-Joseph.........	grande salle...	2e étage.	15	48.80	11.40	3.40	2288.88	»	54	43.76
	petite salle....	*Id.*	13	40.55	8	3.40	1102.96	»	26	
Saint-Landry	grande salle...	*Id.*	24	62.28	11.40	3.40	2413.96	54	»	46.51
	petite salle....	*Id.*	17	46.90	8.10	3.40	1291.62	24	»	
Sainte-Martine.......	grande salle...	3e étage.	24	62.30	10.80	3.80	2536.99	50	»	42.58
	petite salle....	*Id.*	17	46.90	6.20	3.80	1104.96	36	»	
Sainte-Monique......	grande salle...	*Id.*	15	48.90	10.80	3.80	2006.85	»	48	46.10
	petite salle....	*Id.*	13	40.60	6.20	3.80	956.53	»	28	
Saint-Benjamin..........................		4e étage.	15	38.50	14	2.35	1266.65	»	22	30.16
Saint-Vincent..........................		*Id.*	5	21	9.10	2.85	544.63	»	15	36.31

Saint-Eustache, église paroissiale, située entre la rue Traînée et celle du Jour. Souvent dans un lieu où jadis quelque divinité païenne recevait un culte, est venu s'implanter un culte du christianisme. L'emplacement de Saint-Eustache paraît avoir été anciennement consacré à la déesse Cybèle. Cette conjecture s'appuie sur la découverte, à l'entrée de la rue Coquillière, d'une tête colossale en bronze; tête qui était celle de cette divinité. On établit en ce lieu, on ne sait à quelle époque, une chapelle de Sainte-Agnès.

Pour la première fois, en 1213, il est fait mention de cette chapelle, qui dépendait du doyen et des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois; elle est qualifiée, dans un jugement de cette année, de chapelle neuve de Sainte-Agnès, et pour la première fois, en 1223, les monuments historiques désignent un prêtre de Saint-Eustache.

Un bourgeois de Paris, nommé Guillaume Poin-l'Asne, y fonda deux chapellenies; quelques autres dévots ajoutèrent à cette fondation. On croit et il est probable que, dès cette année 1223, le vocable de Saint-Eustache prévalut sur celui de Sainte-Agnès; mais il est fort douteux que cette chapelle fût alors érigée en église paroissiale. On ignore pourquoi elle reçut le nom de Saint-Eustache, saint très peu connu (1).

Le prêtre qui la desservait voulut, plusieurs années après, prendre le titre de curé; le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois le lui disputa très vivement. Cette querelle se termina, en 1254, par un accord dont voici les principales clauses.

Au seul doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois appartiennent toutes les offrandes faites à l'église de Saint-Eustache, et tous les profits des messes qui s'y diront, les jours des fêtes de tous les saints, de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Cependant ce doyen laissait au curé tous les profits des messes des morts, et outre les offrandes faites lors des cérémonies funèbres, le corps du mort présent; quant aux messes des pèlerins, aux messes des relevailles, dites en ces mêmes jours de fête, le doyen devait n'avoir que la moitié de leur profit. Il fut aussi convenu que le doyen et le curé partageraient entre eux les offrandes des premières messes, et tous les émoluments de la paroisse, tels que les produits de la confession, des baptêmes, des visites faites aux malades, et de l'extrême-onction; les legs des meubles et immeubles, le produit de la bénédiction des lits nuptiaux, l'argent donné aux portes de l'église lors des mariages, etc., etc. Par cette convention, on voit quel était alors le trafic honteux que les prêtres faisaient des choses saintes, et quelle était la dépendance des curés établis dans le vaste arrondissement de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ici le doyen agit avec le curé comme un propriétaire avec son fermier, comme un seigneur avec son vassal, et partage avec lui les produits des sacrements. C'est sans doute l'état de sujétion de ce curé qui a donné naissance à ce proverbe :

Il faut être fou pour être curé de Saint-Eustache.

En 1250, un moine de l'ordre de Cîteaux, appelé Jacob, joua en France le rôle d'imposteur avec un succès que l'ignorance générale rendait facile : sa longue barbe, son visage décharné, sa voix de Stentor, contribuèrent beaucoup à lui assujettir la multitude. Il disait avoir vu les anges, la Vierge Marie, qui lui avaient ordonné de prêcher une croisade composée de bergers et de gens du peuple. Ce moine Jacob, qui se faisait nommer le maître de Hongrie, avait réuni à sa suite environ cent mille hommes tous armés, qu'on nommait les pastoureaux. Ces hommes confessaient, cassaient les mariages, etc.

Jacob, considéré comme l'homme de Dieu, après avoir quitté Amiens, vint à Paris, établit le lieu de ses prédications dans l'église de Saint-Eustache, en chassa les prêtres comme il avait fait ailleurs, et en fit même massacrer quelques-uns. Il parut dans cette église vêtu avec des habits d'évêque, et en exerçait les fonctions. Les prêtres fuyaient à son approche; il était leur persecuteur le plus acharné. Les maîtres de l'Université de Paris, effrayés,

(1) Le docteur Jean Delaunoy, surnommé *le Dénicheur de saints*, parce qu'il avait démontré la fausseté de plusieurs de leurs légendes, était redouté par les curés dont les églises avaient des patrons suspects. Le curé de Saint-Eustache disait : « Lorsque j'aperçois M. Delaunoy, je lui ôte mon chapeau « bien bas, et lui tire de grandes révérences, « afin qu'il laisse tranquille le saint de ma « paroisse. »

se barricadèrent dans leur collège. Enfin, le m[illegible] et sa suite se retirèrent a Orléans, au grand contentement du clergé de Paris, qui eut la précaution de ne lancer contre eux son excommunication que lorsqu'ils furent éloignés de cette ville (1).

Le 9 août 1532, le prévôt de Paris posa la première pierre de l'église actuelle. Cette construction devait être avancée en 1549, puisqu'en cette année quatre autels furent bénits. Le chœur ne fut commencé qu'en 1624 ; en 1637, on consacra l'église entière, quoique imparfaite ; elle ne s'acheva qu'en 1642.

Cette église, très vaste et très élevée, offre le bizarre assemblage de l'architecture sarrasine, qui, lorsqu'on entreprit sa construction, passait de mode, et de l'architecture grecque, qui commençait à prévaloir. Elle offre un genre neutre qui ne servira jamais de modèle.

Le portail de la face occidentale, construit sur les dessins de M. Mansard de Jouy, continué sur ceux de M. Moreau, architecte de la ville, n'a été terminé qu'en 1788 : il est formé de deux ordres, l'un au-dessus de l'autre, le dorique et l'ionique. Aux extrémités s'élèvent deux tours carrées en campaniles. Voici le jugement que M. Legrand a porté de ce morceau d'architecture : « Cette composition n'a pour « tout mérite que d'être exécutée sur une « grande échelle ; la largeur beaucoup trop « considérable de ses entre-colonnements, « surtout au second ordre, entraînera sa « destruction ; et déjà le poids énorme de « la plate-bande qui supporte le fronton « l'a fait se rompre, et semble écraser les « maigres colonnes qui la soutiennent. Le « genre de cette architecture massive, qui « n'est ni antique ni moderne, n'a aucune « espèce de rapport avec le reste de l'édi- « fice : on peut en dire autant du bâtiment « de la sacristie, pratiqué au rond-point « de cette église (2). »

A cette juste critique, M. Legrand aurait pu ajouter qu'une façade composée de deux ordonnances, l'une sur l'autre, indique un édifice dont la hauteur est divisée en deux étages. Cette église n'en ayant point deux, sa façade offre une inconvenance qui, quoique autorisée par un très grand nombre d'exemples, n'en est pas moins choquante.

A la partie orientale, et dans l'intérieur de l'église, est une crypte ou chapelle souterraine, dédiée à sainte Agnès.

La chaire à prêcher fut exécutée sur les dessins du célèbre Lebrun, et l'œuvre sur ceux de Cartaud. Le duc d'Orléans, régent, ayant acheté de cette église, au prix de vingt mille francs, un tableau de saint Roch, dont il désirait enrichir son cabinet, cette somme fut destinée à la fabrication de cette œuvre.

Plusieurs personnes distinguées ont leurs monuments funèbres dans cette église, ou y furent inhumées : tels sont Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, mort en 1610 ; Marie Jars de Gournay, fille adoptive de Michel de Montaigne, qui a rassemblé et publié ses *Essais ;* Vincent Voiture, poète, courtisan, bel-esprit, mort en 1648 ; Claude Faure, sieur de Vaugelas, célèbre grammairien, mort en 1650 ; François de La Motte-le-Vayer, de l'Académie française, qui n'a pas craint, au dix-septième siècle, d'écrire avec liberté contre des préjugés encore fort respectés de son temps ; Isaac Benserade, poète ; Antoine Furetière, de l'Académie française ; Charles Lafosse, peintre, élève de Lebrun ; François d'Aubusson de La Feuillade, pair et maréchal de France, fameux par son idolâtrie pour Louis XIV ; Anne Hilarion de Constantin, comte de Tourville, dont la mémoire a été honorée par une statue publique. Je ne citerai que l'épitaphe très remarquable de Chevert, composée par d'Alembert.

« Ci-gît François Chevert, commandeur, « grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, « chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne, « gouverneur de Givet et de Charlemont, « lieutenant-général des armées du roi.

« Sans aïeux, sans fortune, sans appui, « orphelin dès l'enfance, il entra au ser- « vice à l'âge de onze ans ; il s'éleva, mal- « gré l'envie, à force de mérite ; et chaque « grade fut le prix d'une action d'éclat. « Le seul titre de maréchal de France a « manqué, non pas à sa gloire, mais à « l'exemple de ceux qui le prendront pour « modèle.

« Il était né à Verdun sur Meuse, le « 2 février 1699 : il mourut à Paris le « 24 janvier 1769. »

Cette épitaphe offre la preuve de la précision dont notre langue est susceptible, et

(1) *Histoire de France*, par Velly, t. V, p. 10, 11, 12.

(2) *Description de Paris et de ses édifices*, t. I, p. 79.

l'exemple d'un grand mérite loué par un grand talent.

Un autre monument, qui, quoique plus somptueux, était aussi le monument d'un grand homme, décorait l'intérieur de cette église : c'est celui de Colbert, auquel le règne de Louis XIV doit presque tout ce qu'il eut de grandeur. Ce ministre est représenté à genoux sur un sarcophage de marbre noir; devant lui est un livre ouvert que supporte un Génie ; la Religion et l'Abondance, figures grandes comme nature, se dessinent sur un fond noir, et accompagnent d'une manière heureuse le groupe principal. Coizevox a sculpté les statues de Colbert et de l'Abondance, et Tuby, celles de la Religion et du Génie.

Dans des cartouches de bronze doré, on voit, en bas-relief, Joseph distribuant du blé en Egypte, et Daniel donnant des ordres aux satrapes de la Perse. Au bas du sarcophage on a placé l'épitaphe latine de Colbert.

Ce tombeau, ainsi que le précédent, fut transféré au Musée des monuments français.

On voyait aussi, en face du monument de Colbert, le tombeau, beaucoup plus simple, de Martin Cureau de La Chambre, médecin ordinaire de Louis XIV, membre de l'Académie française, mort en 1669, âgé de soixante-quinze ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur son art et sur la physionomie, tels que *les Caractères des passions*, en 4 volumes; *l'Art de connaître les hommes*, où parmi plusieurs erreurs, qui sont celles de son siècle, se trouvent quelques observations curieuses, que doivent rechercher ceux qui se livrent à la même étude.

Louis XIV consultait Cureau de La Chambre sur le choix de ses ministres. Il existait entre ce roi et lui une correspondance secrète sur cet objet. On y lisait cette phrase du médecin : « Si je meurs « avant Sa Majesté, elle court grand « risque de faire à l'avenir de mauvais choix. »

Le 23 septembre 1726, le tonnerre tomba devant le grand portail de Saint-Eustache, pénétra dans cette église, atteignit le bout du bras de la croix placée sur le jubé, et le rompit, puis sortit par la porte collatérale à droite, sans blesser personne (1).

(1) *Mercure de France*, octobre 1726, p. 2366.

Saint-Eustache est l'église paroissiale du troisième arrondissement; elle a deux succursales : celle de Notre-Dame-des-Victoires et celle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Saint-Sauveur, église paroissiale, située rue Saint-Denis, au coin de celle Saint-Sauveur. Dans le même temps que Saint-Eustache fut signalé par les monuments historiques comme église paroissiale, on vit paraître l'église de Saint-Sauveur avec le même titre. Elle n'était auparavant qu'une chapelle, appelée chapelle de la Tour, parce qu'elle se trouvait contiguë à une tour qui ne fut démolie qu'en 1778.

Le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois s'opposa, comme à son ordinaire, à l'érection de cette chapelle en paroisse, et mit dans sa conduite cette ténacité qu'il avait montrée contre l'établissement de l'église de Saint-Eustache; il fit valoir ses droits prétendus, et exigea une part semblable dans les offrandes et les produits des sacrements.

Le bâtiment de cette église, en partie reconstruit en 1537, sous le règne de François Ier, ne fut jamais achevé.

Cette église était remarquable par l'état des personnes qu'on y enterrait. Elle contenait les sépultures de plusieurs anciens acteurs comiques, fameux à une époque où la scène française était encore dans un état voisin de la barbarie ; tels étaient Turlupin, Gautier-Garguille, Guillot-Gorju et Raimond Poisson, inventeur du rôle de Crispin (1). On y trouvait aussi celles de quelques poètes : Guillaume Colletet, dont Boileau a éternisé la médiocrité; Jacques Vergier, auteur de contes en vers. Ce dernier, pris pour le poète La Grange-Chancel, fut, dans la rue du Bout-du-Monde, assassiné d'un coup de pistolet, par ordres supérieurs; l'assassin, malgré sa méprise, obtint pour récompense, dit-on, la croix de Saint-Louis.

En 1787 cette église fut démolie, et on travaillait à la reconstruire sur les dessins de M. Poyet; mais la Révolution vint en arrêter les travaux. Elle est devenue propriété particulière, et sur son emplacement on a établi des bains publics recommandables par leur agrément et leur commodité.

Saint-Josse, église paroissiale, située à l'angle des rues Aubry-le-Boucher et Quin-

(1) Nous parlerons de ces acteurs dans la suite de cet ouvrage, article *Spectacles*.

campoix. Lorsque Philippe-Auguste eut fait construire le mur d'enceinte de Paris, une partie du territoire de la paroisse de Saint-Laurent s'y trouva comprise. Les habitants de cette partie, ainsi renfermés, gênés dans l'exercice de leur culte, demandèrent, en 1260, et obtinrent, après les difficultés ordinaires, que la chapelle de Saint-Josse fût érigée en paroisse.

Cette chapelle, devenue église paroissiale, fut reconstruite en 1679; elle ne contenait rien de remarquable. On l'a démolie en 1791 ; et une maison particulière est élevée sur son emplacement.

Collége des Prémontrés, situé rue Hautefeuille, au coin de celle des Cordeliers, ou de l'Ecole-de-Médecine. Jean, abbé des Prémontrés, près de Coucy, crut procurer un grand avantage à son ordre en établissant à Paris un collége destiné à



Plan de Paris sous Charles V.

l'instruction des jeunes religieux de son abbaye. En conséquence il fit, en 1252, acheter plusieurs propriétés, et notamment une maison appelée Pierre Sarrasin, dans la rue Hautefeuille, et y fit élever des bâtiments ainsi qu'une chapelle qui fut, en 1618, reconstruite sur un plan plus vaste. Cette chapelle ou église, depuis la suppression de l'ordre, n'a pas été démolie ; mais, en 1817, on l'a convertie en maisons particulières ; et, du rond-point du sanctuaire, on a formé un joli café appelé la Rotonde.

Collége de Cluny, situé sur la place Sorbonne. Yves de Vergy, abbé de Cluny, l'institua en faveur des jeunes religieux de son ordre qui devaient étudier en philosophie et en théologie. Il fut fondé en 1269. Cette église était remarquable par l'élégance de sa construction. Dans l'intérieur on voyait, au-dessus de la porte, le reniement de saint Pierre, que l'on croyait peint par Valentin : ce tableau, d'un très bel effet, n'avait rien de pieux, et ne rappelait qu'une scène de corps-de-garde.

Devenu propriété nationale, ce collége et son église furent vendus. Le bâtiment de cette dernière ne fut démoli qu'en 1833 ; il servait de magasin à un marchand de papiers. Auparavant le célèbre peintre

David l'avait choisi pour atelier : c'est là qu'une grande partie des habitants de Paris est venue admirer son vaste et poétique tableau de Léonidas, où de jeunes Spartiates se disposent à mourir en défendant le passage des Thermopyles.

Collége de Calvi, ou la petite Sorbonne. Il était voisin du collége de la Sorbonne, dont j'ai déjà parlé, et reconnaissait pour fondateur Robert de Sorbon, parce que la maison qu'il occupait provenait de ses libéralités. On y réunit le collége des Dix-huit, qui suit.

Collége des Dix-huit, situé d'abord près de Notre-Dame. Il fut fondé après l'an 1171, en faveur de dix-huit pauvres écoliers, qui, pour gagner quelque monnaie, se chargeaient de jeter l'eau bénite sur les corps morts de l'Hôtel-Dieu. Ce collége fut ensuite transféré dans l'emplacement du collége de Calvi, et lui fut réuni.

Lorsque le cardinal de Richelieu fit reconstruire et agrandir la Sorbonne, il envahit l'emplacement du collége des Dix-huit : il avait le projet de le rétablir ailleurs ; mais ce projet resta sans exécution.

Collége du Trésorier ou des Trésoriers, situé rue Neuve-de-Richelieu, près de la Sorbonne, nº 6. Il fut fondé, en l'année 1268, par Guillaume de Saône, trésorier de l'église de Rouen, qui constitua une rente de 120 livres 17 sous pour la nourriture et l'entretien de vingt-quatre pauvres écoliers : chacun d'eux devait toucher 3 sous par semaine. Ce collége fut, en 1763, réuni à l'Université. Un hôtel garni, qui porte encore le nom de collége des Trésoriers, indique son emplacement.

Tels furent à Paris les nombreux établissements qui signalèrent le règne de Louis IX, dit saint Louis, et auxquels ce roi eut la plus grande part. Quelques-uns portaient un caractère incontestable d'utilité publique ; mais la plupart étaient essentiellement inutiles ou nuisibles. Les habitants de cette ville, déjà accablés sous le joug des seigneurs ecclésiastiques, épuisés par les curés qui avaient perfectionné l'art de tirer un grand profit de leur ministère, en mettant à contribution presque toutes les circonstances de la vie, devaient-ils encore être surchargés par cette multitude de moines mendiants qui vivaient à leurs dépens ; de ces moines qui, par le scandale de leur conduite, contribuèrent à troubler l'ordre, à maintenir la corruption des mœurs, et peut-être à l'augmenter ?

Saint Louis, dans ces nombreuses fondations de couvents, consulta moins son jugement et sa justice que son aveugle admiration pour tous les ordres monastiques. Ce roi mourut devant Tunis, le 25 août 1270, victime d'un zèle indiscret.

II. Paris sous Philippe III, dit le Hardi.

Philippe III succéda, en 1270, à son père Louis IX. Simple et crédule, il se laissa gouverner par Pierre de La Brosse, barbier ou chirurgien de son père. Philippe avait eu de sa première femme, Isabelle d'Aragon, un fils appelé Louis, qui mourut en 1276. On répandit le bruit que le poison avait causé sa mort, et l'on accusa de ce crime Marie de Brabant, seconde épouse du roi, femme qui aimait et cultivait la poésie ; on en accusa aussi Pierre de La Brosse, chambellan de Philippe le Hardi, lequel, par la faveur dont il jouissait auprès du roi, excita la jalousie et la vengeance des princes et seigneurs, qui saisirent cette occasion pour le perdre. On dit que La Brosse accusa la reine d'être l'auteur de l'empoisonnement, et que les seigneurs en accusèrent La Brosse. Le roi, fort crédule, et d'un esprit faible et borné, aimait son épouse, et aimait aussi La Brosse. Dans sa cruelle incertitude, voulant découvrir l'auteur de cet attentat, il envoya des abbés, des évêques dans le Brabant pour y consulter une béguine ou religieuse de Nivelle, qui avait la réputation d'être prophétesse ou magicienne. On n'obtint par ce moyen rien de positif. Pierre de La Brosse, innocent ou criminel, fut sacrifié : tous les barons se concertèrent pour demander sa mort. Voici le jugement qu'en porte la Chronique de Saint-Magloire :

L'an mil deux cens septante et huit,
S'accordèrent li baron tuit
A Pierre de La Brosse pendre :
Pendu fu sans raençon prendre ;
Contre la volonté le roy.
Fu il pendu, si, com je croy,
Mien encient (dans mon opinion) qu'il fut des fet,
Plus par envie que par fet (1).

Le Chroniqueur parisien pense que La Brosse était innocent, et qu'il mourut victime de la haine des princes, qui ne pouvaient supporter à la cour un riche vilain, comme l'était ce favori.

(1) *Chroniques de Saint-Magloire. Fabliaux de Barbasan*, édition de Méon, tom. II, p. 228.

Il fut pendu, le 30 juin 1278, au gibet de Montfaucon, qu'il avait fait rétablir quelques années auparavant. Les ducs de Bourgogne et de Brabant, Robert, comte d'Artois, assistèrent à son supplice.

Ce roi vivait en moine, comme son père; son juron était par Dieu qui me fit. Il mourut le 3 octobre 1285, en faisant la guerre à Pierre III, roi d'Aragon, excommunié par le pape.

Le règne de Philippe III fut signalé par quelques institutions utiles.

Boucherie de Saint-Germain-des-Prés. Elle fut établie en 1274, par Gérard, abbé de Saint-Germain, qui permit aux bouchers de sa terre d'avoir seize étaux dans le chemin qui conduit de cette abbaye au couvent des frères Mineurs (Cordeliers), à la charge, par ces bouchers, de payer la somme de vingt livres tournois, dont la moitié appartiendrait à l'abbé, et l'autre au prévôt de l'abbaye. Cet établissement s'est à peu près maintenu dans le même lieu, et a donné son nom à la rue dite des Boucheries-Saint-Germain.

Confrérie des Chirurgiens. Jean Pitard, chirurgien de saint Louis, avait proposé à ce roi d'établir une corporation ou confrérie de chirurgiens qui seraient soumis à des règlements propres à prévenir les nombreux abus qui se commettaient dans la pratique de leur art. On ignore les causes qui portèrent ce roi à refuser son consentement et son appui à cette institution; mais on sait que, vers l'an 1278, sous le règne de Philippe le Hardi, elle fut légalement autorisée par ce dernier roi, qui confirma ses règlements. En voici la substance. Cette association portait le nom de Confrérie de Saint-Côme et de Saint-Damien; les confrères étaient tenus, tous les premiers lundis de chaque mois, de visiter les pauvres malades qui se rendaient ou se faisaient transporter à Saint-Côme. Tous les confrères devaient s'assujettir à la théorie, et à la manière d'opérer, ainsi qu'aux maximes établies par le règlement. Cet article, essentiellement nuisible aux progrès de l'art, détermina plusieurs chirurgiens étrangers à déserter Paris. Il n'y resta qu'un nommé Lenfranc, de Milan, qui consentit à se soumettre au règlement.

En 1437, cette confrérie fut agrégée à l'Université; et, en 1561, on lui permit d'avoir un bâtiment, contigu à l'église de Saint-Côme, pour y placer les malades qui, au premier lundi de chaque mois, venaient s'y faire panser.

Les membres de cette confrérie étaient chirurgiens de longue robe, et les barbiers-chirurgiens, établis en communauté sous la direction de Jean Pracontal, premier barbier du roi, étaient chirurgiens de robe courte. Les étudiants de cette dernière classe parvinrent à se faire admettre par la faculté de médecine en qualité d'écoliers de cette faculté. Cette admission fut, au seizième siècle, la source de soixante années de procès entre les chirurgiens de robe longue et les chirurgiens de robe courte. Malgré ces obstacles que, dans ses premiers pas, rencontra l'art chirurgical, il a suivi la marche progressive de toutes les autres connaissances humaines.

Collége d'Harcourt, situé rue de la Harpe, n° 94. Raoul d'Harcourt, docteur en droit et chanoine de l'église de Paris, fonda, en 1280, ce collége pour les pauvres écoliers des diocèses de Coutances, de Bayeux, d'Evreux et de Rouen, diocèses où il avait été revêtu de dignités canoniales. Pour le bâtir, il acheta quelques maisons situées entre l'église de Saint-Côme et la Porte d'Enfer, mais il mourut avant l'achèvement des constructions. Son frère, évêque de Coutances, les fit terminer; aux dons qu'avait faits Raoul, il en ajouta d'autres, et voulut que ce collége fût destiné à vingt-huit pauvres écoliers étudiants aux arts et en philosophie, et à douze théologiens. Il assigna à chacun des premiers trois sous par semaine, et aux seconds cinq sous depuis le jour de Saint-Michel jusqu'à l'octave de Saint-Pierre. Dans la suite, les bourses de ce collége se multiplièrent.

Les bâtiments ont été démolis, et sur leur emplacement on a commencé, en 1814, un vaste édifice, d'abord destiné à un lycée ou collége, puis, en 1815, à une maison de correction pour les jeunes gens; enfin, en 1820, on lui a rendu sa première destination, et il est de nouveau consacré à l'enseignement.

Les travaux de cette construction, suspendus pendant quelques années, reprirent, en 1819, une nouvelle activité, et se continuèrent de manière à faire croire que l'édifice serait bientôt terminé. Il l'a été en 1822, sous la direction de M. Guignet, architecte; ce collége est aujourd'hui en plein exercice.

Université. Ce n'est que sous le règne

de saint Louis qu'on voit, pour la première fois, la corporation des écoles de Paris prendre et recevoir le titre d'Université, mot qui signifiait l'universalité des sciences enseignées dans ces écoles. Depuis longtemps on divisait la totalité de ces sciences en deux parties : le *trivium* et le *quadrivium*. Le *trivium*, fort anciennement connu, puisqu'on en trouve des traces au septième siècle, comprenait la grammaire, la logique ou dialectique, et la rhétorique ; le *quadrivium*, expression aussi fort ancienne, employée même par Boëce, signifiait la réunion de ces quatre sciences ou arts : l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique. S'il arrivait qu'un homme possédât le *trivium* et le *quadrivium*, il était considéré comme ayant atteint le suprême degré du savoir. Le plus grand éloge qu'on ait cru faire d'Abeilard fut de lui attribuer la connaissance parfaite du *trivium* et du *quadrivium*. On sait que de chacune des sciences comprises sous ces deux mots, les savants des douzième et treizième siècles ne possédaient que les éléments; que leurs connaissances très bornées étaient souvent dégradées par des erreurs, des absurdités et de la magie.

Lorsqu'on eut, vers le milieu du treizième siècle, commencé à faire un plus fréquent emploi de la langue vulgaire dans les ouvrages agréables ou instructifs, on abandonna ces mots de *trivium* et de *quadrivium*, pour leur substituer ceux de *clergie* ou des *sept arts libéraux*.

Jean de Hauteville classe ces sept arts dans l'ordre suivant : l'astronomie, la musique, la géométrie, la rhétorique, la logique, la physique, la grammaire.

Gautier de Metz a composé, en 1245, un livre dans lequel se trouve un article intitulé : *Comment clergie vint en Franche*, et un autre article sur les sept arts, qui sont les mêmes que ceux du *trivium* et du *quadrivium;* mais ces arts ou sciences ne s'y trouvent pas entièrement rangés dans le même ordre : il place au dernier rang l'astronomie :

La septième est astronomie,
Ki est fins de toute clergie.

Quant à la musique, il la considère comme se composant de l'arithmétique. Il y joint la médecine ; mais il déclare que cette dernière science ne fait point partie des arts libéraux, et il en donne une assez mauvaise raison. C'est un métier, dit-il, qui consiste uniquement à guérir les maladies, et à préserver l'homme des maux qui peuvent le tourmenter pendant sa vie. La médecine n'est utile qu'au corps, et les arts qui servent à l'âme sont les seuls qui méritent le titre de libéraux (1).

Dans le manuscrit de Gautier de Metz, au-dessous de son passage sur la musique est une miniature qui représente le maître, tenant de chaque main un marteau, dont il se sert pour frapper quatre cloches de diverse grosseur, rangées parallèlement devant lui ; on voit auprès une harpe et un violon.

J'ai déjà, dans les précédents articles sur les écoles de Paris, annoncé qu'on employait, comme un puissant moyen d'enseignement, les mauvais traitements, les coups de fouet ou de verges. Les professeurs, en effet, se conduisaient avec cruauté envers leurs disciples ; on en voit ici une preuve. Au-dessous de l'article Grammaire, dans le manuscrit de Gautier de Metz, est une miniature représentant le maître, la tête nue et tonsurée comme celle d'un prêtre, assis et vêtu d'une robe et d'un capuchon bleus. Sa main levée est armée d'une poignée de verges, et semble en menacer une troupe d'enfants, dont chacun tient un livre ; ces enfants sont nus depuis la tête jusqu'à la ceinture, afin que les coups de verges, portant sur la peau, soient plus douloureux.

Le même auteur nous apprend ainsi comment *clergie* vint en France :

Clergie regne ore à Paris,
Ensi com elle fu jadis
Athenes qui siet en Grece,
Une cité de grant noblece.

C'est-à-dire qu'à Paris l'enseignement florissait, au treizième siècle, avec autant d'éclat qu'autrefois il avait fleuri dans la ville d'Athènes. C'était certainement faire

(1) Elle n'est mie del nombre
Des sept ars de philosophie ;
Ains est un mestier qui s'alie
A cors d'ome, de mal sever
Et de maladie garder.
Tant comme il se maintient en vie,
Et por che liberaus n'est mie ;
Car elle sert d'elle cors gairir,
Qu'aucune fois paroit périr,
Et nule riens liberaus n'est,
Et par che science qui sert
A cors humain franchise pert;
Mais celles qui à l'âme servent
Liberal nom au mont deservent.

(*Dissertations de l'abbé Lebeuf*, t. II, p. 333.)

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

beaucoup d'honneur à l'Université de Paris (1).

Gautier de Coinsy, dans un poème sur sainte Léocade, se plaint de la décadence des écoles de Paris, et l'attribue aux évêques et au clergé, qui, au lieu d'encourager, de stimuler les étudiants, en leur donnant quelques bénéfices, préféraient en gratifier leurs parents et leurs amis, *qui deviennent*, dit-il, *chanoines avant de savoir lire*, et sur lesquels on accumule les prébendes ; tandis que les pauvres

(1) Cette comparaison des écoles d'Athènes à celles de l'Université de Paris a fait naître l'étrange opinion de ceux qui ont appris que cette université avait été transférée d'Athènes à Rome, et de Rome à Paris.

On lit, dans les *Annales de saint Louis*



Saint-Nicolas-des-Champs.

(p. 169), que l'Université « était venue de Grece à Romme, et de Romme en France, avec le titre de chevalerie... » Et plus bas : « L'estude des lettres et de philosofie, qui vint premièrement de Grecé à Romme, et de Romme en France, avec le titre de chevalerie, en sivant sain Denis, qui prescha la foi en France, etc. »

Ecoutons les *Chroniques de France* : « Le clergie, dans l'ancien temps, demoura à Athènes, et chevalerie en Grece ; après s'en partit et alla à Romme ; et tantost le clergie, par l'orgueil des Rommains, s'en partit de Romme, et s'en vint en France, et tantost chevalerie après. » (*Chroniques de France*, vol. 2, fol. 55.)

Dans un procès que l'Université soutint en 1469, contre les habitants de Bourges, les professeurs de Paris dirent dans leur plaidoyer que « ladite Université de Paris fut anciennement à Athènes, de là vint à Rome, et, du temps de Charlemagne, lui fut donnée ; il la fit venir, et la doua de beaux privilèges. » (*Registres du parlement de Paris*, au 4 janvier 1469, 1470.) Nicolas Gilles, qui écrivait sous Charles VIII, dit, dans ses *Chroniques*, p. 63, que l'empereur Charlemagne « translata l'Université qui était à Rome, laquelle par avant y avait été translatée d'Athènes, et la fit venir à Paris. »

Ces hommes ont confondu les modèles qui nous viennent effectivement de la Grèce et

clercs, fatigués par l'étude et la misère, comme le prouve assez leur face pâle et blême, ne trouvent personne qui les protége (1).

« Et, s'ils se présentent à leur évêque, « ils en sont reçus très durement. Qui es- « tu? je ne te connais pas, leur dit-il : « aussi les clercs quittent Paris pour aller « à Bologne, où l'on devient habile dans « l'art de tromper. Si Paris y perd, si cette « ville diminue de population, c'est l'évê- « que qui en est cause; car on n'obtien- « drait rien de lui, à moins qu'on ne soit « de sa famille, qu'on ne lui donne de l'ar- « gent, ou qu'on ne soit un grand hypo- « crite (2). »

Philippe-Auguste avait accordé aux écoles de Paris des priviléges qui n'étaient point calculés d'après la faiblesse des instructions existantes. Leur étendue, disproportionnée à ces institutions, devait être funeste à la tranquillité publique : elle le fut éminemment.

En 1163, les écoliers eurent une vive querelle contre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; en 1192, ils en eurent une autre contre les habitants de ce bourg; en 1200, ils livrèrent bataille à une partie des habitants de Paris; en 1229, nouvelles scènes scandaleuses, dont voici quelques détails.

Des écoliers vont au faubourg Saint-Marceau; après avoir joué, ils entrent dans un cabaret, y disputent ensuite sur le prix du vin qu'ils ont bu, injurient et frappent violemment le cabaretier. Les voisins viennent à son secours, dégagent celui-ci des mains de ses agresseurs, et mettent en fuite les écoliers, dont plusieurs furent battus et même blessés. Le lendemain ces étudiants, irrités, pensent à la vengeance, s'attroupent, s'arment de bâtons, vont au faubourg Saint-Marceau, dévastent entièrement la maison du cabaretier, brisent ses meubles et répandent tout son vin; puis, comme des furieux, parcourent les rues, frappant, blessant, tuant même tous ceux qu'ils rencontrent, sans distinction, ni d'âge ni de sexe.

Le prévôt de Paris, averti, vient avec ses archers, longtemps après le délit, pour arrêter les coupables. Il trouve des écoliers qui jouent; il fond sur eux avec sa troupe. Les écoliers résistent, et plusieurs d'entre eux sont dépouillés, blessés, et quelques-uns tués.

L'Université alors suspendit ses exercices ordinaires, demanda réparation, ne l'obtint point, et cessa entièrement les cours d'études. Les professeurs et écoliers sortirent de Paris, et se dispersèrent en divers pays. Deux années s'écoulèrent, et ce ne fut qu'en 1231 que cette corporation fut rétablie dans sa précédente activité. Pendant cet intervalle de temps, les droits, les priviléges de l'Université furent en proie à l'avidité de ses ennemis : l'évêque de Paris, les jacobins de cette ville, l'archevêque de Sens, le roi même aggravèrent ses malheurs en se partageant ses dépouilles. L'Université dut sentir la vérité de ce proverbe vulgaire : Qui quitte la partie la perd.

En 1251, quelques désordres violents avaient eu lieu dans Paris entre les écoliers de l'Université et les bourgeois de Paris; mais on en ignore les détails. On sait seulement que la reine, mère de saint Louis, fit prêter serment aux étudiants et professeurs, ainsi qu'aux bourgeois, de vivre en paix entre eux, et de dénoncer secrètement ceux qui commettraient des désordres.

En 1252, quatre écoliers clercs et un laïque leur serviteur furent, pendant la nuit, arrêtés dans les rues de Paris par les archers du prévôt. Sans doute ils commirent quelques délits, et opposèrent de la résistance, puisqu'ils furent dépouillés, battus, et mis en prison : un d'eux y perdit la vie. Le lendemain on fit relâcher ces prisonniers. L'Université ne fut point satisfaite : elle demanda une plus ample réparation, et fit fermer les écoles. Tout

de Rome avec les méthodes et les institutions qui se sont formées dans notre pays. Au surplus, on voit ici un exemple de la manière dont les erreurs naissent et se propagent, un exemple de la crasse ignorance des hommes les plus savants de ce bon vieux temps.

(1) Jean de Hauteville, dans son *Architrenius*, lib. 5, cap. 1, intitulé *de Miseriis scholasticorum*, fait un tableau épouvantable, sans doute exagéré, de la misère et des supplices qu'enduraient les écoliers; les pauvres étaient les plus maltraités par les maîtres. Il les peint comme des êtres torturés, mourant de faim, dont le visage pâle, livide, décharné, présente l'image de la mort, ayant les cheveux en désordre, le corps dans une extrême malpropreté, couchant sur la paille, etc.

(2) *Fabliaux de Barbasan*, édition de Méon, 1808, t. I, p. 304 et suiv.

exercice fut suspendu, pendant sept semaines, jusqu'à ce qu'Alphonse, frère de saint Louis, eût fait condamner ceux dont l'Université avait à se plaindre, les uns au bannissement, les autres au supplice de la potence.

Cette affaire fut suivie d'une autre plus grave qui s'éleva entre l'Université et les jacobins, et dont le récit serait trop long. Je me bornerai à dire que le pape Alexandre IV s'en mêla, suspendit tous les membres de l'Université de leurs fonctions; qu'il donna, en faveur des moines mendiants, plus de quarante bulles, qui n'éteignirent point le feu des dissensions; qu'il s'ensuivit des actes de perfidie et de violence, et que tous les ordres mendiants de Paris prirent ensuite parti contre l'Université. Des priviléges envahis, réduits, des priviléges en guerre contre d'autres priviléges, la désertion des écoles, des accusations réciproques d'hérésie, des conflits de juridiction, et des reproches vifs contre la conduite des ordres mendiants, furent les aliments et les effets d'une querelle qui dura près de sept ans. Commencée en 1252, elle ne fut terminée qu'au mois de février 1260 (1). Au milieu de tant de passions, des manœuvres sourdes et des violences éclatantes qui signalèrent cette longue querelle, un seul homme montra un caractère digne de figurer honorablement dans l'histoire, c'est Guillaume de Saint-Amour. En défendant la cause de l'Université, il arracha le voile d'hypocrisie qui couvrait la conduite des moines mendiants. Son ouvrage intitulé: *des Périls des derniers temps*, fut condamné et brûlé par l'ordre du pape. Fort des vérités qu'il avait proclamées, il demeura insensible aux persécutions de la cour de Rome, et aux récompenses qu'elle distribuait à ceux qui servaient ses projets d'usurpation.

Le caractère turbulent des écoliers, toujours autorisé par des priviléges encore trop étendus, quoique depuis peu de temps restreints, se manifesta souvent avec un éclat funeste à la morale et à la tranquillité publique.

Un règlement que fit à Paris, au mois de décembre 1275, Simon de Brie, légat du saint-siége, porte que les écoliers, au lieu de célébrer les fêtes de l'Eglise par des exercices de piété, s'adonnaient aux excès du vin et à toutes sortes de dissolutions; qu'ils prenaient les armes, et couraient par troupes dans les rues de la ville pendant la nuit, troublaient le repos des habitants, et s'exposaient eux-mêmes à plusieurs dangers. Il ajoute qu'il se trouvait des écoliers qui poussaient l'impiété jusqu'à jouer aux dés sur les autels, en blasphémant le nom de Dieu (1).

En 1278, nouveaux désordres, fruits amers des priviléges de l'Université. Gérard de Moret, abbé de Saint-Germain-des-Prés, pour se mettre en garde contre les atteintes des écoliers, qui allaient, comme je l'ai dit ailleurs, se promener au Pré-aux-Clercs, fit bâtir quelques murailles sur le chemin qui conduisait à ce pré. Les écoliers trouvèrent que la construction de ces murailles rétrécissait leur chemin ordinaire; ils les démolirent. L'abbé, irrité, fait sonner le tocsin, et les domestiques de l'abbaye, ainsi que tous les habitants du bourg de Saint-Germain, s'assemblent, prennent les armes, et fondent sur les démolisseurs. L'abbé et les moines exhortaient à la vengeance leurs sujets armés, en leur criant : Tue, tue. Parmi les écoliers, plusieurs furent pris et conduits dans les prisons de l'abbaye; d'autres furent blessés mortellement, ou estropiés pour la vie. L'Université déclara que si elle n'obtenait pas, dans l'espace de quinze jours, une réparation éclatante, elle suspendrait tous ses exercices. L'abbé, les religieux de Saint-Germain-des-Prés, et leur prévôt, furent condamnés à différentes peines.

Plusieurs autres querelles, plusieurs autres scènes de cette nature se manifestèrent entre l'Université et diverses corporations ou autorités de Paris; mais elles sortent des limites de la période qui nous occupe.

Il est triste, au lieu de progrès dans les sciences, de n'avoir, à l'égard de ce corps enseignant, à raconter que des erreurs, des disputes et des combats. On voit que, par la faute de Philippe-Auguste, l'Université devint une puissance redoutable au public et aux autres corporations, redoutable même aux rois.

FOIRE DU LENDIT. Une foire, appelée Lendit, se tenait chaque année, en juin, le mercredi avant la fête de Saint-Barnabé,

(1) *Voyez*, sur toutes ces querelles et ces violences, l'*Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 341, 358.

(1) Ce dernier reproche rappelle une des scènes de la fête des fous. *Voyez* ci-dessus.

et les jours suivants, près du village de la Chapelle et Saint-Denis, dans un lieu appelé le Champ-du-Lendit (1). Le lieu de réunion était désigné par un arbre appelé l'orme du Lendit.

On en ignore l'origine, mais on la fait remonter au temps du roi Dagobert, qui, en effet, établit une foire en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, dont il a été parlé ci-dessus, foire qui a pu être transférée dans la plaine de Saint-Denis.

En 1215, Philippe-Auguste fit un règlement pour les places que chaque espèce de marchands devait y occuper. L'abbé de Saint-Denis, qui percevait des droits considérables sur les marchandises, y avait un logement, et y jugeait les différends survenus entre les marchands. L'évêque de Paris, avec grande solennité et grand nombre de reliques, ouvrait la foire, et donnait une bénédiction qui lui était payée à raison de dix livres parisis. Ce droit de bénédiction, et les dix livres, somme considérable alors, qui en étaient le prix, devinrent le sujet de longues et vives querelles entre l'évêque et l'abbé.

Les écoliers de Paris se rendaient à cette foire avec leurs professeurs, et y causaient mille désordres.

La foire du Lendit, au treizième siècle, a inspiré la verve d'un rimeur, qui en a fait une description ; en voici quelques passages : Les marchandises qu'on y apportait consistaient en tapisseries, en merceries, en parchemins, en vieux habits, en lingerie et en pelleteries : on y vendait aussi de la tiretaine, étoffe destinée aux pauvres gens ; des cuirs, des chaudrons, des souliers, des instruments aratoires, des coffres, du chanvre, des ustensiles de ménage en étain ; et il s'y trouvait des changeurs, des orfévres, des marchands de draps, des épiciers, des regrattiers, des taverniers, des marchands de bière et de vin.

Et ceux qui vendent des chevaux,
Ronsins, palefrois et destriers,
Les meilleurs que l'on peu trouver,
Juments, poulains et palefrois,
Tels comme por contes et por roys.

Le poète parle même des femmes publiques qui suivaient les foires.

Je n'i doi mie oublier
Les belles dames que Dieu saut (sauve)
Qui demeurent en pipensaut (1).

En 1336, cette foire et les marchandises qu'elle contenait devinrent la proie des flammes : c'était grande pitié à voir, disent les *Chroniques de France;* plusieurs marchands qui étaient riches se retirèrent pauvres.

Les désordres résultant des guerres civiles sous Charles VII ne permirent pas aux marchands de se rendre à cette foire ; elle fut interrompue dès 1426, et reprise en 1443. Il s'éleva, en cette dernière année, un violent débat entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis sur la question, anciennement agitée, de savoir si ce serait l'évêque ou l'abbé qui ferait la bénédiction de la foire ; la somme de dix livres revenant au bénisseur animait la querelle. L'abbé disait : La foire se tient dans ma seigneurie, je la bénirai. L'évêque soutenait que, depuis plus de trois cents ans, ses prédécesseurs évêques ayant bénit la foire, il la bénirait. L'abbé fit aussitôt publier, par ses officiers, défense, sous peines graves, à qui que ce soit de bénir la foire ; alors l'évêque se retira furtivement à une extrémité du champ de foire, et la fit bénir par maître Jean de Lolive, maître en théologie (2). On ne dit pas qui des deux contendants obtint le prix de la bénédiction.

Cette foire, en 1444, fut transférée dans le bourg de Saint-Denis.

III. État physique de Paris.

Pendant cette période, Paris éprouva peu de changements. L'enceinte de Philippe-Auguste contenait plusieurs champs cultivés, des places vides, qui furent en partie remplies par les douze monastères que fonda saint Louis, et par neuf colléges qui furent établis sous son règne et sous celui de son successeur, par quelques églises paroissiales fondées, et par des chapelles érigées en paroisses.

Un débordement de la Seine, en janvier 1280 (1281), détruisit tous les ponts

(1) Ce nom dérive du mot *indictum*, par lequel on désignait plusieurs foires. Voyez le *Glossaire de Ducange* à ce mot.

(1) Je n'ai jamais pu découvrir le lieu que ce nom désigne ; peut-être est-ce *pissesoc*, ou *pissecho* ou *piscop*, près du village de Saint-Brice. (*Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. XV, p. 114.)

(2) *Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, p. 196.

de Paris, comme on le voit dans la *Chronique de Saint-Magloire :*

L'an mil deux cents et quatre vins
Rompirent li pont de Paris,
Pour Sainne qui crût à outrage,
Et fist en main leu grand domage (1).

Les portes de Paris, envahies par les eaux, rendirent cette ville inaccessible. La grande arche et plusieurs autres parties du Petit-Pont furent emportées. Le Grand-Pont eut six grandes arches détruites. Ces ponts ruinés étaient en bois ; dans la suite on les rétablit en pierre ; mais n'étant pas assez élevés, ils furent, seize ans après, renversés par les eaux (2).

IV. État civil de Paris.

Saint Louis fit plusieurs lois relatives aux mœurs de Paris ; il en sera fait mention dans la section suivante.

En 1257, il rendit une ordonnance contre les guerres privées que se faisaient les seigneurs, et contre les incendies, principaux exploits de ces guerriers. En 1260, il en rendit une autre qui prohibe les duels en matière judiciaire, et leur substitue la preuve par témoins ; mais ce roi, dans ces ordonnances, ne consulta ni la faiblesse de son autorité, ni la force de l'habitude et de l'intérêt personnel qu'il avait à combattre : il eut le mérite de l'intention, et non la satisfaction du succès. Ces lois ne furent point exécutées, et il s'attira les injures des seigneurs laïques et ecclésiastiques, qui le traitèrent d'imbécile, de bigot, de papelard, de béguin, de tyran, de parjure, etc. (3).

Il arriva au roi saint Louis ce qui est arrivé depuis à tous ceux qui ont attaqué les vices de la barbarie et tenté d'améliorer l'état social : il eut le sort de tous les novateurs bienfaisants.

Le motif de cette grande colère était la crainte qu'avaient les seigneurs de perdre les amendes qu'ils percevaient sur les vaincus, amendes qui consistaient en soixante sous si ce malheureux était roturier, et en soixante livres s'il était noble (1).

« L'évêque de Paris, dit Savaron, levait « des amendes des duels et des cours dans « ses justices ; l'abbé de Saint-Denis avait « celles du duel... L'historien (*les Grandes Chroniques*) remarque la prière que « ce juste roi fit à l'évêque de Paris : Si « vous prie, dit le roi, sire évêque, que « vous corrigiez ceste mauvaise coustume « en vostre terre ; et l'évêque répondit « qu'il se conseillerait à son chapitre, et, « quand il se fust conseillé à son chapitre, « il n'en fist néant (rien) pour la convoitise des amendes (2). »

Les abbés de Saint-Martin-des-Champs, de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, ne durent pas se montrer plus raisonnables ni plus désintéressés que l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Paris. On sait qu'ils ont conservé, longtemps après saint Louis, leur champ-clos destiné aux plaidoiries à coups d'épée, à coups de bâton.

En 1270, saint Louis rédigea ou fit rédiger, pour la première fois, depuis le commencement de la troisième race, un Code de lois, appelé *les Etablissements-le-Roi*, où il pose des règles sur les transactions particulières, sur l'état des personnes, les priviléges des unes, la servitude des autres, et sur les procédures juridiques. Que de désordres, de confusions et d'iniquités nous sont révélés dans ce Code ! Le législateur, en essayant de guérir l'ulcère politique, nous en découvre toute la profondeur, toutes les affreuses circonstances. On voit que, plus timide, ou connaissant mieux qu'en 1260 la gravité du mal, il renonce au projet d'y remédier entièrement, et se borne à le diminuer. Il n'ose plus, comme il l'avait fait par son ordonnance de 1260, prohiber entièrement les duels judiciaires ; il restreint seulement les cas où ils pourront être prescrits. C'est tout ce que les circonstances

(1) *Fabliaux de Barbasan*, édition de Méon, tom. II, p. 229.

(2) Pour conserver ce Grand-Pont, on crut nécessaire d'en séparer les moulins flottants qui s'y trouvaient attachés. Ces moulins appartenaient aux églises de Saint-Merri et de Sainte-Opportune : le chapitre de Notre-Dame, en sa qualité de patron de ces deux églises, pour punir les auteurs de cette séparation nécessaire, suspendit l'office divin. (*Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 467.)

(3) *Traité contre les duels*, avec les ordonnances et arrêts du roi saint Louis, par Jean Savaron, p. 14, 15 et suiv.

(1) *Beaumanoir*, Pratique, chap. 61, p. 309.

(2) *Traité des duels*, par Jean Savaron, p. 14 et suiv.

lui permettaient de faire. Dans son chapitre II du livre Ier, il prohibe l'usage des batailles ou duels judiciaires dans ses domaines, dont l'étendue était bien moindre que celle de la région aujourd'hui nommée la France. Il substitue à ces duels la preuve par témoins; mais, dans plusieurs chapitres suivants, il les autorise, il consacre même par une loi une coutume que, si l'on excepte la loi du roi des Bourguignons, aucune loi écrite avant lui n'avait établie.

Si un homme en a tué un autre dans une mêlée, et que le meurtrier déclare que le mort avait consenti à se battre avec lui, alors le meurtrier sera admis à combattre un des parents du mort; et, si l'un d'eux était âgé de soixante ans, il pourrait se faire remplacer par un champion. Cet article se termine ainsi : « Et cil qui serait vaincu, si serait pendu (1). »

Si un gentilhomme se plaint des injustices de son seigneur, il peut se battre contre lui. Si le plaignant est vaincu, il perd son fief (2).

Si un roturier accuse un chevalier d'avoir commis un meurtre, ou d'avoir volé sur un chemin, crime très fréquent alors, saint Louis permet le duel entre l'accusateur et l'accusé; mais celui-ci, étant gentilhomme, doit combattre à cheval, tandis que son adversaire ne se défendra qu'à pied. Si le gentilhomme est accusateur, il doit se battre à pied. Cet article est terminé par ces mots : « Et cil qui serait vaincu, se ait pendu (3). »

On trouve plusieurs exemples du maintien de cet usage barbare dans les Etablissements de saint Louis, et même quelques contradictions, notamment entre les chapitres II et LXXXII du livre Ier, qu'on ne peut expliquer qu'en disant que ce roi a soumis les pays de son domaine à des lois différentes de celles des pays qui n'en étaient pas.

Ceux qui ont écrit que saint Louis abolit les duels judiciaires n'ont lu des *Etablissements* que les premiers chapitres; de plus, on sait qu'il y a loin d'une loi promulguée à une loi exécutée, surtout dans ces temps où la barbarie s'était pour ainsi dire cramponnée à la routine et à l'intérêt des classes les plus puissantes de la société, celles des prêtres et des nobles. Les duels judiciaires continuèrent à être en usage pendant plus de deux siècles après ce règne.

Ainsi cette coutume brutale, introduite par les Francs dans la Gaule, ne fut point abolie par Louis IX, comme le disent ses nombreux panégyristes; mais ce roi eut l'intention de l'abolir; le premier, il attaqua courageusement une coutume établie par ses barbares aïeux, coutume exécrable qui rabaissait l'homme au rang des animaux; il eut la gloire de donner l'initiative d'une restauration sociale qui fut dans la suite sanctionnée par la raison et l'équité.

Saint Louis abolit le droit de chevestrage qui se percevait sur les bateaux amenés par eau dans Paris, et attachés sur la rive par la chevestre, qui signifie corde.

Il réforma la prévôté de Paris, fonction qui se vendait à l'enchère, et qui était remplie par deux bourgeois de Paris lorsqu'un seul n'était pas assez riche pour y mettre le prix. Cette prévôté consistait, comme la plupart des autres magistratures féodales, dans l'exercice de droits arbitraires et très onéreux pour le peuple, bien plus que dans des devoirs à remplir envers lui. Ce roi nomma Etienne Boileau prévôt de Paris, et lui assigna des gages. Ce prévôt mit du zèle dans l'exercice de cette fonction; il divisa les marchands et les artisans en différents corps, sous le titre de confréries; fit des règlements de police sur ces diverses associations, règlements qui sont conservés manuscrits dans la chambre des comptes, et aujourd'hui dans les archives nationales : ils portent le titre de *premier Livre des mestiers*.

Quoiqu'il existât soixante sergents, moitié à pied, moitié à cheval, commandés par un chevalier du Guet, pour faire la police pendant la nuit, cette police était négligée et insuffisante : chaque nuit se manifestaient des incendies, des vols, des violences, des enlèvements de femmes et autres excès. Paris et ses dehors étaient, dit Joinville, remplis de malfaiteurs et de voleurs. Les Parisiens, en danger, demandèrent au roi la permission de faire eux-mêmes le guet pendant la nuit : il le leur permit en 1254; et cette garde fut nommée le Guet des métiers ou des bourgeois.

On attribue à saint Louis, mais le fait

(1) *Etablissements de saint Louis*, liv. 1, chap. 27.

(2) *Etablissements*, liv. 1, chap. 81.

(3) *Etablissements de saint Louis*, liv. 1, ch. 82. *Voyez* aussi l. 2, ch. 29.

n'est pas certain, trois règlements relatifs à la vente du poisson de mer et d'eau douce, amené aux halles de Paris. On voit, dans leurs articles, qu'il fallait acheter du roi le droit de vendre ces poissons, et qu'il existait des prud'hommes ou jurés des halles, qui y maintenaient la police, et percevaient les amendes nombreuses que pouvaient encourir les marchands en gros et en détail. Ces prud'hommes étaient à la nomination du cuisinier du roi. Ceux qui apportaient du poisson payaient le droit de tonlieu, c'est-à-dire le droit que le roi percevait sur toutes les marchandises du marché; ils payaient en outre le droit de vendre, le droit de congé et le droit de halage, et puis le droit qui revenait aux prud'hommes.

Le poisson de mer apporté à Paris était le hareng, la raie, la plie, le gournal, la morue, etc.

Le cuisinier du roi obligeait les prud'hommes qu'il avait nommés à jurer sur les saints de choisir le poisson dont le roi, la reine et ses enfants avaient besoin, et d'en fixer le prix en conscience; et, pour ce service, ils étaient exempts du guet. Nul ne doit, portent ces règlements, étaler le poisson d'eau douce qu'à la porte du Grand-Pont, aux Pierres-le-Roi et aux Pierres-aux-Poissonniers, qui sont en ce même lieu.

Philippe III, dit le Hardi, avait fait, en 1278, construire une partie des halles le long du mur du cimetière des Innocents; il y plaça de pauvres femmes et des misérables personnes pour y vendre de petits souliers, de la friperie et des cuirs (1).

Saint Louis exerça contre les juifs des rigueurs inspirées par l'intolérance et le fanatisme. Jamais, disaient ces étrangers, ils n'avaient, sous les règnes précédents, éprouvé une si rigoureuse persécution. En l'an 1230, ce roi leur défend l'usure, et accorde à leurs débiteurs trois ans pour s'acquitter envers eux (2).

En 1234, une ordonnance du même roi déclare les débiteurs des juifs quittes envers eux d'un tiers de leurs dettes : il ôte aux juifs la faculté de poursuivre ces débiteurs, et leur défend de les faire emprisonner ou de faire vendre leurs biens (3). Certes, voilà bien des actes de persécution.

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. V, p. 106.
(2) *Ordonnances*, t. I, p. 53.
(3) *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 54.

A force d'argent, il parvint à opérer de prétendues conversions parmi les juifs; il en fit baptiser quelques-uns, auxquels il donna des pensions; il défendit aux autres de blasphémer, de se servir de caractères magiques ou autres sortiléges; il ordonna que tous les livres israélites, et notamment leur *Talmud*, fussent livrés aux flammes, et que, si quelques juifs refusaient d'obéir, ils seraient punis très rigoureusement.

Il les diffama, en les obligeant de porter sur leurs habits deux marques de drap rouge, en forme de roue, l'une devant et l'autre derrière, pour qu'ils fussent distingués des chrétiens. Enfin, on voit, par une ordonnance de l'an 1257, qu'il les fit chasser de ses Etats, et qu'il fit vendre leurs biens. Son fils les rappela, et leur rendit leurs synagogues et leur cimetière; mais on ne voit pas que ce roi leur ait restitué les biens dont son père s'était emparé (1).

Les juifs se livraient à l'usure; mais ils faisaient aussi le commerce, qui dut beaucoup souffrir de ces diverses vexations.

L'usage fort ancien, qui s'est constamment maintenu et qui se maintient encore, de prendre Dieu ou quelques objets sacrés à témoin pour affirmer un fait, parut aux yeux de saint Louis un très grand crime. Tous les rois ses prédécesseurs avaient adopté un juron : lui-même jurait par les saints de céans; mais, s'étant défait de cette habitude, il voulut que chacun l'imitât. Il punissait très rigoureusement les jureurs et blasphémateurs, qui, pour la plupart, l'étaient sans réflexion et sans intention de blasphémer. Dans son ordonnance, il leur inflige des amendes excessives, la prison au pain et à l'eau, le fouet, le supplice de l'échelle, etc. Ces peines sont graduées suivant la gravité du jurement ou l'âge de celui qui l'a proféré : il condamne à une amende ceux qui, ayant entendu jurer, ne dénoncent pas le jureur. Il récompense les dénonciateurs et même ceux qui dénoncent les juges trop indulgents pour ce délit (2); il encourage la délation, il établit l'espionnage.

Joinville dit qu'un orfévre, accusé d'avoir juré, fut, par ordre du roi, attaché

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 83 et 294.
(2) *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 99 et suiv.

presque nu à l'échelle, ayant autour du cou les boyaux et la fressure d'un porc, en si grande foison, dit-il, qu'elle lui venait jusqu'au nez. J'ai ouï dire, ajoute-t-il, qu'il fit cuire le nez et les lèvres à un bourgeois de Paris.

Les Annales de Guillaume de Nangis, et la Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite, s'accordent à dire que ce roi faisait marquer au front, brûler les lèvres, percer la langue aux jureurs avec un fer ardent. Il avait fait fabriquer pour ce supplice une plaque de fer ronde, munie d'une baguette au milieu, qu'il faisait appliquer toute rouge sur les lèvres du patient, attaché à l'échelle, et qui avait autour du cou des boyaux de bête pleins d'ordures ; il leur faisait cuire les lèvres.

Ceux de son conseil et ses barons intercédèrent pour un coupable distingué : le saint roi se montra inflexible ; il ordonna que le fer tout rouge de chaleur fût appliqué sur la bouche de celui qui avait juré (1).

Le même auteur ajoute qu'à la vue d'un tel supplice un grand nombre de personnes murmurèrent et maudirent le roi (2).

Le pape Clément IV adressa, en 1268, une bulle à ce roi de France, dont l'objet était de l'exhorter à mettre moins de rigueur dans ces châtiments ; et ce fut en conséquence de cette exhortation que saint Louis publia une ordonnance qui règle et modifie les peines contre les jureurs. Ces châtiments furent remplacés par des amendes très fortes, la prison au pain et à l'eau, le fouet, etc.

Des impôts excessifs, perçus arbitrairement par les officiers du roi, par ceux de l'évêque et par les autres seigneurs ecclésiastiques ; les péages sur les routes, à l'entrée de la ville ; un grand nombre d'exactions qu'on exerçait dans les marchés ; les contributions levées par les prêtres sur presque toutes les actions de la vie humaine, etc., excluaient toute apparence de liberté commerciale et de liberté civile. Saint Louis porta quelques adoucissements à la rigueur de cet état de choses, et régularisa un peu la répartition des impôts, sans les diminuer. Il ne suffisait pas de poser quelques digues au torrent de la féodalité ; il aurait fallu en tarir la source ; il aurait fallu arracher l'arbre vénéneux au lieu d'en détacher les fruits les plus amers, au lieu d'en émonder quelques branches qui devaient repousser. Ce roi n'avait pas assez de génie pour concevoir un tel projet, ni assez de force pour l'exécuter. Il crut trouver le remède dans l'établissement d'un grand nombre de monastères. Ce remède, loin d'atténuer le mal, ne fit que l'accroître : cette milice du pape multiplia les hommes oisifs et inutiles, et chargea le public des frais de leur nourriture. Malgré ces fautes, on doit de la reconnaissance à ce roi, qui, le premier de la troisième race, eut le dessein formel d'améliorer le sort de ses sujets.

La féodalité, pendant cette période, perdit à Paris plusieurs de ses victimes, qui furent affranchies du joug de la servitude.

En l'an 1238, le doyen et les chanoines de Saint-Marcel avaient des serfs et main-mortables dans le bourg de ce nom, dans les villages de Vitry, d'Ivry, de Laï, de *Theodosium* (Thiais) ; ils en affranchirent, par un seul acte, plus de cent cinquante, leurs femmes, leurs enfants et leur postérité. « Nous les quittons, absolvons entièrement et émancipons pour « toujours du joug de la servitude, auquel « ils étaient soumis par nous et par notre « Eglise, ne voulant exiger d'eux aucune « espèce de servitude, ni même de celle « qu'on appelle vulgairement main-morte ; « excepté néanmoins nos droits et ceux de « notre Eglise, nos droits sur les hôtes et « habitants de ces villages, nos censives, « nos dîmes et nos autres rentes (1). »

Dans cet acte de manumission on ne trouve rien qui indique si cette concession a été faite gratuitement ou à prix d'argent.

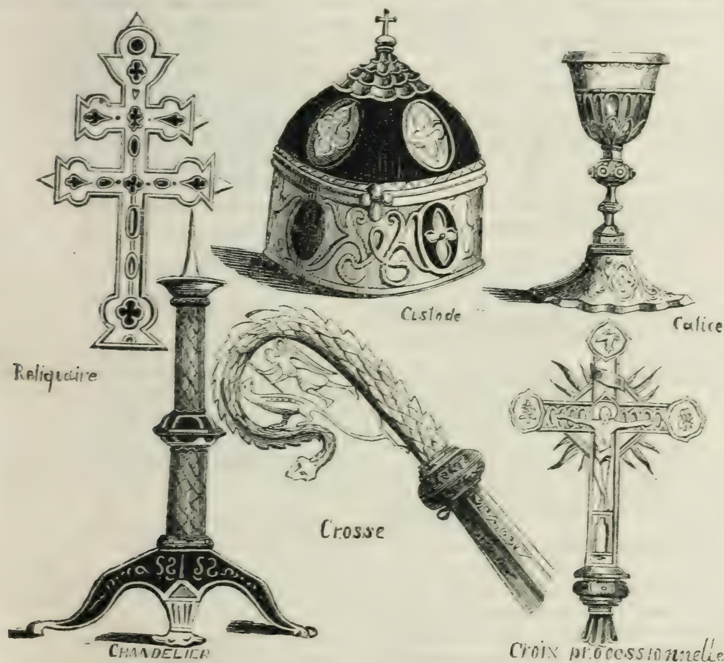
En 1250, Thomas, abbé de Saint-Germain-des-Prés, accorda aussi la liberté

(1) *Histoire, annales, vie de saint Louis*, édit. de 1761, p. 144, 233, 234, 236, 306, 386. — *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 99 et les notes.

(2) Les malédictions du peuple contre les rois étaient anciennement considérées comme des présages de malheurs. On croyait que la Divinité les inspirait, ou qu'elle était disposée à les réaliser. Suivant Grégoire de Tours, le roi Chilpéric, et suivant Joinville, saint Louis, furent maudits par les Parisiens. Ces écrivains semblent mettre une grande importance à ces malédictions sinistres.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, des preuves, p. 14.

aux habitants du bourg de Saint-Germain; mais on a la certitude qu'il la fit payer. Il déclare, dans l'acte d'affranchissement, que ces habitants lui ont rendu de grands services, qu'ils lui ont de plus donné la somme de deux cents livres parisis, et que, pour ces causes, il exempte eux et leurs successeurs de toutes servitudes, telles que main-morte et for-mariage. Mais il se réserve le droit de justice et de seigneurie dans ledit bourg, ses rentes, ses usages et coutumes; le droit perçu au four banal (1), auquel les habitants sont tenus d'aller faire cuire leur pain; le droit sur les bœufs et vaches et juments qu'ils faisaient paître dans une île de la Seine; le droit perçu aux vendanges, aux cuves, au pressoir (2). Il se réserve en outre les cens dus sur leurs héritages, et les droits de l'Eglise sur les mariages, sur les relevailles des femmes accouchées, etc., etc. (1)



Ameublement sacré du XIIe siècle.

V. Tableau moral de Paris.

La notice des institutions de cette période a déjà offert plusieurs traits qui caractérisent les mœurs d'une grande partie du treizième siècle. Je vais en réunir quelques autres.

Il paraît que la vie austère, la dévotion de saint Louis, et la protection ainsi que les récompenses qu'il accordait à tous ceux qui se montraient autant et plus dévots que lui, produisirent dans les mœurs un changement funeste, un vice qui n'était pas nouveau, mais qui reçut alors un accroissement, une consistance qu'il n'avait point avant ce règne. Jamais on n'avait fait encore contre l'hypocrisie de si violentes ni de si nombreuses déclamations.

(1) *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain*, recueil des pièces, p. 60.

(1) Ce four était situé rue du Four-Saint-Germain.

(2) Ce pressoir, appelé de *Gibert*, était situé près de la place Saint-Michel, à l'entrée de la rue d'Enfer; l'abbé recevait la quatrième partie du vin qui en sortait.

Les prosateurs, les poètes du treizième siècle élevèrent à ce sujet des plaintes inaccoutumées, indices des progrès du mal. Les hypocrites, les papelards, les béguins semblent, à cette époque, fixer l'attention générale, exercer toutes les plumes.

Rutebœuf, poète du treizième siècle, déclame souvent contre les hypocrites, et le refrain de sa chanson sur les *Ordres de Paris* est toujours que les papelards et les béguins ont déshonoré le siècle.

> Papelart et beguin
> Ont le siecle honi (1).

Il se récrie, dans une autre pièce, sur la corruption causée par l'hypocrisie ou béguinage :

> Nostre créance tourne à guille,
> Mensonge devient évangile,
> Nus n'est mès sauz (sauve) sans béguignage.

c'est-à-dire : « La religion ne consiste plus « aujourd'hui qu'en tromperies; le men- « songe remplace l'Evangile, et l'on croit « ne pouvoir faire son salut sans être hy- « pocrite (2). »

Dans la Bible de Guyot de Provins se trouvent plusieurs traits contre les hypocrites. De son temps, les saints abbés ont, dit-il, à la place des trois vertus, charité, vérité, droiture, substitué les vices de trahison, hypocrisie, simonie, qui, aujourd'hui, sont les maîtresses du monde.

> Hui est li jors dames de monde (3).

Le même auteur, en parlant de l'ordre de Grandmont, nous apprend que la guerre élevée entre les religieux de cet ordre a mis à découvert leur mauvaise conduite. Il saisit cette occasion pour déclamer contre l'hypocrisie, un des vices, dit-il, les plus haïssables aux yeux de Dieu. Il compare les hypocrites au papillon qui va se brûler à la flamme de la chandelle; il ajoute que ce qu'il dit sur l'hypocrisie ne se rapporte pas seulement à l'ordre de Grandmont, mais aussi aux autres ordres religieux où ce vice abonde (4).

La Bible du seigneur de Berzé, autre poème dans le même genre et du même temps, parle des faux semblants des moines noirs qui cachent leurs vices sous un extérieur de vertus,

> Monstrent biau semblant par défors (1),

et qui, suivant lui, sont les plus vicieux de tous les moines.

Le premier auteur du *Roman de la Rose*, Guillaume de Lorris, qui écrivait au treizième siècle, s'élève souvent contre l'hypocrisie ou faux semblant, et consacre une section entière intitulée *Papelardie* contre ceux qui trompent le public par de fausses apparences de dévotion. Il nous peint papelardie sous la figure d'une femme pâle, blême, décharnée, portant la haire et tenant en main un psautier. Elle a, dit-il, la face piteuse et douce; mais son cœur est le foyer de tous les vices.

> Si a le vis (le visage) pa'le et piteux,
> Et semble douce creature;
> Mais dessouz n'a male adventure
> Qu'ele ne pense en son courage (2).

La plupart des écrivains de ce temps semblent s'être concertés pour se récrier contre la corruption du clergé et l'hypocrisie de ses membres. Pierre de Condat, dans un poème sur les dominicains, exprime la pensée de l'auteur du *Roman de la Rose*.

> Ils vont faisant les papelarts,
> Si ont le cœur plein de mal art (3).

Gautier de Metz, dans sa Mappemonde, désigne ainsi les moines du même siècle :

> Tel sont chil (ceux) à ces capes grans,
> Con doit bien appeler truhans,
> Qui *papelart* nommer se font,
> Et a droit, car *papelart* sont,
> A dont ont a nom papelart;
> Car avoir veulent tout le lart,
> Et le plus bel de l'autre gent,
> Par fausse chiere et faus semblent (4).

Gautier de Coinsy dans son poème sur sainte Léocade, renchérit sur tous les autres poètes par la variété et l'étendue du tableau où il trace, dans plus de quatre cents vers, les mœurs déréglées, les impostures des moines, moinesses et des prêtres, qu'il qualifie d'hypocrites, pape-

(1) *Fabliaux*, t. II, p. 297.
(2) *Fabliaux*, t. II, p. 298.
(3) *Bible de Guyot de Provins*, vers 1159 et suiv.
(4) *Bible de Guyot de Provins*, vers 1466, 1493.

(1) *Bible du seigneur de Berzé*, vers 329, 330.
(2) *Roman de la Rose*, t. I, p. 16, vers 423.
(3) *Glossaire de Ducange*, au mot *Papelardus*.
(4) *Glossaire de Ducange*, au mot *Papelardus*.

lards, béguins, béguines. Il paraît que sa déclamation a pour objet les ecclésiastiques de Paris ou des environs de cette ville, puisqu'il les représente buvant à longs traits du vin de Pierrefitte, vignoble renommé, situé près de Saint-Denis.

Mais tex fait moult le babuin,
Le papelart et l'ypocrite,
Qui, du bon vin de Pierrefite
Boit plus grands traits..... (1).

La production de ce siècle, qui offre les traits les plus acérés contre le clergé, est une des dernières pièces qu'ait composées Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne. Il s'y plaint du pape, qui autorise les prêtres à renoncer au service divin pour prendre les armes,

Pour guerroier, et pour tuer les gens ;

conduite très blâmable, dit-il, surtout à l'égard de personnes qui savent si bien mentir et tromper.

Qui tant savent et mentir et giller.

Il compare Dieu au pélican qui fait son nid sur la cime des arbres, et dont les petits sont dévorés par les oiseaux de proie. « Savez-vous, ajoute-t-il, quels sont ces « oiseaux punais qui tuent Dieu et ses pe- « tits enfants ? Ce sont les papelards, « dont l'existence souille le monde, hom- « mes crapuleux, vils et malfaisants (ort « et puant et mauvais) qui, par des paro- « les séduisantes, trompent et immolent « sans pitié les hommes simples, les créa- « tures de Dieu. Gardez-vous de ces pa- « pelarts, vrai fléau du siècle. Je vous le « dis, par saint Pierre, il ne fait pas bon « les avoir pour adversaires ; ce sont eux « qui ont banni de ce monde l'aisance, le « bonheur et la paix ; mais des punitions « terribles les attendent dans l'enfer (2). »

Si la plupart des ecclésiastiques cachaient leur corruption sous des apparences de dévotion et de régularité, ils ne se donnaient pas la peine de déguiser l'inflexibilité de leur caractère, leur cupidité et leur tenace attachement à leurs privilèges, à ce qu'ils nommaient leurs droits. On a vu le chapitre de Notre-Dame, pour maintenir ses prétendus droits, insulter le roi Louis VII, lui fermer les portes de leur église. On va voir quelques autres exemples semblables.

Saint Louis, passant à Villeneuve-Saint-Georges, avec Gautier Cornu, archevêque de Sens, alla dîner dans un village appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le moine prévôt de ce village vint supplier le roi de ne pas permettre à cet archevêque de dîner avec lui, ce qui porterait atteinte aux droits de l'abbaye de Saint-Germain. Le prélat eut beau protester qu'en dînant avec le roi dans ce lieu il était loin de vouloir nuire au prérogatives de cette abbaye, l'inflexible prévôt ne se rendit aux instances du roi et de l'archevêque qu'à condition qu'il serait expédié des lettres constatant leur arrivée, la résistance du prévôt et la promesse de l'archevêque de ne point se faire un titre du dîner. Ces lettres existent (1).

Un légat du pape, allant dîner à l'abbaye de Sainte-Geneviève, fut accompagné par l'évêque de Paris. Les chanoines admirent le légat, et repoussèrent l'évêque, dont la présence dans leur maison attentait à leurs privilèges (2). Un autre évêque de Paris, dans un cas semblable, reçut un pareil affront dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (3).

Lors des funérailles de saint Louis, l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris se rendirent ensemble à Saint-Denis pour assister à cette cérémonie ; Matthieu de Vendôme, abbé de ce monastère, en présence même du nouveau roi Philippe le Hardi, leur ferma brusquement les portes de son église (4).

Sous le régime féodal, l'habitude d'envahir, d'usurper, était si générale parmi les seigneurs laïques et ecclésiastiques, qu'ils prenaient les uns envers les autres les précautions les plus scrupuleuses. Si des inférieurs, des habitants d'un village, pour obtenir la bienveillance de leurs supérieurs, s'avisaient de leur rendre un service, de leur faire un présent, ces habitants, ainsi que toute leur postérité, recevaient, au lieu de reconnaissance, un châtiment qui ne finissait plus. Ce service et ce présent étaient, par la suite, conver-

(1) *Fabliaux*, édit. de 1808, t. I, p. 317.

(2) *Poésies du roi de Navarre*, t. II, chanson 65, p. 158.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 189.

(2) *Histoire de Paris*, t. I, p. 189.

(3) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. I, p. 188, 189.

(4) *Histoire de Paris*, t. I, p. 189, 190.

tis en redevance annuelle et perpétuelle ; et les seigneurs forçaient à payer toujours ce qu'on leur avait librement donné une seule fois.

Les seigneurs chevaliers, chanoines, abbés, évêques, en usaient de même entre eux. Malheur à celui qui en avait invité un autre à dîner! il était condamné à lui donner éternellement chaque année un pareil repas. Voilà le motif des précautions un peu brutales que prirent les chanoines de Notre-Dame, ceux de Sainte-Geneviève, les moines de Saint-Germain-des-Prés et les moines de Saint-Denis contre les évêques qui venaient pour dîner chez eux. Voilà comment le régime féodal isolait les hommes, et s'opposait à toute sociabilité.

Ajoutons quelques traits qui peuvent donner une idée de l'état de servitude dans lequel les évêques et les moines tenaient les habitants des villages dont ils étaient seigneurs.

Une charte de l'an 1242 porte : « Qu'il « soit notoire à tous ceux qui ces présentes « verront que nous Guillaume, indigne « évêque de Paris, consentons à ce que « Odeline, fille de Radulphe Gaudin, du « village de Vuissous (*villa Cereris*), « femme de corps de notre église, épouse « Bertrand, fils de défunt Hugon, du vil- « lage de Verrières, homme de corps de « l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à « condition que les enfants qui naîtront « dudit mariage seront partagés entre nous « et ladite abbaye; et que si ladite Ode- « line vient à mourir sans enfants, tous « les biens mobiliers et immobiliers dudit « Bertrand retourneront à ladite ab- « baye, etc. (1). »

Vers l'an 1252, le chapitre de Notre-Dame imposa sur plusieurs villages, dont il était seigneur, une contribution nouvelle ; les habitants de Châtenai refusèrent de la payer : alors le chapitre fit arrêter, traîner à Paris et jeter dans une prison très étroite tous les hommes de ce village : ils pouvaient à peine s'y mouvoir, manquaient de tout, même de l'air respirable.

La reine Blanche, mère de saint Louis, instruite de l'état de ces prisonniers, envoya auprès des chanoines pour les prier de mettre ces malheureux en liberté, et s'offrit même de les cautionner. A cette demande les chanoines répondirent fièrement que personne n'avait droit de se mêler des intérêts de leurs sujets, qu'ils pouvaient les faire mourir s'il leur plaisait ; et, pour braver la reine, avec laquelle ils étaient en procès, ils ordonnèrent aussitôt l'arrestation des femmes et des enfants de ces prisonniers, et les firent entasser dans la même prison.

Comprimés les uns par les autres, exténués par la chaleur, la soif et la faim, empoisonnés par leurs propres exhalaisons, ils périssaient ; lorsque la reine, instruite de ce nouvel acte de cruauté, pénétrée d'indignation, arrive, suivie de quelques serviteurs, à la porte de la prison, et ordonne qu'elle soit enfoncée. On n'ose lui obéir ; on craint d'attenter aux droits de l'Eglise ; on redoute ses censures.

La reine, impatientée et violente par caractère, frappe d'un coup de canne cette porte respectée : le prestige est détruit, on l'imite, la porte est bientôt brisée.

Aussitôt, de cet affreux réduit on vit s'élancer une foule d'hommes, de femmes, d'enfants, pâles, défigurés, tombant d'inanition, accablés par la souffrance, et qui, craignant d'être encore exposés au même supplice, se jettent aux pieds de la reine, et implorent sa protection. Leur libératrice les rassure, et parvient dans la suite à les faire affranchir des chaînes de l'esclavage (1).

La corruption dominait dans les institutions civiles comme dans le clergé. Saint Louis aperçut le mal, et chercha à y remédier. En 1254, au retour de sa première croisade, ce roi fit une ordonnance pour arrêter le cours des désordres qui déshonoraient la magistrature. Les officiers de justice recevaient de la part des plaideurs des présents considérables ; ou, s'ils rougissaient de les recevoir eux mêmes, ils souffraient que leurs femmes ou leurs enfants les reçussent pour eux. Ce genre de corruption ne fut point entièrement prohibé par saint Louis, il se borna à le modifier. Il permit aux juges d'accepter des présents en pain, en vin, en fruits, présents dont la valeur ne devait pas excéder la somme de six sous (2). Il défendit à ses officiers, prévôts, baillis, etc., de faire des présents à leurs supérieurs, de se servir d'agents usuriers, fripons, mal famés, de

(1) Saint-Foix, *Essais sur Paris*, 5e édition, t. II, p. 162.

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. IX, p. 360, 367.

(2) Environ 11 francs de notre monnaie.

jurer sur les noms de la Vierge et des saints, de jouer aux dés, dont il abolit la fabrication dans son royaume; il leur défendit enfin de faire mettre personne en prison pour dette, excepté pour la dette du roi; excepté, dit-il, pour la nostre seulement. Cette exception diminue un peu le mérite de la loi et celui du législateur.

On voit aussi dans cette ordonnance que les prévôts et baillis se permettaient de condamner à des amendes arbitraires les débiteurs qui ne pouvaient payer : c'était diminuer leurs moyens de s'acquitter; ils se permettaient d'intimider des particuliers et de les forcer par des menaces à leur compter secrètement des sommes indues, auxquelles ils les taxaient arbitrairement; se permettaient d'enlever les propriétés d'autrui, d'imposer des charges nouvelles sur le peuple : charges qui sont ici nommées exactions, tailles, coutumes nouvelles; de faire des tournées dans leur arrondissement pour arracher l'argent du peuple : tournées appelées chevauchées; de prétexter des guerres sans nécessité, afin d'avoir occasion de prendre les denrées des habitants, etc. On voit par cette ordonnance quels énormes abus régnaient dans l'État; on voit que les prévôts, les baillis se conduisaient comme des comtes et des seigneurs (1).

La prévôté de Paris se vendait à quelque bourgeois de cette ville, ou était héréditaire dans sa famille; les fils, les parents du prévôt pouvaient impunément commettre toutes sortes de délits. Cette place offrait plutôt des exactions à exercer, des redevances à percevoir, que des devoirs à remplir.

Ces abus furent portés si loin à Paris, que, suivant Joinville, le pauvre peuple ne pouvait avoir justice du prévôt de cette ville, toujours favorable aux riches qui lui faisaient de grands présents. « Le menu peuple, dit-il, désolé par ces grandes injustices et rapines, ne pouvant plus supporter la tyrannie du prévôt, abandonnait Paris, allait en d'autres prévôtés et seigneuries. La terre du roi était si déserte, que, quand il tenait ses plaids, il n'y venait pas plus de dix à douze personnes. Outre cela, dit-il, se trouvaient à Paris et dans les environs tant de malfaiteurs et de voleurs, que tout le pays en était plein. »

La prostitution s'était accrue dans cette ville en raison de l'accroissement de la population. Saint Louis voulut en diminuer les progrès; il ordonna que les femmes publiques seraient chassées des maisons qu'elles occupaient, et que le propriétaire qui leur louerait une maison serait condamné à payer au prévôt, pour amende, le montant du loyer annuel de cette maison (1).

Cette loi, comme la plupart de celles que promulgua saint Louis, fut mal exécutée. Les femmes chassées de Paris se retirèrent dans les villages voisins de Paris, en corrompirent les habitants, et y reçurent les Parisiens corrompus.

Le cardinal Jacques de Vitry, après avoir fait un horrible tableau de la corruption des mœurs de l'Occident, de l'avarice et des extorsions de plusieurs magistrats, des rapines, des exactions des nobles, de la débauche et du luxe des femmes, de la négligence et des crimes des évêques, etc., consacre un chapitre spécial pour peindre les mœurs ou plutôt l'immoralité des Parisiens.

« Dans ces jours d'ignorance, de méchanceté et de dangers, la cité de Paris, comme les autres cités, est plongée dans les ténèbres; ses habitants se livrent à tous les crimes, se vautrent dans toutes les ordures de la débauche..... Le clergé est encore plus dissolu que le reste du peuple. Semblable à une chèvre galeuse, à une brebis malade, il communique à tous ceux qui affluent dans cette cité la contagion de ses exemples pernicieux, il les corrompt, les dévore et les entraîne dans l'abîme. Alors à Paris une simple fornication n'était point réputée un péché. Les filles publiques, dans les rues,

(1) *Histoire de saint Louis*, par Joinville, édition de 1761, p. 146, 233. Jean de Meung, dans son *Roman de la Rose*, parle de la perversité des baillis et des prévôts, vers 5797 :

Mais or vendent les jugemens,
Et bestournent les erremens ;
Ils taillent et coupent et rayent,
Et les povres gens très tous payent;
Tous s'efforcent de l'autrui prendre.
Ce juge fait les larrons pendre
Qui de droit deust être pendu,
Se jugement lui fut rendu,
Des rapines et des torts fais.
Qu'il a par son povoir forfais.
Et Dieu, en qui tout bien habonde,
Sçait que mains y a en ce monde
Qui ont bien desservy (mérité) la mort
Du gibet qui ne leur fait tort.

(1) *Histoire de saint Louis*, par Joinville, p. 149, 150.

« dans les places, devant leur maison, ar-
« rêtaient effrontément les ecclésiastiques « qui y passaient; et si, par hasard, ils « refusaient de les suivre, aussitôt elles « criaient après eux en les appelant sodo- « mites. Car, continue notre historien, ce « vice honteux et abominable est tellement « en vigueur dans cette ville ; ce venin, « cette peste y sont si incurables, que ce- « lui qui entretient publiquement une ou « plusieurs concubines est considéré comme « un homme de mœurs exemplaires (1).

« Dans la même maison, ajoute-t-il, se « trouvent à l'étage supérieur une école, « et à l'étage inférieur un lieu de prostitu- « tion. En haut le maître fait la lecture, « et en bas les filles publiques exercent « leur honteux métier. Ici ces filles se dis- « putent entre elles, ou se querellent avec « leur pourvoyeuse ; là les clercs étudiants « se disputent et agitent les questions de « l'école... »

Cet écrivain parle ensuite des mœurs des écoliers de toutes les nations qui abondaient en cette ville, et qui en accroissaient la population et le désordre. « Peu « s'instruisent, dit-il, à cause de la diver- « sité de leurs opinions et de leurs pays; « ils ne cessent de se quereller... Les An- « glais sont ivrognes et poltrons ; les Fran- « çais, fiers, mous et efféminés ; les Alle- « mands, furibonds et obscènes dans leurs « propos de table : les Normands, vains « et orgueilleux ; les Poitevins, traîtres et « avares; les Bourguignons, des brutaux « et des sots; les Bretons, légers, incon- « stants; les Lombards, avares, méchants « et lâches; les Romains, séditieux, vio- « lents, et se rongeant les mains (de co- « lère); les Siciliens, tyrans et cruels; « les Brabançons, hommes de sang, incen- « diaires, routiers et voleurs; quant aux « Flamands, ils sont prodigues, aiment le « luxe, la bonne chère et la débauche, et « ont des mœurs très relâchées (1). »

Avec de si puissants éléments de désordre, Paris ne devait guère être tranquille. Les scènes violentes qui, pendant cette période, éclatèrent dans cette ville, la demande que firent les habitants de former une garde bourgeoise pour maintenir la tranquillité publique, mettre leur personne et leurs biens en sûreté en sont la preuve.

Les seigneurs continuèrent, pendant cette période, leurs guerres privées ; mais elles furent moins multipliées qu'aux siècles précédents. Ils volaient toujours les passants sur les chemins. Saint Louis fut obligé d'assiéger et de faire démolir en partie le château de la Roche de Gluy, situé sur le Rhône, dont le seigneur, appelé Roger, s'occupait à dévaliser les voyageurs. Le roi rendit ensuite ce château au seigneur Roger, à condition qu'il ne volerait plus les passants (2).

Plusieurs autres seigneurs faisaient cet infâme métier ; mais Roger est préférablement mentionné dans l'histoire, parce que son château, étant situé sur le chemin que saint Louis et sa cour allaient prendre pour se rendre à la croisade, aurait pu contrarier cette expédition.

Cette croisade se fit en 1270, ne fut pas heureuse, et abonda en traits d'immoralité.

Les gens du roi, après la prise de Damiette, accaparèrent les denrées qui se trouvaient dans cette ville, louèrent des *estaux* pour vendre ces denrées le plus cher qu'il leur fut possible. Ils se livrèrent à d'autres turpitudes, ils établirent, dans le camp même et près du pavillon du roi, des lieux de débauche dont ils tiraient profit. « Entour son pavillon, dit Join- « ville, tenaient cil leurs bordiaux. » Le roi chassa un grand nombre de gens de sa cour, coupables de cette infamie. Joinville, étonné de ce congé donné « à tout plein de ses gens, » en demanda le motif au roi, qui lui-même en fit l'aveu à ce seigneur (3).

Malgré cette audacieuse corruption,

(1) Gautier de Coinsy, dans son poème de *Sainte Léocade*, parle du vice de sodomie de manière à faire croire qu'il était en usage dans les cloîtres; il en accuse surtout ceux qu'il nommait *papelarts*. Il s'en plaint d'une façon assez originale, et avec assez de décence pour être cité :

La grammaire *hic* à *hic* accouple;
Mais nature maldit la couple.
La mort perpetuel engenre (engendre)
Cil qui aime masculin genre,
Plus que le femenin ne face ;
Et Diex de son livre l'efface.
Nature rit, si com moi samble,
Quand *hic* et *hec* joignent ensanble;
Mais *hic* et *hic*, chose est perdue,
Nature en est tost esperdue, etc.
(*Sainte Léocade*, vers 1233. — 1242.)

(1) *Jacobi de Vitriaco, historia occidentalis, de Statu Parisiensis civitatis*, p. 277 et seq.

(2) *Histoire de saint Louis*, par Joinville, édit. de 1761, p. 27, *Annal.*, p. 197.

(3) *Histoire de saint Louis*, par Joinville, édit. de 1761, p. 37.

malgré les vices du gouvernement, les entraves de la fiscalité, le fardeau du régime féodal; malgré les désordres, la divagation et les disputes des écoles, l'impulsion donnée aux esprits ne fut point ralentie pendant cette période. Mais la noblesse, restée immobile au milieu du mouvement général, conserva sa barbarie à laquelle elle devait son existence et son pouvoir. La civilisation fit quelques progrès; mais elle n'avança pas de front, tout d'une pièce, et ne pénétra pas avec une facilité égale dans toutes les parties du corps social.

La littérature, la seule voie ouverte à l'amélioration morale, fit de grands progrès pendant cette période. Les productions littéraires, tant en langue savante qu'en langue vulgaire, se multiplièrent considérablement. On écrivit, en français et en vers, des chroniques, des histoires, des contes, des légendes, des fables et des chansons : productions grossières, dépourvues de méthode et de goût, mais où se trouvent quelques étincelles de vérité, où l'on remarque les premiers élans de la pensée et l'envie d'écrire avec liberté sur les vices des institutions, et notamment sur ceux du clergé. Ces écrits, en langue française, éclairèrent le public, familiarisèrent l'ignorance avec le savoir, et exercèrent le jugement.

Mais, je dois le déclarer ici, comme je l'ai déclaré dans la période précédente, les premiers progrès des connaissances humaines eurent des succès funestes. Le mal était trop invétéré, trop abondant, pour qu'un faible remède pût d'abord opérer des changements salutaires, ou pour que ce remède ne se convertît pas lui-même en poison. Les eaux d'une source pure, introduites dans un vaste cloaque de corruption, si elles ne surabondent pas, se corrompent par ce mélange. Tel fut le sort des premiers progrès des lumières; ils fournirent trop souvent des armes aux partisans des vices et des erreurs.

L'art de séduire, de tromper les hommes, de les opprimer, d'exploiter leur crédulité, acquit un nouveau degré de perfection et de raffinement. L'étude des livres saints produisit des disputes, des schismes et des superstitions; la religion devint plus que jamais l'objet des spéculations financières. La science de la médecine fit quelques faibles progrès; les charlatans, les empiriques s'en emparèrent et y associèrent la magie. De fausses connaissances dans la physique enfantèrent ou étendirent les vaines sciences de l'astrologie et de l'alchimie. La découverte du Code de Justinien, ouvrant une carrière nouvelle à l'étude, devint une ressource pour la mauvaise foi, un aliment pour la chicane. On appliqua les règles de la procédure criminelle à des animaux coupables de quelques dégâts : les chenilles, les rats, les cochons, etc., furent jugés dans les formes, et condamnés à des peines plus ou moins graves, etc. La marche de la civilisation serait devenue plus rapide si elle n'eût eu que l'ignorance à vaincre; mais elle fut ralentie par des obstacles plus puissants, par l'autorité féodale, le respect superstitieux qu'inspiraient d'antiques erreurs, enfin par l'orgueil et l'intérêt.

PÉRIODE VIII

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE III, DIT LE HARDI, JUSQU'A CELUI DE CHARLES V.

I. Paris sous le règne de Philippe IV, dit le Bel.

Le 6 octobre 1285, Philippe le Bel succède à Philippe III, dit le Hardi, son père. La nature avait doué ce prince d'un caractère éminemment énergique; ses résolutions, qui ne furent pas toujours inspirées par la raison et l'équité, étaient immuables. Les droits ou les prétentions des souverains, les priviléges des corporations, les institutions utiles ou vicieuses, les devoirs, les préjugés, les bienséances,

ne présentaient que de vains obstacles à sa volonté; son audace n'était contenue que par l'impuissance de ses moyens ou le défaut de sa conception.

Il n'eut ni la bigoterie ni la droiture de son aïeul saint Louis; il eut plus de génie, plus de lumières et autant d'ambition et d'activité que Philippe-Auguste. Son règne se compose de mal et de bien, d'actions criminelles et d'institutions utiles. Dans le bien comme dans le mal qu'il opéra, il n'eut pour unique objet que lui-même.

Il brava avec fermeté, même avec des emportements de colère, les ambitieuses prétentions du pape Boniface VIII (1); et rendit à jamais sa mémoire odieuse par l'acharnement qu'il mit à persécuter, à détruire l'ordre des Templiers, et à s'emparer de ses dépouilles.

Il porta des coups violents à la féodalité, fit des ordonnances contre les guerres privées des seigneurs et contre les duels judiciaires, diminua considérablement les cas où ces coutumes barbares pouvaient être autorisées; il fit plus : il sut faire exécuter ses lois. Il donna une organisation nouvelle et meilleure aux diverses administrations de ses Etats. En affaiblissant le pouvoir des nobles, il fortifia son gouvernement, lui imprima le caractère monarchique qu'il n'avait guère avant son règne; mais, pendant trois fois consécutives, à l'exemple de ses aïeux, il altéra les monnaies : ce qui lui valut le surnom de Faux-Monnayeur.

Cette iniquité causa divers désordres à Paris. Les bourgeois riches ne voulaient point recevoir pour sa valeur nominale cette monnaie affaiblie, ni la recevoir pour les loyers de maisons; le peuple s'en plaignait, s'irritait; en 1306, il se porta chez un bourgeois, appelé Etienne Barbette, brûla, détruisit sa maison de plaisance, appelée la Courtille-Barbette, en arracha les arbres du jardin; puis il assaillit l'hôtel dudit Barbette, situé dans la rue Saint-Martin, et le dévasta. Le roi s'étant, pendant cette insurrection, réfugié au Temple avec ses barons, le peuple l'y assiégea. Le calme s'étant rétabli, ce prince, premier auteur de cette émeute, fit pendre vingt-huit hommes aux quatre entrées de Paris (1).

Ce prince était le plus bel homme de son temps, brave, généreux, magnifique jusqu'à la prodigalité, mais avide d'argent, et nullement scrupuleux sur les moyens de s'en procurer; dur envers son peuple, qu'il accabla de taxes et d'impôts; jaloux de son autorité, qu'il chercha toujours à étendre, et implacable dans sa haine. Il ne montra d'affection que pour les personnes de sa famille (2).

En se plaçant, à plusieurs égards, au-dessus des habitudes barbares de ses prédécesseurs, Philippe le Bel s'éleva aussi au-dessus des règles de l'équité et même de la raison, lorsque, par un acte authentique, il accorda au cardinal Pierre Colonne tous les biens mal acquis de son royaume par qui que ce fût, et de quelque manière qu'ils fussent possédés (3). On sent quel gouvernement devait résulter d'une telle autorisation; et, si le cardinal eût pu en user dans toute son étendue, peut-être les biens de la couronne auraient-ils souffert quelques atteintes. Le 29 novembre 1314, ce roi mourut à Fontainebleau, d'une chute de cheval.

Voici les institutions qui eurent lieu à Paris sous son règne.

CORDELIÈRES DU FAUBOURG SAINT-MAR-

(1) En réponse à une bulle de ce pape, il lui écrivit une courte lettre qui commence ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, « roi des Francs, à Boniface, soi-disant sou- « verain pontife, que je salue médiocre- « ment, ou que je ne salue point du tout. « Que *votre suprême fatuité* sache que, pour « le temporel, nous ne sommes soumis à « personne... Ceux qui pensent autrement, « je les regarde comme des sots et des in- « sensés. » *Philippus Dei gratia Francorum rex, Bonifacio, se gerenti pro summo pontifice, salutem modicam, seu nullam. Sciat maxima fatuitas, in temporalibus nos alicui non subesse... Secus autem credentes, fatuos et dementes reputamus.* (Histoire des Démêlés de Boniface VIII, etc., p. 148.)

(1) *Chroniques de France*, vol. II, folio 137, verso, 138 recto. Ces quatre entrées de Paris où ils furent pendus étaient celles de l'*Orme*, située à l'entrée de la rue Saint-Denis; du *Roule*, près la porte des Aveugles ou Quinze-Vingts; la porte de Notre-Dame-des Champs ou *porte Saint-Jacques*. La quatrième entrée n'est pas indiquée: elle devait être dans la *rue Saint-Antoine*.

(2) *Art de vérifier les dates*, 5e édition, t. I, p. 590.

(3) *Art de vérifier les dates*, 5e édit., t. I, p. 590.

PARIS. — Typographie LACOUR, rue Soufflot, 18.

CEL. Ce couvent, situé rue de l'Ourcine, nº 95, fut fondé par Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, qui, vers l'an 1284, donna sa maison à ces cordelières. Dans un titre du seizième siècle, cet établissement est ainsi qualifié : L'abbaye du couvent des Cordelières de l'église de Sainte-Claire de l'Ourcine, lez Saint-Marcel, près de Paris.

Ces religieuses conservaient le manteau royal de saint Louis, et se déterminèrent, au dix-huitième siècle, à le d... pour le convertir en un ornement d'autel.

Elles fondèrent, en 1633, un petit monastère de leur ordre, qui fut nommé Petites-Cordelières ; j'en parlerai dans la suite (1).

Aujourd'hui, les bâtiments de cette communauté sont en partie démolis, et ce



Porte Saint-Michel.

qui en reste est employé à une blanchisserie et à une manufacture de laine.

CARMES BILLETTES, situés rue des Billettes, nºs 16 et 18. Voici le motif de l'établissement de ce couvent.

Les juifs, depuis longtemps détestés en France, à cause de leurs usures, de leur religion, de leurs richesses, éprouvaient des persécutions continuelles qui faisaient le tourment de cette nation étrangère, et qui n'honoraient pas la nôtre. Au douzième siècle, avant de partir pour les croisades, les chevaliers étaient en usage de les massacrer. Les rois les chassaient pour les dépouiller de leurs biens, et les rappelaient moyennant des sommes considérables (2). Ces princes, par avarice, exerçaient contre les juifs des actes d'iniquité auxquels le fanatisme du peuple ne manquait pas d'applaudir. S'il est certain que très souvent on s'est montré injuste envers eux, il est permis de croire qu'on a pu, pour autoriser des persécutions projetées, leur supposer des crimes dont ils étaient innocents. Ce

(1) Voyez article *Petites-Cordelières*.

(2) Voyez ci-après, dans la présente période, article *Synagogue des Juifs*.

préliminaire suffira, je le pense, pour prémunir les lecteurs contre les faits douteux, sinon faux, dont je vais parler.

En 1290, une femme de Paris avait, pour la somme de trente sous, mis quelques vêtements en gage chez un juif appelé Jonathas. Elle vint lui demander ces vêtements pour les porter le jour de Pâques, en lui promettant de les lui rendre ensuite. Le juif alors lui répondit que si elle consentait à lui apporter le pain de l'eucharistie, il lui rendrait son gage sans argent. La femme y consentit; elle reçoit le jour de Pâques l'hostie consacrée, et la porte au juif. Celui-ci, à coups de canif, perce cette hostie; il en voit sans effroi couler du sang en abondance; puis il prend un clou et l'enfonce à coups de marteau dans l'hostie. Il la jette au feu, elle voltige au-dessus des flammes; il la plonge dans une chaudière d'eau bouillante qu'elle rougit de son sang, elle n'en reçoit aucun dommage. Ces prodiges n'épouvantent pas Jonathas.

Le fils de ce juif, témoin de ces actes étranges, voyant des chrétiens aller à la messe, leur dit : C'est en vain que vous allez adorer votre Dieu; mon père l'a tué. Une voisine, sous prétexte de demander du feu, pénètre dans la maison de Jonathas, qui ne s'oppose point à ce qu'elle soit témoin de ses horribles sacriléges. Il lui laisse, sans difficulté, recueillir l'hostie dans sa robe; elle la place ensuite dans un vase de bois, et la porte au curé de Saint-Jean-en-Grève, auquel elle raconte ce qu'elle a vu. L'évêque de Paris fait arrêter Jonathas, qui avoue, dit-on, le fait. Ce prélat veut le convertir : le juif s'y refuse, il est brûlé vif.

Telle est la substance de la relation publiée par un auteur anonyme, et reproduite par d'autres écrivains (1). D'après cette pièce et ses copies, on ne doit pas douter que Jonathas, qui, à ce qu'il paraît, jouissait d'une fortune assez considérable, n'ait été accusé d'avoir commis ce sacrilége et puni par le supplice du feu, mais en fut-il également convaincu? L'absence des formes protectrices, la richesse de l'accusé, la mauvaise foi, l'avidité du clergé, le fanatisme, la haine invétérée du peuple contre les juifs, l'intérêt du curé de Saint-Jean-en-Grève, principal accusateur, et qui, devenant possesseur d'une relique fameuse, allait attirer à son église de nombreuses offrandes; l'opinion alors établie parmi les prêtres, qui consistait à considérer les impostures qui leur étaient profitables comme des actions permises, comme des fraudes pieuses; les tortures qui arrachent de faux aveux; enfin le silence gardé sur les moyens de justification de l'accusé, etc., sont plus que suffisants pour autoriser le doute; et ce doute est fortifié par les invraisemblances choquantes contenues dans la relation. Comment des prodiges aussi étranges que ceux qu'on raconte n'ont-ils pas glacé d'effroi le juif qui les avait fait naître? Comment se persuader que ce juif ait laissé pénétrer dans sa maison un témoin de ses sacriléges, une femme qui devait le dénoncer et l'en faire punir? Pourquoi la femme qui livra aux mains de Jonathas l'hostie qu'elle avait reçue à la communion ne fut-elle pas traduite en jugement? L'action de cette femme chrétienne était cependant plus criminelle que celle du juif. Tout porte à faire croire à l'existence d'une trame odieuse tendant à perdre le juif Jonathas (1).

Un bourgeois de Paris, nommé Rainier Flamming, fit construire, en 1294, sur une partie de la propriété de ce juif, une chapelle qu'on nomma la maison des Miracles, et y fut autorisé par une bulle du pape donnée en 1295. Guy de Joinville y fonda un monastère que Philippe le Bel, en 1299, agrandit, en accordant à ce fondateur la totalité de la propriété de Jonathas, et de plus quelques maisons voisines.

Les religieux de ce nouveau monastère, qui se qualifiaient d'Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame, n'appartenaient à aucun ordre connu. Le pape, en 1346, les exempta des censures encourues par cette irrégularité, et leur imposa la règle de saint Augustin.

Plusieurs bienfaiteurs, notamment la reine Clémence de Hongrie, épouse de Louis X, enrichirent ce couvent, où Dieu fut bouilli. C'est ainsi qu'on le désignait au quatorzième siècle.

(1) *Nova Bibliotheca Labbei*, t. I, p. 1663.

(1) Il est remarquable qu'en 1369 une profanation pareille fut, dit-on, commise à Bruxelles par un juif, aussi nommé Jonathas; que ce juif fut puni de même, et que l'hostie qu'il avait percée fut religieusement conservée dans l'église de Sainte-Gudule de cette ville, et dans la chapelle dite du *Saint-Sacrement-des-Miracles*. (*Délices des Pays-Bas*, édit. de 1786, t. I, p. 171.)

Les religieux méritèrent, dans les premiers temps, l'estime publique; mais bientôt ils la perdirent et tombèrent dans le mépris. Leurs débauches, leur indocilité et leurs querelles interminables en furent la cause. On fit plusieurs tentatives pour les réformer; on ne put y réussir : on les laissa s'éteindre; et, le 24 juillet 1631, on les remplaça par des carmes réformés de l'observance de Rennes.

On ne sait pourquoi ce couvent et la rue où il est situé ont reçu le surnom de Billettes.

Au-dessus de l'ancienne Chapelle des Miracles, on lisait encore, en 1685, cette inscription : « Ci-dessous le juif fit bouillir la sainte hostie. »

A cette inscription, que des réparations firent disparaître, on substitua la suivante, dont l'expression est adoucie : « Cette chapelle est le lieu où un juif outragea la sainte hostie. »

Cette église fut entièrement rebâtie en 1754, sur les dessins de frère Claude, religieux dominicain, qui pouvait être un bon moine, mais qui certainement n'était pas un habile architecte. On y conservait, comme de véritables reliques, le canif dont s'était, dit-on, servi le juif pour percer la sainte hostie, et le vase de bois dans lequel elle fut reçue : l'un et l'autre étaient précieusement enchâssés dans l'intérieur de deux figures humaines, dont chacune tenait à la main l'image des instruments révérés. Quant à l'hostie prétendue outragée par le juif, elle fut conservée dans l'église de Saint-Jean-en-Grève.

Le corps de Papire Masson, historien estimé, et le cœur d'Eude de Mézerai, historiographe de France, furent déposés dans cette église.

En 1790, le gouvernement supprima ce couvent de carmes. L'église et les bâtiments monastiques, ont, vers l'an 1812, été concédés aux protestants de la confession d'Augsbourg. L'église a été convertie en un temple; et dans les autres bâtiments sont deux écoles d'enseignement mutuel pour les jeunes gens de cette confession.

Le Temple, édifice situé rue de ce nom, servait d'abord de demeure au grand-prieur des Templiers, dont j'ai déjà parlé.

Au treizième siècle, l'enclos du Temple s'était considérablement accru par des acquisitions de terrains, et embelli par des bâtiments magnifiques pour le temps. On en nommait l'ensemble et ses dépendances Ville neuve du Temple. Henri III, roi d'Angleterre, lorsqu'en 1254 il vint à Paris, préféra pour logement la maison du Temple au palais que lui offrait saint Louis.

La tour du Temple, fameuse dans nos fastes, bâtie en 1212 par frère Hubert, trésorier des Templiers, se composait d'un édifice carré, formé de très épaisses murailles, et dont les quatre angles étaient munis de tourelles. C'est dans cette tour que les rois de France ont longtemps déposé leur trésor; là étaient aussi les archives des Templiers et celles du grand-prieuré de l'ordre des chevaliers de Malte, qui, en 1313, leur a succédé. Le 11 août 1792, Louis XVI fut enfermé dans cette tour avec sa famille; ce roi n'en sortit que pour se présenter deux fois à la barre de la Convention, et pour aller périr sur l'échafaud, le 21 janvier 1793. Depuis, cette tour servit de prison d'Etat, et fut démolie en 1811.

L'enclos du Temple était vaste; le prieur y jouissait d'une juridiction indépendante. Cet enclos servait d'asile ordinaire aux banqueroutiers et autres personnes poursuivies pour dettes. C'était un lieu d'exception au milieu de la capitale de la France, un reste de l'anarchie féodale.

Cet établissement de moines-soldats fut cruellement persécuté et presque anéanti sous le règne de Philippe le Bel. Les Templiers avaient les vices des moines et des militaires de leur temps. Guyot de Provins, qui n'était pas flatteur, en fait cependant l'éloge, et, dans sa Bible, ne leur reproche d'abord que leur ambition et leur orgueil :

> Convoitous sont, ce dient tuit,
> Et d'orgueil r'ont-il molt grant bruit ;
> C'est touz li maux que g'en puis dire.

Ensuite il les accuse d'être trop cruels et méchants :

> Mès sont trop cruex et mal
> Icil dui vice desloial.

Mais ces vices, alors fort ordinaires aux personnes puissantes, n'étaient pas considérés comme dignes de châtiments.

Les Templiers avaient acquis de grandes richesses; elles furent le motif secret des persécutions que Philippe le Bel leur fit éprouver. Ce roi, cachant la bassesse de ce motif sous le prétexte de son respect pour les mœurs et pour la religion, fit accuser les Templiers de tous les crimes qui

pouvaient alors soulever contre eux l'opinion publique : de pratiques ridicules ou sacriléges, de profanations, de blasphèmes, de sodomie, etc. Les douleurs de la torture arrachèrent à la plupart d'entre eux des aveux qu'ils démentirent hors des tourments

Mais Philippe le Bel n'était pas homme à se rétracter, à renoncer à une entreprise commencée. Il déploya, pour en venir à son but, toute la raideur de son caractère, toutes les ruses de son génie intrigant et corrupteur. Les évêques, les magistrats, le pape, sa créature, intimidés, séduits, laissèrent un champ libre à ses projets persécuteurs, les secondèrent, devinrent ses lâches instruments ou ses complices.

Les crimes imputés aux Templiers étaient-ils ceux de l'ordre? c'est ce qu'on ne peut raisonnablement supposer. Etaient-ils ceux de quelques particuliers? c'est ce que je n'oserais décider. Quoi qu'il en soit, quel homme, instruit des actions de Philippe le Bel, se persuadera qu'en détruisant un des ordres les plus puissants de la chrétienté, en poursuivant ses membres avec l'acharnement de la fureur, en usant contre eux de procédures iniques, révoltantes, en entreprenant de détruire un ordre religieux, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé entreprendre, ce roi ait agi avec désintéressement, et n'ait cédé qu'à l'impulsion de sa piété?

Philippe le Bel, pour faire condamner les Templiers, employa des formes qui outragent également la justice et l'humanité. Les crimes de sa persécution sont mieux prouvés que ceux des persécutés. Sa fureur et ses iniquités ont déshonoré sa mémoire et illustré ses victimes (1).

Les procédures, commencées en 1307, ne furent terminées qu'en 1314. Quelques Templiers, condamnés, échappèrent au supplice du feu par la fuite, et d'autres durent leur salut à leurs lâches délations; d'autres enfin surent mourir avec le courage que donnent l'innocence et le sentiment d'une juste indignation.

En 1310, Philippe le Bel, étant parvenu à se saisir de cinquante-neuf Templiers, les fit conduire à Paris, dans un champ voisin de l'abbaye Saint-Antoine; et tous, par son ordre, périrent dans les flammes. « Tous, dit un contemporain, sans exception, se déclarèrent innocents des crimes qu'on leur imputait, et persistèrent constamment dans cette déclaration, ne cessant de répéter qu'on les faisait mourir sans cause et sans justice : ce qui excita l'étonnement et les murmures du peuple (1). »

Le 11 mars 1314, Jacques Molay, grand-maître, et Guy, commandeur de Normandie, en protestant de leur innocence, furent aussi brûlés vifs, à Paris, dans une petite île de la Seine, située entre le Palais et le couvent des Augustins.

Philippe le Bel, après avoir fait parjurer, dépouiller, torturer, brûler vifs presque tous les Templiers de France, s'empara de leur mobilier et de leur trésor. Les biens immeubles furent donnés à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, nommé depuis ordre de Malte. Le Temple de Paris devint alors le chef-lieu du grand-prieuré de France. Les prieurs y avaient un palais qui, après la suppression de l'ordre de Malte, devint national. Ce palais fut, dans les années 1812 et 1813, considérablement embelli et magnifiquement disposé pour servir au ministère des cultes; mais les événements de l'an 1814 ont fait changer la destination de cet édifice; il a été occupé par madame la princesse de Condé, ancienne abbesse de Remiremont, et par des dames de son ordre.

Les murs fort élevés de l'enclos du Temple furent, en 1802, presque entièrement démolis; et la célèbre tour ne fut, comme je l'ai dit, abattue qu'en 1811.

Le supplice du grand-maître des Templiers et du commandeur de Normandie, brûlés dans une île de la Seine, me fournit l'occasion de rechercher quelle était cette île, et de parler de toutes celles que forme cette rivière en traversant Paris. Je commencerai par la plus orientale de ces îles.

Ile Louvier, située en face de l'Arsenal, dont elle n'est séparée que par la route appelée autrefois le Mail, et par un bras assez étroit de la Seine. Elle a de longueur environ 250 toises, et sa plus grande lar-

(1) On peut consulter, sur cette odieuse trame, l'ouvrage intitulé *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, par M. Raynouard, ouvrage recommandable par la profonde érudition de l'auteur, et par son talent à la faire valoir.

(1) *Continuatio Chronici Guillelmi de Nangis ; Spicilegium Dacheri*, t. III, pag. 63.

geur n'excède guère 75 toises. Elle a porté plusieurs noms : ceux de l'Ile-aux-Javeaux, des Meules-aux-Javeaux, paraissent les plus anciens. Au quatorzième siècle, elle a aussi, à ce qu'il paraît, reçu le nom de Bouteclou, et alors elle était plantée d'arbres. En 1427, l'auteur du Journal de Paris, sous Charles VI, l'appelle l'Ile-aux-Ourmetiaux, sans doute à cause des ormes qui l'ombrageaient. Il nous apprend que, le 8 de juin, la Seine était tellement débordée, que les eaux couvraient l'île de Notre-Dame (île Saint-Louis), et aux Ourmetiaux presque toute la terre était couverte. Quelques jours après, il dit que la crue était plus forte, « que l'île de Notre-Dame était couverte ; « et dedans l'Ile-aux-Ourmetiaux était « tant crue que on y eut mené batteaux « ou nacelles (1). »

Son nom de Louvier lui vient de ce qu'elle a été possédée, au quinzième siècle, par une famille ainsi nommée. Charles de Louvier, seigneur du Châtelet, la vendit en 1492 à André d'Epinay, cardinal de Lyon et de Bordeaux. En 1549, le prévôt des marchands y donna une fête magnifique, à l'occasion de l'entrée de Henri II dans Paris. Elle appartenait, au dix-septième siècle, au sieur d'Entragues, dont elle porta quelquefois le nom. Ce seigneur, en 1671, la vendit à la ville. Elle servit alors de dépôt aux foins, aux fruits, aux bois de charpente ; mais, peu de temps après, elle fut destinée à être un chantier de bois à brûler. Elle a encore aujourd'hui cette destination.

Ile Saint-Louis. Il est prouvé que, dès le neuvième siècle, cette île appartenait à l'église cathédrale : c'est pourquoi elle a porté, jusque vers le milieu du dix-septième siècle, la dénomination d'île de Notre-Dame. Pour compléter les fortifications de Paris, lors de la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste, ou sous les règnes suivants, on ouvrit, dans la largeur de cette île, un fossé ou retranchement qui la divisa en deux parties. La partie orientale fut nommée Iles-aux-Vaches, l'autre reçut le nom d'Ile-Tranchée ; mais l'ensemble de l'île porta toujours celui de Notre-Dame. En 1640, le roi en fit l'acquisition ; les deux parties sont, dans l'acte, nommées les îles de Notre-Dame. Elle a environ 350 toises dans sa plus grande dimension, et 100 toises dans sa largeur. Aux quatorzième et quinzième siècles, elle était inhabitée et servait à des jeux et au blanchissage des toiles. Voici ce qu'en dit un écrivain du quinzième siècle : « Au mois de mai 1440, une dou-« zaine de ces écorcheurs (c'est ainsi « qu'on nommait alors, à Paris, les gens « du parti d'Armagnac et du dauphin « Charles VII) (1) se rendirent à Paris, et, « après dîner, vinrent jouer en l'île de « Notre-Dame, avec autres gens ; regar-« dèrent les toiles des bourgeois de Paris « qu'on blanchissait..... à minuit vin-« rent en ladite île, en prirent toutes les « toiles de lin sans prendre une seule de « chanvre. » Ce ne fut qu'après 1614 que l'on commença à y bâtir.

Ile de la Cité, dite aussi quelquefois Ile du Palais. Dans son origine, sa longueur était environ de 370 toises ; mais, vers la fin du règne de Henri III, lorsqu'on commença à construire le Pont-Neuf, cette île fut agrandie, à son extrémité occidentale, par l'adjonction de deux îles qui s'y trouvaient, et dont je parlerai. Elle reçut aussi de l'accroissement à son extrémité orientale, par sa réunion à un vaste amoncellement de gravois appelé la Motte-aux-Papelards, ou le Terrain, sur lequel a depuis été bâti le quai Catinat, achevé en 1813. Ces divers agrandissements ont donné à cette île une longueur d'environ 535 toises ; sa largeur moyenne est de 125 toises.

Cette île contient le Palais de Justice, l'église cathédrale de Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, etc. On y comptait, avant la révolution, vingt églises ou chapelles.

L'**Ile-aux-Juifs**. Elle a porté différents noms ; on l'a nommée Ile-aux-Vaches, parce que les Parisiens, en payant une contribution à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, y faisaient paître leurs vaches ; l'abbé et les moines de cette abbaye en étaient seigneurs. Il est difficile de lui assigner tous les noms qu'elle a reçus, sans craindre de les confondre avec ceux d'une île voisine pareillement inhabitée, et à laquelle, lors de la construction du Pont-Neuf, elle a été réunie. L'Ile-aux-Juifs avoisinait le jardin du Palais et le couvent ou le quai des Augustins.

(1) *Journal de Paris*, première partie, p. 109, 110.

(1) *Journal de Paris*, sous Charles VII, p. 184.

C'est dans cette île que furent brûlés vifs Jacques Molay, grand maître des Templiers, et Guy, commandeur de Normandie. Bientôt après, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, seigneur de cette île et de l'île voisine, se plaignit au roi de ce que, par cette exécution, il avait attenté aux droits de sa seigneurie. Philippe le Bel, dans sa réponse, désigne ainsi cette île : « Dernièrement à Paris, dans une île de la Seine, « située près de la porte de notre jardin, « entre notredit jardin et un bras de la rivière, entre un autre bras de la rivière « et le couvent des Augustins, furent exécutés et brûlés deux hommes ci-devant « Templiers. » Ce roi déclare qu'il n'a pas voulu attenter aux droits de cette abbaye (1).

Cette île paraît être celle qu'on nommait Ile à la Gourdaine, mot qui signifie *bac* ou *bachot*, dont on se servait pour y aborder.

Ile de Buci. Une île moins grande que celle dont je viens de parler, située au nord de l'Ile-aux-Juifs, en était séparée par un canal étroit. Ce nom lui fut donné à cause du moulin de Buci, situé auprès de cette île. Elle devait occuper une partie de l'emplacement du quai de l'Horloge et de la place Dauphine. Cette île, que je nomme avec hésitation Bussi ou Buci, pourrait aussi avoir été appelée l'Ile-au-Bureau, parce qu'une de ces deux îles appartenait, en 1462, à Hugues Bureau.

Elle a porté, à ce que je conjecture, le nom de l'Ile-aux-Treilles, parce qu'il existait à l'occident du palais une Ile-aux-Treilles. Louis VII, en 1160, fit don à son chapelain de sa chapelle de Saint-Nicolas-du-Palais, de six muids de vin de l'Ile-aux-Treilles, mais l'Ile-aux-Treilles paraît être la même que l'Ile-aux-Juifs.

Chapelle et hopital des Haudriettes, situés quartier de l'Hôtel-de-Ville, rue des Haudriettes, nº 1, fondés par Etienne Haudri, panetier du roi. Une charte du mois d'avril 1306 est le plus ancien et le plus certain monument que l'on connaisse sur cet établissement. On y lit que le roi Philippe le Bel permet à Étienne Haudri « de bâtir une chapelle sur la place qu'il a nouvellement acquise à la Grève, tenant d'un long à l'hôpital des pauvres qu'il a fondé. » Cet hôpital, qui existait avant la chapelle, était destiné à recueillir un certain nombre de femmes pauvres et veuves. Etienne Haudri y avait fondé un chapelain ; ses fils en fondèrent trois autres. On voit, dans une bulle de Clément VII, de 1386, que l'hôpital contenait trente-deux veuves, qui sont nommées bonnes femmes de la chapelle d'Etienne Haudri.

Cet hôpital fut administré par des femmes qualifiées, dans des statuts de 1414, de femmes hospitalières, et présidées par une maîtresse. Il arriva dans cet hôpital ce qui est arrivé dans plusieurs autres : les administrateurs s'emparèrent insensiblement et jouirent des biens des administrés. Au commencement du dix-septième siècle, il n'existait déjà plus d'hôpital. Ces bonnes femmes prenaient toujours le titre d'hospitalières, et leur maîtresse celui de supérieure ; mais on n'y voyait plus de pauvres veuves. Cette maison n'était qu'un simple couvent, dont les religieuses furent, en 1622, transférées dans celui de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

Collége des Cholets, situé rue des Cholets, nº 2. Jean Cholet, cardinal et légat en France, laissa de grands biens qu'en 1291, année de sa mort, il destina à des fondations pieuses. Ses exécuteurs testamentaires fondèrent un collége à Paris, dans la rue de Saint-Symphorien-des-Vignes, rue qui depuis a pris le nom des Cholets. Seize écoliers des diocèses de Beauvais et d'Amiens y devaient être entretenus, logés, nourris et enseignés. Dans la suite, par les dons de quelques personnes bienfaisantes, les revenus et le nombre des étudiants furent beaucoup augmentés. En 1768, ce collége fut réuni à l'Université. Il est aujourd'hui entièrement détruit, et son emplacement dépend du collége de Louis le Grand.

Collége du cardinal Lemoine, situé rue Saint-Victor, nº 76. Il fut fondé par le cardinal Jean Lemoine, légat du saint-siége, dans le clos du Chardonnet et dans l'emplacement qu'avaient autrefois occupé les augustins, avant de s'établir sur la rive méridionale de la Seine. Ce cardinal en fit et refit les règlements dans les années 1302, 1308 et suivantes ; et dans l'acte d'une donation nouvelle, dressé en l'an 1303, il désigne ainsi ceux qui habitent ce collége : « les pauvres maîtres et écoliers étudiants,

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. III, p. 274.

à Paris, dans la maison du Chardonnet. » Ce prélat mourut à Avignon en 1313, et voulut que son corps fût transporté à Paris, dans la chapelle du collége qu'il avait fait bâtir. Son frère, André Lemoine, évêque de Noyon, mort en 1315, fut aussi enterré dans la même chapelle.

Ce collége ne fut point appauvri, comme beaucoup d'autres, par la baisse de la valeur des monnaies. Le fondateur régla le montant des bourses sur le poids de l'argent ; les bourses des artiens valaient quatre marcs d'argent fin, au poids de Paris, et celle des théologiens six marcs. C'est le premier exemple de cette précaution conservatrice que présente l'historique des fondations des colléges de Paris.

Des parents du cardinal Lemoine se plurent à augmenter, par des bienfaits nouveaux, les revenus et le nombre des boursiers de ce collége : un d'eux, sans doute grand amateur de spectacles, y établit, en mémoire du fondateur, une fête, nommée la solennité du cardinal Lemoine, dont voici quelques détails :

Le 13 janvier de chaque année, un familier de ce collége jouait, pendant cette fête, le personnage du cardinal : vêtu des habits de sa dignité, il le représentait à l'église et à table, et recevait gravement les hommages, les compliments, en vers et en prose, que venaient humblement lui adresser les écoliers de cette maison. Pendant la messe célébrée en cette grande solennité, on voyait figurer les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui exécutaient des morceaux de musique en l'honneur du cardinal, et s'acquittaient d'un tribut de reconnaissance pour les bienfaits que leur théâtre avait reçus des personnes de la famille de ce prélat, qui possédaient, dans la salle de ces comédiens, une loge longtemps nommée loge du cardinal Lemoine.

Trois hommes célèbres ont professé dans ce collége : Turnèbe, Buchanan et Muret.

En 1757, on fit des réparations considérables dans les bâtiments, qui sont aujourd'hui occupés par des manufactures, et dont le jardin a été converti en chantier de bois à brûler.

Collége de Navarre, situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et fondé en 1304, par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel. La première pierre de la chapelle fut posée le 2 avril 1309, et, dès l'an 1315, les autres bâtiments furent en état de recevoir les maîtres et les écoliers. Pendant les troubles qui, sous le règne de Charles VI, désolèrent la France, et notamment les environs de Paris, ce collége fut ruiné. Rétabli par Louis XI, en 1464, il se soutint avec quelque distinction, obtint des priviléges et un accroissement de revenus et de territoire.

Coquille, dans son Histoire du Nivernais, nous apprend sur ce collége une singularité que je ne dois pas omettre. Il dit que le roi en est le premier boursier, et que le revenu de sa bourse est affecté à l'achat des verges destinées à la correction des écoliers; ce qui suppose l'emploi très fréquent de cette correction.

Dans les registres manuscrits du parlement, aux 25 et 27 janvier 1576, on lit un fait qui prouve l'abus des fustigations dans ce collége. Julien Pelletier, sous-maître des artiens, avait fait fustiger un écolier, nommé Denis Lebègue; « l'avait, « portent ces registres, si extrêmement et « cruellement fouetté et battu, qu'à le voir « il faisait horreur. » Le parlement condamna le sous-maître à s'abstenir, pendant un an entier, de la sous-maîtrise, à payer à l'écolier soixante livres de dommages, et à garder la prison jusqu'à l'entier paiement de cette somme.

Nicolas Clémangis, docteur de Sorbonne, proviseur de ce collége, un des écrivains du quinzième siècle qui, avec le plus de talent et de vigueur, ont dévoilé les abus de la cour de Rome et de la corruption du clergé, fut enterré dans la chapelle et sous la lampe qui brûlait devant l'autel. Cette circonstance n'a pas été négligée dans son épitaphe, où on lit ce vers :

Qui lampas fuit Ecclesiæ, sub lampade jacet.

Le docteur Jean de Launoy, célèbre critique, et surnommé le dénicheur de saints, grand-maître de ce collége, en a écrit l'histoire.

L'enseignement a cessé dans ce collége pendant la révolution, et ses bâtiments, presque entièrement reconstruits, ont été et sont encore destinés à l'Ecole polytechnique.

Collége de Bayeux, situé rue de la Harpe, n° 93. Il fut fondé en 1308 ou 1309 par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, qui donna sa maison, située rue de la Harpe, d'autres maisons voisines, et des biens à Gentilly pour sa fondation. Les règlements de ce collége, faits en

1515, refaits en 1543, furent en 1551 réformés par le parlement.

En 1763, ce collége fut réuni à l'Université. Son emplacement est aujourd'hui une propriété particulière.

COLLÉGES DE LAON ET DE PRESLES, situés rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nº 22. Guy, chanoine de Laon, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et Raoul de Presles, clerc du roi, les fondèrent, en 1314, pour des écoliers des diocèses de Laon et Soissons. Par l'imprévoyance des fondateurs, de vives querelles s'élevèrent entre les habitants de ce collége : il en résulta, en 1323, la division de cet établissement en deux parties, en collége de Laon et en collége de Soissons ou de Presles. Ces deux colléges furent, en 1760, avec quelques autres, réunis à celui de Louis le Grand. Aujourd'hui la partie dite collége de Laon a été vendue à un particulier, ainsi que l'autre partie, nommée collége de Presles.

PARLEMENT. — Les rois, les ducs, les comtes devaient, sous la première race, rendre la justice au peuple : les rois et les ducs se déchargèrent très souvent de cette peine sur les comtes, et ceux-ci sur les vicomtes ou vicaires, qui s'en acquittèrent avec plus ou moins de partialité et d'arbitraire. Cependant, alors, il existait des lois : le code Théodosien, qui, sous la domination romaine, formait la loi générale des Gaules, était encore invoqué par les Gaulois; mais les Francs ne s'y assujettirent jamais.

Les évêques ayant usurpé, dès le règne de Clovis, l'autorité judiciaire dans la partie des cités qui leur appartenait, ainsi que dans leurs terres, chaque cité eut deux juges suprêmes, l'évêque et le comte. Ces deux autorités rivales, ne connaissant pas exactement les limites de leurs attributions respectives, furent souvent en querelle et même en état de guerre. Pour y mettre fin, on vit l'évêque et le comte se partager le territoire d'une cité, et chacun, dans la même ville, s'entourer de murailles.

Les rois de la seconde race montrèrent d'abord des idées grandes et utiles; mais bientôt, dominés par la double aristocratie des nobles et du clergé, leur gouvernement retomba dans les ornières de la barbarie. Charlemagne se distingua par ses soins à rétablir l'ordre dans la justice; mais il bâtit sur des fondements ruineux. Tous ces projets de régénération peuvent être comparés à une branche vive greffée sur une tige morte.

Après son règne, on vit bientôt, sur les débris de ses institutions, l'anarchie féodale s'élever, et acquérir de funestes développements. Pendant plus de quatre cents ans, depuis Charles le Chauve jusqu'à la fin du règne de saint Louis, la vaste contrée qu'on nomme aujourd'hui la France n'eut point de loi, n'eut point d'administration générale.

Dans les commencements de la troisième race, les rois avaient des conseils, composés des barons et des évêques, où se traitaient les grands intérêts de l'État. On commença, à la fin du douzième siècle, à donner à ces assemblées extraordinaires le nom de parlement. Les matières contentieuses s'accrurent au treizième siècle à la cour de France. L'autorité des rois était moins circonscrite : aux combats judiciaires, employés pour vider les causes douteuses, on avait substitué la preuve par témoins : les franchises accordées aux communes ayant multiplié le nombre des propriétaires, il y eut une plus grande masse d'intérêts à défendre. Il fallut des juges pour vider les procès toujours plus nombreux : les officiers du conseil du roi ne pouvaient y suffire ; on en augmenta le nombre. Alors ce conseil suprême, à la fois politique, administratif et judiciaire, continua à porter le nom de parlement. Ce parlement ne s'assemblait point à des époques fixes : on le convoquait au besoin.

Pour la première fois, en 1291, le parlement commence à obtenir une organisation. Philippe le Bel, en cette année, ordonne que quelques membres de son conseil écouteront les requêtes, que d'autres les expédieront, et donneront leur décision; que quelques autres liront les enquêtes, et feront leur rapport ; et que les enquêteurs ne viendront à la chambre des plaids que lorsqu'ils y seront mandés (1).

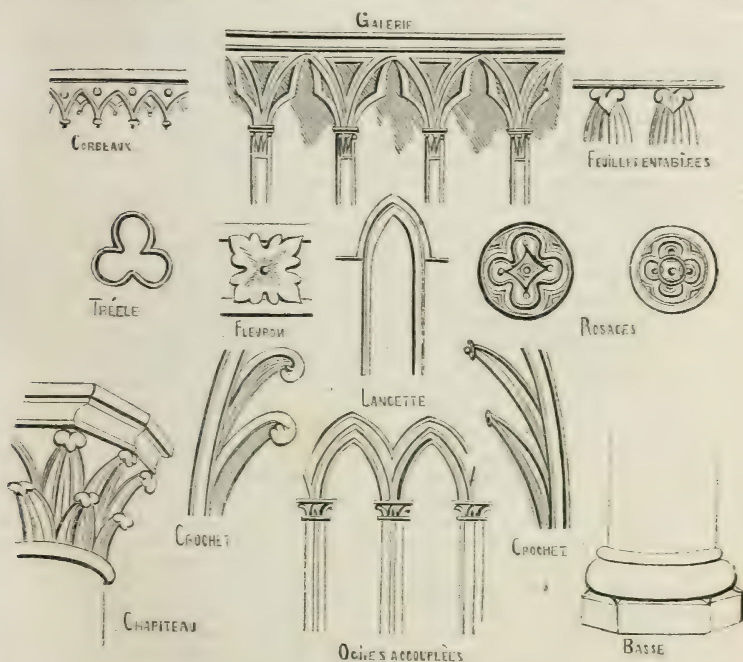
En 1302, le même roi ordonne qu'il sera tenu à Paris deux parlements par année, c'est-à-dire deux sessions, l'une après l'octave de Pâques, et l'autre après celle de la Toussaint; et que chacune de ces sessions durera deux mois (2).

(1) *Ordonnances du Louvre*, tom. I, pag. 320.

(2) *Ordonnances du Louvre*, tom. I, pag. 366, 547.

Une autre ordonnance de Philippe le Bel, de l'an 1304, porte que le parlement sera composé de deux prelats, l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Rennes; deux laïques, le comte de Dreux et le comte de Bourgogne; de treize clercs et de treize laïques; que la chambre des enquêtes aura cinq personnes, et celle des requêtes dix, dont cinq pour la langue d'hoc, et cinq pour la langue d'oil ou langue française (1).

Dans les premiers temps où le parlement fut organisé et sédentaire, c'est-à-dire dans les quatorzième et quinzième siècles, ses jugements, dictés par le caprice et l'arbitraire, étaient des plus cruels, et disproportionnés avec les crimes et les délits. Les coupables de meurtres, de mutilations, subissaient une peine moindre que celle qu'on infligeait aux voleurs. Ceux-ci, traînés à la queue d'un cheval jusqu'à la potence, y perdaient la vie par la strangulation. On condamnait les meurtriers à des amendes, à des fondations de chapelles, à des pèlerinages, à l'exil, etc. La pénalité n'était basée sur aucune loi.



Détails d'architecture du XIII[e] siècle.

Cet ordre de choses fut, dans la suite, un peu amélioré : au lieu d'avoir deux sessions de courte durée, le parlement fut permanent; et cette continuité commença vers l'an 1316 (1). Le nombre des chambres de cette cour s'accrut ainsi que celui des membres qui les composaient. Voici les noms et les attributions de ces chambres :

La Grand'Chambre du parlement était, dans les derniers temps de son existence, composée d'un premier président et de

(1) *Ordonnances du Louvre*, tom. I, p. 547. Les deux dialectes parlés dans les Etats du roi de France avaient formé cette division ; dans le midi, on parlait la *langue d'hoc ;* on disait *hoc* pour dire *oui ;* et, dans le nord, la *langue d'oil*, parce que cette syllabe affirmative se prononçait *oil* ou *oui*.

(1) *Recueil manuscrit des registres criminels du parlement*, par M. Dongeois, greffier en chef de cette cour.

neuf présidents à mortier (espèce de toque de velours noir, bordée d'un galon d'or, qui les distinguait des conseillers), de vingt-cinq conseillers laïques et de douze conseillers clercs ou prêtres. Il s'y trouvait en ou re un nombre indéterminé de présidents et de conseillers honoraires, c'est-à-dire inutiles.

La chambre de la Tournelle était destinée aux jugements des affaires criminelles : on comptait, de plus, trois chambres des Enquêtes et une chambre des requêtes.

Le parlement de Paris se qualifiait de cour souveraine et capitale du royaume. Cette cour a eu pendant longtemps la haute police sur les habitants de son vaste arrondissement. Elle jouissait du droit de sanctionner, par ses enregistrements, les ordonnances, édits, lettres, etc., des rois; de faire des remontrances sur ces ordonnances, et même de refuser de les enregistrer : ce qui leur ôtait force de loi. Ce droit fut surtout exercé depuis l'établissement de la vénalité des charges. Sous François Ier, les membres du parlement étant, dès lors, propriétaires de leurs offices, et cessant d'être officiers à gages, se montrèrent plus indépendants dans leurs décisions, et devinrent, dans l'Etat, un pouvoir politique qui balança souvent celui du monarque. Ces deux pouvoirs, dans l'action de l'un sur l'autre, n'étaient point séparés par des limites certaines et solidement fixées. Il en résultait des luttes fréquentes, desquelles le pouvoir monarchique sortait toujours triomphant, mais non pas toujours applaudi.

Lorsque le refus d'enregistrer paralysait les actes despotiques du roi ou de ses ministres, le monarque, contrarié, employait les moyens extrêmes des jussions, des lits de justice, des exils; et, comme la résistance du parlement avait souvent des motifs d'intérêt public, il résultait que l'odieux des lois tyranniques, dont le parlement refusait l'enregistrement, retombait sur la cour du roi, et que la gloire attachée aux actions courageuses ainsi qu'à l'intérêt qu'inspirent les persécutés était le partage du parlement.

Les membres du parlement se montraient autrefois fort intéressés. Lorsque les rois, toujours nécessiteux, ne pouvaient payer leurs gages, ces membres suspendaient le cours de la justice, et fermaient leur audience : c'est ce qui est arrivé plusieurs fois.

La vénalité et la conduite partiale des conseillers du parlement leur sont vivement reprochées dans les discours qu'à diverses époques y prononça le chancelier de l'Hôpital, et notamment dans la séance du 26 juillet 1567, où il accusa plusieurs membres de cette cour d'être vendus à des hommes puissants, de leur être attachés par des places et des pensions. « Rendez « la justice, leur dit-il, quand ce serait au « plus malheureux homme du monde... « N'est pas honnête que l'on die d'un pré- « sident, d'un conseiller : voilà le chance- « lier d'un tel seigneur. Ils ne doivent re- « connaître que le roi. »

On pourrait, avec raison, reprocher au parlement ses formes routinières, son fanatisme, ses persécutions, sa lâche condescendance pour les actes des rois ou ministres despotes, lorsque ces actes n'atteignaient pas ses intérêts personnels; on pourrait lui reprocher plusieurs vices et abus qui tiennent à la nature humaine, surtout dans les siècles passés; mais, dans les derniers temps de son existence, dans des temps éclairés, ce corps a montré beaucoup de dignité, de talents, un courage imperturbable, quoique souvent inutile, pour préserver la nation des empiétements du despotisme, des édits bursaux, des actes extrajudiciaires, et pour la préserver notamment des atteintes de la cour de Rome contre les libertés de l'Eglise gallicane.

En 1771, Louis XV, ou plutôt le chancelier Maupeou, parvint à supprimer tous les parlements, et à leur substituer des conseils supérieurs. Toute la France fut en rumeur : de nombreux écrits pour et contre cette suppression se répandirent avec profusion. Cette révolution dans la magistrature fut alors considérée comme un des plus grands attentats qu'on eût portés à l'ordre social. En 1790, le parlement fut dissous : on ne connaît aucune plainte produite par cette dissolution. A peine le public s'en aperçut-il. On sent pourquoi de la même cause résultèrent des effets si différents : en 1771, on travaillait pour le despotisme, et, en 1790, pour la liberté.

Depuis que le parlement fut devenu permanent, il siégea constamment dans le palais des rois, qu'on nomme aujourd'hui le Palais de Justice.

Palais de Justice. Je ne reviendrai pas sur l'origine et les accroissements de ce palais; j'en ai déjà parlé : je me bornerai à dire qu'habité par les rois de la première

race, il ne le fut point par ceux de la seconde, et que les douze premiers rois de la troisième y résidèrent. Le roi Robert le fit rebâtir. Quelques-uns de ses successeurs l'agrandirent, et saint Louis fut de ce nombre. On attribue à ce roi les salles basses, situées au-dessous de la grande salle du Palais, dites des Pas-Perdus, salles basses dont l'une porte encore le nom de Cuisines de saint Louis; à l'étage supérieur, la grand'chambre, qui sert aujourd'hui à la Cour de cassation, a longtemps porté le nom de chambre de saint Louis. Ces traditions sont presque des preuves.

Après saint Louis, Philippe le Bel, dans les dernières années du treizième siècle, fit entreprendre, dans l'intérieur de ce palais, des travaux considérables, qui ne furent terminés qu'en 1313. Dans l'Epitome des grandes Chroniques de France, on lit : « Icelui roi Philippe le Bel fit faire, en son « vivant, le palais à Paris et le Montfau- « con... et de ce faire eut la charge mes- « sire Enguerrand de Marigny (1). »

Mais ce roi ne rebâtit pas entièrement ce palais; il se borna à y faire exécuter de grandes réparations et plusieurs accroissements. Il enferma dans son enceinte la chapelle de Saint-Michel-de-la-Place, chapelle qui a donné son nom à un des ponts qui communiquent près de ce palais, et y fit construire plusieurs boutiques. Quoique quelques-uns des successeurs de ce roi aient habité le château du Louvre, alors situé hors de Paris, le palais de la Cité fut encore la résidence la plus ordinaire de ces princes. Charles V y résida longtemps, et ce ne fut qu'en 1431 que Charles VII l'abandonna entièrement au parlement.

On y voyait, comme dans tous les anciens châteaux ou palais des hauts barons, une vaste salle qui servait à la réception des hommages des vassaux, aux audiences des ambassadeurs, aux festins publics, et aux noces des enfants des rois. Cette salle, simple dans sa construction et seulement couverte en charpente, était ornée des effigies des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à François Ier. Au-dessous de chacune d'elles se lisait une inscription indicative de l'avénement de chacun d'eux au trône et de sa mort. On voyait, vers une des extrémités de cette salle, la fameuse table de marbre dont la grandeur devait être considérable.

Sur cette table, dans les grandes solennités, se faisaient les festins royaux; autour d'elle s'asseyaient alors les personnages à tête couronnée; les princes et seigneurs mangeaient sur des tables particulières.

A diverses époques de l'année, cette table servait de théâtre où les clercs du Palais, dits clercs de la Basoche, montaient et jouaient publiquement des scènes bouffonnes ou satiriques, appelées farces, soties moralités, sermons.

Autour de cette table siégeaient aussi trois tribunaux, la Connetablie, l'Amirauté, les Eaux et Forêts de France; tribunaux qui, malgré la destruction de la table, lors d'un événement dont je vais parler, ont conservé jusqu'en 1790 la dénomination de Table de Marbre.

Dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, le feu prit à cette salle; favorisé par un violent vent du midi, il la consuma ainsi que plusieurs autres parties du Palais; les statues des rois et la table de marbre furent brisées et anéanties pour jamais.

Il fallut réparer tant de ravages et construire une salle nouvelle. En 1620, le roi ordonna la vente des places vagues qui se trouvaient au long des fossés de Saint-Germain-des-Prés, et le prix de leur vente fut affecté aux frais de cette reconstruction. Jacques de Brosses, habile architecte, fut chargé de ce travail; il le termina en 1622.

Il n'existe point en France de salle plus vaste. Sa longueur est de deux cent vingt-deux pieds, et sa largeur de quatre-vingt-quatre. Son intérieur est, par un rang de piliers et d'arcades, divisé en deux nefs égales. Ces piliers et ces arcades contribuent à supporter les deux voûtes à plein cintre et en pierres de taille qui la couvrent. L'architecte y a employé l'ordre dorique, qui donne à cet édifice un caractère mâle, solide, et convenable à sa destination. Quelques irrégularités de détail n'empêchent pas d'admirer l'ensemble imposant et majestueux de cette construction.

Cette salle, nommée salle des Procureurs, puis Grand'salle ou salle des Pas-Perdus, sert de rendez-vous et de promenoir aux plaideurs et à tous les habitués du Palais. On y voit diverses entrées des tribunaux de Paris, dont les noms

(1) *Rosier* ou *Epitome historial*, fol. 63. C'est le *Gibet de Montfaucon*, que fit Enguerrand de Marigny : il y fut pendu lui-même en 1315, par ordre du roi Louis le Hutin, à l'instigation d'un de ses courtisans.

sont inscrits au-dessus de chaque porte.

Elle est éclairée par de grandes ouvertures cintrées et vitrées qui se trouvent aux extrémités de chaque nef, et par des œils-de-bœuf pratiqués sur les flancs des deux voûtes.

Au-dessous de cette ville est un étage inférieur aussi étendu qu'elle, mais que des murs de refend divisent en plusieurs pièces. L'architecture de cet étage inférieur est sarrasine; les voûtes sont en ogive avec des nervures qui en dessinent les arêtes. On y trouve une salle très vaste, bâtie dans le même style, et plus élevée que les pièces contiguës; aux quatre angles sont quatre cheminées de grandes dimensions et remarquables par leur construction; cette salle est nommée les Cuisines de saint Louis. On voit, dans ces cuisines, un escalier par lequel on montait à la salle supérieure, sans doute pour y transporter les mets, lorsque les rois y donnaient des festins. Près de ces cuisines un autre escalier descendait jusqu'à la rivière. Le sol de ces cuisines est d'environ dix pieds plus bas que celui du quai de l'Horloge. Lorsqu'on construisit ce quai, on proportionna la hauteur de son col à celle du Pont-au-Change où il aboutit, et par cet exhaussement les cuisines de saint Louis se trouvèrent presque enterrées. L'humidité y fit des progrès funestes à la solidité de cet édifice à demi souterrain. Les eaux d'un arqueduc dégradé agissaient sur les fondements de plusieurs piliers; les voûtes en souffrirent, le pavé de la grand'-salle qu'elles supportent s'affaissa. On a été obligé, dans les années 1816 et 1817, de reprendre sous œuvre ces voûtes et ces piliers.

Le 19 juin 1818, au matin, malgré les travaux entrepris pour consolider cet étage inférieur, deux de ces voûtes anciennes s'écroulèrent. Cet événement donna aux travaux une activité nouvelle.

Cet étage inférieur se composait encore, du côté qui avoisine la Conciergerie, de huit cachots et de quatre grandes chambres, établies au-dessus, qui servaient pareillement de prison : celle-ci étaient un peu éclairées. Les cachots, qui ne l'étaient point, avaient environ sept mètres de longueur sur trois et demi de hauteur. Depuis environ trente ans ces cachots n'étaient plus en usage.

Un second incendie, arrivé le 10 janvier 1776, consuma toute la partie du Palais qui s'étendait depuis l'ancienne galerie des prisonniers jusqu'à la porte de la Sainte-Chapelle. Cet incendie nécessita des réparations qui devinrent très avantageuses à l'édifice du Palais. Il fut arrêté que l'on entreprendrait la reconstruction des parties endommagées de ce vaste édifice. Ainsi c'est à un événement funeste qu'un établissement de cette importance, que le siége de la justice, que le quartier de Paris où il est situé, doivent leur embellissement.

Du côté de la rue de la Barillerie, on entrait dans la cour par deux portes sombres, resserrées, qui portaient plutôt le caractère des portes de prisons que celui d'un édifice consacré à l'utilité générale. En outre, cette rue de la Barillerie, obscure, tortueuse, et si étroite qu'une voiture pouvait à peine y passer, était bordée d'échoppes ou de maisons hideuses.

On montait à la grand'salle par deux escaliers : l'un, à droite en entrant dans cette cour, aboutissait à l'angle méridional de la grand'salle du côté de la rue de la Barillerie; l'autre était en face, et situé sur une partie de l'emplacement du vaste escalier qu'on voit aujourd'hui. C'était au bas de ce dernier que les clercs de la Basoche plantaient le Mai : c'est pourquoi cette cour portait le nom de cour du Mai.

Deux escaliers plus vastes, et qui existent encore, conduisent de la cour de Harlay dans les galeries qui aboutissent à la grand'salle. Cet édifice n'avait ni façade, ni entrée digne de son importance.

En 1787, toutes les constructions mesquines situées du côté de la rue de la Barillerie disparurent. Cette rue fut considérablement élargie et bordée de maisons modernes. Une place demi-circulaire fut établie aux dépens de quelques parties d'un quartier sombre et malsain. Cette place s'ouvre devant la cour de la nouvelle façade du Palais.

Cette façade et autres constructions accessoires ont été exécutées par MM. Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine, quatre membres de l'académie d'architecture. Une grille en fer précède la cour et occupe toute sa longueur : elle présente trois grandes portes à double battant; celle du milieu, ordinairement fermée, avait pour principal amortissement un globe doré d'une grande proportion et ac-

compagné de guirlandes. Cet amortissement a disparu depuis quelques années. Cette vaste grille est plus remarquable par ses détails et sa richesse que par le goût de ses formes.

Au centre de la façade s'avance un vaste escalier de 17 pieds de hauteur. La première rampe a 60 pieds de largeur. Cet escalier mène à une première galerie où l'on entre par trois portiques.

Des deux côtés et au bas de cet escalier, dessiné en grand style, sont deux larges arcades pareilles ; l'une mène à l'audience du tribunal de police municipale; par l'autre on arrive à la Conciergerie, maison de justice du département, bâtie sur l'emplacement de l'ancien jardin des rois, nommé Préau du Palais.

Le milieu de la façade présente un avant-corps orné de quatre colonnes doriques. Au-dessus de l'entablement règne une balustrade; et sur quatre de ses piédestaux sont posées quatre statues allégoriques : la Force, l'Abondance, la Justice et la Prudence. Elles s'élèvent à l'aplomb des quatre colonnes, et se dessinent sur un fond lisse de maçonnerie qui supporte un dôme quadrangulaire.

Cette façade n'est pas sans défaut; elle manque de caractère. Les quatre statues sont trop faiblement dessinées par rapport à la distance de l'œil de l'observateur. Les deux ailes de bâtiment qui partent de cette façade, forment les deux côtés de la cour, et s'avancent jusqu'à la rue de la Barillerie, semblent étrangères au reste de l'édifice.

L'aile septentrionale sert de cage à un long escalier d'un bel effet, qui conduit à une galerie contiguë à la grand'salle.

Il est fâcheux que les diverses constructions modernes que je viens de décrire ne soient pas toutes l'ouvrage d'un même architecte : elles offriraient plus d'harmonie.

Le Palais, considéré dans son ensemble, présente des parties qui portent les diverses empreintes de l'architecture des siècles où elles furent bâties. Sur le quai de l'Horloge, deux grosses tours rondes, voisines l'une de l'autre, terminées par une toiture en forme conique, paraissent appartenir au treizième siècle, ainsi qu'une troisième tour qui n'en est pas éloignée, mais dont les dimensions sont moins fortes. Les pieds de ces trois tours, avant la construction du quai de l'Horloge, étaient baignés par les eaux de la Seine. Les constructions des treizième et quatorzième siècles abondent dans ce palais : de ce nombre sont les étages inférieurs dont j'ai parlé. La tour carrée de l'Horloge, qui s'élève à l'angle du Palais formé par la rencontre du quai et de la rue de la Barillerie, ainsi que ses accessoires, décèlent le genre d'architecture du seizième siècle. L'horloge qu'elle contient est la première de cette dimension qu'on ait vue à Paris : elle fut fabriquée, en 1370, par un Allemand, nommé Henri de Vic, que Charles V fit venir en cette ville. Le cadran fut refait et doré sous Henri III.

La lanterne de cette tour contenait une cloche appelée tocsin : elle jouissait de la prérogative de n'être mise en branle que dans les rares occasions, lors de la naissance ou de la mort des rois et de leurs fils aînés. Cependant on lui fit enfreindre cette loi pour devenir l'instrument d'un des plus horribles attentats que la tyrannie et le fanatisme puissent commettre : elle fut une des deux cloches de Paris qui, dans la nuit du 24 août 1572, donnèrent le signal des massacres de la Saint-Barthélemi ; c'est pour cette cause, dit-on, qu'elle a été détruite pendant la révolution.

Le mur du Palais, contigu à cette tour, et qui fait face au Marché-aux-Fleurs, est décoré de deux figures symboliques de grande proportion et d'un fort relief, représentant la Justice et la Force ; elles sont l'ouvrage du célèbre Germain Pilon.

Autres cours de justice. La cour des Aides, avant la révolution, occupait la salle qui sert aujourd'hui au tribunal d'appel ou Cour royale. On y arrive par un escalier situé en face de la moderne et principale entrée du Palais. Dans la cage de cet escalier est une niche contenant une statue de la Loi, qui tient d'une main un sceptre, et de l'autre un livre ouvert, où sont écrits ces mots : *In legibus salus*.

Quelques autres cours ont leur entrée dans la grand'salle. La plus considérable est la Cour de cassation ; elle occupe le local de l'ancienne grand'chambre, qu'on nommait chambre de saint Louis. Sur la porte d'entrée est un vaste bas-relief qui représente une figure de la Justice entre deux lions. L'intérieur de cette salle, réparé, décoré et doré sous le règne de Louis XII, le fut de nouveau, en 1722, sur les dessins de Germain Boffrand. Sur

la cheminée, un bas-relief représentait Louis XIV entre la Vérité et la Justice, par Coustou le jeune : au-dessus du siége, on voyait un crucifix peint par Albert Durer. Le plafond, précieusement travaillé, peint et doré, était plus riche que beau. D'autres temps, d'autres gouvernements ont fait, en grande partie, disparaître ces décorations pour en substituer de plus modernes.

La troisième salle des Enquêtes, qui a servi à la Cour prévôtale, sert à la septième chambre du tribunal de première instance; son plafond, décoré de peintures par Vouet, représente le Jugement dernier. Un perron à double rampe, établi dans la grand'salle, conduit à cette chambre, ainsi qu'au tribunal de police correctionnelle.

Dans la grand'salle se trouvent encore l'entrée du tribunal de première instance et celles de plusieurs de ses chambres.

La Cour de justice criminelle, ou Cour d'assises, a son entrée par un escalier à double rampe dans la galerie des Merciers.

Les Archives du Palais, situées dans le comble, au-dessus de la grand'salle, se composent de trois galeries aussi longues que cette grand'salle; elles sont entre elles séparées par des murs en briques, et couvertes de voûtes construites avec des creusets en terre cuite, de forme carrée, voûtes solides quoique légères : cette espèce de construction fut imaginée pour ne point surcharger la voûte de la grand'salle, sur laquelle portent ces trois galeries.

Ces archives contiennent un assemblage immense de registres, de liasses, classés avec beaucoup d'ordre. C'est dans cet océan de papiers que sont, en grande partie, cachés les secrets de l'histoire.

Le parlement, après deux mois de vacances, faisait chaque année, le lendemain de la fête de saint Martin, une rentrée solennelle. Dans la grand'salle était alors déployé un autel, dédié à saint Nicolas, où l'on célébrait la messe du Saint-Esprit, dite aussi la Messe rouge, parce que les présidents et conseillers y assistaient en robes de cette couleur. MM. les gens du roi recevaient les serments des avocats et des procureurs. Les présidents et les conseillers, dans cette cérémonie, se saluaient réciproquement, non à la manière des hommes, mais comme le font encore quelques femmes, en fléchissant et écartant les genoux. On a rétabli, depuis 1815, le vieil usage de la Messe rouge, mais non celui des révérences féminines.

Chambre des Comptes, aujourd'hui Cour des Comptes, située dans l'enclos du Palais, à l'occident de la Sainte-Chapelle. Les gens des comptes n'avaient point, dans l'origine, de siége fixe, ni de résidence à Paris; ils suivaient la cour du roi, recevaient, écoutaient et corrigeaient tous les comptes, tant ordinaires qu'extraordinaires, les signaient comme notaires, et les scellaient du grand sceau du roi.

On ignore l'époque précise où les gens des comptes devinrent une compagnie fixe, eurent des bâtiments consacrés à leurs opérations. Ils furent, dit l'abbé Lebeuf, établis par saint Louis et rétablis par Philippe le Bel, à peu près dans le même temps qu'il rendit le parlement sédentaire, c'est-à-dire vers l'an 1302 (1). Il est certain qu'en 1311, sous ce dernier roi, ces gens des comptes existaient, et jouissaient de la consistance d'une cour qui ordonne et se fait obéir (2). Philippe le Long en 1320, et Charles le Bel en 1323, réglèrent le travail et les attributions de cette chambre.

D'abord considérée comme faisant partie du parlement, elle en fut distraite dans la suite; et on l'érigea en cour spéciale dont les jugements étaient en dernier ressort.

Elle était alors composée de deux présidents, l'un clerc et l'autre laïque, et de cinq maîtres, dont trois clercs et deux laïques. Ces maîtres portaient autrefois de grands ciseaux pendus à leur ceinture, pour marquer le pouvoir qu'ils avaient de rogner ou de retrancher les comptes erronés qu'on leur soumettait.

Le nombre des membres de cette chambre s'accrut considérablement. On y comptait, avant 1792, treize présidents, et de plus un président honoraire; soixante-dix-sept conseillers maîtres, et de plus huit conseillers maîtres honoraires; trente-sept conseillers correcteurs, de plus un conseiller correcteur honoraire; enfin quatre-vingt-deux conseillers auditeurs, et sept conseillers auditeurs honoraires.

Cette chambre, par un décret impérial du 28 septembre 1807, a été réorganisée sous la dénomination de Cour des comptes. Elle est composée de quatre présidents, de

(1) *Variétés historiques*, tom. III, 1re partie, pag. 2.

(2) *Ordonnances du Louvre*, tom. I, p. 482.

dix-huit maîtres des comptes, de dix-huit référendaires de première classe, et de soixante-deux de seconde classe. Cette cour est divisée en trois chambres, dont chacune est composée d'un président et de six maîtres des comptes.

Les réparations faites en 1787, dans la rue de la Barillerie, ont procuré aux avenues de l'edifice occupé par la Cour des comptes plus de dignité qu'elles n'en avaient auparavant. Un vaste portique, situé en face de la rue de la Calandre, sert d'entrée à la cour de la Sainte-Chapelle, cour que l'on traverse pour arriver à l'édifice de la Cour des comptes. Au-dessus de ce portique est un bas-relief de quinze pieds de long sur sept et demi de hauteur; il représente le tribunal de la Chambre des comptes recevant le serment de tous les généraux d'ordres tant séculiers que réguliers, et non le serment civique, comme on l'a dit. Ce bas-relief est l'ouvrage de M. Gois.

Le bâtiment de la Cour des comptes est vaste : outre les salles destinées aux bureaux et aux séances de cette cour, il en est qui sont occupées par une bibliothèque et des archives.

Haut et souverain empire de Galilée. Les clercs de la Chambre des comptes formèrent une communauté qui fut érigée en tribunal dont la juridiction s'étendait sur tous les membres de cette association. Ils eurent des règlements autorisés par leur chambre; ils jugeaient en dernier ressort, donnaient à leur tribunal la dénomination pompeuse de haut et souverain empire de Galilée, et le président était qualifié d'empereur de Galilée. On voit qu'alors les principes du régime féodal exerçaient leur influence sur les plus simples institutions, et que le défaut de mérite réel se cachait sous la magnificence des titres.

Une petite rue, située dans l'enclos du Palais, dans le voisinage de la Chambre des comptes, qui conduisait de la cour du Palais à l'hôtel du Bailliage, et que des réparations et agrandissements exécutés dans les bâtiments de cette chambre ont fait disparaître, portait le nom de Galilée, sans doute parce qu'elle fut, ainsi que celles de Jérusalem et de Nazareth, située dans un quartier de l'enclos du Palais, autrefois habité par les juifs (1). Les clercs de la Chambre des comptes, tenant leurs séances dans un bâtiment situé dans cette rue de Galilée, donnèrent ce nom à leur tribunal.

Telle était l'origine et l'objet d'une institution dont la faible importance était rehaussée par une qualification aussi étrange qu'imposante. Le haut et souverain empire de Galilée avait besoin d'être protégé. Le doyen des conseillers maîtres des comptes devint son protecteur; et le procureur général de cette chambre se chargea de veiller à l'observation des statuts et règlements de cet empire.

Un de ces empereurs condamna un clerc, son sujet, à une amende; celui-ci refusa de la payer : l'empereur lui fit enlever son manteau. Le clerc dépouillé se plaignit aux membres de la Chambre des comptes, qui, le 5 février 1500, firent sans façon emprisonner l'empereur en personne.

Les clercs de la Chambre des comptes, ou plutôt les sujets de l'empire de Galilée, étaient en usage chaque année, la veille et le jour des Rois, de célébrer une fête ou solennité qui consistait en une marche pompeuse, égayée par la musique, où l'on voyait les sujets de l'empereur de Galilée porter des gâteaux des rois qu'ils allaient distribuer chez tous les membres de la Chambre des comptes en leur donnant l'aubade.

En 1525, les trésoriers de l'empire sollicitaient auprès de la Chambre des comptes les fonds nécessaires pour leur fête du gâteau des rois. La chambre, par arrêt du 22 décembre 1525, défendit, pour cette année, la célébration de cette cérémonie et des autres joyeusetés accoutumées. La dépense était payée par la Chambre des comptes, et se montait à vingt ou vingt-cinq francs.

En 1532, on voit que Guillaume Rousseau était empereur de cet état; que le roi lui donna, ainsi qu'à ses suppôts, clercs de la Chambre des comptes, vingt-cinq livres parisis pour fournir aux frais « des « danses, morisques, mommeries et autres

(1) Dans le même quartier, trois rues, celles de *Jérusalem*, de *Nazareth* et de *Galilée*, et tout auprès une île de la Seine, nommée *Ile-aux-Juifs*, portent à croire que cette partie de l'île de la Cité était habitée par des juifs privilégiés, qui, en payant de fortes sommes, s'étaient soustraits au bannissement et vivaient protégés dans l'enceinte du palais du roi.

« triomphes que le roi veut et entend être « faits par eux, pour l'honneur et récréa- « tion de la reine (1). »

Dans les années 1535 et 1536, la cérémonie du gâteau des rois fut défendue aux clercs de la Chambre des comptes; mais elle leur fut permise par ordonnance de cette chambre du 11 décembre 1538, à condition qu'ils la célébreraient modestement, condition qui suppose qu'il s'y mêlait ordinairement du désordre (2).

Les édits de cet empereur portaient ces formules : « A tous présents et à venir, salut, etc... Nous avons par ces présentes, signées de notre main, dit, déclaré et ordonné, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît... Si mandons à nos amés et féaux chancelier et officiers dudit empire, que ces présents articles de règlement, en forme d'édit, ils fassent lire, publier et enregistrer, etc. »

Henri III, qui voyait avec jalousie ou avec crainte l'empereur de Galilée marcher dans Paris avec ses gardes, ainsi que le faisait le roi de la Basoche, dont je parlerai bientôt, défendit à cet empereur de porter pareil titre. Ainsi l'empereur de Galilée fût détrôné; mais ses États subsistèrent fort bien sans lui. Un règlement de l'an 1705 nous fait connaître quels magistrats gouvernaient alors cet empire. On y voit figurer un chancelier remplaçant l'empereur, un procureur général, puis six maîtres des requêtes, deux secrétaires des finances, un trésorier, un contrôleur, un greffier et deux huissiers. Le chancelier était nommé par voie d'élection. On ignore le coup fatal qui termina les destinées de cet empire sans empereur.

Outre les cours et juridictions que j'ai déjà mentionnées, l'enclos du Palais en contenait plusieurs autres qui n'existent plus : tels étaient le Bailliage du Palais, l'Élection, la Chancellerie, les trois juridictions de la Table de marbre dont j'ai parlé, c'est-à-dire la Connétablie, l'Amirauté et les Eaux et Forêts : il s'y trouvait aussi la Basoche du Palais.

La Basoche du Palais (3), institution composée des clercs du parlement, comme celle du haut et souverain empire de Galilée l'était des clercs de la Chambre des comptes. La Basoche fut, à ce qu'on dit, instituée en 1302, par Philippe le Bel, qui ordonna que cette association porterait le titre de royaume; qu'elle formerait un tribunal, jugeant en dernier ressort, tant en matière civile que criminelle, tous les différends qui s'élèveraient entre ces clercs, et toutes les actions intentées contre eux : que le président porterait le titre de roi de la Basoche, et que, tous les ans, ce roi et les sujets de ce royaume feraient une montre ou revue solennelle On ne trouve point cette ordonnance de Philippe le Bel; ainsi je ne garantis pas l'authenticité de cette origine, qui toutefois n'est pas sans vraisemblance.

Ce tribunal était composé d'un président-roi, d'un chancelier, d'un vice-chancelier, de maîtres des requêtes, de greffiers, d'huissiers, etc. Il tenait ses audiences les mercredis et samedis, dans la grand'chambre. Ses jugements, souverains et sans appel, commençaient par cette formule fastueuse : La Basoche régnante et triomphante et titres d'honneur, salut, et se terminaient par celle-ci : Fait audit royaume, le, etc.

On ajoute que Philippe le Bel accorda de plus aux clercs de la Basoche la faculté d'établir des juridictions basochiales inférieures, dans diverses villes du ressort du parlement de Paris, à condition que les prévôts de ces juridictions rendraient foi et hommage au roi de la Basoche, obéiraient à tous ses mandements, et que l'appel de leur jugement serait porté devant lui ou devant son chancelier. On trouve, en effet, dans les sièges de plusieurs villes, des traces de cette institution. On y reconnaît des prévôts basochiaux, des princes de la Basoche; le chef des clercs du présidial d'Orléans prenait le titre d'empereur (1).

(1) *Sauval*, tom. III, pag. 615.

(2) *Variétés historiques*, par l'abbé Lebeuf, tom. I, 3e partie, pag. 1 et suiv.

(3) Basoche est une dénomination de localité, commune à plusieurs bourgs et villages de France. Dans les titres latins, ces lieux basoche ou basouche sont nommés *basilica*, mot qui signifie royale, qualification qui désigne un bâtiment, église ou palais de fondation ou de propriété royale. Ce mot de basoche est donc une altération de celui de basilique qu'on donnait aux édifices royaux. On voit que l'association des clercs du parlement a été nommée basoche ou basilique, parce qu'elle siégeait dans le palais de la Cité, palais habité par les rois, et qu'on a souvent nommé autrefois Palais royal.

(1) *OEuvres de Clément Marot*, dans sa

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 16.

A Angers, la Basoche était fameuse. Il en existait ailleurs ; peu de bailliages royaux, peu de présidiaux étaient dépourvus de Basoche ; mais au seul président de la Basoche de Paris appartenait le titre suprême de roi (1).

Nul ne pouvait être reçu procureur au Palais sans avoir été, pendant dix années consécutives, basochien. Ce règlement, blessant des intérêts, fit naître plusieurs procès dont je ne dois pas faire mention.

La montre ou revue de la Basoche était une cérémonie si remarquable, que François Ier voulut y assister. Il fit connaître son désir au parlement, qui, sur la demande de l'avocat général de la Basoche, ordonna, par arrêt du 25 juin 1540, deux jours de vacance pour être employés à cette fête. François Ier fut satisfait de cette cérémonie dans laquelle figuraient,



Abbaye Saint-Victor.

en bonne tenue, sept à huit cents clercs montés à cheval.

En 1528, un des capitaines de la Basoche voulut, dans la cérémonie de cette montre, se singulariser ; il composa sa compagnie de femmes et de jeunes clercs déguisés en femmes. Cette compagnie féminine figura en public. L'official de Paris s'en formalisa, et fit citer devant lui le capitaine des femmes ; et un clerc de cette compagnie refusa d'assister à la montre dans ce déguisement. Ces deux actes révoltèrent le roi de la Basoche, alors très puissant. Il appela, comme d'abus, de la citation de l'official qui fut obligé de s'en désister, et fit condamner le clerc, qui avait

pièce intitulée : *le Cri du jeu de l'empire d'Orléans.*

(1) Ce titre était cependant prodigué dans cette ville : outre le roi de la Basoche, on y trouvait un roi des ribauds, un roi des merciers, un roi de la rue aux Ours, un roi des arbalétriers, un roi des arquebusiers, un roi des barbiers, un roi des arpenteurs, un roi des violons, un empereur de Galilée, un prince des sots, sans y comprendre les rois de la fève, etc.

refusé de paraître à la montre vêtu en femme, à demander pardon, et, dans la formule de ce pardon, on lit que : « Pour « ses défenses, *qui, petita delicti venia*, « il proteste de ne dire chose dérogeante « à la majesté royale du très illustre roi « de la Basoche (1). »

Une odieuse contribution, dont François Ier venait de charger les habitants de la Guienne, excita, après sa mort, un soulèvement dans ce pays. Il fallait des forces pour réprimer les insurgés ; alors le roi de la Basoche vint offrir à Henri II six mille hommes de ses sujets capables de le servir dans cette triste expédition. Henri II accepta l'offre, et six mille clercs partirent, armés, pour soumettre les habitants de la Guienne. Le roi de France fut si satisfait des services du roi de la Basoche et de ses suppôts, qu'il leur accorda plusieurs priviléges.

Il leur donna le droit de faire couper, dans ses forêts, tels arbres qu'ils choisiraient pour la cérémonie du Mai qu'ils plantaient chaque année au bas de l'escalier du Palais. En conséquence de ce droit, les clercs allaient, tous les ans, couper, dans la forêt de Bondy, trois chênes, dont l'un devait servir de Mai, et les autres étaient vendus au profit de la Basoche.

Il leur fut aussi accordé, chaque année, une certaine partie des amendes adjugées au roi, au parlement et à la Cour des aides.

Un arrêt du parlement, du 31 décembre 1562, permet aux officiers du royaume de la Basoche de passer et repasser par la ville, soit de nuit, soit de jour, ayant flambeaux ou torches pour assister aux aubades.

Il leur fut permis d'avoir des armoiries dont l'écusson, chargé de trois écritoires, surmonté d'un casque, était supporté par deux jeunes filles nues.

Le roi de la Basoche obtint aussi le droit de faire battre monnaie ; mais elle n'avait cours que parmi ses sujets.

Les revenus de ce royaume consistaient dans des parties d'amendes, dans la vente des deux chênes, dans les gratifications que leur accordait la Cour du parlement, et dans les béjaunes, espèce de contribution exigée de tous les nouveaux clercs qui entraient au Palais.

Sous le règne de Henri III, le nombre des sujets du roi de la Basoche se montait à près de dix mille. Il ne faut pas en induire qu'il existait dix mille clercs au parlement de Paris. Ce nombre se composait de ceux de la Basoche du Châtelet, dont je parlerai, et de plusieurs autres établissements de cette nature formés dans diverses juridictions de France. Le roi de la Basoche du Palais les mandait à sa volonté ; et ils se rendaient à ses ordres pour assister à la cérémonie de la montre. Toutefois, Henri III vit avec peine cette royauté placée à côté de la sienne : il fit défendre à tous les Français de prendre dorénavant le titre de roi, et ne laissa subsister que le roi de la fève.

Dès lors, l'autorité du roi de la Basoche fut le partage de son chancelier.

La splendeur du trône de la Basoche, ses attributions, ne se bornaient pas à juger en dernier ressort, à des marches pompeuses, à faire battre monnaie, à porter des armoiries et des titres imposants ; ses sujets s'arrogeaient le droit, dans des spectacles qu'ils représentaient au Palais, de censurer les mœurs publiques : ils furent les premiers auteurs et acteurs comiques qui parurent à Paris.

Pendant que d'autres acteurs offraient en spectacle les mystères de la Passion, les Basochiens jouaient publiquement dans la grand'salle du Palais, et sur la table de marbre qui leur servait de théâtre, des pièces appelées farces, soties, moralités ; et l'argent qu'ils retiraient des spectateurs était employé aux préparatifs du spectacle et aux frais d'un festin où assistaient les acteurs et les officiers de la Basoche (1).

En 1667, il leur fut enjoint de n'assister à la cérémonie de la plantation du Mai qu'au nombre de vingt-cinq.

En 1713, le parlement confirma les droits de la Basoche, et accrut ses attributions sur les clercs du Palais.

Les Basochiens, gouvernés par leur chancelier, annuellement élu, ne firent plus de montres ou de revues, cessèrent d'étaler en public leur pompe, leur multitude et leur force militaire.

(1) *Recueil des statuts*, ordonnances, règlements, antiquités, prérogatives, et prééminences du royaume de la Basoche, pag. 40, imprimé à Paris, en 1654.

(1) Dans la suite, je parlerai de ce théâtre. *Voyez* ci-après, article *Spectacles*.

Dans la cérémonie du Mai, célébrée aux premiers jours de juillet, vingt-cinq clercs du Palais, montés à cheval, vêtus en habits rouges, accompagnés de trompettes, timbales, hautbois et bassons, allaient chez leurs dignitaires et chez les principaux membres des cours du parlement et des aides, faisaient, devant les portes de ces magistrats, exécuter des morceaux de musique parcouraient les rues de Paris pendant plusieurs jours, précédés de leurs drapeaux à leurs armes, et enfin allaient en même équipage à la forêt de Bondy, où ils marquaient les arbres qu'ils avaient le droit d'y couper, et venaient en planter un au bas de l'escalier du Palais.

La Basoche du Palais rendit, le 23 févier 1788, un arrêt portant règlement pour l'instruction de jeunes gens travaillant au Palais; mais les événements politiques en interrompirent bientôt l'exécution.

Les Basochiens du Palais entreprirent ou soutinrent plusieurs procès contre les procureurs du parlement et contre la Basoche du Châtelet.

Chaque année, le jeudi de la dernière semaine du carnaval, on plaidait, à l'audience de la Basoche, une cause nommée cause grasse, parce que la matière en était burlesque ou scandaleuse.

Les basochiens, dans les premiers jours de la révolution, formèrent un corps de troupe, dont l'uniforme était rouge avec épaulettes et boutons en argent, rendirent plusieurs services à la chose publique, et signalèrent leur dévoûment en se soumettant, sans réclamations, au décret qui anéantissait leur corporation.

Quoique les institutions du royaume de la Basoche et de l'empire de Galilée fussent, par leurs vains titres, leurs représentations pompeuses, très propres à nourrir l'orgueil des sujets, à leur donner de fausses idées sur le véritable mérite, elles avaient, dans les derniers temps, un but très louable. L'établissement d'un grand et petit concours de plaidoiries qui se faisaient à plusieurs époques de l'année, exerçait les jeunes praticiens dans l'éloquence du barreau, dans les questions de droit et de procédure, et, en excitant leur émulation, favorisait le progrès des talents. On a, depuis la révolution, rétabli la Basoche, ou plutôt ce que cette institution avait d'utile, et relégué dans les siècles passés, ses titres fastueux, ridicules, et ses vaines cérémonies (1).

Chatelet. J'ai déjà parlé de cette forteresse, située à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change, et j'en ai attribué la construction à Louis VI, dit le Gros.

Dès que l'enceinte de Philippe-Auguste eut porté fort au-delà du Châtelet les murailles de Paris, cette forteresse, devenue inutile à la défense de la ville, fut bientôt destinée au siége des juridictions de la prévôté et vicomté de Paris. On ne connaît point l'époque précise de l'établissement de ces juridictions dans cet édifice; mais l'on sait qu'en 1302, Philippe le Bel rendit une ordonnance portant règlement pour les officiers du Châtelet, par laquelle il y établit quatre-vingts sergents à cheval, quatre-vingts sergents à pied, tous suffisamment armés, et des juges, nommés auditeurs, chargés d'entendre les témoins : ces juges ne pouvaient juger qu'en première instance (2).

Cette ordonnance ne crée point une juridiction ; elle la régularise; et on voit, par quelques-uns de ses articles, qu'elle existait bien avant. Un mandat de ce roi, de l'an 1300, mentionne le Châtelet comme le siége d'une juridiction préexistante, et réduit le nombre des notaires de Paris qui en dépendaient à celui de soixante.

La cour du Châtelet, avant la révolution, était présidée par le prévôt, le lieutenant civil, le lieutenant général de police et deux lieutenants particuliers; elle se composait en outre de cinquante-cinq conseillers et de dix conseillers honoraires, et se divisait en quatre sections : l'audience du Parc-Civil, celle du Présidial, la Chambre du conseil et la Chambre criminelle.

Sur la porte de cette dernière chambre, on lisait ce beau distique du poète Santeuil :

Hic pœnæ scelerum ultrices posuêre tribunal;
Sontibus undè tremor, civibus inde salus.

(1) En 1786, les clercs de la Basoche de Paris firent imprimer un almanach contenant un précis historique sur cette institution. On y trouve les noms et demeures de ses officiers; le sceau représentant un écusson, chargé de trois écritoires, surmonté d'une couronne de marquis, supporté par deux jeunes filles nues, à longue chevelure, avec cette légende en caractères du quinzième siècle : *Sigillum magnum regum Basochiæ*. Le grand sceau des rois de la Basoche.

(2) *Ordonnances du Louvre*, tom. I, p. 352.

On l'a traduit ainsi.

Ici la loi plaça son tribunal auguste
Pour l'effroi du coupable et le salut du juste.

Dans l'une des cours de cet édifice, on voyait un grand bas-relief d'une belle exécution, représentant Charles IX avec le millésime de 1572, et cette inscription :

Religionis amor docuit punire rebelles.

L'auteur de cette inscription a cru, pour justifier Charles IX des massacres de la Saint-Barthélemi, en rejeter l'odieux sur la religion qui condamne et abhorre les massacres, et punit les méchants rois.

Le bâtiment du Grand-Châtelet, reconstruit sous le règne de Charles V, ne subsistait qu'en partie et menaçait ruine en 1657. Pour laisser faire les réparations, les membres de cette cour furent obligés d'aller siéger dans les salles des Grands-Augustins, salles qu'ils n'obtinrent de ces religieux qu'après beaucoup de difficultés (1).

On fit construire, en 1684, plusieurs parties de bâtiments. Il restait, avant la révolution, quelques vieilles tours de l'ancien édifice, sous lequel était encore le passage étroit, obscur et humide, qu'on était obligé de franchir en allant du Pont-au-Change à la rue Saint-Denis. La cour du Châtelet fut supprimée dès 1792; en 1802, on démolit presque tous ses bâtiments.

Cette démolition a éclairé, assaini les rues voisines. A des tours hideuses et noircies par le temps, à des rues étroites, sombres et malsaines, telles que l'étaient celles de Saint-Leufroy, de Trop-va-qui-Dure ou Qui-m'y-Trouva-si-dur, de la Vallée de la Misère et de celle de la Triperie, a succédé une place vaste, aérée, au milieu de laquelle s'élève une fontaine monumentale dont il sera parlé dans la suite.

Si l'on en croit quelques écrivains, plus zélés pour une chimérique illustration de Paris que pour la vérité, Jules César avait fait construire le Châtelet.

Il existait, disent-ils, au Grand-Châtelet, une chambre appelée Chambre de César. Il est possible qu'une chambre de cette forteresse ait porté ce nom, puisque les auteurs de l'Histoire de Paris l'affirment; mais cette affirmation ne prouve point que Jules César ni les autres Césars qui sont venus dans les Gaules aient construit ni habité cette chambre.

C'est un fait reconnu, que presque tous les édifices anciens, dont on ignorait l'origine, et qui portaient un caractère extraordinaire, étaient, par nos bons aïeux, attribués aux fées, aux diable ou à César.

Corrozet, le plus ancien descripteur de Paris, qui a réuni toutes les notions de son temps pour parvenir à la preuve de la fondation du Grand-Châtelet par Jules César, ne parle aucunement de cette chambre, ni de son nom. Dans les bâtiments du Châtelet, vus, examinés par des hommes capables de juger de leur ancienneté, personne n'a découvert une seule de ses parties qui fût de construction romaine.

Voici ce qu'on allègue encore pour prouver que le Châtelet est l'ouvrage de César: « On a vu, jusqu'à la fin du seizième « siècle, disent les graves auteurs de « l'Histoire de Paris, au-dessus de la « porte d'un bureau, ces mots gravés sur « une plaque de marbre : *Tributum Cæsaris.* »

Ces historiens citent Corrozet pour leur autorité, et Corrozet ne parle point d'une table de marbre, ne rapporte point cette inscription latine; il ne l'a point vue; on ne la voyait point de son temps; mais il déclare que quelques hommes vivants rapportent avoir vu, sur un treillis placé près de la place du Châtelet, une inscription française; voici les propres expressions de Corrozet: « Et sont encore au« cuns vivants qui disent avoir vu escrit « sur ledit treillis : Ici se payait le tribut « de César. »

Il résulte de ce rapprochement que les pères Félibien et Lobineau, historiens de Paris, pour donner une apparence de vérité à leur assertion, se sont permis d'altérer les propres paroles de l'auteur dont ils s'appuient, de traduire en latin, et de donner comme inscription antique la substance d'une phrase française de Corrozet.

Ces écrivains, s'ils eussent été doués de plus de critique et moins entraînés par la passion d'illustrer le passé, auraient

(1) *Voyez* ci-dessus, article *Grands-Augustins.*

rejeté un fait si mal prouvé, si digne de figurer parmi les fictions,et auraient sauvé leur mémoire du reproche d'inexactitude.

Les officiers du Châtelet célébraient, chaque année, le lundi après le dimanche de la Trinité, une fête ou cavalcade appelée la montre. Sa marche était ouverte par une musique guerrière composée de timbales, trompettes, hautbois, et par les attributs d'une justice militaire, tels que le casque, la cuirasse, les gantelets, le bâton de commandement et la main de justice, emblèmes dont chacun était porté par un individu, puis suivaient quatre-vingts huissiers ou sergents à cheval, cent quatre-vingts sergents à verge, précédés de leurs trompettes et timbales, et portant leurs signes d'honneur.

Ceux qui figuraient dans cette partie de la cavalcade étaient tous vêtus en habits courts et de diverses couleurs. Venaient ensuite cent vingt huissiers priseurs, vingt huissiers audienciers, couverts de leurs robes de palais; douze commissaires au Châtelet, en robe de soie noire; un des avocats du roi, un des lieutenants particuliers et le lieutenant civil. Ces dernières se faisaient remarquer par leur robe rouge. Puis des greffiers du Châtelet et quelques huissiers fermaient la marche.

Cette cavalcade se portait successivement chez le chancelier, le premier président, le procureur général, et chez le prévôt de Paris.

Elle avait sans doute la même origine, le même motif que les marches pompeuses que célébraient les clercs de la Chambre des comptes et ceux du parlement; mais elle s'est maintenue plus longtemps, et la montre du Châtelet n'a cessé qu'à l'époque de la révolution. Cette montre, dans ces derniers temps, était ridicule en ce que, contre l'usage, on y voyait des hommes, vêtus en robes longues, montés à cheval, et parcourant, sans objet connu, les rues de Paris.

Basoche du Chatelet. Le Châtelet avait, comme le parlement, sa Basoche, composée de tous les clercs de cette cour, travaillant chez les notaires, les commissaires, les procureurs et les greffiers. Ces clercs, en arrivant, devaient prendre des lettres de béjaune (1), expédiées par les officiers basochiens. Cette basoche consistait en un prévôt et quatre trésoriers, et formait un tribunal qui jugeait les différends des clercs. S'il se présentait des protestations contre ses jugements, elles se décidaient par un ancien conseil, composé des procureurs et des commissaires jadis officiers des clercs.

Elle se qualifie, dans une des ordonnances, rendue le 22 août 1759, de Basoche régnante en titre et triomphe d'honneur.

La Basoche du Châtelet, le jour de Saint-Nicolas, faisait célébrer une messe solennelle, donnait un dîner et des fêtes auxquels assistaient des magistrats du Châtelet; elle représentait, au quinzième siècle, comme les clercs de la Basoche du Palais, des mystères et des pastorales. Les frais faits, surtout au dîner de la Saint-Nicolas, étaient payés par le domaine (1).

La communauté des clercs de notaires du Châtelet, en 1483, à l'entrée de la reine, joua un mystère dont les frais s'élevaient à 16 livres.

On sait que la Basoche du Palais tenait ses audiences dans la grand'chambre du parlement; voici quel était le lieu où la Basoche du Châtelet tenait les siennes:

« Un des plus anciens procureurs du « Châtelet, qui se souvient encore aujour- « d'hui (en 1759) d'avoir été, il y a plus « de cinquante-cinq ans, le dernier pré- « vôt de la Basoche (du Châtelet), est en « état d'attester qu'il n'a jamais tenu « qu'au cabaret les séances de ce prétendu « tribunal (2). »

(1) Chaque clerc qui débutait chez les notaires, commissaires ou procureurs du Châtelet, était tenu, après le 9 mai, de payer au prévôt et aux trésoriers de la Basoche, pour leur entrée et bienvenue, la somme de six sous parisis; s'ils s'y refusaient, ils étaient taxés à huit sous; s'ils refusaient encore, on était en droit de saisir et vendre leurs manteaux, chapeaux et autres objets à eux appartenant. Ces nouveaux venus étaient nommés béjaunes ou bec jaune, comme est le bec des oiseaux qui ne sont pas encore sortis de leur nid, c'est-à-dire ignorants ou novices. (*Voyez* le *Glossaire de Ducange*, au mot *Beanus*.)

(1) *Mémoire* pour les officiers de la Basoche du Châtelet, contre la communauté des procureurs audit Châtelet, pag. 18, etc.

(2) *Mémoire de M. Moreau*, avocat, pour la

La Basoche du Châtelet a souvent intenté ou soutenu des procès contre les procureurs de cette cour et contre la Basoche du Palais.

Tels furent les établissements faits à Paris sous le règne de Philippe le Bel.

II. Paris sous Louis X, dit le Hutin.

Louis X succéda, le 29 novembre 1314, à Philippe le Bel, son père. Ce roi était faible et facilement irritable. Suivant un écrivain de son temps, il voulait mais ne savait pas faire le bien : « il était, dit-il, volentif, mais n'était pas bien ententif en ce qu'au royaume il fallait. » Louis X, dont les finances étaient épuisées, imagina, pour les rétablir, de vendre la liberté aux serfs de ses domaines. Il vendait cette marchandise qui ne lui appartenait pas. Par lettres du 3 juillet 1315, il offrit à ces serfs de les affranchir de toute servitude, « moyennant une rescompensation des émoluments » que ces servitudes pouvaient produire à lui et à ses successeurs ; mais la misère était trop grande pour qu'il se présentât beaucoup d'acheteurs. Ce roi, à la tête d'un mauvais gouvernement, ne pensa pas à le rendre meilleur. Il fit plus de mal que de bien, et ne parut occupé qu'à réprimer les désordres de sa cour. Marguerite de Bourgogne, son épouse, Blanche et Jeanne de Bourgogne, ses belles-sœurs, s'abandonnèrent à des galanteries désordonnées que Louis X punit avec une rigueur extrême. L'abbaye de Maubuisson était le théâtre de leur débauche ; deux frères, Philippe et Gautier d'Aunay, y figuraient comme les principaux acteurs ; ils en devinrent les déplorables victimes. Tous les deux furent mutilés, écorchés vifs, puis décapités, et suspendus sous les bras à une potence. On condamna au gibet l'huissier qui s'était prêté à ces galanteries. Un religieux jacobin, qui favorisait les débauches de ces princesses et leur fournissait des remèdes contre la grossesse, périt dans les supplices. Plusieurs autres personnes furent appliquées à des tortures : la reine Marguerite, enfermée au Château-Gaillard avec sa belle-sœur Blanche, y fut étranglée en 1315 ; Jeanne fut détenue prisonnière au château de Dourdan (1).

communauté des procureurs au Châtelet de Paris, pag. 38.

(1) *Histoire des reines et régentes*, par Dreux du Rhadier, t. III, pag. 158.

Ce roi, à l'instigation de son oncle, le comte de Valois, fit pendre, en 1315, son ministre Enguerrand de Marigny, et s'en repentit bientôt après. Il épousa ensuite Clémence de Hongrie, et mourut, dit-on, empoisonné au commencement de juin 1316. Ainsi furent remplies par des crimes, par des supplices affreux et des persécutions révoltantes, les deux années de ce triste règne.

Pendant ces deux années, assez mal employées, on ne trouve qu'une seule institution à Paris

COLLÉGE DE MONTAIGU, situé rue des Sept-Voies, nº 26. Gilles Aicelin, archevêque de Rouen, garde des sceaux, et de la maison des Aicelins de Montaigu, en Auvergne, par son testament du 13 décembre 1314, institua son héritier Albert Aicelin, son neveu, évêque de Clermont, à condition qu'il entretiendrait, dans ses maisons, situées rues des Sept-Voies et de Saint-Symphorien, autant de pauvres écoliers qu'autant de fois, dans la somme du produit annuel de ces maisons, se trouverait celle de dix livres ; ou bien qu'il les vendrait, et appliquerait le revenu du prix auxdits écoliers, à raison de dix livres par an à chacun d'eux. On voit, par cet acte, que la nourriture et l'entretien d'un écolier ne coûtait alors pas plus de dix francs par an (1).

L'évêque de Clermont exécuta les volontés de son oncle, mais, étant mort en 1328, ses frères, qui devaient soutenir cet établissement naissant, ne s'en occupèrent point. Les biens se dissipèrent : les bâtiments tombaient en ruine, et, pendant près de quarante ans, ce collége fut abandonné.

En 1387, Pierre Aicelin de Montaigu, cardinal de Laon, de la même famille, y rétablit l'ordre, et ajouta six bourses à la fondation ; et Louis de Montaigu, chevalier dit de Listenois, après avoir contesté la validité des donations de son oncle, finit, en 1392, par les confirmer, à ces

(1) Le marc d'argent valait, à cette époque, 3 livres 7 sous 6 deniers ; une journée de travail d'un bon ouvrier en charpente et en maçonnerie était payée un sou, en le nourrissant, et un sou six deniers sans le nourrir. Une bonne paire de souliers coûtait deux sous huit deniers ; des souliers de médiocre qualité étaient payés tout au plus deux sous.

conditions que ce collége, qui se nommait des Aicelins, s'appellerait à l'avenir de Montaigu, et que les écoliers seraient pris dans le diocèse de Clermont. En 1402 seulement, les statuts de ce collége furent dressés.

Dans la suite, cet établissement, pour la seconde fois, éprouva les effets de l'immoralité du temps et d'une administration vicieuse. Tous ses biens, devenus la proie des chefs, ne consistaient, en 1483, qu'en onze sous de rente.

Alors le chapitre de Notre-Dame, le 12 mai de cette année, nomma principal de ce collége Jean Standonc, qui, par ses soins et les libéralités de diverses personnes, parvint à faire rétablir les bâtiments, à construire une chapelle, et à entretenir douze boursiers.

Cet établissement était moins un collége qu'une maison religieuse. On avait astreint les écoliers à une règle très austère; on les faisait fréquemment jeûner. De tous les colléges de Paris, celui-ci fut toujours le plus mal administré; de tous les écoliers de cette ville, ceux de Montaigu passaient pour les plus maltraités, pour les plus malheureux. Erasme, qui séjourna quelque temps dans ce collége, y tomba malade par l'effet de l'insalubrité du logement et de la nourriture. Pendant le jour, ces écoliers allaient mendier pour vivre, et recevaient, avec les pauvres, le pain que distribuaient les chartreux. Leur vêtement, très grossier, qui consistait en une cape de gros drap brun, fermée par devant, et en un camail fermé devant et derrière, les fit appeler les pauvres capettes de Montaigu.

Du temps de Rabelais, ce collége se trouvait encore dans un état déplorable. Les écoliers, rongés par la vermine, que l'on nommait épervier de Montaigu, étaient cruellement tyrannisés par leurs maîtres. Voici comment cet écrivain fait parler Pornocrates : « Ne pensez pas que j'aie « mis votre fils au collége de Pouillerie « qu'on nomme Montagut; mieux l'eusse « voulu mettre entre les guénaux des « saints innocents (1), pour l'énorme « cruauté et vilennie que j'y ai congnue, « car trop mieux (beaucoup mieux) sont « traictés les forcés (forçats) entre les « Maures et les Tartares, les meurtriers en « la prison criminelle, voire certes les « chiens en vostre maison, que ne sont « ces malotrus audit collége; et si j'étais « roi de Paris, le diable m'emporte si je « ne mettais le feu dedans et ferais brûler « et principal et régents qui endurent « cette inhumanité devant leurs yeux être « exercée (1). »

Antoine Tempeste, principal de ce collége, tyrannisait les écoliers, qui se vengeaient souvent de sa sévérité outrée par des satires. Rabelais parle aussi de ce professeur : « Tempeste, dit-il, fut ung grand « fouetteur d'escholier au collége de Montagut. Si par fouetter pauvres petits en« fants, escholiers innocents, les pédagogues sont damnés, il est, sur mon hon« neur, en la roue d'Ixion, fouettant le « chien courtaut qui l'esbranle (2). »

En 1683, on sentit enfin la nécessité de renouveler et de modifier beaucoup les articles du règlement, dont la rigueur était insoutenable : alors les écoliers cessèrent d'être des victimes, et les maîtres des bourreaux. Ce collége s'est maintenu en plein exercice jusqu'en 1792, époque de sa suppression. Ses bâtiments ont ensuite été convertis en un hôpital et en une prison militaires. Ils ne sont plus affectés aujourd'hui qu'à cette dernière destination.

SYNAGOGUES DES JUIFS. Sous ce règne, stérile en établissements, je placerai un article sur les juifs.

Pendant la première race, on voit des juifs établis dans presque toutes les villes de la Gaule; il en existait beaucoup à Paris; Grégoire de Tours fait souvent mention d'eux et de leur commerce. On ignore en quel point de cette ville était alors située leur synagogue.

Leurs usures, leur religion, leurs richesses furent contre eux de puissants motifs de persécution. Dans les premières croisades, on se faisait un devoir religieux de les massacrer tous.

Saint Bernard, au douzième siècle, arrêta cet excès de dévotion sanguinaire.

Dans les temps ordinaires, les chrétiens étaient en usage, pendant la Semaine-Sainte, ou le jour de Pâques, de les poursuivre à coups de pierres dans les rues, d'en lancer au moins contre les portes et les fenêtres de leurs maisons. Dans quel-

(1) Gueux qui se réunissaient au cimetière des Innocents.

(1) *Gargantua*, liv. 1, chap. 37.

(2) *Pantagruel*, liv. 4, chap. 21.

ques villes, pendant ces jours saints, on faisait entrer un juif dans l'église afin de lui appliquer solennellement un vigoureux soufflet (1).

Les juifs étaient, pour les rois de France, une ressource toujours prête dans leur urgente nécessité. En les chassant, ils s'emparaient de leurs richesses ; en les rappelant, ils leur faisaient payer cher la permission d'être rétablis. Soit qu'on les chassât, soit qu'on les rappelât, le fisc avait toujours à gagner.

Chassés en 633, sous le roi Clotaire, ils revinrent dans la suite. Philippe-Auguste, en 1181, les chassa de nouveau (2), et les rappela en 1198. Et les chassant, il s'empara de tous leurs immeubles : en les rappelant, il exigea d'eux des sommes considérables. Saint Louis, en 1257, les expulsa, et son fils leur permit de revenir peu de temps après. En 1306, ils furent chassés par Philippe le Bel, et son successeur, Louis X, les rappela en 1315, et leur permit de demeurer treize ans dans ses Etats, de rentrer en possession de leur synagogue et de leurs cimetières, qui ne seraient point vendus ; il leur rendit tous leurs livres, en excepta le Talmud, à condition qu'ils renonceraient aux deux tiers des sommes qui leur étaient dues, et qu'ils paieraient celle de 122,500 livres (3).

Sous prétexte d'une conspiration formée entre les juifs, les lépreux et le roi de Tunis, conspiration absurde, dont le but était, dit-on, d'empoisonner toutes les fontaines et tous les puits du royaume, on les arrêta en 1321. Les uns furent brûlés vifs et les autres chassés des Etats du roi ; les plus riches, moyennant une somme de 15,000 livres, s'exemptèrent de ces rigoureux traitements. En 1350, le roi Jean leur permit de rentrer, et sept ans après il les bannit. En 1360 il les rappela, et leur permit de demeurer en France pendant l'espace de vingt ans.

Les juifs payèrent en entrant en France le droit de truage, et pour obtenir la permission d'y demeurer, celui de chenage ; ils payaient aussi plusieurs sortes d'impositions communes aux autres sujets du roi. La somme imposée à ceux de Paris causa entre eux plusieurs querelles.

En 1364, un procès s'éleva entre deux juifs de Paris, Jacob de Saint-Maxence et Manassès de Vierzon. Ce dernier avait obtenu du roi la faculté de lever une imposition de six gros sur chaque juif pour payer ce que le fisc exigeait. Jacob s'opposa sans doute à cette perception. Les autres juifs, et surtout Manassès, s'irritèrent contre lui, le firent accuser par de faux témoins, le battirent, le chassèrent de leur synagogue, et, sur 1,500 francs qu'ils devaient payer, Jacob seul fut imposé à deux cents francs. De plus ils défendirent à leurs coreligionnaires de communiquer avec lui, et refusèrent de faire circoncire deux de ses enfants. Enfin Jacob accusait Manassès d'avoir conspiré sa mort, ou au moins d'avoir chargé un particulier de lui crever les yeux, de lui couper la langue, de lui rompre les bras, de lui couper les jambes, enfin d'avoir employé pour commettre ces atrocités un chevalier chrétien.

Le 11 février 1364 (1365), Manassès fut condamné par le parlement de Paris à faire sans chaperon, sans ceinture, amende honorable au roi, à la cour du parlement et à Jacob, aux dépens et à la somme de 500 livres tournois, et en celle de 1000 livres envers le roi ; de plus à tenir prison jusqu'à l'acquittement de ces sommes (1).

Après vingt ans écoulés, Charles V accorda aux juifs, à prix d'argent, la faculté de rester encore six ans dans le royaume ; ensuite celle d'y rester en outre dix ans de plus.

Charles VI n'attendit pas la fin du terme que son père avait accordé aux juifs : par

(1) Adhémar de Chabanne, dans sa Chronique, sous l'an 1018, rapporte qu'Aimeric, vicomte de Rochechouard, ayant fait un voyage à Toulouse, le chapitre de Saint-Etienne, pour lui faire honneur, chargea Hugues, chapelain de ce vicomte, de donner le soufflet au juif, à la fête de Pâques, comme il avait toujours été d'usage. Il ajoute que ce chapelain s'acquitta avec tant de zèle de cette commission, et porta un coup si violent au malheureux juif, que sa cervelle et ses yeux en jaillirent par terre, et qu'il expira sur-le-champ. Les juifs de la synagogue de Toulouse vinrent enlever son corps et l'enterrèrent dans leur cimetière.

(2) Ils étaient parvenus, disent les Chroniques de France, à acheter près de la moitié de la cité de Paris. (*Chroniques de France*, vol. 2, fol. 4.)

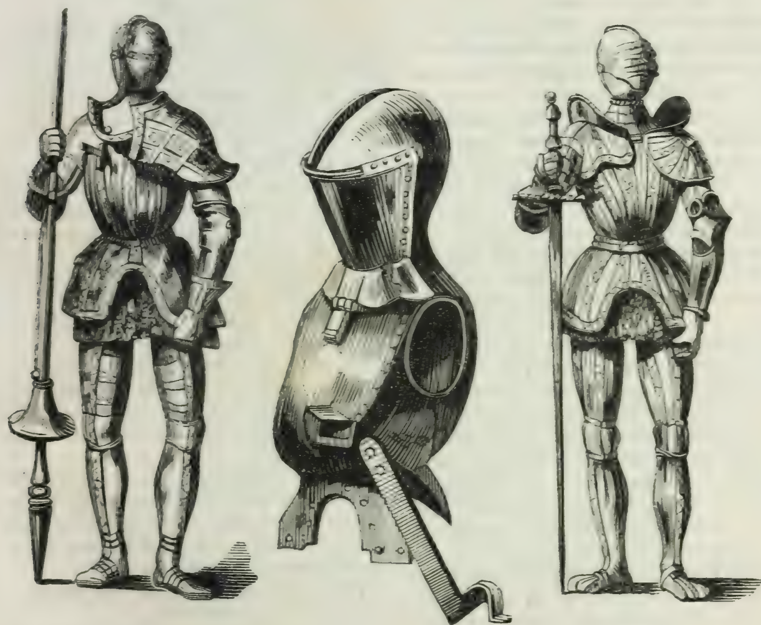
(3) Cette somme ferait plus de deux millions de notre monnaie.

(1) *Registres criminels du parlement*, en l'année 1364.

ses lettres du 17 septembre 1394, il les chassa de son royaume à perpétuité. Ils se retirèrent dans les pays voisins; plusieurs s'établirent à Metz ; et lorsque cette ville fut réunie à la France, ils y furent maintenus. Quelques juifs hollandais et portugais commencèrent, sous le règne de Louis XIII, à s'établir dans le royaume, sous le prétexte de commerce. Ce roi, par une déclaration du 23 avril 1615, les en bannit entièrement.

Quelques rois voulurent, par force plutôt que par persuasion, convertir les juifs à la religion chrétienne; mais leurs conversions étaient peu sincères, et surtout fort rares. En voici la cause : le gouvernement avait adopté l'usage de confisquer, comme mal acquis, tous les biens des juifs qui se convertissaient. Cette loi fiscale, absurde et peu propre à faire des prosélytes, ne fut abrogée qu'en 1381.

Je ne parle point des avanies, des exac-



Armures du XIII[e] siècle.

tions, des dangers auxquels les juifs étaient continuellement exposés, des marques ignominieuses qu'on les forçait de porter sur leurs habits, de la corne qu'ils devaient avoir à leur chapeau, des crimes vrais ou faux qu'on leur imputait, des supplices qu'on leur infligeait, ni de leur état de servitude (1). Devenus méprisables à force d'être méprisés, ils ne se rebutaient point, et bravaient tout pour s'enrichir.

(1) 1393, six juifs de Paris, accusés d'avoir fait évader ou mourir un juif converti, furent, par le prévôt de cette ville, condamnés à la peine de mort. Le parlement adoucit cette peine en condamnant les six juifs à être fustigés pendant trois fois. La première fustigation, qui eut lieu aux Halles le samedi veille de Pâques, fut exécutée avec tant de férocité, que le parlement fut obligé de les exempter des autres. Elle fut trop excessive et trop cruelle, portent les registres du parlement : cette cour, considérant

Parlons de leurs synagogues. Lorsqu'en 1181 Philippe-Auguste chassa les juifs de ses Etats, ils avaient à Paris deux synagogues : l'une, située dans la Cité, rue de la Juiverie, fut, après leur expulsion, convertie en église, sous le nom de Sainte-Madeleine en la Cité; l'autre était située rue de la Tacherie, rue qui portait anciennement le nom de la Juiverie. En 1198, rappelés en France par le même roi, ils firent réparer la synagogue de la rue de la Tacherie, et en établirent une seconde dans une ancienne tour d'une des enceintes de Paris, située au cloître de Saint-Jean-en-Grève. Cette tour et la rue voisine ont porté le nom du Pet-au-Diable, nom ridicule qui leur vient, dit-on, de cette synagogue.

Depuis très longtemps, ils possédaient dans Paris deux cimetières : l'un placé rue Galande et l'autre au bas de la rue de La Harpe, vers la rive de la Seine. Près de là, et sur cette rivière, était un moulin dont eux seuls se servaient.

Dans la suite, les juifs eurent des établissements non loin de l'église du Petit-Saint-Antoine, dans le cul-de-sac de Saint-Faron, rue de la Tixeranderie qui porta en conséquence le nom de cul-de-sac des Juifs, ils en eurent dans la rue de Judas, montagne Sainte-Geneviève, et dans les rues des Lombards, de Quincampoix, dans la Cité, dans l'enceinte du Palais, etc.

Dans un siècle moins vicieux, moins fanatique et plus éclairé, on a cessé de mépriser et de persécuter les juifs : alors ils ont paru aussi estimables que les autres citoyens. La conduite présente des juifs de Paris fait la satire des temps passés, et des rois qui les ont si souvent dépouillés et persécutés. Leur principale synagogue, située rue Notre-Dame-de-Nazareth, n° 17, ne cause ni trouble ni scandale; et l'exercice de leur culte, s'il est moins fastueux, est aussi décent que celui des autr religions.

III. Paris sous Philippe V, dit le Long.

Après Louis X, on place au rang des rois un de ses fils, appelé Jean Ier, qui ne vécut que six à sept jours. Je laisse aux généalogistes le soin de parler d'un enfant qui n'a point régné.

Philippe, surnommé le Long, à cause de sa longue stature, succéda à son frère Louis X, le 10 novembre 1316, et fut sacré le 6 janvier suivant, malgré les oppositions du comte de Valois, son oncle, qui, pour s'emparer du trône, avait déjà rassemblé des troupes, et s'était rendu maître du château du Louvre. Les Parisiens prirent les armes pour la cause de Philippe, et parvinrent à chasser le comte de Valois et ses partisans.

L'épouse de Philippe V était cette Jeanne de Bourgogne (1), dont j'ai parlé dans la précédente section, qui, ainsi que la reine Marguerite, femme du frère de ce roi, fut convaincue d'adultère; mais elle subit un châtiment moins rigoureux. Renfermée dans le château de Dourdan, un an après elle obtint sa liberté. Philippe la reprit; elle fut couronnée et sacrée en même temps que lui. Ce prince faible, indolent, amateur de chansons et de vers, et très gêné dans ses finances, voulut, comme son frère Louis X, mettre en vente la liberté, et promit de la livrer à ceux de ses sujets qui vivaient dans la servitude, à bonnes et convenables conditions, portent ses lettres du 23 janvier 1318; c'est-à-dire promit de vendre cette marchandise à juste prix : on ignore s'il trouva beaucoup de chalands.

Ce prince avait conçu le projet d'établir l'unité des monnaies, des poids et des mesures. Ce projet, qui honore sa mémoire, rencontra, dans le régime féodal, un obstacle insurmontable.

Philippe ne régna pas longtemps; il mourut le 3 janvier 1322.

Voici les établissements qui eurent lieu à Paris pendant ce règne.

Collége de Narbonne, situé rue de La Harpe, n° 89. Il fut fondé, en 1316, par Bernard de Farges, évêque de Narbonne, pour neuf écoliers boursiers de son diocèse. Pierre Roger, natif de Limoges,

l'énormité de la première batture, sur la requête des autres juifs, commua le reste de la peine en amende pécuniaire. (*Registres criminels*, commençant en 1387, et finissant en 1400.)

(1) On attribue à Jeanne de Bourgogne, ou à Blanche, sa sœur, toutes deux convaincues d'adultère, d'autres actions qui ne peuvent être commises que par des femmes aussi libertines que cruelles, actions mentionnées par plusieurs écrivains, et dont je présenterai les témoignages dans le tableau moral de cette période.

devenu pape sous le nom de Clément VI, se ressouvenant qu'il avait étudié dans ce collége, et que, pour lui procurer une bourse, on avait même transgressé les statuts de cet établissement, voulut, par reconnaissance, en accroître les revenus. Il fut imité dans la suite par quelques autres personnes.

En 1599, l'exercice public des basses classes y fut introduit; en 1760, on reconstruisit ce collége, et, trois ans après, on réunit ses biens à l'Université. Ces bâtiments sont aujourd'hui occupés par des particuliers.

Collége du Plessis, situé rue Saint-Jacques, nº 115. Fondé vers l'an 1322, par Geoffroi du Plessis, notaire du pape et secrétaire de Philippe le Long, il fut, en 1647, réuni à la Sorbonne, et reçut en conséquence le nom du Plessis-Sorbonne. En 1661, on en rebâtit la chapelle; en 1820 il était occupé par les Facultés de théologie, des sciences et des lettres; depuis il a servi de succursale à l'école de droit.

Collége de Tréguier et de Léon, situé place Cambrai, sur une grande partie de l'emplacement où depuis a été construit le collége de France. Il fut fondé le 20 avril 1325, par le testament de Guillaume de Coatmohan, grand chancelier de l'église de Tréguier, pour huit écoliers de la famille du fondateur ou du diocèse de Tréguier. En 1412, cette fondation fut fort augmentée par Olivier Doujon.

Auprès de l'emplacement de ce collége il en existait un autre, appelé de Léon, dont on ignore l'origine. Les boursiers de ce dernier collége, par pauvreté ou par suite d'une mauvaise administration, avaient vendu tous les matériaux des bâtiments, la charpente, les pierres et les tuiles. Lorsqu'en 1575 l'emplacement en fut donné au collége de Tréguier, les biens lui furent aussi appliqués; et, par suite de cette réunion, le collége de Tréguier fit reconstruire les bâtiments de celui de Léon.

En 1610, on commença, sur l'emplacement de ces deux colléges et sur celui d'un troisième, appelé collége des Trois-Evêques, à jeter les fondements du collége de France, qui absorba l'emplacement et les biens de ces trois établissements.

IV. Paris sous Charles IV (1), dit le Bel.

Ce roi, troisième fils de Philippe le Bel, succéda, le 3 janvier 1322 à son frère Philippe le Long.

Ce prince faisait exercer la justice avec sévérité. Il essaya de réprimer le brigandage des nobles; et, s'il ne parvint pas à les ramener à des principes de probité qu'il n'avait pas lui-même, il sut, pour quelque temps, les contenir par la terreur des châtiments. Les grands exemples, disait-il, sont les plus nécessaires; il aurait dû dire les bons exemples.

Jourdain de Lisle, seigneur de Casaubon, neveu par sa femme du pape Jean XXII, un des plus illustres et des plus grands scélérats de son temps, dont les crimes, par considération pour ce pape, étaient restés impunis, fut, en 1323, par ordre de Charles le Bel, livré au parlement, qui le condamna à être pendu. Son jugement s'exécuta à Paris, la veille de la Trinité; et le curé de Saint-Merri, pour faire sa cour au pape, fit porter son corps dans son église, et l'enterra honorablement et gratis, comme il s'en vante dans une lettre adressée à ce pontife (2).

Ce roi, nécessiteux comme la plupart de ses prédécesseurs, s'empara, sans scrupule, des biens des Lombards; puis, enrichi de leurs dépouilles, il les chassa de France. Ces Lombards étaient des prêteurs sur gage. Les rois en agissaient avec eux comme envers les juifs. Charles, en altérant la valeur des monnaies, imita le roi son père, et mérita comme lui le surnom de faux-

(1) C'est de l'ignorance des annalistes que provient la faute qui met ce roi le quatrième en rang dans la série des rois qui ont porté ce nom. Il doit être nommé Charles V, parce qu'avant lui ont régné quatre princes appelés Charles : Charlemagne, Charles le Chauve, Charles le Gros et Charles le Simple.

(2) *Voyez*, ci-après, article *Saint-Merri*. Voici quelques particularités sur sa mort : Quand le chevalier Jourdain de Lisle arriva au pied de la potence, il fut trouvé sur lui une petite bourse contenant une partie de la sainte Croix, des reliques de saint Georges, et des papiers sur lesquels on lisait le nom du Christ et des Evangiles. Le chevalier Gaucher de Châtillon prit toutes ces reliques, et les emporta. C'est ce qu'on lit dans les *registres criminels du parlement de Paris*. (Registres depuis l'an 1317 jusqu'en 1339.)

monnayeur. Il mourut à Vincennes, le 1er février 1328.

Voici la notice des établissements faits ou renouvelés à Paris pendant le règne de Charles IV.

SAINT-JEAN-EN-GRÈVE. J'ai parlé de cette église, située derrière l'Hôtel-de-Ville : d'abord chapelle baptismale de Saint-Gervais, puis érigée, en l'an 1212, en église paroissiale, elle devint insuffisante au nombre toujours croissant des paroissiens, et fut, en 1326, rebâtie sur un plan plus vaste. Au quinzième siècle on éleva les deux tours. Sa façade, presque contiguë aux bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, en était entièrement masquée. L'édifice fut construit sur les dessins de Pasquier de Lisle. On admirait, dans l'intérieur, la hardiesse de la voûte qui supportait l'orgue. Une demi-coupole, soutenue par huit colonnes de marbre, décorait le grand autel ; Blondel en avait fourni les dessins, ainsi que ceux de la chapelle de la Communion.

Cette église, entourée d'une enceinte qu'on nommait le Cloître Saint-Jean, avait un cimetière contigu, qu'en 1322 on appelait Place au Bonhomme. C'est sur ce cimetière que fut construite, en 1735, la chapelle de la Communion.

La place du Marché Saint-Jean faisait partie de l'ancien cimetière de cette paroisse ; et, du temps de Philippe le Hardi, cette place portait le nom de Vieux-Cimetière (*Platea veteris Cimeterii*) (1).

Cette église renfermait les cendres de Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, fameux, du temps de la Ligue, par ses excès ; de Michel Baudran, connu par un dictionnaire géographique ; de Simon Vouet, peintre distingué ; de Jean-Pierre Camus, évêque du Bellay, célèbre par ses saillies et par ses déclamations contre les moines mendiants (2).

Cette église fut en partie démolie pendant la révolution ; l'autre partie conservée a depuis été réunie aux bâtiments de l'Hôtel-de-Ville ou de la Préfecture du département. On y a établi la bibliothèque de la ville et construit une salle appelée la salle Saint-Jean, destinée aux séances publiques de diverses sociétés savantes.

SAINT-JACQUES-DE-L'HÔPITAL, église située au coin de la rue Saint-Denis et de celle Mauconseil, nº 193. Des bourgeois de Paris, ayant fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, se réunirent en confrérie, et acquirent, en 1319, un emplacement dans la rue Saint-Denis, près de la Porte-aux-Peintres, dans le dessein d'y établir une chapelle et un grand hôpital pour les pèlerins allant à Saint-Jacques, et pour les pauvres passants de l'un et l'autre sexe. Ce projet s'exécuta avec lenteur et à travers plusieurs obstacles ; celui des priviléges fut surtout, comme à l'ordinaire, le plus difficile à surmonter. Le curé de Saint-Eustache s'opposa de tout son pouvoir à cet utile établissement. Les nouveaux confrères eurent recours au pape ; et, après bien des difficultés, il leur fut enfin permis de donner l'hospitalité aux pauvres voyageurs.

Pour fournir aux frais de construction et faire un fonds suffisant à l'entretien du futur hôpital, on eut recours aux quêtes ; il fallut obtenir la permission de les faire. Enfin, les confrères, à force de solliciter la charité publique, parvinrent à réunir un capital de cent soixante-dix livres de rente : on commença la construction de la chapelle. La reine Jeanne d'Évreux la gratifia d'un doigt de l'apôtre saint Jacques, et en posa la première pierre. Cet édifice fut consacré en 1327.

L'hôpital contenait plus de quarante lits. Chaque jour soixante ou quatre-vingts pauvres s'y rendaient, passaient la nuit, et le lendemain, avant de partir, recevaient le quart d'un pain d'un denier, et le tiers d'une chopine de vin.

Quatre prêtres, avec le titre modeste de chapelains, furent d'abord chargés de desservir la chapelle. Leur nombre alla toujours croissant ; à la fin du quatorzième siècle on en comptait dix, dont chacun se fit bâtir une maison dans l'enclos de cet hôpital. Dans la suite, le nombre de ces prêtres s'accrut tellement, que, malgré

(1) Cette place du Vieux-Cimetière est un reste d'un autre cimetière plus ancien qui existait du temps de la domination romaine. *Voyez* tom. I, p. 91, 92.

(2) Un vendredi-saint, cet évêque prêchant devant le duc d'Orléans, Gaston de France, apostropha ainsi le crucifix : Ah ! mon Seigneur, je vous vois entre deux larrons. Aussitôt le duc d'Orléans, qui avait à ses côtés deux financiers, le surintendant des finances et le partisan Monnerot, se leva, ôta son chapeau, comme si l'apostrophe s'adressait à lui et à ses voisins.

plusieurs réductions, il s'éleva jusqu'à vingt. Ils prirent ensuite la qualification de chanoines. Enfin, comme il est arrivé dans la plupart des hôpitaux de Paris, les prêtres, chargés de desservir celui-ci, envahirent insensiblement le bien des pauvres, et agirent comme si cette maison avait spécialement été fondée pour eux. Cependant l'établissement conserva toujours le nom d'hospital, quoiqu'il n'y eût plus d'hospitalité. Tous les revenus devinrent la proie des chanoines, dont les mœurs ne furent pas toujours exemplaires. Les seconds statuts, dressés en 1388, défendent aux prêtres de cette maison de jouer aux cartes et aux dés (*ad taxales seu girestum*) : d'aller à la taverne en habit de chœur; de sortir de l'église pendant la célébration pour aller faire la conversation au dehors ou sur les places; de porter la barbe longue et les cheveux longs, d'avoir des chaussures de diverses couleurs; ils leur défendent encore de faire entendre dans l'église, et pendant les saints offices, des ris indécents, des contes facétieux et des disputes.

Ces chapelains, qui usurpèrent le titre de chanoines et le bien des pauvres, qui jouaient aux dés et aux cartes, et allaient en habit de chœur à la taverne, ne vivaient pas entre eux en très bonne intelligence. Divisés par des prétentions d'amour-propre et d'intérêt, ils ont fait souvent retentir les tribunaux de leurs querelles scandaleuses.

En 1672, Louis XIV mit fin à leurs discussions; il ne rendit point aux pauvres leur hôpital; mais il donna ses biens à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, ainsi que les biens de toutes les maisons de ce genre qui n'observaient plus l'hospitalité. En 1693, l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel ayant abandonné les biens de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, ils furent restitués aux chanoines : cette restitution devint une nouvelle source de querelles et d'abus. En 1722, un édit attribua une seconde fois les biens de cet hôpital à l'ordre de Saint-Lazare. Ces biens, détournés de leur destination respectable, ne furent point respectés.

Sur un des piliers des orgues de cette église, on lisait l'épitaphe rapportée par Sauval, d'un familier de cette église, chargé de sonner les cloches :

Cy devant, près ce benoistier,
Gist le corps du bon Matinet,
Qui trespassa en ce moustier,
Le deuxième jour de juillet,
L'an mil quatre cent soixante-sept.
Commanda à Dieu cette corde ;
L'innocent de grand vice net,
Qui demande miséricorde.
Soixante ans, de ce me recorde,
En l'hospital fust demourant,
Toujours sonnant, ce vous accorde,
Et est-il surnommé *Morant*.
Onc ne fust trésor conquérant,
Bénéfice, estat ne office ;
Par tout mestier fut labourant
A sonner le divin service.
Le poure homme piteux et nice
Dit, s'il a tost ou tard sonné,
Que jamais n'y commettra vice
Pour tant il lui soit pardonné (1).
Amen.

Sur la façade du côté du cloître de cet hôpital étaient deux tables de marbre chargées de ces deux inscriptions en lettres d'or :

Nullos fundatores ostento, quia humiles, quia plures, quorum nomina tabella non caperet. Cœlum recepit : vis illis inseri? vestem præbe, panem frange pauperibus peregrinis.

« Hospital fondé, en l'an de grâce 1317 « par les pèlerins de Saint-Jacques, pour « recevoir leurs confrères; réparé et augmenté en l'an 1652. »

Le bâtiment de l'église subsistait en 1820, et servait de magasin. En 1823 il était démoli, et des maisons s'élevaient sur son emplacement.

Certainement, si les desservants de cette maison n'eussent eu que des devoirs à remplir, que des services à rendre, et non des revenus et des titres honorifiques à partager, elle n'eût pas été le théâtre de tant de dissensions et d'abus.

Tous les ans, au mois de juillet, les confrères de l'hôpital célébraient leur fête par une magnifique procession, composée de pèlerins portant chacun une calebasse pleine de vin qu'ils vidaient et faisaient remplir de temps en temps, à la vue des spectateurs. « Cette procession, dit Sauval, était terminée par un grand faquin, « vêtu en saint Jacques, avec la contenance d'un crocheteur qui veut faire « l'honnête homme : au retour, tous les « pèlerins dînaient ensemble dans les « salles de Saint-Jacques-l'Hôpital ; celui-ci, assis au bout de la table avec deux « hommes qui l'éventaient, regardait « ainsi dîner la compagnie, sans oser « manger, parce que les saints ne mangent point (2). »

(1) *Antiquités de Paris*, t. III, p. 24. Une épitaphe du même genre était en l'église des Mathurins.

(2) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 620.

Antoine Fusil, curé de Paris et docteur de Sorbonne, après avoir déclamé contre les confréries et leurs abus, décrit ainsi cette procession : « Un épitome de cela « se peut observer en juillet, à la proces- « sion de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, à « Paris, où ils contrefont ce saint, sur « quelque bon tetteur de gobelet, qu'ils « appellent roy, et le travestissent d'un « chapeau, bourdon, cannebasse et d'une « robe à l'apostolique, toute recoquillée, « récamée par dessus d'écailles et de mou- « les de la mer. C'est là où la cannebas- « serie est vidée en perfection. Et Dieu « sait si, durant le disner, la bourrache « de cuir bouilli est répétée en tirelarigod; « et, après disner, ils dansent la feste en « hymne de chaire tabourinée, solemni- « sant leur pèlerinage en bacchantes, ains « ils bacchanalisent la sainteté de leur « solemnité. Ils dansent, gimbrettent et « carollent le mérite supposé de leur « voyage en Galice. Cela est blasphéma- « toire de honnir si impudiquement la « mémoire des apostres et serviteurs de « Dieu (1). »

Collége de Cornouailles, situé rue du Plâtre-Saint-Jacques, nº 20. Il fut fondé en 1317, en vertu du testament de Galeran Nicolas, Breton, pour cinq pauvres écoliers du pays de Cornouailles. Ces cinq boursiers furent d'abord établis, vers l'an 1321, dans la maison de Geoffroi du Plessis, notaire du pape. Dans la suite, Jean de Guistri accrut cette fondation, en y ajoutant plusieurs fonds et une maison, située rue du Plâtre, où ce collége fut établi. Le 30 juillet 1380, l'évêque de Paris confirma cet établissement, qu'en 1763 on réunit à l'Université. Les bâtiments furent depuis occupés par des particuliers.

V. Paris sous Philippe VI, dit de Valois.

Philippe VI, fils de Charles, comte de Valois, lequel Charles était troisième fils de Philippe le Hardi, fut, à la mort du roi Charles IV, déclaré régent du royaume, et deux mois après, le 1er avril 1328, lorsque la reine fut accouchée d'une fille, on le proclama roi de France. Il est le premier roi de la branche collatérale des Valois.

(1) *Le Franc Archer de la vraie église*, liv. 2, p. 910.

Ce roi, sans jugement, sans caractère, cédait aveuglément à la volonté de ses courtisans perfides, volonté qu'il croyait être la sienne. Trahi dans sa cour, trahi à la guerre, il fut partout malheureux. Son malheur fut l'ouvrage des circonstances qu'il ne sut pas dominer, et de son caractère brouillon et irritable qu'il n'eut jamais la force de maîtriser. Il alluma par sa conduite impolitique, entre la France et l'Angleterre, une guerre qui causa plusieurs siècles de maux. Dans les années 1343 et 1344, il fit, pour cause de trahison, décapiter aux Halles de Paris, ou bannir du royaume plusieurs chevaliers puissants. Il donna lui-même l'ordre de leur exécution (1).

Il crut faire un acte de sagesse ; il accrut le nombre et la haine de ses ennemis. Le trait suivant le caractérise encore. En 1336, il s'engagea pour la croisade, et, autorisé par la famine, il leva, pour cette expédition, des sommes considérables sur les biens du clergé ; il ne fit point l'expédition, et ne restitua point ces sommes.

Il augmenta la charge des impôts, dont

(1) Godefroi de Harcourt fut, par arrêt du parlement, du 19 juillet 1343, banni du royaume, et ses biens furent confisqués.

Olivier, sire de Clisson, chevalier, fut décapité aux Halles de Paris, le 2 août 1343, par jugement du roi.

Messire Raoul Patris, chevalier, et Pierre de Preais, écuyer, furent bannis, et leurs biens confisqués, le 2 octobre de la même année.

Le 29 novembre 1343, furent décapités, aux Halles de Paris, sept chevaliers et trois écuyers.

Le 1er décembre, l'épouse d'Olivier de Clisson, son écuyer et deux châtelains, n'ayant pu être saisis, furent bannis du royaume, et eurent leurs biens confisqués.

Le 3 avril 1344, trois chevaliers, traîtres au roi, meurtriers et larrons, furent décapités aux Halles de Paris.

Le 12 octobre 1344, maître Henri de Malestroit, chapelain du pape, maître des requêtes de l'hôtel, fut, pour la même affaire, lié sur un tombereau, avec une couronne en parchemin sur la tête, promené dans les rues de Paris, et condamné à une prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau de tristesse. Il y eut plusieurs autres prisonniers décapités. (*Registres criminels du parlement.*)

le peuple était déjà accablé. Ses guerres continuelles et malheureuses amenèrent des maladies, et bientôt une contagion qu'on nomma la peste. Ces calamités plongèrent les sujets de ce roi dans un abîme de maux, et dépeuplèrent la France. Son règne ressemblait à ceux de la fin de la seconde race ou du commencement de la troisième. Pendant que la famine, la peste et la mortalité se faisaient sentir, la cour de ce roi n'offrait que des fêtes, des danses et des tournois. Elle semblait insulter aux malheurs publics qu'elle avait causés.

Philippe VI, sans être un très méchant homme, fut un très mauvais roi. Il mourut le 22 août 1350. La France ne lui doit aucune reconnaissance, et Paris aucune institution utile. Voici celles qui, sans sa participation et pendant son règne, eurent lieu dans cette ville :

Saint-Sépulcre, église située rue Saint-Denis, nº 124, fondé en 1329 par une confrérie de personnes qui avaient fait vœu de visiter la Terre-Sainte. Cette fondation, comme toutes celles du même genre, rencontra de fortes oppositions parmi les ecclésiastiques en dignité, et fit naître, entre le chapitre de Saint-Merri et celui de Notre-Dame, de longues et vives altercations. L'évêque de Paris intervint pour lancer son excommunication contre les fondateurs. Il fallut que les confrères entrassent en arrangement avec ces terribles adversaires. D'autre part, plusieurs curés disputèrent à la nouvelle église le droit d'avoir un cimetière, craignant que ce nouvel établissement ne leur enlevât des pratiques. Il fallut encore que les fondateurs achetassent la tranquillité au prix de plusieurs concessions : il leur fallut partager avec ces prêtres les produits de l'autel, du cimetière, des offrandes, des bénédictions, etc.

En 1333, le nombre des confrères s'élevait à plus de mille : on y comptait des rois, des princes, des personnes de tous les rangs. Cet état de prospérité détermina la confrérie à faire construire une église plus vaste et plus honorable. Elle sollicita la permission de faire des quêtes dans plusieurs diocèses, parvint, par ce moyen, à réunir une somme suffisante aux frais de la construction, et fit élever une église plus belle et plus vaste. Dédiée en 1526, sa construction n'était pas alors entièrement terminée, et ne le fut qu'en 1655.

Cette église se faisait remarquer par son portail, ouvrage estimé. On y voyait un bas-relief qui représentait la sépulture de Notre-Seigneur ; dans l'intérieur on admirait les vitraux peints en grisailles ; quelques tableaux dans les chapelles ; sur le grand autel une résurrection peinte par Lebrun, et plusieurs ouvrages de sculpture.

Ces confrères avaient eu l'imprudence ordinaire de placer dans leur église un clergé qui s'érigea en chapitre, et qui bientôt envahit leurs biens et leurs droits ; et les confrères, quoique fondateurs, furent bientôt presque entièrement dépouillés par leurs créatures.

En 1672, cette maison eut le sort de celle de Saint-Jacques-de-l'Hôpital. Le gouvernement la réunit à l'ordre de Saint-Lazare. En 1693, le même gouvernement la restitua aux chanoines, et depuis, la leur ôta pour la donner une seconde fois à l'ordre de Saint-Lazare, qui l'a conservée jusqu'en 1790, époque de la suppression de cet ordre.

En 1775, quelques individus, pour se procurer à bon marché l'apparence du mérite, s'avisèrent de faire revenir les anciennes prérogatives de la confrérie du Saint-Sépulcre, et d'exhumer des bulles et des titres qui en avaient autorisé l'existence. Cette confrérie, n'étant alors composée que de bourgeois et d'artisans, fut, par allusion à leurs banquets, nommée la confrérie de l'Aloyau ; qualification peu noble, mais qui ne rebuta point nos faiseurs de projets. Ils intriguèrent à la cour, et parvinrent à s'associer plusieurs personnages puissants. Suivant leur plan, ils établissaient un nouvel ordre chevaleresque, dont M. le comte d'Artois serait le grand maître. Cet ordre devait se diviser en trois classes : les confrères de l'Aloyau, quoiqu'on se servît des biens et rentes de leur confrérie, n'avaient que la moindre des parts à cette distribution de gloire. Déjà un costume, des croix étaient fabriqués pour la décoration des nouveaux chevaliers, et des grades de commandeurs répartis pour flatter l'amour-propre des plus éminents ; déjà les intrigants vendaient les admissions à cet ordre, et le droit de se décorer de la croix du Saint-Sépulcre, lorsque, le 2 juin 1776, le roi leur fit défense de porter le titre et la décoration de cet ordre prétendu, et ordonna la radiation des arrêts inscrits dans le registre des délibérations des nouveaux chevaliers. Cependant on parvint à faire suspendre, à certains égards, l'effet de

cette ordonnance royale. Les confrères de l'Aloyau intentèrent un procès aux prétendus chevaliers du Saint-Sépulcre, et ceux-ci eurent le malheur de se voir arrêtés au milieu de leur carrière chevaleresque.

Cet ordre s'est relevé en 1814 : il a paru, à Paris, en 1815, un petit volume intitulé : *Précis historique de l'ordre royal, hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, par M. le comte Allemand, vice-amiral, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc., administrateur de l'ordre.

On y trouve que le chapitre de l'ordre reçoit des chevaliers en minorité comme en majorité ; qu'il en coûte 4,500 francs pour être reçu en âge de minorité, et 300 francs pour être admis en âge de majorité.

Qu'en aucun cas les dames ne peuvent être admises à porter la croix de l'ordre, à l'exception des princesses de la famille et du sang royal.

L'admission est prononcée, et le brevet en est délivré par M. l'administrateur général, en vertu des pouvoirs qui lui sont accordés.

Or, ces pouvoirs lui ont été conférés par M. Lacombe du Crouzet, ancien supérieur du couvent des Grands-Cordeliers de Paris, et, en cette qualité, commissaire général des frères mineurs qui sont au mont de Sion, à Saint-Cénable, à Bethléem, et autres lieux de la terre de promission : dignité qui lui donnait le droit de conférer la chevalerie ; droit dont il a usé en faveur de M. le comte Allemand.

Le même écrit porte qu'ils ont été reçus dans le cabinet de Sa Majesté, et que monseigneur le comte d'Artois a accepté avec plaisir le titre de grand maître, que les nouveaux chevaliers venaient lui offrir ; mais que Son Altesse Royale ajouta : « Qu'il « en référerait au roi, sans les ordres du- « quel il ne pouvait rien faire. »

Or, le roi venait de leur répondre qu'il voyait avec plaisir le zèle qui les animait, qu'il examinerait l'objet particulier de leur demande, et qu'il protégerait toujours les institutions utiles. C'était un refus adroitement enveloppé ; car Louis XVIII ne mettait certainement pas le rétablissement de l'ordre de Saint-Lazare au rang des institutions utiles.

Le livre est terminé par la liste de MM. les chevaliers. Ils sont au nombre de onze, sans compter le cordelier et le vice-amiral.

Telle était leur situation en 1815. J'ignore ce qu'est devenue cette association.

En 1791, une compagnie de négociants hollandais ou bataves acquit l'emplacement de l'église et autres bâtiments du Saint-Sépulcre, et y fit élever les vastes et belles constructions appelées la Cour batave.

Saint-Julien-des-Ménétriers, église située rue Saint-Martin, nº 96. Deux jongleurs, Jacques Grure et Hugues ou Huet le Lorrain, avant l'an 1321, fondèrent cette église, ainsi qu'un hôpital attenant ; mais ils n'y parvinrent qu'après avoir éprouvé beaucoup d'obstacles. Ils achetèrent d'abord de l'abbesse de Montmartre un emplacement, et puis, par le moyen des quêtes, ils formèrent une somme suffisante aux frais de la construction d'un hôpital et d'une chapelle, laquelle fut dédiée à saint Julien et à saint Genest. Ces constructions étaient terminées en 1335. Les joyeux confrères contribuèrent, par des dons annuels, à l'entretien d'un chapelain. Le curé de Saint-Merri vint s'opposer, comme à l'ordinaire, à cet établissement : il fallut composer avec lui.

Les ménétriers ou jongleurs étrangers, passant par la ville de Paris, étaient hébergés dans cet hôpital.

Les ménétriers, jongleurs, jongleresses formaient alors à Paris une corporation : ils habitaient la même rue, celle dite autrefois des Jongleurs, et aujourd'hui des Ménétriers. Dès l'an 1321, au mois de septembre, ils avaient consolidé leur association par un règlement scellé à la prévôté de Paris : en voici la substance :

Les seuls jongleurs et ménétriers de la corporation de Paris avaient le droit de faire entendre le bruit de leur musique aux fêtes et aux noces qui se célébraient dans cette ville, et d'y rester pendant toute leur durée. Les ménétriers étrangers ne devaient point s'y présenter : s'ils s'en avisaient, ils étaient condamnés à une amende.

Ces ménétriers étaient gouvernés par un roi et par le prévôt de Saint-Julien ; l'un et l'autre étaient autorisés à bannir de Paris, pendant un an et un jour, les ménétriers parisiens qui, ne faisant point partie de la corporation, et n'ayant point juré d'observer ses règlements, tenteraient d'exercer leur métier dans cette ville.

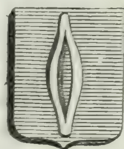
Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

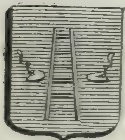
Ce règlement, attentatoire à la liberté publique, et qui gênait les habitants jusque dans leurs plaisirs, fut signé par trente-sept ménétriers, jongleurs ou jongleresses. Parmi leurs noms on remarque ceux de Pariset, ménestrel du roi, de Jaucon, fils du moine, de Marguerite, la femme au moine, etc.

Tant que les confrères ménétriers n'eurent qu'un prêtre pour desservir leur chapelle, ils furent les maîtres de leur établissement; mais ils cessèrent de l'être dès qu'ils en eurent réuni plusieurs. Ces prêtres usurpèrent l'autorité dans cette maison, parvinrent à faire abolir l'hôpital, et se livrèrent à des désordres si scandaleux, qu'en 1644 l'archevêque de Paris les supprima, et les remplaça par des pères de la doctrine chrétienne. Cependant, malgré les usurpations, les maîtres violons de Paris conservèrent encore, dans cette église, quelques prérogatives.

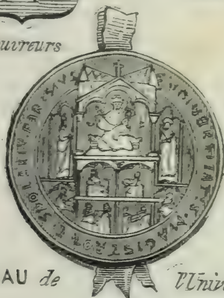

ARMES des Boulangers

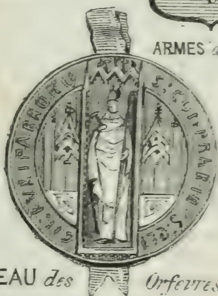

ARMES de PARIS


ARMES des Tisserands


ARMES des Couvreurs


ARMES des Bourreliers


SCEAU de l'Université


SCEAU des Orfevres

Armoiries des diverses corporations de Paris.

Un tableau représentant un crucifix, peint par Lebrun, ornait le grand autel de cette église. Sur le portail étaient nichées quelques statues de saints, parmi lesquelles on distinguait celle de saint Genest, vêtu comme les ménétriers du quatorzième siècle, et dans l'attitude d'un homme qui joue du violon (1).

Cette église, démolie au commencement de la Révolution, est remplacée par une maison particulière.

Chapelle de Saint-Yves, située rue Saint-Jacques, au coin de celle des Noyers. Elle fut fondée, en 1348, par les écoliers bretons étudiant à Paris.

Saint Yves, qu'on nommait l'avocat des pauvres, devint le patron des avocats et

(1) M. Barbasan, dans son *Traité de l'ancienneté des chansons françaises*, traité qui précède les *Poésies du roi de Navarre*, tom. I, pag. 253, a placé la gravure de cette statue.

des procureurs, qui établirent une confrérie dans cette chapelle, et en furent les administrateurs.

Cet édifice était d'une construction élégante : son portail offrait les statues de Jean VI, duc de Bretagne, et de Jeanne de France, son épouse.

Un marchand de papiers, acquéreur de cette chapelle, l'a fait démolir en 1796, en a vendu les matériaux, et a laissé longtemps l'emplacement vide. On y a fait élever, en 1817, une maison particulière.

Collége de Marmoutier, situé rue Saint-Jacques, à côté du collége du Plessis, dont il a été parlé. Il fut établi par le même fondateur, Geoffroi du Plessis, qui, en 1329, donna quatre maisons qu'il possédait, dont trois étaient placées rue Saint-Jacques, en faveur des écoliers que le couvent de Marmoutier envoyait à Paris pour y faire leur cours d'étude. Dans la suite, la réforme, introduite dans l'abbaye de Marmoutier, rendit ce collége inutile. Les Jésuites, en 1637, l'achetèrent pour agrandir l'emplacement de leur collége de Clermont, qu'ils nommaient Collége de Louis le Grand.

Collége d'Arras, situé rue d'Arras, nº 4. Il fut fondé, vers l'an 1330, par Nicolas le Cauderlier, abbé de Saint-Waast d'Arras, pour quelques pauvres écoliers de cette ville. Il était d'abord situé rue de la Charrière, et fut depuis transféré rue d'Arras, près la rue Saint-Victor : en 1763, on le réunit au collége de Louis le Grand. Ses bâtiments furent depuis occupés par des particuliers.

Collége de Bourgogne, situé rue des Cordeliers, ou rue de l'Ecole-de-Médecine, et sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui cette école. Jeanne de Bourgogne, reine de France, comtesse d'Artois et de Bourgogne, épouse de Philippe de Valois, donna, par son testament de l'an 1332, son hôtel de Nesle, pour que le prix provenant de sa vente fût employé à la fondation d'un collége destiné aux pauvres écoliers séculiers ou réguliers du comte de Bourgogne, qui voudraient étudier à Paris. Les exécuteurs testamentaires achetèrent une maison située vis à vis le couvent des Cordeliers, qu'ils appelèrent la Maison des écoliers de madame Jeanne de Bourgogne, reine de France. Suivant l'intention de la fondatrice, on devait uniquement y professer la philosophie. Chaque écolier n'eut d'abord, pour sa nourriture et son entretien, que trois sous par semaine. En 1536, le parlement porta cette somme à cinq sous; et, en 1688, à trois livres dix sous.

Ce collége fut, en 1764, comme beaucoup d'autres, réuni à l'Université. C'est sur son emplacement qu'en 1774 fut commencé l'édifice très remarquable de l'Ecole de chirurgie, devenue, dans ces derniers temps, Ecole de médecine.

Collége des Lombards, situé rue des Carmes, nº 23. Il fut, en 1334, fondé par plusieurs Italiens, qui voulurent que ce collége reçût le nom de Maison des pauvres escoliers italiens de la charité de Notre-Dame, et que onze boursiers y fussent enseignés et nourris. André Ghini de Florence, évêque d'Arras, un des fondateurs, donna, pour établir ce collége, sa maison, située au mont Saint-Hilaire.

Des Espagnols, au moyen sans doute de quelques fondations nouvelles, s'adjoignirent, dit-on, aux Italiens de ce collége, qui, dans la suite, fut presque entièrement ruiné et déserté. En 1681, le gouvernement en donna l'emplacement à deux prêtres irlandais, Malachie Kelly et Patrice Maginn, qui firent entièrement reconstruire les bâtiments et la chapelle. Cette maison, devenue à la fois collége et séminaire, dépend aujourd'hui du collége des Irlandais, Anglais et Écossais réunis. (Voyez-ci après *Séminaire des Irlandais*.)

Collége des Écossais, situé d'abord rue des Amandiers, et depuis rue des Fossés-Saint-Victor, nºs 25 et 27. David, évêque de Murray en Écosse, avait placé quatre boursiers écossais au collége du cardinal Lemoine. Jean, évêque de Murray, son successeur, par acte du 8 juillet 1333, lui succéda aussi dans ses droits à cette fondation. Il retira ces boursiers du collége du cardinal Lemoine, et les plaça dans une maison, rue des Amandiers, qui fut érigée en collége. Dans la suite, Jacques de Béthun, archevêque de Glascow et ambassadeur d'Écosse en France, forma une communauté de prêtres écossais, forcés par les événements politiques de quitter leur patrie. Le 29 août 1639, l'archevêque de Paris réunit cette communauté au collége de la rue des Amandiers; et, en 1662, Robert Barclay, qui en était principal, acheta un emplacement sur les fossés Saint-Victor, et y fit bâtir une maison qui a réuni la double destination de sémi-

naire et de collége. (Voyez *Séminaire des Écossais*.)

Collége de Tours, situé rue Serpente, nº 7. Il fut fondé en 1334, par Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours, pour un principal et six écoliers, auxquels il assigna trois sous par semaine pour leur nourriture. Il donna pour cette fondation plusieurs biens, et notamment une maison et son verger, situés rue Serpente, ainsi qu'une chapelle qu'il avait fait bâtir dans une maison voisine.

Dans la suite, quelques nouvelles fondations procurèrent de l'accroissement au nombre des boursiers. En 1540, la somme de trois sous par semaine paraissant insuffisante pour chacun d'eux, on l'éleva jusqu'à sept sous, et on accorda au principal dix sous six deniers. Ce traitement fut encore augmenté : en 1563, ont donna vingt-deux sous six deniers au principal et quinze sous aux écoliers. Peu de temps après, le principal eut trente sous par semaine, et les écoliers vingt sous. Cette augmentation progressive dans ces traitements résulte de l'abondance et de la dépréciation du numéraire au seizième siècle, après la découverte de l'Amérique. On remarque le même accroissement dans les traitements des autres colléges.

Celui-ci subit le sort de plusieurs autres : il fut, en 1763, réuni à l'Université.

Collége de Lisieux, situé rue Saint-Jean-de-Beauvais, nº 5; il fut fondé, en 1336, par Guy de Harcourt, évêque de Lisieux, qui laissa par testament la somme de mille livres parisis pour l'enseignement et la nourriture de vingt-quatre pauvres écoliers, et cent livres parisis pour leur logement. Ce collége fut d'abord établi dans la rue aux Prêtres, près Saint-Severin. De nouvelles fondations, faites par trois frères de la maison d'Estouteville, en accrurent les revenus, et facilitèrent la construction de nouveaux bâtiments dans un lieu plus convenable, rue Saint-Étienne-des-Grés, sur la montagne de Sainte-Geneviève.

Ce collége, qui n'était doté qu'en numéraire, lors de sa dépréciation, devint pauvre; on fut obligé de diminuer le nombre des boursiers.

En 1764, il fut transféré dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais, et placé dans le local du collége de Dormans. Ses bâtiments ont, depuis la révolution, servi de caserne.

Ce fut dans son église, le 1er septembre 1815, qu'on installa la première école d'enseignement élémentaire d'après la méthode de Lancaster. Cette école y subsiste toujours: elle est considérée comme l'école-mère de toutes celles de ce genre qui sont établies à Paris.

Collége d'Autun, situé rue Saint-André-des-Ars, nº 30. Il fut fondé, en 1337, par Pierre Bertrand, évêque d'Autun, qui donna sa maison et autres biens pour l'instruction et l'entretien de quinze écoliers, natifs des diocèses de Vienne, du Puy et de Clermont. Ce collége reçut les bienfaits de plusieurs autres personnes, et fut, en 1764, réuni au collége de Louis le Grand. Sur son emplacement a été bâtie une maison particulière (1).

Collége de Hubant ou *de l'Ave Maria*, situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nº 83. Il fut fondé, en 1339, par Jean de Hubant, président de la chambre des enquêtes à Paris. Ce fondateur mit dans cet établissement plus d'ostentation que de générosité. Les biens qu'il lui assigna furent insuffisants; mais il fit orner avec beaucoup de faste la porte de ce collége. On y voyait, en lettres d'or, ces mots: *Ave, Maria*, les statues de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Evangéliste, même celles de six enfants destinés à être enseignés dans ce collége. Ces enfants devaient y être admis à l'âge de huit à neuf ans, et y rester jusqu'à celui de seize ans. Ce collége, trop faiblement doté, ne put se soutenir longtemps. Il fut, en 1767, réuni à celui de Louis le Grand. Ses bâtiments sont depuis devenus propriété particulière.

Collége de Mignon, situé rue de ce nom, nº 2. Il fut fondé, en 1343, par Jean Mignon, archidiacre de Blois, pour douze écoliers de sa famille. La fondation, suspendue par la négligence des exécuteurs testamentaires, n'eut son effet qu'en 1353. Ce collége fut réformé en 1539, donné ensuite aux religieux de Grandmont, et rebâti en 1747. Supprimé dans la suite, il fut occupé par des particuliers. Il servait, en 1820, de dépôt aux archives du trésor royal. Il fut ensuite occupé par

(1) Le 21 avril 1530, un prêtre, nommé Pierre Poncet, assassina, dans ce collége, le curé de Méru et son valet. Il fut pris, dégradé et brûlé vif, après avoir eu le poing coupé.

l'imprimeur de l'Almanach royal. Il a depuis été vendu.

Collége de Chanac ou de Saint-Michel, nommé aussi de Pompadour, situé rue de Bièvre. Il fut fondé vers l'an 1324, par Guillaume de Chanac, évêque de Paris et patriarche d'Alexandrie, de la famille de Pompadour en Limousin, qui donna cent livres de rente pour la nourriture et l'instruction de dix ou douze écoliers de cette province, sa bibliothèque et de plus les ornements de sa chapelle, dédiée à saint Michel. Les dotations de ce collége, quoique augmentées successivement, suffirent à peine à l'entretien de six écoliers. Elles ne consistaient qu'en rentes numéraires, qui diminuèrent de valeur en raison de la dépréciation de l'argent. Ce collége fut, en 1763, réuni à l'Université.

Collége de Cambrai, situé sur la place de Cambrai. Trois évêques, Hugues de Pomare, évêque de Langres, Hugues d'Arci, évêque de Laon, et Guy d'Aussonne, évêque de Cambrai, furent les fondateurs de ce collége, qui porta le nom de Trois-Evêques, et qui reçut ensuite celui de Cambrai, parce qu'en 1348 il fut bâti sur l'emplacement de la maison de l'évêque de cette ville, un des fondateurs. Sept écoliers à six sous par semaine, un principal et un procureur, plus grassement rétribués, composèrent d'abord cet établissement. En 1610, ses bâtiments furent en partie démolis, et l'on commença à élever à leur place ceux du Collége Royal ou Collége de France, fondé par François Ier, et dont nous parlerons dans la suite.

Le collége de Cambrai ne fut pas alors supprimé : une partie de ses bâtiments subsistait encore sous le règne de Louis XIV. Ce roi, pour le dédommager des pertes qu'il avait éprouvées, y fonda, en 1688, une chaire de droit français; mais en 1774, et dans les années suivantes, il fut, ainsi que celui de Tréguier qui l'avoisinait, entièrement abattu, pour faire place aux bâtiments du collége de France qu'on voit aujourd'hui.

Collége d'Aubusson. Sa situation est peu connue : il paraît qu'il n'était pas loin de la partie occidentale de la rue Saint-André-des-Ars. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, toujours en querelle avec l'Université, lui avait enfin cédé, entre autres propriétés, un chemin de dix-huit pieds de large à travers la terre d'Aubusson; et, en 1348, l'Université céda ce chemin au collége d'Aubusson : on ne sait rien de plus sur cet établissement.

Collége de Maître Clément, situé rue Hautefeuille, dans une maison autrefois nommée Pot-d'Etain, fondé, en 1349, par Robert Clément. Les biens qu'il laissa pour cette fondation ne produisirent que 18 livres de rente. Ce pauvre collége fut, dans la suite, réuni à celui de Maître Gervais.

VI. Paris sous Jean, dit le Bon.

Le roi Jean succéda, le 22 août 1350, à son père Philippe VI. C'est en vain que, dans les dix premières années du règne de Jean, on chercherait quelques actions qui pussent justifier le titre de *bon* donné à ce roi ; on n'y trouverait au contraire que des actes continuels de despotisme, que des traits qui caractérisent un tyran, dur, fougueux, colère et cruel.

A la tête d'une armée de quarante mille hommes, il marchait contre une armée de douze mille Anglais; la supériorité du nombre semblait lui assurer la victoire; mais, victime de son inexpérience, de la lâcheté ou de la perfidie des nobles qui l'entouraient, ce roi eut, le 19 septembre 1356, à Maupertuis près de Poitiers, le malheur d'être complétement battu, d'être pris et conduit prisonnier en Angleterre. Ce malheur en fut un très grand pour toute la France, qui en supporta le poids.

La paix conclue, le 8 mai 1360, le ramena à Paris, mais ne rendit point les Français plus heureux. La source du mal que Philippe VI n'avait pas su détourner devint, sous le règne de Jean, un torrent dont il ne put arrêter les ravages. La France et Paris furent en proie aux guerres intestines, aux brigandages d'une infinité de troupes vagabondes, qui, depuis longtemps, désolaient le royaume, et qui se multiplièrent sous ce règne : l'on vit renaître tous les maux, tous les crimes des onzième et douzième siècles.

Le roi Jean, en janvier 1364, retourna à Londres : on ignore la véritable cause de ce retour étonnant. Des écrivains modernes l'ont attribué à un principe bien louable. Ils disent que ce roi, conseillé par ses courtisans de ne point remplir les arti-

cles du traité de paix, répondit par cette maxime digne de Marc-Aurèle : « Quand la bonne foi et la vérité auraient disparu de la terre, elles devraient se trouver dans la bouche et dans le cœur des rois, » et qu'il revint en Angleterre pour se rendre prisonnier (1).

Cette conduite, cette maxime, qui n'appartiennent point au quatorzième siècle, paraissent une invention de quelques modernes flatteurs. Les principaux écrivains du règne de Jean n'en parlent point (2). Paradin, dans son *Histoire de notre Temps*, attribue ces paroles à François I[er]. Ailleurs on les prête à Charles-Quint, qui fit une pareille réponse à ceux qui lui reprochaient de n'avoir pas fait arrêter Luther lorsqu'il s'était rendu auprès de lui. C'eût été une bonne fortune pour l'historien que la découverte d'un trait aussi honorable dans un siècle si stérile en actions généreuses ; mais peut-on attribuer au roi Jean tant de zèle pour la religion du serment, un dévoûment si noble à la foi promise, lorsqu'on sait que ce prince avait, quelques années avant, sollicité auprès du pape l'autorisation de pouvoir, en sûreté de conscience, manquer à ses promesses, et violer ses serments ? Le fait, tout étrange qu'il doit nous paraître, est incontestable. Il ne déshonore pas moins la moralité du roi qui a sollicité cette autorisation que celle du pape qui l'a accordée.

Sur la demande du roi Jean, le pape Clément VI donna, en 1351, plusieurs bulles où il concède à ce roi et à sa famille divers priviléges. Parmi ces bulles, il en est une où ce pape permet au roi, à la reine Jeanne, son épouse, et à tous leurs successeurs rois et reines, de se choisir chacun à leur gré un confesseur ; autorise ce confesseur à les absoudre de tous vœux promis et à promettre, de tous serments prêtés et à prêter, vœux et serments que ce roi, cette reine et leurs successeurs n'ont pu et ne pourraient commodément acquitter et remplir, et leur donne le pouvoir de commuer ces obligations en autres œuvres de piété (1).

Certainement les successeurs du roi Jean ne profitèrent pas d'une permission aussi contraire à la morale.

Le roi Jean, peu de temps après son retour en Angleterre, y tomba malade, et, le 8 avril 1364, il expira.

(1) Les écrivains qui ont rapporté un fait si étranger au siècle auraient dû citer leurs autorités. La continuation de la *Chronique de Guillaume de Nangis*, les *Chroniques de Froissart*, les *Grandes Chroniques de France*, qui sont les écrits les plus détaillés sur les événements de cette époque, n'en disent rien.

(2) Voici leur témoignage sur le motif, encore inconnu, du retour du roi Jean en Angleterre :

Suivant les *Chroniques de France*, ce roi partit de Boulogne, le 3 janvier 1363 (1364), pour se rendre en Angleterre, afin d'y traiter de la rançon de son frère le duc d'Orléans, et de son fils Jean, duc de Berri. (*Chroniques de France*, tom. II, fol. 273.)

Un des continuateurs de la *Chronique de Nangis* dit que ce roi fit ce voyage, soit pour payer sa propre rançon, dont il devait encore une partie, soit pour son plaisir (*causâ joci*). (*Continuatio altera Chronici Guillelmi de Nangis. Spicilegium Dachery*, tom. III, pag. 132.)

Froissart entre dans plus de détails. Suivant cet historien, ce roi partit, malgré les avis de son conseil, des prélats et des barons de France, qui firent beaucoup d'efforts pour le faire renoncer à une résolution qu'ils traitèrent de *grande folie*. Le roi Jean répondait à leurs instances qu'il voulait revoir le roi et la reine d'Angleterre, et excuser son fils, le duc d'Anjou, qui avait quitté ce royaume au mépris de son serment. (*Chronique de Froissart*, vol. 1[er], pag. 265.)

S'il ne se fût agi que de négocier pour sa rançon, ou pour celle de son frère, ou celle de son fils, des ambassadeurs eussent rempli cet objet ; mais il existait une cause inconnue qui poussait ce roi hors de France, ou qui l'attirait en Angleterre.

(1) Voilà le pape en opposition avec la morale universelle, avec la morale évangélique. Voilà les rois, les reines de France autorisés, jusqu'à la fin des siècles, à mentir, à tromper, à manquer à leurs promesses. Est-il des hommes assez stupides pour croire à la validité d'une telle autorisation ? Voici le passage de cette bulle... *In perpetuum indulgemus, ut confessor... vota per vos forsitan jam emissa ac per vos et* SUCCESSORES VESTROS *in posterum emittenda... Necnon juramenta per vos præstita et per vos et per eos præstanda in posterum, quæ vos et illi servare commodè non possetis, vobis et eis commutare valeat in alia opera pietatis*, etc. (*Epistolæ Clementis papæ VI. Spicilegium Dachery*, tom. III, édit. de 1723, pag. 724.)

Les établissements qui se firent à Paris pendant ce règne furent peu considérables ; en voici la notice :

Hôpital du Saint-Esprit, situé près de la Grève, au nord de l'Hôtel-de-Ville. Il fut fondé en 1362, au milieu des calamités et des désordres des guerres intestines. Quelques personnes charitables, touchées de voir plusieurs orphelins mourant de faim dans les rues de Paris, achetèrent une maison rue Geoffroi-Lasnier, y retirèrent ces malheureux enfants, et invitèrent les habitants à y porter leurs aumônes.

Sous le règne de Charles VI, les administrateurs de cet hôpital acquirent un autre emplacement, situé sur la place de Grève, et y transférèrent leur établissement : ils y firent construire, vers l'an 1406, une chapelle qui a subsisté en partie jusqu'à ces derniers temps, et où s'établit une confrérie du Saint-Esprit.

Lorsqu'on entreprit la construction de l'Hôtel-de-Ville, on eut besoin, pour régulariser le plan de cet édifice, d'un espace en saillie de six toises et demie de long, et de deux toises de profondeur, appartenant à l'église du Saint-Esprit. Il fut, par arrêt du 26 juillet 1533, ordonné que la ville prendrait ce terrain, et qu'en dédommagement elle ferait construire un portail à cette église, et exécuter plusieurs réparations et agrandissements. En 1611, la ville fit aussi construire à neuf les deux voûtes de cette église, et le pavillon ou clocher qui se voyait au-dessus.

Par lettres patentes du 23 mai 1679, l'administration de l'hôpital du Saint-Esprit fut réunie à celle de l'Hôpital-Général.

Suivant les derniers règlements, on recevait dans les maisons du Saint-Esprit soixante garçons et soixante filles, nés de légitime mariage, baptisés à Paris, et dont les pères et mères étaient morts à l'Hôtel-Dieu. Les enfants, pour y être reçus, étaient tenus de déposer la somme de deux cents livres qu'on leur rendait à la sortie de cette maison, lorsqu'ils étaient en âge d'apprendre un métier : cette somme servait à payer leur apprentissage. Pendant leur séjour dans cet hôpital, les enfants apprenaient à lire, à écrire, et l'arithmétique.

L'église fut en partie reconstruite, en 1747, sur les dessins de Boffrand : elle était ornée de plusieurs tableaux ; et, sur les vitraux de la partie de l'ancienne église, on voyait les portraits de Charles VI et de son épouse, Isabeau de Bavière.

Cette église et les bâtiments qui en dépendaient furent démolis en 1798 : sur leur emplacement on a élevé, en 1810, diverses constructions, notamment l'hôtel du préfet de la Seine, contigu à l'Hôtel-de-Ville ou de la Préfecture. En élevant sur l'emplacement du chœur de cette église le vestibule et l'escalier qui mènent à cet hôtel, on a conservé tout ce qui pouvait s'adapter au nouveau plan ; on a même laissé les piliers en les masquant par la maçonnerie.

Cette église fut, en 1596, le théâtre d'une scène scandaleuse entre deux prêtres qui se battirent à l'autel (1).

Collége de Boncourt, situé rue

(1) Suivant une opinion établie chez les anciens Romains, la membrane ou pellicule, appelée coiffe, qui couvre la tête de quelques nouveau-nés, était un présage de bonheur pour les enfants qui naissaient pourvus de cette enveloppe. De là est venu le proverbe : il est né coiffé. Ceux qui parvenaient à se rendre possesseurs d'une de ces coiffes croyaient attirer le bonheur sur eux. Les avocats romains en achetaient pour gagner leurs causes, et devenir plus éloquents. Afin d'accroître l'efficacité de cette prétendue amulette, les chrétiens la faisaient bénir par un prêtre, sur l'autel, pendant qu'il disait la messe. Cette opération magique se fit sur l'autel de l'église du Saint-Esprit, le 21 octobre 1596. L'Estoile, dans son *Journal de Henri IV*, rapporte le fait un peu trop grossièrement pour qu'on puisse citer ses paroles ; en voici la substance :

Un prêtre, venant de dire la messe dans l'église du Saint-Esprit, avait oublié sur l'autel la coiffe d'un nouveau-né qu'il s'était chargé de bénir. Il revint aussitôt à l'autel, et y trouva un autre prêtre, disant la messe, qui refusa de lui rendre cette coiffe. Il en résulta une querelle : la messe fut suspendue. Les assistants furent témoins du scandaleux spectacle de deux prêtres à l'autel, s'accablant d'injures et de coups. Le célébrant garda la coiffe, acheva sa messe, dénonça son agresseur comme sorcier, et le fit enfermer dans la prison de l'évêché.

Le prétendu sorcier parvint à sortir de prison, et se vengea du prêtre qui l'avait battu, en l'accusant d'entretenir une fille publique, etc.

Descartes, n° 21, montagne Sainte-Geneviève. Il fut fondé, en 1353, par Pierre Bécoud, seigneur de Fléchinel, qui, pour l'entretien et l'enseignement de huit écoliers du diocèse de Thérouane, donna la maison qu'il possédait à Paris, rue Bordet, avec quelques revenus qu'il affecta à cette fondation. Du nom du fondateur Bécoud, on a, par corruption, fait celui de Boncourt.

Au seizième siècle, on joua souvent dans ce collége des comédies et des tragédies.

En 1668, il reçut de nouveaux règlements; et son principal, Pierre Galand, en fit reconstruire les bâtiments. Dans la suite, il fut réuni au collége de Navarre, qui est contigu. Dans les bâtiments du collége de Boncourt sont établis aujourd'hui les bureaux de l'Ecole Polytechnique.

Collége de Tournay, situé rue Descartes, contigu au collége de Boncourt. Il fut fondé en 1353 par un évêque de Tournay, qui donna sa maison pour cet établissement. Ce collége fut, dans la suite, réuni à celui de Navarre, et a partagé sa destinée.

Collége des Allemands, situé rue du Mûrier, près de la place Maubert. On n'a rien de bien certain sur l'établissement de ce collége. Félibien, dans son *Histoire de Paris*, place l'époque de sa fondation en 1353, et sa situation rue Traversine. M. Jaillot dit qu'il existait dès 1348, et le place rue du Mûrier, aboutissant à la rue Traversine. En 1603, il subsistait encore.

Collége de Justice, situé rue de la Harpe, n° 84. Il fut fondé en 1354 par Jean de Justice, chantre de l'église de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris, etc., qui, par son testament, laissa plusieurs maisons et autres biens pour la fondation et l'entretien de ce collége. En 1764, il fut réuni à l'Université. Sur son emplacement, ainsi que sur celui du collége d'Harcourt, qui était voisin, s'élève aujourd'hui un vaste édifice destiné d'abord à l'enseignement et à l'usage de l'Université, puis, en 1816, à une prison d'essai; enfin, en 1820, à l'instruction publique (1).

Collége de Vendôme, situé rue de l'Eperon, entre les rues du Battoir et du Jardinet. On n'a sur cet établissement aucune notion, si ce n'est qu'il existait en 1367. Il est présumable que sa fondation est antérieure à cette année; c'est pourquoi je le place au rang des établissements de cette période.

Petites Ecoles de Paris. On ne sait à quelle époque elles furent établies; mais elles existaient en 1357, et se trouvaient alors réparties en divers quartiers de Paris, comme le prouve un règlement qui, en cette année, fut fait pour ces écoles. Ce règlement porte que les maîtres ne pouvaient enseigner que les garçons, et les maîtresses que les filles, à moins que le chantre de l'église Notre-Dame, souverain dominateur de ces écoles, n'en ordonnât autrement. Chaque année, les maîtres et les maîtresses étaient tenus de faire renouveler, en payant, la permission d'enseigner, permission que ce chantre seul avait le droit d'accorder.

En 1380, il se tint une assemblée générale de tous les maîtres et de toutes les maîtresses; ils s'y trouvèrent au nombre de soixante-trois, dont quarante et un maîtres (quelques-uns avaient le grade de bachelier et d'autres celui de maître ès-arts) et vingt-deux maîtresses.

Chaque écolier payait une rétribution à son maître, et chaque maître en payait une au chantre de Notre-Dame. La féodalité s'étendait partout, et entravait jusqu'à l'enseignement. Quelques maîtres, pour se soustraire aux droits prétendus de ce chantre, tenaient leur école dans des lieux secrets ou écartés : c'est ce qu'on nommait alors écoles buissonnières.

Vers l'an 1699, il fut établi, dans chaque paroisse de Paris, une école gratuite, dite de Charité. Ces nouvelles écoles firent tomber les anciennes. Le chantre de Notre-Dame s'opposa de toutes ses forces à cette innovation attentatoire à ses droits antiques, à ses prérogatives féodales; mais son opposition fut sans effet. Ces écoles, suspendues pendant la révolution, ont été rétablies sur un meilleur plan; elles ont pour professeurs les frères de la doctrine chrétienne, dits Frères Ignorantins.

VII. Etat physique de Paris.

Depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à celui du roi Jean, les espaces vides, les terres labourables et vignes comprises dans l'enceinte que ce premier roi

(1) *Voyez* ci-dessus, article *Collége d'Harcourt*.

avait fait élever autour de Paris, s'étaient remplis d'édifices nouveaux, d'hôtels que les évêques, les abbés, les seigneurs de France construisirent pour être à portée de surveiller leurs propres affaires, de solliciter pour le gain de leurs procès, etc. Ils s'étaient aussi remplis de colléges et de monastères qu'on y avait fondés en si grande quantité, qu'il n'y eut plus de place dans l'intérieur des murailles, et que plusieurs établissements, plus récents, refluèrent à l'extérieur. Des événements malheureux, la prise du roi Jean, à la bataille de Poitiers, donnée le 19 septembre 1356; les troupes des vainqueurs qui s'avançaient sur Paris, en ravageaient les environs et menaçaient cette ville, déterminèrent le fameux Etienne Marcel, prévôt des marchands, à réparer les fortifications, à agrandir considérablement l'enceinte du côté du nord, et à y enserrer tous les établissements extérieurs.

Accroissement de l'enceinte de Paris. Un mois après l'affligeant résultat de la bataille de Poitiers, le 18 octobre 1356, par les ordres du prévôt des marchands, Etienne Marcel, les travaux de cette enceinte commencèrent.

Dans la partie méridionale de cette ville, le plan de l'enceinte n'éprouva point de changement; mais de grandes réparations furent faites aux murailles, qui tombaient en ruine. Les portes, munies de tours et d'autres ouvrages de fortification, et les fossés, pour la première fois profondément creusés, et, dans quelques parties, remplis par les eaux de la Seine, mirent de ce côté les Parisiens en sûreté.

Dans la partie septentrionale, l'enceinte reçut un accroissement considérable. De l'ancienne porte Barbette, qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, porte située sur la rive droite de la Seine, à l'extrémité orientale du quai des Ormes, partait une muraille, flanquée de tours carrées, qui remontait, sur le bord de cette rivière, jusqu'au point où le fossé actuel de l'Arsenal y débouche. A l'angle formé par ce fossé et par le cours de la Seine, fut élevée une tour ronde très haute, appelée tour de Billy.

Dans une ordonnance de février 1415, elle est désignée : tour de l'Ecluse, appelée tour de Billy (1). Elle a subsisté jusqu'en 1538, époque où elle fut détruite par la foudre du ciel, qui enflamma les poudres et salpêtres qu'elle contenait : l'explosion fut terrible; elle tua jusqu'aux poissons de la rivière, et se fit entendre jusqu'à Corbeil.

De la tour de Billy, la muraille suivait la direction du fossé jusqu'à la rue Saint-Antoine, où fut construite une porte, fortifiée de tours, que Charles V, en 1369, fit considérablement agrandir, et dont il forma une forteresse, nommée la Bastille-Saint-Antoine.

De cette porte, le mur laissait le boulevard actuel en dehors, et suivait à peu près la direction de la rue Jean-de-Beauvais jusqu'à la rue du Temple, où fut construite une porte avec fortifications. porte nommée Bastille du Temple.

De cette bastille, la muraille se dirigeait parallèlement à la rue Meslée, qui a porté anciennement le nom de rue du Rempart, jusqu'à la rue Saint-Martin, où fut bâtie une porte dite de Saint-Martin.

De cette porte, la muraille suivait la ligne de la rue Sainte-Apolline jusqu'à la rue Saint-Denis. Là était une porte fortifiée nommée Bastille de Saint-Denis.

De cette bastille, le mur d'enceinte continuait, en suivant la direction de la rue de Bourbon-Villeneuve, qui, anciennement, se nommait rue Saint-Côme-du-milieu-des-Fossés, puis celle de la rue Neuve-Saint-Eustache. A l'endroit où cette rue aboutit à la rue Montmartre, était une porte dont, en 1812, en travaillant à une galerie souterraine pour la conduite des eaux du canal de l'Ourcq, on découvrit les fondements. Cette porte, munie de fortifications ordinaires, portait le nom de porte Montmartre.

Le mur d'enceinte s'élevait à la place des façades des maisons situées au sud ou sud-est de ces rues, et le fossé en occupait la place, et en avait la largeur.

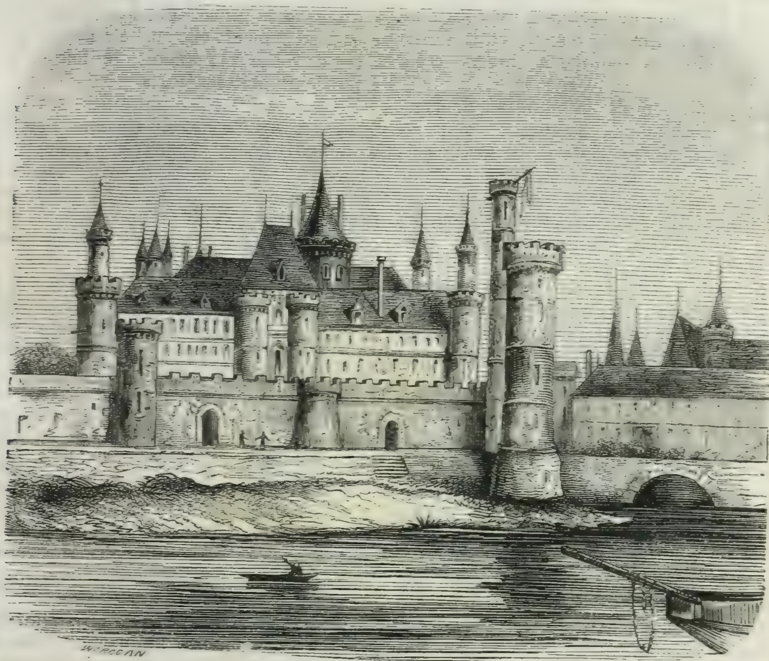
La porte Montmartre n'était point, en conséquence, dans l'alignement des rues Neuve-Saint-Eustache et des Fossés-Montmartre, mais elle était rentrée de 16 pieds en deçà des angles méridionaux de ces deux rues.

De la porte Montmartre, le mur d'enceinte suivait la ligne de la rue des Fossés-Montmartre, de sorte que le mur était précisément à la place des façades des maisons qui bordent cette rue, laquelle occupe aujourd'hui la place du fossé. Ce

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. X, p. 307.

fossé, se prolongeant en droite ligne, traversait la place des Victoires. Lorsque, dans les années 1820 et 1821, on a creusé au centre de cette place pour y jeter les fondations de la statue équestre de Louis XIV, on a découvert les deux murs qui servaient de revêtement au fossé, et on s'est assuré que ces deux murs étaient dans l'alignement des deux façades des maisons de la rue des Fossés-Montmartre.

Après avoir traversé le milieu de la place des Victoires, le mur coupait l'emplacement de l'hôtel de Toulouse, aujourd'hui Banque de France, celui des rues des Bons-Enfants et de Valois, et pénétrait dans le jardin du Palais-Royal, vers le milieu de sa longueur. La ligne du mur continuait à travers ce jardin et à travers la rue de Richelieu, jusqu'à l'endroit où vient aboutir la petite rue du Rempart,



Le vieux Louvre.

et suivait sa direction jusqu'au point où cette petite rue aboutit dans celle de Saint-Honoré; là, sur cette dernière rue, se trouvait une porte nommée porte Saint-Honorée : elle était fortifiée.

De la porte Saint-Honoré, le mur, en suivant la direction de la rue Saint-Nicaise, se prolongeait jusqu'au bord de la Seine, où s'élevait une haute tour qui a subsisté jusque sous le règne de Louis XIV : elle était nommée la tour du Bois.

Par la construction de cette enceinte, l'église de Saint-Paul, le monastère du Petit-Saint-Antoine, celui de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, les bourgs de Saint-Paul, du Temple, de Saint-Martin, une grande partie du village appelé Villeneuve (1), l'église de Saint-Sauveur,

(1) Ce village s'était formé hors de la précédente enceinte de Paris. En 1551, on y construisit une chapelle, sous le vocable de saint Louis et sainte Barbe. Ce village fut détruit, en 1593, lors du siége de Paris. La rue de Bourbon-Villeneuve en conserve le nom, et indique sa position. En 1624,

celle de Saint-Honoré, le bâtiment des Quinze-Vingts, les églises de Saint-Thomas-du-Louvre, de Saint-Nicolas, etc., enfin le château du Louvre, auparavant situés hors de la ville, se trouvèrent, pour la première fois, compris dans son intérieur, et protégés par des remparts respectables.

L'ile de Saint-Louis, alors nommée isle de Notre-Dame, fut aussi fortifiée par un fossé qui la divisait en deux parties, et par une tour qu'on appelait tour Loriaux. Le cours de la Seine, du côté d'amont comme du côté d'aval, était fermé par des chaînes tendues à travers cette rivière.

La réparation de la muraille de l'enceinte méridionale, l'extension considérable donnée à l'enceinte de la partie septentrionale, les constructions et le creusement des fossés, coûtèrent, en monnaie du temps, 162,520 livres tournois, somme qui aujourd'hui équivaudrait à près de 800,000 francs (1).

Sauval nous apprend que les conducteurs des travaux, les pionniers, les maçons, gagnaient par jour 4 à 5 sous, les manœuvres 3 sous et les porteurs 2 sous. La maçonnerie se faisait à raison de 8 sous la toise.

Du côté du midi, les portes Saint-Victor, d'Enfer et de Saint-Germain furent murées. Pour creuser les fossés, dans cette partie de l'enceinte, on détruisit plusieurs bâtiments, plusieurs jardins, et notamment ceux des Jacobins et des Cordeliers.

Dans les comptes de l'Hôtel-de-Ville, on voit qu'Etienne Marcel fit fabriquer sept cent cinquante guérites en bois, qui, par de forts crochets de fer, furent solidement attachées aux créneaux des murailles. On dit, mais le fait n'est pas certain, qu'on vit alors, pour la première fois, sur les remparts de cette ville, un certain nombre de pièces de canon : invention alors nouvelle, et qui a si puissamment influé sur la destinée des empires.

sur l'emplacement de ce village, on construisit l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Voyez cet article.

(1) Le marc d'argent, en l'année 1356, époque où ces travaux furent commencés, valait depuis six livres sept sous jusqu'à treize livres. Ainsi il est difficile de donner précisément la somme aujourd'hui équivalente.

Froissart parle avec admiration des travaux de cette enceinte et du service important qu'Etienne Marcel, en les faisant exécuter, rendit à la ville de Paris.

« Il réunit le plus grand nombre d'ou-
« vriers qu'il put trouver, dit-il, fist faire
« grands fossés autour de Paris, murs et
« portes ; et y eut, le terme d'un an, tous
« les jours, trois cents ouvriers, dont ce
« fust grand fait que environner, de toute
« défense, une telle cité comme Paris ; et
« vous dis que ce fust le plus grand bien
« qu'oncques prévôt des marchands fist ;
« car, autrement, elle eust été depuis gas-
« tée et robée par moult de fois et par
« plusieurs actions (1). »

Cette enceinte, ses murailles, ses portes, ses fossés furent achevés dans l'espace de quatre années ; tandis que, sous Philippe-Auguste, l'enceinte, sans fossés et beaucoup moins étendue, coûta trente années de travaux. Ce rapprochement fait connaître un des progrès de l'art de construire et de la population.

Etienne Marcel, mort en juillet 1358, victime des événements politiques, dont je parlerai dans la section suivante, ne put voir la fin de cet ouvrage qui fut terminé en 1360. Dans la suite, sous le règne de Charles V, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, fit, par les ordres de ce roi, plusieurs augmentations et embellissements à cette enceinte ; mais il ne s'écarta point du plan conçu par Etienne Marcel (2). Je dois faire observer que, sous le rapport civil, les nouveaux quartiers ajoutés à la ville de Paris par la construction de cette enceinte furent encore, pendant assez longtemps, considérés comme des faubourgs.

Avant cette adjonction, Paris était divisé en trois parties, le quartier d'Outre-Petit-Pont, la Cité, et le quartier d'Outre-Grand-Pont.

Le quartier d'Outre-Petit-Pont comprenait toute la partie de Paris située au midi du cours de la Seine, qu'on a depuis nommée l'Université, ainsi que le bourg de Saint-Germain-des-Prés, qui, dans la suite, lui a été réuni.

La Cité se composait de l'île qui porte aujourd'hui ce nom, et qu'on a aussi appelée île du Palais, île de Notre-Dame.

(1) *Histoire et Chronique de Froissart*, liv. 1, chap. 183.

(2) *Voyez* article *Réparations de l'Enceinte de Paris*.

Le quartier d'Outre-Grand-Pont comprenait toute la partie de Paris qui s'étend au nord du cours de la Seine. Ce quartier reçut aussi le nom de *la ville* sans doute à cause de l'Hôtel-de-Ville qui s'y trouvait.

Guillot de Paris, qui, vers le commencement de cette période, a composé une pièce de vers intitulée *le Dit des rues de Paris*, compte quatre-vingts rues dans le quartier nommé d'Outre-Petit-Pont, trente-six dans la Cité, et cent quatre-vingt-quatorze dans le quartier nommé Outre-Grand-Pont; ce qui donne un total de trois cent dix rues. Dans ce nombre il n'a point compris ce que nous appelons culs-de-sac, et que cet écrivain du quatorzième siècle nomme plus poliment rues sans chief.

On voit, par ce que je viens d'exposer, que Paris commençait à quitter sa physionomie barbare, pour prendre le caractère d'une grande ville du temps passé; mais les habitations des particuliers ressemblaient toujours à des chaumières; et, si l'on en exempte quatre rues qu'on nommait la Croisée de Paris, que Philippe-Auguste avait fait paver, toutes les autres étaient, pendant une grande partie de l'année, couvertes de boue, obstruées par des amas de fumier, de gravois, et présentaient de loin en loin des cloaques infects. Les rues de l'intérieur n'avaient ordinairement que six à huit pieds de largeur.

Le sol de Paris conservait son état primitif, et n'avait pas encore éprouvé d'exhaussement. Les débordements de la Seine inondaient ses rues, entraînaient ses ponts mal construits, et dont la hauteur n'était jamais calculée d'après l'élévation des grandes eaux.

Au commencement de cette période, le 20 décembre 1296, les eaux de la Seine s'élevèrent considérablement, se répandirent dans presque toutes les rues de Paris, envahirent les portes de cette ville, et renversèrent le bâtiment du Petit-Châtelet, ainsi que le Grand et le Petit-Pont. Ces ponts, quoique assez récemment construits en pierres, entraînés avec les maisons qui s'y trouvaient, ruinèrent les moulins flottants attachés au-dessous; trois bateaux furent sans cesse occupés à porter des vivres dans les maisons assiégées par les eaux, dont les habitants mouraient de faim. Cette inondation dura jusqu'aux premiers jours de janvier 1297. Voici comment l'auteur de la *Chronique de Saint-Magloire* rapporte cet événement :

> Furent les iaues grans, en décembre,
> Si vilainement parcrues,
> Qu'el alerent parmi les rues;
> As mesons grant male eles firent,
> Car pons et molins abatirent
> De Paris, de Miaux, d'autres villes,
> . . . .
> Abati l'iaue mesons et caves,
> Ne oncques mais, si com je cuit,
> Tel deluge homme ne vit;
> Ne ne vit-on itel yver
> Ne si felon, ne s'y dyver (1).

Les fréquents ravages des eaux firent penser à leur opposer quelques digues. Elles minaient la berge du côte de l'hôtel de Nesle, et menaçaient de ruiner cet hôtel, qui appartenait à Philippe le Bel. Ce roi ordonna plusieurs fois au prévôt des marchands de faire construire un mur de terrasse, depuis le couvent des Augustins jusqu'à la tour de Nesle, pour protéger et contenir le terrain; mais, cette construction devant se faire aux dépens de la ville (comme toutes celles qu'ordonnaient les rois), le prévôt ne se pressait pas d'obéir. Philippe le Bel, au mois de mai 1313, voulant donner une fête magnifique, écrivit à ce magistrat une lettre fort impérative, qui produisit son effet.

La rive gauche de la Seine, depuis le couvent des Augustins jusqu'à la tour de Nesle, était plantée de saules; elle fut alors convertie en une espèce de quai. C'est le premier de Paris dont les monuments historiques fassent mention.

Le 29 octobre 1309, il s'éleva un vent si violent qu'il abattit beaucoup d'arbres, renversa plusieurs édifices. Le clocher de Saint-Maclou de Pontoise fut détruit, les arches de pierre qui environnaient l'église de Saint-Denis furent ébranlées.

En 1316, une affreuse famine désola toute la France et spécialement Paris, où un grand nombre d'hommes et de femmes périrent de faim, et leurs cadavres abondaient dans les rues et les places de cette ville.

En 1321, il tomba une si grande quantité de neige que les fossés de Paris étaient comblés, et les rues presque impraticables. Les habitants se mirent en mouvement pour transporter dans des hottes, dans des tombereaux, la neige hors de la ville ou dans la Seine.

L'été fut brûlant, et la sécheresse exces-

(1) *Chroniques de Saint-Magloire; Fabliaux de Barbasan*, édit. de 1808, tom. II, p. 254.

sive en 1325; aucune pluie, pendant plus de trois mois, ne tempéra la chaleur. L'hiver qui suivit fut long et très rigoureux ; la rivière de Seine gela deux fois, et la glace était si forte qu'elle supportait, sans se rompre, les plus lourds fardeaux : lors du dégel, les glaçons amoncelés entraînèrent à Paris deux ponts en bois.

Le 4 août 1336, un vent épouvantables, accompagné de coups de tonnerre, dévasta les environs de Paris, et surtout Vincennes qui supporta tous les efforts de la tempête. Les arbres furent en grande partie déracinés ou brisés, les murs et les maisons abattus. La reine, épouse de Philippe de Valois, accouchée depuis un mois dans ce lieu, vit le pignon de sa chambre arraché et démoli.

En 1345, l'été fut froid et humide; les fruits ne mûrirent point, et la récolte des blés fut très médiocre.

L'année 1348, une maladie contagieuse, que les médecins du temps appelèrent épidémie, fruit de la disette et des guerres continuelles que soutint Philippe de Valois, enleva à la France une grande quantité de ses habitants : trente mille individus en périrent dans les environs de Paris. Elle s'y manifesta d'abord, suivant les *Chroniques de France*, au village de Roissy, près de Gonesse.

En 1350, sous le roi Jean, on souffrit une grande disette. Les denrées furent d'une cherté extrême; le setier de froment, qui se vendait ordinairement trente à quarante sous, coûtait la somme de huit livres.

L'été de 1359 fut très pluvieux : les blés germèrent dans les environs de Paris, et, suivant les *Chroniques de France*, les pillages continuels des garnisons françaises s'opposaient à l'apport des denrées dans cette ville. Le setier de froment s'y vendait quatre livres.

En 1360, les calamités publiques croissant toujours, et le gouvernement ayant considérablement diminué la valeur des monnaies, le prix du setier de froment s'éleva jusqu'à 18 livres.

En 1362, l'été fut sans chaleur; les vignes gelèrent, on n'en recueillit que du verjus.

Les *Chroniques de France* m'ont fourni ces dernières notions sur l'intempérie des saisons et sur les vices du gouvernement pendant cette période.

VIII. Etat civil de Paris. — Insurrection des Parisiens contre le dauphin Charles.

Pendant cette période et jusqu'à sa fin fut maintenue dans Paris l'exaction odieuse dont j'ai déjà parlé, le droit de prise, qui, chaque fois que le roi, la reine et les princes entraient dans cette ville, autorisait les officiers royaux, chevaucheurs et preneurs, à enlever dans les maisons des habitants les meubles, matelas, coussins, denrées, etc., qu'ils y trouvaient. Saint Louis, par son ordonnance de l'an 1265 (1), abrogea l'usage de prendre les matelas et les coussins; il ne fut point obéi. Louis le Hutin fit la même défense en 1315; il ne fut point obéi. Philippe de Valois la renouvela en 1345; il ne fut point obéi. Le roi Jean, en 1351, renouvela encore la même ordonnance; sans doute il fut mal obéi, puisque dans la même année il en rendit une nouvelle, par laquelle il défendait à tous chevaucheurs, preneurs ou commissaires d'enlever les chevaux des bourgeois de Paris et des marchands qui se rendaient dans cette ville; il ordonna au prévôt de Paris, aux chevaliers du guet et aux sergents d'arrêter, de mener en prison et de punir les chevaucheurs et preneurs, quelle que fût leur condition, et autorisa même les habitants à le faire eux-mêmes.

Mais les preneurs du roi, de la reine et de la famille royale continuaient à prendre sans payer les denrées, les voitures, les chevaux des closiers et fermiers des environs de Paris; ils continuaient à exercer ce droit de prise dans les faubourgs de cette ville. Nous en parlerons dans la suite.

C'est sans doute l'exercice de ce droit ou plutôt de ce brigandage qui obligea une partie des Parisiens à déserter leur patrie. Dans une ordonnance de Philippe le Bel, du mois de mars 1287, on lit que plusieurs

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. II, p. 144, 145, 146.

maisons de Paris tombent en ruine; que plusieurs habitations et propriétés sont désertes, étant abandonnées par les propriétaires (1). On verra ma conjecture confirmée par une ordonnance d'un des successeurs de ce roi, qui attribue au droit de prise une pareille dépopulation.

J'ai parlé de la hanse parisienne, communauté ou confrérie de la marchandise de Paris, à laquelle Philippe-Auguste accorda quelques droits et même une espèce de juridiction. Cette institution, faible et obscure dans son origine, reçut pendant cette période une consistance respectable. Dès l'an 1258, Etienne, prévôt de Paris, dans son ordonnance de police, donne au chef de cette confrérie le titre de prévôt des marchands, et aux confrères celui de jurés de la confrérie des marchands de Paris, et quelquefois aussi celui d'échevins. Le parlement, qui n'adoptait pas facilement les nouveautés, qualifie encore, en 1273, le chef de cette institution de maître des échevins de Paris. Enfin elle obtint un vaste accroissement de priviléges et d'attributions; ses membres étaient choisis parmi les marchands les plus renommés; elle devint le corps municipal de cette ville, et y figura avec une autorité très étendue. On va en juger.

Après la malheureuse bataille de Poitiers, donnée le 19 septembre 1356, où le roi fut fait prisonnier, le prévôt des marchands acquit par ce malheur une puissance qu'il n'avait jamais eue, et Paris fut le théâtre d'événements extraordinaires et très calamiteux.

Charles, dauphin, fils aîné du roi Jean, à peine âgé de vingt ans, fut, après cette défaite, nommé lieutenant du royaume de France. Pendant les orages politiques que l'impéritie ou les malheurs de son père avaient excités, il se trouva chargé de tenir le timon de l'Etat; sa faiblesse, son inexpérience ne lui permettaient pas de le diriger : il l'abandonna à des ministres pervers, préféra leurs conseils à ceux des états-généraux, alors assemblés à Paris, et mit toute sa confiance en des hommes qui ne la méritaient pas. Il en résulta de grands maux.

Le 17 octobre 1356, les états généraux furent assemblés à Paris; ils nommèrent, pour diriger le jeune dauphin, un conseil, dit des trente six, composé de douze prélats, de douze nobles et d'autant de bourgeois. Ces états-généraux demandèrent le renvoi et le châtiment des ministres, et firent plusieurs autres propositions qui déplurent au dauphin ou à ceux qui le dirigeaient. Piqué de ces demandes, ce prince congédie les états, se retire à Metz, et laisse à sa place le duc d'Anjou, son frère, qui, peu de jours après, rend une ordonnance tendant à donner cours à une nouvelle monnaie, exaction ruineuse pour les particuliers, tromperie fiscale déjà souvent employée par les rois, et qui dans ce moment était un des principaux objets des plaintes des états-généraux. Ce prince ne pouvait l'ordonner dans une circonstance plus défavorable.

Ce fut alors qu'Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, et l'un des membres du conseil des trente-six, homme doué d'une grande énergie, vint bien accompagné au Louvre, et harangua le duc d'Anjou avec une fermeté qui détermina ce prince à suspendre l'effet de son ordonnance jusqu'au retour du dauphin son frère.

Le dauphin, aussi mal conseillé à son retour qu'il l'avait été à son départ, persista dans le projet de donner cours à la nouvelle monnaie; il crut pouvoir y parvenir en essayant d'associer à son parti le prévôt des marchands, qui jouissait alors d'un grand ascendant sur le peuple de Paris. Il lui donna rendez-vous dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois.

Marcel s'y rend; il y trouve le dauphin, ainsi que l'archevêque de Sens et le comte de Roussy, qui lui demandent avec instance d'appuyer de toute son influence l'émission de la nouvelle monnaie : il refuse constamment de partager la honte de cette iniquité, et accompagne son refus de paroles peu mesurées, qui, bientôt connues des Parisiens, les excitèrent à manifester leur mécontentement d'une manière plus menaçante.

Le dauphin, effrayé, fit publier dans Paris qu'il supprimerait la nouvelle monnaie (1).

Entouré d'une force imposante, Marcel vint au parlement demander le rappel des

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. XII, p. 527.

(1) Christine de Pisan, auteur d'une histoire ou plutôt d'un éloge de ce prince, qui devint roi de France sous le nom de Charles V, ne disconvient point de sa mauvaise conduite pendant sa jeunesse, et l'attribue

états-généraux et l'expulsion ou l'arrestation de plusieurs ministres et magistrats. Le dauphin, qui s'y était rendu, souscrivit à ces demandes. Marcel, muni de l'autorisation de ce prince, fit aussitôt saisir les meubles de ces magistrats, qui avertis avaient déjà pris la fuite.

Alors se forma à Notre-Dame une confrérie dont Marcel fut le chef. Cette association avait pour unique objet de concerter avec les nombreux confrères les mesures à prendre pour maintenir le nouvel état de choses. Ce fut là que pour la première fois, depuis l'origine de la monarchie, on osa mettre en question la puissance illimitée des rois.

En conséquence des conseils donnés au dauphin par le prévôt des marchands, les états-généraux furent de nouveau rassemblés à Paris. Ils tinrent d'abord leur séance, le 5 février 1357, aux Cordeliers ; puis, le 3 mars, au Palais, où assistaient le dauphin, le duc d'Anjou son frère, et plusieurs seigneurs. Robert le Coq, évêque de Laon, membre des trente-six, et l'un des députés qui composaient les états-généraux, y prononça une harangue, dans laquelle il déroula le volume des malheurs de la France, indiqua les remèdes convenables, demanda la réforme des abus, source de ces malheurs, la destitution du chancelier et autres magistrats, qu'il accusait d'en être les auteurs ; s'opposa fortement au cours des nouvelles monnaies, et promit, au nom des états, que, si le dauphin émettait des monnaies de bon aloi, on lui fournirait une armée de trente mille hommes (1).

Les états, selon leur plan de réforme, réduisirent les membres du parlement, tant présidents que conseillers, au nombre de seize, et ceux de la chambre des comptes à celui de quatre.

Telle était la situation de Paris en 1357. Jusqu'alors, les états-généraux, le conseil des trente-six, le prévôt des marchands se maintenaient dans les limites de leurs devoirs ; ils demandaient des réformes que les circonstances rendaient urgentes, et le renvoi des fonctionnaires perfides ; ils s'opposaient à ce que le gouvernement fît circuler de la fausse monnaie : leur conduite était légitime, digne de louange, et leur résistance à la tyrannie un acte de vertu d'autant plus admirable, que l'histoire de la monarchie n'en avait pas encore offert un seul exemple. Mais je ne puis parler aussi favorablement des événements qui suivirent. Dans la carrière des réformations politiques, on se présente avec des intentions pures ; puis, en s'y avançant, on rencontre des obstacles qui obligent souvent à des actions qui ne le sont pas. Tel fut le sort de ces réformateurs novices.

Le 8 novembre de la même année, un

à ceux qui le conseillaient. « Pour touchier « la vérité, dit-elle, j'entends que jeunece, « par propre voulenté menée, plus perverse « que à un tel prince n'appartient, dominait « en lui, en celui temps ; mais je sup- « pose que ce pot estre par maulvaiz admi- « nistrateurs. » (Première partie, chap. 7.)

(1) Lorsque les rois de la troisième race avaient besoin d'argent, ils affaiblissaient leurs monnaies, dit M. Le Blanc (dans son *Traité des monnaies*, p. 76). « Les longues « guerres que Philippe de Valois et ses suc- « cesseurs jusqu'à Charles VII eurent à sou- « tenir contre les Anglais, ajoute M. Secousse « (*Préface* des Ordonnances, t. II, p. 9), « causèrent des désordres affreux dans les « monnaies qui, sous le règne de ces princes, « furent dans un mouvement continuel. On « les affaiblissait par degrés jusqu'à un cer- « tain point, après lequel on les reportait « tout d'un coup à leur valeur intrinsèque, « pour avoir occasion de les affaiblir de nou- « veau, et le prix du marc d'or et d'argent « changeait presque toutes les semaines, et « même quelquefois plus souvent. »

On conçoit quelle gêne, quel préjudice apportait au commerce et aux particuliers cette variation continuelle dans la valeur des espèces monnayées. Les peuples en étaient désolés, et nommaient hautement les rois *faux-monnayeurs ;* et les rois, en donnant l'exemple de cet attentat aux propriétés, faisaient punir cruellement ceux qui les prenaient pour modèles. Dans les registres criminels du parlement, on lit ce qui suit :

« L'an 1347, sixième jour de mars, *fu- « rent bouillis*, en la place aux Pourceaux, « maître Etienne de Saint-Germain, autre- « ment dit *de Compiègne*, et Henri Foinon, « écuyer de Treslon, vers Château-Thierri, « pour ce qu'ils avaient taillé coins à faire « brûler et coins à faire deniers d'or à l'ange... « et puis furent pendus. »

Dans une chaudière d'eau bouillante on plongeait et on faisait périr les faux-monnayeurs. Ce supplice avait lieu sur la place aux Pourceaux.

prince de la maison royale, Charles, roi de Navarre, surnommé le Mauvais, favorisé par quelques chevaliers de sa faction, s'échappa du château d'Arleux en Cambresis, où depuis six mois il était détenu prisonnier, et se dirigea vers Paris. L'évêque de cette ville et le prévôt des marchands Marcel allèrent à Saint-Denis au devant de ce prince, qui, côtoyant la Seine au-dessous de Saint-Cloud, se rendit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où un logement lui était préparé.

Au nord et hors des murs de cette abbaye, du côté du Pré-aux-Clercs, était un champ clos, où se donnaient les combats judiciaires; là se trouvait une estrade en bois servant de siége aux juges du combat. Le 1er décembre, le roi de Navarre monta sur cette estrade, et, en présence de près de dix mille hommes rassemblés dans le champ-clos, il prononça un discours, dans lequel il parla de son innocence, de l'injustice de ses ennemis, et décrivit d'une manière si pathétique les horreurs de sa prison, qu'il arracha des larmes à plusieurs des assistants; puis il fit le tableau des malheurs de l'État, et désigna les personnes qui en étaient les auteurs.

La présence de Charles le Mauvais à Paris, ses discours, ses conseils, ses insinuations donnèrent aux mécontents et au prévôt des marchands une audace nouvelle. La conduite de ce prévôt n'avait encore rien offert de répréhensible; avouée par les états-généraux, ou par les trente-six, elle était justifiée par la nécessité, par l'inexpérience du roi, la perversité de ses ministres, et par les dangers imminents où se trouvait Paris : l'ennemi était aux portes de cette ville. Les ministres et les princes ne savaient prendre aucune résolution prompte et capable de la sauver; ils ne voyaient qu'un remède aux malheurs publics, l'émission d'une fausse monnaie. Il fallait d'autres hommes, d'autres moyens.

Marcel était parvenu en peu de temps à fortifier Paris, à donner plus d'extension à son enceinte, à pourvoir cette ville d'armes et de vivres, à y organiser une garde qui nuit et jour était en activité, à la mettre en bon état de défense, et à la transformer en place de guerre. Son nom serait passé avec gloire à la postérité s'il eût pu résister aux insinuations ambitieuses du roi de Navarre.

Ce prévôt des marchands, accompagné de ses principaux partisans, se rendit au Palais, pria le dauphin, au nom des états, de se réconcilier avec le roi de Navarre, et de lui restituer ses biens confisqués. Le dauphin, comme à son ordinaire, consentit à tout (1); et, le 13 décembre suivant, Charles le Mauvais, content de ce succès, quitta Paris pour se rendre en Normandie.

On ne croyait guère à la sincérité du dauphin. Il eut l'imprudence, après le départ du roi de Navarre, de faire une levée de troupes, sous prétexte de protéger Paris contre les brigands qui désolaient les environs de cette ville; les Parisiens en furent alarmés; les soupçons se fortifièrent, et Marcel, plus animé que jamais, prit de nouvelles mesures de sûreté.

Il imagina de barricader chaque rue, en la faisant traverser par une lourde chaîne fortement attachée aux murs des maisons qui formaient l'entrée de chaque rue.

C'est la première fois qu'à Paris on a mis en usage un pareil moyen de défense. Depuis, les Parisiens l'ont souvent employé, notamment dans les guerres intestines des Armagnacs, de la Ligue et de la Fronde (2).

Il fit adopter aux Parisiens des signes de ralliement, qui consistaient en un chaperon mi-parti de vert et de rouge, et une agrafe en argent, émaillée de vermeil et d'azur, portant cette inscription : *A bonne fin*. Ces signes ne furent d'aucune utilité, parce que, par zèle ou par peur, tous les habitants les portèrent.

Instruit de la fermentation populaire, le dauphin assembla les Parisiens aux halles, y prononça un discours pour justifier sa conduite, et parut satisfaire son auditoire. Le lendemain, dans l'église de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, le prévôt des marchands à son tour assembla le peuple, le harangua avec véhémence et maîtrisa l'esprit des assistants. Le dauphin, instruit

(1) Il était autorisé, par la bulle du pape Clément VI, à tout promettre et à ne rien tenir. (*Voyez* ci-dessus.)

(2) Dans les temps d'alarme, *on tendait les chaînes* dans les rues de Paris. Avant la révolution on en voyait encore plusieurs. Un fort crochet en fer, d'environ deux pieds de long, fixé dans les murs des maisons qui se trouvaient dans chaque extrémité des rues, soutenait la masse retroussée de cette lourde chaîne, que l'on tendait en attachant l'autre bout au crochet qui était en face.

de ce succès, accourut à l'église de Saint-Jacques avec son chancelier, qui parla pour lui; mais la prévention était forte : le prince et son orateur furent obligés de se retirer. Alors un échevin, nommé Toussac, prit la parole, justifia la conduite du prévôt des marchands, et déclama avec tant de force contre le dauphin et son conseil, que le peuple était disposé à se porter contre eux aux dernières extrémités.

Le jeune dauphin donnait prise à ces déclamations. Il ne tenait aucune de ses promesses. Le roi de Navarre, piqué de sa conduite, se détermina à lui faire la guerre; c'est ce que redoutaient les Parisiens, et ce qui les irrita encore plus contre ceux qui dirigeaient le jeune prince.

Chaque jour Paris offrait quelques scènes violentes; ceux que le peuple soupçonnait du parti de la cour recevaient des insultes et des coups. Le 25 janvier 1358, Perrin Macé, bourgeois, assassine en plein jour Jean Baillet, trésorier du dauphin, et se sauve dans l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui jouissait du droit d'asile. Le dauphin, irrité de cet attentat commis contre un de ses officiers, charge Robert de Clermont, maréchal de Normandie, d'arracher Perrin Macé de cet asile sacré, et de le faire pendre sur-le-champ. Cet ordre, suivi d'une prompte exécution, indisposa fortement les esprits. L'évêque de Paris partageait l'indignation générale ; très irrité de ce que Robert de Clermont avait attenté aux immunités de l'Eglise, il fit dépendre le corps de Perrin Macé, et ordonna qu'il fût honorablement enterré dans l'église où il s'était réfugié. En même temps, le dauphin voulut assister à la cérémonie funèbre de Jean Baillet (1). Le prince dauphin et l'évêque, cédant à leurs passions, faisaient des fautes.

Quelques jours après, l'Université, le prévôt des marchands, accompagnés de plusieurs échevins, se rendirent au Palais. Simon de Langres, jacobin, dit au dauphin, au nom de l'Université, qu'il devait incessamment restituer au roi de Navarre ce qu'il lui avait confisqué; un docteur, moine de Saint-Denis, ajouta que l'on saurait bien prendre des mesures contre celui des deux, du dauphin ou du roi de Navarre, qui s'opposerait à la paix. Cette scène fut le préliminaire d'une autre plus sérieuse. Tout annonçait une prochaine explosion : le dauphin avait pour ennemis le peuple, le clergé et l'Université.

Le 22 février 1358, Marcel rassemble sur la place de Saint-Eloi, près du Palais, environ trois mille Parisiens armés, pénètre avec une partie de cette force dans la chambre du dauphin, et, en présence même de ce prince, il fait poignarder Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne. Le dauphin, effrayé, demande à Marcel si l'on en veut à sa vie. Ne craignez rien, monseigneur, répondit-il; mais, pour plus grande sûreté, prenez mon chaperon. Ce prince se coiffe du signe de ralliement de ses ennemis, et Marcel du chaperon du prince, chaperon broché en or, qu'il porta pendant tout le jour comme un trophée de sa victoire.

Paris devient le théâtre de plusieurs autres scènes violentes. Un avocat du conseil du roi est assassiné près de Saint-Landri par le peuple. Les Parisiens s'attroupent tumultueusement, et Marcel, du haut d'une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, les harangue et les apaise. Le dauphin

(1) Le droit d'asile existait du temps des anciens Romains : les temples, les statues des dieux offraient des refuges assurés aux innocents persécutés et aux criminels poursuivis par la justice. Les prêtres chrétiens, qui doivent tant aux prêtres du paganisme, leur sont aussi redevables de cet usage. Toutes les églises qui possédaient les reliques de quelques saints en réputation étaient des asiles sacrés. Celle de Saint-Martin de Tour jouissait, sous la première race, d'une grande célébrité. Dans des temps plus barbares encore, pendant les onzième et douzième siècles, presque toutes les églises passèrent pour des asiles; mais dans la suite la justice ou la violence les respecta peu, comme on vient d'en voir un exemple.

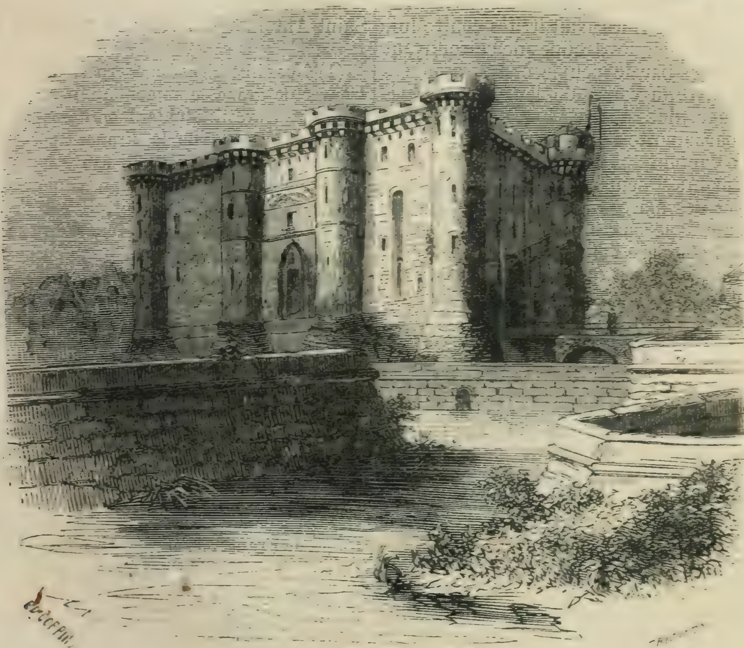
En l'an 1353, un valet de l'abbaye de Sainte-Geneviève, en se battant contre un autre valet, reçut un coup de couteau dont il mourut quelques jours après. Le meurtrier se réfugia dans le cimetière de l'église de Saint-Etienne-des-Grés. Les officiers de l'abbaye de Sainte-Geneviève vinrent l'arracher de cet asile, en disant que ce n'était point un lieu de franchise, puisque les hommes et les animaux y passaient. Le curé fit ses preuves par témoins ; le parlement jugea que ce cimetière était un asile; et le meurtrier y fut rétabli.

Paris — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

approuve ostensiblement tous les actes de Marcel; et celui-ci, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui envoie deux pièces de drap, l'une rouge et l'autre bleue, afin qu'il en fît faire des chaperons pour les gens de sa cour.

L'évêque de Paris, Jean de Meullent, refusa d'inhumer Robert de Clermont, parce qu'ayant tiré Perrin Macé de l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, il le considérait comme excommunié.

Le 25 mars 1358, le dauphin Charles quitta furtivement Paris. Aussitôt le roi de Navarre, appelé dans cette ville, y fut proclamé capitaine et gouverneur. Dès ce moment, les environs de Paris devinrent le théâtre d'une guerre désastreuse, que se faisaient les troupes du roi de Navarre et celles du dauphin. Ce dernier prince fit quelques dispositions pour assiéger sa capitale; sa nombreuse armée dévastait tout sur son passage. « Si fust tout le pays



La Bastille.

« gasté, jusqu'à huit à dix lieues, disent les « *Grandes Chroniques* de France, et « coururent le pays et ardirent (brûlèrent) « les villes. »

Pendant ces hostilités, les habitants de Paris se rendirent maîtres du château du Louvre, que commandait Pierre Caillard.

Marcel, prévôt des marchands, fortifié par les fautes du dauphin, fortifié par ses nombreux partisans dans Paris, l'était aussi par les troupes du roi de Navarre; mais ce dernier appui le rendit suspect aux Parisiens. Ils étaient, à la vérité, indignés des vexations, des iniquités des conseillers du dauphin; mais, affranchis d'une tyrannie, ils ne voulaient pas retomber sous une autre, ni avoir pour maître le roi de Navarre, dont les troupes s'étaient rendues odieuses par d'horribles excès commis dans les environs de Paris. Marcel contrariait cette dernière disposition des habitants en favorisant ouvertement les projets ambitieux du roi de Navarre; il s'était engagé trop avant : il en fut la victime.

La conduite de ce magistrat commençait

à inspirer des soupçons. Le dauphin, en s'évadant de Paris, y avait laissé plusieurs de ses partisans, qui, par des menées sourdes, cherchèrent à ruiner le crédit de Marcel, et à augmenter le mécontentement naissant. Diverses actions de ce prévôt des marchands contribuèrent encore à le rendre suspect aux Parisiens. Dans un combat donné aux environs de Paris, il les avait abandonnés et causé la mort d'un grand nombre.

Il avait déplu aux habitants en donnant au roi de Navarre le titre de gouverneur de leur ville. Il les avait irrités contre lui, lorsque, quelques troupes de ce roi ayant été saisies par le peuple et emprisonnées au Louvre, à cause de leur excessif brigandage, il les mit en liberté et les fit évader par la porte Saint-Honoré.

Le dauphin, profitant de l'indisposition que manifestaient les Parisiens contre le prévôt des marchands, leur fit promettre une amnistie générale, s'ils lui livraient ce prévôt et douze bourgeois à son choix.

Ainsi il ne restait à Marcel d'autre ressource que de continuer à rendre des services au roi de Navarre, et de s'avancer dans la fausse route où il s'était imprudemment engagé. Il s'y perdit.

Il forma, dit-on, le projet de faire entrer dans Paris, pendant la nuit du 31 juillet au 1er août 1358, des troupes anglaises et navarroises qui désolaient ses environs, de se rendre maître de cette ville, et d'offrir, si l'on en croit le discours du dauphin, la couronne de France au roi de Navarre.

En conséquence, dans l'après-midi du dernier jour de juillet, il entreprend de s'assurer des portes de Paris et d'en confier la garde à des hommes qui lui sont dévoués. Il va à la porte ou bastille Saint-Denis, ordonne à ceux qui la gardaient d'en remettre les clefs à Joceran de Mascon, trésorier du roi de Navarre. On refuse de lui obéir; alors il s'élève une vive altercation dont le bruit attire le commandant du quartier. C'était Jean Maillard, qui, quoique ami et partisan de Marcel, approuva le refus qu'il venait d'éprouver. Cette approbation fit naître entre ces deux hommes une querelle très violente. Maillard, indigné de la conduite de Marcel et sans doute plus encore de ses mauvais traitements, se retire furieux, renonce au parti de ce prévôt des marchands, parti dont jusqu'alors il s'était montré plus chaud défenseur; monte à cheval, arbore la bannière de France, crie dans les rues Montjoie Saint-Denis, au roi et au duc! publie sur son chemin que Marcel voulait ouvrir les portes aux troupes anglaises, et arrive aux halles, où il parvient à réunir un grand nombre de personnes (1).

Cependant le prévôt des marchands, n'ayant pu obtenir les clefs de la porte Saint-Denis, s'adressa aux gardes des autres portes, où il éprouva un pareil refus. Il se rendit ensuite à la porte de la bastille Saint-Antoine pour renouveler les mêmes

(1) Nos historiens modernes, enclins à trouver de grands hommes où il n'y en avait pas, ont travesti Maillard en héros de son pays, en sauveur de la France, persuadés qu'il avait, en tuant Marcel, sauvé le trône; mais l'honneur de cette action, si honneur il y a, ne lui appartient point. Il est prouvé aujourd'hui que Maillard, loin d'être serviteur zélé du dauphin, fut, jusqu'au dernier moment, son ennemi et le partisan de Marcel; qu'il était le compère, l'ami de ce prévôt des marchands; il est prouvé que le dauphin, pour punir Maillard de sa rébellion, confisqua les biens qu'il possédait dans le comté de Dampmartin et ailleurs; que le 31 juillet 1358, jour même de la catastrophe, le dauphin donna au comte Porcien 500 livres de revenus, à prendre sur ces biens confisqués, et que dans les lettres de donation, Maillard est traité par le dauphin de rebelle, d'ennemi et d'adversaire de la couronne de France, de criminel de lèse-majesté royale, et accusé de porter les armes dans la Compagnie du prévôt des marchands. De plus, le texte de Froissart, que M. Dacier a rétabli d'après un ancien manuscrit de cet historien, prouve que Maillard était du parti de Marcel; qu'il ne s'en détacha que dans un moment de colère, après la querelle qui s'éleva entre lui et ce prévôt des marchands, à la porte Saint-Denis, et qu'à Pepin des Essarts et à Jean de Charny appartient la gloire de cette expédition ou de cet assassinat. Ainsi un mouvement de colère, le désir de la vengeance, déterminèrent Maillard à changer brusquement de parti, et lui valurent une illustration qu'il n'a certainement pas méritée. Cette vérité est démontrée dans le mémoire lu en 1778 à l'Académie des inscriptions, par M. Dacier, et imprimé dans le tome XLII des Mémores de cette Académie, page 563.

tentatives; là d'autres scènes lui étaient préparées.

Déjà Maillard, bien accompagné, s'était avancé vers cette porte pour prévenir ceux qui la gardaient. Dans le même temps, quelques secrets partisans du dauphin, profitant du moment favorable, avaient pris les armes, et, escortés, marchaient vers l'hôtel de Joceran de Mascon, situé près de Saint-Eustache, dans le dessein de le tuer; mais, ne l'y trouvant pas, ils vont à l'hôtel de Saint-Paul prendre une bannière de France, et se dirigent vers la bastille Saint-Antoine. A leur tête étaient deux gentilshommes, Pepin des Essarts et Jean de Charny. Arrivés à la porte Saint-Antoine, ils y trouvent Maillard disposé à les seconder. Marcel, tenant en main les clefs de cette bastille, et monté sur l'escalier, opposait quelque résistance à ses assaillants. Bientôt, au milieu du tumulte, on entend ces cris: A mort! à mort! Tuez le prévôt des marchands et ses complices!... Marcel, effrayé, veut fuir; Jean de Charny s'avance, lui porte un coup de hache sur la tête, et l'abat à ses pieds. Alors chacun se fait honneur de percer de coups Marcel sans défense. On ne l'abandonne que lorsqu'il cesse de respirer. Les compagnons de ce prévôt des marchands, tels que Philippe Guiffart, Jean de Lille, Jean Poiret, Simon le Péronier, Gilles Marcel, neveu d'Etienne, éprouvèrent le même sort. Tous ceux, qui, au nombre de cinquante-quatre, accompagnaient ce prévôt des marchands furent tués ou traînés dans les prisons. Gentien Tristan fut nommé à la place de Marcel.

Le dauphin, bientôt averti de cette expédition sanglante, ne voulut pas se rendre à Paris sans être auparavant bien assuré de la disposition favorable des esprits de cette ville. Il n'y arriva que trois jours après, et, le 10 août 1358, donna des lettres d'abolition pour tous les délits commis contre l'autorité royale (1). Nonobstant ce pardon général, il fit le lendemain et dans la place de Grève décapiter Charles Toussac, échevin de Paris, Joceran de Mascon, trésorier du roi de Navarre, Thomas, chancelier du même roi. Ce dernier se déguisa en moine pour échapper aux poursuites; mais ni ce déguisement, ni les réclamations de l'évêque de Paris ne le sauvèrent. Leurs corps, ainsi que les corps de ceux qui furent tués à la bastille Saint-Antoine, restèrent pendant plusieurs jours exposés nus dans la cour de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers; ensuite ils furent tous jetés dans la Seine. Le dauphin, dès qu'il vit le parti de Marcel abattu, ne garda plus ses promesses: il fit décapiter Pierre Caillard, gouverneur du Louvre, pour avoir mal défendu ce château contre les attaques des Parisiens, qui s'en étaient rendus maîtres; il fit aussi trancher la tête à Jean Prevot, à Pierre Leblond, à deux avocats, l'un nommé Pierre de Puiset, et l'autre Jean Godard. Leurs corps furent aussi jetés dans la rivière. Un autre habitant, appelé Bonvoisin, disent les Grandes Chroniques de France, fut mis en oubliette.

Le 25 octobre suivant, le dauphin fit arrêter dix-neuf bourgeois soupçonnés d'intelligence avec le roi de Navarre; mais, à la prière du nouveau prévôt des marchands et des échevins, il les fit relâcher (1).

Par une ordonnance du 28 mai 1359, le dauphin rappela dans leurs fonctions tous les magistrats et gens de son conseil, hommes pervers, qu'il avait été forcé de bannir (1).

La mort de Marcel et la rentrée du dauphin à Paris ne rendirent pas les habitants de cette ville plus heureux. Le roi de Navarre, irrité de se voir frustré de ses espérances, rassembla des troupes, s'empara de plusieurs places et châteaux des environs de Paris, bloqua cette ville, intercepta tous les arrivages, et la réduisit à la famine. Tous les comestibles s'élevèrent à un prix excessif; un tonnelet de harengs, suivant Froissart, s'y vendait trente écus d'or. Des maladies contagieuses résultèrent de cette disette, et causèrent la mort d'une grande partie des habitants. Dans le seul hôpital de l'Hôtel-Dieu, il mourait jusqu'à quatre-vingts personnes par jour.

A ces maux en succédèrent de plus grands encore. Edouard, roi d'Angleterre, en novembre 1359, passa en France à la tête d'une puissante armée, et au printemps suivant vint assiéger Paris. Tout fut dévasté sur son passage; tout fuyait devant lui. Les habitants des campagnes,

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. IV, p. 346.

(1) *Ordonnance* contenue dans les registres criminels manuscrits du parlement. *Registre*. 7, fol. 125.

chassés de leurs foyers, se réfugiaient dans les places fortes; et ceux des environs de Paris venaient en foule, et tout éplorés, demander asile aux Parisiens.

Le dauphin, tranquille dans l'enceinte fortifiée par Marcel, n'opposa aucune force à l'armée anglaise qui, campant dans les plaines de Vaugirard et de Montrouge, faisait des ravages affreux. Edouard défia le dauphin, qui ne répondit point à ce défi. Tout ce que fit le prince français consista dans l'ordre d'incendier les maisons des faubourgs Saint-Marceau, de Notre-Dame-des-Champs ou de Saint-Jacques, et du faubourg Saint-Germain, afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger. Cependant cet ordre ne fut pas complétement exécuté, puisque le prince anglais vint dans ce dernier faubourg, et y occupa quelques bâtiments échappés aux flammes.

Edouard n'abandonna les environs de Paris que lorsqu'il y fut contraint par le défaut absolu de vivres : son armée, depuis Montlhéry, Lonjumeau, jusqu'à Vaugirard, Issy et Montrouge, avait tout consommé, tout dévasté. Sa retraite rassura les Parisiens, qui, pendant ce siége, éprouvèrent les horreurs de la famine, et donnèrent plusieurs témoignages de leur épouvante et de leur malaise.

On avait fait défense à toutes les églises de Paris de sonner leurs cloches pendant la nuit, dans la crainte que leur bruit n'empêchât les sentinelles d'entendre les approches de l'ennemi. On n'excepta de cette prohibition que la cloche du couvre-feu, qui sonnait tous les soirs à Notre-Dame (1). Les chanoines chantèrent leurs matines à huit heures du soir, au lieu de les chanter à minuit. Dans la suite plusieurs chapitres de Paris, conseillés par leur paresse, adoptèrent ce changement commode, et le maintinrent lors même que son motif n'existait plus.

La disette du numéraire métallique était alors excessive; on fut obligé de recourir à un moyen qu'on avait déjà pratiqué au douzième siècle; on fabriqua des monnaies de cuir; au centre de chaque pièce de cette matière était un petit clou d'or ou d'argent (1).

La disette des blés ne fut pas moins sensible en 1360; le setier de froment se vendait à Paris cent sous.

Ce fut pendant les mêmes alarmes que les habitants de Paris, pour obtenir du ciel la délivrance du fléau qui les accablait, offrirent à l'église Notre-Dame, et à l'image de la Vierge Marie, une bougie admirable par sa longueur : persuadés que la justice divine se laissait séduire et qu'elle ne pouvait résister à des présents d'un prix et d'une dimension extraordinaires, le prévôt des marchands et les échevins votèrent à Notre-Dame un cierge d'une grandeur extrême; ils voulurent que ce cierge eût en longueur l'étendue de l'enceinte de Paris, c'est-à-dire environ deux lieues (2); que, jour et nuit allumé, il éclairât une image de la Vierge Marie, et que l'offrande d'un pareil cierge fût chaque année renouvelée. Cette pratique a été constamment observée jusqu'au temps de la Ligue, où elle fut suspendue. En 1605, Miron, prévôt des marchands, s'avisa de substituer à cette majestueuse bougie une lampe en argent, munie d'un gros cierge brûlant jour et nuit devant l'image de la Vierge (3).

Le 8 mai 1360, la paix fut conclue à Brétigny, entre le roi d'Angleterre et le roi de France, et ratifiée à Calais, le 24 octobre suivant, par le roi de Navarre.

Le roi Jean put alors rentrer dans la ville de Paris, dont il était absent depuis quatre ans; il y arriva le 13 décembre 1360. Les habitants le reçurent avec plusieurs démonstrations de joie; on tapissa les rues qui se trouvèrent sur son passage; des fontaines, placées à la porte Saint-Denis, jetaient du vin; chose nouvelle alors, et qui dut paraître magnifi-

(1) La loi du *couvre-feu*, établie en Angleterre au onzième siècle, fut admise en France; elle obligeait chaque habitant, après huit heures du soir, d'éteindre, au son de la cloche, son feu et sa lumière.

(1) *Glossaire de Ducange*, au mot *Moneta coriacea*. L'existence de cette monnaie a été révoquée en doute, parce qu'étant peu durable il n'en est rien resté.

(2) La circonférence entière de l'enceinte de Paris avait alors 4,455 toises.

(3) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II, p. 459. A cette occasion, Sauval ajoute qu'un aveugle, nommé Magnard, offrit à Sainte-Geneviève deux cierges dont chacun était aussi gros et aussi pesant que sa personne.

que! Le roi se rendit à Notre-Dame, et de là au Palais : il marchait sous un dais de drap d'or, porté par des échevins. La ville lui fit présent d'un buffet d'argenterie, pesant environ mille marcs.

Tels furent, à la fin de cette période, les événements tragiques et calamiteux résultant des vices du gouvernement, de l'impéritie et des habitudes tyranniques des conseillers du dauphin.

Population. Voici ce que j'ai pu recueillir sur la population et les contributions que cette ville payait au roi.

La chronique de Jean de Saint-Victor porte qu'en 1313, lorsque Philippe le Bel célébra une grande fête à l'occasion de la chevalerie de son fils aîné, il leva une aide ou imposition de dix livres, sans doute par feu ou par maison. Cet exposé est inexact. Voici comment cette imposition fut répartie par paroisses.

PAROISSES.	MONTANT des IMPOSITIONS.			NOMBRE des IMPOSÉS.
PARTIE SEPTENTRIONALE DE PARIS.	liv.	s.	d.	
Saint-Germain-l'Auxerrois	2,361	7	1	885
Saint-Huistace	1,503	»	»	684
Saint-Sauveur	69	17	6	126
Saints-Innocents	82	7	4	57
Sainte-Opportune	286	9	10	44
Saint-Jean et Saint-Gilles	326	3	6	199
Saint-Joce	124	16	»	20
Saint-Lorenz	35	13	9	128
Saint-Nicolas-des-Champs	686	2	2	452
Saint-Merry	1,135	12	3	488
Saint-Jacques (de la Boucherie)	2,740	»	»	602
Saint-Gervais	837	1	2	354
Saint-Jehan	470	7	6	279
Saint-Pol	327	14	2	306
LA CITÉ.				
Saint-Landry	25	6	2	55
Sainte-Marine	4	13	8	3
Saint-Père-aux-Bues	34	1	6	33
Saint-Denis-de-la-Charte	35	1	5	28
Sainte-Crois	38	14	10	25
Saint-Père-des-Arcis	366	3	2	30
Saint-Barthélemy	444	2	8	37
Sainte-Marie	39	13	8	41
Saint-Germain-le-Viel	167	18	2	93
Sainte-Geneviève-la-Petite	55	6	»	47
Saint-Xofle (Christophe)	76	8	8	55
La Magdeleine	80	8	4	55
L'UNIVERSITÉ.				
Saint-Séverin	266	»	4	343
Saint-André-des-Ars	50	16	»	45
Saint-Cosme et Saint-Damien	5	3	6	7
Saint-Benoît	103	10	6	110
Saint-Hylaire	14	7	4	26
Saint-Nicolas-de-Chardonney	22	1	6	37
Sainte-Geneviève-la-Grant	205	10	»	261
TOTAUX	13,051	19	8	5,952(1)

(1) Dans la première édition de cet ouvrage, on a donné ce rôle d'imposition d'après ce qu'en avaient imprimé les bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Paris*. Cette pièce, inexacte et très incomplète, ne contenait point le nombre des imposés dans chaque paroisse. En 1820, la Bibliothèque royale ayant fait l'acquisition d'un volume qui contenait ce rôle, manuscrit du temps de Philippe le Bel, j'en donne un extrait au public. J'ai cru devoir conserver l'orthographe des noms des paroisses comme elle se trouve dans l'original.

Ainsi, en 1313, Philippe le Bel retira des Parisiens la somme de 13,021 livres 19 sous 8 deniers, et cette somme fut répartie sur cinq mille neuf cent cinquante-cinq habitants. Ce nombre n'était certainement pas celui de la population de Paris, mais celui des chefs de famille imposables, ou, comme on le disait alors, le nombre des feux. Quand on voit que dans la paroisse de Sainte-Marine il ne se trouve que trois imposés, il est clair qu'il s'agit de trois chefs de ménage, ou de trois feux; et que les femmes, les enfants, les domestiques n'étaient point compris. Pour obtenir la population entière des imposés, par le nombre cinq, conformément aux expériences faites, l'on aura le nombre de vingt-neuf mille sept cent soixante-quinze individus.

A ce nombre il faut joindre celui des privilégiés non imposables, des officiers du roi, des princes, des magistrats et membres des tribunaux, de leurs serviteurs, des prêtres des paroisses et des collégiales, des moines et des religieuses, des écoliers, de leurs professeurs, etc., que j'évalue approximativement à environ dix mille, ce qui donnerait une population de trente-neuf mille sept cent soixante-quinze habitants.

Dans ce nombre ne sont point compris les habitants des faubourgs, dont la population serait difficile à déterminer : en accordant aux faubourgs un cinquième de la population de la ville, on aurait quarante-neuf mille cent dix habitants.

La chronique de Jean de Saint-Victor dit que, pendant cette même année 1313, Philippe le Bel passa en revue tous les Parisiens en état de porter les armes, et il fait monter leur nombre à cinquante mille, ce qui est exorbitant; car, en y ajoutant les femmes, les enfants, les vieillards, il faudrait doubler au moins cette quantité.

Les guerres contre des puissances étrangères, les guerres entre les Français, les troubles, les massacres les supplices, les famines et les maladies contagieuses, qui signalèrent le règne du roi Jean et la régence de son fils Charles, durent causer une diminution notable dans la population de Paris. Tous les faubourgs de Paris étaient brûlés et désertés; il mourait à l'Hôtel-Dieu quatre-vingts individus chaque jour. Le nombre des habitants dut être réduit au moins d'un tiers.

Les famines des années 1315, 1348, 1351, 1359, furent excessives : en 1315, un grand nombre de pauvres moururent de faim dans les rues et places de Paris (1).

En 1348, les cimetières de Paris étant devenus insuffisants au grand nombre de morts qu'on y déposait, le prévôt des marchands fut obligé d'acheter un vaste jardin attenant à l'hôpital de la Trinité, et de le convertir en cimetière (2).

Ier. Tableau moral de Paris.

Les rois mentionnés dans cette période paraissent plus occupés du maintien et de l'accroissement de leur autorité, plus occupés à repousser les atteintes de leurs ennemis, qu'à réformer les mœurs.

Les principes étaient méconnus, et on ne punissait les criminels que par des motifs d'intérêt ou de vengeance. Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, avait rempli les fonctions de ministre des finances sous Philippe le Bel. Son ministère offrait une suite de pillages, d'escroqueries, de perfidies et de crimes de toute espèce, qui seraient restés impunis si Enguerrand n'avait pas eu l'imprudence, en plein conseil, de donner un démenti au comte de Valois. Ce prince, irrité, poursuivit le ministre et le fit condamner au dernier supplice. Les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* portent que les pairs et le roi, qui étaient ses juges, refusèrent d'entendre la défense de cet accusé. « Si « ne lui fut en aucune manière audience « donnée de soy défendre, fors que l'évê- « que de Beauvais, son frère, demanda « copie des articles devant dits. »

Il fut, le 30 avril 1315, pendu au plus haut du gibet de Paris.

Si Enguerrand de Marigny était innocent, comment doit-on qualifier ses accusateurs et ses juges?

Le luxe des princes, leurs plaisirs, leurs folles dépenses sont payés par leurs sujets : le dauphin Charles achète divers hôtels pour former son hôtel Saint-Paul; les Parisiens sont forcés d'en débourser le prix; le roi Jean son père arrive, s'empare de la somme prélevée pour cet objet sur ces ha-

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. II, pag. 557.

(2) *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. II, pag. 557.

bitants, et les oblige à payer une seconde fois le prix de ces acquisitions.

On a encore à reprocher à ces princes l'habitude d'altérer les monnaies à leur gré, et de ruiner ainsi leurs sujets.

On commença alors à qualifier les rois de très redoutés; ce titre fut, en 1336, donné par Guillaume, évêque de Noyon, au roi Philippe de Valois. Bientôt tous les nobles féodaux se l'approprièrent, tous voulurent passer pour redoutables, et au lieu de mérite réel dont ils étaient dépourvus, substituèrent le faux mérite des qualifications orgueilleuses qu'ils exagérèrent jusqu'au ridicule, jusqu'à la profanation. Ils usurpèrent les honneurs rendus à la Divinité; ils partagèrent l'encens qu'on brûlait sur les autels; ils se parèrent des titres attribués à l'Etre-Suprême. Dieu, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, a reçu et reçoit la dénomination de seigneur; les nobles se sont fait qualifier de seigneurs.

On nomme Dieu Très-Haut, les nobles se sont fait nommer très-hauts.

Dieu est aussi qualifié de Tout-Puissant, les nobles se qualifièrent de très-puissants.

Dieu est pour les méchants un être redouté, les nobles ajoutèrent à leurs précédentes qualifications celle de très-redoutés, qualification qu'ils méritaient à cause de leur excessive tyrannie et de leurs inclinations perverses. Ainsi, au quatorzième siècle, des hommes presque entièrement abrutis par l'ignorance, l'erreur et les vices, jamais utiles, dont le luxe, leur seul mérite, n'était dû qu'à des violences, des exactions exercées sur le peuple; des hommes avilis par des rapines et des vols sur les chemins, osèrent rivaliser avec le ciel, et se donner les apparences de la Divinité, en prenant le titre de très hauts, très puissants, très redoutés seigneurs.

Toutefois au quatorzième siècle on commençait à mépriser les chevaliers qui vivaient de pillage; on les trouve, dans quelques monuments de ce temps, qualifiés de chevaliers à la proie. Ce mépris détermina quelques seigneurs à charger leurs domestiques de cet emploi. Ils avaient des coureurs (*cursores*) chargés de dépouiller pour eux les voyageurs sur les chemins. Ils eurent dans la suite, à la guerre, au nombre de leurs serviteurs, des pillards, dont les fonctions sont suffisamment indiquées par cette dénomination. Les rois avaient aussi leurs chevaucheurs, leurs preneurs, qui, chaque fois que le prince entrait à Paris après une absence, allaient dans les maisons des bourgeois, et y enlevaient les meubles et les denrées qui s'y trouvaient. J'ai parlé et je parlerai encore de cet usage odieux qu'on qualifiait de droit de prise.

Il est quelques princes qui ne se croyaient pas engagés par leurs serments, et qui les violaient sans hésiter, lorsque leurs intérêts ou leurs passions les inspiraient. Je ne citerai que le dauphin Charles, surnommé le Sage, qui promit authentiquement une restitution au roi de Navarre, une amnistie aux Parisiens, et qui observa très mal ces promesses. Ce prince n'avait pas oublié la bulle de Clément VI, qui l'autorisait à manquer à ses engagements.

Les dames de la cour, en matière de galanterie, n'étaient pas plus édifiantes. On voit trois princesses, qui furent reines, se livrer à la débauche, attirer à leurs amants le plus horrible des supplices. Une d'elles, que l'on croit être cette Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe le Long, était accusée d'appeler les jeunes gens qui passaient sous ses fenêtres, et, après avoir avec eux assouvi sa luxure effrénée, de les faire jeter du haut de la tour de Nesle dans la Seine.

Voici ce que dit Brantôme : « Elle se « tenait à l'hôtel de Nesle à Paris, laquelle, « faisant le guet aux passants, et ceux « qui lui revenaient, et agréaient le plus, « de quelque sorte de gens que ce fussent, « les faisait appeler et venir à soy, et, « après en avoir tiré ce qu'elle en voulait, « les faisait précipiter du haut de la tour « qui paraît encore, en bas, en l'eau, et « les faisait noyer. Je ne veux pas dire « que cela soit vrai; mais le vulgaire, au « moins la plupart de Paris, l'affirme; et « n'y a si commun qu'en lui montrant la « tour seulement et en l'interrogeant, que « de lui mesme ne le die (1). »

Le poëte Jean Second, dans une pièce de vers qu'il a composée sur l'hôtel de Nesle, appuie l'assertion de Brantôme (2).

Villon, qui écrivait ses vers au quinzième siècle, dans un temps plus rapproché de l'événement, ajoute son témoignage,

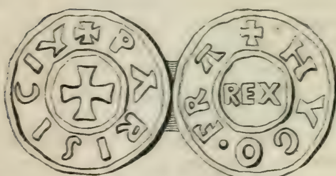
(1) *Femmes galantes*, *de l'attouchement en l'amour*, discours 2e, art. 1er.

(2) *Dictionnaire de Bayle*, au mot *Buridan*, note A.

donne quelques détails nouveaux, et nous apprend que les malheureuses victimes de la débauche et de la cruauté de cette princesse étaient renfermées dans un sac, puis jetées dans la rivière. Buridan, qui devint célèbre dans les écoles de Paris, au quatorzième siècle échappa au piége on ne sait comment; voici les vers de Villon :

Semblablement où est la reine
Qui commanda que Buridan
Fût jeté en un sac en Seine (1).

L'historien Gaguin, qui écrivait au quinzième siècle, après avoir parlé des débauches des trois princesses épouses des trois fils de Philippe le Bel, et de leur châtiment, ajoute que ces désordres et leur suite épouvantable « donnèrent naissance à une « tradition injurieuse à la mémoire de « Jeanne de Navarre, épouse de Philippe « le Bel. Suivant cette tradition, cette « princesse recevait dans sa couche quel-

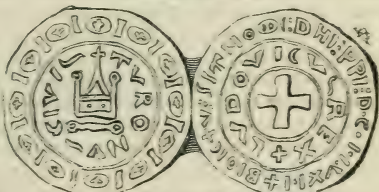

Hugues-Capet


Robert-le Pieux.


Philippe Ier


Louis-le-Gros


Philippe-Auguste.


Saint-Louis

Monnaies des Capétiens, 1re branche.

« ques écoliers, et pour ne laisser aucune « trace de sa débauche, elle les faisait je- « ter de la fenêtre de sa chambre dans la « rivière. Un seul de ces écoliers, Jean « Buridan, eut le bonheur d'échapper au « supplice qu'il avait encouru; c'est pour- « quoi il publia ce sophisme : Ne craignez « pas de tuer une reine si cela est néces- « saire (*Reginam interficere nolite timere « bonum esse*) (1). »

Gaguin ne conteste pas le fait, le confirme et le développe; mais il se plaint avec raison de ce qu'on l'attribue à Jeanne de Navarre, qui ne vivait pas du temps de Buridan.

La reine coupable de tels excès était

(1) *Ballade des Dames du temps jadis*, édit. de 1723, pag. 24.

(1) *Compendium Roberti Gaguini*, lib. 7, fol. 129, édit. 1507.

plutôt Jeanne de Bourgogne, déjà décriée par ses débauches, contemporaine de Buridan, et qui, pendant les huit années de son veuvage, séjourna à l'hôtel de Nesle, hôtel qui lui appartenait. Cette reine mourut à Roye, le 21 janvier 1329.

Les personnes environnées de l'éclat de la puissance ne sont que trop bien imitées dans leur conduite, et cette imitation n'était pas alors propre à épurer les mœurs publiques.

Cependant le torrent de l'immoralité rencontrait quelques digues dans les institutions fondées par Philippe le Bel. Ces institutions avaient acquis de la consistance. Le parlement de Paris réfrénait les excès de la féodalité, et l'on trouve dans les registres criminels de cette cour plusieurs exemples de gentilshommes punis avec sévérité pour des vols, des meurtres et autres délits.

Les magistrats qui s'écartaient trop scandaleusement de leur devoir ne restaient pas toujours impunis. En 1320, sous le règne de Philippe le Long, un prévôt de Paris, nommé Henri Tapperel, tenait en prison un homme riche dont les crimes méritaient la mort. Le jour qu'il devait être pendu, ce prévôt, s'étant laissé corrompre par de l'argent, substitua au coupable un pauvre homme innocent, et fit pendre ce dernier à la place du riche. Le prévôt, convaincu de cette iniquité, fut pendu à son tour (1).

Les écoles se multipliaient: dans la période précédente, il s'était établi à Paris neuf colléges, et celle-ci en vit fonder trente autres L'esprit public se prononçait clairement en faveur des institutions enseignantes, et faisait espérer mieux.

Mais ces colléges, qu'il ne faut pas assimiler à ceux des dix-septième et dix-huitième siècles, offraient encore de faibles moyens; ils se composaient chacun d'un principal, de quelques maîtres dominant, enseignant, flagellant dix ou douze pauvres écoliers qui n'avaient pour subsister que trois ou quatre sous par semaine, et qui se trouvaient souvent obligés de demander l'aumône, ou de remplir quelques services avilissants dans les églises, ou chez des particuliers.

Cet état d'indigence et d'humiliation ne diminuait rien de leur turbulence accoutumée; et l'Université, avec ses priviléges absurdes, se montrait toujours disposée à protéger les désordres des écoliers, et à poursuivre jusqu'à la mort les magistrats qui osaient les réprimer.

En 1304, un clerc ou écolier, nommé Pierre le Barbier, convaincu d'assassinat, fut arrêté, jugé et pendu par les ordres du prévôt de Paris. Cet acte de justice causa un soulèvement général dans l'Université. Le recteur fit aussitôt cesser l'exercice des classes; l'official de Paris vit, dans la punition de ce criminel ecclésiastique, un attentat contre ses droits; et, par une sentence du 7 septembre de cette année, il ordonna, sous peine d'excommunication, à tous les curés de Paris, archiprêtres, chanoines, etc., de se trouver le lendemain à l'église de Saint-Barthélemi.

Là, tout le clergé réuni se met en marche, précédé, accompagné des croix, des bannières, des porteurs d'eau bénite; il se dirige vers la maison du prévôt, l'investit, fait pleuvoir sur les portes et sur les fenêtres une grêle de pierres, et profère à l'envi ces paroles furieuses: « Retire-toi, retire-toi, maudit Satan; fais réparation d'honneur à ta mère, la sainte Eglise, que tu as déshonorée et blessée dans ses priviléges; puisses-tu, si tu ne répares ton crime, être englouti tout vivant dans la terre avec Dathan et Abiron! » Ces imprécations répétées furent suivies d'une formule d'excommunication lancée par l'official et le recteur. Ridicule jusqu'alors, le clergé de Paris voulut encore être odieux par ses vengeances; il demanda la mort du prévôt. Le roi se vit obligé de négocier, et il fut convenu que le prévôt serait dépouillé de sa place; qu'il irait à pied à Avignon pour se faire absoudre de son excommunication; qu'il demanderait solennellement pardon à l'Université; qu'il baiserait la bouche de l'écolier pendu; qu'il fonderait deux chapellenies à la nomination de ce corps privilégié, et lui paierait de fortes amendes. A ces conditions, l'Université voulut bien consentir à laisser vivre le prévôt, et à reprendre l'exercice ordinaire de l'enseignement. Les écoles furent rouvertes à la fête de la Toussaint.

L'Université signala sa suprême puissance par plusieurs actes semblables, et fit prévaloir ses priviléges au mépris de toute justice, de tout ordre public. J'ai

(1) *L'Art de vérifier les dates*, tom. I, pag. 592.

cité un exemple de ce genre, que donna en 1408 cette association de pédants en fureur, à l'occasion des deux écoliers qui furent pendus pour avoir volé et assassiné sur les chemins. Le prévôt de Paris fut assujetti à des réparations tout aussi humiliantes (1).

On pourra juger, d'après le fait suivant, de l'état physique des écoles de Paris pendant cette période.

La faculté des arts tenait ses écoles dans la rue du Fouare. L'Université se plaignit, en 1358, au régent Charles V, de ce que cette rue était chaque nuit encombrée d'immondices et d'ordures fétides, apportées par des hommes malfaisants ; que de plus on enfonçait les portes de l'école, on y introduisait des filles publiques, des femmes malpropres, qui y passaient la nuit, et souillaient de leurs excréments les lieux où se plaçaient les écoliers ainsi que la chaire du professeur. Sur cette plainte, le régent ordonna qu'il serait établi deux portes aux extrémités de la rue du Fouare, nommée alors du Feurre, et que ces portes seraient fermées pendant la nuit (2).

Cette rue ne fut pas la seule alors qui fût fermée par deux portes ; le besoin de se préserver des brigandages que les écoliers et autres personnes commettaient dans Paris fit adopter cette précaution par les habitants de plusieurs autres rues : celles des Deux-Portes, située entre les rues de la Harpe et de Haute-Feuille, des Deux-Portes-Saint-Sauveur, etc., ainsi que la rue des Trois-Portes, place Maubert, etc., doivent leurs noms à une pareille précaution.

Le Pré-aux-Clercs fut encore le théâtre des désordres des étudiants. Un large canal, appelé la Petite Seine (3), qui s'étendait depuis la rivière jusqu'au bas de la rue Saint-Benoît, abondait en poisson ; les écoliers venaient y pêcher. L'abbé de Saint-Germain, après avoir souffert longtemps cette atteinte à ses droits, envoya des gens contre eux ; ils résistèrent : combat sanglant. L'Université porte ses plaintes au pape, et va prendre ce prince étranger pour juge ; l'abbé de Saint-Germain, plus régulier dans sa procédure, demande justice au roi. Chaque partie eut son tribunal et son jugement. C'était bien le moyen de n'obtenir aucun résultat ; mais alors on n'agissait, on ne raisonnait pas mieux ; et ce ne fut que vingt-sept ans après, en 1345, que l'Université et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés parvinrent à s'accorder.

Le clergé de Paris se montrait aussi déréglé dans sa conduite que l'étaient les membres de l'Université.

Dans cette période, on trouve plusieurs exemples du penchant des prêtres à envahir insensiblement les biens des établissements dont l'administration leur était confiée, même les biens consacrés à soulager l'indigence. Les hôpitaux de Saint-Lazare, de la Trinité, de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, du Saint-Sépulcre, de Saint-Julien-des-Ménétriers, etc., ont été ruinés par des prêtres qui ont détourné à leur profit les revenus destinés aux pauvres. On peut en voir la preuve à ces articles, et ajouter l'hôpital de Saint-Gervais et celui des Haudriettes, dont les revenus ont été absorbés par des religieuses qu'on y avait placées pour les desservir.

Ce penchant à envahir le bien des pauvres s'est maintenu longtemps chez les ecclésiastiques ; plusieurs ordonnances des rois attestent la continuité de ces envahissements ; je ne citerai que l'ordonnance de Blois, de 1576, qui porte que l'administration des maladreries et hôpitaux ne sera dorénavant confiée qu'à de simples bourgeois, marchands ou laboureurs, et non à des personnes ecclésiastiques ou gentilshommes, etc. (1).

Duret, qui a commenté cet édit de Blois, se demande pourquoi le roi exclut les ecclésiastiques de l'administration des hôpitaux ; il trouve dans les œuvres du savant Rebuffe la réponse à cette question. C'est, dit ce dernier jurisconsulte, parce que les économes ecclésiastiques apportent beaucoup de négligence dans l'administration des hôpitaux, qu'ils ravissent le bien des pauvres, et en prendraient volontiers sur le baril d'un ladre (2).

(1) *Voyez* ci-dessus, article *Mathurins*.

(2) *Ordonnances du Louvre*, tom. III, pag. 237. *Feurre* signifie *paille*. Cette rue fut, à ce qu'on présume, ainsi nommée à cause de la paille dont l'école était garnie, et sur laquelle les écoliers s'asseyaient ou se couchaient.

(3) *Voyez* ci-dessus, art. *Pré-aux-Clercs*.

(1) *Edit de Blois*, titre 2, paragraphe 45, *des Hôpitaux*.

(2) *Advertissement sur l'édict de Blois*,

Les débauches, l'avidité, les fourberies des prêtres les avaient fait tomber dans un tel mépris, qu'ils rougissaient d'avouer leur condition diffamée. Le bénédictin historien du Languedoc dit, d'après la chronique de Puy-Laurent : « La plupart » des séculiers méprisaient tellement les » ecclésiastiques, qu'ils disaient par impré- » cation : J'aimerais mieux être prêtre » que d'avoir fait telle chose. Les ecclé- » siastiques n'osaient se montrer en public, » à cause de la haine qu'on leur portait, » et tâchaient de déguiser leur état en » cachant leur couronne (tonsure), qu'ils » couvraient avec leurs cheveux de der- » rière la tête, etc. (1). »

Les curés de Paris ne permettaient pas aux nouveaux mariés de consommer le mariage avant la bénédiction du lit nuptial, bénédiction qu'il fallait toujours payer.

Ils exigeaient encore des mariés une exaction appelée plat de noces. Les chanoines de Notre-Dame, les abbés de Sainte-Geneviève, le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, percevaient cette exaction sur leurs paroissiens. Ce dernier obligeait les curés qui lui étaient subordonnés, tels que ceux de Saint-Eustache, de Saint-Sauveur, etc., à partager avec lui le plat de noces; et les abbés de Sainte-Geneviève contraignaient au même partage le curé de Saint-Etienne-du-Mont.

Tous les curés de Paris refusaient d'enterrer un homme qui, avant de mourir, n'avait point fait par son testament un legs au clergé. Ceux qui meurent n'ont pas tous le temps de tester : alors les héritiers, pour que la sépulture chrétienne ne fût pas refusée au défunt, sollicitaient comme une grâce la faculté d'être admis à tester à sa place; ce qui, comme on le pense bien, n'était jamais refusé. Quelquefois les cadavres restaient longtemps sans être inhumés, faute d'un legs à l'église. Alors les parents et les amis faisaient la quête pour obtenir une somme capable de satisfaire l'indigne avidité de ces curés; et s'il arrivait que quelqu'un d'eux eût la générosité d'enterrer un mort qui n'avait pas testé en faveur du clergé, il était cité devant l'official, qui le punissait de son désintéressement, comme infracteur aux lois de l'Eglise.

Les évêques de Paris exigeaient des héritiers de toutes les personnes mortes dans ce diocèse, le dépôt de leurs testaments, pour s'assurer s'il n'existait pas quelque contravention, si quelques morts n'avaient pas fraudé les droits (1).

Quoiqu'à la plupart des cures fussent attachés des revenus en fonds de terre, ceux qui les desservaient ne laissaient pas d'exiger de leurs paroissiens le prix de tous les actes, cérémonies, sacrements prescrits par l'Eglise, et de beaucoup d'autres qu'elle ne prescrivait pas : tels que les baptêmes, la communion, la confession (2), les pénitences, les messes, les fiançailles, les mariages, l'extrême-onction, les enterrements; puis dans le cours de la vie, on payait encore les offrandes à la messe, les offrandes des premiers fruits, les offrandes des premiers-nés des animaux domestiques, les dîmes; la bénédiction du lit nuptial et celle des nouveaux mariés, le lendemain de leurs noces; la bénédiction des champs, des jardins, des puits, des fontaines, des maisons nouvellement construites; la bénédiction de la besace du voyageur, la bénédiction des raisins, des fèves; la bénédiction des cuves, des agneaux, du fromage, du lait, du miel; la bénédiction des bestiaux en temps de peste, la bénédiction du sel que l'on donne aux troupeaux, la bénédiction des armes, des épées, des poignards, des drapeaux; la bénédiction de l'amour, ou la bénédiction du vin que le prêtre faisait boire à deux amants.

Je pourrais doubler cette nomenclature (3).

Les curés affermaient les revenus de

de 1576, par Jean Duret, édit de 1586, pag. 129.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, par un religieux bénédictin, tom. III, liv. 21, pag. 129.

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, tom. II, pag. 628 et suiv.

(2) *Voyez* le *Glossaire de Ducange*, au mot *Confessio*, et celui de *Carpentier*, au même mot, nº 4 : vous y trouverez l'exemple d'un particulier qui est obligé d'emprunter de l'argent pour payer son confesseur à Pâques; et celui d'une fille de quinze à seize ans, qui consent à se prostituer pour gagner l'argent nécessaire à l'achat d'une paire de souliers et au paiement de son confesseur à Pâques.

(2) On peut consulter les *Glossaires* de *Ducange* et de *Carpentier*, à chacun des noms de ces contributions, et surtout au mot *Benedictio*.

leurs cures à des prêtres subalternes, appelés par dérision des *custodinos*, qui, pour en tirer plus de profit, inventaient mille supercheries, instituaient des confréries (chaque église de Paris en avait plusieurs), établissaient des reinages, des fêtes à bâton, mettaient à l'enchère le droit de porter ces bâtons à la procession, le droit de posséder pendant un an dans sa maison certaines reliques qui devaient porter bonheur; supposaient la découverte de quelques reliques nouvelles, de quelques images miraculeuses trouvées sous terre, ou dans des troncs d'arbre, dans l'intérieur d'une muraille; supposaient des apparitions d'esprits ou des revenants qui demandaient des prières, et mille autres supercheries ou fraudes pieuses, qui tendaient à achalander l'église, à y attirer des offrandes : ils faisaient des dupes chez les habitants des campagnes comme chez les habitants des cours.

Ce trafic honteux des choses saintes fut en plein usage jusqu'au milieu du seizième siècle. Alors, par l'ordonnance d'Orléans de 1560, il fut restreint, mais non aboli : il a subsisté en partie jusqu'à nos jours.

A ces turpitudes le clergé joignait des actes de dévotion fort ridicules. En 1315, des pluies continuelles, accompagnées de frimas, firent désespérer de la récolte. On eut recours aux processions : on en fit une de Paris à Saint-Denis, remarquable par l'immense multitude de personnes de tout âge, de tout sexe, qui, accourues de cinq lieues à la ronde, y figuraient les pieds nus.

Il se fit même dans Paris, en cette occasion, quelques processions particulières où l'on poussa le zèle plus loin. Les figurants, à l'exception des femmes mariées, étaient entièrement nus (1).

Lorsque les prélats fulminaient une excommunication contre un délinquant, et que celui-ci refusait d'acheter son absolution, il était alors, comme autrefois, en usage, pour épouvanter la multitude et lui inspirer de l'horreur contre cette résistance, d'éteindre les cierges, de maudire le coupable, de jeter par terre les Evangiles, les images du Christ, de la Vierge, des Saints, de les placer sur des épines, de les traîner en les frappant autour de l'église. Cette pratique, imitée du paganisme, quoique prohibée par quelques conciles, se maintenait encore, et s'est maintenue jusqu'à nos jours, sinon dans le clergé, au moins parmi le peuple qui en avait conservé l'ancienne tradition. On sait que, dans plusieurs villages de France, les habitants accablaient de reproches et d'injures, jetaient dans les rivières la statue du saint qui n'avait pas eu assez de vertu pour protéger leur récolte contre les intempéries des saisons.

Les conciles contiennent des témoignages irrécusables de l'état des mœurs du clergé, et ceux de cette période en présentent un tableau très peu édifiant. Les prélats et les prêtres subalternes étaient ordinairement vêtus en habits séculiers, portaient l'épée, joutaient dans les tournois, fréquentaient les cabarets, entretenaient des concubines.

Les prêtres et les curés occupaient des emplois judiciaires, prêtaient à usure, s'adonnaient à la débauche et aux excès de la table. Dans certains diocèses, les grands vicaires vendaient la permission de commettre l'adultère pendant l'espace d'une année; dans d'autres on pouvait acheter le droit de forniquer impunément dans tout le cours de sa vie; l'acheteur en était quitte en payant chaque année à l'official une quarte de vin, et, lorsque l'âge le rendait incapable d'user de ce privilége, il n'en était pas moins tenu de payer la taxe.

La cour de Rome, par ses exemples et ses permissions fiscales, autorisait ces désordres. L'histoire de l'abbé Velly, d'où ces traits sont tirés, en fournit d'autres qui achèvent le tableau. « Le canon de « *Dilectissimis*, dit-il, en exhortant à la « pratique de cet axiôme : Tout est com« mun entre amis, n'en excepte pas même « les femmes; l'adultère et la fornication, « qui, suivant l'auteur de la *Glose*, sont « de légers péchés que les Français appel« lent bonne fortune : Sixte IV, sollicité « de permettre le péché infâme pendant « les trois mois les plus chauds de l'année, « mit au bas de la requête : soit fait ainsi « qu'il est requis (1). »

Je dois dire que l'abbé Velly cite ces derniers détails avec l'expression du doute, expression convenable à son temps et à son état.

(1) *Continuatio Chronic.* de Nangis, an 1315. *Spicilegium* Dachery, t. III, p. 70.

(1) *Histoire de France*, par l'abbé Velly, VII, p. 10, 11, 12.

Ces fausses idées de la religion chrétienne, ces faux principes, ces exemples de corruption devaient exercer une funeste influence sur la morale publique. A ces désordres se mêlaient des pratiques absurdes : on imitait les cérémonies indécentes du clergé, comme on imitait l'indécence de ses mœurs.

J'ai parlé des processions où figuraient à Paris des personnes entièrement nues. De pareilles nudités étaient ordonnées par les tribunaux, ils condamnaient les accusés des deux sexes à suivre les processions, presque nus, et à porter dans leurs chemises, leur unique vêtement, des pierres enchaînées. Quelquefois on les condamnait à paraître en public entièrement nus (1). Je ne citerai qu'un seul exemple qui n'a jamais été publié.

Agnès Piedeleu, femme publique, tenant un lieu de débauche dans la rue Saint-Martin, indisposa contre elle les bourgeois de cette rue ; ils s'en plaignirent au prévôt de Paris, qui ordonna à cette femme de déloger de la rue Saint Martin, et d'aller habiter dans un autre quartier.

Cette femme, furieuse, voulant se venger du prévôt, l'accusa de plusieurs crimes, et produisit même, à l'appui de son accusation, de faux témoins reconnus pour tels. Le parlement, au mois de février 1373, sur les conclusions de l'avocat du roi, condamna Agnès Piedeleu à être menée par la ville, toute nue, et n'ayant qu'une couronne de parchemin sur la tête. Sur cette couronne était écrit ce mot, faussaire : elle fut en cet état conduite au pilori, situé aux Halles, y resta pendant deux heures, exposée aux regards du peuple, et puis fut bannie de Paris et du royaume (2).

Mais c'est trop s'arrêter sur ces tableaux d'erreurs, d'aveuglement et de dissolution : passons aux usages, et envisageons les mœurs sous une autre face.

On a vu dans le récit des orages politiques qui se manifestèrent à Paris, pendant la prison du roi Jean, que l'usage du couvre-feu était établi dans cette ville.

(1) *Voyez* le *Glossaire de Ducange*, aux mots *Processiones publicæ*, *Villaniæ*, *Lapides catenatos ferre*, *Putagium*, et le supplément dudit Glossaire, par Carpentier, aux mots *Approbatus*, *Forus*, *Noticæ*, etc.

(2) *Registres criminels manuscrits du parlement*, registre coté 8.

Cette loi gênante, qui assujettissait les Parisiens à des règles à peu près monastiques, fut sans doute établie pour prévenir de grands désordres. A huit heures du soir, en toute saison, au son de la cloche de Notre-Dame, toutes les lumières devaient s'éteindre. Sauval ajoute, d'après le *Livre-Vert du Châtelet*, qu'au son de la même cloche, toutes les femmes publiques étaient tenues de sortir des lieux affectés à leur débauche.

Les guerres privées, prohibées par les ordonnances de Philippe le Bel, devinrent plus rares ; et ce ne fut qu'en transgressant les lois que la noblesse maintint cette barbare et déplorable coutume.

Encore autorisés par la routine et par quelques lois, mais rarement consentis par la cour du parlement, les combats judiciaires ou gages de bataille étaient en vigueur. Les seigneurs, et surtout les seigneurs ecclésiastiques, qui percevaient des contributions pécuniaires sur ces combats, entretenaient toujours leur champ clos ou leur lice. A Paris, l'abbé et le monastère de Saint-Germain-des-Prés conservaient, et conservèrent encore longtemps leur lice ouverte à tous ceux qui venaient pour s'y faire tuer ou estropier. Ce fut dans cette enceinte, et monté sur l'estrade où se plaçaient les juges, qu'en 1357 Charles le Mauvais, roi de Navarre, comme je l'ai dit, harangua les Parisiens (1).

Le prieur et les moines de Saint-Martin-des-Champs avaient aussi leur champ clos, situé sur l'emplacement du précédent marché Saint-Martin. Ce fut là que, le 29 décembre 1386, en vertu de l'autorisation du parlement, se donna un combat fameux entre Jacques Legris, écuyer, et Jean Carrouges, chevalier ; combat où le vaincu, déclaré coupable par la brutale jurisprudence du temps, fut dans la suite manifestement reconnu pour innocent.

Les délits les plus communs de la féodalité, c'est-à-dire les meurtres, les vols, les brigandages et les rébellions, quoique assez vivement réprimés par les cours de justice et par celle du parlement, désolaient encore la classe utile de la population.

Voici quelques-uns des nobles qui, pendant cette période, furent punis de leurs crimes.

Le sire Jourdain de l'Isle, chevalier, fut, le 11 mai 1323, pendu au gibet de Paris.

(1) *Voyez* ci-dessus, *État civil de Paris*.

Robert d'Artois, comte de Beaumont, en 1337, fut banni du royaume.

Hannot et Pierre de Léans, dit de Villiers, ayant assassiné, dans l'église d'Estreville, la demoiselle Péronne d'Estreville, furent, en 1332, pendus à Paris.

Jourdan Ferron, damoiseau, fut condamné, en 1333, à être pendu.

Mathieu de Houssaie, chevalier, fut, en 1333, condamné d'abord au gibet, et ensuite à être noyé avec ses complices.

Onze gentilshommes, accusés d'avoir, en 1334, assassiné Emeri Béranger, furent longtemps détenus au Châtelet de Paris, et suppliciés dans la suite.

Godmard de Foy, chevalier, bailli de Vitry et de Chaumont, dont la tyrannie excessive avait soulevé tous les habitants de ces bailliages, fut, en 1335, poursuivi par la cour du parlement.

Messire Adam de Hordain, chevalier, subit, en 1348, le supplice de la potence.

Geoffroi de Saint-Dizier, chevalier, eut, le 24 mars 1349, le poing coupé, pour avoir maltraité un sergent du roi.

Raoul, comte d'Eu et de Guignes, fut, le 9 novembre 1350, décapité, pour trahison et méfaits, etc.

Cette courte esquisse suffit pour prouver que la noblesse n'était point alors un titre à l'impunité.

A cette esquisse des mœurs et habitudes des seigneurs, joignons quelques traits qui peignent celles de leurs dames.

Une pièce de vers, qui appartient évidemment à cette période, contient quelques détails que je vais reproduire. L'auteur donne aux dames de bons conseils, celui de parler modérément, de fuir l'orgueil et la fierté, de ne point trotter ni courir en allant à l'église, de saluer ceux qu'elles rencontrent en chemin, et même de rendre le salut aux pauvres gens.

Gardez-vous, leur dit-il, de permettre à aucun homme d'introduire la main dans votre sein : votre mari seul en a le droit. C'est pour servir d'obstacle à cette privauté qu'on a inventé les *affiches*, c'est-à-dire les épingles ou agrafes, dont l'objet était de rapprocher et de contenir le vêtement de la poitrine, de manière à ce que la main ne pût y avoir un accès trop facile.

Il recommande aux dames de ne point souffrir le baiser sur la bouche, et s'étend assez longuement sur ses suites dangereuses.

Il ne veut point qu'elles regardent les hommes avec trop d'affectation, ni qu'elles se vantent de l'amour qu'elles leur ont inspiré.

Il blâme dans les dames leur habitude de découvrir leur gorge, leurs jambes et même leur côté. Cette dernière nudité, inconnue à la coquetterie moderne, résultait de la forme des habits de cette époque. Voici le passage de l'auteur :

De ce se fet dame blasmer
Qui seut (1) sa blanche char monstrer
A ceux de qui n'est pas privee.
Aucune lesse deffermée
Sa poitrine, pour ce c'on voie
Comme fetement sa char blanchoie :
Une autre lesse tout de gré
Sa char apparoir au costé ;
Une de ses jambes trop descuevre,
Prudhom ne loe pas ceste oevre.

L'auteur prescrit aux dames de ne recevoir des hommes, en présent, aucun joyau, à moins que ce ne soit de la part d'un parent bien intentionné ; alors seulement elles peuvent accepter sans blâme et sans danger :

Bele corroie, ou biau coutel,
Aumosniere (2), afficne ou anel.

L'auteur se récrie ensuite contre les femmes impérieuses, hautaines, colères, vindicatives, qui querellent souvent et maltraitent ceux qui sont sous leur dépendance. Il s'arrête longuement sur ces vices auxquels il paraît que les dames de son temps étaient fort sujettes.

Il leur recommande aussi de ne point jurer, et surtout de ne point boire avec excès. Une dame, dit-il, perd talent, esprit, beauté, lorsqu'elle est dans l'ivresse :

Fi de la dame qui s'enyvre,
Ele n'est pas digne de vivre :
Cil vilains vices est trop granz,
A Dieu et au siecle puanz.

Les dames, dit-il, devant les grands seigneurs, ne doivent point voiler leur visage. Elles peuvent se le couvrir quand elles montent à cheval ou qu'elles vont à l'église ; mais, en y entrant, elles doivent le mettre en évidence, surtout devant les gens de qualité.

Etant à l'église, il ne convient pas à une dame de regarder de côté et d'autre, d'y parler et d'y rire avec éclat ; elle doit se

(1) Seut, *solet*, qui a coutume de, etc.

(2) Chaque dame portait une aumônière, qui consistait en un sac pendu à sa ceinture, ou en une grande bourse ordinairement ornée de broderies.

lever à l'Evangile, faire courtoisement le signe de la croix, aller à l'offrande sans rire et sans plaisanter. Au moment de l'élévation, il lui convient de se lever, puis de s'agenouiller et de prier pour tous les chrétiens. Du reste, l'auteur prescrit à la dame de réciter par cœur ses prières, et, si elle sait lire, de prier dans son psautier.

Une dame courtoise doit saluer grands et petits au sortir de l'église.

Celle que la nature a douée d'une belle voix ne peut refuser de chanter lorsqu'on l'en prie.

La propreté est nécessaire aux dames. C'est pour elles une obligation de se couper les ongles.

Il n'est pas décent à une dame de s'arrêter en passant devant la maison des voisins, de regarder dans l'intérieur ; il s'y fait souvent des choses que ceux qui l'habitent ne veulent pas faire connaître.

Si vous allez, ajoute-t-il, visiter une personne, il ne faut pas entrer brusquement dans sa maison, ni la prendre au dépourvu ; mais il faut annoncer votre venue en parlant ou en toussant.

A table, une dame ne doit ni trop parler ni trop rire ; si elle est polie, elle tournera devant les personnes de sa compagnie les meilleurs et les plus gros morceaux, et ne les choisira point pour elle.

Chaque fois qu'une dame a bu du vin, il lui convient d'essuyer sa bouche ; mais elle serait blâmable si elle essuyait son nez ou ses yeux avec la nappe.

Qu'elle fasse attention, en mangeant, à ne pas trop engluer ses doigts (1).

Il paraît que les grandes dames d'alors étaient en usage de lutter avec des hommes. L'auteur que j'extrais recommande à celles qui ont mauvaise haleine d'éviter les baisers qu'on pourrait leur donner pendant cet exercice, parce que l'odeur de la bouche est d'autant plus forte qu'on est plus échauffé par une action violente :

Qu'en luitant ne vous bese nus,
Car mauvese odor grieve plus,
Quant vous estes plus eschaufée,
Sachiez, c'est vérité provée.

L'auteur ne veut pas que les dames s'accoutument à mentir et à voler. Enfin, il établit des règles de galanterie, enseigne aux dames les formules les plus usitées dans les déclarations d'amour, et les réponses qu'elles doivent y faire (1).

(1) Alors on portait les morceaux à la bouche avec les doigts, l'usage des fourchettes ne s'est introduit que sous le règne de Henri III.

On peut induire de cette pièce de vers que les dames nobles étaient sujettes à se livrer aux excès de la colère, habituées à tourmenter par des querelles ou de mauvais traitements leurs domestiques ou leurs maris ; qu'elles juraient, qu'elles s'enivraient, mentaient, volaient, luttaient avec les hommes, et poussaient la coquetterie jusqu'à exposer aux regards du public leurs jambes, leur gorge nue, et leurs côtés découverts.

Ces désordres étaient alors en vigueur ; car cet écrivain n'aurait pas déclamé contre des abus et des vices qui n'existaient pas : on ne recommande point d'observer des vertus et des bienséances qui sont d'un usage général.

Une pièce de vers, intitulée *les Crieries de Paris*, composée par Guillaume de la Ville-Neuve, contient, sur les mœurs et usages des habitants, des traits dignes d'être recueillis.

Chaque jour, depuis le matin jusqu'au soir, des crieurs parcouraient les rues de Paris, dit notre auteur, et ne cessaient de *braire*. De grand matin on entendait ceux qui venaient inviter les Parisiens à se baigner ; ils annonçaient que le bain était chaud, qu'il fallait se hâter.

Quelques personnes étaient-elles décédées, un homme, vêtu de noir, armé de sa sonnette, faisait retentir les rues de ses sons lugubres, et criait : « Priez Dieu pour les trépassés (2). »

Quelquefois on criait le ban du roi : c'était un ordre donné aux Parisiens de se préparer à marcher à la guerre.

(1) *Le chastiment des dames*, par *Robers de Blois; Fabliaux de Barbason* édit. de *Méon*, t. II, p. 184.

(2) Cet usage, qui subsistait dans plusieurs villes de France, s'est maintenu dans celle de Paris jusqu'au règne de Louis XIV : Saint-Amand en parle ainsi dans sa pièce intitulée *la Nuit* :

Le clocheteur des trespassés
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés,
Bien que leur corps en sue ;
Et mille chiens oyant sa triste voix
Lui repondent à longs abois.
Lugubre courrier du destin,
Effroi des âmes lâches,
Que si souvent, soir et matin,
Et m'esveille et me fâches ;
Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

Les crieurs de comestibles, volailles, légumes, fruits, étaient les plus nombreux.

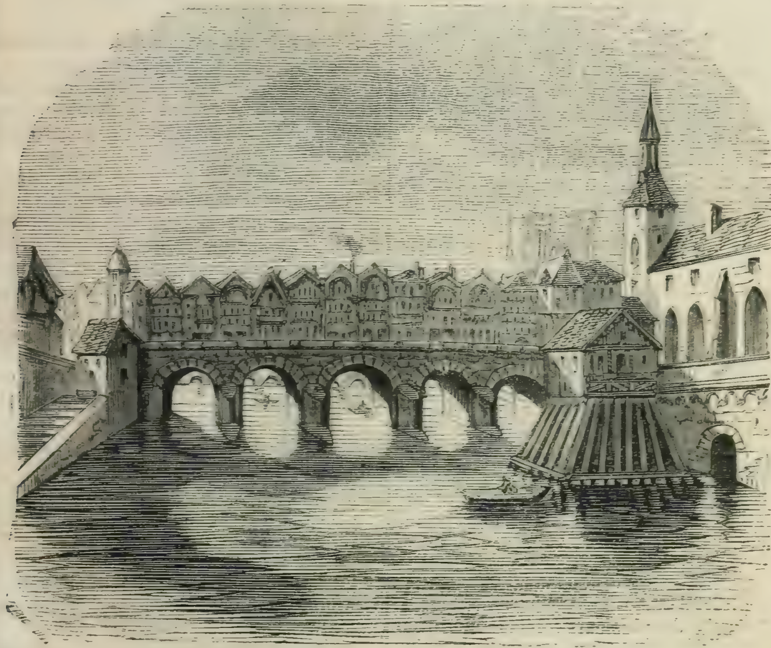
Parmi les poissons de mer figuraient le hareng frais, le hareng saur, le vivet ou la vive, le merlan frais et salé, et un oiseau de mer appelé l'alètes.

Le poisson d'eau douce se bornait à celui qu'on pêchait dans les étangs de Bondi : il est ici désigné sous la dénomination de poisson de Bondi.

On criait aussi la volaille, qui consistait en oisons et pigeons.

On vendait dans les rues de la chair fraîche et de la chair salée, des œufs et du miel.

Les légumes étaient plus nombreux ; ils consistaient en ail et en sauce d'ail appelée aillie (1) ; en pois pilés, ou en purée de pois toute chaude ; en pois fricassés, en cresson et en cresson alenois, que l'auteur



Ancien Pont-au-Change.

nomme cresson orlenois ; en fèves chaudes et en fèves qui se mesuraient à l'écuelle ; en ognons, cerfeuil, pourpier, poirette, poireaux, navets, anis, échalotes d'Etampes.

Les fruits criés dans les rues de Paris n'auraient pas aujourd'hui grande faveur. Telles étaient des poires de Chaillou ou Caillot, des poires d'Hartivel dites aujourd'hui de Hartiveau, des poires de Saint-Rieul, des poires d'Angoisse, la plupart connues par leur âcreté ; des pommes de Rouviau ou de Calville, des pommes rouges dites Blanduriau d'Auvergne ; un fruit appelé jorroises, aujourd'hui jarosse, ou graine de la gesse chiche qu'on fait griller pour la manger, et des cormilles ou cormes, fruit du cormier ; des alises, petites et mauvaises poires ; des prunelles des haies, des nèfles, des fruits d'églantier. Nos aïeux n'étaient pas délicats. On criait aussi des

(1) Dans ces temps anciens, l'ail était d'un grand usage ; on en frottait le pain qu'on mangeait, on en mettait dans tous les aliments. Alors tout ce qui excitait une sensation forte, les fruits acides et âcres, les légumes enflammants étaient fort en vogue.

noix fraîches, des cerneaux, des châtaignes de Lombardie, des raisins de Mélite ou de Malte.

Les boissons criées dans les rues de Paris consistaient en vin dont le plus cher s'élevait jusqu'à trente-deux deniers la pinte, ou plutôt la quarte, environ trois sous, et le moins cher à six deniers. On criait aussi du vinaigre, et du vinaigre à la moutarde, du verjus et de l'huile de noix.

Des aliments préparés, des pâtisseries étaient pareillement criés dans les rues; des pâtés chauds, des gâteaux, des galettes, des échaudés, des flans, des oublies renforcées, des gâteaux à fèves, des tartes, des siminaux, espèce de pâtisserie. On criait aussi des roinsoles ou couennes de cochon grillées.

Des particuliers parcouraient aussi les rues, et offraient, en criant, leur service pour raccommoder, recoudre les vêtements déchirés : tels que la cotte, la chape, le surcot, le mantel, le pelisson; d'autres achetaient de vieilles bottes et de vieux souliers, ou les réparaient; d'autres criaient : chapeaux! chapeaux!

Quelques-uns s'offraient pour relier les cuviers, les hanaps, pour polir les pots d'étain; ceux-ci vendaient des treillis en fils d'archal, de la chandelle de coton, des mèches de jonc pour les lampes, du vieux fer, du jonc frais, du savon d'outre-mer; ceux-là criaient noël, noël, crie de joie.

S'il arrivait quelque malheur à des habitants, on les entendait, à leur porte, crier :

Aide Dieu de maïsté,
Com de mal heure je suis nez !
Com par sui or mal assenez!

Le prix de plusieurs objets offerts en vente était souvent un morceau de pain. Le sac de charbon ne coûtait qu'un denier.

Des meuniers parcouraient les rues, et demandaient à grands cris si l'on avait du blé à moudre.

Les cris que faisaient entendre tous les matins les écoliers, les moines, moinesses, les prisonniers et les aveugles des Quinze-Vingts doivent être particulièrement remarqués : ils demandaient tous l'aumône. Voici comment notre auteur les fait parler :

Aus *frères de Saint-Jacques* pain (1),
Pain, por Dieu, aus *frères menors* (2);
Cels tiens-je por bons perneors.
Aus frères de *Saint-Augustin* (1)
Icil vont criant par matin :
Du pain aus *sas* (2), pain aus *barrez* (3);
Aus povres prisons enserrés (4):
A cels du *Val-des-Ecoliers* (5);
Li uns avant, li autres arriers,
Aux frères des *pies* demandent (6),
Et lie *croisié* pas nes atandent (7),
A pain crier metent grand peine.
Et li avugle à haute alaine,
Du pain à cels de Champ porri (8),
Dont moult souvent, sachiez, me ri.
Les *Bons-Enfans* orrez crier (9):
Du pain, nes venil pas oublier.
Les *Filles-Dieu* savent bien dire
Du pain pour Jhesu nostre sire.
Ça du pain, por Dieu, aux *sachesses* (10),
Par ces rues sont granz les presses (11).

A ces cris qui peignent le tumulte de Paris, aux rues puantes, étroites et tortueuses de cette ville, joignons quelques traits qui caractérisent la déraison, les croyances de ses habitants à l'égard des opérations magiques.

Philippe le Long, dans une lettre adressée au comte de Nevers, le 6 octobre 1317, lui recommande la punition prompte et sévère d'un nommé Hugues de Boisjardin, écuyer, qui s'était réfugié dans son comté : ce gentilhomme, suivant cette lettre, « tant « par invocation et commerce de diable, « comme par aucune voie défendue, et « vœux de cire, baptisés de mauvais prê« tres, » tendait à faire mourir Géraud, jadis sire de Saint-Vérain, cousin de Gé-

(1) Les religieux *Jacobins* de la rue Saint-Jacques.

(2) Les religieux *Cordeliers* ou *frères mineurs*, qui sont, dit l'auteur, très avides, très disposés à prendre.

(1) Les *Augustins*.

(2) Les *frères sachets* ou du sac.

(3) Les Carmes.

(4) Les prisonniers.

(5) Les étudiants ou les chanoines de la Couture-Sainte-Catherine, rue Saint-Antoine.

(6) Les Guillemites, qui succédèrent aux Blancs-Manteaux.

(7) Les chanoines réguliers de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, qu'on nommait *porte-croix*, *croisiers*.

(8) Ces aveugles sont ceux des Quinze-Vingts, dont la maison était établie sur un terrain nommé *Champ-Pourri*.

(9) Les *Bons-Enfants* étaient les écoliers des colléges qui allaient chaque matin quêter leur pain dans les rues. Deux colléges de Paris ont porté pendant longtemps le nom de Bons-Enfants.

(10) Sachesses, espèce de religieuses, du même ordre que les frères au sac.

(11) *Les Crieries de Paris*; *Fabliaux de Barbaan*, édition de *Méon*, t. II, p. 276.

rard de Châtillon, ainsi que plusieurs autres personnes de la famille dudit comte de Nevers.

Lorsqu'on voulait estropier, faire languir ou mourir un individu dont on ne pouvait facilement approcher, on composait un vœu ou volt, et on l'envoultait (1). Voici en quoi consistait l'envoultement.

On fabriquait une image en limon, le plus souvent en cire, et, autant qu'on le pouvait, on la façonnait à la ressemblance de la personne à laquelle on voulait nuire; de plus, on donnait à cette image le nom de cette personne, en lui faisant administrer par un prêtre, et avec les cérémonies et prières de l'Eglise, le sacrement de baptême; on l'oignait aussi du saint-chrême. On proférait ensuite sur cette image certaines invocations ou formules magiques.

Toutes ces cérémonies terminées, la figure de cire, ou le volt, se trouvant, suivant l'opinion des fabricateurs, en quelque sorte identifiée avec la personne dont elle avait la ressemblance et le nom, était à leur gré torturée, mutilée, ou bien ils lui enfonçaient un stylet à l'endroit du cœur. On était persuadé que tous les outrages faits, tous les coups portés à cette figure, étaient ressentis par la personne dont elle portait le nom.

En 1319, Marguerite de Belleville, magicienne de Paris, dite la sage-femme, déclara au parlement qu'une demoiselle (femme noble), nommée Méline la Henrione, veuve de Henrion de Tartarin, épouse en secondes noces de Thévenin de La Lettière, chevalier, était venue lui demander une chose pour faire périr son mari. Marguerite de Belleville lui répondit qu'elle s'en occuperait, et que son mari, qui allait aux joutes et tournois, tomberait mort de son cheval; elle ajouta que cette demoiselle, surprise par son valet, fut effrayée, et jeta la chose. Ce qui l'empêcha d'en faire usage.

Quelque temps après, la demoiselle Méline vint de nouveau s'adresser à Marguerite de Belleville : elle s'était adjoint un prêtre nommé Thomas, chapelain de Marcilly. Tous trois composèrent contre le mari de Méline un volt. Le prêtre baptisa ce volt, et lui oignit le front avec du saint-chrême; il déclara que le volt ne vaudrait rien si on ne l'oignait trois fois du saint-chrême; la demoiselle Méline répondit que son mari en avait assez, etc.

Méline la Henrione revint une autre fois chez la magicienne Marguerite de Belleville : elle y parut accompagnée de plusieurs personnes : d'un ermite appelé frère Regnaud, demeurant à l'ermitage de Saint-Flavy, près Villemort en Champagne; d'un religieux jacobin, du couvent de Troyes, nommé Jean Dufay, et d'une femme dite Perrotte la Baille de Poissy, ou femme du bailli de ce lieu. Tous les cinq, d'après la demande de Guischard, évêque de Troyes, concoururent à la composition d'un volt, dans le dessein de faire mourir la reine Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe le Long (1).

Le volt fait, le frère jacobin le baptisa, et lui donna le nom de Jeanne : la femme Perrotte fut la marraine.

La magicienne Marguerite de Belleville déclara qu'elle ignorait d'abord la personne contre laquelle se faisait le volt, qu'elle n'en fut instruite que quinze jours après. Elle déclara aussi qu'elle était charmeresse, qu'avec certaines paroles elle faisait trouver les objets perdus. Elle fut mise dans les prisons du Châtelet. On ne trouve point quel fut son châtiment (2).

Depuis le douzième siècle jusqu'au règne de Louis XIII, les monuments historiques offrent des exemples assez nombreux de cette pratique absurde, criminelle et empruntée du paganisme; pratique qui jamais ne produisait l'effet désiré, mais au succès de laquelle on ne cessait d'ajouter foi, parce qu'il était plus facile, plus flatteur pour les ignorants, de croire à ces prétendues merveilles que de les soumettre à un examen.

On trouve plusieurs opérations pareilles mises en usage pour nuire à des personnes ennemies. Par exemple, sous le règne de Philippe de Valois, maître Robert Langlois

(1) *Voyez*, sur ce sujet, les *Glossaires de Ducange* et de *Carpentier*, aux mots *Inultare, Vultivoli, Vulture, Vultuarios, Imaginatio, Votum, Baptizare*, etc.

(1) *Voyez*, sur cette affaire de l'évêque de Troyes, la *Chronique* de Guillaume de Nangis, aux années 1308, 1313. C'est cette même Jeanne de Bourgogne qui, de sa tour de Nesle, faisait jeter les écoliers dans la Seine. *Voyez* ci-dessus.

(2) *Registres criminels du parlement de Paris*, registre coté 5, commençant en 1339, et finissant en 1344, fol. 127.

et deux moines allemands qui demeuraient à Saint-Bernard ou collége des Bernardins, conspirèrent contre la vie de ce roi et celle de la reine son épouse, par mauvais art et invocation du diable. Ils espéraient faire venir ce roi et cette reine dans un cerne ou cercle qu'ils avaient tracé dans le jardin de la comtesse de Valois. Un nommé Hennequin-li-Alleman, qui, instruit de ces faits, ne les avait point révélés à la justice, fut emprisonné à Saint-Martin-des-Champs, et, à la fin de décembre 1340, exposé au pilori (1).

Les supplices étaient variés : on pendait souvent les voleurs, les meurtriers et les faussaires, très nombreux pendant cette période ; on coupait les oreilles aux filous, on les faisait fouetter ; on marquait certains criminels avec un fer chaud, non sur l'épaule, mais à la joue ou au front. Tous les crimes étaient arbitrairement punis ; aucun code ne réglait la conscience des juges.

Paris, en 1313, pendant les fêtes de la Pentecôte, fut le théâtre d'une fête qui surpassa en somptuosité toutes les fêtes passées. Philippe le Bel invita Edouard II, roi d'Angleterre, et son épouse Isabeau de France, à y assister. Les princes et les seigneurs du royaume y étalèrent à l'envi la magnificence de leurs harnais, de leurs habits ; ils en changeaient jusqu'à trois fois par jour. Le roi de France reçut ses trois fils chevaliers. Cette cérémonie fut suivie de tournois, de festins et de spectacles qui se donnèrent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous des tentes. On représenta le paradis et l'enfer, diverses sortes d'animaux, et la procession du renard (2).

Cette procession offrait des scènes satiriques que Philippe faisait jouer par le peuple de Paris, pour ridiculiser ou diffamer le pape Boniface VIII. « Un homme « vêtu de la peau d'un renard mettait par « dessus un surplis, et chantait l'épître « comme simple clerc. Ensuite il parais« sait avec une mitre, et enfin avec la tiare, « courant après les poules et poussins, les « croquant et les mangeant pour signifier « les exactions de Boniface VIII (1). »

Le jeudi suivant, Paris fut encourtiné, disent les *Chroniques de France*, c'est-à-dire que l'on tendit des rideaux le long des rues. Les bourgeois et les corps de métiers de Paris, les uns à pied, les autres à cheval, vêtus de robes neuves, avec de riches parements, se dirigèrent, au son des trompes, taborins, buisines et menestriers, vers l'île de Notre-Dame (île Saint-Louis) et y entrèrent, par un pont de bateaux], à grande joie et à grande noise (bruit) et en bien jouant de très beaux jeux (2).

Le roi et toute sa suite, placés aux fenêtres du palais, qu'il venait de faire réparer et agrandir, jouirent de ce spectacle.

A la joie de cette fête succéda la tristesse. Les princes et seigneurs se rendirent en l'île de Notre-Dame. Nicolas, légat du pape, y prêcha une croisade : ce qui n'était pas gai.

Philippe le Bel conduisit le roi d'Angleterre et son épouse à Pontoise. Pendant la nuit, le feu éclata dans la chambre où couchait ce monarque étranger ; lui et son épouse eurent à peine le temps de se sauver en chemise : tout leur mobilier fut la proie des flammes.

Les Parisiens, suivant l'usage, payèrent les frais de la fête ; le roi, à l'occasion de la nouvelle chevalerie de son fils aîné, leva sur eux une imposition considérable dont j'ai parlé (3).

Sous le règne de Philippe VI, vers l'an 1346, les écrivains commencèrent à reprocher aux Français le changement des formes de leurs habits. « Dans ce temps« là, dit un de ces écrivains, les habits « étaient très différents. En voyant les « vêtements des Français, vous les auriez « pris pour des baladins. Cette nation, « journellement livrée à l'orgueil, à la dé« bauche, ne fait que des sottises ; tantôt « les habits qu'elle adopte sont très larges, « tantôt ils sont trop étroits. Dans un temps « ils sont trop longs, dans un autre ils sont « trop courts ; toujours avide de nouveauté, « elle ne peut conserver pendant l'espace

(1) *Registres criminels du parlement de Paris*, registre coté 5, commençant en 1339, et finissant en 1344, fol. 127.

(2) *Historia Eccles. Paris, auctore* Dubois, tom. II, pag. 532.

(1) *Essais historiques sur Paris*, par M. de Saint-Foix, t. V, p. 54.

(2) *Chroniques de France*, vol. 2, fol. 144 *verso*.

(3) *Voyez* ci-dessus, *Etat civil de Paris*.

« de dix années la même forme de vête-« ments (1). »

Les changements de modes furent dans la suite beaucoup plus rapides.

L'enseignement, la culture des lettres et même la raison firent, pendant cette période, quelques progrès. Les institutions de la barbarie perdirent un peu de leur crédit. Par l'énergie de Philippe le Bel, la féodalité fut humiliée, assujétie à des lois. Le royaume obtint, pour la première fois depuis les commencements de la troisième race, une organisation générale. Le parlement fut sédentaire, et devint une institution fondamentale de l'Etat.

Quelques découvertes, quelques arts nouveaux, sans être fort utiles à la société, étendirent, pendant cette période, les limites des connaissances humaines. La plus notable de ces inventions est celle de la poudre à tirer et des canons, dont l'usage se répandit bientôt dans toute l'Europe. L'art de détruire les hommes fit des progrès plus rapides que l'art de les conserver (2).

La langue française était pauvre, grossière et sans pudeur. Il est des expressions que, depuis quelques siècles, la décence a bannies des conversations et des écrits. Ces expressions, pendant cette période et dans la suite, se trouvent non-seulement dans les poésies des troubadours ou trouvères, dans les contes ou fabliaux, mais aussi dans les compositions plus graves, telles que des histoires écrites par des ecclésiastiques. Lorsque Le Moine, auteur des *Chroniques de France*, décrit le supplice de deux frères, Philippe et Gautier d'Aunay, qui furent écorchés vifs et pendus à Pontoise, accusés d'être les amants favorisés de deux princesses de France (1); lorsque le chanoine Froissart parle du supplice de Hugues le Despensier fils (2), et lorsque Jean d'Auton, prêtre, dans son histoire de Louis XII, décrit une naissance monstrueuse (3), ils emploient, pour désigner certaines choses, les mots les plus grossiers et les plus choquants pour des oreilles du dix-neuvième siècle. On ignorait alors l'art des circonlocutions.

Le peuple sentit, pour la première fois, la pesanteur du joug dont il était accablé; et pour la première fois, à Paris, depuis l'origine de la monarchie des Francs, il essaya de le secouer. Une lutte s'engagea entre la classe des oppresseurs et celle des opprimés, entre celle qui détruit et celle qui produit. Cette tentative, dont je n'examine point ici la justice, ne fut pas plus heureuse pour le peuple; mais elle prouva qu'il avait déjà le sentiment de ses droits et de sa triste condition; elle prouva qu'il était animé par un esprit public jusqu'alors inconnu dans cette ville.

PÉRIODE IX

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE JEAN JUSQU'A CELUI DE FRANÇOIS Ier

I. Paris sous le règne de Charles V.

Le roi Jean étant mort à Londres le 8 avril 1364, la couronne de France échut à son fils aîné, duc de Normandie, et le premier des fils de rois qui ait porté le titre de dauphin; il fut sacré à Reims le 19 mai suivant.

Ce prince, qui, pendant la prison de

(1) *Compendium Roberti Gaguini*, lib. 8, fol. 144 *verso*.

(2) Le plus ancien monument qui atteste l'usage de la poudre et du canon en France est dans un compte de Barthélemy Drac, trésorier des guerres, vers le quatorzième siècle. On y lit : « A Henri de Faumechon, « pour avoir poudres et autres choses né-« cessaires aux canons qui étaient devant « Puy-Guillaume. » (*Glossaire de Ducange*, au mot *Bombardæ*.)

(1) *Chroniques de France*, vol. 2, fol. 146.

(2) *Froissart*, vol. 1, chap. 24, pag. 11.

(3) *Histoire de Louis XII*, par Jean d'Auton, chap. 59, pag. 221.

son père, s'était montré faible, dissimulé, de mauvaise foi, élevé sur le trône, il déploya un caractère de modération, d'équité et de prudence, dont les rois ses prédécesseurs avaient donné peu d'exemples : caractère qui lui attira les éloges de ses contemporains, et le surnom de Sage.

La France, à l'avénement de ce prince au trône, était dans le plus déplorable état. Le roi de Navarre, le roi d'Angleterre, et ces troupes de brigands, appelées routiers, grande compagnie, écorcheurs, l'avaient ravagée dans tous les sens. Charles V, quoiqu'il ne fût pas homme de guerre, parvint à pacifier son royaume, et à y rétablir l'ordre. Il fut puissamment secondé par le courage de Bertrand Duguesclin, qui, avec les erreurs et la grossièreté de son siècle, fut le premier guerrier digne d'être cité, et le seul, depuis les commencements de la troisième race, qui ait franchement combattu pour l'intérêt de son pays.

Charles V aima les arts et les lettres, les protégea, mais donna dans les erreurs de l'astrologie; il fut le premier roi de France qui réunit dans le Louvre une collection de livres assez nombreuse pour le temps; il fit traduire plusieurs ouvrages de l'antiquité. Il aimait à construire, et il trouva dans Hugues Aubriot, prévôt et capitaine de Paris, un homme intelligent et actif, qui favorisa ses goûts.

Ce roi eut, dans sa conduite, plusieurs rapports avec saint Louis; il ne fit pas la guerre comme lui, mais il fut ami des moines, et poussa comme lui cet attachement jusqu'à l'excès. Saint Louis voulut se faire jacobin; Charles V eut envie d'être prêtre, et se fit agréger à l'ordre de Cluny.

Ce roi sage avait des fous auprès de lui : ces fous étaient des espèces de niais ou de bouffons pensionnés qui, au milieu des dissimulations, du cérémonial et des mensonges des cours, avaient leur francparler, et des saillies de vérité d'autant plus piquantes, qu'elles y étaient moins ordinaires. On assure que la ville de Troyes jouissait de la glorieuse prérogative de fournir des fous à la cour des rois, et que dans les archives de cette ville se trouvait une lettre de Charles V, adressée aux maire et échevins, portant que, son fou étant mort, ils eussent à lui en fournir un autre, suivant la coutume.

Ce roi fit dresser des monuments sépulcraux à deux de ses fous : à l'un, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris; et à l'autre, dans celle de Saint-Maurice à Senlis (1).

Si l'exemple du passé doit servir de règle au présent, ce roi était autorisé à entretenir des fous dans sa cour, puisque les évêques mêmes en avaient dans leur maison épiscopale : le concile tenu à Paris en 1212 défend à ces prélats d'avoir des fous pour les faire rire.

Charles V, malgré son amour pour les lettres et les arts, malgré sa rare prudence et ses soins pour maintenir la France en paix pendant le cours de son règne, n'était pas sans défaut. A l'exemple de ses bons aïeux, il croyait pouvoir disposer des biens de ses sujets, comme de sa propriété. En conséquence de ce principe, il satisfit sa passion pour les bâtiments, et fit construire aux frais du peuple un grand nombre d'hôtels et de châteaux. Il amassait des trésors, dont, après sa mort, son frère, par des moyens violents, s'empara. Pour entasser ces richesses, il accabla le peuple d'impôts, qui, dans la suite, produisirent de grands désordres. « Il mit si « grande taille sur le commun, dit Simon « Phares, que à plusieurs fust force de « vendre leurs lits sur quoi ils gesaient « (couchaient) et leurs meubles pour la « payer, ce qui fust très mal faict (2). » On l'exhorta, dans sa dernière maladie, à supprimer cet impôt insupportable; il y consentit, mais ses frères le rétablirent, ce qui causa des troubles dont je parlerai sous le règne suivant.

Le peuple ne fut pas heureux, il ne pouvait l'être sous le régime féodal; mais il sentit moins de calamités que sous les règnes précédents. Charles V mourut, le 16 septembre 1380, au château de Beauté-sur-Marne, château qu'il avait fait bâtir.

Voici les institutions et les édifices qui parurent à Paris sous ce règne.

(1) Le monument de Senlis était magnifique pour le temps; on y voyait la figure du défunt, coiffée d'un capuchon, tenant en main sa marotte. On y lisait cette épitaphe : « Ci-gist Thevenin de Saint-Légier, fou du roi notre sire, qui trépassa le 11 juillet 1374. Priez Dieu pour l'ame de li. » (*Récréations historiques* de Dreux du Radier, tom. I, pag. 1.)

(2) *Dissertations sur l'Histoire de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom. III, pag. 452.

Les Célestins, couvent et église, situés à l'entrée des cours de l'Arsenal, et sur le quai Morland. Les carmes avaient habité et abandonné cet emplacement pour aller occuper leur couvent bâti près de la place Maubert; il fut vendu, et Garnier Marcel, échevin, le possédant à titre d'héritage, le céda, en 1353 à six religieux célestins qui, d'une maison de la forêt de Guisse, près de Compiègne, vinrent à Paris pour s'y établir. Sur cet emplacement étaient deux chapelles, suffisantes aux carmes; elles ne l'étaient point aux célestins. Charles V aimait les bâtiments et les moines: il ordonna la construction d'une nouvelle église pour ceux-ci. Le 24 mars 1367, il en posa la première pierre, et fit à cette occasion de riches présents à ces religieux. Guillaume de Melun, archevêque de Sens, qui sacra l'église, leur donna une image de saint Pierre tout en argent. Le jour de cette consécration, le roi présenta à l'offrande une grande croix d'argent doré, et la reine une image de la Vierge aussi d'argent doré. Les bienfaits de ce roi et de cette reine leur valurent le titre de fondateurs, et leurs statues en pierre furent en conséquence placées sur le portail de cette église.

Voisins de l'hôtel de Saint-Paul, où résidait le plus ordinairement Charles V, les célestins eurent une ample part aux dévotes libéralités de ce prince. Les personnes de sa cour suivirent son exemple, et notamment les secrétaires du roi, qui fondèrent dans leur église une confrérie dont ils étaient tous membres. Ce roi exempta les célestins de toutes les contributions publiques, même de celles que payait ordinairement le clergé. Ses successeurs l'imitèrent: Charles VI, dans des lettres du 26 septembre 1413, en leur accordant une certaine quantité de sel, les qualifie de nos bien amez chapelains et orateurs en Dieu, les religieux, prieur et couvent de nostre prieuré et monastère de Nostre-Dame des Célestins de Paris (1). Ils jouissaient d'une charge de secrétaire du roi. Enfin il n'existait point à Paris de couvent qui eût tant et de plus avantageux priviléges que les célestins. Ils n'en furent pas plus utiles (2).

Enrichis par tant de bienfaits, les célestins virent bientôt l'abondance régner dans leur couvent. Leur nom obtint une singulière célébrité: quand on voulait rabaisser l'orgueil d'un sot, on employait cette expression proverbiale: Voilà un plaisant célestin! Sans doute que ces religieux, fiers de la protection des rois, avaient, par de fréquentes preuves de leur orgueil, fait naître ce proverbe.

On leur doit aussi de la reconnaissance pour leur habileté dans l'art de faire des omelettes: les fastes des cuisines et de la gastrologie distinguent honorablement les omelettes à la célestine.

On ne peut leur reprocher d'avoir abusé de la science: on ne voit pas qu'ils en aient fait un grand usage. Cependant ils avaient une bibliothèque amplement garnie, dont je parlerai à la fin de cet article.

Leur église, par les nombreux monuments qui s'y trouvaient, ressemblait plus à un muséum, à un atelier de statuaire, qu'à un temple de chrétiens. On y remarquait le lutrin, la balustrade du sanctuaire, les figures de la sainte Vierge et de l'ange Gabriel, placées sur le grand autel, ouvrages de Germain Pilon. Un nombre considérable de princes, de princesses, et autres personnes, dont l'illustration, uniquement fondée sur leur généalogie, a disparu avec eux, avaient leur sépulture dans cette église. Je citerai les hommes les plus historiques, et je décrirai des monuments qui concourent à la gloire de nos artistes français, plus qu'à celle des personnes pour lesquelles on les a élevés:

Léon de Lusignan, roi d'Arménie, qui, chassé de son royaume par les Turcs, vint en 1385 se réfugier à Paris, et y mourut en 1393;

Jeanne de Bourbon, reine de France, épouse de Charles V, morte en 1377;

Jeanne de Bourgogne, épouse de Jean, duc de Bedford, régent de France, princesse fort aimée des Parisiens, morte en 1432;

André d'Epinay, cardinal-archevêque de Lyon, de Bordeaux, etc., prélat chargé de bénéfices, et doué d'un courage héroïque. On le vit à la bataille de Fornoue, couvert de son surplis, coiffé de sa mitre, fortifié par un morceau de bois de la vraie

(1) *Ordonnances du Louvre*, tom. X, pag. 177.

(2) Henri IV, à propos des priviléges des célestins, disait: « Je ne sais plus que leur donner, à moins que de leur accorder le b...el franc. » (*Variétés sérieuses et amusantes*, par Sablier, tom. III, pag. 410.)

croix, combattre vaillamment à côté du roi Charles VIII. Il mourut en 1500.

La chapelle dite d'Orléans était bordée et remplie dans son milieu d'obélisques, de colonnes, de sarcophages, de tombeaux, de statues, de vases funéraires, d'épitaphes, etc.; et quoique cette chapelle fût vaste, l'observateur avait à peine l'espace nécessaire pour admirer toutes ces productions des beaux-arts : il ne pouvait que déplorer tant de fastueux monuments de la vanité humaine.

A l'entrée s'élevait une colonne torse, isolée, d'ordre composite, en marbre blanc, ornée de feuillages, dont le chapiteau supportait une statue de la Justice en bronze, et une urne de même métal, contenant le cœur d'Anne de Montmorency, connétable de France. Ignorant jusqu'à ne savoir pas lire, orgueilleux, brutal et sanguinaire, sans foi, sans talent pour la guerre qu'il faisait toujours, sans caractère au milieu des factions de la cour, n'ayant pour tout mérite que le courage d'un soldat, il fut tué le 12 novembre 1567. L'histoire mensongère en a fait un héros.

Cette colonne, haute de 9 pieds, de 15 pouces de diamètre, est un monument précieux de l'état de l'art vers le milieu du seizième siècle, et du talent du statuaire Barthélemi Prieur. Le socle était chargé d'inscriptions louangeuses.

Dans la même chapelle s'élevait une autre colonne en marbre blanc, d'ordre composite, haute de 10 pieds 6 pouces, ornée de couronnes et de chiffres, et supportant une urne dorée qui renfermait le cœur de Timoléon de Cossé, comte de Brissac, mort au mois de mai 1569, au siége de Mucidan. Les faces du piédestal de cette colonne étaient couvertes d'inscriptions où l'on s'efforce d'exciter l'admiration de la postérité sur ce prétendu héros qui a peu fait pour elle.

Une troisième colonne attirait surtout les regards des curieux : elle était de marbre blanc, semée de petites flammes, allusion mesquine à la colonne de feu qui conduisait les Israélites dans le désert: elle s'élevait sur un piédestal triangulaire de porphyre, surmontée par une urne de bronze doré, sur laquelle une figure d'ange posait une couronne. On avait consacré cette colonne et ses accessoires à la mémoire de François II, prince jeune et faible, qui, pendant la courte durée d'un règne orageux, ne montra ni vice ni vertu, et mourut à l'âge de dix-sept ans, le 5 décembre 1560. Ce monument est l'ouvrage de Paul Ponce, célèbre sculpteur de ce temps.

Cette chapelle contenait encore le magnifique obélisque de la maison d'Orléans-Longueville, autour duquel on voyait quatre statues de marbre blanc, grandes comme nature, représentant les vertus cardinales. Des bas-reliefs en bronze doré, sculptés par François Anguier, dont des batailles étaient les sujets, ornaient le piédestal.

Pour compléter la description des objets précieux contenus dans cette chapelle, il faudrait décrire :

Le tombeau en marbre noir de Renée d'Orléans, morte à l'âge de sept ans, en 1525;

Le mausolée de Philippe de Chabot, amiral de France, où l'on voyait la figure à demi couchée de ce seigneur : mausolée et figure sculptés par Jean Cousin et Paul Ponce;

Celui de Henri Chabot, duc de Rohan, mort en 1655, dont la figure, à demi couchée, était soutenue par un génie ailé.

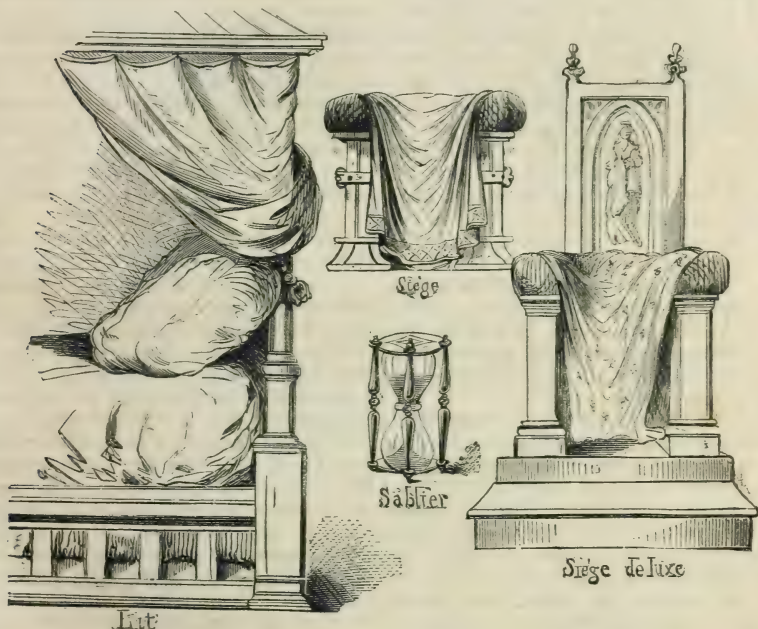
Il faudrait surtout décrire le vaste tombeau en marbre blanc, situé au milieu de cette chapelle, entouré des statues des douze apôtres, de celles de plusieurs saints, et sur lequel étaient couchées les figures de Louis de France, duc d'Orléans; de Valentine de Milan, son épouse; de Charles, duc d'Orléans, leur fils aîné, et de leur fils puîné Philippe d'Orléans.

Je ne dois pas passer aussi légèrement sur un monument élégant, placé aussi au milieu de cette chapelle, ouvrage du célèbre Germain Pilon. Sur un piédestal triangulaire s'élève un groupe, imité de l'antique, représentant les trois Grâces à demi voilées, dont les mains s'entrelacent, et dont les têtes supportent une urne à trois pieds, renfermant les cœurs de Catherine de Médicis, de Henri II et de Charles IX : trois mauvais cœurs. Chaque face du piédestal offre un distique latin que je ne rapporterai pas : j'aime mieux citer le gracieux et touchant quatrain inscrit sur une petite urne renfermant le cœur d'un enfant, duc de Valois, décédé le 10 août 1656. Telle est l'expression des regrets du duc et de la duchesse d'Orléans, ses père et mère :

Blandulus, eximius, pulcher, dulcissimus infans,
Deliciæ matris, deliciæque patris,
Hic situs est teneris raptus Valesius annis,
Ut rosa quæ subitis imbribus icta cadit.

Sur un cippe en marbre blanc est gravée l'épitaphe de Marie-Anne Hoquart, comtesse de Cossé, morte le 9 septembre 1779, âgée de cinquante-deux ans. En voici quelques phrases : « Amie de ses « enfants..... humble, patiente, charita- « ble ; elle ne fit jamais répandre des lar- « mes que de reconnaissance ; modeste « jusqu'à être surprise de se voir tant ai- « mée. »

De la chapelle d'Orléans on communiquait à celle de Potier, qui contenait les tombeaux de René Potier, duc de Trêmes, mort en 1670 ; de Marguerite de Luxembourg, sa femme ; de Léon Potier, duc de Gèvres, mort le 9 décembre 1704. Cette famille de Gèvres est célèbre par un quai qui porte son nom, et par un procès ridicule qui rappelle les procédures indécentes dont s'occupaient les tribunaux ecclésiastiques, appelés officialités, ainsi que l'épreuve barbare du congrès (1).



Ameublement du XIIIe siècle.

Dans la nef de cette église, on voyait le tombeau de Guy de Rochefort, chancelier de France, et de plusieurs personnes de sa famille. On y voyait aussi le monument funèbre de Charles Maignié, capitaine des gardes de la porte, ouvrage très estimé de Paul Ponce. C'est surtout à propos de ce monument qu'on peut dire : Ce n'est pas la mémoire de l'homme inconnu qu'on y a déposé qui nous intéresse, mais le talent de l'artiste qui en a sculpté la figure.

Dans la chapelle de la Madeleine étaient le mausolée et la figure à genoux de Louis de la Trémoille, mort le 4 septembre 1613, âgé de vingt-sept ans. L'autel de cette chapelle était orné d'un beau tableau de Pierre Mignard, représentant la Madeleine au désert.

En face de cette chapelle se trouvait le monument funèbre de Sébastien Zamet, Italien de naissance, méchamment sur-

(1) *Voyez* le *Recueil*, en deux volumes, des pièces relatives au procès de M. le marquis de Gèvres, contre Emilia Mascrani, son épouse, qui l'accusait d'impuissance.

nommé l'Ambassadeur, qui, après avoir servi les intrigues des ligueurs, s'enrichit en servant les galanteries de Henri IV : sa maison était le théâtre le plus ordinaire des plaisirs de ce roi.

Le cloître des célestins, construit en 1539, était un des plus beaux de ceux de Paris. Le plafond de l'escalier, peint par Bon Boulogne, représentait l'apothéose de Pierre Moron, fondateur de l'ordre, enlevé dans les cieux par un groupe d'anges.

La bibliothèque de cette maison fut, en 1733, visitée par un savant étranger qui en parle ainsi : « Je vis la bibliothè-« que des célestins. On m'a dit que l'ab-« bé Dadou avait eu commission de la « ranger et de mettre ces bons pères en « goût de littérature. Cette bibliothèque « est dans un magnifique vaisseau ; elle « est assez nombreuse, mais sans choix « et sans goût. Le quart en est en car-« tons avec de faux titres. Le bibliothé-« caire est fort peu chargé de sciences, et « n'a pas l'air fort spirituel. On m'a as-« suré que dans ce couvent on cultivait « beaucoup la musique, et que ces mes-« sieurs avaient le plus bel assortiment de « cuisine qu'il y ait dans aucun couvent « de Paris (1). »

Les célestins furent supprimés en 1779 ; les cordeliers vinrent alors les remplacer, mais bientôt après on leur permit de rentrer dans leur grand couvent.

L'église a été démolie ; la plus grande et la plus belle partie des ouvrages qu'elle contenait a été transférée au Musée des monuments français.

Les bâtiments du couvent ont, sous Bonaparte, été convertis en une caserne destinée à la gendarmerie.

HÔTEL DE SAINT-PAUL. Son vaste emplacement s'étendait depuis la rue Saint-Antoine jusqu'au cours de la Seine, et depuis la rue Saint-Paul jusqu'aux fossés de l'Arsenal et de la Bastille. Charles, dauphin, régent du royaume, pendant que le roi Jean, son père, était prisonnier en Angleterre, acheta de divers particuliers, depuis l'an 1360 jusqu'en 1365, plusieurs hôtels, maisons et jardins, dont il composa un ensemble qui reçut ensuite le nom de l'hôtel de Saint-Paul, à cause du voisinage de l'église de ce nom. Le prix de ces différentes acquisitions fut payé par les Parisiens, sur lesquels ce prince imposa une taille particulière.

Le roi Jean, à son retour à Paris, s'empara du produit de cette taille, ne paya point les vendeurs, et chargea les Parisiens d'une nouvelle imposition, dont l'objet était le paiement de ces acquisitions Ainsi les habitants payèrent deux fois la valeur de ces hôtels, dont ils ne jouirent jamais.

Charles V, en 1364, déclara l'ensemble des propriétés qui composaient l'hôtel de Saint-Paul uni au domaine de la couronne. Dans le préambule de l'édit de cette réunion, on lit : « Considérant que « nostre hostel de Paris, l'hostel de Saint-« Paul, lequel nous avons acheté et fait « édifier de nos propres deniers, est l'hos-« tel solemnel des grands esbatements, et « auquel nous avons eu plusieurs plai-« sirs, etc. »

Ce roi n'acheta point cet hôtel à ses frais, mais le fit réparer de ses propres deniers. Il l'agrandit de l'hôtel des archevêques de Sens, de celui de l'abbé de Saint-Maur, et de l'hôtel de Puteymuce. Il destina l'hôtel de l'abbé de Saint-Maur à son fils Charles et à d'autres princes de sa famille. De plus, dans ces vastes emplacements, il fit construire l'hôtel de la reine, les bâtiments dits de Beautreillis, des Lions, de la Pissotte, l'hôtel neuf du Pont-Périn, etc. Ces divers bâtiments, réunis dans une même enceinte, désignés sous le même nom, hôtel de Saint-Paul, ne formaient point un ensemble régulier ni symétrique ; ils étaient placés sans ordre.

Voici les notions que j'ai recueillies sur l'intérieur de ces hôtels. Elles feront connaître les usages, le degré des arts et du luxe des quatorzième et quinzième siècles.

Charles V logeait dans l'hôtel de l'archevêque de Sens ; son appartement était composé d'une ou deux salles, d'une antichambre, d'une garde-robe, d'une chambre de parade, d'une autre chambre à coucher, appelée la chambre où gît le roi, et de la chambre des nappes. Puis se trouvaient une chapelle, haute et basse, une ou deux galeries, la grand'chambre du retrait, la chambre de l'estude, la chambre des estuves, une ou deux chambres, surnommées chauffe-doux, à cause des poêles qui pendant l'hiver y entretenaient la chaleur.

De plus, on y trouvait un jardin, un

(1) *Voyage littéraire*, fait en 1733, en France, etc., pag. 116.

parc, des lices, une volière, une pièce destinée aux tourterelles, une ménagerie, où l'on conservait des sangliers, de grands et petits lions.

Dans l'hôtel de Saint-Maur, aussi nommé hôtel de la Conciergerie, où logeaient le dauphin Charles et Louis, duc d'Orléans, les appartements étaient aussi nombreux que dans l'hôtel de Sens, où logeait le roi. On y remarquait une pièce appelée le retrait où dit ses heures monsieur Louis de France.

La salle de Mathebrune était ainsi nommée, parce que les aventures de cette héroïne étaient peintes sur la muraille ; la salle de Theseus offrait en peinture ce héros grec. On n'y trouvait que deux chambres lambrissées ; l'une d'elles portait le nom de la Chambre-Verte.

Chaque hôtel avait sa chapelle. Charles V préférait entendre la messe dans la chapelle de l'hôtel de Puteymuce. Les cérémonies du culte étaient ordinairement égayées par le son des orgues.

Dans cet assemblage confus de bâtiments se trouvaient plusieurs cours ou basses-cours. La cour des joutes était la plus vaste. Voici les noms de plusieurs autres : la cour des cuisines, celles de la pâtisserie, des sauceries, des celliers, des colombiers, des gelinières, du four, du garde-manger, de la cave au vin des maisons du roi, de la bouteillerie ; la cour où se fabriquait l'hypocras, les cours de la paneterie, de la pâtisserie, etc.

Les cheminées étaient d'une grandeur qui nous paraîtrait aujourd'hui fort extraordinaire. On en plaçait jusque dans les chapelles ; il s'y trouvait aussi des poêles, alors nommés, comme il a été dit, chauffe-doux.

On fit, en 1367, fabriquer quatre paires de chenets en fer ouvré. La paire la plus légère pesait quarante-deux livres, et la plus lourde cent quatre-vingt-dix-huit livres.

Charles V avait à Paris trois lieux d'habitation : le palais de la Cité, le Louvre et l'hôtel de Saint-Paul ; et dans les environs de cette ville, le château de Vincennes et le château de Beauté, où il mourut.

Lorsqu'en 1373 l'empereur vint à Paris, Charles V le reçut et le fêta au palais de la Cité, puis au Louvre ; enfin cet empereur dîna avec la reine à l'hôtel de Saint-Paul, et de là il se rendit à Vincennes, d'où il partit pour l'Allemagne.

Dans la suite, l'hôtel de Saint-Paul, où l'on respirait un air fétide produit par le voisinage des égouts et des fossés de la ville, fut abandonné par les rois, qui préférèrent l'hôtel des Tournelles, situé dans le voisinage, et dont je parlerai dans la suite.

L'hôtel de Saint-Paul, abandonné, tombait en ruines, lorsqu'en 1516, François Ier, sans s'embarrasser si cette propriété faisait partie du domaine de la couronne et si elle était aliénable, commença à vendre une de ses parties à Jacques de Genouillac, dit Galliot, grand maître de l'artillerie. Ce fut sur l'emplacement de cette partie de l'hôtel de Saint-Paul que dans la suite on établit l'Arsenal.

Cette première atteinte fut suivie de beaucoup d'autres. Toutes les parties de ce séjour furent successivement vendues ; et, au dix-septième siècle, on ouvrit sur leur place des rues, dont les noms désignent la situation des établissements qui s'y trouvaient. La rue de Beautreillis ainsi que celle de la Cerisaie indiquent l'emplacement d'un hôtel de ce nom et des promenades plantées de cerisiers ; la rue des Lions, celui de la ménagerie. L'endroit occupé par l'hôtel du Puteymuce est marqué par une rue de ce nom, corrompu dans celui du Petit-Musc.

Réparations de l'enceinte de Paris. Les murs d'enceinte, construits par Etienne Marcel, étaient peu élevés et bâtis avec précipitation ; cette imperfection détermina Charles V à y faire exécuter plusieurs constructions. Peut-être l'envie d'enlever à ce prévôt des marchands, son ennemi, l'honneur de sa vaste entreprise contribua-t-elle à cette détermination. Quoi qu'il en soit, à peine cinq années s'étaient écoulées depuis l'achèvement de l'enceinte d'Etienne Marcel, que Charles V commença à ordonner de nouveaux travaux. Hugues Aubriot, prévôt de Paris, et non prévôt des marchands, fut chargé de les diriger.

« *Item*, dit Christine de Pisan en décri-
« vant les constructions faites par ce roi,
« les murs neufs, et belles, grosses et hau-
« tes tours qui entour Paris sont, en bail-
« lant la charge à Hugues Obriot, lors pré-
« vôt de Paris, fist édifier. »

Ce roi ne changea rien au plan général de Marcel ; il fit rehausser la muraille de Paris, la fit garnir de hautes tours, et

continua le creusement des fossés du côté du midi. Marcel avait fait bâtir la porte et bastille de Saint-Antoine; Charles V voulut la faire reconstruire sur un plan vaste : il en fit un château-fort (1). Hugues Aubriot posa la première pierre de cette bastille nouvelle le 22 avril 1369. Voici ce qu'en dit Christine de Pisan : « La « bastille de Saint-Antoine, combien que « puis on y ait ouvré, et sus plusieurs por- « tes de Paris, fist édifier fort et bel. »

Hugues Aubriot fit aussi, d'après les ordres de Charles V, accroître les fortifications de quelques autres portes de Paris, et construire le Petit-Châtelet, dans le dessein de contenir la turbulence des écoliers.

On a la certitude que, du côté de l'abbaye de Saint-Victor, pour la première fois en 1368 l'on creusait ou l'on continuait les fossés de la ville. Ces fossés, qui avaient 16 pieds de profondeur, 36 d'ouverture, étaient garnis de pieux, revêtus de claies, de foin et de gazon.

Ces travaux, commencés en 1365, ne furent terminés qu'en 1383, sous le règne de Charles VI.

Ajoutons que l'entrée de Paris, par la Seine, était défendue, tant du côté d'amont que du côté d'aval, par de fortes chaînes en fer, supportées par des bateaux.

Du côté d'amont, la chaîne partait de la forteresse de la Tournelle, située au-dessus du pont de ce nom, traversait le bras de la Seine et l'île Saint-Louis, divisée en deux parties par un fossé, et où se trouvait une tour, appelée tour de Loriaux. De cette île, la chaîne traversait l'autre bras de cette rivière, et allait aboutir à la tour de la porte Barbel.

Du côté d'aval, la chaîne traversait la rivière entre la tour de Nesle, située à la place du pavillon oriental du palais de l'Institut, et une tour de la ville appelée la Tour qui fait le coin.

Cette enceinte, dans la partie septentrionale, depuis la tour de Billy jusqu'à la tour du Bois, avait 2,565 toises, et, du côté méridional, depuis la Tournelle jusqu'à la grosse tour de Nesle, 1,539 toises. Si à ces dimensions on ajoute la largeur de la Seine du côté d'amont, qui était de 216, et cette largeur du côté d'aval, qui se trouvait de 135 toises, il en résultera que la circonférence entière de Paris était, sous le règne de Charles V, de 4,455 toises. Ces notions sont fondées sur le calcul de celui qui, sous le règne de Henri II, a levé un plan de Paris, dit plan de tapisserie; mais je n'oserais garantir l'exactitude de toutes ces notions.

Canal de Bièvre. J'ai déjà parlé de l'établissement de ce canal, du motif et de l'époque de son creusement. Les eaux de la Bièvre y avaient coulé librement sans que l'enceinte de Philippe-Auguste, dépourvue de fossés, y mît obstacle. Une arche pratiquée à l'endroit où ces eaux rencontraient la muraille leur ouvrait un passage ; mais les profonds fossés qui furent creusés autour de l'enceinte de la ville, par Etienne Marcel ou par Charles V, interceptèrent le cours des eaux. Alors les religieux de Saint-Victor, au profit desquels ce canal avait été creusé, furent obligés de leur procurer un autre écoulement. Ils établirent une nouvelle branche de canal, qui, suivant à peu près la direction de la rue des Fossés-Saint-Bernard, versait ses eaux dans la Seine, en traversant l'emplacement de la Halle aux vins; mais alors de tels changements ne s'exécutaient pas sans trouver de nombreux obstacles. Le prévôt de Paris et l'abbé de Sainte-Geneviève y mirent les plus fortes oppositions. Les moines de Saint-Victor s'en plaignirent au roi, qui ordonna que cette branche de canal serait continuée, à la charge par l'abbaye de Saint-Victor de faire construire un pont sur le bord de la Seine, à l'endroit où les eaux du canal se verseraient dans cette rivière. Ce pont fut bâti, et porta le nom de Pont-aux-Marchands.

La partie abandonnée de ce canal, et qui se trouvait dans l'intérieur de l'enceinte, privée des eaux de la Bièvre, servit d'égout aux rues des quartiers voisins. Un cloaque nommé Trou-Punais, situé à l'endroit où la rue des Bernardins rencontre celle de Saint-Victor, recevait les eaux dans des temps de pluies, et son trop-plein se déchargeait dans cette partie du canal. Il s'en exhalait une odeur qui incommodait les habitants du voisinage, et causait des maladies contagieuses. Pour obvier à ce mal, au lieu de combler ce canal, on entreprit de le couvrir par une voûte, qui fut bientôt percée pour servir aux vidanges des latrines de quelques maisons bâties sur ses bords. Le foyer de corruption n'en devint que plus

(1) *Voyez* ci-dessus la description de l'enceinte d'Etienne Marcel.

actif. Il y eut des plaintes suivies d'ordres du roi qu'on n'exécutait pas : on respectait les droits seigneuriaux des religieux de Saint-Victor. Ce ne fut qu'en 1672 que ce foyer de puanteur fut supprimé, et que la rivière de la Bièvre s'écoula dans la Seine par son lit actuel et primitif (1).

Petit-Pré-aux-Clercs. Il était situé au nord de l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, entre les rues Mazarine et des Petits-Augustins, et entre la rue du Colombier et le quai Malaquais. En 1368, il fut par cette abbaye cédé à l'Université, en échange du terrain que ce monastère prit sur le Grand-Pré-aux-Clercs, pour y creuser des fossés et en entourer son enclos. Le Petit-Pré-aux-Clercs était séparé du Grand-Pré par un canal large de 14 toises, qui s'étendait en longueur depuis la rive de la Seine jusqu'au bas de la rue Saint-Benoît. L'emplacement de ce pré commença au seizième siècle à se couvrir de maisons. Sous le règne de Henri IV on ouvrit sur ce Petit-Pré-aux-Clercs la rue des Petits-Augustins; l'hôtel et les jardins de la reine Marguerite en occupaient la plus grande partie. Ces jardins sont représentés aujourd'hui par ceux de l'hôtel de La Rochefoucauld, des Petits-Augustins, etc.

Petit-Saint-Antoine, église et couvent situés rue Saint-Antoine, à l'endroit où se trouve le passage du Petit-Saint-Antoine.

Charles V, pendant qu'il était dauphin confisqua une propriété nommée le Manoir de la Saussaye, et la donna à des religieux de l'ordre de Saint-Antoine. Devenu roi, il confirma cette donation en 1361, et entreprit d'y faire bâtir une église qui ne fut achevée et consacrée qu'en 1442. Ces religieux, dont l'ordre remonte à l'an 1095, étaient spécialement destinés à loger et soigner les pauvres affligés de cette maladie terrible dont j'ai eu souvent occasion de parler : maladie résultant des crimes de la féodalité et de la misère du peuple, et qu'on nommait maladie des ardents, le feu sacré, le feu Saint-Antoine, le feu d'enfer.

Cette institution avait un but utile et respectable : on ne peut faire un pareil éloge des religieux qui la composaient. Ils menaient, au treizième siècle, une vie très scandaleuse. Guiot de Provins, dans sa Bible, fait de leurs mœurs un tableau hideux, mais sans doute exagéré.

« Ce sont des trompeurs qui inventent « mille fourberies, dit-il, pour tirer de « l'argent du public : on les voit montés « sur un cheval qui porte une sonnette au « cou, parcourir les villes, les châteaux, « pour y faire des dupes; tout l'argent « qu'ils tirent de la crédulité publique, « ils l'emploient en gloutonnerie et en dé« bauche.

> Chascun a sa fame ou sa mie,
> Moult par demainnent noble vie (1);
> Tout en va par gueule et par ventre,
> Li avoirs qu'a Saint-Antoine entre.

« Tout le pays est peuplé de leurs en« fants : leur cochon de Saint-Antoine leur « vaudra cette année cinq mille marcs « d'argent.

« Leurs impostures sont trop évidentes, « les évêques les connaissent, mais ils « n'en font aucune justice, parce qu'ils « partagent avec ces moines les produits « de leurs fourberies (2). »

Sans doute ces religieux s'étaient fort amendés lorsque Charles V les établit à Paris.

Le curé de Saint-Paul, comme chef paroissien, le prieur de Saint-Eloi, comme seigneur du local occupé par ces religieux, s'opposèrent, selon l'usage, à leur établissement : il fallut négocier, accorder des rentes, faire des concessions, pour avoir la paix avec ces inflexibles opposants.

Dès son origine, cette maison fut érigée en commanderie; mais cet honneur n'empêcha point le relâchement et la dissolution des mœurs de s'y introduire. En 1624, les commandeurs furent destitués, et les commanderies supprimées; on entreprit d'y établir la réforme, entreprise dont l'exécution éprouva de grandes difficultés.

En 1689, les Antonins de Paris firent reconstruire les bâtiments de leur communauté.

Ces religieux portaient sur leurs habits la figure du Tau en étoffe bleue. Dans la suite, leurs biens ayant été réunis à l'ordre de Malte, cet ordre leur fit des pensions, et leur accorda la faculté de porter

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 267.

(1) Le poète qualifie de *noble vie* la conduite scandaleuse et déréglée de ces moines.

(2) *La Bible de Guiot de Provins*, vers 1943 jusqu'au vers 2030.

à la boutonnière de leurs habits une croix de Malte.

L'ordre des Antonins fut supprimé en 1790. On a pratiqué, à travers la maison qu'ils occupaient à Paris, un passage fort utile, qui communique de la rue Saint-Antoine à celle du Roi-de-Sicile.

Saint-Paul, église paroissiale, située dans la rue de ce nom. Déjà j'ai parlé de l'origine de cette église qui, pour la première fois, se trouve mentionnée dans une bulle d'Innocent II et qualifiée d'église paroissiale.

Etant l'église paroissiale de l'hôtel de Saint-Paul, elle eut part aux bienfaits de Charles V. Christine de Pisan, en dénombrant les édifices construits par ce roi, dit : « *Item*, l'église de Saint-Paul emprès « son hostel, moult fit amender et accrois- « tre. » C'est-à-dire qu'il y fit exécuter de grandes réparations et des accroissements, lesquels ne furent terminés que sous le règne de Charles VII.

L'architecture de cette église n'avait rien de remarquable ; on y admirait les peintures des vitraux de la nef, du chœur et des charniers, ouvrage de Désaugives.

Trois mignons de la cour de Henri III, Quélus, Maugiron et Livarot, tués en duel le 27 avril 1578, furent inhumés près du grand autel de cette église. Ce roi leur fit élever de magnifiques tombeaux, ornés de leurs figures et d'épitaphes très louangeuses : dans l'une d'elles, qui est en langue française, on fait intervenir des divinités du paganisme, telles que les Parques, Vénus et l'Amour, étonnées de figurer honorablement dans un temple chrétien (1).

Le 2 janvier 1589, les Parisiens, excités par les prédicateurs, détruisirent ces tombeaux ; ils disaient, suivant l'Estoile : « Qu'il n'appartenait pas à ces méchants, « morts en reniant Dieu, sangsues du « peuple, et mignons du tyran, d'avoir si « braves monuments et si superbes en « l'église de Dieu, et que leurs corps n'é- « taient dignes d'autre parement que d'un « gibet. »

Nicolas Gilles, auteur des *Annales de France*, mort en 1503, et François Rabelais, mort le 9 avril 1553, furent enterrés dans cette église. On est aujourd'hui étonné de trouver dans *Gargantua* et dans *Pantagruel*, productions de ce dernier, des contes très libres, un style très grossier : il a, dit-on, écrit comme le ferait un philosophe dans un moment d'ivresse ; il serait plus exact de dire qu'il a parlé, qu'il a plaisanté, comme on parlait, comme on plaisantait, de son temps, à la cour des rois François Ier et Henri II.

Au mois de juin 1790, dans le cimetière de cette église, on déposa les ossements de quatre individus, trouvés enchaînés dans les cachots de la Bastille, et on leur éleva un monument où fut gravée cette inscription : « Sous les pierres même des cachots « où elles gémissaient vivantes, reposent « en paix quatre victimes du despotisme. « Leurs os, découverts et recueillis par « leurs frères libres, ne se lèveront plus « qu'au jour des justices, pour confondre « leurs tyrans. »

Cette église a été démolie, et le culte de saint Paul transféré dans celle de Saint-Louis.

Le Louvre. J'ai parlé de l'origine de ce château, à la fois forteresse, palais et prison, qui fut fondé vers l'an 1204, par Philippe-Auguste. La grosse tour du Louvre et son enceinte, uniques constructions que ce roi fit élever en ce lieu, étaient le centre de l'autorité royale. Dans cette tour, les hauts barons, les grands feudataires de la couronne, venaient humblement faire la prestation de foi et hommage. On ne disait pas que telles terres, telles seigneuries étaient soumises à l'autorité du roi ; mais, suivant l'idiome de la féodalité, on disait qu'*elles relevaient de la grosse tour du Louvre*, manière de parler qui a subsisté longtemps après la destruction de cet édifice.

Charles V répara et accrut beaucoup les bâtiments du Louvre. « Le chastel du « Louvre à Paris, dit Christine de Pisan, « fist édifier à neuf moult notable et bel « édifice. » Il ne fit point rebâtir la grosse tour ; il se borna à réparer et augmenter les constructions qui l'entouraient. Son architecte, ou maître des œuvres, se nommait Raimond du Temple.

Lorsqu'en 1373 l'empereur Charles IV vint à Paris, il fut reçu et fêté dans le Palais de la Cité, nommé alors le Palais-Royal. Le lendemain de l'Epiphanie, Charles V voulut faire voir le Louvre à cet empereur. Ce prince avait la goutte : on le fit porter à la pointe de l'île de la Cité, et les deux souverains s'embarquèrent dans un beau bateau du roi, « fait comme une belle

(1) M. de Saint-Foix a publié ces épitaphes dans ses *Essais sur Paris*, tom. I, pag. 46.

« maison, dit Christine de Pisan, moult « peint par dehors et par dedans. » Le roi, continue notre historienne, « monstra « à l'empereur les beaux maçonnages qu'il « avait fait au Louvre édifier. L'empe- « reur, son fils et ses barons, moult bien « y logea, et partout était le lieu moult « richement paré. En salle dîna le roi, les « barons avec lui, et l'empereur en sa « chambre. »

Voici, d'après diverses notions recueillies par Sauval, la description de ce château, de son état, sous le règne de Charles V, et sous celui de quelques-uns de ses successeurs.

L'ensemble des bâtiments du Louvre offrait, dans son plan, un parallélogramme, qui dans sa plus grande dimension avait 61 toises, et dans la moindre 58 toises 3 pieds. Ce parallélogramme était entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine. Des bâtiments, des basses-cours, quelques jardins et la cour principale du Louvre en remplissaient la superficie.

Cette cour principale, entourée de bâtiments, avait en longueur 34 toises 3 pieds, et 32 toises 5 pieds de largeur. Au centre de cette cour s'élevait la grosse tour du Louvre.

La grosse tour, nommée Tour-Neuve, Philippine, Forteresse du Louvre, la Tour-Ferrand, etc., fameuse dans l'histoire féodale, l'effroi des vassaux indociles, était ronde et entourée par un large et profond fossé. Ses murs avaient 13 pieds d'épaisseur près du sol, et 12 pieds dans les étages supérieurs. Sa circonférence était de 144 pieds, et sa hauteur, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la toiture, de 96 pieds. Elle communiquait à la cour par un pont, dont une partie, bâtie en pierres, était soutenue par une arche ; l'autre partie se composait d'un pont-levis. A l'entrée de ce pont était une construction couronnée par une forme angulaire, et surmontée par une statue de 4 pieds de proportion, représentant Charles V tenant en main son sceptre. Cette statue était l'ouvrage d'un artiste appelé Jean de Saint-Romain, elle lui fut payée six livres huit sous.

Cette grosse tour, dont la hauteur surpassait celle de tous les autres bâtiments du Louvre, communiquait à ces bâtiments par un pont sur le fossé et par une galerie en pierres.

On ignore le nombre de ses étages ; mais on sait que chacun était éclairé par huit croisées, hautes de 4 pieds, sur 3 pieds de large, et garnies d'épais barreaux de fer et d'un châssis de fil d'archal.

L'intérieur de cette grosse tour contenait une chapelle, un retrait et plusieurs chambres ; on y montait par un escalier à vis. Une porte en fer, garnie de serrures et de verrous, en fermait l'entrée.

Les bâtiments qui entouraient la cour principale et fortifiaient la grosse tour, étaient, ainsi que les clôtures des basses-cours et jardins, surmontés d'une infinité de tours, de tourelles de diverses hauteurs et dimensions ; les unes rondes, les autres quadrangulaires, dont la toiture en terrasse, en forme conique ou pyramidale, se terminait par des girouettes ou des fleurons.

On a conservé les noms de quelques-unes de ces tours : celles du Fer à Cheval, des Porteaux, de Windal, situées sur le bord de la Seine ; la Tour de l'Etang, celles de l'Horloge, de l'Armoirie, de la Fauconnerie, de la Grande-Chapelle, de la Petite-Chapelle, la Tour où se met le roi quand on joute, la Tour de la Tournelle, ou de la grand'chambre du conseil, la Tour de l'Écluse sur le bord du fossé ; la Tour de l'Orgueil, et la Tour de la Librairie, où Charles V avait réuni jusqu'à neuf cents volumes, collection immense pour le temps. La bibliothèque du roi Jean, son père, n'était composée que de dix à vingt volumes au plus.

Le Chastel de Bois, qu'il ne faut pas confondre avec la Tour du Bois, n'eut qu'une existence temporaire ; il fut construit en 1382 par Charles VI, sur le rempart même de Paris. Sa construction privait les habitants d'arriver à la Tour du coin, qui faisait partie de l'enceinte de cette ville, et les empêchait de pourvoir à leur propre défense. C'était une espèce de citadelle en bois, qu'après le mouvement séditieux des Maillotins on éleva pour contenir les Parisiens.

En 1420, les Anglais menaçant d'attaquer Paris, Charles VI fit abattre le Chastel de Bois, et combler les fossés qui étaient creusés dans l'enceinte même de Paris, afin de laisser aux habitants de cette ville la faculté d'aller à la Tour du coin et de se défendre (1).

(1) « Et pour ce que le *chastel de bois*, qui « est [illegible] lez le Louvre, estoit moult préjudi- « ciable à la forteresse de la dicte ville, parce

Presque toutes ces tours avaient leur capitaine ou concierge, emploi exercé par de très puissants seigneurs de France; plusieurs d'entre elles étaient munies de chapelles et de chapelains.

Les faces des bâtiments qui entouraient la principale cour présentaient des pans de murs percés comme au hasard par de petites fenêtres grillées, sans ordre et sans symétrie. Avant Charles V, ces bâtiments n'avaient que deux étages; ils en eurent quatre sous ce roi : ce qui diminua la clarté et la salubrité de la cour. L'intérieur de ces bâtiments, où le jour ne pénétrait qu'à travers des fenêtres étroites et grillées, devait être sombre et triste comme celui d'une prison.

Par quatre portes fortifiées, appelées Porteaux, on pénétrait dans le Louvre. La principale entrée se trouvait à l'aspect du midi et sur le bord de la Seine. Entre les bâtiments du Louvre et cette rivière était une porte flanquée de tours et de tourelles, qui s'ouvrait sur une avant-cour assez vaste : on la parcourait en longeant une partie du fossé du château. Arrivé au milieu de sa façade, on trouvait une autre porte, fortifiée par deux grosses tours, peu élevées et couvertes d'une terrasse longue de 9 toises sur 8 de large. Sous Charles VI, cette porte fut décorée de la figure de ce roi et de celle de son père Charles V, figures placées dans des niches et sculptées par Philippe de Fontières et Guillaume Josse, habiles statuaires pour le temps.

Une autre entrée se voyait en face de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois : elle existait après la construction de la colonnade du Louvre. « Elle est encore « sur pied, dit Sauval, et comme on voit, « fort étroite, bordée de deux tours ron- « des, avec une figure de chaque côté; « savoir, celle de Charles V, et l'autre de « Jeanne de Bourbon, son épouse. Les « deux autres portes, moins considérables, « se trouvaient aux autres faces de l'édifice.

Les pièces principales des bâtiments qui environnaient la cour intérieure consistaient en une grande salle, ou salle de Saint-Louis; sa hauteur allait jusqu'au comble; sa longueur était de 12 toises, et sa largeur de 7 : on y trouvait la salle neuve du roi, la salle neuve de la reine, la chambre du conseil, qui consistait en une chambre et une garde-robe nommée garde-robe du conseil de la trappe; une chambre de la trappe (1), et une salle basse, dont Charles V, en 1366, fit orner les murailles de peintures représentant des oiseaux, des cerfs et autres animaux, au milieu de paysages. C'était dans cette salle, qui avait 8 toises 5 pieds et demi de long, sur 4 toises 3 pieds de large, que les rois régalaient les princes étrangers, et que se donnaient les festins.

La chapelle basse, dédiée à la Vierge, était la plus considérable de toutes celles que contenait le Louvre : on voyait sur sa porte des figures de Notre-Dame, de sainte Anne, et d'anges qui les encensaient, tandis que d'autres anges semblaient exécuter un concert avec divers instruments de musique. Charles VI avait fait placer, dans l'intérieur de cette chapelle, treize statues de prophètes.

Dans l'enceinte du Louvre se trouvaient quelques jardins : le plus considérable, qu'on nommait le grand jardin, était carré et n'avait que six toises de longueur.

Il existait dans cette enceinte un arsenal, un grand nombre de basses-cours, entourées de bâtiments dont voici les noms : la Maison du four, la Panneterie, la Saucerie, l'Epicerie, la Pâtisserie, la Fruiterie, le Garde-Manger, l'Echansonnerie, la Bouteillerie, le lieu où l'on fait l'hypocras.

Derrière le Louvre, et dans la rue de Froidmantel, aujourd'hui Fromenteau, était une maison où, lit-on dans Sauval, « soulaient estre les lions du roi (2). »

Tel était le Louvre sous les règnes de Charles V et de quelques-uns de ses successeurs. Les changements qu'il éprouva sous ceux de Henri II et de Louis XIV ne laissèrent rien subsister de son an-

« que les habitants d'icelle n'eussent peu aller « jusques à la tour de la dicte ville *qui fait* « *le coin*, qui est sur la rivierre, devant et à « l'opposite de Néelle, ainsi que par le fossé « et ouverture qui estoit entre ledit chastel « de bois et le mur de ladicte ville, nos en- « nemis eussent peu, de légier, entrer dans « la dicte ville, qui l'eust peu moult gré- « ver, etc. » (*Ordonnances du Louvre*, t. XI, p. 79.)

(1) Il serait difficile d'assigner à ce mot *trappe* sa véritable signification; était-ce un *piége* ou une pièce d'appartement? On voit que des maisons épiscopales avaient des trappes.

(2) *Antiquités de Paris*, t. III, p. 270.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 13.

cien état : j'en parlerai à ces époques.

Collége de Dormans ou de Beauvais, situé rue Saint-Jean-de-Beauvais, nº 7. Jean de Dormans, évêque de Beauvais, cardinal et chancelier de France, fonda en 1370 ce collége pour douze boursiers, un maître ou un sous-maître. Dans les années suivantes, il porta le nombre des boursiers à vingt-quatre. La chapelle fut bâtie en 1380 : son intérieur était orné de six figures de personnes de la famille de Dormans.

Au commencement du seizième siècle, ce collége devint public. Il fut entièrement reconstruit sous le règne de François Ier, et réuni en 1597 au collége de Presles, qui était contigu : il porta alors le nom de Presles-Beauvais. Il en fut séparé en 1699, et prit le nom de Dormans-Beauvais. Au dix-septième siècle, il passait



La croix du trahoir.

pour un des colléges les plus florissants de l'Université. Ses bâtiments servent aujourd'hui à une école primaire.

Collége de Presles, situé dans la même rue que le précédent, et auquel il était contigu. Il fut fondé, vers le même temps, par Raoul de Presles, conseiller et poète du roi Charles V.

Ce fut dans les caves de ce collége que Pierre Ramus, célèbre professeur de son temps, vint se cacher pour se soustraire aux poignards de ses ennemis pendant les massacres de la Saint-Barthélemi. Jacques Charpentier l'en fit arracher par des assassins à ses ordres. Ramus voulut racheter sa vie en leur offrant une somme d'argent. La somme fut acceptée, mais Ramus n'en fut pas moins poignardé, et son corps, jeté par les fenêtres, fut traîné dans les rues de Paris par les écoliers de ce même collége, qui furent excités à cette action barbare par leurs professeurs.

Collége de Maitre-Gervais, dit aussi de Notre-Dame de Bayeux, situé rue du Foin-Saint-Jacques, nº 14. Il fut fondé vers l'an 1370 par maître Gervais-Chrétien, « souverain médecin et astrologien « stipendié et moult apprécié du roi Char-

« les-le-Quint, » dit Simon de Phares, dans son Catalogue des principaux astrologues de France. Ce roi avait pour lui tant de vénération, qu'il voulut que son collége portât le nom de Maître-Gervais, parce que ce médecin conçut le projet de le fonder. Charles V le fit bâtir à ses frais, le dota, voulut qu'on y enseignât l'astrologie, lui donna des livres et des instruments relatifs à cette vaine science, fit confirmer cette fondation par le pape Urbain V, y fonda deux bourses pour des écoliers à qui on enseignerait la médecine et l'astrologie, et fit lancer anathème contre ceux qui oseraient enlever de ce collége les livres et les instruments qu'il y avait placés (1).

Cette singulière fondation, et la qualification d'écoliers du roi que portaient les boursiers, ne furent pas respectées dans la suite; en 1699 on supprima les bourses, et on mit le collége sous la direction de deux docteurs de Sorbonne. En 1763 il fut réuni à l'Université, et ses bâtiments ont depuis été convertis en une caserne.

Jacques Tournebu, principal de ce collége, fut, en 1545, assassiné par Raoul Lequin d'Archerie, greffier de la prévôté de Saint-Quentin, que le parlement, le 19 septembre de cette année, condamna à avoir le poing coupé, à être pendu à la place Maubert, à fonder une messe dans la chapelle de ce collége, et à fournir aux frais d'un tableau qui fut placé dans ladite chapelle (2).

Collége de Daimville, situé rue de la Harpe, en face de l'église de Saint-Côme. Il fut fondé, en 1380, par Michel de Daimville, archidiacre de l'église d'Arras, clerc ou chapelain de Charles V, pour douze écoliers, six du diocèse d'Arras, et six de celui de Noyon. En 1763 il fut réuni à l'Université. Ses bâtiments ont depuis été convertis en maison particulière.

Petit-Pont. Renversé dans les années 885, 1196, 1206, 1276, 1280, 1376, 1393, il fut reconstruit en 1394. Une partie de l'amende à laquelle les juifs furent condamnés servit aux frais de sa reconstruction. L'arrêt porte que sur la somme de 10,000 livres qu'ils devaient payer, il y en aurait 9,500 « employées à « un pont de pierres qui se commencerait « à une tour qui est à Petit-Pont, et s'a- « dresserait devant l'huis de derrière « l'Hôtel-Dieu. » Ce pont tomba en 1405, fut rétabli, et retomba en 1408. Dans la section suivante je parlerai de sa reconstruction.

Ces fréquentes chutes de ponts prouvent l'ignorance des constructeurs, leur attachement respectueux pour la routine et les vicieuses méthodes de leurs anciens maîtres.

Pont Saint-Bernard-aux-Barrés. Charles V, lorsqu'il s'occupait à fortifier Paris, fit construire un pont en bois, en deux parties, dont l'une, partant du quai et de la forteresse de la Tournelle, aboutissait à l'île Saint-Louis, divisée alors par un fossé, et fortifiée par la tour de Loriaux; l'autre partie de ce pont partait de l'île Saint-Louis, et aboutissait au quai des Ormes, en face de la rue de l'Etoile, à l'endroit où se trouvait la porte Barbette. Chacune des deux parties de ce pont avait sa porte. On y travaillait dans les années 1370, 1371, comme le témoignent plusieurs articles des comptes de l'Hôtel-de-Ville, rapportés par Sauval. Il n'en est plus fait mention dans la suite.

Ce pont fut, à ce qu'il paraît, emporté par les eaux, ou détruit par les hommes pendant les règnes suivants.

Pont Saint-Michel, qui communique de la place où viennent aboutir les rues de la Vieille-Boucherie, de la Huchette, de Saint-André-des-Ars, etc., à la rue de la Barillerie en la Cité. M. Jaillot voudrait prouver qu'il faisait partie du prétendu troisième pont, bâti par Charles le Chauve, que d'autres écrivains placent beaucoup plus bas : il ne peut convaincre, mais il prouve très bien que ce pont existait vers le milieu du treizième siècle, et portait le nom de Pont-Neuf. On ne sait à quelle époque il fut détruit. Je présume que ce fut en 1326, temps auquel, suivant les *Chroniques de France*, deux ponts en bois furent renversés par la débâcle qui suivit le très rigoureux hiver de cette année (1); mais on a la certitude que Charles V le fit reconstruire, et en chargea Hugues Aubriot, capitaine et prévôt de

(1) *Dissertations de l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom. III, pag. 449, 450.

(2) *Registre de la Tournelle criminelle*, coté 85.

(1) *Chroniques de France*, t. II, p. 148, *recto*.

Paris, qui employa aux travaux de cette construction tous les joueurs et vagabonds de cette ville. Ce pont fut construit en pierres; mais il n'en fut pas plus solide.

Dans ces temps de féodalité, il n'est presque aucun établissement de Paris qui n'ait trouvé des oppositions de la part des seigneurs de cette ville. La construction de ce pont était avancée, déjà deux maisons s'élevaient sur les premières arches, lorsque les moines de Saint-Germain-des-Prés vinrent s'opposer à la continuation des travaux, en déclarant que le pont, les maisons qu'on bâtissait dessus, la rivière, son fond, ses rives, ainsi que leurs revenus, leur appartenaient, en vertu de la donation que leur avait faite le roi Childebert. Il fallut plaider : le procès fut de longue durée, il n'était pas terminé en 1393. On ignore quelles concessions, quels arrangements mirent fin à cette affaire; mais l'on sait que le pont fut continué et terminé en 1387, sous le règne de Charles VI : on le nomma d'abord le Pont-Neuf. Christine de Pisan dit de Charles V, « qu'il ordonna à faire le Pont-neuf, et en son « temps fut commencé. »

Ce pont, peu solidement construit, fut, le 31 janvier 1408, entraîné par les glaçons. Je parlerai dans la période suivante de sa reconstruction.

Hôtel-de-Ville, situé place de Grève. On a vu ci-dessus l'origine, les accroissements, les vicissitudes de l'institution municipale de Paris; institution dont le commerce fournit les premiers éléments. L'association appelée la Confrérie de la marchandise, des marchands par eau, ou la Hanse de Paris, fut, par la succession des temps, transformée en municipalité, dont les membres reçurent le vieux titre d'échevins, et le chef, celui de prévôt des marchands. Je ne reviendrai pas ici sur cette institution, et ne m'occuperai que des lieux où elle a été établie.

La première maison connue où se tenaient les réunions de la Hanse de Paris était située à la Vallée de Misère, près la place du Grand-Châtelet : on la nomma la maison de la marchandise. Ensuite, le lieu des séances ayant été transféré dans une autre maison peu éloignée de la première et située entre le Grand-Châtelet et l'église, depuis longtemps détruite, de Saint-Leufroi, elle fut nommée le parlouer aux bourgeois. Puis cette assemblée s'établit près de l'enclos des Jacobins, entre la place Saint-Michel et la rue Saint-Jacques, dans une espèce de fortification faisant partie de l'enceinte de la ville. Ce lieu reçut, comme le précédent, le nom de parlouer aux bourgeois (1).

Enfin, le 7 juillet 1357, les bourgeois de Paris achetèrent une maison située sur la place de Grève, qu'avait acquise Philippe-Auguste, et qui portait le nom de maison aux piliers, parce qu'elle était en partie supportée par une suite de gros piliers. Elle fut aussi appelée maison au dauphin, parce que Philippe de Valois, qui en avait fait don à la reine, veuve du roi Louis le Hutin, la dépouilla ensuite de cette propriété, pour en gratifier Guy, dauphin du Viennois, et ses successeurs, princes souverains du Dauphiné.

Cette maison, quoique possédée ou habitée par des souverains, était fort simple, et ne différait des maisons bourgeoises dont elle était voisine que par deux tourelles. Elle fut pourtant, jusqu'en 1532, le lieu où les échevins tenaient leurs assemblées, et où habitait le prévôt des marchands. Le corps municipal, dès qu'il en fut propriétaire, y fit exécuter diverses réparations, et l'on voit, dans un compte de 1368, qu'en cette année Jean de Blois fut chargé de l'orner de peintures. On entreprit, en 1532, de reconstruire cette maison de ville sur un plan plus vaste. Je parlerai en son temps de cette reconstruction.

III. Paris sous Charles VI.

Charles V étant mort, le 16 de septembre 1380, des suites du poison que, dit-on, vingt ans avant, le roi de Navarre lui avait fait prendre, son fils aîné, qui n'avait que douze ans, lui succéda aussitôt. C'est un grand malheur pour une nation dépourvue de garantie, livrée au pur despotisme, d'avoir un enfant pour souverain. Ceux qui gouvernent à sa place, n'étant

(1) Dans les anciens plans de Paris, on voit une vieille fortification placée dans le fossé de la ville, entre la porte Saint-Michel et la porte Saint-Jacques; elle existe dans le jardin de l'hôtel de Brabant, rue Saint-Hyacinthe, n° 15. Elle excède d'environ quarante pieds l'alignement de la muraille de la ville. Ses murs sont éperonnés de chaque côté par des contreforts. Il est très vraisemblable que là était le *parlouer aux bourgeois*. (*Voyez* ci-après, article *Portes de Paris*.)

contenus par aucun frein, par aucun respect humain, aucune responsabilité, pas même morale, s'abandonnent à leurs passions, font le mal au nom du roi, souillent sa réputation de tous les crimes qu'ils commettent, et jettent l'Etat dans des embarras dont ils ne cherchent point à le tirer. Ces réflexions sont particulièrement applicables à ces temps encore barbares. Charles VI fut enfant pendant une grande partie de son règne, règne très fécond en calamités, en désastres et en scélératesses.

La jeunesse de ce prince, l'ambition de ses trois oncles, qui se partagèrent, puis se disputèrent l'autorité; l'état de démence où tomba ce roi, et qui se maintint pendant une grande partie de son règne; l'humeur factieuse et galante de la reine son épouse, Isabeau de Bavière; la perfidie d'un grand nombre de seigneurs, et les guerres que les Anglais ne cessèrent de faire à la France, furent autant de sources de malheurs pour les Français.

Sous le règne modéré du précédent roi, les Français avaient joui de quelque repos; mais à la mort de ce prince, les vieilles et turbulentes habitudes de la noblesse, contenues par Charles V, reprirent leur cours sous le règne de son successeur, et firent cruellement sentir le vice des gouvernements absolus (1). Des impôts excessifs, impatiemment supportés, enfantèrent des séditions; et les séditions, des actes d'une sévérité exorbitante. L'autorité punissait les délits qu'elle avait causés.

Du milieu de ces désordres sortirent néanmoins quelques lois sages, mal exécutées : je ne les citerai pas; mais je ne puis omettre l'ordonnance que Charles VI rendit le 20 avril 1402, par laquelle il prescrit au parlement de ne point obéir à ses ordres verbaux, lorsqu'ils seront transmis par ses officiers ou autres personnes.

Des querelles très vives, entre des moines et l'Université, pour des sujets misérables, vinrent mêler leur ridicule au sentiment douloureux qu'inspiraient les crimes des ambitieux et l'extrême misère des peuples. Des réjouissances et des fêtes, parmi les horreurs de la famine et des maladies épidémiques; des paix jurées et violées; des processions et des massacres; des actes de dévotion et des assassinats; des armées de brigands, nommées grandes compagnies, écorcheurs, etc., commandées par de grands seigneurs qui pillaient, incendiaient les campagnes, torturaient leurs habitants, poussaient l'inhumanité jusqu'à faire rôtir les enfants pour tirer de l'argent de leur père (1); les factions des Bourguignons, des Armagnacs, qui déchiraient le peuple en s'entre-déchirant; des guerres continuelles, et leurs effroyables résultats; les armées anglaises qui envahissaient la France et le trône, très mal défendus par la noblesse : tels sont les principaux traits du tableau de ce règne, où l'on vit renaître et se multiplier tous les désordres. toutes les abominations des onzième et douzième siècle. La civilisations, encore peu avancée, sembla rétrograder et la carrière s'ouvrir librement à tous les forfaits de la féodalité.

La démence du roi, les galanteries et les intrigues de la reine, l'ambition de plusieurs princes, n'auraient point si cruellement tourmenté la nation française, si son gouvernement eût été plus solidement constitué.

Parmi tant de troubles et de maux, Paris ne dut guère s'enrichir de nouvelles institutions : voici la notice de celles qui s'établirent ou s'accrurent pendant ce règne.

Saint-Gervais, église paroissiale, aujourd'hui seconde succursale de la paroisse de Notre-Dame, située rue du Monceau-Saint-Gervais. J'ai déjà consacré à cet établissement religieux deux articles où j'ai exposé son origine, son accroissement, et les divers détails historiques qui le concernent.

Sous le règne de Charles VI, cette église fut reconstruite; en 1420, on en fit la dédicace. Sa construction est un exemple des altérations qu'au quinzième siècle subit l'architecture sarrasine; elle avait alors acquis tous les raffinements, toute la délicatesse dont ce genre d'architecture peut être susceptible. Les voûtes sont très élevées, très hardies, et en quelques endroits offrent un tour de force qui n'est pas sans exemple dans les églises de Paris. On y voit les nervures des voûtes se réunir en faisceau, se courber et former en s'abaissant ce qu'on appelle une clef pendante ou cul-de-lampe. De telles hardiesses étonnent plus qu'elles ne plaisent.

(1) *Voyez* dans la présente période, § 9 et 10.

(1) « Ils rôtirent hommes et enfants au « feu, quand ils ne pouvaient payer leur « rançon. » (*Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, page 36.)

Les vitraux de cette église, quoique dégradés en plusieurs parties, méritent qu'on s'y arrête. Les uns sont l'ouvrage de Pinaigrier, peintre célèbre en ce genre; ils ont été faits en 1527 et 1530; les autres sont sortis, en 1587, du pinceau de Jean Cousin.

On ne doit pas oublier de voir la chapelle de la Vierge, située au rond-point de l'église, ni de remarquer la délicatesse de sa construction.

Cette église, où se voit un tableau récent, représentant l'Annonciation, par M. Lordon, en contenait plusieurs autres peints par de grands maîtres, tels que Bourdon, Champagne et Lesueur. Elle contenait aussi les cendres et monuments funèbres de personnes distinguées : du traducteur Pierre du Ryer, du poète Paul Scarron, de l'abbé de Boisemont, et du peintre Philippe de Champagne. On y remarquait le mausolée fastueux de Michel Letellier, sa figure à genoux, et son épitaphe, où se lit cette phrase caractéristique : « Enfin, à l'âge de 83 ans, le 30 octo- « bre 1685, huit jours après qu'il eut scellé « la révocation de l'édit de Nantes, con- « tent d'avoir vu consommer ce grand ou- « vrage... il expira. »

On y voyait aussi le monument funéraire érigé par ordre du roi, et sculpté par Lemoine, de Prosper Jolyot de Crébillon, poète tragique, mort le 17 juin 1762. J'ai parlé à l'article de Saint-Jean-de-Latran, des honneurs que les acteurs des divers théâtres de Paris rendirent, dans cette église, à la mémoire de ce poète.

Le portail de cette église est dans le genre grec, et diffère entièrement de l'architecture du reste de l'édifice. Louis XIII en posa la première pierre le 24 juillet 1616. Il fut élevé sur les dessins de Jacques Debrosses, architecte du palais du Luxembourg, et fut achevé en 1621.

Il présente trois ordres élevés l'un sur l'autre; le dorique, l'ionique et le corinthien. Malgré quelques défauts de détails, surtout dans l'ordre dorique, malgré les trois étages d'ordonnance, alors fort usités pour les façades des églises, ce portail, d'un bel effet, est digne de la réputation de son auteur, et n'a besoin, pour être apprécié, que d'une place plus vaste qui permette de le considérer sous son vrai point de vue(1).

Chapelle et Hopital des Orfèvres, ou de Saint-Eloi, situés rue des Orfèvres, nos 4 et 6. Les orfèvres de Paris achetèrent, en l'an 1399, une maison dite l'Hôtel des Trois-Degrés, y établirent une chapelle et un hôpital destiné aux pauvres ouvriers de leur profession. La chapelle et l'hôpital n'étant construits qu'en bois durèrent peu, et furent, en 1566, rétablis en maçonnerie solide. On y voyait plusieurs figures sculptées par le célèbre Germain Pilon, telles que celles de Moïse, d'Aaron et des apôtres. Cette chapelle a subsisté jusqu'en 1786, et son emplacement est devenu une propriété particulière.

Confrérie de la passion de Notre-Seigneur, établie dans les bâtiments de l'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denis, au coin de la rue Grenétat.

Le théâtre français doit son origine à cette confrérie. C'est dans l'hôpital de la Trinité que, pour la première fois, depuis les commencements de la monarchie, fut établi un théâtre permanent. Auparavant on voyait quelques spectacles ambulants, des jongleurs qui chantaient et s'accompagnaient avec la vielle ou le violon, des baladins qui faisaient danser des singes et autres animaux, des faiseurs de tours de force ou d'adresse, et surtout, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, des funambules étonnants (1). Des tragédies la-

(1) La place qui est devant cette église, quoique fort étroite, était encore rétrécie par un arbre planté depuis longtemps, souvent renouvelé, et appelé l'orme de Saint-Gervais. Guillot, dans son *Dictionnaire des rues de Paris*, le désigne ainsi :

> Puis la rue du cimetière
> Saint-Gervais et *l'ourmetiau* (le petit orme).

Les ormes plantés devant les églises étaient d'un usage général autrefois : à l'ombre de cet arbre on se réunissait après la messe. Les juges y rendaient la justice, et l'on y payait les rentes. Dans un compte de 1443, on trouve une déclaration de vignes et terres, appartenant au duc de Guyenne, à cause de son hôtel, situé près de la Bastille ; ceux qui les tenaient étaient obligés de « payer la rente à l'orme Saint-Gervais, à Paris, le jour de Saint-Remi et à la Saint-Martin d'hiver. »

(1) Christine de Pisan en parle avec admiration. Un d'eux voltigeait sur une corde tendue depuis les tours de Notre-Dame jusqu'au Palais : il semblait qu'il volât, dit-elle ; aussi l'appelait-on *le voleur*. Un jour,

tines, dont le sujet était le Martyre ou les miracles de quelques saints, se jouaient, dans quelques monastères, le jour de leur fête; mais, avant l'établissement de cette confrérie, on n'avait jamais vu à Paris un théâtre où l'on représentât une action dramatique en langue française.

Ces confrères ou comédiens se fixèrent d'abord dans le bourg de Saint-Maur-des-Fossés, y dressèrent un théâtre, et représentèrent des scènes dont le sujet était la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le prévôt de Paris, par ordonnance du 3 juin 1398, fit défense aux habitants de son arrondissement, et notamment à ceux de Paris, de se rendre à ce spectacle, sans une permission expresse du roi. Les confrères s'en plaignirent à Charles VI, qui, ayant assisté à leur représentation, en fut si satisfait, que, par lettres patentes du 4 novembre 1402, il leur permit de continuer leurs représentations dans Paris et dans les environs de cette ville, et de se montrer dans les rues vêtus de leur costume théâtral. Ils commencèrent en conséquence à jouer leurs mystères, à certains jours, dans différentes maisons; ils se fixèrent enfin dans la grande salle de l'hôpital de la Trinité, et prirent le titre de Maîtres gouverneurs et confrères de la passion et résurrection de Notre-Seigneur (1).

Ce roi leur accorda plusieurs priviléges, se déclara leur protecteur dans des lettres où il les traite de ses frères; ce qui a fait croire qu'il était lui-même agrégé à cette confrérie.

Les religieux d'Hermières, qui desservaient alors l'église de l'hôpital de la Trinité, concoururent à l'établissement des confrères, en leur louant une salle destinée aux malades; cette salle avait vingt et une toises de longueur sur six toises de largeur.

Les confrères y représentaient des pièces appelées Mystères, Moralités. Dans ces compositions dramatiques, aucune règle n'était observée : elles offraient une suite de scènes calquées sur les Evangiles, sur les Actes des Apôtres ou sur la vie de quelques saints, écrites en vieux français rimé, et où se trouvaient, parmi des expressions grossières et ridicules, des passages dont l'indécence était d'autant plus révoltante, qu'elle s'appliquait à des objets plus vénérés.

Néanmoins, ce spectacle protégé fit fortune à Paris; et les curés des paroisses de cette ville, afin d'en faire jouir leurs paroissiens, et d'en jouir eux-mêmes, avancèrent complaisamment l'heure des vêpres. La représentation de ces Mystères se donnait les jours de dimanches et de fêtes, commençait à une heure après midi, et se terminait à cinq heures. Le prix des places était de deux sous par personne. Je donnerai, sous les règnes suivants, de plus amples détails sur l'état de ce théâtre, et sur la nature des pièces qu'on y jouait.

Collége de Fortet, situé rue des Sept-Voies, nº 27. Il fut fondé, en 1394, par Pierre Fortet, natif d'Aurillac en Auvergne, chanoine de l'église de Paris, qui, en cette année, légua par son testament sa maison dite des caves, située rue des Cordiers-Saint-Jacques, en faveur de huit écoliers, savoir : quatre d'Aurillac ou du diocèse de Saint-Flour, et quatre de Paris. Ces écoliers devaient y être logés, nourris et enseignés. Les chanoines de Notre-Dame, ses exécuteurs testamentaires, trouvant le lieu peu convenable, achetèrent, en 1397, de Louis de Listenois, seigneur de Montaigu, une maison plus commode, située rue des Sept-Voies, et y placèrent ce collége. Dans la suite, aux huit bourses déjà fondées, on en ajouta cinq nouvelles.

Les bâtiments de ce collége furent reconstruits en 1560, et ses dépendances s'accrurent par l'adjonction des hôtels de Marly et de Nevers. Ces bâtiments et la chapelle de cette maison, dédiée à Saint-Géraud, devinrent, pendant la révolution, propriétés particulières.

Collége de Reims, situé rue des Sept-Voies, nº 18. Il fut fondé, en 1412, par Guy de Roye, archevêque de Reims, qui, en cette année, acheta l'hôtel de Bourgogne, situé au Mont-Saint-Hilaire, et y éta-

en exécutant cette danse périlleuse, il se laissa tomber. Ce funambule n'est certainement pas le même que ce Génois qui, à l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris, tendit une corde fixée à la cime d'une tour de Notre-Dame, et à une maison du Pont-Notre-Dame, descendit, pendant la nuit, sur cette corde, en dansant, et tenant un flambeau à la main, vint, au moment où cette reine passait sur ce pont, lui poser une couronne sur la tête, et remonta aussitôt d'où il était parti. Sous Louis XII, un funambule, nommé Georges Menustre, faisait des tours pareils.

(1) *Voyez* ci-dessus, *Hôpital de la Trinité.*

blit son collége; mais, six années après, ses bâtiments furent ruinés par les Anglais de la faction des Bourguignons; et ils restèrent abandonnés pendant vingt-cinq ans. En 1443, le roi Charles VII les rétablit, et y réunit le collége de Rethel, qui en était voisin, et que Gautier de Launoi avait fondé pour de pauvres écoliers du Réthelois. Cette réunion procura de la consistance à ce collége, qui se soutint avec succès pendant plusieurs années. En 1720, il était entièrement déchu : on n'y trouvait ni bourses ni écoliers; il n'y restait que deux officiers, qui absorbaient tous ses revenus. En cette année, François de Mailly, archevêque de Reims, le rétablit, et y fonda huit bourses. Depuis, il a été réuni à l'Université; et ses bâtiments sont aujourd'hui la propriété de divers particuliers.

Collége de Cocquerel, établi rue des Sept-Voies, dans la cour de l'hôtel de Bourgogne. Il fut fondé vers le même temps, par Nicole Cocquerel, chanoine d'Amiens, pour de petites écoles. Ce chanoine, par une subtilité qui lui a été reprochée, se rendit propriétaire d'un bâtiment dont il n'était que locataire. Cet établissement ne fut guère plus durable que la vie du fondateur, qui mourut en 1463.

Hopital du Roule. Il est pour la première fois mentionné dans un arrêt du parlement de l'an 1392; il existait avant cette époque, et avait pour objet de servir d'asile aux ouvriers de la Monnaie que l'âge ou les infirmités mettaient hors d'état de travailler. On les appelait les frères de l'hôtel du Louvre, sans doute parce qu'alors la Monnaie était au Louvre. L'évêque de Paris jouissait du privilége de placer quatre frères dans cet hospice, et les monnayeurs avaient celui d'en placer quatre autres. On ne sait rien de plus sur cette utile institution.

Compagnie des Arbalétriers de Paris. Il existait depuis longtemps une confrérie d'arbalétriers dans cette ville, composée d'un roi, d'un connétable et de maîtres. Le lieu de leurs réunions et exercices était situé rue Saint-Denis, près la porte aux Peintres, et hors de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Ces confrères arbalétriers demandèrent et obtinrent du roi Charles VI, par lettres du 11 août 1410, l'autorisation de se réunir, s'exercer et contribuer à la défense de la ville. Par ces lettres, il est ordonné qu'il sera fait un choix de soixante des plus habiles arbalétriers, qu'ils s'habilleront et s'armeront à leurs frais, qu'ils jouiront de plusieurs priviléges, seront exempts de payer le quatrième du vin, les impositions et aides mises pour la guerre, les tailles, subsides, gabelles, guet et arrière-guet, excepté ce qui se lève pour les réparations et fortifications de la ville, pour l'arrière-ban, et pour la rançon du roi. Ils seront présentés aux deux prévôts, celui de Paris et le prévôt des marchands, et leur prêteront serment d'obéissance et de fidélité..... Ils marcheront aux frais de la ville. Le capitaine aura cinq sous par jour, et chaque arbalétrier trois sous, sans compter la dépense de bouche pour l'homme et pour le cheval (1).

Les confrères arbalétriers eurent soin de faire confirmer leur institution et leurs priviléges par les successeurs de Charles VI (2).

Le chef de ces soixante arbalétriers renonça à son titre de roi pour prendre celui de grand-maître. Aux quinzième et seizième siècles, il habitait un hôtel situé rue de Grenelle, à peu près en face des bâtiments appelés Hôtel des Fermes.

L'usage des armes à feu, devenu plus fréquent, fit tomber en désuétude les arbalétriers et leur institution. Cependant ce corps se maintint jusque sous Louis XIV.

Archers de Paris. Ils étaient, comme les arbalétriers, commandés par un roi et un connétable; ils demandèrent à Charles VI, en 1411, la permission de se constituer en confrérie, en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Sébastien. Ce roi leur accorda leur demande, ainsi que les priviléges et exemptions donnés aux arbalétriers, avec cette différence, qu'au lieu d'avoir trois sous par jour ils n'eurent que deux sous. Soumis aux mêmes règles, ils avaient à peu près les priviléges des arbalétriers : ils étaient au nombre de cent vingt.

Arquebusiers. La compagnie des arquebusiers de Paris est fort ancienne; on la fait remonter jusqu'au règne de Louis le Gros. Saint Louis fixa le nombre des

(1) *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, tome II, page 750; preuves, part. 1, p. 523; part. 3, page 321.

(2) *Ordonnances du Louvre*, tome XV, page 57.

chevaliers de l'arquebuse à cent quatre-vingts; par lettres patentes d'avril 1369, ce nombre fut porté à deux cents. Charles VI, en 1390, confirma les priviléges de cette compagnie, et en ajouta d'autres. Les arquebusiers remplissaient des fonctions semblables à celles des arbalétriers, et jouissaient des mêmes priviléges. Dans l'origine, ils se réunissaient dans un emplacement situé rue des Francs-Bourgeois, au Marais. En 1390, ils s'établirent entre les rues Saint-Denis et Mauconseil. En 1604, ils furent placés dans le bastion situé entre les portes Saint-Antoine et du Temple.

Enfin cet établissement fut, en vertu des lettres patentes de mars 1671, transféré rue de la Roquette, au nº 90, où ils eurent une maison et un jardin pour leur réunion et leur exercice. Sur la porte on lisait encore, sous le règne de Louis XVI, Hôtel de la compagnie royale des chevaliers de l'arbalète et de l'arquebuse de Paris. Cet hôtel est devenu propriété particulière.

Louis XIV, au mois de mai 1690, fixa au nombre de deux cent quatre-vingts les individus composant les trois compagnies d'arbalétriers, d'archers et d'arquebusiers (1). Ces corps étaient trop peu nombreux, et insuffisants pour maintenir l'ordre à Paris.

Les arquebusiers, cessant d'être employés au service de la ville, se maintinrent en société, et continuèrent à s'exercer dans leur jardin.

Ponts de Paris. A la fin de janvier 1408, un hiver long et rigoureux, suivi d'un dégel, devint fatal aux trois ponts de Paris. La Seine charriait d'énormes glaçons qui leur portèrent des coups violents. Le 29 janvier, le Petit-Pont, construit en bois, fut renversé, ainsi que les maisons établies dessus. Le 31 janvier suivant, le Grand-Pont, dit aujourd'hui Pont-au-Change, éprouva une secousse si forte, que quatorze boutiques de changeurs qui étaient construites dessus furent ruinées; mais sa masse résista. Les registres de la chambre de la Tournelle portent que ce pont fut très endommagé, et qu'une grande partie des boutiques de changeurs, établies sur ses bords, s'écroulèrent et churent dans la rivière.

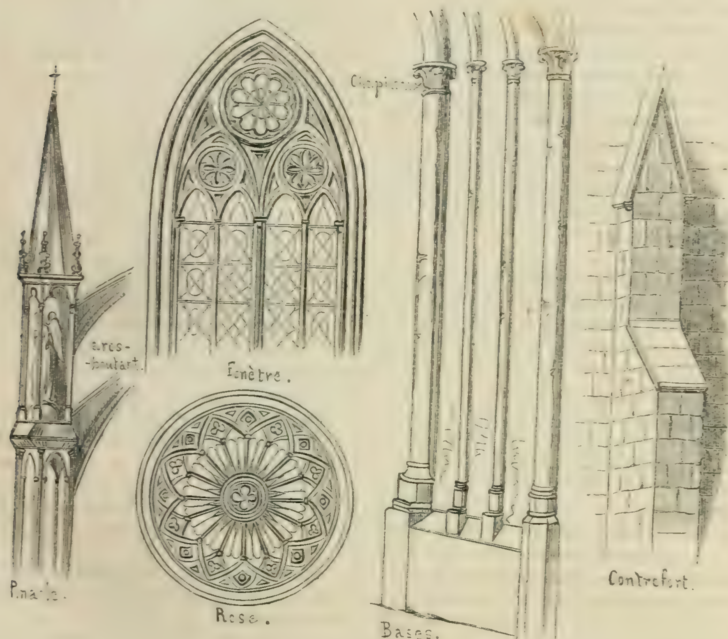
Le même jour, le Pont-Neuf, aujourd'hui nommé pont Saint-Michel, quoique bâti en pierre et depuis vingt-six ans seulement, céda à la violence des eaux, et dans sa chute entraîna les maisons qui s'y trouvaient. Il est vraisemblable que le pont de bois appelé de Saint-Bernard-aux-Barrés, construit sous le règne de Charles V, fut abattu par la même débâcle. Le débordement de la rivière obligea les officiers du parlement à interrompre leur séance au Palais où ils ne pouvaient se rendre; ils s'assemblèrent dans l'abbaye de Sainte-Geneviève (1).

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, tome V, page 237.

(1) Dans les *Registres du parlement*, du mardi 31 janvier 1408, on lit que les membres de cette cour ne se rendirent point au Palais, à cause du danger résultant « des « grandes et horribles glaces qui, dès hier au « soir, commencèrent à descendre et couler « par les ponts de Paris et par spécial par « les petits ponts et non sans cause; car « puisque la saison et le temps ont été si « froids, et a eu des gelées, puis la Saint-« Martin dernière passée, et par spécial a « été telle froidure et si aspre et urgent par « les deux lunaisons dernières passées, que « nul ne pouvoit besogner. Le greffier « même combien (quoiqu'il) qu'il eust pris « feu de lez lui (près de lui) en une pelette « (petite pelle) pour garder l'ancre de son « cornet de geller, toutes voyes l'ancre se « gelloit en sa plume, de deux ou trois mots « en trois mots, et tant que enregistrer ne pou-« voit; et que par icelles gellées eussent été « gellées les rivières, et en spécial Seine, tel-« lement que l'en cheminoit et venoit et al-« loit et l'en menoit voitures par dessus la « glace, et que eusse été si grande abon-« dance de neiges que l'en eust vu de mé-« moire d'homme; et tant qu'à Paris avoit « grande nécessité, tant de bois que de pain « pour les moulins gellés. Se n'eust été « des farines que l'en y amenoit des pays « voisins, et que lesdites gellées, glaces et « froidures se fussent amodérées dès le ven-« dredi dernier passé, pour la nouvelle con-« jonction lunaire, et que les glaces se fus-« sent dissolues, par parties et glaçons. « Iceux glaçons, par leur impétuosité et « heurt, ont aujourd'hui rompu et abattu « les deux petits ponts (le Petit-Pont et le « pont Saint-Michel) : l'un étoit de bois, « joignant le petit Chatellet, l'autre de « pierre, appelé le Pont-Neuf, qui avoit été « fait puis vingt-sept ou vingt-huit ans, et « aussi toutes les maisons qui étoient des-

Petit-Pont. On s'occupa de la reconstruction du pont Saint-Michel et du Petit-Pont. Les travaux entrepris furent, par défaut de finances, bientôt suspendus; le roi, le parlement et la ville réunirent leurs moyens pour faire les frais de cette réparation urgente. On reconstruisit en bois le Petit-Pont, aux dépens de la ville; et le roi, en conséquence, lui en accorda, en 1409, la propriété, ainsi que les revenus des maisons dont il était bordé.

Le pont Saint-Michel fut aussi reconstruit en bois. Un compte de l'Hôtel-de-Ville, de 1416, porte que Jean de Taranne, bourgeois de Paris, avait fait construire seize loges qui couvraient, de chaque côté, la moitié de la longueur du pont Saint-Michel; que ces loges furent cédées par le roi audit Taranne et à ses enfants, à la charge de payer à la recette de Paris seize livres de rente. Les loges de l'autre moitié du pont furent construites



Détails d'architecture du XIVe siècle.

par Michel de Lallier, et données à ce constructeur à la même condition (1).

Pont Notre-Dame. Ce pont se trouve dans la direction du Petit-Pont et de la rue qui traverse l'île de la Cité. On a la certitude qu'avant 1313 il existait en cet endroit, ou à peu près, un pont de bois qui servait de communication à des moulins placés sur la Seine. Ce pont était anciennement nommé Planche-Mibrai ou les Planches-Mibrai, nom qui tenait du lieu où aboutissait son extrémité septentrio-

« sus, qui estoient plusieurs et belles, en « lesquelles habitoient moult ménagiers de « plusieurs estats et marchandises et mes- « tiers, comme taincturiers, escrivains, « barbiers, couturiers, esperonniers, four- « bisseurs, frippiers, tapissiers, chasubliers, « faiseurs de harpes, libraires, chaussetiers « et autres... N'y a eu personnes périllées, « Dieu merci. »

(1) *Antiq. de Paris*, par Sauval, t. III, p. 127.

nale, et que conserve encore la rue qui s'ouvre vers cette extrémité du pont Notre-Dame (1).

Ce pont fut, en 1413, construit en bois. Charles VI, le 31 mai de cette année, en enfonça le premier pieu, et les princes de sa cour frappèrent tour à tour sur ce même pieu. Voici ce que dit à ce sujet l'auteur du *Journal de Paris*, sous le roi Charles VI : « Ce dit jour (31 mai 1413), le « pont de Planches de Mibray fut nommé « le pont Notre-Dame ; et le nomma le roi « de France Charles, et frappa de la trie sur « le premier pieu, et le duc de Guyenne, « son fils, après, et le duc de Berri et de « Bourgogne, et le sire de La Trémoille, « et était heure de dix heures au ma- « tin (2). »

Le prévôt des marchands et les échevins qui faisaient les frais de cette construction obtinrent, au mois de juillet 1414, des lettres du roi qui les autorisaient à la faire

(1) Un poète du quatorzième siècle, René, dans son poème manuscrit, intitulé *le bon Prince*, parle ue l'entrée de l'empereur Charles IV à Pauis, et donne du mot *Mibrai* une étymologie très vraisemblable :

L'empereur vint par la Coutellerie,
Jusqu'au carfour, nommé la Vannerie,
Où est jadis la *Planche de Mibray*;
Tel nom portoit, pour la vague et le bray,
Getée de Seine en une creuse tranche,
Entre le pont que l'on passoit à planche ;
Et on l'ôtoit pour être en sûreté.

Il résulte de ces vers que la Seine, vers l'emplacement de la rue Planche-Mibrai, avait laissé, sur cette partie de la rive droite, une espèce de mare profonde remplie de boue et d'eau stagnante, qui s'étendait jusqu'au carrefour formé par la rencontre des rues de la Coutellerie et de la Vannerie. Le nom de Vannerie, qui signifiait pêcherie, celui de bray, qui signifie marécage, mare, coïncident avec l'explication donnée dans les vers que je viens de citer, pour prouver l'existence et l'étendue de ce vaste bourbier ou creuse tranche, comme dit le poète.

Dans des temps d'alarme, pour empêcher l'abord du pont, on retirait les planches à travers cette mare. La syllable *mi*, qui sert à composer le mot *Mibrai*, signifie parmi, au milieu : ainsi la planche, ou plutôt les planches mibrai consistaient en un plancher qu'on enlevait au besoin, et qui s'étendait depuis le carrefour de la Vannerie jusqu'à l'entrée du pont.

(2) *Journal de Paris*, pag. 14.

exécuter, malgré les empêchements qu'auraient pu y apporter quelques seigneurs de Paris.

Il paraît que ce pont ne fut achevé qu'au bout de sept ans. Robert Gaguin, en parlant de sa chute, en fait la description suivante : « Il avait 70 pas et 4 pieds « (354 pieds) de longueur, 18 pas (90 pieds) « de largeur. Il était supporté par 17 tra- « vées de pièces de bois (ou piles) ; cha- « cune de ces travées se composait de 30 « pièces de bois ; chacune de ces pièces « avait plus de deux pieds d'équarrissage... « Il était chargé de soixante maisons, « trente de chaque côté de la route. Ces « maisons se faisaient remarquer par leur « élévation et l'uniformité de leur construc- « tion... Lorsqu'on s'y promenait, ne « voyant point la rivière, l'on se croyait « sur terre et au milieu d'une foire, par le « grand nombre et la variété des mar- « chandises qu'on y voyait étalées. On « peut dire, sans crainte d'être taxé d'exa- « gération, que ce pont, par la beauté et « la régularité des maisons qui le bor- « daient, était un des plus beaux ouvra- « ges qu'il y eût en France (1). »

Ces maisons étaient en bois ; au-dessous du pont on établit, comme à l'ordinaire, plusieurs moulins sur des bateaux.

Ce pont fut détruit le 25 octobre 1499. Je parlerai en son lieu de sa chute et de sa restauration.

III. Paris sous le régent Henri V, roi d'Angleterre.

Tous les maux d'une guerre civile, allumée entre les princes et seigneurs qui se disputaient le pouvoir, joints aux maux d'une guerre étrangère, accablaient la France. Le parti des Armagnacs, au nom du dauphin, encore jeune, et le parti des Bourguignons, au nom d'un roi en démence et d'une reine déshonorée par ses perfidies et ses débauches, torturaient la patrie, et réduisaient ses habitants au désespoir. Le duc de Bourgogne appela les Anglais au secours de son parti, et abusa tellement de l'aliénation mentale de Charles VI, que, par le traité de Troyes, du 21 mai 1420, il le fit consentir à donner Catherine, sa fille, en mariage à Henri V, roi d'Angleterre, et à reconnaître, au pré-

(1) *Compendium de Gestis Francorum, Roberti Gaguini*, lib. 11.

judice de son propre fils, ce roi étranger pour régent du royaume et pour son héritier à la couronne.

Par ce traité, la reine Isabeau de Bavière, en sa qualité de régente de France, donne ce royaume en dot au roi d'Angleterre, comme si elle en avait le droit, comme si ce royaume était sa propriété. Cette reine avait déjà, de concert avec le duc de Bourgogne, par une déclaration de 1418, supprimé le parlement, et fait massacrer une grande partie des membres de cette cour. Le chancelier, plusieurs prélats, et tous ceux qui étaient demeurés fidèles au dauphin périrent. Elle créa un nouveau parlement composé d'hommes dévoués à son parti. Ce nouveau parlement enregistra la déclaration de 1418, le traité de 1420, rendit un arrêt par lequel le dauphin fut banni, exilé à jamais, et le déclara indigne de succéder à aucunes terres et seigneuries.

Ces actes prolongèrent les malheurs publics. Charles VI mourut le 22 octobre 1421. Du mariage du roi d'Angleterre avec Catherine, fille de Charles VI, était né un fils, qui n'avait encore que dix mois. Le roi d'Angleterre fit solennellement proclamer cet enfant roi de France. L'oncle de ce petit roi, le duc de Bedford, fut nommé régent du royaume de France, et le duc de Clarence, gouverneur de Paris.

Dès lors, le duc de Bedford obligea tous les ordres de l'Etat à prêter au jeune prince anglais serment de fidélité; et, le 9 novembre de la même année 1421, on commença, dans la chancellerie du palais, à sceller au nom de cet enfant-roi, et à lire en tête des actes publics ces mots : Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre. Les Anglais, pendant près de quinze années, depuis le mois d'octobre 1421 jusqu'au mois d'avril 1436, gouvernèrent Paris et une grande partie des provinces de France. Voici les changements qu'éprouva cette ville pendant la domination de ces étrangers.

HÔTEL DES TOURNELLES, situé rue Saint-Antoine, en face de l'hôtel de Saint-Paul, dans l'emplacement qui aujourd'hui est en partie occupé par la Place-Royale. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, l'avait fait bâtir vers l'an 1390 ; Pierre d'Orgemont, son fils, évêque de Paris, le vendit, par acte du 16 mai 1402, au duc de Berri, frère de Charles V, pour la somme de quatorze mille écus d'or. Ce duc, en 1404, le céda au duc d'Orléans à titre d'échange; bientôt après, en 1417, il devint la propriété du roi. On trouve dans les titres cet hôtel qualifié de maison royale des Tournelles.

Charles VI l'habita dans les temps de sa démence, et le duc de Bedford, régent de France pour le roi d'Angleterre, y logea pendant la durée de la domination anglaise à Paris.

Ce prince le fit reconstruire, et augmenta considérablement son étendue, en achetant, le 17 juin 1425, des religieux de Sainte-Catherine huit arpents et demi qui faisaient partie de leur culture ou clôture, moyennant le prix de deux cents livres seize sous de cens. Cette vente involontaire fut annulée en 1437 ; et les religieux rentrèrent en possession de ce terrain.

Les Anglais ayant été expulsés de cette ville en 1436, et Charles VII s'y étant établi, l'hôtel des Tournelles devint le séjour le plus ordinaire de ce dernier roi, qui le préféra à celui de Saint-Paul.

Le nom des Tournelles lui vient de la grande quantité de tours dont cet hôtel était hérissé, suivant l'usage de cette époque.

Cet hôtel était bâti dans le genre des divers bâtiments qui composaient celui de Saint-Paul. On y trouvait une longue galerie qui conduisait à la chambre du roi; plusieurs autres galeries, trois grandes salles, la salle des Ecossais, la salle de brique et la salle pavée. Les bâtiments étaient entourés de vastes jardins.

Une partie de l'hôtel des Tournelles portait le nom spécial d'hôtel du Roi. En 1464, Louis XI fit construire une galerie qui, de la partie de l'hôtel des Tournelles, appelée hôtel du roi, traversait la rue Saint-Antoine, et aboutissait à l'hôtel de madame d'Etampes, dit Hôtel-Neuf.

L'hôtel du Roi aux Tournelles fut alors décoré de diverses peintures et sculptures: à l'entrée on plaça un écusson aux armes de France, peint par Jean de Boulogne, dit de Paris.

L'hôtel de la Reine, situé près de Saint-Paul, fut réparé et fort embelli (1).

Louis XII mourut, le 1er janvier 1515, à l'hôtel des Tournelles. L'événement fatal qui priva de la vie le roi Henri II détermina Catherine de Médicis à renoncer à

(1) *Sauval, Antiquités*, t. III, p. 373.

cet hôtel. En 1565, la démolition en fut ordonnée; elle s'opéra avec lenteur.

Sur son emplacement on établit le Marché-aux-Chevaux, qui, au mois d'avril 1578, fut le théâtre d'un combat violent entre les mignons de Henri III et les favoris du duc de Guise. Plus tard, dans le même lieu, on construisit la Place-Royale.

Saint-Germain-l'Auxerrois. J'ai déjà raconté l'origine et les divers états de cette église, dont le doyen se prétendait seigneur suzerain de la plupart des établissements religieux fondés dans la partie septentrionale de Paris, s'opposait à leurs fondations, et ne se déterminait à y consentir qu'à force de concessions à son profit. Il était le despote du nord de Paris, comme l'abbé de Saint-Germain-des-Prés l'était des rives de la Seine et d'une grande portion de la partie méridionale de cette ville. Si l'on eût cédé aux prétentions de ces deux seigneurs-prêtres, jamais Paris ne se serait agrandi,

Un curé de cette église, en 1245 se distingua par une conduite courageuse et impartiale. Pendant que les papes, et notamment Innocent IV, persécutaient, à coups d'excommunication, l'empereur Frédéric II, il monta en chaire, et dit : « Ecoutez tous, mes frères : je suis chargé « de prononcer un terrible anathème con« tre l'empereur Frédéric, au son des clo« ches et avec les cierges allumés. J'ignore « les raisons qui servent de base à cet « arrêt, seulement je connais la discorde « et la haine qui existent entre le pape « et l'empereur ; je sais aussi qu'ils se « chargent mutuellement d'injures; mais « je ne puis savoir qui des deux a com« mencé à offenser l'autre. C'est pourquoi, « autant qu'il est en mon pouvoir, j'ex« communie l'oppresseur, et j'absous ce« lui qui souffre une persécution aussi « pernicieuse à la religion chrétienne. » Le bruit de cette excommunication extraordinaire se répandit bientôt dans toute l'Europe. Le curé fut récompensé par l'empereur et puni par le pape (1).

Pendant la domination des Anglais, en 1423, cette église fut en grande partie reconstruite. Le portail est remarquable par des formes inusitées : on commençait à innover en architecture, et à s'écarter du style sarrasin, en usage au treizième siècle; mais ce style, qui se soutenait encore au quinzième, est bien plus caractérisé dans l'intérieur qu'au portail de cette église.

(1) *Matth. Pâris, ad ann.* 1245, p. 654.

Ce portail s'ouvre sur un porche, par lequel on entre dans l'édifice principal. L'entrée en est décorée par six statues, dont deux représentent le roi Childebert et la reine Ultrogothe son épouse, prétendus fondateurs de cette église ; et les quatre autres offrent celles de quelques saints en réputation.

Elle était collégiale et paroissiale ; elle ne conserve aujourd'hui que ce dernier titre.

Un long et scandaleux procès entre le curé et les chanoines, dont l'intérêt était le motif, détermina le parlement à réunir ce chapitre à celui de la cathédrale. L'arrêt qui ordonna cette réunion est du 12 août 1744.

Aussitôt après cette réunion, les marguilliers de cette église firent exécuter plusieurs réparations dans le chœur, abattre le jubé, ouvrage recommandable par les talents de l'architecte Pierre Lescot et de Jean Goujon, sculpteur. Le grand autel fut magnifiquement décoré sur les dessins de Bacary ; on entoura le chœur d'une grille en fer poli, ornée de bronze, et exécutée par Dumiez.

Derrière l'autel on plaça deux statues en pierre, l'une représentant saint Germain, sculptée par Mouchy, et l'autre saint Vincent, par Gois. C'est contre la vérité de l'histoire que les prêtres de cette église placent ce dernier saint au rang de leurs patrons; le véritable patron de cette église est le même que celui dont le culte est établi dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Je ne décrirai point tous les objets précieux de cette basilique : les artistes logés au Louvre, paroissiens de cette église, se sont, à plusieurs reprises, empressés de concourir à son embellissement. Les productions des arts y abondaient autrefois, et y abondent encore plus qu'il ne convient à un temple chrétien, qui devrait être recommandable par tout autre mérite que par celui du luxe.

On y voyait des tableaux de Jouvenet, de Coypel, de Lebrun, de Bon Boulogne, de Philippe de Champagne, etc., et plusieurs monuments funèbres, notamment une urne cinéraire antique de porphyre, placée sur la tombe du savant M. de Caylus, urne que l'on voit aujourd'hui

dans le Muséum des antiques du Louvre.

Plusieurs savants, littérateurs et artistes distingués, furent inhumés dans cette église : tels sont Malherbe, poète; André Dacier, Anne Lefèvre, sa savante épouse; Stella, peintre; Warin, peintre, sculpteur et fondeur, etc.

Cette église, paroissiale du quatrième arrondissement, fut, le 13 février 1831, dévastée et réduite à un état complet d'inutilité; des manifestations hostiles et intempestives ont amené un mouvement populaire qui a produit ces dévastations, difficiles à réparer.

Hôpital ou Hôtel des pauvres femmes veuves, situé rue de Grenelle-Saint-Honoré, fondé vers l'an 1425, par un nommé Chénard et Catherine Duhomme, en faveur de huit pauvres veuves. Sur le portail se voyaient les statues des fondateurs. Cet hôpital n'existe plus. Un cul-de-sac de la rue de Grenelle porte le nom de l'Hôtel des Femmes.

Collége de La Marche, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nº 37, fondé en 1420 par Guillaume de La Marche et par Beuve de Vinville. Jean de La Marche, oncle de Guillaume, avait, dès l'an 1362, commencé cet établissement en prenant à location des bâtiments d'un ancien collége, dit de Constantinople, fondé par Pierre, patriarche de cette métropole, et situé dans le cul-de-sac d'Amboise. Ce collége n'avait alors qu'un seul boursier, et portait le nom de Petite-Marche.

Guillaume de La Marche, mort en 1420, légua une grande partie de ses biens pour l'accroissement de ce collége. Son exécuteur testamentaire, Beuve de Vinville, acheta dans la même année une maison située Montagne-Sainte-Geneviève, appartenant à des religieux de Senlis, y fit construire des bâtiments propres à un collége, y fonda six bourses pour six pauvres écoliers : quatre de La Marche, et deux de Rosières-aux-Salines, de Lorraine. Ils devaient avoir chacun six sous par semaine. Il y établit aussi un chapelain, dont le traitement était, par semaine, de huit sous; il y réunit le collége de la Petite-Marche. Dans la suite, de nouvelles fondations augmentèrent le nombre des boursiers, il s'éleva jusqu'à vingt-un. Ce collége, qui avait acquis de la célébrité, devint, après la révolution, propriété particulière.

Collége de Séez, situé rue de la Harpe, nº 85, fut, en 1427, fondé par Grégoire Langlois, évêque de Séez, en faveur de huit écoliers, dont quatre devaient être du diocèse de Séez, et quatre de celui du Mans. On en reconstruisit les bâtiments en 1730, et, en 1763, on le réunit à l'Université. Ce collége est représenté aujourd'hui par l'hôtel de Nassau.

IV. Paris sous Charles VII. — Siége de cette ville par la Pucelle d'Orléans.

Grâce au patriotisme d'une jeune paysanne, au prestige qui s'attacha à ses actions extraordinaires et à l'énergie du comte de Richemond, qui, mécontent des Anglais, abandonna leur parti pour embrasser celui des Français, Charles VII, qu'on nommait, par dérision, le roi de Bourges, parvint à ramener la fortune sous ses bannières; mais ce ne fut pas sans avoir tenté plusieurs entreprises inutiles. Il dirigea contre Paris, que possédaient les Anglais, une armée où commandait Jeanne d'Arc, dite la Pucelle. Le 8 septembre 1429, cette armée, composée d'environ douze mille hommes, commença, vers les onze heures du matin, par assaillir la muraille entre les portes Saint-Honoré et Saint-Denis. L'attaque fut vive et dura quatre heures. L'armée du roi de France, accueillie par les traits nombreux et par les canons placés sur les remparts, se retira. Les soldats de cette armée emportèrent leurs morts, et les déposèrent dans la grange des Mathurins, près des Porcherons; puis ils mirent le feu à cette grange pour s'éviter la peine de les enterrer. La Pucelle fut blessée par un trait qui lui traversa la jambe, et celui qui portait son étendard fut frappé au pied, puis entre les deux yeux, et mourut (1).

(1) Voici comment l'auteur du *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, rapporte cette entreprise : « Commencèrent à assaillir entre la porte « Saint-Honoré et la porte Saint-Denis, et « fut l'assaut très cruel; et en assaillant « disoient moult de vilaines paroles à ceux « de Paris; et là estoit leur Pucelle à tout « (avec) son estendard sur le conclos du « fossé, qui disoit à ceux de Paris : Ren- « dez-vous, de par Jésus, à nous tost, car, « se vous ne vous rendez avant qu'il soit « la nuit, nous y entrerons par force : veuil- « lez ou non, et tous serez mis à mort sans

Le 13 avril 1436, le comte de Richemond, connétable de France, et le comte de Dunois, secrètement favorisés par plusieurs habitants de Paris, entrèrent sans peine dans cette ville. Les Anglais, pris au dépourvu, périrent sous le fer vengeur. Quelques-uns, avec le capitaine Wilbi, se réfugièrent dans la forteresse de la Bastille, et furent bientôt obligés de se rendre par composition.

« merci. Voire (vraiment), dit un, pail-
« larde, ribaude, et trait (tire) de son arba-
« lestre droit à elle, et lui perce la jambe
« tout outre, et elle dé s'enfouir. Une autre
« perça le pied tout outre à celui qui por-
« toit son estendard ; quand il se sentit na-
« vré, il leva sa visière pour veoir à ôter
« le vireton (trait d'arbalète) de son pied ;
« un autre lui trait (lui tire) et le saingne
« entre les deux yeux et le navre à mort,
« dont la Pucelle et le duc d'Alençon jurè-
« rent depuis que mieux ils aimassent avoir
« perdu quarante des meilleurs hommes
« d'armes de leur compagnie, etc. » (*Journal de Paris*, pag. 126.)

Martial d'Auvergne, procureur à Paris, qui a composé une chronique rimée des événements de ce temps, et qui était inspiré par un parti différent, parle aussi de cette attaque de Paris. Il dit que, le roi étant à Saint-Denis, son armée vint camper à la Chapelle, et de là au moulin à vent, où il y eut une vive escarmouche, qu'ensuite cette armée, s'approchant de Paris, vint à Mousseaux, puis s'embusqua derrière une montagne voisine du Marché aux Pourceaux. (Cette montagne ne peut être que la butte Saint-Roch, au-dessous de laquelle était ce marché.)

Alors les troupes attaquèrent un petit boulevart (petit bollevert), et le combat s'engagea :

D'un côté et d'autres, canons
Et coulleuvrines si ruoient,
Et ne voyait-on qu'empanons
De flèches qui en l'air tiroient.
Adoncques Jehanne la pucelle
Se mist dans l'arrière-fossé,
Où fist de besogner merveille
D'un courage en ardeur dressé.
Un vireton que l'en tira,
La vint à la jambe assener,
Et si point n'en désempara,
Ne ne s'en voult oncques tourner.
Bois, huis, fagots faisoit geter,
Et ce qu'estoit possible au monde,
Pour cuider sur les murs monter ;
Mais l'eau estoit trop parfonde.
Les seigneurs et gens de façon,
Lui mandèrent s'en revenir,
Et y fut le duc d'Alençon
Pour la contraindre à s'en venir.

Charles VII, après avoir pris Montereau, fit, le 12 de novembre 1437, son entrée solennelle à Paris, où il fut reçu au milieu des fêtes. Sur son passage on avait établi des théâtres, où, suivant le goût du temps, on jouait des mystères, parmi lesquels se faisait remarquer le Combat des Sept Péchés capitaux contre les Trois Vertus théologales et les Quatre Vertus cardinales.

Voluptueux, faible, indolent, Charles VII se laissa, pendant le cours de son règne, diriger par ceux qui l'entouraient. Les vagues des événements qui l'avaient éloigné du trône l'y reportèrent sans beaucoup d'efforts de sa part. Les seigneurs qui concoururent à son rétablissement exercèrent sur lui un puissant ascendant. Ils assassinaient ses ministres, ses favoris, sans que ce monarque osât les venger ou s'en plaindre (1).

Alors la Pucelle se rendit à l'église de l'abbaye de Saint-Denis, et à la manière des anciens, elle y appendit les armes dont elle s'était servie dans les combats. Le roi s'était retiré en Berri, les Anglais reprirent Saint-Denis, et se saisirent de ces armes consacrées. Voici ce que dit notre écrivain de cet attentat des Anglais :

Les armures de la Pucelle
Y là vindrent prendre et saisir,
Par une vengeance cruelle,
Et en firent à leur plaisir.
(*Les Vigiles de Charles VII*, 1re partie, p. 113, 114.)

Les Mémoires de la Pucelle d'Orléans s'accordent assez bien avec le récit de Martial d'Auvergne : on y voit seulement que la Pucelle, voulant, avec sa lance, sonder la profondeur du fossé, reçut un coup de trait qui lui perça les deux cuisses, ou au moins l'une. (*Collection de Mémoires*, t. VII, pag 180.) Toutefois ces mémoires, qui ne sont pas du temps de la Pucelle, méritent peu de confiance.

(1) En janvier 1426, le comte de Richemond, connétable de France, le sire de La Tremoille, le sire d'Albret vinrent à Issoudun pendant la nuit, enlevèrent le sieur de Giac, favori du roi, et, sans lui laisser le temps de se vêtir, le firent monter sur un mauvais cheval, et peu de temps après le firent noyer. Le comte de Richemond, un des principaux auteurs de ce meurtre, épousa la veuve de Giac. (*Histoire de Charles VII*, par Denis Godefroi, pag. 374 et 752.)

Le sire de la Trémoille et le comte de Richemond firent tuer, l'année suivante,

Il devint souvent le complice de leurs attentats, en les tolérant, et quelquefois en y participant. Il sut, à quelques égards, profiter des leçons du malheur : mais ces leçons ne lui donnèrent jamais la force de réprimer totalement les projets séditieux, ni de punir les excès de la noblesse, qui, à la faveur des troubles de son règne et du règne précédent, avait acquis un grand ascendant et repris ses désastreuses habitudes.

Les institutions établies à Paris sous son règne sont rares, ou plutôt on n'en connaît point. Il y eut des fêtes et de longues famines, des impôts excessifs, des entrées triomphales, des disputes animées et intarissables entre l'Université de Paris et les moines mendiants ; de belles processions, mêlées de mystères ; des querelles et des combats entre les écoliers et les bourgeois.

Charles VII, en l'an 1446, s'était retiré à Mehun-sur-Yères : le 22 juillet 1461, il y mourut, pour s'être, suivant quelques écrivains du temps, abstenu trop longtemps de manger, dans la crainte d'être empoisonné par les agents de son fils.

Le seul changement qui intéresse Paris résulte de la donation faite par Charles VII à François Ier, comte de Richemond, duc de Bretagne, de l'hôtel de Nesle, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus pendant ses guerres contre les Anglais : elle me fournit l'occasion de parler de cet hôtel.

L'HÔTEL DE NESLE, en latin nommé *Nigella*, occupait l'emplacement du collége Mazarin, de l'hôtel de la Monnaie et autres lieux contigus. Ses bâtiments et jardins étaient à peu près circonscrits par les rues Mazarine, de Nevers et le quai Conti, autrefois nommé quai de Nesle.

A l'extrémité occidentale de cet emplacement, à l'angle formé par le cours de la Seine et le fossé de l'enceinte de Philippe-Auguste, étaient la Porte et la Tour de Nesle.

La Porte, espèce de bastille, qui existait encore sous le règne de Louis XIV, se composait d'un édifice flanqué de deux tours rondes, entre lesquelles était la porte de ville ; on y arrivait à travers le fossé, très large dans cet endroit, sur un pont formé de quatre arches.

La Tour de Nesle, située à quelques toises, et au nord de cette porte, était ronde, très élevée, et accouplée à une seconde tour plus haute, moins forte en diamètre, et qui contenait l'escalier à vis.

Cette tour correspondait à une autre tour pareille, placée sur la rive opposée, qui s'élevait à peu de distance du château du Louvre, à l'angle de la muraille de Paris, et qu'on nommait la Tour qui fait le coin. Dans des temps de danger, une chaîne de fer, dont une extrémité était fixée à la Tour de Nesle, traversait la Seine ; et, soutenue de loin en loin par des bateaux, allait se rattacher à la Tour qui fait le coin, et fermait, de ce côté de la rivière, l'entrée de la ville de Paris.

Cette tour et cette porte étaient nommées dans l'origine tour et porte de Philippe Hamelin : elles changèrent de nom, à cause de leur voisinage de l'hôtel de Nesle.

L'hôtel de Nesle est fameux par les crimes d'une reine de France, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent (1).

Cet hôtel, renfermé dans l'enceinte de Philippe-Auguste, appartenait à Amauri de Nesle, qui, en 1308, le vendit à Philippe le Bel, pour la somme de cinq mille livres ; il passa à Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe le Long : cette princesse, par son testament, en ordonna la vente pour que le prix en fût appliqué à la fondation d'un collége qui fut appelé collége de Bourgogne. Dans la suite, cette propriété passa au duc de Berri, qui fit agrandir les bâtiments. Trouvant les jardins trop circonscrits, il leur adjoignit, en 1385, sept arpents de terre, situés au-delà des fossés de la ville ; et, pour établir la communication, il fit construire un pont sur le fossé. Cette partie extérieure fut nommée petit Séjour de Nesle.

Charles VII, par lettres du 24 mai 1446, donna, comme je l'ai dit, cet hôtel à François Ier, duc de Bretagne. Ce duc étant

un autre favori du roi, appelé Camus de Beaulieu, gentilhomme d'Auvergne. Ce fut le maréchal de Bossac qui se chargea de l'expédition. (*Idem*, pag. 374, 752.)

Jacques Cœur, le Français le plus remarquable, le seul grand homme de cette époque, qui rendit des services éminents à Charles VII, fut, en 1453, exilé de France et dépouillé de ses grands biens par la noblesse de la cour.

(1) *Voyez* ci-dessus, Tableau moral.

mort sans enfants mâles, cette propriété revint à la couronne.

Henri II, en 1552, vendit l'hôtel de Nesle à quelques particuliers : alors, sur son emplacement, s'élevèrent diverses constructions, telles que l'hôtel de Nevers, l'hôtel de Guénégaud, qui depuis a reçu le nom de Conti. La porte, la tour, et ce qui restait de l'hôtel de Nesle furent démolis en 1663, pour faire place au collége Mazarin.

Aqueducs et Fontaines. J'ai parlé des aqueducs de Belleville, du Pré-Saint-Gervais et des trois fontaines qui, sous le règne de Philippe-Auguste, abreuvaient la partie septentrionale de Paris. Dans la suite, l'accroissement de la population et une plus grande étendue donnée à l'enceinte de Paris en firent établir un plus grand nombre ; mais elles ne furent pas toutes publiques : les rois firent une infinité de concessions à des maisons particulières, tellement que les fontaines de la ville tarissaient. Charles VI fut obligé de remédier à cet abus, en révoquant, en 1392, toutes les concessions, excepté celles dont jouissaient le château du Louvre et les hôtels des princes de son sang. Cette révocation procura pendant quelque temps de l'eau aux fontaines publiques ; mais bientôt, par l'effet des dégradations survenues à l'aqueduc de Belleville, elles cessèrent d'en fournir. En 1457, cet aqueduc, par ordre du prévôt des marchands, fut réparé. Cette réparation est attestée par une inscription en rimes gravée sur un des regards de cet aqueduc. La voici :

Entre les mois (bien me remembre)
De mai et celui de novembre,
Cinquante sept mil quatre cents,
Qu'estoit lors prevost des marchands
De Paris, honorable homme,
Maistre Mathieu, qui en somme
Estoit surnommé *de Nanterre*,
Et que Galie, maistre Pierre,
Sire Philippe aussi Lallemant,
Le bien public fort aimant,
Sire Michel qu'en seurnom
Avoit d'une granche le nom,
Et sire Jacques de Haqueville,
Le bien désirant de la ville,
Estoient d'icelle échevins;
Firent trop plus de quatre-vingts
Et seize toises de cette œuvre
Refaire en brief temps et heure ;
Car, si briévement on ne l'eust fait,
La fontaine tarie estoit.

Les rois continuèrent encore à concéder aux particuliers des prises d'eau, que, dans la suite, ils furent obligés d'abroger lorsque les fontaines publiques tarissaient.

V. Paris sous Louis XI.

Le 22 juillet 1461, Louis XI, fils de Charles VII, monta sur le trône de France. Ce roi, par la fermeté de son caractère, par ses constants efforts à contenir la noblesse dans un état de soumission, noblesse qui avait scandaleusement abusé de la faiblesse de son père, peut être comparé au roi Philippe le Bel ; mais, moins emporté, moins fastueux que Philippe, il fut plus méchant et plus superstitieux. Louis attaqua les personnes nobles, les persécuta avec fureur ; Philippe attaqua le régime féodal par d'utiles et fortes institutions. Tous deux contribuèrent à diminuer la servitude en France : tous deux, despotes absolus, voulaient exercer leur despotisme sans la participation des princes et des seigneurs.

Le bien que firent l'un et l'autre n'eut point pour mobile l'intérêt général : en le faisant, ils suivirent l'impulsion de leur tempérament, de leur intérêt particulier. La postérité en a recueilli le fruit sans être tenue à la reconnaissance.

Ce roi possédait des connaissances supérieures aux habitants des cours. Il savait le latin : il protégea les lettres, accueillit les savants et l'imprimerie. Il avait la tête forte, l'esprit faible et le cœur corrompu ; il était faux, cruel, sans foi, sans probité, et superstitieux jusqu'au ridicule. Son despotisme était insupportable : détesté par la noblesse, il était redouté par toutes les classes de la société (1).

Mauvais fils, mauvais frère, il fut accusé d'avoir attenté à la vie de son père et de son frère : il se faisait un mérite de tromper, violait sans hésiter ses serments, excepté ceux qu'on lui avait fait prêter sur la croix de saint Lô ; mais les autres princes de l'Europe étaient-ils alors meilleurs que lui ?

Jamais on ne vit un roi plus dévot ni plus mauvais chrétien. Sa religion, comme

(1) Jean Clérée, prédicateur de Louis XII, dit dans un de ses sermons : « Vous avez « entendu parler du roi de France Louis XI : « il était fort redouté : sous son règne, « il existait plus de mille personnes qui pré- « féraient offenser dix fois Dieu que d'offen- « ser une seule fois ce roi. » (*Sermones quadragesimales Joannis Cleree ; sermo sabbati post Cineres.*)

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

celle de plusieurs autres rois des premiers temps de la monarchie, était entièrement séparée de la morale. Il croyait, à force de pratiques minutieuses, ridicules, de prières achetées, et de prodigalités envers les églises, pouvoir se dispenser de vertus, expier tous ses crimes; et, dans cette croyance, il ne cessait d'en commettre : les prêtres ne le desabusaient pas (1).

Si tout le monde le craignait, il craignait tout le monde. Cette crainte le détermina, vers la fin de son règne, à s'emprisonner lui-même dans le château du Plessis-les-Tours, château qu'il fortifia de murailles, de fossés, de grilles de fer, et qu'il entoura de gibets garnis de cadavres, afin de servir d'épouvantail à ses ennemis. En se séquestrant de toute société, il s'imposa le châtiment qu'il avait depuis longtemps mérité : la maladie vint l'y



Costumes des XIe et XIIe siècles.

atteindre; les reliques, les nombreuses prières de commande, les images de la Vierge et la présence de quelques saints personnages qu'il avait appelés auprès de lui, ne purent lui rendre la santé, ni le préserver de la mort qui le frappa, le 30 août 1483, dans la soixantième année de son âge.

(1) Claude de Seissel, en parlant des superstitions de ce roi, et de sa grande dévotion aux églises où la Vierge Marie recevait un culte, ajoute : « Il avait au surplus « son chapeau tout plein d'images, la plu « part de plomb ou d'étain; lesquelles, à « tout propos, quand il lui venait quelques « bonnes ou mauvaises nouvelles, ou que sa « fantaisie lui prenait, il baisait, se ruant à « genoux, quelque part qu'il se trouvât, si « soudainement quelquefois, qu'il semblait « plus blessé d'entendement que sage hom- « me. » (*Mémoires de Comines*, édit. de 1723, t. III, p. 296, 297.)

Ce roi fut le premier qui mit en usage dans les prisons les cages de fer, supplice inventé par Daraucourt, évêque de Verdun ; il fut aussi le premier qui institua la prière dite l'Angelus ou le Salut.

Paris, sous ce règne, fut enrichi de quelques établissements d'une haute importance.

L'Imprimerie, puissant supplément à l'art d'écrire, véhicule de la pensée, propagateur des vérités et des erreurs, fut inventée vers l'an 1430, à Harlem en Hollande, par un nommé Laurent Coster, et perfectionnée par Jean Gensfleisch, dit Guttemberg, qui établit une imprimerie à Mayence, sa patrie (1).

Les premiers essais de cet art furent grossiers. Laurent n'employait que des caractères en bois. Ces caractères, mobiles et inégaux, accolés les uns aux autres, formaient d'une seule pièce des mots entiers. Ces formes de lettres et de mots étaient liées entre elles, et enfilées avec de la ficelle : ce procédé étant insuffisant pour les tenir serrées convenablement les unes contre les autres, elles cédaient aux efforts de la presse, se séparaient sous son poids, et ne produisaient ainsi qu'une impression très défectueuse. Guttemberg s'associa Faust ou Fust, orfèvre. Celui-ci employa utilement un jeune homme, nommé Pierre Schœffer, qui le premier, en 1452, inventa l'art de fondre des caractères de métal.

Cette société entreprit des ouvrages d'une étendue considérable. On vit sortir de ses presses, en 1457, le *Psautier* latin, la *Bible*, le *Rationale divinorum officiorum*, de Durand ; le *Catholicon*, etc.

A Paris, comme ailleurs, les livres manuscrits étaient rares et très chers (1). En 1421, on ne comptait que quatre libraires de l'Université : Jean de Courtillier était de ce nombre (2).

On raconte que Faust, persuadé qu'il débiterait à Paris une bonne partie de l'édition de sa Bible, vint dans cette ville ; qu'en ayant vendu à différents prix, il fut poursuivi en justice par des acheteurs qui croyaient avoir surpayé leurs exemplaires ; que le recteur de l'Université se joignit aux mécontents pour accuser Faust de magie. On ajoute que le parlement le décréta ainsi que ses facteurs, les fit emprisonner, et fit saisir les livres qu'ils vendaient ; enfin, que Faust, courant risque d'être brûlé vif, fut sauvé par le roi Louis XI, qui le prit sous sa protection, paya les livres qu'on leur avait saisis, et leur donna un asile dans son palais.

Ce récit, quoiqu'il soit conforme aux mœurs de ce temps, est reconnu pour une fable : voici ce qui a pu y donner lieu.

Vers l'an 1472, Pierre Schœffer et son associé Conrad Hanequis envoyèrent de Mayence à Paris un de leurs agents appelé Herman de Stathoen, chargé de vendre une certaine quantité de livres imprimés. Pendant que ce commis séjournait à Paris, il fut atteint d'une maladie dont il mourut. Alors les officiers du roi, en vertu du droit d'aubaine, s'emparèrent des livres et de l'argent qu'avait laissés le défunt.

A cette nouvelle, Pierre Schœffer et son associé s'empressèrent de faire des démarches pour recouvrer leurs fonds. Ils obtinrent des lettres de l'empereur d'Allemagne et de l'archevêque de Mayence, adressées au roi de France, tendant à déterminer ce roi à faire restituer les livres et l'argent saisis. Les deux imprimeurs de

(1) M. Meerman, qui a publié deux ouvrages sur l'invention de l'imprimerie, prouve assez bien que l'inventeur de cet art était un nommé Laurent Coster, et que la ville de Harlem en Hollande en vit les premières productions vers l'an 1430. Les caractères étaient mobiles et en bois. Laurent publia deux éditions du *Donat* et le *Speculum humanæ salvationis*. Il était mort en 1440 ; son ouvrier, appelé Jean, et que l'on croit être Jean Gensfleisch, frère aîné de Guttemberg, enleva furtivement tous les objets de cette imprimerie, et les transporta à Mayence, sa patrie. Son frère perfectionna cette découverte en substituant des caractères en métal aux caractères de bois.

(1) Les livres étaient si rares et si chers, avant la découverte de l'imprimerie, que les étudiants avaient beaucoup de peine à se procurer ceux qui étaient les plus nécessaires à leur enseignement. Louis XI voulut emprunter de la faculté de médecine les œuvres de Rhasès, médecin arabe ; cette faculté exigea de ce roi, pour gage, une quantité considérable d'argenterie, et de plus, pour caution, un seigneur qui s'engagea, par acte authentique, à rendre ce livre à la faculté. Ce fait prouve que les manuscrits étaient précieux, et que le roi n'inspirait nulle confiance.

(2) *Antiquités de Sauval*, tom. III, pag. 275.

de plus adressèrent Mayence une requête à Louis XI, qui, le 21 avril 1475, donna des lettres patentes où se trouvent les faits que je viens d'exposer, et le passage remarquable que voici :

« Désirant traiter et faire traiter favora-
« blement tous ses sujets (les sujets de
« l'archevêque de Mayence), ayant aussi
« considération de la peine et labeur que
« lesdits exposants ont prins pour ledit
« art et industrie de l'impression, et au
« profit et utilité qui en vient et peut en
« venir à toute la chose publique, tant
« pour l'augmentation de la science que
« autrement ; et combien que toute la va-
« leur et estimation desdits livres et autres
« biens qui sont venus à notre cognois-
« sance ne montent pas de grand'chose
« ladite somme de deux mille quatre cent
« vingt-cinq escus et trois sous tournois,
« à quoi lesdits exposants les ont estimés ;
« néant moins, pour les considérations
« susdites et autres à ce nous mouvants,
« nous sommes libéralement condescendus
« à faire restituer audit Conrad Hanequis
« ladite somme de deux mille quatre cent
« vingt-cinq escus et trois sous tour-
« nois, etc. »

Cette restitution s'opéra de manière que les imprimeurs reçurent chaque année, sur les deniers des finances du roi, la somme de 800 livres, jusqu'à l'entier paiement de celle de 2,425 écus et 3 sous tournois (1).

A cette époque, cet art nouveau avait fait des progrès, et plusieurs imprimeries étaient établies dans diverses villes de l'Allemagne, et même de la France.

En 1470, quelques hommes zélés pour la propagation des lumières, docteurs ou bacheliers de Sorbonne, Guillaume Fichet de la Savoie, Jean Heynlin, dit la Pierre, Allemand, et Jean Gaisser, avaient déjà entrepris d'attirer à Paris les imprimeurs Ulrich Gering, de Constance, Michel Friburger, de Colmar, Bertholt de Rembolt, des environs de Strasbourg, et Martin Crantz. Ils établirent leurs presses au collége de la Sorbonne. Il sortit de ce nouvel établissement divers ouvrages imprimés, tels que les *Lettres de Gasparin de Bergame*, l'*Abrégé de Tite-Live par Florus*, *Salluste*, la *Rhétorique de Fichet*, quelques-unes de ses *Lettres*, des livres du cardinal Bessarion, etc. Ces premières éditions parurent en beaux caractères romains ou lettres rondes.

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XIV, p. 243.

En 1473, Martin, Michel et Ulrich Gering vinrent s'établir dans la rue Saint-Jacques, au Soleil-d'Or, et y imprimèrent d'abord le *Speculum vitæ humanæ* de Rodrigue, évêque de Zamor, et ensuite la Bible. Le succès de cet établissement en fit naître d'autres : Pierre Césaris et Jean Stoll fondèrent, en 1473, une imprimerie, on ne sait dans quel quartier de Paris, et publièrent le *Manipulus curatorum*, le *Tractatus de pluralitate beneficiorum ecclesiasticorum*, etc. (1).

Marc Reinhardi, imprimeur de Strasbourg, avait, en 1482, une imprimerie établie à Paris.

Jean Maurand imprima en 1493 et 1494, pour Antoine Vérard, libraire, les *Grandes Chroniques de France*, en trois volumes in-folio. Son imprimerie était située rue Saint-Victor.

Thilman Kerver imprima, pour le libraire Jean Petit, le *Compendium* de Robert Gaguin.

Mais les imprimeurs parisiens qui, par leurs talents et leur érudition, acquirent le plus de réputation, furent les Etienne. Henri Etienne, d'où sortirent tous les savants de ce nom et de cette famille, commença à imprimer en 1502. Son fils, Robert Etienne, fut le plus habile imprimeur, et l'un des plus savants de son siècle. « La « France, dit M. de Thou, doit plus à « Robert Etienne pour avoir perfectionné « l'imprimerie, qu'aux plus grands capi- « taines pour avoir étendu ses frontières. » Paris s'honore de plusieurs imprimeurs habiles, auxquels l'art typographique doit ses immenses progrès ; mais cette ville n'en a point possédé de plus savant que Robert Etienne.

Les nouveautés les plus utiles froissent toujours quelques intérêts. Plus de six mille écrivains vivaient à Paris en copiant, en enluminant des manuscrits ; ils tenaient leur maîtrise de l'Université. L'imprimerie, qui reproduisait les ouvrages avec promptitude et à peu de frais, enleva aux copistes et aux enlumineurs une grande

(1) J'ai sous les yeux un exemplaire de ce dernier ouvrage ; il est sans date, sans réclame, et se termine par ce paragraphe : *Impressus Parisiis per venerabilem virum Petrum Cesaris, in artibus magistrum ac hujus operis industriosum opificem.*

partie de leurs travaux, et fit des mécontents.

D'autre part, l'imprimerie, favorisée par les rois Louis XI et Louis XII, ne le fut pas de même par François Ier. L'éclat que jetait ce nouveau fanal blessait les yeux de plusieurs et inquiétait beaucoup ceux qui vivaient d'abus. François Ier écouta les plaintes, et partagea les inquiétudes des faibles et des mécontents; et ce prince, qu'on a surnommé le père des lettres, se montra l'ennemi du moyen le plus propre à les faire fleurir. Le 13 janvier 1535, il ordonna la suppression entière des imprimeries de son royaume, prohiba l'impression de toutes espèces de livres, sous peine de la hart.

Le 23 février suivant, sans doute d'après plusieurs représentations, il suspendit l'effet de cette ordonnance tyrannique, ordonna au parlement de lui présenter vingt-quatre personnes, desquelles il en choisirait douze, qui seules pourraient dans Paris imprimer des livres approuvés et nécessaires, et non des compositions nouvelles (1).

Ainsi, aucun nouvel ouvrage ne put être publié sans encourir la censure parlementaire. On vit le président Lizet dénoncer, au 4 mars 1538, et faire prohiber par la cour du parlement le livre intitulé *Cymbalum mundi*, et en 1540 cette cour prohiber les livres suivants: *Enchiridium militis christiani*, par Erasme; *De corrigendis studiis*, par Mélanchton; *De christiana studiosæ juventutis*, par Hangen Dorphan; *De doctrina et institutione puerorum*, etc. On poussa la précaution jusqu'à défendre et empêcher la publication des traductions, en français, des livres saints, de la Bible, des prières, des psaumes: tant les hommes intéressés au maintien des ténèbres et des abus étaient effrayés du progrès des lumières!

Si l'imprimerie, arrêtée, contrariée dès son enfance, a triomphé des obstacles que lui opposèrent de nombreux et puissants partisans de la barbarie, elle en triomphera encore aujourd'hui qu'elle a acquis toute la force de la virilité.

La découverte de l'imprimerie fut célébrée par Jean Molinet, dans sa Chronique. J'ai vu, dit-il,

(1) *Registres manuscrits du parlement de Paris*, sous l'année 1535, 13 janvier et 23 février.

J'ai veu grant multitude
De livres imprimez,
Pour tirer en estude
Povres mal argentez.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint ecolier,
Décrets, Bibles et Codes;
Sans grant argent bailler (1).

Ecoles de Médecine, situées rue de la Bûcherie, nº 15. On enseignait la médecine dans l'Université de Paris; mais cette science très peu avancée, et souillée d'erreurs et de pratiques magiques, n'avait point d'école spéciale. En 1469, l'Université, assemblée à Notre-Dame, décida que, pour fournir un local propre à l'enseignement de la médecine, il serait acheté une vieille maison appartenant aux chartreux, et située rue de la Bûcherie. Cette acquisition se fit moyennant dix livres de rente que l'Université promit de payer à ces religieux. La construction du bâtiment des écoles, commencée en 1472, fut terminée en 1477. On crut nécessaire d'y joindre une chapelle, qui, construite en 1499, démolie en 1529, fut reconstruite quelque temps après.

Les professeurs et les écoliers, suivant l'ancien usage, étaient ou devaient être prêtres; on les nommait physiciens, mires, quelquefois médecins.

En 1474, les médecins de cette école firent une expérience utile à l'humanité et aux progrès de leur science.

Ils représentèrent au roi Louis XI que plusieurs personnes attaquées de la maladie de la pierre périssaient sans guérir, et demandèrent qu'on leur livrât un archer de Meudon, affligé de cette maladie, et qui venait d'être condamné à mort pour ses crimes. Le roi y consentit: le condamné fut opéré si heureusement qu'au bout de quinze jours il recouvra la santé.

On attribue au roi Henri II un règlement fort étrange contre les médecins, lequel fait juger que ce roi avait sujet d'être mécontent de leur savoir. Voici un article de ce règlement: « Que sur les plaintes « des héritiers des personnes décédées par « la faute des médecins, il en sera informé « et rendu justice comme de tous autres « homicides: et seront (les médecins mercenaires) tenus de goûter les excréments « de leurs patients, et leur impartir toute

(1) *Recollection des merveilleuses advenues en notre temps*, par Georges Chastelain et Jehan Molinet; *légende de maître Pierre Faifeu*, pag. 165.

« autre sollicitude ; autrement seront ré-
« putés avoir été cause de leur mort et
« décès (1). »

En 1618, on construisit pour la première fois dans cette école un amphithéâtre. Il devint insuffisant. En 1678, on rebâtit les bâtiments de l'école ; et, en 1744, on reconstruisit un amphithéâtre plus beau, plus spacieux et recevant le jour par les fenêtres d'un dôme, décoré extérieurement de statues allégoriques.

En 1776, les bâtiments de cette école menaçant ruine, la Faculté de médecine fut obligée de les abandonner, et de transférer l'enseignement et la bibliothèque dans les anciennes Ecoles de droit, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Cependant, ce nouveau local n'étant point assez vaste, les professeurs d'anatomie et d'accouchement continuèrent leurs cours dans l'école de la rue de la Bûcherie.

L'ancienne porte d'entrée de cette école existe encore dans sa reconstruction primitive. Elle offre le caractère du quinzième siècle ; et au-dessus on y lit cette inscription, en lettres appelées gothiques : *Scholæ medicorum*. L'amphithéâtre, bâti en 1744, n'est plus fréquenté.

Postes aux Lettres. L'hôtel de l'administration est aujourd'hui situé rue J.-J. Rousseau. C'est un établissement d'un grand intérêt public, dont on trouve des exemples dans l'antiquité, et que la barbarie avait fait disparaître. L'Université en conçut le projet en établissant des messageries ; et Louis XI, en 1464, le mit à exécution, et fit le premier un règlement sur les postes. Deux cent trente courriers, établis dans le royaume, faisaient le service, et portaient les dépêches de la cour. Pour subvenir aux frais de cette entreprise, ce roi chargea le peuple de trois millions d'imposition.

L'Université a constamment joui du droit des postes et messageries jusqu'en l'année 1719, époque où fut établie l'administration des messageries et postes royales ; et, pour l'indemniser de cette perte, on lui accorda le vingt-huitième du bail général des postes, qui alors se montait à 120,000 liv. Chaque fois que le bail augmentait, l'Université venait en vain réclamer l'accroissement de son indemnité.

(1) *Recherches sur l'origine de la Chirurgie*, par Girodot ; in-4°, Paris, 1744, pag. 57, note *a*.

La révolution changea cet ordre de choses.

La poste aux lettres, qui, depuis son origine, n'avait servi qu'au gouvernement, ne commença qu'en l'an 1630 à servir aux particuliers. Cette institution est éminemment utile : son organisation, sagement ordonnée, garantirait la sûreté des envois, s'il n'existait pas un abus de confiance qui se pratique dans le bureau du secret ou bien cabinet noir, où l'art de décacheter adroitement les lettres a été poussé à sa perfection (1).

Elle devint sous Louis XIV, et depuis n'a pas cessé d'être une administration considérable.

Son bâtiment actuel était autrefois une grande maison, à laquelle appendait l'image de saint Jacques, que le duc d'Epernon acheta, et où il fit bâtir un hôtel. Hevrart, contrôleur général, en devint ensuite propriétaire, et le fit reconstruire. Fleuriau d'Armenonville l'acquit, et le fit rebâtir tel qu'il est aujourd'hui. En 1757, il fut destiné à l'administration des postes.

VI. Paris sous Charles VIII.

Ce prince, âgé de treize ans, succéda, le 30 août 1483, au trône de son père, sans hériter de ses vices. Il était doux, affable, courageux et bienfaisant. Il montra beaucoup de faiblesse dans son administration : il ne faisait pas le mal, mais il le laissait faire. Les courtisans le nommaient le petit roi, parce qu'il était monté encore jeune sur le trône.

Charles VIII, sans presque trouver d'opposition, fit la conquête du royaume de Naples, et le perdit presque aussi facilement qu'il l'avait conquis. Il en résulta de longues guerres, très désastreuses pour l'Italie et pour la France.

Ce prince fut le premier qui donna au conseil du roi une organisation et une fixité qu'il n'avait jamais eues : il l'érigea en cour souveraine, présidée par le chancelier, et composée des maîtres ordinaires des requêtes de l'hôtel et de dix-sept conseillers. C'est cette cour qu'on a depuis nommée le grand conseil.

Sous ce règne se manifesta dans Paris la maladie appelée d'abord grosse vérole, ensuite le mal de Naples et le mal français : maladie qui ne respecta aucun rang,

(1) *Voyez* à ce sujet l'article *Tableau moral*, sous le règne de Louis XV.

et dont les ravages, quoique fort affaiblis, durent encore. Le parlement, de concert avec l'évêque de cette ville, pour diminuer les effets de cette maladie contagieuse, qui, depuis deux ans, suivant les registres du parlement, avait fait de grands progrès, ordonna, le 6 mars 1497, qu'on ferait sortir de Paris « ceux qui ont gagné ladite « maladie hors de cette ville; et qu'on fe« rait enfermer, nourrir et traiter ceux « qui l'ont gagnée à Paris (1). »

Charles VIII mourut, le 7 avril 1498, des suites d'un coup qu'il reçut à la tête, en passant précipitamment par une porte trop basse qui conduisait aux fossés du château d'Amboise.

Les établissements furent peu nombreux à Paris sous ce règne.

Foire Saint-Germain, située sur l'emplacement du nouveau marché Saint-Germain.

Les abbé et religieux de Saint-Germain-des-Prés jouissaient, depuis les temps les plus barbares, du droit de foire. La première mention qui en soit faite se trouve dans une charte de 1176, où Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, cède au roi Louis le Jeune la moitié des revenus de cette foire, qui commençait, tous les ans, quinze jours après Pâques, et durait trois semaines.

En 1278, il y eut au Pré-aux-Clercs un combat violent entre les écoliers et les domestiques de l'abbaye. Les religieux furent condamnés à de fortes amendes, et forcés de céder au roi l'autre moitié des revenus de cette foire : alors elle fut supprimée et transférée aux Halles.

Les abbé et religieux de Saint-Germain-des-Prés avaient, pendant les guerres civiles des règnes de Charles VI et de Charles VII, éprouvé de grandes pertes : ils demandèrent à Louis XI, comme un dédommagement, le droit d'établir dans le faubourg Saint-Germain une foire franche; ce roi leur accorda leur demande par lettres patentes du mois de mars 1482.

Cette foire, exempte de tous droits fiscaux, devait durer huit jours, à commencer du 1er octobre ; mais les anciens priviléges des abbé et religieux de Saint-Denis se trouvèrent en opposition avec le nouveau privilége accordé par Louis XI. Il en résulta de longs débats, à la suite desquels il fut arrêté que la foire Saint-Germain commencerait au 3 février de chaque année, et durerait pendant les sept jours suivants. Ce fut Charles VIII qui, au mois de février 1486, fixa définitivement le temps de la tenue de cette foire. Elle fut établie sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Navarre, auquel les religieux ajoutèrent, en 1489, des terrains ou passages dont ils firent l'acquisition.

Sa durée était d'abord de huit jours; dans la suite elle fut considérablement prolongée. Ouverte le 3 février, elle se continuait pendant tout le carnaval, une grande partie du carême, et ne finissait qu'au dimanche des Rameaux.

Les religieux de Saint-Germain, dès l'an 1486, avaient fait construire pour cette foire cent quarante loges, que l'abbé Guillaume Briçonnet fit rétablir en 1511. Ces constructions en charpente, justement admirées, devinrent, pendant la nuit du 16 au 17 mars 1763, la proie des flammes qui alarmèrent les habitants du quartier, s'étendirent jusqu'à l'église de Saint-Sulpice, et y endommagèrent la coupole de la chapelle de la Vierge.

On les reconstruisit l'année suivante dans une forme plus simple. L'emplacement fut divisé en huit rues qui se coupaient à angle droit. Ces rues, dont quelques-unes se trouvaient abritées par des toits en vitraux, étaient bordées de baraques, boutiques ou salles en bois, et occupées temporairement par des marchands de modes, de joujoux, de sucreries, de bijouteries, etc. On y voyait plusieurs cafés très vastes, des cabarets, des maisons de jeu et plusieurs spectacles forains. On y comptait trois et même quatre grandes salles de théâtre, où venaient jouer les acteurs des boulevards, ainsi que plusieurs autres salles destinées à des objets de curiosité; enfin, un Wauxhall d'hiver, lieu de danse, et vrai marché de courtisanes.

La partie de cette foire destinée au commerce des toiles, des draps et autres étoffes, était la moins étendue et la moins brillante.

L'emplacement de cette foire, bien plus vaste autrefois qu'il n'était avant 1789, et que n'est aujourd'hui le marché qui l'a remplacé, s'étendait jusqu'aux environs du Luxembourg. Entre les rues Garancière et de Tournon se trouvait le lieu destiné à la vente des bestiaux : on le nommait le Champ crotté, ou le Champ de foire.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, sous le 6 mars 1497.

La partie qu'on appelait le Préau, destinée au marché, où aboutissaient la rue de Buci et le passage de la Treille, avait anciennement beaucoup plus d'étendue que dans ces derniers temps. En 1608 on en retrancha une portion de 150 toises.

Il est remarquable qu'un lieu consacré au plaisir et même à la debauche fût possédé, autorisé, administré par des religieux, par ceux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et formât une partie de leur revenu.

Cette foire n'a cessé de se tenir qu'en l'année 1789. Voyez *Marché Saint-Germain.*

Filles Pénitentes, établies d'abord sur l'emplacement de l'hôtel d'Orléans, nommé depuis hôtel de Soissons, et sur lequel on a construit la Halle aux Blés, puis transférées au monastère de Saint-Magloire, rue Saint-Denis.

Un cordelier, nommé Jean Tisserand, doué d'un grand zèle et d'une éloquence propre à entraîner les filles publiques qui abondaient à Paris, réussit à convertir environ deux cents de ces filles, et à les réunir dans une communauté religieuse.

Louis II, duc d'Orléans, qui fut depuis roi sous le nom de Louis XII, favorisa ce projet, en donnant, en 1494, pour les loger, une grande partie de son hôtel d'Orléans, situé rue d'Orléans-Saint-Honoré; c'est-à-dire les galeries et le préau où se trouvait la fontaine (1).

Charles VIII, par lettres du 14 septembre 1496, confirma cet établissement. L'évêque de Paris, Jean Simon, fit un règlement, imprimé en 1500, où l'on voit que les filles, pour être admises dans ce couvent, étaient tenues de faire des preuves suffisantes de leur libertinage; d'affirmer par serment prêté sur les saints évangiles, en présence du confesseur et de cinq ou six personnes, qu'elles avaient mené une vie dissolue. On était fort rigide sur cette preuve. Il arrivait souvent que des filles se prostituaient exprès pour avoir droit d'entrer dans cette communauté. Lorsque ce fait était reconnu, on les chassait honteusement de la maison.

Il arrivait aussi que des filles, à la suggestion de leurs parents, qui voulaient s'en débarrasser, se présentaient, en protestant et jurant qu'elles avaient vécu dans la debauche, tandis qu'elles étaient encore vierges. Cette singulière tromperie détermina les religieuses de la communauté à vérifier le fait et à ne point s'en rapporter au serment des aspirantes: toutes alors, en présence des mères, sous-mères et discrètes, et par des matrones nommées exprès, furent soumises à une scrupuleuse visite.

« Vous savez, porte un article du rè-
« glement, qu'aucunes sont venues à vous,
« qui étaient vierges et bonnes pucelles, et
« telles ont été par vous trouvées, com-
« bien qu'à la suggestion de leurs père et
« mère, qui ne demandaient qu'à s'en dé-
« faire, elles eussent affirmé être corrom-
« pues (1). »

Ainsi, après la visite, si la fille postulante était trouvée vierge, on la renvoyait comme indigne d'entrer dans ce couvent.

Dans son origine, cette maison portait le titre de Refuge des Filles de Paris, et dans la suite elle reçut celui de Filles Pénitentes.

Ces filles restèrent dans le couvent établi sur l'emplacement de l'hôtel d'Orléans jusqu'en 1572, époque où Catherine de Médicis, voulant y bâtir un hôtel, les fit déloger et transférer dans le monastère de Saint-Magloire, rue Saint-Denis: monastère occupé par des moines qui se retirèrent dans la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les guerres civiles du seizième siècle causèrent du désordre dans ce couvent comme dans beaucoup d'autres : la conduite de ces filles pénitentes devint si scandaleuse, qu'on fut obligé d'y introduire huit religieuses de Montmartre, chargées d'y remettre la règle en vigueur. Elles y entrèrent le 2 juillet 1616; et, au moyen de quelques adoucissements portés à la sévérité des anciens règlements, le bon ordre s'y rétablit.

On voyait dans leur église le tombeau d'André Blondel : il consiste en un bas-relief en bronze, remarquable par la composition de l'ensemble et par la correction du dessin; on attribue cet ouvrage à Paul Ponce ou à Jean Goujon. Il a été transféré au Musée des monuments français.

Ce couvent fut supprimé en 1790, et ses bâtiments, ainsi que ceux de son église,

(1) Voyez, ci-après, l'article *Hôtel de Soissons.*

(1) *Histoire des Ordres Monastiques*, t. IV, p. 239.

ont été, peu d'années après, en grande partie démolis.

VII. Paris sous Louis XII.

Louis XII, qualifié d'abord de duc d'Orléans, succéda à Charles VIII, le 7 avril 1498.

Ce roi fit quelques fautes en politique, comme en ont fait tous les rois. On peut même lui reprocher quelques erreurs ; mais elles appartenaient à son siècle. Ces fautes, ces erreurs furent éclipsées par des qualités éminentes, par un caractère de magnanimité sans orgueil, et de bonté sans faiblesse, d'équité sans rigueur. De tous les rois qui l'ont précédé sur le trône, nul n'a montré un caractère plus noble, un jugement plus sain, ni plus d'amour pour la prospérité publique; en moralité et en raison, il fut de beaucoup supérieur à tous les souverains de son temps (1).

Il tint une conduite presque toujours conforme à ses heureuses inclinations. Il est le premier roi qui se soit occupé sincèrement du bonheur de ses sujets, et qui ait mérité le titre de Père du Peuple ; titre que la postérité, sans crainte comme sans espérance, n'a pas cessé de lui confirmer.

« J'aime mieux, disait-il, voir rire mes « courtisans de mes épargnes, que de voir « pleurer mon peuple de mes dépenses. » Il maintint la justice autant qu'il était possible de le faire sous un gouvernement encore entravé par le régime féodal. La chevalerie, qui, jusqu'à lui, n'avait donné que des exemples de brigandages et de bassesses, commença dès lors, par l'influence de ce roi, à offrir quelques actes de loyauté, de droiture et de grandeur d'âme, dont, quoi qu'en disent les romanciers, on ne trouve aucune trace sous les règnes antérieurs.

Après Louis XII, l'immoralité des rois étouffa bientôt ces germes précieux : la noblesse reprit son orgueil, ses habitudes destructives, sa tyrannie, tous ses vices, et ne conserva que l'honneur de braver la mort, de la recevoir ou de la donner, souvent sans utilité publique, sans motif raisonnable.

Une maladie violente, dont Louis XII fut attaqué à Paris, l'enleva le 1er janvier 1515. Il mourut trop tôt pour le bonheur et la véritable gloire de la France.

Voici le tableau des établissements, et l'état des institutions qui fleurirent à Paris pendant ce règne.

Pont Notre-Dame. J'ai déjà parlé de la reconstruction de ce pont en 1413. Le 25 octobre 1499, vers neuf heures du matin, il s'écroula avec les soixante maisons construites dessus. Cette chute fut généralement attribuée à la négligence du prévôt des marchands et des échevins, qui touchaient pour le prix des locations des maisons de ce pont quatre-vingts livres par

(1) Le pape Alexandre VI était le Sardanapale de son siècle : les papes Jules II et Léon X furent fameux par leur immoralité, leurs intrigues, leur ambition et leurs excès. Les rois d'Espagne, d'Ecosse, d'Angleterre, de cette époque, sont plus renommés par leurs vices que par leurs vertus. Quant à l'empereur d'Autriche, Maximilien Ier, un extrait de la lettre qu'il écrivit à sa fille, le 18 septembre 1512, suffira pour le faire connaître.

Il dit qu'il ne veut pas se marier, que, de plus, il a pris la résolution de « jamès plus hanter femme nue; » qu'il vient d'envoyer un ambassadeur au pape, pour décider ce pontife à le prendre pour son coadjuteur, « afin, dit-il, qu'après sa mort pouruns estre « assuré de avoer le *papat* et devenir prestre, « et après estre saint; et qu'yl vous sera de « nécessité que, après ma mort, vous seres « contraint de me adorer, dont je me trou- « veré bien gloryoes. »

Puis il annonce qu'il a deux ou trois cent mille ducats destinés à corrompre les cardinaux; et, pour justifier ses espérances, il termine en disant : « Le Papa a encore les « fièvres doubles, et ne peult longuement « fivre. » (*Lettres du roi Louis XII*, tome IV, lettre 1re.)

Ferdinand V, roi d'Aragon, surnommé le Catholique, était un homme sans probité, par conséquent sans honneur. Il comptait pour rien ses serments lorsqu'il trouvait de l'avantage à les violer ; il se vantait même de sa duplicité, lorsqu'elle était suivie de succès. Louis XII s'était plaint de ce que ce roi, dit le Catholique, l'avait trompé trois fois. Ferdinand en fut instruit, et dit : « Il en a menti, l'ivrogne; je l'ai trompé plus de dix fois. » Un prince italien disait de ce Ferdinand : « Avant de compter sur ses serments, je voudrais qu'il jurât par un Dieu en qui il crût. » (*Art de vérifier les dates*, troisième édition, t. I, p. 765.)

par an, et ne dépensaient qu'une très petite partie de cette somme pour l'entretien de sa charpente : ils gardaient le surplus pour eux, dit Robert Gaguin. Il ajoute que le maître des œuvres ou l'architecte avait, en l'année précédente, averti ces municipaux de l'urgente nécessité de réparer ce pont, qu'ils méprisèrent cet avis, et attendirent jusqu'au moment où les réparations étaient impossibles. Un maître charpentier s'adressa au magistrat chargé de la police et lui annonça que, dans le jour, le pont s'écroulerait. Ce magistrat fit mettre le charpentier en prison et se rendit aussitôt au parlement. Comme il n'était que sept heures du matin, cette cour ne s'y trouva pas encore assemblée. Il rencontra le président Baillet, auquel il dénonça le charpentier comme un misérable qui venait de lui annoncer la



Armes du XIVe siècle.

prochaine chute du pont. Le parlement, sans partager la ridicule colère du magistrat, profita de l'avis, dépêcha promptement l'ordre aux habitants du pont de déménager en diligence, et fit placer des sergents aux extrémités, pour en prohiber le passage.

On vit bientôt après le pavé s'entr'ouvrir et les maisons se fendre : accidents précurseurs de la chute, qui s'effectua avec un fracas horrible. Le pont et les maisons, en s'écroulant dans la Seine, firent élever un nuage de poussière dont l'air fut obscurci. Plusieurs des habitants de ces maisons, tardifs à en sortir, furent entraînés dans la chute du pont, et périrent. Cet amas de débris obstrua le cours de la rivière, et en fit remonter les eaux qui entraînèrent des femmes occupées à laver sur ses bords, du côté de la rue de Glatigny : plusieurs autres accidents résultèrent de cette chute et de la négligence coupable de quelques magistrats de la ville (1).

(1) *Compendium Roberti Gaguini, de Gestis Francorum*, lib. 11.

Cette négligence ne resta point impunie. Le parlement manda au palais le prévôt des marchands, les échevins, les fit emprisonner, et, par arrêt du 5 janvier 1500, destitua Jacques Piédefer, prévôt, ainsi que les échevins, les déclara incapables de posséder à l'avenir aucune fonction, et les condamna à de fortes amendes, dont une partie fut employée aux frais de la reconstruction du pont. Le roi accorda, pour les mêmes frais, pendant six ans, six deniers pour livre à prendre, aux entrées de Paris, sur tout le bétail à pied fourché (1).

Plusieurs écrivains du temps ont parlé de la chute de ce pont, et en ont témoigné leur regret. Le Rosier historial est de ce nombre; de plus, il parle de sa reconstruction, et dit à ce sujet: « Puis après le roi « envoya Jean Doyac pour donner la con« duite de refaire ledit pont, lequel fut « refait en petit de temps (2). »

Peu de temps après la chute de ce pont en bois, on travailla à le reconstruire en pierres.

En attendant cette reconstruction, il fut résolu que provisoirement un bac serait établi sur la rivière. Les seigneurs, abbé et religieux de Saint-Germain-des-Prés, en vertu de l'éternel privilége que leur avait accordé le roi Childebert, privilége essentiellement nuisible aux accroissements et à la restauration de Paris, vinrent s'opposer à l'établissement de ce bac. Il fallut négocier et obtenir un arrêt du parlement pour écarter les obstacles que ces moines-seigneurs élevaient contre cet établissement indispensable.

Jean Joconde, cordelier, qui avait déjà présidé à la construction du Petit-Pont, fut chargé de diriger les travaux de celui-ci. Il prouva que les moines ne sont pas toujours inutiles, et justifia la confiance qu'on avait en ses talents. Grâce aux divers octrois accordés par le roi et par la ville, il acheva entièrement, en 1512, ce pont, qui existe encore.

Sous l'une des arches était gravé ce distique en l'honneur de l'architecte :

Jocundus geminos posuit tibi, Sequana, pontes ;
Nunc tu jure potes dicere pontificem.

(1) *Histoire de Paris*, Preuves, t. III, p. 570, 571, 572.

(2) *Rosier historial*, 2e partie, fol. 156, verso.

Une autre inscription, pareillement gravée sous une arche, se termine ainsi. « Pour la joie du parachèvement de si « grand et magnifique œuvre, fut crié « *noël*, et grande joie démenée avec trom« pettes et clairons qui sonnèrent par « long espace de temps. »

Soixante-dix maisons furent d'abord construites de l'un et de l'autre côté de la route de ce pont. Dans la suite, lorsqu'on eut établi des quais à ses extrémités, on y abattit les maisons qui s'opposaient à la route de ces quais; de sorte qu'il ne resta plus que soixante-une maisons, trente d'un côté et trente-une de l'autre.

Ce pont, réparé à diverses époques, notamment en 1577 et en 1659, est le plus ancien des ponts existants à Paris, le premier qui fut solidement construit, et dont les arches reçurent une élévation calculée d'après celle des grands débordements de la Seine; élévation qui nécessita l'exhaussement du sol de l'île de la Cité.

En 1786 on démolit les maisons dont ce pont était chargé; on ragréa, répara toutes ses parties, et on en adoucit la montée : la route, beaucoup plus vaste, fut bordée de larges trottoirs, et les quartiers voisins y gagnèrent de la lumière et de la salubrité.

Petit-Pont. Le 31 janvier 1408, ce pont fut, ainsi que le pont Saint-Michel, emporté par une horrible débâcle dont j'ai parlé ci-dessus. Sa reconstruction ordonnée se termina en 1409.

Depuis il éprouva plusieurs accidents semblables. Il est certain qu'avant l'an 1499 il fut détruit, puis reconstruit en pierres, puisque Jean Joconde, comme le porte l'inscription que j'ai citée, avait, avant que de s'occuper de la construction du pont Notre-Dame, bâti le Petit-Pont. Je parlerai dans la suite d'autres accidents qu'il eut encore à éprouver.

Pont-aux-Meuniers. Ce pont, qui n'existe plus, aboutissait d'un côté au quai de l'Horloge, et de l'autre au quai de la Mégisserie, presque en face de la rue de la Saunerie. On ignore l'époque de sa construction première; mais on a la certitude qu'il existait au treizième siècle : il paraît qu'il n'était établi que pour le service de plusieurs moulins attachés au-dessous de ce pont.

Une sentence arbitrale, de l'an 1296, extraite du cartulaire de Saint-Magloire, citée par M. Jaillot, porte : Le vieux grand

pont de pierre, lequel souloit estre où le pont des moulins est à présent.

Il semblerait, d'après ces expressions, que le Grand-Pont, ou le Pont-au-Change, aurait changé de place, aurait existé fort au-dessous de la place qu'il occupe aujourd'hui ; ce qui est contredit par des preuves irréfragables, par la direction constante de la rue Saint-Denis, qui aboutit à ce grand pont, par la position du Grand-Châtelet qui formait tête de pont, etc. Le rédacteur de cette sentence a sans doute voulu dire qu'il existait autrefois, au-dessous et auprès du Grand-Pont, des moulins et un pont pour leur service ; que ce pont, qu'il nomme Pont des Moulins, a été éloigné du Grand-Pont, et placé plus bas, à l'endroit où fut, dans la suite, le Pont des Meuniers.

Ce Pont-aux-Meuniers, comme je l'ai dit, ne servait qu'à l'usage des moulins ; mais le Grand-Pont, ou Pont-au-Change, ayant été rompu en 1374, on permit au public, pendant sa reconstruction, de passer sur le Pont-aux-Meuniers.

En 1510 le Pont-au-Change était détruit ou impraticable : on n'avait pas encore achevé la construction du pont Notre-Dame ; et il ne restait qu'un bac aux habitants de la Cité, pour traverser la Seine et pour communiquer avec la partie nord de Paris. Ces habitants demandèrent au parlement la permission de passer sur le Pont-aux-Meuniers, et que défenses fussent faites aux meuniers de leur clore le passage.

Cette cour refusa d'obtempérer à ces demandes, et ordonna que le Pont-aux-Meuniers serait clos et fermé, comme il l'était avant la chute du pont Notre-Dame.

Dans la nuit du 21 au 22 décembre 1596, le Pont-aux-Meuniers fut entraîné par les eaux : j'en parlerai à cette époque.

Fontaines. Sous Louis XII, les deux aqueducs de Belleville et du Pré-Saint-Gervais alimentaient seize fontaines publiques dans Paris ou dans ses faubourgs ; en voici le dénombrement :

Les trois fontaines du règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire celle des Innocents, des Halles, toutes deux alimentées par l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais ; et la fontaine Maubuée, qu'alimentait l'aqueduc de Belleville ;

Cinq fontaines dont les eaux provenaient aussi du même aqueduc ; telles étaient la fontaine de la rue Salle-au-Comte qui a longtemps porté le nom de Henri de Marle, chancelier de France, qui la fit construire ; celles de la rue Sainte-Avoye, de la rue Bar-du-Bec, de la porte Baudoyer, ou Baudet, et de Saint-Julien ;

Quatre autres fontaines fournissaient de l'eau du Pré-Saint-Gervais : celles du Ponceau, de la Reine, de la Trinité et de la rue des Cinq-Diamants ;

Quatre autres fontaines alimentées par les mêmes eaux : celles de Saint-Lazare, des Filles-Dieu, et celles des Cultures de Saint-Martin et du Temple. Ces fontaines, avant le règne de Charles V, existaient hors de l'enceinte de Paris ; et, après ce règne, elles se trouvèrent, excepté celle de Saint-Lazare, dans l'intérieur de cette enceinte.

Bons-Hommes, ou Minimes de Chaillot, situés au bas et à l'extrémité de ce village. François de Paule envoya dans Paris six de ses religieux, et les adressa à Jean Quentin, pénitencier de cette ville, qui refusa de les recevoir et les traita durement. Ces minimes, mal accueillis, se retirèrent ailleurs. Quelque temps après, ce pénitencier revint de ses préventions contre ces moines, les admit dans sa maison, et les y garda jusqu'en 1493, époque où Jean Morhier, seigneur de Villiers, leur fit don d'une vieille tour, près de Nigeon.

Anne de Bretagne, plus libérale, céda à ces Bons-Hommes son manoir situé sur le penchant du coteau de Chaillot et de Nigeon, et joignit à cette donation un hôtel contigu, qu'elle acheta, en 1496, de Jean Censy, hôtel contenu dans un enclos de sept arpents, où se trouvait une chapelle de Notre-Dame de toutes grâces. Cette chapelle servit à ces nouveaux moines, en attendant qu'ils eussent une église plus grande, dont la construction fut commencée pendant la vie d'Anne de Bretagne, qui en posa la première pierre, et ne fut terminée qu'en 1578.

Cet édifice contenait plusieurs monuments des arts. On y remarquait l'épitaphe de Jean Quentin, dont il a été fait mention ; elle était ainsi rimée :

> Cy gist au bas de ce pilier,
> Le cœur d'un bon penitencier,
> Maistre Jehan Quentin, sans errer,
> Qui de ce couvent bienfaicteur
> Fust, et de l'ordre amateur.

On voyait aussi dans la nef le tombeau et l'épitaphe de Françoise de Veyny d'Arbouse, épouse du fameux cardinal Duprat :

leur fils Guillaume Duprat, évêque de Clermont, lui fit élever ce monument.

La chapelle d'Ormesson était ornée du buste de Jean d'Alesso, petit-neveu de saint François de Paule, mort en 1573; de celui d'Olivier le Fèvre d'Ormesson, président de la chambre des comptes, mort en 1600, et d'Anne d'Alesso, son épouse.

Josias, comte de Rantzau, maréchal de France, mort le 7 septembre 1650, fut enterré dans cette église.

On voyait, dans ce monastère, une galerie qui contenait la bibliothèque. En 1590, le tonnerre tomba sur cette galerie et l'endommagea considérablement.

Ce couvent, supprimé en 1790, a en partie été remplacé par un chemin qui adoucit la pente de la montagne dite des Bons-Hommes, et par de vastes bâtiments consacrés à une filature de coton.

Spectacles. Pendant cette période, et depuis l'établissement des Confrères de la Passion (1), le goût des spectacles s'était rapidement propagé dans Paris. Les curés l'avaient favorisé en avançant, comme je l'ai dit, l'heure des vêpres, pour ne pas priver leurs paroissiens de ce plaisir.

Les Parisiens, pour solenniser l'entrée des rois et des reines dans cette ville, adoptèrent l'usage de dresser, sur leur passage, des théâtres, sur lesquels était représentée une scène dramatique. Ces scènes, quel qu'en fût le sujet, recevaient le nom de mystères: on ne savait pas encore leur en donner d'autre.

Ce goût naissant devint bientôt un besoin, qui fit multiplier les spectacles et varier les sujets représentés sur la scène. Outre le théâtre des Confrères de la Passion, on en vit s'élever plusieurs autres. Les clercs de la Basoche en établirent un sur la table de marbre du Palais de Justice; les clercs du Châtelet imitèrent ceux du parlement; plusieurs colléges de Paris élevèrent aussi des théâtres où figuraient les professeurs et les écoliers. Il en fut établi jusque sous les Halles de Paris.

Le théâtre des Enfants Sans-Souci était dirigé par le Prince des Sots.

Les Confrères de la Passion ne se bornèrent pas à représenter la passion de Jésus-Christ: ils varièrent la scène en puisant leurs matières dans les Actes des Apôtres, dans la Bible et dans la Vie des Saints.

(1) Voyez *Hôpital de la Trinité.*

Les clercs de la Basoche jouaient des farces, soties ou moralités; puisaient les sujets de leurs pièces dans les événements publics, dans les abus, les fautes et les excès des grands personnages de la cour, ou dans les ridicules de la société.

Le théâtre des Halles avait pour objet de diriger l'opinion publique dans les intérêts du gouvernement.

Les théâtres temporaires, dressés dans les colléges, mettaient en scène des événements qu'offre l'histoire ancienne, sans négliger les événements modernes.

Je vais parler de ces divers spectacles, dont la licence était extrême, et qui, protégés sous le règne de Louis XII, furent, avant et après ce règne, souvent en butte à la censure sévère du parlement.

Théâtre des Confrères de la Passion. J'ai parlé de leur établissement à Paris, sous le règne de Charles VI: je vais donner ici quelques traits qui caractérisent le genre de leurs compositions dramatiques.

Les sujets qu'ils mettaient en scène n'étaient pas de nature à inspirer la gaîté. C'est pourquoi, afin de rompre l'uniformité de leur spectacle, ils continuèrent à s'adjoindre une troupe de baladins, appelée les Enfants Sans-Souci, présidée par le Prince des Sots, qui entremêlaient la gaîté de leurs farces avec la tristesse des mystères (1).

Cependant les auteurs des mystères cherchaient aussi à égayer leurs compositions et à les rendre plus amusantes; de sorte que même en représentant la Passion, ils parvinrent à faire rire les spectateurs. Pour cet effet, il ne fallait ni talents ni goût; il suffisait d'offrir des naïvetés grossières et de plats quolibets, dont l'indécence nous étonne: les spectateurs n'étaient alors ni délicats ni difficiles.

On connaît le passage suivant d'un mystère où l'on voit un ange apostropher ainsi le Père éternel:

(1) François Villon, qui écrivait pendant cette période, dans son testament, fait au Prince des Sots le legs suivant:

> *Item*, donne au prince des Sots,
> Pour un bon sot, Michault Dufour,
> Qui à la fois dit de bons motz
> Et chante bien *ma doulce amour*.

Les farces des Enfants Sans-Souci étaient quelquefois mêlées de chansons. A la fin de la pièce, on entendait toujours une chanson fort gaillarde. Je parlerai de ce théâtre.

Père éternel, vous avez tort
Et devriez avoir vergogne;
Votre fils bien-aimé est mort,
Et vous dormez comme un ivrogne

DIEU LE PÈRE.

Il est mort?

L'ANGE.

Oui, foi d'homme de bien.

DIEU LE PÈRE.

Diable emporte qui n'en savait rien, etc.

Dans la pièce intitulée la *Conception à personnages*, on représente saint Joseph fort inquiet de trouver son épouse enceinte; voici comment il exprime son trouble et ses soupçons :

De moi la chose n'est venue,
Sa promesse n'a pas tenue;
. . . .
Elle a rompu son mariage.
. . . .
Elle est enceinte, et d'où viendrait
Le fruit? Il faut dire, par droit,
Qu'il y ait vice d'adultère,
Puisque je n'en suis pas le père
. . . .
Elle a été trois mois entiers
Hors d'ici; et, au bout du tiers,
Je l'ai toute grosse reçue.
L'aurait quelque paillard déçue,
Ou de fait voulut efforcer?
Ah! brief, je ne sais que penser (1).

Mais ce sont là les passages les plus decents qui se rencontraient dans ces pièces. J'ai sous les yeux des mystères, manuscrits du quinzième siècle, qui contiennent, parmi plusieurs scènes pieuses, des chansons bachiques, des bouffonneries les plus grossières.

Une de ces pièces, qui a pour sujet la passion de Jésus-Christ, offre des preuves de ce mélange révoltant du sacré et du profane.

Caïphe ordonne que la croix et les clous nécessaires pour le supplice de Jésus soient promptement fabriqués. Janus, serviteur de Caïphe, va chez un forgeron appelé Grimance, pour lui demander des clous; voici ce qu'il lui dit :

Vrai est qu'on a jugé Jésus
A pendre en croix, au mont Calvaire;
Pour ce viens que veulhés faire
Les clous pour le crucifier.

GRIMANCE.

J'aime mieux non rien besoigner
Que ces clous faire, par mon âme;
Je serois palhart infame,
Si besoinghois pour Jésus pendre.

JANUS.

Or, vous gardez bien de mesprendre (2),
Ou des princes serez punis.

MALEMBOUCHÉE.

Accop (1), pugnais, prent tes ostis outils,
Fay ces clous, et advance toy.

GRIMANCE.

Non farey, dame, par ma foy,
Se les faictes, si vous voulés.

MALEMBOUCHÉE.

Par Dieu, maistre, vous soufflarés,
Et ma servante frappera.

GRIMANCE.

Et qui forgera?

MALEMBOUCHÉE.

Moi;

Ne suis-je pas maitresse ouvrière?

MICHAULDE LA SERVANTE.

Oy bien pour souffler darrière;
Vous en faicte vouler la pleume.

MALEMBOUCHÉE.

Michaulde va devant l'enclume,
Se frappe fort, car il est chault :
Si sont mal faicts, il ne m'en chault,
Aussi en serons mal payés.

JANUS.

Besoignés, ne vous sociés,
Des princes arés renommée.

MALEMBOUCHÉE, *en forgeant chante.*

O goubelet! tu m'as la mort donnée,
Tant t'ay amée que m'en suis enyvrée;
Goubelet, beau goubelet,
Venez à moi de matin;
De grand cuer vous baiserays,
Mesque (pourvu que) soyez plein de vin;
Car tous les jours à vous j'ai ma pensée;
De grand amour votre saveur m'agrée.

L'auteur a cru donner un grand intérêt à cette scène, en assaisonnant le lamentable et religieux sujet de la Passion de scènes burlesques, de bouffonneries indécentes. Il s'est cru aussi obligé d'exagérer les outrages que dans cette action tragique reçoit le principal personnage. Voici avec quelle bassesse il fait parler ses interlocuteurs : l'un, nommé Abderon, crie à Jésus en croix :

Poy, palbart, poy!

ALIXANDRE.

Faites lui poy (2),
Crachez-lui trestous au visage,
Se vous pouvez, ou à la nage (3),
Et lui faictes montrer le...

OMNES TIRANI.

Bé, bé, bé, bé.

MALQUE.

J'ai appétit
D'arregarder s'il porte brayes.

(1) *Le Mystère de la Conception*, in-4° gothique, imprimé à Paris, chez Alain Lotrian.

(2) Cette expression, alors commune dans le style de chancellerie, se trouve dans plusieurs lettres des rois, adressées aux gouverneurs, ou autres agents. Gardez-vous de mesprendre, signifiait : ne manquez pas d'obéir.

(1) *Accop*, pour *acoup*, aussitôt, promptement.

(2) *Poy* ou *Pouah*, exclamation de dégoût ou de mépris.

(3) Nage, du latin *nates*, fesses.

Et n'as ja besoing que tu n'ayes;
Je crois que ta chère est retraite.

GIRG.

Il fait beau voir besoigne fête.
Gualans, monstrons lui tous le e..

MALBEC.

Arregarde; il est velu;
Jésus, arregarde la lune.

MALEGORGE.

Arregarde si le mien fume;
N'est-ce pas la gorge d'un four?

PRIMELLE.

Par mon âme, tu es bien lourt;
Que ne descens-tu pour nous batre.

Comment de pareilles scènes, que je transcris avec répugnance et réserve, afin de faire connaître le degré d'abjection où se trouvaient alors les mœurs, la littérature et le théâtre; comment ces scènes, dis-je, aussi ordurières que sacriléges, ont-elles pu, avec les gestes et l'action qu'elles nécessitent, être offertes aux yeux du public? Quelle corruption de goût et de mœurs!

Jean Michel, dont on a imprimé les nombreux mystères, notamment ceux de la Conception, Nativité et Mariage de la Vierge Marie, du Vieux-Testament, de la Passion et de saint Christophe, etc., fut le plus célèbre auteur du quinzième siècle. Ses ouvrages, fort rares, furent imprimés à Paris, et ont eu plusieurs éditions. On s'étonne aujourd'hui, on est ébahi de trouver dans les sujets pieux qu'a traités cet écrivain des scènes aussi grossièrement licencieuses, des actions aussi obscènes, des paroles aussi ordurières.

Les pièces de théâtre sont le miroir des mœurs du siècle où elles paraissent. Que penser des mœurs du quinzième siècle, surtout si l'on sait que ces pièces étaient représentées devant des personnes de tout âge et de tout sexe?

Cependant, pour la justification de cet auteur et de ses semblables, il faut dire qu'ils ne prêtaient ces expressions sales et grossières qu'à des personnages d'une classe inférieure ou malfaisante, tels que les geôliers, les possédés, les diables, les tyrans, les archers, les bourreaux, etc. Dieu, les apôtres, les saints y parlaient quelquefois d'une manière burlesque; mais, généralement, nulle parole indécente ne sortait de leur bouche.

Les acteurs de la Passion donnaient quelquefois leur spectacle hors du lieu accoutumé; en 1422, pendant que Paris était sous la dépendance des Anglais, la reine et le roi d'Angleterre firent jouer à l'hôtel de Nesle, faubourg Saint-Germain, *le Mystère de la passion de saint Georges.*

En 1545, les Confrères de la Passion, forcés de déguerpir de l'hôpital de la Trinité, vinrent s'établir à l'hôtel de Flandre, dont ils prirent une partie en location. Cet hôtel était situé entre les rues Plâtrière, Coq-Héron, des Vieux-Augustins et Coquillière; ils y donnèrent leur spectacle jusqu'en 1547. François I[er] ayant, dès 1543, ordonné la démolition de l'hôtel de Flandre et de quelques autres, ils vinrent s'établir dans une partie de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil. J'en parlerai en son lieu.

Parmi les auteurs qui travaillaient pour ce théâtre, les plus célèbres étaient Michel, dont je viens de parler, Jean Dabundance et les deux frères Simon et Arnould Gréban. Il ne faut pas oublier Pierre Gringoire, auteur de plusieurs poésies, qui, probablement, jouait sur le théâtre des Enfants Sans-Souci le personnage de mère sotte; puisque cet écrivain portait et se donnait lui-même ce surnom ridicule, et qu'il a composé plusieurs soties, farces et moralités. En 1502, associé avec Jean Marchand, machiniste, Gringoire s'occupait d'un mystère qui devait être représenté au Châtelet, à l'entrée du légat, de l'archiduc et de la reine de France (1).

Les acteurs de ce théâtre n'étaient point des pèlerins, comme l'a dit Boileau (2), mais des bourgeois, des hommes de lettres, des jurisconsultes, des magistrats, des ecclésiastiques. M. Berriat de Saint-Prix, qui a publié un curieux mémoire sur les Mystères, nous apprend que les directeurs de ces spectacles étaient, à Grenoble, choisis parmi les premiers magistrats de cette ville; que celui qui fut chargé du principal rôle, de celui de Jésus-Christ, dans le mystère de la Passion, était un avocat noble et docteur en droit, appelé Pierre Bucher, qui, après avoir accepté ce rôle, refusa de le jouer. Le rôle de Jésus-Christ se composait ordinairement de quatre à cinq mille vers; la représentation

(1) *Antiquités de Sauval*, t. III, p. 533, 534, 537.

(2) Chez nos dévots aïeux, le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
De pèlerins, dit-on, une troupe grossière
En public, à Paris, y monta la première.
(*Art Poétique*, chant III.)

durait quatre ou cinq jours de suite : l'acteur qui jouait ce personnage, accablé de coups et attaché sur la croix, courait risque d'y perdre la vie.

A Metz, le rôle de Jésus-Christ était joué par un prêtre. Voici ce qu'on lit dans la *Chronique de Metz* : « L'an 1437, « le 3 juillet, fut fait le jeu de la Passion « en la plaine de Veximel, et fut fait le « parc (le théâtre) d'une très noble façon, « car il étoit de neuf siéges de haut..., et « fut Dieu un sire appelé Nicole..., curé « de Saint-Victour de Metz, lequel fût « presque mort en la croix, s'il n'avoit « été secouru, et convint qu'un autre pres- « tre fût mis en croix pour parfaire le per- « sonnage du crucifiement pour ce jour, « et le lendemain ledit curé de Saint-Vic- « tour parfit la résurrection ; et fit très « hautement son personnage ; et un autre « prestre, qui s'appeloit messire Jean de « Nicey..., fut Judas, lequel fut presque « mort en pendant, car le cœur lui faillit ; « et fut bien astivement despendu (1). »

THÉATRE DES BASOCHES DU PALAIS ET DU CHATELET. Ce fut sous le règne de Louis XI que les clercs du parlement et ceux du Châtelet commencèrent, à ce qu'il paraît, à donner des spectacles au public ; on sait que ce roi les aimait, et accordait sa protection aux comédiens.

Les clercs de la basoche du parlement jouaient leurs pièces dans la grande salle du Palais, et la vaste table de marbre qui s'y trouvait leur servait de théâtre. Quant aux clercs du Châtelet, ils en faisaient dresser un devant la porte du bâtiment de ce tribunal.

Dans un compte, rapporté par Sauval, on lit qu'en 1475 les clercs du Châtelet, ayant dressé un échafaud devant le bâtiment de cette cour de justice, y représentèrent des jeux, et firent beaucoup de dépenses auxquelles le prévôt de Paris contribua pour la somme de dix livres parisis : ils ne touchèrent pas même cette somme entière ; et une partie fut, on ne sait pourquoi, donnée au bourreau. Louis XI ne voulut point entrer dans ces frais, disant qu'il n'était pas d'usage que le roi payât les jeux représentés au Châtelet (2).

Dès que Louis XI eut cessé d'habiter à Paris, les clercs des basoches du Palais et du Châtelet se trouvèrent sans protection ; et le parlement, qui n'aimait pas les comédies où probablement quelques-uns de ses membres étaient joués, s'opposa souvent à leurs représentations.

Par un arrêt du 15 mai 1476, cette cour défendit aux clercs de l'une et l'autre juridiction « de jouer publiquement au Pa- « lais, au Châtelet, ou ailleurs, farces, so- « ties, moralités, sous peine de bannisse- « ment et de confiscation de leurs biens. » L'arrêt défend même aux clercs de demander à la cour la permission de jouer ces farces. Les mesures de police que prenait le parlement étaient alors très mal exécutées. L'année suivante, les basochiens se disposaient à jouer leurs comédies ordinaires, lorsque le parlement, par arrêt du 19 juillet 1477, défendit aux clercs du Palais, et à l'un d'eux, nommé Jean l'Eveillé, se disant roi de la Basoche, de jouer, sous peine, par les contrevenants, d'être battus de verges par les carrefours de Paris, et bannis du royaume (1), au Palais ou ailleurs, farces, moralités et soties. Cette peine très rigoureuse, dont étaient menacés les clercs de la Basoche, dut refroidir leur zèle pour le spectacle. Cependant, après la mort de Louis XI, règne sévère et cruel, les basochiens se hasardèrent de faire revivre leurs jeux scéniques ; mais bientôt ils se laissèrent aller à des critiques imprudentes. En voici un exemple.

Le 1er mai 1486, les clercs du Palais jouèrent une farce ou moralité où se trouvaient plusieurs traits satiriques contre le roi Charles VIII et son gouvernement. Ce roi en fut informé ; et, par lettres patentes du 8 de ce mois, il ordonna que cinq des plus coupables auteurs ou acteurs seraient arrêtés. Les nommés Baude, Regnaux, Savin, Dulue et Dupuis furent emprisonnés au Châtelet, puis en la conciergerie du Palais. L'évêque de Paris les réclama, disant que, comme clercs, ils étaient ses justiciables. Vers la fin du mois, ces prisonniers furent relâchés en donnant caution (2).

Les spectacles que donnaient les clercs de la Basoche, interrompus sous le règne de Charles VIII, reprirent faveur sous celui de Louis XII ; la liberté eut peu de

(1) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, tom. V, p. 163, 179.

(2) *Sauval*, t. III, p. 423.

(1) *Mémoire de M. Moreau, avocat, pour les procureurs au Châtelet*, pag. 50.

(2) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, année 1436.

limites alors, et le fouet de la satire frappa de nouveau les abus et ceux qui en profitaient.

Les courtisans remontrèrent à ce roi que les clercs, dans leurs pièces, se permettaient beaucoup de licences, et qu'ils l'avaient joué lui-même, sous la figure de l'avarice. Louis XII fit cette réponse remarquable : « Je veux qu'on joue en liberté, et que les jeunes gens déclarent « les abus qu'on fait à ma cour, puisque « les confesseurs, et autres qui font les « sages, n'en veulent rien dire : pourvu « qu'on ne parle pas de ma femme, car je « veux que l'honneur des femmes soit « gardé (1). »

Pendant le règne de Louis XII, le parlement fut obligé de laisser aux jeux des basochiens et à ceux des autres théâtres une liberté entière; mais quand ce roi eut cessé d'exister, les personnes de la cour, que cette liberté importunait, ne voulurent plus la supporter. Aussitôt après sa mort, arrivée le 1er janvier 1515, le parlement, à cause du deuil, défendit les jeux préparés par les clercs de la Basoche pour la veille des Rois, et les dédommagea des frais que ces préparatifs leur avaient causés (2).

L'année suivante, sans avoir le même motif, le parlement, le 2 janvier 1516, fit « défense aux basochiens et aux écoliers « des colléges de jouer farces ou comédies « dans lesquelles il serait mention de « princes et princesses de la cour. » Ces princes et princesses ne craignaient pas de se livrer à leurs habitudes vicieuses, mais craignaient de se les entendre reprocher.

(1) C'est ainsi que la plupart des historiens modernes rapportent cette réponse; voici ce qu'en dit Brantôme : « Lui estant « rapporté un jour que les clercs de la Ba- « soche du Palais et les écoliers aussi avoient « joué des jeux où ils parloient du roi et de « sa cour et de tous les grands, il n'en fit « autre semblant, sinon de dire qu'il falloit « qu'ils passassent leur temps, et qu'il per- « mettoit qu'ils parlassent de lui et de sa « cour, mais non pourtant déréglément, et « surtout qu'ils ne parlassent de la reine sa « femme, en façon quelconque; autrement « qu'il les feroit tous pendre. » (*Brantôme*, discours 1er, Anne de Bretagne.)

(2) *Mémoire de M. Moreau, avocat, pour les procureurs au Châtelet*, pag. 50, 51.)

Les clercs de la Basoche continuèrent néanmoins leurs représentations. Sans doute ils ne se conformèrent pas entièrement à l'ordre qui leur avait été donné de respecter les personnes éminentes en dignité, puisque, dans la suite, on voit le parlement exiger que les pièces, avant d'être jouées, soient soumises à la censure de quelques-uns de ses membres. Un arrêt de cette cour, du 23 janvier 1538, accorde aux basochiens la permission de faire jouer leurs pièces à la table de marbre, « ainsi qu'il est accoutumé, porte cet ar- « rêt, en observant d'en retrancher les « choses rayées. » On voit ici l'origine de la censure des pièces de théâtre.

L'usage de cette censure fut maintenu dans la suite; et, s'il arrivait que les clercs essayassent de se soustraire à cette loi, le parlement la renouvelait. Il défendit, le 7 mai de l'an 1540, au chancelier et aux suppôts de la Basoche de composer et jouer à l'avenir aucune pièce sans la communiquer préalablement à la cour. « N'entend « toutesfois, y est-il dit, leur défendre « qu'ils ne se réjouissent honnestement et « sans scandale. »

Dans la même année 1540, le 15 octobre, le parlement renouvelle cette défense, et enjoint au roi de la Basoche, à son chancelier et autres suppôts, de soumettre à la cour le jeu de leurs soties, avant de jouer; il ajoute : « Et quant à la farce et « sermon, attendu la grande difficulté par « eux alléguée, de les monstrer à ladite « cour, ayant égard à leurs remontrances, « pour cette fois, et sans tirer à consé- « quence, ladite cour leur a permis et per- « met de jouer ladite farce et sermon sans « les monstrer à ladite cour ; cependant « avec défense de taxer ou scandaliser « particulièrement aucune personne, soit « par noms ou surnoms, ou circonstances « d'estoc (famille), ou lieu particulier de « demourance et autres notables circon- « stances par lesquelles on peut désigner « ou connoître les personnes... (1). »

Ainsi l'audace de la satire théâtrale et l'art d'en éluder la répression avaient fait des progrès égaux.

Les clercs de la Basoche s'étaient mis en grands frais pour une pièce qui, suivant l'usage, devait être représentée le 1er jeudi après la fête des Rois. Le procu-

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 15 octobre 1540.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 16.

reur général du parlement, en janvier 1552, demanda que la pièce ne fût pas jouée. Les officiers de la Basoche s'élevèrent contre cette demande; l'affaire fut plaidée. Un arrêt de la cour défendit aux basochiens de jouer la pièce ou moralité qu'ils se proposaient de représenter; et pour les dédommager des avances qu'ils avaient faites en préparatifs, elle leur accorda 80 livres.

Dans la suite, les clercs, quoique leurs pièces eussent obtenu l'approbation de la censure, étaient encore tenus à la formalité de demander au parlement la permission de les jouer. C'est ce qu'on voit dans les registres de la cour, sous le 8 janvier 1561. Après l'approbation, elle permet aux clercs de la Basoche de faire dans la salle du Palais jeux honnêtes et sans scandale



Porte Saint-Marcel.

Le 12 juin 1582, les basochiens firent une pareille demande pour jouer une tragédie et autres jeux approuvés par les censeurs. Le parlement y consentit, à condition qu'en jouant ils respecteraient la religion, l'Etat, et ne scandaliseraient personne.

Depuis cette époque on ne voit plus de trace de l'existence du théâtre basochien. Les troubles publics, sans doute, en interrompirent l'exercice. Ce spectacle n'était pas gratuit; l'argent qui en provenait servait aux frais d'un festin qui suivait la pièce, et formait une partie des revenus du royaume de la Basoche.

Théatre des Enfants Sans-Souci. La troupe ainsi nommée était présidée par un acteur qui prenait le titre de Prince des Sots : elle ne résidait pas continuellement à Paris, mais s'y rendait de temps en temps; elle s'est associée quelquefois aux Confrères de la Passion, dont elle égayait le théâtre par des farces et des bouffonneries.

Sous le règne de Louis XII, le jour du mardi-gras de l'an 1511, il fut joué par

cette troupe aux Halles de Paris, une sotie ou pièce satirique, dirigée contre le pape Jules II et la cour de Rome : elle était intitulée le *Jeu du Prince des Sots et Mère-Sotte* (1).

Le pape, sous le personnage de Mère-Sotte, et les prélats de sa cour y sont représentés comme des hypocrites qui couvraient leur libertinage du manteau de la religion.

> Mais souvent, dessous les courtines (rideaux),
> Ont créatures feminines.
> Tant de prelats irreguliers !
> Tant de moines apostats !
> Il y a un tas d'asniers
> Qui ont bénéfices à tas.

Un personnage appelé la Commune, représentant le peuple français, dit :

> Les marchands et gens de mestier
> N'ont plus rien, tout va à l'église.

Bientôt le pape, sous le nom de Mère-Sotte, vient déclarer qu'il aspire à la puissance temporelle ; qu'il veut la disputer au roi de France, et en jouir à son préjudice : Je veux, lui fait-on dire,

> . . . Je vueil par fas ou nephas
> Avoir sur tout l'autorité.
> De l'espiritualité
> Je jouis, ainsi qu'il me semble ;
> Tous les deux vueil mesler ensemble.

On fait observer au pape que jamais les princes ne consentiront à ce qu'il s'empare du temporel ; le pape répond :

> Veuillant ou non, ils le feront,
> Ou grande guerre à moi auront.
> . . . .
> Du temporel jouir voulons.

Pour engager les évêques et les abbés à se ranger dans son parti, et à combattre sous ses bannières, ce pontife cherche à les séduire par l'appât des bénéfices et des richesses qu'ils produisent. On vous donnera, leur dit-il, des dispenses pour faire tout ce qu'il vous plaira ; on vous comblera de biens ; on vous accordera tous les pardons désirables.

> Vous aurez, en conclusion,
> Largement de rouges chapeaux
> . . . .
> Frappez de crosses et de croix.
> . . . .
> Je suis la mère saincte Église.

Le pape cherche aussi à séduire quelques seigneurs ou prélats français qui refusent de se ranger dans son parti : un seul, appelé ici le Seigneur de la Lune, embrasse la cause du pape contre celle de son roi (1).

Puis on voit ce pape, ou Mère-Sotte qui le représente, paraître sur la scène avec ses habits pontificaux, et engageant ses partisans à livrer un combat aux princes français.

Après le combat, le roi de France commence à soupçonner que le pape n'est pas l'Eglise, qu'il s'est déguisé sous des habits empruntés, et qu'il n'est que Mère-Sotte.

> Peut-être que c'est Mere-Sotte,
> Qui d'Eglise a vestu la cotte,
> Par quoy il faut qu'on y pourvoie.
>
> LE PRINCE.
>
> Je vous supplie que je la voye.
>
> GAYETÉ.
>
> C'est Mere-Sotte, par ma foy.

Le roi demande alors conseil ; on lui répond qu'il faut détrôner le pape.

> Mere-Sotte, selon la loi,
> Sera hors de sa chaire mise.
> . . . .
> Pugnir la fault de son forfait ;
> Car elle fut posee de fait
> En sa chaire par symonie.

La Moralité, qui vient à la suite de la pièce de la Mère-Sotte, est composée dans le même esprit. Le pape y figure sous le nom de l'homme obstiné, et fait lui-même un portrait affreux de ses mœurs personnelles.

Aussitôt on voit descendre du ciel un personnage allégorique, appelé Pugnicion divine, qui recommande sans façon aux peuples d'Italie de ne plus croire ni obéir à ce méchant pape :

> Peuple italique, ne crois l'homme obstiné ;
> . . . .
> Chasse dehors ton usure publique,
> Et luxure sodomiste abolis ;
> Qu'on ne voye plus l'église tyrannique,
> Haulte fierté dechasse, amolis.

Le pape, peu touché des menaces de

(1) M. de Saint-Foix a cité, dans ses *Essais sur Paris*, quelques passages de cette pièce, dont il n'a connu que les fragments rapportés dans l'Histoire des théâtres. J'ai sous les yeux cette pièce tout entière ; et ce que je vais en citer ne se trouve point dans l'ouvrage de Saint-Foix.

(1) Peut-être l'auteur, par le *Seigneur de la Lune*, entend-il parler du maréchal d'Amboise, sieur de Chaumond, qui se repentit d'avoir fait la guerre au pape, et même lui demanda l'absolution, qui lui fut accordée. Quant au nom *de la Lune*, il désigne un homme inconstant comme ce satellite de la terre, et qui change de parti comme la lune change de quartier.

Pugnicion divine, y répond par cette bravade :

Vin de Candie et vin bastard,
Je treuve friant et gaillard,
A mon lever, à mon coucher.

Alors paraissent sur la scène deux nouveaux personnages, Ypocrisie et Symonie, qui se vantent, comme à l'envi, des abus et des maux qu'elles causent à l'Eglise. Le Peuple français, autre personnage, leur adresse de vifs reproches, et Pugnicion divine ajoute :

. . . . Jamais je ne vy
Dedans l'église tant de foulz.

. . . .
Vous voyez les saints sacrements
Estre vendus par gens d'église,
Ils prennent leurs esbattements
D'apprécier enterrements,
Baptesmes; c'est erreur commise;
Vicaires fermiers ; l'entreprise
Déplaist à Dieu. . . . . . .

Le Peuple français vient ajouter au tableau des désordres du clergé :

Mais d'où vient maintenant la guise
Que prestres ont des chambrieres
Qui les chandelles de l'église .
Vont vendre : c'est tout faintise.

Ypocrisie fait ensuite des remontrances au Peuple français, qui lui répond :

Sous umbre de bigoterie,
Vous faites plus que je ne fais.

. . . .
Rien ne faites qui soit utile,
Fors rapiner et amasser.

. . . .
En secret mainte femme et fille
Fait par dessoubs ses mains passer.

Pugnicion divine termine la pièce par des menaces adressées à la cour de Rome, et exhorte les peuples et les prêtres à renoncer à leurs habitudes vicieuses.

Cette Moralité est suivie d'une troisième pièce appelée la Farce, pièce dont le sujet et les expressions sont également indécents. Je ne puis en citer que les trois derniers vers :

Et toutefois on conclura
Que les femmes, sans contredire,
Aiment trop mieux faire que dire (1).

(1) *Le Jeu du Prince des Sots et de Mère-Sotte*, joué aux Halles de Paris, le mardi-gras 1511.

L'auteur des pièces que je viens d'analyser est Pierre Gringoire, dit Vaudemont, hérant d'armes du duc de Lorraine, qui a composé plusieurs autres ouvrages en vers. C'est lui qui traduisit les *Heures de Notre-Dame* en français, et qui demanda la permission de les faire imprimer à Paris en cette langue; permission qui lui fut refusée par la Sorbonne et par la cour du parlement.

Les pièces théâtrales des quinzième et seizième siècles ne sont ni plus ingénieuses, ni plus régulières, ni plus morales que celles-ci.

Il paraît que sur ce théâtre on joua, dans le même temps, une autre pièce, intitulée *Sottise a huit personnages*, où le clergé n'est pas plus respecté que dans la pièce précédente. On y représente un prêtre, sous le nom de Sot dissolu, qui, voyant venir un personnage nommé Abus, pousse des cris de joie, et adresse à ses compagnons de débauche ces paroles :

Ribleurs, chasseurs, joueurs, gormens,
Et autres gens pleins de tormens,
Seigneurs dissolus apostates,
Yvrognes, napleuz (1) à grans hastes
Venez, car vostre prince est né.

Sotte-Folle, après avoir chassé un personnage appelé le Vieux-Monde, en veut créer un nouveau. Chacun applaudit à ce projet, et propose de le fonder sur un pilier ; mais tous les assistants differant d'opinions, Abus, pour les concilier, propose d'établir ce nouveau monde sur Confusion, et de l'affermir sur des piliers que chaque acteur désignera. Le prêtre se présente le premier, et dit :

Ne suis-je pas le sot d'église ?
Or sus, qu'on fasse mon pilier.

On essaie de placer, pour pilier du clergé, la Dévotion ; mais cette pièce ne peut convenir : on substitue Ypocrisie, qui s'ajuste à merveille : on veut y joindre Chasteté, mais elle ne peut trouver sa place, et Sotte-Folle dit : Vous voyez bien

Que chasteté et gens d'église
Ne se cognoissent nullement.

Ensuite on propose, pour composer le pilier du clergé, quelques autres pièces qui conviennent parfaitement, et alors Abus dit :

A ceste heure voy toute entière
La pille des sots de l'eglise.
Ypocrisie. Ribaudise.
Apostazie, Lubricité,
Symonie, Irrégularité, etc.(2).

Les comédiens, dits Enfants Sans-Souci, et leur chef, dit le Prince des Sots, remplacèrent les Confrères de la Passion dans l'hôtel de Bourgogne, comme je le dirai en son lieu.

THÉATRES DES COLLÉGES. Pendant que

(1) Atteints du mal de Naples.

(2) *Cérémonies religieuses*, 1809, t. VIII, p. 389.

les clercs de la Basoche égayaient la grande salle du Palais par leurs soties, leurs farces et moralités, les écoliers les imitaient dans leurs tristes colléges. Brantôme parle de leurs théâtres, qui, comme celui de la Basoche, furent tolérés par Louis XII. Ce roi voyait sans crainte, comme sans humeur, ses actions exposées à la censure théâtrale ; mais ses successeurs, n'étant pas doués du même courage, inquiétèrent et comprimèrent les auteurs dramatiques, et imposèrent silence à leur muse satirique.

Après la mort de Louis XII, le parlement fit, le 2 janvier 1516, défense aux écoliers des colléges, comme aux basochiens, de jouer farces et comédies dans lesquelles il serait mention des princes et princesses de la cour. Et, quelques jours après, le 5 janvier, cette cour manda les principaux des colléges de Navarre, de Bourgogne, des Bons-Enfants, du Cardinal Lemoine, de Boncourt et de Justice, pour leur intimer l'ordre « de ne jouer, « faire ou permettre jouer en leurs collé« ges farces ou autres jeux, contre l'hon« neur du roi, de la reine, de madame « régente, des princes du sang, ni d'autres « personnages étant auprès du roi. »

Cette défense, dans la suite, ne fut guère observée : on vit, en 1533, dans le collége de Navarre, une comédie, composée par des fanatiques, contre la reine de Navarre, sœur de François Ier. Cette princesse vertueuse était représentée sous le personnage d'une furie. Le roi fit emprisonner les auteurs ou les acteurs de cette mauvaise farce (1).

Etienne Jodelle, poète, après avoir fait représenter sa tragédie de *Cléopâtre* à l'hôtel de Reims, la fit jouer de nouveau, en 1552, au collége de Boncourt ; ce qui fait présumer qu'il existait dans ce collége, dès le temps de Louis XII, un théâtre permanent.

Depuis cette époque, on ne voit que peu d'exemples de spectacles donnés dans les colléges. Les troubles du seizième siècle causèrent sans doute leur interruption. Les jésuites ressuscitèrent cet usage ; mais les pièces qu'ils faisaient jouer dans leurs colléges avaient un autre caractère ; et le spectacle n'était ni payé, ni entièrement public.

(1) *Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, t. I, p. 13.

Danse macabre, ou Danse des morts, autre genre de spectacle qui, pendant cette période, fut offert aux yeux des Parisiens. On y représentait les hommes et les femmes dans les diverses conditions de la vie, leurs vains projets, leur espérance, et leur fin inattendue. La Mort, en forme de squelette, jouait le principal personnage. Chaque acteur déplorait à sa manière la rigueur du Destin qui allait les anéantir : mais la Mort restait inflexible. J'ai déjà mentionné deux fois ce triste spectacle fort rare en France.

L'auteur du *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, annonce qu'en 1424 fut faite la Dance macabre aux Innocents, et que ce spectacle, commencé au mois d'août, ne fut achevé que pendant le carême suivant. Le même auteur en parle encore sous l'année 1429, et nous apprend que le théâtre était adossé aux charniers des Innocents, du côté de la rue de la Ferronnerie, nommée alors Charronnerie.

Je possède un manuscrit où se trouvent deux pièces composées à Paris, l'une intitulée la *Dance macabrée*, et l'autre *la Dance des femmes*. Dans la première pièce, un ange ouvre la scène, et dans des vers latins expose des peintures qui excluent, dit-il, le luxe, la pompe et les vanités de ce monde ; puis suit le prologue dont voici la première strophe :

Créature raisonnable,
Qui desires vie éternelle,
Tu as ci doctrine notable,
Pour bien finir vie mortelle ;
La dance macabre s'appelle
Que chacun à dancer aprent
A l'homme et femme est naturelle.
Mort n'épargne petit ne grant.

Les cardinaux, les princes, les évêques, appelés par la Mort, se plaignent amèrement du coup qui va les frapper, et regrettent les jouissances de ce monde. La Mort, s'adressant à un abbé, lui dit :

Abbé, venez tost ; vous fuyez?
N'ayez ja la chère esbahie;
Il convient que la Mort suyez,
Combien que moult l'avez haye.
Commandez à Dieu l'abbaye,
Que gros et gras vous a nourry;
Tost pourrirez à peu d'aye,
Le plus gras est premier pourry.

L'abbé se résigne ; mais le chanoine, auquel la Mort adresse une pareille apostrophe, regrette ses prébendes, son surplis blanc et son aumusse grise.

Le moine vient à son tour, et dit qu'il renonce avec peine à son cloître, et avoue

qu'il a commis maint vice dont il n'a pas encore fait pénitence.

L'amoureux, l'avocat, le médecin, le ménétrier, le curé, paraissent aussi l'un après l'autre; la Mort reproche au curé d'avoir mangé les vivants et les morts, et lui annonce qu'à son tour il sera mangé par les vers :

> Le vif et mort souliez menger,
> Mais vous serez aux vers donné.

Le laboureur, le clerc, l'enfant, le docteur, etc., paraissent sur la scène; aucun n'échappe au coup fatal, et la pièce se termine par une moralité.

Dans la Dance des femmes, la Mort se montre d'abord à la reine, qui paraît fort étonnée de sa visite; puis à la duchesse, qui dit :

> Je n'ai pas encore trente ans,
> Hélas ! à heure que commence
> A savoir que c'est du bon temps,
> La Mort vient tollir ma plaisance.
> J'ai des amis, argent, chevaux,
> Solas, esbats, gens à devis, etc.

La régente exprime ainsi ses regrets de quitter les plaisirs de ce monde :

> Quand me souvient des tabourins,
> Nopces, festes, harpes, trompettes,
> Menestriers, doulcines, clarins,
> Et des grands cheres que j'ai faites, etc.

La femme de l'écuyer, voyant la Mort approcher, se lamente en disant qu'elle avait acheté à la foire du Lendit du drap pour le faire teindre en écarlate; que, de plus, elle devait avoir une robe verte pour le premier jour du mois de mai.

La Mort dit à la bourgeoise que ses beaux gorgias empesés ni sa large ceinture ne pourront arrêter ses coups. La marchande, la veuve, la nouvelle épouse, la femme mignotte qui dort jusqu'au dîner, la fille, la femme théologienne, subissent avec regret le même sort. La femme de village, seule, quitte sans se plaindre une vie qu'elle a passée dans les privations et les malheurs.

La garde des femmes en couches, la religieuse, la sorcière, paraissent aussi sur la scène; la dernière est condamnée au supplice du feu pour avoir fait périr beaucoup de personnes.

Ce genre de spectacle, fort en vogue en Allemagne et en Suisse, paraît ne pas avoir obtenu les mêmes succès à Paris : peut-être ne se prêtait-il pas autant que les mystères aux bouffonneries qui amusaient les Parisiens. D'ailleurs, monotone et dépourvu d'action et d'intrigue, il devait paraître fastidieux à ces habitants, accoutumés aux plaisanteries et aux farces des autres spectacles.

On a douté si les personnages de ces scènes étaient des êtres vivants ou des êtres en peinture. J'incline vers cette dernière opinion : l'ange, dans le manuscrit que je possède, ouvre la scène par ce vers latin :

> *Hæc pictura decus, pompam luxumque relegat.*

Ce spectacle consistait donc en peinture. D'ailleurs on trouve en Suisse, sur les parois de quelques ponts construits en bois et recouverts en charpente, plusieurs figures d'hommes, de femmes, de diverses conditions, accompagnées de celle de la Mort. L'ensemble de ces figures est nommée la Danse macabre ou Danse des morts. Holbein, peintre célèbre, a représenté, sur les murs du cimetière de Saint-Pierre, à Bâle, une Danse des morts qui fut gravée et publiée à Paris, en 1486. Tous ces témoignages tendent à faire croire que les personnages de ce spectacle n'étaient qu'en peinture, et qu'un démonstrateur récitait au public les vers que la Mort adressait aux divers individus, ainsi que les réponses qui lui étaient faites (1).

VIII. Etat physique de Paris.

Dans la période précédente, le prévôt des marchands, Marcel, avait, pendant la prison du roi Jean, considérablement étendu l'enceinte de la partie septentrionale de Paris. Pendant celle-ci, sous le règne de Charles V, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, et non prévôt des marchands, par les ordres de ce roi, répara, embellit et fortifia cette enceinte. Il fit agrandir les bastilles ou forteresses situées aux principales portes de Paris. La bastille de la

(1) On connaît plusieurs ouvrages qui portent le titre de *Danse*. Outre la *Danse macabre*, *Danse des morts*, *Danse des femmes*, que je viens de mentionner, il existe aussi d'autres ouvrages qui portaient les titres de *Danse des aveugles*, *Danse aux aveugles*, etc. Ce mot *danse* était, au quinzième siècle, souvent employé dans le sens de correction, moralité, leçon, remontrances, reproches, etc. Le vulgaire dit encore : *Je te donnerai ta danse*, pour dire je te châtierai.

porte Saint-Antoine, qui a subsisté jusqu'à nos jours, était la plus considérable (1). Cette enceinte immense, ces bastilles, le creusement des fossés autour de toutes les parties des murailles de cette ville, lui donnèrent un caractère imposant.

Ports. On comptait alors quatorze ports à Paris.

Sur la rive droite de la Seine, à commencer au-delà des fossés de l'Arsenal, était un port où se déposaient le plâtre et les moellons; puis en descendant sur la même rive, on trouvait le port des Barrez, depuis nommé port Saint-Paul; le Port-au-Foin, en face de la rue des Barrés; le port Saint-Gervais, depuis nommé Port-au-Blé ou quai de Grève; le port de Bourgogne, sur le quai de Grève, où se garaient, près du Port-au-Foin, les bateaux de vins de Bourgogne.

En face de la rue des Barrés étaient placés, sur la rivière, les moulins du Temple et les bateaux venus des bords de la Loire, de Ris et de Saint-Pourçain; ensuite était le port Français, où se plaçaient les bateaux chargés de vins de France, car la Bourgogne et les contrées arrosées par la Loire ne portaient pas encore la dénomination de France.

Sur la place de Grève, on vendait des grains et des charbons.

Le port de la Saunerie était situé à l'extrémité méridionale de la rue de ce nom; puis se présentait le port du Louvre, depuis nommé de Saint-Nicolas.

Dans l'île de la Cité existaient le port de Notre-Dame et le port Saint-Landri.

Sur la rive gauche de la Seine étaient les ports Saint-Bernard, Saint-Jacques et de Nesle (1).

Egouts. Hugues Aubriot, après avoir terminé les travaux de l'enceinte de Paris, s'occupa, dans l'intérieur de cette ville, d'ouvrages moins apparents, mais tout aussi utiles. Par des canaux creusés, il procura l'écoulement des eaux stagnantes qui corrompaient l'air et causaient de fréquentes maladies dans cette ville. L'ancien lit du ruisseau de Ménilmontant offrit un canal naturel à cet écoulement; on le nomma et on le nomme encore le grand égout. Il bordait une partie de l'enceinte septentrionale, allait et va encore se vider dans la Seine au-dessous de Chaillot. Ce même prévôt de Paris fit creuser plusieurs égouts particuliers qui vinrent se décharger dans cet égout principal; mais ils restaient à ciel ouvert et dépourvus de maçonnerie; il faut en excepter une partie de l'égout du Pont-Perrin. Cet égout, qui passait sous la bastille Saint-Antoine, fut, en 1412, détourné et dirigé à travers l'enclos dit la culture de Sainte-Catherine; il vidait ses eaux dans les fossés du Temple, à l'endroit alors nommé la Maison d'ardoise. Ce changement eut pour motif l'infection qu'il produisait, et dont la cour, résidant à l'hôtel Saint-Paul ou à l'hôtel des Tournelles, était incommodée.

Boucheries. La grande boucherie était située près du Grand-Châtelet. Le parti des Armagnacs ou du dauphin la fit abattre, et dépouilla les bouchers de leurs privilèges. Ils vinrent établir leurs étaux sur le pont Notre-Dame. Une ordonnance du mois d'août 1416, faite sous le nom de Charles VI, prescrit l'établissement de quatre boucheries : l'une dans une partie de la halle de Beauvais, l'autre à l'extrémité méridionale du Petit-Pont et auprès du Petit-Châtelet, la troisième près du Grand-Châtelet, à l'opposite de la chapelle de Saint-Leufroi, et la quatrième autour des murs du cimetière Saint-Gervais. Au mois d'octobre de la même année, la construction de cette dernière halle fut commencée sur une partie de l'emplacement du cimetière Saint-Jean (1).

Rues de Paris. Pendant cette période, on s'occupa plus soigneusement que par le passé du pavé et du nettoiement des rues; mais la fiscalité, qui s'introduisait partout, et des agents infidèles, plus occupés de leurs intérêts que de la salubrité publique, laissèrent Paris dans un état de malpropreté. Il exista encore longtemps dans les places et rues de cette ville plusieurs de ces cloaques infects, appelés trous punais.

Les rues, pour la plupart encore dépourvues de pavé, tortueuses, étroites, puantes, étaient presque toutes bordées de maisons semblables à des chaumières.

Les espaces vides, les champs cultivés, les nombreux clos de vignes qui, du temps de Philippe-Auguste, se trouvaient entre

(1) *Voyez*, sur ces ports, *les Ordonnances du Louvre*, tom. X, pag. 184, 264, 281, 294, 295, 307, 308, 339, 340.

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. X, p. 373. — *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII*, pag. 30 et 31.

les quartiers habités et l'enceinte que fit construire ce roi, furent. pendant cette période, entièrement occupés par divers établissements ou habitations : du côté de l'Université, par un grand nombre de colléges, de monastères; et du côté du nord, par plusieurs hôtels que firent construire des princes, des seigneurs, des évêques, des abbés, etc.; que leurs intérêts ou leurs plaisirs attiraient à Paris. Ces divers établissements avaient déjà, depuis longtemps, débordé la vieille enceinte lorsqu'on construisit la nouvelle; et, Charles V ayant inspiré, par son exemple, le goût et le luxe des constructions, plusieurs hôtels et séjours, comme on les nommait alors, furent bâtis hors des anciennes murailles.

Charles V fit agrandir le château de Vincennes, construire celui de Beauté-sur-Marne, et de l'ensemble de plusieurs hôtels forma l'hôtel de Saint-Paul, où plusieurs bâtiments furent élevés. Ce roi fit construire ou réparer presque entièrement le Louvre, un hôtel, des écuries près l'église de Saint-Eustache, nommés le séjour du roi, et fit construire, réparer ou fortifier presque toutes les portes ou bastilles de Paris.

Ces constructions, et plusieurs autres dont je ne parle point, en se multipliant, amenèrent divers changements dans l'art de bâtir. Une émulation utile s'établit parmi les architectes, alors nommés maîtres des œuvres; ils cherchèrent à se surpasser par quelques formes nouvelles. L'architecture se para d'ornements gracieux, et souvent de très bon goût : on commença, de son temps, ou peu d'années après lui, à faire un heureux mélange des voûtes en ogive à des voûtes très surbaissées.

Les édifices de cette période qui sont encore existants, et qui offrent ce nouveau genre d'architecture, sont le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'église de Saint-Etienne-du-Mont, et quelques autres; et, parmi les hôtels, celui de Clugny, rue des Mathurins, nº 14, où l'on admire l'élégance d'une tourelle placée dans la cour, et l'ancienne chapelle digne des regards des curieux; l'hôtel de La Trémoille, dit aujourd'hui hôtel de la Couronne-d'Or, rue des Bourdonnais, nº 11, qui offre plusieurs parties où l'on remarque avec plaisir l'élégance des formes, la délicatesse des ornements de ce genre d'architecture; une tourelle qui se voit sur la place de Grève, en face de l'hôtel de la Préfecture, dans un angle rentrant, formé par des maisons placées entre les rues de la Vannerie et du Mouton; plusieurs autres tourelles situées dans diverses rues de Paris.

L'élévation des arches du Petit-Pont et du pont Notre-Dame, solidement construits en pierres, les préserva des nombreux accidents qu'ils avaient autrefois éprouvés par l'effet des inondations de la Seine et de ses débâcles, et nécessita l'élévation du sol de la Cité et de celui des rues aboutissantes à ces ponts. Cette élévation du sol dut être de 8 à 10 pieds.

Trois inondations mémorables alarmèrent, pendant cette période, les habitants de Paris. Au mois de juin 1426, le soir du jour de la Saint-Jean, la Seine déborda si subitement qu'elle éteignit le feu allumé sur la place de Grève pour la solennité de ce jour. On fut obligé d'emporter promptement le bois et la bûche au-delà de la Croix : la rivière crût encore les jours suivants. Les marais de Paris furent remplis d'eau. Ce débordement dura pendant quarante jours, causa des pertes considérables, occasionna des prières, des processions, des transports de reliques et des sermons (1).

L'année suivante, et dans la même saison, autre débordement.

Le 8 de juin 1427, des pluies, qui n'avaient pas discontinué depuis le mois d'avril, firent tellement déborder la Seine, que ses eaux atteignirent la Croix-de-Grève, et couvrirent l'île Saint-Louis et l'île Louviers.

Elles crûrent encore les jours suivants, montèrent jusqu'au sixième degré de la Croix-de-Grève : les rues de la Mortellerie et de la Vannerie étaient inondées, et la Seine s'élevait jusqu'au premier étage des maisons situées sur ses bords. Pour arrêter le cours de cette calamité, on fit plusieurs processions où furent portées diverses reliques, notamment la châsse de sainte Geneviève; procession où les hommes, les femmes et les enfants marchaient pieds nus (2).

Au mois de janvier 1493, troisième

(1) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII*, pag. 106.

(2) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII*, p. 109, 110.

débordement. Les eaux de la Seine couvraient la place de Grève et la place Maubert jusqu'à la croix des carmes, et s'étendaient jusqu'à la rue Saint-André-des-Ars : on eut aussi recours aux processions. Le 12 janvier, on promena solennellement les châsses des saints Marcel, Landri, Praxent, Blanchard, celles des saintes Anne et Geneviève, et, en mémoire de cette calamité, on érigea au coin de la Vallée de Misère (1) un pilier portant une image de la Vierge, et sur lequel fut gravée cette inscription :

Mille quatre cens quatre-vingt-treize,
Le septième jour de janvier,
Seyne fut ici à son aise,
Battant le siége du pillier.

Pour diminuer les effets de ces accidents, il n'était qu'un seul moyen, celui d'exhausser le sol de Paris; on ne tarda pas, dans quelques parties de cette ville, à exécuter cet exhaussement.

IX. Etat civil de Paris. — Insurrection des Maillotins. — Massacres dans les prisons.

Pour dédommager les habitants de plusieurs actes oppressifs, Charles V, par édit de 1371, accorda la noblesse à tous les bourgeois de Paris sans exception : il voulut flatter leur amour-propre. Cette noblesse consistait dans l'affranchissement des servitudes féodales; d'où est résultée cette maxime des jurisconsultes : « en la noble ville de Paris, tous sont bourgeois et n'y a gens de poste, » c'est-à-dire qu'il n'y a plus de serfs; et, à cause de cette noblesse, tous bourgeois de ladite ville sont en la sauvegarde du roi (2). Cette noblesse fut confirmée par les rois Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri II; mais Henri III, en 1577, restreignit ce privilége aux seuls prévôt des marchands et échevins de cette ville. On voit mieux les avantages de cette prérogative que les préjudices de cette restriction.

Le pouvoir très étendu dont jouissait le prévôt des marchands reçut quelques atteintes sous le règne de Charles V; plusieurs de ses attributions furent confiées au prévôt de Paris. La conduite trop énergique d'Etienne Marcel en fut la cause.

(1) On donnait le nom de Vallée de misère à la partie du quai de la Mégisserie qui s'étend depuis l'abreuvoir Popin jusqu'à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change.

(2) *Chopin*, sur Paris, liv. 2, pag. 382.

Sous le règne de Charles VI, la magistrature du prévôt des marchands et des échevins fut entièrement supprimée; et pendant vingt-neuf ans, depuis le 27 janvier 1382 jusqu'au 20 janvier 1411, Paris fut privé de son administration municipale, de ses priviléges, de ses droits. Voici les causes de cette suppression.

Charles V, pour soutenir la guerre contre les Anglais, pour fournir à son luxe extraordinaire, à son goût pour les bâtiments, à sa passion d'accroître des trésors secrets, avait ruiné ses sujets les plus utiles en les accablant d'impôts, qui forçaient les particuliers à vendre jusqu'aux lits où ils couchaient. La France et les environs de Paris étaient désolés par des troupes de pillards, tant Anglais que Français, qui détruisaient, par leurs brigandages, l'agriculture et le commerce. Les cultivateurs se réfugiaient dans les villes, desquelles personne n'osait sortir, dans la crainte d'être assailli par ces brigands. « Je n'ai point de termes, dit « l'historien anonyme, moine de Saint-« Denis, pour faire entendre, sans honte, « la brutalité de quelques-uns d'entre « eux, venus des nations éloignées, qui « commirent contre de petites filles inno-« centes des énormités pires que le viole-« ment, et qui n'ont point de nom en « France (1). »

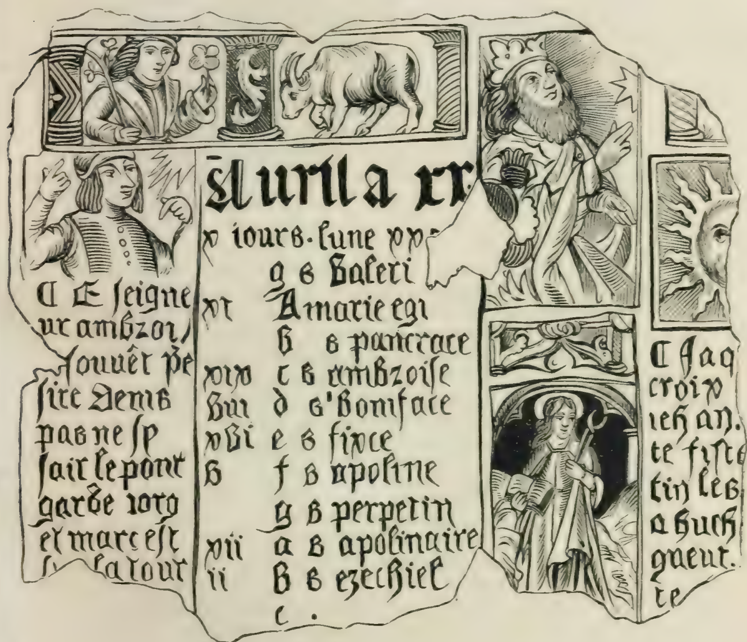
Dans le *Songe du Verger*, on lit que ces brigands, nommés grandes compagnies ou escorcheurs, commandés par des seigneurs, poussaient l'inhumanité, quand on refusait de payer la rançon, jusqu'à faire rôtir les enfants et les vieillards (2).

Dans cet état de désordres, de misère et d'épuisement général, pendant que le peuple était accablé sous le poids des redevances féodales, des contributions exigées par le clergé et des impositions fiscales, Charles V vint encore mettre le comble aux malheurs publics en établissant un nouvel impôt. Cette surcharge, dans une telle circonstance, était impolitique, injuste et révoltante. Ce roi sentit tout

(1) *Histoire de Charles VI*, par l'anonyme de Saint-Denis, ch. 2, pag. 7.

(2) *Voyez* les notes sur l'*Histoire de Charles V*, par l'abbé Lebeuf. — *Dissertations*, tome III, page 428. — Le *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, parle aussi de ces actes de barbarie.

l'odieux de sa conduite, s'en repentit. et, voulant réparer sa faute, le jour même de sa mort, il fit une ordonnance pour abolir tous les impôts qu'il avait établis. Mais son frère, le duc d'Anjou, qui, après la mort de ce roi, s'était emparé de la régence, neutralisa cette louable, quoique tardive disposition : l'ordonnance fut soustraite et non exécutée. Ce duc ne se borna point à cette soustraction ; il osa imposer une nouvelle contribution. Il est des limites qu'on ne peut franchir sans danger ni sans crime : le duc d'Anjou les franchit. Il fut le criminel auteur des troubles qui désolèrent les habitants de Paris ; il agit comme si les propriétés particulières étaient les siennes. Il pilla les trésors de Charles V ; et, pour forcer Savoisi à lui déclarer le lieu secret où ce roi avait entassé des lingots d'or à Melun, il fit venir



Fragment d'un almanach imprimé à Paris (XVIe siècle.).

le bourreau devant ce fidèle serviteur, et le menaça du dernier supplice s'il ne les lui découvrait aussitôt. Son insatiable avarice lui fit commettre plusieurs autres attentats. La tête coupable de ce prince ne fut point abattue sur un infamant échafaud ; mais il a reçu le juste prix de sa folle ambition, et l'histoire en a fait justice : il est peint dans la plupart des historiens comme un être sans prévoyance, sans équité, comme un tyran odieux.

Parvenu par ses intrigues au trône de Sicile, il ne put s'y maintenir : abandonné de ses partisans, il périt de misère et de maladie pestilentielle. « Il mourut, dit Le « Laboureur, le plus malheureux roi du « monde et le plus pauvre de tous les « hommes (1). »

La France et Charles VI, qui à peine avait atteint sa douzième année, étaient gou-

(1) *Histoire particulière* des quatre princes qui ont gouverné le royaume pendant la minorité de Charles VI, par Le Laboureur, tom. I, p. 68.

vernés par quatre ducs, oncles de ce jeune roi :

Louis, duc d'Anjou, dont j'ai parlé, le plus audacieux, le plus rapace de tous;

Jean, duc de Berri, prodigue, somptueux, ne s'occupant que de ses plaisirs. Sans moralité, sans frein, il devint le tyran cruel des provinces qui furent mises sous sa domination souveraine ; un conquérant étranger ne les aurait pas plus rigoureusement opprimées;

Philippe, duc de Bourgogne, autant adonné aux jouissances de la vanité que l'étaient ses deux frères, blâmait souvent leurs excès, ne les imitait pas toujours ; mais, peu délicat sur les moyens d'accroître ses richesses, il se montra le plus avide et le plus cruel de sa famille ;

Louis, duc de Bourbon, dévot, économe, moins puissant que ses trois beaux-frères, n'était pas d'un caractère assez énergique pour influer sur leurs déterminations; il les laissait agir, et ne blâmait pas leurs actes tyranniques.

Tels étaient les quatre ducs qui se disputèrent et se partagèrent le pouvoir et les finances du royaume, lorsque la contribution imposée par Charles V, abolie par ce roi avant sa mort et rétablie par le duc d'Anjou, causait dans Paris un mécontentement général qu'augmenta et fit éclater le nouvel impôt établi par ce dernier duc.

Ces deux impôts, la rigueur extraordinaire qu'on employait à leur perception, indignèrent les Parisiens, produisirent des maux et des calamités innombrables. L'excès de l'oppression avilit l'autorité, et le prestige du trône s'évanouit. Les tyrans avaient outrepassé les limites du pouvoir : les opprimés outrepassèrent celles du respect et de la soumission : les excès des rois justifient ceux des peuples.

Vers le 8 octobre 1380, environ deux cents Parisiens de la classe la moins fortunée, et pour laquelle le poids des contributions est plus sensible, s'attroupèrent, vinrent à l'Hôtel-de-Ville, obligèrent Jean Culdoé, prévôt des marchands, à se rendre avec eux au Palais, près du duc d'Anjou. Ce magistrat supplia ce prince régent de soulager le peuple, lui exposa le tableau de sa misère extrême, et demanda la suppression des nouveaux impôts dont il était accablé. Ces représentations, suivies des cris du peuple, intimidèrent le duc d'Anjou. Il répondit avec douceur, et donna des espérances pour l'époque où le roi serait de retour. Il était alors à Melun, et, de cette ville, il devait se rendre à Reims, pour s'y faire sacrer. Le peuple, satisfait de ces promesses, se retira.

Le 12 ou le 13 novembre suivant, le jeune roi fit son entrée à Paris. Sa réception, magnifique pour le temps, offrait le contraste du luxe des cours avec la misère publique, et d'une joie de commande avec le mécontentement général.

Le duc d'Anjou oublia de tenir ses promesses; le peuple impatient s'attroupa de nouveau, et fit, pour la première fois, entendre dans Paris des cris de liberté. Alors le prévôt des marchands convoqua une assemblée de Parisiens dans le bâtiment appelé le parloir-aux-bourgeois, situé près du Grand-Châtelet; il leur représenta qu'il convenait, avant toute affaire, d'attendre la fin des fêtes publiques. La classe des artisans, accourue en foule à cette assemblée, paraissait se rendre aux raisons du prévôt, lorsqu'un cordonnier éleva la voix, et par un discours véhément et appuyé sur des faits connus, fit changer ces dispositions pacifiques. « Ne pourrons-nous « jamais jouir en repos de nos biens? dit-« il ; l'avarice des grands continuera-t-elle « toujours à nous charger d'impôts; im-« pôts que nous ne devons point, que « nous ne pouvons payer, et qui excèdent « nos revenus?... Bourgeois de Paris, on « vous repousse des assemblées des nota-« bles; on ne veut point que vous parti-« cipiez aux délibérations ; et on vous de-« mande arrogamment quel droit a la « terre de se mêler avec le ciel (1), et « pourquoi la lie du peuple ose intervenir « parmi les personnes riches!... Pour qui « adressons-nous des prières à Dieu, pour « qui nous dépouillons-nous de nos biens? « Pour des hommes qui en abusent. Nos « biens servent à entretenir leur luxe, à « payer leurs habits couverts d'or et de « perles, à payer ces nombreux valets qui « les suivent, à payer les frais des beaux « palais qu'ils construisent. C'est pour ces « vaines superfluités qu'ils accablent d'im-« pôts la capitale du royaume... La pa-« tience du peuple est poussée à bout... « Je demande que les bourgeois prennent

(1) Il paraît que ce membre de phrase, où l'orgueil féodal se montre avec excès, avait été prononcé publiquement par quelque homme puissant.

« les armes; ils doivent mourir plutôt que « de souffrir plus longtemps une telle op- « pression! »

Ce discours audacieux contenait des vérités incontestables et qu'on n'était pas accoutumé à entendre; il produisit son effet; l'assemblée en fut émue; bientôt après, trois cents bourgeois armés obligent le prévôt des marchands à marcher avec eux au Palais, afin d'être leur organe auprès du prince. Le duc-régent, accompagné de l'évêque de Beauvais, chancelier de France, tous deux montés sur la grande table de marbre du Palais, se présentèrent devant le public.

Le prévôt des marchands fit un discours adroit qui, sans déplaire au prince, satisfit les mécontents; il demanda l'abolition des derniers impôts, que le peuple était dans l'impuissance de payer.

Le duc répondit avec douceur et ménagement; le chancelier fit de même, et donna des espérances: « Retirez-vous paisiblement chacun chez vous, dit-il; demain vous pourrez peut-être obtenir ce que vous désirez. »

Dans l'intervalle de ce jour au lendemain, plusieurs hommes qualifiés, qui devaient des sommes considérables aux juifs et à d'autres usuriers, imaginèrent, pour s'acquitter facilement, de porter le peuple à demander l'expulsion des juifs, et l'animèrent contre eux. Lorsqu'on annonça que les impôts étaient supprimés, et que le lendemain l'ordonnance serait publiée, quelques hommes, instigués par les débiteurs dont je viens de parler, crièrent qu'il fallait expulser les juifs. Le chancelier, qui ne s'attendait pas à cet incident, répondit qu'il en parlerait au roi, et que satisfaction serait faite.

Cette instigation, étrangère aux motifs de l'insurrection, eut des nobles pour auteurs. Jouvenel des Ursins rapporte qu'aucuns nobles et auteurs à ce les induisaient; l'anonyme de Saint-Denis dit: « Quelques nobles qui estaient pressés et obérés des usures journalières des juifs... avaient trouvé moyen de confondre adroitement leur intérêt avec celui du peuple (1). »

Sans attendre la décision du conseil, le peuple, d'abord content du chancelier, loua sa justice, et se retira paisiblement; mais, le lendemain, avant la publication de l'ordonnance, des hommes de la classe inférieure, excités comme je viens de le dire, se portèrent avec fureur dans les maisons des receveurs publics, brisèrent les caisses, répandirent l'argent dans les rues, déchirèrent les tarifs et registres, puis se rendirent dans une rue où se trouvaient environ quarante maisons de juifs, maisons toutes remplies de hardes, de meubles, de vaisselle d'argent, de pierreries, mis en gage, les pillèrent, et eurent soin d'en tirer les promesses et obligations consenties par les nobles. « Quel« ques-uns, plus avisés, dit l'anonyme « de Saint-Denis, profitèrent de l'occa« sion, par le conseil de quelques gentils« hommes intéressés, pour détourner tou« tes les promesses et obligations que ces « pauvres misérables avaient de plusieurs « nobles et autres gens de toute condi« tion (1); » ils tuèrent quelques juifs. Le massacre aurait été plus grand si ces malheureux n'eussent obtenu la faveur d'être admis dans les prisons du Châtelet, prisons qui, pour eux, devinrent un asile salutaire.

Ainsi la cause des habitants de Paris, parce qu'elle fut mêlée aux criminels calculs de plusieurs nobles de cette ville, perdit de son intérêt, et la roture fut diffamée pour s'être associée aux desseins de la noblesse.

Le duc d'Anjou et les autres ducs, qui voulaient non diminuer leur dépense, mais augmenter les impositions, étaient cependant contenus par la crainte des mouvements populaires. Après plusieurs tentatives pour amadouer et séduire le peuple, tentatives inutiles, le duc d'Anjou imagina le misérable expédient que voici:

Il rendit, à ce qu'il paraît, une ordonnance qui ne fut pas publiée, par laquelle il rétablissait les impôts, cause de tous les troubles. D'après cette ordonnance secrète, qui doit être du mois de février 1381, on mit au Châtelet et à huis clos, la ferme de ces impôts aux enchères. Des enchérisseurs, alléchés par l'appât du gain, se présentèrent; les fermes furent adjugées. Il fallait cependant donner de la publicité à cette manœuvre, jusqu'alors mystérieuse: voici quel subterfuge fut employé:

(1) *Histoire de Charles VI*, par Jouvenel des Ursins, édition de Godefroy, p. 8. — *Anonyme de Saint-Denis*, chap. 6, pag. 15.

(1) *Anonyme de Saint-Denis*, chap. 7, p. 16.

Un homme, largement payé, brave le péril, et, le dernier jour de février, monte à cheval, se transporte aux Halles, publie qu'une partie de la vaisselle du roi venait d'être volée, et qu'on accorderait récompense à celui qui la rapporterait. Après cette annonce, qui n'était qu'un prétexte pour se faire écouter du public, il pique son cheval, et, en fuyant, il publie que le lendemain on lèvera les impôts. Il parcourt les rues de Paris en galopant, et faisant la même publication.

Cette annonce furtive et alarmante alluma un effroyable incendie que ceux qui gouvernaient n'eurent pas l'esprit de prévoir. Le peuple de Paris jura de mettre à mort tous les percepteurs de l'impôt, et ne fut que trop fidèle à ce serment.

Le lendemain 1er mars 1381, les rues retentissent de cris séditieux; on court aux armes; ceux qui en manquent vont enfoncer les portes de l'Hôtel-de-Ville, y saisissent des maillets de plomb fabriqués par ordre de Charles V. Cette espèce d'arme fit donner à ceux qui s'en servirent le surnom de Maillotins.

Les portes des prisons sont brisées, les détenus mis en liberté, les procédures enlevées, déchirées. On assomme sans pitié les percepteurs de l'impôt. Un d'eux se réfugie, comme en un asile sacré, dans l'église de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, au pied du grand autel; il en est arraché et mis à mort.

Le pillage suivit les massacres. Les maisons de ceux qu'on avait tués furent démeublées, quelques-unes abattues. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où plusieurs fermiers et receveurs de l'impôt s'étaient réfugiés, fut assaillie d'abord sans succès; mais quelqu'un ayant annoncé que cette abbaye recélait des juifs, les séditieux revinrent à la charge, forcèrent les portes, tuèrent quelques personnes, et emportèrent plusieurs meubles et objets précieux de ce monastère.

La rue des Juifs, où demeuraient plusieurs familles de cette nation, devint le but principal du pillage : pendant trois ou quatre jours, les maisons de ces israélites furent en proie à la cupidité des séditieux. Ceux qui les habitaient prirent la fuite avec les biens qu'ils purent sauver. On n'oublia pas d'enlever de leurs maisons les lettres et obligations : ce qui fait présumer que les nobles qui avaient, dans l'année précédente, soulevé les Parisiens contre les juifs, continuaient à exercer leur criminelle influence.

A tant de désordres et de forfaits succédèrent le calme et la crainte des châtiments. Les bourgeois de Paris, innocents de tous ces excès, craignirent, tant ils avaient mauvaise idée de la justice du duc d'Anjou, d'être punis comme les coupables. L'Université de Paris fut chargée d'aller à Vincennes faire à cet égard des remontrances au roi, c'est-à-dire à ce duc. Il fut répondu que ceux qui n'avaient pris aucune part à la révolte ne seraient point confondus avec les séditieux.

Cette réponse rassurante donna des espérances. Les principaux bourgeois de Paris assemblés envoyèrent au roi une députation chargée de lui dire que la dernière classe des habitants de Paris était seule coupable de la sédition; que le soulèvement s'était tramé à l'insu des officiers de la ville; qu'ils en avaient eux-mêmes beaucoup souffert; puis ils supplièrent le roi d'abolir les impôts, dont le poids était au-dessus des forces du peuple. Le duc d'Anjou fit répondre par le roi qu'il consentait à la suppression de l'impôt; qu'il pardonnait à tous les habitants de Paris, excepté à ceux qui avaient forcé les prisons : il ordonna qu'on fît leur procès. On verra bientôt comment furent tenues ces promesses royales.

Jean Desmares, avocat du roi au parlement, estimé du peuple, quoique partisan du duc d'Anjou, et qu'on avait souvent avec succès employé à ramener les mécontents à la soumission, parcourut les rues de Paris, monté sur une litière, à cause de ses infirmités, annonçant cette bonne nouvelle et proclamant la clémence du roi. Après cette annonce rassurante, le prévôt de Paris fit arrêter les plus coupables de la sédition, et, dans un seul jour, en envoya un grand nombre à l'échafaud. A ce spectacle, le peuple irrité se souleva et s'opposa aux exécutions.

Alors le duc d'Anjou ordonna au prévôt de Paris de différer ce châtiment; et, par un ordre secret, il lui prescrivit de se défaire secrètement des coupables. En conséquence, le prévôt, chaque nuit, en faisait jeter un certain nombre dans la Seine : châtiment qui pouvait satisfaire à la vengeance ou à la peur, mais qui, n'étant point public, devenait inutile à la morale.

Le duc d'Anjou, malgré ses promesses, ne renonçait point au projet de rétablir les impôts redoutés. Il assembla, le 15 avril 1381, pour cet objet, les états-généraux; il négocia avec les habitants de Paris, et fit plusieurs autres tentatives qui n'eurent aucun succès.

Alors le duc envoya dans les environs de Paris des troupes chargées de piller et maltraiter les habitants, et de brûler leurs maisons, sans les tuer. Ce moyen, qui avait pour but d'affamer Paris, produisit l'effet attendu.

La famine commençait à tourmenter les Parisiens: on entra en négociations à Saint-Denis. Il fut convenu que le roi pardonnerait tout, et qu'on lui donnerait cent mille livres.

Cette convention exécutée ramena le calme dans Paris; Charles VI y fit son entrée au milieu de la joie et des acclamations publiques. Le duc d'Anjou partit pour l'Italie; le duc de Bourgogne le remplaça dans le gouvernement, et entraîna le roi dans une guerre contre les Flamands. Cette expédition terminée, le roi arriva, le 10 janvier 1382, à Saint-Denis.

Le prévôt des marchands et les principaux habitants de Paris se rendirent auprès de ce prince, l'assurèrent que cette ville était calme, qu'il n'avait rien à y redouter, et qu'il pouvait y entrer avec la plus grande sécurité.

Le duc de Bourgogne, sans égard au pardon que le roi avait accordé, aux promesses qu'il avait faites, et à la somme considérable qu'il avait reçue des Parisiens, ne s'occupa que de vengeances, qu'il pouvait facilement assouvir par le moyen d'une armée victorieuse et toute rassemblée.

Le 11 janvier 1382, jour fatal aux Parisiens, les princes et le jeune roi partent de Saint-Denis à la tête de trois corps d'armée, et s'avancent sur Paris. A cette nouvelle, le prévôt des marchands, les échevins, etc., viennent au devant d'eux, et déposent respectueusement aux pieds du roi leurs hommages, les présents d'usage, et les clefs de cette ville. Ces magistrats ont la douleur et l'humiliation de voir leurs offrandes rejetées avec mépris. Les princes ne veulent rien recevoir des Parisiens qu'ils se proposent de dépouiller; ils ne veulent point des clefs d'une ville dans laquelle ils ont le projet d'entrer en brisant les portes; c'est ce qu'ils firent.

Tout en méditant des plans de vengeance, ils se rendent à Notre-Dame pour prier le Dieu réprobateur de leur conduite, et qui place au rang des premiers devoirs le pardon des injures.

Bientôt leurs nombreuses troupes occupent les rues, les places, les postes importants de Paris et les lieux où le peuple a l'habitude de se réunir; elles y établissent des corps-de-garde; elles pénètrent et se logent dans toutes les maisons.

Trois cents des plus riches habitants de Paris sont saisis, traînés dans les prisons. Ils étaient innocents; mais ils devaient être victimes, parce que leurs richesses flattaient la cupidité des princes.

Peu de jours après on fait, sans procédure préalable, exécuter à mort deux bourgeois prisonniers. On enlève toutes les chaînes qu'on avait coutume de tendre chaque nuit à travers les rues, et elles sont transportées au château de Vincennes. On ordonne, sous peine de mort, à tous Parisiens de déposer leurs armes au Palais ou au château du Louvre : il s'en trouva, dit-on, assez pour armer cent mille hommes. On fait démolir la vieille porte Saint-Antoine (1); et les matériaux sont employés à l'achèvement des constructions de la Bastille. On construit sur le rempart même de la ville une espèce de citadelle en bois, qui, à travers les fossés, communiquait au Louvre, et dont l'objet était de contenir les Parisiens : elle fut nommée le Chastel de Bois.

Le projet des ducs consistait évidemment, après avoir privé les habitants de Paris de tous moyens de résistance, à livrer au supplice le plus grand nombre, et à s'emparer de tous leurs biens.

La duchesse d'Orléans vint à Paris dans le dessein de calmer le courroux du roi ou plutôt de ses oncles (2). Elle ne put rien

(1) Située en face de la rue Culture-Sainte-Catherine.

(2) Les écrivains contemporains de ce règne, ainsi que les historiens modernes, font tous agir et parler le jeune Charles VI comme s'il avait parlé et agi de son propre mouvement, et d'après sa certaine science royale. Persuadés, ou voulant persuader aux autres que les rois (dès qu'ils sont, par succession et par les cérémonies d'usage, élevés sur le trône, quelque jeunes qu'ils soient) ont un caractère supérieur à l'humanité, acquièrent miraculeusement l'expérience et la science

obtenir, si ce n'est que le supplice d'une partie des bourgeois prisonniers serait différé de quelques semaines.

Le recteur de l'Université, accompagné des plus célèbres docteurs du temps, vint aussi essayer de désarmer la colère des princes; et, dans une harangue, il exalta les avantages de la clémence des souverains, et termina par dire qu'il était injuste de punir plusieurs gens de bien pour les fautes de quelques insensés.

D'après ces représentations, le roi parut consentir à ne pas se venger sur tous les habitants de Paris; et le duc de Berri, un de ses oncles, répondit que les innocents ne seraient pas punis pour les coupables.

Malgré ces belles promesses, sans distinction des coupables et des innocents, chaque jour plusieurs Parisiens périssaient sur l'échafaud.

La consternation générale s'accrut, le 27 janvier, par la publication de deux ordonnances de ce jour, dont voici les principales dispositions.

Le roi abolit la prévôté des marchands, l'échevinage, le greffe de cette prévôté, leur juridiction, et s'empare de tous les droits, biens et revenus qu'ils produisaient;

Il gratifie le prévôt de Paris de toute la juridiction qui appartenait au prévôt des marchands et aux échevins; il lui donne, en outre, l'hôtel dit Maison de Ville, situé place de Grève, pour y exercer son autorité : il veut que cet édifice reçoive la dénomination de Maison de la prévôté de Paris;

Il abolit les maîtrises et communautés de tous les métiers, leur défend de faire des assemblées par manière de confrérie de métiers;

Il supprime les quarteniers, cinquanteniers et dizeniers établis pour la défense de la ville, etc. (1).

Le même jour où les habitants de Paris furent si outrageusement dépouillés de leurs droits, de leurs institutions municipales, douze bourgeois de cette ville périrent par la main du bourreau.

Ce fut avec un sentiment de surprise et d'indignation qu'on vit au nombre de ces condamnés Jean Desmares, avocat du roi au parlement, vénérable par son âge de soixante-dix ans, qui avait des droits incontestables à la reconnaissance du trône par les fréquents et importants services qu'il avait rendus à plusieurs rois, par les soins qu'il s'était donnés pour calmer la fureur du peuple et arrêter les progrès de plusieurs séditions. L'iniquité de sa condamnation fait croire à l'iniquité de toutes les autres.

On poussa l'animosité contre lui jusqu'à le placer sur le plus haut de la charrette qui conduisait les condamnés au supplice, afin qu'étant plus en évidence il éprouvât plus de confusion.

L'historien grave qui me fournit ces faits ajoute ces réflexions : « Celui qui « avait employé honorablement soixante-« dix ans d'une heureuse vie parmi les « rois et les princes, qui jouissait d'une « belle réputation acquise dans le minis-« tère des plus grandes affaires du royaume; « celui, dis-je, qui ne devait rien de ses « honneurs à la fortune, ne laissa pas de « tomber sous la tyrannie, comme une de « ses victimes, et d'expier sur un écha-« faud le malheur de s'être trop confié « aux engagements de la cour (2).

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. VI, p. 685, 688.

(2) *Histoire de Charles VI*, par un religieux anonyme de Saint-Denis, traduite et publiée par Le Laboureur, t. I, p. 70.

nécessaires pour gouverner avec justice; ils ont attribué à la volonté de Charles VI tous les actes des commencements de son règne; et, par respect pour le pouvoir de ce roi, ils ont calomnié sa personne, en le faisant auteur des fautes et même des crimes dont ses oncles étaient seuls coupables. Leur maladroite complaisance pour le pouvoir royal les a induits à des injustices contre la personne du roi, et à des mensonges historiques. Pendant les actes de rigueur exercés sur les Parisiens, Charles VI, entièrement gouverné par ses oncles, était trop jeune pour faire ce qu'ils ne voulaient pas : il n'avait pas encore atteint sa quatorzième année.

Ce magistrat fut la victime innocente de la vengeance des ducs de Bourgogne et de Berri. Desmares, suivant Froissart, disait, lorsqu'il fut condamné sans être entendu : Où sont ceux qui m'ont jugé ? qu'ils viennent avant, et monstrent la cause et raison et pourquoi ils m'ont jugé à mort ! Lorsqu'il fut près d'être exécuté, on lui prescrivit de demander pardon au roi. Il répondit qu'il ne voulait demander pardon qu'à Dieu, qu'il avait fidèlement servi les rois Philippe de Valois, Jean, Charles, le roi régnant, et que

Chaque jour voyait tomber les têtes des bourgeois de Paris. Pendant le mois de février seulement, plus de cent habitants de cette ville périrent sur l'échafaud. Le désespoir s'empara des prisonniers : quelques-uns se suicidèrent ; la femme de l'un d'eux, quoique enceinte, se jeta par sa fenêtre et mourut. La cour en fut alarmée ; et, pour éviter les efforts de la publicité des exécutions, elle ordonna d'égorger secrètement les prisonniers, pendant la nuit, et de les jeter dans la rivière.

La vengeance des princes n'était pas complète. Ils revinrent à leur objet principal : ils rétablirent tous les impôts, cause de tant de troubles et de désespoir (1).

Lorsqu'ils eurent enlevé aux Parisiens tous leurs moyens de résistance, tous leurs biens ; lorsqu'ils en eurent condamné un grand nombre à des amendes excessives, au bannissement, à la mort, pour mettre fin à tant de vexations, ils voulurent se donner les honneurs de la clémence, faire jouer au jeune roi une pièce dramatique, qui ajouta à tant de scènes déplorables une scène ridicule.

Vers la fin de février, ces ducs firent dresser, dans la cour du Palais de Justice, sur les grands degrés, un théâtre orné de tapisseries, et chargèrent Charles VI, âgé de quatorze ans, d'y jouer le rôle d'un monarque irrité, implacable, mais qui devait enfin se laisser attendrir par les sollicitations de ses parents et les larmes de ses sujets. Le peuple qui fut convoqué dans cette assemblée devait y jouer un rôle.

Le roi, accompagné de ses oncles, suivi de ses grands-officiers, paraît sur le théâtre, et va s'asseoir sur un trône qu'on y avait dressé. Ecoutons l'auteur anonyme, déjà cité : « Le premier acte de cette tra-
« gédie fut joué par les femmes de ceux
« qui restaient encore dans les prisons :
« lesquelles y étant accourues en désordre,
« tout échevelées et avec de méchants ha-
« bits, levèrent les mains, et, tout en lar-
« mes, crièrent à Sa Majesté d'avoir pitié
« de leurs maris et de leurs familles. »

Le roi, se conformant au rôle qu'on lui faisait jouer, resta immobile et sans réponse.

Le second acte fut joué par le chancelier Pierre d'Orgemont, qui prononça un long discours, dans lequel les délits des Parisiens furent exagérés : il en fit ressortir l'énormité et n'oublia point les châtiments rigoureux qu'ils méritaient. Après une véhémente déclamation qui répandit l'effroi parmi le peuple assemblé, le chancelier se tourna vers le roi, et lui demanda si ce n'était pas sa pensée qu'il venait d'exprimer. Alors le roi parla, et on lui entendit articuler le mot *oui*.

A cette scène alarmante succède une scène pathétique. Les oncles du roi, auteurs de tous ces maux, se jettent aux genoux du jeune monarque, le supplient humblement de pardonner au reste des coupables, et de convertir la peine de leurs crimes en une amende pécuniaire. Aussitôt les dames et demoiselles joignirent en pleurant leurs prières à celles des princes ; le peuple à genoux criait : *Miséricorde !*

On ne sait pas si le roi répondit ; mais le chancelier, se tournant vers le peuple, lui annonça que ses prières étaient exaucées, et lui dit : « Remerciez tous Sa Ma-
« jesté de ce qu'au lieu d'employer la juste
« sévérité que vous avez encourue, elle
« préfère user de douceur et de clémence. »

L'anonyme de Saint-Denis va nous donner la mesure de cette clémence : « On
« relâcha, dit-il, les prisonniers ; mais ce
« ne fut pas sans qu'il leur en coûtât ce
« qui est le plus cher après la vie ; car il
« leur fallut payer comptant une amende
« qui égalait la valeur de tous leurs
« biens... Semblable exaction fut faite sur

ce dernier ne le ferait pas périr s'il pouvait gouverner par lui-même.

Après la mort de Charles V, lorsque les quatre ducs, frères et beaux-frères de ce roi, se disputaient l'autorité suprême, dans une assemblée de princes, prélats et magistrats, Desmares avait beaucoup parlé en faveur du duc d'Anjou, et déterminé l'assemblée à lui déférer la régence, au préjudice des autres ducs. Il avait fait un grand éloge de ce duc, et gardé le silence sur ses frères. « Monstra
« ses vertus et despenses, peines et travaux,
« dit Jouvenel (p. 7), et teust celles des au-
« tres. » L'anonyme de Saint-Denis ajoute que Desmares acquit par cette conduite la haine des autres ducs.

Dès que le duc d'Anjou fut hors de France, Desmares, privé de sa protection, se trouva exposé à la haine des ducs dont il avait contrarié les intérêts et blessé l'amour-propre. Le jour des vengeances était arrivé : il fut sacrifié.

(1) *Ordonnances du Louvre*, tom. VI, préface, pag. 32.

« tous les bourgeois qui avaient été cen-
« teniers, soixanteniers, cinquanteniers ou
« dizeniers pendant la sédition, ou bien
« qu'on savait être fort riches. On envoya
« chez eux, au nom du roi, des satellites
« affamés qui emportaient tout pour la
« taxe; et, comme elle était plus grande
« qu'ils ne la pouvaient supporter, ils
« voyaient ravir leurs biens sans oser se
« plaindre du malheur de se voir réduits
« à la dernière misère (1). »

Ainsi, une petite portion de la population de Paris, pour avoir cédé aux mouvements de son indignation et à des insinuations perfides, pour avoir, dans des moments d'irritation, excédé le droit de résistance à l'oppression, attira sur la totalité des habitants de cette ville un châtiment épouvantable : les innocents, et surtout les innocents riches, furent confondus avec les coupables.

Les premiers et véritables auteurs de tant de troubles et de maux furent ceux qui punirent le peuple de ce qu'il avait osé se plaindre des coups qu'on lui portait, et de ce qu'il avait essayé de les parer.

Les premiers et véritables coupables étaient les oncles du roi, qui, étrangers à tous principes de moralité et de justice, considéraient les Français comme une proie qu'ils pouvaient dévorer suivant leur appétit. Ils furent le fléau du royaume, abusèrent cruellement d'abord de la jeunesse de Charles VI, ensuite de son état de démence, et finirent par vendre la France aux Anglais. Tous ces forfaits, toutes ces iniquités, ces vexations, avaient pour but l'entretien de leur luxe, la splendeur inutile de leurs maisons, dont la dépense égalait celle des souverains.

Après vingt-neuf ans d'exhérédation, de privation de son administration municipale et de privation de ses droits, Paris put enfin les recouvrer. Le 20 janvier 1411, Charles VI, par une ordonnance de ce jour (1), rétablit le prévôt des marchands et les échevins, et les réintégra dans les juridictions, prérogatives et revenus qu'ils possédaient anciennement.

Les Parisiens restèrent néanmoins accablés sous le poids de contributions nombreuses, excessives, arbitraires, imposées sans règle, et levées avec rigueur; ils furent en proie aux gens de guerre qui vinrent plusieurs fois attaquer leur ville et ravager ses environs; ils furent désolés par des famines, des maladies contagieuses qui se renouvelaient fréquemment.

Telle était l'espèce de calme que procurèrent aux Parisiens les manœuvres des parents du roi; et ce calme, tout désastreux qu'il était, ne fut pas de longue durée : Paris était destiné à devenir le théâtre d'autres crimes et d'autres malheurs.

Le duc d'Orléans (2), frère du roi Charles VI, le duc de Berri, le duc de Bourgogne, ses oncles, pendant l'aliénation mentale du roi, partageaient et se disputaient l'autorité souveraine; leurs dissensions faisaient le malheur public. Jean, dit Sans-Peur, duc de Bourgogne, était l'ennemi du duc d'Orléans, son cousin germain. Ces deux princes, toujours odieux l'un à l'autre, feignaient de se réconcilier et se juraient souvent amitié avec l'intention de s'entre-détruire. Ils venaient de prêter sur l'autel le serment d'être unis; des cérémonies religieuses, par leur solennité, semblaient avoir ajouté une nouvelle force à ce serment; le prêtre, en administrant la communion à ces deux princes ennemis, avait partagé le pain eucharistique et distribué une part à chacun d'eux. Mais les formalités et les cérémonies religieuses ont-elles la force de changer les affections, de déraciner les haines pro-

(1) L'anonyme de Saint-Denis ajoute que des sommes immenses arrachées aux Parisiens, il ne parvint qu'un tiers dans les coffres du roi; les deux autres tiers furent donnés aux seigneurs de l'armée, pour être distribués aux gens d'armes, afin qu'ils s'abstinssent de piller les campagnes et se retirassent; mais les seigneurs gardèrent tout pour eux; et les gens d'armes, comme à leur ordinaire, rançonnèrent tous les habitants des environs de Paris, pillèrent les villages, et se livrèrent à plusieurs excès.

(1) *Voyez* les *Ordonnances du Louvre*, t. VI, p. 685 et 688.

(2) « Le duc d'Orléans était, dit Brantôme, un galand, et trafiquait de toute « frette comme un bon marchand et marinier. » (*Louis XII*, discours 6, t. V, p. 54, édit. de 1788.)

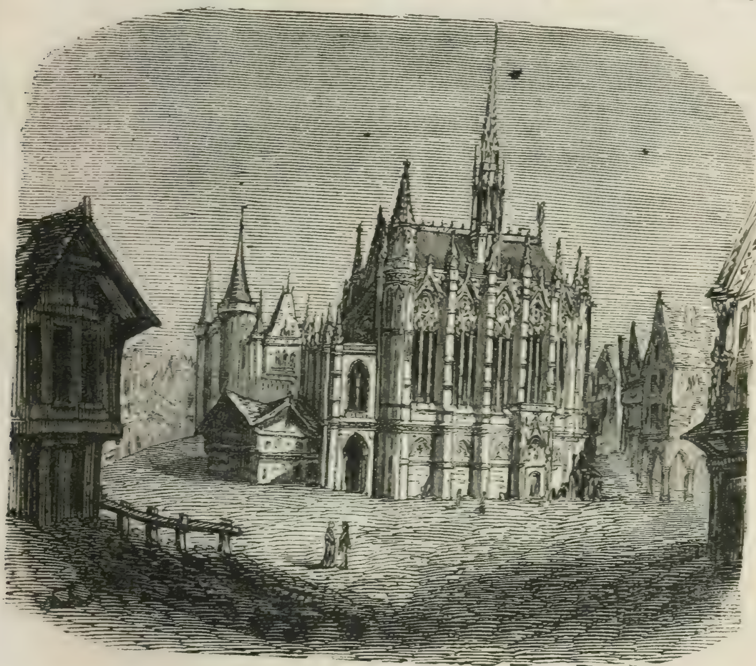
Il paraît que ce prince avait un sérail à Orléans, qui s'alimentait par les filles qu'il faisait séduire ou enlever. Le *Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, p. 25, dit que toute femme était vitupérée d'être menée à Orléans.

Paris — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

fondes? et ces princes étaient-ils accoutumés à observer leur serment?

Peu de jours après cette vaine cérémonie, dans la nuit du 22 au 23 novembre 1407, le duc d'Orléans, revenant de l'hôtel Barbette, où demeurait la reine, chez laquelle il avait soupé et passé une partie de la nuit, et se rendant par la vieille rue du Temple à l'hôtel de Saint-Paul, fut assailli par une troupe armée que commandait un gentilhomme normand, appelé Raoul d'Ocquetonville, et périt assassiné sous les coups de cet agent du duc de Bourgogne.

Ce duc, après avoir dissimulé quelque temps, s'avoua l'auteur du crime et en rejeta l'odieux sur le diable; il trouva un moine, professeur en théologie, nommé Jean Petit, qui osa publier un discours apologétique de cet assassinat, et qui, pour



La Sainte-Chapelle.

en faire sentir la justice et la nécessité, peignit la conduite du prince assassiné sous les plus odieuses couleurs, l'accusa d'être magicien, empoisonneur, etc. (1), et termina par établir cette maxime : « Qu'il est permis de tuer les princes que l'on croit être tyrans. »

L'évêque de Paris condamna cet ouvrage immoral par une sentence qui fut bientôt après dénoncée au concile de Constance. Pierre Dailly, Jean Gerson et autres savants ecclésiastiques soutinrent la validité de cette sentence; puis trois cardinaux jugèrent qu'elle devait être annulée, et Charles VI, par lettres du 6 octobre 1418, confirma la décision de ses cardinaux. Les partisans de l'assassinat triomphèrent.

Cet événement eut d'autres suites très funestes au repos des Français, toujours forcés de soutenir à leurs dépens les querelles des princes.

Divers accords, conclus entre les enfants du duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, n'étouffèrent point les germes d'i-

(1) M. Bonamy, dans le t. XXI, p. 515, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, a publié un mémoire curieux et circonstancié sur cet assassinat.

nimitié qui se développèrent bientôt entre les deux familles. Après plusieurs lâchetés et perfidies commises de part et d'autre, deux partis se formèrent : celui des Bourguignons et celui des Armagnacs.

Le duc de Bourgogne, chef de ce premier parti, y avait associé Charles VI, qui, dans les discussions publiques, n'apportait que son titre de roi; du reste, il était entièrement nul, par son état presque continuel de démence. Il s'associa aussi la reine Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, femme étrangère, cruelle et très galante. Ce parti appela dans la suite l'Angleterre à son secours, et plaça sur le trône de France un prince anglais.

Le second parti avait pour chef le Dauphin, fils de Charles VI, qui se trouvait en guerre contre son père et sa mère. Ce parti, fortifié par les ducs de Berri, de Bourbon, et par le comte Bernard d'Armagnac, connétable de France, fut, à cause du nom de ce connétable, nommé des Armagnacs ou des Arminas.

Ces deux partis aspiraient à la puissance souveraine, aux finances de l'État; aucun d'eux ne pensait au bonheur de la France; chacun d'eux avait pour soutiens des seigneurs, des chevaliers, des gentilshommes, qui, par leurs brigandages continuels et leurs actes de férocité, devinrent le fléau des campagnes et la terreur des villes. Ces deux partis étaient détestés autant l'un que l'autre; cependant, à Paris, on préférait généralement le parti des Bourguignons.

Les ducs de Berri, de Bourbon, d'Orléans, de Bretagne, etc., s'étaient, en 1410, ligués contre le duc de Bourgogne. Celui-ci établit à Paris une compagnie dite milice royale, commandée par trois bouchers appelés les Goys, milice qui ne préserva point Paris et ses environs des incendies, des pillages et des massacres. Un parti prit Saint-Cloud, l'autre Saint-Denis; puis on fit la paix avec l'intention de recommencer bientôt la guerre.

Bientôt à Paris éclata une insurrection dont le duc de Bourgogne fut l'auteur. Ce duc leva dans cette ville une troupe de bouchers et d'écorcheurs de bêtes, dont le capitaine était nommé Simonet Caboche; il fit soulever la classe inférieure des habitants; et cette armée, commandée par le sire de Jacqueville, et dirigée par un médecin appelé Jean de Troyes, partit de l'Hôtel-de-Ville, marcha vers la rue Saint-Antoine, arriva devant l'hôtel où demeurait le duc de Guienne, fils du roi, et où se trouvait aussi le duc de Bourgogne. Là, cette troupe menaçante demande qu'on lui livre la plupart des officiers du duc de Guienne. Ils sont livrés et conduits prisonniers à l'hôtel d'Artois, et de là à la Tour du Bois, près le Louvre. Le dauphin exigea du duc de Bourgogne, son beau-frère, son serment sur une croix de fin or, qu'il ne serait fait aucun mal aux prisonniers. Pierre Desessarts, qui commandait la Bastille, rendit cette forteresse à ce même duc, qui par serment lui promit toute sûreté; mais aussitôt que Desessarts en eut ouvert les portes, il fut saisi, emprisonné, accusé de divers crimes et décapité. Le roi, la reine et le dauphin habitaient l'hôtel de Saint-Paul, et y vivaient sous la dépendance du duc de Bourgogne, qui, en 1414, fit avec les princes ligués une paix sur laquelle les contractants ne comptaient pas. Une nouvelle guerre amena une nouvelle paix. Tous les partis étaient trompeurs.

Henri V, roi d'Angleterre, profitant des crimes, de la faiblesse et des désordres de la cour de France, demanda, en 1415, à Charles VI, sa fille Catherine en mariage, un million de dot, et les provinces cédées à l'Angleterre par le traité de Brétigny. La France négociait, temporisait. Le roi d'Angleterre, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, débarqua sur nos côtes; le 25 octobre, la bataille d'Azincourt accrut les malheurs de la France et la haine des deux partis.

Les Parisiens, indignés des ravages et des excès que commettaient, dans les environs de leur ville, les troupes du parti des Armagnacs ou du Dauphin, avaient conçu pour ce prince une haine qu'alimentaient et fortifiaient les intrigues du duc de Bourgogne. Cette haine reçut un nouveau degré d'accroissement lors de la violation du traité de Pontoise. Cette violation, commise par le connétable d'Armagnac, fut le prélude et le prétexte des scènes affreuses dont Paris devint le théâtre, et le duc de Bourgogne le principal moteur.

Quelques Parisiens, poussés par la faction bourguignonne, allèrent secrètement, au nombre de six ou huit, trouver à Pontoise le seigneur de l'Isle-Adam, qui tenait cette ville pour le parti des Bourguignons, et convinrent avec lui du jour, de-

l'heure et du lieu où il se présenterait sous les murs de Paris, avec toutes les troupes qu'il pourrait rassembler.

Dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, l'Isle-Adam, à la tête d'environ huit cents hommes, arrive, sans être aperçu et s'approche de la porte Saint-Germain. Perrinet-Leclerc ou le Feron, fils de celui qui gardait les clefs de cette porte, était parvenu à les soustraire de dessous le chevet de son père; il ouvrit cette porte aux troupes de l'Isle-Adam.

Ces troupes, favorisées par l'obscurité de la nuit, s'avancent en silence dans Paris jusqu'auprès du Châtelet, où les attendaient douze cents Parisiens armés. Alors, de concert, ils crièrent tous : Nostre-Dame, la paix! vivent le roi et le dauphin, et la paix! ajoutant que ceux qui voulaient la paix n'eussent qu'à s'armer et se joindre à eux. Ils proclamaient la paix en allumant les feux de la guerre civile. Tel était le manége employé par le duc de Bourgogne pour décevoir les Parisiens.

Les séditieux, dont le nombre allait toujours croissant, se portèrent à l'hôtel de Saint-Paul, en brisèrent les portes, parlèrent au roi, et le déterminèrent à monter à cheval et à se mettre à leur tête.

A la nouvelle de cette entrée, les partisans des Armagnacs furent saisis d'effroi. Le connétable de ce nom, chef de ce parti, se réfugia dans la maison d'un pauvre homme, maison voisine de son hôtel (1).

Taneguy du Châtel, prévôt de Paris, courut à l'hôtel du dauphin, éveilla ce prince, qui depuis régna sous le nom de Charles VII, et, l'enveloppant dans ses draps, le transporta à la bastille de Saint-Antoine, puis le conduisit à Melun : plusieurs personnes du même parti se retirèrent dans cette bastille; mais beaucoup d'autres n'en eurent pas le temps.

Les uns se cachèrent dans des caves, des celliers; d'autres, pris dans leurs lits, furent traînés dans les prisons du Louvre, du Châtelet, etc. De ce nombre était le chancelier.

Peu d'heures après cette entrée, tous les Parisiens portèrent sur leurs habits, pour signe de ralliement, la croix de Saint-André, qui formait le blason du duc de Bourgogne. « On eût trouvé à « Paris gens de tous estats, dit un témoin « oculaire, comme moines, ordres mendiants, femmes, portant la croix de « Saint-André... plus de deux cent mille, « sans les enfants (1). »

(1) Hôtel situé sur l'emplacement d'une partie des bâtiments du Palais-Royal.

En même temps Guy de Bar, de la faction des Bourguignons, fut nommé prévôt de Paris.

Bientôt les Armagnacs, retirés à la Bastille, s'y fortifièrent, firent venir du dehors environ seize cents gendarmes : avec cette force ils entreprirent une sortie dans la ville. S'étant avancés dans la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue Tyron (2), et se croyant assurés de la victoire, ils crièrent A mort! à mort! ville gagnée! vivent le roi et le dauphin! tuez tout! tuez tout! Chaque parti, pour séduire le peuple, invoquait les noms du roi et du dauphin.

Alors Guy de Bar, nouveau prévôt de Paris, arrive à la tête de sa troupe, arrête les Armagnacs, les combat, les met en déroute, et, après leur avoir tué environ trois cents hommes, force le reste à se réfugier dans la Bastille. Les corps morts des vaincus furent jetés à la voirie.

Cette tentative des Armagnacs enflamma la colère des partisans du duc de Bourgogne, qui se portèrent dans toutes les maisons où ils croyaient trouver des ennemis cachés; ils en découvrirent plusieurs, les pillèrent et les traînèrent dans les prisons, qui en furent encombrées.

Le roi, qui, suivant un contemporain, n'était pas alors bien sensible, c'est-à-dire n'était pas en son bon sens, ne gouvernait pas. Les ennemis de sa couronne, les Bourguignons, firent, en son nom, publier à son de trompe, dans les rues de Paris, un ordre portant que tous ceux ou celles qui sauraient les lieux où les partisans du connétable d'Armagnac se tenaient cachés, vinssent, sous peine d'être arrêtés ou privés de tous leurs biens, les déclarer au prévôt de Paris. Cet ordre menaçant détermina le pauvre homme qui recelait le connétable dans sa maison, à venir en faire la déclaration. Le prévôt aussitôt ordonne qu'il soit arrêté et traduit dans les prisons du Palais.

« Tous les conseillers du roi, dit Jean

(1) *Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, pag. 37 et 38.

(2) Rue de Tyron, où se trouvait une prison de ce nom, appartenant à l'abbé de Tyron.

« Lefèvre, et autres tenant le parti du « comte d'Armagnac, furent pillés, pris « ou tués cruellement (1). »

En cette circonstance, le collége de Navarre fut entièrement pillé, et on n'y laissa que la bibliothèque.

On ne se bornait pas au pillage : on massacrait.

Dans cette même journée on compta les cadavres d'hommes, femmes et enfants étendus dans les rues, et leur nombre s'éleva à cinq cent vingt-deux, sans y comprendre ceux des personnes égorgées dans l'intérieur des maisons ou noyées dans la Seine.

La fureur était calmée, la vengeance satisfaite, et les Parisiens en seraient restés là, s'ils n'eussent, par le génie malfaisant des agents du duc de Bourgogne, été poussés à des excès plus violents encore.

Ces agents imaginèrent, pour les diriger plus facilement, de réunir les Parisiens en confrérie. En conséquence, dans l'église de Saint-Eustache, fut instituée une confrérie de Saint-André. Chaque confrère devait orner sa tête d'une couronne de roses : on en fabriqua soixante douzaines dans douze heures. Quoiqu'elles manquassent au zèle des associés, ces fleurs furent assez abondantes pour parfumer l'église de Saint-Eustache.

Qui croirait que cette fête printanière, que ces roses, symbole du jeune âge et des amours, fussent le prélude des scènes les plus atroces?

Trois jours après, le 12 juin 1418, des cris d'alarme se font entendre sur divers points de Paris ; on répand le bruit que les portes Bordet et Saint-Germain-des-Prés sont attaquées; on s'arme, on s'attroupe, on marche vers ces portes, et l'on s'assure qu'aucun ennemi ne s'y est présenté. Ici se laisse voir la main perfide qui dirigeait les Parisiens : les agitateurs sentirent le besoin de les tromper pour les disposer à prendre les armes.

Alors paraît un nommé Lambert ; il se met à la tête de l'attroupement, et l'excite à le suivre aux prisons de la ville.

La troupe, conduite vers celle de la conciergerie du Palais, en enfonce les portes, et fait entendre, dans le tumulte, ces cris affreux : Tuez, tuez ces chiens, ces traîtres Arminaz! Les prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le comte d'Armagnac, connétable de France, le chancelier de Marle, son fils l'évêque de Coutances, et plusieurs autres personnes, détenues pour des causes étrangères aux affaires publiques, sont tous massacrés, et leurs corps dépouillés restent exposés aux outrages d'une troupe furieuse.

Du Palais, les massacreurs se portent à la prison de Saint-Eloi, où tous les prisonniers sont tués à coups de hache. Un seul put échapper à cette boucherie. Ce fut Philippe de Vilette, abbé de Saint-Denis ; il se vêtit de ses habits sacerdotaux, et se mit à genoux devant l'autel de cette prison, tenant en ses mains l'Eucharistie. Cet stratagème, qui n'est pas sans exemple, sauva la vie à cet abbé, que l'auteur du *Journal de Paris* qualifie de très faux papelard.

Les prisons du Petit et du Grand-Châtelet sont ensuite assaillies. Ceux qui les gardaient en refusent l'entrée à la foule des meurtriers ; mais bientôt, trop pressés, ils consentent à en faire sortir les prisonniers qui, passant par le guichet, sont, l'un après l'autre, percés de coups. Le sang humain ruisselait abondamment autour de ces deux édifices.

Les prisons du For-l'Evêque, de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs, du Temple, de Tyron, furent les théâtres de semblables horreurs.

Le nouveau prévôt de Paris et le seigneur de l'Isle-Adam se réunirent, dans les premiers moments de ces massacres, pour en arrêter le cours; ils paraissaient vouloir éteindre l'incendie qu'ils avaient allumé; ils employèrent le raisonnement et même les prières. On leur répondit : Maugré bieu, Sire, de votre justice, de votre pitié, de votre raison. Maudit soit de Dieu celui qui aura pitié de ces faux traîtres Arminaz, Anglois : ce ne sont que des chiens; ils ont détruit, gasté le royaume de France, et l'ont vendu aux Anglois.

Le prévôt, voyant ses remontrances inutiles, n'osa plus insister, et dit aux massacreurs : Mes amis, faites ce qu'il vous plaira.

Les massacreurs continuèrent : quand les meurtriers ne pouvaient pénétrer dans les prisons, ils y mettaient le feu, et les prisonniers périssaient étouffés par la fumée, ou dévorés par les flammes. Une seule prison fut respectée, celle du Louvre, parce que le roi habitait alors ce château.

(1) *Histoire de Charles VI*, pag. 85.

Le nombre des prisonniers de Paris qui, pendant douze heures consécutives, perdirent la vie, par l'eau, par le feu et par le fer, se montait alors à mille cinq cent dix-huit, entre lesquels, dit l'auteur du *Journal de Paris*, « furent trouvés tués « quatre évêques du faulx et dampnable « conseil, et deux présidents du parle- « ment. »

Les massacres cessèrent enfin, et firent place aux calamités qui suivent ordinairement les grands excès.

Le parti des Armagnacs continuait de ravager, de piller, d'incendier, de tuer aux environs et jusqu'aux portes de Paris, et privait cette ville de toutes ses ressources alimentaires. Bientôt il s'y fit sentir une affreuse disette qui ralluma la colère des habitants; ils voulurent se venger des maux que leur faisaient les Armagnacs du dehors sur d'autres Armagnacs que, depuis peu de temps, on avait traduits dans les prisons de Paris.

Déjà, au mois de juillet de la même année 1418, les massacreurs avaient tenté une seconde expédition contre les Armagnacs; on ne sait pourquoi ils en furent détournés : la partie fut remise au 21 août suivant, époque d'un soulèvement nombreux et terrible.

En ce jour les Parisiens vinrent mettre le siége devant le Grand-Châtelet, dans l'intention d'en égorger les prisonniers.

Ceux-ci, instruits du péril qui les menaçait, soutinrent l'assaut en lançant des tuiles et des pierres sur leurs ennemis; faible moyen de résistance! Des échelles, posées sur plusieurs points, favorisèrent l'escalade. Les assaillants égorgeaient les prisonniers, les jetaient vivants du haut des fenêtres et des tours, tandis qu'en bas leurs corps, en tombant, étaient reçus sur la pointe des piques ou percés à coups d'épée.

Au Petit-Châtelet, les mêmes scènes se répétèrent.

Les Parisiens, ou plutôt les agitateurs de la faction bourguignonne, se plaignaient de ce que les Armagnacs, enfermés dans la bastille Saint-Antoine, échappaient à leur fureur; ils disaient qu'on les laissait secrètement évader hors de la ville, moyennant une forte rançon. C'est pour mettre fin à ces évasions achetées qu'ils vinrent en même temps assiéger cette bastille : à coups de pierres, de flèches et de boulets de canon, ils parvinrent à en enfoncer les portes. Le duc de Bourgogne, instigateur de tous ces meurtres, arrivé depuis peu de jours à Paris, voulut se faire l'honneur de paraître en arrêter le cours : il se présenta pour calmer la fureur populaire; et, n'y réussissant point, il consentit à livrer à la troupe armée les vingt prisonniers détenus dans cette bastille, à condition qu'on ne leur ferait aucun mal. Il fut résolu que ces prisonniers seraient transférés à la prison du Grand-Châtelet. On exécuta leur translation au moment même où cette forteresse était assiégée par des meurtriers : c'était envoyer ces prisonniers à la boucherie : ces malheureux, en approchant du Grand-Châtelet, furent arrachés des mains de ceux qui les escortaient, et mis en pièces par le peuple.

On continua pendant les jours suivants les massacres à domicile. Plusieurs femmes et même des femmes enceintes furent égorgées; le bourreau, homme alors considéré, convaincu d'être le principal auteur des atrocités de cette dernière espèce, fut arrêté, condamné et décapité par son valet, auquel, avant l'exécution, il donna froidement une leçon détaillée sur l'art d'abattre adroitement une tête. Ce bourreau, appelé Capeluche, était l'agent favori du duc de Bourgogne.

Les bouchers Goys, Saint-Yon et Caboche, dont les familles étaient renommées dans les annales des boucheries de Paris, faisaient aussi partie des massacreurs. L'auteur de l'Histoire chronologique de Charles VI dit : « Or estaient conduc- « teurs de cette si cruelle besogne et d'un « tel mesfait ledit sire de l'Isle-Adam, « messire Jean de Luxembourg, messire « Charles de Lens, messire Claude de « Chatelus et messire Guy de Bar; les- « quels les faisaient meurtrir dedans les « prisons, ou bien saillir par les fenêtres « ou par dessus les murs, par le bourreau « de Paris et un tas de portefais et de bri- « gands des villages d'environ de Paris; « et en furent bien noyés et tués de la « sorte jusqu'au nombre de trois mille (1). »

Ainsi les instigateurs de ces massacres, les auteurs de ces scènes déplorables, ceux qui dirigeaient la main des meurtriers, étaient des nobles bourguignons.

L'auteur du *Journal de Paris*, sous le

(1) *Histoire du roi Charles VI*, par Denis Godefroi. — *Histoire chronologique de Charles VI*, pag. 435.

règne de Charles VI, nous apprend que ces actes sanguinaires furent suivis d'une des plus belles processions qu'il se vit oncques (1). Les massacreurs voulaient justifier leurs crimes en les associant à des cérémonies religieuses.

Cependant la disette, occasionnée par les pillages et les incendies qu'exerçaient les Armagnacs dans les environs de Paris, allait toujours croissant dans cette ville : elle fut, comme à l'ordinaire, suivie d'une maladie contagieuse qui se manifesta au mois de septembre suivant, et qui fit de si prompts ravages que, dans l'espace de cinq semaines, on vit mourir à Paris cinquante mille habitants.

L'auteur du *Journal de Paris* sous ce règne, qui me fournit les détails de cette calamité, ajoute qu'à une seule messe de morts on portait six et même huit chefs de maison : il fallait, dit-il, marchander les messes avec les prêtres qui souvent faisaient payer 16 ou 18 sous *parisis* une messe à notes, et 4 sous une messe basse. Cette mortalité dura pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre.

Pendant ces troubles et ces massacres, les Parisiens, vers la fin de juin, avaient rétabli dans leurs rues les chaînes inventées par le prévôt des marchands Marcel; chaînes qu'en 1382 les oncles de Charles VI firent enlever et déposer à Vincennes, et dont trois cents environ manquèrent, lorsque les habitants de Paris allèrent les y reprendre.

Un crime amène d'autres crimes; une calamité d'autres calamités.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne, qui causa tant de maux à la France, et livra le trône au roi d'Angleterre, fut, le 10 septembre 1419, assassiné sur le pont de Montereau, en présence de Charles VII lui-même, par les seigneurs de sa cour, au moment où la paix allait se négocier.

Paris devint la capitale d'un des Etats du roi d'Angleterre (2); la guerre civile et toutes ses circonstances déplorables désolèrent encore les Français pendant plusieurs années.

Parmi les hommes qui, dans ces crises politiques, se sont signalés par les actions les plus criminelles, Jean, duc de Bourgogne, et Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, me semblent devoir tenir le premier rang. Les massacreurs parisiens, les portefaix, les bouchers, le bourreau Capeluche, étant séduits ou trompés, paraissent moins coupables qu'eux : les princes qui projettent froidement et commandent des crimes, des massacres, sont plus scélérats que ceux qui les exécutent.

(1) *Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, pag. 43.

(2) *Voyez*, ci-dessus, *Paris sous le régent Henri V, roi d'Angleterre.*

Les habitants de Paris et ceux des villages voisins étaient outragés, ruinés, torturés, égorgés par les troupes du dauphin, par les troupes du duc de Bourgogne et par celles du roi d'Angleterre : ces troupes n'abandonnaient un pays que lorsqu'il n'y restait plus rien à dévorer.

« On ne pouvait labourer ni semer « nulle part, dit, sous l'an 1421, l'auteur « du *Journal de Paris;* souvent on s'en « plaignait aux seigneurs et princes, qui « ne faisaient qu'en rire et s'en moquer, « et faisaient leurs gens pis que devant, « dont la plupart des laboureurs cessèrent « de labourer, et furent comme désespérés, « et laissèrent femmes et enfants, en disant l'un à l'autre : Que ferons-nous? « mettons tout en la main du diable : ne « nous chault (ne nous importe) que nous « devenions : autant vaut faire du pis « qu'on peut comme du mieux. Mieux « nous voulsist (vaudrait) servir les Sarrasins que les chrétiens; et pour ce faisons « du pis que nous pourrons; aussi bien « ne nous peut-on que tuer ou que pendre; car, par le faux gouvernement des « traîtres gouverneurs, il nous faut renier « femmes et enfants, et fuir dans les bois « comme bêtes égarées, non pas un an ne « deux. » Ainsi les habitants des campagnes étaient induits aux crimes par la misère et par les calamités dont les gouvernements étaient la cause.

L'auteur du journal où se trouvent ces expressions de désespoir ajoute : « Mais « il y a quatorze ou quinze ans que cette « danse douloureuse commença; et la plus « grande partie des seigneurs en sont « morts, par le glaive ou par le poison, ou « sans confession, ou de quelques mauvaises morts contre nature (1). »

Dans Paris, les gouverneurs, donnant des ordres iniques, portaient les habitants à les enfreindre, à tromper, à frauder, à mentir, et continuaient à y maintenir

(1) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, p. 80.

l'immoralité qui résulte toujours du despotisme et surtout des gouvernements éminemment prohibitifs. Les hommes et les choses, tout portait au crime.

Le clergé de Paris prélevait sur ses habitants des impôts continuels. Tels étaient les offrandes exigées, le prix des confessions et des autres sacrements, les confréries, les processions, les pèlerinages, les pardons, les indulgences, les bénédictions très multipliées, etc.; les évêques excommuniaient afin de vendre l'absolution, interdisaient une église, un cimetière, pour se faire payer la levée de l'interdiction. Dans l'espace de trois ans, l'église et le cimetière des Innocents furent interdits deux fois par l'évêque.

De plus, l'évêque et les curés arrachaient aux héritiers une partie de la succession de leurs parents, en exigeant du mourant un legs, sous peine de privation de sépulture. Denis Dumoulin, évêque de Paris, nommé en 1440, était un homme dur, qui ne payait point ses dettes, et avait, dit l'auteur du Journal de Charles VII, plus de cinquante procès. Il envoyait dans les rues de Paris des agents chargés de s'informer, de porte en porte, s'il n'y avait point quelque mort dans la maison, quels étaient ses héritiers, et quels legs les mourants avaient faits à l'Église. Ils obligeaient ensuite les héritiers à produire les testaments, eussent-ils été faits dix ou douze ans avant, et à payer une seconde fois les legs exigés (1).

En 1480, un habitant de la rue de la Ferronnerie mourut dans une maison qui dépendait de deux paroisses, celle de Saint-Eustache et celle de Sainte-Opportune. Le mort avait fait deux legs en faveur de l'une et de l'autre. Il y eut de vives querelles entre les prêtres de ces deux églises, pour savoir qui enterrerait le mort, et aurait le prix de l'enterrement.

J'ai parlé du droit de prise et des rois qui, depuis saint Louis jusqu'au roi Jean inclusivement, en avaient prohibé la perception dans Paris. Aucun de ces rois ne fut obéi; tant les abominables coutumes de la féodalité étaient difficiles à déraciner. On croirait d'après l'ordonnance du roi Jean, de l'an 1351, que les Parisiens étaient entièrement affranchis de cette exaction; ils ne le furent point, ou ne le furent qu'en partie; et Charles V, par une ordonnance du 17 du mois d'août 1367, ne l'abolit point, mais la modéra. Par cette ordonnance, il est, pour la première fois, enjoint aux preneurs de payer les objets enlevés dans les maisons. En voici la substance, qui présente une face peu connue de la situation civile des habitants de Paris.

« Plusieurs personnes estimables se sont « plaintes, dit ce roi, des prises que de« puis longtemps on a faites à Paris, et « que l'on fait encore aujourd'hui. Les « charrettes, le blé, le vin, le foin, l'avoine, « la paille, le fourrage, les matelas, les « coussins, les draps, les couvertures, les « couvre-chefs, le bétail, la volaille, les « tables, les bancs et autres objets sont « pris pour la provision de notre hôtel, « pour celle des hôtels de la reine, de nos « frères, de notre connétable et d'autres « personnes de notre parenté et autres « maisons : ce qui empêche les denrées et « les marchandises d'être transportées à « Paris, et cette ville d'être approvision« née. Plusieurs bons habitants des fau« bourgs sont sur le point d'en partir, et « d'abandonner leurs maisons, à cause des « dommages et des pertes graves qu'ils « éprouvent par lesdites prises; les habi« tants de la campagne ne peuvent point « travailler la terre, ni en retirer aucun « fruit; plusieurs terres et grandes pro« priétés restent en friche, parce qu'on y « enlève les chevaux, le foin, l'avoine et « autres fourrages destinés à les nourrir; « parce qu'on y enlève les voitures, les « charrues, le bétail, la volaille, et autres « biens nécessaires à la nourriture des la« boureurs. Si un tel abus durait plus « longtemps, et si ceux contre qui il « s'exerce n'étaient bientôt préservés des « preneurs, ces malheureux abandonne« raient le pays, ou seraient réduits au « dernier état de misère. Ayant pitié et « compassion du pauvre peuple, ordon« nons que toutes espèces de prises cesse« ront à l'avenir; qu'aucuns preneurs ni « officiers quelconques ne prendront ni ne « feront, par eux ni par autres, pour « quelque cause que ce soit, prendre dans « notre bonne ville de Paris, ni dans ses « faubourgs, ni dans autres lieux du « royaume, pour la provision de notre « hôtel et des hôtels des princes de notre « parenté, aucun des objets ci-dessus dé« clarés; excepté, seulement, les matelas

(1) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII.* p. 188.

« et coussins pour notre chambre, le foin, « paille et avoine pour les chevaux de « notre corps et pour ceux de la reine et « des princes. Voulons que lesdits foin, « paille, avoine, soient payés sur-le-champ « et à juste prix, et que l'on paie aussi le « loyer des matelas et coussins (1). Et, « parce qu'à Paris on peut facilement « trouver du foin, de l'avoine et autres « choses, sans recourir à des prises, nous « voulons qu'en cette ville, ainsi qu'en la « vicomté, il ne soit fait aucune prise que « du consentement de ceux auquels les « objets appartiennent, et en les payant à « juste prix, sur-le-champ, et avant de « les emporter. Mandons à tous preneurs, « commis, etc. (2). »

Dans cette ordonnance, les habitants des faubourgs de Paris paraissent souffrir beaucoup plus du droit de prise que ceux de la ville. Cette différence de condition exige une explication.

On entendait alors par le mot ville toutes les habitations comprises dans l'enceinte de Philippe-Auguste : tout ce qui était contenu dans cette enceinte avait, par plusieurs rois, et notamment, en 1351, par le roi Jean, été exempté du droit de prise. Les faubourgs qu'Étienne Marcel, et ensuite Charles V, renfermèrent dans les murs qu'ils firent construire, n'avaient point encore été exemptés du droit de prise; et lorsqu'en 1367 ce roi rendit son ordonnance, tout le poids de cette exaction était supporté par les habitants des faubourgs. Voilà pourquoi ces habitants nous sont représentés comme prêts à déserter leurs demeures, tandis qu'on ne parle point de même des habitants de la ville.

Une autre ordonnance du même roi Charles V, datée de Paris, en janvier 1374, explique cette différence. Le roi y déclare que le droit de prise exercé sur ces faubourgs en a fait déserter presque tous les habitants; que la plupart des maisons, abandonnées, tombent en ruine : « Pour « lesquelles prises, est-il dit, les demou- « rans esdiz lieux, appelés forbours, comme « dit est, ont été moult grevez et sont « plusieurs d'iceux retraiz de y habiter, « demourer et converser; et pour ce ont « esté et sont moult empirés et cheuz en « ruines plusieurs bonnes et grans mai- « sons, habitacions et mansions qui y « étaient, etc. » Il ajoute qu'il serait important que ces maisons fussent reconstruites et les faubourgs repeuplés, « d'autant « plus que j'ai commencé, dit ce roi, à « faire bâtir un gros mur d'enceinte, de « bonnes portes, et à faire creuser des « fossés qui doivent réunir ces faubourgs « à la ville. » Ces considérations déterminèrent Charles V à déclarer que Paris et ses faubourgs ne formeraient désormais qu'une seule et même ville; que les deux parties jouiraient des mêmes priviléges; et que celle des faubourgs serait, comme celle de la ville, exempte du droit de prise (1).

Remarquons que l'ordonnance de 1367 modifie, mais n'abolit pas la coutume des prises; elle porte que les objets pris seront payés sur-le-champ. Celle de 1374, en assimilant la condition des habitants des faubourgs à celle des habitants de la ville, ne change rien à cette disposition. Les princes et seigneurs pouvaient prendre, mais ils devaient payer ce qu'ils prenaient. On va voir comment cette loi fut exécutée.

L'auteur anonyme de la vie de Charles VI nous parle de l'insolence des officiers ou preneurs des princes et des seigneurs qui, de leur autorité, enlevaient chez les marchands, non-seulement ce qui pouvait suffire pour un certain nombre de jours à leurs maisons, « mais ils prenaient « assez, dit-il, pour faire des magasins. « Ils allaient jusque dans les fermes, dans « les granges, pour faire la prisée des « grains et des autres provisions, et dé- « fendaient, sous peine de fortes amen- « des, d'en rien vendre avant qu'ils n'en « eussent enlevé tout ce qu'ils en vou- « laient. Faire résistance, c'était beaucoup « s'exposer. Pour avoir le paiement des « denrees ou marchandises enlevees, il « fallait le solliciter avec douceur et mé- « nagement, à peine d'être jeté hors des « hôtels. C'était un bonheur d'en rappor- « ter quelques parties de sa dette. Plu-

(1) Ce passage prouve que les maisons royales étaient alors dépourvues de meubles, et n'étaient garnies que de ceux qu'on enlevait aux particuliers.

(2) *Ordonnances du Louvre*, tom. V, pag 33. J'ai traduit exactement en français actuel cette ordonnance, que les lecteurs auraient difficilement entendue dans son langage original.

(1) *Ordonnances du Louvre*, tom. VI, pag. 92.

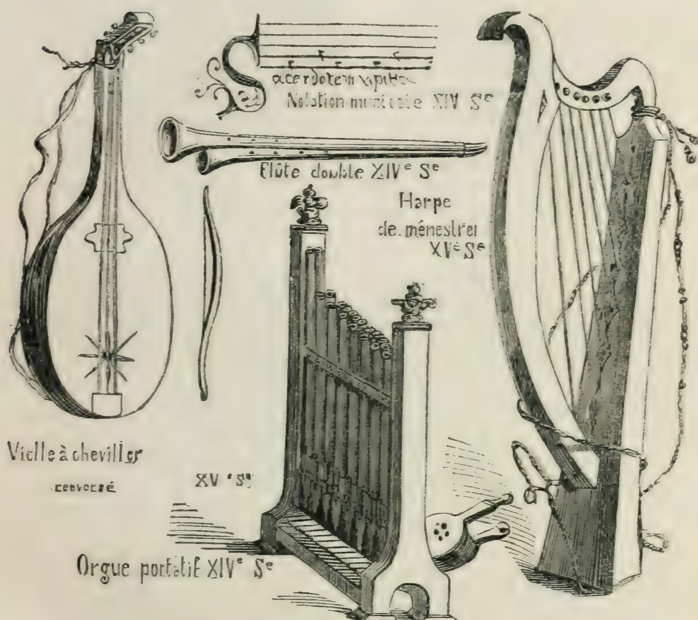
« sieurs laboureurs riches furent, par ces « violences, réduits à la mendicité... On « apprit au roi qu'il ne mangeait pas un « morceau de pain qui ne fût assaisonné « des malédictions des pauvres (1). »

Charles VI, le 7 septembre 1407, donna des lettres portant que, pendant quatre ans, le droit de prise serait suspendu dans tout le royaume (2).

« Ce qui surprit tout le monde, dit « l'historien déjà cité, c'est qu'on inséra « dans l'ordonnance qu'elle avait été faite « à la prière de la reine et du duc d'Or- « léans, qui étaient ceux qui abusaient « davantage de ce désordre. »

Cette exaction, dont la longue durée est une preuve irréfragable de la tyrannie de l'ancien gouvernement, se maintint encore pendant quelques règnes.

Dans les rues de Paris on voyait autre-



In-truments de musique, du xve et xvie siècle.

fois un grand nombre de cochons. Un de ces animaux s'étant trouvé, proche de Saint-Gervais, embarrassé entre les jambes du cheval que montait Philippe, fils aîné de Louis le Gros, le cheval effrayé renversa son cavalier qui mourut de sa chute (3) Depuis cette époque, dit-on, il fut défendu aux habitants de Paris de laisser vaguer les cochons dans les rues. Ceux des religieux de Saint-Antoine furent honorablement exceptés : ils pouvaient, une sonnette au cou, et au nombre de douze, parcourir impunément les rues de Paris.

Cette ordonnance, tombée en désuétude, fut renouvelée en 1381. On défendit à tous les Parisiens de laisser aller les cochons dans les rues, sous peine de soixante sous d'amende; et on permit aux sergents de les tuer, quand ils en rencontreraient, d'en garder la tête pour eux, et de porter le corps à l'Hôtel-Dieu.

Dans la suite, et notamment pendant le cours du quinzième siècle, le droit de tuer

(1) *Histoire de Charles VI*, par Le Laboureur, t. II, p. 621

(2) *Ordonnances du Louvre*, tom. IX, pag. 250.

(3) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 229, 470, 471.

les cochons dans les rues et de s'en approprier la tête fut réservé au bourreau de Paris.

La police de cette ville, mal ordonnée, mal exécutée par des sergents ou archers qui n'agissaient que lorsqu'ils y voyaient un intérêt personnel, n'était guère propre à tranquilliser les habitants sur la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés. Aussi chaque bourgeois de Paris était muni d'armes, et veillait à sa conservation personnelle.

Si les archers saisissaient des voleurs, des meurtriers, ils avaient l'espérance d'obtenir une partie de l'amende à laquelle ces criminels devaient être condamnés; ou, le plus souvent, ils les relâchaient sur-le-champ, moyennant quelque argent que ces hommes arrêtés leur donnaient furtivement. S'ils saisissaient quelques filles publiques qui se trouvaient revêtues d'habits ou d'ornements qui leur étaient interdits, ils le faisaient dans l'espoir d'en obtenir une rançon, ou au moins une part dans l'amende qu'elles avaient encourue.

Mais ces sergents et archers n'étaient pas stimulés par le même espoir, lorsqu'il s'agissait de préserver les Parisiens d'autres êtres également redoutables au repos public. Ils n'avaient ni rançon ni amende à prétendre sur les loups, qui en grand nombre désolaient les environs et les faubourgs de Paris, et même portaient leurs ravages jusque dans l'intérieur de cette ville: aussi les archers laissaient-ils un champ libre à leur voracité.

Ces animaux carnassiers, accoutumés à se nourrir de cadavres humains que les meurtres continuels faisaient abonder partout, s'étant effroyablement multipliés dans les environs de Paris, attaquaient de préférence à tous autres animaux ceux de l'espèce humaine. Dans le *Journal de Paris* des règnes de Charles VI et de Charles VII, on lit que, pendant le mois d'octobre 1437, les loups s'introduisaient dans Paris par la rivière, « et prenaient les « chiens, et si mangèrent un enfant de « nuit en la Place-aux-Chats, derrière les « Innocents (1). »

Cet écrivain ajoute : « En celui temps « espécialement tant comme le roi fut à « Paris, les loups étoient si enragés de « manger chair d'hommes, de femmes et « d'enfants, que, en la dernière semaine « de septembre (1437), estranglèrent et « mangèrent quatorze personnes, que « grands que petits, entre Montmartre et « la porte Saint-Antoine, dans les vignes « et Marais. Et, s'ils trouvoient un trou-« peau de bestes, ils assailloient le berger, « et laissoient les bestes. »

Il parle ensuite d'un loup monstrueux, le plus terrible de tous, nommé le Courtaud, parce qu'il manquait de queue. Il répandait partout l'épouvante ou la mort. On disait à ceux qui allaient aux champs : Gardez-vous de Courtaud. Il s'était acquis une horrible réputation : « On en parloit, « dit notre auteur, comme on fait du lar-« ron des bois ou d'ung cruel capitaine. »

Cet animal dévorateur fut enfin tué; et son corps, promené dans Paris, parut un objet de curiosité et d'étonnement pour les habitants (1).

Le même écrivain nous parle encore des loups : il dit que, le 16 décembre 1438, « ils vinrent soudainement à Paris, et es-« tranglèrent quatre femmes mesnagieres « et le vendredi ensuivant ils en affollèrent « (mordirent) dix-sept, entour Paris, dont « il en mourut onze de leurs morsures (2). »

Mais les loups, pour les Parisiens, étaient moins redoutables que les seigneurs et les brigands appelés escorcheurs, qui marchaient à leur suite; moins redoutables que le chevalier Jean Foucaud, qui commandait à Corbeil; que les capitaines de Château-de-Beauté, de Vincennes, d'Orsai, de Chevreuse, d'Ourville, etc., qui, tour à tour, avec leurs brigands, venaient piller, rançonner, incendier et tuer jusque dans les faubourgs de Paris.

Population. Nous n'avons encore que des données approximatives sur cette importante partie de la statistique de Paris; voici les notions que nous offre le règne de Louis XI.

Le 14 septembre 1467, ce roi ordonna aux habitants de Paris, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante, de sortir de la ville, tous armés, pour y être passés en revue. La chronique de Jean de Troyes dit à ce sujet « qu'ils étoient bien de soixante « à quatre-vingt mille têtes armés... Ils « étoient tous en bataille... C'étoit chose

(1) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, p. 179.

(1) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, pag. 182.

(2) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, p. 182.

« merveilleuse à voir le monde qui estoit « en armes dehors Paris: et si mainte- « noient plusieurs qu'il en estoit à peu « près demeuré autant dedans Paris, qu'il « y en avoit dehors (1). »

D'après l'exagération très connue des écrivains de ce temps (2), on doit préférer le plus petit nombre au plus grand, celui de soixante mille à celui de quatre-vingt mille; ainsi, en doublant cette quantité pour les habitants restés dans Paris, et qui n'étaient pas sous les armes, on aurait un résultat de cent vingt mille âmes.

Une autre revue ou monstre fut faite le 20 avril 1474, et, suivant la même chronique, on estima le nombre des Parisiens qui se trouvèrent sous les armes, de quatre-vingt à cent vingt mille hommes (3).

Cette estimation, faite à vue de pays, nous semble exagérée: il n'est pas possible que, dans l'espace de temps écoulé depuis la première revue faite en 1467 jusqu'à la seconde, en 1474, dans l'espace d'environ sept ans, la population de Paris se soit accrue de vingt mille âmes; d'autant plus qu'elle avait été diminuée par les guerres continuelles, et surtout par les maladies contagieuses. Louis XI fut obligé, en 1467, d'ordonner, « pour bien repeu- « pler cette ville, qu'il disoit avoir été dé- « populée, tant pour les guerres, mortali- « tés ou autrement, que quelques gens, de « quelques nations qu'ils fussent, pussent, « de là en avant, venir demeurer en la- « dite ville et ez faubourgs et banlieue, et « qu'ils pussent jouir de toutes franchises « de tous cas par eux commis, comme « meurtres, vols, larcins, piperies, et de « tous autres cas, réservé le crime de lèze- « majesté (4). »

(1) *Chronique de Jean de Troyes*, sous l'année 1467.

(2) Et notamment celle de l'écrivain que je cite; il ne craint pas de dire qu'en 1467, dans la place de Grève, place alors beaucoup moins étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui, étaient deux cent mille hommes rassemblés, pour assister au supplice du connétable de Saint-Paul. Sa manière inexacte d'apprécier la quantité des individus réunis doit inspirer beaucoup de méfiance.

(3) *Chronique de Jean de Troyes*, sous l'année 1474.

(4) *Chronique de Jean de Troyes*, sous l'année 1467.

Les motifs qui déterminèrent ce roi à prendre cette mesure fort immorale, et dont on trouve plusieurs exemples dans l'histoire des quinzième et seizième siècles, existaient encore dans l'espace de temps dont on vient de parler.

Je pense qu'on devrait évaluer le nombre des personnes armées, depuis seize jusqu'à soixante ans, à cinquante mille, et tripler ce nombre pour obtenir celui des vieillards, des femmes et des enfants : il en résulterait, par approximation, une population de cent cinquante mille âmes, et c'est l'estimer avantageusement.

Un écrivain de la fin du quinzième siècle attribue au règne de Charles VII la consommation suivante :

« Il faut, dit-il, dans Paris, en cha- « peaux de fleurs, bouquets et mais verts, « tant pour noces que confréries, baptê- « mes, images des églises, audiences de « parlement, chambre des comptes, chan- « cellerie, généraux des aides, requête du « Palais, le trésor, le Châtelet, et autres « juridictions étant dans l'enclos du Pa- « lais, et aussi pour fêtes et banquets qui « se font en l'Université, en faisant les « gradués et autrement, chacun an pour « quinze mille écus et plus. Il y a dans « Paris cinq ou six mille belles filles (1). On « brûle pour deux cents livres de bougies « par an, devant la statue de M. Pierre « du Quignet (de Cognières) (2). »

Pendant cette période, les environs de

(1) C'était par ces mots *belles filles* qu'alors on désignait poliment les filles publiques.

(2) *Les Rues de Paris*, imprimé vers l'an 1493.

Pierre de Cugnières, avocat général au parlement de Paris, défendit, en 1329, avec vivacité, les droits du roi Philippe de Valois contre les prétentions du clergé et de la cour de Rome; il dévoila plusieurs abus, et se fit de violents ennemis parmi les ecclésiastiques, qui le nommèrent, par dérision, maître Pierre du Cognet, nom d'une petite figure de diable qui faisait partie d'une représentation de l'enfer, placée à l'angle de la clôture du chœur de la cathédrale de Paris, sous le jubé. C'était sur cette figure ridicule que les familiers de cette église éteignaient les cierges, par mépris pour Pierre de Cugnières. L'auteur que je cite dit, au contraire, qu'au lieu d'y éteindre les cierges, on en faisait brûler devant cette figure. J'avoue que je ne puis concilier ces opinions contradictoires.

Paris furent presque continuellement dévastés par des brigands et par des militaires mal payés : on n'osait point sortir de cette ville. L'intérieur était troublé par des clercs, serviteurs, pages, qui s'entre-battaient, insultaient les habitants, portaient des armes meurtrières, jouaient aux dés dans le Palais. Une ordonnance du 14 juillet 1484 leur interdit ces excès sous peine d'être fouettés tout nus de verges au cul de la charrette, et d'avoir les oreilles coupées (1).

On verra dans la suite les désordres des pages et laquais inutilement réprimés par le parlement.

Les guerres et les troubles de cette période eurent leurs résultats ordinaires, des famines et des maladies pestilentielles. En 1374, une de ces contagions désola les habitants de Paris, tellement que les magistrats n'osaient plus se réunir. Cette contagion dura pendant tout l'été, jusqu'à la fin d'octobre (2).

En 1399, la famine et la contagion firent tant de ravages, que, pour ne pas alarmer les Parisiens, on ordonna aux crieurs des trépassés de cesser leurs cris publics.

Pendant les guerres des Anglais et des Armagnacs, la famine et la peste furent presque permanentes. En 1418, il mourut à Paris, dans l'espace de cinq semaines, cinquante mille personnes : les fossoyeurs et les prêtres manquaient aux enterrements. En 1420 et 1421, un enfant fut trouvé tétant sa mère morte de faim. Lorsqu'on donnait aux pauvres, plusieurs d'entre eux disaient : Donnez à un autre, car je ne puis manger (3).

Dans les rues de Paris, pendant cet hiver de 1420, on entendait, hommes, femmes, enfants crier : Hélas! je meurs de froid! hélas! je meurs de faim! On trouvait sur les fumiers vingt à trente enfants qui poussaient ces cris déchirants, sans que personne pût les secourir.

En 1438, une famine affreuse, qui dura pendant tout l'été et une grande partie de l'automne, enleva un tiers de la population de Paris; plusieurs écrivains contemporains en parlent. Suivant l'un d'eux, il mourut cinq mille individus à l'Hôtel-Dieu, et quarante-cinq mille dans le reste de la ville.

Le *Journal de Paris* du temps des règnes de Charles VI et Charles VII, qui commence en 1408 et se termine en 1449, n'offre, pendant cet espace de quarante-un ans, qu'une série de calamités et de crimes, et le tableau le plus dégoûtant de la désorganisation sociale, ou, ce qui est pire encore, le tableau d'une organisation très vicieuse, et les déplorables résultats de l'ignorance générale et de la féodalité.

Le tableau moral de cette période n'est pas plus satisfaisant.

X. Tableau moral de Paris, depuis le règne de Jean jusqu'à celui de François Ier.

Cette période comprend et dépasse même la durée du quinzième siècle. Ce siècle, tant cité comme terme de comparaison, comme le *nec plus ultrà* de la barbarie, était cependant beaucoup moins barbare que les siècles précédents ; mais sa corruption, ses erreurs et ses crimes, éclairés par un plus grand nombre de lumières, l'ont mis en plus grande évidence.

Rien de grand, rien de généreux ne se présente sur la scène historique; et, si l'on en excepte une jeune paysanne, Jeanne d'Arc, les autres personnages titrés qu'on y voit figurer intéressent peu : leur courage militaire, seul titre qu'ils aient à la renommée, est si souvent mêlé à des actes vils ou criminels, que le sentiment d'admiration qu'il pourrait faire naître est étouffé par des sentiments de mépris ou d'indignation. Chaque parti, également souillé de crimes, également funeste au bonheur public, soit qu'il triomphe ou succombe, n'inspire qu'indifférence ou dégoût. La lutte de ces partis n'offre que l'unique intérêt de mettre en un plus grand jour les vices du régime féodal (1).

(1) *Registres de la Tournelle criminelle*, au 14 juillet 1484.

(2) *Histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, pag. 33.

(3) *Sauval*, tom. II, pag 557.

(1) La France, désolée par les guerres affreuses que se faisaient les princes du sang royal, l'était encore, comme aux douzième et treizième siècles, par les troupes très nombreuses de brigands, appelés auparavant Brabançons, et alors Grandes Compagnies, Routiers, Trente mille Diables, Quinze mille Diables, Escorcheurs. Tous les mémoires du temps parlent des exploits épouvantables de

L'état social, dans un désordre complet, tendait fortement à maintenir et propager les vices : une partie de la société était en guerre sourde et ouverte contre la vie ou la bourse de l'autre partie. Les rois ou leurs agents pillaient les maisons des habitants de Paris, en vertu du droit de prise, les désolaient par leurs impôts toujours croissants, par des changements successifs dans la valeur des monnaies, comme on a pu le voir dans le paragraphe précédent, les punissaient cruellement de leur résistance à l'oppression. Les évêques attiraient à leur juridiction le plus de criminels qu'ils pouvaient pour en tirer des amendes, excommuniaient pour vendre l'absolution. Les curés tiraient parti du moindre délit commis dans leur église pour l'interdire à tous les paroissiens, et pour faire payer arbitrairement ensuite la levée de cette interdiction. Tout se vendait, jusqu'aux sacrements.

Le peuple le trompait parce qu'il était trompé, pillait parce qu'il était pillé; et, dans l'art d'envahir et de décevoir, il était encore surpassé par les princes. J'en ai déjà fourni des exemples notables dans les paragraphes précédents : j'en fournirai de nouveaux. Au milieu de ces désordres se mêlaient des cérémonies pompeuses, de belles processions et beaucoup de débauches.

Louis XI, sacré à Reims le 15 août 1461, s'achemina vers Paris, et arriva, le dernier jour de ce mois, à l'hôtel des Porcherons, situé au faubourg de la porte Saint-Honoré (1).

Il fit son entrée solennelle par le faubourg Saint-Denis. Au devant de lui accoururent l'évêque de Paris, l'Université, la cour de parlement, le prévôt de Paris, la chambre des comptes, le prévôt des marchands et les échevins, tous vêtus de robes de damas fourrées de martre (2) : ils lui offrirent les clefs de la porte Saint-Denis. Arrivé devant l'église de Saint-Lazare, le roi trouva un héraut, monté à cheval, couvert d'un habit aux armes de la ville, et qui s'intitulait Loyal-Cœur : il s'avança vers le roi, et lui présenta cinq dames richement vêtues et montées sur de beaux chevaux caparaçonnés aux armes de la ville. Chacune de ces dames avait pour signe et pour nom une des cinq lettres qui composent le mot Paris; elles représentèrent devant le roi une scène relative à la circonstance et au personnage qu'elles jouaient.

Le roi, vêtu d'une tunique de couleur violette, recouverte d'une robe de satin blanc, sans manches, coiffé d'un petit chaperon loqueté, monté sur un cheval blanc, était accompagné des ducs d'Orléans, de

ces brigands, dont les armées s'élevaient quelquefois jusqu'à cent mille hommes. Ennemis de tout le monde, ils ne servaient aucun parti, à moins qu'on ne les prît à gages. Ces troupes étaient généralement composées de cadets et de bâtards de maisons nobles et de leurs serviteurs, et commandées par de grands seigneurs de France.

Olivier de La Marche, grand admirateur de la noblesse et de la chevalerie, ne sera pas suspect ; voici ce qu'à cet égard il dit dans ses mémoires :

« Tout le tournoyement du royaume estoit « plein de places et de forteresses dont les « gardes vivoient de rapine et de proie; et « par le milieu du royaume et des pays voi- « sins s'assemblèrent toute manière de gens « de *compagnies* que l'on nommait *escor-* « *cheurs;* et chevauchoient et alloient de « pays en pays et de marche en marche, « quérens victuailles et aventures, pour vi- « vre et pour gagner, sans regarder, n'es- « pargner les pays du roi de France, du duc « de Bourgogne, ne d'autres princes du « royaume ; mais leur estoient la proie et le « butin tout un, et tout d'une querelle : et « furent les capitaines principaux le bastard « de Bourbon, Brusac, Geoffroy de Saint- « Belin, Lestrac, le bastard d'Armignac, « Rodrigues de Villandras, Pierre Regnaut, « Guillaume Regnaut et Antoine de Cha- « banes, comte de Dammartin. Et, combien « que Poton de Saintrailles et La Hire fus- « sent deux des principaux et des plus re- « nommés capitaines du parti des François, « toutesfois ils furent de ce pillage et de « cette *escorcherie;* mais ils combattoient les « ennemis du royaume... Lesdits *escorcheurs* « firent moult de maux et griefs au pauvre « peuple de France et aux marchands, etc. » (*Mémoires d'Olivier de La Marche*, partie 1re, chap. 4, p. 25 du VIIIe tome de la *Collection des Mémoires sur l'Histoire de France*.)

(1) La porte Saint-Honoré était alors située à l'endroit où la rue de ce nom est coupée par la rue Saint-Nicaise et par la petite rue du Rempart.

(2) Au mois d'août on portait des fourrures; l'étiquette le commandait.

Bourgogne, de Charolais, de Bourbon et de Clèves, des comtes d'Angoulême, de Saint-Paul et de Dunois. Les chevaux participaient au mérite et au luxe de leurs maîtres : ils avaient l'honneur d'être couverts de belles housses de damas, de velours et même de drap d'or, doublées d'hermine, de martre zibeline, ornées et brodées d'orfévreries et de campanes en argent, en partie dorées.

En entrant par la porte Saint-Denis, le roi aperçut, au-dessous de la voûte, un grand navire argenté, représentant les armes de la ville : dans ce navire étaient les trois états. A l'avant et à l'arrière se voyaient deux personnages : Justice et Equité, qui jouèrent une scène, ou récitèrent des vers. A la hune du mât de ce navire, on avait juché un homme, couvert du manteau royal, qui se laissait conduire par deux anges. Les allégories, encore en usage alors, n'étaient pas toujours heureuses.

Le roi, parvenu à la fontaine du Ponceau, y trouva un nouveau spectacle, que le contemporain qui me fournit ces détails va décrire à sa manière : on y voyait des hommes sauvages « qui se combattaient « et faisaient plusieurs contenances; et « si y avait encore trois belles filles, fai- « sant personnages de seraines, toutes « nues, et leur voyait-on le beau tétin « droit, séparé, rond et dur, qui était « chose bien plaisante ; et disaient de pe- « tits motets et bergerettes. Et près d'eux « jouaient plusieurs bas instruments qui « rendaient de grandes mélodies. Et, « pour bien rafraîchir les entrants en « ladite ville, y avait divers conduits en « ladite fontaine, jetant lait, vin et hypo- « cras, dont chacun buvait qui voulait. »

Le roi et son cortége arrivèrent près de l'hôpital de la Trinité, où les confrères de la Passion, ayant élevé un theâtre sur la rue, y représentèrent une scène analogue, non à la cérémonie, mais à la nature de leurs spectacles. C'était une scène muette, ou, pour me servir des expressions de mon auteur, « une passion à personnage, « et sans parler, et Dieu étendu en la « croix, et les deux larrons à dextre et à « senestre. »

On pensait alors que trois hommes nus, attachés à des croix, devaient être un spectacle digne de la majesté royale, et propre à ajouter beaucoup d'éclat à la fête.

Non loin de là, et toujours en s'avançant par la rue Saint-Denis, le roi vit, à la Porte-aux-Peintres, « d'autres personna- « ges moult richement habillés. »

A la fontaine des Innocents se trouva une scène différente : elle représentait des chasseurs qui, accompagnés de plusieurs chiens, poursuivaient une biche. L'aboiement de ces chiens, le son des cors « faisaient moult grand bruit. »

A la boucherie du Grand-Châtelet, on avait dressé un vaste échafaud, d'où s'élevait la bastille de Dieppe ; et, quand le roi passa, des hommes qui représentaient les troupes royales assaillirent vigoureusement cette bastille, s'en rendirent maîtres; et ceux qui jouaient le rôle des Anglais assiégés furent pris, et eurent tous les gorges coupées (1).

La barbarie du siècle fait douter si cette scène fut fictive ou réelle.

Près de la porte du Grand-Châtelet étaient encore de « moult beaux personnages. »

Arrivé au Pont-au-Change, le roi y vit une scène d'un autre genre : il trouva ce pont entièrement couvert, et l'air agité par le vol de plus de deux cents douzaines d'oiseaux de toute espèce. Les oiseleurs de Paris étaient tenus, lors de l'entrée des rois, de faire cette dépense; et à ce prix on leur permettait d'occuper, pendant les jours de fêtes, une place sur ce pont pour vendre leurs oiseaux.

Le roi se rendit à Notre-Dame, et de là au Palais (2).

A la suite de ces traits qui caractérisent le goût et les goûts du temps, joignons-en d'autres qui peignent plus particulièrement les mœurs des diverses classes de la société.

Les Français avaient conservé leur cruauté originelle, et les jugements des tribunaux contribuaient beaucoup à la maintenir. La justice, dans les peines qu'elle infligeait, n'avait aucune règle certaine. Les supplices étaient arbitraires, et semblaient ordonnés par le caprice des juges. Les délits les plus ordinaires se punissaient par le feu. On brûlait, on enterrait tout vifs les voleurs. Deux femmes coupables de vol sont, en 1440, enterrées

(1) En 1443, ce roi, n'étant encore que dauphin, prit sur les Anglais la bastille de Dieppe.

(2) *Chronique de Jean de Troyes*, sous l'année 1461.

toutes vives. Dans le troisième volume de Sauval, on trouve des exemples très fréquents de ces supplices qui accoutumaient les Parisiens à la férocité (1).

Voici un de ces exemples que je ne dois pas omettre. Dans les comptes de la prévôté de Paris, publiés par Sauval, on lit, sous l'an 1463 : « Donné à Jean le Plastriers, sergent, etc., pour avoir quis et « brûlé une attache de bois, plusieurs « chaînes et crampons de fer avec cinq « cents tant bourrées que cotterets pour « faire l'exécution d'une nommée Jehanne « de l'Espine, en ce compris 12 sous parisis qu'il a payés aux matrones qui « ont visité ladite Jehanne, pour ce qu'elle « se disait être pucelle (2). »

Après le supplice de cette malheureuse qui fut brûlée vive, le procureur du roi au Châtelet, le lieutenant criminel, etc., allèrent dîner au cabaret et dépensèrent cinquante-deux sous.

On plongeait dans une grande chaudière pleine d'eau bouillante les faux monnayeurs. Ces exécutions, fréquentes à Paris, avaient lieu au Marché-aux-Pourceaux, près la porte Saint-Honoré (3).

Pour les moindres délits on coupait les oreilles. Les rois ordonnaient de temps en temps de noyer dans la Seine les seigneurs dont ils avaient à se plaindre ; tandis que les meurtriers étaient seulement condamnés à fonder des chapelles, à faire des pèlerinages.

Le caractère de cruauté se remarque même dans les fêtes et cérémonies publiques. On armait de gros bâtons, appelés boulaies, des sergents qui, pour écarter la foule, en frappaient à tour de bras à droite et à gauche.

Lorsque Isabeau de Bavière fit son entrée à Paris, Charles VI, désirant voir, plus tôt que le cérémonial ne le permettait, les traits de sa nouvelle épouse, se déguisa, et, monté en croupe derrière son favori Savoisi, s'avança à travers la foule : « Il « y avait, dit un écrivain du temps, foison de sergents à grosses boulaies, lesquels, pour empêcher la presse, frappaient de côté et d'autre de leurs boulaies bien et fort... en eut le roi plusieurs « horions sur les épaules bien assis. »

Cette période est, en outre, signalée par des vols, des massacres, de nombreux empoisonnements et par des excès horribles, dont j'ai offert quelques traits dans le paragraphe précédent ; par des processions, des sermons, des pèlerinages, des querelles sur les priviléges de cléricature, par des débauches de toute espèce.

Outre les processions d'usage, on en faisait, à l'occasion de tous les événements extraordinaires, où l'on portait force reliques et châsses les plus renommées, et où les figurants marchaient pieds nus.

Les femmes de Paris faisaient de fréquents pèlerinages à Aubervilliers ou Notre-Dame-des-Vertus, à Notre-Dame-de-Boulogne, à Saint-Maur-des-Fossés et ailleurs ; mais ces promenades avaient moins pour motif la dévotion que le plaisir : c'étaient des rendez-vous galants ou des parties de débauche ; et, si l'on en croit l'official de l'église de Reims, Guillaume Coquillart, les pèlerines parisiennes n'avaient de dévotion que pour les moines, et se rendaient secrètement dans leurs couvents (1).

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 368.

(2) A l'occasion de cette Jeanne de l'Espine, prétendue pucelle, je dirai que la haute réputation que s'était acquise Jeanne d'Arc, dite Pucelle d'Orléans, inspira à plusieurs filles le désir de l'imiter.

Au mois de mai 1440, une femme, se donnant pour Jeanne d'Arc ressuscitée, vint à Orléans, y fut honorablement reçue, puis elle se dirigea vers Paris. L'Université la fit arrêter et montrer au peuple en la grande cour du Palais, sur la pierre de marbre. Là, elle fut prêchée, c'est-à-dire qu'un prêtre ou moine fit publiquement le récit, vrai ou faux, des événements et actions de sa vie. (*Journal de Paris sous Charles VI*, etc., pag. 185 et 186.)

Il parut plusieurs autres pucelles qui se disaient, comme Jeanne d'Arc, inspirées de Dieu : telle était Pierronne de Bretagne, que les prêtres de Paris firent brûler en septembre 1430.

Catherine de La Rochelle, autre pucelle, suivait aussi l'armée de Charles VII, et faisait des prédictions.

Enfin Jeanne de l'Espine fut brûlée vive pour avoir aussi voulu jouer le rôle de pucelle.

(3) Dans un compte rapporté par Sauval (tom. III, pag. 274), trois faux monnayeurs furent jetés dans la même chaudière, et on employa cent cinquante cotrets et un demi-cent de bourrées pour les faire bouillir.

(1) Il se trouve, dans les écrits en prose

Presque tous ceux qui avaient fait quelques études se procuraient le titre de clercs. Avec ce grade ecclésiastique, ils étaient affranchis de la juridiction civile, très rigoureuse, et se trouvaient soumis à celle du clergé, qui n'infligeait que des peines pécuniaires. Les registres des tribunaux offrent de très fréquents exemples de criminels arrêtés qui échappent à la justice du roi en montrant leurs lettres de cléricature ou leur couronne, c'est-à-dire leur tonsure; ils offrent, en même temps, les réclamations faites par les cours épiscopales et par l'Université de Paris en faveur des clercs ou des agrégés à cette Université, poursuivis par les tribunaux séculiers.

La cour donnait des exemples de débauche qui n'étaient que trop bien imités. Lorsque Isabeau de Bavière eut fait son entrée à Paris, entrée magnifique où fut étalé un luxe extravagant, la cour se rendit, le 2 mai 1389, à l'abbaye de Saint-Denis, où elle passa trois jours en cérémonies religieuses, en fêtes chevaleresques et en plaisirs. On entendit la messe, les offices; on fit des festins, des jeux et des joutes. Le tout fut suivi de désordres et d'actions très dissolues. « Et estoit commune renommée que desdites joustes estoient provenues des choses deshonnestes, en matières d'amourettes, dit un écrivain du temps, et dont depuis beaucoup de maux sont venus. » Un autre écrivain ajoute que, « esdites joustes, *Lubrica facta sunt* (1). »

La dernière nuit de cette fête, les princes, princesses, seigneurs et dames, dit l'anonyme de Saint-Denis, se livrèrent, à la faveur de masques dont ils couvrirent leurs visages, à tous les excès de la débauche. Sans respect pour la présence du roi, ni pour la sainteté du lieu, « chacun chercha à satisfaire ses passions; et c'est tout dire qu'il y eut des maris qui pâtirent de la mauvaise conduite de leurs femmes, et qu'il y eut aussi des filles qui perdirent le soin de leur honneur (2). »

Ces scènes scandaleuses se passaient dans un lieu sacré, qu'on respectait peu, et qui, dans ce siècle, comme dans plusieurs autres, n'arrêtait point le débordement des passions.

Mayeu ou Mathieu, dans son poème manuscrit intitulé *Matheolus Bigamus*, dit que les femmes vont à l'église, non par amour pour les reliques et le crucifix, mais par amour pour les prêtres. Il nous présente les églises de Paris comme des lieux où se négociaient les marchés de débauche. « Celui, dit-il, qui mènerait son cheval à l'église pour le vendre, ferait une action très inconvenante; mais les femmes qui, sous prétexte de religion, viennent à l'église pour s'y vendre elles-mêmes, ne sont-elles pas plus coupables? Ne convertissent-elles pas la maison du Seigneur en un marché de prostitution (3)? »

Cet écrivain énumère ensuite les églises de Paris où se tiennent le plus ordinairement ces infâmes marchés.

Il cite d'abord les églises des moines de toute couleur : celle de Notre-Dame, église cathédrale, ensuite celles de Notre-Dame-des-Champs, de Saint-Eustache; puis il leur adjoint :

Et Saint-Victor dedans sa châsse,
Les Quinze-Vingts et Saint-Antoine,
Et le lieu du cardinal Lemoine;
Saint-Bernard et Saint-Honnouré,

et en vers de ce temps, des témoignages nombreux de ces désordres; voici ce que dit Coquillart :

Mesdames, sans aucuns vacarmes,
Vont en voyage bien matin,
En la chambre de quelques carmes,
Pour apprendre à parler latin;
Frère Berulle et Damp Frémin
Les attendent en lieu celé.
. . . . :
Ont-ils bien gaudy et gallé,
En lieu de dire leurs Matines;
Le vin blanc, le jambon salé,
Pour festoyer ces pèlerines;
Après, on reclost les courtines,
On accole frère Frapart, etc.

Leurs maris se plaignent de leur longue absence; elles répondent qu'elles viennent d'un pèlerinage :

Du travail le front me dégoute;
Je viens de Sainct-Maur-des-Fossés,
Pour etre allégee de la goute.
. . . . ,
Moynes, prêtres et cordeliers
Prennent avec elles deduit.

(Le Monologue des Perruques, *Poésies de Coquillart*, p. 170, 171.)

(1) *Histoire de Charles VI*, par Jouvenel des Ursins, p. 73.

(2) *Histoire de Charles VI*, publiée par Le Laboureur, t. I, pag. 170, 171.

(3) Voici le passage qui concerne ce reproche :

Mais assés plus est a deffendre
Que femme ne si doie vendre,
Elle fait de la Dieu-maison
Bourdel, contre Dieu et raison.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Le Chevalier au frein doré,
Ou Sepulcre de la Grand'Rue,
Et Saint-Marry (Merri) à col de grue,
Et Saint-Bon de bonne fortune,
Et Saint Lou (Leu) et Sainte-Opportune
Saint-Christofle et Sainte-Marine,
Saint-Pol et Sainte-Katherine,
Saint-Souplis (Suipice) et Sainte-Geneviève,
Saint-Gervais et Saint-Jean-en Greve,
Saint-Jacques-de-la-Boucherie,
Saint-Eloi en la Savaterie,
Saint-Denis au pied de Montmartre,
Et au prieure de la Chartre,
Saint-Germain-des-Pres et d'Auxerre,
Saint-Lorent, qui les dents desserre,
Saint-Martin et Saint-Nicolas
Font à nos dames grand soulas.

L'auteur parle ensuite de leur goût pour les pèlerinages de Boulogne, qu'il nomme Boulognète, et de Saint-Maur. « Elles supposent de nouveaux miracles, dit-il « (sans doute pour justifier leur empressement à s'y rendre) ; elles n'en montrent pas moins pour assister à la foire « du Lendit, où les rendez-vous sont « donnés. »

L'auteur termine cette tirade par cette triviale moralité :



Costumes du XIIIe siècle.

En obéissant à Vénus,
Plusieurs maulz en sont avenus (1).

La prostitution était considérée à l'égal des autres professions de la société. Les femmes publiques formaient une corporation, avaient leur règlement, comme je l'ai dit ailleurs, et même étaient protégées par les rois. Charles VI et Charles VII ont laissé des témoignages authentiques de cette protection (2).

La prostitution, autorisée par les rois, était encore favorisée par le grand nombre

(1) Poëme manuscrit, intitulé : ***Matheolus Bigamus,*** ou Mathieu le Bigame.

(2) Charles VI, au mois de décembre 1389, accorda des lettres portant priviléges en faveur des filles publiques de Toulouse, qui habitaient, y est-il dit, « la maison nommée « le bordel de nostre ville de Toulouse, dit « la grand Abbaye. » (*Histoire generale du* ***Languedoc,*** tom. IV, preuves, col. 379.)

Charles VII confirme les priviléges accordés à ce lieu de débauche, qui, dans ses lettres du 13 février 1424, est nommé ***Hospitium vulgariter vocatum Bordelum.*** Les habitantes de ce lieu sont, dans ces mêmes let-

de célibataires, prêtres et moines, par le libertinage des magistrats, des gens de guerre, etc. Les femmes publiques, richement vêtues, se répandaient dans tous les quartiers de cette ville, et se trouvaient confondues avec les bourgeoises, qui elles-mêmes menaient une vie fort dissolue.

En 1367, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, renouvela l'ordonnance de saint Louis, et ordonna « que toutes les femmes « prostituées, tenant bordel en la ville de « Paris, allassent demeurer et tenir leurs « bordeaulx ez places et lieux publics à ce « ordonnés et accoutumés, selon l'ordon- « nance de saint Louis ; c'est à savoir : à « l'Abreuvoir de Mascon (1), en la Bou- « clerie (2), rue Froidmentel, près du clos « Brunel (3), en Glatigny (4), en la Court- « Robert de Paris (5), en Baille-Hoë (6), « en Tyron (7), en la rue Chapon (8) et en « Champ-Flory (9). »

Si les femmes publiques, porte ensuite cette ordonnance, se permettent d'habiter des rues ou quartiers autres que ceux ci-dessus désignés, elles seront emprisonnées au Châtelet, puis bannies de Paris ; et les sergents, pour salaire, prendront sur leurs biens huit sous parisis.

Cette ordonnance fut mal exécutée. En 1379, 1386, 1395 et 1446, « la semaine « avant l'Ascension, dit l'auteur du *Jour- « nal de Paris* sous Charles VI et Char- « les VII, fut crié parmi Paris que les ri- « baudes ne porteraient plus de ceintures « d'argent, ni de collets renversés, ni de « pennes (plumes) de gris (peut-être de « geai) en leurs robes menuver (fourrures « de diverses couleurs), et qu'elles allas- « sent demeurer ez bordeaulx, ordonné « comme il était au temps passé (1). »

Le prévôt de Paris, Ambroise Delore, baron de Juilly, ne faisait nullement exécuter les ordonnances contre les filles publiques ; il les tolérait, et, quoiqu'il eût une très belle femme, il vivait encore avec quatre concubines. Il y en avait trop à Paris, ajoute l'auteur du journal déjà cité : « A peine pouvait-on avoir droit de ces « folles femmes de Paris, tant les suppor- « tait, etc. »

On renouvelait les ordonnances, et elles étaient toujours enfreintes. En 1480, le parlement fut obligé de rendre des arrêts tendant à contenir les femmes publiques dans les lieux qui leur étaient assignés, et dont elles sortaient continuellement. Les peines prononcées contre elles furent d'abord la prison et une amende arbitraire, ensuite le bannissement.

On a vu, d'après un écrivain du quinzième siècle, qu'il existait dans Paris cinq ou six mille belles filles dévouées à la prostitution (2). Un poète italien, Antoine Astezan, qui écrivait vers la fin du même siècle, et avait fait un voyage en France et à Paris, s'étonne du grand nombre et de l'élégance des filles publiques qui se voient dans cette capitale. « J'y ai vu avec « admiration, dit-il, une quantité innom- « brable de filles extrêmement belles : « leurs manières étaient si gracieuses, si « lascives, qu'elles auraient enflammé le « sage Nestor et le vieux Priam (3). »

La prostitution n'était qu'un des moindres effets des vices du gouvernement. La lutte perpétuelle des rois contre les princes et seigneurs, de la monarchie contre la féodalité ; les guerres, le pillage, les incendies, les massacres, les famines, et les maladies contagieuses qui en résultaient ; l'arbitraire et l'iniquité des magistrats ; les contributions mal réparties, perçues avec dureté par les officiers du roi, par ceux des seigneurs ; les exactions odieuses des curés, des évêques ; celles que, par

tres, qualifiées de *Mulieres publicæ. sive ias filias communas.* (*Ordonnances du Louvre*, t. XIII, p. 75.)

(1) A l'endroit où commence la rue de la Huchette, et à l'extrémité méridionale du pont Saint-Michel.

(2) Rue voisine de la rue de la Huchette.

(3) Petite rue à l'est du collége de France, aboutissant au carrefour du Puits-Certain.

(4) En la Cité, rue nommée aussi Val-d'Amour.

(5) Rue du Renard-Saint-Merri.

(6) Petite rue, près de l'église Saint-Merri, communiquant à la rue Taille-Pain et à la rue Brise-Miche.

(7) Rue qui aboutit de la rue Saint-Antoine à celle du Roi-de-Sicile, près de l'église du Petit-Saint-Antoine.

(8) Aboutissant à la rue du Temple et à la rue Transnonain.

(9) Rue Champ-Fleuri, près du Louvre.

(1) *Journal de Paris*, p. 202.

(2) *Voyez*, ci-dessus, état civil, article *Population*.

(3) Lettres héroïques d'Antoine Astezan, Jeanne d'Arc, par M. Berriat-Saint-Prix, page 311.

supercherie, prélevaient sur la crédulité publique les moines et les charlatans, plongeaient le peuple français dans la plus déplorable misère et la plus abjecte servitude. Tourmenté, opprimé journellement par les rois, les nobles et les prêtres, il cherchait dans la débauche des moyens de s'étourdir sur ses malheurs.

Les règnes de Charles VI et Charles VII virent renaître toutes les horreurs, toute la barbarie des onzième, douzième et treizième siècles. Le journal composé à Paris pendant ces règnes, par un membre de l'Université, contient des détails dont on ne peut qu'avec horreur soutenir la lecture. J'avoue que je n'ai eu ni la force de les reproduire, ni la volonté d'en souiller cet ouvrage. Je renvoie à ce journal les déclamateurs modernes qui exaltent les mœurs du temps passé sans les connaître.

Le clergé n'était ni moins désordonné ni moins scandaleux que la cour et le clergé des siècles précédents. Les évêques vivaient comme des tyrans féodaux, en avaient tous les vices, croupissaient, pour la plupart, dans une épaisse ignorance, et faisaient la guerre comme les seigneurs.

Guillaume de Poitiers, moine de Clugny, prieur de la Charité, évêque de Langres, prélat guerrier, eut, pendant qu'il était moine, d'une femme appelée Marguerite et de quelques autres, quatre enfants, et ne craignit pas d'avouer en public ses déréglements, en demandant au roi la légitimation de ses bâtards.

Son frère, Henri de Poitiers, aussi prélat guerrier, évêque de Troies, eut plusieurs enfants d'une religieuse du Paraclet, appelée Jeanne de Chénery, et, sans crainte de publier son incontinence et celle de cette religieuse, il parvint à obtenir la légitimation de ses enfants naturels (1).

Jean de Montagu, archevêque de Sens et chancelier de France, portait, suivant Monstrelet, un casque au lieu d'une mitre, une cuirasse au lieu d'une chasuble, une hache au lieu d'une crosse, etc. Il périt comme un brave militaire, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

Jean V, évêque de Leyde, figurait parmi les brigands. On le vit, en 1401, à la tête de sept mille hommes de guerre, combattre avec fureur. Ses exploits sanguinaires lui valurent le surnom de Jean sans Pitié (1).

Le cardinal Georges d'Amboise, favori et ministre de Louis XII, est généralement considéré comme un prélat ennemi des abus, et dont les intentions étaient pures; il contribua à l'espèce de calme dont jouit le peuple français au commencement du seizième siècle. Le peuple, dont il diminua les charges, doit révérer sa mémoire. Il fit le bien général, et souvent se distingua par des bienfaits particuliers. Il tenta sans succès d'arriver à la papauté; mais il n'ambitionnait la tiare que pour travailler, disait-il, à la réforme des abus et des mœurs. Quoique surpassant en bonnes qualités tous les prélats ses contemporains, Georges d'Amboise n'avait pas tenu une conduite exempte de censure.

Quatre jours avant sa mort, arrivée le 25 mai 1510, Louis XII vint le visiter. Le cardinal, en versant des larmes, avoua au monarque qu'il laissait des biens considérables dont l'acquisition lui causait des remords. Il n'avait rien pris sur les sujets du roi; mais, depuis longtemps, il recevait des pensions de divers princes et républiques de l'Italie : les Florentins seuls lui payaient annuellement trente mille ducats; il avait d'ailleurs reçu des présents très considérables. Sa fortune était immense; il pria Louis XII de lui permettre d'en disposer : ce que ce roi lui accorda.

Il usa de cette permission dans son testament. Il y donne à son neveu Georges d'Amboise son archevêché de Rouen et toute sa déferre, laquelle est prisée deux millions d'or; les meubles de son beau château de Gaillon, et l'accommodement de la maison, telle qu'elle est. « A mon « neveu, dit-il, M. le grand-maître, chef « de mes armes, cent cinquante mille du- « cats d'or; ma belle coupe, prisée deux « cent mille écus; cent pièces d'or, cha- « cune valant cinq cents écus; ma vais- « selle d'or, et cinq mille marcs en vais- « selle d'argent. Tout mon patrimoine au « fils du grand-maître. »

Il fait aussi des legs considérables à ses autres neveux et à sa sœur; donne dix mille livres aux quatre ordres mendiants, afin qu'ils disent des messes pour le salut de son âme; une somme pour marier cent cinquante filles en l'honneur des cent cin-

(1) *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme, etc., t. II, p. 190, 191.

(1) *Gallia Christiana*, t. III, p. 900. — *Histoire de France*, par Villaret, t. XII, p. 351.

quante psaumes qui composent le Psautier.

Son enterrement fut très somptueux : il se célébra à Rouen. Deux cents gentilshommes, douze cents prélats et onze mille prêtres assistèrent à son convoi (1).

Comment ce cardinal faisait-il accorder ses immenses richesses avec les principes de la probité, avec ceux de l'Evangile?

Les principes de la religion étaient méconnus, et les croyances les plus absurdes continuaient à être en vigueur. On croyait fortement à l'influence des astres, aux présages, à la magie, à la vertu des reliques; Paris n'était jamais dépourvu de sorcières ou devineresses. On continuait à fabriquer en cire des images baptisées par un prêtre; on les torturait, on les perçait au cœur, dans le dessein de faire souffrir ou périr les personnes dont ces images avaient reçu le nom.

Les sorciers, pour leurs opérations magiques, dépendaient les cadavres attachés aux fourches patibulaires de Montfaucon, et parvenaient à se procurer des enfants morts-nés, etc. Le 10 février 1404, le prévôt de Paris vint déclarer à la cour du parlement « que des personnes avoient dé- « pouillé certaines fourches ou gibets pa- « tibulaires des environs de Paris, des « charognes de ceux qui y avoient été « exécutés ; et si avoient tant fait par cer- « tains moyens de femmes ou autres, « qu'ils avoient eu certains enfants morts- « nés; et estoit grande et vraisemblable « présomption qu'ils ne fussent gens cri- « mineux et sorciers. » Le parlement, en présence de l'évêque de Paris, ordonna au prévôt de Paris de procéder aux informations (2).

L'ignorance, ou plutôt l'erreur, venait au secours du crime. Toutes ces croyances ridicules et misérables, dont étaient également imbus les habitants des chaumières et ceux des palais, n'amélioraient pas la morale publique : elle ne peut s'épurer que sous le règne des lumières, de la justice et de la raison. Ce règne n'était pas venu; et les Parisiens, sous un tel gouvernement, avec de tels exemples, ne devaient pas avoir des mœurs très pures.

(1) *Loisir d'un ministre d'Etat*, par le marquis de Paulmy. — *Histoire de Venise*, par M. le comte Daru, 2e édition, tom. III, pag. 520, 521.

(2) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 12, p. 411.

Les prédicateurs qui les ont peintes avec détails, tels que Maillard, Menot, Pépin, Clérée, etc., m'ont fourni les traits dont j'ai composé le tableau suivant.

Aucun état n'échappe à la surveillante censure du prédicateur Maillard, qui, pendant les années 1494 et 1508, débita un grand nombre de sermons dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, à Paris.

Les marchands trompent les acheteurs, dit-il; ceux qui vendent du vin font des mélanges; les apothicaires mettent leurs drogues dans leur cave, afin que l'humidité leur procure plus de poids; ils vendent du gingembre pour de la cannelle; ils mettent de l'huile dans le crocus, pour lui donner de la couleur et du poids.

« Je vous demande, MM. les marchands : « n'avez-vous pas le caractère du diable? « Ce caractère est celui de la fraude, « qu'on nomme en français barat, décep- « tion. Marchands de vin, ne vendez-vous « pas pour d'Orléans ou d'Anjou du vin « de votre crû? Marchands de draps, « vous vendez pour du drap de Rouen ce- « lui qui n'est que de Beauvais; vous « vendez du drap humide pour du drap « sec; l'acheteur croit avoir deux aunes « et n'en a qu'une; et vous, mesdames « les marchandes, qui achetez à la grande « mesure, et qui vendez à la petite, et « qui, lorsque vous pesez, donnez un coup « de doigt sur un bassin de la balance, afin « qu'il descende. MM. les changeurs, « n'est-ce pas vous qui rognez les es- « cus (1)? »

Il déclame contre les tromperies des notaires; et, à ce propos, il cite ce proverbe : De trois choses Dieu nous garde : des *et cœtera* des notaires, des quiproquo d'apothicaire et de boucon (poison) de Lombard Friscaire.

Les usuriers, dans les sermons de Maillard, ainsi que dans ceux des autres prédicateurs de son temps, sont l'objet de fréquentes déclamations : il leur reproche des subtilités que les plus rusés d'aujourd'hui ne surpasseraient pas.

Les conseillers du parlement, les avocats, les procureurs sont souvent maltraités; et les juges sont peints comme des âmes vénales, des fourbes qui vendent leur voix à ceux qui les paient. « Il vaudrait « mieux, dit-il aux pères et mères qui « achètent un office de judicature pour

(1) *Malliardi Sermones: Adventus, sermo* 34.

« leurs fils, il vaudrait mieux leur faire « garder les bœufs et les cochons (1). »

Les avocats plument les oies, c'est-à-dire dépouillent ceux qui leur confient leurs intérêts. « Notre office nous coûte « cher, disent-ils : il faut se compenser, « se rembourser (2). Et vous, messieurs « du parlement, quand vous avez con-« sommé quelques fourberies, si vous avez « un procès, il faut que vous invitiez les « avocats à boire, et que vous donniez « une robe à leur demoiselle (3). »

« Vos confrères ne vous disent-ils pas : « Vous avez bien fait, vous lui avez bien « fait déployer ses escus; il semble un « grand papelard (4). »

Menot déclame aussi, presque à chacun de ses sermons, contre les juges et les avocats. « Il n'est point de princes, dit-il, « il n'est point d'évêques ni de marchands « qui ne puissent être ruinés par les pro-« cès. Les animaux qui rongent les bour-« geons des vignes et autres fruits de la « terre font beaucoup de maux; mais ils « n'en font jamais autant qu'un mauvais « avocat fripon, un procureur cauteleux « et un gros usurier (5). »

Maillard reproche aux Parisiens de se livrer aux jeux de hasard, aux cartes, aux dés et au glic; de jurer le nom de Dieu par son sang, par son ventre, par sa tête et par tous ses membres.

Il leur fait un reproche plus grave, celui de tenir dans leur maison des lieux de prostitution (*lupanaria*); et, surtout, il se plaint que ces maisons, ainsi occupées, sont voisines des colléges; de sorte que les écoliers, en sortant de leurs écoles, entrent dans des maisons de débauche (6).

« Vous, bourgeois, qui louez vos mai-« sons où les femmes publiques exercent « leur immonde métier, où se rendent les « agents de la prostitution.... vous voulez « vivre des produits de la débauche. *Vul-« tis vivere de posterioribus meretri-« cum* (1). »

Il existait alors à Paris une grande quantité de ces agents de prostitution, dont la qualification, grossière en français, est cependant crûment énoncée dans les sermons de ce prédicateur. Il s'en trouvait du sexe masculin : ce qui est rare aujourd'hui; il s'en trouvait du sexe féminin, ce qui est plus commun. Dans chacun de ces sermons on voit figurer ces mots orduriers, ainsi que des déclamations contre l'emploi qu'ils désignent. Ces agents de l'un ou de l'autre sexe exerçaient leur infâme métier dans les lieux de débauche, et auprès des bourgeoises de Paris, des femmes d'avocat, etc.

Maillard déclame aussi contre les imprimeurs et les libraires qui impriment et vendent la Bible, traduite en français, et, surtout, contre ceux qui lisent cette traduction. Ce dernier reproche est souvent répété. « Le pape Innocent, dit-il, a dé-« fendu d'imprimer des livres avant d'être « approuvés par l'évêque, par son vicaire « ou par un commissaire. O pauvres li-« braires, il ne vous suffit pas de vous « damner seuls : vous voulez damner les « autres, en imprimant des livres obscènes « qui traitent de l'art d'aimer et de « luxure, et en fournissant occasion à mal « faire. Allez à tous les diables. » C'est le refrain ordinaire du prédicateur, qui dénonce surtout le livre appelé l'Evangile des quenouilles (2).

Les jeunes gens adonnés au jeu, aux banquets, étaient, par ce prédicateur, qualifiés de gaudisseurs; les débauchés, de ribauds (3); les amoureux, de garçons; les

(1) *Malliardi Sermones; Adventus, sermo* 37. Les charges de judicature commencèrent à être vendues sous Louis XII.

(2) *Malliardi Sermones : In die sancti Stephani, sermo* 42.

(3) *Malliardi Sermones : De peccati stipendio, sermo* 5.

(4) *Malliardi Sermones : Adventus, sermo* 11.

(5) *Menoti uermones, feriæ post primam Dominicam, Quadragesimum.*

(6) Maillard, *in die sancti Stephani, sermo* 42. Ce que dit ici ce prédicateur coïncide avec ce qu'écrivait, au treizième siècle, sur le même abus, le cardinal Jacques de Vitry, dans son *Histoire sur les croisades*, t. II, chap. 2.

(1) Maillard, *Quadragesim., sermo* 28.

(2) Maillard, *Adventus, sermo* 29.

(3) Les jeunes gens désœuvrés, livrés à la débauche, étaient appelés gaudisseurs, ribauds, galants sans-souci, mauvais garçons, etc.; ils vivaient d'escroquerie, et s'honoraient de leur habileté dans l'art de la filouterie; ils s'attachaient aussi à faire de bons repas aux dépens d'autrui : c'est ce qu'on nommait franches repues. On peut consulter la légende de maître Pierre Fai-

maris trompés par leurs femmes, de cornus; les femmes trompées par leurs maris, de sottes; les usuriers, de gros godons. Ces différents états sont, tour à tour, le sujet de ses cyniques censures.

L'Université de Paris n'échappe point aux traits acérés du frère Maillard : il se plaint de la débauche des écoliers et des professeurs; il demande aux premiers si leurs parents les ont envoyés à Paris, et aux seconds s'ils sont payés pour dépenser leur argent avec des prostituées. Il blâme vivement l'extension démesurée des priviléges de ce corps, dont jouissaient une infinité d'agrégés, même les parents et les serviteurs de ceux qui en étaient membres.

Les mœurs des femmes de Paris sont présentées sous un jour peu favorable à l'opinion de ceux qui vantent le passé aux dépens du présent. Elles se fardaient le visage et portaient des perruques; leurs robes, d'étoffes riches, étaient fourrées de pelleteries, et avaient de très longues queues qui, disent nos prédicateurs, balayaient les rues. Ces robes, ouvertes par devant, laissaient voir leur poitrine nue et découverte jusqu'au ventre, *pectus discoopertum usque ad ventrem* (1). Ces robes, garnies de grandes manches, étaient nommées à la grand-gore, et celles qui les portaient, des dames gorières. A leur ceinture dorée pendait un chapelet dont les grains étaient d'or, de corail ou de gayet (jais), objet de luxe et non de dévotion, disent nos prédicateurs. Ils reprochent aux Parisiennes d'aller aux bals, aux banquets, et à l'église pour y parler de galanterie, pour faire des signes d'amitié à leurs amants, tout en disant leurs heures; de se trouver souvent avec leurs agents de prostitution et leurs ribauds. *Vos, Burgenses, quando habetis lenones vestros et ribaldos* (2).

« N'est-il pas beau de voir la femme « d'un avocat, qui a acheté son office et « n'a pas dix francs de revenus, s'habiller « comme une princesse, étaler l'or à son « cou, à sa tête, à sa ceinture! Elle est « vêtue suivant son état, dit-elle. Qu'elle « aille à tous les diables elle et son état! « et vous, monsieur Jacques, vous lui « donnez l'absolution! Sans doute elle « dira : Ce n'est point mon mari qui me « donne de si beaux vêtements; mais je « les gagne à la peine de mon corps. A « trente mille diables une telle peine (1)! »

Maillard ne craint pas de dire en pleine assemblée : « N'est-il pas vrai, mesde« moiselles, qu'il se trouve parmi vous à « Paris plus de femmes débauchées que « de femmes honnêtes? *Vos, domicellæ, « numquid plures sunt ribaldæ Parisiis « quam probæ mulieres* (2)? »

Je ne reproduirai pas ici les reproches multipliés qu'adresse ce prédicateur aux bourgeoises de Paris, qui, pour soutenir leur luxe, se prostituaient à des conseillers du parlement, à des abbés, à des évêques; qui vendaient leurs corps aux prêtres et aux moines, commettaient des indécences dans les bains, en présence de leurs filles; faisaient coucher leurs enfants dans leurs lits, et les rendaient témoins des embrassements conjugaux; qui refusaient de payer le salaire de leurs domestiques et celui des ouvriers qu'elles employaient; qui médisaient de leurs voisines, en les accusant de tenir chez elles des lieux de prostitution; consultaient les sorciers et les sorcières, et mettaient en usage des opérations magiques, etc., etc. Mais je dois m'arrêter à un reproche plus grave encore.

Les mères prostituaient elles-mêmes leurs filles à des hommes riches pour leur faire gagner leur dot. Ce reproche est si souvent reproduit dans les sermons de Maillard et dans ceux de Menot qu'on doit le croire fondé. Voici les principaux passages qui attestent l'existence de cette abominable corruption :

« Ne sont-elles pas ici ces mères qui « prostituent leurs filles et les livrent à « des hommes du parlement pour leur « faire gagner leur mariage (3)?

« Mesdames les bourgeoises, n'êtes « vous pas du nombre de celles qui font « gagner la dot à leurs filles à la sueur de « leur corps? *ad sudorem corporis « sui* (4)?

feu, et la partie des poésies de François Villon, intitulée *les Repues franches*.

(1) Menot, *Sermones*, *édit.* 1530, fol. 25.

(2) Maillard, *Adventus*, *sermo* 16.

(1) Maillard, *Quadragesim.*, *sermo* 25.

(2) Maillard, *Adventus*, *sermo* 19.

(3) *Suntne hic matres illæ, macquerellæ filiarum suarum, quæ dederunt eas hominibus de curiâ ad lucrandum matrimonium suum?* Maillard, *Adventus*, *sermo* 14.

(4) Maillard, *antè Adventum*, *sermo* 6.

« Nous avons plusieurs mères qui vendent « leurs filles et sont les maq........ de leurs « filles, et leur font gagner leur mariage « à la peine et à la sueur de leur corps : « *Et faciunt eis lucrari matrimonium* « *suum ad pœnam et sudorem sui cor-* « *poris* (1).

« Mères, qui donnez à vos filles des ro- « bes ouvertes et autres vêtements indé- « cents pour leur faire gagner leur ma- « riage (2) !

« Et vous, bourgeois, n'est-ce pas pour « prostituer vos filles que vous leur donnez « de beaux habits, et que vous les fardez « comme si elles étaient des idoles (3)? »

Dans un autre sermon, il dit : « Vous, « femmes qui portez des chaînes (objet de « luxe) et des queues (à vos robes), et qui « dites : Mon père, nous voyons les autres « qui en ont et qui ne sont ni plus riches « ni plus nobles que nous, et lorsque nous « ne sommes pas riches, les évêques et les « abbés nous en donnent à la peine de « notre corps. Cela est vrai, réplique le « prédicateur ; mais il s'ensuit la damna- « tion de votre âme (4).

« Etes-vous là, p...... qui avez tenu des « b...... pendant toute votre vie? Vous « faites de vos filles des p...... ainsi que « vous l'êtes, et de vos fils des maq...... (5). »

Les expressions grossières employées par les prédicateurs caractérisent le siècle. C'est pourquoi je me suis hasardé à donner cet échantillon du style en usage au quinzième siècle.

« Je ne crois pas, dit ce prédicateur « dans un autre sermon, que depuis l'In- « carnation il y ait eu dans tout le monde « autant d'hommes luxurieux qu'il s'en « trouve aujourd'hui à Paris (6). »

Frère Maillard revient souvent sur l'usage des mères de prostituer leurs filles ; et Menot, qui prêchait à Paris peu de temps après lui, en confirme l'existence : « Les « mères, dit-il, damnent leurs filles par le « mauvais exemple qu'elles leur donnent, « par le goût du luxe et des parures « qu'elles leur inspirent, et par la trop « grande liberté qu'elles leur laissent. Et, « ce qui est bien pis encore, et je ne le dis « qu'en versant des larmes, elles vendent « leurs propres filles à des pourvoyeuses « de débauche : *Proprias filias venun-* « *dant lenonibus* (1). »

Jean Clérée, confesseur de Louis XII, parle du même usage ; et, dans une énumération de vices, il n'oublie pas celui-ci : *De matre quæ ad malum propriam filiam ducit* (2).

Ce n'étaient pas seulement les femmes de la dernière classe ni les bourgeoises de Paris qui se livraient à cette infamie : des femmes nobles ne rougissaient pas d'y prendre part. Dans les registres manuscrits du parlement, on trouve, au 10 février 1405, une dame, qui est qualifiée de madame Jeanne de Feuilloy, dame de Voltis, condamnée par le prévôt de Paris pour avoir prostitué sa fille. Elle en appela au parlement, qui prononça contre elle une peine fort adoucie (3).

Les lieux de débauche étaient nombreux. Maillard dit qu'ils abondaient dans toutes les rues de Paris : *Hod[illegible]cus non abundat meretricibus?* Maillard se plaint que les magistrats n'exerçaient aucune surveillance à l'égard des filles (4).

La prostitution, en effet, fut protégée, et ne fut jamais prohibée que par Louis IX ; encore ce roi modéra sa défense. L'ordonnance de 1446, qui défendait aux femmes publiques de porter des ceintures ornées d'argent, fut souvent renouvelée. On saisissait les ceintures des prostituées ; mais on ne diminuait pas la prostitution.

On trouve dans les Comptes publiés par Sauval un très grand nombre d'exemples de femmes amoureuses dépouillées de leurs ceintures prohibées. Le prévôt de Paris s'était attribué le profit de ces confiscations. Henri VI, roi de France et d'Angleterre, par son ordonnance du 5 août 1424, lui défend de s'approprier ces ceintures. A l'article VI de cette ordonnance, on lit : « Que dores en avant il ne preigne ou

(1) Maillard, *Adventus*, *sermo* 16.

(2) Maillard, *Adventus*, *sermo* 24.

(3) Maillard, *Adventus*, *sermo* 32.

(4) Maillard, *Quadragesim.*, *sermo* 38.

(5) Maillard, *Adventus*, *sermo* 38.

(6) Cité par Henri Estienne, Apol. pour Hérodote, t. I, p. 42.

(1) Menot, *Feria quinta post primam dominicam*, fol. 37.

(2) *Sermo de sabbato in Passione.*

(3) *Registres criminels manuscrits*, registre coté 12, fol. 306.

(4) Maillard, *Quadrages.*, *sermo* 21, et *De peccati stipendio*, *sermo* 8, où on lit : *Domini justitiæ qui sustinetis lenones, et nihil dicitis, quare vobis serviunt.* Ce reproche est souvent répété.

« applique à son prouffit les ceintures, « joyaux, habits, vêtements ou autres pa- « rements deffendus aux fillettes et femmes « amoureuses ou dissolues (1). »

En 1459, on saisit « la ceinture, ferrée « de boucles, mordant et clous d'argent « doré, pesant deux onces et demie, avec « une surceinture aussi ferrée de boucles, « mordant et clous d'argent doré; un *pater* « *noster* de corail, tels quels, à boutons, « et un *agnus Dei* d'argent; des heures « à femmes, telles quelles, à un fermoir « d'argent; un collet de satin fourré de « menu-vair, etc., » sur une dame noble appelée demoiselle Laurence de Villars, femme amoureuse (2).

Voilà une femme à la fois noble, dévote et prostituée : ce mélange monstrueux d'actes de débauche avec des heures et des chapelets, se trouve dans tous les pays où l'on fait principalement consister la religion dans les pratiques.

Les étuves, ou maisons de bains, étaient aussi des lieux de plaisir où les dames bourgeoises pouvaient se rendre sous un prétexte honnête : il s'y passait beaucoup d'indécences. Dans les bains des hommes se trouvaient des filles publiques, et ceux des femmes servaient de rendez-vous aux amants favorisés : « Mesdames, dit Maillard, n'allez-vous pas aux étuves, et n'y « faites-vous pas ce que vous savez (3)? »

Le clergé ne fut pas à l'abri des censures des prédicateurs : la simonie, la réunion de plusieurs bénéfices, plaies incurables, le luxe des prélats, l'ignorance de la plupart des prêtres, leurs supercheries, la vie licencieuse des uns et des autres, leur sont fortement reprochés.

« Aujourd'hui, dit-il, les bénéfices se « vendent (4); plusieurs savent que pos- « séder deux bénéfices incompatibles est « une chose damnable, et cependant on « voit des prêtres en posséder deux, trois, « et même quatre, etc. (5); ce qui est « très-remarquable, c'est la quantité in- « nombrable de bénéfices qu'obtiennent « nos prélats (6). »

« Messieurs les ecclésiastiques, vous ne « souffrez un pauvre prêtre dans votre pa- « roisse qu'à condition qu'il vous donnera « une partie du gain qu'il retire des sa- « crements; vous lui dites : M. Jean, vous « célébrerez aujourd'hui telle messe, et « vous aurez pour vous douze deniers; « n'est-ce pas un lucre honteux? Vous « dites encore : M. Jean veut entendre les « confessions dans ma paroisse; par Dieu, « il n'en sera rien, à moins qu'il ne me « donne le tiers de son profit (1). »

Jean Clérée parle, dans un de ses sermons, des confesseurs ignorants et qui donnent facilement l'absolution; il en cite un qu'il désigne sous le nom de monsieur Guillaume, qui savait à peine lire son *pater*, et récitait le *miserere* au lieu de la formule d'absolution (2).

Maillard se récrie contre les turpitudes pratiquées à Rome pour obtenir des bénéfices; contre ces religieux coureurs, appelés porteurs de reliques ou porteurs de rogatons; contre les prêtres qui se chargent et reçoivent le paiement d'un nombre de messes qu'ils ne peuvent acquitter et qu'ils suspendent au croc : « Messieurs les « prêtres, dit-il, vous avez plus de mille « messes suspendues au croc (3); » contre les prêtres de Paris qui vendent les sacrements, les confessions et autres choses; contre le luxe des évêques et de leurs concubines qui portent des habits rouges, de diverses couleurs, plissés et fourrés de martres et de peaux de Lombardie, et qui ont les doigts remplis d'anneaux d'or; contre l'avarice des prélats qui, possédant de grands biens, ne laissent pas d'envahir ceux des pauvres et des hôpitaux, leur refusent des aumônes que les séculiers ne leur refusent pas (4), et emploient les biens de l'Eglise à l'entretien des oiseaux, des chiens de chasse, des filles publiques et des pourvoyeurs de débauche. Tous ces abus, tous ces vices, et surtout le dernier, sont les objets les plus ordinaires de ses déclamations (5).

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. 13, p. 89.

(2) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 360.

(3) Maillard. *De peccati stipendio, sermo* 5.

(4) Maillard, *Quadragesima*, *sermo* 23.

(5) Maillard, *sermo* 21.

(6) Maillard, *sermo* 25.

(1) Maillard, *In die sancti Johan. Evangel.*, *sermo* 44.

(2) *Johannis Cleree sermones.*

(3) Maillard, *Adventus*, *sermones*, 28, 33.

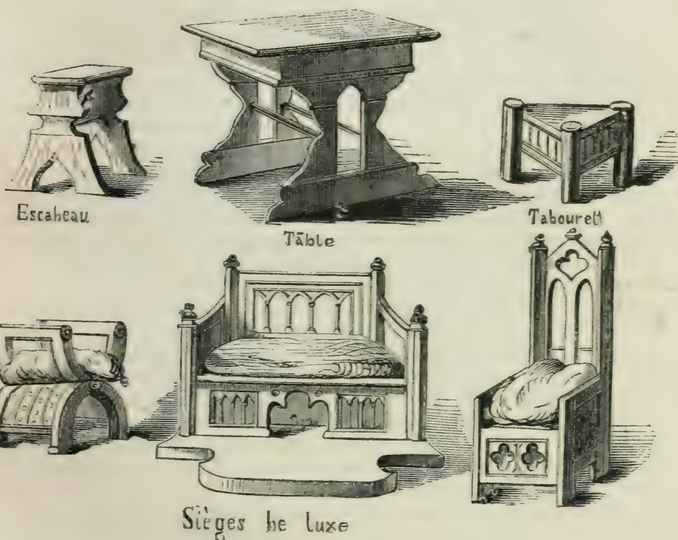
(4) Maillard, *In die sancti Johan. Evang.*, *sermo* 44; *Adventus, sermo* 10.

(5) La multitude des bénéfices ecclésiastiques accumulés sur un même individu était un vice incurable, reproché par les ecclé-

« M. Jean (c'est ainsi que, par mépris, on nommait alors les prêtres chargés de desservir une église, auxquels le curé ne laissait qu'une petite partie des profits des sacrements), M. Jean, dit-il, il faut abso-« lument que vous renvoyiez votre con-« cubine, sinon vous irez à la léproserie « du diable.

« Combien d'ecclésiastiques entretien-« nent des femmes publiques et célèbrent « tous les jours la messe! et les curés sont « assez complaisants pour ne pas leur re-« fuser l'eucharistie (1)!

« Saint Nicolas n'entassait pas des tré-« sors comme font nos prélats modernes; « il n'entretenait point comme eux des « femmes débauchées, à pain et à pot. A « tous les diables une telle conduite!... « Ce saint ne provoquait point les jeunes « filles au libertinage, et ne leur faisait « point gagner leur mariage à la peine de « leur corps (2).



Ameublements des XIVe et XVe siècles.

siastiques pauvres ou vertueux, prohibé par les lois canoniques, inspiré par l'avarice, la cupidité, et autorisé par les papes. Dans les écrits des quatorzième et quinzième siècles, les déclarations sont fréquentes contre ces prêtres, transgresseurs des lois ecclésiastiques, qui, dit un auteur parisien,

> Qui ont huit, neuf dignités en prébandes,
> Grands abbayes, prieurés et commandes,
> Mais qu'en font-ils? Ils en font bonne chière.
> Qui les dessert? Ils ne s'en soucient guerre.
> Qui fait pour eux? Ung autre tient sa place.
> Mais où vont-ils? Ils courent à la chasse.

L'auteur se demande ensuite à quoi sont employés ces revenus, ces biens de l'Eglise, et répond : à la gourmandise, au luxe des habits; car, ajoute-t-il, ils sont tous damoiseaux; en chiens et en oiseaux de chasse, en bains et en luxure. (*Les vigiles du roi Charles VII*, par Martial d'Auvergne, t. II, p. 24.)

(1) Maillard, *Dominica I*, *sermo* 9., *Quadrages.*, *sermones* 17, 19, 20, etc.

(2) Maillard, *Adventus*, *sermo* 16.

« Lorsqu'un évêque ou un abbé fré-« quente une maison, les personnes qui « l'habitent sont diffamées (1),

« Messieurs les prêtres, vous faites de « vos clercs de vils agents de prostitution. » Il emploie sans façon le mot trivial qui sert à désigner ces agents (2).

« Croyez-vous que le Christ, qui a souf-« fert pour nous, soit venu dans ce monde « pour ses plaisirs, pour être cardinal, « évêque ou abbé, obtenir plusieurs béné-« fices et se livrer à la débauche? Jamais « le Christ ne fut concubinaire; jamais il « n'eut plusieurs bénéfices; jamais il « n'entretint des chiens de chasse ni des « oiseaux de proie (3).

« Croyez-vous que les fondateurs aient « donné des bénéfices pour que vous en « employiez les revenus à l'entretien de « votre luxe, de votre mollesse, aux dé-« penses de votre libertinage et à des « jeux de hasard (4)? »

Les moines et religieux de Paris avaient une conduite aussi scandaleuse que celle des autres ecclésiastiques. Maillard rapporte plusieurs exemples de leurs débordements et de leur mépris pour les convenances. « Les religieux courent les rues « de Paris sans observer la règle; ils scan-« dalisent les novices par leur mauvaise « conduite; il en est qui tiennent des ca-« barets; j'en vois qui fréquentent les « lieux de débauche (*in lupanar*); j'y « vois aussi entrer un abbé qui ne s'oc-« cupe qu'à entasser de l'argent par des « friponneries (5).

« Aujourd'hui, dit notre prédicateur, « les ecclésiastiques sont plus scandaleux « que les séculiers; ils les surpassent en « infamies et en turpitudes (6). » Le cardinal Jacques de Vitry avait, au treizième siècle, fait le même reproche au clergé.

Il paraît que les prêtres dans leurs actes de libertinage ne respectaient pas même les lieux consacrés au culte. « Si les pi-« liers des églises avaient des yeux, dit « Maillard, et qu'ils vissent ce qui s'y « passe; s'ils avaient des oreilles pour « entendre, et qu'ils pussent parler, que « diraient-ils? Je n'en sais rien. Messieurs « les prêtres, qu'en dites-vous? » Après cette demi-révélation, le prédicateur recommande aux ecclésiastiques d'observer les règles de la chasteté (1).

Il dit dans un autre sermon, s'adressant aux Parisiens : « Il existe en enfer « quarante mille prêtres, autant de mar-« chands, autant de riches, oppresseurs « des pauvres, qui n'ont pas autant que « vous mérité d'y être (2). »

Les ecclésiastiques ne prenaient pas même le soin de cacher au public leurs dissolutions. Ils semblaient même en faire parade. On a vu un moine de Clugny, évêque de Langres, et son frère, évêque de Troyes, avouer publiquement leur libertinage, et demander au roi la légitimation de leurs bâtards; on va voir un moine du couvent des Mathurins de Paris se vanter de ses débauches.

Robert Gaguin, religieux mathurin, écrivain considéré dans son temps, auteur d'une mauvaise histoire de France, d'un poème sur la conception de la Vierge, où se trouvent des descriptions ordurières, l'était aussi d'un autre poème qui contient l'éloge d'une cabaretière de Vernon, sa maîtresse, dont il loue les gentillesses et les bons mots. Dans ses éloges, il n'oublie ni le lit, ni les chaises commodes, ni la bonté de son vin, ni ses charmes les plus secrets. Voici les expressions de cet impudent religieux, expressions que je n'oserais traduire en français :

Risus, verba, jocos, fulcra, cubile, merum,
Albentes coxas, inguina, crura, nates,
Et Veneris, etc. (3).

Ces prêtres considéraient toujours la religion comme étrangère à la morale, et croyaient cette dernière inutile.

Les chanoines, plus libres que les moines, se laissaient aller au torrent de la corruption générale; presque tous avaient leurs concubines, et menaient la vie la plus voluptueuse. Aussi un écrivain du quinzième siècle, ayant à offrir le tableau de la condition la plus heureuse, n'en voit

(1) Maillard, *Quadrages.*, *sermo* 44.

(2) Maillard, *Adventus*, *sermo* 25.

(3) Maillard, *Adventus, sermo* 30; *Quadrages.*, *sermo* 30.

(4) Maillard, *Adventus*, *sermo* 10.

(5) Maillard, *Adventus, sermo* 10; *sermones* 14, 28.

(6) Maillard, *Feria secunda hebd. sanctæ*, *sermo*, 60.

(1) Maillard, *Quinquages.*, *sermo* 11.

(2) Maillard, *De Justitiâ*, *sermo* 60.

(3) *Récréations historiques*, par Dreux du Radier, t. II, p. 187.

point de préférable à celle d'un chanoine. Voici le tableau qu'il en fait :

Sur mol duvet assis un gras chanoine,
Lez un brasier, en chambre bien nattée,
A son coste gysant dame Sydoine,
Blanche, tendre, pollie et atteintee;
Boire ypocras, à jour et à nuyetee,
Rire, jouer, mignoner et baiser,
Et nud à nud pour mieux leurs corps ayser),
Les vy tous deux par un trou de mortaise;
Lors je cogneu que, pour deuil appaiser,
Il n'est trésor que de vivre à son aise (1).

Les mœurs des religieuses, si l'on en croit les plus graves écrivains du temps, n'étaient pas plus régulières. Le respectable Jean Gerson, chanoine et chancelier de l'Eglise de Paris, qui avait sans doute puisé dans les couvents de cette ville ou de ses environs ses notions sur la conduite des filles cloîtrées, parle de leurs maisons comme de lieux de débauche : « Ouvrez donc les yeux, dit-il, et voyez « si ces couvents de moinesses ne ressem« blent pas aux repaires de la prostitu« tion, *quasi prostibula meretricum* (2). »

Nicolas de Clémangis, docteur en Sorbonne, recteur de l'Université, et professeur au collége de Navarre en cette ville, qui écrivait dans le même temps, confirme le témoignage de Gerson : « Que « de choses à dire sur ces couvents de re« ligieuses, qui sont moins des commu« nautés de vierges consacrées à Dieu, « que des lieux de prostitution, habités « par des femmes livrées à tous les excès « de la débauche, à la fornication, à l'in« ceste, à l'adultère, à tous les actes de « luxure et de méchanceté en usage chez « les femmes publiques ; mais je suis re« tenu par la pudeur et par la crainte de « m'engager dans de trop longs discours ; « car nos monastères actuels, que je ne « puis appeler des sanctuaires de Dieu, « sont-ils autre chose que des infâmes « repaires de Vénus, qu'un refuge où les « jeunes gens lascifs, impudiques, vien« nent assouvir leur luxure? Et aujour« d'hui n'est-il pas reconnu que faire « prendre le voile à une jeune fille, c'est « comme si on la livrait à la prostitution « dans un lieu de débauche (3)? »

(1) *Œuvres de François Villon*, ballade intitulée *les Contredits de Franc-Gontier*, p. 71.

(2) *Declaratio defectuum virorum ecclesiast.*, nº 65.

(3) *Nicolaus Clemangis, de corrupto Ecclesiæ statu, cap. de impudicâ vitâ et conversatione Monialium.*

Théodoric de Niem nous apprend que les couvents de religieuses étaient des espèces de sérails à l'usage des évêques et des moines; qu'il en résultait plusieurs enfants qu'on érigeait en moines; que quelques religieuses se faisaient avorter, que d'autres tuaient leurs enfants lorsqu'ils étaient nés, etc. (1).

C'est à ce sujet que le prédicateur Barlette s'écrie : « Oh! que de luxures, que « de sodomies, que de fornications ! les « latrines retentissent des cris des enfants « qu'on y a plongés (2) ! » « Puissions« nous, dit aussi Maillard, avoir d'assez « bonnes oreilles pour entendre la voix des « enfants jetés dans les latrines ou dans « les rivières (3)! »

Je n'offre ici qu'une très faible esquisse des mœurs de cette période. Elles n'étaient pas, comme je l'ai dit, plus corrompues que celles des siècles précédents; mais les lumières croissantes, répandant sur elles un plus grand jour, les ont fait ressortir davantage. La simonie, le luxe, la gloutonnerie, le concubinage du clergé, et surtout les abominables supercheries que pratiquaient les prêtres pour lever des contributions sur l'ignorance et la crédulité des peuples, parurent plus choquants à mesure qu'on fut plus éclairé.

Que nos modernes qui, par ignorance ou mauvaise foi, s'érigent en apologistes du passé; que les contempteurs du présent viennent, dans leurs fastueuses déclamations, exalter la pureté des mœurs de ceux qu'ils qualifient de nos bons aïeux, ils pourront prouver qu'à quelques égards ces mœurs étaient simples; mais cette simplicité était l'effet de la misère et du défaut d'industrie. Enchaînés par la routine, presque entièrement dégradés, abrutis par le régime féodal et par la superstition, dépourvus d'arts, de liberté, de sciences et d'encouragements, nos aïeux se maintenaient encore dans leur vieille barbarie, qu'on nommera, si l'on veut, simplicité, mais que les personnes instruites et impartiales ne confondront jamais avec la pureté des mœurs.

Fêtes et Usages. Il s'est conservé à Paris quelques usages qui remontent à la

(1) *Nemoris unionis tractatus* 6, cap. 34, pag. 394.

(2) *Barleti Sermones*, fol. 262, col. 2.

(3) *Malliardi Sermones*, fol. 74, col. 2.

plus haute antiquité, et que le christianisme, en les revêtant de ses livrées, est parvenu à s'approprier. Nous avons décrit l'antique fête des Calendes de janvier, célébrée à Paris sous le nom de fête des Fous ou des Sous-diacres. En voici quelques autres moins folles, moins scandaleuses, mais aussi antiques.

Le Boeuf gras. Le jeudi qui précède le dernier jour du carnaval, on célébrait et l'on célèbre encore à Paris la cérémonie du Bœuf gras, qui, dans d'autres lieux de France, est nommé le bœuf villé, violé ou viellé, sans doute parce qu'il était promené par la ville au son des violons ou des vielles. Cette fête avait ordinairement lieu à l'équinoxe du printemps, époque où le soleil entrait autrefois dans le signe du zodiaque appelé le Taureau, objet de vénération chez tous les peuples de la terre où le culte astronomique avait pénétré.

Les Parisiens adoraient le taureau zodiacal, et, parmi les bas-reliefs du monument trouvé à Notre-Dame, on voit, entre plusieurs divinités gauloises et romaines, figurer ce taureau revêtu de l'étole sacrée, et surmonté par trois grues, symbole de la lune et oiseaux de bon augure (1).

La promenade du bœuf gras à Paris est évidemment un reste des cérémonies de ce culte; il s'y est conservé, parce que le peuple y trouvait de l'amusement et qu'il y était habitué. Le plaisir et l'habitude sont les plus puissants conservateurs des antiques usages.

Un écrivain du dix-huitième siècle parle de cette cérémonie; il pense qu'elle tire son origine du paganisme, et la décrit telle qu'en 1739 il la vit célébrer à Paris.

« Les garçons bouchers de la boucherie de l'Apport-Paris n'attendirent pas en cette année le jour ordinaire pour faire leur cérémonie du bœuf gras: le mercredi matin, veille du jeudi-gras, ils s'assemblèrent et promenèrent par la ville un bœuf qui avait sur la tête, au lieu d'aigrette, une grosse branche de laurier cerise; il était couvert d'un tapis qui lui servait de housse. »

Il ajoute que ce bœuf, paré comme les victimes que les anciens allaient immoler, portait sur son dos un enfant décoré d'un ruban bleu passé en écharpe, tenant d'une main un sceptre doré, et de l'autre une épée nue. Cet enfant était nommé le roi des bouchers. Environ quinze garçons de cette profession, vêtus de corsets rouges, avec des trousses blanches, coiffés de turbans, ou de toques rouges bordées de blanc, accompagnaient le bœuf gras, et deux d'entre eux le tenaient par les cornes. Cette marche était gaîment précédée par des violons, des fifres et des tambours. « Ils parcoururent en cet équipage plusieurs quartiers de Paris, se rendirent aux maisons des divers magistrats; et, ne trouvant pas dans la sienne le premier président du parlement, ils se décidèrent à faire monter dans la grand'salle du Palais par l'escalier de la Sainte-Chapelle, le bœuf gras et son escorte. Et, après s'être présentés au président, ils promenèrent le pauvre animal dans diverses salles du Palais, et le firent descendre par l'escalier de la cour Neuve, du côté de la place Dauphine. »

Le lendemain, les bouchers des autres quartiers de Paris exécutèrent la même cérémonie, mais ils ne firent point monter leur bœuf gras dans les salles du Palais. Ce tour de force parut alors sans exemple (1).

Quoique cet usage ne soit nullement mentionné dans les historiens de Paris, il n'en existait pas moins depuis longtemps. Rabelais, dans sa longue nomenclature des jeux auxquels s'amusait Gargantua dans sa jeunesse, cite le jeu du Bœuf violé. Ce jeu d'enfants était la parodie d'une cérémonie existante avant le temps où écrivait Rabelais (2).

Cette cérémonie avait cessé pendant la révolution; elle fut remise en vigueur sous l'empire de Bonaparte; elle se pratique encore pendant les derniers jours de carnaval, même avec plus de pompe qu'autrefois. L'escorte est plus nombreuse, et le bœuf énorme que l'on promène dans les rues porte encore sur son dos un joli enfant, mais privé de son sceptre et de son épée.

Géant de la rue aux Ours. La cérémonie du Suisse ou géant de la rue aux

(1) *Voyez* tom. I, planche 2.

(1) *Variétés historiques*, t. I, partie 1re, p. 170.

(2) *Œuvres de Rabelais*, t. I, édit. de 1711, p. 142.

Ours (1) a une origine plus ancienne que celle qui lui est attribuée par quelques écrivains. Le christianisme, en s'en emparant, a couvert son antiquité d'un voile religieux et moderne ; voici en quoi consistait cette cérémonie :

Tous les ans, le 3 juillet, les habitants de la rue aux Ours faisaient fabriquer un mannequin d'environ 20 pieds de haut, représentant un homme tenant en main un poignard. Il était, pendant plusieurs jours, promené dans les rues de Paris par des porteurs qui ne manquaient pas de faire la quête ; ensuite ce mannequin était condamné à être brûlé dans la rue aux Ours. Cette exécution a pendant longtemps été accompagnée d'un feu d'artifice, qu'en 1743 la police fit supprimer à cause des accidents qui pouvaient en résulter dans une rue aussi étroite.

Voici, suivant le vulgaire, l'origine de cette cérémonie : Le 3 juillet 1418, un soldat, Suisse de nation, ou qui n'était pas Suisse, sortant d'un cabaret où il avait perdu son argent au jeu, dans son désespoir, frappa d'un coup de couteau une image de la Vierge placée au coin de la rue aux Ours et de celle de Salle-au-Comte ; le coup fit jaillir de cette statue de pierre du sang en abondance. Le soldat fut pris, attaché à un poteau, en face de l'image de la Vierge qu'il avait blessée, et fut frappé, depuis six heures du matin jusqu'au soir, avec une telle barbarie que ses entrailles lui sortaient du corps. On lui perça la langue avec un fer chaud, et ensuite on le jeta au feu. C'est, dit-on, en mémoire de ce crime, et de l'épouvantable supplice du criminel, que les habitants de la rue aux Ours ont imaginé de promener dans Paris cette figure gigantesque.

Ce récit, que le libraire Corozet, écrivain fort crédule, a le premier mis au jour, dans ses *Antiquités de Paris*, et que Dubreuil, Lemaire, ainsi que l'auteur d'une inscription qu'on avait coutume de placer chaque année au-dessous de l'image outragée, ont adopté sans examen ; ce récit, dis-je, rempli de circonstances contradictoires et absurdes, n'est, il faut l'avouer, appuyé sur aucun témoignage digne de foi. Les écrivains du temps n'en parlent nullement. Le *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, qui a recueilli avec un soin minutieux les moindres événements de Paris, n'en dit pas un mot. On rapporte que le soldat fut condamné par arrêt du parlement, et l'on ne trouve dans les registres civils et criminels de cette cour aucun arrêt relatif à ce miracle, à ce supplice. Dans la même relation, on dit que le coupable fut, le 3 juillet 1418, mené devant messire Henri de Marle, chancelier de France ; et il est certain que ce chancelier était mort à cette époque, puisqu'il fut arrêté le 30 mai précédent, renfermé dans la grosse tour du Palais, et assassiné le 12 juin par ceux de la faction du duc de Bourgogne.

L'auteur du *Journal de Paris* a parlé, au 3 juillet 1418, des événements de ce jour ; il ne dit rien ni du sacrilége, ni du miracle, ni du supplice ; il fait mention seulement d'une belle procession qui, ce jour-là, eut lieu à Paris.

Je ne m'occupe pas à relever les autres contradictions qui se rencontrent entre ces diverses relations ; je me borne à dire qu'elles ont été, pour la première fois, écrites environ cent cinquante ans après l'événement.

La cérémonie elle-même dépose contre l'origine qu'on lui attribue. Des feux de joie ou d'artifice, la promenade d'un mannequin, ont-ils quelque analogie avec la profanation commise par un joueur furieux, avec l'horrible supplice qu'on lui fit endurer ? Sont-ils des rites convenables à l'expiation, à la commémoration d'un sacrilége, suivi d'un prétendu prodige ? Pourquoi la figure du soldat profanateur a-t-elle les proportions d'un géant ? Quel rapport se trouvait entre son action et l'énorme stature de cette effigie ? Ces questions, et l'impossibilité d'y faire des réponses satisfaisantes, montrent suffisamment le peu d'analogie qui se trouve entre l'outrage fait à l'image de la Vierge et la promenade de la figure du géant (1). Cette

(1) La rue aux Ours, qui communique de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Martin, se nommait anciennement rue aux Oues, aux Oes, c'est-à-dire aux Ores, parce qu'elle abondait en rôtisseurs d'oies, volailles très recherchées par les anciens Parisiens.

(1) Quelques pieuses supercheries, si fréquentes alors, se font soupçonner ici ; et les religieux de Saint-Martin-des-Champs ne paraissent pas y être étrangers. Ce furent

cérémonie avait une autre origine; elle remonte bien au-delà du quinzième siècle, et dérive certainement des antiques fêtes du solstice d'été.

A Rome, le 15 mai de chaque année, on promenait en procession trente figures colossales en osier, qu'on appelait les Argéens, et que les vestales jetaient dans le Tibre. Les prêtres d'Osiris accablaient de coups d'énormes figures qui représentaient les ennemis des dieux.

Cet usage, maintenu dans le christianisme à la faveur de la barbarie, est établi dans presque toutes les contrées de l'Europe; l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, égayaient et égaient encore leurs processions par le spectacle de figures de géants ou de géantes. Je ne citerai que celles qui se célèbrent dans les villes d'Anvers, de Gand, de Dunkerque, de Malines, de Louvain, de Douai, où l'on porte des mannequins de vingt-quatre à vingt-cinq pieds de hauteur.

Dans plusieurs villes de France, les jours des fêtes de saint Jean et de saint Pierre, on fabrique des mannequins que l'on brûle dans un feu de joie, comme on faisait à Paris : ces fêtes se célèbrent à l'époque du solstice d'été. Elles diffèrent dans leurs formes, dans leur motif actuel, mais elles partent toutes d'un même principe : c'est ici l'allégorie du triomphe du soleil sur les ténèbres. En Egypte, à Rome, comme à Paris, le personnage du géant a toujours un caractère hostile : il est considéré comme un ennemi, un être odieux, et dont on se venge.

Ainsi la cérémonie pratiquée à Paris en mémoire d'un prétendu sacrilége est un reste d'une fête païenne. Les bourgeois de la rue aux Ours n'en connaissaient point l'origine, ne s'en mettaient point en peine, et célébraient la cérémonie parce qu'on l'avait célébrée autrefois.

Une autre fête solsticiale était en usage à Paris : celle du feu de la Saint-Jean : j'en parlerai en détail dans la suite.

Fêtes des Fous de l'Université. Les clercs du Palais jouaient des farces, des soties, des moralités ; les écoliers de l'Université dressaient des théâtres dans leurs colléges, et imitaient les jeux des clercs. Ils imitaient aussi les diacres et les sous-diacres de Notre-Dame-de-Paris, et comme eux ils célébraient la fête des fous avec tous ses scandaleux accompagnements. Voici ce que j'ai pu recueillir sur cette fête.

Le 5 décembre, veille de Saint-Nicolas, les écoliers et professeurs de l'Université se réunissaient pour élire un évêque qui, sans doute, portait comme l'élu des diacres de Notre-Dame de Paris, la qualification d'évêque des fous, ou autre qualification aussi honorable. Sans doute ils se livraient à tous les actes de débauche, à tous les désordres, à toutes les profanations que l'on reprochait aux diacres de Notre-Dame, puisqu'en 1276 Simon de Brie, légat du pape, accuse les écoliers de plusieurs actions désordonnées, notamment, dans certaines fêtes, de se livrer aux excès du vin, à toutes sortes de dissolutions, de parcourir les rues en armes, et de pousser l'insolence et l'impiété jusqu'à jouer aux dés sur l'autel, en blasphémant le nom de Dieu (1).

Voilà des actes conformes à ceux que pratiquaient les diacres de Notre-Dame, lors de la fête des fous.

En 1365, pendant la nuit de la veille de la Saint-Nicolas, les écoliers, suivant la coutume de ce temps, ayant élu un d'entre eux évêque, et l'ayant revêtu d'ornements pontificaux, le menèrent chez le recteur. En revenant, ce cortége fut rencontré par le guet. Cette rencontre produisit de part et d'autre des injures et des coups. Les

eux qui recueillirent la figure prétendue insultée par le soldat, qui la placèrent dans la nef de leur église, près de l'entrée du chœur, où elle a été longtemps confondue avec une autre madone, nommée Notre-Dame-de-Carole, située derrière le chœur. On sait qu'une image réputée miraculeuse était d'un grand produit pour l'église qui la possédait; et cet intérêt a pu être le mobile du miracle.

Le jour des fêtes, on plaçait au coin de la rue aux Ours une autre image très bien parée, et de plus éclairée par une lampe : on n'oubliait pas un tronc destiné à recevoir les offrandes des dévots. Les habitants de cette rue avaient grand soin de cette image. Ils formèrent, en 1743, une confrérie; chaque année ils établissaient un roi qui payait cher les honneurs de cette royauté ; il avait beaucoup de dépenses à faire pour les décorations de cette fête, et pour le repas qui en était le complément. (*Variétés historiques*, tom. I, 1re partie, p. 149.)

(1) *Histoire de l'Université*, par Duboulay, t. III, pag. 431.

sergents qui composaient ce guet, se voyant maltraités, sans respect pour l'évêque et son cortége, tombèrent brutalement sur eux, les mirent en déroute, les poursuivirent jusqu'aux écoles de la rue de la Bûcherie, en enfoncèrent les portes, firent prisonniers plusieurs écoliers, et les traînèrent dans les prisons du Châtelet.

Le lendemain 6 décembre, l'Université délibéra sur cet attentat à ses priviléges, poussa des cris de vengeance, et parvint, par ses vives réclamations, à faire arrêter les sergents du guet, qui furent condamnés à la prison, à faire amende honorable, à perdre leurs offices; et les écoliers, quoiqu'ils eussent commencé la rixe, et attaqué les premiers le chevalier du guet, restèrent impunis (1).

On ignore à quelle époque cette fête des fous fut abolie; mais il est présumable qu'à Notre-Dame, ainsi qu'à l'Université, cette cérémonie extravagante et impie ne le fut que dans le quinzième siècle.

Les jeux, les divertissements du peuple caractérisent l'esprit et les mœurs de ce temps : je ne dois pas les omettre.

Jeux. En 1425, les Parisiens, sous la domination anglaise, se trouvant dans un temps de calme, firent ouvrir la plupart des portes de ville qui depuis longtemps étaient murées, réparèrent les ponts placés sur les fossés, et se livrèrent à divers jeux.

L'auteur du *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, nous apprend que le dernier dimanche d'août 1425, dans l'hôtel d'Armagnac, situé rue Saint-Honoré, et sur une partie de l'emplacement des bâtiments du Palais-Royal, on enferma dans un champ clos quatre aveugles couverts chacun d'une armure, et munis de gros bâtons. Un fort cochon, renfermé avec eux, devait être le prix de celui d'entre les aveugles qui parviendrait à tuer cet animal.

Les aveugles frappaient au hasard à tour de bas; et, voulant assommer le cochon, ils se portaient les uns aux autres des coups assez violents pour s'assommer entre eux : ce qui amusait beaucoup les spectateurs.

« Ils se donnèrent, dit l'auteur cité, de « si grands coups de bâton, que dépit « leur en fut; car, quand le mieux cui- « doient (croyaient) frapper le pourcel, ils « frappoient l'un sur l'autre; car s'ils « n'eusent été armés, pour vrai, ils se fus- « sent tués l'un l'autre (1). »

Le même écrivain, en qualifiant ce jeu de bataille étrange, fait présumer qu'il n'était pas national, et que les Anglais, qui dominaient alors à Paris, l'avaient introduit dans cette ville, où, à ce qu'il paraît, il ne fit pas fortune.

Le jeu du mât de Cocagne semble aussi avoir été introduit par les mêmes étrangers.

Le 1er septembre de la même année 1425, dans la rue aux Ours, en face de la rue Quincampoix, on planta un mât qui n'avait que trente-six pieds de hauteur. A la cime était placé un panier, contenant une oie grasse et six blancs de monnaie (deux sous six deniers). On oignit le mât, et on promit à celui qui parviendrait à la cime, le mât, le panier, et ce qu'il contenait.

Pendant le cours de la journée, on essaya à diverses reprises de grimper jusqu'au bout de ce mât; nul ne put l'atteindre : mais un jeune varlet, qui en approcha le plus près, obtint l'oie, sans obtenir ni le mât, ni le panier, ni la monnaie (2).

De ce fait, comparé avec l'état actuel de la force et de l'adresse des hommes, on peut tirer une conséquence favorable à la génération présente. Si, au quinzième siècle, nul ne put atteindre la cime d'un mât de trente-six pieds de hauteur, et qu'au dix-neuvième siècle les hommes qui se livrent à cet exercice parviennent à monter jusqu'à la cime d'un mât de soixante pieds, ainsi que cela se voit journellement dans les fêtes publiques données à Paris, on doit en conclure que la force et l'adresse des hommes d'aujourd'hui n'ont point dégénéré, comme quelques ignorants se plaisent à le dire.

Bains. On était fort en usage, pendant cette période, ainsi que pendant la précédente, de prendre des bains publics, que l'on nommait alors estuves. On compte à Paris six rues, ruelles ou culs-de-sac qui portent ce nom.

Dans la pièce de vers intitulée les *Crie-*

(1) *Registres manuscrits du parlement*, Tournelle criminelle, registre coté 8, 5 décembre 1365, fol. 19.

(1) *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII*, pag. 104.

(2) *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII*, pag. 104.

ries de Paris, on voit que les propriétaires ou serviteurs de ces établissements criaient chaque matin, dans les rues de Paris :

> Seignor, quar vous allez baingner;
> Et eztuver sanz délayer,
> Li bains sont chaut, c'est sanz mentir (1).

Les bains ou étuves se maintinrent longtemps : ceux qui les administraient se nommaient barbiers-étuvistes, et formaient une corporation. Sous Louis XIII, et même sous Louis XIV, les bains de Paris étaient des lieux de plaisir ou même de débauche. Sauval, qui écrivait au commencement du dix-huitième, dit : « Vers la fin du siè« cle passé (dix-septième siècle), on a cessé « d'aller aux étuves; auparavant elles « étaient si communes qu'on ne pouvait « faire un pas sans en rencontrer (2). »

Luxe et modes. Le luxe continuait à exercer son empire sur les habitants de Paris. On a vu les seigneurs piller les marchands sur les chemins, mettre à contribution leurs sujets, leur arracher le nécessaire; les femmes se livrer à la prostitution; plusieurs individus faire la fausse monnaie, etc., pour se procurer une considération qu'il était alors plus facile d'acquérir par des crimes que par des travaux utiles, et pour avoir l'honneur de porter des habits d'étoffes précieuses, de taffetas, de satin, de velours, doublés de riches fourrures, et enrichis d'or et de perles.

Sous Charles V et Charles VI, cette émulation, funeste à la morale, fit des progrès sensibles. Philippe de Mézières, dans son vieux Pèlerin, dit : « Quand le vieil pèle« rin fut né (vers l'an 1320), la robe d'un « vaillant chevalier ne coûtait que trente « sous... Aujourd'hui un varlet despendra « en chausses quarante ou cinquante « francs (3). » Cinquante francs d'alors en vaudraient aujourd'hui près de quatre cents : les chausses des varlets nous paraissent un peu chères.

Celui qui écrivit en vers l'histoire de Jean IV, duc de Bretagne, dit le Conquérant, nous peint ainsi les formes efféminées et le luxe excessif des Français qui vinrent, en 1373, s'emparer de cette province, et semble s'étonner de leurs superfluités, inconnues chez les Bretons.

> Les François estoient bien peignés,
> Les vis (visages) tendres et déliés;
> Et si avoient barbes fourchées;
> Bien dansoient en salles jonchées,
> Et si chantoient comme seraines.
> . . . .
> Grand coup (beaucoup) avoient de perleries
> Et de nouvelles broderies;
> Seulement le derroiè (le derrière)
> Estoit de perles tout royé.

Voici la traduction de ces quatre derniers vers : « Leurs habits étaient ornés de « broderies nouvelles, et chargés d'un « grand nombre de perles : on en voyait « même jusqu'à leur dos qui en était tout « rayé. »

Charles V avait beaucoup contribué à l'accroissement du luxe des habits, des meubles et des bâtiments. Les seigneurs voulurent se donner un pareil mérite, et imiter le roi; les gentilshommes voulurent imiter les seigneurs, et les bourgeois des villes, les gentilshommes : ainsi de suite.

Les vicissitudes de la mode avaient déjà une grande influence sur les vêtements des Français, et variaient fréquemment leur forme et leur couleur. Ces changements rapides furent ingénieusement censurés par un prince italien. Dans sa galerie, il fit peindre un individu de chaque nation avec le costume qui lui était particulier. Le Français seul y était représenté tout nu, tenant sous son bras une pièce d'étoffe, afin de montrer que la rapidité des changements d'habits en France ne permettait pas d'en saisir les formes.

Avant Charles V, les dames nobles portaient sur leurs robes le blason de leur mari.

Sous Charles V, les habits des gens de cour, des magistrats et de tous les officiers de leur dépendance, consistaient en vêtements dont une moitié était d'une couleur, et l'autre moitié d'une autre. C'est ce qu'on nommait robes mi-parties. Lorsque l'empereur Charles VI fit son entrée à Paris, le prévôt des marchands, les échevins et les principaux bourgeois de Paris étaient vêtus de robes mi-parties de blanc et de violet. Tous les officiers royaux portaient pareillement des robes de deux couleurs.

Charles VII, ayant une stature mal proportionnée et les jambes trop courtes, pour cacher cette imperfection, reprit l'habit long, tel qu'on le portait sous Philippe de Valois.

(1) *Fabliaux de Barbasan*, édit. de Méon, t. II, pag. 277.

(2) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II, p. 650.

(3) *Dissertations de l'abbé Lebeuf*, t. III, p. 418.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Dès les commencements du règne de Louis XI, la forme des habits changea entièrement. Au lieu d'habits longs, on en porta de très courts. Voici le témoignage d'un auteur de ce temps. « Les « hommes, dit Monstrelet, se prindrent à « vestir plus court qu'ils n'eussent onc- « ques fait : tellement que l'on véoit la « façon de leur c... et leurs génitoires, « ainsi que l'on souloit vestir les singes, « qui estoient chose très malhonnête et « impudique. Et si faisoient les manches « fendre de leurs robes et de leurs pour- « points, pour monstrer leurs chemise « déliées, larges et blanches. Portoient « aussi leurs cheveux si longs qu'ils leur « empeschoient leurs visages, mesmement « leurs yeux. Et sur leurs testes portoient « bonnets de drap, hauts et longs d'un « quartier ou plus. Portoient aussi, comme



Le pilori des halles.

« tous indifféremment, chaisnes d'or moult « somptueuses; chevaliers et esculiers, « les varlets mêmes, pourpoints de soie, « de satin et de veloux, et presque tous, « espécialement ez cours des princes, por- « toient poulaines (1) à leurs souliers « d'un quartier de long, voire plus tels y « avoient. Portoient aussi à leur pour- « point gros mahoîtres (1), pour montrer « qu'ils fussent larges par les épaules, qui « sont choses vaines et par aventures fort « haineuses à Dieu. Et qui estoit hui

(1) On nommait poulaines des souliers dont les pointes s'élevaient d'un demi-pied ou d'un quartier, quart d'aune, comme le dit Monstrelet. Cette mode, qui date du treizième siècle, prohibée par les sermons des prédicateurs, par les conciles, par les ordonnances des rois, et que l'on qualifiait de poulaine de Dieu maudite, s'est maintenue, grâce aux prohibitions, jusque vers la fin du quinzième siècle. (*Voyez Glossaire de Ducange*, au mot *Poulainia.*)

(1) Mahoîtres était une espèce de vêtement

« (aujourd'hui) court vestu, il estoit le « lendemain long vestu jusqu'à terre. Et « si estoit ceste manière si commune, n'y « avoit si petit compagnon que ne se voul- « sist (voulût) vestir à la mode des grans « et des riches, fust long, fust court, non « regardans au coust, ne à la despense, « ne s'il appartenoit à leur estat (1). »

Cette émulation à imiter la mode des longues robes est attestée par plusieurs autres écrivains du temps. Un poète dit :

Varlets, couturiers, pelleurs d'aulnes,
Paveurs et revendeurs de pommes,
Ont de longues robes de cinq aulnes,
Aussi bien que les gentils hommes (2).

Monstrelet. déjà cité, parle aussi des modes des femmes. « En ceste année (1467), « dit-il, aussi délaissèrent, les dames et « demoiselles, les queues à porter à leurs « robes, et en ce lieu, mirent bordures « de gris lectices (fourrures), de martres, « de veloux et d'autres si larges, comme « d'un veloux de haut ou plus (3). »

Monstrelet dit qu'en 1467 les dames renoncèrent à leurs queues : cependant on voit, sous les règnes suivants, ces longues queues, toujours en vogue, balayer les rues de Paris, et continuer à être l'objet des violentes déclamations des prédicateurs, qui, en cherchant à les décrier, en les qualifiant d'inventions diaboliques, travaillaient sans s'en douter à en maintenir l'usage.

Le prédicateur Maillard, qui prêchait à Paris, dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, en 1494 et en 1508, se récrie fortement, et dans presque tous ses sermons, contre ces longues queues. En cette dernière année il dit : « Et vous, mesdames « fardées, et qui portez la queue trous- « sée (1) ; et vous, femmes, qui portez des « chaînes et des queues, etc. (2) ; et vous, « messieurs les seigneurs, qui souffrez « que vos filles portent des queues, et vos « fils des manches larges (3). » Ces citations, et plusieurs autres que je pourrais y joindre, témoignent qu'en 1508 les femmes portaient encore des robes à longues queues.

Monstrelet nous apprend encore que les femmes commencèrent alors à porter leurs ceintures de soie beaucoup plus larges que de coutume. « Les ferrures plus « somptueuses assés, et colier d'or à leur « col et autrement, et plus cointement « beaucoup qu'elles n'avoient accoutumé, « et de diverses façons (4). »

Les robes des femmes étaient, en été comme en hiver, toujours fourrées d'hermine, de menu-vair ou petit-gris.

On a vu qu'à l'entrée de Louis XI à Paris les magistrats de cette ville et les seigneurs qui formaient le cortége du roi étaient, au mois d'août, vêtus de robes fourrées. La mode ou l'étiquette commandait tyranniquement, et faisait taire la voix de la commodité et du besoin.

Jouvenel des Ursins, à propos des dissolutions en usage dans l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière, dit, sous l'an 1417, que, malgré les guerres et les tempêtes politiques, les dames et demoiselles menaient un excessif estat ; que leur coiffure se composait de cornes merveilleuses, hautes et larges ; qu'elles avaient de chaque côté, au lieu de bourrelets, deux grandes oreilles si larges, que, quand elles voulaient passer par la porte d'une chambre, elles étaient obligées de se baisser et de se tourner de côté (5).

Les galanteries de la reine la firent exiler à Blois, ce qui dut porter quelques atteintes au volume de ces cornes merveilleuses.

Sous Louis XI, de nouvelles coiffures avaient remplacé ces cornes. Monstrelet nous apprend que les dames et demoiselles, vers l'an 1467, « mirent sur leur teste « bourrelets à manière de bonnets ronds,

qui garnissait les épaules et la moitié des bras ; les militaires en portaient. De ce mot on a fait celui de maheutre, qui est plus connu, et qu'on donnait à des soldats. Du temps de la Ligue fut publié un livre intitulé *le Maheutre et le Manant*, c'est-à-dire le soldat et l'habitant.

(1) *Chroniques de Monstrelet*, t. III, édit. de 1603, p. 129, verso.

(2) *Poésies de Guillaume Coquillart*, monologue des Perruques, p. 172.

(3) Il paraît qu'il y a ici une erreur : et qu'au lieu du mot veloux, il faut le nom d'une mesure ; ou peut-être l'auteur a-t-il voulu parler de la largeur d'une pièce de velours.

(1) *Sermo 60, de Justitiâ.*

(2) *Sermo* 39.

(3) *Sermo* 59.

(4) *Chroniques de Monstrelet*, tom. III, p. 129, verso.

(5) *Histoire de Charles VI*, par Jouvenel des Ursins, p. 336.

« qui s'amenuisaient par dessus de la « hauteur de demi-aulne ou de trois quar- « tiers de long. » Sur la cime de ces bonnets en forme de pain de sucre était attaché un *couvrechief* délié, ou voile qui par derrière pendait jusqu'à terre.

L'usage des perruques prit aussi naissance pendant cette période. La mode de faire retomber abondamment la chevelure sur le visage ne pouvait être suivie par ceux qui manquaient de cheveux; de plus, les acteurs des théâtres, pour certains rôles, avaient adopté des chevelures postiches. Ce défaut et cet exemple induisirent les personnes dont la tête était chauve à la couvrir de chevelures artificielles. On donnait à ces perruques ainsi qu'aux cheveux naturels la couleur blonde, alors fort à la mode. Voici ce qu'en dit un poète de ce temps :

A Paris, un tas de bejaunes
Lavent, trois fois le jour, leur teste,
Afin qu'ils aient les cheveux jaunes.
. . . .
Hector se promène au soleil
Pour faire sécher sa perruque (1).

Ce poète dit aussi qu'on portait des perruques tissues avec des crins de chevaux teints en couleur blonde :

De la queue d'un cheval peinte,
Quand leurs cheveux sont trop petits,
Ils ont une perruque feinte (2).

Le même nous apprend que les Lombards et les Romains faisaient usage de perruques de laine, propres, bien peintes et bien *pignées :* et Maillard reproche dans ses sermons aux femmes de Paris de se servir de perruques.

Les femmes qui portaient des robes ouvertes par devant, et dont l'ouverture était contenue par une attache qu'on nommait affiche, passaient pour des femmes galantes.

Les dames, en général, se fardaient le visage avec du blanc et du rouge. « Vous « peignez votre visage, dit Maillard, et « le chargez de couleurs, ce qu'une hon- « nête femme ne doit jamais faire; mais « vous dites : Bach, bach, il ne faut pas « croire tout ce que disent les prédica- « teurs (3). » Les femmes décriées ou dévouées à la prostitution ne laissaient pas que d'avoir, pendu à leur ceinture, un chapelet dont les petits grains étaient de corail et les gros grains en or, en argent ou en vermeil. « Dites, mesdemoiselles, « est-ce pour l'honneur de Notre-Seigneur « Jésus-Christ que vous portez des *pater* « *noster* ou chapelets en or! » s'écrie Maillard dans un de ses sermons (1). D'autres avaient des Heures ou livres de prières garnis de fermoirs d'argent. La demoiselle Laurence de Villars, femme noble et femme publique, dont j'ai parlé, avait à sa ceinture un chapelet pareil, et possédait des Heures précieusement garnies. Les hommes portaient aussi des chapelets riches par leur matière. « Etes- « vous corrigés ? dit Maillard aux Pari- « siens, avez-vous renoncé à votre luxe, à « vos concubines, à vos anneaux et à vos « *pater noster*, qui sont en or, et que « vous portez non par dévotion, mais par « vanité? Si vous ne changez pas de con- « duite, je vous enverrai à tous les dia- « bles (2). » Le luxe, le libertinage et la dévotion étaient alors en parfaite harmonie.

Les femmes avaient leurs lieux de réunion aux églises, aux banquets, aux bains et chez les accouchées. Là on parlait, et l'on parlait beaucoup; on médisait de même. Maillard se récrie souvent contre l'habitude qu'avaient les Parisiennes de médire de leurs voisines, de les qualifier de filles de prêtres, de filles de p..... Le poète Villon a composé une ballade où il assure que les femmes de Paris surpassent en caquetage celles des autres nations de l'Europe. Chaque strophe de cette ballade se termine par ces vers :

Il n'est bon bec que de Paris (3).

Les hommes se réunissaient aux cabarets, aux églises, chez les barbiers, aux Halles et à la porte Baudet. Ce dernier lieu était le rendez-vous des nouvellistes du temps. Il n'existait point à Paris de promenade publique.

Les hommes, en prononçant le nom du

(1) *Poésies de Guillaume Coquillart*, monologue des Perruques, p. 172.

(2) *Poésies de Guillaume Coquillart*, monologue des Perruques, p. 75.

(3) *Sermones Malliardi, De peccati stipendio.*

(1) *Malliardi Sermones*, *Quadrages.*, *sermo* 49.

(2) *Sermones Malliardi*, *Feria* 5, *Dom.* 4, *sermo* 43.

(3) *Poésies de Villon*, ballade sur les femmes de Paris, p. 72.

roi, levaient leurs bonnets, témoignage de respect qu'ils ne donnaient pas lorsqu'ils prononçaient le nom de Dieu : ce qui excitait les reproches des prédicateurs.

Il se pratiquait, pendant cette période, un usage remarquable qui n'est pas dans nos mœurs : les jeunes personnes, filles de seigneurs, de princes et même de rois, étaient, avant de se marier, assujetties à un examen peut-être nécessaire, mais qui paraîtrait aujourd'hui très humiliant. « Il « est d'usage en France, dit l'historien « Froissart (quelque dame ou fille de haut « seigneur que ce soit), qu'il convient « qu'elle soit regardée et avisée toute nue « par les dames, pour savoir si elle est « propre ou formée pour avoir des en- « fants (2). » Isabeau de Bavière, avant d'épouser le roi Charles VI, fut obligée de se soumettre à cet usage, et de se laisser visiter par les dames.

On a dit que, sous Charles V et Charles VI, l'usage des chemises de toile était très peu répandu, qu'on ne se servait que de chemises de serge, et qu'on taxa de luxe extraordinaire la reine Isabeau de Bavière, parce qu'elle avait deux chemises de toile. Cela pouvait être à Paris, mais non ailleurs (1).

Quoique cette période et, surtout, les règnes de Charles VI et de Charles VII, soient signalés par des calamités et des crimes innombrables, on voit cependant, du sein des guerres intestines et d'épouvantables actes de férocité, jaillir plusieurs traits de lumières nouvelles, et l'édifice de la barbarie perdre plusieurs de ses appuis.

Depuis l'origine du christianisme en France, on avait constamment envoyé au supplice les condamnés à mort sans leur permettre d'être absous par la confession. On avait la cruauté de vouloir perdre le corps et l'âme. Charles V trouva cette coutume peu catholique, et voulut l'abolir ; mais les chefs de la justice et les membres de son conseil s'y opposèrent fortement : ce roi laissa subsister l'ancien usage.

L'honneur de cette abolition appartient à Charles VI, qui, par sa déclaration du 21 février 1397, permit enfin aux condamnés d'être, avant leur supplice, consolés ou absous par un confesseur.

Sous Charles VII, le latin était la seule langue enseignée à Paris. En 1458, Grégoire de Tipherne, disciple d'Emmanuel Chrysolore, obtint la permission d'y donner des leçons de grec ; et Paris, dès lors, commença à se trouver en communication avec la Grèce antique.

Cette communication devint plus rapide et plus efficace par l'invention de l'imprimerie, dont j'ai parlé.

C'est sous le règne de Louis XI qu'on vit naître ce nouvel art si utile, qui contribua si puissamment à retirer l'homme de l'abîme des erreurs, décida irrévocablement l'accroissement des lumières, le perfectionnement progressif de la civilisation et des connaissances humaines, et condamna la barbarie à reculer sans cesse vers sa source.

Ce règne vit aussi l'établissement des premières manufactures de soieries en France : elles furent fondées dans la ville de Tours, en 1470, sous la direction de quelques ouvriers attirés de Venise, de Gênes et de Florence.

L'art médical s'enrichit d'une nouvelle découverte : en 1474, comme je l'ai dit, l'extraction de la pierre s'opéra pour la première fois avec succès.

Les beaux-arts suivirent les lettres dans leur marche progressive. Sous Louis XI et sous Louis XII, l'architecture, la sculpture, reçurent des améliorations sensibles, et même un caractère particulier que j'ai indiqué. La peinture sur verre et les miniatures s'élevèrent à un très haut degré de perfection. Paul Ponce, habile statuaire, exécutait, sous ce dernier règne, des ouvrages que les artistes les plus distingués de nos jours ne désavoueraient pas (1).

(1) *Chroniques de Froissart*, vol. 2, chap. 142, p. 285, édit. de 1595.

(2) L'usage des chemises de lin était plus ancien. Dans la *Chronique* de Geoffroi de Vigeois, on lit : « En cette année (1178), « la disette du lin et de la cire se fit forte- « ment sentir. Une chemise, qu'on payait « ordinairement neuf deniers, se vendait « deux sous quatre deniers. » (*Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 447.) Il est certain qu'il s'agit ici de chemises de lin; mais l'usage en vigueur dans le Languedoc, au douzième siècle, pouvait n'être que réemment introduit en France au quinzième.

(1) Sous le règne de Louis XII, on composa, pour le blason de la ville de Paris, l'acrostiche suivant :

Paisible domaine,
Amoureux vergier,
Repos sans dangier,
Justice certaine,
Science haultaine,
C'est Paris entier.

Tout semblait disposé pour l'heureuse révolution qui allait s'opérer dans les lettres, les sciences et les arts; tout présageait le règne prochain de la vérité et de la raison : leur marche était franche et directe; mais la société contenait des classes intéressées au maintien des institutions de la barbarie, et des abus dont elles vivaient. Ces classes s'élevèrent pour détruire de si flatteuses espérances : elles trompèrent, séduisirent la plupart de ceux qui exerçaient la puissance souveraine, les déterminèrent à combattre pour ces abus, pour les erreurs et le mensonge. Une lutte violente s'engagea : il en résulta des maux dont la raison et l'humanité eurent beaucoup à gémir, comme on le verra dans la période suivante : la marche de la civilisation fut contrariée, un peu ralentie, mais non pas arrêtée.

PÉRIODE X

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XII JUSQU'AU GOUVERNEMENT DE LA LIGUE

I. Paris sous François Ier

C'est un malheur d'être roi : celui qui règne est responsable des vices de son éducation, des séductions des courtisans, des fautes de ses ministres, de celles des maîtresses et des confesseurs, tous gens qui esquivent le blâme, et le laissent peser sur la mémoire de leur maître. En vain les défenseurs des souverains feront valoir les circonstances impérieuses, la difficulté des temps, les mauvais conseils, les imprévoyances, la faiblesse humaine; en vain ils les loueront morts, parce qu'ils les ont loués vivants; car la poussière de leurs tombeaux trouve encore des flatteurs; l'histoire inexorable, en excusant les fautes de l'homme, condamnera irrévocablement celles du roi. Ces principes sont, comme on le verra, très applicables aux rois de cette période.

François Ier fut, le 1er janvier 1515, proclamé roi. Ce gros gas-là gâtera tout, disait Louis XII de son futur successeur, dont il connaissait les inclinations. En effet, François Ier manifesta un goût déréglé pour la prodigalité, le faste, la magnificence des fêtes, des cérémonies, pour toutes les puérilités qu'on nomme vulgairement la splendeur du trône. Il voulut être tout à la fois religieux, galant et magnifique, et ne fut que persécuteur, débauché et dissipateur du bien de ses sujets; il voulut être guerrier, et, presque toujours battu, il finit par être fait prisonnier; il voulut protéger les lettres, et tyrannisa la plupart de ceux qui les cultivaient. Les actions de ce roi ressemblent à une scène théâtrale dont les décorations, sous un point de vue, en imposent aux yeux, excitent l'admiration, et qui, considérées sous la face opposée, ne présentent plus qu'un spectacle hideux.

François Ier eut une conduite toute contraire à celle qu'avait honorablement tenue son prédécesseur Louis XII. Le peuple en souffrit, la noblesse s'en félicita. L'auteur des *Mémoires du chevalier Bayard* dit : Jamais n'avoit esté veu roi de France de qui la noblesse s'esjouit tant.

Il fut nommé le père des lettres : ce titre honorable, donné par ses courtisans, lui reste encore; mais il existait avant lui des savants, des artistes distingués. Le champ des lettres et des arts, déjà cultivé, promettait une abondante récolte, dont le règne de François Ier recueillit tous les fruits.

Il est vrai qu'à la protection accordée par ses prédécesseurs ce roi ajouta la sienne. Il suivit le torrent des lumières croissantes, et les exemples donnés par les Médicis à Florence, par le pape Léon X à Rome; il suivit les conseils du savant Guillaume Budé et de son confesseur Guillaume Parvi; il attira plusieurs savants, plusieurs artistes à Paris; établit

la bibliothèque de Fontainebleau, la plus riche en manuscrits, la plus volumineuse qui jamais eût existé dans le royaume, et fonda le collége de France. Ce sont les titres les plus solides de sa gloire; et, quels que soient les inspirations, les conseils et les exemples qui le déterminèrent à favoriser la marche de l'esprit humain, la postérité lui doit toujours de la reconnaissance. Mais bientôt il persécuta ou laissa persécuter par la Sorbonne et le parlement les hommes de lettres qu'il avait attirés à Paris, les professeurs du collége qu'il avait fondé; il fit périr dans le feu des bûchers plusieurs savants ou littérateurs dont les opinions religieuses contrariaient celles que la cour de Rome voulait maintenir; de plus il abolit entièrement l'imprimerie par une ordonnance que je citerai, et ne la rétablit que pour l'enchaîner dans les liens d'une censure rigoureuse. Il éteignait d'une main les lumières qu'il allumait de l'autre.

Ce roi n'était cependant pas fanatique; mais il servait le fanatisme de ceux qui l'entouraient. Sa croyance incertaine, vacillante et sujette à des intermittences, fait penser qu'entraîné par les plaisirs de sa cour, distrait par les guerres et les fêtes, il avait négligé de fixer son opinion sur les matières religieuses : on le voit, en effet, tour à tour favoriser et persécuter les luthériens dont les principes ne lui étaient pas étrangers.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de ce roi, nous apprend, dans un journal de sa vie, écrit de sa main, journal que je citerai bientôt, qu'elle et son fils avaient embrassé les opinions de Luther : on sait que Marguerite, reine de Navarre, fille de cette duchesse, adopta les mêmes principes religieux, et les défendit avec fermeté.

François Ier, pour ne pas déplaire à la cour de Rome, renonça ostensiblement à cette religion. En présence de sa mère, de sa cœur Marguerite et du seigneur du Bellai, il paraissait de la nouvelle opinion; devant les cardinaux Duprat, de Tournon, de Lorraine, il agissait en catholique. Il faisait torturer, brûler vifs les luthériens à Paris, tandis qu'il les protégeait, les appuyait de tout son crédit en Allemagne et à Genève, et qu'il parlait d'appeler à sa cour Mélanchton, un des chefs les plus renommés des nouveaux religionnaires. Son intérêt était la règle de ses démonstrations religieuses.

Un des événements les plus notables de ce règne fut la bataille de Pavie, donnée, le 25 février 1525, où l'armée française fut mise en déroute par celle de l'empereur Charles-Quint, et où François Ier fut fait prisonnier. Alors il adressa à sa mère une lettre dont les modernes ont cité un membre de phrase qu'ils ont altéré : voici cette lettre, trop vantée et peu connue, d'après des copies tirées sur l'original.

« Pour vous advertir comment se porte « le ressort de mon infortune, de toutes « choses ne m'est demouré que l'honneur « et la vie qui est sauve (1); et pour ce « que, en nostre adversité, cette nouvelle « vous fera quelque peu de resconfort, « j'ay prié qu'on me laissa vous escripre « ces lettres, ce qu'on m'a agréablement « accordé; vous suppliant de volloir pren- « dre l'extrémité de vous meismes, en « usant de vostre accoustumée prudence; « car j'ay espoir en la fin que Dieu ne « m'abandonnera point; vous recomman- « dant vos petits enfants et les miens; « vous suppliant faire donner seur pas- « sage et le retour pour aller et le retour « en Espaigne à ce porteur, qui va vers « l'empereur pour savoir comme il fauldra « que je sois traicté. Et sur ce très hum- « blement me recommande à vostre bonne « grâce. Vostre humble et obéissant fils, « François (2). »

François Ier adressa aussi une lettre à Charles-Quint : elle est insérée dans les registres du parlement. On y trouve ces

(1) Ceux qui n'ont cité de cette lettre que ce membre de phrase se sont donné de grandes libertés en le transcrivant; car, au lieu de ces mots : « De toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie, qui est sauve, ils ont écrit : Tout est perdu hormi l'honneur; ou tout est perdu, madame, fors l'honneur, etc. » Ces phrases ont bien le même sens, mais ne sont pas du même style, n'ont pas entièrement la même signification.

(2) *Chronique manuscrite*, par Nicaise Ladam, roi d'armes de l'empereur Charles-Quint, p. 191, et *Registres manuscrits du parlement* au 10 novembre 1525.

M. Delort, qui a publié un écrit sur les environs de Paris, rapporte un fac-simile de cette lettre : elle est conforme, à très peu près, au texte que je rapporte.

phrases un peu serviles : « Par quoi, s'il « vous plaist avoir ceste honneste pitié, « et moyenner la seureté que mérite la « prison d'un roy de France, lequel on « veut rendre ami et non désespéré, vous « pouvez faire un aquest, au lieu d'un « prisonnier inutile, de rendre un roy à « jamais vostre esclave (1). »

François I[er] fut détenu prisonnier pendant près d'un an, et n'obtint sa liberté que par l'effet d'un traité conclu avec Charles-Quint, le 14 janvier 1526. Il ne sortit de sa prison que le 21 février suivant. Pendant son absence, sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, en qualité de régente, gouvernait la France.

Cette princesse, dont la mauvaise foi et la méchanceté sont connues, ne voyait, pour réparer les maux de la France, d'autre moyen que de s'humilier devant Dieu, de réformer le luxe des habits, d'abandonner les étoffes de soie pour en prendre de laine, de couleur jaune, noire ou gris foncé, et de ne plus célébrer de noces somptueuses. Elle adressa plusieurs fois au parlement des remontrances à ce sujet. L'avocat général, Charles Gaillard, répondit fort sagement que la cour du roi devait donner l'exemple de cette réforme; que ses pompeuses superfluités, trop exactement imitées par les sujets, causaient la ruine d'un grand nombre (1).

François I[er], pendant une grande partie de son règne, indifférent sur ses devoirs, laissa gouverner des ministres pervers : tel était ce misérable Antoine Duprat, qui parvint, à force de turpitudes, aux rangs de cardinal, de légat du pape et de chancelier de France; qui, pour plaire à la cour de Rome, et parvenir à la papauté qu'il ambitionnait, dépouilla la nation française de ses immunités et prérogatives; qui établit en principe l'abus immoral de la vénalité des charges, et qui parvint à déterminer le roi à signer, le 14 décembre 1517, le fameux Concordat (2). Ce prince, bravant les représentations du clergé, de l'Université et du parlement, eut la criminelle condescendance de sacrifier les intérêts de la France à ceux d'un prince étranger, à ceux de la cour de Rome.

François I[er] ne s'occupa de gouverner

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 27 avril 1526.

par lui-même que dans les dernières années de sa vie, lorsqu'il sentit sa santé s'affaiblir.

Les événements les plus notables de son règne, après sa prison à Madrid, sont la révolte et la conspiration du duc de Bourbon, connétable de France; les guerres pour la conquête du Milanais; le supplice de Samblançay, condamné pour les délits de la mère du roi, la duchesse d'Angoulême; le massacre des habitants de Mérindole, de Cabrières et de vingt villages voisins, et l'entrevue entre Henri VIII et François I[er], qui eut lieu, en 1520, entre Guignes et Ardres : entrevue inutile, qu'on nomma le champ du drap d'or, à cause du vain étalage de richesses, de magnificences ruineuses pour tous ceux qui s'y rendirent, et qui, à l'exemple du roi, cherchèrent à se distinguer par le mérite de leurs habits et de leurs équipages (1).

Ce roi donna le premier l'exemple de l'horrible persécution qui s'éleva contre les luthériens, et qui dura trente-sept années consécutives. Ce fut lui qui alluma les bûchers qui dévorèrent de trop nombreuses victimes. Il fut le bienfaiteur de quelques poètes, parce qu'ils chantaient ses louanges; de quelques architectes, sculpteurs, peintres, parce qu'ils lui construisirent et décorèrent, avec une magnificence jusqu'alors inconnue en France, ses châteaux de Fontainebleau, de Madrid, du Louvre, etc.; enfin le bienfaiteur de ses maîtresses, de ses serviteurs. Il fit tout pour son orgueil et ses plaisirs; il ne fit rien pour la France.

La vénalité des charges, le concordat et le luxe excessif de François I[er], portèrent de fortes atteintes à la morale publique, qui devait s'épurer en raison du progrès des lumières, mais dont l'épuration fut ralentie ou arrêtée par les nouvelles sources de corruption que ce roi ouvrit aux Français.

Il attira près de lui un grand nombre de femmes nobles, de prélats, de courtisans, de courtisanes, et se composa une cour telle que jamais on n'en avait

(1) Martin du Bellai, dans ses Mémoires, dit que la plupart des gentilshommes vendirent leurs propriétés pour paraître honorablement dans cette assemblée, et que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules.

vu d'aussi brillante, d'aussi nombreuse et d'aussi dissolue.

Auparavant, une certaine quantité de femmes prostituées et reconnues pour telles étaient autorisées à suivre la cour : François Ier y substitua des femmes de qualité, et, prostituant la noblesse, sembla vouloir ennoblir la prostitution. En revêtant la débauche de formes séduisantes et gracieuses, en l'illustrant par le prestige de l'opulence et du pouvoir, il la rendit plus dangereuse; et son fatal poison s'étendit avec plus de facilité et de promptitude dans toutes les veines du corps social (1).

Il autorisa l'établissement des loteries, impôt séducteur, immoral, piége tendu à l'aveugle avidité du peuple, et dont le gouvernement savait profiter.

Pour soutenir son luxe, sa folle magnificence, il augmenta considérablement les impôts. En 1541, ce roi célébra à Châtelleraut le mariage de Jeanne d'Albret, sa nièce, avec le duc de Clèves.

Dans cette cérémonie, il étala un faste si extravagant, et répandit l'argent avec tant de profusion, que ses finances éprouvèrent un déficit considérable, et que, pour le combler, il établit la gabelle sur le sel dans plusieurs provinces méridionales. Cet impôt, qui fit donner aux fêtes de Châtelleraut le nom de noces salées, causa des révoltes; et les révoltes amenèrent d'effroyables et sanglants moyens de répression. Telles furent les suites désastreuses du luxe, de la magnificence et de la conduite déréglée de François Ier.

Ce prince, doué d'une figure belle, imposante, d'un extérieur généralement avantageux, et que rehaussait la conscience du pouvoir, avait un esprit assez cultivé pour le temps, de la dignité dans les manières, du courage militaire, et, dans les affaires éclatantes, une loyauté qui disparaissait dans d'autres circonstances.

Il établit l'usage de porter les cheveux courts et la barbe longue. Dans un combat simulé, un de ses courtisans le blessa à la figure ; pour en cacher la cicatrice, il laissa croître sa barbe. La mode des longues barbes, déjà en vigueur à la cour de Rome, fut admise en France.

Une maladie vénérienne, fruit des débauches de ce roi, le conduisit au tombeau. Il mourut à Rambouillet, le 31 mars 1547 (1).

II. Origine et progrès du protestantisme.

Je ne connais point de tyrannie plus maladroite, plus révoltante, plus funeste à ceux qui l'exercent, plus insupportable à ceux qui l'éprouvent, que celle qui contrarie les croyances religieuses, opprime la pensée et bourrèle la conscience. Les biens, les personnes des sujets sont-ils donc des aliments insuffisants à la voracité du pouvoir suprême? Pourquoi tente-t-il d'envahir encore la plus respectable des propriétés, la pensée, les croyances? Il n'en a point, il n'en eut jamais le droit. C'est une usurpation manifeste, que la raison et la religion s'accordent à condamner.

Si les rois disaient : nous défendons la cause de Dieu, on pourrait leur demander qui les a chargés de cette défense. Ce n'est certainement pas la Divinité : cet être immense, tout-puissant, n'a pas besoin de l'appui d'un roi, du bras des faibles mortels pour exercer sa volonté suprême; et les principes de l'Evangile sont conformes à cette opinion : Jésus, fils de Dieu, est saisi par les satellites de Caïphe; Pierre s'avance pour défendre sa personne divine, et frappe de son épée un de ces satellites; Jésus, loin d'approuver cette action, la blâme, et dit à son indiscret défenseur : « Remettez cette épée dans le fourreau : qui frappe par le glaive périra par le glaive. » Ainsi Dieu ne veut point être défendu par les hommes : ce serait blasphémer que de soutenir le contraire; Dieu repousse de tels secours; il les prohibe.

L'exposé de ces principes est un prélude nécessaire au tableau que je vais offrir.

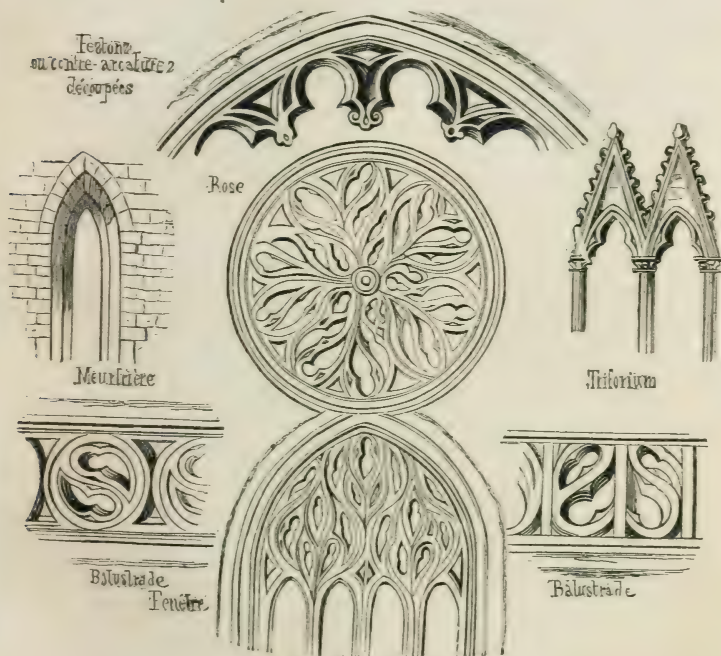
Des abus énormes, nés dans la fange des siècles barbares, les impostures, les envahissements d'autorité, la rapacité, les exactions des papes, leurs principes, diamétralement opposés à ceux de l'Évangile, excitaient depuis longtemps les plaintes et l'animadversion des hommes les plus respectables. En 1319, le pape Jean XXII établit à son profit des réserves sur tous les bénéfices des églises collégiales de la

(1) *Voyez* Tableau moral de la présente période.

(1) On publia sur la mort de ce roi les rimes suivantes :

L'an mil cinq cens quarante-sept,
François mourut, à Rambouillet,
De la v..... qu'il avait.

chrétienté, vendit des indulgences et l'absolution de tous les crimes, et, abusant ainsi de la crédulité publique, il entassa sans pudeur des trésors immenses. Il ordonna la levée d'une taxe, par laquelle, moyennant un prix déterminé, les attentats même les plus horribles étaient acquittés. Le ciel s'ouvrait à tous les riches scélérats, qui avec un peu d'argent esquivaient les feux éternels de l'enfer ; et il se fermait à tous les pauvres (1). L'homme qui extorquait la fortune d'autrui, qui arrachait sur les routes la bourse et la vie des voyageurs, en partageant avec le pape le fruit de son vol, de son assassinat, était affranchi de tous remords, de toutes peines à venir. Les crimes les plus dégoûtants, les plus atroces, depuis la simple fornication jusqu'à la sodomie et la bestialité, depuis l'assassinat commis sur son ennemi jusqu'à l'assassinat, l'empoisonnement de son père, de sa mère, étaient acquittés, moyennant finance. Les scélérats, avant de commettre le crime, savaient pour quelle somme ils en seraient quittes (1).



Détails d'architecture du xve siècle.

D'autres abus tout aussi révoltants déshonoraient l'Eglise : le luxe, la tyrannie des papes, des évêques, des abbés, leurs

(1) Cette infâme constitution du pape Jean XXII existe, et a plusieurs éditions ; elle est intitulée : *Taxæ sacræ cancellariæ apostolicæ, et taxæ pœnitentiariæ, itidem apostolicæ.*

(1) L'évangile selon saint Matthieu, chap. 19, vers. 23 et 24, porte : « Je vous « dis, en vérité, qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Je « vous le dis encore une fois : il est plus « aisé qu'un chameau (ou un câble) « passe par le trou d'une aiguille, qu'il « n'est facile qu'un riche entre dans le « royaume des cieux. »

débauches incroyables (1), contre lesquels, dans chaque siècle, s'élevèrent avec indignation les écrivains les plus graves et les plus recommandables par leur savoir et leurs vertus, couvraient d'infamie le clergé et la cour de Rome.

A mesure que la raison et les lumières faisaient des progrès, ces abominables abus paraissaient plus choquants. Les papes le sentirent; et, dans la crainte que le public ne comparât leur conduite avec les préceptes évangéliques, et ne tirât de cette comparaison des conséquences qui devaient leur être désavantageuses, ils s'appliquèrent de toute leur force à rendre cette comparaison difficile au peuple, en interdisant la traduction de la Bible et des Evangiles en langue vulgaire.

En 1515, le pape Léon X, pour subvenir aux dépenses excessives de son luxe, publia une bulle qui accordait la rémission de tous les péchés des fidèles croyants qui achèteraient ses indulgences. Il donna même à cette marchandise une valeur nouvelle : chaque acheteur pouvait gagner le paradis, et, de plus, pouvait, à son choix, tirer des flammes du purgatoire les âmes de ses parents ou amis; il suffisait qu'il les désignât. Pour obtenir une faveur si merveilleuse, on n'exigeait qu'une modique somme d'argent, proportionnée au nombre et à la gravité des crimes qu'on avait commis.

« On choisit, dit l'historien de Thou, « d'habiles écrivains, des prédicateurs « éloquents qui furent chargés de peindre « aux yeux du peuple les grands avantages « de cette libéralité du saint-siége, et d'en « exagérer l'utile efficacité par de pompeux discours (1). »

Ces écrivains, ces prédicateurs, choisis dans l'ordre de Saint-Dominique ou des Jacobins, parcourant, à l'instar des charlatans, les diverses villes de la chrétienté, mettaient en œuvre tous leurs talents pour faire valoir et débiter leur marchandise. Ils auraient sans doute obtenu un plein succès; mais le pape ayant dans chaque contrée affermé les produits des indulgences, ces prédicateurs se trouvèrent être les agents des fermiers; et ceux-ci, qui recevaient le profit de cet étrange commerce, en faisaient un usage scandaleux : « Ils consommaient, « dit de Thou, dans le jeu et le libertinage « le produit des indulgences, et faisaient « servir aux plus infâmes débauches le « pouvoir de délivrer les âmes du purga- « toire (2). »

Alors un moine augustin, de la ville de Wittemberg en Saxe, Martin Luther, eut le courage de s'élever contre cet abus; il réfuta les discours des prédicateurs de Léon X, et ne craignit pas de contester à ce pontife le droit de vendre des indulgences.

Léon X, au lieu de s'humilier en homme qui cherche la vérité, ou de détourner adroitement l'orage qui se formait contre lui, prit l'attitude fière de la force qui commande, d'un souverain qui ne veut point entrer en discussion, ni descendre jusqu'à justifier sa conduite. On attendait des raisons; il répondit par une bulle qui, en 1518, condamnait les opinions de Luther.

Piqué de cette condamnation et encouragé par la protection de l'électeur de Saxe, Luther, dont le savoir égalait l'énergie, reparut dans la carrière avec plus d'audace encore. La grâce, le libre arbitre, les sacrements, le purgatoire, l'autorité des papes, les vœux monastiques, devinrent les objets de ses attaques.

Le 15 juin 1520, le pape lança une nouvelle bulle contre Luther; celui-ci en appela au futur concile, et fit publiquement

Les papes ont changé ces vieilles maximes, ont corrigé celles de l'Evangile, et mis à leur place celle-ci : « Je vous dis, en vérité, « qu'un riche entrera facilement dans le « royaume des cieux, pourvu qu'il achète « nos indulgences, et nous paie la taxe de « ses crimes. »

Quant aux pauvres, ils étaient privés de ces grâces, de ces indulgences et pardons, parce qu'ils ne pouvaient les payer, parce qu'ils étaient considérés comme des êtres nuls (*quia non sunt*).

(1) La plupart des légats que le pape envoyait en France marchaient avec un cortége brillant et nombreux, et accompagnés de jeunes et beaux garçons dont l'emploi se devine. Le cardinal Jacques de Vitri, dans son *Histoire occidentale*, se récrie contre cette infamie, et n'est pas le seul.

(1) *Histoire de J. A. de Thou*, liv. 1.

(2) *Histoire de De Thou*, liv. 1. — *Histoire du Concile de Trente*, par Fra-Paolo, liv. 1.

« Si j'étais pape pendant vingt-quatre heures seulement, a dit l'abbé Dulaurent, je ne laisserais pas un chat dans le purgatoire. »

brûler cette bulle avec les décrétales. La discussion s'échauffa. Le saint-père, ne voulant pas reculer, fulmina, le 3 janvier 1521, son anathème contre Luther et ses sectateurs, et les déclara hérétiques. La guerre fut allumée.

Le pape ne trouva pas d'appui plus fort que l'intérêt des riches bénéficiers. L'opinion de Luther tendait à les dépouiller, ainsi qu'à tarir la source d'une grande partie des pouvoirs et des richesses de la cour de Rome et du haut clergé. Pour faire respecter ces biens et leurs détenteurs, le pape les couvrit du voile de la religion, et donna ce nom sacré à un intérêt personnel. Ainsi dévoiler la corruption, les erreurs, les impostures de la cour de Rome et celles du clergé, c'était attenter au christianisme, c'était agir en hérétique.

Cependant la doctrine de Luther faisait des progrès : le peuple et un grand nombre d'ecclésiastiques, moines, abbés, évêques, la Saxe tout entière, et bientôt la Suisse, sous la direction d'Ulrick Zuingle, l'adoptèrent.

En France, et même à Paris, le luthéranisme commençait à germer ; mais le cardinal Duprat, alors chancelier, et vendu aux intérêts du pape, crut prévenir le coup en engageant la Sorbonne à se prononcer contre les nouvelles opinions. Cette association de docteurs en théologie rendit, le 15 avril 1521, un décret par lequel Luther et sa doctrine furent de nouveau condamnés.

Dans une ville voisine de Paris se formait un foyer de nouveaux sectaires. L'évêque Guillaume Briçonnet avait attiré à Meaux, siége de son évêché, plusieurs gens de lettres et savants, parmi lesquels on distinguait Jacques Fabri ou Le Fèvre, surnommé d'Estaple, qui devint chantre ou official de l'église de Meaux; Guillaume Farel, professeur au collége du Cardinal Lemoine; Martial Mazurier, prêtre; Girard Ruffi, etc., tous docteurs de Sorbonne.

Guillaume Briçonnet se montra d'abord zélé partisan des opinions nouvelles; il prêcha, même en pleine chaire, dans le sens de ces opinions; mais dans la suite, lorsqu'il vit ses intérêts compromis et sa personne menacée, s'il ne changea pas d'opinion, il changea au moins de langage et de conduite, comme je le dirai bientôt.

La doctrine nouvelle s'introduisit même à la cour. Louise de Savoie, mère du roi, dit dans le journal de sa vie : « L'an 1522, « en décembre, mon fils et moi, par la « grâce du Saint-Esprit, commençasmes à « cognoistre les hypocrites blancs, noirs, « gris, enfumés et de toutes couleurs, des- « quels Dieu, par sa clémence et bonté « infinie, veuille nous préserver et desfen- « dre; car, si Jésus-Christ n'est menteur, « il n'est point de plus dangereuse géné- « ration en toute nature humaine (1). »

D'autres passages du journal de cette princesse annoncent son mépris pour les moines, prêtres et cardinaux, et confirment ce qu'elle dit dans celui que je viens de citer.

Ces progrès accrurent les alarmes de la cour de Rome; elle employa plusieurs moyens pour arrêter le torrent qui menaçait d'entraîner sa puissance.

Elle mit dans une activité nouvelle son ancien plan : celui de consolider le pouvoir absolu des papes sur les rois. Cette cour n'était pas encore soutenue par la milice des jésuites, qui depuis l'a si utilement servie ; milice qui, par le moyen de la confession, maîtrisait les peuples et les rois ; mais elle avait Antoine Duprat, qui, ayant trahi déjà les intérêts de la France pour servir ceux de Rome, était très disposé à seconder toutes les vues du pape. Cet homme pervers avait reçu, en riches bénéfices, la récompense de sa première trahison ; il espérait que le chapeau de cardinal le récompenserait de la seconde. Ainsi, le pape disposait de Duprat ; Duprat disposait du roi, et disposait aussi de plusieurs autres personnes puissantes, notamment de Pierre Lizet, son compatriote et sa créature, qu'il avait fait nommer avocat du roi au parlement, et à qui il faisait espérer d'en être le premier président.

En conséquence, il fut expressément défendu par la cour de Rome et, en France, par le chancelier Duprat, d'imprimer aucune traduction des livres saints en langue vulgaire, ni d'aucun autre ouvrage sur des matières religieuses. Il fallait aveugler le peuple pour le tromper.

J'ai raconté le résultat de la démarche qu'en 1525 fit au parlement Pierre Gringoire, pour obtenir la permission d'imprimer les *Heures de Notre-Dame*, traduites en français; du décret que la Sorbonne, consultée par le parlement, rendit à ce su-

(1) *Collections de Mémoires particuliers sur l'Histoire de France*, tom. XVI, p. 434.

jet : ce décret portait que « de pareilles « traductions, tant de la Bible que d'au- « tres livres de religion, étaient pernicieu- « ses et dangereuses, parce que les livres « ont été approuvés en latin, et doivent « ainsi demeurer. »

J'aurai occasion de citer plusieurs autres exemples de cette prohibition absurde et maladroite. La cour de Rome voulait que ses fidèles croyants récitassent des prières, comme on récitait des formules magiques, sans en comprendre le sens. Cette cour, en prohibant la traduction des livres saints, piqua la curiosité publique : on s'empressa de les lire; elle hâta le mouvement qu'elle voulait arrêter.

Cependant la ville de Meaux, qu'on peut considérer comme le berceau de la Réforme en France, voyait s'accroître le nombre des nouveaux religionnaires, et leur doctrine s'affermir, lorsqu'un événement imprévu porta le trouble dans cette société naissante, et en dispersa les membres.

Une querelle survint, en 1525, entre l'évêque Guillaume Briçonnet et les cordeliers de Meaux : ceux-ci dénoncèrent ce prélat, et l'accusèrent d'hérésie. Cette accusation, qui tendait à priver Briçonnet de son évêché, le fit renoncer, au moins en apparence, aux opinions nouvelles. Il fut déterminé par Martial Mazurier (1), et pour détourner tous les soupçons, il parut persécuter ceux qu'il avait favorisés, et poursuivre les partisans de la réforme, qui déjà étaient nombreux dans son diocèse.

Les savants que Guillaume Briçonnet avait attirés auprès de lui furent, alors, obligés de s'éloigner. Jacques Fabri se retira à Blois, puis à Nérac, où il fut accueilli par Marguerite, sœur unique du roi, et connue, depuis, sous le nom de reine de Navarre; princesse célèbre par son goût pour les lettres, son attachement à la cause des réformés, par la supériorité de sa raison, son noble et ferme caractère, ses nombreux actes de bienfaisance et par ses contes.

Farel quitta Meaux, et, après avoir vécu quelque temps à Paris où il n'était pas en sûreté, il se retira en Suisse, et le

(1) *Voyez* tom. II, pag. 236, note.

(2) Les causes et les suites de cette querelle se trouvent exposées dans l'*Histoire de l'église de Meaux*, t. I, liv. 4, p. 333.

premier porta dans Genève les principes de la réforme.

L'évêque de Meaux ne fut pas le seul prélat de France qui adopta d'abord les opinions des réformateurs, puis y renonça par conviction, par crainte ou par intérêt. Jean de Montluc, évêque de Valence; Jean du Bellai, évêque de Paris; Châtelain, évêque de Mâcon; Caraccioli, de Troyes; Guillard, de Chartres; Gérard, d'Oléron; Morvilliers, d'Orléans; Saint-Romain, d'Aix; Barbançon, de Pamiers; Jean de Monstier, de Bayonne; et plusieurs autres évêques furent soupçonnés, accusés ou convaincus d'être luthériens. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, fut constamment du parti des réformés, et ne chercha point à s'en défendre. Plusieurs abbés et abbesses, quelques membres du parlement, même de la Sorbonne, et presque tous les professeurs du collége de France, embrassèrent ce parti, et en propagèrent les principes par leur exemple et leurs lumières. Mais ce qui contribua le plus à les répandre, il faut le dire, ce fut la persécution.

Le premier acte de sévérité exercé à Paris, contre les novateurs, éclata, en 1525, sur la personne de Jean Leclerc, qui, dans la ville de Meaux, s'était permis de déchirer une bulle relative à la vente des indulgences; bulle affichée à la porte de l'église de cette ville, et à laquelle il en substitua une autre, écrite dans un esprit différent. Lui et ses complices furent, à Paris, fouettés pendant trois jours par la main du bourreau, et, à Meaux, fustigés de nouveau et marqués au front avec un fer rougi au feu (1).

Jacques de Pavanes, dit Jacobé, jeune homme lettré et instruit à l'école de l'évêque de Meaux, fut le premier qui, pour ses opinions religieuses, subit à Paris le dernier supplice (2). Un arrêt du parle-

(1) Jean Leclerc, après cette exécution, se retira à Rosai, puis à Metz; entraîné par le zèle qui dirigeait les premiers chrétiens, il rompit quelques statues des saints. Il y fut martyrisé : on lui tenailla les deux bras, on lui coupa le poing, on lui arracha le nez, puis on le fit brûler vif et à petit feu! (*Histoire de l'église de Meaux*, t. I, liv. 4, p. 330.)

(2) *Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, t. I, pag. 6.

ment, ou 29 mars 1525, le condamna à la peine du feu. Il fut brûlé vif sur la place de Grève.

Dans la même année, un homme, natif de Livry, appelé L'Hermite, fut pour la même cause, avec un grand appareil et au son de toutes les cloches de Paris, brûlé vif au Parvis Notre-Dame (1).

A la fin de l'an 1526, sans doute pour attiser le feu de la persécution, les enfants de chœur de la cathédrale firent une mascarade où figurait une femme montée à cheval, accompagnée de personnages représentant des docteurs en théologie, qui portaient devant et derrière une inscription contenant le nom de Luther; ils étaient suivis de masques vêtus en diables, qui harcelaient et injuriaient la femme qui marchait devant. Cette femme figurait la religion tourmentée par des savants et des diables. Cette mascarade, partie du cloître Notre-Dame, se rendit à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Le roi s'en plaignit; la mascarade fut défendue (2).

Le 31 mai 1528, une image de pierre, représentant la Vierge Marie, située au coin des rues des Rosiers et des Juifs, fut mutilée. Ce délit, très blâmable et blâmé par les chefs des réformés, fut solennellement réparé par de nombreuses processions. François Ier, à la place de cette image mutilée, en posa lui-même une en argent (3).

Ces brisements d'images, hautement désapprouvés par des hommes instruits du parti des réformés, doivent l'être par les gens raisonnables de tous les partis. Un objet quelconque mérite le respect, dès qu'il est consacré par la croyance publique; mais il n'est pas certain que ces profanations aient été l'ouvrage des réformés, plutôt que celui de leurs ennemis. Les écrivains protestants répondaient à ceux qui leur reprochaient ces destructions d'images : « On a brisé, il est vrai, des images faites de la main des hommes; et vous, vous détruisez cruellement les hommes, images vivantes de Dieu. »

En 1529, Louis de Berquin, gentilhomme du diocèse d'Amiens, retiré à Paris, y publia quelques ouvrages qui déplurent à la Sorbonne. Il fut emprisonné. On exigea de lui une rétractation qu'il refusa. Il fut pendu, étranglé et puis brûlé en place de Grève (1).

On voit dans les registres criminels du parlement qu'on avait soin, avant que les condamnés sortissent de prison pour subir leur jugement, de leur faire couper la langue, afin qu'ils ne puissent parler au public.

François Ier cédait tantôt à l'instigation du cardinal Duprat, vendu à la cour de Rome, tantôt aux représentations de sa sœur et de sa mère; et, tour à tour, il arrêtait ou laissait aller le cours des persécutions.

Dans les années 1530 et 1531, époque où ce roi fonda le collége de France, les persécutions se ralentirent à Paris, mais n'y furent pas entièrement inactives. On fit arrêter, en 1531, la plupart des gens de lettres de cette ville, accusés d'avoir mangé de la chair en carême et dans les trois jours prohibés. Ces accusés étaient Laurent et Louis Maigret, Remi Belleau, André Le Roi, Clément Marot et Martin de Villeneuve. Le 18 mars 1532, ils comparurent au parlement. On nomma deux conseillers pour instruire leur procès. Deux jours après, Etienne Clavier, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, vint au parlement, et cautionna Clément Marot, qui sortit de sa prison (2).

En 1533, après la mort de la mère du roi, la persécution recommença avec plus de rigueur. Maître Alexandre, natif d'Evreux, fut brûlé vif, et à petit feu, à la place Maubert; et Jean Pointel, chirurgien, fut aussi brûlé vif, et eut la langue coupée (3).

(1) *Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, pag. 7. *Recueil* de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort, p. 199.

(2) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 978.

(3) La vierge de pierre fut brisée sans obstacle : celle d'argent qu'on y substitua fut volée en 1545. On la remplaça par une figure de bois, qui fut brisée en 1551. L'évêque de Paris en fit remettre une en marbre, qui, depuis, a encore été détruite. Ces images n'ont jamais eu la vertu de se défendre elles-mêmes.

(1) *Recueil* de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort, p. 199 203.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 18 mars 1534.

(3) *Recueil* de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort, p. 203 204.

La sœur de François Ier, la reine de Navarre, parvint, par le moyen de Guillaume Parvi, prédicateur de ce roi, à lui faire adopter un livre de prières traduit en français ; et elle-même fit imprimer un ouvrage en vers, intitulé : *le Miroir de l'âme pécheresse.* Ce livre de prières et cet ouvrage, où il n'était fait nulle mention des saints ni du purgatoire, excitèrent la colère de plusieurs docteurs de Sorbonne, qui crurent devoir tirer une vengeance éclatante de cette omission. Ils déclamèrent en chaire contre ces deux ouvrages, les condamnèrent solennellement, et firent jouer, au collége de Navarre, une comédie où cette princesse était représentée sous les traits d'une furie, et où les outrages lui étaient prodigués. La reine de Navarre se plaignit de cette insulte fanatique au roi son frère, qui fit mettre en prison quelques acteurs de la pièce satirique; mais cet emprisonnement ne termina point l'affaire.

Le recteur de l'Université, Nicolas Cop, qui ne partageait pas les opinions de la Sorbonne, prononça, dans l'assemblée des facultés, un discours véhément contre la censure des ouvrages de la reine de Navarre.

Le parlement, alors présidé par Pierre Lizet, compatriote protégé d'Antoine Duprat, et très empressé à exécuter ses plans de persécution, intervint dans cette querelle, et se montra plus rigoureux que jamais. Il manda le recteur à sa barre, ordonna l'arrestation d'un étudiant qui, après avoir fait son droit à Orléans, s'était retiré à Paris, et logeait au collége de Fortet. Cet étudiant rendit dans la suite son nom célèbre : ce nom était Calvin. Le recteur et Calvin échappèrent aux poursuites du parlement : le premier se réfugia dans la ville de Bâle, et le second en Saintonge (1).

Le parlement, en janvier 1533, manda aussi les liseurs du roi en l'Université. On vit alors les savants, dont la réunion à Paris illustrait le règne de François Ier, comparaître et subir une sorte d'interrogatoire; tels étaient François Vatable, Paul Paradis et Agathias Guidacier. Le premier président, Pierre Lizet, leur annonça que le syndic de l'Université les avait dénoncés au procureur du roi comme suspects d'hérésie, pour avoir interprété en français les livres saints, et fait placer en différents lieux de Paris des affiches indicatives du jour et de l'heure où leurs cours devaient commencer.

Remarquons que le délit reproché à ces professeurs était précisément l'obligation que leur avait imposée François Ier en les instituant. Ce roi leur avait ordonné d'interpréter les libres hébraïques ; et les livres en cette langue ne sont autres que les livres saints. Le parlement, inspiré par son premier président, celui-ci par le chancelier Duprat, et ce chancelier par le pape, leur fit défense « de lire et « interpréter aucun livre de la Sainte-« Ecriture en langue hébraïque ou grec-« que (1). »

A qui ces professeurs devaient-ils obéir ? au roi qui leur prescrivait d'interpréter les livres hébraïques et grecs, ou au parlement qui le leur défendait ?

On avait aussi fait arrêter, dans le même temps, le poète Nicolas Bourbon, auteur d'un recueil d'épigrammes intitulé *Nugæ,* qu'il venait de publier. Le roi, sollicité par sa sœur Marguerite, ordonna au parlement de mettre Bourbon en liberté, moyennant qu'il signerait une déclaration par laquelle il désavouerait ses poésies, et qu'il serait admonesté par le parlement de ne plus composer de vers, et de vivre dans l'union de l'Eglise catholique (2).

On lit dans les registres manuscrits du parlement, que, le 24 janvier 1535 (1536), toutes les pièces du théâtre de la Basoche furent soumises à la censure.

Cette misérable persécution, dirigée contre les gens de lettres, les savants et les lumières croissantes, qui fut évidemment ourdie par les agents du pape, le cardinal Duprat et le premier président du parlement, Lizet, son serviteur, n'eut pas le succès qu'ils s'en promettaient.

François Ier, jouet des partis qui l'assaillaient, cédait tour à tour à l'un et à

— *Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze,* t. I, p. 12.

(1) *Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze,* t. I, p. 14.

(1) *Registres manuscrits du parlement,* au 14 janvier 1533 (1534). — *Voyez* article *Sorbonne,* t. II, p. 236, 237, note.

(2) *Registres manuscrits du parlement,* au 16 mai 1534.

l'autre. Marguerite, sa sœur chérie, les deux frères Langei du Bellai, l'un évêque de Paris, l'autre employé avec succès dans d'importantes négociations, parvinrent à faire modérer les poursuites rigoureuses du parlement. Ce fut sans doute à leurs instances que ce roi dut le projet d'appeler auprès de lui un des plus célèbres chefs de la réformation, le paisible et savant Mélanchton. Il lui écrivit même pour l'y déterminer (1); mais les événements de la fin de l'an 1534 firent évanouir les espérances des réformés et les craintes des catholiques.

Des enthousiastes, emportés par un zèle inconsidéré, comme il s'en trouve dans toutes les sectes, s'avisèrent, au grand déplaisir des réformés raisonnables, d'afficher, le 18 octobre 1534, dans les rues et carrefours de Paris, des placards qui contenaient des déclamations violentes contre les plus vénérées cérémonies du catholicisme; ils poussèrent l'audace jusqu'à en placer sur la porte de la chambre du roi, à Blois, où il séjournait. Ce prince en parut très irrité. Anne de Montmorenci, connétable de France, qui ne savait pas lire, ainsi que le cardinal de Tournon, qui remplissait auprès de François Ier le rôle de déception que jusqu'alors avait joué le cardinal Duprat, qui venait d'être disgracié, profitèrent de cette circonstance pour exciter et accroître la colère de ce roi et la diriger contre les réformés.

François Ier, inspiré par le fanatisme, vient à Paris, signale son arrivée dans cette ville par des actes de colère, par des lettres-patentes du 13 janvier 1535, portant l'abolition de l'imprimerie, défend toute impression de livres dans le royaume, sous peine de la hart (2), et ordonne au lieutenant criminel Morin de faire arrêter tous les protestants de cette ville.

Il ordonne aussi qu'une procession extraordinaire sera célébrée dans Paris le 21 janvier suivant. De grands apprêts furent faits pour cette solennité, où l'on ne négligea rien de ce qui pouvait lui donner de l'éclat et maîtriser les esprits en frappant les sens. Les rues de Paris furent tapissées. Le clergé de toutes les églises, les écoliers de tous les colléges, les officiers de toutes les cours, les magistrats, plusieurs évêques et cardinaux, et notamment le cardinal de Châtillon, qui n'était pas catholique; les princes, les princesses, la reine, le roi assistèrent à cette pompe religieuse avec les habits de leurs dignités, avec tout le luxe et le faste des grandeurs mondaines. Les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel y figurèrent ensemble ; on remarqua que, depuis bien longtemps, la réunion de ces deux châsses ne s'était point effectuée. Ceux qui les portaient marchaient les pieds nus. De plus on y étala toutes les reliques de la Sainte-Chapelle. Le père Félibien les énumère, et n'oublie pas la sainte couronne d'épines, qui n'avait jamais, dit-il, été portée en procession. Il ne parle pas d'une autre sainte couronne d'épines conservée dans l'abbaye de Saint-Denis, et qui rendait celle-ci fort suspecte; il n'oublie pas la verge d'Aaron, les tables de Moïse, le fer de la sainte lance, le sang de J.-C., sa robe de pourpre, le lait de la sainte Vierge, etc. Ce pompeux étalage n'était pas des raisons. On voulait donner l'exemple d'un grand respect pour des objets que les protestants ne respectaient guère. Au reste, tous les assistants portaient à la main, en plein jour, une torche allumée, et n'y voyaient pas plus clair.

Lorsque la procession passa sur le pont Notre-Dame, on laissa échapper plusieurs oiseaux, auxquels on avait attaché de petits billets portant ces mots de sinistre augure : *Ipsi peribunt, tu autem permanebis*, ils mourront, et vous vivrez (1).

Après la messe, célébrée dans l'église de Notre-Dame, François Ier alla dîner dans la grande salle de l'évêché. Il y manda le parlement, l'université et les magistrats de Paris, etc., et leur fit à chacun des remontrances sur les progrès du protestantisme, leur recommanda expressément de dénoncer aux cours séculières, de poursuivre avec rigueur tous les

(1) *Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, t. I, p. 15. — *Dictionnaire historique*, à l'article *Mélanchton*.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 26 février 1534 (1535). Par lettres du 26 février suivant, François Ier suspendit l'abolition de l'imprimerie, ordonna au parlement de choisir vingt-quatre personnes, bien qualifiées et cautionnées, sur lesquelles il en choisira douze pour censurer les ouvrages à imprimer.

(1) *Registres du parlement*, au 21 janvier 1534 (1535).

malversants en matière de religion. Il ajouta que si un de ses membres était infecté d'hérésie, il ne balancerait point à le faire couper; et que si ses propres enfants s'écartaient de la voie catholique, il serait le premier à les immoler (1).

Ces cérémonies expiatoires n'étaient pas complètes et ne suffisaient pas au zèle de celui qu'on a qualifié de restaurateur des lettres, quoiqu'il ait aboli l'imprimerie et créé la censure. Il voulut qu'au spectacle d'une pompe mondaine et superstitieuse, peu propre à inspirer des sentiments pieux, succédât un spectacle horrible. En associant aux cérémonies du culte des personnes éminentes en dignité, et y mêlant la splendeur des étoffes, des fourrures, l'éclat des pierreries, le mérite des riches métaux, on avait voulu parler aux sens de ceux qui ne raisonnent pas; mais, en faisant succéder à ce vaste étalage de luxe la vue du plus affreux des supplices, on voulait épouvanter ceux qui faisaient usage de leur raison; et, à la peine de ramener ces dévoyés par la douceur et l'instruction, on préféra le plaisir de les faire brûler sur un bûcher. Six malheureux protestants, qui n'avaient pu fuir ni échapper aux poursuites du lieutenant criminel Morin, furent en ce jour solennellement sacrifiés au fanatisme de quelques prélats, et brûlés vifs dans diverses places de Paris. Voici les noms de ces victimes :

Barthélemi Milon, jeune homme perclus de tous ses membres, mais doué d'un zèle ardent, brûlé vif et à petit feu en place de Grève;

Nicolas Valeton, receveur de Nantes, brûlé vif à la Croix du Trahoir;

Jean Dubourg, marchand drapier de Paris, demeurant rue Saint-Denis, à l'enseigne du Cheval-Noir, brûlé vif aux Halles;

Estienne de La Forge, de la ville de Tournai, riche marchand à Paris, brûlé vif au cimetière Saint-Jean;

La Catelle, maîtresse d'école, brûlée vive sur la place qui est au bout de la rue de la Huchette;

Antoine Poile, pauvre maçon, fut le plus cruellement martyrisé; outre le supplice du feu, il eut la langue percée, et attachée à sa joue avec une cheville de fer (1).

On avait inventé, pour rendre leur supplice plus douloureux, une machine appelée estrapade. On élevait les patients à une grande hauteur, puis on les laissait tomber dans les flammes; on les élevait de nouveau pour les y replonger encore, afin de faire durer leurs souffrances (2).

François Ier, par ordonnance du 29 janvier de la même année, enregistrée au parlement le 1er février suivant, ajouta à sa persécution un nouveau degré de rigueur. Il défendit à toutes personnes de donner asile aux persécutés, sous peine d'être brûlées vives, et donna à cette loi un effet rétroactif. « Tous ceux et celles, porte son ordonnance, qui avoient recélé ou recéleroient par ci-après, sciemment, les sectateurs de Luther, pour empêcher qu'ils ne fussent pris ou appréhendés par justice, seront punis de telles et semblables peines que lesdits sectateurs (3). »

Ce roi ne se borna pas à ces cruautés . il établit ou laissa établir à la même époque un tribunal d'inquisition, et dans le parlement une chambre ardente, c'est-à-dire une chambre qui condamnait au feu. Elle était spécialement chargée de la recherche et de la punition des hérétiques, ou des réformés qu'on commençait alors à nommer protestants (4). Le tribunal se composait de juges délégués par le pape. On lit dans Sauval que, le 30 mai 1526, ce roi permit à un frère jacobin, nommé Matthieu Auray, d'exercer la charge d'inquisiteur de la foi (5), et, dans les

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 998, 999. — *Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, t. I, p. 20.

(1) *Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, t. I, p. 21 ; Martyrs protestants, sous 1535, etc.

(2) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 999.

(3) *Nouveau Recueil* de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestants, pag. 10.

(4) Les princes allemands qui avaient embrassé la réforme protestèrent, en 1530, contre les actes de l'assemblée de Ratisbonne et de Spire ; de là vint la dénomination de *Protestants*. (De Thou, liv. 1, p. 53.)

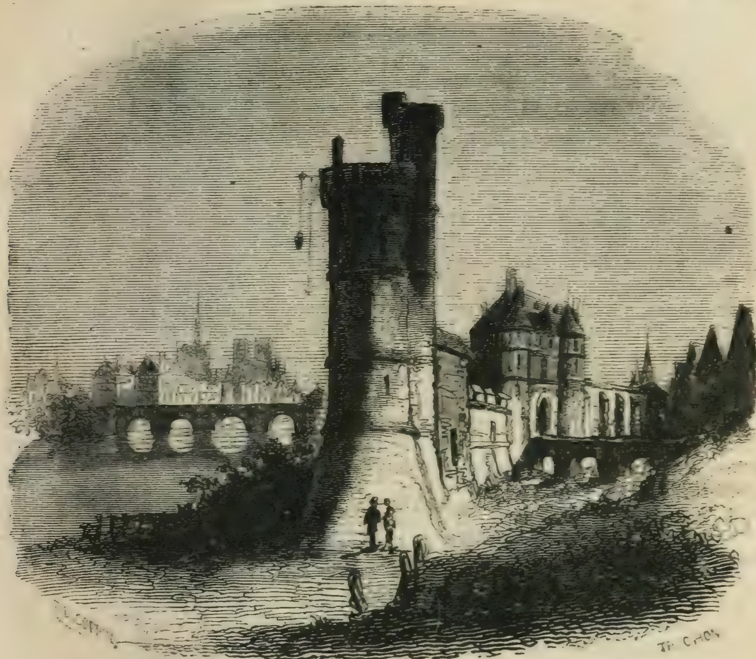
(5) *Antiquités de Paris*, t. III ; preuves, p. 650.

On croit que ce Matthieu Auray, ou plutôt Oris, est le même que le prédicateur nommé par Rabelais *nostre maître Doribus*. Mais c'était un autre moine appelé Pierre Doré, qui, avec Pierre de Cornibus, prê-

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

registres du parlement, sous le 4 décembre 1535 : « La cour a ordonné et enjoint aux juges délégués par le saint « père pape, sur le fait des hérésies, de « procéder au jugement du procès fait par « l'official de l'évêque du Mans, à l'encontre de René Colas, religieux, le plus « tôt que faire se pourra (1). » Ainsi François Ier consentit à ce que la fortune et la vie de ses sujets fussent mises à la disposition d'un souverain étranger.

Antoine de Mouchi, qui se faisait nommer Démocharès, docteur de Sorbonne, chef de ce terrible tribunal, s'acquitta de ses fonctions avec tant de zèle, que de son nom l'on a fait, dit-on, la qualification



La Tour de Nesle.

odieuse de mouchard (2). Ce jacobin, en qualité d'inquisiteur général de la foi en France, présida dans le procès intenté en octobre 1543 contre Etienne Dolet, im-

chait à Paris et ailleurs contre la nouvelle doctrine, dont Joachim du Bellai parle ainsi dans sa *Pétromachie* :

> Je désire qu'on m'envoye,
> Afin de retrancher la voye
> A tant de schismes et d'abus,
> Frère *Pierre de Cornibus*,
> Qui serait bien plus assuré,
> Ayant frère Pierre Dore.

(1) *Registres criminels du parlement* au 4 décembre 1535.

(2) Les protestants se plaignirent amèrement de tant de persécutions. « Que dira la « postérité, quand elle entendra parler « d'une chambre ardente ?... demande l'un « d'eux. On persuadoit au frère d'accuser « le frère ; à la femme d'accuser son mari ; « au mari d'accuser sa femme. Les pères « et les mères étoient induits à déférer « leurs propres enfants, voire à leur servir « de bourreaux à faute d'autres. Ceux qui « étoient appelés inquisiteurs avoient leurs « espions de tous côtés, auxquels ils don- « noient le mot du guet. Les témoins ne « pouvoient être récusés, quelque voleurs, « quelque meurtriers qu'ils fussent... On « promettoit la foi aux accusés pour les « faire venir ; mais on estimoit péché de

prin[illegible]cur-libraire. Cet inquisiteur général, assisté d'un docteur en droit, du procureur général du roi et d'un procureur-promoteur des causes de l'inquisition de la foi, condamna le pauvre Dolet; mais François Ier lui accorda des lettres de rémission qui le sauvèrent du bûcher. Le 2 août 1546, il fut repris, jugé, condamné au feu, et brûlé vif avec ses livres, à la place Maubert.

Le tribunal de l'inquisition faisait des recherches, instruisait la procédure, et la chambre ardente du parlement jugeait en dernier ressort et appliquait la peine.

Cette persécution de François Ier fit perdre la vie à plusieurs Parisiens, et en obligea un plus grand nombre à prendre la fuite. Jean Calvin, qui devint chef recommandable du parti; Pierre Robert Olivetan, savant hébraïsant, le premier qui, d'après les textes hébraïques et grecs, ait dans ce siècle traduit en français la Bible et les Evangiles; Clément Marot, poète célèbre et traducteur des Psaumes de David, etc., abandonnèrent Paris, et cherchèrent un asile, les uns en Suisse, les autres en Italie. Quelques-uns se retirèrent en Berri: tels que Claude des Fosses; Jacques Cappaye, qui devint dans la suite un avocat célèbre; Jacques Amyot, traducteur de Plutarque, etc. Plusieurs étudiants et tous les hommes instruits abandonnèrent cette ville.

La surveillance établie sur les livres et leurs auteurs reçut bientôt un nouveau degré d'activité. Voici ce qu'on lit dans les registres manuscrits du 4 mars 1538: « Pierre Lizet, premier président, a dit « avoir reçu lettres du roi et du chance- « lier, avec un petit livre en français, in- « titulé *Cymbalum mundi;* et que le roi « se plaint que l'on fait courir ce livret et « autres livres où il y a plusieurs hérésies; « et a dit, ledit Lizet, avoir fait prendre « l'imprimeur dudit livre, et que dans sa « boutique s'étoit trouvé le livre de Marot « (*les Psaumes de David*), et autres li- « vres hérétiques; et qu'aujourd'hui, aux « colléges, on lit aux écoliers des livres « mal sentans de la foi; et que le roi lui « écrit que l'on ne lui peut faire service « plus agréable que d'y pourvoir (1). »

Le *Cymbalum mundi*, dont Prosper Marchand a donné en 1711 une bonne édition, ne contient pas plus d'hérésies que les *Psaumes de David*. Voilà comme la passion raisonne!

Le 4 mars 1540, le parlement prohiba les livres suivants: l'*Enchiridium militis christiani*, par Erasme; *De corrigendis studiis*, par Mélanchton; *Christianæ studiosæ juventutis*, par Stangen Dorphan; *De doctrina et institutione puerorum*, par Bonalfosci (nom mal orthographié), comme scandaleux et pleins de mauvaises doctrines, etc. (2).

Telles étaient les persécutions qu'éprouvaient les littérateurs sous le règne du père des lettres.

Les traductions des livres saints étaient ce que le clergé catholique redoutait le plus: j'en ai dit la cause (3).

« leur garder la foi promise, en alléguant « ce beau texte: *Hæreticis fides non servanda*. « Aucuns, avant que de venir entre les « mains du bourreau, n'avoient plus que « demi-vie; sortant des basses-fosses où ils « avoient été combattus par les crapauds et « autres bestes, et quelquefois en sortoient « vieux ceux qui y étoient entrés jeunes. On « permettoit aux personnes qui portoient « des aumônes aux prisonniers, d'en donner « à tous, fors qu'à ceux qui y estoient déte- « nus pour le fait de la religion; et estoient « en grand danger ceux qui disoient en « avoir pitié. » Je répugne à rapporter les actes de cruauté qu'on exerçait contre les protestants sous le règne tant vanté de François Ier. (*Voyez* l'apologie pour Hérodote, par Henri Estienne, chap. 40, t. III, p. 431-433.)

Pour voir l'excessive rigueur employée contre les accusés d'hérésie, il faut lire les registres de la chambre criminelle du parlement, intitulés *Registres et arrêts des luthériens*.

(1) *Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 4 mars 1537 (1538).

(2) *Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 4 mars 1539 (1540).

(3) A ce sujet, je dois citer ce passage du discours que Montluc, évêque de Valence, prononça en 1560 aux états d'Orléans: « Je trouve extrêmement étrange, dit-il, « l'opinion de ceux qui veulent qu'on dé- « fende le chant des psaumes, et donnent « occasion aux séditieux de dire qu'on ne « fait plus la guerre aux hommes, mais à « Dieu, puisqu'on veut empêcher que ses « louanges soient publiées et entendues de « chacun. Si l'on veut dire qu'il ne faut

Les princes allemands qui professaient la religion réformée, indignés de ces affreux traitements, s'en plaignirent à François Ier, qui leur répondit qu'il ne sévissait point contre les protestants à cause de leurs opinions religieuses, mais parce qu'ils troublaient l'ordre public. Cette réponse était illusoire; car, s'il ne les considérait que comme des perturbateurs, pourquoi donc les faisait-il juger par des tribunaux spéciaux, par des inquisiteurs, condamner et punir comme des hérétiques, et pourquoi leur faisait-il infliger le supplice du feu?

Ces persécutions horribles, les inquisiteurs, leur espionnage, leurs cachots, leurs bûchers, leurs révoltantes cruautés, ne produisirent point l'effet qu'en attendaient les persécuteurs; ils ne firent qu'imprimer un mouvement plus actif aux progrès du protestantisme.

Pendant cet orage, plusieurs protestants circonspects, se tenant cachés dans Paris, ou s'étant éloignés de cette ville, offrirent peu de prise à la fureur de leurs ennemis. Toutefois les inquisiteurs ne restaient pas oisifs, et faisaient toujours quelques exécutions. Un compagnon orfévre du faubourg Saint-Marcel, nommé Claude Lepeintre, eut, en 1540, la langue coupée, et fut brûlé vif en la place Maubert.

La cour du parlement, toujours guettant les livres nouveaux, ordonna, dans les mois de juin et de juillet 1542, les recherches les plus sévères chez les imprimeurs, les libraires, et même chez les particuliers, pour y découvrir les livres mal sentants de la foi. Elle prohiba notamment, par ordonnance du 1er juillet de cette année, l'ouvrage de Calvin, intitulé : *De l'Institution de la religion chrétienne;* défendit à tout imprimeur d'imprimer dans des lieux secrets, comme au Temple et dans des chambres particulières; ordonna les précautions les plus minutieuses pour qu'il ne pénétrât dans Paris aucun livre relatif aux matières théologiques, même des livres de médecine et de droit qui pourraient contenir quelques hérésies. Ces précautions ne diminuèrent point le nombre des protestants : elles accrurent l'intérêt qu'on leur portait.

On vit à Paris plusieurs prêtres ou religieux embrasser la doctrine nouvelle. Tels furent François Perucel, cordelier et professeur des novices du couvent de Paris; il persista dans cette croyance, et devint ministre protestant; Beguetti, Jacobin, docteur de Sorbonne, qui prêchait à Saint-Germain-le-Vieux dans le sens du protestantisme, mais qui revint dans la suite à la religion catholique; Nicolas Boucherat, bénédictin, qui se mit sur les rangs, mais ne s'y tint pas longtemps, trouvant dans le catholicisme des avantages temporels que ne lui aurait jamais offerts la secte des protestants; il fut comblé de riches bénéfices, et devint abbé de Cîteaux; Claude d'Espence, docteur de Sorbonne, savant distingué, qui s'avisa, dans un sermon, de traiter la légende des saints, ou légende dorée, de légende de fer; vertement tancé par la Sorbonne, il fut obligé de se rétracter publiquement; François Landry, curé de Sainte-Croix en la Cité, qui, dans son église, ainsi que dans celle de Saint-Barthélemi et dans quelques autres, prêchait sur le purgatoire dans un sens qui indisposa la Sorbonne contre lui, attira la foule à ses sermons, et fit naître à François Ier le désir de l'entendre. Le cardinal de Tournon tenta sans succès d'en détourner le roi; il persista. Le curé Landry se rendit à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait la cour : mais, avant d'être présenté, des personnes qui redoutaient le résultat de cette entrevue firent avertir le curé de bien se garder de soutenir son opinion devant le roi, qui, fort irrité contre lui, était disposé à le faire, sans forme de procès, jeter dans le feu. Épouvanté de cet avis qu'il croyait sincère, le curé parut devant François Ier sans oser lui exposer ses sentiments sur le purgatoire, sans même oser lui parler. François Ier, voyant ses instances inutiles, le renvoya, en ordonnant que s'il avait, dans ses sermons, avancé quelques hérésies, il eût à les

« point les traduire en notre langue commune et vulgaire à tout le pays, il faut « qu'ils disent pourquoi l'Église les a fait « traduire en langue grec et latine, et ce « au temps que ces deux langues étaient « vulgaires et communes, la grecque en la « Grèce, la latine en Italie, et en autres « pays où les Romains avaient autorité. « S'ils maintiennent qu'ils sont mal traduits, il vaudrait mieux marquer les fautes pour les corriger, que de contemner « (mépriser) tout l'œuvre, qui ne peut être « que bon, saint et louable. » (*Recueil de pièces originales* concernant la tenue des états-généraux, tom. I, p. 109.)

rétracter; et, le 29 avril 1543, Landry alla au parlement faire une rétractation solennelle.

Il faut avouer que, parmi les prêtres ou moines qui embrassèrent alors le protestantisme, les uns s'y déterminèrent de bonne foi et par conviction, mais que plusieurs autres prirent ce parti pour s'affranchir des rigueurs de leurs règles et pour vivre plus librement. Les protestants furent obligés de repousser de leur sein plusieurs de ces derniers convertis, dont la conduite était scandaleuse.

Cependant le parlement et les inquisiteurs continuaient à procéder avec une nouvelle rigueur contre les protestants. Ils avaient, dès le 1er juillet 1542, fait une défense très expresse de vendre les livres frappés par la censure de la Sorbonne, enjoint aux curés de Paris de faire dans leurs paroisses respectives des recherches pour découvrir les imprimeries secrètes et les suspects d'hérésie, et donner ordre à tous les habitants de venir dans six jours, sous peine d'excommunication, dénoncer à divers inquisiteurs désignés, ou au lieutenant criminel Morin, leurs concitoyens qu'ils connaîtraient mal sentir de la foi. Ces mesures rigoureuses forcèrent encore plusieurs personnes à quitter Paris, et même le royaume. Clément Marot, rappelé depuis quelque temps à la cour, et à qui la Sorbonne ne pouvait pardonner d'avoir traduit en vers français *les Psaumes de David*, se vit, pour la seconde fois, obligé de fuir Paris. Il se réfugia à Genève, où ses mœurs peu réglées déplurent aux rigides protestants : il fut contraint d'en partir pour se retirer dans le Piémont.

L'espionnage des inquisiteurs et de leurs agents, la barbare docilité des tribunaux, les délations, les emprisonnements, les familles réduites au désespoir, à la misère, par la fuite ou par le supplice de leurs parents, par la confiscation de leurs biens, les outrages, les massacres, le feu des bûchers, l'empressement féroce des délateurs et des bourreaux, les larmes et la constance des victimes, voilà les scènes qu'offrait à Paris et sur tous les points de la France le fanatisme allumé par l'intérêt sacerdotal. Le parlement d'Aix, à la sollicitation de plusieurs évêques et abbés, venait de faire mettre à exécution son épouvantable arrêt contre les habitants de tout sexe et de tout âge, de Cabrières et de Mérindol.

Le roi, informé du détail de cette persécution, en eut horreur, et, avant de mourir, recommanda, dit-on, à son fils Henri d'en faire poursuivre et punir les auteurs; il fit même arrêter un moine inquisiteur nommé Roma, qui, dans ces expéditions sanguinaires, s'était signalé par la cruauté la plus révoltante (1).

L'année 1546 fut très fatale aux protestants. On voit dans l'extrait des registres de la Tournelle criminelle que, pendant les vacations de cette année, un grand nombre de sectaires furent condamnés au feu des bûchers. Dans une seule journée, celle du 2 octobre, la chambre ardente condamna cinquante habitants de Meaux, de tout sexe, de tout âge, à divers supplices; quatorze furent brûlés vifs : de ce nombre était Pierre Leclerc, ministre de cette ville (2).

François Ier, avant sa mort, rougissant d'avoir souillé sa mémoire par d'aussi horribles persécutions, et commençant à s'apercevoir qu'en ordonnant tant de supplices il n'était que l'instrument de la maison de Lorraine, recommanda à son fils de se méfier de l'ambition de cette maison, qui, sous les apparences d'un catholicisme outré, tendait à envahir l'autorité suprême, et à ruiner la France, en paraissant ne vouloir ruiner que le protestantisme. Henri II ne suivit pas les conseils de son père : plus faible encore, et moins instruit que lui, il se jeta dans les bras de ses ennemis et se laissa conduire par le cardinal de Lorraine, et les Guises, qui, espérant que le pape appuierait leur projet d'ambition, cherchèrent à gagner la faveur de ce pontife en lui sacrifiant un grand nombre de protestants.

Sous le règne de Henri II, la persécution eut un caractère plus rigoureux que

(1) Ce moine avait inventé un nouveau genre de torture : il obligeait les accusés de chausser des bottes remplies de suif bouillant, et plaisantait sur leurs souffrances. Le 16 mars 1551, Henri II écrivit à ce sujet une lettre au parlement, où il déclare que ces inhumaines et cruelles exécutions ont été faites, sous couleur de justice, en vingt villages de Provence. (*Registres manuscrits*, au 16 mars 1550 (1551).

(2) *Nouveau Recueil* de tout ce qui s'est fait pour ou contre les protestants. — *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 84.

sous le précédent : et l'année 1548 fut remarquable par le grand nombre des victimes que la chambre ardente condamna au supplice du feu.

Il existe un registre particulier, dans les archives du parlement, intitulé *Registre des arrêts des luthériens*, qui, depuis le 2 mai 1548, offre le tableau des nombreuses victimes de la persécution. « La chambre siégeait tous les jours, dit « M. Dongeois, greffier en chef du parlement, qui a fait un extrait manuscrit « de ce registre. Il y a une infinité d'arrêts; et, si l'on veut connaître la rigueur « qui était tenue en ce temps-là pour empêcher les progrès des hérétiques, il faut « voir le registre même (1). »

Henri II fit, en 1549, son entrée solennelle à Paris : cette cérémonie fut accompagnée de fêtes magnifiques et de tournois. On crut donner un grand éclat à ces fastueuses représentations en y mêlant le spectacle des supplices. « Le lendemain « (4 juillet), dit un contemporain, « furent « bruslés, en la présence de ce roi, plu- « sieurs hérétiques sacramentaires, mal « sentants de la foy (2). »

Lorsque des circonstances particulières apportaient quelque relâche aux persécutions, le cardinal de Lorraine engageait le roi à stimuler le parlement par de vives réprimandes; et ses agents, les prédicateurs de Paris, excitaient le peuple à des soulèvements, à des massacres.

On proscrivit aussi sous ce règne plusieurs ouvrages : tels sont, en 1551, *la Réponse du peuple anglais à leur roi Edouard*, et le quatrième livre de *Pantagruel*, par Rabelais; ouvrages dont le parlement avait permis l'impression.

Le 20 janvier 1544, cette cour avait ordonné la brûlure du petit livre intitulé *Passavent* : c'est une satire ingénieuse, composée en latin macaronique, contre un ouvrage de Pierre Lizet, président au parlement de Paris : la cour du parlement, dans cette condamnation, était juge et partie.

Le feu des bûchers dévorait chaque jour des Français, hommes, femmes, enfants, vieillards de tous états, prêtres ou séculiers, jugés par le tribunal des inquisiteurs et renvoyés ensuite à la commission ou chambre ardente du parlement : le tableau en fait horreur. Les membres de cette chambre semblèrent fatigués d'envoyer sans cesse de nouvelles victimes au bûcher : ils ralentirent les exécutions ou modérèrent les peines. Le tribunal des inquisiteurs, au contraire, inspiré par son fanatisme et par le cardinal de Lorraine, qui, dans cette persécution, avait succédé au cardinal Duprat, s'impatientait de ces lenteurs, et considérait comme des entraves les formes qu'observait le parlement. Ce cardinal sollicita auprès de Henri II une déclaration du 14 mars 1555, qui porte « que les inquisiteurs de la foi « et juges ecclésiastiques peuvent libre- « ment procéder à la punition des héréti- « ques, tant clercs que laïcs, jusqu'à sen- « tence définitive inclusivement ; que les « accusés qui, avant cette sentence, ap- « pelleront comme d'abus, resteront tou- « jours prisonniers, et leur appel sera porté « au parlement. Mais nonobstant cet ap- « pel, si l'accusé est déclaré hérétique « par les inquisiteurs, et pour ne pas re- « tarder son châtiment, il sera livré au « bras séculier. » Le parlement refusa, le 20 mai suivant, d'obtempérer à cette déclaration obtenue par les inquisiteurs de la foi (1).

Ce fut au milieu du feu de cette persécution, en cette année 1555, que commença à s'établir l'Eglise protestante de Paris, dont je parlerai dans la suite.

Le 19 octobre 1555, une députation du parlement arriva à Villers-Cotterets, où se trouvait le roi, s'adressa directement à sa personne, et, profitant de l'absence du cardinal de Lorraine et de l'évêque de Soissons, lui exposa librement que cette déclaration portait atteinte à son autorité, en entreprenant sur celle du parlement. Elle dit : « avoir eu connoissance de plu- « sieurs fautes notables commises par les « inquisiteurs, tant contre la forme que « contre le droit; qu'elle ne vouloit pas « les charger de dol (tromperie); mais, « pour le moins, y avoit crasse ignorance. » Le roi remercia le parlement de ces explications (2).

(1) *Extraits des registres de la Tournelle*, t. III, année 1548.

(2) Les *Chroniques* de Jean Carion, philosophe, pag. 351.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, registre coté 101, au 20 mai 1555.

(2) *Registres civils du parlement*, au 19 octobre 1555. *Voyez* aussi le liv. 16 de *l'Histoire de De Thou*, qui donne à la harangue

Le cardinal de Lorraine, qui ne se décourageait point, fit encore proposer la même déclaration; le parlement refusa de nouveau de l'enregistrer, et envoya, au mois de juin 1556, une députation pour faire des remontrances au roi. Quelques seigneurs (du nombre desquels était sans doute le cardinal de Lorraine), présents au discours des députés, se récrièrent contre ces remontrances, et dirent que, depuis trois ans, le parlement avoit besogné très froidement contre les hérétiques (1).

Le cardinal, pour arriver promptement à son but, et faire disparaître toutes difficultés, alla plus loin : on avait déjà des inquisiteurs; il voulut gratifier la France d'une inquisition organisée comme celle d'Espagne, et munie des mêmes pouvoirs. Il obtint une bulle du pape, du 26 avril 1557, qui lui accordait largement l'objet de sa demande. Le roi, docile à toutes les volontés de ce cardinal, fit un édit du 27 juillet suivant, qui ordonne l'établissement de cette infernale institution. La France aurait gémi sous l'épouvantable tyrannie d'un Saint-Office, sans le parlement qui refusa de vérifier l'édit, et fit à ce sujet de vives et honorables remontrances.

Cependant le tribunal des inquisiteurs de la foi usait de toute l'étendue du pouvoir qu'on lui laissait pour multiplier le nombre des sacrifices humains; et la chambre du parlement, fort bien nommée chambre ardente, pour détourner le reproche qu'on lui adressait de ménager d'adopter leurs opinions, ne secondait que trop exactement le fanatisme de ce tribunal composé de prêtres condamnateurs.

L'année 1559, dernière de ce règne, fut horriblement signalée par la multitude de personnes, de tout âge et de tout sexe, qui furent condamnées à périr dans les flammes : supplice qui, par l'admirable constance de ceux qui le subissaient, détruisait moins de protestants qu'il n'en faisait naître.

Le parlement, pour s'accommoder à l'esprit du temps, et dissiper les soupçons que les persécuteurs élevaient contre cette cour, aurait immolé cinq de ses propres membres, accusés d'hérésie, si quatre d'entre eux (1), par des rétractations formelles, n'eussent prévenu le supplice. Un seul conseiller de cette cour, Anne Dubourg, eut le courage de le braver, et de soutenir avec énergie sa croyance religieuse. Le parlement le condamna; et, en faveur de sa confraternité, il lui accorda la grâce d'être étranglé avant d'être jeté dans les flammes.

Enfin des persécutions aussi révoltantes eurent un terme : Henri II mourut.

Alors, du milieu de ces scènes d'horreur et de crimes, on vit s'élever un de ces hommes rares, fort de sa propre énergie, fort de l'indignation que lui inspiraient tant d'iniquités, fort de ses lumières et de la droiture de ses intentions, et dont l'apparition, au milieu des orages, apporta des consolations et fit naître l'espérance. Michel de L'Hospital fut appelé à la dignité de chancelier; et l'édit du 8 mars 1559 (1560), donné à Amboise, procura la liberté à tous les prisonniers détenus pour fait de religion. Il est certain que, le 15 février 1561, une lettre du roi ayant ordonné leur élargissement, le président du parlement répondit au porteur de l'ordre qu'il n'y avait plus de prisonniers protestants dans la Conciergerie (2).

Pendant trente-sept ans, depuis 1523 jusqu'en 1560, les protestants souffrirent, sans opposer de résistance, les persécutions les plus horribles que l'esprit sacerdotal puisse imaginer : plusieurs milliers de Français furent, dans cet intervalle de temps, brûlés vifs, brûlés à petit feu; et, je le répète, pour prolonger leurs cruels supplices, on exposait leurs corps aux bûchers ardents; ensuite, par le moyen d'une poulie, on les enlevait pour les replonger dans les flammes; puis on les relevait pour les y replonger de nouveau. On leur coupait la langue avant de les conduire au supplice. Ceux qu'on voulait favoriser étaient étranglés avant d'être jetés au feu.

Dans la suite, les protestants ne furent plus brûlés vifs ; mais on les accablait d'insultes, de mauvais traitements : une populace, excitée par les prédicateurs,

des députés du parlement un caractère de noblesse et de liberté un peu différent de celui de la même harangue, contenue dans les registres manuscrits.

(1) *Registres civils du parlement*, au 12 juin 1556.

(1) Ces quatre conseillers étaient Eustache Laporte, Antoine Fumée, Paul Defoix et Louis Dufaure.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 15 février 1560 (1561).

pillait, incendiait leurs maisons et en massacrait fréquemment les habitants. Toutes ces persécutions procuraient à la nouvelle religion un plus grand nombre de prosélytes (1).

Au commencement de l'année 1560, les affaires prirent une face nouvelle. La noblesse, qui, par conviction, par intérêt ou par vengeance, embrassa le parti protestant, y porta les vices qui lui étaient familiers, dévasta les campagnes, rançonna les habitants, pilla, brûla les églises et les monastères, et souilla la cause qu'elle défendait. La guerre civile s'alluma : elle dura près de trente-cinq ans. Le parti du roi ou des catholiques, ou plutôt celui des Guises, opposa à ces excès des excès pareils. Ainsi, l'ambition des Guises, sous le voile du catholicisme, et l'ambition légitime de la maison des Bourbons, sous le voile du protestantisme, mirent la France en feu, et la couvrirent de crimes et de malheurs.

III. Établissements civils et religieux.

ABBAYE DE SAINT-VICTOR. Cette abbaye, dont j'ai déjà parlé (1), éprouva, sous ce règne, des changements considérables dans ses bâtiments. L'église avait, en 1448, été réparée, par les libéralités de Charles VII; sous François Ier, elle fut presque entièrement reconstruite. On ne conserva de l'ancienne que l'entrée, le clocher, la chapelle souterraine, etc. La première pierre de cette reconstruction ou réparation fut posée, le 18 décembre 1517, par Michel Boudet, évêque de Langres. La façade fut, en 1760, élevée sur de nouveaux dessins.

L'intérieur était décoré de quelques tableaux remarquables et de monuments funèbres. On admirait la grille du chœur, ouvrage du sieur Durand, brillante par ses dorures, élégante par son dessin.

Dans le cloître, on remarquait plusieurs tombeaux des abbés de cette maison.

La bibliothèque, qui, dans son origine, ne se composait que de manuscrits d'auteurs ecclésiastiques, fut considérablement augmentée par l'abbé Lamasse et par Nicolas Delorme, un de ses successeurs, qui fit construire, en 1496, un bâtiment pour la contenir. On sait que Rabelais a donné le catalogue de ses prétendus livres, dont les titres, réels ou supposés, sont également ridicules (2).

Joseph Scaliger disait que cette bibliothèque ne contenait rien qui vaille, et que ce n'était pas sans cause que Rabelais s'en était moqué. Ce qui pouvait, à l'égard de cette bibliothèque, être vrai au seizième siècle ne le fut plus au siècle suivant.

Henri du Bouchet, conseiller, par son

(1) Voyez ci-après, dans la présente période, article *Temples et assemblées des protestants*.

Ces persécutions ne produisant point l'effet attendu, le pape Jules III ne savait plus à quel remède recourir. En 1563, il consulta, sur les moyens de défendre sa puissance, trois évêques italiens. Ces prélats, dans leur réponse confidentielle, avouent qu'à plusieurs égards la raison et la vérité sont plutôt du côté des luthériens que de celui des catholiques. Après cet aveu, ils proposent des moyens dont voici la substance :

Augmenter le nombre des cardinaux et des évêques, les obliger à résider dans leurs diocèses, à y donner des fêtes, des spectacles au public; à célébrer eux-mêmes la messe avec beaucoup de magnificence et de pompe ;

Multiplier les ordres religieux, instituer de nouvelles confréries, faire exécuter des processions très pompeuses, décorer les églises de tableaux, de statues ; y faire allumer des cierges, jouer des orgues et autres instruments de musique, etc.;

Ordonner que toutes les cérémonies de l'Eglise soient célébrées avec plus d'éclat que par le passé; surtout ne pas permettre que l'on traduise en langue vulgaire les livres saints, et notamment les Evangiles. « Il suffit des fragments « qu'on est en usage de lire pendant la messe, « disent-ils... l'Evangile est, de tous les « livres, celui qui a le plus contribué à « soulever contre nous les tempêtes qui nous « ont abîmés. Quiconque l'examine avec « attention, et le compare ensuite à ce que « l'usage a introduit dans nos églises, ne « peut s'empêcher de remarquer que nos « doctrines s'éloignent beaucoup de celles « qu'il enseigne, et leur sont même souvent « contraires, etc. » (*Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, t. II, p. 644) Cette pièce curieuse a été réimprimée dans l'ouvrage de M. Llorente, intitulé *Monuments historiques concernant les deux pragmatiques-sanctions*.

(1) *Voyez* t. I, p. 393, 430.

(2) *Pantagruel*, liv. 2, chap. 7.

testament du 27 mars 1652, légua ses livres à cette abbaye, à condition que sa bibliothèque serait ouverte au public, et laissa des fonds pour son entretien. Elle fut encore augmentée, en 1707, par M. Cousin, président de la cour des monnaies, et traducteur de plusieurs historiens grecs : il lui fit don de ses livres.

Après avoir été fermée pendant quelques années, cette bibliothèque fut rouverte au public en 1788.

Les religieux de cette abbaye ne tinrent pas toujours une conduite régulière. On a déjà cité plusieurs faits qui le prouvent ; je me bornerai à joindre le suivant : en février 1619, ils étaient en état de révolte contre leur supérieur ; le parlement fut obligé d'intervenir pour rétablir le calme et la subordination. Cette cour permit au prieur de recourir au bras séculier en cas de désobéissance et de rébellion, et d'enjoindre au lieutenant-général de robe courte de mettre à exécution les ordonnances dudit prieur (1).

Cette abbaye fut supprimée en 1790 : ses bâtiments ont subsisté jusqu'en 1813, époque de leur démolition. Sur leur emplacement, on voit aujourd'hui s'élever un vaste établissement d'utilité publique, l'entrepôt des boissons, dont je parlerai en son lieu.

Collége de la Merci, situé rue des Sept-Voies, nº 9. Il fut fondé en 1515, pour les religieux de la Merci ou de Notre-Dame de la Rédemption, par Nicolas Barrière, bachelier en théologie, qui acheta d'Alain d'Albret, comte de Dreux, une place et des masures situées près de l'église de Saint-Hilaire, faisant partie de l'hôtel d'Albret, et y fit bâtir un collége avec une chapelle. L'enseignement s'y maintint assez longtemps ; mais il avait cessé en 1750. Alors, ses bâtiments furent destinés à servir d'hospice aux religieux de la Merci. Ils sont aujourd'hui une propriété particulière.

Collége du Mans, situé d'abord rue de Reims, montagne Sainte-Geneviève, et sur l'emplacement de l'ancien hôtel des évêques du Mans. Il fut fondé par le cardinal Philippe de Luxembourg, légat du pape et évêque du Mans, qui, par son testament du 26 mai 1519, légua 10,000 livres pour l'entretien, le logement, la nourriture et l'instruction de dix boursiers du diocèse du Mans, qui seraient nommés par l'évêque de cette ville. En 1526, on dressa les statuts de ce collége ; mais, en 1613, ses revenus étant insuffisants, l'enseignement y fut suspendu. Les jésuites du collége de Clermont ou de Louis le Grand, en 1682, en achetèrent les bâtiments. Alors le collége du Mans fut transféré à l'hôtel de Marillac, rue d'Enfer, nº 2. En 1764, ce collége fut du nombre de ceux qu'on réunit à l'Université. Aujourd'hui ses bâtiments servent d'hôtel garni.

Collége royal de France, aujourd'hui situé place Cambrai. Il fut fondé, en 1529, par François Ier, qui, conseillé par Guillaume Parvi, son prédicateur, et par le célèbre Guillaume Budé, avait déjà invité plusieurs savants à venir remplir, dans ce collége projeté, des places de professeurs. Il y fut d'abord institué deux chaires, l'une de grec, et l'autre de langue hébraïque.

Erasme refusa d'être professeur dans cet établissement. Au fur et à mesure que les savants invités acceptaient, on fondait de nouvelles chaires. Leur nombre s'éleva bientôt jusqu'à douze : quatre pour les langues, deux pour les mathématiques, deux pour la philosophie, deux pour l'éloquence et deux pour la médecine. Ces professeurs, qui portaient alors la qualification de lecteurs royaux, recevaient chacun annuellement deux cents écus d'or (1).

Les premiers professeurs furent Pierre Danès, Parisien ; Jacques Tussan, ou Tussain, Champenois, qui enseignait le grec ; Paul la Canosse, juif ; Agathias Guidacier, Espagnol ; François Vatable, de Picardie, qui enseignait la langue hébraïque ; Martin Problation, Espagnol, et Oronce Finé, Dauphinois, qui professaient les mathématiques ; Barthélemi Masson, Allemand, qui donnait des leçons d'éloquence ou de langue latine ; il eut pour adjoint Léger

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 27 février 1619.

(1) Les gratifications et les traitements qu'ordonnait le roi n'étaient jamais entièrement ni exactement payés. Les porteurs de titres étaient renvoyés, par les payeurs, à des temps fort éloignés. Ils attendaient tant qu'ils pouvaient ; et, quand ces malheureux étaient trop pressés, ils se voyaient obligés de composer avec les payeurs, qui leur faisaient perdre le tiers ou même la moitié de la somme qu'ils devaient toucher.

Duchesne, de Rouen. La médecine fut d'abord enseignée par Vidius, Florentin, auquel succéda Jacques Dubois, ou Silvius. Charles IX ajouta, dans la suite, à cette faculté une chaire de chirurgie, et Henri IV une autre chaire de botanique et d'anatomie.

François Ier ne fonda point de chaire de philosophie : ce n'est que sous Henri II qu'on en voit une, où professait François Vicomercat, Milanais, auquel succéda le célèbre et malheureux La Ramée, ou Ramus, qui, en 1568, fonda à ses frais dans ce collége une chaire de mathématiques. L'Université le persécuta, fit brûler ses livres, parce qu'il avait écrit contre Aristote. En 1572, ses ennemis le firent assassiner pendant les massacres de la Saint-Barthélemi (1).

Henri III, en 1587, fonda dans ce col-





Coiffures des xiie et xiiie siècles.

lége une chaire d'arabe, qui fut remplie par Arnout de Lisse, Allemand, et, après lui, par Etienne Hubert d'Orléans. Louis XIII fonda une seconde chaire d'arabe et une autre de droit canon ; et Louis XIV, une seconde chaire de droit canon et une chaire de langue syriaque.

François Ier n'ayant fait construire aucun bâtiment pour ce collége, ses exercices se faisaient dans les salles des colléges de Cambrai et de Tréguier. Ce dernier menaçait ruine, lorsque Henri IV conçut le projet de faire construire un édifice particulier au collége de France. Il fit abattre les colléges de Tréguier, de Léon et des Trois-Evêques, et se proposait de faire élever sur leur emplacement son nouvel édifice ; mais la mort de ce roi suspendit l'exécution de ce projet. Cependant, le 18 août 1610, son fils Louis XIII en posa la première pierre. Cette construction commencée, et en partie continuée, resta imparfaite jusqu'en 1774, époque où ce collége fut réédifié sur un nouveau plan. J'en parlerai à cette époque (2).

(1) *Voyez* ci-devant *Collége de Presles*, t. II, p. 370.

(2) *Voyez Collége royal de France*, sous Louis XVI.

Fontaine de la Croix du Trahoir, ou du Tiroir, située au coin des rues de l'Arbre-Sec et de Saint-Honoré. En 1529, François Ier fit établir une fontaine au milieu de la rue de l'Arbre-Sec. Dans cette position elle gênait le passage; elle fut, en 1696, transférée à l'angle des deux rues qu'elle occupe aujourd'hui. Elle tirait ses eaux de la tour ou réservoir des Halles; et on croit qu'elle fut destinée par François Ier à fournir les eaux nécessaires aux nouveaux bâtiments du Louvre, dont ce prince commença la construction.

Elle fut reconstruite, en 1776, sur les dessins de M. Soufflot; et ce n'est pas là son meilleur ouvrage. Elle contient un réservoir des eaux d'Arcueil, qui y sont conduites par des canaux pratiqués sous le pavé du Pont-Neuf.

Hôtel-de-Ville, situé place de Grève. J'ai parlé de l'institution pour laquelle cet édifice était destiné; j'ai parlé de ses vicissitudes : je me bornerai ici à joindre quelques notions sur ses bâtiments. L'édifice, consacré aux séances du prévôt des marchands et des échevins de Paris, à l'administration municipale, etc., parut, au commencement du seizième siècle, mesquin et insuffisant. On proposa la construction d'un bâtiment plus vaste et plus somptueux; et, le 15 juillet 1533, Pierre de Viole, prévôt des marchands, en posa la première pierre. Il fut continué sous le règne suivant; mais, comme les dessins étaient dans un genre qu'on appelle vulgairement gothique, et qui commençait à n'être plus en usage, la construction en fut suspendue. En 1549, un architecte italien, Dominique Boccardo, dit Cortone, présenta au roi Henri II un nouveau projet qu'on adopta, mais dont l'exécution, très lente, ne fut terminée qu'en 1605, sous le règne de Henri IV, par les soins du prévôt des marchands, François Miron, et sous la conduite d'André du Cerceau, qui fit quelques changements aux dessins de l'architecte italien.

La façade présente un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons plus élevés, et dont les combles, suivant l'usage du temps, sont d'une grande hauteur. Cette façade est, au premier étage, percée de treize fenêtres et ornée de plusieurs niches. Elle est surmontée par une campanille, où fut, en 1781, placée l'horloge de la Ville, ouvrage très recommandable du célèbre horloger Jean-André Lepaute. Le cadran de cette horloge est éclairé pendant la nuit par un moyen très simple et très ingénieux.

Au-dessus de la porte d'entrée, on voyait, dans un vaste tympan cintré, sur un fond de marbre noir, un grand bas-relief en bronze, représentant Henri IV à cheval, chef-d'œuvre de Biard. Il fut dégradé pendant la guerre de la Fronde, mal restauré par le fils de ce sculpteur, en partie détruit pendant la révolution, et rétabli en plâtre en 1815.

Cette façade, où l'on remarque l'ordre corinthien employé dans un étage inférieur, qui est surchargé d'ornements superflus et de petits détails, n'est certainement pas un modèle d'architecture; mais elle marque l'état de cet art, à Paris, dans les temps que l'on abandonnait le genre sarrasin pour adopter le genre grec.

Cet édifice, depuis qu'il est devenu l'hôtel de la préfecture du département de la Seine, a reçu des accroissements considérables, que lui a procurés la démolition des bâtiments de l'église et de l'hôpital du Saint-Esprit, situés au nord, et d'une partie de l'église de Saint-Jean-en-Grève.

C'est sur l'emplacement de l'hôpital du Saint-Esprit qu'a été construit l'hôtel particulier du préfet de la Seine. On y remarque trois pièces, antichambre, salle de billard, salon de réception, qui, décorées pareillement, et n'étant séparées que par des cloisons mobiles, ne forment à volonté qu'une seule pièce, qu'on nomme alors salle des Fastes.

On arrive à l'Hôtel-de-Ville par un perron extérieur composé de plusieurs marches : on en monte encore un plus grand nombre lorsqu'on est sous le bâtiment, et on s'élève ainsi jusqu'à une cour décorée d'arcades, au-dessus desquelles étaient, et ne sont plus, des inscriptions relatives à l'histoire de Louis XIV. Sous une de ces arcades, celle qui fait face à l'entrée de l'hôtel, et qui est ornée de colonnes ioniques en marbre, avec chapiteaux et bases de bronze doré, on voit la statue pédestre et en bronze de ce roi : elle est portée sur un piédestal chargé de bas-reliefs et d'inscriptions. Cette statue, ouvrage de Coizevox, représente Louis XIV vêtu et cuirassé à la grecque, et coiffé à la française par une perruque énorme et ridicule, comme on les portait sous son règne; de sorte qu'entre la tête boursouflée et le corps de cette statue, il se trouve un anachronisme de quelques milliers d'années.

Cette statue, déplacée et non détruite pendant la révolution, était déposée dans les magasins du Roule, où elle éprouva quelques mutilations. A la fin de 1814, elle fut restaurée et rétablie à son ancienne place.

Cette cour offrait aussi les portraits en médaillons de plusieurs prévôts des marchands. Il en restait encore quelques traces en 1817; depuis, cette cour ayant été ragréée ou blanchie, ces portraits ont totalement disparu.

L'antichambre de la salle des Gouverneurs était ornée d'un tableau peint par de Troy père, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, père de Louis XV; et la salle offrait, sur la cheminée, un portrait de Louis XV, donné en 1736 par ce roi. Un autre très grand tableau avait pour sujet *Louis XV, assis sur son trône, recevant les hommages du prévôt et des échevins de Paris, à l'occasion de la paix de* 1739 : il était peint par Carle Vanloo.

Dans la salle d'audience on remarquait, parmi plusieurs tableaux, l'*Entrée de Henri IV à Paris*, et celle de Louis XVI dans cette ville, après qu'il eut, en 1774, rétabli les parlements.

Dans la grande salle, ou salle du Trône, sont, à ses extrémités, deux vastes cheminées ornées de persiques, de cariatides bronzées et de figures allégoriques couchées sur des plans inclinés, terminés par des enroulements fort en usage sous le règne de Henri IV, époque où ces cheminées paraissent avoir été construites.

On voyait dans cette salle plusieurs tableaux de Porbus, de Rigaud, de Louis de Boullongne, de l'Argillière, de Vien et de Ménageot, dont les sujets étaient relatifs à des mariages, à des naissances de rois et de princes, et autres événements qui intéressaient la cour et les magistrats de la ville.

Cette salle a cinquante pas de longueur. Sur la cheminée qui se trouve à l'extrémité septentrionale, était un portrait en pied de Louis XV; sur celle qui lui est opposée était un tableau représentant, aussi en pied, Louis XVIII.

Au centre de cette salle on avait posé, en 1819, une statue équestre de Henri IV, en petite proportion et pareille à celle qui devait figurer sur le môle du Pont-Neuf. On lisait sur le piédestal de cette statue une inscription latine.

Les tableaux qui décoraient cette salle et les autres pièces de cet hôtel n'étaient guère propres à relever l'ancienne condition des échevins de Paris. Plusieurs représentaient ces magistrats dans une posture humiliante et servile, à genoux ou prosternée aux pieds des rois.

Ce fut dans cette salle que, pendant la révolution, on construisit un amphithéâtre demi-circulaire, où siégeaient les représentants de la commune de Paris, dont les chefs, après la journée du 10 août 1792, et pendant une grande partie de la durée de la Convention nationale, vendus à l'étranger et dirigés par ses agents secrets, souillèrent de leurs crimes achetés le berceau de la liberté, et agitèrent si cruellement Paris et la France.

C'est dans cette salle que se célébrèrent les cérémonies publiques, fêtes, bals et banquets que donne la ville.

En 1810, on établit dans l'Hôtel-de-Ville les bureaux de la préfecture du département de la Seine, et on exécuta, dans l'intérieur de cet édifice, des changements et réparations convenables à sa nouvelle destination. Quelques salles reçurent une distribution nécessaire; toutes furent décorées avec une simplicité élégante.

A côté de la grande salle dont je viens de parler, est la salle du Zodiaque, ornée de bas-reliefs et de tableaux qui se rapportent à cette dénomination. On y trouve aussi le salon Vert et la vaste pièce pratiquée dans les galeries Saint-Jean, où l'on a transféré, en 1817, la bibliothèque de la Ville. Elle est aujourd'hui divisée en quatre parties. C'est dans cette pièce que s'est tenue l'assemblée d'Israélites dite le grand Sanhédrin. Plusieurs sociétés utiles et savantes s'y réunissent, notamment la Société royale et centrale d'agriculture.

Saint-Merri, église paroissiale, située rue Saint-Martin, entre les nos 2 et 4. J'ai déjà décrit l'origine et les changements de cette église. Elle fut reconstruite sous le règne de François Ier, vers l'an 1520. Quoiqu'alors le genre grec commençât à prévaloir en France, on ne l'admit pas dans cette construction : le genre sarrasin lui fut préféré. Les gens d'église, qui sont si redevables aux temps anciens, repoussent ordinairement les nouveautés.

Au dix-septième siècle, le chœur fut décoré avec goût par les frères Slodtz. Sur les deux chapelles situées à côté de l'entrée du chœur, sont deux faibles tableaux

de Carle Vanloo ; et à gauche de la croisée est un tableau représentant un Ensevelissement, tableau remarquable par sa composition et sa couleur.

Plusieurs personnes distinguées ont eu leur sépulture dans cette église. Je ne citerai que Simon Marion, avocat général au parlement de Paris, et Jean Chapelain, auteur du poème de *la Pucelle*, auteur et poème illustrés par les *Satires* de Boileau.

Je ne dois point oublier de mentionner Jourdain de Lisle, un des plus puissants seigneurs du quatorzième siècle, célèbre par ses brigandages et ses cruautés, et qui, entre autres crimes, fit périr, suivant l'usage de la noblesse de ce temps, un sergent du roi qui était venu lui signifier un ajournement. Le haut, puissant et redouté baron fut arrêté, conduit à Paris, et pendu. Le curé de Saint-Merri, instruit que ce brigand avait épousé la nièce du pape, s'empressa, pour faire sa cour au saint-père, d'enterrer le corps de Jourdain de Lisle dans son église ; et, pour ne pas perdre le mérite d'une si belle action, il la lui fit connaître en lui adressant une lettre qui se termine ainsi : « A peine votre neveu était-il pendu, qu'avec grand « luminaire nous allâmes le prendre à la « potence, et nous le fîmes porter en notre « église, où nous l'avons enterré honora« blement et gratis. »

Saint-Merri est l'église paroissiale du septième arrondissement.

Hopital des Enfants-Rouges. Il était situé rue Porte-Foin, au Marais, près du Temple. Il fut fondé en 1536, par Marguerite de Valois, sœur de François Ier, pour tous les orphelins de père et de mère trouvés à l'Hôtel-Dieu de Paris, excepté ceux qui, étant nés et baptisés dans cette ville, devaient être transférés à l'hôpital du Saint-Esprit. Le roi voulut que cet établissement portât le nom d'Enfants-Dieu, et exigea aussi que ces enfants fussent vêtus d'habits rouges : le vulgaire ne s'est attaché qu'à la couleur, et les a nommés Enfants-Rouges.

Cet hôpital fut supprimé en 1772. C'est sur une partie de son emplacement qu'on a, depuis quelques années, ouvert la rue de Molay, nom du grand-maître des Templiers, que Philippe le Bel fit périr dans les flammes. Cette rue communique de la rue Porte-Foin dans celle de la Corderie.

Tuileries. Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, secrétaire des finances, celui auquel François Ier, dans un besoin d'argent, vendit en 1522, pour la somme de 50,000 livres, tous les produits des greffes de la ville et prévôté de Paris, possédait hors de Paris une maison avec cour et jardin, dans un lieu voisin de celui où l'on fabriquait de la tuile, lieu que, dans les titres du quatorzième siècle, on nommait la Sablonnière. Charles VI, en 1416, qualifie ce lieu de Tuileries. Il ordonne que toutes les tueries et escorcheries de Paris seront transférées hors des murs de cette ville, « près ou environ des Tuile« ries Saint-Honoré, qui sont sur ladite « rivière de Seine, outre les fossés du châ« teau du Louvre (1). »

En 1518, François Ier fit l'acquisition de cette propriété pour en gratifier sa mère, Louise de Savoie, qui trouvait le séjour de l'hôtel des Tournelles malsain. Ce roi donna, en retour, au sieur de Neuville, la terre de Chanteloup, près Montlhéri.

Louise de Savoie ne garda que peu de temps l'hôtel des Tuileries. En 1525, elle le donna, pour en jouir pendant leur vie, à Jean Tiercelin, maître-d'hôtel du dauphin, et à Julie Dutrot, sa femme. C'est sur l'emplacement de cette propriété que s'éleva dans la suite le vaste et somptueux château des Tuileries, dont je parlerai bientôt.

Bureau des Pauvres, situé place de Grève. Le prévôt des marchands, Jean Morin, obtint de François Ier, en 1544, des lettres-patentes qui attribuent à ce magistrat et aux échevins l'entretien des pauvres de la ville, dont jusqu'alors le parlement avait eu la principale direction. Bientôt ce bureau se qualifia de grand bureau des pauvres, et obtint l'administration des hôpitaux de Paris, à l'exception de ceux de l'Hôtel-Dieu, des Petites-Maisons et de la Trinité, hôpitaux régis par des administrateurs particuliers. Le bureau des pauvres avait le droit de lever sur toutes les classes de la société, les pauvres seuls exceptés, une taxe d'aumône. Il avait, en conséquence, une juridiction pour les taxes et des huissiers pour contraindre les particuliers à les payer. La bienfaisance était convertie en impôt.

Ce bureau s'est maintenu jusqu'aux premières années de la révolution : il fut alors remplacé par des administrateurs,

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. X, p. 374.

auxquels succéda le conseil général des hospices, dont je parlerai.

Telles furent les institutions qui s'effectuèrent à Paris sous le règne de François Ier, pendant lequel on fit des réparations aux fortifications de cette ville, et l'on commença à paver quelques rues du faubourg Saint-Germain. Plusieurs monastères, à cause de leurs déréglements, furent sécularisés. Le Louvre, réparé à grands frais, fut ensuite démoli pour être reconstruit de nouveau.

On répara ou l'on reconstruisit les églises de Saint-Victor, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Barthélemi, de Sainte-Croix, de Sainte-Madeleine dans la Cité, de Saint-Merri, de Saint-Gervais, de Saint-Eustache, de Saint-Sauveur, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, de Saint-Jean-en-Grève, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Bon, et de Saint-Germain-le-Vieux.

Pendant ce règne, on doit remarquer l'accroissement de la masse du numéraire, les progrès du commerce, des lettres et de la raison, et ceux de la maladie vénérienne, qui furent effrayants. Brantôme nous apprend que François Ier fut atteint de cette maladie, qu'il la communiqua à la reine Claude son épouse, et que tous deux en moururent.

IV. Paris sous le règne de Henri II.

Le 31 mars 1547, Henri II succéda à son père François Ier. Les vices de ce prince, son défaut de jugement, de prudence et d'instruction, furent pour la France une source de longs désastres, et ouvrirent une vaste carrière aux guerres intestines, aux massacres, aux crimes et aux calamités. Dirigé par des maîtresses, des courtisans, par Catherine de Médicis, sa femme, et par le cardinal de Lorraine, il fit précisément tout le contraire de ce qu'il aurait dû faire, tout le contraire des conseils que son père lui avait donnés avant de mourir. Il se livra tout entier aux Guises, qui profitèrent de son indifférence pour ses devoirs et de la faiblesse de son caractère, pour établir leur puissance. L'Etat se trouvait dans une situation très périlleuse, et contenait les éléments d'une crise menaçante. Henri II, dont les actions semblaient dirigées par ses plus grands ennemis, parvint avec effort à aggraver cette situation, et à faire éclater cette crise. Pour maîtriser des circonstances fortes et nouvelles, il aurait fallu à la tête de l'Etat un homme fort et nouveau; Henri II, faible, efféminé par des dissolutions dont Brantôme nous a fait un tableau si étrange, suivit les mauvais exemples que son père lui avait donnés, et non ses avis; il alla même dans la carrière des persécutions beaucoup plus loin que lui. Ce qu'il fit ou plutôt ce qu'il laissa faire, car il ne gouvernait pas, accrut le mal, et hâta la terrible explosion qui se manifesta peu de temps après sa mort.

En déclarant la guerre aux opinions, aux consciences; en envoyant au bûcher ceux qui ne pensaient pas comme lui, il adopta le plan le plus absurde, le plus inique qu'un tyran puisse concevoir.

Il continua, inspiré par quelques cardinaux, à faire brûler vifs les protestants, à entraver la marche progressive des lumières, en faisant saisir les livres, les libraires et les imprimeurs. En décembre 1549, il prohiba l'impression et la publicité de toute espèce d'ouvrage, à moins qu'il ne fût approuvé par la faculté de théologie de Paris; il prohiba l'entrée en France des livres étrangers, et défendit à toutes personnes non lettrées de discuter sur des matières religieuses. Cette ordonnance décèle les vues bornées et l'esprit persécuteur de Henri II, ou plutôt du cardinal de Lorraine, qui l'inspirait.

Du reste, cette rigidité de dévotion n'était point, à la cour de Henri II, secondée par la rigidité des mœurs. Les folles dépenses de ce roi, en luxe, en fêtes, en débauches, en constructions, et autres superfluités, à la veille de grands orages politiques, prouvent son défaut de jugement et son immoralité.

Les partisans des progrès de la civilisation doivent s'élever contre la mémoire de Henri II, et l'accuser d'avoir fait revivre une des plus odieuses coutumes de la barbarie, en rétablissant l'usage des duels, que saint Louis et autres rois avaient pris tant de soin à détruire. Henri II, en effet, autorisa par sa présence le combat singulier de La Châteigneraie et de Jarnac; et cette autorisation eut des suites très funestes. Le roi ignorait que depuis environ trois cents ans ses prédécesseurs avaient fait de grands efforts pour abolir cette habitude sanguinaire! Les rois pèchent très souvent par ignorance.

Ce prince fut lui-même victime de son goût pour les exercices chevaleresques, qu'il avait favorisés. Le 29 juin 1559, dans un tournoi donné dans la rue Saint-Antoine, où il figurait au nombre des combattants, il fut atteint, au-dessous de l'œil gauche, d'un coup que, sans mauvais dessein, lui porta le sieur de Montgomery. Transporté aussitôt dans l'hôtel des Tournelles, il y mourut le 10 juillet suivant.

V. Etablissements civils et religieux.

Le Louvre. J'ai fait connaître l'origine, les accroissements divers, j'ai décrit l'état et le goût barbare de cette vieille forteresse qui tombait en ruines, lorsque François I[er] en entreprit la réparation. Il voulait y recevoir l'empereur Charles-Quint, et lui donner, dans cet édifice embelli, une haute idée de sa puissance. Ce fut pendant ces apprêts, en 1539, qu'il fit abattre la grosse tour qui, comme je l'ai dit, s'élevait au centre de la cour de ce château.

Les réparations très dispendieuses que François I[er] fit exécuter dans ce vieux bâtiment devinrent inutiles, par la résolution qu'il prit ensuite de le démolir entièrement pour élever à sa place, sur un plan nouveau, d'après des dessins plus modernes, un vaste corps de logis. Sébastien Serlio, architecte italien, qui se trouvait alors en France, fut d'abord chargé d'en fournir les dessins, qui ne furent point adoptés. On leur préféra ceux de Pierre Lescot, abbé de Clagni, architecte français. Il conduisit les travaux avec succès et rapidité; et le corps de bâtiment qu'on nomme aujourd'hui le vieux Louvre fut, sous le règne de Henri II, et en 1548, presque entièrement terminé, comme le prouve cette inscription latine, gravée au-dessus de la porte de la salle des Cariatides :

Henricus II, christianissimus, vetustate collapsum refici cœptum a patre Francisco I°, rege christianissimo, mortui santissimi parentis memor, pientissimus filius absolvit, anno a salute Christi M. D. XXXXVIII.

La façade occidentale du corps de bâtiment aujourd'hui nommée vieux Louvre offre un dessin fort simple, si on la compare à celui de la façade orientale, où les ornements se montrent avec profusion. Cette différence provient de ce que cette façade occidentale donnait sur des cours de service, tandis que l'autre façade appartenait à la cour d'honneur. Celle-ci est plus riche d'ornements, plus chargée de bas-reliefs; les yeux en sont fatigués, et le talent du sculpteur y brille plus que celui de l'architecte : l'accessoire surpasse le principal (1).

L'intérieur du vieux Louvre offrait un grand nombre de salles pareillement chargées de sculptures. Dans l'une d'elles, appelée salle des Cariatides, on admire les quatre statues colossales, en pierre, représentant des femmes, ou Cariatides, qui supportent une tribune; elles sont l'ouvrage du célèbre Jean Goujon, est une des plus belles productions qu'offre en Europe l'art du statuaire depuis la restauration de cet art. C'est dans cette salle, ornée de colonnes accouplées, que l'Académie française a tenu longtemps ses séances : elle fait aujourd'hui partie du Muséum des Antiquités.

Outre ce principal corps de logis, l'architecte Pierre Lescot construisit une partie du bâtiment en retour du côté de la Seine, et une aile qui, communiquant au Louvre, s'avançait jusque sur le bord de cette rivière, et en est aujourd'hui séparée par le quai. C'est d'une fenêtre de ce bâtiment avancé, de celle qui s'ouvre à l'extrémité méridionale de la galerie d'Apollon, que Charles IX, d'odieuse mémoire, tirait des coups de carabine sur ceux qui traversaient la Seine à la nage pour échapper aux massacres de la Saint-Barthélemi.

Le gros bâtiment contigu à ce dernier bâtiment est d'une construction plus récente : c'est celui où se fait chaque année l'exposition des tableaux.

Ce corps de bâtiment, qui s'étend depuis le Vieux-Louvre jusqu'au bord de la Seine, et qui fait angle avec la façade méridionale du Louvre, a longtemps porté le nom de Palais de la Reine, de pavillon de l'Infante; et l'espace vide enfermé entre ces bâtiments et la nouvelle grille portait le nom de jardin de l'Infante. L'étage supérieur de ce corps de bâtiment forme aujourd'hui la galerie d'Apollon, ainsi nommée à cause des sujets des peintures de son plafond.

C'est ce bâtiment avancé jusqu'au bord de la Seine qui a fait naître le projet d'établir une galerie qui, en longeant cette rivière, irait aboutir au château des Tuileries, et formerait une communication en-

tre le Louvre et ce château. Cette galerie, nommée galerie du Louvre, fut entreprise sous Charles IX, et continuée sous ses successeurs jusque vers le milieu de sa longueur, à l'endroit où ce bâtiment forme un avant-corps surmonté d'une campanille. Le reste de cette galerie, reprise sous Henri IV, continuée sous Louis XIII, ne fut terminé que sous Louis XIV. J'en parlerai dans la suite.

François Ier laissa subsister toutes les anciennes parties du Louvre qui ne gênaient point ses plans de construction. La façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois était fort simple, et précédée par un large fossé qu'alimentaient les eaux de la Seine, et qui entourait le Louvre de trois côtés. Au centre, on voyait une porte aboutissant au pont-levis, qui était protégé par deux grosses tours rondes et peu élevées. Deux tours plus élevées ornaient les extrémités de cette façade. En dehors du fossé, à droite et à gauche de cette entrée, étaient deux jeux de paume. Au midi de cette entrée se trouvait aussi l'hôtel de Bourbon, où l'on a depuis donné des spectacles, et qu'ensuite on a converti en garde-meuble de la couronne (1). La façade extérieure et méridionale du Louvre, du côté de la Seine, existait ainsi, avant que Louis XIV eût fait construire la belle colonnade. J'aurai occasion de parler encore du palais du Louvre.

Fontaine des Innocents, située au coin des rues aux Fers et de Saint-Denis. Cette fontaine, dont j'ai déjà fait mention, une des premières établies dans l'enceinte de Paris, fut reconstruite en 1550. On chargea de l'architecture Pierre Lescot, abbé de Clagni, et de la sculpture des bas-reliefs, le célèbre Jean Goujon. Cette belle fontaine, qui dépérissait, fut réparée dans les années 1708 et 1786.

Lorsqu'on entreprit de démolir les charniers et l'église des Innocents pour établir le marché qui existe aujourd'hui, cette fontaine, adossée aux deux faces de cette église, ne pouvait subsister. Les bas-reliefs, qui en faisaient le plus bel ornement du côté de la rue Saint-Denis et du côté de la rue aux Fers, furent transportés avec soin, et servirent à composer la belle fontaine monumentale située au milieu du marché. Cette translation s'effectua le 1er mars 1788. J'en parlerai à cette époque.

Notre-Dame de Bonne Nouvelle, église paroissiale, située rue de ce nom, no 2. Un village, appelé la Ville-Neuve, s'était établi hors de la muraille d'enceinte à l'ouest de l'extrémité septentrionale de la rue Saint-Denis. La population toujours croissante fit sentir aux habitants de ce nouveau village le besoin d'avoir une chapelle; ils obtinrent en 1552 l'autorisation du curé de Saint-Laurent, de l'évêque et du parlement, et la chapelle fut construite dans des dimensions prescrites. Elle ne devait avoir que 13 toises de longueur sur 4 toises de largeur. En 1593, cette chapelle, lors du siége de Paris par Henri IV, fut détruite. En 1624, on la reconstruisit sur un plan plus vaste: c'est celle qui existe aujourd'hui; elle n'offre rien de remarquable. Elle est la troisième succursale du troisième arrondissement, et de la paroisse de Saint-Eustache. On en construit une nouvelle qui doit la remplacer.

Collége de Sainte-Barbe, situé rue de Reims, no 7. Dès l'an 1420, Jean Hubert, docteur en droit canon, avait entrepris de fonder ce collége sur un emplacement encore planté en vignes, et voisin d'une chapelle de Saint-Symphorien. Après avoir acquis le local, et obtenu des seigneurs ecclésiastiques de Sainte-Geneviève la permission de s'y établir, le fondateur y plaça plusieurs professeurs: on en comptait jusqu'à quatorze, vivant du salaire qu'ils retiraient de leurs écoliers; mais ce ne fut que sous le règne de Henri II, en 1556, que ce collége obtint de la consistance.

Robert du Guast, docteur en droit canon, lui assigna des revenus pour le traitement de divers professeurs, d'un principal, d'un chapelain et d'un procureur, et y fonda quatre bourses. Cet établissement éprouva plusieurs contrariétés qu'il serait trop long de décrire: en 1694 la chapelle fut bâtie.

La révolution de 1789 ne changea point la destination de cet établissement: mais plus tard un autre établissement rival, sous la direction de M. Nicole, s'établit rue des Postes, et envahit le nom de Sainte-Barbe. Cette ruse jésuitique, au retour

(1) Cet hôtel de Bourbon, ou du Petit-Bourbon, où Molière a joué avec sa troupe, était situé dans l'espace qui se trouve entre l'angle méridional et oriental de la colonnade du Louvre et l'ancienne rue du Petit-Bourbon. Ce fut Louis XIV qui convertit ce bâtiment en garde-meuble.

de la justice, fut déjouée; dans les premiers jours de novembre 1830, le conseil de l'Université ordonna que l'établissement de M. Nicole porterait le nom de Collége Rollin, et que celui de M. de Lanneau prendrait celui d'Institution de Sainte-Barbe. Il est encore consacré à l'enseignement de la jeunesse; et, sous la direction de M. de Lanneau, cet établissement est, pour l'éducation des jeunes étudiants, une des pensions les plus recommandables et des plus célèbres de Paris.

Hôpital des Petites-Maisons, aujourd'hui Hospice des Ménages, situé rue de la Chaise, nº 28, faubourg Saint-Germain. Les croisades de saint Louis valurent, dit-on, à la France une maladie contagieuse, appelée la petite vérole. Les expéditions militaires de Charles VIII en Italie procurèrent aux Français une autre maladie, qui porte à peu près le même nom, et qui fut aussi nommée le mal de Naples, nom indicatif de son origine.

Dans l'emplacement de cet hospice, il existait anciennement une maladrerie où l'on recevait les lépreux et les teigneux. Ce fut là qu'on enferma les personnes atteintes du mal de Naples ou de la grosse vérole, puisqu'il faut la nommer par son nom, maladie qui faisait alors des ravages effrayants, et ne respectait ni les mitres ni les couronnes.

Cette maladie commença à se manifester à Paris en 1496. Voici ce qu'on lit dans les registres manuscrits du parlement, au 6 mars 1497, c'est-à-dire 1498 : « Pour ce qu'à Paris et ailleurs sont plusieurs malades de maladie contagieuse, « nommée grosse vérole, qui, depuis deux « ans, a eu grand cours en ce royaume, a « été faite assemblée de l'évêque de Paris, « quelques conseillers et les officiers de la « Ville et du Châtelet, qui ont fait ordonnance pour faire sortir ceux qui ont ga- « gné ladite maladie hors de Paris, et pour « enfermer, nourrir et traiter ceux qui « l'ont gagnée à Paris. »

Au mois de mai suivant, je trouve, dans le même registre, que l'on ordonna au commis chargé de l'administration des personnes affligées de cette maladie, nommée ici mal de Naples, d'intimer aux malades étrangers l'ordre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures, sous peine de la hart; quant aux Parisiens atteints de la même maladie, ils pouvaient rester à Paris, en observant de ne point sortir de leurs maisons (1).

Les pauvres de cette ville, atteints du même mal et privés de domicile, furent logés dans quelques maisons des faubourgs, et notamment dans celles du faubourg Saint-Germain. Du nombre de ces maisons était la maladrerie.

Il semble, par cette ordonnance, qu'on était alors persuadé que la maladie vénérienne se communiquait par le véhicule de l'air, aussi bien que par le contact. On la croyait épidémique.

Le parlement, en 1534, fit détruire les bâtiments de cette maladrerie, qui tombaient en ruine. L'abbé de Saint-Germain en vendit bientôt après les matériaux et l'emplacement. L'Hôtel-de-Ville, plus occupé du soulagement des habitants que ne l'était cet abbé, racheta, en 1557, ces matériaux et cet emplacement, et fit rebâtir un hôpital destiné à renfermer plusieurs espèces de pauvres, des mendiants de profession, des vieillards infirmes, des hommes séparés de leurs femmes, des enfants affligés de la teigne, des femmes sujettes au mal caduc, et des insensés. Quoique cet hôpital ne fût plus, comme auparavant, spécialement affecté à la guérison des maladies vénériennes, ceux qui en étaient affligés y furent reçus jusqu'en 1559, époque où on les transféra dans l'hôpital de l'Oursine, dont je parlerai (2). On continua cependant à les traiter moyennant une rétribution pécuniaire. Les gardes françaises et les gardes suisses, atteints de cette maladie, y furent reçus, jusqu'à ce qu'on eût formé des hôpitaux militaires.

Jean L'Huillier, président de la chambre des comptes, contribua beaucoup à cet établissement utile.

L'emplacement de cet hôpital est vaste et salubre. Le nom de Petites-Maisons lui

(1) Dans cette ordonnance, il est un article dont l'exécution serait embarrassante. Cet article porte que des gardes seront placés aux portes de Paris pour empêcher les vérolés d'y entrer. A quels signes pouvaient-ils être reconnus? Ces gardes étaient donc autorisés à visiter le siége de la maladie ? Il faut croire qu'alors cette maladie laissait à l'extérieur des marques évidentes de ses ravages.

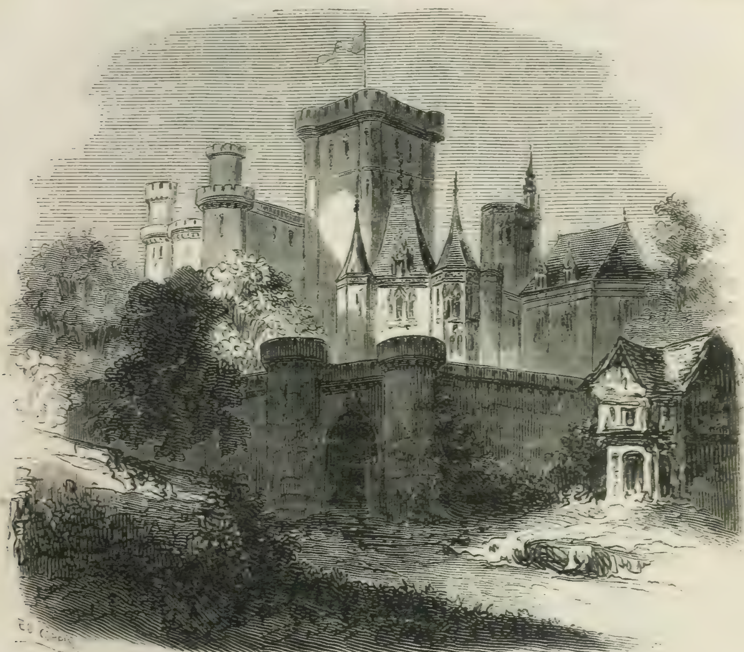
(2) *Voyez* ci-après, article *Hôpital de l'Oursine.*

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

vient des chambres basses ou loges dans lesquelles étaient placés les fous ou malades. Avant la révolution, ces chambres ou petites maisons étaient occupées par plus de quatre cents pauvres; on y admettait des époux infirmes qui, moyennant une somme de 1,500 livres, une fois payée par chacun d'eux, recevaient le logement et la nourriture pendant le reste de leur vie; mais, pour être admis, on exigeait que l'époux eût l'âge de soixante-dix ans, et la femme celui de soixante.

L'ordonnance du 10 octobre de l'an 1801 porte que cet hospice sera désormais consacré aux ménages. En 1802, on ordonna que les insensés qui s'y trouvaient seraient transférés dans d'autres maisons.

Aujourd'hui voici les conditions d'admission : L'un des époux doit avoir au moins soixante ans, et l'autre soixante-dix ans; les veufs et les veuves doivent être âgés de soixante ans. On leur donne, outre une quantité déterminée de pain et de viande crue, trois francs en argent tous les dix jours, une voie de bois, deux voies de charbon par an. Ils doivent s'entretenir de linge et d'habits. Tel est le sort de ceux qui, dans cet hospice, occupent la partie appelée le Préau.



L'hôtel Saint-Paul.

Dans les quatorze salles appelées les Dortoirs, les personnes admises doivent pourvoir à leur habillement; mais elles sont nourries et blanchies entièrement.

La population de l'hospice des ménages fut, par un arrêté du 11 avril 1804, fixée ainsi qu'il suit : cent soixante grandes chambres pour des ménages contenant trois cent vingt personnes; cent petites chambres pour des veufs et des veuves, et deux cent cinquante lits dans les chambres des dortoirs; ce qui porte le nombre des personnes admises dans cet hospice à six cent soixante-dix. Avant 1801 ce nombre n'excédait pas cinq cent cinquante.

Il y mourait autrefois quatre-vingts personnes par an; la mortalité est la même aujourd'hui : mais, le nombre des habi-

tants ayant augmenté de cent vingt, il résulte une amélioration causée par le régime actuel, et par les divers moyens de salubrité nouvellement introduits.

Enfants-Trouvés, établis dans les bâtiments de l'hôpital de la Trinité. La population toujours croissante, et le grand nombre de pauvres et de célibataires, multipliaient celui des enfants trouvés : en 1552, on destina l'hôpital de la Trinité, occupé par les comédiens appelés Confrères de la Passion, à recevoir ces enfants abandonnés. Suivant l'ancien usage, les seigneurs hauts-justiciers devaient fournir à leur entretien. Ces seigneurs, à Paris, étaient tous ecclésiastiques. La plupart d'entre eux, pour se soustraire à cette charge, prétendirent que l'évêque et le chapitre de Notre-Dame étaient obligés, par des fondations expresses qu'ils avaient reçues, de pourvoir à l'entretien de ces enfants. Cette discussion fut de longue durée. Le parlement rendit un arrêt, en 1552, qui ordonna à tous les seigneurs de Paris de payer pour cet entretien, chaque année, la somme de 960 livres. Voici l'énumération de ces seigneurs, et le contingent de chacun d'eux :

L'évêque de Paris.	120 liv.
Le chapitre de Notre-Dame. .	360
L'abbé de Saint-Denis. . . .	24
L'abbé de Saint-Germain-des-Prés.	120
L'abbé de Saint-Victor. . . .	84
L'abbé de Saint-Magloire. . .	20
L'abbé de Sainte-Geneviève .	32
L'abbé de Tiron.	4
L'abbesse de Montmartre. . .	4
Le grand-prieur de France (ordre de Malte).	80
Le prieur de Saint-Martin-des-Champs.	60
Le prieur de Notre-Dame-des-Champs.	8
Le chapitre de Saint-Marcel. .	8
Le prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre.	8
Le chapitre de Saint-Merri. .	16
Et celui de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné.	12
Total.	960 liv.

Ces seigneurs de Paris ne s'en tinrent pas à cet arrêt ; et conformément à l'abus qui commençait à s'introduire, ils évoquèrent la cause au grand conseil du roi. Ils obtinrent des lettres d'évocation sous un faux exposé, comme le dit au parlement l'avocat du roi, à l'audience du 4 juin 1554. « Ils ont, dit-il, si grande aisance, « que, quand ils contribueroient de leurs « deniers en telle affaire, ils en rapporte- « roient fruit au double, ou l'écriture est « fausse. » Il ajoute ensuite : « Il y a « céans des chanoines de l'église de Paris, « et autres, dont les enfants sont chanoi- « nes, et se défient de la justice pour les « faveurs (1). »

Ces chanoines, qui avaient des enfants qu'ils faisaient chanoines, voyaient avec peine qu'on leur fît supporter le plus lourd fardeau de la contribution : ils étaient en effet les plus imposés. On ignore le résultat précis de cette affaire; mais on a la certitude que les seigneurs de Paris, tous seigneurs ecclésiastiques, furent obligés de contribuer à l'entretien des Enfants-Trouvés.

En 1570, ces enfants furent transférés de l'hôpital de la Trinité dans des maisons situées dans la Cité, et sur le port de Saint-Landry, maisons que le chapitre de Notre-Dame, moyennant une compensation convenue, abandonna à l'administration de cet hôpital.

Cet hôpital éprouva des changements et des améliorations dont je parlerai dans la suite.

Pont Saint-Michel. Il fut, en 1373, construit en pierres. Malgré son apparente solidité, le 31 janvier 1408, un débordement de la Seine en renversa une partie. En 1416, il fut reconstruit en bois. Dans la nuit du 9 au 10 décembre 1547, il fut encore emporté par les eaux (2). En 1548, le parlement ordonna que des informations

(1) *Registres manuscrits du Parlement*, au 15 juin 1554.

(2) Sur une vieille édition de l'*Histoire de Robert Gaguin*, j'ai trouvé cette note manuscrite : *Anno* 1547, *postridiè Conceptionis beatæ Mariæ virginis ; circa mediam noctem, ingravescente fluvii Sequanæ aquâ, pars superior pontis qui apud Lutetiam Sancti Michaelis pons dicitur, ruinâ collapsa est*.

C'est-à-dire : « En 1547, le lendemain « de la Conception de la Vierge (9 décem- « bre), vers le milieu de la nuit, les eaux « de la Seine s'étant fort accrues, la par- « tie supérieure du pont nommé à Paris « pont Saint-Michel, fut entièrement dé- « truite. »

seraient faites pour savoir quelle était la cause de la chute de ce pont. L'événement provenait évidemment de l'ignorance des constructeurs, ou de la négligence des préposés à sa conservation. On le reconstruisit en bois. Il fallut fréquemment le réparer, notamment en 1592. Enfin, le 30 janvier 1616, il fut presque entièrement emporté. Il en sera parlé à cette époque.

Cour des Monnaies. Il existait, depuis le quinzième siècle, des généraux des monnaies, au nombre de quatre, de six, et même de huit, suivant les règnes. François I[er], en 1522, créa un président et deux conseillers de robe longue, qui, avec les huit généraux, un greffier, un huissier, formèrent une chambre des monnaies.

Henri II, par son édit du mois de janvier 1551, augmenta le nombre des conseillers, et érigea cette chambre en Cour souveraine, qui alors tint ses séances dans une salle du Palais-de-Justice, située au-dessous de celle de la chambre des comptes.

Deux ans après l'érection de cette cour souveraine, en 1554, tous les présidents et conseillers qui la composaient furent accusés de malversation et de faux, et condamnés, les uns aux galères, les autres à être pendus ou brûlés : le second président fut le seul déclaré innocent.

Quai de Gloriette, situé près du Petit-Pont, sur la rive gauche du petit bras de la Seine, entre ce bras et la rue de la Huchette. Le parlement, sur la demande du prévôt et des échevins de Paris, permit, le 13 juillet 1558, d'employer aux travaux de la construction d'un quai, entrepris sur la place appelée Gloriette, situé sur le bord de la Seine, les prisonniers condamnés aux galères, et détenus dans la prison du Petit-Châtelet, à la charge, par lesdits prévôts et échevins, de les faire reconduire, après l'heure du travail, par sûre garde, dans leur prison (1).

La place où l'on construisit ce quai était l'emplacement d'un ancien fief appelé Gloriette. C'est sur cet emplacement qu'a été établi le cul-de-sac de ce nom, situé à l'ouest du Petit-Châtelet, et à l'extrémité de la rue de la Huchette, cul-de-sac appelé longtemps Trou-Punais ; c'est aussi là qu'a été établie la maison de la boucherie, dite de Gloriette, qui avoisinait la ruelle des Etuves, boucherie qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Ce quai ne servait point de passage : il consistait en un mur de terrasse, destiné à soutenir les bâtiments du côté septentrional de la rue de la Huchette : il ne paraît même pas que ce quai s'étendit alors jusqu'au pont Saint-Michel.

Tels furent les établissements et institutions de Henri II dans la ville de Paris.

VI. Paris sous François II.

Le 10 juillet 1559 François II succéda au roi son père. Tous les maux que Henri II n'avait su ni prévoir ni détourner ; toutes les haines, les ambitions et autres passions que, par incapacité ou indifférence, il avait laissées fermenter, firent explosion sous un prince encore plus incapable et monté sur le trône à l'âge de seize ans. La mère du jeune roi, Catherine de Médicis, qui croyait tout gagner en favorisant la faction des Guises, qui croyait tout diriger en laissant cette faction usurper le pouvoir suprême, était elle-même dirigée par le cardinal de Lorraine, qui, à son tour, l'était par les cours de Rome et d'Espagne, deux cours qui, pour satisfaire d'ambitieuses espérances, ont, pendant près d'un demi-siècle, attisé le feu des guerres civiles en France, et y ont fait couler des torrents de sang.

Bientôt après l'avénement de François II, éclata une guerre, d'abord nommée guerre de religion ; mais ce nom n'était qu'un prétexte. Les princes et seigneurs mécontents couvrirent leurs projets d'un voile sacré, et profitèrent de l'indignation des protestants, horriblement persécutés, pour s'en faire un appui. La conjuration d'Amboise éclata en 1560, et fut le signal d'une levée de boucliers.

L'élévation de Michel de L'Hospital à la fonction de chancelier de France, qui modéra la fureur des partis ; les états d'Orléans, l'arrestation du prince de Condé, et sa condamnation à mort, qui ne fut point exécutée : tels furent les principaux actes de ce règne, qui dura seize mois et vingt-quatre jours. François II mourut à Orléans, le 5 décembre 1560.

Pendant un règne d'aussi courte durée, il ne fut fondé à Paris qu'un seul établissement.

Hôpital de l'Oursine ou de la Cha-

(1) *Registres criminels et manuscrits du parlement de Paris*, au 13 juillet 1558.

RITÉ CHRÉTIENNE, situé rue de l'Oursine, faubourg Saint-Marcel, aujourd'hui Jardin des Apothicaires. Un ancien hôpital qui paraît avoir été fondé par la reine Marguerite de Provence, veuve de Louis IX, qui appartint, au quatorzième siècle, à Guillaume de Chanac, évêque de Paris et patriarche d'Alexandrie, où, comme dans plusieurs autres, l'hospitalité n'était plus exercée, et dont les bâtiments se trouvaient en 1559 occupés par Pierre Galand, fut, par arrêt du parlement du 25 septembre de cette même année, mis en la main du roi pour être employé à y loger, nourrir, médicamenter les pauvres atteints de la maladie vénérienne, dont le grand nombre causait beaucoup d'infection et d'incommodités à l'Hôtel-Dieu et ailleurs.

Ce nouvel hôpital, qui fut appelé Hôpital de l'Oursine, éprouva bientôt le sort qu'avaient déjà éprouvé à Paris la plupart des établissements de cette espèce : les administrateurs finirent par s'approprier le bien des administrés.

Nicolas Houel, épicier, bourgeois de Paris, un des hommes les plus recommandables de son siècle, et qui doit honorablement figurer parmi les illustres Parisiens ; Nicolas Houel, lorsque la contagion du fanatisme dévorait une partie de la population de cette ville, imagina l'établissement d'une maison de charité, où des orphelins seraient élevés et instruits dans l'art de préparer les médicaments et de les administrer aux pauvres honteux. Il demanda au roi une partie des bâtiments de l'hôtel des Tournelles, alors abandonné, pour y mettre à exécution son utile projet. Les commissaires nommés par suite de cette demande lui accordèrent la maison des Enfants-Rouges. L'hospice de Nicolas Houel y fut établi, et s'y maintint jusqu'en 1578. Bientôt, pour des motifs qu'on ignore, il demanda l'hôpital de la rue de l'Oursine; et, en vertu d'un arrêt du parlement du 2 janvier de cette année, il y transféra son établissement, et y fut installé le 2 avril 1579. Cet établissement porta le nom d'Hôpital de la Charité chrétienne. Les bâtiments de cet hôpital étaient dans le plus pitoyable état : « Déserts et abandonnés par mauvaise conduite, tout ruinés, les pauvres non logés, et le service divin non célébré: » c'est ce qu'on lit dans un procès-verbal u temps.

Le sieur Houel, contrarié par les uns, favorisé par les autres, fit beaucoup de dépenses en reconstructions et en acquisitions de terrains; il étendit l'enclos de cette maison jusqu'à la rue de l'Arbalète ; de plus, il y établit, à l'instar du jardin de Padoue, un jardin botanique, le premier qui ait existé en France.

Un certain nombre d'orphelins y étaient instruits aux bonnes lettres et dans l'art de la pharmacie; ils administraient gratuitement des remèdes aux pauvres honteux de la ville et des faubourgs.

Après la mort du bienfaisant Houel, cet établissement changea de destination, et fut négligé par ses successeurs, qui ne surent pas, comme lui, se rendre dignes de la reconnaissance de la postérité.

En 1596, Henri IV destina cette maison aux militaires de tous grades blessés à son service. Ce fut le premier établissement des invalides. Louis XIII ayant transféré ces invalides au château de Bicêtre, la Maison de la Charité chrétienne fut vacante. Diverses communautés de filles l'occupèrent; elle eut pour propriétaire l'ordre de Saint-Lazare, auquel furent réunis les biens des hôpitaux abandonnés. On la retira bientôt après des mains de cet ordre, pour la donner à l'évêque de Paris, qui la céda à l'Hôtel-Dieu. Enfin, le corps des apothicaires l'obtint pour y établir un jardin botanique et des salles où se font différents cours de pharmacie. Aujourd'hui c'est le Jardin des Apothicaires et l'Ecole de Pharmacie. On y entre par la rue de l'Arbalète, nº 13.

VII. Temples et assemblées des protestants.

Tous les partis, toutes les sectes religieuses ont des réunions. Dès 1540, les protestants, dont le nombre s'était fort accru, à l'exemple des premiers chrétiens dans les temps de persécution, se réunissaient secrètement dans des maisons particulières, où ils étaient quelquefois découverts; mais le zèle religieux leur faisait braver tous les dangers, et même les plus horribles supplices (1).

C'est dans une de ces assemblées qu'en 1555 fut, pour la première fois, consti-

(1) *Voyez ci-dessus, Origine et progrès du protestantisme à Paris.*

tuée l'église protestante de Paris. Voici à quoi on attribue l'origine de cette église.

Un gentilhomme du Maine, appelé La Ferrière, qui vivait avec sa famille, à Paris, dans une maison située au Pré-aux-Clercs, professait la religion réformée. Il lui naquit un enfant; et, pour le baptiser d'après le rit des protestants, il attira près de lui Jean le Maçon, dit la Rivière, natif d'Angers, jeune homme de vingt-deux ans. Dans une assemblée secrète, tenue alors dans la maison de La Ferrière, on commença à organiser l'église de Paris, et Jean le Maçon, élu ministre, fut chargé de la gouverner.

Cette organisation, faite dans le secret le mieux observé, échappa, pendant deux années, à l'inquiète surveillance des persécuteurs : « pour ce que les commence- « ments estoient petits et foibles et estoit « besoing qu'en repos les choses prins- « sent leur train et se fortifiassent (1). »

La première persécution qu'éprouva cette église naissante se manifesta en 1557. Les protestants tenaient leurs assemblées en une maison située dans la rue Saint-Jacques, en face du collége du Plessis, maison appartenant au sieur Berthomier. Ce fut là que, le 4 septembre au soir, des protestants, au nombre de trois à quatre cents, s'étant réunis pour célébrer la Cène, furent aperçus par les boursiers du collége du Plessis. Aussitôt ces étudiants ameutent un grand nombre de leurs partisans, avertissent le guet de la ville font des amas de pierres, sur leurs fenêtres, et préparent tout pour assaillir avec succès les protestants au sortir de leur assemblée.

Vers l'heure de minuit, ces religionnaires, sans méfiance, commencent à se retirer; mais une grêle de pierres les force à rentrer dans le lieu de leur assemblée.

Les écoliers, pour se renforcer et exciter le peuple du quartier à se réunir à eux, crient aux voleurs, aux brigands! Les habitants épouvantés courent aux armes : on essaie d'enfoncer les portes du lieu de réunion. Les plus hardis protestants sortent, se font jour l'épée à la main ; ils écartent les hommes armés de piques et de hallebardes qui les attaquaient, et qui avaient poussé la prévoyance jusqu'à placer des charrettes à travers la rue, pour les empêcher d'échapper à leurs coups. Plusieurs de ceux-là furent blessés; mais ils parvinrent à se sauver : un seul, frappé d'un coup de pierre, tomba mort, et fut mis en pièces. Les autres sans armes, ayant avec eux leurs femmes et leurs enfants, et par conséquent ne pouvant se défendre, restèrent dans la maison, toujours assiégée. Au point du jour, ces malheureux se rendirent au lieutenant criminel du Châtelet, qui les conduisit en prison à travers les injures et les coups dont, à leur passage, ils furent assaillis par la multitude fanatisée. Trois d'entre eux, Taurin Gravelle, de la ville de Dreux, avocat, la demoiselle Philippe de Luns, du diocèse de Périgueux, âgée de vingt-trois ans, veuve du sieur de Graveron, et Nicolas Clinet, surveillant de l'église de Paris, furent condamnés ensemble. Avant de les conduire au supplice, le bourreau leur coupa la langue; ils furent exécutés sur la place Maubert. Gravelle et Clinet furent brûlés vifs, et la demoiselle de Luns fut flamboyée aux pieds et au visage, puis étranglée (1).

Quatre autres particuliers pris en même temps, la plupart jeunes gens entraînés par l'enthousiasme religieux, souffrirent le même supplice avec une constance admirable : c'étaient les nommés Lesene et Gabart, qui furent brûlés devant le pilori de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. On leur coupa la langue; on les suspendit au-dessus du bûcher : la partie inférieure de leur corps était consumée, tandis que la partie supérieure vivait. On jeta dans le bûcher plusieurs volumes : la Bible, les Evangiles, sans doute des traductions de ces livres (2).

François Rebuzies et Frédéric Danville furent ensuite pareillement martyrisés.

Douze autres devaient éprouver le même sort, lorsque la république des Suisses et les princes protestants d'Allemagne députèrent auprès du roi pour demander la grâce de ces malheureux; elle ne leur fut pas accordée entièrement ; mais Henri II, qui voulait concilier l'amitié de ces puissances, dont il avait besoin, avec le fanatisme intéressé des prélats de sa cour, prescrivit au parlement de traiter avec

(1) *Histoire des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris*, pag. 72.

(1) *Histoire des persécutions de l'Eglise de Paris*, pag. 141.

(2) *Histoire des persécutions de l'Eglise de Paris*, pag. 158.

plus de douceur une dame de qualité, qui se trouvait au nombre des accusés : on éloigna quelques prisonniers, et les autres furent renvoyés devant le juge ecclésiastique (1).

A ces persécutions, se joignirent encore les calomnies qui, quoique absurdes, pouvaient à cette époque servir les projets de ceux qui les répandaient. Le cardinal de Lorraine fit circuler dans le public le bruit que les protestants de Paris étaient coupables de crimes dont les païens avaient autrefois accusé les premiers chrétiens. Ils se livraient, disait-on, à la débauche dans leurs réunions nocturnes, éteignaient les lumières, et confondaient, à la faveur des ténèbres, les âges, les sexes et la parenté. De plus, ils immolaient des enfants; et, au lieu de l'agneau pascal, ils mangeaient un cochon de lait. Toutes ces accusations, dénuées de preuves, et qu'à leur naissance ont supportées presque toutes les sectes religieuses, allumaient le fanatisme du peuple.

Pendant qu'on répandait ces bruits ridicules, il se passa une scène remarquable dans la promenade dite le Pré-aux-Clercs. Le 19 mars 1558, des protestants réunis en ce lieu, inspirés par le zèle du prosélytisme, s'avisèrent de chanter les psaumes de David, traduits en vers français. Les autres promeneurs accoururent en foule, et participèrent à leurs chants. Cette scène, qui se renouvela pendant plusieurs jours, attira un grand nombre de curieux dans cette promenade. Le roi de Navarre, la reine son épouse et plusieurs s'y rendirent, et y chantèrent les premiers.

On fit au roi absent un rapport où ces chanteurs furent représentés comme des séditieux; et les prédicateurs se plaignirent de ce qu'on louait et priait Dieu en langue française. Le roi ordonna qu'il serait informé contre un pareil scandale, fit défense de se réunir au Pré-aux-Clercs, et de chanter publiquement les psaumes de David, sous peine du dernier supplice. Il y eut des poursuites et des arrestations auxquelles on donna peu de suite (2).

(1) *Histoire de De Thou*, liv. 19. — *Histoire ecclésiastique des églises réformées,* tom. I, liv. 2, pag. 16 et suiv.

(2) *Histoire de De Thou*, liv. 20. — *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, tom. I, pag. 141.

La persécution fortifie ce qu'elle s'acharne à détruire : c'est ce que le cardinal de Lorraine et toute la cour de France ne savaient pas. Le zèle des protestants redoublait d'énergie, et leur nombre s'accroissait toujours. Le 27 mai 1559, au milieu de la plus rigoureuse persécution, les églises protestantes de France tinrent à Paris un synode, présidé par François de Morel, où plusieurs articles sur la foi et la discipline furent arrêtés (1).

On s'étonne que cette assemblée synodale ait pu échapper à la surveillance des inquisiteurs et de leurs nombreux espions. Il fallut aux membres de ce synode beaucoup de précautions, de zèle et de discrétion ; car alors les assemblées secrètes étaient très prohibées; ceux qui s'y rendaient s'exposaient à subir le dernier supplice; et les maisons où elles se tenaient devaient être rasées.

Tout ce qu'une police vicieuse possède de subtilités, tout ce que le règne de la terreur a eu de plus odieux était dès lors mis en usage par les inquisiteurs : ils dressaient des listes de suspects (2), faisaient des visites domiciliaires, provoquaient des délits pour avoir occasion de les punir, en commettaient eux-mêmes pour en accuser les protestants; de plus, les prédicateurs invitaient ouvertement, dans leurs sermons, les catholiques à les massacrer. Malheur à celui qui, assistant à ces meurtrières prédications, se permettait un sourire ou un geste improbateur : il risquait d'être à l'instant, et dans l'église même, assassiné par quelques fanatiques. C'est ce qui arriva, en 1558, dans l'église de Saint-Eustache, à un écolier qu'une vieille dévote en colère traita de luthérien : ce jeune homme fut assailli par une foule de fanatiques qui le traînèrent hors de l'église et le tuèrent.

C'est aussi ce qui arriva en 1559, dans l'église des Innocents, où deux hommes étant en querelle, l'un qualifia l'autre de

(1) *Histoire des églises réformées,* tom. I, pag. 175.

(2) J'ai vu à la Bibliothèque royale, dépôt des manuscrits, fonds de Baluze, un volume in-4°, manuscrit, intitulé *Liste des suspects d'hérésie*. Presque toutes les personnes dont les noms étaient portés sur cette liste avaient mérité d'y être parce qu'elles possédaient *les Psaumes de David* et *la Bible en langue française*.

luthérien. A ce mot, on vit une partie de l'auditoire, déjà disposée par le sermon séditieux du minime Jean de Han, se jeter sur le prétendu luthérien. Aux cris de ce malheureux que l'on assommait, deux particuliers qui passaient dans la rue accoururent dans l'église pour le secourir. L'un fut poignardé, l'autre grièvement blessé. Il y eut deux meurtres commencés dans l'église et terminés au dehors (1).

On emprisonnait sur le plus léger soupçon : et les prisons étaient si meurtrières, que deux jeunes écoliers, suspects de luthéranisme, René Duseau et Jean Amalric, y périrent de misère et de la puanteur qu'elles exhalaient (2). On confisquait et l'on vendait à l'encan les biens de ceux qui avaient fui la persécution. « Dans les « maisons de protestants fugitifs, il n'était « resté que de petits enfants, qui, n'ayant « pu suivre leurs parents dans leur fuite, « remplissaient les rues et les places « publiques de leurs cris : ce qui ex« citait la compassion de tout le mon« de (3). »

Les explorateurs se portèrent, en 1559, au faubourg Saint-Germain, que les catholiques appelaient alors la petite Genève. Thomas de Braguelogne, lieutenant criminel, vint avec ses archers dans la rue des Marais, et dans la maison d'un nommé le Vicomte, qui donnait asile à quelques persécutés. A leur brusque arrivée, plusieurs de ces malheureux prirent la fuite. Deux gentilshommes qui s'y trouvaient se défendirent avec courage, blessèrent plusieurs archers, et mirent en danger la vie du lieutenant criminel, qui ne dut son salut qu'aux efforts du maître de la maison, lequel fut payé de ce service important par la prison, où il fut conduit ainsi que sa femme et ses enfants, parce qu'on eut la preuve qu'il avait mangé de la chair un jour de vendredi (4).

J'ai esquissé les horribles supplices qu'on faisait endurer aux protestants; j'ai indiqué la procédure dirigée contre Anne Dubourg, conseiller au parlement, condamné au feu par ses propres confrères (1); j'ajouterai qu'après la mort de Henri II la persécution se ralentit, que Michel de L'Hospital, élevé à la fonction de chancelier, arrêta le cours de cette persécution abominable et anti-chrétienne. Son apparition à la cour fit éteindre les bûchers et ouvrir les prisons aux malheureux détenus pour fait d'opinion religieuse. L'édit d'Amboise, de mars 1560, dont il fut l'auteur, désarma un instant les persécuteurs, et offrit quelque relâche et quelques garanties aux persécutés.

Alors les protestants purent s'assembler; ils y furent même autorisés par la reine, à condition que leur réunion ne serait point apparente, et qu'il ne s'y trouverait pas plus de vingt personnes. Ce retour à la justice, à la raison, contrariait les projets du cardinal de Lorraine. Bientôt les prédicateurs, ses agents, soufflèrent le feu du fanatisme, firent retentir les églises de Paris de cris séditieux, et, dans leurs déclamations furibondes, ne respectèrent ni le roi ni la reine.

Le 24 avril 1561, les protestants, en conséquence de l'autorisation qu'ils venaient de recevoir, s'étaient assemblés dans une maison située au Pré-aux-Clercs, appartenant au sieur de Longjumeau, lorsqu'une troupe d'écoliers de l'Université, jeunesse depuis longtemps habituée aux séditions et aux combats, excitée par des agents secrets, saisit avec des transports de joie et de fureur cette occasion d'exercer sa turbulence, et se porta sur cette maison. Elle est assaillie, et elle l'est pendant quatre jours consécutifs. Le sieur Longjumeau se défend avec ses amis, et réussit à faire parvenir ses plaintes au parlement. Cette cour lui fait conseiller de se retirer pour éviter un meurtre; mais ce seigneur, toujours assiégé, n'était pas libre de suivre cet avis. Dès qu'il put le faire en sûreté, il quitta, avec ses amis, sa maison presque entièrement dévastée (2).

Dans cette émeute, les portes, les fenêtres de la maison du sieur Longjumeau furent brisées, les murs de clôture abattus,

(1) *Histoire ecclésiastique*, tom. I, pag. 166, 167.

(2) *Histoire des persécutions de l'Eglise de Paris*, pag. 174.

(3) *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 1069.

(4) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1069.

(1) *Voyez* ci-dessus, *Origine et progrès du protestantisme.*

(2) Voyez *Registres manuscrits du parlement*, au 15 février, au 1er mars, au 10 avril 1560 (1561).

et plusieurs personnes blessées et même tuées (1).

Le roi alors fit défense à tous individus des deux religions de s'adresser les paroles injurieuses de papistes et de huguenots; mais le parlement, toujours inspiré par la faction des Guises, dont le cardinal de Lorraine était le chef, s'opposa à la publication de ces lettres, et dit qu'il en délibérerait.

Chassés de cet asile, les protestants se réunirent dans une maison et jardin appelés la Cerisaie, situés hors la porte du Temple. Ils n'y furent pas longtemps tranquilles. Les placards séditieux publiquement affichés, les sermons des prédicateurs prononcés dans les églises, excitaient contre eux le fanatisme du peuple. Dans la maison de la Cerisaie, pendant que les protestants célébraient leurs cérémonies, une multitude furieuse vint les attaquer. Pour échapper à la rage populaire les protestants se défendirent. Un combat fut livré où il y eut plusieurs personnes blessées, et peu de tuées.

Jamais persécuteurs, toujours persécutés, et, pour cela même, toujours plus affermis dans leur croyance, les protestants, d'ailleurs tolérés par le gouvernement, ne perdirent point courage. Au lieu d'un temple, ils en eurent deux : l'un situé dans la rue Popincourt, et l'autre dans le faubourg Saint-Marcel. Ces établissements contrariaient encore les projets ambitieux du cardinal de Lorraine et de sa famille. Le cardinal fit mouvoir toutes ses machines et tous les prédicateurs des paroisses de Paris, qui, à l'exception de trois ou quatre (2), prêchaient séditieusement, et n'épargnaient ni le roi ni la reine. L'audace de ces déclamateurs fut portée si loin, que la cour crut nécessaire de faire, dans la nuit du 9 au 10 décembre, enlever de son couvent un frère minime qui prêchait l'Avent à Saint-Barthélemi. Cette expédition fut faite par plus de quatre-vingts hommes armés. La cour n'osa point ordonner l'arrestation des autres prêtres séditieux.

Chaque jour les religionnaires éprouvaient de nouvelles insultes de la part d'un peuple fanatisé. En voici un exemple notable.

Le 27 décembre 1561, les protestants, au nombre de deux mille, s'assemblèrent, pour assister au prêche, dans leur temple du faubourg Saint-Marcel, situé rue Mouffetard, et dans la maison dite du Patriarche, peu distante de l'église de Saint-Médard (1). Les prêtres de cette église, pour les contrarier dans leur assemblée, mirent en branle toutes leurs cloches : ce qui produisit un bruit qui les empêchait d'entendre leur prédicateur. Le ministre de ce temple, appelé Jean Malo, envoya deux de ses auditeurs à Saint-Médard, chargés de prier le curé et le sacristain de cette paroisse de faire cesser cette sonnerie incommode.

Les envoyés se présentent dans l'église de Saint-Médard; aussitôt ils sont assaillis par les familiers de cette église. Un de ces envoyés parvient à s'échapper; l'autre, renfermé dans l'intérieur, ne pouvant fuir, se défend avec son couteau contre des hallebardes; enfin, percé de plusieurs coups de cette arme, il succombe et expire dans l'église.

Ce meurtre fut suivi d'un tintamarre plus bruyant encore, et les cloches sonnaient en manière de tocsin. Alors le prévôt des marchands, qui assistait au prêche des protestants pour y maintenir l'ordre, envoya un de ses archers pour faire cesser ce bruit; mais il trouva les portes fermées, et le clocher garni de gens qui faisaient pleuvoir une grêle de pierres sur ceux qui approchaient de l'église. Il eut beau crier : De par le roi, on ne l'entendit pas, ou on ne voulut pas l'entendre.

Alors des bandits, des spadassins, qui se trouvent toujours en grand nombre dans une ville aussi peuplée que Paris,

(1) Un avocat, appelé Pierre ou Jean Rusé, se trouvait dans la maison du sieur Longjumeau. Armé d'une épée, il s'y défendit tant qu'il lui fut possible; il blessa plusieurs des assaillants; et, pour s'être défendu, le parlement ordonna, le 9 mai suivant, qu'il serait enfermé aux prisons de la Conciergerie.

(2) Ce sont les expressions du prince de La Roche-sur-Yon, gouverneur de Paris, lorsque, le 12 décembre 1561, il vint porter au parlement les ordres du roi.

(1) Cette maison fut ainsi nommée, parce qu'elle avait appartenu à Bertrand de Chanac, patriarche de Jérusalem. Les bâtiments et les jardins occupaient tout le carré circonscrit par les rues Mouffetard, de l'Epée-de-Bois, du Noir et d'Orléans. Ce nom est resté à une place nommée Cour du Patriarche, où il se tient un marché de légumes.

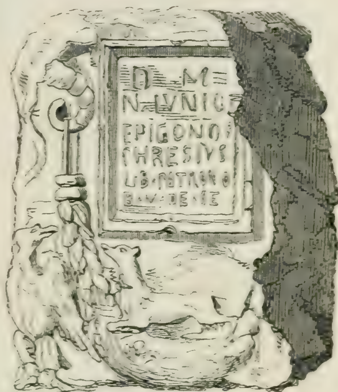
assiégent l'église, en brisent les portes, y entrent, combattent ceux qui leur résistent, ne respectent rien dans ce lieu sacré. Les prêtres de Saint-Médard, n'ayant plus de pierres, arrachent de leurs niches les statues des saints, et les lancent contre leurs ennemis.

Pendant ce tumulte, Gabaston, chevalier du guet, arrive pour le faire cesser. Il entre dans l'église à cheval, et sa présence, loin d'apaiser les combattants, ne fait que les irriter davantage. Cinquante de ceux qui défendaient l'église furent dangereusement blessés, et quatorze faits prisonniers (1).

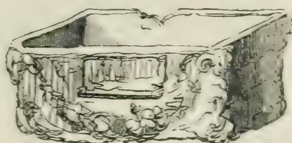
Cependant les cloches continuaient leur tintamarre, et les protestants, craignant qu'au bruit du tocsin le peuple de Paris ne se portât en foule contre eux, menacèrent de mettre le feu au

Tête de Cybèle





Fragment de tombeaux



Antiquités trouvées rue Vivienne et près de Saint-Eustache.

clocher. A cette menace, la sonnerie cessa. Les protestants, glorieux de leur succès, et déterminés par le conseil des plus turbulents, firent une espèce d'entrée triomphale dans la ville de Paris. Gabaston, accompagné de deux cent cinquante archers à pied ou à cheval, conduisait, à travers la ville, les vaincus en prison. Cette fanfaronnade gâta la cause des protestants.

Ils revinrent le lendemain, tous armés, dans leur temple, et s'en retournèrent de même. Après leur départ, une multitude de peuple s'y transporta, brisa les bancs, la chaire du ministre, mit le feu au temple, qui, ainsi que les maisons voisines, devint la proie des flammes.

(1) Suivant les registres du parlement, le nombre de ces prisonniers s'élevait à seize ou dix-sept. Le prédicateur de Saint-Médard, nommé Barthélemi Hourdez, et quinze ou seize personnes prisonnières à cause de l'émeute, furent, le 29 décembre suivant, élargis, à la charge de se présenter à la première réquisition.

Le parlement, livré au parti des Guises, rejeta tout le tort de ce tumulte sur les protestants. Gabaston, qui les avait défendus, et un de ses archers, subirent le supplice de la potence. Leurs corps furent, par la populace, traînés dans les rues et jetés dans la rivière (1).

Il restait encore un temple à détruire, celui de Popincourt. Anne de Montmorency, connétable, se chargea de cette expédition. Deux jours s'étaient à peine écoulés depuis l'incendie du temple du faubourg Saint-Marcel, lorsque ce connétable, à la tête d'une force armée, s'avança vers celui de Popincourt; il en chassa les ministres, fit brûler la chaire du prédicateur et tous les bancs de l'auditoire. Les protestants de la ville, avertis de cette violence, vinrent, dans la nuit du 31 décembre 1561, pour défendre leur propriété. Ils obligèrent celui qui gardait la porte de Saint-Antoine de la leur ouvrir : ce qui, aux yeux du parlement, fut considéré comme un crime. Il est certain que le temple de Popincourt fut dévasté, et que le connétable acquit dans cette glorieuse expédition le surnom de capitaine Brûle-Bancs (2).

Les protestants, appuyés par la cour, ou par un des partis qui la divisaient, purent facilement réparer ces pertes. L'édit du mois de janvier 1562 autorisa l'exercice public de leur religion, et leur permit d'avoir des temples dans les faubourgs de la ville. Celui de Popincourt était dévasté et non détruit : ils le firent réparer; le temple de la maison du Patriarche, rue Mouffetard, entièrement ruiné, ne fut point rétabli. Les protestants vinrent occuper un bâtiment situé au faubourg Saint-Jacques, dans la rue de l'Egout, et au sud du Val-de-Grâce (3). Ce bâtiment a, pendant longtemps, porté le nom de Temple de Jérusalem.

Ces deux temples ne subsistèrent pas longtemps. Le 4 avril 1562, le parti des Guises s'étant fortifié, le connétable voulut encore justifier le surnom qu'il avait déjà mérité, celui de capitaine Brûle-Bancs. A la tête de deux cents hommes bien armés, il parcourut les rues de Paris, arrêta un avocat, nommé Rusé, qu'il fit conduire à la Bastille, se dirigea au faubourg Saint-Jacques, et, de sa propre autorité, dévasta le temple dit de Jérusalem, en fit brûler la chaire et les bancs. Ensuite il se porta, avec sa troupe, hors de la porte Saint-Antoine, au temple de Popincourt, où il se distingua par de semblables exploits; les bancs, la chaire, ainsi que l'édifice, qui était spacieux, devinrent la proie des flammes (1).

Ces violences du connétable en autorisèrent de plus graves. Sans motif, sans ordres, on pillait les maisons des protestants. Le peuple, en 1563, arracha vingt de ces malheureux des mains de ceux qui les conduisaient en prison, et les massacra. Les protestants ne pouvaient plus sortir dans les rues de Paris, sans être insultés, attaqués. On voit qu'en décembre 1568, le parlement leur ordonne, pour éviter les meurtres qui pourraient survenir, de rester dans l'intérieur de leurs maisons, et ne permet qu'à leurs serviteurs d'en sortir pour se procurer les choses nécessaires à la vie (2).

Le zèle religieux, chez ces persécutés, étouffait tout sentiment de crainte. En 1569, ils se réunirent secrètement pour célébrer la cène, dans la maison d'un riche marchand, nommé Philippe Gastines. La probité de cet homme est attestée par l'historien De Thou. Il fut pris, ainsi que son frère Richard Gastines et Nicolas Croquet, beau-frère de Philippe. Tous trois furent pendus et étranglés. Leur maison, située rue Saint-Denis, entre les nos 75 et 77, fut rasée; et, sur son emplacement, on fit construire une pyramide en forme de croix, chargée d'une table de cuivre, sur laquelle étaient inscrits les motifs de leur condamnation.

Au mois d'août de l'année suivante, la paix étant conclue à Saint-Germain entre les protestants et les catholiques, Charles IX, conformément au traité, ordonna que la Croix de Gastines serait transférée dans le cimetière des Innocents, et que

(1) *De Thou*, Histoire, liv. 28.

(2) *Registres manuscrits du parlement,* sous le 31 décembre 1561. — *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1073.

(3) Cette rue, contiguë aux murs du Val-de-Grâce, a porté anciennement les noms des Sansonnets, du Sansonnet-à-la-Croix, du Puits-de-l'Orme, enfin, de l'Egout. Cette rue est aujourd'hui fermée au public.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 108.

(2) *Registres manuscrits de la Tournelle*, registre coté 121.

son inscription serait enlevée. Le parlement résista : les Guises et leurs agents s'agitèrent, et lorsqu'on entreprit la translation de cette croix, le peuple de Paris se porta, pendant les journées des 9 et 10 décembre 1571, dans les maisons de plusieurs protestants, et les pilla. Le roi s'en plaignit au parlement, dans une lettre du 18 décembre suivant; le parlement s'excusa et ordonna qu'il serait informé contre les prédicateurs qui ont prêché séditieusement sur ce sujet.

Trois émeutes populaires éclatèrent à l'occasion de cette translation; des pillages, des incendies, des meurtres furent commis pour s'y opposer : les moteurs de ces excès sont clairement désignés dans les registres du parlement. Ces moteurs étaient les prédicateurs (1).

On ignore si, pendant les six premiers mois de l'an 1572, les protestants tinrent des assemblées dans Paris ; on doit le présumer d'après le dernier édit de pacification. Peut-être aussi, voyant que le gouvernement n'avait ni la force ni la volonté d'en faire exactement observer les clauses, cessèrent-ils de se réunir, dans la crainte d'éprouver de nouvelles persécutions. Leur crainte n'était que trop bien fondée. Dans cette même année, le 24 août 1572, jour d'horrible mémoire, ils furent, en très grand nombre, sacrifiés à la perfidie et à la cruauté de leurs féroces ennemis (2).

Les protestants, presque continuellement livrés aux persécutions des ambitieux, de leurs agents et des fanatiques, différaient peu des chrétiens de la primitive Eglise. Injustement accusés des mêmes crimes, les uns et les autres subirent, pour leur religion, d'horribles supplices, les subirent avec un courage héroïque, et s'honorèrent de leurs nombreux martyrs. Les uns et les autres avaient la même croyance, observaient les mêmes rites, les uns et les autres durent sans doute à la persécution le succès et la propagation de leur secte.

VIII. Paris sous Charles IX.

Le 5 décembre 1560, Charles IX, âgé de dix ans, succéda à François II, son frère. Les commencements de ce règne semblèrent présager une amélioration dans les destinées de la France. Le chancelier de L'Hospital, magistrat vénérable, un des hommes qui ont le plus honoré son siècle, semblait offrir à l'action de la justice et à la tranquillité publique une garantie suffisante. Mais il eut à combattre la puissante faction des Guises, et finit par succomber. Catherine de Médicis, régente, après quelques années d'hésitation entre l'un et l'autre parti, se laissa enfin gouverner par le cardinal de Lorraine. L'Hospital, luttant sans cesse contre des projets perfides et subversifs de l'Etat, et ne luttant pas toujours avec avantage, figurait à la cour corrompue de Charles IX, comme Sénèque et Burrhus à celle de Néron. L'ambition et les crimes qu'elle fait commettre, soutenus par la force, devaient triompher d'une cause qui n'avait pour appui que l'ascendant de la raison.

Ce chancelier abandonna une cour où il ne pouvait plus faire le bien; et la France fut encore longtemps plongée dans un abîme de maux.

On doit au ministère de L'Hospital la réforme de plusieurs abus, et des institutions utiles; il fit éteindre les bûchers qui, depuis trente-sept ans, dévoraient des chrétiens dont le crime était de servir Dieu à l'instar de ceux de la primitive Eglise; il ravit à la mort plusieurs victimes; il obtint, en 1562, à quelques conditions, le libre exercice de la religion réformée; il fit tenir en 1560 les états d'Orléans, desquels résulta l'ordonnance du nom de cette ville, ordonnance curieuse par l'énumération des énormes et nombreux abus dont toutes les parties administratives de l'Etat étaient gangrenées. On lui doit aussi l'ordonnance de Moulins, de l'an 1566. Si ces deux ordonnances furent mal exécutées, on ne peut en accuser leur auteur; il signala les vices de la législation, et consacra dans des lois les principes de justice éter-

(1) *Histoire de De Thou*, liv. 48. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 205. — *Registres manuscrits du parlement*, aux 18 et 29 décembre 1571. Dom Félibien, auteur de la volumineuse Histoire de Paris, qui a puisé comme moi dans les registres manuscrits du parlement, ne dit pas, comme le portent ces registres, et comme je le dis, que ces excès avaient été provoqués par les prédicateurs. Cette omission a-t-elle pour cause la partialité du bénédictin ou la volonté de son censeur? c'est ce que je ne puis décider.

(2) *Voyez* ci-après, article *Massacres de la Saint-Barthélemi*.

nelle, alors trop méconnus. Ce fut lui qui, en 1566, institua les tribunaux de commerce, sous le titre de *jurisdiction* consulaire; il ramena souvent par ses discours, dans la voie du devoir, le parlement habitué à s'en écarter. Ces bienfaits et plusieurs autres, la fermeté de son caractère, la droiture de ses intentions, ses mœurs graves, son extérieur imposant, ne purent prévaloir contre les intrigues de la cour de Rome et des Guises (1).

Le génie du mal triompha. Il fut résolu, dans l'entrevue que Catherine de Médicis eut, en 1565, à Bayonne, avec le duc d'Albe, que tous les protestants, tant en France que dans les Pays-Bas, seraient égorgés, et, sept années après, en 1572, à Paris et dans la plupart des villes de France, cet infernal projet eut son exécution, connue sous le nom de massacres de la Saint-Barthélemi, dont j'esquisserai, dans un article particulier, les principales scènes.

(1) Voici ce qu'en dit Brantôme : « C'était « un Caton le Censeur... Il en avait toute « l'apparence, avec sa grande barbe blanche, « son visage pâle, sa façon grave, qu'on eût « dit à le voir que c'était un vrai portrait « de saint Jérôme ; aussi plusieurs le di- « saient à la cour. » Brantôme parle ensuite d'une querelle assez vive qui s'éleva à Fontainebleau, entre le cardinal de Lorraine, qui voulait faire recevoir en France les décrets du concile de Trente, et le chancelier qui s'y opposait (Brantôme, tom. V, p. 685, 690, édition de 1787); ils eurent ensemble, dans l'assemblée de Moulins, une querelle plus vive encore. Il s'agissait d'un édit en faveur des protestants, proposé par le chancelier; celui-ci dit au cardinal, qui le contrariait : Monsieur, vous êtes déjà venu pour nous troubler. A ces mots le cardinal répondit : Je ne suis pas venu vous troubler, mais empêcher que vous ne troubliez, comme vous avez fait par le passé, BELÎTRE QUE VOUS ÊTES. Lors le chancelier répliqua au cardinal : Voudriez-vous empêcher que ces pauvres gens, auxquels le roi a permis de vivre en liberté de conscience, ne fussent aucunement consolés? — Oui, je le veux empêcher, dit le cardinal. (L'Estoile, *Mémoires de France*, t. I, pag. 30.) Ce prélat, oncle des Guises, s'était, dans le concile de Trente, montré, à plusieurs égards, du parti de l'opposition : mais le pape parvint à l'attacher à son parti en le comblant de riches bénéfices.

Charles IX était naturellement cruel, et voyait avec plaisir répandre le sang des animaux. J'en citerai des preuves. Suivant Papire Masson, il avait érigé sa férocité en principes, et cherchait à la justifier par ces mots qu'on lui a souvent entendu répéter : C'est cruauté d'être clément; c'est clémence d'être cruel (1).

Ce roi était libéral des biens de l'Eglise; il donnait des bénéfices à des valets, à des enfants, à des femmes. Il aimait la musique et les vers; il en fit quelques-uns. Néron se piquait aussi d'être poëte, et surtout musicien.

En vain, pour justifier Charles IX, ou plutôt pour adoucir l'horreur que sa cruauté inspire, ferait-on valoir sa jeunesse et l'éducation vicieuse qu'avait reçue ce prince. La postérité n'aura pas égard à ces considérations : elle jugera, et déjà elle a jugé ce roi, sans s'occuper de sa personne ni des circonstances décevantes où il s'est trouvé. Telle est la malheureuse destinée de ceux qui, incapables de gouverner, occupent un trône, et n'ont ni l'instruction ni la droiture nécessaires au chef d'un Etat, ni la force de résister aux conseils perfides. Les crimes de leur règne deviennent leurs crimes personnels. L'histoire inflexible a déjà placé Charles IX sur la ligne des Néron, des Caligula, des Clovis, des Clotaire et autres monstres semblables. Le règne et la vie de ce prince féroce finirent le 30 mai 1574.

Pendant ces temps de désordres, de crimes et de désolation, au milieu de la disette extrême des finances, qui forçait la cour à des ressources honteuses, cette cour ne retrancha rien de ses plaisirs, de ses fêtes dispendieuses, ni de cette magnificence en habits, en bâtiments, qui prête son faux mérite à ceux qui n'en ont point de réel. Voici la notice des édifices et des institutions dont, pendant ce règne, Paris fut enrichi.

CHATEAU DES TUILERIES. J'ai parlé d'une maison située hors de Paris, et dans un lieu où l'on fabriquait de la tuile, maison nommée en conséquence les Tuileries, que possédait Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, et qu'en 1518 Fran-

(1) *Mémoires de Castelnau*, édit. de 1761, t. III, pag. 24.

çois Ier acheta pour la donner à sa mère.

Catherine de Médicis, désirant avoir une habitation particulière, ne voulant point rester au Louvre, occupé par le roi son fils, et ne pouvant loger au château des Tournelles, dont ce prince, par son édit du 28 janvier 1564, venait d'ordonner la démolition, choisit la maison des Tuileries. Elle acheta plusieurs bâtiments et terres qui l'avoisinaient; et, au mois de mai 1564, elle fit jeter les fondements d'un nouvel édifice. Les jardins furent entourés d'un mur à l'extrémité duquel, et sur le bord de la Seine, on fit construire un bastion dont, le 11 janvier 1566, le roi posa la première pierre.

Pour se procurer les fonds nécessaires à cette construction, Catherine fit vendre à Paris plusieurs terrains vacants, et notamment ceux des hôtels des Tournelles et d'Angoulême : Philibert de Lorme et Jean Bullan, architectes célèbres, furent chargés de fournir les plans de l'édifice. Ils présentèrent le projet d'un bâtiment beaucoup plus vaste que n'est celui d'aujourd'hui : mais ce projet ne fut pas entièrement exécuté.

On éleva d'abord le gros pavillon, placé au centre de la façade. Ce pavillon était couronné par un dôme vaste, circulaire et couvert en ardoises. Depuis on changea la forme de ce dôme, qui aujourd'hui a la forme quadrangulaire, forme bien plus convenable.

Ce gros pavillon central, les deux bâtiments latéraux, et les pavillons qui s'élèvent à leurs extrémités, composaient alors, et composèrent pendant longtemps le château des Tuileries. Les diverses parties de cet édifice étaient et sont encore couvertes d'un comble en ardoise d'une grande élévation, comme on en voit sur la plupart des édifices de Paris bâtis aux seizième et dix-septième siècles. Ces combles énormes, qui s'accordent mal avec les ordres grecs auxquels on les associe, doivent évidemment leur origine aux combles des forteresses féodales; et celles-ci la doivent aux chaumières.

Les bâtiments latéraux du pavillon du centre présentent, du côté du jardin, à droite et à gauche, deux terrasses découvertes, supportées chacune par douze arcades. Ces terrasses en galeries ont, à leur extrémité, un pavillon carré de forte dimension, mais moins élevé que le pavillon du centre. C'est à ces deux pavillons que se terminait alors tout l'édifice des Tuileries. Depuis, on a prolongé la ligne de la façade par deux vastes corps de bâtiments, terminés chacun, à leur extrémité, par un gros pavillon carré. Nous en parlerons dans la suite.

Du côté de la cour, la façade des Tuileries ne présentait alors, et ne présente aujourd'hui ni galerie découverte ni arcades; mais elle se compose d'une façade régulière de trois étages de croisées.

Le rez-de-chaussée des deux façades de la partie primitive de cet édifice est décoré de colonnes et pilastres d'ordre ionique en bossages de marbre incrusté. La sculpture y est traitée avec beaucoup de soin et de délicatesse; mais elle s'y trouve avec une prodigalité que le bon goût réprouve. Ces façades sont chargées de beautés, de détail, qui, à quelque distance, échappent à l'œil observateur, et le fatiguent. C'est ici le cas de rappeler que la profusion des ornements nuit à la véritable beauté.

L'HÔTEL DE SOISSONS, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la Halle-aux-Blés et par les rues qui l'environnent, doit être décrit à la suite du château des Tuileries.

L'emplacement où cet hôtel fut bâti contenait, dans son origine, plusieurs établissements, notamment un hôtel de Nesle, qu'il ne faut pas confondre avec l'hôtel du même nom situé au faubourg Saint-Germain, sur le bord de la Seine.

Jean II, seigneur de Nesle, et châtelain de Bruges, possédait, en 1230, par succession, un hôtel sur cet emplacement, qui, en partie, se composait de prés et de vignes. Il en fit présent au roi Louis IX : celui-ci le céda, dans la même année, à sa mère la reine Blanche, qui y fit son séjour, et y mourut en 1252.

L'hôtel de Nesle se composait alors, et cent vingt ans après, de deux maisons et d'une grange. Philippe le Bel le donna, en 1296, à son frère Charles, comte de Valois, qui le posséda jusqu'à sa mort, arrivée en 1325. Son fils, Philippe de Valois, le céda, en 1327, à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui y séjourna longtemps. Le long séjour de ce roi fit changer de nom à cet hôtel, qui reçut celui de Bohême ou de Bahaigne. La porte Coquillière, située dans le voisinage, porta alors, par la même raison, le nom de porte de Bahaigne.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême, fut, en 1346, tué à la bataille de Crécy.

Bonne de Luxembourg, sa fille, lui succéda, et épousa Jean, duc de Normandie, qui fut, depuis, roi de France. Charles V, son fils, donna, le 5 janvier 1355, cet hôtel à Amédée VI, comte de Savoie. Sa situation est ainsi désignée dans l'acte de cession: ***Hospitium versus portam Sancti Honorati Parisiis situatum.***

L'hôtel de Bahaigne, ci-devant de Nesle, était, en 1372, possédé par Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V. La veuve de Louis d'Anjou, Marie de Châtillon, le vendit, en 1388, au roi Charles VI, qui le donna à son frère Louis, duc de Touraine, depuis nommé duc d'Orléans.

Dès lors cet hôtel changea de nom, et reçut celui de son nouveau propriétaire, Louis, duc d'Orléans, qui l'agrandit considérablement, en faisant l'acquisition de plusieurs maisons, places, jardins, qui l'environnaient. Cet hôtel avec ses jardins, qui avaient quarante-cinq toises de longueur, était compris entre les rues Coquillière, d'Orléans, anciennement nommée de Nesle, de Grenelle, et entre celle des Deux-Ecus, dont une partie portait le nom de Traversine, et l'autre celui de la Hache.

Louis II, duc d'Orléans, qui devint roi de France sous le nom de Louis XII, donna, en 1494, les galeries, le préau, où étaient la fontaine et le jardin, tout ce qui comprenait les acquisitions de son père, pour y établir le couvent des Filles-Pénitentes (1), et conserva l'ancien manoir ou l'ancien hôtel de Nesle ou de Bahaigne. Ce prince, devenu roi de France, céda, en 1499, ce reste de l'hôtel d'Orléans à Robert de Framezelles, son chambellan, qui, presque aussitôt, le vendit pour la somme de deux mille écus d'or aux Filles-Pénitentes. Ainsi ces filles devinrent propriétaires de la totalité de l'hôtel d'Orléans ; elles acquirent, de plus, une maison située dans la rue de Grenelle, qui s'avançait dans leur jardin.

Tels étaient l'origine, la situation, l'étendue, les différents noms et propriétaires de cet emplacement, lorsqu'en 1572 Catherine de Médicis en fit l'acquisition.

Cette reine avait déjà acheté l'hôtel d'Albret, six autres maisons et deux jardins, situés dans la rue du Four. Ces divers emplacements ne lui suffirent pas : elle désira posséder celui du couvent des Religieuses-Pénitentes ; mais deux rues, la rue Traversine et une grande partie de la rue de Nesle ou d'Orléans, se trouvaient entre ce couvent et l'hôtel d'Albret. Ces rues ne furent point un obstacle pour cette reine ; elle envahit le tout.

Catherine de Médicis, dont quelques écrivains ont vanté la haute prudence et la fermeté de caractère, n'avait d'autre mérite, d'autre courage que ceux que donnent la force des passions et l'assurance de pouvoir les satisfaire ; du reste, elle n'était qu'une femme dissimulée, méchante et superstitieuse.

Pourquoi cette reine, après avoir fait bâtir le château des Tuileries, y avoir employé des sommes considérables, les talents des plus célèbres artistes et toutes les recherches et les commodités du luxe, l'abandonna-t-elle peu de temps après que cet édifice fut achevé ? Pourquoi, mécontente de ce palais, acheta-t-elle, dans un moment où les finances étaient épuisées, l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés pour y bâtir sa demeure? Pourquoi abandonna-t-elle ce projet pour en adopter un autre et acheter l'hôtel d'Albret et le couvent des Filles-Pénitentes? Pourquoi fit-elle déplacer les religieuses qui l'habitaient pour les transférer à l'abbaye de Saint-Magloire, et séculariser les religieux de cette dernière abbaye pour les transférer dans l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1)? Pourquoi fut-elle obligée de solliciter auprès du roi, son fils, la permission de conclure ces échanges, acquisitions, déplacements ; de solliciter auprès du pape des bulles pour ratifier ces transactions et sécularisations, et, auprès du parlement, l'enregistrement de tous ces actes? Pourquoi, enfin, ordonna-t-elle tant de changements, renonça-t-elle aux Tuileries pour faire bâtir et pour habiter un nouvel hôtel ? Le voici. C'est que Catherine de Médicis était épouvantée de la prédiction d'un astrologue, qui lui avait annoncé qu'elle mourrait dans un lieu appelé Saint-Germain : or, les Tuileries étaient situées dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. « On la vit aussitôt, dit Mézerai, fuir superstitieusement tous les lieux et toutes « les églises qui portaient ce nom. Elle « n'alla plus à Saint-Germain-en-Laye ;

(1) *Voyez* l'article *Filles-Pénitentes.*

(1) *Voyez*, ci-après, *Saint-Jacques-du-Haut-Pas.*

« et même, à cause que son palais des « Tuileries se trouvait dans la paroisse de « Saint-Germain-l'Auxerrois, elle en fit « bâtir un autre, l'hôtel de Soissons, près « Saint-Eustache. »

L'amour-propre est satisfait lorsque dans les personnes puissantes, qui ont aspiré à l'illustration, on trouve des actions ridicules. Cette reine si puissante, si redoutée, si impérieuse, se ravalait, par sa stupide crédulité, jusqu'à la dernière classe de la société : elle croyait ce qu'aujourd'hui les vieilles femmes des villages les moins fréquentés rougiraient de croire, elle croyait aux prédictions des magiciens ; et celle qui jetait l'épouvante dans le cœur de tant de personnes, était elle-même épouvantée par les oracles d'un misérable astrologue !

Cet hôtel, qui, au quatorzième siècle, avait porté successivement les noms de Nesle, de Bohême ou de Bahaigne, et, au quinzième, celui d'Orléans, puis celui de Filles-Pénitentes, quand les religieuses de ce nom l'occupaient, fut, en 1571, lorsque Catherine de Médicis en fit l'acquisition, nommé l'hôtel de la Reine. Après la mort de cette reine, il fut appelé l'hôtel des Princesses, et, enfin, hôtel de Soissons, comme je le dirai bientôt.

Cet hôtel et ces jardins étaient bornés par les rues du Four, des Deux-Ecus et de Grenelle. Le corps principal de ses bâtiments avait son entrée dans la rue du Four ; il présentait une vaste tour carrée, entourée de bâtiments ; les jardins longeaient une grande partie de la rue des Deux-Ecus, et de celle de Grenelle. Ils furent établis sur l'emplacement du couvent des Filles-Pénitentes : le sol en fut alors rehaussé de quatorze pieds. La chapelle était située à l'angle des rues de Grenelle et Coquillière.

Catherine de Médicis y avait fait construire, sur les dessins de Bullan, et dans l'angle d'une cour latérale, une colonne dorique très élevée et cannelée pour servir d'observatoire à son usage. Elle était contiguë et communiquait à l'hôtel de la reine. Cette colonne est la seule construction de l'hôtel de Soissons qui soit conservée. On la voit encore adossée au bâtiment de la Halle ; elle recèle intérieurement un escalier à vis. Cette reine y montait avec ses astrologues pour y consulter les astres, et chercher dans leurs positions la perspective d'un bonheur que ceux qui règnent avec des crimes ne trouvent jamais sur la terre.

On voyait sur le fût cannelé de cette colonne des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, des miroirs brisés, des lacs d'amour déchirés et des C et des H entrelacés ; signes allégoriques de la viduité de cette reine (1).

Catherine habita cet hôtel pendant environ quatorze ans, et, le 5 février 1589, y mourut chargée de dettes. Ses créanciers firent vendre l'hôtel. Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils du prince de Condé, par arrêt du parlement du 21 janvier 1606, moyennant la somme de trente mille et cent écus, en fut l'adjudicataire (2).

Alors cet hôtel, réparé, agrandi, reçut le nom d'Hôtel de Soissons, qu'il a conservé jusqu'en 1763, époque de la construction de la Halle-aux-Blés, qui, ainsi que les rues environnantes, fut bâtie sur l'emplacement de cet hôtel. Il en sera parlé en son lieu.

Collége de Clermont ou des Jésuites, situé rue Saint-Jacques, nº 123. Les Jésuites, dont l'institution fut approuvée par deux bulles, l'une de 1540, l'autre de 1549, furent introduits en France par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui, à son retour du concile de Trente, amena quelques-uns de ces pères dans son diocèse, et les établit dans les villes de Mauriac et de Billom.

Le fameux cardinal de Lorraine, qui connaissait le but secret de cette institution, en vertu de lettres-patentes de janvier 1551, en appela plusieurs à Paris ; mais l'évêque, le parlement et la Sorbonne s'opposèrent à leur établissement dans cette ville.

Les jésuites n'étaient pas gens à se rebuter. Repoussés par les autorités civiles et ecclésiastiques, ils persistèrent dans leur tentative avec cette opiniâtreté qui les a toujours caractérisés. Ils intriguèrent tant, enhardis par la protection des Guises, qu'ils déterminèrent Catherine de Médicis et le roi son fils, qui ne connaissaient nullement les motifs d'opposition, ou qui ne se souciaient pas de les connaître, à pres-

(1) *Voyez*, ci-après, article *Halle-aux-Blés*.

(2) *Mélanges d'histoire, de littérature*, par M. Terrasson. — *Histoire de l'hôtel de Soissons*, par. 1re. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXVI, pag. 262.

ser le parlement, à le presser même avec menace, d'enregistrer les édits en faveur des jésuites. Le parlement se débarrassa de cette affaire en la renvoyant à l'assemblée de Poissy. Cette assemblée, présidée par un des Guises, par le cardinal de Lorraine, ne manqua point de prononcer en faveur des jésuites. Le 5 juillet 1561, leur établissement à Paris fut décidé; et, après une lutte de dix années, ces pères virent leur désir accompli.

Guillaume Duprat, évêque de Clermont, fils du fameux cardinal de ce nom, avait fait plusieurs legs aux jésuites, dont ils employèrent une partie à l'acquisition d'une grande maison située rue Saint-Jacques, et nommée la cour de Langres.

Dès qu'ils eurent obtenu la permission de s'établir, ils voulurent avoir celle d'enseigner la jeunesse. L'Université s'opposa vivement à cette entreprise : l'affaire fut plaidée avec éclat, et les jésuites perdirent leur procès au parlement; mais toujours persistants et confiants dans leurs ressources, ils eurent l'adresse de le faire porter au conseil du roi, où il fut résolu que ces religieux enseigneraient la jeunesse sans être incorporés à l'Université; et ce fut en 1564 qu'ils établirent leur collége, qu'ils nommèrent collége de Clermont de la société de Jésus, et où, en 1578, ils firent bâtir une chapelle.

C'est sans doute aux nombreux obstacles qu'ils éprouvèrent, aux efforts qu'ils firent pour les surmonter, qu'ils durent cette souplesse de caractère, cet art d'amener les événements, et d'en calculer les résultats, et ce talent pour l'intrigue qu'ils portèrent au plus haut degré de perfection, et qui leur mérita la dénomination de pères de la ruse.

Le besoin de protection les accoutuma de bonne heure à caresser ceux qui possédaient le pouvoir, à sacrifier, pour obtenir leur bienveillance, tous les principes de la morale et de la religion. Ils créèrent pour les rois, pour les princes, pour tous les hommes constitués en dignité, une religion particulière et fort commode. Ils excusaient en eux et justifiaient la plupart des crimes : le manque de foi, les perfidies, le vol, les assassinats, etc., étaient des actions innocentes, pourvu que les coupables fussent puissants (1), et ne les eussent commis que pour leur honneur nobiliaire. Par leurs insidieuses interprétations, toutes les règles sociales disparaissaient; les vices et les vertus étaient confondus; leur complaisance pour les passions humaines n'avait de bornes que les intérêts de leur ordre et ceux de la cour de Rome. Ils travaillaient avec une persistance admirable à procurer à tous les souverains un pouvoir absolu sur leurs sujets, afin que, dominant les rois en dirigeant leur conscience et leur conduite, ils pussent étendre leur domination sur toutes les classes de la société. Ils tendaient constamment vers ce but, comme l'ont prouvé leurs revers et leurs succès; mais, pour y atteindre, il fallait séduire les hommes puissants, et caresser leurs inclinations perverses : c'est en quoi ils montrèrent toute leur habileté.

Avec de tels principes ils se firent de très puissants partisans, s'emparèrent des consciences de presque tous les monarques de l'Europe, que souvent, sous le titre de confesseurs, ils maîtrisèrent entièrement. Malheur aux audacieux qui contrariaient leur marche, et dévoilaient leurs projets ambitieux! malheur aux rois indociles à leur direction! leur perte était résolue, et tôt ou tard le poignard ou le poison les punissait de leur clairvoyance et de leur généreuse opposition.

Leur premier établissement à Paris porta le nom de leur bienfaiteur ou fondateur, l'évêque de Clermont, nom qu'ils changèrent ensuite par intérêt et par adulation : au titre de Collége de Clermont, que cet établissement avait porté d'abord, ils substituèrent depuis celui de Collége de Louis le Grand. Je reviendrai sur ce collége.

SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS, hôpital et ensuite église paroissiale, située rue Saint-Jacques, entre les nos 252 et 254. Cet établissement est dû à une colonie de l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, situé en Italie, dans le territoire de la république de Lucques. Ainsi, ce n'est ni la rue du faubourg Saint-Jacques, ni l'élévation de cette rue qui ont donné à cette maison le nom qu'elle porte.

On conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que les religieux de cet ordre devaient leur origine à une association de laïques, connue sous le nom de Frères pontifes ou Frères constructeurs de ponts; ou bien que les frères de cet hôpital

(1) Voyez les *Lettres Provinciales*, par Pascal.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

étaient une branche de cette association(1).

L'époque où fut fondé, à Paris, l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas est inconnue. Des lettres de Charles le Bel, de l'an 1322, ainsi que d'autres lettres de Philippe de Valois, de l'an 1335, attestent que ces religieux habitaient l'emplacement qu'ils ont occupé depuis, et que cet emplacement était nommé Clos du Roi, dont ils possédaient la moitié. Ils n'existaient point à Paris en qualité de Frères pontifes, mais en celle de Frères hospitaliers, qui logeaient les pauvres passants et les pèlerins. Ils portaient le signe du tau sur leurs habits. Ils eurent d'abord une chapelle, qui fut bénite en 1350.

Dans la suite, on en construisit une plus vaste, consacrée en 1519. Les chefs de cette maison étaient qualifiés de commandeurs.



Porte Saint-Victor.

En 1566, après quelques tentatives inutiles, et surtout après l'opposition des curés du voisinage, la chapelle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas fut érigée en église succursale des paroisses du quartier. « Avons « permis et permettons, porte la sentence « de l'official de Paris, aux manants et « habitants desdits faubourgs de la porte « Saint-Jacques et de Notre-Dame-des-« Champs avoir à leurs dépens autres per-« sonnes qui dient, chantent et célèbrent « à haute voix et avec chants lesdits of-« fices divins, etc. »

Cet hôpital était presque abandonné ; on n'y recevait plus de malades ; les administrateurs, comme ceux de la plupart des hôpitaux de Paris, vivaient du bien des pauvres, et ne leur donnaient aucun secours ; il n'y restait que deux religieux, lorsqu'en 1572 Catherine de Médicis, pour faire bâtir un nouvel hôtel, appelé depuis

(1) *Voyez* Recherches historiques sur les Congrégations hospitalières des Frères pontifes, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, etc., publiées en 1818.

Hôtel de Soissons (1), délogea les Filles-Pénitentes, qui délogèrent les religieux de Saint-Magloire, lesquels vinrent occuper la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les religieux sécularisés de Saint-Magloire transférèrent à Saint-Jacques-du-Haut-Pas les reliques de leur patron, qui, comme je l'ai dit ailleurs, ne furent pas très loyalement acquises. Ils voulurent donner à leur nouvelle église ou chapelle le nom de Saint-Magloire; le public, très récalcitrant pour les changements de nom, n'adopta point celui-ci.

Ces religieux célébraient la messe à des heures qui ne convenaient pas aux paroissiens : ceux-ci prirent le parti de faire bâtir, à côté de la chapelle du monastère, une chapelle nouvelle, dont la construction fut commencée en 1584, et qui fut considérée comme succursale.

En 1630, on entreprit la reconstruction de cette église trop petite : l'architecte Gittard en fournit le dessin. Monsieur, frère de Louis XIII, en posa la première pierre; mais alors on ne put achever que le chœur. Les travaux furent repris en 1675 : la nef fut reconstruite; et les habitants du quartier signalèrent leur zèle en cette occasion. Les carriers fournirent gratuitement toute la pierre dont cette église est pavée, et les maçons donnèrent un jour de travail par semaine.

La chapelle de la Vierge, située au chevet de cette église, fut construite en 1688.

L'église n'offre rien de remarquable, si ce n'est un tableau de grande dimension représentant l'ensevelissement de Jésus-Christ, peint par Degeorge, élève de David, et qui fut exposé au salon de 1819. Dominique Cassini, célèbre astronome pour son temps, et Jean Desmoulins, curé dont la mémoire est encore chère aux paroissiens, sont enterrés dans cette église, qui est la seconde succursale de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont.

Le bâtiment qui servait à l'ancien hôpital, démoli en 1823, était séparé de l'église paroissiale par une ruelle nommée rue des Deux-Eglises. Les religieux de Saint-Magloire, qui l'habitaient, tenaient une conduite fort scandaleuse, ce qui obligea, en 1618, Henri de Gondi, évêque de Paris, de les renvoyer. Il établit à leur place le séminaire des prêtres de l'Oratoire, premier établissement de ce genre à Paris, et qui s'est maintenu jusqu'à la révolution. L'emplacement a depuis été concédé à l'institution des Sourds-Muets. Je parlerai de ce séminaire et de cette institution.

L'ancienne chapelle de l'hôpital, dont les formes annonçaient une construction du quatorzième siècle, devenue propriété particulière, a subsisté jusqu'en 1823, époque de sa démolition.

Collége des Grassins, situé rue des Amandiers, n° 14. Il fut fondé, en 1569, par Pierre Grassin, conseiller au parlement, qui, pour cette fondation, légua la somme de 90,000 livres : son fils et un autre parent du même nom ajoutèrent encore à cette dotation. Il fut destiné pour six grands boursiers étudiants en théologie, et douze petits boursiers étudiant les humanités, tous de la ville de Sens. Ce collége est aujourd'hui une propriété du gouvernement.

Juridiction des juges et consuls, établie près de l'église de Saint-Merri, dans un grand bâtiment acquis par les six corps des marchands. Cette institution, toute populaire, où les marchands sont jugés par des marchands, fut créée, en 1563, par le chancelier Michel de L'Hospital. Elle affranchit le commerce des entraves et des lenteurs qu'il rencontrait dans les justices féodales ou royales. Elle éprouva de vives oppositions de la part du parlement qui n'aimait pas les nouveautés (1). Cette juridiction fut d'abord composée de cinq marchands français, établis à Paris, dont un remplissait les fonctions de juge, et les quatre autres celles de consuls.

Cette juridiction subsiste aujourd'hui sous un autre nom, et porte celui de Tribunal de Commerce. Elle est établie dans un magnifique local du nouvel édifice de la Bourse, où elle est plus convenablement placée; elle est composée de deux présidents, de huit juges et de seize juges suppléants.

Arsenal, situé à l'extrémité du quai Morland, neuvième arrondissement. Une partie de l'emplacement de l'Arsenal por-

(1) *Voyez*, ci-dessus, *Hôtel de Soissons.*

(1) Le dernier jour de décembre 1564, le parlement de Paris fit des remontrances contre l'édit de création des juges et consuls des marchands : il serait difficile de trouver une production plus ridicule par sa forme, plus absurde par ses motifs que ne l'est cette remontrance.

tait anciennement, avant le creusement des fossés de la ville, le nom de Champ-au-Plâtre. Charles VI en donna, en 1396, une portion au duc d'Orléans, son frère, qui y fit bâtir un hôtel. Dans la suite, la ville acquit ce lieu, et y fit construire des granges pour y placer l'artillerie. François Ier, voulant faire fondre des canons, emprunta à la ville, en 1533, une de ces granges, avec promesse de la rendre dès que la fonte serait achevée; puis, sous prétexte d'accélérer le travail, il en emprunta une seconde, puis une troisième, avec la même promesse. La ville voyait avec peine ces emprunts successifs. Ce roi, qui, dans des actions d'éclat, manifesta beaucoup de loyauté, n'en montra guère en cette circonstance : il manqua sans façon à sa parole de roi, et garda pour lui les granges de l'artillerie.

Henri II, en 1547, demanda encore quelques bâtiments pour y construire des fourneaux : il offrit des dédommagements à la ville; on ignore s'il les lui donna. Il y fit construire plusieurs logements pour les officiers de l'artillerie, sept moulins à poudre; deux grandes halles et autres bâtiments, qui, dans la suite, furent presque tous ruinés.

Deux accidents notables ont donné quelque célébrité aux édifices de l'Arsenal. A l'angle méridional du jardin, angle formé par le cours de la Seine, ou le Mail qui la bordait, et par les fossés de la ville, s'élevait la tour de Billy, dont j'ai déjà parlé, et qui faisait partie de l'enceinte de Paris. Le 19 juillet 1538, à cinq heures du soir, le tonnerre éclata sur cette tour, et la démolit presque entièrement. On y substitua dans la suite un bastion.

Le second accident arriva le 28 janvier 1563. Le feu prit à quinze au vingt milliers de poudre qui se trouvaient dans les bâtiments. L'explosion fut terrible; des pierres furent lancées jusqu'au faubourg Saint-Marceau. La détonation fut entendue jusqu'à Melun; les poissons périrent dans la rivière. Des sept moulins à poudre, quatre furent détruits, les autres fort endommagés. Des maisons du voisinage furent renversées; trente personnes enlevées en l'air retombèrent en lambeaux; un plus grand nombre d'autres fut dangereusement blessé. On ne put jamais découvrir les auteurs ou les causes de cet accident. On ne manqua pas de l'attribuer aux protestants.

Charles IX fit reconstruire sur un plus vaste plan les bâtiments détruits. Ses successeurs continuèrent les constructions. Sous Henri III, en 1584, fut bâtie la porte qui faisait face au quai des Célestins. Cette porte était décorée de colonnes en forme de canons placés verticalement. Au-dessus était une table de marbre, où on lisait ce distique du poète Nicolas Bourbon, distique qu'admirait Santeuil : Dussé-je être pendu, disait-il, je voudrais en être l'auteur (1).

Ætna hæc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

Henri IV y établit un jardin; et Sully, en sa qualité de grand-maître de l'artillerie, y fit, pendant tout le temps de son ministère, sa demeure ordinaire.

Louis XIV ayant fait construire des arsenaux aux frontières du royaume, l'Arsenal de Paris ne servit plus qu'à contenir des pièces hors de service, des fusils rouillés, et des fonderies où l'on coulait quelques figures de bronze.

Le régent, en 1718, fit abattre plusieurs vieux bâtiments, et construire, sur les dessins de Germain Boffrand, l'hôtel du gouverneur de l'Arsenal. Dans diverses pièces de cet hôtel était et se voit encore la précieuse bibliothèque, dite d'abord Bibliothèque de Paulmy, enfin devenue publique sous le nom de Bibliothèque de l'Arsenal.

Par édit du mois d'avril 1788, l'Arsenal, depuis longtemps inutile, fut supprimé, et son emplacement destiné à la construction d'un nouveau quartier de Paris; mais cette ordonnance ne reçut point son exécution.

L'emplacement de l'Arsenal a éprouvé, depuis, plusieurs changements. Sur le jardin fut, en 1806, établie une partie du boulevard Bourdon. Sur le même jardin, et le long du boulevard Bourdon, on commença, en 1807, à bâtir le vaste édifice appelé Grenier de réserve, dont je parlerai. A la place du Mail, qui se trouvait entre les bâtiments de l'Arsenal et le bras de la Seine, on ouvrit une route très commode. Les travaux de la gare, qui est alimentée par les eaux du canal de l'Ourcq, ont aussi apporté plusieurs changements utiles dans l'emplacement de l'Arsenal.

Piloris. Il existait à Paris plusieurs

(1) Parole d'un fou ou d'un poète.

constructions destinées à exposer des condamnés aux yeux du public. On voyait un pilori au carrefour formé par les rues du Four, de Sainte-Marguerite, de Buci et des Boucheries. C'était celui de la justice de Saint-Germain-des-Prés.

Le pilori le plus connu était situé aux Halles, aujourd'hui Carreau des Halles, près et à l'ouest de l'ancienne fontaine. Il présentait une construction octogone en maçonnerie surmontée d'une vaste lanterne en bois, dans laquelle on plaçait les condamnés. Cette lanterne tournait sur un pivot. En la faisant mouvoir de tous côtés, on exposait le patient à tous les regards du public.

Dans les comptes de la prévôté de Paris de l'an 1515, on voit que Laurent Bazard, exécuteur de la haute justice, étant monté dans le pilori, sans doute pour y faire quelques apprêts, plusieurs personnes du peuple y mirent le feu, et que ce bourreau y fut brûlé vif : on vint un peu tard à son secours. Un boulanger, nommé Lostière, un des auteurs de l'incendie, fut pris et pendu (1).

Le pilori des Halles fut reconstruit à neuf en 1471 ; détruit par le feu en 1515, il fut réparé en 1542, et maintenu jusqu'en 1789, époque où ce genre de supplice fut aboli.

Fourches patibulaires, nommées en langage féodal justices. Il en existait plusieurs en dehors de Paris : les plus connues sont celles de Montfaucon et de Montigny. Montfaucon présente une éminence peu sensible, située entre les faubourgs Saint-Martin et du Temple. Sur sa cime était un massif de maçonnerie qui s'élevait, au-dessus du sol, de 15 à 18 pieds : sur la surface de ce massif, long de 42 pieds sur environ 30 de large, s'élevaient seize piliers, composés de fortes pierres, et dont chacun avait trente-deux pieds de hauteur. Ces piliers supportaient de grosses pièces de bois auxquelles pendaient des chaînes de fer ; à ces chaînes étaient attachés les cadavres des malheureux exécutés à Paris. On y voyait toujours, pendant cette période, cinquante à soixante corps desséchés, mutilés, corrompus et agités par les vents. Cet horrible spectacle n'empêchait pas les Parisiens de venir faire la débauche autour de ce gibet (1)

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, preuves, pag. 599.

Lorsque toutes les places étaient occupées, pour y atttacher de nouveaux cadavres on descendait les plus anciens, et on les jetait dans un souterrain, dont l'ouverture était au centre de l'enceinte.

On arrivait à cet affreux monument par une large rampe. Une porte solide en fermait l'enceinte ; sans doute dans la crainte que les cadavres ne fussent enlevés par des parents pour leur donner la sépulture, et par des sorciers, pour servir à leurs opérations magiques.

Sauval, qui écrivait au commencement du dix-huitième siècle, dit que de son temps le souterrain était comblé, la porte et les marches brisées ; qu'il restait à peine trois ou quatre piliers (2).

Les fourches de Montfaucon ou de la grande justice furent souvent insuffisantes. On voit, dans les comptes de la prévôté de Paris, qu'en 1416 on construisit un autre gibet près de la grande justice, au-delà de l'église de Saint-Laurent, et qu'on l'entoura de fossés profonds et de murs. Il ne contenait que quatre piliers de bois (3).

En 1457, on éleva dans le voisinage de Montfaucon une autre justice qu'on nomma gibet de Montigny. On en fit plusieurs autres (4) : mais c'est trop s'arrêter sur ces tristes objets.

IX. Massacres de la Saint-Barthélemi.

J'ai parlé de la naissance et de la propagation du protestantisme à Paris, des horribles persécutions que, sous les règnes de François Ier et de son fils Henri II, éprouva cette secte de chrétiens. J'ai donné une esquisse rapide des attaques auxquelles, depuis ces règnes, elle fut continuellement en butte, des pillages, incendies et massacres provoqués contre elle par des prédicateurs gagés, et trop fréquemment exécutés par des écoliers, par des hommes de la dernière classe du peuple et par le connétable de Montmorency.

(1) *Œuvres de Villon* : la Repue faite auprès de Montfaucon.

(2) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II. pag. 585.

(3) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III. preuves, p. 274.

(4) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 585.

Depuis 1560 jusqu'en 1572, la chambre ardente n'envoyait plus les protestants aux bûchers; mais le parlement, toujours animé par le même esprit, par celui des Guises, les faisait emprisonner, gémir dans des cachots mortels, les chassait de Paris, ou les condamnait à la potence.

Je dois faire observer qu'en l'an 1560, époque où les bûchers s'éteignirent, et la guerre civile s'alluma, les dissensions publiques, sans rien perdre du zèle religieux qui les alimentait, prirent un caractère évidemment politique. L'autorité excessive qu'avaient envahie en France, et dont abusaient le cardinal de Lorraine et les Guises, détermina les princes de la maison de Bourbon à se liguer contre ces étrangers, à former un parti d'opposition, qui se fortifia d'un grand nombre de mécontents, et surtout de la plupart des protestants persécutés. Ce parti fut, depuis les premières hostilités, nommé huguenot.

Les Guises et le cardinal de Lorraine leur oncle, appuyés et dirigés par les cours de Rome et d'Espagne, appuyés par celle de France, qu'ils dirigeaient à leur tour, se mirent à la tête des persécuteurs, et formèrent le parti appelé papiste ou catholique.

Chez les chefs de l'un et de l'autre parti, la religion ne fut assez généralement qu'un prétexte, un moyen de force : chacun d'eux appela le fanatisme au secours de son ambition. Les seules classes inférieures dans les deux partis se détestaient et se battaient de bonne foi.

La cour de France, composée de princes pervertis par leur vicieuse éducation, abrutis, étourdis par les jouissances de la débauche et du faste, sans caractère comme sans talent, était dominée par Catherine de Médicis, leur mère. Cette femme, profonde dans l'art des cours, dissimulée, perfide, n'avait d'énergie que pour les crimes; mais ses vues étaient bornées. Toute sa politique consistait dans un système de bascule que lui commandaient les circonstances : elle opposait les Guises aux Bourbons et ceux-ci aux Guises. Capable de concevoir de grands attentats, d'en poursuivre l'exécution, elle était incapable d'en calculer et d'en prévoir les effets. Elle croyait tout maîtriser, et elle-même n'était qu'un instrument. Lorsqu'il lui arrivait de s'écarter de la ligne tracée par les Guises, ceux-ci faisaient alors jouer toutes leurs machines pour l'y ramener. C'est ce qui arriva notamment en l'an 1165, où cette reine parut se rapprocher du parti protestant. Les prédicateurs gagés s'élevèrent aussitôt contre la cour, et, dans leurs déclamations grossières et véhémentes, n'épargnèrent pas même la majesté royale (1).

(1) Voici ce que portent, à cet égard, les registres manuscrits du parlement : « Le « 10 avril 1561, plaintes contre les prédica- « teurs séditieux, notamment contre Me « Fournier, prêchant à Saint-Germain, di- « manche dernier; il dit de la reine : Si « c'étoit son état et d'une femme de confé- « rer les évêchés et bénéfices, et allègue un « passage de la Sainte-Ecriture, assez mal à « propos, disant : Peuple, regarde si cette « bonne reine, mère de Jésus-Christ, en « l'élection de saint Mathias, au lieu de « Judas, si elle s'en voulut mêler, encore « que présente. En ce sermon, qui était sur « l'entrée de Jésus à Jérusalem, il y a, « comme Jésus dit à deux de ses disciples : « Allez en ce château qui est contre nous : « et, peuple, sais-tu qui est ce château qui « est contre nous? C'est ce château qui vous « jettera hors de vos maisons. Au latin il y a « CASTELLUM; mais il n'est pas entier châ- « teau. Comment le nommerons-nous? CAS- « TELLUM est diminutif de Castrum; il le « faut nommer en français CHASTELET; « Chastelet n'est pas propre, il faut donc, « CHASTILLON. C'est mon, c'est ce CHAS- « TILLON qui est contre vous, et qui vous « ruinera, si vous n'y prenez garde. »

Le prédicateur, par cette ridicule induction, veut désigner Châtillon de Coligny, amiral de France, chef du parti protestant.

Le 14 novembre 1561, le procureur général se plaint au parlement des discours séditieux des prédicateurs. On charge l'évêque de les réprimer; celui-ci répond « que, « quelque diligence et commandement qu'il « ait su faire vers les curés et prédicateurs, « il n'en a pu venir à bout. »

Dans la même année, Artus Désiré, prêtre fanatique, poussé par les conseils de quelques docteurs de Sorbonne, part pour l'Espagne dans le dessein de remettre au roi de ce pays une requête des catholiques de France, et lui demander protection et secours. Il fut arrêté en chemin; le parlement le condamna à faire amende honorable, ce qu'il fit le 14 juillet 1561.

Dans le même temps, Jean Tanquerel

Je ne m'arrêterai pas aux intrigues, aux nombreuses perfidies de Catherine de Médicis, à celles des princes et seigneurs qui se disputaient le pouvoir, juraient des traités de paix avec l'intention de les violer; je ne parlerai point des prises d'armes sans déclaration préalable, ni des actes de cruauté inspirés par le fanatisme et la licence des guerres civiles; mais je dirai que le pape voulait conserver son autorité et ses revenus; que Philippe II, roi d'Espagne, avait à satisfaire sa superstition et son ambition. Il espérait, en massacrant les protestants, obtenir la couronne céleste et la couronne de France.

Les Guises suivaient l'exécution d'un plan bien connu : celui d'anéantir la maison des Valois, et de s'emparer de leur trône, projet appuyé par le pape à l'insu du roi d'Espagne.

Le pape et les princes de Lorraine s'entendaient pour donner le trône de France au duc de Guise : celui-ci, dans cette espérance, fit fabriquer une généalogie qui le faisait descendre en ligne directe de l'empereur Charlemagne.

Le saint-père et les princes lorrains trompaient le roi d'Espagne, qui, bien plus que les autres, fournissait aux frais de la conspiration, et prétendait seul en retirer le fruit.

La cour de France, par l'ascendant que le cardinal de Lorraine avait pris sur Catherine de Médicis, n'était qu'un instrument passif, qu'une puissance auxiliaire et soumise.

Les trois chefs de cette vaste conspiration, le pape, le roi d'Espagne et la maison de Lorraine, avaient le plus pressant intérêt de détruire la maison de Bourbon qui allait succéder aux Valois dont la race s'éteignait, et de détruire les protestants qui faisaient la force de cette maison et dont les opinions alarmaient l'Italie et l'Espagne.

Telles étaient les espérances, les intérêts et les dispositions des diverses cours contre la maison de Bourbon et contre le parti des protestants, lorsqu'en 1565 le pape Pie IV provoqua la fameuse entrevue de Bayonne, où se rendirent le duc d'Albe, muni des pouvoirs du roi d'Espagne, Catherine de Médicis et le roi de France. Là, suivant plusieurs historiens, et notamment suivant le grave De Thou, « on délibéra « sur les moyens de délivrer la France des « protestants, regardés comme un mal « contagieux; et on adopta le sentiment « du duc d'Albe, qui était celui du roi « Philippe, et qui consistait à faire tomber « les têtes des principaux chefs, à prendre « pour modèle les *Vêpres siciliennes*, et « à massacrer tous les protestants (1). »

Ainsi, dès l'an 1565, entre les trois puissances intéressées, le massacre des protestants fut résolu, mais non aussi secrètement qu'elles le pensaient. Le prince de Navarre, âgé d'environ douze ans, depuis célèbre sous le nom de Henri IV, était, pendant cette aventure, presque sans cesse auprès de Catherine de Médicis, qui aimait son esprit, ses gentillesses, et qui ne se méfiait pas de cet enfant; il entendit une partie des résolutions qui y furent prises, et les rapporta à sa mère qui en donna avis au prince de Condé et à l'amiral de Coligny. Ces chefs de protestants prirent des mesures pour conjurer l'orage dont ils étaient menacés. Ils ne se rendirent point à l'assemblée de Moulins, où ils savaient que devait s'exécuter le projet sanguinaire qui eut lieu à Paris sept ans après; ils se tinrent plus que jamais sur leurs gardes; et, pour déjouer complétement les plans ambitieux des Guises, leur ravir l'autorité qu'ils exerçaient, et mettre le roi et la reine sa mère dans leur parti, ils tentèrent, en 1567, d'enlever à Meaux

bachelier en théologie, soutient au collége de Lisieux une thèse où il prétend prouver que le pape a le droit de déposer les rois et de les dépouiller de leur royaume.

Un frère minime, qui prêchait séditieusement dans l'église de Saint-Barthélemi, fut, le 10 décembre 1561, par ordre du roi, enlevé de son couvent; cet enlèvement s'exécuta pendant la nuit, parce qu'on craignait une émeute populaire.

Trois prédicateurs carmes qui prêchaient, l'un à Saint-Merri, l'autre à Saint-Eustache, le troisième à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, excitaient le peuple à des soulèvements; ils sont désignés comme perturbateurs publics dans les registres du parlement. (*Voyez* au 12 décembre 1561).

Tout ce tapage sacerdotal fut, en grande partie, occasionné par le colloque de Poissy, qu'à cette époque avait autorisé Catherine de Médicis, et où les docteurs catholiques et protestants entrèrent en discussion sur les points qui les divisaient.

(1) *Histoire universelle de De Thou*, liv. 37.

ce prince et cette princesse ; mais cette tentative audacieuse et mal calculée n'eut aucun succès. Les Suisses, au nombre de six mille, les repoussèrent, et, le 29 septembre, conduisirent dans la capitale la reine et son fils.

La guerre se ralluma et se termina, en 1568, par un traité de paix appelé la paix fourrée (1). Six mois après, ce traité est violé; la guerre recommence. Le 13 mars 1569, se donne la bataille de Jarnac, où le prince de Condé, couvert de graves blessures, fait prisonnier, est assassiné froidement par Montesquiou. Alors Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de France, devient le chef du parti protestant; il obtient quelques avantages militaires qui déterminent le parti catholique à conclure, le 15 août 1570, une nouvelle paix, nommée paix boiteuse ou mal assise.

Cependant le pape dresse ses batteries et travaille de toutes ses forces au succès de la conspiration; il ordonne à ses agents, prêtres ou moines, d'enflammer le fanatisme des catholiques contre les protestants; il renforce sa milice spirituelle en établissant à Paris d'abord des jésuites et puis des capucins ; il autorise la cour de France à aliéner, pour les frais de la guerre, une partie considérable des biens du clergé; enfin, il fournit lui-même une armée. Il faut lire sa correspondance avec les puissants directeurs de cette conspiration; on y peut juger de son active sollicitude et du besoin pressant qui le tourmentait pour assurer et hâter le coup fatal dont les protestants allaient être frappés. Il est le principal préparateur des massacres de la Saint-Barthélemi (2).

De son côté, le roi d'Espagne prodigue ses finances aux conspirateurs; la plupart des prédicateurs sont à ses gages; la preuve en existe, je la citerai.

Les Guises dirigent les intrigues et l'esprit de la reine, caressent le peuple, commandent les armées, agissent en souverains, et cherchent à tourner au profit de leurs maisons les secours qu'en faveur de la conspiration le pape et le roi d'Espagne envoient en France.

Les chefs protestants n'offrent pas des forces si redoutables. Jeanne d'Albret, reine de Navarre; son fils, le prince de Béarn, âgé de seize à dix-sept ans; l'amiral de Coligny, et quelques troupes nationales et étrangères, forment les uniques espérances de ce parti.

Coligny, homme courageux et sage, plus recommandable par la gravité de ses mœurs, la droiture de ses intentions et la fermeté de son caractère, que par son habileté, se montra toujours plus grand dans les revers que dans les succès. Devenu, après la mort du prince de Condé, le chef de guerre des protestants, il fut le principal personnage de la tragédie effroyable dont je vais offrir le tableau. Telles étaient les ressources des protestants : joignons-y le courage qu'inspire contre des persécuteurs une juste indignation.

Les chefs catholiques et les chefs protestants s'observaient avec inquiétude; et, quoiqu'en paix depuis le traité d'août 1570, ils vivaient entre eux dans une extrême méfiance. Pour mettre à exécution le plan conclu à Bayonne, il fallait attirer les protestants dans un piége. Pour les y attirer, il fallait dissiper tous les soupçons, établir une entière confiance. La reine Catherine de Médicis se chargea de ce rôle difficile; inspirée par le cardinal de Lorraine, secondée par le roi son fils, elle déploya les immenses ressources de son talent dans l'art des séductions et des perfidies.

En 1571, Catherine avait déjà mandé auprès d'elle la reine de Navarre et l'amiral de Coligny; mais cette princesse et ce chef militaire eurent alors la prudence de se refuser à cette invitation.

Catherine tenta donc un autre moyen, qu'elle crut plus propre à dissiper les soupçons : après avoir flatté les protestants par les promesses les plus séduisantes, elle leur annonça son prétendu projet de faire la guerre au roi d'Espagne, d'attaquer la Flandre, et sa résolution de placer à la tête de l'armée destinée à cette expédition l'amiral de Coligny lui-même. En conséquence, cet amiral fut invité à se rendre à la cour, afin d'y concerter le plan de cette guerre. Cette proposition, toute flatteuse qu'elle était pour les protestants, ne parvint pas à les séduire.

Catherine ne se déconcerta point, et eut

(1) *Paix fourrée*, ou paix conclue en hiver, et commandée par la saison pendant laquelle on porte des fourrures.

(2) *Lettres de Pie V*, écrites depuis 1367 jusqu'à 1572. Trois mois après sa mort, les massacres commencèrent; ce pape ne put jouir de ce succès.

recours à un moyen plus puissant encore.

Peu de temps après, elle envoya auprès de la reine de Navarre Biron, chargé de proposer à cette reine le mariage de son jeune fils Henri, prince de Béarn, avec Marguerite de Valois sa fille, sœur du roi de France. Biron s'acquitta avec intelligence de cette ambassade. C'était, lui disait-il, le gage d'une réconciliation sincère entre les deux partis, et la preuve du désir qu'avait la cour de France de maintenir la paix dans le royaume. Toutes les difficultés que pourrait opposer le pape à cette union, à cause de la parenté et de la différence de religion, seraient facilement levées; on avait déjà entamé des négociations à cet égard; mais il fallait s'aboucher, conférer ensemble. « Venez donc, lui dit-il en finissant, n'entretenez point, par des délais perpétuels, les défiances de Sa Majesté. »

La cour de France se rendit à Blois pour se rapprocher de la proie qu'elle voulait dévorer.

Coligny jusqu'alors avait résisté aux instances de cette cour; mais, sollicité par le prince de Nassau et par le maréchal de Cossé, son ancien ami, qui lui remit une ordonnance par laquelle le roi lui permettait d'avoir auprès de lui, même à la cour, une garde de cinquante gentilshommes pour la sûreté de sa personne; sollicité en outre par le maréchal de Montmorency, son parent et son intime ami, il céda, et se rendit à Blois.

Il y fut comblé d'honneurs, de caresses et de bienfaits; le roi le nommait son père, et lui disait que le jour de son arrivée à la cour, assurant la tranquillité de la France, était le plus beau jour de sa vie; puis, en riant, il ajoutait : « Enfin nous vous tenons, nous vous possédons, et vous ne vous éloignerez plus de nous, quand même vous le voudriez. » La reine-mère, le duc d'Anjou, son fils, etc., lui firent les plus touchantes protestations d'amitié. Le roi lui donna cinquante mille francs pour le dédommager des pertes que la guerre lui avait fait éprouver; lui assura la jouissance, pendant un an, des revenus de tous les bénéfices du cardinal de Châtillon, son frère, avec la faculté de revendiquer son riche mobilier; il lui rendit sa place au conseil, combla d'honneurs son gendre Téligny, et donna aux amis de l'amiral et à ses serviteurs des emplois importants ou lucratifs. On délibéra avec lui, et l'on demanda ses conseils sur le prétendu projet de porter la guerre en Flandre contre l'Espagne; enfin, au 14 octobre de cette année 1571, le roi accorda aux protestants quelques interprétations favorables, demandées depuis longtemps, aux articles ambigus du dernier édit de pacification (1).

L'amiral de Coligny fut séduit.

La reine de Navarre, entraînée par son exemple, se rendit aussi à Blois avec son fils, le prince de Béarn, pour conclure le mariage projeté. Ils reçurent l'accueil le plus flatteur et le plus rassurant. Le roi alla au devant d'eux jusqu'à Bourgueil; il leur prodiguait les titres les plus affectueux; il nommait la reine de Navarre sa grande tante, son tout, sa mieux aimée, dit l'Estoile. « Il ne bougea jamais d'auprès d'elle, à l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence que chacun en étoit étonné. »

Le soir, lorsque le roi eut quitté la reine de Navarre et qu'il fut seul avec sa mère, il lui dit : « Et puis, Madame, que vous en semble, joué-je pas bien mon rollet? » La reine, satisfaite des talents de son fils, lui répondit : « Oui, fort bien; mais ce n'est rien qui ne continue. » Le fils répliqua : « Laissez-moi faire seulement, et vous verrez que je les mettrai au filet (2). »

La cour, pendant son séjour à Blois, tint un conseil secret, où se trouvèrent la reine Catherine, le duc d'Anjou son fils, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale son frère, le duc de Guise, Birague, garde des sceaux, et quelques autres. On y délibéra sur les moyens d'exécuter le complot tramé contre Coligny et autres chefs protestants (3).

La cour vint à Paris pour les préparatifs des noces de Marguerite de Valois et du prince de Béarn. La mère de ce prince y mourut le 9 juin 1572. Les uns attribuent sa mort aux fatigues qu'elle prit pour les apprêts du mariage, d'autres, au poison donné à cette princesse par le parfumeur de Catherine de Médicis. Un écrivain du temps dit « que la reine de « Navarre fut menée, sous couleur de caresse, çà et là ez maisons des plus fac-

(1) *Histoire de De Thou*, liv. 1.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. I, p. 46, édit. de 1744.

(3) *Histoire de De Thou*, liv. 1.

« tieux, même de Marcel (prévôt des « marchands) (1), où ayant fait quelques « banquets et tasté des confitures d'Italie, « au retour, tomba malade au lit, duquel « elle ne bougea jusqu'à ce que, cinq « jours après, elle eust rendu son âme à « Dieu. »

Il est très vraisemblable que Catherine de Médicis fut coupable de cette mort. Elle a commis beaucoup d'autres crimes pareils : celui-ci est dans son caractère, et paraît résulter de la résolution prise par cette reine et ses complices d'exterminer tous les chefs des protestants ; mais ce crime n'est pas assez attesté pour acquérir le mérite d'un fait historique.

Cet événement aurait dû réveiller la méfiance de Coligny : aveuglé par les séductions de la cour, il resta dans une entière sécurité.



Orfévrerie au XVIe siècle.

Le cardinal de Lorraine, voyant approcher l'époque fatale des noces, incertain sur le succès, et craignant pour sa personne, quitta prudemment la cour de France pour se rendre à Rome, et chargea le cardinal Pelvé, qui résidait à Paris, de lui dépêcher, pendant son chemin, des courriers pour l'instruire des progrès de

(1) *Claude Marcel*, orfévre, parvint à être joaillier de la cour. Il fut, en 1557, nommé échevin. Par ses assiduités auprès de Catherine de Médicis, il obtint, en 1570, la place de prévôt des marchands ; en 1571, celle de receveur général du clergé ; enfin, celle d'intendant et contrôleur général des finances.

Marcel perdit sa femme en 1567 ; son fils, Matthieu Marcel, la fit enterrer dans la chapelle de Saint-Denis de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Dans son épitaphe, il qualifie son grand-père, Matthieu, de marchand orfévre, bourgeois de Paris, et son père, Claude, d'essayeur de la monnaie du roi et de bourgeois.

Dans la suite, Matthieu Marcel, ayant fait une fortune brillante, fit réparer cette épi-

la conspiration. Les lettres du cardinal Pelvé furent saisies en route, et mises sous les yeux de Coligny ; et, quoique le projet du massacre s'y trouvât clairement déclaré, cet amiral ne put croire la reine et le roi capables d'une aussi noire perfidie.

Les Rochelois, à plusieurs reprises, firent avertir Coligny de se tenir sur ses gardes ; il rejeta bien loin de pareilles craintes, et s'occupa constamment à combattre les soupçons que plusieurs chefs protestants concevaient sur la loyauté de la cour. Plus on le pressait à cet égard, plus il s'indignait de ce qu'on osait douter de la sincérité du roi, dont il recevait chaque jour, disait-il, de nouvelles preuves (1).

Pour dissiper toutes les méfiances, la cour multipliait les tromperies, et jouait des scènes nouvelles : les Guises, qui feignaient de n'être pas encore initiés dans le secret de la conjuration, parurent mécontents de l'accueil fait à Coligny, et menaçaient de se retirer de la cour. Les protestants étaient informés de ce mécontentement, de ces menaces. L'ambassadeur d'Espagne venait au conseil du roi se plaindre du projet de faire la guerre à son maître en attaquant la Flandre. La reine mère et le roi désavouaient ostensiblement ce projet, et ensuite disaient secrètement à Coligny qu'ils y persistaient toujours, et lui exposaient les différents motifs qui les obligeaient à en retarder l'exécution.

Ce serait entrer dans de trop longs détails que de rapporter toutes les caresses, tous les moyens de déception, toutes les ruses et machinations qui furent mises en jeu pour maintenir cet amiral dans son aveugle confiance.

Cependant une lettre, que l'on disait être arrivée de Rome, annonça que, par les soins du cardinal de Lorraine, le pape avait levé les difficultés qui s'opposaient au mariage de Marguerite, sœur du roi, avec le prince de Béarn, et que les dispenses allaient être expédiées : cette lettre était fausse.

Alors on s'occupa sans délai de tous les préparatifs convenables à la cérémonie nuptiale. Ces préparatifs attirèrent à Paris un grand nombre de personnes. Le jeune prince de Condé, cousin germain du roi de Navarre, qui venait d'épouser Marie de Clèves au château de Blandi,

taphe, et en substitua une autre conforme à sa nouvelle position, où il ne fait nulle mention de son grand-père, et traite son père, Claude, de messire, et de seigneur de Villeneuve-le-Roi, et de Saint-Eloy, de conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, d'intendant et contrôleur général des finances. (Essai d'une Histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, pag. 185, 186.)

(1) Parmi les lettres nombreuses qu'il reçut alors, il en est une que De Thou a rapportée, dont voici un extrait : « Souvenez-vous d'une maxime reçue par les papistes comme un point de religion, et confirmée par l'autorité des conciles, qu'on ne doit pas garder la foi aux hérétiques, et que les protestants sont regardés par eux comme tels. Souvenez-vous encore que la haine que l'on a contre les protestants sera éternelle, à cause des maux que les dernières guerres ont faits au royaume; en sorte qu'on ne peut pas douter que le but de la reine ne soit d'exterminer tous les protestants à quelque prix que ce soit. Souvenez-vous qu'une femme étrangère, italienne, d'une famille de papes avec qui les protestants sont en guerre, enfin native de la Toscane, et naturellement fourbe, ne peut manquer de se porter aux dernières extrémités contre ses ennemis... Voyez à quelle école le roi a été élevé, ce qu'il a appris sous les beaux maîtres qu'ils a eus : jurer, se parjurer, blasphémer le nom de Dieu, corrompre les filles et les femmes, déguiser sa foi, sa religion, ses desseins, composer son visage, voilà ce qu'on lui a enseigné de bonne heure comme un jeu. Pour l'accoutumer à voir répandre le sang de ses peuples, on l'a, dès son enfance, habitué à prendre plaisir au spectacle d'animaux égorgés ou mis en pièces, etc. » (*Histoire de De Thou*, liv. 52, *Mémoires sur l'état de la France sous Charles IX*, t. I, pag. 341.)

Papire Masson confirme ce dernier fait (ainsi qu'on a déjà eu occasion de le dire précédemment), et dit que Charles IX prenait plaisir à abattre d'un seul coup la tête des ânes et des cochons qu'il rencontrait en son chemin. Son favori Lansac, l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet, lui dit gravement : Quelle querelle est donc survenue entre sa majesté très chrétienne et mon mulet?

près de Melun, se rendit aussi à Paris, accompagné d'une grande quantité de seigneurs protestants. Il en vint de toutes les parties du royaume : tous, méprisant les avis qu'on leur donnait, se précipitaient inconsidérément dans le piége qui leur était tendu.

Les conjurés, dans leurs secrets conciliabules, avaient proposé plusieurs projets qui variaient suivant les lieux et les personnes qui s'y trouvaient : chez le roi, on devait tuer les chefs protestants, et mettre les autres aux prises avec les Guises : ces deux partis devaient s'entre-détruire, et entraîner les Montmorency dans leur ruine. Chez la reine, Catherine de Médicis, on allait plus loin : on proposait de sacrifier en même temps les protestants, les Montmorency et les Guises ; de les faire attaquer les uns par les autres ; et le roi, spectateur du combat, devait, avec des troupes qu'il aurait fait venir au Louvre, tomber sur les vainqueurs déjà affaiblis et tout massacrer, sans qu'un seul pût échapper. Dans tous les conciliabules, on s'accordait sur ce point qu'il fallait sacrifier l'amiral de Coligny. Enfin on résolut de confier au duc de Guise une partie du projet : on lui proposa le meurtre de cet amiral, sans lui faire connaître le reste de la conjuration.

Le duc de Guise saisit avec empressement l'occasion de se venger d'un homme qu'il détestait, dont l'existence contrariait ses projets ambitieux. Il trouva sans peine un assassin parmi les gentilshommes de sa suite ; Maurevert, déjà exercé dans ce honteux métier, eut la préférence : il se chargea de tuer l'amiral (1).

Dans le même temps où le roi et la reine sa mère disposaient tout pour l'exécution de leur infernal complot, ils préparaient aussi des spectacles, des festins, des ballets pour la cérémonie du mariage du roi de Navarre et de Marguerite : ces fêtes, ces noces devaient être le prélude des massacres. La cour amusait, endormait ceux qu'elle voulait égorger.

Le 18 août 1572, ce mariage fut pompeusement célébré dans l'église de Notre-Dame. Mon objet n'étant point de décrire ces fêtes magnifiques, je dirai seulement que les mascarades, les ballets, les décorations, les banquets occupèrent la cour pendant quatre jours de suite. C'est ainsi que les anciens, au son des flûtes, au milieu des danses, menaient les victimes, couvertes de dorures et de fleurs, vers l'autel où le prêtre devait les immoler.

Le duc de Montmorency, voyant Paris livré aux désordres pendant ces fêtes, et redoutant la haine des Guises, sortit de cette ville. L'amiral de Coligny aurait bien désiré pouvoir l'imiter ; mais il avait à demander au roi justice contre plusieurs atteintes portées à l'édit de pacification. Ce motif le retenait à Paris. « Encore que « j'aie fort grand plaisir de vous voir, « écrivait-il à sa femme, toute fois vous « seriez marrie avec moi, comme j'estime, « si j'avois été paresseux en cette affaire, « et qu'il en fût mal advenu par faute d'y « faire mon devoir. » Il annonce ensuite qu'il compte partir de Paris dans la semaine suivante. « Si j'avois égard à mon « particulier, continue-t-il, j'aimerois « beaucoup mieux être avec vous, par les « raisons que je vous dirai ; mais il faut « avoir le bien public en plus grande re« commandation que son (bien) particu« lier, etc. »

Le vendredi 22 août, Coligny, après avoir assisté au conseil, sortit du Louvre pour se rendre en son logis, situé rue de Béthisi (1). Il rencontra le roi qui venait d'une chapelle placée au devant du Louvre. Ce monarque l'entraîna dans un jeu de paume voisin, où le duc de Guise jouait avec Téligny. La partie étant finie, Coligny se retira accompagné de douze gen-

(1) Maurevels, ou plutôt Maurevert, était un gentilhomme de la Brie : il avait servi en qualité de page dans la maison des princes lorrains, et avait déjà tenté d'assassiner l'amiral. (*Voyez* Journal de l'Estoile, t. I, pag. 278, édit. de 1744.)

(1) Cette maison est devenue, dans la suite, une auberge appelée l'Hôtel de Saint-Pierre. Il y a peu de temps que l'on y montrait encore la chambre où fut assassiné l'amiral.

On a dit récemment que cette maison était située plus près du Louvre, dans la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, rue qui sert de prolongation à celle de Béthisi. Je n'ai point examiné le fait ; mais il est certain que le logis de l'amiral était situé rue Béthisi, et que la partie de la rue qui se trouve entre les rues du Roule et de l'Arbre-Sec a porté, anciennement, le nom de Béthisi. Ainsi, l'amiral a pu être logé dans cette partie.

tilshommes, pour aller dîner en son hôtel. Il marchait lentement, et lisait un mémoire qu'on venait de lui présenter. Comme il était dans la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, en face d'une maison habitée par un nommé Villemur, ancien précepteur du duc de Guise, un coup d'arquebuse, chargée de deux balles de cuivre, partit de cette maison, et atteignit Coligny : une balle lui coupa l'index de la main droite, l'autre lui fit une large blessure au bras gauche. Coligny, sans montrer autant d'émotion que ceux qui l'accompagnaient, indiqua la maison d'où le coup était parti, ordonna à un de ses gentilshommes d'aller dire au roi ce qui venait d'arriver; et, soutenu par ses domestiques, il se rendit à pied dans son logis.

On entra dans la maison où l'assassin s'était embusqué, on y trouva l'arquebuse; mais Maurevert, aussitôt après le coup, avait fui par une porte de derrière, et, monté sur un cheval qui lui était préparé, avait gagné la porte Saint-Antoine, où l'attendait un autre cheval sur lequel il s'éloigna de Paris.

A cette nouvelle, le roi, d'un air consterné, s'écria : « N'aurai-je jamais de repos? quoi! toujours de nouveaux troubles! » Il jeta sa raquette par terre, et se retira dans le Louvre. Le duc de Guise sortit du jeu de paume, et s'enfuit par une autre porte.

Le roi de Navarre et le prince de Condé se rendirent aussitôt chez l'amiral blessé, assistèrent à son pansement très douloureux. Le célèbre Ambroise Paré fut d'avis de lui couper l'index; cette amputation, exécutée avec maladresse, causa au patient de vives souffrances. Après son pansement, Coligny ordonna secrètement qu'on délivrât cent écus d'or au ministre Merlin, pour les distribuer aux pauvres de l'église de Paris. Il montra beaucoup de résignation, de courage et de dévoûment à la religion qu'il professait.

Le roi de Navarre et son cousin, le prince de Condé, se rendirent ensuite auprès du roi, se plaignirent d'une action si détestable, et le prièrent d'agréer leur départ, puisque ni eux ni leurs amis n'étaient en sûreté dans Paris. Catherine venaient de dire au roi, son fils : Il faut promettre justice, et garder que personne ne sorte; puis on avisera au reste. Ce roi, ainsi endoctriné, répondit en jurant, comme à son ordinaire, qu'il punirait d'une manière si exemplaire les auteurs, fauteurs et complices de cet attentat, que l'amiral et ses amis en seraient satisfaits. Il les pria de ne point quitter la cour, afin d'être témoins de sa diligence à poursuivre les coupables, et de leur punition éclatante. La reine mère, présente à cette scène, parlait dans le même sens, disait que c'était un grand outrage fait au roi, et que, si un tel crime restait impuni, on s'en permettrait bientôt de pareils, dans le Louvre, sur la personne du roi et sur la sienne.

Charles IX donna ordre aussitôt au prévôt de Paris de poursuivre les coupables, de faire fermer les portes de cette ville, à l'exception de deux; permit à tous les seigneurs et gentilshommes protestants de se loger dans le quartier de l'amiral, afin qu'ils fussent protégés par les soldats de sa garde; puis, instruit que Coligny avait quelques affaires à lui communiquer, il se rendit, sur les deux heures après midi, auprès de lui, accompagné de la reine, sa mère, de ses frères et d'une nombreuse suite de courtisans. La blessure est pour vous, la douleur est pour moi, lui dit le roi; et, en proférant ses imprécations ordinaires, il ajouta : J'en tirerai une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacera de la mémoire des hommes, etc.

Dans cette visite, il y eut de part et d'autre des protestations de dévoûment et d'amitié. Le roi et la reine s'étant approchés du lit de l'amiral, il se tint entre eux trois une conversation à voix basse, qui ne fut entendue de personne. L'amiral ensuite se plaignit de ce que le dernier traité de pacification éprouvait, de la part des catholiques, en plusieurs lieux, de nombreuses violations. Le roi répondit que son plus grand désir était le maintien du traité. J'ai, ajouta-t-il, envoyé des commissaires chargés de le faire exécuter à la rigueur : voici ma mère qui peut vous le témoigner. — Cela est vrai, répondit la reine, et vous le savez bien. — Oui, reprit Coligny; mais, parmi ces commissaires, il en est qui m'ont condamné à être pendu, et ont proposé cinquante mille écus de récompense à celui qui vous apporterait ma tête. — Eh bien! nous en enverrons d'autres qui ne vous seront point suspects, répliqua le roi; puis, paraissant vouloir éloigner les explications sur cette

matière délicate, il ajouta . Mon père, vous vous échauffez un peu trop : cela pourrait nuire à votre santé.

Ce prince refusa de répondre aux questions que lui fit l'amiral sur la guerre de Flandre; et, pendant une heure qu'il demeura dans la chambre de l'illustre blessé, il ne tint que des discours vagues et des protestations de venger sa blessure.

Le roi retourna au Louvre. Les protestants tinrent une assemblée, où Jean de Ferrières, vidame de Chartres, dit que la blessure de l'amiral était le premier acte d'une tragédie qui finirait par le meurtre de tous ses amis : il proposa aux assistants de sortir à l'instant de la ville; et il appuya sa proposition sur plusieurs notions sinistres qu'il avait recueillies. Mais le jeune et imprudent Téligny, gendre de l'amiral, parla avec tant de chaleur des bonnes intentions du roi, qu'il parvint à faire passer sa confiance aveugle dans la plupart des esprits de l'assemblée.

Le lendemain samedi, 23 août, de nouveaux indices du complot déterminèrent une seconde assemblée des protestants dans la chambre même de Coligny. De Ferrières renouvela sa proposition; et Téligni, le roi de Navarre et le prince de Condé, tous jeunes, confiants et inexpérimentés, la repoussèrent de nouveau.

Cependant le roi, la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Birague, Tavannes, le comte de Retz, tous chefs de l'odieuse conspiration, tenaient un conseil au Louvre, et discutaient sur quelques points d'exécution non encore arrêtés; sur la quantité de sang à répandre; sur la question de savoir si le roi de Navarre, si le prince de Condé seraient compris dans le massacre général.

Le soir de cette journée, on vit, dans les environs du Louvre, des attroupements d'hommes armés. Ce sont les Guises qui soulèvent le peuple, disait le roi aux protestants alarmés; j'y mettrai ordre.

Les protestants se plaignaient-ils de ce que trente-six crocheteurs apportaient des armes au Louvre, le roi leur répondait que ces armes étaient destinées à un divertissement qui devait se donner dans le château, où l'on se proposait d'offrir le spectacle d'une forteresse assiégée.

Le roi fit, ce jour-là, visiter Coligny par plusieurs de ses gentilshommes et par la nouvelle reine de Navarre, sa sœur; fit commencer les poursuites contre les assassins, reçut très froidement en public le duc de Guise, qui vint lui faire des représentations sur la sûreté de sa personne. Ce duc contrefit l'homme piqué, et feignit de sortir de Paris.

Le roi, pour mieux tranquilliser les protestants, employa un autre moyen qui assura leur perte. Sous prétexte de leur donner des gardes pour les garantir contre les projets des Guises, il envoya, dans toutes les hôtelleries où ils étaient logés, des quarteniers chargés d'écrire les noms et la demeure de chacun d'eux. Pour paraître protéger le logis de Coligny, il y fit placer des gardes; mais elles étaient commandées par le sieur de Cosseins, ennemi juré de cet amiral.

Pendant la nuit, le duc de Guise, choisi pour chef d'exécution, plaça autour du Louvre les Suisses et quelques compagnies françaises, avec l'ordre précis de ne laisser sortir aucun domestique du roi de Navarre ni du prince de Condé. De Cosseins, qui gardait la maison de Coligny, reçut un ordre semblable.

Jean Charon, président de la Cour des aides, et tout récemment nommé prévôt des marchands, reçut de ce duc l'ordre d'enjoindre aux capitaines des quartiers de faire armer leurs compagnies, et de se rendre, vers minuit, à l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs autres dispositions furent faites. Les membres du conseil secret s'étaient distribué les quartiers de Paris; chacun devait présider à l'exécution dans celui qui lui était assigné : le duc de Guise se réserva le quartier où logeait l'amiral.

Catherine de Médicis, troublée à l'approche du moment où un grand crime allait être commis, redoutait les irrésolutions du roi : elle se rendit dans sa chambre, eut une longue conférence avec lui, et, le voyant hésiter encore, lui reprocha de laisser échapper l'occasion que Dieu lui offrait pour triompher de ses ennemis.

Ce roi, accoutumé à verser le sang, voyant dans ces paroles une accusation de pusillanimité, eut un mouvement de colère, pendant lequel il consentit à tout ce que demandait sa mère. Celle-ci, craignant que son fils, devenu plus calme, ne changeât d'avis, résolut d'avancer d'une heure le signal du massacre.

Tout était disposé pour l'exécution. A l'Hôtel-de-Ville, Marcel, ci-devant prévôt des marchands, quoique hors de fonction, mais autorisé par la cour, haranguait les

bourgeois de Paris rassemblés en armes dans ce lieu, leur exposait les intentions de la cour et la nécessité d'égorger les protestants.

Le Louvre, où se trouvaient enfermés le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs épouses, était rempli d'hommes armés; des troupes nombreuses, rangées en bataille, entouraient ce château : plusieurs détachements occupaient les rues du voisinage.

Il était nuit, et des feux épars éclairaient vaguement ces sinistres apprêts.

Quelques protestants, voisins du logis de l'amiral, réveillés par ces mouvements extraordinaires, sortirent pour en savoir les causes, s'avancèrent auprès du Louvre, interrogèrent les avant-postes. Ils furent injuriés, repoussés : un d'eux s'étant plaint de ce traitement, un soldat gascon le perça d'un coup de pertuisane, et tous les autres furent massacrés. Catherine de Médicis, impatiente, saisit cette occasion pour hâter l'attaque : Il n'est plus possible, dit-elle au roi, de contenir l'ardeur des troupes; il arrivera des désordres dont nous aurons à nous repentir, il est temps de donner le signal; et le roi donna ordre de sonner le tocsin à l église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

A deux heures du matin, le dimanche 24 août 1572, journée où les catholiques célèbrent la fête de Saint-Barthélemy, au signal donné par la cloche de cette église, commencèrent les massacres dans les quartiers voisins du Louvre.

Le duc de Guise, qui s'était réservé le plaisir de présider à l'assassinat de Coligny, se rend promptement, accompagné de ses satellites, au logis de ce vénérable vieillard, frappe à sa porte, et demande, au nom du roi, qu'elle soit ouverte. Un des gentilshommes de Coligny descend et la lui ouvre. Cosseins, que le roi, sous prétexte de le protéger, avait placé près de l'hôtel de cet amiral, poignarde ce gentilhomme, et fait entrer dans la cour des arquebusiers : tout ce qui se présente est égorgé ou fusillé. Aux cris des assassins et des assassinés, au bruit des arquebuses et des pistolets, l'amiral et ceux qui se trouvaient avec lui, se voyant sans espoir et dupes de leur confiance, se résignent à la mort : ils se prosternent à terre, demandent pardon à Dieu; et leurs ministres récitent des prières.

Un des gentilshommes de Coligny entra alors dans la chambre : le célèbre chirurgien Ambroise Paré, qui s'y trouvait, lui demanda la cause de ce tumulte; alors le gentilhomme, se tournant vers Coligny, lui adressa ces mots : Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle à soi : on a forcé le logis, et n'y a moyen de résister.

L'amiral, sans s'émouvoir, répondit : Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir : vous autres, sauvez-vous, s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Plusieurs profitèrent de ce conseil; et quelques-uns parvinrent, en gravissant sur les toits, à échapper à la mort.

Cependant quatre Suisses opposaient de la résistance aux assassins, et les arrêtaient dans l'escalier. Cosseins, le traître Cosseins, s'avance en force, et fait bientôt disparaître cet obstacle. La porte de la chambre de Coligny est enfoncée.

Un Allemand, appelé Besme, un Picard, nommé le capitaine Attin, un gentilhomme qu'on nommait Sarlaboux, et quelques autres, tous serviteurs et aux gages des Guises, tous couverts de cuirasses, armés d'épées et de poignards, entrent. Besme s'avance vers Coligny, qui, sorti récemment du lit, n'était couvert que d'une robe de chambre; et, lui mettant la pointe de son épée sur la gorge, lui dit : N'es-tu pas l'amiral? C'est moi, répond Coligny avec assurance : puis regardant l'épée dont il était menacé, il ajouta : Jeune homme, tu devrais respecter ma vieillesse et mes infirmités; mais tu n'abréges ma vie que de peu de jours. Besme lui enfonce son épée dans le corps, la retire et l'en frappe plusieurs fois au visage (1).

Le duc de Guise qui, avec d'autres seigneurs catholiques, était resté dans la cour, impatient d'attendre le succès des assassins, dit en criant : Besme, as-tu achevé? Besme répond : C'est fait. Guise réplique : Monsieur d'Angoulême ne le croira que lorsqu'il le verra de ses propres

(1) Ce sont les meurtriers eux-mêmes qui, dans la suite, ont raconté les détails de cette scène; et, surtout, le capitaine Attin, qui assurait n'avoir jamais vu un homme, ayant la mort devant les yeux, l'envisager avec une telle fermeté. Ses assassins en étaient étonnés; et Attin disait qu'il avait conservé pendant longtemps un ressentiment de la terreur que lui avait inspirée la figure imposante de ce vieillard, au moment où il recevait la mort.

yeux : jette son cadavre par la fenêtre. Alors Besme et Sarlaboux levèrent le corps de l'amiral sur la fenêtre, et le firent tomber dans la cour. D'Angoulême et Guise doutaient que ce fût là le corps de Coligny, dont le visage était défiguré par les blessures et le sang. Ils l'essuyèrent avec leurs mouchoirs. Guise dit : C'est bien lui, et après avoir foulé aux pieds sa tête, ils remontèrent à cheval et sortirent. Le duc de Guise, alors, se mit à crier : Courage, soldats, nous avons heureusement commencé : allons aux autres, car le roi le commande. Il ne cessait de répéter ces mots : Le roi le commande, c'est par son exprès commandement ; telle est sa volonté !

Ce fut après cet exploit que la cloche de l'horloge du Palais répondit au son de celle de Saint-Germain-l'Auxerrois. Alors les rues retentirent des cris aux armes ! et le massacre devint général.

Le duc de Guise, le bâtard d'Angoulême, le duc de Nevers, le comte de Tavannes, Albert de Gondi, comte de Retz, courent par la ville, l'épée à la main, pour exciter le peuple aux massacres ; et, pour mieux l'y déterminer, ils disent que Coligny et ceux de son parti avaient conspiré contre le roi et les princes ; que la conspiration venait d'être découverte ; que le roi, en ordonnant leur mort, ne faisait que prévenir les attentats des conjurés ; qu'il ne fallait point épargner le sang de ces impies, de ces ennemis du trône et de la patrie ; que l'intention du roi était qu'on écrasât cette race de serpents, d'hérétiques, et qu'on pouvait, sans scrupule, piller leurs propriétés, etc.

Ainsi autorisé par le roi, le peuple se livra sans crainte, sans remords, à tous les excès. Il se porta dans la maison de Coligny, insulta son corps par des mutilations dégoûtantes à raconter, le traîna dans les rues, et s'apprêtait à le jeter dans la Seine, lorsqu'on s'avisa de le transporter aux fourches patibulaires de Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses avec des chaînes de fer. Il y resta quelques jours ; le duc de Montmorency, son parent et son ami, le fit enlever, transférer à Chantilly, et enterrer convenablement dans la chapelle de ce château.

Un écrivain du temps dit : « La reine « mère, pour repaître ses yeux de la vue « du corps mutilé de l'amiral, pendant « au gibet de Montfaucon, y mena ses « fils, sa fille et son gendre (1). »

Sa tête fut, par ordre de la cour, embaumée, et envoyée, dit-on, à Rome, en signe de triomphe.

Téligny, gendre de l'amiral, jeune homme plein de franchise et d'amabilité, dont on ne peut louer la bonne foi sans blâmer sa fatale imprudence, s'était sauvé sur les toits : il fut aperçu par les gardes du duc d'Anjou, qui le saisirent et le tuèrent.

Pendant que dans les rues de Paris on enfonçait les portes, qu'on égorgeait les habitants, qu'on jetait leurs corps ensanglantés par les fenêtres ; pendant qu'on massacrait, qu'on pillait et qu'on entendait de toutes parts des cris de rage, de désespoir et de douleur, des scènes semblables se passaient dans le Louvre. Le palais des rois n'était pas un asile pour l'innocence. Dès que les massacres eurent commencé, Nancey, capitaine des gardes, vint avec une troupe nombreuse dans les antichambres du roi de Navarre et du prince de Condé, enleva toutes les armes des serviteurs, gentilshommes, et de toutes les personnes attachées au service de ces princes, chassa ces serviteurs et gentilshommes des appartements où ils étaient encore couchés, et les conduisit à la porte du Louvre. Ces malheureux, parmi lesquels se trouvaient le baron de Pardaillan (2), Saint-Martin Bourses (3), le capitaine Pilles, invoquaient les promesses que le roi leur avait faites ; mais, inutiles invocations ! Le roi, placé à une des fenêtres du Louvre, prenait plaisir à les voir égorger par les Suisses, et criait aux bourreaux de n'en épargner aucun. On massacra dans le Louvre pendant toute la nuit. Un

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, t. I, pag. 57.

(2) Ségur, baron de Pardaillan. Il avait été page du roi Henri de Navarre ; son frère, Jacques de Ségur, fut envoyé par Henri IV en ambassade à la cour de tous les princes protestants de l'Europe. La pièce originale qui constate cette commission est entre les mains de Henri Philippe de Ségur-Bouzeli, un de ses descendants.

(3) Ce gentilhomme, poursuivi par les archers, se sauva dans les appartements du Louvre. « Il fut, dit la reine Marguerite, « percé d'un coup de hallebarde à trois pas « de moi. » (*Mémoires de la reine Marguerite* liv. I, pag. 78, édit. de 1715.)

gentilhomme, appelé Téjan (ou Lezac ou Leyran,) tout ensanglanté des coups d'épée ou de hallebarde qu'il avait reçus, poursuivi par des archers, se précipita sur le lit même de la reine de Navarre, qui, effrayée, se jeta avec lui dans la ruelle : elle sauva la vie à ce malheureux (1).

Dès que le jour commença à paraître, Charles IX se mit à la fenêtre d'un corps de bâtiment qui s'avançait sur le bord de la Seine (2); et, avec des carabines qu'il faisait charger, il tirait sur les malheureux qui, échappés aux poignards, se sauvaient en traversant la rivière à la nage; et, pour encourager les assassins, il ne cessait de crier : Tue, tue! tirons, mordieu! ils s'enfuient.

Brantôme raconte le même fait de cette manière : « Charles IX, dit-il, prit une « grande arquebuse de chasse qu'il avait, « et en tira tout plein de coups à eux (à « ceux qui se réfugioient dans le faubourg « Saint-Germain), mais en vain : car l'ar- « quebuse ne tiroit si loin. Incessamment « crioit : Tuez, tuez! et n'en voulut sau- « ver aucun, sinon son premier chirur- « gien, maître Ambroise Paré (3). »

Dans la même matinée, le roi fit venir auprès de lui le jeune roi de Navarre et le prince de Condé, leur tint un long discours pour justifier les massacres et l'assassinat de Coligny, promit le pardon de leurs fautes s'ils consentaient à renoncer à leur religion et à embrasser le catholicisme, et les menaça de mort s'ils balançaient à prendre ce parti.

Le roi de Navarre, consterné d'une pareille proposition, répondit fort humblement au roi son beau-frère, lui rappela ses promesses, ses serments, son mariage, et dit qu'il lui était difficile de renoncer à la religion dans laquelle on l'avait élevé. Du reste, il promit au roi, avec une contenance triste et abattue, de faire tout ce qu'il exigerait de lui.

Le prince de Condé fit valoir les mêmes raisons, mais avec plus d'énergie : c'était le langage de l'indignation. Le roi en fut irrité, l'appela rebelle, séditieux, fils de séditieux, et le menaça de lui faire trancher la tête, si, dans l'espace de trois jours, il ne changeait d'avis. Ces deux jeunes princes cédèrent à la force.

Ce qui se passait dans la ville était plus horrible. La Rochefoucauld, qui avait joué la veille jusqu'à onze heures du soir avec Charles IX, à qui ce roi avait dit en plaisantant qu'il viendrait, pendant la nuit, lui donner le fouet, éveillé par des assassins masqués, et croyant que c'était le roi qui venait exécuter son badinage, les accueillit en riant, et fut aussitôt poignardé par un gentilhomme auvergnat, appelé La Barge.

Le marquis de Renel, fuyant en chemise les assassins, se réfugie sur le bord de la Seine : il est arrêté et tué par Bussi d'Amboise, son cousin. Le sieur de La Force, à la sollicitation de Larchant, son beau-père, est assassiné par des soldats de la garde du duc d'Anjou. Le baron de Soubise est égorgé devant le Louvre. Antoine Marafin de Guerchi, entouré de meurtriers, enveloppe son bras dans son manteau, se défend, tue deux de ses ennemis, et finit par succomber sous les coups de nombreux assassins.

Un très petit nombre d'hommes opposa de la résistance aux meurtriers. A l'exemple que je viens de citer j'ajouterai le suivant : un nommé Taverny, lieutenant de la maréchaussée à la table de marbre du Palais, homme de robe, acculé devant sa maison, avec son domestique, résista aux massacreurs pendant huit ou neuf heures consécutives. Ayant épuisé toutes ses munitions de guerre, il lança sur eux de la poix fondue. Enfin, après avoir combattu avec courage, et fait sentir à ceux qui l'assaillaient la force de son bras, il tomba accablé par ses nombreux ennemis (1).

Charles Beaumanoir de Lavardin, sauvé par Pierre Loup, procureur au parlement, est, par ordre du roi, arraché de la maison

(1) *Mémoires de la reine Marguerite*. liv. 1, p. 77, édit. de 1713.

(2) Cette fenêtre existe; elle se trouve au-dessous de celle qui est à l'extrémité méridionale de la galerie d'Apollon. C'est exactement la même où, pendant la révolution, on plaça un écriteau sur lequel cet exploit de Charles IX était rapporté. Bonaparte, étant premier consul, le fit enlever.

(3) Brantôme nous apprend la cause de cette exception. Charles IX, atteint d'une maladie vénérienne qui le conduisit au tombeau, avait besoin des secours de cet habile chirurgien. (*Brantôme*, t. VIII, pag. 204, édit. de 1787.)

(1) *Lettres de Pasquier*, liv. 5 : lettre à M. Loisel, avocat.

PARIS. — Imp. LACOUR et Cie, rue Soufflot, 18.

de ce procureur (1) : traîné vers le Louvre, il est en chemin poignardé et jeté dans la Seine.

Brion, gouverneur du prince de Conti, malgré les pleurs et les prières de son jeune élève, est égorgé dans ses bras.

Pierre de La Place, président de la cour des aides de Paris, après avoir donné trois mille écus au capitaine Michel, égorgeur, n'ayant pu trouver d'asile chez ses amis épouvantés, revient dans sa maison, où Senecé, prévôt de l'hôtel, lui ordonne de le suivre au Louvre. Sa femme en pleurs se jette aux pieds de ce prévôt. La Place la relève, en lui reprochant cette posture humiliante, fait sa prière, arrache du chapeau de son fils une croix de papier qu'il y avait mise pour le préserver des meurtriers (1), et part avec courage. Arrivé dans la rue de la Verrerie, en face de



Église du Saint-Sépulcre.

celle du Coq, cinq ou six assassins, qui depuis plusieurs heures étaient apostés dans cette dernière rue, se jettent sur lui et le poignardent.

Ramus, célèbre professeur de ce temps, un de ceux qui ont fait faire le plus de progrès à l'enseignement, à la littérature, et même à la science mathématique, après qu'on lui eut arraché une rançon, fut assassiné dans le collége de Presles, à l'ins-

(1) Pierre Loup répondit à ceux qui le pressaient de tuer ce seigneur : Je n'y suis pas disposé en ce moment : il faut attendre que je me mette en colère, par ce moyen il lui prolongea la vie de quelques heures ; mais de nouveaux assassins, venus au nom du roi, l'arrachèrent de cette maison.

(1) Les égorgeurs, pour se reconnaître dans le commencement des massacres, avaient placé à leur chapeau, et sur les manches de leur habit, des morceaux de papier en croix. (Voyez, à la fin du volume des *Mélanges de Camusat*, les Mémoires du sieur de Mergey, pag. 22, où l'on trouve des détails sur les

tigation de Jacques Charpentier, son ennemi.

François Nompar de Caumont, couché avec ses deux fils, dans son logis situé près du Louvre, périt sous le fer des assassins, ainsi qu'un de ses enfants; l'autre, à peine âgé de douze ans, échappe à la fureur inattentive des meurtriers. Couvert des corps et du sang de son père et de son frère, il reste, pendant une journée entière, immobile dans cette affreuse situation : on le croit mort. Le soir, il entend quelques personnes, entrées dans sa chambre, déplorer le malheur de cette famille égorgée, et dire que Dieu ne laissera pas impuni le crime des assassins. A ces paroles rassurantes, l'enfant fait un mouvement, lève un peu la tête, et annonce qu'il n'est pas mort. On lui demande son nom : il a la prudence de ne pas le prononcer. Je suis, dit-il, le fils d'un de ces morts, et le frère de l'autre. Comme on le pressait, il répondit qu'il déclarerait son nom dès qu'il serait en lieu de sûreté. Qu'on me conduise à l'Arsenal, ajouta-t-il, je suis allié de Biron, grand-maître de l'artillerie, et vous serez récompensés du service que vous allez me rendre. On l'y conduisit avec toutes les précautions nécessaires : il fut sauvé.

Mais combien d'autres n'eurent pas ce bonheur! Il serait trop long et trop pénible de retracer ici les diverses scènes de cette horrible boucherie. La plupart des protestants de la caste nobiliaire, arrachés de leurs lits, étaient traînés sous les fenêtres du roi, qui tenait en main une liste de tous les noms de ceux qu'il destinait à la mort. Il prenait plaisir à voir tomber sous les poignards ceux que la veille il avait comblés de caresses. A la fin du jour, le Louvre fut environné de sang et de cadavres.

Le croirait-on! les femmes de la cour, femmes dignes de leur détestable maître, venaient en foule repaître leurs yeux de ces horribles images, parcouraient, avec une impudente curiosité, les corps nus et ensanglantés des cadavres. De Thou dit qu'on en remarqua qui considéraient avec attention le corps du baron Dupont, pour y découvrir la cause ou quelques signes de l'impuissance qu'on lui reprochait (1). D'autres écrivains attribuent cette recherche, indigne de la dernière des femmes, à la reine-mère.

Plusieurs seigneurs protestants étaient restés dans le faubourg Saint-Germain, et avaient résisté aux invitations qu'on leur avait faites de passer la nuit dans la ville. Avertis du tumulte qui agitait les habitants de Paris, ils se lèvent, s'assemblent : persuadés que le duc de Guise en est seul l'auteur, et que Charles IX est incapable de violer ses serments, ils veulent se rendre au Louvre, et offrir leurs services au roi qui en ce moment leur envoyait des bourreaux. Ils auraient infailliblement été victimes de leur confiance aux promesses royales, si la marche des massacreurs n'eût été suspendue. Le duc de Guise, qui les commandait, ne put assez tôt rassembler les soldats occupés de pillage : la clef qu'on lui donna pour ouvrir la porte de la ville, appelée porte de Buci, la plus voisine du faubourg, n'appartenait pas à cette porte.

Pendant ces retards, les protestants aperçoivent sur la Seine des bateaux remplis de troupes, qui se dirigent de leur côté : à cette vue ils fuient en désordre, les uns à pied, les autres à cheval, quelques-uns à demi vêtus ; quoique vivement poursuivis par les massacreurs, ils ne furent pas atteints.

Dans les autres quartiers de la ville, même fureur, même carnage. On égorgeait par fanatisme, on égorgeait par vengeance, on égorgeait pour piller, pour obtenir la succession ou la charge de sa victime. C'est par ces vils motifs que l'on vit des parents faire tuer leurs parents, des catholiques faire poignarder des catholiques (1).

massacres, et sur ce signe de ralliement adopté par les massacreurs.)

(1) Charles de Quenellec, baron Dupont, en Bretagne, était, depuis 1568, en procès contre Catherine de Parthenay de Soubise, son épouse, qui l'accusait d'impuissance. A la fin du *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, publié en 1735, à Luxembourg, on trouve *une Relation de ce qui s'est passé au sujet de la dissolution du mariage de Charles de Quenellec, baron Dupont, avec Catherine de Parthenay*, p. 185.

(1) Guillaume de Bertrandi, maître des requêtes, Jacques Rouillard, conseiller au parlement et chanoine de Notre-Dame, Pierre Salsède, Espagnol, tous catholiques, furent égorgés dans le premier jour des massacres.

Parmi tant d'actes vils et inhumains, il est consolant d'avoir à citer quelques traits de générosité : ils sont extrêmement rares; je n'ai trouvé que ceux-ci. Vezins était un gentilhomme du Querci, catholique, fameux par ses actes de férocité; mais ce caractère odieux n'excluait point en lui une certaine élévation d'âme. Il avait pour ennemi Regniers, gentilhomme protestant. Au commencement des massacres, Vezins va dans le logis de Regniers, lui commande, d'une voix terrible, de se lever, de le suivre, et de monter sur un cheval qu'il lui présente. Regniers, qui attendait la mort, obéit : ils partent ensemble, vont en Guyenne. Vezins donne des ordres à ses gens pour que son ennemi Regniers soit nourri et défrayé. Il ne lui dit pas un mot pendant la route. Ils arrivent au château de Regniers; alors Vezins lui dit : J'aurais pu profiter de l'occasion des massacres pour vous tuer à Paris, je n'ai pas voulu; j'aime mieux que le péril soit égal entre nous; vidons ici notre querelle. Regniers lui répondit : Je n'ai point la force de me battre contre celui qui vient de me sauver la vie. Je n'en ai que pour le servir et le défendre. Il embrasse Vezins qui, après quelques hésitations, se retire au galop, et, sans rien dire, laisse à Regniers le cheval sur lequel il était venu de Paris, et ne voulut jamais consentir à le reprendre.

Outre les rois, princes et seigneurs assassins, outre leurs gentilshommes, gardes ou soldats qui partageaient leur infamie, il se trouvait à Paris des hommes d'un naturel sanguinaire, qui, autorisés par l'exemple de la cour, poussés par leur propre férocité, se distinguèrent en faisant tomber sous leurs coups un grand nombre de victimes, ou en prolongeant et aggravant leur supplice par des raffinements de cruauté. De ce nombre était un tireur d'or appelé, par De Thou, Crucé, et par l'Estoile, Thomas; peut-être portait-il les deux noms. « Je me souviens, dit De « Thou, d'avoir vu plusieurs fois ce Crucé, « et m'en souviens toujours avec horreur. « Cet homme, d'une physionomie vraiment « patibulaire, disoit, en se vantant et « montrant son bras nu, que ce bras « avoit, le jour de la Saint-Barthélemi, « égorgé plus de quatre cents hommes (1). »

« Jean Ferrier, avocat, capitaine de la « rue Saint-Antoine, étoit un grand massacreur de huguenots. Henri III le fit « arrêter, le 15 novembre 1578, comme « agent secret de l'Espagne (1). »

René, parfumeur de la reine-mère, celui qu'on accusait d'avoir empoisonné la reine de Navarre, était un des héros de ces scènes tragiques. « Homme confit en « toutes sortes de cruautés, de méchancetés, dit l'Estoile, qui alloit aux prisons « pour poignarder les huguenots, et ne « vivoit que de meurtres, de brigandages « et d'empoisonnements. » Il attira chez lui un joaillier sous prétexte de le sauver : il se fit donner toutes ses marchandises, et puis lui coupa la gorge, et le jeta dans la Seine (2).

Pezou, boucher de profession et l'un des capitaines de Paris, tuait les hommes comme il tuait les bêtes; il se vantait d'avoir, dans un seul jour, égorgé cent vingt protestants, et de les avoir jetés dans la rivière.

Le comte de Coconas se faisait gloire d'avoir, dans les premières journées de la Saint-Barthélemi, acheté du peuple jusqu'à trente protestants, pour se donner le plaisir de les faire mourir à son gré : il leur promettait la vie s'ils reniaient leur religion; et après qu'ils l'avaient reniée, il les poignardait à petits coups, pour les faire languir et prolonger leur souffrance (3).

Je pourrais signaler plusieurs autres massacreurs qui obtinrent une affreuse réputation, en égorgeant des hommes sans défense, des vieillards, des femmes et des enfants, la plupart dormant dans leur lit.

« La ville n'étoit plus qu'un spectacle

(1) Cet homme (dont nous avons vu, en 1815, le pendant dans l'égorgeur Trestaillon), par remords ou pour se soustraire à la vue des hommes qui l'abhorraient, se retira dans un désert, se fit ermite; mais il ne put renoncer à son naturel féroce. Il fut, dans la suite, accusé et presque convaincu, ainsi que quelques autres ermites de son voisinage, d'avoir assassiné un marchand flamand, qui s'était réfugié dans son ermitage. (*Histoire de De Thou*, liv. 52, et de la traduction, t. VI, p. 111.)

(1) *Journal de Henri III*, t. I, p. 259, édit. de 1744.

(2) *Mémoires sur l'Histoire de France*, t. I, p. 57.

(3) *Mémoires sur l'Histoire de France*, t. I, p. 57.

« d'horreur et de carnage, dit l'historien « De Thou : toutes les places, toutes les rues « retentissoient du bruit que faisoient « ces furieux, en courant de tous côtés « pour tuer et piller : on n'entendoit de « toutes parts que hurlements de gens ou « déjà poignardés ou prêts à l'être. On ne « voyoit que corps morts jetés par les fe- « nêtres ; les chambres et les cours des « maisons étoient pleines de cadavres, on « les traînoit inhumainement dans les « carrefours et dans les boues ; les rues « regorgeoient tellement de sang qu'il « s'en formoit des torrents ; enfin il y eut « une multitude innombrable de personnes « massacrées : hommes, femmes, enfants « et beaucoup de femmes grosses (1). »

Un autre écrivain contemporain parle ainsi de la même journée : « Le dimanche « (24 août) fut employé à tuer, violer et « saccager... Les rues étoient couvertes de « corps morts, la rivière teinte en sang ; « les portes et entrées du palais du roi « peintes de même couleur... Le papier « pleureroit, dit-il ensuite, si je récitois « les blasphèmes horribles prononcés par « ces monstres, ces diables encharnés, « pendant la fureur de tant de massa- « cres. Les tempêtes et le son continuel « des arquebuses et des pistolets, les cris « lamentables et effroyables de ceux que « l'on bourreloit, les hurlements de ces « meurtriers, les corps jetés par les fenê- « tres, les cailloux qu'on faisoit voler « contre, et le pillage de plus de six cents « maisons, continués longuement, peuvent « présenter à l'esprit du lecteur le ta- « bleau des excès et de la diversité de ces « malheurs et de ces crimes (2)...

« Les commissaires, capitaines, quar- « teniers, dizeniers de Paris alloient avec « leurs gens de maison en maison, là où « ils croyoient trouver des huguenots, « enfonçant les portes, puis massacroient « cruellement ceux qu'ils rencontroient, « sans avoir égard au sexe ni à l'âge, ani- « més à ce faire par les ducs d'Aumale, de « Guise et de Nevers, qui alloient criant « par les rues : Tuez, tuez tout ; le roi le « commande. Les charrettes, chargées de « corps morts, de demoiselles, femmes, « filles, hommes et enfants, étoient menées « et déchargées à la rivière, laquelle on « voyoit couverte de corps morts et toute « rouge de sang, qui, aussi, ruisseloit en « divers endroits de la ville, comme en « la cour du Louvre (1). »

Vers cinq heures du soir, le roi fit, à son de trompe, publier, dans tout Paris, l'ordre à chacun de se retirer dans sa maison, sans en sortir ; ce qui n'empêcha point les massacres de continuer. Les deux jours suivants, le lundi et le mardi, les égorgements furent aussi actifs, aussi nombreux que le premier jour. On égorgea pendant tout le reste du mois d'août, pendant le mois de septembre : on ne cessa d'égorger que lorsque les victimes manquèrent aux bourreaux.

Dans les prisons et dans des maisons particulières, on tenait en réserve des protestants que l'on tuait pendant la nuit. Le 5 septembre, le roi fit venir près de lui le boucher Pezou, l'un des capitaines de Paris, et lui demanda s'il restait encore des huguenots dans la ville. Pezou répondit que le jour précédent il en avait jeté cent vingt dans la rivière, et qu'il en expédierait encore autant la nuit suivante. Le roi se mit à rire, et le renvoya (2).

De Thou évalue le nombre des Français égorgés à Paris, dans le premier jour seulement, à deux mille, et d'autres écrivains portent à dix mille le nombre des personnes tuées pendant les trois premiers jours des massacres. La Seine, chargée de cadavres, en repoussa une partie sur ses bords. On voit, par un compte de la Ville, que les 9 et 13 septembre, des fossoyeurs furent chargés d'aller, à deux reprises, enterrer les corps entassés sur la rive du couvent des Bons-Hommes de Chaillot et sur celles d'Auteuil et de Saint-Cloud (3).

(1) *Histoire de De Thou*, liv. 52, traduction, t. VI, p. 408.

(2) *Mémoires sur l'estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 399 et 415.

(1) *Mémoires sur l'estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 499, 500.

(2) *Mémoires sur l'estat de la France sous Charles IX*, tom. I, p. 512.

(3) Voici deux articles des comptes de la Ville :

« Aux fossoyeurs du cimetière des Saints- « Innocents, quinze livres, à eux ordonnées « pour mesdits sieurs, par leur lettre de « commandement du 9 septembre 1572, « pour... au nombre de huit... avoir enterré « les corps morts qui étoient ez environ du « couvent de Nigeon (des Bons-Hommes), « pour éviter toute infection, etc. »

« Aux fossoyeurs des Saints-Innocents,

dont le nombre se montait à environ dix-huit cents, sans compter un bien plus grand nombre de cadavres que la rivière dut entraîner plus loin. Ainsi, en réduisant le nombre des hommes et femmes massacrés à huit ou neuf mille, on se rapprochera, je le crois, de la vérité ; mais dans ce nombre on ne comprend pas ceux qui furent exécutés à mort par arrêt du parlement, ceux qui furent massacrés dans la suite, et qui le furent sans être jetés dans la rivière.

Pendant le premier jour des massacres, le roi, la reine-mère et leurs courtisans se félicitaient du succès de cette horrible expédition, et disaient, en riant à gorge déployée, que la guerre était finie, que désormais ils vivraient en paix, qu'il fallait ainsi terminer les querelles, et non par des écritures, des négociations et des traités.

« Le roi disoit aussi en riant et en jurant Dieu à sa manière accoutumée, « dit l'Estoile, et avec des paroles que la « pudeur oblige de taire, que sa grosse « Margot (Marguerite), sa sœur, épouse « du roi de Navarre, en se mariant, avoit « pris tous les protestants à la pipée(1). »

Comme ce mariage n'avait été conclu que dans l'unique dessein d'attirer les princes et seigneurs protestants à la cour, pour les immoler plus facilement, la reine-mère, quelques jours après la journée du 24 août, chercha des prétextes pour le rompre. Elle prit en particulier sa fille Marguerite, lui fit jurer de dire la vérité, et lui demanda si le roi son mari était homme, disant que s'il ne l'était pas, elle avait le moyen de la démarier. « Je la suppliai de croire, dit Marguerite dans ses « Mémoires, que je ne me connoissois pas « en ce qu'elle me demandoit... Mais, « quoi qu'il en fût, puisqu'elle m'y avoit « mise, je voulois y demeurer, me doutant bien que ce qu'on vouloit m'en séparer étoit pour lui faire un mauvais « tour (1). »

La joie de la cour de France ne fut pas de longue durée ; les avantages que la reine espérait tirer de ses forfaits ne se réalisèrent pas. Cette cour possédait l'audace et la dissimulation propres à l'exécution des grands crimes, mais elle manquait de plan et de prévoyance ; elle ne savait pas que qui frappe est toujours frappé ; elle ne prévoyait pas les effets d'une profonde indignation et d'une juste vengeance ; elle ne pensait pas que plus les criminels sont puissants, plus les taches qui souillent leur mémoire sont ineffaçables.

L'hésitation, les fréquents changements de système prouvent que cette cour n'avait point réfléchi sur les suites de son crime.

Le matin du premier jour des massacres, les protestants sont accusés d'avoir conspiré contre le roi, qui, en les faisant égorger, n'avait fait que prévenir leurs coups. Quelques heures après, on adopte un autre système de justification.

« Le roi, dit De Thou, voulant faire re- « tomber sur les Guises toute la haine de « cette horrible boucherie, écrivit le jour « même à tous les gouverneurs de pro- « vince, que le désordre avoit commencé « sans qu'il y eût aucune part, et sans « qu'il en eût rien su auparavant ; que « les Guises, informés que les parents et « amis de Coligny s'apprêtoient à venger « la blessure qu'il avoit reçue, avoient, « pour les prévenir, soulevé tous les Pari- « siens contre eux, etc. (2). »

Deux jours après, le mardi 26 août, la cour change entièrement de système ; voulant appeler la religion au secours de ses forfaits, le roi va entendre une messe solennelle à Notre-Dame, et puis se rend

« vingt livres, à eux ordonnées... par man- « dement du 13 septembre 1572, pour avoir « enterré, depuis huit jours, onze cents corps « morts, ez environ de Saint-Cloud, Auteil « et Challeau (Chaillot). »

D'après ces deux ordres, donnés à des époques différentes aux fossoyeurs, payés avec des sommes inégales, il faut conclure, vu l'inégalité de ces sommes, que, dans le premier article, où le nombre des morts n'est pas spécifié, ce nombre se montait à environ sept cents ; ce qui fait monter la totalité des corps arrêtés sur les rives de la Seine à environ dix-huit cents. (*Antiquités de Paris*, par Sauval ; comptes et recettes de la Ville, t. III, p. 654.)

(1) *Mémoires pour l'histoire de France*, p. 57.

(1) *Mémoires de la reine Marguerite*, liv. 1 p. 79, édit. de 1713.

(2) *Histoire de De Thou*, liv. 52, traduction, t. VI, p. 418. Les copies de ces lettres sont contenues dans les *Mémoires sur l'estat de la France sous Charles IX*, p. 401 et suiv.

au parlement : là, il déclare formellement que lui seul avait ordonné les massacres, afin d'arrêter les projets des protestants rebelles.

Le roi, deux jours après, fait publier un édit où il se déclara de nouveau le seul auteur des massacres, où il ordonne aux protestants de vivre en paix dans leurs maisons, les place sous la protection des lois, enjoint aux gouverneurs de veiller à ce qu'il ne leur soit fait aucun tort dans leurs biens ni dans leurs personnes, etc.; et néanmoins on pillait encore leurs biens, on égorgeait encore leurs personnes, sous les yeux et avec le consentement du roi, non-seulement à Paris, mais dans presque toutes les villes de France. Un petit nombre de gouverneurs éternisèrent glorieusement leur nom par une vertueuse désobéissance.

Le roi ordonnait en secret ce qu'il désavouait publiquement, et prohibait dans un moment ce qu'il avait permis dans un autre. Il avait tour à tour peur de l'ambition des Guises, de la vengeance des Montmorency et de celle de tous les protestants. On s'aperçoit par ces changements de volontés que c'était une femme, et une femme troublée par la peur, qui gouvernait; et cette peur fut le commencement du supplice réservé à Catherine.

Cependant, d'après la déclaration formelle du roi, le parlement procéda contre la mémoire de Coligny et celle de ses partisans égorgés, et les condamna à mort. Il semble que, dans cette procédure ridicule et atroce, le parlement, assez mal composé et généralement dévoué aux Guises, ou peut-être frappé de terreur, ait voulu applaudir aux crimes de la cour, en partager l'infamie, puisqu'il continuait, par des arrêts, ce que les poignards avaient commencé. Entre autres protestants encore vivants que cette cour condamna au dernier supplice, on cite Briquemaut et Cavagne. Le premier était militaire, et âgé de soixante-dix ans; et le second, maître des requêtes. Ils avaient, en se cachant dans quelques maisons de Paris, échappé aux massacres; ils furent découverts et pendus le 20 octobre 1572, à la place de Grève; entre eux fut aussi pendu un mannequin qui représentait Coligny. Le roi, la reine sa mère, voulurent jouir de ce spectacle : ils y assistèrent étant placés à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville. Le jeune roi de Navarre fut forcé de les y accompagner (1).

Les massacres, au lieu d'amener la paix, comme la cour s'en était flattée, allumèrent la guerre civile, qui éclata sur tous les points de la France. Les protestants, quoique les massacres et la fuite eussent diminué leur nombre, ne se montrèrent jamais si redoutables. La Cour, effrayée, se vit réduite à solliciter la paix auprès de ceux qu'elle avait si cruellement trahis, assassinés ; elle ne recueillit qu'humiliations et revers (2).

La France fut plus qu'auparavant déchirée par des guerres civiles, que les inimitiés particulières, la vengeance et le fanatisme rendaient plus atroces. La puissance royale tomba dans le mépris, et André de Bourdeille, sénéchal du Périgord,

(1) Brantôme rapporte ainsi ce trait de cruauté de Charles IX. « Il voulut, dit-il, « voir mourir le bonhomme, M. de Briquemaut, et Cavagne, chancelier de la cause; « et, d'autant qu'il étoit nuit à l'heure de « l'exécution, il fit allumer des flambeaux « et les tenir près de la potence, pour les « mieux voir mourir, et contempler mieux « leurs visages et contenances. » (*Brantôme*, Charles IX, discours 88.)

(2) L'indignation avait tellement exalté les âmes, qu'on vit des héros sortir des dernières classes de la société; témoin les habitants d'un grand nombre de villes, et notamment ceux de Sancerre et de La Rochelle. Pour la première fois l'histoire de France commence à offrir de grands caractères. La cour, dans les embarras que les massacres lui avaient attirés, eut recours, pour détourner l'orage, à un de ces protestants recommandables par leur savoir, par la gravité de leurs mœurs et par leur conduite modérée : c'était le brave La Noue. Il fut député par le roi auprès des Rochelois insurgés, afin de les amener à la soumission. Déjà des négociations étaient entamées, et cette ville inclinait à la paix; mais elle changea de disposition à la nouvelles des horribles massacres des protestants de Bordeaux, massacres suscités par les sermons du jésuite Edmond Auger. Dans cette circonstance déplorable, La Noue se présenta aux Rochelois. L'entrevue qu'il eut alors avec les magistrats offre une scène éminemment dramatique. Les annales des républiques de l'antiquité ne présentent rien de plus propre à remuer l'âme.

que Charles IX avait chargé de lui envoyer des renseignements certains sur l'état de cette province, écrivit au duc d'Alençon, le 13 mars 1574 : « Si le roi, la reine et « vous, ne pourvoyez autrement que par « le passé (aux affaires du royaume), je « crains de vous voir aussi petit compai- « gnon que moi. »

Lorsqu'en 1573 le duc d'Anjou, frère de Charles IX, élu roi de Pologne, traversa le Palatinat pour se rendre dans son nouveau royaume, il reçut de la part de l'électeur une leçon qui aurait dû le couvrir de confusion; elle ne lui causa que de la peur. Il vit, dans une salle du palais de ce prince, et dans une place honorable, le portrait de l'amiral de Coligny, au-dessous duquel on lisait ce distique :

Talis erat quondàm vultu Colignius heros,
Quem vere illustrem vitaque morsque facit.

L'électeur montra ce tableau au duc d'Anjou, et lui demanda s'il ne connaissait point l'homme à son portrait : « Oui, c'est le feu amiral, répondit le duc. — C'est lui-même, répliqua le palatin, le plus homme de bien, le plus sage et le plus grand capitaine de l'Europe, duquel j'ai retiré les enfants avec moi, de peur que les chiens de France ne les déchirassent, comme ils ont fait leur père. » Ce reproche sanglant s'adressait particulièrement au duc d'Anjou, qui avait pris une part très active aux massacres. Il garda le silence; mais ce ne fut pas sans effroi qu'il se vit servi et environné par un grand nombre de gentilshommes français échappés aux poignards, et réfugiés chez l'électeur; ils parlaient entre eux à voix basse, et semblaient projeter un acte de vengeance contre ce prince criminel.

Il partit promptement du Palatinat, pays où il n'avait que des reproches à recevoir, et des dangers à courir (1).

Lorsque les Polonais apprirent que le duc d'Anjou était complice du roi son frère et de la reine sa mère, ils eurent ce prince en horreur et renoncèrent au projet de le reconnaître pour leur roi. Il fallut beaucoup de démarches, d'adresse, de mensonges, et beaucoup d'écrits apologétiques, pour les dissuader. Les princes allemands et la plupart des puissances de l'Europe éprouvèrent la même indignation pour les crimes de la cour de France. Il n'y eut que la très perfide cour de Rome, la très aveuglée, très fanatique cour d'Espagne, qui applaudirent aux massacres de la Saint-Barthélemi. Elles en étaient les auteurs ou les instigatrices, et y prenaient en conséquence un très vif intérêt.

Le pape fut, dès le 6 septembre, informé des massacres de Paris; les lettres de son ministre en France, lues dans une assemblée de cardinaux, portaient, entre autres détails, que les massacres avaient été exécutés par l'ordre exprès du roi. A cette nouvelle, la cour de Rome fit éclater une joie immodérée; elle ordonna des cérémonies religieuses pour remercier Dieu du succès de cet affreux complot, fit célébrer des messes solennelles, publier un jubilé, tirer le canon du château Saint-Ange, tirer des feux de joie dans les rues, et exécuter de pompeuses processions, où assistèrent le pape, les cardinaux, les ambassadeurs, des prêtres et des soldats. Le cardinal de Lorraine prit une grande part à cette joie féroce; il donna mille écus d'or au gentilhomme que son frère, le duc d'Aumale, lui dépêcha pour lui apporter cette agréable nouvelle. Ce fut lui qui, avec un luxe digne de la circonstance, célébra la messe après la procession. Au-dessus de l'église on avait placé une inscription où la participation de la cour de Rome aux massacres de la Saint-Barthélemi était avouée sans pudeur. Voici la substance de cette inscription, d'après l'historien De Thou. « Elle portait que le « cardinal de Lorraine, au nom du roi « très chrétien, Charles IX, rendait grâ- « ces à Dieu, et félicitait notre saint-père « le pape Grégoire XIII, le sacré collége « des cardinaux, etc., des succès éton- « nants et incroyables qu'avaient eus les « conseils que le saint-siége avait donnés, « les secours qu'il avait envoyés, et les « prières que Sa Sainteté avait ordonnées « pour douze ans (1). »

Pour perpétuer la mémoire de ce triomphe et de la joie qu'il avait causée à Rome, le pape fit frapper une médaille où l'on signalait, comme un événement digne d'une éternelle admiration, le massacre des protestants (2).

(1) *Mémoires pour l'Histoire de France*, par l'Estoile, édit. de 1744, t. I, p. 54.

(1) *Histoire de De Thou*, liv. 53, de la traduction, t. VI, p. 442, 443.

(2) Misson, dans son voyage d'Italie, dit

D'après l'aveu formel que fait la cour de Rome de sa complicité avec les massacreurs, d'après les témoignages de la joie impie que firent éclater en cette occasion le pape et les cardinaux, on est autorisé à demander quelle religion professaient cette cour, ce pape et ces cardinaux. Certainement ce n'était pas celle que Jésus-Christ a enseignée dans les Evangiles.

Philippe II, roi d'Espagne, dupe du pape, qui ne favorisait que les Guises, dupe des Guises qui ne travaillaient que pour leur fortune particulière, fournissait alors les finances nécessaires aux auteurs et exécuteurs des massacres, comme il en fournit dans la suite au même parti. Ce roi, avant sa mort, laissa au prince, son fils une instruction où se trouve un passage qui prouve qu'il avait dépensé des sommes immenses pour mettre le royaume de France en combustion; il y parle de ces intelligences avec les plus grands et les plus ambitieux de ce royaume: « Intelligences, dit-il, achetées bien chèrement, et fondées sur la fainéantise du « roi lors régnant, par le moyen des guerres civiles allumées pour la religion, et « que j'avois suscitées par le moyen des « ecclésiastiques mes pensionnaires; et « avoir en tous ces desseins employés « trente-deux ans de mon âge, et consommé plus de 600 millions de ducats « en dépenses extraordinaires, qui ont « passé par ma connoissance particulière, « et dont vous trouverez les états écrits « de ma main, dans mon cabinet secret (1). »

Ainsi, les manœuvres du roi d'Espagne, mort en 1598, ayant duré trente-deux ans, avaient commencé dès l'an 1566, après l'entrevue de Bayonne, et six ans avant les massacres de la Saint-Barthélemi; massacres auxquels il dut certainement avoir une grande part. Ainsi, l'honneur de ces massacres, que Charles IX et Catherine de Médicis revendiquaient seuls, appartient principalement à la cour de Rome, à cause de ses conseils, de ses intrigues et de ses secours; et à la cour d'Espagne, à cause de son argent et de ses pensionnaires. Dans cette tragédie politique, la cour de France, dirigée sans s'en apercevoir, comme je l'ai déjà dit, ne joua qu'un rôle secondaire, mais n'en fut pas moins criminelle.

Charles IX, qui n'avait recueilli de ces massacres que des chagrins, des revers, et l'indignation de tous les gens de bien, mourut peu de temps après, le 30 mai 1574. Avant d'expirer, il éprouva le supplice des remords, qui vint se mêler aux douleurs excessives que lui causait sa maladie honteuse. Sa nourrice, qu'il aimait beaucoup quoiqu'elle fût huguenote, ne le quitta point dans ses derniers moments: « Comme elle se fut mise sur un « coffre et commençoit à sommeiller, dit « l'Estoile, elle entendit le roi se plaindre, « pleurer et soupirer; elle s'approche tout « doucement du lit, et tirant la custode « (le rideau), le roi commença à lui dire, « jetant un grand soupir et larmoyant si « fort que les sanglots lui interrompoient « la parole: Ah! ma nourrice, ma mie, « ma nourrice, que de sang et que de « meurtres! Ah! que j'ai suivi un méchant « conseil! ô mon Dieu, pardonne-les-moi « et me fais miséricorde, s'il te plaît; je « ne sais où j'en suis, tant ils me rendent « perplexe et agité. Que deviendra tout « ceci? que ferai-je? Je suis perdu, je le « vois bien. »

La nourrice le rassura par quelques paroles consolantes, lui donna un nouveau mouchoir, car le sein était tout mouillé de ses larmes, ferma le rideau et le laissa reposer (1).

Le cardinal de Lorraine, un des plus violents auteurs de la persécution, l'instigateur direct des massacres, mourut quelques mois après dans un état de démence et de fureur, invoquant les diables, dit-on. « Quand on pensoit lui parler de Dieu, « il n'avoit en la bouche que des vilainies, et ce vilain mot de f..... (2). »

Enfin, un des résultats les plus notables des massacres de la Saint-Barthélemi fut

avoir vu cette médaille; elle portait d'un côté cette inscription : *Ugonotorum Strages*, 1572; et de l'autre : *Gregorius XIII* Pont. max., an. 1.

(1) *Economies royales de Sully*, t. II, première partie, ch. 96.

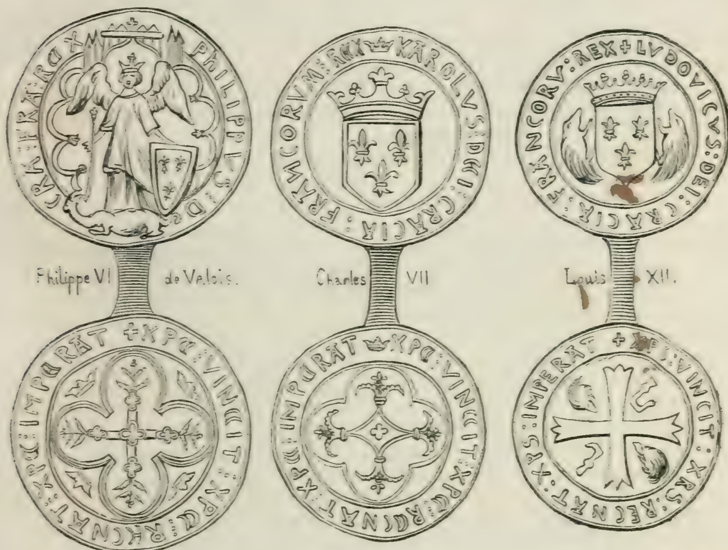
(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, t. I, p. 71, édit. de 1744.

(2) L'archevêque de Reims, son neveu, dit, en entendant parler ainsi son oncle : « Je « ne vois rien en lui qui me fasse désespérer « de sa santé puisqu'il a encore toutes ses « paroles et actions naturelles. » (*Journal de Henri III*, t. I, p. 112.)

l'extinction totale de la branche royale des Valois, qui les avait exécutés.

L'audace et la puissance des Guises s'accrurent tellement, qu'ils forcèrent le roi Henri III de sortir brusquement de Paris, et que ce roi, bravé, insulté, chassé de sa capitale, ne trouva d'autres moyens, pour se débarrasser de ces usurpateurs, que de les faire, en 1588, assassiner à Blois par ses gardes. Ceux de la maison de Guise qui survécurent à ces meurtres, se vengèrent, et parvinrent bientôt à faire à leur tour, en 1589, assassiner Henri III à Saint-Cloud par un moine fanatique. Ainsi les Guises et Henri III, le dernier des Valois, après avoir fait périr tant de personnes, s'entre-tuèrent les uns les autres.

Les massacres de la Saint-Barthélemi, dont je viens d'exposer les principales



Monnaie des 2e et 3e branches des Capétiens.

circonstances, furent et sont encore aux yeux des personnes impartiales, douées d'un jugement sain, un acte aussi impolitique qu'atroce. Les écrivains protestants et catholiques, dans le temps même des massacres, ou dans les temps postérieurs, ont peint cette boucherie d'hommes avec des traits propres à exciter l'indignation et l'horreur; mais il se trouva alors, comme il se trouve aujourd'hui, des écrivains qui avaient des crimes à justifier, un parti à défendre, des passions à satisfaire ou une plume à vendre: enfin il se trouva des monstres, comme la nature en produit de temps en temps dans les individus de la même espèce, qui entreprirent l'apologie de ces massacres. On a fait, en plaisantant, l'éloge de la folie, de la fièvre, de la peste, etc.; ils voulurent sérieusement faire celui des trahisons et des assassinats. Je place en note un indice des ouvrages et des auteurs qui se sont ainsi déshonorés (1).

(1) Camille Capilupi composa à Rome un livre intitulé : *le Stratagème*, ou *lo Stratagem-*

Jeux de Paume. Ce jeu, qui intéresse l'amour-propre, et exerce le corps sans exercer le jugement, devait être fort accueilli dans ce siècle. Il le fut avec transport.

Dans la rue du Grenier-Saint-Lazare, et dans une maison appelée le Petit-Temple, était un jeu de paume où, vers l'an 1426, une femme nommée Margot, âgée de vingt-huit à trente ans, fit admirer son talent pour ce jeu. Elle surpassait les plus habiles joueurs : « Elle jouoit, « dit un écrivain du temps, devant main, « derrière main, très puissamment, très « malicieusement, très habilement (1). »

Il paraît qu'alors l'usage des raquettes n'était pas encore adopté dans ce jeu : on poussait la balle avec la paume de la main, d'où lui est venu son nom de jeu de paume ; ensuite on s'enveloppa la main avec un gantelet de cuir ou d'autres matières élastiques. L'usage des raquettes ne tarda guère à s'introduire dans ce jeu. Guillaume Coquillart, qui écrivait vers le milieu du quinzième siècle, parle de cet instrument :

> Se semblent raquettes cousues,
> Pour frapper au loin un *esteuf* (2).

Esteuf était le nom qu'on donnait à la balle.

Le jeu de paume de la rue Grenier-Saint-Lazare n'était pas le seul à Paris au

ma di Carlo IX contra gli ugonoti, ribelli di Dio, Romæ 1572, où il justifie par des fables ridicules le crime de ces massacres.

Discours sur la mort de Gaspard de Coligny, qui fut amiral de France, et de ses complices, le jour de la Saint-Barthélemi, 1572, sans nom d'auteur.

Discours sur des causes de l'exécution faite ès personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roi, Paris, chez l'Huillier, 1572, sans nom d'auteur.

Courte apologie de la journée de la Saint-Barthélemi, 1572, sans nom d'auteur.

Défense de Jean de Montluc, évêque de Valence, ambassadeur du roi de France, pour maintenir le très illustre duc d'Anjou contre les calomnies de quelques malveillants, à la noblesse de Pologne, Paris, 1575. Cette noblesse refusait de reconnaître pour roi un prince égorgeur. Il était important de lui faire croire qu'il ne l'était point : c'est ce que tenta Jean de Montluc ; mais il ne put le faire avec succès qu'en accusant de conspiration ceux qui étaient morts dans les massacres. Comme courtisan, il mentait aux Polonais, comme protestant dans le cœur, ce prélat mentait aussi à sa conscience, car il désapprouvait certainement les massacres.

Cantique de réjouissance à Dieu, pour la clarté rendue à l'église et royaume de France, par François de Belleforest, Paris, 1572.

La marmite renversée et fondue, etc. ; par un moine carme, appelé le père Beauxamis, Paris, 1572.

Coq-à-l'âne des huguenots tués et massacrés à Paris, Lyon, 1572, pièce de vers, sans nom d'auteur.

Chanson nouvelle à l'encontre des huguenots, Lyon, 1572.

Hymne triomphale sur l'équitable justice que sa majesté fit des rebelles, etc., Paris, 1572.

Dits magnifiques et gaillards touchant les causes de la mort de l'amiral de Coligny et de ses complices, Lyon, 1572.

Passio domini nostri Gaspardi Colignii, secundum Bartholomæum, sans nom d'auteur.

Tragédie de feu Gaspard de Coligny, jadis amiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 août 1572, par F. de Chantelouve, gentilhomme bourdelais et chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 1575. Pièce fort rare et très mauvaise, qu'on a réimprimée à la fin du premier tome du *Journal de Henri III*.

Exhortation au roi pour poursuivre ce qu'il a commencé contre les huguenots, par Léger Duchesne (professeur au collége de France). Paris, 1572.

L'abbé Caveirac publia, en 1758, un ouvrage intitulé : *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes*, à la suite duquel se trouve une *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemi*. Cet abbé, chaud partisan des persécutions exercées contre les protestants, très attaché aux jésuites et à leur morale, cherche à diminuer l'horreur qu'inspirent les massacres, en réduisant de beaucoup le nombre de ses victimes ; mais il n'ose cependant point en faire l'apologie, quoiqu'on l'en ait accusé.

On m'assure qu'une apologie de cette effroyable journée se trouve dans un écrit périodique intitulé : *le Conservateur*, écrit publié en 1819 ; les auteurs auraient donc eu quelques massacres, quelques massacreurs à justifier.

(1) *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, p. 113.

(2) Coquillart, *Droits nouveaux*, p. 17.

quinzième siècle : il en existait deux dans la rue de la Poterie des Halles, laquelle avait porté le nom de rue Neuve des deux jeux de paume. Un des édifices de ces jeux fut réparé en 1571. Charles IX fit construire une cheminée dans une chambre qui communiquait à la salle principale. Le jeu de paume, après la chasse, la galanterie, les duels, était l'exercice le plus habituel des princes et des seigneurs.

Charles V, par son ordonnance du mois de mai 1369, en prohibant plusieurs jeux à Paris, prohiba notamment celui de la paume (1). On trouve dans les registres du parlement que cette cour, en 1452, condamna plusieurs personnes coupables d'avoir joué à la paume.

Le roi Charles V, qui avait prohibé ce jeu, en fit construire un dans son hôtel de Saint-Paul et dans les dépendances de l'hôtel de Beautreillis qui en faisait partie. Son emplacement avait 14 toises et demie de longueur; il était à l'est du cimetière de l'église Saint-Paul, auquel il était contigu. Il fut détruit en 1554 ou quelques années après, lorsqu'on ouvrit la rue de Beautreillis sur l'emplacement de l'hôtel de ce nom (2).

Deux jeux de paume étaient établis à l'entrée du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. On voit que la cour pratiquait elle-même ce qu'elle prohibait chez les autres.

Il fut défendu d'établir de nouveaux jeux de paume dans la ville : on en établit dans les faubourgs, et surtout dans celui de Saint-Marcel. Le parlement, le 24 mars 1550, fit défense de bâtir de nouveaux jeux de paume dans la ville et dans les faubourgs. L'année suivante (18 juin 1551), même défense sous peine de démolition de l'édifice (3).

Voici la situation des divers autres jeux de paume :

Dans la rue de la Perle au Marais, le local était carré, et, suivant Sauval, le mieux entendu des tripots ou jeux de paume.

Dans la rue Cassette, au coin de la rue Honoré-Chevalier, était un jeu de paume.

Trois de ces jeux existaient entre les rues de Seine et Mazarine; l'un dont l'entrée était rue Seine, n° 13; le second, depuis longtemps abandonné; le troisième a son entrée au n° 24, rue Mazarine : il est encore quelquefois occupé par des joueurs.

Au Marais, dans la rue d'Orléans, était un jeu de paume, à la place duquel fut bâti en 1622 un couvent de capucins, remplacé aujourd'hui par l'église de Saint-François d'Assise.

Plusieurs théâtres furent établis dans les salles destinées à ces jeux. Celui qu'on nommait jeu de Paume de la Fontaine, situé rue Michel-le-Comte, fut occupé par une troupe de bouffons que dirigeait un nommé Avenet. Un autre jeu de paume existait dans la Vieille-Rue-du-Temple; les comédiens italiens y établirent un théâtre qui fut nommé théâtre du Marais (1).

Le jeu de paume de la rue Mazarine, qui existait encore il y a peu d'années, servit en 1673, après la mort de Molière, d'asile aux acteurs de sa troupe.

Le jeu de paume dit de l'Etoile, situé rue des Fossés-Saint-Germain, fut, en 1688, converti en salle de spectacle pour les comédiens français.

Dans la suite, on vit s'élever un nouveau jeu de paume dans la rue de Vendôme. Le passage qui de cette rue conduit au boulevard du Temple atteste son existence et sa position : il porte le nom de passage du Jeu de Paume.

Le jeu de paume de la rue des Francs-Bourgeois, près de la place Saint-Michel, est fort ancien; il a porté, sous Louis XVI, le nom de jeu de paume de Monsieur. Depuis plusieurs années, il est supprimé, et remplacé par la belle imprimerie de M. Rignoux.

Il reste à peine aujourd'hui trois jeux de paume peu fréquentés : ceux des rues Mazarine, Beaurepaire et du Verdelet. Quand Paris avait moins du tiers de sa population actuelle, ces jeux y étaient au nombre de quinze à vingt : les goûts sont changés.

Je ne parle point des autres jeux en usage à Paris; Rabelais a eu soin d'en donner une nomenclature qui se compose de deux cent douze, parmi lesquels se trouve le jeu des tarraux ou tarrots, le même que nos jeux de cartes (2).

(1) *Ordonnances du Louvre*, t. II, p. 172.
(2) Sauval, t. III, p. 470.
(3) *Registres de la Tournelle criminelle*, reg. coté 94 et 95.

(1) *Voyez* ci-après, *Théâtre du Marais*.
(2) *Œuvres de Rabelais*, liv. 1, chap. 22, *Jeux de Gargantua*.

PRISONS. Elles étaient nombreuses à Paris : chaque juridiction, chaque seigneur, chaque monastère avait la sienne. Voici une notice sur les plus connues.

Prison du Louvre. A la fois forteresse, séjour des rois et prison, le Louvre recélait des souterrains qui servaient de cachots aux prisonniers d'Etat; et peu de temps après la construction de la grosse tour, sous Philippe-Auguste, elle devint la prison de Ferdinand, comte de Flandre, et de plusieurs autres seigneurs. Guy et Louis, aussi comtes de Flandre, et, dans la suite, Jean, duc de Bretagne, Charles II, roi de Navarre, le duc d'Alençon, etc., y furent renfermés. Ce château-fort ne cessa d'être prison qu'en 1558, lorsque François I[er] fit abattre la grosse tour pour reconstruire le Louvre.

Prisons du Grand-Châtelet. Elles se divisaient, suivant Sauval, en neuf parties ou prisons particulières, dont voici les noms : le Berceau, le Paradis, la Grièche, la Gourdaine, le Puits, les Chaînes, la Boucherie, les Oubliettes (1).

Le jeu des tarrots ou des cartes est bien plus ancien que ne l'ont dit M. de Saint-Foix, et avant lui le père Ménestrier : ils prétendent que ce jeu a été inventé sous le règne de Charles VI, fondés sur ce passage du compte du trésorier du roi : « Donné à « Jacquemin Gringonneur, peintre, pour « trois jeux de cartes à or et à diverses cou- « leurs, de plusieurs devises, pour porter « devers ledit roi, pour son esbattement, « 56 sols parisis.

Le jeu des cartes passa de l'Orient en Italie, où, en 1299, suivant le témoignage de Tiraboschi, il était très répandu; on le nommait naïpes ou naïbi. L'usage de ce jeu se propagea d'Italie en Espagne, en Allemagne et en France, où il était en vigueur entre les années 1330 et 1341, avant le règne de Charles VI. En passant chez différents peuples, il éprouva des modifications commandées par les habitudes des temps et du pays. En France, on changea la dénomination et le costume des figures; on les adapta au costume de la cour. (*Voyez* de plus amples détails sur ce jeu, dans les *Recherches sur l'histoire des cartes à jouer*, par Samuel Weller Singer, dont M. Depping a donné un extrait dans la *Revue encyclopédique*, octobre 1819.)

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 3, et 338.

Dans l'ordonnance que Henri VI, roi de France et d'Angleterre, donna au mois de mai 1425, les prisons du Châtelet sont plus nombreuses, et au lieu de neuf on en compte quinze. Dix d'entre elles étaient les moins horribles, puisque les lits y étaient payés plus cher. Voici leurs noms : les Chaînes, Beauvoir, la Motte, la Salle, les Boucheries, Beaumont, la Grièche, Beauvais, Barbarie et Gloriette. Les prisonniers y payaient par nuit 4 deniers pour un lit, et 2 deniers pour la place.

Dans la Fosse, le Puits, la Gourdaine, le Berseul ou Berceau, les Oubliettes et Entre-deux Huis (portes), les prisonniers ne payaient qu'un denier par nuit.

A l'entrée, pendant le séjour et à la sortie, les prisonniers payaient le geôlage. L'ordonnance que je cite règle les prix d'entrée et de sortie, d'après l'état des personnes, ainsi qu'il suit (1).

	liv.	s.	d.
Un comte et une comtesse paieront	10	»	»
Un chevalier banneret ou une dame bannerette.	»	20	»
Un simple chevalier ou une simple dame. . . .	»	5	»
Un écuyer ou une simple demoiselle noble. . .	»	»	12
Un Lombard ou une Lombarde.	»	»	12
Un juif ou une juive.	»	11	»
Toutes autres personnes.	»	»	8

Dans les comptes de la prévôté de Paris, on lit cet article : « Poulie de cuivre servant à la prison de la Fosse du Châtelet. »

Il paraît que les prisonniers étaient descendus dans le cachot dit la Fosse, par une ouverture pratiquée à la voûte du souterrain, comme on descend un seau dans un puits.

Peut-être que cette fosse du Châtelet était celle qu'on nommait Chausse d'hypocras, où les prisonniers avaient les pieds dans l'eau, et ne pouvaient se tenir debout ni couchés. Sa forme devait être celle d'un cône renversé. Ordinairement les prisonniers y mouraient après quinze jours de détention.

Un autre cachot avait reçu le nom de Fin d'aise. Il était plein d'ordures et de reptiles (2). L'auteur des *Persécutions de l'église de Paris* dit, en parlant d'un des cachots du Châtelet, que Pierre Gobert fut « mis au cachot le plus fâcheux, « nommé Fin d'aise, plein d'ordures et de

(1) *Ordonnances du Louvre*, tome XIII, p. 101.

(2) *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 130.

« bêtes, et ne cessoit pourtant de chanter « psaumes, etc. (1). »

Au reste, la plupart des noms de ces prisons, et notamment celle qu'on appelait les Oubliettes, en donnent une affreuse idée.

Prisons du Petit-Châtelet. Par lettres du 24 décembre 1398, Charles VI ordonna que les prisons de cette forteresse, située à l'extrémité méridionale du Petit-Pont, serviraient de suppléments à celles du Grand-Châtelet, qui étaient insuffisantes et trop pleines. On fit examiner les prisons du Petit-Châtelet, lesquelles n'avaient jamais servi. Il se trouva qu'elles étaient sûres et suffisamment aérées, à l'exception de trois cachots ou chartres basses, où les prisonniers, par faute d'air, ne pouvaient vivre longtemps (2).

En 1402, le même roi destina cette hideuse forteresse au prévôt de Paris, comme une demeure sûre et habitation honorable (3). La présence de ce magistrat militaire n'empêcha pas les massacres qui, le 12 juin 1418, furent exercés par la faction des Bourguignons contre les prisonniers.

Prison de la Conciergerie, située dans les bâtiments du palais de la Cité, à l'étage inférieur et à l'ouest de l'emplacement de la grand'salle. Cette prison tire son origine de celle du Palais ; car, depuis le commencement de la première race, tous les palais des rois, tous les châteaux des seigneurs étaient à la fois lieux de séjour, de défense et de détention.

Cependant cette prison ne figure, pour la première fois, dans les registres de la Tournelle criminelle du parlement, qu'au 23 décembre 1391, à l'occasion de quelques habitants de Nevers et du Nivernais, qui y furent incarcérés pour avoir voulu se soustraire à la tyrannie féodale de l'évêque, du doyen et des chanoines de Nevers (4).

Le concierge était un personnage important, le chef d'une juridiction appelée bailliage du Palais ; il portait le titre de bailli, et jouissait de plusieurs privilèges. Il avait sous sa dépendance les prisons de la Conciergerie du Palais (1). Cette dernière partie de ses attributions n'était pas la mieux administrée. La mauvaise nourriture des prisonniers, la malpropreté et l'insalubrité des prisons ont souvent engendré des maladies contagieuses. Au mois d'août 1548, il se manifesta dans ces prisons une contagion qu'on nomma la peste. On fut obligé de transférer les malades à l'Hôtel-Dieu. Ceux qui habitaient le préau, ou qui n'étaient détenus que pour des causes civiles, et que la contagion n'avait pas encore frappés, furent placés dans les maisons des huissiers, sergents ou commissaires du Châtelet, et confiés à leur garde ; d'autres furent distribués dans les prisons du For-l'Evêque, de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc. Enfin le parlement ordonna que les immondices de ces prisons seraient enlevées, et que le préau, ainsi que les cachots, seraient entièrement nettoyés (2).

Pour la première fois, le 31 juillet 1543, sur le rapport de deux conseillers, il fut ordonné que dans la chambre appelée de l'Infirmerie on placerait des lits pour les prisonniers malades (3).

Le préau présente un emplacement ou espèce de cour de 25 à 30 toises de longueur sur 10 environ de largeur. Tout autour sont une galerie, des loges qui servent aux prisonniers, et des escaliers qui aboutissent à des prisons supérieures.

La tour carrée de la Conciergerie a renfermé plusieurs prisonniers puissants, notamment l'historien Philippe de Comines, homme qui, supérieur à tous les seigneurs de son temps par ses talents, ne leur était pas inférieur par sa perversité.

Il y existe en outre plusieurs cachots.

Il paraît que les geôliers maltraitaient les prisonniers, puisqu'au seizième siècle on trouve, dans les registres criminels du parlement, de fréquentes injonctions aux geôliers de se conduire avec moins de rigueur envers les détenus, « de bien dou« cement et humainement traiter les pri-

(1) *Histoire des persécutions de l'église de Paris*, p. 151.

(2) *Ordonnances du Louvre*, t. VIII, p. 309.

(3) *Ordonnances du Louvre*, t. XIII, p. 578.

(4) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle du parlement de Paris*, extraits par M. Dongeois, greffier en chef.

(1) *Registres criminels du parlement*, registre coté 8.

(2) *Ordonnances du Louvre*, t. III, p. 310.

(3) *Registres criminels du parlement*, registre coté 90, au 8 août 1548.

« sonniers, leur bailler paille et eau, leur « pourvoir de gens d'église, etc. »

Prison de LA BASTILLE ou *Bastide*, comme on nommait autrefois les fortifications des portes de Paris. Celle-ci servait de défense à la porte Saint-Antoine. Elle était la plus forte de toutes les bastilles de cette ville, à cause du voisinage de l'hôtel Saint-Paul, où le roi Charles V faisait son séjour ordinaire. Dès qu'elle fut entièrement construite, on en destina une partie à des prisons.

Ce fut dans une des tours de cette vaste forteresse que Louis XI, en 1475, fit construire cette fameuse cage de bois pour y renfermer Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun. Elle était d'une extrême solidité, composée de gros madriers liés entre eux par des attaches de fer, et si lourde, qu'il fallut reconstruire et consolider la voûte qui devait la supporter. Pendant vingt jours dix-neuf charpentiers furent employés à cet ouvrage (1).

Dans cette même cage, ou dans une autre semblable, fut, en 1559, enfermé Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris, condamné au feu pour cause d'opinions religieuses (2)

La Bastille, dont je parlerai plus en détail, avait aussi ses cachots humides et obscurs, ses basses fosses, ses oubliettes, où on laissait les prisonniers mourir de faim. On trouva, pendant les mois de mai et de juin 1790, lors de la démolition de cette forteresse, la preuve de cette atrocité : quatre squelettes humains y furent découverts enchaînés; on les transféra dans le cimetière de la paroisse de Saint-Paul.

Prison de Nesle, dans l'hôtel de ce nom, situé sur la rive gauche de la Seine. Cette prison servait en l'an 1343, époque où Hugues de Crucy, chevalier, y fut détenu, et ensuite condamné à mort pour ses crimes (3).

Prison du prévôt des marchands, située rue de l'Ecorcherie, aujourd'hui rue de la Tannerie. Elle était fort petite, n'ayant que onze pieds de long sur quatre de large (4).

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 426.

(2) *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 246.

(3) *Sauval*, t. III, p. 4 et 5.

(4) Dans un des registres manuscrits de la Tournelle criminelle, registre coté 12, on lit que dame Marguerite de Soras, dame d'Ermenonville, et Philippe de Villiers, son mari, avaient détenu, dans leur prison, le nommé Bernard Villet, coupable d'avoir pris deux ou trois lapins dans leur garenne. Il y fut si cruellement traité, et la prison était si malsaine, que ce malheureux y perdit l'usage de ses deux pieds.

Les prisons des seigneurs ecclésiastiques étaient plus nombreuses encore : j'en vais indiquer quelques-unes.

Prison de l'évêque de Paris. L'évêque de cette ville, comme seigneur temporel et comme seigneur spirituel, avait deux prisons : l'une était celle du For-l'Evêque, siége de sa juridiction, située rue Saint-Germain-l'Auxerrois, au nº 65, et l'autre celle de l'Officialité, dont je parlerai.

La prison du For-l'Evêque avait, comme celle du Châtelet, des oubliettes. Lorsqu'en 1382 éclata l'insurrection dite des Maillotins, plusieurs prisons furent ouvertes par les Parisiens insurgés. Ils se portèrent, à ce qu'il paraît, à celle du For-l'Evêque; et, dit Froissart, « ils délivrèrent Hugues « Aubriot, lequel était, par sentence, con« damné à la prison qu'on dit oubliet« tes (1). » Cette prison se maintint jusqu'en 1674, époque où la justice épiscopale fut réunie au Châtelet (2).

Prison de l'Officialité, destinée aux ecclésiastiques; elle consistait en une haute tour enclavée entre le bâtiment de la grande sacristie de Notre-Dame et l'ancienne chapelle du palais archiépiscopal. Cette prison avait ses oubliettes. Elle fut démolie en 1795. Des lettres de rémission de l'an 1374, citées par dom Charpentier dans son Glossaire, portent que plusieurs prisonniers, condamnés à la peine d'oubliettes, s'échappèrent de la geôle de la cour de l'official de Paris (3).

Les oubliettes étaient des cachots humides, obscurs, où mouraient, sans aucune consolation, ceux qu'on y plongeait. On voit même, par un autre passage du Glossaire, que plusieurs prisonniers furent mis dans des oubliettes de la cour de l'évêque de Bayeux, et qu'ils y moururent (4).

Prison du Chapitre de Notre-Dame de

(1) *Histoires et chroniques de Froissart*, t. II, chap. 94.

(2) *Voyez* le t. II, art. *For-l'Evêque*. p. 86.

(3) *Glossaire*, au mot *Oblivium*.

(4) *Glossaire*, au mot *Oblivium*.

Paris. Je ne connais point la situation précise de cette prison; elle était certainement dans la Cité et voisine de l'église cathédrale. Elle est signalée par un acte de cruauté exercé par les chanoines de cette église envers les habitants de Châtenai. J'en ai parlé ci-dessus. Cette prison pourrait bien avoir existé dans un bâtiment de construction ancienne, rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, au coin du cul-de-sac Sainte-Marine.

La juridiction de ce chapitre, exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, etc., s'étendait sur le cloître de Notre-Dame, et dans la rue d'Arras, près celle de Saint-Victor.

Prison du Temple. Les moines militaires, templiers ou chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, possesseurs de cette maison et de son vaste enclos, avaient une juridiction, un territoire, qui s'étendaient sur une grande partie du quartier appelé le Marais, et dans la rue du faubourg du Temple; ils avaient un bailli, des officiers et des prisons. Celle du Temple n'était pas la fameuse tour de ce nom qui servait à contenir les archives du prieuré de France · elle existait dans l'enclos, et elle est souvent mentionnée dans les monuments historiques. En 1601 on détenait dans cette prison, et on y enchaînait les prisonniers condamnés aux galères (1).

Prison de Saint-Martin-des-Champs. Ce monastère, autrefois entouré de murailles et de tours, avait dans son enclos une juridiction qu'il a conservée jusqu'au temps de la révolution. La prison et ses cachots ne différaient guère de ceux de la même ville. En 1712, l'auditoire et la prison furent démolis, et reconstruits en 1720.

Sauval dit qu'outre la prison ordinaire de cette abbaye, prison appelée la Geôle, il en existait une autre dans son enceinte, elle était dans la tour nommée de Vert-Bois, située au coin de la rue de ce nom, où, dit-il, « les religieux de Saint-Martin « ont mis autrefois les moines convaincus « de quelques crimes; mais c'était sous « terre, avec un peu de pain et d'eau, « dans une basse-fosse où on les faisait « mourir misérablement (2). »

Prison du trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais. Elle est mentionnée dans un compte de la prévôté de Paris, de l'an 1471 (1).

Prison de Saint-Eloi, située à côté de l'église Saint-Paul, dans un ancien bâtiment appelé grange Saint-Eloi. Souvent mentionnée dans les monuments historiques, elle figura notamment lors des massacres du 12 juin 1418.

Prison de Saint-Magloire. Elle était fameuse autrefois. Lorsque la peste se manifesta à la conciergerie du Palais, on y transféra une partie de ses prisonniers. La juridiction de l'abbé de Saint-Magloire comprenait la paroisse de Saint-Leu et Saint-Gilles.

Prison de Saint-Germain-des-Prés. Les religieux de cette abbaye avaient leur juridiction, leurs officiers, leur prison: celle-ci existe encore, et sert aujourd'hui de prison militaire. Elle est très forte; elle avait aussi ses oubliettes. Voici ce qu'on lit dans un ouvrage moderne sur les prisons de Paris, ouvrage encore inédit. « Le « principal cachot est plus terrible que « ceux même de Bicêtre. Il est creusé à « trente pieds de profondeur; la voûte en « est si basse, qu'un homme de moyenne « taille ne peut s'y tenir debout; et l'humidité est si grande, que l'eau soulève « la paille qui sert de lit aux malheureux. « D'après l'avis du médecin, ils n'y peu- « vent demeurer plus de vingt-quatre heu- « res sans être exposés à périr (2). »

Prison de Sainte-Geneviève. Les religieux de cette abbaye avaient aussi leur juridiction, leur juge, leurs huissiers, leur prison. Cette dernière est fréquemment mentionnée, mais nous n'avons aucun renseignement sur son état.

Prison de Saint-Victor. Cette abbaye avait sa justice et sa prison. La tour d'Alexandre, à laquelle est adossée la fontaine de ce nom, au coin des rues Saint-Victor et de Seine, était particulièrement destinée aux religieux de cette maison. Sauval dit que cette tour doit sa dénomination au prénom d'Alexandre que portait un religieux de cette abbaye, religieux visionnaire, qui, pendant longues années, fut détenu dans cette prison (3). La prison de

(1) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 138.

(2) *Sauval*, t. I, p. 510.

(1) *Sauval*, t. III, preuves, p. 4 et 5.

(2) *Tableau moral des prisons de Paris*, par M. C... chap. 1.

(3) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. I, p. 509.

Saint-Victor est souvent indiquée dans les monuments historiques.

Prison de Saint-Benoît. Dans le cloître de cette église était aussi une prison. Il en est fait mention dans un compte de la prévôté de Paris (1).

Les monastères situés hors de Paris, et qui avaient des propriétés dans cette ville, y établissaient aussi des prisons.

Prison de Tiron. L'abbé de Tiron avait une grande maison qui donna ce nom à une rue, laquelle, d'un côté, aboutit à la rue Saint-Antoine, et de l'autre, à celle du Roi de Sicile. Dans cette maison était une prison qui figura dans l'histoire des massacres du 12 juin 1418.

Prison de l'abbesse de Montmartre. Elle était située dans la rue de la Heaumerie et dans un cul-de-sac appelé du For-aux-Dames. Les religieuses de Montmartre y avaient leur auditoire et leur prison. Dans un cachot noir on montrait une chaîne destinée aux détenus, que l'on disait être celle qui avait servi à enchaîner saint Denis dans sa prison (2).

Aux prisons de ces seigneurs ecclésiastiques il faut joindre celles de l'Abbaye de Saint-Antoine, du Prieuré de Saint-Lazare, encore en activité; du Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, du Chapitre de Saint-Marcel, du Chapitre de Saint-Merri.

Ces prisons, au nombre de vingt-cinq, étaient toutes reconnues pour légales. Il en existait encore d'autres, dans Paris, qui ne jouissaient pas de la même prérogative, mais que le gouvernement tolérait.

Chaque monastère, même chaque couvent des ordres mendiants avait sa prison. Les cordeliers, pendant leurs violentes querelles, renfermèrent, en 1582, dans la leur, les frères Portaise et l'Anglois (3). Nous parlerons de celle des Capucins de la rue Saint-Honoré (4). Ces prisons monacales étaient nommées *Vade in pace*; cette dénomination indique un éternel adieu.

Au 31 mai 1675, Louis XIV réduisit le nombre des prisons de Paris, et ne conserva que les suivantes : la Conciergerie du Palais, le Grand et le Petit-Châtelet, le For-l'Evêque; celles de Saint-Eloi, de Saint-Martin, de Saint-Germain-des Prés, jusqu'à l'achèvement des bâtiments du Châtelet; l'Officialité et celle de la Villeneuve-sur-Gravois, pour les enfants en correction.

Ces prisons, aux quinzième et seizième siècles, étaient toujours remplies, à cause des nombreuses arrestations qui se faisaient, sans presque aucune formalité et très arbitrairement, et parce que les prisonniers pauvres, quoique acquittés, manquant d'argent pour payer les frais de gîte et geôlage, continuaient à être détenus. Le parlement, à plusieurs époques, et notamment le 9 avril 1540, ordonna aux prévôts et geôliers de faire vendre les biens meubles ou immeubles de ces prisonniers, etc., afin d'en débarrasser les prisons (1).

Les juges oubliaient les prisonniers, dès qu'ils n'étaient point sollicités pour leur rendre justice. Le sieur d'Antibes, en 1551, prisonnier à Melun, à la Bastille, au Châtelet, à Saint-Martin-des-Champs, pendant l'espace de cinq années, n'avait pu être jugé. Un nommé Odo Houllet, ci-devant employé par le roi à Constantinople, gémissait depuis neuf ans dans la prison de Saint-Martin, et n'avait pas même été interrogé (2).

En 1564, le parlement ordonna aux geôliers des prisons du Châtelet, de Saint-Victor, de Saint-Marcel et de Saint-Germain-des-Prés, de lui présenter quatre fois par an le rôle des prisonniers qui s'y trouvaient (3).

Cette mesure dut diminuer le nombre des abus existants dans le régime des prisons; mais il en resta beaucoup d'autres.

X. Paris sous Henri III.

Henri III succéda, le 30 mai 1574 à son frère Charles IX. Elevé à la même école, placé dans des circonstances pareilles, dirigé par les mêmes compères, les cours de Rome et d'Espagne, et par la maison de Guise, ce roi dut tenir la même conduite,

(1) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 293.

(2) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. I, p. 136.

(3) *Registres manuscrits du parlement*, au 30 juillet 1582.

(4) Voyez ci-après, article *Capucins*.

(1) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 77.

(2) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 96.

(3) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 118.

PARIS. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

avoir les mêmes principes. Aussi persécuteur, aussi perfide, moins sanguinaire, aussi superstitieux que son frère, il fut plus que lui livré à la débauche, même à la débauche la plus honteuse ; il sut comme lui associer la cruauté et le libertinage à la dévotion. Quoique aussi ignorant que ceux de sa famille, quoique comme eux imbu de fausses idées et de principes pervers, il était, dit-on, doué d'une éloquence acquise ou naturelle, qui le distingua de ses autres frères. Mais les discours qu'il prononça en public étaient-ils son ouvrage ? Le peuple n'a pas besoin de belles phrases, et que servent les discours d'apparat, les promesses séduisantes, s'il n'en résulte aucun effet ?

Henri III subit cruellement le châtiment de sa faiblesse. Les cours de Rome et d'Espagne, et leurs agents prédicateurs,



L'hôtel de Sens.

voulaient que ce roi fût soumis à une religion étrangère à la morale évangélique. Henri III, très docile, suivit cette religion qui ne contrariait point ses goûts dissolus ; il s'assujettit même aux pratiques les plus ridicules. Rome et les Guises ne lui tinrent point compte de sa soumission.

Ils exigeaient encore que ce roi persécutât les protestants : il les persécuta jusque vers la fin de son règne. Rome, les Guises et l'Espagne n'en furent pas plus contents, et ne le livrèrent pas moins aux injures journalières de leurs prédicateurs. Rome, les Guises et l'Espagne établirent la Ligue contre le parti protestant ; Henri III se déclara le chef de cette ligue, obligea tous les fonctionnaires de son royaume à s'y engager par serment ; Henri III n'en fut pas moins trahi, chassé de Paris par les Guises, qui le forcèrent à se jeter dans les bras des protestants qu'il avait tant persécutés. Enfin les Guises le firent assassiner à Saint-Cloud par un moine. Quelque parti, quelque croyance religieuse que le roi eût embrassés, les ambitieux qui aspiraient au gouvernement de la France

eussent fini par le détrôner. Le roi d'Espagne le pape et les Guises l'avaient ainsi résolu.

Voici les établissements qui se formèrent à Paris pendant ce triste règne.

Capucins, communauté de religieux située rue Saint-Honoré.

La sanguinaire faction des cours de Rome et d'Espagne, alarmée des progrès du protestantisme, renforça en France sa milice prêchante, enseignante et confessante. Déjà Paris était surchargé de moines seigneurs et de moines mendiants; de couvents de l'un et de l'autre sexe; de communautés religieuses de toute espèce, de toute couleur : la faction dont je viens de parler, trouvant ces forces insuffisantes, en envoya de nouvelles. Les jésuites vinrent les premiers; les capucins suivirent. Les jésuites étaient, à ce qu'il paraît, chargés d'exploiter les consciences des gens de la cour et autres hommes puissants; aux talents des capucins étaient abandonnés les gens du bas étage.

Le cardinal de Lorraine avait, à son retour du concile de Trente, amené en France quatre frères capucins; il les établit, en 1564, dans une partie de son parc de Meudon. Après la mort de ce cardinal, ces moines retournèrent en Italie.

En 1574, Pierre Deschamps, qui de cordelier s'était fait capucin, vint d'Italie établir à Paris une autre colonie de cette espèce. Il forma au village de Picpus un couvent de frères mineurs nommés capucins, à cause de la forme pointue de leurs capuchons.

Bientôt après arriva de Venise en France le frère Pacifique, qui, en qualité de commissaire général de son ordre, et favorisé par la faction du pape, du roi d'Espagne et des Guises, et par Catherine de Médicis, instrument de cette faction, réunit aux capucins de Picpus douze autres moines de la même espèce, qu'il avait recrutés en Italie, et les établit tous dans un emplacement que leur donna cette reine, au faubourg Saint-Honoré.

Henri III, par lettres patentes du mois de juillet 1576, les prit sous sa protection et sauvegarde spéciale.

Ce couvent, dans son origine, situé sur un emplacement qui occupait la partie ouest de la place Vendôme, fut ensuite transféré dans la rue Saint-Honoré, au sud de cette rue. On commença en 1603 la construction de l'église, qui fut achevée en 1610.

De toutes les capucinières de France, celle de la rue Saint-Honoré était la plus considérable et la plus vaste. On y comptait jusqu'à cent ou cent vingt religieux de cet ordre, qui se montrèrent, sinon les plus subtils, au moins les plus zélés défenseurs des intérêts de la cour de Rome.

Leur église était soigneusement ornée. On y voyait un beau tableau de La Hire, un autre de Robert, et un Christ mourant, peint par Le Sueur.

Deux capucins fameux habitèrent cette maison, et furent enterrés dans son église : Henri, duc de Joyeuse, dit le père Ange, et Joseph le Clerc, fameux sous le nom du père Joseph. Après avoir perdu son épouse, morte par un excès de dévotion, le duc de Joyeuse, de désespoir, se fit capucin. Dans la suite deux de ses frères furent tués à la bataille de Coutras, un troisième se noya dans le Tarn. Ces événements déterminèrent le père Ange à quitter le froc pour prendre le casque. De capucin qu'il était, il redevint militaire, fit la guerre au roi Henri IV; et lorsque ce prince fut monté sur le trône, il lui vendit bassement sa soumission au prix du titre de maréchal de France. Il était souvent l'objet des plaisanteries de ce prince, d'humeur caustique. Un jour que le duc de Joyeuse, placé avec Henri IV sur le balcon du Louvre, attirait les regards de quelques gens du peuple, ce roi lui dit : « Mon cousin, vous ignorez le motif de la surprise de ces bonnes gens, c'est de voir ensemble un renégat et un apostat. » Ces paroles firent un puissant effet sur l'esprit mobile de ce seigneur : il se retira brusquement aux Capucins, en reprit l'habit, se soumit à leur règle, et redevint père Ange. Dans un accès de sa dévotion intermittente, il entreprit de faire le voyage de Rome à pied et les pieds nus. Cette folie lui coûta la vie; il mourut en chemin. On croit que Boileau a voulu le peindre dans ces vers :

> Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
> Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc.

C'est de lui que Voltaire, dans sa Henriade, a dit :

> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Auprès de la tombe de cet homme inconstant, était celle du terrible frère Joseph, qui fut peut-être le plus intrigant, le plus audacieux des moines. Fécond en

ressources, le père Joseph, sous un extérieur de pénitence qui éloignait le soupçon, fortifia par ses conseils le cardinal de Richelieu dans sa marche ambitieuse (1); le seconda par ses sourdes menées, par son espionnage, tendant dans tous ses projets à la destruction de ses ennemis et à l'affermissement de son pouvoir absolu. On a même écrit que le génie du capucin maîtrisait souvent la politique du cardinal.

En l'an 1764, ce couvent fut le théâtre de plusieurs scènes scandaleuses, d'où résulta un procès qui excita vivement la curiosité publique. Les capucins se querellèrent et se battirent. Dans la capucinière, un parti accusait frère Dorothée de s'être fait trois mille livres de rente aux dépens de la communauté. On accusait frère Grégoire d'avoir séduit une jeune fille de quinze ans, nommée Madeleine Bras-de-Fer, de l'avoir rendue mère, et de l'avoir ensuite fait épouser à un cordonnier nommé Moutard. Les mémoires publiés sur cette affaire, qui fut portée au parlement, déchirèrent le voile qui cachait les mœurs des capucins, et prouvèrent que ce couvent était dans un état très désordonné. Plusieurs autres faits contribuent à cette preuve.

On voit, dans le mémoire contre frère Athanase, que le couvent de ces capucins consommait par semaine douze cents livres de pain, de la viande, du vin, du bois à proportion, et que quatre quêteurs couraient les rues de Paris pour mettre les habitants à contribution (2).

Par un décret du 6 juillet 1790, l'Assemblée nationale chargea la municipalité de Paris de faire évacuer les bâtiments des Capucins, voisins du lieu des séances de cette assemblée; et, par un autre décret du 30 de ce mois, elle y établit ses bureaux. Dès que l'on put parcourir les diverses parties de ce couvent, on découvrit, dans un lieu secret, à gauche et au fond d'un corridor qui communiquait au cloître, ce qu'on nommait autrefois des oubliettes ou *in pace*. Aux deux angles d'une pièce à demi souterraine, on voyait deux espèces de cachots, séparés l'un de l'autre par un intervalle d'une toise et demie; deux côtés de chacun de ces cachots étaient fermés par les faces à angle droit des murs du couvent; les deux autres côtés par une cloison composée de gros madriers de chêne, unis entre eux par des liens de fer, le tout recouvert en maçonnerie. La seule ouverture par laquelle les vivres et le jour pouvaient momentanément pénétrer dans ce cachot avait environ un pied et demi de hauteur sur cinq pouces de largeur; cette ouverture était encadrée par des barres et des plaques de fer, et fermée par une petite porte toute en fer. Le guichet par où l'on introduisait le prisonnier n'avait pas plus de quatre pieds de hauteur; il était garni d'énormes serrures et verrous.

Dans un de ces cachots obscurs, humides, infectés par le voisinage des tuyaux des latrines de la maison, on voyait encore, lorsqu'on était muni de lumière, un vieux châlit. Là séjournèrent, gémirent, et peut-être rendirent le dernier soupir, de malheureuses victimes de la superstition et du despotisme monacal.

Les bâtiments de ce couvent furent démolis en 1804, époque où l'on ouvrit, sur son emplacement, les rues de Rivoli, de Castiglione, et du Mont-Thabor. C'est aussi sur le même emplacement qu'on avait élevé la salle de spectacle dite Cirque olympique.

Jésuites de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui Eglise de Saint-Louis et de Saint-Paul. Les jésuites qui occupaient le collège dit de Clermont désirèrent avoir un second établissement à Paris, une maison professe. Le cardinal de Bourbon leur céda, en 1580, l'hôtel d'Anville, qu'il avait acheté de la veuve du connétable Anne de Montmorency. Cet hôtel communiquait à la rue Saint-Antoine et à celle de Saint-Paul. Ce cardinal leur fit construire une chapelle, sous l'invocation de saint Louis. Les jésuites qui y logèrent prirent le nom de Prêtres de la maison de Saint-Louis.

En 1619, Louis XIII leur accorda un emplacement voisin, où se voyaient les vestiges des anciens murs et fossés de la ville, murs et fossés dont j'ai parlé ailleurs. C'est sur une partie de cet emplacement qu'on éleva l'église existante aujourd'hui, dont la construction, commencée en 1627,

(1) Le voisinage du tombeau du père Ange de celui du père Joseph a inspiré ce distique :

> Passant, n'est-ce pas chose étrange
> De voir un diable auprès d'un ange?

(2) *Mémoire contre frère Athanase présenté au parlement*. — *Dictionnaire philosophique*, au mot *Scandale*.

fut achevée en 1641, d'après les dessins et sous la conduite de Marcel Ange, jésuite lyonnais, mauvais architecte.

Cette église était richement ornée; le cardinal de Richelieu et Louis XIII lui prodiguèrent leurs dévotes libéralités. On y voyait un bas-relief en bronze, d'après les dessins de Germain Pilon. Deux chapelles étaient, chacune, ornées de deux anges en argent et de grandeur naturelle, qui supportaient, l'un le cœur de Louis XIII, l'autre celui de Louis XIV.

Dans la chapelle de Saint-Ignace on voyait le monument funèbre de Henri de Condé, père de celui qu'on est convenu d'appeler le grand Condé. Ce monument se composait des figures en bronze des quatre Vertus, assises, de grandeur naturelle, et de quatre bas-reliefs; le tout exécuté par Sarrazin.

Au même lieu était aussi le monument que Louis-Henri, duc de Bourbon, fit élever à la gloire de ses ancêtres. Il représentait une urne cinéraire, accompagnée d'un génie tenant un cœur d'une main et une palme de l'autre. Il fut sculpté par Vanclèves. Ces monuments, transférés pendant la révolution au Muséum, en furent tirés en 1815, et déposés dans les remises de l'hôtel de Bourbon, et de là à Chantilli.

René de Birague, un de ces hommes perdus de mœurs que Catherine de Médicis attira d'Italie à Paris, un des auteurs et des acteurs des massacres de la Saint-Barthélemi, couvert de crimes et de dignités civiles et ecclésiastiques, chancelier de France, cardinal, évêque de Lodève, etc., aussi ignorant que cruel, mourut en 1583, et fut enterré dans cette église. Les sculptures de son tombeau sont de Germain Pilon.

Les jésuites de cette maison, après avoir reçu des bienfaits de Henri III, qui, en 1584, leur donna dix à douze arpents de coupe de bois dans la forêt de Montargis, par une ingratitude familière à ces pères, conspirèrent secrètement contre l'autorité et la personne de ce roi. Ils prêtèrent leur maison aux chefs des ligueurs appelés les Seize, comme on le voit dans le procès-verbal de Nicolas Poulain. L'historien De Thou parle de cette maison de jésuites, de leurs intrigues adroites pour se faire des partisans, et en faire à la Ligue, et des abus qu'ils commettaient dans la confession. « Outre leur collége de la rue Saint-« Jacques, dit-il, ils venaient encore de « s'établir tout récemment dans la rue « Saint-Antoine, par les libéralités du « cardinal de Bourbon; et, par une mé-« thode toute nouvelle qu'ils avaient ima-« ginée, méthode jusqu'alors inconnue à « l'Eglise de France, ils étaient venus à « bout, en interrogeant leurs pénitents, « de les éloigner de leurs paroisses, d'atti-« rer à eux tout le peuple, et de fouiller « dans les secrets des familles (1). »

Les jésuites ayant été chassés de France et de presque toute l'Europe, cette maison fut accordée, en 1767, aux chanoines réguliers de la Culture-Sainte-Catherine, qui furent supprimés en 1790.

D'après la démolition de l'église Saint-Paul, le culte de ce saint a été transféré dans l'église de Saint-Louis, qui reçut alors le titre de Saint-Louis et de Saint-Paul, et qui est devenue la troisième succursale de l'église de Notre-Dame.

Dans la maison de ces jésuites fut, pendant longtemps, placée la bibliothèque de la Ville, qu'on a, en 1817, transférée à l'Hôtel-de-Ville.

C'est dans cette maison qu'est établi le collége dit de Charlemagne.

Les Feuillants, monastère situé rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme. Jean de La Barrière, abbé de Feuillants, dans le diocèse de Rieux, vint, en 1583, prêcher devant Henri III, qui, charmé de son éloquence, voulut le retenir à Paris; ce prédicateur s'y refusa. Le pape Sixte V, qui ne désirait que d'accroître dans cette ville le nombre de ses satellites, vit avec plaisir Jean de La Barrière céder plus tard aux désirs de Henri III. Cet abbé rangea ses soixante-deux religieux en deux colonnes, se mit à leur tête, et vint du diocèse de Rieux, en procession, jusqu'à Paris; et tous, chantant l'office, firent leur entrée dans cette ville, le 9 juillet 1587. L'Estoile parle ainsi de leur arrivée : « Venue des feuillants à Paris, « espèce de moines aussi inutiles que les « autres (2). »

Leur église, dont Henri IV posa en 1601 la première pierre, était vaste, et son portail décoré de colonnes corinthiennes. Elle fut bâtie en 1676, d'après les dessins de François Mansard : ses défauts et ses beautés annonçaient à la fois la jeunesse et le génie naissant de ce grand architecte.

(1) *Histor. Thuani*, lib. 86.
(2) *Journal de Henri III*, t. II, p. 86.

Cette église renfermait les cendres de quelques hommes distingués, tels que Raimond-Phelipeaux, Guillaume de Montholon, Louis de Marillac, etc. Le cardinal de Richelieu fit trancher la tête à ce dernier en place de Grève, le 10 mai 1631. Après son exécution, ce cardinal, qui avait ordonné sa condamnation, dit aux juges : « Vous êtes bien ignorants ; il n'y avait pas de quoi le faire mourir. » Tel est le sort des serviles instruments de la tyrannie : ils sont méprisés, même par ceux à qui ils obéissent. C'est ainsi que Tibère, après avoir réduit le sénat de Rome à la plus abjecte servilité, lui reprochait son penchant à la servitude. *O homines ad servitutem paratos!*

La famille de Rostaing avait une chapelle consacrée à la mémoire de plusieurs de ses membres. On y voyait les tombeaux et épitaphes de Tristan, Charles, Louis, Jean, Antoine, Gaston de Rostaing.

Cette famille, très zélée pour la gloire de son blason, avait, dit M. de Saint-Foix, offert aux pères feuillants de faire magnifiquement reconstruire le maître-autel de leur église, à condition que ses armoiries y seraient placées en soixante endroits. Les feuillants refusèrent de se prêter à ce caprice féodal.

On admirait l'élégance et même le luxe de la pharmacie de cette maison : luxe opposé à la règle austère que suivaient, dans leur première ferveur, les religieux feuillants (1).

Ce couvent a produit un moine très distingué parmi les boute-feu de la Ligue, c'est Bernard de Percin dé Montgaillard, dit le petit Feuillant : il était boiteux, et d'une éloquence très emportée. A l'endroit de la *Satire Ménippée* où se trouve décrite la revue ou procession de la Ligue, on remarque le portrait suivant du petit Feuillant : « Entre autres, six capucins, « ayant chacun un morion en teste, et au« dessus une plume de coq, revestus de « cottes de mailles, l'espée ceinte aux « costés, par dessus leur habit, l'un por« tant une lance, l'autre une croix, l'autre « une arquebuse, et l'autre une arbaleste, « le tout rouillé par humilité catholique ; « les autres presque tous avoient des pi« ques qu'ils branloient souvent par faute « de meilleur passe-temps, hormis un feuil« lant boiteux, qui, armé tout à crud, se « faisoit faire place avec une espée à deux « mains et une hache d'armes à sa cein« ture, son bréviaire pendu par derrière, « et le faisoit bon voir sur un pied faisant « le moulinet devant les dames (1). »

(1) Les premiers religieux feuillants marchaient nu-pieds, avaient la tête nue, dormaient tout vêtus sur des planches, mangeaient à genoux, buvaient dans des crânes humains, etc. En une semaine il mourut quatorze de ses extravagants religieux. Dans la suite, la règle fut fort adoucie, et ne fit plus mourir personne.

L'enclos du couvent des Feuillants occupait l'espace qui se trouve entre la rue Saint-Honoré et la terrasse du jardin des Tuileries, qu'on nomme encore Terrasse des Feuillants. Il était contigu à l'est de celui des Capucins. Les bâtiments des Feuillants furent démolis en 1804, et firent place à la belle rue de Rivoli.

FONTAINE DE BIRAGUE, située rue Saint-Antoine, en face du collége de Charlemagne, sur un terrain appelé le Cimetière des Anglais. Le cardinal et chancelier Birague fit terminer, à ses frais, une fontaine dont la construction était déjà commencée. Elle fut achevée en 1579. Dans les années 1629 et 1707, pour la troisième fois, elle fut rebâtie ; et, malgré les changements qu'elle éprouva, elle n'a pas cessé de porter le nom déshonoré de Birague, et d'offrir une architecture sans goût et sans caractère. Sa forme est un pentagone ; sur chacune de ses faces est gravé un distique latin. Cette fontaine, la dix-septième établie à Paris, est alimentée par les eaux de la pompe du pont Notre-Dame.

THÉATRE DE LA PASSION (2). Ce théâtre se soutint avec distinction sous le règne de François Ier. Ce roi lui accorda, en 1518, la confirmation de ses priviléges. En 1540, les confrères, forcés de quitter l'hôpital de la Trinité, vinrent s'établir dans l'hôtel de Flandre, situé entre les rues Plâtrière, Coq-Héron, des Vieux-Augustins et Coquillière. Ce fut dans ce nouveau local qu'ils firent jouer, en 1547, le *Mystère des Apôtres*, ouvrage des frères Gréban, qui déjà, dès l'an 1537, avait paru dans la salle de la Trinité. Cette pièce fut imprimée, et eut plusieurs éditions. Dans la même année, Louis Choquet fit jouer sur ce théâtre son *Mystère de l'Apocalypse*,

(1) *Satire Ménippée*, édit. de 1711, t. I, p. 12 et 13.

(2) *Voyez* ci-dessus.

drame imprimé, et composé d'environ neuf mille vers.

En 1542, parut à l'hôtel de Flandre le Mystère de l'Ancien-Testament. De fortes licences, qui probablement se faisaient remarquer dans cette pièce, déterminèrent le parlement de Paris à en suspendre la représentation. On voit dans les registres de cette cour que, le 27 juillet de la même année, Charles Royer et ses consorts, qui prennent le titre de Maistres et Entrepreneurs du jeu et mystère de l'Ancien-Testament, vinrent demander la permission de jouer cette pièce. Le parlement rejeta sans doute leur demande, puisqu'ils la portèrent ensuite au roi qui, par lettres patentes, les autorisa à continuer la représentation de ce mystère.

Le parlement, obéissant aux lettres patentes, autorisa cette continuation; mais, en même temps, il rendit un arrêt par lequel il prescrivit aux comédiens « d'en user bien et dûment, sans y user « d'aucune fraude, ni interposer choses « profanes, lascives et ridicules. »

Cet arrêt contient quelques articles réglementaires, que voici: « Pour l'entrée « du théâtre, ils ne prendront que deux « sous par personne; pour le louage de « chaque loge, durant ledit mystère, que « trente escus: n'y sera procédé qu'à « jours de festes non solennelles; com- « menceront à une heure après midi, fini- « ront à cinq; feront en sorte qu'il ne « s'ensuive ni scandale ni tumulte; et, à « cause que le peuple sera distrait du « service divin, et que cela diminuera les « aumônes, ils bailleront aux pauvres la « somme de dix livres tournois, sauf à or- « donner plus grande somme (1). »

Les mêmes registres nous offrent une autre preuve de la célébrité du Mystère de l'Ancien-Testament. Antoine de Vendôme, qui devint roi de Navarre et père de Henri IV, passant à Paris, ne voulut pas quitter cette ville sans jouir du spectacle de ce mystère; mais, comme le jour où il s'y trouvait n'était point un jour de spectacle, il vint exprès au parlement pour prier cette cour de permettre que ce mystère fût joué le 13 juin 1542; et le parlement ne craignit pas de compromettre sa gravité en dérogeant à ses propres arrêts, pour satisfaire la curiosité de ce prince.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 27 janvier 1541 (1542).

En 1547, Henri II, par lettres patentes du 20 septembre, ordonna la démolition de l'hôtel de Flandre et de plusieurs autres hôtels. Les confrères de la Passion furent alors obligés de transférer leur théâtre ailleurs. On ignore où ils l'établirent jusqu'en 1548, époque où ils acquirent quelques parties de l'hôtel de Bourgogne, que le roi avait aussi mis en vente. Le contrat est du 17 novembre de cette année. Dans le même mois, ils crurent devoir demander au parlement la permission de continuer leurs représentations, et la confirmation de leurs priviléges.

Cette cour confirma et autorisa leur spectacle à cette condition remarquable, qui change entièrement son caractère originel:

« Il est défendu aux confrères de jouer « les mystères de la passion de Nostre- « Sauveur, ni autres mystères sacrés, sur « peine d'amende arbitraire; leur per- « mettant, néanmoins, de pouvoir jouer « autres mystères prophanes, honnestes « et licites, sans offenser ni injurier aucu- « nes personnes; et défend ladite cour, à « tous autres, de représenter dorénavant, « aucuns jeux ou mystères, tant à la « ville, faubourgs et banlieue de Paris, si- « non que sous le nom de ladite confrérie « et au profit d'icelle (1). »

Peu d'années après cet arrêt, les confrères de la Passion louèrent leur théâtre à une troupe de comédiens ambulants, nommés les Enfants Sans-Souci, qui avaient déjà joué la comédie à Paris, et même sur le théâtre de ces confrères. Ceux-ci se réservèrent alors, pour eux et leurs amis, deux loges qui ont longtemps porté le nom de Loges des maîtres.

Comme il n'était plus permis aux confrères, ni à ceux qui les remplaçaient sur leur théâtre, de puiser dans l'Ancien et le Nouveau-Testament la matière de leur drame, ils exploitèrent une autre carrière; et des vieux romans de chevalerie furent pour eux une mine féconde.

On voit qu'en 1557 ils jouaient *Huon de Bordeaux*. Cette pièce, commencée depuis quelques mois, fut, on ne sait pourquoi, interdite par une ordonnance du prévôt de Paris. Alors les confrères se pourvurent au parlement: ils remontrèrent que, si on ne leur permettait point

(1) *Registres civils manuscrits du parlement*, au 17 novembre 1548.

le parachèvement de ce jeu, ils seraient dans l'impuissance de payer des créanciers qui les poursuivaient, de payer les contributions extraordinaires auxquelles ils étaient imposés pour les fortifications de la ville. Le parlement les autorisa provisoirement à continuer la représentation de *Huon de Bordeaux* (1).

Jean Serre avait acquis de la célébrité sur ce théâtre par son talent à jouer des farces; Marot a fait son épitaphe, qui commence ainsi :

Ci dessoubs gist et loge en serre
Ce très gentil fallot Jean Serre,
Qui tout plaisir allait suyvant,
Et grand joueur en son vivant,
Non pas joueur de dez, ne quilles,
Mais de belles farces gentilles.

Marot nous apprend que Jean Serre jouait parfaitement les rôles de badin et d'ivrogne.

. . . . Quand il entrait en salle
Avec sa chemise sale,
Le front, la joue et la narine
Toute couverte de farine,
Et coiffé d'un beguin d'enfant
Et d'un haut bonnet triomphant,
Garny de plumes de chappons :
Avec tout cela je répons
Qu'en voyant sa grâce niaise,
On n'estoit pas moins gay ni aise
Qu'on est aux Champs-Elyséens (2).

D'après ces traits on peut juger de l'état de la scène française au milieu du seizième siècle.

Jean du Pontalais devint le principal acteur de l'hôtel de Bourgogne : il composait, jouait, faisait jouer des farces et des moralités, et se distinguait par un caractère facétieux, qui le rendit célèbre à Paris (3).

René Benoît, curé de Saint-Eustache, auteur de plusieurs pamphlets fanatiques, dès l'an 1570, vécut longtemps en mauvaise intelligence avec ses paroissiens, les doyens et maîtres de la Passion de notre Sauveur : il présenta contre eux une requête dont l'objet ne fut point accueilli au parlement; ensuite il suscita contre eux des commissaires du Châtelet, qui leur firent défense d'ouvrir les portes de leur théâtre avant que les vêpres fussent achevées.

Le 5 novembre 1574, les maîtres de la Passion présentèrent une requête au parlement, dans laquelle ils se plaignaient de l'animosité de ce curé et de l'injustice du règlement qui rendait leurs priviléges illusoires et sans effet. « Il seroit impossi-« ble, disaient-ils, étant les jours courts, « vaquer à leurs jeux pour les préparatifs « desquels ils auroient fait beaucoup de « frais, outre la somme de cent écus de « rente qu'ils paient à la recette du roi « pour le logis, et trois cents livres tour-« nois de rente qu'ils baillent aux enfants « de la Trinité, tant pour le service di-« vin et autres nécessités pour les pau-« vres. » Ils demandent la permission d'ouvrir leur théâtre à trois heures après midi, comme à l'ordinaire, heure à laquelle les vêpres doivent être dites. La cour leur accorde leur demande (1).

Un catholique zélé, qui composa, en 1588, des remontrances au roi Henri III sur les désordres du royaume, fait dans cet ouvrage un tableau peu avantageux du spectacle de l'hôtel de Bourgogne. Il s'y récrie contre les jeux et spectacles publics qui se donnent les jours de fêtes et dimanches; contre le théâtre Italien et contre celui des Français, qu'il qualifie de « cloaque et « maison de Sathan, nommée l'hôtel de « Bourgogne dont les acteurs se disent « abusivement confrères de la Passion de « Jésus-Christ.

(1) *Registres civils manuscrits du parlement*, au 14 décembre 1548.

(2) Œuvres de Clément Marot, épitaphe 9.

(3) On a confondu cet acteur avec Jean Alais, qui, ayant contribué à la réédification de l'église de Saint-Eustache, fut enterré auprès. Il paraît que, dans la suite, la pierre de sa tombe fut employée comme un pont sur un ruisseau voisin. Alors cette pierre reçut le nom de Pont-Alais, nom qu'elle a porté longtemps. Du Verdier a débité une fable, en confondant un personnage avec un autre. Voici une historiette de Bonaventure du Perrier sur Pontalais :

Il faisait battre le tambour près de l'église de Saint-Eustache, pour annoncer la pièce du jour. Le curé prêchait, et, à ce bruit, prêchait plus haut; le tambour battait plus fort. Le curé impatienté descend de sa chaire, et va dire à Pontalais : « Qui vous a fait si « hardi de jouer du tambourin pendant que « je prêche? » Pontalais lui répond : « Qui « vous a fait si hardi de prêcher tandis que « je tambourine? » Le curé, en colère, crève le tambour à coups de couteau. Pontalais court après le curé, et lui couvre la tête de son tambour effondré. Le curé, ainsi coiffé, entre dans son église, et fait rire son auditoire.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 5 novembre 1574

« En ce lieu, continue-t-il, se donnent « mille assignations scandaleuses, au pré- « judice de l'honnêteté et pudicité des « femmes, et à la ruine des familles des « pauvres artisans, desquels la salle basse « (le parterre) est toute pleine, et lesquels, « plus de deux heures avant le jeu, pas- « sent leur temps en devis (paroles) im- « pudiques, jeux de cartes et de dés, en « gourmandises et ivrognerie, tout publi- « quement, d'où viennent plusieurs que- « relles et batteries. »

Notre auteur parle ensuite de ce qui se passe sur la scène.

« Sur l'échafaud (le théâtre), l'on y « dresse des autels chargés de croix et or- « nements ecclésiastiques; l'on y repré- « sente des prêtres revêtus de surplis, « même aux farces impudiques, pour faire « mariages de risées. L'on y lit le texte de « l'Evangile en chants ecclésiastiques, « pour, par occasion, y rencontrer un mot « à plaisir qui sert au jeu (1); et au sur- « plus, il n'y a farce qui ne soit orde, « sale et vilaine, au scandale de la jeu- « nesse qui y assiste... Telle impiété est « entretenue des deniers d'une confrérie, « qui devraient être employés à la nour- « riture des pauvres. »

L'auteur reproche à Henri III d'avoir accordé des lettres patentes qui permettent la continuation de ce spectacle, et d'avoir ordonné au parlement de les enregistrer, et au prévôt de Paris d'en surveiller l'exécution. Il reproche au parlement de les avoir promptement enregistrées, tandis que, pour d'autres affaires plus importantes, il apporte tant de lenteur à l'enregistrement.

Il paraît que les prédicateurs ou curés de Paris avaient obtenu la clôture de ce spectacle, mais qu'un an après le roi permit aux comédiens de le rouvrir (2).

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, en jouant une pièce où se trouvait un roi Mabriant qu'on installait sur son trône, avaient déplu au duc de Mayenne qui fit interdire leur théâtre. La Satire Ménippée mentionne cette interdiction, et dans les Mémoires de Nevers on lit : « A l'hôtel « de Bourgogne, où se jouent les tragé- « dies ridicules, jamais les badins comé- « diens n'y firent œuvre à establir un roi « Mabriant en son siége. »

Les priviléges de ces comédiens, comme tous les anciens priviléges, étaient des entraves pour les talents. Tant qu'ils furent en vigueur l'art dramatique resta dans un état de barbarie.

Théatre Italien. Un nommé Albert Ganasse vint en 1570 à Paris, et y établit un théâtre où, sans être autorisé par le parlement, il jouait, avec ses compagnons, des comédies et même des tragédies. Le procureur général s'en plaignit le 15 septembre 1570, et se récria surtout de ce que ce chef de troupe exigeait quatre, cinq, et jusqu'à six sous par personne, sommes excessives et non accoutumées, dit-il dans son réquisitoire. Chaque place ne coûtait alors que deux sous. Ganasse obtint du roi des lettres patentes qui autorisaient son spectacle : elles furent présentées, le 15 octobre suivant, au parlement, qui décida qu'il serait sursis à ces lettres jusqu'à la Saint-Martin. On ignore la destinée ultérieure de cette troupe.

Une autre troupe d'Italiens parut à Paris à la fin de l'année 1576, et joua publiquement plusieurs farces; mais les doyens et maîtres de la Passion s'en plaignirent au parlement; et, quoique ces Italiens eussent été autorisés par le prévôt de Paris, cette cour fit fermer le spectacle (1).

L'année suivante, Henri III fit venir de Venise à Blois des comédiens italiens appelés *gli Gelosi :* quelques partis protestants les firent prisonniers en route. Ce roi paya généreusement leur rançon, et leur permit de jouer leurs farces dans la salle même des états, et de se faire payer un demi-teston par chaque spectateur.

De Blois ils se rendirent à Paris, où ils établirent leur théâtre à l'hôtel Bourbon, près du Louvre. L'ouverture en fut faite le dimanche 17 mai 1577; ils prenaient quatre sous par tête. « Il y avait tel con- « cours, dit l'Estoile, que les quatre « meilleurs prédicateurs de Paris n'en « avaient tous ensemble autant quand ils « prêchaient. »

Le parlement ordonna, le 22 juin sui-

(1) Je me suis convaincu, par la lecture de plusieurs mystères manuscrits, que les auteurs chantaient sur le théâtre l'office du saint dont ils représentaient les actions.

(2) Remontrances très humbles au roi de France et de Pologne, Henri, troisième de ce nom, par un sien officier et subject, sur les désordres et misères du royaume, 1588.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 5 décembre 1576.

vant, aux Gelosi de cesser leur jeu, parce que, dit le même écrivain, ces comédies n'enseignaient que paillardises (1).

Alors les Gelosi obtinrent des lettres patentes du roi, qui autorisaient leur spectacle; mais le parlement refusa de les enregistrer, et leur fit défense, par arrêt du 27 juillet 1577, d'obtenir ni de présenter à la cour de pareilles lettres, sous peine de dix mille livres d'amende. Cette défense menaçante n'empêcha point ces comédiens de rouvrir leur théâtre. Au mois de septembre suivant, en vertu d'une jussion expresse du roi, ils continuèrent leurs représentations sur le théâtre de l'hôtel de Bourbon. L'Estoile, qui me fournit ces détails, ajoute ces réflexions : « La corruption de ce temps estant telle « que les farceurs, bouffons, put.... et « mignons avoient tous crédit auprès du « roi (2). »

On vit de temps en temps, à Paris, quelques troupes nouvelles, qui essayèrent de s'y établir; mais, repoussées par les priviléges des doyens et maîtres de la Passion, priviléges toujours fortement respectés par le parlement, elles n'eurent qu'une existence temporaire. Tel fut le sort des comédiens qui s'établirent à l'hôtel de l'abbé de Clugni, rue des Mathurins, et dont, le 6 octobre 1584, le théâtre fut fermé, par ordre de cette cour.

Quelques pièces qui ont survécu au temps nous donnent une idée de l'état où, pendant cette période, se trouvait l'art dramatique en France. Les titres suffiront pour faire juger de ces pièces : *La farce nouvelle et récréative du médecin qui guarist toutes sortes de maladies; aussi fait le nez à l'enfant d'une femme grosse, et apprend à deviner.*

Farce nouvelle des femmes qui aiment mieux suivre et croire folconduit, et vivre à leur plaisir que d'apprendre aucune bonne science.

Nouvelle farce de l'Antechrist et de trois femmes et deux poissonnières.

Farce oyeuse et récréative d'une femme qui demande des arrérages à son mari.

Farce nouvelle du débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme, pardevant le dieu Cupidon, pour une fille.

(1) *Journal de Henri III*, février, 19 mai et 26 juin 1577.

(2) *Journal de Henri III*, 27 juillet 1577.

La plus décente de ces farces se termine par cette prière à Jésus :

Je supplie Jésus, de sa grâce,
Que nous décevons l'annemy (le diable)
Qui est si rempli de falace,
Que nul ne pregne en lui ennuy.
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire adieu.

Cette chanson est si licencieuse qu'il m'est impossible d'en citer un seul couplet.

Quelques-unes de ces pièces étaient plus graves et surtout moins ordurières, mais n'étaient pas de meilleur goût. De ce nombre il faut citer · *Moralité nouvelle d'une pauvre villageoise, laquelle aima mieux avoir la teste coupée par son père que d'estre violée par son seigneur.*

Le mystère du chevalier qui donne sa femme au diable, etc.

Cependant la scène française commençait à prendre un caractère de dignité qu'elle n'avait jamais eu. Le pape Léon X avait mis à Rome les tragédies en vogue ; et le cardinal de Ferrare, archevêque de Lyon, fit construire une salle dans cette dernière ville, et dépensa plus de dix mille écus pour y faire représenter une tragi-comédie. Il fit venir d'Italie des comédiens et comédiennes pour la jouer.

Une tragédie italienne, intitulée *Sophonisbe*, jouée devant le pape, faisait beaucoup de bruit à Rome. Le poète Saint-Gelais traduisit ou plutôt recomposa cette tragédie en français. Elle fut jouée à Blois, devant la reine-mère, aux noces du marquis d'Elbeuf et du sieur de Cypierre, par les princesses, dames et gentilshommes de la cour. Catherine de Médicis, très superstitieuse, crut que cette tragédie avait porté malheur à la France ; elle ne fit plus jouer que des tragi-comédies, des comédies et des farces, auxquelles elle prenait grand plaisir (1).

En 1552, Jodelle fit jouer à Paris, à l'hôtel de Reims, et au collége de Boncour, sa tragédie de *Cléopâtre* et de *Didon*, productions très imparfaites, quoique très applaudies, mais qui furent, à Paris, les premiers accents de la muse tragique (2).

(1) *Brantôme*, t. II, p. 268; t. V, p. édit. de 1788.

(2) Jodelle fit jouer aussi une comédie, intitulée l'*Eugène*, pièce très immorale, où figurent un abbé riche et libertin, et un cha-

Dans la suite et dans la même période, Gabriel Bounyn fit jouer, en 1560, sa *Soltane;* Jean de la Péruse, sa *Médée*, qui lui mérita, de la part de Jacques Tahureau, le titre de premier tragique de France, etc. Pierre Mathieu, inspiré par les affreux événements de son temps, composa sa *Guisiade, en laquelle, au vrai et sans passion, est représenté le massacre du duc de Guise.*

Une autre tragédie, qui avait pour objet de justifier les massacres de la Saint-Barthélemi, fut composée par un gentilhomme bordelais, nommé François de Chantelouve. On ignore si elle fut jouée; elle est intitulée : *La tragédie de feu Gaspard de Coligny, jadis amiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 août 1572.* Ces diverses tragédies, comme celles des Grecs, étaient entremêlées de chœurs.

Jamais les vices du gouvernement ne se firent mieux sentir que pendant cette période; jamais temps ne fut plus fécond en sujets de tragédies.

pelain qui, dans l'espoir d'obtenir un bénéfice, consent avec joie à servir honteusement la débauche de cet abbé, et à lui livrer sa propre sœur. Cet abbé obtient d'un mari parisien l'autorisation de partager le lit de sa femme. Nos comédies finissent ordinairement par un mariage; dans celle-ci on ne se marie point : les amants prêtres et laïques terminent la pièce en allant, sans cérémonie, souper et coucher avec leur maîtresse. Si le théâtre est le tableau des mœurs, on peut juger d'après cette courte esquisse quelles étaient les mœurs du seizième siècle.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

HISTOIRE

DE PARIS

Paris — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

HISTOIRE

DE PARIS

PAR DULAURE

Nouvelle Édition

ORNÉE DE GRAVURES

—

TOME TROISIÈME

—

PARIS

H. BOISGARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE SUGER, 13

—

1856

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS

PAR DULAURE

PÉRIODE X (Suite).

XI. Etat physique de Paris.

Pendant la captivité de François Ier on s'occupa beaucoup des fortifications de Paris. En 1525, on fit abattre ou raser une partie des voiries ou monticules formés, au dehors de l'enceinte, par les dépôts successifs des gravois et immondices



Porte Saint-Germain.

de cette ville. Cinq cents hommes furent employés à ce travail; on les payait, chacun, à raison de vingt deniers par jour.

Du côté du nord, l'enceinte, en quelques parties, était auparavant entourée d'un double fossé : on en creusa un seul plus profond; seize mille pionniers y travaillèrent.



On fit abattre, dans la même année, la Porte aux Peintres, située dans la rue Saint-Denis, porte qui appartenait à l'enceinte de Philippe-Auguste.

En 1541, l'approche de l'armée impériale détermina le gouvernement à fortifier de nouveau Paris. On y travailla avec ardeur.

En 1552, les habitants firent encore quelques fortifications du côté des portes Saint-Denis et Saint-Martin : quoique toutes les constructions, réparations et creusement de fossés se fissent à leurs frais, ils étaient néanmoins obligés d'obtenir, avant de les entreprendre, la permission du roi.

En 1566, on commença à étendre l'enceinte de Paris du côté de l'ouest, et on y comprit le jardin des Tuileries. Cette partie d'enceinte fut nommée Boulevard des Tuileries.

Le 6 juillet 1566, Charles IX en posa la première pierre. L'extrémité occidentale de ce jardin fut fermée par un large bastion, qui a subsisté longtemps. Entre ce bastion et la Seine, on établit dans la suite une porte appelée de la Conférence. Ces constructions s'exécutèrent avec beaucoup de lenteur. L'ancienne enceinte, qui se trouvait entre les châteaux du Louvre et des Tuileries, continua de subsister.

Le faubourg Saint-Germain, depuis les guerres du quinzième siècle, était presque entièrement ruiné : la charrue passait dans les lieux jadis couverts d'habitations. En 1540, on commença à le rebâtir, et, en 1544, à paver quelques-unes de ses rues.

Un groupe de maisons s'était élevé au-delà de l'enceinte septentrionale de Paris, et formait un hameau appelé Villeneuve. Ce hameau ayant reçu, en 1552, le caractère d'un village, on permit aux habitants d'y avoir une église, laquelle fut remplacée par celle qu'on nomme aujourd'hui Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Sous le règne de François Ier, plusieurs églises de Paris furent reconstruites, plusieurs rues pavées, plusieurs fontaines réparées; et, pour la première fois, on construisit le quai du Louvre.

Sous Henri II, le vieux Louvre, déjà commencé, fut achevé : on bâtit le château des Tuileries et l'hôtel de Soissons.

Dans la Cité, sur l'emplacement appelé la Ceinture-Saint-Eloi, plusieurs rues furent ouvertes et des maisons construites.

Divers événements apportèrent des changements dans quelques parties de Paris. En 1536, le tonnerre tomba sur la tour de Billy, qui s'élevait à l'angle formé par la ligne des fossés de l'Arsenal et par celle du cours de la Seine, et ruina cet édifice (1).

En 1563, l'Arsenal presque tout entier fut détruit par l'explosion de quinze à vingt milliers de poudre qu'il contenait (2).

En 1547, le pont Saint-Michel s'écroula.

En 1564, le palais des Tournelles fut démoli.

En 1566, le Pont-au-Change fut réparé.

En 1572, on s'occupa à construire le quai des Bons-Hommes, qui forme aujourd'hui la route de Paris à Versailles, au bas de Chaillot. Une ordonnance de police, du 18 avril de cette année, porte que tous les gravois provenant des démolitions faites dans le quartier des Halles, Saint-Honoré, dans les rues Montmartre, Saint-Denis et Saint-Sauveur, à l'Apport-Paris et à la Vallée-de-Misère, etc., seront portés sur le quai neuf des Bons-Hommes.

En 1578, le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, continua de faire au bourg de ce nom les changements et améliorations qu'avait commencés l'abbé de Tournon, son prédécesseur. Il fit paver quelques rues de ce bourg. Dans la suite, on parvint à combler un immense cloaque qui se trouvait à l'extrémité orientale de la rue Taranne.

Le parlement, sur la requête de l'Université, ordonna, le 5 août 1587, que la rue du Colombier serait pavée aux dépens des propriétaires des maisons qui la bordaient.

Les environs du Louvre étant couverts de bâtiments, et le bourg de Saint-Germain-des-Prés reconstruit et peuplé, on sentit la nécessité d'établir, sur la partie de la Seine qui sépare ces deux quartiers de Paris, un moyen de communication : on plaça d'abord un bac sur cette rivière, puis on se décida à y bâtir un pont.

Le 31 mai 1578, Henri III posa la première pierre de ce pont : on travailla sans relâche à cet ouvrage, sous la direction d'André du Cerceau, architecte célè-

(1) *Voyez* ci-dessus l'article *Arsenal*.

(2) *Voyez*, même article.

bre. Dans cette année, les quatre piles du côté de Saint-Germain-des-Prés furent élevées à fleur d'eau. Voici le témoignage de l'Estoile sur ce pont : « En ce même « mois (de mai), à la faveur des eaux, « qui lors commencèrent et jusqu'à la « Saint-Martin continuèrent d'être fort « basses, fut commencé le Pont-Neuf, de « pierres de taille, qui conduit de Nesle « à l'école de Saint-Germain, sous l'ordon- « nance du jeune du Cerceau, architecte « du roi, et furent, en ce même an, les « quatre piles du canal de la Seine, « fluant entre le quai des Augustins et « l'isle du Palais, levées environ une toise « chacune par dessus le rez-de-chaussée. « Les deniers furent pris sur le peuple, « par je ne sais quelle crue ou dace extra- « ordinaire; et disait-on que la toise de « l'ouvrage coûtait quatre-vingt-cinq li- « vres (1). » Mais les événements politiques firent abandonner les travaux de ce pont : on ne les reprit que sous le règne de Henri IV. J'en parlerai à cette époque.

XII. Etat civil et administratif de Paris.

Le parlement de Paris exerçait la haute police sur cette ville et sur celles de son vaste arrondissement.

Le prévôt de Paris exécutait avec ses archers les ordres du roi et les arrêts du parlement.

Le prévôt des marchands présidait à tout ce qui concerne la défense et le commerce de cette ville, et exerçait, notamment, la police sur la rivière et sur ses ports.

Quatre échevins et le procureur du roi, le greffier, le receveur, présidés par le prévôt des marchands, composaient le bureau de la ville, auquel étaient adjoints vingt-six conseillers et, de plus, dix sergents, qui exécutaient leurs arrêtés.

Seize quarteniers, quatre cinquanteniers et deux cent cinquante-six dizeniers commandaient la garde bourgeoise de Paris.

Trois compagnies d'archers, arbalétriers, arquebusiers étaient commandées par les prévôts de Paris et des marchands : en 1550, on donna à ces compagnies un capitaine général.

Le guet, qui servait à la garde de Paris, se composait du guet royal, formé d'un certain nombre d'hommes, à pied et à cheval, qui faisaient la ronde dans les rues de cette ville ; et du guet assis, formé de bourgeois ou artisans, que l'on plaçait, en divers quartiers de Paris, de manière à ce qu'ils pussent se prêter un mutuel secours.

Ces deux espèces de guets étaient commandés par un seul capitaine, qualifié de Chevalier du Guet.

Un gouverneur de Paris et de la province de l'Ile-de-France, lieutenant du roi, brochant sur le tout, avait le commandement de toute la force armée. Il est remarquable que, pendant cette période, plusieurs de ces gouverneurs militaires étaient des archevêques et des cardinaux. Ainsi les gardes parisiennes et royales de cette ville ont eu, en 1522, pour chef suprême, Pierre Filhoti, archevêque d'Aix ; en 1536, Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris ; en 1554, Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, archevêque de Toulouse ; en 1551 et 1557, Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Rouen ; tous ces princes remplissaient l'office de militaires.

L'état militaire de Paris, outre la garde bourgeoise et les deux guets, pouvait être renforcé par les archers de la ville, les sergents du Châtelet, les Gardes de la connétablie, et notamment par les compagnies des arquebusiers et des arbalétriers, dont j'ai parlé.

Ces diverses institutions, destinées à maintenir l'ordre public, ne le maintenaient point : elles étaient entravées dans leur action les unes par les autres, et surtout par cette multitude de justices seigneuriales, dont chacune avait son tribunal, ses prisons, ses sergents, ses gardes ou ses archers. Le Temple, le monastère de Saint-Martin, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc. ; les chanoines de Notre-Dame, la justice épiscopale, l'officialité, et en outre le bailliage du Palais, la connétablie, l'amirauté, la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, le Châtelet, etc., avaient aussi leur juridiction, leurs officiers, et leurs attributions (1). Mais ces institutions, surabondantes, inutiles, qui n'existaient que parce qu'elles avaient anciennement existé, ne servaient qu'à

(1) *Journal de Henri III*, en mai 1578.

(1) *Voyez* ci-dessus, t. III, présente période, article *Prisons de Paris*.

compliquer l'action administrative : leur attribution, vaguement limitée, donnait naissance à une infinité d'entreprises des unes sur les autres, à d'interminables et ridicules conflits de juridiction, à de continuelles querelles de préséances ; elles s'entravaient et se heurtaient sans cesse (1).

Les agents inférieurs, trop faiblement rétribués, remplissaient mollement leur devoir ; et plusieurs vendaient la liberté aux criminels qu'ils étaient chargés d'arrêter. Partout régnait la confusion, le désordre, et un arbitraire révoltant. Tout marchait avec une difficulté, une lenteur qui favorisait les attentats. Aussi Paris fut-il presque continuellement en proie au brigandage, aux séditions, aux abus les plus intolérables.

En 1525, une bande de voleurs, appelés mauvais garçons, troupe de gens masqués, exerçait dans cette ville, même en plein jour, des pillages que les autorités ne pouvaient réprimer : elle volait les bateaux sur la rivière, battait le guet, et, pendant la nuit, se retirait hors de Paris, avec son butin.

A ces brigands se joignaient, dans le même temps, des aventuriers français, des bandes corses et italiennes, qui désolaient Paris et ses environs par des brigandages et des meurtres. Ces troupes, mal payées, vivaient de vol, et les gendarmes du comte de Saint-Paul les imitaient. Ce ne fut qu'après qu'ils eurent fait des ravages énormes qu'on parvint à s'en débarrasser.

Au mois de mai 1525, on donna une nouvelle organisation au guet de Paris. On recommanda aux Parisiens de placer des lanternes allumées devant leurs maisons, comme on avait fait l'année précédente ; et on établit un lieutenant criminel de robe courte, chargé de juger les personnes prises en flagrant délit.

En 1541, tous les environs de cette ville étaient dévastés par des gens de guerre et des vagabonds. Le prévôt de Paris se trouva sans force suffisante pour purger le pays de ces brigands. Il fallut recourir à des forces étrangères, qui n'arrivèrent que lorsque le mal était consommé.

En 1548, la route d'Orléans, la plus fréquentée de toutes celles qui partaient de Paris, était infestée par des voleurs, qui se retiraient dans les profondes carrières des faubourgs Notre-Dame-des-Champs et de Saint-Jacques : le parlement, au mois de mai de cette année, ordonna aux habitants de ce faubourg d'établir un guet, remède inutile. Ce ne fut qu'en 1563 que de nouvelles plaintes à ce sujet déterminèrent cette cour à faire clore l'entrée de ces carrières pendant les nuits et les jours de fêtes.

Les magistrats étaient aussi dépourvus de moyens pour maintenir l'ordre au dedans de Paris qu'au dehors de cette ville.

Le 4 juillet 1548, les écoliers se portèrent en armes contre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'assiégèrent, firent des brèches aux murailles du grand clos et des jardins, en brisèrent tous les arbres fruitiers, les treilles, etc. ; ils firent de pareils dégâts dans la ferme de cette abbaye et même dans quelques maisons voisines, bâties sur le Petit-Pré-aux-Clercs, dont ils se prétendaient propriétaires. Il paraît que l'abbé et quelques particuliers avaient envahi plusieurs parties de ce pré. Aucune force publique ne se présenta pour arrêter l'élan de cette jeunesse turbulente.

Ces écoliers ayant dévasté les propriétés de l'abbaye pendant la journée entière, se retirèrent, comme en triomphe, chargés des branches d'arbres qu'ils avaient rompues.

Les jours suivants, les écoliers continuèrent leurs dévastations à Saint-Germain-des-Prés, et ne rencontrèrent point d'obs-

(1) Entre une infinité de preuves de cette vérité, je citerai celle-ci :

Le 12 décembre 1564, un avocat nommé Rusé, qui accusait Tanchou, lieutenant criminel de robe courte, d'avoir pillé la maison du sieur Lonjumeau, située auprès du Pré-aux-Clercs, pendant que les catholiques l'assiégeaient, lui envoya un huissier, qui, en vertu d'une ordonnance de la connétablie, vint lui annoncer qu'il l'arrêtait prisonnier au nom du roi. Le lieutenant criminel se laissa conduire dans la prison du For-l'Evêque. Alors, ce lieutenant demanda à voir la commission : dès qu'il vit qu'elle émanait du prévôt de la connétablie, il arrêta lui-même, au nom du roi, l'huissier qui l'avait arrêté. Le parlement ordonna bientôt après que le lieutenant criminel sortirait du For-l'Evêque et que l'huissier serait transféré aux prisons de la Conciergerie. Voilà le prévôt de la connétablie en opposition avec le lieutenant criminel du Châtelet, et le parlement en opposition avec la connétablie. (*Mémoires de Condé*, tom. I, pag. 149.)

tacles, si ce n'est celui que leur opposèrent les officiers ou serviteurs de cette abbaye. Le parlement ordonna, le 9 juillet, qu'il serait fait des informations (1).

Cette mesure n'empêcha pas les écoliers de se porter, en janvier 1549 et en mai 1550, sur les bâtiments de Saint-Germain-des-Prés, et d'y renouveler chaque fois leurs dévastations : on ne leur opposa que des menaces (2).

Les habitants du faubourg Saint-Marcel, d'un côté, et ceux des faubourgs Saint-Jacques et de Notre-Dame-des-Champs, de l'autre, étaient entre eux dans un état de guerre continuelle. Ils se battaient, se mutilaient, rompaient les clôtures, dévastaient les propriétés. Le parlement n'a d'autres moyens à opposer que de défendre, le 11 octobre 1552, les rassemblements, et de faire planter quatre potences dans le faubourg Saint-Marcel, et deux autres dans les faubourgs Saint-Jacques et Notre-Dame-des-Champs (3).

Les écoliers, les voleurs du faubourg Saint-Jacques, les habitants de ce faubourg, en guerre contre ceux du faubourg Saint-Marcel, n'étaient pas les seuls perturbateurs : des pages, des laquais, des ouvriers, des varlets de boutiques, des clercs du Palais et du Châtelet troublaient aussi la tranquillité publique.

Ce fut inutilement que le parlement, par son arrêt de mars 1551 (1552), « défendit à tous les habitants, varlets de « boutiques, clercs du Palais et du Châtelet, pages et laquais, et à tous gens de « métier de porter bastons, espées, pistol- « lez, courtes dagues, poignards, à peine « de punition corporelle (4). » Les désordres continuèrent.

En juillet 1553, le parlement renouvela les mêmes défenses, et ajouta celle de fronder devant les Augustins, c'est-à-dire de lancer des pierres avec la fronde (5).

Cette cour, toujours menaçante, toujours paralysée, rendit le 7 mars 1553 (1554), contre les clercs de procureurs, palefreniers, laquais et autres serviteurs, un arrêt qui leur défend de s'attrouper, de porter des armes, sous peine de la hart, et ordonne au bailli de faire planter deux potences dans la cour du Palais, où les contrevenants seront pendus sans figure de procès (1).

On verra tous ces moyens comminatoires, inspirés par l'impuissance, se reproduire sans succès pendant plus d'un siècle.

D'autre part, de nouveaux attroupements d'écoliers se manifestent ; et Pierre Séguier, lieutenant criminel, est chargé, le 28 février 1555, de faire informer sur les dégâts qu'ils ont commis au Pré-aux-Clercs (2).

On fait au parlement, au mois de mars suivant, de grandes plaintes contre le tumulte des écoliers : on ajoute que leurs attroupements sont tolérés par les juges (3).

Le parlement, ne pouvant se faire obéir, interroge les principaux des différents colléges, réclame la force armée dont le prévôt des marchands dispose, ordonne qu'il sera dressé une liste de tous les écoliers, et leur défend de loger dans les faubourgs : le tout fut inutile. Pour défendre leurs droits sur le Petit-Pré-aux-Clercs, sur lequel les moines de Saint-Germain avaient fait bâtir quelques maisons, ouvert une porte, etc., les écoliers, évidemment excités par les principaux et régents de colléges, continuèrent à se faire justice par des voies de fait.

Au mois de mai 1557, les prétentions des écoliers, et les moyens qu'ils employèrent pour les faire valoir, prirent un caractère très sérieux. Le 12 de ce mois, ils affichèrent des placards tendant à former un attroupement ; ils se rendirent en armes au Pré-aux-Clercs, mirent le feu à trois maisons voisines de ce pré, et tuèrent un sergent qui se présentait pour les contenir.

Le lendemain, le parlement appelle à sa barre le recteur de l'Université, l'interroge. Il répond par un long discours en latin.

Le 20, nouvel attroupement, nouveaux dégâts : le parlement fait encore venir le

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1025.

(2) *Histoire de Paris*, par Félibien, p. 1026.

(3) *Registres criminels*, registre coté 97, 11 octobre 1552.

(4) *Registres de la Tournelle criminelle*, registre coté 96.

(5) *Registres de la Tournelle criminelle*, registre coté 99.

(1) *Registres criminels du parlement*, reg. coté 101, 7 mars 1554.

(2) *Registres criminels du parlement*, reg. coté 101, 28 fév. 1554.

(3) *Registres criminels du parlement*, reg. coté 101, 28 fév. 1854.

recteur de l'Université, les principaux des colléges de Bourgogne, du Mans, de La Marche et de Justice. Le recteur interrogé répond qu'il a rassemblé l'Université, et fait les remontrances nécessaires pour calmer l'émeute; qu'il ne sait plus qu'y faire; qu'il n'est pas obéi; qu'il est même menacé. On lui demande pourquoi il avait donné à quelques habitants du Pré-aux-Clers des billets de sauvegarde sous le scel de l'Université et n'en avait point accordé aux autres, et s'il s'était fait payer pour délivrer ces billets. Il répond qu'un marchand drapier était venu lui demander un moyen pour préserver sa maison de la démolition; qu'il lui avait accordé un billet, ainsi qu'à d'autres, et que, quoiqu'on lui eût offert de l'argent, il l'avait refusé.

Le président annonce qu'il a écrit au roi pour l'informer de cette émeute, et lui demander une force armée pour la réprimer : il se plaint de ce que l'on méprise les arrêts du parlement; de ce qu'on affiche aux carrefours des placards et des libelles très séditieux; que la veille au soir des écoliers en grand nombre ont démoli et abattu la barrière des Sergents, située près de la Croix des Carmes, avec menaces de mettre le feu en plusieurs autres endroits, qu'ils ont commis d'autres excès et maltraité des sergents. Enfin, le président ordonne au recteur, ainsi qu'aux quatre procureurs des Nations, de faire cesser l'émeute, sous peine d'être poursuivis comme responsables; de faire fermer les portes du collége dès six heures du soir, et clore leurs fenêtres basses avec des plâtres ou des grilles de fer; d'empêcher qu'on ne jette, des fenêtres hautes, des pierres, tuiles et autres choses qui puissent offenser les ministres de la justice.

Galandius, principal du collége de Boncourt, mandé au parlement, s'excuse en disant qu'il n'est pas maître de ses écoliers : il les qualifie de petit peuple et d'*imperita multitudo*, et assure qu'ils lui veulent beaucoup de mal de ce qu'il n'autorise point leur insolence.

Le soir, le recteur de l'Université se présente encore au parlement : il a essayé d'assembler les principaux et régents des colléges : quelques-uns se sont rendus à son invitation, d'autres s'y sont refusés : il a présenté à ceux qui étaient présents l'ordonnance du matin; ils n'ont pas voulu y obéir. Les écoliers du Plessis ont menacé de mettre le feu au collége de ce nom; le principal s'en est évadé. Après cet exposé du recteur, le président lui commande d'assembler, le lendemain, l'Université aux Mathurins : le recteur répond qu'il ne sait plus que faire; que les écoliers le menacent; il voudrait bien n'avoir pas été nommé recteur, etc.

Le 26 mai arrive au parlement une lettre du roi, datée de Villers-Cotterets, du 24 de ce mois, lettre menaçante, portant qu'il va faire avancer des troupes, dix enseignes de gens de pied et deux cents hommes d'armes, pour soumettre les écoliers et leurs complices; enjoint au parlement de faire publier, dans tous les carrefours de Paris, que défenses sont faites aux écoliers, régents et martinets (1), de quelque nation qu'ils soient, et autres, de se rendre au Pré-aux-Clercs; « lequel « pré, portent ces lettres, de notre pleine « puissance, nous avons pris et mis, prenons et mettons en notre main, pour « après en faire et disposer ainsi que bon « nous semblera. » Il ordonne aux écoliers martinets de se mettre, dans six jours, en pension dans les colléges. Les écoliers séditieux et natifs des pays étrangers, contre lesquels la France était en guerre, sortiront dans quinze jours du royaume, sinon ils seront faits prisonniers, etc. Cette dernière précaution prouve que le roi soupçonnait, ou avait la certitude que ces émeutes étaient suscitées par ses ennemis extérieurs.

Le lieutenant civil vint au parlement, et annonça que, la veille au soir, escorté de vingt à vingt-cinq hommes, il procéda à la publication d'un arrêt contre les écoliers; qu'arrivé au carrefour de Saint-Côme, il fut forcé de s'arrêter, parce qu'on lui jeta quantité de pierres; qu'il put cependant pénétrer dans quelques colléges, et qu'il y fit treize prisonniers : comme il était neuf heures du soir, et qu'il avait une faible escorte, il se retira. Les archers de la ville étaient absents; le chevalier du guet, menacé par un comte de Carman, refusa de se joindre à lui.

Un des échevins est mandé au parlement : il s'excuse en disant qu'il s'était équipé pour escorter le lieutenant civil, mais qu'il ne trouva dans l'Hôtel-de-Ville qu'un très petit nombre d'hommes armés. On voit ici avec quelle mollesse, quelle

(1) On nommait *martinets* des écoliers externes.

discordance procédaient les nombreuses administrations civiles et militaires de Paris.

Bientôt après, le roi fit clore de murailles le Pré-aux-Clercs, et, les 31 mai et 12 juin, fit mettre en liberté les écoliers prisonniers, mais laissa dans les prisons ceux de leurs complices qui n'étaient pas étudiants (1).

Ainsi le Pré-aux-Clercs cessa pour quelque temps d'être le théâtre des exploits de la jeunesse des colléges; mais elle trouva d'autres lieux pour exercer sa turbulence.

Le 15 août suivant, les écoliers s'attroupèrent, sortirent par les portes Saint-Jacques et Saint-Michel, se répandirent dans les vignes voisines, et les ravagèrent sans obstacle. Ils continuèrent leur dégât pendant les jours suivants. Ces dévastations durèrent jusqu'au 20, et ne cessèrent que par lassitude ou par défaut d'objets.

Au mois de janvier 1558, ils vinrent attaquer des maisons du Pré-aux-Clercs. On eut beaucoup de peine à les empêcher de les démolir (2).

S'il fallait rapporter toutes les expéditions de cette jeunesse brutale et incivilisée, tous les mouvements séditieux des écoliers et de leurs professeurs, on composerait des volumes. On verra dans la suite les mêmes désordres et la même impuissance de les réprimer se maintenir jusque sous le règne de Louis XIV.

Les désordres étaient si fréquents, les moyens de répression étaient si faibles, que Charles IX se vit obligé, par un édit de janvier 1572, de créer un bureau de police. Mais ce bureau contrariait les attributions des autres tribunaux, blessait des intérêts, des amours-propres; il fallut y renoncer. Le roi, au mois de septembre de l'année suivante, supprima le bureau de police : il chargea le prévôt de Paris, son lieutenant, le prévôt des marchands et les échevins, du soin de maintenir la tranquillité publique, qui continua à être troublée comme auparavant. Le gouvernement manquait de force et d'organisation; les institutions féodales et royales étaient également vicieuses.

(1) *Registres civils et manuscrits du parlement*, au 13, 21, 22, 24, 25, 26, 31 mai, 12 juin 1557; 23 mai 1558.

(2) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1058.

Ainsi, pendant cette période, la ville de Paris, sans cesse agitée par des militaires indisciplinés, par des vagabonds et des voleurs, par des pages et des laquais, par des ouvriers et garçons de boutiques, par les écoliers et leurs régents, puis par les prédicateurs et les dissensions politiques et religieuses, fut, au dehors comme au dedans de son enceinte, dans un état continuel de guerre et d'alarmes.

Population. Elle se composait, à Paris, de nobles, de gentilshommes, domestiques, pages, laquais, etc., suivant la cour; de prêtres, dignitaires, desservants, moines, etc.; d'officiers de justice, présidents, conseillers, avocats du roi, avocats, procureurs, solliciteurs, huissiers; enfin de professeurs, écoliers, médecins, chirurgiens, libraires, tous membres de l'Université. Il serait difficile de déterminer le nombre de ces diverses classes de la population.

Quant à certains offices, l'ouvrage de Nicolas Froumenteau nous offre quelques données. Il nous apprend que, sous Louis XII, il n'existait dans le diocèse de Paris que quarante-huit ou quarante-neuf huissiers ou sergents; et qu'en 1580, époque où il écrivait, il s'en trouvait plus de trois cents.

Le nombre des notaires, sous Louis XII, se montait, dans le même diocèse, à vingt-cinq ou trente; et, sous le règne de Henri III, ce nombre avait plus que quadruplé.

Le nombre des avocats était, sous ce dernier règne, dix fois plus grand que sous celui de Louis XII (1).

Cet accroissement extraordinaire, opéré dans l'espace d'environ soixante ans, est dû à deux causes principales. Les rois de cette période, toujours assaillis par le besoin des finances, trouvèrent une ressource extraordinaire dans la vente des offices : ils en créèrent un très grand nombre pour en retirer plus de profit. D'autre part, en 1560, aux états d'Orléans, il fut défendu aux prêtres d'exercer les fonctions de notaire, fonctions que depuis longtemps ils avaient envahies. Cette défense, qui multipliait les travaux des notaires laïques, dut aussi en multiplier le nombre.

La partie industrielle de la population

(1) *Secrets des Finances*, diocèse de Paris, p. 103.

de Paris était divisée en six corps de marchands ou métiers. Ce nombre varia : sous Louis XII, il était de cinq ; sous François Ier, il fut porté à sept : les changeurs, les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfévres.

Les changeurs, qui, anciennement, habitaient les maisons bâties sur le Pont-au-Change, et qui en furent chassés en 1331, se trouvant, au commencement du seizième siècle, réduits à un très petit nombre, cessèrent de faire corps. Les drapiers occupèrent alors le premier rang, et il n'y eut plus que six corps. En 1585, Henri III érigea un septième corps, celui des marchands de vin ; mais les autres corporations refusèrent de le reconnaître, et l'on ne compta dans Paris que six corps de marchands.

Chacun de ces corps était gouverné par des maîtres et syndics, formait une confrérie, avait un saint particulier pour patron, des règlements, dont la plupart des articles présentaient des obstacles aux progrès de l'industrie, et des priviléges, qui, disputés par les autres corps, devenaient une source d'altercations. Ces corps avaient notamment la prérogative utile de porter le dais dans les cérémonies des entrées des rois et des reines. Ils dépensaient alors beaucoup d'argent pour s'habiller avec magnificence : ils en dépensaient aussi pour leurs amples repas de corps. Ces règlements, ces repas, ces priviléges alimentaient la vanité et la débauche : le commerce, l'industrie, la morale n'y gagnaient rien.

Il existait à Paris une classe moins utile et plus dangereuse. Nicolas Poulain, dans son procès-verbal de l'an 1588, dit qu'il se trouvait alors dans Paris « une « grande quantité de voleurs et gens mé- « caniques, qui passoient le nombre de « six, voire de sept mille (1). »

Lorsqu'en 1552 Henri II vint au parlement tenir son lit de justice, l'avocat général Séguier dit à ce roi que la ville de Paris contenait huit à neuf mille pauvres ; que ces pauvres étaient privés d'aumônes, parce que plusieurs riches, qui s'étaient engagés à fournir quelques petites sommes pour les soulager, refusaient de les payer (1).

Six à sept mille voleurs, huit à neuf mille pauvres, offraient de puissants et effrayants moyens aux factions et aux perturbateurs de Paris.

On ne trouve dans les monuments historiques que des données très insuffisantes sur la population générale de Paris. En 1553, le prévôt des marchands et les échevins délibéraient sur les moyens de fortifier cette ville. Pour fournir aux dépenses de ces fortifications, le prévôt proposa une imposition de cent sous sur chaque maison de Paris, et dit que, sur le pied de douze mille maisons, l'impôt produirait 60,000 livres (2).

Aujourd'hui Paris contient plus de vingt-sept mille maisons et plus de neuf cent mille habitants. Si les maisons du règne de Henri II contenaient autant d'habitants que celles du temps présent, et si le compte rond de douze mille maisons était exact, on pourrait, par une règle de proportion, obtenir un résultat approximatif ; et ce résultat donnerait environ deux cent soixante mille habitants ; mais ce nombre est certainement trop fort ; et ces maisons ne peuvent servir de terme de comparaison, attendu que presque toutes, ne se composant que d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur, n'étaient point aussi populeuses que les nôtres. Je crois m'éloigner peu de la vérité en accordant à la ville de Paris, pendant cette période, une population de deux cents à deux cent dix mille âmes.

Dans ce tableau de l'état civil, je ne dois pas omettre deux changements notables qui, dans le même temps, s'opérèrent en France dans le calendrier.

L'année, depuis longtemps, commençait à Pâques : Charles IX, par un édit de 1564, fixa le commencement de l'année au 1er janvier ; et l'on commença à exécuter cette ordonnance le 1er jour de janvier 1565.

On s'était déjà aperçu de la précession des équinoxes, et du dérangement qu'elle apportait dans les diverses époques de l'année ; une correction dans le calendrier

(1) *Procès-verbal de Nicolas Poulain*, inséré dans le tom. II du *Journal de Henri III*, par l'Estoile, édit. de 1744, p. 240.

(1) *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle du parlement*, registre coté 96, au 12 novembre 1552.

(2) *Histoire de Paris*, pas Félibien, t. II, p. 1039.

était nécessaire et demandée. Plusieurs papes s'en occupèrent, et Grégoire XIII la fit exécuter. Après dix années de calculs de la part des plus habiles astronomes de ce temps, un nouveau calendrier, avec ses corrections, fut, en 1582, arrêté et publié par ce pape. Dix jours furent retranchés de cette année.

A Rome, le 5 octobre fut compté pour le 15 de ce mois.

En France, cette correction fut admise par lettres-patentes du 3 novembre 1582, qui ordonnent que le 10 décembre serait compté pour le 20 de ce mois.

Cette correction, qui n'est pas sans défaut, causa un grand dérangement dans les affaires publiques et dans les transactions particulières (1).

XIII. Tableau moral de Paris.

Pour ceux qui observent les révolutions des mœurs, les progrès de l'esprit humain



Armure du xve siècle.

et de la civilisation, cette période est une des plus intéressantes de celles dont j'ai parlé. La marche rapide des connaissances vers leur perfectionnement, l'alarme que cette marche répandit dans l'empire de l'ignorance et de la routine, les cris de désespoir que poussèrent les nombreux partisans des abus, des erreurs et des institutions de la barbarie, l'acharnement des persécuteurs, la constance héroïque des persécutés, la lutte longue et sanglante qui s'engagea entre la raison et la sottise, entre la vérité et le mensonge, les lumières et les ténèbres, offrent un spectacle tour à tour pénible et consolant, qui intéresse et instruit tout à la fois.

Les mœurs s'épurent en raison de l'accroissement des lumières : je crois donc nécessaire de faire précéder le tableau mo-

(1) Sur les vices de cette correction on peut consulter l'*Art de vérifier les dates*, t. I; *Dissertation sur les dates des Chartres*, section 20, p. 31.

ral de Paris, pendant cette période, par quelques notions sur les causes qui accrurent soudainement les progrès des arts, le goût des études et de la littérature en France.

Les savants de la Grèce, repoussés de leur patrie par les conquêtes des Turcs, se réfugièrent en Italie, et y furent accueillis. En même temps la guerre attira dans cette contrée une foule de Français qui purent profiter des connaissances que répandirent ces réfugiés : ces déplacements sont toujours favorables aux lumières, et funestes aux vieilles habitudes (1). La publication, par la voie de l'impression, de plusieurs ouvrages de l'antiquité, que le temps avait respectés, la protection qu'à l'envi les uns des autres les souverains accordèrent aux littérateurs, aux savants et à leurs travaux, protection qui, chez la plupart d'entre eux, était moins l'effet d'un goût éclairé que de la mode, furent les prémices de la révolution qui, au seizième siècle, s'opéra dans les esprits.

François I[er] fut de ce nombre : stimulé par le docte Guillaume Budé, il favorisa les lettres et les beaux-arts, attira dans Paris plusieurs savants étrangers, enrichit sa bibliothèque de Fontainebleau d'un nombre considérable de manuscrits, de livres imprimés (2), et fonda le collége de France. Les têtes en fermentation présageaient une explosion prochaine : ce roi la favorisa; et de nouvelles lumières brillèrent en France. Mais elles contrariaient les vieilles institutions; elles mettaient au jour leurs vices, apprenaient au public à les juger, et menaçaient les intérêts de tous ceux qui vivaient d'abus.

Ce roi, qui avait contribué à l'extension des lumières, voulut ensuite en contenir le débordement. Sa tentative fut vaine et déplorable : les barrières que la barbarie et la routine opposaient aux progrès des sciences n'en furent pas moins brisées; presque toutes les parties des connaissances humaines d'alors éprouvèrent l'heureuse influence de cette révolution.

Olivier de Serre, surnommé le Père de l'agriculture, communiqua au public les fruits de sa longue expérience et de ses méditations, dans un ouvrage intitulé *le Ménage des champs*, ouvrage qui, malgré les grands progrès de ce premier des arts, a mérité l'hommage des agriculteurs modernes qui en ont donné une édition nouvelle. La France est redevable à de Serre de la culture du mûrier blanc et de l'éducation des vers à soie.

Ambroise Paré fut le père de l'art chirurgical, et ouvrit une carrière nouvelle aux jeunes étudiants. Malgré les progrès immenses de cet art, les ouvrages d'Ambroise Paré ont encore l'estime des savants (1).

Pour la première fois, en 1555, l'anatomie fit des progrès, et nous en sommes redevables à Richard Hubert, qui sollicita et obtint la permission de faire des démonstrations publiques sur le corps des hommes exécutés à mort par jugement des tribunaux, et sur ceux des personnes décédées à l'Hôtel-Dieu.

Bernard Palissy, potier en terre, peintre en verre, auteurs de plusieurs ouvrages sur la chimie, qui ont mérité d'être réimprimés de nos jours, pénétra assez avant dans les mystères de la nature pour en tirer des conséquences que le célèbre Buffon n'a pas hésité d'adopter. Il orna les palais des rois et se montra supérieur à eux par son noble caractère (2).

L'architecture et surtout la sculpture éprouvèrent d'heureux changements : le genre grec prit faveur en France; et on le vit, pour la première fois, employé à Paris dans la construction du Louvre et ensuite dans celle des Tuileries. Pierre

(1) Les partisans de la routine et des vieilles opinions, les ennemis des nouveautés, doivent soigneusement éviter les grands déplacements de la population : les conquérants et les nations conquises ou à conquérir font toujours quelques échanges d'habitudes et d'opinions, et reçoivent presque autant qu'ils apportent.

(2) *Voyez* ci-après *Bibliothèque royale*.

(1) J'ai dit, dans l'article des *Massacres de la Saint-Barthélemi*, pourquoi Ambroise Paré échappa à ces massacres.

(2) Henri III dit à Palissy, qui professait la religion réformée, qu'il serait contraint de le livrer à ses ennemis. « Vous m'avez dit plusieurs fois, sire, répondit Palissy, que vous aviez pitié de moi; mais j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots : JE SUIS CONTRAINT. Ce n'est pas parler en roi. Moi, je vais vous apprendre le langage royal : les guisarts, tout votre peuple, ni vous ne me sauriez contraindre à fléchir les genoux devant des statues. »

Lescot, architecte du premier de ces palais ; Androuet du Cerceau, celui du second (1), surent reproduire les belles formes de l'antique, s'ils n'en atteignirent pas toute la pureté. Jean Goujon orna ce palais des gracieuses et admirables productions de son ciseau. Ce sculpteur n'a pas été surpassé.

Amyot traduisit Plutarque; et sa traduction, quoique dans un style vieilli, est encore recherchée : elle a obtenu de nos jours plusieurs réimpressions.

Michel de Montaigne composa et publia, pendant cette période, ses *Essais*. Nul Français, avant lui, n'avait pénétré si avant dans les replis du cœur humain, et n'en avait, avec autant d'originalité et de précision, dévoilé les secrets.

Cet écrivain, dont le nom, après l'intervalle de plus de deux siècles, s'est conservé dans tout son éclat, et sera immortel comme ses œuvres, est un des plus glorieux enfants de cette révolution du seizième siècle.

Les théâtres de Paris, qui, avant cette époque, n'avaient offert aux spectateurs que des mystères, des soties, des moralités, des farces, s'ennoblirent, en quelque sorte, par des tragédies, compositions informes, mais qui naissaient pour être perfectionnées.

Clément Marot prouva que la poésie suivait la marche progressive des autres connaissances humaines. Par ses grâces naïves, par la finesse de ses pensées, il a survécu à tous les poètes ses contemporains.

Rabelais, sous le voile d'une burlesque allégorie, traçant les mœurs de François I[er] et de Henri II, a produit un ouvrage original, où, à travers des contes ridicules, des plaisanteries aujourd'hui indécentes, et des expressions grossières, en usage dans ces cours, il montre une raison exercée et une profonde érudition.

(1) Androuet du Cerceau joignait à la ferveur d'un protestant la noble fierté du talent. Il quitta la cour et la France, renonça à de nombreux avantages, à la faveur du roi, à des promesses magnifiques, à la construction de plusieurs édifices, et notamment à sa propre maison, « qu'il avait, « dit l'Estoile, nouvellement bâtie avec « grand artifice, au commencement du « Pré-aux-Clercs, plutôt que d'être con- « traint dans l'exercice de sa religion. »

Les Etienne, savants imprimeurs, honorèrent la ville de Paris, leur patrie, par leur savoir, par des éditions soignées et des ouvrages de leur composition.

On essaya d'établir à Paris, sous Charles IX, une Académie de deux sciences : la poésie et la musique. Les lettres-patentes qui autorisaient cet établissement furent, le 4 décembre 1570, présentées au parlement qui, sans doute, refusa de les enregistrer (1).

Mais est-ce au milieu des persécutions, des bûchers dévorants, des massacres, de toutes les horreurs des guerres civiles, que les lettres, les arts et les sciences peuvent prospérer ?

Néanmoins le mouvement des esprits était si fort que, malgré une infinité d'entraves, de périls et de malheurs, les connaissances humaines firent des pas assez rapides vers leur perfectionnement.

La terreur qu'imprimaient les horribles persécutions que les rois de cette période exercèrent contre les partisans des nouvelles opinions nuisit aux artistes, aux savants, aux littérateurs, mais ne porta que de faibles atteintes aux lettres, aux arts et aux sciences.

Ces rois, qui se montraient si zélés pour leur religion, si attachés aux anciennes pratiques du culte, avaient-ils des mœurs exemplaires, un plan de conduite tracé par la raison et l'équité ? C'est ce que je vais examiner.

Le vice le plus exécré dans toute société, le vice qui imprime le plus profondément des sentiments d'horreur, est celui de la cruauté. François I[er], Henri II, Charles IX, Henri III se sont montrés presque aussi cruels que Néron, Caligula et autres monstres de l'antique Rome.

Comme ces empereurs, ils ont mêlé des fêtes pompeuses à d'affreux supplices : comme eux, ces rois de France unissaient à leur luxe ruineux pour le peuple, à leurs exploits sanguinaires, la plus impudente débauche : corrompus, ils devenaient

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 4 décembre 1570.

Henri II favorisait les musiciens : il accorda, en 15[illegible]6, à Lambert, joueur de violon, à l'occasion de son mariage avec une demoiselle, la terre et seigneurie de la ville de Gannat en Auvergne : cette seigneurie dépendait de son domaine. Le parlement refusa d'enregistrer les lettres-patentes

corrupteurs; et leurs exemples, pris pour modèles par les courtisans, et reproduits par ceux-ci, corrompaient à leur tour les classes inférieures, malheureusement trop enclines à imiter les vices embellis par le prestige des richesses et du pouvoir.

Brantôme, l'apologiste de toutes les dissolutions, raconte qu'il eut, à Fontainebleau, un entretien avec un grand prince, qui, après avoir fait l'éloge de François Ier, « blasma fort ce roi de deux choses, dit-il, « qui avoient apporté plusieurs maux à « la cour et en la France, non-seulement « pour son règne, mais pour celui des « autres rois, ses successeurs : l'une, pour « avoir introduit en la cour les grandes « assemblées, abords et résidence ordinaire « des dames; et l'autre, pour y avoir ap- « pelé, instalé et arresté si grande affluence « de gens d'église (1). »

Brantôme justifie l'introduction des dames à la cour, en disant qu'elles n'étaient pas comme celles qu'Héliogabale réunit dans son palais à Rome, mais des dames de maison, des damoiselles de réputation; « que si elles favorisoient quelques fois « leurs amants et serviteurs, le roi n'en « pouvoit être blasmé. Je voudrois savoir « qu'estoit-il plus louable au roi, ou de « recevoir une si honneste troupe de dames « et damoiselles en sa cour, ou bien de « suivre les erres (les usages) des anciens « rois du temps passé, qui admettoient « tant de p..... ordinairement en leur « suite, desquelles le roi des ribauds..... « avoit charge et soin de leur faire despar- « tir quartier et logis, et là commander « de leur faire justice si on leur faisoit « quelques torts. »

Pour justifier encore François Ier d'avoir introduit les femmes des nobles à la cour, Brantôme fait aussi valoir cette considération, que ces dames et demoiselles ne sont point atteintes d'une maladie honteuse, qui faisait de grands ravages alors; et que ces dames, étant très nettes et saines, au moins aucunes (quelques-unes), ne pouvaient communiquer cette maladie aux gentilshommes de la cour, comme faisaient les prostituées des lieux de débauche.

Le prince, sans doute peu satisfait des raisons de Brantôme, lui répond et soutient que les dames de la cour diffèrent très peu de ces prostituées dont il a parlé. « S'il n'y eût eu que ces dames de cours « qui se fussent débauchées, c'eût été tout « un (c'eût été égal), mais elles donnoient « tel exemple aux autres de la France que, « se façonnant sur leurs habits, leurs « grâces, leurs façons, leurs danses et leur « vie, elles se vouloient aussi façonner à « aimer et à paillarder (1). »

Brantôme réplique au prince qu'avant le règne de François Ier il existait des femmes qui faisaient un métier de la prostitution par toute la France, et qu'il y en avait « de grandes, moyennes, petites, « communes, aussi bien en leurs pays et « maisons qu'ailleurs (2). »

Ainsi voilà, dans cette discussion, par l'un et l'autre interlocuteur, les dames de la cour assimilées aux femmes publiques. Ces dames, que Brantôme qualifie de très honnestes, lors même qu'il décrit leurs actes de libertinage, servaient évidemment, au moins pour la plupart, aux plaisirs du roi et ensuite à ceux de ses courtisans. On en trouve des preuves nombreuses dans cet auteur. Je vais en rapporter quelques-unes, en prévenant le lecteur délicat de se prémunir contre les paroles grossières de cette citation; paroles qu'il faut produire pour faire connaître les mœurs et le style des courtisans du seizième siècle, dont Brantôme se piquait d'être un des plus polis. Les paroles et les choses de cette citation contribuent à rendre plus exact le tableau des mœurs de ce temps.

Après avoir exposé les galanteries ou débauches de quelques rois de France, il ajoute : « Le roi François Ier aima fort « aussi, et trop : car, étant jeune et libre, « sans différence il embrassoit qui l'une « qui l'autre (comme de ce temps tel n'é- « toit pas galant qui ne fust putas...) in- « différemment; dont il en prit la grande

(1) *Brantôme*, discours 45, François Ier, tom. V, pag. 220, édit. de 1788.

(1) L'auteur de l'ouvrage intitulé *la Fortune de la Cour* juge de même. « François Ier, dit-il, s'apprivoisant avec des « dames, les fit devenir plus hardies; et, « par son exemple, rendit la cour premiè- « rement desbordée; puis, par une manière « de contagion, faisant couler ce venin dans « les villes, et le respandant jusque dans les « maisons particulières, gasta et corrompit « les mœurs publiques. » (*Fortune de la Cour*, liv. 2, p. 568, édit. de 1713.)

(2) *Brantôme*, discours 45, François Ier, édit. de 1788, t. V, p. 221, 222.

« vérole, qui lui avança ses jours, et ne « mourut guère vieux... Après s'être vu « échaudé, et mal mené de ce mal, avisa « que, s'il continuoit cet amour vagabond, « qu'il serait encore pris; et, comme sage « du passé, advisa à faire l'amour bien « galamment; dont, pour ce, institua sa « belle cour, fréquentée de si belles et « honnestes princesses, grandes et damoi- « selles, dont ne fit faute; que pour se « garantir de vilains maux, et ne souiller « son corps plus des ordures passées, s'ac- « commoda et s'appropria d'un amour « moins sallaud, mais gentil, net et pur. »

Ce qui suit ne laisse pas d'incertitude sur la nature de cet amour gentil, net et pur. Brantôme nous apprend qu'il prit pour sa principale maîtresse mademoiselle d'Helly, qu'il créa depuis duchesse d'Etampes; laquelle, quoiqu'il lui prodiguât les dons et les richesses, dit-il, ne lui tint pas fidelité, comme c'est le naturel des dames qui font profession d'amour. « Il ne « s'y arrêtoit pas tant, ajoute-t-il, qu'il « en aimât bien d'autres.... Il les aimoit « par discrétion et modérément; quand il « en avoit à faire, en prenoit à ses repas « comme d'autres viandes de son dîner et « de son souper. Bien leur donnoit et élar- « gissoit-il ses libéralités; car toute femme « d'amour, soit petite, soit grande, aime « qu'on lui donne. Aussi est-il raisonnable « qu'un bienfait se paie par un autre (1). »

Ainsi voilà François Ier entouré de dames, de princesses, duchesses, etc., non comme un sultan dans son sérail, mais, ce qui est pis, comme un roi au milieu d'une cour convertie en lieu de débauche. Il ne se fait pas faute de ces femmes d'amour; il les prend quand il en a affaire, en change à son gré; il les paie; elles reçoivent le prix de leurs complaisances ou plutôt le salaire de leurs prostitutions.

Voici encore une similitude entre cette cour et un lieu de débauche. François Ier, atteint d'une maladie vénérienne, n'en guérit jamais, puisque cette maladie le conduisit au tombeau. Dans cet état, il dut la communiquer à presque toutes les femmes de sa cour, comme il la communiqua à son épouse. Brantôme déclare assez positivement que les dames de cette cour n'en furent point préservées, lorsqu'il dit qu'elles étaient très nettes et très saines, au moins quelques-unes, c'est-à-dire que le plus grand nombre ne l'était pas.

(1) *Brantôme*, discours 61, Henri II, édit. de 1788, t. V, p. 329.

Le langage, à la cour magnifique de François Ier, correspondait, comme on vient de le voir, aux mœurs des princes et courtisans de cette cour. On y parlait comme parle Rabelais dans son *Gargantua* et dans son *Pantagruel;* comme Brantôme dans ses *Dames galantes*, etc., écrivains qu'aujourd'hui on ne peut plus lire en bonne compagnie, et qu'on ose à peine citer. On jurait à cette cour comme on jure dans les cabarets : chaque roi, chaque grand seigneur avait son juron habituel (1).

La cour de France, sous les règnes des autres Valois, fut à peu près la même que sous François Ier. Son fils, Henri II, dominé par sa maîtresse, Diane de Poitiers, paraît avoir été un peu contraint dans ses débauches par cette femme dominatrice, et issue d'une famille illustrée par ses débordements. Cette femme hautaine, ennemie furieuse des protestants, excitée par le cardinal de Lorraine, qui avait, dit-on, part à ses bonnes grâces, poussa Henri II à persécuter ces sectaires, dont il fit brûler vifs un très grand nombre, pendant tout le cours de son règne.

Ces cruautés catholiques n'empêchèrent pas le libertinage d'être en vogue à la cour; on s'y livrait sans pudeur; et Brantôme est notre garant.

Sous Charles IX, on poussa encore plus loin le catholicisme et la débauche : on fit les massacres de la Saint-Barthélemi, et Catherine de Médicis prostituait les honnestes dames et damoiselles de la cour, et les faisait servir à sa politique. Leurs charmes étaient des piéges que cette reine tendait aux princes et seigneurs qu'elle voulait tromper, dominer ou attacher à ses

(1) Brantôme nous a conservé, dans ces quatre vers, les jurons de quatre rois :

Quand *la Pasque-Dieu* décéda . . . . . Louis XI.
Par-le-Jour-Dieu lui succeda . . . . Charles VIII.
Le diable m'emporte s'en tint près. . . Louis XII.
Foi de gentilhomme vint après. . . . . François Ier.
(Discours 45, tom. v, p. 181.)

Charles IX jurait par le Sangdieu, par la Mortdieu ; tous ses successeurs ont juré ; et Louis XIV jurait encore dans sa jeunesse, à l'exemple de ses courtisans. Mais il rougit de cette habitude grossière, et parvint à la surmonter.

intérêts. C'est dans ce motif qu'elle arriva à la cour du roi de Navarre, escortée de ses plus belles filles, et qu'elle livra à ce roi la demoiselle du Rouet, fille de Louis de La Béraudière de La Guiche, dont ce prince eut un enfant (1). Elle fournit au prince de Condé Isabelle de Limeuil, qui, en 1564, accoucha d'un enfant mort. Ces filles déshonorées, que depuis on a nommées filles ou dames d'honneur, étaient au nombre d'environ deux cents. Brantôme a donné la liste de leurs noms qui appartiennent aux familles les plus illustres de France, selon les généalogistes.

En 1577, Catherine de Médicis mit encore en jeu les charmes et les talents de ces jeunes dames: Henri III donna, le 15 mai, à son frère et autres seigneurs qui l'avaient accompagné au siége de La Charité, un festin dans le château du Plessis-les-Tours. « Les dames, dit l'Es-« toile, y parurent vestues de vert, en « habits d'hommes, à moitié nues, et ayant « les cheveux épars comme épousées, fu-« rent employées à faire leur service, et y « furent tous les assistants vestus de vert : « pour quoi avoit été levé à Paris pour « 60,000 francs de drap de soie verte. »

Quelques jours après, Catherine de Médicis donna une pareille fête au château de Chenonceau, où figurèrent aussi les filles de sa cour vêtues de damas de deux couleurs (2).

Brantôme parle souvent de ces dames, demoiselles ou filles de la cour avec l'enthousiasme d'un amateur passionné. Elles étaient à ses yeux des femmes célestes, des divinités; mais ce qu'il en raconte prouve qu'elles daignaient souvent s'humaniser, et restaient sur la terre pour y recevoir les fréquents hommages des mortels.

« Toute beauté y abondoit, toute ma-« jesté, toute gentillesse, toute bonne « grâce, et bien heureux aussi qui en « pouvoit échapper, et je vous jure que « je n'ai nommé nulle de ces dames ou « damoiselles qui ne fussent fort belles, « agréables et bien accomplies, et toutes « bastantes pour mettre le feu par tout « le monde. Aussi, tant qu'elles ont été « en leur bas âge, elles en ont bien brûlé « une bonne part, autant de nous autres « gentilshommes de cour que d'autres qui « s'approchoient de leurs feux... Je parle « d'aucune desquelles j'espère faire de « bons contes dans ce livre... le tout se « couvrira sous le rideau du silence de « leurs noms (1)... Elles avoient leur libé-« ral arbitre, pour être religieuses, aussi « bien de Vénus que de Diane, mais que « (pourvu que) elles eussent de la sagesse, « de l'habileté et savoir, pour se garder « de l'enflure du ventre (2). Cette reine « (Catherine de Médicis), faite de la main « de ce grand roi François Ier, qui avoit « introduit cette belle et superbe bom-« bance, n'a voulu rien oublier ni laisser « de ce qu'elle avoit appris, mais l'a « voulu toujours imiter, voire surpas-« ser, etc. (3). »

(1) *Anecdotes des reines de France*, tom. IV; Catherine de Médicis, p. 388. Cet enfant, connu sous le nom de Charles de Bourbon, fut fait archevêque de Rouen. C'était un pauvre homme, quoique bâtard.

(2) *Journal de Henri III*, t. I, p. 205, édit. de 1744.

Ainsi Catherine ne changea rien, ajouta plutôt aux désordres établis par François Ier. Il est impossible de douter de l'extrême libertinage de ces belles et honnestes dames ou damoiselles ou filles de la cour, lorsqu'on a lu les bons contes qu'en a faits Brantôme. Les scènes de luxure que ce vieux courtisan a complaisamment décrites ressemblent à celles que pourraient offrir les annales d'un lieu de débauche (4).

Une de ces demoiselles composa et fit jouer dans la salle de l'hôtel de Bourbon

(1) *Brantôme*, Catherine de Médicis, édit. de 1788, t. II, p. 308.

(2) *Brantôme*, p. 305.

(3) *Brantôme*, p. 311.

(4) Ces bons contes se trouvent répandus dans presque tous les Traités de Brantôme; mais ils abondent notamment dans les suivants :

1° Sur les dames qui font l'amour, et principalement sur les cocus, et de leurs diverses espèces ;

2° Sur le sujet qui contente le plus en amour : ou le toucher, ou la vue, ou la parole ;

3° Sur la beauté de la jambe, et de la vertu qu'elle a ;

4° Sur les femmes mariées, les veuves et les filles : savoir desquelles les unes sont plus portées à l'amour que les autres ;

5° Sur aucunes dames vieilles qui aiment autant à faire l'amour que les jeunes, etc.

une pièce de théâtre, intitulée *le Paradis d'Amour* : pièce très obscène si l'on en juge par la manière mystérieuse dont en parle Brantôme. Elle fut jouée à huis clos, sans spectateurs, par trois acteurs et trois actrices, parmi lesquels on comptait un prince, une de ses maîtresses, un grand seigneur qui jouait avec une grande dame de riche matière, dit Brantôme ; ce qui, dans sa manière de parler, signifie une princesse. Le troisième couple se composait d'un gentilhomme et d'une fille de la cour, auteur de la pièce, qui, « certes, « toute fille qu'elle étoit, ajoute-t-il, joua « aussi bien ou possible mieux que les « mariées : aussi avoit-elle vu son monde « ailleurs qu'en son pays (1). »

Ce fut au milieu de cette corruption que François Ier finit ses jours, que vécurent Henri II, Charles IX, Henri III ; mais ce dernier roi se distingua de ses prédécesseurs par ses goûts efféminés, et surtout par ses débauches ultramontaines, Son règne fut celui des mignons.

L'infamie qu'avaient encourue les dames et les jeunes fille de la cour s'étendit, pendant ce dernier règne, sur les jeunes courtisans, qui, plus méprisables qu'elles, se livraient avec leur maître aux plus dégoûtants excès de la débauche.

Henri III, doué du talent de la parole, qui quelquefois avait montré du courage, s'amollit tellement dès qu'il fut roi, qu'on lui vit prendre toutes les affections, tous les goûts d'une femme faible et coquette. La nuit, il se couvrait les mains de gants, et le visage d'une toile préparée, afin de conserver la blancheur de sa peau. Il teignait en noir ses cheveux roux, se frisait, se fardait le visage de blanc et de rouge, se peignait les sourcils ; il était coiffé à à peu près comme les dames de sa cour, etc. (2) ; il s'habillait en femme, ouvrant son pourpoint, découvrant sa gorge, et y portant un collier de perles avec trois collets de toile (1).

Instigués par une dame ou révoltés de ces excès, deux courtisans, Saint-Luc et Joyeuse, pour déterminer Henri III à renoncer à ses crapuleuses habitudes, eurent recours à un stratagème, qui, quoique peu nouveau, opéra quelques changements dans la conduite de ce roi. Ils employèrent une sarcabane d'airain, dont une extrémité fut fixée près du chevet de son lit, et l'autre dans une pièce voisine. Lorsque Henri III fut couché, et parut endormi, l'un d'eux, par ce tuyau, qui donnait à sa voix un caractère étrange, fit entendre au prince des avis menaçants, lui annonça un châtiment terrible s'il ne renonçait promptement à ses dissolutions.

Le lendemain matin, Saint-Luc vint, d'un air épouvanté, dire au roi que pendant la nuit un ange irrité lui était apparu, et l'avait menacé de la colère de Dieu s'il ne changeait de conduite.

Henri III, à ce récit, lui raconta avec effroi les paroles terribles qu'il avait distinctement entendues pendant la nuit.

Cette fourberie fit une profonde impression sur l'esprit faible de ce roi ; au moindre coup de tonnerre, il se cachait sous un lit ou dans les caves les plus profondes du Louvre. Quoique ses mignons, étonnés du changement opéré dans la conduite de Henri III, eussent recherché, découvert et dénoncé à ce prince la supercherie de Saint-Luc, et obligé celui-ci à prendre la fuite et à se retirer dans son gouvernement, le coup était porté : l'impression ne s'effaça point (2). Le roi ne renonça point à ses vices ; mais, ce qui était plus facile, il se livra à ce qu'on nommait alors la religion, c'est-à-dire aux superstitions les plus ridicules.

Il institua, en mars 1583, une confrérie de pénitents ; et, sans gardes, sans distinction, vêtu d'un sac de toile, le chape-

(1) *Brantôme*, de l'Amour des Filles, discours 4, art. 2, t. III. p. 305.

(2) *Description de l'île des Hermaphrodites*, Journal de l'Estoile, t. IV, pièce première. Cet ouvrage parut en 1605. L'auteur, Thomas Artus, y peint la coquetterie, la toilette recherchée du roi et ses goûts impurs. Henri IV voulut connaître ce livre, qui se vendait fort cher, et se le fit lire : « Encore, « dit l'Estoile, qu'il le trouvât un peu li- « bre et trop hardi, il ne voulut pas qu'on « recherchât l'auteur, faisant conscience, « disoit-il, de fascher un homme pour avoir « dit la vérité. » (Journal de Henri IV. avril 1605.)

(1) *Journal de Henri III*, au 24 février 1577

(2) *Histoire de De Thou*, liv. 74 ; et les restitutions de ce livre de la traduction, t. VIII, p. 712. — *Histoire de d'Aubigné*, t. II, liv. 4, chap. 5. — *Confession de Sanci*, chap. 7, p. 224, et les *notes de Le Duchat*, sur ce chapitre, p. 243. — *Jour de l'an. Henri III*, t. V, édit. de 1744.

let et la discipline pendus à sa ceinture, il assista à une procession composée de confrères pareillement vêtus. Une pluie abondante l'accueillit pendant cette dévote cérémonie, et l'on fit à ce sujet le quatrain suivant :

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence,
De se couvrir d'un sac mouillé ?

Henri III devint pour toutes les personnes raisonnables un objet de risée et de mépris; et les prédicateurs de la Ligue profitèrent de cette dévote équipée pour déclamer contre lui (1).

Quelques jours avant cette procession, le roi avait parcouru les rues de Paris en masque avec ses mignons, avait commis mille insolences, rôdant de maison en maison, « faisant, dit l'Estoile, lascivités « et vilenies avec ses mignons, frisés, « bardachés et fraisés, jusqu'à six heures « du matin (2). »

Henri III ne borna pas sa dévotion aux confréries et aux processions de pénitents. Crédule par peur, il fit venir de Rome des chapelets bénits, des grains bénits, qu'il distribua à tous ses confrères du cabinet, c'est-à-dire à ses mignons; il faisait intervenir, comme des amulettes et des préservatifs contre de honteuses maladies, ces objets de dévotion dans les actes les plus sales de ses débauches. Si l'on en croit un pa[illegible] la *Confession de Sanci*, que [illegible]ances me défendent de citer ent[illegible], il se pratiquait dans ce cabinet du roi des profanations plus révoltantes encore. Aux chapelets et aux grains bénits, on ajoutait des messes célébrées sur le lit même de la plus effrénée luxure, on plaçait des reliques révérées sur le dos de ses infâmes acteurs, qui se purifiaient entre eux avec de l'eau bénite, et s'en donnaient des clystères (1).

Je n'oserais affirmer la vérité de ces faits parce qu'ils sont avancés par un écrivain protestant, suspect de partialité, par d'Aubigné, grand-père de madame de Maintenon; mais j'ai lu tant d'autres faits aussi étranges, et qui, rapportés par des protestants, se trouvaient confirmés par les plus graves autorités; j'ai vu tant de preuves du mélange de la magie avec le catholicisme, que je n'oserais pas non plus dire que ces faits sont des mensonges.

La Mole, un des courtisans de ce roi, qu'on nommait le baladin de la cour, et dont le libertinage était passé en proverbe, ch[illegible] dames parce qu'il se montrait, dit [illegible] meilleur champion de Vénus que de Mars, entendait quatre, cinq, jusqu'à six messes par jour. Il fut, en 1574, décapité à cause de ses succès galants auprès de la reine Marguerite. Après son exécution, on trouva sur son corps une chemise de Notre-Dame de Chartres, qu'il portait ordinairement ; et dans son hôtel, une figure de cire fabriquée par Cosme Ruggieri, magicien de la reine-mère (2).

Dans la branche des Valois, il ne faut point chercher des exemples de probité, de bonne foi, ni la religion des serments, François Ier emprunte à la ville de Paris des granges de l'Arsenal, donne sa parole qu'il les restituera au plus tôt ; il viole sa promesse. Ses successeurs l'imitèrent ; et les massacres de la Saint-Barthélemi n'of-

(1) Voici ce qu'on lit dans le Journal de l'Estoile : « Le dimanche 27 mars (1583), « le roi fit emprisonner le moine Poncet, « qui prêchoit le carême à Notre-Dame, « pour ce que, trop librement, il avoit pres« ché, le samedi précédent, contre cette « nouvelle confrérie, l'appelant la confrérie « des hypocrites et des athéistes; et qu'il « ne soit vrai, dit-il en ces propres mots : « — J'ai été averti de bon lieu qu'hier au « soir, vendredi, jour de la procession, la « broche tournoit pour le souper de ces « bons pénitents, et qu'après avoir mangé « le gros chapon, ils eurent, pour collation « de nuit, le petit tendron, qu'on leur te« noit tout prêt. Ah! malheureux hypo« crites, vous vous moquez donc de Dieu, « sous le masque, et portez pour contenance « un fouet à votre ceinture : ce n'est pas là, « de par Dieu, où il le faudroit porter; c'est « sur votre dos et vos épaules, et vous en « étriller très bien; il n'y a pas un de vous « qui ne l'ait bien gagné. » (Journal de Henri III, t. I, p. 392.)

(2) *Journal de Henri III*, t. I, p. 387.

(1) *Confession de Sanci ;* Journal de l'Estoile, t. V, p. 225. L'Estoile nous apprend que Henri III portait à sa ceinture, en 1588, un grand chapelet, garni de têtes de morts dont on se moquait ; il disait en le montrant : Voilà le fouet de mes ligueurs.

(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par l'Estoile, t. I, p. 65, 66, édition de 1744.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

frent-ils pas, de leur part, la preuve la plus manifeste de leur perfidi[illegible] de leur penchant à violer leur ser[illegible].

Aucune considération hu[illegible]tait les passions de ces princes ; le[illegible] le vol, tous leurs crimes étaient considérés comme des actes légitimes.

« En septembre 1573, j'ai vu nos trois « rois, celui de France, celui de Pologne, « celui de Navarre ; ils mandèrent à Nan- « touillet, prévôt de Paris, qu'ils vouloient « aller prendre la collation chez lui, comme « de fait ils y allèrent, quelques excuses que sût alléguer Nantouillet pour ses « défenses. Après la collation, la vaisselle « d'argent de Nantouillet et ses coffres « furent fouillés, et disoit-on dans Paris « qu'on lui avoit volé plus de 50,000 li- « vres, et qu'il eût mieux fait, le bon « homme, de prendre à femme la Châ-



Saint-Julien-des-Ménétriers.

« teauneuf, fille de joie du roi de Pologne, « que de l'avoir refusée (1), qu'il eût « mieux fait aussi vendre sa terre au duc « de Guise, que de se laisser ainsi piller « à de si puissants voleurs (1). »

Il est vraisemblable que Nantouillet,

(1) Renée de Rieux Châteauneuf, Bretonne, était une des nombreuses filles ou suivantes de la reine-mère ; le roi, qui en était rassasié, voulait que Nantouillet l'épousât. On voit ici comment il se vengea de son refus. Il voulut la faire épouser à François de Luxembourg, et que le mariage se conclût aussitôt la proposition faite ; Luxembourg demanda huit jours pour s'y décider ; le roi lui en accorda trois, pendant lesquels il s'échappa furtivement de la cour. Dans la suite elle épousa Philippe Altovity, seigneur de Castellane, qu'en 1577 elle tua de sa main. (*Journal de Henri III*, t. I, p. 121, 217).

(1) L'hôtel de Nantouillet, pillé par ces trois rois, était situé sur le quai des Augustins ou de la Vallée, à l'angle oriental de la rue des Grands-Augustins. Il portait, en 1499,

homme très violent, opposa à ces trois rois et à leur suite de la résistance. Sauval dit que ces princes faillirent à y être tués (1).

Le roi de Navarre, qui participa à cette honteuse action, pouvait donner pour excuse sa jeunesse, le peu de liberté dont il jouissait à la cour de Charles IX, et la mauvaise compagnie qu'il était forcé d'y fréquenter.

Le lendemain, le premier président du parlement se présenta devant le roi, et lui dit que tout Paris était ému par la nouvelle du vol commis chez Nantouillet ; qu'on répandait que Sa Majesté était un des voleurs, mais que plusieurs croyaient qu'elle n'avait agi de la sorte que par plaisanterie. Charles IX répondit en jurant S.... D.... qu'il n'en était rien ; que ceux qui le disaient en avaient menti. Alors le président répliqua qu'il ferait informer contre les auteurs du vol, et qu'ils seraient punis. Non, non, dit le roi, ne vous en mettez pas en peine ; dites seulement à Nantouillet qu'il aura trop forte partie s'il en veut demander raison (2).

Les rois de France de la branche de Valois corrompirent jusqu'aux beaux-arts, qu'ils rendirent complices de leurs dépravations. Plusieurs maisons royales étaient ornées de tableaux, de peintures, de tapisseries, de sculptures, qui représentaient des scènes alarmantes pour la pudeur des uns, et propres à enflammer les désirs des autres. Le château de Fontainebleau était rempli de ces objets indécents. « On y « voit, dit Sauval, des dieux, des hom- « mes, des femmes, et des déesses qui « outragent la nature, et se plongent dans « les dissolutions les plus monstrueuses. » Il ajoute qu'en 1643, Anne d'Autriche, à son avénement à la régence, fit brûler de ces peintures ou effacer de ces sculptures pour plus de 100,000 écus ; il parle d'un tableau de Michel-Ange, que François I[er] avait acheté du duc de Ferrare, représentant Léda, dont la passion était si chaudement exprimée, que l'intendant des bâtiments, Sublet des Noyers, le voyant à Fontainebleau, en fut scandalisé, et le fit brûler (1).

Brantôme parle d'une coupe d'argent doré qu'un prince acheta d'un orfèvre, sur laquelle étaient gravées les scènes les plus libidineuses, et dans laquelle, lors des grands festins, ce prince avait la coutume de faire boire les dames (2).

Dans l'hôtel du sieur d'Adjacet, comte de Châteauvillain, était une galerie ornée de tableaux précieux ; Brantôme décrit avec complaisance les actions indécentes représentées dans un de ces tableaux. Je renvoie le lecteur à la description et au récit qu'il donne de l'émotion que la vue de cette peinture produisit sur les sens d'une dame (3).

Je ne rappelle ici qu'une faible partie des traits qui caractérisent l'immoralité de cette cour, j'ai presque honte de les reproduire ; mais je cède à la nécessité de détruire une erreur trop accréditée, pour prouver que chez les personnes puissantes les vices et la déraison sont inséparables de l'ignorance.

Si l'on jette un coup d'œil sur les talents, la conduite et le caractère des hommes

lorsque l'archiduc Philippe d'Autriche vint y loger, le nom d'hôtel de Clérieu. François I[er], en 1515, le donna au cardinal Duprat, grand-père du sieur de Nantouillet.

Cet hôtel était vaste, et portait le nom d'hôtel d'Hercule, parce qu'en dedans, comme à l'extérieur, on voyait des peintures représentant les travaux de ce demi-dieu. Depuis, on construisit sur cet emplacement l'hôtel de Nemours, qui fut démoli en 1671, lorsqu'on ouvrit la rue de Savoie.

(1) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 149.

(2) *Journal de Henri III*, édit. de 1744, t. I, p. 61 et 62.

Depuis que Louis XI, de dévote et odieuse mémoire, eut proclamé de principe : Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner, les rois ses successeurs se sont crus autorisés à la dissimulation ; mais ce rôle est difficile à jouer avec succès : « Finesse prévue, finesse « découverte, dit Rabelais, perd de finesse « l'essence et le nom : nous la nommons « lourderie. » (Pantagruel, liv. 5, chap. 27.)

(1) Sauval, Galanteries des rois de France, ouvrage qui se trouve souvent réuni aux *Antiquités de Paris* du même auteur.

(2) *Brantôme*, Dames galantes, t. III, p. 35 de l'édit. de 1788.

(3) *Brantôme*, p. 39, édit. de 1788.

L'hôtel du sieur Adjacet appartint au marquis d'O, un des mignons de Henri III, et gouverneur de Paris. Ses créanciers firent vendre cet hôtel, qui fut, en 1655, adjugé aux religieuses de Sainte-Anastase. Cette propriété est située Vieille-rue-du-Temple, n° 60.

qui ont partagé l'autorité, et figuré avec le plus de distinction dans les événements de cette période, on est tout étonné de les voir plongés dans la plus profonde ignorance.

Une cuisinière d'aujourd'hui rougirait d'écrire en français avec des fautes d'orthographe aussi grossières que celles que l'on trouve dans un billet de la main du duc de Guise. Il écrit à M. de Connor, après s'être emparé de quelques fortifications de la ville d'Orléans : « Mon bon « homme, je me mange les dois de panser « que, si j'eusse heu IV quanons pour en « tirer 2 mille coups, ceste ville étoit à « nous. Ils n'avoient qu'ung seul parapet « qui vaille..... Ils n'ont pas quatre cans « soldas bons.... Je ne puis fere mieux « que de essaier de gagner le pont, qui « couppent; ce qui m'est mallezé, etc. (1). »

Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, ne pouvait qu'avec peine former les lettres de sa signature. « On voit à son seing, dit Le Laboureur, « qu'il écrivoit fort mal, et qu'à peine « formait-il ses lettres, et il avoit cela de « commun avec les plus grands hommes « de son temps (2), » c'est-à-dire les plus puissants.

Lorsqu'au mois d'août 1573, les ambassadeurs de Pologne vinrent offrir au duc d'Anjou la couronne de Pologne, ils furent reçus à Paris avec magnificence. La plupart ne parlaient que le polonais, le latin et l'italien ; il ne se trouva personne à la cour de Charles IX qui fût capable d'entretenir une conversation latine avec ces étrangers. Le roi fit venir exprès d'Auvergne Antoine d'Alègre, baron de Milau, le seul qui sût la langue latine. Pour répondre au discours latin que ces ambassadeurs adressèrent à la reine, on ne trouva, dans toute la cour, aucun homme; on eut recours à une femme savante de cette époque, nommé Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz, qui répondit pour la reine; et son discours fut jugé préférable à celui du chancelier Birague et de Chiverny, en réponse aux discours adressés au roi et au duc d'Anjou (3).

Le connétable Anne de Montmorenci, un des premiers hommes de la France par ses fonctions, ses richesses et sa naissance, en était le dernier par la dureté, la férocité de son caractère, par son orgueil, ses superstitions, et surtout par son ignorance (1).

Il parlait très impérieusement à ses inférieurs : « Assurez-vous qu'il leur faisoit « boire de très belles hontes, non-seulement à eux, mais à toutes sortes d'es- « tats ; comme à messieurs les présidents, « conseillers et gens de justice, quand ils « avoient fait quelques pas de clerc. La « moindre qualité qu'il leur donnoit, c'é- « toit qu'il les appeloit asnes, veaux, sots, « qu'ils vouloient faire les suffisants, et « n'étoient que des fats (2). »

Cet homme si insolent, si fier, ce courtisan maladroit, qui passait d'un parti à l'autre, sans savoir se fixer à aucun, ni choisir le plus convenable, ce guerrier brave, mais souvent battu, n'obtint de succès réels qu'en exerçant son courage contre des hommes sans armes, et en faisant brûler les bancs et les chaires du temple des protestants de Paris : ce qui lui valut le titre glorieux de capitaine Brûle-Bancs.

(1) *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 225.

(2) *Mémoires de Castelnau*, additions, t. II, p. 307.

(3) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1125.

(1) Brantôme, tout en le comblant d'éloges, nous le peint comme superstitieux et cruel : « Il a bien su en soi entretenir le christia- « nisme (c'est-à-dire le catholicisme), tant « qu'il a duré, et n'en a jamais dérogé : ne « manquant jamais à ses dévotions, ni à ses « prières ; car tous les matins, il ne failloit « de dire et entretenir ses patenostres, fut « qu'il ne bougeast du logis ou fut qu'il « montast à cheval et allast parmi les « champs, aux armées ; parmi lesquelles on « disoit qu'il se falloit garder des patenos- « tres de monsieur le connétable ; car, en « les disant, ou marmotant, lorsque les oc- « casions se présentoient..., il disoit : Allez- « moi prendre un tel ; attachez celui-là à « un arbre ; faites passer celui-là par les « piques tout à cette heure, ou les arque- « busez tous devant moi ; taillez-moi en « pièces tous ces marauts qui ont voulu te- « nir ce clocher contre le roi ; brûlez-moi ce « village ; boutez-moi le feu partout à un « quart de lieue à la ronde..., sans se dé- « baucher nullement de ses *Pater*, jusqu'à « ce qu'il les eût parachevés. » (*Brantôme*, t. V, p. 275, édit. de 1788.)

(2) *Brantôme*, discours 62, t. V, édit. de 1788.

Du reste, cet homme plein d'orgueil était dépourvu de toute espèce d'instruction ; il donnait aux autres d'injurieuses qualifications qu'il méritait plus que personne : il ne savait ni lire ni écrire, et signait ses dépêches avec une marque. Sa moralité était en harmonie avec son ignorance. Son chapelet, qu'il récitait en ordonnant d'incendier des villages et de massacrer leurs habitants, ne le rendit pas plus honnête homme, et l'on connaît de lui quelques actions peu propres à illustrer sa mémoire (1).

(1) Lorsqu'en 1539 François Ier envoya le dauphin son fils prendre possession de la Bretagne, les états de cette province lui demandèrent la faveur d'établir un port dans la ville de Rennes. Le roi consentit sans peine à cette demande, et affecta certains revenus de la Bretagne aux frais des travaux de ce port. M. de Châteaubriand, gouverneur de la province, fut chargé de faire la recette et l'emploi de ces revenus. Pendant onze ou douze ans, il reçut les deniers, ne fit point, ou ne fit que très faiblement travailler au port projeté ; l'argent destiné à ces travaux, il l'employa à des constructions, embellissements qu'il fit exécuter dans son château, ou s'en servit pour ses autres affaires.

Le connétable de Montmorenci, instruit du crime de péculat dont le sieur de Châteaubriand s'était rendu coupable, songea, non à le forcer à une restitution, mais à s'emparer des profits de ce crime. Sous prétexte de visiter les gouverneurs de province, il vint en Bretagne, où il s'était fait précéder par un affidé, qui déjà avait jeté l'alarme dans le cœur de Châteaubriand, et qui avait peint la colère du roi (qui ignorait toute cette intrigue). Le connétable fit dire de plus à ce seigneur qu'il avait ordre de lui faire rendre compte des sommes qu'il avait perçues, et, au besoin, de se saisir de sa personne. Enfin, on l'engagea à faire au connétable une cession de sa terre et de sa maison de Châteaubriand. Ce seigneur, coupable et effrayé, consentit à tout ; et le connétable obtint des secrétaires d'état un brevet portant quittance générale de tous les deniers perçus par le sieur de Châteaubriand, à quelques sommes qu'ils aient pu monter, desquels deniers sa majesté lui faisait don : un trompeur trompait l'autre.

Par l'effet d'intrigues aussi criminelles, dépourvues de tout motif plausible, le connétable parvint à s'emparer de la succession de Claude de Villeblanche, sieur de Bron. (Voyez les *Mémoires de La Vieilleville*, t. I, chap. 31, 32 et 33.)

Si l'on excepte les principaux chefs du parti protestant, qui avaient reçu une éducation soignée, on trouve parmi la noblesse de cette période beaucoup d'ignorance, de superstition, et tous les vices de la féodalité.

Les fanfaronnades, l'avidité, la cruauté des uns n'étaient tempérées que par les fanfaronnades, l'avidité et la cruauté des autres. La conversation des courtisans ne roulait ordinairement que sur des anecdotes peu favorables à l'honneur des dames, sur les bonnes fortunes obtenues auprès d'elles, sur des combats, sur le jeu, sur les chiens, les chevaux et les habits. Ce dernier article était en grande considération. Voyez avec quel plaisir Brantôme, courtisan raffiné, se plaît à décrire le luxe des habits, la magnificence des fêtes, la pompe des cérémonies ; comme il s'extasie devant ces robes rouges des cardinaux (1), ces étoffes d'argent, d'or, surchargées de perles et de diamants, qui composaient, dans les circonstances éclatantes, les vêtements des hommes et des femmes de la cour. Rien ne lui paraît plus digne d'admiration que ces futilités que la raison dédaigne, et qui tiennent lieu de mérite à ceux qui n'en ont point.

Les mœurs sont parvenues au dernier degré de dépravation dans le siècle où il se trouve des hommes qui font publiquement l'apologie des vices, qui vantent leurs crimes ou ceux des autres comme des actes de vertu. Depuis la première race jusqu'à la fin du dix-septième siècle ; depuis Grégoire de Tours, qui, après avoir rapporté les atrocités dont Clovis se rendit coupable, ajoute que ce roi marchait dans les voies du Seigneur, jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, on trouve une infinité d'écrivains qui ont loué les désordres, les perfidies, les attentats aux

(1) « J'ai ouï dire qu'on a vu dans une « procession générale, à Paris, vingt ou « vingt-deux cardinaux marcher en leur « grand pontificat, et grandes robes rouges. « Ne faisoit-il pas beau voir cette vénérable « troupe auprès du roi ?. . Hélas ! aujour- « d'hui, il n'y en a qu'un, qui est l'évêque « de Paris ; le loup le pourroit manger, étant « ainsi seul. » (*Brantôme*, t. V, p. 225.)

personnes et aux biens des faibles. Ils prouvent, par ces éloges, que la corruption des mœurs, surtout chez les classes puissantes, s'est maintenue au même degré pendant ce long espace de temps.

Dans la période qui nous occupe, on voit marcher sur les mêmes traces le maréchal Blaise de Montluc, qui raconte dans sa vieillesse, avec des transports de joie et de fureur, ses exécutions féroces, le nombre de ceux qu'il a fait égorger ou fait pendre, qu'il a égorgés ou pendus de ses propres mains.

On voit Rabelais plaisanter sur les escroqueries, le vol et autres bassesses.

Brantôme, persuadé que la puissance autorise, absout tous les crimes, nous peint dans leur affligeante nudité les mœurs des hommes puissants de son siècle; les louanges qu'il leur donne sont démenties par les actions qu'il en raconte. Le tableau qu'il nous a laissé, et qu'il s'efforce de rendre aimable, est à la fois dégoûtant et curieux; mais il contrarie un peu les opinions de nos apologistes du bon vieux temps.

N'a-t-on pas vu, dans cette malheureuse période, des écrivains assez lâches, assez aveuglés par l'esprit de parti, ou assez pervertis par les mœurs des cours, pour essayer de justifier les massacres de la Saint-Barthélemi?

Comment les mœurs d'une nation seraient-elles pures quand ses chefs, placés dans la plus grande évidence, comme des modèles aux yeux de ceux qui les copient, n'offrent que des exemples de corruption, et d'une corruption embellie par tout ce que le pouvoir et l'opulence ont de plus séduisant?

Comment seraient-elles pures, lorsque ceux-là même qui, par devoir et par état, doivent enseigner, propager la morale, n'offrent dans leur conduite que scandales et perversités? On va voir que le clergé était aussi corrompu que les gens de la cour, et que les devoirs de l'autel étaient aussi mal remplis que ceux du trône.

Jean de Montluc, tout évêque qu'il était, dans un discours que, le 23 août 1560, il prononça au conseil du roi, dit : « Les évêques (j'entends pour la plupart) « ont été paresseux, n'ayant devant les « yeux aucune crainte de rendre compte « à Dieu du troupeau qu'ils avoient en « charge; et leur plus grand souci a été « de conserver leurs revenus, en abuser en « folles dépenses et scandaleuses; tellement qu'on en a vu quarante résider à « Paris pendant que le feu s'allumoit en « leurs diocèses; et, en même temps, l'on « voit bailler les évêchés aux enfants et à « des personnes ignorantes, et qui n'a- « voient le savoir ni la volonté de faire « leur estat...Les curés, avares, ignorants, « occupés à tout autre chose qu'à leurs « charges, et, pour la plupart, étant pour- « vus de leurs bénéfices par des moyens « illicites... Les cardinaux et les évêques « n'ont fait difficulté de bailler les béné- « fices à leur maître d'hôtel, et, qui plus « est, à leurs valets de chambre, cuisiniers, « barbiers et laquais. Les mêmes prêtres, « par leur avarice, ignorance et vie disso- « lue, se sont rendus odieux et contemp- « tibles (méprisables) à tout le monde (1). »

Les 12 et 13 décembre 1575, la ville de Paris, autorisée par le roi, tint une assemblée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et, après de mûres délibérations, rédigea des remontrances, où se trouvent ces passages :

« Quant à l'état de l'Eglise, la simonie « y est publiquement et si impudemment « soufferte, que l'on ne rougit point d'in- « tenter un procès et actions pour l'entre- « tennement des conventions simoniales « et illicites... Les bénéfices ecclésiasti- « ques sont à présent tenus et possédés « par femmes et gentilshommes mariés, « lesquels emploient les revenus à leur « proufit particulier, et ne font aucune- « ment célébrer le service divin, frustrant « en cela l'intention de l'église et des fon- « dateurs, et n'exerçant aucune charité « envers les pauvres... Les évêques et cu- « rés ne résident sur leurs bénéfices et « évêchés; ainsi délaissent et abandonnent « leur pauvre troupeau à la gueule du « loup, sans aucune pasture ou instruction, « et sont les ecclésiastiques si extrême- « ment débordés en luxure, avarice et « autres vices, que le scandale est en pu- « blic (2).

« Y a-t-il gens plus débordés en vices, « pour le jourd'hui, que les prélats d'é- « glise? dit un autre écrivain catholique... « Mais c'est assez à messieurs les évêques, « abbés et prélats courtisans, de porter de

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 560.

(2) *Remonstrances très humbles* de la ville de Paris et des bourgeois et citoyens d'icelle au roi, leur souverain seigneur, p. 6.

« belles croix d'or, bien enchâssées de « beaux rubis et perles précieuses, et ne « se souvenir de la croix pleine d'épines « de notre Seigneur. Ce leur est assez de « piaffer et courtiser glorieusement sans « avoir soin de leurs ouailles, desquelles « ils rendront compte un jour, lorsque le « Fils de Dieu tiendra ses grandes assi- « ses. »

Le même écrivain nous apprend quelques particularités sur les curés, les moines, auxquels il reproche de fréquenter les cabarets, les tripots, les bordeaux : « Il n'est « pas séant à un homme d'église d'avoir « ni de porter des mouchoirs frisés et « musqués, ni toutes autres telles choses « délicieuses... L'habit et les paroles de « nos mignards cordeliers et prescheurs, « curés et religieux musqués, représentent « plutôt des comédiens et joueurs déguisés « que des personnages graves, simples et « modestes, comme leur état le requiert (1). »

De pareilles plaintes se trouvent reproduites dans une infinité de monuments historiques. Les évêques, partout accusés d'orgueil, de vanité, s'adonnaient à la guerre, ne s'occupaient que de chevaux, de chiens et d'oiseaux de chasse, et se livraient à toutes sortes de débauches. Ce qui est remarquable, et ce qui prouve les défauts de l'institution, c'est que les vices que Grégoire de Tours et saint Boniface reprochaient aux évêques gaulois des septième et huitième siècles, et tous ceux qu'on leur a reprochés depuis, sont les mêmes dont ils sont entachés au seizième.

Brantôme dit qu'avant le concordat les évêques étaient fort scandaleux. « Dieu « sait quelle vie ils menoient. Certaine- « ment ils étoient bien plus assidus en « leurs diocèses qu'ils n'ont point été de- « puis : car ils n'en bougeoient. Mais quoi! « c'étoient pour mener une vie toute dis- « solue après chiens, oiseaux, festes, ban- « quets, confraires, noces et p.... dont ils « en faisoient des sérails, ainsi que j'ai « ouï parler d'un de ce vieux temps qui « faisoit rechercher de jeunes belles petites « filles de l'âge de dix ans, qui promet- « toient quelque chose de leur beauté à « venir, et les donnoit à nourrir et élever « qui çà, qui là, parmi leurs paroisses et « leurs villages, comme les gentilshommes « font les petits chiens, pour s'en servir « lorsqu'elles seroient grandes.

« Nos évêques d'aujourd'hui, ajoute-t-il, « sont plus discrets, au moins plus sages « hypocrites qui cachent mieux leurs vices « noirs. »

Brantôme, qui veut faire l'apologie du concordat, décrit les abus qui résultaient des élections. Les moines, les chanoines, pour élire leur abbé, leur prieur, se livraient à des cabales, à des séductions, se querellaient, se battaient ; ils choisissaient le plus débauché d'entre eux ou, comme dit grossièrement notre auteur, « le meil- « leur compagnon, qui aimoit le plus les « garces, les chiens et les oiseaux, qui « étoit le meilleur biberon, afin qu'il leur « fût permis de faire pareilles débau- « ches. »

Les abus ne provenaient point des élections, mais plutôt de l'organisation vicieuse du clergé, et très certainement de l'immoralité générale. En donnant, par l'effet du concordat, les abbayes et prieurés aux gentilshommes laïques, aux militaires, aux femmes, François I[er] ne pensait pas à l'épuration des mœurs ; et cette mesure ne devait pas y contribuer.

Les mœurs des prélats qui ont, pendant leur vie, exercé une grande influence sur les événements publics, devaient servir de modèle à celles des prélats d'un rang inférieur, et à tout le clergé subalterne ; car, dans l'état d'ignorance où languissait ce corps, il devait plutôt, par imitation, se diriger d'après l'exemple de ses chefs, que d'après des règles qu'il ne connaissait guère. Le cardinal Charles de Lorraine fut certainement, par ses intrigues, sa puissance, et les richesses que lui procuraient ses nombreux évêchés et ses riches abbayes, le personnage le plus influent du royaume. Ses vices furent respectés et souvent imités. Je ne parlerai point de ses nombreuses perfidies, ni de ses projets sanguinaires, que des écrivains avilis par leur respect pour la puissance appellent qualités d'un grand politique ; mais j'exposerai quelques traits qui caractérisent ses mœurs privées, mœurs qui, dans son temps, firent autorité.

Ce cardinal, avide de pouvoir et de richesses, avait, contre l'esprit et la lettre des canons de l'Église, accumulé sur sa tête un nombre infini des bénéfices les plus riches de France. A l'avarice il joignait un orgueil ridicule, et qui fut souvent humilié.

(1) *Remonstrances au peuple français* sur la diversité des vices qui règnent en ce temps, par C. Marchand, 1575, p. 6, 7, 10.

A son retour du concile de Trente, il voulut faire à Paris une entrée triomphale. Le 8 janvier 1565, accompagné de son neveu, de plusieurs seigneurs, escorté d'une troupe de gentilshommes, domestiques, et de sa garde armée, il s'avança vers cette ville. Le maréchal de Montmorenci, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, qui n'aimait pas ce cardinal, le fit avertir de ne point exécuter ce projet, attendu que le roi venait, par une ordonnance, de défendre le port d'armes à tous ses sujets. Le cardinal répondit à cet avertissement que le roi lui avait accordé un brevet d'exception; le maréchal demanda la communication de ce brevet: le cardinal la refusa, et marcha pompeusement à la tête de sa troupe. Il était déjà entré dans la rue Saint-Denis, lorsque le maréchal de Montmorenci arrive, trouble la cérémonie, ordonne à la troupe commandée par ce prêtre de mettre bas les armes : elle refuse. Il fait tirer sur elle quelques coups de pistolet et d'arquebuse; elle prend aussitôt la fuite. Le cardinal et son neveu effrayés mettent pied à terre, se sauvent en magnifique équipage dans la maison d'un marchand appelé Garrot, en face ou à côté de l'église du Saint-Sépulcre. Il y eut cinq ou six hommes tués ou blessés. Le cardinal et son neveu sortirent pendant la nuit de leur asile, furent contraints d'aller à pied depuis l'église du Saint-Sépulcre jusqu'à l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins, où ils couchèrent et ne dormirent pas tranquilles. Montmorenci fit pendant le jour suivant diverses patrouilles dans les rues de Paris, passa plusieurs fois devant l'hôtel de Cluny; et ses gens, en y passant, tenaient des propos menaçants contre le cardinal, qui, assailli par la peur, fit solliciter et obtenir du gouvernement la permission de sortir de Paris : il se retira à Meudon (1).

Outré de cette humiliation, le cardinal fit répandre un écrit contre le maréchal de Montmorenci; on y répondit par un autre écrit qui le couvrit de confusion. Il ne fut pas plus heureux dans le dessein de détacher du royaume de France toutes les baronnies de l'évêché de Metz, et de les placer sous la sauvegarde de l'empire. Celui qui en était gouverneur pour le roi s'opposa à cette entreprise. Cette opposition à main armée fit naître une guerre entre le cardinal et ce gouverneur, laquelle fut nommée guerre cardinale (1). Ce prélat prit les armes contre le roi, donna des combats, et assiégea des places. Cette entreprise audacieuse, digne des temps où la féodalité conservait sa plus grande énergie, ne valut au cardinal ni gloire, ni succès, ni la punition qu'elle méritait : le gouvernement était sans force.

Sous le règne de François II, ce prélat, étant à Fontainebleau, se trouva assailli par un grand nombre d'officiers estropiés et de veuves de gentilshommes tués pendant les guerres, qui lui demandaient quelques petites pensions pour vivre. Voici comment il répondit aux justes demandes de ces malheureux : il fit élever des potences dans une cour de Fontainebleau, et ordonna aux solliciteurs de sortir dans vingt-quatre heures de ce lieu, sinon qu'il les ferait tous pendre (2).

A ce trait barbare, digne du temps et du cardinal, joignons les massacres de la Saint-Barthélemi, auxquels il concourut, sinon par son poignard, au moins par ses intrigues, et l'on sera convaincu que le cardinal était cruel.

Après sa honteuse équipée à Paris, il se retira dans la ville de Metz, dont il possédait l'évêché. Il apprit que les dominicains avaient dans le trésor de leur sacristie une couronne d'or massif enrichie de pierreries, et il voulut la voir. Les moines ne purent se refuser à son désir : il la vit, la garda, et ne la restitua jamais (3).

Ce fait, s'il est vrai, ne prouve pas en faveur de sa probité.

Sa chasteté n'est pas mieux établie. Je ne citerai point ce qu'ont dit sur ses débauches les protestants auxquels il fit tant de mal; mais je m'appuierai de l'autorité de Brantôme, qui, quoique mauvais chré-

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, avertissement, p. 2, et p. 150 du texte. — *Histoire de De Thou*, liv. 37, traduct., t. V, p. 15. M. de Saint-Foix dit que le cardinal et son neveu se réfugièrent dans la rue Trousse-Vache, et se cachèrent dans l'arrière-boutique d'un marchand, sous le lit d'une servante, d'où ils ne sortirent que la nuit. J'ignore où il a puisé ces détails.

(1) *Mémoires de Condé*, t. VI, article *Guerre cardinale*, p. 137.

(2) *Vie de François de Guise*, p. 65.

(3) *Mémoires de Condé*, t. VI, avertissement, p. 4, et 126.

tien, était pour le temps très bon catholique.

« Quand il arrivoit à la cour quelque « fille ou dame nouvelle qui fût belle, il « (le cardinal) la venoit aussitost accoster; « et, la raisonnant, il lui disoit qu'il la « vouloit dresser de sa main. Quel dres- « seur!.. Aussi, pour lors, disoit-on qu'il « n'y avoit guère de dames ou filles ré- « sidantes à la cour, ou fraischement ve- « nues, qui ne fussent desbauchées ou « attrapées par la largesse dudit monsieur « le cardinal, et peu ou nulles sont-elles « sorties de cette cour femmes ou filles « de bien. Aussi voyoit-on pour lors leurs « coffres et grandes garderobes plus plei- « nes de robes et de cottes d'or et d'ar- « gent et de soie, que ne sont aujourd'hui « celles de nos reines et grandes prin- « cesses de ce temps. J'en ai fait l'expé- « rience pour l'avoir vu en deux ou trois « qui avoient gagné tout cela par leur...(1); « car leurs pères et mères et maris ne « leur eussent pu donner en si grande « quantité.

« Je me fusse bien passé, se dira quel- « qu'un, de dire ceci de ce grand cardi- « nal, vu son honorable habit et réléren- « dissime état : mais son roi le vouloit « ainsi, et y prenoit plaisir ; et, pour com- « plaire à son roi, on est dispensé de « tout. »

C'est par cette pernicieuse maxime de courtisan que Brantôme prétend justifier les moyens corrupteurs et le libertinage de ce prélat. Dans ce passage remarquable, il accuse le roi, sa cour et lui-même, et ne justifie personne.

On voit qu'alors, sans génie, sans but d'utilité publique, avec de médiocres talents, du pouvoir, des richesses, de l'ambition, de l'audace et beaucoup de vices, on pouvait, même en commettant de grands crimes, de grands attentats contre l'ordre public, acquérir le titre de grand homme. Malheureusement pour la mémoire du cardinal de Lorraine, la postérité n'a point confirmé le jugement inique d'une partie de ses contemporains; le faux mérite de ce prélat s'est bientôt évanoui, et il n'est resté de réel que ses vices et ses actes criminels.

Les autres prélats de cour n'avaient pas des mœurs plus exemplaires.

(1) Le courtisan Brantôme est ici grossier comme ailleurs.

Si l'on en croit quelques historiens, Jean Du Belloy, évêque de Paris, pour ne pas imiter le scandale de ses semblables, épousa Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, oncle du célèbre amiral de ce nom. Ce mariage, qui paraît étrange aujourd'hui, « était, dit Amelot « de la Houssaie, chose dont on ne faisait « pas grand scrupule en ce temps-là(1). »

Voici ce qu'on lit dans les registres du parlement :

Le 23 mai 1558, l'archevêque de Sens, garde-des-sceaux de France (Jean Bertrandi), vint au parlement suivi de plusieurs évêques, fit au nom du roi une belle harangue qui roula sur la nécessité de conserver la religion de nos pères, disant que le roi regarderait comme des ennemis ceux qui en changeraient, etc.

Le premier président (Le Maistre) lui répondit que tous ces maux provenaient du concordat; que le peuple restait sans instruction, parce qu'on n'avait que de mauvais évêques. On en voit quarante en cette ville qui n'y font rien que mal édifier... « Ils sont vêtus de cappes... cou- « pent leurs bois de hautes futayes, abat- « tent la moitié de leurs églises; leurs « fautes sont cause qu'on les méprise, et « ce mépris rejaillit sur l'Eglise. »

L'archevêque de Sens répondit que les hérésies ne venaient pas du concordat, mais de ce qu'on vendait la grâce du Saint-Esprit (2).

Cette réponse ne justifiait ni la cour de Rome ni le haut clergé.

D'après cette esquisse des mœurs de la cour et du clergé, mœurs voilées par ce qui séduit facilement le vulgaire, et par ce qui commande son admiration, le prestige du pouvoir et l'éclat des richesses; d'après cette esquisse, dis-je, on peut juger quelles étaient les mœurs de Paris.

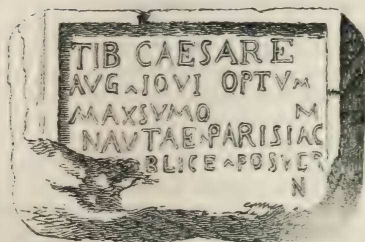
Les habitants de cette ville copiaient aussi exactement qu'ils le pouvaient les mœurs de la cour; ils imitaient, pour la plupart, sa dévotion, ses pratiques superstitieuses et magiques, ses débauches, son luxe et autres immoralités. Nulle législation fixée; un mélange confus des lois romaines et de coutumes barbares; des ordonnances de circonstance, incohérentes,

(1) *Mémoires historiques, politiques, etc.*, d'Amelot de La Houssaie, t. II, pag. 50, 51.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 23 mai 1558.

souvent contradictoires; le tout mis à exécution avec une lenteur, une mollesse favorables aux crimes, par des gens incapables, mal payés et faciles à corrompre. La seule digue à opposer au torrent de la corruption, la religion, telle qu'elle était alors enseignée, autorisait plutôt les désordres des passions qu'elle ne les prévenait. Des expiations commodes tranquillisaient les coupables sur les châtiments futurs, et bannissaient de leurs pensées jusqu'aux remords.

Toutes les parties de l'administration étaient dans le plus grand désordre. « En ce temps, dit l'Estoile (en 1578), « tous les états de France se vendoient au



1



2

à Jupiter



3.



4.

Première pierre trouvée dans le chœur de Notre-Dame.

« plus offrant, principalement de la justice, qui étoit la cause que l'on revendoit en détail ce qu'on avoit acheté en gros, et qu'on épiçoit si bien les sentences aux pauvres parties, qu'elles n'avoient garde de pourrir. Mais ce qui étoit le plus abominable étoit la cabale des matières bénéficiales : la plupart des bénéfices étoient tenus par femmes et gentilshommes mariés, auxquels ils étoient conférés pour récompense, jusqu'aux enfants auxquels les bénéfices se trouvoient le plus souvent affectés avant qu'ils fussent nés, en sorte qu'ils venoient au monde crossés et mitrés (1). »

Le bas clergé était alors fort ignorant et très peu réglé dans ses mœurs; je parle en général, car il est toujours, même dans les temps les plus désordonnés, d'honorables exceptions (2). La plupart étaient

(1) *Journal de Henri III*, t. I, p. 251, édit. de 1741.

(2) Le parlement de Paris ayant, en 1557, à juger un prêtre du Poitou, appelé Jean C[illegible], accusé de fausse monnaie, l'interrogea en latin et en français sur la définition des mots prêtres, diacres, sous-diacres;

fermiers ou seulement commis du titulaire des bénéfices qu'ils desservaient; ne recevant qu'une faible partie de leurs revenus, ils étaient obligés, pour vivre, de recourir à des moyens peu délicats, et à ces impostures appelées fraudes pieuses. C'étaient des reliques découvertes, des miracles nouveaux, de nouvelles fêtes de saints qui attiraient des offrandes, des confréries, des bénédictions multipliées. Ils vendaient aux croyants le privilége d'emporter chez eux, et de garder pendant une année entière, telle ou telle relique qui portait bonheur, etc. Ils faisaient argent de tout: aucune cérémonie religieuse n'était gratuite.

C'est à ces misérables, que par dérision on nommait *Custodi-nos*, qu'il convient d'attribuer les scènes nocturnes et épouvantables pour les esprits des femmes et des enfants, lesquelles ont donné lieu à tant de contes ridicules; c'est à eux qu'il faut attribuer ces apparitions de revenants et de morts, qui ressuscitaient quelque temps pour effrayer les vivants et les engager à porter de l'argent aux prêtres, afin qu'ils dissent des prières et des messes, ou pour engager leurs parents à léguer quelques biens à l'Eglise, ce qu'ils avaient négligé de faire en mourant. On sait que les cordeliers d'Orléans, convaincus d'une pareille fourberie, en furent exemplairement punis. Enfin ces prêtres exploitaient le plus habilement qu'ils pouvaient la crédulité des faibles et des ignorants.

Ils profanaient les cérémonies les plus saintes par leur mélange avec des opérations magiques.

Des magiciens fabriquaient encore des images de cire, soit pour se faire aimer d'une personne, soit pour en faire languir ou périr une autre: opération depuis longtemps pratiquée sans succès, et au succès de laquelle on ne cessait de croire. Les prêtres de cette époque, comme ceux des époques antérieures, et dont j'ai parlé plus haut, prostituaient leur ministère en conférant à ces images magiques le sacrement du baptême.

Dans la période suivante, on trouvera encore des preuves de ces pratiques à la fois ridicules et sacriléges.

Les prêtres les plus instruits, les curés, les prédicateurs de Paris, pensionnaires de la cour d'Espagne, organes de sa politique ambitieuse, instruments de ses projets de destruction, de ses fureurs fanatiques, étaient plus dangereux encore: ils prêchaient le trouble, la sédition, le meurtre. Presque jamais, pendant cette période calamiteuse, des paroles de paix ne sont sorties de leur bouche; jamais la douce morale de l'Evangile ne fut recommandée par ces furieux.

Ils ne faisaient consister la religion que dans quelques jeûnes, quelques abstinences de chair; que dans des offrandes et surtout dans de fréquentes et nombreuses processions (1), où les acteurs marchaient pieds nus, souvent nus en chemise, et quelquefois dans la plus entière nudité.

Dès les premiers progrès du protestantisme, les prêtres catholiques cherchèrent des moyens extraordinaires, inventèrent des impostures nouvelles pour en arrêter les progrès. Ils comptèrent assez sur la crédulité publique pour faire jouer des farces de revenants. Depuis qu'en 1528, dans l'église des religieuses de Saint-Pierre de Lyon, apparut à plusieurs reprises l'es-

il ne put répondre. On lui demanda ce que signifiaient les mots presbytère, et *salve, sancta parens;* il ne sut le dire: « Ne pouvant répondre à d'autres interrogations, « lit-on dans les registres de cette cour, se « seroit trouvé plein d'ignorance et insuffisance, a ordonné et ordonne que remonstrances très humbles seront faites au roi « sur l'ignorance, mauvaise et scandaleuse « vie de plusieurs prêtres et clercs de ce « royaume, qui, sous ombre dudit titre de « prêtre et de clerc, se veulent soustraire de « son obéissance et juridiction, commettant « plusieurs grands crimes, sous espérance « d'impunité ou de punition légère. » (*Registres criminels du parlement de Paris*, registre coté 105, au 18 mars 1556 (1557).

(1) Le 9 septembre 1568, il se fit à Paris une belle procession, où assistèrent le cardinal de Lorraine, plusieurs évêques, et un grand nombre de prêtres et de moines, tous pieds nus. On y vit figurer un homme, vêtu d'une vieille robe de drap d'or, portant la bannière de Saint-Denis: peut-être cette bannière était-elle l'ancienne oriflamme. Toutes les reliques des églises de Paris et des environs furent portées à cette procession. L'évêque de Saint-Flour portait la sainte éponge; celui d'Evreux, le lait de la Vierge; l'archevêque de Sens, le sang miraculeux, etc. (*Registres manuscrits du parlement*, au 29 sept. 1578.)

prit d'une nonne défunte : depuis la friponnerie des cordeliers d'Orléans, découverte et punie en 1534, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, vers la fin du règne de Louis XIV, on vit paraître sur la scène du monde une infinité de merveilles, de visions, d'apparitions, de diableries, de possessions, dont la fourberie fut toujours mise à découvert. Paris fut aussi le théâtre de quelques prodiges de cette nature.

Au mois d'août 1572, pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, on vit dans le cimetière des Innocents une aubépine fleurir. Les massacreurs crurent que, par ce prétendu miracle, Dieu manifestait son approbation de leur rage sanguinaire (1).

Le 19 mars 1578, un laquais, désespéré d'avoir perdu tout son argent au jeu, jurait le mieux qu'il pouvait. Aussitôt apparut le diable qui lui dit : « Laquais, ne « sois plus en émoi ; je te donnerai beau- « coup plus que tu n'as perdu, si tu veux « te donner à moi. » Le laquais consentit à se donner au diable pour dix écus qu'il en reçut. Alors notre démon se transforma en dragon ou long serpent, prit possession du laquais en s'introduisant par sa bouche ; « lequel laquais, dit la relation, s'est « toujours depuis escrié, tempesté et tiré « par les cheveux, et fait acte d'un homme « forcené (2). »

J'ai lu quelque part que le diable vint à Paris, et y enleva un chevalier du guet.

Bodin, savant en diableries, nous assure que la nièce d'un passementier, demeurant rue Saint-Honoré, à l'enseigne du Cheval-Rouge, vit en priant Dieu sur la tombe de son père, dans l'église de Saint Gervais, un grand homme noir qui se dit être Satan, et qui lui conseilla de faire dire des messes et d'exécuter un pèlerinage à Notre-Dame-des-Vertus (3). Voilà Satan devenu dévot.

Pendant la nuit du 28 au 29 septembre 1575, une aurore boréale parut à Paris et dans le voisinage : alors les savants du temps écrivirent en vers et en prose que ce phénomène était un signe merveilleux, où on avait vu des nuages combattre, des armes, des javelots, des dards, qui se brisaient, etc. Cette apparition glaça d'effroi tous les esprits : il était évidemment une preuve de la colère de Dieu contre les crimes des hommes (1).

En 1589, parut un imprimé intitulé *Signes merveilleux apparus sur la ville de Blois et sur Paris*, le 12 janvier. Ces signes, s'ils ont réellement paru, ne sont merveilleux qu'aux yeux des ignorants.

Ces contes et plusieurs autres que j'omets, et dont on connaît la fabrique, avaient pour but de maintenir ou de renforcer la crédulité publique.

On croyait beaucoup aux revenants, aux démons, aux possessions, aux sorciers, aux divinations, aux présages, aux noueurs d'aiguillettes, aux enchantements, aux prédictions, avant les règnes des Valois ; mais Catherine de Médicis, infatuée de ces misérables croyances, les propagea par son exemple et par la faveur qu'elle accordait aux magiciens et astrologues : elle en amena même d'Italie à Paris. Parmi ces imposteurs, se distinguait Cosme Ruggieri, qui, accusé d'avoir fabriqué une image de cire pour le seigneur La Mole, dans le dessein de captiver pour lui le cœur d'une princesse (la reine Marguerite), ou de faire mourir le roi Charles IX, fut, en 1574, arrêté et condamné aux galères par arrêt du parlement. Catherine, alarmée pour le sort de son cher compatriote, écrivit au procureur général de cette cour, parvint à soustraire Ruggieri au supplice qu'il devait subir ; et pour le dédommager des peines de sa prison, elle lui donna l'abbaye de Saint-Mahé en Bretagne (2).

J'ai déjà dit que cette reine, effrayée de la prédiction d'un de ses astrologues,

(1) Ce miracle arrive fréquemment à la fin d'août, lors de la seconde pousse des arbres, surtout lorsque les étés sont pluvieux et chauds. Depuis la fin d'août jusqu'au mois de décembre 1818, on a vu, dans le jardin du Luxembourg, une vingtaine de jeunes marronniers donner une seconde fois et conserver des fleurs.

(2) *Copie d'une lettre au sieur de La Bonde*, à Orléans, 1578.

(2) *Démonomanie des Sorciers*, liv. 3, p. 359, édit. 1598.

(1) *Discours des signes merveilleux* vus au ciel, en la ville de Paris, etc., avec deux pièces de vers, l'une latine, l'autre française, sur le même sujet.

(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par l'Estoile, t. I, p. 67 et suiv.

Cosme Ruggieri vivait encore au commencement du règne de Louis XIII, qui lui accorda une pension de trois mille livres. Il mourut, en 1615, d'une manière peu édifiante.

abandonna les Tuileries, qu'elle venait de faire construire à grands frais, et fit ériger cette colonne observatoire qui existe encore, et où elle montait pour consulter les astres sur ses futurs destinées.

On a conservé les dessins d'une médaille magique ou talisman qu'elle portait toujours sur elle, et qu'avait fabriquée un de ses magiciens appelé Regnier, qui lui conseilla de faire élever la colonne dont je viens de parler (1).

Lorsqu'en 1574 elle apprit la mort du cardinal de Lorraine, elle en eut une grande peur, et croyait le voir revenir pendant le jour, et surtout pendant la nuit; elle le voyait passer devant elle et monter en paradis (2).

Le 7 novembre 1577 apparut une comète. Les astrologues dirent qu'elle présageait la mort d'une grande dame. La reine crut que cet astre était exprès apparu pour lui annoncer son trépas; elle fut saisie de frayeur, et s'attira une épigramme latine, où on lui dit que, sa vie étant un tissu de crimes, elle n'a déjà que trop vécu (3).

Les éclipses étaient aussi des objets d'épouvante pour les princes et princesses.

Marguerite de Valois se croyait inspirée par un esprit divin qui l'avertissait de tous les événements fâcheux qu'elle devait éprouver. « J'avouerai, dit-elle dans ses « Mémoires, n'avoir jamais été proche de « quelques signalés accidents, ou sinistres « ou heureux, que je n'en aie eu quelque « avertissement, ou en songes ou autre- « ment, et puis bien dire ce vers :

« De mon bien, de mon mal, mon esprit m'est oracle (4). »

Il y a beaucoup de faiblesse et d'orgueil dans les partisans de ces croyances.

René Benoît, curé de Saint-Eustache à Paris, crut nécessaire de publier, en 1579, un traité sur les maléfices, sortiléges et enchanteries, tant de ligatures et nœuds d'esguillettes, pour empescher l'action du mariage, qu'autres, etc., où il dit au chapitre II : « Nous sommes à présent tant « affligés et inquiétés des sorciers et autres « personnages diaboliques et ministres de « Satan; » et au chapitre III : « Nous « sommes affligés et molestés des esprits « malins et faux dieux... Le diable avec « ses ministres d'impureté, d'erreur, d'hé- « résie, de magie, d'idolâtrie, de sorcelle- « rie, de superstition et de toute ignorance, « se remet sus Dieu. »

Le nombre des sorciers, magiciens ou faiseurs de magie était en effet très considérable à Paris pendant cette période. Les imposteurs abondent où la crédulité domine. L'Estoile, en parlant d'un magicien appelé Miraille, qui fut pendu en 1587, dit : « Du temps de Charles IX, cette ver- « mine étoit parvenue à Paris à une telle « impunité, qu'il y en avoit jusqu'à trente « mille, comme le confessa leur chef, en « 1572 (1). » Mais certainement ce chef exagérait.

Dans les registres criminels du parlement, on trouve des arrêts prononcés contre des sorciers. A la fin de décembre 1573, Jeanne Collier, veuve Basin, et, le 16 février 1574, Jeanne d'Avesnes de Beauvais furent pendues comme sorcières.

Chaque année il paraissait à Paris des espèces d'almachs ou pronostications, qui contenaient des prophéties qui ne se vérifiaient jamais, mais auxquelles on ne cessait pas de croire (2).

(1) Une planche de ce talisman, que l'abbé Fauvel fit graver, se trouve dans le *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. II, p. 160.

(2) *Journal de Henri III*, p. 114.

(3) *Journal de Henri III*, p. 114.

(4) *Mémoires de la reine Marguerite*, liv. 1, p. 84, 85, édit. de 1713.

(1) *Journal de Henri III*, au 22 février 1587.

(2) L'ordonnance d'Orléans, de l'an 1560, art. 26, avait prohibé ces almanachs et pronostications; mais alors aucune ordonnance n'était observée.

J'ai sous les yeux quelques ouvrages de ce genre, publiés à Paris pendant cette période. Tels sont :

En 1571, *Description de toute la disposition du temps advenir sur les climats de France;*

En 1572, *Prévoyance pour six années jusqu'à l'an* 1582, *par Jean Maria Coloni, Piedmontais, excellent mathématicien;*

En 1574, *Prédictions des choses plus mémorables qui sont à advenir depuis ceste année jusqu'en* 1585, *etc., par Michel Nostradamus le jeune, docteur en médecine;*

En 1578, l'*Advertissement et présage fatidique pour six ans, etc., par Edmond Lemaistre, provincial mathématicien très expert;*

En 1588, l'*Almanach ou Pronostication des laboureurs, par Jean Vostet, breton.* On y trouve mentionnés les années et les jours dangereux.

En 1588, le *Comput et Manuel, calendrier,*

L'ignorance portait les Parisiens à tout croire et les disposait aussi à tout admirer. Cette admiration constante pour les choses qui en étaient peu dignes leur a valu le surnom de Badauds. Rabelais, avec la brusque franchise de son temps, dit : « Le peuple de Paris est tant sot, tant badaud et tant inepte de nature, qu'ung basteleur, un porteur de rogatons, un mulet avec ses cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne feroit un bon prédicateur évangélique (1). »

Les Parisiens adoptèrent les croyances et les superstitions de la cour ; ils firent pis encore : ils imitèrent ses manières et son luxe. Cette imitation ruineuse causait de grands désordres dans les familles. Les rois tentèrent d'arrêter les progrès d'un vice dont ils donnaient eux-mêmes l'exemple. Dans les années 1543, 1547, ils publièrent des lois somptuaires toujours mal exécutées.

Henri II, en 1549, rendit une ordonnance contre le luxe ; on lit, dans son préambule, que les gentilshommes et leurs femmes faisaient des dépenses excessives, pour leurs habits, « en draps ou étoffes « d'or et d'argent, pourfilures, passements, « bordures, orfévreries, cordons, canetil« les, velours, satins ou taffetas barrés « d'or ou d'argent. » Il prohibe ces superfluités comme ruineuses et tendantes à confondre tous les états de la société, et règle le plus ou moins de richesse des habits sur la différence des états des personnes. D'abord il ordonne de ne porter d'étoffes de soie qu'aux manches, au-devant du corps, sur les sayes qui seront découpées, et sur les bordures seulement de la largeur de quatre doigts. Il permet aux princes et princesses de se vêtir d'étoffes de soie rouge-cramoisi ; aux gentilshommes, d'en placer à leurs pourpoints et hauts-de-chausses ; aux dames et damoiselles, sur leurs cottes et manchons. Les filles qui servent les reines ne pourront avoir des robes de velours d'une couleur autre que le rouge-cramoisi : celles qui sont au service des princes et dames ne pourront se vêtir que de velours noir ou tanné. Les femmes et filles des présidents et conseillers des diverses cours de justice ne doivent porter aucune robe de velours, ni drap de soie, si ce n'est à leurs cottes et manchons. Les gens d'église, à moins qu'ils ne soient princes, ne porteront point des robes de velours. Tous ceux qui ne sont ni gentilshommes ni gens de guerre ne doivent point mettre soie sur soie, c'est-à-dire une saye de soie sur une robe de la même matière, ne doivent avoir ni bonnets ni souliers de velours, ni fourreau d'épée de la même étoffe. Il est de plus défendu à tous artisans-mécaniques, paysans, gens de labeur, de porter pourpoint de soie, ni chausses bandées ni bouffantes de soie. « Et parce qu'un grand « nombre de bourgeoises se font d'un jour « à l'autre damoiselles, il leur est défendu « de changer leur état, à moins que leur « mari ne soit gentilhomme. Donné à « Paris, le 12 juillet 1549. »

Quelques jours après, on fut obligé de donner à cette ordonnance des interprétations et développements. En 1561 et 1563, il fallut encore la renouveler.

A cette dernière époque, on trouve dans les registres manuscrits du parlement ces mots : « Le roi sera supplié de ne donner « dispense à personne, et de défendre « l'usage des coches par cette ville. »

Ces coches étaient les carrosses du temps ; ils existaient avant 1563 ; j'en parlerai ci-après.

Cette loi, mal exécutée, fut de nouveau promulguée, avec quelques changements, dans les années 1571, 1573 et 1576.

L'ordonnance de cette dernière année est motivée sur ce que « les simples gen« tilshommes se montrent autant superbe« ment parés, comme s'ils étoient ducs ou « barons et les roturiers et commun popu« laire font telle dépense de leurs habits, « qu'ils sont contraints de survendre leurs « marchandises. Il n'y a à présent aucune « distinction entre les roturiers et les no« bles (1), etc. »

Ces ordonnances toujours inutilement renouvelées, le furent encore dans la suite avec le même succès. Il est certains abus que les lois ne peuvent atteindre ; mais les

par *Thoinot Arbot*. Il explique, tant bien que mal, la cause de la réformation du calendrier par Grégoire XIII, et du retranchement de dix jours de l'année 1582.

(1) *Gargantua*, liv. 1, chap. 17.

(1) *Déclaration du roy sur le faict et réformation des habits*, Paris, 1577.

On composa sur ce sujet une pièce en vers, intitulée *le Pasquil*, ou *plainte sur la réformation des habits*.

nobles mettaient une grande importance à la richesse et à l'éclat de leurs habits, leur principal mérite, et la marque la plus apparente de leur prétendue supériorité sur les autres classes de la société. Leur orgueil provoquait des lois somptuaires.

La découverte du Nouveau-Monde avait produit au seizième siècle, en Europe, une grande abondance de numéraire, qui contribua beaucoup à la propagation du luxe dans les classes secondaires, et au renchérissement des denrées et objets manufacturés. Plusieurs contemporains se récrièrent contre ce nouvel état de choses; ils en sentaient les effets sans en voir la cause. Un écrivain qui, en 1588, a publié un ouvrage curieux sur cette matière, se plaint à la fois du débordement du luxe, du haussement du prix des denrées, et de celui des immeubles, qui, depuis environ quatre-vingts ans, dit-il, ont plus que quadruplé (1).

Cet écrivain s'élève fortement contre les funestes exemples que les princes donnent au peuple en étalant des richesses superflues dans leurs maisons, en les garnissant de tableaux, en ornant leurs habits de dorures et de pierreries : « C'est, « dit-il, la coutume de France que le gen- « tilhomme veut faire le prince; et s'il « voit que son maître se pare de pierre- « ries, il en veut avoir aussi, deut-il ven- « dre sa terre, ses prés, ou s'engager « chez le marchand. Les princes ne de- « vroient briller que par leurs vertus, sans « chercher à briller par de vains orne- « ments. »

Il se plaint de ce que l'abondance de l'argent n'est dirigée que vers un côté, et n'arrive guère parmi les classes utiles, où il contribuerait puissamment à la prospérité publique; de ce que le peuple des campagnes, peuple dont le fisc et la féodalité arrachent la subsistance pour alimenter leur luxe et leur débauche, est plongé dans une misère extrême. Les guerres ont enseigné aux soldats leur insolente habitude, dit-il : « Ils pillent, brû- « lent, ravagent tout aux pauvres labou- « reurs, en enlevant leurs grains, leurs « volailles, leurs bestiaux servant au la- « bourage; ce qui fait que ces laboureurs « quittent leur patrie, et les terres restent « sans culture (1). »

(1) Dans la réalité, le blé n'est pas plus cher qu'au quinzième siècle, quoiqu'il faille aujourd'hui une somme cinq fois plus forte qu'alors. Il ne coûte pas à présent plus de travail aux hommes qu'il n'en coûtait autrefois. C'est l'argent qui est devenu cinq fois moins cher qu'il ne l'était à cette époque. Le blé n'a point monté : l'argent a baissé de valeur.

(1) On trouve partout les mêmes plaintes : dans les remontrances que fit au roi, en 1576, la ville de Paris, les habitants se plaignent notamment des excès de la gendarmerie « et « de la garde du roi, de leurs rançonnements « et pilleries ordinaires, inhumanités et « cruautés plus que brutales et barbares- « ques, forcement de filles et femmes; se « donnant au surplus si grande et effrénée « licence que de lever taille en quelques pro- « vinces de ce royaume, sans votre permis- « sion et sans aucun respect de votre jus- « tice, ni conséquemment de votre autorité.

« Lesquels pilleries et rançonnements sont « pratiqués non-seulement par votre gen- « darmerie, mais aussi par aucuns de votre « suite et gardes de votre corps, par lesquels « les fermes de vos sujets et maisons de « pauvres laboureurs sont ordinairement dé- « truites et pillées; entre autres les fermes « des ecclésiastiques, jusqu'à celles qui ap- « partiennent aux hôtels-dieu et hôpitaux, « même celui de votre dite ville de Paris, en « manière que les pauvres demeurent sans « nourriture; et ont été contraints les gou- « verneurs de vendre plus de quarante mille « livres de leurs héritages pour fournir aux « nécessités des pauvres... et qui pis est, « ne se contentent vosdits gardes et gens « de votre suite, de loger et vivre à discré- « tion; ains, abusant de votre autorité, lo- « gent sous faux titres leurs parents, amis, « voisins ou autres personnes, lesquelles « semblablement vivent à discrétion, pillent « et rançonnent les pauvres gens du plat « pays, lequel demeure à présent inhabité et « abandonné en plusieurs endroits, sans au- « cune culture ni labeur.

« Au regard des bourgeois vivant de leurs « rentes et revenus, ils ne jouissent aucune- « ment de leurs biens, à cause de la licence « effrénée de votre dite gendarmerie et des « soldats; toutes leurs fermes sont pillées « et saccagées, etc. » (*Remonstrances très humbles de la ville de Paris et des bourgeois et citoyens d'icelle au roi, leur souverain seigneur*, p. 6, 7, 8, 10.)

Lorsque le sieur d'Alègre se présenta au

Le luxe des bâtiments est aussi un objet de censure : « Il n'y a pas trente ans, « dit-il, que cette superbe façon de bâtir « est venue en France.

« Les meubles étoient simples ; on ne « savoit ce que c'étoit que tableaux et « sculptures ; on ne voyoit point une im« mensité de vaisselle d'argent et d'or, « point de chaînes, bagues, joyaux, comme « aujourd'hui... Pour entretenir ces exces« sives dépenses, il faut jouer, emprunter « et se déborder en toutes sortes de vo« luptés, et enfin payer ses créanciers par « des cessions et faillites. »

L'auteur passe ensuite au luxe de la table : « On ne se contente plus à un « dîner ordinaire de trois services, con« sistant en bouilli, rôti et fruits ; il faut « d'une viande en avoir cinq ou six fa« çons, des hachis, des pâtisseries, salmi« gondis et autres excès ; et quoique les « vivres soient plus chers qu'ils ne le « furent jamais, rien n'arrête ; il faut « de la profusion ; il faut des ragoûts so« phistiques pour aiguiser l'appetit et ir« riter la nature. »

« Chacun veut aujourd'hui aller dîner « chez Le More, chez Samson, chez Inno« cent, chez Havart, ministres de volupté « et de profusion, et qui, dans un royaume « bien policé, seroient bannis et chassés « comme corrupteurs des mœurs (1). »

Si la dévotion et le luxe de la cour de France offraient des exemples funestes aux Parisiens, il en fut de même de l'excessive corruption des mœurs de cette cour ; elle autorisa leur débauche. Malgré les calamités, les désastres épouvantables de cette période ; malgré les nombreuses et belles processions, et les sermons des prédicateurs pensionnés par le roi d'Espagne, les lieux publics de prostitution étaient fort nombreux à Paris.

parlement, le 5 juillet 1525, en qualité de prévôt de Paris, le président Guillard lui dit que son devoir était de défendre cette ville, lui recommanda de maintenir sa troupe dans la discipline militaire, et de ne pas souffrir qu'elle mangeât le peuple ; car aujourd'hui, ajouta-t-il, le nom de gens d'armes est tant estimé, qu'il semble, quand on en parle, que ce soit l'ennemi de Dieu et de la nature. (Registres manuscrits du parlement, au 5 juillet 1525.)

Pour se faire une idée des extorsions, violences et mauvais traitements des nobles envers les laboureurs, il faut lire le Commentaire de Joachim du Chalard sur l'ordonnance d'Orléans, et notamment sur l'article 107, p. 175.

(1) *Discours sur l'excessive chèreté*, présenté à la reine, mère du roi, par un sien fidel serviteur. Bordeaux, 1586, Recueil A, B, C, etc., vol. G, p. 125.

Une ordonnance du 13 juillet 1558, citée par Miraumont, prouve qu'outre les dames et damoiselles dont parle Brantôme, et que François Ier avaient attirées près de lui, il existait dans sa cour, sans doute pour le service des officiers subalternes, une corporation de filles de joie soumises à des règles de police, et dirigées par une dame ; que ces filles étaient indociles, couraient les villages, etc. ; que, de plus, d'autres filles du même métier s'introduisaient furtivement parmi celles de la cour, ce qui occasionnait du désordre. C'est pour le faire cesser que cette ordonnance « enjoint et commande à toutes filles de « joie et autres, non étant sur le rôle de « la dame desdites filles, vuider la cour « incontinent après la publication de cette « ordonnance, avec défenses à celles étant « sur le rôle de ladite dame d'aller par « les villages ; aux charretiers, muletiers « et autres, les mener, retirer ni loger ; « jurer et blasphémer le nom de Dieu, « sur peine du fouet et de la marque : et « injonction, par même moyen, auxdites « filles de joie d'obéir et suivre ladite « dame, ainsi qu'il est accoutumé, avec « défense de l'injurier, sur peine du « fouet (1). »

Un édit de janvier 1560 enjoint aux femmes publiques de Paris d'abandonner les rues et les maisons où depuis longtemps elles étaient en possession d'exercer leur infâme métier ; mais, par la connivence des agents subalternes, de pareils édits restaient alors sans exécution.

Dans la Vieille-rue-du-Temple, près du point où celle de Bretagne y débouche, existait une réunion de lieux de prostitution ; sur la muraille d'une de ces maisons, était appliqué un grand crucifix en bois peint et doré. Cet objet vénéré qui, par sa position, devenait une enseigne de la débauche, avait reçu du peuple une qualification grossière et sacrilége. Pierre

(1) *Mémoire de Pierre de Miraumont*, p. 96. — *Éclaircissement sur la charge du roi des Ribauds*, par de Longuemare, p. 192.

de Gondi, évêque de Paris, fit, pendant la nuit du 10 mars 1580, enlever ce crucifix par les gens du guet, qui le transportèrent dans la maison épiscopale (1).

Les rues de Glatigni ou du Val-d'Amour, d'Arras ou Champ-Gaillard, de Froidmantel ou Fromenteau, etc., continuèrent à offrir des repaires à la débauche. Voici ce qu'on lit sur cette matière dans un écrit composé en 1588 par un zélé catholique.

« Il n'y a si petit fripon qui ne veuille « se mêler, je ne dis pas de paillarder, en « la simple fornication, mais en l'adultère, péché très énorme, et si fréquent, « toutefois, que c'est merveille combien « le nombre en est grand; et des hommes « et femmes mariés qui se mêlent de ce « métier... Les femmes néanmoins y sont « tantôt les plus hardies... Oserai-je ramentevoir les violences qu'on dit avoir « été faites en des cloîtres de nonains?.. « Parlerai-je de sodomies qui se commettent vulgairement (2) ? »

Dans les registres civils manuscrits du parlement, on lit au 4 décembre 1555 : « Les gens du roi ont fait plainte qu'au « Champ-Gaillard (rue d'Arras), au Champ « d'Albiac (vers la rue Gracieuse), au faubourg d'icelle (faubourg Saint-Marcel), « se retirent des vouleurs et même des « femmes débauchées qui ont baillé la « vér... à dix-huit ou vingt écoliers. »

Je trouve dans les registres criminels du parlement plusieurs faits qui concourent à prouver l'immoralité de cette époque. Le parlement, dans une ordonnance de police du 6 août 1544, enjoint aux officiers du Châtelet d'informer soigneusement contre ceux qui séduisent et violent plusieurs jeunes filles de huit à neuf ans (1).

On condamnait les bigames, les uns à être fouettés publiquement; d'autres à subir ce supplice joint à celui de la potence. Dans ces deux cas, le patient était exécuté ayant à ses côtés deux quenouilles (2).

Les personnes convaincues du crime de bestialité étaient ordinairement condamnées au supplice du feu; l'animal complice innocent subissait la même peine (3).

La débauche des femmes ne restait pas toujours impunie; et il se trouvait des maris qui n'étaient pas aussi complaisants que d'autres. Un gentilhomme de la Brie, nommé de Haqueville, fut, le 14 juillet 1574, décapité aux Halles de Paris pour avoir tué sa femme et son amant, nommé La Morlière (4).

René de Villequier, baron de Clairvaux, homme perdu de débauches, en septembre 1577, étant à Poitiers et dans le logis même du roi, poignarda sa femme, Françoise de La Marck, ainsi que sa suivante.

Françoise de La Marck était enceinte lorsqu'elle reçut le coup mortel. « Ce « meurtre, dit l'Estoile, fut trouvé cruel

(1) Voici ce que rapporte l'Estoile : « La « nuit du jeudi 10 mars 1580, de l'ordonnance de l'évêque de Paris, et d'un secret « consentement de la cour, fut enlevé du « lieu où il étoit, un crucifix, surnommé « Maqu..., et, par les gens du guet, porté « en l'évêché, à cause du scandaleux surnom que le peuple lui avait donné, à raison de ce que ce crucifix de bois peint et « doré, de la grandeur de ceux que l'on voit « ordinairement aux paroisses, lequel étoit « plaqué contre la muraille d'une maison « sise au bout de la Vieille-rue-du-Temple, « vers et proche les égouts, en laquelle, et « ez environs, se tenoit un bordeau, en sorte « que ce vénérable instrument de nôtre rédemption servoit d'enseigne aux bordeliers « repaires. » (*Journal de Henri III.*)

(2) *Remonstrances très humbles au roi de France et de Pologne*; imprimées en 1588, pag. 212, 213.

(1) *Registre criminel*, coté 82.

(2) *Registres criminels*, registres cotés 89, 90, 93, 121, etc.

(3) *Registres criminels*, registres cotés 89, 105. Dans un compte de la prévôté de Paris, on trouve qu'un prêtre appelé Gillet Soulart fut condamné à être brûlé vif et exécuté à Corbeil, pour avoir cohabité avec une truie, qui fut gardée pendant onze jours à Paris. (*Sauval*, t. III, p. 387.)

Guyot Vuide fut, le 26 mai 1546, pendu et brûlé pour cohabitation avec une vache qui fut assommée avant l'exécution. (*Registre manuscrit de la Tournelle criminelle*, coté 84.)

Jean de La Soille, coupable du même crime avec une ânesse, fut, le 5 janvier 1556, brûlé vif; l'ânesse fut condamnée au même supplice; mais, par faveur, elle fut assommée avant d'être jetée sur le bûcher. (*Registre manuscrit de la Tournelle criminelle*, reg. coté 105.)

Je pourrais citer plusieurs autres exemples de ces turpitudes.

(4) *Journal de Henri III*, au 24 juillet 1574.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

« comme commis en une femme grosse de « deux enfants, et étrange comme fait au « logis du roi, sa majesté y étant, et en- « core en la cour où la paillardise est pu- « bliquement pratiquée entre les dames « qui la tiennent pour vertu; mais l'is- « sue et la facilité de la rémission qu'en « obtint Villequier sans aucune diffi- « culté firent croire qu'il y avait en ce « fait un secret commandement du roi qui « haïssait cette dame pour un refus en cas « pareil. »

La demoiselle Renée de Rieux-Châteauneuf, une des mignonnes du roi avant qu'il allât en Pologne, dit l'Estoile, « s'é- « tant mariée par amourette avec un « gentilhomme florentin, nommé Anti- « notti (Altovity), trouvé paillardant, le « tua virilement de sa propre main. »

Dans les registres criminels de cette pé-



Tour de l'Horloge de la Conciergerie.

riode, on trouve plusieurs particuliers condamnés à Paris, pour avoir tué leurs femmes. Laurent Constant fut, le 3 octobre 1555, exécuté pour ce crime (1).

D'autres accablaient de coups leurs pères, comme Nicolas Jousse, qui fut pour ce délit, le 22 juin 1554, condamné aux galères.

Dans la même année, celle 1554, se trouvent trois parricides. Odet et Guillaume Tarquex font assassiner leurs pères : un écuyer, nommé Urbain le Pauvre, égorge lui-même son père : il est décapité le 12 mars 1554; et l'épée avec laquelle il avait commis ce parricide fut brisée par le bourreau (1).

Le 14 juillet 1559, fut exécuté Nicolas Mignard, comme meurtrier de son père (2).

(1) *Registres criminels manuscrits*, reg. coté 105, au 3 octobre 1555.

(1) *Registres criminels manuscrits*, reg. coté 101, au 12 mars et 6 avril 1554.

(2) *Registres criminels manuscrits*, reg. coté 108.

Un prêtre, nommé Hector Lepelletier, tue une jeune fille âgée de six ans (1).

Michel de La Croix, Parisien, abbé d'Orbais, avait avec ses gens, vers l'an 1567, assassiné le seigneur du Breuil; il fut à son tour, en 1577, assassiné par les deux fils de ce seigneur.

Si j'entreprenais de rapporter les meurtres commis de guet-apens, dans les rues ou places de Paris, pendant la nuit, ou même en plein jour, par des seigneurs de la cour, ou même par de simples gentilshommes, qui, pour des haines particulières, ou quelquefois par des ordres secrets du roi, s'entre-tuaient impitoyablement, j'aurais à remplir une tâche ennuyeuse, à composer un tableau désagréable aux lecteurs; il suffira d'annoneer que ces assassinats, presque toujours impunis, étaient très fréquents à Paris, comme le prouvent les monuments historiques de cette période (2).

Henri II, en mettant les duels en vogue, Charles IX, en donnant l'exemple des massacres en masse, autorisèrent les meurtres particuliers.

Je quitte sans regret cette esquisse des mœurs d'une partie du seizième siècle : esquisse qui, tout incomplète qu'elle est, suffit pour montrer l'état déplorable de l'espèce humaine dégradée par l'ignorance et la barbarie, et pour accuser hautement les institutions du passé. Je vais donner des notices sur les usages qui, dans ce même temps, étaient en vigueur à Paris.

Usages. Chaque année, la veille de la fête de saint Jean, les magistrats de la ville faisaient entasser, sur la place de Grève, des fagots, auxquels le roi, accompagné d'une partie de sa cour, venait, lorsqu'il se trouvait à Paris, solennellement mettre le feu. Le plus ancien témoignage de la participation des rois à cette cérémonie remonte à l'an 1471. Louis XI, en cette année, vint satisfaire à cet usage, à l'imitation sans doute des rois ses prédécesseurs. Presque tous les rois, dans la suite, suivirent cet exemple. Henri IV et Louis XIII y manquèrent rarement; Louis XIV ne s'y trouva qu'une seule fois, en 1648.

(1) *Registres criminels manuscrits*, reg. coté 103, 28 mars 1555.

(2) *Voyez* les *Registres civils et criminels du parlement*, le *Journal de l'Estoile*, les *Mémoires de Condé* les *Mémoires de Brantôme*, etc.

Cette cérémonie, nommée feu de la Saint-Jean, ce célébrait avec beaucoup de pompe et de dépense. Voici quelques détails sur celle qui eut lieu en 1573.

Au milieu de la place de Grève était planté un arbre de soixante pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois auxquelles on attacha cinq cents bourrées, deux cents cotrets : au pied étaient entassées dix voies de gros bois et beaucoup de paille. On y plaça un tonneau, une roue, dont j'ignore l'usage. On dépensa 44 livres pour des bouquets, des couronnes et des guirlandes de roses.

On employa beaucoup de cordes, des feux d'artifice, composés de lances à feu, pétards, fusées; des pièces d'artillerie, boîtes et arquebuses à croc, etc.

Cent vingt archers de la ville, cent arbalétriers, cent arquebusiers y assistaient pour contenir le peuple.

On attacha à l'arbre un panier qui contenait deux douzaines de chats, et même un renard; animaux destinés à être brûlés vifs, pour faire plaisir à sa majesté, porte le compte d'où je tire ces détails (1).

Les joueurs d'instruments, notamment ceux que l'on qualifiait de la grande-bande, sept trompettes sonnantes accrurent le bruit de la solennité. Les magistrats de la ville, prévôt des marchands, échevins, armés de torches de cire jaune, s'avancèrent vers l'arbre entouré de bûches et de fagots, présentèrent au roi une torche de cire blanche, garnie de deux poignées de velours rouge: et sa majesté, armée de cette torche, vint gravement allumer le feu.

Le bois et les chats consumés, le roi monta à l'Hôtel-de-Ville, où il trouva une collation composée de dragées musquées, de plusieurs espèces de confitures sèches, de cornichons, de quatre grandes tartes, de massepins, où l'on voyait des armoiries royales de sucre et dorées, deux livres

(1) Voici l'article concernant ces animaux : « A Lucas Pommereux, l'un des commis- « saires des quais de la ville, cent sous pa- « risis, pour avoir fourni durant trois an- « nées.... tous les chats qu'il fallait aud.t « feu, comme de coutume; même pour avoir « fourni, il y a un an, où le roi assista, un « renard, pour donner plaisir à sa majesté, « et pour avoir fourni un grand sac de toile, « où étaient lesdits chats. »

et demie de sucre fin pour mettre sur les crèmes et fruits, etc.

Le résultat de tant d'apprêts, de fanfares et de magnificence, n'était que de la fumée, des cendres et des tisons, que les Parisiens enlevaient et plaçaient dans leurs maisons, persuadés qu'ils portaient bonheur.

Nul ne se doutait que cette cérémonie, en usage à la même époque dans plusieurs autres lieux, remontait aux temps les plus reculés, et qu'elle était un reste de la fête solsticiale du soleil dans sa plus grande exaltation.

Louis XIV n'ayant assisté qu'une fois à cette cérémonie, Louis XV n'y ayant jamais paru, elle perdit de sa splendeur; et, dans la suite, elle devint très simple. Les prévôts des marchands, les échevins et leur suite allaient, sans savoir pourquoi, mettre le feu à un amas de fagots, et se retiraient après cet exploit. Cet usage s'est continué jusqu'à la révolution.

On commença, pendant cette période, à faire usage dans Paris d'une espèce de carrosse grossier, appelé coche; d'où est venu le nom de cocher. Ces voitures étaient déjà assez multipliées en 1563, puisqu'en cette année le parlement demanda au roi de défendre l'usage des coches par cette ville (1).

Les registres du parlement, à propos de l'évasion du duc d'Alençon, détenu en quelque sorte prisonnier au Louvre, évasion qui eut lieu le 15 septembre 1575, portent que ce prince laissa son coche à Vaugirard, monta à cheval, et prit le chemin de Viroflé et de Versailles.

En 1582, l'usage des coches se maintenait encore. Lors d'un des combats qui se donnèrent en cette année les cordeliers dans leurs couvents, on voit que le duc de Nevers prêta son coche au général de l'ordre pour aller rétablir la paix parmi ses moines combattants (2).

Sur la fin du règne de Henri IV, cette voiture fut perfectionnée. On commença à y placer des portières avec des vitres; et Bassompierre fut, dit-on, le premier qui se procura ce raffinement.

Les rues de l'intérieur de Paris étaient trop étroites pour que les voitures pussent y circuler, et trop boueuses pour que des courtisans proprement chaussés pussent les parcourir à pied; ils se servaient le plus souvent de cheval ou de mulet. Les courtisans se rendaient ordinairement à la cour à cheval, ayant quelquefois leurs dames en croupe. Les présidents et conseillers du parlement allaient au Palais montés sur des mules. On lit dans les registres de cette cour que, le 9 mai 1560, on fit bâtir un montoir devant la Sainte-Chapelle du Palais, pour servir aux présidents et conseillers à monter sur leurs mules. Ce montoir coûta cent sous.

Ce fut pendant cette période que l'usage de porter la barbe longue s'établit en France. J'ai dit que François Ier, en 1521, dans un combat simulé, ayant reçu une blessure au visage, laissa croître sa barbe pour en cacher la cicatrice. Tous les courtisans l'imitèrent : les évêques en firent autant; et, de proche en proche, toutes les classes de la société adoptèrent cet usage.

Mais la mode des longues barbes trouva, dans les chapitres métropolitains et dans les parlements, des ennemis puissants. Les chapitres refusèrent de recevoir dans leur église des évêques à longue barbe. Il fallut souvent que les rois interposassent leurs prières ou leur autorité pour les y contraindre. Guillaume Duprat à Clermont, Antoine Caraccioli à Troyes, le cardinal d'Anjou au Mans, Jean de Morviller à Orléans, Charles Guillard à Chartres, Antoine de Créquy à Amiens, etc., furent autant d'évêques refusés d'abord, ou admis ensuite avec de grandes difficultés par leurs chapitres, à cause de la longueur de leur barbe (1).

Pierre Lescot, abbé de Glagni, habile architecte, sur les dessins duquel fut construit le vieux Louvre, ayant obtenu un canonicat à Notre-Dame de Paris, éprouva, en 1555, pour être installé, de grandes difficultés de la part de ce chapitre, à cause de sa longue barbe.

Une affaire aussi grave dut occuper la Sorbonne. La matière mise en délibération au *prima mensis* de juillet 1581, il résulta un décret portant que la barbe

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 10 janvier 1563 : et ci-dessus, présent volume, pag. 68.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 4 août 1582.

(1) *Pogonologie*, ou *Histoire philosophique de la barbe*, par J. A. D., pag. 155 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, par dom Frangé, p. 266 et suiv.

est contraire à la modestie, qui doit être la principale vertu d'un théologien. *Non deferant barbas, et veniant tonsi,* dit le fatal décret (1).

Le parlement de Paris, qui avait approuvé les massacres de la Saint-Barthélemi, désapprouva sévèrement la mode des longues barbes. Ses graves présidents et conseillers s'obstinèrent à garder leurs mentons rasés, tandis qu'à la cour, à la ville tous les mentons virils étaient barbus; et, après avoir ridiculement bravé la mode, ils finirent par s'y soumettre; mais ils ne cédèrent au torrent qu'après une longue et glorieuse résistance. Ils rendirent un arrêt contre la barbe : malheur à l'avocat qui se présentait au barreau sans être rasé! on refusait de l'entendre; et lorsqu'en 1536 François Olivier, qui fut depuis chancelier de France, se présenta au parlement pour être reçu maître des requêtes, il ne le fut qu'à condition qu'il déposerait sa longue barbe (2).

Le 6 juin 1548, un religieux bénédictin, appelé Antoine Doré, osa se présenter dans la salle du parlement de Paris avec une longue barbe et une chemise froncée. Il fut aussitôt traduit devant la cour, interrogé; et, après une mûre délibération, il se vit solennellement condamné « à être « renvoyé au monastère de Saint-Martin- « des-Champs en cette ville de Paris, « pour là être rez (rasé), ébarbé et mis en « état décent, convenable à ladite religion, « et, ce fait, lui a été enjoint soi présen- « ter, vendredi prochain, par devant « MM. Annet, Chabot et Jacques Verjus, « conseillers en ladite cour, à peine de « prison; et, sur ladite peine, lui a la- « dite cour défendu de porter doresna- « vant tel habit, et se conduire en telle « indécence et irrégularité (3). »

Lorsque l'on vit le parlement, le clergé de différentes villes, la Sorbonne, au milieu de si graves, de si déplorables circonstances, s'occuper de modes, discuter sérieusement sur la question de savoir si les mentons des hommes devaient être barbus ou rasés, plusieurs écrivains, entraînés par leur exemple, composèrent un grand nombre de traités sur cette frivole matière (1).

Louis XIII, monté jeune sur le trône, n'offrit aux imitateurs qu'un menton imberbe : ce modèle fut fatal aux longues barbes; elles diminuèrent de volume, et furent bientôt réduites à la moustache, que l'on portait encore sous Louis XIV.

L'usage des masques, quoique ancien, n'était que circonstanciel. Les seigneurs, pour se soustraire aux poursuites de la justice, et n'être point connus, prenaient des masques pour voler les passants sur les chemins. On a vu des personnes de la cour de France, dans les fêtes données à Saint-Denis, après le mariage de Charles VI, prendre des masques pour se livrer sans rougir à la débauche (2).

On prit des masques pour aller jouer au momon ou jeu de hasard. Le parlement ordonna, le 26 novembre 1535, à deux de ses huissiers d'enlever tous les masques qui, dans Paris, se trouveraient exposés en vente : le lendemain, cette cour rendit une autre ordonnance, par laquelle la fabrication et la vente des masques sont prohibées; « et il est défendu à « toutes personnes, de quelque qualité et « condition qu'elles soient, de porter mas- « ques, ni jouer au jeu de momon en « masque, ou autrement déguisées (3). »

Vers la fin du règne de François Ier, on adopta l'usage des masques par un autre

(1) *Histoire des modes françaises*, p. 192.

(2) *Histoire des modes françaises*, p. 179.

(3) *Registres manuscrits du parlement*, au 6 juin 1548. Les moines qui alors portaient le nom de Doré n'étaient pas heureux dans leurs écarts. Je trouve, dans le même temps, un cordelier de Paris, appelé Pierre Doré, qui, déjà accusé de faire le métier d'entremetteur de débauche, fut rencontré, en habits dissolus, couché avec une femme publique. (*Registre criminel*, coté 104, 30 octobre 1556.)

(1) Pierrius Valerianus publia à Rome, en 1531, un traité intitulé : *Pro sacerdotum barbis defensio*. Gratien Hervet composa, en 1560, trois discours sur la barbe : le premier : *De radenda barba Oratio;* le deuxième, *De alenda barba*, et le troisième, *De vel alenda vel radenda Oratio*. Hoffman publia dans le même temps son *Pogonias*. En 1539, on vit paraître la Pogonologie, par R. D. P.; en 1576, un éloge des barbes rousses, en vers. Adrien Junius, savant hollandais, publia à cette époque un commentaire intitulé : *De coma et barba*, etc.

(2) Voyez le *Tableau moral* de la IXe période.

(3) *Registres manuscrits de la Tournelle*, reg. coté 73.

motif: les femmes de la cour commencèrent à s'en servir pour préserver leur peau des atteintes de l'air.

Le désir de conserver la beauté et la fraîcheur de la jeunesse dut être l'objet principal des soins, des recherches et de l'émulation de cette troupe de nobles courtisanes dont ce roi peupla sa cour. C'est à l'institution nouvelle de cette espèce de gynécée qu'il faut attribuer les progrès de l'art des toilettes, et l'origine des masques destinés à conserver la blancheur du teint.

Dans les temps qui ont précédé le règne de François Ier, je n'ai découvert aucun témoignage de l'existence de ces masques féminins; j'en ai trouvé plusieurs sous les règnes suivants. J'en parlerai dans la suite.

L'usage des bas de soie naquit pendant cette période. Henri II en porta le premier en France : ce fut à l'occasion des noces de sa sœur, noces qui furent célébrées en 1559 (1).

Il paraît que, sous Henri III, commença l'usage des fourchettes à table : c'est ce qu'indique le passage d'une pièce satirique de ce temps. L'auteur, parlant des mets que l'on servait à la table de ce roi, et notamment d'une salade qui ne ressemblait en rien aux salades ordinaires, dit : « On « la servoit dans de grands plats émaillés, « qui étoient tous faits par petites niches : « ils (les convives) les prenoient avec des « fourchettes ; car il est défendu, en ce « pays-là, de toucher la viande avec les « mains, quelque difficile à prendre qu'elle « soit, et aiment mieux que ce petit ins« trument fourchu touche à leur bouche « que leurs doigts (1). »

(1) *Avis à messieurs de l'assemblée des notables de* 1626 ; procès-verbal de ce qui s'est passé pendant cette assemblée, pag. 47.

Avant l'usage des bas de soie, on se couvrait les jambes avec des étoffes de lin, de soie ou de laine. Ensuite on tricota des bas à l'aiguille; enfin, un garçon serrurier de la Basse-Normandie inventa le métier à faire des bas. N'ayant pu obtenir un privilége exclusif du roi de France, qui ne se doutait pas alors qu'il fût nécessaire de protéger l'industrie, il passa en Angleterre où sa découverte fut accueillie. Dans la suite, un autre Français se rendit à Londres, vit le métier, et, à son retour en France, en 1656, en établit plusieurs dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, où le roi autorisa l'établissement de sa manufacture.

Le 8 août 1548, Henri II ordonna que l'effigie du roi serait désormais placée sur les monnaies, au lieu d'une croix qui s'y trouvait dans les anciennes pièces. Cette nouveauté eut pour motif de rendre plus difficile la contrefaçon de ces monnaies. Les faux monnayeurs étaient alors fort nombreux : l'usage de placer l'année de la fabrication sur chaque pièce fut introduit dans le même temps.

Sous cette période, la littérature fit de grands progrès ; et la civilisation, dont elle est le véhicule, malgré les obstacles multipliés qu'on opposa constamment à sa marche, les surmonta tous, et s'avança d'un même pas. L'instruction devint un goût dominant, une nécessité : on étudia par curiosité, par émulation, par amour-propre, par esprit de parti ; on étudia pour s'affermir dans son opinion ; on étudia pour attaquer les abus et les erreurs ; on étudia pour les défendre.

On exhuma des vieilles bibliothèques les productions antiques de la Grèce et de Rome ; on commenta, on éclaircit, on corrigea leur texte ; tous les écrits échappés aux ravages du temps reçurent une nouvelle vie et, pour ainsi dire, un culte religieux.

Au milieu des ténèbres et des erreurs qui dominaient encore, il était naturel aux savants d'être pénétrés d'admiration pour ces restes précieux de l'antiquité, pour les lumières nombreuses qui en jaillissaient ; mais cette admiration eut ses excès. Si elle a produit des érudits qui, par leurs travaux, leur zèle étonnant, ont mérité la reconnaissance de la postérité, elle a produit aussi des pédants sans goût : presque tous les ouvrages des contemporains, toutes les harangues, tous les discours d'apparat offraient une bigarrure de phrases françaises et de phrases latines, grecques ou hébraïques. Ces écrivains ne pensaient, ne raisonnaient qu'avec les pensées et la raison des anciens. Ils se soumettaient servilement à leurs décisions, ne reconnaissaient de vérités que celles qu'avaient proclamées les écrivains de la Grèce et de Rome, et en faisaient la base de tous leurs jugements.

(1) *Description de l'île des Hermaphrodites*, suite de la relation. — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 138, 139.

Ce vice n'eut point de fâcheux résultats : il jeta quelques ridicules sur les savants, sans nuire aux progrès de la science. C'est en s'écartant de temps en temps de la voie droite pour s'y replacer ensuite, c'est en passant même par des erreurs, que l'esprit humain s'avance vers son perfectionnement.

Ces savants, pour se donner un air antique, altérèrent leurs noms propres, les traduisirent en langues anciennes, ou leur donnèrent une désinence latine ou grecque : ainsi Dubois prit le nom de Sylvius; Mouchi celui de Démocharès; la Ramée celui de Ramus; Galland celui de Gallandius, etc.

Les prodigalités, le faste ruineux, l'insouciance de François Ier pour ses devoirs ; les bûchers qu'il alluma ; les perfidies et les massacres exercés par Charles IX et par sa mère ; la conduite faible, dévote et crapuleuse et la fin malheureuse de Henri III, offrirent au monde des leçons frappantes qui durent exalter l'imagination des uns, exercer le jugement des autres. Ces événements étranges firent une forte impression, et donnèrent une allure plus ferme à la marche de l'esprit humain.

Déjà la nécessité et le temps avaient adouci ce que les vices du gouvernement offraient de plus choquant. Les préambules des édits, des ordonnances, contenaient des motifs d'intérêt public : on cherchait à cacher l'objet souvent inique de ces lois ; on employait, surtout dans les édits bursaux, un prétexte plausible pour ne pas exciter l'indignation : il existait donc parmi le peuple une opinion publique dont le gouvernement commençait à redouter la censure.

Si l'on juge des mœurs générales d'après celles de la cour, il résultera qu'elles étaient parvenues au dernier degré de dépravation; en les comparant aux mœurs du règne de Louis XII, on décidera qu'au lieu de s'améliorer elles ne devinrent que plus corrompues ; mais, si l'on prend hors de la cour d'autres termes de comparaison; si l'on considère que les protestants, dont la secte prit naissance pendant cette période, se soumirent à une rigidité de mœurs jusqu'alors inconnue; que, pour se montrer supérieurs à leurs adversaires, ils leur donnèrent presque toujours des exemples de pureté, de vertus et d'une constance héroïque (1); que ces exemples, multipliés par la persécution, produisirent d'utiles effets, et fructifièrent même chez les persécuteurs, honteux de leur infériorité morale, on se convaincra facilement que le protestantisme contribua à opérer un changement heureux dans les mœurs publiques.

D'un autre côté, la culture des lettres, à laquelle se livrèrent un très grand nombre d'individus, absorbant toutes les pensées, les détournant des voies de l'ambition et du crime, et leur offrant, dans les écrits de l'antiquité, des maximes de morale, des exemples de vertus, dut aussi concourir beaucoup à l'amélioration des mœurs. Ainsi, les grandes catastrophes politiques, le protestantisme et l'étude des lettres diminuèrent la corruption, et commencèrent à fonder la morale publique, car ce résultat ne fut certainement dû ni au clergé, dont les mœurs étaient très dissolues, ni à la cour, foyer de corruption, ni aux pratiques minutieuses et magiques mêlées à la religion qu'on y professait, ni aux processions nombreuses, au scandale des nudités qui s'y faisaient remarquer, ni aux déclamations des prédicateurs qui, gagnés par l'Espagne, ne prêchaient que la sédition, la vengeance et le meurtre.

Cette amélioration dans les mœurs fut considérable, mais ne devint néanmoins sensible qu'à la fin de cette période et plus encore dans la période suivante.

(1) Je parle ici des protestants qui, pendant trente-sept années consécutives, subirent patiemment les plus horribles persécutions, et non de ces gentilshommes et capitaines qui, par circonstance, pour s'enrichir par le pillage et faire leur fortune, ou seconder celle des maîtres auxquels ils appartenaient, se jetèrent, au commencement de la guerre civile, dans le parti appelé huguenot, le défendirent les armes à la main, et souillèrent ce parti par leurs brigandages et les excès de leur cruauté.

PÉRIODE XI

PARIS DEPUIS L'ORIGINE DE LA LIGUE JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XIII.

I. Paris sous la domination de la Ligue.

Objet de l'indignation des gens de bien, par sa participation aux massacres de la Saint-Barthélemi, objet de mépris par ses excès de débauche et sa dévotion ridicule, Henri III inspirera bientôt le sentiment de la pitié. On va le voir se laissant envelopper dans les filets de ses perfides ennemis, s'y débattre avec faiblesse, employer, pour s'y soustraire, tour à tour de lâches et inutiles condescendances, et même des crimes qui précipitèrent sa ruine.

On va voir la cour de Rome, la cour d'Espagne, la maison de Lorraine, faire une guerre ouverte au parti protestant et travailler sourdement à détrôner Henri III.

Le motif de la guerre contre le parti protestant est évident. La cour de Rome avait sa puissance à défendre; celle d'Espagne, son fanatisme et sa croyance à satisfaire. De plus, ces deux puissances voyaient Henri III sans enfants, et, après sa mort, la couronne de France passer par droit héréditaire au roi de Navarre, chef du parti protestant : elles devaient craindre qu'alors le protestantisme ne devînt la religion dominante en France.

Mais le projet de détrôner Henri III n'avait point pour motif, ne pouvait avoir même pour prétexte l'intérêt du catholicisme. Henri III, sur le trône, n'offrait aucun danger pour cette religion. Jamais aucun reproche fondé ne s'est élevé sur sa croyance, jamais il ne cessa de se montrer ce qu'on nommait alors un bon catholique.

Sous le rapport de la dévotion, il allait au-delà de ce qu'on exigeait de lui : il assistait aux processions couvert d'un sac de pénitent, ayant pendus à sa ceinture une discipline et un chapelet garni de têtes de morts (1); il faisait nu-pieds des pèlerinages à Notre-Dame de Chartres. De plus, il avait pris une part très active aux massacres de la Saint-Barthélemi, et signalé son règne par plusieurs autres actes de cruauté contre les protestants. Qu'avaient donc à lui reprocher les catholiques? Qu'exigeaient-ils de plus? Il ne cessa de seconder leurs desseins; il fit tout pour leur complaire : toutefois, ces droits à leur bienveillance lui devinrent inutiles. La religion était donc étrangère au projet de le perdre; mais il occupait un trône ambitionné, et sur lequel le duc de Guise aspirait à monter.

Le roi d'Espagne, Philippe II, qui fournissait les finances nécessaires au détrônement projeté de Henri III, espérait aussi réunir la couronne de France à la sienne, ou plutôt obtenir sur la France un grand ascendant, en mariant sa fille Isabelle à Charles de Lorraine, duc de Guise, qu'il espérait bien voir sur le trône à la place de Henri III. Le pape l'entretenait dans cette espérance, et favorisait secrètement le duc de Guise. Le premier objet était de détrôner ce roi. Pour y parvenir, les conjurés, d'accord sur ce point, imaginèrent de former une ligue qui se composerait de la plupart des Français; ligue dont le but apparent consistait à combattre les protestants, et dont le but caché devait être la ruine du roi de France.

Dès l'an 1562, le cardinal de Lorraine avait conçu le plan d'une ligue de catholiques, dont l'objet principal était de placer son frère, François, duc de Guise, sur le trône de France : il avait même entamé plusieurs négociations à cet égard; mais la mort de ce duc, assassiné à Orléans, par

(1) Il paraît que ce roi ne se livrait à ces pratiques ridicules que pour écarter tous les soupçons qu'on aurait pu concevoir sur sa catholicité, et ne laisser aucune prise à ses ennemis. Voilà, disait-il un jour, en montrant son grand chapelet garni de têtes de morts, voilà le fouet des ligueurs. (*Journal de Henri III*, par l'Estoile au 5 avril 1587.)

Poltrot, déconcerta ce projet : néanmoins il ne fut point abandonné.

Henri de Lorraine, duc de Guise, fils du duc François, gouverneur de Champagne et de Brie, fit, pour la première fois, composer une formule de serment, par laquelle les signataires s'engageaient à sacrifier leurs biens et leur vie à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre la famille royale et les princes de son alliance. Cette formule fut signée par la noblesse de son gouvernement, et ensuite, le 25 juillet 1568, par l'évêque et le clergé de l'église de Troyes. Cette association est nommée, dans la formule : sainte Ligue, Ligue chrétienne et royale (1).

Les massacres de la Saint-Barthélemi occupèrent assez la maison des Guises pour suspendre l'exécution entière du plan de la Ligue : elle ne franchit pas alors les limites de la Champagne, et fut tenue secrète jusqu'à une occasion plus favorable.

Le 14 mai 1576, fut publié un traité de pacification entre les deux partis qui divisaient la France. Le mécontentement qu'il fit naître parmi les catholiques parut convenir à l'ambition du duc de Guise. A son instigation, le sieur d'Humières et ses autres partisans entraînèrent la noblesse et la plupart des habitants de la Picardie. Tous jurèrent, à Péronne, de maintenir la nouvelle association. Dans d'autres provinces, les mêmes intrigues produisirent les mêmes effets.

A Paris, un parfumeur, nommé Pierre Labruyère, et Matthieu Labruyère son fils, conseiller au Châtelet, furent, en cette ville, les premiers apôtres de cette association : ils sollicitèrent des signatures dans toutes les classes; enrôlèrent sans peine des hommes perdus de mœurs et de réputation, qui n'avaient qu'à gagner dans les troubles publics, ainsi que de riches bourgeois aveuglés par leur haine contre les protestants (2).

Les Guises ne se bornèrent pas à ces perfides manœuvres : ils dépêchèrent à Rome, en juin 1576, Jean David, avocat intrigant, diffamé au Palais de Paris, chargé de solliciter auprès des cardinaux une décision qui devait servir à leurs projets ambitieux. Jean David, à son retour en France, tomba malade à Lyon, et y mourut au mois de novembre de la même année. On trouva, parmi ses papiers, une pièce qui prouve la réalité des projets ambitieux des chefs de cette Ligue. Cette pièce déclare Hugues Capet usurpateur, et ses successeurs des rois illégitimes, maudits de Dieu et réfractaires à la sainte Eglise, par l'erreur que les Français nomment libertés de l'Eglise gallicane, etc. ; elle déclare encore Henri III incapable de régner, et destiné à être enfermé dans un monastère ; elle invite le peuple à obéir aux ordres du duc de Guise, chef de la Ligue et rejeton de Charlemagne; elle veut qu'il ordonne à tous les habitants des villes et des campagnes de prendre les armes, et qu'on emploie des prédications pour émouvoir le peuple (1).

Pour prouver son droit au trône et sa descendance directe des rois de la seconde race, la maison de Lorraine avait déjà, en 1535, fait fabriquer une généalogie qui, à l'aide de titres falsifiés, établissait cette descendance. Le duc de Guise en fit depuis fabriquer une nouvelle par François de Rosière, prieur de Bonneval, dont l'objet était de prouver que les ducs de Lorraine descendaient en droite ligne de l'empereur Charlemagne. Cet ouvrage, rempli de fausses pièces, parut in-folio, en 1580. L'auteur, en 1583, fut condamné à faire amende honorable, et son livre fut proscrit par arrêt du parlement (2).

Voilà la Ligue et les prétentions du duc de Guise au trône de France autorisées par la cour de Rome, et signalées par une fausse généalogie ; voilà le but où tendait ce duc : on verra les manœuvres qu'il employa pour y parvenir.

Cependant la Ligue s'établissait dans presque toutes les provinces de France avec une rapidité qui effraya Henri III. Il voulut en arrêter les progrès, comme le prouve une instruction du 30 août 1576, adressée au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne (3); mais bientôt ce roi indolent et crédule se laissa persuader, donna son adhésion à la Ligue, et l'auto-

(1) Cette formule de serment, munie des signatures du clergé de Troyes, est insérée dans le troisième voulume du *Journal de Henri III*, édit. de 1744, p. 31.

(2) *Histoire de De Thou*, liv. 63.

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. I, pièce première.

(2) *Mémoires de la Ligue*, p. 7.

(3) *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 114.

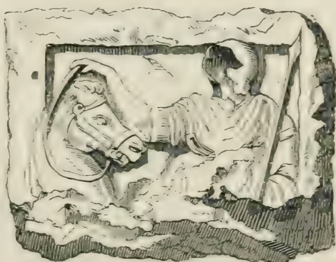
risa, par acte du 11 décembre 1576, dans les provinces de Champagne et de Brie (1).

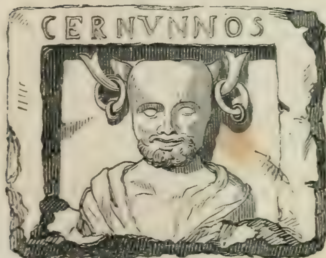
Bientôt après ce roi, étant aux états de Blois, signa lui-même cette association avec un grand nombre de seigneurs qui s'y trouvaient; et, pour contrarier les projets du duc de Guise, il se déclara le chef de la Ligue ou de la sainte union Chose étrange! un roi ravalait sa dignité jusqu'à se déclarer ouvertement l'ennemi d'une nombreuse portion de ses sujets; jusqu'à prendre le titre de chef de parti!

Après cette déclaration, à la fin de janvier 1577, il envoya à Paris Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands, pour faire signer la formule du serment de la Ligue à tous les habitants de cette ville. Matthieu Labruyère fut chargé de l'exécution de cet ordre. Il se présenta chez le président du parlement, De Thou, qui

Autel à Jupiter









Deuxième pierre trouvée sous le chœur de Notre-Dame.

examina l'acte d'association, ne le signa que conditionnellement, après avoir inscrit les motifs de sa désapprobation. Le roi, étonné de cette résistance, voulut en connaître les motifs, et dépêcha secrètement auprès du premier président, qui exposa à son envoyé les motifs de son opinion. Le roi, en les apprenant, dit : Nous avons attendu trop tard : nous aurions dû plus tôt consulter M. De Thou.

Le roi n'était pas doué d'une suffisante force de caractère pour réparer le mal, qui fit de rapides progrès. « Le premier février 1577, les quarteniers et les dizainiers de Paris, dit l'Estoile, alloient par les maisons des bourgeois porter la Ligue, et faire signer les articles d'icelle. Le président De Thou et quelques autres présidents et conseillers la signèrent avec restriction; les autres la rejetèrent tout à plat, la plupart du peuple aussi (1). »

(1) *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 114.

(1) *Journal de Henri III*, par l'Est., t. I, p. 200.

Si Henri III se dégrada en se déclarant chef de la Ligue, il est certain que, par cette déclaration, privant le duc de Guise de ce titre qui lui aurait donné un grand pouvoir, il prolongea la durée de son règne.

Cette déclaration et le refus que fit Grégoire XIII de seconder les ligueurs suspendirent leur projet. Les agitations des années 1576 et 1577 se calmèrent tout à coup. Pendant huit années consécutives, la Ligue parut inanimée. Cet intervalle de temps fut rempli par des intrigues, par les succès, les revers, les désastres de la guerre civile, par des écrits et placards injurieux, et par des plaisanteries contre Henri III. Le duc de Guise n'abandonna jamais ce moyen de perdre ce roi dans l'opinion publique (1).

En 1585, le parti de la Ligue se réveilla et montra une audace inspirée et par la mort récente du duc d'Alençon, frère du roi, qui rapprochait la maison de Bourbon du trône de France, et par un traité secret que ce parti avait conclu avec la cour d'Espagne.

Pendant que Henri III accueillait avec bienveillance la députation des provinces de la Flandre, et lui faisait espérer des secours qu'elle lui demandait, le duc de Guise, sans l'ordre, sans l'autorisation du roi, et à l'exemple des anciens seigneurs féodaux, leva une armée considérable, composée de Français et d'Allemands, et fit la guerre à la Flandre.

Cette levée de boucliers, cette atteinte aux droits de la couronne, fut accompagnée de plusieurs sourdes pratiques, tendantes à former dans Paris un puissant parti pour la Ligue.

François de Roncherolles, sieur de Maineville, y arriva chargé par le duc de Guise d'y former un comité secret, composé des plus zélés ligueurs. Cet homme, fécond en ressources et en paroles, commença par s'adjoindre Charles Hottman, trésorier de l'évêque de Paris. Ces deux personnes en recrutèrent beaucoup d'autres : Senaut, clerc du greffe du parlement ; Bussy-le-Clerc, qui, de maître en fait d'armes, était devenu procureur en cette cour ; Georges Michelet, sergent au Châtelet ; Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, etc. Ce dernier, par intérêt ou par devoir, déjoua pendant longtemps les projets des séditieux, en les dénonçant chaque jour au roi, et, par ses révélations, parvint à reculer de quelques années le terme fatal.

Ces conspirateurs, à la faveur de l'or que leur prodiguait l'Espagne, réussirent sans peine à engager dans leur faction la plupart des curés et prédicateurs de Paris. Dans ce nombre, on distinguait Jean Boucher, curé de Saint-Benoît ; Jean Prevôt, curé de Saint-Severin ; Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie ; Jean Wincestre, curé de Saint-Gervais ; Jean Hamilton, curé de Saint-Côme ; Jacques Ceuilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois ; Matthieu de Launoi, docteur et chanoine de Soissons, puis ministre pro-

(1) Voici quelques-uns de ces traits lancés contre Henri III :

Le 4 février 1579, les ligueurs, informés que ce roi devait aller à la foire de Saint-Germain, y envoyèrent des écoliers pour le ridiculiser : ils avaient mis autour de leur cou de grandes fraises de papier, semblables à celles que portaient Henri III et ses courtisans. Ils s'y promenaient en criant : A la fraise on reconnaît le veau. Ce roi les fit emprisonner.

Quels sarcasmes ne répandirent pas les ligueurs contre Henri III, lorsqu'il institua la confrérie des pénitents, et qu'il assista à leur procession ! Plusieurs sont connus ; je ne citerai que les suivants :

« Henry, par la grâce de sa mère, inerte « roy de France et de Pologne imaginaire ; « concierge du Louvre, marguillier de Saint-« Germain-l'Auxerrois, basteleur des églises « de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des « collets de sa femme et friseur de ses che-« veux ; mercier du palais, visiteur des étu-« ves, gardien des quatre mendiants, père « conscrit des blancs-battus et protecteur « des capucins. » (*Journal de Henri III*, t. XIII, p. 180.)

Cette autre pièce de vers parut dans le même temps :

> Le roi pour avoir de l'argent,
> A fait le pauvre et l'indigent
> Et l'hypocrite.
> Le grand pardon il a gagné ;
> Au pain, à l'eau, il a jeuné
> Comme un hermite ;
> Mais Paris, qui le connoist bien,
> Ne voudra plus lui prester rien
> A sa requeste ;
> Car il a deja tant presté
> Qu'il a de lui dire arresté :
> *Allez en queste.*

(*Journal de Henri III*, t. I, pag. 178.)

Il faut avouer que la conduite de ce roi offrait une ample matière aux sarcasmes de ses ennemis.

testant, enfin catholique et ligueur ardent, etc.

Ces prêtres, vraies trompettes de sédition, eurent la charge expresse de ne rien négliger dans leurs chaires ainsi que dans leurs confessionnaux, de saisir toutes les occasions, de les faire naître lorsqu'elles ne s'offriraient pas d'elles-mêmes, pour exciter le peuple à détester, à mépriser le roi, et pour le soulever contre les protestants de Paris. Ces ecclésiastiques s'acquittèrent avec zèle de ce double rôle.

On recruta, ensuite, dans le barreau un assez grand nombre de partisans, tels que les présidents Lemaistre et Neuilli; les nommés Caumont, Ménager, Louis d'Orléans, avocats; Crucé, La Chapelle, procureurs; La Morlière, notaire; Louchard, commissaire, etc. Dans d'autres classes, on recueillit La Chapelle-Marteau, gendre du président Neuilli; Rolland, de Bar, Gilbert-Coeffier, sieur d'Effiat, etc. Tels furent à Paris les principaux agents de la faction des Guises, et les provocateurs des scènes tumultueuses et sanglantes qui, pendant neuf années, désolèrent cette ville déjà épuisée par des excès de tous genres.

Les conspirateurs commencèrent par se donner une organisation. Un comité de cinq, puis de dix personnes, fut chargé de diriger et d'exécuter les opérations : ce comité, pour échapper à la surveillance du gouvernement, changeait, chaque fois qu'il se réunissait, le lieu de ses séances. On sait qu'elles se tenaient, alternativement, dans les maisons des conjurés, à la Sorbonne, au collége de Fortet, qui fut à cette occasion nommé le berceau de la Ligue, et dans le couvent des jésuites de la rue Saint-Antoine, etc.

Accroître le nombre des partisans de la Ligue en montrant aux hommes crédules la religion catholique en danger et leur vie menacée par les protestants; en séduisant les hommes avides et ambitieux avec de l'argent ou des promesses de places éminentes, ou bien en les épouvantant par la menace d'une ruine prochaine : telles sont les principales manœuvres qu'employa le comité des ligueurs. Ils se distribuèrent le travail. La Chapelle-Marteau se chargea d'entraîner dans le parti de la Ligue tous les membres de la chambre des comptes; le président Lemaistre, tous ceux du parlement; Senaut, tous les clercs du greffe; et un nommé Leleu, tous les huissiers de cette cour. Le président Neuilli promit de ranger sous les drapeaux de la Ligue tous les conseillers du parlement; et le nommé Choulier, tous les clercs de cette cour. Rolland s'engagea, avec le secours de son frère, conseiller à la cour des monnaies, d'entraîner dans le parti tous les généraux et conseillers des monnaies. D'autres eurent la charge de faire des partisans à la Ligue parmi les sergents à cheval et à verge, parmi leurs voisins et les habitants de leur quartier. Labruyère, lieutenant particulier, répondit de tous les conseillers du Châtelet; Crucé, des procureurs de cette cour, et de plus, d'une grande partie des professeurs et écoliers de l'Université; Michelet promit d'entraîner tous les mariniers et gens de rivière, tous mauvais garçons (1), et dont le nombre s'élevait à plus de cinq cents. Toussaint Poccart, potier d'étain, et un nommé Gilbert, charcutier, entraînèrent tous les bouchers, charcutiers de la ville et des faubourgs, dont le nombre passait quinze cents; et Louchard, commissaire, tous les marchands et courtiers de chevaux, dont on comptait à Paris six cents et plus (2).

Ainsi, de proche en proche, la partie la plus active de la population de Paris fut engagée dans la Ligue. De la rapidité des progrès de ce recrutement on doit conclure que les hommes d'alors cédaient facilement à la séduction.

Aussitôt que la Ligue eut une organisation complete à Paris, le duc de Guise ordonna à ses agents, dans cette ville, d'aller ailleurs opérer une semblable organisation.

On avait disposé les choses de manière que la conspiration, avant d'éclater à Paris, pût se manifester dans les villes de province. Au mois de mars de la même annee 1585, on apprit qu'il se faisait des levées de troupes en divers lieux, et que plusieurs places fortes étaient prises au nom de la Sainte-Union.

« En ce temps, dit l'Estoile, on commença à découvrir l'entreprise de la « sainte Ligue, de laquelle ceux de la

(1) Cette qualification était synonyme de celles de voleurs, assassins.

(2) *Remarques sur la Satire Ménippée*, t. II, p. 75. — *Histoire de Palma Cayer*, t. I, p. 12. — *Procès-verbal de Nicolas Poulain*. — *Journal de l'Estoile*, t. II, p. 228, édit. de 1744. — *Histoire de De Thou*, liv. 86.

« maison de Guise, joints à ceux de la « maison de Lorraine, étoient les chefs, « secourus par le pape, par le roi d'Espa- « gne et par le duc de Savoie son gendre : « ligue pourpensée et inventée par défunt « Charles cardinal de Lorraine, voyant la « lignée des Valois proche de son période. « Le roi, averti de tous ces remuements, « et des levées de gens de guerre par le « duc de Guise, commença à se tenir sur « ses gardes, mais si négligemment, dit « l'Estoile, qu'on entra en fort grand « soupçon qu'il n'y eût entre lui et ceux « de Guise quelque intelligence se- « crète (1). » On saisit à Lagni un transport d'armes très considérable, que le cardinal de Guise envoyait à Paris. Les Guises s'étaient emparés des villes de Châlons, Toul, Verdun, Soissons, Dijon, etc. Le duc d'Aumale, cousin germain des Guises, tenta de prendre Boulogne, afin de faciliter l'entrée des troupes espagnoles qui devaient y débarquer : son projet, connu d'avance, fut déjoué. Il s'empara du faubourg d'Abbeville. Le roi dit, en apprenant ces mouvements séditieux : Si je laisse faire ces gens, je ne les aurai pas seulement pour compagnons, mais pour maîtres : il est temps d'y mettre ordre. Il les laissa faire : il n'y mit point ordre. Au contraire, loin de réprimer et de punir sévèrement de si graves attentats à son autorité, il eut la faiblesse d'accorder à ceux qui s'en étaient rendus coupables toutes ces villes prises, comme des garanties ou places de sûreté. Sa condescendance pour les ligueurs alla jusqu'à leur fournir des sommes considérables pour payer leurs troupes, et cent mille écus pour bâtir une citadelle à Verdun. De plus, le 18 juillet 1585, il révoqua, pour leur plaire, les édits de pacification faits en faveur des protestants.

Ces concessions étonnantes et insensées, provoquées par la mère de Henri III, Catherine de Médicis, qui, ne se lassant pas, même dans sa vieillesse, de faire le mal, sacrifiait à la faction des princes ligueurs les intérêts de la France et ceux de son propre fils, furent considérées comme un présage des succès de cette faction et de la chute des Valois.

Encouragés par l'impunité, par l'aveuglement et l'excessive faiblesse du roi, les chefs de la Ligue poursuivirent avec une nouvelle audace l'exécution de leur projet. Ils redoublèrent d'activité pour ruiner Henri III dans l'opinion publique; ils répandirent des libelles, firent afficher jusqu'aux portes du Louvre des placards où ce roi était indignement outragé.

Ils employèrent un autre moyen : le 16 juillet 1586, ils portèrent ce prince à tenir un lit de justice au parlement pour obliger cette cour à enregistrer à la fois vingt-sept édits bursaux, qui excitèrent contre sa personne un mécontentement général. Les auteurs et les motifs de ces impôts, nommés édits guisarts, furent bientôt connus.

En 1587, les membres du comité secret des ligueurs de Paris craignaient continuellement d'être découverts et punis avec sévérité : ils écrivaient souvent au duc de Guise pour l'engager à venir dans cette ville y changer la face du gouvernement, et faire cesser leur état d'anxiété.

Le duc de Guise faisait des promesses et ne les tenait pas. Pressé par leurs importunités, il leur envoya son frère, le duc de Mayenne.

Ce duc vint offrir ses hommages à Henri III, l'assura de sa fidélité, et aussitôt reçut secrètement à l'hôtel de Saint-Denis, où il logeait, les principaux ligueurs de Paris, qui lui remontrèrent le danger qu'ils couraient en servant les intérêts de son frère. Le duc de Mayenne en fut frappé, et conçut aussitôt le projet de faire lui-même ce que son frère tardait tant à exécuter. Il arrêta avec les ligueurs un plan de conspiration, dont voici les principaux articles.

Les conjurés devaient pénétrer pendant la nuit dans les hôtels du chancelier, du premier président du parlement et de plusieurs autres magistrats de Paris, les égorger, puis se rendre maîtres des postes les plus importants de cette ville : du grand et du petit Châtelet, de l'Arsenal, du Palais, du Temple et de l'Hôtel-de-Ville. Ils devaient ensuite assiéger le Louvre, tuer tous ceux qui se présenteraient pour défendre le roi, tendre les chaînes, et barricader les rues, afin de massacrer tous les suspects en matière de religion, et notamment tous les politiques : c'est ainsi que les ligueurs nommaient les bons Français qui n'étaient ni du parti protestant, ni de celui de la Ligue. Après ces expéditions sanguinaires, ils

(1) *Journal de Henri III*, t. I ; au 1er mars 1585.

devaient parcourir les rues en criant vive la messe (1)!

Nicolas Poulain, membre du comité secret, vint dévoiler à Henri III le plan des conjurés. Ce roi ordonna que les divers postes de Paris fussent garnis de troupes. Par cette précaution et plusieurs autres, il prouva aux ligueurs qu'il était instruit de leur complot : ils en furent effrayés. Le duc de Mayenne, averti que Henri III l'accusait d'en être le chef, se présenta devant ce roi, lui protesta de son innocence avec l'accent de la colère, et se retira de Paris après avoir rassuré les ligueurs, et leur avoir dit qu'il n'allait pas loin et qu'il volerait à leur secours en cas de danger (2).

Les ligueurs de Paris se dédommagèrent de ce mauvais succès en répandant des libelles et des placards contre le roi et les principaux magistrats.

Le duc de Mayenne imagine un autre projet : dans le faubourg Saint-Germain, il avait laissé, à son départ, divers corps de troupes qui lui étaient dévouées; il savait de plus qu'il pouvait compter sur un grand nombre de ligueurs à Paris. Informé que Henri III devait dîner à l'abbaye et de là se rendre à la foire Saint-Germain, il conçut le projet d'y enlever ce roi; mais celui-ci, averti du complot, ne se rendit ni au dîner ni à la foire, et y envoya le duc d'Epernon, qui y fut insulté et obligé de fuir précipitamment (3).

Les ligueurs formèrent plusieurs autres projets contre la personne du roi : celui de s'en saisir dans l'église des Capucins, pendant qu'il y entendrait la messe, et celui de le surprendre à son retour de Vincennes, d'où ordinairement il ne venait qu'accompagné de quelques domestiques. Ce dernier projet consistait à arrêter son carrosse, à tuer son cocher et les personnes de sa suite, et à crier : Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre! Le roi, effrayé, serait sorti de sa voiture : alors on l'aurait saisi et renfermé dans une petite tour du couvent Saint-Antoine (4).

Le duc de Guise se plaignit aux ligueurs de Paris de ces complots formés sans sa participation. Quelques mois après, lorsque Henri III quitta Paris pour aller au devant des reîtres, ce duc forma le projet d'engager les ligueurs à s'emparer de cette ville pendant l'absence du roi, tandis que lui se saisirait de sa personne en Champagne; mais il y renonça, trouvant son exécution trop périlleuse.

Tous ces projets, dont le roi était averti par Nicolas Poulain, échouaient au moment d'être entrepris. Les ligueurs en étaient consternés, et ne savaient quel était le révélateur de leurs secrètes délibérations. Ils avaient la certitude que tous leurs projets étaient découverts; par conséquent ils en redoutaient à chaque instant la punition; mais Henri III, dégradé par la débauche, n'avait pas la force de faire respecter son autorité. Il aurait pu facilement se saisir des membres du comité conspirateur : il était instruit du lieu et de l'heure de leur séance; mais il redoutait les suites de cet acte de vigueur; il lui suffisait de préserver sa personne des attentats de ses ennemis.

Les ligueurs, rassurés de voir que tous leurs projets contre la personne du roi, quoique toujours déjoués, étaient toujours impunis, changèrent de marche; ils cherchèrent à s'emparer de l'opinion publique, et à la soulever plus vigoureusement contre le roi. « Lors les ligueurs, dit Nicolas « Poulain, commencèrent à pratiquer le « plus de peuple qu'ils purent, sous le « prétexte de la religion; et les prédica- « teurs se chargèrent en leurs sermons « de parler fort et ferme contre le roi, le « dénigrer envers le peuple plus qu'ils « n'avoient jamais fait; et ce, pour provo- « quer le roi à en prendre quelques-uns, « afin d'avoir sujet de s'élever contre « lui : ce qui advint enfin par la sédi- « tieuse prédication d'un des leurs à Saint- « Severin, auquel ils firent vomir tant de « vilaines injures contre le roi, que Sa « Majesté fut contrainte de l'envoyer qué- « rir pour parler à lui (1). »

Le roi ordonna, le 2 septembre 1587, à Rapin, lieutenant du prévôt de l'hôtel, d'aller arrêter un théologien qui avait prê-

(1) *Procès-verbal* de Nicolas Poulain. — *Journal de Henri III*, tome II, page 240, 241.

(2) *Procès-verbal* de Nicolas Poulain. — *Journal de Henri III*, t. II, p. 247.

(3) *Procès-verbal* de Nicolas Poulain. — *Journal de Henri III*, t. II, p. 247.

(4) *Procès-verbal de Nicolas Poulain.* — *Journal de Henri III*, t. II, p. 247, 248.

(1) *Procès-verbal de Nicolas Poulain.* — *Journal de Henri III*, tome II, pag. 250, 251.

ché séditieusement à Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que les curés de Saint-Severin et de Saint-Benoît. Bussi le-Clerc averti, vint avec sa compagnie s'embusquer dans la maison d'un notaire ligueur, appelé Nicolas Hatte, située près de Saint-Severin, pour s'opposer à l'arrestation du curé. Instruit de ce projet de résistance, le roi envoya chez ce notaire le lieutenant civil Séguier, qui s'y présenta, en fut repoussé, revint bientôt avec force sergents et commissaires, et n'obtint pas plus de succès. Le peuple s'attroupa ; et quelques hommes crièrent dans la rue Saint-Jacques : Aux armes! mes amis; qui est bon catholique, il est heure qu'il se montre : les huguenots veulent tuer les prédicateurs et les catholiques (1).

Ainsi l'autorité royale exercée par un prince efféminé, et méconnue par un peuple justement mécontent et perfidement exalté par les prédicateurs, était dépourvue de son principal appui.

Dans le même temps la duchesse de Montpensier, sœur des Guises, engagea le curé de Saint-Severin, Jean Prévôt, à placer dans le cimetière de cette église un tableau qui représentait, dit l'Estoile, « plusieurs étranges inhumanités exercées « par la reine d'Angleterre contre les « bons catholiques; et ce, pour animer le « peuple à la guerre contre les huguenots. « De fait, alloit ce sot peuple de Paris « voir tous les jours ce tableau, et en « le voyant crioit qu'il falloit exterminer « tous ces méchants politiques et héréti- « ques. De quoi le roi averti manda à « ceux du parlement de le faire ôter, « mais secrètement ; ce qui fut exécuté « (le 9 juillet 1587), de nuit, par Auroux, « conseiller au parlement et, pour lors, « marguillier de Saint-Severin (2). »

De Thou nous apprend que ce tableau fut gravé, et que les gravures étaient exposées dans les rues de Paris.

Cependant les prédicateurs de cette ville, autorisés par l'impunité et par l'argent de l'Espagne, continuaient, avec une audace jusqu'alors inouïe, leurs déclamations contre Henri III.

« Le 30 décembre 1587, le roi manda « venir au Louvre sa cour de parlement « et la faculté de théologie, et fit aux « docteurs une âpre réprimande, en la « présence de sa cour, sur leur licence « effrénée et insolente de prescher contre « lui, contre toutes ses actions, mesme « touchant les affaires de l'état ; et s'a- « dressant particulièrement à Boucher, « curé de Saint-Benoît, il l'appela mé- « chant et plus méchant que défunt Jean « Poisle, son oncle, qui avoit été indigne « conseiller de sa cour ; et que ses com- « pagnons, qui avoient presché contre « lui plusieurs calomnies, ne valoient « guère mieux ; mais qu'il s'adressoit « particulièrement à lui, pour ce qu'il « avoit été si impudent que de dire dans « un sermon qu'il avoit fait jeter en un « sac en l'eau Burlat, théologal d'Orléans, « et combien que ledit Burlat fût tous « les jours avec lui et ses compagnons « buvant, mangeant et se gaussant ; leur « disant davantage : Vous ne pouvez nier « que vous ne soyez notoirement malheu- « reux et damnés, par deux moyens : « 1° pour avoir publiquement et en la « chaire de vérité avancé plusieurs calom- « nies contre moi, qui suis votre légitime « roi, ce qui est deffendu par l'Ecriture- « Sainte ; 2° pour ce que, sortant de « chaire, après avoir bien menti et médit « de moi, vous vous en allez droit à l'au- « tel dire la messe sans vous réconcilier « et confesser desdits mensonges et mes- « disances ; combien que tous les jours « vous preschiez que quand on a menti « ou parlé mal de quelqu'un qui que ce « soit, suivant le texte de l'Evangile, se « faut aller réconcilier avec lui avant de « se présenter à l'autel (1). Il ajouta : Je « sais votre belle résolution de Sorbonne, « du 16 de ce mois, à laquelle j'ai été « prié de n'avoir égard pour ce qu'elle avoit « été faite après déjeuner. Je ne veux « pas au reste me venger de ces outrages, « comme j'en ai la puissance, et comme « a fait le pape Sixte V, qui a envoyé « aux galères certains prédicateurs cor- « deliers, qui, en leurs prédications, « avoient osé médire de lui. Il n'y en a « pas un de vous qui n'en mérite autant « et même davantage ; mais je veux bien « tout oublier, et vous pardonner, à la « charge de n'y retourner plus : que s'il

(1) *Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 2 septembre 1587.

(2) *Journal de Henri III*, au 2 septembre 1587.

(1) Henri III parlait avec assez de facilité ; mais il ne montre pas ici une connaissance bien exacte des évangiles.

« vous advenoit, je prie ma cour de par-« lement, la présente, d'en faire une jus-« tice exemplaire, si bonne que les sédi-« tieux comme vous y puissent prendre « exemple pour se contenir en leur de-« voir. »

L'Estoile ajoute que cette justice eût été fort nécessaire, l'audace de ces gens croissant par la patience du roi ; mais il en demeura là : *habens quidem animum, sed non satis animi* (1).

Le décret de la Sorbonne, dont se plaint ici le roi, fut en effet rendu le 16 décembre 1587, « par trente ou quarante « pédants maistres ez arts crottés, qui, « après grâces, traitent des sceptres et « couronnes, dit l'Estoile. Il ajoute que « le résultat de ce décret portoit qu'on « pouvoit ôter le gouvernement aux prin-« ces qu'on ne trouvoit pas tels qu'il « falloit, comme l'administration au tu-« teur qu'on avoit pour suspect (2). »

Les menaces de Henri III ne produisirent sur les prédicateurs qu'un effet momentané : mais ces prêtres factieux avaient, pour arriver à leur but et gagner leur argent, une autre ressource : le confessionnal leur offrait un moyen plus secret et moins dangereux que la chaire ; ils l'employèrent avec succès pour exciter leurs pénitents à la révolte. « Ceux qui travail-« laient le plus efficacement, dit M. De « Thou, furent les confesseurs qui dévelop-« paient à l'oreille de leurs pénitents « tout ce que les prédicateurs n'osaient « clairement exposer en public ; car, en « chaire, ils s'abstenaient de nommer les « personnes, dans la crainte d'être punis. « Les confesseurs, abusant du secret de « leur ministère, n'épargnaient ni le roi « ni les ministres, ni les personnes qui « lui étaient le plus attachées ; et, au « lieu de consoler par des discours de « piété ceux qui s'adressaient à eux, ils « leur remplissaient l'esprit de faux bruits, « et mettaient leur conscience à la tor-« ture par des questions embarrassées et « par mille scrupules. Par le même moyen « ils fouillaient dans les secrets des fa-« milles... soutenaient que les sujets « pouvaient faire des associations sans la « permission du prince ; ils les entraînaient « dans cette ligue funeste ; et à ceux qui « ne voulaient pas y entrer ils refusaient « l'absolution.

« On porta des plaintes contre ces con-« fesseurs séditieux, ajoute M. De Thou ; « on leur enjoignit de ne pas abuser ainsi « de la sainteté de leur ministère : ils ne « changèrent pas, furent seulement plus « circonspects et posèrent ce dogme nou-« veau, que le pénitent qui découvre ce « que le confesseur lui a dit est aussi « coupable que le confesseur qui révèle « la confession de son pénitent (1). »

Cependant la conspiration, quoique avec lenteur, s'avançait vers son but : Henri III, toujours de plus en plus méprisé, commençait à n'être plus obéi. Ce roi, instruit des secrètes menées que la duchesse de Montpensier, sœur des Guises, dirigeait contre son autorité, lui ordonna, en janvier 1588, de sortir de Paris. Elle refusa de lui obéir ; et, quelques jours après, tournant en dérision ce monarque, elle disait qu'il portait deux couronnes, mais qu'elle lui en réservait une troisième ; qu'elle avait des ciseaux pour lui tondre la tête, et former une couronne de moine à frère Henri de Valois (2).

« Elle portait, dit De Thou, une paire « de ciseaux d'or pendue à sa ceinture, « et les montrait aux personnes de la « cour, en disant qu'elle était destinée à « tondre le roi, afin de le reléguer dans un « monastère comme indigne de porter la « couronne, et de mettre sur le trône un « prince qui le méritât mieux (3). »

Cette pensée parut ingénieuse aux ligueurs, qui la reproduisirent en vers français et latins (4).

Les ligueurs, outre la dénomination de frère Henri de Valois, appliquaient au roi des épithètes plus injurieuses encore. Ces factieux, si crédules, si fanatiques, avaient-

(1) *Journal de Henri III*, t. II, 30 décembre 1587.

(2) *Journal de Henri III*, p. 39, 40.

(1) *Histoire de De Thou*, liv. 86.

(2) *Journal de Henri III*, t. II, p. 89.

(3) *Histoire de De Thou*, liv. 163.

(4) Henri III joignait au titre de roi de France celui de roi de Pologne. Un distique latin porte qu'une autre couronne l'attendait dans le ciel. C'est cette idée qui fit naître celle d'une troisième couronne ou tonsure monacale. Les ligueurs ont composé sur cette troisième couronne, en vers français et latins, plusieurs épigrammes qui méritent peu d'être reproduites. (*Voyez* le *Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 18 novembre 1585.)

ils le droit de reprocher à leur prince les erreurs dont eux-mêmes étaient les défenseurs et les dupes?

Le comité des ligueurs, nommé depuis le conseil des Seize, parce qu'il dirigeait les seize quartiers de Paris, que l'impunité rendait plus audacieux, mit moins de mystère dans ses délibérations séditieuses. Ce conseil se tenait, en 1588, dans le couvent des Jésuites de la rue Saint-Antoine; Nicolas Poulain y assistait : il rapporte qu'on y proposa de se jeter sur le roi pendant qu'il parcourrait en masque les rues de la ville. Le roi, averti par ce zélé serviteur, ne sortit point du Louvre.

Cependant les ligueurs ne cessaient de presser le duc de Guise de se rendre à Paris : ils lui écrivirent que leurs gens étaient prêts, en bonne disposition, en grand nombre, et qu'il ne leur manquait que sa présence. Ce duc répondit qu'ils eussent à établir secrètement leurs quartiers, et à rechercher le nombre auquel se montaient leurs partisans. Sur cette réponse, les ligueurs, dans les premiers jours d'avril 1588, tinrent une assemblée dans la maison de Santeuil, située devant l'église de Saint-Gervais, où se trouvèrent Labruyère, La Chapelle, Rolland, Bussi-le-Clerc, Crucé, Compan et beaucoup d'autres.

La Chapelle prit la parole, et, d'après l'avis du duc de Guise, proposa de réduire les seize quartiers de Paris en cinq, et présenta à l'assemblée un plan où cette division était tracée. Chacun des cinq quartiers devait avoir son colonel, sous lequel seraient établis quatre capitaines. A chaque capitaine devait être distribué un mémoire, contenant les règles de sa conduite et l'indication des lieux où devaient se trouver des armes pour ceux qui n'en avaient point (1).

Ce projet adopté, les ligueurs s'occupèrent à rechercher le nombre d'hommes qu'ils pouvaient mettre sur pied. D'après leurs calculs et leurs recherches, il résulta que ce nombre se montait à trente mille hommes.

Le 15 avril 1588, le duc de Guise écrivit encore aux conjurés qu'il avait envoyé plusieurs capitaines expérimentés dans divers quartiers de Paris; qu'il leur envoyait de plus cinquante cavaliers logés dans les villages voisins de cette ville; que ces cavaliers devaient y entrer pendant la nuit qui précédait le dimanche de *Quasimodo*, et par la porte Saint-Denis, de laquelle les conjurés étaient sûrs. A ces cavaliers, entrés dans Paris, devait se joindre une troupe de ligueurs les plus déterminés. Voici le projet conçu par le duc de Guise.

Le duc d'Epernon, qui avait coutume de faire la ronde depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, devait être tué par deux de ses propres gens, qu'on avait subornés : après cette expédition, la troupe devait marcher droit au Louvre, passer les gardes au fil de l'épée, et s'emparer de ce château et du roi.

Le roi fut bientôt, par Nicolas Poulain, averti de ce nouveau complot. Il fit renforcer la garde du Louvre, ordonna à ses quarante-cinq gentilshommes (1) de coucher dans ce château, et fit venir de Lagny quatre mille Suisses, qui furent logés au faubourg Saint-Denis.

Ces précautions prouvèrent aux ligueurs que leur plan de conspiration était connu. Ils ne pouvaient concevoir comment et par qui toutes leurs entreprises étaient révélées; leurs soupçons ne s'arrêtèrent jamais sur le véritable auteur de ces révélations : ils restaient confondus et déconcertés; mais l'impunité de leurs précédents attentats les rassurait.

Le duc de Guise, pour profiter du succès de ce coup de main, s'était approché de Paris jusqu'à Gonesse. Dès qu'il eut appris les moyens que la cour venait d'employer pour sa sûreté, il s'éloigna.

Les ligueurs n'étaient pas tranquilles : ils redoutaient à chaque instant les effets de la vengeance du roi. Dans cette crainte, ils écrivirent au duc, et, entre autres choses, ils lui dirent que, s'il ne venait promp-

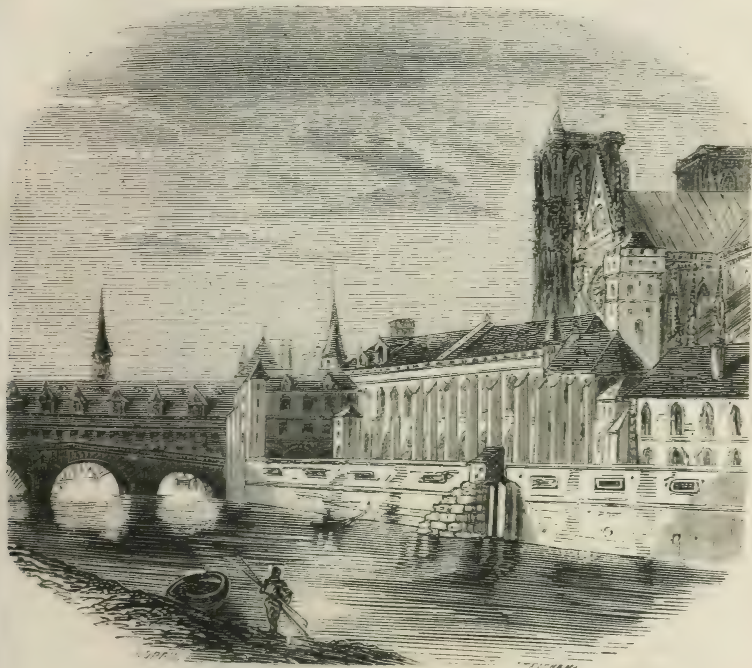
(1) *Procès-verbal de Nicolas Poulain*, seconde partie, intitulée: *Préparatifs de la Ligue, etc.*

(1) Ces quarante-cinq gentilshommes, largement gagés par Henri III pour la défense de sa personne et pour des expéditions secrètes, étaient généralement méprisés. On les qualifiait de *fendeurs de naseaux*, de *coupe-jarrets*; ils assassinaient à la volonté du maître. On connaît les noms de quelques-uns de ces assassins à gages : tels sont ceux de Chalabre, Loignac, Montsery, Sainte Malines, etc., tous de familles illustres aux yeux des généalogistes.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18

tement les secourir, ils le regarderaient comme un prince sans foi. Le duc, ainsi pressé, répondit qu'il leur envoyait plusieurs capitaines expérimentés, et qu'il les suivrait de près. Ces capitaines arrivèrent en effet : ils furent reçus par les ligueurs, et secrètement logés en divers quartiers de Paris. Le duc attendu avec impatience et ne pouvant plus retarder son voyage à Paris, sollicita auprès du roi, pour écarter les soupçons que son arrivee pourrait faire naître, la permission de rentrer en cette ville, afin, disait-il, de se justifier devant sa majesté des calomnies dont on le chargeait.

Le roi, parfaitement instruit de tous ses projets, lui envoya le sieur Bellièvre pour lui défendre expressément de se présenter à Paris. Le duc promit d'obéir, jura, dans la suite, qu'il n'avait fait au-



Vue de l'ancien archevêché.

cune promesse, et redoubla ses instances auprès du roi, qui lui dépêcha, par le sieur de La Guiche, un second ordre de ne point s'approcher de cette ville.

La mère du roi, son épouse, la très grande partie de ses courtisans, tous dévoués aux Guises, seraient, sans beaucoup d'efforts, parvenus à vaincre la résistance d'un roi faible, indolent, incapable de prendre une résolution forte, encore moins de l'exécuter; mais une nouvelle entreprise contre sa personne réveilla, sinon son courage, au moins le sentiment de sa propre conservation.

La duchesse de Montpensier, voulant hâter le dénoûment, ou ravir à son frère la gloire d'un succès désiré, fit, le 5 mai, placer une douzaine d'hommes hardis, cuirassés, bien armés et assistés de quelques gentilshommes, dans une maison située hors la porte Saint-Antoine, nommée Bélesbat ou la Roquette (1). Ces hommes

(1) *La Roquette* ou *Bélesbat* était une mai-

embusqués devaient arrêter le roi à son retour de Vincennes, faire rebrousser son carrosse, et le mener en diligence jusqu'à Soissons, par le moyen de plusieurs relais placés sur la route. Aussitôt on aurait répandu l'alarme dans Paris, en disant que les huguenots avaient enlevé le roi, et qu'ils voulaient lui couper la gorge; puis, à la faveur du trouble occasionné par cette nouvelle, on serait tombé sur tous les politiques, sur tous les partisans du roi, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes où le parti de la Ligue dominait.

Ce complot, digne de son auteur, fut encore déjoué par Nicolas Poulain, qui se rendit exprès à Vincennes pour en avertir Henri III. Ce prince fit venir de Paris une centaine de cavaliers pour lui servir d'escorte, à son retour de Vincennes.

Le 9 mai 1588, à midi, le duc de Guise, malgré les ordres réitérés de Henri III, arrive à Paris, descend à l'hôtel de la reine-mère (1). Un gentilhomme en instruit le sieur de Villeroi. Celui-ci court au Louvre pour en informer Henri III : Monsieur de Guise est arrivé, lui dit-il. Le roi paraît effrayé : Il est venu? par la mort-dieu, il en mourra! s'écrie-t-il. Il envoie chercher le colonel Alphonse Ornano : Si vous étiez à ma place, que feriez-vous? demanda-t-il à ce colonel, qui répondit : Il n'y a qu'un mot à cela : tenez-vous le duc de Guise pour ami ou pour ennemi? Le roi, sans répondre, fit un geste qui prouvait assez qu'il ne regardait pas le duc comme son ami. Alors Alphonse dit au roi que, s'il voulait l'autoriser, il apporterait à ses pieds la tête du duc, ou le mettrait en lieu de sûreté qui lui serait indiqué sans que personne osât bouger. Le roi, toujours timide et irrésolu, répondit qu'il espérait mettre ordre à tout par un autre moyen.

Bientôt la reine-mère, dans sa chaise, et le duc de Guise, à pied, partirent ensemble pour se rendre au Louvre. Le trajet était court; mais il fut pour le duc une marche triomphale. Les Parisiens ligueurs s'empressaient sur ses pas, voulaient toucher son habit, le bord de son manteau, faisaient entendre les acclamations de Vive Guise! vive le Pilier de l'Église! L'Estoile ajoute qu'une demoiselle, quittant son masque, s'écria : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes sauvés! »

Catherine de Médicis présente au roi son fils le duc de Guise. Ce prince, en le voyant, devint blême, se mordit les lèvres, et lui dit, suivant un témoin oculaire, « qu'il trouvait fort étrange qu'il « eût entrepris de venir en sa cour, contre « sa volonté et son commandement. Le « duc s'excuse et demande pardon, dit « qu'il s'est fondé sur le désir qu'il avait « de représenter lui-même à sa majesté « la sincérité de ses actions, et de les dé« fendre contre les calomnies et les impos« tures de ses ennemis... La reine-mère « s'entremet là-dessus, la reine aussi; il « est reçu en grâce. Le roi se retire dans « sa chambre. Le duc, peu de temps « après, accompagne la reine jusqu'à son « logis, puis va à l'hôtel de Guise (1). »

Suivant d'autres témoignages, le roi se montra furieux, prit même la résolution de faire tuer le duc de Guise dans la chambre de la reine son épouse, et ce fut dans ce dessein qu'il pria sa mère de l'y introduire. Le roi s'y rendit, et, avec colère, demanda au duc ce qui l'amenait à Paris. Le duc, en courtisan exercé, sans s'émouvoir, se prosterne, se met presque à genoux, et, dans un discours étudié, lui répond respectueusement qu'il supplie sa majesté de vouloir bien prendre confiance en sa fidélité, sans se laisser aller aux passions et aux calomnies de ses ennemis. Ce commencement d'explication fut interrompu, et continué dans le jardin de la reine.

A ce mouvement de colère succéda, chez le roi, le calme de la timidité : le duc en devint plus audacieux, et sortit triomphant de cette lutte. Le lendemain, 10 mai, nouvelle entrevue entre les deux princes ennemis. Le duc la redoutait; mais elle eut un succès pareil à celui de la première.

son de plaisance située dans le lieu même où depuis furent, en 1636, établies les hospitalières de la Roquette, et à l'extrémité de la rue qui porte ce nom. Henri II et Henri IV ont possédé cette maison.

(1) L'hôtel de la reine-mère, Catherine de Médicis, était situé sur l'emplacement actuel de la Halle aux blés.

(1) *Relation de la mort de MM. le duc et le cardinal de Guise*, par le sieur Miron, médecin. — *Journal de Henri III*, t. III, p. 461, 465, 466; t. II, p. 95, 96. — *Histoire de De Thou*, liv. 90.

Que pouvait Henri III, prince timide, efféminé, dont les débauches et les superstitions avaient rétréci la raison, éteint le courage? qui voyait s'élever contre lui une population dont il était méprisé, une population excitée, fanatisée par les prêtres, lesquels lui faisaient envisager la révolte et le renversement du trône comme des actes de dévotion? Que pouvait ce roi environné de traîtres, et qui trouvait dans ses courtisans et jusque dans sa mère des partisans de son plus cruel ennemi? Il ne pouvait guère conjurer l'orage qui allait l'atteindre.

Le 12 mai, dès la pointe du jour, ce roi, qui ne se fiait nullement aux protestations du duc de Guise, essaya de prendre des précautions contre lui; il fit entrer par la porte Saint-Honoré les quatre mille Suisses logés depuis quelque temps dans le faubourg Saint-Denis, de plus, deux mille hommes de gardes-françaises, et fit placer plusieurs compagnies de la ville dans le cimetière des Innocents.

Pendant la nuit du 11 au 12, quatre de ces compagnies de gardes bourgeoises qu'on avait postées dans le cimetière des Innocents, séduites et entraînées par les ligueurs, avaient abandonné leur poste. Les troupes suisses, qui venaient d'entrer, les remplacèrent dans ce cimetière; puis elles furent, ainsi que les gardes-françaises, réparties dans divers postes de la ville. Les Suisses occupèrent la place de Grève, et le Marché-Neuf; les gardes-françaises, le Petit-Pont, le pont Saint-Michel et le pont Notre-Dame. Tous avaient reçu l'ordre de n'attaquer aucun bourgeois, mais seulement de repousser leurs attaques. Le projet du roi était, dit-on, de faire arrêter, avec cet appareil formidable, les principaux chefs de la Ligue, de les faire juger et mourir par la main du bourreau. Il savait prendre des résolutions sans savoir les exécuter.

Au bruit de l'entrée de ces troupes et de leur répartition dans divers lieux, les ligueurs alarmés se réveillèrent. Crucé, l'un des plus actifs de ce parti, dès quatre heures et demie du matin, fit crier dans le quartier de l'Université : Alarme! alarme! Mêmes cris se font entendre dans les autres quartiers. Aussitôt les bourgeois s'arment, sortent de leurs maisons, se réunissent dans leurs corps-de-garde. On tend les chaînes dans les rues, on les barricade avec des tonneaux pleins de terre. Les capitaines que le duc de Guise avait fait secrètement entrer dans Paris dirigent le mouvement. Le duc de Brissac, son partisan, entouré d'une troupe d'écoliers, de mariniers et d'artisans armés, établit la première barricade dans la place Maubert: tous les autres quartiers imitent cet exemple avec une promptitude qui décelait un plan prémédité.

Chaque barricade était défendue par de la mousqueterie. Les gardes du roi, voulant poser des sentinelles dans la rue Saint-Severin, furent forcés par les bourgeois de se replier dans leur quartier. A midi, toutes les rues de Paris étaient fortifiées par des barricades, et quelques-unes furent poussées jusqu'à cinquante pas du Louvre.

Les troupes du roi, pressées de toutes parts, ne pouvaient avancer ni reculer sans s'exposer au feu de ces barricades et aux coups de pierres dont on avait fait provision dans les maisons.

Le roi, instruit d'heure en heure, et alarmé de tout ce qui se passait dans la ville, envoyait tour à tour le gouverneur de Paris, les maréchaux de Biron et d'Aumont pour apaiser le peuple et le rassurer sur ses intentions. Il chargea plusieurs fois la reine sa mère et Bellièvre de se rendre auprès du duc de Guise pour l'engager à sortir de cette ville : démarches inutiles. La révolte continua, et le duc de Guise resta dans Paris. La cour consternée pensa à faire retirer les troupes, mais il était trop tard.

Un coup de mousquet tiré, vers la rue Neuve-de-Notre-Dame, par un des soldats du roi, amena une scène sanglante : les bourgeois aussitôt chargèrent les Suisses qui remplissaient la place du Marché-Neuf. Au feu de la mousqueterie se joignirent les coups de pierres lancées du haut des fenêtres. Vingt Suisses perdirent la vie et douze furent blessés, suivant les uns; et, suivant les autres, soixante furent tués et enterrés au parvis de Notre-Dame. Le massacre des Suisses serait devenu général, si le duc de Brissac, qui commandait pour le duc de Guise, ne les eût sauvés des mains des bourgeois, en les renfermant dans la boucherie du Marché-Neuf, et en faisant cesser le feu de la mousqueterie.

En même temps, les troupes du roi placées sur les ponts furent chargées et mises

en déroute : plusieurs soldats sauvèrent leur vie en se réfugiant dans les maisons.

De Thou rapporte qu'étant sorti avant que les barricades fussent achevées, il s'avança, malgré les dangers, jusqu'au Louvre qu'il trouva désert, et il ajoute qu'il vit sur le visage des partisans du duc de Guise un air de satisfaction et d'assurance qui lui fit juger que l'autorité royale était près de sa fin.

Cependant le roi, apprenant que ses troupes étaient battues de toutes parts, fut réduit à la honte d'implorer le soir l'assistance du duc qu'il avait menacé le matin. Le maréchal de Biron vint le prier, au nom de sa majesté, d'intervenir pour sauver les Suisses de la fureur du peuple. Le duc, flatté de pouvoir montrer quelle était l'étendue de son influence sur l'esprit des Parisiens, consentit à cette demande. Sur les quatre heures du soir, il sortit de son hôtel (1) pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; puis il parcourut diverses rues et places. Cette sortie, la première qu'il fit dans cette journée, fut une espèce de marche triomphale. Il fit cesser partout la mousqueterie : il ordonna au duc de Brissac et au capitaine Saint-Paul de conduire les Suisses et les gardes-françaises vers le Louvre, de les obliger à porter leurs armes baissées, et à se découvrir la tête comme des vaincus. Sur son passage, il recueillit tant d'acclamations flatteuses de la part des Parisiens, que, las d'entendre crier vive Guise! il dit : « C'est assez, c'est trop, messieurs; criez vive le roi! » Il humiliait et protégeait Henri III.

Le soir, les chefs de la garde bourgeoise ne voulurent point recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands, qui ordinairement le leur donnait au nom du roi ; ils allèrent le demander au duc de Guise. Henri III, à Paris, n'avait plus de roi que le nom.

Tels furent les principaux événements de la journée du 12 mai 1588, fameuse dans l'histoire sous le nom de journée des barricades, et qu'un député du clergé aux états de Blois qualifiait « d'heureuse et sainte journée des tabernacles (2). »

Les événements du lendemain furent la conséquence de ceux de la veille. Le 13 au matin, le roi tenait son conseil pour aviser aux moyens d'échapper à cette crise, lorsqu'on vint l'avertir que les prédicateurs excitaient le peuple, exaltaient sa fureur en disant : « Allons prendre frère Henri de Valois dans son Louvre ; » de plus, que ces mêmes prédicateurs avaient fait armer sept à huit cents écoliers, trois ou quatre cents moines, et que huit mille hommes allaient sortir de Paris pour s'emparer des dehors du Louvre, et s'opposer à l'évasion du roi. Ces bruits, vrais ou faux, effrayèrent tellement ce prince, qu'il ne balança point entre le parti le plus honorable et le parti le plus sûr. Vers le midi, feignant d'aller se promener au jardin des Tuileries, il sortit à pied, tenant une baguette à la main.

A peine eut-il mis le pied hors du Louvre, qu'un bourgeois vint augmenter sa frayeur, en lui disant que le duc de Guise, à la tête de douze cents hommes, s'avançait pour se saisir de sa personne. Alors il court vers la Porte-Neuve (1), l'ouvre, et se rend avec précipitation au château des Tuileries, où étaient ses écuries; il fait partir en avant ses gardes, des Suisses et une partie de sa cour, se botte et monte à cheval. Du Halde, en lui chaussant ses éperons, le fit avec tant de hâte qu'il en mit un à l'envers : « C'est égal, dit le roi, je ne vais pas voir ma maîtresse; j'ai un plus long chemin à faire. » En fuyant, il se tourna vers Paris, et jura qu'il n'y rentrerait que par la brèche; il n'y rentra plus. Il passa à Saint-Cloud, et alla coucher dans un village de Beauce nommé Latrape. Le lendemain il se rendit à Chartres, où il séjourna jusqu'à la fin du mois. Cette ville, pendant ce temps, devint le théâtre de plusieurs négociations.

Le duc de Guise était si enorgueilli du succès qu'il venait d'obtenir, que, le jour même de l'évasion du roi, et avant qu'elle lui fût connue, il s'exprimait ainsi dans une lettre adressée au gouverneur d'Orléans : « J'ai défait les Suisses, taillé en

(1) L'hôtel de Guise était celui qu'on a depuis nommé de *Soubise*, rues du Chaume et de Paradis.

(2) *Lettres d'Etienne Pasquier*, liv. 13, lettre 3.

(1) *La Porte-Neuve* était située entre le Louvre et les Tuileries, et se trouvait, ainsi que l'ancienne muraille, qui subsistait toujours, près du quai, en face de l'emplacement de l'ancienne rue Saint-Nicaise. C'est par cette *Porte-Neuve* que Henri IV fit son entrée à Paris ; à côté de cette porte était la *tour du Bois*, qui a subsisté jusque sous Louis XIV.

« pièces une partie de la garde du roi, et « tiens le Louvre investi de si près, que je « rendrai bon compte de ce qui est dedans. « Cette victoire est si grande qu'il en sera « mémoire à jamais. » Mais il changea de langage lorsqu'il vit sa proie échappée : il en témoigna ses regrets ; et les plaisants, qui n'étaient pas alors très polis, disaient que « les deux Henri (Henri III et Henri duc de Guise) avaient bien fait les ânes. »

Les ligueurs, puissants et débarrassés de toute entrave, s'occupèrent de leurs projets d'ambition ou de vengeance. Le duc agit alors en souverain : il ordonna que les barricades de Paris fussent enlevées, s'empara des fortifications du Petit et du Grand-Châtelet, de l'Arsenal, du Temple et de la Bastille, qui lui fut remise sans résistance, et dont il fit gouverneur le fameux ligueur Bussi-le-Clerc. Il alla visiter les présidents du parlement, et les détermina à continuer l'exercice de leurs fonctions. Il destitua les échevins et le prévôt des marchands ; il fit renfermer ce dernier à la Bastille ; la Chapelle-Marteau, ligueur des plus acharnés, fut nommé à cette fonction : il opéra plusieurs autres changements.

Rapin, prévôt de l'hôtel, connu par son éloignement pour la Ligue et par son talent en poésie, fut chassé de Paris. Séguier, avocat du roi, pour la même cause, éprouva le même sort.

Quelques protestants habitaient encore Paris : les uns échappèrent à la mort en se conformant aux pratiques extérieures du catholicisme ; d'autres s'obstinèrent à résister à la force des circonstances ; ils furent victimes de leur zèle, et les fureurs de la Saint-Barthélemi se renouvelèrent contre eux. Poccard et Larue entrèrent, à neuf heures du soir, dans la maison d'un nommé Mercier, maître d'école, le poignardèrent et jetèrent son corps dans la rivière. Deux pauvres filles d'un procureur au parlement, appelé Jacques Foucaud, emprisonnées depuis le mois de janvier, à cause de leur persistance dans leurs opinions religieuses, furent condamnées au supplice du feu. « Elles l'endurèrent fort « constamment, dit l'Estoile : une d'elles fut « brûlée vive, par la fureur du peuple qui « coupa la corde avant qu'elle fût étran- « glée. »

Lorsque ce moment d'effervescence fut passé, les ligueurs restèrent effrayés de leurs succès et surtout de l'évasion du roi. Le duc de Guise, si l'on en juge d'après ses actions ultérieures, éprouva un sentiment pareil. Son premier succès dans la carrière de l'ambition lui fit apercevoir tous les obstacles qui lui restaient encore à surmonter. Pour arriver au but, il lui fallait réduire les chefs protestants, qui faisaient bonne contenance ; détrôner le roi, qui, quoique chassé de sa capitale, conservait encore de puissants moyens de défense ; il lui fallait tromper le roi d'Espagne, qui, payant les frais de la conspiration, n'aurait pas consenti à en abandonner les fruits à un autre ; les ligueurs étaient divisés en deux partis : il lui fallait ménager et tromper un de ces partis, qui ne voulait être dominé ni par Henri III, ni par les protestants, ni par les Guises. Effrayé des dangers à courir, des peines à supporter, des crimes à commettre, le duc sentit que le moment d'un entier succès n'était pas encore venu ; que, dans ces circonstances, il lui était plus convenable de gouverner la France sous le nom d'un prince pusillanime que de la gouverner en son propre nom. Se repentant d'avoir laissé échapper sa proie, il fit prier le roi de rentrer à Paris, et employa la reine-mère pour l'y déterminer. Ces prières réitérées, accompagnées d'assurances de fidélité, furent sans effet. Il revint à la charge et adressa au roi une lettre remplie de témoignages de respect et de soumission. Les plus ardents ligueurs, conduits par la reine-mère, vinrent à Chartres en qualité de députés de la ville, protestèrent de leur très humble obéissance ; mais ils se permirent des demandes qui n'étaient pas de nature à faire oublier la journée des barricades. Le parlement, avec des intentions plus pures, vint à son tour à Chartres exprimer au roi la douleur que lui avaient fait éprouver les violences de cette journée et son éloignement. Tous, jusqu'aux capucins, voulurent aller à Chartres.

Le 17 mai 1588, trente-cinq capucins, précédés par le duc de Joyeuse, appelé frère Ange depuis qu'il s'était rendu novice dans le couvent des capucins de Paris, firent le voyage à Chartres, les pieds nus. Pour rendre cette cérémonie plus touchante, ce frère Ange voulut imiter Jésus-Christ marchant au Calvaire : il portait sur sa tête une couronne d'épines, et sur ses épaules une lourde croix. D'autres capucins étaient chargés des instruments de la passion. En cet équipage ils arrivèrent

à Chartres, où ayant appris que le roi..... à vêpres dans la cathédrale, ils y entrèrent en chantant le *Miserere*. Alors frère Ange met à nu ses épaules fatiguées ; et deux vigoureux capucins lui appliquent à tour de bras, et en présence de ce prince, de grands coups de fouet ; puis tous ces capucins fouettés ou fouettants se prosternent aux pieds du roi en criant : Miséricorde !

Le brave Crillon, témoin de cette scène ridicule, et voyant que l'on fouettait frère Ange, se mit à crier en pleine église : « Fouettez, fouettez tout de bon ; c'est un lâche qui a quitté la cour et endossé le froc pour ne pas porter les armes. »

Cette farce, suivant M. De Thou, fut imaginée par les ligueurs pour séduire le roi, qui avait du goût pour ce genre de spectacle ; mais les souffrances qui en relevaient le mérite étaient feintes. La croix portée par frère Ange était en carton peint en couleur de bois ; le sang qui paraissait découler de son front, et qu'on attribuait à la couronne d'épines, provenait d'une supercherie ; les coups de discipline, avec l'apparence d'être rudement appliqués, ne l'étaient qu'avec mollesse. C'est pourquoi Crillon disait : « Fouettez tout de bon (1). »

Cette scène pieuse fit pleurer quelques assistants et rire plusieurs autres. Henri III s'en plaignit à frère Ange, comme d'une profanation et d'une manœuvre de ses ennemis.

Je vais exposer sommairement la suite des événements qui se passèrent hors de Paris.

Le duc de Guise, voyant Henri III toujours disposé à se venger des ligueurs, aidé par la mère de ce roi, parvint, à force de sollicitations et d'intrigues, à obtenir un édit de pacification, édit du 15 juillet, par lequel le roi, soit dans des articles patents, soit dans des articles secrets, accorde aux ligueurs tout ce qu'ils pouvaient désirer, tout ce que le pape, le roi d'Espagne et leurs satellites ambitionnaient. La journée des barricades devait être oubliée, tous les changements opérés en conséquence, ratifiés ; le roi et les ligueurs devaient s'unir pour faire une guerre d'extermination aux protestants ; et, après la mort de Henri III, on ne reconnaîtrait pour roi aucun prince hérétique : articles faits exprès pour exclure du trône de France le roi de Navarre ; enfin le concile de Trente serait reçu en France, etc., etc.

Les ligueurs obtinrent tout du roi, excepté son retour à Paris : tant était profonde l'impression de peur que lui avait causée la journée des barricades.

Il accueillit, à Chartres, le duc de Guise, les cardinaux et prélats de sa faction ; le 2 avril il dîna et trinqua avec ce duc ; le 4 du même mois, il le créa son lieutenant-général en toutes ses armées, et déclara son successeur à la couronne le cardinal de Bourbon, homme incapable et grand partisan de la Ligue sans savoir pourquoi. Ce roi consentit en outre à éloigner de leurs fonctions les magistrats les plus dévoués à son service, et à les remplacer par des ligueurs. Il se rendit à Blois, y convoqua les états du royaume ; et, par l'effet des intrigues de la faction, cette assemblée ne fut composée que de ligueurs déterminés.

Henri III avait fait jurer à tous les magistrats, à tous les fonctionnaires, l'observation de l'édit de l'union ; il fit prêter ce serment aux députés des états, qui, à leur tour, exigèrent que le roi le renouvelât.

Le duc jura aussi ; mais bientôt après il viola son serment, et le roi ne tarda pas à l'imiter. Nouvelles plaintes de part et d'autre ; nouvelles dissensions, qui furent terminées, le 4 décembre, par une réconciliation solennellement jurée par le duc et par le roi, sur le sacrement de l'autel : faibles digues pour des contractants de mauvaise foi !

Ces diverses concessions du roi étaient feintes. Il cédait tout au duc de Guise, dans l'espérance de tout recouvrer à la fois. Connaissant les projets ambitieux de cet ennemi, il croyait, à force de bienfaits, le porter à en abuser, afin d'avoir le droit de le punir. Dans ce dessein, Henri III paraissait vouloir renoncer à l'exercice du pouvoir pour ne s'occuper que de pratiques de dévotion. Il fit à cet effet construire dans le château, et au-dessus de sa chambre, de petites cellules pour y loger des capucins (1).

L'ambition du duc de Guise n'était pas

(1) *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. III, p. 105. — *Histoire de De Thou*, liv. 90, à la fin, et les restitutions sur ce livre. — *D'Aubigné*, t. III, liv. 1, chap. 23.

(1) *Relation de la mort de MM. de Guise*, par le sieur Miron, médecin de Henri III, t. III, p. 473.

satisfaite de tant de faveurs : le trône restait à envahir, il fallait en renverser Henri III. Pour y parvenir, il séduisit la plupart des députés aux états-généraux, et leur communiqua ses dispositions hostiles contre le roi : mais, arrivé au faîte du pouvoir, fier de la fortune et du succès de ses crimes, ce duc négligeait les personnes dont il avait encore grand besoin, négligeait la reine-mère, à laquelle son ambition était si redevable ; il venait même de se faire des ennemis dans sa propre famille : dans ce nombre on comptait le duc de Mayenne, son frère, et la duchesse d'Aumale.

Depuis quelque temps Henri III avait enduré diverses insolences et outrages de la part du duc de Guise, lorsqu'il apprit du duc de Mayenne et de la duchesse d'Aumale le projet que cet ambitieux avait conçu de se défaire de sa personne royale. La reine-mère en fut instruite, et conseilla au roi de prévenir le coup dont il était menacé. Elle changea de parti. Il se présentait un crime à commettre, cette femme superstitieuse et sanguinaire devait y contribuer. La connaissance de ce projet du duc de Guise, les conseils que Henri III reçut de sa mère, et les ressentiments d'outrages passés et récents, concoururent à donner à ce roi l'énergie propre à réprimer un sujet audacieux, rebelle, et qui conspirait contre ses jours.

On croirait que Henri III prit la résolution de faire arrêter le duc de Guise, de le livrer à un tribunal, d'appeler contre lui la vengeance des lois ; non : ce roi, élevé au milieu des perfidies et des massacres, méconnaissait les voies légales ; il punit un crime par un crime, et donna un exemple qui lui fut fatal.

La perte du duc de Guise et de ses principaux adhérents était décidée. Le duc en fut averti ; mais, plein de confiance dans sa force et dans la faiblesse de Henri III, il méprisa ces avis, et répondit à ceux qui les lui donnaient : Il n'oserait.

Le vendredi 23 décembre 1588, le roi, de grand matin, fit parvenir au duc et au cardinal de Guise l'ordre de se rendre promptement au conseil ; ils arrivent au château de Blois, trouvent la garde renforcée, montent dans la salle du conseil, et, après y être resté quelque temps, le duc est mandé au cabinet du roi.

Tout était disposé sur son passage : douze hommes de la bande des quarante-cinq gentilshommes l'attendaient dans la pièce qui précédait le cabinet du roi. Le duc y paraît ; aussitôt un des quarante-cinq, le sieur de Montsery, lui porte un premier coup qui fut suivi de plusieurs autres (1). Le duc tombe en criant : Mes amis, miséricorde ! Mon Dieu ! je suis mort ! ayez pitié de moi ! etc. Le roi vint avec joie contempler sa victime. On dit même qu'il lui appliqua avec colère son pied sur le visage.

Le cardinal de Guise, qui présidait la chambre du clergé aux états, entend les cris de son frère, se lève de son siége pour aller le secourir. Les maréchaux d'Aumont et de Retz mettent l'épée à la main, en lui disant : Que nul ne bouge, s'il ne veut mourir ! Aussitôt ce cardinal et l'archevêque de Lyon, deux grands fauteurs de la Ligue, furent saisis par ces maréchaux, et emprisonnés dans un galetas du château. En même temps furent arrêtés, par ordre de Henri III, tous les principaux ligueurs qui s'y trouvaient logés, leurs domestiques, le cardinal de Bourbon, madame de Nemours, le prince de Joinville, son fils, etc. ; et, dans la ville de Blois, les députés de Paris, tels que la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, le président Neuilli, l'échevin Compan, etc. Après ces arrestations et cet assassinat, le roi se rendit à la messe !

Le lendemain 24 décembre, on s'occupa du sort du cardinal de Guise. Les gentilshommes faisaient difficulté de le poignarder : mais, pour la somme de 400 écus, on trouva quatre de ces nobles qui se chargèrent de cette atroce expédition.

« Après cette exécution, dit l'Estoile, « le roi, sortant pour aller à la messe, ren« contra à ses pieds le baron de Luz, qui « lui offrait sa tête pour sauver la vie de « son oncle, l'archevêque de Lyon. Le roi « lui promit la vie, mais non la liberté (2). »

La nouvelle de ces actes illégaux, de ces scènes sanglantes, parvint bientôt à Paris, et y causa parmi les ligueurs la plus vive

(1) Parmi les assassins, on nomme Montsery, Deseffranats, Sainte-Malines Loignac, Sariac, etc. J'ai parlé des fonctions de ces quarante-cinq gentilshommes, ci-dessus, p. 114.

(2) *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. II. — *Histoire de Dulhau*, liv. 96. — *Chronologie novénaire*, par Cayet, t. I. — *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, t. II, liv. 3, etc.

fermentation. Le duc d'Aumale, qui se trouvait dans cette ville, en fut nommé gouverneur; il commença par faire emprisonner un grand nombre de ceux qu'on appelait politiques, fit fouiller leurs maisons, et mit à contribution tous les habitants riches qui n'étaient pas ligueurs.

L'avocat Pierre Versoris mourut de chagrin; et, rendant les derniers soupirs, il embrassait le portrait du duc de Guise, et qualifiait le roi de tyran.

On arracha les armoiries du roi, placées au portail de l'église de Saint-Barthélemi, et on les traîna dans le ruisseau. Le curé de Saint-Gervais, le fameux Wincestre, avait disposé le peuple à cette vengeance, en prêchant contre lui et en le traitant de vilain Hérode, injure qui offre à peu près l'anagramme de Henri de Valois.

On détruisit sur tous les édifices les armoiries, les figures de Henri III; on déchira son portrait partout où il se trouvait.

Le 1er janvier 1589, Wincestre, curé de Saint-Gervais, après son sermon, « exigea, « dit l'Estoile, de tous les assistants le « serment, en leur faisant lever la main, « d'employer jusqu'à la dernière goutte de « leur sang, jusqu'au dernier denier de « leur bourse, pour venger la mort des « deux princes lorrains, massacrés par le « tyran, dans le château de Blois, à la face « des états. Il exigea un serment particu- « lier du premier président de Harlai, qui, « assis devant lui dans l'œuvre, avoit ouï « sa prédication, l'interpellant par deux « fois en ces mots : Levez la main, mon- « sieur le président, levez-la bien haut, « encore plus haut, afin que le peuple la « voie; ce qu'il fut contraint de faire. Ce « serment fut exigé par les curés de plu- « sieurs autres paroisses. »

Le 2 janvier, le peuple, toujours excité par les prédicateurs, se porta dans l'église de Saint-Paul, y détruisit les tombeaux et figures de marbre que le roi y avait fait ériger à ses mignons, Saint-Maigrin, Quélus et Maugiron.

Le conseil des Seize proposa à la Sorbonne la question de savoir si les Français avaient le droit de faire la guerre au roi pour la défense de la religion catholique; et la faculté de théologie, « c'est-à-dire « huit ou dix soupiers et marmitons, dit « l'Estoile, comme porte-enseignes et trom- « pettes de sédition, déclarèrent tous les « sujets du royaume absous du serment « de fidélité et obéissance qu'ils avoient « jurées à Henri de Valois, naguère leur « roi, rayèrent son nom des prières de « l'église, en composèrent d'autres pour les « princes catholiques, et firent entendre « qu'on pouvoit en conscience prendre les « armes contre ce tyran exécrable. » Voilà comment l'autel fut le soutient du trône (1).

Le 8 janvier, Wincestre annonça dans son sermon la mort de Catherine de Médicis, décédée le 5 de ce mois. Il dit que pendant quelque temps elle fut le soutien des hérétiques, mais que depuis elle avait favorisé la Ligue. « Si vous voulez, dit-il, « donner à l'aventure, par charité, un « *Pater* ou un *Ave*, il lui servira de ce « qu'il pourra, je vous le laisse à votre « liberté. »

Le 16 janvier, Bussi-le-Clerc, qui de maître en fait d'armes était devenu procureur au parlement, et qui, depuis l'évasion du roi, de procureur fut élevé à la dignité de gouverneur de la Bastille, accompagné de vingt-cinq à trente hommes de son parti, tous armés, et tenant chacun en main un pistolet, vint au parlement pendant que la grande chambre était assemblée; et, désignant par leurs noms tous ceux qui étaient suspects au conseil de l'Union, il dit à haute voix : Suivez-moi; venez-vous-en à l'Hôtel-de-Ville, où l'on a quelque chose à vous dire. Le président lui demanda d'après quelle autorité il agissait ainsi : Le Clerc ne répondit qu'en renouvelant l'ordre de le suivre, et ajoutant qu'il leur en arriverait mal s'ils refusaient d'obéir.

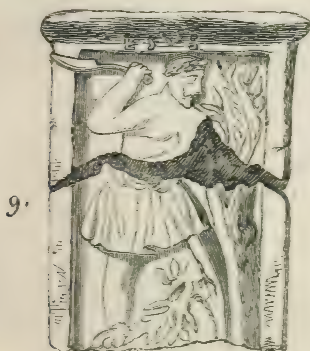
Alors le président de Harlai, le président De Thou et autres déclarèrent qu'ils étaient prêts à le suivre; aussitôt les membres de cette cour souveraine qui n'étaient point désignés se levèrent généreusement, et dirent qu'ils voulaient partager le sort de leurs chefs : noble dévoûment, dont cette époque désastreuse ne fournit que de très rares exemples!

Alors cinquante ou soixante conseillers et présidents de cette cour descendirent de leurs siéges, et se rendirent aux ordres de ces factieux. Le Clerc, qui marchait à leur tête, les conduisit par le Pont-au-Change jusqu'à la place de Grève. « C'était, dit De « Thou, un spectacle digne de compas-

(1) *Journal de Henri III*, t. II, p. 153, 160. L'Estoile y rapporte les prières nouvelles substituées aux anciennes; et ses annotateurs ajoutent le décret tout entier de la faculté de théologie.

« sion, de voir tant de personnes respectables par leur autorité, leur savoir et leur probité, arrêtées comme des criminels par un homme de néant, jusque sur ce tribunal redoutable au pied duquel ils l'avaient vu si souvent faire ses fonctions de procureur, et de les voir conduits par les rues de la ville, comme en triomphe (1). »

A la nouvelle de cette étrange expédition, et pour jouir d'un spectacle si extraordinaire, une foule de mariniers, portefaix et vagabonds accoururent à la place de Grève. Ces hommes, que les règnes précédents avaient accoutumés aux brigandages et aux massacres, auraient pu se porter à quelques violences envers les membres du parlement. Cette considération, à ce qu'il paraît, toucha Le Clerc. Pour épargner à ses prisonniers les dangers qu'offrait la place





Autel à Jupiter.





Troisième pierre trouvée sous le chœur de Notre-Dame.

de Grève, il renonça au projet de les conduire à l'Hôtel-de-Ville; il les mena, par des rues détournées, à la Bastille, où ils furent tous enfermés. Dans le même jour, le conseil de l'Union ou des Seize fit arrêter les membres du parlement qui, portés sur la liste de proscription, ne s'étaient point trouvés au Palais quand Le Clerc s'y présenta; et le lendemain, ce conseil fit relâcher tous ceux qui avaient suivi volontairement Le Clerc, et dont les noms ne se trouvaient point parmi ceux des proscrits.

Les monastères, que Henri III avait comblés de bienfaits, signalèrent leur ingratitude contre ce roi. Les Jacobins effacèrent ou noircirent sa figure placée dans leur cloître; les Cordeliers, dont Henri III avait fait reconstruire l'église, insultèrent à la statue de ce roi, que ces moines y avaient élevée comme un monument de leur reconnaissance, la renversèrent, et lui coupèrent la tête. Les Grands-Augustins conservaient, derrière le maître-autel de leur église, un grand tableau que

(1) *Histoire de De Thou*, liv. 94.

Henri III y avait fait placer lorsqu'il institua l'ordre du Saint-Esprit, tableau où ce roi était représenté. Sans respect pour cet objet consacré, les Augustins le détachèrent, le biffèrent, et le traînèrent par les rues. Les vitraux des églises où se trouvait la figure de ce roi furent partout brisés.

Je passe sous silence les discours étranges des prédicateurs qui faisaient retentir la chaire évangélique d'injures, de provocations à la vengeance et au meurtre ; je ne parlerai pas non plus des nombreuses processions qui se faisaient alors, et où l'on voyait les hommes, les femmes, les filles, les garçons, en chemise ou entièrement nus : je réserve ces traits pour le tableau des mœurs de cette période ; mais je ne puis taire un moyen magique qui fut alors employé dans plusieurs églises de Paris, moyen fort en usage dans les siècles barbares, ridicule par la vertu qu'on lui attribuait, sacrilége par le lieu où il était employé, et criminel par l'intention de ceux qui en faisaient usage. Laissons parler l'Estoile, témoin oculaire :

« Furent faites à Paris force images de « cire qu'ils tenoient sur l'autel, et les « piquoient à chacune des quarante messes « qu'ils faisoient dire durant les quarante « heures, en plusieurs paroisses de Paris ; « et, à la quarantième, piquoient l'image « à l'endroit du cœur, disant à chaque « piqûre quelques paroles de magie, pour « essayer à faire mourir le roi. Aux pro- « cessions pareillement, et pour le même « effet, ils portaient certains cierges ma- « giques, qu'ils appeloient par mocquerie « cierges bénits, qu'ils faisoient éteindre « au lieu où ils alloient, renversant la lu- « mière contre bas, disant je ne sais « quelles paroles que des sorciers leur « avoient apprises (1). »

Voilà, je le répète, comment l'autel était le soutien du trône ; voilà des prêtres chrétiens qui se livrent à des opérations magiques, et qui, dans leur aveugle fureur, mêlent ces pratiques ridicules ou païennes à des cérémonies chrétiennes ; voilà ce bon vieux temps que regrettent et voudraient ramener des hommes ignorants ou perfides.

Pendant que les prédicateurs épuisaient toutes les ressources de leur génie pour inspirer de l'horreur contre le roi, que des prêtres employaient la magie pour le faire périr, et que le conseil des Seize continuait à piller les maisons des personnes riches qui n'étaient point de leur parti, le duc de Nemours et le duc de Mayenne arrivèrent à Paris, le premier échappé de sa prison de Blois, et le second venu de Lyon, où il séjournait pendant qu'on massacrait ses frères. Ce dernier, nommé Charles de Lorraine, duc de Mayenne, fut déclaré chef de la Ligue ou de la sainte union.

Voici quels furent à Paris les établissements de ce gouvernement.

II. Etablissements pendant la Ligue.

Conseil des Seize. Il siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Ce conseil, si fameux dans l'histoire de la Ligue, ne fut d'abord composé que de cinq membres : Compan, Crucé, La Chapelle, Louchard et Bussi-le-Clerc, choisis par les Guises pour diriger les cinq quartiers. Quelques mois après l'évasion du roi, les ligueurs renoncèrent à la division de cette ville en cinq quartiers, et reprirent l'ancienne division en seize. Chaque quartier eut alors son chef : ces chefs formaient le conseil des Seize. Le lieu de ses séances, d'abord incertain, ne fut fixé qu'après la fuite de Henri III : alors il s'identifia avec le corps municipal.

Après l'assassinat des Guises à Blois, ce conseil créa, le 24 décembre 1588, le duc d'Aumale gouverneur de Paris.

Au mois de mars 1589, le conseil des Seize établit, dans chacun des seize quartiers de Paris, un conseil composé de neuf personnes chargées de veiller à la tranquillité et à la sûreté de leurs quartiers respectifs.

Quelques principes démocratiques professés par des membres du conseil des Seize, des lettres interceptées, et dans lesquelles les membres de ce conseil ne faisaient nulle mention du duc de Mayenne, indisposèrent fortement ce duc contre eux ; il disait que ces membres étaient des hommes turbulents qui ne désiraient que la ruine de la noblesse.

Après la mort du cardinal de Bourbon, prisonnier, qu'on avait nommé roi, sous le nom de Charles X, le conseil des Seize s'adressa au pape et au roi d'Espagne pour leur demander un roi qui fût ligueur :

(1) *Journal de Henri III*, t. II, p. 172, édit. de 1744.

cette demande, qui contrariait les prétentions du duc de Mayenne, devint pour lui un nouveau motif de mécontentement.

Dans le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, ce dernier, bon ligueur, dit : « Le dessein des Seize étoit de faire observer la religion sans simonie, la justice « sans concussion, la noblesse sans tyrannie, et maintenir le peuple sans désobéissance. »

Le Maheustre, qui n'était pas ligueur, lui répond : « Je sais qu'ils bâtissoient « contre la volonté de vos princes, de vos « magistrats et de vos grands, lesquels « se sont servis du labeur et invention « des Seize pour leur avantage et établissement et sous main ont résisté à ce « qu'ils faisoient et établissoient à l'avantage du peuple, qu'ils désirent ranger « à la servitude moderne, de crainte que « leurs grandeurs, honneurs et volontés « ne soient retranchés et limités (1). »

Le duc de Mayenne présidait le conseil des Seize, et, de plus, était chargé de l'exécution des ordonnances, ce qui lui avait acquis sur les Parisiens un ascendant dont il abusa bientôt. Le 4 décembre 1591, il fit arrêter quatre membres de ce conseil, et prohiber, sous des peines sévères, les réunions secrètes. Cette sévérité prouve que les ligueurs de Paris ne vivaient pas en bonne intelligence avec leur chef.

Cette exécution, à laquelle il donna des prétextes d'intérêt public, n'avait, comme on le voit, d'autre motif que son intérêt particulier. Ces actes de tyrannie devinrent très funestes au parti de la Ligue et favorables à celui du roi de Navarre (2).

Le conseil des Seize, réduit à douze, vit, d'après ces violences, son autorité et sa considération s'affaiblir ; il ne volait plus que d'une aile, disait-on alors. Il subsista cependant, en cet état, jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris.

Je vais parler d'une autre institution de la Ligue établie à côté de celle des Seize, et qui contribua beaucoup à l'affaiblissement de leur autorité.

Conseil général de la Sainte-Union ou des Quarante. Ce conseil, qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, créé par le conseil des Seize, fut composé de quarante personnes des trois états : la noblesse, le clergé et le tiers-état, toutes élues par le peuple de Paris. Ce conseil figurait, en petite proportion, les états-généraux ou une représentation nationale. Sa première séance se tint, et ses règlements et attributions furent délibérés le 17 février 1589.

Ce conseil, composé de magistrats ligueurs, de militaires, d'évêques, de curés et des plus fougueux prédicateurs du temps, avait dans ses attributions la correspondance avec les villes dévouées à la Ligue et la direction des affaires des provinces ligueuses.

Ce conseil, de sa propre autorité, conféra le titre de lieutenant-général de l'état royal et couronne de France au duc de Mayenne, qui, en cette qualité, vint, le 13 mars 1589 (1), prêter son serment au parlement métis, composé alors de quelques anciens membres et de ligueurs récemment introduits.

Peu façonné aux institutions populaires et à la dépendance d'un conseil où ses volontés étaient quelquefois contrariées, ce duc, pour y augmenter son influence, se permit d'y introduire quatorze nouveaux membres qui lui étaient dévoués ; de sorte qu'au lieu de quarante, ce conseil se trouva composé de cinquante-quatre. On y ajouta ensuite quelques autres personnes. Au mois de novembre 1590, mécontent de ce conseil général de l'Union, et ayant envahi l'autorité suprême, il résolut de dissoudre cette institution, à laquelle il devait son existence politique : la créature détruisit son créateur.

En envoyant à la potence quatre mem-

(1) *Dialogue du Maheustre et du Manant.*

(2) Le vulgaire crut que cette conduite du duc de Mayenne avait pour motif la condamnation et la mort de Barnabé Brisson, premier président du parlement ; de Larcher, président en cette cour, et de Tardif du Ru, conseiller au Châtelet, que les Seize, le 15 novembre 1591, firent exécuter à mort. Ce ne fut là que le prétexte de la conduite de ce duc, qui saisit avec empressement cette occasion de punir des hommes qui s'avisaient de correspondre à son insu avec le pape et le roi d'Espagne, et de séparer leur cause de sienne.

(1) *Mémoires de la Ligue*, tom. IV et V. — *Dialogue du Maheustre et du Manant.* — *Journal de Henri III, et de Henri IV.* — *Satire Ménippée*, et observations sur cette satire. — *Chronologie novénaire, etc.*

bres du conseil des Seize, en dissolvant le conseil de l'Union, le duc de Mayenne, aveuglé par son ambition, sapait lui-même les bases principales de son autorité.

CONFRÉRIE DU CORDON ET DU SAINT NOM DE JÉSUS. Cette confrérie, établie dans l'église de Saint-Gervais, était un véritable club de ligueurs fanatiques. Son règlement, imprimé en 1590, porte en substance que les confrères doivent jurer de vivre dans la foi catholique, dans l'obéissance au cardinal de Bourbon, prétendu roi de France, nommé Charles X, et à son lieutenant le duc de Mayenne; de ne jamais reconnaître aucun roi hérétique, notamment Henri de Bourbon, roi de Navarre, relaps, excommunié par le pape, et de s'opposer à toute trève et à tout traité de paix conclus avec ce prince.

Cette confrérie eut l'audace d'adresser au parlement un mandement qui enjoignait aux quarteniers de Paris de faire un rôle de tous les Parisiens soupçonnés d'être politiques.

CONFRÉRIE OU CONGRÉGATION DU CHAPELET, établie à Paris, dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Jacques. C'était un foyer de sédition et de fanatisme, où ces religieux attiraient les hommes ignorants pour s'en servir au besoin.

Chaque confrère était tenu de porter autour de son cou un chapelet, et d'en réciter journellement les prières : ainsi cet instrument de piété devenait un signe de ralliement. Les Seize de Paris, l'ambassadeur d'Espagne et les membres de la congrégation se réunissaient, tous les dimanches, dans une chapelle haute de la maison des Jésuites : là, se prononçait un discours propre à maintenir le public dans un état d'exaltation fanatique. Après ce discours, le peuple était congédié, et les chefs, parmi lesquels figurait le curé Pigenat, discutaient sur les affaires de la sainte Ligue. Le pape prodigua aux confrères les trésors inépuisables de ses indulgences : il les gratifia de neuf vingt mille ans et neuf vingt mille quarantaines d'indulgences, et de la rémission de tous leurs péchés au moment de leur mort.

Un bon ligueur devait être de cette confrérie, et porter le chapelet au cou; témoin ces vers :

> Qui n'a de chapelets *au cou*
> Mérite d'y avoir *un licou*.

(1) *Remarques sur la Satire Ménippée*, édit. de 1711 ; t. II, p. 319, 320.

III. Assassinat de Henri III. Siége de Paris.

Les actes sanguinaires de Blois devinrent funestes à Henri III. Il crut, en faisant égorger les Guises, accroître son autorité; il la ruina au point qu'il se vit réduit à se jeter dans les bras de ceux contre lesquels il avait, quelques mois auparavant, juré de faire une guerre d'extermination, et à implorer le secours de ses ennemis et de son beau-frère, le roi de Navarre. Le 30 avril 1589, les deux rois eurent leur première entrevue au Plessis-lès-Tours : leur embrassement fut mêlé de larmes. Ayant réuni leurs forces, ces princes, après diverses expéditions, marchèrent vers la fin de juillet contre Paris, et campèrent dans les environs de cette ville. Henri III prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondi.

Les ligueurs parisiens, frappés de consternation à la vue des troupes royales qui investissaient étroitement leur ville, pensèrent sérieusement à détourner l'orage dont ils étaient menacés. Le 29 juillet, le duc de Mayenne, les sieurs de La Chastre, de Villeroi et autres, délibéraient dans le cabinet de ce duc sur le parti qu'ils avaient à prendre, lorsqu'un nommé Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris, s'y présenta, et dit qu'un des frères de son couvent, nommé Jacques Clément, jeune homme dévot, visionnaire, persuadé que des anges descendraient du ciel pour venir à son secours, ou qu'au moins il obtiendrait la palme du martyre, avait pris la résolution, pour faire cesser la persécution dont Henri III menaçait les bons catholiques, de sacrifier sa vie en arrachant celle de ce roi, et que ce frère était venu le supplier de trouver un moyen d'approcher de la personne de ce prince. On discuta longuement sur cette proposition : les uns la trouvaient admissible; le sieur de La Chastre la rejetait en disant que ce religieux ne pourrait jamais avoir accès auprès du roi.

Pendant cette discussion, Bussi-le-Clerc vint apporter au duc de Mayenne un paquet de lettres, qu'un augustin qui venait de dire la messe à la Bastille, devant les membres du parlement détenus dans cette

prison, lui avait remis; et, quoiqu'il fût chargé par ces membres de faire secrètement parvenir ce paquet au roi Henri III, l'augustin avait cru convenable de le lui communiquer. On jugea aussitôt que ce paquet de lettres pouvait servir de passeport à Jacques Clément. « Au pis aller, « dit le sieur de La Chastre, c'est un « moine perdu qui se dévoue de lui-même « pour le salut public. » On donna le paquet au prieur Bourgoing : on y ajouta une ample instruction verbale et recommandation, au cas que le moine fût pris, de ne nommer personne ; il pouvait seulement nommer son prieur, auquel on promit une escorte pour se réfugier en Flandre si le coup venait à manquer.

Le soir du lundi 31 juillet, le jeune moine arrive à Saint-Cloud, y couche, et, le lendemain, se présente devant le logis de Henri III. Les gardes lui refusent le passage : il insiste ; le bruit de cette altercation parvient jusqu'aux oreilles du roi : « Laissez-le approcher, dit-il, on di« rait que je chasse les moines, et ne veux « pas les voir. » Henri III était alors placé sur le siége de sa garde-robe. Jacques Clément s'approche, lui présente les lettres dont il était porteur ; et, pendant que ce roi en prend lecture, le moine sort de sa manche un grand couteau, et le lui plonge dans le bas-ventre. Le couteau reste dans la plaie ; le roi l'arrache avec effort, en frappe l'assassin au visage, et s'écrie : « Ah ! le méchant moine ! il « m'a tué, qu'on le tue ! »

Les gardes accourent, frappent à l'envi le moine qui meurt sous leurs coups redoublés. Le lendemain 2 août, le roi expire.

Dès lors, le roi de Navarre, le plus prochain héritier du trône, prend le titre de roi de France et le nom de Henri IV.

A la nouvelle de la mort de Henri III, les ligueurs de Paris font éclater une joie extravagante et féroce. La duchesse de Montpensier embrasse avec transport le messager qui l'instruit de cet assassinat. Ah! mon ami, s'écrie-t-elle : mais est-il bien vrai, au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il bien mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire.

Aussitôt elle parcourt les rues de Paris avec la duchesse de Nemours, en criant : Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle! le tyran est mort; il n'y a plus de Henri de Valois. Elle veut que le deuil de cette mort soit porté en vert ; elle distribue dans cette ville un grand nombre d'écharpes de cette couleur; enfin elle en garda une pendant longtemps.

La duchesse de Nemours se rend dans l'église des Cordeliers, monte sur les marches du principal autel, et harangue le peuple, en vomissant un torrent d'injures contre le roi assassiné.

On alluma dans les rues de Paris plusieurs feux de joie.

Les prêtres et moines publièrent plusieurs écrits apologétiques de l'action de Jacques Clément, firent graver en plusieurs formats le portrait de ce moine assassin, le placèrent sur les autels; enfin ils l'honorèrent comme un saint, comme un martyr (1).

Henri IV, après divers exploits, vint, le 31 octobre suivant, mettre le siége devant Paris. Il logea avec son armée dans les villages de Gentilly, Mont-Rouge, Vaugirard et autres. Sully, le duc d'Aumont et Châtillon attaquèrent le faubourg Saint-Germain. Dans une rue voisine de la foire de ce nom (2), ils cernèrent une troupe de Parisiens ; et, dans un espace d'environ deux cents pas, ils en tuèrent plus de quatre cents. Je suis las de frapper, dit Sully, je ne saurais plus tuer gens qui ne se défendent point. Les troupes du roi se mirent alors à piller les maisons, et Sully eut pour sa part du pillage deux ou trois mille écus. Puis, quelques seigneurs de cette armée s'avancèrent vers la porte de Nesle qu'ils trouvèrent ouverte; quinze ou vingt pénétrèrent dans la ville, jusqu'en face du Pont-Neuf ; mais bientôt survint une troupe nombreuse qui les força de se retirer (3).

(1) En 1582, un nommé Jaureguy et un moine jacobin, appelé Antonin Timmermann, assassinèrent le prince d'Orange. Un jésuite avait persuadé aux assassins que des anges, après le coup, viendraient les enlever dans le ciel. Les anges ne se présentèrent point : les criminels furent punis de mort, et le père Hyacinthe Choquet, dans son livre intitulé *Sancti ordinis Belgii prædicatorum*, mit le jacobin meurtrier au rang des saints martyrs.

(2) Peut-être rue de Tournon ou rue de Condé, alors nommée rue Neuve.

(3) *Œconomies royales*, t. I, 1re partie, chap. 29.

Cette tentative, qui n'avait pour objet que d'attirer le duc de Mayenne, répandit l'épouvante dans Paris, mais n'intimida point les prédicateurs, qui ne cessèrent, pour rassurer les habitants, de traiter Henri IV de tyran et d'usurpateur. Deux jours après, l'armée royale abandonna Paris pour aller assiéger Étampes.

Le 8 mai 1590 mourut dans sa prison, à Fontenay, Charles, cardinal de Bourbon, que, dès le 5 août 1589, les ligueurs avaient proclamé roi de France sous le nom de Charles X. Cette mort désappointa le duc de Mayenne, qui ne savait plus quelle couleur donner à son autorité, sur quel titre l'appuyer, sous quel nom seraient promulgués les actes publics, ni quel fantôme de roi il pourrait substituer à ce bonhomme qui n'avait régné qu'en prison : d'autre part, il craignait que Henri IV ne se fît catholique.

Cette crainte et l'armée de ce roi qui s'avançait pour faire le siége de Paris déterminèrent la Sorbonne à rendre, le 7 mai 1590, un décret dont voici la substance.

Après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, elle déclara qu'il est défendu aux catholiques de recevoir pour roi un hérétique;

Que si ce roi obtient son absolution et se fait catholique, il doit être exclu du trône, parce qu'il peut y avoir feintise ou perfidie dans sa conversion.

Quiconque favorise un tel roi est hérétique, et doit être puni comme tel.

Ainsi les Français sont tenus en conscience de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérésie, ennemi de l'Eglise, relaps, excommunié, parvienne au gouvernement du royaume, quand même il serait absous par le pape.

Comme ceux qui favorisent en quelque manière les prétentions dudit Henri sont déserteurs de la religion, en péché mortel, damnés comme opiniâtres et travaillant à établir le règne de Satan; de même ceux qui s'opposeront de tout leur pouvoir à l'établissement de ce roi auront bien mérité de Dieu et des hommes, et seront récompensés dans le ciel par un bonheur éternel (1).

Le soir même du jour où ce décret fut rendu, l'armée du roi arriva, s'empara simultanément, et dans l'espace de deux heures, de tous les faubourgs de Paris, brûla tous les moulins des environs. Le roi, s'il eût été mieux secondé, aurait alors pu prendre Paris.

« Cette ville, suivant l'aveu même d'un « ligueur, étoit sans gouverneur ni magis« trat qui lui commandât, et sans aucune « police... Chacun vouloit être le maître... « Elle étoit, en outre, dépourvue d'artil« lerie et de munitions de guerre ; il n'y « avoit qu'une seule pièce montée, et qui « pût promptement servir, parce que tout « le surplus en avoit été tiré et perdu « aux rencontres passées. Les murailles « étoient si mauvaises, que par plusieurs « endroits on y montoit et descendoit sans « difficultés ; et, surtout, si peu de pro« visions de pain, de vin et autres choses « nécessaires à la vie, que personne n'es« timoit avoir provision pour quinze jours... « Si le roi de Navarre eût bien su se ser« vir de l'occasion, et user de sa fortune, « il eût obtenu sans peine ce qui, depuis, « lui a coûté beaucoup à poursuivre (1). »

Henri IV se borna à bloquer Paris, et à s'emparer de la ville de Mantes, où il attendit les secours qui lui venaient d'Angleterre.

Les Parisiens profitèrent du séjour du roi en cette dernière ville, pour faire à la hâte les provisions les plus urgentes; ils saisirent quelques convois de vivres.

Le 11 mai, par ordre du duc de Nemours, que les Parisiens venaient d'élire gouverneur de Paris, on s'occupa des fortifications de cette ville : on abattit plusieurs maisons dans les faubourgs. Le journaliste l'Estoile, en parlant de ces travaux auxquels chacun prenait part, nous offre, sans y penser, une image assez fidèle de l'état des différentes classes de la société en France. Les bourgeois travaillaient, les seigneurs allaient les voir travailler, et les prédicateurs les exhortaient à l'ouvrage (2).

Le 13 mai, d'après un recensement ordonné par le prévôt des marchands, il fut reconnu qu'il existait dans Paris deux cent mille personnes, du blé pour les nourrir un mois, et quinze cents muids

(1) *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. I, p. 41.

(1) *Bref discours et véritable* des choses les plus notables arrivées au siége de la ville de Paris, par Pierre Corneio, p. 9 et 10.

(2) *Journal de Henri IV*, t. I, au 11 mai 1590.

d'avoine dont on fit du pain. On choisit, en même temps, certains boulangers dans chaque quartier, auxquels on distribuait de temps en temps du blé, à raison de quatre écus le setier, pour ensuite en faire du pain, et le vendre aux pauvres(1).

Chaque jour se faisaient à Paris plusieurs processions, et surtout des sermons. C'étaient des spectacles qui trompaient un peu le malaise du peuple, et qui, lui donnant des espérances, l'empêchaient de se livrer à la sédition. Les prédicateurs, en effet, ne cessaient d'entretenir leur auditoire de la prochaine arrivée du duc de Mayenne, qui devait délivrer Paris des ennemis et y amener l'abondance : ils imaginèrent de fabriquer et de lire dans leurs chaires de prétendues lettres de ce duc, lesquelles contenaient l'assurance de sa marche vers cette ville avec de puissants secours. On nommait cette manière de donner des espérances : prescher par billets.

Le chevalier d'Aumale, renommé par son courage, ses pillages, ses débauches, ses profanations et son catholicisme, fit, le 14 mai 1590, une sortie, et força les ennemis d'abandonner l'abbaye de Saint-Antoine : ses soldats pillèrent le couvent des religieuses, s'emparèrent des vases sacrés et de tous les ornements de l'Eglise.

On prêta de nouveau le serment de mourir plutôt que de se rendre. Le 1er juin, on fit une sortie du côté du faubourg Saint-Marceau : les ennemis furent forcés de se retirer vers Juvisy. On résolut de faire une revue de toutes les forces que pouvaient fournir les prêtres, les moines et les écoliers ; et, le 3 juin 1590, cette revue se fit avec une solennité ridicule.

« Roze, évêque de Senlis, marchoit à la « tête comme commandant et premier « capitaine, suivi des ecclésiastiques, al- « lant de quatre en quatre ; après, venoit « le prieur des feuillants avec ses reli- « gieux(2) ; puis les quatre ordres men- « diants, les capucins, les minimes, entre « lesquels il y avait des rangs d'écoliers. « Les chefs des différents religieux por- « toient chacun d'une main un crucifix, « et de l'autre une hallebarde ; et les au- « tres, des arquebuses, des pertuisanes, « des dagues et autres diverses espèces « d'armes, que leurs voisins leur avoient « prêtées. Ils avoient tous leurs robes re- « troussées et leurs capuchons abattus sur « leurs épaules. Plusieurs portoient des « casques, des corselets et des pétrinals. « Hamilton, Ecossais de nation, curé de « Saint-Cosme, faisoit l'office de sergent, « et les rangeoit, tantôt les arrêtant pour « chanter des hymnes, et tantôt les fai- « sant marcher : quelquefois il les faisoit « tirer de leurs mousquets.

« Tout le monde accourut à ce specta- « cle nouveau, qui représentoit, à ce que « les zélés disoient, l'Eglise militante. Le « légat y accourut aussi, et approuva par « sa présence une monstre (revue) si ex- « traordinaire, et en même temps si risi- « ble ; mais il arriva qu'un de ces nou- « veaux soldats, qui ne savoit pas sans « doute que son arquebuse étoit chargée à « balle, voulut saluer le légat, qui étoit « dans son carrosse avec Panigarole, le « jésuite Bellarmin et autres Italiens, tira « dessus, et tua un de ces ecclésiastiques, « qui était son aumônier ; ce qui fit que le « légat s'en retourna au plus vite, pen- « dant que le peuple crioit tout haut que « cet aumônier avoit été fortuné d'être « tué dans une si sainte action (1). »

(1) *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, p. 22 ; et *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. I, p. 47.

(2) L'auteur du *Bref discours* sur le siége de Paris, très bon ligueur, parlant de cette revue, dit que Roze, évêque de Senlis, était le capitaine : « et pour les autres chefs et « soldats, le prieur des chartreux avec plu- « sieurs de ses religieux, les feuillants, les « capucins, etc. »

(1) *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, au 3 juin 1590.

Il ne faut pas confondre cette revue avec celle qui se fit à Paris le 10 février 1593, et dont les auteurs de *la Satire Menippée* ont offert une si plaisante caricature : celle que je mentionne ici, et qui eut lieu en juin 1590, est décrite par Cayet et par Legrain, qui dit que ces moines, devenus tout à coup arquebusiers, faisaient les salves et des escopetteries quand ils passaient devant le logis de quelque *milord seize*, comme font les gentils soldats devant les portes de leurs maîtresses.

Cette même revue de 1590 est aussi décrite dans la *Satire Ménippée*, et dans une pièce qui en fait partie, pièce intitulée : *Les Singeries de la Ligue* : en voici quelques traits :

« Une grande quantité de prestres et moi- « nes (je ne dis pas *religieux*) et novices, en

On fit des sorties, des sermons, des processions et quelques revues pareilles à celle dont je viens de parler : expédients qui n'amenaient pas l'abondance. La disette faisait des progrès effrayants, et les gouvernants ne laissaient pas même à ceux qui en souffraient la consolation de se plaindre, et de réclamer un sort meilleur. Le 4 juin, plusieurs bourgeois, du nombre desquels était un nommé Moret, pour avoir dit qu'il serait utile de faire la paix, furent tous arrêtés et jetés dans la Seine. Un procureur, nommé Renard, et autres, ayant exprimé un vœu pareil, furent pendus ou emprisonnés.

Le 13 juin, le peuple de Paris, poussé par la faim, ou instigué par le parti du roi de Navarre, appelé parti des politiques, s'attroupa, et demanda à grands cris la paix ou du pain. Le 15 de ce mois, le parlement fit défense expresse de parler de paix ou de trêve avec le roi, sous peine de mort. Malgré cette défense, ces cris furent répétés dans la suite.

Le 17 juin, un convoi de vivres, escorté par le sieur de Saint-Paul, entra heureusement dans Paris. Les riches s'approvisionnèrent; les pauvres ne purent faire de même. Dès le 20 juin, le pain leur manquant entièrement, on imagina de leur faire des bouillies avec du son d'avoine : cet aliment sans suc se vendait fort cher.

Le lendemain, on fit à Notre-Dame-de-Lorette le vœu d'une lampe et d'un navire d'argent, pesant trois cents marcs, pour déterminer cette madone à faire cesser le déplorable état de Paris. Ce moyen n'amena point l'abondance.

On cherchait à distraire le peuple de sa disette insupportable par des sermons, où l'on annonçait toujours la prochaine arrivée du duc de Mayenne avec des vivres, et par des processions journalières, où les zélés cheminaient les pieds nus. Ces sermons et ces processions ne donnaient pas de pain.

On exposa le saint-sacrement sur les autels; on passait la nuit à prier dans les églises; la famine augmentait.

Elle accrut à un tel point que les rues, les places publiques retentissaient des cris lamentables de ceux que la faim tourmentait.

Le 22 juin, l'ambassadeur d'Espagne et le légat du pape, craignant que ce besoin impérieux ne décidât les Parisiens à demander la paix au roi, se résolurent à des sacrifices pécuniaires, firent vendre leur vaisselle d'argent, jetèrent dans les carrefours une grande quantité de pièces de monnaie, et, pendant quelques jours, pourvurent aux plus pressants besoins des pauvres.

Peu de temps après, l'archevêque de Lyon et l'ambassadeur d'Espagne, passant devant le Palais, où se trouvaient une multitude de pauvres mourant de besoin, leur jetèrent encore quelques poignées de monnaie aux armes d'Espagne. Ces pauvres dédaignèrent ce secours, non parce que la manière de leur donner était insultante, mais parce qu'il n'apaisait pas leur faim : c'est du pain et non des pièces de monnaie qu'il nous faut, crièrent-ils. L'archevêque de Lyon, étonné de ce refus, sollicita des mesures promptes et plus efficaces.

Le 25 juin, se tint au Palais une as-

« forme de goujats ; la *seiziere* (les seize) accompagnée d'un grand nombre de pédants, « le tout de divers ordres et nations, armés « à la légère, sur le moule du pourpoint de « l'antiquité catholique... se faisoient voir, « en ce folastre et risible équipage, par les « rues de Paris... Après eux, cheminoit « un assez malotru personnage, que l'on disoit estre un avocat fol (*Louis d'Orléans*, « avocat), armé de même... à savoir d'un « vieil corps de cuirasse de fer-blanc, une « bourguignote d'Auvergne en tête, pannachée et harnachée d'un superbe trophée « de plumes de paon, une fourche-fière sur « son épaule gauche; le bec tirant contre-bas, un cornet de verre pendu à sa ceinture... Ainsi, je vois cette nouvelle armée « passer outre le pont Notre-Dame, et cheminer en gros devers le Petit-Pont, près « duquel rencontrant, de bonne ou de male « fortune, le coche où estait le légat Cajetan; ce qu'ayant recognu, les capitaines « et conducteurs d'icelles, comme chose due « à leur chef, se délibérèrent (gratis) de faire « une salve et révérence militaire, commandant exprès à tous ceux de leur trouppe « guerrière tirer chacun d'estoc et de taille, « tant du devant que du derrière... De quoi « l'un d'entre eux, ne voulant pas plus faire « de bruit que de besogne, tira si promptement « qu'il abattit, du mauvais vent, l'un des « domestiques dudit sieur légat, qui, ce « même jour, alla en porter les nouvelles en « paradis. » (*Histoire des Singeries de la Ligue* ; *Satire Ménippée*, t. I, p. 328.)

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 16.

semblée générale, où, après plusieurs débats, il fut arrêté que les communautés religieuses seraient chargées de nourrir les pauvres, et qu'il serait fait, en conséquence, une visite dans tous les couvents pour constater la quantité de denrées dont ils étaient approvisionnés.

Les jésuites se signalèrent peu honorablement en cette circonstance : ils redoutaient cette visite. Tyrius, recteur de leur collége de la rue Saint-Jacques, accompagné du P. Bellarmin, vint supplier le légat d'en exempter leur maison. Le prévôt des marchands, présent à cette demande, s'en indigna, et dit à haute voix : « Monsieur le recteur, votre prière n'est civile ni chrétienne : n'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avoient du bled l'ayent exposé en vente pour subvenir à la nécessité publique ? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite ? Votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre? »



Hôtel de Nevers.

Les jésuites avaient de puissants motifs pour s'opposer à la visite de leurs maisons : elles étaient abondamment pourvues de vivres. Peu touchés de la misère publique, ils ne voulaient point la diminuer à leurs dépens. « On trouva, dit l'Es- « toile, quantité de bled, et du biscuit « pour les nourrir plus d'un an ; quantité « de chair salée, de légumes, de foin et « autres vivres, et en plus grande quan- « tité qu'aux quatre meilleures maisons « de Paris. Chez les capucins on trouva du « biscuit en abondance ; enfin, toutes les « maisons des ecclésiastiques étaient mu- « nies de provisions au-delà de ce qui leur « étoit nécessaire pour la demi-année (1). »

Dans le recensement qui fut fait pour répartir ce secours temporaire, il résulta que le nombre des familles pauvres s'élevait à douze mille trois cents, dont sept mille trois cents avaient de l'argent sans pouvoir trouver du blé à acheter. Ainsi

(1) *Journal de Henri IV*, 26 juin 1590

Paris renfermait alors deux sortes de pauvres : les uns sans pain et sans argent, les autres avec de l'argent et sans pain

La ressource qu'offrirent les monastères fut bientôt épuisée. Alors on mangea les animaux domestiques : environ deux mille chevaux et huit cents ânes ou mulets, dont la chair se vendait à un très haut prix, furent sacrifiés à la faim publique (1).

On ordonna, ensuite, que tous les chiens et les chats seraient portés dans des quartiers désignés : on les fit cuire dans de grandes chaudières, et, pendant quinze jours, on en distribua la chair aux pauvres avec une once de pain.

Quelques personnes, munies d'argent, dépourvues de vivres, achetèrent fort cher trois mille peaux de ces animaux ; mais lorsqu'elles voulurent les transporter dans leurs maisons, le peuple affamé s'en saisit, et les dévora.

« Les pauvres, dit un écrivain ligueur, « témoin oculaire, mangeoient des chiens, « des chats, des rats, des feuilles de vigne « et autres herbes. Par la ville, ne se « voyoit autre chose que ces chaudières de « bouillies (faites avec du son d'avoine), « et herbes cuites sans sel et marmitées « de chair de cheval, ânes et mulets. Les « peaux mêmes et cuirs desdites bêtes se « vendoient cuites, dont ils mangeoient « avec grand appétit... Dans les tavernes « et cabarets, au lieu de bon vin, on ne « trouvoit que des tisanes mal cuites ; on en « vendoit dans les carrefours... S'il falloit « trouver un peu de pain blanc pour un « malade, il ne s'en pouvoit trouver, ou « bien c'étoit à un écu la livre... Les œufs « se vendoient dix ou douze sous la pièce. « Le septier de bled valoit cent ou cent « vingt écus... J'ai vu manger à des pauvres des chiens morts tout cruds par les « rues ; aux autres des trippes, que l'on « avoit jetées dans le ruisseau ; à d'autres « des rats et souris que l'on avoit pareillement jetés, et surtout des os de la « tête des chiens moulus (2). »

Le duc de Nemours, qui commandait Paris, fit vendre une croix d'or, du poids de dix-neuf marcs quatre onces et cinq gros, et une couronne de même métal pesant un marc dix onces. Ces deux objets provenaient du trésor de Saint-Denis, trésor qu'on avait transféré à Paris.

Cependant, l'armée royale ayant reçu de nouveaux renforts, Paris fut rigoureusement resserré, et les moyens de s'approvisionner devinrent plus difficiles. Les sorties, les canonnades ne produisaient nul résultat utile : l'espérance se perdait.

Les rues de Paris se remplissaient de cadavres d'habitants morts de faim : chaque matin, dit un ligueur, on trouvait dans les rues de Paris cent, cent cinquante et jusqu'à deux cents cadavres de personnes mortes de faim ; et en trois mois de temps, ajoute-t-il, « il s'est « trouvé, de compte fait, treize mille « morts de faim (1) »

A la famine se joignirent des maladies engendrées par la mauvaise qualité des aliments. Les effets de ces maladies étaient semblables à ceux des maladies produites par les famines des siècles de barbarie, dont j'ai parlé. « Ces misères et calami« tés furent suivies de plusieurs maladies, « entre autres d'enflures, dont les pau« vres étoient tourmentés, comme d'hy« dropisie (2). »

Au lieu de musique et de chansons en faveur du roi d'Espagne et de la Ligue, les rues de Paris retentissaient des gémissements des uns et des cris de désespoir des autres : on y entendait des femmes, des enfants, des vieillards, demander du pain qu'on ne leur donnait pas. Tous les cœurs étaient fermés à la pitié : chacun ne sentait que ses propres besoins.

Le nombre des habitants qui succombaient à la faim ou aux maladies était tel qu'on pouvait à peine suffire à les enterrer.

Le 23 juillet, plusieurs pauvres, ne pouvant plus supporter un état aussi douloureux, se glissèrent à la faveur de la nuit dans les fossés, allèrent se jeter aux pieds du roi, lui demandèrent du pain et la permission de laisser sortir de Paris les habitants qui souffraient le plus de la disette. Henri IV, attendri, leur accorda leur demande, et permit à trois mille pauvres de sortir de la ville (3) : le

(1) *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, p. 52.

(2) *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, p. 53, 54.

(1) *Bref discours* sur le siége de Paris, p. 52.

(2) *Bref discours* sur le siége de Paris, p. 55.

(3) Des écrivains ligueurs, et notamment

lendemain, de grand matin, près de quatre mille de ces gens affamés profitèrent de cette permission; mais, les soldats ayant remarqué que leur nombre excédait celui que le roi avait fixé, en forcèrent environ huit cents à rétrograder vers la ville : ces malheureux y rentrèrent en poussant des cris lamentables (1).

Le 27 juillet de la même année, des bourgeois de divers quartiers se réunirent, allèrent chez le duc de Nemours, gouverneur de Paris, et lui dirent, les larmes aux yeux, qu'il était mort trente mille personnes par la famine (2), et que le secours des Espagnols, si souvent promis, toujours vainement attendu, n'arrivait pas : ils lui demandèrent des vivres ou la permission de se rendre au roi de Navarre. Le duc les renvoya en leur disant qu'il communiquerait leur demande à son conseil, et que, dans peu de temps, ils auraient une décision.

Le même jour, un grand nombre de pauvres sortirent de Paris pour aller aux champs y couper des épis de blé, comme ils avaient déjà fait plusieurs fois : les soldats de l'armée royale tirèrent sur eux; plusieurs y terminèrent leur triste existence; il n'échappa que ceux qui échangeaient avec les soldats des hardes ou vêtements pour du pain, du vin et autres vivres (3).

Une nouvelle réunion de bourgeois se fit au Palais de Justice; car c'était là que s'assemblaient les habitants de Paris pour se communiquer leurs craintes ou leurs espérances, et pour entendre les nouvelles. La plupart de ces bourgeois étaient armés, et demandaient hautement du pain ou la paix. Les chefs des ligueurs, venus pour les calmer, les irritèrent. Un nommé Gois, capitaine de quartier, reçut un grand coup de coutelas sur l'épaule. Le duc de Nemours accourut avec des forces, fit fermer le Palais, et mettre en prison la plupart des mécontents; deux furent pendus. On disait que le roi de Navarre avait excité cette émeute.

Le mal allait toujours croissant : tous les ânes, tous les chiens, les chats, les rats et l'herbe qui croissait dans les rues étaient consommés : on avait épuisé les plus affreuses ressources. Dans les maisons des riches, on se nourrissait avec du pain fait de farine d'avoine. Les pauvres imaginèrent de pulvériser de l'ardoise, et d'en faire une espèce de pain; ils allèrent plus loin : ils déterrèrent dans les cimetières les os des morts. Ces os, réduits en poussière, formaient un aliment, qu'on nomma le pain de madame de Montpensier...

« Le 30 juillet, le duc de Nemours, « sortant de son hôtel pour aller visiter « quelques postes vers les murailles de la « ville, a rencontré un homme qui, d'un « air effrayé, lui dit : Où allez-vous, mon- « sieur le gouverneur? N'allez pas outre « dans cette rue : j'en viens, et ai trouvé « une femme à demi morte, ayant à son « cou un gros serpent entortillé, et, au- « tour d'elle, plusieurs bêtes envenimées. « Ce qu'ayant entendu, le gouverneur « s'est retiré en sa maison, et a envoyé « ses gens pour vérifier le fait; ce qu'ils « ont affirmé, et dit encore que dans la « rue voisine y avoit pareillement des « serpents et autres bêtes de cette es- « pèce (1). »

Le duc consulta des prêtres qui lui dirent que ces serpents étaient un effet de la magie, une illusion du diable.

Tous les écrivains du temps qui ont tracé les effets de cette épouvantable famine s'accordent à raconter le fait suivant : Une dame riche, ne pouvant avec son argent se procurer du pain, vit mourir deux de ses enfants. Tourmentée elle-même par le besoin, au lieu de faire enterrer leurs corps, elle les coupa par morceaux, les sala, et s'en nourrit avec sa servante pendant plusieurs jours. Cette horrible nourriture, qu'elle ne prenait qu'avec répugnance, et en versant des larmes, la fit bientôt mourir.

Un contemporain, après avoir offert le tableau mémorable de ce siége, dit : « Si, « dès le commencement du siége, les Pa- « risiens fussent entrés en composition(2),

Corneio, disent que ce roi repoussa leur demande.

(1) *Journal de Henri IV*, 23 et 24 juillet 1590. — *Misères de Paris*; Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 309.

(2) Ce nombre semble exagéré : quand on souffre, on sort souvent des limites de la vérité.

(3) *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, au 27 juillet 1590.

(1) *Journal de Henri IV*, au 30 juillet 1590

(2) Ils l'auraient fait, s'ils eussent été plus instruits et moins crédules.

« c'étoit honneur et profit pour eux. C'eût « été faire grand gain au lieu de perte. « Mais ils aimèrent mieux brûler à petit « feu, dont s'ensuivit une désolation ex- « trême. Ils mangèrent leurs meubles et « leur argent. L'alliance des soldats et la « survenue des manants espagnols acheva « d'y corrompre les mœurs et la pudicité. « Leurs reliques furent troussées, les an- « ciens joyaux de la couronne des rois fu- « rent fondus, les faubourgs ruinés, dé- « serts et abattus ; la ville devint pauvre « et solitaire ; les rentes de l'Hôtel-de- « Ville furent amorties ; les terres d'alen- « tour en désolation. Cent mille personnes « y moururent en l'espace de trois mois, « de faim, d'ennui, de pauvreté, par les « rues et dans les hôpitaux, sans miséri- « corde et sans secours (1). L'Université « fut convertie en désert, ou servit de re- « traite aux paysans, et les classes des « colléges se virent remplies de vaches et « de veaux. Au Palais ne se trouvèrent « plus que ligueurs et fourbisseurs de « nouvelles : l'herbe crût à l'aise par les « rues ; les boutiques, pour la plupart, « demeurèrent fermées ; au lieu de char- « rettes et de coches ne paroissoit qu'hor- « reur et solitude, les assiégés ne pouvant « tirer des vivres qu'à la merci des garni- « sons mises par le roi dans Saint-Denis, « au fort de Gournay, Chevreuse et Cor- « beil.

« Le plus fort de la tempête tomba sur « le menu peuple et sur quelques famil- « les aisées avant la guerre. Les ecclé- « siastiques, munitionnés (approvisionnés), « ne parloient que de patience. Rose, « Guincestre, Feuardent, Pigenat, Com- « molet, Peletier, Boucher, Garin, Chris- « tin et autres prédicateurs séditieux « foudroyoient sans cesse contre le roi et « les siens, ne passoient sermons sans « faire mention des secours d'Espagne. « Les Seize d'un côté, les Quarante de « l'autre, puis les fauteurs du parlement, « poussoient à la roue. Les chefs, entre « autres le duc de Nemours, qui machi- « noit de grandes choses, ayant commo- « dités de vivres pour eux, ne se soucioient « du peuple qu'autant qu'ils estimoient « nécessaire pour empêcher qu'on se mu- « tinât. L'or de l'Espagne étoit le ciment « de cette misère, attendant la venue du « duc de Parme. S'il se trouvoit quelques « curés, entre autres Benoît et Meurenne, « curés de Saint-Eustache et de Saint- « Méry, qui exhortassent le peuple à la « modération, on les chassoit. Nul n'étoit « catholique zélé s'il ne transmuoit le feu « roi et le vivant en sorcier, diable et hé- « rétique, damné, etc. (1). »

Pressés par les instances des bourgeois, par la crainte d'une révolte et par l'impossibilité de nourrir les soldats de la garnison, les chefs de la Ligue, à Paris, imaginèrent d'entamer une négociation avec le roi. Ils envoyèrent un député pour lui demander une entrevue et des passeports : le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon furent nommés. Mais avant de partir, ils crurent nécessaire d'obtenir du légat du pape l'absolution du crime qu'ils allaient commettre en communiquant avec un prince hérétique, et en faisant ce qu'ils avaient juré de ne jamais faire. Le légat en usa généreusement, et leur accorda la permission de violer leur serment.

Un autre motif détermina les chefs de la Ligue à entamer cette négociation : ils pensèrent que la permission que leurs députés auraient de sortir de Paris leur fournirait le moyen de faire secrètement parvenir des dépêches au duc de Mayenne et au duc de Parme.

Henri IV fit une verte réprimande à ces prélats députés de la Ligue, les accusa, ainsi que ceux de leur cabale, d'être les auteurs ou instigateurs des maux affreux qui désolaient Paris.

Cette entrevue se tint le 10 août 1590, dans l'abbaye de Saint-Antoine. Elle n'eut d'autre avantage pour les Parisiens que de leur procurer une trève de dix jours, pendant laquelle le roi accorda plusieurs passeports aux dames, aux écoliers, aux prêtres, même à ses plus grands ennemis. Le 17 août, voyant qu'il n'obtenait aucune réponse satisfaisante à ses propositions, il attaqua de nouveau Paris.

Cette attaque fut pour les Parisiens, qui commençaient à concevoir quelques es-

(1) Voilà bien des opinions diverses sur le nombre des morts. On a vu qu'il a été fixé à treize mille, puis à trente mille, et le voilà à cent mille. Mais on doit remarquer que la diversité de ces nombres provient de la diversité des époques, et indique la progression des ravages de la famine ; néanmoins, le nombre de cent mille semble une de ces exagérations que les souffrances inspirent.

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 315, 316.

pérances, un coup accablant. Le souvenir des maux passés, la crainte de les voir se renouveler encore, les réduisaient au désespoir, lorsqu'un événement inattendu vint subitement changer leur situation.

Le 30 août, à la naissance du jour, les sentinelles s'aperçurent que les extérieurs de l'enceinte étaient dégarnis de troupes ennemies. Alors des cris de joie se font entendre sur tous les points de la muraille. Les habitants, éveillés à ces cris, ne peuvent croire à ce bonheur inespéré; ils accourent sur les remparts, et s'assurent par leurs yeux de la vérité de cette nouvelle. Aussitôt le *Te Deum* fut chanté: le prédicateur Panigarole fit un sermon, et n'oublia point de célébrer cet événement par une magnifique procession. Les plus affamés laissèrent ces cérémonies, se répandirent dans les champs, dans les villages voisins, et y cherchèrent pâture.

Henri IV, instruit de l'approche de l'armée espagnole commandée par le duc de Parme, avait, deux heures avant le jour, levé le siége de Paris pour aller au devant de cette armée et la combattre.

Ainsi cessa l'épouvantable souffrance des Parisiens, qui, entreprenant de soutenir un siége sans approvisionnements, devinrent dupes de leur imprévoyance et victimes de leur confiance aveugle dans les promesses de leurs prédicateurs.

Cependant les habitants de Paris n'étaient pas affranchis de tous dangers; les environs de cette ville, jusqu'à une certaine distance de ses murailles, étaient vides d'ennemis; mais le blocus se maintenait, et, d'un moment à l'autre, la place pouvait être attaquée : elle le fut, le 10 septembre suivant, pendant la nuit. L'alarme se répandit dans la ville; on se porta sur le rempart vers la porte Saint-Jacques : on n'entendit rien d'abord, et les bourgeois se retirèrent. Quelques jésuites, accourus en armes, restèrent sur ce rempart. Ils aperçurent des ennemis dressant cinq ou six échelles, à l'aide desquelles quelques-uns atteignirent le haut de la muraille. Les jésuites les combattirent vaillamment; et bientôt, secourus par des troupes attirées par le bruit, ils obligèrent les assaillants à se retirer.

Deux jours après, les Parisiens apprirent avec joie que Henri IV, n'ayant pu réussir à faire sortir les ducs de Parme et de Mayenne de leurs retranchements, avait divisé son armée et l'avait répartie en plusieurs provinces. Le duc de Mayenne put alors, sans risque, se rendre à Paris : en effet, le 18 septembre il y arriva. « Les « Parisiens, dit l'Estoile, ne témoignèrent « pas grande joie à son arrivée, et le re- « gardoient d'un œil plus triste que « joyeux, étant encore combattus de la « faim, et plus touchés des maux qu'ils « avoient endurés que de bonne espé- « rance pour l'avenir. »

Presque tous les écrivains contemporains assurent que le roi, s'il eût mieux connu sa force et la faiblesse de Paris, et surtout s'il eût été plus exactement obéi par les seigneurs qui commandaient sous ses ordres, se serait facilement emparé de cette ville. « Si le roi eût été mieux servi, « et que la plupart des capitaines et gens « d'autorité n'eussent point permis l'en- « trée des vivres pour en retirer des échar- « pes, plumes, estoffes, bas de soie, gants, « ceintures, chapeaux de castor et autres « belles galantises, il leur eût été impos- « sible d'attendre le secours du prince de « Parme (1). »

Les ordres du roi ne furent pas mieux exécutés dans la suite. Du temps du blocus, il ne restait, dit M. de Villeroi, que très peu de soldats de la garnison; personne n'allait plus aux murailles, si ce n'est les prêtres et les moines (2).

(1) *Œconomies royales de Sully*, tom. I, 1re partie, chap. 31.

(2) *Mémoires de Villeroi*, t. IV, édit. de 1725, pag. 135.

On lit dans les *Œconomies royales de Sully* que, malgré les ordres que le roi avait expressément donnés à tous les gouverneurs des places situées sur les rives de la Seine, de ne laisser passer aucune denrée ni provision dans la ville de Paris, ces gouverneurs, afin de s'enrichir en vendant aux voituriers par eau des permis ou passeports, s'accordèrent ensemble pour transgresser cette loi. Ces nobles si fiers, et qui considéraient le commerce comme une profession avilissante, ne craignirent pas, en cette circonstance favorable, de le faire, et même de le faire en contrebande. Ils chargèrent et firent monter à Paris plusieurs bateaux portant du poisson salé, estimé à environ cinquante mille écus : le prix de cette marchandise devait être rapporté sur un bateau monté par un gentilhomme nommé de Fourges.

Sully, instruit de cette manœuvre, fit guetter le petit bateau, qui fut saisi à son

Une autre cause nuisit au succès du siége de Paris : Henri IV, entraîné par sa passion dominante, quittait trop souvent la direction de ses troupes pour se plonger dans la volupté. Ses galanteries avec les abbesses de Montmartre, de Vernon, du Lis, avec les religieuses de Longchamp, avec Gabrielle d'Estrées et plusieurs autres femmes, le détournèrent de ses plus grands intérêts, lui firent commettre des fautes qui contribuèrent à prolonger les désastres de la guerre, à maintenir la domination des ligueurs dans Paris, et à retarder d'environ quatre ans encore son entrée dans cette ville.

Je sortirais des bornes que je me suis prescrites, si je m'engageais dans l'exposé des événements multipliés qui se sont passés depuis le 12 septembre 1590, époque où le siége de Paris fut levé, jusqu'au 22 mars 1594, qui fut celle où Henri IV fit son entrée dans cette ville. Il suffit d'avoir offert le tableau des progrès de la Ligue, de la chute du dernier des Valois, du siége de Paris et de la misère excessive de ses habitants.

Trois classes d'hommes figurent dans ce drame politique. Dans la première sont les princes, les seigneurs (excepté Henri IV et quelques-uns de ses fidèles amis), misérables ambitieux, qui, sans autre talent que la dissimulation et la perfidie, sans autre vertu que la persistance, s'avancent péniblement vers leur but, de crime en crime, et en sont punis par des crimes.

Dans la seconde classe sont les ecclésiastiques qui, au nom sacré de la religion, prêchent la sédition et le meurtre, que cette religion condamne.

La troisième est le peuple, toujours trompé, parce qu'il est toujours crédule, toujours immolé à l'ambition des chefs, toujours payant les frais de leurs manœuvres ambitieuses

Les principaux personnages, dénués de vertus, d'élévation d'âme, de générosité, de patriotisme, n'ont rien du caractère héroïque, et n'inspirent aucun intérêt ; mais les événements et les malheurs qu'ils ont fait naître, les crimes qu'ils ont commis, leur stérile résultat, offrent des leçons dont la politique et la morale recueillent les fruits, et fournissent des aliments à la méditation.

Si la royauté eût consisté plutôt dans des devoirs à remplir que dans des droits à exercer, et dans la faculté de satisfaire sans obstacle les passions de celui qui en est revêtu ; si la couronne n'eût été qu'un fardeau, personne n'eût aspiré à l'envahir. Si les principes féodaux n'eussent pas dominé, des sujets n'auraient pas mesuré leurs forces avec celles du prince, ni troublé l'ordre public. Si le clergé eût préféré les principes de l'Evangile aux principes de la cour de Rome, des prêtres n'auraient pas abusé de la crédulité du peuple, et allumé la torche du fanatisme ; tant de maux n'eussent point désolé la population ; tant de crimes n'eussent point déshonoré le siècle.

IV. Paris sous Henri IV.

Henri, roi de Navarre, le 2 août 1589, succéda, comme le plus proche héritier de la couronne, au roi Henri III, assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément. Le 4 du même mois, il reçut le serment de fidélité des seigneurs qui se trouvaient

passage entre Mantes et Meulan. Le sieur de Fourges, amené devant Sully, fut interrogé sur le produit de la vente du poisson salé. Celui-ci montra deux ballots contenant des marchandises de peu de valeur, et trente-six mille écus en lettres de change. Sully, qui s'attendait à trouver une somme plus considérable, se mit en colère, menaça le sieur de Fourges de le faire prisonnier s'il ne lui disait la vérité. Le gentilhomme protesta de la sincérité de sa déclaration ; et, comme il se promenait et s'agitait dans la chambre de Sully pour l'apaiser et le convaincre, un fatal accident vint lui donner un démenti formel. Son haut-de-chausses (ou ses culottes), trop chargé, se rompit par derrière ; aussitôt il en sortit une traînée de pièces d'or et d'argent, qui couvrirent le plancher. Le gentilhomme, confus, s'arrêta. Sully lui dit : Marchons, il y aura plus de profit et de plaisir à vous faire promener qu'à vous faire asseoir. Sully fit, sans égards, dépouiller et fouiller le sieur de Fourges, et trouva environ sept mille écus en or cousus dans ses habits. Il s'empara de cette somme, et la garda comme de bonne prise.

Remarquons que cette contrebande fut dénoncée par le fils même du sieur de Fourges, lequel fils était gentilhomme appartenant à M. de Sully ; que le frère dudit M. de Sully était complice, et avait signé les passeports du petit bateau, et que le roi, lorsqu'il apprit cette aventure, en fit des risées. *Œconomies royales*, t. I, partie première, chap. 33.

dans l'armée royale, et prit le nom de Henri IV.

Avant d'arriver au trône de France, ce prince éprouva les rigueurs et les caprices de la fortune. Appelé à Paris pour y épouser la sœur du roi, ses noces devaient être le prélude de son assassinat. Elles furent celui du massacre de ses amis; mais les poignards de la Saint-Barthélemi l'épargnèrent. Depuis le mois d'août 1572 jusqu'au 3 février 1574, il resta à la cour de France dans un état voisin de la captivité : il s'en échappa à cette dernière époque; et, après avoir franchi la Loire, il dit en poussant un profond soupir : Dieu soit loué, qui m'a délivré! on a fait mourir la reine ma mère à Paris; on y a tué monsieur l'amiral et tous nos meilleurs serviteurs. On n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'avait gardé; je n'y retourne plus si on ne m'y traîne (1).

Placé à la tête du parti protestant, il combattit toujours avec courage et souvent avec succès. Le pape, en 1585, l'excommunia, ainsi que son cousin le prince de Condé. Henri fit afficher dans plusieurs rues et carrefours de Rome, et notamment sur les statues de Pasquin et de Marforio, son opposition à la bulle qui l'excommuniait. Il répondit à Sixte V avec le style qu'avait employé Philippe le Bel dans sa lettre au pape Boniface VIII (2).

Voici son début : « Henri, par la grâce « de Dieu, roi de Navarre, prince souve- « rain de Béarn, premier pair de France, « s'oppose à la déclaration et excommuni- « cation de Sixte V, soi-disant pape de « Rome, la maintient fausse, et en ap- « pelle comme d'abus en la cour des pairs « de France, desquels il a cet honneur « d'être le premier; et, en ce qui touche « le crime d'hérésie, et de laquelle il est « faussement accusé par la déclaration, « dit et soutient que monsieur Sixte V, « soi-disant pape, sauve sa sainteté, en a « faussement et malicieusement menti, et « que lui-même est hérétique; ce qu'il fera « prouver en plein concile libre et légiti- « mement assemblé, etc. (3). »

Ce prince, après avoir fait la guerre avant d'être roi de France, la fit encore longtemps après : il batailla, pendant l'espace de cinq ou six ans, avec plus de courage que de bonheur, ballotté par les cabales de la plupart des seigneurs, qui tour à tour servaient, abandonnaient ou trahissaient ses intérêts, et qui formèrent contre son autorité un tiers-parti. Après avoir négocié inutilement auprès des chefs de la Ligue, il prit la résolution d'embrasser la religion catholique. Une conférence se tint, au mois d'avril 1593, dans le village de Surenne, entre des catholiques ligueurs et des catholiques royalistes. On délibéra sur les moyens d'amener la paix. Par suite de cette conférence, fut conclue entre les partis une trêve, laquelle combla de joie les Parisiens, qui purent alors, avec sécurité, aller visiter leurs champs des environs de Paris et leurs fermes dévastées.

Le roi, pendant cette conférence, se retira à Mantes. Cette ville figurait alors comme la capitale de sa domination. Sollicité vivement par plusieurs personnes de changer de religion, changement qui lui était présenté comme l'unique moyen d'établir une paix durable, il fut définitivement arrêté qu'il se ferait instruire, et que la ville de Saint-Denis serait le lieu où il manifesterait sa conversion par des actes de la religion catholique, en y entendant la messe. Les prédicateurs se récrièrent vivement contre cette conversion précipitée, qui contrariait toutes leurs espérances; et le duc de Mayenne défendit, sous des peines très rigoureuses, aux habitants de Paris de se rendre à Saint-Denis. Ces cris et cette défense n'empêchèrent pas un grand nombre de Parisiens de venir assister à la cérémonie, qui se célébra le 25 juillet 1593. Ils virent le roi, accompagné des princes et officiers de la couronne, se rendre à l'église de Saint-Denis, où il fut reçu par le cardinal de Bourbon, par l'archevêque de Bourges et plusieurs autres prélats, devant lesquels il prononça la formule de son abjuration, etc. (1).

(1) *Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 3 février 1576.

(2) *Voyez* t. II, pag. 349, note.

(3) *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. I, pag. 465.

(1) Le 23 juillet, Henri IV écrivait à Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse : « Je commence ce matin à parler aux évêques.... « Ce sera dimanche que je ferai le saut pé- « rilleux. A l'heure que je vous écris, j'ai « cent importuns sur les épaules, qui me « feront haïr Saint-Denis comme vous faites « Mantes..... Je baise un million de fois les « belles mains de mon ange et la bouche de « ma chère maîtresse. »

Cet acte solennel augmenta le nombre des partisans du roi, et diminua l'influence que les zélés ligueurs exerçaient sur les esprits crédules; mais il ne convertit point les chefs de la Ligue, ne modéra point l'éloquence furibonde des prédicateurs, et ne livra point Paris à Henri IV.

Le duc de Mayenne jura sur la croix, sur l'Evangile et sur l'hostie, en présence des ministres du roi d'Espagne et de ceux du pape, et les principaux ligueurs jurèrent comme lui de maintenir toujours la Ligue, de ne jamais reconnaître pour roi de France le roi de Navarre, de ne conclure aucune paix avec lui, malgré les actes de catholicité qu'il pourrait faire. Serment de prince! Les Espagnols s'engagèrent, en même temps, à fournir des troupes et de l'argent pour le maintien de cette résolution.

Prévôt, curé de Saint-Severin, dit, dans un sermon, que les évêques et autres personnes qui avaient contribué à la conversion du roi étaient excommuniés, et que cette conversion était une comédie.

Le docteur Boucher débita dans l'église de Saint-Merri neuf sermons, qu'il fit imprimer dans la suite, dans lesquels il avançait que le roi avait pendant le jour assisté à la messe, et pendant la nuit suivante au prêche; que la messe qu'on chantait devant lui n'était qu'une farce. Il demanda même à Dieu d'éteindre la race des Bourbons, et qu'il n'en fût plus parlé. Dieu n'exauça point cette prière.

Un cordelier, appelé Guarinus, soutint en chaire que la conversion du roi était simulée, qu'il fallait prier Dieu d'inspirer le pape de ne point se laisser fléchir aux feintes soumissions du Béarnais, et de ne point le recevoir dans le giron de l'Eglise.

Un autre prédicateur disait : « Quand Dieu descendrait du ciel, et me dirait que le roi s'est converti, je ne le croirais pas. »

La Sorbonne reproduisit ses erreurs, et les aggrava : elle soutint qu'il était permis aux sujets de se révolter contre leur roi hérétique, de désobéir aux magistrats, et de les pendre; qu'il n'était pas en la puissance du pape d'absoudre le roi; enfin, qu'il est permis aux sujets d'assassiner leur souverain, etc. (1).

Dans le même temps parut un libelle intitulé *le Banquet du comte d'Arête*, composé par Louis d'Orléans, avocat général, pour la Ligue. Cet écrit est un témoignage de l'excès de fureur où se laissent emporter les hommes par l'esprit de parti ou de fanatisme (1); mais parut alors la *Satire Ménippée*, qui, au langage de la colère et du délire des passions, opposa tranquillement un ingénieux persiflage, couvrit de ridicule les misérables suppôts de la Ligue, ses états et la revue qui en avait précédé l'ouverture, et neutralisa les effets des furieuses déclamations et des trames criminelles des ligueurs.

Dès lors il fut démontré que le catholicisme était le prétexte, et non le véritable motif de la Ligue.

Un mois s'était à peine écoulé depuis l'abjuration de Henri IV, qu'il se forma un complot entre les moines et les prêtres pour assassiner ce roi. Un nommé Barrière fut dépêché de Lyon pour commettre ce crime. Un jacobin, Séraphin Bianchi, le P. Varade, recteur des Jésuites à Paris, Christophe Aubri, curé de Saint-André-des-Ars, son vicaire, et plusieurs autres, devinrent ses complices. Barrière fut, le 27 août 1593, arrêté dans la ville de Melun, où le roi séjournait. On trouva sur lui un couteau d'un pied de longueur, tranchant des deux côtés. Il fut condamné, et subit à Melun un supplice cruel.

« N'est-ce pas une chose estrange de la « malignité du cœur des hommes, que d'en « voir qui font profession d'estre religieux, « auxquels je ne fis jamais de mal, ni « n'en ai volonté, qui attentent journelle« ment contre ma vie? disait Henri IV à « Sully. L'on m'avoit tant de fois dit que, « me faisant catholique, toutes ces mau« vaises volontés cesseroient, et que mon« sieur du Maine et ses parents n'atten« doient que cela pour me reconnoistre; « mais je commence à voir qu'il y a dans « le cœur plus d'ambition et d'avarice que « de religion et de justice (2). »

Henri IV jugeait sainement les chefs

(1) *Démonologie de Sorbonne nouvelle*, Mémoires de la Ligue, t. V, pag. 403, édit. de 1758.

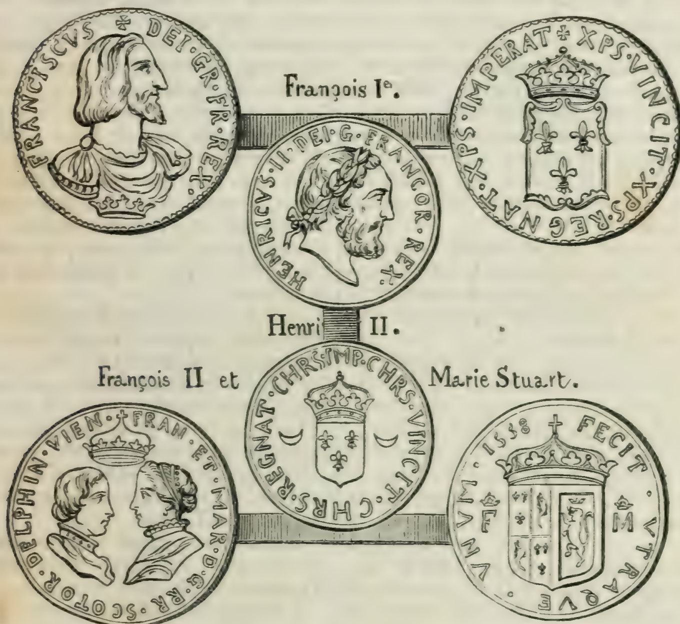
(1) Louis d'Orléans dit dans ce libelle qu'il faudrait livrer aux *Seize* tous les ministres de la religion réformée; les attacher en guise de fagots à l'arbre du feu de la Saint-Jean, et mettre le roi dans le muid où l'on plaçait les chats pour être brûlés; que ce serait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre.

(2) *Œconomies royales*, t. I, chap. 41.

des ligueurs : ils ambitionnaient le trône bien plus que le maintien de la catholicité.

Ce roi vit que son activité et ses forces militaires étaient insuffisantes pour obtenir sur ses nombreux ennemis un avantage décisif, et que sa conversion ne produisait pas tout l'effet qu'on lui en avait fait espérer. Pour sortir avec succès de cet état pénible, il lui restait un autre moyen : moyen que la probité réprouve, et qu'il balança sans doute à mettre en usage. Connaissant l'immoralité de la plupart des seigneurs qui commandaient pour le parti catholique, il fut réduit à employer auprès d'eux la corruption, que les souverains, au préjudice de la morale publique, n'emploient que trop fréquemment.

Il se décida à marchander et acheter secrètement la conscience de plusieurs gouverneurs qui tenaient pour la Ligue diverses villes et places fortes; et le prix de leur trahison fut débattu comme s'il s'agissait d'objets de commerce. Ces nobles ligueurs, qui avaient juré solennellement de maintenir de tout leur pouvoir la sainte Union, de n'entrer dans aucune négociation avec les Bourbons, d'en exterminer la race, et, surtout, de combattre sans cesse, et de ne jamais reconnaître le Béarnais, les uns par leur penchant à se ranger toujours vers le parti le plus fort, les autres par l'espoir d'obtenir des emplois honorifiques et une fortune brillante, vinrent successivement trahir leur parti, violer leurs serments, prostituer leur conscience, vendre leurs places fortes : l'argent sur ces âmes vénales opéra ce que la raison, le courage et le canon n'avaient pu faire.



Monnaie de la IIIe race.

Louis de L'Hôpital, seigneur de Vitry, fut un des premiers qui s'offrirent dans cette carrière honteuse. Le 27 décembre 1593, il vendit au roi la ville de Meaux pour la somme de vingt mille écus et pour l'emploi de bailli de cette ville (1).

(1) *Journal de l'Estoile*, au 27 décembre

Le sieur de Villeroy vendit Pontoise pour la somme de quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres.

Le sieur de Villars vendit Rouen, le Havre, et autres places de Normandie, pour trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents livres.

M. de la Chartre vendit Bourges et Orléans pour huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents livres, etc., etc. (1).

Il en fut de même de Paris. Le comte de Belin, gouverneur de cette ville, avait, malgré ses serments, promis de la vendre au roi ; mais, devenu suspect aux ligueurs, il fut destitué le 17 janvier 1594. Le comte de Brissac fut mis à sa place : après avoir prêté tous les serments exigés, il les viola presque aussitôt en vendant Paris à Henri IV pour la somme d'un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres (2).

Ainsi, ce fut aux dépens du fisc royal, c'est-à-dire aux dépens de la nation française, que les gouverneurs vendaient à Henri IV ce qui ne leur appartenait pas. Aussi, le jour même où ce roi entra dans Paris, ayant pendant son dîner fait venir un nommé Nicolas, homme jovial et facétieux, il lui fit cette question : « Que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis? — Sire, répondit Nicolas, on a rendu à César ce qui appartenait à César. — Ventre-saint-gris, répliqua ce roi, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu, à moi : on me l'a bien vendu. » L'Estoile, qui rapporte ce fait, ajoute que le roi dit cela en présence du sieur de Brissac, de Lhuillier, prévôt des marchands, et d'autres vendeurs. C'est ainsi qu'il les appelait (3).

Les vendeurs, puisque Henri IV leur donnait ce nom, unis aux politiques, tinrent plusieurs assemblées secrètes, où ils arrêtèrent le plan de l'introduction du roi dans Paris.

Tout étant disposé, les rôles distribués, une partie de la garnison espagnole fut, sous de faux prétextes, éloignée de Paris. Le 22 mars 1594, dès quatre heures du matin, Brissac, gouverneur de cette ville, et Lhuillier, prévôt des marchands, se rendirent sans bruit à la Porte-Neuve, située sur le quai du Louvre, au-dessus de l'emplacement où depuis on a bâti le Pont-Royal (1). Cette porte, comme plusieurs autres, était terrassée. Ils firent promptement enlever les terres qui en bouchaient l'ouverture, et y placèrent pour gardes des hommes affidés. Meret, échevin, fut chargé de la porte Saint-Honoré, et Langlois, autre échevin, de celle de Saint-Denis. Par ces diverses portes devaient être introduits dans Paris Henri IV et une partie de ses troupes. Ces conjurés pouvaient être découverts et rigoureusement punis. L'heure fixée était passée; la troupe du roi n'arrivait pas : la pluie avait retardé sa marche.

Vers les cinq heures du matin, les conjurés, très inquiets, virent enfin arriver une troupe commandée par Saint-Luc. La Porte Neuve s'ouvrit à son approche, et ce fut la première troupe du parti du roi qui entra dans Paris. Saint-Luc posa à cette porte un corps-de-garde ; et, passant devant l'église Saint-Thomas-du-Louvre, vint occuper l'emplacement où se trouvait la Croix-du-Trahoir.

Par la porte Saint-Honoré entrèrent, bientôt après, des troupes commandées par François d'O, Biron et Salignac.

La porte Saint-Denis s'ouvrit pareillement au sieur de Vitry, qui occupa les remparts avec ses détachements, et tourna les canons contre la ville.

Les sieurs de Matignon et Montmorency-Boutteville s'introduisirent ensuite par la Porte-Neuve, par laquelle était déjà entré Saint-Luc, s'avancèrent jusqu'au quai de l'Ecole, où un corps-de-garde d'Allemands opposa la première résistance aux troupes du roi. Montmorency en tua une tren-

1593. On trouve dans les *Œconomies royales de Sully*, t. IV, pag. 380 de l'édition de 1663, cet article : « Pour MM. de Vitry et Medavi, suivant leurs traités, 380,000 livres. » Il est évident qu'il est ici question de l'Hôpital-Vitry.

(1) *Œconomies royales du duc de Sully*, t. IV, pag. 380, de l'édition de 1663.

(2) *Œconomies royales du duc de Sully*, t. IV, pag. 379.

(3) *Journal de Henri IV*, t. II, pag. 9 et 10.

(1) La Porte-Neuve fut abattue dans la suite; et l'on bâtit, en 1660, à l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries, une autre porte, appelée Porte de la Conférence, à cause de la conférence qui se tenait alors sur la frontière d'Espagne pour la paix des Pyrénées.

taine, et fit jeter le reste dans la Seine.

D'autres corps de troupes, tirés des garnisons de Corbeil et de Melun, descendus par la Seine, furent accueillis par les affidés du roi, qui baissèrent les chaînes étendues à travers cette rivière pour laisser entrer leurs bateaux, et firent en sorte qu'ils pussent sans obstacle venir débarquer sur le quai des Célestins.

Toutes ces forces étant introduites dans Paris, Brissac en sortit pour aller au-devant de Henri IV. Ce roi, près d'entrer dans une ville où il avait tant d'ennemis, où depuis longtemps on avait juré sa perte, montra des craintes et de l'hésitation : il y entra et en sortit trois fois, dit un contemporain (1).

Sur les sept heures du matin, plus rassuré, entouré de ses gardes et d'une nombreuse cavalerie, il entra par la Porte-Neuve, et se rendit au Louvre, s'y reposa, en sortit à neuf heures accompagné d'un nombreux et brillant cortége, suivit les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, tourna dans la rue Saint-Denis, traversa la Seine sur le pont Notre-Dame, et se rendit à l'église de ce nom, où, au son des cloches, il fut reçu par le chapitre et l'archidiacre en l'absence de l'évêque. Il y entendit la messe, un *Te Deum*, puis il revint au Louvre.

Cette entrée imprévue atterra les ligueurs. Revenus de leur stupéfaction, plusieurs coururent aux armes. Olivier, capitaine du quartier du Temple, se donna des mouvements inutiles pour en soulever les habitants.

Dans le quartier de l'Université, où les troupes royales n'avaient pas encore pénétré, l'agitation fut plus violente, mais n'eut pas plus d'effet. Hamilton, curé de Saint-Côme, le capitaine Crucé et le capitaine Usur, dit Jambe de bois, montrèrent en cette circonstance le plus d'énergie : ils s'armèrent et déterminèrent quelques habitants à les imiter. Ils couraient de porte en porte, de rue en rue, en criant : Aux armes, et ordonnaient des barricades. Le capitaine Usur, en allant joindre le capitaine Crucé, fit une chute, rompit en tombant sa jambe de bois et son mousquet qu'il tenait en main. Ce petit événement jeta du ridicule sur les projets de résistance, et une force armée imposante vint bientôt en arrêter l'exécution.

Le soir, Henri IV ordonna à l'ambassadeur d'Espagne de sortir sur-le-champ avec les troupes espagnoles. Cette sortie s'effectua sans événement par la porte Saint-Denis. Le roi, s'étant placé à une fenêtre d'une maison voisine de cette porte, vit défiler ces troupes étrangères au nombre de trois mille hommes, et dit à l'ambassadeur : Monsieur, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus.

La journée du 22 se termina par des réjouissances et des cris de Vive le roi, et par le refus formel du légat du pape de venir saluer Henri IV.

Le 23 et le 24 mars, les ligueurs les plus dangereux reçurent des billets ou ordres de sortir de Paris. Ils étaient au nombre d'environ cent cinquante, dont neuf curés, en outre cinq prêtres, chanoines ou moines, huit magistrats, présidents, conseillers au parlement et au Châtelet, deux avocats, six procureurs, etc. On leur accorda des passeports pour se retirer auprès du duc de Mayenne.

Dans quelques paroisses de Paris, notamment à Saint-André-des-Ars, les prêtres refusaient la confession à ceux qui s'étaient réjouis lors de l'entrée du roi.

Les prédicateurs ne montaient plus en chaire, disant qu'il leur était impossible de prêcher autrement qu'ils l'avaient fait par le passé.

Quelques-uns cependant chantèrent la palinodie, et louèrent la clémence du roi qu'ils avaient naguère si grossièrement insulté dans leurs sermons. De ce nombre on cite Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie.

Quelques autres, plus opiniâtres, tels que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, quoique le roi lui eût la veille accordé son pardon, ne laissa pas de prêcher contre lui, et de le déclarer publiquement excommunié : cela était vrai, mais, en ce moment, il ne convenait pas de le rappeler

(1) « Il est à remarquer que le roi entra « et sortit jusqu'à trois fois de la ville, quoi- « que le prévôt des marchands et les esche- « vins fussent avec lui, et lui donnassent « toute sorte d'assurance qu'il n'y aurait « aucune émotion populaire, par la crainte « qu'il avoit que, le peuple étant échauffé, « le prévôt des marchands et les eschevins « n'en fussent pas les maîtres, et que son « armée n'y fust taillée en pièce. » (Procès criminel de Jean Chastel ; Mémoires de Condé. t VI, Supplément, troisième partie, pag. 151.)

au public : il fut arrêté; et le roi se borna à le congédier.

Le curé de la Madeleine ne voulut point prier pour le roi en son sermon; mais il pria pour les bons princes catholiques et pour ceux qui avaient souffert de la journée du 22 mars. Le roi se borna à lui faire imposer silence.

Le 27 mars, la Bastille fut rendue au roi par Antoine Dumaine, dit Dubourg l'Espinasse, qui en avait été nommé gouverneur pour la Ligue. Il ne rendit cette forteresse que lorsqu'il fut informé que le duc de Mayenne ne pouvait la secourir. Il capitula honorablement pour lui et la garnison, et ne voulut recevoir aucun argent pour cette reddition. Sollicité de reconnaître Henri IV pour son roi, il répondit qu'il avait donné sa foi au duc de Mayenne, et ajouta que Brissac était un traître; qu'il le soutiendrait en présence du roi; qu'il lui mangerait le cœur au ventre; qu'il allait l'appeler au combat, et qu'il lui ferait perdre l'honneur, s'il ne lui faisait pas perdre la vie (1).

Voilà Henri IV parvenu, par des moyens qu'une morale rigoureuse ne saurait approuver, à se rendre maître de la capitale de la France. C'est le lieu de réunir les principaux traits de son caractère. Ce roi usa de beaucoup de modération et de clémence envers ses ennemis, et voulut se les attacher par des bienfaits; moyen nouveau et sans exemple parmi ses prédécesseurs, rois de France. Il le porta trop loin sans doute, puisqu'on l'accusait de préférer, dans la distribution de ses faveurs, ceux qui lui avaient fait la guerre à ceux qui l'avaient loyalement servi, de préférer les ligueurs aux royalistes. Aussi disait-on que, pour obtenir du bien, il suffisait de lui avoir fait du mal.

Ce roi voulut acheter l'amitié de ses ennemis : il était sûr de ses amis. En outre, en favorisant trop ouvertement les chefs des protestants, il avait à craindre de donner de l'ombrage à la masse des catholiques, dont le fanatisme n'était pas encore éteint, et de faire suspecter la sincérité de sa conversion.

Henri IV se montra généreux, magnanime envers ses plus acharnés détracteurs, et ne conserva contre eux ni haine ni désir de vengeance. Cette conduite généreuse l'éleva au-dessus des mœurs de son siècle, où les actes de représailles et les vindications donnaient, dans l'opinion de la noblesse, des droits à la considération; où les violences les plus criminelles se plaçaient au rang des exploits les plus glorieux.

Les administrations étaient dans le plus déplorable état : Henri IV, secondé par Sully, y mit un ordre nouveau, imparfait sans doute, mais beaucoup meilleur que celui qui existait auparavant.

La féodalité, favorisée par les fréquents désordres des règnes précédents, avait repris sur les peuples et même sur les rois son redoutable empire. Les peuples, accoutumés à ses riguenrs tyranniques, la supportèrent; Henri en fut tourmenté pendant le cours de son règne, la combattit de toutes ses forces, et ne put affermir son trône sans donner quelques exemples de sévérité. Plusieurs nobles turbulents périrent sur l'échafaud : il fit pareillement punir du dernier supplice un grand nombre de seigneurs coupables de crimes intolérables, et dont la plupart troublaient la tranquillité publique : ces nobles faisaient le métier de voleurs sur les chemins.

Ces affaires et plusieurs autres l'empêchèrent de mettre à exécution un vaste projet qu'il avait conçu, qu'il communiqua à quelques souverains, à son ami Sully, et dont la tolérance religieuse était l'objet.

Si l'on a des reproches à lui faire pour ses craintes et sa faiblesse à l'égard des jésuites, on doit lui savoir gré d'avoir, dans ses Etats, maintenu la tolerance entre deux religions ennemies, autant que cela lui était possible, avec des lois insuffisantes et très mal exécutées, et avec des esprits encore dans un état de fermentation.

(1) Le 24 mars le roi alla visiter les duchesses de Nemours et de Montpensier, qui logeaient ensemble. Vous voulez bien du mal à Brissac! leur dit-il : une de ces dames répondit : Je savais bien qu'il était lâche, mais je ne savais pas qu'il fût traître.

Jean-François de Faudoas, comte de Belin, qui était gouverneur de Paris avant le sieur de Brissac, s'attira pareillement l'indignation des ligueurs. Il mérita, de plus, le mépris des gens de bien, en faisant à un nommé Morin un tour d'escroquerie, qui, dans des temps plus civilisés, aurait conduit M. le comte à Bicêtre. (*Journal de l'Estoile*, t. II, pag. 18, 19, 20, 21, 22, etc.)

La crainte des poignards des moines et des fanatiques troubla son repos pendant tout son règne, et lui fit commettre des fautes. Cette crainte, comme les événements l'ont prouvé, n'était que trop bien fondée (1).

Il était doué d'un esprit vif, pénétrant, et d'une gaîté qui ne l'abandonnait pas, même dans des circonstances sérieuses : elle s'exhalait souvent en bons mots, en traits plaisants ou caustiques. Si l'on excepte sa loi barbare contre les braconniers et le châtiment rigoureux qu'il infligea à des procureurs qui se montrèrent envers lui incivils sans le connaître ; et, surtout, si l'on compare sa conduite avec celle des seigneurs de son temps, on jugera qu'il leur était bien supérieur, et qu'il mérite le titre de bon. Au surplus, son esprit et son caractère de franchise embellissaient jusqu'à ses défauts.

Voici le portrait qu'en ont tracé les auteurs des *Œconomies royales de Sully* :
« Il estoit de belle stature, bien propor-
« tionné, ayant les linéaments du visage
« bien compassés, le teint florissant et
« témoignant une bonne habitude et par-
« faite santé. Estant alaigre, dispos, fort,
« robuste, laborieux, qui veilloit et dor-
« moit quand et autant qu'il vouloit ;
« s'abandonnoit à toutes sortes d'exerci-
« ces et passe-temps honnêtes, tant pour
« la cour que pour la guerre, esquels il
« se montroit des plus adextres ; estoit
« d'humeur fort gaie et récréative, de
« douce, agréable et familière conversa-
« tion avec un chacun, et fort civil entre
« les dames ; avoit l'esprit vif, prompt,
« actif, et de facile intelligence et com-
« préhension ; estant pitoyable, benin,
« clément, miséricordieux, et si fidèle,
« loyal et religieux observateur de sa pa-
« role et de ses promesses, qu'il eût mieux
« aimé manquer à sa vie qu'à sa foi (2). »

C'est le beau côté du portrait de Henri IV.

(1) C'est cette frayeur qui lui fit dire, en voyant le fougueux Wincestre, curé de Saint-Gervais, s'approcher de lui en suppliant : Gare le couteau ; c'est cette crainte qui lui fit rappeler les jésuites après les avoir chassés de son royaume, quoiqu'il fût bien convaincu de leurs attentats contre sa vie. (*Voyez* ci-après, *Pyramide*, pag. 128.)

(2) *Œconomies royales de Sully*, t. VII, quatrième partie, pag. 329, édition de 1662.

Ce roi fut dominé, pendant tout le cours de sa vie, par un penchant irrésistible vers la galanterie, ou même, il faut le dire, vers la débauche. Ses maîtresses furent nombreuses, et ses liaisons, formées par le caprice, ne firent pas généralement honneur à sa délicatesse (1).

Il est remarquable que l'âge et de fâcheuses expériences n'aient point amorti le feu de sa passion déréglée. Il avait plus de cinquante-trois ans lorsqu'il s'enflamma pour la princesse de Condé. Cette passion, accrue par les obstacles, le poussa à mille extravagances : les larmes, les déguisements ridicules, les promesses, les menaces, mis tour à tour en jeu, déterminèrent le prince de Condé, pour soustraire sa jeune épouse aux poursuites du roi, à fuir la France, et à chercher un asile dans les Pays-Bas, et puis à Milan. Furieux de voir sa maîtresse lui échapper, il ne craignit pas, pour la ravoir, de déclarer la guerre à l'Autriche qui lui donnait un asile. Tous les apprêts de cette guerre, honteuse par ses motifs, étaient faits ; mais l'exécution en fut subitement arrêtée par l'effet d'un crime abominable. Henri IV mourut trop tôt pour les Français, et peut-être fort à propos pour sa gloire.

Henri IV, entraîné par les premiers mouvements de sa bienfaisance, promit au peuple français plus de bonheur qu'il ne put lui en donner ; et la poule au pot, tant préconisée, s'est toujours fait attendre.

Si des taches ternissent sa gloire, elles n'en effacent pas tout l'éclat : les Français n'oublieront point que leur patrie, désolée par trente-quatre ans de désordres, de fureurs fanatiques et de guerres civiles, fut redevable à ce roi du bienfait inappréciable de la paix.

Ce roi, quoi qu'en dise Sully, était d'une stature moyenne et proportionnée ; il avait des mouvements précipités. Son éloquence, un peu agreste, n'en était pas moins énergique : les discours qu'il prononçait étaient de sa façon.

Il craignait les poignards des jésuites : il voulut en faire des amis. Il les caressait comme le faible caresse un ennemi redouté : vaines condescendances ! sa mort était résolue ; lui-même en fut averti, et témoigna au maréchal de Bassompierre

(1) *Voyez* ci-après, *Tableau moral de Paris*.

ses appréhensions sur le sort qui le menaçait. Peu de jours après cette communication, le vendredi 14 mai 1610, le roi se rendait du Louvre à l'Arsenal, et passait par la rue de la Ferronnerie, rue alors fort étroite : son carrosse y fut arrêté par un embarras de voitures. Ses gens de pied quittèrent la rue, et passèrent par une des galeries du charnier des Innocents. Pendant cette station forcée, le roi se pencha pour parler au duc d'Epernon ; alors un homme s'avance, s'élève sur les roues de la voiture, porte au roi, à l'endroit du cœur, un coup de couteau qui lui arracha ces mots, les derniers qu'il ait articulés : Je suis blessé.

Sans se déconcerter, l'assassin frappe un second coup. Le premier coup était mortel, le second ne l'était pas. Un troisième coup fut, dit-on, porté, mais il n'atteignit point le roi.

« Chose surprenante, dit l'Estoile, nul « des seigneurs qui étoient dans le car« rosse n'a vu frapper le roi ; et, si ce « monstre d'enfer eût jeté son couteau, « on n'eût su à qui s'en prendre : mais il « s'est tenu là pour se faire voir, et pour « se glorifier du plus grand des assassi« nats. » Cet assassin était Ravaillac.

Voici les noms des seigneurs qui se trouvaient alors dans le carrosse du roi : les ducs d'Epernon et de Montbazon, le maréchal de Lavardin, les sieurs de Roquelaure, de La Force, de Mirebeau, de Liancourt. Ils n'ont point vu le bras de l'assassin diriger au milieu d'eux le couteau vers le cœur du roi ; ils n'ont détourné ni le premier ni le second coup.

Ainsi, après avoir échappé dix-sept fois au poignard de ses ennemis, il succomba à la dix-huitième (1).

V. Etablissements civils et religieux.

Pyramide commémorative du crime de Jean Chastel et de ceux des Jésuites. Elle était située en face du Palais de Justice, vers la partie méridionale de la place demi-circulaire qui précède l'entrée de ce palais. Voici l'exposé des événements qui ont causé son érection et sa démolition.

Depuis environ neuf mois que Henri IV s'était rendu maître de Paris, les habitants de cette ville commençaient à goûter les douceurs de la paix. Chaque jour de nouvelles soumissions, inspirées par la peur ou par l'intérêt, renforçaient le parti de ce roi, et accéléraient la ruine de celui de la Ligue. Tout présageait un avenir prospère, lorsque, le 27 décembre 1594, ce roi, revenant victorieux de Picardie, entra tout botté dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse (1).

Plusieurs seigneurs s'y rendirent pour le saluer. Dans le moment où Henri IV se baissaient pour relever un seigneur agenouillé devant lui, un jeune homme, qui s'était glissé dans la foule jusqu'auprès du roi, lui porta un grand coup de couteau ; mais, à cause du mouvement que fit le roi en se baissant, le coup ne put l'atteindre qu'à la mâchoire supérieure, lui fendit la lèvre et lui rompit une dent.

Le roi crut d'abord que le coup partait de Mathurine, sa folle, qui se trouvait près de lui, et dit avec colère : « Au diable soit la folle ; elle m'a blessé ! » Mathurine nia, et courut fermer la porte de la salle, afin de prévenir l'évasion de l'assassin (2).

(1) Ce serait une histoire assez curieuse que celle de tous les projets d'assassinat tentés contre Henri IV : on y verrait figurer des moines, des prêtres, des cardinaux, des légats du pape, comme instigateurs et complices de ces crimes : il ne faudrait point omettre la tentative de Charles Radicanne, dit d'Avesne, moine jacobin, qui fut instigué à tuer Henri IV par Nicolas Malvesie, nonce du pape en Flandre.

(1) Ce ne fut point au Louvre que se passa la scène dont on va parler, comme le disent plusieurs modernes, mais à l'hôtel de Bouchage, situé près du Louvre. C'est sur l'emplacement de cet hôtel que, dans la suite, on a élevé les bâtiments de l'Oratoire, qui servent aujourd'hui de temple aux réformés.

(2) Mathurine, folle du roi, est mentionnée dans plusieurs écrits du temps : on peut consulter, sur cette femme, l'article des fous en titre d'office de nos rois, que M. Dreux du Radier a inséré dans ses *Récréations historiques*, t. I, pag. 1.

Henri IV, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, avait de plus un fou nommé maître Guillaume, auquel il renvoyait ordinairement les personnes qui lui faisaient des propositions indiscrètes.

Le nom de maître Guillaume a servi de titre à une infinité de satires, pamphlets ou

Alors le sieur de Montigni saisit le jeune homme, en lui disant : « C'est par vous ou par moi que le roi a été blessé. »

Ce jeune homme, nommé Jean Chastel, fils d'un bourgeois de Paris, fut fouillé, et l'on découvrit sur lui le couteau dont il venait de frapper le roi. Sans balancer il avoua son crime.

Le roi voulait lui pardonner; mais instruit que l'assassin était élève des jésuites, auxquels il venait de rendre un grand service, en suspendant l'arrêt du parlement qui tendait à les chasser du royaume, il dit : « Fallait-il donc que les jésuites fussent convaincus par ma bouche! »

Aussitôt Jean Chastel fut conduit au For-l'Evêque; sa famille, tous les jésuites de Paris, le curé de Saint-Pierre-des-Arcis furent pareillement arrêtés. On mit les scellés sur leurs papiers. On trouva chez le jésuite Guignard des écrits séditieux et contraires au respect dû à la personne du roi; mais les principes de ces écrits étaient ceux de la Ligue, ceux des jésuites et de la plupart des ordres religieux (1).

Jean Chastel interrogé ne chargea point les jésuites, déclara qu'il avait agi de son propre mouvement; qu'il n'avait été poussé à cet assassinat que par son zèle pour la religion, persuadé qu'il était permis de tuer les rois non approuvés par le pape.

Jean Chastel fut condamné au plus affreux supplice, qu'il souffrit avec le courage du fanatisme. Les ligueurs le considérèrent comme un martyr; et Jean Boucher, curé de Saint-Benoît à Paris, composa un livre en cinq parties, où il soutint que l'assassinat commis par Jean Chastel était un acte héroïque (1).

Le parlement, voulant faire preuve de son zèle pour la personne du roi, poussa la rigueur jusqu'à l'iniquité : il condamna le jésuite Guignard à mourir sur la potence, son corps à être brûlé, et ses cendres à être jetées au vent. Rien ne prouva qu'il fût complice de Chastel : faisant son métier de jésuite, il avait composé un ouvrage plein d'injures contre la plupart des rois de l'Europe, où il étalait les plus horribles principes; mais cet ouvrage était resté manuscrit et n'avait pas vu le jour (2).

Il condamna le père de l'assassin, contre lequel il n'existait aucune charge, si ce n'est d'avoir été ligueur, à être banni pendant neuf ans du royaume, à payer une forte amende et à voir sa maison démolie.

Par arrêt du 28 décembre 1594, le parlement condamna avec plus de justice tous les jésuites, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Etat, à sortir dans

écrits contre les personnes et les choses du temps de Henri IV et de Louis XIII, tels que, en 1604, la réponse de maître Guillaume au soldat français; en 1605, Réponse à la réponse de maître Guillaume; Réplique moleste sur la réponse à maître Guillaume; le Lunatique à maître Guillaume; Appointement de querelle fait par Mathurine entre le soldat français et maître Guillaume.

Sous Louis XIII, les jésuites empruntèrent le nom de ce fou pour le placer à la tête de leurs écrits polémiques, tels que l'Advis de maître Guillaume nouvellement retourné de l'autre monde; le Passe-temps de maître Guillaume; le Voyage de maître Guillaume en l'autre monde; le Réveil de maître Guillaume, etc., etc., etc.

Dans une pièce intitulée *Sommaire traité du revenu et dépenses des finances de France*, publiée en 1622, se trouvent ces lignes :

« Mathurine 1200 livres; maître Guil-
« laume, par les mains de M. Jean Lobeys,
« son gouverneur, 1800 livres. »

(1) Un mois après l'entrée de Henri IV à Paris, un capucin du grand couvent s'avisa de proposer en plein chapitre de reconnaître le roi. Les moines furieux le saisirent, le fouettèrent si rudement que son corps en fut tout déchiré, le couvrirent de haillons et le jetèrent hors de leur capucinière. Ce malheureux se présenta au Louvre pour demander justice au roi. Sa figure parut suspecte : on l'emprisonna au For-l'Evêque. Il se justifia en montrant son corps déchiré par la fureur des capucins. Le roi en fut informé; mais, de peur de déplaire aux moines, il n'osa pas venger cet attentat (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. II, pag. 39.)

En décembre 1594, les jacobins de Paris empoisonnèrent un de leurs religieux, appelé Béranger, parce qu'il était ennemi de la Ligue et partisan du roi. (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. II, pag. 147.)

(1) Cette apologie est insérée dans le t. VI des *Mémoires de Condé*.

(2) Pourquoi les rois ont-ils des jésuites? Pourquoi se plaignent-ils de ce que le loup a dévoré les brebis, lorsqu'eux-mêmes placent ce loup au milieu du bercail?

trois jours de Paris, et dans quinze du royaume.

Il fut aussi ordonné qu'il serait, sur l'emplacement de la maison démolie du père de Jean Chastel, élevé un monument qui attesterait le crime, la punition, et la haine des Français pour les principes abominables des jésuites.

La maison de Chastel était, comme il a été dit, située entre le Palais de justice et l'église des Barnabites, aujourd'hui dépôt général de la comptabilité. Le monument qui fut construit sur son emplacement, et qu'on a nommé pyramide, présentait un grand piédestal quadrangulaire élevé au-dessus de trois gradins : chacune de ses faces était ornée de deux pilastres ioniques cannelés; entre ces pilastres on voyait une table de marbre chargée d'inscriptions que je citerai bientôt. Ce piédestal était couronné, sur chacune de ses faces, par quatre frontons triangulaires, par un attique décoré de guirlandes, et surmonté de quatre autres frontons cintrés et coupés pour faire place aux écussons de France et de Navarre.

Au-dessus de l'attique de ce piédestal et aux angles s'élevaient quatre statues allégoriques représentant les quatre vertus cardinales. Le tout était surmonté par un obélisque chargé de bossages, et terminé par une croix fleuronnée. Ce monument, érigé en janvier 1595, avait dans son ensemble vingt pieds d'élévation.

Comme les inscriptions de cette pyramide sont rares, je vais les donner ici avec la traduction de celles qui sont en latin. Sur la face occidentale, en face du Palais, se lisait l'arrêt que voici :

« Veu, par la court du Parlement, les « grand-chambres et tournelles assemblées, le procès criminel, commencé à « faire par le prevost de l'hostel du roy, « et depuis parachevé d'instruire en icelle, « à la requeste du procureur général du « roy, demandeur et accusateur à l'encontre de Jean Chastel, natif de Paris, « escholier, ayant fait le cours de ses estudes au collége de Clermont (1), prisonnier ez prisons de la Conciergerie du « Palais, pour raison du trez excécrable « et trez abominable parricide attenté « sur la personne du roy ; interrogatoires « et confessions dudit Jean Chastel; ouy « et interrogé en ladicte court ledit « Chastel sur le faict dudit parricide : ouy « aussi en icelle Jean Gueret, prestre, « soy-disant de la congrégation et société « du nom de Jésus, demeurant audit « collége, et cy-devant précepteur dudit « Jean Chastel; Pierre Chastel et Denise « Hazard, père et mère dudit Jean ; conclusion du procureur du roy, et tout « considéré :

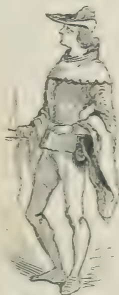
« Il sera dit que ladicte court a déclaré « et déclare ledit Jean Chastel atteint et « convaincu du crime de lèze-majesté « divine et humaine, au premier chef, « par le trez méchant et trez détestable « parricide attenté sur la personne du « roy : pour réparation duquel crime a « condamné et condamne ledit Jean Chastel à faire amende honorable devant la « principale porte de l'église, nud en chemise, tenant une torche à la main, de « cire ardente, du poids de deux livres; « et illec, à genoux, dire et déclarer que « malheureusement et proditoirement il « a attenté ledit trez inhumain et trez « abominable parricide, et blessé le roy « d'un cousteau en la face ; et, par faulses « et damnables instructions, il a dit audit procez être permis de tuer les roys, « et que le roy Henri quatrième, à présent régnant, n'est en l'église jusqu'à « ce qu'il ait l'approbation du pape; dont « il se repend et demande pardon à Dieu, « au roy et à justice. Ce fait, être mené « et conduit en un tombereau en la place de Grève; illec, tenaillé aux bras et « aux cuisses, et sa main dextre, tenant « icelle le cousteau duquel il s'est efforcé « commettre ledit parricide, coupée, et « après son corps tiré et démembré avec « quatre chevaux, et ses membres et « corps jettez au feu et consumez en cendres, et les cendres jettéez au vent. A « déclaré et déclare tous et chacun ses « biens acquis et confisquez au roy. Avant « laquelle exécution, sera ledit Jean « Chastel appliqué à la question ordinaire « et extraordinaire pour sçavoir la vérité « de ses complices, et d'aucuns cas résultant dudit procez. A fait et fait inhibition et deffenses à toutes personnes de « quelques qualitez et conditions qu'elles « soient, sur peine de crime de lèze-majesté, « de dire n'y proférer en aucun lieu public, « ne autre, lesdits propos ; lesquels ladicte « court déclare scandaleux, séditieux,

(1) Collége des jésuites de la rue Saint-Jacques, nommé alors de Clermont, et depuis de Louis le Grand.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

« contraires à la parole de Dieu, et condamnez comme hérétiques par les saincts « décrets.

« Ordonne que les prestres et escholiers « du collége de Clermont et tous autres « soy-disant de ladicte société, comme « corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi « et de l'état, vuideront, dedans trois « jours, après la signification du présent « arrest, hors de Paris et autres villes et « lieux où sont leurs colléges, et, quinzaine après, hors du royaume; sur « peine, où ils y seront trouvez, ledit « temps passé, d'estre punis comme criminels et coupables dudit crime de « lèze-majesté. Seront les biens tant « meubles qu'immeubles à eux appartenants employez en œuvres pitoyables, « et distribution d'iceux faicte ainsi que







Costumes du XIVe siècle.

« par la court sera ordonné. Outre, fait « défense à tous subjects du roy d'envoyer des escholiers aux colléges de « ladite société, qui sont hors du royaume, « pour y estre instruits, sur la même « peine de crime de lèze-majesté. Ordonne « la court que les extraits du présent « arrest seront envoyez aux bailliages et « sénéchaussées de ce ressort, pour estre « exécutez selon sa forme et teneur. Enjoint aux baillifs et sénéchaux, leurs « lieutenants généraux et particuliers « procéder à l'exécution dedans le délai « contenu en iceluy; et, aux substituts « du procureur général, tenir la main à « ladite exécution, faire informer des contraventions, et certifier ladicte court « de leurs diligences au mois, sur peine « de privation de leur estat.

« *Signé* : DUTILLET. »

Prononcé audit Jean Chastel, exécuté le jeudi 29 décembre 1594.

Sur la seconde face du piédestal de

la pyramide, du côté du midi, on lisait :

Quod sacrum votumque sit memoriæ perennitati, longævitati salutique maximi, fortissimi et clementissimi principis Henrici IV, Galliæ et Navarræ regis christianissimi.

Audi, viator, sive sis extraneus,
Sive incola urbis cui Paris nomen dedit :
Hic alta quæ sto pyramis, domus fui
Castelli ; sed quam diruendam funditùs
Frequens senatus, criminis ultus, censuit.
Hùc me redegit tandem herilis filius,
Malis magistris usus et schola impia,
Sotericum, eheu! nomen usurpantibus ;
Incestus et, mox, parricida in principem,
Qui nuper urbem perditam servaverat,
Et qui, favente, sæpe victor, numine,
Deflexit ictum audaculi sicarii,
Punctus tantum est dentium septo tenùs.
Abi, viator : plura me vetat loqui
Nostræ stupendum civitatis dedecus.

TRADUCTION

À la gloire immortelle, à la mémoire impérissable du très grand, très vaillant, très clément prince Henri IV, roi très chrétien de France et de Navarre.

« Passant, étranger ou habitant de Paris, écoute-moi : sur le lieu où tu me vois élevée en forme de pyramide fut la maison de Chastel, maison dont le parlement, vengeur du crime, a ordonné la démolition. Je dois mon existence au fils de son propriétaire ; fils élevé à l'école impie de ces maîtres pervers qui, hélas ! ont usurpé le nom de Jésus. Coupable d'inceste, il osa bientôt porter une main parricide sur un roi qui, naguère, avait préservé cette ville de sa ruine totale, et qui, grâce à la protection divine, souvent vainqueur dans les combats, échappa aux coups de cet assassin, dont le fer ne l'atteignit qu'à la bouche. Passant, retire-toi : je ne puis pour l'honneur de notre ville, t'en apprendre davantage. »

IN PYRAMIDEM EAMDEM

Quæ trahit à puro sua nomina pyramis igne,
Ardua barbaricas, olim, decoraverat urbes,
Nunc decori non est, sed criminis ara piatrix :
Omnia nam flammis pariter purgantur et undis.
Hic, tamen, esse pius monimentum insigne senatus
Principis incolumis statuit : quo sospite, casum
Nec metuet pietas, nec res grave publica damnum.

TRADUCTION

SUR LA MÊME PYRAMIDE

« La pyramide, dont le nom signifie pur feu, décorait jadis les villes des nations antiques. Elle sert ici, non de décoration, mais d'autel expiatoire du crime. Tout se purifie par l'eau ou par le feu ; mais le parlement a voulu élever cet insigne monument de sa piété en mémoire de la conservation de la vie du roi, et du péril auquel il a heureusement échappé, afin que l'État et l'amour des sujets n'aient plus à redouter un semblable événement. »

Sur la face qui regardait l'orient :

D. O. M.

SACRUM

Quum Henricus, christianissimus Francorum et Navarrorum rex, bono reipublicæ natus, inter cætera victoriarum exempla, quibus tam de tyrannide hispanicâ quàm de ejus factione priscam regni hujus majestatem justis ultus est armis, etiam hanc urbem et reliquas regni hujus penè omnes recepisset, et, denique, felicitate ejus intestinorum Franciæ nominis hostium furorem provocante, Johannes Petri filius Castellus, ab illis submissus, sacrum regis caput cultro petere ausus esset præsentiore temeritate quàm feliciore sceleris successu; ob eam rem, ex amplissimo ordinis consulto, vindicatâ perduellione, dirutâ Petri Castelli domo, in quâ Johannes ejus filius inexpiabile nefas designatum patri communicaverat, in areâ æquatâ hoc perenne monumentum erectum est, in memoriam ejus diei in quo seculi felicitas inter vota et metus urbis, liberatorem regni, fundatoremque publicæ quietis à temeratoris infando incœpto, regni autem hujus opes attritas ab extremo interitu vindicavit; pulso, prætereà, totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum facinus instituerat.

S. P. Q. P.

Extinctori pestiferæ factionis hispanicæ, incolumitate ejus et vindicta parricidii læti, majestati ejus devotiss.

Duplex potestas ista fatorum fuit,
Gallis salute quod foret Gallis dare,
Servare Gallis quod dedissent optimum.

TRADUCTION.

« Lorsque Henri très chrétien, roi des « Français et des Navarrais, né pour le « bonheur de la France, vainqueur de la « tyrannie espagnole et de sa ligue, s'était « rendu maître de cette ville et de presque « toutes celles du royaume, ses victoires « provoquèrent la fureur des habitants de « la France ennemis du nom français. « Jean, fils de Pierre Chastel, un de leurs « agents, osa, avec plus d'audace que de « succès, attenter à la personne sacrée du « roi, en la frappant d'un coup de couteau. C'est pour venger ce crime de « lèse-majesté que la cour du parlement « ordonna la démolition de la maison de « Pierre Chastel, où son fils Jean avait « communiqué à son père l'attentat ineffaçable qu'il projetait; et que, sur le « sol de cette maison rasée, serait érigé ce « monument durable, en mémoire de ce « jour où la prospérité publique fut compromise, où les habitants de cette ville « furent partagés entre la crainte et l'espérance par l'horrible attentat que ce « scélérat eut la témérité d'entreprendre « contre le libérateur du royaume et le « fondateur de la paix générale; en mémoire de ce jour où fut préservé ce que « la France possédait de plus cher, où « cette cour purgea le royaume de cette « race d'hommes nouveaux, connus par « leurs superstitions et leurs perversités, « et qui avaient inspiré à ce jeune homme « un crime aussi horrible. »

« LE SÉNAT ET LE PEUPLE PARISIEN,

« Trez dévoués à sa majesté; à l'exterminateur de la faction pestiférée de « l'Espagne; à l'heureuse conservation « des jours du roi, à la punition du parricide. »

« Le destin signale envers nous sa double puissance : il donne d'abord, puis « il conserve à la France ce qui peut assurer sa prospérité. »

Sur la face septentrionale, du côté du Pont-au-Change, on lisait :

D. O. M.

Pro salute Henrici IV. clementiss. ac fortiss. regis, quem nefandus parricida, perniciosissimæ factionis hæresi pestiferâ imbutus, quæ, nuper abominandis sceleribus pietatis nomen obtendens, unctos Domini vivasque majestatis ipsius imagines occidere populariter docuit, dum confodere tentat, cœlesti numine scelestam manum inhibente, cultro in labrum superius delato, et dentium occursu feliciter retuso, violare ausus est. Ordo ampliss. ut vel conatùs tam nefarii pœnæ terror simul et presentissimi in opt. principem ac regnum, cujus salus in ejus salute posita est, divini favoris apud posteros memoria extaret, monstro illo admissis equis membratim discerpto, et flammis ultricibus consumpto, ædes etiam undè prodierat, hic sitas, funditùs everti, et in earum locum salutis omnium ac gloriæ signum erigi decrevit.

IIII. Non. Jan. Ann. sal. MDXCV.

TRADUCTION.

« A Dieu très bon, très grand.

« En reconnaissance de la conservation « des jours de Henri IV, roi très clément, « très puissant, sur lequel un exécrable « parricide, imbu des principes très pernicieux de cette secte dont l'hérésie « contagieuse couvre ses crimes abominables du voile de la religion, et qui enseigne publiquement à tuer les oints du « Seigneur, les images vivantes de sa majesté divine, osa porter une main sacrilége; mais le coup de couteau, dont il « tentait de percer la personne sacrée du « roi, fut heureusement arrêté par la rencontre de ses dents, et ne le blessa qu'à « la lèvre supérieure. La cour du parlement, voulant donner un exemple nécessaire par un supplice terrible, et « transmettre à la postérité la preuve de « la protection divine pour un prince dont « le salut fait le salut de la France, a ordonné que ce monstre serait tiré à quatre chevaux; que ses membres, détachés, seraient consumés par des flammes vengeresses, et que sur la maison « où il avait pris naissance, maison démolie jusqu'à ses fondements, s'élèverait ce monument de salut de tous et « de la gloire nationale.

« Le 4 janvier, l'an du salut 1595. »

Au-dessous de la croix, sur le dé de l'obélisque, était cette autre inscription

EX. S. C.

Hæc domus immani quondàm fuit hospita monstro,
Crux ubi nunc celsum tollit in astra caput :
Sancit in miseros pœnam hanc sacer ordo penates,
Regibus ut scires sanctius esse nihil.

TRADUCTION.

« Par arrêt de la cour du parlement,

« Sur la place où s'élève aujourd'hui « cette croix, était jadis une maison ha- « bitée par un monstre exécrable. Le « parlement a étendu sa punition jusque « sur la demeure de ce misérable, afin que « le public sache que rien n'est plus sa- « cré que la personne des rois. »

Ce monument n'était pas un modèle de goût; sa forme n'avait point la simplicité convenable. Les nombreuses et longues inscriptions dont il était chargé, où le même fait, la même idée se retrouvent, n'ont ni le caractère ni la précision du style lapidaire; mais elles sont historiques, et attestent le sentiment profond dont l'attentat commis sur la personne de Henri IV avait pénétré la saine partie de la population de Paris.

Cette pyramide, ces inscriptions, destinées à servir d'épouvantail et de préservatif, ne produisirent point l'effet désiré. Le monument fut bientôt démoli; les inscriptions disparurent; et ceux qui avaient armé les mains de Barrière, de Chastel, etc., ne tardèrent pas à armer celles de plusieurs fanatiques, et, enfin, celle du fanatique Ravaillac. Le plan de cette faction infernale consistait à renouveler sans cesse ses tentatives jusqu'au succès.

Chassés solennellement de Paris et de la France, accusés de crimes par l'autorité souveraine, méprisés et maudits par le public, flétris par l'érection de ce monument et par ces inscriptions, qui leur assuraient une éternelle infamie, les jésuites se gardèrent bien de résister à la force de l'orage : ils plièrent comme le roseau, et ne se rompirent point. Toujours la ruse et non la force les conduisit à leur but : ils ne perdaient jamais l'espoir du succès. Ils travaillèrent sourdement, et employèrent bassesses, voies obliques, impostures, promesses, menaces indirectes : tout leur était bon, suivant leur maxime profondément immorale : le but justifie les moyens (1). Ainsi tous les crimes leur étaient permis.

Ce serait une histoire assez curieuse que celle des intrigues, des moyens subtils qu'employèrent les jésuites pour rentrer en faveur auprès de Henri IV : elle offrirait aux hommes les plus perfectionnés dans l'art de parvenir des leçons profitables. Tout fut mis en œuvre par ces moines habiles.

Le roi avait auprès de lui un nommé Fouquet de La Varenne, ministre de ses amours ou de ses débauches, qui, par ses sales emplois, était parvenu, du rang de cuisinier, à celui de noble, de conseiller d'état et de contrôleur général des postes (2). Les jésuites s'emparèrent de ce vil

(1) Suivant ce principe proclamé par les jésuites, chaque secte, chaque parti, les partisans de diverses croyances, de diverses opinions, tous également convaincus qu'ils ont pour eux la justice, la raison, la vérité, seraient donc, pour faire triompher leur secte, leur parti, autorisés à employer contre leurs adversaires le poison et les poignards? Alors quels désordres affreux ! tous les liens sociaux seraient rompus ; plus de morale ; le crime deviendrait un devoir. Nul ne serait à l'abri des attaques, et les jésuites, qui ne manquent pas d'adversaires, pourraient bien les premiers sentir les résultats de leurs principes.

(2) Le roi accorda des lettres de noblesse à ce Fouquet, qui remplissait auprès de sa personne un emploi que plusieurs hommes déjà nobles ne rougissaient pas de remplir. Le 30 janvier 1600, le parlement de Paris envoya une députation pour lui remontrer les fâcheux résultats d'un tel anoblissement, et le prier de n'en plus accorder de pareils. Le roi répondit que chacun savait que La Varenne était toujours à ses pieds ; que cela ne pouvait tirer à conséquence.

Le parlement enregistra les lettres, en ajoutant ces mots : Sans tirer à conséquence. Le roi lui donna pour armoiries un chien avec un collier semé de fleurs de lis. (*Registre manuscrit du parlement*, janvier 1600.) Cet anoblissement, malgré la restriction du parlement, a eu des conséquences : Fouquet devint marquis de la Varenne, et sa postérité fut investie de toutes les illustrations de la noblesse.

Cet aveu est remarquable. Aucun principe de justice ni de religion ne dirigeait donc la conduite des jésuites; ils avaient constamment été les ennemis de la France qu'ils ha-

instrument, en lui faisant espérer pour ses enfants les plus hautes dignités de l'église, même le cardinalat. Fouquet, déshonoré, aspirait ardemment aux honneurs : séduit et endoctriné par les pères de la ruse, il mit tout en œuvre pour séduire son maître, sur lequel il avait quelque ascendant.

Cette affaire fut la matière de longues discussions dans le conseil d'Etat et dans les entretiens particuliers qui eurent lieu entre le roi et son ministre Sully.

Ce ministre fit valoir contre le rétablissement des jésuites sept raisons très solides, et que Henri IV jugea sans réplique; mais ce roi en opposa deux : la première, que le P. Majus lui avait ingénument avoué que, si les jésuites s'étaient montrés contraires à la prospérité de son royaume et favorables à ses ennemis, c'est que depuis vingt ans, en France, on les avait fort maltraités et couverts d'opprobre (1); mais que, si on leur montrait de la bienveillance et plus d'affection, ils feraient éclater leur entier dévoûment à la couronne de France, travailleraient à sa prospérité, même au préjudice de celle d'Espagne. C'était dire au roi : Choisissez entre notre haine et notre bienveillance.

Voici textuellement la seconde raison du roi :

« De deux choses l'une: il faut les rétablir simplement, restituer leur réputation flétrie, et mettre à l'épreuve la sincérité de leurs belles promesses; ou bien il faut les rejeter entièrement, accroître contre eux toutes les rigueurs, afin qu'ils n'approchent jamais de mes Etats ni de ma personne. Dans ce cas je les réduis au désespoir; et ne pourront-ils pas, dans cet état de désespoir, attenter à ma vie? ce qui me la rendroit si misérable et langoureuse, demeurant toujours ainsi dans les défiances d'être empoisonné ou bien assassiné (car ces gens ont des intelligences et correspondances partout, et grande dextérité à disposer les esprits selon ce qui leur plaît), qu'il me vaudroit mieux être déjà mort; étant en cela de l'opinion de César, que (la mort) la plus douce est « la moins prévue et attendue (1). » N'était-ce pas dire : les jésuites sont des assassins; la crainte que m'inspirent leurs poignards et leur poison me détermine à composer avec eux?

Ici sont dévoilés le caractère criminel des jésuites et les motifs honteux de leur rétablissement; motifs qui, loin de les justifier, les accusent d'être capables d'assassiner ceux qui leur sont contraires (2).

Ce fut le 25 septembre 1603 que les jésuites, après huit années de bannissement, furent rétablis en France et à Paris : mais cette faveur n'entraîna point la permission de tenir un collége et d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'après la mort de Henri IV que les jésuites reconquirent cette prérogative.

Le P. Cotton, religieux de cet ordre, fameux par ses souplesses et ses intrigues, devenu presque aussitôt confesseur et prédicateur du roi, ne tarda pas à solliciter la démolition de la pyramide dont les inscriptions diffamaient la société de Jésus. Henri IV y consentit; le parlement s'y refusa. Alors le roi, usant de son autorité suprême, ordonna cette démolition, et voulut qu'elle s'exécutât pendant la nuit, dans la crainte qu'elle n'excitât un soulèvement parmi le peuple; mais le P. Cotton, dont les confrères avaient déjà agi sur l'esprit des habitants de Paris, demanda que ce monument fût détruit en plein jour, disant que Henri IV n'était point un roi de ténèbres.

On composa plusieurs pièces en vers et en prose pour louer ou blâmer cette démolition, parmi lesquelles on distingue la *Complainte au roi sur la pyramide*; *la Prosopopée de la pyramide*, etc.

François Miron, prévôt des marchands, fit, à la place de cette pyramide, établir

-bitaient, et ils agissaient ainsi pour se venger du mépris qu'ils s'étaient attiré : la vengeance était donc le mobile de leurs actions! A quoi étaient bons ces moines? ou plutôt, quels maux ne devait-on pas en attendre?

(1) *Œconomies royales de Sully*, t. III, chap. 30.

(2) L'auteur de l'*Histoire abrégée du procès criminel de Jean Chastel* donne les mêmes motifs au rétablissement des jésuites : il dit que les « sieurs de Bouillon, de Sully, de « Maupeou et autres de son conseil représentaient à Henri IV ce qui s'était passé « envers sa personne peu d'années auparavant; il leur dit ces paroles : Ventre-saint-gris! si je ne permets le rétablissement des « jésuites, me répondez-vous de ma personne? » (*Supplément aux Mémoires de Condé*, troisième partie, pag. 168.)

une fontaine, qui depuis fut transférée dans la cour du Palais (1).

COUVENT DE PICPUS, situé rue de ce nom, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine. Les religieux de ce couvent portaient aussi la dénomination de Pénitents réformés du tiers-ordre de Saint-François. Une congrégation de pénitents des deux sexes, parmi lesquels le désordre s'introduisit facilement, fut, vers l'an 1575, réformée par Vincent Mussart, qui, en 1600 ou 1601, établit ces réformes dans une maison du village de Picpus, jadis occupée par des capucins ou des jésuites. Bientôt cette maison parut insuffisante au gré du réformateur : il fit, en 1611, commencer la construction de nouveaux bâtiments et d'une nouvelle église ; et son couvent devint chef d'ordre.

L'église, les autres bâtiments, les jardins ressemblaient parfaitement à ceux des capucinières ; et les habitants ne différaient guère, par leur costume et leur allure, des religieux capucins.

Dans l'église, on remarquait les formes extraordinaires des confessionnaux : ils étaient revêtus de rocailles, ornés de guirlandes, et servaient de piédestaux à des figures dont quelques-unes étaient l'ouvrage de Germain Pilon. Ces moines voulaient donner des charmes au sacrement de pénitence.

Dans le réfectoire, décoré de statues en terre cuite, on remarquait un groupe représentant saint François le Séraphique, glorieux de voir prosternés à ses pieds le roi saint Louis et sainte Elisabeth de Portugal. On y voyait aussi un tableau de Le Brun, dont le sujet était le Serpent d'airain : tableau que ces moines sans goût laissèrent dégrader par l'humidité.

Cette maison, supprimée en 1790, est devenue une propriété particulière.

RÉCOLLETS, *recollecti*, recueillis; couvent situé au coin de la rue des Récollets et de celle du faubourg Saint-Martin. Il offre encore une ramification de la souche féconde plantée par François le Séraphique. Quelques religieux de cet ordre, favorisés par un marchand tapissier, nommé Jacques Cottard, qui leur donna une vaste maison dans un lieu inhabité, et protégés par Henri IV et son épouse, Marie de Médicis, s'y établirent en 1603, et y firent bâtir une église dont cette reine fit les frais, posa la première pierre, et se déclara fondatrice.

(1) *Voyez*, ci-après, *Fontaine du Palais.*

L'église n'avait de remarquable que quelques tombeaux de la famille de Roquelaure, et celui de Gaston Jean Baptiste de Roquelaure, auquel on attribue tant de plaisanteries triviales dont on a composé un volume, intitulé le *Momus français.*

Les récollets furent supprimés en 1790, et leurs bâtiments convertis en hospice des Incurables. (Voyez cet article.)

PETITS-AUGUSTINS, couvent situé rue des Petits-Augustins, au faubourg Saint-Germain. Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV, princesse aussi galante que dévote, dans un danger auquel elle échappa dans son château d'Usson, en Auvergne, avait fait un vœu qu'elle désirait accomplir.

Ayant donné son consentement à la dissolution de son mariage, le roi lui permit d'habiter Paris, et d'y porter le titre de reine. Elle s'y rendit au mois d'août 1605, logea d'abord au château de Madrid dans le bois de Boulogne, château démoli avant la révolution, puis à l'hôtel de Sens, près du quai des Ormes ; et, ayant acheté un vaste emplacement et un hôtel dans le faubourg Saint-Germain, près du cours de la Seine, elle y fit faire de grandes réparations. Dans l'enclos de cet hôtel elle trouva un petit établissement monastique fondé par Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV : il était composé de cinq frères de la Charité que cette reine avait fait venir de Florence. Marguerite expulsa ces moines, qui allèrent s'établir près de l'église de Saint-Pierre, rue des Saints-Pères; et, d'après les conseils du P. Amet, augustin, qu'elle avait choisi pour son confesseur, elle les remplaça par des augustins. Par ce moyen, son vœu fut accompli.

Autorisés par un brevet du pape, de l'an 1607, vingt augustins déchaussés, conduits par le père Amet, vinrent occuper la maison des frères de la Charité.

Cette princesse capricieuse avait plusieurs singularités dans le caractère : elle en manifesta dans cette fondation. Elle voulut que ce couvent portât le nom d'Autel de Jacob, et la chapelle, celui de Chapelle des Louanges; que quatorze frères, chargés de la desservir, chantassent jour et nuit sans discontinuer, de deux à deux, en se relevant d'heure en heure, à la louange du Seigneur, des hymnes et

cantiques sur des airs modernes qui leur seraient prescrits. Elle exigeait en outre que ces frères, chanteurs éternels, ne sortissent jamais du couvent, et n'eussent aucune communication avec les séculiers.

En 1612, Marguerite de Valois se brouilla avec son confesseur, le P. Amet : elle le renvoya avec ses augustins déchaussés, qui, disait-elle, ignoraient le plain-chant, et chantaient fort mal. Elle fit venir, pour les remplacer, des augustins chaussés de la réforme de Bourges. Le pape approuva les changements opérés par les caprices de la reine Marguerite. Sans doute elle se serait bientôt dégoûtée de ses nouveaux augustins, et les aurait remplacés par d'autres; mais elle n'en eut pas le temps : quelques années après leur arrivée, le 17 mars 1615, elle mourut. Cette princesse, plus prodigue que juste, donnait sans discernement, et ne payait jamais ses dettes. Elle promettait beaucoup, et tenait peu sa parole. Elle avait promis de faire bâtir à ces derniers augustins un vaste couvent, une église et un cloître, et n'avait assigné aucun fonds pour les frais de ces constructions, pas même pour la rente qu'elle s'était engagée à leur payer.

On fut obligé, après la mort de Marguerite, de faire des quêtes pour fournir aux frais de la construction de l'église et du couvent, et de solliciter la reine Anne d'Autriche de venir au secours de ces augustins sans ressource. Cette reine, le 15 mai 1617, posa la première pierre de l'église, qui fut bâtie dans l'espace de deux ans.

La construction du cloître et autres bâtiments, commencée le 27 juillet 1619, s'opéra avec le produit des aumônes particulières.

L'architecture de cet édifice n'avait rien de remarquable : une chapelle, placée à côté de l'église, recouverte par un dôme, offrit à Paris le premier exemple de ce genre de toiture.

Cette église et l'enclos qui en dépendait ont été utilement employés pendant la révolution. La commission des monuments, en 1791, arrêta que tous les objets de l'art de la sculpture y seraient déposés. On en forma un musée, dit des monuments français, qui, pour la première fois, fut ouvert le 15 fructidor an III. J'en parlerai en son lieu

Maison des Frères de la Charité, située rue des Saints-Pères, nº 45. Cinq frères de la congrégation de Saint-Jean-de-Dieu, ou de la Charité, étaient, depuis 1602, établis par la reine Marie de Médicis seconde épouse de Henri IV, dans une partie de l'emplacement que la reine Marguerite de Valois, première épouse de ce roi: acheta pour y bâtir son hôtel. Cette dernière reine expulsa ces frères, et y plaça, comme je l'ai dit dans l'article précédent, des augustins déchaussés. Les frères de la Charité, éconduits, vinrent s'établir dans un lieu du voisinage, où se trouvait une ancienne chapelle de Saint-Pierre, destinée aux domestiques et vassaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui fut cédée, en 1611, à Saint-Sulpice (1). Les frères de la Charité furent d'abord autorisés à y célébrer l'office divin; puis, en 1659, ils en devinrent propriétaires.

Cette chapelle, située dans un lieu encore environné de jardins, fut démolie pour agrandir le cimetière de Saint-Germain. On en construisit une nouvelle, en 1613, dont la reine Marguerite posa la première pierre, et qui ne fut dédiée, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, qu'au mois de juillet 1621.

Ces religieux acquirent ensuite la Courtille ou le clos des vignes de Saint-Germain-des-Prés, qui s'étendait depuis les bâtiments de la Charité jusqu'aux rues de l'Égout et Saint-Benoît, et comprenait l'emplacement de la rue Taranne.

L'église des frères de la Charité ne fut entièrement achevée qu'en 1733 : alors on commença la construction de son portail, sur les dessins de Cotte. Elle était ornée de plusieurs tableaux.

L'hôpital de cette maison s'établit avec les religieux de la Charité : leur règle leur imposait l'obligation de soigner les malades. En 1776, on y comptait cent quatre-vingt-dix-neuf lits. Je parlerai dans la suite de l'état actuel de cet hôpital.

Carmélites, couvent de religieuses situé rue d'Enfer, nº 67, dans l'emplacement de l'ancien monastère de Notre-Dame-des-Champs, dont j'ai déjà parlé (2).

Quelques dévots déterminèrent la dévote princesse Catherine d'Orléans de Longueville à favoriser l'établissement d'un couvent de carmélites à Paris. Cette princesse, flattée du titre de fondatrice, obtint du

(1) J'ai parlé de cette chapelle de Saint-Pierre, t. II, pag. 118.

(2) *Voyez* t. I, pag. 197.

roi toutes les permissions nécessaires. Ayant jugé l'église de Notre-Dame-des-Champs propre à cet établissement, elle négocia avec l'abbé de Marmoutiers, auquel cette église et son vaste enclos appartenaient. Cet abbé était le cardinal de Joyeuse, qui, ne goûtant point le projet de cette dame, lui résista longtemps, et ne céda qu'à ses longues importunités. Il fallut renvoyer quelques moines qui s'y trouvaient encore, et tout disposer pour recevoir la nouvelle colonie qui se composait de six carmélites qu'on avait fait venir d'Espagne, et que le cardinal de Bérulle fut chargé de conduire à Paris.

Madame de Longueville alla au-devant de ces étrangères, les conduisit à Saint-Denis, puis à Montmartre, et voulut que leur introduction dans la maison qui leur était destinée fût précédée par une marche solennelle. Voici comment l'Estoile, témoin oculaire, décrit cette cérémonie.

« Le mercredi 24 août (1605), jour de « la Saint-Barthélemi, fut faite, à Paris, « une nouvelle et solennelle procession des « sœurs carmélites, qui, ce jour-là, pre- « noient possession de leur maison. Le « peuple y accourut en grande foule, « comme pour gagner les pardons : elles « marchoient en moult bel et bon ordre, « étant conduites par le docteur Duval, « qui leur servoit de bedeau, ayant le bâ- « ton à la main, et qui avoit du tout la « ressemblance d'un loup-garou (1).

« Mais, comme le malheur voulut, ce « beau et saint mystère fut troublé et « interrompu par deux violons, qui com- « mencèrent à sonner une bergamasque : « ce qui écarta ses pauvres oyes, et les fit « retirer à grands pas, toutes effarouchées, « avec le loup-garou, leur conducteur, « dans leur église, où étant parvenues « comme en lieu de franchise et de sûreté, « commencèrent à chanter le *Te Deum* « *laudamus* (1). »

Les pompes les plus solennelles, les cérémonies les plus graves sont les plus voisines du ridicule.

L'église des Carmélites était du nombre des églises les plus richement ornées de Paris.

Le grand autel s'élevait au-dessus de douze marches en marbre, entourées d'une balustrade de même matière, et dont les balustres étaient de bronze doré. Au dessus de l'autel figurait un tabernacle tout en argent, chargé de bas-reliefs. Le soleil, ou ostensoire, que l'on mettait en évidence dans les grandes solennités, était tout en or, et enrichi de pierres précieuses. Tous les objets accessoires offraient la même richesse.

On voyait dans cette église des chefs-d'œuvre de peinture, des tableaux des grands maîtres : de Philippe de Champagne, de la Hire, de Stella, de Le Brun, du Guide. On admirait la *Salutation angélique* de ce dernier, et la *Madeleine pénitente* de Le Brun, figure que le vulgaire croyait être le portrait de madame de La Vallière.

La voûte, peinte à fresque par Philippe de Champagne, offrait l'effet merveilleux de la perspective d'un Christ peint sur un plan horizontal, et qui semblait l'être sur une surface verticale.

Toutes ces richesses, tout ce luxe des cours et des salons, entassés dans le temple d'un Dieu né dans une étable, ne tendaient qu'à donner de fausses idées de la religion chrétienne : comme si de riches métaux, les vanités et les parures mondaines pouvaient en rehausser la sainteté. C'est assimiler le culte aux usages des hommes riches et sans vrai mérite, qui, pour se faire respecter du sot vulgaire, ont besoin de recourir aux richesses étalées sur leurs habits ou leurs ameublements; c'est corrompre la morale publique; au lieu de mettre au grand jour les vérités évangéli-

(1) Le docteur Duval était devenu méprisable par son fanatisme : il avait soutenu contre les médecins de Paris que Marthe Brossier, prétendue démoniaque, dont je parlerai, promenée de ville en ville et surtout à Paris, par le cardinal de La Rochefoucauld ou par ses agents, était vraiment possédée du diable. Les médecins ne trouvaient rien de surnaturel dans la maladie de cette fille, que les prêtres rendaient plus folle qu'elle ne l'était, à force de l'exorciser. Le parlement fit cesser les exorcismes, et ordonna que la démoniaque Brossier serait mise entre les mains du lieutenant criminel. Duval alors prêcha à Saint-Benoît contre l'arrêt du parlement, en disant que cet arrêt privait les hérétiques des miracles que produisent ordinairement les exorcismes, miracles qui auraient pu les convertir. Duval, assigné devant la Cour du parlement, avoua qu'il avait tenu ces propos indiscrets.

(1) *Journal de Henri IV*, 24 août 1605.

ques, c'est les cacher sous un voile doré. A quoi bon étaler l'or dans nos églises? disait saint Bernard : la religion aurait-elle besoin d'être secourue par le luxe?

Cette église fastueuse contenait les monuments funèbres de plusieurs personnages remarquables : tel était le tombeau du cardinal de Bérulle, un des fondateurs des carmélites. Sa figure en marbre, représentée à genoux, est l'ouvrage de Sarazin; le piédestal et ses ornements, celui de Lestocard. Ce tombeau, transféré dans le Musée des monuments français, en a été tiré en septembre 1817, pour être placé dans la chapelle nouvellement construite par les carmélites rétablies. Tel était le tombeau d'Antoine Varillas, mort en 1695, historiographe gagé, et non pas historien.

Dans ce couvent, dont la règle était fort austère, se retira, en 1676, Louise-Fran-



Costumes du XIVe siècle.

çoise de La Baume-le-Blanc, créée duchesse de La Vallière, maîtresse de Louis XIV. Désolée de voir ce monarque lui préférer madame de Montespan, elle prit la résolution violente de fuir le roi, la cour et le monde. Son dépit lui donna le courage de se dépouiller des titres de duchesse et de favorite pour prendre celui de sœur Louise de la Miséricorde. Elle vécut trente-six ans dans cette maison, se soumettant rigoureusement à la règle, et y mourut en 1710.

Ce couvent fut, en 1790, supprimé : dans la suite on démolit l'église, et les autres bâtiments furent vendus.

En 1815, quelques anciennes carmélites se sont réunies dans une partie des bâtiments qui subsistaient encore, et y ont fait construire une chapelle, où, comme je l'ai dit, elles ont placé, en 1817, le tombeau du cardinal de Bérulle.

Capucines, couvent de religieuses situé d'abord rue Saint-Honoré, en face de celui des Capucins; puis, rue Neuve-des-Capucines, en face de la place Vendôme. Louise de Lorraine, épouse de Henri III,

avait conçu le dessein de fonder un couvent de capucines à Bourges. Elle ne put l'exécuter ; mais à sa mort, arrivée en 1601, elle laissa pour cette fondation la somme de soixante mille livres. Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, exécuta en partie la volonté de la défunte reine, ajouta quelques sommes à celle qu'elle avait laissée ; et, au lieu de fonder un couvent de capucines à Bourges, elle le fonda dans Paris. Elle acheta l'hôtel du Perron, et posa, le 29 juin 1604, la première pierre du bâtiment, qui fut achevé et occupé par les religieuses en 1606.

L'Estoile, parlant de cet établissement, dit que les capucines prirent d'abord le titre de Filles de la passion, et qu'elles figuraient aux processions publiques, portant une couronne d'épines sur leur tête. Il ajoute que leur règle surpassait en austérité toutes celles des autres communautés : mais la rigueur de leurs pratiques, de leurs abstinences n'approchait pas de celle à laquelle s'assujettissent volontairement les pénitents de l'Inde. Toutes les sectes religieuses ne peuvent pas parvenir au même degré d'exaltation et de démence.

Louis XIV, en 1688, pour faire construire la place Vendôme, ordonna la démolition du couvent des capucines et l'érection d'un nouveau couvent plus vaste et plus commode, à l'endroit où finit la rue des Petits-Champs, et commence la rue des Capucines. La façade de l'église correspondit à l'axe de la place Vendôme, et servit de perspective et de décoration à cette belle place.

Cette église, construite sur les dessins d'Orbay, le fut avec si peu de soin qu'on se vit obligé d'en recommencer jusqu'à trois fois la façade, qui était simple, et n'avait rien de remarquable.

Dans l'intérieur se voyaient quelques tableaux de Restout et d'Antoine Coypel, et quelques tombeaux fastueux. Dans la chapelle de Saint-Ovide (1) étaient les tombeaux de la famille de Créqui, que l'on déplaça lorsqu'en 1753 on fit rebâtir cette chapelle, et qu'on négligea de faire replacer lorsqu'elle fut reconstruite.

On voyait aussi dans cette église le tombeau du marquis de Louvois, composé de plusieurs figures, ouvrage de Girardon, et qui s'est vu plus tard au Musée des monuments français.

La marquise de Pompadour, morte à Versailles le 15 avril 1764, eut son tombeau dans cette église, à côté de celui d'Alexandrine Le Normand d'Etioles, sa fille.

Ce couvent fut supprimé en 1790 : il y avait alors dix à douze religieuses, qui furent traitées avec les égards dus à leur âge et à leur position. Les bâtiments de ce monastère furent, dans la suite, destinés à la fabrication des assignats, puissante ressource financière pendant la révolution. Il est certain qu'au 25 brumaire an IV (16 novembre 1795) il avait été fabriqué pour vingt-cinq milliards d'assignats à peu près. Il est difficile de savoir la somme qui fut, dans la suite, fabriquée sous le Directoire exécutif.

Les jardins de cette maison, théâtre des gémissements et des austérités, devinrent, pendant quelques années, une promenade publique et le séjour des jeux et des amusements : là fut établi le premier Panorama.

C'est sur une partie de l'emplacement de cette maison religieuse qu'en 1806 fut ouverte la belle rue dite de Napoléon, puis de la Paix, qui se trouve dans l'alignement de la rue de Castiglione et de l'axe de la place Vendôme.

Hôpital Saint-Louis, situé rue du Carême-Prenant et de l'Hôpital Saint-Louis.

La peste, ou une maladie contagieuse presque aussi désastreuse, vers la fin de l'année 1606, répandait l'alarme dans

(1) En 1665 le pape Alexandre VII fit au duc de Créqui, ambassadeur à Rome, présent des ossements d'un individu que l'on nomma hardiment saint Ovide. Le duc ambasseur, bon croyant, fit transporter ces ossements à Paris ; et, lorsque la nouvelle église des capucines fut achevée, on y consacra une chapelle à ce saint Ovide, ainsi qu'aux tombeaux de la famille de Créqui. Les reliques de ce nouveau saint attirèrent un grand concours de curieux parisiens. Ce concours, comme à l'ordinaire, attira des marchands : il s'établit une foire à la place Vendôme, où se trouvaient des cafés et des spectacles : le plaisir était contigu à la dévotion. En 1771, cette foire Saint-Ovide fut transférée à la place Louis XV : un incendie en ayant réduit les baraques en cendres, elle fut réunie à celle de Saint-Laurent, qui à son tour a cessé d'exister. Je parlerai en son lieu de cette foire Saint-Ovide.

Paris. L'effroi, dit l'Estoile, en fut plus grand que le mal. L'hôpital de l'Hôtel-Dieu si insuffisant, si mal administré, était plus propre à propager cette contagion qu'à la détruire. Les pestiférés couchaient ordinairement dans le même lit avec d'autres malades. Le bureau de la ville exposa au président de Harlai l'urgente nécessité d'avoir un lieu spécialement affecté aux pestiférés, dont le nombre croissait, et devenait inquiétant. Le roi, par un édit du mois de mai 1607, assigna des fonds pour la construction et l'entretien d'un nouvel hôpital, qu'il fit nommer de Saint-Louis : et, le vendredi 13 juillet de la même année, ce roi posa la première pierre de la chapelle.

Un grand nombre d'ouvriers travaillaient journellement à la construction de ce vaste édifice, sous la conduite de Claude Villefaux : dans l'espace de quatre ans les bâtiments furent achevés, mais en 1619 seulement on put y placer des malades.

Cet hôpital n'a pas cessé d'être en activité, et a reçu des améliorations dont je parlerai dans la suite.

Hôpital Sainte-Anne ou de la Santé, situé au-delà de la barrière de la Santé. Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, avait établi en ce lieu un petit hôpital. La contagion qui effraya Paris pendant les années 1606 et 1607 fit penser à la construction de deux hôpitaux pour y placer les pestiférés. Le premier fut l'hôpital Saint-Louis, dont on vient de parler; le second fut celui qui nous occupe. Ses bâtiments, commencés en 1607, furent terminés en 1608, et on le nomma l'Hôpital Sainte-Anne, mais il conserva son ancien nom, Maison de la Santé, ou Hôpital de la Santé. On le trouve ainsi nommé dans un acte de 1607. Le roi le donna à l'Hôtel-Dieu.

On sait que les frais de construction et d'ameublement de ces deux hôpitaux s'élevèrent à la somme de 79,500 livres. Ils furent d'un grand secours en 1619, époque où une nouvelle maladie contagieuse vint affliger Paris.

Cet hôpital Sainte-Anne a servi longtemps de lieu de convalescence pour les malades de l'Hôtel-Dieu. Son emplacement fut, en 1787, choisi pour un des quatre hôpitaux destinés à remplacer l'Hôtel-Dieu. Plusieurs dispositions étaient déjà faites pour sa reconstruction, mais des événements politiques arrêtèrent l'exécution. Cet établissement, qui a porté en dernier lieu le nom de Maison de Santé, ne sert plus aux malades. Les bâtiments, assez vastes, et son enclos, entouré de hautes murailles, sont devenus ceux d'une ferme appartenant à l'Hôtel-Dieu.

Manufacture de tapis, façon de Perse, établie en janvier, l'an 1607, ou maison de la Savonnerie, située au bas de Caillot, quai de Billy, nº 30. Henri IV favorisa les manufactures : il fit des établissements de ce genre dans les galeries du Louvre, dans les bâtiments de la Place-Royale. Il favorisa pareillement la manufacture de tapis façon de Perse. Pierre Dupont et Simon Lourdet furent les premiers qui dirigèrent cet établissement, lequel, en 1663, reçut du ministre Colbert une organisation nouvelle; mais dans la suite, il languit presque abandonné, jusqu'en 1713, époque où le duc d'Antin fit réparer les bâtiments, et lui rendit son activité. Les productions de cette manufacture sont admirables, et l'art y est arrivé à son dernier degré de perfection.

Pont-Neuf. Depuis longtemps on avait senti la nécessité d'une communication facile entre les quartiers de la Ville, de la Cité et le quartier du faubourg Saint-Germain. Henri III, en 1578, sous la conduite de son architecte, Jacques Androuet du Cerceau, entreprit la construction de ce pont. Voici comment l'Estoile parle de cette entreprise :

« En ce même mois (de mai), les eaux « de la Seine étant fort basses, fut commencé le Pont-Neuf, de pierres de taille, « qui conduit de Nesle à l'école de Saint-« Germain (l'Auxerrois), sous l'ordonnance « du jeune du Cerceau, architecte du roi(1)... « et furent, en ce même an, les quatre « piles du canal de la Seine, fluant entre « le quai des Augustins et l'île du Palais, « levées environ une toise chacune par « dessus le rez-de-chaussée. Les deniers « furent pris sur le peuple... et disoit-on « que la toise de l'ouvrage coûtoit 85 livres. »

Le 31 mai de cette année, le soir du jour où Henri III fit inhumer avec une pompe extraordinaire les corps de ses mignons Quelus et Maugiron, ce roi vint, en grande cérémonie et avec une suite brillante, poser la première pierre de la

(1) On commença vers cette époque à se servir du mot architecte, au lieu de celui de

culée de ce pont du côté des Augustins : quatre piles seulement de ce côté furent élevées d'environ une toise au-dessus du fond de la rivière. L'ouvrage en resta là : les troubles civils en empêchèrent la continuation. Vers l'an 1602, Henri IV fit reprendre les travaux de ce pont : ils étaient fort avancés le 20 juin 1603, époque où ce roi voulut y passer malgré les dangers qu'il avait à courir. « Le vendredi 20 de ce mois (juin 1603), le roi « passa du quai des Augustins au Louvre « par dessus le Pont-Neuf, qui n'étoit pas « encore trop assuré, et où il y avoit peu « de personnes qui s'y hasardassent. Quelques-uns, pour en faire l'essai, s'étoient « rompu le cou, et tombés dans la rivière ; « ce que l'on remontra à sa majesté, laquelle fit réponse, à ce qu'on dit, qu'il « n'y avoit pas un de tous ceux-là qui fût « roi comme lui (1). »

On pouvait, en 1604, passer sans danger sur ce pont, dont la route ne fut achevée qu'en 1607.

Charles Marchand fut l'architecte de ce pont, un des plus beaux de l'Europe. Sa longueur totale est de 229 mètres 41 centimètres, ou 708 pieds de roi ; sa largeur entre les têtes est de 25 mètres 10 centimètres, ou 70 pieds 8 pouces.

Pour établir la communication de ce pont avec l'île de la Cité, on prolongea la pointe occidentale de cette île ; et cette prolongation divisa le Pont-Neuf en deux parties.

La partie méridionale se compose de quatre arches, et a, d'une culée à l'autre, 80 mètres 49 centimètres, ou 247 pieds.

La partie septentrionale, plus longue, a 148 mètres 92 centimètres, ou 465 pieds 6 pouces, et se compose de huit arches.

Toutes les arches sont à plein cintre ; leur diamètre moyen, dans la partie méridionale du pont, est de 12 mètres 48 centimètres, ou de 39 pieds 8 pouces, et dans la partie septentrionale de 17 mètres 34 centimètres, ou 52 pieds 3 pouces.

Ce pont est orné, sur ses deux faces, d'une corniche très saillante qui règne dans toute sa longueur : elle est supportée par des consoles en forme de masques de satyres, de sylvains et de dryades d'un beau caractère. On croit que quelques-

maître des œuvres, qu'on employait auparavant.

(1) *Journal de Henri IV*, au 20 juin 1603.

unes sont l'ouvrage de Germain Pilon.

En 1775, on fit de grandes et utiles réparations à ce pont. On abaissa et rétrécit les trottoirs : les demi-lunes qui s'élevaient à l'aplomb des piles laissaient un espace vague et ordinairement rempli d'immondices. Sur ces espaces furent bâties des loges ou boutiques en pierres de taille, et couvertes de voûtes en demi-coupole. Ainsi furent, des deux côtés, établies vingt petites boutiques, qui, sans nuire à la vue du cours de la Seine, décorent et vivifient ce pont.

Pendant les campagnes de 1820 et 1821, on a exécuté sur les deux parties de ce pont diverses réparations, baissé la route et adouci sa pente.

Chateau-Gaillard, situé vers l'extrémité méridionale du Pont-Neuf, sur le quai Conti, au bord de la Seine, et à l'endroit où est aujourd'hui la voûte sous laquelle on passe pour descendre à l'abreuvoir. Il présentait une construction isolée, munie d'une tour ronde. Il est figuré dans les anciens plans. Un rimeur du siècle de Louis XIV a dit :

J'aperçois là-bas sur la rive
Le beau petit château Gaillard.
. . . .
A quoi sers-tu dans ce bourbier ?
Est-ce d'abry, de colombier ?
Est-ce de phare ou de lanterne ?
De quoi ? de port ou de soutien ?
Ma foi, si bien je le discerne,
Je crois que tu ne sers de rien (1).

Ce château Gaillard, où Brioché faisait jouer ses marionnettes, fut démoli sous le règne de Louis XIV.

Rue, place et porte Dauphine, etc. La construction du Pont-Neuf entraîna, dans les parties aboutissantes, plusieurs changements heureux. L'île de la Cité fut agrandie, à son extrémité occidentale, par la jonction de deux îlots qui s'y trouvaient, et dont j'ai parlé ailleurs. On combla les bras de la Seine qui séparaient ces îlots l'un de l'autre, et les séparaient de l'île de la Cité. On éleva le terrain à la hauteur de la route du pont : on le revêtit de murs de terrasse, et on construisit, en même temps, les quais de l'Horloge et des Orfèvres, qui viennent aboutir au milieu de Pont-Neuf et au môle où s'élève la statue équestre de Henri IV.

Ces quais furent bordés de maisons, et l'espace triangulaire qui se trouvait entre

(1) *Paris ridicule*, poème satirique.

elles servit à former la place Dauphine, dont je parlerai avec plus de détails.

A l'extrémité septentrionale du Pont-Neuf, on reconstruisit une grande partie des quais de l'Ecole et de la Mégisserie : on élargit et régularisa la place des Trois-Maries, place qu'on voulut nommer du Pont-Neuf; mais la routine triompha de la volonté des magistrats. Le nom des Trois-Maries, dû à l'enseigne d'un marchand, lui fut conservé.

A l'extrémité méridionale, on reconstruisit les quais de Conti et des Augustins; mais, au lieu d'un débouché ou d'une vaste avenue au Pont-Neuf, se présentait de ce côté une masse de bâtiments, de cours, de jardins, un hôtel ou collége : toutes propriétés religieuses (1). Il fallut, à travers ces obstacles, ouvrir une rue dans la direction du Pont-Neuf. Une compagnie, dont Nicolas Carrel était le principal membre, se chargea de cette entreprise : elle acheta des religieux de Saint-Denis, en 1606, le collége ou l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, ses cours, jardins et une ruelle attenant à l'hôtel de Nevers : elle acheta aussi l'hôtel de Chappes; le tout pour la somme de 76,500 livres.

A l'ouverture de cette rue, depuis le quai jusqu'à l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, on prit, du jardin des Augustins, trente toises en longueur sur cinq toises et demie de largeur. On nomma des magistrats pour estimer la valeur de ce terrain de moines. Il fut évalué à 30.000 livres tournois.

Cette estimation fut faite à ces conditions rapportées par l'Estoile, « que les « matériaux des démolitions resteroient « aux Augustins ; que les murs de clôture, « des deux côtés de ladite rue, seroient « élevés de trois toises de haut au-dessus « du pavé, aux dépens de sa majesté; et « qu'il seroit fait deux voûtes sous ladite « rue pour communiquer aisément avec « les maisons desdits religieux, qui sont « auprès de l'hôtel de Nevers, pareillement « aux frais de sa majesté.

(1) Ce collége ou l'hôtel de Saint-Denis était contenu entre les rues Contrescarpe et Saint-André-des-Ars, et occupait une partie de l'emplacement de la rue Dauphine; des rues d'Anjou, Christine et des Grands-Augustins. On y arrivait, de la rue Saint-André-des-Ars, par une ruelle qui paraît avoir été anciennement nommée rue de la Barre.

« Ils députèrent auprès du roi, continue « le même auteur, pour l'assurer de leur « soumission à son plaisir. Lui ayant re- « montré qu'ils seroient doresnavant sans « jardin, le roi leur a dit : « Ventre-saint- « gris, mes pères, l'argent que vous reti- « rerez des revenus des maisons vaut bien « des choux. » Le traité avec les Augustins ne fut conclu que le 6 février 1607 (1).

Ce fut en la même année que cette rue fut ouverte : elle avait alors cinq toises de largeur, était bordée de murs, et couverte en deux endroits, à son entrée du côté du Pont-Neuf, de deux arcades qui établissaient la communication entre le couvent des Augustins et les bâtiments situés de l'autre côté de la rue, et qui dépendaient de ce couvent.

La ligne de cette rue, qui est une prolongation de l'axe du Pont-Neuf, aboutissait à la muraille de la ville. Là on ouvrit une porte appelée porte Dauphine. Elle a subsisté jusqu'en 1673, époque de sa démolition.

Le nom de Dauphine fut donné à cette rue, à la porte ouverte à son extrémité méridionale, et à la place dont il a été fait mention, à l'occasion de la naissance du fils de Henri IV. Cette rue et cette place reçurent, en 1792, le nom de Thionville, en mémoire de la vertueuse résistance que les habitants de la ville de ce nom opposèrent aux ennemis des Français. En 1814, on leur restitua leur ancien nom de Dauphine.

Pont-aux-Meuniers. Le dimanche 22 décembre 1596, à six heures et un quart du soir, le Pont-aux-Meuniers fut entraîné par la violence des eaux. Ce pont était en bois et presque à chaque arche on avait attaché un bateau à moulin. Ces bateaux, offrant une grande résistance au courant, contribuèrent beaucoup à la chute du pont. Il était chargé de maisons habitées : hommes et biens, tout périt. On évalua le nombre des personnes qui perdirent la vie à cent cinquante. « On remarqua, dit l'Es- « toile, que la plupart de ceux qui péri- « rent en ce déluge étoient tous gens ri- « ches, aisés, mais enrichis d'usures et « pillages de la Saint-Barthélemi et de « la Ligue. » Cet écrivain voit, dans la ruine de ce pont, le doigt de Dieu comme cause principale, et dans le mauvais gou-

(1) *Journal de Henri IV*, au 6 février 1607.

vernement et méchante police de Paris une cause accessoire : il aurait pu ajouter le défaut de talents des architectes.

Le lendemain, les gens du roi dirent à la Cour du parlement « qu'ils ne savoient « d'où procédoit cet accident, si ce « n'est de ce que, les roys ayant donné le- « dit pont au chapitre de Notre-Dame, « ledit chapitre n'a voulu souffrir que ledit « pont fût visité par les maîtres des œu- « vres (architectes) du roy (1). »

Pont Marchand. En janvier 1598, Charles Marchand, dit le capitaine Marchand (2), le constructeur du Pont-Neuf, obtint des lettres-patentes qui l'autorisaient à rétablir, à ses dépens, le Pont-aux-Meuniers. En 1599, il en commença la construction, et parvint à lever les difficultés que lui opposaient le maître de la voirie et les anciens propriétaires des maisons du pont détruit; et, après dix ans de travaux, en décembre 1609, il l'acheva entièrement.

Dans les lettres-patentes, il est spécifié que ce nouveau pont portera le nom de son constructeur. En conséquence, Marchand avait placé à chaque extrémité de ce pont une table de marbre, où ce distique était gravé :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen et ipse dedit.
1609.

Toutes les maisons étaient uniformes; peintes à l'huile, et chacune était distinguée par une enseigne représentant un oiseau, ce qui le fit aussi nommer le Pont-aux-Oiseaux.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1621, le pont Marchand fut la proie des flammes, qui, poussées par un vent d'ouest, mirent en cendres le Pont-au-Change et plusieurs maisons voisines. Ces deux ponts étaient proches l'un de l'autre et construits en bois.

Le pont Marchand ne fut point rétabli.

Galerie du Louvre. Cette galerie, qui depuis l'aile du Louvre qui s'avance jusqu'au bord de la Seine, se continue, sur la rive droite, jusqu'au château des Tuileries, fut commencée par le conseil de la reine Catherine de Médicis, sous Charles IX, qui en posa la première pierre : Androuet du Cerceau en fut l'architecte. Henri III la fit continuer; mais les travaux furent bientôt interrompus.

Henri IV, en 1600, les fit reprendre : il écrivait à son ministre Sully, le 2 mars 1603 : « Vous priant de vous souvenir de « me mander des nouvelles des bâtiments « de Saint-Germain... et continuer à faire « avancer, tant qu'il vous sera possible, « le transport des terres de la galerie du « Louvre, afin que les maçons puissent « besogner, estimant qu'ils donneront or- « dre cependant à leurs matériaux, de « façon qu'ils avanceront bien la besogne, « quand la place sera nette desdites ter- « res (1). »

On voit qu'alors on ne faisait encore que déblayer des gravois entassés par le long abandon des travaux.

Dans une lettre du même roi au même ministre, du 8 avril 1603, on trouve ces mots : « J'ai été bien aise d'apprendre que « l'on continue, en la plus grande dili- « gence qu'il se peut, mes bâtiments du « Louvre et de Saint-Germain, comme ce « que vous faites faire en cette année à « l'Arsenal (2). »

La communication entre le Louvre et les Tuileries, par cette galerie, commençait à s'établir sous Henri IV. Ce fut ce roi qui fit aussi réparer et peindre, en partie, la galerie d'Apollon, placée en retour de celle du Louvre.

En 1604, ces travaux étaient fort avancés, comme l'atteste la *Chronologie septenaire* de Cayet, qui ajoute que le projet de Henri IV était de consacrer la partie inférieure de cette galerie « à l'établis- « sement de diverses manufactures et au « logement des plus experts artisans de « toutes les nations : » projet que combattit Sully avec des raisonnements qui prouvent que ses vues en économie politique n'étaient pas aussi étendues qu'on le pense vulgairement (3).

(1) *Registres manuscrits du parlement de Paris.*

(2) Il était capitaine des arquebusiers et archers de Paris.

(1) *Œconomies royales de Sully*, 2e partie, t. III, chap. 13.

(2) *Œconomies royales de Sully*, 2e partie, t. III, chap. 13.

(3) *Voyez* dans les *Œconomies royales*, 2e partie, t. III, chap. 25, les faibles moyens d'opposition que fait valoir Sully contre le projet qu'avait conçu le roi d'établir à Paris la fabrication de la soie et autres manufactures.

Androuet du Cerceau, qui, aux temps voisins des massacres de la Saint-Barthélemi, préféra renoncer à sa fortune, à son pays, plutôt que de renoncer à sa religion, de retour à Paris, y continua avec succès sa profession d'architecte, construisit plusieurs beaux hôtels, et fut employé par Henri IV aux travaux de la galerie du Louvre.

Les parties de cette galerie construites sous Charles IX et sous Henri III se reconnaissent facilement à la différence de leur structure, à l'interruption et à la discordance des lignes. Elles se terminent à l'endroit où cette galerie forme un avant-corps, surmonté par une campanille. Depuis ce point jusqu'au pavillon des Tuileries, appelé Pavillon de Flore, la façade de cette galerie présente une ordonnance de pilastres corinthiens, accouplés, cannelés et d'une majestueuse proportion, laquelle est couronnée par des frontons alternativement circulaires et triangulaires. Cette ordonnance n'est pas sans défaut : le bon goût est blessé par ces fenêtres qui s'élèvent jusque dans l'entablement, et interrompent la continuité obligée de l'architrave et de la frise. Cette violation des règles et les frontons de diverses formes sont les seules imitations qu'Androuet du Cerceau ait faites dans le dessin de l'ancienne partie de cette galerie.

Chateau des Tuileries. J'ai parlé de l'origine de ce château, de sa première forme et de l'état de ses bâtiments du temps de Charles IX. Ils consistaient alors dans le gros pavillon du centre de la façade, dans les deux bâtiments latéraux et dans les deux pavillons qui les terminent d'un côté et de l'autre.

A ces cinq corps de bâtiments, composant seuls le château des Tuileries, sous le règne de Henri IV, on en ajouta quatre autres : sur la même ligne, on construisit, au midi comme au nord des anciens bâtiments, un corps de logis et un vaste pavillon, de sorte que la façade du côté du jardin, qui n'avait, sous le règne de Charles IX, que 86 toises de développement, en eut 168 sous celui de Henri IV.

Ces additions au château des Tuileries offrent le style et, à plusieurs égards, les formes d'architecture que l'on remarque à la façade de la galerie du Louvre, ce qui fait croire qu'elles ont été construites dans le même temps et par le même architecte.

Les parties additionnelles de ce château, non plus que la galerie du Louvre, ne furent point achevées sous le règne de Henri IV. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, les travaux furent continués ; et il est certain que sous ce premier roi la construction des deux gros pavillons qui s'élèvent aux extrémités de la façade des Tuileries fut terminée. L'historique de ces travaux est trop peu connu ; nous y reviendrons sous le règne de Louis XIV.

Fontaines. Dix-huit fontaines, alimentées par les eaux des aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, répandaient leurs bienfaits sur la seule partie septentrionale de Paris, tandis que la Cité et la partie méridionale de cette ville en étaient entièrement privées. De plus, ces dix-huit fontaines ne fournissaient qu'une faible quantité d'eau, ou n'en fournissaient point du point, et figuraient comme des corps sans âmes. Cette stérilité provenait des inconsidérées concessions d'eau que la cour faisait à des communautés religieuses ou aux hôtels des personnes puissantes. Les fontaines étaient presque taries par ces nombreuses concessions, lorsqu'en 1587 on en réduisit le nombre : mais bientôt les abus de la faveur se renouvelèrent aux dépens du public. L'eau manquait aux fontaines : on fit, en 1594, une nouvelle réduction de concessions on retirait par besoin ce qu'on avait accordé par importunité.

En 1598, on cessa d'accorder gratuitement des concessions d'eau : on les fit payer aux concessionnaires ; et on entreprit de faire de grandes réparations aux aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville. Ces aqueducs, depuis longtemps négligés, tombaient en ruines, et ne fournissaient qu'un volume d'eau très insuffisant. Henri IV ordonna qu'il serait perçu aux entrées de Paris un accroissement d'impôt sur les vins, et assigna sur cet impôt les frais de réparations de ces deux aqueducs. Ces travaux étant achevés, en 1602, les anciennes fontaines de Paris furent rappelées à la vie ; et on en créa de nouvelles dont voici la notice.

Fontaine du Palais. François Miron, prévôt des marchands, auquel Paris est redevable de plusieurs embellissements et réparations utiles, fit, en 1605, établir la première fontaine de l'île de la Cité : elle fut alimentée par les eaux de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais.

Cette fontaine fut alors construite sur l'emplacement de la maison du père de Jean Chastel, assassin de Henri IV, et fut substitué à la pyramide élevée pour éterniser la mémoire odieuse du crime, de l'assassin et des jésuites ses instigateurs; pyramide que Henri IV, par un sentiment de crainte, venait de faire démolir. Sur cette fontaine, on lisait ce distique relatif à cet événement :

Hic, ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda scelus.

C'est-à-dire : « Là, s'élevait un monu-
« ment consacré à éterniser les fureurs du
« fanatisme : Miron l'a remplacé par une
« fontaine, dont les eaux pourront servir à
« effacer les souillures d'un attentat exé-
« crable (1). »

Cette fontaine, élevée en 1605, fut peu d'années après transférée dans la cour méridionale du Palais de Justice : elle y était depuis quelque temps, en l'année 1624. Elle est connue sous le nom de fontaine Sainte-Anne : ce nom lui fut donné, ainsi qu'à une rue du voisinage, en mémoire de la reine Anne d'Autriche. Elle est alimentée aujourd'hui par les eaux de la pompe du pont Notre-Dame.

FONTAINE ET POMPE DE LA SAMARITAINE, située à deux toises au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du quai de l'Ecole.

Les eaux fournies par les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville ne pouvaient suffire aux fontaines de Paris, sans cesse épuisées par de nouvelles concessions, ni aux besoins toujours croissants du palais du Louvre et des Tuileries; besoins que le réservoir de la fontaine du Traboir ne pouvait entièrement satisfaire. On pensa à procurer de l'eau à ces deux palais par un moyen nouveau.

Un Flamand, nommé Jean Lintlaër, proposa d'élever, par le jeu d'une pompe, les eaux de la Seine dans un réservoir construit à une hauteur suffisante pour être, de là, conduites dans les bâtiments du Louvre et des Tuileries. Cette proposition fut admise par Henri IV. Le mécanicien flamand s'occupa à établir près et au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du nord, les pilotis de sa pompe. En 1603, le prévôt des marchands y mit opposition, motivée sur la gêne que l'établissement de cette machine apporterait à la navigation. C'est à ce sujet que Henri IV, le 23 août 1603, écrivit à Sully la lettre suivante : « Sur ce que j'ai en-
« tendu que le prévôt des marchands et
« eschevins de ma bonne ville de Paris
« font quelque résistance à Lintlaër, Fla-
« mand, de poser le moulin servant à son
« artifice en la deuxième arche du côté du
« Louvre, sur ce qu'ils prétendent que
« cela empêcheroit la navigation, je vous
« prie les envoyer quérir et leur parler de
« ma part, leur remontrant en cela ce qui
« est de mes droits; car, à ce que j'entends,
« ils les veulent usurper, attendu que le-
« dit pont est fait de mes deniers et non
« des leurs, etc. (1). »

On pouvait avantageusement opposer à cette raison des raisons meilleures; mais le prévôt des marchands ne pouvait les faire valoir, il fut obligé de céder au vœu du roi.

Les travaux de cette pompe furent continués, et achevés en 1608.

Cette pompe devint un objet de curiosité pour les Parisiens. Elle était la première qui fût établie dans cette ville. Le bâtiment, supporté par des pilotis, et dont l'étage inférieur se trouvait au niveau du trottoir du Pont-Neuf, était fort simple dans sa construction primitive. Cependant la façade du côté du Pont-Neuf offrait une décoration qui lui donna un nouvel intérêt : on y voyait un groupe de figures en bronze doré, représentant Jésus-Christ et la Samaritaine auprès du puits de Jacob. Entre ces deux figures, tombait d'une vaste coquille une nappe d'eau, reçue dans un bassin pareillement doré : au-dessous était cette inscription :

FONS HORTORUM

PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM.

Ces paroles de l'Ecriture recevaient une application heureuse, parce que les eaux élevées par cette mécanique alimentaient les jets du jardin des Tuileries. On y voyait aussi un cadran et une horloge.

Ces divers objets flattaient les yeux des passants : leurs oreilles étaient encore réjouies par le son d'un carillon, qui, dans l'origine, jouait différents airs à chaque

(1) *Voyez* ci-dessus, présent paragraphe; article *Pyramide*, etc.

(1) *Œconomies royales de Sully*, deuxième partie, t. III, édit. de 1663, pag. 682.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 16.

heure du jour. Ce carillon et un jaquemart, qui accompagnait l'horloge, et sonnait les heures, n'existaient déjà plus sous Louis XIV, comme on le voit par une pièce de vers intitulée : *Complainte de la Samaritaine sur la perte de son jaquemart et sur le débris de la musique de ses cloches,* par le rimeur d'Assoucy. Il est parlé, dans plusieurs autres écrits du dix-septième siècle, de la Samaritaine, de son jaquemart, qui depuis longtemps avait disparu, et de son carillon, qui dans les derniers temps ne se faisait entendre qu'aux grandes solennités.

Cette machine hydraulique était sujette à se déranger et exigeait de fréquentes réparations. Dans les années 1712, 1714 et 1715, elle fut presque entièrement renouvelée. Les Français, qui plaisantent



Hôtel Cluny.

sur tout, firent alors des couplets sur cette fontaine reconstruite avec plus de magnificence que de goût (1).

En 1772, cette pompe-fontaine fut de nouveau reconstruite, et le groupe de figures redoré. Ce bâtiment avait le titre de gouvernement. Le roi nommait et appointait richement l'inutile gouverneur de la Samaritaine. La révolution a fait justice de cette sinécure.

Les nouveaux moyens employés pour alimenter les fontaines et bassins des pa-

(1) Voici deux couplets d'une de ces chansons, qui ne fut pas composée par des jésuites :

Arrêtez-vous ici, passant,
Regardez attentivement ;
Vous verrez la Samaritaine
Assise au bord d'une fontaine :
Vous n'en savez pas la raison,
C'est pour laver son cotillon.

Regardez de l'autre côté :
Comme le Seigneur est planté,
Qui l'entretient sur la grâce ;
Il lui parle sur l'efficace ;
Mais il lui parle doucement,
De crainte d'emprisonnement.

lais et jardin des Tuileries rendaient cette machine moins nécessaire : elle menaçait ruine; ses produits ne valaient pas les frais de son entretien ni de sa restauration : en 1813, elle fut entièrement démolie.

PLACE ROYALE, située près la rue Saint-Antoine. Catherine de Médicis fit, en 1564, démolir l'hôtel des Tournelles, dont l'existence lui devenait insupportable depuis que le roi Henri II, son époux, y était mort. La cour intérieure de ce palais fut convertie en marché aux chevaux, et eut cette destination jusqu'en 1604, époque où Henri IV fit, sur son emplacement, dans le dessein d'y placer des manufactures, commencer les bâtiments nommés depuis Place-Royale (1). Ces bâtiments, tous d'une égale forme, tous couverts de combles en ardoises et très élevés, suivant le mauvais goût du temps, furent achevés en 1612, à l'occasion d'un magnifique carrousel que Marie de Médicis fit exécuter en avril de cette année; carrousel dont Bassompierre donne une ample description (2).

Cette place, entourée de trente-cinq pavillons uniformes, est parfaitement carrée; chaque côté à 72 toises de longueur. Sous les bâtiments, au rez-de-chaussée, est une galerie ouverte au public, et qui entoure la place carrée. C'est au milieu de cette place que, le 27 novembre 1639, le cardinal de Richelieu fit ériger la statue équestre de Louis XIII, statue dont je parlerai dans la suite.

THÉATRE DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE. Les confrères de la Passion, ayant passé, comme il a été dit (3), de l'hôtel de Flandre à l'hôtel de Bourgogne, louèrent leur nouveau théâtre à une troupe de comédiens nommés les Enfants Sans-Souci. Cette troupe portait aussi le titre glorieux de principauté de la Sottise, et son chef celui de prince des Sots.

Sous le règne de Henri IV, ce chef était Nicolas Joubert, qualifié de Seigneur d'Engoulevent et de chef de la Sottise ou prince des Sots. Dans un procès que cet homme eut à soutenir contre les anciens confrères de la Passion, on le voit, par son avocat, Julien Peleus, caractérisé de la manière suivante : « Il est né et nourri « au pays des grosses bêtes, et n'étudia « jamais qu'en la philosophie des cyni- « ques... C'est une tête creuse... éventée, « vide de sens comme une cane ; un cer- « veau démonté, qui n'a ni ressort ni « roue entière dans la tête (1). »

Dans ce procès, dont je dirai la cause, on saisit la loge que Nicolas Joubert avait au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et il fut prononcé contre lui contrainte par corps. Le prévôt de Paris, devant qui la cause fut portée, par sa sentence donna main-levée de la saisie de sa loge; et, attendu la qualité de prince des Sots que portait Nicolas Joubert, il fit défense à tous créanciers d'attenter à sa personne : néanmoins, si, dans un jugement ou acte par devant notaire, il ne prenait pas sa qualité de prince des Sots, il serait susceptible d'être saisi et pris par corps, sauf audit Joubert, sieur d'Engoulevent, d'avoir recours contre le prince des Sots, c'est-à-dire contre lui-même.

Le 16 février 1606, le parlement rendit un arrêt plus digne de la majesté des lois: il condamna le prince des Sots à payer, dans six mois, la somme désignée dans l'obligation de février 1599, sans qu'il pût y être contraint par corps, et lui donna main-levée de sa loge (2).

Il paraît que le prince des Sots s'était engagé envers les confrères de la Passion, ou maîtres de l'hôtel de Bourgogne, à faire chaque année une entrée triomphale à Paris, avec cette condition, qu'en cessant de faire cette cérémonie il perdrait son titre de prince des Sots et les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Il négligea de remplir cet engagement : les maîtres de cet hôtel qui alors étaient Valérien Lecomte

(1) Henri IV écrivait, le 27 avril 1607, à Sully : « Je vous recommande la Place- « Royale. J'ai appris, par le controlleur « Donon, qu'il se trouvoit quelques difficul- « tés avec les entrepreneurs des manufactu- « res, pour ce qu'ils vouloient abattre tout « le logis : ce n'est pas mon avis, et me « semble que ce seroit assez qu'ils fissent « une forme de galerie devant, etc. »

(2) *Mémoires de Bassompierre*, t. I, p. 307, édit. de 1665.

(3) *Voyez* ci-dessus, Théâtre des Confrères de la Passion, et Théâtre de l'hôtel de Bourgogne.

(1) *Plaidoyers de Julien Peleus*, plaidoyer 4e, p. 31 et 37.

(2) *Récréations historiques*, par Dreux du Radier, t. I, p. 40 et suiv.

et Jacques Resneau, le poursuivirent en justice.

Nicolas Joubert se défendait en disant que les autorités publiques l'avaient dûment dispensé de cette cérémonie. Le parlement, après plusieurs procédures et longs débats, rendit, le 19 juillet 1608, un arrêt définitif portant que « Nicolas « Joubert est maintenu et gardé dans la « possession et jouissance de sa principauté « des Sots et des droits appartenant à « icelle, même du droit d'entrée par la « grande porte dudit hôtel de Bourgogne, « et préséance aux assemblées qui s'y fe- « ront, et ailleurs, par lesdits maîtres et « administrateurs, et en jouissance et dis- « position de sa loge...; décharge ledit « Joubert de faire son entrée en cette ville « de Paris, jusque par la cour, autrement « en ait été ordonné, etc. (1). »

On voit par cet arrêt que ce prince des Sots avait des officiers. Macloud Poulet, guidon de la sottise, et Nicolas Arnauld, héraut d'icelle sottise, sont pris à partie comme le prince des Sots.

Sous ce règne, on jouait les comédies du *Purgatoire* et du *Paradis*; la *Farce joyeuse de Toanon*; le *Mystère de Saint-Sébastien*, etc. Jean Prévôt faisait représenter ses tragédies de *Turne*, d'*Œdipe*, d'*Hercule*, sa tragi-comédie de *Clotilde*: mais le plus fécond des auteurs dramatiques de cette époque est sans contredit Alexandre Hardi, parisien, qui s'engagea envers les comédiens à leur fournir six tragédies par an, et qui avouait lui-même en avoir composé plus de cinq cents.

Pour donner une idée des meilleures farces qui se jouaient au temps de Henri IV, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, « où, dit l'Estoile, ils sont assez bons cou- « tumiers de ne jouer chose qui vaille, » je vais offrir l'extrait d'une de ces pièces qui fit, à cette époque, courir tout Paris, et que le roi, la reine et les princes de la cour voulurent honorer de leur présence. « Chacun disoit, ajoute le même écrivain, « que de longtemps on n'avoit vu à Paris « farce plus plaisante, mieux jouée, ni « d'une plus gentille invention. » On va voir que le public était alors très facile à contenter.

Un Parisien et sa femme se querellent : la femme reproche au mari de fréquenter continuellement les cabarets, tandis que chaque jour des huissiers venaient saisir ses meubles pour payer sa taille au roi; roi qui ruinait leur ménage en s'emparant de leurs biens. Le mari se défendait en disant que c'était une raison pour faire bonne chère, puisque tout le bien qu'il pourrait amasser ne serait pas pour lui, mais pour ce beau roi. « Je ne buvois que « du vin à trois sous, disait-il, mais j'en « boirai à six. » La femme, peu touchée de ces raisons, crie et tempête. Pendant ce vacarme, arrivent un conseiller de la cour des aides, un commissaire, un sergent, qui viennent demander les contributions. Les époux ne peuvent rien leur donner : on va saisir leur mobilier.

Alors le mari leur fait cette demande : Qui êtes-vous? Les nouveaux venus répondent : Nous sommes gens de justice. Comment! gens de justice? réplique le mari avec indignation; et, prenant pour texte cette réponse, il fait un long exposé des principes de la justice, les met en opposition avec la conduite actuelle des juges, et termine par dire : Non, vous n'êtes point la justice. Pendant ce débat, la femme, voyant qu'on va saisir ses habits et son linge, s'assied sur un coffre qui les contenait. Le commissaire, au nom du roi, lui commande de se lever; elle obéit; on ouvre ce coffre : alors, au grand étonnement des spectateurs, on en voit sortir trois diables qui s'emparent du conseiller, du commissaire et des sergents, et les emportent : tel est le dénoûment de la pièce.

Les membres de la cour des aides se prétendirent insultés dans cette farce; ils firent emprisonner les comédiens : mais dans le jour, ils furent relâchés par ordre exprès du roi, qui traita ces conseillers de sots, ajoutant que lui-même dans cette pièce n'avait pas été épargné; mais qu'il pardonnait de bon cœur aux comédiens qui l'avaient fait rire jusqu'aux larmes.

Chaque représentation était précédée par un prologue qu'un acteur venait prononcer sur la scène, et qui n'avait aucun rapport à la pièce. Il en existe plusieurs recueils imprimés, que j'ai sous les yeux : ils ne peuvent servir qu'à prouver le mauvais goût des plaisanteries de ce temps, à marquer l'espace immense qui se trouve entre l'état de la scène française sous le règne de Henri IV et son état au dix-neuvième siècle, et à donner la mesure des progrès de la civilisation entre ces deux

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, troisième volume des preuves, p. 44.

époques. On y voit un mélange d'érudition et de pensées burlesques, de saillies triviales, grossières, et trop souvent indécentes par la matière et par l'expression. Je vais, pour donner une idée de ces productions, citer, d'après un de ces recueils, quelques parties du prologue XVII[e] contre les censeurs, le seul dont il soit possible, sans rougir, de rapporter quelques phrases. L'auteur parle d'abord de ceux qui, arrivés dans la salle, attendent le commencement du spectacle; et, après en avoir fait des portraits ridicules, il ajoute : « Or, je prenois un singulier plai« sir à la diversité de toutes ces actions ; « j'ai vu deux ou trois escornifleurs d'hon« neur qui en contoient depuis le mardi« gras jusqu'au lendemain, l'un deman« dant à l'autre : Quelle heure est-il ? « Commenceront-ils bientôt ? A votre avis « que représentent-ils ? Font-ils bien ? « Quels gens sont-ce ? Combien sont-ils ? « Sur ces questions de haut goût, un de « la troupe, docteur en taille douce pour « le moins, dressant les oreilles comme un « rossignol d'Arcadie, s'avance, sur le « pied gauche, pour en dire sa ratelée... « Voulez-vous que je vous dise, messieurs ? « Ma foi, ils ne font rien qui vaille...

« Pour moi, continue le comédien, je « pardonne de bon cœur à leur ignorance, « vous assurant, avec tous les philosophes « de la Place-aux-Veaux, que les plus « souverains dictames qu'on pourroit choi« sir pour guérir ces balourdes de telle « frénésie seroient un an de garnison au « Petit ou Grand-Châtelet ; m'assurant « que l'austérité des lieux les contrain« droit, faute d'autre exercice, de mettre « le nez dans une infinité de bons auteurs « qui les pourroient tirer, avec le temps, « du dédale où leur ignorance les fait en« trer (1). »

On peut juger, par ce seul échantillon, quel respect les comédiens d'alors portaient au public qui venait les entendre.

L'hôtel de Bourgogne, berceau du théâtre français, où devaient briller, soixante ans après, les productions du génie des Corneille et des Molière, n'était encore qu'un théâtre de baladins. « Autrefois, « dit Sorel, l'hôtel de Bourgogne n'étoit « qu'une retraite de bateleurs grossiers et « sans art, qui alloient appeler le monde, « au son du tambour, jusqu'au carrefour « Saint-Eustache (1). » Qu'importe aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois ? Le goût du temps présent ne doit rien au goût du temps passé : la scène française, pour établir sa gloire, n'ira point rechercher sa généalogie.

Autres Théâtres de Paris. Le fatal privilége des confrères de la Passion existait dans toute sa plénitude, et le parlement l'opposait sans cesse aux autres troupes de comédiens qui tentaient de former de pareils établissements dans cette ville. J'ai cité des exemples de cet obstacle continuellement élevé contre la concurrence et les progrès de l'art théâtral, je vais en réunir quelques autres.

En 1595, des comédiens vinrent dresser un théâtre dans la foire Saint-Germain : bientôt les maîtres de la Passion, armés de leurs priviléges exclusifs, firent suspendre leurs jeux. Cette foire était un lieu de franchise, un lieu privilégié. On vit alors un privilége aux prises avec un privilége. La décision était embarrassante ; on prit un terme moyen. Une sentence du lieutenant civil, du 5 février 1596, maintint le théâtre de la foire, à condition que les nouveaux comédiens paieraient, chaque année qu'ils joueraient, aux maîtres de la Passion, la somme de deux écus. Ainsi on vit la foire Saint-Germain munie d'un théâtre, et offrir le premier exemple à Paris de l'établissement d'un théâtre forain.

Les colléges donnaient encore de temps en temps, mais moins fréquemment qu'autrefois, des spectacles où se jouaient des pièces de la composition des professeurs. Le 23 août 1594, Louis Léger, recteur du collége de Montaigu, fit afficher la représentation d'une tragédie intitulée *Chilpéric II*. Le parlement, qui sans doute craignait qu'on n'appliquât aux circonstances le sujet de cette pièce, en fit défendre la représentation, et emprisonner l'auteur (2).

Sous le règne de Henri IV, des troupes ambulantes venaient, à Paris, établir leur théâtre à la foire Saint-Germain ou ailleurs. En 1604, il se trouvait à Paris des comédiens espagnols. On lit dans le journal de

(1) *Prologue tant sérieux que facétieux*, par le sieur D. L., p. 54, 55.

(1) *Maison des Jeux*, première journée, liv. 3, p. 308.

(2) *Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 23 août 1594.

l'Estoile, que deux de ces comédiens tuèrent à coups de poignard une belle et jeune femme, leur camarade, pour lui voler des bijoux précieux qu'elle possédait, et qu'ils jetèrent dans la Seine son corps que l'on découvrit à la Grenouillère, ayant une pierre attachée à son cou.

Une ordonnance de police, du 12 novembre 1609, fait mention de deux salles de spectacle.

Elle prescrit aux comédiens de l'une et de l'autre salle de finir, en hiver, leurs jeux à quatre heures et demie du soir ;

De ne point exiger des spectateurs plus que la somme de cinq sous au parterre, ni plus de dix sous aux loges ;

De ne représenter aucune pièce sans l'avoir préalablement communiquée au procureur du roi, et sans l'avoir fait revêtir de son approbation (1).

Comédiens italiens. Leur théâtre était situé rue de la Poterie, au coin de la rue de la Verrerie, hôtel d'Argent. L'ordonnance de police que je viens de citer fait mention, en 1609, de ce théâtre qui existait plusieurs années avant. Ces comédiens s'établirent à Paris en 1600 : ils étaient à la solde du roi. Dans une satire publiée en octobre 1603, l'auteur pense qu'il existe assez de comédiens à la cour, sans que le roi ait besoin d'en payer d'autres :

> Sire, défaites-vous de ces comédiens :
> Vous aurez, malgré eux, assez de [illegible] ;
> J'en sais qui feront mieux que ces *Italiens*.
> Sans que vous coûte un sol leurs fâcheuses folies (2).

Le 16 octobre 1608, Henri IV écrivit au fils du duc de Sully pour lui ordonner de faire payer aux Comédiens italiens la somme de six cents livres, qui leur était due des mois passés, et de les faire partir sur-le-champ pour Fontainebleau, où ce roi veut qu'ils jouent en sa présence : « Quand mon cousin le duc de Sully sera « de retour, dit-il, je lui ordonnerai de « leur faire payer le reste. »

On voit, par les notions que je viens de réunir, que l'art théâtral n'était point encore, en France, sous le règne de Henri IV, sorti des ténèbres de son ancienne barbarie.

VI. Etat physique de Paris.

Enceinte de Paris et ses portes.

Sous Henri IV, l'enceinte de cette ville différait peu de celle qui fut établie sous le règne de Charles VI. Depuis, on y avait ajouté diverses fortifications : on construisit une portion de muraille qui, de la porte Saint-Denis, allait aboutir au bastion du jardin des Tuileries, et enserrait une grande partie de l'espace compris entre ces deux points.

Outre l'enceinte de murailles, il existait au-delà une première fortification qu'on appelait les barrières, et qui enserrait plusieurs faubourgs.

On entrait dans Paris d'abord par quinze et puis par seize portes fortifiées de tours, et munies de ponts en pierres et de ponts-levis établis sur le fossé.

Dans la partie du nord étaient sept portes : celles de Saint-Antoine, du Temple de Saint-Martin, de Saint-Denis, de Montmartre, de Saint-Honoré, et la Porte-Neuve.

La porte Saint-Antoine, à côté de la Bastille. Depuis longtemps on avait renoncé à faire passer la route à travers les bâtiments de cette forteresse ; et, pour la laisser libre, on avait déjà détourné le chemin. On construisit vers ce détour une porte de ville, qui, en 1671, fut rebâtie par François Blondel. La porte Saint-Antoine était, sous le règne de Henri IV, d'un côté protégée par la forteresse de la Bastille, et de l'autre par un vaste bastion.

La porte du Temple. Moins fortifiée que la précédente, elle était protégée par un large fossé et par un ouvrage considérable bâti à l'extérieur, et qu'on nommait le bastion. En 1678, cette porte, lorsqu'on commença le boulevard du nord, fut démolie. Louis XIV, par arrêt du conseil d'état, ordonna, en novembre 1684, qu'elle serait reconstruite.

La porte Saint-Martin. Elle présentait un édifice considérable, flanqué à sa face extérieure de cinq ou six tours rondes. On y arrivait par un pont de trois arches en maçonnerie, sans y comprendre le pont-levis.

La porte Saint-Denis. Elle se composait d'un édifice quadrangulaire, protégé à ses angles de tours rondes, surmontées de guérites en maçonnerie. Le pont sur lequel on y arrivait était formé d'une seule arche en pierre, au bout duquel se trouvait un large pont-levis. Cette porte fut démolie en 1671.

(1) *Traité de la police,* t. I, p. 440.
(2) *Journal de Henri IV*, t. III, p. 137.

La porte Montmartre, située à l'endroit où la rue de ce nom est coupée par la rue des Fossés-Montmartre et par la rue Neuve-Saint-Eustache. Moins considérable que les portes Saint-Martin et Saint-Denis, elle était précédée par un pont de deux arches en maçonnerie, par un pont-levis, et accompagnée de diverses constructions qui défendaient l'entrée.

La porte Saint-Honoré, située à l'endroit où la rue Saint-Nicaise débouche dans la rue Saint-Honoré. Elle offrait un édifice quadrangulaire : à ses angles naissaient, sur des culs-de-lampe, deux tours rondes. On y entrait par un pont composé de deux arches, à l'extrémité duquel était un pont-levis.

La Porte-Neuve. Elle était située sur le bord de la Seine, et contiguë à la tour du Bois qui terminait, à l'ouest, l'enceinte de la partie septentrionale de Paris; tour d'une grande élévation, accouplée à une autre de moindre dimension, qui contenait l'escalier. La tour du Bois a subsisté jusque sous le règne de Louis XIV. La Porte-Neuve et cette tour qui lui servait de défense existaient sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait aboutir à la galerie du Louvre.

Dans la partie méridionale de Paris, on entrait, avant Henri IV, par huit portes, et, vers la fin de ce règne, par neuf portes : la porte de Nesle, la porte Dauphine, celles de Buci, de Saint-Germain, de Saint-Michel, de Saint-Jacques, de Bordelle, de Saint-Victor et de la Tournelle.

La porte de Nesle, située sur la rive gauche de la Seine, vers le point où s'élève le pavillon oriental du palais des Beaux-Arts, ci-devant collége Mazarin. Elle était contiguë à l'ancienne tour de Nesle, tour ronde fort élevée, accouplée à une tour moins forte plus élevée, et qui contenait l'escalier. Le bâtiment de la porte, flanqué de deux tours rondes, fut, à ce qu'il paraît, restauré sous le règne de Henri IV. On traversait le fossé, alors très large en cet endroit, et rempli par les eaux de la Seine, sur un pont de quatre arches en pierres.

La porte Dauphine. Elle fut construite sous le règne de Henri IV, après l'an 1607, à l'extrémité de la rue Dauphine, que ce roi avait fait ouvrir ; elle était située à l'endroit de la maison de cette rue qui porte aujourd'hui le nº 50 : elle fut démolie sous le règne de Louis XIV, en 1673, en exécution d'un arrêt du conseil du 23 septembre de cette année (1). Après cette démolition, la rue Dauphine fut prolongée jusqu'au carrefour de Buci.

La porte de Buci, située dans la rue Saint-André-des-Ars, vers l'endroit où la rue Contrescarpe y débouche. Cette porte était flanquée de deux tours; et, jusque-là seulement, le fossé de la ville était ordinairement rempli par les eaux de la Seine.

La porte Saint-Germain, située rue des Cordeliers, aujourd'hui de l'École de Médecine, à l'extrémité de la rue du Paon, à l'endroit où se voit encore l'ancienne fontaine des Cordeliers. Sa construction était fort simple : elle fut démolie en 1673, et l'édifice de la fontaine fut élevé à sa place.

La porte Saint-Michel, plus anciennement nommée porte d'Enfer, ou porte de Gibard ou Gibert. Sa construction était simple : on y entrait par un pont en bois; une pile s'élevait du fond du fossé, et supportait les deux travées de ce pont.

Auprès et à l'est de cette porte est un édifice ou espèce de fortification qui la protégeait. Cet édifice est évidemment celui dont il a été parlé ailleurs, et où le prévôt des marchands et les échevins tenaient leurs assemblées avant la construction de l'Hôtel-de-Ville. On le voit dans le jardin de l'hôtel de Brabant, rue Saint-Hyacinthe, nº 15.

Cette porte fut réparée en 1394, et démolie en 1684. A l'endroit où elle existait, on a construit la fontaine de la place Saint-Michel.

La porte Saint-Jacques, située entre les rues des Fossés-Saint-Jacques et de Soufflot, du côté oriental, et entre la rue Saint-Hyacinthe et le passage des Jacobins, du côté occidental. Cette porte présentait un édifice fortifié par deux tours, un pont en charpente et un pont-levis : elle fut démolie en 1684.

La porte Bordelle ou *Bordet*, ou de Saint-Marcel. Elle se composait d'un édifice flanqué de tours. On y arrivait par un pont en bois et un pont-levis : elle était située vers l'extrémité de la rue Bordet, aujourd'hui nommée rue Descartes, non loin de l'endroit où cette rue débouche dans celle des Fossés-Saint-Victor. Cette porte, munie de tours et de ponts en charpente, fut démolie en 1683.

(1) *Voyez* ci-dessus l'art. *Rue*, *Place* et *porte Dauphine*.

La porte Saint-Victor, située dans la rue de ce nom, et entre la rue des Fossés-Saint-Victor et celle d'Arras. Elle était composée d'un édifice fortifié, et on y passait sur un pont en bois : reconstruite en 1570, elle fut abattue en 1684.

La porte de la Tournelle, depuis nommée de Saint-Bernard, située sur la rive gauche de la Seine, vers l'extrémité septentrionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, sur le quai de la Tournelle, entre les nos 1 et 3. Elle se composait d'un édifice assez considérable, flanqué de tourelles; elle était protégée par une forteresse appelée la Tournelle, bâtie sur le bord de la Seine. Henri IV la fit rebâtir en 1606; elle fut démolie en 1670; en 1674, on éleva à sa place une porte triomphale sur les dessins de Blondel. J'en parlerai ailleurs.

Au-delà de ces seize portes de Paris, si l'on en excepte celles qui se trouvaient sur les bords de la Seine, étaient autant de faubourgs dont plusieurs furent ruinés pendant le siége de Paris : la plupart de ces faubourgs avaient donné leurs noms à ces portes.

On communiquait d'une rive de la Seine à l'île de la Cité et à l'autre rive par six ponts : le pont Notre-Dame, le Petit-Pont, le Pont-au-Change, le pont Saint-Michel, le pont Marchand qui remplaça l'ancien Pont-aux-Meuniers, et enfin le Pont-Neuf. Ces deux derniers furent construits sous le règne de Henri IV. Tous ces ponts, excepté le Pont-Neuf, étaient bordés de maisons, de manière que l'on pouvait traverser la rivière sans apercevoir son cours.

Quais. Les seuls quais existant alors à Paris étaient, sur la rive droite de la Seine, ceux des Célestins, du Port-au-Foin, et un autre, qui, depuis le bas du pont Notre-Dame, se terminait au Louvre, et se nommait le quai de l'École.

Sur la rive gauche était un quai qui s'étendait depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la tour de Nesle. Les autres parties des rives de la Seine, l'île de la Cité tout entière, étaient, avant 1603, dénuées de quais.

Ces quais en général se composaient de maçonneries irrégulières, d'ouvrages en bois uniquement destinés à préserver les bords de la Seine de l'action destructive de ses eaux.

Places. Si l'on excepte la Place-Royale et, si l'on veut, la petite place Dauphine, on ne trouvait point à Paris, sous Henri IV, d'emplacement qui méritât le nom de place publique. Il n'existait nulle promenade plantée d'arbres, où les habitants pussent venir, librement et à l'abri des feux du soleil, se procurer un exercice salutaire, si ce n'est le Pré-aux-Clercs. On nommait généralement place ce qui ne serait aujourd'hui considéré que comme un carrefour : partout les arbres étaient rares.

Edifices. Les abbayes situées dans les faubourgs, telles que celles de Saint-Antoine, de Montmartre, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, étaient fortifiées comme des places de guerre.

Le château des Tuileries et la galerie du Louvre furent continués, mais restèrent imparfaits pendant cette période. Dans la cour des Tuileries, on voyait encore, même jusqu'au commencement du règne de Louis XIV, les chantiers de bois, fours et autres objets nécessaires à la fabrication des tuiles et briques : c'est ce que prouvent les plans manuscrits qui ont passé sous mes yeux.

Rues. Les rues de Paris, et surtout celles qui se trouvaient au centre et dans les parties les plus anciennes de la ville, étaient fort étroites : on n'y pouvait pénétrer en voiture.

La plupart n'étaient point pavées; d'autres ne l'étaient qu'en partie, et presque toutes se trouvaient encombrées de gravois, de boues et d'immondices. Cet état de malpropreté et de gêne, indices d'une administration mal ordonnée, dura encore longtemps, comme on le voit par un procès-verbal fait, en 1636, sur l'état des rues de Paris (1).

Un rimeur de ce règne a mis en vers l'énumération des rues comprises dans l'enceinte de cette ville :

Il en compte dans la Cité.	36
Au quartier de l'Université, qu'il nomme *Hulepoix*	83
Au quartier de la ville qu'il nomme de Saint-Denis	[illegible]
Total.	413 (1)

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. IV, p. 219.

Dedans la cité de Paris
Y a des rues trente-six,
Et, au quartier de Hulepoix,
En y a quatre-vingt et trois;

Cet auteur n'est pas très exact. A la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, qui a dénombré les rues de cette ville, en compte pareillement trente-six dans la Cité; et, du temps de Henri IV, le nombre de ces rues s'était accru au moins d'une, de la rue de Harlay.

ECHELLES. Les rues et carrefours de cette ville offraient souvent les tristes témoignages de la perversité humaine ou des rigueurs de la justice : des potences, des carcans, des piloris et des échelles. Pour inspirer la terreur, on a quelquefois élevé des potences dans presque toutes les places de Paris. J'ai parlé des piloris.

Les échelles où l'on attachait les condamnés, où on les fustigeait, et où on leur lançait des injures et des pierres, étaient communes à Paris. Saint Louis en fit établir dans toutes les villes, pour y placer ceux qui proféraient le vilain serment(1).

L'abbé de Saint-Magloire avait son échelle placée vis-à-vis l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle subsistait encore en 1548(2).

L'évêque de Paris avait aussi son échelle, dans la rue qui de celle Saint-Honoré conduit à la rue de Rivoli. Cette rue, nommée de l'Echelle, doit vraisemblablement son nom à l'existence d'un pareil instrument de supplice.

Enfin le grand-prieur du Temple avait fait établir, à l'extrémité de la rue des Vieilles-Audriettes, une échelle qui n'a été détruite que vers l'an 1780. Elle avait environ cinquante pieds de hauteur.

Une autre échelle figurait au parvis de Notre-Dame, devant la façade de l'église cathédrale. C'est là qu'en 1344 fut hissé, chargé de chaînes, Henri de Malestroit, diacre, frère de Geoffroi de Malestroit, chevalier, décapité l'année précédente. Henri de Malestroit, accusé de conspiration, étant à l'échelle, souffrit beaucoup de maux; on l'accabla d'injures, on lui jeta de la boue et autres choses puantes, et même des pierres qui le blessèrent jusqu'au sang; à la troisième exposition, le patient expira. Les sergents du Châtelet, qui, suivant les chroniques de France, étaient ministres du diable, commettaient ces actes de cruauté. Cependant les commissaires et l'official firent publier qu'il n'était permis à chaque assistant de ne jeter sur le patient qu'une fois de la boue ou des pierres.

C'est pour faire connaître ce qu'était le supplice de l'échelle, que je suis entré dans ces détails révoltants.

CROIX. Divers carrefours, ou emplacements devant les églises, étaient ornés d'une croix. On en voyait aux Halles, près du pilori, au milieu de la place de Grève, au carrefour formé par les rues Coquillière, du Jour et d'Orléans. Dans la rue Saint-Honoré, au bout de la rue de l'Arbre-Sec, il en était une célèbre sous le nom de Croix du Tiroir ou du Trahoir; à l'extrémité septentrionale de la rue des Petits-Champs, était la Croix des Petits-Champs, qui a donné son nom à cette rue; à la place Baudoyer, où commence la rue St-Antoine, on en voyait une autre.

Plusieurs rues et places doivent leur nom à la présence d'une croix : telles sont la rue de la Croix-Boissière, celles de Croix-Cadet, de la Croix-du-Roule, de la Croix-Neuve, de la Croix-Rouge, etc. Il existait des croix dans tous les cimetières; et chaque église, chaque communauté religieuse avait la sienne.

Lorsque Henri IV entra dans Paris, cette ville et ses environs étaient dans un état déplorable. Voici le tableau qu'en fait un contemporain : « Il y avoit peu « de maisons entières et sans ruines; « elles étoient, la plupart, inhabitées, le « pavé des rues étoit à demi couvert d'her- « bes; quant au dehors, les maisons des « faubourgs toutes rasées. Il n'y avoit « quasi un seul village qui eût pierre sur « pierre et les campagnes toutes désertes « et en friche (1). »

Trois ans après l'entrée de ce roi, cet état de dégradation, à plusieurs égards, subsistait encore.

Et, au quartier de Saint-Denis,
Trois cents il n'en faut que six.
Contez-les bien tout à votre aise,
Quatre cents y a et treize.
(*Les cris et les rues de Paris*, p. 67.)

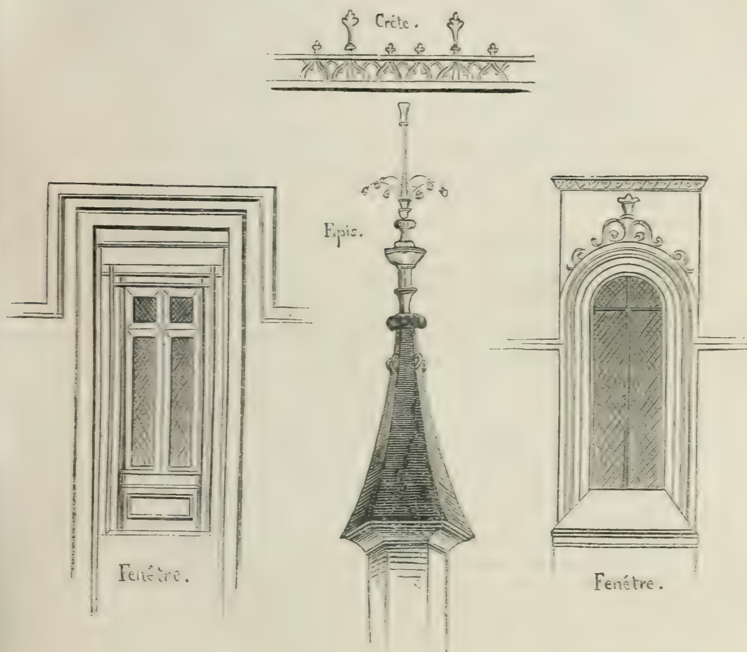
(1) « Et commanda que l'on meist eschie- « les ez bonnes villes en lieu commun sur « lesquelles les blasphemeurs de Dieu fus- « sent mis et liez, en despit de cet péchié.» (*Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite; Histoire de saint Louis, p. 306.)

(2) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. I, pag. 294. — *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 422.

(1) *Libre et salutaire Discours des affaires de France au roi*, p. 15.

Le 15 mars 1597, dans le temps où l'on s'occupait de la reprise d'Amiens dont les Espagnols s'étaient emparés, le prévôt des marchands dit, dans l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, « que Paris est dénué de « toutes choses; que les boulevards sont « tombés, les fossés pleins et remplis en « plusieurs endroits, l'artillerie de l'Arse- « nal enlevée, et celle qui étoit à la ville « baillée aux villes voisines... Pour pour- « voir auxquels inconvénients, faudroit « des sommes immenses; mais n'y a seu- « lement moyen de fournir ce qui est de « plus pressé, la ville ayant perdu la plu- « part de son revenu par la démolition « des maisons qui étoient aux portes d'i- « celle. D'autres incommodités pour- « roient survenir si les ennemis appro- « choient, etc. »

Cependant, à cette époque, Paris avait



Détails d'architecture du XIVe siècle.

éprouvé de grandes restaurations. Lorsque, quelques mois après, les ambassadeurs d'Espagne vinrent en cette ville signer le traité de paix de Vervins, ils la trouvèrent bien différente de ce qu'elle était pendant la guerre. Ils dirent au roi : Sire, voici une ville qui a bien changé de face depuis que nous l'avons vue. Henri IV leur répondit (1) : Quand le maître n'est point en sa maison, tout y est en désordre; mais, quand il est revenu, sa présence y sert d'ornement, et toutes choses y profitent.

François Miron, élu prévôt des marchands, en 1604, seconda le goût de Henri IV pour l'embellissement de Paris. Le quai de l'Arsenal et quelques autres, des abreuvoirs, des égouts, quelques rues élargies et pavées, la façade de l'Hôtel-de-Ville et autres édifices et réparations dont j'ai parlé, sont dus aux soins et à la sollicitude éclairée de ce magistrat, qui contribua à changer un peu la phy-

(1) *Actions et paroles de Henri IV.* — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 557.

sionomie barbare que cette ville conservait encore.

VII. Etat civil de Paris.

Dans le tableau des événements qui se sont passés pendant la domination de la Ligue, on a vu paraître quelques établissements nouveaux, commandés par la nouveauté des circonstances; ils disparurent dès que Henri IV fut maître de cette capitale. Ce roi y rétablit l'ancien ordre des choses ; et tout le changement qu'il y apporta fut, après la mort du sieur d'O, gouverneur de Paris, de ne point le remplacer, et de se déclarer lui-même gouverneur. Le 25 octobre 1594, il écrivit aux prévôt des marchands et échevins qu'il voulait faire cet honneur à sa bonne ville de Paris, d'en être lui-même gouverneur. « Laquelle résolution, dit l'Estoile, fut es- « timée et trouvée bonne de tout le « monde (1). »

Ce roi fit publier un règlement de police, dont je vais donner quelques notions propres à faire connaître certaines parties du régime intérieur.

Peu de temps après que Henri IV eut fait son entrée à Paris, il voulut y être en sûreté : en conséquence, il publia, le 8 mai 1594, une ordonnance dont l'objet était de s'instruire sur le nombre des habitants de cette ville, leurs armes, la qualité et les motifs de ceux qui venaient s'y établir : il établit un ordre plus sévère pour la garde des portes; il prescrivit aux colonels, capitaines, lieutenants, enseignes, de s'y rendre en personne avec les bourgeois, et de ne s'y faire remplacer que lorsque leurs fonctions les appelaient ailleurs. « La garde des portes, y est-il « dit, commencera à six heures du ma- « tin, en été, et à sept heures en hiver. « Avant d'en abattre les ponts-levis, et « d'ouvrir les barrières, on fera sortir par « les guichets et planchettes un sergent « avec quelques bourgeois pour faire la « découverte au dehors, de peur de sur- « prise... on ne recevra personne sans « passe-port, etc. » Cette ordonnance contient plusieurs autres mesures de sûreté commandées par les circonstances, mais toujours négligemment exécutées.

En 1609, ce roi rendit une autre ordonnance relative à la propreté et salubrité de Paris. Cette partie de la police, trop négligée, resta longtemps encore dans un état de désordre. Un capitaine, nommé Lafleur, entreprit de nettoyer gratuitement pendant un an et demi toutes les rues : mais il employait un moyen adroit pour obtenir l'entreprise lucrative de ce nettoiement; en effet, il se fit bientôt après autoriser à percevoir une taxe sur les propriétaires des maisons : il les imposa arbitrairement; et cette taxe était prélevée avec une violence et une iniquité qui firent naître de nombreuses réclamations. Avant l'entreprise de Lafleur, les propriétaires ne payaient pour le nettoiement des rues, chaque année, qu'un écu; celui-ci exigeait trois écus, et même plus. Henri IV, instruit de cette exaction, fit restituer les sommes surimposées, et rétablit la taxe suivant l'ancien état : les rues n'en furent pas plus propres.

La plupart n'étaient pavées que d'un côté, ou ne l'étaient pas du tout : on y rencontrait, de loin en loin, des cloaques puants, des amas de gravois et d'immondices. Cette partie de la police ne fut pas mieux administrée sous le règne suivant : on construisait de vastes et magnifiques édifices, et on ne pouvait les aborder qu'à travers les dangers et les souillures. La ville était infestée de voleurs, d'assassins, et surtout de ces filous que l'Estoile nomme coupe-bourses, tireurs de laine : ils coupaient, même en plein jour, la bourse aux passants qui, suivant une vieille habitude d'ostentation, portaient leur bourse pendue à leur ceinture; les tireurs de laine étaient ceux qui arrachaient les manteaux. « Ce jour (24 janvier 1604) « dit l'Estoile, un de ces tireurs de laine « de Paris, dont la ville était remplie, fut « pendu au bout du pont Saint-Michel (1). » Cet écrivain cite un grand nombre d'exemples pareils : on en punissait quelques-uns ; mais ces exemples ne pouvaient contenir dans le bon ordre sept à huit mille bandits, qui ne vivaient que de vols et de meurtres, et avaient une infinité de moyens pour échapper aux archers, lesquels, mal payés, devenaient souvent leurs complices. Les bourgeois n'étaient en sûreté que dans leurs maisons, parce qu'ils y avaient des armes : encore ne l'étaient-ils pas toujours. En décembre 1605, des voleurs qu'on nommait barbets, entraient

(1) *Journal de Henri IV*, t. II, p. 128.

(1) *Journal de Henri IV*, au 24 janvier 1604.

en plein jour dans les maisons sous prétexte d'affaires; puis mettant le poignard sous la gorge des maîtres, ils les contraignaient à leur livrer sur-le-champ diverses sommes : plusieurs magistrats de Paris furent ainsi dépouillés de leur argent. L'Estoile qui rapporte ces faits, s'écrie : « Chose étrange! de dire que dans une « ville de Paris se commettent avec impu- « nité des voleries et brigandages tout « ainsi que dans une pleine forêt (1). »

Les Parisiens ne trouvaient nulle sûreté dans les rues, surtout pendant la nuit; aussi n'osaient-ils pas s'y hasarder: l'ordonnance de police que j'ai citée, qui prescrit aux comédiens de finir leurs spectacles en hiver à quatre heures et demie du soir, en est une preuve (2).

En outre, les pages et laquais, les écoliers, tous armés et privilégiés, se battaient souvent entre eux, insultaient, maltraitaient et quelquefois tuaient les habitants. Les monuments historiques et le journal de l'Estoile offrent des preuves nombreuses de cet état continuel de trouble et de danger. Je parlerai en détail, sous les règnes suivants, de ces perturbateurs incorrigibles, qui, depuis les temps barbares jusque vers la fin du dix-septième siècle, ont fait de Paris un théâtre de brigandage et de meurtre.

La peste, les chiens enragés, les famines, désolèrent plusieurs fois cette ville pendant cette période; et les mesures que les magistrats opposaient à ces fléaux étaient plus propres à en accroître les ravages qu'à les faire cesser. La routine et l'intérêt personnel dirigeaient seuls les hommes chargés du gouvernement de la ville (3). On trouve dans le journal de l'Estoile des preuves trop fréquentes de leur impéritie ou de leur négligence criminelle.

Etat civil des protestants. Au mois de mars 1598, Henri IV, par son édit de Nantes, fixa le sort des protestants, et leur accorda, sous certaines conditions, le libre exercice de leur religion : ceux de Paris furent autorisés à construire un temple et à célébrer leur culte dans Ablon, village situé sur le bord de la Seine, à quatre lieues de cette ville : chaque dimanche, les protestants s'y rendaient.

Ce village parut à une trop grande distance de Paris; les protestants, en hiver, ne pouvaient y aller et revenir dans le même jour : Henri IV, par lettres du 1er août 1606, leur permit d'établir leur culte à Charenton-Saint-Maurice, situé à deux lieues de Paris.

Le dimanche 27 août de cette année, on commença à y célébrer le culte protestant; le roi y envoya des archers et un exempt des gardes pour contenir le peuple, qui, toujours excité par les prêtres catholiques, ne cessait, par des attaques et des insultes, de troubler les protestants dans l'exercice de leur religion. Ce ne fut pas sans peine, dit l'Estoile, qui ajoute que, dans ce jour, l'assemblée des protestants était composée d'environ trois mille personnes.

Les protestants, en se rendant au village d'Ablon comme à celui de Charenton, pour remplir leur devoir religieux, étaient à leur départ de Paris, comme à leur retour dans cette ville, insultés, frappés par la populace ou par des écoliers apostés vers la porte Saint-Antoine. Des plaintes réitérées sur ces fréquentes attaques déterminèrent enfin le gouvernement à les réprimer. Ecoutons à ce sujet un écrivain du temps.

« Pendant ce mois (octobre 1606) les « rumeurs populaires, insolences, injures « et outrages aboutissantes à sédition, fu- « rent grandes à Paris contre ceux qui « alloient et venoient au presche à Cha- « renton, si qu'il ne se passoit dimanche « ni fête qu'il n'y eût quelque nouveau « remuement ou folie; pour à quoi donner « ordre, du commandement même de sa « majesté, fut advisé de dresser, à la porte « Saint-Antoine, une potence pour y atta- « cher le premier, tant d'une religion que « de l'autre, qui seroit si osé d'attenter « aucune chose contre le repos public; sur « quoi s'émeut une grosse querelle entre

(1) *Journal de Henri IV*, au 24 décembre 1605.

(2) *Voyez* ci-dessus, article *Théâtres de Paris*.

(3) Presque à chaque année de ce règne, il se manifestait une maladie contagieuse qu'on appelait *la peste*. Pendant quatre ou cinq ans, en 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, des chiens enragés mordirent les habitants et causèrent leur mort. On laissait faire la peste et la rage. Le 12 août 1595, un loup s'introduisit dans Paris, par la rivière, et mangea un enfant à la place de Grève. (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile.)

« les lieutenants civil et criminel, sur la « potence qu'on y devoit dresser, à savoir « auquel des deux il appartenoit de la faire « planter; mais, comme ils entroient là- « dessus en grand argus et contestations, « le chevalier du guet les appointa fort « judicieusement et plaisamment..., leur « disant, pour les mettre hors d'intérêt, « qu'il falloit en planter deux, qu'il y en « auroit une pour l'un, et l'autre pour « l'autre (1). »

Cet épouvantail ne produisit qu'un effet momentané : les protestants, à leur retour de Charenton, furent encore exposés aux attaques d'une vile populace; et ces mouvements, payés par des perturbateurs intéressés, prirent sous le règne suivant le caractère d'une véritable sédition.

Les protestants avaient deux cimetières à Paris : l'un était le cimetière appelé Saint-Père, derrière Saint-Sulpice, comme dit l'Estoile; et l'autre le cimetière de l'hôpital de la Trinité. Claude Arnauld, secrétaire du roi, trésorier général de France en la généralité de Paris, mort en 1604, fut enterré dans le cimetière de Saint-Père, son tombeau, en marbre noir, chargé d'inscriptions en lettres d'or, fut endommagé par des hommes soudoyés. Pour le préserver d'une entière destruction, on fut obligé de le revêtir de plâtre (2).

Le peuple ne se portait pas de lui-même à de pareilles violences : ce n'était pas le zèle ni un sentiment de haine contre une religion différente de la sienne qui le dirigeait dans ses insultes contre les protestants revenant de Charenton et contre leurs tombeaux : ce n'était pas même le fanatisme; mais il était stimulé et payé sans doute par des hommes plus intéressés que lui à la destruction du protestantisme. Voici des exemples qui le prouvent :

Un gentilhomme protestant, condamné pour vol à être décapité, fut assisté à son supplice par un ministre de sa religion : le peuple de Paris, loin de s'en irriter, participa à cet acte religieux, en récitant les prières que prononçait le ministre. « La plupart, dit l'Estoile, se mit à ge- « noux, écoutant attentivement, et les « autres, étonnés, regardant tout cela « sans dire autre chose : cas vraiment « étrange (3) ! »

(1) *Journal de Henri IV*, 14 mars 1604.
(2) *Journal de Henri IV*, au 14 mars 1604.
(3) *Journal de Henri IV*, t. II, p. 352.

Catherine d'Albret, sœur du roi Henri IV, pendant son séjour à Paris, faisait, au Louvre ou dans son hôtel, célébrer publiquement le prêche ou la cène; les Parisiens y accouraient en foule; quelques prêtres catholiques en murmuraient; mais le peuple, qu'on n'osait pas exciter contre des assemblées autorisées par cette princesse, restait paisible (1).

Si j'entreprenais de recueillir ici tous les témoignages du vicieux gouvernement des magistrats de Paris, de leur indifférence pour la sûreté et la salubrité des habitants, je ne tarirais pas sur cette matière. Il est certain que la routine, fort respectée alors, avait maintenu dans les administrations tous les vices de la barbarie.

Population de Paris. Dans l'espace de temps écoulé depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de Henri IV, la population ne paraît pas avoir éprouvé beaucoup d'augmentation.

Sous le premier de ces règnes, elle s'élevait à peu près à cent cinquante ou cent soixante mille âmes : voici les notions insuffisantes que j'ai pu recueillir sur le second.

Le prévôt des marchands, d'après un recensement fait en mai 1590, porte le nombre des habitants de Paris à deux cent mille (2). Ce compte rond fait soupçonner des inexactitudes.

On a des données plus certaines sur le nombre des pauvres de cette ville.

Un recensement fait en juin 1590, pendant le siége de Paris, offre pour résultat douze mille trois cents pauvres qui n'avaient ni pain ni argent, et sept mille trois cents habitants qui avaient de l'argent sans avoir du pain.

En mars 1596, on compta dans le cimetière des Innocents sept mille sept cent soixante-neuf pauvres (3).

Le nombre des pauvres formait à peu près la vingt-sixième partie du nombre des habitants.

Sans parler de l'horrible famine qu'en 1590, pendant le siége de Paris, souffrirent les Parisiens, il y en eut sous ce règne une autre qui fut presque aussi cruelle.

(1) *Journal de Henri IV*. t. II, p. 188.
(2) *Bref discours et véritable sur le siége de Paris*, p. 22.—*Journal de Henri IV*, t. II, p. 47.
(3) *Journal de Henri IV*, t. II, p. 265.

Durant l'hiver de 1596, la disette se fit sentir dès le mois de janvier. « Le pain « fut d'une cherté si élevée que le pauvre « peuple, dit l'Estoile, ne mangeait « pas la moitié de son soûl. » Dans les rues une foule de pauvres criait à la faim. L'Hôtel-Dieu en était rempli, et ceux qu'on y apportait, maigres, exténués, mouraient aussitôt. Une mère n'ayant pas de quoi nourrir ses deux enfants, les tua : elle fut condamnée à être brûlée au mois de mars de cette année.

Le nombre des pauvres s'élevait à plus de douze mille; on doubla la taxe établie pour ces malheureux.

Cette famine fut suivie d'une maladie contagieuse qui enleva beaucoup d'habitants. Dans un jour, le 4 mai, il mourut dix-sept personnes dans la seule paroisse de Saint-Eustache, et, dans un mois, il en périt plus de six cents à l'Hôtel-Dieu(1).

VIII. Tableau moral de Paris.

Dans la composition de ce tableau, je suivrai ma méthode ordinaire : je commencerai par tracer les mœurs des hommes placés au rang le plus élevé, parce qu'elles servent toujours de modèle aux personnes des rangs inférieurs. Cette méthode, justifiée par l'exemple du passé et du présent, la plus sûre, la plus propre à fournir des résultats certains, est de plus nécessitée parce que les mœurs des principaux acteurs sont plus connues que celles des subalternes qui les observent et les imitent.

Cette influence des forts sur les faibles doit diminuer en raison des progrès de la civilisation; et ces progrès, parvenus à un certain degré, affaibliront dans la suite le mérite de ma méthode; mais, pour le temps de Henri IV, où l'on était loin de cet état de perfectionnement, où les imitateurs des mœurs de la puissance se trouvaient encore nombreux et dociles, cette méthode doit conserver toute sa valeur.

Avant de parler de la moralité de ce roi si supérieur à la plupart de ceux qui l'ont précédé et suivi sur le trône, jetons un coup d'œil sur les personnages de la Ligue. On voit, d'une part, les membres d'une famille ambitieuse, qui, pour arriver au suprême degré de la domination, sont résolus à tout sacrifier, à fouler aux pieds toutes les règles sociales, tous les devoirs, et qui dans leur envahissement ne sont arrêtés que par leur impéritie et leur inconcevable imprévoyance. Les chefs de cette famille voulaient paraître zélés pour le catholicisme, et ils étaient livrés à toutes les débauches ; ils pillaient et profanaient les objets les plus sacrés du culte catholique : témoin la conduite scandaleuse du chevalier d'Aumale. Ils voulaient paraître grands aux yeux des hommes, et ils ne procédaient qu'à force de dissimulation, de perfidies et de bassesses : le duc de Guise se prosternait aux pieds de Henri III au moment où il s'occupait à le détrôner. Ils voulaient acquérir de la gloire, et ils n'avaient ni élévation d'âme, ni talent, ni vertus.

D'autre part, se présentent ces prêtres catholiques qui, oubliant les devoirs de leur religion, les préceptes de l'Evangile, vendus aux cours de Rome et d'Espagne, loin de prêcher l'union, la concorde et la paix, enflammaient les passions des Français, soulevaient les tempêtes populaires, ne prêchaient que la vengeance, le meurtre et la guerre; chargés d'éclairer le peuple par d'utiles vérités, ils ne lui faisaient entendre que les accents de la fureur et des paroles mensongères.

Tous les principes religieux et civils étaient méconnus et outragés par ces prêtres catholiques, qui poussèrent le délire de l'esprit de parti jusqu'à profaner les autels dont ils étaient les ministres, en associant aux cérémonies les plus vénérées du christianisme des pratiques magiques, des pratiques sacriléges, absurdes, mais très criminelles, parce qu'elles avaient pour objet de donner la mort au roi.

Au milieu de ces scènes tumultueuses, où l'ambition et l'imposture jouaient les premiers rôles, les lumières de la raison s'affaiblirent, le fanatisme politique et religieux remplaça la probité; il n'exista de bonne foi que dans les hommes faciles à tromper, qui devinrent les victimes de leur crédulité: la morale fut toujours outragée.

Henri IV parut : ces désordres diminuèrent. Il affermit sa puissance; mais rétablit-il la morale? C'est ce que je vais rechercher.

Ce prince, qui a laissé de grands souvenirs, dont la mémoire, recommandable

(1) *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. II, p. 266, 275, 282, 290.

par de brillantes qualités, par un noble caractère, par la vivacité de son esprit, par sa bravoure, sa franchise, ses bonnes intentions, et surtout par la paix qu'il rendit à la France, après tant d'années de dissensions civiles, acquit une gloire immortelle; mais cette gloire ne fut pas sans tache : il eut des défauts et même des vices qui contribuèrent à maintenir la corruption des mœurs en France. Sa passion pour les femmes ne s'amortit pas même dans un âge assez avancé. Si dans le choix de ses épouses il se laissa guider par la politique, dans celui de ses maîtresses il suivit l'impulsion de l'instinct, il fut entraîné par les qualités extérieures plutôt que par celles de l'âme. On a dit avec raison qu'il fut malheureux en femmes et en maîtresses : les unes et les autres firent le tourment de sa vie.

« Tous les grands personnages ont « quelques faibles en eux qui leur ôtent le « titre de parfait..., dit Bassompierre; le « roi Henri IV avoit celui des femmes à « redire en lui, qui bien qu'il fût tolérable « en ce qu'il n'enlevoit point les filles ni « les femmes à leurs pères, à leurs ma-« ris..., il y avoit néanmoins beaucoup de « mauvais exemples et de scandales.

« Etant dans sa première jeunesse, à « La Rochelle, il débaucha une bourgeoise « nommée dame Martine, de laquelle il « eut un fils qui mourut; les ministres et « le consistoire lui en firent de vives et « publiques réprimandes au presche. »

Il épousa, en 1572, Marguerite de Valois, sœur du roi de France; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir pour maîtresses la Grecque Dayelle et Charlotte de Beaune de Samblançai, épouse de Simon de Fizes, baron de Sauves, toutes deux jolies, filles d'honneur de Catherine de Médicis, et que cette reine, en 1578, amena en Gascogne pour amuser et séduire ce roi de Navarre.

Il eut aussi plusieurs autres maîtresses de divers états : telles étaient les demoiselles Tignonville, de Montaigu et l'Arnaudine (garce du veneur Labrosse), lit-on dans la confession de Sanci; Catherine de Luc, demoiselle d'Agen, qui eut de ce roi un enfant, lequel, suivant d'Aubigné, mourut de faim; Fleurette, fille du jardinier du château de Nérac; la demoiselle Rebours et Françoise de Montmorency, dite la belle Fosseuse, filles d'honneur de la reine son épouse; il eut même un enfant de cette dernière maîtresse, enfant qui mourut jeune; il eut aussi, pendant qu'il était en Gascogne, une autre demoiselle appelée la Leclain (1).

Laissons Bassompierre continuer la nomenclature des maîtresses de Henri IV. « Après qu'il fut marié (avec Marguerite « de Valois), il devint amoureux de ma-« dame de Narmoustier..... Puis ensuite « étant à Pau, il se piqua de la veuve du « comte de Grammont (Diane de Corisandre « d'Andoins), nommée comtesse de La « Guiche (2); et le désir qu'il eut de la « revoir lui fit quitter et perdre tous les « avantages qu'il pouvoit tirer du gain de « la bataille de Coutras. Durant cette pas-« sion, il vint à la couronne; et ayant vu « en passant la comtesse de La Rocheguyon « (marquise de Guercheville), il en devint « amoureux; et faisoit, pour l'aller voir, « des traites et des équipées auxquelles il « faillit plusieurs fois être pris par ses en-« nemis. »

Cette dame fut une des maîtresses de ce prince qui eurent l'honneur de résister à ses poursuites ; elle lui dit : « Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.

« Ayant vu Gabrielle d'Estrées, con-« tinue Bassompierre, il en devint telle-« ment amoureux qu'il oublia la comtesse « de La Rocheguyon. Il eut la jouissance « de l'abbesse de Montmartre (Claudine « de Beauvilliers), très belle femme, à la-« quelle (en 1590) il donna l'abbaye de « Pont-aux-Dames; de l'abbesse de Ver-« non, et d'une religieuse de Longchamp « qu'il aimoit auparavant. »

Ici Bassompierre doit être repris; d'une maîtresse il en fait deux, parce qu'elle avait eu pendant ses amours avec le roi deux états successifs. Catherine de Verdun, religieuse à Longchamp, avait vingt-deux ans lorsque Henri IV en devint amoureux. Ce roi la récompensa de ses faveurs en lui donnant, en 1590, l'abbaye ou plutôt le prieuré de Saint-Louis de Vernon, et en accordant ensuite à son frère, le sieur de Verdun, président au parlement de Toulouse, une place de président au parlement de Paris (1) : ainsi la reli-

(1) *Anecdotes des reines et régentes de France*, par Dreux du Radier, t. V et VI.

(2) On a imprimé un recueil de lettres de Henri IV à cette dame.

(3) Voilà, entre tant d'autres, un exem-

gieuse de Longchamp et l'abbesse de Vernon ne sont qu'une seule maîtresse.

Bassompierre fait ensuite une digression sur Gabrielle d'Estrées, qui doit servir au tableau des mœurs de la cour et de la noblesse de France. En voici la substance :

Cette femme a obtenu plus de célébrité qu'elle n'en méritait. Dès l'âge de seize ans, elle fut, par l'entremise du duc d'Epernon, prostituée par sa propre mère au roi Henri III, qui la paya six mille écus. Montigny, chargé de porter cette somme, en garda deux mille. Cette friponnerie mit Henri fort en colère.

Ce roi se dégoûta bientôt de Gabrielle; alors sa mère la livra à Zamet, riche financier; et à quelques autres partisans ; ensuite au cardinal de Guise, qui vécut avec elle pendant un an.

La belle Gabrielle passa depuis au duc de Longueville, au duc de Bellegarde et à plusieurs gentilshommes des environs de Cœuvres, tels que Brunet et Stenai; enfin le duc de Bellegarde la produisit au roi Henri IV.

Ce roi n'employa d'abord auprès d'elle que des caresses superficielles, des privautés sans conséquence : sa santé ne lui en permettait pas davantage. L'abbesse de Vernon, Catherine de Verdun, dont il a été parlé, lui avait laissé, dit Bassompierre, un souvenez-vous de moi dont il ne pouvait se guérir.

« Néanmoins, ajoute-t-il, Gabrielle devint grosse, et madame de Sourdis (sa tante) fit si bien son jeu, qu'elle fit avouer l'enfant au roi.

Ce prince parut fort étonné lorsque d'Aliboourt, son médecin, lui apprit que Gabrielle d'Estrées était enceinte. Que voulez-vous dire, bonhomme? lui dit Henri IV; comment serait-elle grosse? je sais bien que je ne lui ai encore rien fait (1).

Peu de jours après, le 24 juillet 1594, ce médecin imprudent mourut. On accusa Gabrielle d'Estrées de l'avoir fait empoisonner (2).

Elle accoucha d'un garçon qui fut connu sous le nom de Monsieur, duc de Vendôme, et que le roi légitima.

Henri IV maria Gabrielle d'Estrées au duc de Liancourt, à condition qu'il ne consommerait point le mariage avec elle. Ce duc eut la bassesse de se prêter à cet arrangement. Il la fit ensuite duchesse de Beaufort. Elle mourut le 8 avril 1599, et sa mort fut considérée comme l'effet du poison.

Ceux qui ont déterminé le gouvernement de la Restauration à ériger une statue à Gabrielle d'Estrées ignoraient sans doute les particularités de la vie de cette femme galante, ou ne la connaissaient que par des comédies et des chansons (1). »

Henri IV ne restait pas inactif; après la mort de Gabrielle, il faisait chez Zamet des parties de débauche. « Il couchoit « parfois, dit Bassompierre, avec une belle « garce, nommée la Glandée, dans la « maison de Zamet (2).

Bientôt après la mort de Gabrielle, il eut une autre maîtresse en titre, Henriette de Balzac d'Entragues. Tous les historiens parlent de cette liaison et des chagrins qu'elle causa au roi. Les faveurs de cette dame lui coûtèrent, suivant les Œconomies royales de Sully, cent mille écus; de plus elle lui arracha une promesse de mariage que Sully eut le courage de déchirer en présence même de Henri IV.

En 1599, ce roi parvint à faire dissoudre son mariage avec Marguerite de Valois, qui consentit au divorce, et, en 1600, il epousa Marie de Médicis. Quoique pourvu de cette nouvelle épouse, il continua ses habitudes avec la demoiselle d'Entragues, qu'il avait créée marquise de Verneuil, jusqu'en l'an 1604, époque où elle fut disgraciée pour avoir participé à une

ple des moyens honteux qui ont contribué à faire la fortune des familles d'une certaine classe.

(1) *Œconomies royales de Sully*, t. I, chap. 58.

(2) *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. II, p. 85, 86, édit. de 1741.

(1) En 1820, la statue érigée à Gabrielle d'Estrées a été, dit-on, envoyée dans le département de l'Aisne, pour y figurer au rang des illustres du pays.

(2) *Anciens mémoires de Bassompierre, ou Journal de ma vie*, t. 1, p. 65.

Sébastien Zamet était de Lucques en Italie; il avait fait, dit-on, le métier de cordonnier. Catherine de Médicis l'attira à Paris: il y fit fortune sous le règne de Henri III, fut un des principaux intéressés dans les fermes, et son opulence lui faisait dire qu'il était seigneur de dix-sept cent mille écus. Sa maison était pour le roi un lieu de débauche.

conspiration contre sa personne royale.

Avant cette rupture, Henri IV fut amoureux, mais sans succès, de la duchesse de Nevers; il fut plus heureux auprès de la demoiselle La Bourdaisière, qu'il quitta pour s'attacher à la femme d'un conseiller appelé Quelin. Il aima ensuite, sans en rien obtenir, la femme du maître des requêtes Boinville. La comtesse de Limoux fut moins sévère.

Ce roi contracta une liaison plus durable avec Jacqueline du Breuil, il la maria à René du Bec, marquis de Vardes. Ce mariage fut conclu avec les mêmes réserves que celui de Gabrielle d'Estrées et du sieur de Liancourt, à condition qu'il ne serait point consommé. Bientôt après, Henri IV créa la demoiselle du Breuil comtesse de Moret : ce bienfait ne la rendit pas plus fidèle.

Ce roi, pour s'en consoler, prit pour amante la demoiselle des Essarts, qu'il créa comtesse de Romorantin, et dont il eut deux filles légitimées. Cette femme, à l'exemple de la comtesse de Moret, fit quelques infidélités au roi, notamment avec Louis de Lorraine, cardinal et archevêque de Reims.

Henri IV eut aussi pour maîtresse une dame d'honneur de la reine son épouse, appelée Foulebon (1).

Enfin, il devint éperdument amoureux de la princesse de Condé, et ce furent ses dernières amours. J'ai parlé de leur violence, et de l'événement qui en arrêta le cours.

Les galanteries multipliées de Henri IV auraient eu des conséquences moins funestes à la morale, si ce roi eût pris soin de les soustraire à la connaissance du public : mais il semblait persuadé que ces désordres étaient un droit de la royauté; ou bien il les considérait comme un juste dédommagement des peines qu'il avait souffertes pour arriver au trône et rétablir la paix en France. Quoi qu'il en soit, il ne se donnait pas la peine de déguiser ses faiblesses.

Il était si épris de Gabrielle d'Estrées, qu'il ne la quittait pas, même dans les plus importantes affaires de l'État; il la menait avec lui dans les assemblées publiques, dans les grandes solennités; elle assistait, à ses côtés, dans les conseils; elle figura près de ce roi dans l'assemblée des états, tenue à Rouen en 1596. Il la baisait devant tout le monde, dit l'Estoile, et elle lui dans tous les conseils (1).

Cet outrage aux convenances a été pareillement remarqué par Bassompierre : « Henri IV, dit-il, donnoit dans ses amours « beaucoup de mauvais exemples et de « scandales, en ce qu'il ne s'en cachoit « point, et faisoit connaître au public « les vices que la bienséance ordonne de « cacher (2). »

Malgré ces actions scandaleuses, la cour de Henri IV, si on la compare à celle qui l'a précédée, lui fut très supérieure. La galanterie de ce roi avait un caractère de franchise et de virilité que n'avaient pas les débauches infâmes de Henri III et de ses mignons. Catherine de Médicis, mère de ce dernier roi, conduisait elle-même ses filles d'honneur à la prostitution, et en faisait des instruments de sa politique. Marie de Médicis, épouse de Henri IV, se montrait, au contraire, très sévère sur ce point. L'exemple suivant en offrira la preuve :

En 1604, le baron de Termes ayant été surpris, dans la chambre des filles de la reine, couché avec l'une d'elles, appelée la Sagonne, fut obligé de fuir en chemise, et ensuite de quitter la cour. La reine, indignée, pria le roi son époux de lui faire trancher la tête. Henri IV eut beaucoup de peine à la détourner du projet qu'elle avait formé de punir ce délit d'un manière éclatante. Elle maltraita et chassa la demoiselle qui en était complice. Sous Henri III, cet événement n'aurait excité que des risées; sous Henri IV, il causa beaucoup de rumeur.

La sévérité de ce châtiment fit peu d'effet sur la population de Paris; et les causes de la corruption continuèrent d'avoir dans cette ville leur désastreux résultat.

Une autre passion plus ruineuse que la première, peut-être plus funeste à la morale, dominait encore Henri IV : il hasardait et perdait au jeu des sommes qui auraient suffi à soulager les pauvres de Paris, cruellement tourmentés par les fréquentes disettes de ce règne. Le dérangement dans les finances, les exactions des financiers, les édits bursaux, furent les

(1) *Voyez les nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 174, 175, et *Anecdotes des reines et régentes de France*, t. V et VI.

(1) *Journal de Henri IV*, novembre 1596.

(2) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 171.

Paris. — Typ Lacour, rue Soufflot, 18.

effets contagieux d'un vice dont le roi donnait l'exemple.

Nous lisons dans le journal de l'Estoile, que le 23 février 1607 Henri IV perdit sept cents écus à la foire de Saint-Germain, en jouant à trois dés avec M. de Villars (1); et dans les *Œconomies royales de Sully* se trouve le passage suivant :

« Vous reçûtes... une lettre du roi, que « nous avons bien voulu insérer ici pour « monstrer quelles dépenses excessives sa « Majesté faisoit au jeu pour lesquelles il « nous fallut, sans répliquer, trouver des « fonds.

« Mon ami, j'ai perdu au jeu vingt- « deux mille pistoles (plus de six cent « mille francs d'aujourd'hui), que je vous « prie de faire incontinent mettre ès « mains de Feydeau, qui vous rendra « cette-ci, afin qu'il les distribue aux par-



Hôtel de Montbazon.

« ticuliers auxquels je les dois, ainsi que « je lui ai commandé. Adieu, mon ami. « Paris, ce lundi matin 18 janvier (1609).

« *Signé* HENRI (2). »

Ce règne était signalé par un autre vice qu'on ne doit point reprocher à Henri IV, puisqu'il travailla vigoureusement à le détruire, mais qui provenait des habitudes des anciens Francs : je veux dire des duels que ces étrangers introduisirent dans la Gaule avec la féodalité et la barbarie, que Louis IX et ses successeurs avaient constamment travaillé à détruire, et qui commençaient à tomber en désuétude, lorsque Henri II eut la détestable imprudence d'en faire renaître l'usage. Fortifiés par les principes d'un faux honneur, les duels firent parmi la noblesse française, sous le règne de Charles IX et de Henri III, d'effrayants progrès, et dégénérèrent bientôt en assassinats. Les habitants de Paris étaient journellement témoins de

(1) *Journal de Henri IV*, au 23 février 1607.

(2) *OEconomies royales de Sully*, t. VI, chap. 27.

ces scènes sanglantes. Les nobles se plaçaient ainsi au-dessus des lois, se faisaient un honneur d'inspirer de l'effroi, un devoir de la vengeance, et une gloire du meurtre. Le derrière des murs des Chartreux, le moulin de Saint-Marceau et le Pré-aux-Clercs étaient les lieux ordinaires de ces barbares expéditions. On se battait, on s'assassinait même dans les rues de Paris en plein jour jusque sous les yeux du roi, et presque toujours impunément.

Louis Comboursier, seigneur du Terrail, le 8 août 1606, assassina, devant le Louvre, à la vue du roi placé à une des fenêtres de sa galerie, un gentilhomme gascon nommé Mazaussi, puis se retira brusquement sans être arrêté. Ce noble « étoit « estimé un brave capitaine, fort résolu et « déterminé, c'est-à-dire un homme de sac « et de corde, qu'on qualifioit à la cour « d'homme de service (1). »

De pareils assassinats, entre des nobles ou gentilshommes, se commettaient presque journellement à Paris. L'auteur du *Journal de Henri IV* en cite de nombreux exemples. « En la semaine der- « nière, dit-il, furent, à Paris seulement, « commis quatre assassinats et trois duels, « sans aucune punition ni recherches (2). »

Ces désordres s'accrurent par l'impunité. Henri IV, effrayé de leurs ravages, demanda à Sully un mémoire sur l'origine des duels. Ce ministre lui en présenta un qui se trouve dans ses *Œconomies royales;* et on lit, dans le journal de l'Estoile, qu'en mars 1607, « on donna avis au roi « que depuis l'avénement de sa majesté à « la couronne on faisoit compte au moins « de quatre mille gentilshommes tués en « ces misérables duels (3). »

Un arrêt du parlement, du 16 juin 1599, porte : « Pour raison des meurtres et ho- « micides commis et perpétués en duels « tant dans cette ville qu'autres lieux, « et pour obvier à la fréquence desdits « meurtres et homicides, etc., les défend, « sous peine de crime de lèse-majesté, « confiscation de corps et de biens, tant « contre les vivants que les morts. » Un édit du roi, d'avril 1602, renouvelle ces défenses, et règle les formes de la procédure contre les duellistes. Cet arrêt et cet édit firent peu d'effet; mais un nouvel édit, du mois de juin 1609, plus menaçant et portant contre les délinquants des peines plus rigoureuses, contint pour un temps les effets de cette habitude féodale, qui bientôt, après la mort du roi, reprit son cours, et se manifesta avec plus de fureur que jamais.

La foire Saint-Germain, dont j'ai parlé, était à peu près alors ce qu'est aujourd'hui le Palais Royal, un lieu de commerce, de plaisirs, et de plus un lieu de combats. Cette foire, très profitable aux moines et abbés de Saint-Germain-des-Prés, devenait très funeste à la morale publique. Après avoir été fermée pendant la domination de la Ligue, elle fut rouverte le 7 février 1595. Il fallut y faire de grandes réparations. « Ceux qui l'a- « voient vue du vivant du feu roi, dit l'Es- « toile, ne la pouvoient reconnoître pour « la foire Saint-Germain, tant elle étoit « piètre et désolée. »

« On disoit que le roi s'y trouveroit, « dit le même écrivain; mais il n'y alla « point; le duc de Guise et Vitry couru- « rent les rues avec dix mille insolences. »

« Le 10 février 1597, le duc de Ne- « mours et le comte d'Auvergne allèrent « à la foire, où ils commirent dix mille in- « solences : un avocat y perdit son cha- « peau et fut bien battu par les gens du « comte d'Auvergne.

« Le roi s'y rendit quelques jours après, « marchanda plusieurs bijoux d'un grand « prix, n'acheta rien, si ce n'est un dra- « geoir d'argent mathématicien, où étoient, « dit l'Estoile, gravés les douze signes du « ciel, que lui vendit un marchand jouail- « lier. » Il le donna à son fils César.

« Pendant la foire de Saint-Germain « de cette année (1605), dit encore l'Es- « toile, où le roi alloit ordinairement se « pourmener, se commirent à Paris des « meurtres et excès infinis, procédants des « débauches de la foire, dans laquelle les « pages, laquais, écoliers et soldats des « gardes firent des insolences non accou- « tumées, se battant dedans et dehors, « comme en petites batailles rangées, « sans qu'on y pût ou voulût donner au- « trement ordre : un laquais coupa les « deux oreilles à un écolier et les lui mit « dans sa pochette, dont les écoliers muti- « nés, se ruant sur tous les laquais qu'ils « rencontroient, en tuèrent et blessèrent

(1) *Journal de Henri IV*, 8 août 1606.
(2) *Journal de Henri IV*, décembre 1606, t. III, p. 404.
(3) *Journal de Henri IV*, t. III, p. 420.

« beaucoup. Un soldat des gardes, ayant « été attaqué desdits laquais au sortir de « la foire, et altéré par eux de coups de « bâton sur les fossés de Saint-Germain, « s'étant enfin relevé, en tua deux et les « jeta tout morts dans les fossés, puis « s'en alla et se sauva. Voilà comme les « débauches, qui sont assez communes en « matière de foire, furent extraordinai- « res en icelle, laquelle néanmoins on « prolongea jusqu'à carême prenant. »

Les désordres que dans cette foire commettaient les pages et les laquais étaient autorisés par l'exemple des maîtres, par l'absence presque totale d'une police et par l'espèce d'immunité dont jouissaient la plupart des hôtels des seigneurs ou princes auxquels ces pages appartenaient; hôtels qui servaient aux maîtres comme aux valets d'asile impénétrable à la justice. Ces pages et laquais se multiplièrent dans la suite d'une manière effrayante. Pendant près d'un siècle, les Parisiens furent troublés, insultés, battus, pillés, et quelquefois tués par cette multitude de valets qui ne servaient qu'à une vaine représentation. Je parlerai dans la suite de leurs habitudes tumultueuses, et de l'impuissance de la police et du parlement pour les réprimer.

La foire Saint-Germain renfermait plusieurs académies de jeux, où le roi, les princes, les seigneurs venaient risquer leur fortune, et souvent celle des autres.

Un arrêt du parlement, du 20 janvier 1608, nous fait connaître les jeux auxquels on s'y livrait: cette cour fait défense de jouer à la foire Saint-Germain aux cartes, dez, quilles et tourquinets.

En 1609, il s'établit plusieurs académies de jeux à Paris. L'Estoile, ainsi que l'auteur du *Mercure Français*, rapporte qu'au mois de mars de cette année, un nommé Jonas loua, dans le temps de la foire et dans son voisinage, moyennant 1,400 francs, une maison qu'il ne devait occuper que quinze jours (1).

La paix, ayant succédé à de longues guerres, avait depuis quelques années ramené dans Paris l'abondance, et accru sa population. Plusieurs négociants, par d'heureux hasards ou des spéculations bien calculées, s'enrichirent rapidement. Embarrassés de jouir de ces richesses auxquelles ils n'étaient point accoutumés, ou poussés par le désir de les accroître, ils se laissèrent entraîner par l'exemple de la cour, et surtout par celui du roi, qui, comme on l'a dit, jouait ordinairement des sommes très considérables.

« On a vu, ajoute l'Estoile, le fils d'un « marchand perdre dans une séance « soixante mille écus, n'en ayant hérité « de son père que vingt mille. »

Ce n'était pas seulement à la foire Saint-Germain que se donnaient les jeux de hasard : le jour du carnaval on dressait le long du Pont-au-Change des étaux sur lesquels les amateurs venaient jouer aux dés. Cet usage fort ancien fut interrompu en mars 1604. L'Estoile dit que ceux dudit pont, étant interrogés sur cette suspension de jeux, répondirent « qu'ils vou- « loient être sages doresnavant et bons « ménagers, puisque le roi leur en mon- « troit le premier l'exemple, et que « M. de Rosny leur apprenoit tous les « jours à le devenir (1). »

Si ce n'est pas une ironie, si ce motif est le véritable, on voit ici une preuve de l'influence puissante qu'exerce l'exemple des chefs sur la conduite des inférieurs.

Le luxe était excessif à la cour de Henri IV. Ce n'était point le goût de ce roi, qui lui aurait sans doute préféré la simplicité, et qui n'avait pas besoin d'un mérite qui s'achète dans les boutiques; mais il n'en était pas ainsi de ses maîtresses et de ses courtisans.

Bassompierre dit que, pour la cérémonie du baptême des enfants du roi, il fit faire un habillement qui lui coûta quatorze mille écus; il en paya six cents pour la façon seulement : il était composé d'étoffes d'or, brodé en perles. Il acheta de plus une épée garnie de diamants, qu'il paya cinq mille écus : il avoue qu'il fit cette dépense extraordinaire avec de l'argent gagné au jeu (2).

Au baptême du fils de madame de Sourdis, qui fut célébré le 6 novembre 1594, Gabrielle d'Estrées parut vêtue d'une robe de satin noir « tant chargée « de perles et de pierreries, dit l'Estoile, « qu'elle ne se pouvoit soutenir. » Le même écrivain ajoute peu après : « Samedi « 12 novembre, on me fit voir un mou-

(1) *Journal de Henri IV*, t. III, p. 505, 506. — *Mercure de France*, t. I, p. 323.

(1) *Mercure de France*, t. III, p. 172.

(2) *Journal de ma vie*, par Bassompierre, t. I, p. 187, 188.

« choir qu'un brodeur de Paris venoit « d'achever pour madame de Liancourt « (Gabrielle d'Estrées), laquelle le devoit « porter le lendemain à un ballet, et en « avoit arrêté le prix avec lui à dix-neuf « cents écus qu'elle lui devoit payer comp- « tant (1). »

Ce luxe appauvrissait la classe la plus utile, les cultivateurs, et enrichissait celle qui l'était le moins, les passementiers, les lapidaires, les brodeurs, etc. Il offrait l'exemple d'une abondance mal répartie, mal employée, et qui ne servait qu'à augmenter la corruption morale.

Il fit des progrès rapides parmi les bourgeois de Paris.

« Pendant qu'on apportoit à tas de « tous les côtés à l'Hôtel-Dieu les pauvres « membres de Jésus-Christ, si secs et si « atténués qu'ils n'étoient pas plus tôt en- « trés qu'ils rendoient l'esprit, on dansoit « à Paris, on y mommoit ; les festins et « les banquets s'y faisoient à quarante- « cinq écus le plat, avec les collations ma- « gnifiques à trois services, où les confitu- « res sèches étoient si peu épargnées que « les dames ou demoiselles étoient con- « traintes de s'en décharger sur les pages « et laquais.

« Quant aux habillements, bagues et « pierreries, la superfluité étoit telle, « qu'elle s'étendoit jusqu'au bout de leurs « souliers et patins, etc.

« La femme d'un simple procureur fit « faire une robe en ce mois, de laquelle « la façon revenoit à cent francs (2). »

Le luxe des habits, une suite nombreuse de pages, de laquais, de gentilshommes, d'écuyers, etc. ; le luxe de la table ; un ton menaçant, des fanfaronnades, des débauches bruyantes, des créanciers qu'on ne payait pas et qu'on maltraitait souvent ; l'affectation à se montrer joyeux, satisfait, tout-puissant, supérieur aux bienséances et aux lois, étaient les traits du caractère de la noblesse, les honneurs, la gloire qu'ambitionnaient les princes et seigneurs de ce temps. D'Aubigné, dans son *Baron de Fœneste*, a peint avec autant de gaîté que de cynisme l'ignorance, la superstition stupide, la bassesse et même la lâcheté de certains nobles ou courtisans du règne de Henri IV et des commencements de celui de son successeur : tous ces vices étaient mal couverts par des démonstrations continuelles d'opulence et de pouvoir.

Il est vraisemblable que l'auteur satirique, grand-père de la dernière épouse de Louis XIV, a chargé les figures du tableau : tous les nobles n'habitaient pas la cour ; et ceux qui avaient embrassé la religion réformée étaient généralement graves, instruits et supérieurs à leur siècle : tels étaient Lanoue, Duplessis-Mornay, Sully, d'Aubigné lui-même, etc.

Voici comment ce dernier trace les manières et les discours des courtisans qui fréquentaient le Louvre. C'est le baron de Fœneste qui en fait l'exposé. « Vous « commencez à rire au premier que vous « rencontrez ; vous saluez l'un, vous di- « tes le mot à l'autre : Frère, que tu es « brave, espanoui comme une rose! Tu « es bien traité de ta maîtresse ; cette « cruelle, cette rebelle, rend-elle point les « armes à ce beau front, à cette mousta- « che bien troussée! et puis cette belle « grève, c'est pour en mourir! Il faut « dire cela en démenant le bras, bran- « lant la tête, changeant de pied, peignant « d'une main la moustache, et d'aucune « fois les cheveux...

« Vous voulez savoir de quoi sont nos « discours ; ils sont de duels, où il se faut « bien garder d'admirer la valeur d'au- « cun, mais dire froidement : Il a ou il « avoit quelque peu de courage ; et puis, « des bonnes fortunes envers les dames... « Et puis, nous causons de l'avancement « en cour, de ceux qui ont obtenu pen- « sion ; quand il y aura moyen de voir le « roi, combien de pistoles a perdues Cré- « qui et Saint-Luc ; ou, si vous ne voulez « point discourir sur des choses si hautes, « vous philosophez sur les bas-de-chaus- « ses de la cour... Quelquefois nous en- « trons dans le grand cabinet, avec la « foule de quelques grands ; nous sortons « sous celui de Beringand, descendons « par le petit degré, et puis faisons sem- « blant d'avoir vu le roi, contons quelques « nouvelles ; et, là, faut chercher quel- « qu'un qui aille dîner (1). »

L'orgueil des seigneurs catholiques, qui

(1) *Journal de Henri IV*, t. II, p. 132, 133.

(2) *Journal de Henri IV*, t. II, p. 266, 267, 290.

(1) *Le baron de Fœneste*, chap. 2, p. 18. Pour rendre ce passage intelligible à tous les lecteurs, j'en ai changé l'orthographe gasconne.

d'ordinaire accompagne l'ignorance; l'opinion de leur supériorité sur tous les humains, l'affection qu'ils montraient pour les habits riches et brillants, pour des titres purement honorifiques, c'est-à-dire purement propres à flatter, à fortifier leur vanité, éclatèrent en plusieurs occasions pendant cette période. Ils traitaient comme des esclaves les personnes attachées à leur maison: ils les faisaient battre de verges, et les cédaient à d'autres comme un meuble. Dans les écrits de ce temps, on trouve fréquemment ces phrases : tel secrétaire, tel musicien, tel joueur de luth, tel chirurgien, tel gentilhomme appartient à tel prince, à tel seigneur, qui le donna à tel autre seigneur. Henri IV fit don à un de ses valets d'écurie d'un homme difforme, qu'on avait arraché à ses travaux, pour le montrer comme une curiosité, et en tirer profit (1). Marguerite de Valois faisait donner des coups de bâton à son musicien Choisnin (2). Les seigneurs fouettaient souvent leurs pages.

Mais, ce qui montre mieux les écarts de la féodalité et la haute importance que les seigneurs mettaient à des titres sans fonctions, c'est la noble colère dont fut saisi le duc de Mercœur, lorsque le parlement de Paris, qui avait pour principe de n'accorder le titre de prince qu'aux membres de la famille royale, refusa publiquement de lui donner cette qualification. Voici ce qu'on trouve dans les registres manuscrits du parlement.

Le 2 juillet 1599, le duc de Mercœur, accompagné de vingt à trente hommes armés d'épées, se rendit le soir dans la maison de M. Louis Servin, avocat du roi au parlement. Ce magistrat, en voyant arriver le duc, le salua en lui disant : Bonsoir, monsieur. Alors ce duc lui dit : « Je ne viens point pour vous dire bonsoir, ni pour vous recommander ma cause, mais pour me plaindre à vous de ce que vous avez dit dernièrement en la chambre de l'édit, que JE N'ÉTOIS PAS PRINCE, et qu'il n'y avoit que les princes du sang qui fussent reconnus pour princes en France; en quoi vous avez menti.

« Sur quoi ledit Servin, voyant ledit sieur de Mercœur en colère, se seroit aussi couvert pour la dignité de sa charge, et auroit doucement, et sans s'émouvoir, remontré audit sieur de Mercœur de regarder qu'il parloit à un officier du roi. Ledit sieur de Mercœur auroit répliqué, en jurant et blasphémant le nom de Dieu, et mettant la main sur son épée comme pour la tirer, en disant par deux fois : Monsieur Louis Servin, JE VOUS COUPERAI LE COU; et n'étoit cette qualité d'officier du roi, je le ferois tout à l'heure, et n'y a personne qui m'en sût empêcher; ajoutant : Il n'y a pas deux heures que je suis averti de ce que vous avez dit, et encore que ma femme vous ait répondu en pleine audience, je suis venu pour vous dire que JE VOUS MONTRERAI QUE JE SUIS PRINCE; JE VOUS TUERAI, et il n'y a personne qui m'en sût garder. »

Servin reprocha au duc l'indécence de son procédé et l'insulte qu'il faisait à un avocat du roi dans sa propre maison, à ses fonctions et à la justice, et lui remontra qu'il devait porter ses plaintes au roi. A ces mots le duc de Mercœur ordonne à ceux qui l'accompagnent d'entourer le magistrat, et dit que la chose ne valait la plainte; « que lui sieur de Mercœur se feroit lui-même justice, et donneroit cent coups d'étrivières audit Louis Servin, que nul ne l'en pourroit empêcher... Quoi disant, ledit sieur de Mercœur auroit mis derechef la main sur son épée, pour la tirer, jurant et blasphémant le nom de Dieu, et disant audit Servin qu'il le tueroit, finissant ce propos par plusieurs injures, se mettant en effort d'offenser ledit avocat du roi, lui répétant qu'il lui couperoit le cou; et, remettant une troisième fois la main à son épée, de laquelle il auroit frappé ledit avocat du roi, comme il l'en menaçoit; mais il fut contenu par un particulier qui se mit au devant dudit sieur de Mercœur, en lui disant : Monsieur, que voulez-vous faire? »

Le duc de Mercœur redoubla ses injures, ses jurements, ses menaces, et se retira.

Le parlement fut bientôt informé de l'insolente agression de ce seigneur : il nomma une commission pour en informer, et envoya deux de ses membres pour s'en plaindre au roi. On ignore le résultat de cette affaire : ce qu'il importe de faire

(1) *Voyez.* t, II, *Saint-Côme et Saint-Damien*, p. 112 et suiv.
(2) *Divorce satirique.* — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 500.

connaître, c'est que, par son orgueil et sa férocité, le duc de Mercœur avait acquis une célébrité égale à celle du maréchal Blaise de Montluc, du connétable Anne de Montmorency. On voit qu'il établissait ses droits à la principauté et signalait dignement son caractère par ces paroles dignes de remarque : Je vous montrerai que je suis prince, je vous tuerai.

L'honneur, ou plutôt l'orgueil de la noblesse était alors d'une constitution très robuste. Les nobles pouvaient se livrer aux actions les plus viles, les plus ignominieuses, les plus criminelles, sans que leur fierté en souffrît aucune atteinte, ni leur gloire la moindre tache. Malgré ces accidents, ils transmettaient à leur postérité une noblesse pure. Le métier infâme que plusieurs remplissaient, à la cour, auprès des rois enclins à la débauche, ne les déshonoraient point, et la trahison n'apportait aucune flétrissure à leur honneur invulnérable. Les nobles dérogeaient en exerçant le commerce ou un métier utile; ils ne dérogeaient pas en volant les marchands sur les chemins.

Ils empruntaient, ne payaient pas, et leur noblesse leur donnait le privilége de manquer à leur parole sans être déshonorés; de battre, de mutiler, de tuer et de jeter par leurs fenêtres, dans les fossés de leurs petites forteresses, les malheureux sergents qui venaient, au nom du roi et de la part de leurs créanciers, leur signifier quelque sentence, ou exécuter une saisie. On trouve dans les registres criminels du parlement un grand nombre de ces gentillesses.

Le comte de Belin, le comte de Brissac trahissent leur parti, violent leurs serments pour vendre chèrement la ville de Paris à Henri IV; un grand nombre de gouverneurs les imitent : leur noblesse n'en souffre pas la moindre altération; et leurs descendants s'enorgueillissent de les avoir pour aïeux.

Nicolas du Harlay, baron de Sancy, envoyé par le roi pour lever des troupes en Suisse, manquant d'argent pour les payer, apprit, étant à Bâle, que vingt-deux voyageurs, portant chacun 4,000 écus cousus dans les selles de leurs chevaux, devaient passer près de cette ville. Il alla, bien accompagné, se mettre en embuscade sur leur chemin, les dépouilla de leurs richesses, les attacha à des arbres et se retira chargé de leur or, qui lui servit à payer les Suisses (1).

Lorsque les nobles volaient pour leur compte, les tribunaux en faisaient quelquefois justice; et, sous le règne de Henri IV, la place de Grève a vu périr, par la main du bourreau, de hauts et puissants seigneurs de l'arrondissement du parlement de Paris, condamnés pour leurs exploits sur les grands chemins.

Voici la notice de quelques-uns de ces coupables, d'après le journal de l'Etoile.

Le 19 avril 1597, un gentilhomme fut décapité pour volerie. L'Estoile ne dit pas son nom (2).

En 1602, Gui Eder de Beaumanoir de Lavardin, baron de Fontenelles, cousin germain du maréchal de Lavardin, appartenant à l'une des plus illustres maisons de la Bretagne, faisait le métier de voleur sur terre et sur mer. Outre ses brigandages et ses vols, le baron de Fontenelles était coupable d'actes de cruauté qui font horreur, et conspirait même contre le roi. Le vendredi 27 septembre 1602, il fut rompu vif en place de Grève, ainsi que quelques-uns de ses nobles complices (3).

Un jeune gentilhomme, convaincu de plusieurs vols, assassinats et de plusieurs autres actes étranges pour son âge, fut, le 28 avril 1603, exécuté en place de Grève. Le journaliste ne donne pas le nom de ce gentilhomme voleur : il dit qu'il tua un pauvre homme, son créancier, qui venait lui demander de l'argent (4).

Dans le même temps, la Grange-Santerre, gentilhomme de grand lieu, dit l'Estoile, et insigne voleur, fut, le 30 avril 1603, exécuté en place de Grève. M. de Vitry demanda sa grâce à Henri IV, qui répondit : « Prouvez-moi qu'il n'a jamais volé sur les grands chemins, et je vous l'accorde. » La Grange avait toute sa vie exercé le métier de voleur. « On a remar-
« qué de lui et de sa maison une chose
« notable, ajoute l'Estoile; c'est que son
« grand-père avoit été exécuté pour vole-
« ries, et son père étoit en prison pour le
« même crime (5). »

(1) *Mémoires nouveaux de Bassompierre*, p. 51.

(2) *Journal de Henri IV*, au 19 août 1597.

(3) *Journal de Henri IV*, au 27 septembre 1602.

(4) *Journal de Henri IV*, au 28 avril 1603.

(5) *Journal de Henri IV*, au 30 avril 1603.

Le vendredi 2 mai (1603), les deux frères de La Grange-Santerre furent décapités en Grève, avec un nommé La Rivière, et un autre qui fut pendu : tous « grands voleurs, et principalement La « Rivière, qui étoit un gentilhomme du « pays des Gastinois, qui se faisoit appe- « ler le baron du Plat, vrai athéiste et « scélérat jusqu'au bout. Il y en eut aussi « un de la même faction condamné aux « galères (1). »

Un gentilhomme voleur, que le journaliste ne fait pas connaître, fut exécuté sur la place de Grève ; il jeta du haut en bas de l'échafaud un cordelier qui voulait le confesser; il manqua d'étrangler le bourreau avec ses dents; il fut roué vif (2).

Il y eut à Paris un très grand nombre de gentilshommes exécutés pour des crimes plus énormes. Il y en eut dont l'histoire ne parle point : il y en eut qui, coupables de vols sur les grands chemins, ne furent jamais poursuivis par la justice, ou qui obtinrent des lettres de rémission, que Henri IV ne refusait guère lorsqu'elles étaient sollicitées par des femmes.

Les provinces et chaque canton de province étaient désolés par de nobles voleurs, qui, accoutumés aux brigandages des guerres civiles, les continuaient pendant la paix. Si je ne craignais de dépasser les bornes que je me suis prescrites, je rapporterais la longue liste de leurs noms de famille, noms que les généalogistes placent pour la plupart au rang des plus illustres : mais je me borne au trait suivant, qui caractérisera une grande partie de la noblesse du règne de Henri IV.

Trois frères, nobles bretons, appelés Guilleris, rassemblèrent une troupe d'environ quatre cents gentilshommes qui, pendant six années consécutives, désolèrent la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, etc. Ils avaient affiché sur les arbres des grands chemins ces mots : « Paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et archers, et la bourse aux marchands. » On réunit contre ces brigands une armée de quatre mille cinq cents hommes, qui, avec quelques pièces d'artillerie, parvint à s'emparer de leur repaire : il en périt plusieurs dans le combat : quatre-vingts furent pris et roués vifs (1).

Si les vices de la barbarie déshonoraient la noblesse de France, le clergé en était aussi fortement entaché. Les prêtres faisaient la guerre, étaient livrés à la débauche, et les plus sages d'entre eux s'adonnaient à des superstitions absurdes, à des pratiques sacriléges ou ridicules, qui leur attiraient le mépris de tous les gens probes et raisonnables.

Le haut clergé, sous Henri IV, était aussi scandaleux que dans les temps de la plus épaisse barbarie.

On a vu, pendant la Ligue, presque tous les prêtres et moines de Paris s'armer et faire le métier de soldat.

Le cardinal d'Autriche remplissait les fonctions de général, et à la tête d'une petite armée il vint faire la guerre à Henri IV pendant que ce roi assiégeait Amiens.

Plusieurs évêques de France commandaient des troupes.

Le cardinal de Guise avait entretenu pendant un an Gabrielle d'Estrées avant qu'elle échût à Henri IV : le cardinal de Reims devint aussi amoureux d'une autre maîtresse de ce roi, Charlotte des Essarts, l'épousa secrètement, et en eut des enfants (2).

Quant au cardinal de La Rochefoucauld, si ses mœurs étaient sans reproche, sa raison ne l'était pas. Pendant qu'il occupait le siége de Clermont, il fut, par un stupide aveuglement, ou pour les intérêts de son parti, de concert avec son frère, abbé de Saint-Martin-de-Randan, le soutien et même le provocateur des impostures de Marthe Brossier, fille de Jacques, tisserand de Romorantin. Cet homme, peu fortuné, imagina de mettre à profit la crédulité publique, en faisant passer sa fille Marthe pour démoniaque. L'ayant exercée à faire des contorsions, des grimaces, à prendre des postures extraordinaires, à pousser des hurlements, il la fit débuter dans les villes et bourgs voisins de la Loire : puis en Anjou, où son imposture fut démasquée par Charles Miron, évêque d'Angers. Ce prélat, après

(1) *Journal de Henri IV*, au 3 mai 1603.

(2) *Journal de Henri IV*, au 25 février 1606.

(1) *Journal de Henri IV*, septembre 1608. — *Histoire générale des Larrons*, liv. 2, p. 1re.

(2) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 176. — *Mercure historique et politique*, avril 1683, p. 375.

une sévère réprimande, lui ordonna de se retirer dans son pays, et de ne plus abuser le public (1).

Au lieu de se soumettre à l'ordre de ce sage prélat, la prétendue possédée, son diable, Jacques Brossier, père de cette fille, et ses deux sœurs, s'acheminèrent vers un théâtre plus favorable à leurs impostures : ils vinrent à Paris, et, à la fin de mars 1599, se logèrent près de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

A la nouvelle de l'arrivée de cette troupe, les capucins se présentèrent les premiers pour lutter bravement contre le diable dont Marthe Brossier était possédée : dans l'excès de leur zèle, ils négligèrent les formalités ordinaires, et se mirent à exorciser cette fille sans l'autorisation des supérieurs.

Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, rocéda dans cette affaire avec plus de gularité, et employa les moyens propres s'éclairer sur la vérité de cette possession. Il fit assembler plusieurs docteurs en théologie et plusieurs docteurs en médecine : parmi ces derniers, se trouvaient les plus célèbres médecins de Paris, Michel Marescot, Nicolas Ellain, Jean Haultin, Jean Riolan et Louis Duret.

Le 30 mars 1599, les épreuves que le diable devait subir, attendues impatiemment, commencèrent avec solennité; la scène s'ouvrit par l'apparition de la prétendue possédée, qui débuta par des sauts, des contorsions, et poussa des hurlements extraordinaires.

C'était alors un principe généralement admis que le diable possédait parfaitement toutes les langues anciennes et modernes : en conséquence, pour s'assurer de la présence de cet esprit malin dans le corps de la jeune fille, le docteur Marius l'interrogea en grec, et le médecin Marescot en latin : le diable resta sot et muet; et, dès lors, on décida que la jeune fille n'était point possédée.

Cette décision ne plaisait point à plusieurs prêtres intéressés à prouver la présence du diable, et à démontrer leur pouvoir sur cet esprit invisible et malfaisant.

Le lendemain, nouvelle scène : elle eut lieu dans la chapelle de Sainte-Geneviève : Marthe Brossier, bien endoctrinée, renouvela ses convulsions et ses tours de force : deux médecins lui enfoncèrent, dit-on, une aiguille entre le pouce et l'index; elle supporta cette opération sans donner aucun signe de douleur. Marescot douta de cette épreuve, et déclara qu'il ne l'avait point vu faire.

Le 1er avril, Marthe Brossier est soumise à de nouvelles expériences : un capucin ouvre la séance en prononçant l'exorcisme; et lorsqu'il en fut à ces mots: *et homo factus est*, cette fille tira la langue, fit des contorsions horribles, et se traîna depuis l'hôtel jusqu'à la porte de la chapelle avec une célérité qui étonna les assistants.

Alors le capucin exorciste, content de ce succès, dit avec un ton d'assurance : « Si quelqu'un doute de la présence du démon dans le corps de cette fille, et ne craigne pas d'exposer sa vie, qu'il essaie de contenir et d'arrêter ce démon. » Sur-le-champ se lève et s'avance le médecin Marescot qui saisit Marthe par la tête, la presse, et contient tous ses mouvements; l'exorciste, confondu, dit que le diable s'était retiré : le médecin répondit : J'ai donc chassé le diable.

Après cette scène, Marescot sortit pour un instant de la chapelle : Marthe, le croyant fort loin, retomba dans ses convulsions ordinaires; Marescot rentre subitement, la saisit, et, sans beaucoup de peine, parvint à la rendre immobile : l'exorciste alors commande à la fille de se lever : elle ne le peut; et le médecin, qui s'y oppose, dit : Ce diable n'a point de pieds, et ne saurait se tenir debout.

Le résultat de cette expérience chagrina beaucoup les partisans du diable, et ne les découragea point : ils donnèrent encore une fois le spectacle de la possession; mais ils ne voulurent pas que les

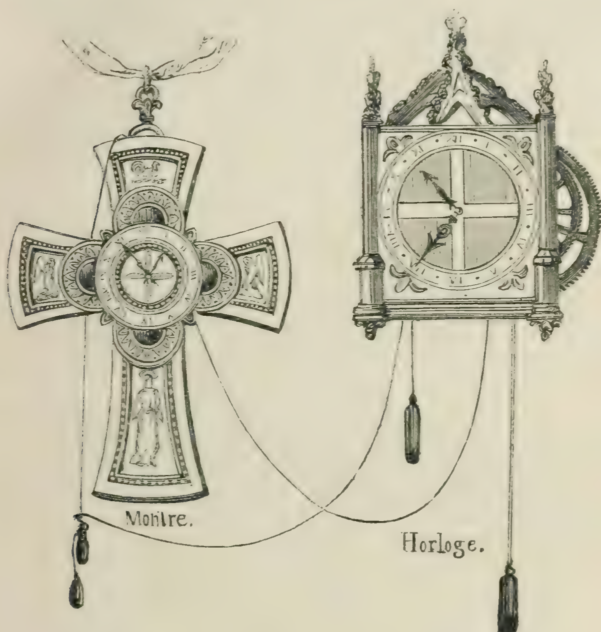
(1) Voici par quelles épreuves l'évêque d'Angers se convainquit de la fouberie de Marthe Brossier. Il la fit manger à sa table, et boire de l'eau bénite, sans l'en prévenir; elle n'éprouva aucune émotion.

Il lui fit verser de l'eau commune, qu'il disait être de l'eau bénite; alors elle entra dans une grande agitation, et eut des convulsions extraordinaires.

Il demanda tout haut qu'on lui apportât le Rituel des exorcismes. Il se fit apporter un Virgile; il y lut quelques vers de l'Énéide. La fille, croyant qu'il prononçait des paroles du Rituel, parut aussitôt tourmentée par le diable, et fit d'horribles contorsions. (*Histoire de De Thou*, liv. 123, édit. de 1734, vol. 13, p. 392.)

précédents médecins y assistassent. Ils en appelèrent de nouveaux, qui, plus dociles ou plus crédules, firent, devant l'évêque de Paris, une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que Marthe Brossier avait le diable au corps (1).

Cependant la sottise ne triompha point, et cette farce ridicule, qui attirait beaucoup de monde, et devenait l'objet de toutes les conversations, fixa l'attention du parlement. Le 2 avril, le procureur général du roi remontra à cette cour « que, « depuis quelques jours, il était arrivé « dans cette ville une fille qu'on dit être « possédée du malin esprit; laquelle, étant « en l'église de Sainte-Geneviève, a été « vue et visitée par médecins et autres « personnes qui sont bien informées de « l'imposture, d'où provient beaucoup de « scandale. » Sur son réquisitoire, la cour



Horlogerie au XVIe siècle.

ordonna que cette fille serait remise au lieutenant criminel, pour que son procès fût fait.

Aussitôt l'évêque de Paris vint déclarer au procureur du roi que, jusqu'au jour d'hier, il avait cru que la possession de Marthe Brossier était une imposture; mais que, depuis, il avait changé d'avis, et le pria de demander au parlement de surseoir de trois ou quatre jours à l'exécution de son arrêt. Ce magistrat demanda le sursis : mais la cour, pour bonnes causes et justes considérations, arrêta que cette exécution ne serait point différée (1).

Marthe Brossier, malgré son diable, fut mise en prison; et l'on nomma une commission composée de plusieurs médecins chargés d'examiner cette fille, et d'en faire un rapport (2).

(1) *Journal de Henri IV*, mars et avril 1599.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, aux 2 et 3 avril 1599.

(2) *Journal de Henri IV*, au 13 avril 1599.

Des prêtres avaient ourdi cette intrigue pour soutenir la juridiction ecclésiastique, attaquer indirectement l'édit de Nantes, et répandre de nouveaux germes de désordre dans l'Etat. Henri IV en fut très bien informé : il employa, pour en détourner le succès, tous les moyens que lui inspirèrent sa prudence et sa forte volonté de maintenir la paix dans son royaume. Il eut de la peine à se faire obéir : tant est dangereuse la puissance ecclésiastique, lorsqu'elle se voit appuyée par la crédulité publique (1).

Bientôt les chaires des prédicateurs retentirent de plaintes et de vives déclamations contre le parlement. Il n'appartient pas à cette cour de s'immiscer dans les affaires de possession et de diablerie : le clergé seul a le droit de connaître ces matières. Empêcher d'exorciser les démoniaques, c'est ôter à l'église la gloire d'un miracle qui s'opère ordinairement par le ministère des seuls prêtres catholiques ; c'est lui ravir le moyen de confondre les infidèles et les hérétiques, etc., etc. C'est ce que déclamaient en chaire plusieurs prédicateurs de Paris, et notamment André Duval, docteur en Sorbonne, dans l'église de Saint-Benoît, et le P. Archange Dupuy, capucin, dans l'église de son couvent.

Le parlement manda ces prédicateurs. André Duval parut devant le tribunal, y reçut une forte réprimande avec injonction de parler, à l'avenir, avec plus de respect du roi et du parlement. Quant au capucin, il ne comparut point, et même maltraita l'huissier qui lui signifiait l'ordre de cette cour. A la seconde citation, il disparut ; et ses frères remirent à l'huissier une déclaration portant qu'il leur était défendu par une bulle, sous peine d'interdiction, de répondre devant aucun juge royal : c'était se déclarer en révolte contre l'autorité souveraine.

Les capucins signataires de cette déclaration, menacés de peines sévères, comparurent, le 4 mai, au parlement. Là, vertement réprimandés, ils entendirent prononcer un arrêt qui leur interdisait, pendant six mois, la faculté de prêcher : la déclaration qu'ils avaient souscrite fut déchirée devant eux, et l'arrêt prononcé fut lu de nouveau dans leur couvent, en présence de tous les capucins assemblés.

(1) *Histoire de De Thou*, t. V, liv. 123.

La commission, composée de médecins, chargée de faire un rapport sur l'état de Marthe Brossier, après un examen de quarante jours, fit ce rapport, duquel il résultait qu'elle n'avait reconnu en cette fille aucun signe de possession, et que tout ce qui paraissait extraordinaire en elle était naturel. D'après ce rapport, le parlement, le 23 juin 1599, ordonna à Nicolas Rapin, lieutenant de robe courte, de conduire ladite Marthe Brossier, Silvine et Marie, ses sœurs, et Jacques Brossier, leur père, à Romorantin, lieu de leur domicile, pour y demeurer sous la garde de sondit père, avec défense de la laisser sortir dudit lieu sans la permission du juge, auquel il fut aussi ordonné d'y tenir la main, et d'en donner avis tous les quinze jours à la cour.

Dans un pays où les lois seraient également respectées par toutes les classes de la société, l'affaire se serait terminée à l'exécution de cet arrêt ; mais en France, où se trouvaient deux classes depuis longtemps impatientes du joug des lois, toujours disposées à les enfreindre et à s'élever au-dessus d'elles, il en arriva autrement ; et l'on vit des membres supérieurs du clergé braver le roi, son parlement et ses arrêts.

François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, depuis cardinal, de concert avec son frère Alexandre de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Martin-de-Randan, forma le projet de tirer Marthe Brossier du lieu où elle était consignée. L'abbé de Saint-Martin se chargea de cette expédition : il vint à Romorantin ; et, malgré le juge du lieu, il en retira cette fille, ses sœurs et son père, les conduisit en Auvergne, les logea à Clermont, dans la maison épiscopale, et leur fit jouer dans cette province, ainsi que dans tous les lieux de leur passage, leurs farces dégoûtantes.

Le parlement, averti par le juge de Romorantin de la conduite des deux frères La Rochefoucauld et de l'enlèvement de Marthe Brossier, les fit ajourner personnellement, par arrêt du 3 décembre 1599 : ils n'obéirent pas. Ils furent de nouveau ajournés, par arrêt du 19 février 1600 ; l'évêque alors fit une réponse à ce dernier ajournement, dont on ne connaît pas la teneur ; mais elle contenait évidemment un refus d'obéir, puisque le 19 avril suivant, le parlement condamna lui et son

frère à faire reconduire à leurs frais Marthe Brossier et sa famille dans la ville de Romorantin; ordonna que tous les biens temporels et les revenus de l'évêque seraient saisis, et envoya des commissaires pour mettre la saisie à exécution.

Après cet arrêt, les deux frères La Rochefoucauld persistèrent dans leur rébellion. L'abbé de Saint-Martin, au lieu de ramener Marthe Brossier dans son pays, prit la résolution de la conduire à Rome: il arriva, avec le père Brossier, ses filles et le prétendu diable de Marthe, dans la ville d'Avignon, où cette fille étala toute l'étendue de ses talents en diablerie.

Le parlement, informé de cette nouvelle contravention, rendit un nouvel arrêt le 3 mai 1600, portant qu'Alexandre de La Rochefoucauld, prieur de Saint-Martin-de-Randan, serait pris au corps.

Henri IV se trouvait sans pouvoir contre les intrigues de quelques prêtres rebelles, qui méprisaient, éludaient les décrets de son parlement, menaçaient de répandre le trouble dans ses États, et d'ameuter contre lui le parti encore puissant des jésuites réfugiés à Rome. Il fut obligé, pour arrêter ce mal, de recourir aux négociations diplomatiques. Il dépêcha des courriers auprès du sieur de Sillery, son ambassadeur à Rome, et auprès du cardinal d'Ossat. Ces deux diplomates mirent en jeu toutes les ressources de leur génie auprès du pape, et même auprès des jésuites réfugiés, pour détourner le coup qu'allaient porter contre son autorité le prieur de Saint-Martin et les jongleries de Marthe Brossier. On peut voir, dans l'historien de Thou et dans les lettres du cardinal d'Ossat, les détails de cette longue et pénible négociation.

L'abbé de Saint Martin, se voyant prévenu et abandonné par le pape et les jésuites, renonça enfin à ses ridicules et dangereux projets, fit des excuses au cardinal d'Ossat, écrivit à Henri IV pour lui demander le pardon de sa faute et de celle de son frère, l'évêque de Clermont; et, peu de temps après, se voyant l'objet du mépris et de la raillerie de la cour de Rome, il mourut de chagrin. Son frère l'évêque n'en mourut pas, et devint cardinal. « Le pauvre cardinal de La Roche-« foucauld, dit un écrivain du temps, « qui, lisant son bréviaire dans les rues, « fait arrêter son carrosse quand il vient « aux *oremus*, croyant que Dieu ne peut « entendre sa prière à cause du bruit (1). »

Marthe Brossier et sa famille furent réduits à vivre d'aumônes. Henri IV voulut que les lettres du cardinal d'Ossat qui contenaient les détails et le succès de sa négociation fussent lues avec solennité à la cour du parlement, et rendues publiques, afin d'effacer les fâcheuses impressions que cette diablerie avait faites sur l'esprit du peuple (2).

Le clergé de France manquait généralement de lumières. On y comptait quelques hommes instruits; mais le nombre en était petit : ainsi les erreurs, le fanatisme et les superstitions trouvaient un accès facile parmi les ignorants qui en composaient la grande majorité. L'institution des séminaires, destinés à l'instruction des aspirants à la prêtrise, n'existait pas encore; la plupart des prêtres subalternes menaient une vie scandaleuse, s'adonnaient à la magie et même faisaient servir leur ministère aux pratiques de cette fausse science.

La pratique des images de cire que l'on fabriquait pour nuire ou ôter la vie à son ennemi, pratique absurde, criminelle et sacrilége, dont j'ai parlé dans les chapitres précédents, se maintint encore pendant cette période. On a vu les prêtres de Paris, entraînés par une aveugle fureur, placer, dans l'intention de faire périr Henri III, de ces images magiques sur les autels de presque toutes les paroisses de cette ville : dans le procès du maréchal de Biron, il est aussi fait mention de pareilles images. Suivant les crédules partisans de ces superstitions, elles n'avaient de vertu que lorsqu'elles étaient baptisées en forme, et qu'on leur avait imposé, avec les cérémonies de l'église, le nom de celui que l'on voulait faire périr.

Le poète Moton, qui écrivait à Henri IV, prouve que la croyance à la vertu de cette pratique absurde était alors générale (3) :

(1) *Les hypocondriaques de la cour*; Recueil 10, p. 94.

(2) *Histoire de De Thou*, t. XIII, p. 404, 405, etc. — ***Lettres du cardinal d'Ossat*** sous l'année 1600. — *Registres manuscrits et civils du parlement*, au 21 mars 1600. — *Registres* ***manuscrits criminels***, au 3 mai 1600.

(3) Jean-Baptiste Nani, dans son histoire imprimée à Venise (t. VIII, p. 496), parle d'une conspiration tramée en 1633 contre le pape Urbain VII. Cette conspiration consis-

On dit que, par magie, en frappant une image,
Celui qu'elle figure en reçoit le dommage (1).

L'Estoile rapporte qu'un prêtre fut condamné, par arrêt du parlement, à être pendu, pour avoir, dans le dessein de jeter un sort sur quelqu'un, consacré à la messe un morceau de papier, au lieu de l'hostie ordinaire (2).

Le même écrivain nous cite le fait scandaleux de deux prêtres qui se battirent dans l'église du Saint-Esprit, et dont l'un avait placé sur l'autel une membrane qui couvre quelquefois la tête des nouveau-nés. J'en ai parlé ailleurs (3).

Bodin, si expert dans les arts de diablerie, nous atteste l'existence de l'usage sacrilége des images de cire : « Si les sor« ciers, dit-il, veulent faire quelque mé« chanceté par les images de cire, ils les « font mettre sous les corporaux pendant « la messe. » Le même écrivain dit que les plus grands sorciers ont été prêtres (4).

Une infinité d'abus introduits dans l'église depuis les siècles de la barbarie s'y maintenaient toujours et contribuaient à conserver les idées fausses et la corruption des mœurs. La religion ne consistait encore qu'en pratiques, et restait séparée de la morale. Les évêques, les abbés, les curés même ne résidaient point dans leurs évêchés, dans leurs monastères, dans leurs cures, et ne donnaient aucune instruction au peuple. Les bénéfices étaient distribués de manière qu'un seul titulaire possédait un grand nombre d'abbayes et même d'évêchés. On accordait les revenus de ces évêchés à des laïques, à des domestiques, à des femmes, même à des protestants. Cosme Ruggieri, parfumeur italien, accusé d'athéisme, de magie, accusé d'avoir empoisonné la reine de Navarre, mère de Henri IV, fut récompensé par le don de l'abbaye de Saint-Mahé, en Bretagne, abbaye qu'il conserva jusque sous le règne de Louis XIII (5).

M. de Bourdeilles, connu par ses mémoires, où il a tant préconisé les vices des cours, possédait l'abbaye de Brantôme, et en porta constamment le nom.

M. de Sully, qui était protestant, possédait les abbayes de Coulombs, du Jard, d'Or de Poitiers et d'Apsie. Ce qui est remarquable, c'est que le pape autorisait cette transgression aux lois canoniques par des bulles qu'il fit même expédier gratis en faveur de M. de Sully, lequel vendit à différents particuliers ces quatre abbayes, dont il tira 230,000 livres (1).

Ces abus, si contraires aux principes de l'Evangile, n'étaient pas les seuls : les idées de la multitude étaient tellement perverties, qu'on donnait le titre de vertu, non à la probité exacte, à une conduite généreuse et pure, à des actes de désintéressement, mais à des pratiques ridicules et superstitieuses. Je pourrais citer une infinité d'exemples particuliers qui attestent cette vérité. Je me bornerai à un exemple plus général.

Sous la domination de la Ligue, les prédicateurs avaient fait croire au peuple de Paris qu'une procession était l'acte le plus agréable à la Divinité, le moyen le plus sûr de calmer sa colère, et de se la rendre favorable. Ils ne lui disaient pas . Soyez justes, renoncez à vos habitudes vicieuses, suivez les lumières de la raison, que Dieu vous a données pour diriger votre conduite; faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait; mais ils lui disaient: Promenez-vous soir et matin dans les rues de Paris, les uns à la suite des autres, sur deux lignes; promenez-vous les pieds nus, promenez-vous en chemise, promenez-vous tout nus pendant l'hiver. Ils furent obéis; car tout ce qui est extraordinaire exerce un puissant empire sur la multitude.

Je ne citerai point le témoignage des écrivains protestants, toujours disposés à verser le ridicule sur les pratiques religieuses qui en sont susceptibles. Je ne citerai pas non plus celui de ces écrivains raisonnables, de ces hommes dont le nombre commençait alors à s'accroître, qui, révoltés des abus que l'on faisait de la religion chrétienne, en suivaient les saines maximes et n'en séparaient ni la raison ni la morale; hommes qu'on nommait po-

tait en une image de cire qu'avaient fabriquée des prêtres magiciens pour faire périr ce pape.

(1) *OEuvres de Motin*, stances sur ce qui fut attenté contre le roi Henri IV, le lundi 19 décembre 1605.

(2) *Journal de Henri IV*, mars 1604.

(3) Voyez la note, t. II, p. 449, et le *Journal de Henri IV*, au 21 octobre 1596.

(4) *Démonomanie*, éd. de 1598, p. 546, 547.

(5) *Lettres de Pasquier*, liv. 3, lettre 10e.

(1) *OEconomies royales de Sully*, édit. de 1663, t. IV, p. 598, 604 et 605.

litiques, et que les prêtres du dix-huitième siècle auraient nommés philosophes; mais je citerai le témoignage d'un zélé catholique, ligueur de bonne foi et peu disposé à se moquer des pompes religieuses dont il était l'admirateur :

« Le 30 janvier 1589, dit-il, il se fit « en la ville plusieurs processions, aux« quelles il y a une grande quantité d'en« fants, tant fils que filles, hommes que « femmes, qui sont tous nuds en chemise, « tellement qu'on ne vit jamais si belle « chose, Dieu merci... Il y a telles pa« roisses où il se voit cinq à six cents per« sonnes toutes nues. »

« Ledit jour (3 février 1589) se firent, « comme aux précédents jours, de fort « belles processions, où il y eut grande « quantité de tous nuds et portant de « très belles croix. »

« Le 14 février (1589), jour de carême « prenant, et jour où l'on n'avoit accou« tumé que de voir des mascarades et fo« lies, furent faites, par les églises de cette « ville, grande quantité de processions, « que y alloient en grande dévotion, « même de la paroisse de Saint-Nicolas« des-Champs, où il y avoit plus de mille « personnes, tant fils que filles, hommes « que femmes, tous nuds, et même tous « les religieux de Saint-Martin-des-Champs « qui y étoient tous nuds pieds, et les « prêtres de ladite église de Saint-Nicolas « aussi pieds nuds, et quelques-uns tous « nuds, comme était le curé, nommé maî« tre François Pigenat, duquel on fait « plus d'état que d'aucun autre qui étoit « tout nud, et n'avoit qu'une guilbe « (guimpe) de toile blanche sur lui, etc. »

« Le 24 février, tout le long du jour, « l'on ne cessa de voir aussi les proces« sions, et èsquelles il y avoit beaucoup de « personnes, tant enfants que femmes et « hommes, qui étoient tous nuds, lesquel« les portoient et représentoient tous les « engins et instruments desquels notre « Seigneur avoit été affligé; et entre au« tres les enfants des jésuites, joints ceux « qui y vont à la leçon, lesquels étoient « tous nuds, et étoient plus de trois cents, « deux desquels portoient une grosse croix « de bois neuf, pesant plus de cinquante, « voire soixante livres (1). »

(1) *Journal* des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au dernier avril 1589.

Tel était l'état d'exaltation et d'égarement où les prédicateurs de la Ligue avaient porté les esprits de la multitude parisienne : elle croyait faire acte de la plus sublime dévotion en bravant le froid de la saison rigoureuse, en bravant les bienséances qu'observent toutes les nations civilisées.

Ces prédicateurs, en faisant exécuter des processions, et surtout des processions composées de personnes marchant les pieds nus, ou le corps entièrement nu, ne savaient pas, aveuglés qu'ils étaient par la superstition et l'esprit de parti, qu'ils imitaient les païens, et les surpassaient même en indécence; car les païens faisaient des processions où les figurants marchaient les pieds nus, mais n'en faisaient pas où les hommes et les femmes se montrassent en état de pure nature. Ils ne savaient pas que les premiers chrétiens, loin d'imiter ces cérémonies païennes, les blâmaient (1); ils ne savaient pas que l'Evangile, en prohibant l'ostentation dans les actes de piété, en défendant même formellement de prier en public, condamne ces pompes religieuses (2).

Pendant quatre ou cinq mois, les Parisiens ne cessèrent de faire chaque jour une ou plusieurs de ces scandaleuses processions. « Ils étoient si enragés, dit l'Estoile,

(1) Dans toutes les religions les plus connues, les processions étaient en usage. Celles d'Osiris sont décrites par Hérodote, celles d'Isis par Apulée, celles d'Eleusis par divers autres écrivains. Les païens avaient aussi des processions où les dévots marchaient les pieds nus. on les nommait *Nudipedalia*. Tertullien en parle, et les blâme. (*Tertulliani Opera de Jejuniis*, *editio* 1675; pag. 553.) Ainsi, ces cérémonies sont imitées du paganisme; mais on ne voit pas, dans ces pompes religieuses, d'exemples où les personnes des deux sexes figurassent toutes nues.

Dans nos siècles de barbarie, on voyait souvent des personnes condamnées aux pénitences publiques suivre les processions en chemise ou toutes nues, des dévots ou dévotes aller, dans le même équipage, accomplir un vœu au tombeau de quelque saint; mais il y a peu d'exemples où les acteurs et actrices de cette espèce de spectacle se soient en si grand nombre montrés publiquement tout nus : c'est aux prêtres ligueurs que nous devons ce perfectionnement.

(1) *Voyez* saint Matthieu, chap. 6.

« pour ces dévotions processionnaires, « qu'ils alloient, pendant la nuit, faire « lever leurs curés et les prêtres de leur « paroisse, pour les mener en procession. »

Le curé de Saint-Eustache voulut, à ce sujet, leur faire quelques remontrances; on le traita de politique et d'hérétique : il fut forcé de condescendre à la fureur des Parisiens pour ces pieuses et ridicules promenades, « où, dit le même écri- « vain (1), hommes et femmes, garçons « et filles, marchaient pêle-mêle, et où « tout étoit carême prenant, c'est assez « dire qu'on en vit des fruits. »

En matière d'opinions religieuses, la population de Paris offrait plusieurs divisions : les bons catholiques, les politiques, les protestants et les athéistes.

Sous le nom de bons catholiques on désignait les superstitieux, les ligueurs, les intolérants, les persécuteurs, tous ceux qui croyaient aveuglément les prédicateurs et faisaient consister le christianisme dans le matériel des pratiques et dans de vaines observances.

Les politiques étaient des hommes plus éclairés, et par conséquent plus raisonnables.

Les protestants, qui se rapprochaient beaucoup des politiques, étaient persuadés qu'ils professaient le christianisme dans sa pureté primitive. Ils ne persécutaient pas : on les persécutait.

Ceux qu'on nommait athéistes n'observaient aucune religion. Cette classe d'hommes, qui suivait l'impulsion d'un caractère audacieux, d'un libertinage d'esprit, n'était pas assez instruite pour avoir de la moralité sans religion. Aussi tous ceux que l'histoire de ce temps nous signale sous la dénomination d'athéistes ou d'athées sont-ils presque tous des hommes souillés de crimes. Cependant on donnait cette qualification à des personnes auxquelles on n'avait à reprocher qu'une grande indifférence pour toutes les religions, pour tous les partis politiques, et un penchant pour la vie voluptueuse. Tel était Nicolas, secrétaire et poète du roi Charles IX, secrétaire du duc de Mayenne et secrétaire de Henri IV, et que Brantôme nous dit être un gros réjoui, bon compagnon, doué d'un esprit divertissant et fort enclin à la bonne chère. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, et se fit lui-même cette épitaphe :

J'ai vécu sans souci ; je suis mort sans regret,
Je ne suis plaint d'aucun, n'ayant pleuré personne.
De savoir où je vais, c'est un trop grand secret :
J'en laisse le discours à messieurs de Sorbonne.

Je parle de cet homme, parce qu'il était le favori de tous les grands seigneurs de Paris, qui, malgré ses vices, se faisaient une fête de le recevoir à leur table. Henri IV, dès qu'il eut fait son entrée à Paris, manda Nicolas et le fit assister à son dîner. « Ce bon corrompu et vieux « pécheur, et qui, dit l'Estoile, ne croyoit « en Dieu que par bénéfice d'inventaire, « n'en étoit que mieux venu aux compa- « gnies, selon l'humeur corrompue de ce « siècle misérable (1). »

Si j'ajoutais ici quelques traits de la partialité et de la corruption de la plupart des magistrats chargés de rendre la justice, et des pillages bien avérés des financiers, pillages tolérés et punis tour à tour, et jamais réprimés (2), je compléterais le tableau moral des hommes qui, par leurs dignités, leurs emplois, leur ministère civil ou religieux, ont, pendant cette période.

(1) *Journal de Henri III*, au 14 février 1589.

(1) *Journal de Henri IV*, février 1604.

(2) Toutes les contributions étaient alors réparties et perçues par des fermiers qui commettaient des vexations énormes et s'enrichissaient aux dépens du peuple. On ne savait alors porter à ces abus que des remèdes impuissants et même iniques. On menaçait de poursuivre rigoureusement ces fermiers, on les traduisait en prison. Alors, pour éviter le châtiment mérité, ils consentaient à restituer des sommes considérables qui rentraient dans les coffres du roi, et le peuple n'était ni vengé ni soulagé.

L'Estoile parle d'un nommé Rognais, trésorier des guerres, qu'on appelait le Magnifique, parce qu'il vivait en prince et en tenait maison. Il avait un sérail de courtisanes, comme le grand-seigneur. Il acheta une charge de maître des comptes à son frère, « pour faciliter les moyens, par ses répon- « ses, de recouvrer argent à Paris, où il en « prenoit partout où il pouvoit..... Ce petit « trésorier fut empoisonné, selon le bruit « commun, vécut en prince, et mourut « gueux. » (*Journal de Henri IV*, t. III, p. 128.)

Le peuple indigné se souleva en 1594 contre les gouverneurs et trésoriers des provinces. Ces insurgés, appelés crocans, furent

exercé une grande influence sur le peuple : mais je me livrerais à de trop longs détails. Il suffira de faire connaître quelques-uns des effets que les exemples des hommes puissants ont produits sur la classe de ceux qui ne le sons pas.

Les voleurs subalternes remplissaient la ville de Paris de craintes et de dangers ; on n'osait point sortir la nuit sans être bien accompagné et armé. La police mal organisée, et ses agents mal payés, laissaient beaucoup de facilité aux malfaiteurs.

L'Estoile nous offre ainsi le tableau raccourci des crimes commis à Paris pendant le mois de janvier 1606 : « Force « meurtres, assassinats, voleries, excès, « paillardises et toutes sortes de vices et « impiétés régnèrent en cette saison ex- « traordinairement. Insolences des la- « quais à Paris jusqu'aux meurtres, dont « il y eut de pendus ; faux monnoyeurs « pris et découverts ; deux assassins qui « avoient voulu assassiner le baron d'Au- « beterre, roués tout vifs en Grève ; un « soldat des gardes pendu pour avoir tué « son hôte afin de lui voler dix francs « qu'il avoit ; un marchand venant à la « foire, tué d'un coup de couteau qu'on « lui laissa dans la gorge, trouvé en cet « état le long des tranchées du faubourg « Saint-Germain ; sans parler de dix-neuf « autres qu'on trouve avoir été tués et « assassinés en ce seul mois par les rues « de Paris, dont on n'a pu découvrir en- « core les meurtriers. Pauvre commence- « ment d'année nous menaçant de pire « fin ! »

Voici quel tableau il nous a laissé des désordres et des crimes de la fin de cette même année 1606 : « Adultères, puteries, « empoisonnements, voleries, meurtres, « assassinats et duels si fréquents à Paris, « à la cour et partout, qu'on n'osoit par- « ler d'autre chose, même au palais, où « l'injustice qui y règne rend effacés la « beauté et lustre de cet ancien sé- « nat (1). »

Au commencement de l'année 1607, même tableau : « Débauches et folies, « ballets, paillardises, duels et autres vices « et impiétés étoient en ce temps plus en « règne que jamais (1). »

Je pourrais ajouter plusieurs passages de cette nature, puisés dans d'autres écrivains de ce temps, et notamment dans les registres manuscrits du parlement, et composer un tableau hideux des mœurs de cette période. Mais c'en est assez ; et si l'on me reprochait d'avoir, dans les traits que j'ai rassemblés, choisi le mal de préférence au bien, je répondrais que, les monuments historiques ne m'ayant offert que des erreurs, des vices et des crimes, je n'ai pas eu à choisir. Cependant du milieu de ce cloaque de corruption s'élèvent quelques actions dignes d'éloges ; elles sont particulières, très rares, et n'opposent à la règle générale que de faibles exceptions. Je vais rapporter celles qui sont dignes de remarque.

Au mois de mars 1589, on découvrit dans Paris un ministre protestant appelé Damours : il fut conduit prisonnier à la Bastille. Il aurait, suivant l'usage, été brûlé vif ; mais Bussi-le-Clerc, ce fameux et redoutable ligueur, loin de le faire tourmenter, eut pour lui beaucoup d'égards. « Il disoit, en jurant Dieu « comme un bon catholique, que Damours, « tout huguenot qu'il étoit, valoit mieux « que tous ces politiques de présidents et « conseillers qui n'étoient que des hypo- « crites, et fit si bien que le ministre « sortit (2). »

Au mois de juin 1589, deux honnêtes dames de Paris, toutes deux protestantes, qui depuis les barricades s'étaient toujours tenues cachées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, furent enfin découvertes par le peuple « qui, suivant l'Es- « toile, sans autre figure ni forme de « procès, les vouloit saccager et traîner à « la rivière. »

Pour être mieux autorisé dans cette exécution violente, le peuple les traîna dans la maison du curé Wincestre, « un « des docteurs tirant gage de madame de « Montpensier, et des plus séditieux et « fendants prédicateurs de Paris, qui ne « prêchoit que le sang et le meurtre, « principalement contre tels gens... Ces « deux bonnes dames ne s'attendoient à « guère mieux, attendu la renommée et « qualité du personnage, et le temps et la

bientôt dissipés. Henri IV disait à ce sujet : Ventre-saint-gris ! si je n'étais point roi, et si j'en avais le loisir, je me ferais volontiers crocan. (*Journal de Henri IV*, juin 1594.)

(1) *Journal de Henri IV*, p. 404.

(1) *Journal de Henri IV*, février 1607.

(2) *Journal de Henri IV*, t. II. p. 186.

« religion dont elles faisoient profession ; « et toutefois, comme si de loup, en un « instant, cet homme fût transformé en « agneau, et devenu tout autre homme, « elles trouvèrent en lui tant de douceur « et d'humanité, qu'après avoir conféré « amiablement avec elles, remontré et « disputé sur les points de leur religion, « les ayant trouvées fermes et résolues d'y « persister, et même ayant trouvé à une « desdites dames une méditation de Théo- « dore de Bèze sur le psaume 80, après « la lui avoir rendue, non-seulement les « conduisit lui-même en lieu de sûreté, « les tirant des mains de cette populace « enragée, à laquelle il fit accroire qu'elles « étoient toutes réduites et converties à « retourner à la messe, encore qu'elles « n'eussent rien promis, mais aussi leur « donna moyen d'évader et sortir de la « ville, et leur aida en ce qu'il put, Dieu « les retirant du gouffre de la mort par « les mains de cet homme, leur capital « ennemi, et se servant de lui en cette « œuvre pour les conserver et mettre en « liberté (1). »

Les circonstances font ressortir le mérite de ces deux bonnes actions.

En voici une autre que je ne dois pas omettre, et qui eut lieu à Paris sous le règne de Henri IV, pendant la famine et la contagion, qui, en 1595, désolaient cette ville. Laissons parler l'Estoile, qui décrit cette bonne action, et qui dit en avoir été lui-même témoin :

« Une fille des bonnes maisons de Pa- « ris, laquelle ayant été en ce temps ac- « cordée, et son accordé lui ayant donné, « comme on a de coutume, cinquante écus « dans une bourse, pour être employés en « ses menus négoces et affiquets, au lieu « de les y employer, les donna aux pau- « vres et les distribua elle-même de sa « main, là où elle vit la nécessité (2). »

On cherche en vain, dans les actions des hommes les plus renommés de ce règne, des traits dignes des éloges de l'histoire. On trouve du courage chez plusieurs, quelques traits d'une rigide probité, notamment chez les protestants ; mais, il faut l'avouer, Henri IV est le seul de son temps qui soit digne de fixer les regards de la postérité. Ce prince, par ses habitudes vicieuses, son mépris pour les règles de la bienséance, était au niveau de son siècle ; mais il s'élevait fort au-dessus par ses saillies spirituelles et par sa loyauté.

Une nation sans garantie, sans bases fondamentales, gouvernée par la volonté de ses maîtres, régie ou plutôt opprimée par une infinité de lois immorales, telles que celles qui concernaient les finances, lois qui ouvraient la carrière à tous les vices : une nation autorisée dans son antique corruption par la vénalité des magistratures, l'iniquité, la partialité des juges, par une religion défigurée et toujours séparée de la morale, enfin par les nombreux exemples de perversité que lui donnaient les hommes éminents en pouvoir, etc., ne pouvait qu'être vicieuse. Ces causes agissaient sous le règne de Henri IV, comme elles agirent sous les règnes suivants ; mais leurs désastreux effets furent tempérés par les progrès de la civilisation, qui, malgré les fureurs du fanatisme et les excès de l'ambition, allaient toujours en croissant.

Les commentateurs facilitèrent l'étude de l'antiquité ; les satires de d'Aubigné, la satire Ménippée furent des modèles et offrirent un genre de plaisanterie, un art de manier le ridicule qui n'est plus guère en usage dans notre littérature.

De Thou, au milieu de l'orage des factions, produisit une histoire universelle, remarquable par son impartialité ; l'Estoile écrivit son curieux journal plein de principes excellents, et où brillent de temps en temps des aperçus fins et des traits originaux et spirituels ; Mornay s'exerçait sur la politique et la théologie ; Sully préparait les matériaux de ses Mémoires, et Michel de Montaigne imitait en se jouant la profondeur de Sénèque et la précision de Tacite.

Les arts de luxe et d'agrément se maintinrent, mais ne firent guère de progrès. Les arts utiles furent plus heureux. On commença sous Henri IV à cultiver les vers à soie, à fabriquer des tapisseries de haute lice, des miroirs ou glaces, à l'instar de celles de Venise, etc.

Des lunettes d'approche furent, pour la première fois, introduites à Paris, en avril 1609 ; le premier particulier qui en vendit était établi sur le pont Marchand.

Usages. Pendant cette période, on commença à répandre sur les cheveux de la poudre blanche ; et l'Estoile nous apprend que l'on vit, en 1593, trois reli-

(1) *Journal de Henri IV*, t. II, p. 195, 196.
(2) *Journal de Henri IV*, t. II, p. 290.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 16.

gieuses se promener dans les rues de Paris les cheveux frisés et poudrés.

L'usage des montres, qu'on appelait montres-horloges, s'établit à Paris sous ce règne; elles étaient volumineuses, et on les portait sur sa poitrine, pendues au cou.

François Ier avait rétabli la mode de porter la barbe longue; les parlements et les chapitres-cathédrales avaient longtemps résisté à cette mode: mais ces corps se relâchèrent bientôt de leurs principes rigoureux. Sous Henri IV, tous les hommes, sans distinction, laissaient croître leur barbe. On employait de la cire pour donner aux poils une direction élégante.

Le costume des hommes et des femmes de la cour, par la richesse dont il était chargé, par ses formes raides, ses lignes droites qui défiguraient entièrement le



Intérieur de Saint-Etienne-du Mont.

nu, conservait encore le caractère de la barbarie. Les hommes comme les femmes portaient des espèces de corps de baleines en forme de cuirasse.

Dans le chapitre précédent, j'ai parlé de l'usage adopté par les femmes de la cour de se couvrir le visage d'un masque; cet usage fut encore en vogue pendant la présente période, et devint général.

Bassompierre dit que lorsqu'en août 1582 Henri III força sa sœur Marguerite de Valois de quitter Paris et d'aller joindre le roi son mari en Gascogne, il la fit poursuivre par soixante archers de sa garde, qui l'arrêtèrent et fouillèrent ses bagages à Palaiseau; que Larchant, qui commandait cette troupe, se permit plusieurs outrages, et fit même démasquer la reine pour la mieux reconnaître (1).

L'auteur du *Divorce satirique*, en peignant le désordre qui régnait lorsque cette même reine fuyait Agen pour se réfugier dans les montagnes d'Auvergne au

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 10.

château du Carlat, dit « qu'à peine se « put-il trouver un cheval de croupe pour « l'emporter, ni des chevaux de louage ni « de poste pour la moitié de ses filles, « dont plusieurs la suivaient à la file, qui « sans masque, qui sans devantier, et « telles sans tous les deux, avec un dé-« sarroi si pitoyable, qu'elles ressemblaient « mieux à des garces de lansquenets à la « route d'un camp, qu'à des filles de « bonne maison (1). » Ainsi voyager sans masque était, pour une femme de qualité, une chose honteuse et extraordinaire.

Ces masques étaient ordinairement de velours noir, se ployaient facilement, et se nommaient loups. Dans les chapitres suivants, je parlerai encore de cet usage et de ses motifs.

Nous verrons, sous le règne suivant, ces vices, ces abus, ces mœurs, ces usages se maintenir par l'habitude, et marcher en sens inverse de la civilisation ; puis s'affaiblir, se modifier, se restreindre, ou recevoir une direction nouvelle, lorsque le gouvernement, un peu débarrassé de l'aristocratie féodale, eut acquis la force redoutable du despotisme absolu.

PÉRIODE XII

PARIS SOUS LOUIS XIII

I.

Lorsqu'à la tête d'un gouvernement dépourvu de bases solides se trouve placé un roi enfant, un prince faible, l'autorité suprême est aussitôt envahie par le plus audacieux ou le plus adroit des sujets ; cet audacieux ne règne pas, mais il exploite le royaume au nom du roi : c'est ce qui arriva sous Louis XIII.

Cet envahisseur, exerçant l'autorité royale, excite bientôt la jalousie et le mécontentement de ses pareils. La rivalité s'établit, les guerres civiles s'allument ; et chaque parti, prétextant l'autorité du roi et le bonheur public, attente ouvertement à cette autorité, travaille au malheur du peuple, et cause d'affreux déchirements : c'est encore ce qui arriva sous Louis XIII.

Peu d'heures après la mort tragique de Henri IV, le duc d'Epernon, celui qui, étant dans le carrosse du roi, l'avait vu assassiner, vint, accompagné de gardes-françaises et de gardes-suisses, à la cour du parlement, qui siégeait alors dans le couvent des Grands-Augustins (2). Il y demanda avec un ton menaçant la régence du royaume pour la reine, et dit à cette cour en mettant la main à son épée : « Elle est encore dans le fourreau ; mais il faudra qu'elle en sorte si dans l'instant on n'accorde pas à la reine un titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice. » Le parlement, sans délibérer, consentit à cette demande. C'était la première fois que cette cour conférait la régence, et, depuis, cette prérogative lui est restée.

Ainsi le gouvernement de la France, que Henri IV avait péniblement garanti des atteintes multipliées de la féodalité, fut livré à une femme étrangère, à un enfant de neuf ans, et à une foule de courtisans sans moralité, sans patrie, avides de pouvoir et de richesses.

La régente, dévote sans être pieuse, dépourvue de lumières et de jugement, ne se distinguait que par son opiniâtreté, par son dévoûment aux jésuites et à la cour de Rome ; elle fit tout ce que voulurent ses conseillers, ses directeurs perfides, et consentit à ce que tout l'ouvrage de Henri IV fût détruit pièce à pièce ; elle prit une route tout opposée à celle que ce roi avait suivie pour établir la prospérité et la tranquillité publiques. Tous ceux qui avaient conspiré contre son époux, ceux que l'opinion publique désignait comme les auteurs ou les complices de son assassinat, furent comblés de faveurs. Le comte d'Auvergne, qui pour crime de trahison était condamné à mort, et dont Henri IV avait par clémence commué la peine en celle d'une prison perpétuelle, fut aussitôt mis en liberté et pourvu de fonctions

(1) *Divorce satirique.* — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 598.

(2) Le Palais de Justice ayant été destiné aux festins et aux cérémonies du couronnement de la reine, le parlement fut obligé d'en déguerpir, et de transporter, le 17 avril précédent, ses séances aux Augustins, dans le réfectoire de ce couvent, ainsi que cela s'était pratiqué autrefois.

éminentes. D'Epernon, les jésuites et autres, violemment soupçonnés du meurtre du roi, devinrent l'âme du gouvernement.

Sully, le vénérable Sully, éloigné de la cour, fut dépouillé de ses fonctions. Des Yveteaux, que Henri IV avait donné à son fils pour être son précepteur, fut renvoyé. Les millions que ce roi avait entassés dans la Bastille devinrent la proie de misérables et avides courtisans. La conduite que tint alors Marie de Médicis fonda les soupçons, peut-être injustes, de sa complicité avec les auteurs secrets de la mort de son royal époux. Elle fortifia ces soupçons en se refusant, malgré de nombreuses invitations, à faire rechercher et poursuivre les instigateurs du crime de Ravaillac.

Cette reine, après avoir composé un conseil de régence de tous ceux qui y prétendaient, conseil qui n'était que pour les apparences, et où l'on ne s'occupait que d'objets secondaires, forma un conseil secret où figuraient au premier rang les ennemis naturels de la prospérité française : un jésuite, le P. Cotton; le nonce du pape; Concini, natif de Florence, espèce de domestique, qu'elle éleva au grade de maréchal de France, quoiqu'il n'eût jamais fait la guerre; le duc d'Epernon, etc.; tous ou presque tous accusés, surtout ce dernier, d'être les provocateurs ou les complices de l'horrible assassinat du roi son époux.

Ils avaient besoin sans doute d'une grande autorité pour étouffer les cris de l'indignation publique, pour imposer silence à l'histoire, pour faire disparaître les témoignages de leurs crimes; mais ils ne purent complétement y réussir : il en est resté des traces assez profondes pour établir, sinon des preuves évidentes, au moins des conjectures très vraisemblables (1).

Tout atteste l'existence d'un complot. On publia en même temps, ou l'on répandit avec profusion des ouvrages déjà publiés, où l'on soutenait la maxime jé-

(1) Les jésuites, le duc d'Epernon, la marquise de Verneuil, paraissent s'être concertés pour opérer cet assassinat.

Ravaillac déclara que, quelques jours avant son crime, il avait eu des conférences avec le P. d'Aubigné, jésuite, dans l'église de la rue Saint-Antoine, et qu'il lui avait montré le couteau dont il se proposait de faire un si atroce usage. (L'Estoile, *Journal de Henri IV*, t. IV, p. 80.)

Le jésuite Cotton alla voir Ravaillac dans sa prison, lui dit de prendre garde à ses paroles, et voulut lui faire croire qu'il était huguenot. (*Journal de Henri IV*, p. 81, 82.)

Le dimanche 23, le P. Portugais cordelier, et quelques curés de Paris, entre autres ceux de Saint-Barthélemi et de Saint-Paul, taxèrent les jésuites en paroles couvertes, mais intelligibles à plusieurs, d'être fauteurs et complices des l'assassinat du feu roi. (*Journal de Henri IV*, p. 84.)

Le mardi 25, une querelle étant survenue entre le P. Cotton et le sieur de Loménie, celui-ci, en plein conseil, dit au jésuite que c'était lui et ceux de sa société qui avaient tué le roi. (*Journal de Henri IV*, p. 84.)

Ces citations ne tendent qu'à prouver l'opinion du temps sur les auteurs de l'assassinat de Henri IV ; mais dans d'autres pièces historiques on trouve des notions plus positives.

Dans la pièce intitulée *Rencontre de M. le duc d'Epernon et de François de Ravaillac*, ce duc et le P. Cotton sont principalement accusés. On y lit que ce jésuite promit à trois assassins, du nombre desquels était Ravaillac, de leur faire obtenir du pape l'absolution de tous leurs péchés, et de leur faire dire des messes pour leur âme, dans le cas qu'ils vinssent à périr dans leur expédition. Le duc d'Epernon leur donna 200 écus.

La pièce intitulée *la Chemise sanglante de Henri le Grand* offre une violente déclamation adressée par ce roi à son fils. On y parle de Dollé, de Bullion et du duc d'Epernon, qui, dit-il, « tient encore sur la France le poignard avec lequel Ravaillac m'a mis dans le tombeau. Ce sont mes assassins et mes bourreaux, dit-il à Louis XIII ; et vous les souffrez près de votre personne. »

Dans le *Factum* et dans le *Manifeste de Pierre du Jardin, sieur de La Garde*, imprimés à la suite du *Journal de Henri IV*, on voit qu'un certain La Bruyère, ligueur, émigré à Naples, conduisit le capitaine du Jardin chez le jésuite Alagon, oncle du duc de Lerme, espagnol; lequel jésuite, après s'être assuré de ses dispositions, lui proposa d'assassiner Henri IV, avec promesse, s'il réussissait, de lui donner 50,000 écus, et de lui faire obtenir le titre de grand d'Espagne : que, pendant son séjour à Naples, il dîna avec ledit La Bruyère, Alagon et autres personnes, du nombre desquelles se trouva Ravaillac, qui leur annonça qu'il tuerait le

suitique qui permet de tuer les rois tyrans : tel était l'ouvrage d'un augustin d'Orléans, appelé frère Léonard Cogneau; celui du jésuite François Suarez, etc. Ces livres, ainsi que ceux du cardinal de Bellarmin et de Santarelle, furent désavoués par la Sorbonne, et brûlés par la main du bourreau en la cour du Palais. L'avocat du roi, Louis Servin, demanda que le parlement fît brûler celui de Suarez devant la porte des jésuites (1).

Le meurtre commis sur la personne de Henri IV n'était, à ce qu'il paraît, que le prélude de l'exécution d'un plan plus vaste. Un gentilhomme, voyant les filles de la reine pleurer la mort de ce roi, s'en moqua, leur dit : Vous en verrez bien d'autres, et les avertit de garder leurs larmes pour une autre occasion qui se présenterait bientôt (2).

La veuve du capitaine Saint-Matthieu conseilla à une Parisienne de quitter Paris. Pourquoi cela? lui demanda-t-elle. « C'est parce qu'avant qu'il soit huit jours

roi, ou qu'il mourrait en la peine; que Ravaillac avait été dépêché à Naples par le duc d'Epernon, pour porter des lettres de sa part au vice-roi de Naples; que quelques jours après, du Jardin fut conduit chez le jésuite Alagon, qui lui proposa d'entreprendre l'exécution dont s'était chargé Ravaillac, l'estimant plus digne d'une telle entreprise.

Dans la pièce intitulée *Interrogation et déclaration de mademoiselle de Coman*, la marquise de Verneuil et le duc d'Épernon sont dénoncés comme complices de la conspiration, et tous les deux instigateurs de Ravaillac, qu'ils protégeaient et entretenaient.

La pièce qui paraît aussi authentique que ces dernières, et qui contient des faits plus détaillés sur le même sujet, est l'extrait d'un manuscrit trouvé à la mort de M. d'Aumale, en son cabinet, approuvé, signé de sa main et cacheté de ses armes. En parlant du duc d'Épernon, il y est dit : « Il est l'auteur de « la mort du roi, ayant suscité plusieurs dé- « sespérés gueux et misérables qu'il faisoit « traiter par gens attitrés; mais poursuivant « leurs desseins, et prêts de l'exécuter, Dieu « empêchoit ses coups malheureux, et voyant « (étant vu) par d'Épernon, que les jours « assignés et les occasions manifestées (dé- « couvertes) refroidissoient ces pauvres gens, « il les faisoit empoisonner, de crainte que, « frappés au cœur d'une juste repentance, « ils se fussent rendus dénonciateurs de cette « entreprise abominable; mais, néanmoins, « il a tant poursuivi, qu'enfin il a trouvé le « méchant Ravaillac qui étoit d'Angoulême, « ville de ses gouvernements... » Puis il vient aux jésuites : Y a-t-il une nation plus pernicieuse pour la France que ces pères, qui, « sous prétexte de leur prédication, chatouil- « lent tellement les oreilles des auditeurs, « que l'on les tient pour uniques entre les « gens de bien? Ces bons pères, qui, sous « leurs confessions, font couler mille et mille « appas, à cent Chastels et plus de Ravail- « lacs, se sont à la fin vengés du plus pur « sang que jamais la France ait eu en par- « tage. »

Il parle ensuite de la composition du conseil secret de la régente, dont il traite les membres de grands voleurs, qui ont pillé les deniers royaux de la Bastille, etc.

L'éditeur finit ainsi : « Le surplus con- « tenu audit extrait, je le mettrai sous si- « lence, comme étant des choses si abomina- « bles que, venant à la vérification, il fau- « droit ériger des bourreaux en titre d'of- « fice. »

Presque toutes ces pièces et plusieurs autres, qu'il serait trop long de citer, s'accordent en ce point, que d'Épernon et les jésuites furent les principaux instigateurs de Ravaillac.

Ce dernier criminel, dans ses interrogatoires imprimés, n'accuse personne que lui-même de son crime. (*Voyez* Mémoires de Condé, t. VI, la préface et les pièces placées à la fin de ce volume.) Mais il ne faut pas croire que cette pièce, telle qu'elle est imprimée, soit l'entier et véritable interrogatoire de Ravaillac. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (t. I, p. 668, 3e édit.) dit, d'après Griffet : « On n'a ni l'original de son pro- « cès, qui a disparu des registres du parle- « ment, si jamais il y a été, ni la clef de son « testament de mort, que le greffier écri- « vit de manière qu'il est impossible de le « déchiffrer. »

Si Ravaillac n'eût dénoncé que des gens de son espèce, on aurait publié jusqu'aux moindres circonstances de son procès. Le mystère de la procédure de cet assassin, la soustraction des principales pièces, prouvent que ces complices ou instigateurs étaient des gens puissants ou fort en crédit.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 20 juin 1614.

(2) *Journal de Henri IV*, t. IV, p. 72.

il arrivera de grands malheurs dans cette ville (1). »

Le bruit sinistre d'une prochaine Saint-Barthélemi se répandit. Sully se renferma dans l'Arsenal et le mit en état de défense. Les protestants alarmés se barricadèrent dans leurs maisons. Le 17 juillet 1610, on entendit crier pendant la nuit dans les rues : Aux armes! On voulait produire un mouvement; mais les crieurs furent battus et mis en fuite par la milice parisienne. L'exécution de ce projet sanguinaire fut manquée. « Le peuple, dit « l'Estoile, étoit las et recru des trompe-« ries des grands; étant fait sage par les « exemples passés, il n'étoit plus possible « de le faire mordre à cet appât (2). »

Louis XIII, placé fort jeune sur le trône, et dans des circonstances si orageuses, n'était pas, même lorsqu'il eut atteint l'âge de la virilité, doué d'un caractère propre à commander le calme. Il différait beaucoup de son père, ou plutôt ne lui ressemblait en rien : il n'avait point son affabilité conciliante, ces saillies spirituelles, ces manières affectueuses qui caractérisaient éminemment Henri IV, et qui lui valurent l'amitié même de ses ennemis. Son fils, au contraire, dur, brusque, mélancolique, ombrageux, timide, insensible autant que faible et incapable, ne pouvait ni concevoir un projet ni l'exécuter. Il n'eut jamais d'autre volonté que celle des personnes qui le dominaient. On a dit de lui : « Il ne dit pas tout ce qu'il « pense ; il ne fait pas tout ce qu'il veut ; « il ne veut pas tout ce qu'il peut. » Il connaissait, dit-on, son incapacité; et cette connaissance l'obligea à se soumettre aveuglément aux volontés de ses ministres en faveur.

Sans avoir la généreuse audace de son père, il ne manquait pas de bravoure.

(1) *Journal de Henri IV*, t. IV, p. 72.

(2) *Journal de Henri IV*, t. IV, p. 162, 163, 171, 172, etc.

L'Estoile ajoute que le peuple, loin de vouloir servir d'instrument aux projets ambitieux des hommes puissants, chantait tout haut, dans les rues de Paris, le vaudeville suivant :

Vivent le pape et le roi catholique,
Vive Bourbon avec sa sainte Ligue,
Vivent le roi, la reine et son conseil,
Vivent les bons et vaillants huguenots,
Vive Sully avec tous ses suppôts,
Vive le diable, pourvu qu'ayons repos.

Aucun roi avant lui n'avait tenu de si fréquents lits de justice; et dans ces actes solennels de despotisme, il prononçait fidèlement cette même phrase qu'il adressait au parlement : « Je suis venu en ce lieu sur les occasions qui se présentent; j'ai chargé M. le garde-des-sceaux de vous dire ce qui est de mon intention (1). »

Il eut des favoris et ne pouvait s'en passer; il les choisissait sans discernement, et les perdait sans regret : il eut même des favorites; mais ses liaisons avec les demoiselles de La Fayette et de Hautefort n'étaient point de l'amour. Soit vice de constitution, soit timidité de caractère ou principe religieux, on n'a aucune galanterie à lui reprocher; sur ce point, comme en plusieurs autres, il différait entièrement du roi son père (2).

(1) La nature se montra très avare pour Louis XIII : elle lui avait refusé une faculté très nécessaire à un chef de nation, celle de parler avec facilité. Son bégaiement, très sensible, dut influer fortement sur son caractère et accroître sa timidité naturelle. Un écrivain de son temps, parlant du passage de ce roi dans le Limosin, dit : « Je lui fis une « harangue en pleine campagne. Nous le trou-« vâmes dans un petit carrosse ayant le fouet « à la main et le menoit tout seul. Il n'y « avoit que lui dans ledit carrosse, et quand « il fut près de Darnac, il monta à cheval, « et avoit un manteau d'écarlate. Mon ha-« rangue finie, il eut grand'peine à nous « dire : Tenez-moi cela et je vous serai bon « roi ; car il ne pouvait pas parler qu'avec « une grande peine : mais il avait un fort « bon jugement et étoit très adroit à toutes « sortes d'exercices. « (*Descriptions des monuments observés dans la Haute-Vienne*, par M. Allou, ingénieur, p. 23.)

(2) Mademoiselle de Hautefort, favorite de Louis XIII, n'aimait point le cardinal de Richelieu à qui elle était suspecte. Ce cardinal, dans les brouilleries qui survenaient entre le roi et la favorite, servait quelquefois de médiateur ; mais il ne jouait ce rôle que pour la perdre dans l'esprit du roi. Un jour il s'éleva entre eux une grande querelle : Louis XIII menaçait mademoiselle de Hautefort de la vengeance du cardinal, comme d'un homme bien plus puissant que lui; il sortit pour lui faire part, dans une lettre, du mécontentement qu'il avait d'elle. Bientôt après, il rentra tenant une lettre à la main, et lui dit;

Louis XIII régna, mais ne gouverna jamais. Trois hommes, pendant la durée de ce règne, exercèrent successivement le pouvoir suprême, Concini, de Luynes et Richelieu.

Marie de Médicis eut l'imprudence de laisser prendre au Florentin Concini les rênes de l'État. Pendant sept ans que dura sa régence, elle combla cet étranger de richesses et de titres d'honneur; les finances du royaume devinrent sa proie; il excita contre lui la jalousie des princes et seigneurs, et les murmures du peuple. Pour faire cesser ces murmures, il fit élever des potences dans presque toutes les rues et places de Paris : il en existait deux ou trois au bas du Pont-Neuf.

Pendant cet intervalle de temps, l'on vit des intrigues nombreuses pour des objets misérables, des emprisonnements de princes, des états-généraux, des guerres civiles, des duels, des assassinats commis par les premiers seigneurs de la cour; on vit surtout, dans les classes supérieures de la société, régner l'anarchie et un épouvantable désordre.

Voilà votre sauce que je fais à M. le cardinal. Aussitôt mademoiselle de Hautefort arracha cette lettre des mains du roi et voulut s'enfuir. « Ce prince la retint par le bras « pour la lui ôter; elle résista, et la fourra « sous son mouchoir de cou, pour la mettre « en sûreté, et ouvrant les bras, lui dit : Pre- « nez-la tant que vous voudrez à cette heure; « car elle le connoissoit trop bien pour croire « qu'il voulût toucher en ce lieu-là. Elle « ne se trompa point : car il retira ses mains « comme du feu; et, rencontrant le duc « d'Angoulême, il lui conta, tout en colère, « ce qui s'étoit passé. Sur quoi le duc lui « donna le conseil qu'il auroit pris pour lui, « en disant qu'il avoit tort de n'avoir pas « mis la main dans son sein pour reprendre « la lettre; mais il n'étoit pas capable de re- « cevoir une pareille instruction. » (*Mémoires de Montglat*, t. I, p. 287, 288.)

Cette scène se passa en 1639, et Louis XIII avait alors trente-huit ans.

Etant à dîner dans la ville de Dijon, il aperçut une dame dont la gorge était découverte; pour ne pas la voir, il baissa un côté de son chapeau, puis, ayant retenu dans sa bouche une gorgée de vin, il la lança sur le sein de cette dame. (*Anecdotes des reines et régentes de France*, par du Radier, t. VI, p. 293, 294.)

Quant à l'éducation du jeune roi, on lui apprenait la musique, la peinture et des jeux d'enfant, on l'instruisait à former de petites forteresses dans le jardin des Tuileries, à donner du cor et à battre du tambour : on ne lui enseigna jamais le devoir des rois.

Il avait alors pour favori un courtisan nommé Albert de Luynes, homme plein d'ambition, qui pour la satisfaire conçut le projet de renverser tous ceux qui gouvernaient et de se mettre à leur place. Voici comment il l'exécuta.

Il irrita le roi contre sa mère, lui fit sentir son état de nullité, lui persuada qu'il ne parviendrait jamais à exercer l'autorité royale tant que cette femme et Concini seraient à la tête des affaires. Le roi approuva son projet, et chargea Vitry, capitaine de ses gardes, de jouer le principal rôle dans son exécution. Le 24 avril 1617, pendant que Concini, pour se rendre chez la reine, passait sur le pont-dormant qui précédait le pont-levis du Louvre, Vitry, à la tête des gardes du roi, l'attaque et le tue. Le roi, transporté de joie, dit à l'assassin : Grand merci à vous, à cette heure je suis roi! Il le fit aussitôt maréchal de France.

Le corps de Concini, qu'on avait furtivement enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut, par une troupe de laquais, déterré le lendemain matin, traîné dans les rues de Paris, divisé en lambeaux que l'on brûla, ou que l'on pendit aux potences qu'il avait fait dresser. On pilla l'hôtel qu'il occupait près du Louvre.

Quelques mois auparavant, la populace et les laquais, à l'instigation de la mère du prince de Condé, avaient pillé et dévasté pendant deux jours l'hôtel que ce malheureux possédait rue de Tournon, depuis appelé hôtel des Ambassadeurs, et aujourd'hui hôtel de Nivernais. La femme de Concini, nourrice et confidente de la reine, fut décapitée par arrêt du parlement (1).

La reine, par ordre de son fils, fut consignée dans son appartement. On fit aus-

(1) Au parlement, on eut la sottise de l'interroger sur l'espèce de sortilége qu'elle avait employé pour se rendre maîtresse de l'esprit de la reine. Je n'en ai point employé d'autre, répondit-elle, que l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les âmes faibles.

tôt abattre le pont qui conduisait de son ıbinet au jardin du Louvre. Elle ne sort de cette espèce de prison que pour être cilée au château de Blois (1).

L'auteur de cette révolution succéda au ɔuvoir suprême qu'avait exercé Concini. eut plusieurs complices, le colonel d'Orıno, Modène, Déageant, Tronçon, Duy, Marsillac, etc. ; « mais le plus détestable de tous, dit Bassompierre, et le plus âpre boute-feu de cette méchanceté, fut un prêtre nommé Travail, dauphinois, suggéré et mis en avant par Déageant. Cet homme avoit été vingt-cinq ans capucin, sous le nom de P. Hilaire, etc. (2). »

(1) Les conspirateurs, lorsqu'il s'agit du ́part de la reine pour Blois, convinrent ıe le roi et sa mère se verraient avant leur ́paration, et firent mettre par écrit les phras qu'ils s'adresseraient réciproquement, vec recommandation de ne rien dire de plus. a reine, conformément à son rôle, ouvrit le ialogue, en disant à son fils qu'elle était ıchée de n'avoir pas, pendant sa régence, ouverné son royaume à son gré ; qu'elle y vait apporté tous les soins qu'il lui avait té possible, et finit par lui dire qu'elle était ı très humble et très obéissante mère et ervante. Le roi, à son tour, récita une phrase ar laquelle il remerciait sa mère du soin u'elle avait pris de l'administration dans on royaume, lui dit qu'il en était satisfait, t qu'il serait toujours son très humble fils. Là se bornait le dialogue prescrit ; mais ı reine passa outre, et demanda à son fils qui avait alors seize ans) une seule grâce, elle d'emmener avec elle Bardin, son intenant. Le roi, qui n'avait point dans son rôle ı réponse à cette demande, regarda sa mère ı bouche ouverte sans lui dire un mot. Elle enouvela cette demande, et le roi continua e la regarder sans répondre. Elle revint à ı charge une troisième fois, et n'obtint pas ne parole. Impatientée, elle donna un baier au roi qui lui fit la révérence et lui tourna e dos. (*Journal de ma vie*, par Bassompierre, . II, p. 15. — *Nouveaux Mémoires de Basompierre*, p. 312 et suiv.)

On voit ici que ce qu'à la cour on nomme tiquette, cérémonial, etc., insulte à la raion, et de plus étouffe, dans le cœur de ceux ui ont le malheur d'y être assujettis, tous entiments naturels.

(2) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, . 303, 304.

Luynes, sous le nom du roi, gouverna les Français avec un despotisme révoltant, surpassa son prédécesseur en abus d'autorité, et surtout en déprédation de finances. Jamais chef d'Etat n'avait excité plus de mécontentement ; jamais la haine publique n'avait encore parlé si haut, ne s'était exhalée par un aussi grand nombre de pamphlets, de satires, de malédictions et de plaintes de toute espèce. Depuis on ne connaît que le cardinal Mazarin qui ait, à cet égard, obtenu sur Luynes une triste supériorité.

Le titre de connétable de France, qu'il se fit donner, ne fut pas capable de préserver sa mémoire d'une infamie éternelle. Le 15 décembre 1621, il mourut de la fièvre, comblé de richesses, de dignités et de témoignages de la haine publique.

Pendant les onze années que durèrent ces deux tyrannies, la digue que Henri IV avait opposée à l'ambition turbulente de la noblesse fut rompue ; le torrent féodal recommença ses ravages ; les duels, les assassinats, les brigandages, les guerres civiles et toutes les calamités qu'elles entraînent vinrent accabler le peuple français. Les princes, les seigneurs, considérant le gouvernement comme leur patrimoine, et les honneurs, les pensions qui en émanaient comme leur proie, se disputèrent et s'arrachèrent l'autorité et les finances de l'Etat. Ils firent souvent la guerre à la cour qui résistait quelquefois à leurs demandes exorbitantes.

La régente refuse au prince de Condé le gouvernement du château Trompette : ce prince quitte la cour, se retire dans son gouvernement, visite ses amis, et forme contre l'Etat un parti de mécontents. Toutes les factions qui ont troublé la France sous Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV furent calquées sur ce modèle. Se retirer dans son gouvernement, c'était menacer la cour d'une prochaine révolte. Pourquoi, dans un même Etat, y avait-il des gouvernements, et pourquoi les gouvernements étaient-ils constitués comme autant d'Etats séparés ? Pourquoi, toujours esclaves de la routine, les rois ne profitaient-ils jamais des leçons de l'histoire, ne faisaient-ils que des lois de circonstance, ne s'occupaient-ils que de corriger les effets sans détourner les causes ? Pourquoi ne changeaient-ils pas un ordre de choses qui avait depuis longtemps été si funeste au trône et à la tranquillité

publique? Les réponses à ces questions sont faciles.

Depuis la mort de Henri IV jusqu'à celle de Luynes, le gouvernement n'offrit que basses intrigues, trames perfides et mouvements séditieux, dont les chefs étaient ramenés à la paix par des concessions d'autorité ou des sommes d'argent. Tels princes, tels seigneurs, tels magistrats, suivant leurs intérêts personnels, servaient, abandonnaient ou trahissaient ensuite, et retiraient toujours un prix de chaque trahison. C'est une honte, disait un député aux états-généraux tenus à Paris en 1614, c'est une honte qu'il faille que le roi achète la fidélité de ses sujets à prix d'argent.

On ralluma les torches du fanatisme, en violant les traités faits avec les protestants. Les jésuites obtinrent la permission de rouvrir leur collége à Paris.

Le prince de Condé, qui au nom du roi, sous Concini, avait été renfermé à la Bastille, fut au nom du roi, sous de Luynes, mis en liberté. La reine se sauva de Blois, et son fils se raccommoda avec elle. Un an après, la reine, conseillée par Richelieu, évêque de Luçon, fit la guerre à son fils, et le roi prit les armes contre sa mère.

Le duc de Lesdiguières promet de se faire catholique, et le prince de Condé menace d'embrasser la religion protestante. « Si « l'on vouloit rapporter toutes les particu- « larités de ces guerres, dit un contempo- « rain, on verroit en la poursuite d'icel- « les, non les intentions du roi exécutées, « ains (mais) des perfidies, desloyautés et « trahisons, tant du côté des persécutés « que des persécuteurs (1). »

Au milieu de ces désordres, effets des vices inhérents à ce gouvernement, au milieu de ces bacchanales politiques, il est remarquable de voir les chefs de tous les partis, quoiqu'ils n'eussent pour motif que leur intérêt personnel, ne pas manquer, dans les très nombreux écrits qu'ils faisaient alors répandre, de populariser leur cause, de lui donner le prétexte de l'intérêt national; et de reconnaître le tribunal de l'opinion publique, puissance enfantée par des lumières naissantes, et que l'on respectait alors (2).

Après la mort de Luynes, un troisième personnage, plus audacieux encore, s'avance sur la scène politique, et maîtrise toutes les ambitions : sa tyrannie fait oublier et même regretter celle de ses prédécesseurs. Ce personnage est le fameux Armand-Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, qui, ayant commencé sa fortune à la cour sous Concini, eut assez de souplesse pour la continuer sous Luynes. Serviteur dévoué de la reine, il avait partagé ses revers et ses succès, et cependant s'était ménagé des intelligences avec les ennemis de cette princesse.

Il méritait d'être cardinal : Marie de Médicis parvint à lui en faire obtenir le titre; et, lorsqu'il reçut la confirmation de cette dignité ecclésiastique, il déposa son chapeau rouge aux pieds de la régente, lui disant: « Madame, cette pourpre, dont je suis redevable à votre majesté, me fera souvenir du vœu que j'ai fait de répandre mon sang pour son service. » Paroles de courtisan! Il devint dans la suite le plus ardent persécuteur de cette reine.

Admis, en avril 1624, au conseil d'État, il le domina; et, pendant plus de dix-huit années, il fut le fléau des Français et le perturbateur de l'Europe.

Son ardeur pour la domination fut puissamment secondée par son talent, sa subtilité, son audace et son mépris pour toutes les règles de l'équité et de la morale. Il n'en respectait aucune; il en faisait lui-même l'aveu : « Quand une fois j'ai pris ma résolution, disait-il, je vais au but : je renverse tout; je fauche tout; ensuite, je couvre tout de ma soutane rouge. »

La plupart des poètes et prosateurs de son temps, prosternés aux pieds de sa toute-puissance, lui ont, par intérêt ou

(1) *Œconomies royales de Sully*, t. VIII, édit. de 1662, p. 176.

(2) Voici le tableau burlesque qu'un rimeur fit du gouvernement sous la domination du duc de Luynes :

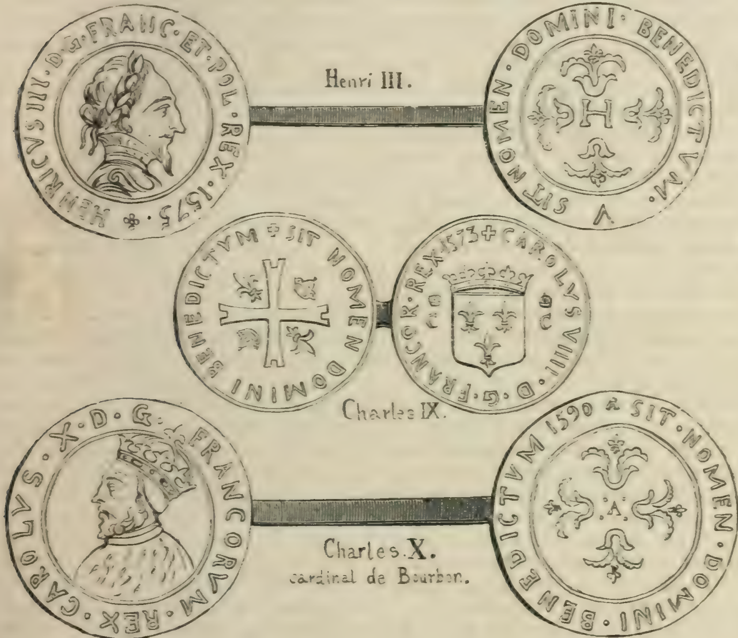
Le roi, trop simple, donne tout;
Monsieur de Luynes ruine tout,
Et ses deux frères râflent tout :
Tous leurs parents emportent tout,
Et leurs agents dégastent tout.
Le chancelier excuse tout;
Les intendants retranchent tout;
Le garde des sceaux scelle tout,
La Rochefoucauld purge tout;
Le père Arnoux deguise tout,
Et la reine se plaint de tout.
Monsieur le prince f .. partout.
Le parlement vérifie tout.
Les pauvres Français souffrent tout;
Mais à la fin ils perdront tout :
Et, si Dieu ne pourvoit à tout,
Le grand diable emportera tout.

par frayeur, prodigué des éloges que des bouches modernes répètent encore par ignorance ou par une servile imitation.

Il s'environna d'apologistes; il dirigea les trompettes de la renommée; il fit violence au burin de l'histoire : mais tant de soins pour dérober ses actes tyranniques à la postérité n'ont fait qu'ajouter une nouvelle tache à sa mémoire.

Lancé dans la carrière du pouvoir, il commit plusieurs crimes pour s'y avancer; et en commit un plus grand nombre pour s'y maintenir.

Il fut ingrat envers ceux qui contribuèrent à sa fortune : il la devait à Marie de Médicis; il la persécuta d'une manière scandaleuse. Au nom du roi son fils, il l'obligea de sortir du royaume; et cette veuve de Henri IV, qui avait fait bâtir le palais du Luxembourg, n'eut pour se loger, à Cologne, qu'un galetas où elle mourut misérablement.



Monnaie de la 3e race.

Le surintendant La Vieuville, qui avait puissamment aidé le cardinal, qui lui avait ouvert la carrière de la fortune, fut une de ses premières victimes.

Il fut cruel. Je ne parlerai pas de ces exécutions mystérieuses qui avaient lieu, dit-on, dans ses châteaux de Bagneux et de Rueil; mais je ne puis passer sous silence les motifs secrets de ses meurtres politiques.

Il fit décapiter De Thou, parce qu'il avait refusé de devenir le délateur de ses ennemis, et parce que son père, le célèbre historien, avait parlé peu favorablement de la famille de Richelieu (1).

Il fit périr Saint-Preuil, parce qu'il avait

(1) De Thou, dans son Histoire, avait dit d'Antoine-Duplessis Richelieu, un des grands-oncles du cardinal : Moine apostat et souillé de toutes sortes de vices. A ce sujet notre prélat disait : De Thou le père a mis mon nom dans son histoire, je mettrai celui de son fils dans la mienne.

manqué d'égards à ceux de la famille du cardinal; le comte de Chalais (1), le comte de Montmorency, pour avoir servi les complots du frère du roi; le jeune Cinq-Mars, favori du roi, qui, en cette qualité, portait ombrage au cardinal, et qui, de plus, était l'amant de Marion Delorme, dont le cardinal voulait faire sa maîtresse; Marillac, dont la procédure est un tissu d'iniquités révoltantes (2), et dont la condamnation parut si étrange que le cardinal en rejeta l'odieux sur ses juges, leur reprochant une injustice qu'il avait lui-même ordonnée.

Tous périrent sur l'échafaud. Je ne parle pas d'un grand nombre d'autres qui, par leurs mécontentements ou par la séduction, entraînés dans les conspirations que tramèrent la mère, l'épouse et le frère du roi, et abandonnés ensuite par ces personnages illustres, éprouvèrent le sort des premiers, périrent par la main du bourreau, ou bien dans l'exil et dans les prisons.

Sans doute les princes, les seigneurs accoutumés à partager les faveurs de la cour, à partager les revenus du fisc et l'autorité royale, virent avec mécontentement et jalousie Richelieu abuser de son ascendant sur le faible esprit de Louis XIII et les priver de leur part à l'autorité.

Ils durent donc conspirer contre lui. Ils y étaient, en outre, amenés par les préjugés de leur naissance, par les principes de la féodalité encore en vigueur; ils y étaient, de plus, autorisés, parce qu'à la tête de leur parti se trouvaient la mère et le frère du roi; tandis que, dans le parti contraire, ils ne voyaient qu'un homme étranger à la dynastie, qu'un fourbe audacieux, qu'un séducteur du prince, qu'un prêtre envahisseur de tous les pouvoirs.

Le cardinal mettait ses actes tyranniques, ses usurpations, ses excès, ses crimes, sur le compte de Louis XIII, comme si ce roi eût été capable d'avoir une volonté.

Il faisait considérer et punir la moindre résistance à ses ordres comme des atteintes à l'autorité royale : il se considérait et se faisait considérer comme la royauté.

Si Richelieu cherchait à cacher, sous le prétexte banal du salut de l'Etat, l'odieux des actes sanguinaires qu'il exerçait contre les personnes puissantes, sous quel voile pouvait-il couvrir ses révoltantes persécutions, sa tyrannie contre des particuliers obscurs et sans influence? Comment ses apologistes excuseront-ils sa vengeance, sa cruauté froidement calculée contre le curé de Loudon, Urbain Grandier? Ce prêtre avait eu avec Richelieu, pendant que celui-ci était évêque de Luçon, quelques discussions de préséance, qui, quoique légères, avaient profondément blessé l'amour-propre de ce jeune prélat : de plus, il l'accusait d'être l'auteur d'un pamphlet dirigé contre lui, intitulé : *Lettres de la cordonnière de la reine-mère à M. de Barradas.*

Dès qu'il fut parvenu au suprême pouvoir, il s'occupa de sa vengeance : elle fut terrible. Laubardemont, un des plus méprisables instruments de sa tyrannie, en fut chargé. Par suite d'une procédure longue et ridicule, si elle n'excitait pas la plus douloureuse indignation, Grandier, accusé d'avoir plusieurs diables à sa disposition, et, en sa qualité de magicien, de les avoir envoyés dans le corps de plusieurs religieuses du couvent des Ursulines de Loudon, fut brûlé vif. A mon avis, ce seul crime, qui en comprenait plusieurs autres, suffit pour mériter à la mémoire de Richelieu l'exécration de la postérité.

Les orateurs ou écrivains qui ne connaissent point le règne de Richelieu le proclament encore un grand politique. Quelle grandeur que celle qui ne consiste qu'à envahir et conserver le pouvoir en faisant de grands maux, en commettant de grands crimes! Richelieu ne fut qu'un audacieux intrigant, qu'un ambitieux, qui ne parut habile que par l'inhabileté de ses adversaires, qui n'obtint des succès que par l'extrême incapacité du roi et la corruptibilité des hommes en place. De quelle utilité fut-il à la France? A-t-il changé le régime féodal? Il a tué quelques hommes de ce régime, et a laissé subsister la chose. Aussi, après sa mort, les troubles, qu'il avait contenus par la terreur, éclatèrent de nouveau : il ne fit rien pour l'avenir; il ne travailla que pour son temps, que pour lui : il avait l'audace, l'énergie d'un ambitieux, l'adresse d'un

(1) *Mémoires de l'abbé d'Attigny*, t. VI, p. 203.

(2) *Relation véritable* de ce qui s'est passé au procès du maréchal de Marillac; Recueil A, B, C, etc., volume O, page 1re.

fourbe exercé : il fut un scélérat fortuné ; il ne fut point un grand politique.

Rempli d'orgueil, son faste effaçait celui de tous les potentats : il pouvait le satisfaire, ayant à sa disposition toutes les finances du royaume. On dit que sa dépense s'élevait, chaque jour, à la somme de trois mille livres ; il avait une garde brillante et nombreuse, qui effaçait celle du roi. Il portait le luxe jusque sur les autels : on a vu, au Garde-Meuble, sa chapelle composée de vases, ostensoirs, ornements et ustensiles du culte, tous en or massif, ornés de diamants.

Contre les préceptes de l'Eglise, ce cardinal voulut faire le métier de guerrier, et, par son exemple, il autorisa le cardinal de La Valette et autres prélats à l'imiter.

Au dix-septième siècle, on vit se continuer cet abus monstrueux que les temps de barbarie avaient fait naître : on vit ces deux cardinaux, vêtus en militaires, marcher à la tête de l'armée qui allait secourir Casal.

Richelieu, qui, le 21 novembre 1629, s'était fait nommer généralissime des armées, représentant le roi, figurait au milieu de la troupe, monté sur un superbe cheval, ayant un plumet au chapeau, l'épée au côté, couvert d'un habit séculier brodé en or et d'une cuirasse : devant lui marchaient deux pages, dont l'un portait son casque, et l'autre son gantelet.

Après cette expédition militaire, le cardinal, apprenant que Louis XIII, malade à Lyon, avait promis à sa mère et à son frère de le dépouiller de toutes ses fonctions et de son autorité suprême, vole auprès du roi qui se trouvait à Versailles, le décide sans peine à renoncer à sa promesse, et à lui livrer ses ennemis. Ce jour, le 11 novembre 1630, fut appelé la journée des dupes.

Richelieu, après ce succès, manifesta le despotisme le plus effréné, se vengea sur la mère et le frère du roi, sur leurs adhérents, avec une rigueur excessive. Un grand nombre de personnes du plus haut rang furent emprisonnées, bannies ou décapitées.

Tous les attentats de ce cardinal se commettaient sous l'égide de la majesté royale et sous le nom de Louis XIII ; il en avait le profit, et en laissait le blâme à ce roi. Bientôt cette ambition toujours croissante trouva le pouvoir monarchique trop circonscrit pour elle : Richelieu voulut l'étendre ; il renversa les faibles limites qui distinguaient ce pouvoir du despotisme absolu.

Le parlement, par son refus d'enregistrer les édits, par son droit de remontrances, opposait quelques digues au débordement continuel du despotisme ; le cardinal voulut les renverser. Il parvint, par des moyens de corruption et de terreur, à imposer silence à ce corps politique ; le premier président, qui lui était dévoué, fut l'instrument dont il se servit : en agrandissant l'autorité royale, il agrandissait la sienne.

Le 13 août 1631, il fit tenir par Louis III un lit de justice au parlement : ce fut là que le premier président, pour complaire à Richelieu, exalta jusqu'au cieux le pouvoir des rois. Jamais, au parlement, le despotisme n'avait reçu tant d'hommages. « Sire, dit ce président « à Louis XIII, les rois sont les dieux « visibles des hommes, comme Dieu est « le roi invisible des hommes ; Dieu est « assis en lieu haut pour protéger ceux « qui sont en bas, aussi bien que pour « leur commander ; ainsi en est-il des « rois de la terre. »

Ainsi entre Dieu et les rois il n'existait, suivant ce président, que cette seule différence : Dieu est invisible aux hommes, et les rois ne le sont pas.

Après avoir dit que Louis XIII était le premier monarque des Français qui se fût occupé aussi soigneusement du gouvernement de l'Etat, et avoir insulté à la mémoire des rois ses prédécesseurs, il continue :

« Les rois ont un grand avantage sur « les autres hommes pour s'aquitter di- « gnement de la fonction de leur charge : « Dieu les inspire et les appelle, etc. (1). »

Ah ! que de rois mal inspirés ! Voyez l'histoire.

Par ce discours, dont évidemment Richelieu avait fourni le texte, ce cardinal voulait faire croire que son gouvernement était supérieur à tous ceux des rois précédents ; que le pouvoir qu'il exerçait sous le nom de Louis XIII était sans bornes comme celui de Dieu ; que ceux qui gouvernent sont des dieux visibles, qu'ils sont puissants et infaillibles comme la Divinité ; qu'on leur doit une pareille sou-

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 13 août 1631.

mission, un pareil respect; enfin que, dans la conception de leurs entreprises, ils sont inspirés par la Divinité. Ainsi, lorsque le parlement refusait d'enregistrer les édits, il attentait évidemment à la volonté de Dieu.

C'est ainsi que, pour arriver à la puissance absolue, il cherchait à pervertir l'opinion publique.

Redouté dans l'intérieur de la France, il ne le fut pas moins au dehors; avec son argent et ses armées, il dictait des lois à tous les potentats.

Si Richelieu fut sanguinaire, il fut aussi galant. Il eut plusieurs maîtresses : Marion Delorme, la duchesse de Comballet, sa propre nièce, etc. Il composa des livres de théologie et des pièces de théâtre : il ne réussit qu'à se donner du ridicule.

Il eut pour conseillers intimes le fameux P. Joseph, capucin; La Valette, cardinal; Bullion, surintendant; pour bouffons, l'abbé Bois-Robert, Beautru, Raconis, docteur en Sorbonne, depuis évêque de Lavaur.

Le cardinal fit cependant du bien, parce que son ambition insatiable et son ardeur pour la vaine gloire se trouvaient quelquefois d'accord avec l'intérêt général. Il accrut momentanément l'autorité royale en frappant rudement les chefs de la féodalité, toujours disposés à l'attaquer; il fit respecter la France et lui acquit un grand ascendant sur les autres puissances de l'Europe.

Il établit l'imprimerie royale; mais il contraignit violemment la liberté de la presse et l'essor de la pensée; il fit taire la vérité, et n'accorda la parole qu'à ses panégyristes. L'imprimerie royale fut alors un faible dédommagement à cet état de contrainte; mais dans la suite elle produisit d'heureux effets.

Il fonda l'Académie française; mais n'entrait-il pas dans son projet de faire prononcer son éloge par chaque récipiendaire, éloge auquel chacun d'eux fut constamment condamné? N'avait-il pas aussi pour objet, en créant cette compagnie de littérateurs, de les obliger à faire la critique du *Cid* de Pierre Corneille, tragédie dont les succès blessaient son amour-propre, excitaient sa jalousie?

Il fonda le Jardin des Plantes; mais il y fut déterminé par les instances du médecin du roi, Labrosse.

Il fit rebâtir l'église et le collége de Sorbonne, afin que sa sépulture y fût honorablement placée.

Il fit bâtir le Palais-Royal pour s'y loger avec magnificence.

Tous ces bienfaits eurent un motif personnels; mais la plupart furent d'une grande utilité et servirent aux progrès de la civilisation.

Ce qui fut moins utile, c'est l'espionnage que Richelieu porta à un degré de perfection auquel ce scandaleux moyen de gouvernement n'avait jamais atteint.

Après avoir abattu les têtes de plusieurs seigneurs, accablé le peuple d'impôts, soutenu des guerres continuelles, ruiné les finances du royaume, dont le déficit commença sous son administration et depuis fut toujours croissant (1); après avoir été l'effroi des Français et des étrangers, le 4 décembre 1642, il termina sa turbulente carrière dans la cinquante-huitième année de son âge.

A sa mort les prisons s'ouvrirent devant ses nombreuses victimes; les bannis furent rappelés; les lâches et misérables satellites de sa tyrannie furent livrés à l'opprobre public; et l'indignation, longtemps contenue par la peur, se répandit par torrents en prose et en vers, en langue latine et française, sur le maître et ses valets. Parmi les exagérations de la haine, on entendit les accents de la vérité et de la raison, accents qui vengent et consolent les opprimés.

Le roi, qui n'aimait point Richelieu et le craignait, apprit sa mort avec l'indifférence qu'il montra lorsqu'il vit sa mère chassée du Louvre et de la France, sa favorite La Fayette jetée dans un couvent, et son favori Cinq-Mars décapité; car ce roi était aussi dépourvu d'énergie que de sensibilité. Bientôt après, il mourut à Saint-Germain, le 14 mai 1643, âgé de quarante-deux ans (2).

Outre son extrême faiblesse et son in-

(1) Richelieu laissa le roi endetté de 40 millions de rente, et à sa mort le revenu de trois années était consommé d'avance. Ces 40 millions feraient aujourd'hui plus de 80 millions de francs.

(2) On lui fit cette épitaphe :

> Ci-gist le bon roi notre maître,
> Louis treizième de ce nom,
> Qui fut vingt ans valet d'un prêtre,
> Et pourtant acquit grand renom :
> Oui chez autrui; mais chez lui, non.

sensibilité, Louis XIII manquait de l'instruction la plus nécessaire. Jamais les Français n'avaient encore adressé à leur roi un aussi grand nombre d'écrits sur les intérêts publics. Ces écrits étaient pour la plupart dictés par la sagesse et la bonne foi, et pleins de conseils salutaires. Louis XIII n'en lisait aucun ; il ne lisait aucun livre: il avait un grand éloignement pour la lecture. Il en fut, dit Gomberville, dégoûté par l'*Histoire de France* de Fauchet, qu'on lui donna dans sa jeunesse. Ainsi, aveugle au milieu des lumières, il ne connut ni le passé ni le présent, et ne profita des leçons ni d'un temps ni de l'autre.

Ce roi, outre les exploits qu'on lui fit faire, est l'auteur d'un vœu à la Vierge, sous la protection de laquelle il mit son royaume, et promit de faire reconstruire le grand autel de l'église Notre-Dame, vœu qu'il n'accomplit point. Son fils, Louis XIV, s'en acquitta avec magnificence.

Son incapacité le réduisit à un rôle très subalterne. Pour obtenir des faveurs ou des grâces, on ne s'adressait jamais à lui. Bussi-Rabutin dit que sous Richelieu le roi n'était compté pour rien (1).

Lui seul fonda ou plutôt laissa fonder à Paris plus de maisons religieuses des deux sexes, que n'en avaient établi tous ses prédécesseurs depuis le commencement de la monarchie. Je vais en donner la notice.

II. Communautés religieuses d'hommes.

NOVICIAT DES JÉSUITES, maison située faubourg Saint-Germain, rue Pot-de-Fer, nos 12 et 14. Madeleine Lhuillier, veuve de Saint-Beuve, le 3 avril 1610, donna aux jésuites son hôtel de Mézières, pour y placer le noviciat de leur société. L'acte de fondation est du 13 avril 1612. Ainsi ces pères, profitant du zèle de cette dévote, obtinrent un troisième établissement dans Paris (2).

Dans cette maison, nommée d'abord maison de probation, les jeunes aspirants à la gloire et à la fortune jésuitiques étaient soumis à des épreuves et à un enseignement qui pouvaient les leur faire mériter.

(1) *Mémoires de Bussi-Rabutin*, t. I, p. 88.

(2) Ils avaient deux autres maisons, l'une située rue Saint-Jacques, et l'autre rue Saint-Antoine. *Voyez* JÉSUITES.

Les jésuites achetèrent plusieurs maisons voisines de l'hôtel de Mézières ; de sorte que cette propriété agrandie ne fut confinée que par des rues, par celles du Pot-de-Fer, Mézières, Cassette et Honoré-Chevalier.

Ils firent bâtir, en 1630, aux dépens de François Sublet Desnoyers, secrétaire d'état, à l'extrémité du jardin de l'hôtel de Mézières, une église, achevée en 1642, et dont le grand autel fut, en 1709, construit par la munificence de Louis XIV.

Lorsque les jésuites furent, en 1763, chassés de Paris et de toute la France, on vendit cette maison et son enclos à divers particuliers.

La loge des francs-maçons, dite du Grand-Orient, a, pendant plusieurs années, occupé quelques parties des bâtiments de cette maison, et, sur la rue Pot-de-Fer, on a construit un vaste bâtiment destiné à un dépôt de farines.

CARMES DÉCHAUSSÉS, maison religieuse situé rue de Vaugirard, quartier du Luxembourg, no 70. Déjà il existait, à Paris, deux maisons de carmes : celle de la place Maubert et celle de la rue des Billettes. Le pape Paul V jugea ce nombre insuffisant ; et, pour renforcer sa milice à Paris, il envoya une nouvelle colonie de carmes déchaussés, qui arrivèrent dans cette ville peu de temps après la mort de Henri IV.

Nicolas Vivien, maître des comptes, leur fit, le 11 mai 1611, don d'un vaste emplacement, composé de bâtiments et de jardins, situé rue de Vaugirard.

Les nouveaux carmes firent à la hâte, dans cet emplacement, bâtir les logements les plus nécessaires ; ils établirent leur chapelle dans une salle qui avait servi de prêche aux protestants, salle que le nonce du pape eut la précaution de purifier et de bénir avant de la mettre en usage.

Bientôt après, les carmes déchaussés, avec les amples ressources qu'ils trouvèrent dans le zèle des âmes dévotes, firent construire, en 1613, un grand et solide bâtiment, et successivement une vaste église, qui, en 1620, fut entièrement terminée.

Ces moines, qui ne portaient point de bas, qui n'avaient que des sandales aux pieds, excitèrent l'enthousiasme des riches dévots et dévotes de Paris. Les bourses s'ouvrirent en leur faveur. Les dons furent si abondants qu'ils purent, outre leur

couvent et leur église, faire élever dans leur enclos et sur les rues voisines plusieurs grandes maisons dont le prix de location produisait plus de cent mille francs par an. « Ces richesses, dit M. de Saint-« Foix, ne les enorgueillissent pas; ils « continuent toujours d'envoyer des frères « quêteurs dans les maisons (1). »

La dévotion des fidèles ne fut pas la seule mine qu'exploitèrent les carmes déchaussés; ils possédaient le secret de deux compositions dont ils firent un commerce lucratif : le blanc des carmes, blanc qui donnait aux surfaces des murs qui en étaient enduits le brillant d'un marbre poli, et l'eau de mélisse, dite eau des carmes. Il n'était point à Paris de petite-maîtresse qui ne portât un flacon plein d'eau des carmes (1).

Ce couvent, supprimé en 1790, fut vendu. L'acquéreur en conserva tous les bâtiments. Vers l'an 1808, une société de femmes dévotes, à la tête desquelles était madame de Soïecourt, se rendirent propriétaires de l'église et de quelques bâtiments, et y firent célébrer l'office divin. Depuis quelques années, dans ce couvent, on a fait succéder aux anciens carmes des carmélites, dont quelques-unes gardent la clôture plus rigoureusement que d'autres; elles ont établi une grille qui du chœur communique au sanctuaire de l'église.

Cette église, régulièrement construite, est surmontée par un dôme, le premier de cette dimension que l'on construisit à Paris, et dont la calotte fut, par Bertholet Flamael, ornée d'une peinture représentant le prophète Elie enlevé dans le ciel sur un char de feu, et jetant son manteau à son disciple Elisée. J'ai dit ailleurs que les carmes faisaient remonter très haut leur généalogie, et qu'ils considéraient les prophètes Elie et Elisée comme des moines de leur ordre.

L'intérieur de cette église était orné de quelques monuments sépulcraux. On admirait dans la chapelle de la Vierge, située à gauche du sanctuaire, une Vierge en albâtre, sculptée à Rome par Antoine Raggi, d'après le modèle du cavalier Bernin. Cette belle production de la sculpture fut, pendant la révolution, transférée au Musée des monuments français; on l'en tira pour la placer dans la chapelle de la Vierge à l'église métropolitaine de Notre-Dame. Dans celle des Carmes, ou des Carmélites, on a remplacé la Vierge d'albâtre par un plâtre moulé sur l'original.

Minimes de la place Royale, situés, quartier du Marais, rue de la Chaussée-des-Minimes, nº 6. C'était un projet résolu, à ce qu'il paraît, quand on ne trouvait pas moyen d'établir un nouvel ordre de religieux dans cette ville, d'y doubler et tripler les couvents du même ordre. Il existait déjà deux couvents de minimes près de Paris, un à Chaillot, l'autre à Vincennes; on en établit un troisième dans cette capitale, qui eut ses premiers commencements sous le règne de Henri IV.

(1) Pour ranimer le zèle et se mettre en évidence, ces carmes firent à grands frais et avec beaucoup d'éclat, en 1632, célébrer la canonisation de sainte Thérèse. Cette solennité, ou plutôt ce spectacle, attira beaucoup de curieux : le soir, il fut tiré une quantité innombrable de fusées et un feu d'artifice des plus brillants. Il résulta de cette fête nocturne plusieurs désordres. « J'y fus entiè-« rement brûlée, dit une femme dans une « pièce publiée à cette époque; c'est la rai-« son pourquoi je n'ai pas ôté mon masque « en entrant, car je ne suis pas encore gué-« rie... Je ne vis jamais tel désordre, dit « une autre; un de mes frères a eu toute la « face emportée. Je n'ouïs jamais, dit une « troisième, parler de canoniser les saints de « la façon; c'est plutôt les canonner que les « canoniser... On y a plus offensé Dieu « mille fois qu'on ne lui a fait honneur, dit « une autre. Je vous promets, pour moi, « que je n'approuve aucunement ces choses. « Combien pensez-vous qu'il y ait eu de filles « enlevées? Tous les blés des environs étaient « renversés ou brûlés... Une autre femme « ajoute : Tout l'air voisin et les champs « des environs ont été embrasés de leurs fu-« sées. J'ai encore un collet monté, à cinq « étages, qui est entièrement gâté. Encore « si on eût allumé le feu à huit heures, on « n'y eût pas perdu tant de manteaux; tous « les écoliers y étaient en armes. » (*La seconde Après-dînée du caquet de l'Accouchée*, p. 5.)

Jamais, dit un poète du temps,

Il ne s'est vu tant de fusées,
Qu'il en fut jeté la soirée
De la sainte mère Thérèse.

(1) La vente de cette eau se continue rue Taranne, nº 14.

mais n'acquit de la consistance que sous celui de son successeur.

Ces moines, à leur arrivée, occupèrent un bâtiment et une chapelle contigus à celle de Sainte-Suzanne, situés sur l'emplacement de l'église de Saint-Roch; puis, avec les sommes que leur fournit un chanoine de Notre-Dame, nommé Olivier Chaillou, ils achetèrent, en octobre 1609, une partie du jardin que Louis et Nicolas de Vitry possédaient dans l'emplacement de l'ancien hôtel des Tournelles. En janvier 1610, Henri IV confirma leur acquisition. Alors ils s'occupèrent à y faire construire une chapelle, où, pour la première fois, le 25 mars 1610, la messe fut célébrée par François Humblaud, co-recteur et provincial des minimes de France. L'emplacement que ces religieux avaient acheté, avant d'appartenir à MM. de Vitry, avait autrefois été momentanément occupé par des hiéronymites, que Henri III y avait placés.

Ces minimes trouvèrent bientôt leur église et leur couvent trop simples, trop modestes, et résolurent d'en faire construire de plus somptueux. Marie de Médicis seconda leur dessein, et leur prodigua ses bienfaits, afin d'acquérir le titre glorieux de fondatrice de ce monastère.

Le couvent et l'église, projetés sur un plan vaste et magnifique, furent commencés en 1611. Cette princesse en fit poser la première pierre, en son nom, par le cardinel Henri de Gondy, le 18 septembre de cette année; mais les événements politiques qui agitèrent la France, et dont cette reine fut la victime, retardèrent la continuation de ces travaux. La première pierre du grand autel ne fut posée que le 4 mai 1630, et l'église dédiée que le 29 août 1679.

La structure et la décoration de cette église contrastaient fortement avec l'humilité prescrite à ces moines, qui, en prenant la dénomination de minimes, s'étaient déclarés les moindres, les derniers des hommes. Ils renoncèrent sans efforts à cette humilité originelle, et virent avec satisfaction la magnificence de cet édifice rivaliser avec celle des plus fastueuses églises de Paris (1).

Le portail, formé de deux ordres, le dorique et le composite, était l'ouvrage du célèbre François Mansard. Dans le tympan du fronton, on voyait un bas-relief représentant Sixte IV et ses cardinaux, ordonnant à François de Paule de se rendre aux désirs du superstitieux Louis XI, roi de France.

Le grand autel, décoré de six colonnes corinthiennes de marbre de Dinant, avait pour tableau une descente de croix, copiée d'après celle de Daniel Volterre, qui se voit dans l'église de Rome.

Les diverses chapelles qui entouraient la nef étaient ornées de tableaux de grands maîtres, tels que Vouet, La Hire, Coypel, L'Argillière, etc. La plupart d'elles renfermaient des monuments funèbres, plus ou moins magnifiques, de personnes distinguées : celui d'Edouard Colbert, un des plus beaux ouvrages de Coustou l'aîné; ceux du duc de La Vieuville, du président Le Jai, de Charles Le Jai, du docteur et savant Jean Delaunoy, surnommé le dénicheur de saints (1); d'Abel de Sainte-Marthe, garde de la bibliothèque de Fontainebleau.

Une chapelle contenait les monuments en marbre de deux bâtards royaux, de Diane, duchesse d'Angoulême, fille de Henri II, et de Charles de Valois, d'abord comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême

(1) On a quelquefois abusé du vrai sens de ce mot minime. Des moines de cet ordre ont prétendu que Jésus avait désigné les minimes, lorsqu'il dit : qu'il comptera comme fait à lui-même le bien que l'on fera au plus petit des siens, *quod uni ex minimis meis fecistis*, c'est-à-dire, suivant ces pères, les dons que l'on fera à mes minimes.

On raconte qu'un jésuite, passant en carrosse devant un minime à pied, l'apostropha par cet impromptu :

Minime, minime, semper minimus eris.

Le minime lui rappela que son faste était opposé aux principes de l'Evangile, en lui disant :

Jesuita, jesuita, non Jesus ibat ita.

(1) Jean Delaunoy disait à ceux qui le qualifiaient de dénicheur de saints : Je ne chasse point du paradis les saints que Dieu y a placés, mais bien ceux que l'ignorance et la superstition y ont introduits. M. le président de Lamoignon l'intercédait en faveur de saint Yon, patron d'un de ses villages. Quel mal pourrais-je lui faire? répondit le docteur; je n'ai pas l'honneur de le connaître.

fameux dans son temps par ses débauches, sa légèreté, ses lâches conspirations contre Henri IV, son bienfaiteur, et par sa longue détention à la Bastille.

Ces tombeaux, plus intéressants par les travaux des artistes qui les ont exécutés que par les personnages dont ils attestent l'existence passée, furent transférés au Musée des monuments français.

La suppression de ce couvent s'opéra en 1790 ; l'église fut démolie en 1798 ; et sur son emplacement on a prolongé la rue de la Chaussée-des Minimes, et transformé les autres bâtiments du couvent en caserne de gendarmerie-infanterie.

Jacobins de la rue Saint-Honoré, couvent situé sur l'emplacement du marché qui porte ce nom. Quoiqu'il existât déjà un ancien couvent de cet ordre à Paris, on le crut insuffisant ; on en fonda deux autres.

Sébastien Michaelis, général des jacobins, présidant le chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique qui, en 1611, se tint à Paris, dit qu'il voyait avec douleur le relâchement et le désordre introduits dans la plupart des maisons des jacobins de France. Il proposa, pour y remédier, l'établissement d'un nouveau couvent de ces moines à Paris, couvent qui serait assujetti à la réforme. Cet établissement était préparé de longue main, et le général avait amené d'Italie cinq frères jacobins qui devaient former le noyau de la communauté projetée. Il demanda au roi et à la régente la permission de faire cet établissement ; la cour de France ne savait rien refuser aux moines. Cette permission fut accordée par les lettres patentes de septembre 1611, enregistrées le 23 mars 1613. L'évêque de Paris donna 50,000, livres pour les frais de construction du couvent et de l'église, et ce fut sur un enclos contenant environ dix arpents qu'on éleva ces édifices.

L'église, comme toutes les autres, était ornée de peintures et de tombeaux ; on y remarquait quelques ouvrages des peintres Porbus, Rigaud, Houasse ; et, parmi les monuments sépulcraux, on distinguait celui du maréchal de Créqui, exécuté par Coustou l'aîné et Joli, d'après les dessins de Lebrun ; celui de Pierre Mignard, dit le Romain, peintre célèbre, mort en 1695, âgé de quatre-vingt-cinq ans. La comtesse Feuquières, sa fille, y était représentée à genoux, priant Dieu pour son père ; elle avait quatre-vingt-deux ans lorsque l'artiste dessina son buste pour ce tombeau, et conservait encore à cet âge les traits de la beauté. Ce tombeau, ouvrage de Lemoine et Desjardins, a été, ainsi que celui du duc de Créqui, transféré au Musée des monuments français.

La bibliothèque de ce couvent fut d'abord peu considérable. Pour déterminer la cour à la rendre plus complète, les jacobins s'avisèrent de la dédier au dauphin Louis, fils de Louis XIII, au moment de sa naissance, et firent, en conséquence, placer au-dessus de l'entrée de cette bibliothèque l'inscription suivante : *Hæc principi Delphino bibliotheca dicata fuit, die nativitatis ejus,* 5 *septembris* 1638. Moyen nouveau, ruse monacale et adulatrice, qui n'eut aucun succès. Cette bibliothèque fut accrue par le don qu'en 1689 fit à ce couvent un docteur de Sorbonne, appelé Piques. Elle se trouvait, dans les derniers temps, composée d'environ trente mille volumes.

La salle de cette bibliothèque servit aux séances de la fameuse société des Amis de la Constitution, qui, à cause du couvent, reçut le nom de Société des Jacobins. Il en sera parlé en son lieu.

Ce couvent fut supprimé en 1790 ; dans la suite, les bâtiments furent démolis, et, sur leur emplacement, ainsi que sur celui de leur jardin, on a, en 1810, établi un marché, depuis longtemps désiré en ce quartier, appelé d'abord Marché des Jacobins, puis Marché de Saint-Honoré. La rue qui y conduit porte ce dernier nom.

Jacobins du faubourg Saint-Germain, couvent situé entre les rues du Bac et de Saint-Dominique, dont l'église est aujourd'hui l'église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de Saint-Thomas-d'Aquin.

Nicolas Radulphi, général des jacobins, muni d'un bref du pape, du 20 août 1629, vint à Paris, accompagné de quatre religieux de son ordre, pour solliciter auprès de Louis XIII la permission d'établir un troisième couvent de jacobins dans cette ville. Ce roi, toujours disposé à faire la volonté du pape et des moines, consentit, par ses lettres patentes de juillet 1632, à cet établissement, qui devait porter le titre de Noviciat général de l'ordre de Saint-Dominique en France.

Le parlement, qui commençait à craindre le résultat d'un accroissement incon-

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18

sidéré de monastères dans une ville qui en était déjà surchargée, opposa quelque résistance à l'établissement de celui-ci; cependant, en 1632, il vérifia les lettres patentes; mais l'année suivante il ordonna que ces lettres seraient communiquées à l'archevêque de Paris, au prieur du grand couvent de la rue Saint-Jacques pour donner leur avis sur cet établissement.

Les nouveaux jacobins n'attendirent pas cette décision, ni même l'expédition des lettres du roi; ils vinrent, dès 1631, malgré le parlement, occuper un local déjà disposé pour eux, local alors rempli de jardins, et dont la surface contenait environ neuf arpents.

Le parlement dut se taire sur la conduite illégale de ces moines : ils étaient protégés par le cardinal de Richelieu, qui avait si souvent humilié et asservi cette cour.



Tour de la rue Pavée-Saint-Sauveur.

Cet établissement fut d'abord simple et modeste : ces moines se contentèrent de bâtiments nécessaires, d'une chapelle conforme à l'humilité des premiers chrétiens; mais bientôt, enorgueillis par la protection du fameux cardinal, enrichis de ses dons et de ceux de plusieurs fidèles croyants, ils ambitionnèrent des bâtiments plus fastueux. A leur petite chapelle ils firent succéder un magnifique bâtiment, élevé sur les dessins de Pierre Bulet, dont la première pierre fut posée le 5 mars 1682, et qui ne fut achevée qu'en 1740. Pendant cet intervalle de cinquante-huit ans, les jacobins se virent obligés, pour fournir aux frais de cette construction, d'intéresser la générosité des dévots, de faire des quêtes et même des emprunts.

Cet édifice est digne de l'artiste habile qui en a donné les dessins. Une ordonnance de colonnes doriques, surmontée d'une autre de colonnes ioniques, caractérise sa façade.

A l'intérieur de cet édifice, qui a dans œuvre vingt-deux toises de longueur, règne l'ordre corinthien. Cet intérieur était

autrefois, suivant l'usage, orné de tableaux et de monuments sépulcraux, qui disparurent après 1790, époque où le couvent fut supprimé. Les plus remarquables furent transférés au Musée des monuments français.

Cette église des Jacobins, par l'effet du concordat du 9 avril 1802, fut érigée en église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de Saint-Thomas-d'Aquin. Elle conserve encore l'intégrité de son architecture et même de ses principaux ornements, tels que la gloire, placée au-dessus de l'autel principal, autrefois dorée, aujourd'hui colorée en grisaille, et les peintures du plafond du sanctuaire, qui représentent la transfiguration de Jésus, grand ouvrage de Lemoine, etc.

A droite de la croisée est une chapelle dédiée à saint Vincent de Paul; au-dessus de l'autel, on voit, dans une niche, la figure de cet homme bienfaisant recueillant les enfants nouveau-nés qui sont à ses pieds.

Plusieurs tableaux sont placés dans cette église : quelques-uns ont du mérite. Le plus remarquable est de l'école moderne ; on le voit à gauche en entrant dans l'église : il représente Jésus descendu de la croix, entouré des saintes femmes. C'est un ouvrage de M. Guillemot.

Les bâtiments du monastère des Jacobins ont, depuis le temps de la Convention, été destinés au Musée d'artillerie, dont je parlerai.

Bénédictins anglais, couvent situé rue Saint-Jacques, n° 269, entre le Val-de-Grâce et l'impasse des Feuillantines. Par suite du schisme que Henri VIII fit naître en Angleterre, des religieux bénédictins de ce royaume vinrent se réfugier en France. Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, en fit venir six à Paris, qu'elle établit en 1615 au collége de Montaigu ; puis elle les en tira pour les placer dans une maison du faubourg Saint-Jacques. Elle voulut ensuite les transférer ailleurs ; mais ces bénédictins, ennuyés de ces changements, résistèrent aux caprices de cette abbesse, qui, irritée, leur retira sa protection et discontinua ses libéralités. Ces religieux n'eurent pas un sort plus stable ; toujours livrés à la merci de leurs protecteurs, ils furent encore condamnés à de nouveaux déplacements.

Le chef de la congrégation des bénédictines anglaises vint à leur secours. Il les logea dans une maison de la rue de Vaugirard ; puis il les transféra rue d'Enfer, dans une autre maison qu'ils occupèrent en 1632, où avant eux avaient demeuré des religieuses feuillantines. Enfin le P. Gifford, devenu archevêque de Reims, leur acheta, en 1640, trois maisons, situées rue Saint-Jacques, où ils purent invariablement se fixer. Ils commencèrent par y construire une chapelle, et par s'y procurer les logements les plus nécessaires. En 1674, le prieur de cette communauté, le P. Joseph Shirburne, eut le moyen de procurer à ses religieux des logements plus commodes ; il fit démolir les anciens bâtiments, et élever à leur place un édifice régulier et somptueux, ainsi qu'une église analogue, qui fut entièrement construite en 1677.

Cette église contenait le corps du malheureux Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 6 septembre 1701, et celui de Marie Stuart, sa fille, morte le 18 avril 1712. Ce roi, détrôné pour les crimes que lui firent commettre les jésuites, et sans doute éclairé par le malheur, apprit à mépriser les vanités mondaines ; il voulut qu'aucun faste n'accompagnât ses funérailles, et que son tombeau ne fût distingué que par cette simple épitaphe :

CI-GIST JACQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Ce couvent fut supprimé en 1790 ; et dans ses bâtiments, devenus propriété particulière, s'est établie une filature de coton, au n° 269.

Oratoire, communauté de prêtres située rue Saint-Honoré, entre cette rue et le Louvre. Le 11 novembre 1611, M. de Bérulle, fondateur des Carmélites et depuis nommé cardinal, réunit cinq prêtres savants, de mœurs pures, et les plaça à l'hôtel du Petit-Bourbon, rue du Faubourg-Saint-Jacques, là où fut depuis élevé le bâtiment du Val-de-Grâce. Ils n'y restèrent pas longtemps. Le 20 janvier 1616, M. de Bérulle acquit de la duchesse de Guise l'hôtel Du Bouchage, hôtel fameux par le séjour qu'y fit Gabrielle d'Estrées, et où Henri IV fut frappé par la main de Chastel.

Le 22 septembre 1621 fut posée la première pierre de l'église que l'on voit aujourd'hui, et dont la construction fut terminée en 1630. La façade du côté de

la rue Saint-Honoré, bâtie en 1745, fut reconstruite en 1774.

Cette église est vaste, et d'une forme pareille à toutes celles que l'on bâtissait alors à Paris. On y voyait des tableaux et des sépultures. La quatrième chapelle à gauche offrait une Adoration des Mages, peinte par Vouet, et le monument funèbre, orné de figures en marbre, de Nicolas du Harlay, sieur de Sancy. Ce fut contre lui que d'Aubigné composa une satire ingénieuse et sanglante, intitulée *la Confession de Sancy*, et dans laquelle, entre autres reproches, il lui fait celui d'avoir changé de religion chaque fois que son intérêt le commandait; ce qui fit dire à Henri IV, qui n'avait pas le droit de plaisanter sur cette matière, qu'il ne manquait à Sancy que le turban.

Dans une autre chapelle était le tombeau en marbre du cardinal de Bérulle, fondateur, mort le 20 octobre 1629 : ce tombeau et la figure à genoux du prélat étaient la production du ciseau de François Anguier.

Le principal autel, qui séparait la nef du chœur, était couronné par un baldaquin et une gloire soutenus par quatre colonnes de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Presque tous les grands autels des églises de Paris offraient ce même genre de décoration : les artistes ne savaient, à cet égard, rien imaginer de nouveau.

La bibliothèque était composée de près de trente mille volumes.

Les oratoriens ne faisaient point de vœux; leurs règlements laissaient aux agrégés autant de liberté qu'il en fallait pour que le bon ordre ne fût pas troublé. L'avocat général Talon caractérise avec justesse cette congrégation, en disant : C'est un corps où tout le monde obéit, et où personne ne commande; et Bossuet, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoin, troisième général de cette congrégation, dit : « Congrégation à laquelle le fondateur n'a voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Eglise, d'autres règles que les saints canons, d'autres vœux que ceux du baptême et du sacerdoce, d'autres liens que ceux de la charité. » Cette institution, aussi sage que nouvelle, où le règlement était le seul maître, est devenue une source de lumières et de bonnes mœurs. Aussi quels exemples ont donnés les membres et les partisans de cette société célèbre! je ne crains pas d'avancer que le haut degré de leur instruction, la pureté de leurs mœurs, et la longue lutte qu'ils ont soutenue contre une société fameuse, dirigée par des hommes corrompus et corrupteurs, ont puissamment contribué à l'épuration des mœurs, aux progrès des connaissances humaines et de la civilisation.

Les oratoriens, ainsi que toutes les autres congrégations religieuses, furent supprimés en 1792. Leur église servit, pendant quelques années, aux assemblées du district et de la section du quartier. Elle fut, en 1802, concédée aux protestants de la confession de Genève, qui y célèbrent leur culte.

Séminaire des Oratoriens, situé rue du Faubourg-Saint-Jacques, nos 254, 256, 258. J'ai dit pourquoi les bénédictins de l'abbaye de Saint-Magloire furent transférés dans la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1). Ces bénédictins, qui s'y trouvaient en petit nombre, tenaient une conduite peu régulière : c'est ce qui détermina, en 1618, Henri de Gondy, évêque de Paris, à les supprimer, et à établir dans leurs maisons un séminaire dirigé par les prêtres de l'Oratoire. Il fut le premier séminaire fondé à Paris : par la suite, il devint considérable, et s'est maintenu jusqu'en 1792, époque de sa suppression. Les bâtiments ont depuis été concédés à l'institution des Sourds-Muets. (*Voyez* cet article.)

Capucins du faubourg Saint-Jacques, couvent situé place des Capucins. Déjà il existait un couvent de capucins : celui-ci fut le second; et bientôt après, il s'en établit un troisième. Ce couvent doit son origine à la libéralité de Godefroy de La Tour, qui, par son testament du 27 avril 1613, légua une grande maison et un jardin qui lui appartenaient au faubourg Saint-Jacques. De la grange de cette maison on fit une chapelle qui servit aux capucins, jusqu'à ce que le cardinal de Gondy, évêque de Paris, fournit les fonds nécessaires à la construction d'un monastère et d'une église.

Le 15 septembre 1783, ce couvent étant supprimé, les capucins qui l'habitaient furent transférés avec cérémonie dans la capucinière de la Chaussée-d'Antin,

(1) Voyez ci-dessus *Hôtel de Soissons*, et *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*.

rue Sainte-Croix, dont je parlerai en son lieu.

Les bâtiments et jardin des Capucins du faubourg Saint-Jacques ont, en 1784, été consacrés à l'hôpital des vénériens. (*Voyez* cet article.)

CAPUCINS DU MARAIS, couvent situé rues du Perche et d'Orléans, quartier du Mont-de-Piété, dont l'église est aujourd'hui sous le vocable de Saint-François-d'Assise.

Le P. Athanase Molé, syndic des capucins, appuyé sur le crédit de son parent Matthieu Molé, entreprit, en 1622, de fonder à Paris un troisième couvent de ces moines mendiants. Il acheta l'emplacement du jeu de paume de la rue d'Orléans, et y fit construire une capucinière. L'église était décorée de deux tableaux de La Hire, dont l'un, placé sur le grand autel, représentait l'*Adoration des bergers*.

Ce couvent étant supprimé en 1790, les bâtiments et les jardins devinrent propriétés particulières : mais l'église a, par l'effet du concordat de l'an 1802, été érigée en seconde succursale de la paroisse de Saint-Merri, 7e arrondissement.

CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, située rue des Fossés-Saint-Victor, no 37. César de Bus avait, en 1562, institué cette congrégation; et plusieurs établissements de cette règle existaient déjà dans les provinces, lorsque Jean François de Gondy, premier archevêque de Paris, reçut en 1628, dans cette capitale, quelques membres de cette congrégation, sans doute envoyés par ordres supérieurs. Antoine Vigier, chef de ces prêtres, ayant, le 16 décembre 1627, acheté de Julien Joly une vieille et spacieuse maison, appelée l'hôtel de Verberie, y fit construire le bâtiment qui existe aujourd'hui, qu'on nomme la maison de Saint-Charles, et qui devint chef-lieu de la congrégation. Cette congrégation avait pour objet de former des séminaires pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce.

L'église de cette congrégation était dédiée à saint Charles Borromée. Sur le grand autel on voyait un beau tableau peint par Vouet, représentant ce saint offrant sa vie à Dieu pour le salut des pestiférés.

La bibliothèque, léguée par Jean Miron, docteur de la maison de Navarre, était belle, et ouverte au public les mardis et vendredis.

Cette maison, supprimée le 5 avril 1792, devint propriété particulière.

LES PRÊTRES DE LA MISSION, établis dans la maison de Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis. Le projet de confier à des prêtres l'instruction du peuple fut conçu en 1617 par le comte de Joigny, qui, d'accord avec son frère de Gondy, évêque de Paris, n commença l'exécution. On destina le bâtiment du collége des Bons-Enfants de la rue Saint-Victor, dont j'ai parlé, au premier établissement de ces prêtres, et Vincent de Paul en fut nommé principal et chapelain. Le 6 mars 1624, ces prêtres y furent installés : mais les bâtiments se trouvaient en très mauvais état. Pour éviter les frais de plusieurs réparations, l'archevêque de Paris, en 1632, transféra ces prêtres dans la maison de Saint-Lazare, où ils restèrent jusqu'au temps de leur suppression.

Ces prêtres furent chargés de recevoir dans leur maison de Saint-Lazare, conformément à l'ancienne institution de cette maison, les lépreux de la ville et des faubourgs : ils étaient de plus tenus de faire des missions dans les villages du diocèse, d'instruire les enfants, et de préparer les jeunes ecclésiastiques à l'ordination.

Cette maison fut le chef-lieu de la congrégation. Les ecclésiastiques et les séculiers venaient y faire des retraites, et l'on y renfermait les jeunes gens débauchés, à la demande de leurs parents. Insensiblement on donna de l'extension à cette dernière destination : les prêtres et les séculiers d'un âge mûr y furent emprisonnés en vertu d'ordres arbitraires. Ainsi cet établissement avait diverses destinations : il était à la fois hôpital, école, prison et retraite. Chacun de ces établissements avait ses bâtiments particuliers.

A l'extrémité de l'enclos Saint-Lazare, et sur la rue du Faubourg-Saint-Denis, est un bâtiment appelé le séminaire Saint-Charles : il était destiné aux prêtres convalescents, ou à quelques ecclésiastiques en retraite (1).

COLLÉGE DES JÉSUITES, dit COLLÉGE DE CLERMONT, sité rue Saint-Jacques. J'ai déjà parlé plusieurs fois de ce collége et de la conduite des jésuites; j'ai exposé les motifs infamants de leur expulsion de Paris et de la France au 29 décembre

(1) *Voyez* l'article *Saint-Lazare*, t. I, p. 420.

1594 ; les motifs non moins infamants de leur rappel, qui fut ordonné le 2 janvier 1604, et auquel Henri IV se détermina uniquement pour détourner de son sein les poignards de ces pères, qu'il redoutait (1). Mais, en les rappelant, ce roi ne leur permit ni de rouvrir leur collége, ni d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'en 1618, sous le règne de Louis XIII, règne si favorable aux institutions monacales, que cette permission leur fut accordée.

Délivrés de toutes entraves, les jésuites s'occupèrent de la reconstruction de leur collége de Clermont. La première pierre de cet édifice fut posée le 1er août 1628 : ce vaste mais peu commode bâtiment fut élevé sur les dessins d'Augustin Guillain, architecte de la ville. Les jésuites augmentèrent, en 1682, l'étendue des bâtiments et de leur enclos, en faisant l'acquisition d'une ruelle et des colléges de Marmoutier et du Mans.

Louis XIV, qui croyait plus qu'il ne savait, et qui eut toujours des jésuites pour confesseurs, exerça sa munificence envers cette maison, et l'enrichit de ses dons. Alors, en habiles courtisans, ces pères firent éclater leur reconnaissance pour leur bienfaiteur présent et leur ingratitude pour leur bienfaiteur passé : ils donnèrent à ce collége le nom du roi qui les enrichissait, et lui ôtèrent celui du prélat qui les avait fondés.

Ce collége, depuis son origine, avait toujours porté le nom de Clermont, qui lui rappelait Guillaume Duprat, évêque de cette ville, leur fondateur : en conséquence, sur le portail de cette maison, on lisait l'inscription suivante :

COLLEGIUM CLAROMONTANUM SOCIETATIS JESU.

En 1674, Louis XIV, invité par ces pères à venir assister à une tragédie représentée par leurs élèves, s'y rendit, fut satisfait de la pièce qui contenait plusieurs traits à sa louange, et dit à un seigneur qui lui parlait du succès de cette représentation : Faut-il s'en étonner? c'est mon collége. Le recteur, attentif à toutes les paroles du roi, saisit celle-ci. Après le départ du monarque, il fit enlever l'ancienne inscription, et, pendant toute la nuit, des ouvriers furent employés à graver sur une table de marbre noir ces mots, en grandes lettres d'or :

COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI.

Le lendemain matin, cette inscription nouvelle remplaça l'ancienne. Depuis cette époque jusqu'en 1792, ce collége porta le nom de Louis le Grand.

Cet acte d'ingratitude et d'adulation fut, dans le temps, vivement relevé par le distique suivant :

Sustulit hinc Jesum posuitque insignia regis,
Impia gens, alium nescit habere deum (1).

Les jésuites furent supprimés en 1762, et chassés pour la seconde fois de Paris et de la France en 1763 (2) : alors on trans-

(1) Voyez ci-dessus *Collége de Clermont* ; *Pyramide élevée contre les jésuites.*

(1) Voici la traduction en prose : « Tu « ôtes le nom de Jésus pour y substituer les « armes et le nom de Louis : tu ne connais, « ô race impie! d'autre divinité que ce roi. » Voici une autre traduction en vers :

La croix fait place aux lis, et Jésus-Christ au roi ;
Louis, ô race impie, est le seul Dieu chez toi.

Un élève de ce collége, âgé d'environ seize ans, composa ce distique latin : il fut mis à la Bastille, puis à la citadelle de l'île Sainte-Marguerite, ensuite réintégré à la Bastille. Il fut prisonnier pendant trente et un ans.

(2) Après cette expulsion des jésuites, des écoliers qui avaient entendu parler des cachots de ce collége firent, pour les découvrir, des recherches qui les menèrent au-dessous de l'escalier du bâtiment destiné à l'infirmerie. Ils trouvèrent une porte qui menait à un caveau voûté, éclairé et servant d'atelier au menuisier de la maison. Un jour de fête où le menuisier était absent et la surveillance des maîtres en défaut, ces écoliers, armés de bâtons et de flambeaux, pénètrent dans le caveau, frappent le sol, et reconnaissent qu'en un certain endroit il résonne sous leurs coups. Ils remuent la terre, découvrent une trappe en bois, la lèvent avec peine, aperçoivent un bel escalier, le descendent et se trouvent dans une vaste salle voûtée. Elle était bordée d'environ dix caveaux aussi voûtés, de sept à huit pieds de longueur, garnis chacun d'un fort anneau de fer scellé dans le mur.

La voûte de la salle était soutenue, au milieu, par un gros pilier dont les quatre faces présentaient autant d'anneaux de fer. A la voûte ils virent une ouverture étroite,

féra dans leur collége celui de Lisieux, ainsi que l'Université, qui y tint ses assemblées.

En 1792, organisé sous une forme nouvelle, il reçut le nom de Collége de l'Egalité; en 1800, celui de Prytanée; en 1802, on l'appela Lycée impérial. On lui rendit, en 1814, le vieux nom que les jésuites lui avaient donné; et il porte encore aujourd'hui la dénomination de collége de Louis le Grand.

Augustins déchaussés ou Petits-Pères, couvent et église situés à l'angle du passage des Petits-Pères et de la rue Notre-Dame-des-Victoires, aujourd'hui église succursale dite de Notre-Dame-des-Victoires. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, avait fondé dans l'enclos de son hôtel, au faubourg Saint-Germain, un couvent d'augustins déchaussés : elle s'en dégoûta, les renvoya en 1612, et les remplaça par des augustins chaussés (1). Ces moines expulsés, après avoir erré en divers lieux, s'associèrent quelques autres moines du même ordre, et obtinrent, le 19 juin 1620, de l'archevêque de Paris, la permission de fonder un couvent d'augustins déchaussés. Ils s'établirent d'abord hors de la porte Montmartre, près la chapelle de Saint-Joseph : s'y trouvant peu commodément, ils acquirent en 1628 un terrain de près de huit arpents, joignant le Mail; et le 9 décembre 1629, le roi posa la première pierre de leur église, et voulut qu'elle portât le titre de Notre-Dame-des-Victoires, en mémoire des tristes victoires qu'il avait remportées sur les Français protestants.

Dans la suite, ces augustins, tout déchaussés qu'ils étaient, ne trouvèrent pas leur église assez belle. En 1656, ils entreprirent d'en construire une nouvelle, plus vaste et plus somptueuse. Mais ils avaient trop présumé de leurs ressources. Cet édifice resta longtemps imparfait faute de finances : les travaux n'en furent repris qu'en 1737, et terminés en 1740 : la précédente église servit de sacristie à la nouvelle.

Cet édifice fut élevé sur les dessins de Cartaud. L'intérieur est d'une belle simplicité. On y voyait des tableaux de Bon Boulogne, de Galloche, de Carle Vanloo, de La Grenée jeune, etc.; une statue de saint Augustin, par Pigalle; les tombeaux du marquis et de la marquise de L'Hôpital (1).

Frère Fiacre, moine de cette maison et considéré comme un saint, fut inhumé dans cette église. Ce frère fut si révéré après sa mort que la gravure de son portrait était collée sur toutes les voitures de place comme un préservatif de malheur. C'est de cette superstition qu'est venu le nom de fiacre, que portent encore les voitures de place à quatre roues. Ce saint Fiacre prédit, dit-on, à Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, qu'elle aurait un fils : en considération de cette prophétie, qui ne tarda pas à s'accomplir, cette reine fit vœu de faire construire dans cette église une chapelle à Notre-Dame-de-Savone. Elle ne tint pas sa promesse; mais son fils Louis XIV, sous le ministère de Colbert, accomplit ce vœu. Ainsi, la statue de Notre-Dame-de-Savone, qui devait son culte aux visions d'un paysan des Etats de Gênes, dut sa chapelle, dans l'église des Petits-Pères, à la prophétie de frère Fiacre.

La bibliothèque, composée de bons livres et d'une collection presque complète de tous les journaux, était, ainsi que le réfectoire et la grande galerie, ornée de tableaux de Lafosse, de Louis Boullongne, de Galloche et de Rigaud.

A côté de la bibliothèque se trouvait le cabinet d'antiquités, composé d'objets précieux, d'une collection de médailles et de médaillons, et orné de tableaux des plus grands maîtres, tels qu'un tableau représentant Bélisaire, par le Guerchin, une sainte famille, par André del Sarte, deux tableaux de Wouvermans, deux de Panini, une Vierge de Stella, Diogène et Héraclite, par le Valentin, etc.

Les augustins, dont le couvent, par l'accroissement de Paris, se trouva bientôt placé au centre d'un quartier riche et populeux, commencèrent à rougir de leur longue barbe, qui n'était plus à la mode :

fermée par une grille en fer. Par cette ouverture, la seule qu'ils aient aperçue dans ce souterrain, on descendait évidemment la nourriture destinée aux malheureuses victimes. Ce souterrain, privé de toute lumière, était les oubliettes, ou le *vade in pace*, en usage autrefois dans les prisons illégales et religieuses. Les jésuites, juges, parties et exécuteurs, y plongeaient leurs confrères jugés coupables ou dangereux.

(1) Voyez ci-dessus l'article *Petits-Augustins*.

en outre, il leur parut indécent de se montrer en public les jambes nues et les pieds garnis de sandales, tandis que leurs voisins étaient élégamment chaussés. Dans cette situation pénible, ils s'adressèrent au pape, et dépêchèrent auprès de lui le père Eustache, qui s'acquitta de cette mission importante avec l'intelligence d'un habile négociateur. Il obtint de Benoît XIII un bref, du 27 janvier 1726, qui permettait aux augustins de se conformer au chant grégorien, de porter un capuce rond et de se faire la barbe. Les augustins, voulant éterniser un aussi grand service, firent placer dans leur galerie le portrait du père Eustache, peint par le célèbre Rigaud.

Ces augustins, alléchés par cette permission en désirèrent une autre : celle de porter des bas et des souliers. Ils envoyèrent une seconde ambassade à Rome, qui parvint à obtenir de Benoît XIV un bref, du 1er février 1746, approuvé par lettres patentes du roi du 7 avril suivant, qui accorde aux augustins de Notre-Dame-des-Victoires la faculté de porter des bas et des souliers.

Ces moines devinrent riches : ils vendaient jusqu'à mille francs la toise carrée des parties de leur enclos, sur lesquelles on éleva des maisons. Les richesses corrompirent leurs mœurs et les plongèrent dans une extrême dissolution. Dans les *Nouveaux Mémoires* de Dangeau on en trouve la preuve déplorable. Voici ce qu'on lit sous la date du 7 janvier 1707 : « On « veut établir une grande réforme dans « les petits-pères à Paris; et on en a « chassé plusieurs qui menoient une vie « un peu scandaleuse. Ces petits-pères « avoient des portes par où ils entroient « et sortoient sans être vus, et y faisoient « entrer des femmes. Ils avoient des « chambres et des lits où rien ne man- « quoit jusqu'aux toilettes, et on y fai- « soit bonne chère : à la fin le roi y mit « la main (1). »

Supprimés en 1790, leurs bâtiments furent conservés; l'église servit de local à la Bourse de Paris. En 1802, elle fut choisie pour être la première succursale de la paroisse de Saint-Eustache, sous le titre de Notre-Dame-des-Victoires.

Les bâtiments du couvent sont occupés par la mairie du troisième arrondissement.

BARNABITES, couvent situé dans la Cité, place du Palais de Justice. Des religieux de ce nom, favorisés par Louis XIII, s'étaient, dès le mois de mars 1622, établis en France. Henri de Gondy, évêque de Paris, voulut en fonder un couvent en cette ville; mais il éprouva divers obstacles qui retardèrent, jusqu'en 1629, l'exécution de cet utile projet. Alors on vit des barnabites arriver à Paris et se loger d'abord rue d'Enfer, puis au Marais; enfin, en 1631, l'archevêque de Paris, malgré les vives oppositions que firent au mois de juin de cette année le curé de Saint-Eustache et tous les curés des paroisses de la Cité, les mit en possession du prieuré de Saint-Eloi, dont j'ai parlé (1).

Ce prieuré ne consistait qu'en une église qui menaçait ruine, et en vieux bâtiments depuis longtemps abandonnés. Les barnabites eurent de grandes réparations à y faire : ils furent obligés d'exhausser considérablement le sol de l'église, dans laquelle on ne pénétrait qu'en descendant dix-huit marches; preuve à joindre à plusieurs autres de l'exhaussement considérable du sol de la Cité.

L'église que ces moines firent reconstruire resta imparfaite. La façade, élevée sur les dessins de Cartaud, fut terminée en 1704. L'intérieur ne contenait rien de remarquable

Les barnabites furent supprimés en 1790 : les bâtiments de leur église et du couvent servent, depuis 1814, de dépôt à la comptabilité générale du royaume.

SÉMINAIRE DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET, situé près l'église de ce nom, rue Saint-Victor. La nécessité d'établir des séminaires se faisait alors sentir. La plupart des prêtres de campagne étaient plongés dans la plus profonde ignorance. Adrien Bourgoin, dans le dessein de tenir des conférences pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise, réunit dix prêtres et les établit alors au collége du Mans, puis successivement aux colléges du cardinal Lemoine et de Montaigu, et enfin, en 1620, dans une maison voisine de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. S'y trouvant trop resserrés, ces prêtres la quittèrent, en 1624, pour aller habiter le collége des Bons-Enfants,

(1) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, publiés par M. Lémontey, p. 180.

(1) *Voyez* t. Ier, p. 403.

rue Saint-Victor, où ils restèrent jusqu'en 1632. Alors, attirés par le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ils revinrent loger dans le bâtiment qu'ils avaient déjà occupé près de son église, et en accrurent l'étendue, en faisant l acquisition de quelques propriétés voisines. En 1644, l'archevêque de Paris donna de la consistance à cet établissement en l'érigeant en séminaire ; alors les bâtiments furent augmentés. En 1730 on y construisit un grand corps de logis, où étaient reçus, comme pensionnaires, des étudiants qui embrassaient l'état ecclésiastique.

Ce séminaire fut supprimé en 1792, et ses bâtiments devinrent propriété particulière.

Séminaire des Trente-Trois, situé rue Montagne-Sainte-Geneviève, nº 52. Il fut fondé, en 1633, par Claude Bernard, dit le pauvre prêtre, qui y rassembla d'abord cinq écoliers, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, puis douze en l'honneur des douze apôtres, enfin trente-trois, en l'honneur de ce nombre d'années que vécut Jésus-Christ : la reine Anne d'Autriche assura à ces écoliers trente-trois livres de pain par jour.

Ce séminaire, construit en 1654, sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Albiac, supprimé en 1792, est devenu propriété particulière.

Feuillants de la rue d'Enfer, second couvent de cet ordre établi à Paris, situé rue d'Enfer, nº 45. Les Feuillants de la rue Saint-Honoré, voyant combien il était facile sous ce règne de multiplier les établissements religieux, profitèrent de la circonstance pour fonder en cette ville un second couvent de leur ordre. Autorisés par l'archevêque de Paris, ils achetèrent, en 1630, un emplacement situé rue d'Enfer, et y firent construire un monastère dont la première pierre fut posée le 21 juin 1633 ; cette maison fut d'abord instituée pour servir de noviciat aux Feuillants ; mais elle cessa bientôt d'avoir cette destination.

Le 18 juillet 1659, on posa la première pierre de l église, et sa construction fut terminée au mois d'octobre de la même année : ce qui prouve que les finances ne manquaient pas à ces moines. On lui donna le titre des Saints-Anges-Gardiens : elle n'offrait rien de remarquable.

En 1790, ce couvent fut supprimé, et les bâtiments devinrent propriété particulière.

Les Pères de Nazareth, couvent situé rue du Temple, nº 17. Le premier établissement de ces pères eut lieu, en 1613, dans le voisinage des Filles de Sainte-Elisabeth, dont ils avaient la direction ; mais ils n'eurent une existence légale que le 2 février 1642. Le chancelier Séguier, ce complice de la tyrannie de Richelieu, reçut alors le titre de fondateur. Ces pères prirent possession, en 1630, de la maison que les Filles de Sainte-Elisabeth venaient de quitter pour en occuper une nouvelle ; ils y firent bâtir une église, dont la construction fut achevée, en 1632, par la générosité d'une personne inconnue, qui mit dans le tronc de leur église une somme de 5,000 livres.

Dans une chapelle de cette église était un caveau destiné aux morts de la famille Séguier. Le cœur du chancelier de ce nom y fut déposé ; aucune épitaphe ne signalait ce dépôt. Cette chapelle était ornée de deux tableaux, l'un représentant une Annonciation, par Lebrun, et l'autre Marthe et Marie, par Jouvenet.

Ce couvent, en 1790, a subi le sort commun : il est devenu propriété particulière.

Nouveaux convertis, communauté située rue de Seine-Saint-Victor. Le père Hyacinthe de Paris, capucin très zélé pour la conversion des protestants, forma, en 1632, une société qui partageait son zèle. L'archevêque de Paris, en mai 1634, autorisa cette association, à laquelle il donna le titre de Congrégation de la propagation de la Foi, et le vocable de l'Exaltation de la Croix. Le roi, par lettres patentes de 1635, et le pape, par une bulle de 1636, autorisèrent cet établissement. Les protestants disposés à se convertir furent d'abord réunis dans une maison située dans l'île de la Cité, puis transférés dans une autre maison, rue de Seine.

Cet établissement religieux existait encore en 1775 ; on ignore le motif et l'époque de sa suppression.

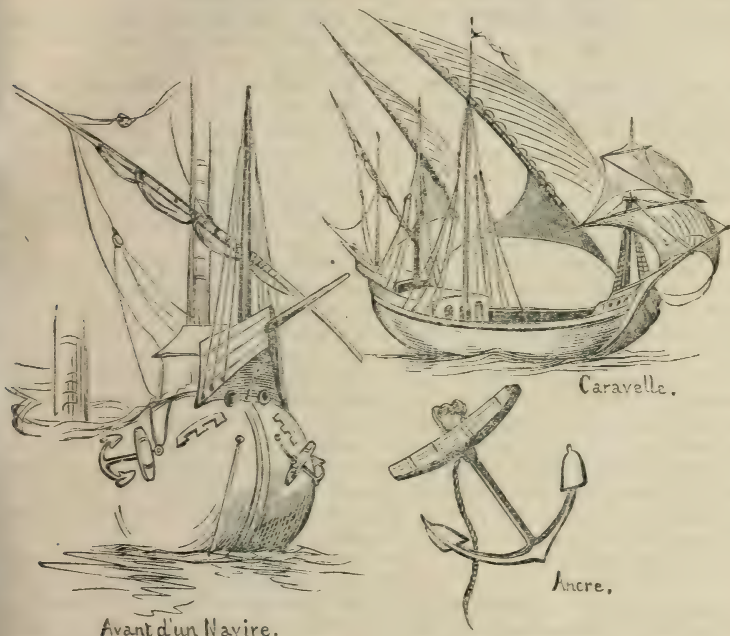
Vingt couvents d'hommes ou communautés de prêtres soumis à une règle furent établis à Paris sous le règne de Louis XIII ; le nombre des communautés de filles ou femmes fut, pendant le même temps, plus considérable encore. En voici la notice.

III. Communautés religieuses de femmes.

Ursulines, couvent de filles, situé rue

Saint-Jacques, nos 243, 245, fondé par Madeleine Lhuillier, veuve du sieur de Sainte-Beuve, et fille de Jean Lhuillier, président de la chambre des comptes, qui contribua beaucoup à l'entrée de Henri IV à Paris, et qui se fit payer un peu chèrement ce service. Cette veuve attira d'Aix en Provence deux religieuses ursulines, qui, en 1608, arrivèrent à Paris, et furent logées à l'hôtel de Saint-André, faubourg Saint-Jacques; elles s'y occupèrent, suivant la règle de leur institution, à instruire les jeunes filles, et prirent des pensionnaires. Ces ursulines étaient encore séculières, lorsque Madeleine Lhuillier leur assura deux mille livres de rente, à condition qu'elles feraient des vœux et qu'elles garderaient la clôture.

Ainsi ces religieuses, séquestrées de la société, cessèrent de lui être utiles; mais



M rine du

ladeleine Lhuillier aspirait à l'honneur l'être fondatrice : c'était alors le degré le lus éminent auquel aspiraient les dames iches et avancées en âge ; elles recueillaient l'avantage d'être pendant le reste de eur vie honorées par la classe des dévots t comblées après leur mort d'indulgences t de prières qui leur assuraient la gloire les bienheureux.

Madeleine Lhuillier obtint une bulle du ape Paul V, datée du 13 juin 1611, qui onfirme cette fondation ; elle acheta l'hôel de Saint-André, le convertit en couvent, fit venir des religieuses de Reims pour former les nouvelles cloîtrées aux exercices monastiques, et recruta plusieurs jeunes filles pour peupler convenablement son couvent. Une simple chapelle suffit d'abord au besoin des religieuses; mais, peu d'années après, on la remplaça par un édifice plus somptueux, dont Anne d'Autriche, le 22 juin 1620, posa solennellement la première pierre. Cette construction fut achevée en 1627.

Cette église, d'une moyenne grandeur, était soigneusement ornée; et, parmi quel-

ques tableaux peu remarquables, on distinguait sur le principal autel, orné de quatre colonnes de marbre de Dinant, une Annonciation, peinte par Van-Mol, élève de Rubens.

Ce couvent fut la souche qui produisit cette pépinière d'ursulines qui, peu de temps après, se dispersa dans presque tous les bourgs et villes de France. Il fut supprimé en 1790 ; les bâtiments ont été démolis, et, sur une partie de leur emplacement, on a ouvert la rue des Ursulines, qui commence rue Saint-Jacques et finit rue d'Ulm.

Ursulines de la rue Sainte-Avoye, situées dans cette rue, n° 47. Madeleine Lhuillier, qui avait fondé les ursulines de la rue Saint-Jacques, voulut aussi être fondatrice d'un second couvent de cet ordre. Il existait dans la rue Sainte-Avoye une communauté de femmes veuves, fondée, en 1288, par Jean Séquence, chevecier de Saint-Merri, et dont la chapelle était dédiée à sainte Avoye. Madeleine Lhuillier proposa aux femmes de cette communauté d'embrasser la règle et les constitutions des ursulines, et promit, si elles s'y déterminaient, de leur céder une rente annuelle de mille livres. La proposition fut acceptée par acte du 10 décembre 1621, et confirmée par lettres patentes de février 1623. La chapelle de ces ursulines était petite et placée au premier étage. Ce couvent a été supprimé en 1790, et la synagogue des juifs fut établie, en 1802, sur une partie de son emplacement.

Bénédictines de la Ville-l'Évêque, couvent situé rue de la Madeleine, au coin nord-est de celle de Surenne, faubourg Saint-Honoré. Deux princesses, Catherine d'Orléans de Longueville et Marguerite d'Estouteville sa sœur, se conformant au goût du temps, voulurent aussi fonder leur monastère; et, après avoir, en 1612, obtenu les autorisations nécessaires, elles introduisirent, au mois d'avril 1613, dans les maisons qu'elles avaient achetées à la Ville-l'Evêque, et qu'elles avaient disposées pour un couvent; dix religieuses, que Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, consentit à tirer de son abbaye pour peupler le nouveau monastère. Les fondatrices auraient pu puiser dans une source plus pure : la conduite déréglée de la précédente abbesse et des religieuses de Montmartre ne devait pas alors être oubliée (1).

Lorsque ces religieuses furent rassemblées, le 12 avril 1613, dans le couvent de la Ville-l'Evêque, on l'érigea en prieuré dépendant de l'abbaye de Montmartre. Marguerite de Veiny d'Arbouse y introduisit la réforme et les austérités de la règle de saint Benoît. En 1647, après quelques contestations, le prieuré de la Ville-l'Evêque fut soustrait de la dépendance de l'abbaye de Montmartre.

L'église de ce couvent était ornée avec soin : sur le grand autel, on voyait une Annonciation, attribuée à Lesueur ; et parmi plusieurs autres tableaux, on distinguait une Adoration des Mages et Jésus au Désert, peint par Boulogne l'aîné.

Ce couvent fut supprimé en 1790. L'emplacement fut vendu à divers particuliers, qui y ont fait construire des maisons.

La Visitation de Sainte-Marie, cou-

(1) En 1590, lorsque Henri IV assiégeait Paris, l'abbaye de Montmartre, ainsi que la plupart des autres communautés de filles des environs de cette ville, devint à peu près un lieu de prostitution. L'abbesse elle-même, Claudine de Beauvilliers, alors jeune et belle, ne put échapper aux galanteries du roi ; elle le suivit à Senlis lorsqu'il s'y retira, et ce fut dans cette ville qu'elle eut le chagrin de se voir supplantée par Gabrielle d'Estrées. (Voyez les *Amours du grand Alcandre* ; la *Confession de Sancy* ; les *Nouveaux Memoires de Bassompierre*, etc.)

Voici ce que dit Sauval sur l'état de cette abbaye, et sur la conduite des religieuses : « La communauté n'avoit (en 1598) que « 2,000 livres de rente, et en devoit 10,000; « le jardin étoit en friche et les murs par « terre, le réfectoire converti en bûcher, le « cloître, le dortoir et le chœur en prome- « nades. A l'égard des religieuses, peu chan- « toient l'office; les moins déréglées travail- « loient pour vivre, et mouroient presque « de faim ; les jeunes faisoient les coquettes, « les vieilles alloient garder les vaches et « servoient de confidentes aux jeunes, etc. » Lorsque l'abbesse, Marie de Beauvilliers, voulut soumettre ses religieuses à la règle, celles-ci devinrent furieuses contre elle et l'empoisonnèrent. L'abbesse prit des antidotes qui lui sauvèrent la vie ; mais les effets du poison lui laissèrent une grande difficulté de respirer et de parler. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, liv. 6, p. 354.)

rent de religieuses, situé rue Saint-Antoine, entre les nos 214 et 216. Jeanne-Françoise de Frémiot, veuve du baron de Chantal, conduisit de Bourges, par ordre de saint François de Sales, trois religieuses de la Visitation, qui, le 6 avril 1619, arrivèrent à Paris. Elles furent d'abord logées dans le faubourg Saint-Marcel; en 1621, on les transféra dans une maison plus commode, située rues du Petit-Musc et de la Cerisaie, maison appelée Hôtel du Petit-Bourbon. Le nombre des prosélytes s'accroissant toujours, ces religieuses furent encore obligées de déloger. La supérieure, Hélène-Angélique Lhuillier, acheta, en 1628, l'hôtel de Cossé, rue Saint-Antoine, qu'elle destina à sa communauté.

On y fit bâtir, en 1682, une église, sur le modèle de Notre-Dame-de-la Rotonde à Rome, et sur les dessins du célèbre François Mansard. Elle fut achevée en 1684, et nommée Notre-Dame-des-Anges.

Cet édifice est digne de son auteur. Il offre une rotonde décorée avec goût, et dans les plus belles proportions : le dôme ou lanterne qui s'élève au-dessus du principal autel offre à l'intérieur une peinture, dont le sujet est l'Assomption de la Vierge. Plusieurs tableaux de Perrier et Lepautre ornaient le sanctuaire. Dans la nef étaient les tombeaux d'André Frémiot, archevêque de Bourges, frère de la baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre, mort en 1641 ; de Nicolas Fouquet, mort en 1680, dans la forteresse de Pignerol, où il était détenu pour avoir abusé des finances de l'Etat.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Ses bâtiments furent vendus à divers particuliers ; et l'église, conservée, a été, en 1802, cédée au culte calviniste dit de la Confession de Genève.

VISITATION DE SAINTE-MARIE, autre couvent du même ordre, situé rue Saint-Jacques, entre les nos 193 et 195. Le premier couvent de la Visitation ne suffit bientôt plus à la ferveur des jeunes filles, sur lesquelles l'exemple a tant de pouvoir. On bâtit, en 1623, dans le faubourg Saint-Jacques, un second couvent de la Visitation ; on en bâtit un troisième à Chaillot, dont je parlerai en son lieu, et un quatrième dans la rue du Bac.

En 1780, l'église était entièrement reconstruite. Les bâtiments claustraux furent réparés et augmentés.

L'église forme une petite rotonde, à l'instar de celle de la rue Saint-Antoine. Sur l'autel on voyait un tableau de Lebrun, représentant saint François de Sales, et à droite une Visitation, par Suvée. Cette église et les bâtiments sont maintenant occupés par des religieuses de Saint-Michel.

FILLES DE LA MADELEINE, OU MADELONNETTES, maison religieuse située quartier Saint-Martin-des-Champs, rue des Fontaines, entre les nos 14 et 16.

En 1618, Robert de Montry, marchand de Paris, ayant rencontré deux filles publiques qui lui témoignèrent le désir de mener une vie régulière, les retira dans sa maison, près de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain. Quelques autres filles de la même espèce suivirent l'exemple des deux premières. Robert de Montry pourvut à leur nourriture, jusqu'à ce que la marquise de Maignelay, sœur du cardinal de Gondy, acheta, en 1620, pour les y placer, une maison rue des Fontaines, et leur légua 101,600 livres; et le 20 juillet 1629, on tira quatre religieuses de la Visitation de Saint-Antoine pour gouverner cette maison, qui, dans la suite, se divisa en trois classes de filles : la première, la plus nombreuse, était celle des filles mises en réclusion pour y faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier ; la seconde classe se composait des filles éprouvées par la pénitence, et qu'on nommait la Congrégation : elles portaient un habit gris ; la troisième classe comprenait les filles qui avaient donné des preuves de leur sincère conversion : elles étaient admises à faire des vœux.

L'église fut bâtie en 1680. On y voyait une chapelle construite sur le modèle de Notre-Dame-de-Lorette.

La maison des Madelonnettes était, dès son origine, une maison de réclusion pour les filles débauchées. Les parents y faisaient renfermer leurs filles enclines au libertinage.

En 1793, ce couvent devint une prison publique. En 1795, il fut destiné à renfermer les femmes prévenues de délits : il conserve encore cette destination.

BÉNÉDICTINES ANGLAISES, couvent de religieuses situé au faubourg Saint-Marcel, rue du Champ-de-l'Alouette. Il fut fondé en 1619. L'église portait le titre de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. Cet établissement fut confirmé en 1681, et supprimé en 1790 : il est devenu propriété nationale.

Filles du Calvaire, couvent situé rue de Vaugirard, n° 23, et fondé par les soins ou plutôt par les intrigues de ce capucin fameux, pendant le ministère du cardinal de Richelieu, sous le nom de P. Joseph, et par les libéralités de la reine Marie de Médicis et de la veuve d'un conseiller au parlement appelé Lauzon. Ce capucin fit venir, en 1620, du couvent de Notre-Dame-du-Calvaire de Poitiers six religieuses qui furent logées d'abord rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, et ensuite dans l'enclos du jardin du Luxembourg, dont la reine leur avait accordé cinq arpents; mais leur établissement dans ce jardin parut inconvenant. Ces religieuses furent obligées, en 1622, d'acheter dans la rue de Vaugirard une maison dite de Montherbu ou l'Hôtel des Trois-Rois. Elles y firent construire des cellules et une petite chapelle qu'elles occupèrent dans la même année. En 1625, Marie de Médicis leur fit élever une chapelle plus vaste. Sur la porte de cette chapelle on voyait un bas-relief estimé, représentant une dame de pitié. L'intérieur était décoré de quatre tableaux peints par Philippe de Champagne.

Ces religieuses furent supprimées en 1790, et leur chapelle a été convertie en remises dépendantes du palais de la Chambre des Pairs.

Filles du Calvaire, couvent situé rue des Filles-du-Calvaire; il eut aussi pour fondateur le même P. Joseph. Cette fondation est de l'an 1633; la première pierre de l'église fut posée en 1635; douze religieuses, tirées du couvent du Calvaire, situé près du Luxembourg, y furent transférées le 20 avril 1637 : l'église devait porter le vocable de la Crucifixion; mais, après de mûres délibérations, on jugea nécessaire de lui donner celui de la Transfiguration.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il occupait un vaste emplacement sur lequel on a, vers l'an 1804, ouvert deux rues : la rue Neuve-de Bretagne et la rue Neuve-de-Ménilmontant.

Annonciades célestes, ou Filles bleues. Ce couvent de religieuses, situé rue Culture-Sainte-Catherine, n° 29, fut fondé par la marquise de Verneuil, ancienne maîtresse de Henri IV, qui tourmenta ce roi, non par ses rigueurs, mais ses intrigues avec l'Espagne, par la hauteur de son caractère et la bassesse de ses actions, et qui crut expier ses fautes passées par la fondation de ce couvent. Dès le 16 juillet 1621, elle avait conclu, pour cet établissement, un contrat par lequel elle s'engageait à le doter de deux mille livres de rente : l'évêque de Paris l'approuva en 1622, et le roi l'autorisa par des lettres patentes enregistrées le 31 août 1623.

La marquise de Verneuil fit venir du couvent des Annonciades de Nancy neuf religieuses : pour les loger, elle loua dans la rue Culture-Sainte-Catherine un hôtel assez vaste, appelé hôtel de Damville, qui avait appartenu à la maison de Montmorency. Ces nouvelles religieuses, en 1626, acquirent cet hôtel.

On allait à l'église des Annonciades pour y admirer le tableau du principal autel, représentant une *Annonciation* peinte par le Poussin.

Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière : il est aujourd'hui remplacé par une maison de roulage.

Il y eut à Paris plusieurs autres couvents de l'Annonciade dont je vais parler.

La Congrégation de Notre-Dame de l'Annonciade, située rue Cassette. Elle fut transférée de Troyes à Paris, en 1628, par Marie d'Abra de Raconis; elle n'y a pas subsisté longtemps.

Les Annonciades du Saint-Sacrement de Saint-Nicolas de Lorraine. Les religieuses qui composaient ce couvent, fuyant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris; elles s'établirent d'abord rue du Colombier, et furent autorisées, par l'archevêque de Paris, à célébrer l'office. Ensuite on les transféra rue du Bac, dans une maison qu'elles quittèrent encore pour en habiter une autre rue de Vaugirard. Elles furent remplacées, dans la maison de la rue du Bac, par les religieuses de la Conception ou Récollettes, et dans celle de la rue de Vaugirard par quelques religieuses de l'Assomption. Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur ces religieuses.

Annonciades des dix Vertus, couvent de religieuses, situé d'abord rue des Saints-Pères, où elles s'établirent en 1636, puis, en 1640, rue de Sèvres, près les Petites-Maisons. Ce couvent ne subsista que jusqu'en 1654, époque où les religieuses furent forcées de l'abandonner à leurs créanciers.

Annonciades du Saint-Esprit, aujourd'hui **Eglise de Saint-Ambroise**, situées rues de Popincourt et de Saint-Ambroise. Une colonie d'annonciades, venue de Saint-Mandé près Vincennes, acquit une grande maison et un jardin, rue de Popincourt que, le 12 août 1636, elle vint occuper : elles se servirent d'abord d'une chapelle dédiée à sainte Marthe, établie dans cette maison : mais dans la suite, devenues plus riches, elles firent bâtir une église qui fut achevée en 1659.

Ce couvent fut supprimé vers l'an 1780; l'église, assez vaste et solidement construite, fut, en 1802, choisie pour la seconde succursale de la paroisse de Sainte-Marguerite, huitième arrondissement.

Religieuses de Notre-Dame-des-Prés, couvent situé rue de Vaugirard. Cette communauté fut fondée, en 1629, à Mouzon, petite ville de Champagne, par Henriette de la Vieuville, veuve d'Antoine de Joyeuse. En 1637, la guerre chassa ces religieuses de leur couvent; elles se réfugièrent à Paris : le roi et l'archevêque les autorisèrent à s'établir à Picpus. Peu d'années après, les motifs de leur déplacement ayant cessé, elles retournèrent à Mouzon; elles y restèrent jusqu'en 1675, époque où, le roi ayant ordonné la démolition des fortifications de cette petite ville, les bâtiments de leur monastère furent compris dans cette ordonnance. Elles obtinrent, le 3 décembre, la permission de revenir à Paris; elles se logèrent d'abord rue du Bac; bientôt après, elles firent l'acquisition d'une maison rue de Vaugirard, où elles s'établirent. Accablées de dettes et ne pouvant satisfaire à leurs engagements, elles demandèrent à M. d'Argenson, lieutenant de police, grand protecteur des couvents de religieuses, la permission d'établir une loterie dont les produits devaient être employés à payer leurs créanciers : pour faire réussir cette demande, elles employèrent une dame Husson, pensionnaire dans la communauté, et qui avait été la maîtresse et l'entremetteuse de ce magistrat, et lui promirent une gratification de quinze à vingt mille livres, si elle réussissait : mais d'Argenson, dégoûté de cette femme, refusa aux religieuses de Notre-Dame-des-Prés une faveur qu'il avait accordée à plusieurs autres.

L'archevêque de Paris, en avril 1741, supprima ce couvent; et les dix religieuses qui le composaient furent dispersées dans d'autres maisons monastiques.

Assomption, couvent de religieuses, aujourd'hui église paroissiale de la **Madeleine**, rue Saint Honoré, entre les nos 369 et 371. Les Haudriettes, chargées dans leur origine de servir un hôpital de pauvres femmes, ayant envahi le bien de ces pauvres, vivaient inutiles et constituées en communauté religieuse. Leur conduite n'était pas très régulière: on tenta plusieurs fois d'établir la réforme dans leur maison; enfin, le cardinal de La Rochefoucauld, que la possession de Marthe Brossier avait rendu ridicule, entreprit de les soumettre à la règle, et de les transférer dans un hôtel qu'il avait possédé au faubourg Saint-Honoré, qu'en 1605 il avait vendu aux jésuites, et que ceux-ci, par contrat du 3 février 1623, revendirent aux religieuses haudriettes. Elles y étaient déjà établies depuis six mois et en avaient fait disposer l'intérieur d'une manière convenable à leur état, lorsque le titre des Haudriettes fut supprimé, et les revenus réunis au nouveau monastère du faubourg Saint-Honoré, auquel on donna le nom d'Assomption (1).

Plusieurs de ces religieuses réclamèrent contre ce nouvel ordre de choses; quelques-unes même, refusant de se rendre dans le nouveau monastère, obtinrent, en 1624, un arrêt du grand conseil en leur faveur; les autres, qui s'y étaient rendues au nombre de six, élevèrent plusieurs contestations, dont l'intérêt était le seul motif, et qui furent enfin assoupies.

La chapelle de cette maison ne fut pas suffisante à ces religieuses; elles achetèrent l'hôtel du sieur Desnoyers, et firent commencer en 1670 la construction de leur église, qui fut terminée six ans après.

Cette église, construite sur les dessins d'Errard, peintre du roi, et dont la forme n'est pas heureuse, représente une tour couverte d'un vaste dôme de 62 pieds de diamètre. « Cet édifice a surtout le défaut, « dit M. Legrand, d'être trop élevé pour « son diamètre; ce qui donne à son in« térieur l'apparence d'un puits profond « plutôt que la grâce d'une coupole bien « proportionnée. Cette élévation inté« rieure, qui sans doute n'eût pas été

(1) *Voyez* l'article *Hôpital et chapelle des Haudriettes*, t. II, p. 366.

« trop forte si la coupole eût été soute-
« nue sur des arcades et pendentifs, au
« milieu d'une nef, d'un chœur et des
« bras d'une croix grecque ou latine, de-
« vient excessive lorsqu'elle se trouve bor-
« née de toutes parts par un mur circu-
« laire ; et le spectateur, ne pouvant avoir
« une reculée suffisante, ne parvient à
« considérer la voûte qu'avec une très
« grande gêne (1). »

Ce mur circulaire est orné de pilastres corinthiens supportant une corniche qui règne au pourtour de cette église; cette composition fourmille de défauts de goût et de convenance. La calotte offre des caissons et des peintures de Charles Lafosse.

Le plafond du chœur, qui a 60 pieds de longueur, a aussi été peint par Lafosse; il représente l'*Assomption de la Vierge*. L'église était ornée de plusieurs ouvrages des maîtres de l'école française. On y distinguait surtout une *Nativité*, peinte par Houasse, et placée sur le grand autel.

Ce couvent fut réformé en 1790. En 1802, son église fut choisie pour être, sous le nom de Sainte-Madeleine, l'église paroissiale du premier arrondissement de Paris. Elle remplaça l'église de Sainte-Madeleine, située à la Ville-l'Evêque, dont le bâtiment avait, au commencement de la révolution, été démoli.

Parmi quelques tableaux qu'on y a placés, depuis qu'elle est devenue paroissiale, on remarque celui de M. Gautherot, représentant saint Louis donnant la sépulture à un soldat de son armée.

Petites-Cordelières, couvent situé rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, à l'hôtel de Beauvais. En 1628, il se détacha du couvent des Cordelières, établi au faubourg Saint-Marcel, un essaim de religieuses qui, favorisées par les donations de Catherine d'Abra de Raconis, vinrent s'établir dans une maison et un jardin situés au cloître de Saint-Marcel. Bientôt ce lieu leur parut peu convenable. Pierre Poncher, auditeur des comptes, et sa sœur, leur donnèrent en 1632 une maison située rue des Francs-Bourgeois au Marais; elles s'y établirent sous le titre de Religieuses de Sainte-Claire et de la Nativité; mais elles ne purent s'y maintenir longtemps. Le 13 mai 1687, elles acquirent l'hôtel de Beauvais, situé rue de Grenelle-Saint-Germain, où, deux années avant, le doge et quatre sénateurs de la république de Gênes avaient logé, lorsqu'ils vinrent faire satisfaction à Louis XIV.

Etablies dans ce fastueux hôtel, ces religieuses convertirent la salle de bal en église; sans doute que les salles de jeu, les boudoirs furent aussi convertis en cellules.

L'archevêque de Paris, par décret du 4 juin 1749, confirmé par lettres patentes, supprima, on ne sait pourquoi, ce couvent de religieuses. Leur maison et leur jardin furent vendus à divers particuliers qui y ont fait bâtir des hôtels.

Carmélites, maison religieuse située rue Chapon, entre les nos 17 et 25. Les carmélites de la rue Saint-Jacques, dont j'ai parlé, autorisées à faire un second établissement de leur ordre dans Paris, réunirent en 1617 quelques-unes de leurs sœurs dans une maison de la rue Chapon: cette nouvelle colonie se trouva bientôt trop resserrée; elle acquit un hôtel voisin qui appartenait à l'évêque et au chapitre de Châlons, et l'occupa en 1619. Ces religieuses, aidées par les libéralités de la duchesse d'Orléans-Longueville et du duc son fils, y firent construire un couvent, et une église qui fut achevée et dédiée en 1625. Dans la suite, elles agrandirent encore leur propriété par de nouvelles acquisitions.

Cette maison étant supprimée en 1790, les bâtiments et jardins furent vendus à divers particuliers.

Val-de-Grace, abbaye royale de bénédictines, située rue du Faubourg-Saint-Jacques, entre les nos 277 et 279. Dans une vallée, près de Bièvre-le-Châtel, existait, depuis le neuvième siècle, une abbaye de religieuses appelée Val-de-Grâce. Au commencement du dix-septième siècle, le site de cette maison parut fort triste aux religieuses qui l'habitaient. Les bâtiments tombaient en ruines, et se trouvaient menacés par de fréquentes inondations. Elles résolurent de transférer leur abbaye à Paris. Elles achetèrent à cet effet, au mois de mai 1621, un vaste emplacement au faubourg Saint-Jacques avec une maison appelée le Fief-de-Valois ou l'Hôtel du Petit-Bourbon. La reine Anne d'Autriche paya 36,000 livres, prix de cette acquisition, et se fit déclarer fondatrice. Le 20 septembre 1621, les religieuses de l'abbaye du Val-de-Grâce vin-

(1) *Description de Paris et de ses édifices*, t. I, p. 82.

rent occuper leur nouveau monastère, qui reçut bientôt après plusieurs embellissements. Anne d'Autriche y fit construire quelques bâtiments; et le 3 juillet 1624, elle posa la première pierre du cloître.

Cette reine, longtemps stérile, et, après vingt-deux ans de mariage, inquiète de ne pouvoir donner un héritier à la couronne, avait adressé des vœux à toutes les chapelles, à toutes les églises où se trouvaient des saints ou des saintes en réputation de rendre la fécondité; elle fit vœu d'élever un temple au Seigneur si ses désirs se réalisaient. Enfin, à force de prières payées, et de promesses magnifiques faites à Dieu et aux saints, le 5 septembre 1638, elle eut le bonheur inespéré de mettre au jour un fils qui régna dans la suite sous le nom de Louis XIV. Après la mort de Richelieu et du roi son époux, parfaitement libre de ses volontés, cette reine entreprit de s'acquitter des engagements qu'elle avait contractés envers les habitants des cieux. Elle fit reconstruire entièrement, et avec une somptuosité digne de sa reconnaissance, l'église et le couvent du Val-de-Grâce. Le 1er avril 1645, la reine et le jeune roi, son fils, vinrent en grande cérémonie, et avec tout le faste des cours, poser solennellement la première pierre de cet édifice. Les travaux commencés furent bientôt suspendus par les troubles de la minorité de Louis XIV; on les reprit en 1655 : continués avec activité, les bâtiments claustraux furent achevés en 1662, et ceux de l'église en 1665.

Le célèbre François Mansard, un des plus habiles architectes que la France ait produits, fournit les dessins de l'église, et la fit exécuter jusqu'au rez-de-chaussée; mais, par l'effet des intrigues et des commérages de cour, Mansard se vit forcé d'abandonner la direction de cet édifice. On lui substitua Mercier et autres architectes bien inférieurs, et qui, voulant renchérir sur les dessins de ce grand maître, en altérèrent les beautés, et placèrent leurs conceptions mesquines à la place des conceptions du génie. Mansard, piqué de se voir si sottement corrigé, entreprit au château de Fresnes, à sept lieues de Paris, la construction d'une chapelle qui, en petite proportion, était l'exacte exécution de son dessin du Val-de-Grâce, et fit un chef-d'œuvre en voulant prouver la préférence qu'il méritait.

L'édifice de l'église du Val-de-Grâce n'est point digne de l'importance qu'Anne d'Autriche voulait y mettre. Il offre plus de travail, plus de richesses que de beautés, et plusieurs défauts que je n'entreprendrai pas de signaler.

François Anguier, sculpteur, concourut par ses talents à la décoration de cette église. Les statues en marbre, de saint Benoît et de sainte Scolastique, qu'on avait placées dans des niches de la façade, étaient son ouvrage.

Cette façade est composée d'une ordonnance corinthienne couronnée d'un fronton, puis d'une seconde ordonnance du même ordre pareillement couronnée d'un fronton. Sur la frise de la première, on lisait cette inscription qui fait allusion aux motifs qui ont déterminé la fondation de cette église : *Jesu nascenti Virginique matri.*

Le fronton de l'ordonnance supérieure était orné d'un bas-relief où, pendant la révolution, on avait placé les symboles de la liberté et de l'égalité; symboles que, par une négligence rare, on n'a fait disparaître qu'en 1817 pour y placer le cadran d'une horloge.

L'intérieur de l'église, qui ne paraît pas avoir éprouvé de dégradation, offre une nef qui, comme à l'ordinaire, est séparée des bas-côtés par des arcades et des pilastres corinthiens cannelés : on ne savait guère, au dix-septième siècle, donner d'autres formes à l'architecture des temples. La voûte de la nef est chargée de bas-reliefs et d'ornements avec une telle profusion, que l'œil n'y trouve pas un espace lisse pour s'y reposer. Le même défaut est reproduit dans les autres parties de l'église. Toutes ces sculptures sont de François Anguier.

Le dôme, qui, après ceux du Panthéon et des Invalides, est le plus élevé de tous les dômes de Paris, a été intérieurement peint par Mignard. Cette vaste composition représente le séjour des bienheureux, divisé en plusieurs hiérarchies : c'est le plus bel ouvrage de ce peintre. Molière, pour en exalter la gloire, a composé un poème qui n'est pas digne de sa plume. On voit avec peine que cette peinture a beaucoup perdu de son effet en perdant la vivacité de ses couleurs.

Dans les années 1818 et 1819, la couverture en plomb de ce dôme a été entièrement renouvelée.

Le principal autel est couronné par un baldaquin, supporté par six colonnes torses, de marbre noir, d'ordre composite, et

ponts les bases et le chapiteaux sont de bronze doré.

Sur cet autel fastueux on exposait, dans les jours solennels, un ostensoir ou soleil tout en or, émaillé de couleur de feu, tout brillant de diamants, et soutenu par la figure d'un ange tout entière de ce riche métal, et dont la robe, car elle en avait une, était encore bordée de diamants. Ainsi, aveuglé par de fausses idées sur les principes du christianisme, on donnait aux objets les plus sacrés du culte un mérite métallique, un mérite dont se parent ceux qui n'en ont point de réel,

La reine fondatrice accorda plusieurs priviléges à ce monastère, le droit de porter les armoiries de France, celui d'inhumer dans son église les cœurs des princes de la famille royale décédés. Ces cœurs étaient déposés dans une chapelle qui est à gauche; on en comptait avant la révolution jusqu'à vingt-six, au nombre desquels figurait celui d'Anne d'Autriche : ce n'était pas un bon cœur. Enfin, ce monastère avait le droit inestimable de réclamer la première chaussure de chaque fils et fille de la famille royale, chaussure précieusement conservée. Les frais de cet édifice se sont montés à 370,283 livres.

Cette église a été convertie en magasin central des hôpitaux militaires Les autres bâtiments du monastère furent, pendant le régime impérial, et sont encore consacrés à un hôpital militaire.

Feuillantines, couvent de religieuses, situé cul-de-sac des Feuillantines, nº 12. Les fondations de couvents étaient la manie du temps. Anne Gobelin, veuve d'Estourmel, en fut atteinte; elle fit venir de Toulouse à Paris six religieuses feuillantines, qui, le 28 novembre 1622, se logèrent dans la maison des Carmélites. Les feuillants de Paris, qui d'abord avaient résisté à l'établissement de leurs sœurs, vinrent les accueillir, et, au nombre de trente, les escortèrent processionnellement dans leur translation du couvent des Carmélites à celui qu'on leur avait destiné. La fondatrice et plusieurs dames voulurent assister à cette cérémonie. Marguerite de Clausse de Marchaumont, veuve à vingt-deux ans, après avoir été mariée deux fois, fut la première supérieure de ce couvent.

L'église, qui fut bâtie et dédiée en 1719, ne contenait rien de remarquable qu'une copie de la Sainte Famille de Raphaël. Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière.

Port-Royal, couvent de religieuses, situé rue de la Bourbe. Une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1204, située près de Chevreuse, et nommée Porrois ou Porrais, dont, par corruption, on a fait Port-du-Roi et Port-Royal, fut réformée en 1609, par Jacqueline-Marie-Angélique Arnaud, qui en était abbesse.

L'insalubrité du lieu de cette abbaye fut cause de sa translation à Paris; les religieuses s'y établirent le 28 mai 1625, dans un emplacement acquis par l'abbesse composé de bâtiments et de jardins, et nommé la Maison de Clugny. Madame Arnaud montra son désintéressement et la pureté de ses principes religieux en demandant elle-même, en 1627, que les abbesses de ce couvent fussent triennales: en conséquence elle se démit de son titre en 1630, et une nouvelle administratrice de ce monastère fut élue. Les exemples d'un pareil désintéressement sont rares dans notre histoire ecclésiastique.

On commença, en 1648, sur les dessins de Lepautre, la construction de l'église de ce monastère; elle fut achevée la même année.

Dans le chœur des religieuses était une Cène peinte par Champagne, un des meilleurs tableaux de cet artiste, qui, pour dédommager les curieux privés de le voir, en fit lui-même la copie. Cette copie figurait sur le grand autel.

A la demande de madame Arnaud, le pape permit que dans ce monastère fût établie l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. On conservait dans cette église une épine de la sainte couronne, et une autre relique plus rare et tout aussi authentique, la cruche qui avait servi aux noces de Cana.

Le lieu champêtre d'où étaient venues les religieuses de ce monastère fut réparé et assaini par des canaux qui procurèrent l'écoulement des eaux stagnantes. Il fut peuplé de religieuses, et reçut son ancien titre d'abbaye, avec la dénomination distinctive de Port-Royal-des-Champs.

Ce fut dans ce désert qu'un grand nombre d'hommes illustres par leur savoir, leurs talents et leurs vertus vinrent se réfugier pour se soustraire aux persécutions des jésuites, dont Louis XIV était l'aveugle instrument.

En août 1664, l'archevêque de Paris

Paris. — Typ. Lacour. rue Soufflot, 18.

suivi du lieutenant de police, d'exempts et de deux cents gardes, se rendit au couvent de Port-Royal de Paris. Cette troupe assiégea les religieuses sans défense; douze d'entre elles furent enlevées, réparties dans différentes communautés de cette ville, et traitées comme des prisonnières. Quelques mois après, on enleva et l'on traita de même quatre autres religieuses. Celles qui restaient dans cette maison, séduites par des discours ou intimidées par les menaces, cédèrent à la puissance.

En 1665, ces malheureuses filles, arrachées de leur couvent, furent renvoyées dans le monastère de Port-Royal-des-Champs; monastère où l'on plaça en même temps une garnison de soldats chargée de les empêcher de communiquer au dehors, et même d'aller dans leur jardin. Ces soldats y séjournèrent jusqu'en 1669, et s'y



Couvent des Jacobins.

conduisirent comme dans un corps-de-garde (1).

Les religieuses qui les avaient remplacées au couvent de Port-Royal de Paris, presque toutes dissidentes, se mirent dans les rangs des ennemis de leurs sœurs séparées, leur causèrent beaucoup de chagrin, et leur intentèrent, en 1707, un procès, qui eut beaucoup d'éclat et peu de succès.

Les religieuses de Port-Royal-des-Champs se croyaient dans cet asile à l'abri de nouvelles violences; mais, toujours persécutées par les jésuites, parce qu'elles ne partageaient pas leur doctrine, elles furent, le 29 octobre 1709, enlevées de leur maison par le lieutenant de police d'Argenson, escorté d'une troupe nombreuse, qui ne leur accorda qu'un quart d'heure pour se disposer à se rendre dans divers couvents du royaume, où elles fu-

(1) L'archevêque de Paris y avait placé une tourière et un chapelain, qui vécurent si familièrement ensemble, qu'il résulta de cette familiarité le scandale ordinaire.

rent séquestrées : leur couvent fut démoli.

L'abbaye de Port-Royal de Paris, supprimée en 1790, fut, pendant la session de la Convention nationale, convertie en prison révolutionnaire. En 1801, on y plaça l'institution de la Maternité, et, en 1804, l'Hospice de l'accouchement. (*Voyez* cet article.)

Filles de Sainte-Elisabeth ou du tiers-ordre de Saint-François, aujourd'hui Sainte-Elisabeth, succursale, couvent et église situés rue du Temple, entre les nos 107 et 109. Le père Vincent Musard, qui opéra une réforme dans les couvents du tiers-ordre de Saint-François, montra beaucoup de zèle pour établir les filles de Sainte-Elisabeth. Sa belle-mère, sa sœur et dix autres filles ou femmes se réunirent pour former ce nouveau couvent. Ce père recrutait partout des prosélytes et des bienfaiteurs. Plusieurs donations, des lettres patentes de 1614, le consentement de l'évêque de Paris, de 1615, le mirent à même de faire construire, dans la rue du Temple, un monastère, dont les bâtiments, commencés en 1628, furent achevés en 1630. Marie de Médicis, conjointement avec son fils Louis XIII, voulut en poser la première pierre, et même avoir le titre de fondatrice.

Ce couvent n'offrait rien de remarquable. Il fut supprimé en 1790 : et, en 1803, l'église fut choisie pour être la seconde succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, sixième arrondissement. Elle a conservé la dénomination de Sainte-Elisabeth (1).

Notre-Dame-de-Sion, ou Chanoinesses régulières anglaises et réformées de l'ordre de Saint-Augustin. Ce couvent était situé rue des Fossés-Saint-Victor, à côté et au-dessus du collége des Ecossais. Ces religieuses vinrent en France en 1633, et obtinrent, au mois de mars de cette année, des lettres patentes qui leur permettaient de s'établir à Paris ou dans ses faubourgs. Elles choisirent d'abord une demeure dans la rue Saint-Antoine ; puis elles vinrent occuper, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, une maison qui avait appartenu à Jean-Antoine Baïf, poète du règne de Charles IX et de Henri III, où s'assemblaient les beaux esprits du temps, et où se donnaient des concerts de musique qui attirèrent quelquefois ces princes et leur cour.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Dans les bâtiments on a établi un pensionnat de demoiselles.

Filles de la Conception (1), ou religieuses du tiers-ordre, couvent situé rue Saint-Honoré, en face de l'église de l'Assomption ou de Sainte-Madeleine. Anne Petau, veuve de René Regnaut, conseiller au parlement, donna, en 1635, 40,000 livres au couvent des Filles de la Conception de Toulouse, pour obtenir treize religieuses de cet ordre, qui, au mois de septembre de cette année, vinrent à Paris, et, suffisamment autorisées, occupèrent la maison que cette fondatrice leur avait préparée, et qui appartenait à François-Théodore de Nesmond, président au parlement, et que ce président, en 1637, céda à ces religieuses, à condition qu'elles recevraient sa fille dans leur ordre, ce qui fut exécuté. Malgré ces donations, les Filles de la Conception étaient fort endettées, et se trouvaient, comme quelques autres couvents, dans le cas de faire faillite : mais le sieur d'Argenson, en 1713, détermina le roi à établir une loterie, dont les bénéfices leur appartinrent; par ce moyen peu moral, elles réhabilitèrent amplement leur fortune. D'ailleurs, on sait quel prix ce magistrat de mœurs corrompues mettait aux services qu'il rendait aux couvents de religieuses.

L'église ne contenait de remarquable que deux tableaux : l'un, placé sur le grand autel, représentant la Conception de la Vierge, était peint par Boullongne l'aîné ; l'autre, que l'on voyait dans une chapelle à droite, avait pour sujet saint Germain donnant une médaille à sainte Geneviève, par Boullongne le jeune.

Ce couvent fut supprimé en 1790, et sur son emplacement on a bâti plusieurs maisons particulières.

Filles de l'Immaculée Conception, ou Récollettes, couvent situé rue du Bac, no 75, à l'angle septentrional de la rue de la Planche. Madame la présidente de Lamoignon fit venir de Verdun quelques religieuses récollettes. Autorisées, le 8 septembre 1627, par l'abbé de Saint-Germain, ces récollettes, munies de toutes les précautions exigées, n'en profitèrent pas, et cédèrent, par acte du 12 décem-

(1) Il fallait avoir épuisé le dictionnaire des dénominations conventuelles pour imaginer celle-ci qui se compose de deux mots étonnés de se trouver réunis.

bre 1634, aux religieuses récollettes de Saint-Nicolas de Tulle leurs droits et privilèges. Celles-ci achetèrent une maison rue du Bac, qu'elles firent accommoder en monastère, et s'y établirent en 1637.

Ces religieuses, en qualité de récollettes, étaient sous la direction des frères récollets. Ceux-ci, se trouvant trop éloignés de leurs sœurs, obtinrent facilement, dans ce temps de prospérité monastique, la permission de faire bâtir un hospice de récollets à côté de celui des récollettes. Il fut construit dans la rue de la Planche. Ce voisinage fut une source de désordres et de querelles que termina un arrêt du conseil du roi, du mois de mars 1708, condamnant les frères récollets à se séparer de leurs sœurs de la Conception Immaculée.

Elles durent ce dernier titre à Marie-Thérèse d'Autriche, qui, ayant projeté d'établir un couvent de la Conception, jeta les yeux sur les sœurs récollettes, et obtint une bulle, du 18 août 1663, qui autorisa ces filles à prendre l'habit, l'institut, la règle et la dénomination de religieuses de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. En 1664, ce couvent fut déclaré de fondation royale. Louis XIV fournit aux frais de la construction de l'église, qui, commencée le 13 juillet 1693, fut bénite et sans doute achevée le 5 décembre 1694.

Le grand autel de cette église était orné d'une Immaculée Conception, peinte par Lafosse.

Ce couvent, supprimé en 1790, a été vendu à des particuliers.

Il fut fondé un autre couvent de la Conception, rue de Charenton, dont je parlerai ailleurs.

Religieuses du Saint-Sacrement, couvent situé près le Louvre. Sébastien Zamet, évêque de Langres, pensa qu'un couvent dont les individus seraient nuit et jour et sans cesse occupés à l'adoration du Saint-Sacrement deviendrait une institution d'une haute importance pour le public. D'abord, pour remplir ses pieuses intentions, il résolut d'employer des hommes absolument reclus et qui n'auraient nulle communication avec le dehors. Il abandonna cette partie de son projet, substitua des femmes aux hommes, et obtint des bulles du pape. Une riche dévote, appelée Bardeau, donna 30,000 francs pour commencer l'établissement. Madame de Longueville mit tout en œuvre pour déterminer l'archevêque de Paris à donner son assentiment, qu'il avait refusé d'abord. Le roi, après plusieurs difficultés, accorda des lettres patentes au mois d'octobre 1630. Une maison, dans le quartier du Louvre, fut achetée et destinée à cet établissement. Le parlement enregistra, le 31 mai 1633, les lettres du roi. La mère Angélique Arnaud eut la première direction de cette communauté. Le fondateur avait pour objet d'attirer dans son couvent les filles des courtisans ; et pour y réussir, il fit une règle par laquelle les religieuses devaient être vêtues de robes blanches, fines et traînantes, de beaux scapulaires d'écarlate et de linge très fin. Aucune austérité ne devait en éloigner les jeunes personnes. L'église était ou devait être magnifiquement ornée. Tout allait au gré du fondateur et de ses auxiliaires. Le couvent fut établi ; mais, sous le règne de Louis XIV, cette maison fut supprimée. On ne sait pourquoi.

Belle-Chasse, ou Chanoinesses du Saint-Sépulcre, couvent situé rue Neuve-de-Belle-Chasse, n° 4, quartier Saint-Germain. Une dame de Plauci fit venir, en 1632, de Charleville à Paris, cinq religieuses de cet ordre ; elles éprouvèrent pendant trois ans plusieurs difficultés pour s'établir. Le 16 juillet 1635, elles firent l'acquisition d'un vaste emplacement appelé Belle-Chasse ; elles n'occupèrent d'abord, en attendant la construction de leur maison, qu'une extrémité de cet emplacement. Leur monastère étant bâti, elles y entrèrent le 21 octobre 1635 ; mais ce ne fut qu'au mois de mai 1637 que tous les obstacles furent surmontés, et qu'elles obtinrent du roi des lettres patentes confirmatives de cet établissement. La chapelle de cette maison fut bénite en 1673.

Ce couvent était à peine établi que le désordre s'y manifesta. On lit dans les registres manuscrits du parlement que, le 31 juillet 1642 et les jours précédents, un sieur de Meigneux, accompagné de plusieurs personnes dont les noms sont mystérieusement omis, s'était rendu dans ce couvent et y avait commis des excès qui ne sont pas spécifiés. Le parlement fit défense au sieur de Meigneux d'aller « audit monastère, et d'y mener... ni au- « trement, à peine de la vie ; enjoint à la « prieure de faire fermer les portes du

« couvent, et d'empêcher qu'il soit usé « d'aucune violence en contravention audit arrêt; de garder soigneusement la « dame de Nérestan, étant en ladite mai-« son, ni de permettre qu'elle en sorte. »

Ce couvent fut supprimé en 1790. On a ouvert sur son emplacement une rue nouvelle qui fait la prolongation de celle de Belle-Chasse, et qu'on nomme rue Neuve-de-Belle-Chasse. La partie des bâtiments qui n'a point été détruite par l'effet de cette prolongation sert de magasin des fourrages du gouvernement.

Les Filles du Précieux-Sang, couvent situé rue de Vaugirard, nº 60, quartier du Luxembourg. Des filles de l'ordre de Cîteaux, de la ville de Grenoble, après avoir adopté une réforme, firent solliciter, auprès de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, la permission d'établir un couvent de leur ordre dans l'étendue de sa juridiction. Cette demande fut accordée le 20 décembre 1635. Elles achetèrent, en conséquence, une maison rue Pot-de-Fer, au coin de la rue Mézières; pour la payer, elles reçurent de la duchesse d'Aiguillon la somme de 8,050 livres, et vinrent l'habiter en 1636. Ces religieuses, ayant mal calculé leurs affaires, ou trop compté sur le zèle public, se trouvèrent tellement endettées qu'elles furent forcées d'abandonner leur maison à leurs créanciers.

Alors elles prirent à loyer une maison située rue du Bac, où elles se retirèrent, maison qui depuis a fait partie du séminaire des Missions étrangères. Enfin des personnes charitables vinrent à leur secours, et leur fournirent une somme qui leur permit, le 10 décembre 1658, d'acheter une maison rue de Vaugirard, qu'elles firent disposer suivant leurs besoins. La chapelle fut bénite, le 20 février 1659, sous le titre de Précieux-Sang de Notre-Seigneur; et, le même jour, elles vinrent habiter leur nouveau monastère.

Elles furent supprimées en 1790, et leur maison devint une propriété particulière.

Bénédictines de Notre-Dame de Liesse, couvent situé rue de Sèvres, seconde série de numéros commençant au boulevard, nº 3. Ces religieuses, établies à Rhétel, diocèse de Reims, craignant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris. Elles s'établirent d'abord rue du Vieux-Colombier, et, en 1645, devinrent propriétaires d'une maison déjà occupée par des religieuses qui ne purent s'y maintenir. Ce lieu était nommé le jardin d'Olivet. Cette maison ne se soutint qu'avec peine, et éprouva plusieurs traverses. La chapelle ne fut bâtie qu'en 1663. Ce couvent, presque désert, fut supprimé en 1778; et madame Necker y fonda un hôpital qui porte son nom, et dont je parlerai dans la suite.

Filles de Saint-Thomas-d'Aquin, de l'ordre de Saint-Dominique, couvent situé rue des Filles-Saint-Thomas.

Les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, ayant reçu l'ordre d'aller former un établissement à Paris, obtinrent des lettres patentes du mois de décembre 1629, enregistrées le 3 juillet 1630. Elles se logèrent d'abord dans une maison de la rue des Postes, au faubourg Saint-Marcel. En 1634, ayant acheté une grande maison vieille rue du Temple, elles y firent construire une église et un assez vaste monastère; elles y restèrent jusqu'au 7 mars 1642, époque où elles vinrent habiter la maison qu'elles avaient fait construire dans la rue qui porte le nom de leur couvent.

Ce couvent ayant été supprimé en 1790, ses bâtiments furent occupés pendant plusieurs années par divers particuliers, jusqu'en 1808, époque où, sur son emplacement, l'on a commencé à élever l'édifice de la Bourse.

Filles de la Croix, couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, situé rue de Charonne, nº 87. Ce couvent fut institué pour recevoir le trop-plein de celui qui est mentionné dans l'article précédent. Le 7 mars 1627, ces filles habitèrent une maison située rue Plâtrière, puis elles se transportèrent rue Matignon. Après avoir, le 21 juin 1639, acheté une maison rue de Charonne, elles y firent construire un monastère, qu'elles vinrent habiter au mois d'août 1641. Charlotte-Marie Coiffier d'Effiat fournit aux frais de cet établissement, et en fut considérée comme la fondatrice. Son cœur fut déposé dans le sanctuaire de l'église.

Dans cette église, petite et bien ornée, on voyait un excellent tableau de Jouvenet, représentant l'élévation de la croix.

Cyrano de Bergerac, écrivain original et sans goût, fut enterré dans cette église.

Ce couvent, supprimé en 1790, n'a point été vendu. En 1815, on y a placé des religieuses qui portent le titre de Dames de la Croix.

Il existait à Paris trois autres maisons de Filles de la Croix, dont je parlerai dans la suite.

CHERCHE-MIDI, ou Prieuré de Notre-Dame-de-Consolation, situé rue du Cherche-Midi, nº 25. Des religieuses augustines de la congrégation de Notre-Dame, de la ville de Laon, vinrent à Paris, en 1633, pour y former un établissement. Le 13 mai 1634, elles achetèrent des sieur et dame Barbier un emplacement rue du Cherche-Midi ou Chasse-Midi; et, munies du consentement de l'abbé de Saint-Germain et de lettres patentes du roi, de septembre de la même année, elles firent construire un monastère. Mais ces religieuses, mauvaises économes, se virent dans la suite poursuivies par leurs créanciers. Un arrêt du 3 mars 1663 ordonna la vente de leur maison. Dans cette fâcheuse conjoncture, elles s'adressèrent à Marie-Eléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, et lui offrirent de se mettre sous sa dépendance, en embrassant la règle de Saint-Benoît. Il en coûta à cette abbesse 55,100 liv., prix de la vente de la maison, dont elle se rendit adjudicataire; puis elle la céda aux religieuses du Cherche-Midi, qui reçurent, en 1669, le titre de Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation.

Ce couvent fut supprimé en 1790; et deux particuliers, acquéreurs de l'emplacement, y ont fait bâtir des maisons.

RELIGIEUSES DE FERVAQUES, couvent de l'ordre de Cîteaux, situé au faubourg Saint-Germain, on ne sait dans quelle rue. Ces religieuses, en 1636, pendant la guerre, vinrent de Noyon à Paris pour chercher un asile; on leur permit d'y rester, à condition qu'elles ne placeraient point de croix à leur porte, et qu'elles n'auraient ni cloches ni tabernacle. En 1643, on leur accorda la faculté d'établir un monastère en forme. Ces concessions favorables ne consolidèrent pas cet établissement, qui fut de peu de durée. Dans la suite, on n'en trouva plus de traces.

Les quatre établissements suivants se distinguent des autres en ce qu'ils ont pour objet l'utilité publique.

RELIGIEUSES DE LA CHARITÉ-NOTRE-DAME, couvent et hôpital, situé rue de la Chaussée-des-Minimes, au coin du cul-de-sac des Hospitalières, nº 2. Cette maison, destinée pour les filles et femmes malades, fut définitivement établie en 1629. Une dame d'Orsai et un sieur Faure, stimulés par Françoise de La Croix, fournirent aux frais d'acquisition de cette maison et à ceux de l'ameublement. Douze lits furent d'abord fondés. Bientôt les frères de la Charité, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se réunirent pour s'opposer à cet établissement utile. Le parlement, en 1628, mit fin à cette opposition scandaleuse. Françoise de La Croix et ses compagnes furent mises en possession de cet hôpital, et elles firent des vœux en 1629. Dans la suite, le nombre des lits s'accrut par les bienfaits de quelques personnes; en 1775, il s'élevait à vingt-trois. Les malades payaient 30 livres par mois; et ceux qui passaient dans cette maison le reste de leur vie, 400 liv. par an.

Cette maison a subi le sort de tous les établissements religieux. Elle a été supprimée en 1792, et remplacée par une filature de coton établie en faveur des indigents.

HOSPITALIÈRES DE LA ROQUETTE. Ce couvent et hôpital, situé quartier de Popincourt, nº 103, fut établi par les religieuses de la Charité dont la maison est l'objet de l'article précédent. Aidées par la duchesse de Mercœur, elles acquirent cette maison pour servir à leurs convalescents, qui avaient besoin de respirer un air plus pur que celui de la Chaussée-des-Minimes. On donna ce nom à ce couvent, parce qu'il fut bâti sur l'emplacement d'une maison de campagne, dite la Rochette ou la Roquette. Ces religieuses en devinrent propriétaires par acte du 30 janvier 1636.

Un décret de l'archevêque de Paris, du 12 octobre 1690, confirmé par lettres patentes enregistrées le 12 juin 1691, sépara la maison de la Roquette de celle de la rue de la Chaussée-des-Minimes; elle en fut entièrement indépendante, et elle avait, avant la révolution, dix-neuf lits pour les femmes vieilles et infirmes. Cette maison, supprimée en 1792, est occupée aujourd'hui par une filature de coton.

FILLES DE LA PROVIDENCE OU DE SAINT-JOSEPH, couvent situé rue Saint-Dominique-Saint-Germain, nº 82. Marie Delpech, connue sous le nom de l'Etang, avait établi à Bordeaux une maison pour les orphelines; elle fut appelée à Paris pour en établir une en cette ville. Elle y arriva le 11 février 1639, et logea d'abord rue du

Vieux-Colombier, dans une maison occupée par quelques religieuses venues de Charleville. Le nombre des élèves qu'elle y fit l'obligea de prendre à loyer une maison plus vaste, rue du Pot-de-Fer. Celle-ci devint bientôt insuffisante. Le 3 février 1640, elle acquit, rue Saint-Dominique, une grande maison, où son établissement fut fixé; elle l'agrandit par l'acquisition de sept quartiers de terrain qui l'avoisinaient; et, munie de toutes les permissions et autorisations exigées, elle en prit possession dans la même année.

Cette institution avait pour objet l'instruction des orphelines. On leur enseignait les ouvrages convenables à leur sexe, jusqu'à ce qu'elles fussent en état de se marier, ou d'embrasser une profession quelconque.

Cette maison fut supprimée en 1792. Les bâtiments furent depuis convertis en bureaux du ministère de la guerre, et de sa chapelle on fit un magasin.

Nouvelles Catholiques, couvent de filles, situé rue Sainte-Anne, nº 63. Ce couvent fut établi par les même fondateurs, dans le même temps et par les mêmes motifs que le couvent des Nouveaux Convertis dont j'ai parlé ci-dessus; mais il eut une destinée différente. Il fut d'abord, en 1634, placé rue des Fossoyeurs, aujourd'hui de Servandoni.

En 1647, il était situé rue Pavée, au Marais, puis rue Sainte-Avoye; en 1651, dans la rue Neuve-Saint-Eustache; enfin, en 1672, ce couvent obtint une demeure stable, rue Sainte-Anne, où les religieuses achetèrent un terrain, et y firent bâtir une maison et une chapelle, bénite sous le titre de l'Exaltation de la Sainte-Croix et de Sainte-Clotilde. Cette maison, qui jouissait du privilége des maisons de fondation royale, fut supprimée en 1790, et vendue peu d'années après. Plusieurs maisons particulières se sont élevées sur son emplacement.

Les Filles ou Soeurs de la Charité, couvent situé rue du Faubourg-Saint-Denis, nº 112, en face des bâtiments de Saint-Lazare. Vincent de Paul et Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras, commencèrent cet établissement, en 1633, dans une maison située près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. De là il fut, au mois de mai 1636, transféré à la Villette.

En 1640, la dame Le Gras, désirant se rapprocher de Paris et de la maison de Saint-Lazare, maison à laquelle on avait soumis la sienne, vint s'établir dans la rue du Faubourg-Saint-Denis, en face de Saint-Lazare. Cet établissement, qui devint le chef-lieu de toutes les maisons des sœurs de la Charité, a survécu aux ravages des temps et aux révolutions politiques, ou n'a éprouvé qu'une éclipse passagère, parce qu'il est d'une utilité évidente. Ces sœurs ne sont point cloîtrées; elles sortent, et vont chercher les malheureux pour les secourir. Les sœurs de la Charité, que le peuple nomma Sœurs grises à cause de la couleur de leur vêtement, n'avaient et n'ont rien du luxe des autres couvents de religieuses. Leurs bâtiments sont simples; mais ces religieuses ne seraient ni moins utiles ni moins respectées, si la forme de leur coiffure et de leur vêtement était un peu moins ridicule.

La maison du faubourg Saint-Denis a été supprimée en 1792; et on y a depuis placé une caserne et une maison royale de santé, ou hospice de M. Dubois, où l'on reçoit les malades moyennant une rétribution journalière.

La maison chef-lieu de cet ordre fut dans la suite rétablie rue du Vieux-Colombier, nº 15, et, en 1813, rue du Bac, nº 132, à l'ancien hôtel de La Vallière.

Notre-Dame de la Victoire-de-Lépante et de Saint-Joseph, couvent de chanoinesses régulières, de l'ordre de Saint-Augustin, situé rue Picpus, huitième arrondissement. L'archevêque de Paris, à la sollicitation du sieur Tubeuf, surintendant des finances de la reine, demanda, le 27 janvier 1640, à l'abbesse de Saint-Etienne de Reims, des religieuses de son ordre pour en former un établissement à Paris. Le 2 octobre de la même année, l'abbesse vint dans cette ville accompagnée de six religieuses. Elles furent établies rue Picpus. L'on nomma la sœur du fondateur, Suzanne Tubeuf, première prieure triennale.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il est, depuis, devenu propriété particulière.

Voilà quatre maisons de religieuses établies à Paris sous le règne de Louis XIII. Joignons-y les vingt couvents de religieux fondés dans la même ville pendant le même règne; il résultera que, dans l'espace d'une trentaine d'années, Paris fut encombré ou sanctifié par soixante nou-

velles maisons monacales. Quelle utilité, quel fruit ont retiré de ces nombreux établissements la raison, la morale publique et la prospérité de l'État?

IV. Autres institutions religieuses et civiles.

CHAPELLE SAINT-JOSEPH, située rue Montmartre, nº 144, au coin de la rue dite Saint-Joseph. Ce n'était, dans l'origine, qu'un oratoire placé, suivant l'ancien usage, au milieu d'un cimetière, celui de Saint-Eustache. Le chancelier Séguier désira posseder cet emplacement, et l'acquit des marguilliers. L'archevêque de Paris, par ses lettres du 24 août 1625, approuva cette aliénation, à condition que l'acquéreur fournirait à la paroisse de Saint-Eustache un emplacement convenable dans le faubourg Montmartre, pour y établir un autre cimetière et une autre chapelle.

Le 14 juillet 1640, le chancelier Séguier posa la première pierre de la chapelle de Saint-Joseph, qu'il fit construire à ses frais.

Cette chapelle fut illustrée par les tombeaux de deux hommes célèbres : c'est là que furent enterrés Molière en 1673, et La Fontaine en 1695. Cette chapelle, devenue propriété particulière, ayant été démolie pendant la révolution, les tombeaux de ces hommes illustres furent transférés au Musée des monuments français, et en 1818 au cimetière du Père Lachaise, où on les voit réunis.

L'archevêque de Paris refusait d'accorder la sépulture à Molière. Sa veuve dit : On refuse un tombeau à l'homme à qui la Grèce eût élevé des autels. Les comediens français étaient alors excommuniés, et le furent jusqu'à la revolution.

On a établi un marché sur l'emplacement de cette chapelle.

SAINT-ROCH, église paroissiale du 2e arrondissement, située rue Saint-Honoré, entre les nºs 296 et 298.

Il existait dans le faubourg Saint-Honoré (car l'emplacement actuel de Saint-Roch était situé dans ce faubourg) une grande maison, appelée l'Hôtel de Gaillon, où se trouvaient deux petites chapelles, l'une dédiée à sainte Suzanne, et l'autre aux Cinq-Plaies. On ignore l'origine de celle de Sainte-Suzanne-de-Gaillon : on sait que celle des Cinq-Plaies avait été construite, en 1521, par Jacques Moyen, Espagnol, domicilié à Paris, qui obtint la permission d'établir dans l'Hôtel de Gaillon, ou dans un des faubourgs de Paris, un hôpital pour les Français et pour les étrangers affligés des écrouelles.

D'autre part les habitants de ce faubourg désiraient avoir une église, et leur désir était secondé par Étienne Dinocheau, neveu du fondateur de la chapelle des Cinq-Plaies : celui-ci ayant renoncé aux droits qu'il pouvait avoir sur cette chapelle, le 13 décembre 1577, donna à ces habitants une place et un grand jardin qui en dépendaient. En outre, l'official de Paris leur permit, le 18 août 1578, de faire bâtir une chapelle qui serait succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le projet de cet hôpital était en opposition avec celui de cette chapelle; et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui perdait quelques revenus par l'érection d'une succursale, se trouvait en opposition avec l'official : grands débats qui furent terminés en 1582. Jacques Moyen avait choisi pour son hôpital un autre emplacement, et l'official et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois s'étaient enfin accordés; mais une autre querelle s'éleva entre le curé, le chapitre et les marguilliers de cette dernière église. Il était question du partage des produits de la succursale et d'intérêts pécuniaires. Le procès, à la honte des parties, dura près de trente années.

En 1587, à la place des deux chapelles de Gaillon, on fit construire une église ou chapelle succursale. Le chapelain engagea ses paroissiens à faire l'acquisition de l'hôtel de Gaillon; ils l'acquirent en 1622. Ensuite ils voulurent que leur chapelle devînt indépendante de Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'elle fût érigée en église paroissiale. L'exécution de ce projet rencontra de grandes difficultés qu'éleva le curé de Saint-Germain; mais ils en triomphèrent; et, le 30 juin 1633, l'érection de leur chapelle en église paroissiale fut autorisée.

La population croissante de ce quartier fit bientôt sentir l'insuffisance de la chapelle bâtie en 1587. On s'occupa de la construction d'un édifice plus vaste. Le roi et Anne d'Autriche, sa mère, en posèrent solennellement la première pierre le 28 mars 1635. Sa construction s'exécutait avec lenteur ou était suspendue, lorsqu'en 1720 le fameux Law, converti par l'abbé

de Tencin, ayant abjuré le protestantisme afin d'être nommé contrôleur général des finances, et ayant entendu la messe et communié dans l'église de Saint-Roch, sa paroisse, donna à cette église 100,000 liv. pour achever son bâtiment. Ces 100,000 liv., consistant en billets de banque, servirent peu à la construction de cet édifice, qui ne fut entièrement achevé qu'en 1740.

Cette église, d'abord élevée sur les dessins de Mercier, fut continuée sur ceux de Robert de Cotte, qui notamment a fourni le dessin du portail que son fils Jules Robert de Cotte fit exécuter, et dont la première pierre fut posée le 1er mars 1736. Ce portail, élevé au-dessus d'un grand nombre de marches, reçoit de cette élévation un caractère de majesté qui convient à un temple. Il se compose de deux ordonnances, l'une dorique, l'autre corinthienne : cette dernière est couronnée par un fronton. Il règne dans cette composition beaucoup d'harmonie; mais les architectes, par ces ordonnances superposées, ont sacrifié au mauvais goût du temps, en donnant à un édifice dont la hauteur n'est point divisée par des étages un frontispice qui semble en indiquer deux.

On ajouta à l'architecture de ce portail des ornements de sculpture : aux deux côtés de la croix qui lui sert d'amortissement, on avait placé des anges adorateurs, et au-dessus de l'ordonnance dorique, deux groupes représentant quatre pères de l'église latine. Ces sculptures étaient l'ouvrage de Francin, et les trophées, candélabres et autres ornements, celui de Monteau. Tous ces accessoires ont disparu.

L'intérieur de cette église se divise en cinq parties distinctes : la nef, le chœur, la chapelle de la Vierge, celle de la Communion qui vient ensuite, enfin la chapelle du Calvaire : ces parties ont chacune un caractère différent des autres. En les parcourant on éprouve le sentiment que donne un changement de scène et de décoration: c'est un effet théâtral qui n'a point d'exemple dans les autres édifices religieux de Paris. On aperçoit, dans ces diverses constructions, l'intention de frapper l'imagination par le sens de la vue.

L'ordre dorique règne dans la nef et le chœur, qui n'ont rien de remarquable; aux extrémités de la croisée sont deux autels, l'un en face de l'autre, décorés sur les dessins de Boullée. On y voit des statues de saint Augustin, de saint François de Sales, etc. Cette dernière est de M. Pajou. On y remarque aussi deux grands tableaux de vingt-deux pieds de hauteur : celui qui est sur l'autel à gauche représente saint Denis prêchant la foi; il est de M. Vien : celui qu'on voit sur l'autel à droite a pour sujet la Maladie des Ardents; il est peint par Doyen.

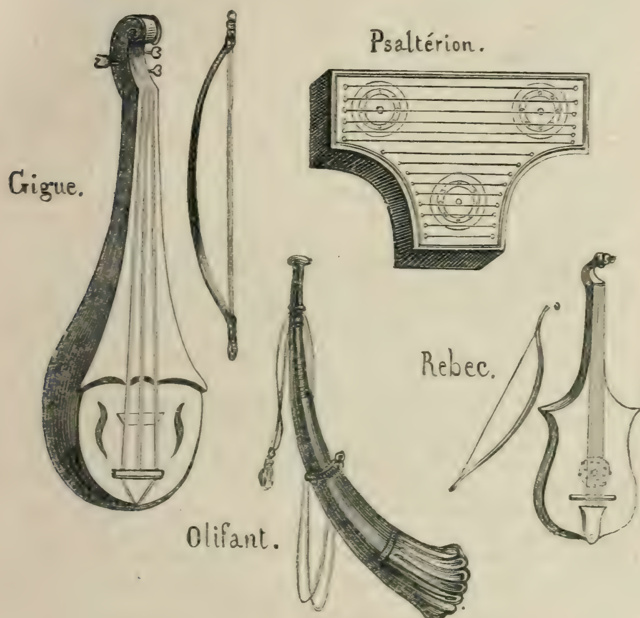
La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur, fut bâtie en 1709 : sa forme circulaire est couronnée par une coupole qui représente l'Assomption de la Vierge, peinte par Pierre : c'est un de ses meilleurs ouvrages. L'autel de cette chapelle offre une scène de l'Annonciation, exécutée sur les dessins de Falconnet. Un ange montre à Marie, qui s'incline humiliée, une gloire céleste dont il semble être descendu ; gloire composée de rayons longs et inégaux, et dont l'ensemble conviendrait plutôt à une décoration théâtrale qu'à l'intérieur d'un temple de chrétiens. Cet ange, prêt à s'envoler, paraît soutenu par ses ailes, et l'est par de gros et massifs nuages. L'imagination la plus docile répugne à reconnaître un envoyé de Dieu dans une figure humaine dont les omoplates sont munies d'ailes d'autruche ou de dindon; jolis monstres dont nos artistes ont emprunté la forme des monuments du paganisme. Elle répugne aussi à reconnaître des nuages dans ces masses lourdes péniblement arrondies par le ciseau. Les nuages sont du domaine de la peinture : le sculpteur, s'il ne veut encourir le ridicule, doit s'abstenir de les représenter.

La chapelle de la Communion vient ensuite : elle est moins grande que la précédente. M. Pierre a peint sur sa coupole le Triomphe de la Religion, composition très simple : sur l'autel est un groupe, sculpté par Paul Slodtz, représentant deux anges d'une forte stature s'inclinant pour adorer le tabernacle très rabaissé. M. de Saint-Foix s'est récrié sur cette disproportion entre l'objet adoré et les adorateurs.

Enfin on arrive à la chapelle du Calvaire, située à la suite, sur la ligne des chapelles précédentes, et à l'extrémité de l'édifice.

Le caractère de solidité qu'offre sa construction, le peu d'élévation de la voûte, l'obscurité et le silence, peuvent produire dans les âmes faciles à émouvoir des sentiments lugubres, une terreur religieuse.

Une vaste niche, éclairée par une ouverture qu'on ne voit point, par un jour que les architectes nomment jour céleste, présente la cime du Calvaire, l'image de Jésus crucifié, et la Madeleine pleurant au pied de la croix. Sur le premier plan sont des soldats couchés, des troncs d'arbres, des plantes parmi lesquelles rampe le serpent. Plus avant et au bas de cette espèce de montagne, lieu de supplice, est un autel de marbre bleu turquin, en forme de tombeau antique, orné de deux urnes d'où sort de la fumée en marbre. Au milieu s'élève le tabernacle composé d'une colonne tronquée, et autour duquel sont groupés les instruments de la passion. Cette composition sépulcrale et poétique a été conçue par M. Falconnet. La sculpture



Instruments de musique du XVIe siècle.

les figures de la niche est l'ouvrage de Michel Anguier.

Une nouvelle scène sépulcrale a été récemment ajoutée. A droite de cette chapelle, de vastes rochers présentent l'ouverture d'une grotte devant laquelle sont deux groupes de figures en ronde bosse plus grandes que nature : ces groupes représentent Jésus mis au tombeau. Ils furent établis en 1807, et sculptés par M. de Seine. C'est là ce que les dévots appellent la douzième station.

Dans les chapelles qui environnent la nef et le chœur, les onze premières stations sont indiquées par des bas-reliefs dont les sujets sont tirés de la vie de Jésus. Ils sont pareillement sculptés par M. de Seine.

Cet édifice, long de 66 toises, est, comme les autres églises, entouré de chapelles la plupart ornées de tableaux, et autrefois de plusieurs monuments funèbres.

Les tableaux dont cette église est aujourd'hui décorée consistent dans la Résurrection de la fille de Jaïre, peinte en 1817 par Delorme : il orne la chapelle de la

Vierge : et dans un Saint Sébastien peint en 1807 par M. Bellai, placé à côté de la chapelle de la Communion.

La chaire à prêcher est remarquable par sa construction, et porte un caractère poétique : elle a été exécutée sur les dessins de Challes. En face est un tableau moderne représentant Jésus sur la croix : il est d'un bel effet.

Parmi les monuments funèbres qui s'y trouvaient avant la révolution, on distinguait le tombeau de la demoiselle de La Live, exécuté sur les dessins de Falconnet ; celui de Pierre-Louis de Maupertuis, mort le 27 juillet 1759 ; celui d'André Le Nôtre, célèbre dessinateur de jardins ; ceux de la famille de Savalète ; de Nicolas Ménager, utile à sa patrie par son commerce et par les négociations importantes dont il fut chargé : il mourut le 15 juillet 1741.

Cette église renfermait aussi les cendres de François et de Michel Anguier, deux sculpteurs habiles ; d'Antoinette La Garde, marquise des Houlières, qui a excellé dans la poésie tendre et naïve : elle mourut en 1694 ; de François Séraphin Regnier des Marets, littérateur distingué en son temps, et mort en 1713 ; enfin, de Pierre Corneille, qui a illustré sa patrie en faisant sortir la scène française de l'état de barbarie où elle était encore plongée, en l'élevant à un éminent degré de perfection. Sans mausolée, sans épitaphe dans cette église, sa mémoire n'en avait pas besoin ; mais la France devait à elle-même, devait aux cendres d'un homme dont le génie l'honore, un témoignage de sa vénération et de sa gratitude. M. Legrand et M. le duc d'Orléans ont acquitté cette dette nationale.

M. Legrand, architecte, ancien officier du génie, stimulé par la pensée que Corneille n'avait, dans l'église où il fut inhumé, aucun monument funéraire, proposa au duc d'Orléans de contribuer à l'érection d'une table de marbre avec une inscription. Ce prince accueillit cette proposition, et voulut, sans recourir à une souscription, fournir tous les frais de ce monument qui, le 10 août 1821, fut placé dans l'église de Saint-Roch, au-dessus d'un des bénitiers de la grande nef, à gauche en entrant (1).

Saint-Roch est l'église paroissiale du deuxième arrondissement : elle a pour succursale l'église de Notre-Dame-de-Lorette.

Sainte-Marguerite, église paroissiale du huitième arrondissement, située quartier du faubourg Saint-Antoine, rue Saint-Bernard, nos 28 et 30. Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, fit en 1625 bâtir à ses frais et sur son fonds une chapelle, sous l'invocation de sainte Marguerite, pour servir de sépulture à lui et à ceux de sa famille. Les habitants de ce quartier, fort éloignés de l'église de Saint-Paul, leur paroisse, s'accommodèrent de cette chapelle, y firent célébrer l'office divin, et déterminèrent l'archevêque de Paris à l'ériger en église succursale. Les marguilliers de Saint-Paul s'y opposèrent. Un arrêt du 26 juillet 1629 ordonna qu'elle resterait simple chapelle. Un autre arrêt du 6 août 1631 ordonna tout le contraire : il portait que cette chapelle serait érigée en succursale. D'autres difficultés s'opposèrent à ce dernier arrêt, et ce ne fut qu'en 1634 que cette chapelle reçut définitivement le titre de succursale. On construisit une église à côté de la chapelle qu'avait établie Antoine Fayet. En 1712, la suc-

(1) Je pense qu'on ne lira pas sans intérêt l'acte mortuaire du grand Corneille:

« L'an 1684, le 2 octobre, M. Pierre Corneille, écuyer, ci-devant avocat général à « la Table de marbre de Rouen, âgé d'environ soixante-dix-huit ans, décédé hier, « rue d'Argenteuil, en cette paroisse, a été « inhumé en l'église, en présence de M. Thomas Corneille, sieur de l'Isle, demeurant « rue Clos-Georgeau en cette paroisse, et de « M. Michel Bécheur, prêtre de cette église, « y demeurant proche. *Signé* Corneille et « Bécheur. »

On a découvert récemment, rue d'Argenteuil, la maison où demeurait et dans laquelle est mort Pierre Corneille. Cette maison est celle qui porte le no 18. Le propriétaire, sur la proposition duquel M. le duc d'Orléans a fait élever dans Saint-Roch un monument à ce grand poète, a fait placer, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de cette maison, deux inscriptions gravées sur du marbre noir, l'une sur la rue et l'autre au fond de la cour de la maison ; elles indiquent que le grand Corneille est mort dans cette maison le 1er octobre 1684, et qu'elles ont été érigées en 1824. Un buste de Corneille est posé au-dessus de l'inscription de la cour ; et dans une couronne de laurier, placée au-dessus de ce buste, on lit : *Le Cid*, 1636.

oursale fut entièrement distraite de la dépendance de Saint-Paul, et forma une cure particulière.

Quant à l'église, elle ne contient de remarquable qu'un tableau représentant sainte Marguerite chassée par son père, peint en 1817, par M. Waflard.

L'église se trouvant insuffisante par l'accroissement de la population du faubourg Saint-Antoine, on construisit, en 1765, une chapelle contiguë élevée sur les dessins de Louis. Deux arcades forment l'entrée, et présentent entre elles le portrait en médaillon du célèbre mécanicien de Vaucanson, mort en 1782. L'intérieur est décoré de peintures à fresque, exécutées par Brunetti : elles représentent des ordonnances de colonnes, des bas-reliefs, et des inscriptions relatives au caractère sépulcral de cette chapelle. Elle est éclairée par une ouverture carrée pratiquée à la voûte. L'autel est en forme de tombeau antique : derrière est un grand tableau représentant le Purgatoire, peint par Briard. Tout dans cette chapelle porte un caractère sombre et lugubre.

L'église de Sainte-Marguerite, paroissiale du huitième arrondissement, a deux succursales, celles de Saint-Antoine et de Saint-Ambroise.

NOTRE-DAME-DE-BONNES-NOUVELLES, église paroissiale du village de Villeneuve, détruite en 1593 avec ce village, fut reconstruite en 1624. J'en ai parlé ailleurs.

V. Établissements civils.

HÔPITAL DES CONVALESCENTS, situé rue du Bac, n° 98. Angélique Faure, veuve de Claude Bullion, conçut le projet louable de procurer un asile aux convalescents qui, sortis des hôpitaux avant d'être dans un parfait état de santé, étaient exposés à des rechutes. Elle obtint, en 1628, des lettres patentes qui ne furent enregistrées qu'en 1631. L'exécution de ce projet utile éprouva beaucoup de lenteurs que nous ne détaillerons pas. Cette dame acheta, ou plutôt fit acheter par un prêtre appelé André Gervaise, une maison située rue du Bac, appartenant à M. Camus, évêque du Bellai. Elle voulait cacher au public la main qui soulageait les pauvres. La maison, construite et disposée pour recevoir huit convalescents, put dans la suite en contenir un plus grand nombre. En 1775, elle possédait vingt et un lits.

M. Gervaise, qui figurait toujours dans cette fondation, avait obtenu, le 6 août 1650, la permission d'y faire construire une chapelle qui reçut le titre de *Notre-Dame-des-Convalescents*.

Cet hôpital fut en mars 1652 donné aux religieux de la Charité, qui en eurent la direction. Il fut supprimé en 1792, et appartient encore au gouvernement qui le loue à divers particuliers.

HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-LA-MISÉRICORDE, ou les CENT-FILLES, situé rue Censier, n° 11, et rue du Pont-aux-Biches, quartier Saint-Marcel. Antoine Séguier, président au parlement, dans le dessein de retirer de la misère des orphelines de père et de mère, acheta, le 21 mars 1622, une maison appelée *le petit séjour d'Orléans*, qui avait fait partie de l'ancien hôtel que les ducs d'Orléans possédaient dans ce quartier. Les lettres patentes qui autorisaient cette fondation sont de janvier 1623, et il paraît que l'exécution de cet utile projet ne se fit pas attendre; car une inscription, placée dans la chapelle de cet hôpital, portait que, le 17 janvier 1624, M. Antoine Séguier fonda et fit bâtir cet hôpital pour cent pauvres orphelines.

On leur enseignait la religion et un métier. En 1656, le roi ordonna que les compagnons d'arts et métiers qui épouseraient des filles de cette maison seraient reçus maîtres sans faire leur chef-d'œuvre et sans payer aucun droit. Elles y étaient reçues à l'âge de six à sept ans, en sortaient à vingt-cinq ; et l'hôpital, lorsqu'elles se mariaient, leur accordait une dot.

Cette maison fut supprimée pendant la révolution : elle appartient à l'administration générale des hôpitaux et hospices de Paris. On y a établi des manufactures.

HÔPITAL DES INCURABLES, situé rue de Sèvres, n° 54. Plusieurs personnes concoururent à cet établissement : Marguerite Rouillé, épouse de Jacques Lebret, par acte du 1er octobre 1632, lui donna 622 livres de rente, des maisons et jardins qu'elle possédait à Chaillot ; Jean Joullet de Châtillon lui légua ses biens ; et le cardinal de La Rochefoucauld, par contrat du 4 novembre 1634, passé avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, céda pour le même objet 2,866 livres de rente, 18,000 livres à prendre sur le fermier général des aides, et 7,600 livres en argent. L'Hôtel-Dieu possédait 16 ou 17 arpents de terre sur le chemin qui conduit à Sèvres ; il en

céda 10 pour y construire l'hôpital projeté. Une personne inconnue envoya, pour aider aux frais d'établissement, une somme de 2,400 livres; le cardinal de La Rochefoucauld y ajouta encore celle de 1,333 livres. Avec ces secours, l'hôpital fut construit. Trente-six lits furent d'abord établis dans les salles : dix-huit pour les hommes, dix-huit pour les femmes. Le même cardinal fit encore don d'une somme de 38,047 livres destinée à la construction et à l'entretien d'une chapelle qui fut consacrée, le 11 mars 1640, sous le titre de l'*Annonciation de la Sainte-Vierge*.

Des lettres patentes du mois d'avril 1637 confirmèrent la fondation de cet hôpital, qui, dans la suite, reçut un accroissement considérable en étendue de terrain et en revenu; de sorte qu'avant la révolution on y comptait trois cent soixante lits. Je parlerai du sort de cet hôpital, lorsque je présenterai le tableau des hôpitaux et hospices qui existent maintenant à Paris.

Hôpital de la Pitié, situé rue Copeau, nº 1, entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes.

Les désordres et les guerres civiles du temps de la régence de Marie de Médicis avaient considérablement accru le nombre des pauvres. On ne trouva d'autre remède pour le diminuer que d'emprisonner ces malheureux : c'est ce qui fut ordonné dès l'an 1612. En conséquence, les magistrats louèrent cinq grandes maisons situées entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes, puis on fit l'acquisition d'une de ces maisons où se trouvait le jeu de paume de la Trinité. Ce local fut augmenté par de nouvelles acquisitions : on construisit des bâtiments réguliers et conformes à leur destination. On y renferma les pauvres que l'on put arrêter. Cette maison reçut le nom de *Pitié*, parce que sa chapelle était sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Pitié*.

Lorsqu'en 1657 l'hôpital général, dit *de la Salpêtrière*, fut construit et ouvert à tous les mendiants, la maison de la Pitié reçut une nouvelle destination : on y plaça les enfants des mendiants. Les filles, auxquelles on apprenait à lire, à écrire, à coudre, à tricoter, occupaient une partie de la maison; les garçons, qui recevaient une éducation analogue, habitaient une cour appelée *Petite-Pitié*. Enfin, on y plaça des enfants trouvés, des orphelins, auxquels on faisait apprendre des métiers : on y fabriquait des draps pour les habits des hôpitaux, et même pour les troupes.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1809, époque où les orphelins de la Pitié furent transférés à l'hospice du faubourg Saint-Antoine : dès lors, cette maison devint une annexe de l'Hôtel-Dieu (1).

Maison de Scipion, située rue de la Barre ou de Scipion, place du même nom. Scipion Sardini, gentilhomme italien, fameux et riche traitant sous le règne de Henri III, avait fait bâtir en ce lieu un hôtel qui, en 1622, fut destiné à recevoir des vieillards pauvres et infirmes. En 1636, il fut donné à l'hôpital général, qui y fit établir sa boucherie, sa boulangerie, etc.

Cet édifice, convenablement construit, renferme aujourd'hui la boulangerie générale de tous les hôpitaux et hospices de Paris.

VI. Palais, jardins, îles, fontaines théâtres, etc.

Palais du Luxembourg, situé au faubourg Saint-Germain, quartier du Luxembourg, rue de Vaugirard. On imposa à ce palais plusieurs noms que le public n'a pas admis; outre celui de Luxembourg, il reçut d'abord celui de Palais d'Orléans; et, depuis la révolution, ceux de Palais du Directoire, de Palais du Consulat, de Palais du Sénat Conservateur, enfin de Palais de la chambre des Pairs. Quoique ces diverses dénominations aient tour à tour été inscrites en lettres d'or sur une table de marbre posée au-dessus de la principale entrée, le public, moins docile à la volonté des divers gouvernements qu'à la routine, a constamment nommé et nomme encore ce palais et son jardin le Luxembourg.

Une grande maison, accompagnée de jardins, que Robert de Harlay de Sancy fit bâtir vers le milieu du seizième siècle maison qualifiée d'Hôtel bâti de neuf dans un arrêt de 1564, que le duc d'Epinay Luxembourg acquit ensuite, et qu'il agrandit considérablement en 1583 en y adjoignant plusieurs pièces de terres contiguës fut l'emplacement que Marie de Médicis régente, acheta, par contrat du 2 avril 1612, moyennant la somme de 90,000 livres, pour y faire construire un palais

(1) *Voyez* ci-après *Administration générale des hôpitaux*, article *Hôpital de la Pitié*

L'année suivante, voulant agrandir encore cet emplacement, elle fit acquisition de la ferme de l'Hôtel-Dieu, appelée, dans les anciens plans de Paris, le pressoir de l'Hôtel-Dieu. Cette ferme était située à l'est du jardin actuel et du côté de la rue d'Enfer. Au mois de juin 1613, cette reine y joignit 25 arpents de terre, situés au lieu appelé le Boulevard. Elle acheta aussi deux jardins appartenant à Antoine Arnaud, et dont la superficie était de 2,400 toises, et plusieurs parties du clos Vignerai, propriétés des chartreux et de divers particuliers. Enfin elle dédommagea les chartreux en leur donnant des terres au-delà de la route d'Issi ; de sorte que ces moines s'agrandirent du côté de la rue d'Enfer, renfermèrent dans leur enclos l'emplacement de cette route, ancienne voie romaine, et la détournèrent considérablement du côté de l'est.

Marie de Médicis, après ces acquisitions, fit, en 1615, jeter les fondements de ce palais. Il s'éleva sur le modèle du palais de Pitti, à Florence; il lui ressemblait au moins par ses bossages. Jacques Desbrosses en fut l'architecte. Les travaux, poussés avec activité, furent achevés en peu d'années.

Cet édifice se recommande par la beauté de ses proportions, sa parfaite symétrie, et par un caractère de force et de solidité. Les ornements, peu nombreux, mis à leur place, plaisent à la vue sans la fatiguer. Ces refends, ces bossages qui sillonnent toutes les faces de ce palais, lui donnent une physionomie singulière; mais on y voit avec peine employée jusque sur les pilastres et les colonnes cette espèce de décoration réprouvée par le bon goût.

Le principal corps de bâtiment ainsi que ses autres parties offrent trois ordonnances : l'une, toscane, est au rez-de-chaussée; l'autre, dorique, est au premier étage; et la troisième, ionique, se voit au deuxième. Quatre gros pavillons sont placés aux quatre angles du principal corps de bâtiment.

La cour, qui, du côté de la ville, précède ce principal corps de logis, est entourée de bâtiments; et son plan présente un parallélogramme dont la plus grande dimension a 60 toises, et la moindre 50.

L'entrée principale est en face de la rue de Tournon; de ce côté la façade présente à ses extrémités deux pavillons; et au milieu, au-dessus de la porte, s'élève, sur un corps avancé de forme quadrangulaire, dôme circulaire orné de statues dans les entre-colonnements. Ce dôme, qui avec ces circonstances produit un effet pittoresque, quoique un peu lourd, est en parfaite harmonie avec les autres parties de l'édifice. De chaque côté de ce dôme, deux terrasses pareilles, supportées dans l'origine par des murs massifs, et qui depuis ont à droite et à gauche été percés par quatre arcades, servent à communiquer du dôme aux deux pavillons de cette façade.

Celle du jardin, outre deux pavillons en saillie, plus forts que ceux de la façade qui vient d'être décrite, offre au centre un corps avancé, décoré de colonnes. Il était autrefois surmonté par un lanternon trop maigre pour le caractère de cette façade; on l'a fait disparaître, et la toiture, au-dessus de laquelle il s'élevait, présente aujourd'hui une ligne non interrompue. A la place de quelques ornements peu agréables, on a établi, au centre et au second étage de cette façade, un vaste cadran solaire, accompagné de statues colossales, placées à l'aplomb des colonnes inférieures. Deux de ces statues représentent la Victoire et la Paix : elles sont l'ouvrage de M. d'Espercieux; deux autres, la Force et le Secret, ont été sculptées par Beauvalet; et les deux dernières, l'Activité et la Guerre, par Cartelier.

La façade du côté de la cour diffère peu de celle du jardin. Aux deux portes latérales, on voit dans des impostes les bustes de Marie de Médicis et de Henri IV; au-dessus, l'avant-corps est décoré de quatre statues colossales, ouvrages des artistes du temps de Marie de Médicis. Le bas-relief du fronton circulaire, représentant la Victoire couronnant le buste d'un héros, est l'ouvrage de Duné.

La cour, dont j'ai donné les dimensions, est formée par le principal corps de logis dont je viens de décrire les façades, par deux ailes de bâtiments se terminant aux pavillons qui s'élèvent aux deux extrémités de la principale entrée, et enfin par les bâtiments de cette entrée (1).

Dans l'aile qui occupe le côté oriental

(1) Au mois de mai 1820, on a commencé à éclairer cette cour par le gaz hydrogène; six torchères (deux placées à chacun des avant-corps des deux bâtiments latéraux, et deux à l'avant-corps du principal corps de logis) jettent sur cette cour une lumière abondante.

de la cour est la galerie des tableaux, dont je vais bientôt parler; l'aile opposée contient aussi une galerie de tableaux, et, de plus, le magnifique escalier par lequel on monte à la salle de la Chambre des pairs. Cet escalier, majestueux par son étendue, riche par sa décoration, présente plusieurs statues d'hommes illustres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, et ne fait point regretter l'ancien escalier placé sous le vestibule du principal corps de bâtiment, qui obstruait ce vestibule sans l'embellir.

Ce palais, bâti à grands frais par Marie de Médicis, qui n'en avait pas besoin et qui ne l'habita que peu de temps, devait porter son nom; mais, cette reine l'ayant légué à Gaston de France, duc d'Orléans, son second fils, celui-ci voulut le faire nommer Palais d'Orléans, et fit en conséquence placer sur la principale entrée une table de marbre où ces mots étaient gravés en lettres d'or, et qui est restée en ce lieu jusqu'à l'époque de la révolution. Il fut cédé, moyennant 500,000 liv., à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier; et, par transaction du 1er mai 1672, il devint la propriété d'Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, qui, le 16 mai 1694, en fit don au roi Louis XIV. Cet édifice, négligé par ces différents propriétaires, eut besoin de grandes réparations, qui furent faites depuis 1733 jusqu'en 1736. Louis XVI le donna, en 1779, à son frère, Monsieur, qui a régné sous le nom de Louis XVIII.

Pendant le régime de la terreur, il fut converti en maison d'arrêt.

Sous le régime de la constitution de l'an IV, en 1795, il devint le lieu des séances du Directoire et la demeure des cinq directeurs, qui habitaient plus particulièrement l'hôtel contigu, appelé l'Hôtel du Petit-Luxembourg.

En 1798, le palais du Luxembourg fut entièrement ragréé, et plusieurs réparations y furent faites. On construisit à l'ouest et sur la ligne de la façade, du côté du jardin, un corps de bâtiment, qui depuis fut démoli.

Lorsque Bonaparte eut envahi le pouvoir, le palais du Luxembourg fut destiné d'abord aux séances des consuls, et reçut le nom de Palais du Consulat; et peu de temps après, en 1800, celui de Palais du Sénat Conservateur. Ce sénat y tint ses séances jusqu'en 1814, époque où une nouvelle constitution remplaça le sénat par la Chambre des pairs. Dès lors une nouvelle table de marbre, placée sur la porte principale, indiqua que l'édifice du Luxembourg portait le nom de Palais de la Chambre des Pairs.

Les deux ailes de bâtiment qui forment les parties latérales de la cour renferment, comme je l'ai dit, l'une l'escalier, et l'autre la galerie des tableaux. Cet escalier, éclairé par dix croisées, composé de quarante-huit marches, offre des ornements recommandables par leur dessin, leur exécution, et mène au premier étage.

On trouve à son extrémité supérieure la salle des Gardes, puis celle des Garçons de service, où l'on remarque une belle figure en marbre, représentant Hercule couché, ouvrage du célèbre Pujet; une statue d'Epaminondas, par Duret; une autre de Miltiade, par Boizot; et une troisième représentant Persée après avoir tu la Gorgone.

Vient ensuite la salle des Messagers d'Etat, ornée de la statue d'Harpocrate dieu du silence, et de celle de la Prudence puis la salle du Conseil et celle de la Réunion, salles très richement décorées de tableaux, dont l'un représentait la figure en pied de Louis XVIII, et d'autres plusieur allégories sur ses aïeux et sur son retou en France. Le plafond, peint par Barthélemi, offre aussi des sujets allégoriques

Cette salle mène à celle des Séances placée au centre du principal corps d bâtiment, au lieu où étaient la cage d l'ancien escalier et la chapelle. Elle fu établie et décorée dans les années 1803 1804. Son plan est un hémicycle d soixante-quinze pieds de diamètre. Un autre hémicycle de trente pieds de diamètre placé au centre, est, lorsque le roi se ren à la Chambre des pairs, occupé par l trône. Cette salle est décorée de vingt-si colonnes d'ordre corinthien; leurs entrecolonnements, à droite et à gauche d trône, sont occupés par les statues de Solon, Périclès, Cincinnatus, Scipion, Cato d'Utique, Lycurgue, Cicéron, Léonidas Aristide, Phocion, Démosthène et Camill presque tous ennemis de la tyrannie, to ardents amis de leur patrie et de sa liberté. Ils furent placés là sans doute pou rappeler leurs exemples à ceux qui or siégé ou siégent dans cette enceinte.

De cette salle, très riche par ses ornements, on arrive à la salle du Trône, qu

ne l'est pas moins. J'omets la galerie sur le jardin, les salles des quatre Bureaux, les première et seconde bibliotheques, la chapelle, le salon de lecture, pour m'arrêter à la salle du Livre-d'Or.

Cette salle est remarquable par les peintures restaurées des boiseries qui ornaient les appartements de Marie de Médicis. Ces peintures sont des médaillons offrant plusieurs sujets mythologiques. Cette salle, très digne d'exciter la curiosité des artistes et l'admiration de ceux qui ne le sont pas, doit son nom à un livre dont la qualification indique l'excellence des matières qu'il contient. Quelle est la matière sublime de ce livre précieux auquel on a consacré une salle si magnifique? Il faut le dire, ce livre n'existe pas encore, ou n'est pas encore déposé dans le sanctuaire qui lui est préparé. Il contiendra les titres de la pairie.

Je borne ici la description de la partie intérieure du palais qu'occupe la Chambre des pairs, partie changée, rajeunie, embellie par les gouvernements impérial et royal, et je passe aux autres parties et dépendances de ce palais.

GALERIE DU LUXEMBOURG. Elle fut d'abord, par les ordres de Marie de Médicis, composée de vingt-quatre grands tableaux représentant l'histoire allégorique de cette reine, peints par le célèbre Rubens, de plusieurs autres tableaux provenant de la reine douairière d'Espagne, et de ceux du cabinet du roi. Cette galerie fut longtemps négligée. Avant 1780, on avait formé le projet d'en transporter toutes les peintures au Louvre pour qu'elles fissent partie du *Muséum* déjà projeté dans la galerie de ce palais. En conséquence de ce projet, on retira du Luxembourg les tableaux, qui furent placés au Louvre.

Les victoires des Français produisirent une assez ample récolte de tableaux pour que le Muséum du Louvre pût se passer de ceux de la galerie du Luxembourg. On les y replaça en 1805; on y joignit aussi la précieuse collection des tableaux de la vie de saint Bruno, par Le Sueur, contenus dans une salle particulière; plusieurs autres ouvrages, tels que l'*Ermite endormi*, par Vien; deux tableaux de David, le *Serment des Horaces*, et *Brutus*, etc.

De cette galerie on arrive sur une partie de la terrasse et au-dessous du dôme, où l'on voyait la *Baigneuse* en marbre, de Julien, ouvrage digne des plus beaux temps de la Grèce.

L'autre partie de la terrasse conduit dans une suite de salles qui étaient ornées notamment des marines de Vernet et de Hue.

En 1815, les puissances étrangères dépouillèrent le Muséum du Louvre d'une grande partie de ses richesses, et y laissèrent un vide immense. Pour le remplir, on enleva de la galerie du Luxembourg ses principaux tableaux, ceux qui formaient la galerie de Rubens, ceux de la vie de saint Bruno et les marines de Vernet. Cette galerie, ainsi dépouillée, contient encore des tableaux d'un grand mérite. On y a vu longtemps les plus beaux ouvrages de David, de Gros, de Gérard, de Girodet, etc., et d'autres maîtres de l'École française. Au mois d'avril 1818, ce Musée ainsi composé fut ouvert au public.

JARDIN DU LUXEMBOURG. Ce jardin a éprouvé plusieurs changements. Sa plus grande longueur de l'est à l'ouest était de 440 toises, et s'étendait jusqu'à l'extrémité orientale du cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs, que l'on a ouvert et converti en une rue nommée de Fleurus; sa plus grande largeur n'excédait pas 130 toises.

En 1782, on diminua à peu près un tiers de la surface de ce jardin, en retranchant toute sa partie occidentale, qui s'étendait depuis les anciens bâtiments de la rue de Fleurus jusqu'à la grille qui s'ouvre de ce côté. On voulait, disait-on alors, établir dans cette partie retranchée des salles de danse, des cafés, une foire, etc.; on n'établit rien. Les plus beaux arbres du jardin furent abattus; on raccourcit ses plus longues allées; et le terrain, séparé, dépouillé de sa verdure, sans être embelli par la foire projetée, resta, pendant près de trente années, vide, stérile, inhabité, réduit presque à l'état de désert.

Cependant l'on commença, en 1788, à y bâtir deux maisons situées sur une rue qui fut ouverte, appelée rue de Madame. On y perça d'autres rues qui, depuis l'an 1800 seulement, sont bordées d'habitations.

Pendant la révolution, en 1793 et 1794, on prit sur l'enclos des Chartreux une partie de l'emplacement dont le jardin a été agrandi, et l'on y établit des ateliers pour la fabrication des armes.

A la fin de l'an IV, ou 1795, la Convention commença l'exécution du projet de cette belle avenue qui se dirige depuis le palais du Luxembourg jusqu'à l'Observatoire. En 1801, on renouvela tous les arbres de la partie orientale du jardin. On donna au terrain une pente régulière. On planta pareillement la partie méridionale qui avoisine la grande pépinière.

L'ancien parterre était bordé de deux murs de terrasse, l'un à hauteur d'appui, l'autre plus élevé, et laissait entre ces deux murs un intervalle d'environ deux toises, planté de fleurs. Ces murs, en pierres de taille, présentaient, à leur surface supérieure, de petits bassins, placés à distances égales et communiquant entre eux par des rigoles. Chaque bassin était percé pour laisser passage à un jet d'eau. Les eaux, si jamais elles ont été mises en jeu sur ces murs, devaient offrir d'assez brillants effets. Les terrasses qui bordaient ces murs étaient plantées d'ifs et de buis. Ce parterre, du côté du midi, moins étendu qu'aujourd'hui, était voisin du mur de clôture du jardin. Au centre du parterre on voyait une pièce d'eau octogone. Au milieu de cette eau, un groupe en plomb représentait un triton tenant dans ses bras un poisson marin qui lançait un jet d'eau.

Ce parterre, en 1801, fut entièrement changé. Des talus en gazon succédèrent au double mur de terrasse qui le bordait. Il fut élargi considérablement par deux espaces demi-circulaires, établis sur les deux côtés. Au milieu, on plaça une pièce d'eau plus étendue que l'ancienne. Le parterre se terminait du côté méridional par un vaste escalier composé de dix marches, et orné de statues. Tous ces ouvrages furent exécutés sur les dessins de M. Chalgrin.

Dans les années 1810 et 1811, ce parterre éprouva encore de notables et heureux changements.

La route de la grande avenue, qui se dirige vers l'Observatoire, à force de dépôts successifs de gravois et de terre accumulés pendant plus de dix ans, s'était enfin élevée à la hauteur nécessaire. Déjà cette avenue était plantée de quatre rangs d'arbres, et fermée au midi par une grille de fer, lorsqu'un nouvel architecte, M. Baraguei, proposa et fit adopter le projet de donner au terrain de l'avenue et du parterre, depuis le bâtiment de l'Observatoire jusqu'à la façade du palais du Luxembourg, une seule et même ligne de pente. Pour l'exécution de ce projet il fallait opérer plusieurs changements et remuer beaucoup de terrain. Ces difficultés n'arrêtèrent point. La grille qui termine au midi cette avenue fut baissée de quelques pieds, ainsi que le sol environnant. On établit une grille nouvelle, et celle qu'elle remplaçait fut employée à l'entrée de l'Observatoire, et adaptée à deux pavillons construits alors pour décorer cette entrée.

Le sol de l'avenue fut, dans toute sa longueur, plus ou moins baissé, suivant la ligne de pente. L'abaissement fut plus considérable au point où cette avenue se rapproche du parterre. Au lieu de l'escalier de dix marches, on substitua trois marches dessinées sur un vaste plan circulaire qui se termine, de chaque côté, à un piédestal qui sert d'acrotère à des balustrades.

On baissa le sol du parterre, ainsi que celui qui avoisine la façade du palais. Il fallut refaire le bassin : il le fut sur un plan octogone et plus vaste.

A l'extrémité méridionale du parterre, des balustrades en ouvrent l'entrée à ceux qui descendent par l'avenue. Elles se raccordent avec les talus de gazon qui garnissent les parties latérales de ce parterre composé de quatre pièces de gazon, bordées de plates-bandes fleuries, entre lesquelles est le bassin octogone, dont la surface est animée par des cygnes.

L'ancien jardin avait été dessiné par Jacques Desbrosses, architecte du palais; il construisit aussi, à l'extrémité orientale de l'allée contiguë à la façade du palais, une fontaine, remarquable par ses bossages et ses congélations multipliées.

Cette fontaine était dans un état déplorable, et tombait en ruine. En 1802, elle fut entièrement restaurée. Les deux figures placées au-dessus du fronton, qui représentent un fleuve et une naïade, furent refaites, ainsi que leurs accessoires. On n'avait, de mémoire d'homme, jamais vu cette fontaine donner de l'eau; on lui a procuré cet avantage : au-dessus des rocailles où elle coule, on a placé une statue de naïade sortant du bain.

La partie supérieure des talus qui entourent le parterre est ornée de vases, de statues en marbre : quelques-unes antiques, restaurées, quelques-autres sculptées d'après l'antique (1).

Depuis on a dégagé le palais des bâti-

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18

ments contigus à ses faces latérales : on a fait disparaître, du côté de l'est, une orangerie, et du côté de l'ouest, quelques bâtiments qui servaient de communication de ce palais à l'hôtel dit le Petit-Luxembourg. On a établi sur la rue de Vaugirard, à chaque côté des deux parties latérales du bâtiment, une grille d'entrée, des plantations en quinconce, une fontaine élégante, décorée d'une statue en marbre, et un rosarium, clos de treillages. Le jardin s'est agrandi par l'adjonction de ces deux emplacements. Ces derniers travaux, ainsi que quelques autres, ont été exécutés sur les dessins de M. Baraguei, architecte de la Chambre des pairs.

On arrive dans ce jardin par huit entrées principales, toutes ornées de grilles en fer.



Plan de Paris sous Henri III.

Du temps de la régence du duc d'Orléans, le palais et le jardin du Luxembourg furent le théâtre le plus ordinaire des plaisirs ou plutôt des débauches de la duchesse de Berri, fille du régent. Dans les Mémoires de Duclos, on lit le fait suivant :

« La duchesse de Berri..., pour passer les nuits d'été, dans le jardin du Luxembourg, avec une liberté qui avait plus besoin de complices que de témoins, en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale, dont l'entrée se fermait et s'ouvrait suivant l'occasion (1). »

La ligne méridienne de l'Observatoire traverse le jardin du Luxembourg et se dirige sur l'angle ouest du pavillon qui forme l'extrémité de la façade du palais du côté du jardin, de sorte que l'axe de la grande avenue incline un peu à l'est, et

(1) *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, t. I, p. 267; édit. de 1808.

forme au point d'intersection avec la ligne méridienne un angle très obtus.

La pente totale, depuis l'Observatoire jusqu'à la façade du palais du Luxembourg, ou la différence des niveaux qui se trouve entre ces deux points, est de 54 pieds.

On a placé, en janvier 1819, au milieu de la pièce de gazon qui est à l'extrémité du parterre, un piédestal sur lequel est un méridien à détonation, d'une invention nouvelle due au sieur Regnier, et dont l'amorce n'a rien à craindre du vent, de l'humidité ni de la neige.

Petit-Luxembourg, palais ou hôtel situé rue de Vaugirard, à l'ouest, et contigu au palais du Luxembourg. Il fut commencé vers l'an 1629, par l'ordre du cardinal de Richelieu qui l'habita en attendant que le Palais-Royal fût construit. Lorsqu'il vint occuper ce dernier palais, il donna à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, le Petit-Luxembourg, qui passa, à titre d'hérédité, à Henri-Jules de Bourbon-Condé. Après sa mort, la princesse Anne, palatine de Bavière, y demeura, et y fit exécuter des réparations et accroissements considérables. Elle fit construire, de l'autre côté de la rue de Vaugirard, pour ses officiers, pour ses cuisines et écuries, un hôtel qui communique au Petit-Luxembourg par un passage souterrain pratiqué sous la rue.

Cet hôtel, habité par des princes de la maison de Bourbon-Condé, reçut aussi le nom de Petit-Bourbon.

Le Petit-Luxembourg fut le siége du gouvernement directorial : quatre des directeurs l'habitaient ; le cinquième logeait dans le grand palais; les directeurs y ont demeuré depuis vendémiaire an IV (octobre 1796), jusqu'au 20 brumaire an VII (11 novembre 1799).

En 1812 et 1813, on a démoli des bâtiments qui formaient la communication entre le Grand et le Petit-Luxembourg; et, dans l'intervalle, on a établi, comme je l'ai dit, une plantation en quinconce, et, sur la rue de Vaugirard, une longue grille en fer.

Aqueduc d'Arcueil. Il fallait des eaux pour les besoins et l'agrément du palais et des jardins du Luxembourg, où Marie de Médicis avait résolu de prodiguer toute espèce de magnificence. Il n'existait encore aucune fontaine dans la partie méridionale de Paris; on ne pouvait en prendre dans la ville : on fut donc obligé d'en faire venir de la campagne.

Déjà, sous Henri IV, cette disette d'eau et les vestiges de l'aqueduc bâti du temps des Romains avaient fait penser à son rétablissement. Sully ordonna, en 1609, des fouilles et des tranchées à travers la plaine de Longboyau, du côté de Rungis, afin d'y trouver, s'il était possible, les eaux que les Romains avaient conduites au palais des Thermes; mais la mort de Henri IV arrêta l'exécution de ce projet.

En 1612, Joseph Aubry proposa, le premier, le projet de conduire les eaux de Rungis à Paris; mais ses demandes financières parurent exorbitantes; son projet fut rejeté. Hugues Crosnier fit ensuite la proposition de conduire à Paris 30 pouces d'eau (1), 18 pour le roi, et 12 pour la ville, moyennant la somme de 718,000 liv., se réservant pour lui l'excédant de ces 30 pouces d'eau. L'entreprise fut mise au rabais, et adjugée le 8 octobre 1612, à Jean Coing, maître maçon de Paris, pour la somme de 460,000 liv. Le 17 juillet 1613, le roi Louis XIII et la régente, sa mère, posèrent, avec de fastueuses et inutiles cérémonies, la première pierre de l'aqueduc qui fut bâti sur les dessins de Jacques Desbrosses, et achevé en 1624.

Une partie de cet aqueduc traverse le vallon d'Arcueil sur vingt-cinq arches. La hauteur de cette construction est de 12 toises, sa longueur de 200. Ce morceau d'architecture, imposant par sa grandeur, beau par ses formes, rappelle les magnifiques aqueducs des Romains.

Ces arcades furent bâties tout auprès de l'aqueduc antique, ouvrage exécuté sous la domination romaine pour conduire l'eau au palais des Thermes. Près de la face méridionale des arcades modernes existe encore un fragment considérable de l'aqueduc romain.

Dans l'espace existant entre Arcueil et Paris, on voit, de distance en distance, plusieurs petites constructions qui sont des regards de la conduite d'eau. La longueur totale de cette conduite, depuis Arcueil jusqu'au château d'eau situé à côté de l'Observatoire, est de 6,600 toises.

(1) On appelle pouce d'eau la quantité qui s'écoule par un orifice superficiel. Comme cet orifice contient 144 lignes carrées, le pouce d'eau se divise en 144 parties appelées lignes.

« Depuis Arcueil jusqu'à Paris, dit « M. Héricart de Thury, l'aqueduc forme « une grande galerie souterraine, qui fut « malheureusement établie, dans quel« ques parties de la plaine de Montsouris, « sur des carrières très anciennes et alors « inconnues. Les infiltrations, les pertes « d'eau, les tassements et les affaissements « qui en furent la suite, l'éboulement « d'une partie de l'aqueduc, l'inondation « de toutes les carrières et l'interruption « du service des fontaines de Paris que « les eaux de Rungis alimentent, ont « obligé l'inspection générale (des carriè« res) à faire de très grands ouvrages « pour sa restauration (1). » Ces grands ouvrages furent commencés en 1777.

L'aqueduc n'était pas encore terminé que l'on vit des solliciteurs puissants, des colléges, des communautés religieuses, demander des concessions d'eau, concessions qui s'accordaient alors sans discernement. Le public, qui avait payé les frais de l'aqueduc, fut la dupe de cette prodigalité (2).

Fontaines. En 1624, l'aqueduc achevé, les eaux de Rungis parvenues au château d'eau de l'Observatoire, on s'occupa de leur distribution : 18 pouces furent livrés au roi pour le palais et le jardin du Luxembourg, et 12 pouces à la ville, qui les répartit dans les quartiers de Saint-Jacques, de Saint-Victor et dans la rue des Cordeliers. Quatorze fontaines furent construites et alimentées par cette portion d'eau. On en conduisit même, à travers le pont de Notre-Dame, jusqu'à la place de Grève, où était une fontaine qui fournissait de l'eau de Rungis, et dont, le 28 juin 1624, Louis XIII posa la première pierre. Cette fontaine n'existe plus.

Les principales fontaines publiques ou particulières qui furent établies alors et alimentées par ces eaux sont :

La fontaine des Carmélites;

La fontaine de la rue Mouffetard, au coin de la rue Pot-de-Fer;

La fontaine Censier, rue Censier;

La fontaine Saint-Magloire, rue du Faubourg-Saint-Jacques;

La fontaine du collége de Navarre, dont la première pierre fut posée en cérémonie le 27 mai 1625;

La fontaine Saint-Michel, à l'extrémité méridionale de la rue de La Harpe;

La fontaine Sainte-Geneviève, rue et montagne Sainte-Geneviève;

La fontaine Saint-Côme, rue des Cordeliers, etc.

La fraude des concessionnaires, l'ignorance où étaient alors les ingénieurs des véritables lois de l'hydraulique, nuisirent au service des fontaines publiques. Il fallut recourir à la ressource de retirer ou restreindre les concessions. Ce mal et ce remède s'étaient déjà souvent renouvelés, et se renouvelèrent encore.

La notice de cet aqueduc et des fontaines qu'il alimente dans la partie méridionale de Paris me fournit l'occasion de parler d'une seule fontaine qui, sous le même règne, fut établie dans la partie septentrionale de cette ville.

Fontaine des Haudriettes, située au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes et de celle du Chaume. Elle fut établie en 1636, et nommée d'abord Fontaine-Neuve; mais elle reprit son ancien nom en 1760, époque où elle fut reconstruite sur les dessins de Moreau. Sa composition est d'un goût pur; le bas-relief, qui représente une naïade, est l'ouvrage de Mignot. Elle est aujourd'hui alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

Statue équestre de Henri IV, placée sur le môle qui se trouve à l'ouest et au milieu du Pont-Neuf. Voici l'historique de l'érection de cette statue.

Ferdinand, grand-duc de Toscane, fit couler en bronze un cheval colossal, dans le dessein de le faire surmonter par son effigie. Jean de Boullongne, élève de Michel-Ange, fut chargé de ce travail. Ferdinand mourut, et le cheval resta sans cavalier. Cosme II, son successeur, offrit à Marie de Médicis, régente de France, ou accorda à sa demande, ce cheval de bronze, le fit restaurer et monter sur un vaisseau à Livourne. Ce vaisseau traversa la Méditerranée, le détroit de Gibraltar et l'Océan, et vint échouer sur les côtes de Normandie. Ce cheval de bronze resta pendant une année entière au fond de la mer. On l'en retira à grands frais; et, transporté sur un nouveau bâtiment, il arriva, au commencement de mai 1614, au port du Havre; de là, on lui fit remonter la Seine jusqu'à Paris. Le chevalier Pescolini,

(1) *Descriptions des catacombes de Paris*, p. 263.

(2) Les frais de cet ouvrage furent payés par un droit d'entrée imposé sur les vins.

chargé d'offrir ce présent au roi et à la reine, leur annonça sa prochaine arrivée. En conséquence, on fit construire un piédestal en marbre, dont le roi, le 12 juin de la même année, posa en grande cérémonie la première pierre.

Le piédestal achevé, on y éleva le cheval, en attendant le cavalier qui devait le monter. De là vint que le peuple, accoutumé à voir ce cheval seul, prit l'habitude, même lorsqu'il fut surmonté par la figure de Henri IV, de nommer l'ensemble du monument le cheval de bronze.

Plusieurs années s'écoulèrent avant l'entier achèvement de cette statue équestre.

Le piédestal fut élevé sur les dessins de Civoli. Aux quatre angles on plaça des figures assez mesquines, qui représentaient des vaincus garrottés, et rappelaient que le malheur suit toujours les succès du pouvoir.

Les quatre bas-reliefs de ce piédestal représentaient les batailles d'Arques et d'Ivry, l'entrée de Henri IV à Paris, la prise d'Amiens et celle de Montmélian. Les figures du piédestal et les bas-reliefs étaient de Francheville.

La figure de Henri IV fut exécutée par Dupré. Il était représenté la tête nue, le corps tout entier couvert d'une armure à la française, tenant d'une main la bride de son cheval, et de l'autre le bâton de commandement. Dans une des inscriptions dont le piédestal était chargé, on lisait le nom de Richelieu, qui avait, en 1635, fait terminer cet ouvrage.

Ce monument, le premier de ce genre qui ait paru dans Paris, était entouré d'une grille, sur le devant de laquelle on avait placé une table de bronze, portant une inscription où se trouvait encore le nom de Richelieu. Elle fut enlevée en 1790.

Pendant les divisions qui, en 1788, agitaient la cour et les parlements, la tête de Henri IV fut couronnée de fleurs et de rubans.

Dans les premiers jours de la révolution, en 1789, on plaça sur l'oreille de cette statue la cocarde nationale.

Pendant les journées des 15, 16 et 17 juillet 1790, on plaça devant le piédestal une vaste décoration représentant un rocher, sur lequel la statue équestre de ce roi semblait élevée; et, pendant les soirées de ces journées, on exécuta des concerts, des chants et des danses. Aucun hommage ne fut rendu aux statues des autres rois.

Dans un moment d'alarme et de besoin de métal pour fabriquer des canons, dans un moment où l'armée du roi de Prusse s'avançait sur Paris, et où la mémoire des rois était peu respectée, au mois d'août 1792, on renversa dans cette ville toutes les statues des rois, et celle de Henri IV ne fut pas même exempte de la proscription.

Une nouvelle statue équestre de ce roi a été rétablie à la même place. Je dois me borner à l'indiquer.

Cours-la-Reine, situé le long de la rive droite de la Seine, dont il est aujourd'hui séparé par la route de Versailles. Il commence à la place Louis XV, et se termine à l'extrémité de l'Allée-des-Veuves et au quai Debilly. Marie de Médicis fit, en 1616, tracer et planter ce cours de quatre rangs d'arbres. Cette promenade, destinée pour la reine et pour sa cour qui venaient fréquemment la parcourir à cheval et en carrosse, fermée aux extrémités par des grilles, et à ses côtés par des fossés, était souvent interdite au public. Il n'existait point encore à Paris d'autre promenade régulièrement plantée.

Les arbres de ce cours furent arrachés, et on en substitua de nouveaux en 1723.

Pont-au-Change. Après la débâcle de l'an 1408 dont j'ai parlé (1), ce pont fut mal réparé. Il était détruit en 1510; il fut encore détruit et reconstruit on ne sait à quelle époque. Le 15 mai 1579, un trésorier de France vint annoncer au parlement que ce pont était près de tomber; il tomba en effet, et fut encore reconstruit.

Le 30 janvier 1616, un affreux débordement, mêlé d'énormes glaçons, l'endommagea considérablement, et plusieurs des maisons dont il était chargé furent entraînées; dans la suite on le répara (2).

(1) *Voyez* Ponts de Paris, t. III.

(2) Les eaux entraînèrent les meubles des maisons de ce pont et du pont Saint-Michel jusqu'aux environs de la ville de Saint-Denis.

On lit dans les *Registres manuscrits du parlement* : « Le 10 février 1616, le procu-« reur général remonstra qu'il a eu avis que, « près Saint-Denis et autres environs de « cette ville sur les bords de la rivière, se « trouvoient plusieurs meubles précieux et « autres, tombés en icelle par la ruine na-« guerre advenue des maisons sur les ponts « Saint-Michel et aux Changeurs. Lesquels « meubles ayant été demandés par ceux aux-

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1621, le feu ayant pris au pont Marchand, qui n'en était séparé que d'environ cinq toises, les flammes, poussées par un vent d'ouest, atteignirent le Pont-au-Change, et dans moins de trois heures il fut réduit en cendres. Les débris de ces ponts interceptaient le cours de la Seine. Le parlement en ordonna le déblaiement. On fit informer contre les auteurs de cet incendie : on ne les découvrit point. Cette cour autorisa des quêtes pour subvenir aux besoins des incendiés; car ces deux ponts étaient bordés de maisons habitées.

On ne commença a reconstruire le Pont-au-Change qu'en 1639, et on ne l'acheva entièrement qu'en 1647; il fut bâti en pierres et bordé de maisons; en 1658 il fut ébranlé.

Ce pont, à son extrémité septentrionale, avait deux entrées formées par un groupe triangulaire de maisons : l'une communiquait à la rue et au quai de Gevres, l'autre se dirigeait vers le Grand-Châtelet. La façade de ce groupe de maisons qui correspondait au milieu de la route du pont était ornée d'un groupe de trois figures ronde bosse en bronze, sur un fond de marbre noir, représentant Louis XIII, Anne d'Autriche son épouse et leur fils Louis XIV, âgé de dix ans. Il était l'ouvrage de Simon Guillain. Au-dessous de ces figures se voyait un bas-relief représentant deux esclaves, ouvrage d un beau style.

En 1788, Louis XVI, par son édit d'emprunt de 30 millions, affecta la somme de 1,200,000 livres à l'acquisition et démolition des maisons dont ce pont était en grande partie couvert ; elles furent démolies.

Ce pont, composé de sept arches à plein cintre, a, entre les culées, cent vingt-trois mètres soixante-quinze centimètres de longueur, et trente-deux mètres soixante centimètres de largeur; il est le plus large des ponts de Paris.

PONT SAINT-MICHEL, dont j'ai déjà parlé (1). Renversé en 1408 et en 1547, reconstruit la première fois en pierre, la seconde fois en bois, il fut de nouveau presque totalement emporté et rétabli ensuite. Dans la nuit du 30 janvier 1616, après un froid extrêmement rigoureux (2), survint un dégel et un débordement d'eau et de glaçons, qui emporta la partie du pont Saint-Michel du côté d'amont, détruisit les maisons dont il était chargé, et causa une perte considérable à ceux qui les habitaient.

Ce qui restait du pont Saint-Michel tomba au mois de juillet suivant.

Une compagnie s'offrit de faire reconstruire ce pont en pierre, à ses dépens, et de faire élever, de l'un et de l'autre côté, trente-deux maisons, à condition qu'elle jouirait des revenus de ces maisons pendant l'espace de soixante ans: elle promettait en outre de payer un écu d'or de redevance annuelle pendant cet intervalle de temps, lequel passé, la propriété en resterait au roi. En 1657 on changea les termes de cette convention : en 1672, le roi abandonna la propriété de ce pont, moyennant une finance de 200,000 livres, 12 deniers de cens, et 20 sous de rente par chacune des trente-deux maisons. Un malheur public devenait un profit pour le fisc.

Un édit du roi, donné en septembre 1786, portait que les maisons élevées sur les ponts de Paris seraient abattues. Cet édit ne reçut son exécution, à l'égard du pont Saint-Michel, qu'en 1808 et en 1809.

Les trente-deux maisons de ce pont furent abattues; la route fut élargie, et sa pente trop raide, beaucoup adoucie. On y établit des trottoirs et des parapets. On abattit pareillement des maisons élevées sur le bord de la Seine, vers la partie méridionale de ce pont, qui, du côté du quai des Augustins, formaient une petite rue

« quels ils appartenoient, la délivrance en a « été retardée sous prétexte des droits d'épaves, bris et naufrages prétendus par ceux qui « les ont trouvés, au grand préjudice et dommage tant des particuliers que du public ; « requiert qu'ils leur soient rendus promptement sans aucun droit d'épaves, bris et naufrage. » La cour rendit un arrêt conforme au réquisitoire; mais elle n'abolit point ce droit barbare qui a subsisté sur les côtes de Bretagne jusqu'au temps de la révolution.

(1) Voyez *Ponts de Paris*, t. III, p. 434, 435.

(2) Le froid fut si vif, que Louis XIII revenant de Bordeaux où son mariage fut célébré, et se rendant à Paris avec sa nouvelle épouse, vit périr en chemin une grande partie de son escorte. On compta que du seul régiment des gardes, composé de trois mille hommes, plus de mille en ce voyage moururent de froid.

appelée rue de Hurepoix, qui a disparu et dont l'emplacement a contribué à élargir la partie de ce quai qui débouche sur la place méridionale du pont Saint-Michel.

A l'extrémité septentrionale de ce pont était pareillement une suite de maisons élevées sur la rive droite de la Seine, qui formaient, avec les maisons qui bordent aujourd'hui le quai des Orfèvres, une rue appelée Saint-Louis. Cette rue n'existe plus; le quai fut élargi et les abords du pont devinrent beaucoup plus faciles. Par ces réparations, les quartiers situés aux deux extrémités de ce pont, quartiers autrefois obscurs et hideux, ont été embellis, éclairés et assainis.

Ce pont se compose de quatre arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de cinquante-sept mètres soixante centimètres; sa largeur entre les têtes, de vingt-cinq mètres dix centimètres.

Pont Barbier, situé à l'endroit du quai Voltaire où la rue de Beaune vient y aboutir. Depuis longtemps on communiquait du Pré-aux-Clercs aux Tuileries par un bac qui traversait la Seine, bac qui a donné son nom à un chemin, ensuite à la rue appelée du Bac. En 1632, le sieur Barbier, qui possédait un clos à l'ouest de ce chemin, construisit sur la rivière un pont en bois. Ce pont fut nommé pont Barbier, du nom de son entrepreneur; pont Sainte-Anne, de celui de la reine Anne d'Autriche; et des Tuileries, parce qu'il y aboutissait. On le nomma aussi Pont-Rouge, parce qu'on le peignit de cette couleur. Il fut endommagé et brisé plusieurs fois par la violence des eaux. Toujours réparé, il exista jusqu'au 20 février 1684, époque où il fut entièrement emporté. Ce pont en bois se composait de dix arches: au milieu de sa longueur était placée une construction en bois, bâtie sur pilotis, qui paraît avoir servi à une machine hydraulique. On lui substitua dans la suite un pont en pierre appelé Pont-Royal. (*Voyez* cet article.)

Palais de la Cité. Dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, le feu prit à la charpente de la grand'salle du Palais. Les pièces de bois enflammées tombèrent sur les boutiques placées dans cette salle. L'incendie, favorisé par un vent du midi, fit des progrès rapides; la grand'salle, la première chambre des enquêtes, le parquet des huissiers, les salles des requêtes de l'hôtel, du greffe, du trésor, etc., furent détruits, et plusieurs registres du parlement brûlés ou perdus. La fameuse table de marbre, siége d'un tribunal de ce nom, sur laquelle les rois donnaient les festins dans de grandes solennités, et les clercs de la Basoche jouaient leurs farces, ainsi que les statues des rois francs qui décoraient cette grande salle, furent brisées. On employa pour arrêter les ravages du feu tous les moyens alors en usage, des seaux de cuir, de la paille mouillée, etc. On ne connaissait point encore l'usage des pompes à incendie.

On s'occupa bientôt après de réparer ces destructions. Jacques Desbrosses, architecte, en fut chargé. La grand'salle fut reconstruite sur ses dessins, et terminée en 1622. J'ai donné sa description aux articles *Parlement* et *Palais de Justice* (1).

Ile Saint-Louis, la seconde des îles de la Seine que l'on rencontre en entrant dans Paris par le cours de cette rivière. Elle portait autrefois le nom d'île Notre-Dame, parce qu'elle appartenait à l'eglise de ce nom, comme je l'ai dit ci-dessus (2).

Cette île était encore divisée en deux parties par un fossé qui servait aux fortifications de la ville, lorsque Henri IV forma le projet d'y faire bâtir des maisons et d'en former un quartier de Paris. Ce projet ne fut exécuté que sous le règne de son successeur.

En 1614, Louis XIII acquit cette île du chapitre de Notre-Dame; et Christophe-Marie, entrepreneur général des ponts de France, fut chargé, par acte du 19 avril de cette année, de toute l'entreprise. Il prit l'engagement de joindre les deux îles en remplissant le canal qui les divisait, de les revêtir, dans l'espace de dix ans, de quais en pierres de taille, d'y ouvrir des rues larges de quatre toises, d'y construire des ponts qui communiqueraient à la ville, à condition qu'il y établirait un jeu de paume, une maison de bains, et que, pendant soixante ans, lui et ses héritiers percevraient sur chaque maison 12 deniers de cens, avec droits de lods et ventes. Après ce terme, ce droit seigneurial devait revenir au roi.

Le sieur Marie associa à cette entreprise les sieurs Le Regrattier et Poulletier; et les premiers travaux furent dirigés vers la construction d'un pont dont le roi et la reine sa mère, le 11 août 1614, posèrent

(1) *Voyez* t. II, p. 370, 376.
(2) *Voyez* t. II, p. 363.

la première pierre. Ce pont, suivant le projet, devait communiquer à l'île, en suivant la direction de la rue des Nonaindières : c'est le pont Marie, dont il sera parlé.

L'entreprise se continuait avec activité, lorsqu'en 1616 le chapitre de Notre-Dame y mit opposition, et interrompit les travaux. Enfin, en 1618, un arrêt du conseil décida que le marché fait avec le sieur Marie serait exécuté, et que, pour dédommager le chapitre du droit de propriété, il lui serait payé 1,200 livres de rente sur le domaine de la ville; que les droits de censive, lods et ventes, après les soixante années de jouissance par le sieur Marie et ses héritiers, reviendraient à ce chapitre; de plus, que le terrain situé à l'est de l'église Notre-Dame, autrefois nommé la Motte-aux-Papelards, serait revêtu d'un mur en pierres de taille. Ces difficultés levées, les travaux furent repris.

Déjà une partie des maisons était construite dans l'île, lorsque les entrepreneurs, on ne sait par quel motif, cédèrent leur marché au sieur Lagrange, secrétaire du roi. Alors la ville passa avec ce dernier, le 16 septembre 1623, un nouveau contrat, par lequel le sieur Lagrange s'oblige à continuer les ouvrages commencés, et de plus à construire un pont en bois pour communiquer de l'île Saint-Louis à l'île de la Cité, pont qu'on a dans la suite appelé le Pont-Rouge; à terminer les travaux du pont commencé par Marie, et à en construire un nouveau en pierres du côté de la Tournelle, dans l'alignement du précédent. Lagrange s'engageait en outre à achever tous ces travaux dans l'espace de six ans.

Mais ce nouvel entrepreneur ne fut point exact à remplir ses engagements. Les travaux ne se continuaient point, ou ne se continuaient qu'avec lenteur. Il y eut plusieurs procès entre Lagrange et les premiers entrepreneurs, et ceux-ci reprirent, en 1627, l'entreprise aux mêmes conditions qu'on avait imposées à Lagrange.

Marie et ses associés continuèrent donc les travaux, mais ils furent longtemps suspendus par les oppositions toujours renaissantes du chapitre de Notre-Dame. Enfin, pour lever tous les obstacles, il fut arrêté, en 1642, que le roi ferait l'acquisition d'un emplacement situé vers le port Saint-Landri, pour y établir la culée du pont de bois. Plusieurs autres conditions furent exigées par le chapitre, et notamment on s'engagea à lui payer dans l'espace d'un mois la somme de 50,000 livres. Les entrepreneurs, pour se procurer cette somme, obtinrent un arrêt du conseil du roi, qui les autorisait à la prélever sur les propriétaires des maisons et masures de l'île. Alors ces propriétaires, mécontents des entrepreneurs, demandèrent au roi et obtinrent, en 1643, d'être subrogés aux droits de Marie et de ses associés, s'offrant d'achever dans trois ans les ponts et les quais qui restaient à construire, de payer les 50,000 livres promises au chapitre, de donner une pareille somme pour faire entourer de murailles le terrain où la Motte-aux-Papelards, enfin de remplir tous les engagements imposés aux précédents entrepreneurs. Ce fut un nommé Hébert, propriétaire de maisons dans l'île, qui, associé aux autres propriétaires, en acheva toutes les constructions.

Ainsi les bâtiments de cette île, commencés en 1614 par Marie et ses associés, continués en 1623 par Lagrange, repris en 1627 par Marie et compagnie, furent achevés en 1647 par Hébert et autres propriétaires dans l'île.

Cette île, ainsi couverte de maisons, offrit le premier exemple, dans Paris, d'un quartier construit sur un plan régulier, dont toutes les rues sont alignées et se coupent entre elles à angle droit. Elle est entourée de quais. La rue la plus étendue traverse l'île dans sa plus grande longueur, et se nomme rue Saint-Louis, à cause d'une église de ce nom dont je vais parler. La rue d'Entre-deux-Ponts traverse l'île dans sa largeur, et se trouve dans l'alignement de deux ponts qui y aboutissent : le pont Marie et le pont de la Tournelle. D'autres rues traversent aussi cette île, telles que les rues Regrattière et Poulletière, qui doivent leurs noms à ceux des deux associés de l'entrepreneur Marie.

A l'extrémité orientale de cette île est une estacade en bois, fermant presque entièrement le bras de la Seine qui coule entre cette île et l'île Louviers, laissant aux bateaux et coches un passage convenable. L'objet de cette construction en bois est de briser l'effort des glaces lors des débâcles, et d'abriter les nombreux bateaux de charbons et autres qui, comme dans une gare, remplissent l'espace qui s'étend depuis cette estacade jusqu'au Pont-Marie.

Saint-Louis-en-l'Île, église, première succursale de la paroisse Notre-Dame, située rue Saint-Louis, île et quartier Saint-Louis, entre les nos 13 et 15. Quelques masures existaient dans cette île avant que l'autorité entreprît d'y construire un quartier. Un maître couvreur, nommé Nicolas, y établit, vers l'an 1616, une petite chapelle où l'on disait la messe, lorsqu'en 1622, les constructions nouvelles ayant accru le nombre des habitants, on fut obligé d'agrandir la chapelle. C'était alors une petite église qui avait douze toises de longueur sur six ou sept de largeur, mal orientée, bien éclairée, couverte en ardoises, et dédiée à saint Louis et à sainte Cécile, comme le témoigne le procès-verbal qu'en avril 1623 fit dresser l'archevêque de Paris. Le 14 juillet suivant, elle fut érigée en paroisse; le nom de Saint-Louis lui fut spécialement appliqué, et ce nom devint celui de l'île entière.

Hébert et les autres habitants de l'île, qui s'étaient chargés d'en continuer et achever les constructions, entreprirent dans la suite de rétablir cette église. On commença par élever le chœur, dont la première pierre fut posée en 1664, et de la chapelle on fit la nef. Ces deux constructions n'étaient point en harmonie. La nef, partie ancienne, tombait en ruine; on commença à la reconstruire en 1702, sur les dessins de Levau, et elle ne fut entièrement achevée et dédiée sous l'invocation de saint Louis qu'en 1725.

Le 2 février 1701, un ouragan terrible, qui causa plusieurs dégâts dans Paris, ébranla le bâtiment de cette église; une poutre se détacha et tomba sur la tête du marquis de Verderonne qui en fut mortellement blessé (1).

Cette église n'a rien de remarquable, si ce n'est son clocher qui, bâti en pierre, a la forme d'un obélisque percé à jour dans diverses parties de sa longueur.

Pont Marie. Ce pont, qui communique de l'île Saint-Louis au quai des Ormes, fut, comme je l'ai dit ci-dessus, commencé en 1614. Le roi et la reine sa mère, en grande cérémonie, le 11 octobre de cette année, en posèrent la première pierre. Les travaux en furent discontinués autant de fois que ceux de l'île, et ne se terminèrent entièrement qu'en 1635. Il reçut le nom de l'entrepreneur Marie.

Le premier mars 1658, la Seine, extraordinairement débordée, entraîna deux arches de ce pont, du côté de l'île; plusieurs personnes périrent. Il s'y trouvait deux maisons habitées par des notaires; l'une d'elles fut engloutie avec les arches du pont, et le notaire fut enseveli avec ses minutes.

Le roi ordonna la reconstruction de ces deux arches. En attendant l'exécution de cet ordre, on établit à leur place des arches en bois; et, sur le pont, un péage qui devait se percevoir sur les passants pendant dix ans, et dont le produit devait être employé à la construction des arches abattues. Il paraît qu'après ces dix ans révolus la restauration s'exécuta. On rebâtit les arches en pierre; mais on n'y éleva point de maisons dessus; de sorte que, depuis environ 1670 jusqu'à la fin de l'année 1788, ce pont resta en partie couvert de maisons, tandis que l'autre partie laissait un vide qui faisait désirer la destruction de celles qui existaient encore. A la fin de l'an 1788, et au commencement de 1789, le pont fut entièrement débarrassé de maisons. On les remplaça par des trottoirs commodes; la route fut élargie, la pente adoucie; et la vue, dans cette partie de Paris, ne fut plus arrêtée par le spectacle de vieilles maisons suspendues sur le cours de la rivière.

Ce pont a cinq arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de quatre-vingt-treize mètres quatre-vingt-dix-sept centimètres; et sa largeur, de vingt-trois mètres soixante-six centimètres.

Pont de la Tournelle, qui sert de communication entre le quai de la Tournelle et l'île Saint-Louis. Il fut établi sur la ligne du pont Marie, d'après les engagements pris en 1614 par le sieur Christophe-Marie; il était construit en bois, et on le voit figurer sur le plan de Paris fait en 1620. En 1637, il fut emporté par les glaces; quelque temps après, on le rebâtit pareillement en bois. En 1648, il menaçait ruine. En 1651, une grande partie fut emportée par les eaux de la Seine; ensuite on le reconstruisit en pierre. En 1654, il n'était point encore terminé, comme le prouvent divers arrêts ou ordonnances; il ne le fut qu'en 1656. Son achèvement à cette époque est attesté par une inscription placée sous une de ses arches.

(1) *Mémoires de Dangeau*, publiés par madame de Sartory, t. I, p. 213.

Le pont de la Tournelle est bordé de trottoirs; on y a fait depuis, à diverses reprises, des réparations qui en ont rendu le passage plus commode. Il se compose de six arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de cent seize mètres cinquante-huit centimètres; sa largeur entre les têtes est de quatorze mètres soixante-quinze centimètres.

Pont-Rouge. Il servait de communication entre la pointe occidentale de l'île Saint-Louis et l'île de la Cité. Une des clauses du traité conclu en 1614 avec le sieur Marie, et en 1623 avec le sieur Lagrange, portait qu'il serait construit un pont en bois sur le bras de la Seine qui coule entre l'île de la Cité et celle de Saint-Louis. Les oppositions fréquentes du chapitre de Notre-Dame retardèrent la confection de cet ouvrage, et la forme étrange



Costumes du xve siècle.

que l'on fut obligé de lui donner est un témoignage de l'obstination de ce chapitre à contrarier sa construction.

Ce pont ne coupait pas à angle droit le fil de l'eau; partant de la pointe de l'île Saint-Louis, il n'aboutissait point directement à la rive opposée; arrivé à quelque distance de cette rive de la Cité, par respect pour des maisons de chanoines, il la longeait dans l'espace d'environ vingt-cinq toises, formait un angle obtus, et descendait jusqu'à une petite place du cloître Notre-Dame, où aboutissait la petite rue d'Enfer.

Ce pont, fort irrégulier par sa forme, était presque entièrement terminé en 1634; les gens de pied pouvaient alors y passer, comme le prouve l'événement malheureux dont je vais parler.

En cette année, le pape ayant accordé un jubilé, on ordonna à Paris une procession générale. Trois paroisses, empressées de passer processionnellement, et jalouses sans doute d'obtenir l'une sur l'autre la gloire du premier pas, se précipitèrent en foule sur ce pont et l'ébranlèrent. Des balustrades ou garde-fous peu solides cédè-

rent en deux endroits à la compression de la multitude. Plusieurs personnes furent précipitées dans la Seine; d'autres, croyant que le pont s'abîmait sous eux, se jetèrent volontairement dans cette rivière. Vingt personnes perdirent la vie, quarante furent blessées. Cet événement détermina le parlement, en 1636, pendant le jubilé de cette année, à ne plus permettre aux processions le passage des ponts en bois.

Ce pont éprouva tant de secousses par la débâcle de l'hiver de 1709, qu'on résolut de le détruire. Il fut rétabli en 1717. Alors on le peignit en rouge; et le nom de cette couleur a, depuis, servi à le désigner.

On n'y passait qu'à pied. On y percevait le péage d'un liard par personne. Il ne supportait aucune maison. Vers l'an 1795, il menaçait ruine : il fut détruit. Un arrêté de l'an 1801 ordonna la construction de trois ponts; dans les années suivantes, on construisit, à quelques toises plus haut que l'endroit occupé par le Pont-Rouge, un autre pont qui sert à communiquer de l'île Saint-Louis à celle de la Cité; on le nomme le Pont de la Cité. J'en parlerai ailleurs.

Quai Malaquest, qui s'étend sur la rive gauche de la Seine, depuis la rue de Seine jusqu'à la rue des Saints-Pères. Les maisons qui bordent ce quai faisaient partie du petit Pré-aux-Clercs; le bord de cette rivière était, en cet endroit, nommé le Port Malacquest, le Heurt du Port aux Passeurs; et une partie portait les noms de l'Ecorcherie ou de la Sablonnière. En 1540, l'Université aliéna la plus grande partie du petit Pré-aux-Clercs : l'adjudication s'en fit en 1542.

C'est vers cette époque qu'il faut placer le comblement de la Petite-Seine, canal large de quatorze toises, qui servait de limite au petit Pré-aux-Clercs, et qui s'étendait depuis la Seine jusqu'au bas de la rue Saint-Benoît. Le quai Malaquest commença à se construire à cette époque; et lorsque, dans les premières années du dix-septième siècle, Marguerite de Valois fit construire son hôtel sur une partie du petit Pré-aux-Clercs, ce quai porta le nom de quai de la reine Marguerite, parce que son hôtel était placé rue de Seine, rue voisine de ce quai. Cet hôtel, qui fut vendu en 1624, favorisa l'achèvement de ce quai qui put alors se border de maisons particulières. Il ne fut pavé que sous Louis XIV, en 1670, comme l'atteste une inscription qui ne subsiste plus sur les lieux, mais qui a été conservée dans le traité d'architecture de Blondel.

Sur le plan de Paris gravé d'après le plan en tapisserie dont la copie était à Saint-Victor, on voit, à l'emplacement du quai Malaquest, et sur le bord de la Seine, l'indication d'une construction, et, à côté, on lit ces mots : La place où l'on voulait faire l'Hôtel-Dieu nouveau.

Grand et petit Pré-aux-Clercs, dont j'ai déjà parlé et désigné la situation (1). Ils reçurent, sous ce règne, une nouvelle destination.

Le petit Pré-aux-Clercs fut donné, en 1368, à l'Université, en échange du terrain que les religieux de Saint-Germain avaient pris sur le grand Pré-aux-Clercs, pour faire creuser des fossés autour des murs de leur abbaye. Il était séparé du grand pré par un canal large de quatorze toises, qui communiquait de la rivière aux fossés de l'abbaye et au bas de la rue Saint-Benoît. Ce canal, nommé Petite-Seine, fut comblé vers l'an 1540. En 1609, Marguerite de Valois acheta, de l'Université, six arpents, pour y bâtir son hôtel. Le petit Pré-aux-Clercs, vers la fin du règne de Henri IV, était entièrement couvert de maisons et d'hôtels avec jardins.

Le grand Pré-aux-Clercs ne tarda pas à éprouver le même sort. Devenu utile à l'Université, qui en était propriétaire, ce corps demanda, le 7 septembre 1629, à la cour du parlement, la permission « de « vendre à cens et à rentes certaines pla- « ces dudit pré, depuis la rue des Saints- « Pères jusqu'à celle du Bac, et trois ar- « pents au-delà jusqu'au clos Barbier (2). » Ces ventes eurent lieu dans la suite; et, en 1640, les rues de Bourbon et de Verneuil furent ouvertes sur le grand Pré-aux-Clercs.

Marché-aux-Chevaux. Une de ses extrémités communique au boulevard de l'Hôpital, et l'autre à la rue du Marché-aux-Chevaux.

Ce marché fut, sous Henri III, établi sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, et sous Henri IV, placé sur celui du boulevard des Capucines.

(1) *Voyez* t. II et t. III.

(2) *Registres manuscrits du parlement* au 7 septembre 1629.

'ar lettres patentes de juillet 1642, le roi ermit à François Barajon, l'un de ses pothicaires et valets de chambre, de ire etablir au faubourg Saint-Victor, sur n emplacement anciennement nommé la 'olie Eschalart, un nouveau Marché-aux-hevaux. En 1760, on fit bâtir, à une e ses extrémités, un pavillon qui sert de ureau et de logement à l'inspecteur du rarché.

En 1818, on y a exécuté de grandes éparations : on a nivelé le terrain, et lanté de nouveaux arbres et des poteaux ır un plan plus convenablement disposé ue celui de l'ancienne plantation.

Ce marché se tient les mercredis et les ımedis.

JARDIN DES PLANTES, situé entre le quai aint-Bernard, la rue de Seine, la rue du ırdin-des-Plantes et la rue de Buffon. e jardin porta d'abord le nom de Jardin oyal des plantes médicinales: puis il reçut nom moins caractéristique de Jardin du oi. Du temps de la révolution, et jusqu'à au 1814, il porta le nom de Jardin des lantes. Après cette époque, on a ordonné u'il serait nommé Jardin du Roi.

Le sieur Hérouard, premier médecin de ouis XIII, obtint de ce roi des lettres atentes, de janvier 1626, qui ordonnent tablissement d'un jardin où seraient ultivées des herbes et plantes médicina-s, et dont ledit Hérouard, et ses suc-sseurs, premiers médecins du roi, au-ient la surintendance. Ces lettres ne signent point le lieu de cet établisse-ent : elles portent seulement que ce rdin sera placé dans un des faubourgs Paris et autres lieux voisins et conve-ables. L'exécution ne suivit pas de près projet qui fut repris par les sieurs ouvard, premier médecin du roi, et Gui abrosse, son autre médecin. Une voirie, pelée des Copeaux, qui ne contenait environ deux arpents, et qui avait partenu à divers particuliers, fut choisie r ces médecins, et acquise, au nom du i, par contrat du 21 février 1633. Les rrains voisins ne furent achetés qu'en 636. Ces diverses parties réunies com-enaient 14 arpents, dans lesquels se ouvait englobée la butte des Copeaux, rmée par un amas successif de gravois d'immondices de la ville (1), ainsi que monticule prolongé, dont la superficie est en plate-forme, qu'on voit au-dessous et à l'est de la butte, et dont la forma-tion a la même origine. Au bord de la butte, à l'endroit où l'on a établi une lai-terie, était la voirie des bouchers. Ces lieux, fétides et hideux à voir, sont au-jourd'hui ombragés d'arbres toujours verts et dessinés en jardins pittoresques. Ils offrent une promenade champêtre et va-riée dont je parlerai ailleurs.

Labrosse, ayant obtenu, en 1635, la confirmation de cet établissement, y fit construire des bâtiments et des salles pour des cours de botanique, de chimie et d histoire naturelle.

Le jardin, placé en face des bâtiments du Muséum d'histoire naturelle, se termi-nait vers la moitié de sa longueur actuelle; c'est-à-dire qu'à partir des bâtiments il ne s'étendait pas au-delà de 160 toises. A son extrémité orientale, était un vieux mur, au bas duquel coulaient autrefois les eaux du canal de Bièvre, lorsque ce canal traversait l'abbaye de Saint-Victor et une partie de Paris. Entre ce mur et le cours de la Seine étaient des jardins pota-gers, appelés Marais. Ces marais ont dis-paru et fait place au prolongement du jar-din, qui, alors, s'est étendu jusqu'au quai Saint-Bernard et jusqu'à la place du pont d'Austerlitz. Dans la suite, et pendant la révolution, il a été agrandi d'une partie des terrains et chantiers qui se trouvaient entre ce jardin et la rue de Seine, de sorte qu'aujourd'hui sa superficie totale a en-viron cinq fois plus d'étendue qu'elle n'en avait lors de son origine.

STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XIII, située au centre de la place Royale, place qui, commencée par Henri IV, ne fut achevée que sous le règne de Louis XIII. Riche-lieu, ayant fait peur à tous les monarques de l'Europe, voulut paraître protéger les rois de France, et travailler à leur gloire : il avait contribué à l'érection de la sta-tue équestre de Henri IV, roi dont la mé-moire n'avait pas besoin d'un tel appui; il en fit ériger une à Louis XIII. Mais ne s'occupait-il pas de sa propre illustration, lorsque, dans ce monument, il exaltait des actions qui étaient les siennes, et que tout le monde savait ne point appartenir à son royal et incapable pupille? Ne vou-lait-il pas se donner l'avantage que le protecteur obtient sur le protégé?

L'inauguration de cette statue fut, le 27 septembre 1639, célébrée avec pompe

(1) *Voyez* t. I, p. 30.

et au bruit d'une artillerie nombreuse. Elle était élevée sur un piédestal de marbre blanc, chargé, sur ses quatre faces, d'inscriptions dont je rapporterai la suivante :

« Pour la glorieuse et immortelle mé-
« moire du très grand, très invincible
« Louis le Juste, XIIIe du nom, roi de
« France et de Navarre, Armand, cardi-
« nal et duc de Richelieu, son principal
« ministre dans tous ses illustres et géné-
« reux desseins, comblé d'honneurs et de
« bienfaits par un si bon maître et un si
« généreux monarque, lui a fait élever
« cette statue, pour une marque éternelle
« de son zèle, de sa fidélité, de sa recon-
« naissance. »

1639

Dans les inscriptions françaises ou latines qui occupaient les autres faces du piédestal, la vérité était pareillement outragée.

Les artistes admiraient la beauté du cheval de bronze, ouvrage de Daniel Volterre, élève de Michel-Ange. Ce statuaire mourut trop tôt pour faire la figure de Louis XIII. Biard fils en fut chargé. Il s'en acquitta mal : cette figure n'était point en proportion avec le cheval, et paraissait trop grande. Le roi était représenté tenant en main le bâton de commandement. On ne sait à quelle époque et par quel accident ce bâton était échappé de sa main qui restait élevée et sans appui. Cet accident caractérise la conduite de ce roi sans pouvoir.

Cette statue fut renversée en août 1792.

Académie Française. Cette académie, qui siégea longtemps au Louvre, siége aujourd'hui au palais des Arts, quai de la Monnaie. Quelques hommes de lettres, la plupart poètes et poètes très médiocres, tels que Godeau, évêque de Grasse, Gombaud, Giri, Chapelain, les deux frères Hubert, Cerisai, de Malleville, se réunissaient, une fois par semaine, dans la maison de Conrart ou Conrard, autre homme de lettres et secrétaire du roi, maison plus commode que celle des autres associés, et qui était située rue Saint-Denis. Ils y lisaient leurs propres ouvrages. Bientôt l'abbé Boisrobert, espèce de bouffon du cardinal de Richelieu, ayant assisté au comité littéraire, en parla à ce cardinal, qui voulut en être le protecteur, et qui, au mois de janvier 1635, fit accorder à cette société des lettres patentes portant qu'elle serait érigée en Académie française, et que ses membres n'excéderaient pas le nombre de quarante.

Le parlement, constant ennemi de toutes nouveautés, fut effrayé de celle-ci, et mit à enregistrer ces lettres d'érection des difficultés que l'ascendant tout-puissant du cardinal était seul capable de faire disparaître. Il fit longtemps attendre son enregistrement, qui ne s'effectua que le 10 juillet 1637, et avec l'addition de cette clause, indice de sa répugnance : « Que « l'Académie ne pourrait connaître que de « la langue française et des livres qu'elle « aurait faits, ou qu'on exposerait à son « jugement. »

Les premiers travaux de cette société furent, par l'ordre exprès du fondateur, dirigés vers un objet qui intéressait son amour-propre. Le cardinal, auteur de quelques mauvaises tragédies (1), et jaloux des succès qu'obtenaient celles de Corneille, ordonna aux nouveaux académiciens de s'occuper exclusivement de la critique du *Cid*.

Cette académie tenait encore ses séances chez un de ses membres. Après la mort du cardinal, le chancelier Séguier, son second protecteur, lui donna asile dans son hôtel. Dans la suite, Louis XIV, ayant pris le titre de protecteur de cette

(1) Richelieu dépensa 200,000 écus pour faire jouer, sur son grand théâtre du Palais Royal, sa mauvaise tragi-comédie intitulée *Mirame*. Cette pièce n'eut qu'un médiocre succès. « Les Français n'auront jamais de « goût pour les belles choses ! s'écriait-il « en colère ; ils n'ont point été charmés de « *Mirame*. » Desmarets lui assura que la pièce était excellente, mais que les comédiens étant ivres, ne savaient pas leurs rôles.

Le cardinal composa aussi une comédie héroïque intitulée *Mérope*. Il la communiqua à Boisrobert, en lui demandant son opinion. Celui-ci, moins courtisan qu'à son ordinaire, lui dit franchement qu'elle ne méritait pas la publicité. Le cardinal furieux déchira son manuscrit ; puis, se repentant d'avoir détruit un si bel ouvrage, il ne put dormir la nuit, se leva, fit lever ses gens, demanda de la colle, rassembla avec beaucoup de peine tous les fragments épars sur le parquet, rétablit son manuscrit déchiré, et le fit imprimer sous le nom de Desmarets.

académie, lui accorda pour ses séances une salle dans le Louvre : elle a continué d'y siéger jusqu'au temps de la Convention, où toutes les académies furent supprimées et remplacées par l'Institut, décrété par la constitution de l'an IV (1796), établi et organisé par la loi du 3 brumaire an V (24 octobre 1796), dont je parlerai en son lieu.

Académie royale pour la noblesse, située rue Vieille-du-Temple, fondée, en 1636, par le cardinal de Richelieu, qui donna 22,000 livres pour cet établissement. Vingt gentilshommes devaient y être nourris, chacun pendant deux années, et, de plus, instruits dans les exercices militaires, les mathématiques et l'histoire, etc., le tout gratuitement. Cette académie se composait, en outre, de jeunes gentilshommes qui payaient pension. On ignore le sort de cet établissement qui ne fut pas durable.

Imprimerie royale. Elle fut établie, en 1642, par ordre du cardinal de Richelieu. Sublet, sieur des Noyers, en fut nommé surintendant ; Trichet Dufrêne, correcteur, et Cramoisi, imprimeur. En deux ans seulement il sortit des presses de cette imprimerie soixante-dix gros volumes grecs, latins, français, italiens, tous imprimés en beaux caractères et sur beau papier. Il fut dépensé, dans les sept premières années, pour monter cette imprimerie, plus de 360,000 francs. Si le cardinal de Richelieu eût borné ses actions à cet établissement, sa mémoire aurait passé avec honneur à la postérité.

Quelque brillante que fût dans son origine cette imprimerie, son état n'est pas comparable à ce qu'il est aujourd'hui. On y possède des poinçons, matrices et caractères des langues de presque tous les peuples de la terre qui ont une écriture, et notamment les cent trente sept mille caractères de la langue chinoise.

Cette imprimerie fut d'abord établie dans la galerie du Louvre, au rez-de-chaussée et à l'entresol ; elle fut ensuite transférée à l'hôtel de Toulouse, en face de la place des Victoires ; et enfin, par décret du 6 mars 1809, à l'hôtel de Soubise et dans le bâtiment de cet hôtel, appelé Palais-Cardinal, et situé Vieille rue du Temple.

Palais-Royal, situé rue Saint-Honoré, n° 204, bâti à la place de l'ancien hôtel de Mercœur et de l'hôtel de Rambouillet, qui avait appartenu, au quinzième siècle, au connétable d'Armagnac. L'emplacement du jardin était, sous le règne de Charles V et longtemps après, traversé diagonalement par la muraille et les fossés de Paris.

En 1624, le cardinal de Richelieu acheta du sieur Dufresne l'hôtel de Rambouillet, et du marquis d'Estrées celui de Mercœur. Il fit abattre ces hôtels, démolir ce qui restait des murs de la ville, combler les fossés et niveler le terrain ; il acquit, de plus, quelques autres emplacements qui lui permirent d'étendre son palais depuis la rue de Richelieu, qu'il fit ouvrir, jusqu'à la rue des Bons-Enfants.

Le terrain étant déblayé, il fit construire, en 1629, son palais sur les dessins de Lemercier. La principale porte d'entrée présentait les armoiries de Richelieu, surmontées du chapeau de sa dignité ecclésiastique, et au-dessus on lisait cette inscription : Palais-Cardinal. Cette inscription est restée jusqu'en 1642, époque de la mort de Richelieu. Il avait légué ce palais à Louis XIII ; et ce roi, le 7 octobre de cette année, vint avec la reine en prendre possession et y fixer sa demeure. Alors, à l'inscription Palais-Cardinal, on substitua celle de Palais-Royal. Aussitôt la famille de Richelieu sollicita le roi et la reine de faire rétablir l'ancienne inscription : son honneur y était intéressé. Les mots de Palais-Cardinal furent replacés ; mais le nom de Palais-Royal prévalut, et se maintint malgré l'inscription restituée (1).

Ce palais fut orné avec tout le goût, la recherche et le luxe imaginables. Le cardinal n'oublia rien de ce qui pouvait satisfaire son ostentation et ses goûts fas-

(1) Voici les vers qui furent publiés sur la construction de ce palais :

> Funeste bâtiment, autant que magnifique ;
> Ouvrage qui n'est rien qu'un effet des malheurs ;
> Pavillons élevés sur les débris des mœurs,
> Qui causez aujourd'hui la misère publique ;
> Ordres bien observés dans toute la fabrique ;
> Lambris dorés et peints de diverses couleurs,
> Détrempés dans le sang et dans l'eau de nos pleurs,
> Pour assouvir l'humeur d'un conseil tyrannique :
> Pourpre rouge du feu de mille embrasements ;
> Balustres, promenoirs, superflus ornements ;
> Grand portail, enrichi de piliers et de niches,
> Tu portes en écrit un nom qui te sied mal ;
> On te devrait nommer l'hôtel des mauvais riches,
> Avec plus de raison que *Palais-Cardinal*.

Plusieurs autres pièces de vers furent publiées sur ce sujet : elles attestent moins le talent des auteurs que l'indignation publique.

tueux : il y eut des boudoirs, une chapelle, des salles de bal, des galeries et deux salles de spectacle.

La chapelle était remarquable par la richesse de ses ornements. Tous les vases, tous les autres objets servant au culte, comme ostensoirs, calices, burettes, encensoirs, etc., étaient d'or massif, ornés d'un grand nombre de diamants.

Louis XIV ayant, en 1692, cédé le Palais-Royal au duc d'Orléans, son frère unique, et à ses descendants mâles, ce frère du roi fit détruire une vaste galerie dont le plafond, peint par Philippe de Champagne, représentait les glorieux exploits du cardinal, et la remplaça par des appartements.

Une autre galerie, appelée galerie des hommes illustres de France, occupait l'aile de la seconde cour. Ces hommes illustres, que le cardinal avait choisis lui-même, n'étaient qu'au nombre de vingt-cinq. On voyait leurs portraits en pied peints par Champagne, d'Egmont, Vouet, Poerson, et au-dessous leurs noms, leurs devises, et de petits tableaux qui représentaient leurs principales actions.

Entre ces peintures étaient des bustes antiques, la plupart en marbre. La richesse et la variété des ornements frappaient d'admiration les spectateurs, qui sans doute, dans leur ravissement, ne se doutaient guère que la mémoire de ces personnages prétendus illustres, notamment celle de Montfort, Blaise de Montluc, Anne de Montmorency, Catherine de Médicis, mé itait plutôt l'exécration que les hommages de la postérité. Ajoutons qu'au nombre des illustres de cette galerie se trouvaient Louis XIII et Richelieu lui-même (1).

Le cardinal fit construire dans ce palais deux salles de spectacle : l'une, destinée à des spectateurs choisis, ne pouvait contenir que cinq cents personnes; l'autre, plus vaste, en contenait environ trois mille. Cette dernière salle était contiguë au palais, et située du côté de la rue des Bons-Enfants.

C'était sur ces théâtres que jouaient les troupes de comédiens gagés par le cardinal.

La plus vaste de ces salles fut, en 1660, accordée par Louis XIV à Molière et à sa troupe; et lorsqu'en 1673 ce grand comique fut mort, le roi la destina à la représentation des drames héroïques ou tragédies en musique, qu'on a depuis nommés opéras.

Cette salle, le 5 avril 1763, fut consumée par un incendie. Elle fut reconstruite à la même place, et ouverte au public le 26 janvier 1770; elle fut de nouveau détruite par le feu aussitôt après le spectacle du 8 juin 1781. Elle a depuis été reconstruite ailleurs. (Voyez *Opéra.*)

Le public arrivait à cette salle par un cul-de-sac, anciennement nommé la Court-Orry, passage indigne de ce théâtre et fort incommode. C'est sur l'emplacement de ce passage que l'on a ouvert, en 1782, la rue de Valois.

L'escalier du palais, situé à droite en entrant, est remarquable par sa beauté. Desorgues en fournit les premiers dessins. Sa rampe de fer est pareillement admirée.

Le régent avait formé dans ce palais des collections précieuses :

Une de tableaux, qui contenait des ouvrages des plus grands maîtres;

Une collection ou cabinet d'histoire naturelle, notamment de minéralogie;

Une collection de modèles de toutes les productions des arts et métiers.

Dans la seconde cour, les faces des trois corps de bâtiments qui l'environnaient présentaient, en relief, des ancres et surtout des proues de navires qui faisaient une saillie de plusieurs pieds. Le cardinal de Richelieu joignait à ses titres de puissance celui de surintendant de la marine.

En face de la principale entrée du Palais-Royal était un hôtel appartenant à Noël Brulart de Sillery. Il le vendit, le 22 mars 1640, à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui, le même jour, le céda au cardinal de Richelieu. Ce cardinal fit démolir cet hôtel, en forma une place devant son palais, au milieu de laquelle on éleva une fontaine monumentale, comme l'atteste un plan manuscrit que j'ai sous les yeux. Cette place, moins vaste que celle qui existe aujourd'hui, était bornée au midi par des maisons qui ne correspondaient point à la magnificence du palais. En 1719, le duc d'Orléans, régent de France, fit abattre ces maisons, et construire un peu au-delà, sur les dessins de Robert Cotte, un édifice dont la façade a 20 toises de développement, et dans lequel est un réservoir pour les eaux. Au centre de la façade de cet édifice on a établi une fontaine publique. Ce fut alors sans doute

(1) Ces portraits se voient aujourd'hui au Louvre, dans le Musée des tableaux.

que la fontaine, isolée au milieu de la place, disparut. Je parlerai en son lieu de cet édifice appelé Château-d'Eau, ainsi que du jardin du Palais-Royal, et des changements qu'il a éprouvés.

Théatres. Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne et celui des Italiens se maintinrent sous ce règne. Ce dernier fut vulgairement appelé Théâtre du Marais. Des deux théâtres que le cardinal de Richelieu fit établir dans son palais, un seul fut public. On y jouait des tragédies, des tragi-comédies et autres pièces. Je vais donner l'état de ces divers théâtres sous le règne de Louis XIII, et de quelques spectacles qui s'établirent à Paris pendant cette période.

Théatre de l'hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil. J'ai parlé dans la période précédente de l'état de ce théâtre, berceau de l'art dramatique en France; je vais ajouter quelques notions nouvelles sur son état et ses progrès pendant le règne de Louis XIII. On commençait à y jouer des comédies d'un genre un peu supérieur aux bouffonneries ordinaires; on y représentait des pièces où l'on voyait figurer les divinités de la mythologie, ce qui annonce que la scène prenait quelquefois un degré de gravité qui ne lui était pas ordinaire; mais la farce dominait encore.

Les comédiens de ce théâtre firent, le 30 janvier 1613, confirmer de nouveau leurs priviléges, et furent autorisés, suivant l'ancienne formule, à jouer tous Mystères, Jeux honnêtes et récréatifs, sans offenser personne, en la salle de la Passion, dite l'Hôtel de Bourgogne (1).

Sur ce théâtre se rendirent célèbres quelques acteurs dont je vais parler. Henri Legrand, dont le sobriquet était Belleville et le nom de théâtre Turlupin, a joué la comédie pendant cinquante ans. « Jamais homme n'a composé, joué, ni « mieux conduit la farce que Turlupin. « Ses rencontres étaient pleines d'esprit, « de feu et de jugement; il lui manquait « un peu de naïveté... Il passait pour n'a- « voir pas son pareil dans le bas comi- « que (2). »

Hugues Guéru, dans les rôles sérieux, était nommé Fléchelles, et dans la farce Gautier-Garguille. Quoique Normand, il contrefaisait à merveille le Gascon; il jouait les vieillards de farce, et avait beaucoup de naturel; il faisait rire par ses gestes, sa tournure ridicule et ses chansons toujours fort gaillardes, comme on peut en juger par le recueil qu'il en a publié (1).

Gautier-Garguille fut longtemps chargé de débiter les prologues qui, suivant l'usage de ce théâtre, précédaient la pièce. Voici quelques phrases d'un de ces prologues qu'il est possible de citer sans offenser notre délicatesse :

« Une chose que je dois vous dire, c'est « de ne pas pencher tellement l'oreille à la « symphonie de ce passe-temps, que quel- « ques opérateurs manuels (filous) ne coo- « pèrent avec le galimatias, et ne s'en « servent comme d'une musique ou d'une « voix achéloïse, plutôt pour le ravisse- « ment et prise formelle de vos bourses, « que pour l'applaudissement de vos oreil- « les, etc... Le champ de mes inventions « étant si stérile que, s'il n'est arrosé des « douces liqueurs de votre bienveillance, « il est difficile qu'il puisse produire des « fleurs dignes de vous être offertes. Phi- « lippot (acteur) viendra incontinent, qui « se promet, sous l'assurance de votre sup- « plément, de vous faire rire et pleurer « tout ensemble, afin que la modération « de l'un tempère la violence de l'autre... « Messieurs et dames, je désirerais, sou- « haiterais, voudrais, demanderais et « requerrais, désidérativement, souhaita- « tivement, volontativement, demandati- « vement, avec mes désidératoires, sou- « haitatoires, etc., vous remercier de votre

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 30 janvier 1613.

(2) *Variétés historiques et littéraires*, t. I, deuxième partie, p. 501.

(1) Les chansons de Gautier-Garguille furent imprimées en 1631, et réimprimées en 1658. Le sieur Tomassin lui dédia, en 1632, les prologues intitulés *Regrets facétieux, plaisants, et harangues*. Quant aux chansons de Gautier, pour juger de leur licence, il suffit de transcrire ces phrases du privilége du roi : « Notre cher et bien-aimé Hugues « Guéru, dit Fléchelles, l'un de nos comé- « diens ordinaires, nous a fait remonstrer « qu'ayant composé un petit livre intitulé « *les Nouvelles chansons de Gautier-Garguille*, « il le désireroit mettre en lumière et faire « imprimer; mais il craint qu'autres que lui... « ne le contrefissent, et n'ajoutassent quel- « ques autres chansons plus dissolues que « les siennes. »

« bonne assistance et audience, en une « petite farce réjouie et gaillarde, que nous « vous allons représenter, avant laquelle « je veux faire une grande petite large « étroite et spacieuse remontrance, qui « vous fera rire. »

Ces balivernes et surtout ce style ridiculement pédantesque étaient fort en usage sous Louis XIII.

Robert Guérin, dit Lafleur dans les rôles sérieux, et Gros-Guillaume dans la farce, avait des mœurs crapuleuses et une stature d'une grosseur extraordinaire. Au milieu des élans de sa joie, qu'il communiquait facilement aux spectateurs, on le voyait verser des larmes de douleur, que lui causait parfois la gravelle qui le tourmentait, douleurs dont il supportait la violence sans interrompre son jeu, et sans cesser de faire rire.

On rapporte que Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume, tous les trois garçons boulangers du faubourg Saint-Laurent, liés d'amitié, sans étude, mais doués d'un esprit naturel, formèrent le projet de jouer la comédie. Ils louèrent un petit jeu de paume, situé près de l'Estrapade, y bâtirent à la hâte un théâtre, et se firent des décorations avec des toiles grossières. Ils jouaient, depuis une heure jusqu'à deux heures, des scènes qu'on appelait Turlupinades, pour la somme de 2 sols 6 deniers par personne. Gautier-Garguille représentait ordinairement le rôle de maître d'école, ceux de savant et de maître de la maison ; Turlupin jouait les valets, les filous, etc., et Gros-Guillaume faisait le sentencieux.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, jaloux des succès de ce théâtre, se plaignirent au cardinal de Richelieu, qui, avant de prononcer sur cette plainte, voulut s'assurer des talents des acteurs dénoncés. Ils jouèrent dans son palais une scène bouffonne qui dérida son éminence. Elle ordonna que les trois acteurs Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume seraient admis à jouer à l'hôtel de Bourgogne.

Gros-Guillaume se permit de contrefaire un tic ou une grimace que faisait habituellement un magistrat puissant; ce magistrat, en colère, le fit décréter de prise de corps. Gautier-Garguille et Turlupin prirent la fuite; Gros-Guillaume fut renfermé dans les cachots de la Conciergerie, où il tomba malade de saisissement, et mourut. Bientôt après, ses deux camarades, instruits de sa mort, ne purent lui survivre : la douleur les enleva dans la même semaine (1).

En 1619, Gros-Guillaume prononça sur son théâtre et fit imprimer un prologue intitulé : *Advis de Gros-Guillaume sur les affaires de ce temps avec une remonstrance à messieurs qui se meslent de tout.* Ce prologue fut évidemment commandé par la politique de la cour, contre ceux qui, se mêlant des affaires publiques, s'avisaient d'en raisonner, dans le but de donner à l'opinion une direction favorable à la paix. Il suppose Paris assiégé, manquant de farine et de beurre de Vanvres. « Si je ne mangeais que de l'huile en carême, dit-il, vous ne verriez pas des « farces à si bon marché : je vous ferais « payer le rétrécissement de mon pourpoint ; car le même qui contient le Gros-« Guillaume, en tiendrait bien quatre « maigres et huit au bout. » Il suppose ensuite qu'en état de guerre les bourgeois seraient obligés d'aller monter la garde aux portes de Paris. « Oui, oui, j'y ai de « l'intérêt, ajoute-t-il : si on s'amusait à « aller ivrogner aux portes, adieu l'hôtel « de Bourgogne. Pour moi, je ne suis « point séditieux : j'aimerais mieux ga-« gner quatre écus par jour et boire tout « mon soûl à la Croix-Verte, durant la « paix, que de mourir de froid sous une « tente en temps de guerre. »

Il parle ensuite de ceux qui s'occupent de politique. « Il n'y a, dit-il, si petit « frère coupe-chou (moine servant) qui ne « veuille entrer au Louvre; il n'y a ha-« rengère qui ne se mêle de parler de la « guerre et de la paix; les crocheteurs au

(1) Ils furent tous trois enterrés dans l'église de Saint-Sauveur, sépulture ordinaire des comédiens de l'hôtel de Bourgogne. On leur composa une épitaphe dont voici quelques traits :

Gautier, Guillaume et Turlupin,
Qui mettoient tout le monde en liesse,
Ont tous trois rencontré leur fin
Avant qu'avoir vu leur vieillesse.

Gautier, Guillaume et Turlupin,
Ignorants en grec et latin,
Brillèrent tous trois sur la scène
Sans recourir au sexe féminin.

Mais la mort en une semaine,
Pour venger son sexe mutin,
Fit à tous trois trouver leur fin.

Variétés historiques et littéraires, t. I, seconde partie, p. 501, etc.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

« coin des rues font des panégyriques et « des invectives : l'un loue M. d'Epernon, « l'autre le blâme. Ah! que vous êtes « fous! etc. (1). »

Bertrand Haudrin, dit Saint-Jacques et Guillot-Gorju, succéda aux précédents. Il avait étudié en médecine, même en pharmacie, et renoncé à ces sciences pour embrasser la carrière du théâtre. Il jouait ordinairement les rôles de médecins ridicules, et les faisait rire eux-mêmes. Il était grand, noir et fort laid; doué d'une excellente mémoire, il nommait avec une volubilité extraordinaire les drogues des apothicaires et les instruments de chirurgie. Après avoir joué la farce pendant huit ans, il se retira à Melun, où il exerça la profession de médecin. Ennuyé de son



Saint Jacques-du-Haut-Pas.

nouvel état, il tomba dans une mélaucolie qui l'obligea de revenir à Paris, où il mourut en 1648.

Dulaurier, surnommé Bruscambille, était un comédien de l'hôtel de Bourgogne, qui obtint beaucoup de célébrité dans son temps. Il paraît qu'il succéda à Gautier-Garguille dans l'emploi de composer et débiter les prologues avant l'ouverture de la scène. Si l'on compare les prologues de Bruscambille avec ceux qui, sous le règne de Henri IV, étaient prononcés sur le même théâtre, on s'aperçoit que la politesse avait fait quelques progrès. Ils contiennent moins de paroles triviales, moins de grossièretés, mais n'en sont pas exempts; on y trouve des pièces de vers, un mélange d'érudition et de bouffonneries, et surtout une affectation ridicule pour le style figuré, conforme au mauvais goût du temps; nul trait concernant les mœurs, les opinions, les usages du siècle; enfin beaucoup d'obscénités.

On avait reproché à Bruscambille de faire des prologues trop sérieux; pour s'excuser, il en prononça un, en forme de

(1) *Avis de Gros-Guillaume*, p. 4 et 10.

galimatias, comme porte son titre, et le termina par des phrases qu'on ne peut entièrement copier. « Je vous conjure, « dit-il, par..., de nettoyer la poussière de « nos imperfections avec les époussettes « de votre humanité, et de recevoir un « clystère d'excuses aux intestins de votre « mécontentement; ce que faisant, vous « nous obligerez à saisir l'occasion au poil « du... pour cacher la matière que vous « savez dans le bassin de vos commande- « ments, etc. (1) »

Le prologue sur l'*Impatience des spectateurs* contient quelques notions sur les habitués de ce théâtre et le genre de pièces qu'on y jouait. « Je vous dis donc que « vous avez tort, et même grand tort, de « venir depuis vos maisons jusqu'ici pour « y montrer l'impatience qui vous est na- « turellement habituelle, ou, si vous vou- « lez, qui vous est habituellement na- « turelle; c'est-à-dire, pour n'être à peine « entrés dans ce lieu de divertissement, « que, dès la porte, vous criez, à gorge « déployée : Commencez! commencez! « Et que savez-vous, messieurs, si le sei- « gneur Bruscambille aura bien étudié « son rôle, avant que de paraître devant « l'excellence de vos seigneuries, et si « votre précipitation ne lui fera point dire « quelque impertinence qui pourrait dé- « plaire à la seigneurie de vos excellen- « ces?

« Nous avons bien eu la patience de « vous attendre de pied ferme, et de re- « cevoir votre argent à la porte de meil- « leur cœur, pour le moins, que vous « nous l'avez présenté; de vous préparer « une jolie décoration de théâtre, une belle « pièce toute neuve, qui, sortant de la « forge, est encore toute chaude, de broc « en bouche, et se doit gober la serviette « sur l'épaule...

« Mais c'est encore bien pis quand on « a commencé! l'un tousse, l'autre cra- « che, l'autre pette, l'autre rit, l'autre au « théâtre tourne le cul; il n'est pas jus- « qu'aux laquais qui n'y veulent mettre « le nez, tantôt en faisant intervenir des « gourmandes réciproquées, tantôt en « lançant avec des sarbacanes des pois « au nez de ceux qui ne peuvent mais de « leurs folies. Pour ces sortes de gens, je « les réserve à leurs maîtres qui peuvent, « au retour, avec une fomentation d'é- « trivières appliquées sur les parties pos- « térieures, éteindre l'ardeur de leurs in- « solences (1).

« Il est question de donner un coup de « bec en passant à certains fanfarons de « Gonesse qui se promènent pendant qu'on « représente. N'est-ce pas une chose « aussi ridicule que de chanter au lit, ou « de siffler à table?... L'hôtel de Bourgo- « gne est pour jouir et voir des spectacles « divertissants, assis ou debout, sans bou- « ger non plus qu'une nouvelle épousée. « Vous répondrez peut-être que le jeu ne « vous plaît pas: c'est là où je vous at- « tendais, pour vous prouver que vous « êtes d'autant plus fous d'y venir et de « nous apporter votre bel et bon argent. « Ma foi, si tous les ânes mangeaient des « chardons, je n'en voudrais par fournir la « compagnie à cent écus par an... Parbleu! « se dit un autre, en allongeant le cou « comme une grue antique, n'y devraient- « ils pas mêler un intermède, des fein- « tes!

« Que vous avez le goût dépravé et peu « connaisseur! Comment donc appelez- « vous la scène lorsque Pan, Diane, Cupi- « don et autres s'ingèrent dextrement au « sujet? N'est-ce pas intermèdes en lan- « gage comique? Pour ce qui est des fein- « tes, je vous entends venir avec des sa- « bots neufs. Il faudrait, pour vous ragoû- « ter, faire voler quatre diables en l'air, « vous infecter d'une puante fumée de « poudre, et faire plus de bruit que tous « les armuriers de la Heaumerie n'en « font... S'il arrive quelquefois aux co- « médiens de faire un tintamarre de fu- « sées, ce n'est que pour s'accommoder à « votre humeur capricieuse, etc. (2). »

On voit dans les passages de ce prologue que le spectacle était souvent troublé par l'impatience, les clameurs et les attaques des spectateurs; qu'il s'en trouvait qui regrettaient les scènes bruyantes appe-

(1) *Les pensées facétieuses et bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, p. 153.

(1) Il est évident que Bruscambille parle ici des pages et laquais qui, chaque jour, commettaient des insolences et même des vols dans Paris. La justice ne pouvait les atteindre, et leurs maîtres quelquefois les faisaient fouetter dans leurs hôtels.

(2) *Les Pensées facétieuses et les bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, p. 82 et suiv.

ces diableries, diable à quatre, que représentaient autrefois les confrères de la Passion, auxquels les comédiens de Bruscambille et compagnie avaient succédé. On voit aussi que ces comédiens, dans leurs prologues, traitaient le public un peu cavalièrement.

Il existait dans le même temps un acteur qui portait pour nom de théâtre celui de Jean Farine. Bruscambille, voulant prouver qu'il n'est pas l'auteur d'une pièce satirique intitulée : *Caractères et Mœurs des femmes*, dit au public : « Afin qu'on ne s'y trompe pas, nous avons « cru qu'il était de notre prudence, Jean « Farine et moi, de vous faire la lecture « de ces contes (1). »

Jean Farine, dont on ignore le nom, est souvent mentionné dans divers écrits du temps. Un poète représente un jeune homme qui, après plusieurs fredaines, veut s'engager dans la troupe des comédiens de l'hôtel de Bourgogne; il s'adresse à Lafleur, ou Gros-Guillaume, et lui demande d'être agrégé parmi ses compagnons, nommés les braves lestes,

Qui charment un chacun de parole et de geste.
L'on m'admet : aussitôt bras dessus, bras dessous,
Et suis de tous péchés entièrement absous;
Je prête serment ez mains de Jean Farine,
Qui d'un pas [illegible] la mine.
En usant de ces mots : « O sus, je te reçois
« Pour être à tout jamais comédien françois;
« Tu courras avec nous l'une et l'autre fortune.
« Donne un jour [illegible]
« Je veux qu'en premier lieu tu sois très diligent
« De garder à la porte et recevoir l'argent,
« Et puis, sur le théâtre, allumer les chandelles,
« Ayant l'œil quand il faut donner des escabelles, etc. (2) »

Julien de l'Epy, dont le nom de théâtre était Jodelet, est un personnage comique qui figure dans les pièces de Scarron. C'est lui qui a joué d'original le rôle de don *Japhet d'Arménie*, de *Jodelet souffleté*, de *Jodelet maître et valet*, comédie de cet auteur. C'était, suivant les écrivains du temps, un acteur très comique : il lui suffisait de se présenter sur la scène pour exciter les éclats de rire des spectateurs. Il avait un frère qui jouait les vieillards.

Tous ces acteurs, à l'exception de Gros-Guillaume, ne jouaient jamais sans masque; ils paraissaient toujours sur la scène avec le même costume. On accommodait les pièces de théâtre au caractère de chacun d'eux. Leurs portraits en pied ont été presque tous gravés par les habiles artistes du temps, ce qui prouve l'intérêt qu'ils avaient inspiré au public.

Ce théâtre se composait d'un parterre et de quelques rangs de loges. Lorsque la cour s'y rendait, on y faisait porter des sièges. On lit dans les Mémoires de Bassompierre : « La reine commanda à Senneterre de porter un siège à la comédie « pour M. d'Epernon et un pour M. Zamet; car elle voulait qu'ils la vinssent « ouïr. Le marquis d'Ancre me dit lors « en ces propres termes : Pardio, monsu, « je me moque moi de le chose desto « monde. La reine a soin de faire porter « un siège pour Zamet, et n'en a point « fait autant de M. Du Maine. Fiez-vous « à l'affectionne delle principi (1). »

THÉATRE DU MARAIS, situé d'abord rue de la Poterie, hôtel d'Argent, entre les rues de la Tixeranderie et de la Verrerie. Au commencement du règne de Louis XIII, la troupe de l'hôtel d'Argent se transféra dans la Vieille rue du Temple, au-dessous de l'égout de cette rue, où elle avait loué un jeu de paume. Ce nouveau local reçut alors la dénomination de Théâtre du Marais. Il était occupé par une troupe de comédiens italiens, pensionnés du roi. Sous le règne du cardinal de Richelieu, Mondori paraît avoir été le chef de cette troupe. Là brillaient Arlequin, Pantalon (2), Mézetin, Trivelin, Isabelle, Colombine, le Docteur, etc. La troupe italienne eut un acteur distingué par l'o-

(1) *Les pensées facétieuses et les bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, p. 214.

(2) Les exercices de ce temps, *le Débauché*, neuvième satire, p. 80.

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 273.

(2) Voici ce qu'on lit dans une pièce de l'an 1624 : « Pantalon étant allé, il y a « quatre mois, trouver le surintendant (marquis de La Vieuville) pour lui faire signer « une ordonnance de quelque somme que « votre majesté avoit donnée à sa compagnie, « dès que le marquis le vit entrer dans sa « chambre, il se mit soudain et sans dire « gare, à faire mille pantalonnades. Le seigneur Pantalon, tout au rebours, se met « sur sa bonne mine, et, s'approchant de La « Vieuville avec un pas plein de gravité, il « lui dit : Seigneur marquis, votre illustrissime seigneurie vient de jouer mon rôle, « je la supplie maintenant de jouer le sien, « en signant mon ordonnance. » (*La voix publique au roi*, p. 32.)

riginalité de son jeu, son esprit bouffon et sa pantomime, dans la personne de Tiberio Fiorelli, dit Scaramouche, homme vicieux, qui fut condamné aux galères en Italie pour ses escroqueries, et fort accueilli en France, surtout pendant la minorité de Louis XIV (1).

Mondori, beau parleur, était ordinairement chargé de l'emploi d'orateur; c'est lui qui composait et débitait les prologues des pièces. Le cardinal de Richelieu le faisait jouer sur le théâtre de son palais. Cet acteur était admiré dans les rôles de héros comme dans les rôles de bouffons. Il ne voulut jamais adopter sur la scène l'usage des grandes perruques, et y figurait les cheveux courts et crépus. Il mettait trop d'ardeur dans son jeu; en jouant le rôle d'Hérode dans la tragédie de *Mariamne*, par Tristan, il fut frappé d'apoplexie, et resta paralysé d'une partie de ses membres. Retiré dans une maison de campagne près d'Orléans, il avait entièrement renoncé au théâtre, lorsque le cardinal lui ordonna de venir à Paris pour jouer le principal rôle dans la comédie de l'*Aveugle de Smyrne*, comédie dont ce cardinal était auteur avec l'abbé Desmarets. Ce comédien malade obéit à cet ordre barbare. Il fit des efforts pour remplir le vœu du terrible maître; mais il ne put jouer que dans deux actes de cette pièce. Mondori se retira dans sa maison comblé de pensions qu'il tenait de la munificence de Richelieu et de ses courtisans (2).

La licence des scènes théâtrales devenait intolérable pour un temps où le goût et la politesse faisaient des progrès. Les habitudes grossières du vieux temps se maintenaient, mais elles commençaient à paraître scandaleuses. Je le dis, et ne puis en fournir la preuve sans craindre le reproche que méritent les auteurs de ces farces grossières et dissolues, ou que méritent les mœurs de leur temps.

Les indécences de la scène furent prohibées, mais non entièrement bannies par dès lettres patentes du roi, données le 16 avril 1641, et enregistrées au parlement le 28 de ce mois. On y fait défense « à tous « comédiens de représenter aucune action « malhonnête, de n'employer aucune parole lascive ou à double entente, à peine « d'être déclarés infâmes, etc.; » et, ce qu'on ne trouve guère dans des lettres patentes de cette époque, on emploie le mobile de l'honneur pour amener les acteurs à des principes de décence : « Et en « cas que lesdits comédiens ne contreviennent, ains règlent tellement les actions de théâtre qu'elles soient du tout « exemptes d'impureté, veut et ordonne « que leurs exercices ne puissent leur être « imputés à blâme, ni préjudicier à leur « réputation dans le commerce public (1). »

THÉATRE DU PALAIS-ROYAL. Ce fut pour faire jouer sa tragédie de *Mirame* que le cardinal de Richelieu fit bâtir ce théâtre contigu à son palais. La représentation lui coûta, dit-on, 2 ou 300,000 écus. Guy-Patin écrit que, le 28 janvier 1637, on joua à l'hôtel de Richelieu une comédie qui coûta 100,000 écus, dépense fort intempestive, à cause de la misère publique. Le même ajoute que le lendemain plus de cent bateaux chargés de vin, de blé, d'avoine, de poisson, etc., périrent vers la Grève : grand malheur pour les marchands. Pendant que les uns se réjouissent à grands frais, les autres se ruinent (2).

Sur ce théâtre on ne jouait que des tragédies, des tragi comédies, des comédies héroïques, qu'étaient chargés de composer Pierre Corneille, Rotrou, de L'Estoile, Bois-Robert, Colletet, l'abbé Desmarets, etc. Le cardinal contribuait, en tout ou partie, à ces productions dramatiques, et paraissait flatté qu'on les crût son ouvrage.

Montfleuri, acteur le plus renommé de ce théâtre, dont le nom de famille était Zacharie Jacob, fut admis dans la troupe royale en 1636. On attribue sa mort aux efforts qu'il fit en jouant le rôle d'Oreste; car les acteurs qui criaient le plus, qui se donnaient les mouvements les plus violents, étaient sûrs d'obtenir les suffrages de la cour. Il avait le ventre si gros qu'il portait pour en soutenir le poids un cercle de fer à sa ceinture. « Il fait le fier, disait « de lui Cyrano de Bergerac, parce qu'on « ne peut le bâtonner tout entier en un « jour. »

Sur ce théâtre, en 1636, parut la tragédie du *Cid*, qui, en 1639, fut suivie des *Horaces* et de *Cinna*. Ainsi ce théâtre, fa-

(1) Voyez *la Vie de Scaramouche*, par Ando Constantini.

(2) *Variétés historiques et littéraires*, t. I, art. 2, p. 528.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 28 avril 1641.

(2) *Esprit de Gui-Patin*, p. 187.

vorisé par un puissant protecteur, fut presque en même temps le berceau et le char triomphal de la tragédie.

Théatre d'Avenet. Un chef de troupe, nommé Jacques Avenet, avait loué, en 1632, le jeu de paume de La Fontaine, situé rue Michel-le-Comte, et y avait établi un théâtre où se jouaient des comédies et des farces. Les habitants des rues Michel-le-Comte et Grenier-Saint-Lazare se plaignirent au parlement du grand nombre de carrosses qui obstruaient ces rues, de l'insolence des pages et laquais, et des vols qu'y commettaient les filous attirés par ce théâtre. Le parlement, en 1633, fit droit à la demande des habitants de ces rues. Il ne paraît pas que ce théâtre se soit soutenu longtemps.

Théatre de Tabarin, situé place du Pont-Neuf, du côté de la place Dauphine. Paris, autrefois bien plus qu'aujourd'hui, était le domaine très productif de toute espèce de charlatans. Je n'entends parler ici que de ceux qui vendaient des remèdes à tous les maux, et qui, par ce seul moyen, vivaient aux dépens de la multitude ignorante et crédule.

Peu de temps avant l'établissement de Tabarin, on voyait, dans la cour du Palais, à Paris, sur un théâtre, *il signor Hieronimo*, magnifiquement vêtu, décoré d'une chaîne d'or, et vendant de l'onguent contre la brûlure. Il avait pris à gage un bouffon de l'hôtel de Bourgogne, nommé Galinette la Galine, et, en outre, quatre joueurs de violon, lesquels, le premier par ses bouffonneries, les seconds par leur bruit, attiraient les regards et l'attention des passants. Le seigneur Hieronimo se brûlait publiquement les mains avec un flambeau, jusqu'à ce qu'elles fussent couvertes d'ampoules; il se donnait des coups d'épée à travers le corps. Aussitôt il appliquait son baume; et le lendemain il montrait aux nombreux assistants qui se pressaient autour de son théâtre les plaies faites la veille guéries et cicatrisées, les ravissait en admiration, et vendait son baume (1).

Tabarin ne faisait point de pareils tours de force. Il n'était qu'un bouffon gagé par un nommé Mondor, vendeur de baume et d'onguent. Il jouait le rôle d'un niais, et proposait à son maître les questions les plus ridicules, que celui-ci, vêtu en habit de médecin, portant la longue barbe au menton, résolvait gravement en termes de la science. Tabarin, toujours mécontent des solutions de son maître, en donnait d'autres qui paraissaient inspirées par les habitudes contractées dans les lieux d'aisances ou dans les lieux de débauche Alors le maître contrefaisait l'homme courroucé, répondait souvent aux questions et aux solutions ridicules de Tabarin en le qualifiant de gros âne, de gros porc, de maraud, etc. Tel était le mécanisme des scènes que ce charlatan et son valet jouaient sur leur théâtre, scènes qui pendant plusieurs années attirèrent à son théâtre presque toutes les classes des habitants de Paris. Plusieurs écrits attestent la renommée d'un tel spectacle, dont Boileau parle, mais avec mépris.

Un contemporain a aussi contribué à étendre la réputation de Tabarin : c'est Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme virois, docteur en médecine et poète satirique. Il avait, en 1610, publié une satire violente contre les charlatans, pseudomédecins, empiriques, etc., en prose mêlée de vers. En 1619, indigné des succès de Tabarin, il fit un extrait de cette satire, et la publia sous le titre : *Les Tromperies des charlatans découvertes*. Dans le portrait que ce médecin fait des charlatans, Tabarin ou son maître, qui n'y était point nommé, se reconnut. Il fit aussitôt publier une réponse intitulée : *La Réponse du sieur Tabarin au livre intitulé La Tromperie des charlatans découverte*. On y lit ces phrases : « Malicieusement et à dessein, le susdit livre, intitulé : *La Tromperie des charlatans*, a été publié, non à autre intention que pour me faire perdre l'amitié que vous me portez, et me faire sortir de vos bonnes grâces, que j'ai acquises sans l'avoir mérité... Sitôt que Dieu m'a fait la grâce d'entrer en cette ville de Paris, je n'ai été si téméraire de monter sur le théâtre, en place publique, sans aller prendre permission des officiers du roi, de M. le lieutenant civil, auquel j'ai des obligations infinies (1). »

Le sieur Courval avait raison de se

(1) *Satire contre les charlatans et pseudomédecins*, etc., par Thomas Sonnet, sieur de Courval; édit. de 1610, p. 101.

(1) La réponse du sieur Tabarin, au livre intitulé *Tromperies des charlatans découvertes* Paris, 1619, p. 6, 7, 13, 14.

piamare des charlatans; Tabarin avait raison de se justifier; le lieutenant civil avait tort d'avoir permis à ce dernier d'établir un théâtre et d'y vendre ses drogues.

On a recueilli les œuvres de Tabarin, et elles ont obtenu jusqu'à six éditions. Parmi les questions qui les composent, le nombre de celles qu'on peut citer aujourd'hui est infiniment petit (1). En voici une que j'ai choisie :

TABARIN.

« Quels gens trouvez-vous les plus « courtois du monde? »

LE MAÎTRE.

« J'ai été en Italie; j'ai vu les Espagnes et traversé une grande partie des « Allemagnes; mais je n'ai jamais remarqué tant de courtoisie qu'en France. « Vous voyez les Français qui s'embrassent, se caressent, se bienveillent, s'ôtent le chapeau; enfin, je n'ai, entre « toutes les contrées où je me suis trouvé, « vu ni remarqué gens si courtois qu'en « France. »

TABARIN.

« Appelez-vous un trait de courtoisie « que d'ôter le chapeau? Je ne voudrois « pas beaucoup voir de telles caresses, « moi. »

LE MAÎTRE.

« La coutume d'ôter le chapeau, en signe de bienveillance, est ancienne, Tabarin, pour témoigner l'honneur, le respect et l'amitié qu'on doit à ceux qu'on « salue... »

TABARIN.

« De façon que toute l'essence de la « courtoisie, vous la jugez consister à « ôter le chapeau. Voulez-vous savoir « qui sont les gens les plus courtois du « monde? »

LE MAÎTRE.

« Qui, Tabarin? »

TABARIN.

« Ce sont les tireurs de laine (voleurs) « de Paris; car ils ne sont pas seulement « contents de vous ôter le chapeau; mais « le plus souvent, ils vous ôtent le manteau quand et quand (1). »

Tabarin demande ailleurs, à son maître, lequel il aimerait mieux d'être cheval ou âne. Le maître préfère la condition du cheval, et Tabarin celle de l'âne, « parce « que, dit-il, les chevaux ont la peine de « courir les bénéfices, et, le plus souvent, « les ânes les prennent. »

Une autre question atteste un usage qui n'existe plus, et dont j'ai déjà parlé. Tabarin demande à son maître pourquoi les femmes portent des masques. « Je me suis « trouvé, dit-il, dans une assemblée de « femmes; je n'ai jamais vu tant de masques ni tant de beaux mentons. Je « croyois être en carême-prenant. » Le maître lui répond : « Les femmes portent « des masques pour se conserver le teint « frais, pour se garder du hâle et ne flétrir point les roses et les lis qui se vont « émaillant le verger de leurs joues, etc. » Tabarin donne à cet usage un motif ridicule et trop grossier pour être rapporté (2).

Tabarin représentait aussi, sur son théâtre, des pièces à intrigues. A la suite de ses *Questions*, on trouve deux de ses pièces, intitulées *Farces tabariniques*; et, dans ces deux pièces, on voit des personnages que l'on dupe en les renfermant dans un sac. Molière a imité cette scène de Tabarin dans ses *Fourberies de Scapin;* imitation que Boileau lui reproche dans ces vers, où il dit que cet auteur comique aurait atteint le sublime de son art, si pour s'accommoder au goût du peuple, il n'eût

> Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin,
> Et sans honte à Térence allié Tabarin.
> Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
> Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.

Dans une de ces questions, le charlatan n'oublie pas de faire l'apologie de ses drogues. « Mon maître, dit Tabarin, vous « vantez tant vos drogues, principalement « votre baume, votre pommade, et tous « les autres médicaments que vous dispen-

(1) *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin*, divisé en deux parties, contenant ses rencontres, questions et demandes facétieuses, avec leurs réponses. A cette sixième édition est ajoutée la deuxième partie des questions et farces non encore vues ni imprimées. Paris, 1625.

(1) *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin*, question 22, partie 1, p. 63

(2) *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin*, partie 2, question 16, p. 53.

« sez ; je désirerois grandement savoir « leur énergie, leur propriété et puissance. » Le maître lui répond modestement : « A « la vérité, il faut que je confesse, sans « philautie ou ostentation, que mon baume « est un des plus rares secrets que la na- « ture ait jamais découverts, tant pour « les expériences qu'il en a fait paroître, « tant à Paris qu'en autres villes de « France, où je l'ai distribué, que pour « les événements et guérisons admirables « qui en sont réussis, outre même mon « attente. Il est très bon aux douleurs de « tête, aux migraines, vertiges, ténébro- « sités du cerveau ; il est singulier pour le « mal d'estomac, syncope, vomissement, « palpitation..., pour l'obstruction du « foie, l'opilation de la rate, pour le mal « de reins, de fluxions catarrheuses, pour « les sciatiques, etc. (1). »

Ce n'étaient pas seulement les personnes du peuple, c'étaient aussi celles de la cour qui croyaient à l'efficacité des drogues de ce charlatan. Dans une pièce satirique contre les courtisans, on lit :

Que si l'on a les dents gâtées,
Faut les pommades fréquentées,
L'opiate, le romarin,
Que l'on trouve chez Tabarin (2).

Parmi les nombreux écrits publiés dans les premières années du règne de Louis XIII, il en est un qui commence ainsi... « Me « promenant sur le Pont-Neuf, attendant « la farce qu'a accoutumé de jouer sur le « soir Tabarin pour mieux vendre ses « denrées, je m'arrêtai à la boutique mo- « bile d'un marchand libraire (3). »

Dans une autre pièce où l'on fait parler des femmes, l'une dit : « N'avez-vous « point vu et lu les *Questions de Taba-* « *rin?* — Oui, madame, répond la femme « d'un secrétaire du roi, je les ai lues il « n'y a pas un mois ; mais je n'y prends « pas beaucoup de plaisir ; car on m'a dit « qu'il y a bien à dire de ce que dit Ta- « barin, et de ce qu'on a écrit sous son « nom, et qu'il n'y a rien de tel que de « l'ouïr. — Vrami, mademoiselle, dit la « femme d'un médecin, je l'ai ouï dire « ainsi à mon mari ; mais il trouve que « Mondor dit beaucoup consu-émen..., et « il s'étonne de la facilité des bourgeois de « Paris qui se laissent persuader si légè- « rement à ses discours (1). »

Le théâtre de Tabarin est figuré sur une vignette de ses œuvres. On y voit représenté le maître, en habit doctoral, la tête couverte d'un bonnet basque, le menton orné d'une longue barbe, et tenant en ses mains des boîtes d'onguent ou de baume. Il paraît s'adresser à son valet Tabarin, qui, coiffé d'un chapeau d'arlequin, vêtu d'une souquenille et d'un large pantalon, porte à sa ceinture une batte d'arlequin et fléchit les genoux en y portant les deux mains. Son visage est couvert d'un masque. Sur l'arrière-plan est une femme assise, coiffée d'une toque ornée de plumes ; devant elle est une grande cassette ouverte, contenant des pots ou boîtes de baume.

Tabarin, ou plutôt son maître Mondor, car ce dernier se contentait des profits du charlatanisme et laissait à son associé Tabarin toute la gloire de ses farces, revint à Paris et s'y trouvait en 1634. Sans doute que son théâtre offrait des scènes plus licencieuses qu'auparavant, ou que la délicatesse parisienne avait fait des progrès : car, le 8 août de cette année, les habitants de l'île de la Cité se plaignirent au parlement de l'indécence de ce spectacle. « Le nommé Mondor, est-il dit dans « cette plainte, et autres charlatans jouent « des farces, chantent des chansons et font « autres actions messéantes et scandaleu- « ses. » La cour décréta que les ordonnances rendues à ce sujet seraient exécutées, et que le bailli du Palais y tiendrait la main (2).

C'est trop m'arrêter, dira-t-on, sur un sujet si futile ; mais les succès de Tabarin ne contribuent-ils pas à caractériser la période qui m'occupe ? Le théâtre, quelque grossier qu'il soit, n'est-il pas l'image fidèle des mœurs publiques ? Ce charlatan n'a-t-il pas été l'objet de l'admiration publique ? N'a-t-il pas dupé et diverti pendant sept à huit ans la cour et la ville ? Ne voit-on pas qu'en peignant la grossièreté des comédiens, j'ai voulu peindre celle des spectateurs ?

(1) *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin*, question 16, partie 2, p. 63.

(2) *Le Pasquil de la court*, pour apprendre à discourir et s'habiller à la mode ; 1622.

(3) *La Pourmenade du Pré-aux-Clercs*, p. 1 ; 1622.

(1) *Troisième après-dînée du caquet de l'accouchée*, p. 10 ; 1622.

(2) *Registres du Parlement*, au 16 août 1634.

VII. Etat physique de Paris.

Soixante-neuf maisons religieuses, vingt d'hommes, quarante-neuf de femme, et quelques autres établissements pieux ou civils, tous composés de grands bâtiments, cours, jardins et enclos, fondés dans Paris sous le règne de Louis XIII, devaient y occuper un espace considérable, et faire, pour ainsi dire, déborder les bâtiments de cette ville hors de son enceinte. Une autre cause avait accru la population et le nombre des maisons de Paris, et contribué à la plénitude de cette ville. La paix intérieure, depuis si longtemps bannie de Paris, rétablie par Henri IV, ayant ramené l'aisance et la sécurité, une multitude d'habitations nouvelles s'éleva dans cette ville et dans ses faubourgs. D'autre part, les troubles et les guerres civiles qu'engendrèrent en France la faiblesse et l'incapacité des gouvernants, l'ambition et l'avidité des princes et seigneurs, firent sentir le besoin de mettre à l'abri de leurs atteintes et de protéger par une enceinte plus vaste une partie des maisons, hôtels, monastères établis dans les faubourgs du nord.

Accroissement de l'enceinte de Paris. Dès l'an 1562, Charles IX avait eu le projet d'étendre l'enceinte de la partie septentrionale de Paris; mais les troubles qu'il contribua à faire naître s'opposèrent à l'exécution de ce projet.

En 1626, un nommé Boyer, secrétaire du roi, proposa de faire construire entièrement la partie septentrionale de l'enceinte. Elle devait commencer à l'est de Paris, au bord de la Seine, près du boulevard de l'Arsenal, et aboutir à cette rivière, à l'ouest de cette ville, et à l'alignement de la gorge du bastion qui joignait la porte dite de la Conférence.

Cette porte, située sur la rive de la Seine, à l'endroit où se terminait le jardin des Tuileries, reçut le nom de Conférence, et existait en 1608. Il ne faut pas la confondre avec la Porte-Neuve, qui se trouvait sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait aboutir à ce quai. Il ne faut pas non plus la confondre avec la barrière de la Conférence, située à l'extrémité du Cours.

Le projet de Boyer n'eut qu'un commencement d'exécution. Le bureau de la ville, mu par divers intérêts, fit suspendre les travaux, et s'opposa même à l'enregistrement de son contrat.

En 1631, Barbier, intendant des finances, fut plus heureux; mais son projet n'obtint pas une entière exécution. D'abord il devait comprendre dans l'enceinte projetée une grande partie des faubourgs actuels; ce plan parut trop vaste, et lésait trop d'intérêts. Son marché fut annulé en 1632. Alors il renferma son plan dans des bornes plus circonscrites, et en commença l'exécution sous le nom de Charles Froger, secrétaire de la chambre du roi.

Il se chargea de faire construire une enceinte qui commencerait à la porte Saint-Denis, suivrait, le long des Fossés-Jaunes (1), jusqu'à la nouvelle porte Saint-Honoré, dont la construction avait été commencée par Boyer, et qu'il s'engagea d'achever. Il fut tenu aussi de bâtir deux autres nouvelles portes, l'une au bout du faubourg Montmartre, et l'autre entre ce faubourg et celui de Saint-Honoré; d'abattre les anciens murs, les anciennes portes qui se trouvaient depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Neuve; de combler les anciens fossés, où l'eau croupissait, etc.

En vertu de ce traité, l'ancienne porte Saint-Honoré, située vers l'endroit où la rue de ce nom reçoit celle de Richelieu, fut démolie en 1631. On établit sur son emplacement une boucherie, et la nouvelle porte fut placée à l'extrémité de la rue Saint-Honoré, entre le boulevard et la rue Royale.

L'ancienne porte Montmartre fut, en 1633, pareillement démolie, et à sa place on établit une boucherie. Cette ancienne porte était située dans la rue de ce nom, un peu au sud des angles méridionaux des rues des Fossés-Montmartre et Neuve-Saint-Eustache. La nouvelle porte Montmartre construite alors fut élevée sur la rue de ce nom, entre la fontaine et la rue des Jeûneurs, presqu'en face de la rue Neuve-Saint-Marc. Elle subsista jusqu'en 1700, époque de sa démolition.

Entre ces deux portes, il en fut construit une troisième, à laquelle on donna le nom de Richelieu. Elle était située dans la rue de ce nom, près celle Feydeau; elle a subsisté jusqu'en 1701.

(1) Les Fossés-Jaunes, ainsi nommés à cause de la couleur des terres, furent creusés sous le règne de Charles IX; ils étaient situés près de la rue Bourbon-Villeneuve.

Sur l'emplacement enserré dans cette nouvelle enceinte furent ouvertes, peu de temps après, les rues de Cléry, du Mail, Neuve-Saint-Eustache; celles des Fossés-Montmartre, Saint-Augustin, des Victoires, de Richelieu, Sainte-Anne, des Petits-Champs, etc.

La butte Saint-Roch, butte dont la formation a été expliquée, s'élevait au milieu de ces nouvelles constructions, et conservait encore sa hauteur, sa forme agreste et ses moulins à vent (1).

Outre ce quartier, on en vit alors commencer et se terminer plusieurs autres. L'église de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles fut bâtie en 1624; et plusieurs rues construites à l'entour reproduisirent l'ancien village de la Ville-Neuve, situé autrefois sur cet emplacement, détruit pendant le siége de Paris, et dont le nom est



Costumes du XVe siècle.

encore rappelé par celui d'une rue (1).

Le Marais, quartier dont une grande partie, encore en culture, n'offrait que de vastes enclos, se couvrit aussi de maisons et de rues nouvelles. En 1620, sur l'emplacement de la rue Culture-Saint-Gervais, on traça les rues de Saint-Anastase, de Saint-Gervais; et, en l'année 1636, celles d'Anjou, de Beaujolais, de Beauce, de Bourgogne, de Bretagne, du Foretz, de la Marche, du Perche, etc., furent ouvertes.

Le projet de construire ce quartier avait, en 1608, été conçu par Henri IV, mais sur un plan plus vaste. Ce prince voulut établir au Marais une place d'une grande étendue, qui devait porter le nom de place de France, à laquelle auraient abouti huit rues, larges chacune de six toises, bordées de bâtiments uniformes, et désignées

(1) *Mercure français*, t. XX, p. 718 et suiv.

(1) Rue Bourbon-Villeneuve. Voyez ci-dessus *Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles*.

toutes par une dénomination géographique. Telle est l'origine des noms de province que portent la plupart des rues de ce quartier.

L'île Saint-Louis fut, sous ce règne, entièrement couverte de maisons, et donna à la ville de Paris un nouveau quartier régulièrement construit (1).

Dans l'île de la Cité, la rue Sainte-Anne, près du Palais, fut ouverte en 1631; la rue Saint-Louis, qui n'existe plus, le fut en 1630.

Au faubourg Saint-Germain, sur l'emplacement du petit Pré-aux-Clercs, et sur celui qu'y occupaient l'hôtel et les jardins de la reine Marguerite, on ouvrit la rue des Petits-Augustins et quelques autres.

Le grand Pré-aux-Clercs vit ses prairies, ses jardins, ses clos commencer à se couvrir de couvents, de maisons, d'hôtels et de larges rues, telles que celle Saint-Dominique, autrefois nommée le Chemin-aux-Vaches, les rues de Bourbon, de Verneuil, etc. Mais ces rues furent ouvertes, ces constructions s'exécutèrent sans plan, sans règle : chacun bâtissait sur son terrain, ne s'assujettissait à aucun alignement, et suivait les ondulations des anciens chemins.

Paris fut aussi pendant ce temps orné de vastes édifices, de soixante-neuf maisons religieuses, de trois églises paroissiales, de quelques hôpitaux, du palais du Luxembourg, du palais Cardinal ou Royal, de la Sorbonne, du collége Du Plessis, des bâtiments et du Jardin des Plantes, et d'autres établissements, dont j'ai parlé, etc., etc. Cette ville reçut une face nouvelle.

De si grands changements furent célébrés par un poëte de ce temps. Corneille, dans sa comédie du *Menteur*, représentée pour la première fois en 1642, fait dire à Dorante, un des personnages de cette pièce :

> Paris semble à mes yeux un pays de romans;
> J'y croyais ce matin voir une île enchantée (2);
> Je la laissai déserte et la trouve habitée.
> Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
> En superbes palais a changé ces buissons.
>
> GÉRONTE.
>
> Paris voit tous les jours de ces métamorphoses;
> Dans tout le Pré-aux-Clercs tu verras mêmes choses :
> Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
> Aux superbes dehors du Palais-Cardinal (1);
> Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
> Semble d'un vieux fossé par miracle sortie (2).

Par la ville entière, dont parle ici Corneille, on doit entendre les quartiers nouveaux qui avoisinaient le Palais-Royal, que traversaient la rue de Richelieu et autres rues adjacentes.

L'aqueduc d'Arcueil porta le bienfait de ses eaux dans les jardins du Luxembourg et dans plusieurs quartiers de l'Université et du faubourg Saint-Germain.

L'hôtel de Nevers figurait avec distinction sur l'emplacement de l'hôtel des Monnaies. Le mur de ses jardins bordait le quai jusqu'à la rue Guénégaud ; et ce quai, dépourvu de parapet, se terminait entre l'hôtel des Monnaies et le collége des Quatre-Nations.

La tour de Nesle, ainsi que la porte de ce nom, située sur la rive gauche de la Seine; la tour du Bois sur la rive opposée, tour qui s'élevait beaucoup plus haut que le comble de la galerie du Louvre, et la Porte-Neuve, qu'elle protégeait, existaient encore. Chacune de ces deux tours, rondes, très élevées, était accouplée à une seconde tour ronde d'un moindre diamètre, mais dont la hauteur surpassait de plusieurs toises la tour principale. L'ancien Louvre était encore entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine. Deux ponts construits sur la route du quai laissaient entrer dans ces fossés l'eau contenue par des écluses.

La façade de ce palais, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, conservait encore son ancien caractère. Elle était terminée aux deux angles par deux tours rondes couvertes d'un toit en forme conique. On arrivait à la porte principale par un pont composé d'arches en pierre et d'un pont-levis.

Le jardin des Tuileries était séparé du palais de ce nom par un espace assez considérable et par une rue qui portait le nom de ce jardin (3). Ce jardin, le Cours-

(1) *Voyez* ci-dessus *Ile Saint-Louis*, dans la présente période.

(2) L'île Saint-Louis.

(1) Palais-Royal.

(2) *Le Menteur*, acte II, scène v.

(3) Un rimeur, qui écrivait dans les premiers temps de Louis XIV, parle ainsi de ce jardin :

> Qu'il est beau, qu'il est bien muré!
> Mais d'où vient qu'il est séparé
> Par tant de pas du [illegible]?
> Est-ce la mode, dans ces jours,

la-Reine, les jardins du Luxembourg, des Plantes et du Palais-Royal étaient, avec le Pré-aux-Clercs, qui commençait à se couvrir de maisons et de rues nouvelles, les seules promenades de Paris: mais tous les Parisiens n'avaient pas la liberté d'en jouir.

Le Pont-Neuf était le rendez-vous commun des étrangers, le lieu le plus passant de la ville. On le trouvait constamment couvert d'une foule de curieux, de charlatans qui vendaient du baume et jouaient des farces, de baquistes qui faisaient des tours de gobelets, de marchands de chansons, qui les chantaient, de jeux de marionnettes, de marchands de joujoux, de quincaillerie, de livres, etc. Il présentait des scènes très variées et un tableau fort animé.

Voilà le beau côté, la face riante et gracieuse de Paris récemment embelli.

Examinons cette ville sous une autre face.

Les tours de Nesle et du Bois, la façade du Louvre et ses tours rondes, les édifices du Grand et du Petit-Châtelet, le Palais de la Cité, la forteresse du Temple, celle de la Bastille, la plupart des tours et portes de l'enceinte de la partie méridionale de Paris, etc., conservaient encore à cette ville les traits prononcés de son ancienne barbarie, un aspect hideux, menaçant et féodal.

Si nous parcourons l'intérieur, nous y voyons des rues très étroites, tortueuses, bordées, de loin en loin, de quelques édifices somptueux ou solides, mais dont les intervalles étaient remplis par des maisons mal bâties, ou plutôt par de pauvres baraques; nous y voyons un peu d'opulence avoisinant beaucoup de misère.

L'état des rues n'était pas plus satisfaisant que celui des maisons qui les bordaient : puantes, fangeuses, obstruées souvent par des immondices, des fumiers, et inondées d'eaux stagnantes et corrompues, elles blessaient également la vue et l'odorat.

Dans les procès-verbaux qui furent dressés, en 1636, sur les rues de Paris, on peut voir quel en était le déplorable état : des rues non encore pavées, ou qui ne l'étaient

D'avoir la maison à la ville,
Et le jardin dans les faubourgs ?

(*Paris ridicule*, poème satirique, par Petit, avocat.)

que d'un côté, ou seulement en quelques parties : des amas de gravois, de fumier, d'immondices, entassés sur le bord des maisons depuis environ dix ans, d'autres amas de mêmes matières, encombrant le milieu des rues, obstruaient le cours des eaux, et fermaient l'ouverture des égouts. Ces égouts étant obstrués par ces amas ou par les matériaux de leur propre maçonnerie tombée en ruine, les eaux, sans écoulement, remplissaient les rues où se trouvaient ces égouts, refluaient dans les rues voisines, et y formaient d'immenses et fétides cloaques, continuels obstacles pour les passants, et foyers très actifs de corruption et de maladies contagieuses pour les habitants du quartier (1). Ces procès-verbaux font la censure du gouvernement, des administrateurs de la police, et peuvent servir de pièces justificatives aux poètes qui ont qualifié Paris de ville de boue, ville de fanges et de crottes. Les poètes, contre l'usage, ont à cet égard très peu exagéré.

Ce Pont-Neuf, si peuplé de marchands et de charlatans, l'était aussi par de nombreux filous et de hardis voleurs, comme on le verra dans la section suivante.

Paris alors ressemblait assez bien à un homme pauvre et orgueilleux, qui porterait des vêtements dorés sur du linge sale et peuplé de vermine.

VIII. Etat civil de Paris.

Rien ne fut changé dans Paris relativement à l'état civil des habitants (2); les mêmes désordres régnaient ; et, malgré le grand nombre de magistratures et d'officiers de justice, les attroupements, les vols, les assassinats même se commettaient en place publique, en plein jour, et presque toujours impunément.

C'est un trait de caractère assez remarquable que des arrêts du parlement, qui, rendus contre les vagabonds armés, pillant, assassinant dans la ville, dans les faubourgs, dans ses environs ; rendus contre les insolences et les voies de fait des pages et des laquais, et renouvelés sans cesse, l'étaient toujours inutilement. Le renouvellement continuel du remède prou-

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. IV, p. 119 et suiv.

(2) Voyez *Etat civil de Paris sous le règne de Henri III.*

vait la continuité du mal. Cet état de désordre provenait de ce qu'outre la confusion résultant de la multiplicité des agents soumis à différents chefs, outre l'intérêt qu'ils avaient à ne point punir le crime, les chefs du gouvernement, esclaves de la routine et pleins de respect pour le passé, n'osaient rien améliorer, ne remontaient jamais aux causes premières, et ne s'attachaient qu'aux effets.

Le 8 janvier 1615, le parlement rendit un arrêt portant que les vagabonds, gens sans aveu, voleurs de nuit, videront la ville et les faubourgs de Paris dans vingt-quatre heures (1). Cet ordre, suivi d'un grand nombre d'autres pareils, ne fut point exécuté.

Le 15 février 1623, l'excès du mal détermina Cyprien Perrot, conseiller au parlement, à se plaindre à cette cour des assassinats et *volleries* qui se font, dit-il, tant de jour que de nuit en cette ville. Un arrêt survint, qui prescrivit des mesures contre les coupables, mesures qui ne furent point exécutées.

Deux ans après, le 24 janvier 1625, le procureur général se plaignit encore des assassinats, violences et *volleries* qui se commettaient nuit et jour, tant dans cette ville et les faubourgs que dans les environs; et le parlement ordonna, contre les auteurs de ces crimes, des peines très sévères, qu'on n'exécuta point.

Le 28 septembre 1627, les conseillers de la chambre des enquêtes vinrent faire sentir au parlement la nécessité « de pourvoir aux *volleries* et assassinats qui se commetient en cette ville. » Un conseiller de cette cour, nommé Jean-Robert de Saveuse, venait d'être assassiné.

Le lendemain, le parlement enjoignit à la cour du Châtelet de faire tout son possible pour chasser les voleurs et assassins, et découvrir le meurtrier de M. de Saveuse. Ces arrêts eurent peu d'effet.

Le 23 juin 1629, le parlement défendit aux écoliers de s'attrouper et de porter des armes, et ordonna aux vagabonds de vider la ville. Cette ordonnance resta sans exécution; car l'année suivante, le 23 novembre 1630, on s'occupa encore de purger la ville des vagabonds et gens sans aveu qui y causaient des désordres.

(1) *Arrêt de la cour du parlement* contre les voleurs de nuit, les vagabonds et les gens sans aveu, imprimé en 1615.

Le 18 juin 1631, le procureur général du roi se plaint au parlement « d'assemblées illicites, de voies de fait, de violences, meurtres, assassinats qui se font dehors cette ville, entre les portes du Temple et Saint-Antoine. »

Le 17 novembre de la même année, le parlement, ayant mandé les officiers du Châtelet, leur ordonna, entre autres choses, de chasser les vagabonds de la ville, et d'empêcher les *volleries*.

Le lendemain, le parlement mande encore les officiers du Châtelet, leur reproche leur négligence envers les vagabonds, annonce que cette négligence est cause des vols qui se commettaient en cette ville, où il n'y avait sûreté ni le soir ni le matin.

Le 16 juillet et le 30 août 1632, le parlement fut encore obligé de prendre, contre les mendiants valides et vagabonds, de rigoureuses mesures, qui ne servirent à rien.

Le 17 mars, le 16 juillet et le 30 août 1632, le parlement renouvela ses ordonnances contre les mendiants valides et contre les personnes armées et malveillantes, qui volent et tuent les voyageurs sur les grands chemins.

Le 23 avril 1633, le procureur du roi se plaignit à la cour du parlement « des meurtres, assassinats, violences et *volleries* qui se commettaient journellement sur les grands chemins, par plusieurs personnes armées et autres malveillants qui empêchent la sûreté publique, forçant les maisons des particuliers, par la faute et négligence des officiers, qui ne font ce à quoi ils sont obligés en leur charge. » La cour renouvela ses anciennes ordonnances, et en ajouta de plus rigoureuses qui ne furent pas plus efficaces.

Le 19 mai suivant, le roi adressa au parlement une lettre tendante à ce qu'il soit promptement remédié aux désordres, *volleries* et insolences qui se commettent dans Paris.

Le 13 février 1634, le procureur général du parlement fait encore entendre à cette cour ses plaintes contre les meurtres, assassinats, violences et *volleries* « qui se commettent, dit-il, journellement, tant à la campagne, sur les grands chemins, que dans cette ville et faubourgs, par plusieurs personnes armées et malveillantes, et vagabonds et sans aveu, qui empêchent la sûreté publique et forcent les maisons des particuliers, par la faute

« et négligence des officiers, qui ne font « pas ce à quoi ils sont obligés par leur « charge. » Le parlement ordonne des mesures très rigoureuses contre ces perturbateurs, mesures qui furent sans effet.

Le 5 mai de l'année suivante, on voit les mêmes désordres se reproduire. Le roi envoie au parlement des lettres patentes qui portent ordre exprès de rechercher et poursuivre les vagabonds, gens sans aveu, comme bohémiens, mendiants valides, soldats débandés, et de les envoyer aux galères sans formalité de procès (1).

On faisait de temps en temps quelques exemples. On coupait quelques branches du mal; on laissait subsister le tronc.

Il en était de même des pages et laquais. Leur insolence et leurs excès inquiétaient, troublaient les habitants de Paris, et contrariaient l'action de la justice, qui n'avait contre eux que de faibles moyens de répression. Déjà ces domestiques, nobles ou roturiers, avaient, dans les temps antérieurs à cette période, signalé fortement leur caractère perturbateur et malfaisant; ils continuèrent sous celle-ci leurs turbulentes habitudes. Ce furent les pages et laquais du prince de Condé qui, en 1617, pillèrent et dévastèrent l'hôtel que le marquis d'Ancre possédait rue de Tournon; ce furent aussi les pages et laquais qui déterrèrent le corps de ce marquis, le mirent en lambeaux; et ce ne fut qu'à leur exemple, ou peut-être à leur instigation, que le peuple de Paris prit part à ces excès.

Le 17 mars 1632, sur les remontrances du procureur général, le parlement ordonna que les précédents arrêts relatifs à la tranquillité publique seraient exécutés, et fit « défense à tous pages et laquais de s'as« sembler à la porte Saint-Antoine, ni ail« leurs; de molester aucune personne, ni « de commettre insolences, de porter pis« tolets, bâtons ni épées. Enjoint aux « maîtres de les retenir près d'eux en leur « devoir, et leur défend de faire porter « leur épée, à peine de 300 livres d'a« mende, et d'en répondre civilement. » Les maîtres et les laquais continuèrent à se livrer à leurs désordres accoutumés.

Le 19 janvier 1633, un page fut condamné à mort par le Châtelet. Aussitôt les pages et laquais se réunirent pour soustraire le condamné à la justice. Le lieutenant criminel, voyant cette réunion menaçante, fit retarder l'exécution : elle n'eût lieu que pendant la nuit. Cette exécution nocturne attira à ce magistrat les reproches du parlement.

On voit que, le 4 mars 1633, les pages et laquais sont dénoncés à cette cour, et accusés de jouer aux cartes et aux dés dans les salles du Palais et sur les bancs même des procureurs; mais ce n'était là qu'une bagatelle.

L'année suivante, le 13 février 1634, dans une ordonnance que rendit le parlement contre les assassins et les voleurs qui désolaient Paris, on trouve, entre autres articles, celui-ci : « Il est défendu « aux laquais et serviteurs auxquels leurs « maîtres donnent argent pour leur dé« pense, d'entrer dans les cabarets avec « aucunes armes pour y boire et manger, « et d'y séjourner plus d'une demi-heure « à dîner et autant à souper, et, inconti« nent après, se retirer chez leurs maîtres, « et de ne point se trouver dans lesdits « cabarets après sept heures du soir; et à « ladite heure les cabarets doivent être « fermés en hiver. »

Cet article inexécutable n'est placé ici que pour prouver le peu de sécurité dont on jouissait à Paris.

Le 20 mai en 1636, sept à huit faux monnayeurs furent arrêtés, dans la rue Champ-Fleuri, par deux commissaires de police, qui, escortés de dix à douze sergents, les conduisaient en prison. Arrivés dans la rue du Four, la duchesse de Soissons vint à y passer. Alors ses pages et laquais attaquèrent les commissaires et les sergents, et furent bientôt fortifiés dans cette attaque par d'autres pages qui accoururent de l'hôtel de Soissons. Il s'engagea un combat entre les pages et laquais d'une part, et les commissaires et sergents de l'autre. Un commissaire fut battu et un sergent blessé mortellement d'un coup d'épée, ainsi qu'un soldat qui l'accompagnait; un maître d'armes, qui avait pris la défense des suppôts de la justice, reçut quarante coups d'épée.

On fit dresser procès-verbal, informer; et le grand-prévôt se saisit de l'affaire.

Le 20 mars 1637, on dénonça au parlement une assemblée tenue la veille à la porte Saint-Antoine, par des pages et laquais et des tireurs de bois. « La cour or« donne qu'il en sera informé; fait défense « de s'assembler, de se battre; enjoint

(1) Ces détails sont extraits des *Registres manuscrits du parlement*, aux dates indiquées.

« aux pages et laquais de suivre leurs maî- « tres, sans faire insolences ; enjoint aux « maîtres de les retenir, sous peine d'en « répondre. »

Quelques mois après, le 24 juillet 1637, nouvelle ordonnance qui prouve l'inutilité des précédentes. Le procureur général se plaint au parlement des contraventions aux arrêts qui font défense aux pages et laquais « de porter épées, d'aller en troupe ; « ce qui est cause de meurtres, voies de « fait et attentats. » Il requiert qu'il y soit pourvu par des peines si sévères que chacun puisse être retenu en son devoir. En conséquence, la cour fait inhibition et défense « à tous seigneurs, gentilshommes « et autres, de quelque qualité et condi- « tion qu'ils soient, de faire porter leur « épée par leurs pages et laquais, à peine « de quatre-vingts livres parisis d'amende « au roi, et, en cas d'excès faits par les- « dits pages et laquais, d'en répondre ci- « vilement en leur propre et privé nom, « envers les parties intéressées, jusqu'à la « somme de quatre mille livres. Fait la « cour inhibition et défense de permettre « ni souffrir porter à leurs pages et laquais « épées, bâtons et autres armes, et aux la- « quais, d'en porter, à peine du fouet, etc. » Cet arrêt menaçant fut sans effet.

De nouvelles insolences des pages et laquais sont dénoncées au parlement le 17 décembre 1638 ; et, dans cette dénonciation, le procureur général fait l'aveu de l'impuissance de ses moyens d'exécution.

« Quoique, par plusieurs ordonnances, « dit-il, publiées de temps en temps, on « ait essayé de maintenir en leur devoir « les pages et laquais, néanmoins ils se « portent à tels excès de désordres dans « la grande salle et autres endroits du « Palais, que le respect dû à la justice y « est violé... La cour défend à tous pages « et laquais de suivre leurs maîtres dans « la grande salle et galeries des Merciers « du Palais ; leur enjoint de les attendre « dans la cour, et de s'y comporter mo- « destement, à peine de punition corpo- « relle, etc. »

Le 19 mars 1640, des officiers de la justice conduisaient au supplice, à la place de Grève, deux particuliers condamnés à mort : la potence fut arrachée : ce délit fut imputé aux pages et laquais. Le parlement ordonna qu'il en serait informé, et renouvela la défense déjà faite à ceux-ci de tenir des assemblées et de porter des épées (1).

Les seigneurs de la cour donnaient aux vagabonds, aux voleurs de jour et de nuit, aux pages et aux laquais, l'exemple de l'infraction des ordonnances et du mépris pour les autorités : j'en rapporterai ailleurs plusieurs preuves. Je me borne, quant à présent, à celle-ci.

Le baron de Beauveau, accusé de fabriquer de la fausse monnaie, crime dont plusieurs nobles se rendirent coupables au dix-septième siècle, était détenu dans les prisons du Châtelet. Son procès se continuait, lorsque de Vitry, capitaine des gardes du roi, et l'exempt Malleville, accompagnés d'un grand nombre de gens armés et munis de pétards, se présentent pendant la nuit au Châtelet. Ils battent et mettent en fuite les archers, brisent les portes de la prison, en tirent le baron de Beauveau, vont dans la maison du lieutenant de robe-courte, l'insultent, et y commettent plusieurs violences. Le parlement, informé de ces excès, ordonna, le 14 juin 1616, que de Vitry, Malleville et ceux qui les accompagnaient dans leur expédition nocturne seraient arrêtés et menés prisonniers dans la Conciergerie, etc. ; vaine ordonnance ! Le délit dont se plaignait le parlement fut approuvé par la cour et par le roi lui-même. On peut voir, dans les registres du parlement, les pitoyables raisons alléguées par le garde des sceaux, pour justifier, au nom de Louis le Juste, un attentat si manifeste contre la justice (2).

Ces faits, et plusieurs autres que je pourrais ajouter, suffisent pour prouver que la justice était alors à Paris sans force, contrariée dans son action par la féodalité, et qu'il n'y avait sûreté dans cette ville ni pour les personnes ni pour les propriétés.

Les rues n'étaient point encore éclairées pendant la nuit, ou ne l'étaient que faiblement et dans quelques quartiers. Un gentilhomme, le sieur Desternod, qui a publié, en 1626, un volume de ses poésies, avoue qu'il avait le projet de voler les passants dans les rues ; je l'aurais exécuté, dit-il,

(1) Voyez les *Registres manuscrits du parlement*, aux diverses époques mentionnées ci-dessus.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, aux 14 et 15 juin 1616.

Si l'on ne m'eût cognu au brillant des lanternes.

On sait qu'auparavant, et dans les temps d'alarme seulement, on obligeait les Parisiens à placer, pendant la nuit, des seaux d'eau à leur porte et des lanternes à leur fenêtre. Ceux qui parcouraient nuitamment les rues de Paris portaient avec eux des lanternes : ce sont celles dont parle le poète. L'usage des lanternes ne fut généralement établi que sous Louis XIV.

L'obscurité des rues concourait avec les vices et la faiblesse du gouvernement à favoriser les désordres et les crimes.

Aussi les chefs des factions avaient-ils peu d'obstacles à surmonter, peu de dangers à courir, pour, suivant leur intérêt, troubler la tranquillité publique et fomenter des émeutes populaires.

ETAT CIVIL DES PROTESTANTS. Les éternels ennemis des protestants persistaient dans le projet de les détruire; et, ayant échoué dans leurs tentatives d'une seconde Saint-Barthélemi qui devait avoir lieu après l'assassinat de Henri IV, ils profitèrent du moment où le roi prit les armes contre les ducs de Rohan et de Soubise, chefs des protestants insurgés dans le Poitou, la Saintonge, etc., pour essayer d'exterminer ceux qui vivaient paisiblement à Paris.

Le dimanche 26 septembre 1621, le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, informé de ce projet d'extermination, donna une escorte aux Parisiens qui se rendaient à Charenton pour assister au prêche : les lieutenants civil et criminel, le chevalier du guet et leurs archers, fortifiaient cette escorte. Les protestants n'éprouvèrent aucun trouble dans leur prêche du matin, mais, à leur retour de l'après-dînée, ils furent assaillis en chemin, vers la Vallée de Fécan (1), par une troupe de vagabonds et voleurs armés, qui attaquèrent d'abord ceux qui étaient en carrosse et à cheval. Les protestants qui se trouvaient à pied se réunirent aux archers de leur escorte, et, pourvus d'armes, ils opposèrent une vigoureuse résistance à cette troupe de brigands. Ceux-ci, découragés par cette résistance, s'occupèrent moins à combattre qu'à insulter et piller ceux qu'ils trouvaient sans armes. Sur leur chemin, ils rencontrèrent et attaquèrent plusieurs particuliers qui n'étaient point protestants, les dépouillèrent de leurs manteaux; et, sous le prétexte de s'assurer s'ils avaient des chapelets, s'ils étaient catholiques, ils leur enlevaient leurs bourses.

Après un combat où, de part et d'autre, plusieurs personnes reçurent la mort ou des blessures, les protestants continuèrent leur route vers Paris, et les brigands se rendirent à Charenton. Là, ils enfoncèrent la première porte de la cour du temple, pillèrent les boutiques de quelques libraires, la maison du concierge et la salle du consistoire, puis ils mirent le feu au temple.

Après cette expédition, la troupe des brigands se divisa. Une partie revint vers Paris par le chemin ordinaire; l'autre passa la Seine au Port-à-l'Anglais, et entra dans cette ville par le faubourg Saint-Marcel.

Cependant les protestants avec leur escorte, après avoir soutenu le combat de la vallée de Fécan, se disposaient à rentrer dans Paris par la porte Saint-Antoine, lorsqu'ils furent de nouveau assaillis par une nouvelle troupe de brigands apostés près cette porte de la ville. Il fallut livrer un nouveau combat. Les magistrats, le chevalier du guet et leurs archers firent tous leurs efforts pour contenir la fureur de cette populace excitée et payée; mais ils ne purent complétement réussir.

Voici ce qu'on lit dans un écrit composé à cette époque : « Le ministre (protestant) « arrive à la porte Saint-Antoine, et dit « à ces furieux : Ah! messieurs! faut-il « massacrer des hommes? Le roi l'a-t-il « commandé? Alors ce grand nombre de « pages, de laquais, étudiants, crocheteurs et autres personnes et gens sans « raison, ayant les armes à la main, répondirent au ministre : C'est la mort « du duc de Mayenne qui est venue jusqu'ici... se sont débandés ouvertement « sur lui, et lui ont coupé, à coups d'épée, « le nez, les lèvres et les oreilles... Est « survenu le sieur de Montbazon, gouverneur de Paris, qui a dit au peuple : « Tout beau, messieurs, vous offensez le « roi... Et alors se sont derechef mis sur « ceux de la religion qui s'étaient sauvés « de Charenton à Paris, et en ont tué « plusieurs et porté les oreilles du minis-

(1) La vallée qui portait ce nom est représentée aujourd'hui par la rue dite de la Vallée de Fécan, qui, au faubourg Saint-Antoine, fait la continuation de la rue de la Planchette, chemin de Charenton.

« tre par les rues de Paris au bout d'une « épée, sans que le gouverneur de Paris « y pût porter du bien (1). »

Ce mouvement était concerté d'avance par des ennemis secrets, puisque les magistrats avaient eu connaissance du projet, et avaient tenté d'en prévenir l'exécution : il n'était donc point l'effet d'un concours fortuit de circonstances, comme on a voulu le faire croire; et l'espèce de brigands qui y figuraient annonce assez que l'argent et non les opinions religieuses était leur principal moteur. D'ailleurs, comme je l'ai prouvé par des faits dans la période précédente, il n'a point existé à Paris de soulèvement contre les réformés. sans instigateurs secrets; et les Parisiens ont vu sous Henri IV les cérémonies du culte protestant célébrées presque publiquement, sans qu'ils aient donné le moindre signe de mécontentement.

Le plan d'attaque était assez habilement concerté. Les protestants, assaillis à la vallée de Fécan, retournant à Paris après le combat, devaient se trouver environnés d'ennemis. D'abord arrêtés à la porte Saint-Antoine, ils avaient à combattre une nombreuse troupe de brigands qui les y attendaient. Pendant que le combat se serait engagé, l'autre partie de brigands qui dévastait le temple de Charenton devait revenir sur ses pas et les attaquer par derrière; de sorte qu'aucun de ces malheureux n'aurait échappé à la mort, sans l'assistance de la force publique. Pendant le massacre qui devait s'exécuter à la porte Saint-Antoine, l'autre partie de brigands qui avaient passé la Seine au Port-à-l'Anglais devait se porter dans les maisons des protestants qui avaient assisté au prêche du matin, pour les assassiner et piller. Ainsi donc, le temple étant ruiné et les protestants massacrés de toutes parts, le succès eût été complet, et une seconde Saint-Barthélemi eût encore souillé les pages de notre histoire.

Le prévôt des marchands ordonna, le même soir, à tous les capitaines de la ville, d'établir des corps-de-garde dans leurs quartiers respectifs, afin de tenir les séditieux en crainte. La nuit fut calme.

(1) *Remuemens et alarmes faictes en la ville de Paris*, le dimanche 29 septembre 1621, avec les massacres faits au bourg de Charenton par les pages, laquais et autres personnes, p. 11, 12 et suivantes.

Le lendemain, le parlement rendit un arrêt qui ordonnait de promptes informations contre les meurtres et les incendies de la veille, avec des défenses, sous peine de la vie, de faire aucune assemblée. Mais, comme si les chefs de la sédition eussent voulu braver le parlement et tourner ses arrêts en dérision, ils remirent le même jour leurs satellites en mouvement. Les uns allèrent à Charenton, y pillèrent et ruinèrent sans obstacles deux maisons restées intactes, appartenant à des protestants; d'autres, attroupés au faubourg Saint-Marcel, se livrèrent à plusieurs excès. Il y eut trois personnes de la religion protestante massacrées, et quelques séditieux tués.

Ces derniers, informés que les protestants, pour éviter la mort, s'étaient réfugiés dans les bâtiments des Gobelins, s'efforçaient d'en briser les portes. M. de Montbazon, averti de leur dessein sanguinaire, s'y transporta avec des forces, chercha par des discours à dissiper l'attroupement, et se retira.

A peine fut-il éloigné que les séditieux se livrèrent à de nouveaux excès; ils se portèrent, notamment, dans la rue des Postes où ils pillèrent deux maisons appartenant à des protestants. Les magistrats, assistés de la force armée, s'y rendirent aussitôt, et surprirent quatre de ces pillards chargés de hardes qu'ils avaient enlevées dans ces maisons, et qu'ils emportaient chez eux. Deux de ces voleurs furent, le lendemain, pendus en place de Grève. On leur attacha des écriteaux portant ces mots : Séditieux, faiseurs d'émotion. Les deux autres furent, le même jour, flétris et fouettés, la corde au cou, et bannis pour neuf ans. Ces exécutions étouffèrent entièrement la sédition (1); et les chefs ajournèrent leurs projets de destruction à des temps plus prospères.

A la place du temple ruiné, on en fit construire un nouveau, plus vaste et plus magnifique, sur les dessins de Jacques Desbrosses : le *Mercure français* en donne la description : il était achevé en 1623, époque où les protestants y tinrent leur synode national.

(1) *Mercure français*, tom. VII, pag. 851 et suiv. — *Registres manuscrits du parlement*, aux 27 et 28 septembre 1621. On voit, dans ces registres, qu'une de ces maisons pillées appartenait à un protestant nommé Brion.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

On voit par le récit de ce mouvement que l'autorité publique n'avait pas la force de prévenir une sédition, quoique le projet lui en fût connu; qu'elle n'avait pas celle d'en arrêter les progrès; enfin qu'elle ne pouvait, tout au plus, qu'en tempérer les effets.

CHAMBRE DE JUSTICE. C'est ici le lieu de placer une notice sur la chambre de justice établie à l'Arsenal, tribunal de sang, composé de vils satellites, de condamnateurs, institué par le cardinal de Richelieu pour répandre l'effroi dans le cœur de ses ennemis, et donner quelques couleurs légales aux assassinats que son ambition méditait. Pour n'effaroucher personne sur l'établissement de ce tribunal extraordinaire, ce cardinal déclara, d'abord, qu'il n'aurait pour unique attribution que le crime de fausse monnaie :



Saint Eustache.

c'est ce que portent expressément les lettres patentes du 14 juin 1631, qui placent cette chambre de justice dans une salle du Palais. D'autres lettres patentes du 16 septembre de la même année transfèrent cette chambre à l'Arsenal, et, sans le déclarer précisément, laissent entrevoir qu'elle sera destinée à juger, outre le crime de fausse monnaie, plusieurs autres crimes (1).

(1) *Mercure français*, t. XVII, pag. 714 et 719.

On commença par faire le procès à quelques faux monnayeurs; et, au sujet d'un gentilhomme nommé Henri de Grèce, sieur de Vaugrenier, accusé de ce crime, il s'éleva entre la nouvelle chambre et le parlement une querelle assez vive. Le parlement avait déjà commencé la procédure, et l'accusé était dans les prisons de la Conciergerie. Néanmoins la chambre de l'Arsenal ordonna que les pièces du procès ainsi que l'accusé lui seraient délivrés. Le parlement s'opposa à l'exécution de cette ordonnance, et, le 18 novembre 1631

défendit aux greffiers, huissiers, sergents, concierges, d'y obtempérer. Alors la chambre de l'Arsenal, voyant son ordonnance méprisée, voulut faire arrêter le greffier du bailliage du Palais, et fit emprisonner à la Bastille le lieutenant général de ce bailliage. L'avocat du roi, Bignon, s'éleva vivement contre ces formes violentes et extraordinaires, déclama contre la chambre de l'Arsenal, se plaignit notamment de ce que cette chambre, ayant condamné deux faux monnayeurs à mort, les avait fait exécuter en place de Grève pendant la nuit. Il demanda qu'il fût fait contre ces expéditions nocturnes des remontrances au roi. Le parlement décida que les remontrances seraient faites (1). Voilà la guerre allumée entre le parlement et le bailliage du Palais d'une part, et le conseil du roi et la chambre de l'Arsenal d'une autre part : guerre démonstrative des vices du gouvernement, de la faiblesse de ses institutions et du peu de garantie qu'elles offraient à la sécurité des citoyens.

Le conseil du roi n'attendit pas que le parlement vînt faire ses remontrances. Le 31 décembre 1631, il annula tout ce qu'avait fait cette cour contre la chambre de l'Arsenal ; de plus, il ordonna au parlement de se rendre auprès du roi, qui alors était en Champagne. La députation du parlement fut obligée de s'y rendre. Louis XIII recevait facilement les impressions de ceux qui le maîtrisaient, et secondait très bien, par sa colère et la rudesse de ses paroles, les passions de Richelieu. Il fit longtemps attendre son audience, et reçut avec beaucoup d'humeur cette députation. « Je vous ai mandés, dit-il, pour vous dire le mécontentement que j'ai de mon parlement, et ce que je veux qui soit fait à l'avenir. » Alors, le garde des sceaux prit la parole pour exposer les motifs de ce mécontentement et la volonté du roi. Dans son discours, il reprocha au parlement de continuer ses délibérations contre les actes de la chambre de l'Arsenal, malgré les ordres du souverain, lui déclara que ses remontrances ne seraient point écoutées, et lui prescrivit de ne plus en faire. « Le roi ne veut pas, dit-il, que le « parlement se mêle de ses affaires, et « vous ordonne de vous retirer pour aller « remplir vos devoirs »

Le président de la députation, après une très humble révérence, dit que les commandements que le roi venait de faire étoient des preuves de sa colère. Cela m'arrête, continua-t-il ; car il n'est permis à vos sujets de se justifier en présence de leur roi irrité. Il protesta de son entière obéissance à l'avenir, obéissance qui pourra, dit-il, effacer les mauvaises impressions que le roi a reçues contre le parlement. Ce président, au nom de sa compagnie, demanda le rappel de ses confrères exilés ou interdits; il ajouta que le public était fort scandalisé de l'établissement d'un nouvel impôt et de la conduite de la chambre établie à l'Arsenal ; que le parlement espérait que sa majesté aurait la justice de révoquer l'un et l'autre, et que Louis XI avait eu du regret d'avoir maltraité son parlement.

A ces mots, on vit le roi changer de couleur et faire paraître une grande émotion ; il n'était guère accoutumé à prononcer des discours composés de plusieurs phrases ; mais, inspiré par sa colère, il improvisa le suivant : « Je ne suis point préparé pour vous répondre ; mais je vous veux dire que vous entreprenez sur mon autorité. Vous vous mêlez du soulagement de mes peuples : j'en ai plus de soin que vous. Vous m'avez dit que les particuliers ont appris dans la compagnie à m'obéir, néanmoins ils s'en sont peu souvenus. Vous n'êtes établis que pour rendre la justice entre Pierre et Jean. Si vous continuez vos entreprises, je vous rognerai les ongles si près qu'il vous en cuira. » Il ajouta d'autres paroles de colère.

Après avoir essuyé cette bordée, les membres de la députation firent une très profonde révérence, et se retirèrent (1).

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 16 février 1632. Dans quelques autres circonstances, Louis XIII, inspiré de même, manifesta la même colère contre le parlement. Le 20 décembre 1635, ce roi tint son lit de justice pour faire enregistrer seize édits bursaux, la plupart fort onéreux; il y récita sa phrase ordinaire : « Je suis venu en ce lieu sur les occasions qui se présentent, et ai chargé M. le chancelier de vous dire ce qui est de mon intention. » Le chancelier Pierre Séguier, satellite du cardinal, exposa le motif et l'objet de ces édits, et n'en donna pas lecture. Le parlement, ne pouvant, suivant ses règles, enregistrer sans connaître, se disposa à faire des remontrances. Le cardinal en fut instruit : il fit écrire par le roi au

Les membres de la chambre de l'Arsenal purent alors, sans craindre le moindre obstacle, servir les vengeances du cardinal de Richelieu, et remplir l'indigne fonction de condamnateurs. Les prisons se remplirent de victimes destinées à l'échafaud. La place de Grève et le carrefour de Saint-Paul furent illustrés par le nombre, la qualité, et souvent par l'innocence de ceux qui y perdirent la vie ou qui y furent exécutés en effigie.

La chambre de l'Arsenal subsista jusqu'à la mort de son fondateur, le cardinal de Richelieu (1). Il y eut dans diverses villes des commissions spéciales créées pour juger de pareils coupables. On con-

parlement une lettre très menaçante ; et, le 4 janvier 1636, cette cour reçut l'ordre de se rendre le lendemain à Saint-Germain-en-Laye. Le roi leur dit : « J'ai grand mécontentement de ce qui s'est passé en mon parlement depuis que j'ai été en icelui tenir mon lit de justice. Je suis outré de colère ; mon chancelier vous fera entendre ma volonté. »

Le chancelier fit un discours tendant à prouver que l'autorité du roi était sans bornes, et que le parlement lui devait toute obéissance. Le premier président demanda au roi la permission de parler et de justifier le parlement. « Non, je ne le veux point, » dit le roi. Le président renouvela ses humbles instances, pour lui exposer que les torts du parlement n'étaient point réels. « Non, je ne veux rien entendre, et veux être obéi. »

Que dirait-on d'un juge qui prononcerait contre un accusé sans l'entendre ? Au surplus, Louis XIII, dès que le cardinal fut mort, gouverné par d'autres hommes, changea totalement de principes et de conduite, rappela les exilés, ouvrit les prisons aux victimes encore vivantes de cet épouvantable tyran.

(1) Les personnes qui composaient ce tribunal, et non pas leur famille, sont seules entachées de l'infamie qui doit rejaillir sur leur mémoire. Voici leurs noms : deux conseillers d'État, Favier et Fouquet ; six maîtres des requêtes, de Criqueville, Deschamps, de Nesmond, Barillon, de Laffémas et Dupré ; six conseillers au grand conseil, de La Bistrate, Charpentier, Le Tonnelier, de Montmagny, de Bouqueval et Lamer. Le procureur général de cette commission était d'Argenson, maître des requêtes, et Desjardin, greffier. (*Mercure françois*, tome XVII, pag. 713.)

naît les exploits de celles d'Amiens, de Lyon et de Toulouse, etc. Le cardinal de Richelieu établit de plus une Chambre souveraine à Ruel, village situé à trois lieues de Paris, dans le château même qu'il habitait, pour y juger le maréchal de Marillac et autres.

Chambre du Domaine. Par lettres patentes du 26 septembre 1631, le cardinal institua une Chambre du Domaine, chargée de confisquer et de réunir au domaine du roi les terres et biens meubles appartenant aux condamnés qui suivaient le parti de la reine, mère de Louis XIII, et de Gaston, frère de ce roi. Elle fut permanente jusqu'à la mort de Richelieu.

A ce tableau de l'état civil de Paris, ajoutons un changement remarquable qui eut lieu, sous le même règne, dans le clergé de cette ville. Ce clergé était présidé par un évêque qui, depuis les premiers établissements du christianisme dans la Gaule, dépendait de l'archevêque de Sens. Les événements politiques avaient donné à Paris une grande supériorité sur sa métropole ecclésiastique ; on désirait, depuis longtemps, que l'évêché de la capitale du royaume fût distrait de la dépendance du prélat de la petite ville de Sens, et fût érigé en archevêché. Le moment se trouva favorable à ce projet ; Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, mourut le 13 août 1622 ; quelques mois auparavant était mort l'archevêque de Sens. Cette conjoncture leva beaucoup de difficultés, et l'on viola sans hésitation l'antique limitation des diocèses et des juridictions ecclésiastiques. Paris fut érigé en archevêché par une bulle du 20 octobre 1622, confirmée par lettres patentes du roi, du mois de février 1623, et enregistrée au parlement le 8 août suivant. On lui adjoignit pour suffragants les évêchés de Chartres, de Meaux et d'Orléans, que l'on démembra de l'archevêché de Sens. Jean-François de Gondy, doyen de Notre-Dame, coadjuteur et frère du dernier évêque de Paris, en fut le premier archevêque (1).

(1) Cette famille de Gondy, originaire d'Italie, passée au service de Catherine de Médicis, fit une fortune immense à la cour de France, et acquit des biens et des honneurs par des voies peu estimables. Le siége épiscopal de Paris était devenu en quelque sorte le patrimoine des Gondy. Pierre de Gondy fut élu évêque de cette ville en 1568 ;

IX. Tableau moral de Paris.

C'est toujours dans le gouvernement, dans ses institutions, dans ses actes, que se trouve la principale source de la moralité ou de l'immoralité publique. Le gouvernement français, né de la barbarie, conservait encore presque toutes les imperfections de sa malheureuse origine : la jeunesse de Louis XIII, la faiblesse de son caractère, même dans l'âge viril, son incapacité, celle de sa mère régente, firent ressortir ces imperfections, et ouvrirent la carrière aux excès de la féodalité et à toutes les ambitions. Le mal, partant du centre du gouvernement, et s'étendant jusqu'aux extrémités du pouvoir, jusqu'aux dernières administrations, ne perdait rien par cet éloignement, et semblait en acquérir plus d'énergie : il pénétrait partout.

L'administration de la justice, faible et mal constituée, accessible à la corruption et à tous les abus, tentait de réparer d'une main des désordres qu'elle faisait naître de l'autre; elle voulait contenir les excès résultant de la forme vicieuse du gouvernement, et l'on a vu, dans la section précédente, la preuve de son impuissance. Une législation vague, incertaine, laissait un champ vaste à l'arbitraire; et, à la faveur des formes compliquées, innombrables, de la procédure, la chicane et la mauvaise foi pouvaient manœuvrer sans péril.

L'organisation des finances était plus embarrassée et plus vicieuse encore : elle semblait formée exprès pour protéger les supercheries, les rapines, les dilapidations. De nombreuses et vives réclamations s'élevèrent, dans les années 1614 et 1615, pendant la session des états-généraux tenus à Paris; d'énormes abus furent dévoilés. Le gouvernement vit la grandeur du mal; mais il ne savait ou ne pouvait y appliquer le remède.

Les édits bursaux, ou lois de finances, ressource ordinaire contre les besoins dévorants de la cour, avaient amené la vénalité des magistratures, des emplois, des dignités, etc., etc. : ces édits accueillaient

Henri de Gondy en 1596 ; Jean-François de Gondy en 1622, et Jean-François de Paule de Gondy fut ensuite nommé coadjuteur de l'archevêché de Paris. Ce dernier est célèbre dans l'histoire, sous le nom de cardinal de Retz, par ses talents, sa turbulence, son dévergondage et ses fredaines politiques.

les richesses, repoussaient le mérite, et accoutumaient le public à le mépriser.

Par le régime féodal, le hasard de la naissance tenait lieu de talents, de génie et de vertu. Dépourvu de ces qualités, le noble n'en était pas moins honoré; doué de ces qualités, le roturier n'en était pas moins avili.

Tant de germes de corruption, des institutions vicieuses et sans force pour lutter avec avantage contre les passions humaines, encouragées par le gouvernement, ne pouvaient qu'égarer l'opinion et pervertir la morale publique.

Voilà les principales causes de la corruption générale ; je vais décrire quelques-uns de leurs effets.

Le règne de Louis XIII se divise en deux parties distinctes : la première offre onze années de basses intrigues, de querelles, d'envahissements d'autorité et de finances, de guerres civiles et d'anarchie ; la seconde est signalée par dix-huit ans de la tyrannie d'un homme tourmenté par l'ambition la plus effrénée, dévoré par une soif inextinguible du pouvoir, et qui, pour les satisfaire, s'abandonna aux manœuvres les plus audacieuses et les plus criminelles.

Les intrigues du marquis d'Ancre, du comte de Soissons, du prince de Condé, du duc de Bouillon, etc. ; les cabales qu'ils formèrent contre la cour, les moyens de déception, les impostures, les menaces qu'ils employèrent pour fortifier leur parti, pour affaiblir celui de leurs adversaires; les motifs méprisables de tant d'agitations, les prises d'armes, les guerres civiles qui s'ensuivirent; guerres qui, entreprises sans justice et conduites sans gloire, étaient terminées par de honteux traités, où les rebelles faisaient la loi ; où ces rebelles, après avoir vendu chèrement leur soumission, ne craignaient pas, pour la revendre encore, pour recevoir de nouveau le prix de leur perfidie, de reproduire leur rébellion ; ces actes de mauvaise foi, ces turpitudes récompensées, tout cela était-il propre à édifier le public, à diminuer la corruption des mœurs? N'était-ce pas autoriser la partialité, la vénalité des juges, les subtilités, les friponneries des gens du barreau, les tromperies des marchands, les abus de tous les états de la société?

Ces hommes, lorsqu'ils cherchent à cacher leurs vices sous le voile des titres pompeux, des décorations, de la richesse, à éblouir les yeux par l'éclat de l'or, par

des équipages magnifiques et par une suite nombreuse de serviteurs; après avoir offert tant de mauvais exemples, ne donnent-ils pas une direction funeste à l'opinion publique? N'enseignent-ils pas à honorer, à respecter le vice ainsi revêtu? N'enseignent-ils pas à préférer au mérite réel un mérite qui s'achète, un mérite qu'un heureux voleur peut se procurer?

Il ne peut y avoir de bonnes mœurs, il ne peut y avoir qu'une grande corruption dans un état où les hommes puissants peuvent impunément et sans cesser d'être honorés, attenter aux personnes, aux propriétés et à la tranquillité publique, dans un état où l'or et la naissance préservent de l'infamie ou de l'échafaud, où ce métal est préféré aux talents et aux vertus.

Lorsque le prince de Condé, le comte de Soissons, etc., demandaient à la cour intimidée telles places, tels gouvernements, telle pension, telle somme d'argent, et les demandaient avec menaces de prendre les armes contre elle, leur conduite différait-elle beaucoup de celle des brigands qui, avec menaces de tuer, demandent la bourse du voyageur? Et ces brigands ne se trouvaient-ils pas autorisés dans leur conduite par celle de ces princes?

Quel modèle de moralité donna ce Luynes, qui fit assassiner le marquis d'Ancre, et qui, sans pudeur, hérita des dignités et des biens de sa victime? Il abusa, par d'insolentes déprédations, d'un immense pouvoir qu'il s'était procuré par un crime; sa domination fit regretter celle de son misérable prédécesseur.

Qu'on lise, si on le peut sans dégoût, le récit des événements des onze premières années du règne de Louis XIII, et on se convaincra que, parmi les personnages éminents qui figurent sur la scène historique, il n'en est pas un seul qui mérite le titre d'homme probe, d'homme de bonne foi, d'homme d'un caractère noble et généreux. On y trouve beaucoup d'orgueil uni à beaucoup de bassesse, beaucoup d'ignorance, et une grande habileté dans l'art de séduire et de corrompre.

L'orgueil ridicule des princes et seigneurs de la cour, leurs querelles fréquentes pour des sujets très puérils, l'alarme qu'elles répandaient à la cour, ne tendaient qu'à pervertir la raison et la morale publiques.

Marie de Médicis, en 1611, voyant la mésintelligence établie entre les princes, fait défendre l'ouverture et la tenue de la foire Saint-Germain, où se rendaient et se querellaient souvent les princes. Il vaut mieux, dit cette régente, que cinq cents marchands soient ruinés, que si la France était troublée (1).

On voit, par ce trait remarquable, à quoi tenait la tranquillité de la France.

Ces princes et seigneurs étaient soumis aux règles d'un honneur fort étrange. Ils pouvaient manquer à leur parole, violer leurs serments, se livrer aux intrigues les plus abjectes et se souiller de crimes, et cet honneur invulnérable n'en recevait aucune atteinte; mais le reproche de ces actions viles, mais un mot échappé sans dessein, une vérité présentée sans ménagement, la faute la plus légère même involontairement commise contre les importantes lois de l'étiquette, du cérémonial, des préséances, blessaient gravement cet honneur, devenaient des attentats irrémissibles: tout alors était permis, tous les excès étaient des devoirs, et la vengeance devenait une vertu. Cependant les amis s'entremettaient souvent pour arrêter les mouvements de cet honneur outragé, et parvenaient facilement à concilier des hommes qui, quelques moments avant, protestaient de s'arracher réciproquement la vie. L'accommodement, aussi misérable que la querelle, s'opérait par des scènes préparées et même écrites que l'on faisait jouer deux antagonistes, et où chacun d'eux récitait des formules de compliments et de protestations d'amitié et de service qu'on leur avait dictées. C'est ce qu'on nommait satisfaction. Alors cet honneur si farouche était satisfait.

Le marquis d'Ancre, en 1611, fut obligé d'exécuter une semblable scène auprès du duc d'Epernon.

Le 10 janvier 1611, la France fut sur le point d'éprouver une vive commotion pour le sujet suivant:

Le prince de Conti, allant au Louvre dans son carrosse, rencontra, à la Croix-du-Trahoir, celui du comte de Soissons, son frère. La rue étant embarrassée, il fallait que l'un des deux carrosses s'arrêtât pour laisser passer l'autre. L'écuyer du comte de Soissons, ne connaissant point le carrosse du prince de Conti, commanda avec menace aux gens de ce prince de

(1) *Mercure français*, t. II, 2e partie, p. 6

reculer. Ceux-ci ordonnèrent au contraire au cocher d'aller en avant. Bientôt le comte de Soissons, instruit que le carrosse qui s'avançait sur le sien était celui du prince de Conti, envoya vers lui un de ses gens pour lui faire ses excuses, le priant de croire que l'erreur seule était cause de cette brusquerie. L'honneur du prince de Conti ne se contenta point de cette excuse. Ce prince, mettant la tête à la portière, dit en passant à son frère : « A demain, pourpoint bas. » Ainsi, par l'inadvertance d'un écuyer, l'honneur du prince de Conti est gravement outragé; et pour réparer ce prétendu outrage, il veut se battre avec son frère, veut le tuer ou être tué par lui.

Cette affaire causa beaucoup d'inquiétude à la cour. La reine dépêcha le duc de Guise auprès du prince de Conti, pour le disposer à un accommodement. Elle ordonna aux habitants de Paris de se tenir prêts à prendre les armes et à tendre les chaînes dans les rues. Mais bientôt cette querelle, dont la cause était si futile, en fit naître une autre entre le comte de Soissons et le duc de Guise. Celui-ci, faisant le rôle de conciliateur, et se rendant, d'après les ordres de la reine, chez le prince de Conti, avait passé devant la porte de l'hôtel de Soissons, accompagné de cent cinquante cavaliers. Le comte de Soissons prétendit que le duc de Guise ne s'était montré avec une si nombreuse escorte que pour le braver. Le duc de Guise répondait qu'il n'avait passé devant l'hôtel du comte que parce que c'était son plus court chemin pour arriver chez le prince de Conti. Ces pitoyables démêlés, dignes de femmes sans éducation ou d'écoliers orgueilleux, alarmèrent le conseil de régence, nécessitèrent de nombreuses négociations, et furent terminés par des satisfactions semblables à celles dont je viens de parler (1).

Les autres querelles des princes et seigneurs de la cour de la régente eurent des motifs quelquefois moins puérils, mais plus misérables encore; car elles étaient produites par un vil intérêt, par le désir d'obtenir un accroissement de pouvoir ou de fortune, des pensions nouvelles, des gouvernements, des sommes d'argent, etc. Malheureusement leur avidité n'était pas seulement funeste aux trésors de l'État, elle l'était aussi à la tranquillité et à la morale publiques. Les princes et seigneurs, lorsque la cour ne satisfaisait pas à leurs demandes injustes, s'en éloignaient, formaient des cabales, levaient des troupes, et ne craignaient pas d'attirer sur leur pays tous les maux de la guerre civile.

D'autres querelles avaient pour cause des indiscrétions, des jalousies, des haines de familles. Les effets n'en étaient que personnels : on se battait en duel, on s'assassinait; mais il en résultait toujours un grand préjudice pour la morale.

Le chevalier de Guise tue en duel, ou plutôt assassine le vieux baron de Luz. La reine, irritée, fait aussitôt renouveler la loi contre les duels, et ordonne au parlement de poursuivre avec rigueur le chevalier de Guise. Celui-ci, au mépris des ordres de la reine et des lois, se bat, quelques jours après, contre le fils du baron de Luz. Il avait tué le père; il tua le fils. Quoique le chevalier de Guise fût plus criminel cette fois que lorsque la reine invoquait contre lui les rigueurs de la justice, cette princesse n'en fut que plus indulgente pour lui. « Après avoir encore « de surcroît tué le fils dudit baron de « Luz, dit Bassompierre, la reine l'envoya « visiter et savoir comment il se portait « de ses blessures, après qu'il fut de retour de ce dernier combat (1)! »

Ainsi le gouvernement punissait ou autorisait les crimes, suivant qu'il était plus ou moins faible.

Ce gouvernement, ne pouvant compter sur l'obéissance des princes et seigneurs, tremblant de les voir en état de rébellion, achetait à grand prix cette obéissance : la reine acheta celle des Guises en augmentant leurs pensions, qu'elle porta jusqu'à cent mille livres, et en donnant au duc de ce nom une somme de deux cent mille écus pour payer ses dettes (2).

Le prince de Condé vendit sa soumission à la reine pour la somme de 100,000 fr., l'hôtel de Gondy et quelques places qui lui furent données. Les autres princes ne manquaient pas de les imiter; mais souvent, après en avoir reçu le prix, ils retiraient la marchandise; et l'histoire de

(1) *Mercure français*, t. II, 2e partie, p. 3 et suiv. — *Journal de Bassompierre*, t. I, p. 292, etc.

(1) *Journal de Bassompierre*, t. I, p. 339.

(2) *Mémoires d'État du maréchal d'Estrées*, p. 13.

ce temps fourmille de ces bassesses et de ces perfidies.

Ces princes et seigneurs ne se bornaient pas à troubler l'Etat par leurs viles passions, à envahir les emplois et les finances, à donner au peuple de nombreux exemples de mauvaise foi et d'immoralité; ils propageaient les erreurs les plus stupides : car; en matière de croyance, les habitants des cours n'étaient alors guère plus avancés que le sont les femmes de village.

Il fallait compter beaucoup sur l'aveugle croyance de la cour, pour qu'un nommé Fontenay osât proposer au roi, en 1622, dans un écrit imprimé, un moyen extraordinaire, qu'il disait très facile et très sûr, pour prendre les villes de Montauban et de la Rochelle. Ce moyen, dont nos guerriers ne se sont jamais avisés, consistait à faire enrôler tous les soldats de l'armée royale dans la Confrérie du Rosaire, et à obliger chaque soldat et officier de porter sur lui un chapelet bénit par un religieux jacobin, et d'en réciter journellement les prières. L'auteur qui propose l'usage de ce talisman ou préservatif ne veut pas que les chapelets des officiers soient aussi simples que ceux des soldats. Il prescrit à cet égard une distinction utile : « Il seroit à propos, dit-il, que votre majesté fit donner à chaque soldat « un chapelet de deux sous, enfilé de fil « ciré ou de corde de boyau ; et aux chefs « et qualifiés, votre majesté en donneroit « de sa propre main, qui seroient de plus « haut prix (1). » Quelle sage prévoyance!

Bassompierre rapporte qu'en 1612 il alla visiter le marquis d'Ancre, qui était malade. Quelqu'un qui se trouvait dans sa chambre dit : « Un moine de mes amis a « une personne en main qui promet, sur « sa vie, de faire qu'une femme puisse « aimer tel homme que cette personne voudra, et m'a prié de vous en faire part... « Il faut, dit Bassompierre, l'adresser à « M. le Grand (2), qui devient vieux, et « de qui les dames ne font plus grand cas. » D'après cet avis, le moine va proposer son magicien et son secret au duc de Bellegarde. Celui-ci écoute, se laisse séduire, et promet une somme d'argent si le secret réussit. Ce duc demande ensuite si, par ce moyen magique, il pourrait parvenir à faire qu'une dame conçût de la haine pour des personnes qu'elle affectionnait. Le moine et le magicien soutinrent que la chose était très possible. Le duc de Bellegarde, alors transporté de joie, alla dire, en confidence, à la princesse de Conti qu'il avait un secret assuré de se faire aimer de la reine, et de lui faire haïr le marquis d'Ancre et sa femme. Cette sottise se répandit à la cour, et trois jours après, le moine, le magicien, et celui qui les avait introduits chez le duc de Bellegarde, furent emprisonnés (1).

Le public, en matière de croyance, imitait la cour.

En 1615, au mois de mars, le diable étrangla deux magiciens à Paris; l'un, appelé César, faisait tomber à sa volonté la grêle et le tonnerre, avait un esprit familier et un chien qui portait ses lettres et lui en rapportait les réponses. Il fit une image en cire pour faire mourir en langueur un certain gentilhomme. Il composait des philtres pour que les jeunes gens fussent aimés des jeunes filles, allait au sabbat et se vantait d'avoir obtenu les faveurs d'une grande dame de la cour. Il était prisonnier à la Bastille lorsque, le 11 mars 1615, le diable vint avec un grand bruit l'étrangler dans son lit. Ce qui est plus certain, c'est qu'il faisait métier de montrer le diable aux dupes qui payaient pour le voir (2).

(1) *Advis au roi pour facilement prendre Montauban, La Rochelle et autres villes*, p. 10. Paris, 1622.

(2) C'était le duc de Bellegarde qu'on appelait à la cour le Grand, parce qu'il était grand-écuyer de France.

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 222 et suiv.

(2) Veut-on savoir comment cet imposteur faisait voir aux gens crédules le diable et sa cour infernale? Voici des détails qui pourront satisfaire la curiosité des lecteurs. Un auteur contemporain fait parler ainsi César lui-même, auquel il donne le nom de *Perditor*. « Vous ne croiriez pas combien il y a de « jeunes courtisans et de jeunes *Sérapiens* (Pa- « risiens) qui m'importunent de leur faire « voir le diable. Voyant cela, je me suis « avisé de la plus plaisante invention du « monde pour gagner de l'argent. A un quart « de lieue de cette ville (vers Gentilly, je pense), « j'ai trouvé une carrière fort profonde qui a « de longues fosses à droite et à gauche. Quand « quelqu'un vient voir le diable, je l'y amène « là dedans, mais, avant d'y entrer, il faut « qu'il me paie pour le moins 45 ou 50 pis- « toles; qu'il me jure de n'en parler jamais

L'autre, qu'on ne nomme pas, était un Florentin appelé Ruggieri, abbé de Saint-Mahé, empoisonneur, qui demeurait chez un maréchal de France, et qui, quatre jours après la mort de César, fut, dit-on. assailli par le diable avec un tintamarre effroyable, et étranglé pendant la nuit (1).

En 1631, la chambre de justice, siégeant à l'Arsenal, condamna Adrien Bouchard, prêtre, et Nicolas Gargan, à être pendus, parce qu'on avait trouvé chez eux deux livres de magie écrits sur du parchemin, une étole noire et un petit calice d'étain. Il n'est sortes de profanations, de sacriléges et d'impiétés qu'ils n'aient employées, dit-on, pour faire périr par sortilége le cardinal de Richelieu (2).

Toutes ces absurdités étaient reçues chez les courtisans et chez les bourgeois de Paris comme des vérités incontestables.

Dans le discours que le garde des sceaux prononça, en juillet 1631, à la députation du parlement, après avoir parlé de l'évasion de la reine-mère prisonnière à Compiègne, il ajoute que, pendant la maladie de Louis XIII à Lyon, plusieurs personnes avaient des curiosités suspectes

« qu'il me promette de n'avoir point de peur; « de n'invoquer ni les dieux ni les demi-dieux, « ni de prononcer aucune sainte parole.

« Après cela, j'entre le premier dans la « caverne; puis, avant de passer outre, je fais « des cercles, des fulminations, des invoca- « tions, et récite quelques discours composés « de mots barbares; lesquels je n'ai pas plus « tôt prononcés que le sot curieux et moi « entendons remuer de grosses chaînes de « fer et gronder de gros mâtins. Alors je lui « demande s'il n a point de peur : s'il me dit « que oui, comme il y en a quelques-uns qui « n'osent passer outre, je le ramène dehors; « et, lui ayant fait passer ainsi son imperti- « nente curiosité, je retiens pour moi l'argent « qu'il m'a donné,

« S'il n'a point de peur, je m'avance plus « avant en marmottant quelques effroyables « paroles. Etant arrivé à un endroit que je « connois, je redouble mes invocations, et fais « des cris comme si j'étais entré en fureur. « Incontinent six hommes, que je fais tenir « dans cette caverne, jettent des flammes de « poix-résine devant, à droite et à gauche « de nous. A travers les flammes, je fais « voir à mon curieux un grand bouc chargé « de grosses chaînes de fer peintes de ver- « millon, comme si elles étaient enflammées. « A droite et à gauche, il y a deux gros « mâtins à qui on a mis la tête dans de longs « instruments de bois, larges par le haut, « fort étroits par le bout. A mesure que ces « hommes les piquent, ils hurlent tant qu'ils « peuvent, et ce hurlement retentit de telle « sorte dans les instruments où ils ont la « tête, qu'il en sort un bruit si épouvantable « dans cette caverne que certes les cheveux « m'en dressent à moi-même d'horreur, « quoique je sache bien ce que c'est. Le bouc, « que j'ai dressé comme il convient, fait de « son côté, en remuant ses chaînes, en bran- « lant ses cornes, et joue si bien son per- « sonnage, qu'il n'y a personne qui ne crût « que ce fût un diable. Mes six hommes, « que j'ai fort bien instruits, sont aussi char- « gés de chaînes rouges et vêtus comme des « furies. Il n'y a pas là dedans d'autre lumière « que celle qu'ils font par intervalle avec de « la poix-résine.

« Deux d'entre eux, après avoir joué à « la perfection le rôle de diable, viennent « tourmenter mon misérable curieux avec de « longs sacs de toile remplis de sable dont « ils le battent tant par tout le corps, que je « suis après contraint de le traîner dehors « de la caverne à demi mort. Alors, comme « il a un peu repris ses esprits, je lui dis « que c'est une dangereuse et inutile curio- « sité de vouloir voir le diable, et je le prie « de n'avoir plus ce désir, comme je vous « assure qu'il n'y en a point qui l'aient après « avoir été battus en diable et demi. » (*Roman satirique de Jean de Lannel. — Nouveaux Mémoires historiques de l'abbé d'Artigny*, t. VI, page 45.)

M. de Renneville, auteur de l'*Inquisition française de la Bastille*, parle de plusieurs scènes nocturnes et diaboliques qui, sous le règne de Louis XIV, avaient pour théâtre les environs de Gentilly.

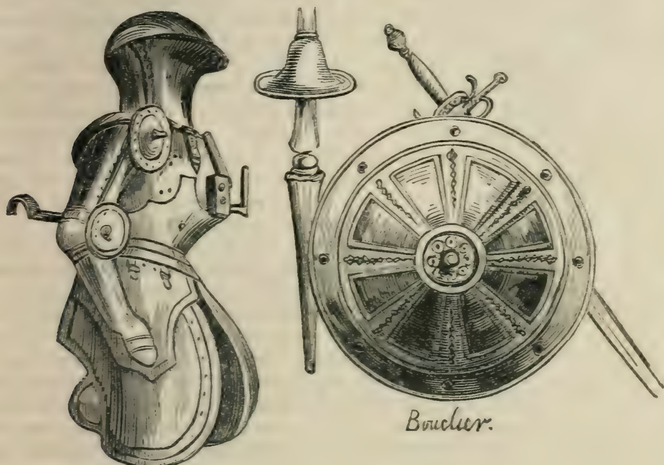
Dans *la Bastille dévoilée*, on trouve, 1re livraison, page 108, qu'André Dubuisson fut enfermé en 1749 dans cette prison, parce qu'il faisait voir pour de l'argent le diable au duc d'Olonne. Je pourrais citer plusieurs exemples pareils. Partout où abondent des gens ignorants et crédules, abondent aussi des gens qui les dupent. L'ignorance et la crédulité sont mères de l'imposture.

(1) *Voy.* un livret intitulé *Histoires épouvantables de deux magiciens étranglés par le diable à Paris, pendant la semaine sainte;* 1615.

(2) *Mercure français*, tom. XX, page 808.

pour s'enquérir du cours de la vie du roi (1).

Quelles personnes à la cour n'étaient pas persuadées que le curé de Loudun, Urbain Grandier, était un magicien; qu'il avait logé des diables dans le corps des religieuses ursulines de cette ville; que Léviathan, chef de cinquante démons, était, par la vertu des exorcismes, sorti du corps d'une de ces filles; que le diable Balaam, par la même vertu, avait abandonné le corps de la mère prieure de ce couvent; enfin que le diable avait écrit une lettre à Urbain Grandier, datée de son cabinet en enfer? La cour et les gens stupides y croyaient. Les agents du cardinal n'y croyaient pas, et voulaient y faire croire; les gens instruits n'y croyaient pas, et s'indignaient de voir jouer une farce aussi ridicule, aussi insultante à la raison, à la vérité, et dont le dénoûment fut horrible (2).





Armes du XVe siècle.

Si les erreurs de la barbarie, si les superstitions les plus honteuses se maintin

(1) *Registres manuscrits du Parlement*, au 16 juillet 1631.

(2) Voici l'extrait d'une note de la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Le Long et Fevret de Fontette, tom. I, p. 362 : « Le crime de Grandier n'étoit pas la magie. Je l'ai appris de ses juges mêmes (et ses juges l'ont fait brûler vif). Les religieuses étoient possédées de Grandier plutôt que du diable.

« Lorsque le roi ne bailla plus d'argent pour exorciser les religieuses, le diable les quitta; et, quelque temps après, il y eut à Chinon des religieuses qui voulurent faire les possédées, comme celles de Loudun; mais trois évêques étant venus à Chinon pour prendre connaissance de ce fait, ils chassèrent le diable du corps de ces filles avec le fouet qu'ils leur firent donner. »

rent et furent même accueillies pendant ce règne; si les désordres de la féodalité, pendant ses onze premières années, comme il a été dit, troublèrent la cour et désolèrent la France; si les princes s'arrachèrent les lambeaux de l'autorité et les restes de la fortune publique; si tant d'actes immoraux se manifestèrent, il faut en accuser les fausses idées et les vices du gouvernement.

Richelieu parut; et, s'étant rendu maître de tous les pouvoirs, de toutes les finances, il imposa silence à tous ceux qui y prétendaient, les frappa sans ménagement, paralysa toutes les petites ambitions, pour mieux faire prospérer la sienne; et, sur les ruines de l'anarchie féodale, fonda son despotisme absolu.

Les Français ne furent point soulagés par ce changement : si la féodalité cessa d'agir alors contre le roi, elle conserva toute son activité contre le peuple ; il eut le même fardeau, et un fardeau plus lourd à supporter. La conduite du despote ne fut pas plus favorable à l'amélioration des mœurs que ne l'avait été celle des princes féodaux.

Pour envahir l'autorité suprême, à combien d'intrigues, d'impostures et de manœuvres immorales n'a-t-il pas dû se livrer, et, pour se maintenir dans ce haut degré de puissance, que d'iniquités n'a-t-il pas dû commettre! Les plus grands crimes, lorsqu'il les jugeait nécessaires, n'arrêtaient point sa marche ambitieuse. La violence, la perfidie, la corruption, toutes les ressources infernales du machiavélisme étaient les instruments familiers qu'il savait manier avec habileté. Après l'exil, les prisons et les échafauds, l'espionnage était un de ses puissants moyens. Cet art, si utile aux tyrans, si funeste à la morale publique, fut, par ce cardinal, porté à un degré de perfection auquel, en France, il n'avait jamais atteint : il lui donna une funeste extension. La terreur chez les uns, l'espoir d'un salaire chez les autres, lui procuraient des satellites : ducs, valets, maréchal de France, soldats, moines, épouses, maîtresses, confesseurs, il était parvenu à tout corrompre : tous pour le servir s'obligeaient à trahir leurs devoirs, leurs semblables et leur conscience.

Je ne détaillerai point les moyens astucieux qui furent mis en œuvre dans l'intérêt du cardinal : on en trouvera un bon nombre dans les histoires du temps ; je ne citerai que le suivant :

Le cardinal avait besoin d'envoyer à Bruxelles un espion propre à bannir toute méfiance. Le comte de Rochefort fut choisi pour cette noble entreprise : mais, pour la remplir avec succès, ce comte fut obligé de s'assujettir à un déguisement fort pénible : il quitta ses vêtements de cour, renonça brusquement à ses habitudes dissolues, se vêtit d'une robe de capucin, entra dans le couvent de la rue Saint-Honoré, et y subit une espèce de noviciat. De là, accompagné d'un véritable novice, il se rendit à pied à Bruxelles, et s'enferma dans une capucinière de cette ville. Ce jeune courtisan y resta pendant deux années, feignant la dévotion, se soumettant rigoureusement à la règle et à toutes les abstinences qu'elle prescrit, pour mieux servir son maître, en trompant les moines et le public (1).

Ce perfectionnement d'espionnage peut inspirer le désir de savoir si, à cette époque, le gouvernement employait des agents provocateurs : voici ce que j'ai découvert sur ce point.

Dès le commencement du règne de Louis XIII, sous la domination du marquis d'Ancre, il existait des gens chargés de provoquer sinon des actions, au moins des paroles séditieuses, afin d'avoir un prétexte pour les dénoncer.

Dans l'ouvrage que d'Aubigné a publié contre l'orgueil, la bassesse et l'ignorance de la plupart des nobles de son temps, figurent deux interlocuteurs dont l'un, le baron de Fœneste, est un gentilhomme gascon, un sot fanfaron qui se vante également d'exploits qui ne sont pas les siens et d'actions ignominieuses ; l'autre, qui l'écoute et le censure, est un gentilhomme instruit, sage et expérimenté, appelé Ainay. Le baron demande à ce gentilhomme des conseils sur le parti qu'il doit prendre. Sera-t-il un des quarante gentilshommes qui composaient la garde du marquis d'Ancre, ou bien sera-t-il espion? Ainay, pour répondre, désire avoir quelques éclair

(1) Ce fait remarquable, qui caractérise le cardinal et offre un trait de la servilité du comte, n'aurait point eu place dans cet ouvrage, s'il n'eût été rapporté que dans les mémoires du comte de Rochefort, mémoires suspects; mais je le trouve confirmé par l'auteur de la *Vie du véritable P. Joseph*.

oissements sur l'emploi de ces quarante gentilshommes qu'on nommait vulgairement à la cour coyons de mille livres. « Ce « sont, dit le baron, quarante gentilshom- « mes et quelques seigneurs parmi, à qui « monsur lou mareschal (le marquis d'An- « cre) donne mille livres et bouche à cour, « pour se tenir près de sa personne. » Ainay demande au baron qui a donné à ces gardes une dénomination aussi honteuse. « On voulut, répondit-il, les appe- « ler les quarante ou ordinaires, mais cela « sentoit trop le roi. On voulut les nom- « mer les coupe-jarrets, les suivants, mais « cela étoit trop odieux. Monsur lou ma- « reschal, en les appelant, commandoit « qu'on fit venir ses coyons de mille livres, « quand il sourtoit; et ce nom leur est « demeuré. »

Le baron de Fœneste parle ensuite de la prodigalité du marquis et de la marquise d'Ancre, leur pouvoir excessif. « Vous « ne voyez, ajoutoit il, dans les rues de « Paris que potences plantées pour ceux « qui osent ouvrir la bouche contre mon- « sieur et madame. »

Quant au métier d'espion, notre baron semble lui donner la préférence; et, à ce sujet, le sage Ainay lui fait les observations suivantes : « Ce métier veut une grande dili- « gence, dextérité, invention, impudence, « et avec tout cela il n'est point sans dan- « ger... Je vous dirai comment se gou- « verne un sénat de telles gens que nous « avons en ce pays (Poitou), composé de « quelques catholiques ruinés qui se veu- « lent relever par les choses extrêmes, « et d'huguenots révoltés tout à plat, et « d'autres qui prennent termes pour l'être. « Premièrement ils remplissent leurs lettres « des pas et des paroles des plus gens de « bien du pays, en détournant toutes cho- « ses de leur droit sens. Ils vont dîner « avec un gentilhomme qui le leur donne « de bon cœur; ils le mettent sur le pro- « pos du mauvais gouvernement d'au- « jourd'hui, et si c'est quelqu'un qui ait « charge (qui ait de l'emploi), ils deman- « dent combien de quartiers il a perdu « depuis trois ans; ils lui font voir au pro- « fit de qui va ce larcin, et que les choses « iront ci-après de mal en pis; allèguent « les pensions nouvelles données à des « personnes les plus indignes qu'ils peu- « vent choisir. De là ils viennent sur les « comparaisons du temps du feu roi, et « qu'on étoit bien soumis sous l'adminis- « tration de M. de Sully. Si là-dessus ils « peuvent aigrir quelque cœur par ses in- « térêts, et faire échapper de sa bouche « chose qui sente le mécontentement, voilà « de quoi mériter de l'entretien (gagner « son traitement)... Ils ont un bureau à « Niort, qu'ils appellent le conseil du roi « ou le conseil des avis. »

Le baron de Fœneste réplique : « J'ai « un frère qui est de cette bande; c'est « lui qui m'invite à en faire partie. C'étoit « un gueux il y a trois mois; il n'y a que « lui maintenant pour paroître. Ils s'at- « tendent d'avoir bientôt des confisca- « tions (1). »

Voilà bien des agents qui provoquaient à des paroles, mais non à des actions séditieuses. Il est présumable, mais il n'est pas prouvé, que si cet établissement immoral et perfide existait déjà dans le Poitou sous la domination du marquis d'Ancre, il dut à Paris, sous celle du cardinal de Richelieu, obtenir une extension complète.

Tous ceux qui connaissent l'histoire de ces temps sont convaincus que les confesseurs de la cour servaient non-seulement d'espions au cardinal de Richelieu, mais qu'ils étaient les instruments le plus ordinairement employés par ce cardinal pour diriger les opinions des personnes éminentes. Les jésuites étaient, depuis Henri IV, en possession de diriger les consciences royales. Un auteur du temps trouve très bon que Louis XIII ait les jésuites pour espions; mais il désire que ce roi ne leur confie par ses secrets.

« Le public, dit-il, désireroit, Sire, « qu'il plût à Votre Majesté imiter, pour « ce regard, la sagesse des papes et la « prudence des rois d'Espagne; lesquels « se servent bien de ces bons pères comme « espions, pour découvrir par leur entre- « mise les secrets d'autrui; mais ils se « donnent bien garde de leur déclarer les « leurs, afin de ne point dépendre d'eux, « ni qu'ils puissent jouer le double. C'est « pourquoi, jusqu'à présent, aucun jé- « suite n'a eu l'honneur d'être confesseur « de leur sainteté, ni des infants et infan- « tes... Votre Majesté devroit prendre « exemple là-dessus, Sire, et considérer « les inconvénients où la France est tom- « bée, et où Votre Majesté peut encore

(1) *Les Aventures du baron de Fœneste*, t. II, liv. 3, chap. 20.

« tomber, en rendant la confession du « Louvre héréditaire à la famille des jé- « suites, comme l'empire dans la maison « d'Autriche (1). »

Voilà les jésuites confesseurs à la cour, les pères Arnoux et Sigueran érigés en mouchards ; mais ils n'étaient pas seuls, et les mémoires de cette époque attestent que tout l'entourage de Richelieu, gentilshommes, seigneurs, bouffons, moines, prêtres et valets, étaient plus ou moins entachés de cette turpitude.

A ces actes de tyrannie, à cette institution corruptrice de la morale, le cardinal de Richelieu joignait des habitudes très peu exemplaires. Se croyant assez puissant pour transgresser toutes les règles de bienséance, il ne rougit pas d'imiter, au dix-septième siècle, les vices des prélats des temps barbares. Comme eux il posséda une grande quantité de bénéfices; comme eux il négligea les affaires spirituelles, pour se livrer tout entier aux temporelles; comme eux il étala un luxe, une magnificence opposés à l'esprit de la religion dont il était ministre; comme eux il versa le sang et tyrannisa le peuple; comme eux il eut des maîtresses, des bourreaux, et comme eux enfin il prit le casque et l'épée, et se montra à la tête des armées.

Son exemple eut des imitateurs : on vit de son temps des moines, des prêtres, des évêques, des cardinaux, joindre à leur profession celle de militaire. et se livrer aux dissolutions des camps. Et à ce sujet fut composée cette pièce :

Un archevêque est amiral,
Un gros évêque est caporal,
Un prélat préside aux frontières,
Un autre a des troupes guerrières;
Un capucin pense aux combats,
Un cardinal a des soldats,
Un autre est généralissime.
O France! connois qu'ici-bas
Ton Église, si magnanime,
Milite et ne triomphe pas (2).

Le cardinal de Richelieu remplissait les fonctions de grand-amiral de France, sous le titre de surintendant de la marine ; il s'était fait créer généralissime des armées représentant le roi ; il allait à la guerre avec le casque et l'épée.

Le cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, commandait des troupes, fit longtemps la guerre en Italie et en France, et mourut les armes à la main. Il était le conseiller et le lieutenant du cardinal de Richelieu.

Le cardinal de Guise était à la fois débauché, militaire et tapageur. Ayant eu un bâtard de madame des Essarts, une des maîtresses de Henri IV, il voulait lui faire obtenir le prieuré de la Charité. Le duc de Nevers avait des prétentions sur ce prieuré : de là naquit une querelle entre le cardinal et le duc. Le cardinal, vêtu en pourpoint, botté, et portant l'épée sous son manteau, rencontra le duc dans une maison, l'insulta, le frappa, et fut sur le point de le faire assassiner par ses gens, en présence de plusieurs personnes. Le duc de Nevers demanda au roi la permission de se battre en duel contre ce prélat (1).

Le P. Joseph, capucin, était l'âme du conseil particulier du cardinal de Richelieu. C'est lui qui le poussait dans la carrière de l'ambition et du despotisme, qui le fortifiait dans ses entreprises criminelles ou hasardeuses, et qui soutenait son courage quelquefois chancelant.

On pourrait citer plusieurs autres ecclésiastiques qui, à l'exemple du cardinal de Richelieu et de nos anciens prélats gaulois, n'ont pas craint, en portant les armes, de violer les lois les plus recommandées de leur ministère.

Richelieu donna de mauvais exemples qui ne furent que trop bien imités. Il autorisa les nombreux et anciens abus dont le clergé avait hérité; assez puissant pour les réformer avec succès, il les maintint et en profita.

Je vais indiquer quelques-uns de ces abus, sources d'immoralité et de corruption publiques.

Sous le règne de Louis XIII, les évêchés, les abbayes, les prieurés, etc., étaient donnés à des laïques, à des militaires, même à des femmes. « La plupart des « bénéfices de la France, dit un écrivain

(1) *La Voix publique au Roi*, p. 22, 1624.

(2) *Tableau de la vie et du Gouvernement de Richelieu*, p. 130.

(1) Lettre de M. le duc de Nevers, présentée au roi par M. de Marolles, pour supplier sa majesté de permettre le combat audit sieur duc avec M. le cardinal de Guise (en cas qu'il quitte le chapeau de cardinal), ou contre le prince de Joinville, son frère; 1621.

Le duc ne trouvait donc rien de respectable dans la personne du cardinal que son chapeau rouge.

« de ce temps, sont tenus ou possédés « par des personnes indignes et incapables, « dont les aucuns mariés, jusqu'à des « femmes ; et tourne-t-on en risée quand « quelque vicaire, bon compagnon, met « en la suscription et adresse de ses let- « tres : A monsieur mon Abbé le capi- « taine tel, ou à madame telle, que l'on « cognoit assez à la cour (1). »

Le sieur Courval-Sonnet, gentilhomme et médecin, a composé sur cet abus deux satires : l'une contre les seigneurs patrons des églises qui jouissent des revenus ecclésiastiques, et qui placent, pour desservir les cures, de malheureux prêtres, appelés *confidentères* ou *custodi-nos* auxquels ils donnent quelques légers traitements : l'autre, contre ces mêmes *confidentères*, Voici ce qu'on trouve dans la première de ces satires :

Nous voyons en effet la plupart des patrons
Si remplis d'avarice et de corruptions,
Qu'au lieu de présenter un docte personnage
A la cure où ils ont le droit de patronage,
Et sont les présentans et les bénéficiers ;
Pour jouir de leur cure, ils ont des estafiers,
De bons *custodi-nos*, marmitons de college,
Desquels ils vont couvrant leur maudit sacrilége.
S'ils ne peuvent trouver d'assu és confidens,
Lors ils vendent leur cure en banquiers mercadens ;
En presentant celui qui a plus de finance,
Qui n'en obtient pourtant l'entière jouissance ;
Car le messer patron, pour aider sa maison,
Retient un prix d'argent ou quelque pension.
Voilà de nos patrons la ruse simonique,
Et de nos grands seigneurs la commune pratique ;
Gens dont l'ambition n'a ni bornes ni frein,
Qui pour entretenir la grandeur de leur train,
Leurs pages et laquais, valets, chevaux, carrosses,
Se mettent à l'abri des mitres et des crosses,
Poursuivent prieurés, prebendes, évêchés.
. . . .
Ainsi le bien d'Église est la butte et la proie
De ces mignons de cour, barons, comtes, marquis,
Qui bravent aux dépens d'un bien très mal acquis (2).

Dans sa seconde satire, Courval-Sonnet tonne avec plus de zèle que de talent contre les *custodi-nos* ou *confidentères*, qui, pour avoir quelque petite part à un bénéfice d'église, consentent à desservir, en laissant au patron la majeure partie de ses revenus.

Et plusieurs gens de cour, marchands et officiers,
Flatteurs, coupe-jarrets, maq... ..., couratiers,
Qui jouissent à tort du bien de sainte église,
Par la subvention, cabale et entremise
De ces *custodi-nos* et maudits apostats
Qui guident la gallere et servent de forçats,
Aux laïques patrons, qui, comme vrais pyrattes
Et escumeurs de mer, accrochent de leurs pattes
Le bateau de l'église afin de le piller.
. . . .
. . . . . . L'on voit ces traîtres nautonniers
Livrer ce saint vaisseau aux laïques guerriers,
Nobles et roturiers, dames et demoiselles ;
Tant ces *custodi-nos* se montrent infidelles.

Il dit ensuite que des coupe-jarrets, des fendeurs, des bouffons, des rodomonts, possèdent les plus riches abbayes de France, les cures, les évêchés ; que tout revenu appartient à ces enfants chéris de Bellone et de Vénus, qui par hasard auront rencontré

Quelque bête arcadique ou cheval de voiture
Pour leur servir d'abbé ou de *custodi-nos*,
Pourvu qu'il soit savant à bien vider les pots,
Qu'il soit sale et vilain et plus ord qu'une huppe,
Qu'il vête pour soutane une méchante juppe.

L'auteur fait un tableau dégoûtant de la misère et de la bassesse de ces *custodi-nos*, parle avec indignation de l'extrême négligence qu'ils portent au service divin et à l'administration des sacrements, et revient sur les princes, seigneurs et guerriers qui possèdent les béfices ecclésiastiques.

Curés à robe courte, évêques à casaque,
Qui pour crosse ont l'épée et pour mitre le casque,
Et pour roquet plissé le corselet doré,
Pour chape sur le dos un manteau chamarré
D'un superbe clinquant sur très fine escarlate.
Doublé de toile d'or qui par la rue esclatte.
Ainsi sera vêtu ce grand prélat guerrier,
Cet evêque de cour qui se fait charrier
Au Louvre et au Palais plus souvent qu'à l'église,
Ou bien chez les seigneurs et dames qu'il courtise.

Il parle ensuite des nombreux inconvénients résultant de cet abus ; déplore l'état misérable des ornements d'église, les édifices abandonnés ou tombant en ruine ; reproche à ces prêtres *custodi-nos* d'être bas serviteurs des seigneurs, usufruitiers des revenus de l'église ; d'être leurs bouffons, leurs pourvoyeurs en amour. Après ce reproche, il ajoute :

C'est là où chez les grands vous passez votre temps,
Anes *custodi-nos*, c'est tout votre exercice.
Au lieu que devriez, graves, faire l'office.
. . . .
. . . . Malheureux hypocrites,
Vous n'avez d'autre but qu'escumer les marmites,
Blasphémer, ivrogner avec les cuisiniers,
Vous rendre compagnons de puans palfreniers ;
Faire ensemble avec eux quelques friponneries,
Vous étriller l'un l'autre à bouchons d'ecuries,
Le jour rouller le dez, et la nuit paillarder ;
Des cartes plus souvent qu'un breviaire garder (1).

La vie crapuleuse et misérable de ces prêtres devait diminuer le respect dû aux ministres de la religion, et contribuer à maintenir la corruption des mœurs ; mais

(1) *Réponse à une lettre envoyée par un gentilhomme de Basse-Bretagne à Rouen*, sans date ni pagination.

(2) *L'Anti-Jérosilie*, ou *Contre les sacriléges de la Noblesse laïque*, satires du sieur Courval-Sonnet ; 1621.

(1) *Les Satires du sieur de Courval-Sonnet*, satire 4, p.162.

c'est moins sur eux que sur les chefs du clergé, qui souffraient ces abus, et sur les rois qui distribuaient les bénéfices ecclésiastiques à leurs courtisans et à des personnes qui ne pouvaient en remplir les devoirs, que doit tomber le reproche.

Louis XIII donna à la veuve du duc de Lorraine l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1). Ainsi voilà une femme nommée abbesse d'un couvent de moines. Je borne là mes preuves de ces anciens abus.

Certes, les vices du clergé, la conduite déréglée de la plupart de ses membres, ne pouvaient donner qu'une direction fausse aux opinions, et des exemples pernicieux à la morale publique; mais la principale source du mal était, comme je l'ai dit, dans les institutions de la barbarie, encore en vigueur sous Louis XIII, qui, par la faiblesse et l'incapacité de ce roi, reprirent leur antique et funeste énergie.

La plupart des hommes de la cour et des chefs du régime féodal, se trouvant, par ce régime, placés au-dessus des lois, se faisaient une sorte de gloire de les braver, de les enfreindre, et autorisaient leurs subalternes à les imiter. On en a vu d'assez nombreux exemples dans la conduite des princes et seigneurs, des pages et laquais. Je n'en joindrai point de nouveaux; mais je ne dois pas omettre quelques traits qui peignent le genre de plaisir auquel se livraient ces hommes de cour. Voici ceux que je trouve dans un ouvrage moderne, et que l'auteur a puisés dans les Mémoires de ce temps.

« Le comte de Rochefort, avec un de « ses amis, s'en allait à Anet. Comme ils « passaient au bas de Chaillot, devant « l'emplacement du couvent de Sainte-« Marie, et près de la maison de Bassom-« pierre, des pierres furent dirigées sur « eux. Ils se tournent, aperçoivent der-« rière une terrasse des personnes qui « se cachent; et, pensant que ce sont des « femmes qui veulent s'amuser, ils conti-« nuent leur route; mais bientôt une nou-« velle bordée de pierres est lancée sur « eux, et des injures leur sont adressées. « Alors, piqués, ils reviennent sur leurs « pas, voient des hommes qui ne se ca-« chent plus, et les bravent par des insul-« tes. Rochefort, irrité, s'avance avec son « compagnon, lâche un coup de pistolet, « et allait en tirer un second, lorsqu'on « lui déclara que le duc d'Orléans, frère « du roi, se trouvait parmi ses agresseurs. « A ce nom, nos deux voyageurs, effrayés, « piquent des deux et s'éloignent. A « peine sont-ils sur la montagne des Bons-« Hommes, qu'ils se sentent poursuivis « par cinq ou six cavaliers. Ils tournent « bride pour se mettre en état de défense. « A l'instant un des poursuivants recon-« naît son ami dans le compagnon de « Rochefort : Puisque c'est vous, la paix « est faite, dit-il en courant l'embrasser. « On se fit des excuses de part et d'autre, « et les deux voyageurs furent engagés à « retarder leur voyage, et à venir dans « le lieu où on les avait attaqués. Ils en-« trent, et voient le duc d'Orléans faisant « la débauche avec plusieurs seigneurs de « sa cour. Oubliant que Rochefort avait « embrassé un parti contraire au sien, ce « prince l'oblige, ainsi que son compa-« gnon, à se mettre à table; il déclara, « quand on eut bu jusqu'à l'excès, qu'il « voulait se donner un plaisir de prince : « ce qui signifiait alors faire de notables « extravagances.

« Il eut la fantaisie de manger et de « faire manger aux convives une omelette « sur le ventre du colonel Wallon qui se « trouvait là. Le colonel se prêta de bonne « grâce à cette folie, se dépouilla, s'éten-« dit sur la table, et mit en évidence l'é-« norme relief de son ventre. L'omelette « fut placée sur la chair nue du colonel, « qui, par excès d'ivresse, ne sentit point « qu'elle était brûlante, ou, par excès de « complaisance, ne voulut pas s'en plain-« dre.

« Ce ragoût fut trouvé délicieux. Pour « varier les plaisirs, on quitta Chaillot, « on vint à Paris, et nos princes et sei-« gneurs descendirent chez une fameuse « courtisane, nommée la Neveu, dont Boi-« leau a célébré le nom et les talents.

« On fit des folies, du tapage dans cette « maison de débauche; on brisa des meu-« bles. Le prince, pour apaiser la Neveu, « lui promit un petit divertissement. Il « envoie chercher un commissaire, sous « prétexte de tumulte : on dispose de « tout pour le recevoir. Il arrive, et trouve « la Neveu, couchée dans le même lit, « entre le prince et Wallon. Le surplus « de la compagnie s'était caché dans une « chambre voisine.

« Le commissaire ordonne aux deux

(1) *Gallia christiana*, tom. VII, col. 469.

hommes qu'il voit dans ce lit, et qu'il ne connaît pas, d'en sortir sur-le-champ; les hommes se moquent du commissaire et de son ordonnance. Alors celui-ci, irrité, fait monter l'escorte qui l'avait accompagné, et lui commande de faire lever ces hommes couchés.

« Pendant que ceux de l'escorte se disposent à obéir, les personnes cachées dans la chambre voisine en sortent, saluent respectueusement le prince, restent devant lui la tête nue, et s'apprêtent à l'habiller. Le commissaire, étonné des honneurs qu'il voyait rendre à cet homme, fut bientôt saisi d'effroi dès qu'il eut reconnu le prince aux marques de sa dignité. Il se prosterne aux pieds de son altesse, implore sa bonté (1). Calmez-vous, lui dit le prince, vous en serez quitte à bon marché. Alors il ordonne qu'on fasse venir toutes les filles de la maison, les fait ranger en ligne de manière qu'elles présentent leurs postérieurs à découvert, commande au commissaire et à ceux de son escorte de venir, l'un après l'autre, un flambeau à la main, faire amende honorable devant le derrière de chacune de ces demoiselles, ce qui fut rigoureusement exécuté (2). »

Ce n'est pas sans répugnance que je me suis déterminé à reproduire ces scènes scandaleuses; mais on ne peut fidèlement peindre les mœurs qu'avec les couleurs propres à leur temps. D'ailleurs, ce récit servira à donner une juste définition de ces mots que l'on rencontre souvent dans les mémoires du temps : Tel prince, tel duc fit la débauche. On saura aussi ce que signifiaient ceux-ci : Plaisirs de prince.

Ces exemples corrupteurs, les dérèglements du clergé, les désordres de la noblesse devaient exercer une funeste influence sur les mœurs des habitants de Paris : aussi tous les témoignages que j'ai recueillis sur leur état s'accordent-ils à prouver qu'il régnait, dans toutes les classes de la société, une perversité, une corruption bien pire que celle dont on se plaint aujourd'hui.

Dans un écrit qui parut sous le règne de Louis XIII, l'auteur passe en revue la plupart des professions de cette ville, et reproche à chacune les vices qui lui sont propres. Dans le même ouvrage, un interlocuteur joint un correctif à ce que cette censure peut avoir d'exagéré, et justifie, tant bien que mal, ces diverses professions. Je vais, sans rien altérer au sens de cette espèce de plaidoirie contradictoire, rapporter alternativement l'accusation et la défense, et mettre les lecteurs en état de juger.

L'auteur commence par les ecclésiastiques, se plaint de leur ignorance, de leur vaine présomption et du mépris qu'ils portent aux gens savants. « Combien en « voyez-vous, dit-il, qui s'amuseront plutôt à voir des bagatelles, folies, farces, etc., « que d'employer un quart d'heure par « jour à lire quelques bons livres qui pourraient porter profit à eux et au public !

« Vous en verrez d'autres qui marcheront en habits de soldats, d'autres en « habits de courtisans, d'autres sans tonsure, la barbe à la mode, la perruque en « tête : d'autres entretenant garces et je « ne sais quelles autres canailles. » Il parle ensuite de ces ecclésiastiques qui sont comblés de bénéfices, tandis que tant de pauvres prêtres demandent l'aumône. Il ajoute que lorsqu'on se plaint à ces riches prêtres de la surabondance de leurs bénéfices, et de ce qu'ils frustrent ceux qui devraient en posséder, ils répondent : « C'est pour mon neveu, » n'osant dire pour mon fils.

L'interlocuteur bienveillant ne se plaint pas de l'inexactitude de ce portrait, mais il dit : « Nous avons maintenant de bons « ecclésiastiques, lesquels vivent fort prudemment et sagement, se maintiennent « selon leur devoir; emploient plus de « temps à l'étude des bonnes lettres qu'à « courir. » Il ajoute qu'il en est qui sont humbles, portant des habits décents, tels que soutanes et manteaux longs, la tonsure, et s'éloignent du monde.

L'auteur parle ensuite des juges. « Vous « les verrez quelquefois condamner quelqu'un, soit à la mort, soit à quelques

(1) Le commissaire demande pardon pour avoir fait le devoir de sa charge. Ce trait caractérise l'époque.

(2) *Mémoires du comte de Rochefort, singularités historiques*, pag. 118. Les mémoires de Rochefort, composés par Saint-Gatien Courtilz de Sandras, sont fort suspects; mais cette anecdote me semble si conforme aux mœurs du temps, que j'ai cru devoir la conserver : cependant je dois ajouter qu'on peut en contester la vérité.

« autres peines, mais pour de l'argent : si « vous trouvez quelque voleur insigne ou « un meurtrier dans votre maison, et que « vous le fassiez conduire en prison, il « vous en coûtera de l'argent. Si vous de- « mandez justice, on vous demandera si « vous vous portez partie. Si vous dites « non, on délivrera le coupable. Si vous « dites oui, on s'informera si vous avez de « quoi payer les frais de la procédure, et « l'on condamnera le pauvre misérable à « être flagellé devant votre porte, ou aux « galères. »

Qu'un homme soit accusé à faux ou pour un léger délit, et qu'il le soit par un ami du juge; alors, sans aucun délai, il est condamné à mort. « Ainsi, dit l'auteur, « on pend les petits larrons, et les gros « demeurent en vogue, comme plusieurs « font de nuit. » L'auteur, tout en disant qu'il n'accuse pas les gardes chargés de veiller à la sûreté publique d'être eux-mêmes des voleurs, s'exprime assez clairement pour ne pas laisser de doute. « Non, « non, dit-il ironiquement; je n'ai garde; « car ils sont trop honnêtes gens; savoir, « le jour. »

Si quelque gueux outrage, frappe et blesse un bourgeois, et qu'on aille s'en plaindre, il faudra dépenser beaucoup d'argent, et l'on vous dira pour conclusion : « Que voulez-vous à ce pauvre misérable? il est nu, il n'a pas le sou. »

« Au contraire, si le bourgeois a frappé « le gueux, et si ce bourgeois a de la for- « tune, on dira : « Ah! ah! c'est un mu- « tin; il est trop à son aise, il faut qu'il « pâtisse. » On ne s'informera point si le « gueux s'est lui-même blessé pour avoir « de l'argent, comme cela se pratique or- « dinairement; et le bourgeois sera con- « damné à une forte amende envers le « gueux, qui le plus souvent ne la touche « point, et aux frais qui sont considéra- « bles. »

L'interlocuteur bénévole ne désavoue aucun de ces faits; mais il dit qu'il se trouve en France, et notamment à Paris, des juges fort pieux et équitables; que s'il en est qui font durer les procès, c'est qu'il leur faut du temps pour découvrir la vérité; que s'ils condamnent les coupables à de légères peines, c'est par compassion, comme l'on « fait, dit-il, à la cour du « Parlement, qui est plus douce et plus « clémente que celle du Châtelet. Si les « juges sont corrompus, ce n'est point par « amis ou par argent, mais par une pu- « nition de Dieu. »

Quant aux querelles survenues entre les gueux et les bourgeois, voici ce qu'il dit de ces derniers : « Ils feroient mieux de « s'occuper des affaires de leur ménage « que de s'amuser à tels gens; et qu'alors « on ne blâmeroit point les juges, on ne « diroit plus qu'ils enrichissent leurs en- « fants aux dépens d'autrui. Il est des ju- « ges, ajoute-t-il, qui acquièrent des cha- « pelles dans les églises, y font placer des « tableaux, des ornements : ce qui est un « témoignage suffisant de leur vertu et « prud'hommie, équité, mérite et piété. » Voilà de fortes raisons.

L'auteur parle ensuite des avocats e des procureurs, qui font durer les procè pendant deux ou trois ans et bien davan tage, et qui n'agissent pour les plaideur qu'autant qu'ils en reçoivent des présents afin d'alimenter le luxe de leurs femme et de leurs filles (1).

L'interlocuteur assure qu'il existe de avocats et des procureurs très hommes d bien; que, s'ils traînent les procès en lon gueur, c'est que la matière en est difficile

L'auteur accuse les notaires de faire d faux contrats, de ne point y insérer le formalités nécessaires, et de travailler l dimanche.

L'interlocuteur, pour toute réponse, di que, si les notaires travaillent le dimanche c'est qu'ils y sont obligés pour des affaire pressantes, et ne les justifie point du crim de fausseté.

L'auteur accuse les sergents de couri

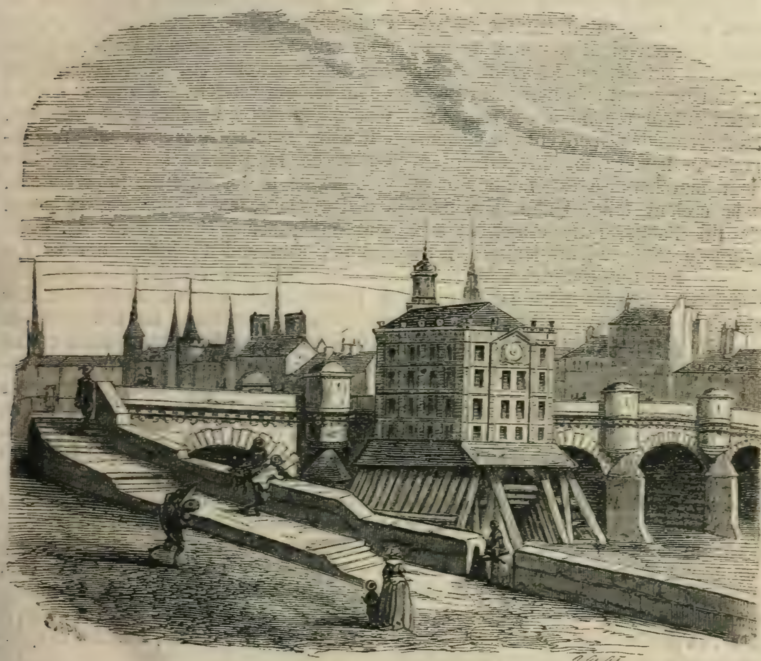
(1) Louis Vervin, avocat à Paris, et depui conseiller du roi au bailliage de Chauny, publié en 1622 un ouvrage intitulé l'*Enf des chicaneurs*, où les sergents, les procu reurs, les avocats, les greffiers sont peint sous les mêmes couleurs. Son but est d'en gager ses concitoyens à ne jamais plaider.

Le 2 septembre 1630, le lieutenant civ et le substitut au Châtelet, mandés au par lement, s'y plaignirent d'être peu considér et décriés dans le public, et dénoncèrent l'a bus suivant : « Au Châtelet, dirent-ils, l « plupart des causes se terminent par le « procureurs et sans le consentement de « parties : les prétendues sentences sor « transcrites dans le registre de l'audienc « comme si les jugements avoient été pr « noncés par les juges. » (*Registres manu crits du parlement*, au 2 septembre 1630.)

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

partout pour trouver des coupables. S'ils prennent des voleurs, ils les relâchent aussitôt que ceux-ci leur donnent quelque argent. Ils vont dans de mauvais lieux, et font semblant de mener au Châtelet ceux qu'ils y trouvent; mais si les hommes arrêtés leur donnent en chemin la pièce, ils les laissent en liberté; « ce qui est, dit-il, « cause de beaucoup de maux, qui se « commettent dans la ville où la police est « corrompue, etc. (1). »

L'interlocuteur convient que les commissaires et sergents lâchent quelquefois les malfaiteurs qu'ils ont pris, et dit qu'ils ne le font point pour de l'argent, mais parce qu'ils reconnaissent qu'ils ont saisi l'innocent pour le coupable, ou le plus blessé pour le moins blessé : dans le premier cas, ils font acte de justice; dans le second, acte d'humanité.



Le Pont-Neuf et la Samaritaine.

L'auteur passe aux marchands de Paris. Ils se damnent pour un liard, dit-il, gagnent sur leurs marchandises le double de ce qu'elles leur ont coûté, en vendent de mauvaises, en blasphémant et jurant Dieu et diable qu'elles sont excellentes. Il en est qui, pour attirer les chalands, permettent, comme cela se fait au Palais, aux passants d'entrer dans leurs boutiques, et, pour peu de chose, et quelquefois pour rien, leur laissent la liberté de parler à leurs femmes, de leur dire des « choses lascives, sales, déshonnêtes, avec « attouchements et regards, et tout ce qui

(1) Plusieurs écrits du temps confirment la vérité de ce reproche. « A quoi servent « tant d'huissiers et sergents? lit-on dans « l'un de ces écrits; à faire monstre au mois « de mai, et à piller le manant; tant de pré- « vôts, de maréchaux? à faire pendre ceux « qui n'ont point d'argent; tant de juges « criminels? à bien prendre, pour acquitter « les dettes qu'ils contractent pour acheter « leurs offices (on voit ici le résultat immo- « ral de la vénalité des charges); tant de

« peut provenir de telles actions.. .., le « tout pour vendre une douzaine d'aiguil- « lettes de soie, un collet à la mode, une « bourse d'enfant, une dragme ou deux de « parfum pour sa perruque, ou pour par- « fumer les cornes (1) de sa femme, ou « bien pour une petite épée de bois, à « mettre au côté d'un enfant; ainsi pour « peu de chose. »

Il reproche aussi aux marchands de faire le métier d'usurier, de garder l'argent des autres et de le faire profiter sans le rendre. « Ils font, dit-il, comme les tré- « soriers, qui renvoient toujours les per- « sonnes qui ont déposé des sommes chez « eux, en leur disant : Je n'ai pas reçu. »

L'interlocuteur répond à ces reproches que les marchands ne peuvent pas se damner pour un liard; que, lorsqu'ils jurent que leur marchandise est bonne, c'est qu'ils la croient telle. Quant aux marchands du Palais, qui permettent aux acheteurs de caresser leurs femmes, il les justifie en disant que ces prétendus acheteurs sont peut-être les parents de la marchande, ou ses amis, qui leur parlent d'affaires ou de piété. Quant aux attouchements, « cela se fait, dit-il, quelquefois par jeu, et non par mal. » Il justifie les autres reproches par des raisons aussi péremptoires.

« Vous verrez aux halles, dit l'auteur, « plusieurs gueux qui ne s'amusent qu'à « piller et dérober les uns les autres, tant « les acheteurs que les vendeurs; à leur « couper leur bourse, à fouiller dans leurs « hottes et paniers. Les autres, pour « mieux avoir leur proie, chanteront des « chansons déshonnêtes, sales, tantôt de « l'un, tantôt de l'autre, sans épargner ni « dimanches ni fêtes... Choses déplorables « en une ville de Paris... Dans les halles « et autres marchés ordinaires, on voit des « femmes qui vendent des vivres : si vous « en offrez moins qu'elles n'en désirent, « fussiez-vous la personne la plus renom- « mée de la France, là vous serez bla- « sonné de toutes injures, imprécations, « malédictions, taxes d'honneur, et le tout « avec blasphèmes et juremens (1). »

Voici comment l'interlocuteur excuse ces désordres. S'il se trouve des coupeurs de bourse, dit-il, c'est qu'ils ont faim. Les chansons scandaleuses ne devraient se chanter en aucun jour; mais celles qui ne sont point déshonnêtes, et simplement récréatives, peuvent être chantées les jours ouvriers. Si les femmes des halles disent quelquefois trop d'impudences, c'est peut-être selon les lunes, ou parce que la colère ou le vin leur trouble le cerveau, etc.

« Vous verrez, dit l'auteur, les écoliers « plus débauchés que jamais, portant ar- « mes, pillant, tuant, paillardant, et fai- « sant plusieurs autres méchancetés (2); « les maîtres desquels négligent d'y mettre « ordre, et ainsi dérobent l'argent de leurs « parents, en débauches, salletés, et quel-

(1) C'est le nom d'une partie de la coiffure des femmes d'alors.

(1) Pour avoir une idée de l'éloquence injurieuse et des clameurs des femmes des halles, il faut lire, dans *la Ville de Paris, en vers burlesques*, par Berthaud, le chapitre intitulé *Compliment des harengères de la Halle*.

(2) L'auteur de la *Seconde après-dinée du Caquet de l'Accouchée*, en parlant des désordres que fit naître la solennité de la canonisation de sainte Thérèse, dit : « Si on eût « allumé le feu à huit heures, on n'y eût « pas perdu tant de manteaux; tous les es- « coliers y étoient en armes. »

« commissaires du Châtelet? à prendre pos- « session des garces, des maq..., des bou- « chers... ; car à présent tout est permis. »

Dans le même ouvrage, on lit encore : « Mon mari a poursuivi et fait prendre plu- « sieurs voleurs; mais, parce qu'il ne s'est « pas voulu rendre partie, on les a élargis. « Il est bien besoin que Dieu fasse la ven- « geance des meurtres; car les prévôts cri- « minels ne la font que pour de l'argent.

« C'est qu'il faut qu'ils se remboursent de « la vente de leurs offices, lesquels ancienne- « ment on donnoit (spécialement le chevalier « du guet, le prévôt des maréchaux, le pré- « vôt de la connestablie et autres justices « criminelles); et tandis que l'on leur ven- « dra, jamais ne feront rien qui vaille. Le « messager d'Estampes fut, l'autre jour, volé « de 80 ou 100 écus. Comme il fit sa plainte, « et qu'il demandoit que l'on courût après « (les voleurs), le prévôt des maréchaux lui « demanda 100 écus d'avance pour sa che- « vauchée; et, voyant que c'était double « perte, il aima mieux laisser la poursuite « du vol que d'en perdre davantage. » (*Le Caquet de l'Accouchée*, pag. 21 et 22.)

Un arrêt du parlement, du 23 juin 1629, fait défense aux écoliers de s'attrouper et de porter les armes. (*Registres manuscrits du parlement*, au 23 juin 1629.)

« quefois emportent l'argent de leurs maî-
« tres, en changeant tous les mois de nouveaux... Comme aussi plusieurs enfants « de famille, serviteurs et servantes, qui « ne sont remplis que de désobéissance, « de libertés, de volontés, de folies, de caquets, de salletés, de jurements, de poltronneries, de paillardises, de voleries, « de plusieurs autres malices... hanteront « mauvais garçons, tavernes, tripots, bordels, avec bâtons, épées, poignards. « Ainsi, on en fait des vagabonds, enfants « perdus, esclaves de Satan, héritiers de « potence... le tout par la faute des pères. « Aussi l'on verra les filles et servantes « hanter les filles perdues, chercher amoureux, s'attifer pour plaire au monde, « dire chansons déshonnêtes... à employer « les vespres et sermons avec des garçons « et jeunes folâtres, à discourir d'amours... « à ouir paroles sales, à endurer attouchements impudiques, etc., etc. (1) »

L'interlocuteur tolérant répond : « Pour « les écoliers, on en dit peut-être plus « qu'il n'y en a : à la vérité, c'est quelquefois plus de jeunesse que de malice, car « vous en verrez de fort posés, modestes, « pieux, obéissants à leurs maîtres... S'il « s'en rencontre qui fassent quelques friponneries, c'est plutôt pour égayer leurs « esprits que par méchanceté. »

Viennent ensuite les excuses des désordres dont se rendent coupables les enfants de famille, serviteurs et servantes : « C'est « la vérité, dit-il, que quelquefois ils abusent de la volonté de leurs supérieurs, « mais non pas toujours; pour faire quelques petites légèretés, passe. »

Les médecins et chirurgiens ont leur tour; et l'auteur les accuse de ne pas connaître l'effet des remèdes qu'ils ordonnent, de faire des expériences sur les malades, de ne point visiter ceux qui sont hors d'état de les payer, de prolonger les maladies pour tirer plus d'argent de leurs clients, etc.

L'interlocuteur répond que les médecins sont savants; mais qu'il en est qui, n'ayant acquis leur science que depuis peu de temps, agissent avec hésitation. S'ils refusent d'aller visiter les malades pauvres, c'est que ces pauvres sont sujets à des maladies qui ne peuvent être soignées que par les malades eux-mêmes : pauvre excuse!

L'auteur se plaint vainement de la conduite des tuteurs et curateurs envers leurs pupilles. Ils achètent des biens de toute espèce aux dépens des orphelins dont ils administrent les propriétés, tandis que ces malheureux enfants manquent des choses les plus nécessaires : les tuteurs leur refusent tout, les nourrissent à peine, ne leur donnent aucune éducation, et ne leur font pas même apprendre à lire.

L'interlocuteur ne nie point qu'il existe des tuteurs qui se conduisent d'une manière aussi criminelle; mais il dit qu'ils sont rares, et ajoute qu'il s'en trouve qui remplissent tous leurs devoirs.

L'auteur reproche aux femmes et aux filles les dévotions qu'il appelle erronées, les promenades où le plaisir s'unit aux actes de la religion. Il se plaint des désordres et des querelles que l'absence de ces dévotes, maîtresses et servantes, cause dans le ménage. En se livrant à ces dévotions, elles laissent les églises paroissiales désertes, et deviennent étrangères à leur curé. Il se récrie surtout contre les dévotions ou pèlerinages que les jeunes gens des deux sexes sont en usage de faire à Notre-Dame-des Vertus et à d'autres églises des environs de Paris; dévotions pour lesquelles ils s'absentent de la messe

(1) Voici le tableau des déréglements de la jeunesse de Paris, tiré d'un ouvrage imprimé dans le même temps. L'auteur dit qu'il est impossible aux jeunes gens de soutenir leur train de vie sans se livrer au vol. « Il n'y a ni fils ni petit-fils de procureur, « notaire, ou avocat qui ne veuille faire comparaison (s'égaler) avec les enfants de « conseillers, maîtres des comptes, maîtres « des requêtes, présidents, et autres grands « officiers : l'on ne peut les distinguer ni en « habits ni en dépenses superflues. Ils hantent les banquets à deux pistoles par tête; « ils empruntent argent, jouent au dez, au « piquet, à la paume, à la boule, vont à la « chasse, et font le même exercice des grands. « Ils empruntent à usure de Traversier, de « Dobillon et de l'Italien Jacomeny, qui « sont les recéleurs de la jeunesse; et puis « qu'en advient-il enfin? Ils sont contraints « de faire l'amour à la vieille; ou d'enjoler « la fille d'une bonne maison, lui faire un « enfant par avance, afin d'être condamnés « à l'épouser... On ne voit que bâtards... « que filles débauchées; et toutes les autres « qui sont honnêtes... demeurent en friche, « et n'ont pour toute retraite que la religion. » (*Les Caquets de l'Accouchée*, pag. 15, 16, 17.)

de paroisse et du prône. « Ils n'y vont, « dit-il, que pour grenouiller (boire avec « excès), gourmander, rire avec les filles, « et autres insolences... vont s'ébattre « pendant les vêpres... ne sont pas à jeun, « se couchent dans les blés, gâtent et ex- « travaguent tout : bref, ils y commettent « beaucoup de malices, qui n'est qu'un « signe de liberté insolente et le plus sou- « vent vénérienne. »

L'interlocuteur ne trouve, pour ceux qui font des dévotions hors de leur paroisse, d'excuse que dans leur simplicité.

Il approuve les pèlerinages, consent à ce qu'on prenne l'air; « purement et sim- « plement, dit-il, pour égayer son esprit, « et non point pour folâtrer dans les blés, « et y faire ce que plusieurs enfants de « Satan y font. »

Ici se termine ce tableau des mœurs parisiennes sous le règne de Louis XIII, tableau tracé par une personne, corrigé bien ou mal, adouci ou approuvé par une autre (1).

Rien n'est ici exagéré : on pourrait même reprocher à l'auteur de cet écrit d'avoir glissé légèrement sur certains désordres, peu choquants pour lui, parce qu'il y était habitué. La prostitution dominait, et l'exemple des grands y entraînait non-seulement les dernières classes de la société, mais encore cette classe moyenne qui se distingue ordinairement des autres par une plus grande régularité de mœurs. Les bourgeoises, marchandes, femmes de procureurs et d'avocats ne rougissaient pas d'une infamie qui entretenait leur luxe et leur orgueil.

Le désordre qui nous semble le plus révoltant, parce que nous n'y sommes pas accoutumés, est celui qui résultait du défaut de police d'une part, et du défaut de moralité de l'autre. Les vols, les assassinats, très multipliés, se commettaient non-seulement la nuit, mais aussi en plein jour, dans les lieux les plus fréquentés de Paris, à la vue de la multitude qui ne s'en étonnait pas.

On distinguait deux principales espèces de voleurs : les coupe-bourses et les tire-laines. Les premiers coupaient avec adresse les cordons de bourse que les hommes et les femmes continuaient de porter pendue à leur ceinture. Les tire-laines, ou tireurs-de-laines, arrachaient violemment le manteau de dessus les épaules de celui qui le portait.

(1) *La Pourmenade du Pré-aux-Clercs*; 1622.

Le Pont-Neuf était le théâtre le plus ordinaire de pareils exploits, le lieu que ces filous trouvaient le plus convenable à l'exercice de leurs talents. Un écrivain du règne de Louis XIII, qui a composé des vers burlesques, consacre un article sur *les filouteries du Pont-Neuf*, dont voici quelques passages :

Sois-je pendu cent fois sans corde,
Si jamais plus je vais chez vous,
Maîtresse ville des filous,
Et si je me mets plus en peine
D'aller voir la Samaritaine,
Le Pont-Neuf, et ce grand cheval
De bronze, qui ne fait nul mal,
Toujours bien net sans qu'on l'étrille.

. . . .

Vous, rendez-vous des charlatans (1),
Des filous, des passe-volans,
Pont-Neuf, ordinaire théâtre
Des vendeurs d'onguent et d'emplâtre;
Séjour des arracheurs de dents,
Des fripiers, libraires, pédans,
Des chanteurs de chansons nouvelles,
D'entremetteurs de demoiselles,
De *coupe-bourses*, d'argotiers,
De maîtres de sales métiers,
D'opérateurs et de chimiques,
De fins joueurs de gobelets (2),
De ceux qui rendent des poulets.

. . . .

Pendant que le héros de la pièce écoute les cris des charlatans et des marchands de chansons, on vole un manteau sur les épaules d'un spectateur.

Là, hé! mon manteau, ha, filou!
Au voleur! au *tireur de laine!*

(1) Outre le théâtre de Tabarin, dont j'ai parlé à l'article *Théâtre*, il s'y trouvait plusieurs autres spectacles, et notamment celui d'un nommé Desiderio Descombes, qui affectait, pour se donner une réputation de savant, de prononcer des mots techniques que le public n'entendait pas.

(2) Maître Gonin, habile joueur de gobelets, avait établi sa banque sur le Pont-Neuf, dans les premières années du règne de Louis XIII. Sa dextérité sans exemple, qui ravissait les Parisiens en admiration, a rendu immortel son nom, sous lequel on désigne encore proverbialement les fourbes habiles. On qualifia souvent le cardinal de Richelieu de maître Gonin. On publia, en 1715, un ouvrage intitulé : *les Tours de maître Gonin;* le héros du roman fait des actes de friponnerie avec beaucoup de précautions : ce n'étaient pas des tours de gobelets, mais des tours de jésuite. Près du Pont-Neuf, à l'endroit où est l'arcade de l'abreuvoir, en face de la rue Guénégaud, Brioché avait établi son spectacle de marionnettes.

Un garçon, nouveau débarqué, s'entretenait sur le Pont-Neuf avec un voleur, sans le connaître : celui-ci lui fait beaucoup de politesses, et l'avertit du danger qu'il court en restant sur ce pont.

Ce pont est rempli de filous.

En lui donnant cet avis, il enlève à l'étranger sa bourse, et s'enfuit. L'autre crie au voleur! et le voleur, en fuyant, se moque de lui, et le brave (1).

Un autre écrivain parle de la foule que les charlatans attiraient sur le Pont-Neuf. Il s'y rendit pour les écouter. Il ne put entendre que quelques mots, à cause du bruit que faisait la multitude : des femmes criaient contre leurs maris de ce qu'ils s'amusaient à la farce plutôt qu'à leur besogne. « J'y vis, dit-il, une si « grande confusion, mêlée de querelles et « de batteries pour les coupe-bourses qui « s'y rencontrent, que je n'eus le loisir « que d'entendre trois ou quatre mots (2). »

Les auteurs de ces exploits étaient de jeunes débauchés appartenant souvent à des familles considérables; des vagabonds de divers états, qui remplissaient les tavernes et les brelans de Paris; des gentilshommes sans argent, ou des princes qui cherchaient à se désennuyer.

Le sieur d'Esternod, gentilhomme et poète, sans respect pour l'une et l'autre de ces illustrations, a la franchise d'avouer lui-même qu'il était disposé à voler des manteaux dans Paris; mais qu'il fut arrêté dans ce noble projet par des considérations qu'il expose :

J'allais *pedetentim*, comme un vieillard caduque,
J'allais de rue en rue en grattant ma perruque,
Feuilletant dans mon chef *de inventione*,
Tirant et arrachant les poils de mon gros nez,
Songeant s'il y avait, pendant cette nuit brune,
Moyen de moyenner la moyenne fortune.
Le diable me tentait d'*arracher des manteaux*,
Et de *tirer la laine* à quelques cocardeaux,
Et j'eus touché peut-être en ces harpes modernes,
Si l'on ne m'eût cognu au brillant des lanternes,
Et si je n'eus pas craint qu'un chevalier du guet
M'eût fait faire aux prisons mon premier coup d'essai.

La crainte d'un châtiment qui arrête l'exécution d'un acte criminel n'est pas un motif très louable; mais les réflexions que fait ensuite l'auteur méritent d'être rapportées :

Je maugréais mon être,et détestais en somme
Le père qui m'avait fait naître gentilhomme,
Disant que si le Ciel m'eût créé roturier,
Je saurais, misérable, au moins quelque métier (1).

Bussi-Rabutin raconte qu'étant à Paris, deux filous de qualité, comme il les qualifie, le baron de Veillac, de la maison de Bernac, et le chevalier d'Odrieu (ou d'Ondrieux), instruits qu'il avait reçu la somme de douze mille francs pour faire les recrues de son régiment, vinrent en armes pendant la nuit, entrèrent dans sa chambre par la fenêtre, et lui en volèrent une partie. Ils auraient volé le tout, si la peur ne les avait fait fuir (2).

Ne vit-on pas, à la fin du règne de Louis XIII, ou au commencement du règne suivant, Gaston, duc d'Orléans, prendre plaisir, après avoir fait la débauche, à s'embusquer sur le Pont-Neuf, à dépouiller les passants de leurs manteaux? On lit, dans les Mémoires de Rochefort, que, ce prince et sa compagnie ayant enlevé, pendant la nuit, cinq ou six manteaux aux passants, quelques personnes volées allèrent se plaindre : les archers arrivèrent; à leur approche, les nobles voleurs prirent la fuite. Parmi les complices du prince, on distinguait le comte d'Harcourt, le chevalier de Rieux et le comte de Rochefort. Ces deux derniers, réfugiés vers la statue de Henri IV, grimpèrent sur son cheval. Le chevalier de Rieux, effrayé, voulut en descendre. Il pose les pieds sur les rênes de bronze ; elles cèdent sous son poids; il tombe, et pousse des cris qui attirent les archers. Ceux-ci le forcent à se relever, et obligent le comte de Rochefort, qui se tenait derrière le dos de Henri IV, à en descendre. Ils furent conduits dans les cachots du Châtelet, d'où ils ne purent sortir qu'avec de puissantes protections (3).

Scarron, qui écrivait pendant ce règne, fait ainsi le tableau physique et moral de Paris; et ce tableau n'est guère exagéré :

Un amas confus de maisons,
Des crottes dans toutes les rues ;
Ponts, églises, palais, prisons,
Boutiques bien ou mal pourvues ;
Force gens noirs, roux et grisons ;

(1) *La Ville de Paris*, en vers burlesques, par Berthaud, p. 8.

(2) *Le caquet de l'Accouchée*, p. 5.

(1) *L'Espadon satirique*, par le sieur d'Esternod, satire 15, intitulée *Hypocrisie d'une femme qui feignait d'être dévote*, p. 163, 1626.

(2) *Mémoires secrets de comte de Bussi-Rabutin*, t. I, p. 22.

(3) *Mémoires du comte de Rochefort, singularités historiques*, p. 182.

Des prudes, des filles perdues ;
Des meurtres et des trahisons ;
Des gens de plume aux mains crochues ;

Maint poudré qui n'a point d'argent ;
Maint homme qui craint le sergent ;
Maint fanfaron qui toujours tremble ;

Pages, laquais, voleurs de nuit ;
Carrosses, chevaux et grand bruit :
C'est là Paris. Que vous en semble ?

Le luxe était un autre mal qui égarait la raison et pervertissait la morale. On n'accordait de considération qu'aux nombreux et brillants équipages, qu'à la richesse des habits. L'apparence du pouvoir et de l'opulence obtenait tous les honneurs. Le mérite réel, dépourvu de cet éclat, restait méprisé. Voici une des causes de ce mal.

L'espoir d'obtenir des bénéfices, des places ou des pensions, attirait toute espèce de personnes à la cour, dont l'accès était facile (1). Pour y être admis, il suffisait d'être vêtu d'habits pareils à ceux des courtisans, d'avoir le chapeau ombragé d'un panache, de porter des hauts-de-chausses, un pourpoint ou un manteau de satin ou de velours, d'avoir la longue épée pendue à la ceinture; le tout relevé de rubans incarnats et de passements d'or ou d'argent. Les gentilshommes pauvres achevaient leur ruine pour se procurer ces dehors fastueux. Des bourgeois, des poètes avaient la même ambition ; et une misère réelle se cachait sous les apparences de la richesse.

Ce contraste a fourni aux poètes du temps la matière de plusieurs satires. Ils ont versé le ridicule sur la pauvreté couverte du manteau de la fortune (2).

La cour de Louis XIII essaya d'arrêter les progrès de ce débordement par deux lois somptuaires, l'une de 1633, et l'autre de l'année suivante. Ces lois n'avaient nullement pour but de diminuer les ravages que le luxe causait à la morale publique ; mais elles étaient motivées sur la trop grande dispersion des matières d'or et d'argent, dont le trésor royal éprouvait la disette. La première de ces lois est un édit du 18 novembre 1633, qui défend à tous sujets « de porter sur leurs che« mises, coulets, manchettes, coiffe et sur « autre linge aucune découpure et brode« rie de fil d'or et d'argent, passements, « dentelles, points coupés, manufacturés « tant dedans que dehors le royaume. » La cour du parlement donna une extension à cet édit, et trouva dans la toilette des courtisans de nouveaux objets susceptibles de recevoir des broderies d'or et d'argent : tels que rabats, mouchoirs de cou et bas.

La seconde, en forme d'édit, du mois de mai 1634, prohibe, pour les habillements, l'emploi de toute espèce de drap d'or ou d'argent, fin ou faux, et toutes broderies où ces matières sont employées. Elle porte que les plus riches habillements seront de velours, satin, taffetas, sans autre ornement que deux bandes de broderies de soie ; défend de vêtir les pages, laquais et cochers autrement qu'en étoffe de laine, avec des galons sur les coutures ; et, à tous carrossiers, de faire, vendre ou débiter des carrosses ou litières brodés d'or ou d'argent ou de soie, et d'en dorer les bois, etc.

Ces lois, signaux de détresse, remèdes palliatifs, furent bientôt enfreintes par les gens de cour, par les prélats et autres personnes d'un rang supérieur ; et cette infraction ne tarda pas à être imitée par les classes inférieures. En renouvelant ces lois, on n'obtint point le succès désiré, mais on prouva la facilité de leur transgression.

Il en était des autres institutions corruptrices comme du luxe. Les lois prohibèrent les lieux de débauches, les brelans, les académies de jeux, très nombreux à Paris, vrais coupe-gorges, réceptacles d'escrocs et de spadassins : mais ces lois, comme on l'a vu, restaient sans exécution ; et les agents de la justice vendaient eux-mêmes leur inertie aux coupables. Il fallait qu'ils se remboursassent des sommes qu'ils avaient données au gouvernement pour payer leur office. Le mal prenait sa source dans ce gouvernement, qui tentait toujours en vain d'arrêter un torrent dont lui-même avait ouvert la digue.

(1) Le cardinal Bentivoglio, dans une lettre au comte Manfredi, parle de la cohue qui se trouvait à la cour de France, et du mélange d'hommes de tous les états qui se rendaient confusément au Louvre. (*Mélanges d'histoires*, par Vigneul-Marville, tom. II, pag. 146.)

(2) Le poète Sigognes a composé trois satires sur ce sujet, l'une contre le pourpoint d'un courtisan, l'autre contre son haut-de-chausses, et la troisième contre son manteau. (*Satyres et folastreries de Sigognes et Berthelot.*)

Le rapt et les mariages illégitimes étaient très fréquents alors. Un gentilhomme sans fortune enlevait de sa maison une veuve ou une fille riche, l'amenait avec violence dans un lieu où se trouvait un prêtre, qui célébrait la cérémonie du mariage, sans le consentement des père et mère de la fille ou de la femme enlevée. Le comte de Chavagnac, dans ses Mémoires, raconte que, par les conseils de son père, il fut marié de cette manière violente. Ces mariages étaient fort communs parmi la noblesse. Une ordonnance du 19 décembre 1639 a pour objet d'arrêter ces abus et plusieurs autres relatifs aux mariages. Cette ordonnance, qui dévoile des habitudes très immorales sur cette matière, fait connaître le mal, sans y porter le remède.

La débauche avait alors de nombreux partisans, et sa contagion corrompait toutes les classes. Les témoignages à cet égard surabondent. Dans tous les quartiers se trouvaient des lieux de prostitution ; les maisons des traiteurs, des baigneurs-étuvistes, étaient les repaires de l'ivrognerie et de la luxure ; les églises servaient de rendez-vous et de marchés de débauche. Pour prouver toutes ces assertions, il faudrait remuer l'ordure de cette époque, citer les auteurs qui peignent les mœurs sans voile et avec une indécente grossièreté, souiller cet ouvrage de tableaux dont ils n'ont pas rougi de salir les leurs, et encourir le blâme qu'ils ont mérité. Je renvoie les curieux aux mémoires, aux nombreux écrits de ce règne, aux satires en vers ou en prose qui traitent de mœurs, et notamment à un ouvrage intitulé : *Les Exercices de ce temps, contenant plusieurs satires contre les mauvaises mœurs.*

L'air de la cour portait sa contagion dans presque toutes les classes. La dissimulation, l'exagération des sentiments qu'on n'avait pas, et dont on faisait parade, transformaient la société en une troupe comique. Deux hommes qui se connaissaient à peine se rencontraient-ils, on les voyait s'embrasser jusqu'à s'étouffer, se faire des protestations du plus entier dévoûment, et se baiser réciproquement les mains : les baise-mains étaient alors fort à la mode. On en exécutait l'action à chaque rencontre, et le mot entrait dans toutes les formules de compliments; formules toujours abondamment ornées d'éloges ridicules par leur exagération. Jamais on n'avait vu à la cour autant de fausses démonstrations d'amitié, autant de déguisements, et la ville singeait la cour.

Ce vice se remarque surtout dans les écrits de ce temps. Les écrivains, dans leurs satires ou dans leurs éloges, croyaient s'élever au sublime degré de la perfection, lorsqu'ils s'éloignaient le plus des bornes de la vérité et de la nature : tout était outré. S'ils flattaient la vanité des hommes puissants pour en tirer quelques sommes, s'ils leur demandaient l'aumône en vers, ils les enivraient par l'épaisse fumée de leur encens. Avaient-ils à louer des magistrats ? ceux-ci surpassaient en sagesse les plus grands législateurs du monde ; des guerriers? les héros de la Grèce et de Rome, les demi-dieux, les dieux mêmes de l'Olympe ne leur étaient pas comparables.

Si, pour se donner une réputation de galanterie, ils déploraient la rigueur de leurs maîtresses, ou se glorifiaient de leurs faveurs, la même exagération était mise en usage : les unes leur causaient un supplice semblable à celui de l'enfer ; des feux, des flammes, des brasiers dévoraient leur âme, les desséchaient et les faisaient mourir en langueur. Les charmes des autres étaient des beautés célestes, divines ; leurs yeux, des astres étincelants, deux soleils, dont les rayons embrasaient toute la nature. Je pourrais citer mille autres fadaises pareilles, auxquelles nos poètes modernes n'ont pas encore entièrement renoncé.

Malheur aux femmes qui avaient encouru la disgrâce des poètes de ce temps ! elles étaient peintes avec les couleurs les plus dégoûtantes, sous les traits les plus hideux que pussent fournir à leur imagination débordée la vieillesse, la malpropreté et la laideur.

Ces diverses espèces d'exagérations ne commencèrent pas à être en usage sous ce règne, mais elles y acquirent le plus haut degré de faveur ; se maintinrent, en s'affaiblissant, sous le règne suivant ; et, dans les productions modernes, on en trouve encore des traces.

Ce règne est encore éminemment caractérisé par la faveur qu'obtinrent les rodomonts, les fanfarons, les bravaches, les spadassins, les duellistes, et surtout ceux qu'on nommait à la cour les raffinés d'honneur.

Les écrivains du temps nous peignent les nobles, la tête ombragée d'un volumineux panache, et portant le manteau de

velours et de taffetas, les bottes blanches et garnies d'éperons, la longue épée au côté, relevant sans cesse leurs moustaches avec deux doigts ou avec une baguette qu'ils tenaient à la main, effilant leur barbe, qu'ils portaient alors fort pointue; battant le pavé, faisant tapage dans les brelans, dans les tavernes et dans les lieux de débauche, n'ouvrant la bouche que pour blasphémer, et pour vanter leur naissance et leurs prétendus exploits.

Lorsqu'en 1614 il fut question de donner des magistratures à cette noblesse turbulente, dont on ne savait que faire, quelques écrivains, frappés des inconvénients de ce projet, le combattirent, en opposant le défaut d'instruction et les mœurs dissolues de cette caste. « Il est vrai, dit l'un « d'eux, qu'il y a plusieurs seigneurs et « gentilshommes doctes, voire très doctes, « de bon sens et capables de toutes gran« des administrations; mais c'est le petit « nombre; et il y en a tant d'autres éloi« gnés de ce port! Quand on oit (entend) « ordinairement vomir les paroles sales et « puantes, blasphémer le nom de Dieu « détestablement; qu'on voit passer les « nuits à berlander, et le jour à faire re« tentir le tran-tran; se précipiter au « péril, et se couper la gorge pour une « vieille lanterne (vieille courtisane); em« brasser mille autres actions indignes ou « inutiles avec transport, quel nom vou« lez-vous qu'on donne à tels gens? Il me « semble que celui de juges et de magis« trats, qui est si grave et sacré, ne seroit « pas bien à son jour de ce côté-là (1). »

Les courtisans étaient en usage de faire le récit de leurs périlleux exploits, d'exagérer ou de feindre des dangers qu'ils n'avaient jamais courus, d'exalter leur prétendu courage, et même de se faire gloire d'actions basses ou criminelles qu'ils avaient commises, ou qu'ils n'avaient pas eu l'audace de commettre. Les écrits du temps en offrent plusieurs exemples (2).

Ils étaient aussi dans l'usage de ne point payer leurs dettes. Ils marchaient sur les

(1) *Advis, remonstrances et requestes* aux états-généraux tenus à Paris en 1614, p. 28.

(2) On pourrait en citer un bon nombre. On a vu ci-dessus le noble d'Esternod avouer sans honte que, dans un moment de disette, il avait pris la résolution de voler les manteaux aux passants dans les rues de Paris, et qu'il n'y renonça que par la crainte d'être reconnu ou arrêté.

Le sieur Duparc, auteur du *Roman comique de Francion*, ouvrage semé d'aventures qui peignent les mœurs débordées du règne de Louis XIII, époque où il a été composé, répète souvent que son héros Francion est un gentilhomme plein d'honneur, l'ennemi des vilains, en même temps qu'il lui attribue des actions fort vilaines. Ses camarades de plaisir le font dépositaire chacun d'une somme, et il se vante de n'être pas un dépositaire fidèle. « Dieu sait, dit-il, quel bon « gardien j'en étois, et si je ne m'en servois « pas en mes nécessités... J'étois le plus « brave de tous les braves; il n'appartenoit « qu'à moi de dire un bon mot contre les « vilains dont je suis le fléau envoyé du ciel. » (Tome I, liv. 5, p. 330.) On pouvait être fripon sans cesser d'être gentilhomme d'honneur.

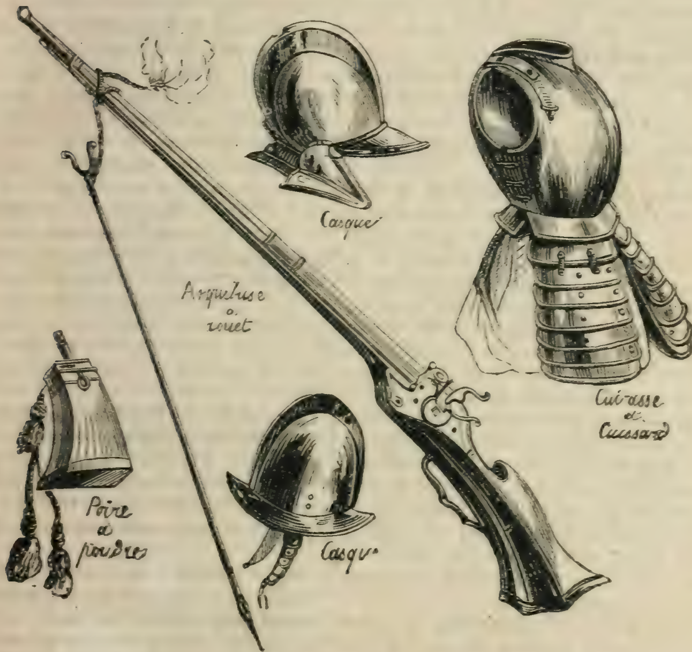
Les Mémoires du comte de Chavagnac ne sont point un roman. Le comte qui les a écrits y rapporte des actions peu honorables pour lui et pour ceux de sa famille, flétrissantes pour tout autre que pour des nobles de ce règne. Son père, pensionné du roi et un des chefs du parti protestant, avait pour maîtresse à Paris une marquise ruinée, qui vivait fort honorablement aux dépens de son honneur et de la fortune de ses amants. Chavagnac fils, l'auteur des Mémoires, avoue qu'il était entretenu par cette dame qu'entretenait son père, et qu'il fut pendant quatre mois défrayé par elle; qu'enfin son père, le rencontrant caché chez la marquise, voulut le tuer. Il dit que dans la suite son père, voulant le marier avec une veuve riche, la dame de Montbrun, envoya quinze gentilshommes armés au château du Ménial pour enlever cette veuve. Elle fut enlevée et épousée par force, non à cause de ses charmes et de sa jeunesse (elle en était dépourvue), mais à cause de son bien. Dès que cette malheureuse fut libre et put demander justice contre ce rapt, elle le fit: elle résolut de se transporter auprès de l'intendant et des commissaires que le roi avait envoyés en Auvergne pour diminuer, dit-il, l'autorité de la noblesse. Chavagnac en fut alarmé: mais son père lui indiqua le lieu où sa femme devait passer, et lui ordonna de s'y rendre. Il la rencontra, tâcha de la fléchir par tous les moyens qu'il imagina. La femme indignée fut inflexible. Alors paraît le père Chavagnac, accompagné de six gentilshommes; ils mettent tous l'épée à la main et feignent de

traces de leurs aïeux, qui jetaient les sergents et les créanciers par les fenêtres de leurs petites forteresses. On verra, dans la suite, cette noble coutume se continuer. Un gentilhomme, vivant sous ce règne, et poète, se glorifie de cette improbité, en disant qu'il n'est pas de bon gentilhomme qui n'ait des créanciers :

Mais il n'est pas bon gentilhomme
Qui ne doit rien à ce jourd'hui (1).

Des spadassins, nobles habitués des tripots de Paris, faisaient profession d'assassiner pour leur compte et pour celui des autres. La vengeance ou l'intérêt dirigeait leurs bras, indiquait les victimes, et payait le crime.

Les duellistes étaient nombreux à Paris, et acquéraient d'autant plus d'honneur qu'ils avaient fait périr un plus grand nombre d'individus. Le sujet de leur con-



Armes du XVI[e] siècle.

versation du jour était la quantité des hommes tués la veille. Ils ne s'entretenaient, ils ne se glorifiaient que de meurtres.

vouloir tuer le fils, l'accusant d'avoir enlevé une femme de qualité. Le père, qui avait ordonné cet enlèvement, protestait que son fils ne mourrait pas d'autre main que de la sienne. Il était sur le point de lui plonger son épée dans le sein, lorsque l'épouse effrayée se jette aux genoux du père, lui demande la grâce de son fils, et déclare pour le calmer qu'elle a consenti à son enlèvement. « Mon père, dit Chavagnac, ne faisoit tout ce tintamarre que pour en venir « là ; il prit à témoin ces messieurs, après « quoi il m'ordonna de lui demander le par- « don qu'elle m'accorda. »

Après le récit de cette comédie, dont l'invention est digne des plus insignes imposteurs, Chavagnac nous apprend qu'il a fait le métier d'espion, qu'il a pris les armes

(1) *L'Espadon satirique*, par le sieur d'Esternod, pag. 146.

Les raffinés d'honneur se composaient de nobles qui surpassaient en irritabilité

tantôt pour, tantôt contre la cour; il fait parade de sa trahison et de ses nombreuses débauches; il rapporte des anecdotes que je vais citer.

Le fils du maréchal de Châtillon et le frère de Chavagnac étaient deux amis inséparables; tous deux devinrent amants favorisés de Marion Delorme, dont l'auteur fait un grand éloge; et, à ce propos, il joint une digression sur Ninon de Lenclos, et nous apprend que le cardinal de Richelieu, épris des charmes de cette femme célèbre, chargea Marion Delorme, sa favorite, d'offrir de sa part à Ninon cinquante mille écus pour prix de ses faveurs. Ninon, alors liée à un conseiller du parlement, refusa généreusement cette offre magnifique.

L'auteur des Mémoires, le comte de Chavagnac, revient aux amours de son frère et du jeune Châtillon, qui, après la campagne du Piémont, en 1639, se flattaient de se délasser de leurs travaux dans les bras de leur maîtresse commune. Marion Delorme, au premier abord, se montra sévère, et leur déclara que, pendant une forte maladie dont elle était relevée, elle avait fait vœu de renoncer à ses habitudes galantes, à moins que ce ne fût pour ramener ses amants dans le sein du catholicisme. Châtillon et Chavagnac, tous deux protestants, ne pouvant rien obtenir de Marion Delorme, prirent le parti de renoncer à leur religion. Marion les fit instruire par un coutelier qui ne savait ni lire ni écrire, mais qui se mêlait de controverse; elle les adressa ensuite à un confesseur très accommodant.

La cérémonie de la confession fut, pour nos jeunes gentilshommes, ce que leur conversion avait de plus pénible : ils tirèrent au sort pour décider lequel se confesserait le premier : ce fut Chavagnac. Alors il déclara des péchés si énormes, portent ces Mémoires, « que le prêtre en fut effrayé, disant qu'il « n'étoit pas permis à un homme de faire « tant de mauvaises actions; et n'auroit rien « diminué de son étonnement, si mon frère « ne l'avoit assuré qu'il en entendroit bien « d'autres en confessant son camarade, qui « à son tour lui causa tant de surprise, qu'il « se seroit retiré sans leur donner l'absolu- « tion, s'il n'eût eu envie de les ramener au « giron de l'Église. Ils lui fournirent large- « ment de quoi faire des aumônes aux pauvres. « Leur abjuration fut secrète. Après quoi

la femme la plus difficile. « Un clin d'œil, « un salut fait par acquit, une froideur, « un manteau qui touchoit le leur suffisoit « pour qu'ils appelassent au combat et « s'exposassent à tuer celui dont ils se « prétendoient offensés, ou à être tués par « lui. Quelquefois ces raffinés d'honneur « appeloient en duel un homme qu'ils ne « connaissoient pas, et qu'ils prenoient « pour un autre; et quoique l'erreur fût « reconnue, ils ne laissoient pas que de se « battre et de s'entre-tuer comme des en- « nemis. »

A la cour de Louis XIII, les plus distingués raffinés d'honneur étaient Balagni, surnommé le Brave, qui fut tué en duel en 1613, Pompignan, Végole, le cadet de Suze, Monglas, Villemore, La Fontaine, le baron de Montmorin, Petris, etc., tous morts sans utilité, sans gloire, victimes de leurs fausses idées sur l'honneur, victimes du désir d'avoir des prouesses à s'attribuer, et de se faire par elles une réputation parmi les spadassins: prouesses, comme le dit judicieusement d'Aubigné, dont l'histoire ne parlera jamais qu'avec mépris (1).

Quelques châtiments éclatants consternèrent les duellistes, et suspendirent un peu les exploits désastreux de leur honneur.

Le comte de Montmorenci-Bouteville, après avoir tué plusieurs comtes et marquis, livra, à la Place-Royale, un combat de trois contre trois. Bussi d'Amboise, qui était du nombre, fut tué. Bouteville, après ce combat, voulut se sauver hors du

« Marion Delorme les ramena chez elle, et « leur tint parole avec tout l'honneur qu'on « peut avoir dans un cas pareil. » Etrange conversion, dont les faveurs d'une courtisane sont le motif et la récompense!

L'auteur des Mémoires ajoute que cette conversion lui a depuis fait faire des réflexions. « Le Seigneur, dit-il, se sert de « toutes sortes de moyens pour nous ramener à lui. »

Je ne suis pas théologien; mais je ne puis m'empêcher de proposer cette question : N'est-ce pas blasphémer que dire et croire que Dieu emploie des moyens bas et criminels pour arriver à ses fins, des moyens indignes de sa pureté et de sa toute-puissance, et qui n'appartiennent qu'à la faiblesse et à la dépravation humaines?

(1) *Aventures du baron de Fæneste*, tom. I, chap. 44.

royaume. Il fut arrêté à Vitry avec le sieur des Chapelles, son parent et son complice. Tous les deux, condamnés à mort, subirent leur peine le 21 juin 1627, à la place de Grève.

Il ne peut exister et il n'existera jamais de moralité chez une nation où le faux mérite est préféré au mérite réel ; où le hasard de la naissance, les titres souvent acquis par des bassesses ou des crimes, la richesse des habits, des équipages, les excès du pouvoir, etc., attireront le respect et les hommages, tandis que les vertus utiles, les talents productifs seront un objet de mépris. Cet état de choses résulte de la barbarie ; il a existé et existera encore longtemps ; mais, sous le règne de Louis XIII, éclairé par les lumières croissantes, il devint plus remarquable.

C'est à ce règne que nous devons les petits-maîtres, le mauvais goût du style burlesque et du style précieux, enflé et pédantesque ; que nous devons l'usage plus fréquent de priser et de fumer du tabac ; l'usage de vertugalles, vertugardins (vertugardiens) ou vasquines, espèce de vêtement de femme qui rendait les deux tiers de leur stature semblable à un tonneau défoncé. Les jupes, enflées par des cerceaux, formaient un cylindre qui cachait la taille et les suites apparentes de l'incontinence des dames. Aussi ce vêtement était-il nommé en plusieurs lieux cache-bâtards. A cette mode ridicule succédèrent les paniers, qui n'étaient pas de meilleur goût

Voici, sur la toilette des Parisiennes de cette époque, le témoignage d'un capucin. Il parle des femmes mondaines qui vont se promener dans des chars brillants de dorures, qui, sous prétexte de prendre l'air, vont au cours (Cours-la-Reine) pour y voir et être vues, « pour satisfaire leur « curiosité et vanité, voir toutes les gen« tillesses des autres et faire parade des « leurs... Elles se rangent et filent par « ordre pour y mieux étaler leur mar« chandise... car c'est là où se rendent les « plus gentils chalands et les galants les « plus ajustés... Elles ne viennent là que « pour beste vendre ou au moins pour en « donner la vue et l'envie, avec l'assigna« tion réservée à ceux qui leur plaisent « davantage... elles ajoutent des signals « impudiques qui sont autant d'enseignes « d'incontinence... qui marquent le de« gré et le point de l'affection que les da« mes ont pour leurs serviteurs et les hom« mes pour leurs maîtresses...

« Si vous me demandez quels sont ces « signals d'impureté, je réponds que ce « sont plusieurs nœuds de rubans de soye « de la couleur dont ils conviennent, qui « ont chacun leur nom, leur lieu et leur « signification ; l'un s'appelle le mignon « et se place sur le cœur ; l'autre au-des« sus proche le mignon et se nomme le fa« vori ; sur le haut de la tête, et se dit le ga« land, avec le petit dizain de perles, de « musc ou de diamants sur le sein, et « c'est l'assassin des dames dont elles se « parent et se vantent, disant : c'est là « mon assassin... sans oublier le nœud « pendant à l'éventail, qu'on nomme le « badin, et le petit livret de prières dit « le *bijoux*. Je me suis laissé dire qu'il y « en a qui, pour toute dévotion, n'ont de« dans que des figures et des discours « déshonnêtes.

« Mais ce n'est pas tout, car elles ont « des cheveux sur le front, à double étage, « dont je tais le nom par modestie, comme « aussi celui du peigne qui les dresse et « arrange sur le front, (noms) qui sont « horribles. Les cheveux frisés sur leurs « tempes ont nom les cavaliers ; les mous« taches pendantes et les cheveux bavo« lant le long du visage, s'appellent les « garçons. Les mouches sur le visage, sur « le sein, et même sur la mamelle, aux « plus libertines, portent parfois le nom « d'assassins quand elles sont plus que « les autres en forme longue, comme pour « couvrir une plaie ; mais particulièrement « sur le visage des hommes auxquels ils « (les hommes) donnent toujours le nom « d'assassin, et mettent le galant à la « moustache (1). »

Mais ce sont là les plus légères taches de cette période : dans presque tout son cours, les guerres étrangères continuèrent, sans nécessité, avec tous les fléaux qu'elles amènent. Les villes ruinées, les campagnes dévastées, la misère publique, les contagions, qui en sont la suite ordinaire, et les contributions, dont le poids croissait toujours comme les dépenses, acca-

(1) *L'Abomination des abominations des fausses Dévotions de ce temps*, par le révérend père Archange Ripaut, gardien des Capucins de Saint-Jacques de Paris, p. 787, 790, 791.

blèrent les Français. Leur désespoir, quoique contenu par la terrible tyrannie de Richelieu, ne laissa pas que d'éclater en plusieurs lieux, et même à Paris (1).

Pendant cette affreuse et continuelle misère on bâtissait des palais magnifiques, on donnait des bals, des fêtes, et on fondait un nombre considérable de monastères inutiles. Les malheurs du peuple, ses sueurs, son sang ne servaient qu'à satisfaire l'ambition du cardinal, qu'à fortifier sa vaste et dévorante tyrannie.

Par le régime de la terreur, il avait accoutumé le peuple français à courber la tête sous le joug du despotisme : il avilit ce peuple.

La presse, qui, sous Henri IV et dans les onze premières années de Louis XIII, jouissait d'une assez grande liberté, fut entièrement asservie par ce cardinal. Il prit à ses gages des écrivains qu'il chargeait de prôner ses opérations politiques et sa personne. La *Gazette*, qui commença à paraître de son temps, ne s'écrivait que sous sa dictée. Il voulut commander à l'opinion comme il commandait à une grande partie de l'Europe.

Comment, de ce cloaque de corruption et de ténèbres, a-t-il pu sortir des lumières et une amélioration dans les mœurs? Comment cet amalgame des vices et des erreurs de la barbarie, avec la dissimulation, la fausse politesse et l'hypocrisie d'une civilisation ébauchée, a-t-il pu produire un meilleur état de choses, ramener les esprits aux lumières de la raison, les soumettre à des règles plus droites, les familiariser avec le bon goût et la vérité? Les théâtres épurés, les institutions littéraires, quelques progrès dans les sciences exactes furent les principaux moteurs de ces changements dont l'évidence est palpable.

Comparez les Descartes, les Pascal, avec les écrivains qui, avant eux, ont traité les mêmes matières ; comparez les satires des Regnier, des Saint-Amand et d'une foule d'autres poètes, satires où le goût et la décence sont également outragés, où les tableaux de la corruption des mœurs sont peints avec les couleurs les plus grossières ; comparez-les aux satires de Boileau, et vous sentirez la distance immense qui se trouve entre ces productions du même genre. Mettez en parallèle les farces de l'hôtel de Bourgogne, les bouffonneries du théâtre du Marais avec les comédies de Molière ; les tragi-comédies du palais Cardinal avec les tragédies de Corneille et de Racine, etc. ; quels talents oratoires ont, sous le règne de Louis XIII, approché du talent des Bossuet, des Fénelon?

Cette révolution ne fut pas brusquée, mais elle s'opéra assez rapidement. Les germes existaient, et pour se développer, n'attendaient qu'un jour favorable.

Le génie, qui n'appartient à aucun règne, qui est de tous les temps, n'a besoin, pour se manifester, que de circonstances prospères : les événements, les catastrophes politiques de cette période étaient de nature à remuer les esprits, à favoriser leur développement.

Les débats de l'Université contre les jésuites, et de ceux-ci contre les protestants ; les scènes tragiques et nombreuses des échafauds où tombent les têtes des hommes les plus considérés de la France ; les guerres civiles, les guerres étrangères ; un prêtre qui domine, qui épouvante la France et l'Europe ; des rois détrônés, des États envahis ; un roi chéri assassiné à Paris au milieu de ses courtisans ; le roi, son fils, qui consent, pour ne pas contra-

(1) Le 3 février 1631, le peuple de Paris, dont la misère était excessive, se souleva contre un financier appelé Jean de Bryais ; sa maison fut saccagée ; il échappa aux coups dont il était menacé. (*Registres manuscrits du parlement*, au 4 février 1631.)

Au mois de mai 1636, nouvelle sédition dirigée contre le prévôt des marchands de Paris ; elle avait le même motif. (*Registres manuscrits du parlement*, 12 mai 1636.)

Paris fut aussi frappé de contagion pendant toute l'année 1631. Les hôpitaux ne pouvaient suffire à contenir les malades ; on se servit de l'hôpital de Saint-Marcel. On ordonna des quêtes dans les paroisses ; on défendit de tenir la foire de Saint-Denis. L'Hôtel-Dieu eut continuellement, pendant cette année, environ dix-huit cents malades attaqués de la contagion. Les hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Marcel en furent pareillement surchargés. Le revenu de ces hôpitaux ne put subvenir qu'au quart de leur dépense : ils firent des emprunts. On ne voit pas que le gouvernement ait rien fait pour détourner cette calamité ou en diminuer les effets. (*Registres manuscrits du parlement*, aux 12 et 24 septembre, 1er et 20 octobre 1631.)

rier son ministre, à faire chasser de son royaume sa mère et son frère; des princes, une reine emprisonnés; de Luynes qui parvient, par un assassinat, à obtenir la première dignité de l'Etat, celle de connétable, etc. : ces scènes étranges, violentes et iniques, agitent et exaltent la pensée, indignent, allument l'imagination, fécondent le génie. Si, d'autre part, la conduite de ceux qui gouvernent est comparée aux règles de la raison et de l'équité, il résulte de cette comparaison des vérités certaines : le jugement s'exerce sur les causes du mal, s'applique à la recherche des vices du mécanisme politique, et parvient à en apprécier le mérite. Le temps de Louis XIII était mûr pour ces opérations de l'esprit. Il existait, dans la classe des savants et des médecins, des hommes dignes d'être, par les fanatiques ou les ignorants d'aujourd'hui, qualifiés de philosophes ou de libéraux. Ils n'étaient pas très nombreux; mais ils répandirent dans leurs conversations et dans leurs écrits des germes dont l'accroissement fut tel que les ennemis des lumières ne parvinrent jamais à les étouffer.

Richelieu, sans le vouloir, hâta la marche des connaissances humaines. Il fonda l'Académie française, dans l'unique dessein, à ce qu'on a dit, de faire critiquer par ses membres la tragédie du *Cid*. La critique et la discussion en matière de goût s'établit pour la première fois. On commença à mieux étudier la belle antiquité et à donner des règles à la langue.

Ce cardinal faisait de mauvaises tragédies; il éleva un théâtre, le plus magnifique qu'on ait encore vu à Paris : il inspira le goût de la scène tragique.

Richelieu avait enchaîné la pensée en prohibant la liberté de la presse; mille vérités contenues par sa tyrannie, cachées sous le boisseau, y fermentaient sourdement. Elles rompirent leurs entraves, firent explosion après sa mort. Le ressort, longtemps comprimé, ne se détendit qu'avec plus de force. En vain son successeur, Mazarin, essaya de continuer le régime, de suivre les principes de Richelieu : il ne put contenir l'effervescence des esprits, il en fut lui-même rudement frappé, et des lumières vinrent, comme par torrents, éclairer le public sur Mazarin et son gouvernement : jamais on n'avait tant écrit.

Ajoutons que, pour la première fois depuis l'origine de la monarchie, on vit à Paris des ouvrages périodiques.

Le *Mercure français*, dont il paraissait un volume chaque année, contenait le récit des événements publics, les actes du gouvernement et plusieurs pièces historiques relatives à l'état de l'Europe. Cet ouvrage, commencé en 1611, et continué jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, quoique dénué de réflexions, était propre à en faire naître; et les actions des princes s'y trouvaient régulièrement soumises au jugement du public.

Les auteurs du *Mercure*, encouragés par le succès, conçurent le projet d'établir un bureau d'adresses, ou dépôt de divers objets de marchandises à échanger ou à vendre, et de faire imprimer et publier l'annonce de ces objets. Ce projet fut mis à exécution en 1630. Dans la suite, ils imaginèrent de joindre à ces annonces des nouvelles politiques; et, pour la première fois, en 1637, ils mirent au jour une feuille périodique, sous le titre de *Gazette*, qui paraissait chaque semaine, et dont la feuille ne coûtait que deux liards (1). Ce second ouvrage périodique, qui paraissait à des époques très rapprochées, et qui fut l'origine de la *Gazette de France*, dut contribuer beaucoup, malgré sa sécheresse, malgré l'influence qu'exerçait le cardinal de Richelieu sur sa rédaction, à propager les lumières. Le récit uniforme d'un événement répandu en même temps en divers lieux laissait moins de prise à l'exagération, à l'erreur, qu'un récit verbal, et les mensonges reconnus qu'y faisait insérer ce ministre devenaient un aliment pour la pensée, un exercice pour le jugement.

Ce fut aussi pendant cette période que s'établit entre les différents corps enseignants une rivalité salutaire, une émulation qui tendait à la prospérité des études.

Les jésuites, longtemps repoussés des écoles, voulaient, par amour-propre, prouver la supériorité de leur méthode sur celle des autres professeurs; tous à l'envi cherchaient à se surpasser.

Les séminaires établis sous ce règne, s'ils servirent peu au progrès des connaissances humaines, contribuèrent à diminuer le nombre des prêtres ignorants et scandaleux.

(1) *Mercure français*, tom. XXII, préface et pag. 61.

Ces diverses causes agissant à la fois, ces diverses voies ouvertes aux connaissances humaines, en hâtèrent les progrès, en étendirent plus largement les bienfaits, et donnèrent plus de rapidité au mouvement général des esprits, et plus de rectitude à leur tendance vers un meilleur état de choses.

L'industrie participa à ce mouvement, ou en fut le produit. En 1614, François Micaire, maître sellier, et Jean de Saint-Blunen, menuisier, obtinrent la permission de mettre en usage une invention dont l'objet était de construire des carrosses plus commodes que ceux dont on se servait alors. Denis de Foligny, d'après ses propositions, fut autorisé, en 1632, à rendre navigables plusieurs rivières qui ne l'étaient pas, telles que celles d'Eure, de Velle, de Chartres, d'Etampes, etc.

Dans la même année, on réforma l'art de l'écriture, qui n'avait d'autre règle que le caprice. Louis Barbedor, syndic des écrivains de Paris, et le nommé Le Bé, fixèrent, par des exemplaires, le premier la forme des lettres françaises, et le second celle des lettres italiennes. Ces exemplaires, déposés au greffe du parlement, furent gravés et publiés au profit de la communauté des écrivains.

Dans la même année aussi on imagina de tirer partie des pauvres valides, en établissant à Paris des ateliers de charité.

Le 19 février 1635, le parlement vérifia les lettres patentes qui permettent à Jean Boudet, natif d'Agen, de fabriquer des tapisseries d'après un procédé de son invention, et d'en diriger les travaux.

Louis Cellier et Louis Deschamps, habitants de la ville de Grenoble, obtiennent, le 3 février 1642, la permission de fabriquer et de vendre des lampes en forme de chandelles, éclairant dans tous les sens, et consommant une moindre quantité d'huile.

Ce mouvement des esprits, cette tendance au perfectionnement, eurent dans la suite bien plus de rapidité et d'énergie, comme on le verra dans la période prochaine.

PÉRIODE XIII

PARIS SOUS LOUIS XIV

I. L'Homme au masque de fer. — Guerre de la Fronde. — Caractère de Louis XIV.

Louis XIV naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, et reçut le surnom de Dieu-donné, ou donné par Dieu. Cette dénomination suppose une naissance extraordinaire, inattendue ou miraculeuse. Ce prince naquit avec deux dents, événement peu commun, mais qui n'est pas sans exemple (1). Cette dentition a fait soupçonner que l'époque assignée publiquement à sa naissance n'était pas la véritable : on a fortifié ces soupçons par d'autres faits.

Anne d'Autriche, sa mère, resta stérile pendant vingt-trois ans, ou plutôt ne mit au jour aucun enfant reconnu. Louis XIII, qui la détestait à cause de ses galanteries et de ses intrigues contre la France, vivait constamment éloigné d'elle. Mais il fallut enfin, pour donner un successeur au trône, opérer le rapprochement des deux époux. Voici comment, suivant les mémoires de madame de Motteville, de Vittorio Siri et de Paul Marana, s'effectua leur réunion.

Dans les premiers jours de décembre 1637, « Louis XIII, lit-on dans les Mé« moires de madame de Motteville, était « demeuré tard au couvent de la Visita« tion, auprès de mademoiselle de La « Fayette, sa favorite. Le mauvais temps « l'empêchant d'aller à Grosbois, il se retira « au Louvre, et n'y trouvant point d'autre « lit que celui de la reine, il fut obligé de « coucher avec elle. » Ces mémoires ajoutent que cette nuit fut l'époque où Anne d'Autriche conçut de Louis XIII.

Cette tradition offre plusieurs invraisemblances. A qui persuadera-t-on que Louis XIII, ne pouvant se rendre à Grosbois, ne trouva dans Paris d'autre asile

(1) Un célèbre médecin de Paris m'a certifié qu'un de ses petits-enfants était né avec une dent.

que le Louvre, dans ce palais d'autre lit que celui de la reine, et que ce roi fut uniquement par la nuit et le mauvais temps déterminé à coucher avec une épouse qu'il n'aimait pas? Il est bien plus naturel de croire, comme l'a cru Dreux du Radier, que la reine, sentant la nécessité de donner un successeur au trône ou de légitimer une grossesse illégitime, pria mademoiselle de La Fayette, qui exerçait une grande influence sur l'esprit faible et borné de son royal époux, de l'engager à une réconciliation, et à venir partager son lit.

Mademoiselle de La Fayette fit sans doute valoir auprès de Louis XIII les devoirs de la religion, le pardon des injures et le besoin de se donner un successeur; en conséquence ce roi, facile à persuader, se laissa conduire dans le lit conjugal (1).

Bientôt après, la reine fut déclarée enceinte; cette déclaration fit naître des fêtes, des *Te Deum*; et, le 5 septembre 1638, la reine accoucha d'un fils, nommé depuis Louis XIV.

Voilà l'explication la plus vraisemblable qu'on puisse donner au rapprochement des deux époux; mais cette explication laisse toujours subsister des doutes sur la filiation de Louis XIV. Ce prince nouveau-né parut, comme je l'ai dit, avec deux dents dans la bouche. Sa mère, très galante, put-elle garder, pendant vingt-trois ans, une exacte fidélité à un époux qui la fuyait et qu'elle n'aimait pas? Les mémoires du temps ne permettent guère d'attribuer à cette reine une continence aussi persévérante.

On a supposé que cet enfant avait vu le jour quelques mois avant l'époque où sa naissance fut manifestée.

Dans le procès instruit contre le comte de Chalais, qui fut décapité, on voit qu'Anne d'Autriche voulait détrôner Louis XIII, faire déclarer son mariage nul, sous prétexte d'impuissance, et faire enfermer ce roi dans un cloître, et que son frère Gaston, duc d'Orléans, devait monter sur le trône de France, en épousant cette reine (2). Le cardinal de Richelieu arrêta l'exécution de ce projet.

Gaston n'était pas le seul amant de cette reine, et on suppose qu'avant de mettre au monde Louis XIV elle avait donné le jour à un autre enfant mâle. Cette supposition, si elle est fondée en réalité, donne le mot d'une énigme historique qui, pendant le dix-huitième siècle, a vivement exercé la curiosité et motivé les recherches de plusieurs personnes. Ceux qui l'adoptent, et qui ont le plus avant pénétré dans l'obscurité de ce sujet, disent que cet enfant, qui ne pouvait être reconnu puisqu'il était né avant la réconciliation du roi et de la reine, fut livré à des personnes de confiance, chargées de l'élever dans l'ignorance de son origine, et qu'il devint ce personnage mystérieux, ce prisonnier désigné sous le nom de l'Homme au masque de fer.

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, plusieurs écrivains, excités par la curiosité, réunirent soigneusement toutes les notions acquises sur l'existence, le caractère, les mœurs et la mort de cet être énigmatique. Chacun s'évertua pour découvrir son état et son nom. Ce prisonnier était le duc de Beaufort, le duc de Monmouth, le surintendant des finances Fouquet, le secrétaire du duc de Mantoue, le comte de Vermandois, etc., etc. Louis XV, à qui le régent avait déclaré le secret, disait : Laissez-les disputer; personne n'a encore dit la vérité sur le masque de fer. Ce roi dit aussi à M. de La Borde : Ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que la prison de cet infortuné n'a fait de tort à personne qu'à lui. Ceux qui connaissaient l'état de l'homme au masque de fer tenaient aux questionneurs le même langage.

Si l'on rapproche toutes les notions recueillies sur cet homme mystérieux; si l'on considère les soins extrêmes, minutieux et sévères que prit Louis XIV pour dérober au public la condition de ce prisonnier et les traits de son visage, on se convaincra de sa haute importance, et l'on jugera que son état, étant connu, pouvait troubler la France et la sécurité de celui qui exerçait le pouvoir suprême.

Les Mémoires du duc de Richelieu, publiés en 1790, contiennent une pièce intitulée : *Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince au lit de la mort.*

(1) *Anecdotes des reines et régentes*, tom. VI, pag. 279, édition de 1776.

(2) *Anecdotes des reines et régentes*, tom. VI, pag. 227.

Suivant cette relation, ce prince était fils de Louis XIII, et le frère jumeau de Louis XIV ; tous deux naquirent le même jour, le 5 septembre 1638, l'un à midi et l'autre quelques heures plus tard. Ce dernier fut celui dont le roi et ses conseillers résolurent de cacher la naissance (1). On le confia à une dame nommée Péronnette, chargée de sa nourriture; elle eut ordre de le dire bâtard d'un grand seigneur. Cet enfant, avançant en âge, fut, par le cardinal de Mazarin, remis à un gentilhomme dont on ignore le nom. Celui-ci lui donna une éducation très soignée. Arrivé à l'âge de dix-neuf ans, ce jeune homme, inquiet sur l'état de son père, faisait de pressantes questions à son gouverneur, qui refusait constamment de satisfaire sa curiosité.

Il avait atteint l'âge de vingt et un ans, lorsqu'il parvint secrètement à ouvrir la cassette de son gouverneur : il y trouva des lettres de Louis XIV et du cardinal, qui lui donnèrent de grandes lumières sur son état : il devina le reste. Il parvint aussi à ce procurer le portrait de Louis XIV, et dit à son gouverneur : Voilà mon frère ; et, en lui montrant une lettre de Mazarin qu'il avait soustraite de la cassette, il ajouta : Voilà qui je suis.

Alors le gouverneur, craignant l'évasion de son élève et quelque coup d'éclat de sa part, dépêcha un messager au roi, pour l'informer de ce qui venait de se passer. Le roi donna sur-le-champ des ordres pour aire arrêter le gouverneur et son élève. Le premier mourut en prison; et c'est avant d'expirer qu'il écrivit cette relation (2).

Cette relation pourrait contenir quelques vérités; mais elles sont défigurées par des fictions qui n'amènent que des doutes. Celui qui l'a composée n'était qu'à demi initié dans le mystère.

Il est certain qu'un jeune homme, dont on avait grand soin de cacher l'état et les traits du visage, passa une grande partie de sa vie dans les prisons; il est certain qu'il fut, en 1666, conduit au château de Pignerol, puis transféré, vers l'an 1686, dans l'île de Sainte-Marguerite, où le gouverneur, Saint-Mars, reçut de Louis XIV l'ordre de lui faire construire une prison, et que de là il fut conduit en litière, par le même Saint-Mars, à la Bastille, où il entra le 18 septembre 1698, ayant le visage recouvert d'un masque de velours noir. Il y mourut le 19 novembre 1703, et fut enterré dans le cimetière de l'église Saint-Paul, sous le nom de Marchiali (1).

On avait ordre de le tuer s'il se faisait connaître. Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, on défigura et mutila son visage, dans la crainte qu'il ne fût déterré et reconnu; les murs de sa prison furent décrépis et fouillés; on craignait qu'il n'y eût tracé quelques mots ou caché des écrits qui auraient décelé son origine : on fit brûler tous les linges, habits, meubles qui lui avaient servi, ainsi que les portes et fenêtres de sa prison; son argenterie fut fondue, etc.

Ces précautions minutieuses, prises pour cacher l'origine et l'état de ce prisonnier, servent beaucoup à le faire connaître.

Ajoutons que les gouverneurs des maisons fortes où il fut détenu, et Louvois lui-même, lui parlaient avec respect, debout, et le qualifiaient de mon prince (2).

Voltaire, instruit du secret de l'homme au masque de fer, déclare dans ses questions sur l'Encyclopédie, édition de 1771, qu'il était le frère aîné de Louis XIV (3) : il expose comment le fils d'Anne d'Autriche, n'étant point reconnu par Louis XIII, a dû être secrètement élevé; comment le cardinal de Mazarin, instruit par la reine de l'origine et de l'existence de cet enfant, a dû profiter de cet aveu pour exercer sur l'esprit de cette princesse un ascendant qu'il a toujours conservé; comment, pour maintenir son autorité, il a dû éloigner cet enfant du trône, et lui laisser ignorer son état; enfin comment Louis XIV, après la mort de ce cardinal, pour conserver la paix intérieure, sauver la mémoire de sa mère d'une tache infa-

(1) Si cette résolution n'est pas une fable, elle est un crime. Il est possible que, pour sauver l'honneur de la reine, on ait imaginé ce conte, et qu'on l'ait fait croire à la personne chargée de l'éducation de cet enfant.

(2) *Mémoires du duc de Richelieu*, tom. III, page. 66.

(1) *La Bastille dévoilée*, neuvième livraison, pag. 33, 34.

(2) *La Bastille dévoilée*, neuvième livraison, pag. 33, 34.

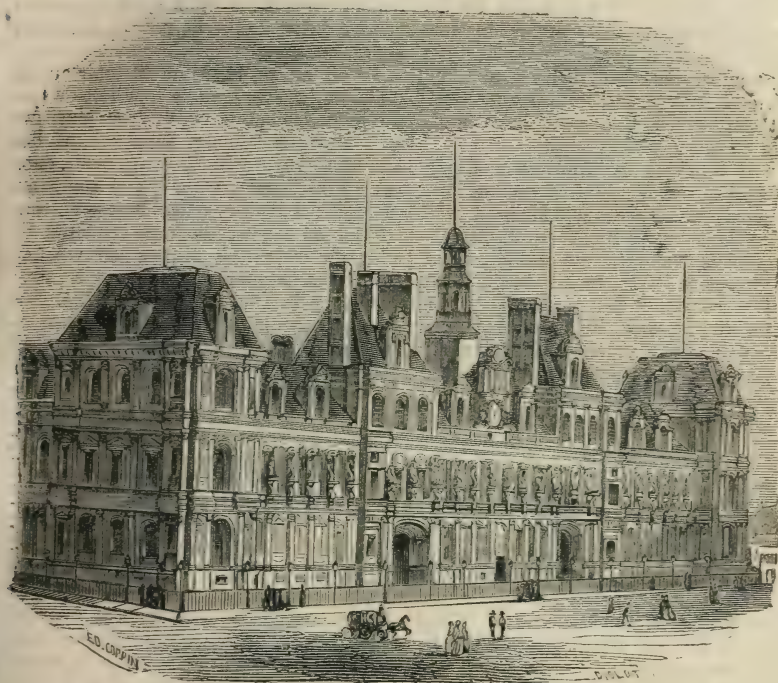
(3) Voltaire ne fut pas le seul qui divulgua ce secret; l'auteur du *Journal des Gens du monde*, vol. IV, nº 23, pag. 282, le publia encore dans la suite.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

mante, et surtout pour conserver sa couronne, et régner sans compétiteur, prit la cruelle résolution de condamner son propre frère à une prison perpétuelle. Ainsi fut commis, s'il faut en croire ces témoignages, un de ces crimes politiques, inhérents aux gouvernements arbitraires, que leurs auteurs cherchent à justifier comme nécessaires, et que le tribunal de l'histoire ne manque jamais de découvrir et de condamner.

Des faits de cette importance ne peuvent se taire : je les cite sans les garantir. Les écrivains qui m'ont servi d'autorité sont seuls responsables. Je laisse au lecteur la faculté d'en apprecier le mérite.

Louis XIII, au lit de mort, conservait le ressentiment de son inimitié pour Anne



Hôtel de-Ville.

d'Autriche : en lui conférant à regret la régence du royaume, il restreignit dans des bornes très circonscrites le pouvoir de cette régence. Il expira le 14 mai 1643 ; et, le 18 du même mois, cette reine, persuadée que les rois ne se faisaient point obéir après leur mort, tint un lit de justice au parlement, où, sans aucune restriction, elle fut déclarée régente.

La France, privée de lois fondamentales et protectrices, livrée aux mains d'un enfant, d'une femme étrangère et d'un cardinal italien placé par le cardinal de Richelieu pour gouverner d'après ses principes, fut de nouveau en proie aux troubles de l'anarchie féodale et aux déchirements des dissensions civiles.

Le règne de Louis XIV se divise en trois parties distinctes : celle de la régence d'Anne d'Autriche, celle où ce roi régna par lui-même, et celle de sa vieillesse.

La première fut très orageuse : elle peut, à plusieurs égards, être comparée au temps de la minorité de Louis XIII. Les princes et seigneurs y montrent la même indifférence pour le repos et la prospérité de l'Etat, le même mepris pour la classe utile de la nation, les mêmes

– prétentions au pouvoir et à la fortune publique; mais, entre ces deux époques, on remarque quelques différences. Si les motifs de la turbulence des princes et seigneurs, pendant la régence d'Anne d'Autriche, n'étaient ni plus nobles ni plus louables que ceux qu'ils avaient manifestés pendant la régence de Marie de Médicis, on trouve en eux des formes moins grossières, des vices dont les traits sont moins prononcés; et dans les scènes à la fois sanglantes et burlesques de l'époque présente, on voit, parmi plusieurs acteurs odieux ou méprisables, briller un petit nombre d'hommes doués d'un talent supérieur et d'un caractère magnanime. Tout était abject et criminel sous la régence de Marie de Médicis.

Le cardinal défunt avait, en mourant, remis les rênes de l'État au cardinal son successeur; c'est-à-dire que Mazarin avait succédé au trône de Richelieu. Moins absolu dans ses volontés, moins violent dans leur exécution, enfin moins sanguinaire, Mazarin surpassait peut-être son prédécesseur en souplesse, en déguisement, en immoralité même; mais il le surpassait certainement dans l'art de mener une intrigue. L'un avait le caractère du lion dévorateur, et l'autre celui du renard.

Placé dans des circonstances différentes de celles où s'était trouvé Richelieu, Mazarin, maître de l'esprit et même, dit-on, du cœur d'Anne d'Autriche, eût joui sans obstacle de l'autorité suprême dans toute sa plénitude, s'il n'eût trouvé dans ses ennemis des hommes plus énergiques et presque aussi fourbes que lui. Cette parité de moyens entre deux partis contraires prolongea la durée des dissensions civiles, et les envenima. Voici quelle fut l'étincelle qui fit éclater l'incendie politique.

Déjà même avant la mort de Louis XIII des cabales sourdes s'étaient formées contre Mazarin et contre la future régente. Le souvenir du gouvernement du cardinal mort faisait appréhender celui du cardinal vivant; la haine qu'avait justement inspirée le premier rejaillit sur le second, et fit penser à la résistance.

Déjà un puissant parti, composé de princes, de seigneurs, et de quelques membres du parlement, tous ennemis de Richelieu, et redoutant le retour des persécutions, s'était formé contre la cour. D'autre part, Anne d'Autriche, pour acheter la soumission de plusieurs hommes puissants, qui auraient pu s'opposer à ce qu'elle s'emparât entièrement des pouvoirs de la régence, fut forcée d'en faire payer les frais au peuple, en augmentant le poids des contributions. La régente, son cardinal et leur gouvernement indisposaient déjà presque toutes les classes de la nation; il ne manquait qu'une occasion pour faire violemment éclater le mécontentement général : la disette des finances et la nécessité d'établir de nouveaux impôts la firent naître.

Le 15 janvier 1648, on fit tenir au roi un lit de justice, dont le but était de forcer le parlement à enregistrer plusieurs édits bursaux. Emery, surintendant des finances, créature de Mazarin, avait, dans cette fabrication d'édits, épuisé son génie inventif : il avait créé des charges de contrôleurs de fagots, de jurés vendeurs de foin, de conseillers crieurs de vin, de conseillers languéyeurs de porcs, etc., etc. : voilà le côté ridicule de ces édits. S'il s'était borné à créer ces étranges magistratures, à vendre la noblesse, peut-être que l'explosion n'eût pas eu lieu. Mais un de ces édits portait un grand préjudice aux rentiers de la ville; et un autre atteignait les gages des chambres des comptes et des cours des aides : cette maladresse irrita ces compagnies souveraines. Le parlement, déjà mal disposé, fit, suivant son usage, des remontrances. La régente refusa de les entendre; le mécontentement s'accrut.

Le parlement fait publier une déclaration portant qu'il ne vérifiera plus aucun édit contre le peuple. La régence met en question les droits que s'arroge le parlement, en suspendant l'effet de la volonté du roi.

Pendant ces hostilités préliminaires, la cour du parlement se divisa en trois partis : les Frondeurs, les Mazarins et les Mitigés. Les Frondeurs étaient ceux qui avaient résisté à la vérification des édits; les Mazarins, les hommes dévoués au ministre de ce nom; et les Mitigés, les lâches qui n'osaient tenir à aucun de ces partis, et qui attendaient le succès de l'un ou de l'autre pour se décider.

Les Frondeurs, par leur nombre et leur influence, prévalurent, et parvinrent à faire rendre, les 13 mai et 15 juin 1648, deux arrêts portant union entre tous les

parlements et autres cours souveraines du royaume (1).

Le peuple, intéressé aux affaires publiques, parce qu'il en payait chèrement les frais, applaudit ouvertement à cet acte de résistance du parlement. Mazarin fit quelques concessions pour le calmer; il destitua le surintendant des finances Emery. Mais le public reçut cette concession avec indifférence, comme l'acquit d'une dette, et non comme un bienfait.

Deux conseillers du parlement s'étaient fait remarquer par leur courage à résister à l'oppression de Mazarin et à défendre les intérêts nationaux : l'un était René Potier de Blancménil; l'autre, Pierre Broussel, que l'on nomma le Patriarche de la Fronde, le Père du peuple. Le 26 août de la même année, Mazarin eut l'imprudence de les faire enlever et emprisonner, et de bannir de Paris d'autres conseillers, tels que Jean Lené, Antoine Loisel, etc.

L'enlèvement de Pierre Broussel, opéré dans sa maison, rue Saint-Landri, près de Notre-Dame, excita une grande rumeur dans ce quartier. On crie au secours de proche en proche; l'alarme se répand dans les quartiers les plus éloignés; les boutiques se ferment; on prend les armes, on tend les chaînes dans les rues, et elles sont barricadées comme du temps de Henri III.

A cette nouvelle la régente, qui avec le jeune roi habitait le Palais-Royal, envoya les régiments des gardes-françaises et des gardes suisses pour occuper le Pont-au-Change, le Pont-Neuf, celui des Tuileries, afin de couper les communications. Mais cette force armée ne put résister à un attroupement toujours croissant : elle se replia prudemment près du Palais-Royal, où elle se rangea en bataille; et le pont des Tuileries fut le seul qu'elle conserva.

Pendant ce mouvement de troupes réglées, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, si fameux sous le nom de cardinal de Retz, se présente pour la première fois sur la scène. Il arrive au Pont-Neuf, vêtu de ses habits pontificaux; il exhorte le peuple à se calmer, à se retirer; on lui répond que l'on ne posera les armes que lorsque les conseillers emprisonnés seront en liberté. Le prélat, voyant son éloquence sans effet, se rend au Palais-Royal, expose à la régente les conséquences dangereuses de cette émeute qui pouvait amener une révolte générale. La régente, inspirée par l'orgueil espagnol, lui répond : « C'est se rendre coupable de révolte que de croire que l'on puisse se révolter contre le roi; ces contes sont imaginés par ceux qui désirent le trouble. » Le coadjuteur de Retz, mécontent de cette réponse, établit sur ces dispositions de la cour tout le système de sa conduite ultérieure; mais s'il prit parti contre la régente, c'était moins pour se venger du mépris qu'elle avait fait de ses avis, que pour jouer avec éclat le rôle de chef de conspiration, pour exercer ses talents pour l'intrigue, et pour montrer sa supériorité dans l'art de déconcerter ses adversaires, de remuer et diriger à son gré une grande population.

D'autres avis plus pressants sur l'état menaçant de l'insurrection déterminèrent enfin la régente à déclarer que dès que les Parisiens auraient mis bas les armes, et que le calme serait rétabli, elle rendrait la liberté à Broussel. En conséquence, le coadjuteur de Retz et le maréchal de la Meilleraie furent chargés d'aller porter cette proposition au peuple insurgé.

Ce maréchal s'avança à la tête des chevau-légers, et l'épée à la main; et, pour mériter la bienveillance des insurgés, il criait aussi fort qu'il pouvait : « Vive le roi! liberté à Broussel! » Mais ces cris pacifiques, poussés au milieu du tumulte, ne furent guère entendus. D'ailleurs, l'épée nue qu'il portait à la main semblait les démentir : on crut qu'il venait attaquer; on crie aux armes. Un homme du peuple menace de lui porter un coup de sabre; le maréchal lui tire un coup de pistolet et le tue. Cette scène, qui se passa rue Saint-Honoré, vers le point où celle de Richelieu vient y aboutir, irrita plus fortement les Parisiens : de tous côtés ils coururent aux armes. Le maréchal, à la tête de sa cavalerie, suivit la rue Saint-Honoré jusqu'à la Croix-du-Trahoir : là, il rencontra une troupe considérable d'habitants armés, qu'il voulut charger; mais il fut bientôt obligé de renoncer à cette résolution. Le sieur de Fontrailles eut le bras

(1) Ces *arrêts d'union*, qui furent le signal des dissensions civiles, devinrent pour les Parisiens un sujet de plaisanterie contre Mazarin. Ce cardinal italien parlait mal le français; en se plaignant de ces arrêts, il les nommait *arrêts d'oignons*. (*Mémoires de la duchesse de Nemours*, pag. 10 et 11.)

cassé d'un coup de pistolet; et le coadjuteur, en confessant dans la rue l'homme que le maréchal avait blessé à mort, reçut dans les côtes un coup de pierre qui le renversa par terre. Alors le maréchal de la Meilleraie donna ordre de cesser le combat, et se retira avec sa troupe au Palais-Royal.

La nuit fut calme: chaque habitant la passa dans sa maison. La cour de la régente se persuada que le tumulte était apaisé; et, dans cette opinion, elle voulut le lendemain exercer avec sévérité son autorité royale.

Elle envoya de grand matin au Palais Pierre Séguier, chancelier, chargé de l'ordre d'interdire au parlement toute discussion sur les affaires publiques. Pendant qu'il s'y rendait, deux compagnies de gardes suisses marchaient pour se saisir de la porte de Nesle. L'objet de cette double manœuvre est bientôt connu du public; on court aux armes, on attaque les Suisses en flanc, on en tue une trentaine, et l'on disperse le reste.

Le chancelier, que les barricades empêchaient de passer par le quai de la Mégisserie et par celui des Orfèvres, continue son chemin par le Pont-Neuf et sur le quai des Augustins. A l'extrémité de ce quai, du côté du pont Saint-Michel, il est reconnu : le peuple court sur lui; le chancelier se réfugie à l'hôtel de Luynes, situé sur le même quai, au coin de la rue Gît-le-Cœur.

Odieux par sa conduite sous le ministère de Richelieu, odieux par la mission qu'il allait remplir, Séguier avait tout à craindre. Le public le poursuit jusque dans cet asile, enfonce les portes de l'hôtel, le cherche, et ne peut l'y découvrir. Il était caché avec son frère, évêque de Beauvais, dans une espèce d'armoire.

Le peuple était sur le point de mettre le feu à l'hôtel de Luynes, lorsque arriva le maréchal de la Meilleraie à la tête de deux ou trois compagnies de gardes-françaises ou gardes suisses : il parvint à dégager l'hôtel, et à faire sortir le chancelier de sa cachette, le fit mettre précipitamment dans un carrosse, et s'enfuit avec lui au Palais-Royal.

Il était poursuivi par une troupe de Parisiens armés : les gardes qui l'accompagnaient firent des décharges en se retirant, et blessèrent plusieurs personnes; le maréchal, à l'entrée du Pont-Neuf, tua d'un coup de pistolet une pauvre femme qui portait une hotte; la fureur du peuple n'en fut que plus animée. Comme la voiture du chancelier passait devant la statue équestre de Henri IV, on tira des maisons qui sont en face plusieurs coups de fusil : son carrosse en fut percé en cinq ou six endroits. La duchesse de Sully, fille du chancelier, reçut une blessure au bras; Picaut, lieutenant du grand prévôt de l'hôtel, et Samson, fils du géographe, qui se trouvaient dans le même carrosse, furent blessés à mort. Le chancelier et ceux qui l'accompagnaient eurent de nouveaux dangers à courir à l'extrémité septentrionale du Pont-Neuf.

Ces tentatives mal calculées, cet orgueil, cette sévérité déplacée, accrurent l'indignation publique. Tous les habitants prirent les armes, les enfants mêmes se pourvurent de poignards; les chaînes furent dressées dans toutes les rues; plus de deux cents barricades furent fortifiées, ornées de drapeaux, et les rues retentirent de ces exclamations : Vive le roi! point de Mazarin!

Le parlement vint en corps au Palais-Royal, et demanda à la régente la liberté de Blancménil et de Broussel. Le premier président, Molé, homme vendu à la cour, qui prenait souvent dans ses discours publics les intérêts du peuple, et les trahissait dans ses actions secrètes, remontra à cette princesse que cette liberté était le seul remède propre à calmer le mécontentement général, et à éteindre le feu de la sédition. La régente s'y refusa avec beaucoup d'aigreur : le parlement renouvela ses instances, et n'éprouva que des refus réitérés; mais bientôt cette reine malavisée fut obligée d'accorder à la peur ce qu'elle avait refusé à la raison.

Les membres du parlement, congédiés, s'en retournaient à pied dans leur palais, lorsque arrivés aux premières barricades, vers la Croix-du-Trahoir, à l'entrée de la rue de l'Arbre-Sec, ils furent arrêtés. Un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois armés, demanda au premier président s'il ramenait M. Broussel. Le président fit une réponse négative, qu'il voulut adoucir par des espérances, en disant que le parlement allait en délibérer au Palais. « C'est au Palais-Royal qu'il faut retourner, lui dit Raguenet, et ramener Broussel : sans lui, vous ne pas-

serez pas. » Un autre particulier saisit le président par le bras ou par la barbe qu'il portait fort longue, lui disant que puisqu'il n'avait pas obtenu la liberté des conseillers emprisonnés, il allait le prendre pour otage (1). D'autres personnes lui dirent que, si dans deux heures cette liberté n'était pas accordée, deux cent mille hommes iraient, en armes, supplier sa majesté d'y consentir. Quelques-uns, plus furieux, menaçaient d'exterminer les auteurs du mécontentement public, de mettre le feu au Palais-Royal, de poignarder le cardinal et ses adhérents, etc. Alors on vit quelques conseillers, intimidés, se détacher de la compagnie et se retirer dans leurs maisons. La plupart des membres du parlement retournèrent au Palais-Royal, où le premier président exposa à la régente la volonté, les menaces du peuple et la résistance que sa compagnie venait d'éprouver dans la rue de l'Arbre-Sec. La reine faisait encore des difficultés. Le parlement, pour délibérer sur ce nouveau refus, tint séance dans la Galerie du Palais-Royal, que l'on disposa promptement à cet effet.

Le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et le chancelier assistèrent à cette séance; il y fut décidé que les conseillers arrêtés et bannis seraient libres et rappelés à leurs fonctions. L'ordre en fut expédié sur-le-champ.

Cette décision fut signifiée aux Parisiens, qui, peu confiants dans les promesses de la cour, déclarèrent qu'ils resteraient en armes jusqu'à ce qu'ils vissent en pleine liberté Broussel, l'ami de la patrie. Il parut le lendemain matin. Alors les salves d'artillerie manifestèrent la joie publique, et le peuple voulut accompagner honorablement ce magistrat jusqu'en sa maison.

Ainsi se termina la célèbre journée du 27 août de l'année 1648, journée connue dans l'histoire sous le nom de journée des Barricades, et qui rappelle celle de 1588, signalée par le même nom.

(1) Quelques Mémoires, et notamment ceux de Joly, portent que le premier président fut saisi par la barbe; mais, dans les registres manuscrits du parlement et dans le récit que ce président fait lui-même de cette scène, on lit qu'il fut saisi par le bras. Il est facile de concilier ces divers rapports, en disant que ce président fut saisi par la barbe et par le bras.

Le lendemain, le parlement ordonna que les barricades cesseraient, que les chaînes seraient détendues, que les marchands ouvriraient leurs boutiques, et que les bourgeois continueraient de vaquer à leurs affaires.

Si la cour de la régente, au lieu d'opprimer le peuple, l'eût protégé, comme c'était son devoir; si à son égard elle eût tenu la conduite du parlement, elle eût recueilli comme lui, et plus que lui, des témoignages de la reconnaissance publique; mais cette cour, dominée par une femme espagnole, par un prêtre italien, indifférents, comme étrangers, au bonheur des Français, ne s'occupait qu'à maintenir leur autorité, cherchait à couvrir leurs iniquités par des actes de rigueur. Ils voulaient opprimer, et ne voulaient pas qu'on se plaignît de l'oppression, qu'on en arrêtât les progrès. Suivant eux, frapper était un droit, et parer leurs coups était un crime.

Un écrivain contemporain avoue que la journée des Barricades « a été moins causée par l'affection que le public avait « pour Broussel, que par une haine démesurée dont il étoit prévenu depuis quelques années contre le ministère (1). »

Le nom de Mazarin était devenu si odieux, que les partisans mêmes de ce cardinal, lorsqu'on le leur appliquait, le regardaient comme une injure, s'en plaignaient au parlement, et obtenaient l'ordre d'informer contre ceux qui les qualifiaient ainsi.

D'autre part, la qualification de Frondeurs devint un titre honorable, et fut tellement en faveur, qu'on ne trouvait rien de beau, rien de parfait, s'il n'était à la Fronde; on portait des épées, des rubans, des dentelles à la Fronde, et l'expression employée pour signifier un homme de bien était celle de bon Frondeur.

Le triomphe obtenu par le parlement dans une lutte dont le prétexte était pur fortifia considérablement son parti. Plusieurs princes et seigneurs se réunirent à lui; le duc de Longueville, le prince de Conti, le duc de Beaufort, le duc d'Elbeuf, le maréchal de Lamothe-Houdancourt, le duc de Bouillon, etc., prirent parti dans sa querelle et se rangèrent sous ses ban-

(1) *Mémoires de la Minorité de Louis XIV*, pag. 124; 1690.

nières. Ainsi une affaire toute populaire, un soulèvement qui n'avait pour cause que le poids insupportable des contributions, que l'oppression des personnes étrangères qui gouvernaient la France, changea entièrement de motif, et devint l'affaire de la féodalité.

La régente, instruite des trames qui s'ourdissaient, et des assemblées secrètes que différents princes et seigneurs tenaient à l'archevêché, chez le coadjuteur, ne se croyant pas en sûreté à Paris, résolut, le 13 septembre suivant, d'aller avec son fils et son ministre Mazarin au château de Ruel; en même temps, elle fit arrêter plusieurs personnes de distinction, et arriver divers corps de troupes dans les environs de Paris.

Le parlement envoya une députation à la régente pour l'engager à revenir à Paris avec le roi. La reine répondit que son absence de cette ville ne devait avoir rien d'alarmant pour les habitants; qu'elle était en usage, dans cette saison, de passer avec le roi son fils quelque temps à la campagne. Cette députation fut suivie de plusieurs autres sur des objets d'utilité publique. Il en résulta la déclaration du roi, du 24 août 1648, qui présentait quelques palliatifs aux maux qui désolaient l'État.

Mais les négociations, les conférences tenues à Ruel et à Saint-Germain-en-Laye n'étaient que de vaines apparences sous lesquelles le parti de la cour et celui du parlement, ou, pour parler le langage du temps, les Mazarins et les Frondeurs, cherchaient à se tromper réciproquement : tout semblait pacifié, tout était à la guerre.

La cour était revenue à Paris, lorsque, le 6 janvier 1649, à deux heures après minuit, la régente, accompagnée de ses fils, le roi et le duc d'Anjou, et du cardinal Mazarin, de plusieurs princes, seigneurs et officiers, sortit secrètement de cette ville par la porte de la Conférence, et se rendit à Saint-Germain-en-Laye. Là, le conseil assemblé, il fut résolu de faire le siége ou le blocus de Paris. Letellier disait « que le siége de cette ville « n'étoit pas une affaire de plus de quinze « jours, et que le peuple viendroit deman- « der pardon la corde au cou, si le pain « de Gonesse manquoit seulement deux « ou trois jours de marché (1). »

(1) *Mémoires de Joly*, pag. 35; 1718.

En partant de Paris, la cour laissa une prétendue lettre du roi au prévôt des marchands (1), et deux autres du duc d'Orléans et du prince de Condé, qui ne produisirent aucun effet.

Le 7 janvier, un lieutenant des gardes du roi porta un paquet contenant une lettre de cachet, qui ordonnait au parlement de se transférer à Montargis. Cet ordre étrange fit dire à Molé, chef de cette cour, qu'il était premier président de Paris et non de Montargis. La lettre de cachet fut renvoyée sans être ouverte.

Le parlement envoya à Saint-Germain une députation dont l'objet était de faire des protestations de fidélité au roi et à la régente : « Si vous êtes envoyés à Saint- « Germain pour annoncer que vous avez « obéi à l'ordre du roi qui transfère le par- « lement à Montargis, vous serez les bien- « venus; si vous êtes députés du parle- « ment séant à Paris, la reine ne veut ni « vous recevoir ni vous entendre, et vous « ordonne de vous retirer. » Les députés eurent beau assurer qu'ils n'avaient que des paroles de soumission et d'obéissance à porter à la reine, on leur refusa l'entrée de Saint-Germain; puis ils firent valoir leur âge avancé, la saison rigoureuse, l'obscurité et le danger des chemins, on leur permit, après plusieurs refus, de passer la nuit dans le bâtiment de la capitainerie de Saint-Germain. On ne manqua point de les avertir que la ville de Paris était bloquée, et que, dans vingt-quatre heures, elle serait assiégée par vingt-cinq mille hommes.

Le lendemain, la députation revint à Paris. Ses membres exposèrent le triste succès de leur mission, et le parlement rendit l'arrêt du 8 janvier, qui fut le signal de la guerre : « Attendu, y est-il dit, que « le cardinal Mazarin est notoirement « l'auteur de tous les désordres de l'État « et du mal présent, l'a déclaré et déclare « perturbateur du repos public, ennemi « du roi et de son État; lui enjoint de se « retirer de la cour dans le jour, et dans la « huitaine hors du royaume; et, ledit temps « passé, enjoint à tous sujets du roi de lui « courre sus; fait défense à toute personne « de le recevoir; ordonne, en outre, qu'il « sera fait levée de gens de guerre en cette « ville au nombre suffisant, etc. »

L'armée du roi, commandée par le prince de Condé, s'empara de Saint-Cloud, de

(1) Le roi ne savait pas encore écrire.

Saint-Denis, de Charenton. Les frondeurs levèrent des troupes, et commencèrent une armée d'environ douze mille hommes. Le coadjuteur, à ses frais, forma un régiment de cavalerie : on vit même ce prélat à cheval, vêtu, armé en militaire, et disposé à faire le coup de main.

On pourvut avec soin à la défense et aux subsistances de Paris. La Bastille fut confiée à Broussel et à son fils. Tous les postes furent garnis de bourgeois. La guerre commença. Mille intrigues, mille tentatives de corruption, qui ne furent pas toutes sans succès : des seigneurs toujours prêts à sacrifier à leurs intérêts le parti qu'ils avaient embrassé : quelques affaires de postes : des convois de vivres attaqués, défendus ; peu d'exploits remarquables : beaucoup de destruction et de pillages : tels furent les traits principaux de cette guerre.

Le duc de Beaufort, l'espoir et l'idole des Parisiens, surnommé le roi des halles, parce que, presque aussi mal élevé que ceux qui les habitaient, il en avait le langage grossier, et paraissait en avoir la franchise, montra beaucoup de zèle et peu de talents militaires dans les différents combats qu'il eut à soutenir.

Enfin, la cour était parvenue à diviser le parlement, à séduire par des offres magnifiques le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc d'Elbeuf, le duc de Bouillon, etc., etc., chefs des Frondeurs : il en résulta une déclaration du roi, vérifiée le 1er avril 1649, portant amnistie générale, où l'on ne fit nulle mention du cardinal Mazarin qui demeura en place. Dans les négociations de ce traité, chaque prince ou seigneur chef de la Fronde avait mis à prix et marchandé sa soumission ; et tous, suivant leur naissance, reçurent la récompense, plus ou moins forte, de leur trahison. Le duc de Beaufort fut le seul prince qui ne voulut point alors participer à ces turpitudes.

La paix fut faite mais ne fut pas assise sur des bases assez solides pour être durables. Chaque parti conservait fortement ses affections hostiles.

La cour ne rentra pas encore à Paris ; Mazarin ne croyait pas pouvoir y habiter en sûreté.

Cependant les libelles contre ce cardinal s'y répandaient avec profusion. Le parlement laissait à cet égard la plus grande liberté aux écrivains ; il crut cependant devoir sévir contre un écrit qui outrageait la régente. Cet écrit, intitulé : *La custode du lit de la reine*, avait pour imprimeur un nommé Marlot ou Morlet. Le parlement le condamna à la potence ; mais comme on le conduisait de la Conciergerie à la place de Grève, plusieurs garçons libraires et imprimeurs tombèrent à coups de pierre et de bâton sur les archers qui escortaient le condamné : et, criant sur eux aux Mazarins, ils firent, par ce cri magique, sortir des boutiques de nombreux auxiliaires. Plusieurs archers furent blessés : le lieutenant criminel, nommé de Grani, eut beaucoup de peine à s'échapper ; tous, ainsi que le bourreau, s'enfuirent, et le malheureux imprimeur fut sauvé. Un de ses complices, condamné au fouet, eut un pareil sort.

Dans le même temps, le duc de Candale, qui, pour me servir de l'expression vulgaire, était un grand Mazarin, se permit de tenir aux Tuileries quelques discours offensants contre le duc de Beaufort, un des chefs des Frondeurs, et de jeter du ridicule sur sa conduite militaire et politique. Le duc de Beaufort, à qui on avait rapporté ces plaisanteries, étant instruit que le duc de Candale devait, le soir, souper chez Renard, traiteur établi à l'extrémité du jardin des Tuileries (1), s'y rendit, et trouvant le duc à table, il lui dit en riant « qu'il « venait familièrement se réjouir avec lui, « et profiter de la liberté qui régnait alors « sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut « pas, on y répondit avec aigreur ; et le duc « de Beaufort, qui n'attendait que cela, prit « le bout de la nappe et renversa tout ce « qui était sur la table. Le duc de Candale « voulut mettre l'épée à la main : mais il « en fut empêché par ses amis, qui virent « bien que la partie n'était pas bien faite « pour eux (2).

Le cardinal Mazarin, qui redoutait Pa-

(1) Renard, laquais et ensuite valet de chambre de l'évêque de Beauvais, entrait facilement au Louvre par le moyen de son maître, et avait accoutumé de présenter tous les matins un bouquet à la régente, qui aimait les fleurs. Il obtint d'elle plusieurs récompenses, et la jouissance d'une partie du jardin des Tuileries, où il fit bâtir une maison. Là se rendaient les hommes de la cour : on y mangeait, on y parlait d'affaires publiques, et on y faisait la débauche.

(2) *Mémoires de Joly*, pag. 54, 55.

ris, éloignait toujours l'époque du retour de la cour dans cette ville. Enfin, le 16 août 1649, après plusieurs assurances et précautions, elle s'y rendit. Les cabales, les trahisons n'en furent que plus actives. Le coadjuteur, déguisé en cavalier, allait secrètement conférer avec le cardinal Mazarin ; le duc de Beaufort, ce frondeur si ardent, et réputé si loyal à son parti, en faisait autant. Le prince de Condé, chef du parti Mazarin, prince qui, dans ces troubles, joua un rôle si incertain, si intéressé, semblait alors caresser le parti des Frondeurs et braver le cardinal Mazarin. Chacun des chefs des deux partis cherchait à se tromper et à mettre à prix sa perfidie.

Les uns trafiquaient de leur soumission, demandaient avec menace un gouvernement, un chapeau rouge, un tabouret ; d'autres demandaient telle somme d'argent, telle fille en mariage, etc. Aucun de ces courtisans, princes ou seigneurs, fidèles ou déloyaux, ne s'occupait du bien public. Ces misérables intrigues, où se mêlaient des femmes et des prêtres, conduites de part et d'autre par des hommes avides et sans probité, par des princesses rapaces et galantes, ressemblaient, par leurs honteux motifs, aux cabales basses et odieuses qui signalèrent la minorité de Louis XIII.

La féodalité, devenue maîtresse du parti de la Fronde, ne s'occupait plus d'appuyer les justes réclamations des Parisiens, de les tirer de l'oppression : dans l'un comme dans l'autre parti, elle cherchait à se faire de l'indignation publique une arme qu'elle employait au besoin pour en frapper son ennemi.

C'est dans cette vue que le cardinal Mazarin fit distribuer de l'argent aux bateliers de Paris, avant sa rentrée, afin de se les rendre favorables; mais cette ruse très vulgaire n'est pas comparable à celle qu'employa Joly, conseiller au Châtelet. Il imagina de se faire assassiner dans l'intention d'accuser Mazarin de ce crime, et de soulever le peuple contre ce cardinal. C'est lui-même qui se vante de cette étrange imposture.

Le marquis de Noirmoutiers avait proposé, pour exciter du trouble dans Paris et déterminer le parlement à rassembler toutes les chambres, de faire une feinte entreprise sur la personne du duc de Beaufort, ou sur celle de Broussel ; mais, après une mûre délibération, ces deux particuliers ne parurent pas convenir aux chefs des Frondeurs. Le coadjuteur s'offrit pour être assassiné ; mais il sembla plutôt désirer l'honneur de cette proposition que les périls de l'événement. Alors Joly, conseiller au Châtelet, et qui, en sa qualité de syndic des rentiers, était un personnage assez considéré, se dévoua, et fut accepté.

Ce projet étant arrêté, Joly, pour se préparer au rôle d'assassiné, se rendit chez le marquis de Noirmoutiers, qui demeurait rue Saint-Merry, où un de ses gentilshommes, nommé d'Estainville, l'attendait. Ce gentilhomme s'était chargé du rôle d'assassin. Joly quitta son pourpoint et le mit dans une position convenable ; une manche fut remplie de foin ; d'Estainville tira sur cette manche un coup de pistolet et la perça précisément où on le désirait. Cette opération faite, il fut convenu que le lendemain 10 décembre 1649, sur les sept heures et demie du matin, d'Estainville se rendrait dans la rue des Bernardins, près de la maison où logeait le président Charton, chez lequel Joly allait souvent.

Tout étant arrêté, le lendemain, à l'heure dite, Joly, vêtu de l'habit dont la manche était percée par une balle, arrive en carrosse dans la rue des Bernardins ; il aperçoit d'Estainville qui s'approche ; aussitôt le coup de pistolet est lâché ; la balle a percé le carrosse, et passé au-dessus de la tête de Joly qui s'était baissé pour l'éviter. Il crie, et d'Estainville prend la fuite (1).

Joly fut conduit chez un chirurgien qui lui trouva, à l'endroit où la balle devait avoir passé, une espèce de plaie qu'il s'était faite lui-même la nuit précédente avec des pierres à fusil. Les complices de cette machination répandirent que ce coup partait de la cour, qui voulait se défaire du plus zélé syndic des rentiers.

Ce prétendu assassinat causa une grande rumeur. Le parlement, auquel on rapporta que Joly était mort, ordonna qu'il en serait informé. Le marquis de La Boulaye se répandit dans les rues à la tête de deux cents hommes, criant que la cour avait fait assassiner un conseiller, syndic des rentiers, et qu'on en voulait faire autant à M. de Beaufort. Il y eut quelques boutiques de fermées ; le pain fut enlevé des marchés et payé au double du prix ordinaire. Tel fut l'effet momentané que produisit cette supercherie.

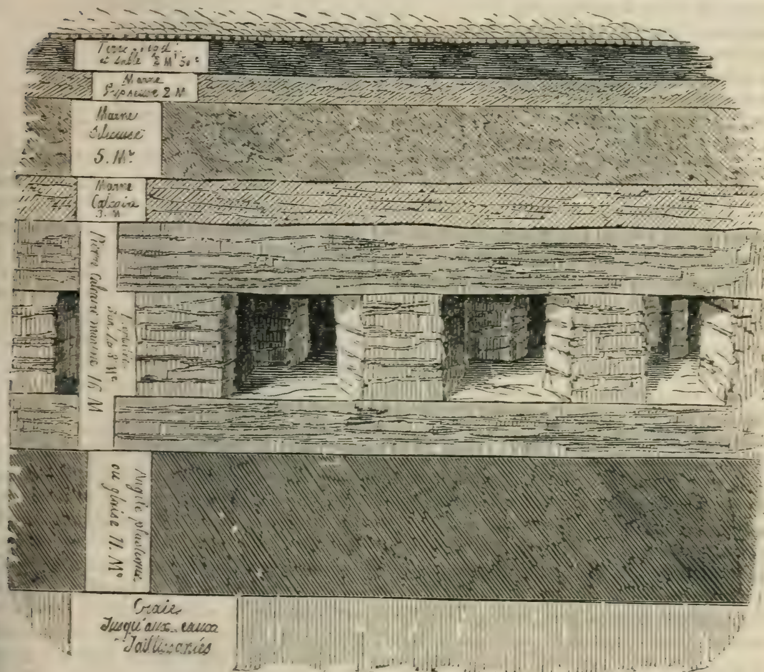
Le même jour le marquis de La Bou-

(1) *Mémoires de Joly*, pag. 70, 71.

laye dressa une embuscade sur le Pont-Neuf, afin de tuer à coups de pistolet le prince de Condé, lorsqu'il passerait le soir sur ce pont pour se rendre du Louvre à son hôtel. Le cardinal Mazarin, instruit du projet, en fit avertir le prince, qui plaça dans le carrosse où il devait se trouver quelques laquais qui reçurent la bordée; l'un d'eux fut grièvement blessé.

On croit que le marquis de La Boulaye fut autorisé à ce guet-apens par le cardinal Mazarin, qui, en avertissant le prince, voulut par ce bienfait apparent l'attacher à son parti, et le détacher de celui des Frondeurs qu'il accusait de cet attentat.

Le prince de Condé, flottant entre les deux partis, donnant tour à tour des craintes et des espérances à chacun, éprouva la peine que s'attirent ordinairement ceux qui dans un Etat jouent un semblable rôle.



Coupe du sol parisien.

Il fut, le 18 janvier 1650, arrêté au Palais-Royal, en plein conseil, où il avait été convoqué. On arrêta avec lui, dans le même lieu, le prince de Conti et le duc de Longueville. Ces trois princes furent conduits au donjon de Vincennes. Cette mesure violente, que le cardinal Mazarin avait jugée nécessaire au maintien de son autorité, lui devint funeste, et amena une guerre civile qui désola la France pendant plusieurs années (1).

Peu de temps après, les amis du prince de Condé, réunis dans son hôtel, proposèrent, pour exciter le peuple à se soulever contre le cardinal, une entreprise pareille à celle de Joly.

(1) Le duc d'Orléans, apprenant l'arrestation de ces trois princes, dit : « Voilà un beau coup de filet ; on vient de prendre un lion, un singe et un renard. » Par le lion, il désignait le prince de Condé, fier et emporté; par le singe, le prince de Conti, petit et très bossu; et par le renard, le duc de Longueville, souple et adroit.

Ils formèrent le projet de monter à cheval et d'aller attaquer M. de Beaufort, afin de faire croire au peuple que le cardinal Mazarin était l'auteur de cette attaque. L'exécution commencée échoua parce qu'elle fut mal conduite (1).

C'est sans doute dans une pareille intention que, la même année, un gentilhomme du duc de Beaufort fut tué dans la rue Saint-Honoré, lorsqu'il allait, dans le carrosse de son maître, le chercher à l'hôtel de Montbazon. Les uns attribuèrent cet assassinat au cardinal Mazarin, et dirent que les assassins s'étaient mépris, croyant tuer le duc; les autres, aux amis du prince de Condé.

C'est ainsi qu'on excitait le peuple à la sédition, qu'on en faisait un instrument dont un parti se servait pour frapper l'autre.

On attribua aussi aux amis des princes emprisonnés une insulte qui fut faite au cardinal Mazarin. Un matin on trouva à la Croix-du-Trahoir et au bas du Pont-Neuf, du côté de la rue Dauphine, deux poteaux; sur chacun était pendue l'effigie de ce cardinal, la corde au cou; et au bas de ces poteaux on voyait une inscription contenant la liste de ses crimes et sa condamnation. Ce spectacle amusa beaucoup le peuple, qui faillit assommer l'exempt qui se présenta pour enlever l'effigie.

La captivité des princes alluma la guerre civile dans les provinces méridionales, et surtout à Bordeaux, où l'armée de la régente et de son Mazarin causa des maux infinis. Le président Potier avait déjà, dans un discours qu'il prononça le 25 octobre 1649, devant la reine, fait un épouvantable tableau des dissensions civiles (2): il y joignit des remontrances énergiques sur la conduite du gouvernement. « Votre « Majesté, lui dit-il, a ce malheur, com« mun presque à tous les princes du « monde, qu'elle apprend la dernière la « vérité de ses affaires. » Après avoir reproché les tromperies employées par la cour ou par ses ministres contre la ville de Bordeaux, il se plaint de ce qu'on débite dans Paris et vend publiquement sous les yeux de la reine des imprimés portant le titre de *Remontrances*, « dans lesquelles on lit, « dit-il, pour première maxime, qu'un « prince n'est point obligé de garder sa foi « à ses sujets. »

Le chancelier, qui répondit au discours du président, ne dit rien pour justifier ou repousser l'odieux de cette maxime, et son silence à cet égard fit croire qu'il en était l'auteur.

Les princes prisonniers furent transférés de Vincennes à Marcoussi, et de ce dernier lieu au château du Havre. Le comte d'Harcourt se chargea de cette translation, et le prince de Condé composa dans la voiture le couplet suivant :

Cet homme gros et court
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant (*bis*) recors de Jules Mazarin.

Ces princes, pendant cette translation, adressèrent au parlement, le 19 novembre 1650, une lettre où ils imploraient l'assistance de cette compagnie pour obtenir leur liberté. Le parlement, malgré son premier président, fit des remontrances à la régente pour la presser d'accorder cette grâce. La régente répondit qu'elle y consentirait à condition que madame de Longueville et M. le vicomte de Turenne, qui s'étaient rendus maîtres de Stenay, remettraient cette place au roi.

On vit dans cette réponse un moyen artificieux, employé par le cardinal Mazarin, pour gagner du temps. Dans plusieurs circonstances, et même lorsqu'on délibéra au parlement sur les remontrances à faire à la régente pour la liberté des princes, les jeunes conseillers proposaient d'en faire d'autres pour demander que le cardinal fû[t] expulsé de la cour. Mazarin, détesté d[e] toutes les classes de la société, n'avait pou[r] partisans que des nobles qui attendaien[t] de lui leur fortune, pour soutiens que l[a] régente et le duc d'Orléans, mais bient[ôt] ce dernier appui lui manqua. Il se perm[it] quelques propos inconsidérés sur ce princ[e] qui protesta de ne plus le voir, et qui dé[-] clara à la régente qu'il ne paraîtrait plu[s] au conseil tant que le cardinal y serait. O[n] voit ici, comme on l'a vu ailleurs, que le[s] princes passaient d'un parti à l'autre pa[r] des motifs d'intérêt personnel, et jama[is] par ceux de l'intérêt public dont ils s['] s'occupaient nullement.

Mazarin, perdant cet appui, en che[r]cha d'autres dans les princes qu'il ava[it] fait emprisonner, et dépêcha le duc d[e] Grammont au Havre pour traiter avec

(1) *Mémoires de Joly*, pag. 86.

(2) *Voyez les Registres manuscrits du parlement*, au 26 octobre 1649.

prince de Condé des conditions de sa liberté; mais cet envoyé n'était muni d'aucun pouvoir pour terminer cette négociation.

Le parlement, réuni au duc d'Orléans, arrêta que des remontrances seraient faites à la régente pour obtenir d'elle la liberté des princes et le renvoi du cardinal; mais cette princesse, instruite de l'objet de ces remontrances, éloignait toujours l'époque où elle donnerait audience pour les entendre. Le 20 janvier 1651, elle admit enfin la députation, et répondit que le 30 de ce mois elle ferait sa réponse. Cette réponse fut évasive. Nouvelles remontrances délibérées le 4 février suivant, où le parlement et le duc d'Orléans se prononçaient avec plus de force pour l'éloignement du cardinal Mazarin. Enfin, se voyant repoussé de toutes parts, le 6 février à onze heures du soir, ce cardinal sortit de Paris par la porte de Richelieu, se rendit à Saint-Germain-en-Laye, et y séjourna. Le duc d'Orléans, instruit de ce séjour, annonça à la reine qu'il ne paraîtrait plus au conseil, si l'éloignement de Mazarin n'était pas définitif et durable.

Le peuple de Paris fit éclater sa joie en cette circonstance; et le parlement, le 9 février, ordonna au cardinal Mazarin, à ses parents et domestiques, de vider le royaume quinze jours après la publication de l'arrêt, qui fut publié le lendemain : cet ordre fut rigoureusement exécuté. Le cardinal, qui avait pris la route de Normandie, instruit que ceux qui portaient les ordres de mettre les princes en liberté étaient partis, gagna de vitesse et arriva avant eux au Havre; on n'y connaissait point encore sa disgrâce : on l'y croyait toujours maître de la France. Il put donc, sans difficulté, ordonner la mise en liberté des princes à des conditions plus avantageuses que celles que devaient leur porter les envoyés de la cour.

Voilà un succès désiré avec tant d'ardeur, les princes libres et Mazarin chassé. L'État n'en fut pas plus calme; les Français et les Parisiens n'en furent pas plus heureux; les vices des hommes, et plus encore ceux du gouvernement, amenèrent de nouveaux orages.

Le prince de Condé, par sa réputation militaire, et comme victime de Mazarin, avait inspiré de l'intérêt aux Parisiens; mais ses manières impérieuses, hautaines, méprisantes, ses tergiversations continuelles, sa déloyauté, sa mauvaise foi, diminuaient beaucoup cet intérêt (1). De retour à Paris il fut froidement accueilli et, dès qu'on le vit de près, on n'aperçut plus que ses défauts. Comme auparavant, il devint redoutable à la cour et à la ville, et ne fut aimé d'aucun parti.

Mazarin, quoique loin de la cour et hors de France, ne laissait pas que d'entretenir une correspondance très active avec la régente, et d'avoir une grande part aux affaires publiques. Madame de Nemours nous donne comme un secret fort important et une vérité utile à l'histoire, le peu d'accord qui existait entre la reine et le ministre chassé. « Depuis que le cardinal « fut parti, la reine et lui agirent peu de « concert, et furent souvent peu satisfaits « l'un de l'autre. » Mais la correspondance entre cette princesse et Mazarin est un fait qu'on ne peut révoquer en doute, et que prouve même l'aveu de la duchesse de Nemours. Des courriers partaient et revenaient fréquemment de Bouillon au Palais-Royal et du Palais-Royal à Bouillon, où le cardinal s'était retiré; et si la régente et le cardinal différaient sur quelques points, ils étaient d'accord sur l'objet principal.

Le prince de Condé, tourmenté par le désir de tout dominer, voulait s'emparer du jeune roi et gouverner la France. Les Frondeurs, que ce prince n'aimait pas, redoutaient son gouvernement. La reine se trouva dans une telle circonstance que, pour se préserver des projets ambitieux du prince de Condé, elle se vit obligée de favoriser les Frondeurs, de s'unir à eux, et de se concerter avec le plus habile, le plus accrédité de leurs chefs, avec le coadjuteur de Paris. La reine et ce coadjuteur, par la crainte qu'inspirait le prince de Condé, changèrent de parti ou parurent en changer.

Le prince de Condé, alarmé de cette réunion, quitte Paris et se retire à Saint-Maur. Une telle retraite était alors considérée comme l'équivalent d'une déclaration de guerre. La reine le fait supplier de rentrer à Paris; il répond qu'il n'y vien-

(1) *Voyez* sur le caractère du prince de Condé, non les panégyristes toujours menteurs, mais les mémoires du temps, et notamment ceux de la duchesse de Nemours, pag. 88, édition de 1709; et sur sa mauvaise foi, p. 156.

dra point tant qu'elle aura près d'elle les valets du Mazarin. La reine consent à renvoyer ces valets; c'étaient les ministres Letellier, Servien et de Lyonne.

Après cette expulsion de ministres, le prince de Condé vint à Paris, et, parcourant les rues avec une nombreuse suite de pages et de laquais magnifiquement vêtus, distribua de l'argent à la dernière classe du peuple pour lui faire crier vive le roi! vivent les princes! Il se rendit au parlement, assista aux séances; mais il n'alla voir ni la régente ni le roi. Ce ne fut que le 3 août 1651 qu'il y parut, présenté par le duc d'Orléans. Mécontent de la réception que lui fit la régente, il protesta qu'on ne le reverrait plus à la cour.

Le 17 août, la reine manda le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville : ces différents corps se rendirent auprès d'elle par députations. Le chancelier leur lut un discours contenant la résolution du conseil du roi d'éloigner pour toujours le cardinal Mazarin du royaume; il y ajouta des plaintes contre la conduite du prince de Condé, et sur ses intelligences secrètes avec les puissances étrangères. Ce discours fut public : le lendemain le prince de Condé vint au parlement, accompagné d'une troupe formidable de gentilshommes, de pages et de laquais armés; il y lut plusieurs discours tendant à repousser toutes les inculpations faites contre lui, inculpations dont il accusa le coadjuteur de Paris d'être l'auteur. L'affaire fut remise à la séance du lundi 21 août 1651; cette séance fut orageuse; et la grand'salle du Palais faillit devenir un champ de carnage.

Le coadjuteur n'avait pas vu sans inquiétude, dans la précédente séance, la nombreuse escorte du prince de Condé; il résolut de se mettre en défense en cas d'attaque : il rassembla tous ses amis et un grand nombre de Frondeurs déterminés. La régente, de concert avec ce prélat, envoya au Palais plusieurs soldats de sa garde, de gendarmerie, et de chevau-légers, qui devaient obéir au commandement du sieur Delaigue, et se reconnaître au mot d'ordre de Notre-Dame.

Le prince de Condé se rendit au Palais avec une troupe encore plus nombreuse que celle qui l'avait accompagné dans la séance précédente; elle avait pour mot de reconnaissance Saint-Louis.

Plusieurs conseillers et autres gens du parlement cachaient sous leurs robes des épées, des poignards. Le coadjuteur avait aussi pris cette précaution; mais il ne cacha pas si bien son poignard qu'il ne fût aperçu par quelqu'un qui lui demanda si c'était là son bréviaire.

Chacun, s'attendant à une attaque, s'était préparé à la défense; et les salles du Palais de justice allaient être ensanglantées, et offrir l'horrible spectacle de Français égorgés par des Français : voici quelles circonstances détournèrent ce malheur.

Le prince de Condé, informé d'avance des troupes nombreuses qui devaient protéger le coadjuteur, et craignant de n'être pas le plus fort, se plaignit, en entrant dans la salle des délibérations, du grand rassemblement des partisans de ce prélat. et dit qu'il savait que pour fortifier ce rassemblement on avait détaché dix hommes de chaque compagnie de la garde royale. Le coadjuteur alors lui répondit que le fait était vrai, qu'il avait prié ses amis de l'accompagner pour sa sûreté personnelle; mais que, si son altesse voulait ordonner à ses gens de se retirer, il prierait les siens d'en faire de même. Sur quoi le parlement ordonna que tous les gens de part et d'autre videraient le Palais. Alors le prince de Condé chargea M. de La Rochefoucauld de faire retirer de la grand'-salle les hommes de son escorte; et le coadjuteur se leva lui-même pour aller donner un pareil ordre à ses nombreux partisans.

Le duc de La Rochefoucauld le laissa sortir le premier. A peine le prélat eut-il passé la porte des huissiers pour entrer dans la grand'salle, que cinq ou six laquais du prince de Condé vinrent sur lui, l'épée à la main, en criant au Mazarin! Cette attaque décida les deux partis à tirer leurs épées; les uns, partisans de la cour et du coadjuteur, criaient vive le roi! et les autres, attachés au parti des princes, faisaient entendre les cris de vivent le roi et les princes! De sorte qu'il parut dans le Palais trois ou quatre mille épées nues. Les gens du prince n'étant pas les plus forts, furent par ceux du coadjuteur poussés jusqu'à la porte qui mène à la chambre des enquêtes. Alors un capitaine des gardes du prince de Conti, se trouvant en face du marquis de Fosseuse, ami du coadjuteur, dit qu'il serait fâcheux que les plus braves gens et les plus grands

seigneurs s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. Après quelques autres propos, les deux interlocuteurs remirent l'épée dans le fourreau ; et tout le monde les imita machinalement, et cria vive le roi, sans ajouter vivent les princes.

Pendant cette scène il s'en passait une autre à la porte qui de la grand'salle conduit au parquet des huissiers et à la grand'chambre. Le coadjuteur, délivré des laquais du prince qui se portaient sur lui l'épée à la main, voulut rentrer dans l'assemblée, mais il en trouva la porte fermée par M. de La Rochefoucauld, qui au lieu de congédier les gens du parti de Condé comme il en avait reçu l'ordre, se borna à pousser la porte, à la contenir en dedans avec la barre, et laissa le coadjuteur dans la grand'salle, exposé aux insultes et aux coups de ses ennemis. Accompagné du sieur d'Argenteuil, ce prélat fit des efforts inutiles pour ouvrir cette porte que la barre tenait en partie entr'ouverte, mais non pas assez pour qu'un homme pût y passer. Le duc de La Rochefoucauld, apercevant un gentilhomme du prince de Condé, lui dit : Tue-moi ce b..... là ; il faut le poignarder. Ce gentilhomme refusa de faire le rôle d'assassin.

Un particulier nommé Pech, grand partisan du prince de Condé, instruit que le coadjuteur était retenu à la porte de la grand'salle, s'avança à travers la foule, le poignard à la main, en disant : Où est ce b... de coadjuteur, que je le tue? D'Argenteuil couvrit promptement les épaules du prélat avec le manteau d'un prêtre qui se trouva là, et cacha son rochet et son camail ; puis se tournant vers ce furieux, il lui dit : Aurais-tu bien le cœur de tuer ton archevêque? Ces paroles, prononcées froidement, désarmèrent le zélé partisan du prince de Condé.

Bientôt dans la grand'chambre, on fut informé du cruel embarras et du danger où se trouvait le coadjuteur. Le sieur de Champlâtreux eut ordre d'aller à son secours et de lui faire ouvrir la porte ; ce qu'il ne parvint à exécuter qu'avec beaucoup de peine, et en éprouvant beaucoup de résistance de la part de La Rochefoucauld. Le coadjuteur fut dégagé au moment où il allait être percé d'un coup de poignard de la part d'un inconnu, dont le bras levé fut arrêté par un nommé Noblet. Le duc de Brissac, accouru pour sauver le prélat, dit au duc de La Rochefoucauld : Si nous étions dans un autre lieu, je vous donnerais cent coups d'éperon. Accablé des plus vifs reproches, La Rochefoucauld répondit à mi-voix à Brissac et au coadjuteur, en leur serrant la main : Je voudrais vous avoir étranglés ! Le coadjuteur répliqua : Camarade la Franchise (c'était le nom que l'on donnait à La Rochefoucauld), nous ne nous battrons point pour cela. Je suis prêtre, et toi tu n'es qu'un poltron (1).

Le duc de Brissac appela en duel le duc de La Rochefoucauld ; mais par l'intervention de leurs amis communs, cet appel n'eut pas de suite.

Le sieur de Champlâtreux parvint avec beaucoup de peine à faire vider la grand'-salle, remplie de troupes, d'officiers, pages, laquais et soldats. L'assemblée du parlement, à cause de ces circonstances orageuses, ne put entendre la réponse du coadjuteur, et ne prit aucune délibération.

J'ai détaillé cette scène pour faire connaître le degré d'irritation, le moral et les manières de cette époque ; je ferai un tableau plus rapide des événements qui me restent à rapporter ; mais je ne crois pas devoir omettre une petite vengeance que le coadjuteur, pour se dédommager des insultes qu'il avait reçues au Palais, exerça contre le prince de Condé.

Le duc d'Orléans avait fait avertir le coadjuteur de ne point assister à la prochaine séance du parlement, dans la crainte d'y exciter de nouveaux troubles : ce prélat reçut cet ordre avec peine. Ne point paraître au parlement, c'était laisser le champ libre à son ennemi ; d'autre part, il ne devait point mépriser l'avis du duc d'Orléans. Pour accorder son honneur et son intérêt, il se fit prier d'assister à la procession de la grande confrérie, qu'on devait célébrer ce jour-là.

Cette procession, partie de l'église des Cordeliers, se déployait dans les rues voisines, lorsque le peuple, y voyant figurer le coadjuteur, sans égard pour le prélat, pour ses vêtements archiépiscopaux, ni pour la procession illustrée de reliques, se mit à crier au Mazarin ! Le prélat et sa suite pompeuse ne furent point déconcertés par ce cri injurieux, et continuaient

(1) Ce duc de La Rochefoucauld est l'auteur des *Maximes*.

gravement leur marche, lorsque par hasard le prince de Condé, revenant en voiture du Palais, et se dirigeant vers son hôtel (1) rencontra cette procession dans la rue du Paon. Par respect pour cette cérémonie religieuse, il fit arrêter sa voiture, baisser la portière et s'agenouilla ainsi que sa suite; alors le coadjuteur, trio n phant de voir son mortel et fier ennemi prosterné à ses pieds, usa de ses avantages, et, sans miséricorde, lui donna sa sainte bénédiction, puis lui fit avec grâce une salutation que le prince de Condé fut obligé de lui rendre.

Après cette scène comique, chacun des deux acteurs se retira, l'un humilié, l'autre glorieux du rôle que le prestige des cérémonies religieuses lui avait fait jouer (2).

Le 7 septembre 1651, le roi ayant atteint sa quatorzième année, on solennisa sa majorité par une cérémonie magnifique; on le conduisit au parlement accompagné d'une nombreuse et brillante cavalcade. Il y déclara, suivant la forme, qu'il voulait prendre lui-même le gouvernement de son État : ce qu'il ne voulait pas, et ce que Mazarin l'aurait empêché de faire quand il l'aurait voulu. On remarqua que le prince de Condé n'assista point à cette solennité. Ce prince, qui inquiétait la cour et la ville, était lui-même sans cesse inquiet sur son sort, et se croyait toujours sur le point d'être arrêté. Peu de jours après cette cérémonie, mécontent des nouveaux ministres que la reine venait de nommer, il quitta Paris, conclut un traité avec le duc de Bouillon, prit d'autres mesures pour faire décidément la guerre à la cour, et, après avoir séjourné quelque temps à Chantilly, il se retira à Montrond, place forte du Berri, et de là dans son gouvernement de Guyenne, où il leva des troupes et arbora l'étendard de la révolte. Une infinité de seigneurs se joignirent à lui.

Des attroupements et des violences, évidemment excités par les chefs de parti, éclatèrent à Paris.

Le 31 août de la même année, un grand tumulte se manifesta dans la grande salle et dans la galerie du Palais.

Le 2 septembre, un nommé Bon-Lagneau, escorté de plusieurs personnes armées, investit la maison du lieutenant criminel, vomit plusieurs injures contre lui, menaça de le tuer et de brûler sa maison.

Dans le même temps la régente, qui, plusieurs fois, avait protesté au parlement qu'elle ne rappellerait jamais le cardinal Mazarin, et qui venait (le 6 décembre 1651) de faire publier une déclaration solennelle à ce sujet, travaillait sourdement à favoriser son retour. Le bruit en circula bientôt à Paris. Le parlement, après avoir rendu des arrêts contre le prince de Condé, en rendit de plus violents contre Mazarin. Par celui du 13 décembre 1651, il défendit à tous les sujets du roi de donner passage ou retraite à ce cardinal. Un autre arrêt vint ensuite, qui ordonna que ses meubles et sa bibliothèque seraient vendus, et que, sur les deniers provenant de cette vente, ainsi que sur les revenus de ses bénéfices, une somme de cinquante mille écus serait prise pour être donnée en récompense à quiconque le livrerait, mort ou vif, entre les mains de la justice.

Pendant que les agitateurs en chef, tour à tour Frondeurs et Mazarins, passaient sans pudeur, suivant leur intérêt, d'un parti à l'autre, et déroutaient les politiques du temps, la ville de Paris, arme et plastron de ces méprisables intrigants, toujours dupe de leurs querelles feintes ou sincères, était continuellement troublée par des violences et des menaces d'attroupements.

Le prince de Condé envoya dans Paris deux gentilshommes, les sieurs de Gourville et La Rochecorbon, qui, accompa

(1) L'hôtel de Condé était situé à peu près à l'endroit où se trouve le bâtiment de l'Odéon; l'enclos et les jardins de cet hôtel étaient circonscrits par les rues de Vaugirard, des Fossés-de-Monsieur-le-Prince et de Condé.

(2) Boileau, dans son *Lutrin*, chant 5, en attribuant cette scène à d'autres personnages, l'a peinte dans les vers suivants :

Mais bientôt rappelant son antique prouesse,
Il tire du manteau sa dextre vengeresse;
Il part, et de ses doigts saintement allongés
Bénit tous les passants en deux files rangés.
Il sait que l'ennemi, que ce coup va surprendre,
Désormais sur ses pieds ne l'oserait attendre,
Et déjà voit pour lui tout le peuple en courroux
Crier aux combattants : Profanes, à genoux!
. . . .
Tout s'écarte à l'instant, mais aucun n'en réchappe;
Partout le doigt vainqueur les suit et les rattrape.
. . . .
Mais le prélat vers lui fait une marche adroite;
Il observe de l'œil, et, tirant vers la droite,
Tout d'un coup tourne à gauche, et d'un bras fortuné
Bénit subitement le guerrier consterné.
. . . .

gnés d'hommes armés et à cheval, s'embusquèrent pendant trois nuits sur le passage de la voiture du coadjuteur, pour l'enlever ou l'assassiner : ils ne purent y réussir. Dans le même temps, un attroupement séditieux se manifesta dans la rue de Tournon, et les hommes qui le composaient criaient devant le palais du Luxembourg, où demeurait le duc d'Orléans : La paix, la paix, point de Mazarin. Cet attroupement se porta ensuite devant l'hôtel du premier président, et y fit entendre les mêmes cris.

Les protestations et déclarations de la régente, les arrêts du parlement et ces cris commandés n'empêchèrent pas le cardinal de Mazarin de rentrer en France. Il avait levé à ses frais une armée composée de sept à huit mille hommes, commandée par le maréchal d'Hocquincourt ; ainsi escorté, il arriva jusqu'à Poitiers où la cour s'était rendue pour faire la guerre au prince de Condé.

Dans ce même temps, les intrigues prirent une direction différente. Le coadjuteur, abandonné de la cour, parvint à obtenir le chapeau de cardinal, que cette même cour, après l'avoir sollicité pour lui, demandait ensuite pour un autre. Il prit dès lors le nom de cardinal de Retz.

Plusieurs ennemis du cardinal Mazarin, voyant le succès de sa rentrée, changèrent d'allure et devinrent ses partisans. Le parlement, toujours animé contre ce cardinal, persista à demander son éloignement, mais avec moins de chaleur.

Paris, dans les premiers mois de l'an 1652, fut livré à plusieurs agitateurs; des placards séditieux, des libelles en prose et en vers, de faux bruits et des cris de révolte, des attroupements alarmaient les habitants paisibles. Chaque parti soudoyait des hommes de la dernière classe du peuple pour les porter à quelques excès contre ses antagonistes.

Le 2 avril, le Pont-Neuf se couvrit d'un attroupement d'ouvriers ou de vagabonds qui insultaient les passants, et notamment ceux qui étaient en voiture. Le carrosse de la duchesse d'Elbeuf fut arrêté, pillé et mis en pièces. Il en fut de même de plusieurs autres. Un de ces vagabonds fut arrêté et condamné à être pendu sur le Pont-Neuf. Quelques jours après, tandis qu'on l'exécutait, un de ses camarades vint pour couper la corde; il fut arrêté lui-même, et ne tarda pas à subir le même sort.

Ces événements, ces attentats furent les préludes de l'entrée du prince de Condé à Paris. Il quitta furtivement la province de Guyenne, son armée et ses partisans; et, après avoir couru plusieurs dangers sur la route (1), il arriva dans cette ville le 11 avril, accompagné des ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld et de plusieurs autres seigneurs. Le duc d'Orléans alla au devant de lui, et le conduisit au parlement. Le prince de Condé y déclara qu'il n'avait pris les armes que pour se garantir des attentats du cardinal Mazarin, et qu'il les poserait aussitôt que ce ministre serait hors de France.

Les 16 et 22 avril, il se tint à l'Hôtel-de-Ville deux assemblées solennelles composées des membres de toutes les autorités civiles et religieuses de Paris. Il y fut arrêté qu'une députation serait faite auprès du roi pour le prier de se rendre dans cette ville, et d'exclure de son conseil et de la France le cardinal de Mazarin. Démarche inutile.

Cependant l'armée du prince de Condé occupait les environs de Paris; et l'armée royale, commandée par le vicomte de Turenne, la harcelait de son mieux. Les sièges, les combats, les retraites répandaient la désolation dans les campagnes : tout était ravagé par des guerriers qui ne songeaient qu'aux succès du parti qu'ils avaient embrassé, et ne voyaient qu'avec dédain les malheurs affreux qu'ils causaient. Le pillage, les meurtres, les incendies, sur un rayon de trente lieues au midi de Paris, de quinze à vingt sur les autres aspects de cette ville, avaient fait déserter toutes les habitations champêtres. On voyait une infinité de malheureuses familles abandonner leurs foyers, et venir avec leurs bestiaux, leurs vivres, échappés à la voracité des soldats, chercher un asile à Paris. Arrivées aux portes de cette ville, elles y trouvaient un obs-

(1) Pendant qu'il se rendait déguisé de son gouvernement de Guyenne à Paris, il logea dans un château d'Auvergne dont le seigneur, qui ne le connaissait pas, parla sans ménagement de la conduite désordonnée de ce prince, et surtout de ses liaisons criminelles avec sa sœur, la duchesse de Longueville. Le prince de Condé garda péniblement le silence pour ne point se trahir.

tacle. Les commis des barrières exigeaient un droit d'entrée; il y eut à ce sujet des émeutes aux portes Saint-Honoré et Saint-Antoine; et, le 26 avril 1652, le parlement ordonna que les commis ne percevraient aucun droit sur les bestiaux et denrées amenés dans Paris pour la consommation de ceux qui s'y réfugiaient. Que de maux pour des motifs méprisables!

Les autorités principales de Paris étaient discordantes sur leurs opinions et servaient des partis différents. Le corps de ville, c'est-à-dire le prévôt des marchands, les échevins, penchaient pour Mazarin; le parlement et les autres cours de justice lui étaient contraires, et ne cessaient de demander à la reine le renvoi de ce ministre : cette princesse s'opiniâtrait à le conserver. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, agissait alors pour le parti de la cour. Cette diversité de partis se manifestait par des délibérations opposées, par une infinité de pamphlets contre Mazarin auxquels le cardinal de Retz faisait répondre ou répondait lui-même; se manifestait presque journellement, dans la classe du peuple, par des attroupements, des cris séditieux, des violences contre les partisans de Mazarin.

Le 10 mai 1652, les échevins se rendirent au parlement avec une suite nombreuse. Le peuple qui remplissait la grand'salle se jeta sur leurs archers, les désarma, les dépouilla de leurs casaques brillantes : deux échevins furent en même temps attaqués, et n'auraient pu échapper aux coups de ces mécontents, si le duc de Beaufort ne fût venu les délivrer.

« Il ne se passoit guère de jour que le « peuple ne donnât des marques de son « zèle pour les princes, dit Joly dans ses « Mémoires, et de sa fureur contre le car- « dinal Mazarin. Le prévôt des marchands « et tout le corps de ville en fut attaqué « en plusieurs rencontres, particulièrement « une fois en sortant du Luxembourg, « avec tant de violences, qu'ils furent « obligés de se réfugier dans quelques « maisons de la rue de Tournon, et d'a- « bandonner leurs carrosses qui furent « mis en pièces (1). »

Cette conduite du peuple donnait des craintes à Mazarin, et ces craintes l'empêchèrent de ramener la cour à Paris, où dans ses intérêts elle aurait dû se rendre avant que le prince de Condé vînt y dominer.

Une petite minorité à Paris désirait le retour du cardinal, non parce qu'elle l'aimait, mais parce qu'elle se persuadait que ce retour ferait cesser la guerre. Une majorité paraissait attachée au prince de Condé, non parce qu'on l'aimait (il n'avait rien d'aimable), mais parce qu'il faisait la guerre à Mazarin. Divisée en ces deux points, la population entière était d'accord sur un troisième, l'éloignement des armées, dont la présence auprès de Paris était un véritable fléau pour les habitants des campagnes et pour ceux de la ville menacés d'une disette prochaine. Les plaintes et demandes faites à ce sujet ne produisirent que cette réponse de la part des princes : « Nous ferons retirer notre armée quand l'armée royale se retirera. »

Le parti des princes ne s'occupait pas plus que celui de Mazarin des misères qu'il occasionnait; il espérait se renforcer par l'arrivée d'une armée de douze mille hommes que conduisait le duc de Lorraine. Cette armée vint en effet et campa à Villeneuve-Saint-George. Le duc fut reçu à Paris par les princes fort satisfaits de ce secours; mais ils n'en profitèrent pas, car bientôt après son arrivée, cette armée, en conséquence de l'accommodement que ce duc fit avec Mazarin, par l'entremise du roi d'Angleterre qui se trouvait alors en France, reprit le chemin de la Lorraine. Cet événement affaiblit le parti des princes, mais ne les découragea point : ils continuèrent la guerre.

Les Parisiens, après des tentatives réitérées et toujours vaines auprès de la cour, auprès des princes, eurent recours, pour avoir la paix, à des cérémonies religieuses qui ne produisirent point d'effet. A la sollicitation pressante du prévôt des marchands, il fut arrêté qu'on ferait dans Paris des processions particulières et une procession générale; les membres du parlement y assistèrent en robe rouge, et tout le corps de ville en habit de cérémonie. On y porta en grande dévotion la châsse de sainte Geneviève. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés firent aussi leurs processions, où se réunirent les églises, couvents et hôpitaux qui se trouvaient dans la juridiction de cette abbaye. Trente-six bourgeois, divisés en trois bandes, revêtus d'aubes, la tête couronnée

(1) *Mémoires de Joly*, tom. II, pag. 6.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

de fleurs et les pieds nus, portaient la châsse de saint Germain : d'autres reliques étaient pareillement portées par des bourgeois du même faubourg, figurant en pareil équipage. Ces reliques étaient précédées par huit cents enfants des deux sexes, tous vêtus en blanc et tous les pieds nus, tous tenant à la main un cierge allumé en plein jour. Cette procession sortit de l'église à huit heures du matin, et n'y rentra que vers trois heures après midi.

On se rappelle que les Parisiens, du temps de la Ligue, firent une grande quantité de processions, où ils figuraient non-seulement nu-pieds, mais en chemise, mais entièrement nus. On voit ici que le zèle religieux ne se soutenait plus au même degré ; la barbarie, dans moins d'un siècle, avait éprouvé une décroissance remarquable.



Costumes du XVIe siècle.

Ces pompes religieuses n'empêchaient point la continuation des désordres dans Paris et de la guerre dans ses environs.

Peu de jours après, il se donna, sur le quai des Orfévres, un combat que firent naître des bourgeois de ce quartier. Voyant passer, vers la petite porte du Palais, la compagnie de la colonelle, commandée par le sieur Menardeau-Champré, conseiller en la grand'chambre, ils crièrent sur lui : Au Mazarin ! Ces cris redoublés déterminèrent ceux qui gardaient la chaîne devant le cheval de bronze à faire une décharge de leurs fusils, à laquelle la compagnie insultée riposta vivement. Il y eut quarante hommes de tués.

On parlait d'assommer les membres du parlement que l'on croyait de connivence avec Mazarin. Le 25 juin cette cour faillit être entièrement immolée à la méfiance du peuple, ou plutôt à l'ambition de ceux qui le mettaient en jeu. Un attroupement très nombreux et armé se forma à la porte du Palais. Plusieurs coups de fusil furent tirés sur divers membres du parlement, dont aucun ne fut atteint ; mais, par les

moyens employés pour dissiper l'attroupement, vingt-cinq porsonnes furent tuées ou blessées.

La guerre civile se fit avec un nouveau degré d'acharnement. Les deux partis étaient aux prises à Etampes, qu'assiégeait le maréchal de Turenne, et que défendait le maréchal de Tavanes. Le 13 juin 1652, un ordre de la cour obligea le premier de ces maréchaux à lever le siége; et l'armée royale, qui depuis un mois séjournait à Melun, fut, par le maréchal de Turenne, conduite à Corbeil, puis à Saint-Denis.

Le siége d'Etampes étant levé, le prince de Condé ordonna au maréchal de Tavanes de s'avancer avec toutes ses forces du côté de Paris. Ce maréchal partit le 16 juin ; le prince vint au devant de lui, et fit camper son armée entre Surenne et Saint-Cloud.

L'armée royale, campée vers Saint-Denis, se trouvait séparée de celle du prince de Condé par le cours de la Seine. Une partie de cette armée royale, commandée par le maréchal de La Ferté, avait posé son camp près du village d'Epinay, et commençait à jeter un pont sur la Seine à l'endroit où cette rivière est partagée par une île : déjà ce pont avait franchi un bras de la Seine et atteint cette île.

Tavanes, qui s'avança de ce côté, aperçut ces travaux, et vit de plus un grand nombre de troupes et de bagages qui, suivant la rive droite de la Seine, se dirigeaient vers Argenteuil et au-delà.

Le prince de Condé, instruit de la construction de ce pont et de la marche des ennemis, se rendit sur les lieux pour s'en assurer, tint un conseil où il dit que les troupes qui passaient du côté d'Argenteuil étaient celles de l'armée de Turenne qui avait abandonné Saint-Denis, d'où la cour devait être partie ; que cette armée se retirait du côté de Meulan ou de Poissy, afin de venir ensuite l'attaquer sur ses derrières. Il conclut que Saint-Denis était évacué, et que, l'armée de Turenne s'éloignant, il pourrait sans danger lever son camp et le transporter à Charenton, dans l'angle formé par la rencontre de la Marne et de la Seine. Il fit établir à Saint-Cloud un pont qui fut rompu lorsque son armée eut passé.

Pendant la nuit du 30 juin au 1er juillet cette armée se mit en marche. Le prince ordonna au sieur de Lenques de la devancer avec trois escadrons, et de prendre poste au lieu de Picpus. Suivant l'ordre prescrit, de Lenques traversa le bois de Boulogne, longea le cours et les fossés de la ville. Parvenu à la porte Montmartre, il apprit avec étonnement, par des bourgeois qu'on avait arrêtés, que le roi etait encore à Saint-Denis, et que ces bourgeois l'avaient vu se promener.

Ce fait dérangeait le plan et détruisait les espérances du prince de Condé. Le mouvement de son armée, basé sur de faux calculs, ne pouvait amener que des désastres; le sieur de Lenques le sentit : il dépêcha aussitôt un aide-de-camp au prince; mais cet officier trouva les chemins si embarrassés par les bagages de l'armée, qu'il ne put assez tôt remplir sa mission.

De Lenques continua sa marche, arriva à Picpus, et de là se porta à Charenton : le corps d'armée de Condé s'avançait par la même route.

Cependant, vers la naissance du jour, le maréchal de Turenne se présenta au faubourg Saint-Denis, et fit attaquer la cavalerie de l'arrière-garde du prince par le duc de Navailles. Il s'engagea dans la rue de ce faubourg un combat très vif. L'arrière-garde, après avoir éprouvé des pertes et en avoir fait éprouver à l'armée royale, continua sa route le long des fossés de la ville jusqu'à la rue du faubourg Saint-Antoine. Là s'engagea un nouveau combat dont l'issue devint funeste à l'un et à l'autre parti.

Le prince de Condé avait rangé son corps d'armée en bataille à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et rappelé de Charenton celui que de Lenques venait d'y conduire. Il profita des barricades que les habitants de ce faubourg avaient dressées pour se garantir du pillage des troupes de Lorraine, et fit ou repoussa plusieurs attaques.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Turenne s'avançait avec du canon vers l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et faisait craindre l'entière destruction de l'armée du prince, laquelle remplissait la grande rue de ce faubourg. Pour prévenir un tel carnage, Condé s'avisa de faire percer les maisons de cette rue afin d'abriter ses soldats. Ce stratagème réussit, et l'artillerie du maréchal n'opéra que peu d'effet.

Bientôt le duc de La Ferté arrive et conduit un puissant secours au maréchal de Turenne, qui, voyant ses forces accrues

fit de nouvelles dispositions et retira son artillerie. Alors on crut que l'armée royale était en pleine retraite; le bruit en circula dans l'armée du prince pendant quelques heures, et le combat fut suspendu. On connut bientôt le dessein de Turenne.

Ce maréchal se proposait d'attaquer le prince de Condé sur ses deux flancs, et son armée manœuvrait dans ce plan. Le prince s'en aperçut et forma dès lors le projet de sa retraite. Il voulut l'opérer par la ville de Paris; il se présenta successivement aux portes de la Conférence, Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin, qui toutes lui furent fermées.

La fille du duc d'Orléans, qui intriguait alors dans Paris pour le prince de Condé, parvint à lui faire ouvrir la porte Saint-Antoine, et à faire tirer sur l'armée royale le canon de la Bastille. Cette attaque imprévue arrêta Turenne dans sa poursuite, et sauva l'armée du prince d'une entière destruction.

Après avoir fait entrer son infanterie, le prince parut à la porte Saint-Antoine. Un des acteurs de ces scènes sanglantes parle ainsi de cette apparition : « Il rentra « dans Paris, dit-il, comme un dieu Mars, « monté sur un cheval plein d'écume, la « tête haute et élevée, tout fier encore de « l'action qu'il venoit de faire; il tenoit « son épée à la main, tout ensanglantée « du sang des ennemis, traversant les rues « au milieu des acclamations et des louanges qu'on ne pouvoit se dispenser de « donner à sa valeur et à sa bonne con- « duite (1). »

On doit avouer que le prince de Condé fut un grand capitaine, qu'il joignit l'habileté au courage; mais le motif de sa guerre contre son roi, contre son pays, était entièrement personnel, et n'avait rien de louable : il était fier, mais avait-il le droit de l'être? Dans cette bataille de Saint-Antoine il montra du courage; mais il fit des fautes impardonnables, et fut contraint à la retraite; d'ailleurs ce prince, tant exalté par ses panégyristes, a toujours sacrifié le bien public à sa vaine gloire, et ses devoirs à ses passions, à ses intérêts.

Après le combat de Saint-Antoine, où de part et d'autre il périt près de trois mille hommes, l'armée du prince alla camper au faubourg Saint-Victor; et celle du roi se retira à Montmorency et aux environs de Saint-Denis.

(1) *Mémoires du comte de Chavagnac*, .153

La présence de Condé à Paris et ses sourdes menées y firent renaître le désordre et les troubles. Ce prince savait que le corps de ville et même le parlement renfermaient de zélés partisans de la cour et de Mazarin : il voulut exciter contre eux un soulèvement dans Paris.

Ce fut sans doute par ses instigations que la partie de la population parisienne facile à soulever adopta, et fit adopter avec menace à l'autre partie, un signe de ralliement jusqu'alors inconnu : « Ils s'a- « visèrent, dit un contemporain, de porter « sur leurs chapeaux de la paille pour si- « gnal de leur faction, et d'obliger tout le « monde à en faire de même, en sorte que « nul ne pouvoit paroître avec sûreté sans « paille. Les religieux mêmes étoient con- « traints d'en avoir sur leurs frocs, et ceux « qui alloient en carrosse d'en attacher « aux portières ou à la tête de leurs che- « vaux (1). »

Cette paille, signe de ralliement, fut la cause de plusieurs désordres.

Le 4 juillet 1652, se tint une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où le prévôt des marchands, les échevins, avaient invité, dans les différents corps et dans toutes les cours de Paris, les personnes qu'ils connaissaient les mieux disposées pour la paix. On devait y proposer le retour de la cour à Paris. Le prince de Condé, informé de ce projet, voulut emporter par la force ce qu'il désespérait d'obtenir par des discours et par des intrigues.

Il fit entrer dans la ville un grand nombre d'officiers et de soldats de son armée, qui remplirent la place de Grève, s'y mêlèrent avec le peuple, et forcèrent, sans distinction, tous les passants à se signaler par quelques brins de paille. Cette troupe tumultueuse et en partie armée semblait vouloir menacer l'Hôtel-de-Ville, et influencer les délibérations de l'assemblée qui s'y tenait.

Cette assemblée commençait ses travaux sous la présidence du gouverneur de Paris, le maréchal de L'Hôpital, lorsqu'un trompette, portant une lettre du roi, se présenta à l'Hôtel-de-Ville. Cette lettre, adressée au prévôt des marchands et aux habitants de la bonne ville, portait en substance que sa majesté, instruite que

(1) *Mémoires de Tavanes*, pag. 270.

l'entrée de l'armée du prince de Condé dans Paris s'était opérée contre le vœu des habitants, promettait la paix aux Parisiens, pourvu qu'ils continuassent à se montrer attachés à son service; elle ajoutait que les habitants lui prouveraient leur attachement s'ils retardaient de quatre jours leur délibération. A l'instant, le duc d'Orléans, le prince de Condé et autres princes entrèrent dans l'assemblée. Le prince de Condé remercia la ville d'avoir ouvert la porte Saint-Antoine à son armée, et lui offrit ses services.

La lettre du roi, lue devant les princes, devint l'objet d'une vive discussion. On disait que le roi n'y parlait point de Mazarin ni de son renvoi, unique moyen d'amener la paix. Le prévôt des marchands soutenait qu'on ne pouvait se refuser au délai que le roi demandait; que ce serait manquer ouvertement au respect dû à sa majesté; et que, si le roi n'avait pas parlé de l'éloignement de Mazarin, les expressions de sa lettre faisaient assez entendre que c'était là son projet. La séance fut levée malgré le prince de Condé, qui sortit, en disant au bas de l'escalier, d'un ton de voix assez haut, que ceux qui composaient l'assemblée étaient des Mazarins, et qu'on ne devait en laisser sortir aucun qu'il n'eût signé le traité d'union avec les princes.

Ces paroles entendues, et peut-être quelques signaux donnés, portèrent la foule immense qui entourait l'Hôtel-de-Ville à crier : L'union! l'union! qu'il fallait qu'on livrât tous les Mazarins de l'assemblée; qu'il fallait les assommer. A ces cris, la foule se dirigea vers la porte de l'Hôtel-de-Ville pour y entrer; mais les archers eurent le temps de la fermer.

La fureur de cette troupe séditieuse s'accrut par quelques coups de fusil imprudemment tirés sur elle, et partis des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Alors elle riposta par plusieurs décharges de mousquets dirigés sur les fenêtres de la salle d'assemblée; elle entassa contre la porte de cet édifice un grand nombre de fagots, et y mit le feu.

Aux premiers cris d'union, les membres de l'assemblée, renfermés dans l'Hôtel-de-Ville, jetèrent du haut des fenêtres un papier où était écrit ce mot, mais il n'était point signé. Les coups de fusil qu'on leur tirait, la fumée qui menaçait de les étouffer, de les consumer, les remplirent de frayeur; ils se crurent tous perdus : dans leur trouble, ils agissaient sans accord, comme des insensés.

Les uns cherchèrent à se sauver par e moyen d'un déguisement. Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, s'échappa à la faveur d'un habit de prêtre dont il s'était vêtu; d'autres durent leur salut à des bateliers qui se firent largement payer leur protection. Plusieurs, pour éviter le feu qui faisait des progrès, s'exposèrent à la fureur de la multitude, et furent massacrés. On n'épargna pas même des magistrats connus pour être les ennemis de Mazarin, tels que les sieurs Legras, maître des requêtes, Ferrand de Savari, Lefèvre, conseillers au parlement, et Miron, maître des comptes : il y eut beaucoup d'autres personnes tuées.

Pour apaiser la multitude qui criait toujours l'union! et tirait des coups de fusil aux fenêtres, on parlementa, et on promit de signer cette union. Ceux du dehors demandèrent des otages; ceux du dedans leur indiquèrent les curés de Saint-Jean et de Saint-Merry. Le curé de Saint-Jean, soit par suite de cette négociation, soit de son propre mouvement, se présenta sur la place de Grève, muni du Saint-Sacrement; mais l'objet sacré, dont il voulait se servir comme d'un plastron, ne le fit pas respecter : on le menaça de le tuer s'il ne se retirait promptement.

Ce tumulte, ces menaces, cet incendie, ces meurtres, durèrent depuis deux heures après midi jusqu'à dix heures du soir.

Le duc d'Orléans, instruit de cette sédition, envoya sa fille, dite Mademoiselle, et le duc de Beaufort, tous deux aimés des Parisiens, pour calmer et dissiper l'attroupement; mais, s'étant amusés, avant de partir, à discuter lequel des deux avait plus de crédit sur le peuple, ils arrivèrent tard à la place de Grève. Le duc de Beaufort se tenait à une fenêtre qui donnait sur cette place, et considérait le désordre sans le faire cesser. Cependant, sur le soir, il entra dans l'Hôtel-de-Ville, accompagné de ses gens armés, et fit sortir en sûreté les personnes qui s'y trouvaient encore.

Les contemporains, témoins ou auteurs de cette scène séditieuse, diffèrent beaucoup sur les noms de ceux qui l'ont produite et l'ont fait cesser.

Je ne connais que le maréchal de Tavanes qui, dans ses Mémoires, disculpe le prince de Condé d'être l'auteur de ce

trouble; les autres mémoires du temps ou l'en soupçonnent ou l'en accusent ouvertement. « Bien des gens crurent, dit Joly, « que le cardinal Mazarin avoit eu beau- « coup de part à ce désordre, et que, par « une personne gagnée, il l'avoit proposé « à son altesse comme une action capable « d'intimider la cour, et de lui faire con- « noître ce qu'il pouvoit dans Paris; ayant « envoyé en même temps des ordres se- « crets à ses amis pour augmenter le dé- « sordre et porter la confusion jusqu'au « dernier point, afin d'en faire tomber « tout le blâme sur M. le prince, et de le « ruiner entièrement dans l'esprit des « Parisiens, en quoi il réussit parfaitement. « On a su depuis, ajoute le même auteur, « que ces ordres avoient été expédiés par « le sieur Ariste, commis du comte de « Brienne, secrétaire d'État (1). »

Si ce que dit Joly est la vérité, il faut avouer que les scélérats des prisons de Bicêtre ne sont que des novices auprès de Mazarin, et que leur gloire est éclipsée par celle de ce cardinal ministre.

Tous les écrivains donnent à entendre que le peuple de Paris ne prit qu'une faible part à ce tumulte.

Si le calme se rétablit, si l'attroupement se dissipa, c'est au duc de Beaufort, à Mademoiselle ou à tous les deux que, suivant les uns, on en fut redevable; suivant d'autres, c'est parce que les bourgeois de Paris, venus en armes sur la place de Grève, parvinrent à mettre en fuite les séditieux, ou parce que le prince de Condé donna à ses troupes, qui composaient une grande partie de l'attroupement, l'ordre de se retirer.

Telle fut la journée du 4 juillet 1652, qui, fatale à plusieurs, ne servit à personne.

Le prince de Condé nomma Broussel prévôt des marchands, et le duc de Beaufort gouverneur de Paris; il forma un conseil de ville, composé d'hommes dévoués à sa personne; mais ces actes de souveraineté n'augmentaient pas le faible crédit qu'il conservait encore sur l'esprit des Parisiens.

Le parlement avait envoyé au roi, c'est-à-dire à la reine-mère, une députation pour lui déclarer énergiquement que le salut de l'État dépendait de l'éloignement de Mazarin; mais c'était demander à Mazarin lui-même justice contre Mazarin. La cour, après plusieurs jours de délais, fit enfin sa réponse. Elle portait que Mazarin serait renvoyé, si les princes consentaient à licencier les troupes de Lorraine et d'Espagne qu'ils venaient de faire entrer en France.

Les Parisiens continuaient à porter de la paille, et personne n'osait se montrer en public sans ce signe de ralliement. Cependant un abbé, Fouquet, étant parvenu à réunir au Palais-Royal plusieurs bourgeois qui désiraient la paix, leur fit un discours sur les avantages résultant du retour du roi à Paris, et les engagea à placer un morceau de papier sur leur chapeau, en opposition à la paille que portait le parti des Frondeurs. Chaque fois que la paille rencontrait le papier, ceux qui avaient arboré l'un ou l'autre de ces signes se battaient avec fureur. Cette invention de l'abbé Fouquet ne fit qu'accroître le désordre.

Le parlement rendit de nouveaux arrêts contre Mazarin, et le duc d'Orléans fut nommé lieutenant général du royaume.

La cour du roi cassa toutes les nominations faites par le parti des princes, et forma à Pontoise un nouveau parlement composé de divers conseillers que les troubles de Paris avaient éloignés de cette ville. La cour de France et les princes se faisaient la guerre avec des troupes bien armées; le parlement de Paris et celui de Pontoise combattaient à coups d'arrêts.

Le duc de Beaufort et le duc de Nemours, quoique du même parti, avaient entre eux une ancienne querelle qui fut terminée le 30 juillet: ces deux princes se rendirent à la porte du petit parc de l'hôtel de Vendôme, rue Saint-Honoré. Le duc de Beaufort tua son adversaire d'un coup de pistolet.

Mazarin, dont la présence causait ces déplorables dissensions, prit enfin, le 19 août 1652, la résolution de s'éloigner de la cour et de sortir de France; mais son absence ne fut pas de longue durée: elle avait pour but seulement d'ôter aux princes tout prétexte de continuer la guerre civile.

Enfin, après mille intrigues, mille ruses et manœuvres criminelles, employées par les deux partis, le roi rentra dans Paris le 21 octobre 1652, et le lendemain on lui fit tenir un lit de justice au Louvre. Le duc d'Orléans et le prince de Condé se retirèrent (1).

(1) *Mémoires de Joly*, tome II, pag. 17.

(1) *Mémoires* du cardinal de Retz, de

Les auteurs ou complices de ces guerres désastreuses et de ces désordres civils qui en ont écrit des relations parlent avec complaisance de leurs dangers, de leur bravoure, de leurs succès, et se taisent sur les attentats, les pillages, les meurtres, les incendies qu'ils ont commis ou fait commettre. Ces maux, ces crimes leur sont indifférents; ils ne daignent pas même s'en occuper; les larmes, le désespoir d'une multitude de familles réduites à la misère, ne les touchent nullement. Cependant, si à côté du tableau de leurs exploits militaires on plaçait celui des ruines et calamités qu'ils ont causées, ces exploits, loin d'être admirés, inspireraient l'indignation et l'horreur; et, au lieu de célébrité, les prétendus grands hommes qui en sont les auteurs ne recueilleraient que l'infamie. Quand les innocentes victimes des guerres écriront-elles leur histoire?

Voici les affreux résultats de la gloire que s'acquirent, dans les environs de Paris, le prince de Condé, le maréchal de Turenne et autres capitaines.

Dans les registres du parlement, sous le 12 juin 1652, on lit ce qui suit: « Le « procureur du roi remontre à la cour que « les désordres des gens de guerre sont si « grands et la désolation si publique, que « toutes maisons et fermes des environs « de Paris vont être ruinées, et hors d'é« tat de se rétablir de plusieurs années. « Les gens de guerre, tant français qu'é« trangers, ne se contentent pas des vi« vres, mais encore pillent les meubles et « ustensiles, prennent les bestiaux, dégra« dent et démolissent les maisons pour en « avoir les matériaux, dans la facilité qu'ils « rencontrent du débit de tous leurs pil« lages. » Le parlement ordonne qu'il sera couru sus, à main armée, contre les pillards, et défend à toutes personnes de Paris ou des faubourgs d'acheter les meubles, ustensiles, plombs, fers et autres matériaux provenant de la démolition des maisons de la campagne, à peine d'être poursuivies extraordinairement, comme complices dudit pillage (1).

Joly, de la duchesse de Nemours, de Navailles, de Tavanes, de Chavagnac, de La Rochefoucauld, de Montglat, de Gourville. — *Registres manuscrits du parlement de Paris*, etc.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 12 juin 1652.

« La misère du peuple étoit épouvanta« ble, dit Laporte, et, dans tous les lieux « où la cour passoit, les pauvres paysans « s'y jetoient, pensant y être en sûreté, « parce que l'armée désolait la campagne: « ils y amenoient leurs bestiaux qui mou« roient de faim aussitôt, n'osant sortir « pour les mener paître; quand leurs bes« tiaux étoient morts, ils mouroient eux« mêmes incontinent après, car ils n'a« voient plus rien que les charités de la « cour, qui étoient fort médiocres, chacun « se considérant le premier. Ils n'avoient « de couvert contre les grandes chaleurs « du jour et les fraîcheurs de la nuit que « le dessous des auvents, des charrettes et « des chariots qui étoient dans les rues.

« Quand les mères étoient mortes, les « enfants mouroient bientôt après; et j'ai « vu sur le pont de Melun, où nous vîn« mes quelque temps après, trois enfants « sur leur mère morte, l'un desquels la té« toit encore.

« Toutes ces misères touchoient fort la « reine; et même, comme on s'en entre« tenoit à Saint-Germain, elle en soupi« roit, et disoit que ceux qui en étoient « la cause auroient un grand compte à « rendre à Dieu, sans songer qu'elle« même en étoit la principale cause (1). »

Les guerres civiles continuèrent encore et accrurent la misère publique: les habitants des campagnes se réfugiaient dans les villes, et, en 1653, on comptait à Paris quarante mille pauvres. Ce nombre extraordinaire de mendiants détermina la fondation de l'hôpital général dont je parlerai en son lieu.

Quoique le cardinal Mazarin fût hors de France, il ne laissait pas de gouverner la cour; et, dans son éloignement, il donna une preuve éclatante de sa puissance, en faisant arrêter le cardinal de Retz. Ce prélat fut saisi au Louvre, le 19 décembre 1652, et conduit prisonnier au château de Vincennes. Son oncle, archevêque de Paris, étant mort le 21 mars 1654, le cardinal de Retz, toujours prisonnier, prit possession par procureur du siége archiépiscopal. Quelques jours après, il résigna son archevêché, et fut transféré dans la prison de Nantes, d'où il s'évada le 8 août suivant. C'était alors un des hommes les plus distingués par ses lumières, son esprit, ses

(1) *Mémoires de M. Laporte*, premier valet de chambre de Louis XIV, pag. 288, 289.

talents, et un des plus méprisables par l'usage qu'il en fit.

Peu de temps après l'arrestation du cardinal de Retz, le 3 février 1653, le cardinal Mazarin revint à Paris plus puissant, plus audacieux que jamais. Le roi et son frère allèrent à deux lieues au-devant de lui, et le ramenèrent au Louvre. Son entrée fut presque un triomphe; ses ennemis même les plus acharnés vinrent s'abaisser devant sa toute-puissance (1).

Le prince de Condé, après avoir fait la guerre dans la Guyenne et à Paris, n'ayant point voulu profiter de l'amnistie, trop fier alors pour se soumettre à Mazarin, préféra de s'unir aux Espagnols et de faire la guerre à sa patrie. Mais, dans la suite, son grand cœur fut obligé de fléchir devant la nécessité, et de faire des soumissions humiliantes à son plus cruel ennemi. Il sollicita et obtint la permission de rentrer en France; et, le 28 janvier 1660, il se rendit à Aix en Provence, où se trouvait la cour. Là, remplissant un pénible devoir, sa fierté eut beaucoup à souffrir (2).

Le cardinal Mazarin gouverna la France jusqu'au 9 mars 1661, époque de sa mort. Des recueils de soixante et même de cent gros volumes in-4°, appelés *Mazarinades*, contiennent plusieurs milliers de pièces historiques ou satiriques, publiées contre ce cardinal pendant quatre années des troubles de son ministère. Après sa mort, une foule d'épitaphes en vers, en prose, latines, françaises, furent les dernières déjections de l'indignation publique : on y exagéra sa mauvaise foi, ses fourberies, son avarice, sa rapacité, vices moins remarqués dans les cours que dans le public : et l'on garda le silence sur le petit nombre de qualités qu'il avait, ainsi que sur les défauts qu'il n'avait pas. Voici une seule de ces épitaphes :

Ci-gît l'ennemi de la Fronde,
Celui qui fourba tout le monde;
Il fourba jusques au tombeau;
Il fourba même le bourreau,
Evitant une mort infame.
Il fourba le diable en ce point
Qu'il pensait emporter son âme;
Mais l'affronteur n'en avait point.

Le cardinal Mazarin, quoique doué d'un esprit très souple, très astucieux, commit, dans les premiers temps de ses intrigues, des fautes qui prouvent ses vues bornées et son imprévoyance : elles faillirent le perdre et le dépouiller de sa puissance, qui lui était bien plus chère que sa réputation. Dans la suite, mûri par l'expérience, il montra de l'habileté dans ses négociations diplomatiques : à cet égard, il rendit des services à la monarchie; et, quoiqu'il fût le plus méprisable des hommes sous le rapport de la morale, il n'était ni vindicatif, ni cruel, comme le cardinal son prédécesseur.

Ce fut après la mort de Mazarin que Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, entreprit de gouverner par lui-même. Alors commença la seconde époque de son règne.

Les grandes qualités dont la nature avait doué ce jeune prince ne purent avoir tout leur développement, parce que son éducation fut très négligée. Il ne reçut de ceux qui en étaient chargés que de fausses idées de grandeur (1).

(1) « Ils se tuoient à son retour pour aller au-devant de lui, et ceux mêmes qui avoient été ses plus grands ennemis furent les plus empressés à se produire et à lui faire la révérence. Je vis une multitude de gens de qualité faire des bassesses si honteuses en cette rencontre, que je n'aurois pas voulu être ce qu'ils étoient à condition d'en faire autant..... J'étois dans le cabinet de la reine lorsque son éminence y entra : j'y vis parmi tant de gens de qualité qui s'étouffoient à qui se jetteroit le premier à ses pieds : j'y vis, dis-je, un religieux qui se prosterna devant lui avec tant d'humilité que je crus qu'il ne s'en releveroit point. » (*Mémoires de Laporte*, pag. 297, 298.)

(2) « Il fut descendre chez le cardinal Mazarin avec grande mortification d'être obligé, par nécessité, de se soumettre à lui après les choses qui s'étoient passées entre eux; mais il fallut que sa grande fierté et son courage hautain s'humiliassent en cette occasion, et qu'il fléchît le genou devant l'idole que tout le monde adoroit en France. Le cardinal le mena chez la reine où était le roi, devant lequel il mit un genou en terre, et demanda pardon de ce qu'il avoit fait contre son service. Le roi se tint fort droit et le reçut très froidement, et la reine aussi...; puis, ayant demeuré peu de jours à la cour, où il jouoit un assez méchant personnage, il repartit pour aller à Paris, où il y avoit « bien plus qu'il n'avoit été. » (*Mémoires de Montglat*, tom. IV, pag. 234, 235.)

(1) On l'avait bercé jusqu'à l'âge de huit

On lui parlait beaucoup de sa toute-puissance, de ses droits, et jamais de ses devoirs. « Le plus grand de tous les crimes « dont on pût se rendre coupable, dit La- « porte, étoit de faire entendre au roi « qu'il n'étoit justement le maître qu'au- « tant qu'il s'en rendroit digne. »

On l'éloignait de toute espèce de travail. « Sa mère, aussi avide qu'incapable « de gouverner, subjuguée par le cardinal « de Mazarin, s'appliquoit à perpétuer l'en- « fance de son fils qui ne fut, jusqu'à « vingt-trois ans, que la représentation « de la royauté. Elevé dans la plus gros- « sière ignorance, il n'acquit pas les qua- « lités qui lui manquoient, et ne conserva « pas tout ce qu'il avoit reçu de la na- « ture (1). »

Louis XIV, élevé à l'école du despotisme sous Mazarin, ne pouvait supporter rien de contraire à ce régime; il interompit un magistrat qui dans un discours prononça ces mots : le roi et l'Etat, en lui disant avec hauteur : « L'Etat, c'est moi. » Il ne pensait pas qu'il est des rois sans Etats et des Etats sans rois, et qu'il identifiait deux choses distinctes.

Le parlement refusait de vérifier et d'enregistrer des édits bursaux; Louis XIV vint au Palais en habit de cavalier, le fouet à la main, et força, avec menace, le parlement de vérifier.

Il admirait le despotisme de Constantinople, qui lui paraissait préférable à tout autre gouvernement : il n'en connaissait pas de meilleur.

Il fit disparaître tout ce qui, dans ses Etats, conservait encore quelques restes d'indépendance. Les droits ou prétentions du clergé et de la noblesse furent resserrés dans des bornes très étroites; il imposa silence au parlement; il détruisit dans les villes les corps municipaux, et dans les provinces les états provinciaux; substitua, dans les premières, un maire royal, et, dans les secondes, un intendant. Il opéra dans l'administration plusieurs autres réformes qui tendaient à faire disparaître tout ce qui aurait pu gêner l'exercice de sa volonté suprême, et à établir la paix de la servitude.

En matière de galanterie ou de débauche, Louis XIV se montra aussi scandaleux que son aïeul Henri IV. Il eut un grand nombre de maîtresses, et ne s'en cachait point. A mademoiselle de la Vallière il fit succéder la marquise de Montespan. Cette dernière avait son mari, comme le roi avait son épouse. Ce double adultère fit le plus grand éclat, « et le roi, « dit Duclos, s'en inquiéta si peu, qu'il se fit « suivre, dans ses campagnes et dans les « villes frontières, par ses deux maîtres- « ses, l'une et l'autre dans le même car- « rosse que la reine. Les peuples accou- « roient pour voir, disoient-ils, les trois « reines. Louis ne gardoit plus de mesu- « res. La cour se tenoit chez la reine favo- « rite. Les couches de la première avoient « été secrètes sans être ignorées; celles de « la seconde étoient publiques, etc. (1). »

Son ostentation fut excessive : jamais la France n'avait vu une cour aussi brillante, aussi fastueuse. Elle offrait une scène pompeuse où le roi, en habits de carac-

ans avec des contes de Peau-d'Ane. Ce fut alors que le valet de chambre Laporte avertit la reine qu'il serait utile qu'on fît quelque lecture au jeune prince. Laporte lisait, pour l'endormir, l'Histoire de Mézerai. Le cardinal Mazarin blâma le zèle de ce serviteur. On s'opposait à ce que le roi entendît la lecture de livres instructifs. « Les bons livres, dit « Laporte, étoient aussi suspects dans son « cabinet que les gens de bien; et le beau « catéchisme de M. Godeau n'y fut pas plus « tôt qu'il disparut sans qu'on pût savoir ce « qu'il étoit devenu. » Le cardinal entourait le roi d'espions qui jouaient avec lui, le détournaient de ses études, et observaient ceux qui pouvaient lui donner des avis utiles. Un de ses gouverneurs, nommé Dumont, qui prenait le plus grand soin pour instruire le roi, n'était point payé de ses appointements.

M. de Beaumont, son gouverneur, se plaignait à Mazarin du peu d'application du roi pour l'étude; le cardinal lui répondit : « Ne « vous en mettez point en peine; reposez- « vous-en sur moi, il n'en saura que trop; car, « quand il vient au conseil, il me fait cent « questions sur la chose dont il s'agit. » En conséquence, M. de Beaumont (Hardouin de Beaumont de Péréfixe, qui devint archevêque de Paris) ne lui apprit absolument rien; à peine le roi savait-il lire à quinze ans. (*Mémoires de Laporte*, p. 250, 254, 262.)

(1) *Mémoires secrets du règne de Louis XIV*, par Duclos; t. I, p. 181, 182.

(1) *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos; tome I, page 198; édition de 1808.

tère, jouait gravement le rôle principal, observait et faisait observer à la rigueur aux acteurs subalternes les règles prescrites à leurs différents personnages. Les paroles, les costumes, les allures du corps : tout était mesuré, soumis aux sévères lois de l'étiquette : lois qui faisaient taire les affections, étouffaient les sentiments de la nature, et commandaient la dissimulation : lois par lesquelles le tyran sacrifie lui-même sa commodité à son amour-propre, consent à recevoir des fers pourvu que les autres en soient chargés.

Son orgueil le porta à cet excès de prendre le soleil pour emblème.

Les palais de ses prédécesseurs ne furent ni assez vastes ni assez magnifiques pour lui. Il fit agrandir, réparer les anciens, et en fit construire de nouveaux. Les frais de construction du seul château de Ver-



Costumes du XVIe siècle.

sailles surpassaient la somme de douze cents millions. On y employait de vingt-deux mille à trente-six mille travailleurs par jour.

L'imagination des architectes, des artistes, enflammée par le goût du monarque pour la magnificence, enfanta les projets les plus gigantesques. Pour embellir Versailles on proposa d'y faire passer la rivière de Bièvre. On ne croirait pas qu'il fut sérieusement projeté de faire passer une partie de la Loire à Versailles, si un architecte célèbre, chargé du nivellement, n'avait consigné ce fait dans ses mémoires (1).

« On eut aussi dessein, dit Saint-Simon, « de faire venir de huit lieues la rivière « d'Eure. Il y eut des aqueducs commen-

(1) *Mémoires de Charles Perrault*, de l'Académie française, premier commis des bâtiments du roi, liv. 3, p. 149.

Riquetti, celui qui a fait exécuter le canal du Languedoc, était chargé par Colbert de ce projet extravagant dont l'impossibilité arrêta l'exécution.

« cés, ouvrages superbes, dignes des Ro-
« mains, qui sont restés inutiles (1). » On avait établi un camp près du lieu de ces travaux; il était défendu, sous les plus grandes peines, d'en sortir, et surtout de parler des maladies et des milliers de soldats morts par le travail et par les exhalaisons de la terre remuée. Ces travaux immenses, qui coûtèrent tant d'or et la vie à tant d'hommes, suspendus par la guerre de 1688, ne furent plus repris, nuisirent beaucoup, et ne servirent à rien (2).

La dévotion ne put jamais exclure du cœur de Louis XIV le péché d'orgueil. « Le roi, écrivait madame de Maintenon, « ne manque aucune abstinence, mais il « ne comprend pas qu'il faille s'humi- « lier (3). »

Lorsque les courtisans aperçoivent dans leur maître une inclination vicieuse, ils mettent tout en œuvre pour la favoriser. Louis XIV fut enivré et non rassasié d'éloges. Les nombreuses médailles frappées en son honneur, les statues, les arcs de triomphe, leurs inscriptions, les épîtres, les satires même de Boileau, les prologues des opéras de Quinault, et les ouvrages de mille écrivains subalternes, élevaient jusqu'aux cieux la gloire de ce monarque.

L'architecte Mansard laissait quelques fautes grossières dans ses plans, exprès pour que ce roi eût le glorieux avantage de les reconnaître.

L'Académie française ne s'occupait que de louer le roi; celle des inscriptions ne fut fondée, par Colbert, que pour composer des inscriptions, des emblèmes, des devises, etc., à sa louange. Les ministres fatiguaient leur imagination pour inventer quelques nouveaux aliments à l'orgueil insatiable du monarque, et tous leurs inférieurs imitaient leur exemple.

Le prévôt des marchands de Paris voulut aussi, comme tant d'autres, faire sa cour au roi et caresser sa vanité aux dépens du public. Il fonda, en 1684, une rente annuelle de 440 livres, payables au recteur de l'université, à condition que tous les ans, au 15 mai, en présence des échevins, il prononcerait, bien ou mal, un panégyrique de Louis XIV (1).

L'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, fonda un prix à l'Académie pour célébrer à perpétuité les vertus de ce roi (2).

L'orgueil qui le dominait lui inspira l'amour de la gloire militaire. Il fit la guerre, non pour obtenir la paix, mais pour recueillir des lauriers et des éloges. « Ses ministres ne songèrent plus à lui « dire la vérité, mais à le flatter et à lui « plaire. Il rapporta tout à sa personne; « rien ne se fit pour le bien de l'État (3). »

L'éloignement de Louis XIV pour la lecture le rendait étranger aux lumières croissantes de son siècle. Des trésors de vérités contenues dans les ouvrages des anciens et surtout des modernes, étaient perdus pour lui; lorsqu'il disait à Dangeau: « A quoi bon tant lire? » il parlait en aveugle présomptueux qui croit le tact supérieur à la vue.

Ses seules connaissances acquises provenaient de ses entretiens avec ses ministres, ses maîtresses, ses confesseurs, des représentations dramatiques auxquelles il assistait (4), et des éloges en prose, dont il se laissait complaisamment enivrer. Mais, la nature l'ayant doué d'un jugement sain, d'un coup d'œil juste, il faisait un utile emploi de ses facultés, toutes les fois que ses passions ne l'en détournaient pas, toutes les fois qu'il n'était pas égaré par ses courtisans et par son défaut d'instruction.

Des fêtes, des spectacles, des ballets où il dansait lui-même; des carrousels, des chasses, des constructions de palais, de châteaux, des guerres, des triomphes, des

(1) *Louis XIV, sa cour, et le régent*, t. I, p. 311.

(2) *Galerie de l'ancienne cour*, t. I, p. 471.

(3) *Lettres de la marquise de Maintenon*, t. IV, p. 181.

Il était chrétien par les pratiques, par les accessoires de la religion; il ne l'était point par le principal qui est la morale.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1513.

(2) *Mémoires de Duclos*, t. I, p. 210.

(3) *Mémoires de M. de la Fave*, p. 226.

(4) Il aurait profité des leçons de l'histoire comme il profita de celles du théâtre. En sortant de la représentation de *Cinna*, tragédie de Corneille, il fut tenté de pardonner au chevalier de Rohan, coupable de conspiration contre l'État. Une représentation de *Britannicus* de Racine, à laquelle assista ce roi, le fit renoncer à danser en public sur le théâtre, ne voulant pas avoir cela de commun avec Néron.

éloges continuels, des maîtresses, etc., occupèrent glorieusement l'âge viril de Louis XIV.

La troisième époque de ce règne, qui n'est pas la plus brillante, est signalée par des revers, des malheurs, des actes de persécution, par l'ennui, la satiété, l'impuissance et la dévotion.

La passion de Louis XIV pour la gloire militaire lui avait valu des conquêtes, et ces conquêtes avaient soulevé contre lui l'Europe entière. Ce roi alluma un vaste incendie dont il ne prévit point les suites et ne put arrêter les progrès. Il continua, par nécessité, une lutte qu'il avait commencée par orgueil. On se battait sur tous les points des frontières ; on se battait depuis longtemps sur terre et sur mer. Les hommes et les finances commençaient à manquer. Colbert, au génie duquel ce roi devait ce que son règne avait de vraiment grand, de vraiment louable ; Colbert, qui donna une nouvelle vie aux sciences, aux arts, à l'industrie, au commerce, qui établit un grand nombre de manufactures en France, mais qui mérita le reproche d'avoir, pour favoriser l'exécution de ses plans, et pour caresser les goûts fastueux de son maître, accablé le peuple d'impôts, d'avoir entièrement négligé l'agriculture, source des matières premières, et accordé toute faveur à l'industrie qui les met en œuvre; Colbert, à qui la France est si redevable, n'existait plus : il mourut en 1683.

Louvois vivait encore. Ce ministre dur, inflexible, sanguinaire, zélé partisan des jésuites, et digne de l'être, organisa l'armée française comme elle ne l'avait jamais été, changea sur cette partie les vieux règlements, et en fit de meilleurs; mais le caractère absolu et cruel de ce ministre imprima sur le règne de Louis XIV des taches ineffaçables. Ce fut lui qui suggéra l'atroce expédition du Palatinat qui, sans obstacle et sans nécessité, fut ruiné par le fer et la flamme. Cette horrible exécution, digne de Caligula et de Clovis, indigna l'Europe entière. Ce fut lui qui établit l'usage encore conservé de la violation du secret des lettres à la poste : tache indélébile pour le règne de Louis XIV, et pour ceux de ses successeurs qui ont continué cet attentat à la foi publique.

Louis XIV eut encore des succès sur mer et sur terre, parce qu'il avait de grands capitaines; mais ces succès furent balancés par des revers, et enlaidis par les moyens violents et odieux employés pour obtenir des combattants et des finances.

Ce roi avançait en âge : ses sens, ses passions, l'énergie qu'elles donnent, s'affaiblissaient : sa raison, qu'aucune connaissance solide n'avait fortifiée, restait exposée aux illusions de l'ignorance, aux attaques de la séduction.

« Les princes, dit Gorani, étant ordi-
« nairement les hommes les plus mal élevés
« de leurs Etats, sont aussi les plus super-
« stitieux. Tant qu'ils ont des passions,
« ils ne s'occupent qu'à les satisfaire;
« lorsque ces passions s'éteignent, lorsque
« la vieillesse et les infirmités leur font
« sentir qu'ils n'ont plus qu'un instant à
« végéter, les préjugés religieux de leur
« enfance leur donnent des remords et des
« craintes; et, pour les en délivrer, prê-
« tres, courtisans, maîtresses, ministres,
« leur persuadent de calmer la Divinité
« en détruisant ses ennemis, c'est-à-dire
« en détruisant les citoyens instruits et
« vertueux qui connaissent leurs impos-
« tures, leur rapacité, leurs déprédations,
« leurs crimes, et qui les détestent ; et ces
« vieux prête-noms de la tyrannie (ces
« rois) croient réparer tous les maux qu'ils
« ont faits et laissé faire, par de nou-
« veaux crimes, par des massacres, comme
« fit Louis XIV avec ses dragonna-
« des (1). »

Voilà l'histoire abrégée de la plupart des rois de l'Europe, et particulièrement celle du roi de France dont on s'occupe ici.

La cour de Rome, constante dans son projet d'exterminer les protestants, épiait toutes les circonstances favorables à son exécution, et cherchait à les mettre à profit. Ce projet, signalé par une longue suite de troubles que cette cour suscita en France, par de nombreux massacres et assassinats, où ses agents dévoués, les fidèles jésuites, jouaient les principaux rôles, fut remis en vigueur sous l'orgueilleux et crédule monarque. Ses confesseurs, tous jésuites, et Louvois, qui, comme tous les courtisans, affectionnait ces pères à cause de leur christianisme commode et de leur morale très relâchée, se concertè-

(1) *Recherches sur la Science du gouvernement*, par le comte Joseph Gorani, t. II, ch. 16, p. 207.

rent pour déterminer Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes, édit qui accordait sûreté aux protestants, et jusqu'à certains points le libre exercice de leur religion.

Le père La Chaise, jésuite et confesseur de Louis XIV, avant de mourir, avait dit à ce roi : « Ne prenez jamais de confes« seur jésuite; ne me faites pas de ques« tions, je n'y répondrais pas (1). » Louis XIV, dédaignant cet avis salutaire, prit pour confesseur le père Le Tellier, le plus acharné, le plus impitoyable des persécuteurs; il porta ce roi à des actes tyranniques, à des cruautés qui déshonorèrent les dernières années de son règne. J'en parlerai dans la suite (2).

La révocation de l'édit de Nantes fut le prélude de cette persécution.

Les jésuites et la cour de Rome triomphèrent; la France déplora la perte d'un grand nombre de Français réduits à chercher chez l'étranger une protection qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le commerce, l'industrie, que Colbert avait fondés, perdirent tout à coup de leur activité; les puissances voisines en profitèrent.

Les princes protestants partagèrent le ressentiment des Français fugitifs; ils parvinrent à former, le 21 mai 1686, à Augsbourg, une ligue redoutable contre Louis XIV.

Ainsi ce roi perdit plus de cent cinquante mille familles de Français, et augmenta le nombre de ses ennemis.

« La première religion pour Louis XIV, « dit Duclos, étoit de croire à l'autorité « royale. D'ailleurs, ignorant dans les ma« tières de doctrine, superstitieux dans sa « dévotion, il poursuivoit une hérésie réelle « ou imaginaire comme une désobéissance, « et croyait expier ses fautes par la per« sécution (3). » Egaré par les jésuites, il ne se borna pas à exercer ses persécutions contre les protestants; il les étendit, après quelques hésitations, presque aussi rigoureusement, sur ceux qu'on nommait jansénistes, lesquels la souffrirent avec une résignation, un courage dignes des premiers martyrs du christianisme. Ces persécutés offraient alors des exemples éclatants de modestie, de moralité et de savoir; et les sciences leur sont redevables d'une partie de leurs progrès. Les ruines de Port-Royal accuseront longtemps la mémoire de Louis XIV.

Dès qu'il fut devenu dévot, il tyrannisa les consciences, persécuta toute opinion qui n'était pas la sienne; il forçait les princes de sa famille à ne se confesser qu'à des jésuites; c'était lui qui donnait des confesseurs aux personnes de sa cour (1).

Les grandes fautes commises par ce roi découlent toutes de son ignorance. Ce fut son défaut d'instruction qui accrut son orgueil, et lui donna de fausses idées de la gloire. Il se laissa persuader qu'un conquérant était un grand homme. Avec ces principes il entreprit des guerres sans justes motifs, et obtint pendant quelques années de brillants succès. Le temps des revers vint ensuite : battu, ses finances épuisées, sa prétendue gloire ternie, ses sujets ruinés, il s'écria avant de mourir, en s'adressant à son jeune successeur : « J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas. » Aveu tardif d'une faute dont les résultats désastreux étaient irréparables.

Son ignorance lui fit croire que l'étendue, la magnificence, le grand nombre des maisons royales, que la somptuosité des meubles, des vêtements, des équipages, étaient un mérite. Il dépensa plus d'argent à se procurer ce mérite qu'à faire la guerre.

Son ignorance lui fit croire que la religion enseignée par les jésuites était le christianisme, et que la morale pernicieuse de ces pères était celle de l'Evangile : il fut très dévot et très immoral.

S'il avait eu la moindre notion de l'histoire des règnes précédents, il aurait appris que la persécution fortifie les opinions qu'elle s'attache à détruire; il aurait appris qu'il n'y a pas de gloire, qu'il n'y a que de l'infamie pour un prince qui exile, torture, massacre ses sujets pour des opinions religieuses; il aurait appris à connaître les jésuites, la longue série de leurs crimes, à se garantir de leurs piéges. S'il eût seulement pris lecture des *Lettres provinciales* du célèbre Pascal, il se serait éclairé sur l'immoralité profonde et sur le système corrupteur de ces pères; mais ce roi ne

(1) *Mémoires secrets du règne de Louis XIV* par Duclos, t. I, p. 135.

(2) Voyez ci-après : *Etat civil des protestants.*

(3) *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, pa Duclos, tom. I, pag. 138.

(1) *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 166.

lisait rien : et cet ouvrage qui parut avec éclat sous son règne, et dont la renommée retentit dans toute l'Europe, n'attira pas même ses regards.

L'expérience des siècles passés fut perdue pour ce prince, il ne pouvait raisonner que d'après la sienne (1).

Ce fut le jésuite Le Tellier qui, un jour que Louis XIV était troublé par des scrupules sur la légalité de nouveaux impôts dont il venait de surcharger les Français, le rassura pleinement en lui disant « que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre, et que, quand il les prenait, il ne faisait que prendre ce qui lui appartenait (2). »

Louis XIV, soulagé par cette déclaration de son confesseur, en témoigna sa joie à ses courtisans.

L'ignorance de Louis XIV fut un trésor pour les jésuites : ces pères en profitèrent pour accroître leur puissance et leurs richesses, pour le disposer à servir leur vengeance, pour lui donner de fausses idées sur la religion, et lui inspirer des superstitions puériles qu'on pardonnerait à peine à d'ignorantes villageoises. C'est d'après leurs conseils que Louis XIV fit des pèlerinages à Notre-Dame de Chartres ; qu'il portait sur lui une multitude de reliques, et ressemblait au superstitieux dont Plutarque nous a laissé un portrait ridicule. Saint-Simon assure que ce roi était, par des vœux laïques, affilié à l'ordre des jésuites. Ces pères lui persuadèrent aussi que les persécutions qu'il avait exercées contre les protestants et les jansénistes étaient des actions fort agréables à Dieu, qui ne manquerait pas de l'en récompenser. Toutefois, au lieu de récompenses, Louis XIV éprouva dans sa famille des pertes douloureuses, dans ses armées des revers déplorables, dans ses finances une disette extrême. Il fut craint, trompé par les princes et par les courtisans, haï par le peuple, dont,

(1) Voici comment parlait l'abbé Longuerue : « Louis XIV avait un grand sens, « de la doctrine et de bonnes intentions ; « mais il ne savait rien de rien : aussi a-t-il « été souvent trompé... Il n'a jamais lu au « monde que ses heures... Il était très ins- « truit dans le cérémonial ; voilà sa sphère. » (*Longueruana*).

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, tom. III. — *Louis XIV et sa cour*, tom. III, pag. 269, 270.

pour satisfaire à sa vaine gloire, à ses folles dépenses de guerre, de constructions, à l'entretien magnifique de ses maîtresses, de ses bâtards et de ses joueurs, il avait si abondamment arraché la subsistance et versé le sang.

Dans cet état d'adversité et d'abaissement, on dit que Louis XIV, apprenant la perte de la bataille de Ramilies, donnée en 1705, fit cette etrange exclamation : Dieu a donc oublié tout ce que j'ai fait pour lui !

Ce prince, rassasie de toute espèce de jouissances, ne pouvant s'en procurer de nouvelles, et n'ayant jamais eu le goût de la lecture ni de l'étude, se trouvait, au milieu de sa cour brillante, cérémonieuse et dévote, accablé sous le poids d'un ennui dont rien ne pouvait le soulager. Il mourut le 1er septembre 1715, et conserva jusqu'au dernier moment son caractère de dignité. Il fut peu regretté ; ses obsèques très mesquines le prouvèrent : outre les personnes qui par leurs fonctions étaient obligées d'y assister, il ne s'en trouva pas six qui s'y rendirent volontairement (1). « On insulta ses statues par de sanglantes « affiches ; on se permit publiquement les « satires les plus violentes, et son convoi « retentit moins des prières des prêtres « que des chansons grossières d'une popu- « lace effrénée (2). »

Il méritait d'être loué sous plusieurs rapports : il eut de bonnes intentions, un jugement sain, un esprit naturel qui se faisait remarquer par une infinité de mots heureux prononcés à propos, avec dignité et précision ; il parlait comme un roi doit parler. Cette qualité est très-remarquable dans un prince qui ne devait rien à l'étude.

Il établit un ordre nouveau et meilleur dans les diverses parties de l'administration ; il porta à la féodalité des atteintes moins éclatantes, mais plus efficaces que celles dont Louis XI et Richelieu l'avaient frappée. Il attaqua la chose : ceux-ci n'avaient attaqué que les personnes. On ne vit plus, comme sous les règnes précédents, des princes, mécontents de la cour, la quitter brusquement, se retirer dans leur gouvernement, y faire révolter la noblesse,

(1) *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, p. 274, 275.

(2) *Galerie de l'ancienne cour*, tom. I, pag. 100.

lever des troupes, menacer le roi, lui faire la guerre, et ne mettre bas les armes que lorsque cette cour avait satisfait à l'objet de leur mécontentement. Louis XIV prit des mesures qui rendirent désormais impossible la continuation de ces désordres féodaux. Les excès, les actes de cruauté que les seigneurs commettaient sur les habitants de leurs terres, furent, jusqu'à un certain point, réprimés par les intendants, dont cependant quelques-uns imitèrent les excès criminels de ceux qu'ils étaient chargés de punir.

Louis XIV, dans son temps prospère, eut de bons ministres et d'excellents généraux : s'il ne les choisit pas tous lui-même, il eut le talent d'apprécier leur mérite, et le bon esprit de les conserver.

Il fut loué et loué à l'excès pendant sa vie et après sa mort, parce que la multitude, éblouie par les triomphes, par l'éclat de la puissance, de la pompe des habits, des bâtiments et des décorations, est disposée à prodiguer à ces fausses apparences de mérite des éloges qui ne sont dus qu'au mérite réel : il fut loué parce qu'il était doué de qualités vraiment dignes d'éloges.

On peut lui reprocher de l'égoïsme : il sacrifiait tout à ses goûts, à son autorité; il forçait même les princesses malades à le suivre dans ses voyages de plaisir : il voulait qu'on lui fît une cour perpétuelle.

Il eut des détracteurs : il devait en avoir, parce qu'il eut beaucoup de défauts, qu'il commit de grandes fautes, et parce qu'on est disposé à rabaisser l'orgueil partout où il existe, à en faire ressortir le ridicule, surtout lorsqu'il se trouve, comme à l'ordinaire, placé à côté de l'ignorance; parce qu'enfin l'on se plaît à examiner les titres de celui qui aspire au titre de grand homme, et à lui opposer les petitesses de ses opinions, les faiblesses et les fautes de sa conduite.

Voici le portrait que Montesquieu fait de ce roi :

« Louis XIV n'étoit ni pacifique ni « guerrier : il avoit les formes de la jus- « tice, de la politique, de la dévotion, et « l'air d'un grand roi. Doux avec ses do- « mestiques, libéral avec ses courtisans, « avide avec ses peuples, inquiet avec ses « ennemis, despotique avec sa famille, « roi dans sa cour, dur dans ses conseils, « enfant dans celui de sa conscience, dupe « de tout ce qui joue le prince, les mi- « nistres, les femmes et les dévots; souf- « frant les talents, craignant l'esprit; sé- « rieux dans ses amours, et dans son der- « nier attachement foible à faire pitié; au- « cune force d'esprit dans le succès; de la « sécurité dans les revers, du courage dans « sa mort. Il aima la gloire et la religion; « et on l'empêcha toute sa vie de connaî- « tre ni l'une ni l'autre. Il n'aurait eu « presque aucun de ces défauts s'il avoit « été mieux élevé, et s'il avoit eu un peu « plus d'esprit. Madame de Maintenon « abaissoit sans cesse cette âme, pour la « mettre à son point (1). »

La meilleure preuve des vices de son règne est la dette effrayante qu'il laissa en mourant : cette dette se montait à deux milliards soixante-deux millions de livres argent à vingt-huit livres le marc (2).

Louis XIV fit élever un grand nombre d'édifices dans divers lieux, à Versailles, à Marly, etc.; notamment à Paris : nous en parlerons. Il ordonna ou favorisa l'établissement d'une multitude de monastères : son prédécesseur en avait déjà surchargé cette ville; il accrut cette surcharge. Voici la notice de ces établissements.

II. Maisons religieuses d'hommes.

THÉATINS, couvent de religieux ou clercs réguliers, situé quai Malaquest, depuis nommé quai Voltaire, nº 21, et rue de Bourbon, nº 26. Quelques membres de cet ordre religieux, fondé en Italie, en 1524, par Gaëtan de Thienne et Jean Pierre Caraffe, archevêque de Théate, aujourd'hui Chieti, au royaume de Naples, furent appelés à Paris par le cardinal Mazarin. Il acheta en 1642, pour les y établir, une maison, située sur le quai Malaquest, qu'il fit disposer pour une communauté religieuse. En 1648, ces religieux, voulant s'établir dans ce lieu, en demandèrent à Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain, la permission qu'ils obtinrent le 1er août de cette année. La chapelle fut bénite, le 7 du même mois, sous le vocable de Sainte-Anne-la-Royale : les lettres patentes confirmatives de cet établissement, accordées dans la même

(1) *Œuvres posthumes de Montesquieu*, Pensées diverses des grands hommes de France.

(2) *Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. IV, page 365.

année, ne furent enregistrées que le 29 mai 1663. Le cardinal Mazarin leur légua trois cent mille livres pour faire construire une église, dont la première pierre fut posée le 28 novembre 1662.

Cette église était commencée sur un plan trop vaste et trop dispendieux. Les trois cent mille livres léguées par Mazarin pour les frais de construction ne suffirent pas ; ou une partie de cette somme reçut une autre destination. Le père Guarini, qui passait parmi les religieux de l'ordre pour un très habile architecte, donna des preuves incontestables de son incapacité et de son mauvais goût, et laissa le bâtiment imparfait.

En 1714, le roi accorda aux théatins une loterie, dont le profit fut employé à la continuation de cette église : elle fut achevée et bénite le 20 décembre 1720. Le portail, qui se présentait sur le quai, fut élevé, en 1747, par les libéralités du dauphin, père de Louis XVI, sur les dessins de M. Desmaisons : c'était un ouvrage médiocre.

La haine que l'on portait à Mazarin rejaillit sur les religieux qu'il avait établis. Ces pères prêchaient en faveur des opérations de ce ministre ; et, pour être plus persuasifs, ils faisaient apparaître en chaire des figures de saints que les Frondeurs nommèrent avec irrévérence des Marionnettes : « usage qui tenoit plus, « dit un écrivain du temps, de l'artifice « de l'Italien que de la dévotion françoise. » Plusieurs pièces satiriques font mention de cette pratique ridicule. Dans celle qui est intitulée *Passeport et adieu de Mazarin*, on lit :

> Adieu, l'oncle aux mazarinettes ;
> Adieu, père aux marionnettes ;
> Adieu, l'auteur des théatins.

Et plus bas, dans la même pièce :

> Par les belles mazarinettes,
> Par toutes les marionnettes,
> Par la robe des théatins, etc.

Les théatins, épouvantés, lorsqu'en 1649 Mazarin fut obligé de quitter la France, le suivirent dans sa fuite. Une pièce intitulée *Lettre au cardinal Burlesque*, rappelle ce fait, ainsi que l'usage des marionnettes en chaire :

> . . . . . . Votre troupe théatine,
> Qui fait vœu d'être un peu mutine,
> Ne voyant point de sûreté
> [illegible] ville et [illegible],
> A [illegible] ses cachettes
> A [illegible]
> Qu'elle faisait voir ci-devant
> Dans les derniers jours de l'Avent.

Dans cette église on avait déposé le cœur du cardinal Mazarin, les restes d'Edme Boursault, poète comique ; et on voyait sur le maître-autel un grand tableau, représentant la piscine, peint par Restout.

Ce couvent, le seul de cet ordre en France, fut supprimé en 1790. Vers l'an 1800, le bâtiment de l'église fut disposé en salle de spectacle ; on n'y joua jamais : on y donna des bals, des fêtes et, en octobre 1816, on y établit un café, appelé Café des Muses. Enfin, cet édifice a été démoli dans les années 1821, 1822, 1823, et des maisons particulières ont été élevées sur son emplacement.

Institution de l'Oratoire, quartier de l'Observatoire, et rue d'Enfer, nº 74. Nicolas Pinette, trésorier de Gaston, duc d'Orléans, acheta, en 1650, l'emplacement, et y fit bâtir une maison qu'il donna aux prêtres de l'Oratoire. Le roi, par lettres patentes, accorda à cet établissement les priviléges dont jouissaient les maisons de fondation royale. Claude du Saussai donna à cette maison le prieuré de Saint-Paul-aux-Bois, dans le diocèse de Soissons, prieuré dont il était pourvu.

Cette maison servait de noviciat aux personnes qui se destinaient à la congrégation de l'Oratoire : elle fut célèbre par les hommes distingués qu'elle a produits ou qui s'y sont retirés.

La construction de l'église est simple. La première pierre en fut posée le 11 novembre 1655 ; et le 7 du même mois, en l'an 1657, on en fit la consécration ; elle fut dédiée sous le vocable de la Sainte-Trinité et de l'Enfance de Jésus. On voyait dans l'intérieur un tableau, représentant un *Ecce homo*, par Coypel, et dans la chapelle de la Vierge un monument en marbre, érigé, en 1661, à la mémoire du cardinal Bérulle, dont la figure était représentée à genoux ; au-dessous était placée une urne contenant son bras droit. Ce monument fut sculpté par Jacques Sarrasin. Le tableau du grand autel de cette chapelle était un ouvrage de Lebrun.

Cette maison, supprimée en 1792, fut, en 1801, consacrée à l'Hospice de la Ma-

(1) Est partie pour la Flandre.

ternité et à l'Ecole d'accouchement. En 1814, on y établit l'hospice de l'Allaitement où des Enfants-Trouvés, hospice dont je parlerai en son lieu.

Prémontrés réformés, couvent situé au carrefour de la Croix-Rouge, à l'angle formé par les rues de Sèvres et du Cherche-Midi. Le 16 octobre 1661, les prémontrés réformés achetèrent de dame Marie Lenoir, veuve de René Chartier, médecin du roi, un terrain fort étendu avec une maison appelée les Tuileries. Ils y firent toutes les réparations nécessaires à leur projet, obtinrent, le 28 juin 1662, le consentement de l'abbé de Saint-Germain, et, au mois d'octobre de la même année, des lettres patentes, par lesquelles le roi se déclare leur fondateur : ils y sont qualifiés de Chanoines réguliers de la réforme de l'étroite observance de l'ordre des Prémontrés.

Le 13 octobre 1662, la reine Anne d'Autriche posa la première pierre de l'église, qui, le 30 octobre 1663, fut achevée et bénite sous le titre du Très-Saint-Sacrement de l'Autel et de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Cette église se trouva trop petite : les prémontrés, en 1719, la firent agrandir, et sa nouvelle construction fut achevée en 1720.

Cette église, simple dans sa construction, offrait quelques monuments sépulcraux et plusieurs tableaux peu remarquables. La voûte en trompe, qui portait le buffet d'orgues, était admirée par les constructeurs.

Cette communauté fut supprimée en 1790; l'église fut démolie, et l'emplacement vendu est couvert de maisons particulières.

Les Orphelins de Saint-Sulpice ou de la Mère de Dieu, maison située rue du Vieux-Colombier, nº 15. Le sieur Ollier, curé de Saint-Sulpice, fonda, en 1648, cet établissement pour les orphelins des deux sexes de sa paroisse. Après avoir été placé en divers lieux, il fut définitivement fixé, en 1678, rue du Vieux-Colombier : les enfants étaient sous la direction de huit sœurs.

Cette maison, supprimée, fut occupée par des sœurs de la Charité, vers l'an 1802; en 1813, ces sœurs ayant été transférées rue du Bac, nº 152, elle a été convertie en une caserne de pompiers.

Les Frères des Ecoles chrétiennes, rue Notre-Dame-des-Champs, en face de la rue de Fleurus. En 1658, madame Cossart fonda un établissement qui avait pour objet l'instruction des enfants pauvres : il fut supprimé en 1707. Les frères des écoles chrétiennes s'y établirent en 1722, remplirent le même objet, et eurent encore à Paris plusieurs autres établissements qui furent supprimés en 1792. La marquise de Transe releva cette congrégation en 1806, et y réunit les frères de la doctrine chrétienne, dans leur ancien chef-lieu, au Gros-Caillou. Dans le même temps, d'autres établissements ou noviciats furent aussi formés à Paris, jusqu'à ce que Louis XVIII, les rendant à leur première institution, eût transféré le chef-lieu général, alors à Lyon, à l'ancien hospice de M. Dubois, rue du Faubourg-Saint-Martin, nº 147. C'est de cette maison du noviciat, connue sous le nom du Saint-Enfant-Jésus, que sont tirés les maîtres répartis dans les diverses écoles du royaume. Cette congrégation compte plus de deux cents écoles dans toute la France. Il y a quatre annexes à Paris, qui envoient dans les différents quartiers de la capitale des maîtres et frères, pour instruire les enfants. Chaque école doit être composée de trois frères, dont un directeur.

Séminaire des Missions étrangères, situé rue du Bac, nº 120, au coin de la rue de Babylone, dont l'église est aujourd'hui la seconde succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin. Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, donna tous ses biens à cet établissement, dont l'objet consistait à porter la lumière de l'Evangile dans les pays étrangers où elle est inconnue, et spécialement dans la Perse. Par l'acte de donation, du 16 mars 1663, il imposa pour condition que la maison serait nommée Séminaire des Missions étrangères, et que la chapelle porterait le titre de la Sainte-Famille. L'emplacement de cet établissement appartenait à l'évêque de Babylone, dont la rue voisine a reçu le nom.

Des lettres patentes du mois de juillet suivant, enregistrées le 7 septembre de la même année, et le consentement de l'abbé de Saint-Germain, légitimèrent cette fondation. Une salle de cette maison servit de chapelle jusqu'en 1683, époque où l'on commença la construction d'une église plus vaste, dont la première pierre fut posée, au nom du roi, par l'archevêque de Paris, le 24 avril de cette année.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18

Cette église est double : l'une est au rez-de-chaussée et l'autre est au-dessus. Cette dernière se distingue de l'autre par sa décoration. On voyait, sur le grand hôtel, une Adoration des Mages, par Carle Vanloo ; dans la nef, une Sainte-Famille, par Restout, et une autre Sainte-Famille, par André Bardon.

Les bâtiments de la maison furent reconstruits en 1736.

Un prêtre de cette maison, appelé de Mauroy, était aussi curé et directeur des Invalides. Sa conduite ne fut guère édifiante. Dangeau, au 5 décembre 1691, dit : « Il a fait banqueroute, et a emporté « plus de 40.000 écus. On a découvert



Costumes du XVI[e] siècle.

« beaucoup d'histoires scandaleuses, et il « y a même des dames de qualité mêlées « dans cette affaire. »

Le parlement le condamna aux galères : Louis XIV commua sa peine, en l'envoyant à l'abbaye des Sept-Fonds (1).

Il avait corrompu plusieurs filles de qualité, et escroqué divers marchands. On fit contre lui une chanson dont le refrain était :

Ah ! que je les hais ces hypocrites,
Et surtout l'abbé Mauroy.

(1) *Mémoires de Dangeau* publiés par Lemontey, pages 69 et 77.

Cette maison fut supprimée en 1792 et, par suite du concordat du 9 avril 1802, son église fut choisie pour être la seconde succursale de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.

SÉMINAIRE ANGLAIS, situé rue des Postes, n° 22. Plusieurs ecclésiastiques anglais se réunirent et obtinrent des lettres patentes de février 1684, qui les autorisaient à vivre en communauté ecclésiastique.

Cette maison, dépendante du collège des Irlandais, fut supprimée en 1792, et devint propriété particulière.

HOSPICE DES CORDELIERS DE LA TERRE-SAINTE, situé rue de la Ville-l'Évêque.

Nicolas Parfait, abbé de Bazonville, et chanoine de Notre-Dame de Paris, acheta, le 2 mars 1656, une maison située à la Ville-l'Evêque, et la donna à des religieux cordeliers de la Terre-Sainte, qui avaient déjà obtenu du roi des lettres patentes qui les autorisaient à s'établir dans cette ville ou dans ses faubourgs. Cet établissement trouva des opposants dans le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et dans le curé de la Ville-l'Evêque; mais ils ne tardèrent pas à se calmer. Il est présumable qu'il subit le sort des autres maisons religieuses, et qu'il fut supprimé en 1792. Mais il a pu l'être plus tôt : je manque de renseignements sur ce point.

Séminaire de Saint-Sulpice, situé en face et près de la façade de l'église de Saint-Sulpice. Jean-Jacques Ollier, abbé de Pebrac, conçut le projet d'établir un séminaire, et, vers la fin de l'an 1641, il en établit un à Vaugirard. Mais, nommé curé de Saint-Sulpice en cette année, il transféra aussitôt cet établissement à Paris. Une partie des prêtres qui le composaient logeaient dans le presbytère, d'autres dans une maison de la rue Guisarde. Cet établissement n'avait encore qu'une faible consistance, et n'était pas légalement autorisé. Quoique ces prêtres habitassent des maisons différentes, leurs exercices étaient communs. L'abbé Ollier, voyant s'accroître le nombre de ses prosélytes, sentit la nécessité d'en former deux corps entièrement séparés. Au mois de mai 1645, il acquit une maison, un jardin et un vaste emplacement situés rue du Vieux-Colombier; et après avoir, dans la même année, obtenu toutes les autorisations nécessaires, il forma un grand et un petit séminaire. Le petit séminaire fut établi dans des bâtiments contigus à la rue Férou et au cul-de-sac de ce nom; le grand le fut dans des bâtiments élevés sur le lieu où se voit aujourd'hui la vaste place de Saint-Sulpice. Ces bâtiments, qui n'avaient rien de remarquable, masquaient la belle façade de l'église de Saint-Sulpice, empêchaient d'en considérer les beautés dans un point de vue convenable : ils n'en étaient séparés que de quelques toises.

Vers l'an 1800, toutes ces vieilles et obscures constructions disparurent, et laissèrent enfin à découvert le magnifique portail de Saint-Sulpice.

Les Sulpiciens, supprimés en 1792 et rétablis depuis 1802, ont occupé la maison située à l'angle de la rue de Vaugirard et de la rue du Pot-de-Fer, appartenant autrefois aux filles de l'Instruction chrétienne, dites aussi de la Très-Sainte-Vierge.

Depuis, on leur a construit, sur la partie sud de la place Saint-Sulpice, un vaste bâtiment dont la première pierre a été posée le 21 novembre 1820.

Séminaire de Saint-Pierre et Saint-Louis, situé à l'extrémité septentrionale de la rue d'Enfer, nº 8. Il fut d'abord fondé dans la rue du Pot-de-Fer, par François Chausiergues, diacre, qui établit, en 1685, un pareil séminaire près de l'église de Saint-Marcel. Plusieurs personnes pieuses fortifièrent le zèle de Chausiergues, en participant à cette fondation. Le curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, nommé Marillac, suivant l'exemple de son prédécesseur le curé Lauzi, qui avait favorisé les projets de Chausiergues, acheta, en 1683, une maison assez vaste entre le jardin du Luxembourg et la rue d'Enfer, et la destina au séminaire projeté. Deux époux, appelés Farinvilliers, firent, sur cet emplacement, bâtir un corps de logis et une chapelle, et donnèrent la somme de quatre-vingts livres pour la fondation de douze bourses ou places gratuites. Enfin on obtint des lettres patentes du mois de décembre 1696, enregistrées l'année suivante, qui autorisèrent cet établissement. Le roi gratifia ce séminaire de trois mille livres de pension annuelle; et le clergé de France y ajouta une autre pension de mille livres.

La première pierre de la chapelle fut posée en 1703, et le séminaire de la rue du Pot-de-Fer y fut transféré l'année suivante.

Ce séminaire fut supprimé en 1792; ses bâtiments servent de caserne aux vétérans de la garde de la chambre des pairs, et son église à la fabrication du gaz hydrogène pour l'éclairage du quartier.

Eudistes, communauté d'hommes, située rue des Postes, nº 20. Jean Eudes, frère de l'historien Mézeray, prêtre oratorien, avait établi à Caen, en 1643, une congrégation de prêtres destinés à diriger les missionnaires et à faire des missions. Plusieurs personnes dévotes les appelèrent à Paris, où ils s'établirent le 20 mars 1671. Leur établissement étant d'abord situé près de l'église de Saint-Josse, ils furent chargés de desservir cette église paroissiale.

La maison qu'ils occupaient avant été vendue, ils vinrent en habiter une autre dans la cour du Palais.

En 1703, ils acquirent, pour en faire un hospice, une maison située rue des Postes, qu'ils habitèrent en 1727. Un décret de l'archevêque de Paris, de 1773, les y maintint sous le titre de communauté et de séminaire pour les jeunes gens de leur congrégation.

Les ecclésiastiques qui venaient faire quelque séjour à Paris trouvaient dans cette maison, pour un prix raisonnable, un logement commode. Les Eudistes furent supprimés par décret du 5 avril 1792.

Séminaire des Clercs Irlandais, situé rue du Cheval-Vert, ou des Irlandais, n° 3, fondé en 1672, supprimé en 1792.

Séminaire des Prêtres Irlandais, ou Collége des Lombards, situé rue des Carmes, n° 23. Le collége des Lombards, appelé aussi Collége de Tournay, Collége d'Italie, dont j'ai parlé, presque abandonné, tombait en ruine, lorsque deux prêtres irlandais, Patrice Maginn et Malachie Kelli, obtinrent en 1677 et en 1681, des lettres patentes qui les autorisèrent à rebâtir ce collége pour y recevoir des Irlandais étudiants en l'Université de Paris. Le collége fut rebâti par ces prêtres étrangers, et Patrice Maginn le dota de 2,500 livres de rente.

Cette communauté était composée d'étudiants et de prêtres qui se destinaient aux fonctions de missionnaires. En 1763, le nombre des uns et des autres se montait à cent soixante-cinq.

Séminaire des Ecossais, ou Collége des Ecossais, situé rue des Fossés-Saint-Victor, n°s 25 et 27. D'abord placé rue des Amandiers, il fut ensuite reconstruit, pendant les années 1662 et 1665, dans la rue des Fossés-Saint-Victor.

Dans la chapelle de ce séminaire, était une urne, en bronze doré, qui contenait la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre. Elle est un monument de l'attachement et de la reconnaissance du duc de Perth, qui mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 16 septembre 1701, et l'ouvrage du sculpteur Garnier. L'épitaphe est attendrissante.

Ces colléges, ou séminaires Irlandais, Ecossais, supprimés en 1792, ont, par arrêtés du 19 fructidor an IX, des 24 vendémiaire et 3 messidor an XI, et du 24 floréal an XIII, été réunis à la maison des Irlandais, rue de ce nom, n° 3; et, par décision du gouvernement, du 11 décembre 1808, ils ont été placés sous la surveillance de l'Université.

Séminaire du Saint-Sacrement et de l'Immaculée Conception, situé rue des Postes, n° 26; il fut fondé, en 1703, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, par Claude-François Poullart des Places, prêtre, qui montra dans cette fondation, des vues vraiment utiles, et qui établit des règles trop peu observées par les ecclésiastiques. Il exigea que les jeunes gens qui viendraient y étudier en philosophie et en théologie ne prissent aucun degré, renonçassent à toutes dignités ecclésiastiques, et qu'ils se bornassent à servir les pauvres dans les hôpitaux. Plusieurs dons faits à ce séminaire lui procurèrent les moyens de quitter la maison à loyer qu'il occupait rue Neuve-Sainte-Geneviève, et de s'établir dans une autre plus commode, située rue des Postes, et achetée le 4 juin 1731.

En 1769, les supérieurs de ce séminaire firent commencer la construction d'un nouveau bâtiment.

Ce séminaire, supprimé en 1792, est devenu maison particulière, et dépend du collége des Irlandais.

Prêtres de Saint-François de Sales, communauté située au carrefour du Puits-l'Ermite, quartier du Jardin-des-Plantes. Le sieur Witasse, docteur de Sorbonne, avait formé un hospice pour les prêtres vieux et infirmes, et l'avait fait autoriser par lettres patentes de l'an 1700. Cet hospice était alors établi sur les fossés de l'Estrapade; le cardinal de Noailles le transféra, en 1702, au carrefour du Puits-l'Ermite, dans la maison d'où il venait d'expulser les Filles de la Crèche. En 1751, cet hospice fut transféré à Issi, dans les bâtiments des Bénédictines de ce village.

III. Communautés religieuses de filles.

Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame, couvent situé rue Neuve-Saint-Etienne, n° 6, quartier du Jardin-des-Plantes. Quelques religieuses de cet ordre, fondé à Laon en 1623, furent attirées à Paris en 1643; elles étaient appuyées par la reine Anne d'Autriche, et autorisées par l'archevêque. Leur établissement fut confirmé par lettres patentes de 1645 et 1646. Elles habitèrent d'abord une maison

au Marais ; puis elles achetèrent deux maisons rue Saint-Fiacre ; enfin, en 1673, Imbert Porlier, prêtre de l'Hôpital général, leur donna des maisons et jardins rue Neuve-Saint-Etienne, où elles se rendirent la même année. Elles augmentèrent cet emplacement par des acquisitions. Cette maison, supprimée en 1790, est maintenant occupée par des dames de la Miséricorde.

Filles de Saint-Chaumont ou de l'Union chrétienne, couvent situé sur l'emplacement du passage Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, nº 374.

La veuve Pollalion avait jeté, dans la maison de la Providence, les premiers fondements de cette institution dont l'objet était d'instruire les jeunes filles nouvellement converties au catholicisme, et celles qui se trouvaient sans fortune et sans appui. Plusieurs personnes se joignirent à elle pour donner à ce projet une grande extension. Anne de Croze fut de ce nombre ; en 1661, elle le mit à exécution dans une maison qui lui appartenait à Charonne. Elle donna, en 1682, cette maison et ses dépendances à l'établissement ; et cette donation fut confirmée par lettres patentes de 1673. Par contrat du 30 août 1683, les sœurs de l'Union chrétienne acquirent l'hôtel de Saint-Chaumont, situé rue Saint-Denis ; elles s'y transportèrent au commencement de 1685 et firent construire une chapelle sous l'invocation de Saint-Joseph. Elles y sont restées jusqu'en 1790, époque de leur suppression ; on a établi sur l'emplacement de leur maison un passage public, dit passage de Saint-Chaumont.

Le Petit-Saint-Chaumont, ou la Petite-Union chrétienne, communauté située rue de la Lune, nº 35. Cette maison fut formée d'après les mêmes motifs, et sur le modèle de la communauté dont on vient de parler. Le sieur Le Vachet, prêtre, dès l'an 1679, commença cet établissement. Les sieur et dame Berthelot possédaient, rue de la Lune, une maison qu'ils avaient fait disposer pour y recevoir cinquante soldats revenus malades des armées. Ayant pour cette bonne œuvre un peu trop compté sur les libéralités publiques, ils furent obligés d'abandonner leur louable projet, et, le 13 mai 1682, ils donnèrent leur établissement aux filles de l'Union chrétienne, ainsi que les meubles, lits et ustensiles qui s'y trouvaient.

Cette maison, supprimée en 1790, est devenue propriété particulière.

Filles de la Providence, couvent situé rue de l'Arbalète, nºs 24 et 26. La veuve Pollalion, célèbre par ses pieux établissements, jeta les premiers fondements de cette institution à Fontenay ; puis, en 1643, elle transféra sa communauté à Charonne, et en 1647 à Paris, dans une maison de la rue d'Enfer. En 1651, la reine Anne d'Autriche, qui prit ce couvent sous sa protection, acheta de l'Hôtel-Dieu une maison spacieuse, destinée aux pestiférés, qu'on nommait Hôpital de la Santé. Une partie de cette maison servit à composer l'enclos du Val-de-Grâce, le surplus de l'emplacement fut donné au couvent de la Providence, qui en prit possession le 11 juin 1652, ainsi que d'une chapelle que l'Hôtel-Dieu y avait fait bâtir.

Vincent de Paul rédigea les statuts de cette maison. Ces religieuses étaient chargées de l'éducation des jeunes filles.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint une propriété particulière où l'on a établi une fonderie et une raffinerie de sucre.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, couvent situé rue Mouffetard, nº 69. Il fut fondé d'abord à Gentilly, en 1652, par Jacques le Prévost d'Herbelai, maître des requêtes, qui assura aux hospitalières chargées de soigner les filles et femmes malades, une rente de 1,500 liv. En 1655, elles obtinrent des lettres patentes et l'autorisation de s'établir dans un faubourg de Paris. Elles avaient acheté, en avril 1653, deux maisons, cours et jardins, situés dans la rue Mouffetard ; elles les firent réparer.

Au commencement du dix-huitième siècle, les bâtiments tombaient en ruine. Ces religieuses, comme celles de plusieurs autres couvents, eurent recours aux bienfaits du sieur d'Argenson, lieutenant-général de police et grand amateur de religieuses, qui obtint pour elles, comme il avait fait pour plusieurs autres couvents nécessiteux, la permission d'établir une loterie, dont les profits seraient employés à la reconstruction de plusieurs parties de leur couvent (1).

(1) Voici comment le fait est raconté dans un ouvrage moderne qui a osé lever le voile mystique qui cachait le scandale de quelques couvents de religieuses de Paris. « M. D'Ar-

Filles du Saint-Sacrement, couvent situé rue Cassette, nº 22. Les guerres, troublant la Lorraine, forcèrent les religieuses bénédictines de la Conception de Notre-Dame, établies à Rambervilliers, de se réfugier à Saint-Mihiel. Elles furent encore obligées d'abandonner cet asile. Quelques-unes, à la tête desquelles était Catherine de Bar, se transportèrent, en 1641, à Paris : elles allèrent loger dans l'abbaye de Montmartre. Les autres imitèrent l'exemple des premières, et, pendant l'année 1643, elles se rendirent à Paris. Alors toute la communauté fut réunie dans une maison du village de Saint-Maur. Ces religieuses n'y restèrent pas tranquilles : en 1650 elles vinrent chercher un asile dans une petite maison de la rue du Bac. Quelques dames dévotes voulurent leur procurer un établissement plus solide : elles leur donnèrent des secours; mais Anne d'Autriche, régente, s'y opposa, et défendit à l'abbé de Saint-Germain de permettre de nouveaux établissements religieux sur son territoire. Alors un Sulpicien, appelé Picoté, parvint à déterminer cette reine à établir un couvent uniquement chargé du culte perpétuel du Saint-Sacrement, afin de détourner les maux dont la France était affligée. Il fut bientôt informé que les religieuses fugitives, établies dans la rue du Bac, avaient le même but : il les proposa à la reine; et l'abbé de Saint-Germain, d'après les ordres de cette princesse, consentit, le 19 mars 1653, à l'établissement du couvent des Filles du Saint-Sacrement. Des lettres patentes furent expédiées et enregistrées en 1654. Ces religieuses furent d'abord établies rue Férou. Ce fut dans la chapelle de ce couvent, dont elle s'était déclarée fondatrice, qu'Anne d'Autriche, tenant un cierge à la main, vint pour expier solennellement les outrages faits au Saint-Sacrement pendant la guerre civile, guerre dont elle était le principal auteur.

Il était dans l'usage qu'une de ces religieuses répétât, chaque jour, une scène semblable; elle venait, la corde au cou, portant à la main une torche allumée, se mettre à genoux devant un poteau dressé à cet effet au milieu du chœur, et faisait amende honorable à Dieu de tous les outrages commis contre le Saint-Sacrement.

Ces religieuses, se trouvant trop resserrées dans leur maison de la rue Férou, la quittèrent pour aller en occuper une plus vaste dans la rue Cassette. Elles y entrèrent en 1659, y restèrent jusqu'en 1790, époque de leur suppression, et leurs bâtiments vendus devinrent propriétés particulières.

Notre-Dame-aux-Bois, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située rue de Sèvres, nº 16, dont l'église est aujourd'hui première succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, sous le titre d'Abbaye-aux-Bois.

Ce monastère, fondé en 1202, au milieu des bois, dans le diocèse de Noyon, doit son nom à cette situation. Les guerres civiles qui signalèrent la régence d'Anne d'Autriche, les incursions fréquentes des divers partis, le passage des gens de guerre firent craindre aux religieuses de cette abbaye le pillage de leur maison et les insultes brutales des militaires. Elles quittèrent ce séjour dangereux, et, en 1650, se réfugièrent à Compiègne. En 1654, elles achetèrent le monastère abandonné des Annonciades des dix Vertus, rue de Sèvres; des lettres patentes d'avril 1585 confirmèrent cette acquisition, et y joignirent plusieurs priviléges. Malgré ces avantages, plusieurs de ces religieuses, poussées par des motifs que l'on ignore, quittèrent Paris et retournèrent dans leur ancienne abbaye; elles y firent des réparations; mais un incendie consuma, en 1661, leur vieille église et les autres bâtiments. Alors cet accident les obligea de revenir à Paris, où elles obtinrent, en 1667, du pape et de leurs supérieurs, la

« genson, dégoûté de madame de Tencin, « devint amoureux d'une petite et jolie no- « vice des Hospitalières du faubourg Saint- « Marceau, qu'il avait séduite au point de « l'engager à s'évader en lui promettant de « faire sa fortune. La supérieure, qui eut « des avis de ce projet d'évasion, en empêcha « d'abord l'exécution; ce qui mit M. d'Ar- « genson dans une telle colère, qu'il suspen- « dit un bâtiment qu'il avait accordé et fait « commencer dans ce couvent. La supé- « rieure, qui aurait alors voulu que la moi- « tié de ses filles se fussent évadées, et que « son bâtiment fût fini, trouva moyen d'a- « paiser d'Argenson en lui abandonnant « l'objet de ses amours, et le bâtiment fut « achevé dans la suite. » (*Pièces inédites du règne de Louis XIV et de Louis XV*, t. II. — *Chroniques scandaleuses*, ch. 4, page 67.)

translation du titre d'abbaye à leur maison de cette ville.

En 1718, ces religieuses firent élever une nouvelle église dont la première pierre fut posée le 8 juin de cette année. Cette maison fut supprimée en 1790; et son église, assez vaste, fut choisie, en 1802, pour être la première succursale de Saint-Thomas-d'Aquin.

Visitation de Sainte-Marie, couvent situé à Chaillot, entre les barrières de Franklin et de Sainte-Marie, et fondé, en 1651, par Henriette de France, fille de Henri IV et veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre. Les cœurs de cette princesse, de Jacques Stuart II, roi d'Angleterre, de Louise-Marie Stuart, leur fille, furent déposés dans le sanctuaire de l'église.

Cette église fut rebâtie, en 1704, sur les dessins de Gabriel, aux frais de Nicolas Frémond et de Geneviève Durand, sa femme. Supprimé en 1790, et devenu propriété particulière, ce couvent fut démoli; et, en 1810, on jeta, sur son emplacement, les fondements du Palais du roi de Rome, palais que les événements politiques n'ont pas permis d'achever.

Filles de Sainte-Marie ou de la Visitation, couvent situé rue du Bac, nº 58. Geneviève Derval-Pourtel, veuve du comte d'Enfréville-Cisei, d'après les dernières volontés de son époux, passa, le 6 septembre 1657, un contrat de fondation avec les religieuses de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, contrat approuvé et homologué, le 24 avril 1658, par les vicaires-généraux du cardinal de Retz, archevêque de Paris. Des religieuses de ce couvent vinrent en conséquence s'établir, en 1660, dans une maison située rue Montorgueil. S'y trouvant trop resserrées, elles l'abandonnèrent en 1673, et se transportèrent dans la rue du Bac, où elles avaient fait construire une chapelle et les bâtiments nécessaires.

En 1775, elles élevèrent une nouvelle église, dont la reine posa la première pierre le 30 octobre de cette année. Le sieur Hélin en fut l'architecte. On voyait, sur le grand autel, une Visitation peinte par Philippe de Champagne, Jésus au jardin des Olives, par Hallé, et deux statues sculptées par Bridan.

Ce couvent fut supprimé en 1790; l'église doit être démolie.

Religieuses de Notre-Dame-de-Miséricorde, couvent situé rue du Vieux-Colombier, nº 8. Anne d'Autriche fit venir, en 1649, d'Aix en Provence, quelques religieuses de cet ordre : de ce nombre était la mère Madeleine, laquelle, au milieu des troubles qui agitaient alors Paris, parvint, en 1651, à devenir propriétaire d'une grande maison située rue du Vieux-Colombier. Elle acheta cinq autres petites maisons qu'elle y joignit, et forma une communauté qui fut confirmée par lettres de novembre 1662. Ce couvent se maintint jusqu'en 1790, époque de sa suppression. On a établi depuis, dans ses bâtiments, une loge de francs-maçons.

Religieuses anglaises ou de la Conception, couvent situé rue Moreau, nº 10, au coin de la rue de Charenton. Les désordres de la guerre forcèrent ces religieuses à quitter Nieuport où elles étaient établies, et à se réfugier à Paris. En 1658, elles logèrent dans une maison du faubourg Saint-Jacques. Deux ans après, elles acquirent, rue de Charenton, une maison et un jardin; et leur établissement fut confirmé par lettres de 1670. La première pierre de leur église fut posée le 2 juin 1672. Ce couvent, dont l'abbesse était triennale, avait reçu le nom de *Bethléem*. Il fut supprimé en 1790. On y a établi, depuis, pour les demoiselles, une école gratuite, dirigée par les ci-devant Filles de la Croix.

Religieuses anglaises, couvent situé rue des Anglaises, nº 20. Obligées de quitter leur patrie pour des motifs de religion, elles s'établirent d'abord à Cambrai en 1623; de là elles vinrent à Paris, et y occupèrent une maison au faubourg Saint-Germain. Quelques personnes ayant acquis, pour elles, un terrain et une maison au Champ de l'Alouette, faubourg Saint-Jacques, elles s'y rendirent en 1644. Leur établissement fut autorisé, en 1656, par l'archevêque, et confirmé, en 1674 et 1676, par lettres patentes du roi.

La principale obligation de ces religieuses était de prier constamment pour la conversion des Anglais à la religion catholique. Leurs prières n'ont pas encore été exaucées.

Elles furent supprimées en 1790, et, dans leur maison devenue propriété particulière, on a établi une filature de coton.

Abbaye de Notre-Dame-de-Panthemont, ou du Verbe incarné, située rue de Grenelle-Saint-Germain, nºs 106 et 108. Cet établissement, dont le but était l'instruc-

tion des jeunes filles, fut d'abord formé à Lyon en 1625. Une des fondatrices, la dame de Matel, vint quelques années après à Paris, et employa divers protecteurs qui déterminèrent la régente, Anne d'Autriche, à autoriser un établissement de cette espèce dans Paris. Elle obtint, en conséquence, des lettres patentes de juin 1643, et acheta une grande maison avec un jardin, dans la rue de Grenelle, maison appelée l'Orangerie; elle y fit tout disposer convenablement: mais cette dame avait fort mal calculé ses ressources. Les revenus ne suffirent pas aux besoins de la communauté : il fallut avoir recours à des intrigues, à des sollicitations qui ne furent pas sans succès.

Ce fut dans ce couvent que l'on plaça une partie des religieuses appartenant à des couvents que le parlement supprima en 1670.

L'église, reconstruite sur les dessins de M. Contant, fut décorée d'un ordre dorique et d'une coupole sans peinture. Le dauphin, père de Louis XVI, en posa la première pierre en 1749.

Supprimée en 1790, les bâtiments de cette abbaye ont été convertis en caserne et en maison particulière; l'église sert de magasin pour les fournitures militaires.

Notre-Dame-des-Vertus, ou Filles de Sainte-Marguerite, couvent situé rue Saint-Bernard, faubourg Saint-Antoine, et fondé pour l'instruction des jeunes filles, par quelques dames pieuses qui, en 1679, firent venir d'Aubervilliers, nommé aussi Notre-Dame-des-Vertus, quelques sœurs de la communauté établie dans ce village, et les placèrent dans une maison rue de Basfroi. En 1681, le curé de Saint-Paul, voulant procurer plus d'extension à cet établissement, lui fit don d'une maison qu'il possédait rue Saint-Bernard. Elles s'y transportèrent en 1685. Mais après la mort de ce curé elles éprouvèrent des difficultés de la part de ses héritiers qui, en 1690, firent vendre la maison. Le sieur de Braguelonque, conseiller à la Cour des aides, acheta cette maison, et en fit don à la communauté; il y joignit une rente pour l'entretien de sept sœurs. Cette communauté fut supprimée en 1790.

Filles de l'Instruction chrétienne, rue du Pot-de-Fer, nº 17. Marie de Gournay et David Rousseau, un des marchands de vin du roi, fondèrent cette communauté dont le but était l'instruction des jeunes filles : elle fut approuvée par lettres patentes de septembre 1657. Elle était établie rue du Gindre, dans une maison donnée par un des fondateurs, et y est demeurée jusqu'en 1738, époque où elle fut transférée rue du Pot-de-Fer, dans une maison plus vaste et plus commode.

Cette maison était gouvernée par une maîtresse qui prit d'abord le titre de sœur aînée, et dans la suite celui de sœur première.

Cette communauté fut supprimée en 1790, et ses bâtiments, depuis 1802, ont été occupés par le séminaire de Saint-Sulpice.

Les Religieuses de la Présentation-Notre-Dame, ou Bénédictines mitigées, aujourd'hui pharmacie de l'administration centrale des hospices et hôpitaux civils de Paris, couvent situé rue des Postes, nos 34, et 36, fondé en 1649 par Marie Courtin, veuve du sieur Billard de Carrouge. On y établit quatre bénédictines, dont Catherine Bachelier, nièce de la fondatrice, fut nommée prieure. Ces quatre bénédictines vivaient en si mauvaise intelligence avec leur prieure, que l'archevêque de Paris, après avoir employé les moyens de persuasion, se vit forcé de séparer la prieure de ses religieuses : cette séparation s'effectua le 9 décembre 1650.

La prieure et une de ses compagnes s'établirent dans une maison de la rue d'Orléans, faubourg Saint-Marcel. Sa tante lui fit de nouvelles donations; alors elle put établir une autre communauté. Elle obtint, au mois de décembre 1656, des lettres patentes, renouvelées en février et enregistrées le 12 février 1667 qui autorisèrent sa nouvelle communauté.

En 1671, elle acheta une maison plus vaste et plus commode, rue des Postes.

Cette communauté fut du nombre de celles à qui le roi accorda une loterie pour subvenir à leurs besoins, elle fut supprimée en 1790, devint propriété particulière, et ses bâtiments ont depuis été occupés par l'institution de M. Parmentier.

Miramionnes, ou Filles de Sainte-Geneviève, couvent situé rue de la Tournelle, nº 5, au coin du quai de la Tournelle. Il doit son origine à la réunion de deux communautés qui se formèrent presque en même temps.

La première communauté fut établie

en 1636 par mademoiselle Blosset qui s'associa quelques filles dévotes, sans exiger de clôture, de vœux, ni d'habillements particuliers. Elles tenaient de petites écoles, visitaient les malades, et enseignaient les pensionnaires qu'on leur confiait : elles demeuraient dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, au coin de celle des Boulangers, et portaient le titre de Filles de Sainte-Geneviève. En 1661, l'archevêque approuva cette communauté.

La seconde communauté fut formée par Marie Bonneau, veuve du sieur Beauharnais de Miramion, conseiller au parlement. En 1661, elle rassembla, dans la maison qu'elle occupait rue Saint-Antoine, six filles chargées d'instruire les enfants et de panser les malades. Elle donna à son établissement le nom de Sainte-Famille, et le transféra dans une maison qu'elle vint habiter près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Un nommé Feret, supérieur des deux communautés, imagina de les réunir et de n'en faire qu'une seule : cette réunion fut consentie le 14 août 1665, et revêtue de toutes les formes légales.

Cette communauté n'était logée que dans des maisons tenues à loyer, lorsqu'en 1691 elle acheta la maison que le sieur de Nesmon, évêque de Bayeux, possédait sur le quai de la Tournelle; puis en 1693 une autre maison contiguë; enfin, la veuve Miramion agrandit l'emplacement de cette communauté, en lui faisant don de deux autres maisons situées auprès et sur le quai de la Tournelle.

Cet établissement ayant reçu une aussi grande consistance fut de nouveau confirmé par lettres patentes du mois d'août 1693, enregistrées dans la même année.

Cette maison fut supprimée en 1790, et ses bâtiments servent aujourd'hui à la pharmacie de l'administration centrale des hospices et hôpitaux civils de Paris.

Sainte-Pélagie, communauté religieuse et aujourd'hui prison, située rue de la Clef, nº 14. La veuve de Miramion dont il est parlé dans l'article précédent, femme très zélée, croyait pouvoir remédier aux effets des vices de la société sans s'occuper de leurs causes : autorisée par les magistrats, elle avait réuni six ou sept filles débauchées dans une maison particulière du faubourg Saint-Antoine. Encouragée par le succès de cette tentative, elle imagina d'agrandir son plan, et de former une maison publique de détention pour les femmes débauchées. Plusieurs dames pieuses la secondèrent dans ce projet. Des sommes assez considérables furent fournies pour son exécution; et le roi en 1665 donna des lettres patentes tendant à établir un lieu de refuge dans les bâtiments dépendants de la maison dite la Pitié, et le soumit à l'administration de l'hôpital général.

La veuve Miramion s'aperçut que ces filles ne se convertissaient point; que les murailles et les verrous de la prison pouvaient bien les empêcher de provoquer les hommes à la débauche, mais non changer leur naturel. Cette dame, qui ne connaissait point le vers d'Horace,

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.

fut étonnée de l'inefficacité du remède, et prit le parti de l'essayer sur des sujets moins incurables. Elle établit dans la même maison, mais dans des lieux séparés, des femmes qui, dégoûtées du libertinage, étaient disposées à sacrifier librement leurs habitudes à l'espoir d'une existence assurée et d'une vie plus tranquille.

Ce second établissement reçut le nom de Sainte-Pélagie ou de Filles de bonne volonté. Le nombre de ces filles s'étant accru, on les transféra au faubourg Saint-Germain, dans une maison qu'avaient occupée les Filles de la Mère de Dieu; mais peu de temps après, à la prière des administrateurs, elles retournèrent dans leur première demeure. Cet établissement fut confirmé par lettres patentes de juillet 1691.

La police y faisait quelquefois enfermer des femmes coupables de délits étrangers au libertinage.

Depuis la révolution, cette maison est devenue prison publique. J'en parlerai ailleurs.

Religieuses de Notre-Dame-de-Bon-Secours, prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, situé rue de Charonne, nº 95. La dame Claude de Bouchavanne, veuve du sieur Vignier, avait obtenu dès l'an 1646 la permission d'établir un couvent à Paris. Elle fit en conséquence, le 12 septembre 1647, l'acquisition d'une maison située rue de Charonne; et ayant obtenu les autorisations nécessaires, elle y plaça en 1648 Madeleine-Emmanuelle de Bouchavanne, sa

sœur, religieuse au monastère de Notre-Dame de Soissons, en qualité de prieure. Cette dame s'y rendit avec deux religieuses de son couvent. Tel fut le noyau de cet établissement qui ne fut approuvé qu'en 1667 par lettres patentes, enregistrées le 16 mai 1670.

L'église et le couvent furent réparés, agrandis vers les années 1770 et 1780, sur les dessins du sieur Louis.

Ce couvent fut le théâtre de plusieurs scènes galantes; on ne s'en étonnera point quand on saura qu'il était devenu l'asile des jeunes femmes séparées de leurs maris. Un mousquetaire y allait souvent visiter deux de ses parentes. Il y vit une demoiselle connue sous le nom de Mimi, et en devint amoureux. Cette fille, qui de maîtresse du duc de Choiseul était, dit-on, passée au Parc-aux-Cerfs, et avait épousé ensuite un Américain, appelé Dupin, qui l'avait délaissée quelques jours après son mariage, consentit, ainsi qu'une autre pensionnaire, à escalader pendant la nuit les murs du couvent, et à se rendre auprès de son amant dans une maison voisine. L'abbesse, soupçonneuse ou jalouse, découvrit toute l'intrigue. Les pensionnaires galantes sortirent du couvent, et le mousquetaire, nommé de La Porquerie, fut envoyé prisonnier à Vincennes.

Ce prieuré fut supprimé en 1790. Les bâtiments sont occupés par une filature de coton.

Communauté de Sainte-Geneviève, située rue de Clovis. C'était une école de Charité, destinée aux jeunes filles, établie en 1670 par le sieur Beurrier, curé de Saint-Etienne-du-Mont. Cet établissement fut autorisé par lettres patentes d'avril 1677.

Supprimée en 1790, les bâtiments sont occupés par le collége de Henri IV.

Filles de la Croix, communauté située cul-de-sac Guémené, n° 4, 8e arrondissement, quartier du Marais, fondée en 1640, à Brie-Comte-Robert, par Marie Lhuillier, veuve de Claude Marcel. Cette fondatrice, avec une partie de ses religieuses, vint à Paris, et y acheta, en 1643, une portion de l'hôtel des Tournelles, où elle s'établit. Ces filles s'occupaient de l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Cette maison, supprimée en 1790, devenue propriété particulière, est occupée par une filature de coton.

Filles de la Croix, communauté située rue d'Orléans-Saint-Marcel, n° 11. Elle avait le même objet que la communauté mentionnée à l'article précédent; elle fut établie, en 1656, sur une partie du Petit-Séjour d'Orléans, et supprimée en 1790. Ses bâtiments sont aujourd'hui occupés par un maître de pension.

Filles de la Congrégation de la Croix, communauté située rue des Barres, n° 14. Les obligations de ces filles étaient les mêmes que celles des communautés dont on vient de parler. Elles s'établirent à Paris en 1664. Supprimées en 1790, leur bâtiment a été converti en une maison particulière.

Abbaye de Sainte-Geneviève ou de Sainte-Perrine, située à l'entrée de la grande rue de Chaillot, du côté de l'avenue de Neuilly. Des religieuses, chanoinesses de Sainte-Geneviève, de l'ordre de Saint-Augustin, établies en 1638 à Nanterre, furent transférées à Chaillot en 1659, translation autorisée par lettres patentes de juillet 1661. Cette abbaye de Sainte-Geneviève portait aussi le nom de Notre-Dame-de-la-Paix; mais elle renonça à cette dernière dénomination en 1746, époque où l'on réunit à ce couvent les dames de l'abbaye de Sainte-Perrine de la Villette. Ce dernier nom a prévalu.

Ce monastère fut supprimé en 1790. Vers l'an 1806 on y a établi l'institution des Vieillards des deux sexes qui paient une pension ou une somme fixe pour leur admission.

Religieuses de la Madeleine du Trainel, couvent situé rue de Charonne, n° 88, il fut fondé d'abord au lieu du Trainel, en Champagne, vers le milieu du douzième siècle. Les religieuses, pour éviter les malheurs de la guerre, se retirèrent, en 1630, à Melun. Ne s'y trouvant pas en sûreté, en 1652, époque de discordes civiles, elles vinrent chercher un asile à Paris, où elles demeurèrent dans une maison particulière. En 1654, elles achetèrent une grande maison et un jardin situés rue de Charonne, où elles firent construire une chapelle et un bâtiment convenable, dont Anne d'Autriche posa la première pierre.

M. d'Argenson, pendant qu'il était lieutenant de police, accordait sa protection à plusieurs couvents de religieuses, protection corruptrice, et dont j'ai déjà eu occasion de parler. Ce magistrat, qui mit tant d'ordre dans la police de Paris, et

tant de désordre dans les couvents de cette ville, plaça dans celui-ci une de ses maîtresses nommée Husson, qui y fut d'abord très considérée, parce qu'elle obtint du magistrat une loterie dont les produits devaient servir aux frais de diverses constructions entreprises dans le couvent, et des toiles peintes ou indiennes confisquées, qui servaient à l'ameublement de la supérieure.

Celle-ci, encore jeune, fraîche et d'un embonpoint agréable, supplanta la demoiselle Husson, et s'empara entièrement du cœur du magistrat, qu'elle conserva par des complaisances et des moyens qui paraîtront étranges à ceux qui ne savent pas que la robe du magistrat, les grilles et la discipline des couvents sont de faibles digues contre les passions humaines. Le sieur d'Argenson figurait au milieu des religieuses de Sainte-Madeleine-du-Trainel comme un sultan au milieu de son sérail.

« Les preuves d'amour de cette supé« rieure furent d'un genre distingué, di« sent les mémoires qui me fournissent « cette anecdote; elle commença par faire « bâtir dans l'église de la Madeleine une « chapelle dédiée à saint Marc (saint Re« née), patron de M. d'Argenson ; ensuite « on y construisit une espèce de tombeau « où devait être déposé, après sa mort, « un cœur qui, pendant sa vie, avait si « fort chéri le couvent. On peut dire qu'il « s'y enterra de son vivant en 1718 ; car, « ayant été fait garde des sceaux et chef « des finances, on vit ce grave magistrat, « qui réunissait les fonctions les plus au« gustes de la magistrature, puisque alors « le chancelier était exilé, se retirer tous « les soirs dans le couvent, où il s'était « fait bâtir un appartement qui commu« niquait à celui de sa favorite, qui ne « lui plaisait plus alors exclusivement, à « cause de plusieurs autres que la com« plaisante supérieure lui procurait pour « le délasser de ses travaux. En arrivant, « il se couchait. Alors la supérieure et ses « compagnes frottaient avec de l'eau-de« vie les pieds de monseigneur le garde « des sceaux, etc .. Ensuite les houris « qui environnaient son lit lisaient les « placets dont ses poches étaient pleines. « C'était alors que les affaires auxquelles « s'intéressait la supérieure s'expédiaient « selon ses désirs. C'était aussi à elle « que l'on s'adressait ; et en vérité elle « vendait les grâces à juste prix (1). »

M. d'Argenson augmenta les bâtiments et les revenus de ce couvent, fit décorer l'église ; et, suivant ses dernières volontés, son cœur fut déposé dans la chapelle de Saint-Renée.

Dans la suite, la duchesse d'Orléans, qui avait fixé son séjour dans cette maison, y fit construire plusieurs vastes bâtiments.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint propriété particulière ; il est maintenant occupé par une filature de coton.

Filles du Saint-Sacrement, couvent situé rue Saint-Louis au Marais, entre les nos 50 et 52. La guerre força ces religieuses à quitter la ville de Toul, où elles étaient établies, et à venir, en 1674, à Paris, où elles furent accueillies dans la maison de leur ordre, située rue Cassette ; de là, elles occupèrent, dans la rue des Jeûneurs, la maison que venaient de quitter les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Cette maison étant vendue en 1680, ces religieuses cherchèrent asile ailleurs. Après quelques déplacements, la duchesse d'Aiguillon ayant cédé la terre et châtellenie de Pontoise au cardinal de Bouillon, celui-ci lui donna en échange son hôtel, situé rue Saint-Louis, au Marais. Cette duchesse le céda à ces religieuses, qui le firent accommoder en monastère. Elles en prirent possession le 16 septembre 1684. Ces religieuses étaient tenues à l'adoration perpétuelle du saint sacrement de l'autel. Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière ; et son église est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse de Saint-Merry, septième arrondissement.

Bon-Pasteur, couvent de filles, situé rue du Cherche-Midi, no 36. Marie-Madeleine de Ciz, veuve du sieur Adrien de Combé, protestante convertie, commença cet établissement, en retirant chez elle quelques filles débauchées et repentantes. Louis XIV l'encouragea et l'autorisa, en lui attribuant une maison confisquée sur

(1) *Pièces inédites* sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, tom. II, p. 79 et suiv.

J'ai cité cette anecdote, en y supprimant les traits les plus scandaleux, pour prouver que la règle des couvents ne garantit pas toujours la régularité des mœurs, et que l'utilité de ces institutions est fort incertaine.

un protestant, et une somme de 1,500 livres pour la réparer. Plusieurs personnes pieuses firent du bien à cette communauté, qui, enrichie, agrandie et confirmée par lettres patentes du mois de juin 1698, prit de la consistance. Elle était composée de deux espèces de personnes : de filles sages et de filles qui travaillaient à le devenir.

Cette maison, supprimée en 1790, est aujourd'hui un entrepôt de subsistances militaires.

FILLES DE SAINTE-VALÈRE, communauté située à l'extrémite occidentale de la rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 142, aujourd'hui TROISIÈME SUCCURSALE DE LA PAROISSE DE SAINT-THOMAS-D'AQUIN. Le père Daure, dominicain, eut une grande part à cet établissement. Le 30 avril 1704, on acheta, dans la rue de Grenelle, un terrain sur lequel furent bâtis une chapelle et les bâtiments nécessaires. On y plaça, en 1706, des filles pénitentes, c'est-à-dire des filles débauchées, pauvres ou converties.

Cette communauté fut supprimée en 1790; et son église, conservée, fut, en 1802, érigée en succursale de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.

FILLES DE SAINT-THOMAS-DE-VILLENEUVE, communauté située rue de Sèvres, n° 27, établie à Paris au mois d'août 1700, par les soins et la générosité de Jeanne de Sauvaget, dame de Villeneuve, qui acheta une maison, et en fit cession aux filles de Saint-Thomas. Ces filles étaient des hospitalières suivant la règle de saint Augustin. Elles avaient pour supérieur général le curé de Saint-Sulpice, et dirigeaient un hospice situé rue Copeau, ainsi que la maison de l'Enfant-Jésus. Cette communauté fut supprimée en 1790.

FILLES DE SAINTE-AGATHE OU DU SILENCE, communauté située rue de l'Arbalète, en face du couvent des filles de la Providence. Elles s'établirent d'abord, en 1697, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, et en 1698 au village de la Chapelle. Elles revinrent à Paris, et se placèrent à l'hôpital de Sainte-Valère, rue de l'Oursine; elles le quittèrent enfin pour se fixer dans deux maisons contiguës qu'elles acquirent en 1700. Cette communauté fut, en 1733, supprimée par l'archevêque de Paris : leur maison, vendue, a été ensuite occupée par une pension.

Je pourrais grossir la notice, déjà trop ample, des établissements de communautés de filles, fondés sous le règne de Louis XIV; y ajouter celles qui furent destinées à l'instruction des enfants, à soigner les malades dans chaque paroisse; y ajouter celles qui, formées par des personnes imprévoyantes et comptant trop sur les faveurs de la fortune, sur la dévotion et la libéralité des riches, achetaient des maisons, des jardins, des meubles qu'elles ne pouvaient payer; empruntaient pour se loger et pour vivre, et n'offraient aucune garantie. Ces communautés, uniquement fondées sur de vaines espérances, ou n'étant autorisées que par de simples permissions, n'ont eu qu'une existence misérable et transitoire, et ont fini par être supprimées. Les filles de Sainte-Agathe, dont je viens de parler, ne furent pas les seules qui éprouvèrent ce sort.

Le 2 janvier 1670, le parlement, instruit que, parmi ce nombre exorbitant de maisons religieuses, il s'en trouvait plusieurs dont l'existence n'était pas légale, nomma des commissaires pour examiner les titres de ces maisons. D'après le rapport de ces commissaires, le parlement, par arrêt du 17 juin, supprima les maisons et communautés de la Mère Ursule, de la Mère Maillard, de l'Annonciation, de la Dame Cossard, de l'Hospice de Charonne, au faubourg Saint-Germain; des Bénédictines de la Consolation, et des Filles Sainte-Anne, au faubourg Saint-Marcel. On renvoya la plus grande partie des religieuses de ces communautés dans les couvents où elles avaient fait profession; et les autres, au nombre de vingt, furent réunies dans le monastère du Verbe Incarné.

Le parlement, par arrêt du 14 janvier 1681, supprima aussi les religieuses Bernardines de Charonne. Elles avaient été fondées et dotées, en 1644, par la duchesse d'Orléans, qui avait acquis pour elles la terre de Charonne. Leurs dettes se montaient à plus de 100,013 livres; et, lorsque l'archevêque confia le soin de leur maison à une supérieure, les religieuses ne voulurent pas la reconnaître, et obtinrent un bref du pape qui les autorisait à en nommer une autre, ce qu'elles firent. Leurs dettes exorbitantes et leur révolte contre l'autorité déterminèrent leur suppression.

Les Filles de la Crèche, communauté située rue du Puits-l'Ermite, établies vers l'an 1656, furent supprimées, en 1702, par le cardinal de Noailles.

Remarquons que les couvents et com-

munautés des deux sexes, établis sous le règne de Louis XIV, le furent presque tous dans la partie méridionale de Paris, au sud du cours de la Seine.

IV. Établissements religieux et séculiers.

Église de Saint-Sulpice, située entre la place de ce nom et les rues Palatine, des Aveugles et Garancière. Cette église paroissiale, sous le patronage de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, existait en cette dernière qualité avant l'an 1211. Dans un accord fait en cette année entre l'évêque de Paris, l'abbé de Sainte-Geneviève et celui de Saint-Germain, l'église de Saint-Sulpice est mentionnée ainsi que son curé. Ce prêtre était tenu de desservir la chapelle de Saint-Pierre, près de laquelle fut dans la suite établi l'hôpital de la Charité.

Au seizième siècle, la population du faubourg Saint-Germain croissant toujours, l'étendue de l'église Saint-Sulpice, principale paroisse de ce faubourg, devint insuffisante. Sous le règne de Louis XII et de François Ier, on y ajouta une nef, et, en 1614, six chapelles latérales; mais ces additions ne lui procuraient pas les dimensions nécessaires. On tint plusieurs assemblées de paroisse, où furent longuement discutés les moyens de mettre l'étendue de l'église en proportion avec la population. Dans une de ces assemblées, tenue en 1643, il fut arrêté qu'un nouvel édifice serait construit. Les personnes riches promirent de venir au secours des marguilliers de la paroisse. Ces marguilliers chargèrent de cette construction un architecte peu connu, nommé Gamart, qui fournit les dessins, et en commença l'exécution en 1646. Le duc d'Orléans, Gaston, en posa la première pierre. Pendant neuf années consécutives, les constructions se continuèrent d'après les dessins adoptés. Plusieurs parties de l'édifice étaient presque achevées, lorsqu'on s'aperçut, un peu tard, que le plan de ce bâtiment n'était pas encore d'une étendue suffisante.

Alors on chargea Louis Leveau de fournir les dessins d'une église plus vaste, et l'on recommença presque entièrement l'édifice. Le 20 février 1655, la reine Anne d'Autriche vint solennellement en poser la première pierre.

Peu de temps après mourut l'architecte Leveau. Les marguilliers confièrent la continuation des travaux à Daniel Guittard.

Ce nouvel architecte voulut réformer quelques parties du plan de son prédécesseur, et notamment reconstruire la chapelle de la Vierge, dont il blâmait la forme; mais comme cette chapelle, qui avait coûté des sommes considérables, se trouvait élevée jusqu'à la corniche, les marguilliers ne voulurent point consentir à sa démolition, et la firent continuer d'après les dessins de Leveau.

Dix-huit années furent employées à la construction du chœur et de ses bas-côtés. Cette partie étant achevée en 1672, on continua pendant les années suivantes la construction de la croisée : mais, en 1678, les travaux furent suspendus par défaut de finances : les marguilliers avaient contracté pour plus de cinq cent mille livres de dettes : alors on eut recours aux ressources et aux intrigues.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

HISTOIRE

DE PARIS

HISTOIRE

DE PARIS

PAR DULAURE

Nouvelle Édition

ORNÉE DE GRAVURES

TOME QUATRIÈME.

PARIS

H. BOISGARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE DU CLOITRE-NOTRE-DAME 10,

1857

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS

PAR DULAURE

PÉRIODE XIII (Suite).

Le curé et les marguilliers présentèrent, peu de temps après, une requête au roi, par laquelle ils demandaient des secours. lui exposaient que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, jouissant du droit de patronage, des dîmes et des droits seigneuriaux de toute la paroisse, devait contribuer à cette construction; que, la vieille



Place Royale.

église étant démolie et la nouvelle non encore achevée, on n'y pouvait célébrer le service divin. Ils demandaient, en outre, qu'il leur fût permis d'assembler les paroissiens, pour qu'ils délibérassent sur les moyens propres à s'acquitter de leurs det-

tes, qui se montent, disaient-ils, à plus de cinq cent mille livres; et que, bien loin d'avoir les fonds suffisants pour continuer l'entreprise, ils n'ont pas même, ajoutaient-ils, de quoi payer les intérêts des sommes qu'ils ont empruntées : cet exposé était faux, comme on le verra.

Le conseil du roi nomma, en 1683, le sieur Camus, pour aviser aux moyens de pourvoir à ces demandes. On s'assembla, on discuta, on perdit beaucoup de temps en délibérations. Le 4 mai 1688, le roi donna commission aux sieurs Bignon, de La Reynie, de Ribeire, conseillers d'Etat, et de La Briffe, maître des requêtes, d'arrêter, en présence des marguilliers et des quatre principaux créanciers de Saint-Sulpice, un état des dettes et des biens de cette église. Ces commissaires trouvèrent que les dettes passaient la somme de 672,924 livres, que les biens ne se montaient qu'à 143,013 livres, et qu'il restait dû 529,911 livres.

Alors, les commissaires, qui soupçonnaient de l'infidélité dans les comptes, déclarations, ou pièces produites par les marguilliers, obtinrent, le 4 janvier 1689, un arrêt qui oblige l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à payer le sixième du principal de la dette, et ordonne que les autres cinq sixièmes soient imposés sur les propriétaires de maisons et héritages du faubourg Saint-Germain, dans chacun des neuf quartiers de ce faubourg. En même temps, cet arrêt permet aux habitants de ce faubourg et à l'économe de l'abbaye de Saint-Germain de faire la recherche des sommes dues à la fabrique de l'église de Saint-Sulpice, et des effets recélés; enfin, lui prescrit de vérifier les comptes des marguilliers.

Il paraît que les marguilliers refusèrent la communication de leurs comptes, puisque, le 14 décembre suivant, un arrêt ordonne expressément à ces marguilliers de communiquer leurs registres : il y eut à ce sujet plusieurs arrêts, plusieurs oppositions.

Les syndics des habitants firent, pendant le cours de plus d'une année, des recherches sur les biens de la fabrique de Saint-Sulpice. Ils découvrirent que les marguilliers et le curé avaient fait de fausses déclarations de leurs biens, et soustrait à la connaissance des commissaires et des syndics des habitants du faubourg plus de huit cent mille livres de biens; lesquels, joints à sept cent quarante-deux mille neuf cent deux livres de biens reconnus, sont plus que suffisants, disent-ils dans leur requête présentée au conseil du roi, pour payer les créanciers de cette église, et pour continuer la construction de son bâtiment, sans avoir besoin de recourir à des taxes sur les habitants du faubourg. Enfin, ils disent et offrent de prouver que le curé, les marguilliers et quelques prêtres de Saint-Sulpice se sont rendus coupables de graves infidélités et de malversations de plusieurs genres. Ils divisent leurs chefs d'accusation en plusieurs articles, et tous attaquent fortement la moralité des marguilliers : je ne citerai que le quatrième, à cause d'une particularité qu'il contient.

« En quatrième lieu, que les deniers de « ladite fabrique, destinés pour ledit bâ- « timent, ont été divertis à d'autres usa- « ges, comme pour faire les nivelage et « jonction des deux mers, que le curé et « les marguilliers voulaient entreprendre, « suivant les mémoires, par lesquels il « paraît qu'ils y ont employé des sommes « considérables (1). »

On voit, par cet article, que le curé et les marguilliers avaient fait une spéculation financière dans l'entreprise du canal de Languedoc; entreprise dont le public fournissait les fonds, et dont l'avidité des marguilliers et du curé devait recueillir les fruits.

Cette affaire, qui déchire un peu le voile d'hypocrisie sous lequel plusieurs membres du clergé cachaient leur conduite intérieure, offre un tissu d'abus de confiance, de séduction, de fourberies, qui, dans un état où de bonnes lois seraient en vigueur, auraient conduit ses auteurs à Bicêtre ou dans les bagnes. Mais les effroyables persécutions que Louis XIV venait d'exercer et exerçait encore contre les protestants, offraient des circonstances peu favorables à la poursuite des coupables. Donner quelques satisfactions à ces religionnaires et des torts à leurs persécuteurs, c'eût été leur fournir des armes. L'affaire fut assoupie : on ne fit aucune poursuite; on ne leva plus de taxes sur les habitants du faubourg; les travaux de l'église de Saint-Sulpice restèrent suspendus, et ne furent repris que quarante-trois ans après.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. IV, second volume des pièces justificatives, col. 292, 293.

Un nouveau curé de Saint-Sulpice, le sieur Languet de Gergy, montra, pour la continuation de son église et pour son embellissement, un zèle, une ardeur qui allaient même jusqu'à l'impudence. Il flattait la vanité des plus riches bienfaiteurs, en leur accordant l'honneur de poser la première pierre de chaque porte, de chaque chapelle, de chaque pilier.

En 1718, on s'occupa de la continuation de l'édifice, sous la direction de l'architecte Oppenord. Le curé Languet, à force de quêtes et de sollicitations, à force de pressurer les bourses et d'épuiser les libéralités de ses paroissiens, se procura des fonds considérables. En 1721, il obtint une loterie. Les profits de cette institution immorale contribuèrent beaucoup à l'achèvement de cette église, dont la nef fut entièrement construite en 1736.

Le portail, fondé en 1733, fut élevé sur les dessins de Servandoni. Cet habile architecte a laissé, dans cette composition, un monument de son talent, de la pureté de son goût, de sa belle imagination, et des preuves incontestables de sa supériorité sur les architectes qui, avant lui, avaient travaillé à l'édifice de Saint-Sulpice. Ce portail fut, en grande partie, achevé en 1745 : les tours et quelques autres accessoires se terminèrent plus tard. Le 30 juin de cette année, l'église fut consacrée par les prélats qui tenaient l'assemblée du clergé, et dédiée sous l'invocation de la Sainte-Vierge, de Saint-Pierre et de Saint-Sulpice.

La beauté de ce portail, son caractère simple, mâle et imposant, résulte de la continuité des lignes sans ressaut et de l'heureuse harmonie qui règne dans toutes ses parties : qualités d'autant plus remarquables qu'alors l'architecture, comme presque tous les autres arts, était tombée dans un état de barbarie.

Ce portail est long de 384 pieds : il se compose de deux ordonnances, le dorique et l'ionique. Aux deux extrémités, et sur la même ligne, sont deux corps de bâtiments carrés, qui servent de base à deux tours ou campanilles, qui ont 210 pieds d'élévation, 6 pieds de plus que les tours de Notre-Dame.

Il faut des cloches et des clochers aux églises, et ce besoin est toujours l'écueil où vont échouer les architectes modernes. Servandoni ne fut pas heureux dans la composition de ces tours. Il les avait faites moins élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui ; elles n'avaient qu'une ordonnance. Les paroissiens zélés mettaient beaucoup d'importance dans la hauteur des clochers. C'était pour eux une gloire d'avoir une église dont les cloches surpassassent en grosseur et en élévation celles des autres églises. Ils voulaient que toutes les oreilles, sans distinction, fussent frappées par le tintamarre de la sonnerie. En conséquence les marguilliers et le curé jugèrent qu'il fallait reconstruire ces tours trop basses. Un architecte médiocre en talent fut chargé de cet ouvrage. Il fit exécuter, en 1749, deux tours, dont la première ordonnance, élevée sur un plan quadrangulaire, était octogone, et la seconde circulaire. Celle qui existe à l'angle méridional de cette façade, et dont les sculptures sont encore à faire, est l'ouvrage de cet architecte : on peut en juger. On décida que les deux tours disparates étaient à reconstruire sur un dessin uniforme.

En 1777, M. Chalgrin fut chargé de la reconstruction de ces tours : il s'occupa de rebâtir celle qui s'élève au nord de la façade. Il la composa de deux ordonnances, l'une sur un plan quadrangulaire, et l'autre, plus élevée, sur un plan circulaire, quoiqu'elle repose sur un socle carré ; de sorte qu'elle s'accorde un peu mieux que les précédentes avec le dessin de l'ensemble de la façade. Elle est, d'ailleurs, plus élevée, d'une plus riche composition que la tour du sud, qui n'a pas été reconstruite, et qui, sans doute, ne le sera jamais.

Servandoni avait placé entre ces deux tours un large fronton qui couronnait ses ordonnances. En 1770, le tonnerre, qui ne respecte guère les églises, à cause de leur élévation, tomba sur ce fronton et le dégrada : on le remplaça par une balustrade.

On ne peut disconvenir que les deux tours de ce portail ne nuisent à la beauté de son ensemble : elles lui donnent un caractère étrange, l'écartent de la forme pyramidale, la plus belle et la plus en usage, et laissent entre elles un vide qui fait désirer quelque chose ; enfin, en ne considérant que les masses, elles ressemblent aux jambages d'un meuble renversé.

Aux extrémités du portail et à l'aplomb des tours, sont, au rez-de-chaussée, deux chapelles : l'une est un baptistère,

et l'autre le sanctuaire du Viatique. Chacune est ornée de quatre statues allégoriques, sculptées par Boisot et Mouchi. Les fonts baptismaux, exécutés d'après les dessins de Chalgrin, sont précieux par leur matière, élégants par leur forme.

La totalité de la longueur de cet édifice, depuis la première marche de la façade principale jusqu'à l'extrémité de la chapelle de la Vierge, a 72 toises hors d'œuvre; sa hauteur, depuis le pavé jusqu'à la voûte, est de 99 pieds.

Les portes latérales de cette église offrent, à l'extérieur, des niches où sont placées des statues de saints qui ont 9 pieds et demi de proportion; elles sont l'ouvrage de François Dumont.

Le chœur, entièrement construit sur les dessins de Guittard, a 89 pieds de longueur : il est entouré de sept arcades, dont les pieds droits sont ornés de pilastres corinthiens : cette ordonnance est aussi celle de la nef.

L'autel principal, placé à l'entrée du chœur, est d'un bon effet. Le 21 août 1732, on en posa la première pierre avec beaucoup de cérémonie.

La chapelle de la Vierge, située au rond-point de l'église, est un objet de curiosité, comme tour de force architectural. La coupole, peinte à fresque, par Lemoine, représente l'Assomption de la Vierge. Cette peinture, endommagée lors de l'incendie qui, en 1763, consuma la foire Saint-Germain, fut réparée par Callet. Au fond de la chapelle est une niche ajoutée à la construction, et qui fait saillie du côté de la rue Garancière; elle est supportée par une trompe dont la coupe des pierres est digne des regards des curieux.

Dans cette niche, assez vaste, est un groupe dont la principale figure représente la Vierge tenant l'enfant Jésus : ce groupe est éclairé par un jour céleste, jour dont on voit l'effet sans voir l'ouverture par laquelle il pénètre. Cette chapelle a été précieusement décorée par Servandoni. Elle ne fut entièrement terminée qu'à la fin de 1777.

A droite, dans la chapelle de Saint-Maurice, M. Vinchon, aidé par M. de George, a peint en 1822, à fresque et par un procédé nouveau, sur les deux parties latérales et sur le plafond, des tableaux dont voici le sujet : Saint Maurice et la légion thébaine qu'il commandait refusèrent d'obéir à l'empereur Maximien, qui ordonnait à cette légion, composée de chrétiens, d'aller combattre les chrétiens de Genève. Cette désobéissance fut cruellement punie. Ce genre de peinture, à peu près nouveau à Paris, a excité la curiosité des amateurs.

On voit dans deux chapelles, à gauche en entrant, des tableaux de l'école moderne.

Les bénitiers de cette église sont curieux; ceux qui se trouvent du côté de la principale entrée offrent deux coquilles appartenant à un poisson appelé la Tuilée, très remarquables par leur volume, et dont la république de Venise fit présent à François Ier.

La chaire à prêcher, placée en 1789, est d'une forme plus extraordinaire que belle; l'auteur qui en a fourni le dessin a sacrifié le bon goût au faux mérite de la hardiesse.

La tribune du buffet d'orgues est soutenue par des colonnes d'ordre composite. Ces orgues ont été fabriquées par Cliquot, célèbre facteur.

Il ne faut pas sortir de cette église sans voir la ligne méridienne établie au milieu de la croisée. Cette ligne est tracée sur le pavé avec les signes du zodiaque au vrai nord et sud, dans la longueur de 176 pieds. A son extrémité septentrionale, cette ligne se prolonge et s'élève verticalement sur un obélisque de marbre blanc de 25 pieds de hauteur.

La fenêtre méridionale de la croisée est entièrement close, à l'exception d'une ouverture d'un pouce de diamètre, pratiquée sur une plaque de laiton. Par cette ouverture, placée à la hauteur de 75 pieds au-dessus du pavé, passe un rayon du soleil qui vient frapper la ligne tracée, et y forme une image ovale d'environ dix pouces et demi de long. Au solstice d'hiver cette image se forme sur la ligne verticale de l'obélisque, et se meut avec rapidité, parcourant 2 lignes par seconde : son diamètre a 2 pouces 1 tiers d'étendue.

Cette ligne méridienne, l'obélisque sur lequel elle se continue, furent établis, en 1743, par Henri de Sully. Le but de son établissement fut de fixer d'une manière certaine l'équinoxe du printemps et le dimanche de Pâques (1).

(1) *Voyez* deux savants Mémoires sur cette ligne méridienne dans le tome second, se-

On voyait dans cette église plusieurs tableaux de différents maîtres, et, parmi les monuments sépulcraux, on remarquait le mausolée du curé Jean-Baptiste Languet de Gergy, mort en 1750, fameux pour son zèle pour l'achèvement de cet édifice et pour son embellissement (1). Ce mausolée, exécuté par Michel-Ange Slodtz, a été transféré au musée des Petits-Augustins.

Des fautes graves, des imprévoyances dignes des marguilliers de ce temps, des intrigues, des dilapidations, des infidélités dans l'emploi des deniers, etc., signalent l'histoire de la construction de cet édifice. A ces inconvénients ajoutons-en d'autres d'une nature différente. Le feu du ciel, comme je l'ai dit, frappa, en 1770, le fronton de la façade de cette église et le dégrada; pendant la nuit du 27 au 28 juillet 1648, des voleurs s'introduisirent dans cette église par les fenêtres, forcèrent le tabernacle de la chapelle de la Vierge, enlevèrent le ciboire et jetèrent les hosties consacrées dans le coin d'un confessionnal. Ces voleurs sont toujours restés inconnus. Pour réparation d'un tel attentat, on fit avec beaucoup de solennité des prières et des processions.

Le séminaire de Saint-Sulpice, dont les bâtiments s'avançaient jusque auprès de la principale façade de cette église, et s'opposaient à ce qu'on pût observer dans un point de vue convenable cette belle façade, a été démoli en 1802. Une place vaste, au centre de laquelle on avait élevé une fontaine dont les dimensions n'étaient point proportionnées aux objets qui l'environnaient, a succédé à ces sombres bâtiments. En 1824, cette fontaine a été démolie et reconstruite au centre du marché Saint-Germain.

Un nouvel édifice destiné à ce séminaire s'élève au sud de cette place, et contribuera à sa décoration. La première pierre en a été posée, le 21 novembre 1820, par le ministre de l'intérieur, qui, dans un discours prononcé en cette circonstance, a cru nécessaire d'adresser aux sulpiciens cette exhortation pacifique : « Puisse l'É-« glise gallicane trouver ici des défenseurs « de ses libertés, soumis au saint-siége, « centre d'unité catholique; mais attachés « à nos immunités et à l'indépendance « de la couronne... rendant à Dieu ce qui « est à Dieu, et à César ce qui est à Cé-« sar! » En 1824, on a fait exécuter divers embellissements, et des cloches, préalablement baptisées, ont été placées dans la grande tour.

En 1802, l'église de Saint-Sulpice fut érigée en paroisse du 11e arrondissement. Elle à pour succursales les églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Severin.

SAINT-PIERRE DE CHAILLOT, église aujourd'hui TROISIÈME SUCCURSALE DE LA PAROISSE DE LA MADELEINE, située grande rue de Chaillot, entre les nos 50 et 52. Cette église, dont on ignore l'origine, était, à ce qu'il paraît, une ancienne chapelle de château. Les dîmes et les produits de son autel furent, au onzième siècle, donnés au prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Louis XIV, en 1659, érigea le village de Chaillot en faubourg de Paris. On croit qu'à cette époque l'église de ce village fut reconstruite, ou plutôt que son sanctuaire fut rebâti. Vers l'an 1740, on commença la nef et le portail. Cette église n'offre rien de remarquable. Elle reçut en l'an 1802, comme je l'ai dit, le titre de troisième succursale de la paroisse de la Madeleine.

CHAPELLE SAINTE-ANNE, située quartier du faubourg Montmartre. Roland de Bure, confiseur, avait une maison dans ce faubourg : il la destina à une chapelle. L'abbesse de Montmartre l'autorisa, le 19 mars 1655, à la faire construire, ainsi que le logement du chapelain. Elle fut bénite le 27 juillet 1657. Cette chapelle, sous l'invocation de Sainte-Anne, donna son nom à une porte de la ville et à une longue rue qui sépare le faubourg Poissonnière du faubourg Montmartre, et qui, avant l'établissement de la chapelle Sainte-

conde partie, d'un recueil intitulé *Variétés historiques*, pag. 330 et 348.

(1) Avec la vaisselle d'argent, les plats, cafetières, etc., qu'il quêtait et qu'il enlevait quelquefois en riant chez ses plus riches paroissiens qui n'osaient pas le contrarier, il fit exécuter la figure d'une Vierge haute de six pieds, toute en argent. La richesse de sa matière rendit cette figure inutile; on craignit qu'elle ne tentât les voleurs; on la renferma dans la sacristie, et on y substitua une Vierge en marbre, ouvrage de Pigalle. La Vierge d'argent s'est docilement prêtée aux nécessités du temps : elle a, pendant la révolution, été convertie en monnaie.

Anne, portait le nom de Chaussée de la Nouvelle France. Cette chapelle avait cessé d'exister au commencement du règne de Louis XV.

CHAPELLE DES PORCHERONS, depuis nommée NOTRE-DAME-DE-LORETTE, située rue Coquenard : elle servait de chapelle à l'hôtel des Porcherons. On y établit, en 1646, une confrérie sous le nom de Notre-Dame-de-Lorette. En 1760 il s'y forma une école de charité. Cette chapelle fut, en 1800, vendue et démolie (1).

HÔPITAL GÉNÉRAL dit LA SALPÊTRIÈRE, situé rue Poliveau, nº 7, et boulevard de l'Hôpital, quartier Saint-Marcel, dans le lieu où se fabriquait le salpêtre. La grande quantité de pauvres, de mendiants valides, et surtout de ceux qui demandaient l'aumône l'épée au côté, avec le collet empesé sur la peccadille, était un des plus grands fléaux de Paris. Parmi eux on comptait les coupeurs de bourse, les tireurs de laine, les passevolants ou militaires sans paie, dont j'ai parlé sous le règne de Louis XIII. Leur nombre, très grand sous Henri IV, augmenta sous la régence de sa veuve et pendant les désordres des guerres civiles. En 1612 on chercha à s'en débarrasser, en les renfermant dans diverses maisons qu'on établit au faubourg Saint-Victor (2).

Ces hospices, par la faiblesse et les désordres du gouvernement, ne purent se soutenir plus de six années. Le parlement rendait continuellement d'inutiles arrêts contre les mendiants et les vagabonds. Il ordonna, le 16 juillet 1632, qu'ils seraient enfermés dans une maison construite exprès. Les bâtiments furent commencés. On y employa des sommes considérables; mais les arrêts de cette cour, surtout en matière de police, restaient presque toujours sans exécution.

Par l'effet des guerres de la Fronde, le nombre de ces mendiants, de ces vagabonds, et celui des habitants des environs de Paris que les militaires forçaient à quitter leurs foyers, se montait à quarante mille, à peu près le cinquième de la population parisienne. Les désordres, l'embarras que causait cette partie de la population, déterminèrent enfin les magistrats à prendre des mesures nécessaires. On consulta, comme à l'ordinaire, les anciens registres pour y trouver des modèles à suivre; mais le mal, quoiqu'il ne fût pas nouveau, était extraordinaire : il fallait imaginer un remède qui le fût. Après de longues délibérations, on convint que tous les mendiants valides ou invalides seraient renfermés, et qu'on les ferait travailler suivant leur force et leur talent. Pompone de Bellièvre, alors premier président du parlement, mit beaucoup de zèle dans l'exécution de ce projet, et détermina le roi à rendre un édit, du 27 avril 1656, qui ordonnait l'établissement d'un hôpital général et prescrivait les règles qui devaient y être observées. On céda, pour cet objet, les masures de Bicêtre, château depuis longtemps abandonné, et la maison de la Salpêtrière.

On fit disposer ces bâtiments pour les rendre propres à leur nouvelle destination. Libéral Bruant, architecte, fut chargé des constructions de l'hôpital de la Salpêtrière. Il fit notamment bâtir l'église qui s'élève sur un plan circulaire de 10 toises de diamètre; elle est couverte par un dôme octogone; l'intérieur est percé par huit arcades qui communiquent à quatre nefs chacune de 12 toises de longueur, et à quatre chapelles. Ces nefs et ces chapelles, disposées en rayons, aboutissent au centre de l'église où s'élève l'autel principal.

Les bâtiments de cet hôpital sont immenses et occupent, avec les cours et jardins, un emplacement qui contient plus de 55,000 toises carrées. Ils ne sont point fondés sur un plan régulier, parce que les nombreux corps qui en font partie furent bâtis dans des temps différents, suivant que le besoin en était senti.

Le projet d'y renfermer les mendiants semblait offrir de grandes difficultés, et même des dangers : on en redoutait l'exécution. Au commencement de mai 1657, les magistrats firent publier, au prône de chaque paroisse, que l'Hôpital général ou ses annexes seraient ouverts le 7 de ce mois, et que tous les pauvres qui voudraient y entrer y seraient reçus ; et en même temps il fut fait défense de demander l'aumône dans les rues. On prit des mesures de police pour prévenir le désordre et les contraventions.

(1) En 1802 on érigea en succursale de la paroisse de Saint-Roch une chapelle de Saint-Jean attenant au cimetière de Saint-Eustache, à laquelle on donna, lors de cette érection, le titre de *Notre-Dame-de-Lorette*.

(2) Voyez ci-dessus *Hôpital de la Pitié* et *Maison de Scipion*.

Les mendiants valides et les vagabonds se retirèrent dans les provinces, et quatre ou cinq mille pauvres en peu de jours se rendirent dans l'hospice de la Pitié, en attendant que les autres maisons qui leur étaient destinées fussent construites.

Les hommes puissants croient faire une œuvre de justice lorsque, après avoir ruiné les peuples par leurs guerres, ils leur offrent pour dédommagement un hôpital et une prison.

En 1662, la misère étoit excessive; on comptait à l'Hôpital général neuf à dix mille pauvres. Les directeurs de cet hôpital, dans une assemblée qui se tint le 21 et le 24 avril de cette année, déclarèrent qu'ils seraient forcés d'ouvrir les portes de cette maison si l'on ne pourvoyait promptement à leur pressant besoin. Le parlement ordonna que les communautés religieuses des deux sexes seraient invitées à contribuer à la nourriture et à l'entretien des pauvres de cet hôpital jusqu'à la somme de cent mille livres. Cet appel à l'humanité des maisons religieuses ne produisit rien (1).

La misère augmentait toujours; les habitants des campagnes venaient en foule mendier à Paris. On ordonna que ces nouveaux pauvres seraient répartis dans les maisons dépendantes de l'Hôpital général jusqu'au temps de la moisson.

Ces maisons dépendantes étaient celles de la Pitié, de Bicêtre et de Scipion.

Dans la Salpêtrière, on plaça les enfants au-dessous de quatre ans et toutes les femmes, quels que fussent leur âge et leurs infirmités.

On y voyait, en 1720, deux salles habitées chacune par huit cents petites filles occupées à divers travaux. On y trouvait trois grands dortoirs contenant deux cent cinquante cellules destinées aux époux âgés qui ne pouvaient plus subsister par leur travail : c'est ce qu'on nommait les Ménages. Dans une cour séparée était la maison de force pour les filles et les femmes débauchées.

Dans la suite, je donnerai de nouveaux détails sur l'état actuel de cet hôpital.

Bicêtre, château, hospice, prison, etc., situé à une demi-lieue de la barrière d'Italie, et à l'ouest de la grande route de Paris à Fontainebleau.

(1) *Registres manuscrits du Parlement de Paris* aux 26 avril et 15 juin 1662.

Une ancienne propriété, appelée la Grange-aux-Queux (ou aux Cuisiniers), fut acquise par Jean, évêque de Winchester en Angleterre. Il y fit bâtir, vers l'an 1204, un château qui porta depuis son nom, dont on a fait Winchestre et Bicêtre. Philippe le Bel en 1294 confisqua ce château, et ses successeurs le possédèrent. Charles VI, en 1381 et en 1409, donna des lettres datées de ce lieu (1).

Le duc de Berri, qui en devint possesseur, le fit embellir; il s'y retira avec le duc d'Orléans pour se liguer contre le duc de Bourgogne. On y négocia une paix nommée dans l'histoire la paix de Wincester. Un an après, le traité ayant été violé, on nomma cette violation la trahison de Wincester.

Les guerres civiles du quinzième siècle causèrent la ruine de ce château. Le duc de Berri le donna en 1416, ainsi que ses appartenances, au chapitre de Notre-Dame, qui n'y fit aucune réparation. Dans un dialogue satirique où le sieur de Saint-Germain fait parler Vincennes et Bicêtre, ce dernier château est qualifié de masure où l'on a, dit-il, établi un hôpital rempli d'hôtes languissants et de courtisans estropiés (2).

Louis XIII en 1632 acquit cette propriété, fit construire en 1634, dans l'emplacement du château, une chapelle de Saint-Jean, des bâtiments pour y loger des officiers et des soldats invalides; et il érigea cet établissement en commanderie de Saint-Louis.

Louis XIV ayant construit l'Hôtel des Invalides, cette maison devenue inutile, fut, en 1656, comme je l'ai dit dans l'article précédent, convertie en succursale de l'Hôpital général. On y plaça des pauvres, des veufs, des garçons valides ou invalides, des jeunes gens débauchés, ou bien atteints de la maladie vénérienne. Les chirurgiens, avant le pansement de ces derniers, étaient en usage de les faire fustiger, comme je le dirai ailleurs.

Voici ce qu'un rimeur satirique, qui écrivait sous Louis XIV, dit de cette maison :

Auguste château de Bicestre,
Les lutins et les loups garoux
Reviennent-ils toujours chez vous
Faire la nuit leurs diableries?

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 607, et t. IX, p. 449.

(2) *Catholicon français*, p. 9.

Et les sorciers de suif graissés
N'y traînent-ils plus les voieries
Des pendus et des trépassés?
Ils n'ont garde les pauvres diables,
D'y venir remettre leur nez.
Depuis que vous emprisonnez
Les quaimants et les misérables;
Depuis qu'on vous nomme hôpital,
Il n'en est point d'assez brutal
Pour aller y choisir un gîte, etc. (1).

Dans la croyance populaire, toute cette partie méridionale du dehors de Paris, depuis et compris l'emplacement de l'antique cimetière des Romains jusqu'à Bicêtre, était le théâtre des revenants, des loups-garous, du sabbat. C'était dans les carrières des environs de Gentilly, du plateau de Mont-Souris, que des fourbes, qui trouvaient des gens assez crédules pour les payer, leur faisaient voir le diable. Nous avons une infinité de témoignages de ces ridicules superstitions.

Je reviendrai sur Bicêtre, et j'en parlerai sous le double rapport de prison et d'hospice.

Enfants-Trouvés. Une des obligations des seigneurs féodaux était de nourrir les enfants trouvés, comme je l'ai dit ailleurs. L'évêque de Paris s'acquitta de cette obligation, en destinant à ces enfants une maison située près du port Saint-Landri, qu'on nomma la Maison de la Couche. Il était en usage de faire exposer dans l'intérieur de son église un vaste berceau où l'on plaçait quelques-uns de ces enfants, afin d'attirer les libéralités publiques et de diminuer les dépenses qu'il faisait pour eux.

Sans doute ces enfants étaient fort mal soignés, puisqu'une dame veuve, touchée de leur malheureux état, se chargea de les recevoir dans sa maison située près de celle de la Couche. Le zèle très louable de cette dame se refroidit bientôt; le sort des enfants trouvés ne fut pas meilleur, et devint peut-être pire. Ses servantes, lassées des peines que leur donnaient ces enfants, ennuyées de leurs cris, en firent un objet de commerce.

Elles vendaient ces nouveau-nés à des mendiantes, qui s'en servaient pour émouvoir la sensibilité du public et s'attirer des aumônes.

Elles les vendaient à des nourrices qui avaient besoin de se faire téter. Plusieurs donnaient à ces enfants achetés un lait corrompu qui leur causait des maladies ou la mort.

Elles en vendaient à des nourrices pour remplacer leurs nourrissons morts, et ainsi des enfants étrangers étaient, par cette supercherie, introduits dans plusieurs familles.

Elles en vendaient à ceux qui, adonnés à la magie, se servaient de ces enfants, les sacrifiaient dans des opérations fort absurdes, et encore plus criminelles.

Le prix de ces enfants était fixé à vingt sous.

Des abus aussi révoltants furent enfin connus. On cessa d'envoyer les enfants trouvés dans la maison de cette dame. Un homme, célèbre par son zèle et sa bienfaisance, Vincent de Paul, touché du sort de ces enfants, indigné de l'abominable trafic qu'on en faisait, parvint, en 1638, à leur trouver près de la porte Saint-Victor un nouvel hospice. Il engagea les dames de la Charité à s'en charger. Mais les fonds destinés à leur entretien étaient insuffisants pour le nombre toujours croissant des enfants. Voici le parti que prenaient les personnes chargées de la direction de cette maison : le sort décidait lesquels de ces enfants devaient être conservés et nourris. Les autres étaient abandonnés, dit l'écrivain qui me fournit ces détails, c'est-à-dire qu'on les laissait mourir faute de nourriture (1). Cependant Mazarin, qui régnait, entassait des millions, et le jeune roi s'amusait à danser dans des ballets sur le théâtre.

En 1640, Vincent de Paul, sans doute indigné de ce régime inhumain, convoqua une assemblée des dames qui s'étaient chargées du soin de ces enfants; il leur prescrivit de renoncer à cette barbare intervention du sort, et de conserver la vie à tous ces infortunés. Son zèle, qui lui faisait braver tous les dégoûts, le fortifia dans des sollicitations pénibles auxquelles il se dévoua par humanité : il parvint, en 1641, à obtenir de la cour trois mille livres de rentes pour ces enfants, et mille livres pour celles qui en prenaient soin. Encouragé par ce succès, il sollicita de nouveau, et obtint, en 1644, une nou-

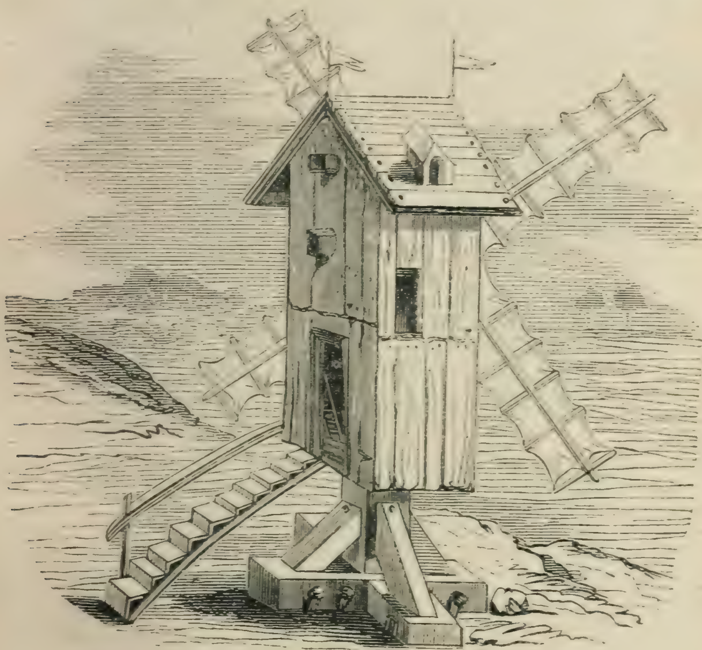
(1) *Tableau du Gouvernement de MM. les cardinaux de Richelieu et Mazarin*, p. 267.

(1) *Histoire abrégée de saint Vincent de Paul*, pag. 257. — *Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des Enfants-Trouvés*, recueil dit *Variétés historiques*, tom. III, deuxième partie, p. 300 et suiv.

velle rente de huit mille livres, et, en 1648, le château de Bicêtre pour y loger les enfants trouvés.

Dans ce château, les enfants étaient malades et mouraient. On crut que cette mortalité avait pour cause la trop grande vivacité de l'air : on les transféra dans une maison près de Saint-Lazare, et les sœurs de la Charité furent chargées de les soigner.

Cependant le nombre des enfants trouvés croissait toujours, les revenus et les aumônes n'augmentaient pas, et ne pouvaient suffire aux dépenses les plus nécessaires. Le parlement, le 3 mai 1667, ordonna que les seigneurs hauts-justiciers



Moulin à vent du XVIe siècle.

de Paris seraient tenus de payer annuellement à cette maison une somme de quinze mille livres. Cet arrêt fut confirmé par un autre arrêt du conseil d'État du 10 novembre 1668.

HÔPITAL DES ENFANTS-TROUVÉS du faubourg Saint-Antoine, situé dans la rue de ce faubourg, n°s 124 et 126. Après l'arrêt mentionné dans l article précédent, les administrateurs purent se procurer un local plus commode. Ils firent l'acquisition d'un grand emplacement avec maisons, situé dans le faubourg Saint-Antoine, et y construisirent un vaste bâtiment et une chapelle dont la reine Marie-Thérèse d'Autriche posa la première pierre.

Le roi, par sa déclaration du mois de juin 1670, que le parlement enregistra le 18 août suivant, érigea ce nouvel établissement en hôpital, et l'unit à l'Hôpital général. Telle fut l'origine de l'hôpital des Enfants-Trouvés de la rue Saint-Antoine, où depuis on a placé l'hospice des Orphelins, dont je parlerai dans la suite.

ENFANTS-TROUVÉS, hôpital situé au coin de la rue Neuve Notre-Dame, et en face de l'église métropolitaine de ce nom.

L'établissement de la rue Saint-Antoine ne fut pas le seul de ce genre. Les admi-

nistrateurs, sentant la nécessité d'en avoir un au centre de la ville, louèrent dans la Cité trois petites maisons qui appartenaient à l'Hôtel-Dieu. On recevait dans ces maisons les enfants exposés, dont le nombre croissait toujours. Le local n'était pas assez vaste, assez aéré : il fallait y faire des réparations que des propriétaires seuls pouvaient exécuter. Les administrateurs des Enfants-Trouvés achetèrent des administrateurs de l'Hôtel-Dieu ces maisons, les firent réparer suivant leurs besoins, et y établirent une chapelle. Ces bâtiments ont subsisté jusqu'en 1747, époque où on les fit démolir ainsi que les églises de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardents. Ces démolitions dégagèrent et agrandirent le parvis Notre-Dame, et permirent de construire un nouveau bâtiment pour les Enfants-Trouvés. Ce bâtiment, plus solide, plus spacieux, mieux distribué, fut élevé sur les dessins de Boffrand : la première pierre en fut posée le 26 septembre 1747.

La chapelle de ce nouvel édifice fut décorée de peintures à fresque de Brunetti et de Natoire, représentant la naissance de Jésus, l'Adoration des Mages, celle des Bergers, etc.

Cette maison, qui n'est plus un hôpital, sert aujourd'hui de Bureau central d'admission dans les hôpitaux et hospices.

Je parlerai en son lieu de l'état présent de l'intéressante institution des Enfants-Trouvés, et des changements qu'elle a éprouvés.

Hôtel royal des Invalides, hospice destiné aux militaires âgés, blessés ou estropiés, situé sur l'esplanade des Invalides, à l'extrémité occidentale du faubourg Saint-Germain, entre ce faubourg et celui du Gros-Caillou. Jadis, dit Thomas dans sa *Pétréide*,

. . . . . . Jadis pour soutenir ses jours
Dans un pays ingrat, sauvé par son courage,
Le guerrier n'avait pas, au déclin de son âge,
Un asile pour vivre, un tombeau pour mourir :
L'Etat qu'il a vengé daigne enfin le nourrir.

Il est souverainement juste que les hommes qui ont versé leur sang, qui se sont fait mutiler pour la cause des rois, qui ont employé le plus beau temps de leur vie à la défendre sans la connaître, trouvent, dans leur vieillesse, un asile contre la misère, et ne soient pas réduits à demander l'aumône à ceux qu'ils n'ont point servis. Cette injustice, cette ingratitude se maintenaient parmi les rois de France, depuis qu'il existait des troupes soldées. Au quinzième siècle, les soldats invalides vivaient d'aumônes, de brigandage, ou se plaçaient dans les châteaux de quelques seigneurs en qualité de mortes-payes, y étaient nourris en contribuant à la garde de ces forteresses; ou bien le roi leur accordait des places de religieux-lais dans les abbayes et prieurés du royaume.

Henri IV fut le premier roi de France qui essaya de réparer cette injustice; il plaça dans l'hôpital de l'Ourcine ou de la Charité-Chrétienne, qu'avait institué Nicolas Houel, des officiers et soldats blessés à son service; et, par ses édits des années 1597 et 1604, il les mit en possession de cet hôpital, pour y être logés, nourris et médicamentés.

Louis XIII, comme je l'ai dit, plaça en 1634 des invalides à Bicêtre, qu'il érigea en commanderie de Saint-Louis (1).

Louis XIV, qui fit un plus grand nombre d'invalides que ses prédécesseurs, sentit le besoin de construire de plus vastes bâtiments pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable; et, par arrêt de son conseil du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais de construction et à la dotation de cet établissement.

Le 30 novembre 1670, on commença les fondations. En 1674, l'édifice était dejà en état d'être habité par les officiers et les soldats. Au mois d'avril de cette dernière année, le roi, par un édit, déclare l'objet de cet établissement, lui donne des règlements, le qualifie d'Hôtel royal des Invalides; établit, pour directeur et administrateur général, le secrétaire d'Etat chargé du département de la guerre, qui chaque mois devait présider un conseil, et gratifie cet hospice de plusieurs prérogatives, priviléges et exemptions. Par son édit de février 1701, il créa trois receveurs généraux des Invalides.

On commença, en 1675, la construction de l'église. Cet édifice, et le dôme qui est placé à la suite, ne furent achevés qu'après trente ans de travaux. Libéral Bruant fournit les dessins de l'église et de l'hôtel, et Jules Hardouin Mansard continua les travaux et fournit seul les dessins du dôme.

(1) *Voyez* article *Bicêtre*.

En se conformant à la destination de cet établissement, ses bâtiments n'auraient dû qu'être commodément distribués, solides et simples : on construisit un palais magnifique. Les étages les plus sains, les plus spacieux, furent destinés à des objets de luxe, d'ostentation, à des salles fastueuses, à la salle du conseil, au gouvernement, à l'état-major, etc. Les invalides, pour lesquels la maison était fondée, furent logés dans les combles. L'accessoire l'emporta sur le principal. Ce trait caractérise bien le règne de Louis XIV.

Une esplanade plantée d'arbres, qui s'étend depuis la grille des Invalides jusqu'au quai bordant la Seine, a 240 toises de longueur sur 130 toises de largeur. Elle est décorée de pièces de gazon et d'une fontaine monumentale, sur laquelle on avait, sous le gouvernement de Bonaparte, placé le lion de Saint-Marc de Venise; monument des conquêtes et de la bravoure des Français, figure monstrueuse, barbare et de très mauvais goût, qui fut retirée en 1815. Le piédestal qui supportait ce lion de Saint-Marc est démoli, et la fontaine qui en sortait remplacée par un jet à trois branches.

L'esplanade, dont on a presque entièrement, dans l'hiver de 1817 à 1819, renouvelé les arbres, et qui est embellie par un pont récemment construit à l'extrémité de la route qui partage cette esplanade, annonce majestueusement l'édifice, où l'on arrive par une cour extérieure, entourée d'une grille et de fossés revêtus en maçonnerie. Cette cour est munie de pièces de canon.

La façade a cent toises d'étendue ; elle est divisée en quatre étages et percée de cent trente-trois fenêtres, sans compter celles des mansardes. Au centre est la porte, surmontée d'une forme cintrée, où l'on voyait un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, entouré, comme le soleil, des douze signes du zodiaque.

De cette porte on pénètre dans une cour, dont le plan offre un parallélogramme de 65 toises de long sur 32 et demie de large. Elle est entourée de bâtiments dont les quatre faces ont deux étages d'arcades qui éclairent des galeries. L'architecture de cette cour a le caractère noble, mâle et simple qui convient à l'institution. Au centre de la façade opposée à l'entrée est le portail de l'église.

Cette église se distingue par son autel, placé sous une arcade qui communique à une seconde église, dite du dôme. Cet autel est orné de six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis de blé, de pampres, de feuillage, portant des faisceaux de palmes qui, se réunissant, soutiennent un superbe baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Les figures d'amortissement et les autres ornements sont l'ouvrage de Vanclève et de Coustou l'aîné.

Au commencement de l'an 1814, la nef était illustrée par neuf cent soixante drapeaux pris sur nos ennemis. Ces témoignages glorieux du courage des Français ont, depuis 1814, entièrement disparu.

Au-delà, sur la même ligne, est l'église du dôme, construction vaste et magnifique, où Louis XIV a prodigué la richesse, et où les plus habiles artistes ont, à l'envi, déployé leurs talents. Le pavé de ce dôme, le pompeux baldaquin de l'autel, les sculptures, les peintures ; tout est d'un fini précieux, tout est exécuté avec un soin et un art admirables.

Le sol du dôme, pavé en marbre de diverses couleurs, agréablement comparties, est plus bas que celui des six chapelles qui l'entourent. Il faut descendre plusieurs marches pour y arriver. Ce renfoncement n'est point motivé.

Ce dôme a 50 pieds de diamètre. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu de la première coupole, ornée de peintures et de caissons, on voit la seconde coupole éclairée par des jours que l'observateur ne peut apercevoir, et où le peintre Lafosse, un des meilleurs coloristes de l'école française, a représenté la gloire des bienheureux.

La troisième coupole forme la toiture extérieure.

Six chapelles sont placées autour de ce dôme.

La première du côté de l'évangile est celle de Saint-Grégoire. On y voit sur l'autel la figure de ce saint, sculptée par Le Moine, celle de sainte Emilienne par d'Huez, et celle de sainte Silvie par Caffieri. Les peintures de cette chapelle, représentant la vie de saint Grégoire, étaient l'ouvrage de Michel Corneille. Le temps les endommagea. Elles furent restaurées par Doyen.

La chapelle de la Vierge offre, entre autres ornements, la figure de sainte

Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrage de Coustou et de Poirier.

La chapelle de Saint-Jérôme est aussi magnifiquement décorée que les précédentes. La figure en marbre de ce saint fut sculptée par Adam l'aîné; celle de sainte Paule, posée en 1786, est l'ouvrage de Mouchi, et celle de sainte Eustache, sa fille, celui d'Allegrin.

La chapelle de Saint-Augustin offre des peintures de Boullongne le jeune; la statue en marbre de ce saint, sculptée par Pajou; celle de sainte Alipe, en pierre, par Caffieri, et celle de sainte Monique, en marbre, par Houdon.

Dans la chapelle de Sainte-Thérèse on voit la figure en marbre de cette sainte, sculptée par Le Moine, et deux anges, dont l'un est l'ouvrage de Le Moine, et l'autre de Lapierre.

La chapelle de Saint-Ambroise est peinte par Boullanger l'aîné, et la figure du saint sculptée par Falconnet, qui est aussi l'auteur de la statue de sainte Marcelline; celle de sainte Satyre est de Caffieri.

Ces chapelles, ainsi que les portes qui y conduisent, sont ornées de divers bas-reliefs.

Le mausolée du maréchal de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monuments français, fut, le 23 septembre 1800, de ce Musée, placé en grande cérémonie dans une de ces chapelles, d'où, en 1815, il a été retiré pour être reporté dans l'église de Saint-Denis.

Ce dôme a son portail particulier du côté des champs, ou plutôt du côté d'une large avenue bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, à 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions, ajoutent au premier sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornements multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentées par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. De plus, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses, prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au mo-
« ment où l'on jette les fondements de
« tant de monuments publics, de ne pas
« classer à leur véritable rang ces préten-
« dus chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV,
« et de ne pas, en louant l'intention du
« fondateur, blâmer le système vicieux
« de ces artistes trop vantés. Que leurs
« productions brillent à Paris où rien ne
« les efface encore; mais que leur réputa-
« tion, si longtemps usurpée, s'éclipse et
« disparaisse devant les beaux édifices de
« l'Italie antique et moderne (1). »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttants, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, couronnés chacun par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne surmontée par une flèche très élevée et terminée par un globe et une croix.

(1) *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, 1re partie, pag. 102.

Dans l'intérieur des bâtiments, on va ordinairement visiter la cuisine et sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque composée d'environ vingt mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre I, vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les Parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques-uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succès de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitants de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les réfectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ses alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

Semblent se rajeunir au récit des combats.

SAINTE MADELEINE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, église paroissiale, située sur le boulevard de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Evêque. Le lieu de la Ville-l'Evêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un séjour de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Evêque. Un acte de 1284 le qualifie de vicaire perpetuel, et un autre, de 1386, lui donne le titre de curé. Ce qui prouve qu'autour de la maison de l'évêque il s'était formé un village dont le nombre des habitants croissait toujours.

Il paraît que le bâtiment de la chapelle, lors même qu'elle fut érigée en cure, était peu considérable. Le roi Charles VIII le fit reconstruire, et le 21 février 1487, en posa la première pierre; le 20 novembre 1491, il y établit une confrérie de la Madeleine, dont lui-même et la reine son épouse furent membres: le nom de cette confrérie devint celui de la chapelle.

Son bâtiment tombait en ruine, son étendue était insuffisante au nombre des paroissiens : elle fut reconstruite en 1659; et mademoiselle de Montpensier, le 8 juillet de cette année, en posa la première pierre.

Il s'éleva de vives querelles entre le curé de la Ville-l'Evêque et celui de Saint-Roch sur les limites respectives de leurs paroisses. Cette guerre d'intérêt fut terminée par un arrêt du parlement du 26 février 1671, qui ordonna que la clôture de Paris servirait de bornes à ces paroisses.

Dans la suite, l'église de la Ville-l'Evêque ne fut plus assez vaste pour contenir tous ses paroissiens, dont le nombre s'était fort augmenté. Il fut décidé qu'elle serait reconstruite et située en face de la rue Royale, afin que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis XV. Le 3 avril 1764, on posa la première pierre de cet édifice, dont M. Contant d'Ivry fut l'architecte. Il avait élevé son bâtiment jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'en 1777 il mourut: M. Couture le remplaça.

Celui-ci, trouvant plusieurs défauts dans le plan de son prédécesseur, fit, sans égard, démolir les murs de face, les chapelles, les colonnes, et substitua un nouveau plan de sa création. Ainsi, temps, argent, matériaux, tout fut perdu et sacrifié au système du sieur Couture.

Le plan du premier architecte offrait le caractère mesquin de cette époque: le portail, qui devait servir de point de vue à la place Louis XV, n'avait ni la noblesse ni la grandeur convenables à cette situation. Le second architecte réforma toute la décoration extérieure. Il aurait bien fait de se borner là; mais il changea le plan de l'intérieur de l'église, et ses changements ne furent pas heureux. Par des constructions déplacées, la vue, arrêtée, ne pouvait saisir l'étendue de ce

bâtiment ; cet architecte ignorait le sentiment d'admiration que produisent les longues lignes dans un édifice.

Le portail offre un péristyle dont les colonnes masquent entièrement les portes qui sont aux côtés de la principale. Pour arriver à ces portes latérales, qui sont ordinairement les seules ouvertes au public, il aurait fallu décrire une marche en ligne courbe. Il s'y trouve bien d'autres défauts.

Cet édifice semble condamné à une destinée malheureuse : un architecte détruit ce que l'autre fait, et mérite à son tour de voir son ouvrage censuré et anéanti par un troisième. Au lieu de corriger, de raccorder les parties défectueuses de son prédécesseur, le sieur Couture a démoli pour reconstruire ; il a démoli les ouvrages de son prédécesseur et même les siens : c'est ce qu'il a fait en 1780. Il a fait et refait : ce qui prouve que son plan n'était ni réfléchi ni arrêté.

Suivant ce dernier plan, l'édifice, en forme de croix, devait avoir 264 pieds de longueur dans œuvre, sans y comprendre le portail, situé à une extrémité, ni la chapelle de la Communion, située à l'autre, laquelle devait faire une saillie considérable au fond de l'église. Sa largeur, aussi dans œuvre, prise à la croisée, sans y comprendre les porches des portes latérales, devait être de 138 pieds. On aurait placé le principal autel à l'entrée du chœur, et l'église eût été surmontée par un dôme.

Le portail principal aurait présenté un péristyle de douze colonnes corinthiennes, chacune de 6 pieds de diamètre. De chaque côté de l'édifice et en retour de ce portail, devait régner une galerie extérieure qui se serait étendue jusqu'à l'un et à l'autre avant-corps de la croisée. Ces avant-corps auraient été décorés de colonnes de même ordre et de même proportion que celles du principal portail.

Malgré les démolitions successives et les interruptions de ces travaux, ils étaient assez avancés en 1790 ; mais ils furent suspendus par l'effet de la révolution. En 1802, le culte de la paroisse Sainte-Madeleine fut transféré dans l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

Bonaparte conçut le projet de convertir cet édifice en un Temple de la Gloire, où, sur de longues tables d'or massives, devaient être inscrits les noms des militaires signalés par leurs exploits. L'exécution de ce projet fut commencée en 1806 ; mais les travaux, quelques années après, furent interrompus, et les événements politiques en ont empêché la reprise. Une ordonnance des 19 janvier et 14 février 1816 porte que cet édifice sera achevé afin d'y placer les monuments expiatoires de Louis XVI, de la reine son épouse, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi de l'exécution ; et les murailles restées à demi construites et sans toits, les colonnes élevées à une grande hauteur, sans chapiteaux, sans entablement, offriront bientôt l'image des ruines d'un temple de l'antiquité. Je reparlerai de cet édifice.

Collége Mazarin ou des Quatre-Nations, aujourd'hui Palais des Beaux-Arts ou de l'Institut, situé quai de la Monnaie ou de Conti, nº 23. Le cardinal Mazarin, par son testament du 6 mars 1661, ordonna qu'il serait fondé un collége sous le titre de Mazarini, destiné à soixante gentilshommes ou principaux bourgeois de Pignerol et de son territoire, ou de l'état ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon, pays alors nouvellement conquis, ou réunis à la couronne. Ces nations étant seules admissibles dans ce collége, on lui donna le nom de Quatre-Nations.

Ces soixante jeunes gens devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion, dans les belles-lettres ; devaient y apprendre à faire des armes, à monter à cheval et à danser. Mazarin légua aussi par ce testament sa bibliothèque à ce collége, et une somme de deux millions pour les frais de sa construction.

Louis XIV, par lettres patentes du mois de juin 1665, ordonna l'exécution de ce testament, et voulut que ce collége fût réputé de fondation royale.

Les exécuteurs testamentaires, ayant acheté ce qui restait encore des bâtiments de l'hôtel et du séjour de Nesle, et joint à leur emplacement celui de plusieurs maisons voisines qu'ils acquirent aussi, vers la fin de l'année 1662, firent jeter les fondations de l'édifice de ce collége, qui fut élevé sur les dessins de Leveau, et exécuté par Lambert et d'Orbay.

La façade de ce collége fut placé sur le quai : son plan forme une portion de cercle, terminée, à l'une et l'autre extrémité, par une face en ligne droite, qui s'unit à

un gros pavillon, lequel s'étend fort avant sur le bord du quai, et laisse entre lui et le parapet une route trop étroite pour le passage. Au centre est le portail de l'église, faisant avant-corps, composé d'une ordonnance corinthienne et couronné d'un fronton. Au-dessus s'élève un dôme dont une lanterne et une croix formaient l'amortissement.

Ce dôme, qui présente à l'extérieur une forme circulaire, a dans l'intérieur une forme elliptique. Dans l'espace que laissent entre elles ces deux formes, on a pratiqué quatre escaliers à vis qui communiquent à des tribunes et à la toiture de l'édifice. Cette église était décorée avec plus de soin et de travail que de goût. On y voyait les figures des huit Béatitudes placées sous les archivoltes des grands arcs de la nef, ouvrage de Desjardins. Le tableau du grand autel, représentant la Circoncision, fut, dit-on, peint par Paul Véronèse.

A droite du sanctuaire se présentait le tombeau du cardinal Mazarin. Sur un sarcophage de marbre noir, orné de supports de bronze doré, était la figure en marbre blanc de ce cardinal, représenté les mains jointes et dans l'attitude d'un homme en prière: il semblait demander pardon à Dieu des maux qu'il avait causés à la France. Derrière lui, on voyait la figure d'un ange tenant des faisceaux, pièce principale de son blason. Ce tombeau s'élevait sur deux marches en marbre blanc; trois figures allégoriques en bronze, la Prudence, l'Abondance et la Fidélité, reposaient sur ces marches. Ce tombeau, un des beaux ouvrages de Coizevox, a été transféré au Musée des monuments français, rue des Petits-Augustins.

La bibliothèque de ce collége avait été composée par le savant Gabriel Naudé; elle fut en partie dispersée, pillée ou vendue pendant la Fronde. Elle était alors située au palais Mazarin, occupé aujourd'hui par la bibliothèque du roi. On la recomposa dans ce collége: elle abonde en livres d'histoire; elle devint publique dès l'an 1688. Suivant les derniers recensements, on y compte cent quatre-vingt-quinze mille volumes, dont trois mille quatre cent trente-sept manuscrits, disposés dans les trois étages de ses galeries. L'ancien fonds ne comprenait que quarante et un mille six cent quarante-trois volumes.

Cette bibliothèque est ouverte tous les jours au public depuis dix heures jusqu'à deux heures après midi, excepté le jeudi et les jours de fêtes et vacances.

Outre cette bibliothèque, il en existe une seconde dans le même édifice; c'est celle de l'Institut, placée au-dessous du local de la première. Quoique moins nombreuse, elle est précieuse sous beaucoup de rapports, et surtout sous celui des ouvrages modernes qu'on y trouve. Ces deux bibliothèques ont été réunies par ordonnance du 16 décembre 1819; mais une autre ordonnance du 26 décembre 1821 les a séparées, et chacune d'elles a repris l'ancien régime administratif qui lui était particulier.

En 1806, les bâtiments du collége Mazarin furent destinés aux séances et à la bibliothèque de l'Institut, aux diverses collections des arts, et reçurent le titre de Palais des Beaux-Arts. M. Vaudoyer fut alors chargé de transformer l'église de ce collége en une salle propre aux séances publiques de l'Institut.

Plusieurs parties de cet édifice ont subi des changements. La lanterne du dôme a été entièrement reconstruite.

Deux fontaines furent établies aux deux côtés de l'avant-corps placé au centre de la façade; chacune est composée de deux lions en fer fondu qui jettent de l'eau dans un même bassin.

A l'extrémité de chacun des pavillons qui s'avancent vers la Seine, on a ouvert un passage au rez-de-chaussée de ces pavillons, ce qui offre une grande commodité aux piétons dans un endroit où la route est étroite.

Il est remarquable que le plan du Louvre se trouve en harmonie avec celui du collége Mazarin, et que l'axe de l'église de ce collége, église placée au centre de sa façade, est le même que celui qui traverse les portes latérales du Louvre. Cette correspondance n'est point l'effet du hasard: elle a été combinée. On a voulu procurer à ces deux édifices, séparés par le cours de la Seine, une perspective agréable; on a voulu qu'ils se prêtassent un mutuel secours. On sera moins étonné de cette correspondance de plans, lorsqu'on saura que ces deux édifices furent commencés en même temps sur les plans du même architecte, sur ceux de Leveau.

On a complété les rapports qui existent

entre les plans de ces deux édifices, en établissant le pont des Arts qui forme la communication entre leurs deux façades. Ce pont, destiné aux gens de pied seulement, fut achevé en 1803.

Le Louvre, palais situé dans le quatrième arrondissement, quartier du Louvre. J'ai parlé de sa première construction sous Philippe-Auguste, de l'état de ce château sous le règne de Charles V; j'ai dit que François Ier en fit abattre la grosse tour, et qu'après plusieurs réparations dispendieuses, il prit le parti de reconstruire ce château sur un nouveau plan; que Henri II fit continuer cette construction qu'on a nommée depuis le vieux Louvre. J'ai fait mention aussi de ce corps de bâtiment qui commence à l'angle du vieux Louvre et s'étend jusqu'au bord de la Seine, et qui fit naître l'idée de la jonction de ce château aux Tuileries par la galerie du Louvre, galerie qu'on a construite à diverses époques. En parlant de l'état physique de Paris sous le règne de Louis XIII, j'ai exposé celui du château du Louvre, encore entouré de fossés, et dont la façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois était caractérisée par quatre tours rondes : deux au centre, et les deux autres aux angles de cette façade.

Ce frontispice féodal et barbare, qui contrastait trop évidemment avec le luxe du corps de bâtiment appelé vieux Louvre, ne pouvait subsister sous un prince magnifique et passionné pour les constructions. Louis XIV entreprit de reconstruire la façade et les autres vieux corps de bâtiment : il s'occupa d'abord à terminer plusieurs parties imparfaites du Louvre et de sa galerie; et, pour n'éprouver nulle contrariété, aucun obstacle, il fit, le 6 novembre 1660, publier à Paris une défense à toutes personnes d'élever aucun bâtiment sans sa permission expresse, sous peine de dix mille livres d'amende, et à tous ouvriers de s'y employer, sous peine de prison pour la première fois et de galère pour la seconde (1).

Cette ordonnance, qu'on croirait émanée de Constantinople ou de Maroc, ne fut pas le seul moyen extraordinaire employé pour hâter les travaux, comme on le verra dans la suite.

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, pag. 473.

Le 6 février 1661, dans le temps qu'une multitude d'ouvriers était livrée à cet ouvrage, le feu prit à la galerie des peintres : il se communiquait déjà à la grande galerie du Louvre. On ne connaissait point encore l'usage des pompes. Le roi et la reine firent apporter le saint-sacrement de Saint-Germain-l'Auxerrois (1). Mais ce ne fut qu'en coupant la galerie qu'on parvint à arrêter les progrès de l'incendie.

Les bâtiments du Louvre, et même la façade orientale, commençaient à s'élever sur les dessins de Leveau. « Déjà, dit « Charles Perrault dans ses mémoires, « non-seulement des fondements étoient « jetés pour la façade principale du Lou- « vre, mais une partie de cette façade « étoit elevée de huit à dix pieds hors de « terre (2), » lorsqu'en 1664 Colbert fut nommé surintendant des bâtiments. Ce ministre n'était pas content des dessins de Leveau. Il invita tous les architectes de Paris à venir donner leur avis sur le modèle en menuiserie de cette façade et à fournir chacun un dessin, avec promesse d'adopter celui qui serait jugé le meilleur.

Presque tous ces architectes censurèrent le projet de Leveau, firent des mémoires où ils établirent les motifs de leur censure, et fournirent des dessins de cette façade. Claude Perrault, encouragé par son frère Charles, commis de Colbert, produisit aussi son dessin. Colbert en fut charmé, et ne pouvait concevoir, dit Charles Perrault, « qu'un homme qui n'é- « toit pas architecte de profession eût pu « faire rien de si beau. La pensée du pé- « ristyle est de moi : il l'approuva et la « mit dans son dessin, mais en l'embel- « lissant infiniment (3). » Ce dessin exposé en public fut très admiré. Colbert, qui avait à cœur de faire de cette façade

(1) Cette pratique superstitieuse est condamnée par plusieurs conciles, et notamment par le synode de Paris de l'an 1674, qui porte, art. 7 : Le Saint-Sacrement de l'autel ne pourra jamais être porté aux incendies, sous quelque prétexte que ce soit, etc. (*Traité des Superstitions*, par l'abbé Thiers, tom. II, p. 360).

(2) *Mémoires de Charles Perrault*, liv. II, pag. 59.

(3) *Mémoires de Charles Perrault*, liv. II, pag. 61.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

un ouvrage parfait, et qui n'était pas assez connaisseur pour se décider, prit la résolution de soumettre les dessins de Leveau à la censure des plus célèbres architectes d'Italie, comme il les avait déjà soumis à celle des architectes de France. Il envoya plusieurs copies de ces dessins à Rome. Les architectes étrangers s'occupèrent à fournir des dessins d'un goût bizarre qui ne furent point goûtés. En même temps le ministre fit écrire une longue lettre au célèbre Nicolas Le Poussin, par laquelle il le chargeait de recueillir les opinions des plus habiles artistes de Rome et d'y joindre la sienne. Cette lettre écrite ne fut point envoyée.

Pendant ces consultations, le cardinal Barberin et un abbé Benedetti, ami de Colbert, parlèrent à ce ministre du cavalier Bernin, prônèrent sa réputation et ses



Le pont Royal.

talents extraordinaires. Cet artiste était un de ceux qui avaient envoyé un dessin pour la façade du Louvre. Colbert, voulant l'attirer à Paris, détermina le roi à lui adresser par un courrier extraordinaire une lettre excessivement flatteuse. Le cavalier Bernin se rendit aux prières et aux offres brillantes de Louis XIV. L'ambassadeur de France alla en grande cérémonie chez cet artiste l'inviter à partir pour Paris. Voici le détail des honneurs qu'il reçut sur sa route :

« Dans toutes les villes par où il passa, « les officiers eurent ordre, de la part du « roi, de le complimenter et de lui porter « les présents de la ville. La ville de Lyon « même, qui ne rend cet honneur qu'aux « seuls princes du sang, s'en acquitta « comme les autres. Des officiers envoyés « de la cour lui apprêtaient à manger sur « sa route ; et, quand il approcha de « Paris, on envoya au devant de lui « M. de Chambray, seigneur de Chantelou, maître-d'hôtel de sa majesté, pour « le recevoir, lui tenir compagnie... On « le logea d'abord à l'hôtel de Frontenac,

« que l'on fit garnir de meubles de la cou-« ronne pour lui et pour son fils, et où « l'on établit des officiers pour faire sa « cuisine et le servir. Il salua le roi le « 4 juin 1665 (1). »

On lui donnait trois mille louis d'or par an, six mille livres pour son fils, autant au sieur Mathias, son élève, et des sommes proportionnées à tous ses domestiques.

Une réception si magnifique, si extraordinaire, tant de libéralités prodiguées à cet artiste le firent considérer comme un être merveilleux et doué d'un génie sublime. Mais, dès qu'il eut fait paraître quelques-unes de ses productions, on conçut de ses talents une opinion bien moins favorable : il ne put soutenir sa réputation. Le cavalier Bernin n'était cependant pas un artiste sans mérite : peintre, sculpteur, architecte, il a laissé à Rome des ouvrages qui justifient sa renommée. Il avait du génie; mais l'âge commençait à l'éteindre. Pendant son séjour à Paris, il exécuta quelques ouvrages de sculpture qui prouvèrent la décadence de ses talents (2).

Il ne se montra pas meilleur architecte; son plan du Louvre offrait plusieurs inconvenances. On eut beaucoup de peine à le déterminer à y faire quelques changements nécessaires. La partie à laquelle Colbert attachait le plus d'importance, la façade principale, manquait de noblesse et ne répondait pas à l'attente générale. Bernin voulut employer, dans la maçonnerie, des procédés pratiqués dans son pays, mais qui ne pouvaient convenir au climat de Paris. On fit des expériences qui prouvèrent l'impropriété de ces procédés.

Colbert commençait à sentir qu'il s'était trompé; mais, après avoir donné tant de témoignages de vénération aux talents de Bernin, il n'osait faire éclater son mécontentement : il laissa aller les choses.

Le 17 octobre 1665, le roi posa avec une pompe extraordinaire la première pierre de la façade du Louvre. Il fallut démolir ce qu'avait élevé Leveau, et reconstruire sur de nouveaux frais d'après les dessins du cavalier Bernin. Celui-ci continua ses travaux pendant quelques mois; mais, fort orgueilleux, emporté, et d'ailleurs mécontent de quelques observations qu'on s'était permis de lui faire, il menaçait de se retirer. En outre, accoutumé au climat de l'Italie, il craignit, dans un âge avancé, de passer l'hiver à Paris. Si Bernin était disposé à quitter cette ville, le ministre ne l'était pas moins à s'en débarrasser, et avait même déjà trouvé un prétexte pour le déterminer à partir.

Cet architecte s'était engagé à raccorder ses dessins avec les parties de bâtiments qui existaient. Il ne tenait pas cet engagement : il démolissait tout pour reconstruire. Mais comment renvoyer un homme qu'on avait appelé avec tant d'empressement et reçu avec tant d'honneurs et de solennité? Le ministre désirait que ce renvoi vînt de Louis XIV. Il le pria de venir examiner le dessin du cavalier Bernin, et de le comparer avec ceux des autres architectes, surtout avec ceux de Claude Perrault. Le roi examina ces divers dessins, demanda les avis de ses courtisans, qui, dans la crainte d'émettre une opinion contraire à celle du maître, esquivèrent leur réponse. Le roi se retira sans rien décider.

Le cavalier Bernin tira lui-même le ministre d'embarras, en demandant à s'en retourner dans son pays. La veille de son départ, le ministre lui fit porter, par Charles Perrault, trois mille louis d'or, un brevet de douze mille livres de pension annuelle, et un autre de douze cents livres pour son fils. Il partit (1).

(1) *Mémoires de Charles Perrault*, pag. 76.

(2) Il sculpta un buste de Louis XIV qui ne ressemblait guère à ce roi, et une statue équestre en marbre d'un seul bloc qui parut si médiocre et si peu ressemblante, que Louis XIV ordonna qu'elle fût retirée du lieu où on l'avait mise d'abord, et placée au bout de la pièce des Suisses. Il en fit ôter la tête, et on y substitua celle de *Marcus Curtius* que Girardon avait copiée d'après l'antique.

(1) Cet homme avait une haute opinion de sa capacité, et se croyait même inspiré dans ses compositions. « Il disait à M. le « Nonce que c'était Dieu qui l'inspirait en « faisant le dessin du Louvre. » A Colbert, qui admirait ses dessins, il assura que Dieu seul en était l'auteur.

On a recueilli quelques-uns de ses mots; je ne rapporterai que celui-ci : « Un roi dit : « Je vole mes sujets ; le ministre dit : Je « vole le roi ; le tailleur dit : Je vole le « ministre ; le soldat : Je vole l'un et l'au-

Il ne s'agissait plus que de choisir entre le dessin de Leveau et celui de Claude Perrault. Ce dernier emporta les suffrages. Il fallut encore abattre pour reconstruire. Mais cette fois on construisit pour ne plus démolir. Colbert, pressé de faire jouir le roi, mit tout en œuvre pour hâter les travaux. On avait déjà, comme je l'ai dit, fait défendre aux propriétaires de cette ville de bâtir sans la permission du roi; un nouveau moyen fut employé pour que les ouvriers eussent plus de temps à donner aux travaux du Louvre. Colbert obtint, en 1666, de l'archevêque de Paris, la suppression de plusieurs fêtes, suppression qui fit naître de nombreuses plaintes, en prose et en vers (1).

La façade principale du Louvre, commencée en 1666, sur les dessins de Claude Perrault, fut terminée en 1670. Parmi les moyens employés pour élever cette façade, on doit citer la machine composée par Ponce Cliquin, habile charpentier, machine que Claude Perrault a fait graver dans sa dernière édition de Vitruve. Cette machine était destinée à élever à la hauteur du fronton deux pierres qui devaient le couvrir et former la cymaise. Chacune de ces pierres avait 54 pieds de long sur 8 de large, et 18 pouces d'épaisseur, et provenait d'un seul bloc scié en deux, et tiré des carrières de Meudon. Ces pierres, d'une si grande dimension, donnent la mesure des deux côtés supérieurs du triangle que présente le fronton qui sert d'amortissement à l'avant-corps placé au centre de la façade principale.

Cette façade a 525 pieds d'étendue. Cette longueur se compose de trois avant-corps : deux aux extrémités, et un au centre, où se trouve l'entrée principale. Les deux intervalles que laissent ces trois avant-corps sont occupés par deux galeries, dont le fond, autrefois garni de niches, est aujourd'hui percé par des fenêtres (1).

La hauteur de cette façade, depuis le sol jusqu'à la partie supérieure de la balustrade, est de 85 pieds; elle se divise en deux parties principales : le soubassement et le péristyle.

Le soubassement présente un mur lisse, percé de vingt-trois ouvertures, portes ou fenêtres. Cette partie de la façade n'en est pas la plus belle. On désirerait que les fenêtres disparussent, et que ce mur, entièrement uni, reçût un caractère de solidité dont il est dépourvu.

Le péristyle se compose d'une ordonnance corinthienne contenant cinquante-deux colonnes et pilastres, accouplés et cannelés.

Cette façade éprouva des changements, et fut embellie sous le règne de Napoléon.

Au-dessus de la porte d'entrée, placée à l'avant-corps du centre, on fit disparaître un grand cintre, et l'on établit entre les deux parties de la colonnade une communication qui n'existait pas.

Au-dessus de cette même entrée étaient deux tables vides. On y a sculpté un grand bas-relief, représentant la Victoire sur un char attelé de quatre chevaux; et l'on y a joint, comme pendentifs, deux bas-reliefs qui existaient dans les cintres de l'antique composé par Pierre Lescot.

« tre; le confesseur : Je les absous tous « quatre; et le diable dit : Je les emporte « tous cinq. » (*Mémoires de Charles Perrault*, pag. 105 et 108.)

(1) Dans une des pièces de vers qui parurent alors, l'auteur annonce que la fête de sainte Catherine fut supprimée, parce que cette sainte avait des rapports avec les religieuses de Port-Royal, que l'on persécutait alors; puis il ajoute :

On retrancha *sainte Anne* et *sainte Madeleine*.
Saint Marc, saint Luc, saint Roch, sainte Croix, saint [*Thomas* ;
Les saints *Barthélemi, Barnabé, Matthias*,
Tous trois de l'ordre des apôtres.
Saint Joseph, saint Michel, avec *saint Nicolas*,
Les *Innocents* comme les autres,
Tous ensemble ont passé le pas.

Une autre pièce, en forme de stances, contient des plaintes semblables. On y trouve ces vers :

D'où vient ce changement étrange?
En voici la raison : aujourd'hui le clergé
Prétend qu'un apôtre, qu'un ange,
Ne peut rien sans son congé.

(*Tableau de la Vie et du Gouvernement de Richelieu, Mazarin, Colbert*, etc., pag. 203 et 214.)

(1) Perrault fit d'abord des fenêtres dans le fond de ces deux galeries; mais, voyant qu'elles ne correspondaient point aux fenêtres de la façade de la cour, il leur substitua des niches. Cette substitution privait cette façade d'une partie du caractère que doit avoir un lieu d'habitation. Lorsqu'en 1801, et dans les années suivantes, le Louvre fut réparé et achevé, on trouva la trace des fenêtres que Perrault avait d'abord adoptées, et on les rétablit.

Le tympan du fronton qui couronne cet avant-corps était resté vide. Le sieur Lemot fut chargé de le remplir. Il composa un bas-relief, au centre duquel était placé, sur un piédestal, le buste de Napoléon. On voyait à droite la figure de Minerve, et à gauche celle de la Muse de l'histoire, écrivant sur le piédestal ces mots : Napoléon le Grand a achevé le Louvre. Devant ce piédestal, la Victoire est assise. Minerve, des Muses, des Génies figurent dans les autres parties de ce fronton. En 1815, on fit disparaître le buste de Napoléon, et on lui substitua celui de Louis XIV ; et l'inscription fut remplacée par celle-ci : *Ludovico Magno.*

Cette façade, entièrement ragréée, restaurée et embellie sous le règne de Napoléon, doit sans contredit, par l'heureuse harmonie qui se trouve entre toutes les parties de l'ensemble, par le choix et la belle exécution de ses ornements, la sage économie de leurs distributions, enfin par la majesté de son étendue, occuper le premier rang parmi les plus beaux morceaux d'architecture dont Paris puisse se glorifier.

Perrault fit aussi élever, sur ses dessins, la façade du Louvre qui donne sur le cours de la Seine; façade moins magnifique que la précédente, et qui se trouve parfaitement d'accord avec elle. Le soubassement, les pilastres corinthiens qui la décorent, sont dans les mêmes proportions : il ne la termina point.

Celle qui regarde la rue du Coq fut en partie construite par Perrault. Sa décoration, qui diffère de celle de la façade du côté de la rivière, est moins riche. D'ailleurs, entourée de bâtiments particuliers très rapprochés, elle n'était point en vue. Cet architecte n'en composa que la partie qui s'étend depuis la colonnade jusqu'à l'avant-corps où se trouve la porte; avant-corps et porte qui sont de sa composition. Ces façades, que Perrault n'avait point terminées, étaient, depuis un siècle et demi, restées sans toiture, abandonnées aux injures de l'air, et ressemblaient à des ruines; elles furent achevées, ragréées, recouvertes, et couronnées de balustrades sous le règne de Napoléon.

Le plan de la cour du Louvre est un carré parfait, dont chaque côté a 58 toises. Les décorations des quatre façades de cette cour ne se ressemblent pas : voici les causes de cette dissemblance.

La façade intérieure du côté occidental de cette cour appartient au corps de bâtiment appelé communément le vieux Louvre, bâti par Pierre Lescot, sous François Ier et Henri II, comme je l'ai dit ailleurs. Elle fut restaurée sous Louis XIII par l'architecte Mercier, qui, s'écartant des dessins de Lescot, éleva le pavillon placé au centre, dont l'étage supérieur fut décoré de six cariatides colossales sculptées par Sarrazin, et sur le comble duquel, avant le gouvernement de Bonaparte, était un télégraphe. On y voit aujourd'hui une horloge et son cadran. Cette façade, malgré les changements qu'elle a éprouvés, conserve encore quelques caractères d'une construction du seizième siècle.

La façade méridionale fut construite en partie par les mêmes architectes, et par Mercier, qui, continuant l'ouvrage de Pierre Lescot, en conserva les dessins.

Cette façade et tout le corps de bâtiment auquel elle appartient restèrent imparfaits. Commencée au seizième siècle, continuée au dix-septième, laissée dans un état de ruine, longtemps à demi enterrée sous des décombres, elle participait de la manière de l'une et de l'autre époque.

La façade du côté oriental, celle qui se trouve derrière la façade extérieure appelée colonnade, conserva, à plusieurs égards, l'ordonnance du bâtiment appelé vieux Louvre, mais en différa dans plusieurs autres. Il en fut de même de la façade septentrionale.

Dans le vieux Louvre, l'ordonnance du rez-de-chaussée est corinthienne, celle du premier étage, composite ; et l'étage supérieur présente un ordre attique, couronné par une espèce de balustrade barbare, et par un comble très élevé.

Les autres façades furent composées des mêmes ordonnances ; mais à l'attique on substitua un troisième ordre, et à la balustrade barbare une balustrade moderne, qui dérobe entièrement la vue du comble.

On ne pouvait, sans transgresser les règles reçues, décorer l'étage supérieur par un troisième ordre plus léger que le corinthien du rez-de-chaussée, plus léger que le composite du premier étage; par un ordre enfin qui n'existait pas. Quelques personnes opinèrent pour un ordre cariatide; cette opinion fut rejetée. Ce fut

alors que l'on s'occupa de la création d'un ordre nouveau, d'un ordre français, et que l'on proposa des prix et un concours à ce sujet. Mais ce concours ne produisit rien de satisfaisant. Alors Perrault se décida à donner à l'ordre de l'étage supérieur les proportions corinthiennes; il violait les lois de l'architecture; mais il surmontait une difficulté qui ne pouvait être vaincue que par une violation des règles.

La façade du côté septentrional de la cour, depuis le vieux Louvre jusqu'à l'avant-corps, était construite d'après les dessins de Pierre Lescot. Pendant le règne de Louis XV, l'autre moitié de cette même façade fut construite d'après les dessins de Claude Perrault, c'est-à-dire conformément à la façade orientale, sous la conduite de l'architecte Gabriel.

On voit que, pour rendre les quatre façades de la cour entièrement uniformes, il aurait fallu démolir toutes les parties construites sur les dessins de Pierre Lescot et les rebâtir sur ceux de Claude Perrault, ou démolir tout ce qu'on avait bâti sur ceux de ce dernier architecte et le reconstruire d'après les dessins du premier.

Les façades de cette cour, si l'on en excepte celle qui appartient au vieux Louvre, entreprises ou réparées sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, ne furent point terminées. Les bâtiments qu'elles représentaient étaient abandonnés avant d'être achevés. La plupart manquaient de toitures ou n'en avaient que de provisoires, établies à la hâte, et qui ne s'élevaient pas même à la hauteur des murs de face.

Diverses académies tenaient leurs séances au vieux Louvre ou dans les corps de bâtiment contigus. Des gens de lettres, des artistes obtinrent la permission de s'y loger, et d'y établir leurs ateliers. Ces permissions se multiplièrent. On construisit légèrement en bois et en plâtre des cloisons pour faire des logements; on en construisit dans de vastes salles du premier étage; on en construisit dans des endroits qui n'avaient que des façades et qui manquaient de toits. On construisit des habitations dans un bâtiment en ruine.

La cour du Louvre était encombrée de gravois, qui s'élevaient à la hauteur du premier étage; et dans les endroits où l'on pouvait passer, on avait laissé établir des baraques hideuses. En 1772, cette cour fut débarrassée de ces baraques et de ces décombres, et partagée en quatre grands carrés de gazon, protégés par des barrières. Ce palais, qui présentait l'image de la magnificence jointe à celle de la misère, l'image de la dégradation avant d'être achevé, resta dans ce déplorable état depuis les commencements du règne de Louis XIV jusqu'en 1802.

Alors gouvernait un homme jaloux de toute espèce de gloire, vaine ou solide, qui conçut le projet de finir en peu d'années ce que plusieurs rois n'avaient pu faire en plusieurs siècles; et ce projet fut exécuté.

Les façades extérieures et intérieures furent entièrement ragréées, achevées, couronnées de balustrades, couvertes d'une toiture et terminées. Celles du côté du nord et du côté du midi, construites en partie d'après les dessins de Pierre Lescot, furent refaites d'après ceux de Claude Perrault, et couronnées pareillement de balustrades. La façade intérieure du vieux Louvre ne put se raccorder avec les autres. Elle resta avec ses beautés et ses défauts, comme un monument de l'architecture du seizième siècle.

Une immense quantité de sculptures, à l'extérieur comme dans l'intérieur, des voûtes, des escaliers, des toitures, des portes riches d'ornements qui correspondent à la magnificence de l'édifice, et une infinité d'autres ouvrages de détail, furent accomplis en moins de huit ans; et ce palais, vieilli avant d'être achevé, noirci, dégradé par le temps, sembla sortir de ses ruines glorieux et rajeuni.

Plusieurs autres améliorations accessoires furent exécutées. Le sol du quai du Louvre, considérablement exhaussé, procure un abord facile au pont des Arts, et favorise l'écoulement des eaux du quai; les emplacements qui environnaient les façades méridionale et orientale de ce palais sont presque entièrement protégés par un mur à hauteur d'appui, garni d'une grille de fer à lances dorées; des démolitions au nord du Louvre laissent de ce côté une large rue; de vastes constructions, commencées sur la place dite du vieux Louvre, conformes aux bâtiments qui sont en face, doivent se rattacher à la nouvelle galerie du Louvre située du côté de la rue Saint-Honoré, comme les bâti-

ments du côté opposé se rattachent à l'ancienne galerie qui borde le cours de la Seine.

Cette galerie nouvelle, commencée en 1807, et les salles du Musée des Antiques établies, en 1805, au rez-de-chaussée des bâtiments du vieux Louvre et de ceux qui s'avancent jusqu'au quai, disposées, embellies avec goût et magnificence; le superbe et pittoresque escalier qui de l'entrée de ces salles conduit à celles qui sont destinées aux expositions, à la galerie d'Apollon et à la galerie dite le Musée des Tableaux ; cette dernière galerie, réparée, enrichie dans toute son immense longueur; la place du Carrousel, considérablement agrandie, débarrassée de plusieurs masses de maisons qui la rétrécissaient; une large rue ouverte entre cette place et celle du vieux Louvre, qui met ce palais en regard avec celui des Tuileries, et plusieurs autres travaux moins importants qu'il serait fastidieux d'indiquer, concoururent à l'embellissement du Louvre, et furent pour la plupart projetés et exécutés sous le règne de Napoléon, qui n'oublia pas de faire placer sur les murs de cet édifice, restauré et terminé par ses ordres, et dans les endroits les plus apparents, son chiffre, les emblèmes de sa puissance, et autres insignes qui après sa chute ont tous disparu.

Palais des Tuileries. Louis XIV, en 1664, chargea Leveau de terminer et réparer le palais des Tuileries. Cet architecte y fit plusieurs changements ; l'escalier, chef-d'œuvre de construction, mais très déplacé, fut démoli et situé plus convenablement. Le pavillon du centre fut exhaussé ; on le décora de deux ordonnances, l'une corinthienne et l'autre composite, et d'un attique avec cariatides. Le comble de ce pavillon s'élevait sur un plan circulaire et offrait une coupole : on y substitua un dôme quadrangulaire, et on ne laissa subsister des constructions de l'ancien architecte, Philibert Delorme, que l'ordonnance du rez-de-chaussée, ordonnance composée de colonnes et de pilastres à tambours de marbre, et dont les sculptures sont très précieusement exécutées.

Les deux terrasses placées sur la façade du jardin, aux deux côtés de ce pavillon, furent conservées dans leur forme originelle; mais on changea la décoration des façades des bâtiments qui sont au fond de ces terrasses; et les trumeaux de ces façades furent ornés de gaînes et de bustes.

Quelques autres restaurations moins importantes furent exécutées par Leveau et d'Orbay, son élève, sur les deux façades et dans l'intérieur des Tuileries; mais il leur était difficile de mettre de l'unité dans l'extérieur de cet édifice, composé de corps de bâtiments à la vérité symétriques, mais de forme et de style si différents, qu'étrangers les uns aux autres, ils semblent avoir été réunis par le hasard ou le caprice.

Si cette façade, qui sur la même ligne s'étend dans une longueur de 168 toises, eût été élevée sur un seul et même dessin; si son ensemble eût offert plus d'unité, entourée comme elle est de magnifiques accessoires, du jardin des Tuileries, de la longue avenue des Champs-Elysées, elle produirait l'effet le plus majestueux.

La galerie qui unit le palais des Tuileries à celui du Louvre était, quant à la maçonnerie, terminée du temps même de Henri IV ; mais plusieurs parties accessoires restaient imparfaites. L'intérieur de cette galerie ne fut décoré et même entièrement pavé qu'en 1802. Louis XIV s'occupa spécialement de l'extérieur. Il fit sculpter les bas-reliefs des grands pavillons d'angles des Tuileries, ainsi que tous ceux qu'on voit sur les frontons de la galerie, tant du côté de la Seine que de celui de la place du Carrousel.

Parmi ces bas-reliefs, qui sont d'un beau style, on remarque des emblèmes que l'orgueil de Louis XIV ou la bassesse de ses courtisans lui avait fait adopter: c'est le soleil fécondant la terre de ses rayons, et produisant des fruits désignés par deux cornes d'abondance; c'est encore le soleil placé au-dessus d'un globe éclairant le monde. Ces emblèmes prouvent que ce roi fit sculpter les tympans des frontons, mais ne prouvent pas qu'il fit construire la partie de la galerie où ils se trouvent.

Le Jardin des Tuileries était, avant Louis XIV, séparé du palais de ce nom par une rue qu'on nommait *rue des Tuileries*. Ce jardin renfermait une vaste volière, un étang, une ménagerie, une orangerie, et une garenne qui en occupait l'extrémité occidentale. Une forte muraille, un fossé et un bastion qui embrassait

toute la largeur de ce jardin, le protégeaient. Près de ce bastion était sur le quai une porte de ville appelée *de la Conférence*, porte qui paraît avoir été construite sous le règne de Louis XIII.

Vers l'an 1665, Le Nôtre fut chargé de dessiner sur un nouveau plan le jardin des Tuileries. Il changea tout ; il environna ce jardin de deux terrasses plantées d'arbres : celle du bord de la Seine et celle des Feuillants. Elles encadrent le jardin de deux côtés; et, après un retour, elles s'inclinent en se rapprochant à l'extrémité occidentale, et chacune, décrivant une courbe, s'abaisse par une rampe en pente douce jusqu'au niveau du sol ; elles laissent entre elles une vaste ouverture par laquelle la vue pénètre dans les Champs-Elysées et en découvre la longue et magnifique avenue. Voilà le cadre de ce jardin. Il se composait, au temps de Louis XIV, d'un parterre orné d'ifs, de buis en dessins contournés, d'un bosquet et de trois bassins.

Ce parterre est aujourd'hui borné par un bosquet de marronniers qui occupe la plus grande partie du jardin. Au-delà de ce bosquet est un vaste bassin octogone, accompagné de pièces de gazon ; telles sont les masses du tableau. Ses diverses parties étaient et sont encore ornées d'un grand nombre de figures, de statues, de groupes en marbre, imitations de l'antique ou productions du talent de nos meilleurs artistes.

Il serait trop long de les décrire, même d'en faire l'énumération ; je me bornerai à indiquer, d'abord dans le parterre, les deux groupes magnifiques qui représentent l'un Enée qui, après le sac de Troie, enlève son père Anchise, lequel tient par la main son petit-fils Ascagne ; ingénieuse composition, habilement exécutée par Lepautre.

L'autre est la mort de Lucrèce, groupe de trois figures, commencé à Rome par Théodon, et terminé à Paris par Lepautre.

Au-delà du bosquet, à droite, il faut aller admirer la Vestale de Legros, imitée de l'antique, mais dont l'imitation est bien supérieure au modèle.

Au bas de chaque côté des deux rampes dont j'ai parlé, sont, sur de longs piédestaux, quatre groupes représentant des fleuves ; deux de ces groupes, de proportion colossale, copiés d'après l'antique, sont le Nil et le Tibre. Ces deux groupes ont été sculptés à Rome par les Français pensionnaires du roi.

Les deux autres piédestaux portent des groupes représentant, l'un la Seine et la Marne, sculpté par Coustou l'aîné ; l'autre la Loire et le Loiret, par Vanclève. C'est ici que l'on peut comparer la manière noble et sévère des statuaires de l'antiquité avec les grâces affectées, les contorsions que les sculpteurs du règne de Louis XIV donnaient à leurs figures.

A l'endroit où les deux terrasses se terminent et laissent entre elles l'intervalle où est placée la grille du côté des Champs-Elysées, s'élèvent sur des piédestaux deux groupes en marbre : l'un représente la Renommée embouchant sa trompette, et montée sur un cheval ailé, sans rênes, et franchissant un trophée militaire ; l'autre offre l'image de Mercure ; il tient d'une main son caducée, et de l'autre les rênes d'un cheval pareillement aîlé, et sur lequel il est monté : ce cheval s'élance pour franchir un faisceau d'armes. Ces groupes ont certainement le mérite d'une belle exécution, et sont dignes du talent de Coizevox, qui les a sculptés ; mais l'invention de ces sujets ne me semble pas fort heureuse.

On devine pourquoi cet artiste a bridé le cheval de Mercure et laissé celui de la Renommée sans rênes ; mais on ne sait pas pourquoi il a placé Mercure et la Renommée sur des chevaux, nouveauté que nulle fable mythologique n'autorise ; ni pourquoi il a donné des ailes à ces chevaux, qui semblent par leur allure n'en pas avoir besoin, monstruosité inutile et qui choque les esprits les plus habitués au merveilleux.

En juin 1819, aux deux extrémités de la terrasse qui donne sur la place Louis XV, on a établi sur des piédestaux en pierre deux lions en marbre blanc, sculptés dans les ateliers de la rue de Choiseul : la hauteur de chacun est de 5 pieds 8 pouces, sur 7 pieds 6 pouces de longueur.

La longueur de ce jardin, depuis la façade du palais des Tuileries jusqu'à son extrémité opposée, est de 376 toises ; et sa largeur, y compris les deux terrasses, est de 168.

Toute la largeur de ce jardin, du côté des Champs-Elysées, jadis protégée par un vaste bastion, l'est aujourd'hui par un mur de terrasse et un fossé. On en sortait, de ce côté, par une porte située au

centre de cette largeur, et sur un *pont tournant* : mécanisme inventé et construit, en 1717, par un frère augustin nommé Nicolas Bourgeois, auteur de plusieurs machines. Ce pont était composé de deux parties ou planchers, qui, réunis pendant le jour, remplissaient la largeur du fossé; pendant la nuit, ces deux parties s'ouvraient; et chacune, tournant sur son pivot, allait s'appliquer contre le mur de terrasse, et laissait le fossé découvert.

Le czar Pierre Ier, le 14 mai 1717, parcourut le jardin des Tuileries, « et « s'amusa fort, dit-on dans les Mémoires « de Dangeau, à voir travailler au pont- « tournant qu'on fait pour passer dans les « allées des Champs-Elysées (1). »

Le parterre et les bosquets sont percés de larges allées; celle du centre, qui correspond de la porte du palais à la porte occidentale du jardin, est la plus étendue; son axe est interrompu par deux bassins avec jets d'eau : celui qui occupe le centre du parterre, et celui, beaucoup plus grand, qui se trouve au-delà du bosquet. Cette allée se lie aujourd'hui par le prolongement de sa ligne avec les parties extérieures du jardin, avec la place de Louis XV, l'avenue des Champs-Elysées et la route de Neuilly. La vue de cette allée n'est bornée que par les hauteurs de Chaillot, où se trouvent aujourd'hui les édifices de la barrière de Paris, et l'arc de triomphe. L'entrée de cette ville par la barrière de Neuilly est la seule régulière et la plus magnifique de Paris.

Après l'allée du centre, dite la grande allée, on distingue l'allée des orangers, allée fort large, autrefois semée de gazon; elle occupe l'espace qui se trouve entre le bosquet et la terrasse des Feuillants; et, dans la belle saison, elle est garnie d'un grand nombre de beaux orangers en caisse. Cette allée et ses environs sont, en été, les lieux les plus fréquentés du jardin.

Depuis Louis XIV, et surtout depuis la révolution, ce jardin et ses accessoires ont éprouvé des changements heureux.

Les événements de la révolution, et surtout le siége qu'au 13 vendémiaire an VI (5 octobre 1796) les membres de la Convention furent obligés de soutenir contre une classe de Parisiens égarés, causèrent diverses dégradations dans ce jardin qui, depuis plusieurs années, n'était point entretenu. La commission des inspecteurs du conseil des Anciens, pendant les années V, VI et VII (1796, 1797, 1798), y fit exécuter d'immenses réparations; tous les bassins, tous les escaliers par lesquels on monte aux terrasses, etc., furent entièrement reconstruits; on planta des arbres nouveaux sur les deux terrasses; de belles grilles remplacèrent les portes mesquines et en maçonnerie qui existaient depuis le règne de Louis XIV.

Le Nôtre, qui plaçait la régularité et la symétrie au rang des règles fondamentales de ses compositions, avait laissé, aux deux angles de l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries, deux espaces qu'il ne comprit point dans ce jardin : l'un, à l'angle septentrional, contenait l'orangerie, sa cour, ses bâtiments et autres lieux; l'autre, à l'angle opposé, offrait quelques bâtiments et leurs dépendances. Ces espaces angulaires, sous le règne de Napoléon, ont été joints au jardin; leur sol a été exhaussé au niveau des terrasses qui les avoisinaient; on a reconstruit les murs qui les soutiennent, et fait des plantations régulières qui ont ajouté beaucoup d'étendue, de variété et d'agrément à cette belle promenade.

Au pont tournant on a substitué un pont en pierre; et à la porte en maçonnerie qui était contiguë, une grille en fer.

La grande allée, trop étroite pour être en harmonie avec la grande avenue de Neuilly, fut élargie; on enleva de chaque côté un rang d'arbres, et le bosquet fut agrandi de deux rangs d'arbres aux dépens du parterre.

Ce parterre éprouva aussi des changements. Aux dessins contournés, aux buis, aux tristes ifs, succédèrent des tapis de gazon bordés de plates-bandes de fleurs et d'arbustes. Tous les carrés de ce parterre furent entourés de grilles de fer.

De nombreuses statues de marbre, de bronze, tirées des parcs de Sceaux, de Marly, etc., vinrent enrichir les diverses parties de ce jardin.

Ces restaurations et embellissements, commencés en l'an V par le conseil des Anciens, furent continués sous le règne de Napoléon.

Du côté de la terrasse des Feuillants, le jardin était clos par un vieux mur, en partie recouvert de charmilles; au dehors, et le long de cette clôture, se trouvaient

(1) *Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tom. II, p. 155.

les enclos et jardins des Capucins et des Feuillants, et une longue cour qui aboutissait aux manéges couvert et découvert des Tuileries.

C'est dans les bâtiments et sur l'emplacement de ces manéges, contigus à la terrasse des Feuillants, que l'on construisit, en 1790, une salle où l'Assemblée constituante termina sa session, où l'Assemblée législative tint la sienne tout entière, où elle fut remplacée par l'Assemblée conventionnelle, qui y siégea jusqu'en avril 1793, et la quitta pour occuper une salle dans le château des Tuileries; enfin cette salle, souvent réparée, servit encore aux séances du conseil des Cinq-Cents, qui l'occupa jusqu'en 1798, époque où la salle actuelle du palais Bourbon fut construite.

Bonaparte, sur l'emplacement de ces



Henri IV.



Louis XIII.

Monnaie de la troisième race.

enclos et jardins, de cette cour, de cette salle, fit ouvrir, en 1802, une large rue qui commence à la place du Carrousel, et, longeant le jardin des Tuileries, se termine à la place Louis XV. Il lui donna le nom de Rivoli, en mémoire de la bataille de ce nom gagnée, le 14 janvier 1797, par les Français sur les Autrichiens. Il fit aussi ouvrir dans le même temps la rue du Mont-Thabor; celle de Castiglione, et celle de Napoléon, depuis 1815 nommée de la Paix, qui, toutes deux dans la même ligne en partant du jardin des Tuileries, traversent la place Vendôme et se dirigent jusqu'au boulevard de la Madeleine.

Sous la rue de Rivoli, on a construit en 1807 un égout qui a exigé des travaux considérables et qui règne dans toute la longueur de cette rue. La rue de Rivoli n'a des bâtiments que d'un côté; de l'autre est le jardin des Tuileries, séparé de cette rue par une grille que l'on a substituée au vieux mur de clôture. Cette grille à lances dorées, qui est soutenue de distance en distance par des pieds droits

surmontés de vases en marbre, commence à l'angle du château des Tuileries, et se continue, en séparant le jardin de la rue de Rivoli, jusqu'à une porte en fer qui termine à l'occident la terrasse des Feuillants.

Ce jardin est aujourd'hui un des plus beaux qui existent en Europe.

Champs-Elysées, promenade publique et sans clôture, située au-delà du jardin des Tuileries, dont elle est séparée par la place Louis XV. Son emplacement était en culture, et n'offrait çà et là que des maisonnettes et des jardins, lorsqu'en 1607 on commença à y tracer des allées et à y planter des arbres. Cette promenade fut d'abord nommée le Grand-Cours, pour la distinguer de celle du Cours-la-Reine, qui est contiguë. Dans la suite, lorsque les arbres eurent donné plus de verdure et répandu plus d'agrément, elle fut nommée Champs-Elysées : elle portait ce nom sous Louis XIV.

En 1770, ses plantations furent presque entièrement renouvelées.

Les Champs-Elysées sont traversés par la route de Neuilly, route dont l'axe est une prolongation de celui de la grande allée du jardin des Tuileries. Cette route, plantée d'arbres, munie de contre-allées, se continue, toujours dans la même ligne, jusqu'à la barrière et jusqu'au-delà du pont de Neuilly. Paris n'a pas d'entrée plus imposante; peu de villes en ont d'aussi magnifiques.

La longueur des Champs-Elysées, depuis la place Louis XV jusqu'à l'Etoile, située à son extrémité opposée, est de plus de 400 toises; sa moindre largeur, du côté des Tuileries, est de 160 toises; sa plus grande, du côté de Chaillot, est d'environ 500.

La plantation est en quinconce, et on y a ménagé de vastes salles de verdure, semées en gazon, où sont des cafés, et où l'on s'exerce à différents jeux.

A l'entrée des Champs-Elysées par la place de Louis XV, aux deux côtés de la route, sont élevés sur des piédestaux remarquables par la beauté de leurs proportions, deux groupes en marbre, représentant chacun un cheval fougueux retenu par un homme. Ces groupes, dont les figures sont colossales, correspondent aux deux chevaux de marbre placés à l'entrée occidentale du jardin des Tuileries, et leur sont supérieurs à plusieurs égards. Sculptés par Coustou le jeune, ils furent, en 1745, placés aux deux côtés de l'abreuvoir de Marly. On les tira de ce lieu et on les transféra, en 1794, à Paris, sur ce fameux charriot conservé comme une curiosité dans la première salle du Conservatoire des arts et métiers (1).

Pendant l'hiver de 1818 à 1819, on a exhaussé, affermi et sablé toutes les allées des Champs-Elysées, abattu huit cents pieds d'arbres, et replanté environ six cents.

A l'extrémité occidentale des Champs-Elysées s'élève, depuis 1823, un nouveau quartier de Paris.

Place du Carrousel, située à l'est du palais des Tuileries. Elle présentait un terrain vague, qui existait entre les anciens murs de Paris et ce palais. Sur ce terrain on établit, en 1600, un jardin qui fut nommé dans la suite le jardin de Mademoiselle, parce que mademoiselle de Montpensier habitait le palais des Tuileries, et possédait ce jardin, qui fut détruit en 1655. Louis XIV choisit cet emplacement pour y donner, les 5 et 6 juin 1662, une fête ou spectacle, composé de courses, de ballets, où la cour étala un luxe extraordinaire dans les habits et les équipages. On avait, pour cet objet, élevé sur cette place une construction en charpente qui concourait à l'éclat de ce spectacle, un des plus magnifiques que ce roi ait donnés, et qui ne coûta, dit-on, que douze cent mille livres.

Cette fête, nommée Carrousel, donna son nom à la place où elle fut exécutée. Voici comment un rimeur chagrin décrit les décorations faites pour ce pompeux divertissement :

Cirque de bois à cinq croisées,
Barbouillé d'azur et d'or peint,
Amphithéâtre de sapin,
Fantôme entre les collisées,
Hippodrome de Pantagruel,
Belle place du Carrousel,
Faite en forme d'huître à l'écaille,
Quoi qu'on en dise, on vous voit là;
Un habit de pierres de taille
Vous siérait mieux que celui-là.

La place du Carrousel était, sous Louis XIV, plus vaste qu'elle n'a été dans la suite. Plusieurs cours et bâtiments construits depuis en diminuèrent l'étendue. Mais un étrange et malheureux événement fit disparaître plusieurs de ces constructions qui rétrécissaient cette place.

(1) *Voyez*, ci-après, place Louis XV.

Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), Bonaparte, alors premier consul, se rendait à l'Opéra ; une machine, qu'on nomma infernale, placée à l'entrée de la rue Saint-Nicaise au moment du passage de la voiture de ce premier magistrat, fit une explosion qui retentit dans tous les quartiers de la ville. Quarante-six maisons furent fortement ébranlées ou endommagées; huit personnes furent tuées, et vingt-huit autres blessées grièvement.

La voiture du premier consul ne fut point atteinte, ce qui trompa les espérances des auteurs du complot.

Les maisons ébranlées furent démolies. On commença la construction de la galerie du Louvre parallèle à l'ancienne; et la place du Carrousel, agrandie, déblayée, présente maintenant dans son plan une forme carrée presque régulière.

PLACE VENDÔME, située entre les rues Saint-Honoré et Neuve-des-Petits-Champs. Sur son emplacement, les ducs de Retz avaient fait, sous le règne de Charles IX, bâtir un hôtel accompagné de jardins. Cet hôtel fut, en 1603, vendu à la duchesse de Mercœur, et en porta le nom. Il passa ensuite à la maison de Vendôme par le mariage de Françoise de Lorraine, fille unique du duc de Mercœur, avec César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV.

Louvois, comme l'avait fait Colbert, cherchait à caresser l'orgueil de son maître et à lui procurer de nouvelles jouissances; il imagina de faire construire à Paris une place magnifique au milieu de laquelle s'élèverait la statue équestre du roi. En conséquence il acheta, par acte du 4 juillet 1685, pour la somme de 660.000 livres, l'hôtel de Vendôme et toutes ses dépendances. Pour exécuter le projet de cette place, il faisait abattre le couvent des Capucines : il fut abattu. On en construisit un autre dans la rue Neuve-des-Petits-Champs ; et le portail de ce couvent fut élevé sur l'axe même de la place projetée, et servit à sa décoration. Ce couvent étant construit en 1686, les religieuses y furent transférées. On éleva successivement les façades des bâtiments qui devaient entourer cette place; mais Louvois, qui se proposait d'y établir la bibliothèque du roi, différentes académies, un hôtel des monnaies, un hôtel pour les ambassadeurs, mourut le 16 juillet 1691 ; et les travaux furent suspendus.

En 1698, le ministre Pont-Chartrain vint proposer à Louis XIV d'abattre toutes les constructions de cette place, et d'en élever d'autres sur les dessins de Mansard. Le roi, qui, quelques jours auparavant, n'avait écouté qu'avec humeur les représentations de madame de Maintenon sur ses folles dépenses et son goût effréné pour les constructions, voulant devant elle faire parade de ses prétendus principes d'économie, dit au ministre, à l'occasion de cette place : « M. de Louvois l'a faite presque malgré moi. Tous ces messieurs les ministres veulent faire quelque chose qui leur fasse honneur auprès de la postérité. Ils ont trouvé le secret de me donner à l'Europe comme aimant ces vanités-là. Madame est témoin des chagrins que MM. de Louvois et La Feuillade m'ont donnés là-dessus. Je veux me les épargner désormais, et je veux qu'on ne me propose rien d'approchant. Que mon peuple soit bien nourri, je serai toujours assez bien logé (1). »

Mais ses actions démentirent ses paroles. Les nouveaux plans de Mansard furent adoptés. On démolit pour reconstruire; et la ville de Paris fut chargée des dépenses. Le roi, par déclaration du 7 avril 1699, abandonna à cette ville les emplacements acquis en 1685, tous les matériaux employés et à employer, avec la faculté de les vendre, à la charge de faire construire une place dans le même endroit, conforme au nouveau plan arrêté, et, de plus, de faire construire au faubourg Saint-Antoine un hôtel pour la seconde compagnie des mousquetaires.

Le corps de ville accepta ces conditions; et, le 14 mai suivant, ayant rétrocédé tous ses droits au sieur Masneuf, moyennant 620 mille livres, cet entrepreneur se chargea de faire démolir ce qui avait déjà été construit dans cette place, de faire reconstruire les façades que l'on voit encore, et de les achever avant le 1er octobre 1701 : ce qui fut ponctuellement exécuté.

Cette place fut alors nommée Place des Conquêtes. Quand on y eut placé la statue équestre de Louis XIV, on voulut lui donner le nom de Place de Louis le Grand, et, pendant la révolution, celui de Place des Piques ; mais le vulgaire routinier, lui continuant la dénomination de l'hôtel

(1) *Lettre de madame de Maintenon*, t. IV, p. 144. — *Louis XIV, le Régent et sa Cour*, t. III, p. 107.

qu'elle remplaçait, l'appela constamment Place Vendôme, et ce nom a prévalu.

Le plan de cette place est un carré équi-atéral, dont les angles sont à pans coupés, et dont les côtés ont 72 toises. On y arrive par deux ouvertures, l'une du côté de la rue Saint-Honoré, et l'autre du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs; elle se trouve aujourd'hui dans l'alignement des rues de la Paix et de Castiglione, qui y aboutissent et contribuent à l'embellir.

Les bâtiments qui l'entourent ont des façades uniformes; le rez-de-chaussée présente une décoration d'arcades à refend, formant soubassement à une ordonnance de pilastres corinthiens; ces façades sont aussi, à leur centre, décorées d'avant-corps, avec colonnes et frontons.

Au milieu de cette place fut érigée, en 1699, la statue équestre en bronze de Louis XIV, statue exécutée d'après les dessins de François Girardon, et fondue le 1er décembre 1692, par J. Balthazar Keller, habile fondeur. Elle est le premier exemple d'un ouvrage d'une aussi grande dimension coulé en fonte d'un seul jet.

Cette statue équestre avait 22 pieds de hauteur, et son piédestal 30; l'ensemble du monument était donc de 52 pieds d'élévation au-dessus du sol. On employa à cette statue 70 milliers de métal.

Louis XIV était représenté vêtu comme les Grecs de l'antiquité, et la tête affublée de sa volumineuse perruque. Aux connaisseurs des costumes, cet amalgame de formes antiques et modernes devait paraître fort ridicule.

Le piédestal, de marbre blanc, était chargé d'ornements et de cartels en bronze, exécutés sur les dessins de Coustou le jeune, et de longues et louangeuses inscriptions.

L'inauguration de cette statue fut, le 16 août 1699, célébrée par un spectacle qui surpassait en éclat et en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors en pareille cérémonie. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, signala, en cette circonstance, son zèle pour la gloire du maître, et lui fit sa cour aux dépens des habitants de cette ville.

Lorsque cette statue fut érigée, les impôts excessifs dont Louis XIV accablait les Français pour subvenir aux frais de ses guerres, de son luxe et de ses bâtiments, excitèrent un mécontentement général; de plus, Paris était tourmenté par des disettes fréquentes et par des maladies qui en sont les suites ordinaires. Ces fléaux se signalèrent notamment pendant les années 1692, 1693, et se renouvelèrent pendant celles de 1698, 1699; la pénurie des finances était extrême, et la cour réduite aux ressources extraordinaires.

L'orgueil s'accorde mal avec la misère, et l'érection de cette statue vint fort mal à propos. On s'en plaignit de toutes parts. Louis XIV lui-même, présent à l'inauguration de sa statue, ne put s'empêcher de désapprouver les dépenses excessives que la ville faisait en cette cérémonie, dans un temps de disette. Le duc de Bourgogne refusa d'y assister, et dit à son épouse qui le pressait de s'y rendre : Comment se réjouir, quand le peuple souffre?

On se permit alors contre Louis XIV une singulière épigramme : on plaça sur les épaules de sa statue une grande besace. C'était traiter ce roi d'orgueilleux et de mendiant.

Le 18 août 1792, cette statue, ainsi que toutes celles des rois, fut abattue. En l'an 1806 on commença à élever à sa place un monument d'un autre genre dont je parlerai dans la suite.

Place des Victoires, où viennent aboutir les rues Croix-des-Petits-Champs, Neuve-des-Petits-Champs, de La Feuillade, de Vide-Gousset, des Fossés-Montmartre et du Petit-Reposoir.

François, vicomte d'Aubusson, duc de La Feuillade, pair et maréchal de France, entraîné par une admiration fanatique pour la grandeur de Louis XIV, voulut laisser à la postérité un monument durable de son zèle stupide, et surpasser de beaucoup en adulation tous les courtisans passés et à venir.

Il fit d'abord sculpter la figure en marbre et en pied de Louis XIV, qu'il se proposait de placer dans un lieu très apparent; mais bientôt cet hommage lui sembla indigne de son objet. En 1684, il acheta l'hôtel de La Ferté-Senectère, occupant un emplacement vaste et isolé, il le fit entièrement démolir, pour y construire une place publique. La ville de Paris, c'est-à-dire le prévôt des marchands, voulut participer à cette œuvre; elle acheta l'hôtel d'Emeri, dont l'emplacement contribua à l'agrandissement de la place, et par acte du 12 septembre 1685, un ar-

chitecte, appelé Predot, fut chargé de la construction des maisons qui devaient l'entourer.

Ces bâtiments n'étaient encore que commencés, lorsque, le 18 mars 1686, le duc de La Feuillade, ayant fait exécuter par d'habiles artistes un groupe représentant la figure en pied de Louis XIV couronné par la Victoire, fit célébrer l'inauguration de ce monument. Cette cérémonie fut pompeuse, et ressembla à plusieurs égards aux consécrations des païens.

Au son de la musique militaire, au bruit des salves d'artillerie, fut consacré le groupe érigé à la gloire de Louis XIV. On brûla de l'encens aux pieds de l'idole; on fit des génuflexions devant elle; et l'on grava en lettres d'or, sur le piédestal, cette inscription : *Viro immortali*, à l'homme immortel.

« J'y étois, dit Saint-Simon, et je con- « clus, par les bassesses dont je fus témoin, « que s'il (le roi) avoit voulu se faire ado- « rer, il auroit trouvé des adorateurs (1). »

Le duc de La Feuillade avait, suivant l'abbé Choisy, dessein d'acheter un caveau dans l'église des Petits-Pères, d'étendre ce caveau sous terre jusqu'au milieu de la place des Victoires, et de se faire enterrer précisément sous la statue de Louis XIV (2).

Dans cet acte excessif d'adulation, on ne sait ce qui doit le plus étonner, ou du servile dévoûment du courtisan, ou de l'orgueilleuse condescendance du monarque.

La place des Victoires est peu spacieuse, et son plan circulaire n'a que 40 toises de diamètre; les bâtiments qui l'entourent, uniformément décorés, présentent un rez-de-chaussée composé de portiques à refend, qui servent de soubassement à une ordonnance de pilastres doriques.

Le monument qui en occupait le centre se composait d'un piédestal de marbre blanc veiné de 22 pieds de hauteur, chargé d'inscriptions adulatrices, et de quatre bas-reliefs représentant la conquête de la Franche-Comté, le passage du Rhin, la préséance de la France sur l'Espagne, et la paix de Nimègue.

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 29. — *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, t. II, p. 160, 161.

(2) *Mémoires de Choisy*, liv. 5. — *Essais sur Paris*, par Saint-Foix, t. II, p. 46.

Aux quatre angles du piédestal on voyait quatre figures colossales d'esclaves ou de prisonniers enchaînés, dans l'attitude de l'humiliation, de la douleur ou de l'indignation. Ces figures en bronze étaient remarquables par la vérité de leur expression.

Sur ce piédestal s'élevait un groupe de deux figures, celle de Louis XIV en pied, vêtu des habits de son sacre, et foulant à ses pieds le Cerbère, figure allégorique de la triple alliance. Derrière la figure du roi s'élevait sur un globe celle de la Victoire, figure ailée, tenant d'une main un faisceau de palmes et d'olivier, élevant l'autre au-dessus de la tête de Louis XIV, et y posant une couronne de laurier. Ce groupe de bronze, haut de 13 pieds, était entièrement doré.

L'ensemble de ce monument, de 35 pieds de hauteur, exécuté par Desjardins, était entouré d'une grille, protégée de chaque côté par des rangs de bornes.

Quatre fanaux éclairaient pendant la nuit le groupe de Louis XIV. Dans l'acte de donation et substitution consenti par le duc de La Feuillade pour la conservation de ce monument, on mentionne plusieurs fois ces quatre fanaux, qui étaient d'une forte dimension; chacun se composait d'un soubassement orné de trois colonnes doriques en marbre, entre lesquelles étaient suspendus, par des guirlandes de feuilles de chêne et de laurier, des médaillons de bronze chargés d'inscriptions et de bas-reliefs. Au-dessus de ce groupe de colonnes s'élevait un candélabre en bronze doré; on y montait par un escalier (1).

Après l'érection et l'inauguration de ce monument, le duc de La Feuillade s'occupa sérieusement de le mettre à l'abri des attaques du temps et des hommes, et voulut éterniser ce témoignage de son admiration pour le roi. Le 29 juin 1687, il donna et substitua tous ses biens à son fils aîné, à tous les aînés mâles qui en naîtraient jusqu'à la fin des siècles; à leur défaut, aux mâles de diverses branches collatérales de la maison d'Aubusson, et à leur défaut, à la ville de Paris, « à la « charge, dit-il, de conserver à perpétuité « dans son entier, dans toute sa beauté, « avec tous ses ornements, la statue éri-

(1) *Article VII de l'Acte de substitution; preuves de l'Histoire de Paris*, t. IV, p. 278.

« gée dans la place des Victoires, et que « les lumières établies pour éclairer ladite « place soient entretenues... de faire re- « dorer à leurs frais, tous les vingt-cinq « ans, ladite statue... comme aussi d'en- « tretenir à leurs frais toutes les répara- « tions grosses et menues, tous lesdits ou- « vrages, savoir : le groupe de ladite « statue en bronze du roi, le piédestal de « marbre, les quatre esclaves, bas-reliefs, « trophées, inscriptions et autres orne- « ments... d'entretenir à leurs frais, dans « lesdits fanaux, des lumières suffisantes « pour éclairer ladite place des Victoires « pendant la nuit et dans toutes les sai- « sons... de payer les gages d'une personne « qui sera par eux préposée pour faire al- « lumer lesdites lumières, nettoyer les fa- « naux, tenir les escaliers qui servent à y « monter en état et fermés. »

Il fit, pour assurer à ce monument une conservation éternelle, plusieurs autres dispositions, toutes confirmées, au mois de juillet suivant, par lettres patentes du roi, lequel, en leur faveur, déclare qu'il déroge à diverses ordonnances et coutumes locales qui leur sont contraires (1).

Les morts ne se font guère obéir par les vivants; l'acte de substitution du duc de La Feuillade ne fut pas plus respecté que le testament de Louis XIV.

Ce roi porta la première atteinte aux dernières volontés du duc de La Feuillade. Dans sa vieillesse, dans les temps de revers et de vain repentir, ce monarque rougit sans doute de voir des torches ardentes devant sa statue comme devant une idole. Un arrêt du conseil, du 20 avril 1699, porte que les quatre fanaux ne seraient plus allumés; et, après la mort du roi, un autre arrêt du conseil, du 23 octobre 1717, ordonna la démolition de ces fanaux (2).

On attribue la démolition de ces fanaux à un distique gascon qui fut affiché sur le piédestal du monument; l'auteur, faisant allusion au soleil que Louis XIV avait pris pour emblème, dit :

La Feuillade, sandis, jé crois qué tu mé bernes,
Dé placer le soleil entré quatré lanternes.

Depuis longtemps on blâmait l'existence des quatre esclaves enchaînés aux pieds de Louis XIV; on trouvait beaucoup d'orgueil et peu de générosité à conserver un monument qui insultait aux vaincus et perpétuait cette insulte. L'opinion publique s'était déjà manifestée à cet égard. Quelques jours avant la célèbre fête de la fédération du 14 juillet 1790, on voulut épargner aux étrangers, aux députés de la France, et notamment à ceux de la Franche-Comté, dont la province était représentée sous l'emblème d'un de ces esclaves enchaînés; on voulut, dis-je, leur épargner un spectacle peu honorable pour le gouvernement français et humiliant pour eux. La municipalité de Paris fit enlever ces figures d'esclaves; on les plaça dans une cour du Louvre, où on les a vues longtemps : elles furent depuis transférées à l'Hôtel des Invalides, dont elles décorent la façade.

Enfin en août 1792, époque du renversement de toutes les statues royales à Paris, celle-ci, qui ne devait pas alors être épargnée, tomba comme les autres (1).

On y substitua, en 1793, une pyramide en bois, portant sur ses faces les noms des départements et ceux des hommes morts à la journée du 10 août 1792; la place reçut alors le nom de place des Victoires nationales.

Le 27 septembre 1800, Bonaparte, premier consul, posa en cérémonie la première pierre d'un monument qui devait être consacré à la mémoire des généraux Kléber et Desaix, morts le même jour, le premier assassiné en Egypte après la bataille d'Héliopolis, le second tué en l'an VIII à la bataille de Marengo.

Ce monument, dont on figura le modèle en charpente, offrait un temple égyptien contenant sur des cippes les bustes des deux généraux. Il fut composé par Chalgrin, architecte, et ne fut point exécuté.

En 1806, on en substitua un nouveau uniquement destiné au général Desaix, et l'on construisit un piédestal pour recevoir la statue de ce général. Cette statue colossale fut exécutée en bronze sur les dessins du sieur Dejoux. Ce monument consistait en un piédestal de 12 pieds de face, revêtu en marbre blanc et orné aux angles de pilastres égyptiens; sur ce piédestal

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, *pièces justificatives*, tom. IV, pag. 276 et suiv.

(2) *Recherches sur Paris*, par Jaillot, t. II, *quartier Montmartre*, pag. 21, 22.

(1) Les bas-reliefs du piédestal furent transférés au Musée des monuments français, et adaptés au socle d'une colonne triomphale dans le jardin de cet établissement.

s'élevait la statue, de 16 pieds de proportion ; une pyramide était contiguë, et indiquait les victoires remportées en Egypte par ce général.

Cette statue avait quelques défauts, et péchait notamment contre le costume : elle représentait le général tout nu. Bientôt, pour faire disparaître cette inconvenance, on enveloppa le monument de la charpente. Il est resté dans cet état jusqu'en 1815, époque où la statue fut enlevée par ordre de la cour.

On y a substitué une statue équestre en bronze, représentant Louis XIV. Au commencement de l'an 1821, M. Bosio, statuaire, chargé de cet ouvrage, en avait terminé le modèle. Il ne tarda pas à être placé sur son piédestal.

On dit que la statue colossale de Bonaparte, qui s'élevait à la cime de la colonne de la place Vendôme, a servi de matière à cette statue équestre de Louis XIV.

Ainsi, dans l'espace de vingt-cinq ans, on a vu les monuments des rois renversés par les républicains, ceux des républicains supprimés par Bonaparte, et ceux de cet empereur à leur tour supprimés par les rois. Ces érections, ces destructions successives, qui n'amènent aucun changement dans l'opinion publique, sont des pertes pour l'histoire, un profit pour les artistes et une leçon pour les peuples.

Porte Saint-Antoine, située à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, à l'endroit où cette rue est coupée par la partie septentrionale du boulevard. Une ancienne porte, bâtie en 1585, et ornée de plusieurs bas-reliefs sculptés par Jean Goujon, fut agrandie et restaurée dans les années 1670 et 1671 par l'architecte Blondel, qui la convertit en arc de triomphe en l'honneur de Louis XIV. Il agrandit ce monument en ajoutant à l'ancienne arcade deux autres arcades latérales de la même hauteur.

La façade du côté du faubourg était la plus riche en ornements ; celle du côté de la ville se faisait remarquer par la coupe des pierres des arceaux en cul de four qui surmontaient les trois portiques. De plus, cette porte était chargée du buste de Louis XIV et de la figure du soleil placée dans les métopes de la frise dorique. Du côté de la ville, au-dessus de la porte du milieu, on voyait un trophée d'armes ; au centre, un globe éclairé par les rayons de l'astre que ce roi avait pris pour emblème.

L'édifice était couronné par un attique; à ses deux extrémités s'élevait un obélisque terminé par une fleur de lis ; au milieu figurait une statue allégorique tenant en main une torche ardente.

Cette porte, précédée, du côté du faubourg Saint-Antoine, par une vaste demi-lune, fut démolie en 1778.

Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, situé à l'extrémité de ce faubourg. Après les conquêtes de Flandre et de la Franche-Comté, Colbert proposa d'élever un arc de triomphe à la gloire du roi. Le peintre Lebrun, l'architecte Leveau, fournirent des dessins qui ne furent point adoptés; on leur préféra ceux de Charles Perrault. La première pierre en fut posée le 6 août 1670, mais il avait été commencé en 1669. Guittard fut chargé de l'exécution, et Claude Perrault de la direction de cet ouvrage, qui ne fut élevé en maçonnerie que jusqu'à la hauteur des piédestaux des colonnes. Pour faire juger de l'effet de cette construction, on imagina de l'achever en plâtre : ce qui fut exécuté. Louis XIV prit peu d'intérêt à cet arc de triomphe. Les magistrats de Paris imitèrent l'indifférence du maître, et ne firent point continuer sa construction. Après la mort de Louis XIV, le régent ordonna son entière destruction. Il fut démoli en 1716. Le dessin de cet arc de triomphe était d'une grande beauté : on peut en juger d'après la gravure qu'en a faite Leclerc. Il coûta 513,755 livres.

C'est à l'occasion des inscriptions proposées pour ce monument que s'éleva, entre les littérateurs du temps, une longue et fameuse dispute sur la question de savoir si les inscriptions monumentales devaient être en langue latine ou française ; si l'on devait, pour parler aux Français, employer leur langue maternelle, ou bien celle d'un peuple ancien et étranger. On a écrit plusieurs volumes sur cette matière.

Porte Saint-Bernard, située sur le quai de la Tournelle, un peu au-dessus du pont ainsi nommé. Elle s'appuyait du côté des maisons de ce quai, entre les nos 1 et 3, et, du côté de la rivière, contre l'ancienne forteresse de la Tournelle. En cet endroit était auparavant une porte qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et dont j'ai déjà parlé. Cette porte fut reconstruite, dans les années 1606 et

1608, par les soins du sieur Miron, prévôt des marchands. Elle était anciennement nommée de la Tournelle; elle ne reçut le nom de Saint-Bernard, que porte le quai situé en dehors, qu'après sa reconstruction sous Louis XIV.

L'architecte Blondel fut encore chargé de convertir cette porte de ville en un arc de triomphe. Il fut terminé en 1674, comme l'indiquent ces inscriptions. Il se composait de deux portiques d'égales dimensions. Au-dessus, du côté de la ville comme du côté du faubourg, régnait un bas-relief qui occupait presque toute la largeur du monument. Celui qui regardait la ville présentait Louis XIV vêtu à la manière des héros de l'antique Grèce, la tête et les épaules couvertes de sa vaste perruque, et assis sur un trône. Les divinités de la mer lui offraient des hommages et divers présents qu'il distribuait ensuite à la ville de Paris. Cette ville était figurée par une femme à genoux devant ce roi, et lui tendant les bras en suppliante.

Du côté du faubourg, le bas-relief offrait Louis XIV aussi ridiculement costumé que dans le précédent, monté sur la poupe d'un navire voguant à pleines voiles, et poussé par des naïades et des tritons. Toutes les divinités de la mer et des cieux semblaient se réjouir de son heureuse navigation. Ces sculptures, ainsi que les figures de six vertus, placées au-dessus des impostes, étaient l'ouvrage de Jean-Baptiste Tuby. Chaque bas-relief était surmonté par un entablement, et l'entablement par un attique, où se lisait, du côté de la ville, cette inscription :

Ludovico Magno abundantia parta. Præf. et Ædil. P. CC. an. D. 1674.

Et, du côté du faubourg, celle-ci :

Ludovici Magni Providentiæ. Præf. et Ædil. P. CC. an. D. 1674.

Dans un quartier aussi fréquenté, la gloire de Louis XIV gênait un peu les mouvements du commerce : chacun des deux portiques de cet arc de triomphe ne laissait à la voie publique qu'environ deux toises. On sentit que la liberté de la circulation était préférable à une construction uniquement fastueuse : cette inutile et gênante construction fut démolie vers l'an 1787.

Porte ou Arc de triomphe de Saint-Denis, situé entre la rue Saint-Denis et celle du faubourg de ce nom, à l'endroit où le boulevard forme la séparation entre ces rues. Cet arc de triomphe fut élevé, en 1672, sur les dessins de François Blondel, à l'occasion des conquêtes rapides que faisaient alors les armées de Louis XIV. Le prévôt des marchands et les échevins voulurent, en cette circonstance, donner un témoignage de leur admiration, et acquérir des droits aux bienfaits de Louis XIV, en faisant, aux dépens des Parisiens, élever ce monument triomphal.

Ici Blondel a déployé toutes les ressources de son imagination pour donner à cette construction un grand caractère de magnificence : il a été puissamment secondé par Michel et François Anguier, qui ont exécuté toutes les sculptures de cette porte avec un talent supérieur.

Ce monument a 72 pieds de largeur et autant d'élévation, de sorte que l'ensemble d'une face forme un carré parfait. L'ouverture de la grande arcade a 25 pieds, la face de chacun de ses pieds-droits a la même dimension. La hauteur de l'arcade, depuis le sol jusqu'à la clef du cintre, est de 42 pieds 10 pouces; aux deux côtés, sont pour les piétons deux portes qui, par leurs dimensions, diffèrent beaucoup de celles de l'arcade principale sous laquelle devait passer le triomphateur. Ces portes n'ont que 6 pieds 8 pouces de hauteur.

Du côté de la ville, la face de cet arc de triomphe présente deux formes qui participent de l'obélisque et de la pyramide; elles sont engagées dans le mur, et, pour amortissement, ont un globe chargé de trois fleurs de lis et d'une couronne. Ces obélisques sont décorés de trophées d'armes antiques, d'un très beau style. Au pied de chacun de ces obélisques est une figure assise, colossale, dont l'une représente les sept Provinces-Unies, sous la figure d'une femme consternée; l'autre le fleuve du Rhin, figuré par un homme vigoureux, s'appuyant sur un gouvernail et tenant une corne d'abondance. Ces deux figures, d'une grande beauté, ont été faites sur les dessins de Lebrun.

Au-dessus de l'arcade est une table renfoncée, qui présente un bas-relief spacieux, où l'on voit Louis XIV à cheval, vêtu en guerrier grec, et que, malgré ce déguisement, on reconnaît sans peine à sa volumineuse perruque ; il est dans l'attitude

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

du commandement; et, tout auprès, on voit des hommes qui s'entr'égorgent. Sur la frise, on lit cette inscription dédicatoire : *Ludovico Magno*.

Du côté du faubourg, la décoration est pareille, avec cette différence que le bas-relief placé au-dessus de l'arc a pour sujet la prise de Maëstricht, et qu'au lieu de figures humaines au bas des obélisques on a placé des lions.

Ce monument, admirable par l'harmonie parfaite qui règne en toutes ses parties, par ses grandes dimensions et la belle exécution de ses détails, laisse néanmoins quelque chose à désirer. Sa position, dans un lieu bas, entouré de maisons, ne lui est pas avantageuse : ces obélisques, engagés dans le nu des pieds-droits, par cela seul qu'ils sont ou paraissent engagés, produisent un sentiment d'incertitude et de peine; étant d'ailleurs consacrés aux sépultures, ne sont-ils pas



Les Tuileries.

étrangers à une porte triomphale, ne peuvent-ils pas faire naître de sinistres idées, et rappeler qu'on n'achète les triomphes que par la destruction et la mort? Certainement l'architecte n'a pas voulu, à l'exemple des soldats romains, adresser des reproches au triomphateur.

Ajoutons que le soubassement de ces obélisques est enrichi de très beaux bas-reliefs; mais il est contre les règles du bon goût de prodiguer sur ces parties inférieures les richesses de la sépulture.

Le temps avait dégradé plusieurs parties de ce bel arc de triomphe; l'opinion républicaine en avait fait disparaître les inscriptions. En 1817, le gouvernement ordonna la restauration de ce monument, et elle fut confiée aux soins du sieur Cellerier. Les inscriptions ont reparu, et les parties neuves de maçonnerie ont reçu une teinte qui ne les fait point discorder avec les parties anciennes (1).

(1) Bonaparte, après une longue campa-

Porte ou Arc de triomphe de Saint-Martin, situé sur le boulevard de ce nom, à l'endroit où ce boulevard sépare la rue Saint-Martin de celle du faubourg. Cet arc fut construit en 1674, sur les dessins de Pierre Bullet, élève de François Blondel, auteur de l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis.

Ce monument a 54 pieds de large. 54 pieds d'élévation, y compris l'attique dont la hauteur est de 11 pieds; ainsi, on peut dire de cet arc, comme de celui de la porte Saint-Denis, que chacune de ses faces présente un carré parfait. Cette construction est percée par trois arcades; celle du milieu a 15 pieds de largeur et 30 d'élévation; les arcades latérales ont chacune 8 pieds de largeur et 16 de hauteur.

Les pieds-droits qui, aux extrémités, s'élèvent jusqu'à l'entablement, et ceux qui supportent l'arcade du milieu, ainsi que le bandeau de cette arcade, ont la même largeur, et sont travaillés en bossages vermiculés. Ce genre d'ornement, simple, noble et robuste, quoiqu'il ne soit pas généralement approuvé, est ici d'un très bon effet. Au-dessus est un entablement à grandes consoles; le tout est surmonté par un attique qui porte l'inscription suivante :

Ludovico Magno Vesontione Sequanisque bis captis, et fractis Germanorum, Hispanorum, Batavorumque exercitibus, Præf. et Ædil. P. CC. anno D. 1674.

Dans les deux espaces qui se trouvent entre les pieds-droits, le bandeau de la grande arcade et l'entablement, sont deux bas-reliefs relatifs aux conquêtes de Louis XIV.

Dans un de ces bas-reliefs, du côté de la ville, on voit ce monarque assis sur son trône, ayant à ses pieds la figure allégorique d'une nation à genoux, qui lui tend les bras, et lui présente un rouleau contenant le traité de la triple alliance.

L'autre bas-relief représente le même roi sous les traits d'Hercule : il est entièrement nu comme ce dieu; il tient en main une massue, et foule aux pieds des corps morts; la Victoire, descendue du ciel, tenant des palmes d'une main, pose de l'autre, sur la tête du roi, une couronne de lauriers. C'est ainsi qu'on a allégorisé la conquête de la Franche-Comté.

Du côté du faubourg, les deux bas-reliefs représentent, sous de semblables allégories, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ces bas-reliefs sont de Desjardins, Marsy, Le Hongre et Legros.

Entre les consoles de l'entablement sont divers attributs de l'art militaire, et entre celles du milieu est la face radiée du soleil, symbole de Louis XIV.

Cet arc de triomphe, aussi mal situé, moins grand, moins riche d'ornements que celui de la porte Saint-Denis, lui est peut-être supérieur en beauté; et si, entre sa corniche architravée et les bas-reliefs, l'architecte eût pu, dans toute la largeur de ce monument, placer un corps lisse et beaucoup plus large que son architrave, si l'attique eût eu moins d'élévation, je proclamerais avec moins d'hésitation la supériorité de l'arc de Saint-Martin sur celui de Saint-Denis. Le premier me semble d'une composition plus architecturale que le second.

Dans les années 1819 et 1820 on a fait plusieurs réparations à cet arc de triomphe.

Observatoire, situé entre les rues du faubourg Saint-Jacques et d'Enfer, à l'extrémité méridionale de la grande avenue établie en face du palais du Luxembourg, dit *Palais de la Chambre des Pairs.*

Après l'établissement de l'académie des sciences, on sentit la nécessité, pour favoriser les travaux de ses nouveaux membres, de construire un laboratoire pour la chimie et un observatoire pour l'astronomie. Le laboratoire fut bâti dans un lieu

gne, vint visiter les différents travaux qui s'exécutaient dans Paris. Il vit l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis; et ces mots dédicatoires *Ludovico Magno*, en lettres récemment dorées, excitèrent sa mauvaise humeur. L'orgueil d'un mort blessait celui d'un vivant. Le ministre de l'intérieur, qui accompagnait le vainqueur dans cette tournée, fut vivement relancé; et, rentré chez lui, il relança à son tour l'architecte qui s'excusa en disant qu'il avait doré cette inscription d'après les ordres de M. Cretet, son prédécesseur. Enfin, on ne savait si l'on devait laisser subsister l'inscription ou l'enlever; on prit un parti mitoyen : on la bronza, et elle devint très peu apparente. (Mémoires de M. Lombard de Langres, t. II, p. 46.)

convenable, dépendant de la bibliothèque du roi ; et, après plusieurs recherches et discussions, on se décida à placer l'Observatoire dans le lieu qu'il occupe aujourd'hui. Claude Perrault fut chargé par Colbert de fournir les dessins de cet édifice qui, commencé en 1667, fut entièrement achevé en 1672.

Pendant que l'on travaillait à cette construction, et lorsqu'elle était presque achevée, vint à Paris Jean-Dominique de Cassini, célèbre astronome, que Colbert avait mandé d'Italie pour diriger les travaux de l'Observatoire. Il trouva les dispositions de cet édifice peu convenables aux observations, ordonna plusieurs changements à l'étage supérieur, et fit construire une vaste pièce qui nécessita le rapetissement de la cage de l'escalier et l'établissement d'un attique au-dessus de la corniche, pour donner plus d'élévation au bâtiment. Ces changements portèrent coup à la voûte de la grande pièce ; on la répara ainsi que la terrasse du comble. Cette grande pièce n'a jamais servi aux observations (1).

Le plan de cet édifice est un rectangle de 15 toises dans sa plus grande dimension de l'est à l'ouest, et de 13 toises 2 tiers dans sa dimension du sud au nord ; aux angles de la face méridionale sont deux tours ou pavillons octogones, engagés, qui donnent plus de développement à cette face. Du côté du nord, est un avant-corps de quatre toises de saillie, où se trouve la porte d'entrée.

Cet édifice offre à son extérieur un caractère convenable à sa destination ; mais la distribution intérieure ne lui convient nullement. La science astronomique était trop peu avancée lorsqu'on entreprit cette construction, qui ne devint bientôt qu'un objet de faste. On a été obligé de construire à l'est un bâtiment contigu, moins apparent et plus utile, où se font presque toutes les observations.

La ligne de la face méridionale de l'Observatoire se confond avec celle de la latitude de Paris. Elle traverse la France de l'est à l'ouest, depuis le cours du Rhin jusqu'aux côtes de la Bretagne.

La ligne méridienne de Paris, tracée dans la grande salle du second étage de l'Observatoire, divise cet édifice en deux parties égales, et, se prolongeant au sud et au nord, s'étend d'un côté jusqu'à Collioure, et de l'autre jusqu'à Dunkerque.

Ces deux lignes, qui se coupent au centre de la façade méridionale de l'Observatoire, ont servi de bases aux nombreux triangles d'après lesquels on a levé la carte générale de la France, appelée *carte de Cassini*, ou *de l'Observatoire*, gravée et publiée en 181 feuilles.

Au sol du rez-de-chaussée on voit une ouverture de trois pieds de diamètre, entourée d'une margelle en boiserie : elle communique aux vastes souterrains qui existent au-dessus de cet édifice, et dans lesquels on descend par un escalier de trois cent soixante marches. Une pareille ouverture faite à la voûte de ce rez-de-chaussée correspond à celle-ci : elle s'élevait verticalement de la profondeur des caves jusqu'au faîte du bâtiment, et avait pour objet des expériences sur la chute des corps et leur gravité respective. Ces expériences n'étant plus nécessaires, cette ouverture a été bouchée aux voûtes des étages supérieurs.

Au premier étage on voit une vaste charpente qui sert de pied à un long télescope, autrefois déposé au château de la Muette. Son diamètre est de vingt-deux pouces. Cet instrument embarrassant ne sert que comme un monument de l'art optique. L'invention des lunettes achromatiques l'a rendu inutile.

Au second étage se présente la grande salle qui fut, en 1789, presque entièrement reconstruite, ainsi que la voûte qui la couvre. L'infiltration des eaux pluviales avait attaqué les constructions de cet étage qui menaçaient ruine. Dans cette salle se voient plusieurs instruments de physique, des globes, la ligne méridienne tracée sur le pavé, et, sur un piédestal, la figure en marbre de Jean-Dominique de Cassini, mort en 1712, à l'âge de 87 ans. Cette figure assise, dont les proportions sont plus grandes que nature, et qui a été exécutée, en 1810, par le sieur Moitte, représente cet astronome dans l'attitude de la méditation.

Sur le comble de cet édifice, comble formé d'épaisses dalles en pierre, on a élevé, vers l'an 1810, un bâtiment carré en pierre de taille, flanqué de deux tourelles. Dans une de ces tourelles on a, depuis quelques années, établi une lunette achromatique dont le pivot est incliné comme l'axe de la terre. Cette lunette est

(1) *Mémoires de Charles Perrault*, p. 55, 56.

destinée à observer et décrire la marche des comètes.

La plate-forme de cet édifice est élevée au-dessus du pavé de 27 mètres ou 83 pieds.

C'est dans le bâtiment de l'Observatoire que le bureau des longitudes tient ses séances, et que logent quelques-uns de ses membres.

Le bâtiment contigu, situé à l'est de l'édifice principal, a remplacé une tour de bois qui servait, à Marly, à la machine hydraulique de ce lieu; elle surpassait en hauteur le bâtiment de l'Observatoire. Le bâtiment qui a remplacé cette tour est celui où se font presque toutes les observations astronomiques et météorologiques. Le grand bâtiment est l'image de certains dignitaires qui ne servent qu'à la représentation; le petit bâtiment, humble et presque inaperçu, est le seul vraiment utile. On y pénètre par le premier étage du grand bâtiment; c'est là que l'on voit, entre plusieurs instruments, des cercles répétiteurs, une lunette méridienne qui sert à observer l'instant où le soleil, aux solstices, ou aux équinoxes, passe sur le méridien de Paris. Des parties du comble de ce petit bâtiment, par une mécanique simple, se découvrant à volonté, permettent d'observer le ciel.

Louis XIV, pour les instruments et la construction de cet édifice, donna la somme de 725,174 livres.

Pendant les années 1811 et 1813, de grandes réparations exécutées dans le quartier dégagèrent l'édifice de l'Observatoire, lui procurèrent un accès facile, et mirent à découvert sa façade que des bâtiments et des clôtures cachaient à la vue: on ne pouvait y arriver que par une ruelle détournée. Aujourd'hui tous ces obstacles ont disparu. En avant de la façade, du côté du nord, est une grille soutenue par deux pavillons nouvellement construits; devant cette grille s'ouvre une large avenue plantée d'arbres, qui s'étend en droite ligne jusqu'à la grille du Luxembourg, et se continue au-delà de cette grille jusqu'au parterre du palais de la Chambre des pairs. Ces deux grands édifices, qui, depuis longtemps cachés l'un à l'autre par un grand nombre de propriétés et de bâtiments intermédiaires, semblaient destinés à ne jamais se voir, se correspondent aujourd'hui par cette magnifique avenue bordée de quatre rangs d'arbres en droite ligne et en pente douce. Ces réparations ont considérablement changé et embelli la face de cette partie de Paris.

On a aussi terminé au sud de l'Observatoire la clôture du jardin et de la cour; clôture construite en pierre de taille et qui, depuis le règne de Louis XIV, était restée imparfaite.

Une singularité distingue l'édifice de l'Observatoire de tous ceux de Paris: dans sa construction on n'a point employé de bois: on disait même qu'il n'y était point entré de fer; mais dans les travaux qui furent exécutés en 1823, on découvrit des barres de fer: du reste, tous les étages et le comble sont voûtés.

Académie royale de peinture et de sculpture, située d'abord dans les salles du Louvre, ensuite au Palais des Beaux-Arts. Elle dut son institution à la querelle élevée entre les peintres de la confrérie de Saint-Luc, jouissant du titre de maîtres, et ceux qui, à la faveur des priviléges, exerçaient leurs arts sans être assujétis à la maîtrise. Le célèbre Lebrun, à la tête de ces derniers, appuyé du crédit du chancelier Séguier, forma le plan d'une académie royale de peinture et de sculpture, et y fut autorisé par un arrêt du conseil privé du 20 janvier 1648. Les nouveaux académiciens dressèrent des statuts confirmés par lettres patentes du roi. Par de nouvelles lettres de l'an 1655, le roi leur accorda la galerie du Collége de France pour tenir leurs séances: ils ne purent en profiter, mais dans la suite, en 1663, ils obtinrent un local convenable dans le vieux Louvre.

Le ministre Colbert, en l'année 1665, établit à Rome une académie de peintres et de sculpteurs français, où l'on envoyait des élèves entretenus par le roi. Cette académie de Rome fut, par lettres patentes de novembre 1676, réunie à celle de Paris.

Cette académie est une école pour les arts d'imitation; elle occupait au Louvre six grandes pièces garnies de tableaux et de plâtres moulés sur l'antique. Les élèves peintres, sculpteurs et architectes, qui, au jugement de cette académie, remportent les grands prix, sont pensionnés, envoyés à Rome, et y séjournent cinq ans; tous les trois ans on y envoie le peintre paysagiste qui a remporté le prix.

Cet état de choses s'est maintenu, à quelques changements près, jusqu'à pré-

sent. Par la loi du 3 brumaire an IV (1795), cette académie fut comprise dans la troisième classe de l'Institut, et par celle de l'an XI (1803), elle fit partie de la quatrième. En 1807, cette académie, ainsi que l'Institut, a été transférée au Palais des Beaux-Arts, ci-devant nommé Collége Mazarin.

ACADÉMIE DE SAINT-LUC. La communauté des peintres, sculpteurs et graveurs de Paris existait depuis longtemps comme la plupart des autres corps de métiers ou professions. Cette communauté obtint, en 1704, la chapelle de Saint-Symphorien dont j'ai parlé : elle la fit réparer et embellir; et, autorisée par lettres patentes du 17 novembre 1705, elle établit dans une partie de cette chapelle une école de dessin. Il est présumable que cette école reçut alors le titre d'Académie, qu'elle a constamment porté depuis. Elle avait des concours, des prix et des expositions qu'elle faisait en divers lieux (1).

Cette société, de laquelle il n'est sorti que très peu d'ouvrages dignes d'être cités, se maintint jusque vers l'an 1776. Alors les elèves de l'école Saint-Luc se réunirent à ceux de l'Académie royale qui, pour les recevoir, fit disposer une seconde salle au Louvre consacrée à l'étude du modèle.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, dont les séances se tinrent d'abord dans la bibliothèque de Colbert, puis au Louvre, enfin aujourd'hui au palais des Beaux-Arts. Cette institution eut de faibles commencements. Colbert, voulant se maintenir en faveur, flattait les passions de Louis XIV, et notamment son goût pour les fêtes, les bâtiments et les louanges. Il réunit chez lui, pour la première fois le 3 février 1663, quatre hommes de lettres : Chapelain, Charles Perrault, l'abbé de Bourseix et l'abbé de Cassagne. Il leur dit qu'il les avait fait appeler pour les consulter sur des matières de goût et d'érudition; qu'il désirait qu'ils formassent un petit conseil qui pût se réunir deux fois la semaine, le mardi et le vendredi. Le lieu des séances était celui de la bibliothèque de ce ministre, rue Vivienne.

Cette académie naissante, dite petite académie, était chargée de composer les sujets et les légendes des médailles, les sujets et les inscriptions des tapisseries qui devaient être exécutées à la manufacture des Gobelins, les sujets et devises des jetons, et des inscriptions pour les bâtiments. Elle était aussi chargée de revoir et corriger les ouvrages en vers ou en prose, composés à la louange du roi, pour les mettre en état d'être livrés à l'imprimerie du Louvre. « Il en a été corrigé, dit Charles Perrault, de quoi faire un très gros « volume (1). »

On voit que cette académie n'eut d'abord pour objet ni les progrès de la littérature ni ceux des lumières; qu'elle n'était qu'une fabrique des louanges dont on enivrait Louis XIV.

Colbert présenta les quatre académiciens au roi qui, content de l'emploi qu'ils faisaient de leurs talents, leur dit : « Vous « pouvez, messieurs, juger de l'estime que « je fais de vous, puisque je vous confie « la chose du monde qui m'est la plus « précieuse, qui est ma gloire : je suis sûr « que vous ferez des merveilles; je tâcherai de ma part de vous fournir de la « matière qui mérite d'être mise en œuvre « par des gens aussi habiles que vous « êtes (2). »

Le petit conseil ou la petite académie continuait à servir les intérêts de Colbert et l'orgueil du roi. Ce ministre étant mort en 1683, et Louvois lui ayant succédé dans la place de surintendant des bâtiments, l'académie lui adressa un mémoire pour faire valoir ses services, et savoir s'il voulait les agréer. Les membres n'étaient pas tous les mêmes que ceux qui avaient figuré dans l'origine; voici les noms de ceux qui la composaient alors : Charpentier, l'abbé Tallemant, Quinault et Charles Perrault. Après avoir fait parvenir leur mémoire, ils se présentèrent au ministre, qui les accueillit, leur promit protection; mais il ne voulut point reconnaître Perrault, qui fut exclu (3).

(1) *Voyez*, ci-après, article *Exposition de tableaux.*

(1) *Mémoires de Perrault*, pag. 36.

(2) *Idem*, pag. 40.

(3) Voici comment Perrault raconte son exclusion. Après avoir dit qu'il ne voulut pas se présenter devant Louvois dans la crainte d'éprouver ses brusqueries et de ne pouvoir les supporter avec assez de calme, il ajoute que Louvois demanda aux membres présents : « Combien êtes-vous? — Nous « sommes quatre, monseigneur, répondit « M. Charpentier. — Qui sont-ils? lui dit

Ces membres n'étaient que les agents, les soudoyés du ministre, et l'académie n'avait point encore d'existence légale : le roi la nommait la Petite Académie, et les académiciens qualifiaient leur société d'Académie des Inscriptions et des Médailles. Mais bientôt elle prit de la consistance, et se composa d un plus grand nombre de sociétaires. Au mois de juillet 1701, elle fut organisée d'une manière stable; on la soumit à un règlement qui lui donne le titre d'Académie royale des Inscriptions et des Médailles, et qui fixe le nombre des académiciens à quarante, dont dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves. Le lieu de ses séances, dès l'an 1699, fut assigné dans un des appartements du Louvre. En 1713, des lettres patentes confirmèrent les priviléges et règlements de cette académie et de celle des sciences.

Dans la suite, quelques parties du règlement furent modifiées. Le 4 janvier 1716, un arrêt du conseil d'État donne à cette société le titre plus relevé d'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres. La classe des élèves fut supprimée, et celle des associés augmentée de dix membres.

Lorsqu'au 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) on organisa l'Institut de France, cette académie forma la troisième classe, ou classe des sciences morales et politiques. Depuis 1814, elle a repris son vieux nom d'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le mot académie est une dénomination commune à plusieurs établissements d'une nature bien différente, comme je le prouverai bientôt. Quant à la désignation d'Inscriptions, elle ne convient plus à cette réunion de littérateurs qui, depuis près d'un siècle, ne s'occupe guère de composer des inscriptions pour les monuments, les tapisseries, les médailles et les jetons.

« M. de Louvois. — Il y a, reprit M. Charpentier, M. Perrault.... — Perrault! dit M. de Louvois, vous vous moquez; il n'y étoit point, il avoit assez d'affaires dans les bâtiments. Et les autres, qui sont-ils? — Il y a, dit M. Charpentier, M. l'abbé Tallemant, M. Quinault et moi. — Mais ne vous voilà que trois; où est le quatrième? — J'ai eu l'honneur de vous dire, reprit M. Charpentier, qu'il y avoit M. Perrault. — Et je vous dis, reprit M. de Louvois avec un ton de voix élevé et qui marquoit qu'il ne vouloit pas être contredit davantage, qu'il n'en étoit pas. M. Charpentier se tut, et M. de Louvois poursuivit : Qui étoit donc ce quatrième? Alors l'un des trois dit : M. Félibien venoit quelquefois dans l'assemblée lire des descriptions qu'il faisoit de divers endroits des bâtiments du roi. — Voilà enfin ce quatrième que je cherchois, dit M de Louvois : Or çà, allez-vous-en, messieurs, et travaillez de toutes vos forces. » (Mémoires de Perrault, pag. 199, 200.)

Dans le premier volume, pag. 5, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, cette scène est mentionnée; mais on y dit que Perrault, dès l'an 1682, avait cessé d'assister aux assemblées de la petite académie.

Académie des Sciences. Elle tint d'abord ses séances dans la bibliothèque du roi, puis au Louvre, enfin dans le palais des Beaux-Arts. Après avoir établi l'académie des inscriptions, Colbert s'occupa du projet de fonder une académie des sciences. Il se fit donner un mémoire de tous les gens de lettres qui s'assemblaient alors chez M. de Montmort, conseiller d'État, ainsi que de tous les savants répandus dans le royaume et même dans les pays étrangers. Voici les choix qui résultèrent de cette recherche : MM. Carcavi, Roberval, Huyghens, Frenicle, Picard, Duclos, Bourdelin, Delachambre, Perrault, Auzout, Pecquet, Buot, Gayant, Mariotte et Marchand, noms aujourd'hui pour la plupart ignorés. Dans la suite on y joignit Duhamel, abbé de Saint-Lambert; l'abbé Galois; Blondel, architecte; Dominique de Cassini, que M. Carcavi fit venir de Bologne, où il était professeur; Lahire, etc.; à Gayant succéda peu de temps après Du Verney.

Cette académie devait s'exercer sur cinq sciences principales : les mathématiques, l'astronomie, la botanique, la chimie et l'anatomie. Bientôt on proposa de joindre à ces sciences celle de la théologie : Colbert adopta la proposition, et l'abbé Ogier, le plus célèbre prédicateur de son temps, fut nommé pour cette science; mais la Sorbonne alarmée vint se plaindre qu'on empiétait sur ses attributions : M. Colbert se rendit à ses remontrances. On ne pensait pas alors qu'en l'associant à des sciences exactes, la théologie n'avait que des humiliations et des revers à éprouver.

Une autre chose digne de remarque,

c'est que le gouvernement crut nécessaire d'ordonner aux astronomes de ne point s'appliquer à l'astrologie judiciaire, et aux chimistes de ne point chercher la pierre philosophale.

Cette académie tint ses premières séances en 1666, dans une salle basse de la bibliothèque du roi, où l'on construisit un laboratoire pour les chimistes; et dans le même temps, pour les astronomes, on fit bâtir ailleurs l'Observatoire dont j'ai parlé.

Jusqu'en 1699, cette académie exista en vertu d'autorisation du roi; ce ne fut qu'en cette année qu'elle reçut une forme stable, un règlement, une existence légale, et un appartement au Louvre. Tous ces avantages furent confirmés par lettres patentes de février 1713.

Dans les commencements de cette institution, les membres, comme à l'ordinaire, montrèrent une ferveur qui ne se soutint pas.

Le roi, par les conseils de Colbert, pensionna, à l'époque de la fondation des académies des sciences et des inscriptions, tous les membres qui y étaient admis, et plusieurs savants nationaux. Il poussa ses largesses jusqu'à donner des pensions à des savants étrangers. On a beaucoup exalté cette munificence royale; elle méritait moins d'éloges qu'elle n'en a reçu.

« On est tout étonné, dit un écrivain « moderne, de la modique somme que « coûta au roi la partie éclatante de sa « renommée: dans l'année où ses libéra- « lités furent les plus considérables, la « dépense ne s'éleva qu'à 100,866 livres, « savoir, 53,000 en pensions pour les na- « tionaux, 16,300 pour les étrangers, et « le reste en gratifications. Un seul cour- « tisan inutile, le duc de L..., coûta « plus au roi que les lettres, les sciences « et les académies pendant tout son rè- « gne (1). »

Perrault nous parle de la dégradation progressive de cette libéralité royale; il nous apprend avec quels égards, quelle attention délicate ces pensions furent d'abord payées, comment ensuite on les paya mal, et enfin comment on ne les paya plus.

Ces pensions parvenaient aux étrangers par le moyen de lettres de change. « A « l'égard de celles qui se distribuaient à « Paris, dit-il, elles se portèrent, la pre- « mière année, chez tous les gratifiés, par « le commis du trésorier des bâtiments, « dans des bourses de soie et d'or, les « plus propres du monde; la seconde an- « née, dans des bourses de cuir. Comme « toutes choses ne peuvent demeurer au « même état, et vont naturellement en dépé- « rissant, les années suivantes il fallut « aller recevoir soi-même les pensions chez « le trésorier, en monnaie ordinaire. Les « années eurent bientôt quinze, seize « mois; et, quand on déclara la guerre à « l'Espagne, une grande partie de ces « gratifications s'amortirent. Il ne resta « presque plus que les pensions des aca- « démiciens de la petite académie et de « l'académie des sciences (1). »

Enfin, les paiements furent suspendus.

« Il y a déjà quelque temps, dit-on « dans les Mémoires de Dangeau, au 15 « mai 1691, qu'on a donné congé à tous « les ouvriers des Gobelins, et qu'on ne « paie plus l'académie des sciences, ni la « petite académie que M. Bignon avait

(1) *Mémoires de Dangeau.* — *Monarchie de Louis XIV*, par M. Lémontey, p. 366, à la note.

D'après un manuscrit intitulé *Mémoires des Dépenses que le Roi a faites depuis l'année* 1664 *jusqu'en l'année* 1690, dédié à J. Ardouin Mansart, au chapitre 16, intitulé *Pensions des gens de lettres*, on trouve qu'en l'année 1664, ces pensions s'élevaient à 80,870 liv.; en 1665, à 83,400; en 1666, à 95,507; en 1667, à 92,280; en 1668, à 89,400; en 1669, à 111,550. C'est la plus forte somme dont Louis XIV ait gratifié les gens de lettres.

En 1670, les pensions se montèrent à 107,900 liv.; en 1671, à 100,076; en 1672, à 86,800; en 1673, à 84,200; en 1674, à 62,250; en 1675, à 57,550; en 1676, à 49,200.

Ces pensions se tinrent à peu près à ce dernier taux; mais en 1683, elles se trouvent réduites à 1,600 livres. Elles reprirent dans les années suivantes, et se maintinrent, pendant quelques années, de 46 à 39,000 liv.; mais dans l'année 1690, elles se trouvent réduites à la somme de 11,966 liv.

En cette dernière année, les pensions cessèrent d'être payées sur les fonds de bâtiments, et l'auteur du manuscrit ne va pas au-delà.

(1) *Mémoires de Charles Perrault*, p. 52, 53.

« fait établir pour la description des « arts (1). »

L'académie des sciences, qui a contribué si puissamment aux progrès des connaissances humaines, lorsqu'au 3 brumaire an IV on organisa l'Institut de France, fut mise à la première classe, sous le titre de *Sciences physiques et mathématiques* ; et, malgré quelques changements survenus depuis, elle a conservé ce rang.

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE. Elle fut projetée en 1671 par Colbert, et se maintint avec une simple autorisation jusqu'au mois de février 1717, époque où elle reçut un état légal. Elle eut, comme l'académie de sculpture et de peinture, ses écoles, ses prix et ses pensionnaires à Rome; comme elle, par la loi du 3 brumaire an IV, elle fit partie, d'abord de la troisième classe, puis, en 1803, de la quatrième classe de l'Institut.

AUTRES ACADÉMIES. Il fut établi sous ce règne plusieurs autres institutions qui prirent le nom d'Académies. Depuis longtemps il existait des tripots, appelés académies de jeux. Une école d'équitation et d'escrime fut fondée, pendant le règne de Louis XIII, sous le nom d'Académie royale pour la noblesse. J'en ai parlé.

Au mois de mars 1661, Louis XIV fonda une Académie royale de danse (2), dans l'intention de perfectionner cet art et d'en corriger les abus. Ce roi, par lettres patentes de juin 1671, érigea l'Opéra en Académie royale de musique. Cette même dénomination, appliquée à des établissements d'une nature si différente, justifie le choix du mot institut, sous lequel la Convention nationale désigna la réunion des sociétés de sciences, de littérature et de beaux-arts. On ne peut, sans être pénétré d'un profond respect pour la routine, chercher à rétablir la dénomination prostituée et peu caractéristique d'académie.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI, située rue de Richelieu, nº 58. Cette bibliothèque éprouva les vicissitudes du sort (*habent sua fata libelli*), et n'obtint une consistance honorable, un haut degré d'utilité, que sous le règne de Louis XIV.

Le roi Jean avait une bibliothèque peu nombreuse; elle se composait de huit à dix volumes; tels étaient la traduction de la *Moralité des Echecs*, un *Dialogue sur les Substances*, la traduction de *Trois Décades de Tite-Live*, des fragments d'une version de la Bible, un volume des *Guerres de la Terre-Sainte*, et trois ou quatre livres de dévotion.

Charles V, son successeur, qui aimait la lecture, et qui fit faire plusieurs traductions, porta sa collection jusqu'à neuf cent dix volumes; ils étaient placés dans une tour du Louvre, appelée la Tour de la Librairie. Gilles Mallet, valet de chambre, puis maître-d'hôtel du roi, eut la garde de ces livres, et en composa, en 1373, un inventaire encore conservé à la Bibliothèque royale; ils consistaient en livres d'église, de prières, de miracles, de vies de saints, et surtout en traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, et autres productions des erreurs du temps, erreurs que ce roi adoptait.

Après la mort de Charles V, cette collection de livres fut en partie dispersée et enlevée par des princes ou officiers de la cour. Deux cents volumes du premier inventaire manquèrent; mais comme le roi recevait de temps en temps quelques présents de livres qui réparaient un peu les pertes, la bibliothèque se trouva encore composée, en 1423, d'environ huit cent cinquante volumes.

Cette collection disparut pendant que

(1) *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 85.

(2) Les maîtres de danse étaient ordinairement maîtres de violon. Ces maîtres, nombreux à la cour et à la ville, formaient une corporation composée de douze anciens maîtres, de ceux de la grand'bande, et d'un chef qui portait le titre de roi des violons. Des lettres patentes du mois d'octobre 1658, enregistrées le 22 août 1659, accordent à Guillaume Dumanoir, violon ordinaire du cabinet de Louis XIV, l'office de roi des violons, de maître à danser et joueur d'instruments, et approuvent les statuts et règlements faits par ledit roi et ses prédécesseurs, « concernant, y est-il dit, l'exer- « cice dudit office de roi des violons, « maîtres à danser et ez-dites sciences et « maîtrises de violons, joueurs des instru- « ments tant haut que bas, etc. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 22 août 1659.) Le titre du roi des violons fut supprimé par édit de mars 1773; le dernier de ces rois était Jean (*Jean-Pierre Guignon*, de Turin). On fait remonter cette royauté à l'an 1331.

le duc de Bedfort, en qualité de régent de France, séjournait à Paris. Ce prince anglais, en 1429, l'acheta tout entière pour la somme de 1,200 livres. Il paraît qu'il en fit transférer une partie en Angleterre. Ces volumes étaient pour la plupart enrichis de miniatures, couverts de riches étoffes, et garnis de fermoirs d'or ou d'argent.

Louis XI rassembla les volumes que Charles V avait répartis dans diverses maisons royales, y joignit les livres de son père, ceux de Charles son frère, et, à ce qu'il paraît, ceux du duc de Bourgogne : l'imprimerie, qui commença sous son règne à être en usage, contribua à l'accroissement de sa bibliothèque.

Louis XII fit transporter au château de Blois les volumes que ses deux prédécesseurs, Louis XI et Charles VIII, avaient



Plan de Paris sous Louis XIII.

rassemblés au Louvre, où se trouvaient les commencements d'une précieuse collection de livres, dont plusieurs provenaient de ceux que le duc de Bedfort avait tirés de la tour du Louvre, pour les transférer en Angleterre. Charles VIII avait réuni à la Bibliothèque royale celle des rois de Naples; Louis XII l'augmenta de celle que les ducs de Milan possédaient à Pise.

François Ier, en 1544, avait commencé une bibliothèque à Fontainebleau : il l'accrut considérablement, en y transférant les livres que Louis XII avait réunis à Blois.

Cette bibliothèque de Blois, dont on fit alors l'inventaire, se composait d'environ 1,890 volumes, dont 109 imprimés, 38 ou 39 manuscrits grecs, apportés de Naples à Blois par le célèbre Lascaris.

François Ier enrichit de plus la bibliothèque de Fontainebleau d'environ 60 manuscrits grecs, que Jérôme Fondul acquit par ses ordres dans les pays étrangers. Jean de Pins, Georges d'Armagnac et Guillaume Pelliciers, ambassadeurs à

Rome et à Venise, achetèrent pour le compte de ce roi tous les livres grecs qu'ils purent trouver. Deux cent soixante volumes en cette langue furent, d'après le catalogue dressé en 1544, le résultat de ces acquisitions.

Depuis, François Ier envoya dans le Levant Guillaume Postel, Pierre Gilles et Juste Tenelle. Ils en rapportèrent 400 manuscrits grecs et une quarantaine de manuscrits orientaux.

La bibliothèque de Fontainebleau s'accrut encore des livres du connétable de Bourbon, dont François Ier confisqua tous les biens. Malgré cet accroissement, les manuscrits grecs, dans cette bibliothèque, l'emportaient sur les livres français, dont le nombre n'était que de 70 volumes. Il faut attribuer cette préférence, moins au goût de ce roi, qui n'entendait pas le grec, qu'à celui de ses savants bibliothécaires Guillaume Budé, Pierre du Chastel ou Castellanus, Mellin de Saint-Gelais et Pierre de Montdoré.

Henri II, en 1556, d'après les insinuations de Raoul Spifame, rendit une ordonnance qui serait devenue très profitable, si on l'eût exactement observée. Elle enjoignit aux libraires de fournir aux bibliothèques royales un exemplaire en vélin et relié de tous les livres qu'ils imprimeraient par privilége.

Les règnes suivants, temps de persécutions où l'on emprisonnait et faisait périr sur les bûchers les hommes les plus instruits et les plus probes, parce qu'ils étaient soupçonnés de partager, ou qu'ils partageaient réellement les opinions des réformés, durent avoir une funeste influence sur la bibliothèque royale.

L'affreux cardinal de Lorraine fit emprisonner à la Bastille Aimar de Ranconnet, premier président au parlement de Paris, qui y mourut de douleur en 1559 ; et sa bibliothèque, confisquée, fut réunie à celle du roi.

Pierre Montdoré, qui en était alors bibliothécaire, en conséquence de cette même persécution, fut, quelques années après, en 1567, obligé d'abandonner la bibliothèque, et de s'enfuir à Sancerre, où il mourut de chagrin.

Amyot le remplaça, et rendit quelques services aux gens de lettres, en leur communiquant des manuscrits. Il paraît qu'avant lui cette bibliothèque ne servait qu'à ceux qui en avaient la garde.

Pendant la Ligue, elle éprouva plusieurs pertes fâcheuses. Dans une note que Jean Gosselin, alors gardien de la bibliothèque, eut la précaution d'écrire sur un manuscrit intitulé *Marguerite historiale*, par Jean Massuë, on lit que le président de Nully, fameux ligueur, se saisit, en 1593, de la librairie du roi, en fit rompre les murailles, la garda jusqu'à la fin de mars 1594, et que, pendant cet espace de temps, on enleva le premier cahier du manuscrit dont je viens de donner le titre ; que Guillaume Rose, évêque de Senlis, et Pigenat, curé de Paris, autres furieux ligueurs, firent, dans un autre temps, plusieurs tentatives pour envahir la bibliothèque royale ; mais qu'ils en furent empêchés par le président Brisson, à la sollicitation de lui Gosselin.

Henri IV, maître de Paris, ordonna, par lettres du 14 mai 1594, que la bibliothèque de Fontainebleau serait transférée dans sa capitale et déposée dans les bâtiments du collége de Clermont, que les jésuites, chassés de Paris et de la France, venaient d'évacuer. Mais cet ordre ne fut exécuté qu'au mois de mai 1595. La bibliothèque royale fut alors recueillie dans les salles de ce collége.

Elle s'augmenta, vers cette époque, d'un grand nombre de livres précieux. Catherine de Médicis avait laissé une collection de manuscrits hébreux, grecs, latins, arabes, français, italiens, au nombre de plus de huit cents. Cette collection provenait de la succession du maréchal Strozzi qui l'avait achetée après la mort du cardinal Ridolfi, neveu du pape Léon X. Catherine se l'appropria, sous le vain prétexte que ces livres provenaient de la bibliothèque des Médicis. Après sa mort, ils étaient restés en dépôt chez Jean-Baptiste Benivieni, abbé de Bellebranche, aumônier et bibliothécaire de cette reine. Henri IV ordonna l'acquisition de cette collection. Trois commissaires en firent, en mars 1597, l'estimation, et la portèrent à la somme de cinq mille quatre cents écus. Les créanciers de cette défunte reine mirent opposition à cette vente, et l'abbé de Bellebranche mourut dans ce temps. Il y eut beaucoup de lenteur. Henri IV mandait à M. de Thou, son bibliothécaire, le 4 novembre 1598 : « Je « vous ai ci-devant écrit pour retirer des « mains du neveu du feu abbé de Belle- « branche la librairie de la feue reine,

« mère du roi, mon seigneur; ce que je « vous prie et commande encore un coup « de faire, si jà ne l'avez fait, comme « chose que je desire et affectionne et « veux, afin que rien esgare et que vous « la fassiez mettre avec la mienne. « Adieu (1). »

Deux arrêts du parlement, l'un du 25 janvier, l'autre du dernier jour d'avril 1599, ordonnèrent la remise de cette collection et sa translation au collége de Clermont.

Les jésuites furent rappelés en 1604; on leur rendit leur collége de Clermont, et on transféra la bibliothèque du roi dans une salle du cloître du couvent des cordeliers : les livres étaient alors sous la garde de Casaubon (2).

Henri IV s'occupait de placer plus convenablement cette riche bibliothèque. Le 3 décembre 1609, il nomma quatre commissaires, le cardinal du Perron, le duc de Sully, le président De Thou et un conseiller du parlement, et les chargea de visiter les colléges de Tréguier et de Cambrai, dans l'intention de les supprimer, et de placer la bibliothèque dans leurs bâtiments. « A la place desdits colléges, dit l'Estoile, sa majesté en veut faire édifier un autre, plus magnifique, qui sera appelé Collége royal, dans lequel sera mise la bibliothèque du roi (3). » La mort imprévue de Henri IV laissa ce projet sans exécution : cette bibliothèque resta dans le couvent des cordeliers.

Sous Louis XIII, la bibliothèque royale fut enrichie des livres de Philippe Hurault, évêque de Chartres, au nombre de 418 volumes, dont 100 manuscrits grecs; de ceux du sieur de Brèves, ambassadeur à Constantinople, consistant en 108 beaux manuscrits syriaques, arabes, persans, turcs, qui avaient été acquis et payés par le roi pour faire partie de sa bibliothèque; mais le cardinal de Richelieu s'empara de cette collection, ainsi que de la bibliothèque de La Rochelle, dont il composa la sienne, qu'il légua à la Sorbonne.

Sous le même règne, la bibliothèque du roi, restée au couvent des cordeliers, fut transférée dans une grande maison appartenant à ces religieux, et située rue de la Harpe, au-dessus de l'église de Saint-Côme. Les deux frères Pierre et Jacques Dupuy en furent nommés gardes, et Jérôme Bignon, grand-maître : elle consistait alors dans environ 16,746 volumes, tant manuscrits qu'imprimés.

Sous le règne de Louis XIV et sous le ministère de Colbert, cette bibliothèque acquit une consistance et des richesses qu'elle n'avait jamais eues; pour la première fois, rendue accessible au public, elle favorisa puissamment les progrès des connaissances humaines.

Elle s'accrut du fonds du comte de Béthune, composé de 1,923 volumes manuscrits, dont plus de 950 sont remplis de lettres et de pièces originales sur l'histoire de France;

Vers 1662, du fonds d'Antoine de Loménie de Brienne, composé de manuscrits sur l'histoire de France;

Dans le même temps, de la bibliothèque de Raphaël Trichet, sieur Dufresne, composée de neuf à dix mille volumes imprimés, d'une quarantaine de manuscrits grecs, et de cent manuscrits latins et italiens, etc.;

D'un recueil immense de pièces sur le cardinal Mazarin, en 536 volumes;

Du cabinet des médailles du Louvre, collection très remarquable par ses raretés, ses antiquités et ses pierres précieuses;

Du cabinet de médailles dont J.-B. Gaston, duc d'Orléans, fit, en 1660, présent au roi, ainsi que de ses livres et manuscrits;

Du grand recueil des estampes de l'abbé de Marolles, contenant 224 volumes in-folio;

Des pièces et ornements en or trouvés, près de Tournay, dans un tombeau qu'on a cru être celui de Childéric : ces objets riches et curieux faisaient partie de la collection du cabinet du Louvre;

Des livres du sieur Carcavi, dont, en 1667, Colbert fit l'acquisition;

De plusieurs livres que ce ministre faisait acheter dans les ventes, soit en France, soit à l'étranger;

(1) *Histoire de De Thou*, t. XV, pag. 192 de la traduction.

(2) Casaubon, après la mort de Henri IV, ne se croyant pas en sûreté à Paris à cause de sa religion, quitta cette ville, se retira en Angleterre, et laissa Nicolas Rigault pour remplir les fonctions de garde de la librairie. Après la mort du titulaire, Rigault fut nommé à sa place.

(3) *Journal de Henri IV*, au 23 décembre 1609.

De 729 volumes in-folio et 1,588 in-4°, provenant de la bibliothèque de M. Fouquet, manuscrits ou imprimés, acquis en 1667;

De 2,156 volumes manuscrits, dont 102 en langue hébraïque, 343 en arabe, samaritain, persan, turc et autres langues orientales; 229 en langue grecque, et 1,422 en langues latine, italienne, française, espagnole, etc.; en outre, de 1,337 livres imprimés, tous provenant de la bibliothèque du cardinal Mazarin;

D'une partie des livres orientaux de Jean Golius et de 1,100 manuscrits hébreux, arabes, turcs, persans, grecs, latins, français, esclavons, et de près de 600 volumes imprimés dans ces langues, provenant de la bibliothèque du savant Gilbert Gaulmin;

De 62 manuscrits grecs, que M. de Monceaux recueillit dans le Levant, où il fut envoyé exprès en 1667;

De la bibliothèque de Jacques Mentel, médecin, composée d'environ dix mille volumes, dont une cinquantaine de manuscrits, acquise en 1670;

De 146 volumes, que l'ambassadeur de Portugal avait fait acheter à Lisbonne, concernant l'histoire d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, d'Espagne, etc.;

De plusieurs livres imprimés, reçus journellement de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, etc.;

De 340 volumes in-folio, contenant des copies de titres conservés dans les chambres des comptes, maisons religieuses, etc.;

De 630 manuscrits hébreux, syriaques, coptes, arabes, turcs, persans, et d'une trentaine de manuscrits grecs recueillis par le père Michel Vansleb, savant orientaliste que Colbert, en 1672, avait envoyé dans le Levant;

Enfin, en 1684, on comptait, dans la bibliothèque royale, 10,542 manuscrits, sans y comprendre ceux de Brienne et de Mézerai, et environ 40,000 imprimés, non compris les divers recueils d'estampes et de cartes de géographie.

Louvois succéda à Colbert dans la direction de cette bibliothèque : il continua son ouvrage, chargea les ministres français dans les cours étrangères d'acheter des manuscrits et des imprimés : on en reçut de toutes parts. Le père Mabillon voyageait en Italie pour le même objet : il procura à la bibliothèque plus de 4,000 volumes imprimés et plusieurs manuscrits. Louvois fit rendre, le 31 mai 1689, un arrêt du conseil, tendant à remettre en vigueur l'ordonnance de Henri II, qui obligeait les libraires à fournir à la bibliothèque des exemplaires des livres qu'ils faisaient imprimer par privilége; ce qui procura à cette collection une source intarissable de volumes.

On acquit dans le même temps les manuscrits de Chantereau-Lefèvre. Les savants, envoyés par Colbert dans le Levant, faisaient aussi à leur tour parvenir à la bibliothèque les fruits de leurs investigations de manuscrits grecs et orientaux. En 1697, le père Bouvet, missionnaire, apporta 42 volumes chinois que l'empereur de la Chine envoyait en présent au roi. Avant cet envoi, il n'existait dans la bibliothèque que quatre volumes en cette langue; ils s'y sont, dans la suite, considérablement multipliés.

En 1700, l'archevêque de Reims donna à la bibliothèque royale 500 manuscrits hébreux, grecs, latins et français. On acheta pour elle 35 volumes manuscrits sur la Lorraine; le père Fontenai, revenu de la Chine, remit au roi 12 gros volumes, les uns chinois, les autres tartares.

En 1701, 250 manuscrits, provenant de la bibliothèque d'un docteur de Sorbonne, appelé Faure, furent achetés : on y joignit deux manuscrits donnés par Sparwenfeld, maître des cérémonies de la cour de Suède, un Missel romain d'une grande antiquité, et une relation de voyage en langue russe. Cette relation était le premier volume en cette langue que possédât la bibliothèque. On acheta à Rome un manuscrit de Pétrone, où se trouvent le fragment du Festin de Trimalcion et plusieurs autres morceaux de cet écrivain licencieux; Tibulle, Properce et Catulle en entier; l'Epître de Sapho, celle de Phaon et le petit poème du Phénix, par Claudien. Ce dernier manuscrit fut trouvé, dit-on, à Traw en Dalmatie.

Une caisse était, depuis quinze ans, déposée à la douane sans être réclamée; on la fit enfin ouvrir : elle contenait 14 portefeuilles remplis de livres tartares qui furent remis, en 1708, à la Bibliothèque royale.

En 1713, cette bibliothèque reçut, entre autres richesses, le legs de Caillé du Fourny, contenant l'inventaire des titres conservés dans la chambre des comptes de Lorraine et de Bar; celui de Galland, consistant en 100 volumes ou portefeuilles de

manuscrits arabes, turcs, persans, etc. En 1711, François de Gaignières fit à cette bibliothèque une donation d'une bien plus haute importance : il lui légua son immense et très riche cabinet.

Tous les jours des legs, des présents, des acquisitions et des tributs de la librairie augmentaient ce précieux dépôt des erreurs, des vérités et des connaissances humaines.

Le changement le plus notable qu'il éprouva, sous le règne de Louis XIV, fut sa translation de la rue de la Harpe dans la rue Vivienne. La bibliothèque était devenue trop nombreuse pour être contenue dans le local qu'elle occupait. En 1666, Colbert acheta des héritiers de M. de Beautru deux maisons, voisines de son hôtel, rue Vivienne ; il les fit disposer convenablement, et les livres y furent transportés.

Sous la régence du duc d'Orléans, la bibliothèque jouit de la même propriété ; mais, le local de cette collection toujours croissante étant insuffisant, on s'occupa de la placer ailleurs.

Il existait dans la rue de Richelieu un hôtel immense, qui portait le titre de palais, qu'avait fait construire et qu'avait autrefois habité le cardinal Mazarin. Cet hôtel, qui occupait l'espace qui se trouve entre les rues Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne, Richelieu, et celle de Colbert, laquelle a été ouverte sur l'emplacement de ses bâtiments, était encore plus remarquable par son extrême magnificence et par les objets rares et précieux qu'il contenait, que par son étendue. Après la mort de Mazarin, il fut divisé en deux parties : l'une, du côté de la rue Vivienne, fut le lot du duc de La Meilleraie, époux d'une nièce du cardinal, et porta le nom d'Hôtel de Mazarin jusqu'en 1719, époque où le roi en fit l'acquisition pour la donner à la Compagnie des Indes. On y a depuis établi la Bourse ; l'autre partie du palais Mazarin, située du côté de la rue de Richelieu, échut au marquis de Mancini, et devint l'Hôtel de Nevers. On y avait placé la banque du système de Law : cette banque, ruinée de fond en comble, laissait un local vide.

L'abbé Bignon, bibliothécaire, décida le régent à ordonner, en 1721, que la bibliothèque serait placée à l'hôtel de Nevers. Sans retard, on transporta une grande partie des livres que l'on plaça sur des tablettes faites à la hâte.

La possession de cet hôtel éprouva des difficultés qu'on n'aurait jamais pu surmonter sans le crédit de l'abbé Bignon, appuyé de celui du comte de Maurepas : ils parvinrent à obtenir des lettres patentes de 1724, enregistrées au parlement le 16 mai de la même année, par lesquelles le roi affecte à perpétuité cet hôtel au placement de sa bibliothèque.

Il est remarquable que cette bibliothèque fut déposée dans la partie du palais Mazarin où ce cardinal avait eu la sienne.

Ses richesses s'augmentèrent toujours, et avec une rapidité qui ne nous permet plus de les détailler. Je dirai qu'après l'an 1790, époque de la suppression des maisons religieuses, cette immense collection s'accrut d'un grand nombre de livres manuscrits ou imprimés, provenant des bibliothèques de ces maisons supprimées.

Voici quelques notions sur les bâtiments de la bibliothèque royale, sur ses objets curieux, ses divisions en différents dépôts, et sur la quantité de volumes imprimés ou manuscrits qu'elle renferme aujourd'hui.

Quand on a traversé le vestibule, on voit une cour dont la longueur est de 50 toises et la largeur de 15 : cette cour est environnée de bâtiments servant à la bibliothèque qui occupe encore d'autres parties de bâtiments contigus.

Cette bibliothèque se divisait autrefois en cinq dépôts : les livres imprimés, les médailles et antiques, les gravures et les titres et généalogies. Ce dernier dépôt a été supprimé pendant la révolution.

Les livres imprimés remplissent le premier étage des bâtiments qui environnent la cour dans une étendue d'environ 130 toises ; on y monte par un vaste escalier situé à droite du vestibule ; la rampe en fer est plus remarquable par son travail que par la beauté du dessin. Les diverses salles qui composent ce dépôt sont de plain-pied, de la même hauteur, larges de 4 toises, et éclairées par trente-trois grandes croisées.

Parmi de longues et hautes murailles de livres, parmi plusieurs objets curieux, on remarque dans la principale galerie un monument appelé le Parnasse français : c'est une composition mesquine du sieur Titon du Tillet. On y compte seize figures en bronze, en y comprenant le cheval Pégase, à peu près autant de génies tenant des médaillons ; quelques autres médaillons sont suspendus à des branches de

laurier; le tout couvre confusément une forme de montagne haute de 3 pieds 4 pouces. Les figures en pied représentent les poètes et les musiciens de France; ces figures, qui ont 1 pied ou 16 pouces de hauteur, sont trop grandes, et la montagne est trop petite. Une de ces figures, dans trois ou quatre enjambées, pourrait facilement franchir la montagne du Parnasse. On a composé une ample description du Parnasse français, ornée de gravures; Parnasse qui n'est recommandable que par les portraits des hommes de lettres qui y figurent, et qui n'offre d'ailleurs rien qui soit digne d'être remarqué, si ce n'est que l'auteur a signalé son adulation et sa vanité, en plaçant au faîte de sa petite montagne Apollon sous les traits de Louis XIV, et sa propre figure dans la partie inférieure.

Ce Parnasse ridicule, érigé à la gloire de Louis XIV et des littérateurs de son règne, a été de nouveau dédié en 1718 à Louis XV.

On a ajouté, depuis, les figures en pied de Rousseau, Crébillon et Voltaire.

Une pièce qui se trouve en retour d'une des principales salles, pièce spécialement destinée aux livres de géographie, a son parquet percé de deux ouvertures circulaires entourées de balustrades en fer. De ces ouvertures sortent les hémisphères de deux vastes globes dont les pieds en bronze sont posés au rez-de-chaussée; l'un de ces globes est terrestre et l'autre céleste.

Ces globes furent commencés à Venise par Pierre Coronelli, d'après l'ordre du cardinal d'Estrées qui, en 1683, en fit présent à Louis XIV auquel il les avait dédiés. Butterfield, à Paris, fut chargé de faire les deux cercles qui les entourent, le cercle horizontal et le cercle méridien, ainsi que les pieds qui les supportent: le tout fut exécuté en bronze. Louis XIV, en 1704, fit placer ces globes dans les deux derniers pavillons du château de Marly: en 1722, on les fit transporter au Louvre dans un lieu humide, d'où on ne les retira qu'en 1782 pour les placer au lieu où on les voit.

Le diamètre de chacun de ces globes est de 11 pieds 11 pouces et environ 6 lignes, ce qui donne une circonférence de 35 pieds 10 pouces 6 lignes.

Ces deux sphères marquent l'état des connaissances géographiques et astronomiques de l'époque où elles furent fabriquées. Pour les mettre au niveau des connaissances actuelles, il faudrait faire dans leur dessin de nombreux changements. Malgré ces imperfections, qui résultent du progrès des lumières, ces sphères sont remarquables comme objets de curiosité: on n'en connaît point d'une aussi grande dimension.

Les manuscrits sont déposés dans cinq pièces, dont quatre de moyenne grandeur. La cinquième est la plus vaste; elle offre l'ancienne galerie du palais Mazarin: elle a 25 toises 2 pieds de longueur; sa largeur est de 3 toises 4 pieds; elle est éclairée par huit croisées. Le plafond, peint à fresque, en 1651, par Romanelli, représente divers sujets de la fable, distribués en compartiments.

Cette précieuse collection se compose d'un grand nombre de manuscrits orientaux et en diverses langues européennes: elle se divise en anciens fonds du roi: fonds de Dupuy, fonds de Béthune, fonds de Brienne, fonds de Gaignières, fonds de Mesmes, fonds de Colbert, fonds de Doat, fonds de Cangé, fonds de Lancelot, fonds de Baluze, fonds de Ducange, etc. Parmi ces divers fonds se trouve un grand nombre de bulles, circulaires, lettres, chartes, chroniques, etc., relatifs à l'histoire de France.

Le cabinet des estampes et planches gravées, qui occupe plusieurs pièces de l'entresol du bâtiment, fut commencé par la collection de peintures d'objets d'histoire naturelle, de plantes du jardin botanique et d'animaux de la ménagerie de Blois, dont Gaston, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, avait fait présent à ce roi. Depuis, cette collection a été continuée par les plus habiles artistes de son temps; elle se compose de 60 volumes in-folio qui furent, vers l'an 1717, donnés à la bibliothèque.

Puis elle s'enrichit de 264 portefeuilles de l'abbé de Marolles qui avait recueilli des gravures depuis 1470, époque de la naissance de cet art, jusqu'à son temps. On y joignit les gravures des événements militaires du règne de Louis XIV, des vues des maisons royales, etc.; les planches gravées du cabinet de Gaignières, du sieur Beringhen, du maréchal d'Uxelles, des sieurs Fevret de Fontette, de Begon, de Mariette et de Caylus, et la collection de différentes estampes, faites pour orner une édition du *Dante*, de l'an 1481.

Entre autres peintures à gouache sur

papier, sur vélin, on remarque le portrait du roi Jean, mort en 1364, monument le plus ancien de la peinture en France : il est peint sur toile collée sur bois ; il est représenté en buste et en profil. On y voit aussi le portrait de l'amiral de Coligny, la première victime de la Saint-Barthélemi.

Cabinet des médailles et antiques. On y entre par un bâtiment de la bibliothèque situé rue de Colbert, ainsi que par la grande galerie du dépôt des livres imprimés, à l'extrémité de laquelle s'ouvre une porte qui forme la communication. La pièce principale de ce dépôt est éclairée par huit croisées: les trumeaux sont ornés de tables de marbre qui soutiennent des médaillers ou armoires d'une menuiserie enrichie de dorures. Chaque armoire offre 200 tiroirs, dans lesquels sont rangées les différentes suites de médailles d'or, d'argent, de bronze, qui composent cette collection, une des plus riches de l'Europe. Cette salle est décorée de plusieurs tableaux de grands maîtres.

Mais sa plus précieuse décoration consiste dans les médailles rares, et dans plusieurs autres objets d'antiquité conservés dans ce dépôt.

Avant François Ier, aucun roi de France n'avait pensé à réunir des médailles antiques. Ce roi en possédait environ vingt en or et une centaine en argent, qu'il avait fait enchâsser dans des ouvrages d'orfévrerie comme ornement. Il rassembla encore quelques autres médailles qu'il plaça dans son garde-meuble ou ailleurs. Le goût des lettres faisant des progrès sous ce règne, tout ce qui s'y rapportait obtint faveur; les médailles qui servent à fixer des époques de l'histoire, à en éclaircir les points obscurs, et souvent à suppléer à ces lacunes, commencèrent à trouver des amateurs zélés. Henri II, aux médailles de François Ier, joignit celles qu'il avait recueillies, et celles qui composaient la riche collection que Catherine de Médicis, son épouse, avait apportée en France avec les rares manuscrits de la bibliothèque de Florence. Charles IX accrut encore cette collection, lui destina un lieu particulier dans le Louvre pour la placer convenablement, et fut le premier qui créa une place spéciale de garde de ces médailles et antiques. Il accrut cette collection de celle du célèbre Grolier, mort en 1565.

Pendant les troubles qui désolèrent la France sous ce règne et sous les suivants, et surtout pendant les désordres de la Ligue, cette collection, qui consistait en antiquités de [illegible], en médailles, en pierreries, et que les savants du temps, fort exagérateurs, plaçaient au rang des merveilles du monde, fut presque entièrement dispersée et pillée.

Henri IV essaya de réparer ces pertes. Il recueillit plusieurs pièces soustraites, fit venir à Paris, en 1608, le sieur de Bagarris pour être le garde de ses médailles et antiques, qu'il voulait placer à Fontainebleau, près de sa bibliothèque; il fit quelques acquisitions. Bagarris secondait les vues de ce roi que la France perdit bientôt après. Alors cette collection, qui commençait à recevoir de la consistance, fut, sous Louis XIII, roi d'une complète nullité, entièrement abandonnée ; et Bagarris, malgré ses efforts, se vit obligé de cesser ses fonctions de garde, et de se retirer dans son pays avec les médailles et les pierres gravées qu'il avait apportées.

Louis XIV fit rassembler toutes les médailles et raretés qui se trouvaient dans les diverses maisons royales, y joignit celles qu'avait réunies dans son château de Blois Gaston, duc d'Orléans, son oncle, et, du tout, composa ce qu'on nommait au Louvre le Cabinet des Antiques. L'abbé Bruneau, garde des médailles de Gaston, le devint de celles du roi. Cet abbé, au mois de novembre 1666, fut assassiné et volé dans le Louvre. On jugea, d'après cet événement, que ce précieux dépôt n'était pas en sûreté dans ce palais. En 1667, tout ce qui composait ce cabinet fut transféré à la Bibliothèque royale, alors située rue Vivienne. Par les soins de Colbert, ce dépôt s'accrut considérablement : le sieur Vaillant, célèbre antiquaire, envoyé par ce ministre en Italie, en Sicile et en Grèce, revint, au bout de quelques années, chargé d'une riche moisson. Les médailles du roi furent presque augmentées de moitié.

Le succès de ce voyage en fit ordonner un second. Vaillant partit en octobre 1674 pour les côtes d'Afrique : malheureux dans cette expédition, il fut pris par les Algériens, et fait esclave pendant quatre mois; il courut plusieurs autres dangers. Après avoir obtenu sa liberté, il se vit obligé, pour sauver une vingtaine de médailles d'or, les seules qu'il apportait de son voyage, de les avaler.

Il fit un troisième voyage en Égypte,

en Perse, et en revint chargé d'une grande quantité de médailles rares. Vaillant n'était pas le seul investigateur des médailles antiques : les sieurs Vansleb, Pétis de La Croix, Antoine Galland, de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, et le fameux voyageur Paul Lucas, avaient les mêmes ordres, et concoururent à enrichir le dépôt de plusieurs antiquités et objets d'une grande rareté.

Je ne puis parler ici de nombreuses acquisitions que fit le gouvernement pour ce dépôt, ni de plusieurs dons très considérables dont l'enrichirent divers particuliers et sociétés; mais je crois ne pas devoir passer sous silence la réunion à ce dépôt de la collection de M. Pélerin, collection composée de plus de trente mille médailles. Cette réunion s'opéra en 1776.

Dans cette collection de médailles, il s'en trouve qui sont extrêmement rares et même uniques. Celle de Marc-Antoine le fils est en or : on n'en connaît que celle-ci et celle du cabinet de Vienne. Il en est d'uniques, telles qu'une médaille restituée de Néron, une de Pescennius Niger, un médaillon grec en argent du même empereur; une médaille d'or d'Uranius, surnommé Antonin; une médaille satirique de Gallien, où cet empereur nonchalant est représenté coiffé en femme; un médaillon en or, représentant Justinien, et qui a plus de 3 pouces de diamètre; un autre d'Alexandre, tyran en Afrique; un troisième de l'empereur Romulus.

On compte environ 80,000 médailles décrites et la plupart gravées dans l'ouvrage de M. Mionnet.

Cette magnifique collection, fruit de tant de recherches, de voyages lointains et de dépenses, qui était un objet d'admiration pour tous les connaisseurs, français et étrangers, fut, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1831, enlevée en partie, dénaturée et réduite en lingots par Fossard, forçat évadé du bagne de Brest, et Drouillet, forçat gracié.

Au milieu de la salle se trouve un grand et magnifique buffet, chargé de plusieurs objets précieux, notamment d'un vase en ivoire, en forme de calice, fait d'une seule dent d'éléphant, monté et doublé en vermeil et enrichi de pierres de diverses couleurs. Ce vase avec son couvercle a 18 pouces de haut sur 6 de large. On y voit des bas-reliefs qui représentent des combats entre les Turcs et les Polonais.

Dans un des tiroirs de ce buffet sont les objets précieux trouvés dans un tombeau découvert, en 1653, à Tournay, tombeau que l'on croit être celui de Childéric, père de Clovis : cette opinion est contestée. Ces objets consistent en ornements d'or, qui décoraient les vêtements, les armes du défunt, les harnais de son cheval. Le maître, le cheval et un jeune homme qui en prenait soin furent ensemble enterrés dans le même tombeau. Un anneau d'or, trouvé dans le même lieu, anneau sur lequel on a lu cette inscription : *Childirici regis*, est la seule autorité favorable à l'opinion de ceux qui assurent que ce tombeau est celui du roi Childéric, père de Clovis.

Tous ces objets ont été gravés dans le premier volume des *Monuments de la monarchie française, par Montfaucon.*

D'autres tiroirs du même buffet contiennent diverses antiquités précieuses, telles que plusieurs chaînes d'or, une agrafe antique du même métal et quelques autres pièces. On y remarque une patère d'or, trouvée, en mars 1774, dans la ville de Rennes. Elle a 9 pouces 3 lignes de diamètre, et pèse 5 marcs 5 onces et quelques grains : au centre de la patère est un bas-relief représentant un défi entre Hercule et Bacchus, à qui boira le plus. Le limbe est orné de seize couronnes ou encadrements, où sont enchâssées autant de médailles antiques en or. Dans le premier volume, page 225, des *Monuments antiques inédits* de A. L. Millin, on trouve une ample description et une gravure de cette patère, de son bas-relief et des seize médailles qui l'entourent.

On voit dans ce dépôt deux disques en argent, qui ont à peu près un même poids, un même diamètre : les savants du règne de Louis XIV, et notamment Spon, ont nommé ces disques des boucliers votifs. Le plus curieux, à cause de son bas-relief, fut, en 1656, trouvé dans le Rhône près d'Avignon : il a 26 pouces de diamètre, et pèse 42 marcs ; il représente, suivant M. Spon, la continence de Scipion; et c'est d'après cette explication qu'on l'a nommé le bouclier de Scipion; Winkelmann y voit Briséis rendue à Achille. L'opinion énoncée par ce savant a été démontrée par A. L. Millin, dans le premier

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

volume, page 99, de ses *Monuments antiques inédits* (1).

L'autre disque, trouvé, en 1714, par un laboureur du Dauphiné, est honoré par les savants du nom de bouclier d'Annibal. Au centre est un lion sous un palmier ; de ce centre partent des rayons ciselés qui s'élargissent en s'approchant de la circonférence. Il a 27 pouces de diamètre et pèse 43 marcs. Les membres de l'Académie des inscriptions jugèrent qu'il était un ouvrage carthaginois. Je ne saurais ni approuver ni contredire leur décision (1).

Je n'entreprendrai point de décrire, ni même d'indiquer toutes les richesses de ce dépôt. Je dirai seulement qu'il s'est enrichi de la collection des antiques du marquis de Caylus, collection placée dans un étage supérieur : et que, depuis la ré-



Le Palais Royal.

volution, on y a transféré les antiquités contenues dans le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais de Paris, antiquités dont fait partie le célèbre camée en agate-onyx, représentant l'apothéose d'Auguste. Il n'existait dans aucun cabinet de l'Europe de camée d'une aussi grande dimension ; sa longueur est d'environ 1 pied, sa largeur, de 10 pouces. Brisé au 7 mars 1618, il fut réparé, et, en 1810, enlevé par des voleurs ; on parvint à le recouvrer quelques mois après (2).

On y a transféré aussi les antiquités du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où, entre autres pièces précieuses, on distingue un vase en agate orientale, entouré

(1) La gravure de ce disque se voit dans cet ouvrage et dans les *Recherches d'Antiquités* de SPON.

(1) *Voyez* le tome IX, pag. 154, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, où ce disque est décrit et gravé.

(2) *Voyez* tome II, *Sainte-Chapelle du Palais*, p. 223.

de bas-reliefs représentant tous les objets nécessaires et les symboles relatifs au culte de Bacchus. Ce vase inestimable a été gravé dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, dans les *Antiquités de Montfaucon*, et dans le premier volume de la présente histoire.

On y voit aussi le prétendu fauteuil du roi Dagobert, provenu de Saint-Denis; la table isiaque, décrite et gravée au tome VII du Recueil d'antiquités, de Caylus; l'armure de François Ier, tirée du garde-meuble; un manuscrit égyptien sur du papyrus, et une infinité d'autres objets rares et précieux, dont l'énumération passerait de beaucoup les bornes que je me suis prescrites.

N'oublions pas de dire que, pendant les désordres et les besoins de la révolution, ce dépôt, qui renferme tant de richesses métalliques, a été constamment respecté.

Si, comme il est probable, l'accroissement successif du nombre des livres de la bibliothèque royale peut donner la mesure des divers degrés qu'ont parcourus, dans leur marche ascendante, les lumières et la civilisation, on pourra avec exactitude marquer les pas plus ou moins rapides de cette marche, leurs époques et leurs rapports respectifs dans le résumé suivant.

Sous le roi Jean, au quatorzième siècle, cette bibliothèque se composait seulement de huit à dix volumes.

Sous Charles V, son successeur, le nombre de livres s'éleva à 910 volumes;

Sous François Ier, à 1,890;

Sous Louis XIII, à 16,746;

En 1648, sous Louis XIV, le nombre de ces livres, sans y comprendre les manuscrits de Brienne et de Mézerai, ni celui des divers recueils d'estampes et de cartes, s'élevait à 50,542.

Avant la révolution, on évaluait le nombre des livres imprimés, non compris une grande quantité de pièces détachées contenues dans les portefeuilles, à environ 200,000.

Aujourd'hui le nombre des imprimés s'élève à environ 400,000.

Celui des manuscrits à environ 80,000. Dans le dépôt des estampes et gravures on compte 4 ou 5 cent mille pièces renfermées dans plus de 20 mille portefeuilles.

Dans le dépôt d'antiquités, plus de 80 mille médailles.

Ainsi, d'après cette méthode, l'état des lumières, sous le règne de Jean, différerait de leur état présent, comme le nombre 10 diffère de 480,000.

Cette précieuse et immense collection s'accroît continuellement; et, malgré la vaste étendue des salles qui lui sont destinées, la place manque; plusieurs livres sont à terre. Le nombre des volumes envoyés annuellement à cette bibliothèque se monte à neuf mille environ, six mille nationaux et trois mille étrangers. Si cet état de prospérité se soutient, dans cinquante ans la masse de ces richesses sera doublée, et, au lieu de quatre cent mille, on en comptera plus de huit cent mille.

La Bibliothèque royale n'était, avant la révolution, ouverte que deux jours de la semaine, les mardis et les vendredis, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi; aujourd'hui, elle est ouverte tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi, excepté les dimanches et fêtes, et le temps des vacances qui compte depuis le 1er septembre jusqu'au 13 octobre.

On y fait des cours de langues orientales et d'archéologie.

Bibliothèque des Avocats. Elle était située dans une des salles de l'Archevêché, île de la Cité. Un célèbre avocat consultant, Etienne Gabriau, sieur de Riparfond, légua en 1704 sa bibliothèque à ses confrères, et ajouta des fonds pour son entretien. On la plaça dans une galerie du bâtiment de l'avant-cour de l'Archevêché. Le 6 mai 1708, l'ouverture de cette bibliothèque se fit avec solennité.

Les fonds légués n'étant pas suffisants, un arrêt du parlement du 31 août 1722 augmenta d'un cinquième la somme de vingt livres qui se payait à la réception des avocats et procureurs, et attribua cette augmentation à l'entretien de cette bibliothèque.

Un jour de chaque semaine, huit ou neuf avocats s'y rassemblaient, et y donnaient des consultations gratuites aux pauvres.

Tous les quinze jours, il s'y tenait des conférences sur des matières de jurisprudence.

Cette bibliothèque était décorée des portraits de plusieurs avocats célèbres et de celui du fondateur. Le public y était admis tous les mardis et vendredis après midi.

La bibliothèque des avocats fut, pendant la révolution, réunie à celle de la ville ; mais elle n'en fait plus partie maintenant. Elle est située au Palais de Justice.

MANUFACTURE DES GOBELINS, ou Manufacture royale des tapisseries de la Couronne, située rue Mouffetard, nº 270, presque à l'extrémité méridionale de cette rue.

Dès le quatorzième siècle, dans le faubourg Saint-Marcel, et sur la rivière de Bièvre, dont l'eau était, disait-on, très propre à la teinture, il existait des drapiers et teinturiers en laine. Un de ces teinturiers, nommé Jean Gobelin, y demeurait en 1450 : il s'était enrichi, et avait fait de grandes acquisitions sur les bords de cette rivière. Philibert, son fils, et Denise Lebret, son épouse, continuèrent la profession de leur père, accrurent sa fortune, et laissèrent des biens considérables à leurs enfants ; biens dont le partage fut fait en 1510, et qui consistaient en dix maisons, jardins, prés, terres, etc. Leurs successeurs travaillèrent avec le même succès, et donnèrent de la célébrité au nom de Gobelin, que le public appliqua au quartier où se trouvait leur établissement, et même à la rivière de Bièvre qui le traversait.

La famille des Gobelins, devenue fort riche, renonça à la teinture, et occupa divers emplois dans la magistrature, dans les finances et dans le militaire; et quelques-uns parvinrent à obtenir l'insignifiante qualification de marquis (1).

Aux Gobelins succédèrent les sieurs Canaye, qui ne se bornèrent pas à teindre les laines en écarlate, mais qui commencèrent, à ce qu'il paraît, à fabriquer des tapisseries de haute lice. Les Canaye furent, vers l'an 1655, remplacés dans cette fabrique par un Hollandais appelé Gluck, et par un ouvrier appelé Jean Liansen, qui excellait sur tous les autres. La beauté des ouvrages qui sortaient de cette fabrique attira l'attention de Colbert : il résolut, pour la perfectionner, de la mettre sous la protection spéciale du roi, et de l'employer uniquement à son service. A cet effet il acheta, en 1662, toutes les maisons et jardins qui forment aujourd'hui le vaste emplacement des Gobelins, et y fit construire des ateliers et des bâtiments considérables pour les logements des plus habiles artistes qu'il y attira. Ce ministre fit, en 1667, rendre un édit qui procura un état stable à cet établissement, dont le célèbre Lebrun, premier peintre du roi, eut la direction.

Colbert avait établi dans les bâtiments de cette manufacture plusieurs ouvriers de diverses espèces, des bijoutiers, des horlogers, etc. ; mais, le défaut de calcul et la conduite déréglée de Louis XIV ayant nécessité des économies, on fut réduit, en 1690, à retirer les fonds destinés à l'entretien de la manufacture et à congédier les ouvriers (1).

Les bâtiments de cette manufacture n'ont rien de remarquable : ils paraissent avoir été construits sans plan, à diverses époques, et ajoutés les uns aux autres selon la nécessité.

Plusieurs salles ou galeries sont ornées de quelques figures en plâtre, de tableaux et de tapisseries anciennes et modernes. En 1819, on y remarquait la *Mort d'Etienne de Marcel*, sujet exécuté d'après le tableau du sieur Barthélemi ; plusieurs scènes de la Partie de chasse de Henri IV, des portraits de Louis XVI et de Louis XVIII.

Les ateliers, qui sont au nombre de quatre, offrent des tapisseries sur le métier et des parties de tableaux commencés.

L'artiste, placé devant son canevas, tourne le dos à son modèle, et y porte de

(1) Le nom de Gobelin appartient à la mythologie gauloise, et s'applique à un démon, un lutin ou esprit follet, qui apparaissait dans les temps où l'on croyait plus qu'on ne savait. Il était évidemment un sobriquet donné à la famille dont il est question, famille qui crut acheter de la considération en achetant des emplois et de la noblesse. Dès 1544, on trouve un Jacques Gobelin, correcteur des comptes, puis un Balthazar Gobelin, trésorier de l'épargne, dont la fille Clauda épousa en 1594 Raimond Phelippeaux, président au parlement; enfin, Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, qui épousa en 1651 Marie-Marguerite d'Aubrai, fille du lieutenant civil de Paris, fameuse par ses débauches, ses empoisonnements, et qui fut condamnée à être brûlée après avoir eu la tête tranchée, le 6 juillet 1676. (Voyez *Tableau moral*.)

(1) *Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 85.

temps en temps les yeux, pour comparer la teinte des fils à celle des parties du tableau qu'il copie. En 1819, on travaillait à traduire en tapisserie plusieurs peintures d'un grand mérite : tel était le tableau représentant le *Martyre de saint Etienne*, vaste et belle composition d'un sujet pénible à voir : il a fallu construire exprès, pour cet ouvrage, un métier d'une grandeur extraordinaire. On travaillait aussi à celui de Phèdre et Hippolyte, par M. Guérin, un des tableaux les plus remarquables de l'école moderne. Il est difficile d'imaginer comment l'art d'imiter le pinceau avec des fils de laine pourrait être porté à un plus haut degré de perfection.

Outre une école de dessin, destinée aux ouvriers, il se fait chaque année, dans cette manufacture, un cours de chimie appliquée à la teinture.

Le public est admis dans les salles et ateliers de cette manufacture, tous les samedis après deux heures.

Manufacture des Glaces, située rue de Reuilly, n. 24, quartier des Quinze-Vingts, au faubourg Saint-Antoine. La France était tributaire de Venise, d'où elle tirait toutes ses glaces, lorsque Eustache Grandmont et Jean-Antoine d'Autonneuil obtinrent, le 1er août 1654, le privilége de fabriquer des glaces et miroirs à Paris. Ce privilége, dont la durée était de dix ans, fut, le 29 mars 1640, concédé, par ceux qui en jouissaient, à Raphaël de La Planche, trésorier général des bâtiments du roi. Cette entreprise, qui n'était qu'une spéculation financière, languissait. En 1666, Colbert donna à cette manufacture une consistance qu'elle n'avait jamais eue, l'érigea en manufacture royale, et fit construire les vastes bâtiments qu'elle occupe dans la rue de Reuilly.

En 1688, Lucas de Néhon inventa la manière de couler les grandes glaces : leur coulage s'exécute à Saint-Gobain, d'où on les envoie brutes à Paris. Là, on leur donne le poli et le tain ; on est parvenu à y polir des pièces de 10 à 12 pieds de hauteur.

Cette manufacture, dont les procédés sont très curieux, occupe environ 800 ouvriers.

Aqueducs, Fontaines et Pompes. J'ai parlé de trois aqueducs destinés à embellir les fontaines publiques et particulières de Paris, de l'aqueduc du pré Saint-Gervais et de celui de Belleville, dont les eaux alimentaient, dans la partie septentrionale de cette ville, dix-huit fontaines publiques. J'ai parlé de la pompe de la Samaritaine; enfin, j'ai fait mention de la construction de l'aqueduc d'Arcueil, qui conduit les eaux de Rungis au Château-d'Eau situé près de l'Observatoire, et alimente les fontaines des jardin et palais du Luxembourg, et plusieurs autres distribuées dans les quartiers Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Victor, et dans le faubourg Saint-Germain.

Ces trois aqueducs et cette pompe ne pouvaient plus suffire à alimenter les fontaines existantes; elles tarissaient de toutes parts par les vices de l'administration. On faisait des générosités aux dépens des habitants; on détournait l'eau des fontaines publiques pour en gratifier des fontaines particulières; l'administration des eaux de Paris était l'image du gourvernement de la France.

Depuis l'an 1634, l'usage s'était établi de gratifier de 4 lignes d'eau chaque prévôt des marchands et chaque échevin qui sortaient de charge. Ces générosités renouvelées faisaient tarir les fontaines. Alors l'administration, toujours imprévoyante, attendait que le mal fût à son comble pour y appliquer le remède; elle révoquait la plupart des concessions faites à des particuliers, remède souvent employé, mais qui n'empêchait pas le retour du mal. On recommençait à faire de nouvelles concessions, et même on établissait fastueusement de nouvelles fontaines, sans s'embarrasser si elles pourraient être alimentées. On était dans une grande pénurie d'eau, lorsqu'on construisit la fontaine de la place du Palais-Royal.

L'épuisement presque total des fontaines obligea le prévôt des marchands, au 18 août 1660, à réduire quelques concessions d'eau, et à en supprimer plusieurs autres : mais cette conduite n'était qu'une feinte; car, le même jour où ce magistrat ordonna ces réductions et suppressions, il créa dix nouvelles concessions qui excédèrent le produit de celles qu'il venait de réduire ou de supprimer.

Cependant, par le résultat des recherches faites, en 1651, aux environs du village de Rungis, on était parvenu à procurer à l'aqueduc d'Arcueil un accroissement de 24 pouces d'eau. Cet accroissement fut nommé les nouvelles eaux d'Ar-

cueil. Chaque particulier puissant vint alors solliciter une part à cette nouvelle proie; et les fontaines publiques n'en furent pas plus abondantes. Leur aridité extrême détermina un arrêt du conseil, du 6 novembre 1666, qui révoqua, sans exception, toutes les concessions que le bureau de la ville avait faites des eaux de Rungis, du pré Saint-Gervais et de Belleville, et ordonna la suppression des tuyaux particuliers à ces concessions.

Au 22 mai 1669, on procéda à une nouvelle distribution des eaux de Paris, et voici l'état qui en fut alors arrêté :

Les eaux de Rungis fournissaient, lors de leur abondance, 21 pouces 49 lignes (1), et alimentaient 15 fontaines ou regards publics, et 88 concessions.

Celles de Belleville, dont le volume total pouvait s'élever à 8 pouces, se divisaient en deux parties : l'une alimentait neuf fontaines ou regards; l'autre, qui était de 5 pouces 48 lignes, se partageait entre 36 concessionnaires.

Les eaux du pré Saint-Gervais, dont le volume le plus considérable était de 10 pouces, fournissaient à 11 fontaines et à 28 concessions.

Enfin, il existait 34 réservoirs qui recevaient 13 pouces et 127 lignes d'eau, et alimentaient 152 concessions qui en consommaient 10 pouces 6 lignes.

Les fontaines de Paris se trouvaient dans cet état languissant, lorsqu'on imagina un nouveau moyen de les alimenter.

Pompe du Pont Notre-Dame, contiguë à ce pont, et placée au milieu de sa longueur, du côté d'aval. Daniel Jolly, chargé de la direction de la pompe dite la Samaritaine, proposa, en 1669, d'établir au pont Notre-Dame une machine semblable. Il se chargea d'élever 30 à 40 pouces d'eau de la rivière, pour la somme de 20,000 livres. Le 27 février 1671, ces propositions furent adoptées.

A peine ce marché fut-il conclu, qu'un autre mécanicien, nommé Jacques Démance, présenta le projet d'une seconde machine, composée de huit corps de pompe, qu'il devait placer au-dessous du même pont Notre-Dame. Il promettait d'élever 50 pouces d'eau au 15 avril suivant, et demandait 40,000 livres. Le 21 mars 1670, ces propositions furent admises : Demance remplit avec exactitude tous ses engagements.

Daniel Jolly, en 1671, termina son mécanisme, qui n'éleva que 25 à 30 pouces d'eau. Par l'effet de ces deux machines hydrauliques, le volume des eaux de Paris fut augmenté de 80 pouces, et Paris y gagna plusieurs fontaines.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 22 avril avril 1671, ordonna qu'il serait établi des conduites nouvelles pour la distribution de ces eaux, qu'une fontaine serait établie au faubourg Saint-Marcel, une autre au faubourg Saint-Victor; que la fontaine située près de l'église des Carmes serait transférée dans la place Maubert; qu'on en construirait une sur la place du Palais-Royal, une autre au-dessus de l'église Saint-Roch, et une troisième dans la rue de Richelieu : toutes alimentées par les eaux de Sa Majesté; que les eaux provenant des sources du Pré-Saint-Gervais fourniraient à deux nouvelles fontaines établies, l'une aux Petits-Carreaux et l'autre contre le mur des Petits-Pères, rue du Mail; que celles que fournissent les pompes du pont Notre-Dame seraient distribuées à de nouvelles fontaines placées au carrefour (de Buci) hors la porte Dauphine; au petit marché du faubourg Saint-Germain; au carrefour de la Charité (rue Taranne); à la Croix-Rouge, dans le même faubourg; sur la place du collége des Quatre-Nations; sur la place Dauphine; sur la place de la Bastille; au bas de la rue Saint-Martin, à la pointe de la rue d'Arnetal.

Cet arrêt n'eut pas une entière exécution : quelques-unes de ces dispositions furent changées, et, au lieu de quinze fontaines nouvelles, il n'en fut établi que neuf. Celle qui devait être placée près de l'église de Saint-Roch le fut près des Capucins; on n'en plaça point au carrefour de la Croix-Rouge; la fontaine destinée à la place du collége des Quatre-Nations

(1) Comment se faisait-il que l'aqueduc d'Arcueil qui, dans son origine en 1624, devait conduire à Paris plus de 30 pouces d'eau, qui en 1651, par suite de nouvelles recherches, reçut un accroissement de 24 pouces, ne produisait plus en 1669 que 21 pouces 49 lignes? Il faut expliquer cette différence par les abus de l'administration, ou par le défaut d'entretien de l'aqueduc, et surtout par l'éboulement des carrières sur lesquelles cet aqueduc était fondé. (Voyez ci-dessus *Aqueduc d'Arcueil.*)

fut établie sur le quai Conti, où une bouche d'eau, fort simple, ne fournit de l'eau que pendant quelques années.

Voici celles de ces fontaines qui méritent d'être mentionnées.

FONTAINE DE SAINT-MICHEL, située sur la place de ce nom et à l'extrémité supérieure de la rue de la Harpe. Elle fut construite, en 1682, sur les dessins de Bullet, à l'endroit où était la porte de la ville, nommée de Saint-Michel. Elle présente une vaste niche, accompagnée de deux colonnes doriques, qui supportent un entablement et un fronton.

FONTAINE DES CORDELIERS, située rue de ce nom, entre la rue du Paon et le passage du Commerce : elle fut bâtie, en 1672, à l'endroit où se trouvait l'ancienne porte de Paris, et reconstruite en 1682 et en 1717. Quoiqu'elle ait été supprimée en 1806, lors de la construction de la fontaine placée dans la même rue, en face de l'École de Médecine, elle n'est pas entièrement tarie.

FONTAINE DES CAPUCINS, aujourd'hui de CASTIGLIONE, rue Saint-Honoré, presque en face de la place Vendôme.

FONTAINE D'AMOUR, située butte Saint-Roch, au coin de la rue des Moineaux et de celle des Moulins.

FONTAINE DE SAINTE-AVOYE, rue de ce nom, construite en 1682.

FONTAINE DE RICHELIEU, au coin de la rue Traversière.

FONTAINE DES PETITS-PÈRES, rue de ce nom.

FONTAINE DE L'ECHAUDÉ, rue de ce nom, au Marais.

FONTAINE DE LA CHARITÉ, rue Taranne.

FONTAINE DE SAINT-SÉVERIN, au coin de la rue de ce nom et de la rue de Saint-Jacques, construite en 1685, et réparée depuis à plusieurs reprises.

FONTAINE DE LA PLACE DU PALAIS-ROYAL. Elle était isolée au centre de cette place; et, suivant un plan manuscrit des quartiers du Louvre et du Palais-Royal, son bassin avait la forme quadrangulaire. Construite en vertu de l'arrêt de 1671, elle fut sans doute détruite en 1719, lorsque le duc d'Orléans, régent, fit bâtir le Château-d'Eau, situé en face du Palais-Royal.

FONTAINE D'ALEXANDRE OU DE LABROSSE, située au coin des rues de Seine et de Saint-Victor ; elle doit ce premier nom à une vieille tour à laquelle elle est adossée, tour dépendante de l'ancienne abbaye de Saint-Victor. Un vase énorme, orné de guirlandes, est la principale décoration de cette fontaine, bâtie en 1686.

Pendant qu'on augmentait le nombre des fontaines, la quantité d'eau qui devait les alimenter allait toujours diminuant. Les machines hydrauliques du pont Notre-Dame ne donnaient plus que de faibles produits ; il fallut, en 1678, y faire plusieurs réparations.

Dans cet état de disette, une compagnie proposa, en 1689, d'établir de nouvelles machines au-dessous du pont de la Tournelle et au-dessous du Pont-Royal. Une seule de ces machines projetées fut, en 1695, construite au-dessous de la première arche du pont de la Tournelle, du côté de l'île Saint-Louis : elle n'eut aucun succès; on la démolit en 1707.

En 1700, Servais Rennequin, célèbre mécanicien, reconstruisit une des machines hydrauliques du pont Notre-Dame; mais il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs. Toutes ces machines, établies, réparées, ne donnaient que des produits incertains et peu durables. L'intérêt particulier essayait ce que le gouvernement aurait dû, aurait pu faire beaucoup mieux.

L'eau manquait de toutes parts, et le gouvernement ne cessait de faire des concessions d'eau; plus il était pauvre, plus il se montrait libéral : les fontaines existantes ne pouvaient plus être alimentées, et on en faisait construire de nouvelles. Voici la notice de quelques-unes qui furent établies dans les dernières années du règne de Louis XIV.

FONTAINE DE LOUIS LE GRAND OU D'ANTIN, située à l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Augustin et au coin des rues de la Michodière et du Port-Mahon : elle est ornée d'architecture, et la première pierre en fut posée le 20 mai 1707, d'après l'autorisation du contrôleur général Chamillart.

FONTAINE DESMARETS OU DE MONTMORENCI, située rue Montmartre, entre les nos 166 et 168. Elle fut établie, en 1713, par l'effet d'une concession que le contrôleur général Desmarets fit à la ville, et porta le nom de ce financier.

FONTAINE SAINT-MARTIN, située rue de ce nom, au coin de la rue du Vert-Bois. Les religieux de Saint-Martin proposè-

rent de céder à la ville l'emplacement de cette fontaine, à condition qu'il leur serait accordé douze lignes d'eau. L'accord terminé, la fontaine fut construite en 1712

Fontaine de Garencière, située rue de Garencière. Anne Palatine de Bavière, propriétaire du Petit-Luxembourg, et qui, à ce titre, jouissait d'un demi-pouce d'eau d'Arcueil, demanda que le volume de cette concession fût augmenté, en offrant de construire à ses frais une fontaine publique qui serait alimentée de toute l'eau qui excéderait les besoins de son hôtel et des bâtiments qui en dépendaient. Les magistrats de la ville, qui ne savaient rien refuser aux princesses, accordèrent cette demande. Celle-ci ne fit pas de grands frais pour l'établissement de cette fontaine, qui cependant fut considérée comme un bienfait, célébré par une inscription en lettres d'or sur marbre noir. Pendant la révolution, on effaça de ce marbre les qualifications de cette princesse; en 1818, on y substitua un marbre blanc, et on rétablit l'inscription dans son intégrité. Pendant près d'un siècle, cette fontaine, privée d'eau, fut inutile au public; elle n'a cessé d'être stérile qu'en 1806.

Pont-Royal, qui communique des quais du Louvre et des Tuileries aux quais d'Orsay et de Voltaire. J'ai parlé du bac qui servait à la communication du Pré-aux-Clercs aux Tuileries, et du Pont-Barbier qui fut, en 1632, substitué à ce bac (1). Ce pont, qui n'était qu'en bois, après avoir été souvent endommagé, fut, le 20 février 1640, entièrement emporté par les glaces. Louis XIV ordonna qu'il serait reconstruit en pierres et à ses dépens. Les premières fondations furent posées le 25 octobre 1685. Mansard et Gabriel fournirent les dessins de cette construction, mais l'inspection et la conduite en furent confiées à frère François Romain, moine de l'ordre de Saint-Dominique, qui parvint, par son talent, à surmonter divers obstacles que les localités opposaient à son exécution : il fut fondé sur pilotis avec enrochements.

Ce pont fut nommé Pont-Royal, soit parce qu'il aboutissait à une maison royale, ou parce que le roi en fit les frais qui s'élevèrent à la somme de 742,171 livres 11 sous.

Il est bordé de trottoirs : il se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 22 mètres; sa largeur, entre les têtes, est de 17, et sa longueur totale, entre les culées, de 128 mètres.

Pont de Grammont, qui communique du quai des Célestins à l'île Louviers. La ville de Paris qui, en 1671, avait pris cette île à bail judiciaire, dans le dessein d'en faire un port pour la décharge des marchandises, fit, quelques années après, construire un pont pour y communiquer. Ce pont, qui tombait de vétusté, exigeait de grandes et fréquentes réparations. En 1823, les marchands de bois, locataires de l'île, obtinrent la permission de le démolir, à la charge par eux d'en faire reconstruire un autre, à leurs frais, sur le même emplacement. Les travaux furent terminés dans l'espace de quelques mois. La charpente de ce nouveau pont, plus simple que l'ancienne, présente, en général, beaucoup de solidité; j'en excepte cependant les poutres qui servent de piles, dont les proportions un peu faibles ne s'accordent guère avec l'ensemble. Ce pont, comme l'ancien, est composé de cinq travées, chacune de 8 mètres 34 centimètres; sa largeur est de 10 mètres et sa longueur de 41 mètres 70 centimètres.

Il était plus étroit dans son origine. En 1636, il fut élargi.

Cafés. En 1669, Soliman Aga, ambassadeur de la Porte auprès de Louis XIV, introduisit l'usage du café à Paris. Quelques années après, un nommé Pascal, Arménien, établit un café à la foire Saint-Germain. Le temps de la foire écoulé, il transporta son établissement au quai de l'Ecole, et attira un concours assez considérable d'amateurs. Il eut un succès que ne purent obtenir ceux qui le remplacèrent. La mode du café commençait à passer, lorsqu'un Sicilien nommé François Procope la remit en vigueur. A l'exemple de Pascal, il s'établit d'abord à la foire Saint-Germain, orna magnifiquement sa boutique, attira beaucoup de monde par la bonne qualité du café qu'il servait; puis, vers l'an 1689, il fixa sa demeure et ouvrit son café dans la rue des Fossés-Saint-Germain, en face du théâtre de la Comédie-Française. Ce voisinage y attira plusieurs auteurs dramatiques et autres

(1) Voyez, ci-dessus, *Pont-Barbier*.

gens de lettres : il devint le plus célèbre café de Paris.

Cependant les succès de Procope firent naître plusieurs établissements de ce genre. Le café de la Régence, situé sur la place du Palais-Royal, obtint une grande célébrité, surtout à cause des joueurs d'échecs qui le fréquentaient.

Ces établissements se multiplièrent, et, sous le règne de Louis XV, on en comptait plus de six cents à Paris. On fait aujourd'hui monter ce nombre à près de trois mille.

Quoique plus élégamment décorés, plus commodes et plus agréables, si l'on en excepte un petit nombre, ils sont moins fréquentés qu'autrefois ; et les gens de lettres ne s'y rendent plus pour y juger les nouveaux ouvrages de littérature.

Spectacles. La scène française, protégée par le cardinal de Richelieu, avait déjà, sous le règne précédent, fait de grands et rapides progrès ; la tragédie, illustrée par Rotrou, et surtout par Corneille, atteignait, à quelques égards, ou était près d'atteindre les limites de la perfection; mais, sortie récemment de la barbarie, elle en conservait encore plusieurs taches. Le goût n'avait pas suivi la marche rapide du génie.

Molière tira la scène comique de l'état d'obscurité et d'abjection où elle avait toujours croupi avant lui. Aux grossières bouffonneries, aux farces licencieuses succéda la vraie comédie, soumise à des règles certaines, la comédie à caractère ; dans la composition de quelques pièces, il paya son tribut au mauvais goût de son temps; mais, dans les *Femmes savantes*, *l'Avare*, *Tartufe*, *le Misanthrope*, il surpassa de beaucoup tous les auteurs dramatiques qui l'avaient précédé; il n'a pas encore été surpassé, ni même égalé par ceux qui l'ont suivi.

Paris, sous le règne de Louis XIV, eut plusieurs théâtres : ceux de l'hôtel de Bourgogne, du Palais-Royal, du Petit-Bourbon, de la rue Guénégaud et de l'Opéra; mais ces théâtres ne servirent qu'à trois espèces de spectacles : les Français, les Italiens et l'Opéra.

On va voir quels événements ils éprouvèrent.

Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil, et dont j'ai parlé dans les périodes précédentes. Il fut, pendant ce règne, occupé par diverses troupes de comédiens. Les confrères de la Passion conservaient toujours sur ce théâtre leur prééminence et leurs anciens droits, dont l'exercice était une source de querelle entre eux et les comédiens. Un édit de décembre 1676, enregistré au parlement le 4 février 1677, mit fin à ces tracasseries; il supprima la confrérie de la Passion, et unit ses revenus à l'Hôpital-général, pour être employés à la nourriture et à l'entretien des enfants trouvés.

Ainsi fut anéantie, pour ne plus renaître, cette antique confrérie de comédiens, dont le théâtre, berceau de la scène française, établi en 1402, sous le règne de Charles VI, dans l'hôpital de la Trinité, fut, en 1545, transféré dans l'hôtel de Flandre, puis dans une partie des bâtiments de l'hôtel de Bourgogne, où les confrères de la Passion furent remplacés par une troupe de comédiens appelés les Enfants-sans-Souci, et dont le chef portait le titre de Prince des Sots.

A cette troupe de baladins succédèrent, dans l'hôtel de Bourgogne, des comédiens italiens que le cardinal Mazarin, vers l'an 1669, fit venir à Paris.

D'après les pièces contenues dans l'ouvrage intitulé *Théâtre italien*, publié par Ghérardi, on peut juger de la nature de ce spectacle, où figuraient toujours les mêmes personnages : Scaramouche, Arlequin, le Docteur, Isabelle, Colombine, Pantalon, Mézetin, etc. (1). Ces pièces, quoique fort gaies, ne méritaient que le titre de farce.

Dans cette troupe italienne, deux acteurs se firent une réputation distinguée : Tiberio Fiorelli, surnommé Scaramouche, et Dominique, qui remplissait les rôles d'Arlequin.

Scaramouche, arrivé à Paris, fut présenté à Louis XIV; dès qu'il fut en présence du jeune prince, il laissa tomber son manteau, et parut en costume de son personnage, avec son chien, son perroquet et sa guitare. Alors s'accompagnant de cet instrument, il chanta deux couplets italiens, où son perroquet et son chien, qu'il avait dressés, firent leur partie.

Cet étrange concert plut beaucoup au roi qui conserva pour Scaramouche une

(1) Le Scaramouche devait être Napolitain, le Pantalon Vénitien; le Docteur Bolonois; l'Arlequin, ainsi que le Mézetin, devaient être nés dans la Lombardie.

sorte d'affection. Cet acteur devint à la mode; son portrait gravé, son buste exécuté en marbre, se voyaient dans plusieurs salons. Ce comédien italien était très immoral. Angelo Constantini, qui jouait le personnage de Mézetin dans la même troupe, a écrit sa vie, et tout en louant ses talents, son originalité, il crut sans doute faire aussi son apologie en rapportant plusieurs escroqueries de son confrère, dont quelques-unes l'avaient mené aux galères. Il mourut le 8 décembre 1685 (1).

On lit dans les Mémoires de Dangeau, au 27 février 1685 : « On nous apprit la « mort de Scaramouche, le meilleur co- « médien qui ait jamais été. Il jouait sans « masque, et, quoiqu'il eût plus de quatre- « vingts ans, il était encore fort bon ac- « teur (2). »

L'arlequin Dominique, plus grave, plus



Vase et coupe du XVIe siècle.

instruit et plus considéré des gens de bien, excellait dans ses rôles. Au théâtre et sous son masque, il brillait par des traits d'esprit, de naturel, d'originalité, et par une gaîté qu'il communiquait facilement aux spectateurs. Hors du théâtre, il était un autre homme : il se montrait sérieux, pensif et même mélancolique : cette alternative de caractère a été remarquée dans presque toutes les personnes qui font profession d'amuser les autres.

Il avait l'esprit vif, le jugement sain, et il exerça souvent ces deux facultés avec succès. Afin de déterminer Santeul, son ami, à composer une inscription latine pour son théâtre, inscription qu'il craignait ne pouvoir obtenir de ce poète fantasque, il se rendit dans sa communauté, vêtu en habit de caractère et recouvert d'un manteau. Il frappe à la porte de la chambre du poète, quitte son manteau, prend son masque, son petit chapeau et sa petite

(1) *Vie de Scaramouche*, chap. 24 ; 1095.

(2) *Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tom. I, pag. 15.

épée de bois, puis il entre et se met à courir sans rien dire d'un bout de la chambre à l'autre, en faisant des postures plaisantes. « Santeul, étonné d'abord, ensuite ré« joui de ce qu'il voyait, entra dans la « plaisanterie, et courut lui-même dans « tous les coins de sa chambre comme « Arlequin, et puis ils se regardaient tous « deux, faisant chacun des grimaces pour « se payer de la même monnaie. La scène « ayant duré un peu de temps, Arlequin « leva son masque, et ils s'embrassèrent « tous les deux avec les ah! ah! de deux « amis qui se revoient après une longue « absence. » Santeul fit les vers ou l'inscription demandée (1).

Les Italiens jouaient des pièces françaises; les comédiens nationaux prétendirent qu'ils n'en avaient pas le droit. Le roi voulut être le juge de ce différend. Baron, célèbre acteur des comédiens français, se présenta pour défendre leur prétention, et Dominique vint pour soutenir celle des Italiens. Après le plaidoyer de Baron, Dominique dit au roi : « — Sire, comment parlerai-je? — Parle comme tu voudras, répondit le roi. Il n'en faut pas davantage, dit Dominique, j'ai gagné ma cause. » On assure que cette décision, quoique obtenue par subtilité, eut son effet, et que depuis les comédiens italiens jouèrent des pièces françaises (2).

Ces comédiens conservaient encore le cynisme des spectacles du temps passé; leurs pièces, outre des indécences, intéressaient les spectateurs par des portraits malins, facilement applicables à des personnes puissantes. On ne les joue pas impunément. Les Italiens étaient sur le point de donner au public une pièce intitulée *la Fausse Prude;* la dame de Maintenon se crut désignée sous ce titre, et la disgrâce des comédiens fut résolue. Au mois de mai 1697, un ordre du roi fit fermer leur théâtre, les scellés furent apposés sur toutes ses portes. Ces comédiens se présentèrent devant le monarque pour lui faire des représentations. Il leur répondit : « Vous ne devez pas vous plaindre de ce que le cardinal Mazarin vous a fait quitter votre pays; vous vîntes en France à pied, et maintenant vous y avez gagné assez de bien pour vous en retourner en carrosse. »

Les Italiens ne purent répliquer; ils se retirèrent dans leur pays. Peu de temps après la mort de Louis XIV, le régent fit venir une nouvelle troupe d'Italiens, qui, comme la précédente, occupa l'hôtel de Bourgogne.

Ce théâtre ne servait pas seulement aux Italiens: des comédiens français y jouaient alternativement. Le théâtre du Marais ayant été fermé et démoli en 1673, les acteurs de la troupe qui l'avait occupé, dont plusieurs étaient distingués par leurs talents, et qui jouaient avec succès les tragédies de Corneille, se réunirent en partie aux comédiens français de l'hôtel de Bourgogne.

En 1680, la troupe française de ce théâtre fut, par lettres du roi, réunie à celle de l'hôtel de Guénégaud.

Théatre du Petit-Bourbon, placé dans l'hôtel qui avait appartenu au connétable de Bourbon, hôtel situé près du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, démoli en grande partie en 1525, et dont il ne restait que la chapelle et une vaste galerie. Dans cette galerie on avait dressé un théâtre où la cour donnait des fêtes, des ballets, où les princes et Louis XIV lui-même dans sa jeunesse venaient danser publiquement.

Ce théâtre fut, en 1658, accordé à la troupe de Molière, comme je le dirai dans l'article suivant. Elle n'y resta pas longtemps : en 1660, pour agrandir la place du Louvre et construire sa façade, on démolit la galerie de l'hôtel du Petit-Bourbon.

Troupe de Molière. Le cardinal de Richelieu, en établissant deux théâtres dans son hôtel, en protégeant les acteurs, avait mis la comédie en honneur. Des jeunes gens de Paris, doués de quelques talents, à la tête desquels était Molière, entreprirent de former une troupe de comédiens ambulants. Ils firent, en 1650, dresser un théâtre dans le jeu de paume de la Croix-Blanche, rue de Bussy, faubourg Saint-Germain. Ils lui donnèrent le titre de Théâtre illustre. Après y avoir joué pendant trois ans, cette troupe parcourut les provinces, et revint à Paris en 1658.

Sur un théâtre dressé au Louvre, dans

(1) *Arlequiniana*, pag. 5 et 6.

(2) Dans les *Mémoires de Dangeau*, on lit sous le 2 août 1688 : Arlequin est mort aujourd'hui à Paris; on dit qu'il laisse 300 mille livres de biens. On lui a donné tous ses sacrements, parce qu'il a promis de ne plus monter sur le théâtre.

la salle des gardes, Molière et sa troupe débutèrent le 24 octobre de cette année, en présence de Louis XIV, par *Nicomède* et *les Docteurs amoureux*.

Le roi, satisfait des acteurs, leur accorda l'hôtel du Petit-Bourbon dont je viens de parler, où le 3 novembre suivant ils débutèrent par l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux*.

En 1660, l'hôtel du Petit-Bourbon devant être démoli, la troupe de Molière fut placée au théâtre du Palais-Royal.

THÉATRE DU PALAIS-ROYAL. On a vu que le cardinal de Richelieu fit construire deux théâtres dans son palais : l'un était destiné à une société choisie, et l'autre, plus vaste, avait le public pour spectateur. Sous Louis XIV, ce dernier théâtre fut, en 1660, accordé à Molière et à sa troupe, qui y débutèrent le 5 novembre de cette même année.

Louis XIV, après ce bienfait, gratifia Molière d'une pension de six mille livres, et voulut qu'il fût le chef de sa troupe. Molière remontra au roi qu'il aimait mieux être l'ami de ses camarades que de risquer, en devenant leur supérieur, de les avoir pour ennemis. La pension fut donnée à la troupe entière, qui reçut le titre de troupe royale.

Ce théâtre, déjà illustré par les productions immortelles des Corneille, des Racine, des Molière, et même par les talents alors extraordinaires des acteurs Montfleuri, Lenoir de la Torillière, la Tuillerie, Baron, etc., se soutint avec un éclat toujours croissant jusqu'à la mort de Molière, arrivée le 17 février 1673. Sur ce théâtre fut joué le *Tartufe*, la meilleure pièce de ce célèbre comique. Ses premières représentations excitèrent beaucoup de rumeur parmi la classe des dévots. Après y avoir assisté, Louis XIV s'étonnait de ce qu'on s'en plaignait si fort, tandis qu'on ne disait rien contre une farce nommée *Scaramouche ermite*, que jouaient les Italiens, farce fort licencieuse. On dit que le prince de Condé répondit : « Sire, les comédiens italiens n'ont offensé que Dieu, et les comédiens français offensent les dévots. » Après la mort de Molière, ce théâtre fut destiné au spectacle appelé opéra, dont je parlerai bientôt.

THÉATRE DE L'HÔTEL DE GUÉNÉGAUD. La troupe royale, par cette mort et par la nouvelle destination du théâtre du Palais-Royal, fut affligée, déconcertée, et réduite à chercher, dans différents quartiers de Paris, un lieu convenable à son spectacle. On voit qu'en novembre de la même année 1673, elle jouait dans un local de la rue Mazarine, et sans doute dans le jeu de paume du Bel air, où l'Opéra avait pris naissance. C'est là que, le 3 juillet 1673, fut donnée la première représentation du *Comédien poète*, pièce de Montfleuri et de Thomas Corneille.

Bientôt après la troupe royale éleva un théâtre dans le voisinage, rue Guénégaud, dans l'hôtel de ce nom, et y débuta par la tragédie de *Phèdre* et par le *Médecin malgré lui*.

Lorsqu'en 1674 on s'occupa de l'agrégation du collége de Mazarin aux colléges de l'Université, les docteurs de Sorbonne exigèrent, comme condition préliminaire, que le théâtre de la rue Guénégaud fût transféré ailleurs. Voici ce que je trouve à ce sujet dans un ouvrage du temps : « Les « comédiens marchandèrent des places « dans cinq ou six endroits : partout où « ils alloient c'étoit merveille d'entendre « comme les curés crioient. Le curé de « Saint-Germain-l'Auxerrois obtint qu'ils « ne seroient point à l'hôtel de Sourdis, « parce que, de leur théâtre, on auroit en« tendu les orgues de l'église, et de l'église « on auroit parfaitement bien entendu les « violons. Le curé de Saint-André-des-Ars, « ayant su qu'ils songeoient à s'établir rue « de Savoie, vint trouver le roi, et lui repré« senta qu'il n'y avoit bientôt plus dans « sa paroisse que des aubergistes et des « coquetiers, et que si les comédiens ve« noient, son église seroit déserte.

« Les grands augustins présentèrent « aussi leur requête ; mais on prétend que « les comédiens dirent à Sa Majesté que « ces mêmes augustins, qui ne vouloient « point de leur voisinage, étoient fort as« sidus spectateurs de la comédie, qu'ils « avoient offert de vendre à la troupe des « maisons qui leur appartenoient dans la « rue d'Anjou, pour y bâtir un théâtre, « et que le marché se seroit conclu si le « lieu avoit été commode. L'alarme fut « grande dans tout le quartier, et les co« médiens eurent défense de bâtir dans « la rue de Savoie... Si on continue à les « traiter comme on fait, écrivait Boileau « à Racine, il faudra qu'ils aillent s'éta« blir entre la Villette et la porte Saint« Martin : encore ne sais-je s'ils n'auront « point sur les bras le curé de Saint-Lau

« rent. Racine lui répondit : Ce seroit un « digne théâtre pour les œuvres de Pra- « don (1). »

Malgré ces plaintes et ce concert de réprobations, la troupe royale se maintint dans l'hôtel de Guénégaud ; et le roi, par ses lettres du 22 octobre 1680, réunit à cette troupe les comédiens français de l'hôtel de Bourgogne. L'année suivante, un règlement fixa le sort de ces acteurs.

La troupe, par cette réunion, devenue nombreuse, chercha un emplacement plus spacieux que celui de l'hôtel Guénégaud : elle acheta, dans la rue des Petits-Champs, l'hôtel de Lussan et une maison voisine ; mais le roi annula cette acquisition, et autorisa, par arrêt de son conseil du 1er mars 1688, les comédiens français à s'établir dans le jeu de paume de l'Etoile, rue des Fossés-Saint-Germain. Ils y firent construire une salle sur les dessins de François d'Orbay, ainsi qu'une maison contiguë, dont ils avaient aussi acquis l'emplacement. Cette troupe, sous le titre de comédiens ordinaires du roi, resta dans cette salle jusqu'au temps de Pâques 1770, époque où l'insuffisance et le peu de solidité de son bâtiment l'obligèrent à quitter ce lieu pour aller jouer sur le théâtre du palais des Tuileries, en attendant qu'une salle nouvelle leur fût construite.

Paris vit, pendant ce règne, se former plusieurs troupes de comédiens, telle que celle de mademoiselle de Montpensier, qui, en 1661, vint s'établir rue des Quatre-Vents, faubourg Saint-Germain ; et qui, après y avoir joué pendant quelques mois, fut obligée d'aller amuser la province.

Une troupe de comédiens espagnols, amenée par Marie-Thérèse d'Autriche, jouait concurremment avec les Italiens sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et n'y faisait pas fortune ; cette troupe fut obligée, en 1672, de retourner en Espagne.

En 1662, le roi accorda au sieur Raisin, organiste à Troyes, la permission de jouer la comédie à la foire Saint-Germain, et de prendre le titre de troupe du Dauphin. Raisin étant mort en 1664, sa veuve maintint son spectacle, et Baron fit partie de ses acteurs. Mais, Molière ayant obtenu un ordre du roi qui obligeait Baron à se réunir à la troupe royale, celle de la Raisin tomba en décadence.

Théatre des Machines, situé au château des Tuileries. Louis XIV, voulant remplacer le théâtre du Petit-Bourbon, qu'on venait de démolir pour élever la façade du Louvre, décida que dans la partie septentrionale du château des Tuileries serait construite une salle de spectacle, destinée aux représentations des ballets et des comédies. En 1662, Vigarani, machiniste du roi, fut chargé de faire exécuter sur ses dessins cette salle qui servit peu à l'usage auquel on l'avait consacrée. Louis XIV avait alors renoncé à danser dans des ballets.

Sous le règne de Louis XV, cette salle fut mise à la disposition de Jean Servandoni, le plus ingénieux décorateur, le plus habile architecte de son temps. Il y donna, vers l'an 1730, des spectacles de décorations et de pantomime. *La descente d'Enée aux Enfers*, *la Forêt enchantée*, tirée du Tasse, la représentation de *Saint-Pierre de Rome*, les *Travaux d'Ulysse*, etc., furent les scènes qu'il offrit aux yeux des Parisiens étonnés.

En 1770, les comédiens français jouèrent sur le théâtre des Tuileries pendant l'espace de douze ans, comme je le dirai dans la suite (1).

Opéra ou Académie royale de musique. Ce fastueux spectacle a souvent changé de place.

La reine Anne d'Autriche aimait passionnément les spectacles : même pendant le deuil du roi son époux, elle y assistait, cachée derrière une de ses dames. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit tout ce qu'il put pour lui persuader que le plaisir qu'elle y prenait était un péché ; mais les docteurs et les prélats de cour, moins rigides, parvinrent facilement à lui prouver le contraire. Mazarin, qui commençait sa fortune, sentant le besoin de flatter les goûts de cette princesse, fit venir en 1645, à grands frais, d'Italie, une troupe de musiciens de cette nation : cette troupe débuta en cette ville sur le théâtre du Petit-Bourbon, par la *Festa Teatrale* et *la Finta Pazza*. En 1647, le même cardinal appela d'Italie une autre troupe qui

(1) *Galerie de l'ancienne Cour* ou *Mémoires et Anecdotes* pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et Louis XV, t. II, p. 390 et suiv.

(1) *Voyez* ci-dessus, article *Théâtre-Français*.

représenta *Orphée et Eurydice*, la tragédie d'*Andromède*, et, aux noces de Louis XIV, l'*Ercole amante*, etc.

Les troubles de la Fronde firent cesser les opéras et disparaître les chanteurs italiens; mais le goût de ces spectacles était resté. L'abbé Pierre Perrin, les maîtres de la musique de la reine, Lambert et Cambert, conçurent le projet de donner des opéras français : ils hasardèrent la représentation d'une pastorale, qui, en 1659, fut jouée à Issi : le roi y assista, et la pièce obtint son suffrage. Elle fut jouée de nouveau à Vincennes, où les auteurs reçurent du cardinal Mazarin plusieurs encouragements. *Ariane* était annoncée; elle devait paraître avec éclat; mais cette pièce ne fut pas jouée. La mort du cardinal Mazarin, protecteur de l'Opéra, en fut la cause, et déconcerta les trois entrepreneurs sans les décourager. Ce spectacle fut suspendu; mais, après un intervalle de quelques années, il reparut avec plus de succès.

L'abbé Perrin parvint à obtenir, en juin 1669, le privilége d'établir des opéras à Pariset dans les autres villes du royaume. Il composa avec ses associés la pièce de *Pomone*, qui, longtemps répétée dans la grande salle de l'hôtel de Nevers, fut enfin jouée, au mois de mars 1671, dans le jeu de paume du Bel air, rue Mazarine, vis-à-vis celle de Guénégaud.

Les trois entrepreneurs, manquant de machiniste, s'étaient associé le marquis de Sourdeac, renommé par quelques connaissances en ce genre. Comme ce marquis avait fait plusieurs avances de fonds, il s'empara, pour se récupérer, de toute la recette produite par l'opéra de *Pomone*. Grands débats entre l'abbé et le marquis. Le musicien Jean-Baptiste Lulli, surintendant de la musique de la chambre du roi, ce Florentin dont La Fontaine a peint le caractère rapace, profita de cette altercation pour solliciter le privilége accordé à l'abbé Perrin. Il réussit; et Louis XIV, par ses lettres patentes du mois de mars 1672, permit à ce musicien « d'établir, « y est-il dit, une Académie royale de « musique dans notre bonne ville de Pa« ris... pour y faire des représentations « devant nous, quand il nous plaira, des « pièces de musique qui seront composées « tant en vers françois qu'autres langues « étrangères... pour en jouir sa vie du« rante... et, pour le dédommager des « grands frais qu'il conviendra faire pour « lesdites représentations, tant à cause « des théâtres, machines, décorations, ha« bits, qu'autres choses nécessaires, nous « lui permettons de donner au public « toutes les pièces qu'il aura composées, « même celles qui auront été représentées « devant nous..., faisant très expresses « inhibitions et défenses à toutes person« nes, de quelque qualité et condition « qu'elles soient, même aux officiers de « notre maison, d'y entrer sans payer, « comme aussi de faire chanter aucune « pièce entière en musique, soit en vers « françois ou autres langues, sans la per« mission par écrit du sieur Lulli, à peine « de dix mille livres d'amende et confisca« tion des théâtres, machines, décorations, « habits et autres choses... et, d'autant « que nous l'érigeons sur le pied de celles « des académies d'Italie où les gentils« hommes chantent publiquement en mu« sique sans déroger, voulons et nous « plaist que tous gentilshommes et damoi« selles puissent chanter auxdites pièces « et représentations de notredite Académie « royale, sans que pour ce ils soient cen« sés déroger audit titre de noblesse et à « leurs priviléges. » Par ces lettres, le roi révoque et annule le privilége qu'il avait accordé au sieur Perrin (1).

Lulli établit d'abord son théâtre au jeu de paume du Bel air, près de la rue de Guénégaud, et en fit l'ouverture par *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, spectacle où l'on vit danser plusieurs seigneurs de la cour.

Après la mort de Molière, arrivée le 17 février 1673, le roi donna le théâtre du Palais-Royal, qu'occupait la troupe de ce célèbre comique, à l'Académie royale de musique; elle y est restée longtemps. La salle de ce spectacle, brûlée le 6 avril 1763, fut reconstruite et ouverte au public le 26 janvier 1770. Brûlée une seconde fois, le 8 juin 1781, elle fut reconstruite ailleurs.

Je terminerai cet article par quelques notions qui feront sentir les progrès de la scène française, et les changements qu'elle a éprouvés depuis Louis XIV.

Autrefois, aucune femme ne figurait sur le théâtre; et, lorsqu'il arrivait qu'un personnage féminin fût nécessaire à la

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien; preuves, t. IV, p. 226.

pièce, il était joué par un homme déguisé. Une actrice du théâtre du Marais, appelée de Beaupré, est une des premières qui aient monté sur la scène. On lui attribue le discours suivant : « M. de Corneille « nous a fait grand tort : nous avions ci- « devant, pour trois écus, des pièces de théâ- « tre que l'on nous faisoit dans une nuit : « on y étoit accoutumé, et nous gagnions « beaucoup. Présentement les pièces de « M. de Corneille nous coûtent bien de « l'argent, et nous gagnons peu de chose. « Il est vrai que ces vieilles pièces étoient « misérables; mais les comédiens étoient « excellents, et ils les faisoient valoir par « la représentation (1). »

Aucune femme n'avait encore paru sur le théâtre de l'Opéra avant 1681 ; mais en cette année, dans le ballet du *Triomphe de l'Amour*, l'on vit pour la première fois des danseuses : ces emplois étaient auparavant remplis par des hommes déguisés en femmes.

Avant Molière, chaque place au parterre ne coûtait que dix sous. On prétend que cet auteur, voyant le succès extraordinaire de sa comédie des *Précieuses ridicules*, haussa le prix de ces places, et les porta à quinze sous. Boileau a dit :

Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer *Attila*.

Les acteurs, dans la tragédie, étaient vêtus de l'habit français, portaient une écharpe en ceinture, et avaient la tête embarrassée dans la volumineuse perruque du temps. Ainsi les héros de la Grèce et de Rome figuraient, sur la scène, habillés en gentilshommes de la cour de Louis XIV. On ne connaît que Montdori, chef de la troupe du Marais, qui ne voulut point porter de perruque, et qui joua les rôles de héros en cheveux courts et crépus. La demoiselle Petit de Beauchamp, célèbre actrice du théâtre du Palais-Royal, joua le rôle de Rodogune avec un habit magnifique à la romaine, dont le cardinal de Richelieu lui fit présent (2). On ne peut citer que ces seules transgressions à la routine générale.

Dans les farces italiennes, les acteurs figuraient constamment avec l'habit de leur caractère, habit qu'ils ne changeaient point.

(1) *Segresiana*, p. 156.
(2) *Variétés historiques*, t. I, p. 528, 575.

A l'Opéra, les costumes étaient d'imagination, et ne ressemblaient à ceux d'aucun temps, d'aucune nation : les héros, les bergers, les rois, les dieux figuraient ornés de guirlandes de fleurs; et, ce qui était plus ridicule, tous portaient des paniers comme les femmes d'alors.

Les hommes de la cour se plaçaient ordinairement sur le théâtre même et sur des bancs posés aux deux côtés et au fond de la scène; ce qui détruisait toute illusion.

On lit dans les Mémoires de Dangeau qu'en décembre 1691 il s'éleva une dispute entre M. de Bouillon, grand chambellan, et les premiers gentilshommes de la chambre, à cause d'un banc que ceux-ci avaient fait mettre sur le théâtre : le grand chambellan prétendait avoir droit de s'y placer (1).

Au mois d'août 1693, Dancourt fit jouer sa comédie de l'*Opéra de village*. Le marquis de Sablé, après un ample dîner où le vin n'avait pas manqué, assista à cette représentation, et se plaça sur le théâtre, comme le faisaient les gens de qualité; entendant un couplet de cette pièce où se trouvaient ces mots : *Les vignes et les prés seront* SABLÉS; et, se croyant insulté, il se lève furieux, s'avance au milieu du théâtre, et donne un soufflet à Dancourt (2).

Les femmes de la cour faisaient porter des fauteuils ou des chaises dans la salle qui était disposée en gradins. Sauval, en parlant du théâtre du Palais-Royal, dit qu'il est « le plus commode et le mieux « entendu de tous, quoiqu'il ne consiste « qu'en 27 degrés et deux rangées de lo- « ges... Les degrés n'ont que 4 à 5 pouces « de haut... Les spectateurs du 27e degré « ne sont point au-dessus des acteurs (1). »

L'existence de ces degrés ou gradins explique l'étrange attitude que prit la reine Christine de Suède au spectacle de Paris. Cette princesse « étant un jour à la « comédie avec la reine Anne, mère de « Louis XIV, elle s'y tint dans une pos- « ture si indécente qu'elle avoit les pieds « plus hauts que la tête; ce qui faisoit « entrevoir ce que doit cacher la femme la « moins modeste. La reine-mère dit à plu- « sieurs dames qu'elle avoit été tentée

(1) *Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 69.
(2) *Bibliothèque des Théâtres*, pag. 235.

« trois ou quatre fois de lui donner un « soufflet, et qu'elle l'auroit fait si ce « n'eût pas été en lieu public. Mademoi- « selle (de Montpensier), qui ne l'aimoit « pas, parce que cette reine des Goths, « disoit-elle, n'avoit pas jugé à propos de « lui rendre la visite qu'elle lui avoit faite, « dit aussi qu'elle la trouva un jour à la « comédie, habillée en homme, à l'excep- « tion de la jupe, un chapeau sur la tête, « et les jambes en l'air, croisées l'une sur « l'autre, assise dans un fauteuil au mi- « lieu de la salle de spectacle (2). »

V. Etat physique de Paris.

Pendant ce règne, outre les nouveaux établissements dont j'ai parlé dans les sections précédentes, il s'opéra dans cette ville de nombreux et utiles changements dont je vais donner un aperçu rapide.

Les fossés, les murailles, les tours de Paris étaient, au commencement de ce règne, dans un état de dégradation qui les rendait inutiles. Le prévôt des marchands obtint du roi des lettres patentes, du 7 juillet 1646, qui accordèrent à la ville ces anciennes fortifications, pour y établir des rues et construire des maisons. On commença par démolir les murailles et combler les fossés du côté de l'Université; mais les événements politiques suspendirent ces travaux, et le roi dans la suite s'appropria ces emplacements.

Au mois de mai 1659, le roi vendit les terres vagues de l'ancien fossé de la porte de Nesle, fossé fort large, surtout à l'endroit où il débouchait dans la rivière. Sur ce fossé et sur une partie de l'hôtel de Nesle fut élevé, en 1661, le collége Mazarin, aujourd'hui Palais des Sciences et des Arts.

Boulevards et accroissement de l'enceinte septentrionale. Dans les premiers mois de l'année 1670, on travailla au grand mur du rempart de la porte Saint-Antoine, et l'on entreprit de planter d'arbres le boulevard qui s'étend depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire. Ce boulevard, qu'on nommait le Cours, fut revêtu de murs dans toute sa longueur, qui est de 600 toises.

Par arrêt du 7 juin 1670, la continuation du boulevard fut autorisée depuis la rue du Calvaire jusqu'à la porte Saint-Martin.

En 1671, on abattit la vieille porte Saint-Denis, pour établir l'arc de triomphe dont j'ai parlé, et pour continuer le boulevard depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Saint-Honoré.

Le mur du rempart et les plantations d'arbres, sur les boulevards, étaient poussés jusqu'à la porte Poissonnière, dite Sainte-Anne; et, pour l'exécution de ces projets, on avait démoli l'ancienne porte du Temple, lorsque le roi, par arrêt de son conseil du 4 novembre 1684, ordonna la reconstruction de cette porte au-delà du rempart, et, par un autre arrêt du 7 avril 1685, fit enlever les terres, aplanir les buttes, et continuer le rempart et le cours plantés jusqu'à la rue Saint-Honoré.

Cette nouvelle enceinte de la partie septentrionale de Paris s'étendait plus avant dans les faubourgs, et comprenait un espace plus vaste que celle qui, en 1631, fut établie par le sieur Barbier.

Le rempart de Louis XIII s'élevait dans le quartier Saint-Martin, sur l'emplacement des rues Meslai et Sainte-Apolline : on l'étendit jusqu'au point où est aujourd'hui le boulevard Saint-Martin.

Ce rempart de Louis XIII aboutissait ensuite à la rue Montmartre, entre la fontaine de cette rue et la rue des Jeûneurs, ou plutôt des Jeux-Neufs, presque en face de la rue Neuve-Saint-Marc; il fut porté jusqu'à l'emplacement actuel du boulevard Montmartre.

Le mur de ce rempart s'étendait ensuite jusqu'à la rue de Richelieu, près de l'endroit où vient y aboutir la rue Feydeau : on le transféra. à une distance d'environ 70 toises, sur le boulevard actuellement nommé des Italiens. De là, le boulevard s'étendit jusqu'à l'entrée de la rue Royale, où était la nouvelle porte Saint-Honoré.

Ces données suffisent pour faire connaître l'accroissement opéré sous Louis XIV et la différence entre l'enceinte de ce roi et celle de son prédécesseur.

Boulevards du midi. Pendant qu'on bâtissait et plantait des remparts du côté du nord, on comblait les fossés, et on démolissait les portes de l'ancienne enceinte du côté du midi.

En 1704, les boulevards du nord étant plantés et terminés jusqu'à la rue Saint-

(1) *Antiquités de la ville de Paris*, par Sauval, tom. III, pag. 47.

Honoré, le roi, par arrêt du 18 octobre de cette année, ordonna que de pareils boulevards seraient plantés autour de la partie méridionale de Paris; mais cet ordre fut exécuté lentement; car ces boulevards, appelés boulevards neufs, ne furent entièrement achevés qu'en 1761.

On ne se borna pas, sous le règne de Louis XIV, à embellir les parties extérieures de Paris. On s'occupa des communications intérieures, encore fort étroites et tortueuses : en certains lieux le sol fut aplani; plusieurs buttes ou monticules factices, élevés au-delà des anciens murs de Paris, furent rasés.

Butte Saint-Roch, située entre la rue Sainte-Anne et l'église de Saint-Roch, à peu près au carrefour formé par la rencontre des rues des Moineaux, des Orties et des Moulins. Cette butte, si l'on en juge par les anciens plans de Paris, formait un groupe de deux ou trois monticules plus ou moins élevés, à la cime desquels étaient, au moins, deux moulins à vent. J'ai parlé au commencement de cet ouvrage de la formation factice de cette butte (1).

Les anciens plans lui donnent une hauteur considérable; et un rimeur du temps la décrit de cette manière :

Dieu vous garde de malencontre,
Gentille butte de Saint-Roch,
Montagne de célèbre estoc,
Comme votre croupe le montre;
Oui, vous arrivez jusqu'aux cieux,
Et tous les géans seraient dieux
S'ils eussent mieux appris la carte,
Et mis dans leur rébellion
Cette butte-ci sur Montmartre,
Au lieu d'Ossa sur Pélion (2).

Quatre particuliers, pour tirer parti de son emplacement, entreprirent d'aplanir cette butte; ils en obtinrent l'autorisation par arrêt du conseil du 15 septembre 1667. Ils achetèrent de l'abbé de Saint-Victor le terrain qu'il possédait en ce quartier; et, sur un plan peu régulier, où ils paraissaient s'être plus occupés de leurs intérêts que du soin d'embellir ce quartier, ils ouvrirent douze rues, dont la plupart existaient déjà comme chemins, y firent construire des maisons, des hôtels, et n'achevèrent leurs travaux qu'en 1677.

Ce quartier était autrefois appelé Gaillon, à cause d'un hôtel ainsi nommé, situé sur une partie de l'emplacement de l'église Saint-Roch. Il existait une porte de ville, appelée porte Gaillon, qui fut démolie en 1760. Une rue qui aboutissait de l'emplacement de l'hôtel Gaillon à celui de la porte de ce nom, conserve encore la même dénomination. Par l'aplanissement de la butte Saint-Roch, le quartier Gaillon, qui n'offrait que des granges, des jardins et des terrains en culture, fut couvert de maisons, et procura à la ville de Paris un vaste accroissement. On chercha en même temps à faciliter les communications, en construisant de nouveaux quais, en élargissant les rues existantes.

Rues nouvelles ou élargies. La plupart des rues de Paris étaient alors si étroites qu'une voiture ne pouvait y pénétrer. Blondel, qui présidait aux embellissements de cette ville, fit ouvrir et élargir plusieurs rues, dont voici l'énumération :

La *rue de la Ferronnerie*. Elle fut, en 1671, considérablement élargie; et le rang de maisons situé du côté du midi fut reculé et reconstruit. Dans cette rue, auparavant fort étroite, le vendredi 14 mai 1610, Henri IV fut assassiné au milieu de ses courtisans, dans son carrosse, longtemps arrêté par un embarras de voitures. Un propriétaire, après l'élargissement de cette rue, plaça sur la façade de sa maison le buste de ce roi, et fit graver au-dessous le distique suivant :

Henrici magni recreat præsentia cives,
Quos illi æterno fœdere junxit amor.

Ce buste et cette inscription s'y voient encore.

La *rue de Savoie* fut ouverte, en 1672, sur l'emplacement de l'hôtel de Savoie vendu et démoli en cette année. L'hôtel de Luynes, situé dans le voisinage, fut dans le même temps démoli, et, sur une partie de son emplacement, on éleva plusieurs des maisons qui bordent le quai des Augustins.

La *rue des Arcis*, située en face et dans la direction du pont Notre-Dame, fut très élargie en 1670, et devrait l'être davantage.

La *rue de la Verrerie* fut élargie en 1671.

En 1672, les *portes Dauphine, Buci* et *de Saint-Germain* furent démolies, et leurs fossés comblés.

(1) Article *Causes des Inégalités du sol.*

(2) *Epigrammes sur quelques choses qui se sont passées à Paris*, etc. — *Tableau de la Vie et Gouvernement des cardinaux Richelieu et Mazarin, et de Colbert*, pag. 240.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Furent ensuite élargies, en 1672, les rues *Galande, de la Vieille-Draperie, des Mathurins, des Noyers.*

La *rue de l'Hôpital-Saint-Louis*, qui conduit à l'hôpital de ce nom, fut ouverte en 1673.

La *rue du Pas-de-la-Mule*, qui ne s'étendait pas au-delà de la rue des Tournelles, fut, en cette année, prolongée jusqu'aux boulevards.

La *rue des Fossés-Saint-Victor* était impraticable aux voitures par la raideur de sa montée : en 1685, M. de Fourcy, prévôt des marchands, entreprit d'en adoucir la pente ; il fit combler les fossés de la ville, enlever une grande quantité de terre sur la hauteur; et cette rue, quoique toujours montueuse, n'est pas inaccessible aux voitures.

Dans les cours des maisons qui sont à gauche, en descendant, on voit encore des restes de l'ancienne muraille de Paris ; et, dans celles des maisons qui sont à droite, on voit, par la hauteur de leur sol, combien de terrain il a fallu remuer pour parvenir à diminuer la rudesse de la pente dans ce côté de la rue où plusieurs portes sont devenues fenêtres.



Costumes sous Louis XIII.

La *rue de la Monnaie*, au nord du Pont-Neuf, fut, en 1692, continuée jusqu'à la rue des Prouvaires. On fit, à travers plusieurs maisons, une trouée dont la longueur forma cette partie de la même rue qui porte le nom du Roule, à cause d'un fief ainsi nommé, situé dans le voisinage.

En 1703, il fut ordonné que la rue Neuve-Saint-Augustin serait continuée depuis la rue Neuve-Saint-Roch ou de Gaillon jusqu'à onze toises du mur de clôture des Capucines : que là serait formée en retour une autre rue, appelée de Louis-le-Grand, qui, commençant à la rue Neuve-des-Petits-Champs, s'étendrait jusqu'au rempart, près la barrière de Gaillon.

Le 18 octobre 1704, le roi ordonna que

la rue de Richelieu serait continuée jusqu'à la maison dite Grange-Batelière ; et qu'en retour et en longeant le mur de clôture de cette maison, où les eaux étaient stagnantes, il serait ouvert, pour faciliter leur écoulement, une rue nommée des Marais. Mais cette rue, malgré l'ordonnance du roi, fut appelée rue Neuve de la Grange-Batelière.

A chaque rue ouverte ou élargie sous le règne de Louis XIV, on ne manquait pas de placer, dans le lieu le plus évident, le buste en pierre de ce roi, coiffé de son exorbitante perruque.

Quais. On s'occupa aussi à construire, à élargir quelques quais, à y établir des ports et des abreuvoirs.

La plupart des quais étaient sans murs de terrasse. Le quai de Nesle, qu'on a nommé depuis quai Conti et quai de la Monnaie, dépourvu, en 1646, de trottoir et de parapet, ne s'étendait, en partant du Pont-Neuf, qu'un peu au-delà de la partie occidentale de l'hôtel actuel des Monnaies.

Ce quai était, du côté du faubourg Saint-Germain, bordé par le grand hôtel de Nesle et par le mur de clôture de ses jardins : cet hôtel très vaste fut, sous Louis XIV, nommé hôtel de Nevers, puis hôtel de Conti, sur l'emplacement duquel fut construit, en 1771, l'hôtel des Monnaies.

Le 1er juillet 1669, on ordonna la continuation de ce quai jusqu'à la rue du Bac.

En l'année 1670, on construisit le mur de terrasse du quai des Quatre-Nations, mur décoré de sculptures et des emblèmes et armoiries du cardinal Mazarin.

Les quais des Orfévres et de l'Horloge n'existaient point en 1666. On voit dans la gravure de Della Bella, publiée en cette année, que les parapets du Pont-Neuf sont interrompus aux endroits où les trottoirs du Pont-Neuf tournent pour se raccorder avec la ligne de ces deux quais. Ils ne furent construits que vers l'an 1669.

Le quai Pelletier, qui du pont Notre-Dame conduit à la place de Grève, était, avant sa construction, occupé par des teinturiers et des tanneurs, qui furent obligés, par un arrêt du 24 février 1673, d'aller s'établir au faubourg Saint-Marcel et à Chaillot. Un autre arrêt, du 17 mars suivant, porte qu'il sera établi sur cet emplacement un quai qui fera la prolongation du quai de Gèvres. Claude Le Pelletier, alors prévôt des marchands, fit commencer aussitôt les travaux qui furent terminés en 1675. Ce quai, construit d'après les dessins de Pierre Bullet, est suspendu sur le bord de la Seine et soutenu par des piliers. Une voussure, dont la coupe des pierres mérite l'attention des gens de l'art, s'avance, paraît sans appui, et soutient le trottoir de ce quai.

La construction du quai de la Grenouillère, aujourd'hui quai d'Orsay, fut ordonnée en 1704. Il fut réglé qu'il aurait 10 toises de largeur et un trottoir ; que son mur serait bâti en pierres de taille, et qu'on y ménagerait des rampes en glacis pour des abreuvoirs et pour le transport des marchandises.

Sur le quai de l'École étaient deux ponts, l'un sur le canal qui conduisait les eaux de la Seine dans les anciens fossés de la ville comblés depuis longtemps, et qui, au commencement du règne de Louis XIV, servait de route à un abreuvoir. L'autre pont, plus éloigné du centre de la ville, était dans l'alignement de l'ancienne façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il couvrait le canal par lequel les eaux de la Seine communiquaient aux fossés dont le château du Louvre était entouré.

En 1663, il fut permis aux sieurs de Bellefonds et de Pertuis d'établir deux ports sur la Seine, l'un entre le pont de la Tournelle et la forteresse de ce nom, le second entre la porte Saint-Bernard et le pont établi à l'endroit où la rivière de Bièvre se jette dans la Seine. Ces ports, construits en 1669, furent l'origine du Port-au-Vin. La Halle-au-Vin, établie en 1662 dans le voisinage de ces ports, à l'angle de la rue des Fossés-Saint-Bernard et du quai de ce nom, leur donna une consistance durable.

Accroissement de Paris. Cette ville contenait tous les mobiles propres à son accroissement : elle était la résidence de la cour, source de fortune et de pouvoirs. L'ambition y attirait la richesse, et celle-ci l'industrie, le commerce et tout ce qui les accompagne ; les magistratures souveraines y faisaient affluer, d'une grande partie de la France, les clients, les plaideurs et les témoins ; les écoles nombreuses et plus distinguées qu'autrefois, les étudiants de toute espèce, les immenses dépôts littéraires, les académies, les bibliothèques, les cabinets curieux y appelaient les sa-

vants et les amateurs; la magnificence des édifices, des places, des jardins, les fêtes, les spectacles, les jeux et plusieurs jouissances faciles, en y augmentant la consommation, accroissaient le nombre des individus qui en tiraient leur existence. Les monastères, leurs tristes et inutiles habitants, dont le nombre s'était si prodigieusement accru sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, avaient leur attrait pour une classe d'hommes, tenaient leur rang parmi les consommateurs, et occupaient une grande portion de la superficie de cette ville. Cette magnificence, ces plaisirs, ces raretés, ces établissements, presque tous accrus ou nouvellement institués par le gouvernement de Louis XIV, devaient nécessairement augmenter la population, multiplier les lieux d'habitation, et faire déborder Paris hors de son enceinte. Néanmoins le gouvernement, montrant au dix-septième siècle des vues aussi bornées qu'il en avait manifesté au quatorzième, voulut maintenir la cause et empêcher les effets : il fit couler dans le réservoir une plus grande quantité d'eau, et lui défendit de déborder. Il fit défense de bâtir au-delà de certaines bornes qui furent fixées.

Il ne fallait qu'être doué de la plus simple judiciaire pour apercevoir l'absurdité de cette défense : on ne raisonna point : l'expérience du passé aurait prouvé son inutilité : on n'en profita point.

En effet, Henri II, par son édit de novembre 1548, avait fait défendre de bâtir hors des murs de Paris, afin d'empêcher l'augmentation de cette ville. Cette défense fut inutile.

En 1554, le même roi rendit une ordonnance qui avait le même objet : autre défense inutile.

Au dernier août 1627, Louis XIII fit la même défense; elle fut inutile.

Il la reproduisit le 20 mars 1633; elle eut le même sort.

Un arrêt de son conseil, du 26 janvier 1638, renouvela encore la défense, et ordonna une plantation de bornes, au-delà desquelles il était expressément et sous des peines graves défendu de construire aucune maison : défense, précaution et sévérité inutiles.

Louis XIV, par un arrêt de son conseil, du 8 janvier 1670, ordonna qu'il serait dressé un état des bornes de Paris, ainsi qu'un état des maisons qu'on avait bâties au-delà. Cette mesure menaçante fut sans effet.

Par une déclaration du 26 avril 1672, le gouvernement mit à profit les contraventions, et permit aux propriétaires des maisons bâties hors des bornes d'en conserver la possession, à condition qu'ils paieraient le dixième de la valeur de ces édifices. Par la même déclaration, il nomma des commissaires chargés de planter de nouvelles bornes, au-delà desquelles il défendit très expressément de bâtir.

En 1673, par un arrêt du conseil du 25 mars, le roi ordonna la démolition des maisons situées hors des bornes et dont les propriétaires n'avaient pas, dans le terme prescrit, payé le dixième de leur valeur, comme le portait la précédente déclaration.

Ces actes de tyrannie, ces attentats contre la propriété, ces châtiments rigoureux infligés par le gouvernement contre un délit que les institutions de ce gouvernement avaient provoqué, ne firent que suspendre momentanément l'action de la force des choses, qui bientôt après reprit son cours naturel. La loi, comme toutes celles dont le principe est vicieux, tomba en désuétude : on bâtit des maisons au-delà des bornes.

On a dit qu'une grande ville est un grand mal. Sans examiner la vérité de cette proposition, je dirai que ce n'est pas à coups de lois prohibitives, d'ordonnances de police, ressource triviale et inefficace du despotisme, que l'on peut guérir ce grand mal : il faut remonter à la source du torrent qui cause les ravages dont on se plaint : il faut en détourner le cours ou le tarir; mais comme la cause du mal se trouvait dans les principes vicieux du gouvernement, celui-ci la respecta, éclata en menaces contre les effets, et finit par en tirer profit (1).

Inondations de la Seine. Le 9 décembre 1649, cette rivière déborda. Un bateau, placé au Petit-Châtelet, se détacha, et alla frapper une des piles du pont Saint-Michel qu'il ébranla considérablement. Le lendemain, à deux heures après minuit, un autre bateau, détaché du même lieu, vint heurter contre le même pont, en renversa

(1) Témoin ces établissements autorisés ostensiblement par le gouvernement, les loteries, les lieux de débauches, les jeux de hasard, etc.

une partie, ainsi que dix-sept maisons bâties dessus.

Dans le mois de janvier 1649, une inondation endommagea plusieurs maisons.

En 1651, cette rivière s'éleva au-dessus des plus basses eaux de 24 pieds 10 pouces. Le 1er mars 1658, le courant de la Seine entraîna deux arches et une partie de la troisième du Pont-Marie. Les maisons dont ces arches étaient chargées furent renversées, et cinquante-cinq personnes y perdirent la vie. Les eaux couvrirent plus de la moitié de Paris, et s'élevèrent de 20 pieds 9 pouces au-dessus des basses eaux.

En 1665 et 1667, le débordement des eaux mit les ponts dans un danger imminent.

En 1690, l'eau s'éleva jusque dans le cloître de Notre-Dame, dans les cours du Palais et ailleurs (1).

En 1693, les eaux s'élevèrent, entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre, de 20 pieds, et en 1711 de 23 pieds 3 pouces.

VI. État civil de Paris.

Les troubles de la Fronde, amenés par les désordres du gouvernement, par la dilapidation des finances, aggravés par l'intervention de la noblesse, avaient désorganisé la plupart des institutions civiles de Paris. Le calme ayant succédé aux orages politiques, et le despotisme ayant repris son cours, elles furent rétablies comme auparavant. Voici les changements et les institutions nouvelles qui eurent lieu, pendant le règne de Louis XIV, dans l'état civil des Parisiens.

La tranquillité publique était aussi troublée et la police aussi nulle, sous une grande partie du règne de Louis XIV, qu'elles l'avaient été sous celui de Louis XIII. C'étaient les mêmes éléments perturbateurs, la même impuissance dans l'administration civile, la même insolence de la part des vagabonds, des pages et laquais des seigneurs ; les mêmes dispositions à entraver l'action de la justice. Je vais offrir le tableau de leur brigandage et de leurs excès, et la preuve de l'inefficacité des arrêts du parlement pour les réprimer, comme je l'ai fait sous le règne précédent.

(1) *Mémoires sur les Inondations de Paris*, par M. Egault, ingénieur des ponts et chaussées, pag. 4 et 5.

En 1644, deux laquais, ayant assassiné à coups de bâton un pauvre marchand, père de famille, lorsqu'il sortait de sa maison, furent condamnés aux galères : ils étaient détenus et près de subir leur peine, lorsque, le 19 février de cette année, un exempt se présenta à la prison ; et, après en avoir brisé la porte, en tira les deux assassins et les mit en liberté. Quelle était la personne qui outrageait ainsi la justice, et protégeait les assassinats? On aurait peine à le croire : c'était la reine, la régente de France, la galante et dévote Anne d'Autriche, qui, voyant que le parlement faisait des poursuites contre les auteurs de ce bris de prison, de cet enlèvement de prisonniers, manda le parlement, et n'eut pas honte de déclarer que ces attentats contre la justice s'étaient commis par ses ordres, qu'elle en avait chargé le sieur de Villequier, capitaine de ses gardes ; qu'elle ne croyait pas que ces laquais fussent aussi coupables ; que la chose était faite, et qu'elle serait bien aise qu'il n'en fût pas parlé. « Les gens du roi « témoignèrent à ladite dame reine la « conséquence de cette affaire et le peu de « sûreté dans la ville de Paris, si les la- « quais espéroient impunité dans des af- « faires de cette qualité (1). »

Le 12 décembre 1644, l'avocat du roi, Omer Talon, se plaignit au parlement du mauvais traitement qu'avait éprouvé un huissier de la cour, appelé Vacherot, qui, étant allé dans la maison du prévôt de l'hôtel pour remettre un simple exploit à l'abbé de Sourches, frère de ce prévôt, fut livré à la valetaille, aux pages ou laquais de cet abbé, qui le rasèrent, le fouettèrent et le maltraitèrent au point que le parlement ordonna qu'il serait visité par des chirurgiens (2).

Le 16 décembre de la même année, un huissier du parlement ayant voulu empêcher un laquais d'entrer en la grand'chambre, et le faire retirer, le laquais mit l'épée à la main contre l'huissier. Ce laquais fut arrêté (3).

Le 22 du même mois, le parlement ordonna que ce laquais, qui se nommait

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 22 février 1644.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 12 décembre 1644.

(3) *Registres manuscrits du parlement*, au 12 décembre 1644.

Bourguignon et appartenait au duc de Lesdiguières, à cause des actions violentes et des blasphèmes dont il s'était rendu coupable dans la salle du Palais, serait interrogé (1).

Le 8 du mois de juin 1645, un sieur de Fiesque, prétendant à la cure de Saint-Sulpice, voulut, par violence, en déposséder le titulaire : il fit armer et attrouper une multitude d'hommes contre le curé et les prêtres de cette paroisse. Plusieurs violences furent commises, tant dans l'église que dans le presbytère. Cette sédition dura plusieurs jours ; on y fit figurer des pages et laquais de diverses couleurs (2).

Le 15 avril 1646, le prévôt de l'Isle, ayant arrêté le chevalier de Roquelaure, quelques gentilshommes, assistés de plusieurs pages et laquais, et gens ayant épées et armes à feu, se présentèrent pour l'arracher des mains de ce prévôt. Il s'engagea un combat entre les deux partis : plusieurs archers furent blessés, d'autres tués ; les lieutenants civil et criminel s'y transportèrent en force, firent cesser le combat, et arrêtèrent le chevalier, objet de la querelle. A cette occasion, le parlement renouvela ses arrêts, toujours impuissants, contre les pages et laquais (3).

Dans les registres du parlement, où je puise ces faits, on ne trouve rien contre les pages et laquais et autres contempteurs de la justice dans les années qui suivent, parce que, pendant ces années de troubles et de guerres civiles, on s'occupait de délits plus graves que ceux de ces domestiques, qui cependant, comme l'atteste l'histoire de la Fronde, se signalèrent dans le cours de ces guerres par leur insolence et leurs excès ordinaires, et furent employés comme agents subalternes dans presque toutes les agitations publiques.

Dès que les troubles sont calmés, que l'ordre ordinaire est rétabli, on voit le parlement renouveler ses arrêts contre ces perturbateurs, arrêts qui attestent l'impuissance présomptueuse de ceux qui les rendaient, et la continuation des délits qu'ils ne pouvaient réprimer.

Le 25 juin 1652, on remontra au parlement qu'il se faisait journellement dans Paris des attroupements séditieux, même dans la cour et la salle du Palais, à la Place-Royale, au faubourg Saint-Germain ; « entreprenant de piller les mai- « sons, d'attenter à la vie des magistrats « et à celle de plusieurs habitants de cette « ville, sans aucun respect de condition, « intimidant les bons bourgeois et autres « personnes ; en sorte que les particu- « liers ne peuvent plus marcher par les « rues, ni vaquer à leurs affaires avec sû- « reté, etc. (1). »

Le 29 novembre 1653, le procureur général remontre qu'une multitude de laquais et autres personnes attroupées commettent des voies de fait, des violences, et empêchent l'exécution de quelques voleurs condamnés par le lieutenant criminel de la prévôté de Paris. La cour du parlement renouvelle encore ses défenses aux laquais de s'attrouper, et, sous peine de la vie, d'empêcher l'exécution des condamnés à mort (2).

Au mois de janvier 1654, les carrosses du duc d'Épernon et du sieur de Tilladet s'étant entre-heurtés, les pages et laquais de ce duc descendirent, et s'avancèrent pour tuer le cocher : le sieur de Tilladet veut les en empêcher et sauver son domestique, il est tué par les laquais du duc (3).

Le 3 juillet 1654, le lieutenant criminel fut mandé en la grand'chambre du parlement, sur ce que plusieurs vagabonds, gens sans aveu, portant armes à feu et autres, après plusieurs violences, avaient enlevé le cadavre d'un homme condamné à mort et exécuté sur la roue (4).

Des lettres patentes du roi, du 22 janvier 1655, défendent très expressément aux pages et laquais de porter dans la ville de Paris, soit de jour ou de nuit, aucune arme, comme épées, poignards, pistolets de poche et autres armes à feu et bâtons ferrés, à peine de la vie contre les contrevenants, et ordonnent que les pages et laquais que l'on trouvera en armes dans Paris et ses faubourgs, après la publica-

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 12 décembre 1644.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 10 juin 1645.

(3) *Registres manuscrits du parlement* au 15 avril 1646.

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 25 juin 1652.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 29 novembre 1653.

(3) *Esprit de Guy-Patin*, p. 21.

(4) *Registres manuscrits du parlement*, au 3 juillet 1654.

tion, seront pris et punis de mort (1), leur procès fait par jugement dernier, sans appel et sur le procès-verbal de capture.

Ces lettres patentes et la procédure brutale qu'elles prescrivent, la peine capitale dont elles menacent les délinquants, ont certainement été provoquées par quelques violences éclatantes commises par les pages et laquais, et sur lesquelles je n'ai point de notions. Ces lettres, malgré leur ton sévère, ne produisirent pas plus d'effet que les arrêts du parlement.

Cette cour, toujours fatiguée par les plaintes continuelles qu'elle recevait sur les vols qui se faisaient de jour et de nuit dans Paris et ses environs, manda le lieutenant civil et criminel, et autres officiers du Châtelet, qui comparurent le 9 février 1657. Ces magistrats, interrogés sur les causes de ces désordres, répondirent qu'il leur était impossible de les empêcher à cause du peu de gages de leurs archers, gages qui n'étaient que de trois sous et demi par jour, comme du temps du roi Jean, lesquels encore n'étaient entièrement payés (2).

Voilà donc enfin et pour la première fois découverte une des causes des désordres et du peu de sûreté qui existait dans Paris. Par respect pour la routine et pour les règles du temps passé, et sans avoir égard au décroissement considérable opéré, depuis le roi Jean, dans la valeur des monnaies, les gages des archers étaient, au dix-septième siècle, payés comme au quatorzième. Ce fait prouve la stupide indifférence des magistrats pour ce qui peut contribuer au maintien de l'ordre public, nous donne le secret de l'inexécution continuelle des arrêts du parlement, et de la fréquente connivence des archers avec les voleurs, connivence dont j'ai cité plusieurs exemples. Le parlement dit aux officiers du Châtelet qu'il y pourvoirait; mais il ne se pressa pas d'y pourvoir, comme on le verra bientôt; et le mal continua.

Le 21 avril 1657, Jérôme Bignon, avocat du roi, se plaint de ce que huit laquais se sont, le jour précédent, battus sur le boulevard de la porte Saint-Antoine (3).

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 23 janvier 1655.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 9 février 1657.

(3) *Registres manuscrits du parlement*, au 21 février 1657.

Le 5 octobre 1658, les officiers du Châtelet sont mandés au parlement qui leur reproche la fréquence des vols et assassinats commis depuis peu dans Paris, et leur enjoint d'y apporter le remède nécessaire. Ces officiers répondirent, comme ils l'avaient fait l'année précédente, « que cela « provenoit du défaut de paiement des « archers et autres officiers, et du port « d'armes à feu. Le parlement arrête que « le roi sera supplié de donner un fonds « suffisant pour le paiement de ces officiers (1). »

La tranquillité de Paris et la sûreté de ses habitants étaient encore compromises par le brigandage des soldats indisciplinés et mal payés. Le 1er avril 1659, le substitut du procureur général se plaignit au parlement des désordres que les soldats du régiment des gardes commettaient dans Paris et les environs : « Ils pillent, ils vo- « lent, dit-il, ouvertement à toute heure « dans cette ville et ses faubourgs, sur les « avenues et villages circonvoisins; même « vendent publiquement les meubles pil- « lés et volés. Plusieurs particuliers, se « disant exempts de la cavalerie... pro- « tégent lesdits voleurs, et sont complices « de leurs vols et larcins (2). » Le désordre régnait dans le militaire ainsi que dans le civil.

Le 8 juin de la même année, nouvelles plaintes contre les pages et laquais, et le régiment des gardes. « Les gens de livrée, « et plusieurs autres, ont commis plusieurs « voies de fait et de rébellion contre les « exempts et archers du lieutenant cri- « minel de robe courte, sont entrés en sa « maison avec force et violence, et ont « excité sédition. » Le parlement ordonne des informations et des perquisitions « dans toutes les maisons et hôtels des « princes et seigneurs et autres personnes, « lesquels seront tenus de les souffrir. Dé- « fend les attroupements, et arrête que le « roi sera informé des désordres et des « vols qui se commettent journellement « par les soldats aux gardes, et supplié « d'y porter remède (3). »

Le parlement ordonnait des perquisi-

(1) *Registres manuscrits du parlement*, au 5 octobre 1658.

(2) *Registres manuscrits du parlement*, au 1er avril 1659.

(3) *Registres manuscrits du parlement*, au 8 juin 1659.

tions dans les hôtels, parce qu'il était convaincu que les princes et seigneurs y donnaient ordinairement aux malfaiteurs un asile trop longtemps respecté par la justice, et que ces nobles considéraient comme une prérogative très honorable.

Le 20 juin 1659, les nommés Dorvillier et Dumoulin se battirent en duel. Ce dernier tua son adversaire, et, favorisé par les pages et laquais de l'hôtel de Soissons, se retire dans cet hôtel. Un commissaire de police s'y présenta pour faire perquisition; il fut repoussé et maltraité par ces domestiques. Le substitut du procureur du roi vint à son tour dans l'hôtel de Soissons, il éprouva un pareil traitement, fut violemment mis à la porte, accablé d'injures, et eut sa robe déchirée.

A la nouvelle de ces insultes faites à la magistrature, le parlement députa auprès du roi pour lui en représenter la gravité et ses suites dangereuses. Omer Talon porta la parole. « Si les particuliers prévenus de « crimes, dit-il, trouvent un asile et une « retraite assurée dans les hôtels et mai- « sons des princes et de ceux qui sont « constitués dans les premières dignités, « et si non-seulement il est permis de fa- « voriser leur évasion, mais de leur don- « ner retraite, avec telle sûreté que les « officiers de justice n'aient pas la liberté « d'exercer leurs charges, ce qui iroit, « dans Paris, à favoriser l'impunité de « toutes sortes de crimes, et à établir de « petites souverainetés indépendantes, les- « quelles, étant une fois soustraites du « pouvoir des juges ordinaires, ne recon- « noîtront pas longtemps la puissance « souveraine et royale, etc. »

Cette remontrance fit effet sur l'esprit d'un roi extrêmement jaloux de son autorité; il permit les perquisitions dans les hôtels, et déclara qu'il donnerait assistance, s'il était nécessaire. Les perquisitions furent faites, malgré quelques opposants qui les regardaient comme une injure; et, le 25 de ce mois, le parlement fit défendre à tous princes, seigneurs et autres personnes, de retirer dans leurs maisons ceux qui seront accusés d'assassinats, de duel ou d'autres crimes, même ceux contre lesquels il y aura condamnation par corps pour dettes civiles, etc. (1).

La justice était méprisée par la féodalité : on en pourrait citer plusieurs exemples, et le roi autorisait les crimes des nobles par de fréquentes abolitions qu'il leur accordait. René de L'Hospital, marquis de Choisy, le 3 décembre 1656, aidé par ses pages et laquais, assassine de guet-apens le curé de la Chapelle-Blanche en Touraine, pour donner son bénéfice à un de ses partisans; il assassine aussi un procureur fiscal, appelé Bureau, qui voyageait avec lui. Les circonstances de ce double assassinat sont horribles. Louis XIV lui fait grâce; un crime abominable reste impuni, la justice est outragée, parce que cet assassin était le fils du maréchal de L'Hospital, lequel avait rendu des services au roi, c'est-à-dire à Mazarin.

Il est bien d'autres exemples de pareils attentats contre l'ordre civil et moral, dont on peut accuser la mémoire de Louis XIV.

D'après ces iniques faveurs, quelle sûreté pouvaient espérer les habitants de Paris, sans cesse assaillis par des soldats, par des vagabonds, des voleurs armés qui bravaient la police et ses agents?

Le 12 août 1659, le procureur général se plaint au parlement que des soldats débandés de l'armée du roi, joints à des vagabonds, s'étaient rendus à Paris, et, d'accord avec les filous ordinaires de cette ville, commettaient plusieurs vols, tant de jour que de nuit (1).

Le 2 décembre 1659, des attentats contre la sûreté publique, des vols, et, de plus, des meurtres commis dans Paris et dans ses environs, excitent les mêmes plaintes au parlement, qui apporte au mal ses remèdes ordinaires (2).

Le prévôt de l'Isle était parvenu à saisir six voleurs dont les vols étaient recélés par un nommé Picart, demeurant rue Geoffroy-l'Asnier, qu'il fit arrêter; et, comme on le conduisait aux prisons du Châtelet, environ trois cents bateliers enlevèrent ledit Picart. Les princes et seigneurs, les pages et laquais avaient donné des exemples dignes d'être imités par des bateliers.

Le 9 mars 1661, le procureur général dit au parlement qu'au mépris des défenses faites aux laquais de porter l'épée ni autres armes, défenses réitérées par plu-

(1) *Registres manuscrits du parlement*, aux 21 et 25 juin 1657.

(1) *Registres du parlement*, au 12 août 1659.
(2) *Registres du parlement*, au 2 décembre 1659.

sieurs arrêts, notamment par une déclaration du roi du mois de décembre 1660, les pages et laquais de diverses villes de France portent encore des armes, et ceux de Paris, qui suivent leurs maîtres au Cours et autres lieux publics, commencent à porter de gros bâtons avec lesquels ils commettent plusieurs insolences. La cour du parlement défend de nouveau aux pages et laquais de porter aucune épée ni autres armes, ni aucuns bâtons offensifs, à peine de punition exemplaire, etc. (1).

Le 17 du même mois, nouvelles plaintes contre les laquais qui suivent leurs maîtres au Palais. Ils pénètrent jusqu'aux portes des chambres, y sont armés de bâtons ou baguettes, insultent les passants, exercent diverses violences, jouent aux dés et blasphèment le nom de Dieu. La cour du parlement leur ordonne de ne commettre aucune insolence, de ne faire aucun bruit, sous peine du fouet (2).

Toutes les mesures prises par le roi, par le parlement, depuis près de deux siècles, contre les insolences des pages et laquais, contre ceux qui arrêtaient l'action de la justice, contre les voleurs et assassins dont Paris était rempli, devenaient inutiles. Depuis près de deux siècles, on s'apercevait de l'inefficacité du remède, inefficacité qui autorisait le mal et faisait mépriser la magistrature; personne n'imaginait d'en proposer un nouveau, tant on était aveuglé par le respect porté aux institutions anciennes et aux vieilles habitudes. Les désordres continuèrent.

Le 2 août 1663, deux criminels, conduits à Paris, sont arrachés des mains de la justice par un attroupement formé sur le pont Saint-Michel; l'un d'eux se réfugie dans le couvent des Cordeliers; et, lorsqu'un commissaire vient pour le réclamer, les moines se rébellent contre lui, et soutiennent que leur couvent est un asile dont l'entrée est interdite à tous officiers de justice (3).

Le lendemain, la salle du Palais est le théâtre d'un combat entre les clercs et les laquais. Il y eut plusieurs blessés de part et d'autre (4).

En 1663, les pages de Charles de Ferrière, marquis de Sauvebeuf, assassinent le sieur de Lierville dans la galerie du Palais. Ce Sauvebeuf, dont le nom est horriblement fameux dans les fastes de la féodalité de ce temps, demande, le 7 septembre de cette année, que ces pages assassins soient jugés en la grand'chambre, en conséquence de leur qualité de gentilshommes (1).

Les plaideurs nobles se présentaient ordinairement au Palais, accompagnés d'une suite nombreuse et armée, et se permettaient des violences dans la grand'salle, jusqu'aux portes de la chambre. Cet usage causa le meurtre commis par les pages du sieur Sauvebeuf. Le parlement défendit à toutes personnes de venir au Palais avec des épées et autres armes, sous peine de 300 livres d'amende (2). Mais cet arrêt, comme tant d'autres, demeura sans exécution.

Le 27 novembre suivant, des plaideurs se battent dans le parquet des huissiers, et continuent leur combat jusque dans la grand'chambre. Le président s'enfuit épouvanté, et condamne à l'amende les huissiers qui n'étaient pas à leur poste (3).

Pour donner une idée complète de l'état de Paris à cette époque, il convient de parler d'autres perturbateurs que l'on peut diviser en deux classes: la première en pauvres valides ou mendiants de profession; la seconde en vagabonds, gens sans aveu, filous, dont plusieurs demandaient l'aumône l'épée au côté et souvent la main sur la garde. Ces hommes, assassins à gages, voleurs de jour et de nuit, composaient ordinairement les attroupements séditieux, provoqués et payés par les intrigants de qualité. On les voit, de temps en temps, figurer en grand nombre dans les attroupements, et, tous les jours, dans les lieux où se trouvaient des réunions d'individus, dans les marchés, les spectacles et les églises.

La première classe, celle des mendiants valides ou mendiants de profession, fournissait souvent des espions et des auxiliaires à la seconde; de plus, ces mendiants abusaient de la crédulité publique, et, pour émouvoir la pitié, s'attirer des au-

(1) *Registres du parlement*, au 9 mars 1661.
(2) *Registres du parlement*, au 17 mars 1661.
(3) *Registres du parlement*, au 3 août 1663.
(4) *Registres du parlement*, au 3 août 1663.

(1) *Registres du parlement*, au 7 septembre 1663.
(2) *Registres du parlemnt*, au 7 septembre 1663.
(3) *Registres du parlement*, au 27 novembre 1663.

mônes, employaient les plus étranges supercheries. Après avoir joué leur rôle pendant le jour, ils se retiraient la nuit dans les repaires dont je vais parler.

Cours des Miracles. On nommait ainsi les repaires des mendiants et des filous, parce qu'en y entrant ils déposaient le costume de leur rôle. Les aveugles voyaient clair, les boiteux étaient redressés, les estropiés recouvraient l'usage de tous leurs membres, etc.; chacun revenait dans son état naturel. Ces cours des miracles étaient nombreuses à Paris. Voici celles qu'indique Sauval :

La cour du roi François, située rue Saint-Denis, nº 328 ;

La cour Sainte-Catherine, rue Saint-Denis, nº 313 ;

La cour Brisset, rue de la Mortellerie, entre les rues Pernelle et de Longpont :













Costumes sous Louis XIII.

La cour Gentien, rue des Coquilles ;

La cour de la Jussienne, rue de la Jussienne, nº 23 ;

Cour et passage du marché Saint-Honoré, entre les rues Saint-Nicaise, Saint-Honoré et de l'Echelle. D'autres cours ont conservé longtemps ou conservent encore leur nom caractéristique ; telles sont :

La cour des Miracles, rue du Bac, nº 63 ;

Cour des Miracles, rue de Reuilly, nº 81, quartier des Quinze-Vingts ;

Passage et cour des Miracles, de la rue des Tournelles, nº 26, et du cul-de-sac de Jean-Beausire, nº 21, quartier du Marais.

Il s'en trouvait aussi au faubourg Saint-Marcel et à la butte Saint-Roch.

La plus fameuse de ces cours, et qui porte encore le nom des Miracles, a son entrée dans la rue Neuve-Saint-Sauveur, et est située entre le cul-de-sac de l'Etoile et les rues de Damiette et des Forges. Voici la description qu'en donne Sauval, qui a visité les lieux :

« Elle consiste en une place d'une « grandeur très considérable, et en un « très grand cul-de-sac puant, boueux, « irrégulier, qui n'est point pavé. Autre- « fois il confinoit aux dernières extrémi- « tés de Paris. A présent (sous le règne « de Louis XIV), il est situé dans l'un « des quartiers des plus mal bâtis, des « plus sales et des plus reculés de la ville, « entre la rue Montorgueil, le couvent « des Filles-Dieu et la rue Neuve-Saint- « Sauveur, comme dans un autre monde. « Pour y venir, il se faut souvent égarer « dans de petites rues vilaines, puantes, « détournées; pour y entrer, il faut des- « cendre une assez longue pente, tortue, « raboteuse, inégale. J'y ai vu une mai- « son de boue, à demi enterrée, toute « chancelante de vieillesse et de pourri- « ture, qui n'a pas quatre toises en carré, « et où logent néanmoins plus de cin- « quante ménages chargés d'une infinité « de petits enfants légitimes, naturels ou « dérobés. On m'a assuré que, dans ce « petit logis et dans les autres, habitoient « plus de cinq cents grosses familles en- « tassées les unes sur les autres. Quelque « grande que soit cette cour, elle l'étoit « autrefois beaucoup davantage. De toutes « parts, elle étoit environnée de logis bas, « enfoncés, obscurs, difformes, faits de « terre et de boue, et tous pleins de mau- « vais pauvres. »

Sauval parle ensuite des mœurs de ceux qui habitaient cette cour. Après avoir dit que les commissaires de police ni les huissiers ne pouvaient y pénétrer sans y recevoir des injures et des coups, il ajoute : « On s'y nourrissoit de brigan- « dages, on s'y engraissoit dans l'oisiveté, « dans la gourmandise et dans toutes sor- « tes de vices et de crimes : là, sans au- « cun soin de l'avenir, chacun jouissoit à « son aise du présent, et mangeoit le soir « avec plaisir ce qu'avec bien de la peine « et souvent avec bien des coups il avoit « gagné tout le jour; car on y appeloit « gagner ce qu'ailleurs on appelle dérober; « et c'étoit une des lois fondamentales de « la cour des Miracles de ne rien garder « pour le lendemain. Chacun y vivoit dans « une grande licence; personne n'y avoit « ni foi ni loi; on n'y connoissoit ni bap- « tême, ni mariage, ni sacrement. Il est « vrai qu'en apparence ils sembloient re- « connoître un Dieu; et pour cet effet, au « bout de leur cour, ils avoient dressé, « dans une grande niche, une image de « Dieu le père qu'ils avoient volée dans « quelque église, et où tous les jours ils « venoient adresser quelques prières... Des « filles et des femmes, les moins laides, se « prostituoient pour deux liards, les autres « pour un double (deux deniers), la plu- « part pour rien. Plusieurs donnoient de « l'argent à ceux qui avoient fait des en- « fants à leurs compagnes, afin d'en avoir « comme elles, d'exciter la compassion et « d'arracher des aumônes (1). »

Ces sociétés de voleurs-mendiants paraissent anciennes. Sous les règnes de François Ier et de Henri II, temps auquel Jacques Tahureau, gentilhomme du Mans, écrivait ses Dialogues, cette association de gueux ou mendiants, qu'il nomme belistres, existait à Paris. Le chef ou le roi de cette société s'appelait Ragot. Son éloquence naturelle lui attirait de nombreuses aumônes. Il fit une brillante fortune, et maria ses enfants avec des personnes distinguées par leur rang (2).

Toute société a ses lois; celle des gueux de Paris eut les siennes. Les associés étaient tenus de parler un langage appelé argot, encore aujourd'hui en usage à Bicêtre. Le chef suprême portait, comme le chef des Bohémiens, le titre de Coësre. Les grades inférieurs du royaume argotique étaient ceux des cagoux et archi-suppôts de l'argot, des orphelins, des marcandiers, des rifodés, des malingreux et ca-

(1) *Histoire et Antiquités de Paris*, tom. I, pag. 510 et suiv.

(2) Rabelais le nomme le bon Ragot; d'Aubigné l'accole avec un nommé Du Halde, premier valet de chambre du roi Henri III. Voici ce qu'en dit un autre écrivain du seizième siècle : « L'élégant et insigne orateur « bélistral unique, Ragot, jadis tant re- « nommé entre les gueux à Paris comme le « parangon, roy et souverain maistre d'iceux, « lequel a tant fait en plaidant pour le bis- « sac d'autruy, qu'il en a laissé de ses en- « fants pourveuz avec les plus notables et « fameuses personnes que l'on sauroit trou- « ver. » (*Les Dialogues de Jacques Tahureau*, pag. 152, *verso*.) On a dit que du nom Ragot est venu celui d'argot, qu'on donne au langage que parlent les voleurs dans les prisons. En ce cas, Ragot aurait vécu sous Louis XI; car le poète Villon, qui écrivait sous ce règne, a composé cinq ou six pièces en langage argotique.

pons, des piètres, des polissons, des francs-mitoux, des callots, des sabouleux, des hubains, des coquillards et des courtaux de boutange.

Les cagoux ou archi-suppôts, principaux officiers, représentaient des gouverneurs de province; ils enseignaient aux nouveaux admis la fabrication d'un onguent propre à se procurer des plaies factices; ils enseignaient la langue de l'argot, mille tours de souplesse, l'art de voler, de couper les bourses avec adresse et d'en imposer au peuple. Il paraît que certains moines, voulant mettre en crédit leurs reliques, se servaient d'eux pour opérer de prétendus miracles. « Je puis assurer, dit Sauval, « que ces mauvais pauvres contribuent à « l'entretien de plusieurs religieux (1). » Ces principaux grades se composaient ordinairement d'écoliers et de prêtres débauchés, qui, en considération de leurs peines, étaient les seuls exempts de toutes contributions envers le chef, le grand Coësre (2).

Ils gueusaient dans les départements que le Coësre leur avait assignés, contrefaisaient les gens de qualité ruinés ou dévalisés et les soldats estropiés. On les nommait aussi narquois ou gens de la petite flambe ou de la courte épée, à cause des ciseaux qu'ils portaient pour couper les bourses. (On avait encore, sous Louis XIV, la sotte vanité de porter sa bourse pendue à sa ceinture.)

On nommait orphelins de jeunes garçons qui, par troupes de trois ou quatre, parcouraient les rues de Paris, tremblotants et presque nus.

Les marcandiers étaient, dit Sauval, « ces grands pendards qui allaient d'ordi« naire par les rues, de deux à deux, « vêtus d'un bon pourpoint et de méchan« tes chausses, criant qu'ils étaient de « bons marchands ruinés par les guerres, « par le feu ou semblables accidents. »

Les rifodés, accompagnés de leurs prétendus femmes et enfants, mendiaient à Paris en tenant à la main un certificat qui attestait que le feu du ciel avait consumé leur maison et tous leurs biens.

Les malingreux. On nommait ainsi des malades simulés : les uns se rendaient le ventre dur et enflé et contrefaisaient les hydropiques. Sauval raconte par quels moyens dégoûtants cette prétendue maladie se procurait et se guérissait promptement. Les autres avaient un bras, une jambe, une cuisse couverts d'ulcères factices; ils demandaient l'aumône dans les églises pour aller en pèlerinage.

Les capons étaient des filous qui mendiaient dans les cabarets, ou des jeunes gens qui jouaient sur le Pont-Neuf, et feignaient de perdre leur argent pour engager les passants à jouer avec eux et à exposer le leur.

Les piètres marchaient avec des potences et contrefaisaient les estropiés.

Les polissons allaient de quatre à quatre, vêtus d'un pourpoint, sans chemise, d'un chapeau sans fond, le bissac sur l'épaule et la bouteille sur le côté.

Les francs-mitoux, le front ceint d'un mouchoir sale, contrefaisant les malades, parvenaient, avec de fortes ligatures, à arrêter les mouvements de l'artère du bras, tombaient en défaillance au milieu des rues, et trompaient les personnes charitables, même les médecins qui venaient à leur secours.

Les callots feignaient d'être guéris de la teigne et de venir de Sainte-Reine, où ils avaient miraculeusement été délivrés de ce mal.

Les hubains portaient un certificat qui attestait que, mordus par un chien enragé, ils s'étaient adressés à saint Hubert, qui les avait guéris.

Les sabouleux feignaient une attaque d'épilepsie, tombaient à terre; et un morceau de savon qu'ils avaient dans la bouche leur faisait imiter l'écume que jettent les épileptiques.

Les coquillards étaient des pèlerins couverts de coquilles, revenus, disaient-ils, de Saint-Jacques ou de Saint-Michel.

(1) *Histoire et Antiquités de Paris*, tom. I, pag. 515.

(2) Dans un recueil de gravures du temps, faites par Boulonois, intitulé *Livre des Proverbes, contenant la vie des gueux*, on voit au livre troisième, planche 25, le grand Coësre vêtu d'un manteau déchiré, coiffé d'un vieux chapeau orné de coquilles, appuyé sur un bâton noueux en forme de béquille, assis sur le dos d'un coupeur de bourse nommé en langage d'argot *mion de boulle*, et recevant sur cette espèce de trône vivant les contributions de ses sujets. Un bassin est à ses pieds où chacun vient déposer son offrande, ce qu'on nomme en ce langage cracher au bassin. L'archi-suppôt, élevé sur une estrade, lit et explique une ordonnance du grand Coësre.

Les courtaux de boutange ne mendiaient et ne filoutaient que l'hiver.

On pourrait joindre à cette nomenclature les gueux appelés marpauts, dont les femmes prenaient la dénomination de marquise;

Les millards, qui portaient un grand bissac;

Les narquois ou drilles, soldats qui demandaient l'aumône l'épée au côté.

Telle était cette association de filous ou de mendiants valides, qui, depuis plusieurs siècles, aspirait la substance de Paris, troublait, inquiétait ses habitants, et dont les magistrats de cette ville n'avaient pas même entrepris de se débarrasser. Cette association immorale, menaçante, au lieu d'exciter la sollicitude, la surveillance de la cour de Louis XIV, y devint un objet de plaisanterie. Le spectacle d'un de ces mendiants, qui, en excitant la pitié, arrache des aumônes en même temps qu'il coupe la bourse de celui qui les lui donne, parut si comique, qu'en 1653 « il servit, « dit Sauval, de passe-temps au roi et « d'entrée au ballet royal de la *Nuit*, « ballet divisé en quatre parties et dansé « sur le théâtre du Petit-Bourbon. Jamais, « ajoute cet écrivain, les subites métamor- « phoses de ces imposteurs n'ont été plus « heureusement représentées. Benserade « nous y prépara par des vers assez élé- « gants. Les meilleurs danseurs du royaume « figurèrent le concierge et les locataires « de la cour des Miracles, par une séré- « nade et par des postures si plaisantes, « que tous les spectateurs avouèrent que « dans le ballet il n'y avoit point de plus « facétieuse entrée (1). »

Ces désordres qui accusent les vices du gouvernement, ces infamies dont la représentation faisait rire le roi et ses courtisans, n'amusaient nullement les Parisiens, et devenaient un outrage continuel à la morale, un attentat à la propriété; aussi les plaintes contre ces mendiants, quoique inutiles, étaient très fréquentes.

Le nombre de ces vagabonds, de ces habitants de cours des Miracles s'étant fort accru, et s'élevant, suivant quelques exagérateurs, à quarante mille, on pensa sérieusement à s'en débarrasser, en fondant, en 1656, l'Hôpital général (2), où tous les mendiants furent renfermés. Ceux qu'on nommait bons pauvres s'y rendirent sans difficultés; les archers y conduisirent par force plusieurs autres; et les voleurs et filous sortirent de Paris; mais ils y avaient laissé de nombreux élèves, et ne tardèrent pas eux-mêmes à y revenir.

En 1660, on vit que le remède avait peu profité, que les vols, les assassinats, reprenaient leur cours accoutumé, et que les moyens de répression contre les mendiants et vagabonds étaient aussi insuffisants que ceux qu'on employait contre les pages et laquais.

On trouve dans les registres du parlement, au 9 décembre 1662, six ans après l'établissement de l'Hôpital général, un réquisitoire du procureur général de cette cour, où il remontre « les désordres, as- « sassinats et voleries qui se commettent « tant de jour que de nuit dans cette ville « et faubourgs. Le grand nombre de va- « gabonds et gens vulgairement appelés « filous, comme aussi certains gueux es- « tropiés qui, sous ce prétexte, croient de- « voir être soufferts, lesquels, pour la « plupart du temps, sont de part de tous « les vols qui se font, servent d'espions « aux voleurs, par cette raison sont aussi « punissables que les voleurs mêmes. « Quoiqu'il y ait plusieurs hôpitaux où « les mendiants sont nourris ou entrete- « nus, néanmoins il ne laisse pas que d'y « en avoir un grand nombre par la ville « et les faubourgs. »

D'après ce réquisitoire, le parlement ordonna « que tous soldats qui ne sont sous « charge de capitaine, tous vagabonds « portant épée, tous mendiants non natifs « de cette ville, se retireront aux lieux de « leur naissance, à peine du fouet et de la « fleur de lis contre les valides, des galè- « res contre les estropiés, et, contre les « femmes, du fouet et d'être rasées publi- « quement, etc. »

C'étaient certainement des hommes de cette classe qui assassinèrent, en 1661, le sieur de La Fautrière, conseiller au parlement, et qui, en 1663, enlevaient dans Paris les hommes, les femmes, les enfants des deux sexes, les tenaient en charte privée, pour les vendre et les envoyer, disait-on, en Amérique; enlèvements qui portèrent plusieurs habitants de Paris à se tenir sur leurs gardes, et le parlement à ordonner des informations contre les ravisseurs.

(1) *Histoire et Antiquités de la ville de Paris*, tom. I, pag. 512.

(2) *Voyez*, ci-devant, *Hôpital général*, dit *la Salpétrière*.

Ces enlèvements se renouvelèrent au mois de janvier 1695.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal de la cour de Louis XIV*: « Il y avoit plusieurs « soldats, et même des gardes-du-corps, « qui, dans Paris et sur les chemins voi- « sins, prenoient par force des gens qu'ils « croyoient être en état de servir, et les « menoient dans des maisons qu'ils avoient « pour cela dans Paris, où ils les enfer- « moient, et ensuite les vendoient, mal- « gré eux, aux officiers qui faisoient des « recrues. Ces maisons s'appeloient des « fours. Le roi, averti de ces violences, « commanda qu'on arrêtât tous ces gens- « là, et qu'on leur fît leur procès... Il ne « voulut point qu'on enrôlât personne par « force. On prétend qu'il y avoit vingt- « huit de ces fours-là dans Paris (1). »

Ces attentats, toujours renouvelés, prouvent qu'à Paris la police se faisait encore très mal, et que les arrêts que le parlement prodiguait contre les malfaiteurs n'étaient qu'un vain épouvantail.

Les Parisiens, entourés de leurs ennemis, restèrent jusqu'en 1667 dans cette situation pénible. Colbert, qui, dans l'administration publique, avait osé attaquer la routine et introduire quelques nouveautés, fut imité. On créa pour la première fois, en 1667, une fonction de lieutenant général de police à Paris. Le roi, par un édit de mars de cette année, supprima l'office de lieutenant civil du prévôt de Paris, qui réunissait la justice et la police, et à sa place créa deux offices distincts : l'un de lieutenant civil du prévôt de Paris, et l'autre de lieutenant du prévôt de Paris pour la police. Cette dernière fonction fut confiée au sieur de La Reinie. Ce magistrat établit une surveillance beaucoup plus active qu'auparavant. On lui doit une organisation régulière de l'espionnage ; et, ce qui vaut mieux, on lui doit les lanternes.

Les Lanternes. Avant ce magistrat, les rues de Paris, pendant la nuit, restaient privées de lumières. Dans certaines circonstances où le danger était imminent, où les vols étaient fréquents, on ordonnait, comme on le fit dans les années 1524, 1526 et 1553, à chaque propriétaire de maison, de placer, après neuf heures du soir, pour être préservé des attaques des mauvais garçons, sur la fenêtre du premier étage, une lanterne garnie d'une chandelle allumée ; de plus, chaque compagnie ou chaque personne qui, pendant la nuit, parcourait les rues de Paris, était en usage de porter sa lanterne.

Une des premières opérations du lieutenant de police La Reinie fut l'établissement fixe des lanternes dans les rues de Paris. On en plaça d'abord une à chaque extrémité de rue, et une autre au milieu. Cet ordre fut observé, excepté dans les rues d'une grande longueur. Ces lanternes n'étaient garnies que de chandelles. Dans l'histoire métallique de Louis XIV, on trouve une médaille frappée à l'occasion de cet utile établissement ; elle porte cette légende : *Urbis securitas et nitor.*

Les lanternes à réverbère furent inventées par l'abbé Matherot de Preigney et le sieur Bourgeois de Châteaublanc, qui, par lettres patentes, enregistrées le 28 décembre 1745, obtinrent le privilége de cette entreprise. On fut charmé de ce perfectionnement, et le sieur de Valois d'Orville composa et publia, en 1646, un poème sur les nouveaux réverbères.

Le nombre des réverbères aujourd'hui (1814) est d'environ 5,000, composant 11,050 becs de lumière. Le service en est fait par 142 allumeurs. On distingue l'allumage en permanent et en variable. L'allumage permanent est propre aux réverbères allumés du soir au matin sans interruption. L'allumage variable s'applique à certains réverbères qui, pendant les clairs de lune, ne sont point allumés, ou ne le sont que pendant une partie de la nuit.

Sans doute le sieur de La Reinie n'était pas en place ou n'avait pas encore avancé son ouvrage, lorsque Boileau composa sa sixième satire, où on lit ces vers :

. . . . . Sitôt que du soir les ombres pacifiques
D'un double cadenas font fermer les boutiques,
Que, retiré chez lui, le paisible marchand
Va revoir ses billets et compter son argent,
Que dans le Marché-Neuf tout est calme et tranquille,
Les voleurs à l'instant s'emparent de la ville.
Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté.
Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue :
Bientôt quatre bandits, lui serrant les côtes,
La bourse......

Le sieur Dassouci, dans une requête adressée au lieutenant général La Reinie, détaille les bienfaits dont Paris est redevable à ce magistrat : je vais traduire en

(1) *Journal de la cour de Louis XIV*, 10 janvier 1695, pag. 72.

prose intelligible cette requête en vers obscurs :

« Grâce à ses talents, à sa fermeté, tout « le monde est maintenant en sûreté à « Paris. Le gagne-denier, ainsi que le fa« bricant de draps, ne craignent plus les « filous, ni le fameux brigand Bras-d'A« cier. Les archers ne leur font plus quar« tier. On n'entend plus crier au voleur. « Le laquais, autrefois si insolent, ne « porte plus l'épée, n'insulte, ne frappe « plus personne ; le nombre des assassins, « des empoisonneurs, des filles publiques « et des blasphémateurs diminue, et les « rues sont moins boueuses (1). »

Le sieur de La Reinie procura aux Parisiens une sécurité jusqu'alors inconnue ; la ville fut éclairée pendant la nuit, les laquais et les pages désarmés, les cours des Miracles purifiées, les malfaiteurs moins nombreux.

Cependant, sous la fin de la lieutenance de ce magistrat, soit par sa négligence, soit par la corruption de ses agents, ou par défaut de moyens, on vit renaître tous les désordres du temps passé. Les vols se multipliaient. Dangeau écrit au 11 août 1696 : On commence à voler beaucoup dans Paris ; on a été obligé de doubler le guet à pied et à cheval (2).

En 1697, le sieur d'Argenson fut nommé à la place du sieur de La Reinie.

D'Argenson était sévère, dur, despote ; et sa figure, qui inspirait l'épouvante, convenait parfaitement à la sévérité de ses fonctions. Le peuple, dont il était redouté, lui donnait les noms de damné, de perruque noire, de juge des enfers. Il travaillait facilement et beaucoup, et montra en diverses occasions difficiles une grande énergie. Il organisa la police sur un plan plus vaste, multiplia considérablement le nombre des espions : au lieu d'être inquiétés par des troupes de pages, de laquais, de vagabonds, de filous, les Parisiens le furent par une armée de mouchards. Dirigé par des intérêts qui n'étaient pas toujours ceux de la justice, il servait le despotisme de Louis XIV, de ses ministres, les vengeances des jésuites et l'honneur des familles puissantes ; il sauva de l'échafaud plusieurs nobles criminels. Ses mœurs corrompues introduisirent le libertinage dans quelques couvents de religieuses de cette ville (1). Tant de services et ses talents l'élevèrent en 1718 au grade éminent de garde des sceaux.

Sa surveillance, sa sévérité, son armée d'espions ne purent arrêter les désastres d'un fameux chef de brigands, nommé Cartouche, qui, à force de ruses, échappait à toutes les poursuites, et, par ses vols et ses meurtres, était l'effroi des Parisiens. La gloire de l'arrêter fut réservée à son successeur M. Hérauld, qui le fit saisir dans un cabaret de la Courtille. Cartouche, condamné à mort, fut, en 1721, rompu vif. On composa sur les exploits de ce brigand un poème et une comédie.

Pompes a incendies. Ce fut pendant que le sieur d'Argenson dirigeait la police que, pour la première fois, on mit en usage à Paris les pompes contre les incendies.

Le sieur Dumouriez de Periez avait fabriqué des pompes d'après les modèles qu'il avait vus en Allemagne et en Hollande, lorsqu'en 1705 le feu ravagea l'église du Petit-Saint-Antoine et quelques maisons du voisinage. Pour l'éteindre, on employa ces machines avec succès. Le roi avait déjà, le 12 janvier de cette année, établi une loterie dont le profit était destiné à l'achat et à l'entretien de vingt pompes qui devaient être distribuées dans les vingt quartiers de Paris.

Cet établissement si utile ne reçut quelque consistance que par l'ordonnance du 23 février 1716, qui accorde un fonds annuel de 6,000 livres pour l'entretien de ces vingt machines déjà en très mauvais état, en établit seize autres, et commet trente-deux hommes excercés à ce service pour les mettre en activité.

En 1722, de ces trente-six pompes il n'en restait que treize. Le roi ordonna qu'il en serait établi seize autres, et que soixante hommes exercés, vêtus d'habits uniformes, en feraient le service. Telle fut l'origine de l'utile établissement des pom-

(1) *Les Rimes redoublées du sieur Dassouci*, pag. 126.

(2) *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 102

(1) Son fils, le marquis d'Argenson, après avoir, dans ses Mémoires, fait l'éloge du caractère et des talents de son père, dit : « Je suis obligé de convenir que ses mœurs « secrètes n'étaient pas parfaitement pures. « Je l'ai vu de trop près pour croire qu'il ait « été dévot. » (*Mémoires du marquis d'Argenson*, pag. 156.)

pes à incendies et du corps des pompiers. Nous aurons occasion d'en parler dans la suite.

Etat civil des protestants. Depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'en 1660, on ne s'occupa des protestants que pour ramener dans les limites prescrites par l'édit de Nantes celles de leurs églises qui s'en étaient écartées. On avait cependant employé la séduction pour entraîner quelques ministres dans le catholicisme, pour convertir des enfants malgré leurs père et mère protestants. Ces actes immoraux du gouvernement, dont le résultat devait soustraire les enfants à l'obéissance de leurs parents, rompre les liens sacrés qui les unissaient entre eux et semer des germes d'inimitié dans les familles, ces attentats à l'ordre naturel se commettaient sourdement et sans autorisation légale; mais le 24 mars 1661, par un arrêt du conseil d'Etat du roi, ils obtinrent force de loi. Cet arrêt porte que les garçons à quatorze ans et les filles à douze ans, âge où l'on est incapable de juger en matière de religion, pourront être convertis. On attirait ces enfants dans le catholicisme par des caresses et de l'argent; on les y maintenait par des violences. Les jésuites montrèrent beaucoup d'habileté dans l'exécution de ces moyens séducteurs; moyens que l'on appliqua bientôt après à des enfants plus jeunes encore.

Les enfants prétendus convertis pouvaient se marier sans le consentement de leurs père et mère; un arrêt du parlement de Paris de 1663 décide que, malgré ce défaut de consentement, les enfants ne peuvent encourir l'exhérédation.

Les convertis qui retournaient à la religion de leurs pères sont, en avril 1663, menacés de toute la rigueur des ordonnances; et, le 20 juin 1665, une déclaration du roi prononce contre eux la peine des galères à perpétuité; une autre, du 13 mars 1679, les condamne en outre à l'amende honorable et à la confiscation de tous leurs biens.

La rigueur de la persécution allait toujours croissant.

En convertissant les enfants par séduction, on les avait mis en opposition, en état de guerre contre leurs père et mère. Un arrêt du conseil d'Etat, du 3 novembre 1664, oblige les parents à garder dans leurs maisons leurs enfants convertis: et un nouvel arrêt du 24 octobre 1665 contraint les pères à fournir à ces enfants convertis une pension proportionnée à leurs facultés. On doit pressentir combien, dans ces lois presque draconiennes, il y eut d'intérêts froissés, d'outrages faits aux affections les plus sacrées de la nature, de larmes répandues par de tendres mères, de haines, de vengeances suscitées, et combien d'indignités et de violences durent commettre les exécuteurs fanatiques de ces lois.

La persécution devint encore plus grave et porta de nouvelles atteintes à la morale publique. Un arrêt du conseil d'Etat du 11 janvier 1663 avait déchargé les nouveaux convertis des dettes qu'ils avaient contractées envers les protestants; un autre arrêt du même conseil, du 4 septembre 1666, consacre la même iniquité.

A Paris et à Rouen, les chambres de l'édit furent supprimées le 4 février 1669. A Paris, depuis longtemps on avait négligé à dessein de nommer des protestants aux places vacantes dans cette chambre de l'édit; et, lors de sa suppression, il ne s'y trouvait qu'un seul conseiller.

Les ministres de la religion protestante eurent à subir une persécution particulière. On comblait de biens ceux qui s'étaient convertis; on faisait peser sur ceux qui persistaient dans leurs opinions évangéliques la persécution la plus rigoureuse. Le 15 septembre 1660 on leur défendit de prendre aucune délibération dans leurs synodes, à moins qu'un juge royal n'y fût présent. Il leur fut défendu, par un arrêt du conseil d'Etat, de chanter les psaumes ailleurs que dans leur temple, et de porter la qualification de pasteurs.

Le 22 février 1664, on leur interdit la faculté de faire leur prêche en plus d'un lieu. Le 30 juin de la même année, on leur défend de porter des soutanes et des robes à manches. Des arrêts du conseil ou déclarations du roi, du 2 avril 1666 et du 1er février 1669, défendent aux ministres d'une province de correspondre avec les ministres d'une autre, et leur ordonnent de faire cesser dans leurs temples le chant des psaumes, lorsque devant ces temples il passera une procession catholique, etc.

Le 15 avril 1676, on interdit aux ministres des temples établis dans des terres seigneuriales la faculté d'assister aux synodes avec les autres ministres.

Le 9 février 1672, il leur est défendu d'avoir dans leur temple des bancs desti-

nés aux magistrats et des tapis à fleurs de lis et aux armes de sa majesté ; le 11 juillet 1679, de faire le prêche dans leur temple pendant que les évêques ou archevêques font leur visite dans leur diocèse.

Par arrêt du conseil d'Etat du roi, du 24 novembre 1681, il est défendu d'accroître le nombre des ministres ; par un autre, du 13 juillet 1682, il est défendu à ceux-ci d'habiter les lieux où le culte a été interdit.

Un édit du roi, enregistré le 5 mai 1683, défend aux ministres de recevoir des catholiques à faire profession de la religion protestante, sous peine d'amende honorable et du bannissement perpétuel.

Dans une déclaration du roi, du 7 septembre 1684, il est dit que les ministres ne pourront exercer leur ministère que pendant trois ans. Le 8 janvier 1685, on ordonne qu'ils seront imposés au rôle de la taille. Le 30 avril suivant, il leur est défendu de faire le prêche dans des lieux où les temples sont démolis. Le 7 septembre 1685, on leur ordonne de s'en éloigner de six lieues.

Par l'édit du 22 octobre, qui révoque celui de Nantes, il est ordonné aux ministres de sortir de France dans la quinzaine, sous peine de galères.

Enfin une déclaration du roi, du 12 juillet 1686, défend à tous ministres de rentrer en France, sous peine de mort : ceux qui leur donneront retraite seront condamnés aux galères perpétuelles ; et ceux qui, par leurs avis, procureront la capture d'un ministre en France, recevront pour leur récompense la somme de 5,500 livres.

On avait arraché les enfants des bras de leurs père et mère, et semé des germes d'inimitié dans les familles ; on avait obligé les parents à payer des pensions à leurs enfants ennemis. A ces lois cruelles et immorales, on avait joint celle qui déclarait inexigibles les dettes contractées par des convertis envers ceux qui ne l'étaient pas. La persécution s'étendit plus loin : elle priva la plupart des protestants de leurs moyens d'existence.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 21 juillet 1664, annule toutes les lettres de maîtrise données à des protestants, paralyse leur industrie, leurs talents, et réduit leurs familles à la misère.

Le 6 novembre 1679, un arrêt du conseil d'Etat, et, le 11 janvier 1680, un arrêt du parlement défendent à tous seigneurs hauts-justiciers d'accorder, dans leurs terres, aucun office à des personnes qui font profession de la religion protestante.

Le 11 juin 1680, un règlement du roi défend aux adjudicataires de fermes et gabelles de recevoir aucun employé qui soit protestant. Le 17 août de la même année, même défense est faite aux receveurs généraux des finances.

Le 2 décembre 1680, ordre aux greffiers, notaires, procureurs, sergents qui professent la religion protestante, de se défaire de leurs charges.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 21 août 1665, avait déjà exclu de la maîtrise les lingères de Paris qui n'étaient point catholiques. Un arrêt du parlement de Paris, du 16 juillet 1669, fait défense aux maîtres brodeurs de cette ville qui sont protestants de recevoir des apprentis.

Une déclaration du roi, du 20 février 1680, porte « qu'aucune personne, de « quelque sexe que ce soit, faisant pro« fession de la religion prétendue réfor« mée, ne puisse dorénavant se mêler « d'accoucher, dans notre royaume... des « femmes tant de la religion catholique, « apostolique et romaine, que de la reli« gion prétendue réformée, leur faisant « très expresse inhibition de s'y immis« cer, à peine de 3,000 livres d'a« mende, etc. »

Une sentence de règlement, rendue en la police du Châtelet sur les conclusions des gens du roi, le 16 mai 1681, défend aux maîtres bonnetiers de Paris qui sont de la religion protestante de faire aucun apprenti, et à ceux qui sont catholiques d'admettre parmi eux aucun bonnetier protestant.

Une autre déclaration du roi, enregistrée le 7 septembre 1684, défend aux juges et aux parties de nommer des experts qui soient de la religion protestante.

Le 4 mars 1683, ordre à tous les officiers des maisons du roi, de la reine, de madame la Dauphine, du duc d'Orléans, etc., qui sont protestants, de se défaire de leurs charges. Le 19 janvier 1684, même ordre aux titulaires des charges de conseillers, de secrétaires d'Etat, etc.

Le 9 juillet 1685, il fut fait défense à tous imprimeurs et libraires de la religion protestante de continuer leur profession.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

à peine de confiscation de tous leurs livres et de 3,000 livres d'amende.

Le même jour il fut défendu à tous ecclésiastiques de donner des biens à ferme à des protestants.

Le 26 juillet 1685, il fut défendu à toutes les cours de justice de recevoir des avocats de la religion protestante. Le même jour, on interdit aux juges, avocats, procureurs, la faculté d'avoir des clercs de cette religion. Les 5 et 28 novembre suivant, tous les avocats protestants eurent ordre de cesser leurs fonctions; et il leur fut défendu de les exercer dans aucune juridiction.

Les médecins, les apothicaires, etc., ne furent pas épargnés : une déclaration du roi, enregistrée le 22 août 1685, défend expressément d'admettre au rang de docteur en médecine les étudiants qui professent la religion protestante.

Le 15 septembre suivant, un arrêt du



Costumes du XVIIe siècle sous Louis XIV.

conseil d'Etat paralyse les talents des chirurgiens et des apothicaires professant la religion prohibée, et leur défend expressément de faire aucun exercice de leur art, directement ou indirectement.

Le 3 novembre 1685, les conseillers du parlement de Paris, professant la religion protestante, ont ordre de se démettre de leur office.

On porta des atteintes successives et toujours plus graves aux écoles et académies fondées pour l'instruction des protestants, et autorisées par l'édit de Nantes. Le 2 avril 1666, on leur interdit la faculté de tenir des académies pour l'exercice de la noblesse. Le 9 décembre 1670, on prescrit aux maîtres d'école protestants de n'enseigner que la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Le 4 décembre 1671, on ordonne qu'il n'existera qu'une seule école et qu'un seul maître dans les lieux où ils étaient autorisés; et il est ordonné, le 11 janvier 1683, qu'il n'y aura d'école que dans le lieu où le culte était célébré.

Le 9 juillet 1681, on avait ordonné la suppression du collége ou académie de Sedan; et, en janvier 1685, on supprima la célèbre académie de Saumur.

Les protestants avaient établi des hôpitaux où étaient reçus les pauvres malades de leur religion. Un arrêt du parlement, du 3 décembre 1665, supprime ces hôpitaux dans Paris et ses faubourgs, et confisque leurs mobiliers au profit de l'Hôtel-Dieu. Des ordonnances, des 7 janvier 1683 et 7 septembre 1684, portent que les biens légués aux pauvres protestants seront réunis aux hôpitaux.

Le 4 septembre 1684, il fut fait défense aux particuliers de Paris et des autres villes du royaume de recevoir dans leurs maisons les pauvres malades protestants.

Les protestants avaient dans tous les lieux où leur culte était autorisé, et même dans les villes de leur résidence, un ou plusieurs cimetières. Une ordonnance du mois de mars 1663 leur prescrivit de n'enterrer leurs morts qu'au commencement et à la fin du jour.

Ils avaient à Paris trois cimetières dont j'ai parlé; sous Louis XIV celui du faubourg Saint-Germain subsistait encore, quoiqu'à plusieurs reprises on eût suscité des soulèvements populaires contre ce lieu de repos. Dans la nuit du 20 août 1671, un attroupement d'hommes de la dernière classe du peuple, sans doute payés pour cela, s'y rendit, et en poissa la porte pour la brûler : le feu avait déjà pris, lorsque le guet averti se présenta et mit en fuite les incendiaires. Ce cimetière subsista jusqu'au 22 octobre 1685, époque de la suppression totale du culte protestant à Paris et en France.

Huit jours après la tentative faite contre le cimetière des protestants, des hommes de la même espèce, sans doute excités par les mêmes chefs, se portèrent pendant la nuit au temple des protestants parisiens, situé à Charenton. Ils mirent le feu à deux boutiques adjacentes, et lancèrent à travers les fenêtres de l'édifice des pièces de bois enflammées, qui l'auraient infailliblement détruit si les incendiaires n'eussent été repoussés. Le parlement ordonna des informations contre les auteurs de ces deux tentatives d'incendie; mais le parlement, comme on l'a vu, ordonnait toujours sans pouvoir se faire obéir.

Quant aux moyens employés pour opérer les conversions, ils avaient déjà reçu, dès l'an 1676, une force nouvelle; le jubilé de cette année en fut l'occasion. Louis XIV eut alors un accès de dévotion que parut partager sa maîtresse, la marquise de Montespan. Les amants se séparèrent pendant quelques jours, firent plusieurs actes religieux, et semblèrent abjurer le scandale de leur conduite; mais, après avoir gagné leur jubilé, ils se rapprochèrent, et le scandale continua. Pour céder à ce mouvement de dévotion, ou plutôt pour expier la rechute, le roi, qui avait déjà sacrifié des sommes considérables aux conversions des protestants, consacra alors à cette œuvre le tiers des économats. Pélisson, célèbre converti, eut l'administration de cette caisse : il fit des règlements pour organiser cette nouvelle branche de corruption. « Les évêques, dit « un écrivain moderne, après avoir reçu « les fonds qu'il leur faisait passer, lui « renvoyaient les listes avec le prix des « conversions en marge. Le prix courant « de ces conversions, dans les pays éloi« gnés, était à six livres par tête. Il y en « avait à plus bas prix. La plus chère que « j'aie trouvée, pour une famille nom« breuse, est à 42 livres. Des commis « examinaient ensuite si chaque quittance « était accompagnée d'une abjuration en « forme... Bientôt à la cour on s'entretint « des miracles qu'opérait Pélisson. Les « dévots eux-mêmes plaisantèrent de cette « éloquence dorée, moins savante, di« saient-ils, que celle de Bossuet, mais « bien plus persuasive. D'année en année, « on augmenta les fonds destinés à cette « corruption religieuse (1). »

On augmenta les fonds de la caisse des économats; et Pélisson, chargé d'en faire l'emploi, devenu complice des manœuvres infâmes exercées contre des hommes dont il avait longtemps partagé l'opinion, a laissé des comptes fort en désordre, et qui pourraient faire suspecter la fidélité de sa gestion. Mais reprenons la série de ces lois iniques faites par Louis XIV, qui, pour ramener les protestants sous le joug catholique, exerçait sur les consciences une autorité qui ne lui appartenait pas, commettait des violences et des actes ty-

(1) *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, tom. I, chap. 7, pag. 144.

ranniques fort opposés au christianisme (1).

Ce roi, par sa déclaration du 1er février 1669, avait fixé à quatorze ans l'âge des garçons et à douze ans celui des filles qui pouvaient être séduits par quelques écus, et être ainsi soustraits à l'obéissance de leurs père et mère, c'est ce qu'on appelait des convertis ; il dérogea à cette déclaration par une autre, du 8 juillet 1681, portant que l'on pourra soumettre à cette étrange conversion les enfants des deux sexes, âgés seulement de sept ans.

Cette rigueur fut encore aggravée par une nouvelle déclaration du roi, du 12 janvier 1685, qui ordonne que les enfants des protestants seront, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize, enlevés à leurs père et mère, et mis entre les mains de leurs parents catholiques, s'ils en ont ; et, s'ils n'en ont pas, qu'ils seront placés chez des personnes catholiques désignées par les juges ; enfin que les pères et mères seront tenus de leur payer une pension.

On avait déjà mis plusieurs entraves à l'exercice du culte des protestants. Le 2 décembre 1680, il fut ordonné que les juges ordinaires se transporteraient chez les protestants malades, pour savoir d'eux dans quelle religion ils voulaient mourir.

Ceux de Paris, pour éviter les attaques fréquentes auxquelles ils étaient exposés en se rendant à leur temple de Charenton, avaient pris le parti d'y aller et d'en revenir par la Seine sur des bateaux. En allant et en venant ils chantaient les psaumes de David. Une ordonnance du 29 mai 1681, portant que le chant des psaumes cause un très grand scandale aux catholiques, leur interdit cette consolation, ou leur prescrit de chanter ces psaumes à voix si basse qu'ils ne puissent être entendus des passants et voisins.

Le 6 juillet 1682, on ordonna la démolition du temple de Bois-le-Roi, situé près de Fontainebleau. Depuis 1660 jusqu'à l'époque de la vérification de l'édit de Nantes, j'ai compté plus de six cents temples démolis en France, et qui le furent sous les plus légers prétextes.

Pendant le cours de cette persécution, un attroupement d'hommes inspirés comme le furent ceux qui, en 1621, incendièrent le temple de Charenton, tentèrent encore, à la fin d'août 1685, une semblable expédition contre ce temple magnifiquement reconstruit. Les protestants parisiens se plaignirent de cet attentat au parlement qui ordonna des informations ; mais cette procédure fut interrompue par l'effet de la révocation de l'édit de Nantes.

Le 22 octobre 1685, l'édit de cette révocation fut enregistré ; et, par un de ses articles, la démolition de tous les temples encore subsistants fut ordonnée.

Le même soir du jour de cet enregistrement, une foule nombreuse, composée de gens de la classe que l'on excite facilement à des attentats pour quelque argent, se porta à Charenton, et y commença la démolition du temple des protestants parisiens. Ce superbe édifice, bâti en 1623, sur les dessins du célèbre architecte Jacques Desbrosses, n'offrit dans l'espace de cinq jours qu'un amas de ruines. Les bâtiments de la bibliothèque, de l'imprimerie, de la demeure du ministre et autres, contenus dans l'enceinte de ce temple, eurent le sort du principal édifice ; tous les matériaux furent donnés à l'Hôtel-Dieu de Paris (1).

Voilà des habitudes rompues, des partisans d'une religion révérée désunis, privés de leur culte et des consolations qu'ils en tiraient ; les voilà dépouillés de tous leurs droits, de leurs moyens d'existence, séparés de leurs enfants, violentés dans leur croyance, opprimés et persécutés par la puissance qui leur devait protection. Il ne leur restait qu'un moyen d'échapper à de si grands maux : ces moyens étaient des crimes. Il leur fallait violer leurs serments, mentir à leur conscience, devenir hypocrites et renoncer à la religion de leurs pères. Soyez à jamais malheureux

(1) Lorsque des gens de bien blâmaient ces iniquités, on leur répondait par ce dicton blasphématoire : Dieu se sert de tous moyens. Il eût été plus vrai de dire : Les jésuites se servent de tous moyens. En effet, leur système de persécution l'emporta. (Voyez *Eclaircissements historiques*, etc., pag. 178.)

(1) L'emplacement de ce temple et de ses dépendances resta inhabité pendant quinze ans ; puis il fut donné aux Nouvelles-Catholiques de la rue Sainte-Anne, à Paris. En 1701, on y transféra les religieuses du Val-d'Osne, couvent situé à deux lieues de Joinville.

ou criminels! leur criaient leurs implacables persécuteurs.

Dans cette douloureuse alternative, ils auraient eu besoin de se réunir pour se concerter sur les moyens d'adoucir leur triste sort; cette consolation leur fut interdite. Une ordonnance, du 15 octobre 1685, défend les conférences secrètes entre les protestants de Paris et les protestants étrangers à cette ville, et ordonne à tous les Parisiens de leur refuser un asile dans leur maison.

Ce troupeau dispersé et sans pasteur, pour s'alimenter des paroles de l'Evangile, qui les soutenaient dans leur adversité, allait chercher ce précieux aliment dans les temples, lorsqu'il en existait, jusqu'à plus de trente lieues d'éloignement (1).

Les ambassadeurs de princes protestants faisaient, dans leur hôtel à Paris, célébrer le culte évangélique. Les protestants parisiens s'y rendaient; mais un arrêt du conseil d'Etat, du 3 décembre 1685, enlève à leur piété cette dernière ressource. On poussa plus loin la précaution : deux ordonnances, l'une du 25 octobre, l'autre du 5 novembre 1685, défendent aux protestants l'exercice de leur culte, même sur les vaisseaux du roi et sur les vaisseaux marchands.

Quelques-uns, après la révocation de l'édit de Nantes, se réunissaient pour faire leurs prières en commun. « Lorsque « nous allions pour les instruire, dit un « docteur de Sorbonne, nous en avons « trouvé, dans Paris et dans les villages « du diocèse, assemblés et faisant leur « prière en commun (2). » L'article 2 de l'édit de cette révocation prohibe ces réunions dans des maisons particulières; et l'article 5 d'une déclaration du roi, du 12 juillet 1686, les défend sous peine de mort.

(1) Voici ce qu'on lit dans le préambule d'une déclaration du roi du 14 août 1685 : « Nous avons été informés que, depuis l'in« terdiction de la religion prétendue réfor« mée et la démolition des temples dans « plusieurs lieux..... nos sujets faisant pro« fession de ladite religion viennent et abon« dent des différents bailliages et sénéchaus« sées aux temples qui subsistent, bien qu'ils « en soient éloignés de plus de trente lieues. »

(2) *Nouveau Recueil de tout ce qui s'est fait pour ou contre les protestants*, par Jacques Lefèvre, docteur en théologie, partie IV, p. 5.

Malheur aux protestants qui, n'ayant pu éviter le piége tendu à leur enfance ou à leur misère, avaient inconsidérément cédé aux séductions des convertisseurs: ils étaient, pour toute leur vie, condamnés à contenir les mouvements de leur conscience, à se montrer catholiques malgré eux; et s'ils s'avisaient, même à la mort, de manifester quelque retour vers la religion de leurs pères, on les déclarait relaps; et ce prétendu crime attirait sur eux et sur leur famille d'épouvantables châtiments. Une déclaration du roi, enregistrée au parlement, le 24 mai 1686, porte: « Ordonnons, voulons et nous plaît que, « si aucuns de nos sujets de l'un et de « l'autre sexe, qui auront fait abjuration « de la religion prétendue réformée, ve« nant à tomber malades, refusent aux « curés, vicaires et autres prêtres de re« cevoir les sacrements de l'Eglise, et dé« clarent qu'ils veulent persister dans la « religion prétendue réformée, au cas que « lesdits malades recouvrent leur santé, le « procès leur soit fait et parfait par nos « juges, et qu'ils les condamnent, à l'é« gard des hommes, à faire amende hono« rable et aux galères perpétuelles, avec « confiscation de biens; et, à l'égard des « femmes et filles, à faire amende hono« rable, et être enfermées, avec confisca« tion de leurs biens; et, quant aux ma« lades qui... seront morts dans cette « malheureuse disposition, nous ordon« nons que le procès sera fait au cadavre « ou à leur mémoire... et qu'ils soient « traînés sur la claie, jetés à la voirie, et « leurs biens confisqués... car tel est « notre plaisir. »

Je ne parlerai point d'un plan de persécution exécuté dans quelques provinces méridionales : plan formé par les jésuites, tempéré par Louis XIV, et dont la rigueur s'accrut par degrés, en passant du roi aux ministres, des ministres aux évêques, aux intendants, et de ceux-ci aux derniers exécuteurs. Cette persécution, appelée dragonnade, conversion par logement ou mission bottée, fut commencée en 1680 et continuée jusqu'en 1688 : elle se compose de détails qu'on ne peut lire sans déplorer le sort des persécutés, et sans éprouver la plus vive indignation contre les persécuteurs (1).

(1) Ceux qui seraient curieux de s'instruire sur ces horribles détails doivent aller

Mais pourquoi, pourra-t-on demander, ces malheureux ne fuyaient-ils pas une patrie marâtre, un gouvernement cruel, qui, depuis tant d'années, accumulait sur eux des oppressions toujours nouvelles? Pourquoi, lorsqu'on les dépouillait de toute liberté, de tous droits, qu'on les excluait de tous les emplois, qu'on leur défendait d'exercer leurs talents, leur profession, leur industrie; qu'on arrachait de leurs bras leurs enfants, et qu'on les instruisait à détester leurs pères; pourquoi, lorsqu'on suscitait la guerre entre les membres de la même famille, lorsqu'on s'efforçait de commander despotiquement à leur conscience, d'usurper un empire absolu sur leur pensée, lorsque enfin on épuisait contre eux tout ce que l'imagination la plus féconde en méchanceté peut concevoir; pourquoi, dis-je, n'échappaient-ils pas par la fuite à tant d'outrages, de persécutions, de gênes et de souffrances? Car, à moins de les brûler à petit feu, comme l'avaient fait pendant trente-sept ans François Ier et Henri II; de les trahir et de les massacrer, comme fit Charles IX; de les condamner à la potence, à l'exemple de Henri III, il était impossible de trouver sur la terre des sujets plus cruellement opprimés que les protestants le furent par Louis XIV et ses jésuites. La fuite était en effet le seul parti qu'ils eussent à prendre; et c'est aussi le parti que prirent beaucoup d'entre eux, qui abandonnèrent un gouvernement ennemi, et trouvèrent chez les puissances étrangères protection et amitié. Une centaine de mille hommes, les mieux avisés ou les plus riches, n'attendirent pas les derniers excès de la persécution : ils quittèrent la France avec une grande partie de leur fortune; mais ce fut le petit nombre. Alors le gouvernement, qui redoutait le progrès de ces exemples, se hâta de leur opposer des obstacles.

Au mois d'août 1669, le roi avait rendu une ordonnance pour arrêter le cours des émigrations; il la renouvela le 26 juillet 1685, et crut intéresser les émigrants en commuant la peine de mort, prononcée contre eux par la première ordonnance, en celle des galères perpétuelles, en cas qu'ils fussent pris à la guerre. Cette commutation devait être et fut sans effet.

Une déclaration du 24 mai 1686 prouve que, parmi les nouveaux convertis, plusieurs, ne l'étant devenus que par la terreur ou la séduction, cherchaient à se soustraire à la tyrannie des convertisseurs, en fuyant la France. Cette déclaration porte que les nouveaux catholiques qui sortiront du royaume seront, quant aux hommes, condamnés aux galères perpétuelles; et, quant aux femmes, rasées et emprisonnées pendant le reste de leur vie. Mêmes peines prononcées contre ceux ou celles qui auraient facilité leur évasion (1).

Le gouvernement semblait vouloir contenir, emprisonner les protestants dans les limites de la France, afin de pouvoir commodément les persécuter, les torturer, les martyriser et les convertir.

On arrêtait sur les routes ceux qui fuyaient. L'émigration était devenue fort périlleuse dans les années 1685 et suivantes. Le marquis de Bordage fuyait avec toute sa famille : il était près de sortir de France; des gardes tirèrent sur sa voiture : son épouse fut blessée d'un coup de fusil; et tous deux furent conduits prisonniers dans diverses citadelles.

Le duc de La Force, refusant de se convertir, fut arrêté et renfermé dans la prison de Saint-Magloire à Paris.

D'autres hommes de cour cédèrent à la corruption, et firent semblant d'être convertis. Le 21 octobre 1685, le duc de Richemont abjura la religion de ses pères; mais peu de temps après il rentra sous la loi du protestantisme.

Le roi acheta, le 8 janvier 1686, la conversion du marquis de Belzunce et de la dame Lance-Rambouillet pour 2,000 fr. de rente. Il paya plus cher celle de Vivans, ancien brigadier de cavalerie, qui reçut 2,000 écus de pension.

Le 2 mai 1686, Louis XIV fit enlever

aux Archives du royaume, hôtel Soubise, et y lire la *Correspondance ministérielle sur les religionnaires ou émigrants pour cause de religion*; ils se convaincront que l'ignorance de Louis XIV et sa confiance aveugle en ses confesseurs, et confesseurs jésuites, ont souillé une partie de son règne de taches ineffaçables.

(1) Tous les édits, déclarations, arrêts du conseil d'Etat, etc., cités dans cet article, se trouvent dans un volume in-4° intitulé *Nouveau recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestants*, par Jacques Lefèvre, docteur en théologie. Paris, 1686.

tous les enfants des nouveaux convertis, pour leur donner une éducation. Il écrivit au marquis de Menars, intendant de la généralité de Paris, pour qu'il fît savoir à tous ces convertis que son intention était que leurs enfants fussent instruits dans les couvents et dans les colléges (1).

Le gouvernement, en 1686, ayant épuisé contre les protestants tous les moyens de vexations, s'arrêta, parut s'étonner de la longue série d'iniquités dont il les avait accablés, et commença à en prévoir les funestes conséquences et même à les sentir : il n'osa point réparer ses fautes; c'était les avouer; il se serait condamné lui-même ; mais il en diminua la gravité par des adoucissements et par une tacite tolérance.

Ce plan de persécution (2), dont l'exécution fut ardemment suivie par les jésuites qui en étaient les auteurs; ce plan, qui outrageait toutes les règles de la politique, de la justice, de l'humanité et de l'Évangile; qui causa de si cruels malheurs, enfanta tant de vexations, tant de crimes; qui fit couler tant de larmes et de sang, et contre lequel s'élevèrent plusieurs personnes probes, éclairées et puissantes (3); ce plan, dis-je, produisit un effet tout contraire à celui que les jésuites en attendaient.

Le protestantisme fut plutôt affermi que détruit en France; il subsiste encore. Les persécutions, quoique iniques et cruelles, furent inutiles aux persécuteurs, qui recueillirent la honte d'avoir commis des crimes, dégradé la morale sans aucun succès.

La France, privée d'un grand nombre d'habitants laborieux, vit bientôt son commerce et son industrie ruinés; elle supporta avec peu de succès une guerre que fit à Louis XIV, persécuteur du protestantisme, la ligue des princes qui professaient cette religion.

L'époque de cette persécution fut celle où ce roi, jusqu'alors presque toujours vainqueur de ses ennemis, essuya de tristes revers, et vit sa gloire obscurcie par de nombreuses défaites. A cette épo-

(1) *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pages 19, 20, 21.

(2) Deux plans de conversion furent discutés au conseil d'Etat : l'un proposait les voies de douceur et de persuasion, l'autre des moyens prompts et violents : ce dernier plan était l'ouvrage des jésuites; il fut préféré. Les jésuites, quoique habiles fourbes, avaient des vues très bornées; ils savaient concevoir des plans de destruction et de crimes, et ne savaient pas heureusement leur assurer un succès durable : rien ne leur a réussi ; ordinaire destinée des auteurs de projets basés sur l'imposture et l'immoralité.

(3) Le pieux Fénelon s'opposa autant qu'il put à ces iniques moyens de conversion : le jésuite La Chaise, confesseur de Louis XIV, l'en punit, en le faisant rayer de la feuille où il était inscrit pour l'évêché de Poitiers. Fénelon écrivit à madame de Maintenon pour l'engager à persuader le roi d'employer contre les protestants des moyens moins rigoureux. (*Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, tom. I, pag. 368, 369.)

D'Aguesseau, intendant du Languedoc, demanda son rappel pour ne pas participer aux iniquités dont il était le témoin. Il composa un Mémoire très sage dans lequel il soutenait que la contrainte imposée aux nouveaux convertis était impie. (*Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, tom. I, pag. 373.)

Le maréchal de Vauban eut le courage de présenter au ministre Louvois un Mémoire où il proposa de déclarer nulles toutes les ordonnances faites depuis neuf ans contre les protestants, de rétablir les temples, de rappeler les ministres, et de rendre à tous ceux qui n'avaient abjuré que par contrainte la liberté de suivre celle des deux religions qu'ils voudraient. Dans ce Mémoire, il déplore la désertion de cent mille Français, la sortie de soixante millions en numéraire et la ruine du commerce; il y montre les armées, les flottes ennemies grossies de Français aguerris. Il dit que « la contrainte « des conversions a inspiré une horreur gé- « nérale contre la conduite des ecclésiasti- « ques qui n'ajoutent aucune foi à des sa- « crements qu'ils se font un jeu de profaner; « que le projet de convertir par la violence « est exécrable, contraire à toutes les vertus « chrétiennes, morales et civiles, dangereux « pour la religion même, puisque les sectes « se sont toujours propagées par la persécu- « tion ; et qu'après les massacres de la « Saint-Barthélemi, un nouveau dénombre- « ment de huguenots prouva que leur nom- « bre s'était accru de cent dix mille. » (*Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, pag. 180.)

que commença la pénurie d'hommes et de finances, commencèrent les ressources honteuses ou vexatoires que cette pénurie rendit nécessaires.

Si l'on remonte à la source de tant d'iniquités et de malheurs, on la trouvera dans les jésuites, et surtout le jésuite La Chaise, confesseur de Louis XIV, et dans l'ignorance de ce roi.

PRIVILÉGES DE PARIS. Les Parisiens n'obtinrent jamais des rois de France aucune charte de commune ou de franchise. Quelques rois accordèrent, de loin en loin, certains priviléges à cette ville, notamment la magistrature du prévôt des marchands et des échevins; Louis XIV, par lettres patentes du mois de mars 1669, les confirma. Cette confirmation était dérisoire : ce n'étaient plus des priviléges, mais d'anciens affranchissements de servitudes féodales qui alors n'existaient nulle part. En effet, on trouve dans ces lettres patentes que les habitants de cette ville ont le droit de poursuivre en justice leurs créanciers; qu'ils sont exempts du droit de prise. Ce prétendu droit était une exaction révoltante, un véritable pillage. J'en ai parlé souvent dans les précédents volumes. Ainsi, par ces lettres patentes, le roi n'accorda rien aux Parisiens : leurs magistrats continuèrent à être assujettis à une cérémonie très humiliante; chaque fois que de nouveaux échevins étaient élus, le prevôt des marchands venait les présenter à la cour, adressait au roi un discours qui contenait un ample éloge de Sa Majesté; et pendant la harangue, le prévôt et les échevins se tenaient constamment à genoux (1).

JUSTICES DE PARIS. Au commencement du règne de Louis XIV, on comptait dans cette ville trente justices ou juridictions : huit royales, six particulières, et seize féodales ecclésiastiques.

Les huit justices royales étaient : le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, la Cour des monnaies, la Trésorerie de France, l'Election, la Connétablie et Maréchaussée, et le Châtelet.

Les six justices particulières étaient : le Bailliage du Palais, dans l'enclos du Palais, les Juges-consuls; la juridiction du Grand-maître de l'artillerie, à l'Arsenal; celle du Prévôt de l'hôtel, au Louvre; et celle du Prevôt de l'Ile-de-France et du Prévôt des marchands.

Voici les noms des seize justices féodales ecclésiastiques : celles de l'Archevêque de Paris, au For-l'Evêque, de l'Officialité à l'Archevêché; du Chapitre de Notre-Dame, de l'Abbaye de Sainte-Geneviève, de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de l'Abbaye de Saint-Victor, de l'Abbaye de Saint-Magloire, de l'Abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, du Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, du Temple, du Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, du Prieuré de Saint-Eloi, du Prieuré de Saint-Lazare, des chapitres de Saint-Marcel, de Saint-Benoît et de Saint-Merri.

Ces juridictions nombreuses entravaient la marche de la justice : par son édit du mois de février 1674, Louis XIV réunit au Châtelet toutes les justices féodales de cette ville et de sa banlieue, et créa en même temps un nouveau siége présidial qui, avec le Châtelet, partagea leur territoire.

Les seigneurs de Paris, tous gens d'église, s'élevèrent contre cette atteinte à leurs droits, et parvinrent, à force d'intrigues, à recouvrer de forts dédommagements, ou bien le tout ou partie de ces prétendus droits que le roi leur avait enlevés. Ce roi, pour apaiser l'archevêque de Paris, lui avait d'avance accordé le titre et les prérogatives de duc et pair de France; mais l'archevêque n'en fut pas satisfait; il obtint en outre, le 26 mai 1681, un supplément d'indemnités, qui s'éleva à une somme de 6,000 livres de rente annuelle.

Le prieur de Saint-Martin-des-Champs obtint des lettres patentes, du 22 janvier 1678, qui le rétablirent dans le droit de haute-justice qu'il exerçait sur les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs; et dans celui de la moyenne et basse-justice, pour la conservation des cens, rentes et autres redevances de la censive directe de ce prieuré, dans Paris et ses faubourgs.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés fut, en 1693, réintégré dans tous ses droits féodaux; dans la haute justice, exercée sur les habitants de l'enclos de cette abbaye par le bailli de cet abbé, qui, de plus, eut la connaissance des appellations des jugements rendus en matière civile par les juges des hautes-justices dépen-

(1) *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 12.

dantes du temporel de l'abbaye, et situées hors de la banlieue de Paris. Cet abbé fut ainsi réintégré dans la basse-justice qu'il exerçait autrefois sur les parties de la ville et des faubourgs où il percevait des cens, rentes et autres redevances. Ainsi, les coups portés à la féodalité parisienne par le despotisme furent presque sans effet, et prouvèrent la force morale dont jouissaient encore les seigneurs ecclésiastiques.

Paris divisé en quartiers. Sous Philippe-Auguste, la ville fut, à ce qu'on présume, divisée en quatre quartiers. Quelque temps après, ce nombre fut doublé; et Paris eut huit quartiers, dont six du côté du nord : ceux de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Sainte-Opportune, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, de la Verrerie, de la Grève, et le quartier de la Cité; et deux du côté du midi : ceux de la place Maubert et de Saint-André-des-Ars.

Sous Charles VI, on ajouta à ces divisions celles de Saint-Antoine, de Saint-Gervais, de Sainte-Avoye, de Saint-Martin, de Saint-Denis, des Halles, de Saint-Eustache et de Saint-Honoré; et l'on compta dans Paris seize quartiers. En 1642, on y joignit le faubourg Saint-Germain, qui forma un dix-septième quartier.

Ces divisions étaient très inégales : un seul quartier avait plus d'étendue que trois ou quatre autres. Par une déclaration du roi, du 14 janvier 1702, confirmée par une autre du 12 décembre de la même année, et enregistrée le 5 janvier 1703, Paris fut divisé en vingt quartiers dont voici les dénominations :

1. La Cité.	11. La Grève.
2. St-Jacques-la-Boucherie.	12. Saint-Paul.
3. Sainte-Opportune.	13. Sainte-Avoye.
4. Le Louvre.	14. Le Temple.
5. Le Palais-Royal.	15. Saint-Antoine.
6. Montmartre.	16. La place Maubert.
7. Saint-Eustache.	17. Saint Benoît.
8. Les Halles.	18. Saint-André.
9. Saint-Denis.	19. Le Luxembourg.
10. Saint-Martin.	20. St-Germain-des-Prés.

Cette division s'est maintenue jusqu'en 1791, époque où un nouvel ordre de choses exigea une autre division.

Population de Paris. Les progrès de la science administrative firent enfin sentir l'importance de la tenue exacte des registres de naissances, de mariages et de morts ; et, d'après leurs relevés, on a pu obtenir des données approximatives sur la population de cette ville. Ce n'est que vers les dernières années du règne de Louis XIV qu'il est possible d'obtenir à cet égard des renseignements positifs.

Depuis l'an 1709 jusqu'en 1718 inclusivement, en y comprenant les naissances et les morts de l'Hôtel-Dieu, on a compté à Paris 169,888 naissances, 41,186 mariages, 173,633 morts.

Ce qui, année commune, dans ces dix ans, donne, pour les naissances, 16,988 ;

Pour les mariages, 4,118 ;

Pour les morts, 17,393.

Il faut remarquer que l'année rigoureuse de 1709 a vu périr à Paris 29,288 personnes.

En multipliant le nombre des naissances annuelles, 16,988, par le nombre 28, que des expériences ont fait choisir comme le plus convenable à une grande ville, on aura, pour les sept dernières années du règne de Louis XIV, et les trois premières de la régence, une population annuelle de 475,664.

Si, comme l'a fait Messance, on adopte le multiplicateur 30, qui lui paraît trop fort, on aura pour résultat 509,640 habitants.

Si l'on prend le terme moyen entre ces deux multiplicateurs, on aura 492,652 habitants (1).

Je joins ici des notions sur la consommation et la population, fournies par un Italien qui a vécu longtemps à Paris sous le règne de Louis XIV, et qui a composé un tableau piquant des mœurs de cette ville. Je suis éloigné de garantir l'exactitude de ces notions.

« J'ai vu un dimanche, dans une seule « paroisse, faire 65 mariages.

« On dit qu'il y a jusqu'à 4,000 ven« deurs d'huîtres, que l'on y mange, « chaque jour, 1,500 gros bœufs et plus « de 16,000 moutons, veaux ou cochons, « outre une prodigieuse quantité de vo« lailles.

« Les familles sont si nombreuses qu'el« les logent depuis le grenier jusqu'à la « cave. On y compte 500 grandes rues, « outre une infinité de petites ; 10 places, « plusieurs marchés, 17 ports, 9 ponts, « autant de faubourgs, plus de 30 hôpi« taux, etc. (2). »

(1) *Recherches sur la population*, par Messance, pag. 176.

(2) Traduction d'une lettre italienne, écrite par un Sicilien en 1692, insérée dans le *Saint-Evremoniana*.

Ces détails paraissent avoir été recueillis d'après des bruits populaires.

VII. Tableau moral de Paris sous Louis XIV.

Pour juger du mérite des institutions d'une époque, il faut connaître les mœurs des hommes de cette époque; dans cette connaissance consiste la philosophie de l'histoire, sa principale utilité; je dois donc en exposer les éléments avec une fidélité rigoureuse : je vais mettre tous mes soins à y parvenir; et c'est à la cour, source du bien et du mal moral, que je puiserai, comme je l'ai fait jusqu'ici, les premiers traits qui doivent servir à la composition de ce tableau.

Pendant le règne de Louis XIII, la barbarie avait encore conservé sa supériorité sur la civilisation ; mais ces deux



Costumes sous Louis XIV.

états, vers le milieu de la carrière de Louis XIV, par la dégradation de l'un et les progrès de l'autre, se trouvèrent arrivés au même niveau, se balancèrent et produisirent des contrastes remarquables. Le même individu offrait, suivant les occurrences, politesse excessive et rusticité choquante; caresses et trahison ; hauteur et bassesse ; dévotion et débauche. Dans les mêmes rangs se voyaient des génies, des talents du premier ordre à côté de l'ignorance et des grossières erreurs ; des crimes odieux à côté des actes de vertu ; des vices honteux associés à l'héroïsme.

Le temps de la régence d'Anne d'Autriche ressemble, à beaucoup d'égards, à celui de la régence de Marie de Médicis. Les mêmes causes produisirent des effets pareils. La lutte du pouvoir féodal contre le pouvoir monarchique fut à la seconde époque aussi acharnée qu'à la première. Tous les attentats d'une ambition audacieuse, toutes les ignobles ressources de la faiblesse, furent mis en jeu ; les princes et seigneurs, dans l'un comme dans l'autre temps, demandaient à la cour, avec me-

nace et armes à la main, des dignités nouvelles, un accroissement de fortune et d'autorité. Le gouvernement, qui n'était pas toujours le plus fort, opposait à ces demandes la ruse, la corruption ; et, pour accroître ses partisans, il achetait à grand prix la soumission de ces princes et seigneurs : soumission peu durable, marchandise sans valeur, et qui, quoique payée, n'était livrée qu'en partie ou point du tout. Ces marchés avilissants, la mauvaise foi de ceux qui les contractaient, n'étaient pas les seuls exemples de corruption que la cour offrît au public. Voyez Mazarin, exerçant le pouvoir suprême, faire commerce de tous les emplois, de toutes les dignités, de tous les bénéfices (1) !

S'il sacrifiait tout au désir d'accroître ses richesses, il montrait les mêmes dispositions pour maintenir son pouvoir. Se croyait-il menacé par quelque ambitieux, rien ne lui coûtait pour le satisfaire et se le rendre favorable ; il prodiguait les places, les gouvernements, et surtout les titres honorifiques de comte, de duc, qu'il avilit en les multipliant sans mesure ; mais il ne prodiguait point l'or.

On vit avec étonnement le duc de Nemours, dit un écrivain contemporain, qui avait adressé des choses fort dures au cardinal Mazarin, n'en recevoir aucune faveur. On lui dit : « Qu'il étoit « bien malheureux de n'en avoir point « reçu de grâces après cela, et qu'il étoit « le seul qui l'eût offensé sans récom- « pense (1). »

Insensible aux injures comme aux bienfaits, les passions haineuses et vindicatives lui étaient étrangères, ou ne le détournaient point de son but principal. Les Parisiens publièrent contre lui une quantité innombrable de satires et de chansons. Il recevait ces traits avec la plus froide indifférence. Ils chantent, disait-il, ils paieront.

La plupart de ceux qu'il créa comtes et ducs avaient pris les armes contre lui. Je ferai tant de ducs, disait-il aussi, qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas (2). « Il avoit tant multiplié les « dignités qu'elles en étoient méprisées ; « ce qui fit dire à une dame, qui deman- « doit un duché pour son mari, qu'elle ne « le demandoit pas pour l'honneur de l'ê- « tre, mais pour éviter la honte de ne « l'être pas ; et la raison de cela étoit qu'il « ne comptoit pour rien les grâces qui « étoient en parchemin, et qu'il eût mieux « aimé faire dix ducs et pairs que de don- « ner cent écus (3). »

De cette conduite il résultait avilissement pour les dignités, accroissement d'orgueil pour les familles féodales, considé-

(1) « Il étoit si attaché à l'argent, qu'il « faisoit des bassesses indignes de son rang : « il vendoit tous offices et bénéfices, et « faisoit commerce de tout. Un peu devant « sa mort, la charge de premier président « de Bretagne vaqua ; la reine-mère la de- « manda pour d'Argouges, intendant de sa « maison, et le cardinal la lui promit. D'Ar- « gouges étant allé chez lui pour le remer- « cier, il lui dit qu'il étoit vrai qu'il avoit « promis à la reine cette charge pour lui, « mais qu'il ne le pouvoit faire s'il ne lui « donnoit cent mille écus. Sur quoi l'autre « lui répondit qu'il n'étoit pas en état de « cela ; et on lui repartit qu'il n'auroit donc « pas la charge.

« D'Argouges descendit chez la reine, et « lui rendit compte de ce qui venoit de se « passer, dont se trouvant surprise, elle dit : « Ne se lassera-t-il jamais de cette sordide « avarice ? sera-t-il toujours insatiable ? ne « sera-t-il jamais saoul d'argent ? Ce dis- « cours fut bientôt rapporté au cardinal par « des gens de chez la reine qui lui étoient « affidés ; et sa majesté étant bientôt après « montée dans sa chambre, il la reçut en « lui disant : De quoi vous avisez-vous, « madame, de venir voir un insatiable, un « homme d'une avarice sordide, qui ne sera « jamais saoul d'or et d'argent ?

« La reine fut fort embarrassée, et le « cardinal persista à exiger cent mille écus « pour la charge. D'Argouges n'en voulut « point à ce prix, mais la semaine suivante, « le cardinal étant mort, il eut la charge « pour rien... Quand quelqu'un faisoit « quelque profit, il croyoit qu'on le lui vo- « loit. » (*Mémoires de Monglat*, tom. IV, pag. 253 et suivantes.)

« Il avoit cette vilaine coutume de faire « acheter toutes les grâces qu'il faisoit. » (*Mémoires de Bussy-Rabutin*, tom. I, p. 140.)

(1) *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 135

(2) *Louis XIV, la cour et le régent*, tom. I, pag. 97.

(3) *Mémoires de Monglat*, t. IV, p. 153 et suiv.

-ration accordée à l'intrigue, à la bassesse et même aux crimes.

L'éminent personnage prenait sans pudeur où il trouvait à prendre. Pendant les guerres de la Fronde, le roi, encore jeune, étant à Corbeil, le surintendant des finances lui envoya cent louis d'or pour ses menus plaisirs, et pour faire des libéralités aux soldats estropiés. Mazarin les lui prit dans sa poche, et ne lui laissa pas un sou (1).

Son avarice et sa crainte de voir le jeune roi mériter, par des actes de justice ou de générosité, l'estime publique, estime dont il aurait été jaloux, le portèrent, je le pense, à cette bassesse.

Ce cardinal appréhendait que le jeune roi, croissant en âge, ne parvînt bientôt à diminuer l'autorité absolue que la reine-mère lui avait laissé prendre : dans cette crainte, il s'opposa tant qu'il put à son instruction, l'entoura de personnes chargées de le détourner de ses études, et parvint à le laisser dans l'ignorance. Il aurait désiré que Louis XIV eût pour régner une incapacité pareille à celle de Louis XIII.

Si le cardinal Mazarin est auteur d'un attentat commis sur la personne du roi, alors âgé de quatorze ans, comme tout concourt à le faire croire, cet attentat doit être attribué au même motif.

Pendant les guerres de la Fronde, la cour, en juin 1652, étant à Melun, il se commit un crime dont La Porte, valet de chambre du roi, va faire le récit : « Le roi, « ayant dîné chez son éminence, et étant « demeuré avec lui jusque vers les sept « heures du soir, il m'envoya dire qu'il se « vouloit baigner. Son bain étant prêt, il « arriva tout triste, et j'en connus le sujet avant qu'il me le dît. La chose étoit « si terrible qu'il me mit dans la plus « grande peine où j'aie jamais été, et je « demeurai cinq jours à balancer si je la « dirois à la reine ; mais, considérant qu'il « y alloit de mon honneur et de ma con« science de ne pas prévenir par un aver« tissement de semblables accidents, je « la lui dis enfin, dont elle fut d'abord sa« tisfaite. »

Neuf mois s'écoulèrent, et La Porte reçut de la reine des témoignages de sa bienveillance accoutumée ; mais dès que Mazarin fut de retour de Bouillon, informé du rapport que ce serviteur zélé avait fait à cette princesse, il le bannit de la cour, le priva de ses emplois, en l'accusant lui-même de l'attentat manuel dont certainement il n'était pas coupable. Ce ne fut qu'après la mort du cardinal que La Porte fut admis auprès du roi, qui le revit avec intérêt.

La Porte n'accuse point précisément Mazarin d'être l'auteur de cet attentat ; mais toutes les circonstances du récit de cette affaire, soit dans le corps de ses Mémoires, soit dans sa lettre justificative qu'il adresse à la reine, tendent à le démontrer.

Mazarin, innocent, aurait lui-même recherché et fait punir l'auteur de l'attentat ; Mazarin coupable et puissant devait, comme il le fit, persécuter le dénonciateur (1).

La Porte jouissait d'une réputation de droiture, de probité et d'énergie. Plusieurs écrivains du temps parlent avec admiration du courage qu'il montra pour défendre la reine accusée, non sans fondement, de correspondre secrètement avec les ennemis de la France ; courage qui, comme on vient de le voir, fut mal récompensé par cette princesse.

Anne d'Autriche avait les vices de toutes les princesses de ce temps : adonnée aux intrigues, et trop faible pour supporter le poids des affaires publiques, elle faisait peu et laissait tout faire par Mazarin. D'ailleurs elle était dévote, superstitieuse et galante ; et ses rapports avec ce cardinal ont fait naître des soupçons et des reproches, peut-être mal fondés, mais qui ont laissé des présomptions outrageantes à sa mémoire. Je ne m'en rapporte pas aux nombreux écrits publiés contre cette reine sur ses liaisons avec Mazarin ; mais on voit dans plusieurs endroits des Mémoires de La Porte qu'elle avait avec ce cardinal des conférences qui duraient plusieurs heures. On lui remontrait qu'elle perdait tous ses serviteurs « en préférant « un étranger à tant d'honnêtes gens, et « que les conférences particulières qu'elle « avoit avec lui serviroient de prétexte à « ses ennemis pour donner atteinte à sa « réputation. Un jour, comme madame « de Hautefort lui disoit que M. le car« dinal était encore bien jeune pour qu'il « ne se fît point de mauvais discours d'elle

(1) *Mémoires de La Porte*, p. 186 et 187.

(1) *Mémoires de La Porte*, p. 289 et suiv., et p. 312 et suiv.

« et de lui, sa majesté lui répondit qu'il « n'aimoit pas les femmes, qu'il étoit d'un « pays à avoir des inclinations d'une au« tre nature (1). » Cette réponse accuse le cardinal, mais justifie mal la princesse, dont la conduite ne paraît pas étrangère à la naissance de cet individu mystérieux qu'on a désigné dans le monde sous le nom de l'homme au masque de fer.

Si je descends aux princes qui se montrèrent avec éclat dans les dissensions civiles, je vois au premier rang celui qu'on a nommé le Grand Condé. Il était certainement guerrier habile, inépuisable en ressources, possédait à un degré éminent la science des combats; mais sa conduite publique et privée offre-t-elle des exemples de morale? Au gré de ses affections, de ses intérêts, on le voit prendre et quitter tour à tour le parti de la cour, le parti de la Fronde, et ne figurer dans l'un et l'autre que pour assouvir la soif de son ambition, pour attiser le feu et étendre les désastres des guerres civiles. Plusieurs assassinats, plusieurs massacres, et notamment celui de la place de Grève dont j'ai déjà parlé, paraissent être son ouvrage. Vaincu, il déserte sa patrie, va se jeter dans les bras des Espagnols, alors les plus redoutables ennemis de la France, et dirige pendant huit années consécutives la guerre contre son pays. Enfin, lorsque, en 1660, la paix fut conclue avec l'Espagne, se voyant sans ressources, il perdit sa fierté, et n'eut pas le courage de supporter dignement les revers de la fortune. Il vint honteusement trouver la cour à Aix en Provence, se jeter aux genoux du roi, lui demander pardon et s'humilier devant le cardinal, son plus grand ennemi. On lui fit éprouver tout ce que cette démarche avait de pénible et de honteux : il fut reçu froidement et avec hauteur (2). Il ne répara point, mais il fit oublier les maux qu'il avait causés à son pays, par des services qu'il rendit ensuite à la cour.

Ses liaisons avec sa sœur, la princesse de Longueville, firent beaucoup de bruit; et, si l'on en croit la plupart des écrivains du temps, ces liaisons n'étaient pas de nature à édifier le public. Ce prince ne se piquait ni de tenir sa parole ni de payer ses dettes : il avait un caractère haut, insultant, dur, impérieux, qui le faisait généralement détester; la duchesse de Nemours en faisait un portrait peu avantageux (1).

(1) *Mémoires de La Porte*, p. 227, 228.

(2) *Mémoires de Monglat*, t. IV, p. 234, 235.

Le prince de Conti, son frère, petit, bossu, galant, séditieux, figura dans la guerre contre la cour, et demandait pour prix de sa révolte un chapeau de cardinal.

Cette demoiselle de Montpensier, qui a écrit des mémoires, turbulente, guerrière, animait son indolent père à la sédition, et contribua à prolonger les malheurs de la guerre civile.

Ce duc de Beaufort, surnommé le roi des Halles, qui en avait l'éducation et le langage, qui affectait un caractère de franchise et de loyauté qu'il ne soutint pas, qui faisait la débauche, et se donnait des plaisirs de prince, fut chef du parti des importants, gouverneur de Paris pour celui de la Fronde, et très aimé de la dernière classe des habitants. Il joua sur la scène politique un rôle de niais ou de bouffon. S'il manquait d'éducation et de talent, il ne manquait pas de courage militaire; à Orléans, il s'était battu à coups de poing avec le duc de Nemours (2); à Paris il se battit avec le même à coups de pistolet, et le tua.

Ce cardinal de Retz, qui, dans ses curieux mémoires, nous apprend que de son temps on était encore en usage de se faire gloire des malheurs qu'on avait causés, était doué d'un esprit subtil, pénétrant et fécond en ressources; il met à décrire ses intrigues, ses ruses, ses fourberies et toutes ses fredaines politiques, le soin qu'on mettrait à raconter des actions dignes des éloges de la postérité; il y mêle des aperçus profonds et des traits dignes de Tacite

(1) *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 88.

(2) Dans une conférence tenue à Orléans, provoquée par mademoiselle de Montpensier, ces deux princes s'adressèrent des paroles offensantes et se donnèrent des démentis. « A l'instant M. de Beaufort, s'élançant par « dessus ceux qui s'étaient mis entre eux « deux, lui jeta la main au visage; et M. de « Nemours, le prenant en même temps par « la perruque, la lui arracha. On les sépara « avec assez de peine; et Mademoiselle leur « ayant imposé silence, les accommoda sur« le-champ. » (*Mémoires du comte de Tavanes*, p. 185.)

peignant les crimes de la cour de Tibère. Cet homme, au niveau de ses contemporains sous le rapport des mœurs, leur était fort supérieur sous celui des talents; il était capable de jouer la cour, le parlement et Mazarin lui-même. Il armait, il soulevait une partie des habitants de Paris, les dirigeait à son gré; il alarmait tous les partis sans intérêt personnel, pour essayer ses forces, pour ses menus plaisirs: c'était un homme aimable, insouciant et voluptueux. Quoique archevêque de Paris et cardinal, ses mœurs étaient fort peu exemplaires.

Si l'on en excepte quelques membres du parlement qui paraissent avoir agi dans des vues conformes à l'intérêt public, les principaux personnages qui ont figuré dans les troubles de la minorité de Louis XIV sont des hommes sans vertus, sans patriotisme, et dont l'intérêt personnel était le principal mobile.

Par le patronage féodal d'alors, chaque seigneur ou gentilhomme appartenait ou se donnait à un patron, le servait tant qu'il y trouvait son profit ou qu'il en espérait des récompenses, et le quittait pour en reprendre un autre. Ces seigneurs avaient des patrons et n'avaient point de patrie. C'est pourquoi on voit, sous la minorité de Louis XIV, comme on avait vu sous celle de Louis XIII, la moitié des nobles prendre parti pour la cour, et l'autre moitié contre elle. Ils agissaient ainsi, non en vertu des anciennes lois du vasselage féodal, tombées en désuétude, mais par un reste d'habitude qu'avaient laissé ces lois. Le comte de Tavanes se range sous les bannières du prince de Condé, non parce qu'il était son vassal, mais parce qu'il s'était donné à lui. Il quitte par mécontentement le service de ce prince, et se range dans le parti du roi (1). Personne ne lui reprocha sa félonie comme on l'aurait fait aux douzième et treizième siècles; personne ne l'accusa de révolte, comme on l'aurait fait vingt ans après.

Le parti de la cour, qui n'était pas toujours le plus fort, désarmait ses adversaires en leur offrant une amnistie. La tache de rébellion était alors considérée comme entièrement effacée.

Les plus grands désordres régnaient dans l'armée, de tous les partis. Les soldats, les officiers, les colonels des régiments, les généraux, s'adonnaient sans frein et sans honte au vol et au brigandage. Pendant que le prince de Condé était à Paris et son armée dans les environs de cette ville, six cavaliers du régiment de son nom volèrent pour cent mille écus de marchandises que des bourgeois de Paris avaient fait venir à grands frais. Ces bourgeois étant parvenus à se saisir de quatre de ces voleurs, les remirent entre les mains du comte de Tavanes, qui commandait l'armée de Condé : ce comte, à la prière d'un mestre de camp, fit sauver les voleurs. On peut conjecturer que le mestre de camp et ce comte avaient eu part au vol.

Les bourgeois, trompés dans leurs espérances, vinrent se plaindre au prince, qui, ayant intérêt de ménager les Parisiens, se mit fort en colère, et ordonna au comte de Chavagnac d'aller à l'armée pour recouvrer les marchandises volées, en lui disant que, s'il ne les retrouvait, sa tête en répondait. Chavagnac, piqué de cet ordre et de cette menace, n'obéit point. « Je « faillis même, dit-il, assommer un de ces « coquins (les bourgeois volés) qui me de- « mandoit quand je voulois aller à l'ar- « mée » (pour y exécuter l'ordre du prince). Les voleurs gardèrent leur vol, et les bourgeois volés furent traités de coquins, et faillirent être assommés (1). Telle était la moralité des nobles de ce temps.

La cour de Louis XIV, fuyant l'armée du prince de Condé, se rendit de Gien à Saint-Fargeau, de là à Auxerre, à Joigni, à Montereau. Pendant ce voyage, tous les seigneurs du parti du roi pillaient partout et se pillaient entre eux. « On se man- « geoit les uns les autres, et l'insolence « alla au point que le comte de....., frère « de M. de Broglio, pilla la petite écurie « du roi. Il eut aussi peu de respect pour « la livrée de sa majesté que pour celle du « dernier des cravates... On envoya Gi- « vry, écuyer du roi, pour lui redemander « ces chevaux; on s'en moqua; et tout « cela passa chez son éminence (le cardi- « nal Mazarin) pour galanterie (2). »

Veut-on avoir un exemple du pillage des chefs militaires, lorsqu'ils passaient avec de la troupe d'un pays à l'autre? Le comte de Chavagnac va nous l'apprendre.

(1) Voyez *les Mémoires du comte de Tavanes*, vers la fin, et notamment p. 371.

(1) *Mémoires de Chavagnac*, pag. 155 et suiv.

(2) *Mémoires de La Porte*, pag. 279, 280.

Ce comte, persuadé que les bassesses, les vols et les brigandages ne pouvaient ternir l'honneur des gentilshommes, se vante de très bonne foi, dans ses mémoires, de ses vices, de ses bassesses et de sa conduite criminelle. Il apprend au public qu'il a fait le rôle d'espion à Paris, qu'il quitta et reprit tour à tour le parti de Mazarin, celui de la Fronde et celui du prince de Condé ; puis il raconte qu'étant en Auvergne, le duc de Candale, gouverneur de ce pays, lui fit obtenir de la cour un brevet de maréchal de camp, avec charge de ramener la cavalerie de Catalogne, qui, ayant abandonné cette province espagnole contre les ordres du roi, s'était cantonnée dans le pays de Foix. Chavagnac manquait d'argent pour faire son équipage ; le duc, afin de lui faciliter le moyen de s'en procurer, lui donna une compagnie de ses gens d'armes. Il voyagea avec elle jusqu'à Moissac. Pendant ce trajet d'environ cinquante lieues, il commit tant de violences sur les chemins, qu'il y gagna environ 24,000 livres. « La route, dit-il lui-même, me valut mille louis d'or (1).

Le même, ayant rempli sa mission dans le pays de Foix, se rendit, avec sa cavalerie, dans l'Agénois. Il dit : « J'eus de « ma route douze cents pistoles (22,000 « livres), sans compter six beaux chevaux « que j'achetai (2). »

C'est-à-dire qu'à force d'extorsions Chavagnac et sa troupe vécurent le long de la route aux dépens des habitants des campagnes, et qu'ils leur enlevèrent une fois mille louis d'or, une autre fois douze cents pistoles. Un chef de voleurs ferait-il mieux ?

Chavagnac, en se faisant gloire de ces turpitudes, croyait mériter la considération de ses nobles contemporains. Il nous prouve leur perversité et la sienne.

La débauche était extrême parmi les jeunes courtisans. On connaît cette orgie dégoûtante, célébrée pendant la semaine sainte de l'an 1659, dans le château de Roussi, à quatre lieues de Paris, où figuraient Vivonne, Mancini, neveu du cardinal Mazarin, l'abbé Le Camus, aumônier du roi ; le comte de Guiche, Manicamp, Bussi-Rabutin, etc., et où quelques violences accompagnèrent et décelèrent les excès du plus infâme libertinage. Le scandale était trop grand ; Mazarin se vit forcé d'exiler son neveu ainsi que plusieurs de ses complices (1).

On allait à la messe, au sermon, et dans des lieux de débauche. L'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré et les baigneurs de Paris étaient les lieux fréquentés par les courtisans ; ils passaient quelque temps de la matinée dans l'un de ces lieux, la nuit dans l'autre, et rencontraient dans tous les deux des femmes galantes.

Bussi-Rabutin, dans une lettre qu'il adressa, en 1671, à la duchesse de Montmorency, parle d'une dame Duménil, entretenue par le maréchal de Grancei et par quelques autres, dont le laquais, un jour qu'elle était à la messe aux Grands-Jacobins, qui est à présent, dit-il, l'église où se trouve la fine fleur de la chevalerie, heurta, en passant, une dame de La Baume. Celle-ci donne un soufflet au laquais. Alors, la dame Duménil se plaint avec hauteur de ce qu'on bat son laquais. La dame de La Baume trouve que la dame Duménil est bien hardie de lui adresser la parole. Ces deux dames s'accablent, dans l'église, des injures que les femmes des halles n'osent plus prononcer, et se reprochent le scandale de leur conduite. « La Baume la menace de lui faire couper la robe ; et la Duménil répond qu'il « y a longtemps, à la vie qu'elle fait, qu'on « devrait lui avoir coupé le nez. La « Baume crie qu'elle la fera rouer de « coups ; l'autre lui dit, sans s'émouvoir, « qu'elle ne fasse point de bruit ; qu'on « les connaît bien toutes deux ; qu'elles « sont du même métier ; et qu'elles de-« vraient vivre en bonne intelligence, etc. »

Dans la même lettre, Bussi-Rabutin raconte que le ministre de Lyonne avait fait exiler sa femme, parce qu'on l'avait trouvée couchée avec sa fille, et le comte de Saulx entre elles deux. A cette nouvelle, madame de Montmorency répond : « J'ai ouï parler quelquefois de parties « carrées dans un lit, même d'un homme « entre deux guenipes de remparts ; mais « non pas encore d'un galant entre la « mère et la fille (2). »

Lorsque, après la mort de Mazarin,

(1) *Mémoires de Chavagnac*, pag. 159.
(2) *Mémoires de Chavagnac*, pag. 162.

(1) *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, p. 351 ; t. II, p. 1 et suiv. — *Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. I, pag. 25.
(2) *Supplément aux Mémoires et Lettres du*

Louis XIV entreprit de gouverner par lui-même; lorsque Louvois eut mis un ordre, une discipline jusqu'alors inconnue dans les armées; lorsque, par des institutions toutes nouvelles, Colbert eut favorisé les développements de l'industrie, du commerce, plusieurs barrières de la routine renversées laissèrent une voie plus large à la marche des connaissances humaines et au mouvement de la civilisation. Il resta encore dans les diverses administrations et dans les esprits beaucoup de désordres; le changement ne fut pas brusque, mais il s'opéra très sensiblement; et, depuis la minorité de Louis XIV jusqu'à la fin de son règne, l'amélioration fut très évidente. On eut des idées plus vraies sur l'honnête et le malhonnête, sur le juste et l'injuste. Cependant les erreurs et les vices conservaient un grand empire.

Le luxe, dont Louis XIV donna tant d'exemples dans tout le cours de son règne, exerça sur l'opinion publique et sur la morale son influence corruptrice. La richesse des habits, des équipages, l'or, les perles et les diamants, dont on les chargeait, attiraient à ceux qui en faisaient parade une considération qui n'est due qu'aux vertus. Ce mérite factice, que l'on se procurait souvent par des actes de mauvaise foi, dispensait du mérite réel. Le public, séduit par le sens de la vue, accordait à des richesses ou à leurs apparences des hommages qui doivent être la récompense de l'excellence des talents, de la noblesse de l'âme, des sentiments élevés et des actions éminemment utiles. Ces exemples, donnés par le roi aux courtisans, par les courtisans à la classe inférieure, égaraient l'opinion publique, et corrompaient la morale.

Louis XIV, en matière de luxe, avait surpassé la plupart de ses prédécesseurs : il était persuadé que la grande richesse de ses habits contribuait à sa grandeur personnelle et à la splendeur de son trône; il ne pensait pas que la postérité juge l'homme d'après ses actions, et non d'après ses vêtements (1).

Les princes et les plus grands seigneurs allaient s'enivrer chez les traiteurs, dans les cabarets et chez les baigneurs, y faisaient tapage, battaient les domestiques, brisaient les meubles; et, par respect pour la féodalité, toutes ces insolences restaient impunies. Ils juraient comme les hommes de la dernière classe du peuple. Le roi même, dans sa jeunesse, avait, à leur exemple, adopté cette grossière habitude, que la reine sa mère eut beaucoup de peine à lui faire perdre. « Autrefois, « dit l'épouse du frère de Louis XIV, « dans ses lettres, on jurait à tout propos à la cour (1). »

Les nobles, parmi lesquels, sous le règne de Henri IV, on pouvait compter quelques hommes vertueux et désintéressés, tombèrent sous le règne de Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV dans le dernier avilissement. Les guerres civiles leur avaient rendu tous les vices de la féodalité : ils se conduisaient en ennemis du roi et du peuple; et leur férocité dans les campagnes égalait leur bassesse à la cour. Parmi eux se trouvaient quelques hommes de guerre; il ne s'y trouvait pas un homme de bien. Ils furent les esclaves de Mazarin, contre lequel ils s'étaient déclarés; ils le furent des surintendants Bullion et Fouquet : puis, oubliant les bienfaits de ce dernier, ils l'abandonnèrent dans sa disgrâce (2).

comte de Bussi-Rabutin, première partie, pag. 103, 106.

(1) Lorsqu'en février 1715 les jésuites, pour désennuyer Louis XIV, eurent imaginé de lui envoyer un ambassadeur du roi de Perse, et qu'ils eurent chargé un marchand étranger de jouer ce rôle à la cour de France, le monarque, toujours dupe de la fourberie de ces pères, crut, pour recevoir dignement ce prétendu ambassadeur, devoir étaler à ses yeux toute sa magnificence. « Il prit, dit « Dangeau, un habit d'une étoffe or et moire « brodée de diamants : il y en avoit pour « douze millions cinq cent mille livres ; et « l'habit étoit si pesant, que le roi en chan« gea après son dîner. » (*Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tom. II, pag. 117.)

Dangeau cite plusieurs autres exemples de grands seigneurs et dames succombant sous le poids de leurs riches vêtements, et obligés de se faire soutenir par des serviteurs. Condamnés à la magnificence par leur orgueil, ils en subissaient la peine.

(1) *Histoire de Louis XIV*, par Reboulet, tom. I. pag. 361. — *Fragments de Lettres originales*, tom. I. pag. 177. — *Louis XIV et sa cour*, tom. I. pag. 125.

(2) Mazarin avilit les nobles de la cour,

Cet état de désordre et de turpitude devait changer.

Il changea sensiblement, comme je viens de le dire, lorsque, après la mort de Mazarin, Louis XIV eut confié à Colbert la partie de l'administration de son royaume qui avait le plus d'influence sur les connaissances humaines et sur les mœurs. Ce ministre ouvrit aux sciences, aux arts, à l'industrie une carrière nouvelle, et y appela tous ceux qui pouvaient honorablement y figurer. Il développa le génie, et poussa les talents vers leur perfection. Des académies fondées, l'Observatoire établi, des bibliothèques rendues publiques, une correspondance facile offerte aux sciences par le véhicule du *Journal des Savants*, modèle de tous les journaux qui parurent depuis; des récompenses accordées aux littérateurs, aux savants, aux artistes; diverses manufactures mises en activité, etc., donnèrent une forte impulsion aux esprits, les dirigèrent rapidement vers l'application et l'étude, et enfantèrent les merveilles qui ont honoré le siècle de Louis XIV.

Le gouvernement ne fit point naître le génie des Pascal, des Corneille, des Molière, des La Fontaine, etc.; mais il contribua à favoriser son développement; il contribua pareillement à l'accroissement du talent des Racine, des Boileau, des Bossuet, des La Bruyère, des Fénelon, etc., et de plusieurs autres écrivains distingués. La langue française se polit, et sa politesse amena celle des mœurs.

D'autre part, les érudits, tels que Sirmond, Montfaucon, Mabillon, Martenne, d'Acheri, Baluze, Duchesne, etc., firent jaillir de la poussière des archives, parmi beaucoup d'ouvrages inutiles, des lumières importantes sur les siècles passés, fournirent de nouveaux aliments à la discussion, et des termes de comparaison au jugement. Nos anciennes institutions furent appréciées; et de ces opérations de la science il résulta des vérités nouvelles dont la philosophie profita.

Louis XIV renonça, et, par imitation, les hommes de sa cour renoncèrent à ces paroles grossières, à ces jurements qui ne sont plus en usage que dans la classe la moins civilisée de la société. Les habitants de la cour, et, dans la suite, ceux de la ville se contraignirent. On n'osa guère faire parade de ses habitudes triviales; on ne fut pas meilleur, mais on parut l'être : on dissimula; et, dans cet état de choses,

en occasionnant leur révolte et leurs basses soumissions; lorsqu'il eut recouvré son autorité, il les avilit en leur prodiguant sans mesure des titres honorifiques.

Bullion qui, comme le dit Dangeau, portait toujours une boîte d'or remplie non de tabac, mais d'excréments humains, Bullion avilit aussi ces mêmes nobles, et mit en évidence leur rapacité en les soumettant à l'épreuve suivante. En 1640, ayant fait frapper pour la première fois des louis d'or, il invita à dîner cinq seigneurs des plus distingués de la cour, et au dessert il fit servir trois vastes bassins pleins de cette riche monnaie. A cette vue, chacun de ces grands seigneurs y porte avidement les mains, en remplit ses poches, et, chargé de ce butin, s'enfuit sans attendre son carrosse. Bullion riait de voir ces seigneurs se retirer brusquement, chancelant sous le poids de l'or qu'ils venaient de ravir. C'est ainsi que, pour rendre des courtisans méprisables et pour rire de leur avidité, Bullion prodiguait les trésors de l'Etat.

Fouquet, pour s'attacher les hommes puissants de la cour, leur faisait de fortes pensions. Les seigneurs et les dames ne rougissaient pas de s'abaisser, de se prostituer pour obtenir les faveurs financières de ce ministre. « On était son pensionnaire sitôt « qu'on voulait l'être, dit Bussi-Rabutin; et « la honte n'avait pas retenu la plupart des « grands seigneurs d'être à ses gages. » (*Mémoires de Bussi-Rabutin,* t. I, pag. 315.)

Fouquet tranchait du souverain. Il donna, dans son château de Vaux, une fête magnifique à Louis XIV. Ce roi eut le dessein, même pendant cette fête, de faire arrêter ce surintendant : il fut détourné de ce lâche projet; mais peu de jours après Fouquet fut saisi et conduit à la Bastille, puis condamné à mort par une commission qui poussa la rigueur jusqu'à l'iniquité. (Voyez *le Journal manuscrit du sieur d'Ormesson pendant la Chambre de justice établie en décembre* 1661.) Tous les juges qui n'opinèrent point pour la mort furent disgraciés ou persécutés. Le roi commua la peine de mort en prison perpétuelle.

Pendant la fête donnée au château de Vaux, chaque seigneur invité trouva, dans la chambre qui lui était destinée, une bourse remplie d'or que ces seigneurs n'oublièrent pas d'emporter.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

l'hypocrisie est un vice de plus pour celui qui en est entaché, et un danger de moins pour le public. Avec l'hypocrisie, les exemples de corruption paraissent plus rares et sont moins contagieux. Cacher ses actions vicieuses, c'est les condamner, c'est en avouer la honte.

On commença dès lors à s'apercevoir que l'on était encore barbare, et qu'on s'acheminait vers un état meilleur. Une certaine fermentation de raison se faisait sentir. Le temps passé obtint moins de vénération. On osa même porter atteinte à quelques vieilles coutumes.

Parmi les nombreuses réformes faites dans la procédure, il ne faut pas omettre l'antique et barbare coutume du congrès, outrageante à la raison et surtout à la décence publique. Elle fut abolie par arrêt du parlement du 18 février 1677 (1).



Palais du Luxembourg.

L'administration de la justice offrait bien d'autres abus. Il aurait fallu tout refaire; on se borna à réparer; et l'ordonnance de 1667 mit quelques bornes à la rapacité des gens du Palais.

Dans les villes, dans les campagnes, les animaux étaient encore considérés comme justiciables des tribunaux. On procédait en forme contre les cochons, les chiens, les mulots, les chenilles; et le clergé prononçait gravement des sentences d'excommunication contre ces bêtes, coupables de délits ou auteurs de quelques dégâts; puis il les livrait aux juges séculiers. Racine, dans sa comédie des *Plaideurs*, fit

(1) Cette abolition fut prononcée à l'occasion du procès du sieur Cordouan, marquis de Langei, et de la dame Saint-Simon de Courtaumer, son épouse. Cette dame, après trois ans de cohabitation, fit en 1659 déclarer son mariage nul pour cause d'impuissance. Le marquis de Langei épousa depuis Diane de Montault de Noailles, dont il eut sept enfants. (*Galerie de l'ancienne Cour*, tom. II, pag. 313.)

ressortir le ridicule de cette jurisprudence digne des siècles passés; mais, n'étant abolie par aucune loi, elle se maintint encore (1).

Dans ce même temps, le gouvernement s'occupa de la punition des crimes commis par des hommes puissants, et de la répression des attentats de la féodalité.

Le cardinal Mazarin, entièrement occupé de sa fortune et du maintien de son pouvoir, ne s'était, comme le cardinal Richelieu, occupé qu'à réprimer la féodalité dans son action contre la monarchie, et l'avait laissée libre d'agir contre les habitants des campagnes. Les moyens de répression employés pour cet objet par ces deux cardinaux étaient différents. Richelieu emprisonnait et tuait les seigneurs féodaux; Mazarin se les attachait par la corruption, par des pensions et des titres honorifiques. Ces ministres ne s'occupèrent ni l'un ni l'autre des parties du gouvernement étrangère à leur intérêt personnel; ils y laissèrent subsister tous les désordres, tous les abus.

Les pauvres habitants des campagnes, sans défense, livrés à l'exécrable tyrannie de leurs seigneurs, étaient impunément outragés, pillés, battus, mutilés, égorgés et réduits à la plus abjecte soumission. Ces excès et leur impunité ne pouvaient s'accorder avec les plans d'amélioration conçus par Colbert. On eut donc recours à un remède que les précédents rois avaient employés, lorsque les désordres étaient au comble. On envoya dans les provinces des commissions de juges, composées de membres du parlement, chargées de juger promptement et sans appel tous les coupables. Ce tribunal extraordinaire était nommé les grands jours. Il commença par exercer ses terribles et salutaires fonctions dans la province d'Auvergne (2).

« On réforma, dit Bussi-Rabutin, un « grand nombre d'abus qu'on n'avoit en« core pu corriger. L'un des plus considé« rables étoit la tyrannie des grands sei« gneurs envers leurs vassaux. La plupart « tranchoient du souverain. Les sujets « étoient accablés; et personne n'osoit se « plaindre : la justice étoit encore plus « mal administrée; on se la faisoit à soi« même, et on la refusoit aux autres. Les « cabales, les animosités, l'avarice déci« doient dans les tribunaux; et le sanc« tuaire de la justice étoit devenu le théâ« tre de l'injustice même... On punit les « coupables; il en coûta la vie à plusieurs; « quelques autres eurent leurs châteaux « rasés; et ceux d'entre les juges qui, sans « être criminels, avoient laissé par foi« blesse les crimes impunis, furent dé« gradés et destitués de leurs places (1). »

Ces grands jours épouvantèrent, continrent les nobles des provinces, mais ne les convertirent pas. Le temps affaiblit bientôt l'impression qu'ils en avaient reçue. Ils revinrent à leurs habitudes féodales. J'en citerai bientôt des exemples. Ils s'y livrèrent encore sous la fin du règne de Louis XIV, sous celui de Louis XV;

(1) Je possède un extrait, fait d'après les pièces originales, d'une procédure intentée, dans les premières années du dix-huitième siècle, contre les chenilles qui désolaient le territoire de la petite ville de Pont-du-Château, en Auvergne. Un grand vicaire excommunia ces chenilles, et renvoya la procédure au juge du lieu, qui rendit une sentence contre ces reptiles, et leur enjoignit solennellement de se retirer dans un territoire inculte qui leur est désigné.

(2) Le célèbre Fléchier a composé l'histoire encore manuscrite des grands jours d'Auvergne, où il décrit les turpitudes et les atrocités de la plupart des seigneurs de cette province : j'y renvoie les curieux : mais je ne puis résister au désir de citer un fragment inédit, tiré des *Registres du parlement*, qui prouve que les redevances exigées par des seigneurs de ce pays étaient en partie fondées sur la fraude et la violence.

« Le 16 septembre 1662, le procureur « général a dit :..... que plusieurs gentils« hommes, nommément dans le bailliage de « Saint-Flour, avoient usurpé violemment « les communes des villages dont ils étoient « seigneurs, et avoient tellement intimidé « les habitants qu'ils n'osoient s'en plaindre; « que grand nombre de gentilshommes avoient « fait renouveler leurs terriers, et avoient, « par menaces et autres mauvaises voies, « violenté les habitants des communes, où ils « avoient des cens et rentes, à passer des « déclarations de bien plus grands droits et « redevances que celles qu'ils étoient obligés « de payer, qui sont des violences tout à fait « préjudiciables à l'ordre public. » (*Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 7 septembre 1662.)

(1) *Mémoires de Bussi-Rabutin*, t. II, édition de 1769, p. 122.

et même, jusqu'à l'époque de la révolution, ils donnèrent des exemples de bassesse à la cour, de tyrannie dans les campagnes. Ces exemples furent à la vérité plus rares dans ces derniers temps. Les progrès des lumières, exerçant alors leur influence salutaire, amenèrent un changement que la rigueur des grands jours n'avait pu opérer.

Pendant que, dans les provinces, ces tribunaux expéditifs châtiaient les actes tyranniques de la noblesse, à la cour et à Paris, d'autres actes qui, pour être plus cachés, n'en étaient pas moins exécrables, appelaient la vengeance des lois. Un autre tribunal extraordinaire fut institué à Paris pour punir des espèces de crimes réunis, l'un imaginaire et l'autre réel, la magie et le poison : le premier atteste l'empire de l'erreur, et l'autre celui de la perversité.

L'affaire des poisons est un épisode qui caractérise fortement les mœurs du règne de Louis XIV. Je vais en donner un aperçu.

Sur cette scène de crimes, on voit figurer d'abord Marie-Marguerite d'Aubrai, femme d'Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers. Un officier gascon, son amant, l'avait rendue habile dans l'art des Locustes. Elle empoisonna sa sœur, ses frères, son père, etc. Elle était dévote et fréquentait les hôpitaux ; on dit qu'elle y essayait ses poisons sur les malades. Le 16 juillet 1676, elle fut condamnée à mort, décapitée et brûlée.

L'exemple d'une marquise condamnée au dernier supplice profita peu. Les empoisonnements et les pratiques magiques, auxquelles on les associait, se renouvelèrent peu d'années après, et répandirent l'épouvante dans un grand nombre de familles : chaque jour on voyait tomber de nouvelles victimes de la haine, de l'ambition et de la cupidité. Le roi, par ordonnance du 11 janvier 1680, établit à l'Arsenal une commission chargée de faire le procès aux empoisonneurs et aux magiciens.

Plusieurs personnes de la cour, et des plus distinguées par leurs titres et leur naissance, furent compromises dans cette affaire. Au rang des principaux acteurs de ces crimes figurait Catherine Deshaies, veuve du sieur de Montvoisin, nommée vulgairement la Voisin : elle était assistée d'une femme appelée Vigouroux, d'un prêtre appelé Le Sage, et de quelques autres scélérats. La Voisin, qui vivait en femme de qualité, composait et vendait aux dames et seigneurs de la cour des poisons, des charmes, des secrets magiques pour se faire aimer, se mêlait de divination, et, au besoin, faisait voir le diable.

Des détails curieux et fort étranges sur cette affaire sont contenus dans une lettre que le comte de Bussi-Rabutin adressa, le 27 janvier 1680, au sieur de La Rivière. Voici cette lettre : « Grandes nouvelles, « monsieur : la chambre des poisons a « donné décret de prise de corps contre « M. de Luxembourg, contre la comtesse « de Soissons, contre le marquis d'Alluye « et contre madame de Polignac. Aussitôt « que M. de Luxembourg l'eut appris, il « partit de Paris, et s'en alla à Saint-« Germain, où il ne vit pas le roi ; mais il « lui fit demander une lettre de cachet « pour entrer à la Bastille, laquelle sa « majesté lui accorda. Il vint donc mer-« credi au soir, 24 de ce mois, s'y rendre; « son secrétaire a été mené deux jours au-« paravant au bois de Vincennes (1).

« Le roi envoya mardi M. de Bouillon « dire à la comtesse de Soissons que, si « elle se sentoit innocente, elle entrât à la « Bastille, et qu'il la serviroit comme son « ami ; mais que, si elle étoit coupable, « elle se retirât où elle voudroit. Elle « manda au roi qu'elle étoit fort inno-« cente, mais qu'elle ne pouvoit souffrir la « prison. Ensuite, elle partit avec la mar-« quise d'Alluye, à quatre heures du ma-« tin du mercredi, avec deux carrosses à « six chevaux ; elle va, dit-on, en Flan-« dre (2).

(1) M. de Luxembourg fut placé à la Bastille dans une assez belle chambre ; mais, dit madame de Sévigné, il arriva un ordre de le mettre dans une de ces horribles chambres qui sont dans les tours .. Son intendant fut condamné aux galères. Après deux ans d'exil, le duc de Luxembourg rentra en grâce.

(2) La comtesse de Soissons était fameuse à la cour de Louis XIV par ses mœurs dépravées. Elle fut obligée de se défaire de sa charge de surintendante de la maison de la reine ; elle se sauva à Bruxelles, et de là en Espagne où elle fut violemment accusée d'avoir empoisonné la reine. Poursuivie par le roi d'Espagne, elle échappa, et se retira en Allemagne, où elle termina sa vie. On avait

« On a envoyé en Auvergne ordre d'ar-
« rêter madame de Polignac (1).

« On a donné ajournement personnel à « madame de Bouillon, à la princesse de « Tingri, à la maréchale de La Ferté et à « madame du Roure.

« Il y a encore décret de prise de corps « contre Le Sage.

« On dit que le crime de M. de Luxem-« bourg est d'avoir fait empoisonner à « l'armée un intendant des contributions « de Flandre, duquel il avoit tiré l'ar-« gent du roi.

« La comtesse de Soissons étoit accusée « d'avoir empoisonné son mari; la mar-« quise d'Alluye d'avoir empoisonné son « beau-père; la princesse de Tingri d'a-« voir empoisonné des enfants dont elle « étoit accouchée.

« Madame de Polignac étoit accusée « d'avoir empoisonné un valet de cham-« bre qui servoit ses commerces amou-« reux.

« Le roi a rendu un billet à la duchesse « de Foix, qu'elle avoit écrit à la Voisin, « par lequel elle lui mandoit ces mots en-« tre autres : plus je frotte et moins ils « poussent. Sa Majesté lui en demandant « l'explication, elle lui répondit qu'elle « avoit demandé à la Voisin une recette « pour se faire venir de la gorge; et que « ce qu'elle lui avoit donné ne lui faisant « rien, elle lui avoit écrit ce billet.

« Le roi en rendit un autre au duc de... « quelques jours après, qui n'étoit que « pour le jeu et pour les curiosités (1).

« Jeudi dernier on arrêta deux prêtres, « dont l'un, appelé Le Sage, a dit qu'une « demoiselle... qui est déjà au bois (châ-« teau) de Vincennes, assez jeune, venue « amoureuse de Rubantel, lui étant venue « demander des secrets pour s'en faire ai-« mer, il lui avoit dit qu'un moyen infail-« lible étoit qu'il lui dît la messe sur le « ventre, elle toute nue; qu'elle y avoit « consenti; que quinze jours après elle « étoit venue se plaindre à lui que Ruban-« tel n'étoit pas plus échauffé pour elle; « qu'il lui avoit dit qu'il falloit ajouter « quelque chose au sacrifice; que, lui « couchant avec elle, au dernier Évangile, « Rubantel auroit pour elle une passion « démesurée, et que la dame avoit fait « toutes ces cérémonies (2).

aussi accusé cette comtesse de Soissons d'avoir empoisonné son mari, mort brusquement en 1673.

(1) Madame de Polignac, voulant marier son fils à quelque fille de la cour, et notamment à mademoiselle de Rambures, vint à Paris en 1685, persuadée que Louis XIV ne ferait pas semblant de se souvenir de son aventure passée. Le roi, instruit de son séjour en cette ville et de ses intrigues, donna ordre de l'en faire sortir, disant « qu'il s'é-« tonnoit qu'une femme condamnée dans « l'affaire des poisons osât se montrer. » Il empêcha le mariage, et dit à mademoiselle de Rambures « qu'il ne vouloit pas que la « mère Polignac eût aucune relation avec la « cour. » Le roi a raison, dit M. de Coligny dans une lettre du 3 juillet 1685, de craindre le commerce d'une femme qui a voulu lui donner un filtre pour le rendre amoureux d'elle. (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte de Bussi-Rabutin*, part. 2, pag. 139.)

(1) On donnait alors le nom de curiosités à des questions que l'on faisait à un prétendu magicien, pour connaître l'avenir ou le succès de quelques entreprises.

(2) J'ai déjà rapporté des exemples de pareilles profanations associées à la plus effrénée débauche; profanations commises dans le cabinet du roi Henri III.

D'autres exemples de profanations plus graves encore, mêlées pareillement aux ordures du libertinage, eurent lieu au commencement du règne de Louis XIV dans le couvent des religieuses de Saint-Louis-de-Louviers.

En 1647, le sieur Demarets, prêtre de l'Oratoire et sous-pénitencier de Rouen, sous la dictée de Madeleine Bavent, religieuse, sa pénitente, rédigea un Mémoire où sont dévoilés les étranges débordements des religieuses de ce couvent et des prêtres, leurs directeurs; elle ne craignit pas de dédier en 1652 ce tableau d'impiété et de dissolution à la duchesse d'Orléans.

Pierre David, directeur de Saint-Louis-de-Louviers, fut, à ce qu'il paraît, le premier qui plongea les religieuses de ce couvent dans un abîme de corruption. Madeleine Bavent dit : « Les religieuses qui « passaient pour les plus saintes, parfaites « et vertueuses, se dépouillaient toutes nues, « dansaient en cet état, y paraissaient au « chœur et allaient au jardin. Ce n'est pas « tout : on nous accoutumait à nous toucher « les unes les autres impudiquement, et, ce « que je n'ose dire, à commettre les plus « horribles péchés contre la nature. » Le

« Dernièrement le duc de La Ferté, « Colbert et Tilladet, étant au b....l, en-« voyèrent quérir un oublieux qui, se « trouvant assez joli garçon à leur gré, ils « le voulurent traiter de p....n ; et sur ce « qu'il s'en défendit, ils lui donnèrent deux « coups d'épée. Le roi, ayant su cela, a « commandé à M. de Louvois de dire au « duc de La Ferté, de sa part, toutes les « infamies que mérite son action, et manda « à Colbert que la première folie que feroit « son fils, il le chasseroit du royaume pour « toute sa vie : il a fait dire la même « chose à Tilladet, qui s'est sauvé. Col-« bert enferma son fils et le battit outra-« geusement. On a chassé de plus honnê-« tes gens que ceux-là pour de moindres « raisons (1). »

Dans la réponse que La Rivière fait à cette partie de la lettre que je viens de citer, on lit ces mots : « Que les sieurs La « Ferté, Tilladet et Colbert ont commis « une action infâme, et qu'ils sont les « membres d'une nombreuse confré-« rie (1). »

Après quelques faits peu importants, le comte Bussi-Rabutin revient à l'affaire des poisons.

« Madame de Bouillon, continue-t-il, « qui avait été assignée, ayant à répondre « devant les commissaires de la chambre « des poisons, y alla lundi dernier 29, « accompagnée de neuf carrosses de ducs; « M. de Vendôme la menoit. M. de Be-« sons lui demanda d'abord si elle n'étoit « pas venue pour répondre sur les inter-« rogats qu'on lui feroit; elle dit qu'oui, « mais qu'avant que d'entrer en matière « elle lui déclaroit que tout ce qu'elle di-« roit ne pourroit préjudicier au rang « qu'elle tenoit, ni à tous ses priviléges, « et ne voulut rien dire ni rien écouter « davantage que le greffier n'eût écrit « cela. Après, M. de Besons lui demanda « ce qu'elle avoit demandé à la Voisin; « elle lui répondit qu'elle l'avoit priée de « lui faire voir les sibylles qu'elle avoit « souhaité de tout temps d'entretenir; et, « après huit ou dix autres questions « d'aussi peu d'importance, sur lesquelles « elle répondit toujours en se moquant,

directeur David leur disait qu'il fallait faire mourir le péché par le péché, et, pour imiter l'innocence de nos premiers pères, rester nus comme eux ; qu'il valait mieux obéir à l'impulsion de ses sens que de leur imposer un frein insuffisant, etc., etc. En conséquence, les religieuses se présentaient à la communion nues jusqu'à la ceinture. Pierre David étant mort, Mathurin Picard, curé de Mesnil-Jourdan, lui succéda dans ce couvent. Sous ce nouveau directeur, les profanations et le libertinage reçurent un caractère plus révoltant encore. Ce que la religion catholique a de plus auguste était outragé et mêlé aux actes de la luxure la plus débordée; actes qui se commettaient dans des orgies nocturnes par les religieuses, en présence les unes des autres, et dont le curé Picard et son vicaire Boullé étaient les instigateurs et les complices. L'autel servait de siége à la débauche; l'hostie consacrée, collée sur une feuille de parchemin, découpée au centre... Il m'est impossible de dire l'emploi de cette hostie, et de peindre l'alliance monstrueuse des plus épouvantables profanations aux excès du libertinage. L'imagination ne peut concevoir rien de plus sacrilége.

Le parlement de Rouen, par arrêt du 21 août 1647, condamna le curé Picard au supplice du feu : il mourut quelques jours avant d'être condamné; le vicaire Boullé fut brûlé vif. (Voyez *Histoire de Madeleine Bavent*, religieuse du monastère de Saint-Louis-de-Louviers, avec sa confession générale et testamentaire, etc.; Paris, chez Le Gentil, 1652, in-4o.)

(1) Dans un Recueil manuscrit d'anecdotes et de chansons satiriques, où les débordements de la cour de Louis XIV sont exposés sans voile, on trouve ce forfait ainsi raconté : « Le chevalier de Colbert étoit accusé d'a-« voir, dans une débauche, abusé d'un jeune « marchand d'oublies et de l'avoir ensuite « mutilé. »

(1) *Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 163.

On composa à ce sujet un couplet dont je ne dois rapporter que les quatre premiers vers :

A Colbert le luxurieux
La Mitre s'abandonne.
Sans que le sort de l'oublieux
L'intimide et l'étonne.

Sur le marquis de Créqui, accusé d'avoir assisté à cette débauche et pris part à ce crime, on fit aussi un couplet dont voici les premiers vers :

Beau Créqui, ton air gracieux
Ne touche point nos dames;
Il te faudroit un oublieux
Pour contenter tes flammes.

« M. de Besons lui dit qu'elle s'en pouvoit « aller; et, M. de Vendôme lui donnant la « main sur le seuil de la porte de cette « chambre, elle dit tout haut qu'elle n'a- « voit jamais tant ouï dire de sottises « d'un ton si grave; elle dit qu'elle va « faire imprimer son interrogatoire et « l'envoyer dans les pays étrangers. Cela « a fort fâché le roi contre elle; en effet « cela donne un fort grand ridicule à la « chambre de justice (1). »

Dans une lettre du même comte, datée du 17 février 1680, on lit ces phrases : « On continue le procès de M. de Luxem- « bourg... On a arrêté ces jours-ci une « madame de Rouville, maîtresse de « M. Le Sec, beau-frère de Penautre, et « deux cuisinières... (2). On a exilé ma- « dame de Bouillon à Nevers, et madame « d'Alluye à Amboise. »

La commission pour l'affaire des poisons et maléfices, siégeant à l'Arsenal, condamna au supplice du bûcher la Voisin, qui fut, le 22 juillet 1680, brûlée vive. Plusieurs autres personnes de tout rang furent, pendant cette année et même pendant la suivante, arrêtées par ordre de cette commission, et condamnées à différentes peines. On voit notamment un berger de Vincennes, nommé Etienne de Bray, complice de Jacques Dechaux et de Jeanne Chanfrain, condamné, en 1681, à être étranglé, puis brûlé en place de Grève; un sieur de Berlye, envoyé dans la même année à la Bastille pour l'affaire des poisons; une famille italienne, appelée Trovato, emprisonnée pour la même cause, et dans le même temps, etc. (3).

Cette chambre poursuivait avec la même ardeur les empoisonneurs, les sorciers, les noueurs d'aiguillettes, les vendeuses de secrets propres à réparer les ravages de l'incontinence, etc. Des crimes réels étaient confondus, par les jurisconsultes de ce temps, avec des crimes chimériques. On croyait généralement à la vertu des opérations magiques, parce que de graves magistrats semblaient y croire en les condamnant. Les épizooties étaient considérées comme des sortiléges opérés par certains bergers contre des troupeaux; et on faisait brûler comme sorciers les prétendus auteurs de la mortalité. Une jeune fille était-elle attaquée d'affections hystériques, on la regardait comme possédée du diable; et, au lieu de lui donner un mari, on lui faisait subir un exorcisme, etc., etc.

Une ordonnance du mois de juillet 1682 porta un coup fatal à ces antiques erreurs, et limita considérablement la puissance infernale. Les imposteurs en gémirent, les dupes en furent déconcertées, les dévots crièrent à l'incrédulité. Dans cette ordonnance le métier de la divination fut maltraité. On y qualifie cet art de vaine profession; et ceux qui l'exerçaient en qualité de devins, de magiciens et de sorciers, sont traités de corrupteurs de l'esprit des peuples, d'impies, de sacriléges, qui, sous prétexte d'opération de prétendue magie, profanent ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré, etc. (1).

On vit encore des devins, des sorciers; mais, en vertu de cette ordonnance, ils ne furent plus condamnés que comme des trompeurs, des profanateurs et des empoisonneurs. C'est sous ce rapport que le parlement de Paris condamna, en 1688 et 1691, plusieurs bergers de la Brie, accusés par les justices inférieures d'employer des sortiléges pour faire périr des troupeaux (2).

(1) *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, p. 155.

(2) « Cette madame de Rouville étoit une « servante de Paris qui devint coureuse de « remparts et ensuite femme de qualité; elle « avoit ruiné des gens d'affaires, et avoit si « bien fait les siennes qu'elle faisoit la dé- « pense d'une grande dame. » (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, p. 169.)

(3) *La Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 58.

(1) *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, tom. V, pag. 154.

(2) Les prétendus sorciers de la Brie étaient Pierre-Nicolas Hocque, fils de Pierre; Pierre Feurre, dit Petit-Pierre; Etienne Jardin, Louis Coasnon, dit Bras-de-Fer; Pierre Biaule. Voici de quelle substance se composait leur sortilége : « Du sang et de « la fiente des animaux, de l'eau bénite et du « pain de cinq paroisses, notamment de « celle où est le troupeau; d'un morceau de « la sainte hostie qu'ils retiennent à la com- « munion, de crapauds, couleuvres et che- « nilles, qu'ils mettent le tout dans un pot « de terre neuf acheté sans marchander, « dans lequel ils mettent encore plusieurs « billets sur lesquels ils écrivent, avec du « sang de plusieurs animaux mêlé d'eau bé-

Dès que les tribunaux refusèrent de croire à la puissance surnaturelle des sorciers, le nombre de ces derniers diminua rapidement.

L'ordonnance de juillet 1682 est une des plus remarquables et des moins remarquées du règne de Louis XIV : elle contribua puissamment à déraciner plusieurs erreurs, à diminuer le nombre des imposteurs et des dupes, et à faire avancer la civilisation. Je dois faire observer que toutes les réformes et les institutions tendantes à cet avancement datent toutes du ministère de Colbert.

Plusieurs autres coutumes de la barbarie furent abolies; mais il en resta encore un très grand nombre auxquelles on n'osa point toucher. La vénalité de tous les offices, charges, dignités, magistratures, et les énormes abus qui en résultaient; le désordre des finances, le brigandage mystérieux des traitants; la noblesse avec ses bassesses, son orgueil, son immoralité; les jésuites avec leur pouvoir, leur ambition, leur subtile perversité, etc., se maintinrent encore longtemps.

Le clergé, si l'on en excepte quelques hommes de génie qui jetèrent de grands éclats de lumière sur leur siècle, et quelques autres qui se rendirent recommandables par leurs talents et la régularité de leurs mœurs, le clergé, dis-je, était encore plongé dans l'ignorance et la dissolution. Lorsqu'on entreprit la conversion des protestants, on ne trouva dans les campagnes presque aucun prêtre capable de les instruire par ses discours, et de les édifier par sa conduite. Le roi donnait l'exemple du dérèglement par ses galanteries. Les cardinaux, les évêques de sa cour l'imitaient, ainsi que ses autres courtisans.

« Toute la galanterie des habillements « n'est plus que pour les cardinaux, « écrivait madame de Scudéri à Bussi-« Rabutin, dans une lettre du 4 avril « 1672 : ils sont à la cour avec des habits « de belle étoffe moire, tout couverts de « broderies et de dentelles, avec des ha-« bits courts, des bas de soie couleur de « feu, des garnitures de même, des jarre-« tières de tissu d'or .. Le cardinal de « Bouillon et celui de Bonzi sont les plus « jolis de la cour. »

Elle parle dans la même lettre d'une abbesse très coquette, qui reçoit à son parloir un ramas de toutes sortes de gens :

« Trois ou quatre amants évêques, « dont M. de Noyon est le plus apparent, « tout fou qu'il est ; trois ou quatre « étrangers, quelques chanteurs, voilà « par qui madame est encensée (1). »

Dans une lettre de madame de Montmorency, il est encore question des amours du cardinal de Bouillon : « Le « cardinal de Bouillon est encore fort « amoureux de madame de Lude ; il la « suit partout ; tout le clergé s'en réjouit ; « car il leur avoit mis le carême si haut, « que personne n'y pouvoit atteindre, et « le voilà comme les autres. » Bussi répond : « Si j'étois à la place de madame « de Lude, j'aimerois mieux le cardinal « de Bouillon ; il me paroît plus galant « que son rival. »

Les mœurs du cardinal de Retz, archevêque de Paris, celles d'autres cardinaux, notamment du cardinal Mazarin ; celles d'Etienne Le Camus, aumônier du roi, depuis évêque de Grenoble, qui fut trouvé parmi les plus libertins, au milieu d'une orgie dégoûtante ; celles de Villeroi, archevêque de Lyon, de l'abbé de Watteville, etc., etc., ne déposent certainement pas en faveur de la moralité du clergé.

Pour compléter le tableau, se présente un archevêque de Paris, François de Harlay de Chanvalon, fameux par ses galanteries ou plutôt par ses débauches : il eut plusieurs maîtresses en titre, parmi lesquelles figurait au premier rang la dame de Bretonvilliers qui poussait la complaisance jusqu'à lui fournir des doublures dans le rôle qu'elle jouait près de sa grandeur. Voici ce qu'on lit dans une lettre de juillet 1675 : « Cela est assez « étrange que l'on n'ait pu souffrir le « scandale du... et de madame de..., et « que l'on souffre celui de M. (l'arche-« vêque) de Paris et de madame de Bre-« tonvilliers ; car, quoique le mari de « celle-ci soit plus docile que l'autre, il « est toujours contre la bienséance à un

" nite, les paroles dont les prêtres se servent " pour la consécration, et autres paroles les " plus saintes de l'Evangile de saint Jean. " (*Recueil de Pièces pour servir de supplément à l'Histoire des Pratiques superstitieuses du P. Pierre Lebrun*, tom. IV, pag. 499.)

(1) *Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin*, première partie, pag. 110.

« évêque d'être sans cesse avec une jolie « femme (1). »

Voici ce qu'on trouve dans une autre lettre du 27 février 1780 :

« Madame de Bretonvilliers s'avisa, il « y a quelque temps, pour mieux régaler « M. l'archevêque de Paris, de lui faire « venir la petite Varenne. L'archevêque « la trouva plus jolie que la Cathédrale ; « de sorte qu'il l'a mise de toutes les par- « ties de Conflans (2). Pierre-Pont, lieu- « tenant des gardes du corps, amant de « la petite Varenne, et jaloux du prélat, « s'appliqua à découvrir jusqu'où il en « étoit avec sa maîtresse, et, comme le cu- « rieux impertinent, il la trouva une nuit, « à une heure indue, sortant dans le car- « rosse de son rival ; il se mit dedans « avec elle, lui chanta pouille, et le dit « partout. Cela d'abord a fait grand bruit « contre l'archevêque ; mais enfin celui-ci « a fait entendre au roi que Pierre-Pont « étoit janséniste ; car vous savez bien « que les rivaux des Pères de l'Eglise « ne sont pas de la vraie religion, et sur « cela il a été envoyé en son gouverne- « ment (3).

Ce prélat eut aussi plusieurs autres maîtresses, notamment la marquise de Gourville, sœur du maréchal de Tourville : les chansonniers s'égayèrent sur ses galanteries (4).

Cet archevêque de Paris allait recevoir le chapeau de cardinal, récompense alors assez ordinaire des vices ; mais, au mois d'août 1695, une attaque d'apoplexie le fit mourir subitement et le priva de cette dignité.

« Il s'agit maintenant, écrivait alors « madame de Sévigné, de trouver quel- « qu'un qui se charge de l'oraison fu- « nèbre. On prétend qu'il n'y a que « deux petites bagatelles qui rendent « cet ouvrage difficile, la vie et la « mort (1). »

Je dirai quelques mots de la corruption des femmes de la cour : elle était extrême et portée jusqu'au cynisme. Le recueil manuscrit des chansons ou vaudevilles de ce règne en offre un tableau dégoûtant, par l'indécence et la grossièreté des expressions, par le grand nombre, les titres vaniteux et le dévergondage de ces dames. Il s'accorde très bien avec celui qu'en a tracé en style plus poli Boileau, dans sa satire sur les femmes, où le poète réduit ainsi le nombre de celles qui sont exemptes de reproches :

Sans doute ; et dans Paris, si je sais bien compter,
Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

En rabattant ce que l'exagération et la malice poétique peuvent avoir ajouté dans ces chansons, dans cette satire, il restera toujours des vérités qui, par malheur pour l'honneur des dames de la cour, se trouvent confirmées par des autorités bien plus graves. J'ai déjà beaucoup dit à leur égard ; je pourrais en dire davantage.

On les a vues, en vraies courtisanes, se mettre aux gages du surintendant Fouquet ; on les a vues, crédules jusqu'à la stupidité, dupes de quelques misérables charlatans, se livrer à des pratiques magiques, se mettre au niveau des femmes de la dernière classe du peuple par leur crédulité, et des femmes les plus scélérates par leurs crimes, notamment par leur habitude à recourir, pour leurs vengeances ou leurs intérêts, à l'atroce usage du poison. La plupart de ces dames joignaient l'orgueil à la bassesse, le libertinage à la dévotion, et les formes de la politesse à des actes de cruauté. Lorsque la saison des amours étaient passée pour elles, on les voyait devenir joueuses passionnées, querelleuses, processives, devenir fausses dévotes, les tyrans de leur maison, le fléau de leur famille. Les annales des tribunaux, les monuments historiques m'offrent des faits incontestables et suffisants pour prouver la vérité du tableau. On a déjà vu un échantillon de leurs mœurs dans l'affaire des poisons ; il serait inutile et peu galant d'ajouter à ce tableau un grand nombre d'autres traits. Je me borne aux suivants :

(1) *Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 190.

(2) Le public nommait cette dame *la Cathédrale.*

(3) *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 172.

(4) On peut citer le couplet suivant :

Sire, dedans votre ville,
On parle d'un grand malheur :
La sacrilège Gourville
A gâté notre pasteur.
La donzelle n'est pas saine,
Le prélat en a dans l'aine, etc.

(1) *Galerie de l'ancienne cour*, tom. II, pag. 324.

La duchesse du Lude, de la maison de Bouillé, irritée contre un jeune abbé qui s'était permis quelques privautés auprès d'une de ses suivantes, l'en punit par l'affreuse opération qu'avait autrefois subie le malheureux Abélard. Elle fut spectatrice de ce supplice sanglant, et insulta à sa victime en ajoutant la dérison à la cruauté (1).

Les dames de Saulx, de La Trémouille et la marquise de La Ferté, étant allées à la comédie après avoir fait la débauche, furent toutes trois pressées par un besoin qu'elles satisfirent dans la loge où elles se trouvaient; puis, importunées par la mauvaise odeur, elles prirent leurs excréments et les jetèrent dans le parterre. Ceux qui s'y trouvaient accablèrent d'injures ces impudentes duchesses et marquises, qui furent obligées de se retirer (1).



Porte Saint-Denis.

La Bruyère parle ainsi des dames de Paris qui, pendant l'été, dirigeaient leur promenade sur les bords de la Seine pour y voir les baigneurs.

« Tout le monde connoît cette longue « allée qui borde et qui resserre la Seine, « du côté où elle entre à Paris avec la « Marne qu'elle vient de recevoir (2). Les

(1) Voici comment ce fait est raconté par l'annotateur des Mémoires de Dangeau : « Cette femme, toujours dans ses terres, ne « se plaisoit qu'aux chevaux qu'elle piquoit « mieux qu'un homme ; et, chasseuse à ou- « trance, elle faisoit sa toilette dans son « écurie. *Elle faisoit trembler tout le pays....* « Elle fit châtrer un clerc en sa présence « pour avoir abusé dans son château d'une « de ses demoiselles, le fit guérir, lui donna « dans une boîte ce qu'on lui avoit ôté, et « le renvoya. » (*Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 17 et 18.)

(1) *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, tom. II, pag. 199 et 200.

(2) La Bruyère est le seul écrivain qui

« hommes s'y baignent au pied, pendant « les chaleurs de la canicule ; on les voit « de fort près se jeter dans l'eau, on en « voit sortir ; c'est un amusement. Quand « cette saison n'est pas venue, les femmes « de la ville ne s'y promènent pas encore, « et, quand elle est passée, elles ne s'y « promènent plus (1) »

Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans le *Menagiana* : « Les éventails à jour que « les femmes portent quand elles vont à « la porte Saint-Bernard pour prendre le « frais sur le bord de la rivière, et, par « occasion, pour voir les baigneurs, s'ap- « pellent des lorgnettes. Ce temps de bain, « dans certain almanach, se nomme la « *culaison* (2). »

Les réformes, les efforts de Colbert pour purger le gouvernement des institutions barbares ne s'étendirent pas sur les goûts de son maître. Il voulait lui plaire : ainsi, il ne contraria jamais ses galanteries multipliées, son gros jeu, ses prodigalités pour ses maîtresses et ses courtisans, ni sa passion pour la guerre ; il favorisa son penchant pour la magnificence des fêtes et pour les constructions. Ces goûts, ces penchants ruinèrent l'Etat. Dès lors la partie des finances destinée à l'encouragement de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences et des arts, source de prospérité, qui, en faisant avancer la civilisation, tend à l'épuration des mœurs, vint à manquer. Plus de pensions aux littérateurs. Les traitements accordés aux académies, aux manufactures, furent considérablement réduits (3) ; on se trouva même obligé de renvoyer les nombreux ouvriers réunis dans le bâtiment des Gobelins. Presque tous les plans d'amélioration, conçus et en partie exécutés par ce ministre, furent abandonnés ; il n'en resta que les noms et des souvenirs (4).

Colbert, à qui Louis XIV était redevable de ce que son règne avait de plus glorieux, mourut en 1683. Après cette époque commence la troisième et la plus triste partie de la vie de ce roi.

parle de cette allée qui n'existe plus. Elle devait être sur la rive gauche de la Seine, près de la Gare.

(1) *Caractères de La Bruyère*, tom I. chap. 7.

(2) *Menagiana*, tom. II, pag. 311.

(3) *Voyez* ci-dessus, article *Académies*.

(4) J'ai cité ci-dessus les sommes annuelles de ces pensions.

Pour s'acquérir une fausse gloire, il avait fait la guerre ; il fut réduit à la continuer pour se défendre : le temps des revers, de la disette, succéda bientôt à celui des triomphes. L'ennui, la satiété, les chagrins vinrent assiéger l'esprit du monarque. Partagé entre ses maîtresses et son confesseur, entre les charmes des dames de Montespan, de Fontange, etc., et l éloquence du père La Chaise, après de longues hésitations, il se laissa entraîner aux suggestions de ce jésuite. Celui-ci ne lui disait pas : « Vous avez fait des « guerres injustes et trop sacrifié à de « fausses idées de gloire. Vous avez ruiné « votre peuple, vous en avez été le meur- « trier, vous deviez en être le père. C'est « en enlevant le bien de vos sujets que « vous avez satisfait à vos folles dépenses ; « vous vous êtes abreuvé de leurs larmes « et de leur sang. Vous bravez encore, au « milieu de la magnificence des fêtes et « d'une pompe désastreuse, leurs gémis- « sements et leur désespoir. » Le père La Chaise, pour expier tant de fautes inexpiables, le mit au régime des pratiques puériles et superstitieuses ; comme si quelques abstinences, quelques prières, quelques reliques, pouvaient réparer des maux innombrables, rendre la vie à des centaines de milliers d'hommes que Louis XIV avait sacrifiés. Ces crimes ne sont point des péchés pour des jésuites.

Le père La Chaise, craignant que les maîtresses de Louis XIV ne prissent sur son esprit un ascendant qu'il voulait seul posséder, se borna à censurer ses galanteries, à faire éloigner ses favorites pendant les fêtes de Pâques, à intriguer contre elles, à troubler sa conscience par des terreurs sur la vie future, etc. Dans cette position, le roi prit la veuve d'un poète burlesque appelé Scarron, la fit marquise de Maintenon, et l'épousa secrètement.

Dès l'an 1682, Louis XIV, inspiré par son confesseur, manifesta son penchant pour la dévotion, et sa résolution de convertir forcément les protestants de son royaume. Se croyant assez puissant pour commander aux opinions, aux habitudes, et s'en faire obéir, il voulut que tous ses sujets fussent dévots ou convertis (1). Le seul moyen plausible qu'il avait à employer dans ce projet insensé était la per-

(1) *Voyez* ci-dessus, *Etat civil des Protestants*.

suasion ; il ne l'employa point. Les courtisans des deux sexes, pour se maintenir en faveur, se contraignirent et ajoutèrent à leurs vices accoutumés un vice nouveau, l'hypocrisie.

Les libertins et les dames galantes de la cour en prirent le masque : ils assistaient à la messe, au sermon et au salut, toutes les fois que le roi s'y trouvait, et, à ce sujet, je citerai un fait qui, quoique connu, trouve ici sa place.

Brissac, major des gardes, fit tomber un jour ce masque de dévotion dont se couvraient les courtisans ; il vint dans la chapelle où le roi devait se rendre ; les tribunes étaient remplies de dames ; il dit assez haut pour être entendu : Gardes, retirez-vous dans vos salles, le roi ne viendra point ; les gardes s'éloignèrent. Les dames, persuadées que le roi ne viendrait pas au salut, éteignirent leurs bougies et se retirèrent. Peu de temps après arrive le roi qui s'étonne de voir les tribunes dégarnies des dames qui s'y rendaient ordinairement. Brissac lui conta le tour qu'il venait de leur jouer : le prince en rit, mais n'en fut pas plus éclairé (1).

Louis XIV, de son propre aveu et de l'aveu de madame de Maintenon, était fort peu instruit en matière religieuse. Ses confesseurs profitèrent de son ignorance pour dominer son esprit et le diriger à leur gré. Le père La Chaise et le père Letellier le portèrent, tour à tour, à persécuter, l'un les protestants, l'autre les jansénistes. Il faisait des pèlerinages, se cuirassait le corps de reliques, et s'affilia à l'ordre des jésuites. Avec de telles pratiques, il se croyait chrétien, croyait suivre la religion de l'Evangile qu'il ne lisait point : il ne suivait que la religion des jésuites.

Cependant, malgré cette résolution, il continua encore pendant quelques années ses habitudes galantes, et même il ne fut pas toujours observateur scrupuleux des abstinences prescrites par l'Eglise. Dans un état manuscrit de sa dépense de bouche, état de l'an 1688, je vois que les vendredis, les samedis et les jours de carême, toutes les tables de sa cour étaient servies en maigre, ainsi que la sienne ; mais, par une exception singulière, sans doute autorisée par quelques dispenses, ce roi, ces jours-là, faisait toujours gras à déjeuner (1).

Les princes de cette cour, élevés à la même école, eurent les mêmes principes, et, entièrement livrés aux pratiques accessoires du catholicisme, ils en négligeaient constamment le principal.

Le fils de Louis XIV, connu sous le nom de Grand Dauphin, mettait au rang des plus grands crimes l'action de manger gras un jour d'abstinence. Il fit venir secrètement à Choisy une de ses maîtresses, la comédienne Raisin ; et, parce qu'on était en carême, il la fit cruellement jeûner ; il la régala avec du pain frit dans de l'huile et avec de la salade. « Cette femme « en plaisanta, dit la princesse, belle-sœur « du roi, dans une de ses lettres... Je de« mandai au prince à quoi il pensoit en « traitant ainsi sa maîtresse ? Je voulois « bien, répondit-il, commettre un crime, « mais non pas en commettre deux (2). » Dans l'idée de ce prince, un crime évité pouvait expier un crime commis.

Monsieur, frère du roi, en mangeant un biscuit, disait à l'abbé Feuillet, chanoine de Saint-Cloud et un des plus zélés missionnaires : Cela n'est pas rompre le jeûne ? L'abbé lui répondit : Mangez un veau et soyez chrétien (3).

Il est plus facile de s'assujettir à quelques pratiques, à quelques abstinences, que de renoncer à ses habitudes vicieuses (4).

Le même prince poussait la dévotion

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, tom. IV, pag. 104. — *Louis XIV et sa cour*, etc., tom. II, pag. 133.

(1) Voici l'extrait de cet état :

« Menu pour la table du roi, les jours « de poissons (jours maigres). Bouillon du « déjeun (déjeuner).

« Un chapon vieux, quatre livres de « bœuf, quatre livres de mouton, quatre li« vres de veau. »

Le dîner et le souper étaient servis en poissons.

(2) *Fragments de Lettres originales de madame Charlotte-Elisabeth de Bavière*, tom. II, pag. 83.

(3) *Galerie de l'ancienne cour*, tom. II, pag. 311.

(4) La Bruyère parle ainsi d'un dévot de cette époque : « Adraste étoit si corrompu « et si libertin, qu'il lui a été moins difficile « de suivre la mode et se faire dévot : il lui « eût coûté davantage d'être homme de « bien. »

pour les pratiques jusqu'au dernier ridicule. Voici ce que son épouse raconte de lui : « Il avoit coutume de porter le soir, « dans son lit, un chapelet garni de mé« dailles, qui lui servoit pour y faire ses « prières avant de s'endormir. Une nuit, « ces prières étant finies, je dormois déjà, « et je fus réveillée par un cliquetis assez « fort ; je me doutai que c'étoient les mé« dailles; j'éveillai mon époux, et lui dis : « Monsieur, Dieu me pardonne ; mais je « soupçonne que vous faites promener vos « médailles, images et reliques, dans un « pays qui leur est inconnu. Monsieur me « répondit : Dormez, dormez, vous ne « savez ce que vous dites. Je le laissai se « rendormir. Le bruit ayant recomencé, « je me levai tout doucement, pris une « bougie et m'approchai de son lit et, le « saisissant par le bras, je lui dis : Pour « le coup vous ne le nierez plus.

« Vous avez été huguenote, me répon« dit Monsieur, vous ne savez pas quelle « efficace ont les images et les reliques ; « elles garantissent les parties de notre « corps qu'elles touchent de maléfices et « de malheurs. — Je vous demande bien « pardon, monsieur, lui répliquai-je ; mais, « sans que je veuille vous rien disputer, « vous ne me persuaderez jamais que ce « soit honorer les saints et les saintes que « de laisser ainsi promener leurs images « sur les endroits les moins décents de « votre corps, c'est contre le sens com« mun (1). »

L'épouse du duc d'Orléans, de celui qui devint régent, lorsqu'elle avait perdu quelque chose, faisait dire des prières pour une religieuse de Fontevrauld, appelée Boiter, morte depuis peu de temps. Elle pensait que son âme, tirée du purgatoire par ses prières, viendrait lui faire retrouver ce qu'elle avait perdu. C'était, comme les païens, évoquer les pythonisses (2).

Le prince de Conti avait une fluxion sur les yeux : la princesse, sa mère, pour l'en guérir, prit un lavement qui devait, par sympathie, soulager le mal de son fils (3).

Telles étaient les absurdités que les jésuites laissaient croire aux princes, et ces actes ridicules étaient considérés comme la religion chrétienne.

Le jésuite Le Tellier, dernier confesseur de Louis XIV, inspiré par son ambition fougueuse, fut l'auteur de la bulle *Unigenitus;* il employa plusieurs moyens de séduction et de fourberie pour obliger le pape à la signer, tourmenta le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, alluma le feu de la discorde parmi le clergé de France, excita contre plusieurs personnes et plusieurs corporations respectables une persécution que Louis XIV eut la maladresse de seconder de toutes ses forces, et qui ne cessa qu'à l'époque de l'expulsion des jésuites. Ce P. Le Tellier, qui maîtrisait les consciences du roi et de toute sa cour, mit un jour à découvert une partie de ses opinions religieuses. Quelqu'un opposait à sa doctrine celles de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas ; il répondit : Saint Paul et saint Augustin sont des têtes chaudes qu'on mettrait aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre.

Les mariages de conscience étaient fort à la mode dans ce temps de dévotion ; ils se contractaient par un engagement sous seing privé, sans notaire et sans curé. M. le marquis de La Farre, dans ses Mémoires, parle d'un militaire nommé Saint-Ruth, et dit : « La maréchale de la Meilleraie, « vieille folle, s'était entêtée de lui du « vivant de son époux dont il était page, « et, après la mort du maréchal, elle en « fit son mari de conscience. Ce mariage, « devenu à la mode, contribua beaucoup « à la fortune de Saint-Ruth. Le roi le fit « lieutenant des gardes, etc. (1). »

Ces espèces de mariages rentrent dans la catégorie des mariages secrets ; mais ceux-ci étaient contractés devant un prêtre ; tels sont les mariages de la veuve de Louis XIII, Anne d'Autriche, qui épousa le cardinal Mazarin ; la reine-mère d'Angleterre, qui prit secrètement pour époux mylord Saint-Germain, comte de Saint-Albin, son chevalier d'honneur ; la princesse de Deux-Ponts, qui contracta un mariage secret avec son écuyer Gerstorf ; le mariage secret de Louis XIV avec ma-

(1) *Fragments de Lettres de Charlotte-Elisabeth de Bavière,* tom. II, pag. 107.

(2) *Fragments de Lettres de Charlotte-Elisabeth de Bavière,* tom. II, pag. 168.

(3) *Fragments de Lettres de Charlotte-Elissabeth de Bavière,* tom. II, pag. 223.

(1) *Mémoires du marquis de La Farre,* pag. 289.

demoiselle d'Aubigné, veuve Scarron, etc.

Je pourrais accroître de beaucoup ces exemples, et placer ceux de deux prélats illustres.

Voici encore quelques traits qui caractérisent cette dernière période du règne de Louis XIV et des mœurs de sa cour.

« Que ne puis-je vous donner toute mon « expérience! écrivait madame de Maintenon à une de ses amies; que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les « grands, et la peine qu'ils ont à remplir « leurs journées! Ne voyez-vous pas que « je meurs de tristesse dans une fortune « qu'on auroit peine à imaginer (1)? »

« Le roi me garde à vue. Je ne vois « qui que ce soit, écrivait-elle encore. Il « ne sort point de ma chambre. Il faut que « je me lève à cinq heures pour vous « écrire. » Et dans une autre lettre, elle disait : « Je ne le sens que trop, il n'est « point de dédommagement pour la liberté (2). »

En parlant des intrigues des courtisans, elle écrit « que ces gens-là sont tantôt « trompeurs et tantôt trompés, et souvent « l'un et l'autre (3). »

« Je ne suis point portée à la méfiance, « dit-elle ailleurs, et j'aurois vécu longtemps sans croire les hommes aussi « mauvais qu'on le dit; mais la cour « change les meilleurs... Presque tous « noient leurs parents, leurs amis, pour « dire un mot de plus au roi et pour lui « montrer qu'ils lui sacrifient tout... Ce « pays est effroyable, il n'y a point de « tête qui n'y tourne... Je vois, j'entends « des choses qui me déplaisent ou qui « m'indignent. Nous avons des assassinats « de sang-froid, des envies sans sujets, « des rages, des trahisons sans ressentiments, des avarices insatiables, des désespoirs au milieu du bonheur, des bassesses qu'on couvre du nom de grandeur « d'âme. Je me tais; je n'y puis penser « sans emportement (4). »

Les bassesses dont parle madame de Maintenon étaient en effet le caractère dominant des habitués de la cour de Louis XIV. La bassesse des grands, dit le marquis de La Farre, a été excessive sous ce règne (1). Pour s'en convaincre, il suffit de lire les nombreux mémoires de ce règne; ceux qui les écrivaient se faisaient gloire de leur turpitude. Quel mépris, quelle humiliation ne bravaient pas les grands seigneurs de cette cour pour obtenir des pensions, des dignités, des décorations!

Le comte Bussi-Rabutin, dans une lettre adressée à madame de Montmorency, le 8 octobre 1677, lui dit à propos d'intrigues de cour : Je suis, autant que je puis, du parti du plus fort (2).

Il faut, disait bassement le maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XV, répétant en français un proverbe italien, il faut tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête quand ils n'y sont plus. Il ajoutait : Quelque ministre qui vienne en place, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami, et même un peu son parent (3).

Il serait difficile de trouver aujourd'hui, dans la classe la plus abjecte de la société, des êtres qui fissent parade de sentiments aussi vils, aussi méprisables que ceux dont se vante ici un courtisan et même un gouverneur de Louis XV.

Ces actions ne deviennent excusables que lorsque le besoin les commande, mais, lorsque c'est la vanité, elles sont ignominieuses.

L'étrange honneur des nobles se maintenait invulnérable. Les traits qui couvrent d'infamie les hommes des autres classes de la société ne les atteignaient point. Un noble pouvait se livrer aux actions les plus viles, les plus criminelles, sans cependant cesser d'être illustre. On n'accordait de la considération qu'à la naissance souvent de mauvais aloi, qu'aux emplois quelquefois vils, qu'à la richesse qui n'était pas toujours justement acquise. Avec de tels principes, une nation ne

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. III, pag. 152.

(2) *Lettres de madame de Maintenon*, t. II, p. 160; tom. IV, pag. 166.

(3) *Lettres de madame de Maintenon*, t. II, pag. 136.

(4) *Lettres de madame de Maintenon*, t. IV, pag. 4, 38; tom. V, pag. 86; tom. II, pag. 203, 206.

(1) *Mémoires du marquis de La Farre*, pag. 259.

(2) *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, seconde partie, pag. 50.

(3) *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, édition de 1808, pag. 194.

peut avoir ni morale ni élévation d'âme.

Voyez ces courtisans aspirer avec ardeur aux avantages de la domesticité, s'honorer d'être avilis (1), solliciter des brevets d'affaires, des aubaines, des confiscations, s'enrichir aux dépens de malheureuses familles, et en partager les dépouilles avec les limiers d'affaires qui leur en donnaient les avis. Le duc de Guiche obtint par cette voie la confiscation des biens que des Hollandais avaient en Poitou (2).

L'abbé de Polignac, le plus avide des courtisans, obtint la confiscation des vaisseaux de Dantzick, et celle des biens de M. de Ruvigny, protestant (3).

Madame la duchesse d'Harcourt demande et obtient la succession d'un nommé Foucault qui s'était suicidé, etc. (4).

Le sieur de Masgontier demande à Louis XIV la succession du sieur Martin de Esnos, qui, revenant d'Amérique et passant à Paris, y était mort en 1705. Le roi disposait de cette succession en vertu du droit d'aubaine (5).

On jouait beaucoup à la cour de Louis XIV : ce roi aimait les gros joueurs. Il alimentait par son exemple cette source féconde en immoralité. On jouait par goût, on jouait par désœuvrement, pour se désennuyer, et surtout pour complaire à ce roi, qui payait cette complaisance aux dépens de ses finances, et dédommageait les pertes énormes de ses courtisans en tolérant leur mauvaise foi ; car on trichait au jeu. Ces bassesses, comme celles d'un seigneur dont j'ai parlé qui vola les chevaux du roi, étaient tournées en plaisanteries. « Personne, dit « Saint-Simon, n'étoit plus au goût du roi « que le duc de C..., et n'avoit usurpé « plus d'autorité dans le monde. Il étoit « très splendide en tout, grand joueur, « et ne se piquoit pas d'une fidélité bien « exacte. Plusieurs grands seigneurs en « usoient de même. »

Les femmes de la cour n'étaient pas plus scrupuleuses ; mais lorsque la dévotion fut devenue une mode à la cour, « les joueuses, en se quittant, pronon- « çoient une formule par laquelle on se « faisoit un don réciproque de ce qui au- « roit pu, dans la partie, ne pas être légi- « timement gagné. Cet art de frauder « Dieu, pratiqué par tant de pieuses har- « pies jusque dans les cabinets de madame « de Maintenon, m'a paru le trait le plus « éminemment caractéristique.

« La tolérance alla plus loin encore : « des bandits que nous ferions chasser de « nos antichambres, jouissoient d'hono- « rables familiarités. Les Pomenars, les « Charmacé, les Falari, poursuivis pour « des crimes ignominieux, tels que le vol « et la fausse monnaie, étoient, à la fa- « veur d'un nom connu et d'un cynisme « amusant, admis et fêtés dans les com- « pagnies les plus hautes et les plus pré- « cieuses (1). »

L'auteur des Mémoires du duc de Grammont parle en plaisantant des escroqueries que ce duc faisait au jeu (2).

(1) Le cardinal de Polignac, ayant reçu du roi l'expectative d'une pension de six mille livres, lui en fit ses remercîments, et lui dit que, quoiqu'il fût comblé de ses grâces, il ne pourrait se croire parfaitement heureux que quand il aurait l'honneur d'être son domestique. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, p. 240.)

Un homme de qualité maltraitait un valet de pied de Louis XIV ; ce prince, entendant des cris derrière son carrosse, demanda ce que c'était : Ce n'est rien, sire, répondit cet homme de qualité, ce sont deux de vos gens qui se battent. « Ce vil courtisan, dit « Saint-Foix, méritait que Louis XIV le dé- « gradât de sa noblesse. » Mais n'aurait-il pas déshonoré les dernières classes de la société?

(2) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 145.

(3) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, p. 147, 213.

(4) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, p. 51.

(5) *Dissertation sur le droit d'aubaine*, par Emmanuel Gama, avocat au parlement, pag. 26.

(1) *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, par Lémontey, pag. 437, 438.

(2) Voici le portrait qu'en fait le duc de Saint-Simon : « Grand escroc et grand fai- « seur de dupes au jeu ; de l'esprit, des « gasconnades, de l'impudence, de l'effron- « terie, de la bassesse, et de toutes les mi- « sères à l'avenant dont ses propres Mé- « moires, faits et avoués par lui, font une « foi singulière. Avec tout cela, fort dans « le grand monde et de la cour, etc. »

Il avait soixante-treize ans lorsque, pour la première fois, sa femme lui fit réciter

Les grands seigneurs ne craignaient pas d'avoir des domestiques qu'ils savaient être voleurs et assassins. Le comte de Bussi-Rabutin, ayant été volé, soupçonna un gentilhomme de ses domestiques : « Je « soupçonnai fort ce gentilhomme de qui « la vie avoit été jusque-là (celle) d'un « filou (1). »

Ailleurs, le même comte parle d'un autre de ses domestiques qui lui avait servi d'écuyer pendant plusieurs années, soldat de fortune dont il vante la bravoure et l'amitié ; il ajoute qu'il était « adonné « à tous les vices, et que le vol et l'assas- « sinat lui étoient aussi familiers que le « boire et le manger (2). »

Quelle idée doit-on se faire du caractère moral d'un comte qui estimait et gardait auprès de lui un homme qui, à sa connaissance, était voleur et assassin?

Ces faits et ce que j'ai rapporté dans le paragraphe précédent sur la conduite déréglée des pages et des laquais, expliquent pourquoi Molière, Regnard, Dancourt, etc., n'ont fait, dans leurs comédies, figurer que des valets fripons, et même ont voulu donner à leurs friponneries des couleurs agréables.

Les seigneurs volaient comme leurs valets. Pendant les fêtes magnifiques célébrées à Versailles lors du mariage du duc de Bourgogne, où les princes et les courtisans, courbés sous le poids de leurs habits brillants d'ouvrages de broderie et de bijouterie, ressemblaient à des boutiques ambulantes, des filous, alléchés par l'abondance de l'or et des pierreries mis en étalage, firent un butin immense, eurent même l'audace de couper un morceau de la robe de la duchesse de Bourgogne pour lui enlever une agrafe de diamants. Le chevalier de Sully surprit sur le fait un des voleurs : c'était un homme de la première qualité. On jugea qu'il avait voulu se procurer de quoi payer son habit, et le roi lui fit grâce (3).

Ces habitudes féodales ne furent pas les seules qui se conservèrent en France sous le règne de Louis XIV. Ce roi, par des récompenses et des titres peu peux distribués à propos, était parvenu à désarmer la féodalité dans son action contre la monarchie; mais, malgré les moyens répressifs des grands jours, elle agissait encore fortement contre le peuple ; et, sous le règne de Louis XIV, on pourrait citer, de la part de la noblesse, des attentats dignes des temps de Louis VI et de Louis VII.

Le chevalier de Lorraine, qui jouissait de quatre riches abbayes, exerçait une tyrannie extrême sur tous les habitants de ses terres, et surtout dans le lieu de Fremont, où il avait une maison de chasse. A sa mort il ne fut guère regretté. On l'avait violemment accusé d'avoir empoisonné Madame, épouse du frère de Louis XIV. Néanmoins ce roi ne laissait pas, en allant à Fontainebleau, ou à son retour, d'aller dîner à Fremont chez ce scélérat (1).

Plusieurs courtisans faisaient le métier d'espion et n'avaient pas honte de recevoir, pour prix des avis qu'ils donnaient au roi, des sommes considérables. On trouve dans les Mémoires de Dangeau plusieurs exemples de cette turpitude.

M. de Termes était soupçonné d'être espion de la cour ; le duc et la princesse de Conti firent aposter des Suisses qui le chargèrent si violemment de coups de bâton, qu'il en fut plusieurs jours au lit (2).

Le prince Philippe mourut à Paris, le 27 septembre 1693, et sa mort donna lieu à un trait de vanité féodale digne d'être cité. L'annotateur des Mémoires de Dangeau en parle ainsi : « Ce prince, « grand escroc et grand débauché, mou- « rut fort promptement. On moralisoit « là-dessus en présence de la maréchale « de Meilleraie, avec grand doute de son « salut. Je vous assure, dit la maréchale « fort sérieusement, qu'à des gens de cette « qualité-là, Dieu y regarde bien à deux « fois pour les damner (3). »

M. Duquesnoi, maître des requêtes, dans une débauche qu'il fit un lundi gras, résolut de mettre le feu à la Place-Royale

son *Pater*. Cette prière est belle, disait-il ; qui l'a faite? (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 75, 76.)

(1) *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 281.

(2) *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 331.

(3) *Galerie de l'ancienne cour*, t. I, p. 202.

(1) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 145.

(2) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 11.

(3) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 82.

dont sa maison faisait partie ; il n'y eut, grâce aux secours qu'on y porta avec promptitude, que cette maison, nommée le Pavillon de Castres, qui fut brûlée.

Les nobles maltraitaient encore les sergents qui venaient, en vertu d'arrêts et au nom du roi, saisir leur mobilier. M. de Maureval, le 11 février 1689, tira des coups de pistolet sur des sergents qui saisissaient les chevaux de son écurie, et en tua deux ; le roi lui fit grâce (1).

L'archevêque de Lyon, M. de Villeroi, joignait à cette fonction ecclésiastique la fonction temporelle et militaire du lieutenant de roi dans le Lyonnais ; et, par un ancien abus dont j'ai cité tant d'exemples, il associait l'épée à la crosse. Il commandait à Lyon avec une autorité absolue, « vivoit magnifiquement, avoit un « équipage de chasse : tout trembloit sous « lui, la ville, les troupes, jusqu'à l'in« tendant... C'étoit un petit prestolet, à « mine de curé de village, aussi haut que « son frère étoit souple ; il le menoit à la « baguette et son neveu au bâton... Il « fut peu archevêque et moins comman« dant que roi de ces provinces. On peut « le considérer, dit l'annotateur des Mé« moires de Dangeau, comme le dernier « seigneur qui ait été en France, » c'est-à-dire le dernier qui ait exercé la puissance féodale dans toute sa plénitude. Il mourut en juin 1693 (2).

Si l'archevêque de Lyon exerçait dans le Lyonnais la puissance féodale, M. de Canaple, qui lui succéda dans ce commandement, y jouait le rôle de l'archevêque. Il donnait des dimissoires, prétendait user de la juridiction ecclésiastique ; et, en parcourant les rues de Lyon dans son carrosse, il ne manquait pas de donner sa bénédiction aux passants.

Il existait un autre exemple de la toute-puissance féodale dans l'abbé de Vatteville, qui exerçait dans la Franche-Comté une espèce de souveraineté que le roi n'osait pas contrarier. « Cet abbé, qui mou« rut le 4 février 1709, étoit prêtre, char« treux-profès, avoit fui son couvent « après avoir tué son prieur. Il se fit « circoncire, devint pacha, commanda en « Morée l'armée turque contre les Véni« tiens, trahit les mahométans, fut absous « par la cour de Rome, et rendu suscep« tible de posséder tous bénéfices. Il re« vint en Franche-Comté, se lia d'intri« gue avec la reine-mère, et favorisa de « tout son pouvoir la conquête de cette « province. Il eut de Louis XIV la nomi« nation à l'archevêché de Besançon, « mais le pape refusa les bulles. Il vécut « en grand seigneur : grande meute, belle « écurie, grosse table, force compagnie, et « surtout, et sans se cacher, fort peu châ« tié dans ses mœurs, grand tyran chez « lui, et tenant les intendants en respect. « Ceux-ci avoient les yeux fermés par « ordre de la cour. »

Cette espèce d'abbé, de moine, de seigneur, de gouverneur de province, de tyran, venait faire des apparitions à la cour, où il était reçu avec considération par le roi. Il se plaisait à s'aller montrer quelquefois chez les chartreux de Paris et à les morguer (1).

C'est à la classe ecclésiastique que la féodalité s'était le plus fortement cramponnée. Louis XIV obligea les chanoines-comtes du chapitre de Saint-Jean de Lyon à s'agenouiller lorsque, pendant la célébration de la messe, on élevait l'eucharistie. Ces chanoines-comtes, trop nobles pour adorer Dieu comme les autres chrétiens, quoique maintenus dans ce droit impie et feodal par un arrêt du conseil, du 23 août 1655, y renoncèrent par l'effet des reproches de ce roi et par la crainte de lui déplaire (2).

Ce roi abolit, en 1687, un pareil usage religieusement conservé par les chanoines de Verdun ; ils ne se mettaient point à genoux pendant l'élévation, et assistaient la tête couverte aux processions (3).

L'abbé Lorenchet, en 1685, amoureux de la femme d'un charron, charge son valet de marchander avec trois hommes le prix qu'ils demandent pour assommer le mari de cette femme (4).

(1) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 46 et 47.

(2) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 79 et 80.

(1) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 139.

(2) *Description de la France et du Lyonnais*, par Piganiol. — *Description des principaux lieux de France*, tom. VI, pag. 262, 263. — *Lettres choisies de M. Simon*, p. 200, etc.

(3) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 30.

(4) *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, p. 128.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

L'abbé de Pompadour, qui mourut le 6 novembre 1710, faisait dire dans les antichambres son bréviaire par son domestique, auquel, outre ses gages, il donnait une rétribution particulière (1).

Les princes et princesses ne communiaient point avec des hosties données au commun des chrétiens; il leur fallait des hosties choisies. « Madame la dauphine « fit ses Pâques à la paroisse, lit on dans « les Mémoires de Dangeau ; il arriva une « chose extraordinaire : c'est qu'il y eut « deux consécrations, parce qu'on avoit « oublié d'abord de présenter l'hostie « choisie pour la communion de madame « la dauphine (1). »

On voit que si Louis XIV abattait de temps en temps quelques branches honteuses de l'arbre féodal, il en laissait subsister beaucoup d'autres.



Porte Saint-Martin.

Au tableau des mœurs de la cour, faisons succéder celui des mœurs de Paris. Ce dernier est ordinairement la copie du premier.

La Bruyère a fourni plusieurs traits qui caractérisent les mœurs des Parisiens de cette époque. Il parle des sociétés ou coteries qui ont leurs lois, leurs usages, leur jargon et leurs mots pour rire, et où les membres se trouvent entièrement étrangers aux autres coteries de la capitale; de la grande et de la petite robe, dont la première se venge sur l'autre des dédains de la cour et des humiliations qu'elle y essuie; de ces jeunes gens « qui se coti« sent et rassemblent, dans leurs familles, « jusqu'à six chevaux pour allonger un « équipage qui, avec un essaim de gens « de livrées, où ils ont fourni chacun « leur part, les fait triompher au Cours

(1) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 207, 208.

(1) *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 14.

« ou à Vincennes. » Ils s'appauvrissaient pour paraître riches un instant.

Il peint l'orgueil nobiliaire de certains Parisiens, leur fatuité, leur empressement à raconter leurs bonnes aventures auprès des dames, à imiter les manières, les travers, les folles dépenses des courtisans; à se rechercher avec impatience et à ne se rencontrer que pour se dire des riens.

Il peint leur ignorance sur certaines matières, notamment sur l'agriculture. « A Paris, dit-il, on distingue à peine la « plante qui porte le chanvre d'avec celle « qui produit le lin, et le blé froment « d'avec les seigles (1). »

Une gravure publiée en 1646 présente une vue du cours occidental de la Seine; elle a pour premier plan le milieu du Pont-Neuf. Cette gravure, dont l'auteur est Della Bella, donne une idée des mœurs du commencement du règne de Louis XIV; en voici les principales scènes :

Sur le trottoir de ce pont, du côté d'aval et de la rue Dauphine, on voit des duellistes qui se battent en plein jour; des combattants sont blessés, étendus à terre; d'autres travaillent avec fureur à s'arracher la vie : les passants voient avec indifférence ces meurtres.

On y voit beaucoup de pauvres, parmi lesquels figurent un cul-de-jatte qui se traîne sur le pavé et des femmes portant des enfants sous leurs bras; elles demandent l'aumône; les hommes, le chapeau à la main, courent, pour en obtenir, au devant des portières de magnifiques carrosses qui se dirigent rapidement du côté du Louvre, et dont les chevaux sont couverts de riches caparaçons. Mais ce qui est plus digne de remarque, c'est la voiture si utile, appelée baquet, alors récemment inventée par le célèbre Pascal; cette voiture est toute semblable à celles qui aujourd'hui portent ce nom.

Plus loin, des voleurs sont arrêtés et paraissent avoir enlevé des manteaux.

Sur le terre-plein de la statue de Henri IV est un charlatan entouré d'un groupe de curieux; un grand nombre de femmes élégantes arrêtent les passants sur le trottoir. Vers la partie septentrionale du pont, on voit des gens qui se querellent, se frappent; d'autres qui tiennent un étalage de marchandises, etc.

Sur le trottoir, du côté opposé, à l'entrée du quai des Orfévres, un arracheur de dents, monté sur une estrade, fait une opération de son art, la foule l'entoure. On aperçoit une femme et un enfant qui, soulevant le manteau d'un des curieux, introduisent leurs mains dans ses poches.

Sur le trottoir du côté où était la Samaritaine, sont des étalages de marchands de vin et de comestibles, recouverts de toiles. Près de là on voit une scène de voleurs de manteaux nommés tireurs de laine. Le volé met l'épée à la main contre les voleurs. On se bat, et le guet arrive lorsque le mal est fait.

Près de cette scène tumultueuse se promènent isolément quelques femmes soigneusement parées qui arrêtent les hommes. Il en est plusieurs sur le terre-plein du Pont-Neuf, où l'on remarque un charlatan qui vend des drogues, et des polissons qui se battent.

A l'entrée de la place Dauphine sont des marchands de filets et de chiens de chasse.

Au milieu de la route on voit passer des soldats armés de casques, de cuirasses, et de longues piques qu'ils portent sur leurs épaules.

Parlons des vêtements :

La chevelure des hommes tombe jusqu'à leurs épaules sans arrangement; leur tête est couverte par de petits chapeaux ronds à basse forme et à bords très amples, toujours ornés d'une longue plume qui retombe sur le côté ou sur le derrière de la tête. Ils ont une veste ou justaucorps qui ne descend pas plus bas que la ceinture, et auquel, avec des rubans, se rattache le haut-de-chausses, ou culotte. Chez les uns, ces hauts-de-chausses, très bouffants, ne descendent que jusqu'à mi-cuisse; chez les autres ils sont tout d'une venue, vont jusqu'au-dessous des genoux et sont ouverts en bas et sans jarretières. Leurs chaussures se composent de demi-bottes, dont l'ouverture est très évasée. Un large baudrier en sautoir soutient à leur côté une longue épée qui touche la terre. Un manteau appelé balandran couvre souvent le justaucorps et le baudrier.

Les femmes élégantes sont, dans cette gravure, représentées les cheveux tressés et fixés derrière la tête; deux parties de la chevelure descendent des tempes jusqu'au cou, et accompagnent avantageusement le visage. Quelques-unes ont à la tête un escoffion dont les pointes viennent

(1) *Caractères de La Bruyère*, t. I, chap. 7.

se nouer sous le menton, ou sont dénouées et flottent sur les épaules. Une robe à longues manches, retroussée des deux côtés, et ne passant pas le genou, laisse voir un jupon orné de broderies.

Cette gravure est une esquisse morale de l'époque.

Une lettre longue et détaillée, écrite, sous le règne de Louis XIV, par un étranger qui avait séjourné longtemps dans cette capitale, me fournira la matière principale du tableau des mœurs des Parisiens.

Les habitants sont, dit-il, logés jusque sur les ponts de la rivière et sur les toits des maisons. Les femmes, qui n'enfantent que des braves, commandent plus que les hommes.

L'auteur parle des voitures de place, du bruit qu'elles font et de leur grand nombre. « Elles sont délabrées et couvertes de « boue ; les chevaux qui les tirent man- « gent en marchant ; ils sont maigres et « décharnés. Les cochers sont si brutaux, « ils ont la voix si enrouée et si effroya- « ble, et le claquement continuel de leur « fouet augmente le bruit d'une manière « si horrible, qu'il semble que toutes les « furies soient en mouvement pour faire « de Paris un enfer. »

Il parle du tintamarre des cloches nombreuses, qui, comme l'a dit Boileau,

Pour honorer les morts, font mourir les vivants.

« Ajoutez les hurlements et les cris de « tous ceux qui vont dans les rues pour « vendre des herbes, du laitage, des fruits, « des haillons, du sable, des balais, du « poisson, de l'eau, etc... Je n'ai jamais « vu un si grand nombre d'aveugles ; ils « vont par toute la ville sans guide, et « marchent plusieurs ensemble, parmi une « infinité de charrettes, de carrosses, de « chevaux, avec la même sûreté que s'ils « avoient des yeux aux pieds... Ils ne « manquent pas de tourmenter, dans toutes « les églises, les fidèles à qui ils deman- « dent l'aumône avec une tasse de cuivre « dans une main et un bâton dans l'au- « tre...

« Les maisons semblent ici bâties par « des philosophes plutôt que par des ar- « chitectes, tant elles sont grossières en « dehors ; mais elles sont bien ornées en « dedans. Cependant elles n'ont rien de « rare que la magnificence des tapisseries « dont les murailles sont couvertes, n'é- « tant pas, en France, d'usage de les em- « bellir par des sculptures.

« Les chevaux ont le pas devant les « laquais, étant la mode ici de les mettre « sur le derrière du carrosse en croupe.

« Ce n'est point exagérer de dire que « tout Paris est une grande hôtellerie : on « voit partout des cabarets et des hôtes, « des tavernes et des taverniers ; les cui- « sines fument à toute heure, parce qu'on « mange à toute heure... Les tables sont « abondantes ; les Parisiens ne mangent « jamais seuls ; ils aiment à boire de pe- « tits coups, mais souvent ; et ils ne boi- « vent jamais qu'ils n'invitent leurs con- « vives à faire de même. Le menu peuple « ne s'enivre que les jours de fête qu'il « ne fait rien ; mais il travaille les jours « ouvriers avec assiduité. Il n'y a pas un « peuple au monde plus industrieux et « qui gagne moins, parce qu'il donne tout « à son ventre, à ses habits ; et cependant « il est toujours content.

« Le luxe est ici dans un tel excès, que « qui voudroit enrichir trois cents villes « désertes, il lui suffiroit de détruire Paris. « On y voit briller une infinité de bouti- « ques où l'on ne vend que des choses « dont on n'a aucun besoin ; jugez du « nombre des autres où l'on achète celles « qui sont nécessaires.

« Quoiqu'il ne pleuve pas, on ne laisse « pas de marcher souvent dans la boue ; « comme l'on jette toutes les immondices « dans les rues, la vigilance des magis- « trats ne suffit pas pour les faire nettoyer. « Cependant les dames ne vont plus « qu'en mules. Autrefois les hommes ne « pouvoient marcher à Paris qu'en botti- « nes. Un Espagnol les voyant en cet « équipage le jour de son arrivée, demanda « si toute la ville partoit en poste.

« Les femmes aiment ici les petits chiens « avec une passion extrême, et elles les « caressent avec autant de tendresse que « s'ils étoient de la race du chien qui sui- « vit Tobie... Les chiens de Boulogne « passent présentement pour laids et in- « supportables. On ne caresse plus que « ceux qui ont le museau de loup et les « oreilles coupées ; plus ils sont difformes, « plus ils sont honorés de baisers et d'em- « brassements... Les femmes ont aussi le « privilége de commander à leurs maris « et de n'obéir à personne... Il y en a qui « écrivent et qui font des livres ; les plus « sages font des enfants ; les plus pieuses

« consolent les affligés; les plus sobres « mangent par jour autant de fois que les « musulmans font oraison, étant la cou- « tume du pays de saluer le soleil levant « le pain à la main.

« Elles s'habillent toutes avec beaucoup « de bienséance; on les voit à toute heure; « elles aiment la conversation des per- « sonnes gaies; elles vont à la ville comme « il leur plaît. La porte de leur maison « est toujours ouverte à ceux qui y sont « entrés une seule fois...

« Il y en a quelques-unes qui, en sor- « tant de la maison, oublient de fermer « la porte, au mépris des voleurs, parce « qu'elles portent sur elles tout leur pa- « trimoine...

« Les plus nobles traînent par derrière « une longue queue d'or ou de soie, avec « laquelle elles balaient les églises et les « jardins. Elles ont toutes le privilége « d'aller masquées en tout temps, de se « cacher et de se faire voir quand il leur « plaît; et, avec un masque de velours « noir, elles entrent quelquefois dans les « églises comme au bal et à la comédie, « cachées à Dieu et à leurs maris (1).

« Les plus belles commandent en reines, « à leurs maris comme à des sujets, à leurs « amants comme à des esclaves : elles ne « savent ce que c'est que de donner le « lait à leurs enfants.

« Elles donnent et reçoivent facilement « de l'amour; mais on n'aime ni long- « temps ni assez... On ne voit presque « jamais ici de jaloux; rarement un « homme qui se croit malheureux pour « l'infidélité de sa femme, et très rarement « une fille qui sacrifie à Diane, déesse de « la chasteté.

« Le baiser, qui, en Turquie, en Italie « et en Espagne, est le commencement « de l'adultère, n'est ici qu'une simple « civilité... On ne fait point de visites où « l'on ne mêle des baisers.

« L'adultère y passe pour une galante- « rie, même dans l'esprit des maris, qui « voient tranquillement faire l'amour à « leurs femmes.

« Les tailleurs ont plus de peine à in- « venter qu'à coudre; et quand un habit « dure plus que la vie d'une fleur, il pa- « roît décrépit. De là est né un peuple de « fripiers qui font profession d'acheter et « de vendre de vieux haillons et des ha- « bits usés. Ils vivent splendidement en « dépouillant les uns et les autres; com- « modité assez singulière dans une ville « très peuplée, où ceux qui s'ennuient de « porter longtemps le même habit trou- « vent à le changer avec une perte mé- « diocre, et où les autres qui en manquent « ont le moyen de s'habiller avec une pe- « tite dépense.

« La civilité est plus étudiée en France « que dans le royaume de la Chine; on la « pratique avec beaucoup d'agrément par- « mi les personnes de qualité; les bour- « geois y mêlent de l'affectation, et le « peuple s'en acquitte grossièrement; cha- « cun en fait un art à sa mode. On trouve « des maîtres qui montrent les cérémo- « nies... Une femme assez bien faite s'of- « frit de me vendre des compliments, et « de me les donner à bon marché. Cette « femme va dans les maisons, déploie sa « marchandise et gagne de quoi vivre.

« Le luxe et la bonne chère seroient ici « deux biens plutôt que deux maux, s'il « n'y avoit que les riches qui vécussent « splendidement; mais la jalousie les a « fait passer aux autres à qui ils devien- « nent ruineux. Ainsi, il semble que « Paris approche continuellement de sa « fin, s'il est vrai, ce qu'a dit un ancien : « *Que la dépense excessive est le signe* « *évident d'une cité mourante.* Mais « présentement que les laquais et les co- « chers commencent à porter l'écarlate et « les plumes, et que l'or et l'argent sont « devenus communs jusque sur leurs ha- « bits, il y a apparence que l'on verra « finir le luxe excessif, n'y ayant rien qui « fasse tant mépriser les habits dorés aux

(1) Ces masques, dont l'usage remonte au temps de François Ier ou de Henri II, étaient employés par les dames de la cour et de la ville pour conserver la blancheur de leur teint. J'ai déjà eu occasion de parler de cette mode qui commençait à passer sous la fin du règne de Louis XIV, mais qui se soutint encore un peu pendant la régence.

J'ai vu deux de ces masques. Ils étaient, comme le dit l'auteur cité, de velours noir; ils se ployaient en deux comme un portefeuille; aucune ligature ne les fixait sur le visage, mais à l'endroit de la bouche s'avançait une petite verge de fil d'archal terminée par un bouton de verre. Cette verge, qui entrait dans la bouche de la personne masquée, suffisait pour contenir le masque, et changait, disait-on, le son de sa voix; ils étaient doublés de taffetas blanc.

« personnes nobles, que de les voir sur le « corps des derniers hommes du monde.

« Tout le monde s'habille avec beau« coup de propreté : les rubans, les mi« roirs et les dentelles sont trois choses « sans lesquelles les François ne peuvent « vivre... Le luxe démesuré a confondu « le maître avec le valet, et les gens de « la lie du peuple avec les personnes les « plus élevées. Tout le monde porte « l'épée. .

« Les hommes ne portent point de « barbe (1) ni leurs propres cheveux, et « ils couvrent avec beaucoup de soin les « défauts des années, ce qui leur donne « une jeunesse perpétuelle. Depuis que la « perruque a été reçue, les chevelures des « morts et celles des femmes se vendent « cher. »

Il dit ailleurs « que les hommes, aussi « vains que les femmes, avec leurs plumes « et leurs perruques blondes, cherchent à « plaire... La mode est le véritable démon « qui tourmente cette nation... On por« toit les perruques à la françoise, main« tenant on les porte à l'espagnole... Les « François ne portent plus d'épée, mais « des cimeterres (2)... Les petites montres « ont été recherchées; elles sont aujour« d'hui ridicules, et les grosses sont le « plus à la mode. »

Il nous apprend aussi que les hommes se peignaient publiquement dans les rues, que les femmes portaient à la main un petit miroir.

« Il n'y a pas de peuple plus impérieux « et plus hardi ; ils (les Parisiens) se sont « donné eux-mêmes le bruit (la réputa« tion) de ne rien faire le soir de ce qu'ils « ont promis le matin ; ils disent que, les « seuls au monde, ils ont le privilége de « manquer de parole, sans craindre de ne « rien faire contre l'honnêteté.

« Les mauvaises choses sont plus chères « que les bonnes ; les figues sont de ce « nombre ; elles se vendent plus que les « melons en Espagne... Les oranges et les « citrons tiennent le premier rang entre « les choses qui se vendent cher... On ne « trouve bon que ce qui coûte beaucoup.

« Le vin est à un prix médiocre quand « il est aux portes de la ville ; mais d'a« bord qu'il est entré, il se change en or « potable. Une petite mesure vaut plus à « Paris qu'un baril à la campagne.

« Si vous venez jamais à Paris, gardez« vous de mettre le pied dans les bouti« ques où l'on vend des choses inutiles. « D'abord que le marchand vous a fait la « description de ses marchandises, avec « plusieurs paroles précipitées, il vous « flatte et vous invite insensiblement et « avec beaucoup de révérences à acheter « quelque chose, et à la fin il parle tant « qu'il vous ennuie et étourdit. Quand on « entre dans sa boutique, il commence par « montrer tout ce qu'on ne veut pas, fai« sant voir ensuite ce qu'on demande ; « alors il dit et fait si bien, que vous dé« pensez tout votre argent, en prenant la « marchandise qu'il vous donne pour plus « qu'elle ne vaut. C'est par ce moyen qu'il « se paie de sa civilité et des peines con« tinuelles qu'il prend à montrer inutile« ment, et cent fois par jour, ses mar« chandises à des curieux qui veulent tout « voir sans acheter...

« Pendant le carême, le peuple court le « matin au sermon avec une grande dé« votion, et l'après-dîner à la comédie avec « le même empressement. Il y a ici trois « théâtres... Sur l'un, l'on représente des « spectacles en musique, et les autres deux

(1) Sous Henri IV, on portait la barbe tout entière ; sous Louis XIII, elle se réduisit à la moustache effilée et à un bouquet de poils sous la lèvre inférieure ; sous Louis XIV, les moustaches se maintinrent encore, mais le bouquet de poils disparut. Les princes, les courtisans, les militaires, les évêques, gardèrent leurs moustaches : Bossuet, Fénelon, etc., la portaient. Elle ne consista bientôt que dans un trait léger laissé de chaque côté de la lèvre supérieure ; le roi, vers l'an 1680, la fit entièrement disparaître : il fut imité.

(2) « Quel homme est-ce que je vois qui « se promène triste et rêveur, ses bras bran« lants? lit-on dans un livre publié sur la « fin du règne de Louis XIV : c'est une « plaisante figure ; il n'a ni épée, ni canne, « ni gants ; on diroit qu'il ne sait pas com« ment on se met à Paris.

« Quand le savetier a gagné par son tra« vail du matin de quoi se donner un ognon « pour le reste du jour, il prend sa longue « épée, sa petite cotille (espèce de collet à « l'espagnole) et son grand manteau noir, « et s'en va sur la place décider des intérêts « de l'État. » (*Entretien du Diable boiteux et du Diable borgne*, pag. 10 et 26, imprimé en 1707.)

« sont remplis, l'un par les comédiens fran-
« çois, l'autre par les comédiens italiens...
« La foule se trouve au théâtre où l'on rit
« davantage ; c'est pour cela que les co-
« médiens italiens profitent plus que les
« comédiens françois de la simplicité po-
« pulaire.

« Les solliciteurs, les charlatans, les
« joueurs et les laquais font un des plus
« beaux ornements de Paris. »

L'auteur de cette lettre parle ensuite du Palais de Justice, qui n'est, dit-il, fréquenté que par ceux qui défendent leur bien, ou qui veulent avoir celui des autres. Il fait ensuite un tableau hideux des procureurs, des avocats et de la jurisprudence variable du barreau de Paris.

Il passe aux médecins de cette ville, se récrie contre leur ignorance, et dit : « Ce
« que je trouve d'injuste, c'est que l'on
« paie également le médecin qui tue et
« celui qui guérit. »

« Le plus adroit exercice, dit-il, est
« celui de certains voleurs qu'on appelle
« filous... Ils volent avec tant d'adresse,
« que s'il n'étoit honteux de se laisser vo-
« ler, ce seroit un plaisir de l'être par des
« gens si fins, si rusés... Les filous sont
« toujours punis par les juges ; mais c'est
« quand on les attrape, et qu'ils ne font
« pas leur métier adroitement. »

Les mauvais traitements qu'éprouvaient alors les chevaux à Paris n'échappent point à la censure de l'auteur de la lettre. « Ces
« animaux y perdent, dit-il, leur fierté
« naturelle, et y deviennent plus doux
« que les ânes d'Arcadie. Les François en
« font ce qu'ils veulent ; ils les battent,
« ils les châtrent, et quand ils ne savent
« plus comment les tourmenter, ils les
« réduisent à la vilaine figure de singe,
« en leur coupant la queue et les oreilles.
« C'est de là qu'est venu le proverbe, que
« Paris est le paradis des femmes, le pur-
« gatoire des hommes, et l'enfer des che-
« vaux. »

Il parle ensuite avec éloge de la dévotion du peuple et de la décence du clergé.
« Le peuple, dit-il, fréquente les églises
« avec piété ; les marchands vont deman-
« der à Dieu que leur négoce prospère. Il
« n'y a que les nobles et les grands qui y
« viennent pour se divertir, pour parler et
« faire l'amour ; et l'on voit quelquefois
« des hommes qui y entrent avec des bot-
« tes...

On ne croit ici ni aux enchante-
« ments ni aux sorciers, et rarement aux
« possédés (1).

« On vend toutes sortes de choses, ex-
« cepté l'art de garder un secret. Les
« François disent que c'est la profession
« d'un confesseur. »

L'observateur dit que les Parisiens aiment beaucoup la musique. « Chacun
« chante plus dans les places publiques,
« dans les jardins, que dans les maisons
« particulières. »

Il parle des enterrements, et dit qu'un homme qui se meurt est moins embarrassé de mourir que de payer le médecin qui le tue, et le curé qui l'enterre.

On compte cinq à six mille alchimistes à Paris.

Les cuisiniers sont aussi très nombreux, suivant notre auteur. « Toujours sauces
« nouvelles, ragoûts inconnus ; et les
« François, fatigués de se nourrir des
« viandes ordinaires, ont trouvé le moyen
« d'amollir les os décharnés des animaux,
« et d'en faire des mets délicieux.

« Le chocolat, le thé, le café sont très
« à la mode ; mais le café est préféré aux
« deux autres, comme un remède que l'on
« dit souverain contre la tristesse. Une
« dame apprit que son mari avoit été tué
« dans une bataille. « Ah ! malheureuse
« que je suis ! s'écria-t-elle ; vite, qu'on
« m'apporte mon café ; » et elle fut con-
« solée.

« On vit chèrement ici ; le pain est bon,
« blanc et bien fait.

« Quoiqu'on soit dans une ville si abon-
« dante, qui n'a rien, n'a rien ; c'est-à-
« dire que l'eau et le feu sont interdits à
« ceux qui n'ont point d'argent, comme
« ils l'étoient aux criminels du temps des
« Romains. Je ne pense pas qu'il y ait au
« monde un enfer plus terrible que d'être
« pauvre à Paris, et de se voir continuelle-
« ment au milieu de tous les plaisirs sans
« pouvoir en goûter aucun. Parmi cette
« grande abondance, on trouve une infi-
« nité de misérables qui demandent l'au-
« mône d'un ton qui feroit croire qu'ils
« chantent. »

La foire Saint-Germain est l'objet des observations de notre étranger... « Une
« infinité de marchands y étalent les mar-
« chandises les plus belles et les plus ri-
« ches. On y trouve toutes sortes de li-
« queurs, de vins, de confitures et de

(1) Notre observateur était mal informé.

« meubles précieux. Toute la ville y va « plutôt pour s'y divertir que pour acheter. « Les amants les plus rusés, les filles les « plus jolies et les filous les plus adroits y « font une foule continuelle... Il y arrive « des aventures singulières en fait de vol « et de galanterie... Autrefois le roi y al- « loit; il n'y va plus.

« Les jeunes gens se divertissent à tous « les exercices du corps, surtout à la « paume, dans un lieu fermé et couvert. « Les hommes âgés passent le temps aux « dés, aux cartes et à dire des nouvelles; « et les dames jouent plus ordinairement « que les hommes; elles font aussi quan- « tité de visites, et sont assidues à toutes « les comédies... Le peuple dépense un « million chaque année pour se divertir au « théâtre de musique (l'Opéra) et aux deux « théâtres de comédie. »

Il admire ensuite, comme une invention nouvelle, l'usage d'éclairer pendant la nuit les rues de Paris avec des lanternes, et il parle des vols et des assassinats que l'on commettait, dit-il, autrefois impunément à l'abri des ténèbres.

Le jardin des Tuileries est admiré par notre étranger; il parle avec éloge de son plan, du luxe et de la gaîté des promeneurs. « Dans ce lieu si agréable, dit-il, « on raille, on badine, on parle d'amour, « de nouvelles, d'affaires et de guerre. On « décide, on critique, on dispute, on se « trompe les uns les autres, et avec tout « cela le monde se divertit. »

Les charlatans du Pont-Neuf ne sont pas oubliés. « On y trouve une infinité « de gens qui donnent des billets : les uns « remettent les dents tombées, et les au- « tres font des yeux de cristal; il y en a « qui guérissent des maux incurables; « celui-ci prétend avoir découvert la vertu « cachée de quelques simples ou de quel- « ques pierres en poudre pour blanchir et « embellir le visage. Celui-là assure qu'il « rajeunit les vieillards; il en est qui effa- « cent les rides du front et des yeux, qui « font des jambes de bois pour réparer la « violence des bombes. Enfin tout le « monde a une application au travail si « forte, si continuelle, que le diable ne « peut tenter personne que les fêtes et les « dimanches. »

Les abbés et leur grand nombre à Paris étonnent notre observateur. « Je n'ai ja- « mais vu tant d'abbés, et qui portent « plus volontiers l'habit court, le petit « collet et la perruque blonde (1). En vé- « rité, ils sont l'ornement de Paris et le « refuge des dames affligées; comme ils « ont l'esprit galant, leur conversation est « plus agréable et plus souhaitée...

(1) L'abbé Thiers, ce savant et zélé contempteur des superstitions et des abus de l'Eglise romaine, a composé un livre de près de cinq cents pages contre les perruques des ecclésiastiques. Il parle d'abord de celles des laïques, dont l'usage a commencé en France vers l'an 1629. D'abord elles ne couvrirent qu'un côté de la tête, ensuite deux côtés; enfin, elles enveloppèrent la tête entière. « Les courtisans, les rousseaux et les tei- « gneux, dit l'auteur, en portèrent les pre- « miers; les courtisans par délicatesse, les « rousseaux par vanité, les teigneux par « nécessité. » Le nombre des têtes à perruques s'augmenta tellement, qu'en 1659 un édit créa deux cents barbiers, étuvistes et perruquiers. Ce ne fut qu'en 1660 qu'on vit les ecclésiastiques à perruques. « Les abbés « ou soi-disant tels, les abbés de cour, les « abbés damerets, les abbés à la mode com- « mencèrent à porter des perruques : elles « étoient courtes, et s'appeloient perruques « d'abbés. » Le premier qui en porta fut cet homme fameux par ses basses intrigues, l'abbé Larivière, devenu évêque de Langres.

L'abbé Thiers prouve fort bien que les perruques sont condamnées par l'Eglise, et il cite plusieurs attaques, même de vive force; plusieurs règlements et statuts synodaux, dirigés contre les perruques des prêtres, ainsi que les troubles, procès, scandales et coups qu'elles ont occasionnés.

Cet auteur dénombre les diverses espèces de perruques : les grandes perruques, dites aussi perruques in-folio; les petites perruques, les perruques à calotte, ce sont les plus anciennes; les perruques de bichon, les perruques à la moutonne, les perruques d'abbé, etc. (*Histoire des Perruques*, par Jean-Baptiste Thiers, docteur en théologie, pag. 28, 29, 390; 1690.)

Annæus Rhisennus Vecchius, docteur romain, a publié contre les perruques des ecclésiastiques un autre ouvrage intitulé *Clericus deperrucatus*, et l'a dédié au pape Benoît XIII. On y voit une gravure représentant la figure en pied d'un abbé à la mode, et qui ne diffère presque pas de celle d'un courtisan; puis l'auteur lui oppose le costume simple d'un véritable ecclésiastique.

« Voulez-vous être un homme de bien « à Paris pendant six mois seulement, et « après vivre en scélérat? changez de « quartier, et personne ne vous reconnaî- « tra... Vous prend-il envie d'être aujour- « d'hui tout couvert d'or, et demain ha- « billé de bure? personne n'y prendra « garde, et vous pouvez marcher par la « ville vêtu en prince ou en faquin. »

L'auteur parle de ce qu'on trouvait et de ce qu'on ne trouvait pas à Paris du temps de Louis XIV. « Ce qu'on trouve « ordinairement à Paris, sont quantité de « paroles données qu'on ne tient point, de « grâces reçues qu'on se fait un plaisir « d'oublier ; plusieurs fous dans les rues et « quelques-uns d'enfermés; mais ce qu'on « voit rarement, c'est la modestie, c'est la « sagesse, ce sont des gens oisifs, des per- « sonnes sobres, et des hommes qui aient « vieilli. Il est très rare de trouver des « timides et des scrupuleux ; mais ce « qu'on n'y voit jamais et ce qu'on sou- « haiteroit avec plus d'ardeur, c'est le re- « pos, le secret et un ami véritable (1). »

Ce tableau est-il fidèle? les traits en sont-ils exagérés? Cette vanité, cette légèreté de caractère, cette fausse dévotion, cette soumission entière à l'empire de la mode, ce mépris pour le lien conjugal, ce manque de délicatesse et même de probité, ces vices et défauts dont l'auteur de la lettre accuse les habitants de Paris, ces vices et défauts que ne balancent point les qualités ni la constante activité au travail qu'il leur accorde, ne sont-ils pas pareillement reprochés à ces habitants par les écrivains les plus distingués de ce temps? Lisez les Sermonnaires, les Mémoires historiques, les Satires de Boileau, les comiques, tels que Molière, Regnard, Dancourt, les Caractères de La Bruyère, les Annales des tribunaux, et surtout les volumineux recueils de chansons et de noëls, contenant les anecdotes les plus scandaleuses de la cour et de la ville, anecdotes presque toutes confirmées par l'histoire, et dont le style, très licencieux, est en parfaite harmonie avec la licence des mœurs de ce règne, et vous jugerez que l'auteur de cette lettre n'est guère sorti des bornes de la vérité, et qu'il est même loin d'avoir sondé toutes les profondeurs de la corruption publique.

La Bruyère parle d'un Parisien qui emploie sa vie en de vaines occupations; « il « va tous les jours fort régulièrement à la « belle messe, aux Feuillants ou aux Mini- « mes... Il risque chaque soir cinq pistoles « d'or; lit exactement la *Gazette de Hol-* « *lande* et le *Mercure Galant;* il a lu « *Bergerac*, *Des Marets*, les *Historiet-* « *tes de Barbin*, etc. (1). »

On allait, sous Louis XIV, très régulièrement chaque jour à la messe; mais on y parlait, on y riait, et on s'occupait de toute autre chose que de prières. Les femmes s'y présentaient en habits indécents, très négligés, et y donnaient des rendez-vous à leurs amants. C'est ce que nous apprend un ouvrage publié en 1713, sous ce titre : *Lettre écrite par un séculier à son ami, sur les immodesties et profanations qui se commettent dans les églises.* L'auteur, après avoir décrit les irrévérences et les postures indécentes des dévots et des dévotes, ajoute cette réflexion : « Ce qui est extraordinaire, c'est « qu'on se fait un grand péché de ne pas « assister à la messe, et l'on ne fait pas le « moindre scrupule des profanations qui « s'y font (2). »

En 1700, Louis XIV rendit, contre ce désordre, une ordonnance qu'il renouvela le 18 février 1710; et l'archevêque de Paris, qui avait déjà défendu aux prêtres de cette ville de dire la messe après midi, pour obvier au scandale, recommanda, par ordonnance du 25 octobre 1711, aux curés et vicaires, etc., de s'élever, dans leur prône, contre « ces femmes et filles « qui viennent, dit-il, entendre la sainte « messe dans un habillement indécent et « immodeste, n'ayant qu'une robe sans « ceinture, telle qu'elles la prennent en « sortant du lit (3). »

Les femmes de la cour et de la ville, dans les promenades, dans les sociétés, au bal et à l'église, au confessionnal, à la communion même, se montraient les bras, les épaules et la gorge entièrement nus. Des hommes dévots se plaignirent de ce qu'ils ne trouvaient pas même dans l'église

(1) *Traduction d'une lettre italienne*, datée de Paris, le 20 août 1692, écrite par un Sicilien à un de ses amis. *Saint-Evremoniana*, pag. 374.

(1) *La Bruyère*, tom. I, chap. 7.

(2) *Lettre écrite par un séculier sur les immodesties*, etc., p. 33.

(3) *Lettre écrite par un séculier sur les immodesties*, à la fin de l'ouvrage.

un abri contre les tentations. Les vicaires généraux de Toulouse prohibèrent, en 1670, ces nudités dans les églises. On publia, à Paris, un livre intitulé : *de l'Abus des nudités de gorge*. On prêcha, on ne produisit aucun changement.

Le sieur Gardeau, curé de Saint-Etienne-du-Mont, après avoir souvent déclamé en chaire contre les femmes qui, pendant la messe, venaient aux yeux du célébrant exposer leurs gorges découvertes, et voyant ses représentations inutiles, leur dit un jour franchement : Pourquoi ne pas vous couvrir en notre présence? sachez que nous sommes de chair et d'os comme les autres hommes. On se mit à rire. Le prédicateur, gardant son sérieux, dit : Quand on vous parle en termes couverts, vous faites la sourde oreille; quand on vous parle en termes clairs, vous vous mettez à rire.



Fontaine des Innocents.

Dans une autre occasion, ce même curé, apercevant des dames qui, quêtant pour les pauvres dans son église, avaient la gorge nue, s'écria que c'était faire d'un temple des chrétiens un sanctuaire de Vénus. Son zèle l'emporta jusqu'à dire : Il vaut mieux que les pauvres meurent de faim, que d'exposer les chrétiens à tomber dans le crime (1).

Ce curé cédait à un mouvement d'humeur, et pensait tout autrement qu'il ne disait.

Les réprimandes, les reproches, les sermons, les ordonnances des curés ne purent diminuer l'indécence de l'habillement des dames. Il fallait porter le remède à la source du mal, réformer les usages de la cour dont l'étiquette prescrivait aux dames de pareilles nudités. Mais comment, sous Louis XIV, oser porter atteinte à l'étiquette!

Ce roi avait étendu, perfectionné les règles établies par Henri III sur le cérémo-

(1) *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, pag. 108.

nial et l'étiquette de la cour; perfectionné l'art de mentir avec politesse, de contenir tous les mouvements de l'âme, de les soumettre à un mécanisme régulier, et de transformer la dissimulation en devoir, et la franchise en crime : on devint très poli sous son règne; mais on n'acquit que la politesse des manières. Jamais, je crois, on ne vit plus de compliments, de basses protestations de dévoûment, d'offres de service, et surtout de baise-mains; jamais, en même temps, on ne vit plus de perfidie ou de trahison. A l'hypocrisie religieuse se joignaient les mensonges vulgaires.

Le gouvernement consistait alors dans la volonté d'un seul homme, et Louis XIV disait : l'Etat, c'est moi. Ce gouvernement, sans bases fondamentales, seulement appuyé sur l'existence d'un individu, éprouva toutes les vicissitudes de la vie humaine; il eut sa jeunesse, sa virilité et sa décrépitude. La jeunesse de ce règne fut déréglée et très orageuse, sa virilité présenta des triomphes et eut une marche pompeuse et ascendante; sa fin, une allure déclinante ou rétrograde : toutes les parties administratives vieillirent avec Louis XIV. Les lettres, et bien plus encore les arts participèrent à cette décadence. Fontenelle fut presque l'unique représentant des talents de Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Fénelon, etc.; et le règne suivant ne recueillit qu'une très faible partie d'une si riche succession. Les peintres Le Poussin, Le Sueur, Jouvenet, Le Brun, etc., n'eurent point de successeurs dignes d'eux.

La sculpture fut entraînée dans la chute générale. Girardon, les deux Anguier, Pujet, Nicolas Coustou, moururent sans être remplacés, si ce n'est par des artistes dont le goût était généralement dégradé.

L'architecture éprouva la même dégénération. L'architecte Openord contribua puissamment à cette révolution, en substituant aux formes grecques des formes tudesques, contournées, des voûtes surbaissées, et ces ornements ridicules qui ne ressemblent à rien dans la nature, et qu'on nommait rocailles, ornements toujours placés sans motif.

Ainsi, dans les dernières années du règne de Louis XIV, les beaux-arts, qui avaient brillé avec l'éclat que procurent les bons modèles et une protection éclairée, commencèrent à déchoir après la mort de Colbert. Bientôt les autres arts furent attaqués de la contagion générale. Un nouveau genre de barbarie s'établit vers la fin de ce règne, et se maintint pendant celui qui suivit.

Malgré cette décadence, dont la cause se trouva dans la nature du gouvernement, malgré la continuation d'une partie des vices de l'ignorance et de la féodalité, la civilisation et les connaissances humaines firent des progrès rapides. Le goût peut se corrompre; mais les sciences acquises restent intactes, marchent toujours vers leur perfectionnement, et l'imprimerie les empêche de rétrograder. Outre leur marche ordinaire, elles reçurent, sous le ministère de Colbert, une impulsion qui, quoique peu soutenue après lui, eut des résultats heureux; et depuis, leurs progrès ne se sont point ralentis.

Difficilement, sous Louis XIII et pendant la domination de Mazarin, on eût trouvé à la cour des hommes probes; il s'en trouva sous Louis XIV. On y voit même, au milieu des intrigues, des perfidies, d'une basse avidité et d'une fausse dévotion, briller des vertus et des actes d'une moralité sévère : le théâtre et la faveur accordée aux lettres contribuèrent beaucoup à ces changements prospères.

Molière, Regnard, Despréaux, avaient versé le ridicule sur les travers de l'esprit, sur les vices de la société, sur l'orgueil nobiliaire, sur les tours des chevaliers d'industrie, sur les escroqueries des marquis. Corneille et Racine élevaient les âmes, inspiraient de nobles passions. Leurs grands talents donnaient des charmes aux préceptes de la morale.

Fénelon éclaira les rois et les peuples; La Bruyère déconcerta les vices de son temps, en esquissant leur hideux portrait.

Quelques individus de haute noblesse, privés d'instruction, voulurent se donner les apparences du savoir et du talent, alors en honneur. Ce vœu prouve qu'ils commençaient à coire que la réputation d'homme instruit n'était pas indigne d'eux. Ils sollicitèrent des places d'académiciens français.

Bussi-Rabutin marque le changement qui, de son temps, s'était opéré dans l'opinion; après avoir parlé de l'Académie Française, et dit qu'elle comptait parmi ses membres des personnes de naissance, il ajoute : « Il y en aura encore bien davantage pour l'avenir. Jusqu'ici la plu-

« part des sots de qualité, qui ont été en « grand nombre, auroient bien voulu per- « suader, s'ils avoient pu, que c'étoit dé- « roger à la noblesse que d'avoir de l'es- « prit ; mais la mode de l'ignorance à la « cour s'en va tantôt passée, et le cas que « fait le roi des habiles gens achèvera de polir « toute la noblesse de son royaume (1). »

Les lumières croissantes firent apercevoir quelques vices d'un gouvernement né dans les ténèbres de la barbarie. On entendit pour la première fois, même à la cour de Louis XIV, une vérité qui devait en produire beaucoup d'autres. Le duc de Bourgogne, inspiré par le sage Fénelon, disait : Les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois (2).

Quelques ouvrages publiés à cette époque prouvent que l'on méditait sur les vices du gouvernement; *le Petit Carême de Massillon, les Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté* (3), *le Salut de la France à Monseigneur le Dauphin* (4), etc. Ces écrits, plus ou moins modérés, laissent voir une opposition aussi éclairée que courageuse. On écrivait donc, au dix-septième siècle, contre le règne de Louis XIV.

Si l'on commençait à raisonner en politique, on raisonnait beaucoup plus sur les matières religieuses. Les protestants avaient ouvert la carrière; quelques prêtres catholiques, fortifiés par une vaste érudition, sans passer les limites de l'orthodoxie, suivirent leurs traces, combattirent avec succès les erreurs grossières, les superstitions absurdes dont le catholicisme était souillé, et opposèrent les principes de cette religion aux nombreux abus que la barbarie y avait introduits. Tels étaient Jean de Launoy, docteur de Sorbonne, Pierre Lebrun, prêtre de l'Oratoire, Jean-Baptiste Thiers, curé de Champrond, etc., etc. Dans leurs écrits, ces hommes déroulèrent le volume immense des sottises humaines en matière de croyance, et s'élevèrent fortement contre les pratiques magiques, païennes, qui, généralement adoptées, déshonoraient le christianisme.

Les personnes qui jouèrent un rôle à la cour de Louis XIV, et qui écrivirent leurs mémoires, n'osèrent plus à la fin de son règne, comme elles avaient eu l'imprudence de le faire au commencement, se vanter de leurs actions immorales, de leurs bassesses, de leurs perfidies, de leurs intrigues criminelles et de leurs débauches, et imiter, dans leurs mémoires, Gourville, Chavagnac, Joly, le cardinal de Retz, etc. L'action d'un officier qui, comme du temps de Mazarin, se serait rendu coupable du pillage des écuries du roi, n'aurait plus été considérée comme une galanterie. La morale fit donc des progrès.

Contraste frappant ! lorsque Louis XIV, son gouvernement et les arts du luxe tombaient simultanément dans un état de décrépitude, les connaissances humaines, les opinions morales et politiques et le raisonnement acquéraient toute la vigueur et quelquefois tombaient dans les écarts du jeune âge. Le goût et même le talent dépendent des circonstances et des gouvernements, et sont mobiles comme eux; le génie et le savoir sont affranchis de cette dépendance.

Fortifiées par la résistance, agrandies par les persécutions des éternels partisans des ténèbres et de l'esclavage, les lumières de la raison ne s'accrurent que plus rapidement; et le règne de Louis XIV légua au règne suivant Fontenelle, Montesquieu, Voltaire, etc. Ainsi les institutions fondées par Colbert multiplièrent le savoir, et délivrèrent plusieurs hommes des chaînes des vieilles habitudes : on commença à penser par soi-même sans le secours d'autrui. L'orgueil, la profusion et les revers de Louis XIV tournèrent les esprits du côté de la politique; on sentit que le caractère des rois était une garantie insuffisante et trop mobile pour le repos et le droit des peuples. On chercha cette garantie dans les lois : on s'en occupa plus que jamais.

(1) *Mémoires du comte Bussi-Rabutin*, t. II, pag. 116.

(2) *Galerie de l'ancienne cour*, tom, I, pag. 191.

(3) Cet ouvrage hardi, composé par un homme très versé dans l'administration, fut imprimé en 1788 sous le titre de *Vœu d'un patriote*. C'est un recueil de quinze Mémoires publiés en 1689 et 1690.

(4) *Le Salut de la France*, ouvrage très rare, dont j'ai sous les yeux la seconde édition, imprimée à Cologne en 1690. L'auteur propose au Dauphin, pour remédier à tant de maux, de détrôner son père et de le faire enfermer dans un couvent de moines. L'auteur ne connaissait ni l'orgueil énergique de ce roi, ni l'extrême apathie de son fils, ni les convenances sociales.

Les persécutions atroces que Louis XIV exerça contre les protestants portèrent les Français à examiner la question de savoir si la puissance des rois devait s'étendre jusque sur les consciences de leurs sujets. De ces diverses actions et circonstances, soumises à l'examen des esprits libres de préjugés, résulta cette disposition générale au raisonnement, cette indépendance qu'o a nommée la philosophie du dix-huitièm siècle, si vivement calomniée par les parti sans des ténèbres. Toutefois cet état d choses n'était que la suite naturelle de progrès de la civilisation, et la conséquenc nécessaire de ses antécédents. On ne peu blâmer les effets sans accuser leur cause.

PÉRIODE XIV

PARIS SOUS LOUIS XV

I. Caractère de ce règne.

Le 1er septembre 1715, Louis XV, âgé de cinq ans, monta sur le trône de son bisaïeul Louis XIV, qui, croyant après sa mort se faire obéir comme pendant sa vie, avait, par son testament, prescrit un conseil de régence que Philippe duc d'Orléans son neveu, premier prince du sang, devait seulement présider. Les dernières volontés de ce roi, comme autrefois celles de Louis XIII, furent méprisées.

Le duc d'Orléans, le 2 septembre, vint au parlement se faire déclarer régent; et, le 12 du même mois, il y fit tenir un lit de justice où le roi, enfant de cinq ans, confirma la régence à ce prince. Cette cérémonie dérisoire dut paraître aussi ridicule qu'audacieuse à tous ceux qui n'étaient pas accoutumés aux impostures des cours.

Le duc, afin de récompenser le parlement de sa complaisance pour lui et de son mépris pour les dernières volontés de Louis XIV, restitua à cette compagnie un droit dont elle était privée depuis quarante-deux ans : celui de faire des remontrances avant l'enregistrement des lettres patentes, édits et déclarations.

Cette facilité à éluder le testament solennel de Louis XIV, et à restituer au parlement un droit dont ce roi, dans des vues domestiques, avait dépouillé cette cour; un roi de cinq ans auquel on prête un acte législatif, prouvent l'instabilité du gouvernement, l'absence de toutes règles fondamentales, le règne de l'arbitraire, enfin un mépris audacieux pour l'opinion publique. Le régent céda au parlement une partie du pouvoir absolu pour en obtenir la meilleure part, et prétendit justi fier son entreprise ambitieuse en la ca chant sous l'éclat d'une cérémonie puérile.

Ce ne fut pas la seule atteinte porté aux volontés du feu roi. Le régent fit en core, le 6 août 1718, tenir un lit de jus tice par Louis XV, dans le palais de Tuileries. Les bâtards de Louis XIV, à la sollicitation des princes du sang, y furen dépouillés des prérogatives dont leur père les avait gratifiés; ces bâtards furent condamnés à descendre au rang des ducs e pairs.

Les événements de la régence se rédui sent à peu près à des intrigues de cour, à un commencement de conspiration ourdie par des prêtres et des nobles, à des scènes de libertinage, et au système de Law, cause immédiate de la banqueroute du gouvernement. Louis XIV avait laissé les finances dans l'état le plus déplorable : la dette publique s'élevait à deux milliards soixante-deux millions (1).

Le régent, dans cette situation, eut recours aux ressources déjà employées par les rois précédents. Le 12 mars 1716, il créa une chambre chargée de poursuivre les financiers de l'Etat et de les condamner à des restitutions arbitraires : remède violent et illégal, opposé à des désordres dont le gouvernement, par son impéritie et ses profusions, était seul coupable! Plusieurs de ces sangsues de la fortune publique subirent leur peine et payèrent des sommes considérables; d'autres échappè-

(1) Le marc d'argent valait, sous Louis XIV, vingt-huit francs; il a presque doublé aujourd'hui.

rent, en achetant la protection de quelques puissants de la cour. Le régent n'obtint par ce moyen que de faibles résultats, et le gouvernement eut la honte de commettre un acte de tyrannie, un attentat contre les propriétés, sans profit réel.

Un Ecossais, nommé Law, vint alors proposer l'établissement d'une banque générale où chacun serait libre de porter son argent et de recevoir, en échange, des billets payables à vue. Cette banque offrait pour hypothèque le commerce du Mississipi, du Sénégal et des Indes orientales. Le régent, semblable à l'homme qui se noie et s'accroche à tout ce qu'il rencontre, prince d'ailleurs d'un caractère léger et facile, adopta sans balancer ce projet qui n'était, dit-on, qu'un piége que le gouvernement anglais tendait à la France pour la ruiner, en lui enlevant son numéraire et ne lui laissant que du papier.

Le régent donna dans ce piége. Par édit des 2 et 10 mai 1716, la banque fut établie, rue Vivienne, dans une partie du bâtiment de l'ancien palais Mazarin, où en 1724 on plaça la Bourse, qui depuis fut dépendante de l'hôtel du Trésor.

Cette banque commença par émettre quarante millions d'actions. Alléchés par ses produits considérables, tous ceux qui possédaient de l'argent s'empressaient de l'échanger contre des billets. La rue Quincampoix fut d'abord le lieu où se faisaient les échanges; elle en devint fameuse, surtout à cause de la foule qui s'y précipitait et des scènes burlesques dont elle fut le théâtre (1).

Ces billets, fort éloignés de la perfection qu'on a depuis donnée aux assignats, étaient simples, sans filigrane, sans vignettes. Ils ne présentaient que peu de garantie contre la falsification ; les adresses de nos marchands et artistes sont des chefs-d'œuvre en comparaison de ces billets de banque. J'ai sous les yeux un de ces billets de banque ; en voici la copie figurée :

H. 129 3419 — *Cent livres tournois.*

La Banque promet payer au porteur à vue cent livres tournois en espèces d'argent, valeur reçue. A Paris, le premier janvier mil sept cent vingt.

Vu pr le sr Fenellon.

Dusaux.

(Ici est un timbre sec aux armes du roi.)

Signé pr le sr Bourgeois.

Aumont.

Controllé pr le sr Durevest.

Labastide.

Quelques fortunes faites avec rapidité furent un exemple dangereux pour le public, qui se précipita avec une ardeur nouvelle dans la rue Quincampoix, pour échanger son argent en papier, et sacrifier la réalité à des espérances.

Le 4 décembre 1717, le régent érigea cet établissement en Banque royale, et le sieur Law en fut nommé directeur.

Le 27 du même mois, un arrêt du conseil défendit de faire, en argent, aucun paiement au-dessus de 600 livres, ce qui rendit nécessaires les billets de banque, et en autorisa une nouvelle émission. Cet arrêt prohibitif amena des contraventions, et ces contraventions mirent à découvert la partie la plus vile du cœur humain, la soif de l'or; l'intérêt étouffa la voix de la nature et de l'équité. « Il y eut des confiscations, on excita, on encouragea, on « récompensa les dénonciateurs; les valets « trahirent leurs maîtres, le citoyen devint « l'espion du citoyen (2). On se sacrifia « mutuellement comme dans un naufrage « ou un incendie; le frère fut trahi par

(1) On raconte qu'un bossu s'enrichit en faisant servir sa bosse de pupitre à ceux qui signaient les billets de banque.

Le nom de Quinquampoix est celui de quelques villages situés près de Paris. Un seigneur d'un de ces villages fit sans doute bâtir un hôtel sur l'emplacement de cette rue. Ce nom dérive du latin *quinque pajus*, cinq pays, cinq territoires.

(2) *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, de la régence*, etc., par Duclos, tome II, pages 23, 24.

« le frère, et le père par le fils. L'homme « secourable fut écrasé par celui dont il « avait prévenu la ruine, et périt par son « bienfait. On vit des noms respectables « anéantis, des noms vils ou flétris pren- « dre leur place (1). »

On fit de nouvelles émissions de billets qui, disait-on, étaient la monnaie invariable; on discrédita l'argent, et l'on fit circuler le bruit que dans la Louisiane on avait découvert deux mines d'or. Le 1er décembre 1719, on comptait 640 millions de livres en billets de banque mis en circulation.

Le 31 de ce mois, on employa un nouveau moyen pour attirer à la banque tout ce qui restait en France d'espèces monnayées; il fut défendu de faire aucun paiement en argent au-dessus de 10 livres, et en or au-dessus de 300. La contrainte continua ce que l'avidité avait commencé.

Ces moyens prohibitifs portèrent atteinte à la confiance: on crut la faire renaître en élevant l'auteur de ce brigandage à la dignité de contrôleur général des finances, et en lui faisant abjurer le protestantisme qu'il professait.

L'abbé de Tencin, depuis fait cardinal, et digne de l'être, s'était chargé de cette conversion facile et intéressée (2).

L'abjuration de Law et son élévation au ministère n'en imposèrent à personne, et furent le prélude de la chute de cet intrigant et de son système.

Cependant la rue Quincampoix, trop resserrée pour contenir la foule qui s'y rendait, fut abandonnée : on transféra l'agiot dans la place Vendôme. « Là, dit « Duclos, s'assemblaient les plus vils co- « quins et les plus grands seigneurs, tous « réunis et devenus égaux par l'avidité. » Il ajoute que le chancelier, dont l'hôtel était situé sur cette place, incommodé du bruit qui s'y faisait, demanda et obtint que le marché des billets fût transféré ailleurs. Le prince de Carignan offrit son hôtel de Soissons, et fit construire dans le jardin une quantité de baraques dont chacune était louée 500 livres par mois. Le tout lui rapportait cinq cent mille livres par an. Il obtint une ordonnance qui, sous prétexte de police, défendait aux porteurs de billets de conclure aucun marché ailleurs que dans ces baraques (1).

Le prince de Conti, pour prix de sa protection accordée à la banque de Law, avait reçu de lui des billets pour des sommes énormes; ce prince insatiable en demandait toujours. Law fatigué refusa enfin de le satisfaire. Le prince piqué envoya demander à la banque le paiement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois ou quatre fourgons chargés de numéraire. Law s'en plaignit au duc d'Orléans; le prince de Conti fut fortement réprimandé, mais garda l'argent (2).

Ce remboursement fatal à la banque fut suivi de plusieurs autres.

En 1719, les marchands anglais et hollandais ayant acquis à bas prix des sommes considérables en billets, se firent rembourser par la banque, et emportèrent hors de France plusieurs centaines de millions en numéraire. D'autres étrangers, en 1720, employèrent le même manége, obtinrent le même succès, sortirent du royaume des sommes immenses en valeur métallique pour du papier qu'ils y laissaient : la banque faillit cette fois à être débanquée.

Dès lors le crédit de Law et de sa banque fut fortement ébranlé; le mécontentement éclata. Pour calmer les esprits, le régent crut nécessaire de destituer cet intrigant de sa fonction de contrôleur général. Il fit cette destitution en mai 1720; mais il lui conserva sa place de directeur général de la banque et de la compagnie des Indes.

Les billets de la banque étaient hypothéqués sur des établissements à faire aux

(1) *L'art de vérifier les dates*, tome I, page 707.

(2) Le caractère distinctif des Français est de rire de leur propre malheur, et d'exhaler en plaisanteries, en bons mots, en chansons, leur mécontentement contre la cour. Voici un couplet fait sur la conversion de Law :

Ce parpaillot, pour attirer
Tout l'argent de la France,
Songea d'abord à s'assurer
De notre confiance.
Il fit son abjuration,
La faridondaine, la faridondon ;
Mais le fourbe s'est converti, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Son convertisseur fut depuis nommé l'apôtre Tencin, et on publia le quatrain suivant :

Foin de ton zèle séraphique,
Malheureux abbé de Tencin ;
Depuis que Law est catholique,
Tout le royaume est capucin.

(1) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 40.

(2) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 30

rives du Mississipi, en Amérique. Pour les peupler, on fit arrêter tous les mauvais sujets de Paris, et des filles perdues détenues dans les prisons. On abusa bientôt de cette mesure. Sous le prétexte de saisir des vagabonds pour les envoyer au Mississipi, on enleva une quantité d'honnêtes artisans, des fils de bourgeois que les archers tenaient en charte-privée, dans l'espoir de leur vendre leur liberté et d'en tirer de fortes rançons. Le peuple, indigné, se révolta, battit, tua même quelques archers. Le ministère, intimidé, fit cesser cette odieuse persécution (1).

Pour rétablir le crédit, on mit en vente des parcelles de terrain de ces pays lointains. Les acquéreurs, pour trois mille livres, devenaient propriétaires d'une lieue carrée de surface. Plusieurs capitalistes séduits acquéraient des terres dont l'étendue équivalait à celle d'une de nos provinces. Law, comme les moines des siècles passés, vendait une marchandise qu'il ne pouvait livrer.

Les diverses tentatives que fit le gouvernement pour soutenir Law et sa banque ne contribuèrent qu'à accélérer leur chute. Un édit du 21 mai 1720 ordonna la réduction graduelle, de mois en mois, des billets et des actions de la compagnie des Indes. Cette mesure mortelle pour la banque fut révoquée vingt-quatre heures après: mais le coup était porté, les remèdes ne pouvaient qu'aggraver le mal. L'indignation s'empara de tous les porteurs de billets. Law, très poltron, demanda des gardes; on lui en accorda.

Au 11 juin 1720, la mère du régent écrivait : « Personne en France n'a plus « le sou maintenant; mais je dirai, sauf « respect, en bon allemand-palatin, qu'ils « ont tous des torche-cul de papier (2). »

Alors, le mal entièrement connu, chacun s'en plaignit diversement. « On entendait parler à la fois d'honnêtes familles « ruinées, de misères secrètes, de fortu« nes odieuses, de nouveaux riches et in« gnes de l'être, de grands méprisables, « de plaisirs insensés, de luxe scanda« leux (3). »

Le régent, voyant que tout le monde était mécontent, voulut aussi le paraître. Il dépouilla Law de sa place de directeur de la banque, en chargea le duc d'Antin son ami, et adjoignit à cette administration financière quelques conseillers du parlement.

Les plaintes augmentèrent, car cette mesure ne remédiait à rien. Le régent trouvait des sujets de plaisanterie dans le désespoir des familles ruinées par son impéritie. « Law se meurt de peur, écri« vait le 26 juin 1720 la mère de ce « prince; mon fils, que rien n'intimide, « ne peut s'empêcher de rire de l'extrême « frayeur de cet homme (1). »

Le 15 juillet, Law, plus effrayé que jamais, se réfugia au Palais-Royal où résidait le régent. Le peuple, justement mécontent, remplissait les cours de ce palais, demandant à grands cris et avec menaces la mort de l'imposteur qui avait causé sa ruine. Dans cette émeute périrent plusieurs personnes étouffées par la foule, ou qui s'étaient suicidées par désespoir. Trois cadavres furent retirés des cours du Palais-Royal, et la mère du régent nous dit froidement : « Mon fils n'avait cessé de rire pendant ce brouhaha (2). »

Le peuple, voyant passer le carrosse de Law, croyant qu'il s'y trouvait, l'assaillit et le mit en pièces. Le premier président du parlement, pour annoncer cet événement à sa cour, employa cet impromptu :

Messieurs, messieurs, bonne nouvelle,
Le carrosse de Law est réduit en cannelle.

Les membres se levèrent, firent éclater leur joie et demandèrent : « Law est-il déchiré en morceaux? »

C'est avec cette légèreté, ce ton de plaisanterie, qu'étaient alors traitées les affaires les plus sérieuses. On se jouait des larmes et du désespoir des malheureux.

Plusieurs milliards de billets de banque restaient sans valeur. Presque tout le numéraire était sorti de France; les finances de l'Etat avaient disparu. Un très grand nombre de familles, autrefois dans l'aisance, pour s'être confiées au gouvernement, se virent tout à coup plongées dans la misère.

Le régent garda Law dans son palais pendant tout le mois de décembre de cette année; puis il le fit conduire secrè-

(1) Tome II des *Mémoires de Duclos*.
(2) *Fragments de Lettres originales*, tome II, page 282.
(3) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 25.

(1) *Fragments de Lettres originales*, tome II, page 283.
(2) *Fragments de Lettres originales*, tome II, page 285.

tement dans une de ses terres, située à six lieues de Paris. Des princes enrichis par son système, en lui fournissant des relais, favorisèrent son évasion. Il se rendit à Bruxelles, de là à Venise où, peu d'années après, il termina une vie maudite par tant de Français victimes de ses friponneries.

Après la fuite de Law, le régent fit tenir un conseil de régence, où il fut constaté qu'il y avait dans le public pour deux milliards sept cents millions de billets de banque, sans qu'on pût justifier que cette somme immense eût été émise en vertu d'ordonnances.

Le régent, poussé à bout, avoua que Law en avait émis pour douze cents millions au-delà de ce qui était fixé par les ordonnances, et que, la chose étant faite, il avait mis Law à couvert par des arrêts du conseil qui ordonnaient cette augmentation, arrêts qu'on avait eu soin d'antidater. Dans cette séance du conseil, où le duc de Bourbon et le régent jouèrent, dit Duclos, un très mauvais rôle, il ne fut pris aucune mesure ni pour punir les princes et seigneurs enrichis par leur basse avidité, ni pour soulager les familles ruinées par leur trop grande confiance dans le gouvernement (1).

Une conspiration, tramée par le cardinal Alberoni, l'abbé Porto Carrero et autres intrigants, dans laquelle trempaient le cardinal de Polignac et le duc du Maine, un des bâtards de Louis XIV, et qui avait pour but d'ôter la régence au duc d'Orléans et de la donner au roi d'Espagne Philippe V, occupa sérieusement le régent : il ne tourna point en plaisanterie une affaire qui le touchait d'aussi pres. Le 2 décembre 1718, il fit arrêter à Poitiers l'abbé Porto Carrero, et saisir ses papiers qui contenaient tout le plan de cette conspiration ; à Paris il fit emprisonner le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, ainsi que le duc et la duchesse du Maine. Il exila le cardinal de Polignac et quelques autres seigneurs de la cour.

Malgré cette conspiration, malgré la guerre qu'en 1719 la France eut à soutenir contre l'Espagne, malgré la rébellion de quelques nobles de la Bretagne, rébellion suscitée par cette puissance ennemie, et qui fut étouffée par le supplice de cinq personnes et l'exil de quelques autres, la régence du duc d'Orléans, si on la compare à celle des minorités de Louis XIII et de Louis XIV, fut très calme. La cause de cette différence ne peut être attribuée qu'aux progrès des lumières et au changement heureux opéré dans le caractère des nobles, dont l'esprit de révolte fut sévèrement contenu pendant le long règne de ce dernier roi, qui ne leur laissa que de vains titres, l'exercice restreint de leurs droits seigneuriaux sur le peuple des campagnes, et leurs habitudes de courtisans.

La bulle *Unigenitus* causait des troubles parmi le clergé. L'abbé Dubois, premier ministre du royaume et premier ministre des débauches du régent, un des hommes les plus corrompus de cette époque, qui ne croyait pas même en Dieu, mais qui ambitionnait le chapeau de cardinal, parvint en 1720, pour obtenir cette faveur du pape, à déterminer environ quarante évêques à souscrire cette bulle. Le pape et les jésuites triomphèrent, les consciences furent tyrannisées, la persécution s'établit. Dubois obtint, le 16 juillet 1721, du pape Innocent XIII, pour prix de ses intrigues, le chapeau désiré ; et son nom, qui méritait d'être placé parmi ceux des habitants de Bicêtre, fut jugé digne de figurer au rang de ceux qui composaient le sacré collége (1).

(1) *Mémoires de Duclos*, tome II, pages 64, 65.

(1) Dubois, en 1720, avait déjà été élevé à la dignité d'archevêque de Cambrai. Il écrivit à Néricault Destouches, chargé d'affaires à Londres, de décider le roi d'Angleterre à écrire au régent pour l'engager à demander pour lui, Dubois, l'archevêché de Cambrai. Ce roi dit à Destouches : « Comment voulez-vous qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque de France?... le régent en rira, et sûrement n'en fera rien. » Destouches répondit : « Le régent en rira et ne le fera pas moins. » L'abbé Dubois obtint l'archevêché. « Ce fut alors que, de- « mandant à celui qui le sacrait, la prêtrise, « le diaconat, le sous-diaconat, les quatre « mineurs, la tonsure, le célébrant impa- « tienté s'écria : Ne vous faut-il pas aussi « le baptême? » On assure que ce jour-là il fit sa première communion. On reprocha au célèbre Massillon d'avoir eu la faiblesse de concourir au sacre de cet abbé. (*Galerie de l'ancienne cour*, tome III, page 74.)

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Dubois ne jouit pas longtemps de sa splendide et scandaleuse fortune. Le 10 août 1723, affaibli par le travail et les débauches, tourmenté par une maladie honteuse, il termina, au faîte des grandeurs et de l'infamie, sa détestable carrière (1).

Le régent ne tarda pas à suivre au tombeau le ministre favori de ses plaisirs. Le 2 décembre 1723, dans la cinquantième année de son âge, il mourut subitement à Versailles.

Ce prince, qui, comme je l'ai dit plus haut, était infiniment léger, eut un caractère presque entièrement opposé à celui de Louis XIV : il était d'un accès facile, aimait à obliger, et souffrait lorsqu'il ne pouvait le faire ; il joignait à un esprit



Le Pont de la Concorde et la Chambre des Députés.

exercé un jugement sain : il méprisait les injures, et ne parut que peu vindicatif. Il avait acquis des connaissances dans les sciences et dans les beaux-arts, s'oc-

Lorsqu'il fut premier ministre, un courtisan, le comte de Nocé, un des roués, dit au régent : « Vous pourrez en faire ce que vous voudrez ; mais vous n'en ferez pas un honnête homme. » Nocé fut exilé ; le régent signa la lettre de cachet ; et, lorsque Dubois fut mort, il fit revenir le comte, et lui écrivit ces mots : « Morte la bête, mort le venin ; je t'attends ce soir à souper au Palais-Royal. »

(1) Cet abbé ayant voulu assister à cheval à une revue que passait le jeune roi, le mouvement du cheval fit tellement empirer son mal, que les médecins lui déclarèrent qu'il n'avait pas deux jours à vivre, s'il ne consentait à souffrir une opération chirurgicale. Il y consentit. On voulut le faire confesser, et il refusa d'abord ; mais, après les observations du régent, il satisfit à quelques formes extérieures. Il expira après l'opération... Il avait de l'esprit, un travail facile ; mais il était violent, s'emportait et ju-

cupait de chimie, de dessin, de peinture et de musique; il a composé les dessins de l'ouvrage grec, traduit par Amyot, intitulé : *Daphnis et Chloé*, ainsi que la musique d'un opéra.

On regrette qu'avec de si aimables qualités ce prince, corrompu par l'abbé Dubois, se soit livré pendant sa régence à la débauche. L'ivrognerie, la luxure, étaient ses habitudes journalières; et ses talents, son esprit, donnaient à ses vices un vernis d'amabilité, qui les rendait plus séduisants. L'usage de rire des choses les plus sérieuses, de plaisanter sur les attentats contre la pudeur, sur les transgressions des règles établies, le libertinage, la prostitution, furent mis à la mode. Il plaisantait sur les effets déplorables de son gouvernement ; il s'amusait à en faire la critique (1).

A la mort de Louis XIV étaient tombés les masques d'hypocrisie dont les courtisans couvraient leurs vices. Le ressort, longtemps contenu, se détendit avec plus d'éclat; et ces vices qui fermentaient en secret firent explosion. Le régent participa à cette contrainte et à cette émancipation; et l'œuvre de corruption qu'elles avaient commencée fut achevée par l'éducation que ce prince reçut de l'abbé Dubois.

Ce fut alors que l'on entreprit de donner à tous les courtisans qui dirigeaient ou imitaient le prince la qualification de roués, ou gens qui méritaient de l'être. La plupart étaient des hommes perdus de mœurs, qui s'honoraient de leur corruption, qui méprisaient tous les devoirs, et vendaient aux ennemis de l'Etat leur influence sur l'esprit du régent. Ce prince donnait à cette qualification un autre sens; ses roués étaient à ses yeux des gens qui se seraient fait rouer pour lui; mais le public plus juste donna à ce mot la valeur qu'il conserve aujourd'hui (2).

La mort de Philippe, duc d'Orléans, régent, ne changea rien à l'état des choses. Duclos, après avoir détaillé ses bonnes qualités, ajoute qu'il fut « un des plus « mauvais princes, c'est-à-dire des plus « incapables de gouverner (1). » Le duc de Bourbon, sous le titre de premier ministre, et sa maîtresse, la marquise de Prie, gouvernèrent la France pendant quelques années. Ce gouvernement fit presque regretter celui du régent. Ce duc n'eut pas honte de vendre à l'Angleterre des services contraires aux intérêts de la France, et de toucher de cette puissance la même pension qu'en avait reçue Dubois,

Cependant Louis XV, faible enfant et d'une santé débile, faisait craindre aux Français et espérer à quelques intrigants de cour sa mort prochaine. L'événement trompa ces craintes et ces espérances : il acquit, par l'exercice, une santé robuste; mais son instruction fut très imparfaite (2).

rait avec énergie contre ses domestiques. Pendant tout le cours de sa vie il se vautra dans un cloaque d'ordures.

(1) *Mémoires de Richelieu*, tome III, page 257.

(2) *Voyez* le chapitre III de la *Chronique scandaleuse*, par le duc de Richelieu.

(1) *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la régence*, etc., tome I, page 180.

(2) L'étude répugne à l'enfance, et l'enfant roi qui sent son pouvoir la repousse avec force. Madame de Ventadour, sa gouvernante, eut beaucoup de peine à lui faire apprendre les éléments de la grammaire. On employa, pour l'engager à étudier, un moyen étrange et qui sent un peu la barbarie. Un jeune enfant, né d'une pauvre famille et de l'âge de Louis XV, fut choisi pour compagnon d'étude, et devint l'émule de ce roi qui le prit en amitié. Chaque fois que Louis XV manquait à ses devoirs, négligeait ses études, on punissait, on fouettait son petit ami. Ce moyen inique eut peu de succès.

Un jour, madame de Ventadour, voyant son royal élève obstiné à ne rien apprendre, se présenta à lui d'un air affligé, et lui dit : « Je viens d'être informée que les parlements, craignant d'avoir pour roi un ignorant, vont assembler les états-généraux pour nommer un autre roi. » L'enfant éploré s'écria : « Dites-leur que j'étudierai. » Mais il n'acquit qu'une faible dose d'instruction.

Ces anecdotes sur l'éducation de Louis XV, ainsi que quelques autres sur le régent, m'ont été fournies par une personne digne de foi qui les tenait d'un vieillard qui avait vécu à la cour du régent.

Le maréchal de Villeroi cherchait à donner de fausses idées à ce jeune prince. Un jour de fête, ce maréchal le menait dans le château des Tuileries d'une fenêtre à une autre, en lui disant : « Voyez, mon maître; voyez ce peuple; eh bien! tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître! » (*Mémoires de Duclos*, tome I, page 330.)

Le 11 juin 1726, Louis XV, qui avait à peine seize ans, déclara, ou on lui fit déclarer, qu'il voulait gouverner par lui-même : mais ce n'était qu'un prétexte pour congédier le duc de Bourbon, premier ministre, qui fut depuis exilé ; et l'on nomma à sa place le précepteur de ce roi, ancien évêque de Fréjus, depuis nommé cardinal de Fleury. Il fut créé principal ministre ; et, quoique âgé de soixante-treize ans, il prit les rênes de l'Etat, et le gouverna pendant dix-sept ans avec assez de succès.

Courtisan souple, adroit, aimable, ce cardinal prouva que dans certaines circonstances on peut, sans un caractère énergique, et même avec des talents fort médiocres, conduire un grand Etat. Il n'innova rien, parce qu'il se sentait incapable de maîtriser les événements ; il se borna prudemment au rôle de temporiseur et de surveillant, et laissa plus aller qu'il ne dirigea. Son ministère fut assez tranquille : il dissipa sans peine une faction de courtisans qui cherchaient à le supplanter ; faction appelée, par dérision, la ligue des Mirmidons.

On a droit de reprocher à la mémoire de ce ministre d'avoir laissé tomber la marine française, et d'avoir, pour plaire au pape Benoît XIV et aux jésuites qu'il n'aimait pas, mais qu'il craignait, exercé une furieuse persécution contre les jansénistes. Les hommes ainsi qualifiés, pieux et paisibles, illustrés par les persécutions jésuitiques qu'ils supportèrent, sous le règne de Louis XIV, avec une résignation héroïque, respirèrent sous la régence, et ne purent, avec la même patience, le même calme, souffrir les nouvelles persécutions du cardinal de Fleury. Ce ministre avait des vues trop bornées pour s'apercevoir qu'il n'était qu'un instrument des jésuites et du pape ; ou bien il se sentait trop faible pour résister à un parti puissant. Une grêle de lettres de cachet fondit sur les ecclésiastiques qui regardaient la bulle *Unigenitus* comme opposée aux véritables principes du christianisme, appelaient de cette bulle au futur concile, et refusaient de signer un formulaire contraire à leur opinion.

Pour contenter le pape et les jésuites, on voulut au dix-huitième siècle, comme on avait fait au seizième, contraindre les consciences et soumettre par force les opinions : entreprise tyrannique, et dont les effets sont toujours funestes aux gouvernements. Que de maux, que de crimes eussent épargnés à la France des rois sages et éclairés qui, loin de prendre parti dans les dissensions religieuses, se seraient bornés à leur imposer silence ! Mais les rois, ignorant le passé, connaissant mal le présent, se sont laissé facilement entraîner à la séduction, sont devenus les instruments terribles d'une faction, et en ont servi aveuglément les vengeances. Cette persécution, qui fit verser tant de sang pendant les règnes du seizième siècle, interrompue sous Henri IV, reprise sous Louis XIII, surtout sous Louis XIV, fut continuée sous Louis XV. On verra, dans le paragraphe suivant, le tableau de la tyrannie jésuitique fortifiée par le gouvernement de ce dernier roi, ainsi que les étranges effets causés par le désespoir du parti persécuté.

Ce règne, souillé par des persécutions, par des débauches, par un espionnage excessif, par une frivolité ridicule, fut aussi illustré par des hommes de génie, par des découvertes dans les arts et dans les sciences, par les progrès des lumières et par leur vaste extension. Il fut également signalé par les scènes pitoyables et horribles des convulsions, par les dissensions connues sous le nom de billets de confession, par l'assassinat du roi et par l'expulsion des jésuites. Ces derniers actes ou événements, qui appartiennent intimement à l'histoire de l'esprit humain, sont tellement dépendants les uns des autres, qu'ils ne peuvent être séparés sans perdre beaucoup de leur intérêt. Je les réunirai dans un seul paragraphe.

Je ne parlerai pas des guerres qui eurent lieu pendant ce règne.

Louis XV, dans sa jeunesse, donnait aux Français de flatteuses espérances : des mœurs douces et régulières, quelques actes d'humanité, lui acquirent l'amour de ses sujets ; amour qui éclata avec enthousiasme pendant sa maladie à Metz. Ce fut alors qu'il reçut le titre précieux de bien-aimé ; titre que malheureusement il cessa de mériter, et qui n'exista bientôt plus que dans les éloges, les inscriptions et les almanachs (1).

(1) En décembre 1770, on publia ce couplet :

Le bien-aimé de l'almanach
N'est pas le bien-aimé de France.
Il vous met tout *ab hoc ab hac*,

Ce changement déplorable fut l'ouvrage des courtisans, éternels ennemis des rois et des peuples, qui, corrompus, ne peuvent obtenir la faveur de leurs maîtres qu'en les corrompant.

Louis XV, timide et d'un faible caractère, ne put longtemps résister à leur séduction; il en fut la victime; la débauche devint chez lui une habitude. Des seigneurs de la cour, des hommes qui prétendent à une haute illustration, craignant que ce roi ne renonçât à ses désordres, ne rougirent pas de partager avec des valets, et de remplir avec empressement, auprès de ce prince, le plus vil, le plus infâme des emplois.

Ce roi céda, pour ainsi dire, le gouvernement de la France à une de ses maîtresses, Antoinette Poisson, qui devint marquise de Pompadour, et qui, pendant dix-huit ans, depuis 1745 jusqu'en 1764, époque de sa mort, fut l'arbitre des destinées de la France. A beaucoup d'amabilité elle joignait de l'esprit et des talents; mais elle gouverna en femme, et en femme sans cesse agitée par la peur de voir s'évanouir son influence sur l'esprit du roi, et le sceptre de sa puissance lui échapper. Cette peur lui fit commettre des fautes graves. Elle confia à ses seuls partisans, la plupart sans mérite, des emplois importants dont ils s'acquittèrent mal. Elle persécuta, avec un acharnement tout féminin, des ennemis peu redoutables qu'elle aurait pu s'attacher par des bienfaits. Les prisons en furent remplies; et la police, pour calmer ses frayeurs, devint plus que jamais active et cruelle.

Aux transports de la joie la plus vive, la plus sincère, que les Parisiens firent éclater lors de la convalescence de Louis XV à Metz, et qui lui valut, comme je l'ai dit, le titre de bien-aimé, succédèrent, dès que les déréglements de ce roi furent publics, le mécontentement et les plaintes : il se rendit à l'Opéra, où, au lieu d'acclamations flatteuses, il ne recueillit qu'un morne silence.

Le silence du peuple est la leçon des rois.

Louis XV ne profita point de celle-ci, mais en fut vivement affecté : il resta longtemps sans aller à Paris. Lorsqu'il y reparut, quelques années après, il fut salué par de rares acclamations de vive le roi! et par ces cris multipliés : du pain! du pain! La disette tourmentait les Parisiens qui savaient que ce roi faisait le commerce de grains, et contribuait à leur cherté (1).

Le bien-aimé de l'almanach;
Il vous met tout le monde au sac,
Et la justice et la finance.
Le bien-aimé de l'almanach
N'est pas le bien-aimé de France.

Ces fautes, ces persécutions, les gémissements des victimes, le désespoir des opprimés, n'atteignaient point le monarque, tranquillement endormi dans le sein des voluptés. On éloignait soigneusement tout ce qui pouvait troubler son indolence. Malheur au citoyen éclairé et courageux, aux victimes de la persécution qui tentaient de lui dénoncer des abus énormes, et de réclamer sa justice contre l'oppression! Les avis les plus salutaires, les plaintes les plus justes étaient punis comme des crimes (2).

Les courtisans éloignaient de Louis XV tout ce qui aurait pu le ramener à la vertu, et réveiller en lui des sentiments de bienfaisance; ils firent, dans un temps de disette, enlever du château de Choisy un tableau qui représentait un empereur romain distribuant du pain aux pauvres. Ils craignaient que le roi ne fût tenté d'imiter ce bon exemple.

La tranquillité de Louis XV n'était pas entière. Ses opinions religieuses, auxquelles il tenait de bonne foi, luttaient sans cesse avec ses déréglements condamnés par la religion. Ces deux affections ennemies le troublèrent pendant quelque temps; mais il parvint à les accorder. On verra qu'il sut associer l'une et l'autre, c'est-à-dire associer la réalité du libertinage, non avec la morale évangélique, mais avec ses pratiques extérieures.

(1) *Anecdotes de la cour de France*, pages 260, 261, 342.

(2) Un sieur Feydau Dumesnil fut mis en 1745 à la Bastille, pour avoir donné des Mémoires contre la compagnie des Indes. Dans la même année fut pareillement emprisonné le comte de Thélis, pour avoir voulu donner un placet au roi. La femme Peigner fut punie de même, parce qu'elle avait des avis à communiquer au roi. En 1752, la femme Dardel, pour avoir donné des placets au roi, et Charles Gabriel en la même année, pour lui avoir écrit une lettre, etc., eurent le même sort.

Tous ces faits et autres sont consignés dans la première livraison de la *Bastille dévoilée*.

La nature avait doué ce prince d'un esprit assez pénétrant. « Personne, dans tout « son conseil, lit-on dans les Mémoires du « duc d'Aiguillon, n'avoit le coup d'œil « plus sûr, ne parloit mieux et en moins « de mots, ne formoit et ne réunissoit un « avis avec plus de sagacité et de préci- « sion que le roi (1). » Mais ces qualités précieuses furent altérées par l'abus des jouissances, abus qui fit aussi évanouir tout ce qu'il possédait de sensibilité. Il considéra d'un œil sec le convoi funèbre de sa favorite la marquise de Pompadour.

A cette maîtresse succéda la Dubarri, qui acheva d'avilir la cour de Louis XV. Cette cour était peuplée de ministres, de courtisans corrompus et sans pudeur; ils portèrent le roi à un acte de tyrannie que Louis XIV, tout despote qu'il était, n'aurait pas osé entreprendre : ils lui firent dissoudre les parlements dont l'autorité présentait l'unique barrière élevée entre les sujets et la tyrannie ministérielle. Cette révolution étrange s'opéra dans les années 1770 et 1771. Les parlements furent remplacés par des conseils supérieurs, dont les membres serviles devinrent l'objet du mépris général.

Le roi connaissait l'immoralité profonde de ses ministres; il les conservait et les laissait faire. Mon chancelier, disait-il de Maupeou, est un fripon; mais il m'est nécessaire.

Louis XV possédait plusieurs avantages physiques : un beau caractère de tête et une stature élégante et noble; il représentait bien. Faible et languissant dans son jeune âge, il acquit la force du corps par les fréquents exercices de la chasse : sa santé devint vigoureuse. Ses débauches portèrent plus d'atteintes à son moral qu'à son physique : il en était insatiable; mais une de ces jeunes filles dont il peuplait son sérail, portant dans son sang les germes de la petite-vérole, communiqua cette maladie à ce roi, qui mourut le 10 mai 1774.

Entre le caractère de Louis XV et celui du régent il se trouve quelques rapports que je vais exposer : tous deux avaient de l'éloignement pour le travail et un goût décidé pour la chasse, le jeu, le vin et les femmes; tous deux étaient affables, bienveillants; tous deux, amollis par leurs passions, abandonnèrent les rênes du gouvernement, les laissèrent tenir à leurs ministres et à leurs maîtresses; tous deux ne parlaient de leur gouvernement que pour en faire la censure. Le régent le censurait en plaisantant (1), et Louis XV avec une sérieuse indifférence (2).

Le régent, si l'on excepte les principes de morale, avait reçu une éducation soignée; il était instruit pour son temps. L'éducation de Louis XV était fort négligée; il savait peu de choses.

Le régent était incrédule et libertin; et Louis XV dévot et libertin.

Le régent s'occupait de chimie, de dessin et de musique; Louis XV aimait à se délasser en faisant la cuisine et la pâtisserie.

Ces deux princes accrurent la dette de l'État, et creusèrent plus profondément le gouffre qu'avait ouvert Louis XIV. Le régent en voyait la profondeur et en plaisantait; Louis XV s'en inquiétait faiblement : ni l'un ni l'autre ne s'occupaient sérieusement à le combler.

Tous deux ils contribuèrent, par leurs excès, par leur indifférence pour leurs devoirs, à l'avilissement de l'autorité suprême, et donnèrent une vicieuse direction aux lumières croissantes. La conduite de tous deux fut très funeste à la morale publique. Le régent était libertin sans pudeur; Louis XV, au contraire, prenait des soins extrêmes pour dérober à sa domesticité et au public la connaissance de ses déréglements : soins à la vérité fort inutiles, mais qui prouvent son respect pour l'opinion. L'un et l'autre s'entourèrent de personnes corrompues et méprisables; ni l'un ni l'autre ne convenait au gouvernement d'une grande nation (3).

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, page 155.

(1) *Mémoires de Richelieu*, tome II, chap. 24.

(2) Louis XV disait : « Si j'étois lieutenant de police, je ferois défendre les cabriolets dans Paris. »

Quand il arrivait un nouveau ministre, il disait : « Il a étalé sa marchandise comme « un autre, et promet les plus belles choses « du monde dont rien n'aura lieu : il ne con- « noît pas ce pays-là : il verra. » Quand on lui parlait des projets pour renforcer la marine, il s'écriait : « Voilà vingt fois que j'en- « tends parler de cela; jamais la France « n'aura de marine, je crois. » (*Mélanges d'histoires*, *Journal de madame du Hausset*, page 293.) Ce roi parlait moins en chef qu'en censeur du gouvernement.

(3) *Voyez*, ci-après, le *Tableau moral*.

Origine et progrès des convulsions ; affaire des billets de confession ; assassinat de Louis XV ; expulsion des jésuites.

François Pâris, fils d'un conseiller au parlement, fit à son frère l'abandon de tout ce qu'il avait à prétendre dans la succession paternelle. Il était diacre; et, par humilité, il ne voulut jamais arriver à la prêtrise. Il renonça au monde, et se retira dans une maison du faubourg Saint-Marcel. C'est là que, se livrant à la pénitence, à des actes de charité, il soulageait les pauvres, les instruisait, travaillait pour eux, et leur tricotait des bas. Cet homme simple, paisible et bienfaisant, mourut le 1er mai 1727. Sa mémoire, vénérée, n'aurait guère franchi les bornes de la vie des pauvres qu'il avait secourus, ni celle de l'humble quartier où il s'était retiré; mais, par l'effet des circonstances, son nom obtint après sa mort une célébrité dont il ne jouissait point pendant sa vie.

Il mourut dans le temps où les jansénistes, appelant de la bulle *Unigenitus*, gémissaient sous la plus rigoureuse oppression.

La mémoire du diacre Pâris était chère à ces hommes persécutés : il avait partagé leurs opinions et leurs maux; il s'était distingué par des vertus modestes et utiles ; ils l'honorèrent comme un saint. Sa tombe, placée dans le petit cimetière de l'église de Saint-Médard, visitée par quelques personnes qui l'avaient connu et admiré, devint le but de leurs prières. Du nombre de ces zélés admirateurs se trouvaient quelques jeunes filles qui, fortement émues par la pensée de la persécution que le gouvernement, instrument des jésuites, exerçait contre ceux de leur opinion, ou déjà atteintes de convulsions naturelles à leur âge, en éprouvèrent en priant Dieu sur cette tombe: bientôt ces convulsions devinrent contagieuses.

On connaît plusieurs exemples de pareilles contagions : Plutarque cite celui des filles milésiennes (1). On lit dans les Lettres pastorales de Jurieu que, dans les Cévennes, les jeunes protestants des deux sexes, contrariés dans leur croyance religieuse, désolés, exaltés par les indignes persécutions du gouvernement, furent atteints de violentes convulsions, toutes semblables à celles que je vais décrire.

Dans les réunions de personnes amenées par le même motif, les affections se communiquent; on est entraîné par des exemples; on rit parce qu'on voit rire; on s'attriste en voyant pleurer; on bâille parce qu'on entend ou qu'on voit des bâillements. Au milieu d'un grand nombre d'individus dont les sentiments sont unanimes, ces sentiments, par leur manifestation, se fortifient, s'étendent et parviennent avec rapidité au plus haut degré d'exaltation : une étincelle y produit un incendie.

Le sentiment d'indignation que fait éprouver une grande contrariété dans les croyances religieuses, paraît plus susceptible d'accroissement et d'extension.

Ainsi les premières convulsions qui se manifestèrent au tombeau du diacre Pâris durent en produire plusieurs autres. Les zélés du parti, par conviction ou par fraude, crurent ou firent croire que cet effet, tout naturel, émanait de la puissance divine, était un miracle. Jusqu'ici les convulsionnaires, entraînés par l'enthousiasme, malades ou trompés, étaient de bonne foi. Mais bientôt des hommes spéculèrent sur les convulsions, et voulurent s'en faire une arme contre leurs persécuteurs; le zèle et l'esprit de parti appelèrent la fourberie à leur secours. Une société de convulsionnaires s'établit, se donna une organisation, des chefs, des employés subalternes, des règlements, et elle eut, comme toutes les sectes, ses schismatiques, ses fidèles croyants, son charlatanisme et ses martyrs.

Pierre Vaillant, prêtre du diocèse de Troyes, que l'évêque de Senez avait chargé de sa procuration pour adhérer aux protestations faites ou à faire contre la bulle, mis à la Bastille en 1725, et relâché en 1728, pour être banni du royaume, parvint à se soustraire à cette dernière peine. Il s'immisça parmi les convulsionnaires de Saint-Médard, et l'intérêt qu'inspirait son titre de persécuté lui valut celui de chef d'un parti, dont les membres reçurent l'appellation de vaillantistes. Vaillant publiait dans ses discours que le prophète Élie était ressuscité, et qu'il reparaissait sur la terre pour convertir les juifs et la cour de Rome. D'autres prêtres, et notamment Jean-Augustin Housset, croyaient et publiaient que Vaillant était lui-même le pro-

(1) Plutarque, *Œuvres morales, actions courageuses des femmes.*

phète Élie. Cette opinion absurde, adoptée parmi le peuple des convulsionnaires, fit donner aussi aux partisans de cette secte le nom d'éliséens.

Pierre Vaillant, accoutumé aux persécutions, ne tarda pas à en éprouver de nouvelles. Sorti de la Bastille en 1728, il y fut renfermé en 1734; et, après un séjour de vingt-deux ans dans cette prison, on le transféra dans celle de Vincennes, où il termina ses jours (1).

Jean-Augustin Housset, qui passait pour le disciple de Vaillant, éprouva un sort pareil, et fut arrêté en l'année 1745: renfermé à la Bastille, après y avoir gémi pendant dix ans, il en sortit pour être exilé à Villeneuve-le-Roi (2).

Le gouvernement, qui, dans cette affaire comme dans plusieurs autres, se laissait conduire par les jésuites, ne voyait pas que la persécution allumait le zèle et accroissait le nombre des convulsionnaires; qu'elle exaltait leur tête jusqu'à la démence, et que des prophètes emprisonnés en produisaient d'autres.

Alexandre Darnaud, ex-oratorien, figura sur la scène des convulsions, et dans le même temps se fit passer pour le prophète Énoch. Le gouvernement usa de son remède ordinaire, et fit enfermer ce nouveau prophète à la Bastille (3). Les sectes des vaillantistes ou éliséens étant éteintes, on en vit naître de nouvelles.

Frère Augustin fut aussi chef de convulsionnaires. Il forma une secte séparée et méprisée des autres : les augustiniens, enthousiastes outrés, exécutaient des processions nocturnes, et, la corde au cou, la torche au poing, allaient devant l'église de Notre-Dame faire amende honorable; puis se rendaient sur la place de Grève, et bénissaient la terre de cette place, sur laquelle ils avaient la crainte ou l'espoir d'être exécutés à mort.

Ces sectaires, pour le soutien de leurs opinions, étaient, dit-on, déterminés, les femmes, à sacrifier leur honneur par la prostitution, et les hommes leur existence par le martyre. Les opinions exaltées de frère Augustin, ses abstinences, ses macérations, ne le préservaient guère des mouvements impérieux de la nature, et ne lui donnèrent pas toujours la force de les réprimer (1).

Quoi qu'il en soit, cette secte farouche fut l'objet des mépris et des anathèmes des autres convulsionnaires: et l'auteur des ***Pensées sur les prodiges de nos jours***, très partisan des convulsions, n'en blâme pas moins les excès des augustiniens, lesquels il qualifie de synagogue de Satan (2).

Un autre chef de convulsionnaires se présente sur la scène; c'est l'abbé Bécheran : il a le double avantage de diriger l'œuvre des convulsions, et d'en éprouver lui-même d'assez remarquables. L'abbé Bécheran, dit un étranger, « qui, couché « sur le tombeau (de Pâris), saute à se « briser les os, et, dans des accès convul- « sifs, fait le saut de carpe sans se faire « mal (3). »

Cet abbé était secouru dans la crise par une femme appelée Magnan: car les convulsionnaires avaient leurs secouristes, comme je le dirai bientôt. Cette femme fut, en 1731, renfermée à la Bastille, et, dans le même temps, la prison de Saint-Lazare reçut l'abbé Bécheran, qui en sortit au bout de trois mois. On objectait que cet abbé n'avait éprouvé aucune convulsion à Saint-Lazare; les convulsionnaires répondaient que Dieu l'avait ainsi permis

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, pages 67, 86, 87.

(2) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 101.

(3) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 89.

(1) « On surprit, dit un contemporain, « frère Augustin à la campagne en familia- « rité un peu trop libre avec une jeune fille. « C'est, nous dira-t-on, une calomnie; « comme encore qu'il se soit donné en spec- « tacle enfermé entre les rideaux d'un lit où « il était couché tout habillé sur la couver- « ture, mais côte à côte d'une convulsion- « naire. On a voulu innocenter ce spectacle, « parce qu'il était accompagné de la récita- « tion des psaumes. Mais tout cela étant « exagéré tant que l'on voudra, il n'est pas « douteux que le frère Augustin ait été vu « publiquement se jeter au cou d'une jeune « fille. Sur quoi il ne se justifie qu'en disant « qu'il étoit impeccable. » (*Naturalisme des Convulsions*, tome II. — *Mélange dans les Convulsions*, page 18.)

(2) *Le Naturalisme des Convulsions*, tome II. — *L'Œuvre des Convulsions tombée*, pages 54, 59, 63, 71, 73.

(3) *Voyage littéraire de Jordan*, page 123.

pour cacher la vérité à ceux qui la combattaient (1).

A ces chefs succédaient de nouveaux chefs qui s'attendaient à la persécution : le courage ne leur manquait pas. L'abbé Blondel, dit frère Laurent, écrivain du parti, se montra avec distinction. Il présidait notamment une assemblée secrète qui se tenait au château de Vernouillet, près Poissy, d'où sortirent plusieurs ouvrages contre la bulle. Cet abbé est auteur d'une nouvelle *Vie des saints*, qui, en 1728, le fit enfermer à la Bastille. Un libraire payait et vendait secrètement ses ouvrages (2).

Combien d'autres ecclésiastiques dont les noms sont oubliés, et que je ne remettrai pas en lumière, se signalèrent par leur zèle ridicule sur ce théâtre d'erreurs! Mais revenons aux différents partis qui divisaient les convulsionnaires, ou aux différents rôles qu'ils jouaient dans les convulsions.

Aux vaillantistes et aux augustiniens dont j'ai parlé, il faut joindre les mélangistes, les discernants, les margoullistes, les figuristes et les secouristes.

Les mélangistes se composaient de ceux qui distinguaient dans les convulsions deux causes qui produisaient, l'une des actes inutiles, puérils ou indécents; l'autre, des actes divins et surnaturels. Voici comment un des chefs de ce parti développe son opinion : « J'ai vu, dit-il, dans « les convulsions, une multitude de circonstances qui paraissaient puériles, « vaines, insipides; il y en avait de rebutantes, de choquantes, d'autres pénibles. Au milieu de tout cela se montroient, la plupart du temps, des choses édifiantes, grandes, touchantes, inimitables, des représentations des mystères de Jésus-Christ et des souffrances « des martyrs, des gémissements sur les « maux de l'Eglise, sur l'humiliation de « la vérité, etc. (3). »

Le médecin Hecquet dans son *Traité sur les convulsions*, a consacré un paragraphe entier aux erreurs ou fourberies des mélangistes.

Les discernants étaient les voyants, les prophètes du parti, et débitaient, dans l'accès de leur délire, des paroles dépourvues de sens.

Les margoullistes. J'ai trouvé leur dénomination dans les ouvrages composés sur cette matière ; mais je n'ai pu rien découvrir sur leurs opinions ou leurs fonctions particulières,

Les figuristes étaient des personnes qui, pendant leurs convulsions, représentaient les différentes scènes de la passion de Notre-Seigneur ou du martyre des saints.

Les secouristes, espèce de frères servants, administraient aux convulsionnaires en scène les petits et les grands secours.

Les petits secours consistaient, lors de l'agitation des convulsionnaires, à prévenir leur chute, les dangers auxquels les exposaient leurs mouvements violents, et à ranger leurs vêtements très souvent en désordre.

Les grands secours ou secours meurtriers s'administraient en frappant rudement les convulsionnaires, en les foulant aux pieds, en les martyrisant, etc.

Tels étaient les chefs, les fonctions des convulsionnaires, et les sectes qui les ont divisés. Avant de parler de leurs exercices et des événements qu'ils ont éprouves, je dois joindre quelques notions générales qui les feront plus particulièrement connaître.

Les convulsionnaires formaient une association régulièrement organisée : elle avait ses règlements, ses chefs, un costume dont se revêtaient les acteurs lors de leurs exercices. Les membres se donnaient réciproquement la qualification de frères et de sœurs, et portaient un nom de secte. Ils avaient de plus des capitalistes qui fournissaient aux frais nécessaires Un comte Daverne fut, en 1735, enfermé à la Bastille, parce qu'il dissipait tout son bien à entretenir des convulsionnaires (1).

Un nommé Guy, marchand bonnetier, subit la même peine, étant accusé de favoriser les convulsionnaires par ses démarches et par son argent (2).

(1) *Bastille dévoilee*, première livraison, page 80. — *Cérémonies religieuses de Bernard Picard*, tome IV, page 196; édition de 1808.

(2) *Cérémonies religieuses de Bernard Picard*, tome IV, page 66.

(3) *Naturalisme des Convulsions*, tome II. — *Mélanges des Convulsions*, page 31.

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 89.

(2) *Idem*, première livraison, page 98.

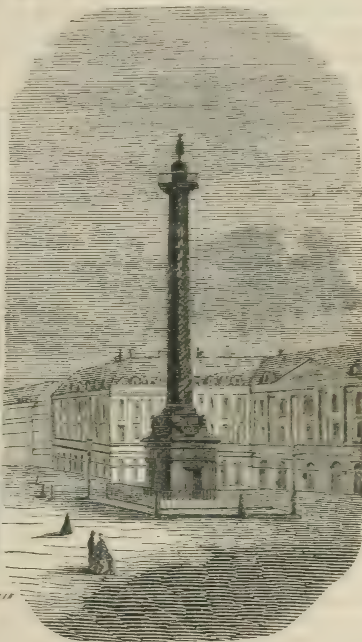
Tous ces traits qui caractérisent une société organisée, supposent des régulateurs et une direction vers un but déterminé.

Offrons maintenant le tableau des convulsions et de leurs exercices que les initiés nommaient l'œuvre.

A côté de l'église Saint-Médard était, au milieu du petit cimetière, une tombe en pierre, élevée d'environ un pied au-dessus du rez-de-terre. Sous cette tombe fut déposé le corps du diacre Pàris que l'on qualifiait de bienheureux. Les dévots, et surtout les dévotes, venaient, comme je l'ai dit, y prier avec ferveur; là, de jeunes filles vaporeuses ou indignées de la persécution qu'éprouvaient ceux qui partageaient les opinions du défunt Pâris, eurent des convulsions. On en parla comme d'un miracle : on accourut pour en



Colonne de juillet.



Colonne Vendôme.

être témoin. Dans l'origine, au mois de mai 1727, le nombre des actrices qui figuraient sur ce théâtre sépulcral fut peu considérable ; on ne comptait que huit à dix jeunes filles auxquelles ces accidents arrivaient ; mais dans la suite la contagion fit de grands progrès, et deux années s'étaient à peine écoulées, qu'il se trouva plus de huit cents personnes atteintes de convulsions sur le tombeau (1).

Semblables aux sibylles de l'antiquité, lorsque le dieu les possédait, des filles éprouvaient de violentes agitations, faisaient des mouvements extraordinaires, des sauts, des tours de force ; on les nommait les sauteuses. Les autres, qui hurlaient, poussaient des cris étranges, ou imitaient l'aboiement des chiens, le miaulement des chats, reçurent la qualification d'aboyeuses et de miaulantes (1).

(1) *Naturalisme des Convulsions*, tome II. — *La cause des Convulsions finie*, page 64.

(1) M. Nicole racontait à ses amis l'histoire arrivée dans une communauté de Paris

Pendant les quatre premiers mois, la vertu du tombeau de Pâris se borna à produire ces scènes pitoyables ou ridicules.

Le gouvernement, toujours routinier, toujours enclin à la tyrannie, ne sachant que frapper et employant toujours le même remède à des maux tout différents, punissant toujours les délits dont il était le premier auteur, insultait, ruinait, exilait, exposait au carcan, et plongeait pendant de longues années dans des prisons et des cachots ces malades d'esprit et de corps; il les réduisait au désespoir, et exaltait leur âme au point qu'à l'exemple des premiers chrétiens et des protestants du seizième siècle, ils bravaient leurs persécuteurs et les supplices.

Voici ce qu'on lit dans les registres de la Bastille : « Henri Pillière, condamné « par une commission, lui et une infinité « d'autres, au carcan pendant deux heu- « res. On avoit voulu leur accorder des « lettres de grâce ; ils n'en ont pas voulu, « disant qu'ils ne pouvaient se repentir « d'avoir bien fait (1). »

Au commencement du règne de Louis XVI lorsqu'au mois de novembre 1775 le sieur Lamoignon visitait les prisons de Paris, il apprit qu'il existait dans celle de la Conciergerie une fille réputée fameuse convulsionnaire, et un homme accusé du même délit, qui depuis quarante et un ans y étaient renfermés ; ce magistrat les vit, et trouva que leur indignation, malgré ce long espace de temps, subsistait dans toute son énergie. Il leur offrit leur liberté s'ils consentaient à la demander par une requête; ils s'y refusèrent, en disant qu'injustement détenus, c'était à la justice à se réformer, et à leur faire des réparations qui leur étaient dues. Il fallut nommer d'office un procureur pour remplir cette formalité, et ils furent mis en liberté (1).

Le remède à un tel mal était l'indifférence et le ridicule. Quelques gens d'esprit employèrent ce dernier moyen. Voltaire a dit :

Un grand tombeau, sans ornement, sans art,
Est élevé non loin de Saint-Médard ;
L'esprit divin, pour éclairer la France,
Sous cette tombe enferme sa puissance.
L'aveugle y court, et d'un pas chancelant
Aux Quinze-Vingts retourne en tâtonnant;
Le boiteux vient, clopinant sur la tombe,
Crie *hosanna!* saute, gigotte et tombe ;
Le sourd approche, écoute et n'entend rien.
Tout aussitôt de pauvres gens de bien
D'aise pâmés, vrais témoins du miracle,
Du bon Pâris baisent le tabernacle (2).

On publia aussi sur le même sujet le quatrain suivant, attribué à la duchesse du Maine :

Un décrotteur à la royale,
Du talon gauche estropié,
Obtint par grâce spéciale
D'être boiteux de l'autre pied.

Un boiteux allait journellement faire des sauts sur la tombe miraculeuse. Les dévots remarquèrent que chaque mois sa jambe la plus courte s'allongeait de manière à produire une ligne par année; sur quoi on établit un calcul, duquel il résultait qu'il fallait au boiteux, pour obtenir une guérison complète, faire sur le tombeau de Pâris des gambades pendant cinquante-quatre ans.

Tout le monde n'envisagea point les scènes du cimetière de Saint-Médard sous leur côté ridicule ; et les guérisons opérées sur le tombeau de Pâris trouvèrent un courageux apologiste dans la personne du sieur Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris. J'en parlerai bientôt.

Depuis le mois de mai 1727, époque de la mort de Pâris, jusqu'au mois d'août 1731, les exercices du cimetière de Saint-Médard éprouvèrent une progression d'intérêt et de merveilles. D'abord il ne s'y était présenté que de jeunes filles qui eurent de simples convulsions. On se bornait à prier ce bienheureux à se coucher sur sa tombe, à recueillir soigneusement la

très nombreuse, dont toutes les religieuses, chaque jour à la même heure, étaient atteintes d'un accès de vapeur qui les faisait miauler en chœur pendant plusieurs heures. Ces miaulements quotidiens étaient scandaleux ; pour les faire cesser on imagina de frapper fortement leur imagination, et de leur déclarer que les magistrats enverraient aux portes du couvent une compagnie de soldats chargés, au moindre miaulement qu'ils entendraient, d'entrer armés de verges dans l'intérieur, et d'y fustiger sans miséricorde les religieuses miaulantes : elles ne miaulèrent plus. (*Réponse à la lettre à un confesseur au sujet des Convulsions*, pages 30, 31.)

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 88.

(1) *Mémoires secrets*, tome VIII, au 14 novembre 1775.

(2) *La Pucelle*, chant 3.

terre qui l'environnait. On faisait des envois de cette terre dans les pays étrangers. Quelques jeunes filles avaient acquis une sorte de célébrité par leurs gambades, leurs culbutes, leurs tours de souplesse ou de force, et leurs postures difficiles. D'autres s'exerçaient à figurer les actions du bienheureux Pâris : puisaient avec une cuiller de l'air dans une assiette, la portaient à la bouche, feignaient avec un manche de couteau de se faire la barbe devant un miroir, catéchisaient, pour imiter ce diacre lorsqu'il soupait, se rasait et faisait le catéchisme (1).

Quoique la contagion convulsionnaire atteignît principalement les jeunes filles, il y eut de jeunes garçons et même des hommes âgés qui en furent frappés. Le chevalier Folard, savant commentateur de Polybe, affaibli par l'âge et les fatigues de la guerre, éprouvait des convulsions dès qu'il entendait chanter les vêpres. Il commençait alors à entonner le *Magnificat*, tombait à terre, s'y étendait les bras en croix, y restait sans mouvement, chantait, pleurait, articulait des sons inintelligibles. D'autres fois il accrochait ses pieds aux bras d'un fauteuil, chantait tandis que son corps éprouvait un mouvement très rapide. Quand l'accès était passé, il semblait se réveiller en sursaut, et disait : Il me semble que je chante (2).

Ensuite parurent les prétendues guérisons miraculeuses : les infirmes, les estropiés, les personnes atteintes de maladies de toutes espèces, vinrent solliciter la vertu du bienheureux Pâris. Ce fut en septembre 1727 que ce tombeau opéra, dit-on, le premier miracle sur un nommé Lero : il fut suivi de plusieurs autres.

Les jésuites, sans examiner le fait, s'empressèrent de comparer ces prétendus miracles à ceux de l'antechrist et des magiciens de Pharaon.

Aux miracles succédèrent les prophéties. Les convulsionnaires, pendant leur crise, laissaient échapper des paroles sans suite, que l'on recueillait avec soin, et dont on a formé un volume imprimé, intitulé *Recueil des prédictions intéressantes faites en* 1733. Ces prétendus prophètes étaient qualifiés de discernants.

(1) *Cérémonies religieuses*, par Bernard Picard, tome X, page 200 ; édition de 1808.

(2) *Histoire d'un voyage littéraire*, fait en 1733 par Jordan, pages 132 et suivantes.

Au mois d'août 1731, les convulsions, sans perdre de ce qu'elles présentaient d'affligeant et de ridicule, prirent un caractère nouveau, un caractère d'atrocité qui ne s'y était pas encore fait remarquer. « Dieu changea ses voies, dit un partisan « de ces extravagances : il voulut, pour « opérer la guérison des malades, les faire « passer par des douleurs très vives et des « convulsions extraordinaires et très vio- « lentes (1). »

Alors commença à être mis en usage ce qu'on appelait, en langage convulsionnaire, les grands secours, les secours meurtriers; et le cimetière de Saint-Médard fut converti en lieu de supplice; les secouristes devinrent des bourreaux, et aux crises d'une maladie réelle ou factice succédèrent les transports de la rage.

Les jeunes filles convulsionnaires appelaient les coups, les mauvais traitements, et demandaient des supplices comme un bienfait. Elles voulaient être battues, torturées, martyrisées. Il semblait que l'exaltation du cerveau avait produit une révolution totale dans leur système sensitif : les douleurs les plus vives avaient pour elles les attraits de la volupté.

Les secouristes, jeunes gens vigoureux, les frappaient, à grands coups de poing, sur le dos, sur la poitrine, sur les épaules, au gré de leurs patientes. Ces malheureuses invitaient leurs bourreaux à les traiter plus cruellement encore. Les secouristes montaient sur leur corps étendu, foulaient aux pieds leurs cuisses, leur ventre, leur sein, et trépignaient sur elles jusqu'à lassitude.

A ces filles délirantes, ces traitements parurent trop doux : insatiables de souffrances, elles se faisaient frapper, à tour de bras, sur le dos, sur les épaules et le ventre, à coups de bûche. Ce traitement fut souvent employé. Voici ce que dit un contemporain :

« Une d'elles recevait cent coups de « bûche sur la tête, sur le ventre, sur les « reins; une autre se couchait tout de son « long sur le dos; on étendait sur elle « une planche, et sur cette planche se « plaçaient plus de vingt hommes. Une « autre, les jupes garrottées, les pieds en « haut, la tête en bas, restait longtemps « dans cette attitude. D'autres avaient le

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1731, page 243.

« sein couvert, et on leur tordait les ma-« melles avec des pinces, jusqu'au point « de fausser les branches (1). »

Celles dont les pieds étaient en haut et la tête en bas, disaient : Tout est sens dessus dessous, ô mon Dieu! tout est renversé, etc. (2).

Lorsqu'on leur tordait le sein, elles s'écriaient : C'est ainsi, ô mon Dieu! qu'on déchire le sein de votre Eglise; c'est ainsi qu'on veut arracher vos enfants de votre Eglise.

L'exercice qui consistait à froisser, à tordre violemment les mamelles des jeunes convulsionnaires était alors fort en usage. Les secouristes, dit un autre contemporain, s'emparaient du sein de ces patientes, et, à leur invitation, les leur tordaient avec violence (3).

Jeanne Mouler, qui n'avait pas atteint sa vingt-troisième année, se faisait donner cent coups d'un lourd chenet qui, à chaque fois, s'enfonçait fort avant dans son estomac. Pendant qu'elle était si rudement frappée, la joie sur le visage, elle s'écriait : Ah! que cela est bon! ah! que cela me fait de bien! mon frère, redoublez vos forces si vous le pouvez (4).

Le gouvernement, instruit de ces scènes horribles, employa, suivant sa coutume, pour les faire cesser, des moyens de force. Il avait allumé l'incendie : il augmenta bientôt son intensité. Par ordonnance du 27 janvier 1723, il prescrivit la clôture du cimetière de Saint-Médard, fit placer à la porte des gardes chargés de repousser la foule. L'archevêque de Paris, Vintimille, interdit le culte du diacre Pâris, et plusieurs convulsionnaires furent emprisonnés. Le lendemain du jour où fut publiée cette ordonnance, on trouva sur la porte du cimetière de Saint-Médard un placard portant cette énergique épigramme :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Ce théâtre des convulsions étant fermé, il s'en établit plusieurs autres à Paris, dans des maisons particulières, dans les environs de cette ville et dans plusieurs provinces de France; et, grâce aux persécutions et aux vues bornées de la police, ce mal contagieux se propagea, et se maintint presque jusqu'à nos jours.

Alors, au lieu d'une réunion publique, il s'en forma plusieurs qui furent secrètes. Le nombre des convulsionnaires s'accrut, leurs exercices acquirent un nouveau degré de cruauté, et il s'y mêla beaucoup de désordres.

Le gouvernement, par ordonnance de mars 1733, défendit à toutes personnes atteintes de convulsions, de se donner en spectacle, de faire des assemblées dans des chambres et dans des maisons particulières, et aux non-convulsionnaires d'y assister (1).

Par cette ordonnance on pouvait atteindre les personnes, leurs propriétés; mais on n'atteignait ni les opinions ni les maladies.

Voici ce que j'ai pu recueillir sur les exercices qui eurent lieu dans les maisons particulières.

A l'exemple des filles de l'antique Milet, nos jeunes convulsionnaires eurent la fantaisie de s'étrangler. Les directeurs de l'œuvre s'y prêtèrent; mais si l'on en croit le docteur Hecquet, par la manière dont était fait le nœud coulant, la mort ne suivait pas toujours cette strangulation. Il ajoute qu'un convulsionnaire découvrit la supercherie (2).

Quelques-unes de ces filles avalaient des charbons ardents, quelques autres les livres reliés du Nouveau-Testament (3). On en voyait qui se faisaient frapper toutes les parties du corps à grands coups de marteau, et percer à coups d'épée, etc. Mais l'œuvre la plus méritoire, la folie la plus sublime consistait dans le crucifiement. Une jeune fille, étendue sur une planche, s'y faisait clouer les pieds et les mains (4). Et je dois le dire, parce que j'en ai la certitude, des assemblées mystérieuses, te-

(1) *Cérémonies religieuses*, par Bernard Picard, t. X, p. 200; édit. de 1808.

(2) *Coup d'œil en forme de lettres sur les Convulsions*, page 25.

(3) *Naturalisme des Convulsions*, tome II, page 98.

(4) *Dictionnaire des Sciences médicales*, tome VI, page 218.

(1) *Cérémonies religieuses*, tome IV, p. 197, édition de 1808.

(2) *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, page 54.

(3) *Naturalisme des Convulsions*, première partie, page 96.

(4) *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, page 79.

nues dans quelques villes de France, ont répété souvent cette horrible scène, et l'ont répétée à une époque très voisine de la nôtre : les erreurs religieuses sont les plus difficiles à déraciner.

Le sieur Morand, médecin des armées du roi, étant parvenu, en février 1730, à pénétrer dans une des réunions de convulsionnaires, en a fait une relation manuscrite dont voici un extrait :

A Paris, dans une rue qu'il nomme des Vertus, quartier Saint-Martin, était une de ces réunions. Plusieurs filles et femmes, après avoir prié Dieu et chanté les psaumes, éprouvaient des accès de convulsion, tombaient dans un état voisin de l'enfance et de l'imbécillité; puis elles demandaient les secours meurtriers auxquels elles donnaient le nom enfantin de nanan. Elles couraient à genoux de chambre en chambre, employaient des expressions caressantes et naïves pour solliciter la tortureet le supplice. Un homme avancé en âge, qu'elles appelaient papa, dirigeait avec gravité leurs dévotes fureurs.

Une fille d'environ trente-cinq ans ouvrit la scène : on la nommait sœur Rachel; elle subit froidement le supplice de la croix, se laissa clouer les pieds et les mains sur des planches croisées, et déclara qu'elle était crucifiée pour la seconde fois. Elle ne témoigna de mécontentement qu'à l'arrivée d'une princesse dont les joues étaient chargées de rouge. Les convulsionnaires abhorraient ce genre de luxe. Sœur Rachel, clouée à la croix, disait qu'elle faisait dodo.

Sœur Félicité, fille d'environ trente-cinq ans, parut à son tour, s'apprêta au supplice de la croix, déclara qu'elle allait le subir pour la vingt et unième fois : deux planches fixées et croisées l'une sur l'autre étaient placées horizontalement : elle s'étendit dessus, on lui enfonça dans les pieds, dans les mains, des clous de cinq pouces de long qui pénétrèrent fort avant dans le bois. En cet état, elle conversait avec les assistants : bientôt elle demanda qu'on lui perçât la langue, et on la lui perfora avec la pointe d'une épée ; puis elle voulut qu'on la lui fendît ; elle fut obéie.

Alors une femme de soixante ans, dont le nom de secte était sœur Sion, se roule à terre, prononce un discours sans suite, et fait une ardente prièreà Dieu. Le papa se jette sur elle, foule aux pieds toutes les parties de son corps, jusqu'à ce que la patiente ait dit assez. Bientôt elle dit encore: et le papa redouble ses foulements avec plus de violence. Elle eut ensuite des convulsions ; puis on lui administra le secours de la bûche. C'était un gros tronçon de bois de chêne, d'un demi-pied de diamètre, dont on la frappa à tour de bras et à plusieurs reprises. Ensuite elle subit le supplice de la presse, où son corps était violemment comprimé avec des sangles tirées de part et d'autre avec effort. Pendant cette horrible compression, on lui lançait des coups de pied si violemment que l'appartement en était ébranlé. Enfin elle fut écartelée et torturée dans tous les sens.

Pendant ces exécutions, sœur Rachel était restée clouée sur sa croix, posée dans un sens vertical; on alla vers elle, on la décloua, elle perdit peu de sang.

Une jeune et jolie femme, sœur Susanne, lisait des prières à genoux ; elle s'évanouit et eut des convulsions. Son mari présent la foule aux piedsavec un zèle extraordinaire, marche sur ses bras, sur ses mains, et la pique aux endroits qu'elle indique avec la pointe d'une épée.

Cependant sœur Félicité était encore clouée sur sa croix. On lui administra, avec une cuiller, un breuvage dégoûtant qu'elle avala sans répugnance. Enfin on la détacha; et, arrachant les clous, elle perdit environ trois palettes de sang. Aussitôt le papa, avec effort, lui appuya le pied sur les diverses parties de son corps et sur son visage; il lui perça la langue et les bras avec une épée ; on lui banda ses plaies et la séance fut levée.

Le docteur Morand nous apprend qu'une autre séance eut lieu, le 4 avril suivant, dans la rue de Touraine au Marais. Des personnes, plus distinguées par leurs emplois et leur fortune que par leur jugement, s'y rendirent ; et la scène convulsionnaire s'ouvrit à une heure. Pendant que le papa administrait le secours de la bûche, arrivent un commissaire et un exempt de police, etc., qui s'emparent des portes et prennent les noms de tous les assistants. Cette brusque apparition ne déconcerta point le papa qui continuait à frapper sa victime à coups de bûche, disant qu'il fallait que l'œuvre de Dieu fût accomplie. Six actrices et le directeur de ces scènes horribles furent enfermés à la Bastille.

A ces excès humiliants pour l'espèce humaine, pénibles à exposer et à lire, joi-

gnons un fait qui pourra faire diversion.

Un particulier, que la curiosité avait amené dans une de ces assemblées clandestines, voyant les apprêts de l'œuvre du crucifiement, en fut révolté, s'écria que la flagellation devait précéder le supplice de la croix, se jeta à grands coups de canne sur ces maniaques, les chassa de leurs repaires, et mit en fuite les victimes et leurs bourreaux (1).

Pendant ces étranges et horribles bacchanales, le sieur Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris, d'abord incrédule, puis zélé partisan des convulsionnaires, recueillit avec un soin extrême les relations de toutes les guérisons, prétendues miraculeuses, opérées sur le tombeau de Pâris, toutes les attestations des nombreux témoins, et en composa un gros volume in-4°, orné de gravures, intitulé : *La vérité des miracles opérés par l'intercession du bienheureux Pâris, démontrée contre M. l'archevêque de Sens.* Le 29 juillet 1737, il vint à Versailles, y offrir avec assurance ce volume à Louis XV. Ce roi reçut l'hommage, et, peu de jours après, fit arrêter le sieur de Montgeron, qui fut renfermé à la Bastille. Il passa le reste de sa vie dans diverses prisons, et mourut, en 1754, dans la citadelle de Valence.

Cet ouvrage, où la raison et la vérité sont continuellement outragées, n'aurait obtenu qu'un succès éphémère si la persécution n'avait fait sa fortune. Il eut plusieurs éditions; l'auteur y ajouta deux volumes, qu'il composa dans sa prison.

La persécution fortifia encore longtemps cette déplorable secte. Le lieutenant de police Hérault, homme violent, irréfléchi, et agent formidable des jésuites, prenait, pour anéantir cette secte, des moyens qui la faisaient prospérer. Ses perquisitions portaient la terreur dans toutes les familles; ses nombreux agents pénétraient, même pendant la nuit, dans l'asile des citoyens, escaladaient les murs de clôture, enfonçaient les portes, ne respectaient ni âge, ni sexe, pour découvrir, emprisonner, exposer au carcan, exiler, ruiner les fauteurs des convulsions : voici quelques exemples de ces rigueurs.

Marie-Jeanne Lefèvre, sujette à l'épilepsie, eut le malheur d'éprouver un accès en pleine rue ; considérée comme une convulsionnaire, elle fut, en 1732, arrêtée par la police et renfermée à la Bastille (1).

Claude Larche n'avait pas plus de quatorze ans, lorsque, accusé d'avoir contribué à l'impression d'un ouvrage contre la bulle et sur l'*affaire du pot au lait*, il fut arrêté, emprisonné à la Bastille, exposé au carcan, et banni pendant trois ans (2).

Une petite fille, âgée de sept à huit ans, appelée Saint-Père, fut, pour un sujet pareil, mise à la Bastille, où elle resta près d'un an prisonnière (3).

Plus la police était rigoureuse et active contre les convulsionnaires, plus ceux-ci, pour éviter ses coups, redoublaient de précautions, de subtilité. Ce parti avait ses assemblées mystérieuses, ses auteurs, poètes ou prosateurs, ses graveurs, ses imprimeurs, ses colporteurs, etc., que la police découvrait quelquefois, mais qui échappaient le plus souvent à son inquiète surveillance.

Il se tenait des assemblées clandestines à Paris et dans ses environs. Dès les premiers temps des convulsions, le château de Vernouillet, près de Poissy, était un lieu d'assemblée pour ces sectaires, où présidait l'abbé Blondel, dit frère Laurent. Cet abbé, comme je l'ai dit, fut, en 1728, enfermé à la Bastille (4).

A Saint-Maur, près de cette ville, l'abbé Duffart, théologal de Bayeux, et l'abbé Planchon, chanoine de Vincennes, y dirigeaient les réunions; ils furent arrêtés en 1740, et conduits à la Bastille (5).

Une assemblée très fréquentée se tenait chez une jeune convulsionnaire miraculée, appelée Lefèvre; elle éprouvait jusqu'à trente convulsions par jour; elle fut, en 1732, emprisonnée à la Bastille, où elle

(1) *Cérémonies religieuses*, tome X, p. 203 ; édition de 1808.

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 80.

(2) *Bastille dévoilée*, page 85.

Dans le même ouvrage, on voit qu'un nommé Devaux, imprimeur, et son compagnon nommé Jean-Jacques Devaux, sont, dans la même année, mis à la Bastille, pour avoir imprimé contre la bulle et sur l'affaire du pot au lait. J'ignore quelle est cette affaire.

(3) *Bastille dévoilée*, page 105.

(4) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 66.

(5) *Bastille dévoilée*, page 83.

eut les mêmes accès. On la transféra à l'hôpital (1).

Plusieurs assemblées eurent lieu dans une maison de la rue des Billettes. L'abbé Daribat, qui avait signé un appel contre la bulle, distribué les *Nouvelles ecclésiastiques*, et placé un morceau du bois du lit de Pâris sous le traversin d'un sieur Ledoux, fut arrêté en 1731, et renfermé à la Bastille (2).

Un prêtre appelé Brunet fut, pour la même cause, en 1742, traduit dans la même prison, ainsi que Françoise Aubillard, qui tenait chez elle une assemblée de convulsionnaires (3).

Une autre assemblée pareille avait lieu à Ecouen, chez Marie Durier, dite Noël; cette femme fut saisie en 1743, et renfermée à la Bastille (4).

On voit encore qu'en l'année 1759, des convulsionnaires se réunissaient secrètement à Paris, dans une maison située à l'Estrapade, chez le sieur Froissard de Préauval, ancien mousquetaire. Cette assemblée était présidée par le sieur Marie Chapelle, dit frère Jacob Job, natif de Paris, ancien directeur des fermes de Bretagne; il était le poète de la réunion, et composait des cantiques qui s'y chantaient. Le sieur Froissard de Préauval fut, le 15 octobre 1758, conduit à Saint-Lazare, et le sieur Joseph-Marie Chapelle fut, l'année suivante, emprisonné à la Bastille (5).

Les partisans des convulsions publièrent ou firent circuler secrètement plusieurs gravures satiriques. Dans l'une on voyait l'arbre de la religion, entre les branches duquel figuraient Nicole, Quesnel, Pâris et autres apôtres du jansénisme. Au bas étaient deux jésuites qui s'efforçaient de le déraciner. Un nommé Cointre, graveur et poète, composa les vers placés au bas de cette gravure. Il fut, en 1732, mis à la Bastille.

Une seconde estampe représentait le pape lardé d'une douzaine de jésuites.

Une troisième avait pour sujet l'archevêque de Vintimille, lançant une pierre au diacre Pâris. Sur cette pierre était écrit le nom du prélat. Le lieutenant de police Hérault, armé de la crosse de l'archevêque, semblait ordonner cette lapidation. Jacques Mercier, accusé d'avoir débité cette gravure, fut, en 1732, arrêté et mis à la Bastille.

Plusieurs autres gravures furent répandues dans le public. La plus remarquable représentait des diables qui, tenant par la main l'archevêque de Paris, dansaient autour du feu où brûlait l'ouvrage périodique intitulé : *Nouvelles ecclésiastiques* (1).

On exerçait aux barrières de Paris une excessive surveillance, afin d'empêcher l'introduction des livres imprimés hors de cette ville.

Mais cette surveillance de la police était souvent en défaut et surpassée par le génie des intéressés; génie fécond en ressources et en subtilités.

Un courrier de Lyon fut saisi, en 1728, à la barrière; il était chargé des exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Lettres de Pâris à un ami de province, au sujet des violences qu'on exerce tous les jours contre les appelants* (2).

Les perquisitions faites sur ceux qui entraient aux barrières étaient poussées jusqu'à l'outrage et l'indécence.

Les deux filles d'un avocat au conseil, Marguerite et Louise Pinaut, furent, en 1731, fouillées jusque sous leurs vêtements, où l'on trouva plusieurs livres prohibés. Ces deux demoiselles et leur frère, avocat, qui les accompagnait, furent conduits à la Bastille (3).

Ce qui occupait le plus la police et ses nombreux agents était l'impression et la distribution de la feuille périodique intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*. Jamais on ne vit avec tant de succès la ruse résister à la force. Le lieutenant de police, malgré ses moyens immenses et ses perquisitions, qu'aucun droit, aucun respect public n'entravaient, ne put en aucun temps arrêter la circulation de cette feuille, découvrir ses auteurs, ni le lieu où elle s'imprimait.

Diverses personnes, sur de simples soupçons, furent arrêtées : tels étaient, en 1728, l'abbé Gaillard; en 1731, le

(1) *Bastille dévoilée*, page 94.
(2) *Bastille dévoilée*, page 76.
(3) *Bastille dévoilée*, page 97.
(4) *Bastille dévoilée*, page 99.
(5) *Bastille dévoilée*, première livraison, pages 118, 119.

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 82, 85.
(2) *Bastille dévoilée*, page 75.
(3) *Bastille dévoilée*, page 75.

père de Gennes, oratorien ; en 1747, l'abbé Morellet, comme suspects d'être auteurs de cette feuille (1). On arrêta aussi, comme coopérateurs et distributeurs, l'abbé Sanson, le prêtre Jean-Louis Roche de Troya, l'abbé Daribat, Paul Suleau, bénédictin; l'abbé Cossoni, et une infinité d'autres; mais on n'arrêta jamais la composition, l'impression, ni la distribution des *Nouvelles ecclésiastiques* (2).

Cette feuille s'imprimait tantôt à la ville, tantôt à la campagne. A Paris, elle s'est imprimée sous le dôme du Luxembourg, entre les piles de bois des chantiers du Gros-Caillou, où les imprimeurs s'introduisaient déguisés en scieurs de long; elle s'imprimait dans des bateaux sur la Seine, etc., etc. ; à la campagne, dans diverses maisons particulières; et mille ruses furent inventées pour lui faire franchir les barrières où la surveillance ne respectait rien.

On rapporte qu'un chien barbet était l'heureux introducteur des feuilles prohibées; entre sa peau tondue et une peau postiche, adroitement ajustée sur son corps, on plaçait ces feuilles, et le barbet fraudeur entrait sans être fouillé, et les portait à leur adresse.

On raconte aussi qu'au moment où le lieutenant de police Hérault faisait des perquisitions dans une maison du faubourg Saint-Jacques, pour découvrir l'imprimerie des *Nouvelles ecclésiastiques*, on jeta, presque en sa présence, dans sa propre voiture, un certain nombre de feuilles de cet ouvrage, encore humides et fraîchement sorties de dessous la presse. On voulait lui prouver que ses investigations étaient inutiles, et que la puissance des oppresseurs est souvent surmontée par le génie des opprimés.

S'agissait-il de placarder au coin des rues quelques affiches satiriques, ou quelques avis favorables au parti? voici comment on procédait : Une femme, chargée d'une hotte, couverte de haillons, appuyait, comme pour se reposer, sa hotte contre le mur. Un enfant, contenu dans cette hotte, par une ouverture secrètement pratiquée, appliquait sur le mur l'affiche imbibée de colle. L'opération terminée, l'enfant fermait cette ouverture, et la femme allait la renouveler ailleurs (1).

Cependant, malgré la police et ses nombreux agents, les *Nouvelles ecclésiastiques* s'imprimaient et se distribuaient assez régulièrement. Les assemblées clandestines n'étaient point interrompues, et les convulsions même les plus horribles étaient toujours en vigueur. Aucun des moyens qu'employait le gouvernement ne pouvait arrêter le cours ni diminuer les ravages de cette contagion. Le parti qui dirigeait les convulsionnaires était donc, par son nombre, son habileté et ses ressources, et surtout par sa discrétion, devenu une puissance que le gouvernement ne pouvait dominer, et qui luttait contre lui avec d'assez grands avantages. Ce parti se composait de tous ceux dont la bulle *Unigenitus* contrariait les opinions, il se composait encore des ennemis des jésuites, auteurs de cette bulle, et enfin se composait de ceux qu'on a nommés jansénistes.

On s'étonne de ce que les jansénistes, les opposants à la bulle, illustrés, sous Louis XV, par leurs talents, leurs persécutions, leur courage à les supporter, par les Arnaud, les Pascal, les Racine leurs consorts, aient, sous Louis XV, délaissé les nobles armes de ces derniers, pour employer celles de la faiblesse, de la fraude et du fanatisme. Diverses circonstances produisirent cette dégénération. Le parti avait vieilli : il se trouvait sous un règne où l'intrigue obtenait seule des succès. La paix, dont il avait joui pendant la durée de la régence, affaiblit son énergie; et lorsque, après ce temps, une nouvelle persécution s'éleva contre lui, il n'eut à opposer à ses ennemis que des armes indignes de celles de leurs prédécesseurs. Le diacre Pâris et ses convulsionnaires offrirent une occasion propre à corroborer sa cause par de prétendus miracles; les plus zélés intriguèrent pour en produire, écrivirent pour les faire valoir et pour prouver que la puissance divine interve-

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, pages 70, 76, 104.

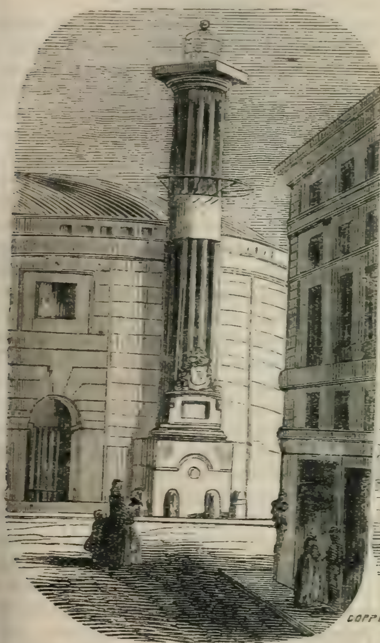
(2) *Bastille dévoilée*, première livraison, pages 70, 76, 104.

(1) Les placards qui furent affichés, les pamphlets qui furent répandus, malgré la vigilance de la police, étaient en très grand nombre; il existait, dans la bibliothèque de La Vallière, un recueil de ces seules pièces fugitives qui formait treize volumes in-4°. Les seuls titres de tous les ouvrages composés pour et contre sur cette matière remplissent un gros volume in-folio.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot. 18.

nait dans les convulsions. Des manœuvres secrètes aidèrent à l'accroissement du nombre des convulsionnaires, propagèrent la contagion des convulsions, qui prirent de plus en plus un caractère de gravité et de fureur.

Des jeunes filles payées s'étudièrent à se donner des convulsions, et quelques personnes enseignaient à d'autres les moyens de s'en procurer. Marie-Anne Chartier, ouvrière en dentelles, âgée de vingt et un ans, avoua qu'elle se donnait des convulsions à volonté; qu'ayant un mal d'estomac, elle alla à Sainte-Geneviève, y trouva une dame qui lui conseilla d'aller à Saint-Médard; que, voyant des personnes qui faisaient des contorsions, elle crut qu'elles étaient nécessaires à sa guérison; elle se procura des convulsions comme les autres (1).



olonne de Catherine de Médicis à la Halle aux Blés.



Colonne de la place du Chatelet.

Jean Fiet, cuisinier au collége de Navarre, Antoine Maupoint, Pierre Laporte, arie Tussiaux, etc., avouèrent à la Basllle, où ils furent enfermés, qu'ils se proraient des convulsions et les faisaient sser à volonté (1).

Pierre Santuron et le comte Daverne iseignaient cet art, le premier à un jeune garçon appelé Laporte, et le second à son fils, âgé de cinq ans (2).

Un prêtre nommé Laborgne donnait aussi des leçons de convulsions; il fut, en 1742, renfermé à la Bastille (3).

D'après ces faits, on ne peut douter de l'existence d'une direction et des ma-

(1) *Bastille dévoilée*, page 79; et *Cérémoes religieuses*, tome IV, page 195; édition 1808.

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 79.

(2) *Bastille dévoilée*, pages 80, 88.

(3) *Bastille dévoilée*, page 98.

nœuvres sourdes qui prêtaient leurs secours à des convulsionnaires faibles d'esprit et de bonne foi.

La partie saine des jansénistes ne participa point à ces intrigues: elles furent l'œuvre de quelques individus turbulents et emportés. Les hommes éclairés de ce parti n'approuvèrent point les convulsions; ceux mêmes qui crurent devoir les admettre à cause des miracles opérés sur le tombeau de Pâris, tels que les évêques Soanen, Colbert, Caylus, etc., rejetèrent, comme illicites et contraires au cinquième commandement, les actes inhumains appelés les grands secours ou secours meurtriers; ainsi, on ne pourrait, sans injustice, accuser tous ceux qu'on nomme jansénistes ou appelants de la bulle, d'avoir contribué aux manœuvres et aux fureurs des convulsions: elles étaient l'ouvrage de quelques hommes de ce parti.

Mais si ces hommes éclairés, en réprouvant les impostures, les extravagances, les tours de force, les cruautés des convulsionnaires, croyaient à leurs prétendus miracles, croyaient que Dieu favorisait leur parti, on peut facilement combattre cette opinion intéressée, en leur objectant que Dieu favorisait aussi le parti des protestants; puisque ceux-ci éprouvèrent, par suite de la persécution, des accidents tout aussi étranges et opérèrent des choses tout aussi merveilleuses. La Divinité intervient-elle dans de semblables scènes et la vanité ne s'établit-elle pas plus efficacement par le secours de la raison que par celui des miracles?

A des scènes ridicules et atroces joignons celles où les convulsionnaires avaient introduit des indécences et des profanations.

Lancées dans la carrière du délire, ces jeunes convulsionnaires la parcouraient entièrement; elles usurpèrent les fonctions du sacerdoce. Le docteur Hecquet nous assure qu'elles se croyaient inspirées par l'esprit divin. « En conséquence, dit-il, « elles prêchent, elles disent la messe, « elles imposent les mains; elles baptisent, « elles prophétisent (1). »

Ce que dit le docteur Hecquet est confirmé par un autre témoignage plus authentique encore. Dans les registres trouvés à la Bastille, on voit que Jeanne Charlotte Barachin, veuve Gilbert, dite sœur Mélanie, fut, en 1747, renfermée à la Bastille pour avoir rempli le ministère d'un prêtre, en confessant plusieurs femmes, plusieurs religieuses jansénistes et convulsionnaires (1).

On voit que ces jeunes convulsionnaires, stimulées par leurs directeurs, ne furent arrêtées par aucune borne. C'est ici l'occasion d'ajouter quelques observations sur les causes qui amenèrent leur délire.

Les jeunes filles portent toutes le germe d'une affection que les médecins nomment hystérique, et les moralistes amour; ce germe est plus ou moins actif, suivant qu'elles sont plus ou moins chastes, plus ou moins sédentaires, et que leur raison est plus ou moins exercée. Ce germe doit aux circonstances ses développements qui varient comme elles. Si une jeune fille, élevée parmi des personnes qui croient aux possessions du diable, s'arrête à cette croyance, elle prend les inquiétudes de son âge pour la présence de l'esprit malin qui la tourmente: elle se croit possédée. Est-elle entourée de personnes attachées aux pratiques minutieuses de la dévotion, elle s'y dévouera avec passion, avec excès; ses mortifications iront toujours croissant; elle aura même des extases et des convulsions. C'est l'amour qui chez elle a pris une fausse direction.

Une jeune fille dont l'imagination ne sera maîtrisée par aucune de ces circonstances, suivra la voie droite de la nature; elle sentira le pouvoir de la sympathie qui attire un sexe vers l'autre, et elle éprouvera sans mélange le sentiment qu'on appelle amour.

Les principes que je viens de poser sont applicables aux convulsionnaires: leur délire, leur fureur n'était que de l'amour, dont l'indignation développa le germe, n'était que de l'amour coulé dans le moule de la dévotion.

L'amour, sous les formes d'une dévotion exaltée, était chez elles mal déguisé, comme on le verra par la suite.

Ces filles convulsionnaires se méprenaient sur l'essence de leur maladie. Si, au lieu d'alimenter leur imagination de sombres images, on leur eût chanté le joyeux épithalame; si, au lieu des funè-

(1) *Naturalisme des Convulsions*, première partie, *Réponse à la lettre à un confesseur*, pages 7 et 8.

(1) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 105.

bres objets du cimetière de Saint-Médard, du tombeau de Pâris, on leur eût présenté la couche nuptiale, maladie, délire, fureur, miracles, prophéties, tout aurait disparu : le calme et de douces affections auraient remplacé les désordres et les tempêtes des sens. En voici la preuve, et c'est un témoin instruit et oculaire qui va nous la fournir.

« Il est remarquable, dit le docteur Hecquet, il est presque définitif pour l'érotisme de leurs vapeurs, qu'aucune d'elles n'ait demandé des femmes pour la secourir (1) ; » les secouristes étaient tous des hommes jeunes et vigoureux.

Ces filles étaient couvertes de vêtements particuliers qu'on nommait habits de convulsionnaires, « habits, dit ce docteur, qui les couvrent si peu exactement, qu'ils les exposent à tous moments, et dans tous leurs mouvements, à commettre des indécences (2). »

On remarquait en elles un penchant à paraître dans l'état de nature. « Elles se montrent et se laissent voir nues, » dit le médecin Hecquet qui parle de leurs postures lascives, de leurs complaisances pour les jeunes gens qui les secouraient, des coups d'œil gracieux qu'elles leur lançaient ; tout cela, dit-il, n'est autre chose qu'autant de voix qui crient : *Da liberos, alioquin morior* (3).

Il parle ailleurs des nudités qu'elles se font gloire d'exposer aux yeux des hommes qui sont jeunes et souvent ecclésiastiques (4).

Des jeunes gens et de jeunes prêtres peuvent-ils être insensibles « à la vue de jeunes filles qui se montrent à leurs yeux sous des postures lascives et tentantes (5) ?

« Elles commettent, dit-il aussi, des indécences, des obscénités, des infamies même (6).

« Une convulsionnaire se mit nue comme la main, en présence d'ecclésiasques qui s'enfuirent (7). »

(1) *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, page 102.
(2) *Naturalisme des Convulsions*, page 169.
(3) *Naturalisme des Convulsions*, page 171.
(4) *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, page 85.
(5) *Naturalisme des Convulsions*, page 171.
(6) *Naturalisme des Convulsions*, page 174
(7) *Naturalisme des Convulsions*, page 172.

Un fauteur des convulsions, aveuglé par l'esprit de parti, dans un ouvrage intitulé le *Coup d'œil*, ose dire que les indécences des convulsionnaires ne faisaient que relever l'œuvre des convulsions, comme les ombres dans un tableau. L'auteur d'un autre ouvrage, intitulé le *Plan de l'œuvre*, trouvait dans ces indécences des caractères divins qui effaçaient les taches qui pouvaient obscurcir cette œuvre (1).

On voit ici une preuve manifeste de l'étrange égarement où l'esprit de parti jette les hommes : des postures indécentes, lascives, des nudités illustrent l'œuvre des convulsions et lui donnent un caractère divin !

Le médecin Hecquet regarde comme un indice de la passion amoureuse de ces filles l'invitation qu'elles font aux hommes de marcher sur leur ventre, sur leurs cuisses, sur leur sein, et même de lutter contre elles (2).

Trouvera-t-on quelque caractère divin, ne trouvera-t-on pas plutôt les caractères de la concupiscence dans cet autre tableau que fait le même docteur ? On sait par noms et surnoms les indignes licences d'hommes en caleçons, en chemise ou camisole, sur les genoux desquels se place une jeune fille convulsionnaire, en jupon et en camisole ; laquelle se fait étroitement presser par d'autres hommes contre la poitrine et contre les cuisses de celui qui la soutient ; cela, monsieur, vous paroît-il innocent (3) ? »

L'amour laissa souvent tomber le voile de dévotion qui le déguisait. Notre docteur nous l'atteste en traitant les convulsions d'infamies. Il ajoute : « Car quel autre nom donner à l'aventure de celle qui vient d'accoucher au milieu de ses convulsions et en faisant de beaux discours (4) ?

« Les unes, dit-il encore, sont accouchées à l'hôpital ou ailleurs, et les autres ont été soustraites à la vue de leurs frères convulsionnaires, pour couvrir de honteux soupçons. Des ecclésiastiques, non criminels si l'on veut jusqu'à un certain point, ne se sont-ils pas trouvés impliqués dans ces sortes d'aventures (5) ? »

(1) *Naturalisme des Convulsions*, page 175.
(2) *Naturalisme des Convulsions*, page 98.
(3) *Naturalisme des Convulsions*, page 134.
(4) *Naturalisme des Convulsions*, page 174.
(5) *Naturalisme des Convulsions*, page 170.

Ces aventures, aux yeux de quelques partisans de l'œuvre, ternirent un peu sa gloire, mais ne l'éclipsèrent pas. Les convulsions, stimulées par la persécution constante du gouvernement, continuèrent avec la même ardeur: elles ont duré, à Paris, trente-cinq ans, depuis le mois de mai 1727 jusqu'au mois d'août 1762, époque où la société des jésuites fut dissoute. Alors elles cessèrent avec la persécution dont ces pères étaient les instigateurs.

Dans cette affaire, dont nos annales ne présentent que des exemples extrêmement rares, et n'en présentent aucun qui lui soit pareil par son éclat et sa durée, les persécuteurs et les persécutés eurent des torts; mais les plus graves furent ceux du gouvernement qui ignorait cette vérité, aujourd'hui devenue triviale: que la persécution fortifie les opinions qu'elle s'efforce de détruire.

A l'affaire des convulsions s'en joignit une autre qui eut les mêmes causes, les mêmes chefs, celle des billets de confession.

Le cardinal et ministre de Fleury, qui, par faiblesse ou impéritie, avait laissé aux jésuites semer la discorde et diriger les persécutions, mourut en 1743. L'archevêque de Paris, Vintimille, prélat pacifique, et qui faisait moins qu'il ne laissait faire, étant mort trois ans après, les jésuites parvinrent à lui donner un successeur plus agissant : le sieur de Bellefond, fanatique et partisan outré des doctrines jésuitiques, fut leur homme. Déjà de nombreuses lettres de cachet étaient fabriquées, et les prisons allaient, au gré des jésuites, s'enrichir de victimes, lorsque la mort du nouveau prélat vint subitement suspendre ces sinistres préparatifs. La gloire de les faire exécuter était réservée à son successeur, Christophe de Beaumont, homme de mœurs austères, dont l'opiniâtreté surpassait l'ignorance, et qui n'avait d'autre volonté que celle des jésuites. Sous un prélat si dévoué, la persécution ne se ralentit pas; elle se manifesta avec une rigueur nouvelle.

On avait déjà projeté, du temps de l'archevêque Vintimille, pour ôter toute influence aux jansénistes, de leur interdire les fonctions sacerdotales et de forcer ceux qui leur accordaient confiance, à s'adresser, pour les livres de piété, à leurs ennemis, aux jésuites. On avait même résolu de n'accorder la communion, le viatique, qu'à ceux qui seraient munis d'un billet de confession, billet qui devait attester que le porteur avait réellement fait sa confession à un prêtre du parti jésuitique, à un prêtre partisan de la bulle. Les sacrements administrés par les jésuites étaient les seuls efficaces. Ces hommes prétendaient s'attribuer le monopole des consciences; mais la croyance se persuade, la confiance s'inspire: elles ne se commandent point.

Cette mesure était tyrannique, absurde et inexcusable. Les jésuites, quoique habiles intrigants, séducteurs adroits, avaient des vues assez bornées.

Christophe de Beaumont ordonna la stricte exécution de ses ordres sur les billets de confession. Les curés, soumis à ses ordres, s'y conformèrent, et n'administraient point les sacrements à ceux qui n'exhibaient point le billet exigé.

Plusieurs personnes se plaignirent au parlement de cette vexation. Le 20 mars 1750, le sieur Coffin, conseiller au Châtelet, étant malade, appela les secours de l'église; le curé de Saint-Étienne-du-Mont, nommé Bouettin, parce que ce conseiller n'était point en règle, lui refusa la communion.

Le parlement alors embrassa chaudement la cause du conseiller Coffin. Il manda le curé qui refusa de répondre aux interpellations de cette cour, et motiva son refus sur ce que, dans l'exercice de son ministère, il ne devait compte qu'à Dieu et au prélat, son supérieur.

D'après ce principe, le clergé, supérieur aux lois, pouvait, dans l'exercice de ses fonctions, troubler impunément l'État. Le parlement le sentit, décréta de prise de corps le curé Bouettin, et députa auprès de l'archevêque de Paris pour l'engager à faire administrer les sacrements au malade. L'archevêque n'était pas homme à fléchir. Dès lors s'engagea une lutte violente entre le clergé jésuitique et la magistrature.

Le 18 avril 1852, le parlement rend un arrêt, en forme de règlement, qui défend aux ecclésiastiques de refuser aux fidèles les sacrements sous prétexte du défaut de billet de confession et de non-acceptation de la bulle *Unigenitus*. Cet arrêt, quoique le parlement en poursuivît l'exécution avec rigueur, fut sans effet. Les prélats, partisans des jésuites, soutenaient que le parlement n'avait pas le droit de s'immiscer dans cette affaire : grands débats, vives dissensions qu'enflammaient

de plus en plus les divers écrits que publiaient l'un et l'autre parti.

C'est dans ces circonstances que Louis XV, entrant tout échauffé chez la marquise de Pompadour, lui dit : « Ces grandes robes (les membres du parlement) et le clergé sont toujours aux couteaux tirés; ils me désolent par leurs querelles ; mais je déteste bien plus les grandes robes... Ils voudraient me mettre en tutelle... Robert Saint-Vincent (conseiller au parlement) est un boute-feu que je voudrais pouvoir exiler; mais ce sera un train terrible. D'un autre côté l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle (1). Heureusement qu'il y en a quelques-uns dans le parlement sur qui je puis compter, qui font semblant d'être bien méchants, mais qui savent se radoucir à propos : il m'en coûte pour cela quelques abbayes, quelques pensions secrètes (2)... Puis s'adressant à Gontaut, qui essayait de calmer ses inquiétudes : Vous ne savez pas ce qu'ils font, ce qu'ils pensent ; c'est une assemblée de républicains! en voilà au reste assez; les choses comme elles sont dureront autant que moi (3). » On voit, par ce dernier trait de caractère, que ce roi était indifférent pour les choses de son gouvernement et pour l'avenir.

Le ministère cherchait à tempérer l'extrême irritation des deux partis, et n'employait que des moyens impuissants. Des lettres patentes du 22 février 1753, en ordonnant au parlement de surseoir à toutes poursuites sur cette matière, devinrent un nouvel aliment de discorde. Ce tribunal refuse d'enregistrer ces lettres, et annonce qu'il fera des remontrances. Le roi déclare qu'il ne les entendra pas; et le 5 mai suivant, il donne de nouvelles lettres en forme de jussion, prescrivant l'enregistrement. Le parlement arrête, le 7 du même mois, qu'il ne peut, sans manquer à son devoir et à son serment, obtempérer auxdites lettres en forme de jussion.

Le 9 mai, le parlement est exilé; quelques-uns de ses membres sont emprisonnés; et le 9 novembre suivant, le roi crée une chambre royale de justice pour remplacer le parlement : elle fut installée le 13 suivant dans le couvent des Grands-Augustins.

Les différents pouvoirs ne connaissaient point exactement leurs limites qui, depuis les commencements de la monarchie, n'avaient jamais été fixées. Ce défaut de fixation a causé souvent de pareilles dissensions.

Après plusieurs démarches, le parlement, par une déclaration du roi du 2 septembre 1754, fut rappelé à ses fonctions; on annula toutes les procédures commencées, on imposa un silence absolu sur les matières de religion, et le parlement fut chargé d'y tenir la main.

Ce raccommodement ne contentait pas le clergé jésuitique. Le roi manda près de lui ses principaux membres, et leur dit : « Je vous défends toute réponse à ce que je vais vous dire. Je veux la paix et la tranquillité dans mon royaume. Je vous ai imposé silence : ceux qui y contreviendront seront punis suivant les lois. »

Ces ordres laissaient toujours subsister la cause des dissensions : les jésuites en furent irrités.

Les prêtres, qui leur étaient dévoués, continuèrent à troubler les consciences, et le parlement continua à réprimer leur zèle turbulent. Le clergé de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont et celui de Sainte-Marguerite furent les plus récalcitrants.

Les nommés Brunet, vicaire, et Meuriset, porte-Dieu de la première de ces paroisses, déjà condamnés par arrêt du parlement du 19 août 1752, n'en furent pas plus sages. En septembre 1754, ils refusèrent d'administrer les sacrements à Marie Lallemant, en danger de mort, sous prétexte du défaut de représentation de billet de confession et de déclaration du nom de son confesseur. Ils furent de nouveau, le 27 septembre 1754, condamnés à administrer ce sacrement, et en même temps le parlement ordonna au sieur Ansel, second vicaire, d'exécuter l'arrêt : tous s'y refusèrent.

Au mois de novembre suivant, des som-

(1) Ce prélat, fort opiniâtre et fort ignorant, était cependant très charitable, surtout envers les familles nobles, auxquelles il faisait des pensions. Sur six cent mille livres de revenus, il n'en gardait pour lui que cent mille ; mais cette bienfaisance peut-elle compenser tous les maux causés par son entêtement? Voici dans ce quatrain son portrait assez ressemblant :

Dieu lui donna la bienfaisance ;
Le diable en fit son entêté.
Il couvrit par sa charité
Les maux de son intolérance.

(2 La corruption, la corruption!

(2) *Mélanges d'histoires*, journal de madame du Hausset.

mations sont faites à ces prêtres. Meuriset répond qu'il a rendu compte de sa conduite à l'archevêque de Paris, et que ce prélat lui a donné son approbation. Le parlement le décréta de prise de corps; et le roi, dans le même mois, exila Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, à Champeaux, près de Melun.

Le 3 février 1755, les prêtres de la même église de Saint-Etienne-du-Mont refusent les sacrements à une jeune fille et au sieur de Valibouse, chevalier de Saint-Louis, qui mourut peu de jours après. Le même jour de ce refus, le sieur Villeneuve, conseiller au grand conseil, demande les sacrements pour une femme malade dans sa maison. Les prêtres firent beaucoup de difficulté pour les administrer; ils promirent enfin de venir le lendemain, ils vinrent le soir même. Rien n'était préparé pour les recevoir. L'affaire expédiée, ils se retirèrent. Le sieur Villeneuve et son beau-frère veulent reconduire le saint-sacrement à l'église; mais sortis de la maison, ils voient avec étonnement ces prêtres fuir à toutes jambes. Ils courent pour les atteindre; arrivés à la porte de l'église, elle est brusquement fermée sur eux.

La conduite étrange de ces prêtres, l'époque inattendue de leur visite, et leur précipitation ridicule à fuir vers l'église et à en fermer la porte sur ceux qui les suivaient, provenaient de ce que, pour porter le saint-sacrement dans la maison du conseiller Villeneuve, ils devaient passer devant celle du chevalier Valibouse auquel ils venaient de refuser les sacrements; ils craignaient qu'on ne les forçât d'entrer chez ce dernier.

Le parlement, le 8 mars suivant, condamna au bannissement les vicaires Ansel et Meuriset. Un autre vicaire de la même paroisse, nommé Caulet, ayant refusé le viatique au sieur de La Crosse, fut condamné par cette cour à une amende. L'archevêque aussitôt le récompensa de ce refus en lui donnant une cure très lucrative.

Les prêtres de la paroisse de Sainte-Marguerite ne se montrèrent pas plus sages. Le curé, pour ses refus des sacrements, fut, le 8 mars 1755, condamné au bannissement; les scellés furent mis chez lui; son frère, le chevalier de Beaurecueil, maltraita le gardien des scellés. Il fut vérifié que le curé de Sainte-Marguerite devait 130,000 livres aux pauvres.

Le 8 avril, le nommé Midor, vicaire de Sainte-Marguerite, refuse la communion pascale au sieur Coquelin qui ne peut exhiber de billet de confession; il signe son refus, et le parlement le décrète de prise de corps.

Pour la même affaire, cette cour condamne les prêtres Fauque et Daqueron au bannissement perpétuel.

Le 28 mai de la même année, des prélats s'assemblèrent; et, divisés d'opinions, ils écrivirent au pape qui leur répondit par une bulle que le parlement supprima.

Le nommé Bonzé, desservant de la même paroisse, invité à venir administrer les sacrements au sieur Cousin, marchand mercier, en danger de mort, s'y refuse, parce que ce malade ne lui présente pas de billet de confession, et ne consent pas à avoir un entretien secret avec lui. Sommé de remplir ce devoir, le prêtre Bonzé répond que son refus est conforme à un plan arrêté, et qu'il n'en démordra pas. Le parlement, après plusieurs arrêts inutiles, en lance un du 12 novembre 1755, contre le prêtre Bonzé et contre deux porte-Dieu de la paroisse de Sainte-Marguerite, et les décrète de prise de corps. Le lendemain tous les prêtres de cette paroisse, à l'exception d'un seul qui se trouvait malade, prennent la fuite (1).

Le curé de Saint-Médard, qui s'était refusé de faire un service pour quatre curés ses prédécesseurs, dont l'un, le sieur Pommard, était en exil pour affaire de la bulle, fut, le 17 mars 1755, décrété de prise de corps. Des prédicateurs déclamaient publiquement contre les actes et les principes du parlement. Le feu de la discorde faisait des progrès alarmants pour la tranquillité publique. Il était difficile de l'éteindre, en n'attaquant le mal que dans ses effets, sans s'occuper de ses causes. Le gouvernement ne savait y pourvoir autrement.

Le roi, par une déclaration du 10 décembre 1755, recommande à tous ses sujets « d'avoir pour la constitution (la bulle « *Unigenitus*) le respect et la soumission « qui lui sont dus, sans néanmoins qu'on « puisse lui attribuer la dénomination, le « caractère et les effets de règle de foi. » Il prescrit de nouveau le silence sur cette matière, renvoie aux juges ecclésiastiques

(1) *Anecdotes manuscrites*, recueillies par le président de Meinières, carton 6.

la connaissance des refus des sacrements, permet cependant aux magistrats de punir les auteurs de ce refus, et accorde une amnistie générale pour le passé. Cette déclaration, comme on s'en doute, ne satisfit aucun des partis.

Le roi, qui craignait moins d'offenser le parlement que les jésuites, vint au Palais trois jours après, et y tint un lit de justice. Il fit d'abord enregistrer la déclaration précédente, puis une seconde sur la police du parlement, enfin un édit portant suppression de deux chambres du parlement et des présidents des enquêtes. Plusieurs membres de cette cour donnèrent volontiers leur démission. Ce lit de justice répandit la consternation, ne contenta personne et ne remédia point au mal.

Les jésuites n'avaient pas obtenu ce qu'ils demandaient; ils murmurèrent contre le roi, et formèrent sourdement une sainte ligue dans laquelle ils obligeaient leurs pénitents de s'enrôler.

Les prêtres, leurs partisans, continuèrent à refuser les sacrements aux malades dépourvus de billet de confession.

Le curé de Sainte-Marguerite, revenu de son exil, signala son retour par le refus des sacrements à mylady Crumont. Il est décrété de prise de corps, se réfugie à Avignon, puis va aux eaux de Plombières, de là à Bruxelles où, ayant prêché séditieusement, il fut condamné à être fustigé et flétri : il subit son jugement.

Le sieur Fualdez, desservant de la même paroisse, refusa les secours de la religion au sieur Coquelin, extrêmement malade, et qui mourut sans sacrement. Le parlement, à qui ce fait fut dénoncé, ordonna, le 8 avril 1756, qu'il en serait informé (1).

Le 19 septembre de la même année, paraît un mandement de Christophe de Beaumont. Cet archevêque était une machine épouvantable que les jésuites dirigeaient contre leurs adversaires. Son mandement portait défense à tous les fidèles de se pourvoir devant les juges séculiers pour se faire administrer les sacrements; à tous juges laïques, à tous magistrats, de rendre aucun jugement relatif au refus de ces sacrements, à tous officiers de les exécuter, et à tous ecclésiastiques d'obéir aux ordres des juges séculiers, qui leur enjoindraient d'administrer les sacrements, le tout sous peine d'excommunication.

(1) *Anecdotes manuscrites*, recueillies par le président de Meinières, carton 6.

Ce mandement séditieux était en opposition formelle avec la declaration que, le 10 décembre précédent, le roi avait fait publier.

Au mois d'octobre 1756, le jésuite de Larivet, confesseur de mesdames de France, quittant Pontoise pour se rendre à Paris, dans une conversation qu'il eut à la grille des Ursulines de cette première ville, avec la supérieure et quatre religieuses, traita Louis XV de persécuteur, et dit à deux séculiers, en parlant de ce roi : Il faut que je m'en retourne; car ce benêt pourrait bien encore faire quelques sottises (1).

Le mécontentement du parti jésuitique était extrême.

Le 5 janvier 1757, sur les six heures du soir, Louis XV, montant en carrosse et partant de Versailles pour aller souper à Trianon, se sentant frappé, s'écria : On m'a donné un furieux coup de poing. Puis passant sa main sous sa veste, et l'ayant retirée ensanglantée, il dit : Je suis blessé; alors apercevant un particulier qui gardait son chapeau sur la tête, il ajoute : C'est cet homme-là qui m'a frappé, qu'on l'arrête, mais qu'on ne le tue pas. L'assassin est arrêté. Le roi remonte dans ses appartements; il est saigné deux fois dans la soirée. Les chirurgiens reconnaissent que la blessure n'est pas dangereuse. Le coup de couteau, dirigé de bas en haut, n'avait pénétré dans les chairs que d'environ quatre travers de doigt.

Robert-François Damiens, auteur de ce crime, et qui, depuis plusieurs heures, s'était placé sur le passage de Louis XV, dans le dessein de le poignarder, fut aussitôt saisi par les valets de pied du roi, et conduit dans la salle des gardes. On trouva sur lui le couteau dont il s'était servi, couteau à deux lames, l'une de forme ordinaire, et l'autre semblable à celle d'un canif. C'est de cette dernière lame que l'assassin se servit.

On trouva aussi sur lui trente-sept louis d'or, quelque argent blanc, et un livre intitulé : *Instructions et prières chrétiennes*. Les assassins des rois ont toujours été dévots.

Questionné, torturé horriblement dans la salle des gardes, il dit à plusieurs re-

(1) *Les Iniquités découvertes*, Lettres d'un patriote, pages 50, 51, 52.

prises : Qu'on prenne garde à monseigneur le dauphin. Pressé d'avouer ses complices, il déclara qu'ils étaient bien loin, qu'on ne les trouverait plus ; que s'il les déclarait, tout serait fini.

« Outre le propos qu'il a tenu sur « monseigneur le dauphin, dit l'auteur « des *Anecdotes de la cour*, on a remar« qué que, dans ses réponses, il s'est pres« que toujours servi du mot nous ; et « dans le premier moment, quand on lui « demanda s'il avait des complices, il dit : « Si j'en ai, ils ne sont pas ici (1). »

Le 18 février seulement, Damiens fut transféré à Paris, et dans cette translation on prit des soins extrêmes pour la sûreté du prisonnier, ou plutôt pour l'empêcher de communiquer avec le public. Il fut enfermé à la Conciergerie et dans la tour de Montgommery, où avait autrefois été détenu Ravaillac.

Son procès fut instruit par une commission composée de conseillers et présidents du parlement, auxquels s'adjoignirent, pour le juger, des pairs de France.

J'épargnerai à mes lecteurs les détails de cette procédure, ainsi que le récit de l'horrible supplice que, le 28 mars 1757, subit le criminel. Je me bornerai à quelques réflexions sur les réticences et le mystère qui signalèrent l'instruction du procès et sur les instigateurs du crime.

Plusieurs témoins, dont les dépositions auraient jeté un grand jour sur cette affaire, ne furent ni appelés ni entendus. L'instruction n'eut point la publicité nécessaire à un procès de cette importance : elle ne fut point confiée aux chambres assemblées, mais à une réunion de personnes choisies par la cour ; personnes dont la plupart étaient suspectes de partialité, et chargées de condamner l'assassin, sans s'occuper de ses complices et instigateurs ; ce qui fait conjecturer que ces derniers étaient puissants.

Malgré les instances réitérées du prince de Conti, on refusa de prendre des informations en Flandre où Damiens avait formé sa résolution, et où il demeurait avant d'arriver à Versailles.

Le prince de Croy avait recueilli en Flandre plusieurs notions intéressantes et propres à répandre de grandes lumières sur les instigateurs du crime. Les juges refusèrent d'en faire usage, parce que les mémoires qui les contenaient, n'étant accompagnés d'aucune forme juridique, ne pouvaient servir au procès. Cependant un des rapporteurs, le sieur Pasquier, en fit un extrait. En annonçant ce travail, il déclara qu'il n'avait plus les originaux, qu'il ne lui restait plus qu'une copie qui n'était pas même certifiée véritable (1). Il ne paraît pas que cet extrait ait jamais été lu devant les juges.

Quelques mois avant l'assassinat du roi, un particulier crut devoir découvrir des choses trop effrayantes. Il fut enfermé au Mont-Saint-Michel (2).

Plus de quatre-vingts personnes furent arrêtées à cette occasion, et un petit nombre d'elles subirent des interrogatoires. Il existait évidemment une conspiration contre le roi, dont on craignait de faire connaître les auteurs.

Damiens avait dit, dans la salle des gardes à Versailles, que ses complices étaient bien loin ; que s'il les déclarait, tout serait fini. Dans la tour de Montgommery, à la Conciergerie, il dit à un sergent qui le gardait à vue : Tout misérable que je suis, il ne tiendrait qu'à moi de faire votre fortune. Le sergent lui dit de s'expliquer. Je n'aurais qu'à vous dire mon secret, répondit-il (3). Il dit au chirurgien qui devait assister aux tortures de la question : Vous verrez que les douleurs ne me feront rien dire (4). Il avait donc un secret qu'il ne découvrait point.

Une jeune fille, âgée de treize ans et demi, nommée Descouflet, suivant les écoles des filles de Saint-Joseph, dit à une pensionnaire nommée Geoffroy : Le roi sera assassiné demain ; ou plutôt elle dit le jour même de l'assassinat, et quelques heures avant, le roi est assassiné, ou le sera ce soir (5).

Le comte de Zaluski, résident à Paris en qualité de grand référendaire de Pologne, déclara que, quelques jours avant l'attentat, un homme qui lui était connu (l'abbé Lachapelle) vint lui dire qu'il savait, à n'en pouvoir douter, qu'il existait une conjuration tendant à détrôner le roi, et le chargea d'en prévenir la reine, de laquelle le prince polonais était parent. Le

(1) *Anecdotes sur la cour de France*, p. 161.

(1) *Anecdotes sur la cour de France*, p. 175.
(2) *Iniquités découvertes*, pages 40, 41.
(3) *Iniquités découvertes*, page 41.
(4) *Iniquités découvertes*, page 72.
(5) *Iniquités découvertes*, page 37.

5 janvier au matin, cet abbé revint trouver le comte de Zaluski, lui demanda s'il avait mis à profit le secret qu'il lui avait confié. Sur la négative, l'abbé lui répondit : Tant pis, monsieur, tant pis ; il ne sera plus temps, si vous ne partez à l'instant et si vous ne faites la plus grande diligence. Ce second avis fut méprisé comme le premier (1).

Les juges ne firent nulle poursuite à cet égard, « attendu que ce propos n'était « que le renouvellement d'un discours « que ledit abbé Lachapelle prétend avoir « entendu il y a onze ans, discours qui « aurait compromis mal à propos des puissances étrangères, sans pouvoir en tirer aucune utilité (1). »

Ces faits, et plusieurs autres qu'il est



Tombeau d'Héloïse et d'Abeilard.



Ancien hôtel de la Trémouille.

inutile de joindre ici, prouvent qu'il existait une conspiration contre le roi ; que Damiens en était l'instrument, que ses instigateurs étaient des personnages d'une trop haute importance pour être atteints par la justice.

Damiens, homme atrabilaire, familiarisé avec le crime, était comme Jacques Clément, Pierre Barrière, Jean Châtel, François Ravaillac, animé par une dévotion qu'on pourrait nommer jésuitique. Ces assassins eurent des instigateurs comme Damiens dut avoir les siens. Quels étaient ceux de ce dernier ?

Suivant la procédure, Damiens aurait agit d'après son propre mouvement et sans autre impulsion.

Il n'est pas possible d'admettre l'opinion de ceux qui croyaient Damiens seul coupable ; les propres aveux de ce scélérat repoussent cette opinion.

Le parlement accusait les jésuites, et ceux-ci soutenaient que le parlement avait

(1) *Iniquités découvertes*, page 39. — *Précis historiques concernant Damiens*, page 37.

(1) *Anecdotes sur la cour de France*, p. 184.

provoqué le crime (1) : l'opinion publique semblait partagée.

Le parlement était-il coupable? Damiens accusa, dit-on, sept membres de cette cour d'être ses complices : il en donna la liste, en disant que leur nombre était bien plus grand. Un exempt, nommé Belot, frère d'un jésuite puissant, engagea Damiens, dans sa prison, à dénoncer le parlement. Lorsque Belot fut confronté avec Damiens, celui-ci soutint que cet exempt l'avait pressé de faire cette liste de sept parlementaires; qu'en l'écrivant il n'avait pas eu l'intention de les désigner comme ses complices, ni rien d'approchant, et que c'était une pure invention de sa part (2).

Aucune poursuite ne fut faite alors contre le parlement ni contre ses sept membres. Le gouvernement, qui en était mécontent, n'aurait pas manqué de sévir contre eux si cette accusation eût eu quelque apparence de réalité.

Il s'est élevé des luttes fréquentes entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir monarchique. Jamais, même pendant la chaleur de ces discussions, le parlement ne s'est écarté du respect dû au pouvoir suprême; il s'est constamment montré le défenseur du trône et de la personne des rois. Jamais il n'a professé une doctrine contraire à cette conduite.

Les jésuites ne peuvent se prévaloir de pareils avantages. Depuis qu'ils acquirent de l'autorité en France, jusqu'au temps qui nous occupe, il est peu de calamités politiques, de projets d'assassinats des rois, qui n'aient des jésuites pour auteurs ou pour complices. Qui osera soutenir que ces pères n'ont point participé à la plupart des nombreux projets d'assassinats formés contre la vie de Henri IV; qu'ils sont étrangers aux attentats de Barrière, de Châtel, de Ravaillac? Qui osera soutenir que leurs plus célèbres écrivains n'ont pas établi en principe qu'en certains cas il est permis de tuer les rois? Il faudrait avoir l'audace de démentir les témoignages les plus dignes de foi, les monuments les plus authentiques de l'histoire moderne; il faudrait ne pas croire même aux écrits des jésuites, où le régicide est ouvertement préconisé. La réputation de ces pères était solidement établie à cet égard; aussi les soupçons se portèrent sur eux bien plus que sur les membres du parlement.

Ces soupçons furent corroborés par les faits suivants :

Damiens était né dans la ville d'Arras, où les jésuites exerçaient sur l'opinion des habitants un pouvoir absolu. Il était parent du maître d'hôtel du collége des jésuites de Paris, ou collége Louis-le-Grand : ce parent lui fit obtenir dans le collége une place de valet de réfectoire, qu'il occupa en deux fois pendant près de trois ans. Il resta dans Arras ou dans ses environs, depuis juillet 1756 jusqu'à la fin de décembre de la même année. Ce fut dans cette ville toute jésuitique qu'il prit la résolution d'assassiner Louis XV. Il annonça même avant d'en partir qu'il mourrait; que le plus grand de la terre mourrait aussi, et qu'on entendrait parler de lui. Il vint bientôt à Paris; et cinq jours après son arrivée dans cette ville, il exécuta son affreux projet.

Quelques jours avant l'assassinat, deux personnes rencontrèrent, l'une au Luxembourg, l'autre dans la rue Saint-Antoine, le jésuite Constant vêtu en laïque. La veille de l'assassinat, une dame reconnut un autre jésuite pareillement déguisé, et couvert d'un manteau d'écarlate. Il chercha une excuse pour justifier son déguisement.

Au moment de l'assassinat, cinq jésuites sortirent par une porte de derrière de leur maison professe (rue Saint-Antoine), montèrent dans un carrosse de place, et se dirigèrent vers Conflans, où l'archevêque avait sa maison de campagne.

Peu de temps après l'assassinat du roi, en 1759, les jésuites semblèrent éprouver le trouble qui suit le crime, et pressentirent le sort qui les menaçait. Ils cherchèrent à s'affermir en perdant le ministre de Choiseul, et en s'assurant de la bienveillance de la marquise de Pompadour, favorite de Louis XV.

Pour renverser ce ministre, ils firent composer un mémoire par un d'eux, appelé Quillebeuf, professeur du fils du duc

(1) L'archevêque de Paris, sans doute innocent, accusait le parlement de cet attentat. En octobre 1757, il publia un mandement qui portait ce titre : *Mandement de monseigneur l'archevêque au sujet de son retour à Paris et d'un attentat manqué par le parlement.* Le Châtelet fit informer contre lui.

(2) *Iniquités découvertes*, Lettres d'un patriote, pages 67, 73.

de La Vauguyon, où l'on prêtait au duc des paroles peu respectueuses pour Louis XV. Le duc de La Vauguyon et les jésuites déterminèrent le jeune dauphin à présenter au roi ce mémoire qu'ils supposaient venir d'un conseiller au parlement, nommé Lefèvre d'Amecourt. Ce mémoire fit naître entre le roi et M. de Choiseul une explication favorable à ce dernier, puis une autre explication entre ce ministre et le dauphin : elle fut vive. Le ministre se sépara du dauphin en lui disant : « Je puis avoir le malheur d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur (1). »

Pour mettre la marquise de Pompadour dans leurs intérêts, les jésuites dépêchèrent auprès de la femme de confiance de cette marquise une de leurs dévotes qui lui tint ce discours : « Les jésuites n'ont « en vue que le salut de leurs pénitents; « mais ils sont hommes : la haine, sans « qu'ils le sachent, peut agir dans leur « cœur et leur inspirer une rigueur plus « grande que les circonstances ne l'exi- « gent absolument. Une disposition favo- « rable peut, au contraire, engager le « confesseur (du roi) à de grands ména- « gements; et le plus court intervalle suf- « fit pour sauver une favorite, et surtout « quand il peut se trouver quelques pré- « textes honnêtes pour autoriser son sé- « jour à la cour (2). »

Ce verbiage signifiait : si la marquise est favorable aux jésuites, les jésuites, par l'influence du confesseur du roi, maintiendront la marquise à la cour. Ils avaient peur d'elle; ils voulaient lui faire peur d'eux : cette intrigue ne réussit pas plus que la précédente.

On doit attribuer les crimes à ceux qui ont l'espoir d'en tirer de grands avantages, plutôt qu'à ceux qui peuvent en attendre des persécutions. Appliquons ce principe aux deux partis qui divisaient les Français : au parti moliniste, dont les jésuites étaient l'âme; et au parti janséniste, dont le parlement avait embrassé les opinions. Le premier de ces partis avait beaucoup à gagner par la mort de Louis XV, et le second beaucoup à perdre. Cette mort plaçait sur le trône le dauphin, entièrement dévoué aux jésuites, qui aurait régné souverainement. Elle enlevait aux jansénistes les seuls appuis qui leur restaient, et les livrait à la merci de leurs ennemis. Ce résultat était certain.

On voit maintenant de quel côté doivent se porter les soupçons.

Cependant l'archevêque de Paris se détermina, un peu tard, à publier un mandement sur l'assassinat du roi. Il y attribue ce crime aux erreurs de la philosophie, et à la corruption des mœurs. La justice divine, dit-il, avait laissé produire un monstre qui déshonorait le siècle et désolait la nation. Puis il déclare formellement que l'attentat a été commis par trahison et de dessein prémédité dans le palais (1).

Si l'archevêque a prétendu, par le monstre que la justice divine a laissé produire, désigner la marquise de Pompadour, et par ces mots de dessein prémédité dans le palais, lui imputer l'assassinat de Louis XV, il aura donné une preuve manifeste de son défaut de jugement, et de l'aveuglement de ceux qui se laissent emporter par l'esprit de parti ; car, comme je viens de le dire, suivant un ancien axiome, le coupable est celui auquel le crime est profitable (2) ; la marquise n'avait rien à gagner par la mort du roi; elle avait, au contraire, tout à perdre.

La favorite crut que l'archevêque, dans ce mandement, l'avait signalée comme l'auteur de l'assassinat. En effet, ces mots de : monstre qui déshonorait le siècle et désolait la nation, convenaient moins à Damiens qu'à la marquise. Cet archevêque la détestait : elle parvint avec adresse à obtenir du roi l'exil de ce prélat.

Le roi, avant d'employer cette mesure sévère contre un archevêque qu'il respectait, chargea le duc de Richelieu de se rendre auprès de lui, et de l'engager à sacrifier à la paix publique la rigueur de ses principes. Le prélat, toujours inflexible, répondit au duc : Qu'on dresse un échafaud au milieu de ma cour, et j'y monterai pour soutenir mes droits, remplir mes devoirs, et obéir aux lois de ma conscience. Le duc lui fit cette réponse ingénieuse :

(1) *Mémoires de M. le duc de Choiseul*, tome I, pages 1 et suiv.

(2) *Mélanges d'histoires*, journal de madame du Hausset, page 366.

(1) *Anecdotes de la cour de France*, p. 334.

(2) *Cui prodest scelus, is fecit.*

Votre conscience est une lanterne sourde qui n'éclaire que vous (1).

Je passe sous silence plusieurs intrigues peu mémorables, et la mort brusque et prématurée du dauphin. Je me tais sur le refus de sacrement qui se maintint encore (2) pendant quelques années, pour arriver au dénoûment de toutes les scènes décrites dans ce paragraphe.

Les jésuites, auteurs de la bulle *Unigenitus*, source de tant de troubles; auteurs des nombreuses persécutions qui en furent la suite et amenèrent le délire des convulsions; auteurs de la tyrannie des billets de confession; violemment soupçonnés d'avoir dirigé le poignard de Damiens; les jésuites, trois ans après cet assassinat, commencèrent à s'apercevoir que leur domination désastreuse allait cesser.

Ils eurent un procès contre les sieurs Léoncy frères et Gouffre, négociants à Marseille, où ces pères furent, le 8 mai 1761, condamnés à leur payer la somme d'un million cinq cent deux mille livres, portée aux lettres de change tirées par le frère Lavalette, jésuite, et en outre cinquante mille livres de dommages-intérêts. Ce procès ne faisait pas honneur à la probité de ces pères; les mémoires qui furent publiés avaient déjà réveillé l'attention du parlement sur les constitutions des jésuites. Cette cour rendit, le 17 avril, un arrêt qui enjoignit aux jésuites de déposer au greffe un exemplaire imprimé des constitutions de leur société, notamment de l'édition publiée, en 1757, à Prague, et ordonna que ces constitutions seraient examinées et qu'il en serait fait un rapport. Ce rapport ne fut pas favorable aux jésuites.

Le 6 août 1761, un arrêt de cette cour ordonna que les livres approuvés par cette société de Jésus, contenant des maximes immorales et subversives de l'ordre établi, « seraient lacérés et brûlés en la cour du « Palais, au pied du grand escalier, par « l'exécuteur de la haute justice, comme « séditieux, destructifs de tout principe « de la morale chrétienne, enseignant une « doctrine meurtrière, non-seulement « contre la sûreté et la vie des citoyens, « mais même contre celles des personnes « sacrées des souverains. » Il fut fait défense aux jésuites d'enseigner dans les colléges, et aux sujets du roi de suivre leurs leçons (1).

Le 29 août, le roi donna des lettres patentes qui ordonnent au parlement de surseoir pendant un an à l'exécution de l'arrêt du 6 août. Le parlement fit diverses remontrances sur ces lettres patentes.

Le 28 novembre suivant, le conseil des dépêches entendit le rapport des commissaires du conseil, chargés d'examiner l'institut et les constitutions des jésuites. Il fut décidé que les évêques ou archevêques qui se trouvaient à Paris seraient chargés de prononcer sur ces quatre points:

1° Sur l'utilité des jésuites en France, sur les inconvénients qui peuvent résulter des différentes fonctions qui leur sont confiées;

2° Sur leur conduite; sur leurs opinions contraires à la sûreté de la personne des souverains, sur la doctrine du clergé de France, contenue dans la déclaration de 1682;

3° Sur la subordination que les jésuites doivent aux évêques et leurs entreprises sur les fonctions des pasteurs;

4° Sur le tempérament qu'on pourrait apporter en France à l'autorité du général des jésuites.

Le 31 décembre, l'assemblée de ces prélats prit une décision; sur cinquante et un évêques qui s'y trouvèrent, quarante-cinq se déclarèrent en faveur des jésuites: tant ce corps mourant inspirait encore de terreur (2)!

Le parlement demanda aux bailliages et universités de son ressort des mémoires sur les établissements des jésuites dans

(1) *Anecdotes de la cour de France*, p. 336.

(2) Au mois de novembre 1759, le parlement décréta de prise de corps le desservant de Saint-Nicolas-des-Champs qui avait refusé d'administrer les sacrements à un ex-oratorien malade. (*Anecdotes manuscrites du président de Meinières.*)

(1) *Procédures contre l'institut et les constitutions des jésuites*, pages 59 et suiv.

(2) A ce sujet fut publiée une chanson sur l'air de Joconde, dont voici les couplets les plus historiques:

Le haut clergé s'est assemblé
Pour juger les jésuites,
Des mœurs de la société,
Des progrès et des suites.
Mais, de ces fameux assassins
Préférant la finance,
Ces prélats laissent aux destins
A conserver la France.

Le suivant se rapporte à l'archevêque de

leurs arrondissements : il en reçut un très grand nombre. Dans les uns, on se récriait sur la conduite et l'enseignement de ces pères ; dans quelques autres, on prouvait que les jésuites ne s'étaient établis dans certaines villes qu'à la faveur de faux exposés, d'impostures et même de violences.

De nouveaux documents sur cette matière étant parvenus au parlement, cette cour rendit, le 5 mars 1762, un arrêt qui ordonne que les passages extraits des livres des jésuites seront communiqués à tous les évêques et archevêques de son ressort, qu'ils seront présentés au roi avec leur traduction ; ces passages, approuvés par la société jésuitique, contenaient une doctrine « dont les conséquences, porte « cet arrêt, iraient à détruire la loi natu« relle, cette règle des mœurs que Dieu « lui-même a imprimée dans le cœur des « hommes, et par conséquent à rompre « tous les liens de la société civile, en au« torisant le vol, le mensonge, le parjure, « l'impureté la plus criminelle, et géné« ralement toutes les passions et tous les « crimes, par l'enseignement de la com« pensation occulte, des restrictions men« tales, du probabilisme et du péché phi« losophique ; à détruire tous les sentiments « d'humanité parmi les hommes, en favo« risant l'homicide et le parricide..., par « l'enseignement abominable du régici« de..., à renverser les fondements et la « pratique de la religion, et y substituer « toutes sortes de superstitions, en favo« risant la magie, le blasphème, l'irréli« gion et l'idolâtrie (1). »

C'est par la lecture des *Secreta Monita* ou *Instructions secrètes*, que l'on peut juger de l'extrême danger dans lequel la société jésuitique pouvait exposer la morale publique et la sûreté des États. On y voit les ruses recommandées aux membres de cette société, pour s'emparer de l'esprit des souverains et des personnes influentes dans le gouvernement, pour les diriger et pour envahir la fortune des veuves riches, etc. « Il faut toujours extor« quer, y est-il dit, des veuves, le plus « d'argent qu'il se pourra, en leur rappe« lant souvent notre extrême nécessité (1). » On y voit par quelles manœuvres les jésuites parvenaient à tirer le plus grand profit de la chaire à prêcher et du confessionnal ; par quelles coupables supercheries ils faisaient prospérer leur société.

En lisant ces instructions, on se croit transporté au milieu d'un conciliabule d'hommes exploitant le bien d'autrui, au milieu d'une bande d'individus que je ne veux point qualifier.

Lisez les extraits des assertions soutenues et enseignées par les soi-disant jésuites, et vous verrez tous les vices de l'espèce humaine autorisés, toutes les fraudes, les trahisons, les meurtres ; tous les actes de libertinage, même du libertinage le plus dégoûtant, excusés par ces pères ; tous les crimes permis aux hommes riches et puissants.

Au mois de novembre 1764, un édit du roi décida l'expulsion générale et définitive des jésuites.

Dès lors cessèrent les troubles, les iniques et longues persécutions dont ces jésuites étaient les auteurs ; dès lors cessa la fureur des convulsions, ou du moins ce qui en resta fut imperceptible ; dès lors s'évanouit la tyrannie qu'ils exerçaient sur les consciences en exigeant des billets de confession, ainsi que cette puissance occulte et colossale qui dominait les rois, leurs conseils, la plupart des magistrats et la nation, ou qui aspirait à les dominer.

On pourra induire du silence que garde l'arrêt du parlement sur leur prétendue complicité dans l'assassinat de Louis XV, que ces pères étaient entièrement étrangers à ce crime ; je ne dis pas

Paris, Christophe de Beaumont, et à l'abbé Grisel, son directeur.

Beaumont, par Grisel inspiré,
Laquais, prêtre, hypocrite,
A l'aveuglement cond mne,
De rien ne voit la suite ;
Cependant il a fort bien su
Que l'affreux regicide,
Par les ignaciens conçu,
Fit Damiens parricide.

Le reste, un amas d'ignorans,
De l'Eglise la lie,
Bas valets, lâches courtisans
De cette secte impie ;
Craignant le fer et le poison,
Tous ces prêtres coupables
Laissent leur prince à l'abandon
De ces gens détestables.

(1) *Procédures contre l'institut et les constitutions des jésuites*, par M. Gilbert-des-Voisins, page 55.

(1) *Summum pretium a viduis semper extorquendum, inculcata illis summa nostra necessitate.* (Secreta Monita, cap. 1, art. 7.)

qu'ils fussent coupables ; mais ce silence ne dissipe pas les soupçons autorisés par leurs princip s écrits et par leur conduite dans tous les temps.

Ce silence, à ce qu'il paraît, avait la même cause que les précautions mystérieuses employées dans la procédure de Damiens. Cette cause délicate n'est pas encore érigée en vérité historique. On a soupçonné, et même on a écrit que le fils de Louis XV, prince doué de qualités précieuses, qui s'est signalé par des actes de justice et d'humanité très rares dans les cours, mais qui malheureusement était d'un caractère faible, facile et incapable de résister à la séduction des jésuites, se laissa engager par ces pères dans des piéges que son aveugle confiance en eux ne lui permit pas d'apercevoir. Les jésuites avaient l'art de donner les couleurs de la vertu aux attentats les plus criminels.

Ces conjectures paraissent expliquer plusieurs difficultés, et dissiper les ténèbres qui couvrent cet épisode de l'histoire du règne de Louis XV ; mais le crime horrible que l'on suppose au dauphin n'a qu'une légère apparence de vérité, et n'est fondé sur aucun document digne de confiance. Il est peut-être plus vraisemblable, comme l'insinue, avec quelque fondement, l'auteur des *Anecdotes sur la cour de France*, que les principaux instigateurs de cet attentat étaient des étrangers.

Les jésuites qui refusèrent de prêter le serment exigé, et ce fut le plus grand nombre, chassés de France, ne perdirent pas l'espoir d'y être rétablis avec tous leurs priviléges : ils y avaient laissé des partisans zélés et très puissants. Le pape Clément XIII était aussi leur appui ; il ordonna leur rétablissement par une bulle que le parlement supprima. Ils furent presque en même temps chassés du Portugal dont ils avaient tenté, en 1758, d'assassiner le roi ; ils furent chassés de tous les Etats de l'Europe ; ils furent même chassés, en 1773, des États du pape Clément XIV (Ganganelli) qui, le 16 août de cette année, fit arrêter leur fameux général Ricci (1).

(1) « Cette suppression me donnera la mort, » disait ce pape courageux ; « je ne m'en repens point : j'ai dû le faire. » Ce pape connaissait bien les jésuites. Huit mois près, il fut empoisonné et mourut. (*Mémoires historiques et inédits*, par l'abbé Roman, pages 185 et suiv.)

L'auteur des *Anecdotes*, qui se montre assez favorable aux jésuites, dit que, tout exilés qu'ils étaient, ils conservaient encore en France des amis assez puissants pour déterminer les ministres Maupeou et Terrai à les venger, en perdant le parlement et Choiseul (1). Leur vengeance fut complétement satisfaite, mais les effets en furent peu durables.

Enfin les jésuites cherchèrent à s'insinuer en France, et à y reprendre racine, en renonçant à leur nom abhorré, et se cachant, en 1775, sous ceux des Cordicoles ou du Sacré Cœur de Jésus, et, en 1777, sous celui de Frères de la Croix. Ils ont depuis fait plusieurs autres tentatives, notamment en 1806, et employé plusieurs autres déguisements qui n'ont pas été plus heureux ; enfin ils sont parvenus, à la faveur d'un nouveau gouvernement, à se glisser furtivement en France et à Paris, et à y former quelques établissements sous la dénomination de Pères de la foi.

Etablissements religieux.

Pendant les règnes de Louis XIII et Louis XIV, Paris, qui contenait déjà un trop grand nombre d'anciens monastères ou couvents, fut surchargé d'environ cent sept communautés religieuses d'hommes ou de femmes ; dans ce nombre ne sont point compris divers autres établissements, comme chapelles, églises paroissiales, écoles chrétiennes, ni les maisons mixtes, religieuses et séculières. Sous le règne de Louis XV, la moitié au moins de la surface de Paris était occupée par ces nombreux monastères et leurs vastes enclos. Cet excès de plénitude, et la nécessité où l'on se trouva de recourir à la ressource des loteries pour soutenir ces couvents endettés et sans moyen de subsistance, refroidit beaucoup le zèle qu'on avait montré sous les règnes précédents. En outre, l'esprit public avait pris une autre direction : la dévotion avait passé de mode. Il y eut cependant un petit nombre de communautés établies à Paris, mais elles avaient un but utile.

Filles de Sainte-Marthe, communauté située rue de la Muette, n° 10

(1) *Anecdotes de la cour de France*, p. 338.

quartier Popincourt, instituée en 1717 par Elisabeth Jourdain, veuve du sieur Théodon, sculpteur du roi. Cette communauté, d'abord établie rue du faubourg Saint-Antoine, dans une maison nommée le Pavillon Adam, que les filles de la Trinité venaient de quitter, n'obtint une consistance stable qu'en 1719, lorsqu'elle fut fixée rue de la Muette. Cet établissement avait pour but d'enseigner à lire, à écrire et à travailler aux jeunes filles du faubourg; il était présidé par une sœur première. C'est parmi elles qu'ont été prises les sœurs chargées des petites écoles, de Saint-Severin et de Saint-Paul.

Cette communauté, supprimée en 1790, est aujourd'hui remplacée par les sœurs de Saint-François et Sainte-Claire, qui servent fort utilement dans divers hospices et hôpitaux de Paris.

Filles de Saint-Michel ou de Notre-Dame de la Charité, communauté située rue des Postes, n° 38. Le père Eudes, de l'Oratoire, fondateur des Eudistes, fonda aussi, en 1641, dans la ville de Caen, une communauté destinée à servir d'asile à des personnes du sexe féminin qui avaient déjà succombé aux tentations de l'esprit immonde, et qui paraissaient s'en repentir. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, sentit la nécessité d'un pareil établissement dans cette ville; et, s'adjoignant Marie-Thérèse Le Petit de Verno de Chausseraie, il acheta, le 3 avril 1724, une grande maison, située rue des Postes, et la peupla de religieuses du même ordre, tirées d'un couvent de la ville de Guingamp. En 1764, la chapelle de ce monastère fut bénite sous l'invocation de Saint-Michel.

Les filles pénitentes qui se présentaient dans cette maison, ou qu'on y traduisait par ordres supérieurs, étaient logées dans des bâtiments séparés de ceux des religieuses et de ceux des pensionnaires.

Cette communauté fut supprimée en 1790 : les bâtiments et les vastes jardins sont devenus la propriété d'un particulier. Les religieuses qui restent de cette institution se sont logées rue Saint-Jacques, n° 193.

Orphelines du saint Enfant-Jésus et de la Mère de pureté, communauté située rue des Postes, au coin du cul-de-sac des Vignes, n° 3. Dès l'an 1700, quelques personnes pieuses, sous l'autorisation de l'archevêque de Paris, avaient déjà commencé cet établissement; en 1711, elles achetèrent une maison rue des Postes, au coin du cul-de-sac des Vignes, y firent bâtir des classes, un réfectoire et une chapelle. Cette acquisition fut amortie, et l'établissement autorisé par lettres patentes de juillet 1717.

L'objet utile de cette communauté consistait dans l'instruction des jeunes filles de la ville ou de la campagne, orphelines de père et de mère; elles pouvaient y être admises dès l'âge de sept ans, et y rester jusqu'à celui de vingt.

En 1754, les filles séculières qui dirigeaient cette maison furent, on ne sait pourquoi, renvoyées et remplacées par des filles de la communauté de Saint-Thomas-de-Villeneuve; elles y tenaient des pensionnaires infirmes.

Communauté des Filles de l'Enfant-Jésus, située rue de Sèvres, n° 3, au-delà du boulevard. Il avait existé dans ce lieu une maison de pension dite de l'Enfant-Jésus, que, le 29 mars 1732, acheta le sieur Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, moyennant 86,100, livres; il y plaça d'abord des pauvres filles ou femmes malades; puis il changea la destination de cette maison en y plaçant trente jeunes filles nobles et pauvres, qui y recevaient une éducation à l'instar de celles de Saint-Cyr. Ce nouvel établissement fut autorisé en 1751.

Il fit cependant construire des bâtiments qu'il destina aux filles et femmes pauvres auxquelles il procura du travail. En 1802, cette maison fut occupée par des enfants malades, et porta le nom d'Hôpital des Enfants (1).

Saint-Pierre du Gros-Caillou, église paroissiale située rue Saint-Pierre du Gros-Caillou, n° 58. Ce quartier dépendait de la paroisse de Saint-Sulpice. La grande distance qui se trouvait entre l'église et les paroissiens fit sentir la nécessité d'établir une église succursale; mais des obstacles imprévus, et surtout des intérêts particuliers, vinrent s'opposer à l'exécution de ce projet.

En 1652, le local avait été acquis et bénit; les créanciers le firent saisir. Un nouveau local fut encore acquis en 1735; mais de fortes oppositions de la part des intéressés firent échouer cette nouvelle en-

(1) *Voyez*, ci-après, *Administration des Hôpitaux.*

treprise. Les habitants du Gros-Caillou ne se découragèrent pas; ils obtinrent, en février 1737, des lettres patentes qui les autorisaient à faire, pendant trois ans, une quête dont le produit devait être destiné aux frais de la construction d'une chapelle, de l'acquisition des vases sacrés et ornements, et des honoraires du prêtre desservant; enfin l'emplacement fut bénit en 1738, et l'édifice construit dans la même année.

Cet édifice élevé avec précipitation, et dont l'étendue était insuffisante à la population toujours croissante de ce quartier, fut, en 1775, reconstruit sur un plan plus vaste et sur les dessins de M. Chalgrin. Cette église devait, par son architecture et son étendue, ressembler à celle de Saint-Philippe-du-Roule dont je parlerai bientôt. Cette construction s'exécutait avec beaucoup de lenteur; elle était fort avancée, mais non terminée lors de la révolution : elle n'a point été reprise depuis.

L'église paroissiale du quartier du Gros-Caillou est aujourd'hui dans l'église du ci-devant couvent des filles de Sainte-Valère, près des Invalides (1).

Eglise de Sainte-Geneviève, en 1791 érigée en Panthéon, située sur le plateau et sur la place de ce nom.

La vieille église de Sainte-Geneviève était insuffisante au grand nombre de fidèles qui venaient y prier et y solliciter des miracles. Un procureur des chanoines réguliers de cette église, nommé Féru, homme entreprenant, imagina de la faire réédifier; il s'adressa à M. de Marigny, récemment nommé surintendant des bâtiments, et parvint à lui persuader qu'une pareille construction illustrerait son nom et donnerait de l'importance à son administration. M. de Marigny adopta son projet, auquel le gouvernement consentit; mais la pénurie des finances, obstacle ordinaire aux grandes entreprises, semblait s'opposer à celle-ci. On se rappela que les frais de la construction du portail de Saint-Sulpice avaient été faits par les bénéfices d'une loterie : on ne craignit pas de recourir à cette ressource immorale, et on augmenta de 4 sous les billets de 20 sous; les 4 sous de cette augmentation furent employés à la construction du nouvel édifice de Sainte-Geneviève, et produisirent environ 400,000 livres par an (1).

De tous les édifices modernes, celui-ci est certainement le plus magnifique. Il fut commencé, en 1757, sur les dessins et sous la conduite de J.-G. Soufflot. Des travaux préparatoires, le comblement de plusieurs puits rencontrés sous l'espace destiné à recevoir les fondations, et l'affermissement du sol (2), prirent beaucoup de temps; et ce ne fut que le 6 septembre 1764 que Louis XV vint solennellement poser la prétendue première pierre de l'édifice, ou plutôt d'un des piliers du dôme. Pour donner au roi et au public une idée de ce futur édifice, l'architecte fit élever une charpente recouverte de toile, sur laquelle le sieur de Machy peignit le portail.

Les païens croyaient que le faste et la magnificence plaisaient à leurs divinités. Les chrétiens ont depuis longtemps adopté cette opinion : ils ont élevé à leurs saints des temples superbes, et, pour les embellir, y ont prodigué le luxe des richesses, et mis les beaux-arts à contribution. Ces réflexions naissent du contraste qu'offre la magnificence de cet édifice avec les principes de l'Evangile, avec l'humble état de la sainte à laquelle il est consacré. La bergère de Nanterre ne prévoyait point qu'un jour on élèverait à sa mémoire un temple fastueux, semblable à ceux que les anciens habitants de l'Egypte, de la Syrie, etc., élevaient à leurs grandes divinités, et dont l'ordonnance est la même que celle des temples que les Grecs consacraient à Vénus.

Le plan de l'édifice qui nous occupe est une croix grecque, formant quatre nefs qui se réunissent à un centre où est placé le dôme. L'architecte avait le projet de rendre ces nefs égales en longueur; mais les convenances du culte actuel l'obligèrent à prolonger la nef d'entrée et celle du fond, à faire à son premier plan des changements peu avantageux, à substituer aux extrémités de ces deux nefs des arcades au lieu de colonnes, et à flanquer la nef du fond de deux tours carrées destinées à contenir des cloches.

(1) *Voyez* article *Sainte-Valère*.

(1) *Dissertation sur les dégradations survenues aux piliers du dôme du Panthéon français*, par M. Gauthey, pages 8 et 9.

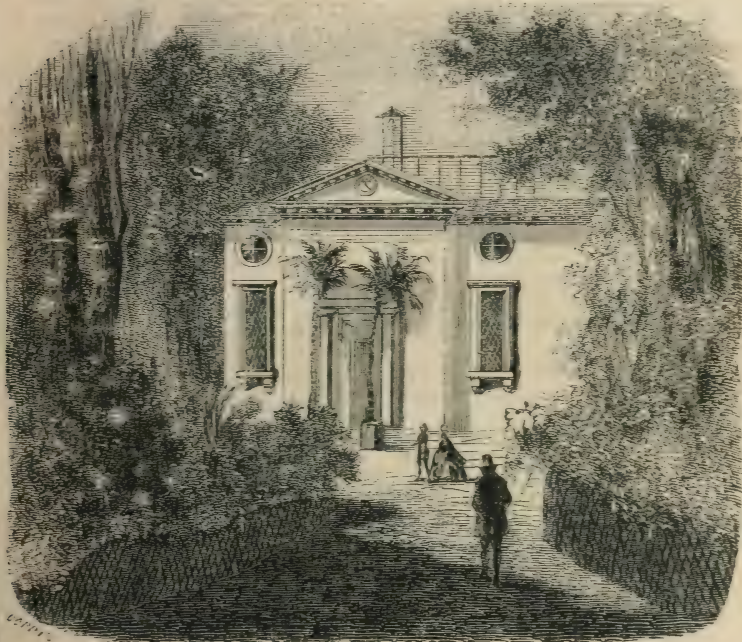
(2) *Voyez*, sur ces puits, tome I, *Fabrique de poteries*.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Ce plan, en y comprenant le péristyle, a 339 pieds de longueur sur 253 pieds 6 pouces de largeur hors d'œuvre.

La façade principale, où l'on a prodigué les richesses de l'architecture, se compose d'un perron élevé sur onze marches, et d'un porche en péristyle, imité du Panthéon de Rome : elle présente six colonnes de face, et en a vingt-deux dans son ensemble, dont dix-huit sont isolées et les autres engagées. Toutes ces colonnes sont cannelées et de l'ordre corinthien. Chacune d'elles a cinquante-huit pieds trois pouces de hauteur, y compris base et chapiteau, et cinq pieds et demi de diamètre. Les feuilles d'acanthe des chapiteaux sont d'un travail très précieux, mais les profils sont loin de la pureté des beaux modèles de l'antiquité (1).

Ces colonnes supportent un fronton dont



Amphithéâtre du Jardin des Plantes.

le tympan, dans l'origine, représentait, en bas-relief, une croix entourée de rayons divergents et d'anges adorateurs, sculptés par Coustou.

Après la mort de Mirabeau, l'Assemblée nationale, par son décret du 4 avril 1791, changea la destination de cet édifice, et le consacra à la sépulture des Français illustrés par leurs talents, leurs vertus et leurs services rendus à la patrie. Les administrateurs du département de Paris chargèrent le sieur Antoine Quatremère de la direction des changements à opérer pour transformer ce temple en Panthéon français. Ce savant, distingué par ses ta-

(1) Soufflot a offert, dans cette composition, le premier exemple, à Paris, d'un portail formé d'un seul ordre et d'une hauteur qui indique celle du temple. Il a bravé la routine qu'observaient les anciens architectes, laquelle consistait à placer deux et même trois ordonnances l'une sur l'autre, comme si l'église avait deux ou trois étages. Mais ce portail, sous des formes majestueuses, cache plusieurs irrégularités et défauts

lents, son goût et son zèle patriotique, remplit dignement les espérances de l'administration. Tous les signes qui caractérisaient une basilique de chrétiens furent remplacés par les symboles de la liberté et de la morale publique (1). Sa façade et son intérieur éprouvèrent plusieurs changements. La frise porta cette belle inscription en grands caractères de bronze, composés par M. Pastoret :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Le bas-relief du fronton, substitué à celui dont je viens de parler, et remplacé lui-même plus tard, lorsque la destination de l'édifice fut de nouveau changée, était remarquable par sa composition, ainsi que par le talent du sieur Moïse, qui l'a exécuté. En voici la description d'après le rapport fait, en 1793, par M. Antoine Quatremère : « C'est la Patrie qui « paraît, dans ce bas-relief, comme la di« vinité principale du temple. Des symbo« les caractéristiques de la France l'ac« compagnent. Un autel chargé de fes« tons et de signes rémunératifs est à « côté d'elle. Elle y a pris les couronnes « de chêne qu'elle tient, et que ses deux « bras étendus présentent à l'émulation « publique. L'une d'elles vient se reposer « sur la tête de la Vertu. A son air timide, « à son maintien modeste, l'artiste a « voulu faire entendre que la véritable « vertu se contente de mériter les récom« penses, qu'elle ne sait ni les solliciter « ni les fuir, mais que la Patrie saura « toujours la trouver et la prévenir.

« Un caractère tout différent brille et « se développe dans la figure opposée : « c'est le Génie personnifié sous les traits « d'un beau jeune homme ailé ; une mas« sue, symbole de la force qui dompte « tous les obstacles, est dans sa main « gauche. Il ne faut que lui montrer la « récompense ; aussitôt sa main droite sai« sit la couronne que tient la Patrie. Son « air, son attitude, et toute l'expression « de la figure annoncent la hardiesse et « ce désir de gloire et cette ambition des « récompenses qui sont l'aliment du Gé« nie. Comme la Vertu attend la couronne, « le Génie l'arrache, tels sont les princi« paux traits qui différencient ces figures.

« Mais ce qui forme leur cortége, ou ce « qui vient à leur suite, en prononce en« core mieux le caractère.

« Derrière la Vertu plane en l'air le gé« nie de la Liberté ; il tient d'une main le « *palladium* de la France, et de l'autre « saisit par leurs crinières et conduit comme « en triomphe deux lions attelés à un char « rempli des principaux attributs des ver« tus. Ce char a terrassé le Despotisme, « qu'on reconnaît à une figure renversée « sur des ruines, à ses regrets, et au poi« gnard qui lui reste et qu'il va retourner « contre lui-même.

« Le triomphe du Génie est d'un autre « genre. Ses vraies conquêtes sont sur l'er« reur ; c'est à ce prix qu'il aura doréna« vant accès dans le temple de la Patrie. « Tel est le sens du groupe qui termine « la partie gauche du fronton. On y voit « le génie de la Philosophie, armé du « flambeau de la Vérité qui combat l'Er« reur et le Préjugé.

« L'artiste les a représentés sous la « forme d'un griffon, animal chimérique, « qui, dans le langage de l'allégorie, est « devenu le symbole de l'erreur. L'un « d'eux recule à la lueur du flambeau qui « détruit les prestiges ; l'autre expire sous « les pieds du Génie. Le char auquel ils « étaient attelés offre, renversés et culbu« tés, tous les emblèmes des diverses su« perstitions. Les *lituus*, les tables hiéro« glyphiques, les instruments des mystè« res, le trépied sacré, tous les signes qui « ont longtemps abusé l'imagination en « trompant les sens, rendent dans leur « chute hommage au génie de la Raison, « et occupent la partie la plus rampante « du fronton. »

Depuis, ces allégories ont disparu ; et, dans l'année 1823, on plaça dans le milieu du fronton le signe de la Rédemption,

de goût. Les entre-colonnements sont trop espacés ; en mettant deux colonnes de plus sous le fronton, dont la masse, de 120 pieds de large sur environ 24 de haut, semble écraser de son poids les six colonnes de face, l'architecte eût donné un plus beau caractère à cette façade. Sous le porche, les colonnes sont groupées d'une manière confuse, et produisent des ressauts multipliés qui tiennent au style de la vieille école. C'est la critique que feu M. Legrand a faite de ce portail dans sa *Description de Paris*, tome I, p. 116.

(1) *Voyez* le Rapport fait au directoire du département de Paris, le 13 novembre 1793, par Antoine Quatremère.

dont les rayons, divergents en tous sens, vont se perdre dans les nuages figurés tout autour de ce même fronton. On grava sur la frise cette inscription :

D. O. M. sub invocat. S. Genovefæ. Lud. XV consecravit. Lud. XVIII restituit.

Arrivé sous le porche, dont la longueur totale est de 121 pieds, et la largeur de 41, il faut observer la voûte en berceau qui le couvre, et pour la construction de laquelle on a intérieurement employé beaucoup de fer.

La face de l'édifice sous le porche était d'abord percée par trois portes qui, ouvertes jusqu'en 1791, furent bouchées en 1806, et rouvertes depuis; celle du milieu, la plus élevée, forme avant-corps. Je ne parle point des précieuses décorations de leurs chambranles. Au-dessus de ces portes sont cinq bas-reliefs, dont trois, dans l'origine de l'édifice, offraient des actions de la vie de sainte Geneviève. Le plus grand, sculpté par Bovet, et placé au milieu, représentait cette sainte distribuant du pain aux pauvres; celui de la droite, cette sainte guérissant les yeux de sa mère, ouvrage de Julien; le troisième offrait la même sainte recevant une médaille des mains de saint Germain, évêque d'Auxerre, par Dupré. A l'extrémité méridionale du porche était un bas-relief représentant saint Paul prêchant dans l'Aréopage, par Boizot; à l'extrémité opposée, le bas-relief avait pour sujet saint Pierre recevant les clefs des mains de Jésus, par Houdon. Depuis le décret de 1791, qui changea la destination de cet édifice, les sujets des cinq bas-reliefs ont reçu un autre caractère (1). Dans la frise de la porte du milieu, on a placé cette inscription, en lettres de bronze doré :

Panthéon français, l'an III de la liberté.

Le bas-relief du milieu, sculpté par Boichot, représente les Droits de l'homme, sous l'emblème d'une femme à demi drapée, tenant d'une main une corne d'abondance, et appuyant l'autre sur la table des droits de l'homme, table qu'elle présente à la France étonnée. La Nature paraît, suivie de l'Egalité et de la Liberté. En l'air est la Renommée, annonçant aux Français l'abolition de la servitude et de la tyrannie.

Fortin en a sculpté un autre dont le sujet est l'Empire de la Loi. « La Patrie, « le sceptre en main, apprend au peuple « que les lois sont l'expression de la vo- « lonté générale. Un vieillard se prosterne « et jure d'y obéir. Un jeune guerrier s'a- « vance et jure de la défendre. On lit dans « le cadre :

« Obéir à la loi, c'est régner avec elle. »

Le troisième bas-relief, qui remplace celui où sainte Geneviève recevait une médaille, représente la nouvelle Jurisprudence. La Patrie, assise à l'entrée du temple des Lois, montre à l'Innocence la statue de la Justice, et la salutaire institution du jury. L'Innocence embrasse avec empressement cette statue tutélaire; deux figures, celles de la Jurisprudence civile et criminelle, sont debout et paraissent s'applaudir de n'être plus que les défenseurs de l'innocence. Ce bas-relief est l'ouvrage de Rolland. Au-dessous est cette inscription :

Sous le règne des lois l'innocence est tranquille.

Le bas-relief situé à l'extrémité méridionale du porche a pour sujet le Dévoûment patriotique. On y voit un guerrier mourant pour la défense de la patrie, soutenu dans les bras des génies de la Gloire et de la Force; sa main défaillante dépose sur un autel l'épée qu'il employa pour défendre son pays; la Patrie, vers laquelle il jette ses regards, s'avance et lui présente la couronne civique. Ce bas-relief, ouvrage de Chaudet, porte cette épigraphe : Il est doux, il est glorieux de mourir pour la patrie.

Le bas-relief situé à l'autre extrémité du porche offre l'Instruction publique, sujet exécuté par Lesueur. Il représente la Patrie, des pères, des mères, de jeunes garçons, de jeunes filles et des enfants qui l'embrassent comme leur mère. L'inscription porte : L'instruction est le besoin de tous; la société la doit également à tous ses membres.

Au-devant et au bas des quatre bas-reliefs latéraux, on plaça, sur des piédestaux, quatre groupes colossaux en plâtre, destinés à être exécutés en marbre.

Au dessous du bas-relief représentant

l'Empire de la Loi, on voyait sa figure allégorique dans l'action du commandement; cette figure a treize pieds de proportion. L'autre groupe, qui lui servait de pendant, est la Force sous la figure d'un Hercule. Le premier est l'ouvrage de Roland, et le second celui de Boichot.

Au-dessous du bas-relief du Dévoûment patriotique, se voyait un autre groupe représentant un guerrier mourant dans les bras de la Patrie, groupe exécuté par Masson.

Le quatrième groupe situé à l'extrémité septentrionale du porche, au-dessus du bas-relief de l'instruction publique, avait pour sujet la Philosophie élevant de la main droite la couronne de l'immortalité; à sa gauche un jeune homme s'élance et aspire au bonheur de l'obtenir. L'expression des figures de ce groupe est admirable. On le doit au talent de Chaudet.

Le 20 février 1806, un décret impérial ayant ordonné que l'édifice du Panthéon serait terminé, rendu au culte, et qu'il porterait son premier nom de Sainte-Geneviève, ces groupes furent alors enlevés et déposés dans la cour du lycée ou collége de Henri IV.

L'intérieur de cet édifice se compose, comme il a été dit, de quatre nefs qui aboutissent au dôme. Chacune de ces nefs est bordée de bas-côtés (1); un rang de colonnes en marque la séparation; ces colonnes, d'ordre corinthien, cannelées, de 37 pieds 8 pouces de hauteur, de 3 pieds 6 pouces de diamètre, sont au nombre de 130. Ces péristyles supportent un entablement dont la frise est enrichie de festons, formés par des rinceaux et des enroulements, découpés en feuilles d'ornement. Au-dessus de l'entablement est une balustrade. Les plafonds des nefs et de leurs bas-côtés se font remarquer par le goût et l'élégante simplicité de leurs dessins. Ces nefs étaient éclairées par des croisées placées dans chaque entre-colonnement. Les jours répandus par cette multitude de fenêtres se contrariaient et nuisaient beaucoup à l'effet de l'architecture et de la sculpture. M. Quatremère les a fait boucher, et il en résulte de grands avantages.

Ces quatre nefs sont pareilles quant à la décoration, mais ne le sont point quant à leur dimension. Les convenances du culte, comme je l'ai dit, ont déterminé l'architecte à prolonger la nef d'entrée et celle du fond par des parties en arcades qui ne s'accordent point avec le système des colonnes suivi dans les nefs de la croisée.

Tous les bas-reliefs et ornements qui se rapportaient à la primitive destination de cet édifice ont été supprimés dans ces nefs, et on leur a substitué des sujets analogues à sa destination nouvelle. Ainsi la nef d'entrée, consacrée originairement à l'Ancien-Testament, et dont les pendentifs représentaient Moïse, Aaron, Josué et David, et où des cadres ovales offraient des sujets tirés de la vie de ces patriarches, fut, sous la direction du sieur Quatremère, consacrée à la Philosophie. Sur le plafond placé au-dessus des arcades est une calotte elliptique où, au lieu du triangle et du nom de Jéhovah, on a figuré une équerre, symbole de l'égalité. Dans les pendentifs de cette calotte, on a représenté les attributs de la Philosophie, de la Vertu, des Sciences et des Arts.

La calotte sphérique qui suit est ornée de caissons, au centre desquels sont, entre des nuages, les antiques tables de la loi, et où l'on voit paraître la Philosophie « sous la figure d'une femme tranquille, « au milieu des éclats de la foudre, écri« vant sur les ailes du Temps les catastro« phes et les révolutions des empires. » C'est ce qu'on lit sur une table que le Temps lui présente, et ce qu'on voit encore mieux par les débris des sceptres et des couronnes que la Muse de l'histoire foule aux pieds. Cet ouvrage est de Stouf.

Dans le pendentif à gauche, Auger a figuré la Science politique. Ce bas-relief se compose de deux figures, « dont l'une « est la Force, et l'autre la Sagesse, qui « maintient le gouvernail et le faisceau « de la république. »

Le pendentif en face et du même côté, sculpté par Dupastier, représente la Législation. « C'est la Science des lois inspirée « par l'effigie de Lycurgue qui écrit son « code, et le présente à la république dont « une ruche est l'emblème. »

Le dernier pendentif à droite, du côté du dôme, représente la Morale. Son bas-

(1) Je dis bas-côtés conformément à l'ancienne manière de désigner les parties latérales des nefs de nos églises. Il serait plus convenable de les nommer hauts-côtés, car ceux-ci sont élevés de cinq marches au-dessus du pavé des nefs.

relief est l'ouvrage de Beauvalet. On y voit la Morale sous la figure « d'une femme « instruisant un jeune homme, et lui mon- « trant cette sentence qui est la base de « tout ordre social : Comme toi, traite « ton semblable. »

La nef septentrionale, située à gauche en entrant, était primitivement destinée à l'Eglise grecque; en conséquence, les pendentifs représentaient les saints docteurs de cette Eglise : Athanase, Basile, Jean Chrysostome et Grégoire de Nazianze. On y a substitué des sujets relatifs aux sciences. Dans le bas-relief du pendentif à droite exécuté par Baccari, on voit la Physique sous la figure d'une femme « sou- « levant le voile qui cache la Nature. » Dans celui de gauche, sculpté par Lucas, se présente « l'Agriculture avec ses ins- « truments aratoires et ses productions « qui sont la vraie richesse des Etats. La « Patrie lui offre la couronne rémunéra- « trice des travaux utiles. »

Dans le pendentif à droite, le sculpteur Suzanne « a personnifié la Géométrie sous « la figure de deux femmes, dont l'une, « la Théorie, se reconnaît à la lampe, « symbole de l'étude : elle dirige et con- « duit, dans ses opérations, une autre « figure, la Géométrie pratique, occupée « à tracer sur le globe la nouvelle division « de la France en départements. »

Le sujet du dernier pendentif situé à gauche est l'Astronomie. « Longtemps « avant que le calendrier fût décrété, le « motif en avait été tracé au Panthéon « dans le bas-relief de Delaitre : cet ar- « tiste y a figuré l'Astronomie montrant à « la Chronologie la nouvelle ère de la ré- « publique française, écrite sur un cippe. »

La nef méridionale, située à droite en entrant, était destinée à l'Eglise latine; mais les sculptures qui devaient la caractériser n'ont existé qu'en modèles. On l'a depuis consacrée aux arts.

Le pendentif situé à gauche en entrant par le dôme offre un bas-relief, ouvrage de Chardin : il représente « le génie de la « Poésie et celui de l'Eloquence ombra- « geant de lauriers le portrait d'Homère, « le premier des poètes, et celui de Cicé- « ron, un des plus grands orateurs. »

Dans le pendentif à droite, sont la Navigation et le Commerce : « l'une assise sur « une proue de vaisseau et appuyée sur « sa boussole; l'autre, sous la figure de « Mercure, tient les décrets sur la liberté « du commerce. » Le sculpteur Blaise est l'auteur de ce bas-relief.

Le pendentif du fond à gauche représente la Musique et l'Architecture « sous « l'emblème de deux femmes que leurs « accessoires font aisément reconnaître : « la première tient la lyre d'une main, et « de l'autre l'hymne à la Patrie; la seconde « porte un compas, et s'appuie sur la cou- « pole du Panthéon. »

Dans le dernier pendentif à droite, sont la Peinture et la Sculpture avec leurs attributs caractéristiques. M. Petitot « leur « fait tenir une couronne qu'elles placent « sur un buste; ce buste est celui de la « Sagesse ou de la Vertu. L'inscription « gravée sur le cippe explique l'idée mo- « rale de l'artiste et celle que l'on doit « prendre de ces arts, dans leur applica- « tion aux récompenses. »

La nef orientale ou du fond n'avait encore, en 1791, reçu aucun ornement propre à la caractériser. Cette nef fut allongée d'une arcade qui en occupe toute la largeur. Au-dessus de la partie construite en arcade, est une calotte elliptique, accompagnée de quatre pendentifs ornés de bas-reliefs dont voici les sujets : « Dans « l'un, l'amour de la patrie lui fait une « offrande; dans l'autre, il en reçoit une « couronne et chante ses bienfaits; dans « un troisième, l'amour combat pour elle « et la couvre de son bouclier; le qua- « trième exprime le plaisir que l'on trouve « à mourir pour sa défense. » Ces bas-reliefs sont de Boquet.

Le premier pendentif de la calotte ronde, à droite en entrant par le dôme, est l'ouvrage de Cartelier. « On y voit la « Force, sous la figure d'un guerrier, te- « nant d'une main une massue, et de « l'autre une figure de la Victoire. A côté « de lui est la Prudence qui, dans son lan- « gage allégorique, lui apprend que, si la « Force gagne des victoires, c'est la Sa- « gesse qui les conserve et peut seule les « couronner. »

A gauche a été sculpté par Foucou un bas-relief offrant les figures « de la Bonne « Foi et de la Fraternité qui se donnent « la main. Un autel, situé au milieu d'el- « les, indique la sainteté de leurs ser- « ments. »

Le Dévoûment patriotique est le sujet du troisième pendentif, sculpté par Masson : il représente « un citoyen mourant, « que l'Amour de la Patrie soutient dans

« le moment où celle-ci lui montre la « couronne civique. »

Le quatrième pendentif a pour sculpteur Lorta, et pour sujet le Désintéressement : ce sujet est représenté « sous un « trait que l'histoire de la révolution a « consacré dans ses fastes. On n'a pas « oublié que des citoyennes de Paris fu« rent les premières à faire des offrandes « de leurs bijoux à la patrie, et que ces « citoyennes étaient des femmes d'artistes. « Il était juste que la main de l'art éter« nisât ce souvenir. Il se trouve ici rap« pelé dans les figures de deux femmes, « dont l'une détache ses pendants d'oreil« les, et l'autre dépose ses colliers, ses « bracelets et tous ses joyaux sur l'autel « de la Patrie. »

La longueur totale de l'intérieur de ce temple, depuis le dedans du mur de la porte d'entrée jusqu'au fond de la niche qui termine la nef orientale, est de 282 pieds; la largeur ou la dimension prise intérieurement de l'extrémité d'une nef latérale à l'extrémité de l'autre, est de 238 pieds. La largeur de chacune des nefs, prise entre les deux murs qui forment le fond des péristyles, est de 99 pieds 4 pouces.

Le dôme intérieur est le centre où viennent aboutir les quatre nefs : il laisse entre elles un espace carré, de 62 pieds de côté, et dont les angles, à pans coupés, sont occupés par les quatre piliers triangulaires qui supportent le dôme. Ces piliers sont décorés, à leurs angles, par des colonnes engagées et correspondantes à celles des nefs. A l'intérieur du dôme, au lieu de colonnes, sont des pilastres de la même proportion. Ces piliers, réunis entre eux par quatre arcades, de 42 pieds 2 pouces de largeur et de 64 pieds 4 pouces de hauteur, le sont aussi par quatre pendentifs élevés au-dessus des faces intérieures, et qui rachètent par le haut la forme circulaire de la tour du dôme.

Ces arcades et les pendentifs, qui autrefois présentaient les quatre évangélistes, se montrent lisses aujourd'hui, et sont couronnés par un entablement circulaire orné de festons de chêne, et dont la corniche est chargée de modillons.

Le diamètre intérieur du dôme, pris à l'endroit de la frise, est de 62 pieds.

Au-dessus de l'entablement dont l'architrave est richement ornée, et la frise tout unie, s'élève, sur un stylobate intérieur, le péristyle composé de 16 colonnes corinthiennes, dont le diamètre est de 3 pieds 2 pouces, et la hauteur de 33 pieds 1 pouce 9 lignes.

Aux entre-colonnements, s'ouvrent seize croisées composées de vitraux en fer. Celles qui correspondent aux quatre piliers du dôme sont feintes et garnies de glaces; au bas de ces croisées se trouvent des tribunes, auxquelles on arrive par une galerie circulaire.

Le dôme se compose de trois coupoles. Au-dessus de l'entablement des seize colonnes dont je viens de parler, prend naissance la première coupole décorée de six rangs de caissons octogones et de rosaces; à son milieu est une ouverture circulaire, de 29 pieds 5 pouces de diamètre, par laquelle on aperçoit la seconde coupole fort éclairée, sur laquelle M. Gros a peint à fresque l'apothéose de sainte Geneviève. C'est un des plus beaux ouvrages de ce peintre célèbre.

La hauteur de la première coupole, prise depuis le pavé jusqu'au bord inférieur de son ouverture, est de 178 pieds. La hauteur du sommet de la seconde coupole, à partir du pavé, est de 209 pieds 7 pouces. Je parlerai de la troisième coupole qui forme la partie extérieure du dôme.

Le pavé de l'édifice et notamment sa partie centrale sont dignes de fixer les regards par la beauté du dessin, exécuté en marbre de diverses couleurs.

Le dôme extérieur présente d'abord, au-dessus des combles des quatre nefs, un vaste soubassement carré à pans coupés, où viennent aboutir quatre forts arcs-boutants, sur lesquels sont pratiqués des escaliers découverts qui servent à monter au dôme. Sur ce soubassement, dont la partie supérieure est élevée de 102 pieds au-dessus du grand perron du porche, est un second soubassement circulaire, haut de 10 pieds 9 pouces, et dont le diamètre a 103 pieds. Au-dessus s'élève une colonnade, dont le plan est pareillement circulaire. Elle est composée de 32 colonnes corinthiennes de 3 pieds 4 pouces de diamètre, et de 34 pieds un quart de hauteur, compris bases et chapiteaux : elle supporte un entablement couronné par une galerie découverte et pavée en dalles. Ce péristyle de 32 colonnes est divisé en quatre parties par des massifs en avant-corps correspondant aux quatre piliers du dôme,

et dans lesquels on a pratiqué un escalier à vis. Ces massifs, plus utiles que beaux, sont en partie cachés par les colonnes. Derrière ce péristyle, le mur de la tour du dôme est percé par douze grandes croisées qui correspondent aux entre colonnements de l'intérieur.

Au-dessus de ce péristyle, de l'entablement et de la balustrade qui le couronnent, est un attique formé par l'exhaussement du mur circulaire de la tour du dôme: sa hauteur est de 18 pieds et un quart, en y comprenant sa corniche; il est percé de 16 croisées en arcades, garnies de vitraux en fer, ornées d archivoltes et d'impostes, et placées dans des renfoncements carrés.

Sur le socle de la corniche de cet attique s'appuie la grande voûte, formant la troisième coupole du dôme. Son diamètre, à la naissance de cette voûte, est de 73 pieds 2 pouces. Sa hauteur depuis le dessus de l'attique jusqu'à son amortissement, est de 43 pieds; son galbe est divisé en 16 côtes saillantes dont la largeur est égale à la moitié des intervalles; elle est couverte en lame de plomb.

La guerre ayant causé l'interruption des travaux, ils furent repris en 1784 : après cette année, on s'occupa de l'achèvement de ce dôme. Suivant le projet de Soufflot, ce dôme devait avoir un amortissement convenable. Cet amortissement fut exécuté. Il consistait en un balcon circulaire et en une lanterne; on le démolit après le décret de 1791, qui changea la destination de l'édifice. A la place de cette lanterne, on substitua un piédestal ou acrotère rond, terminé par une calotte destinée à supporter la figure en bronze de la Renommée, figure de 27 pieds de proportion, dont le modèle de même grandeur, exécuté par Dejoux, se voyait à l'atelier du Roule.

Lorsque, sous l'empire de Napoléon, un décret du 20 février 1806 eut restitué cet édifice au culte, on s'occupa de changer cet amortissement, et on renonça au projet de le surmonter par une figure de la Renommée. En 1812, fut rétablie la lanterne qui sert aujourd'hui d'amortissement au dôme, et donne plus d'élévation à l'édifice. Cette lanterne circulaire, ornée de huit colonnes, percée de six croisées en arcades, s'élève au-dessus de la sommité du dôme d'environ 27 pieds; de sorte que la hauteur totale de l'édifice, depuis le niveau du perron de l'entrée principale jusqu'à la cime de la lanterne, est de 249 pieds 4 pouces, ou de 81 mètres. Vers la fin de l'année 1823, on plaça sur la partie déclive et circulaire du dôme de la lanterne une couronne en cuivre doré, composée de huit têtes d'anges et de huit fleurs de lis entremêlées. Dans le milieu de cette couronne, sur la pointe du dôme, s'élevait une boule dont le diamètre était de 4 pieds 4 pouces, et que surmontait une croix haute de 19 pieds 5 pouces et large de 11 pouces sur toutes ses faces. La boule et la croix étaient également en cuivre doré.

La solidité de ce dôme fut, en 1770 et dans les années suivantes, vivement attaquée par divers écrits du sieur Patte, architecte, qui prédit la ruine de cette partie de l'édifice. Sa sinistre prophétie portait sur de fausses bases. A la vérité, il s'est manifesté, dès l'an 1776, sur la surface des quatre piliers du dôme, des fentes, des ruptures, des éclats : dégradations dont les causes n'avaient pas été aperçues par le critique, et qui n'ont occasionné aucun affaissement, aucun mouvement de la part du dôme (1). Cependant, comme elles se multipliaient, on crut nécessaire de reconstruire les quatre piliers, bâtis d'après une méthode vicieuse qui avait principalement amené ces accidents. Il fallut soutenir le dôme par d'immenses étais; et M. Rondelet, auteur de ces grands travaux, a, dans cette entreprise difficultueuse et savante, obtenu le plus heureux succès.

Des constructions souterraines occupent toute l'étendue du Panthéon. D'abord, une seule de leurs parties, celle qui est située au-dessous de la nef orientale ou du fond, fut destinée au service divin et disposée en conséquence. Un bâtiment placé en dehors et sur la face orientale, percé de plusieurs portes ornées de belles grilles, contient un escalier à deux rampes, l'une en face de l'autre, par lesquelles on descend dans une crypte ou chapelle souterraine et sépulcrale.

Les voûtes de ce lieu sombre sont supportées par des murs et des piliers carrés, correspondant aux colonnes de l'édifice supérieur, et décorés de pilastres d'ordre

(1) Voyez *Mémoires historiques sur le Panthéon français*, par M. Rondelet, seconde partie.

toscan, accouplés, sans bases. Au milieu sont des colonnes également accouplées et du même ordre. La coupe des pierres, le caractère mâle et l'harmonie des parties de cette construction souterraine ne doivent pas échapper à l'attention des curieux. Le sol de cette chapelle est à 18 pieds au-dessous de celui de la nef supérieure, dont elle a l'étendue.

L'Assemblée nationale constituante ayant, par son décret du 4 avril 1791, destiné l'édifice de Sainte-Geneviève à recevoir les cendres des grands hommes de la France, décerna d'abord les honneurs du Panthéon à Mirabeau, mort le 2 avril de la même année. Voltaire, le 11 juillet, et J.-J. Rousseau, le 16 octobre suivant, obtinrent les mêmes honneurs. Sur le cercueil de Voltaire on lit cette inscription :

« Poète, historien, philosophe, il agran-
« dit l'esprit humain ; il lui apprit qu'il
« devait être libre ;

« Il défendit Calas, Sirven, de La Barre
« et Mont-Bailly ;

« Combattit les athées et les fanati-
« ques ; il inspira la tolérance ; il réclama
« les droits de l'homme contre la servitude
« de la féodalité. »

Dans la pièce qui contient ce cercueil, on voit dans une niche la statue de cet homme célèbre.

A gauche, dans une pièce correspondante, est le cercueil de J.-J. Rousseau : cette pièce a une niche, mais la statue de cet illustre écrivain ne s'y voit point. Sur son cercueil on lit :

« Ici repose l'homme de la nature et de
« la vérité. »

La faction étrangère, dont les agents dominaient la Convention, fit, à ce qu'il paraît, pour déshonorer cette institution, ordonner, par décret du 21 septembre 1793, que le corps de Marat serait transféré au Panthéon, et que celui de Mirabeau en serait retiré. Ce décret eut son exécution, et Marat fut placé au rang des grands hommes ; mais, après la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), les restes de cet homme odieux furent enlevés du Panthéon, et jetés dans l'égout de la rue Montmartre.

La Convention nationale, devenue libre, émit, le 20 pluviôse an III (8 février 1795), un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort.

Dans la suite, Buonaparte, par son décret du 20 février 1806, rendit au culte l'édifice du Panthéon, et lui conserva, néanmoins, la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante ; mais l'honneur que cette Assemblée avait réservé au génie et au mérite éminent, il l'accorda seulement aux titres et aux dignités. Il suffisait d'être grand dignitaire, grand officier de l'empire et sénateur pour devenir un grand homme. Ainsi, la source qui devait féconder la morale publique fut détournée pour honorer le dévoûment servile de la noblesse instituée par Buonaparte : Le Panthéon, ainsi prostitué, cessa d'illustrer la mémoire des morts.

Depuis ce décret impérial, la chapelle sépulcrale s'est agrandie de tous les autres souterrains de l'édifice.

Dans une pièce particulière de ces vastes souterrains, on voit le cercueil du maréchal Lannes, duc de Montebello, mort le 30 mai 1809. Sur ce cercueil, sont des inscriptions qui rappellent les exploits de ce guerrier, et ses titres d'illustration.

Plus loin, dans d'obscurs caveaux et dans des tombeaux en pierre, sont déposés les corps, et, dans des urnes, les cœurs de plusieurs grands dignitaires de l'empire. Parmi les noms des divers morts, on distingue ceux du célèbre navigateur Bougainville et du grand géomètre La Grange. Les corps et les cœurs déposés dans ce sombre asile sont au nombre de quarante-cinq. Depuis 1815, aucun monument funèbre n'est venu augmenter ce nombre.

Le magnifique édifice de Sainte-Geneviève, ou du Panthéon, dont la construction a coûté plus de soixante ans de travaux, et plus de vingt-cinq millions de dépenses, n'a jusqu'à présent, si l'on excepte les constructions souterraines, servi à aucun usage public. Dans son état actuel, cet édifice présente aux amateurs un magnifique spectacle, aux artistes des modèles, à la jeunesse des leçons de morale, un stimulant à la vertu, des exemples et des allégories propres à élever les âmes, à les exciter aux grands talents et aux grandes actions. Bientôt la scène changera : ces nobles inspirations vont être interdites ; les sujets ingénieux des bas-reliefs, ces statues, ces groupes proscrits par Buonaparte, vont subir leur condamnation. Déjà, depuis 1817, sont arrachés de la frise du frontispice les ca

ractères en bronze qui formaient cette inscription dédicatoire :

AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE RECONNAISSANTE (1).

Déjà le vaste bas-relief du fronton, si remarquable par son sujet et sa belle exécution, a été détruit, comme je l'ai dit plus haut ; et l'on ne peut s'empêcher de regretter la perte de ce beau morceau de sculpture.

Je ne dirai rien de plus des grands changements qu'a subis cet édifice depuis 1821, ni la nouvelle destination qu'on lui a donnée. Ces détails appartiennent à un temps qui se trouve hors du cadre dans lequel je me suis renfermé.

SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE, église paroissiale, située rue du Faubourg-du-



Costumes du XVIIIe siècle.

Roule, nos 8 et 10. Les habitants du Roule dépendaient, sous le rapport religieux, de la paroisse de Villiers-la-Garenne ; et quelques-unes de ses maisons, de celle de Clichy. Le Roule était encore un village avant l'an 1722 ; et, en cette annee seulement, il fut érigé en faubourg de Paris.

Dès l'an 1697, ces habitants, fort éloignés des églises, sollicitèrent auprès de l'archevêque de Paris la permission d'y bâtir une chapelle, et d'ériger cette chapelle en paroisse. Le 1er de mai 1699, cette double permission leur fut accordée.

L'accroissement de la population de ce quartier, et le peu d'étendue de cette chapelle, firent sentir la nécessité de construire un plus vaste édifice. Par arrêt du conseil du roi, du 12 mai 1769, cette construction fut décidée. On chargea le sieur Chalgrin d'en fournir les plans et

(1) Elle fut rétablie en 1830, par le peintre Davignon, qui dessina les lettres en relief qui forment cette inscription, considérée, à juste titre, comme un chef-d'œuvre.

dessins; commencé en 1769, il ne fut achevé qu'en 1784.

Sur un perron élevé de sept marches paraît la façade de cette église, dont le plan est simple et beau. Quatre colonnes doriques, de forte dimension, supportent un entablement et un fronton, orné de bas-reliefs représentant la Religion et ses attributs, sculptés par Duret. Ces quatre colonnes, en avant-corps, concourent à former un porche, au fond et au milieu duquel est la porte principale. Aux deux côtés de la colonnade, sont aussi deux portes moins grandes.

L'intérieur a le caractère d'une noble simplicité. Deux péristyles ioniques, chacun de six colonnes, séparent la nef des bas-côtés, à l'extrémité desquels sont deux chapelles, l'une dédiée à la Vierge, l'autre à saint Philippe, patron de cette église.

La voûte, qui paraît en pierre, n'est construit qu'en charpente; mais cette construction économique est exécutée avec tant d'art et de soin qu'elle fait illusion.

On ne voit point encore dans ce temple ces bigarrures de tableaux qui outragent l'architecture, en lui ravissant ses plus belles parties.

Cette église fut, en 1802, érigée en seconde succursale de la paroisse de la Madeleine ou de l'Assomption; elle a 26 toises de longueur et 14 de largeur.

Sainte-Madeleine de-la-Ville-l'Evêque, située sur le boulevard de ce nom, en face de la rue Royale. L'édifice de cette église, commencé en 1764, n'est pas encore achevé. J'en ai parlé ailleurs, et j'en parlerai encore sous le règne de Napoléon, article *Temple de la Gloire*.

Etablissements civils.

Marchés et Halles. Il existe un grand nombre de marchés. Plusieurs ont déjà été décrits; mais je me borne ici à parler de ceux qui furent établis pendant le règne de Louis XV.

Marché d'Aguesseau, situé rue et passage de la Madeleine, entre les bâtiments qui forment l'angle septentrional du boulevard et de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Les habitants du Roule et du faubourg Saint-Honoré étaient à une grande distance des marchés. Joseph-Antoine d'Aguesseau, conseiller honoraire au parlement, voulut en établir un dans des marais qui avoisinaient son hôtel, situé rue d'Aguesseau. Par le moyen de quelques échanges et acquisitions opérés dans les années 1722 et 1723, il établit, avec les autorisations nécessaires, un marché public. La rue qui aboutit au milieu de celle de d'Aguesseau, et qui porte le nom de rue du Marché, indique la place qu'il occupait.

Dans la suite, on jugea que ce marché serait plus convenablement situé s'il était rapproché de la ville. On le transféra donc, en 1745, au lieu où il est aujourd'hui. Des lettres patentes de cette année permettent d'y établir six étaux de boucherie, des échoppes pour les boulangers, poissonniers, fruitiers, etc. Ce marché fut ouvert le 2 juillet 1746.

Marché Saint-Martin, ancien et nouveau. Il fut construit en 1765, ainsi que les rues aboutissantes et la cour de Saint-Martin. Au milieu de ce marché, dont l'emplacement subsiste, est une fontaine; il s'est maintenu jusqu'à la fin de juillet 1816, époque où l'on a ouvert le marché nouveau.

Halle aux Veaux, située entre la rue Saint-Victor et le quai de la Tournelle; elle est isolée et entourée de quatre rues. Une Halle aux Veaux existait rue Planche-Mibrai, au bout de la rue de la Vieille-Place-aux-Veaux; en 1646, elle fut transférée au quai des Ormes, et y resta jusqu'en 1774. Elle gênait dans ce dernier lieu comme elle avait gêné dans le précédent.

En vertu des lettres patentes du mois d'août 1772, il fut ordonné que la Halle aux Veaux serait de nouveau transférée sur l'emplacement du jardin des Bernardins. Les travaux, commencés bientôt après sur les dessins de l'architecte Lenoir, furent suivis avec célérité. Le 28 mars 1774, on fit l'ouverture de cette halle.

Son plan est un parallélogramme à pans coupés, au milieu duquel est un espace découvert. Aux quatre coins, sont quatre pavillons où logent les préposés à la garde de cette halle. Les autres parties couvertes servent de greniers pour le fourrage.

Cette halle sert les vendredis et samedis à la vente des veaux, et le mercredi à celle du suif.

Halle aux Blés et Farines, située rue de Viarmes, rue qui entoure cet édifice, et où viennent aboutir, comme à un point central, six rues: celles de Sartines,

d'Oblin, de Vannes, de Varennes, de Babille et de Mercier (1). Cette halle fut bâtie sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons (2).

L'ancienne Halle aux Blés était située sur la place qu'on nomme les Halles; on y entrait par les rues de la Tonnellerie et de la Fromagerie. Ce local n'était plus en rapport avec la population croissante.

Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, dernier propriétaire de l'hôtel de Soissons, mourut à Paris, le 4 avril 1741. Ce prince, suivant l'usage de ce temps, était chargé de dettes. Ses créanciers firent saisir réellement tous les biens que le défunt avait possédés en France, et notamment l'hôtel de Soissons; ils obtinrent la permission de le démolir, et d'en vendre les matériaux. Cette démolition s'opéra pendant les années 1748 et 1749. Les magistrats de la ville, en vertu de lettres patentes de l'an 1755, acquirent, moyennant la somme de 28,367 livres 10 sous, l'emplacement de cet hôtel, et se déterminèrent, en 1762, à y faire construire un édifice destiné à la vente et à l'entrepôt des blés et farines. Cet édifice, commencé en 1763, fut terminé en 1772, sur les dessins et sous la direction de M. Le Camus de Mézières.

Le plan, de forme circulaire, laisse au centre une cour de même forme. Le diamètre total de ce plan a, hors d'œuvre, 35 toises, ou 68 mètres 19 centimètres; celui de la cour est de 10 toises 4 pouces, ou 19 mètres 50 centimètres.

La face extérieure a le caractère solide qui convient aux édifices destinés à l'utilité publique : elle est percée de 28 arcades au rez-de-chaussée, et d'autant de fenêtres qui éclairent l'étage supérieur.

On monte à cet étage par deux escaliers placés à une égale distance l'un de l'autre, et qui, différents par leur forme, sont également curieux par leur appareil, et remarquables en ce que la double rampe dont chacun est composé permet aux personnes de monter sans être rencontrées par celles qui descendent. Chaque étage est couvert de voûtes à plein cintre, composées en pierres de taille et en briques.

On sentit bientôt l'insuffisance de cet édifice. La cour circulaire offrait une ressource : on résolut de la couvrir d'une charpente en forme de coupole, de la convertir en une rotonde, et de la faire servir d'abri aux différents grains. Deux architectes, les sieurs Legrand et Molinos, furent chargés de ce travail, qui, commencé le 10 septembre 1782, fut terminé le 31 janvier 1783.

Le diamètre de cette coupole était de 126 pieds, et ne différait de celui du Panthéon de Rome que de 13 pieds. Les architectes, pour ne pas trop charger les murs, qui n'étaient point destinés à supporter un grand poids, adoptèrent le procédé que Philibert Delorme avait employé à la construction du château de la Muette à Saint-Germain-en-Laye. Aux pièces de bois de charpente, ils substituèrent des planches posées de champ. Ils firent heureusement renaître un procédé qui n'avait point été mis en usage depuis le milieu du seizième siècle.

Cette coupole, percée de 25 grandes fenêtres ou côtes à jour, ayant 377 pieds de circonférence et 100 pieds de hauteur, depuis le pavé jusqu'à son sommet, produisit sur les spectateurs une sensation de plaisir et d'étonnement; elle pouvait abriter une grande quantité de sacs, et suppléer à l'insuffisance des bâtiments.

Sur les parois des murs de l'intérieur de cette rotonde, on plaça des médaillons représentant les portraits de Louis XVI, du lieutenant de police Lenoir et de Philibert Delorme, inventeur du procédé dont MM. Legrand et Molinos firent usage dans la charpente de la coupole.

Les vétérans de la garde parisienne demandèrent, en 1791, la destruction du médaillon représentant Lenoir, et l'obtinrent. Dans la suite, on détruisit celui de Louis XVI; les orages politiques ont respecté celui de Philibert Delorme.

A l'édifice de la Halle est adossée une haute colonne dont je parlerai à la suite de cet article.

La coupole de la Halle aux Blés, en 1802, éprouva un accident. Un plombier laissa sur la charpente un fourneau de feu qui, dans l'espace de deux heures, l'enflamma et la détruisit entièrement. On s'occupa à réparer ce désastre; et, sur les

(1) Ces noms, qui sont ceux du lieutenant de police, du procureur du roi et de la ville et des quatre échevins alors en place, passeront forcément à la postérité; mais qu'est-ce qu'un nom tout seul?

(2) *Voyez* tome III, page 405, *Hôtel de Soissons*.

dessins de M. Brunet, habile constructeur, on rétablit cette coupole avec des fermes de fer coulé, et on la couvrit de lames de cuivre. Cet ouvrage, commencé en juillet 1811, fut terminé en juillet 1812. Cette nouvelle coupole a les dimensions de la première. La lumière descend sous la rotonde, ci-devant cour, non par les côtes de la coupole comme auparavant, mais par une lanterne placée à son sommet, et dont le diamètre est de 31 pieds (1).

Ainsi, l'édifice de la Halle aux Blés, entièrement construit en pierres, en briques, en fer et en cuivre, est désormais à l'abri des dangers de l'incendie.

Colonne de Catherine de Médicis, située rue de Viarmes et adossée à l'édifice de la Halle aux Blés. Elle est l'unique reste de l'hôtel que Catherine de Médicis fit construire, et qui a porté les noms d'Hôtel de la Reine et d'Hôtel de Soissons (2). Les créanciers du prince de Carignan ayant obtenu la permission de faire démolir cet hôtel, et d'en vendre les matériaux, comme il a été dit à l'article précédent, la colonne de Médicis, qui en faisait partie, allait être comprise dans la démolition générale, lorsqu'un particulier, amateur des arts, le sieur Petit de Bachaumont, voulant sauver ce monument de la ruine qui le menaçait, se présenta pour l'acquérir, dans l'intention de le donner à la ville, et à condition qu'il serait conservé. Cette colonne fut adjugée pour la somme de 1,500 livres.

Les magistrats du bureau de la ville, humiliés de la générosité d'un simple particulier qui se montrait plus zélé qu'eux pour les embellissements de Paris, restituèrent au sieur Bachaumont le prix de son acquisition, et décidèrent que la colonne serait conservée (3).

On résolut d'abord de transporter cette colonne au centre de la cour de l'édifice que l'on construisait. On avait déjà fait les modèles de la machine destinée à opérer le transport de cette masse énorme; mais on renonça à ce projet, dans la crainte que ce monument ne gênât, dans la cour de l'édifice, le mouvement des voitures. Il fut définitivement arrêté qu'elle ne serait point déplacée.

Cette colonne menaçait ruine; rétablie sur des fondements plus solides, elle put, sans changer le plan de la Halle, rester adossée au mur extérieur de cet édifice. Elle y est en partie engagée.

Son intérieur, évidé, contient un escalier à vis, par lequel on monte à sa cime. Une échelle d'environ six pieds supplée à l'escalier qui manque à la partie supérieure, et on arrive au-dessus du chapiteau par une ouverture de deux pieds en tous sens.

Une construction en fer sert d'amortissement à cette colonne dont la cime représente à peu près la figure d'une sphère. « Ce sont, dit M. Pingré, des cercles « et des demi-cercles, entrelacés, qui ne « paroissent avoir aucun trait à l'astronomie. Ont-ils quelques rapports avec les « profondeurs de l'astrologie? On l'assure; « mais je ne suis pas assez versé dans les « mystères de cette science pour prononcer sur une semblable question (1). »

La hauteur de cette colonne est diversement évaluée par les différents écrivains qui en ont parlé. M. Pingré lui donne environ quatre-vingts pieds, y compris son socle (2), et M. Legrand quatre-vingt-quinze pieds (3); d'autres, qui me paraissent le plus se rapprocher de la vérité,

(1) On y remarque un effet extraordinaire d'acoustique, en se plaçant précisément au centre de la salle.

(2) *Voyez* tome III, page 405.

(3) On publia à ce sujet une gravure satirique où l'on voyait la colonne entourée de sauvages qui la défendaient contre des pionniers se disposant à la démolir. Ces pionniers étaient commandés par l'ignorance personnifiée, coiffée d'un bonnet à oreilles d'âne. Bignon, prévôt des marchands, se reconnut dans cette figure allégorique, et fit supprimer la gravure : elle reparut au mois d'août 1763.

On publia aussi, en 1761, le portrait gravé du sieur de Bachaumont; il était représenté assis tranquillement dans un fauteuil, les yeux fixés sur la colonne placée devant lui. Au bas de ce portrait, on lisait ces mots : *Columna stante quiescit.*

(1) *Mémoires sur la colonne de la Halle aux Blés*, par A.-G. Pingré, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, de l'Académie des Sciences, etc., page 13.

(2) *Mémoires sur la colonne de la Halle aux Blés*, page 12.

(3) *Description de Paris et de ses Edifices*, par M. Legrand, tome II, page 32.

évaluent son élévation à quatre-vingt-quatorze pieds huit pouces. Il paraît que dans ces dernières évaluations est comprise la construction en fer qui sert d'amortissement à la colonne.

Son diamètre, dans la partie inférieure du fût, est de neuf pieds huit pouces et demi, et dans sa partie supérieure, de huit pieds deux pouces.

Cette colonne appartient, à quelques égards, à l'ordre toscan, et, à d'autres, à l'ordre dorique. Son chapiteau a la simplicité du premier de ces ordres, et sa base tient un peu du second. Les proportions du fût sont doriques, ainsi que les dix-huit cannelures qui sillonnent sa surface. Ces cannelures sont séparées entre elles par des côtes dentelées. Dans ces cannelures on voyait des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, des miroirs brisés, des lacs d'amour déchirés, et des C et des H entrelacés, lettres initiales des noms de Catherine et de Henri II, son époux. Ces symboles du veuvage de cette reine ont disparu.

Destiné aux erreurs de l'astrologie, élevé par Catherine de Médicis, reine d'odieuse mémoire, ce monument, uniquement recommandable par son ancienneté et ses grandes dimensions, ne pouvait, sous le règne de Louis XV, être considéré que comme objet de curiosité. Les chefs du bureau de la ville, après l'avoir acquis et réparé, sentirent qu'il convenait de lui ajouter un mérite plus solide, en le consacrant à l'utilité publique. Ils décidèrent qu'il serait établi, à la partie supérieure de cette colonne, un cadran solaire, et dans la partie inférieure une fontaine.

M. Pingré, savant astronome, membre de l'Académie des sciences, fut chargé du cadran. Il s'agissait de le placer sur une surface cylindrique et verticale. Le cas étant nouveau dans la gnomonique, il lui fallut inventer une méthode nouvelle. Ce savant est parvenu à établir un cadran qui marque l'heure précise du soleil à chaque moment de la journée et dans chaque saison de l'année (1).

La fontaine qui jaillit du socle est surmontée par un cartel appliqué sur le fût de la colonne, et par des ornements qui attestent le mauvais goût du temps.

Académie de Chirurgie. Elle tenait ses séances dans la grande salle du Collége de Chirurgie, situé rue des Cordeliers, aujourd'hui de l'École de Médecine, et dans l'emplacement qu'occupe l'École gratuite de Dessin. Cette académie, fondée en 1631, et confirmée par lettres patentes de 1748, était composée de soixante académiciens et d'un certain nombre d'associés, tant français qu'étrangers. On y distribuait plusieurs prix. Quatorze professeurs y enseignaient toutes les parties de la science chirurgicale.

Cette académie tint ensuite ses séances dans le nouveau bâtiment des Écoles de chirurgie, et s'y est maintenue jusqu'au temps de la révolution.

École gratuite de Dessin, rue de l'École-de-Médecine, nº 5, dans l'emplacement qu'avait occupé l'Académie de Chirurgie. Cette école, dont le sieur Bachelier, peintre, sollicita l'établissement, et dont il fut le directeur, autorisée par le lieutenant de police, fut ouverte en septembre 1766. Dans la suite, des lettres patentes, du 20 octobre 1767, lui donnèrent de la consistance. Elle se tient dans l'ancien amphithéâtre de chirurgie, éclairé par les fenêtres d'un dôme.

On admet dans cette école tous les enfants qui se présentent : des maîtres leur enseignent gratuitement l'architecture et l'ornement. Ceux des élèves qui remportaient des prix obtenaient autrefois la maîtrise de la profession ou métier auquel ils se destinaient.

École gratuite des Arts, instituée par les sieurs Lucotte, architecte, et Poiraton, peintre, sous la protection du sieur de Marigny. Elle fut ouverte le 15 août 1765, et ne paraît pas avoir obtenu une consistance durable.

École des Arts, tenue par le sieur Jean-François Blondel, rue de la Harpe. Elle fut établie vers l'an 1740; on y enseignait les mathématiques, l'architecture, etc.

Écoles de Droit, situées sur la place du Panthéon, nº 8. La plus ancienne école de Droit se trouvait rue Saint-Jean-de-Beauvais. Elle fut établie, dit-on, en 1384, par Gilbert et Philippe Ponce, dans la maison de cette rue où, depuis, a logé le célèbre imprimeur Robert-Etienne :

(1) Les lecteurs curieux de connaître cette méthode la trouveront exposée dans le Mémoire du sieur Pingré, intitulé *Mémoire sur la Colonne de la Halle aux Blés et sur le Cadran cylindrique de la colonne*, etc., seconde partie.

on n'enseignait dans cette école que le droit canon ou ecclésiastique. Le droit civil était prohibé à Paris.

Le parlement, en 1563 et en 1568, autorisa temporairement quelques légistes à professer le droit civil dans cette ville; mais cette autorisation cessa en 1572, et l'article 69 de l'ordonnance de Blois de 1576 porte : « Défendons à ceux de « l'Université de Paris, de lire ou graduer « en droit civil. »

Plusieurs universités de France possédaient des chaires de droit civil; et celle de Paris, leur capitale, en était privée. On ne connaît point le motif de cette étrange exception; et Henri III, qui a signé cette ordonnance de Blois, n'en était certainement pas plus instruit. Ce motif ne pouvait être raisonnable.

Louis XIV, par un édit du mois d'avril 1679, ordonna le rétablissement de la chaire du droit romain.

Sous le règne de Louis XV, le bâtiment de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, où se tenait cette école, devint insuffisant; il était incommode et menaçait ruine. On s'occupa de procurer à cette école un local plus convenable. On choisit l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'édifice de ces écoles, parce qu'il devait contribuer à la décoration de la place projetée devant la nouvelle église de Sainte-Geneviève. Cet édifice fut commencé en 1771, sur les dessins de Soufflot. Le 24 novembre 1783, les travaux étant terminés, les professeurs de la faculté de droit vinrent solennellement en prendre possession. Le 5 décembre suivant, l'Université fit l'inauguration de ces nouvelles écoles; et, pour ajouter à la pompe de cette cérémonie, on y joignit celle de la réception d'un nouveau docteur en droit, réception assaisonnée de pratiques allégoriques, inutiles, pédantesques, et qui sentent le vieux temps.

Cet édifice ne fait pas honneur à son architecte. La principale entrée est élevée sur un plan en partie circulaire, dont la forme vicieuse se reproduit sur la façade tout entière. Cet édifice n'offre rien de remarquable.

Avant la révolution, la faculté de droit se composait de six professeurs en droit civil et canon, d'un professeur en droit français et de douze agrégés.

Toutes les facultés de droit, en France, languissaient alors dans l'état le plus déplorable. L'enseignement était nul, les examens, les thèses n'offraient qu'une vaine cérémonie. Le doyen de cette faculté vendait à prix fixe les diplômes de licenciés, et chaque aspirant venait en acheter. Il ne fallait ni théorie ni pratique; mais il fallait de l'argent. L'Université de Paris était, il faut l'avouer, plus régulière que celles de Troyes, de Bourges, de Valence et de Reims : elle vendait sa marchandise un peu plus cher; mais elle observait des formes : on y faisait des cours; de plus, on y subissait des examens, on y soutenait des thèses, dont on avait d'avance communiqué les questions au candidat, qui d'ailleurs était soufflé par un professeur qu'il payait.

Un écrivain du règne de Louis XV dit : « Les écoles de droit sont à la fois l'abus « le plus déplorable, la farce la plus ridi- « cule; les examens, les thèses, y sont de « vraies parades (1).

Pendant la révolution, les écoles de droit furent suspendues. Cependant deux écoles particulières s'établirent, l'une rue de Vendôme, l'autre dans les bâtiments du collége d'Harcourt, rue de la Harpe : la première portait le titre d'Académie de Législation; la seconde, celui d'Université de Jurisprudence.

Un décret du 22 ventôse an XII (13 mars 1804) réorganisa l'Ecole de droit. Ce décret règle les matières qui y seront enseignées, les cours d'études, les examens et les degrés, etc. Dès lors tout changea de face : les élèves furent astreints à suivre les cours pendant trois années, à subir quatre examens, et à soutenir un acte public.

Aujourd'hui, l'école de droit se divise en cinq cours, où l'on enseigne 1° le droit romain; 2° le droit civil français; 3° la procédure et le droit criminel. En 1820, conformément au vœu exprimé par le décret du 22 ventôse an XII, on y a réuni le droit naturel et des gens, et le droit positif et administratif.

En cette même année, l'édifice des écoles étant devenu insuffisant, une seconde section fut établie dans l'église de la Sorbonne, qu'on disposa à cet usage. Depuis, cette section a été transférée au collége du Plessis.

Ecole royale Militaire, entre les avenues de Lowendal, de la Bourdonnaie,

(1) *Mémoires secrets,* au 31 mars 1752.

de Suffren et le Champ-de-Mars, qui s'étend devant la façade occidentale du bâtiment. Un édit de janvier 1751, enregistré le 22 de ce mois, porte que Louis XV établit l'hôtel de l'École royale Militaire en faveur de cinq cents jeunes gentilshommes, pour y être entretenus et élevés dans toutes les sciences convenables et nécessaires à un officier. Outre ces cinq cents jeunes gentilshommes, gratuitement logés, nourris, enseignés, on admet dans cette école un certain nombre de pensionnaires étrangers ou nationaux payant 2,000 livres, à ces conditions qu'ils seraient catholiques, et feraient preuve de quatre degrés de noblesse.

Le bénéfice d'une loterie et les revenus de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, abbaye que l'on fit supprimer par le pape Clément XIII, furent les ressources financières auxquelles on eut recours pour les frais de cet établissement.

En 1752, on commença la construction de ce vaste édifice sur les dessins du sieur Gabriel, architecte du roi. Plus de dix années furent employées à ces travaux. La première pierre de la chapelle ne fut posée que le 5 juillet 1799.

L'emplacement occupé par les divers bâtiments et cours de cet établissement forme un parallélogramme de 220 toises de longueur et de 130 de largeur. L'architecte, n'étant gêné par aucune circonstance, a pu librement étendre son plan.

Du côté de la ville est la façade principale de cet édifice : cette façade laisse voir deux cours entourées de bâtiments, et autrefois fermées par des constructions qui en cachaient la vue. En 1787, on y substitua une belle grille qui mit l'édifice à découvert. Après la première cour ornée de plates-bandes en gazon, et qui présente un carré de 70 toises de côté, en est une autre, qui fut appelée Cour Royale, également carrée, dont chaque côté a environ 45 toises de longueur. Au milieu s'élevait, sur un piédestal, la statue pédestre et en marbre de Louis XV, sculptée par Lemoine. Les bâtiments de cette cour sont décorés de colonnes doriques accouplées et d'un agréable effet, ainsi que d'avant-corps couronnés par des frontons.

Depuis qu'on a substitué une grille aux bâtiments qui cachaient la cour, on a fait, à ses deux extrémités, de nouvelles constructions. Leurs faces avancées présentent deux frontons, peints à fresque par le sieur Gibelin, qui le premier a mis en usage à Paris ce genre de peinture. Ces tableaux sont en grisaille et imitent le bas-relief. Ils représentent, l'un des athlètes qui arrêtent d'une main un cheval fougueux, l'autre l'étude personnifiée, entourée des attributs des sciences et des arts.

Je passe sous silence les bâtiments plus simples destinés aux besoins de cet établissement : bâtiments qui entourent quinze cours ou jardins, et je viens au principal corps de logis.

Du côté de la cour, ce corps de logis est décoré par une ordonnance dorique, que surmonte un ordre ionique ; au centre de sa façade est un avant-corps, orné de colonnes corinthiennes, dont la hauteur embrasse les deux étages; il supporte un fronton surmonté d'un attique. Cet attique est couronné par un dôme quadrangulaire.

Le vestibule, qui s'ouvre sur l'avant-corps du centre de la façade, est orné de quatre rangs de colonnes d'ordre toscan, et de quatre niches où l'on a placé les figures en pied du maréchal de Luxembourg, sculpté par Mouchi; du vicomte de Turenne, par Pajou ; du prince de Condé, par Le Comte; et du maréchal de Saxe, par d'Huez.

Au premier étage est la salle du conseil, ornée d'attributs militaires et de tableaux, représentant les batailles de Fontenoy, de Lawfelt, les siéges de Tournay et de Fribourg en Brisgaw ; tableaux très médiocres, peints par Lepaon.

D'autres pièces renfermaient des ouvrages de peintres plus distingués; et dans la chapelle on voyait des tableaux de Vien, de Hallé, de La Grenée le jeune et de Doyen.

En 1768, le ministre de Choiseul ordonna l'établissement d'un observatoire dans cet édifice. Le savant de Lalande, après plusieurs obstacles, en fut chargé ; il fit, en 1774, fabriquer à Londres un grand quart-de-cercle mural de 7 pieds et demi de rayon, instrument qui manquait à l'observatoire du faubourg Saint-Jacques; il y joignit une lunette méridienne et une lunette parallactique. Cet observatoire fut démoli bientôt après; on ne le rétablit qu'en 1788, par ordre du ministre de Ségur. Il existe encore sur une partie du bâtiment en aile, à gauche de la première cour.

Du côté du Champ-de-Mars, la façade

du bâtiment principal, sans y comprendre les bâtiments latéraux placés sur la même ligne, présente deux rangs de croisées, au rez-de-chaussée et au premier étage. Chaque rang se compose de vingt et une ouvertures, portes ou fenêtres. Au centre, est un avant-corps orné de colonnes corinthiennes qui embrassent les deux étages, et supportent un fronton orné de bas-reliefs : derrière et au-dessus, est un attique sur lequel est appuyé le dôme quadrangulaire dont j'ai parlé.

Cette édifice a éprouvé plusieurs changements, parce qu'il a eu plusieurs destinations. Un arrêt du conseil du 9 octobre prononce la suppression de l'Ecole militaire, suppression qui s'effectua au 1er avril 1788. Les élèves furent alors renvoyés et placés dans des régiments ou dans divers colléges.

En 1788, cet édifice fut au nombre des quatre qui furent destinés à remplacer l'hôpital de l'Hôtel-Dieu : et l'on chargea l'architecte Brongniart d'y faire exécuter les changements nécessaires.

Pendant la révolution, cet édifice fut transformé en une caserne de cavalerie. Buonaparte en fit son quartier général ; et pendant longtemps on a lu sur la fraise de la façade de l'Ecole militaire, du côté du Champ-de-Mars, ces mots : Quartier Napoléon.

Plusieurs avenues, plantées de quatre rangs d'arbres, bordent cet édifice, ou y aboutissent. J'ai parlé de quelques-unes. La demi-lune qui précède la grille, du côté de la ville, est nommée place de Fontenoy ; la grande avenue qui y communique, et va couper celle de Breteuil, qui fait face au dôme des Invalides, est nommée Avenue de Saxe. La plaine qui s'étend depuis Vaugirard jusqu'à la Seine, entre les Invalides et l'Ecole-Militaire, plaine autrefois sablonneuse, stérile et déserte, est aujourd'hui divisée par de longues allées, ombragées de belles plantations et vivifiées par de jolies habitations, dont le nombre va toujours croissant.

Du côté opposé, dans l'espace qui se trouve entre les bâtiments de l'Ecole-Militaire et le cours de la Seine, se trouve le Champ-de-Mars, qui en est une dépendance et dont je vais parler.

Champ-de-Mars. Il occupe l'espace qui s'étend depuis l'Ecole-Militaire jusqu'à la route qui borde la rive de la Seine. Son plan est un parallélogramme régulier, bordé par des fossés revêtus en maçonnerie et munis de guérites aux cinq entrées et aux angles de ce parallélogramme. Chaque entrée est fermée par une grille en fer.

La longueur de ce parallélogramme, prise depuis la façade de l'Ecole-Militaire jusqu'à l'extrémité intérieure du fossé, est de 450 toises. Sa largeur, d'une extrémité extérieure du fossé à l'autre, est de 220. Tout le long des grands côtés du parallélogramme, en dedans et en dehors du fossé, sont des plantations de quatre rangs d'arbres. Ainsi le Champ-de-Mars est bordé, dans sa longueur, de huit rangs de plantations, formant deux grandes allées et quatre contre-allées.

Ce Champ-de-Mars, d'abord destiné aux exercices des élèves de l'Ecole-Militaire, depuis le renvoi de ces élèves, servit longtemps et sert encore aux exercices de cavalerie et d'infanterie : dix mille hommes peuvent aisément y manœuvrer.

Son nom et même son sol ont éprouvé des changements amenés par les événements politiques. Il fut nommé Champ de la Fédération, après la fête mémorable de la confédération nationale, célébrée pompeusement le 14 juillet 1790. Pour les apprêts de cette fête, on exécuta de grands mouvements de terrain : on baissa le sol pour élever autour de la place des talus dont la hauteur était double de celle qu'ils ont aujourd'hui.

Lorsqu'en 1806 on commença, à l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, les travaux du pont d'Iéna, depuis nommé Pont des Invalides, les talus furent, de ce côté, déformés, les fossés comblés ; et, au-delà, le sol fut considérablement exhaussé.

Cette place fut le théâtre de plusieurs événements ; on y célébra un grand nombre de fêtes, dont la plus mémorable est sans doute celle du 14 juillet 1790.

Hotel des Monnaies, situé quai Conti, nº 11. Il est présumable que sous la première race des Francs, il est certain que sous la seconde, on battait monnaie à Paris ; dans l'édit donné à Pistes par Charles le Chauve, en l'année 864, capitule 12, Paris se trouve au nombre des villes où était établie la fabrication des monnaies (1). Le bâtiment consacré à cette fabrication devait être dans le palais de la

(1) *Baluzii capitularia*, tom. II, pag. 178.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 13.

Cité. Charlemagne, dans son capitulaire 2, de l'an 805, avait ordonné, à cause du grand nombre de fausses monnaies mises en circulation, que la monnaie serait fabriquée dans son palais ou dans sa cour (1).

Quoique les rois ou empereurs de la seconde race n'aient presque jamais résidé dans Paris, il s'y trouvait néanmoins un palais où avaient demeuré les rois de la première; et, d'après cette ordonnance renouvelée par les successeurs de Charlemagne, il est probable que le palais de la Cité était le lieu où la monnaie était fabriquée.

Dans la suite, lorsque le faubourg septentrional fut protégé par une enceinte, on dut y transférer cette fabrication. Dans ce quartier est une rue appelée de la Vieille-Monnaie, où se trouvait une mai-



Palais de l'Élysée.

son nommée, dans un acte de 1227, *Monetaria* et *de veteri moneta* (2). Ainsi en cette rue se fabriquait, très anciennement, la monnaie de France; il paraît que, vers le commencement du treizième siècle, époque où la rue dont je viens de parler portait le nom de Vieille-Monnaie, on avait placé ailleurs le lieu de cette fabrication. Elle pouvait bien, lorsque l'enceinte de Philippe-Auguste fut terminée, avoir été transférée sur l'emplacement où s'établirent depuis les religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie. En fondant le couvent de ces religieux, saint Louis leur donna une maison appelée de la Monnaie.

A la fin du treizième siècle, ou au commencement du quatorzième siècle, un hôtel de la Monnaie était établi dans la rue qui porte aujourd'hui ce nom; rue qui, du côté du nord, sert de prolongation à la ligne du Pont-Neuf.

(1) *Baluzii capitularia*, tom. I, pag. 427.

(2) *Recherches sur la ville de Paris*, par Jaillot, tome 1, quartier Saint-Jacques-la-Boucherie, page 66.

Parmi les divers bâtiments de cet hôtel, il s'en trouvait de fort anciens qui semblaient appartenir à la fin du treizième siècle. Ces bâtiments, qui menaçaient ruine, ont subsisté jusqu'à ce que l'hôtel des Monnaies du quai Conti fût entièrement achevé. Alors on les démolit; et sur leur emplacement on ouvrit, en 1778, deux rues appelées Boucher et Etienne, noms de deux échevins en place à cette époque.

Lorsque, au conseil du roi, il fut question de faire construire un nouvel Hôtel des Monnaies, on arrêta qu'il serait établi sur la place de Louis XV : les plans furent adoptés, les fondations commencées, et 150 mille livres dépensées; le tout fut inutile. Mais, en 1767, après des réflexions tardives, on renonça à l'emplacement choisi; et on lui préféra celui de l'hôtel de Conti, dont en 1768 on commença la démolition. Autorisée par le ministre Laverdy, cette construction fut élevée sur les dessins de Jacques-Denis Antoine, architecte recommandable, dont plusieurs autres travaux attestent les talents, et font l'ornement de la capitale. Le 30 mai 1771, l'abbé Terrai, au nom du roi, en posa la première pierre.

Ce bâtiment, élevé sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Conti (1), présente sa principale façade sur le quai de ce nom ; longue de 60 toises environ, elle est percée de trois rangs de croisées, dont chacun renferme vingt-sept fenêtres ou portes. Le rang inférieur, ou celui du rez-de-chaussée, orné de refends, forme soubassement. Au centre, est un avant-corps dont l'étage inférieur, percé de cinq arcades, sert d'entrée et devient le soubassement d'une ordonnance ionique composée de six colonnes. Cette ordonnance supporte un entablement à console et un attique orné de festons et de six statues placées à l'aplomb des colonnes : ces statues représentent la Paix, le Commerce, la Prudence, la Loi, la Force et l'Abondance, ouvrage des sieurs Le Comte, Pigalle et Mouchi.

Au-dessous, au milieu des cinq arcades de cet avant-corps, est celle qui sert d'entrée principale. Dans le vestibule qui se présente ensuite, sont vingt-quatre colonnes doriques cannelées. A droite est un magnifique escalier enrichi de seize colonnes doriques.

Le plan de cet édifice se compose de huit cours entourées de bâtiments, dont chacune a sa destination particulière. La cour où l'on arrive après avoir traversé le vestibule est la plus grande : elle a 110 pieds de profondeur sur 92 de largeur ; elle est bordée par une galerie couverte. Le péristyle, orné de quatre colonnes doriques qu'on voit en face, annonce la porte de la salle des balanciers. Cette salle, dont la voûte surbaissée est soutenue par des colonnes d'ordre toscan, a 62 pieds de long sur 39 de large. On y remarque la statue de la Fortune, sculptée par Mouchi.

Au-dessus de cette salle est celle des ajusteurs : elle est de pareille étendue, et contient cent places.

En montant par le grand escalier, on arrive au cabinet de minéralogie, qui occupe au premier étage le pavillon du milieu de la façade. Ce cabinet, fondé par le sieur Sage, et où ce savant a longtemps fait ses cours, est décoré tout autour de vingt colonnes corinthiennes de grande proportion, en stuc, couleur de jaune antique. Ces colonnes supportent une tribune vaste et de laquelle on peut entendre le professeur. Cette tribune et les galeries et cabinets qui y communiquent sont garnis d'armoires qui contiennent des objets minéralogiques, des dessins du Vésuve, des modèles de machines, etc.

Cette salle, une des plus belles de Paris, est plus fastueuse peut-être qu'il ne convient à sa destination : une école et une collection de minéralogie n'auraient pas besoin de tant de luxe.

La façade en retour sur la rue Guénégaud a 58 toises d'étendue ; moins riche que la façade qui se présente sur le quai, elle n'en est pas moins belle. Deux pavillons s'élèvent à son extrémité, et un troisième au centre : les parties intermédiaires n'ont que deux étages; celui du rez-de-chaussée forme soubassement, et l'étage supérieur un attique. Le pavillon du centre, faisant avant-corps, est orné de quatre statues, celles des Eléments, dont le nombre était encore borné à quatre à l'époque de cette construction. Ces statues sont l'ouvrage de Caffiéri et de Dupré. C'est

(1) La ville de Paris, autorisée par un arrêt du conseil du 22 août 1750, acquit, pour la somme de 160,000 livres, l'emplacement de l'hôtel de Conti pour y construire un hôtel-de-ville. Ce projet n'ayant pu s'exécuter, on y plaça l'Hôtel des Monnaies.

par une porte de cette façade que les ouvriers pénètrent dans les divers ateliers.

Par la porte du nº 8, qui se trouve aussi sur cette façade et au pavillon le plus éloigné du quai, on entre dans le cabinet de la monnaie des médailles qui, jadis placé au Louvre, fut transféré dans cet édifice. Il contient la collection complète de tous les carrés et poinçons des médailles et jetons frappés en France depuis François Ier.

L'Hôtel des Monnaies est le siége d'une administration qui surveille l'exécution des lois monétaires, les fonctionnaires, l'entretien des hôtels et les ateliers de la fabrication; elle vérifie les titres des monnaies, rédige les tableaux servant à déterminer le titre et le poids d'après lesquels les matières d'or et d'argent doivent être échangées. Elle fait procéder à la vérification du titre des monnaies étrangères nouvellement fabriquées, afin d'observer les variations que ce titre pourrait éprouver. Elle est de plus chargée de régler la comptabilité des divers ateliers de fabrication.

Hôpital militaire, situé rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. Il fut fondé, en 1765, pour les gardes françaises. On n'y comptait alors que deux cent soixante-quatre lits. J'en parlerai dans la suite (1).

Hôpital des Enfants-Trouvés, situé rue Neuve-Notre-Dame. Il fut, en 1717, élevé sur l'emplacement de la vieille église de Sainte-Geneviève-des-Ardents, d'après les dessins de Boffrand. J'en ai parlé ailleurs (2).

Place de Louis XV, située entre le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées, bornée au nord par deux magnifiques bâtiments semblables entre eux, que sépare la rue Royale; et, au sud, par le cours de la Seine et le pont Louis XVI, appelé maintenant pont de la Concorde.

Cette place, commencée en 1763, sur les dessins de Gabriel, ne fut entièrement achevée qu'en 1772. Son plan octogone est dessiné par des fossés revêtus en maçonnerie, bordés de balustrades, et terminés par huit pavillons qui ont pour amortissements des socles décorés de guirlandes et destinés à porter des groupes de figures allégoriques. Ces fossés, ces balustrades, ces pavillons ne lui procurent ni utilité ni agrément. Cette place fut longtemps divisée en quatre parties occupées par des pièces de gazon, entourées de barrières. Sa longueur du nord au sud, en dedans de ses limites, est de 125 toises, et de l'est à l'ouest, de 87 toises.

La place Louis XV doit sa principale beauté aux objets qui l'environnent. Les terrasses du jardin des Tuileries, leurs arbres et deux statues équestres en marbre la bornent du côté de l'est.

Au nord sont deux vastes édifices pareils, richement décorés, qui ont chacun 48 toises de face et 75 pieds de hauteur, et dont l'un plus près des Tuileries, d'abord destiné au Garde-Meuble des bijoux de la couronne (1), sert aujourd'hui au ministère de la marine, et l'autre n'a point de destination publique. Ces deux édifices sont séparés par une large rue qui correspond d'un côté au centre de la place et de l'autre au boulevard de la Madeleine. Cette rue, nommée rue Royale, tristement fameuse par les accidents dont, au 30 mai 1770, elle fut le théâtre (2), laisse

(1) *Voyez*, ci-après, *Hôpitaux militaires*.

(2) *Voyez Hospice de l'allaitement des Enfants-Trouvés.*

(1) *Voyez*, ci-après, l'article *Garde-Meuble*.

(2) Pendant la nuit du 30 au 31 mai 1770, un feu d'artifice préparé sur la place, à l'occasion des fêtes célébrées à Paris pour le mariage de Louis XVI, alors dauphin, et de Marie-Antoinette d'Autriche, attira une foule immense de curieux. Un fossé qui n'avait point été comblé, des maisons dont la construction n'était point encore achevée et dont les matériaux encombraient cette rue, et l'imprévoyance de la police, causèrent de grands malheurs. Après le feu d'artifice, la foule s'écoulait par la rue Royale, qui alors était la seule issue de cette place du côté de la ville. Pendant que la multitude s'y portait, une grande quantité de personnes et de voitures arrivaient du côté du boulevard; ces deux forces, qui se contrariaient, accrurent considérablement la presse. On voyait des personnes culbutées dans le fossé, froissées contre les pierres, foulées aux pieds des chevaux; d'autres, l'épée nue à la main, essayant de se faire jour à travers la foule, blessaient, tuaient ceux qui s'opposaient à leur passage. On égorgeait à coups de couteau les chevaux des voitures qui s'avançaient dans cette rue. Une charpente qui s'écroula augmenta la confusion et les malheurs. On compta le lendemain cent trente-trois cadavres restés sur la place; mais le nombre fut

voir à son extrémité opposée l'édifice de la Madeleine.

Au couchant de cette place se présentent deux vastes massifs de verdure formés par les arbres des Champs-Elysées. Au milieu s'ouvre une large route qui sert de prolongation à la grande allée du jardin des Tuileries. Cette route, dite Avenue de Neuilly, commencée en 1768, est bornée par les hauteurs de Chaillot, par les édifices de la barrière de Neuilly et par l'arc de triomphe de l'Etoile.

A l'entrée de cette route se dessinent, sur la verdure des massifs, deux groupes de marbre, montés sur des piédestaux, et représentant chacun un cheval fougueux dompté par un homme, groupe dont j'ai déjà parlé (1).

Au sud de cette place, la vue n'avait pour objet que la route de Versailles, le cours de la Seine et, au-delà, le Palais-Bourbon. Depuis, un pont a été construit sur cette rivière; et, au lieu de la façade mesquine du Palais-Bourbon, s'élève celle du palais du Corps-Législatif, aujourd'hui nommé Chambre des Députés, façade majestueuse, riche d'ornements, qui se trouve, ainsi que le pont qui la précède, en correspondance avec le centre de la place de Louis XV, avec la rue Royale et la façade de la Madeleine.

Cette place doit son nom de Louis XV à la statue équestre de ce roi, laquelle s'élevait au centre.

Dès l'an 1748, le prévôt des marchands de Paris avait déterminé ses subordonnés, les échevins de cette ville, à faire élever ce monument à la gloire du roi, et à le lui offrir au nom des Parisiens qu'on n'avait pas consultés. Edme Bouchardon, chargé de faire cette statue, l'exécuta dans les ateliers du faubourg du Roule. Elle fut, le 17 avril 1763, transférée à la place qui lui était destinée; cette translation dura trois jours. Bouchardon ne put jouir du succès de ses travaux : il mourut après avoir confectionné la statue équestre. Pigalle lui succéda, et fut chargé d'exécuter les figures et ornements du piédestal.

Le 20 juin 1765 furent découverts et offerts aux regards des curieux la statue équestre et ses accessoires. Aux angles du piédestal en marbre blanc étaient placées des figures qui devaient être en bronze, mais qui, n'étant pas encore achevées, parurent alors en plâtre doré. Ces quatre figures représentaient autant de vertus : la Force, la Paix, la Prudence et la Justice. Ces vertus remplissaient ici les fonctions humiliantes de cariatides, et semblaient supporter le socle de la statue équestre de Louis XV. Ce roi, couronné de lauriers, coiffé à la moderne, était vêtu en Romain. On peut reprocher à Bouchardon l'inconvenance de vêtir un roi français avec le *paludamentum* antique. Du reste, ce groupe en bronze, coulé d'un seul jet, était d'un beau dessin. La figure du cheval se distinguait par la beauté et l'élégance de ses formes; ce qui doit être remarqué à cette époque où les beaux-arts, tombés dans un état de dégradation, commençaient à peine à se relever.

On ne peut parler aussi avantageusement des quatre figures colossales représentant les vertus. Ces figures, ouvrage de Pigalle, étaient sans noblesse, dans des attitudes maniérées et surtout fort déplacées. Aussi furent-elles l'objet de plusieurs mauvaises plaisanteries, où Louis XV, qui alors avait cessé d'être l'objet de l'amour du peuple, était audacieusement insulté. Dans de pareilles compositions, un artiste doit soigneusement éviter tout ce qui peut donner matière à de malignes allusions (1).

Le piédestal était orné de bas-reliefs en bronze, représentant des batailles où Louis XV s'était trouvé; on y voyait des inscriptions, dont la plus historique était ainsi conçue : *Hoc pietatis publicæ monumentum Præfectus et Ædiles decreverunt anno* 1748, *posuerunt anno* 1763.

Cette statue équestre, pendant plus de

bien plus grand, et on le fait monter à plus de trois cents. Quant à celui des personnes blessées, estropiées ou qui moururent des suites de cette presse, on ne l'a jamais su. « J'ai vu, dit Mercier, plusieurs personnes « languir trente mois des suites de cette « presse épouvantable. Une famille entière « disparut. Point de maison qui n'eût à « pleurer un parent ou un ami. » (*Tableau de Paris*.)

(1) *Voyez*, ci-dessus article *Champs-Elysées*.

(1) Parmi les nombreux traits satiriques qui circulèrent à cette occasion, le plus précis, le plus dur et le plus acéré est celui-ci :

O la belle statue! ô le beau piédestal!
Vertus sont à pied, le Vice est à cheval!

vingt ans, ne fut entourée que par une misérable clôture en bois. Sous le règne de Louis XVI, en 1784, elle obtint un entourage convenable, composé d'une belle balustrade de marbre blanc et d'un pavé en carreaux de même matière.

Le 11 août 1792, cette statue équestre fut renversée, ainsi que tous les autres monuments de cette nature qui existaient à Paris. Un décret de l'Assemblée législative, de la veille, en avait ordonné la destruction.

Quelques mois après fut élevée, sur le piédestal, une figure colossale de la Liberté. Cette figure, composée de maçonnerie et de plâtre, colorée en bronze, ouvrage de Lemot, était représentée assise, coiffée du bonnet phrygien, qui n'est pas celui de la Liberté, et s'appuyant sur une haste. Alors la place de Louis XV reçut le nom de place de la Révolution.

Cette figure resta en place depuis la fin de 1792 jusqu'au 20 mars 1800, époque où un arrêté des consuls ordonna que des colonnes triomphales seraient élevées dans tous les départements de France, et qu'une colonne nationale serait érigée, à Paris, sur la place de la Révolution, au lieu de la figure de la Liberté. Dans les départements, ainsi qu'à Paris, on fit toutes les dispositions nécessaires pour exécuter ce décret. Le 25 messidor an VIII, Lucien Buonaparte, ministre de l'intérieur, vint en grande cérémonie poser la première pierre de cette colonne monumentale. On découvrit les fondations du piédestal ; on y trouva une boîte de bois de cèdre, contenant sept médailles, dont l'une en or et six en argent, portant le millésime de 1754. A leur place, on déposa une autre boîte, en bois d'acajou, à double fond, contenant sur le premier fond huit médailles, dont une d'or, trois d'argent et quatre de bronze, représentant les portraits des trois consuls, du général Desaix, etc., et sur le second, une planche de cuivre, sur laquelle fut gravée la relation de la pose de la première pierre.

On fit plus; on éleva une vaste charpente, couverte d'une toile peinte, représentant la colonne projetée : on voyait autour de la base de cette colonne tous les départements représentés par des figures qui se tenaient par la main. Ni la colonne de Paris, ni celles des départements ne furent construites. Il est présumable que ce moyen fut un prétexte pour faire disparaître de Paris et des villes de France les monuments de la liberté.

Lorsqu'on éleva à Paris le simulacre de cette colonne, on changea le nom de la place; elle reçut alors celui de place de la Concorde. Dans les premiers jours d'avril 1814, on lui rendit sa première dénomination, celle de place de Louis XV.

Sur cette place, pendant plus de quinze mois qu'a duré le régime de la terreur, un grand nombre de victimes furent décapitées. Le 21 janvier 1793, l'infortuné Louis XVI y éprouva le même sort, etc.

Garde-Meuble de la couronne, situé sur la place Louis XV, dans un des deux édifices qui décorent la partie septentrionale de cette place, et où sont aujourd'hui les bureaux du ministère de la marine.

Il existait près du Louvre un dépôt des meubles et bijoux de la couronne. En 1760, lorsqu'on entreprit la construction des deux édifices élevés au nord de la place de Louis XV, on destina le plus voisin du jardin des Tuileries à recevoir ces objets précieux.

Cet édifice, de 48 toises de face, présente un corps principal, terminé à ses extrémités par deux pavillons formant avant-corps. Un soubassement en bossages, percé de portes aux avant-corps, et, dans le milieu, de onze arcades qui éclairent une galerie, supporte une ordonnance corinthienne, composée de douze colonnes et d'un entablement couronné par une balustrade. Les deux pavillons des extrémités terminent la galerie du rez-de-chaussée et celle du premier étage, et représentent, au-dessus du soubassement, quatre colonnes corinthiennes, qui supportent des frontons dont les tympans sont ornés de bas-reliefs. Aux deux côtés de chacun de ces frontons s'élèvent des trophées.

Cette façade, où l'architecte Gabriel a prodigué toutes les richesses de l'architecture, n'est pas à l'abri d'une juste critique. Mais je n'entrerai point dans ces détails.

L'autre bâtiment, placé sur la même ligne au-delà de la rue Royale, est absolument semblable au premier.

On entrait à ce garde-meuble par l'arcade du milieu de la façade ; un escalier, orné de bustes, de termes et de statues antiques, conduisait dans plusieurs salles. La première était consacrée aux armures étrangères et françaises : on y voyait celle que portait François Ier lorsqu'il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie : elle

était ornée de bas-reliefs ciselés d'après les dessins de Jules Romain ; on y voyait celle dont était revêtu Henri II lorsqu'il fut blessé à mort par Montgommeri ; celles de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV : cette dernière était un présent que la république de Venise fit à ce roi. Ses gravures, précieusement exécutées, représentaient douze villes de Flandre prises par ce monarque. Plusieurs autres armures ornaient cette salle. On y remarquait deux épées de Henri IV, celle du roi Casimir, et surtout l'épée du saint père le pape Paul V : sa poignée dorée était chargée des attributs de la papauté : les clefs, la tiare, etc.

Au milieu de cette salle étaient deux petits canons, montés sur leur affût, damasquinés en argent, offerts, en 1684, à Louis XIV, par les ambassadeurs du roi de Siam. Ces canons ont servi à la prise de la Bastille. Parmi plusieurs autres espèces d'armes anciennes, se trouvait une collection de fusils, de pistolets, épées, lances, cottes d'armes, masses d'armes de différents peuples et de différents temps

La salle suivante contenait des tapisseries : vingt-deux pièces, que François I[er] acheta vingt-deux mille écus des ouvriers flamands, représentaient les batailles de Scipion, exécutées d'après les dessins de Jules Romain ; huit pièces, dont les sujets étaient l'Histoire de Josué, les Amours de Psyché, en cent six aunes ; les Actes des Apôtres, en dix pièces, d'après les dessins de Raphaël, et formant cinquante-trois aunes. Ensuite se trouvaient une grande quantité de tapisseries que Louis XIV avait fait fabriquer à la manufacture des Gobelins, d'après les dessins de Le Brun, Coypel père et fils, Jouvenet, Oudry et de Troys.

Dans la troisième salle, on voyait une quantité considérable d'objets précieux, tels que vases, hanaps, coupes d'agate, de cristal de roche ; des présents envoyés au roi par des princes orientaux ; des ustensiles du culte, etc. ; le tout contenu dans onze armoires. Une d'elles offrait la chapelle d'or du cardinal de Richelieu, dont toutes les pièces étaient d'or massif et enrichies de gros diamants. On remarquait, parmi ces précieux objets, deux chandeliers d'église entièrement en or, émaillés, enrichis de deux mille cinq cent seize diamants, et qu'on a estimés valoir deux cent mille livres. On comptait sur les burettes, pareillement d'or émaillé, douze cent soixante-deux diamants.

La croix, de 20 pouces 9 lignes de hauteur, portait un Christ en or massif, dont la couronne et la draperie étaient garnies de diamants.

Les Heures du cardinal de Richelieu faisaient partie de sa chapelle. Ce volume, manuscrit sur vélin, mérite d'être décrit. La couverture, en maroquin, était entourée de lames d'or ; sur une de ses faces, on voyait un médaillon, en or émaillé, offrant la figure de ce cardinal qui, à l'instar des empereurs romains, tenait en main le globe du monde. Quatre anges venaient, des quatre coins, poser des couronnes de fleurs sur sa tête. Ce médaillon, encadré de fleurs, portait cette inscription : *Cadat.*

Sur l'autre face de ce volume était aussi un médaillon présentant un cœur enflammé, croisé par ces quatre lettres D. H. A. R. liées en chiffres avec cette inscription dans la guirlande :

Solus, sed non unus.

Laissons aux curieux le soin d'expliquer ces inscriptions mystérieuses, de trouver le mot de ces énigmes.

Une autre armoire contenait une partie des présents qu'en 1740 fit à Louis XV Saïd Mehemet, ambassadeur de la Porte. Ces présents consistaient en un caparaçon de drap écarlate, brodé d'or, d'argent et de soie, et enrichi de perles ; en une selle de velours cramoisi, brodée en or et en argent, chargée d'émeraudes, de diamants et de rubis ; en deux sangles d'un tissu d'or, ornées de perles ; et en un poitrail accompagné d'une pomme d'or, avec des ornements d'or émaillé de diverses couleurs, et enrichis de diamants, dont trois avaient été arrachés (1).

(1) Il paraît que la garde de ces riches inutilités était confiée à des hommes peu fidèles ou peu surveillants. Dans l'inventaire du Garde-Meuble fait en 1791, on voit qu'à plusieurs objets il manque des parties d'or, de perles, de diamants, et d'autres pierres précieuses. C'est ainsi qu'à un coffre de cristal de roche il manquait des bandes d'or émaillé garnies de diamants. Sur un petit char de triomphe, dont les quatre roues étaient d'or émaillé, se voyait un coq dont le corps consistait en une matrice de perle d'un pouce deux lignes de diamètre. Cette

Le reste de ces présents se composait d'étriers, de pistolets, de fusils et de leurs fourreaux; d'une têtière garnie d'or émaillé, dont on avait enlevé deux diamants; d'une giberne d'or émaillé, garnie de pierres précieuses, dont on avait soustrait deux rubis; d'une poire à poudre, d'une masse d'armes de cristal de roche, ornée d'émeraudes, de rubis, dont on en avait arraché deux; d'un carquois de velours vert, enrichi d'or, de perles, de diamants, de rubis, d'émeraudes, dont on avait enlevé deux perles; un carquois plus petit avec une chaîne d'or où manquait une émeraude; six sabres, un riche poignard enrichi de pierres précieuses, auquel manquaient trois diamants; un autre poignard, à lame quadrangulaire; plusieurs poignards, des couteaux, et surtout de riches pantoufles.

Dans une autre armoire étaient les présents du dey de Tunis. Moins précieux que les précédents, ils se composaient des harnais d'un cheval et des vêtements d'un Levantin. On y remarquait huit pièces de gaze d'or et cinq paires de pantoufles.

L'armoire destinée aux présents offerts à Louis XVI par Tipoo-Saïb contenait une ceinture très riche, ornée d'or, de rubis, d'émeraudes et de diamants; un sabre qu'on avait dépouillé de sept fleurons principaux, de trois émeraudes et de trois rubis; un autre sabre dont on avait soustrait sept rubis; un étui turc et sa garniture, un bouclier rond en cuivre doré; un sac plein de galons d'or, trois aunes de gaze d'or, onze pièces de soie brochée d'or et sept paires de pantoufles.

En 1790, le même prince indien fit présent à Louis XVI d'une aigrette composée de cent huit émeraudes, soixante-quatorze rubis et quarante-sept diamants; d'un collier, à quatre rangs, composé de cent quatre perles et de vingt-quatre diamants.

perle était brisée; une aile du coq enrichie d'environ vingt diamants roses était enlevée, ainsi que les pierres précieuses qui ornaient trois bandes de ce char. Je pourrais rapporter plusieurs autres exemples de pareilles friponneries.

En 1790, il parut un écrit portant ce titre : *Réponse au Mémoire intitulé Dépenses du Garde-Meuble*, où le sieur Thierry, chef de l'administration, est vivement accusé de dilapidations bien plus considérables.

L'objet le plus estimé de cette salle était la nef d'or, ouvrage de l'orfèvre Balin, et qu'on servait à la table du roi dans les grandes solennités. Cette nef, portée par quatre sirènes, était ornée de plusieurs diamants, et pesait cent six marcs. En 1791, elle fut estimée à trois cent mille livres.

Dans les diverses pièces du Garde-Meuble, ainsi que dans l'escalier et la galerie, se trouvaient un grand nombre de figures en bronze, en marbre, la plupart modernes et quelques-unes antiques.

Il s'y trouvait aussi quatre-vingt-huit tableaux, dont sept ou huit avaient quelque mérite.

A tant de riches et stériles superfluités, qui honorent plus ceux qui les ont exécutées que ceux qui les ont possédées, nous devons joindre les diamants de la couronne, renfermés dans une commode d'une des salles du Garde-Meuble. L'Assemblée nationale législative, par son décret du 26 mai 1791, ordonna qu'il serait fait un rapport sur ces diamants et sur tous les objets contenus dans cet édifice, et nomma une commission qui en fut chargée.

Voici un extrait du rapport fait, le 28 septembre suivant, par M. Delattre, député, un des membres de cette commission.

Suivant un inventaire fait en 1774, le nombre des diamants s'élevait alors à 7,482, sans y comprendre un certain nombre que le roi fit vendre, depuis 1784, pour la somme de 75,000 livres; sans y comprendre un article de cet inventaire, qui fut retiré par autorisation du roi, le 13 mars 1785. Cet article, composé d'un nombre indéterminé de diamants et de rubis, fut employé à une parure pour la reine (1).

Depuis l'an 1784, le roi, à diverses reprises, fit vendre 1,471 diamants; il en acheta, dans la même année, 3.536 pour compléter la garniture de ses boutons et de son épée; mais les diamants achetés ne valaient pas les diamants vendus.

En outre, cette collection se composait de 230 rubis, de 71 topazes, de 150 émeraudes, de 134 saphirs, de 3 améthystes orientales et autres pierres de moindre valeur. L'Assemblée nationale, par son décret du 26 mai 1791, céda à la famille

(1) *Rapport de M. Delattre*, fait le 28 septembre 1791 à l'Assemblée nationale, p. 289

régnante le vaste mobilier de la couronne, objet de 16 à 20 millions (1).

Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1792, il s'effectua un vol considérable dans le Garde-Meuble : presque tous les diamants, au nombre desquels étaient le *Sanci* et le *Régent* (2), furent enlevés par une troupe nombreuse de voleurs. La garde de ce poste était placée dans l'intérieur, les voleurs s'introduisirent par dehors; ils montèrent sans obstacle, mais ils ne descendirent pas de même.

Voici ce que rapportent les journaux du temps : « Une patrouille aperçut un « homme qui descendait de la lanterne du « Garde-Meuble ; elle s'en saisit : ses po- « ches étaient pleines de bijoux, de dia- « mants, d'or et d'argent. Le présent de « la ville, ce superbe vase d'or, était jeté « sur la colonnade; un autre voleur, vou- « lant s'évader, se jeta au bas de cette co- « lonnade, et se blessa à la tête. Il était « chargé de brillants et muni d'un mou- « choir plein d'or et d'argent, de dia- « mants, de saphirs, d'émeraudes et de « topazes. Le vol est considérable; le « *Sanci* et le *Régent* (les plus précieux « diamants de la couronne) sont enle- « vés (3). »

On arrêta quelques jours après vingt et un de ces voleurs; on les trouva armés de longs poignards. Dans la suite, on parvint à recouvrer la plupart des objets volés.

Sous Napoléon, le bâtiment du Garde-Meuble fut destiné au ministère de la marine et des colonies. Alors on éleva sur le comble du bâtiment un télégraphe qui correspond à la ville de Brest.

L'édifice qui fait le pendant de celui dont je viens de parler a été construit dans l'unique but d'en faire un objet de décoration pour la place; il lui est entièrement conforme.

EAUX et FONTAINES de Paris. Sous ce règne, l'administration des fontaines présenta les vices et les abus que nous avons signalés pendant les règnes précédents. On faisait des concessions d'eau sans mesure; on continuait sans doute encore l'usage, commencé en 1634, d'accorder au prévôt des marchands et aux échevins sortant de charge, quatre lignes d'eau ; ce qui frappait de stérilité toutes les fontaines publiques. On en construisit plusieurs sous ce règne, même avec luxe : elles ressemblaient à des cadavres qui n'avaient que les formes de l'existence. Les Parisiens demandaient de l'eau, et on leur offrait des pierres arides artistement disposées. Voici la notice de ces fontaines d'après l'ordre chronologique de leur établissement.

Fontaine de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, située au midi et près de l'église de cette ci-devant abbaye, et au coin de la rue de Childebert. Les religieux de ce monastère demandèrent au bureau de la ville la concession d'un pouce d'eau, dont 44 lignes seraient réservées pour leur usage, et 100 lignes livrées au public; ils s'engageaient à faire, à leurs dépens, construire une fontaine sur un terrain qui leur appartenait. La proposition étant acceptée, la fontaine fut construite en 1716. Elle existe encore, et l'eau qu'elle fournit maintenant provient de la pompe à feu du Gros-Caillou.

Fontaine des Blancs-Manteaux. Les religieux du couvent de ce nom consentirent à céder un emplacement, et à construire, à leurs frais, une fontaine, moyennant la somme de 13,000 livres qui leur fut comptée par les trésoriers de la ville. Elle fut construite en 1719 : elle est alimentée par des eaux provenant de la pompe à feu de Chaillot.

(1) *Rapport de M. Delattre*, page 292.

(2) Le diamant appelé le Sanci était moins beau que le Régent. Ce dernier reçut ce nom du duc d'Orléans, régent de France, qui en fit l'acquisition en 1717 au prix de deux millions : il pèse près de cinq cents grains.

(3) Ces deux diamants ont reçu un caractère historique : le premier, le Sanci, mérite d'être mentionné. Il fut au quinzième siècle vendu par un Suisse, pour un écu, au duc de Bourgogne. Don Antoine, roi de Portugal, le possédait en 1589 ; il emprunta à Nicolas de Harlay de Sanci, sur ce diamant qui passait pour le plus beau de l'Europe, la somme de quarante mille livres. Sanci lui en donna de plus soixante mille. Ce diamant reçut dès lors le nom de son propriétaire. Sanci, dénué d'argent, fut sur le point de le vendre hors du royaume avec plusieurs autres pierreries qu'il possédait. Il fut acheté par Jacques, roi d'Angleterre; il passa ensuite à Louis XIV.

Le Régent est plus beau et plus précieux que le Sanci. Les rois plaçaient ce diamant à leur chapeau en guise de bouton. Bonaparte le fit monter sur la garde de son épée.

Un arrêt du conseil, du 1er juin 1719, ordonna qu'il serait construit cinq fontaines dans le faubourg Saint-Antoine, faubourg entièrement dépourvu de cette ressource. Elles devaient être placées, la première, au coin de la rue des Tournelles, carrefour de la Bastille; la seconde, rue du Faubourg-Saint-Antoine, au coin de la rue de Charonne; la troisième, devant l'Abbaye, entre la boucherie et le petit marché; la quatrième, au carrefour des rues de Charonne et de Basfroi, et la cinquième, rue de Charenton, près les Anglaises et la basse-cour de l'hôtel des Mousquetaires.

Ce projet fut exécuté en partie et avec beaucoup de lenteur. En 1724, il n'existait encore que trois de ces cinq fontaines, dont voici les noms:

La fontaine du Basfroi, située au



Hôpital Notre-Dame-de-Pitié

coin de la rue de ce nom et de celle de Charonne : elle fournit aujourd'hui de l'eau de la pompe à feu de Chaillot.

La fontaine Trogneux, rue de Charonne, entre les nos 65 et 67 : elle est aujourd'hui alimentée par les eaux de la pompe à feu de Chaillot.

La fontaine de la Petite-Halle, en face de l'hôpital, ci-devant monastère de Saint-Antoine : elle donne de l'eau de la pompe à feu de Chaillot.

Des deux autres fontaines projetées, on n'a construit que celle du marché Le Noir, qui n'a été exécutée qu'en 1779.

On construisit des fontaines sans se mettre en peine de les alimenter. Au lieu d'eau, on offrait de l'architecture; les plus anciennes, pour la plupart, étaient taries; les machines établies sur la Seine se détérioraient; la détresse se faisait sentir. On eut recours au remède violent qu'on avait déjà employé : on attaqua les concessions qu'on avait faites.

Ce fut alors que plusieurs compagnies présentèrent de nouveaux projets de machines hydrauliques. En 1737, Bellidor fut chargé de perfectionner celles du pont Notre-Dame : elles reçurent une amélio-

ration sensible par les soins de cet habile ingénieur; mais les effets n'en furent pas durables.

La disette d'eau se fit de nouveau sentir : elle était d'autant plus urgente que les eaux de l'aqueduc de Belleville venaient d'être retirées de plusieurs fontaines, pour être exclusivement employées au lavage du grand égout qui ne consistait encore qu'en un simple fossé. Malgré cette stérilité, on voulut se montrer fécond ; on était pauvre, on voulut paraître magnifique, et l'on fit bâtir à grands frais la fontaine de Grenelle.

La *fontaine de Grenelle* fut construite dans ce temps de pénurie : elle est située rue de Grenelle-Saint-Germain, entre les n°s 57 et 59, et adossée à des maisons de cette rue.

Sa façade s'élève sur un plan demi-circulaire, elle a 15 toises d'étendue et 6 toises de hauteur. Elle se compose d'un soubassement à refend, qui, au centre, forme un avant-corps, sur lequel est une figure en marbre, assise et couverte d'une draperie: c'est la représentation de la ville de Paris.

A ses deux côtés sont, à demi couchées, des figures de rivières: l'une représente la Seine, et l'autre la Marne. Derrière ce groupe, l'avant-corps est décoré de quatre colonnes ioniques couronnées par un fronton ; au centre de ces colonnes est une table de marbre chargée d'une inscription.

Aux deux côtés de cet avant-corps se présente une ordonnance de pilastres ioniques, et quatre niches où sont placées les statues allégoriques des Saisons, au-dessous desquelles on voit des bas-reliefs sur des tables renfoncées.

De l'harmonie, de la grâce, et le mauvais goût du temps se font remarquer dans cette composition dont Edme Bouchardon a fourni les dessins et sculpté les figures et bas-reliefs. Deux portes, figurées sur cette fontaine, interrompent les lignes du soubassement ; et des formes de croisées lui ôtent le caractère d'un monument public, et lui donnent celui d'une maison particulière. On ne dessinait guère mieux sous le règne de Louis XV; on exécutait plus mal encore.

Cette fontaine fut achevée en 1739. Pendant de longues années, elle a mérité la qualification de trompeuse ; elle promettait de l'eau qu'elle ne donnait pas : ce n'est que depuis l'établissement des pompes à feu qu'elle s'est animée et a cessé d'être stérile : elle fournit aujourd'hui les eaux de la pompe du Gros-Caillou.

Fontaine du Regard-Saint-Jean ou *du Regard des Enfants-Trouvés*, située au coin de la rue Neuve-de-Notre-Dame, sur le parvis et en face de l'église de ce nom. Lorsqu'en 1748 on eut construit l'édifice des Enfants-Trouvés, on établit, sur la face opposée à l'église Notre-Dame, une double fontaine dont les deux parties sont séparées par une porte du bâtiment où elles sont adossées. Chacune d'elles offre une niche où est placé un vase ; chaque vase est orné d'un bas-relief qui mérite, malgré ses petites proportions, de fixer l'attention des curieux : ces bas-reliefs, composés avec goût, représentent des personnes charitables abreuvant des malades.

Une seule de ces fontaines jette de l'eau qui provient de la pompe Notre-Dame.

Fontaine du Diable ou *de l'Echelle*, située à l'angle formé par la rencontre des petites rues de Saint-Louis et de l'Echelle. On ignore l'origine de ce premier nom ; le second vient d'un instrument de supplice appelé échelle, qui était à demeure dans ce lieu. Cette fontaine fut construite en 1759 ; elle est décorée d'un obélisque, d'une proue de vaisseau, de quelques figures allégoriques, et d'autres ornements dans le mauvais goût du temps de Louis XV. Je ne crois pas qu'il existe à Paris une personne qui ait vu l'eau jaillir de cette fontaine avant l'établissement de la pompe à feu de Chaillot, qui l'alimente aujourd'hui.

Fontaines du marché Saint-Martin, situées dans le marché de ce nom. Les religieux de Saint-Martin obtinrent, en 1768, du bureau de la ville, la concession d'un demi-pouce d'eau de rivière et d'un demi-pouce d'eau de Belleville pour deux fontaines qu'ils se proposaient d'établir dans ce marché. On ignore si l'eau a vivifié ces fontaines ; mais l'on sait qu'un nouveau marché, établi en 1816 dans le voisinage de l'ancien, a une fontaine alimentée par la pompe de Chaillot : j'en parlerai en son lieu.

Pendant que les concessions se multipliaient, les sources qui devaient donner la vie aux fontaines publiques étaient détournées pour les fontaines particulières.

Dans cet état de disette, un homme de génie proposa un vaste projet qui aurait eu son exécution sans les contrariétés des intérêts particuliers et sans l'indifférence du gouvernement.

Le sieur Deparcieux, en 1762, proposa de conduire à Paris les eaux de la petite rivière d'Yvette qui prend sa source entre Versailles et Rambouillet, et se jette, un peu au-dessus de Juvisy, dans la rivière de l'Orge; et de construire un aqueduc qui aurait environ 17 ou 18 mille toises de développement. Cette rivière devait fournir à Paris 1,200 pouces d'eau.

Ce projet, vivement attaqué et défendu, fut abandonné, parce que l'administration de la ville ne se trouva pas assez en fonds pour l'exécuter. Il fut reproduit en 1769. Les sieurs Peronnet et de Chezy en firent un rapport, qui fut lu, le 15 novembre 1775, à l'académie des sciences. On était d'accord sur ses avantages; la difficulté consistait dans l'exécution : on y renonça en 1775, par le même motif qui l'avait fait abandonner en 1762.

On verra dans la suite comment, sous le règne de Louis XVI, on parvint à fournir de l'eau aux fontaines sans recourir à la rivière d'Yvette.

Exposition publique des tableaux dans le grand salon du Louvre.

Les arts d'imitation tombaient dans la barbarie; les membres de l'Académie de peinture et de sculpture le sentirent; et, pour les arrêter dans leur chute, ils imaginèrent d'exciter l'émulation parmi les artistes, en faisant exposer leurs ouvrages, et en les soumettant au jugement du public. Déjà on était autorisé par l'exemple de quelques expositions faites sous Louis XIV (1).

La première des expositions qui eurent lieu dans le salon du Louvre, par ordre du roi et du sieur Orry, contrôleur général et directeur général des bâtiments, ne fut pas de longue durée : elle commença le 18 août 1737, et finit le 1er septembre suivant. On voit dans le livret qui parut en cette année, sous le titre d'*Explication des peintures et sculptures*, que les ouvrages furent peu nombreux; on n'y compte que deux cent vingt articles. Les seuls membres de l'Académie avaient droit d'y exposer. D'abord l'exposition fut annuelle : mais, étant peu considérable, on arrêta, en 1745, qu'elle n'aurait lieu que tous les deux ans. Cet ordre de choses s'est maintenu jusqu'au temps de la révolution.

Les premières expositions furent pauvres de talents. On n'y voyait qu'un petit nombre d'ouvrages et de noms dignes de passer honorablement à la postérité. Les arts ont besoin d'encouragement; et, sous le règne de Louis XV, ce n'était point au mérite, mais à l'intrigue, qu'on accordait des récompenses. La corruption des mœurs amena celle du goût.

Entraînés dans une fausse route, les artistes présomptueux dédaignèrent d'imiter la nature, d'imiter les beaux modèles de l'antiquité, pour s'attacher à un genre factice, bizarre, maniéré et misérable; et la mode asservit le pinceau du peintre comme le ciseau du statuaire.

Les héros de la fable ou de l'histoire étaient représentés, non comme ils devaient l'être, d'après leur caractère, mais comme les acteurs les représentaient sur le théâtre.

Dans les sujets frivoles, fort nombreux alors, le mauvais goût était encore plus remarquable. Les artistes couraient après les grâces, et n'en saisissaient que l'ombre déformée : elles s'éloignaient d'eux, parce qu'ils s'éloignaient de la nature (1).

L'architecture se ressentit beaucoup de cette dégradation générale : elle commençait à dégénérer sur la fin du règne de Louis XIV; secondée dans sa chute par l'architecte Openord et quelques autres, elle perdit ses formes nobles et simples pour se charger d'ornements sans motifs,

(1) On connaît deux anciennes expositions faites à des époques très éloignées, l'une en 1673 dans une des cours du Palais-Royal, l'autre en 1704 dans la grande galerie du Louvre.

(1) Cette dégradation, qu'on doit uniquement attribuer aux mœurs de la cour, à la frivolité des esprits et aux récompenses accordées à l'intrigue, était sentie par quelques écrivains du temps, qui en gémissaient. L'auteur d'une brochure intitulée *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la Peinture en France*, publiée en 1747, donne pour cause de cette dégradation l'usage de préférer dans la décoration des appartements les glaces aux tableaux. Les glaces sont aujourd'hui pour le moins aussi nombreuses qu'elles l'étaient du temps de cet écrivain, et l'art de la peinture n'en souffre pas.

de formes bizarres, contournées, et de ce qu'on nommait alors des rocailles.

Tel était l'état des beaux-arts sous le règne de Louis XV, lorsqu'on établit l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture à Paris. Cet établissement, en stimulant les talents, aurait pu opérer une régénération désirée, si les ouvrages offerts aux regards des artistes et du public eussent eux-mêmes été des modèles de goût et de pureté. Cette condition n'existait pas : le mauvais goût domina encore.

Il fallut attendre que des artistes, favorisés par la nature, inspirés par les chefs-d'œuvre d'Italie, vinssent produire dans les arts une révolution nécessaire. Vien et son élève David contribuèrent puissamment à régénérer la peinture, Julien l'art du statuaire, et Soufflot l'architecture.

Cet heureux changement ne se fit sentir que sous le règne de Louis XVI. De bons modèles offerts à l'imitation des élèves produisirent alors d'excellents ouvrages. La vieille et barbare école s'en irrita, et lança contre les novateurs quelques traits impuissants et dédaignés. Le génie des arts fit des progrès rapides dans la nouvelle route qu'il venait de s'ouvrir.

Le salon du Louvre était, dans l'origine de l'exposition des tableaux, éclairé par des fenêtres qui occupaient une place considérable, et donnait aux tableaux une lumière qui nuisait à leur effet. Dans la suite, ces fenêtres furent murées, et le jour descendit dans ce salon par le comble auquel des vitraux furent adaptés.

La révolution fut, plus qu'on ne pense, favorable aux arts : un décret du 21 août 1791 autorise tous les artistes français et étrangers à participer aux expositions. L'étendue du salon devint alors insuffisante, et les productions des artistes envahirent toutes les pièces aboutissant à ce salon : les salles qui le précèdent, la galerie d'Apollon tout entière, et une partie de la grande galerie du Louvre.

En 1796, l'abondance des objets exposés obligea le gouvernement à rétablir l'exposition annuelle.

Cette exposition, dans les premières années de son établissement, ne durait que douze jours ; ensuite sa durée fut portée à quinze jours, puis à un mois. En 1763, l'exposition dura cinq semaines ; sa durée s'est depuis prolongée jusqu'à deux mois (1).

Ces différences progressives montrent la nécessité, l'excellence de l'institution, et les désavantages résultant du privilége qu'avaient les académiciens d'y placer leurs seuls ouvrages.

L'académie de Saint-Luc imita cet exemple utile : elle eut ses expositions, en 1762, à l'hôtel d'Aligre ; et le 23 août 1774, à l'hôtel Jabach, rue Neuve-Saint-Merri, elle fit, sous les auspices de M. de Paulmy, son protecteur, l'exposition des productions de ses membres, amateurs, officiers et agréés (1).

Origine et Loges des Francs-Maçons et autres sociétés secrètes.

C'est piquer la curiosité et ne point la satisfaire, que de parler d'une institution

(1) Une pièce de vers satiriques, ou caricature sur le salon de 1777, si l'on en excepte les exagérations poétiques, donne une idée assez juste des défauts de la plupart des expositions de ce temps-là :

Il est au Louvre un galetas
Où, dans un calme solitaire,
Les chauves-souris et les rats
Viennent tenir leur cour plénière :
C'est là qu'Apollon sur leurs pas,
Des beaux-arts ouvrant la barrière,
Tous les deux ans tient ses états
Et vient placer son sanctuaire ;
C'est là, par un luxe nouveau,
Que l'art travestit la nature ;
Le ridicule est peint en beau,
Les bonnes mœurs sont en peinture,
Et les bourgeois en grand tableau
Près d'Henri-Quatre en miniature.
Chaque figure à contre-sens
Montre une autre âme que la sienne :
Saint Jérôme y ressemble au Temps,
Et Jupiter au vieux Silène.
Ici la fille des Césars,
Dans nos cœurs trouvant son empire,
Semble refuser aux beaux-arts
Le plaisir de la reproduire ;
Tandis qu'un commis ignoré,
Narcisse amoureux de lui-même,
Vient dans un beau cadre doré
Nous montrer son visage blême.
Ici l'on voit des *ex-voto*,
Des Amours qui font des grimaces,
Des caillettes *incognito*,
Des laideurs qu'on appelle grâces,
Des perruques par numéro,
Des polissons sous des cuirasses,
Des inutiles de haut rang,
Des imposteurs de bas mérite,
Plus d'un Midas en marbre blanc,
Plus d'un grand homme en terre cuite,
Jeunes morveux bien vernissés,
Vieux barbons à mine enfumée :
Voilà les tableaux entassés
Sous l'hangar de la Renommée ;
Et, selon l'ordre et le bon sens,
Tout s'y trouve placé de sorte,
Qu'on voit l'abbé Terrai dedans
Et que Sully reste à la porte

extraordinaire sans en dévoiler l'origine. Celle de la *franche-maçonnerie* est inconnue aux maçons les plus instruits. Ils ne l'ont considérée que dans l'isolement, et ne se sont pas aperçus qu'elle se rattache à d'antiques institutions qui lui ressemblent, sinon par le fond des choses, au moins par les formes. Cette ressemblance de formes en indique la source.

Dans presque tous les cultes de l'antiquité, il s'était formé des associations secrètes dont les rites et pratiques étaient nommés mystères. On croit que les prêtres de l'Egypte en donnèrent le premier exemple. Utiles au sacerdoce dont ils accroissaient la fortune et la domination, les mystères exerçaient aussi un empire puissant sur l'esprit des hommes. Par l'initiation, ils se croyaient régénérés, spécialement favorisés par les dieux, et devenus meilleurs; ils acquéraient parmi leurs semblables une distinction honorable, et se trouvaient affranchis de la crainte des châtiments futurs. Tels étaient les liens qui enchaînaient les trompeurs aux trompés et les prêtres à leurs crédules prosélytes.

Pour parvenir à l'initiation, il fallait se soumettre à des épreuves, à des jeûnes, à des abstinences; puis on était purifié par une sorte de baptême qu'administrait un prêtre qualifié en conséquence d'hydronos. On recevait des instructions, on prêtait des serments; et, après avoir passé par les ténèbres, on voyait la lumière. Pour arriver au dernier degré de l'initiation, il fallait passer par divers grades; on avait des signes, des fables et des mots de reconnaissance, qu'on nommait symboles, collations (1).

Ces documents suffisent à ceux qui sont initiés dans la franche-maçonnerie, pour reconnaître des conformités frappantes entre les initiations des anciens et celles des modernes, et pour y apercevoir leur origine.

Par quelles voies ces rites, changeant d'objet, de lieux, et de noms, ont-ils été transmis de la plus haute antiquité jusqu'à nos jours? L'habitude, fortifiée par la barbarie des temps, fortifiée par la persécution, la plus puissante conservatrice des usages, fit continuer les mystères, et permit à diverses sectes, à diverses associations de les imiter, d'en observer religieusement les pratiques.

Le christianisme, né au milieu du polythéisme et des mystères de diverses divinités, eut aussi les siens : il eut ses initiations, ses épreuves, ses signes, un secret, des serments, un baptême, etc.

Le secret était rigoureusement recommandé aux initiés du paganisme; ceux qui révélaient les mystères étaient considérés comme des infâmes et des hommes dangereux. Les chrétiens étaient obligés d'observer un pareil secret, surtout pour les mystères de la Trinité et de l'Eucharistie.

Avant la célébration des mystères du paganisme, un héraut faisait sortir les profanes en criant : Loin d'ici les profanes! les mystères vont commencer!

. . . *Procul! hinc procul este, profani!*

Les chrétiens, avant la célébration de leurs mystères, employaient, dans le même cas, la même formule. Saint Chrysostôme dit : « Quand nous célébrons les « mystères, nous renvoyons ceux qui ne « sont point initiés, et nous fermons les « portes (1). » Un diacre criait : Loin d'ici les profanes! fermez les portes, les mystères vont commencer! ou bien : Les choses saintes sont pour les saints! hors d'ici les chiens! (*Sancta sanctis! foris canes*) (2).

Dans l'initiation des mystères du paganisme, on observait des grades : tels étaient ceux des mystes et des époptes. Chez les chrétiens de la primitive Eglise se trouvaient aussi les grades d'auditeurs, de compétents et de fidèles.

Le sieur de Vallemont, docteur en Sorbonne et auteur d'un ouvrage sur les mystères des chrétiens de la primitive Eglise, cite plusieurs témoignages qui établissent les traits de conformité qui se trouvaient entre les mystères des deux religions opposées, et nous apprend que le secret de ceux du christianisme se maintint jusqu'à la fin du septième siècle, ou au commencement du huitième, et qu'il ne cessa que parce qu'il devint le secret de tout le monde (3).

(1) *Voyez* le *roman de Sethos*, par l'abbé Terrasson. — *Recherches sur les Initiations anciennes et modernes*, par l'abbé R... — *Histoire critique des Mystères de l'antiquité*, etc.

(1) *Sancti Chrysostomi Homelia* 23, *in Matth*,

(2) *Mœurs des Chrétiens*, par l'abbé Fleury, section 15.

(3) *Le Secret des Mystères*, préface, p. xiij, et les chapitres 4, 5, 6, 7, etc.

Ainsi, la pratique et les rites des mystères de l'antiquité furent, par les chrétiens, maintenus jusqu'au huitième siècle.

Les païens, dont le culte, quoique secret, existait encore à cette époque, conservaient les formes et les dogmes de leurs mystères. Ces formes, avec ou sans les dogmes du paganisme, ont donc pu facilement être transmises aux hommes du huitième siècle.

Si l'on considère qu'à cette époque, sous les successeurs de Charlemagne, commencèrent d'épouvantables désordres et l'extrême barbarie ; que l'absence des règles, les incursions des Normands, les guerres des princes et l'ignorance des prêtres, dont la plupart savaient à peine lire, laissèrent à l'idolâtrie, qui subsistait encore, la liberté de se propager, de se fortifier, et d'opérer le mélange monstrueux des pratiques les plus hideuses de la magie avec les cérémonies du christianisme; on ne sera pas étonné de voir se continuer des mystères dont les religions païenne et chrétienne conservaient les formes.

Lorsqu'on se représente l'état de cette période, son anarchie complète, le mépris de tous les droits, le peu de sûreté où se trouvaient les propriétés et les personnes; lorsque l'on a la certitude qu'aucune loi n'était en vigueur, qu'aucun frein ne contenait les hommes puissants, qu'ils s'étaient fait une habitude familière du vol, du brigandage et du meurtre, on ne sera pas non plus étonné que les individus de la même profession, qui n'étaient point retenus dans les liens de l'esclavage, se soient concertés pour se fortifier et se protéger mutuellement contre tant de désordres ; qu'ils aient formé des corporations; et que, pour se soustraire à la féroce avidité des seigneurs, ils aient donné à ces corporations le caractère des sociétés mystérieuses dont les religions païenne et chrétienne leur avaient conservé des modèles.

En effet, on trouve à cette époque désastreuse des corporations secrètes de plusieurs espèces : les unes politiques, les autres purement religieuses, et les troisièmes dans l'intérêt des professions mécaniques, mais qui toujours participaient à la religion d'où elles dérivaient.

Les corporations secrètes et politiques sont connues. Tels étaient en Allemagne ces fameux tribunaux des francs-comtes, des francs-juges, nommés aussi saint tribunal secret. Cette institution mystérieuse, l'effroi des têtes couronnées, des criminels de tous les rangs, et trop souvent des innocents, laquelle se composait de dénonciateurs, de condamnateurs et d'exécuteurs, et qui offrait toutes les formes des mystères de l'antiquité, paraît devoir son origine aux horribles persécutions qu'à plusieurs reprises exerça, dans ces contrées, l'empereur Charlemagne. Cette origine est appuyée sur le sentiment des écrivains qui ont traité de cette institution politique (1).

Ces formidables tribunaux ont subsisté jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

Une autre société mystérieuse existait encore dans les contrées germaniques ; on en trouve des traces au quinzième siècle; mais son origine devait remonter à des temps bien antérieurs. Voici ce qui atteste son existence :

Un voyageur français venant de Constantinople, va, en l'année 1433, loger à Saint-Pœlten, chez le seigneur de Valce. Pendant qu'il y séjournait, on annonça l'arrivée d'un gentilhomme de Bavière. A cette nouvelle, un seigneur, nommé Jacques Trousset, se lève, et dit qu'il allait faire pendre ce gentilhomme aux branches d'une aubépine du jardin. Le seigneur de Valce prie Jacques Trousset de ne point offenser ce gentilhomme dans sa maison ; mais Trousset répond : Il ne peut l'échapper, il sera pendu. De Valce va au devant du gentilhomme qui s'avançait, et l'oblige de se retirer. « La raison de « cette colère, dit le voyageur français dans « sa relation, est que messire Jacques, « ainsi que la plupart des gens qu'il avait « avec lui, étaient de la secrète compa« gnie, et que le gentilhomme, qui en « était aussi, avait mésusé (2); » c'est-à-dire avait divulgué le secret ou violé le serment de la société mystérieuse.

En Danemark, au douzième siècle, il existait une société appelée les frères Roschild; elle avait pour but de purger les mers des pirates qui les infestaient. On ignore si cette société avait des initiations et des mystères.

(1) *Histoire du tribunal secret*, par Jean-Nicolas-Etienne de Bock, chap. 1.

(2) *Voyage d'outre-mer pendant les années* 1432, 1433, par Bertrandon de La Brocquière, extrait d'un manuscrit imprimé dans les Mémoires de l'Institut, sciences morales et politiques, t. V, page 632.

A Langres, était, au commencement du quatorzième siècle, la société de la Bonne Volonté (1); à Poitiers, au seizième siècle, celle des Sifileurs, etc. Plusieurs autres villes avaient des sociétés mystérieuses où l'on prêtait des serments souvent sacriléges.

Parlons des sociétés secrètes qui portent un caractère religieux. Il est certain qu'à l'époque du huitième siècle plusieurs cultes de l'antique religion des Grecs et des Romains existaient en Europe. Parcourez les conciles de cette époque, les capitulaires des rois de la seconde race, les recueils de décrets relatifs à la discipline ecclésiastique par Reginon, par Burchard, et vous verrez des preuves incontestables de la continuation du culte des païens et de son existence à cette époque; culte qui, pour n'être ni public ni autorisé, n'en était pas moins en vigueur.

On adorait des pierres, des arbres, des idoles; on faisait brûler des chandelles devant ces objets sacrés (2).

On adorait Diane ou une divinité mâle appelée *Dianus;* on adorait les faunes sous le nom de divinités analogues, appelées *Dusii* (3).

On adorait des divinités nommées Herodiade, Dame Habonde, Hera, Holda (4).

On invoquait les nymphes ou les fées (5). Au douzième siècle, dans l'Esclavonie, on rendait un culte public au dieu Priape, qu'on nommait Pripe-Gala (6).

Le culte de Jupiter, sur le Mont-Jou, a subsisté jusqu'à la fin du dixième siècle; et Bernard de Menthon, archidiacre d'Aost, qui en fonda, en 980, l'hospice dit aujourd'hui du Mont-Saint-Bernard, renversa le premier l'idole de Jupiter, adorée sur la cime de cette montagne, et parvint à en chasser le Démon, ou plutôt les prêtres de ce dieu, qui par leurs brigandages rendaient le passage dangereux aux voyageurs (1).

Si les cultes de ces divinités, que les chrétiens ont toujours qualifiées de démons ou de diables, se sont maintenus si longtemps au milieu du christianisme, ils ont dû s'y maintenir avec leurs rites et leurs mystères.

En effet, on voit que les autels de ces divinités païennes étaient honorés par des luminaires, de l'encens, des offrandes, et qu'on y faisait des sacrifices. On voit aussi que leurs adorateurs se réunissaient en assemblées, et que ces assemblées avaient le caractère de réunions mystérieuses.

Une grande multitude de femmes (*innumerâ multitudine mulierum*) se réunissaient pendant la nuit dans des lieux déserts pour honorer les divinités Diane ou Dame Habonde, y faisaient des repas, des danses, s'y occupaient de diverses affaires, et disaient, pour étonner les personnes crédules, et cacher aux chrétiens le lieu de leur réunion, qu'elles étaient transportées dans ce lieu montées sur des animaux, et qu'en cet équipage elles parcouraient rapidement une partie des régions de la terre. On nommait ce voyage nocturne course de Diane (2).

On rendait encore un culte à la lune, attribut de Diane ou Diane elle-même, comme le témoigne le surnom de Noctiluna, donné dans ces assemblées à cette divinité. Les mêmes adorateurs étaient sans doute ceux qui, lors des éclipses de lune, se réunissaient pour crier : *vince, luna* (triomphe, lune)! usage très ancien, qu'on retrouve chez presque tous les peuples de l'Orient, et dont Maxime de Tyr fait un reproche aux chrétiens de son temps (3).

Ducange dit que ces réunions très nombreuses, et auxquelles, suivant l'auteur du *Roman de la Rose*, assistait un tiers

(1) *Glossaire de Carpentier*, au mot *Societas*, n. 3.

(2) *Regino*, lib. II, édit. Baluze, pages 342, 343. — *Burchard*, lib. X, cap. 1, 2, 3, 10.

(3) *Glossaire de Ducange*, aux mots *Dusii* et *Dusiolus*.

(4) *Voyez* ces mots aux *Glossaires de Ducange* et *de Carpentier*.

(5) *Glossaire de Ducange*, aux mots *Fadus*, *Fada*.

(6) *Amplissima collectio veterum scriptorum*, t. 1. p, 625, 626.

(1) *Du Mont-Jou*, par M. Mangourit, édition de l'an IX, pages 39 et 40; et *Gallia christiana*, tom. XII, page 730.

(2) *Capitularia Baluzii*, tom. II, col. 365. — *Glossaire de Ducange*, aux mots *Diana*, *Dianus*. — *Glossaire de Carpentier*, aux mêmes mots; le *Roman de la Rose*, vers 1304; et le *Glossaire de ce roman*, au tome IV, page 209, édition de 1737.

(3) *Glossaire de Ducange*, au mot *Vince, luna*.

de la population, rappelaient les réunions vulgairement nommées sabbats (1).

Les associations qui portaient ce dernier nom étaient, à ce qu'il paraît, plus fameuses et plus générales que celles qui avaient pour objet le culte de Diane. Si l'on écarte des nombreux récits des démonographes tout ce qu'ils contiennent de merveilleux, si l'on s'attache aux principaux traits sur lesquels ils s'accordent, il résultera que ces assemblées nocturnes, appelées sabbats, ne présentaient que la célébration des mystères de Pan, dieu des campagnes.

Ces assemblées étaient mystérieuses, puisque les démonographes nous apprennent qu'elles se tenaient pendant la nuit dans des lieux éloignés des habitations, dans l'épaisseur des forêts. Les agrégés portaient des signes de reconnaissance, et s'engageaient par serment à garder le secret.

Ces réunions étaient consacrées aux mystères du dieu Pan, puisque le prêtre qui les présidait portait les traits qui caractérisent ce dieu : comme Pan, il était vêtu d'une peau de bouc ; comme ce dieu, son front était orné de cornes, et son menton garni de la barbe de cet animal; c'est-à-dire qu'un masque cornu et barbu donnait à ce prêtre les principaux traits de cette divinité agreste, masques ou plutôt têtières fort en usage dans les mystères antiques.

Les monuments de l'antiquité nous présentent Pan sous les formes du bouc ; et l'on sait que les prêtres de plusieurs divinités, notamment de celles qui, comme ce dieu, étaient d'origine égyptienne, se présentaient en célébrant le culte sous les formes qu'on attribuait à la divinité dont ils étaient ministres. La table isiaque et plusieurs autres monuments égyptiens en offrent des preuves nombreuses.

Les peintres et sculpteurs ont emprunté les traits de ce dieu ou du prêtre qui le représentait, pour figurer le diable.

Voilà bien des restes du culte idolâtre et des associations mystérieuses du paganisme. Passons à la troisième espèce de ces associations.

Ceux qui exerçaient diverses professions mécaniques se réunirent, comme je le pense, en sociétés pour se soustraire aux ravages de la féodalité, et adoptèrent des mystères qui n'étaient pas étrangers à la religion.

L'origine de ces associations mécaniques, quoique les pratiques mystérieuses n'en aient été entièrement découvertes que dans des temps voisins du nôtre, n'en est pas moins très ancienne, parce que plus un usage est répandu, plus la source en est éloignée. Or, l'usage des mystères dans les professions mécaniques a existé et existe encore dans une partie de l'Europe. On sait que dans toute l'Allemagne les apprentis, les compagnons de divers métiers, ont pour se reconnaître réciproquement des signes, des attouchements, des mots consacrés, qui sont propres à leur grade et à leur métier. Un compagnon arrivant dans une ville n'est point admis à y travailler, à y recevoir l'hospitalité, avant que le syndic du corps n'ait obtenu de lui les mots secrets, les signes de reconnaissance; cet usage se pratique même en France.

« Depuis un temps immémorial, dit un « écrivain moderne, les charpentiers, les « chapeliers, les tailleurs d'habits, les sel- « liers, les maçons constructeurs, et, en « général, presque tous ceux qui exercent « des métiers de ce genre sont dans l'u- « sage de se réunir, sous des formes mys- « térieuses, pour recevoir compagnons les « garçons qui ont fini leur apprentissage. « Les membres de ces coteries sont con- « nus sous les noms de compagnons du « devoir. Dans quelques départements de « la France, on les appelle encore les sans « gêne, les bons enfants, les gavots, les « gorêts, les droguins, les passés, les dé- « vorants, etc. Ces compagnons ont adopté « un mode d'initiation, dont l'objet est de « former entre eux un lien universel, au « moyen duquel tous ceux qui sont reçus « deviennent membres adoptifs de la « grande famille des ouvriers. Ils sont se- « courus par leurs camarades, dans quel- « ques parties du monde qu'ils soient je- « tés par le sort; on leur procure du pain « et du travail dans un pays, lorsqu'ils « n'en trouvent pas dans un autre (1). »

On trouve ici les caractères des mystères antiques, et, de plus, le motif que j'ai assigné a ces associations, celui de se protéger réciproquement.

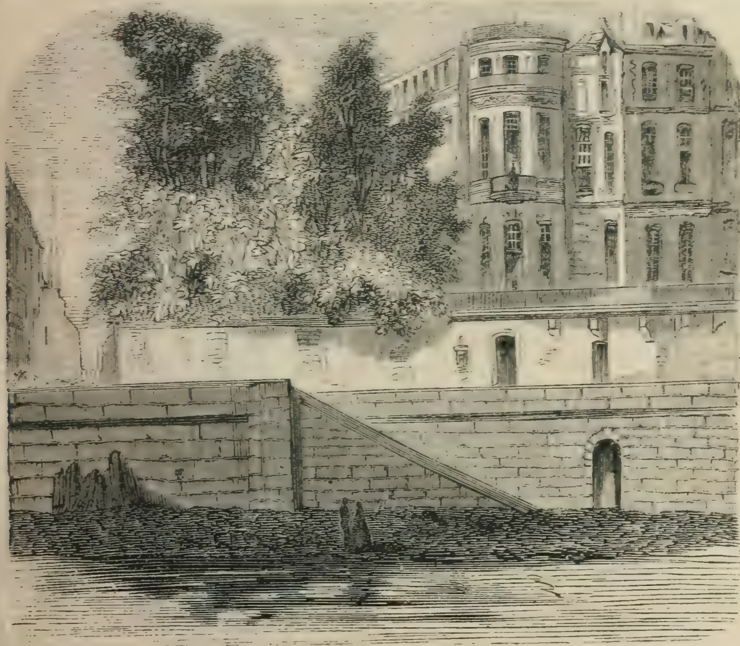
(1) Errans aveques Dame *Habonde*,
Et dient que par tout le monde
Les tiers enfans de nacion
Sont de cette condicion.

(1) *Histoire de la Fondation du Grand-Orient de France*, page 328.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

A Paris, les compagnons de divers métiers observaient des règles semblables, et y joignaient des pratiques mystérieuses que le hasard ou quelques indiscrétions ont fait découvrir. Le 21 septembre 1645, les compagnons cordonniers, appelés compagnons du devoir, furent dénoncés à la Faculté de Théologie, à cause des pratiques de l'initiation d'un apprenti au grade de compagnon. Voici le détail de ces pratiques :

Ces compagnons s'assemblaient dans une maison où ils occupaient deux chambres contiguës. L'aspirant recevait d'abord le baptême avec les cérémonies en usage dans les mystères d'Eleusis ou dans les églises des chrétiens. On lui donnait un parrain et une marraine; on lui faisait prêter serment, sur sa foi, sur sa part en paradis, sur le saint chrême, de ne jamais révéler ce qu'il voyait faire, ni ce qu'il entendait dire.



Hôtel Lambert.

Telle était, en gros, l'initiation des compagnons cordonniers, dont les pratiques découvertes furent condamnées comme impies par la Faculté de Théologie. L'official de Paris, par sentence du 30 mai 1648, et le bailli du Temple, par une autre sentence du 11 septembre 1651, condamnèrent ces pratiques, et firent promettre aux maîtres cordonniers de n'en plus souffrir l'usage.

Cette découverte en amena d'autres. On fut informé que les compagnons chapeliers, tailleurs d'habits et selliers, en élevant les apprentis de leurs métiers au grade de compagnon, observaient des cérémonies semblables et même plus sacriléges encore.

Les chapeliers se réunissaient dans deux chambres commodes et contiguës. Dans l'une était une table, sur laquelle ils plaçaient une croix et tous les instruments de la passion ; sous la cheminée, ils dressaient les fonts baptismaux. L'aspirant, après s'être choisi parmi les assistants un parrain et une marraine, était introduit dans la chambre du mystère : là, il jurait

sur le livre ouvert des Evangiles, « par la « part qu'il prétend en paradis, qu'il ne « révélera pas, même dans la confession, « ce qu'il fera ou verra faire, ni un cer- « tain mot du guet; duquel ils se servent « comme d'un mot pour reconnaître s'ils « sont compagnons. »

Après ce serment, le récipiendaire était assujetti à plusieurs cérémonies qui ne sont par décrites; mais on sait que le sacrement de baptême lui était administré avec le rite usité par l'Eglise.

Les compagnons tailleurs, pour le même objet, se réunissaient dans un lieu semblable. Sur une table couverte d'une nappe à l'envers, étaient étalés une salière, un pain, une tasse à trois pieds, à demi pleine, trois pièces de monnaie, trois aiguilles et le livre des Evangiles, sur lequel, l'aspirant, après avoir choisi un parrain et une marraine, prononçait un serment semblable à celui des chapeliers. Puis, on lui faisait le récit des aventures des trois premiers compagnons, récit plein d'impureté, dit l'écrivain qui me fournit ces détails, et qui avait rapport aux objets mysterieux placés dans la chambre ou posés sur la table. Dans ce récit, ajoute-t-il, le mystère de la très sainte Trinité est plusieurs fois profané.

Les compagnons selliers observaient, dans l'initiation, des pratiques à peu près semblables. Après le serment prêté par le récipiendaire, ils dressaient un autel; un d'eux y célébrait le sacrifice de la messe, sans y rien omettre, « et, dit notre auteur, « ils en contrefont toutes les actions avec « plusieurs cérémonies et paroles héréti- « ques et impies.

« Les serments abominables, les supers- « titions impies et les profanations sacri- « léges qui s'y font de nos mystères, sont « si horribles qu'on a été contraint, dans « l'exposé, de n'en mettre que la moindre « partie. »

Un décret de la Faculté de Théologie, du 14 mars 1655, condamna ces pratiques qui offrent des formes pareilles à celles des initiations de l'antiquité, à celles de la franche-maçonnerie. On y parle d'un secret, de serments, de signes et de mots de reconnaissance; on purifie l'initié; et il arrive à un état meilleur; on lui conte une fable, comme on en débitait dans les initiations antiques, et comme on en débite dans celles des maçons modernes, fable dont la matière offre un événement malheureux, une persécution, un attentat ou une mort (1).

Les initiations pratiquées par les compagnons de ces professions mécaniques n'ont, à la vérité, été découvertes qu'au dix-septième siècle; mais leur origine remonte à des temps plus anciens. La partie ostensible de ces initiations, les règles des compagnons du devoir, leurs mots secrets et leurs signes de reconnaissance sont encore en usage dans une grande partie de l'Europe, et notamment dans les pays allemands; et, comme je l'ai dit, la grande extension d'un usage en prouve l'antiquité. La partie secrète de ces initiations doit être aussi ancienne que sa partie ostensible. D'ailleurs, pour confirmer mes présomptions à cet égard, j'offrirai la preuve de l'ancienneté des mystères d'une autre profession mécanique, de celle des maçons constructeurs.

L'association mystérieuse des maçons remonte, suivant quelques écrivains de l'Angleterre, jusqu'au troisième siècle; mais ces écrivains, aveuglés par le désir de donner à ces établissements l'illustration de l'antiquité, n'ont pas assez solidement fondé leur généalogie pour qu'on y croie. Voici ce qui paraît moins douteux.

Quelques maçons, au commencement du huitième siècle, quittèrent la Gaule, se réfugièrent dans la Grande-Bretagne, et trouvèrent un protecteur dans la personne de Kenred ou Cenred, roi de Mercie, qui les plaça sous la direction de Bennet, abbé du monastère de Virral.

On ignore le sort ultérieur de cette colonie de maçons; mais, au dixième siècle, on voit sur la scène historique figurer une association de maçons qui construisaient plusieurs édifices en Angleterre. Le prince Edwin, frère du roi Aldestan, fut, dit-on, nommé grand-maître de cette société, et en établit le chef-lieu à York: ce lieu devint célèbre. Là était la loge-maîtresse de toutes les loges anglaises. Les membres prenaient le titre de *free-masons*, ou maçons libres.

Vers l'an 1150, l'association des maçons fit des établissements en Ecosse. Le plus connu fut celui du village de Kilwinning. Ces maçons construisirent la

(1) *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, par le P. Lebrun, tome IV, pages 54 et suiv.

tour de l'abbaye de ce village, et dans cette contrée, plusieurs autres vastes édifices dont on voit encore les ruines.

Au treizième siècle, florissaient en Allemagne des associations maçonniques. Elles se composaient, comme en Angleterre et en Ecosse, de véritables constructeurs d'édifices et se nommaient pareillement maçons libres.

On a la certitude que ces associations obtinrent un état stable, une consistance honorable après l'an 1277, époque où fut commencé le temple magnifique de Strasbourg; temple fameux par ses grandes dimensions, par ses formes à la fois légères et solides. La société maçonnique à laquelle on confia la construction d'un si vaste édifice devait exister bien avant l'époque où il fut commencé; mais on ne sait rien de certain sur son existence antérieure. Ervin de Steinbach fut le principal architecte de l'église de Strasbourg. La gloire de sa construction rejaillit sur les membres de la société maçonnique; ils furent invités à élever en Allemagne plusieurs édifices semblables.

Les diverses sociétés de maçons répandues en Allemagne se réunirent entre elles par un règlement daté du 25 avril 1459, et confirmé, en 1498, par l'empereur Maximilien. La société maçonnique de Strasbourg eut le titre et la prééminence de mère-loge, et une juridiction sur les autres loges de l'Allemagne (1).

En France, existait-il dans ces temps anciens des associations ou loges de maçons libres? Je l'ignore; mais la conformité de l'architecture des édifices des treizième et quatorzième siècles, la conformité de leur plan, de leur forme, de leurs ornements, portent à croire qu'ils furent construits par des élèves de la même école, d'après les principes d'une société regulatrice. Si nous n'avons que des conjectures à offrir sur les sociétés de constructeurs d'églises, de châteaux et de monastères en France, nous avons la certitude qu'il y existait une société de constructeurs qui s'occupaient de travaux différents et non moins utiles. Telle était celle des frères pontifes, uniquement livrés à la construction des ponts.

Depuis le dixième siècle jusqu'au quatorzième, ils bâtirent un grand nombre de ponts en Italie et dans les provinces méridionales de la France (1).

Cette société avait des hospices; sans doute elle avait des secrets, et certainement ceux de son art, qu'elle ne transmettait qu'à ceux qu'elle en jugeait dignes; mais l'histoire ne dit point qu'elle eût ses mystères, ses mots et signes de reconnaissance, et ne parle point de ses initiations.

De toutes les associations mystérieuses dont j'ai parlé, celle des francs-maçons a résisté aux atteintes du temps et des gouvernements, s'est maintenue avec considération jusqu'à nos jours, et a survécu aux persécutions. A quelles circonstances doit-elle cet avantage? Pourquoi les mystères des autres professions mécaniques n'ont-ils pas eu la même fortune?

On ne peut attribuer cette différence de succès qu'à la supériorité de l'art du maçon, de l'art architectural, sur les autres professions mécaniques : les productions de cet art sont plus savantes, plus historiques, et laissent des impressions plus durables. Cet art fut le seul qui, dans les temps barbares, acquit une perfection qui nous étonne encore. En servant le luxe, la magnificence des princes et des corporations puissantes, il mérita leur protection et fut honorablement distingué; tandis que les autres métiers, moins considérés, croupirent, ainsi que leurs mystères, dans une obscurité primitive.

Il reste une question à résoudre. A quelle époque ces sociétés mystérieuses, uniquement composées de maçons constructeurs, l'ont-elles été par des hommes de tous les états? Ce changement est assez récent. Depuis longtemps, pour être protégés dans leurs réunions, les maçons nommaient pour leur grand-maître des hommes puissants, des princes; et pour surveillants des hommes qui n'avaient de maçons que le titre. Cependant un célèbre architecte d'Angleterre, Inigo-Jones,

(1) *Lettre de l'abbé Grandidier sur l'origine des Francs-Maçons*, insérée dans l'*Essai sur la secte des Illuminés*, par de Luchet, p. 226; et dans les *Cérémonies religieuses* de Bernard Picard, édition de 1809, tome X, page 394.

(1) *Recherches historiques sur les Congrégations hospitalières des Frères pontifes*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, 1818. — *Glossaire de Ducange*, au mot *Fratres pontis*.

fut, au commencement du dix-septième siècle, élu grand-maître.

Cette époque était celle des troubles civils et de grands désordres. Plusieurs loges maçonniques furent converties en clubs. On commença dès lors à recevoir dans les loges des particuliers qui n'exerçaient point la profession de maçons constructeurs. Les événements politiques changèrent l'usage ancien; ce changement s'effectua avec lenteur; et, suivant un écrivain de la franche-maçonnerie, il ne fut définitivement admis qu'au commencement du dix-septième siècle (1).

D'autres écrivains francs-maçons, pour donner à leur ordre l'illustration de l'antiquité et le prestige de la noblesse, ont désavoué son origine mécanique; mais ils l'ont fait sans preuves; et leur opinion vaniteuse n'a pas même le mérite de la vraisemblance (2).

La franche-maçonnerie était en cet état lorsqu'elle fut introduite en France.

Vers l'an 1725, lord Dervent-Waters, le chevalier Maskelyne et quelques autres Anglais établirent une loge à Paris, dan la rue des Boucheries, chez un traiteur anglais, appelé Hure.

Ensuite, fut fondée la loge de Goustand, lapidaire anglais.

Dans l'auberge, portant pour enseigne le Louis-d'Argent, située rue des Boucheries, fut, le 7 mai 1729, constituée, par un frère nommé Le Breton, une loge qui porta le nom de l'auberge et celui de Saint-Thomas. Cette loge, quoiqu'elle soit la troisième, est considérée comme la première, parce qu'elle eut une constitution que n'avaient pas les précédentes. Aussi est-elle seule rangée, sous le nº 90, parmi les 129 loges dont, en l'an 1735, les francs-maçons de l'Angleterre firent dresser un tableau (3).

(1) *Acta latomorum*, tom. I, pag. 15.

(2) Les écrivains francs-maçons qui rougissent de descendre des maçons-pratiques montrent plus d'orgueil que de connaissance dans l'histoire du passé. Ce reproche peut s'adresser à l'auteur, d'ailleurs fort estimable, de l'ouvrage intitulé *Histoire du Grand-Orient de France*. (*Voyez* pages 9 et 10 de cet ouvrage.)

(3) *Tableau des Loges de la constitution anglaise*, qui se trouve dans le tome IV, pages 284, 285, des *Cérémonies religieuses*, édition de 1808.

En 1732, une nouvelle loge s'établit rue de Bussi, dans la maison d'un traiteur, nommé Landelle. Elle porta d'abord le nom de la rue où elle était située, ensuite celui de loge d'Aumont, parce que le duc de ce nom s'y était fait recevoir.

Le lord Dervent-Waters était considéré comme grand-maître auprès de ces loges naissantes; mais, de retour en Angleterre, il y fut décapité. Alors le lord d'Harnouester fut, en 1736, élu grand-maître par les loges parisiennes, dont le nombre, en cette année, n'excédait pas celui de quatre.

Ce lord d'Harnouester, prêt à quitter la France, convoqua une assemblée pour l'élection de son successeur. Le roi, instruit de cette convocation et de son objet, dit que, si le choix tombait sur un Français, il le ferait mettre à la Bastille. Cependant, le 24 juin 1738, les maçons élurent pour grand-maître inamovible le duc d'Antin, qui ne fut point emprisonné.

Un événement qui se passa pendant sa suprême magistrature contribua beaucoup à la propagation des loges. Des francs-maçons s'assemblaient chez un nommé Chapellot, traiteur, près de la Râpée : le lieutenant de police Hérault s'y rendit dans des intentions peu favorables. Le duc d'Antin, qui s'y trouvait, reçut très mal ce chef de la police qui, piqué, fit fermer la loge, murer ses portes, et prohiba toutes réunions maçonniques.

Des maçons, au mépris de cette défense, s'étant réunis, le 27 décembre 1738, dans une loge située rue des Deux-Ecus, pour y célébrer la fête de l'ordre, y furent arrêtés par ordre du sieur Hérault et enfermés dans la prison du For-l'Evêque.

Rien n'est plus favorable aux institutions naissantes que la persécution. En 1736, on ne comptait que quatre loges à Paris; en 1742, il s'en trouva vingt-deux.

Le 11 décembre 1743, le comte de Clermont, prince du sang, succéda au duc d'Antin dans la fonction de grand-maître, et, dans une réunion solennelle, la loge mère reçut le titre de grande loge anglaise.

La persécution continua à s'exercer contre la franche-maçonnerie. Le 5 juin 1744, la chambre de police du Châtelet rend une sentence qui renouvelle les défenses faites aux maçons de s'assembler en loges, et aux propriétaires des maisons ou cabaretiers de les recevoir, à peine de 3,000

livres d'amende. Ce fut alors que le grand-maître, le prince de Clermont, abandonna les loges, et laissa, pour le suppléer, un nommé Baure, banquier, qui cessa de réunir les membres de la grande loge. Il en résulta de nombreux désordres.

La manie des réunions mystérieuses ne se ralentit pas; mais les maçons, dépourvus de leur société régulatrice, tombèrent dans un état d'anarchie. « Cette période, dit un écrivain moderne, est « celle des constitutions illégales, des faux « titres, des chartes antidatées délivrées « par de prétendus maîtres de loges, ou « fabriquées par des loges elles-mêmes, « dont quelques unes s'attribuèrent une « origine mensongère qu'elles firent remonter à 1500 ou 1600. Les gens de la « suite du Prétendant ajoutèrent à ces « désordres, en délivrant au premier venu « des pouvoirs de tenir loge, en constituant des mères-loges et des chapitres « sans nulle autorisation légale (1). »

Ce fut pendant cette anarchie que des hommes entraînés par la corruption du siècle, et voulant couvrir les débauches d'un voile spécieux, empruntèrent celui de la maçonnerie. Ainsi se forma dans Paris l'ordre des Aphrodites, sur lequel j'ai peu de notions; l'ordre Hermaphrodite ou de la Félicité est plus connu. Ce dernier, composé de personnes des deux sexes, de chevaliers et de chevalières, cachait sous des termes de marine le scandale de leurs discours. On a l'interprétation de ces termes mystiques : elle ne laisse aucun doute sur le motif de cette association plus que galante. Dans l'un des deux ouvrages qu'a fait imprimer cette loge, on apprend que le sieur de Chambonas en était le fondateur et le grand-maître (2).

La persécution se renouvelle. Le 8 juin 1745, pendant que les francs-maçons célébraient à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Ecus, la cérémonie d'une réception, arrive un commissaire, suivi d'une escouade du guet, qui trouble la fête, disperse l'assemblée, et se saisit des meubles et ustensiles de la loge. Le 18 de ce mois, la chambre de police du Châtelet réitère ses défenses, et condamne le nommé Le Roi, traiteur, à 3,000 livres d'amende, pour avoir contrevenu à ses ordonnances.

Cette persécution n'empêcha point le chevalier Beauchaine, maître inamovible de la grande loge de France, de fonder, en 1747, l'ordre des Fendeurs, où les dames étaient admises, et qu'on nomma en conséquence ordre d'Adoption (1). La première réunion eut lieu, le 17 août de cette année, dans un vaste jardin situé dans le quartier de la Nouvelle-France, près Paris. Le fondateur nomma ce jardin le Chantier du Globe et de la Gloire. Cette association n'avait, quant au fond, aucun rapport avec celle des francs-maçons. Il en est de même de plusieurs autres coteries ou ordres qui furent établis dans la suite, tels que l'ordre de la Coignée, de la Centaine, de la Fidélité, etc. (2).

Cependant les habitants des provinces partageaient le goût de ceux de Paris pour les sociétés mystérieuses. Les Anglais, surtout ceux du parti du Prétendant et ce prince lui-même, favorisaient la propagation des loges maçonniques. Charles-Edouard Stuart, se trouvant à Arras, le 15 avril 1747, délivra aux maçons de cette ville « une bulle d'institution de chapitre « primordial, sous le titre distinctif d'E- « cosse Jacobite, dont il conféra le gou- « vernement aux avocats L'Agneau, Ro- « bespierre, et autres (3). »

Plusieurs villes de France, notamment Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, etc.,

(1) *Acta latomorum*, tome I, page 56.

(2) *Voyez* Formulaire du cérémonial en usage dans l'*Ordre de la Félicité,* observé dans chaque grade lors de la réception des chevaliers et chevalières dudit ordre, avec un Dictionnaire des termes de marine usités dans les escadres et leur signification en français, etc., 1745. Voyez aussi l'*Ordre hermaphrodite,* ou les *Secrets de la sublime Félicité,* avec un discours prononcé par le chevalier H..., orateur au jardin d'Eden, chez Nicolas Martin, au Grand Mât, 1748.

(1) Le chevalier Beauchaine poussait son amour pour les travaux mystérieux jusqu'au fanatisme : il avait établi une loge dans le cabaret du Soleil-d'Or, rue Saint-Victor. Il couchait dans cette loge; et, moyennant 6 francs, il conférait dans un même jour tous les grades à ceux qui se présentaient pour les recevoir.

(2) *Histoire du Grand-Orient de France,* page 362.

(3) *Histoire de la Fondation du Grand-Orient de France*, page 184. — *Acta latomorum*, tom. I, page 61.

avaient des loges maçonniques indépendantes de la grande loge de Paris.

Dans le quartier nommé la Nouvelle-France (faubourg Poissonnière), en 1754, le chevalier de Bonneville fonda un chapitre des hauts grades, et l'installa le 23 novembre de cette année; il y avait fait élever un beau bâtiment où il réunit une société d'hommes puissants de la cour et de la ville, qui, déjà fatigués des dissensions qui déshonoraient les autres loges de Paris, entreprirent de s'en séparer pour former cette réunion particulière, à laquelle ils donnèrent le titre de Chapitre de Clermont. On y fit revivre le système des Templiers.

Peu de temps après, en 1756, la grande loge anglaise de France se déclara grande loge du Royaume, s'affranchit de la dépendance de la grande loge d'Angleterre, et s'attribua la suprématie sur toutes les loges de France, dont le régime était tombé dans de grands désordres.

Cependant l'orgueil dominait dans les loges. Le sieur de Saint-Gélaire introduisit, en 1757, dans Paris, l'ordre des Noachites ou Chevaliers prussiens. Il fonda, en 1758, un chapitre dit des Empereurs d'Orient et d'Occident, dont les membres portaient le titre fastueux de souverains princes maçons.

Tandis que la grande loge de France travaillait à la régularisation de toutes celles du royaume, le prince de Clermont, son grand-maître, dégoûté de ce travail, choisit, pour le représenter, un maître de danse appelé La Corne. Ce mépris des convenances causa beaucoup de troubles.

La grande loge refusa de le reconnaître. La Corne se retira et forma une seconde grande loge qu'il composa de personnes d'un rang inférieur. Il s'établit une rivalité et de violents débats que fit cesser le prince de Clermont, en retirant les pouvoirs de La Corne, et en les confiant au sieur Chaillou de Joinville. Une réconciliation s'opéra le 24 juin 1762; elle n'était pas sincère. Il n'y eut alors qu'une seule grande loge à Paris (1).

Elle s'occupa à régulariser toutes les loges de France; mais elle fut troublée dans ses travaux par le chapitre de Clermont, qu'avait fondé le chevalier Bonneville, et par les conseils, chapitres et colléges des grades supérieurs. Elle fut troublée par ses propres membres. Ceux que La Corne avait introduits déplurent aux anciens, qui les voyaient avec peine siéger parmi eux. A l'époque de l'élection des officiers, elle ne nomma aucun de ces nouveaux membres, qui, piqués, se retirèrent de la loge, et publièrent des libelles contre les anciens. Ceux-ci déclarèrent, le 5 avril 1766, les nouveaux membres bannis de la grande loge. Dissensions violentes.

Les bannis s'établissent dans le faubourg Saint-Antoine, se qualifient de grande loge, et, en cette qualité, constituent des loges à Paris. Le 4 février 1767, ils se portent dans la grande loge, le jour qu'on célébrait la fête de l'ordre, jettent le trouble dans la séance et y exercent des voies de fait. Le gouvernement saisit cette occasion pour ordonner à la grande loge de cesser ses assemblées, qui ne furent reprises qu'en l'année 1771.

Pendant ce schisme, le grand-maître, le prince de Clermont, vint à mourir. Les frères bannis s'agitent et parviennent à faire nommer à la grande-maîtrise le duc de Chartres, qui nomme le duc de Luxembourg pour son substitut.

Les deux partis se réunissent en cette occasion solennelle; mais la haine qu'ils se portent les divise de nouveau.

En novembre 1772, le parti des bannis s'attache le duc de Luxembourg, et tient ses séances à l'hôtel de Chaulnes, sur le boulevard. Là, après mille altercations, il arrête, le 24 décembre, que l'ancienne grande loge a cessé d'exister, et qu'elle est remplacée par une nouvelle grande loge nationale, laquelle fera partie intégrante d'un nouveau corps qui administrera l'ordre sous le titre de Grand-Orient (1).

Le 5 mars 1773, le Grand-Orient tient sa première séance; on y confirme la nomination du duc de Chartres à la dignité de grand-maître; et celle du duc de Luxembourg à celle d'administrateur général.

Cette loge fit beaucoup de règlements. Contrariée par la grande loge, qui la regardait comme schismatique, elle répondit à ses anathèmes par des anathèmes; mais la loge du Grand-Orient, puissamment protégée, triompha de sa rivale. Cette loge, qui tenait ses séances à l'hôtel de

(1) *Acta latomorum*, tome I, page 81, 82.

(1) *Acta latomorum*, tome I, page 102.

Chaulnes, sur le boulevard, prit, en l'année 1774, possession d'un nouveau local dans le bâtiment du Noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer; elle y est restée jusqu'en 1801, époque où elle quitta ce lieu pour s'établir dans la rue du Four-Saint-Germain, nº 47.

La loge du Grand-Orient a conservé sa suprématie que l'on croit usurpée; elle a résisté longtemps aux attaques de la grande loge sa mère et sa rivale; elle a résisté aux orages de la révolution (1); et, a ce sujet, je dois dire qu'en 1796 il n'existait que trois loges à Paris.

En 1799, la grande loge et le Grand-Orient, après plus de trente ans de débats, se réunirent (2).

Ces loges se sont divisées et fréquemment insultées : c'est un vice inhérent à l'humanité. Elles ont favorisé les arts, la littérature, soulagé les malheureux et répandu les aumônes : ce sont les mérites de l'institution.

Mais ces loges n'ont jamais pu se garantir des illusions de l'orgueil, ni renoncer à leur goût pour les mensonges imposants; mensonges que leurs membres ne croient pas et qu'ils feignent de croire. Leur origine, qu'ils font remonter au-delà des bornes trop circonscrites de l'histoire et qu'ils placent dans les temps fabuleux et héroïques; les titres pompeux, magnifiques et étranges qu'ils se prodiguent à eux-mêmes; les décorations, les rubans dont ils s'affublent; l'air grave et sérieux qu'ils gardent dans de vaines pratiques, rappellent celui que mettent les enfants en jouant à la chapelle. C'est là le côté ridicule de leurs associations.

Sous un autre point de vue le mystère de leurs réunions, leurs nombreux associés, leurs secrets, surtout dans les hauts grades, inquiètent les gouvernements faibles et ombrageux.

Envisagées sous la face la plus avantageuse, ces loges tendent à réunir les hommes, à les faire mieux connaître, à se tolérer, se secourir, se corriger réciproquement; elles ont, dans ces derniers temps, senti le besoin de faire disparaître leur inutilité, en prêchant et pratiquant exactement la bienfaisance. Lorsque les francs-maçons renonceront à leurs titres et décorations féodales, à leurs pompeuses vanités, à la chimère de leur vaste et prétendue domination, à leurs discours mensongers et à leurs pratiques puériles et sans objet utile, et qu'ils s'occuperont du perfectionnement de la morale publique, du progrès des lumières et de la recherche de tant de vérités encore méconnues, de la destruction d'erreurs encore accréditées, ils acquerront des droits incontestables à la reconnaissance des contemporains et de la postérité.

Ordre des Templiers. J'ai parlé des Templiers comme d'un ordre monastique et militaire. Ici, je vais les considérer sous le rapport d'une société secrète qui prétend descendre directement, et être une continuation non interrompue de l'ancien ordre que Philippe le Bel, au commencement du quatorzième siècle, persécuta si cruellement et détruisit. Cette société prétend que l'ordre des Templiers, quoique dépouillé de ses biens et de sa domination, n'a pas cessé d'exister; que la grande-maîtrise, depuis la mort de Jacques de Molay, n'a jamais été vacante; que Marc Larménius, de Jérusalem, en fut investi par ce dernier grand-maître, qu'en l'an 1334, François Théobald, d'Alexandrie, lui succéda; et qu'en 1340 un Français, nommé Arnould de Bracque, fut élevé à cette dignité, qui depuis a toujours été possédée par des Français recommandables par leur dignité ou par leur talent.

Ces prétentions, qui paraissent chimériques, sont néanmoins fondées sur des monuments respectables et dont l'authenticité semble à l'abri de toute critique. Ces monuments se divisent en manuscrits grecs et latins et en divers objets portatifs et ouvrages d'arts.

Les premiers monuments sont : un manuscrit grec dont l'écriture est du milieu du douzième siècle, qui contient plusieurs pièces très précieuses, parmi lesquelles on distingue l'histoire de l'initiation lévitique, depuis des temps très reculés jusqu'à

(1) L'auteur de l'*Histoire de la Fondation du Grand-Orient* dit à ce sujet : « Quoi! des « trônes, des empires, des établissements de « plusieurs siècles, des institutions sacrées, « tout s'écroule et s'anéantit, et le chef-lieu « de la franche-maçonnerie reste intact au « milieu de ces débris!... » La maçonnerie ne présentait nul appât à l'ambition, à l'avarice; elle n'était en guerre contre aucun parti politique; elle faisait du bien à plusieurs, et ne faisait de mal à personne.

(2) *Acta latomorum*, tome I, page 204

l'an 1154; des documents sur la doctrine de l'initiation et sur la philosophie des prêtres égyptiens et juifs; des évangiles primitifs; l'histoire de la fondation du Temple; les témoignages de la transmission légale de l'autorité lévitique et patriarcale à Hugues des Payens, premier grand-maître de l'ordre des Templiers; enfin, la table d'or ou liste des grands-maîtres. La plupart de ces pièces sont écrites sur vélin, en lettres d'or, dont l'éclat, altéré, offre une nouvelle preuve de l'antiquité de l'écriture.

Entre autres manuscrits, est une charte latine, par laquelle Jean-Marc Larménius, successeur du malheureux Jacques de Molay, transmet la grande-maîtrise de l'ordre du Temple à François Théobald ou Thibaud, d'Alexandrie. Elle porte des caractères incontestables d'authenticité. A la suite de cette charte se trouvent les acceptations successives, *manu propriâ*, de tous les grands-maîtres du temple, depuis Jacques de Molay.

Parmi les monuments ouvrages de l'art, sont plusieurs objets, tels qu'un coffret en bronze, en forme d'église, contenant un suaire de lin, enveloppant des fragments d'os brûlés qu'on dit être ceux qui furent extraits du bûcher où périt Jacques de Molay. Ce suaire de lin est brodé en fil blanc sur ses bords; à son centre est une croix des chevaliers du Temple pareillement brodée. Parmi ces monuments, se trouvent l'épée qu'on dit avoir appartenu à Jacques de Molay, et plusieurs objets, comme crosse, mitre, qui caractérisent la dignité pontificale du grand-maître (1).

De ces divers monuments il paraît résulter que l'ordre du Temple était divisé en deux grandes classes : l'institut de l'initiation intime et l'institut militaire Il résulte aussi de ces faits historiques que les Templiers, échappés aux bûchers, fugitifs, dénués de fortune et de puissance, et conservant sans doute l'espoir d'être rétablis dans leurs anciennes possessions, se concertèrent, recueillirent les débris de leurs titres et documents, et reconnurent en secret un grand-maître; qu'un de ces chefs, Thibaud d'Alexandrie, transmit, en 1340, la grande-maîtrise, avec les manuscrits et autres monuments de l'ordre, à Arnould de Bracque, issu d'une famille parisienne, très puissante en France sous les règnes des rois Jean, Charles V et Charles VI (1).

(1) *Manuel des chevaliers de l'ordre du Temple*, pages 29, 33, 34, 35.

Voilà comment ces titres et monuments sont parvenus en France et à Paris, et ont été mystérieusement conservés, jusqu'à nos jours, par les divers grands-maîtres, du nombre desquels fut Philippe, duc d'Orléans, régent de France. Le grand-maître actuel est le docteur Bernard-Raymond Fabré-Palaprat.

Parlons des liaisons de cet ordre avec les sociétés maçonniques. Les anciens chevaliers du Temple étaient affiliés à quelques ordres, séculiers ou religieux, qui observaient, comme eux, des initiations mystérieuses : de ce nombre on peut compter les Carmes. Ils essayèrent, en 1277, de s'associer avec les Frères Pontifes dont j'ai déjà parlé. Il paraît que ceux-ci refusèrent leur association (2).

Ces chevaliers eurent aussi avec les francs-maçons des points de contact. Lorsque Philippe le Bel eut aboli leur ordre, dépouillé ou fait périr ses membres en France, ceux qui échappèrent à cette persécution se réfugièrent en Portugal, en Orient, et surtout en Ecosse, où, à l'instigation du roi Robert Bruce, quelques Templiers apostats se rangèrent sous les bannières d'un nouvel ordre institué par ce prince, et dont les initiations furent calquées sur celles de l'ordre du Temple. Ce fut là, dit-on, l'origine de la maçonnerie écossaise et des nombreuses sectes qui en dérivent (3). Ce qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est que presque toutes les loges maçonniques ont un grade pris dans la maçonnerie écossaise, et qui se rapporte à la condamnation des Templiers et à l'abolition de leur ordre : telles sont principalement les loges qui ont adopté le ré-

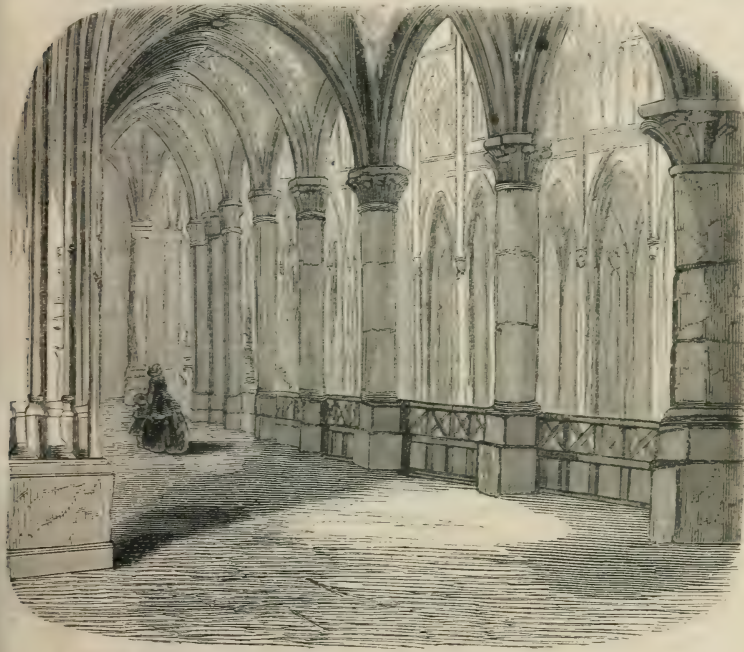
(1) Une rue de Paris porte encore le nom de cette famille. Arnould de Bracque et son fils Nicolas, maître-d'hôtel de Charles VI, avaient un hôtel dans cette rue; ils fondèrent ensemble, en 1348, un hôpital et une chapelle à l'endroit qui fut occupé par les religieux de la Merci, religieux affiliés à l'ordre des Templiers. Cette famille de Bracque avait ses tombeaux dans cette chapelle : Nicolas mourut le 13 septembre 1352.

(2) *Recherches historiques sur les Frères Pontifes*, par M. Grégoire, évêque de Blois, pages 26 et 27.

(3) *Manuel des chevaliers du Temple*, p. 8.

gime rectifié, les loges dites des Templiers réformés, des chevaliers Kadosches de tous les systèmes, etc.

Des auteurs prétendent qu'avant la persécution qui leur fut suscitée, les Templiers avaient contracté une union assez intime avec les maçons libres ou francs-maçons d'Angleterre. Voici ce qu'on lit dans l'histoire critique de la maçonnerie: « Sous le règne de Henri II, les loges furent gouvernées par le grand-maître des « chevaliers du Temple. En 1155, il les « employa à bâtir leur temple dans le « Fleet-Street. La maçonnerie resta sous « la protection des Templiers jusqu'à l'an« née 1199 (1). » Ainsi, entre les Templiers et les francs-maçons, il aurait existé une liaison ancienne et constante; et, cela étant, je présume que si, au commencement du quatorzième siècle, on eût fait en



Intérieur de l'église Saint-Severin.

Angleterre, contre les francs-maçons, une procédure pareille à celle qu'on fit en France contre les Templiers, peut-être aurait-on obtenu des résultats semblables. Les erreurs et les vices du temps passé me portent à le croire (1).

(1) Cérémonies religieuses de Bernard Picard, tome X, page 385; édition de 1890. — *Acta latomorum*, tome I, page 5.

(1) L'ordre des chevaliers du Temple fait, dit-on, beaucoup de bien. Il se compose en général d'hommes tenant un rang distingué, soit dans l'État, soit dans les sciences, les lettres et les arts; aussi ai-je de la peine à comprendre pourquoi, dans cette association éminemment philosophique, on trouve des titres fastueux, des preuves d'un orgueil nobiliaire qui semblent contraires à la vraie morale et à la bienfaisance. Dans le *Manuel des Templiers*, pages 190 et suivantes, l'on voit que l'empire de ces chevaliers s'étend sur les quatre parties de la terre; que le

Colisée, édifice et jardin, destiné à des danses, à des chants, à des spectacles et des fêtes. Il était situé à l'extrémité occi-

dentale des Champs-Élysées, au nord de l'avenue de Neuilly.

Ce fut d'abord pour y donner des fêtes à l'occasion du mariage du dauphin (Louis XVI), que le bureau de la ville permit cet établissement. Une société d'entrepreneurs obtint, en conséquence, un arrêt du conseil, du 26 juin 1769, qui autorise sa construction. Dans le mois suivant, les travaux commencèrent sur les dessins et sous la direction de l'architecte Le Camus, et ne purent être achevés au 16 mai 1770, époque où fut célébré le mariage.

Alors cet établissement reçut une nouvelle destination : on le consacra à des danses publiques, à des spectacles hydrauliques, pyrrhiques, étrangers aux autres spectacles de Paris.

Cet établissement, semblable à ceux que les Anglais nomment Vaux-Hall, reçut des entrepreneurs une dénomination plus distinguée ; et parce que le plan de l'édifice qu'ils élevaient avait, dit-on, des conformités avec celui du Colisée de Vespasien, ils le qualifièrent de Colisée.

Les frais de cette construction étaient immenses; les entrepreneurs manquaient de fonds; les ouvriers, mal payés, interrompirent leurs travaux. On parlait même, en janvier 1771, de démolir cet édifice avant qu'il fût achevé. Le gouvernement vint au secours des entrepreneurs, et l'administration de la ville donna la somme de cinquante mille livres pour contribuer à ses frais.

Le 22 mai 1771, quoique les travaux ne fussent pas terminés, ce lieu de plaisir fut, pour la première fois, ouvert au public, qui ne s'y porta point avec autant d'affluence que les entrepreneurs l'avaient espéré.

Le grand salon en rotonde était achevé, on y arrivait, du côté de l'Etoile des Champs-Elysées, par une vaste cour, un vestibule, une galerie dite des Marchands, et, après avoir franchi deux galeries circulaires, on descendait sept marches, et l'on se trouvait dans la grande rotonde ou salle de bal, salle dont le diamètre était de 78 pieds, la hauteur de 80, et dont la principale décoration consistait en seize colonnes corinthiennes de 34 pieds de proportion. Elles étaient couronnées par un entablement, au-dessus duquel seize cariatides, dorées, colossales, et posées sur des piédestaux à l'aplomb des colonnes, supportaient une coupole terminée par une lanterne de vingt-quatre pieds de diamètre.

Autour de cette rotonde étaient quatre salles décorées en treillages, trois galeries garnies de boutiques et quatre cafés. On sortait par un vestibule semblable à celui par lequel on était entré, et placé sur la ligne du premier; l'on se trouvait dans une salle de verdure qu'on nommait le *Cirque*, au centre de laquelle était une grande pièce d'eau, dont le plan, à peu près de forme ovale, atteste le mauvais goût de l'architecte. C'était sur ce bassin que se donnait le spectacle des joutes, et au-delà celui des feux d'artifice.

A l'extérieur, cet édifice était entièrement recouvert de treillages peints en vert dont les dessins représentaient des colonnes, des entablements, des frontons, etc. Cette décoration de jardin donnait à ce édifice un caractère de fragilité qui semblait présager la prochaine décadence de l'établissement. Les jardins, assez bien

grand-maître a des lieutenants-généraux d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ; qu'il a un conseil privé, une cour perceptoriale ou haute-cour de justice, un grand-sénéchal, un grand-connétable, un grand-amiral, un grand-chancelier, un grand-trésorier, un intendant général des ambassades, etc., qu'il considère comme propriétés de l'ordre les préceptoreries, les grands-prieurés, les bailliages, les commanderies, les abbayes que posséda jadis l'institution, et une infinité d'autres dans tous les Etats de la terre, lesquels Etats forment autant de grands-prieurés. En Asie, par exemple, se trouvent entre autres les grands-prieurés de Perse, de la Chine, du Pégu, des Moluques, du Japon ; en Afrique, les grands-prieurés du Congo, de la Cafrerie, du Monomotapa, etc. ; en Amérique, parmi les grands-prieurés, on distingue ceux du Brésil, du Chili, des Amazones, des Etats-Unis, du Canada ; en Europe, on trouve de même les grands-prieurés de France, d'Aquitaine, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne, de Moscovie, etc. Mais on m'assure que cette domination, qui embrasse presque toutes les régions de la terre, n'existe qu'en souvenirs et en espérances, que ces titres pompeux ne sont que des allégories, des voiles spécieux qui cachent au vulgaire des lumières dont les yeux des initiés peuvent seuls supporter l'éclat, qui cachent des vérités utiles et des intentions pures.

dessinés, qui renfermaient de petites maisons ou boudoirs qu'on louait à des amateurs, ne pouvaient encore être agréables : les arbres, nouvellement plantés, croissant moins rapidement que les édifices, n'offraient aux promeneurs que l'espérance de l'ombrage.

Les jardins, les cours et bâtiments occupaient une surface d'environ 16 arpents.

Les entrepreneurs avaient plusieurs fois trompé l'attente du public en lui promettant des jouissances qu'ils ne lui donnaient point. Ils épuisaient leur imagination à créer et à promettre des spectacles étonnants qui n'étonnaient pas. Ces entrepreneurs s'étaient trompés eux-mêmes : ils avaient compté sur une dépense de sept cent mille livres, et elle s'éleva à deux millions six cent soixante-quinze mille cinq cents livres.

La demoiselle Lemaure, célèbre cantatrice, fit pendant quelques années l'agrément du Colisée; mais ses caprices ridicules, les conditions qu'elle imposait aux entrepreneurs, ses absences, leur firent songer à fournir d'autres attraits au public. On imagina, en 1772, de faire venir d'Angleterre des coqs que l'on ferait combattre ; puis on renonça à ce projet. En 1773, on essaya de donner des joutes sur les eaux croupies du bassin. En 1776 et 1777, on y fit des expositions de tableaux; les entrepreneurs du Colisée promirent des prix aux artistes dont les ouvrages seraient jugés dignes de les obtenir. M. d'Angevilliers s'opposa à ces expositions qui commençaient à être goûtées par le public. Alors le Colisée fut réduit à des danses et à des feux d'artifice.

En 1778, on attendait au mois de mai l'ouverture du Colisée ; elle n'eut point lieu. Le peu de solidité de l'édifice nécessitait des réparations et de grands frais : les créanciers s'y opposèrent. Le Colisée fut fermé pour toujours.

Vers l'an 1780, on démolit le Colisée, et l'emplacement fut vendu. On y ouvrit la rue d'Angoulême ou de l'Union, et, vers l'an 1784, celle de Ponthieu. Plusieurs maisons particulières ou guinguettes y furent construites depuis.

Théatre-Français, situé rue des Fossés-Saint-Germain, ensuite au château des Tuileries. Dans la période précédente, j'ai dit comment les comédiens français transportèrent leur théâtre de la rue de Guénégaud dans le jeu de paume de l'Etoile, rue des Fossés Saint-Germain. Ils y jouèrent depuis 1689 jusqu'en 1770, époque où, leur théâtre menaçant ruine, et l'Opéra laissant vacante la salle des machines du château des Tuileries, ils vinrent s'établir dans cette salle.

Le 25 avril de cette année s'ouvrit ce théâtre provisoire dont la disposition fut l'objet de plusieurs critiques; elle les méritait. Les comédiens français y jouèrent pendant l'espace de douze ans.

Le 9 avril 1782, l'édifice de la nouvelle salle construite sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, salle depuis nommée de l'Odéon, étant achevé, les comédiens français en firent l'ouverture. J'en parlerai sous le règne suivant.

La scène tragique, illustrée sous Louis XIV par les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, le fut encore sous Louis XV par ceux de Voltaire et de Crébillon, etc.

Il s'ouvrit dans la carrière théâtrale une route nouvelle ; on y exploita un genre mixte qu'on nomma le drame. Nivelle de La Chaussée fut le premier qui mit ce genre en vogue, dans sa pièce intitulée le *Préjugé à la mode*. Plusieurs écrivains l'imitèrent, et prouvèrent qu'il est possible, sans employer ni le poignard de Melpomène, ni le masque de Thalie, d'intéresser vivement les spectateurs. Ce genre nouveau, contre lequel s'élevèrent les partisans de la routine, offre un nouvel attrait pour la scène, augmente la somme de nos jouissances, et choque beaucoup moins que les autres genres la raison et les vraisemblances.

Parmi les acteurs renommés pendant ce règne, on cite les sieurs Bellecour, Armand, Préville, Auger, Brisard, Molé, Le Kain (1); et parmi les actrices, les demoi-

(1) En 1767, Le Kain disait dans une conversation : « Nos parts n'approchent pas « de celles des Italiens ; et, en nous rendant « justice, nous aurions droit de nous appré- « cier un peu plus. Une part aux Italiens « rend vingt à vingt-cinq mille livres, et la « mienne se monte au plus à dix ou douze « mille livres. Comment, morbleu ! s'é- « cria un chevalier de Saint-Louis qui en- « tendait le propos, comment ! un vil his- « trion n'est pas content de douze mille « livres de rente ; et moi qui suis au service « du roi, qui dors sur un canon, et qui pro- « digue mon sang pour la patrie, je suis trop

selles Gaussin, Dumesnil, Dangeville et Clairon. Ces artistes, fiers de leurs talents et de l'admiration qu'ils produisaient, se sentirent humiliés d'être séparés de leurs concitoyens par des lois avilissantes, des préjugés absurdes. Les comédiens français étaient excommuniés, et les comédiens italiens, fameux par l'obscénité de leur scène, ne l'étaient pas. Les pères de l'Eglise, les canons, les conciles ont prohibé, dans les temps anciens, les jeux scéniques; ils avaient raison, parce qu'alors le théâtre n'offrait que des indécences et des actes révoltants de la débauche la plus effrontée. Mais, les spectacles d'autrefois étant fort différents de ceux d'aujourd'hui, pourquoi la prohibition a-t-elle subsisté lors même que son motif n'existait plus? Sur certains hommes, la routine a plus d'empire que la raison.

Les comédiens français, atteints par un préjugé qui n'avait plus de fondement, essayèrent sous ce règne de le faire évanouir, et de réclamer les droits et les prérogatives des citoyens. Appuyés fortement par le sieur Saint-Florentin, et excités par la demoiselle Clairon, qui faisait dépendre sa rentrée au théâtre de la concession des droits réclamés, ils redoublèrent leurs efforts pour les obtenir.

Au mois d'avril 1766, le sieur de Saint-Florentin, ayant composé en faveur des comédiens français un mémoire, s'apprêtait à le lire au conseil d'Etat en présence de Louis XV : ce roi, à la seconde phrase, l'interrompit, en disant : « Je « vois où vous en voulez venir. Les comé- « diens ne seront jamais sous mon règne « que ce qu'ils ont été sous ceux de mes « prédécesseurs; qu'on ne m'en parle « plus (1).

Les comédiens français n'étaient pas assez persuadés que, dans une société bien ordonnée, et dans l'opinion des personnes raisonnables, une profession qui n'a que les plaisirs publics pour objet, quels que soient d'ailleurs les talents de ceux qui l'exercent, doit toujours être considérée comme inférieure à toutes celles qui sont utiles. Mais, quand le théâtre insinue la morale dans l'âme des spectateurs par le véhicule du plaisir, l'utile se mêle à l'agréable; le succès est complet; la profession d'acteur s'ennoblit (1).

Les comédiens se signalèrent, sous le règne de Louis XV, par un trait de fierté louable dans son principe, et qui, poussé trop loin, devint répréhensible et ridicule.

Un acteur médiocre, nommé Dubois, s'était rendu coupable d'une bassesse, en refusant de payer un salaire légitimement dû. Tout l'aréopage comique, entraîné par la demoiselle Clairon, en parut indigné, et résolut de ne plus jouer avec lui.

Au mois d'avril 1765, on jouait la tragédie du *Siége de Calais*, par Dubelloi : cette pièce, qui obtint un grand succès, et qui attirait la foule des spectateurs, était annoncée sur l'affiche. Les principaux acteurs, en se rendant au théâtre, informés que Dubois devait y remplir le rôle de Mauni, et qu'un ordre du roi lui enjoignait d'y représenter ce personnage, persistèrent dans leur résolution de ne plus jouer avec lui, et le firent annoncer aux spectateurs qui remplissaient la salle. A cette nouvelle, le public, déjà instruit de la véritable cause de cette annonce, et qui avait payé pour voir le *Siége de Calais*, et non une autre pièce, fit éclater son mécontentement par des murmures, des cris et des menaces. Il n'y eut point de spectacle, et l'argent de chaque spectateur fut rendu à la porte.

Tout Paris fut ému de cette affaire, alors d'une haute importance. Un grand comité de gentilshommes s'assembla chez le lieutenant de police : il y fut décidé que les acteurs coupables seraient punis par la prison. Le 16 avril 1765, Brisard, Dauberval, Molé, Le Kain, furent arrêtés et conduits au For-l'Évêque. Deux jours après, la demoiselle Clairon subit la même peine : et sa prison devint un triomphe pour elle. Elle y fut conduite honorablement par madame de Sauvigny, épouse

« heureux d'obtenir mille livres de pen- « sion! » Alors Le Kain, avec la dignité « d'un tragédien, lui répliqua : « Eh! comp- « tez-vous pour rien, monsieur, la liberté de « me parler ainsi? »

(1) *Mémoires secrets*, tome III, au 6 avril 1766.

(1) Les comédiens, et notamment les acteurs tragiques, accoutumés à représenter des personnages éminents, contractent une habitude de fierté qu'on leur a reprochée. C'est ainsi que les juges, les prêtres et les professeurs, habitués à régenter, prennent pour la plupart un caractère grave, empesé ou pédantesque qu'ils conservent jusqu'au tombeau.

de l'intendant de Paris, et dans la voiture de cette dame, qui, pour marquer le vif intérêt qu'elle prenait au sort de cette actrice, la mit sur ses genoux. La demoiselle Clairon fut visitée dans sa prison par la cour et la ville. Les portes étaient continuellement obstruées par de nombreuses voitures.

On faisait sortir ces prisonniers pour aller faire leur service sur le théâtre; ensuite on les reconduisait en prison.

Le 10 mai, l'affaire fut terminée. Dubelloi, pour plaire à la demoiselle Clairon, retira du théâtre sa tragédie du *Siége de Calais*. Le comédien Dubois demanda sa retraite et l'obtint. Les causes du mécontentement n'existant plus, les acteurs et actrices furent mis en liberté.

Bellecour, au nom de tous ses camarades, fit à la Comédie-Française un discours rempli d'excuses humiliantes où il déplora le malheur d'avoir manqué au public.

Cet événement, qui aujourd'hui serait à peine aperçu, et que publieraient en quelques lignes nos feuilles journalières, fit alors la plus vive sensation.

En parlant, dans la période précédente, des théâtres de la capitale, j'ai cité quelques exemples d'acteurs tragiques qui se vêtirent d'habits appartenant au temps, au pays et à la dignité de ceux qu'ils représentaient sur la scène. Ces exemples étaient encore rares; ils devinrent dans la suite plus communs. Le Kain et la demoiselle Clairon ne négligèrent rien pour se conformer à l'exactitude du costume, si propre à augmenter l'illusion.

Opéra ou Académie royale de Musique, située au Palais-Royal. J'ai parlé dans la période précédente de l'origine et du lieu de ce spectacle (1).

L'entrée était sur la place du Palais-Royal, et on y parvenait par un cul-de-sac étroit qui s'ouvrait sur la façade du palais. Ce théâtre, qui lui était contigu, n'avait rien qui le caractérisât.

Le duc d'Orléans, régent, voulut tirer un nouveau parti de ce théâtre, et lui procurer le double avantage d'être à la fois salle de spectacle et salle de danse. Le chevalier de Bouillon, qui avait conçu ce projet, en fut récompensé par une pension de six mille livres; et un moine carme, nommé le père Sébastien, habile mécanicien, trouva le moyen d'élever le plancher du parterre au niveau du théâtre, et de le rabaisser à volonté.

Le premier bal de l'Opéra fut donné le 2 janvier 1716. Telle fut l'origine de ces bals fameux.

L'édifice, le théâtre et ses dépendances éprouvèrent dans la suite un accident funeste.

Le 6 avril 1763, dès huit heures du matin, le feu s'y manifesta. Des ouvriers voulurent l'éteindre seuls, et ne réussirent qu'à retarder l'explosion de l'incendie, qui éclata entre onzes heures et midi. Toute la salle, l'aile de la première cour, et toutes les machines, devinrent la proie du feu. Deux mille hommes furent employés à l'éteindre. Trois jours après, la fumée s'élevait encore des souterrains de ce théâtre.

Aussitôt furent présentés des projets d'un nouvel édifice : les uns proposaient de le placer dans les bâtiments du Louvre, et les autres au Carrousel. Le duc d'Orléans vint demander au roi qu'il fût rétabli au même lieu. Il offrait de donner à la salle plus d'étendue, d'acheter pour cela les maisons qui se trouvaient entre le cul-de-sac et la rue des Bons-Enfants, et de fournir cent mille écus pour le prix de ses loges. Ces offres furent acceptées.

Mais, en attendant la reconstruction de cette salle, les acteurs, fort en peine pour trouver un théâtre, demandèrent aux Italiens d'occuper le leur pendant trois jours de la semaine; ne pouvant rien conclure avec eux, ils se décidèrent à faire réparer le théâtre des machines du château des Tuileries, et à s'y établir. Cette salle provisoire ne fut réparée que le 24 janvier 1764; les acteurs de l'Opéra y débutèrent par la pièce de *Castor et Pollux*. Cette réparation, due au sieur Soufflot, architecte, fournit ample matière aux critiques.

Le roi, par lettres-patentes du 11 février 1764, donna une décision qui fixa le rétablissement du nouveau théâtre de l'Opéra. Alors commencèrent, d'après les dessins du sieur Moreau, architecte, les travaux de cette reconstruction sur le même lieu et sur un plan plus vaste. Ces travaux furent terminés en 1770; et, le 2 janvier de cette année, la nouvelle salle de l'Opéra fut ouverte au public qui s'y porta avec une affluence extraordinaire : il y eut beaucoup de tumulte : on y joua *Zoroastre*.

(1) Voyez l'article *Opéra*.

La façade était parallèle à la rue Saint-Honoré et attenante au Palais-Royal : l'ouverture de la scène avait 36 pieds ; le théâtre était très profond ; l'avant-scène décorée de quatre colonnes qui, affaiblies par des cannelures à jour, faisaient appréhender la chute de l'entablement.

On y trouvait quatre rangs de loges ; on voyait dans le foyer principal les bustes de Quinault, de Lulli et de Rameau.

Cette salle nouvelle, malgré les précautions que l'on prit pour la préserver du malheur de la salle précédente, éprouva le même sort. Après environ douze ans d'existence, elle devint, le 8 juin 1781, la proie des flammes, comme je le dirai dans la suite.

L'Opéra, qui languissait depuis longtemps, prit quelque faveur sur ce nouveau théâtre, où brillaient plusieurs talents remarquables : ceux de Dauberval, de Le Gros et de Sophie Arnould, parisienne, célèbre par la vivacité de son esprit, ses heureuses et fines reparties.

C'est vers ce temps que Voltaire fit ainsi l'éloge de l'Opéra :

Il faut se rendre à ce palais magique,
Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de charmer les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

En 1719, l'Opéra était encore éclairé par des chandelles ; en cette année, par la munificence du fameux Law, on leur substitua des bougies (1).

Hôtel des Menus-Plaisirs du Roi, situé rue Bergère. Cet hôtel se compose de vastes cours et bâtiments destinés au service de l'Opéra. Les bâtiments contenaient des magasins de machines, de décorations, et un théâtre où se faisaient les répétitions des pièces qui devaient être jouées sur celui de l'Opéra. Sous Napoléon, cet hôtel a reçu une autre destination : on y a placé le Conservatoire de Musique, aujourd'hui nommé Ecole royale de musique et de déclamation.

Théatre des Italiens, situé dans l'ancien hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, et sur l'emplacement du marché aux cuirs. Louis XIV avait, en 1697, expulsé les comédiens italiens, en 1716, le duc d'Orléans, régent, en rappela d'autres ; ils s'établirent dans l'ancien hôtel de Bourgogne, et y débutèrent, le 18 mai, par une pièce intitulée *l'Inganno Fortunato*.

Ce théâtre offrait un mélange de scènes chantantes et bouffonnes, de langage français et italien. Parmi les acteurs, on distinguait d'abord Antoine Vinentini, célèbre sous le nom de Thomassin, qui, pendant près de quarante ans, amusa les Parisiens par ses rôles d'Arlequin où il faisait briller des saillies spirituelles et piquantes : son jeu était naturel. Il mourut le 19 août 1737 (1).

Charles Bertinazzi, plus connu sous le nom de Carlin, lui succéda, et montra des talents pareils. Le célèbre acteur anglais Garrick voulut les connaître, et les admira. Carlin mourut en 1783. On lui fit cette épitaphe :

De Carlin pour peindre le sort
Très peu de mots doivent suffire :
Toute sa vie il a fait rire ;
Il a fait pleurer à sa mort.

Parmi les autres acteurs, Français d'origine, on distinguait La Ruette, Caillot, Clairval, qui jouaient les amoureux : ce dernier passa de l'Opéra-Comique aux Italiens ; Audinot, qui peignait les mœurs de la classe inférieure du peuple, et qui depuis fut directeur d'un théâtre forain.

Madame Favart était célèbre par ses talents d'actrice, par son esprit et par ses liaisons avec l'abbé de Voisenon, qui, si l'on en croit la malignité publique, fut l'auteur d'une partie des pièces qu'elle publiait sous son nom ou sous celui de son mari (2). Elle fut longtemps l'héroïne de la comédie italienne ; elle y avait débuté en 1749 ; elle mourut en 1772.

Le théâtre des Italiens, qui jouissait des priviléges accordés aux comédiens du roi, fut, en 1762, réuni à celui de l'Opéra-Comique. Cette réunion, après de

(1) *Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tome II, page 187.

(1) J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que ceux qui, par profession, sont chargés d'amuser les autres, et d'exciter la gaîté, sont eux-mêmes tristes et moroses : Thomassin l'éprouva. Il alla consulter le médecin Dumoulin, qui, ne le connaissant pas, lui conseilla d'aller voir Arlequin. Dans ce cas-là, reprit Thomassin, il faut que je meure de ma maladie, car je suis moi-même cet Arlequin auquel vous me renvoyez.

(2) On fit beaucoup de satires sur cette liaison. Voici deux couplets, les plus dé-

longs délais et de graves discussions, fut arrêtée le 7 mars de cette année : et, le 9 avril suivant, les deux troupes réunies jouèrent sur le même théâtre la pièce des *Trois Sultanes* qui fut montée avec un soin extraordinaire, car, pour obtenir une parfaite exactitude des costumes on les fit fabriquer à Constantinople.

Ces deux troupes réunies attirèrent la foule : leur spectacle fut le plus fréquenté de Paris. En 1780, il n'y eut plus d'Italiens dans cette troupe, qui cependant continua de porter le nom de Comédie Italienne.

Les comédiens italiens ne jouissaient pas seuls des fruits de leurs travaux : ils avaient, dans l'administration de l'Opéra, un seigneur suzerain qui en prélevait une partie. Ils payaient d'abord par abonnement la somme de 22,000 fr. par an. En 1765, cette somme s'accrut presque du double ; elle fut fixée, en 1767, à 40,490 livres.

Ces comédiens, en 1783, quittèrent l'ancienne salle de l'hôtel de Bourgogne, pour occuper celle qui fut bâtie sur le boulevard des Italiens, dont je parlerai dans la suite.

Opéra-Comique. Ce n'était qu'un spectacle forain, établi sur les boulevards du nord et à la foire Saint-Germain. Son origine remonte à l'an 1714. Cette troupe, qui avait éprouvé beaucoup de persécutions de la part des théâtres supérieurs, et qui, pour échapper à leur tyrannie, opposait toujours de nouvelles ruses, obtint en cette année le titre d'*Opéra-Comique* ; et l'Académie de Musique lui accorda la permission de jouer de petites pièces en vaudeville, mêlées de danse, à condition qu'aucune parole n'y serait proférée qu'en chantant.

Ce spectacle, conforme au goût du temps, offrait des scènes gracieuses, spirituelles ou bouffonnes, qui ravissaient la multitude.

Le Sage, Fuzelier et Dorneval, auteurs des plus jolies pièces de ce théâtre, firent sa fortune : les comédiens français, jaloux de sa prospérité, se prévalurent de leurs priviléges, et parvinrent à ôter la parole aux acteurs de l'Opéra-Comique. Ceux-ci ne purent plus jouer que des pantomimes. Ce genre de spectacle attirait encore beaucoup de spectateurs. Les comédiens français se plaignirent de nouveau ; et, en 1718, ce spectacle fut supprimé. Il se releva en 1724, se maintint jusqu'en 1745, époque où il fut encore puni de ses succès. En 1751, ce spectacle reparut et acquit une grande vogue sous la direction du sieur Jean Monet.

En 1765, Monet publia un recueil de chansons, intitulé *Anthologie française*, il avait pris pour épigraphe ces trois mots latins : *Mulcet, Movet, Monet*. Ces mots lui parurent si heureux qu'il en fit la devise de son théâtre. Ce spectacle forain, qui des boulevards passait à la foire Saint-Germain, obtint assez de consistance pour mériter d'être réuni aux comédiens privilégiés, dits les Italiens. Cette réunion s'opéra, comme il a été dit, le 19 avril 1762.

Depuis, la comédie purement italienne, qui se jouait à certains jours de la semaine, ne put se soutenir, malgré les talents distingués des arlequins Thomassin et Carlin, et perdit insensiblement faveur. Le genre de l'Opéra-Comique prévalut ; et, en 1780, il domina seul sur ce théâtre, qui fut alors abandonné par les Italiens.

Ambigu-Comique, théâtre situé boulevard du Temple, nos 74 et 76. Le sieur Audinot, après avoir été acteur dans la troupe des Italiens, se trouva sans emploi, par la réunion de cette troupe avec celle de l'Opéra-Comique. Après plusieurs tentatives pour mettre ses talents à profit, il éleva, au mois de février 1759, un théâtre à la foire Saint-Germain, et y attira beaucoup de monde. Il fit construire sur les boulevards une petite salle, dont l'ouverture eut lieu le 9 juillet suivant. Ce spectacle, dont les acteurs étaient des marionnettes, fut nommé les comédiens de bois. Audinot obtint des succès qui le mirent à même de faire construire une jolie salle de spectacle sur le boulevard du Temple, et, au lieu de marionnettes, on y fit jouer des enfants, parmi lesquels se

cents, d'une chanson faite à ce sujet, et qu'on attribue à Marmontel :

Il était une femme
Qui, pour se faire honneur,
Se joignit à son confesseur.
Faisons, dit-elle, ensemble
Quelque ouvrage d'esprit ;
Et l'abbé le lui fit.
. . . .

On prétend qu'un troisième
Au travail concourut.
Et que Favard le secourut.
En chose de sa femme,
C'est bien le droit du jeu
Que l'époux entre un peu.

distinguait sa fille, Eulalie, qui, dès l'âge de huit ans, se faisait remarquer par sa belle voix et son intelligence précoce.

Ce spectacle nouveau attira la foule, au préjudice des comédiens français, qui élevèrent des plaintes fréquentes contre le théâtre d'Audinot. En 1768, une sentence de police lui ordonna, ainsi qu'aux autres spectacles forains, de ne jouer que des bouffonneries et des parades.

A l'exemple de Monet, Audinot donna à son théâtre cette devise latine où se trouvait son nom : *Sicut infantes audi nos.*

L'abbé Delille a peint l'empressement du public pour ce genre de spectacle dans ce joli vers :

Chez Audinot, l'enfance attire la vieillesse.

Ce spectacle s'annonça avec avantage par une pièce intitulée *le Triomphe de l'Amour et de l'Amitié*, pièce qui charma presque tous les Parisiens, et dont le sujet était tiré de l'opéra d'*Alceste*. On y voyait un grand pontife et des chœurs de prêtres costumés à l'antique. Ces costumes ressemblaient un peu à ceux des prêtres chrétiens (1). Les dévots firent entendre à l'archevêque de Paris que les cérémonies de l'Église, ainsi que le clergé, y étaient tournés en dérision. Cet archevêque écrivit une lettre au lieutenant de police de Sartines, où il se plaignit vivement de ces prétendues profanations. Audinot représenta que, sur plusieurs théâtres, on voyait des prêtres, des processions et des sacrifices, conformément aux rites des religions antiques; qu'à l'Opéra de pareilles représentations étaient fréquentes; qu'à la Comédie-Française, dans *Athalie*, on étalait toute la pompe des anciennes cérémonies religieuses des Juifs, sans qu'aucune plainte se fût élevée à cet égard. En reprochant aux acteurs d'être fidèles imitateurs des usages des anciens, c'était reprocher au portrait de ressembler à son original.

Le lieutenant de police laissa jouer la pièce du *Triomphe de l'Amour et de l'Amitié*, avec ses accompagnements et ses costumes sacerdotaux.

Tout Paris courait au théâtre d'Audinot; celui de l'Opéra était désert; les administrateurs de ce dernier spectacle, jaloux de ses succès, parvinrent à obtenir, à la fin de l'année 1771, un arrêt du conseil qui réduisait l'Ambigu-Comique à l'état de spectacle de la dernière classe. On lui retrancha la plus grande partie de son orchestre, on lui interdit les danses, etc. ce qui occasionna une rumeur considérable. Peu de jours après, il fut convenu que le théâtre d'Audinot recouvrerait tout ce qu'on lui avait retranché, et qu'il paierait une contribution de 12,000 livres à l'Opéra : c'était le but que se proposaient les administrateurs.

Madame Du Barry, pour égayer Louis XV dévoré par l'ennui, fit venir, au mois d'avril 1772, la troupe d'Audinot à Choisy, où ses acteurs enfants jouèrent devant ce roi les pièces suivantes : *Il n'y a plus d'Enfants*, la *Guinguette*, et une pantomime intitulée le *Chat botté*. Les pantomimes à grands spectacles caractérisaient particulièrement ce théâtre, qui s'est maintenu sous le même nom jusqu'au moment présent.

THÉATRE DE NICOLET OU DES GRANDS DANSEURS, situé boulevard du Temple, nos 68 et 70.

Ce théâtre s'établit, en 1760, dans les foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent. On y représentait des danses, des tours de force et des danses sur la corde. La troupe du sieur Nicolet avait succédé à celle de Gaudon, laquelle fut précédée par celle de Restier.

En 1767, Nicolet faisait jouer un acteur qui devint l'objet de l'admiration de tous les Parisiens. Cet acteur, fort instruit, était un singe qui exécutait avec beaucoup d'intelligence plusieurs scènes bouffonnes. Pendant la maladie de Molé, acteur des Français, et dont la fatuité était alors plus célèbre que ses talents, on parvint à faire jouer à ce singe le personnage du comédien malade. Cet animal, en pantoufles, en bonnet de nuit, imitait le moribond, et cherchait à exciter la commisération publique. Ce fut à cette

(1) Cette ressemblance provient de ce qu'après Constantin les prêtres chrétiens adoptèrent plusieurs pratiques du paganisme, et surtout les vêtements sacerdotaux de cette religion antique. En effet, la mitre, l'étole, l'aube, la chappe, la chasuble, etc., appartenaient aux ministres des autels des divinités païennes. Il en est de même des processions, des aspersions, des bénédictions, etc. L'archevêque de Paris ignorait que les prêtres chrétiens avaient beaucoup emprunté du paganisme.

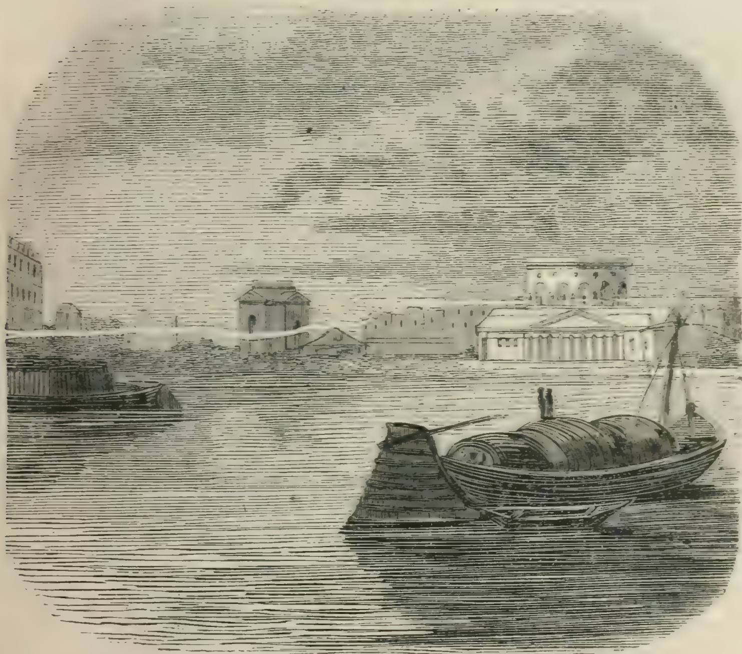
Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

occasion que le chevalier de Boufflers publia une pièce de vers sur le comédien et le singe qui le représentait. En voici quelques couplets :

Vous êtes, éternels badauds,
Vos pantins et vos Ramponneaux.
Français, vous serez toujours dupes.
Quel autre jouet vous occupe?
Ce ne peut être que Molet,
Ou le singe de Nicolet.

L'animal, un peu libertin,
Tombe malade un beau matin :
Voilà tout Paris dans la peine;
On croit voir la mort de Turenne...
Ce n'était pourtant que Molet,
Ou le singe de Nicolet.

Généraux, catins, magistrats,
Grands écrivains, pieux prélats,
Femmes de cour bien affligées,
Vont tous lui porter des suffrages.
Ce ne peut être que Molet,
Ou le singe de Nicolet.



La Villette. — Canal Saint-Martin.

Bientôt, sur ce théâtre, aux exercices du singe et des danseurs de corde, on joignit de petites pièces comiques de la composition du sieur Taconnet, qui, par des parodies, des farces et des parades pleines d'une gaîté populaire, s'acquit le surnom de Molière des boulevards (1). Parmi plusieurs pièces d'un genre trivial on distinguait les *Aïeux indiscrets*, et surtout le *Baiser donné et rendu*. Ces pièces étaient dignes de figurer sur un théâtre plus relevé; la dernière, jouée pour la première fois le 14 janvier 1768, valut à ce théâtre un grand concours de spectateurs et la jalousie des théâtres privilégiés.

(1) Taconnet, bon ivrogne et doué d'un talent original, auteur de plus de soixante pièces de théâtre, mourut en janvier 1775, âgé de quarante-cinq ans. Lorsqu'il voulait marquer son dédain pour quelqu'un, il lui disait : « Je te méprise comme un verre d'eau. »

La *Bourbonnaise*, chanson plus bouffonne que satirique, était alors fort à la mode. Elle devint le sujet d'une pièce gaillarde portant le même titre, et qui fut jouée, en 1768, sur le théâtre de Nicolet. L'abbé Latteignant, chanoine de Reims, digne émule de l'abbé Voisenon, en était l'auteur.

Les succès de ce théâtre, lés gentillesses du singe de Nicolet, et les traits licencieux dont ses pièces étaient assaisonnées, attiraient une grande affluence à ce spectacle, et excitaient la jalousie des comédiens puissants, et surtout des directeurs de l'Opéra, qui, en 1769, firent interdire la parole aux acteurs de Nicolet, et les réduisirent à jouer des pantomimes; mais cet ordre rigoureux ne fut pas longtemps en vigueur, et Nicolet continua à donner au public des scènes dialoguées.

Nicolet eut, comme Audinot, en 1772, l'avantage de faire jouer sa troupe à Choisy, devant le roi et la dame Du Barry. Ce fut alors que son théâtre obtint le titre de grands danseurs du roi. Ce théâtre a depuis changé de nom; il porte aujourd'hui celui de Théâtre de la Gaîté.

Autres spectacles. Sous Louis XV, les spectacles, et surtout ceux qui paraissaient propres à inspirer de l'intérêt à la classe inférieure de la population, se muliplièrent.

Le but caché de ces nombreux établissements de plaisirs se découvre facilement; on voulait que le peuple ne s'occupât que d'acteurs comiques et de scènes frivoles, afin qu'il ne fît aucune attention à la scène politique, alors fort en désordre. Je vais offrir de courtes notices sur divers autres spectacles de Paris.

Théatre de Gaudon, situé rue Saint-Nicaise. Il fut établi en 1769. On y donnait des farces, des parodies. Ce spectacle avait pour objet d'amuser le peuple du quartier, trop éloigné des boulevards pour participer aux théâtres qui s'y trouvaient; il n'existait plus en 1779.

Spectacle pyrrhique et Waux-Hall. Le sieur Torré, artificier italien, possédait le génie de son art, et lui fit faire de grands progrès en France. Le 29 août 1764, il ouvrit pour la première fois son spectacle, situé sur le boulevard Saint-Martin, à l'endroit où la rue de Lancry débouche sur ce boulevard (1). Son local était vaste, et le parterre contenait seul plus de douze cents personnes. Ses feux d'artifice étaient d'une perfection jusqu'alors inconnue. Il y mêlait des décorations pompeuses ou agréables, et des pantomimes dont les sujets nécessitaient l'explosion du feu : telles étaient les *Forges de Vulcain*, pièce qui fut donnée au mois de juillet 1766, où l'on voyait les travaux des cyclopes, et Vénus demandant à Vulcain des armes pour son fils Enée. Ce spectacle fit fortuné.

Son auteur établit solidement sa réputation par le feu d'artifice qu'il fit exécuter à Versailles, à l'occasion du mariage de Louis XVI, feu où l'on vit une explosion du mont Etna, et, du milieu des torrents de flammes, s'élever des palmes triomphales qui conservèrent la fraîcheur de leur coloris.

Torré, physicien habile, naturaliste et doué d'un génie actif, inventa le feu grégeois, dont l'usage connu des anciens, reproduit en France, au douzième siècle, par l'effet des croisades, était heureusement plongé dans l'oubli. Louis XV applaudit à l'invention, mais il eut la sagesse de défendre qu'elle fût mise en pratique. Les hommes ne sont que trop habiles à se détruire.

Le spectacle de Torré fut interrompu, en 1768, par un procès que lui intentèrent les habitants du voisinage; il obtint, comme un dédommagement, la permission de donner des bals publics et des fêtes foraines. En cette année, il donna le divertissement du Mât de Cocagne, exercice qui, en 1425, pendant la domination des Anglais, fut offert aux yeux des Parisiens, et qui, depuis cette époque jusqu'au temps de Torré, n'avait pas été renouvelé.

En septembre de la même année 1768, il introduisit sur l'avant-scène des bouffons qui y représentaient des farces et chantaient des ariettes italiennes.

En 1769, il fit presque entièrement reconstruire son théâtre, et donna, pour l'ouverture, les *Fêtes de Tempé*.

Torré variait les objets de son spectacle. Au mois d'août 1774, il offrit le tableau d'un tournois; en 1775, des illuminations de diverses couleurs; et en 1777, la Fête du mai attira un grand concours de spectateurs. En 1773, Torré avait donné des fêtes au Colisée; mais il ne négligeait pas son spectacle, qui fut le premier à Paris qui porta le nom de Waux-

(1) La rue de Lancry a été ouverte sur l'emplacement du Waux-Hall du sieur Torré.

Hall. Il reçut celui de Waux-Hall d'été dès qu'il exista dans Paris un Waux-Hall d'hiver (1).

SPECTACLE DE RUGGIERI, établi dans un jardin situé aux Porcherons. Les sieurs Ruggieri frères commencèrent, en 1765, à donner au public des spectacles de feux d'artifice et d'illuminations; en 1769, ils s'établirent sur les boulevards, où ils firent construire une salle élégamment décorée, mais peu étendue Elle était sous la direction de l'Opéra, qui en retirait les profits. Le plus connu des deux frères fut chargé d'exécuter, sur la place Louis XV, le feu d'artifice que la ville de Paris donna lors des fêtes de la célébration du mariage de Louis XVI, tandis que Torré offrait à Versailles un pareil spectacle. Ces deux étrangers rivaux avaient, par leurs talents particuliers, des droits à l'estime publique.

WAUX-HALL D'HIVER, situé dans la partie ouest de l'enclos de la Foire de Saint-Germain, près du point où la rue Guisarde débouche dans cet enclos, aujourd'hui marché. Il fut construit, en 1769, sur les dessins de l'architecte Le Noir. Ce spectacle s'ouvrit le 3 avril 1770. Le plan de la principale salle avait la forme vicieuse d'une ellipse. Cette salle était ornée d'un péristyle de vingt-quatre colonnes ioniques, en treillage, entourées de guirlandes de fleurs. C'est en ce lieu que de jeunes danseuses à gages exécutaient des danses et ballets.

Autour de cette salle régnaient deux rangs de galeries ou de loges; là circulaient et se reposaient les spectateurs. L'objet apparent de cet établissement était, comme celui de beaucoup d'autres de ce genre, d'amuser les Parisiens; mais l'objet secret consistait à les corrompre, les étourdir et attirer leur argent. Les danses et les filles publiques, dont ce lieu était le rendez-vous et le marché, n'offraient cependant pas des attraits assez puissants pour y amener l'affluence. Les administrateurs stimulaient de temps en temps la curiosité des habitants de Paris par d'autres moyens. En 1770, ils y établirent une loterie dont le plus fort lot était de 1,200 livres Pour y prétendre, il suffisait de donner un écu à la porte. En 1772, on y donna un concert au profit des écoles gratuites de dessin. En 1774, un célèbre escamoteur juif, appelé Jonas, y faisait des tours étonnants, et donnait des leçons d'escamotage. Toutes ces ressources furent vaines; l'entreprise échoua, et le Waux-Hall fut démoli en 1785.

JOUTES SUR L'EAU. Le 4 septembre 1768, on donna pour la première fois à Paris, sur la Seine, et dans une enceinte établie du côté de la Râpée, un spectacle sur l'eau. Des mariniers exercés en furent les acteurs. Des luttes étaient exécutées avec des lances par des hommes montés sur des bateaux. Ils étaient vêtus d'habits de couleurs différentes, qui distinguaient les deux partis des combattants Cette lutte était accompagnée de spectacles où l'on voyait les bateliers associés aux dieux de la Mythologie. Une déesse, sortie du fond des eaux, venait couronner les vainqueurs. A l'extrémité de la scène aquatique, Neptune, monté sur un char traîné par des chevaux marins, sortait d'un rocher caverneux; et, par un contraste singulier, le dieu du feu s'unissait à celui de l'onde. A l'autre extrémité de l'enceinte se trouvait l'autre embrasé de Vulcain, où l'on voyait ce dieu forgeant avec ses cyclopes.

L'année suivante, les entrepreneurs de ce spectacle changèrent le lieu de la scène, la transférèrent sur la rive opposée, du côté de la Gare, lui appliquèrent une dénomination plus savante : celle de Jeux pléiens, et même lui donnèrent le mérite de l'utilité. Ils en firent une école de navigation, où des élèves, choisis par les magistrats de la ville, s'exerçaient aux manœuvres de la marine et dans l'art de nager, et montraient au public les progrès de leur instruction. Cette utile partie de ce spectacle n'en excluait pas l'agrément. On y voyait aussi des joutes et des divinités de la mer se familiariser avec les bateliers.

En 1770, au mois de juin, le spectacle se rouvrit avec plus de magnificence et de nouveaux agréments. Il renonça au titre scientifique de Jeux pléiens, et prit simplement celui d'Exercice des élèves de la navigation.

Ce spectacle, continué dans la suite, a changé de direction, de local, et même d'objet. Au mois d'octobre 1770, les joutes cessèrent sur la rivière. Ce spectacle fut transféré au Colisée; ce qu'il avait d'utile disparut bientôt, ainsi que ce qu'il avait de pompeux. Au lieu d'y voir figurer

(1) Torré mourut au commencement de mai 1780.

le dieu de la mer, on y représenta des scènes bouffonnes; enfin il fut réduit à de simples fêtes que donnaient les mariniers du Gros-Caillou. Les divers gouvernements ont souvent, dans les fêtes publiques, fait concourir les joutes sur l'eau.

Le Concert spirituel avait lieu dans une des salles du château des Tuileries: il fut établi en mars 1725, et se donnait les jours de fêtes solennelles et pendant la quinzaine de Pâques. Ce concert, où l'on chantait les *Stabat*, les *Miserere*, les *De profundis*, était exécuté par les acteurs et actrices de l'Opéra, qui exerçaient momentanément les fonctions du sacerdoce. On voulait remplir le vide des spectacles fermés pendant ces fêtes; on voulait payer son tribut à la religion, et on amalgamait le sacré et le profane, le plaisir et la dévotion. La révolution fit justice de ce mélange.

Spectacles bourgeois. Sous ce règne, la cour et Paris étaient possédés par la manie des spectacles. On ne donnait point de fêtes sans y faire intervenir des décorations, des scènes théâtrales. La plupart des maisons royales étaient pourvues de théâtres où l'on appelait à volonté les comédiens de Paris.

Les princes et les seigneurs imitèrent cet exemple; ils en eurent dans leurs maisons de ville et de campagne. Le duc d'Orléans en avait un dans la maison de Bagnolet, fameux par les pièces nouvelles et même un peu licencieuses qu'on y donnait. On y joua pour la première fois, en 1762, la *Partie de chasse de Henri IV*. Le duc d'Orléans y remplissait le rôle de fermier, et Grandval, acteur des Français, celui de Henri IV.

Le maréchal de Richelieu avait un théâtre dans son hôtel, où, en 1762, pour la première fois, fut jouée *Annette et Lubin*.

La duchesse de Villeroi avait aussi dans son hôtel un théâtre; en 1767, la célèbre Clairon y joua plusieurs fois; dans l'année suivante, y fut joué le drame de l'*Honnête Criminel*, qui n'avait pas encore la permission de paraître en public, et, en novembre 1763, le roi de Danemark y assista et vit jouer la demoiselle Clairon et le sieur Le Kain.

Le baron d'Esclapon avait un théâtre au faubourg Saint-Germain, où les acteurs des Français venaient jouer, et où fut donné, en 1767, un spectacle au profit du comédien Molé.

On parlait alors beaucoup du théâtre de la Folie Titon, sur lequel, en avril 1762, fut donnée une représentation d'*Annette et Lubin*, pièce souvent jouée dans les spectacles particuliers de Paris, avant de l'être sur les théâtres publics.

La duchesse de Mazarin avait dans son hôtel un théâtre sur lequel, en septembre 1769, on représenta, devant la princesse Madame, la *Partie de chasse de Henri IV*. Cette pièce fut jouée par des acteurs français.

La demoiselle Guimard, danseuse de l'Opéra, célèbre par son luxe, sa maigreur, ses grâces, par quelques actes de bienfaisance et par ses amants, avait, dans sa maison de campagne à Pantin, une salle de spectacle où fut jouée, en juillet 1772, une parade intitulée *Madame Engueulle*. Elle avait un autre théâtre à Paris, dans son élégant hôtel de la Chaussée d'Antin (1), dont l'ouverture se fit solennellement, au mois de décembre 1772, par la *Partie de chasse de Henri IV*. On devait jouer, pour petite pièce, la *Vérité dans le vin*, pièce un peu gaillarde; mais l'archevêque de Paris s'étant donné beaucoup de mouvement, en empêcha la représentation; pour être en paix avec lui, on substitua à cette pièce une pantomime intitulée *Pygmalion*.

Cette salle était le rendez-vous ordinaire des courtisanes les plus recherchées et des hommes frivoles et aimables. On y jouait quelquefois des pièces faites exprès pour ce théâtre. Les acteurs et les actrices étaient la demoiselle Guimard et ses camarades de l'Opéra. Le sieur de Laborde, premier valet de chambre du roi, se chargeait de diriger les spectacles que donnait la demoiselle Guimard. C'est pour eux que Collé composa les pièces contenues dans son *Théâtre de Société*, et Carmontel ses proverbes dramatiques.

Les demoiselles Verrière, riches courtisanes (2), avaient pareillement deux théâtres, l'un à la ville et l'autre à la campagne. Ces théâtres étaient vastes et ornés

(1) Cet hôtel, situé à l'entrée de la rue de la Chaussée-d'Antin, n° 9, et construit par l'architecte Le Doux, fut nommé le Temple de Terpsichore. Après la mort de la demoiselle Guimard, il eut successivement pour propriétaires MM. Ditmer, Perregaux, Laffitte, etc.

(2) L'une d'elles avait été entretenue par le maréchal de Saxe, et en avait une fille.

avec beaucoup de faste. Dans celui de Paris on comptait sept loges en baldaquin, drapées avec élégance. Ces demoiselles, et leurs amis des deux sexes, remplissaient les rôles des pièces nouvelles qu'on y jouait. Le poète Colardeau en composa plusieurs pour ce théâtre; et le poète La Harpe le remplaça dans cet emploi. L'un et l'autre jouaient dans les pièces dont ils étaient les auteurs.

Le sieur de Magnanville avait aussi, dans son château de la Chevrette, un théâtre vaste et bien conditionné, où jouaient plusieurs dames de la cour. En 1748, on y joua *l'Engagement téméraire*, comédie en trois actes de Jean-Jacques Rousseau.

Le prince de Condé avait un théâtre à Chantilly; la dame Dupin, à Chenonceau, etc.

Ces théâtres particuliers, dont je ne fais qu'indiquer ici les plus connus, et où jouaient les meilleurs comédiens des grands théâtres, occasionnaient leur absence, et frustraient le public d'un plaisir qu'il payait. En décembre 1768, il fut défendu aux comédiens du roi de jouer, sans permission, ailleurs que sur leurs théâtres. Cette défense obligea les amateurs de l'art dramatique à jouer eux-mêmes sans l'aide des comédiens.

Dès lors, la manie théâtrale s'empara d'une multitude de jeunes gens de toutes les classes; chaque quartier, chaque faubourg de Paris eut sa comédie bourgeoise, et le nombre des salles destinées à ces spectacles gratuits se multiplia sous le règne suivant.

§ V. Etat physique de Paris.

Plusieurs changements et réparations, la construction d'un grand nombre d'édifices, des ouvertures, des élargissements de rues, l'érection de quelques monuments et l'établissement de quelques places avaient, sous le règne de Louis XIV, rajeuni une partie du vieux Paris; mais il restait encore beaucoup à faire, et encore plus à défaire, pour lui donner une physionomie moderne, pour assainir cette ville et en rendre les communications plus commodes. Sous ce règne, on avait beaucoup fait pour l'utilité publique; on avait fait bien plus encore pour une splendeur stérile, pour un faste personnel.

Sous Louis XV, on suivit à peu près la même marche: mais l'utilité eut une part plus ample dans les améliorations.

Paris, sous ce règne, s'accrut considérablement. On adjoignit à cette ville quelques lieux circonvoisins. Le bourg du Roule fut, en 1722, érigé en faubourg de Paris. On commença après l'an 1720, à construire un quartier nouveau qu'on nomma d'abord quartier Gaillon, à cause du voisinage de la porte de ce nom, et qui, depuis, a reçu le nom de la Chaussée-d'Antin. Ce quartier, dont la population égale aujourd'hui celle d'une des villes du troisième ordre, ce quartier, le plus régulier de tous ceux de Paris, renommé par ses beaux hôtels et l'opulence de ses habitants, mérite que son origine soit exposée avec quelques détails.

Quartier de la Chaussée-d'Antin, situé au nord-ouest du boulevard des Italiens, entre ce boulevard et le boulevard extérieur. Sans avoir de limites certaines, il est confiné à l'ouest par les quartiers de la Madeleine et du Roule, et, à l'est, par la rue du Faubourg-Montmartre. Ce vaste espace était anciennement rempli par des champs en culture, par des marais, des jardins et des maisons de campagne; par le village des Porcherons; le château du Coq, dit aussi château des Porcherons (1); par une ferme nommée Grange-Batelière (2), une petite chapelle dite de Sainte-Anne, une chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, une voirie, le cimetière de Saint-Eustache, et par quelques habitations particulières. L'ensemble était traversé par un chemin qui partait de la porte Gaillon, s'avançait en formant des sinuosités, coupait la rue Saint-Lazare, et allait aboutir au village des Porcherons et à celui de Clichy. Cet espace était aussi traversé dans un sens contraire, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, par la rue Saint-Lazare dont je viens de parler,

(1) Porcherons est le nom d'un hameau ou village près duquel était le château du Coq, qui fut aussi nommé château des Porcherons. Le village était situé rue Saint-Lazare, et le château presque en face de la rue de Clichy, autrefois nommée rue du Coq. Sur la porte de ce château, on lisait : Hôtel du Coq, 1320.

(2) La Grange-Batelière existait au douzième siècle, au milieu de terres en culture. La partie de la rue de ce nom qui aboutit au boulevard fut ouverte en 1704 : l'autre partie qui est en retour était construite auparavant.

et par le grand égout de la ville; égout qui, comme je l'ai dit ailleurs, était l'ancien lit du ruisseau de Ménil-Montant; à découvert, encombré dans plusieurs parties, il contenait des eaux croupissantes qui infectaient l'air du voisinage.

Le chemin qui de la porte Gaillon conduisait aux Porcherons, traversait cet égout; et au point d'intersection, se trouvait un pont nommé dans un ancien plan Pont-Arcans. Voilà l'ancien état de l'emplacement occupé aujourd'hui par le magnifique quartier de la Chaussée-d'Antin.

Le séjour que, dans les premières années de son règne, Louis XV fit à Paris, attira dans cette ville une suite nombreuse de courtisans et de serviteurs. La noblesse et la domesticité ne pouvaient trouver à se loger. Les magistrats de la ville obtinrent des lettres patentes, du 4 décembre 1720, par lesquelles le roi les autorisa à faire construire un quartier nouveau entre ceux de la Ville-l'Evêque et de la Grange-Batelière, et à ouvrir une rue sur cet emplacement, qui, à partir du boulevard et en face de l'extrémité de la rue Louis-le-Grand, s'étendrait jusqu'à la rue Saint-Lazare. Cette rue devait avoir huit toises de largeur.

Ces lettres autorisaient aussi les magistrats à creuser un nouveau canal ou grand égout, à le porter au-delà de la ligne qu'il occupait, à le faire construire, et à le couvrir d'une voûte; de plus, à faire l'acquisition de toutes les maisons, terres et héritages depuis le boulevard jusqu'à la rue Saint-Lazare, et depuis la Grange-Batelière jusqu'à la continuation de la rue d'Anjou de la Ville-l'Evêque, continuation qui faisait partie du projet, et qui devait atteindre la rue du Faubourg-Montmartre.

Ce plan eut un commencement d'exécution : les propriétés furent acquises, et des rues furent ouvertes; on y construisit d'abord quelques hôtels et peu de maisons. A la fin de ce règne, la principale rue de ce quartier nouveau qu'on nomma Chaussée-Gaillon, rue de l'Hôtel-Dieu (1), enfin rue Chaussée-d'Antin (2), n'offrait alors que des constructions éloignées les unes des autres; elle était même encore bordée de jardins et de champs en culture. Ce ne fut que pendant et après le règne de Louis XVI qu'elle fut garnie d'habitations nombreuses et contiguës. Les rues Chantereine et du Rocher ne furent tracées que vers l'an 1734, et ne méritèrent le titre de rues que plusieurs années après. La rue de Provence ne fut ouverte qu'en 1776, sur l'égout qu'à cette époque seulement on venait de couvrir. La rue Neuve-des-Mathurins fut ouverte en 1778; celle de Joubert en 1780; celle de Saint-Nicolas ainsi que celle de Caumartin en 1784. Les autres rues de la Chaussée-d'Antin sont encore plus récentes. Ainsi ce quartier, entrepris dans les premières années du règne de Louis XV, ne fut réellement construit que sous celui de Louis XVI. C'est dans ce quartier, au nord de la rue Saint-Lazare, qu'on a construit le quartier de la Nouvelle-Athènes.

Nouvelles rues. Outre celles de ce quartier, plusieurs autres rues et avenues furent ouvertes sous le règne de Louis XV : telles sont, en 1718, la rue de Saint-Philippe-de-Bonne-Nouvelle, qui commence rue de Bourbon-Villeneuve et finit rue de Cléry; et, en 1720, celle du Harlay au Marais, qui commence boulevard Saint-Antoine et finit rue Saint-Claude.

En 1723, on planta l'Avenue d'Antin, qui doit son nom au duc d'Antin, surintendant des finances : elle commence au Cours la Reine, et finit à l'étoile des Champs-Elysées.

Les Champs-Elysées furent entièrement replantés en 1770. Deux autres avenues qui aboutissent à cette promenade, celles de Marigny et des Veuves, furent plantées sous le même règne. Cette dernière conduit du lieu appelé Barrière de la Conference à l'Etoile des Champs-Elysées. A la place des marais qui se trouvaient entre ces avenues, on a commencé, en 1822, à construire le Quartier de François Ier.

En 1739, on ouvrit la rue de Malte, faubourg du Temple, qui commence rue de Ménil-Montant et finit rue de la Tour.

Lorsqu'en 1762 on commença, sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, la construction de la Halle aux blés, sept rues furent ouvertes : celles de Sartines, d'Oblin, de Vannes, de Varennes, de Babille et de Mercier, qui aboutissent à l'édifice de cette

(1) Cette rue fut nommée de l'Hôtel-Dieu, parce qu'elle conduisait à la ferme de l'hôpital de ce nom, située rue Saint-Lazare.

(2) Le nom de Chaussée-d'Antin vient de ce que cette rue s'ouvrait sur la chaussée du boulevard, en face de l'hôtel d'Antin, nommé depuis hôtel de Richelieu.

halle; et celle de Viarmes, qui l'entoure.

Lorsqu'en 1765 on construisit le marché Saint-Martin, plusieurs rues, qui aboutissent à cet ancien marché, furent alors ouvertes : telles sont les rues de Henri, Marché-Saint-Martin, Saint-Marcoul, Saint-Maur, Saint-Martin et la rue Royale-Saint-Martin.

Dans la même année, le passage de Lesdiguières, qui de la rue de la Cerisaie mène à la rue Saint-Antoine, fut ouvert. Ce passage, du temps de la révolution, a été converti en une rue.

En 1767, la rue de Menars fut ouverte. Avant cette année, ce n'était qu'un cul-de-sac qui conduisait à l'hôtel du président Menars, et que l'on prolongea jusqu'à la rue de Grammont.

En 1770 fut ouverte la rue d'Artois, longtemps nommée Cerutti : elle communique du boulevard des Italiens à la rue de Provence.

Boulevards du Midi. Sous Louis XIV, on planta les boulevards du nord ; ceux du midi le furent sous Louis XV. Ce travail dura plusieurs années, et fut entièrement achevé en 1761. Je parlerai, à la fin de cet ouvrage, des dimensions de ces deux boulevards, de cette agréable ceinture qui entoure et embellit la ville de Paris.

Les avenues qui se trouvent entre le boulevard et l'Ecole-Militaire, entre l'Hôtel des Invalides et Vaugirard, furent plantées pendant ce règne : telles étaient les avenues de Lowendal, de Ségur, de Breteuil, de Villars, de La Mothe-Piquet, ainsi que celles qui entourent le Champ-de-Mars. Ces avenues se bordent aujourd'hui de jolies maisons ; et une plaine, jadis aride et sablonneuse, va devenir un beau quartier de Paris.

Pendant la campagne de 1768, on commença à construire le Pont de Neuilly, l'ancien pont en bois ayant été ruiné par les glaces de l'hiver précédent. On entreprit aussi les travaux de la magnifique avenue de Neuilly. Cette avenue et ce pont furent terminés en 1772.

Gare, sur la rive gauche de la Seine, près de l'Hôpital général ou de la Salpêtrière. On commença, en l'an 1769, les travaux d'un bassin propre à mettre les bateaux du commerce à l'abri des glaces et des débordements. L'emplacement était vaste ; son plan présentait une demi-lune d'environ cent toises de rayon, qui n'était séparée du cours de la Seine que par le chemin de halage. Aux deux extrémités de cette demi-lune, deux ouvertures, couvertes par deux ponts, devaient y introduire les eaux de cette rivière. Déjà le terrain était creusé tout autour ; des talus dessinaient le plan de la Gare ; et, au-dessus d'une terrasse revêtue de maçonnerie, s'élevait un bâtiment solidement construit, destiné à l'administration de cette gare. Ce projet, qui avait toutes les apparences de l'utilité, et dont l'exécution était fort avancée, fut abandonné parce que le parlement refusa d'enregistrer les lettres patentes qui autorisaient cette construction, et fit même des remontrances à ce sujet.

Pendant près de trente ans ce terrain est resté inutile, désert et sans culture. Depuis la révolution seulement, on a commencé à y établir des guinguettes.

Petit-Pont de Paris. Dans les villes anciennes, mal bâties, mal percées, des accidents très fâcheux pour les particuliers ont toujours des conséquences avantageuses au public. On est alors obligé de reconstruire, et l'on reconstruit mieux que dans le temps passé ; les traits souvent hideux des siècles barbares s'effacent. Le Petit-Pont, comme la plupart des ponts de Paris, était bordé de maisons qui rétrécissaient la route, interceptaient le courant d'air et y maintenaient l'humidité. Un accident changea son état.

Ce pont, fort endommagé par les débordements des années 1649, 1651 et 1659, fut rétabli ensuite. Il était bordé de maisons, lorsque, le 27 avril 1718, deux bateaux de foin enflammés, et dont on avait coupé les cordes, vinrent s'arrêter sous ce pont, et consumèrent la plupart des maisons qui s'y trouvaient (1). On ordonna des quêtes pour soulager les habitants de ces maisons incendiées. Ce pont endommagé fut rétabli ; les maisons

(1) On rapporte que ces bateaux furent embrasés par suite d'une pratique superstitieuse. Une mère dont le fils s'était noyé dans la Seine crut, pour trouver son corps, qu'il fallait abandonner au cours de la rivière un vase de bois ou un pain sur lequel serait placée une chandelle allumée, et que saint Antoine de Pade ferait arrêter cette chandelle flottante à l'endroit où ce corps était gisant. La chandelle rencontra un bateau chargé de foin et l'enflamma. Voilà un des résultats des croyances superstitieuses.

qui bordaient sa route ne furent pas reconstruites ; des trottoirs les remplacèrent. L'absence de ces maisons fut un bienfait pour les habitants de ce quartier, autrefois très obscur et très malsain.

Une grande quantité d'édifices ajoutèrent, sous ce règne, aux embellissements que Louis XIV avait commencés dans Paris. J'ai parlé de l'Ecole-Militaire, de l'église de Sainte-Geneviève, de l'hôtel des Monnaies, des deux vastes bâtiments qui décorent la place de Louis XV, de l'église de Saint-Philippe-du-Roule, de la Halle aux blés et de quelques autres édifices moins considérables. On peut y joindre la fontaine de Grenelle, l'hôtel d'Armenonville, reconstruit et réparé pour l'administration des postes ; le Palais-Bourbon, commencé en 1722, devenu depuis le Palais de la chambre des députés.

La plus grande partie du Louvre, dont la construction n'était pas achevée, ressemblait déjà à une ruine : la cour était hideuse; des échafauds, tombant de vétusté, masquaient une partie des façades; et des amoncellements de gravois s'élevaient en quelques points jusqu'au premier étage. De petites échoppes, placées sans ordre dans cette cour et devant la colonnade, contribuaient encore à déshonorer ce palais. Vers la fin de 1772, on commença à déblayer la colonnade et la cour du Louvre, à les dégager des gravois, des échafaudages pourris et des échoppes, et l'on adopta le projet de diviser la cour en quatre pièces semées de gazon et protégées par des barrières. Ce projet fut exécuté, en 1776, par les soins de M. d'Angevilliers, ordonnateur général des bâtiments (1).

Les jardins publics, et notamment celui des Tuileries, servaient de latrines aux habitants du voisinage, et les vieux ifs, dont il était hérissé, leur offraient un abri commode. Ces désordres cessèrent sous cet administrateur.

Cinq incendies notables causèrent des changements et des améliorations dans diverses parties de Paris. Ces malheurs ont toujours des résultats favorables à l'état physique des villes.

Deux fois l'Hôtel-Dieu fut embrasé, en août 1737 et en décembre 1772 ; la foire Saint-Germain, en mars 1752 ; l'Opéra, en avril 1763 ; et le Palais de Justice, en janvier 1766.

Ces constructions et embellissements adoucirent les traits hideux et barbares de la vieille physionomie de Paris, mais ne les firent pas entièrement disparaître.

(1) Ce gazon semé dans la cour du Louvre, et près de la salle de l'Académie française, fit naître ce quatrain injurieux à cette Académie :

Des favoris de la muse française
D'Angevilliers a le sort assuré :
Devant la porte il a fait croître un pré
Pour que chacun y pût paître à son aise.

VI. Etat civil de Paris.

Un des actes les plus remarquables du règne de Louis XV, ou plutôt un des actes les plus audacieux de ses ministres, et particulièrement du chancelier Maupeou, acte qui intéressait également la politique intérieure et l'état civil des Français, fut le coup porté contre les parlements, et notamment contre celui de Paris. Le cardinal de Richelieu avait dominé cette cour par la corruption et la terreur; Louis XIV lui ferma la bouche, le régent lui rendit la parole, et Maupeou l'abolit. Ce dernier acte de tyrannie ne servit qu'à mettre en évidence la perversité des courtisans, la basse servitude, l'ignominie de quelques magistrats et jurisconsultes, et le généreux courage de quelques autres; ne servit qu'à ajouter une tache nouvelle au règne de Louis XV.

Le parlement de Paris fut dissous au mois de février 1771 ; on lui substitua un conseil supérieur, composé de créatures des ministres; et, le 30 novembre 1774, sous le règne de Louis XVI, le parlement, rétabli, fit sa rentrée solennelle. On avait répandu beaucoup d'écrits et de vers satiriques lors de l'expulsion du parlement; à sa rentrée, les écrivains, échos de la joie publique, la firent éclater par des chansons.

Les jésuites furent, en 1763, chassés de France et de Paris (1); le collége de Louis-le-Grand, resté vacant, fut réorganisé et

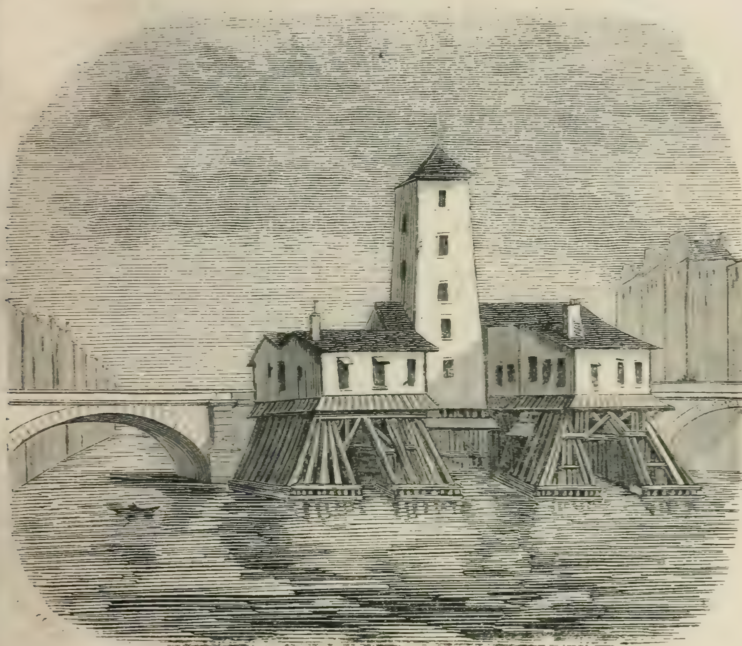
(1) On composa plusieurs épigrammes sur l'expulsion des jésuites. En voici une faite après la clôture du collége de Louis-le-Grand ; elle se chante sur l'air *Comment faire ?*

Vous ne savez pas le latin ;
Ne croyez pas trop au destin,
Car vous mettez au masculin
Ce qu'on ne met qu'au féminin;
Comment faire?

professé par d'autres maîtres. On y transféra, par arrêt du parlement du 7 septembre 1763, le collége de Lisieux. Le 10 octobre 1764, les commissaires du parlement firent en grande cérémonie l'ouverture de ce collége.

Aucun changement notable ne s'opéra dans les administrations civiles.

L'administration de la police de Paris fit, pendant ce règne, d'utiles et déplorables progrès. Si elle contribua à prévenir beaucoup de crimes, elle en favorisa plusieurs autres. Les maisons de jeu qu'elle autorisa, les maisons de débauche qu'elle voulut diriger, accrurent l'immoralité publique Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, elle se souillait des ordures qu'elle s'habituait à remuer. Je



La pompe Notre-Dame.

n'en parle ici que sous le rapport de la sûreté individuelle. Aucun asile n'était respecté par la police. Ses perfides investigations, contenues dans de faibles limites, troublaient tous les ménages; le paisible habitant n'en était point à l'abri. Les secrets de famille, les plus minutieux détails de la conduite des personnes, rien n'échappait aux perquisitions de la police.

La police accrut le nombre de ses suppôts immondes, enrégimenta des scélérats pour les opposer à d'autres scélérats, diminua par ce moyen le nombre des voleurs et des meurtriers: mais ce bienfait coûta cher aux Parisiens; leur indépendance fut fortement compromise. Ils eurent moins de poignards à craindre, et plus de chaînes à porter.

La suivante moins méchante et plus historique :

Que fragile est ton sort, société perverse !
Un boiteux t'a fondée, un bossu te renverse.

Ignace, fondateur des jésuites, était boiteux ; et l'abbé Chauvelin, conseiller au parlement, qui contribua beaucoup à leur expulsion, était bossu.

Cépendant cette police, quoique très supérieure à celle des règnes précédents, n'avait pas encore atteint le degré de perfection où elle est arrivée depuis : elle ne faisait pas, je crois, usage d'agents provocateurs.

ETAT CIVIL DES PROTESTANTS. Ils étaient très peu nombreux à Paris sous le règne de Louis XV, ou peut-être n'en existait-il aucun. Quoi qu'il en soit, l'horrible persécution que les jésuites avaient imaginée contre ces sectaires, que Louis XIV avait eu la faiblesse ou le fanatisme de faire exécuter par des agents qui en augmentaient la rigueur, pesait encore sur cette portion malheureuse des habitants de la France (1). La raison, étendant son empire sous ce règne, désarma insensiblement les persécuteurs, dont plusieurs partagèrent l'intérêt qu'inspiraient généralement leurs victimes. Des lois plus que draconiennes tombaient en désuétude, et n'étaient guère plus exécutables : on les adoucit par des palliatifs, mais on n'eut pas le courage de les abroger. On commença à renoncer, à l'égard des persécutés, à la qualification injurieuse de huguenots; des écrivains ecclésiastiques et monastiques même donnèrent des exemples de ce retour à la fraternité; ils les qualifièrent de « nos frères séparés, nos frères égarés, nos frères errants. »

L'honneur de réparer un peu les torts de Louis XIV appartint, non à Louis XV, mais à son successeur.

Dans le mémoire qu'en 1786 le baron de Breteuil présenta au roi, on voit que, vers les dernières années de Louis XV, Paris était un asile assuré pour les protestants : « Enfin, la ville de Paris fut, y est-« il dit, secrètement érigée en ville de to-« lérance absolue; il fut ordonné, avec le « plus profond mystère, au lieutenant de « police de ne faire, au sujet de la reli-« gion, aucune recherche, ni des vivants, « ni des morts, pourvu qu'il n'y eût point « d'assemblée ni de scandales publics. » Ce sont les expressions de ce mémoire, lequel nous a seul conservé le souvenir d'un fait si remarquable (2).

(1) Voyez, ci-dessus, *Etat civil des protestants*.

(2) *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestants en France*, seconde partie, page 91.

Ainsi, les protestants auraient pu trouver un asile contre l'exécution des lois iniques et sacriléges qui les menaçaient, si cette mesure n'eût pas été secrète; mais quel avantage peut-il résulter d'une tolérance dont les persécutés ne peuvent jouir, faute de la connaître?

Le même mémoire ajoute : « Le duc « d'Orléans, régent, laissa aux protestants « une tolérance assez étendue; ses senti-« ments n'étaient pas douteux; mais les « grands intérêts personnels qu'il avait à « ménager l'empêchaient de renverser ou-« vertement ce qu'il trouvait établi. Il « délivra des cachots et des galères tous « ceux de ces infortunés qui y gémissaient. « Il maintint les édits contre les assem-« blées; on condamna quelques réfrac-« taires, il leur fit grâce. La sortie du « royaume fut libre; et cette indulgence « suspendit l'émigration.

« Après sa mort, le duc de Bourbon, « devenu premier ministre, se laissa per-« suader que ce serait prendre un grand « parti, un parti décisif, et finir pour ja-« mais cette longue et importune affaire, « que de renouveler les déclarations de « Louis XIV (1). » La persécution allait reprendre sa primitive activité; et les prisons, les galères, les échafauds semblaient menacer de nouveau les protestants; mais le ministère de ce duc fut peu durable.

PETITE POSTE. Cette institution, propre à accélérer les communications dans Paris, et dont la nécessité était depuis longtemps sentie, commença en 1758. Elle est due au bienfaisant Chamousset, dont l'existence devint pour cette ville une véritable providence, et fut entièrement consacrée au soulagement et au bonheur des Parisiens. Cet établissement formait une administration particulière; elle a depuis été réunie à celle de la grande poste, située rue J.-J. Rousseau.

Paris contient douze bureaux où l'on peut affranchir les lettres pour cette ville et pour les départements, savoir : neuf bureaux principaux et trois bureaux près des autorités, et plus de deux cents boîtes où on les dépose.

Les lettres sont distribuées cinq fois par jour en hiver, et six fois en été; elles le

(1) *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestants en France*, seconde partie, pages 99, 100.

sont trois fois par jour dans la petite banlieue, et une fois seulement dans les communes de la grande banlieue.

Réverbères. Les lanternes avaient existé jusqu'en 1766. A cette époque, le sieur Bailly entreprit d'y substituer des réverbères. Déjà, au mois d'avril de cette année, près de la moitié des rues étaient éclairées par des réverbères de sa façon, lorsque le bureau de la ville préféra les modèles du sieur Bourgeois de Château-Blanc, qui, avec plus d'économie, rendaient plus de lumière. Ce dernier entrepreneur se chargea de pourvoir la capitale de trois mille cinq cents réverbères alimentant sept mille becs de lumière (1).

Le 30 juin 1769, le sieur Bourgeois fut chargé de l'entreprise de l'illumination des rues de Paris pendant vingt ans.

Ce fut alors qu'on publia une pièce de vers de très médiocre fabrique, intitulée : *Plainte des filous et écumeurs de bourses à nos seigneurs les réverbères.* Elle contient un éloge indirect de l'administration du lieutenant de police de Sartines, qui contribua à cette augmentation de lumière.

Foires. Quoique les foires de Paris soient en général plutôt consacrées aux amusements qu'au commerce, je placerai, comme je l'ai déjà fait ailleurs, cet article dans le présent paragraphe. Voici celles qui existaient pendant cette période.

Foire Saint-Germain, située dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le marché de ce nom. J'en ai déjà parlé à l'époque de son établissement.

Le plan de cette foire offrait plusieurs rues alignées, se coupant entre elles à angle droit. La charpente des édifices était admirée.

Dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, le feu prit à ces constructions, et détruisit toutes les boutiques, loges et salles qui s'y trouvaient. Il fallut tout reconstruire ; mais on reconstruisit d'une manière moins recherchée. Outre les boutiques, les cafés, les loges des marchands, on établit quatre grandes salles de spectacle, où jouaient des danseurs ou comédiens forains : telles étaient les salles des Variétés, de l'Ambigu-Comique, des Grands danseurs et des Associés. Les acteurs quittaient leur salle des boulevards pour se rendre à celle-ci, et y jouaient pendant la durée de la foire, qui s'ouvrait le 3 février et se fermait le samedi avant le dimanche des Rameaux.

L'établissement des galeries du Palais-Royal nuisit beaucoup à la prospérité de cette foire, qui cessa en l'an 1786. Son emplacement est aujourd'hui occupé par l'utile Marché dit de Saint Germain.

Foire Saint-Laurent, située entre les rues du Faubourg-Saint-Denis et du Faubourg-Saint-Martin, près la rue Saint-Laurent, et dans un emplacement nommé encore enclos de la foire Saint-Laurent (1).

Louis le Gros avait accordé à la léproserie de Saint-Lazare le droit de foire, droit qui fut confirmé par Louis le Jeune. Philippe-Auguste, en 1811, acheta cette foire, et la transféra aux halles de Paris, dans le territoire de Champeaux. Ce roi, par l'acte de cette acquisition, accorda à Saint-Lazare un jour de foire dans le local de Saint-Laurent. Dans la suite, la durée de cette dernière foire reçut de l'extension : au lieu d'un jour elle en eut huit et puis quinze.

Les prêtres de la Mission, qui avaient succédé aux religieux de Saint-Lazare, obtinrent, au mois d'octobre 1661, des lettres qui les confirmèrent dans la possession de cette foire, et de tous les droits et privilèges qui y étaient attachés.

Munis de cette autorisation, ces prêtres consacrèrent pour le champ de foire un emplacement de cinq arpents entouré de murs, où ils firent construire des boutiques, loges et salles, et percer des rues bordées d'arbres. Cette foire durait trois mois : depuis le 1er juillet jusqu'au 30 septembre.

Le sieur Colletet fit, peu d'années après, en l'année 1666, une description en vers burlesques de la foire de Saint-Laurent, de laquelle il résulte qu'on y voyait des marchands de joujoux, de pâtisseries, de limonade, d'ustensiles de ménage ; des cabarets, un théâtre de marionnettes, et qu'elle était peuplée de filous. L'auteur donne à la foire Saint-Germain la préfé-

(1) Le nombre de ces luminaires a successivement augmenté. En 1769, on comptait sept mille becs ; en l'an 1809, onze mille cinquante ; en 1818, onze mille huit cent trente-cinq.

(1) L'espace compris entre ces deux rues a longtemps porté le nom de Faubourg de Gloire. On ignore l'origine de cette ancienne dénomination.

rence sur celle-ci ; cependant la foire de Saint-Laurent reçoit des éloges :

Celle-ci pourtant a sa grâce.
Elle est dans une belle place;
Et ses bâtiments, bien rangés,
Sont également partagés.
Le temps qui nous l'a destinée
Est le plus beau temps de l'année (1).

Cette foire se tenait en effet au mois d'août.

Malgré les agréments que les prêtres de la Mission répandirent sur cette foire pour y attirer des marchands, des acheteurs, des oisifs, elle fut abandonnée, et cessa d'être ouverte en 1775.

Ces ecclésiastiques ne se rebutèrent point. Ils redoublèrent de soins pour stimuler le public à s'y rendre ; ils étudièrent ses goûts licencieux, et cherchèrent à les flatter.

La foire de Saint-Laurent fut rouverte le 17 août 1778. On vit avec plaisir ses rues larges, alignées, plantées d'arbres; on y trouva des boutiques garnies de toute espèce de marchandises, des cafés, des salles de billards, des salles de spectacles, des traiteurs. Sous le rapport des amusements, des plaisirs, cette foire ne le cédait en rien à celle de Saint-Germain; elle lui était de beaucoup supérieure par la beauté et l'étendue du local, et par sa situation riante et champêtre. Comme les religieux de Saint-Germain, les prêtres de la Mission voulurent avoir leur Waux-Hall. Ils firent construire dans l'enclos de leur foire, sur les dessins de M. Mœnch, une redoute chinoise où se trouvaient des escarpolettes, une roue de fortune, des balançoires, un jeu de bague et autres petits jeux peu connus; de plus, un jardin, un salon chinois pour la danse, une grotte pour un café, un bâtiment chinois pour un restaurateur, des décorations charmantes ou bizarres : c'était un Waux-Hall d'été.

Dès son ouverture, y fut établie la salle de spectacle du sieur Lécluse, où se jouaient des pièces dans le genre qu'on nomme poissard.

La nouveauté de cet établissement y attira d'abord la foule. Cette foire jouissait d'ailleurs de franchises pareilles à celles dont se prévalait la foire de Saint-Germain ; néanmoins, soit parce qu'elle était trop éloignée du centre de la ville, soit pour d'autres causes ignorées, elle fut insensiblement abandonnée, et n'existait plus en l'année 1789.

Foire Saint-Ovide, située d'abord place Vendôme, ensuite place Louis XV. Le pape ayant envoyé aux Capucines de la place Vendôme un prétendu corps de saint Ovide, ces religieuses célébrèrent la fête de ce saint, et exposèrent sa relique, qui attira chaque année un grand concours d'amateurs. Plusieurs marchands, appelés par l'affluence, étalèrent leurs marchandises devant l'église des Capucines; puis, une ordonnance de police les obligea, en 1764, à s'établir sur la place Vendôme, où on leur construisit de petites baraques en charpente. Cette foire s'ouvrait le 30 août : les amateurs, en très grand nombre, s'y rendaient le soir, et y restaient jusqu'à minuit. On y voyait des spectacles, des bateleurs et des marionnettes. On y vendait des joujoux, du pain d'épice et autres objets d'une semblable importance. En 1762, on y mit en vente des figures représentant un jésuite sortant d'une coquille d'escargot et y rentrant : ces figures furent à la mode.

Au mois de juillet 1771, il fut ordonné que la foire de Saint-Ovide serait transférée de la place Vendôme sur la place de Louis XV. Les marchands se plaignirent vainement de cette translation qui les exposait à la poussière dans les temps secs, et à la boue dans les temps pluvieux. Cette foire ne resta pas longtemps en ce lieu. Dans la nuit du 22 au 23 septembre 1777, le feu prit aux baraques, boutiques et salles de spectacles; elles furent promptement consumées : ce qui causa des pertes considérables.

Les directeurs de spectacles, Audinot, Nicolet et autres, donnèrent plusieurs représentations au profit des incendiés; ce fut le premier exemple d'un acte de bienfaisance de cette nature. Il a, depuis, été souvent imité.

Après cet accident, cette foire, qu'une relique avait fait naître, que le feu détruisit, fut supprimée; et on s'occupa de rétablir celle de Saint-Laurent dont je viens de parler.

En 1725, sous le ministère du duc de Bourbon, les Parisiens éprouvèrent une famine causée par l'intempérie des saisons et l'imprévoyance du gouvernement. Le prix du pain, à Paris, s'éleva jusqu'à

(1) *La Ville de Paris*, en vers burlesques, deuxième partie, page 12.

dix sous la livre. Les accaparements de ceux qui spéculent sur la misère publique, et les moyens de répression employés contre eux par des magistrats inhabiles augmentèrent la disette et la cherté.

Cette famine fut accompagnée de soulèvements : on fit pendre trois hommes. Ils demandaient du pain : on leur donna la mort. Ces exécutions ne firent point cesser la misère. La faim commande plus absolument que les rois (1).

Population. Le mouvement continuel de ceux qui entrent et sortent de Paris pour un temps de courte durée, ou pour toujours, rend difficile l'évaluation précise de la population de cette ville. Voici, d'après les recherches du sieur Messance, l'état des naissances, mariages, et morts :

Depuis 1709 jusqu'en 1719 inclusivement.			Depuis 1752 jusqu'en 1762 inclusivement.		
Naissances.	Mariages.	Morts.	Naissances.	Mariages.	Morts.
169,882	41,186	173,933	192,213	42,083	192,221

Il résulte de ces deux exemples que l'année commune des naissances de 1709 à 1719 est de 16,988. Cette somme, multipliée par le nombre 30, nombre que les expériences de l'auteur que je cite ont fait juger le plus convenable pour une ville aussi populeuse que Paris, donne cinq cent neuf mille six cent quarante habitants.

L'année commune des naissances de 1752 à 1762 a été de 19,221. Cette somme, multipliée par le même nombre 30, donne cinq cent soixante-seize mille six cent trente habitants.

Ainsi, dans l'espace de quarante-trois ans, sous le règne de Louis XV, la population se serait accrue de soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix individus; augmentation de plus d'un huitième de cette population.

Les mariages, de 1709 à 1719, les uns dans les autres, ont produit chacun quatre enfants et environ un huitième; de sorte que de seize mariages il est né soixante-six enfants. Les mariages, de 1752 à 1762, ont donné ce résultat : de seize mariages il est né soixante-treize enfants.

Les mariages ont, par conséquent, à la dernière époque, été plus féconds qu'à la première.

Les calculs sur le nombre des morts vont confirmer cet état de prospérité.

Depuis 1709 jusques et y compris 1719, sur 509,640 habitants, il est mort, année commune, dix-sept mille trois cent quatre-vingt-seize individus; ce qui fait un mort sur vingt-neuf à trente habitants.

Depuis 1752, jusques et y compris 1762, sur 756,630, il est mort, année commune, dix-neuf mille deux cent vingt-cinq personnes; ce qui donne un mort sur trente habitants.

Ainsi, de la comparaison du nombre d'habitants et de morts de ces deux époques, il résulterait que la mortalité a été moindre à la dernière qu'à la première. Cependant je dois dire que l'année 1709, extrêmement désastreuse, a dû nécessairement contribuer à cette différence; car en cette année, fameuse par la rigueur du froid et par la disette, il mourut à Paris 29,288 personnes; la mortalité de cette année a excédé celle de l'année commune de 11,895 : ce qui revient à un peu plus des deux tiers.

Depuis 1752, jusques et y compris 1762, le nombre des morts, année commune, s'est monté, comme je viens de le dire, à 19,225; mais pendant ces dix années se trouve celle de 1754, année où il mourut à Paris 21,724 personnes. Ce nombre de morts excède celui de l'année commune de 2,499; ce qui revient à un peu plus du huitième des morts de l'année commune.

Joignons à ces notions celles que le même auteur nous fournit sur la différence du nombre des naissances entre les personnes de l'un et de l'autre sexe.

Depuis 1752, jusques et y compris 1762, il est né à Paris ce nombre d'enfants mâles, 97,972, et ce nombre d'enfants femelles, 94,241.

(1) *Mémoires de Duclos*, tome II, pages 208, 209.

La différence entre ces nombres est de 3,731; et la proportion entre les naissances mâles et femelles est comme de 100 à 95 et un peu plus, ou en fractions décimales, comme 26,25 cent. à 25,25 cent.

Dans le même espace de temps, le nombre des morts mâles s'élevait à 102,863, et celui des morts femelles à 89,388.

La proportion entre les morts mâles et les morts femelles est comme 100 à 86,80 cent.

Les naissances mâles sont supérieures aux naissances femelles d'environ un vingt-sixième.

Les morts mâles surpassent les morts femelles d'un peu moins d'un huitième.

Cette supériorité du nombre des mâles sur celui des femelles provient de la multitude d'hommes étrangers qui viennent à Paris pour y exercer des professions, des métiers; pour y remplir des places, des emplois, des fonctions dans la finance, dans le civil ou le militaire; professions et emplois qui, uniquement affectés aux mâles, n'appellent point les femmes dans cette ville.

Il résulte des notions qu'a recueillies le sieur Messance qu'à Paris les mois de mai, de juin, de juillet et d'août, sont les plus propres à la conception des femmes; et que les mois de mars, avril, octobre, novembre sont ceux où elles conçoivent le moins;

Que, pendant quarante années, il est mort, chaque mois commun, 62,921 personnes;

Que le mois de mars, le plus mortel, est au-dessous du mois commun de plus d'un cinquième;

Que le mois d'août, le moins mortel, est au-dessous du mois commun d'un peu moins du sixième;

Que le mois de décembre est celui qui approche le plus du mois commun.

L'auteur s'occupe aussi du nombre des religieux et religieuses. Voici à ce sujet le résultat de ses recherches.

Depuis 1726 jusques et y compris 1744, il est mort à Paris 5,538 religieux ou religieuses; et, depuis 1745 jusqu'en 1763, il en est mort 3,292. On voit que, pendant les dix-huit dernières années, le nombre des morts de cette classe est diminué de 2,246. On doit en conclure que les communautés religieuses se dépeu-

Le nombre des maisons et celui des familles imposées dont se composait la ville de Paris sous le règne de Louis XV, et spécialement en l'année 1755, offrent des notions intéressantes et propres à servir de termes de comparaison avec l'état actuel de cette ville. Le tableau suivant contient ces notions, avec le dénombrement des dix-huit quartiers que les financiers comptaient dans cette capitale.

NOMS DES QUARTIERS	NOMBRE des maisons en 1755	NOMBRE des familles imposées en 1755.
1. Saint-Martin.	1832	6567
2. Saint-Denis,	1612	4758
3. Saint-Eustache.	1102	2311
4. Les Halles.	1197	2743
5. Ile Saint-Louis.	1115	3113
6. Saint-Marcel.	1828	5137
7. Place-Royale.	1118	2583
8. Les Marais.	939	2188
9. Hôtel-de-Ville.	1435	4546
10. Faubourg-Saint-Antoine.	11 0	5568
11. Saint Germain, première partie.	922	3294
12. Saint-Germain, deuxième partie	993	2372
13. Luxembourg.	1570	5481
14. Sorbonne.	1155	3832
15. Palais-Royal.	1205	4657
16. Saints-Innocents	1196	3771
17. Le Louvre.	1502	4817
18. La Cité.	1374	3376
	23565	71114

Dans les 23,565 maisons, étaient 538 boutiques ou échoppes; du nombre de ces maisons, 3,140 appartiennent aux hôpitaux ou à des communautés ecclésiastiques (1).

Du tableau que je viens d'offrir, on ne doit pas conclure qu'en 1755 Paris ne fût divisé qu en dix-huit quartiers : il l'était en vingt; mais l'administration financière avait dédaigné cette division, et conservé l'ancienne. Un édit de décembre 1701, confirmé par une déclaration du roi du 12 décembre 1702, et enregistré le 5 janvier 1703, divisa Paris en vingt quartiers; et cette division s'est maintenue jusqu'au 27 juin 1790, époque de la division de Paris en quarante-huit sections. Voici la nomenclature de ces vingt quartiers :

1° La Cité; 2° Saint-Jacques-de-la-Boucherie; 3° Sainte-Opportune; 4° le Louvre; 5° le Palais-Royal; 6° Montmartre; 7° Saint-Eustache; 8° les Halles; 9° Saint-Denis; 10° Saint-Martin; 11° la Grève; 12° Saint-Paul; 13° Sainte-Avoye; 14° le Temple; 15° Saint-Antoine; 16° la Place-Maubert; 17° Saint-Benoît; 18° Saint-André; 19° le Luxembourg; 20° Saint-Germain-des-Prés.

L'état de la mendicité est la preuve des bons ou des mauvais gouvernements. Sous le règne de Louis XV, suivant Duclos, le nombre des mendiants s'élevait à 27 ou 30 mille dans Paris (2).

VII. Tableau moral de Paris.

J'ai dit que les masques d'hypocrisie qui couvraient les mœurs corrompues de la cour tombèrent de toutes parts après la mort de Louis XIV. Les princes, les courtisans semblèrent se dédommager de la longue contrainte que ce roi leur avait imposée pendant sa vieillesse dévotieuse : cette mort fut le signal d'un débordement général. On avait été gêné; on ne se gêna plus : on passa de l'hypocrisie à la licence la plus effrénée

La férocité et la perfidie des siècles barbares, les crimes de la féodalité, les erreurs et les abus, les désordres résultant des vices du gouvernement, ne sont point les principaux traits des mœurs de cette période : ce qui la caractérise plus particulièrement, c'est la débauche extrême qu'un vernis de politesse et de civilisation rendait aimable et plus dangereuse.

Il est difficile de peindre des mœurs scandaleuses sans blesser la délicatesse des lecteurs modernes; mais parce que les traits en sont hideux, faut-il que la peinture ne ressemble pas à l'original? Faut-il renoncer à la vérité de l'histoire? N'est-il pas possible d'accorder cette vérité avec les convenances, d'exprimer en termes décents des faits qui ne le sont pas? C'est à quoi je vais tâcher de m'assujettir.

Voici comment un héros de la cour du régent nous peint les désordres de cette cour :

« En 1719, la duchesse douairière vi« voit publiquement avec Law. La du« chesse de Bourbon, meprisée de son « mari, se consoloit avec Du Chayla. La « princesse de Conti, fille du roi, quoiqu'à « demi dévote et souvent agitée de scru« pules et de remords, ne pouvoit ren« voyer son neveu La Vallière. La jeune « princesse de Conti, malgré toute la ja« lousie de son mari, conservoit La Fare, « et se préparoit à le quitter pour Cler« mont, gentilhomme de sa maison. Sa « sœur, mademoiselle de Charolais, « aimoit, comme on le sait, le duc de Ri« chelieu, et le lui prouvoit tant qu'elle « pouvoit; et sa cadette, la belle demoi« selle de Clermont, commençoit déjà à « aimer le duc de Melun.

« .... Les filles du régent avoient des « amants : madame de B... son père; « la seconde, toutes les filles du couvent; « et mademoiselle de Valois, le duc de « Richelieu (1). »

(1) *Recherches sur la population*, par Messance, pages 177 et suivantes.

(2) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 196.

(1) *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV*, etc., tome II, chap. 6, p. 80.

Voici quelques détails sur les deux sœurs, l'une duchesse de B..., l'autre de Chartres.

La duchesse de B..., fille de Philippe d'Orléans, régent de France, était de petite stature, d'un fort embonpoint, et avait le visage très coloré, surtout par une forte couche de rouge destinée à cacher ses marques de petite vérole. Dès les premières années de son mariage, on lui donna une garde d'honneur composée de cinquante jeunes gens, dont plusieurs furent admis à calmer l'ardeur de son tempérament. Cette princesse mérita le titre de Messaline française.

Un cadet de Gascogne, nommé de Riom,

Ces désordres, ces incestes ne sont malheureusement que trop bien attestés; et le témoignage du maréchal de Richelieu est à cet égard renforcé par ceux de plu-

petit, laid, mais vigoureux, obtint une lieutenance dans les gardes de la princesse, et fonda sa fortune à venir sur sa jeunesse, sa viguenr et sur les goûts de la duchesse de B... Il parla même de ses espérances à quelques seigneurs de la cour. « Comme les jeu- « nes gens de nos jours, dit le duc de Ri- « chelieu lui-même, ne font pas plus de fa- « çon, Riom fit des preuves, et les constata, « en présence du duc de Richelieu et d'au- « tres seigneurs de la cour... La duchesse, « convaincue de la bravoure et de tout ce « que Riom était capable de faire, en fut si « contente qu'il devint l'arbitre de ses plai- « sirs. Rarement depuis elle changea, hor- « mis quelques autres par-ci par-là, comme « elle s'exprimait. » (*Pièces inédites sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, tome II, pages 28, 29.)

Au commencement de 1719, cette duchesse était grosse et cachait son état sous une robe à cerceau.

Cette princesse dévergondée cherchait dans le luxe et la représentation un dédommagement à son défaut de mérite.

Le 2 mars 1716, elle parut aux Français dans une loge surmontée d'un dais, et se fit haranguer par les comédiens (*Extrait des mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory). Elle fit encore pis à l'Opéra. Un ambassadeur vint lui rendre visite; il la trouva assise dans un fauteuil élevé sur une estrade de trois marches : elle le reçut comme une reine sur son trône. L'ambassadeur lui fit une révérence et lui tourna le dos. (*Extrait des mémoires de Saint-Simon.*)

Cette princesse croyait devenir moins méprisable à ses yeux et à ceux du public, en entremêlant ses habitudes voluptueuses de quelques pratiques de dévotion. Pendant la semaine sainte et les jours de grandes fêtes, elle se retirait chez les filles du Calvaire ou aux Carmélites : là elle couchait sur la dure, mangeait, priait et jeûnait comme une religieuse. Lorsque quelques sœurs du couvent lui faisaient des observations sur le contraste que présentait sa vie austère dans le couvent et sa vie scandaleuse à la cour, elle ne s'en fâchait pas et se mettait à rire.

La duchesse de B... mourut à Meudon le 19 juillet 1719.

Louise-Adélaïde de Chartres, fille du régent, la plus jolie de ses sœurs, ne put longtemps résister aux sollicitations de son père, et lui céda, comme avait fait sa sœur aînée. Elle parvint même à dominer le régent pendant quelques mois; mais elle fut bientôt négligée. « La princesse, le voyant « si constant dans son goût pour le chan- « gement, ne put supporter l'idée, ni d'être « renvoyée, ni d'être supplantée par ses « sœurs ou par quelque autre...; elle avoua « tout à sa mère, la duchesse d'Orléans, lui « confessant qu'elle avait du goût pour la vie « dévote... La raison particulière qui la dé- « terminait à se retirer au couvent..., ce « fut l'amour effréné et connu qu'elle avait « pour son sexe. » (*Pièces inédites*, tome II, pages 46, 47.)

Sa grand'mère, qui ignorait le motif secret de sa résolution, en parle ainsi : « Elle « a de beaux yeux, de belles dents, une « belle taille...; elle danse bien et chante « encore mieux... Tous ses goûts sont por- « tés vers ce que les garçons aiment de pré- « férence; rien ne lui plaît tant que les « chiens, les chevaux, d'aller à cheval, de « tirer au vol. Tout ce qui amuse les fem- « mes, l'ennuie; elle n'a peur de rien, ne « se soucie pas du tout de sa figure. Et elle « veut se faire religieuse! Cela est-il bien « croyable? Ce n'est point par jalousie de sa « sœur qu'elle a conçu cette résolution, mais « pour se soustraire aux persécutions de sa « mère. » (*Fragments de Lettres originales*, tome II, page 186.)

La même revient sur l'étonnante détermination de sa petite-fille: « Je n'aurais « jamais cru que cette jeune personne pût « prendre une pareille résolution. Ses incli- « nations n'étaient pas du tout celles qui « sympathisent avec la vie claustrale : elle « aimait la musique, le spectacle et la dan- « se...; elle s'amuse toute la journée avec « de la poudre; elle fait des fusées, des feux « d'artifice, elle a une paire de pistolets « avec lesquels elle tire au blanc tant qu'elle « peut. »

Elle prit l'habit de religieuse en mars 1717, et fut, le 10 mars 1719, nommée abbesse de Chelles.

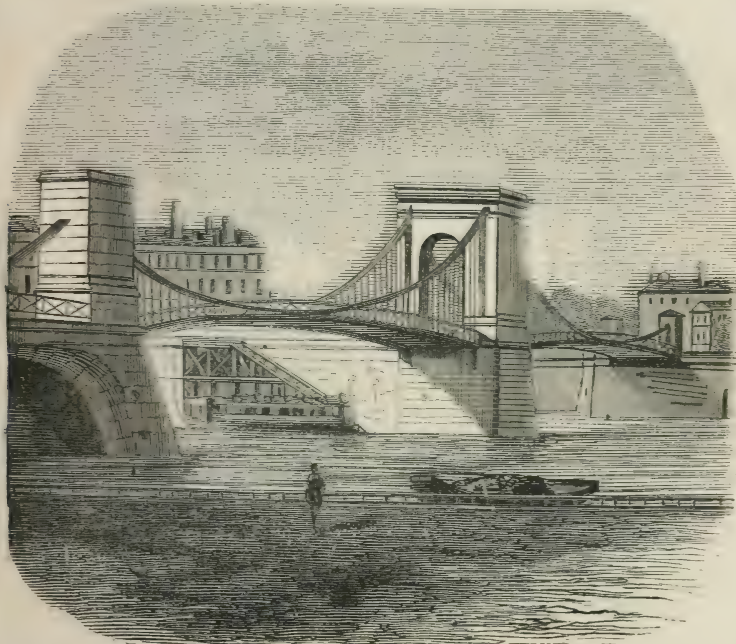
« Nous laisserons madame l'abbesse voler « de jouissance en jouissance et contenter ses « penchants vicieux, sans renoncer à ceux de « son père qui allait la voir de temps en temps, « lui accordant aisément tout ce qu'elle lui « demandait; et, comme elle était bien « payée, elle a trouvé le moyen de mettre deux

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

sieurs autres contemporains. Laissons à ce maréchal le soin de continuer son cynique tableau.

« Mademoiselle de la Roche-sur-Yon (1) « jouissoit paisiblement de Marton: ma- « dame du Maine avoit le cardinal de Po- « lignac et quelques autres. De cette ma- « nière, les princesses du sang, que le feu « roi avoit conservées dans la décence et « le respect pour le public, s'étoient bien « pourvues. Leurs amours se passoient de « manière que tout le monde le savoit et « le voyoit, sans qu'on y trouvât à redire, « parce que la morale et la dévotion du « feu roi avoient été véritablement trop « onéreuses (1). »

Les débauches de la cour s'étendaient encore plus loin : elles atteignaient le dernier degré de la dépravation. La nature était ouvertement outragée Les femmes



Le pont Louis-Philippe.

se livraient aux caresses stériles des femmes, et les hommes aux caresses des hommes. Toute chair, comme le dit la Bible, était détournée de sa voie.

« Il est certain que madame de Men... « aime les femmes, dit la princesse de « Bavière, mère du régent; elle a voulu « me communiquer ce singulier goût; elle « a même pleuré amèrement, lorsqu'elle

(1) Sœur de la duchesse de Bourbon.

« millions à fonds perdus sur la ville; ce « qui l'a rendue fort riche. Elle affectait « des dehors modestes et allait régulière- « ment au chœur; mais il lui échappa de « dire une fois quelques paroles qui firent « entendre quelle vie elle y menait. » (*Pièces inédites*, tome II, pages 46, 47.)

Le 3 octobre 1734, elle abandonna l'abbaye de Chelles pour se retirer au prieuré de Sainte-Madeleine-de-Trainel à Paris, où elle s'occupa de théologie et embrassa le parti du jansénisme.

(1) *Pièces inédites*, tome II, pages, 80, 81.

« a vu que le succès ne répondoit pas à « ses espérances. Elle a voulu ensuite me « rendre amoureuse du chevalier de Ven« dôme, et n'y ayant pas réussi davan« tage, elle me dit : Je ne puis concevoir « de quelle pâte vous êtes pétrie : n'aimer « ni homme ni femme! Il faut que la na« tion allemande soit plus froide que tou« tes les autres (1). »

La même dit, dans une autre lettre du 5 mai 1719, que la seconde dauphine couchait avec la vieille : c'est ainsi qu'elle appelait madame de Maintenon; et ajoute : « Cette familiarité a donné lieu à « des bruits auxquels je n'ai cependant « jamais eu la moindre croyance. Pour la « duchesse de.... madame de... et la... « D'... je n'en jurerois pas (2). »

On voit que la duchesse de Chartres, s'il est vrai que cette princesse se retira au couvent de Chelles dans le dessein de satisfaire plus librement son goût dépravé, n'était pas la seule à la cour qui partageât ce goût.

Celui des hommes pour les personnes de leur sexe, que Louis XIV avait cherché à détruire, s'était cependant maintenu à la cour, et se manifesta assez ouvertement sous la régence. Le duc de Richelieu parle de ces hérétiques en amour; il raconte que, se rendant un soir secrètement dans l'appartement de la duchesse de Charolais, une de ses maîtresses, il fut suivi avec empressement par un homme qui, dit-il, était de la secte à laquelle le feu roi avait fait une guerre très secrète.

« Le duc, craignant d'être découvert, « ignoroit encore qu'il y eût une confrérie « en France dont les actions fussent aussi « hardies, aussi impunies; il ne pouvoit « croire surtout que les jardins des princes « du sang fussent les postes de leurs atten« tats... Il ne manqua pas de raconter « cette aventure à sa princesse, qui lui dit « que rien n'avoit été capable de dissiper « et d'éloigner ces sortes de confrères, pro« tégés par des hommes puissants (3). »

La princesse, mère du régent, écrivait en 1718 : « Je n'ai jamais vu le premier « dauphin plus en colère que lorsqu'un « jour, en plaisantant, on parut le soup« çonner d'un goût qui commençoit à se « répandre, d'une sorte d'amour que ré« prouve la nature (1). »

Le duc de Richelieu, dans ses Mémoires, parle de cette confrérie, et raconte qu'un groupe de dix-sept courtisans qu'il nomme, se livra, dans le jardin de Versailles, au clair de la lune et presque sous les fenêtres du jeune roi, aux excès les plus dégoûtants de la luxure. Cette scène scandaleuse eut beaucoup d'éclat : elle en rappelle une semblable qui eut lieu sous Louis XIV, de la part de gens de même espèce. Le régent, qui ne faisait qu'en rire, « se contentoit de dire qu'il falloit « adresser une rude réprimande à ces sei« gneurs, et leur faire entendre qu'ils « n'avoient pas le meilleur goût du monde. « Cependant, lorsqu'on dit que ces mes« sieurs avoient déjà formé une confrérie, « il opina pour sa dissolution.

« L'abbé Dubois vouloit qu'on les lais« sât tranquilles, et Villars qu'on les pu« nît légèrement et sans éclat. Quelques« uns furent enfermés à la Bastille, d'au« tres envoyés dans leurs terres ou à leur « régiment (2). »

Philippe, duc d'Orléans, régent de France, prince doué d'une figure aimable, d'un caractère doux et affable, de beaucoup d'esprit, de talents agréables et variés, et de connaissances assez étendues pour un homme de son rang, digne d'éloge sous plusieurs rapports, n'en mérite aucun sous celui des mœurs.

Corrompu dès sa jeunesse par l'abbé Dubois, son sous-précepteur, il s'entoura, dès qu'il fut parvenu à la régence, d'hommes et de femmes qui partageaient son penchant à la débauche. Les ducs, les comtes, les valets, qu'il nommait ses roués, et dont plusieurs méritaient de l'être; les actrices, les duchesses, les danseuses, les princesses, les dames d'honneur, etc., tous à l'envi participaient à ses débordements, et presque tous remplissaient un emploi diffamé même dans les mauvais lieux, qui consistait à rechercher et à procurer au sultan de nouvelles victimes à sa luxure.

Je pourrais citer les noms de ces personnages que tant de nobles de nos jours

(1) *Fragments de Lettres originales*, tome II, page 14.

(2) *Fragments de Lettres originales*, tome II, page 68.

(3) *Pièces inédites*, tome II, pages 52, 53.

(1) *Fragments de Lettres originales*, tome II, page 80.

(2) *Mémoires du duc de Richelieu*, tome III, chap. 21, page 231.

s'honorent d'avoir pour aïeux, et ne point respecter l'opinion ancienne et erronée de ceux qui pensent que l'infamie des pères rejaillit sur les enfants. Mais mon objet est plutôt de peindre les mœurs que d'humilier l'orgueil de certaines familles. Je dois dénoncer les vices et non les personnes.

« La dissipation, le bruit, la débauche « étoient nécessaires au régent; il admet« toit dans sa société des gens que tout « homme qui se respecte n'auroit pas « avoués pour amis, malgré la naissance « et le rang de quelques-uns d'entre eux. « Le régent, qui, pour se plaire avec eux, « ne les en estimoit pas davantage, les « appeloit ses roués, en parlant d'eux et « devant eux. La licence de cet intérieur « étoit poussée au point que la comtesse « de Sabran dit un jour, en plein sou« per, que Dieu, après avoir créé l'homme, « prit un reste de boue dont il forma « l'âme des princes et des laquais (1). »

Il existait dans la classe de ces derniers des êtres bien plus honorables que les princes. « Ibagnet étoit concierge du Pa« lais-Royal. Attaché à la maison d'Or« léans depuis son enfance, il avoit vu « naître le régent, l'aimoit tendrement, le « servoit avec zèle, et lui parloit avec la « liberté d'un vieux domestique... Le ré« gent avoit pour Ibagnet une sorte de « respect : il n'auroit pas osé lui proposer « d'être le ministre de ses plaisirs : il étoit « sûr du refus. Quelquefois, un bougeoir « à la main, Ibagnet conduisoit son maî« tre jusqu'à la porte de la chambre où « se célébroit l'orgie. Le régent lui dit un « jour, en riant, d'entrer. Monsieur, ré« pondit Ibagnet, mon service finit ici ; « je ne vais point en si mauvaise compa« gnie ; je suis très fâché de vous y « voir (2). »

Les débauches du régent, ses orgies nocturnes ne sont pas ce que sa conduite avait de plus blâmable ; mais ce sont ses rapports avec ses propres filles qui, par ses exemples, son consentement et ses poursuites, devinrent aussi coupables que lui.

Une seule de ses trois filles, la duchesse de Valois, lui résista ; cette résistance, son motif et sa courte durée doivent être rapportés. Cette fille était en intrigue galante avec le duc de Richelieu, amant favorisé de plusieurs princesses. Voici comment lui-même rapporte les obstacles et les succès de ses amours avec elle ; comment cette duchesse, obsédée par les pressantes sollicitations de son père, finit par lui céder.

« Un jour le régent, dominé par sa « passion atroce plutôt que d'un véritable « amour, et ne pouvant plus résister aux « désirs qui le dévoroient, en vint au point « de lui promettre que, si elle vouloit sa« tisfaire à ses transports, il lui donnoit « sa parole qu'il lui procureroit tous les « moyens de voir Richelieu à son aise, « tant qu'elle le voudroit, et sans qu'on « le sût. Faites vos réflexions, lui dit-il, « et demain vous serez à moi, ou votre « amant est mort.

« Dès qu'il fut sorti, la princesse ne « tarda pas à consulter son amant sur le « parti qu'elle avoit à prendre. Le duc, « peu délicat et fort amoureux..., voyant « qu'il n'y avoit pas d'autres moyens de « jouir tranquillement de sa maîtresse, « l'exhorta d'accepter le marché... Cela « fut exécuté, et le régent tint sa parole.

« Il y avoit dans la cour des cuisines « (au Palais-Royal) une chambre dont le « mur étoit mitoyen à celui d'une garde« robe de la princesse sa fille. Il en fit « déloger le cuisinier, et fit abattre de ce « mur ce qu'il en falloit pour construire « une porte. Dans cette ouverture, on « plaça une armoire dont les battants « pouvoient s'ouvrir également du côté de « la princesse et dans la petite chambre. « Le duc fut possesseur de la chambre, « et la princesse eut la possession de l'ar« moire, avec la faculté d'ouvrir au duc « aux heures qu'elle lui indiqueroit. Par « cette invention, le régent avoit voulu « non-seulement donner à sa fille tous les « moyens qu'il lui avoit promis, mais il « espéroit cacher aux yeux du public « l'intrigue qui le déshonoroit (1). »

La vie scandaleuse du régent excita l'indignation des uns, et devint un aliment à la malice des autres. Chacun, suivant ses dispositions, exhala ses sentiments ; le plus grand nombre fut révolté de l'extrême corruption de ce prince et de sa cour. Les mémoires particuliers, les allégories, les épigrammes, les couplets, s'accordent à témoigner de ses orgies noc-

(1) *Mémoires de Duclos*, tome I, page 219.
(2) *Mémoires de Duclos*, tome I, page 389.

(1) *Pièces inédites sous le règne de Louis XV*, tome II, page 60.

turnes et de ses actes incestueux (1). Dans son Palais-Royal, au palais du Luxembourg, où demeurait la duchesse de B.... se célébraient le plus ordinairement ces parties de débauche. L'on y voyait les acteurs figurer quelquefois avec un costume qui consistait à n'en point avoir (2); et les princes, les princesses, se livrer sans pudeur aux désordres les plus dégoûtants.

Alors, les princes, les ducs buvaient avec excès, comme ils le faisaient sous Louis XIV, comme le font aujourd'hui quelques hommes de la dernière classe du peuple. Le duc de Richelieu, dans sa chronique, dit du régent : « Comme il ai-
« moit le vin, on buvoit chez lui beau-
« coup plus qu'il ne convenoit à un ré-
« gent de France. D'ailleurs, ayant le
« malheur de ne point supporter le vin
« aussi bien que ses convives, il se levoit
« souvent de table, ivre ou ayant la rai-
« son fort altérée. Deux bouteilles de vin de
« Champagne faisoient en lui cet ef-
« fet (3). »

Vers la fin de l'an 1716, le régent, revenant un soir du Luxembourg, plus ivre qu'à l'ordinaire, dit à La Fare, son capitaine des gardes : La Fare, je te prie de me couper la main droite. La Fare refusant d'obéir, le régent lui dit : « Ne sens-tu pas la puanteur qui sort de ma main ? Elle a contracté une odeur que je n'ai pu dissiper en me lavant; je ne puis la souffrir davantage. La Fare rassura le prince en lui disant que le sommeil ferait évaporer cette odeur (1).

Je passe plusieurs autres scènes pareilles, amenées par ses inclinations bachiques.

« Pourvu que les femmes soient gaies,
« dit la mère de ce prince, dans une de
« ses lettres, qu'elles boivent et mangent
« beaucoup, mon fils les tient quittes d'a-
« mour et même de beauté : je lui repro-
« che souvent d'en avoir de laides (2). »

Les duchesses et princesses de la cour partageaient ce goût honteux, et s'enivraient fréquemment. La mère du régent, Charlotte-Elisabeth de Bavière, dans ses lettres, parle, sans le blâmer, de l'usage qu'avaient adopté les dames de la cour de boire avec excès. « Madame la du-
« chesse de Bourbon, dit-elle, peut boire
« beaucoup sans perdre la tête; ses filles
« veulent l'imiter, mais elles n'ont pas la
« tête assez forte; elles sont, en général,
« un peu moins maîtresses d'elles-mêmes
« que leur mère. »

Parmi les hommes pervers qui fondaient leur fortune et leur puissance sur la corruption du régent, et qui cherchaient, par toutes sortes de moyens, à la maintenir ou à l'accroître, afin de le dégoûter des affaires, se distingue ce misérable abbé Dubois qui, avec l'effronterie du crime, le talent de le faire prospérer, parvint, non pas à Bicêtre, mais aux dignités d'archevêque de Cambrai, de cardinal du saint-siége, de premier ministre de France, et de membre de l'Académie française. L'élévation de cet homme, qui, suivant le duc de Richelieu, était le plus vil et le plus mauvais des hommes, et dont, suivant un écrivain, on ne dira jamais assez de mal, aurait, dans un autre temps, inspiré la plus vive indignation; elle n'inspira que des plaisanteries et des couplets tels que le suivant :

Je ne trouve pas étonnant
Que l'on fasse un ministre
Et même un prélat important,
D'un maq..... d'un cuistre;

(1) On connaît ce couplet qu'on attribua à Voltaire, fort jeune alors, et qu'il désavoua dans le temps :

Vers attribués à Voltaire.

Enfin, votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire.
Belle duchesse de B.....
Achevez le mystère.
Un nouveau Loth vous sert d'époux;
Mères des Moabites,
Puisse bientôt naître de vous
Un peuple d'Ammonites !

Désaveu de Voltaire.

Non, Monseigneur, en vérité,
Ma muse n'a jamais chanté
Ammonites ni Moabites;
Brancas vous répondra de moi :
Un rimeur, sorti des Jésuites,
Des peuples de l'ancienne loi
Ne connaît que les Sodomites.

On sait que Loth eut de ses deux filles deux enfants, Moab et Ammon, qui furent l'un le père des Moabites, et l'autre celui des Ammonites.

Voltaire, peu de temps après, composa sa tragédie d'*Œdipe*, où il fait, dit-on, allusion aux liaisons du régent et de sa fille.

(2) Dans ces orgies, on nommait ce costume, costume en peau.

(3) *Pièces inédites sous le règne de Louis XV*, tome II, page 7.

(1) *Pièces inédites sous le règne de Louis XV*, tome II, page 34.

(2) *Fragments de Lettres originales*, première partie, page 237.

Rien ne me surprend en cela :
Ne sait-on pas bien comme
De son cheval Caligula
Fit un consul à Rome ?

Quelque temps après la nomination de Dubois à l'archevêché de Cambrai, une prostituée, appelée la Fillon, qui avait ses entrées libres chez le régent, vint lui demander une grâce. « Parle, dit le ré« gent, que veux-tu? — L'abbaye de « Montmartre, lui répondit-elle. A ces « mots, Philippe et Dubois éclatèrent de « rire. Pourquoi ris-tu de ma demande? « dit-elle à l'abbé, tu es bien archevêque, « toi, m.... et pourquoi ne serais-je pas « abbesse, moi qui suis une m...? Le « régent fut obligé de convenir qu'elle « avait raison. » Tout le monde prodiguait à Dubois cette infâme qualification de m...; il ne s'en piquait pas. Le régent le traitait de coquin, de scélérat, de drôle; il y était insensible.

Dubois sacrifiait ouvertement les intérêts de la France à ses propres intérêts. Pour cette trahison, il recevait de l'Angleterre une pension de quarante mille livres sterling, valant près d'un million. Le régent le savait et ne s'en mettait point en peine. La trahison de l'un et l'indifférence de l'autre offrent un trait bien propre à caractériser le gouvernement de cette époque.

Ce cardinal présidait aux débauches du régent, aux orgies nocturnes qui presque journellement avaient lieu au Palais-Royal et au palais du Luxembourg, ou dans les maisons de campagne de quelques serviteurs qualifiés.

Dans ces orgies dégoûtantes l'on voyait souvent des escrocs et des princes, des filles publiques et des duchesses faire assaut d'ivrognerie et de luxure. En 1722, le régent et ses compagnons de débauches célébraient des orgies qu'ils appelaient fêtes d'Adam. Laissons parler le duc de Richelieu, qui sans doute y assistait.

« On s'assembloit donc à Saint-Cloud, « d'où l'on chassoit tous les valets. Là se « trouvoient des femmes publiques, con« duites de nuit, les yeux bandés, pour « qu'elles ignorassent le nom du lieu où « elles étoient. Le régent, ses femmes et « ses roués, qui ne vouloient pas être con« nus, se couvroient de masques, et je « dois dire à ce sujet qu'on dit un jour, « en face de ce prince, qu'il n'y avoit que « le régent et le cardinal Dubois capables « d'imaginer de pareils divertissements.

« D'autres fois, on choisissoit les plus « beaux jeunes gens de l'un et de l'autre « sexe qui dansoient à l'Opéra, pour ré« péter des ballets que le ton aisé de la « société, pendant la régence, avoit rendus « si lascifs, et que ces gens exécutoient « dans cet état primitif où étoient les « hommes avant qu'ils connussent les « voiles et les vêtements. Ces orgies, que « le régent, Dubois et ses roués appeloient « fêtes d'Adam, furent répétées une dou« zaine de fois ; car le prince parut s'en « dégoûter. »

Aux fêtes d'Adam les roués en firent succéder d'une nouvelle espèce dont l'invention est due à l'imagination de la dame Tencin, et l'exécution au cardinal Dubois. Ces nouvelles orgies furent nommées des Flagellants. Ce cardinal en fit la proposition au régent qui répondit : « Je le veux bien, à condition que tu seras de la partie et que nous t'écorcherons... »

« Toute la cour des roués se flagella « dans une nuit profonde, » dit le duc de Richelieu.

Le régent eut des remords et les manifesta à Dubois : « Que dira l'histoire ? Elle représentera les orgies de ma régence, comme ces fêtes que nous connoissons tous de la cour des mignons de Henri III. Nos fêtes ténébreuses seront mises au grand jour ; la postérité en connoîtra les détails; les artistes les graveront. » Il ajouta : « On saura du moins que tout se passoit à l'instigation d'un cardinal. » Puis, lui reprochant de l'avoir, dès sa jeunesse, habitué aux excès du libertinage, il lui dit : « Va-t'en, chien de cardinal, sors d'ici (1)! »

Alors le cardinal raconta « qu'il avoit « ordonné à madame Tencin de composer « la *Chronique scandaleuse du genre « humain*, et qu'elle avoit été à la re« cherche des plaisirs des Grecs et des « Romains, et lui promit de lui apporter « le lendemain le récit fidèle de ce que les « empereurs et les plus fameuses courti« sanes avoient imaginé ou pratiqué de « piquant et de voluptueux pendant leur « règne. Il ajouta que lorsque son altesse

(1) Cela prouve ce que j'ai dit plus haut : le prince régent était naturellement moral ; et, s'il n'eût été corrompu par ses courtisans, et surtout par l'infâme Dubois, son nom eût pu figurer honorablement dans l'histoire.

« royale auroit lu la description de quelques fêtes, elle voudroit essayer de ce genre nouveau.

« A ce récit, le régent se réveilla de son indifférence; il ouvrit ses deux grands et beaux yeux, tout émerveillé d'entendre annoncer des fêtes qui seroient le résultat des plaisirs de l'espèce humaine tout entière, et demanda sur-le-champ ce livre nouveau de madame Tencin (1). »

C'est assez s'arrêter sur ces mœurs ordurières; passons aux effets qu'elles ont produits.

La corruption, dans les premières années de la régence, ne franchit point d'abord l'enceinte de la cour, ou ne s'étendit guère au-delà. J'en ai pour garant le contemporain déjà cité. « Les femmes titrées imitèrent bientôt la cour et les princesses. La bourgeoisie seule ne paroissoit pas aussi effrénée : modeste dans ses habitudes, elle ne brilloit pas comme les personnes qualifiées, qui, par leur rang, avoient plus de hardiesse et d'effronterie (2). »

Le même écrivain, sous l'année 1716, dit : « Peu à peu s'introduisit en France cette funeste maxime, que les femmes devoient fermer les yeux sur les égarements de leurs maris, obligés d'avoir les mêmes attentions pour leurs femmes; et bientôt, parmi les grands seigneurs on regarda à la cour, comme une folie inconcevable, de se conduire bourgeoisement. On disoit qu'il falloit laisser cette vie commune aux restes de la cour de l'ancien temps. Ces principes passoient de la cour du régent dans le reste de la France; les princes étoient pervertis; la corruption se communiquoit aisément, et je reconnois encore, vers le déclin de mes jours, les effets funestes de la dépravation de presque tous les ordres de l'Etat (3). »

En l'an 1719, le même auteur semble annoncer que l'exemple de la cour produisait un débordement de mœurs qui s'étendait jusqu'aux dernières classes de la société. « En 1719, dit-il, l'amour se montroit effrontément à Paris, sans voile, sans bandeau ; l'exemple des chefs autorisoit les débordements de la multitude (1). »

En effet, la corruption s'étendit dans cette ville, et y fit de grands ravages. D'infâmes agents corrompaient les bourgeoises, femmes ou filles, pour les livrer à la luxure de leur maître. Le chancelier d'Argenson portait ses goûts libertins jusque dans l'asile de la pudeur, et convertissait en sérails quelques couvents de religieuses (2).

« La classe moyenne des citoyens... voyait le vice sans pudeur, la décence méprisée, le scandale en honneur. On étoit réduit à regretter l'hypocrisie de la vieille cour. On ne peut nier que la régence ne fût l'époque, la cause principale, et n'ait donné l'exemple et le signal d'une corruption sans voile (3). »

Les roués de la cour, lassés de l'effronterie des duchesses, pour varier leurs débauches, s'adressaient aux Parisiennes, et leur communiquaient leur dépravation.

Les scènes nocturnes du Palais-Royal et du palais du Luxembourg, malgré des soins mystérieux, parvenaient toujours à la connaissance d'un public malin, qui savait fort bien, comme c'est l'ordinaire, tout ce que la cour voulait lui cacher, et qui, n'étant pas assez vertueux pour s'indigner de ces sales orgies, en riait, et imitait des vices parés de la splendeur du luxe et du prestige de la puissance.

Ainsi, la source du mal est bien indiquée par les différents écrits du temps. L'immoralité partait de la cour.

Le foyer de corruption, placé au centre du gouvernement, n'en était que plus dangereux; et la contagion, ayant pour véhicule la fortune et l'autorité, dut faire de vastes et rapides progrès. Cependant plusieurs personnes de la classe des princes et des courtisans parvinrent à s'en préserver. De ce nombre étaient ceux qui composaient la vieille cour de Louis XIV. Mécontents du régent, accoutumés à la vie

(1) *Mémoires du duc de Richelieu*, tome II, pages 248, 249 et suiv.

Le duc de Richelieu parle de ce livre comme existant : il l'a lu; il en donne une courte analyse dans ses Mémoires, tome II, page 255.

(2) *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV*, t. II, p. 41, 42.

(3) *Mémoires du duc de Richelieu*, tome II, page 90.

(1) *Pièces inédites*, tome II, p. 66.

(2) *Pièces inédites*, tome II, page 80.

(3) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 182.

régulière, aux actions mesurées et au cérémonial des derniers temps de ce règne, ils s'indignèrent contre les désordres de la régence, et résistèrent au torrent ; mais leurs habitudes invétérées et leur âge avancé diminuent un peu le mérite de cette résistance.

D'autre part, la duchesse du Maine, ayant une cour nombreuse, donnait des fêtes brillantes, mais qui n'étaient point comparables à celles du duc d'Orléans : ces fêtes étaient magnifiques, mais décentes. Cette duchesse, ennemie du régent, s'occupait à conspirer en faveur des Bourbons d'Espagne contre les Bourbons de France. Cette conspiration découverte et quelques conspirateurs punis humilièrent, avilirent la cour de la duchesse, et ne changèrent rien à ses mœurs ni à celles de la cour du régent (1).

Les scènes scandaleuses de cette cour cessèrent par la mort des principaux acteurs, que l'année 1723 vit disparaître ; mais leur exemple avait laissé des traces trop profondes pour être facilement effacées. L'année 1726 vit éclore un nouvel ordre de choses.

(1) L'habitude des plaisirs vifs, goûtés dès le jeune âge, émousse le sentiment, amène l'ennui, la satiété, maladies ordinaires de ceux qui peuvent facilement et de bonne heure satisfaire leurs désirs. De là, ces goûts désordonnés, ces recherches, ces ressources monstrueuses qu'on peut reprocher au régent et à sa cour. La mère de ce prince, dans une de ses lettres, dit : « Mon « fils a donné des marques de virilité à l'âge « de treize ans. Il dut ce premier essai, cet « apprentisage à une femme de qualité. » (*Fragments de Lettres*, première partie, page 233.)

Dans le même recueil, on lit ce passage relatif à l'ennui de la duchesse de Longueville. On lui dit : « Mon Dieu! madame, « l'ennui vous ronge : ne voudriez-vous pas « quelque amusement? Il y a des chiens ici « et de belles forêts : ne voudriez-vous pas « chasser? — Non, dit-elle ; je n'aime pas « la chasse. — Voudriez-vous de l'ouvrage? « — Je n'aime pas l'ouvrage. — Voudriez-« vous vous promener ou jouer à quelque « jeu? — Je n'aime ni l'un ni l'autre. — « Que voudriez-vous donc? — Que voulez-« vous donc que je vous dise? Je n'aime pas « les plaisirs innocents. » (*Fragments de Lettres*, première partie, page 201.)

Louis XV, âgé de seize ans, fut revêtu du caractère de roi, et son précepteur Fleury de celui de principal ministre. Celui-ci régna sous le nom de son royal élève. Le roi était encore pur ; la corruption n'en avait point encore approché. Son ministre, à la gravité de son âge avancé, joignait des mœurs régulières. La scène changea entièrement de face. Les exemples de la régence devenaient odieux, et la débauche semblait pour toujours être bannie de la cour.

Louis XV, dans les premières années de son mariage, fidèle à la foi conjugale, désespérait ses courtisans, ne leur laissant aucune prise sur ses mœurs. Ces hommes ne peuvent maîtriser les princes exempts de passions ; ils ne peuvent servir celles que les princes n'ont pas, et par conséquent obtenir la récompense que ces services attirent. Ils prirent donc la résolution de se concerter pour tendre des piéges au jeune roi et le plonger dans la corruption : leur première tentative ne fut pas heureuse. Un d'eux cherchait à lui inspirer du goût pour une dame de la cour, il lui répondit : La trouveriez-vous plus belle que la reine?

Pourquoi faut-il que le vice ait la persévérance qui devrait être réservée à la vertu? Les courtisans vicieux persévérèrent dans leurs attaques, et Louis XV, vertueux, finit par succomber. Il céda malheureusement à l'exemple, aux séductions et à la fougue de son âge. Le cardinal Fleury hasarda quelques remontrances auprès de son royal élève, qui lui fit, dit-on, cette réponse : Je vous ai abandonné la conduite de mon royaume : j'espère que vous me laisserez maître de la mienne.

« Ce cardinal, en bon courtisan, pensa « que la dame la plus facile seroit celle « dont le roi s'accommoderoit le mieux ; « il crut aussi que la moins ambitieuse « étoit la plus convenable à la cour. C'est ce « qui lui fit dire : Eh bien, donc, qu'on « lui fasse venir la Mailly (1). »

La comtesse de Mailly se chargea d'exécuter l'attaque ; elle provoqua Louis XV, poussa ses provocations jusqu'à une sorte de violence, et lui donna la première leçon de l'infidélité conjugale et du liberti-

(1) *Anecdotes de la cour de France pendant la faveur de madame de Pompadour*, chap. 2, pages 19 et 20.

nage, leçon dont ce jeune prince profita trop bien. Cette femme courut aussitôt annoncer ce succès à ses complices, et eut l'impudeur de leur en offrir les preuves pour en recueillir les félicitations. Ce dévergondage n'excluait pas chez cette dame plusieurs qualités louables ; elle était affable, désintéressée, charitable, obligeante ; mais ces heureux dons de la nature peuvent-ils effacer la tache de sa conduite?

La barrière une fois rompue, Louis XV ne trouva plus d'obstacles à la fougue de ses désirs. La comtesse de Mailly avait trois sœurs : la dame de Vintimille, la duchesse de Lauraguais, la marquise de Tournelles.

La plus jeune, à l'âge de douze ans, sortie récemment de son couvent, supplanta sa sœur aînée (1). Elle eut du roi un enfant, que les courtisans nommèrent le Demi-Louis à cause de sa grande ressemblance avec son père. Il la maria avec le sieur de Vintimille, à condition qu'il ne consommerait pas le mariage (2).

La dame de Vintimille mourut, dit-on, empoisonnée et par ordre du cardinal de Fleury, qui redoutait l'ascendant de cette maîtresse sur l'esprit du roi ; mais ce ne sont là que des bruits de cour.

Le roi reprit la comtesse de Mailly, puis la quitta pour s'attacher à une autre sœur de cette dame, appelée de Tournelles, qui ne céda aux désirs de Louis XV qu'à condition qu'elle serait duchesse ; que sa sœur de Mailly serait éloignée de la cour, et renfermée dans un couvent ; que ce roi se rendrait à l'armée, et qu'elle aurait une maison montée et tout ce qui était nécessaire à la représentation. Le roi accorda tout ; elle devint duchesse de Châteauroux, fameuse par les scènes qui furent jouées à Metz lors de la maladie de Louis XV.

La dame de Lauraguais, après la mort de madame de Châteauroux, sa sœur, eut aussi part aux faveurs du roi, qui, rassasié de cette famille, trouva sans peine de nouveaux aliments à ses désirs.

Cependant la reine, instruite du déréglement de son époux, suivit l'impulsion de la colère et du dépit, et prit la résolution irréfléchie de ne plus partager avec tant d'autres les caresses du roi. Dès lors ce prince se crut dispensé des devoirs conjugaux et affranchi de toute contrainte.

A plusieurs maîtresses que prit et quitta Louis XV, succéda, en 1745, Jeanne-Antoinette Poisson, fille d'une femme entretenue. Elle fut bientôt illustrée par les titres de dame du palais et de marquise de Pompadour (1). Le cardinal de Fleury était mort depuis deux ans ; ses successeurs n'inspiraient point la même vénération. Louis XV ne pouvait tenir les rênes de l'Etat ; sa maîtresse s'en saisit, et, sous le nom de son amant, elle gouverna en souveraine, fut la dispensatrice des grâces, des emplois les plus éminents, fut l'arbitre de la paix et de la guerre. Elle était douée d'un esprit et de talents peu ordinaires ; mais elle ne montra ni le jugement, ni l'énergie, ni la haute prévoyance nécessaires dans le rôle dont elle s'était imprudemment chargée. Elle n'avait rien de ce qu'on exige dans un homme d'Etat ; mais elle possédait toutes les qualités convenables à la maîtresse d'un roi faible. Elle le consolait dans ses chagrins, cherchait tous les moyens propres à éloigner de lui ce grand ennemi des hommes rassasiés, l'ennui, qui, toujours repoussé, revient toujours vers celui qui le repousse. Elle ne contraria jamais les goûts du roi pour ses jouissances nouvelles ; elle les favorisait, souvent en était la confidente, et quelquefois la complice. La délicatesse, la constance, la jalousie étaient des affections étrangères au sentiment qui les unissait. Elle disait souvent, plaçant sa

(1) Les sœurs de la duchesse de Mailly furent ses rivales. On chantait alors des couplets qui commençaient ainsi ;

> J'ai vu la Mailly toute en pleurs,
> V'là ce que c'est qu'd'avoir des sœurs, etc.

Désespérée d'être supplantée par ses sœurs, la dame de Mailly se précipita de la galanterie dans la dévotion, et devint un modèle de modestie.

(2) L'archevêque de Paris, nommé Vintimille, eut la faiblesse de se prêter à un mariage frappé de nullité par la condition exigée, et prostitua son ministère en donnant la sainte bénédiction aux prétendus époux. (*Anecdotes sur la cour de France*, page 22.)

(1) Lorsque madame de Pompadour fut nommée dame du palais, on vit, dit Duclos dans ses Mémoires, tous les dévots et dévotes, les amis du dauphin, venir chez cette favorite et lui demander ses grâces. (Tome II, page 347.)

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 18.

main sur le cœur de Louis XV : « C'est à ce cœur que j'en veux. » Ni l'un ni l'autre ne pouvaient se détacher, la marquise du pouvoir dont elle avait goûté, et le roi de l'habitude de varier ses jouissances, en changeant fréquemment l'objet de ses caresses.

Louis XV eut un grand nombre de maîtresses, ou plutôt de victimes de son goût pour la nouveauté; il eut aussi un sérail secret dont il prenait grand soin de dérober la connaissance au public. Je veux parler du Parc-aux-Cerfs dont on a, je crois, trop exagéré l'importance.

A Versailles, et dans un quartier peu fréquenté, la marquise de Pompadour avait fait construire, pour servir aux menus plaisirs du roi, une petite maison avec jardin, qu'elle nommait l'Ermitage. Les vils courtisans de ce prince lui avaient



École militaire

procuré une fille de douze ans d'une beauté extraordinaire. Le roi en fut enchanté; mais il craignait la publicité de cette liaison, et ne savait où loger sa nouvelle proie.

La marquise de Pompadour, instruite de cette intrigue et de l'embarras du roi, crut, en favorisant l'une et faisant cesser l'autre, affermir sa puissance : elle dit au roi qu'elle était ennuyée de sa maison de l'Ermitage, et la lui offrit. Louis XV accepta, comme très propice à ses projets, la restitution de cette maison, d'un extérieur fort simple, mais intérieurement décorée avec beaucoup de recherche et de luxe.

La jeune demoiselle habita ce séjour enchanteur; le roi venait fréquemment la visiter. Lebel, son valet de chambre et l'intendant de ses plaisirs, plaça à la tête de cette maison une dame Bertrand, son ancienne femme de charge, qui était supposée en être la locataire, et qui prenait quelquefois le nom de Dominique.

La jeune demoiselle donna un enfant à Louis XV, qui alors la dota et la maria à un gentilhomme.

Elle fut bientôt remplacée par une au-

tre belle fille de douze ans, qu'un marquis, parent de la dame Pompadour, et Lebel, arrachèrent à sa mère, en mettant en jeu tour à tour la ruse et la violence. La fille fut enfermée dans un appartement que Lebel avait dans un des pavillons des Tuileries, « dépôt depuis très « connu des enfants qu'il choisissoit à « son aise dans le jardin des Tuileries, « pour les plaisirs du prince, » dit l'auteur des *Anecdotes*.

La mère et la fille, inopinément séparées, firent de vains efforts pour se réunir; on ne fut ni touché de leurs larmes, ni effrayé de leurs menaces. La mère, avertie du sort de son enfant, fut réduite à gémir en secret. On prodigua les caresses, les présents à la fille, surtout les promesses de revoir bientôt sa mère, en attendant que sa beauté, ternie par la douleur, eût repris son premier éclat, et qu'elle pût avec avantage être présentée au roi. Ce prince en fut charmé; il en eut deux enfants, et la maria à l'âge de quinze ans (1).

La dame Bertrand était ordinairement chargée de la garde d'une ou de deux jeunes filles enlevées ou séduites, et qui, dans le monde, passaient pour ses nièces. Ces filles, pendant les absences du roi, travaillaient à la tapisserie. Lorsqu'il en était dégoûté, il les mariait avec une dot de 100,000 francs et des bijoux Il y eut un temps où ce sérail ne consistait qu'en une seule fille, et même il est resté vacant cinq ou six mois de suite, suivant le témoignage d'une dame très à portée de connaître ces détails (2). Mais, après la mort de la marquise de Pompadour, le Parc-aux-Cerfs fut peuplé d'un bien plus grand nombre de jeunes victimes.

Louis XV se rendait quelquefois auprès de ces demoiselles, ou bien il les faisait venir dans deux pièces du château de Versailles, situées près de la chapelle, où ce roi pouvait, de son appartement, se rendre sans être vu. Il n'était point connu de ces filles auprès desquelles il passait pour un seigneur polonais; mais la royauté perça une fois à travers ce déguisement.

Voici ce que raconte la dame du Hausset, fort instruite sur cette matière :

« Dans le temps de l'assassinat du roi, « une jeune fille qu'il avoit vue plusieurs « fois, et à laquelle il avoit marqué plus « de tendresse qu'à une autre, se déses- « péroit de cet affreux événement. La « mère abbesse, car on peut appeler ainsi « celle qui avoit l'intendance du Parc- « aux-Cerfs, s'aperçut de la douleur ex- « traordinaire qu'elle témoignoit, et fit si « bien qu'elle lui fit avouer qu'elle sa- « voit que le seigneur polonois étoit le « roi de France. Elle avoua même qu'elle « avoit fouillé dans ses poches, et qu'elle « en avoit tiré deux lettres : l'une étoit « du roi d'Espagne, et l'autre étoit de « l'abbé de Broglio. La jeune fille fut « grondée, et on appela Lebel, premier « valet de chambre, qui ordonna de tout, « et qui prit les lettres et les porta au « roi, qui fut fort embarrassé pour revoir « une personne si bien instruite. Celle « dont je parle, s'étant aperçue que le roi « venoit voir sa camarade secrètement, « tandis qu'elle étoit délaissée, guetta « l'arrivée du roi; et, au moment où il « entroit, précédé de l'abbesse qui devoit « se retirer, elle entra précipitamment en « furieuse dans la chambre où étoit sa ri- « vale; elle se jeta aussitôt aux genoux « du roi : « Oui, vous êtes le roi, crioit-elle, « roi de tout le royaume; mais ce ne se- « roit rien pour moi si vous ne l'étiez pas « de mon cœur. Ne m'abandonnez pas, « mon cher sire; j'ai pensé devenir folle « quand on a manqué de vous tuer. L'ab- « besse crioit : Vous l'êtes encore. Le roi « l'embrassa, et cela parut la calmer. On « parla de la faire sortir; et, quelques « jours après, on conduisit cette malheu- « reuse dans une pension de folles, où « elle fut traitée comme telle pendant « quelques jours; mais elle savoit bien « qu'elle ne l'étoit pas, et que le roi avoit « été bien véritablement son amant. Ce la- « mentable accident m'a été raconté par « l'abbesse, lorsque j'ai eu quelques rela- « tions avec elle, lors de l'accouchement « d'une de ces demoiselles (1). »

(1) *Anecdotes de la cour de France*, publiées par Soulavie, pages 233, 234, 235, 236. On voit, dans la suite des Anecdotes, comment étaient traités les enfants de ces jeunes filles, et les soins que l'on prenait pour leur cacher leur origine.

(2) Madame du Hausset, dans son *Journal* inséré dans un volume intitulé *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, publié en 1817, pages 345, 346.

(1) *Mélanges d'Histoire et de Littérature*,

Une autre habitante du Parc-aux-Cerfs, fille d'un épicier de Paris, devint enceinte. Le roi, de concert avec la marquise de Pompadour, fit conduire cette fille à Saint-Cloud, dans une maison située sur l'avenue du château. Etant chez la marquise, il dit à la dame du Hausset, sa femme de chambre : « Vous aurez soin de l'accouchée, n'est-ce pas? C'est une très bonne enfant, qui n'a pas inventé la poudre; je m'en fie à vous pour la discrétion. » Puis, se tournant vers madame de Pompadour, il ajouta : Mon chancelier vous dira le reste.

Lorsque cette fille fut accouchée, on lui dit que son enfant était une fille. Dans la suite, on lui fit croire qu'il était mort. Cette accouchée rentra au Parc-aux-Cerfs. La dame du Hausset ajoute à ce récit ces observations : « Le roi donnoit « 10 ou 12,000 livres de rente à chacun « de ces enfants; ils héritoient les uns « des autres à mesure qu'il en mouroit : « il y en avoit déjà sept ou huit de « morts (1). »

Louis XV, étant à Paris, aperçut dans le jardin des Tuileries une jeune fille de neuf ans conduite par sa bonne; il la trouva jolie, en parla à Lebel : celui-ci recommanda au sieur de Sartines de découvrir cette enfant. La police mit tout en œuvre pour y parvenir; elle réussit. Quelques louis donnés à la bonne, et des menaces de prison faites au père, le sieur Tiercelin, livrèrent l'enfant aux mains de l'infâme pourvoyeur, qui la garda jusqu'à l'âge de douze ans et demi, époque où il l'introduisit dans les petits appartements de Versailles, sous le nom de madame de Bonneval. Madame de Pompadour, craignant dans la suite que le roi n'en fît une maîtresse déclarée, détermina le ministre à faire arrêter le père et la fille. Le roi, qui aimait la demoiselle Tiercelin, se refusait à cet acte cruel; il hésitait et finit par céder. Il embrassa sa jeune favorite, puis signa l'ordre de la conduire prisonnière à la Bastille, dans une chambre séparée de celle où était enfermé son père.

Dans la suite, la demoiselle Tiercelin obtint sa sortie de la Bastille, à condition qu'elle serait enfermée dans un couvent, qu'elle ne verrait jamais le fils qu'elle avait eu de Louis XV, et qu'elle ne se déclarerait pas sa mère (1).

Le pourvoyeur Lebel, secondé par la dame Bertrand, était à l'affût de toutes les jeunes beautés qui paraissaient à la ville et à la campagne; il employait la violence et la séduction pour les arracher à leur famille et les sacrifier à la luxure de son maître. Malheur aux parents qui réclamaient leurs enfants enlevés, qui écrivaient au roi pour se plaindre de cet attentat! Ils étaient arrêtés et plongés dans les cachots de la Bastille.

Que de larmes ont fait verser, que de crimes ont fait commettre les plaisirs de ce roi! Que d'actes tyranniques, d'emprisonnements, etc.! Que de manœuvres employées pour cacher au public l'infamie d'un premier crime!

« Le goût du roi pour ces petites filles, « que la marquise de Pompadour avoit su « lui inspirer, ne cessa plus; mais à la « fin il en arriva un tel nombre, qu'il fut « résolu à la cour d'établir une règle de « conduite à leur égard, qui remplît les « devoirs d'humanité, sans nuire à ce « que le roi exigeait de respect et de con- « sidération (2). » Cette règle se rapportait surtout au sort des bâtards, très nombreux, qui résultaient de la débauche royale.

Louis XV, comme presque tous ses prédécesseurs, alliait sans répugnance ses actes de luxure à ses actes de dévotion. Laissons, sur cet objet, parler un courtisan, auteur des *Anecdotes* de la cour.

« Le roi étoit très religieux; mais il a « toujours eu le défaut d'associer le li- « bertinage avec la religion. Dans ses pe- « tits appartements, il en a donné des « preuves qui prêtoient à rire à ceux qui « l'étudioient... S'il enlevoit tant de peti- « tes filles pour servir à ses plaisirs, il « avoit le plus grand soin de les instruire « lui-même des devoirs de la religion; il « leur apprenoit à lire, à écrire, à prier « Dieu comme un maître de pension, et « ne se lassoit pas de leur tenir des lan- « gages de dévotion. Il faisoit plus, il « prioit lui-même à deux genoux, tou-

journal de madame du Hausset, pages 326 et suiv.

(1) *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, journal de madame de Hausset, pages 225, 330.

(1) *Anecdotes de la cour de France*, chap. 5, page 248.

(2) *Anecdotes de la cour de France*, chap. 4, page 239.

« jours avec sa piété accoutumée, et commandoit à ces innocentes créatures de « ne pas se mettre au lit sans prier Dieu. « Quand la prière du ménage étoit faite, « l'une d'elles et lui se levoient et se couchoient tous les deux, et toujours en « parlant de Dieu, de la Vierge et des « saints. Quand, dans la suite, on peupla le Parc-aux-Cerfs de petites créatures élevées pour ses plaisirs, la religion « ne fut jamais oubliée dans leur éducation (1). »

Par les soins de Lebel, de M. Bertin et d'autres, le Parc-aux-Cerfs, après la mort de la dame de Pompadour, n'était jamais vide de jeunes filles : ce fut une d'elles, la fille du concierge de Trianon, âgée de quinze ans, qui, atteinte de la petite vérole, la communiqua au roi et lui causa la mort.

Ce roi, entouré de courtisans corrompus, se livra à des excès semblables à ceux dont avait été souillée la régence. Il célébra aussi des orgies dégoûtantes; nous n'en avons que trop de preuves : témoin les petits appartements qu'il fit construire dans plusieurs de ses palais ou châteaux, et les tables volantes établies aux petits châteaux de Choisy et de Trianon. A chaque service, ces tables, à travers une ouverture du parquet de la salle à manger, descendaient dans une salle inférieure, où, desservies et reservies, elles s'élevaient jusqu'au lieu d'où elles étaient descendues. Les convives, loin des regards importuns de la domesticité, se trouvaient affranchis de toute gêne, et n'avaient point à rougir de leur turpitude (2).

Les goûts dissolus de Louis XV ne pouvaient être satisfaits qu'à force de vexations, qu'à force d'attentats à la morale et aux droits les plus sacrés des familles. On multipliait les agents de la corruption, on protégeait, on récompensait les jeunes filles qui succombaient à leurs artifices; on arrachait de leurs foyers, on plongeait dans les cachots des prisons d'état, des maris, des pères qui osaient se plaindre de la séduction exercée envers leurs épouses ou leurs filles.

Ces immoralités n'étaient pas les seules qu'on eût à reprocher à Louis XV : ce roi voulait chercher dans la conduite déréglée de ses sujets une excuse à la sienne. En conséquence, on ne négligea rien pour qu'il fût régulièrement informé de toutes les intrigues galantes, de toutes les débauches de sa bonne ville de Paris. J'en parlerai bientôt.

La violation du secret des lettres autorisait l'improbité parmi les agents du pouvoir, et servait à établir ce principe faux et corrupteur qu'on ne peut gouverner sans tromper. Cette inquisition exercée sur les actions les plus secrètes des citoyens, laquelle avait pour objet, non la religion, non la morale, mais une stérile et coupable curiosité, ne servait qu'à multiplier les délations, les trahisons et les infâmes agents de l'espionnage.

Avec un gouvernement aussi corrupteur, avec tant de sources de dépravation, la morale ne pouvait dominer à Paris ni en France. Aussi, presque tous les individus de la domesticité et des administrations étaient-ils pervertis par l'exemple de leurs chefs.

Ce mépris pour ce qui est juste et honnête, joint à l'état déplorable des finances mal administrées et plus mal employées, porta les ministres à fouler aux pieds toute pudeur. Ils ne rougirent pas de convertir Louis XV en accapareur et en monopoleur des blés. On connaît ce pacte secret et criminel qu'on a nommé pacte de famine.

Ce pacte, cause des disettes qui se sont manifestées pendant le cours de ce règne (1), et dont j'ai un exemplaire sous les yeux, fut entrepris dès l'an 1730. Des agents secrets achetaient, enlevaient les blés des provinces, les affamaient, et puis revendaient ces blés pour le compte du roi. Tous les ministres partageaient cette

(1) *Anecdotes de la cour de France*, chap. 4, page 237.

(2) La table volante du petit château de Choisy existait avant celle de Trianon, qui ne fut faite qu'en 1769 par le sieur Loriot. La simplicité de son mécanisme la rendait très supérieure à celle de Choisy : elle s'élevait, comme l'autre, de dessous le parquet couverte d'un service, avec quatre autres petites tables appelées servantes pour les besoins des convives; et, en descendant, l'ouverture du parquet se couvrait entièrement par des feuilles de métal qui avaient la forme agréable d'une rose. Ainsi, les artistes s'avilissaient en servant la débauche.

(1) Les famines de 1741 et de 1752, etc.

infamie. On nommait les grains accaparés les blés du roi; on recommandait le plus grand secret. « M. de Montigni et « M. le contrôleur général sont à la tête « de notre opération, écrivait en 1730 un « des agents; il n'est que le secret qui « puisse la soutenir (1). »

Le secret des rois est le même que le secret de la comédie; il devient bientôt celui de tout le monde.

Dans l'Almanach royal de 1774, on vit figurer le nom du sieur Mirlavaud, avec sa qualité de trésorier des grains au compte du roi. A ce sujet parurent ces vers qui, s'ils ne sont pas bons, sont au moins historiques :

Ce qu'on disait tout bas est aujourd'hui public :
Des presents de Cérès le maitre fait trafic;
Et le bon roi, loin qu'il se cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand Almanach sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent (2).

Je ne sais pas comment la noblesse, qui depuis longtemps considère le commerce comme une profession dégradante, indigne d'elle, a pu voir, sans se plaindre, le roi, son chef, faire le commerce des blés, et, ce qui est bien pis encore, en faire le monopole.

En 1765, ce pacte de famine fut renouvelé et l'entreprise accordée aux sieurs le Rey de Chaumont, Chevalier, Rousseau, conseiller du roi, Perruchot, régisseur général des hôpitaux militaires, et Pierre Malisset, qui se qualifiait de chargé de la manutention des blés du roi.

Un homme fort supérieur, par sa probité énergique, à tous ces misérables, conçut le projet hardi de faire saisir à la même heure, dans les bureaux, toutes les pièces qui constataient ce trafic infernal, et de le dénoncer au roi et à la France entière. Tout était disposé pour l'exécution; l'auteur, Prévost de Beaumont, sous un règne où la justice eût dominé, aurait mérité une couronne civique; la police, instruite de son dévoûment, le fit arrêter et jeter dans les cachots de la Bastille, d'où il fut transféré dans ceux de Vincennes et ailleurs, puis rétabli à la Bastille où il serait mort sans l'événement de la prise de cette forteresse (1). Cet acte généreux, quoique inconsidéré, puni par vingt-deux années de cachot, illustre la mémoire de Prévost de Beaumont; mais quelle réputation reste-t-il à ses persécuteurs?

L'imagination blasée de Louis XV le portait à chercher des jouissances dans le récit des jouissances des autres. Pour satisfaire cette fantaise, rien de sacré ne fut respecté. Aucune perfidie, aucune bassesse, aucun attentat ne furent épargnés. Une armée savamment organisée, habile aux exercices, composée de plusieurs milliers d'agents de tous grades, travaillait nuit et jour, avec des soins extrêmes, à tromper, à corrompre, à trahir et à ramasser, jusque dans les boudoirs ou les alcôves, toutes les ordures de la débauche, pour en offrir le résultat à sa majesté.

On présentait au roi divers rapports, les uns chaque matin, les autres chaque dimanche. Ces rapports peuvent être divisés en cinq classes différentes.

La première classe se composait des extraits des lettres décachetées à la poste.

La seconde, de ce qui concernait la conduite des princes et grands seigneurs de la cour, et leur débauche avec les plus fameuses courtisanes de Paris.

La troisième était relative aux mœurs des évêques et autres prélats.

La quatrième, à celles des ecclésiastiques surpris dans des maisons de débauche. L'archevêque de Paris recevait les doubles des rapports de cette classe.

La cinquième classe enfin se composait de nombreux rapports que faisaient journellement au lieutenant de police toutes les femmes qui tenaient à Paris des maisons de débauche.

Dans ce qui me reste à dire pour compléter le tableau de la corruption des mœurs pendant cette période, je prendrai ces cinq classes pour divisions, et à cha-

(1) *La police dévoilée*, tome I, page 374.

(2) *Mémoires secrets*, tome VII, 1er février 1774. A cause de cette étrange révélation, l'Almanach royal de cette année fut très recherché : le libraire Le Breton, qui l'imprimait, reçut une réprimande, et son imprimerie fut fermée pendant trois mois.

(1) *La Police dévoilée*, tome I, page 399.
Prévost de Beaumont était secrétaire du clergé : il fut arrêté le 17 novembre 1768, et passa dans diverses prisons vingt-deux ans et deux mois. A Vincennes, il avait les fers aux mains et une planche pour lit : on le nourrissait avec deux onces de pain et un verre d'eau par jour. Il a droit à la reconnaissance de la postérité.

cune d'elles j'ajouterai les notions que les monuments historiques me fourniront.

Le secret des lettres était journellement violé à la poste. On décachetait habilement toutes celles dont les adresses faisaient soupçonner qu'elles contenaient l'exposé de quelques intrigues galantes ou politiques; on en faisait des extraits, et, après les avoir recachetées, on les renvoyait. L'intendant des postes venait tous les dimanches offrir au roi la somme de ces infidélités hebdomadaires. Ces extraits passaient quelquefois du roi aux ministres qui, souvent, entraînés par le plaisir de conter des anecdotes scandaleuses, divulguaient le secret des familles. L'administration, payée par le public pour transmettre la correspondance, abusait et de l'argent et de la confiance des particuliers. Ce ne fut point sous le règne de Louis XV que commença cet usage criminel; il se pratiquait sous Louis XIV; et c'est au ministre Louvois, d'odieuse mémoire, qu'est due l'invention de cette insigne perfidie (1).

Voici ce qu'à cet égard on lit dans le Journal de madame du Hausset:

« Le roi avoit fait communiquer à « M. de Choiseul le secret de la poste, « c'est-à-dire l'extrait des lettres qu'on « ouvroit; ce que n'avoit pas eu M. d'Ar- « genson, malgré toute sa faveur. J'ai « entendu dire que M. de Choiseul en « abusoit, et racontoit à ses amis les his- « toires plaisantes, les intrigues amou- « reuses que contenoient souvent les let- « tres qu'on décachetoit... L'intendant « des postes apportoit les extraits au roi « le dimanche. On le voyait entrer et pas- « ser comme un ministre pour ce redou- « table travail. Le docteur Quesnay, plu- « sieurs fois, devant moi, s'est mis en « fureur sur cet infâme ministère, comme « il l'appeloit; je ne dînerois pas plus vo- « lontiers, disoit-il, avec l'intendant des « postes qu'avec le bourreau (2). »

La seconde classe concernait des rapports sur les mœurs des princes et seigneurs. Ces rapports étaient extrêmement nombreux; il en a passé sous mes yeux plus de quinze cents. Chacun d'eux était écrit sur un cahier in-4°, contenant une douzaine de pages, et portant la plupart la signature du commissaire de police Marais.

J'en citerai des passages; mais auparavant, puisque je suis amené aux individus privilégiés, et pour ne pas intervertir l'ordre des temps, je placerai quelques faits qui prouvent que l'esprit de l'ancienne féodalité dirigeait encore ces seigneurs; dans la suite, je reviendrai aux rapports de la police.

Les exemples de déréglements donnés par le régent furent aussi funestes à la morale publique que le système de Law le fut aux fortunes particulières. Il est certain qu'alors la soif de l'or, excitée par le système de Law, et le libertinage le plus excessif, autorisé par la conduite des chefs, pervertirent la masse des Français. Les germes de ces vices, maintenus par l'habitude, parfois comprimés et jamais étouffés, subsistaient à la vérité depuis les temps barbares; mais, à l'époque de la régence, ils reçurent, surtout chez les hommes puissants, un développement funeste; et le bien que faisait naître l'accroissement des lumières était sans cesse détruit par les mauvais exemples de la cour.

Parmi les princes de cette époque, le comte de Charolais, prince du sang, se distinguait par ses débauches et son cynisme, et surtout par des actes de férocité. Il nous offrait l'image des seigneurs féodaux des temps passés, et se faisait un jeu de la vie des hommes. En sa qualité de prince du sang, n'ayant rien à redouter des lois, ni même de l'opinion publique, il prouvait, par sa conduite, que le scélérat le plus dangereux dans une société est celui qui croit pouvoir l'être impunément.

A chaque meurtre qu'il commettait, il venait auprès du roi solliciter des lettres de grâce. Louis XV, en lui accordant une de ces lettres, lui dit: La voilà: je vous déclare en même temps que la grâce de celui qui vous tuera est toute prête.

Cette réponse n'a de la justice que l'apparence: elle provoque à des vengeances que les lois seules doivent exercer; elle décèle l'insuffisance de ces lois et la faiblesse du monarque.

Le comte de Charolais, pendant le ministère du cardinal de Fleury, fut exclu de la cour. Ce cardinal redoutait pour son royal pupille la contagion de ses conseils ou de ses exemples féroces.

(1) *Mémoires de Duclos*, tome I, page 197.

(2) *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, 1817, Journal de madame du Hausset, page 282.

Son cynisme égalait son inhumanité. Il logeait en son hôtel, rue des Francs-Bourgeois, nº 21, au Marais; il se plaisait à se placer aux fenêtres qui avaient vue sur le couvent des Hospitalières de Saint-Anastase, ou filles de Saint-Gervais, et à y faire mille indécences devant ces religieuses. Ces filles, scandalisées par un pareil spectacle, firent construire entre l'hôtel et leur couvent un mur très élevé qui interceptait les regards des habitants de l'un et de l'autre lieu. Ce mur existe encore.

A la suite de ce portrait, qui nous retrace les exploits des anciens seigneurs féodaux, je place le récit d'une action faite dans le même temps, et par des personnes à peu près de même rang.

Antoine Joseph, comte de Horne, capitaine réformé, Laurent de Mille, aussi capitaine réformé, prétendu chevalier, et un nommé de l'Estang, complotèrent d'assassiner un riche agioteur, et de s'emparer de son portefeuille. Ils se rendirent dans la rue Quinquampoix; et, sous prétexte de négocier pour cent mille écus d'actions, ils conduisirent, le 20 mars, l'agioteur dans un cabaret, rue de Venise, et le poignardèrent. Le malheureux, en se débattant, fit assez de bruit pour qu'un garçon du cabaret, passant devant la porte de la chambre, l'ouvrît; voyant un homme baigné dans son sang, il la ferma à deux tours et cria au meurtre.

Les assassins, se voyant enfermés, cherchèrent leur salut dans la fuite. De l'Estang, qui faisait le guet dans l'escalier, se sauva aux premiers cris, courut à l'hôtel de la rue de Tournon, où il demeurait, y prit les effets les plus portatifs et s'enfuit. De Mille traversa toute la foule de la rue Quinquampoix; mais, suivi par le peuple, il fut arrêté aux Halles. Le comte de Horne fut arrêté, en se laissant tomber de la fenêtre de la chambre dans la rue. Le 29 mars suivant, ce comte et son complice furent roués vifs en la place de Grève.

Le comte de Horne s'avoua coupable. Sa famille fit de pressantes sollicitations auprès du régent; le criminel était son allié par la princesse sa mère. Eh bien, dit-il, j'en partagerai la honte; cela doit consoler les autres parents. Puis il récita ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud (1).

(1) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 25.

Les rapports que la police offrait au roi ne contenaient point de crimes de cette nature; crimes qui, il faut le déclarer, furent plus rares sous le règne de Louis XV que sous les rois ses prédécesseurs. Ces rapports, comme je l'ai annoncé, contenaient des aventures galantes et scandaleuses, des anecdotes sur les filles entretenues, actrices, danseuses, sur leurs fréquentes infidélités, leur passage rapide de l'opulence à la misère, des mains d'un entreteneur dans celles d'un autre; le prix de leurs faveurs, l'heure et le lieu où elles les livraient; la description, l'indication des parties de plaisirs, ou plutôt des débauches nocturnes que des seigneurs faisaient avec ces courtisanes. Ces témoignages de la turpitude des hommes puissants étaient nommés les nuits de Paris. En voici quelques exemples.

En 1768, une figurante de l'Opéra se plaignait devant plusieurs seigneurs d'avoir perdu un entreteneur qui lui avait donné mille louis en cinq semaines : à ces mots, un seigneur polonais lui répondit que cette perte était facile à réparer; alors la Grandi lui déclara qu'elle ne voulait avoir d'amant qu'à condition qu'elle en recevrait un carrosse, deux bons chevaux et cent louis de rente bien assurés.

Le lendemain cette fille voit arriver à sa porte un superbe carrosse attelé de deux beaux chevaux, dans lequel se trouvent 130,000 livres en espèces, et de plus trois chevaux en lesse (1).

Cette brillante fortune fut peu durable. Voici ce qu'on lit dans un des rapports : « Lorsque le Polonais Ros.... devint fou « de la Grandi, mais fou jusqu'à l'engager « à porter son nom, il lui donna une « montre de quarante louis, un ajustement « de dentelle, et un vis-à-vis attelé de « bons chevaux. Tout cela fut bien reçu, « mais tout cela ne fut point payé. Celui « qui avoit vendu le carrosse, le sieur « Blanchard, à l'hôtel d'York, va, entre « midi et deux heures, trouver la petite « princesse à son lever; et, comme elle « croyoit que cet homme avoit quelques « grâces à lui demander, elle lui témoigna « beaucoup d'humeur sur ses chevaux qui « ne savoient pas courir. Le sieur Blan- « chard, d'un air respectueux, jaloux de « la réputation de ses bêtes, lui proposa « de les mener lui-même à Longchamp.

(1) *Mémoires secrets*, au 14 mars 1768.

« Elle lui permet d'être son cocher. Sur « les boulevards, il lui propose, à cause « de ses nerfs délicats, de descendre, pour « que, par de hardies caracoles, il lui « prouve tout ce que savent faire ses che- « vaux sous un fouet savant. Elle regarde « et ne les voit plus; ils sont déjà sous la « remise de leur maître. Mademoiselle « Grandi, toute honteuse d'être à pied, « fut trop heureuse de s'appuyer sur le « bras d'un de ses amoureux à l'heure... « Le soir elle se consola du coup du sort « en apprenant qu'une de ses camarades, « la demoiselle Haroire, qui avoit son père « pour portier, avoit passé de son hôtel à « l'Hôpital, pour avoit jeté dans la rue un « ordre du roi qui l'exiloit, toute maî- « tresse qu'elle étoit d'un conseiller au « parlement (1). »

C'est à cette même fille que le prince de Lam... donna une paire de girandoles, et, dans un moment de mauvaise humeur, employa l'autorité du duc de Penthièvre pour se les faire restituer.

Le prince de C... donna dans le même jour un carrosse à la Duplan, et huit cents louis à la dame Montgautier, qui les mangeait avec un musicien. Ce prince prodiguait aussi l'argent à une autre fille appelée la Pelain, et disait d'elle : Je l'ai prise, je ne sais pourquoi; je l'ai gardée, je ne sais pourquoi; et voilà au moins mille louis qu'elle me coûte, je ne sais pourquoi.

Le fils du prince de C... le comte de la M... suivait les traces de son père. Le sieur de Sartines, lieutenant de police, très flatté de favoriser les déréglements des princes, remplissait l'indigne emploi d'intendant de leurs plaisirs, et ne rougissait pas de se vautrer avec sa magistrature dans le cloaque de la prostitution. La preuve de cette turpitude résulte de la lettre suivante que l'inspecteur Marais adressa, le 5 mars 1762, à ce magistrat :

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous informer « que monseigneur le comte de la M... « était venu chez moi me demander un « homme qu'il pût avec confiance employer « dans ses affaires de galanterie. Après « avoir reçu vos ordres, je lui en ai en- « voyé un; et voilà les ordres que son al- « tesse lui a donnés : de faire en sorte de « se lier avec madame T... de M.... rue « Feydeau, afin de savoir ce qu'on disoit « de lui dans la maison; de s'informer si « le duc de Fr... n'y alloit point, ou quel- « ques autres, sur le pied d'amants, et de « l'instruire exactement des jours où cette « dame iroit au spectacle. Notre homme « jusqu'à présent s'est bien acquitté de « sa commission. Il s'est lié avec un des « laquais de cette dame, qui s'est trouvé « être de son pays, lequel lui a dit que « M. le comte de La M... étoit fort amou- « reux de sa maîtresse, mais qu'il n'étoit « pas le seul; que M. le duc de Fr... l'é- « toit aussi et venoit souvent la voir, « ainsi qu'un grand officier aux gardes « d'Est... qui paroissoit être très bien « avec elle. Ce garçon lui avoit ajouté que « sa maîtresse avoit raison; que son mari « la traitoit durement, et que, dernière- « ment, la voyant le matin en peignoir, « ses cheveux déployés, il lui avoit dit en « présence de plusieurs de ses gens : Sa- « vez-vous bien, madame, à qui vous res- « semblez comme cela? A une fieffée « p.....; et qu'elle s'étoit mise à pleu- « rer, etc. (1). »

L'inspecteur Marais servit encore le même prince dans ses intrigues avec une demoiselle de Montallet, dont le marquis de Vil... était jaloux, et dans ses amours avec la baronne de Was... Le prince payait amplement les services de cet inspecteur, que le lieutenant de police autorisait.

L'intendant Rouillé d'Orfeuil, dînant avec plusieurs personnes, et s'apercevant qu'une fille nommée Caroline avait les yeux fixés sur la bague d'une des convives, au dessert, acheta cette bague cent louis, et en fit cadeau à Caroline.

Le comte Du Barry, par ses prodigalités envers les plus fameuses courtisanes, en comblant de richesses les Thevenet, les Morancé, les Dubois, etc., fit hausser le prix de leurs charmes. Sans lui la belle et bête Duthé, que les riches libertins de l'Angleterre se disputaient l'or à la main, n'aurait pas fait payer au vieux de Cha... un balai deux ou trois mille louis; sans lui le baron d'O... n'aurait pas logé dans un hôtel magnifique la baronne de Burman (2), ne lui aurait pas donné onze

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, page 340.

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, page 327.

(2) Ces courtisanes, par suite de leur alliance avec de grands seigneurs, prenaient

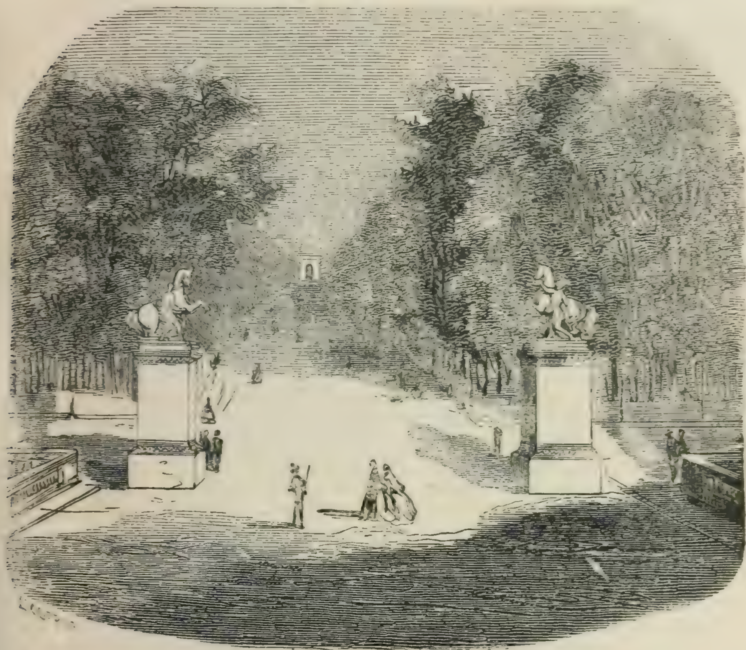
Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot. 18.
Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

plats d'argent et pour quinze cents francs de porcelaines, etc. ; cette baronne, maîtresse de l'acteur Julien, avait, sous le nom de la petite Lecoq, dans la rue Feydeau, sollicité les passants de monter chez elle

Le Polonais Pot..., pour une nuit, celle du 28 au 29 juin, donne à la demoiselle Touteville des girandoles de douze mille livres, et lui promet, sur son honneur, une maison montée, carrosse, laquais à livrée, etc.

Le sieur Bertin, trésorier des parties casuelles, loge dans un hôtel, rue du Croissant, la demoiselle Vadé, lui remet une bourse de deux mille louis pour le ménage, une autre bourse pleine de cinq cents louis pour ses menus plaisirs, un écrin contenant des diamants pour quarante mille livres, de la vaisselle plate, du linge, des étoffes, etc.

Le duc de Richelieu, pour donner des arrhes à la demoiselle Maupin, met en



Avenue des Champs-Elysées

gage sa plaque de l'ordre du Saint-Esprit, toute couverte de diamants, plaque que

on étaient autorisées à prendre les noms et les titres de leurs amants. Le marquis de La Platerie, rencontrant au spectacle la baronne de Moresus, s'écria : Eh ! depuis quand, Jeanneton, es-tu baronne?

La comtesse de Sabatini était fille d'un sergent du régiment de Barrois; gardes-suisses, et d'une vivandière, etc., etc.

le vulgaire nommait crachat. Sur quoi on fit le couplet suivant :

Judas vendit Jésus-Christ
Et s'en pendit de rage ;
Richelieu, plus fin que lui,
N'a mis que le Saint-Esprit
En gage, en gage, en gage.

Je ne tarirais pas sur des exemples semblables. Une ridicule émulation s'était établie entre les seigneurs français et étrangers; c'était à qui, plutôt par fanfaronnade que par débauche, se ruinerait avec le plus

d'ostentation pour enrichir ces misérables filles. Cette mode extravagante tendait à égaliser les fortunes, à faire circuler rapidement le numéraire, à vivifier les arts du luxe, à décourager et ruiner les arts utiles et les bonnes mœurs.

Tous les seigneurs n'étaient cependant pas aussi prodigues que ceux dont je viens de rapporter les exemples. Onze princes ou seigneurs se rendirent, le 22 avril 1774, chez la Brissaut, une des fameuses appareilleuses de Paris. Elle leur donna à souper, et leur fournit quatre filles, du nombre desquelles était la demoiselle de Bussy, et ces onze princes ou seigneurs, que je pourrais nommer, ne lui donnèrent tous ensemble que neuf louis. Cet événement fit grand bruit, et excita les murmures et l'animadversion des nombreux habitués des boudoirs et des lieux de débauche.

Plusieurs autres personnes avaient pris le parti d'associer le libertinage à des règles déconomie.

M. de Bour... demande à la demoiselle Souville la clef de son secrétaire, sous prétexte de vouloir écrire une lettre; elle la lui donne. Il lui prend son portefeuille où était un billet de lui de vingt mille livres, avec la promesse de passer contrat; dix mille francs de billets de ferme, des boucles d'oreilles et cent louis d'argent. Il s'enfuit avec ce butin. Il lui rendit tout ce qui ne venait pas de lui (1).

L'abbé de Salze retenait la grande Mercier dans une chambre garnie, et ne lui donnait aucune robe, persuadé qu'elle n'oserait sortir en casaquin.

Le banquier Toquini, pour trois robes, un peu de linge et la somme de trois cents livres par mois, obtint Marie Testard, brillante de jeunesse, et fit la noce chez ses père et mère.

Un architecte ayant promis à une danseuse d'Opéra un hôtel qu'il devait bâtir à ses frais, lui envoya un bâtiment en pain d'épices, où rien ne manquait, pas même les garçons frotteurs. Quelques nobles se montrèrent plus vils que les malheureuses qu'ils entretenaient. « Le comte Du Barry, « lit-on dans un des rapports de la police, « regarde la Vaubernier comme une terre, « l'afferme tantôt au duc de Richelieu, tan-« tôt au duc de Vil.... elle lui rapporte « beaucoup (1). »

On lit dans un autre : « La demoiselle « Sainte-Foi a mis en gage pour le mar-« quis de Dur.... pour plus de six mille « livres d'effets; elle a endossé pour lui « quatre lettres de change; elle est même « décrétée pour lui de prise de corps; et « il la quitte, et c'est pour prendre la « Clermont. Comment toutes les filles ne « s'entendent-elles pas pour couper les « vivres à un marquis qui est plus mépri-« sable qu'elles (2 ? »

Voici un rapport de l'inspecteur Marais, daté du 27 avril 1764 :

« Monsieur de R.. -Ch... est venu chez « la Montigny lui faire une proposition « qui lui a paru fort extraordinaire. Ce « seigneur, après avoir exigé d'elle un se-« cret inviolable, lui a dit qu'il falloit « qu'elle lui trouvât un homme jeune, « sain, grand, fort et vigoureux, et qui ne « fût point connu, pour avoir affaire à une « dame de la première condition, fort « aimable, et qui n'avoit jamais commu-« niqué qu'avec son mari, mais qui étoit « curieuse de goûter des plaisirs avec un « autre homme. La Montigny lui a demandé « pourquoi il ne la contentoit pas lui-« même; il lui a répondu : Cela ne se peut; « elle a bien voulu se confier à moi; il y « a même des raisons pour cela, et il fau-« dra que celui que tu nous trouveras con-« sente que je vienne le prendre le soir « chez toi et que je l'emmène les yeux « bandés dans une petite maison où sera « cette dame, et qu'il la satisfasse en ma « présence. Surtout qu'il ne soit ni garde « du roi, gendarme, mousquetaire, ni sol-« dat aux gardes, parce qu'il pourroit re-« connoître cette dame lorsqu'elle va à la « cour. Je voudrois que ce fût un homme « de la lie du peuple, et qu'il arrivât, si « faire se peut, de province : au reste il « sera bien payé; et toi, tu peux être sûre « que tu seras plus que contente, car cette « dame sait bien que c'est à toi que je « dois m'adresser; mais si tu commets la « plus légère indiscrétion, tu es une femme « perdue sans ressource. »

« La Montigny lui a promis le se-

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 123.

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 137.

(2) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 145.

« cret (1), et de donner ses soins pour lui « trouver un homme tel qu'il le deman- « doit, mais qu'il lui falloit un peu de « temps pour y parvenir. M. de Ch... est « déjà revenu quatre fois; mais elle n'a « rien voulu faire sans me le communi- « quer, dans la crainte où elle est qu'on « ne détruise son étalon, et que, pour « ensevelir le mystère, on ne lui fît à « elle-même un mauvais parti (2).

« J'ai demandé à la Montigny si elle « ne se trompoit pas et si elle connaissoit « bien M. de R...-Ch.. Elle m'a répondu « qu'elle étoit sûre de son fait, que ce « M. Ch. avoit la livrée de R.; qu'il avoit « été ci-devant colonel des grenadiers de « France; qu'elle le croyoit aujourd'hui « maréchal de camp; qu'il pouvoit avoir « tout au plus trente ans, qu'il étoit blond « de cheveux, le visage fort maigre et les « joues creuses; en outre, qu'elle ne pou- « voit pas s'y tromper, parce qu'il avoit « eu accointance avec elle du temps qu'il « étoit encore aux grenadiers de France. « Je soupçonne que cette dame est dans « l'impuissance d'avoir des enfants avec « son mari; qu'il lui est intéressant, ainsi « qu'à son mari, d'en avoir; que c'est « peut-être même la femme de M. de R...- « Ch...; et que, ne voulant point com- « mettre sa réputation par une intrigue « galante, ils sont d'accord. J'ai très fort « recommandé à la Montigny de ne rien « faire sans m'en rendre compte, afin d'a- « voir le temps de prendre votre avis.

« *Signé*, MARAIS (3). »

On ne sait rien de plus sur cette affaire assez remarquable.

Malheur à la jeune bourgeoise de Paris que la nature avait douée de quelque beauté! elle ne tardait pas à céder aux séductions dont on l'environnait, ou à tomber involontairement dans les piéges qui lui étaient tendus. Voici l'extrait d'un autre rapport. « Le duc de Ch... a soupé, « le 29 mars 1771, rue Blanche, n° 2, « avec le duc de Lau..., le duc de Fr..., « Fitz..., Confl..., le marquis de Lav..., « le marquis de Cler... et le comte de « Coi.. Ils avoient trois demoiselles de « compagnie. On y parla beaucoup de la « fille d'un peintre de la rue des Saints- « Pères, qui ne vouloit pas se rendre. Un « abbé avoit offert, de la part du duc de « Lux..., à ses père et mère, six mille li- « vres de rente et mille livres d'argent. « M. de Sainte-F.., trésorier de la ma- « rine, en donnoit davantage. M. de Fitz.. « voulut parier cent cinquante louis que « sous huit jours il la livreroit à M. de « Confl... La présidente Brissaut (fameuse « maîtresse de maison de débauche) a re- « présenté qu'aucune jeune fille ne pou- « voit être mise dans le commerce, sans « qu'elle lui eût signé ses lettres de maî- « trise. On décida qu'elle partageroit avec « ce duc la gloire et le profit de cette con- « quête (1). »

Le duc de Fr..., qui imitait les vices de son père le duc de R... sans avoir ses brillantes qualités, mêlait l'atrocité aux excès de sa débauche. Voici comment Gilbert nous raconte un de ses exploits dont l'infamie est éternisée par les talents de ce poète :

Mais ce voluptueux, à ses vices fidèles,
[illegible] pour chaque jour une [illegible] nouvelle.
La fille d'un [illegible] a [illegible];
Il [illegible] à sa jeune [illegible]
Volez ; et que ce [illegible]
Courez avec ces bijoux [illegible] sa défaite :
[illegible] dit : ses [illegible] discrets,
Philosophes abbés, [illegible] valets.
In[illegible], trompent les yeux d'un père.
[illegible]; on l'enlève : et [illegible] sa mère.
Écrite à l'Opéra par un rapt solennel,
Sa honte la dérobe au pouvoir paternel (2).
Cependant une vierge, aussi sage que belle,
Un jour à ce sultan se montra plus rebelle;
Tout l'art des corrupteurs, [illegible] assidus,
Avait pour le servir fait des crimes perdus.
Pour son plaisir d'un soir que tout Paris périsse !
Voilà que dans la nuit de ces [illegible],
Tandis que la beauté, victime de son choix,
Goûte un chaste sommeil sous la garde des lois,
Il arme d'un flambeau ses mains incendiaires.
Il court, il livre au feu les toits [illegible]
Qui la voyaient braver son amour oppresseur,
Et [illegible] en son char ravisseur.
Oh ! sur, on l'eût [illegible] d'une mort légitime,
Il est puissant : les lois ont ignoré son crime (3).

(1) Secret bien gardé!

(2) Elle craignait pour lui et pour elle le sort des étudiants de Paris, que la reine Jeanne de Bourgogne attirait à son hôtel de Nesle, et qu'après en être satisfaite, elle faisait renfermer dans un sac et jeter du haut de sa fenêtre dans la Seine.

(3) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, page 342.

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 118.

(2) Une fille reçue à l'Opéra ne pouvait plus être réclamée par ses père et mère; elle était soustraite à leur autorité. Louis XIV avait ordonné que ce théâtre serait, pour les filles débauchées, un asile contre les poursuites de leurs parents. Elles pouvaient impunément s'y livrer au libertinage.

(3) *Œuvres de Gilbert*, mon Apologie.

A ce portrait, M. le duc de Fr..., quoiqu'il ne fût point nommé, se reconnut très bien, et s'en plaignit à la police. Gilbert écrivit à ce duc une lettre où il déclare qu'il n'a pas eu le dessein de peindre ses actions. « Pouvez-vous vous reconnaître, dit-il, dans des vers où je peins « un personnage si contraire à M. le « duc (1)? »

Voici un extrait du testament de la demoiselle Bouscarelle, que le comte D... avait séduite, et qui devint sa victime.

« Un jour que j'étois seule avec le sieur « Du..., alors incommodé des yeux, il fit « monter dans sa chambre à coucher, où « il étoit alors, rue des Petits-Champs, le « nommé Creps, l'un de ses valets de « chambre; et lorsqu'il fut entré, il ferma « la porte à double tour, mit la clef dans « sa poche et lui ordonna d'avoir sur-le-« champ avec moi et devant lui, comte « D..., les particularités les plus grandes; « ce que je regardai d'abord comme une « plaisanterie qui augmenta la fureur de « ce malheureux, au point de nous mena-« cer l'un et l'autre, le couteau à la main, « de nous poignarder, si nous ne satisfai-« sions ses désirs auxquels la nécessité me « contraignit. Tout ce qui se passa pen-« dant ce temps entre son valet de cham-« bre et lui m'a tourné le sang, au point « que je meurs de regret et de chagrin d'y « avoir innocemment contribué, etc. »

Cette malheureuse mourut, en effet, de la vive émotion que lui causa cette scène. Ce fut peu de jours avant sa mort, le 30 avril 1775, qu'elle rédigea le testament dont je donne ici un extrait; testament dont les parents de cette demoiselle adressèrent une copie, avec un mémoire, au ministre, qui renvoya le tout au lieutenant de police. Celui-ci mit en marge, point de réponse (2).

On voit qu'à ces actes de débauche se mêlaient quelquefois des traits atroces que favorisait l'impunité, et qui appartiennent à l'antique féodalité dont les traditions n'étaient pas encore effacées dans la mémoire des princes et seigneurs.

« Un grand seigneur est, dit Montes-« quieu, un homme qui voit le roi, parle « aux ministres, qui a des ancêtres, des « dettes et des pensions. S'il peut, avec « cela, cacher son oisiveté par un air em-« pressé ou par un feint attachement pour « les plaisirs, il croit être le plus heureux « des hommes (1). »

Les excès de la corruption étaient des titres de gloire parmi eux; ils se faisaient une sorte de réputation par des souillures, des turpitudes et quelquefois par des crimes. Quand ils en commettaient, leur espèce d'honneur restait intact; il n'était blessé que lorsqu'on leur en faisait le reproche. Accoutumés aux compliments, à l'étiquette, au cérémonial, ils mentaient sans scrupule, comme on ment dans une cour; ne disaient point ce qu'ils pensaient, et souvent ne pensaient point ce qu'ils disaient. Ils semblaient rougir du caractère de leur sexe, et aspirer aux faiblesses du sexe féminin, à sa frivolité, à ses recherches pour la parure, à la futilité de ses goûts. Jugeant de tout sans rien savoir, ils savaient, comme le dit Montesquieu, « longtemps parler sans rien dire. » Tels étaient les hommes adorés des femmes, qu'elles qualifiaient d'hommes charmants, et que le vulgaire nommait petits-maîtres.

Régularité de conduite, bon ordre dans les affaires, exactitude à remplir ses engagements, c'était à leurs yeux des soins vulgaires; c'était vivre bourgeoisement que de payer ses dettes. Il était du bon ton d'emprunter avec de basses sollicitations, puis de repousser avec dédain ses créanciers; et sur ce dernier point, il faut le dire, la noblesse française s'est acquis une réputation durable.

Ces défauts, ces ridicules, ces vices, embellis par un jargon de coterie, par des manières aimables, ou rehaussés par le ton de l'orgueil ou l'air de suffisance, étaient en général les habitudes des princes et seigneurs; mais, je le déclare avec plaisir, il existait sous ce règne des exceptions très distinguées, plus nombreuses même que sous celui de Louis XIV. Dans la même classe où la corruption et la frivolité avaient établi leur empire, il se trouvait des hommes qui s'honoraient d'être rebelles à leurs lois.

Il fut des individus, même de cette classe, qui surent se préserver de la contagion générale. Il en fut d'autres chez lesquels les habitudes n'avaient pas en-

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, page 126.

(2) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 175 et suiv.

(1) *Lettres persanes*, lettre 88.

tièrement éteint les lumières de la raison. Les uns et les autres, frappés du spectacle hideux que présentait la société, en recherchèrent les causes, et les trouvèrent dans le gouvernement. De là ces nombreux écrits auxquels les ministres ne répondaient que par des lettres de cachet. De là vint un parti d'opposition qu'on nomma des philosophes; parti qui fut en butte aux persécutions des protecteurs des abus et des vices, et aux clameurs de tous ceux qui se trouvaient intéressés au maintien des vieilles erreurs. Je parlerai dans la suite de ce parti.

Passons à la troisième classe des rapports de la police dont le roi repaissait sa curiosité; rapports concernant les mœurs des évêques et autres prélats; j'y joindrai quelques réflexions ainsi que des exemples puisés à d'autres sources.

On a vu que depuis l'époque où les évêques furent comblés de richesses et de pouvoir par les barbares qu'ils aidèrent à envahir la Gaule, la corruption s'établit parmi ces prélats. Ils joignirent, à quelques exceptions près, les vices de l'opulence oisive à ceux des courtisans et des militaires. Mais dès que l'esprit humain fut sorti des entraves de la barbarie, et qu'on eut commencé à estimer les hommes, non d'après leur richesse et leur puissance, mais d'après leurs talents et leurs actions, les évêques furent meilleurs, et tous parurent l'être; car, si tous n'eurent pas les vertus de leur état, presque tous en observèrent au moins les bienséances. Cette amélioration ne commença à se faire apercevoir que sous le règne de Louis XIV. Malgré les richesses corruptrices des évêques, leurs mœurs auraient certainement fait quelques pas de plus vers la perfection, sans le scandale de la cour du régent : tout ce qui en approchait fut atteint de la contagion.

J'ai fait assez connaître cet infâme abbé Dubois, et je ne rappelle ici son nom que pour dire que, si son élévation au premier ministère fut la honte du prince qui gouvernait, son élévation au cardinalat couvrit d'ignominie la cour de Rome.

Parmi les évêques français, aucune voix ne s'éleva, aucune protestation ne fut faite contre la deshonorante admission de ce misérable aux plus hautes dignités de l'Eglise; et ce silence est pour ces évêques une tache qui ne s'effacera jamais. Quel était donc l'état de dégradation et de servilité du clergé? Il ne savait montrer de la ténacité que pour de vaines pratiques, des arguties dogmatiques, des puérilités d'étiquette, et il restait sans courage pour défendre la cause des bienséances, de la morale, pour défendre l'honneur de sa corporation. On vit trois évêques, parmi lesquels, je le dis avec peine, se trouvait l'illustre Massillon, s'avilir, en prêtant leur saint ministère à la consécration d'un homme que le régent lui-même traitait, avec raison, de drôle, de coquin, de scélérat.

Cet état d'abjection est un indice de la corruption des prélats. Il ne peut y avoir de bonnes mœurs là où manque un énergique dévoûment aux devoirs, une forte indignation contre des actes criminels; là où de pareilles turpitudes sont approuvées par le silence.

Dubois trouva, parmi les évêques de cour, des serviteurs et des complices. Au premier rang de ces derniers, il faut placer le jésuite Lafiteau, qui fut évêque de Sisteron, et son agent à Rome. Voici ce que l'abbé de Tencin écrivait à sa sœur sur cet évêque jésuite. « L'évêque de Sis« teron est parti d'ici avec la vér...; c'est « apparemment pour se faire guérir qu'il « va à la campagne (1). »

« Le jésuite Lafiteau, dit Duclos, fut « un des instruments que le cardinal Du« bois employa avec succès; il le connois« soit pour un fripon, mais il ne l'en esti« moit pas moins... Il l'avoit fait évêque « pour le retirer de Rome, où il avoit su « que Lafiteau payoit ses maîtresses et « ses autres plaisirs de l'argent qu'on lui « envoyoit pour le distribuer dans la mai« son du pape, lorsqu'il étoit question du « chapeau de Dubois. Lafiteau avoit le « caractère d'un valet de comédie : fripon, « effronté, libertin, nullement hypocrite, « mais très scandaleux et grand constitu« tionnaire. Voici ce que je lis dans une « lettre du cardinal Dubois au cardinal de « Rohan :

« En suivant le chemin que l'évêque de « Sisteron m'a marqué avoir fait faire à « des montres, à des diamants, j'ai trouvé « des détours bien obscurs, et d'autres « clairs... »

« Lafiteau, continue Duclos, n'avoit « pas employé pour ses plaisirs tout l'ar« gent qu'il avoit reçu pour la promotion

(1) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 134

« de Dubois : il en avoit répandu dans la « domesticité du pape ; mais il comptoit « en recueillir le fruit pour lui-même. « L'abbé de Tencin écrivoit à sa sœur : il « est certain que l'évêque de Sisteron pré- « tendoit se faire cardinal ; je le sais du « camerlingue.

« Lafiteau fut chargé d'engager le ré- « gent à nommer Dubois premier minis- « tre. A peine eut il entamé la matière, « que le régent, voyant où il en vouloit « venir, l'interrompit : Que diable veut « donc ton cardinal? Je lui laisse toute « l'autorité du premier ministre; il n'est « pas content s'il n'en a pas le titre. Eh! « que fera-t-il? combien de temps en joui- « ra-t-il? il est pourri de vér.. Chirac, « qui l'a visité, m'a assuré qu'il ne vivra « pas six mois. — Cela est-il bien vrai, « monseigneur? — Très vrai ; je te le fe- « rai dire. — Cela étant, reprit l'évêque, « dès ce moment je vous conseille de le « déclarer premier ministre, plus tôt que « plus tard (1). »

Le cardinal de Polignac, connu par ses négociations, par ses intrigues politiques et galantes avec la duchesse du Maine, par ses talents variés et par son poème intitulé l'*Anti-Lucrèce*, grand dissipateur, était aimable pour tout le monde, excepté pour ses créanciers qu'il ne payait pas; il mourut accablé de dettes. Il doit, à plusieurs titres, être mis au rang des prélats immoraux de cette époque.

Lorsque Louis XV eut pris les rênes de l'Etat, les mêmes désordres continuèrent chez les prélats français, mais avec moins d'éclat : ils mirent plus de soin à les cacher.

La police, dans ses minutieuses explorations, ne parvenait qu'avec grande peine à découvrir leurs déréglements. Ces évêques à voitures, dans leurs visites galantes, ne pouvaient être atteints par des espions à pied. Un de ces derniers, en 1760, étant à la poursuite de l'évêque d'Orléans qui courait en voiture au faubourg Montmartre, dit dans son rapport : « Comme « ces messieurs ont des voitures, et qu'ils « vont très vite, il faudroit avoir un train « pour leur compte ; ce qui seroit le moyen « de faire des observations sûres (2). »

Cet évêque se nommait de Jar... ; il était de notoriété publique, à Paris, qu'il entretenait une fameuse danseuse de l'Opéra, appelée Guimard. Le même rapport parle de l'abbé de Brie..., dont la police suivait pareillement les pas, et qui pourrait être le même que celui qui devint depuis archevêque de Sens et cardinal de Loménie.

Voici ce que, dans des mémoires du temps, on lit sur cet évêque d'Orléans, auquel la marquise de Pompadour fit donner la feuille des bénéfices :

« Elle l'a préféré, parce qu'elle l'a con- « nu neutre dans les affaires du temps, et « qu'elle a su de la police qu'il reçoit des « filles de la rue Saint-Honoré, et qu'il « fait des orgies, etc. Il y a une analogie « singulière entre une maîtresse royale « et un prélat de cette sorte. Seroit-il pos- « sible, disoit la marquise au lieutenant « de police, que cet évêque eût été sur- « pris avec une fille?... — Une fille ré- « pliqua le magistrat; il en avoit bien ra- « massé sept (1). »

Les limiers de la police parvinrent à découvrir les intrigues de l'évêque de Liége avec la courtisane Deschamps. Ils surent qu'il prodiguait à cette fille ses revenus ecclésiastiques; qu'il l'avait magnifiquement logée ; que sa chaise percée même était garnie de dentelles ; que cette fille, malgré tant de bienfaits, se moquait de son évêque entreteneur ; qu'elle l'appelait ma calotte ; qu'elle ne se piquait point de fidélité ; et qu'un jour, montrant ses riches appartements à M. de Sal..., officier suisse, son amant, elle lui dit : un baiser de plus à ma calotte paiera tout cela (2).

Un autre rapport parle des relations de débauche des évêques d'Orléans et de Grasse avec la dame Chavasse (3).

M. de N..., évêque de Lescar, est signalé par ses liaisons galantes avec la dame Da..., épouse d'un conseiller au parlement de Pau (4).

Le prince de R..., coadjuteur de l'archevêque de Strasbourg, vend plusieurs

(1) *Mémoires de Duclos*, tome II, page 170.

(2) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, seconde partie, page 30.

(1) *Anecdotes de la cour de France pendant la faveur de la marquise de Pompadour*, page 404.

(2) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 144.

(3) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 158.

(4) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 159.

terres pour payer les dettes de madame de Fleury, sa maîtresse (1).

M. Rop..., évêque de Senlis, est en commerce d'amour avec la comtesse du Romain (2).

Un autre rapport, du 3 juillet 1735 fait mention de l'évêque de Lavaur: d'un homme qui auprès de lui remplissait l'emploi que l'abbé Dubois avait rempli auprès du régent; d'une jeune marchande de fraises que cet homme fit monter dans la chambre du prélat; de ce qui se passa entre elle et lui, et de l'argent qu'elle en reçut (3).

Quelques autres évêques, et surtout ceux qui, sans nécessité, abandonnaient leurs diocèses pour faire de longs séjours à Paris, se livraient à de pareilles souillures.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage d'offrir le tableau de ces désordres. Si j'y étais obligé, je n'oublierais pas de leur opposer la régularité de plusieurs prélats dignes de leur saint ministère; d'opposer leurs vertus aux vices du plus grand nombre. Je n'oublierais pas notamment, Henri-François-Xavier de Belsunce, évêque de Marseille, qui, quoique élevé par les jésuites, s'illustra en exposant chaque jour sa vie pour secourir les malheureux habitants de cette ville, désolés par le fléau de la peste. Pope a célébré le vertueux dévoûment de ce prélat.

Il serait plus doux pour l'historien d'avoir à célébrer de pareilles actions, que d'avoir à peindre les bassesses, les intrigues, l'ambition, les débauches des prélats de la cour.

Les évêques qui, à cette époque, occupèrent le siége de Paris, ne présentent ni vices ni vertus. À Charles-Gaspard Guillaume de Vintimille, ami de la paix et de la table, succéda presque immédiatement, en 1746, Christophe de Beaumont. Charitable envers les pauvres, surtout envers les pauvres de la noblesse, il ne l'était guère envers ceux dont les opinions différaient des siennes. Son manque d'instruction fortifiait son opiniâtreté excessive, et l'aveuglait sur le rôle que les jésuites lui faisaient jouer; rôle dont il s'acquittait avec autant d'ardeur que de bonne foi. Il ne s'est jamais douté de l'empire que ces pères exerçaient sur lui; il était devenu leur instrument. Il persécutait autant qu'ils le voulaient, autant qu'il pouvait le faire, les jansénistes et les philosophes. Ses mœurs étaient pures; il voulait que celles de tous les prêtres de son diocèse fussent de même. Il employa, pour parvenir à ce but, des moyens un peu jésuitiques, et qu'une probité délicate ne pourrait approuver.

La police était, comme je l'ai dit, péniblement occupée chaque jour à rechercher, à recueillir, dans tous les mauvais lieux de la capitale, les noms de toutes les personnes qui avaient la faiblesse de s'y rendre; et même, ce qui est plus honteux, à décrire avec détails la nature des plaisirs que ces personnes y avaient pris. On en faisait des rapports, on en dressait des procès-verbaux en forme; et ce ramas de souillures était, je le répète, régulièrement offert au roi qui s'en amusait, ou bien y trouvait des exemples de corruption propres à autoriser la sienne.

L'archevêque de Paris, sans doute plus inspiré par son zèle que par son goût, voulut être de moitié dans cette royale curiosité : on lui faisait parvenir les doubles des procès-verbaux contre les prêtres pris en flagrant délit.

Ce sujet m'amène à placer les rapports de la police qui concernent la quatrième classe : celle des ecclésiastiques subalternes.

On exerçait sur ces ecclésiastiques une surveillance bien plus rigoureuse que sur les personnes des autres états.

Les femmes qui tenaient des lieux de débauche, toutes attachées à la police, étaient obligées de rendre un compte exact de tous ceux qui se présentaient chez elles; et, de plus, lorsqu'un prêtre ou un moine y arrivait, elles étaient tenues d'en donner aussitôt avis à un officier de police, qui se hâtait de venir troubler des plaisirs payés d'avance, et faisait subir un interrogatoire à ces malheureux qui, honteux et confus, étaient encore assaillis par la crainte d'être persécutés et privés des bénéfices auxquels ils aspiraient.

Le prêtre, dans cette occasion désagréable, aurait pu dire à l'archevêque : « La continence que vous m'avez imposée est au-dessus de mes forces; et les

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 165.

(2) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, page 334.

(3) *Bastille dévoilée*, quatrième livraison, pages 152, 153.

« lois de la nature sont plus anciennes, « plus impérieuses que celles des hommes, « que celles des prêtres qui ont voulu se « distinguer en affectant une perfection « impossible. » Il aurait pu demander aux agents de la police : « De quel droit « attentez-vous à la liberté d'un citoyen? « Mon action peut être blâmable; mais « elle ne trouble point l'ordre public; elle « ne blesse aucun intérêt particulier. « Vous autorisez les filles publiques à sé- « duire les passants; j'ai cédé à une sé- « duction dont vous êtes les auteurs, les « complices. Quel est le plus coupable, « ou de celui qui tend des piéges conti- « nuels à l'innocence, ou de celui qui s'y « laisse entraîner? de celui qui provoque « au délit afin d'être autorisé à le punir, « ou de celui qui cède à la provocation? » Je ne fais point l'apologie de l'incontinence des ecclésiastiques: mais je blâme la police qui avait la perfidie de punir un délit dont elle était la première coupable.

Sans m'arrêter sur le mérite de ces formes inquisitoriales, je dirai que la révolution a mis au grand jour des secrets condamnés à d'éternelles ténèbres; qu'elle a fourni à l'histoire des mœurs de nombreux et précieux matériaux, parmi lesquels on distingue deux recueils composés chacun de deux volumes. L'un, intitulé *la Chasteté du clergé dévoilée*, est uniquement consacré aux ecclésiastiques d'un rang inférieur; il contient, dans toute leur intégrité, une partie des procès-verbaux et rapports rédigés contre ceux que la police avait surpris dans de mauvais lieux; l'autre, qui a pour titre *la Police de Paris dévoilée*, mentionne, seulement par extrait, un très grand nombre de ces pièces.

Dans le premier recueil, qui s'étend depuis 1754 jusqu'en 1766, on compte deux cent six ecclésiastiques, dont quatorze moines ou religieux de divers couvents de Paris, surpris en flagrant délit (1); dans le second, qui comprend une seule année, celle de 1760, on compte cent deux extraits de rapports sur autant d'ecclésiastiques qui se sont trouvés dans le même cas. Mais l'auteur, qui ne les avait pas tous, n'a pas même relaté tous ceux qu'il possédait. Il déclare que, pour ne pas fatiguer ses lecteurs par une série de notices uniformes, il en a négligé un très grand nombre; ailleurs, il avoue qu'il a omis quatre-vingt-treize prêtres; et que, sur cent rapports et procès-verbaux, il n'en a mentionné que douze pris au hasard : il ajoute encore qu'il a respecté les curés pris en flagrant délit (1). Quelques autres de ces pièces ont été recueillies dans l'ouvrage intitulé *la Bastille dévoilée*. Quoique incomplets, ces recueils contiennent des notions suffisantes pour faire connaître la moralité des ecclésiastiques. J'avoue que ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations que j'ai entrepris d'en tracer le tableau; mais j'ai considéré que celui qui se livre à l'investigation des mœurs ne doit rien taire de ce qui peut les caractériser.

Comment donner aux lecteurs une idée juste et vraie des mœurs d'une période, du mérite de quelques institutions, si on lui cache une partie des traits qui leur appartiennent? D'ailleurs l'historien, en se soumettant aux règles de la bienséance, doit tout dire, excepté le mensonge; et sa plume n'est point souillée en décrivant des souillures qu'il déplore, des crimes qu'il déteste.

Parmi les moines saisis dans les lieux de débauche, à Paris, les cordeliers, suivant les rapports qui nous restent, sont les plus nombreux : dans l'un et dans l'autre des recueils dont je viens de parler, on en compte dix-huit. Je dois faire observer que, dans leurs parties de débauche, ces moines s'associaient ordinairement quelques-uns de leurs confrères, et même des laïques. Le 5 novembre 1763, on voit que père G...., un autre frère cordelier et un laïque, sont surpris chez une fille appelée Rosalie (2). On voit aussi trois autres cordeliers avec un augustin, réunis dans une auberge située aux avenues de Vincennes, avec une seule fille appelée aussi Rosalie (3).

Les carmes, chaussés ou déchaussés,

(1) Les pièces originales de ce recueil, intitulé *la Chasteté du Clergé dévoilée*, deux volumes in-8°, 1790, furent déposées aux archives du district des Cordeliers, et soumises à l'examen du public.

(1) *La Police de Paris dévoilée*, par Pierre Manuel, tome I, pages 292 et suiv.

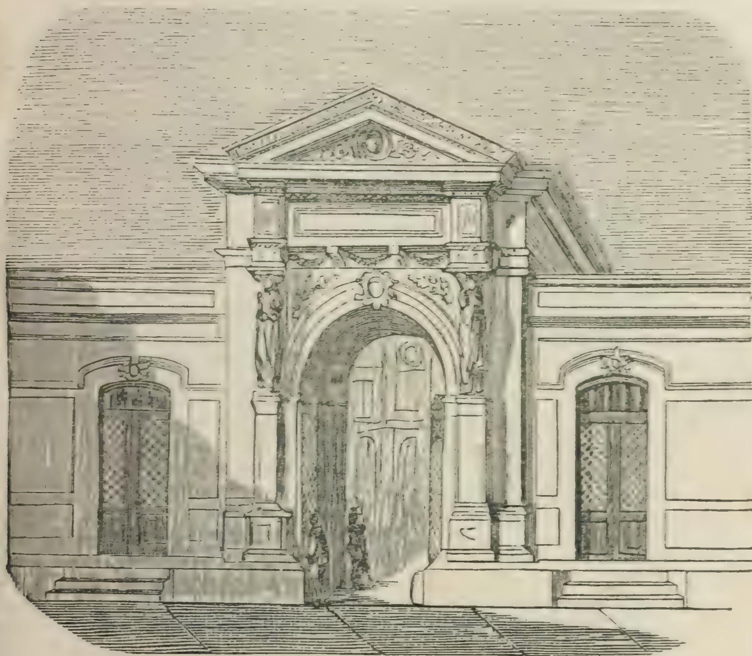
(2) *La Police de Paris dévoilée*, par Pierre Manuel, tome I, pages 296, 297.

(3) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, page 303.

sont au nombre de cinq. On a cru que l'un d'eux, nommé père Elysée, était le fameux prédicateur de ce nom : on peut en douter. Quoi qu'il en soit, un carme billette, nommé le père Elysée, passa trois quarts d'heure avec la fille Leroi, et fut arrêté dans un mauvais café, buvant, après minuit, avec un cocher (2).

Les augustins sont au nombre de deux dans le recueil des rapports et procès-verbaux. Un de ces deux moines est le père Raphaël, augustin de la place des Victoires (1).

Dans *la Police dévoilée*, on trouve neuf autres augustins, dont l'un est celui qui, associé à trois cordeliers dont j'ai parlé, fut découvert avec Rosalie, de ce nombre est aussi le père Simon Bonicel, que la police surprit, le 18 juin 1760, seul avec Préville, Louise et Sophie. Ce moine joi-



Conservatoire des Arts et Métiers

gnait la bassesse au libertinage. Pour gagner la bienveillance de la police, il s'offrit d'être l'espion de son couvent : « Je fais ma soumission à M. le lieutenant « de police, dit-il dans son procès-verbal, « de me rendre utile en tout ce qui dé« pendra de moi pour lui donner tous les « renseignements sur la maison dont je « suis professeur en théologie (2). »

Dans le même ouvrage, on trouve une pièce concernant le révérend père Fabre,

(1) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 251.

Voici en quels termes est désigné ce carme dans le procès-verbal : « Maximilien-Joseph « Bulletot, appelé en religion *P. Élysée*, « âgé de vingt-huit ans, natif de Chimay, « prêtre religieux...., trouvé buvant avec le « nommé Brenel, cocher de M. le comte de « Brienne, etc. »

(1) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 135, et tome II, page 105.

(2) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, pages 303, 304.

religieux du couvent des Grands-Augustins, qui remplissait auprès du marquis de Pertuis l'honorable fonction de pourvoyeur de ses plaisirs; il découvrit une jeune ouvrière en dentelle, fille de la veuve Boisselet, demeurant rue Saint-Thomas-du-Louvre, et la présenta au marquis (1).

Deux feuillants seulement sont mentionnés dans un de ces recueils : l'un était âgé de quarante, l'autre de soixante trois ans.

Les couvents des minimes, des récollets, des mathurins, des théatins, des célestins, des antonins, ne m'offrent chacun que deux sujets cédant à la tentation ou à de luxurieuses habitudes. Parmi les religieux de la Merci, on ne compte qu'un seul délinquant; il en est de même des Picpus et des jésuites.

Les prémontrés en eurent trois, dont un fut trouvé entre deux filles, Désirée et Zaïre.

On compte six bernardins surpris chez des femmes publiques; cinq bénédictins ou clunistes, et sept enfants de Saint-Dominique, dits vulgairement jacobins. Je ne dois pas omettre cinq capucins, parmi lesquels deux, s'étant réunis au cabaret du Cerf-Montant, avaient borné leurs plaisirs à une seule fille, appelée la Marin (2).

Un autre capucin, nommé père Jean-Baptiste, fut trouvé avec deux filles dans une maison de la rue Fromenteau. Les trois acteurs avaient déposé les pompes de ce monde, et s'étaient réduits à l'état de pure nature, lorsque le commissaire de police Chenu et l'inspecteur Meusnier vinrent troubler le mystère (3).

Quatre oratoriens, un ermite, un frère de la doctrine chrétienne; deux prêtres conventuels de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, huit chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, deux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine, entraînés par les mêmes goûts, eurent un sort à peu près semblable. Je rejette dans une note deux pièces authentiques qui prouvent que ces chanoines réguliers ne méritaient guère ce titre (4).

Les prêtres séculiers pris dans des lieux de débauche sont en grand nombre, et peuvent se diviser en trois classes. La première se composait de jeunes gens inexpérimentés qui, arrivant de leurs provinces

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 193.

(2) Voyez *La Police de Paris dévoilée*, tome I, pages 292 et suivantes.

(3) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 22.

(4) Parmi ces chanoines réguliers, on remarque le P. Bernard, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, prédicateur célèbre. Voici le rapport que fit sur ce religieux la dame d'un lieu de débauche :

« Le 1er août 1762, sur les huit heures, « le révérend P. Bernard, de l'abbaye de « Sainte-Geneviève, est venu seul, a soupé « et couché, et a changé de deux filles sans « pouvoir s'en servir qu'à demi, parce que « je l'ai fait visiter avant que de lui en don- « ner, le soupçonnant d'avoir une galante- « rie : cela ne l'a point empêché de boire « beaucoup de bourgogne et de champagne, « et de faire bonne chère. Le tout lui a « coûté six louis et demi ; et je l'ai fait ré- « soudre à se faire traiter par le sieur Ponce « mon chirurgien, à qui il a promis qua- « rante écus et trois livres par visite, car ils « sont bien éloignés de quartier. Il fau « convenir, dit cette femme en terminan « son rapport, il faut convenir, que les moi « nes n'ont guère de conscience de ne pa « ménager les filles ni leur santé. » (*La Bastille dévoilée*, troisième livraison, page 158.)

J'ajoute ici, moins comme une preuve d libertinage que comme un témoignage d'un bizarrerie qui tient de la démence, la dé claration suivante : elle est du 26 octobr 1767.

« Je soussigné Honoré Regnard, âgé d « cinquante-trois ans, chanoine régulier d « l'ordre de Saint-Augustin et procureur d « la maison de Sainte-Catherine, reconnai « que le sieur Marais m'a trouvé chez l « Saint-Louis, rue du Figuier, chez laquell « je suis venu de mon propre mouvement bie « pour m'amuser avec la Félix que j'ai fai « déshabiller, et que j'ai touchée avec l « main enveloppée dans le bout de mo « manteau ; et aujourd'hui, jouant avec Fé « lix et Julie, sa compagne, qui m'ont ôt « mes habits religieux et m'ont mis e « femme, avec du rouge et des mouche « L'inspecteur m'a surpris en cet état. J « déclare qu'il y a plusieurs années que j'é « vais cette fantaisie, que je n'ai pu satisfair « plus tôt. En foi de quoi j'ai signé la pré « sente déclaration, contenant exacte vé « rité » *Signé* HONORÉ REGNARD; commissaire MUTEL; inspecteur MARAIS. (*La Police dévoilée*, tome I, pages 303, 304.)

munis de quelque argent, poussés par leur tempérament, enflammés par la vue de ces femmes autorisées à solliciter les passants, et ignorant le piége que leur tendait la police, s'y laissaient entraîner.

Parmi ces ecclésiastiques moins coupables que la police, et qu'elle cherchait à surprendre, je remarque Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, qui, le lendemain de son arrivee à Paris, et avant d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice, fit, en octobre 1763, à l'âge de vingt ans, une station dans la rue du Chantre, et fut contrarié dans ses plaisirs avec Coraline par l'apparition du commissaire. Il était frère du fameux ministre de ce nom (1).

La seconde classe comprenait des ecclésiastiques qui, plus avancés dans la carrière des bénéfices et dans celle de la vie, n'en étaient pas plus sages. On y trouve Guillaume de Bar, âgé de trente et un ans, député du diocèse de Senlis à la Chambre souveraine du clergé de France, surpris le 7 juin 1766, dans une maison de la rue des Deux-Ecus, avec la fille Rosalie (2).

Tel était Adrien Aubert, prêtre du diocèse de Paris, qui devint professeur au collége de France, rédacteur de la partie littéraire des Petites-Affiches de Paris, et fameux par sa causticité. Un commissaire vint, le 27 janvier 1758, l'arracher des bras de Julie (3).

François de Clugny, aumônier du roi, prévôt de l'église de Lyon et abbé commandataire de l'abbaye de Savigny, avait trente-quatre ans lorsqu'il fut surpris avec la nommée Henriette, par le commissaire de police Mutel, dans un lieu de débauche situé rue du Chantre (4). Il obtint, malgré sa conduite peu exemplaire, l'évêché de Riez.

Pierre de Gallon Francesqui, docteur de Sorbonne, grand-vicaire de l'évêque de Viviers, et âgé de trente et un ans, fut trouvé le 1er juillet 1760, rue du Chantre, avec la nommée Dorine (5).

(1) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, page 220.

(2) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, page 347.

(3) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, page 116.

(4) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, page 267.

(5) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 292.

Jean-Joseph-Joachim de Gobriucle, grand-vicaire de l'archevêque de Sens, âgé de trente-six ans, fut, le 28 janvier 1759, découvert dans une maison de débauche, située rue Saint-Nicaise, avec les filles Marie-Anne et Manon (1).

Jean Mongin, grand-archidiacre de Bazas, âgé de quarante-cinq ans, fut trouvé, le 21 juillet 1756, dans une maison de la rue Mazarine, avec Marguerite Leclerc, âgée de dix-huit ans (2).

Louis-Jean-François Rivière, chancelier de Saint-Merry, chapelain de la reine, âgé de quarante ans, eut, le 19 janvier 1758, le malheur d'être découvert dans une maison de débauche de la rue Plâtrière, avec Marie de Chanterenne, âgée de quatorze ans (3).

Michel-Ange de Castelane, aumônier du roi, âgé de trente-cinq ans, fut, le 21 juillet 1764, trouvé dans une maison de débauche, rue Mazarine, avec deux filles, l'une nommée Catherine et l'autre Eléonore (4)

Je passe à la troisième division, composée de vieux pécheurs dont l'âge n'avait pas encore détruit les mauvaises habitudes ; tels sont : Gaspard Bardonnet, bachelier de Sorbonne, ancien chapelain du roi, âgé de cinquante-cinq ans, qui, dans un lieu de débauche de la rue Pagevin, fut, le 2 juillet 1763, troublé dans les plaisirs qu'il prenait avec la fille Isidore, par le commissaire de police Mutel et l'inspecteur Marais (5).

Joseph-Marie Mocet, chanoine et grand archi-prêtre de l'église de Tours, âgé de soixante ans, fut trouvé avec Marie-Anne Lefèvre (6) dans un lieu de débauche de la rue de Seine.

Pierre-Joseph Artaud, prévôt de Saint-Louis du Louvre, à Paris, âgé de cinquante-cinq ans, fut surpris, le 18 février 1755, dans un lieu de prostitution de la

(1) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 226.

(2) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, page 31.

(3) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 93.

(4) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, page 264.

(5) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, page 159.

(6) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 269.

rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, avec Marguerite Paulmier. Ce prêtre, frère de l'évêque de Cavaillon, avait plusieurs bénéfices, et en dissipait tous les revenus en débauches; il faisait en outre beaucoup de dettes : ses meubles étaient saisis. Son neveu, curé de Saint-Merry, obtint, en 1762, une lettre de cachet qui exilait l'abbé Artaud à l'abbaye de Cormery (1). Ce châtiment ne le ramena point à une meilleure conduite; il fut de nouveau surpris, le 2 avril 1763, dans un lieu de débauche situé rue du Four, paroisse de Saint-Eustache, avec la femme Desmarets. Il avait un prieuré en province, qui était devenu la proie d'une dame la Biche, etc.

Si je voulais multiplier les scènes de ce tableau, je n'éprouverais que l'embarras du choix : je placerais un archidiacre de Troyes, nommé Jean-Baptiste d'Aguesseau, qui, le 10 juillet 1760, avait fait une station rue Saint-Nicaise chez la fille Drumélie (2); un chanoine nommé Philippe de Saint-Gonstan, qui, avec un de ses clercs, fut surpris dans un cabaret de Montmartre, dînant dans un lit entre la Catinot et la Leroi (3). Mais, par des motifs dont la plupart des lecteurs me sauront gré, je ne donnerai pas une plus longue extension à cette esquisse : c'est trop tôt s'arrêter pour les amateurs des scènes scandaleuses; c'en est assez pour mettre les lecteurs à même de tirer des conséquences sur l'état des mœurs et sur le mérite de certaines institutions.

Dans les temps barbares, la luxure du clergé se montrait sans pudeur; elle se couvrit du voile de la décence et de l'hypocrisie dans ceux où la civilisation, plus avancée, l'aurait rendue intolérable. Cette continuité de désordres publics ou cachés, dont j'ai cité de nombreuses preuves, démontre le vice de l'institution : c'est le cas de rappeler ce principe, que les plus mauvaises lois sont celles qui sont le plus constamment violées.

La loi de continence à laquelle on a soumis les ecclésiastiques, pour donner à leur caractère une apparence de perfection, a produit un effet contraire à son but : elle a aigri, fanatisé l'esprit de ceux qui s'y soumettent rigoureusement ; elle a fait des autres des libertins scandaleux ou des hypocrites. Cette loi des hommes, née au milieu de la confusion et de l'ignorance, approuvée dans un temps, condamnée dans un autre, fut toujours violée parce qu'elle est en opposition directe avec la loi suprême et irrésistible de la nature. On a voulu arrêter le cours d'un torrent, et on a fait déborder ses eaux qui ont ravagé les cultures.

Les ministres des autels auxquels le mariage a été permis, les prêtres des premiers siècles du christianisme et ceux du culte protestant, n'ont jamais offert et n'offrent point, dans leur conduite, de pareils exemples de dissolution.

Les laïques, dont je vais m'occuper, et qui forment la cinquième classe des rapports de la police, étaient presque aussi soigneusement surveillés que les prêtres ; mais ils n'étaient pas, comme ces derniers, troublés dans leurs plaisirs. La police, en multipliant ses agents, en n'épargnant ni ruses, ni impostures, ni trahisons, parvenait à connaître toute leur conduite, dans l'unique but d'en amuser le roi. En conséquence, chaque maîtresse de maison dévouée à la prostitution était tenue, par ordre de la police, de joindre à son infâme métier le métier plus infâme encore de délatrice et d'espionne; de faire chaque jour un rapport contenant les noms de ceux qui s'étaient présentés dans sa maison, ceux des filles, et l'espace de temps passé auprès d'elles. Voici un de ces journaux, rédigé par la femme Dufrêne, une des plus fameuses appareilleuses de ce temps :

« Du 20 juin 1753. M. Cot..., mathé-
« maticien du roi, demeurant à Versailles,
« âgé d'environ quarante ans, marié ; il
« est entré à six heures et sorti à huit ; il
« a vu la petite Raton de chez madame
« Huguet.

« Du 21. M. de la R..., gouverneur de
« la ménagerie du roi, chevalier de Saint-
« Louis, âgé d'environ quarante ans, gar-
« çon : il a vu la petite Adélaïde, qui de-
« meure au roi Salomon, rue Saint-Honoré.

« Du 22. Le baron de Ram..., chevalier
« de Saint-Louis, demeurant rue Haute-
« feuille, âgé d'environ soixante-dix ans :
« il a vu la nommée Victoire, qui demeure
« chez moi ; il est entré à six heures et
« sorti à sept.

(1) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome II, pages 195 et suiv.

(2) *La Chasteté du Clergé dévoilée*, tome I, page 272.

(3) *La Police de Paris dévoilée*, tome I, page 314.

« Le prieur de Sézanne en Brie, demeurant rue Thérèse, butte Saint-Roch, âgé d'environ trente-cinq ans. Il s'habille quelquefois en petit maître, en épée; il a vu la nommée Victoire; il est entré à huit heures et sorti à neuf.

« Du 23. M. le baron d'Urs..., vivant de son bien, demeurant place Vendôme, âgé d'environ quarante-cinq ans, garçon : il a vu la nommée d'Arby, demeurant près le Luxembourg; il est entré à sept heures, et sorti à neuf.

« M. de Crem..., grand chevalier de l'ordre des Cordons-Rouges, lieutenant général des armées du roi, frère de M. de La Boss..., trésorier des états de Bretagne, demeurant avec lui, rue des Capucines, près la place Vendôme, âgé d'environ cinquante-cinq ans; il a vu la nommée Adélaïde, qui demeure au roi Salomon : il est entré à neuf heures du soir, sorti à dix et demie.

« Du 24. M. de Ger..., cordon-rouge, trésorier de la marine, garçon, âgé d'environ trente ans, demeurant place Vendôme : il a vu la Victoire; il est entré à huit heures, sorti à neuf.

« Du 25. M. de P..... d'Arg..... est venu à dix heures du soir; il... (1) par Victoire.

« On a oublié du jeudi :

« M. de La Ser..., ambassadeur de Portugal, demeurant rue de Richelieu, âgé de trente-six à quarante ans : il a vu Agathe de chez la Desportes; il est entré à huit heures et sorti à neuf.

« *Signé* femme DUFRÊNE (2). »

On trouve dans ces rapports des exemples nombreux de la turpitude et de la dépravation de cette classe d'individus orgueilleux, fiers de leurs titres, fiers de leur inutilité, et qui aspiraient encore à l'infamie des hommes les plus abjects de la société. On y voit des personnes de qualité remplir les emplois d'agent de lieux de débauche, et, ce qui pis est, d'agent de la police, et en retirer le salaire. Je pourrais en offrir plusieurs témoignages, citer les noms, qualifiés d'illustres par les généalogistes, qui se sont souillés dans ces ordures. Mais je ne parlerai que d'une marquise dont je tais le nom, qui, ruinée et obligée de vendre ses meubles, vint s'offrir à une des plus fameuses appareilleuses de cette époque, à la Brissaut, pour être une des actrices de son sérail (1).

Des milliers de rapports de cette espèce arrivaient tous les matins au lieutenant de police, qui faisait extraire ce qui s'y trouvait de plus saillant. Il ne se passait rien de remarquable dans Paris, dans les lieux de débauche et même dans l'intérieur des ménages, dont le roi ne fût instruit. Les anecdotes les plus scandaleuses étaient les plus recherchées, et celles qu'on offrait de préférence à ce prince.

Dans les autres classes de la société, et même dans celle qu'on nommait la robe, on trouvait la même corruption; et de graves magistrats, des présidents, des conseillers ne craignaient pas d'avilir leurs dignités, en les traînant dans les saletés de la prostitution. Des bourgeois, des artisans ruinaient leurs familles et leur santé, en essayant d'imiter les exemples corrupteurs de la cour.

Je n'ai point parlé de ces excès de libertinage qui outragent la nature; de ces unions stériles, le dernier degré de la dépravation morale. Ces goûts honteux avaient cependant, sous le règne de Louis XV, presque autant de partisans que sous la régence, que du temps de Louis XIV, et que pendant les siècles de barbarie.

Je n'ai point parlé de quelques mères qui élevaient leurs filles pour la prostitution, vendaient à de grands seigneurs leurs prémices, comme cela se pratiquait au quinzième siècle (2).

(1) Ces femmes ne se gênaient pas dans leur correspondance avec le lieutenant de police; elles parlaient avec lui comme avec leur semblable.

(2) *La Bastille dévoilée*, troisième livraison, page 154.

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 192.

(2) Je ne trouve dans les rapports que trois exemples de cette turpitude.

La veuve d'un officier chez le roi promenait sa fille aînée dans les marchés du Palais-Royal, et destinait sa cadette à un chapitre noble. (*La Police de Paris dévoilée*, tome II, page 130.)

Madame Chris... a conduit elle-même sa fille au prince de C...., à Chantilly, etc. (*Idem*, tome II, page 156.)

La dame C.... a placé sa fille au couvent des Ursulines, rue Saint-Jacques, dans le

Jamais la prostitution ne fut plus en vigueur, jamais les prostituées ne furent plus nombreuses que sous Louis XV. On comptait sous ce règne à peu près trente-deux mille filles publiques inscrites à la police; aujourd'hui on en compte environ trois mille quatre ou cinq cents : preuve des progrès de la morale (1).

Les maisons de jeu n'étaient pas moins funestes à la morale publique que les maisons de débauche.

Voici quelques traits du tableau qu'en trace l'auteur de *la Police de Paris dévoilée :*

« C'est M. de Sartines, dont le valet « de chambre a eu jusqu'à 40 mille livres « de rente, qui, le premier, sous le pré« texte spécieux de rassembler tous les « chevaliers d'industrie qu'il devoit con« noître, a fait ouvrir dans la capitale ces « cavernes séduisantes où la seule loi « étoit, en se demandant la bourse, de ne « point s'arracher la vie; et comme l'or « ne coule jamais si bien que dans la « main des femmes, elles lui achetèrent le « privilége des tapis verts. »

« On imagine bien de quelle classe « étoient celles qui destinoient leurs nuits « à des escrocs : c'étoit une Latour, fille « du laquais du président d'Aligre, qui « l'avoit créée et mise au monde pour les « menus plaisirs de son maître; c'étoit « une Démare, qui, servante de cabaret, « avoit pris de bonne heure le goût de « tenir table ouverte; c'étoit la Cardonne, « blanchisseuse de Versailles, mère à « treize ans; c'étoit la Dufrêne, qu'une « bouquetière de Lyon étala longtemps « comme des fleurs... Ces présidentes de « biribi n'avoient que la peine de bercer « les victimes, et elles en partageoient les « dépouilles avec leurs bourreaux... (1). »

On vit des baronnes, des marquises solliciter le privilége de ces tripots; mais, n'osant y figurer elles-mêmes, elles trouvaient des hommes qui n'eurent pas la même honte. Quinze maisons de jeu furent établies dans diverses rues de Paris; et le chef de ces maisons était un nommé Gombaud, qui recevait le titre de caissier général.

Pour donner une apparence respectable à ces établissements, la police imagina de prélever, sur les produits de chaque maison, trois mille livres par mois pour les pauvres. Le bien qui résultait de ce prélévement arrêtait-il le torrent de malheurs et de scélératesse que faisaient déborder les maisons de jeu? Prévenait-il la ruine des familles, les banqueroutes, les suicides et toute espèce d'attentats? Car l'espoir du gain, le désespoir de la perte, rendent les joueurs capables de tous les crimes.

Les maisons de jeu établies par le lieutenant de police de Sartines autorisèrent l'établissement de plusieurs jeux de société, qui se tenaient chez des hommes et des femmes dites de qualité, et même chez l'ambassadeur de Venise, qui, à la faveur de son titre et de l'inviolabilité de son hôtel, y tenait un tripot très productif, où les gens de toutes les classes étaient admis. Les ouvriers, les pères de famille de la classe mécanique étaient reçus dans un lieu particulier, lieu qu'à juste titre on nommait l'Enfer.

Ces antres dévorateurs, fermés pendant la révolution, furent ouverts sous la domination de Napoléon, et le sont encore.

Des dames, et surtout celles qui, par leur âge, ne pouvaient plus être coquettes avec succès, s'adonnaient au jeu, et s'y adonnaient avec fureur. « Il est vrai, dit « Montesquieu, qu'elles ne s'y livrent « guère dans leur jeunesse que pour fa« voriser une passion plus chère; mais, « à mesure qu'elles vieillissent, leur pas« sion pour le jeu semble se rajeunir; et

dessein de lui faire obtenir, par le moyen de Lebel, valet de chambre du roi, la première place vacante au sérail du Parc-aux-Cerfs. (*Idem*, p. 349.)

(1) La séduction, les exemples corrupteurs des personnes puissantes, le défaut d'éducation et de fortune entraînent les filles dans l'abîme de la prostitution. Les filles publiques exerceraient le plus infâme des métiers, si elles n'étaient surpassées en infamie par ces hommes qui, n'ayant pas les mêmes excuses, vendent leur conscience, trahissent leur devoir pour obtenir la faveur et l'argent des gouvernements. Ces insolents et inexcusables prostitués auraient atteint le dernier degré de la bassesse sociale, s'il ne se trouvait au-dessous d'eux des hommes plus vils encore, ceux qui les corrompent; car le corrupteur est plus criminel, plus méprisable que celui qui se laisse corrompre.

(1) *La Police de Paris dévoilée*, tome II, pages 73, 74.

cette passion remplit tout le vide des autres.

« Elles veulent ruiner leurs maris, et, pour y parvenir, elles ont des moyens pour tous les âges, depuis la tendre jeunesse jusqu'à la vieillesse la plus décrépite : les habits et les équipages commencent le dérangement; la coquetterie l'augmente; le jeu l'achève.

« J'ai vu souvent neuf ou dix femmes, ou plutôt neuf ou dix siècles rangés autour d'une table; je les ai vues dans leurs espérances, dans leurs craintes, dans leurs joies, surtout dans leurs fureurs : tu aurois dit qu'elles n'auroient jamais le temps de s'apaiser, et que la vie alloit les quitter avant leur désespoir; tu aurois été en doute si ceux qu'elles payoient étoient leurs créanciers ou leurs légataires (1). »

Si j'en crois divers témoignages, les joueuses de la cour de Louis XV se montraient aussi peu délicates que celles du règne de Louis XIV : elles ne laissaient point échapper l'occasion de tempérer les disgrâces de la fortune ou d'amener furtivement ses faveurs.

Les mœurs des femmes de la cour, qui servaient de modèle à celles des femmes des rangs inférieurs, fourniraient une ample matière au tableau que j'esquisse; mais je dois me borner à quelques traits généraux. Pour ces femmes, la galanterie était la principale affaire. Quant aux liens du mariage, elles auraient rougi de les respecter : elles les rompaient sans répugnance comme sans danger, et la complaisance des deux époux était réciproque. « Un mari qui voudroit seul posséder sa femme, dit encore Montesquieu, « seroit regardé comme un perturbateur « de la joie publique, et comme un insensé qui voudroit jouir de la lumière « du soleil à l'exclusion des autres hommes. Ici, un mari qui aime sa femme « est un homme qui n'a pas assez de mérite pour se faire aimer d'une autre... « Ce n'est pas qu'il n'y ait des dames vertueuses, et on peut dire qu'elles sont distinguées... Mais elles sont si laides qu'il « faut être un saint pour ne pas haïr leur « vertu (2). »

« Le duc de... a surpris sa femme dans « les bras du précepteur de son fils, lit« on dans un des rapports de la police; « elle a dit avec impudence : Que n'étiez-« vous là, monsieur? Quand je n'ai pas « mon écuyer, je prends le bras de mon « laquais (1). »

On se mariait pour transmettre à un héritier ses biens, ses titres et son nom généalogique. Ce but rempli, les époux vivaient comme s'ils étaient dégagés de leur devoir; se marier dans d'autres motifs, c'était penser et agir en bourgeois.

Quand du mariage ne résultait pas un illustre héritier, alors les époux avaient recours au moyen dont j'ai rapporté un exemple.

Après les excès de la luxure et de toute espèce de débauche, les traits les plus saillants de cette période sont le luxe, l'empire de la mode et la frivolité.

Le luxe offrait une autre source de corruption : il était devenu pour toutes les classes un besoin qu'accroissaient les rapides changements de la mode. « Une « femme qui quitte Paris pour aller passer six mois à la campagne en revient « aussi antique que si elle s'y étoit oubliée trente ans... Quelquefois les coiffures montent insensiblement, et une « révolution les fait descendre tout à coup. « Il a été un temps que leur hauteur mettoit le visage d'une femme au milieu « d'elle-même. Dans un autre, c'étoient « les pieds qui occupoient cette place; les « talons faisoient un piédestal qui les tenoit en l'air... Les architectes ont été « souvent obligés de hausser, de baisser « et d'élargir leurs portes, selon que les « parures des femmes exigeoient d'eux ce « changement; et les règles de leur art « ont été asservies à ces principes. On « voit quelquefois sur un visage une « quantité prodigieuse de mouches, et elles « disparoissent toutes le lendemain (2). »

Ce tableau, quoiqu'il paroisse outré, au fond est véritable. Il est certain que sous Louis XIV, sous la régence, pendant le cours du règne de Louis XV, et même sous Louis XVI, les femmes portaient une chaussure armée d'un talon en bois, dont la hauteur était au moins de trois pouces, et leur coiffure s'élevait d'un pied au-dessus de la tête; elles voulaient, par ces artifices, paraître plus longues.

Les femmes tachetaient leur visage, en

(1) *Lettres persanes*, lettre 56.
(2) *Lettres persanes*, lettre 55.

(1) *Police dévoilée*, tome II, page 123.
(2) *Lettres persanes*, lettre 99.

y appliquant des morceaux de taffetas noir gommé, ordinairement ronds, quelquefois découpés en étoiles, ou en croissant, plus ou moins grands; elles les plaçaient souvent sur les tempes, près des yeux, sur la joue, près des commissures de la bouche, et au front. Une femme du bon ton ne pouvait avoir moins de cinq à six mouches sur le visage; les plus modestes n'en portaient que trois. Elles ne sortaient point sans boîte à mouches, dont le couvercle était intérieurement muni d'un miroir, afin de pouvoir, en cas d'accident, réparer la chute d'une mouche. Cet usage avait pour motif de faire ressortir la blancheur de la peau, et de donner de l'éclat, de la vivacité à la figure.

Les mouches, en usage dès le règne de Louis XIV, n'étaient pas le seul artifice employé par la coquetterie: les femmes se peignaient le visage avec du blanc et du rouge, et quelquefois du bleu. Le rouge était tellement prodigué qu'il faisait ressembler celles qui en étaient peintes à des bacchantes en fureur, à des personnes ivres ou enflammées par la débauche ou la colère. L'usage de se farder le visage, usage barbare, ridicule et funeste même à la beauté, s'est conservé longtemps, parce qu'il était consacré par l'étiquette de la cour. Une dame de qualité ne pouvait absolument paraître en public sans s'être enduit les joues d'une épaisse couche de vermillon; il eût été indécent de sortir sans son rouge.

Les masques de velours noir, que les dames de la cour portaient encore du temps de la régence, étaient tombés en désuétude; le rouge et les mouches y suppléèrent.

La mode la plus étrange, la plus embarrassante, et celle qui choquait le plus le bon goût, était la mode des paniers. L'ensemble d'une femme ressemblait, avec cet habillement, à ces instruments, appelés battoirs, dont se servent les blanchisseuses. Dans la foule, les femmes ainsi vêtues étaient obligées de tourner, d'un côté en avant, de l'autre côté en arrière, les deux parties saillantes du panier dont le volume occupait la place de trois ou quatre personnes. Dans les chaises à porteurs, dans les carrosses, elles étaient forcées de faire sortir par les portières les parties latérales de cet ample et ridicule ajustement.

Dans les commencements du règne de Louis XV, les femmes de tous les états, depuis la princesse jusqu'à la dernière ouvrière, portaient cette étrange parure. Une femme sans panier était considérée comme malade.

Cette mode, aussi gênante qu'elle était de mauvais goût, s'est maintenue encore longtemps à la cour, sous la protection de l'étiquette, et sur le théâtre où elle a servi à retracer les ridicules de nos pères. Le mauvais goût s'associait aux mauvaises mœurs.

Les hommes mêmes portèrent des paniers: l'on donnait ce nom aux amples basques de leurs habits. Des baleines, placées dans la plus grande largeur de ces basques, les contenaient dans un état d'extension et de raideur. Chaque pas que faisait l'homme vêtu de ces habits à panier imprimait aux larges basques un mouvement tel que chacun des angles de l'avant et de l'arrière décrivait au moins un quart de cercle.

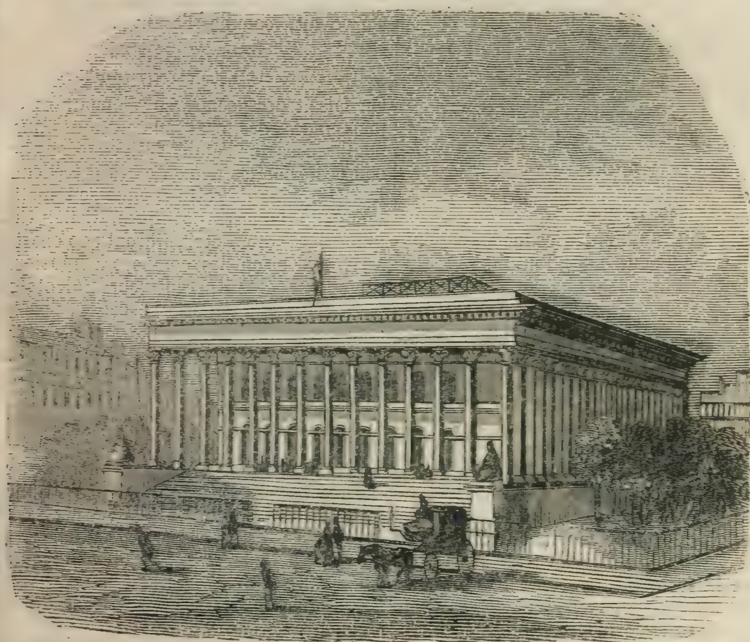
Tous les hommes, jeunes ou vieux, de la cour et de la ville, portaient encore, sous la régence, les volumineuses perruques en usage sous Louis XIV. Vers la fin de son règne, elles avaient éprouvé quelques altérations dans leur forme première. Déjà, en 1693, on ne voyait plus, comme auparavant, deux parties de leur chevelure descendre de chaque côté du buste: elles étaient bornées à couvrir entièrement les épaules et le dos. Les perruques, en subissant divers changements de forme, diminuèrent insensiblement de volume. Toute la partie superflue qui couvrait le dos fut divisée en deux. On nouait ces parties en été, on les dénouait en hiver; enfin elles restèrent nouées en toutes saisons. De ces deux parties de la chevelure artificielle, nouées ou dénouées, vint l'usage de porter deux queues qui descendaient parallèlement de la perruque jusqu'à la ceinture. Cet usage s'est maintenu chez de vieux courtisans jusqu'au règne de Louis XVI. De ces deux queues, on n'en fit qu'une; c'est-à-dire que tous les cheveux de derrière réunis furent contenus dans les contours d'un ruban.

Les militaires portaient la perruque à la brigadière: elle était ample autour de la tête, et retroussée par derrière. Ils la quittèrent enfin, pour laisser croître leurs cheveux.

Les gens du barreau, toujours fort attachés aux vieux usages, gardèrent encore

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

longtemps les perruques in-folio du règne de Louis XIV; mais il leur fallut enfin céder quelque chose à l'empire de la mode: ils conservèrent, jusqu'au dernier temps, la partie de la chevelure pendante sur le dos. Ils portèrent des perruques pointues ou en forme de pyramide renversée. Elles descendaient, bordées de boucles symétriquement placées, le long du dos, en diminuant de volume. Ils eurent des perruques carrées, des perruques à la Sartines, des perruques à trois marteaux, des perruques à la circonstance, etc. Les juges s'obstinèrent à garder leurs perruques chargées d'une infinité de boudins symétriques. Mais de jeunes avocats renoncèrent à l'artifice, et lui préférèrent leur chevelure naturelle, qu'ils accommodèrent à peu près comme les perruques. Cette mode fit des progrès, même chez les jeunes conseillers.



La Bourse.

Les bourgeois, les maîtres de profession ou de métiers, et même les ouvriers portaient tous la perruque. Un maître tailleur se serait cru indigne de sa profession et de son grade s'il eût été coiffé de ses propres cheveux. Enfin les perruques disparurent insensiblement, et on ne vit que des vieillards chauves ou entêtés qui, dédaignant les nouveautés, conservèrent courageusement les chevelures artificielles, bouclées, pommadées, poudrées. On les nommait par dérision têtes à perruque.

Un médecin ne pouvait visiter ses malades sans avoir la tête affublée d'une perruque à trois marteaux, sans avoir sa canne à pomme d'or, le diamant au doigt et les manchettes de dentelles.

On ne faisait aucune visite, on n'allait dans aucun lieu public, et même on ne sortait guère sans être armé d'une épée pendue au côté, comme si l'on marchait au combat, et sans porter le chapeau sous le bras, comme s'il était plus destiné au bras qu'à la tête. Tous, jusqu'aux ouvriers, suivaient cette mode gênante. Cet

usage de porter l'épée existait déjà sous la fin du règne de Louis XIV ; il s'est maintenu sous celui de Louis XV ; et, en s'affaiblissant insensiblement, il a duré jusqu'à la révolution.

La mode des pantins, pendant une partie du règne de Louis XV, occupa les Parisiens et presque tous les Français; on voyait, dans les rues, dans les salons, non-seulement des enfants, mais des hommes avancés en âge, de graves magistrats porter dans leur poche, tenir d'une main une figure humaine en carton coloré, et tirer de l'autre un fil qui faisait mouvoir les membres de cette figure. On fit, comme à l'ordinaire, sur ce ridicule amusement, des chansons et des épigrammes dont voici un échantillon :

D'un peuple frivole et volage,
Pantin fut la divinité ;
Faut-il être surpris s'il chérissait l'image
Dont il est la réalité ?

Vers l'an 1760, toutes les modes étaient à la Ramponneau, nom d'un farceur qui tenait une guinguette aux Porcherons. Il jouait des scènes plaisantes et naïves, qui enchantaient les Parisiens. Les modes devinrent ensuite à la grecque. On était coiffé, chaussé, vêtu à la grecque. Le refrain d'une chanson de ce temps porte :

Ici, tout est à la grecque ;
Tout est à la Ramponneau.

On appliquait aussi ces dénominations aux façons de parler (1).

La coiffure des hommes et des femmes portait spécialement ce nom ; mais elle ne le garda pas longtemps : les lois de la mode sont tyranniques et peu durables.

L'arrangement symétrique des cheveux des dames était devenu un art difficile ; et le sieur Legros, coiffeur, composa un volume qui fut suivi d'un supplément, où il établit savamment les principes de cet art. Jamais on n'avait vu à Paris un si grand nombre de coiffeurs de dames : on en comptait jusqu'à douze cents. Les perruquiers, jaloux de leur succès, en 1769, leur intentèrent, devant la cour du parlement, un procès qui inspira un très vif intérêt ; les perruquiers le perdirent.

Les littérateurs, pareillement atteints de la contagion commune, ne composaient que des ouvrages frivoles ou libertins. Les muses n'étaient invoquées que pour célébrer les charmes d'une actrice, d'une courtisane ou d'un protecteur méprisable. On voyait, comme l'a dit un poète du temps :

Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes.

On faisait des poèmes sur l'amour et ses jouissances, des chansons érotiques aussi nombreuses que l'étaient les chansons bachiques sous les deux règnes précédents. Les Mercures de cette époque se remplissaient de fadaises poétiques. Collé, Crébillon fils, etc., etc., furent de chastes écrivains, si on les compare à plusieurs autres qui prostituèrent leurs talents en publiant des ouvrages obscènes, dont le résultat devait corrompre le goût et la morale, enflammer les sens, dégoûter la jeunesse de toute lecture instructive. Jamais, sous aucun règne, on n'avait vu paraître un si grand nombre de ces ouvrages orduriers.

La plupart des hommes de ce temps, et surtout ceux qui aspiraient à l'honneur d'être du bon ton, auraient rougi de se livrer à des occupations utiles, de raisonner leurs actions, et d'être sans intrigues galantes ; ils s'appliquaient même à paraître plus étourdis, plus vicieux qu'ils n'étaient.

Ces frivolités, ces moyens de corruption avaient amolli les âmes et les corps. Les dames eurent des vapeurs ; et, en 1769, une compagnie obtint le privilége exclusif d'établir des bureaux de parasols aux deux extrémités du Pont-Neuf, pour que les personnes jalouses de conserver la blancheur de leur peau pussent franchir ce pont à l'abri des rayons du soleil (1).

Pour sentir l'utilité de cet établissement, il faut savoir que les abbés, race dégénérée, espèce amphibie, qu'on trouvait partout, et qui n'était rien ; il faut savoir que les jeunes et vieux petits-maîtres et les nombreux esclaves de la mode

(1) Voici une anecdote que je trouve à ce sujet dans un ouvrage de ce temps. Au mois d'avril 1764, l'abbé Torné, prédicateur, prêchant devant Louis XV à Versailles, oublia en commençant de faire le signe de la croix ; le roi en témoigna sa surprise au duc d'Ayen, qui répondit : Vous verrez, sire, que c'est un sermon à la grecque. L'orateur débuta par ces mots : *Les Grecs et les Romains.* Le roi ne put s'empêcher de rire, et le prédicateur fut déconcerté.

(1) *Mémoires secrets*, au 6 septembre 1769.

n'avaient à opposer aux traits du soleil qu'une chevelure symétriquement façonnée, blanchie par la poudre d'amidon, et que le petit chapeau appelé claque, fait pour être placé sous le bras et non sur la tête, élevé en l'air, remplissait trop imparfaitement les fonctions de parasol, et n'était utile qu'en cette circonstance (1).

Les grands événements d'alors, ceux qui piquaient vivement la curiosité des personnes de tous les rangs, qui devenaient l'objet principal de toutes les conversations des gens inoccupés, et intéressaient la cour et la ville, consistaient dans le succès ou la chute d'une pièce de théâtre, l'apparition de quelques couplets, ou épigrammes; dans l'action d'un homme riche et puissant, qui quittait une maîtresse pour en entretenir une autre; dans des pertes au jeu; dans l'apparition de quelques livres hardis ou scandaleux, circulant clandestinement; enfin, dans quelques modes nouvelles et quelques aventures de coulisses ou d'alcôves. Chez ces hommes dégradés, manquer aux lois tyranniques et très gênantes de la mode, c'était s'attirer l'infamie du ridicule; et cette espèce d'infamie leur paraissait pire que celle du crime.

Ce caractère de frivolité, cet état de délire et de corruption physique et morale, qui dominaient dans les classes opulentes de la société, et avaient dégradé jusqu'aux beaux-arts, n'égarèrent point la nation tout entière : une partie saine, assez nombreuse, en admettant quelques formes extérieures, résista au torrent, rechercha la cause du désordre des idées et des mœurs, et n'eut pas de peine à la découvrir. Cette découverte mit au jour les vices du gouvernement et de ses institutions, et en amena d'autres.

Plusieurs hommes titrés, des hommes de lettres et hauts fonctionnaires, imaginèrent, en 1724, de se réunir et de former un club politique, nommé Club de l'entresol (1). L'abbé Alary, élève de l'abbé Longuerue, en fut le créateur. Les membres tenaient leurs séances chez lui; il en était le président. On y discutait, on y lisait des mémoires sur toutes les parties de l'administration publique. La diplomatie, le droit ecclésiastique de France, les finances, le commerce, l'histoire en général, etc., ressortissaient à ce tribunal nouveau. L'abbé de Saint-Pierre, auteur du *Projet de paix perpétuelle*, y lisait fréquemment des mémoires. Les sociétaires pensaient et parlaient librement. Aucun abus, aucune injustice du gouvernement n'étaient épargnés; on ne respectait que la raison et la vérité. Cette société prospérait; le cardinal de Fleury la voyait sans inquiétude, et demandait quelquefois des nouvelles de ses travaux; mais dans la suite il en prit ombrage; il vit en elle un parti d'opposition, et finit, avec des moyens adroits, par la dissoudre; elle avait été fondée en 1724; elle cessa d'exister en 1751 (2). Les membres survécurent et firent germer les vérités qu'ils avaient découvertes; c'est d'après les mémoires de l'abbé de Saint-Pierre que J.-J. Rousseau composa son *Contrat social*. Cette société eut sur les opinions du dix-huitième siècle une grande influence!

On compara les gouvernements anciens, les meilleurs gouvernements modernes avec celui de France; et Montesquieu fit paraître l'immortel ouvrage de l'*Esprit des Lois*. Bientôt s'éleva la secte des économistes, dont le docteur Quesnay, le marquis de Mirabeau, auteur de l'*Ami des hommes*, l'abbé Beaudeau, auteur des *Ephémérides du citoyen*, etc., furent les fondateurs. Les économistes répandirent des lumières nouvelles sur les diverses parties de l'administration. Les finances étaient dans l'état le plus déplorable : plusieurs nouveaux projets furent offerts aux ministres, qui, au lieu d'en profiter, laissaient les mémoires dans les cartons de leur ministère, ou bien envoyaient leurs auteurs dans les cachots de la Bastille.

(1) L'homme accoutré à la mode, lorsqu'il parcourait à pied les rues de Paris et que la pluie le surprenait, élevant d'une main sur sa tête poudrée et sa frisure symétrique son petit chapeau ou claque, rangeant sous son habit la poignée de sa fragile épée, sautillait sur la pointe des pieds de pavé en pavé, dans la crainte de salir ses bas de soie blancs.

(1) L'abbé Alary recevait chez lui, à l'entresol de l'hôtel du président Hénault, la réunion de ces hommes; de là est venu le nom de *club de l'entresol*.

(2) *Mémoires du marquis d'Argenson*, page 247.

Aux économistes qui se sont soutenus longtemps, et qu'avaient fait naître les abus administratifs, vinrent s'accoler les philosophes, secte née des abus religieux. Déjà les persécutions exercées par Louis XIV sur les protestants avaient porté plusieurs atteintes à la crédulité, ébranlé quelques colonnes de la foi, et enfanté des incrédules ou des esprits forts; les persécutions dirigées par les jésuites, sous Louis XV, et leurs étranges résultats, en augmentèrent le nombre.

Dans un gouvernement sans garantie, les abus, en se maintenant par la force, font souvent naître des réclamations; les réclamations attirent la persécution; la persécution indigne les persécutés et leurs partisans; alors il se forme une opposition. Les abus du clergé, les persécutions exercées par les jésuites, les convulsions, l'affaire des billets de confession, la conduite de la plupart des évêques dans ces affaires, l'assassinat de Louis XV, l'expulsion des jésuites, n'étaient-ils pas des événements propres à remuer les esprits, à les réveiller, à les porter à rechercher la cause des abus, à réfléchir sur les droits de ceux qui en étaient les soutiens, à discuter ces droits, et à poser des principes différents de ceux qui autorisaient ces abus et en profitaient; abus que l'accroissement des lumières mettait en plus grande évidence? Ces recherches, ces discussions, ces principes nouveaux constituèrent ce qu'on a nommé sous ce règne la philosophie.

Ceux qui en étaient imbus, réunis dans des assemblées particulières, d'abord chez la dame Doublet, ensuite chez la dame Geoffrin, formèrent alors un corps d'opposition, et assujettirent leurs opinions à des principes à peu près uniformes.

Les ministres, de leur propre mouvement, ou à la sollicitation d'hommes intéressés au maintien des abus, répondaient aux opinions nouvelles par des lettres de cachet, et envoyaient ceux qui les proclamaient dans les prisons d'Etat. Le parlement faisait brûler leurs livres, et accroissait le succès des auteurs et de leurs principes.

Sans doute ces novateurs, économistes ou philosophes, s'écartèrent quelquefois des voies de la vérité; sans doute ils contrarièrent sans ménagement les principes du gouvernement et les opinions religieuses généralement admises; toutefois, les uns et les autres n'avaient fait qu'exposer en meilleurs termes, et développer plus méthodiquement ce qui était déjà publié dans les siècles précédents.

Les économistes reproduisaient avec plus de talent les principes qu'environ deux siècles avant eux avait établis le ministre Sully.

Les philosophes, qui n'attaquèrent que les abus des ministres de la religion, que les cérémonies dont la source est impure, ne firent que reproduire ce qu'avaient écrit, depuis les premiers temps de l'établissement de l'Église jusqu'au dix-huitième siècle, une infinité d'écrivains, même très orthodoxes; mais ils en composèrent un tableau plus frappant, orné de nouveaux faits et de nouveaux raisonnements, et qui, par les formes du style, devint à la portée du public. Ainsi, ce qu'on appelle la philosophie du dix-huitième siècle était la philosophie des siècles précédents, étendue, embellie et accueillie par un plus grand nombre de lecteurs éclairés.

Les antagonistes de cette philosophie ne se bornèrent pas à la combattre par des lettres de cachet: ils lancèrent des volumes contre des volumes; une guerre de plume s'engagea. Les deux partis ne combattaient pas avec des armes égales: l'un, fortifié par l'autorité souveraine, avait un grand avantage sur l'autre, qui ne l'était que par les lumières de la raison. De pareilles luttes sont toujours favorables au perfectionnement de la civilisation et des connaissances humaines.

Le gouvernement, d'une part, les jésuites et l'archevêque de Paris, d'une autre, surveillaient et punissaient l'émission de chaque opinion contraire aux vieilles doctrines; et ces châtiments mettaient les esprits en fermentation.

A chaque nouveau pas que faisaient les ministres au nom du roi, dans la carrière du pouvoir absolu, le parlement opposait ses remontrances; et chacune d'elles versait le blâme sur les actes du gouvernement, et provoquait indirectement l'émancipation.

Chaque atteinte portée à la tolérance, à la raison, chaque nouvelle équipée des jésuites et de l'archevêque de Paris faisaient naître dans le camp ennemi et les accents de l'indignation, et une multitude d'écrits qui exerçaient la pensée, tournaient au profit de la vérité, et fortifiaient les âmes contre la persécution. On la craignait peu parce qu'elle illustrait les persécutés.

Les écrivains indociles étaient punis, mais leurs livres, avant d'être brûlés, avaient produit leur effet, et n'en étaient que plus avidement recherchés. Ainsi, le despotisme royal, dans son action contre la liberté publique; le despotisme sacerdotal, dans son action contre les consciences, ruinaient l'édifice qu'ils voulaient fortifier, accroissaient les lumières qu'ils s'efforçaient d'éteindre (1).

D'autre part, les sciences moins dépendantes des circonstances et du pouvoir, moins fastueuses, moins hardies que le génie purement littéraire et que la philosophie, empruntant les charmes de l'un, les lumières de l'autre, se rattachèrent bientôt aux plus hautes considérations, parurent revêtues de la pompe du style, et s'illustrèrent par un si grand nombre de découvertes importantes que leur seule nomenclature m'obligerait à passer de beaucoup les bornes que je me suis prescrites. Mais je dirai que, pour la première fois en France, le savoir s'embellit des grâces de l'éloquence; que Buffon écrivit son *Histoire naturelle;* que J.-J. Rousseau sut donner aux pensées les plus profondes, à des systèmes de politique et d'éducation, jusqu'alors traités avec une sécheresse repoussante, tous les attraits d'une diction nerveuse et concise; il sut émouvoir l'âme du lecteur, l'intéresser fortement à ses leçons.

Je dirai aussi que d'Alembert et Diderot, en construisant l'immense édifice de l'*Encyclopédie,* en renfermant dans un même cadre toutes les sciences, tous les arts, l'universalité des connaissances humaines, ont marqué le degré où elles étaient parvenues à leur époque; ils nous ont permis de mesurer les progrès qu'elles ont faits depuis; ils ont ouvert une nouvelle carrière aux discussions; ils ont rendu l'instruction plus facile, et l'ont étendue sur une plus vaste surface.

La voie plus commodément ouverte et embellie invita les curieux à la parcourir. Chaque partie des sciences eut son culte, ses adorateurs, même ses fanatiques, et la France, vers la fin de ce règne, offrit un contraste digne d'être remarqué. A côté des scènes de frivolité, d'extravagance, de bassesses, de mensonges et de dissolutions dégradantes, s'élevait majestueusement le temple où brûlait le feu sacré, où se perfectionnaient les sciences, où les vérités recherchées ou découvertes recevaient un culte nouveau, et où l'on s'occupait avec un généreux dévoûment de tout ce qui peut contribuer à la prospérité, à la gloire de la société et à la dignité de l'espèce humaine.

Comme deux rivières, dont l'une a des eaux fangeuses et l'autre des eaux limpides, s'unissant à leur confluent et coulant dans le même lit, conservent longtemps la différence primitive de leur teinte, et ne se confondent qu'après avoir parcouru un long espace; ainsi, dans le même temps, dans le même pays, les désordres, les erreurs se maintenaient à côté du magnifique et nouvel ordre de choses qui s'établissait.

La vieille et déclinante barbarie, soutenue par l'habitude et la puissance, cachant les traits de sa décrépitude sous des formes gracieuses qu'elle avait empruntées de la civilisation, rivalisait encore avec celle-ci, qui, n'ayant pour appui que la force de la vérité, ne s'avançait pas moins vers son but: sa marche était lente, mais ferme et majestueuse.

(1) Le premier ouvrage philosophique qui fit quelque sensation sous le règne de Louis XV parut en 1768; il porte le titre de *la Contagion sacrée,* ou *Histoire naturelle de la Superstition,* ouvrage de Jean Trenchard, Anglais. Sa traduction en français fut, cette année, imprimée en Hollande. Le marquis d'Argens, La Métrie, le baron d'Holbach, Helvétius, Fréret, Boulanger, Dumarsais, Voltaire, le curé Meslier, l'abbé Dulaurens, etc., se distinguèrent dans cette carrière nouvelle.

PÉRIODE XV

PARIS SOUS LOUIS XVI

§ 1er

Le 10 mai 1774, Louis XVI devint le successeur de Louis XV, son aïeul. Ce règne abonde en événements extraordinaires; mais, soit que le temps ne leur ait pas encore donné la maturité nécessaire, soit que les circonstances présentes ou des considérations puissantes me contraignent, je ne donnerai ici qu'une esquisse rapide des principaux faits qui le concernent.

Une année s'était à peine écoulée depuis que ce roi était monté sur le trône, que des révoltes, qui avaient pour prétexte ou pour cause la cherté et le monopole des grains, éclatèrent en même temps dans presque toutes les parties de la France. Des brigands soudoyés parcouraient les villes et les campagnes, excitant les habitants à la sédition. Les villes de Pontoise, de Poissy, de Saint-Germain-en-Laye, de Versailles, furent en butte à leurs violences, et, le 3 mai 1775, Paris le fut à son tour. Des hommes armés de bâtons, entrés à la même heure par les diverses portes de cette ville, pillèrent sans obstacle les boutiques des boulangers. Ces brigands se portèrent dans les environs de Paris, et pillèrent les fermes, les magasins de blés, les moulins : plusieurs curés furent complices de ces désordres; d'autres travaillèrent à les faire cesser. On emprisonna beaucoup de personnes; et deux hommes, qui ne paraissaient guère coupables, furent pendus à la place de Grève (1).

Tous les commencements de règne donnent de flatteuses espérances. Louis XVI, à son avénement au trône, éloigna tous les êtres impurs dont la présence avait souillé la cour de son prédécesseur, et s'environna de personnes probes et éclairées. Le choix de ses ministres fut assez généralement approuvé.

(1) *Mémoires de l'abbé Terrai, relation de l'émeute arrivée à Paris le* 3 *mai* 1775, p. 329.

Il rétablit les parlements : celui de Paris fit sa rentrée le 28 novembre 1774. Il fonda dans cette ville un Mont-de-Piété, supprima les corvées, la servitude personnelle dans ses domaines et la torture préparatoire. Il favorisa par de puissants secours l'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique : mais cette dernière action lui attira la haine du gouvernement anglais; et cette haine se manifesta par une guerre ouverte et ensuite par une guerre sourde dont les effets furent bien plus funestes.

L'abîme de la dette publique, qu'avait creusé la folle ostentation de Louis XIV, n'avait été comblé ni par l'espèce de banqueroute qu'avait faite le régent, ni par les moyens palliatifs du règne de Louis XV, ni par quelques économies. Les emprunts de Louis XVI, en retardant par artifice l'époque de l'explosion fatale, contribuaient à rendre cette explosion immanquable et plus terrible.

Des ministres, qui n'étaient plus ceux qui, au commencement de ce règne, avaient mérité la confiance publique, commandaient, pendant l'orage, une manœuvre qui ne convient qu'au temps calme. Ils déclarèrent aux parlements, qui contrariaient leurs projets tyranniques, une guerre intempestive et honteuse pour eux. Le public y prit une part active; les têtes fermentèrent; le gouvernement fut humilié et perdit de sa considération.

Dans le même temps, un procès trop fameux, celui du *collier*, où l'on vit figurer des personnes très éminentes à la cour, un cardinal, des filles publiques, des dupes et des escrocs en communauté d'événements ou d'intérêts, acheva de dissiper le prestige de la royauté.

Ainsi, la haine du gouvernement anglais contre la cour de France, l'extrême désordre des finances, l'impéritie du gouvernement, sa guerre contre les parlements, le procès du collier, furent les principales,

mais non pas les seules causes de la révolution qui éclata violemment en 1789.

Les ministres convoquèrent, le 13 janvier 1787, une assemblée des notables : elle s'ouvrit le 22 février avec beaucoup de magnificence : cette assemblée apprit que les emprunts s'étaient élevés à un milliard six cent quarante-six millions, et qu'il existait dans les revenus de l'Etat un déficit annuel de cent quarante millions.

Les notables devaient chercher les moyens de réparer cet énorme déficit ; ils découvrirent le mal, laissèrent à d'autres le soin d'y appliquer le remède, et demandèrent la convocation des états-généraux.

Une lutte violente s'éleva entre les ministres et le parlement. Plusieurs membres de cette cour furent exilés. M. d'Agoult, dans la nuit du 3 au 4 mai 1788, assiégea le Palais-de-Justice pour y arrêter les conseillers d'Eprémesnil et Goislard, qui furent conduits prisonniers à Pierre-Encise.

Enfin, après plusieurs troubles à Paris et dans les provinces, les ministres convoquèrent, en 1788, une seconde assemblée de notables, qui s'ouvrit le 6 novembre. Elle s'occupa du mode de convocation des états-généraux, qui ouvrirent leur session le 5 mai 1789 dans la ville de Versailles.

Le tiers-état désirait sa réunion avec les deux ordres du clergé et de la noblesse ; le roi l'avait ordonné. Les deux ordres s'y refusèrent. Dans la séance du 17 juin, il se constitua en Assemblée nationale. Le 20 juin, le tiers-état ne put s'assembler dans la salle des Etats : les députés en trouvèrent les portes fermées et le local entouré de gardes françaises; ils se réunirent dans un jeu de paume à Versailles, et y prêtèrent le serment de ne jamais se séparer, jusqu'à ce que la constitution fût achevée.

Le 22, ils tinrent leur séance dans l'église de Saint-Louis; là ils reçurent la majorité du clergé. Le 23, il se tint, dans la salle des Etats, une séance royale. Le discours, les propositions du trône ne contentèrent aucun parti. Le roi ordonnait aux députés des trois ordres de se séparer et de se rendre chacun dans leurs chambres respectives. Le tiers-état resta en séance.

Deux partis étaient formés, l'un pour la liberté publique, l'autre pour l'esclavage et les anciens priviléges. Le gouvernement avait cru pouvoir dominer cette assemblée, en retirer les subsides, et la congédier ensuite. Il aurait dû s'apercevoir, d'après les travaux de la première assemblée des notables, qu'un mécontentement général dominait dans presque toutes les classes; que les Français voulaient des comptes, des vérités et des raisons positives; il ne s'en aperçut pas, ou feignit de ne pas s'en apercevoir.

Le mal était trop grand, trop connu, pour que la dissimulation pût agir avec succès. Le gouvernement, dont les opérations attiraient tous les regards, ne pouvait résister à une volonté presque unanime. Chacune de ses tentatives pour contrarier cette volonté devint une défaite.

Les ministres formèrent le projet de dissoudre l'assemblée, et d'employer pour cet effet une force armée imposante. Ils appelèrent les troupes, et bientôt Paris et Versailles se trouvèrent cernés par une armée de trente mille hommes : des ministres qui avaient la confiance publique furent renvoyés et remplacés par des hommes odieux : l'indignation des habitants fut vive. Les moteurs secrets saisirent ce moment favorable, et donnèrent un nouveau degré d'activité à la fermentation. Le dimanche 12 juillet, les symptômes d'une insurrection prochaine apparaissent ; le lendemain lundi, une garde nationale improvisée s'organise ; le 14 juillet, on trouve des armes à l'hôtel des Invalides, on assiége et on prend la Bastille. La révolution commence.

Malheur au chef d'une nation qui, ignorant, dédaignant l'opinion publique, ou lui imposant silence, se livre aux suggestions de ceux qui l'entourent, combat sourdement des principes qu'il a solennellement promis de faire respecter : toutes ses dissimulations sont bientôt connues. Quelques saillies de mécontentement s'exhalent, il les réprime et fait de nouveaux mécontents. Les moyens de répression deviennent plus rigoureux, et l'indignation suit la progression des actes de rigueur. Si alors se présente un homme puissant et ambitieux, fort du mécontentement général, il parvient sans beaucoup de peine à renverser l'édifice d'un gouvernement déjà miné dans sa base et dépourvu de ses plus solides appuis : le peuple sert avec chaleur les projets de l'ambitieux, et croit, en les servant, travailler à son propre affranchissement.

Telle fut, si je ne me trompe, la disposition des esprits dans les premiers actes de la révolution.

Je dois dire que des brigands étrangers, couverts de haillons, qui s'étaient signalés, la veille de la première assemblée des états-généraux, par le pillage de la maison de Réveillon, située au faubourg Saint-Antoine, brigands appelés et soldés on ne sait par qui, se confondirent avec les Parisiens. Tandis que ceux-ci se distinguaient par leur zèle et leur dévoûment, ces étrangers s'occupaient à piller, à égorger, à couper des têtes, à pendre à un fer de lanterne les personnes qui leur étaient indiquées.

Quelques jours après la prise de la Bastille, le vendredi 17 juillet, le roi vint à Paris, et trouva les habitants rangés depuis la barrière de la Conférence jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Sa voiture marcha entre deux haies d'hommes armés à la hâte. Ingénieusement harangué par le maire Bailly, le roi ne fit aucune réponse positive; il prit la cocarde tricolore qu'on lui présenta, et la plaça à son chapeau. Il serait inutile d'expliquer le véritable motif de cette visite qui ne produisit aucun résultat. Elle fut généralement considérée comme un assentiment aux événements des jours précédents.

Le roi, qui le 11 juillet avait renvoyé le ministre Necker, le rappela cinq jours après. Ce ministre, déjà sorti de France, y rentra, et sa rentrée fut une marche triomphale.

Le gouvernement, tour à tour menaçant et timide, avait déjà, en plusieurs circonstances, décelé le secret de sa faiblesse.

Des projets de contre-révolution inconsidérés, une guerre sourde, des tentatives partielles, le projet de conduire le roi à Metz, la cocarde nationale insultée à Versailles, produisirent les journées des 5 et 6 octobre 1789; toute la garde parisienne et une multitude effrénée de peuple se portent à Versailles, et ramènent à Paris le roi qui, depuis cette époque, habita le château des Tuileries.

L'Assemblée nationale, inséparable du roi, le suivit dans cette ville, et tint d'abord ses séances à l'Archevêché, où elle décréta que les biens du clergé étaient propriétés nationales. Puis elle occupa l'emplacement du manége, contigu à la terrasse du jardin des Tuileries, appelée terrasse des Feuillants (1).

Des sociétés populaires s'établissent à Paris; celle qui fut célèbre sous le nom des *Amis de la constitution*, et depuis sous celui des Jacobins, fut fondée en février 1790. Dans la suite, plusieurs autres sociétés amies ou ennemies se formèrent.

Je me tais sur divers événements et intrigues sans conséquence, et je passe à la fédération du 14 juillet 1790, fête mémorable, majestueuse, fête dont l'histoire des nations n'offre aucun exemple, n'offre rien qui soit digne de lui être comparé, et où le roi jura librement de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale.

Je passe sous silence plusieurs événements, plusieurs travaux de l'Assemblée, pour mentionner le départ du roi.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI quitta Paris, et y laissa une déclaration dans laquelle il proteste contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité. C'est ainsi qu'il qualifie son séjour au château des Tuileries. Il parle ensuite de sa condescendance pour le vœu de la nation, des sacrifices nombreux qu'il a faits; se plaint de plusieurs décrets de l'Assemblée nationale, qui le dépouillent de ses droits et restreignent la puissance royale dans des bornes trop circonscrites; et déclare les administrations nouvelles et l'organisation du royaume inconvenants à un grand Etat. Presque toutes les opérations de l'Assemblée nationale sont les objets de sa censure. Il se récrie sur plusieurs attentats très blâmables; s'appuie sur le passé pour juger le présent; regrette la condition des rois ses ancêtres, et la compare à celle à laquelle on l'a réduit. Le pouvoir absolu est en effet pour les rois le plus doux et le plus commode à exercer, et certainement il est très pénible pour eux de passer de la jouissance de ce pouvoir à la gêne d'un pouvoir limité par les lois.

Cette déclaration se termine par une défense que fait le roi à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et par l'injonction au garde des sceaux de

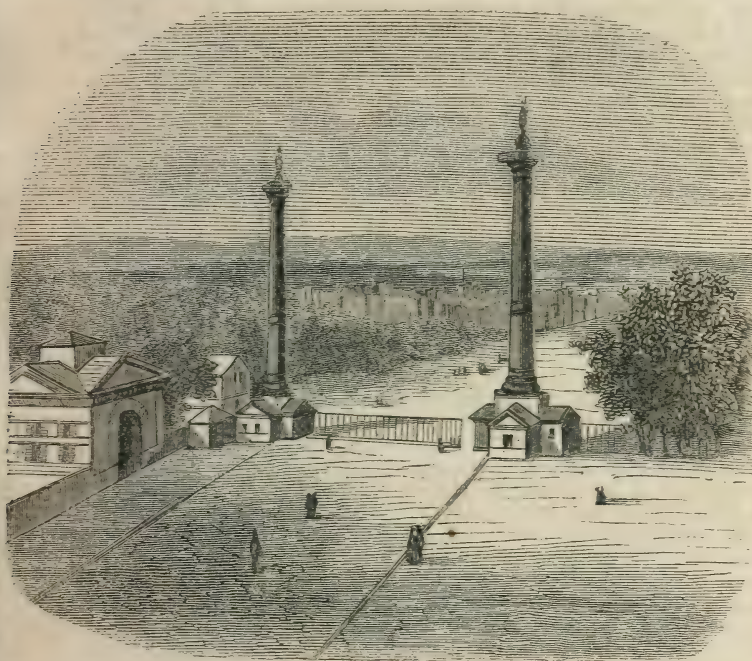
(1) Aujourd'hui cet emplacement est occupé par une partie de la rue de Rivoli.

les renvoyer dès qu'il en sera requis (1).

Malheureusement cette tentative, comme toutes celles qui avaient précédé, n'eut point le succès désiré.

Le peuple de Paris, instruit, vers les huit heures du matin, de cette évasion du roi, fut agité, et dans son indignation brisa les armoiries royales qui se voyaient sur plusieurs édifices publics, et notamment tous les bustes de Louis XIV qui se trouvaient aux angles de quelques rues.

Après la journée du 14 juillet, plusieurs personnes de la cour, quelques princes, et notamment le comte d'Artois, frère du roi, étaient sortis de France. Au 20 juin, le comte de Provence, qualifié de Monsieur, et la princesse son épouse, partirent, prirent une route différente de celle que la famille royale avait suivie, et franchirent sans obstacle la frontière. Ces émigrations furent alors imitées par plusieurs officiers des armées et par plusieurs autres



La barrière du Trône.

personnes; elles continuèrent dans les mois suivants.

Le mercredi 22 juin 1791, à dix heures du soir, l'Assemblée nationale fut informée de l'arrestation du roi à Varennes. Il fut reconduit à Paris, et y arriva le 25 juin à sept heures du soir.

Au mois d'août 1791 l'émigration redoubla.

Dans Paris des orateurs de groupes, des auteurs de pamphlets, des troupes armées sont secrètement organisés et payés pour diriger l'opinion publique en faveur de la royauté. Des journaux, *le Chant du coq*, *le Journal à deux liards*, *le Journal de la cour*, *l'Ami du roi*, forment un parti d'opposition. Le gouvernement paraît vouloir sourdement détruire un ordre de choses que cependant il promet publiquement de maintenir. Il s'élève plusieurs troubles dans les provinces. Les puissances étrangères se préparent à attaquer la France; les princes frères du roi, le prince

(1) *Histoire du Départ du Roi*, pages 39 et suivantes.

de Condé, le vicomte de Mirabeau, sont chacun à la tête d'une petite armée.

Le 3 septembre 1791, la constitution fut terminée. Le 13 du même mois elle fut présentée au roi, qui écrivit à l'Assemblée nationale qu'il l'acceptait, et joignit à sa lettre les motifs de son acceptation. Le lendemain, 14 septembre, Louis XVI vint solennellement jurer dans l'Assemblée d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui lui était délégué à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.

Le dimanche 18 septembre, une fête aux Champs-Elysées, de magnifiques illuminations, célébrèrent cette acceptation et ce serment.

Cependant l'émigration redoublait. Les nobles de tout sexe se portaient en foule au-delà des frontières, persuadés que, réunis avec l'étranger, ils subjugueraient sans peine une nation audacieuse qu'ils croyaient sans moyens et sans courage. Paris fut alors le rendez-vous général des émigrants; ils y trouvaient des secours pécuniaires, et partaient ensuite pour Coblentz.

Le 1er octobre 1791, l'Assemblée nationale constituante ayant, le jour précédent, fermé sa session, fut remplacée par l'Assemblée législative.

Pendant le mois d'octobre 1791, le nombre des émigrés s'accroît; tous passent par Paris pour sortir de France. Le 14 de ce mois, proclamation du roi tendante à tempérer la manie de l'émigration et à la désavouer.

Les deux partis qui divisaient alors la France, les aristocrates et les patriotes, interprétèrent diversement cette proclamation. Les premiers la trouvèrent dans le sens de la plus pure aristocratie. Le *Journal de la cour* portait que la conduite de Louis XVI était un chef-d'œuvre d'habileté et de tactique. L'ouvrage périodique intitulé *les Actes des apôtres* contenait une pièce de vers dont le refrain était : Sire, vous en avez menti, etc. Les seconds dirent que, par la rédaction amphibologique de cette pièce, le roi se ménageait des moyens de rétractation.

Les nobles qui résistaient au torrent de l'émigration recevaient des billets circulaires où on leur intimait des ordres supérieurs accompagnés des menaces suivantes : « Je dois vous prévenir que, si vous « n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à « l'époque susdite, vous serez déchu de « tous les priviléges que la noblesse fran- « çaise va conquérir. » Pour les stimuler et piquer leur amour-propre, on leur faisait passer des gravures représentant des quenouilles et des fuseaux.

Les émigrés se persuadaient qu'une expédition de quinze jours leur suffirait pour conquérir la France, imposer silence au patriotisme, et rétablir l'ancien ordre de choses.

La proclamation de Louis XVI n'ayant produit que peu d'effet, ce roi en fit, le 12 novembre 1791, une seconde qui ne fut pas plus efficace; le 16 du même mois, il adressa aux princes ses frères une lettre dont l'objet était le même. Cette proclamation et cette lettre parurent dans le même temps où Louis XVI refusa de sanctionner le décret contre les émigrés.

Je m'abstiens de mentionner un grand nombre d'événements résultant de la guerre sourde et souvent sanglante que se faisaient sur presque tous les points de la France le parti qui avait conquis sa liberté et le parti qui, par cette conquête, perdait ses priviléges. Je passe sous silence l'établissement d'une société des Feuillants qui eut lieu, en juillet 1791, dans les bâtiments du couvent de ce nom, société ministérielle et rivale de celle des Jacobins, et bientôt après dissoute. Je m'arrête sur les discussions qui agitèrent dans le même mois cette dernière société.

Les préparatifs de guerre qui menaçaient la France sur tous les points de ses frontières, firent naître la question de savoir s'il était plus utile aux Français d'attaquer leurs ennemis que d'attendre leurs attaques.

Ce fut pendant cette discussion très vive que se manifesta ce parti sanguinaire qui, dans la suite, couvrit la France d'échafauds, de prisons et de terreur, et souilla la révolution de crimes. Ce parti, qui opinait pour la guerre défensive, était évidemment inspiré par les puissances étrangères non encore préparées à la guerre. Je signale ce parti, à la tête duquel se plaça Robespierre.

Louis XVI avait notifié à l'électeur de Trèves son désir de voir les émigrés français expulsés de ses Etats, et lui avait prescrit un terme fatal pour cette expulsion. L'empereur d'Autriche, à cette nouvelle, prit fait et cause pour l'électeur de Trèves, et chargea le général Bender de

porter des secours à l'électeur en cas d'hostilités.

Le 31 décembre 1791, le ministre, au nom du roi, vint annoncer à l'Assemblée législative cette détermination, laquelle équivalait à une déclaration de guerre. Le roi répondit à l'empereur que si, au 15 janvier, l'électeur de Trèves n'avait pas dissipé réellement les rassemblements d'émigrés qui étaient dans ses Etats, rien ne l'empêcherait d'employer la force des armes pour l'y contraindre.

Dans la même séance où fut faite cette communication, l'Assemblée décréta d'accusation Louis-Stanislas-Xavier (Monsieur), Charles-Philippe (d'Artois), Louis-Joseph (de Condé), princes français; les sieurs Calonne, ex-contrôleur général, de Laqueuille aîné et Mirabeau jeune; et dans les jours suivants, elle ajouta à ce décret que les ci-dessus nommés seraient traduits à la haute cour nationale, comme prévenus du crime de haute trahison contre l'Etat. Ce décret fut sanctionné par le roi.

En janvier 1792, la France, surtout le Midi, était troublée par les intrigues et le fanatisme des prêtres qui avaient refusé de prêter le serment à la constitution. Les séductions, les frayeurs, les apparitions, les revenants, les faux miracles, toutes les fourberies en usage dans les siècles de barbarie furent employés pour soulever le peuple. Les agents des émigrés, tels que François Froment et Descombiers, forment des attroupements et désolent les provinces méridionales. Le camp de Jalès s'établit. On répand la division entre les troupes de ligne et les bataillons de volontaires; plusieurs villes sont le théâtre de scènes de carnage; des prêtres deviennent recruteurs. La corruption, les pamphlets, la violence, tout est mis en œuvre pour désorganiser la France et neutraliser la résistance que les Français pouvaient opposer aux ennemis de l'État.

Paris participa à cette perturbation générale. Les 14 et 15 janvier 1792, des assassins devaient remplir les tribunes de l'Assemblée nationale; et des cartes, fabriquées exprès, devaient favoriser leur entrée aux portes. D'autres assassins étaient chargés d'insulter les membres du comité de surveillance lorsqu'ils s'introduiraient dans la salle, et de répondre aux plaintes de ceux-ci par des coups de poignard. Aux cris des députés frappés, quelques assassins postés dans les tribunes devaient descendre dans la salle et y égorger les députés les plus renommés par leur patriotisme. Des potences devaient être dressées dans Paris pour pendre les patriotes les plus énergiques.

Ce complot, dont le comité de surveillance recueillait chaque jour de nouvelles preuves, fut divulgué peu de jours avant son exécution. Les agents de ce projet changèrent leur plan d'attaque.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1792, le feu fut mis à la prison de la Force : on arrêta les progrès de l'incendie. Le 22, il se forma des groupes menaçants au faubourg Saint-Marcel : ils furent dissipés par la municipalité. Le 23 du même mois, des attroupements séditieux se montrèrent sur plusieurs points de Paris, dans les rues du Cimetière de Saint-Nicolas-des-Champs, des Lombards, de Saint-Denis, de Beaubourg, Chapon au Marais. Les hommes qui composaient ces attroupements se portaient sur les magasins à sucre placés dans ces rues, et demandaient que cette marchandise leur fût distribuée à raison de 22 sous la livre. On voyait des instigateurs de ces mouvements exciter le peuple à résister à la garde nationale, etc. Le peuple ne répondait que mollement à ces suggestions perfides. Cependant quelques pierres furent, dans la rue Saint-Denis, lancées contre la garde. On parvint, sans beaucoup de peine, à dissiper ces attroupements. Le lendemain ils se renouvelèrent avec aussi peu de succès.

Une tentative manquée en faisait naître une autre. Le 30 janvier suivant, on découvrit dans les souterrains de l'hôtel de la guerre, à Versailles, une fabrication clandestine très active d'une grande quantité de cartouches pour la nouvelle garde du roi.

L'émigration continuait. Des orateurs payés tentaient de donner à l'opinion publique une direction favorable à la cour. Les partisans de la liberté publique se plaignaient alors de ce que les armées françaises étaient dans un grand dénûment ; de ce qu'on corrompait les journalistes patriotes, les membres les plus influents de la société des Jacobins, et ceux même de l'Assemblée législative. On répandait des pamphlets et des placards. On mit secrètement en jeu une armée de perturbateurs, d'applaudisseurs, de chanteurs, de distributeurs, d'orateurs de groupes.

L'existence de ces nébuleux établissements et les sommes considérables qu'ils coûtaient à la liste civile sont attestées par des témoignages irrécusables (1). Les ministres d'alors prétendaient, à force d'argent, changer l'opinion publique et en créer une nouvelle. Folle entreprise, moyen toujours fatal à ceux qui l'emploient!

Ces moyens paraîtront innocents, si on les compare à ceux du parti de Coblentz, parti ennemi de celui du roi et que dominait Calonne, parti inspiré par le gouvernement anglais, parti qui ne concevait que des plans de destruction et de massacres; mais je m'arrête, pour revenir à diverses scènes dont Paris fut le théâtre.

En février 1792, l'Assemblée législative rend un décret qui ordonne le séquestre des biens des émigrés.

Le 14 février 1792, les femmes du faubourg Saint-Marcel furent excitées à se soulever et à piller un magasin de sucre, situé rue des Gobelins, derrière l'église de Saint-Hippolyte, et appartenant au sieur Moinery. Au moment où ce particulier faisait transporter une partie de cette marchandise, une voiture qui en était chargée fut arrêtée par ces femmes qui débitèrent quatre barils de sucre à vingt sous la livre.

Le lendemain, nouveau rassemblement de femmes : elles se portent au même magasin et demandent du sucre au même prix. Un détachement de cavalerie se présente, trouve la rue barricadée; il force le passage le sabre à la main. Quelques particuliers montent au clocher de l'église Saint-Marcel, sonnent le toscin. Une foule innombrable accourt; on bat la générale; on fait retirer du clocher les sonneurs. Quelques heures après, la porte du clocher est enfoncée, et la cloche fait de nouveau entendre son tintement sinistre. Un détachement d'environ deux cents hommes fait descendre du clocher les sonneurs séditieux. La municipalité s'y rend en force, et parvient à faire restituer le sucre et à dissiper l'attroupement. Il y eut dans ce tumulte plusieurs personnes blessées, et la foule se dissipa.

On apercevait parmi le peuple des particuliers inconnus qui soufflaient le feu de la révolte, répandaient les inquiétudes et les fausses alarmes, excitaient la jeunesse à des violences.

Remarquons que, dans les mêmes jours, les villes de Montlhéry, de Noyon et de Dunkerque, de Metz, d'Arras, etc., furent agitées par des séditions semblables.

Le 24 février, une pièce intitulée l'*Auteur d'un moment*, où se trouvaient des sarcasmes contre Chénier et ses tragédies, jouée imprudemment au théâtre du Vaudeville, faillit allumer un incendie terrible: la prudence et la fermeté en arrêtèrent les progrès; et le lendemain un exemplaire de cette pièce fut brûlé sur le théâtre.

Les patriotes de bonne foi abondaient à Paris; mais ils étaient trompés, agités par divers moteurs.

Par décret du 5 avril 1792, toutes les congrégations séculières, ecclésiastiques, telles que les prêtres de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, de Saint-Joseph, de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, du Saint-Esprit, des Missions étrangères, de Saint-Laurent, du Saint-Sacrement, des sociétés de Sorbonne et de Navarre, des frères des Ecoles chrétiennes, des ermites du Mont-Valérien, de Senart, des frères tailleurs et cordonniers; enfin toutes les réunions d'hommes et de femmes furent supprimées. Je cite ces suppressions, parce que la plupart d'elles appartiennent à la ville de Paris.

Le 11 mai 1792, on vit dans cette ville le premier exemple d'un prêtre catholique se mariant, et venant solennellement avouer cet acte conforme aux lois de la primitive Eglise. Le vicaire de Sainte-Marguerite se présenta ce jour à la barre de l'Assemblée législative avec son épouse et son beau-père, et y reçut des applaudissements; il eut beaucoup d'imitateurs.

Les Parisiens, dont la grande majorité, patriote de bonne foi, ne désirait que la liberté et le bonheur public, étaient sans cesse égarés, contrariés, tourmentés par les moteurs des divers partis. Les dissimulations des ministres, les troupes d'écrivains, d'orateurs, d'applaudisseurs mercenaires que le gouvernement gageait à grands frais pour former une opinion factice et la faire dominer sur celle qui

(1) Tous ces faits sont détaillés dans les pièces trouvées dans l'armoire de fer, et notamment dans l'*Histoire de la Révolution*, par le ministre Bertrand de Molleville, écrivain qui ne sera pas suspect. (*Voyez* surtout tome VII, chapitre 14, pages 220 et suivantes; tome VIII, pages 76, 311, 224.)

prévalait, produisaient un effet tout contraire. Ces manœuvres, toujours révélées et dénoncées par le moyen de la presse entièrement libre, ne faisaient qu'exalter les têtes et soulever l'indignation publique contre le gouvernement, depuis longtemps discrédité.

Les Parisiens avaient encore à lutter contre les attaques cachées et les fureurs manifestes du parti de l'étranger, qui employait tour à tour toutes les insinuations perfides, les poignards et les torches du fanatisme, pour exciter des émeutes populaires, assassiner les amis de la liberté, allumer partout le feu de la guerre civile, souiller enfin de forfaits la révolution, afin de la rendre horrible et odieuse.

Quelques mécontents étaient paisibles; mais d'autres, animés par l'esprit de parti, par le chagrin d'être dépouillés de leurs vieux privilèges, indignés de se voir sans cesse victimes de leurs propres fautes, de leur orgueil et de leur résistance à la force de l'opinion publique, se livraient en désespérés à tous les excès de la vengeance, et regardaient comme des actes de vertu les crimes qu'ils commettaient pour la satisfaire. Quelques-uns furent les agents secrets des puissances étrangères qui redoutaient la contagion révolutionnaire.

Les journaux de cette époque contiennent le récit d'assassinats nombreux commis sur des personnes réputées patriotes, et parlent de fabrication de faux assignats, dans le but de faire tomber les ressources financières de l'Etat. Dans les premiers mois de l'an 1792, on découvrit plusieurs ateliers de cette fausse monnaie. On découvrit aussi des fabriques de poignards et des projets de massacres.

Le parti de l'étranger se composait encore de cette classe d'hommes immoraux, ruinés par leurs débauches, habitants ou soutiens des tripots, vivant d'actions ignominieuses, et toujours prêts à commettre les crimes qu'on veut leur payer; individus qui abondent ordinairement dans les grandes villes.

Le nombre de ces divers agents s'élevait, dit-on, dans Paris, à plus de vingt-cinq mille.

D'autre part, le gouvernement faisait sans discontinuer une guerre sourde à l'opinion dominante. On accusait les ministres d'être en intelligence avec les ennemis de la France, de favoriser tous leurs projets, et de ne point faire exécuter les lois nouvelles. Ces dernières accusations étaient fondées : un de ces ministres, le sieur Bertrand de Molleville, a eu, dans son *Histoire de la révolution*, la bonne foi d'en offrir la preuve. Ces ministres furent renvoyés : l'un d'eux, le sieur Delessart, fut, le 11 mars 1792, traduit à la haute cour pour y être jugé. On les remplaça par d'autres ministres qui avaient figuré dans les rangs des patriotes, et qui, dans la suite, furent immolés à la fureur du parti de Calonne.

En avril 1792, les premiers arbres de la liberté furent plantés à Lille, à Auxerre et ailleurs. Paris ne tarda pas à avoir les siens, que Bonaparte fit abattre (1).

Le gouvernement français, d'après les demandes exorbitantes du roi de Hongrie et de Bohême, fut obligé de déclarer la guerre à ce roi. Cette déclaration est du 20 avril 1792. Une nouvelle carrière s'ouvrit à la générosité française. Les dons patriotiques, dont les habitants de Paris avaient déjà donné l'exemple, se multiplièrent; alors une noble émulation s'établit dans toutes les classes de la société. Les départements imitèrent ce dévoûment. Les hostilités commencèrent dans les derniers jours d'avril.

Jusqu'alors une heureuse harmonie avait régné parmi les partisans de la liberté : ils marchaient d'accord vers le même but. Le parti de l'étranger sentit le besoin de troubler cette harmonie, de diviser les patriotes, de les armer les uns contre les autres, et de les porter à s'entre-détruire : ce moyen n'était pas nouveau. Le gouvernement anglais dépensa des sommes immenses pour arriver à ce but, pour déchirer la France et la couvrir de malheurs et de crimes.

Bientôt, et cette coïncidence est remarquable, commencèrent entre les patriotes une autre guerre et d'autres hostilités dont les suites devinrent très funestes à la France.

(1) Plusieurs années avant la révolution, un arbre de la liberté fut planté dans les environs de Paris, et dans un des beaux jardins de Franconville, par le comte Camille d'Albon, qui en était propriétaire. Il consistait en un grand mât, à la cime duquel était placé le chapeau, véritable symbole de la liberté. Sur une des faces du socle on lisait cette inscription : *A la liberté, Camille d'Albon*, 1782.

Robespierre, sorti de l'Assemblée constituante, après avoir séjourné pendant quelques mois dans Arras, sa patrie, revint à Paris. Sa réputation de patriote sévère et incorruptible le fit nommer à la fonction d'accusateur public. Dès qu'il vit la guerre déclarée, il se démit de cette fonction pour se livrer tout entier aux discussions du forum et au nouveau système de conduite qu'il avait adopté. Le 27 avril 1792, il dénonça à la société des Amis de la Constitution tous ceux qui avaient combattu ses opinions dans la discussion sur la guerre offensive et défensive, et les accusa de conspiration et de coalition avec les ennemis de l'Etat. On lui demanda des preuves; il promit d'en donner dans une séance prochaine.

On les attendait avec une impatiente curiosité. Robespierre, au lieu de preuves, fit l'étalage de ses services, l'apologie de sa conduite. Il voulait qu'on le crût sur parole.

Dès lors cette société fut divisée; et Robespierre parvint à en dominer une partie, et, dans la suite, à en chasser l'autre.

A la même époque, le hideux Marat, déjà fameux, reparut sur la scène politique, ainsi que son journal corrosif, intitulé l'*Ami du Peuple*. Ce journal, précurseur ordinaire des troubles de Paris, attaquait, par ses dénonciations et ses calomnies, les plus purs amis de la liberté publique.

Une pareille division se manifesta parmi les membres de la commune de Paris.

Ces divisions furent la source de maux innombrables.

Le parti de l'étranger, désespérant d'obtenir des succès par la force ouverte, essayait de détruire le patriotisme des Français par les excès de ce patriotisme.

Robespierre, séduit par ce parti dont il semble avoir été l'agent, entraîna, par l'appât des emplois lucratifs, des hommes déshonorés qui n'avaient d'espoir que dans le désordre; et, par sa réputation de popularité et ses dénonciations continuelles, des hommes qui étaient de bonne foi, mais qui, dupes de leur tempérament inquiet et emporté, considéraient les exagérations et les moyens violents comme nécessaires, il entraîna, par des exemples de terreur, la multitude des faibles; et, ne pouvant dominer les patriotes purs, il les priva de la liberté ou de la vie.

Ainsi, sous le masque de la liberté, le parti de l'étranger, pour avoir droit d'accuser cette même liberté, et de la présenter aux nations comme un horrible épouvantail, commit des crimes énormes et multipliés, alluma le feu des dissensions civiles; divisa les patriotes pour les affaiblir et les subjuguer, les porta à s'entre-détruire; excita des séditions dans toutes les parties de la France, et à Paris plusieurs émeutes, notamment celle du 20 juin, et la journée sanglante du 10 août qui renversa, avec le trône, toutes les statues des rois dans la capitale; conduisit la famille royale dans la prison du Temple; souleva les journées plus sanglantes encore du commencement de septembre, journées de massacres, où les prisons de Paris furent inondées du sang français.

Au 21 septembre, la Convention nationale succéda à l'Assemblée législative. Elle abolit la royauté, décréta le gouvernement républicain, mit Louis XVI en jugement. Ce malheureux prince, condamné à mort fut exécuté le 21 janvier 1793.

II. Etablissements religieux et civils.

Capucins de la Chaussée-d'Antin. Eglise, couvent, hospice, puis collége, situé rue Sainte-Croix, n° 5.

Le quartier de la Chaussée-d'Antin devenant de jour en jour plus populeux, il fut ordonné, par lettres patentes de septembre 1779, qu'on y établirait une chapelle, succursale de Saint-Eustache. On se décida à y transférer les capucins du faubourg Saint-Jacques.

Le sieur Brongniard fut chargé de fournir les dessins et de diriger la construction de cette capucinière. Commencée en 1780 elle fut achevée en 1782, et bénie solennellement, le 21 novembre de cette année, par l'archevêque de Paris.

Le 15 septembre suivant, les capucins de la rue du faubourg Saint-Jacques, sortis processionnellement de leur ancien couvent, vinrent occuper le nouveau.

Cet édifice atteste les progrès de l'architecture et son affranchissement des règles routinières du passé. La façade, simple, convenable à l'humilité séraphique, et dépourvue d'ornements superflus, tire toute sa beauté de l'harmonie des proportions. A ses extrémités figurent deux pavillons, couronnés d'un fronton que surmonte un attique. On entre dans chacun de ces pavillons par une porte ornée de

deux colonnes sans bases. Une troisième porte est au centre de la façade, où l'on remarque huit niches destinées à recevoir les figures des illustres de l'ordre de Saint-François, mais qui sont toujours restées vides. On y voit aussi deux tables renfoncées, chargées de bas-reliefs dont les sujets étaient relatifs à la première destination de cet édifice, et qui ont disparu dès qu'il en a reçu une autre : ces bas-reliefs étaient sculptés par Clodion.

Le cloître de ce couvent est décoré de colonnes dépourvues de bases, à l'exemple de quelques monuments antiques, et notamment de l'édifice appelé Pœstum.

L'église, fort simple, est décorée d'une ordonnance et d'un grand morceau de peinture à fresque, imitant le bas-relief, peint par le sieur Gibelin.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Ses bâtiments, pendant plusieurs années, furent affectés à un hospice où étaient soignées les maladies vénériennes. En 1800, le gouvernement y fit exécuter de grandes réparations ; et, en vertu de la loi du premier mai 1802, on y établit un des quatre lycées de Paris, nommé Lycée Bonaparte. Ce lycée, dans les premiers jours d'avril 1814, reçut une autre dénomination : celle de Collége royal de Bourbon, qu'il porte encore.

Chapelle Beaujon, située rue du Faubourg-du-Roule, nº 59. Cet édifice, construit vers l'an 1780, sur les dessins du sieur Girardin, architecte, aux frais de Nicolas Beaujon, receveur général des finances, est, dans sa petitesse, un chef-d'œuvre de goût ; ce qui confirme mon opinion sur ce que j'ai dit sur les progrès de l'architecture à cette époque.

Le portail est remarquable par sa simplicité et l'heureuse harmonie de ses parties. Deux rangs de colonnes isolées séparent la nef de deux galeries latérales dont les murs présentent des niches élevées sur un stylobate. La voûte est décorée de caissons. La lumière descend dans cette nef par une lanterne carrée.

A l'extrémité de cette nef est une rotonde entourée de colonnes corinthiennes isolées, et qui reçoit le jour d'en haut. Cette manière d'éclairer les monuments est très favorable aux effets de l'architecture.

Cette chapelle est dédiée à saint Nicolas, patron de son fondateur.

Hospice Beaujon, situé rue du Faubourg-du-Roule, nº 54. L'opulent fondateur de la chapelle dont je viens de parler fit, quelques années après, en 1784, bâtir par le même architecte, le sieur Girardin, un hospice destiné à recevoir vingt-quatre orphelins des deux sexes. Il donna vingt mille livres de rente pour leur entretien. Dans la suite, cet hospice eut une autre destination, et devint un hôpital pour les malades.

Ce bâtiment a seize toises de face sur vingt-quatre de profondeur : sa hauteur se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages au-dessus et d'un troisième dans les combles. Il contient cent lits pour les malades des deux sexes. La construction de cet édifice fait honneur aux talents du sieur Girardin. Dans la suite je produirai sur cet hospice les notions administratives qui le concernent.

Collége royal de France, situé nº 1, place Cambrai. François Ier l'avait fondé sans lui faire bâtir aucun édifice. Henri IV, voulant réparer cette omission, fit commencer des bâtiments pour ce collége ; mais la mort de ce roi en suspendit la construction, comme je l'ai dit ci-dessus. Cette construction ne fut reprise qu'à la fin du règne de Louis XV. Le 22 mars 1774, le duc de la Vrillière en posa la première pierre : trois ou quatre ans après, cet édifice, construit sur les dessins du sieur Chalgrin, fut terminé.

Il présente une grande cour entourée de trois côtés de bâtiments. Dans le corps qui se trouve placé en face de la porte d'entrée, est la salle des séances publiques, salle assez vaste, dont le plafond est décoré d'un sujet allégorique peint par Tarraval. On y a construit un amphithéâtre, et on l'a ornée d'un tableau de M. Lethiers, représentant la fondation de ce collége par François Ier.

Les bâtiments latéraux contiennent plusieurs salles où se font les cours. On comptait, sous Louis XVI, vingt et un cours auxquels sont attachés vingt et un professeurs. Il y a aujourd'hui vingt-quatre professeurs, qui desservent vingt-quatre cours, tels sont : les cours d'astronomie, de mathématiques, de physique générale et mathématique, de physique expérimentale, de médecine, d'anatomie, de chimie, d'histoire naturelle, du droit de la nature et des gens, d'histoire et de philosophie morale, de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, de langue arabe, de langue

turque, de langue persane, de langue et de littérature chinoises et tartare-mantchou, de langue et de littérature sanscrites, de langue et de littérature grecques, de langue et de philosophie grecques, d'éloquence latine, de poésie latine et de littérature française, d'économie politique, d'archéologie et d'histoire des législations comparées.

Les cours étant plus fréquentés qu'autrefois, il résulte que les salles sont souvent insuffisantes (1).

Ecole de Chirurgie et de Médecine, située rue de l'Ecole-de-Médecine, nº 14. J'ai parlé de l'ancienne école de médecine, placée rue de la Bûcherie, et qui fut transférée dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Il existait aussi un amphithéâtre de chirurgie dans la même rue de l'Ecole-de-Médecine, près de l'ancienne église de Saint-Côme, dont les bâtiments, devenus insuffisants, ont été et sont encore occupés par l'école gratuite de dessin.

Ici je m'occupe d'un autre édifice consacré aux sciences médicales; édifice dont, le 14 décembre 1774, Louis XVI posa la première pierre, et qui fut élevé sur les dessins du sieur Gondouin, et sur l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne. La première thèse y fut soutenue le 31 août 1776.

La façade sur la rue a trente-trois toises de longueur : elle offre une ordonnance d'ordre ionique, composée de 16 colonnes, dont quatre d'un côté de la principale entrée, et quatre de l'autre; elles décorent les extrémités de deux ailes de bâtiments qui s'avancent jusque sur la rue. Les autres colonnes ornent la porte d'entrée au centre, et forment, dans les deux intervalles, un péristyle à quatre rangs, supportant un étage supérieur, et laissant apercevoir une cour entourée de magnifiques bâtiments.

Au-dessus de la porte d'entrée est un grand bas-relief, ouvrage du sieur Berruer, dont le sujet offre, sous des figures allégoriques, le Gouvernement, accompagné de la Sagesse et de la Bienfaisance, protégeant l'art de la chirurgie, et le génie des Arts déployant le plan de cette école.

La cour, profonde de onze toises, large de seize, est remarquable par la façade qui se présente en y entrant. Un péristyle de six colonnes d'ordre corinthien, de grande proportion, couronné par un fronton, forme avant-corps et présente l'entrée de l'amphithéâtre. Sur le mur du fond de ce péristyle, et dans la partie élevée, se voient cinq médaillons entourés de guirlandes de chêne, offrant les portraits de Jean Pitard, d'Ambroise Paré, de George Maréchal, de François de La Peyronnie, et de Jean-Louis Petit, célèbres chirurgiens français.

Dans le fronton qui couronne cette ordonnance, est un bas-relief exécuté par Berruer, représentant les figures allégoriques de la Théorie et de la Pratique se donnant la main.

Si l'on entre dans l'amphithéâtre, on jugera que son peu d'étendue ne répond pas à la magnificence de son frontispice. Il peut néanmoins contenir douze cents élèves. Il est décoré de trois grands morceaux de peinture à fresque, exécutés par le sieur Gibelin.

Le premier a pour sujet Esculape enseignant les principes de la médecine et de la chirurgie. Au bas est cette inscription : *Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis.*

Dans le second tableau, on voit Louis XVI accueillant son premier chirurgien, La Martinière, et plusieurs autres académiciens et élèves. Devant eux sont déployées des récompenses encourageantes. On y lit cette inscription : *La munificence du monarque hâte leurs progrès et récompense leur zèle.*

Le troisième tableau présente une scène guerrière, où l'on voit des blessés secourus par des chirurgiens, et cette inscription : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie.*

Sur le mur demi-circulaire, au-dessus de la porte du centre, on lit encore ce distique latin :

Ad cædes hominum prisca amphitheatra patebant :
Ut longum discant vivere nostra patent.

Les autres corps de bâtiments contiennent des salles de démonstration, d'administration, et une bibliothèque; l'étage situé sur la rue est occupé par un vaste cabinet d'anatomie humaine et d'anatomie comparée.

C'est dans ce bâtiment que l'Académie de chirurgie tenait ses séances. La Faculté de médecine l'a remplacée, et vingt-deux professeurs font des cours sur les diverses parties des sciences médicales.

Une académie de médecine a été érigée depuis 1814; je n'en parle point, parce

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

que le temps de cette érection est hors des limites que je me suis prescrites (1).

L'Ecole nationale fut, par les soins du comte de Thélis, établie en 1779 à Issi, près de Paris; vingt-quatre orphelins pauvres y recevaient de l'éducation, travaillaient à la construction des chemins, apprenaient des évolutions militaires, etc. Ces élèves, après avoir confectionné et réparé plusieurs routes dans les environs de Paris, furent, en 1781, transférés dans le Berri.

Cet établissement, qui méritait d'être encouragé par le gouvernement, ne l'ayant été que faiblement, a cessé d'exister.

Ecole des Orphelins militaires. Elle fut établie sous ce règne par le chevalier Pawlet. Les mêmes causes qui avaient ruiné l'école mentionnée dans le précédent article ruinèrent celle-ci.



Église de la Madeleine.

Ecole royale des Ponts et Chaussées, située d'abord Chaussée-d'Antin, vis-à-vis la rue Sainte-Croix. Elle a depuis changé plusieurs fois d'emplacement : elle est aujourd'hui située rue Culture-Sainte-Catherine, nº 27.

Cette école importante, dont les commencements remontent à l'an 1747, ne reçut de la consistance qu'en 1784, par les soins du sieur Perronet. Elle fut instituée de nouveau par la loi du 19 janvier 1791, et confirmée par celle du 30 vendémiaire an IV : cette dernière loi fixe le nombre des élèves à trente-six. En l'an X, ce nombre fut porté à cinquante, et depuis à quatre-vingts. Ces élèves, depuis l'an IV, furent tous tirés de l'Ecole polytechnique.

L'enseignement de cette école se divise en études de théorie et en études de pratique, ou exercice. La théorie consiste dans l'application du calcul, de la géométrie descriptive, de la mécanique et de la physique, à l'art de l'ingénieur des ponts et chaussées; dans l'architecture civile et la minéralogie.

Les études pratiques sont le travail intérieur qui consiste dans l'application des théories dont on vient de parler, et dans le travail extérieur, c'est-à-dire dans l'envoi d'un certain nombre d'élèves employés auprès des ingénieurs chargés de travaux importants dans les départements.

Trois professeurs enseignent dans cette école, l'un la mécanique, l'autre la stéréotomie, appliquées à des routes, à des ponts et à la navigation intérieure; le troisième, l'architecture civile et la navigation intérieure. La minéralogie est enseignée au cabinet minéralogique de l'hôtel des Monnaies.

Ecole de Minéralogie docimastique, à l'hôtel de la Monnaie. Par lettres patentes du 11 juin 1778, une chaire de métallurgie et de minéralogie docimastique fut établie à la Monnaie; et le savant Lesage, qui depuis longtemps faisait des cours de chimie, en fut créé professeur (1).

Ecole des Mines, située d'abord rue de l'Université, nº 61, et aujourd'hui rue d'Enfer, nº 34. Le cardinal de Fleury avait conçu le projet de cette utile institution. Un arrêt du conseil, du 19 mars 1783, le mit à exécution; elle se compose d'un conseil des mines, qui donne des avis au ministre de l'intérieur sur tout ce qui concerne les mines, usines, salines et carrières, et qui a sous sa direction des ingénieurs et des écoles pratiques. La curieuse collection de minéralogie contenue dans les salles de cette école est ouverte au public les lundis et jeudis (2).

Ecole royale de Chant, de Déclamation et de Danse, située rue Bergère, nº 2. Elle fut fondée par lettres du 3 janvier 1784, à l'instigation du baron de Breteuil. L'ouverture eut lieu le 1er avril suivant. Le sieur Gossec en fut le premier directeur. Cet établissement a pour objet de perfectionner les dispositions qu'annoncent les jeunes gens des deux sexes pour le théâtre lyrique. Leur éducation y est soignée; on leur enseigne le chant, la musique instrumentale, l'harmonie et la composition musicales, la danse et la déclamation.

Cette école éprouva des vicissitudes pendant la révolution. Napoléon lui procura une consistance nouvelle et lui imposa le nom de Conservatoire de musique, que le public lui donne encore, quoiqu'il soit ordonné de lui restituer son nom ancien.

Ecole de Déclamation pour le Théâtre-Français, fondée en 1786, à l'instigation du duc de Duras. Les acteurs Molé, Dugazon et Fleury en furent les professeurs. C'est dans cette école que se sont développés les talents du célèbre tragédien Talma. Elle ne s'est pas soutenue.

Ecole de Natation, située à la pointe de l'île Saint-Louis, fondée en juin 1785, par le sieur Turquin, le même qui avait établi les Bains-Chinois. En 1786, le prévôt et les échevins de Paris prirent cet établissement sous leur protection. Dans la suite, une autre école plus considérable et plus commode fut placée au bas du quai d'Orsay; elle est toujours en activité.

Il fut aussi établi, pendant ce règne, une école de filature pour les enfants aveugles, située rue de la Mortellerie; une école de boulangerie, située rue de la Grande-Truanderie, que présidaient les sieurs Parmentier et Cadet de Vaux; et des écoles de charité dans presque toutes les paroisses de Paris.

Ecole ou Institution des Sourds-et-Muets, située rue du faubourg Saint-Jacques, nos 254, 256, 258. On avait déjà essayé plusieurs systèmes pour suppléer au défaut de la parole, lorsque l'abbé de l'Epée mit sa méthode en usage : elle prévalut, et obtint seule un succès soutenu. Cet ecclésiastique, humble et bienfaisant, établit dans sa maison une école où il enseignait aux jeunes personnes sourdes et muettes à lire, à écrire, à comprendre toutes les difficultés de la grammaire, à saisir et à rendre par écrit les idées les plus abstraites de la métaphysique.

Persécuté, comme janséniste, par l'archevêque de Paris; inconnu des Parisiens, encore plus du gouvernement, malgré ses vertus, son zèle et son admirable méthode, ce vénérable abbé vivait dans une noble obscurité, lorsqu'en 1777 l'empereur Joseph II, séjournant dans cette ville, vint visiter cette école et admirer les moyens ingénieux qu'employait l'instituteur pour rendre en quelque sorte la parole aux

(1) Voyez ci-dessus, *Hôtel des Monnaies.*

(2) Toutes les productions minérales de la France y sont réunies; il y en a deux collections : dans l'une, elles sont classées par départements; dans l'autre, elles sont placées dans leur ordre méthodique relativement aux autres productions minérales de l'univers.

nuets. Etonné que le gouvernement laissât cette institution sans encouragement, il en parla à la reine de France, qui voulut voir l'école de l'abbé de l'Epée. Dès lors, la tourbe des imitateurs suivit cet exemple. On s'y porta en foule; et, le 21 novembre 1778, un arrêt du conseil autorisa cette école, et annonça qu'elle serait établie dans le couvent des Célestins supprimés; mais le gouvernement, lorsqu'il n'était pas poussé par l'intrigue, et surtout lorsqu'il ne s'agissait que d'objets utiles, ne se pressait pas de remplir ses promesses. Ce ne fut que sept ans après qu'il s'en occupa. Par arrêt du conseil du 25 mars 1785, l'école de l'abbé de l'Epée fut transférée dans le bâtiment des Célestins, et on accorda à cet établissement une somme annuelle de 3,400 livres.

L'abbé de l'Epée mourut à Paris en 1790 (1). Il fut remplacé par l'abbé Sicard, son élève, que le sieur de Cicé, archevêque de Bordeaux, avait, en 1785, adressé à l'abbé de l'Epée, pour être enseigné suivant sa méthode. L'abbé Sicard la perfectionna.

Cette institution fut, pendant la révolution, transférée du bâtiment des Célestins dans celui de Saint-Magloire.

Le nombre des pensionnaires est fixé à soixante, et celui des élèves dont les places sont gratuites à vingt-quatre. Il s'y trouve une école et pension pour les sourdes et muettes : on leur apprend à lire, écrire et calculer, et divers arts ou métiers.

Ecole ou Institution des jeunes Aveugles, située rue Saint-Victor, nos 66 et 68. Le sieur Haüy fit pour les aveugles de naissance, par le sens du toucher, ce que l'abbé de l'Epée avait fait pour les sourds et muets par le sens de la vue. Il s'offrit à la société philanthropique, pour enseigner gratuitement les aveugles-nés dont cette société prenait soin. Son procédé n'était pas nouveau; mais il fut le premier qui le mit en œuvre à Paris, et qui le perfectionna.

Cet enseignement, commencé en 1784, fut distrait de la société philanthropique. Le 19 février 1785, l'école fut ouverte, et l'Académie de Musique donna un concert à son bénéfice. En 1786, le sieur Haüy obtint un local dans le château des Tuileries.

Ces aveugles enfants apprenaient la lecture, l'écriture, le calcul, la musique, la géographie, l'art de composer à la casse et d'imprimer.

Ils enseignaient même à lire à des enfants non privés de la vue. Au mois de décembre 1786, ils firent à Versailles, devant le roi, les exercices les plus étonnants; mais l'institution n'en fut pas plus protégée, et le sieur Haüy ne jouit point des fruits de son établissement.

Dans un exercice public, qui eut lieu le 26 juillet 1814, les jeunes aveugles travaillèrent à la casse, et, avec des caractères en relief, composèrent les phrases qu'on leur dictait, expliquèrent plusieurs passages de Virgile, et résolurent plusieurs problèmes algébriques. On y vit, pour la première fois, un sourd et muet communiquer avec un aveugle. Une phrase, composée par le premier, fut récitée à haute voix par le second : celui-ci, à son tour, dicta par signes au sourd et muet une phrase que ce sourd et muet écrivit.

En 1790, cet établissement était situé rue Notre-Dame-des-Victoires ; en l'an IX (1801) il fut réuni à l'hospice des Quinze-Vingts, rue de Charenton ; enfin, par ordonnance du 8 février 1815, il fut séparé de cet hôpital, et fixé rue Saint-Victor, dans les bâtiments de l'ancien collége des Bons-Enfants, ou séminaire Saint-Firmin.

Bureau académique d'Ecriture, situé rue Coquillière. Un établissement de cette nature existait déjà; il était composé d'une communauté d'écrivains-jurés, experts, vérificateurs; sous Louis XVI on lui donna une nouvelle consistance Des lettres patentes, du 23 janvier 1779, organisèrent cet établissement, et le composèrent de vingt-quatre membres, vingt-quatre agrégés et vingt-quatre associés, écrivains et graveurs. On y tenait des séances, on y formait des élèves, et même il s'y trouvait une pension.

Ce bureau est aujourd'hui représenté par la Société académique d'écriture.

Halles et Marchés. Je ne parle ici que de ceux qui furent établis pendant le règne de Louis XVI.

Marché Beauveau, situé entre les rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton. On y arrive de la première de

(1) M. de Seine, sourd et muet, son élève, fit ce distique pour être placé sur le buste de cet instituteur :

Il révèle à la fois les secrets merveilleux
De parler par les mains, d'entendre par les yeux.

ces rues par celle de Le Noir, et de la seconde par celle d'Aligre. Il fut construit, en 1779, sur les dessins de l'architecte appelé Le Noir le Romain. Au centre est une fontaine. Le nom de Beauveau lui vient de celui de la dame de Beauveau-Craon, abbesse de Saint-Antoine.

Ce marché vaste et commode est le seul de ce faubourg.

MARCHÉ DE BOULAINVILLIERS, situé entre les rues du Bac, au nº 13, et de Beaune, au nº 4. Il fut établi à la demande du sieur Boulainvilliers, en vertu de lettres patentes de novembre 1780, enregistrées le 16 janvier 1781, sur l'emplacement de l'hôtel qui servait de logement à la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi. Cet hôtel occupait auparavant l'emplacement de la halle du Pré-aux-Clercs, ou halle Barbier.

MARCHÉ SAINTE-CATHERINE, situé sur l'emplacement du couvent des chanoines de Ste-Catherine-du-Val-des-Ecoliers (1). Le 20 août 1783, le sieur d'Ormesson, contrôleur général des finances, en posa la première pierre. On y arrive par les rues Caron et d'Ormesson.

LA HALLE AU POISSON EN DÉTAIL, située au carreau de la Halle, fut construite, en 1786, sur l'emplacement de l'ancienne halle aux Blés.

LA HALLE A LA MARÉE était établie aux Halles, en face du pilori. Des lettres patentes du 21 août, enregistrées le 3 septembre 1784, portent qu'elle sera transférée sur l'emplacement de la Cour des Miracles, près des Petits-Carreaux ; elle fut construite sur les dessins du sieur Dumas. Les marchandes de marée refusèrent de l'occuper; pendant la révolution, on y construisit des forges.

HALLE AUX CUIRS, située rue Mauconseil, nº 34, et rue Française, nº 5 : elle était auparavant située rue de la Lingerie. En 1784, elle fut transférée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne et du théâtre des Italiens. Cet établissement a entraîné le commerce des cuirs dans ce quartier.

HALLE AUX DRAPS ET TOILES, située entre les rues de la Poterie et de la Petite-Friperie. Elle fut construite, en 1786, sur les dessins de MM. Legrand et Molinos, et sur l'emplacement d'une ancienne halle aux draps. Cette halle en forme deux : l'une destinée au commerce des draps, et l'autre à celui des toiles. Elles ont ensemble quatre cents pieds de longueur, et sont éclairées par cinquante croisées.

Un escalier à double rampe se présente à la principale entrée de cet édifice : cette entrée est placée au milieu de sa longueur; et une rue percée en face facilite sa communication avec les rues de Saint-Honoré et des Bourdonnais. L'intérieur est remarquable par sa distribution commode et par un caractère de simplicité qui lui convient.

MARCHÉ DES INNOCENTS, situé sur l'ancien cimetière des Innocents, entre la rue aux Fèvres ou aux Fers, et la rue de la Ferronnerie. Il s'étend depuis la rue Saint-Denis jusqu'au marché aux Poirées et la rue de la Lingerie.

La population, toujours croissante, faisait sentir l'insuffisance des marchés existants, et le besoin d'un emplacement nouveau; d'autre part, le cimetière des Innocents, voisin de ces marchés, parut propre à leur agrandissement.

Dans son origine, ce cimetière était placé hors des murs de Paris; par l'effet de l'extension de cette ville, il se trouva au centre de sa partie septentrionale; et, depuis plus de huit siècles, on y enterrait des morts. Dans les derniers temps, ce cimetière était le réceptacle des cadavres de la population de vingt-deux paroisses. Les vapeurs qui s'en exhalaient ne pouvaient qu'être funestes à la santé des vivants. Les habitants des quartiers voisins, en 1724, en 1725, en 1737, portèrent des plaintes contre l'existence de ce cimetière et contre ses exhalaisons dangereuses. En 1746 et 1755, les réclamations recommencèrent. Le parlement avait déjà chargé des chimistes d'en faire leur rapport. En 1780, le lieutenant de police fit faire une nouvelle enquête par les sieurs Cadet de Vaux et Fontane, physiciens, qui se convainquirent que ce cimetière était le plus méphitique de Paris (1). Il fut résolu qu'il serait converti en marché.

(1) *Voyez* tome II.

(1) Au mois de juillet 1780, un habitant de la rue de la Lingerie, dont la maison était contiguë au cimetière des Innocents, descendant dans sa cave, fut frappé d'une odeur si insupportable qu'il ne put y pénétrer. Des personnes plus courageuses, après avoir pris diverses précautions, y entrèrent, et reconnurent que le mur ayant cédé à l'effort des terres, des cadavres corrompus s'é-

Ce cimetière, dont j'ai donné la des-
:ription, était bordé, des quatre côtés, par
ıne galerie couverte, sombre, humide,
peuplée d'écrivains et de marchandes de
nodes, garnie de tombeaux et d'épitaphes.
Dans l'intérieur s'élevaient quelques mo-
numents dont j'ai parlé; et, vers l'angle
ormé par la rue Saint-Denis et la rue
ıux Fers, était l'église paroissiale des In-
nocents. La démolition de ces monuments
et édifices fut décidée.

On commença ces travaux en 1786; on démolit, puis on enleva assez profondément les ossements et la terre du cimetière, qui furent transportés pendant plusieurs mois dans les carrières du sud de Paris, et surtout dans la carrière située au-dessous de la maison dite de la Tombe-Issoire (1)

Ce transport, exécuté pendant la nuit et dans les chaleurs de l'été, causa des maladies aux habitants des rues par où les voitures passaient.

Toutes les constructions hideuses et les monuments anciens qui pouvaient intéresser les curieux ou les familles disparurent devant un établissement d'utilité publique. Le sol fut renouvelé, exhaussé et pavé. Au centre de la place s'éleva une fontaine magnifique dont je vais parler.

Vers l'an 1813, on a construit autour de ce marché des galeries en bois, où les marchands en détail sont abrités.

Le matin, souvent avant le jour, on vend en gros, dans ce marché, les fruits, les légumes et les herbages que dans la journée on revend en détail.

Fontaine du Marché des Innocents. A l'angle formé par la rencontre des rues aux Fers et de Saint-Denis, était une fontaine dont la décoration se divisait en trois parties, chacune composée d'une arcade, accompagnée de pilastres corinthiens et de figures en bas-relief. Cette ordonnance était surmontée par un attique et un fronton. Deux de ces parties, adossées à un bâtiment, avaient leur façade sur la rue aux Fers, et la troisième sur la rue Saint-Denis. Cette construction angulaire, exécutée en 1551, fut, comme je l'ai dit, quant à l'architecture, l'ouvrage de Pierre Lescot, abbé de Clagni, et quant aux sculptures, celui du célèbre Jean Goujon.

On voulait conserver ce monument précieux de la sculpture du seizième siècle : un ingénieur, appelé Six, proposa d'ériger une fontaine au centre du marché des Innocents, et de l'orner de l'architecture et des bas-reliefs dont était enrichie l'ancienne fontaine. Sa proposition fut adoptée.

Toutes les parties qui formaient la belle décoration de cette fontaine furent démolies, transportées et mises en place avec les précautions et les soins que méritait un des chefs-d'œuvre de la renaissance des arts. Suivant le plan nouveau, il fallait composer une fontaine monumentale, isolée; et les deux faces de la décoration de la fontaine ancienne étaient insuffisantes pour orner les quatre faces de la nouvelle. Il fallait suppléer à cette insuffisance par de nouveaux pilastres, de nouveaux bas-reliefs; et surtout aux cinq figures de Naïades exécutées avec tant de grâce par Jean Goujon, il fallait ajouter trois autres Naïades dans le même style, Voici comment on a opéré.

Les pierres des deux faces anciennes furent employées à la construction des quatre faces : en leur adjoignant alternativement des pierres nouvelles, on donna aux unes et aux autres une teinte générale, qui fit disparaître la différence de leur couleur. Par cet amalgame d'assises de pierres, et par la teinte commune qu'elles reçurent, l'ensemble du monument fut en accord parfait avec ses parties; et son architecture conserva son caractère primitif.

Les trois Naïades et les autres bas-reliefs ajoutés sont l'ouvrage du sieur Pajou, qui parvint à imiter son modèle, et même à le surpasser sous le rapport de la correction, mais les attitudes gracieuses et naïves qui caractérisent le ciseau de Jean Goujon pouvaient-elles être exacte-

...ient éboulés dans cette cave. La police défendit aux journaux de parler de cet éboulement. Des médecins y furent envoyés.

(1) Un soir, pendant qu'à la lueur des flambeaux on chargeait une voiture de terre et d'ossements, on vit une tête de mort s'agiter, faire quelques bonds. A cette vue, les cheveux se dressent sur la tête des intrépides fossoyeurs; ils reculent d'effroi. On va chercher un prêtre pour faire cesser, par des exorcismes, ce miracle sinistre. Bientôt des éclats de rire succédèrent à l'épouvante, lorsqu'on vit sortir de cette tête un gros rat qui s'y était logé sans doute pour y vivre aux dépens de la cervelle du défunt.

ment reproduites ? On n'imite jamais les grâces.

Voici la description de cette fontaine.

Au centre de la place, au point le plus exhaussé du sol, est, au-dessus de trois gradins, un vaste bassin carré. Du milieu de ce bassin s'élève un soubassement de même forme, aux angles duquel sont placées quatre figures de lions en plomb, moulées à Rome sur les lions de la fontaine de Termini. Sur les faces de ce soubassement sont, en saillies, quatre bassins en plomb, de forme élégante, où viennent se verser par cascades les eaux supérieures.

C'est au-dessus de ce soubassement que s'élève la partie élégante et riche en sculpture. Une construction quadrangulaire est percée sur chaque face par une arcade dont les côtés sont ornés de pilastres corinthiens, cannelés. Entre ces pilastres est une figure de Naïade en grande proportion. L'entablement, richement décoré, est surmonté par un attique orné de bas-reliefs, par un fronton et par une coupole couverte de dalles de cuivre, en forme d'écailles de poisson.

A travers les quatre arcades, sur un piédestal élégant, on voit une vasque, du milieu de laquelle jaillit une gerbe d'eau, qui s'y élève et qui tombe ; puis, de la vasque, l'eau se jette en nappe dans le réservoir, et du réservoir retombe de même dans les quatre bassins en plomb placés en saillies sur les faces du monument. Ensuite, versée par ces chutes abondantes, lancée par les quatre lions placés aux angles, l'eau remplit le grand bassin carré, et va se répandre au dehors par quatre masques qui sont au-dessous des bassins de plomb.

L'exécution de cette fontaine, commencée en 1788, a été confiée aux talents du sieur Poyet, alors architecte de la ville, et à ceux de MM. Legrand et Molinos, architectes des monuments publics. Des trois nouvelles Naïades qu'ajouta le sieur Pajou, deux sont sur la face méridionale et une sur la face occidentale. Les sieurs L'Huillier, Mézières et Daujon ont exécuté les ornements et bas-reliefs qui restaient à faire.

Sous Louis XVI, comme sous les rois ses prédécesseurs, les magistrats de Paris faisaient volontiers construire de magnifiques fontaines, sans se mettre en peine de leur procurer de l'eau. Celle-ci, pendant vingt-quatre ans, resta aride et inanimée. Il faut pourtant en excepter deux bornes-fontaines placées au bas du monument, qui fournissaient et fournissent encore de l'eau de la pompe de Notre-Dame.

En l'an 1812, la construction de l'égout de la rue Saint-Denis et celle de la conduite provenant de la galerie de Saint-Laurent, fournissant des eaux du canal de l'Ourcq, amenèrent jusqu'à la place du marché des Innocents des eaux abondantes qui alimentèrent la fontaine de ce marché, lui donnèrent la vie, et produisirent les jets et les cascades dont je viens de parler.

Sur l'ancienne fontaine étaient quelques inscriptions : au-dessus des cinq Naïades sculptées par Jean Goujon, on lisait celle-ci sur un tableau en marbre noir : FONTIUM NYMPHIS, *Aux Nymphes des fontaines*. On l'a conservée.

En 1689, on y fit graver ce distique de Santeul.

Quos duro cernis simulatos marmore fluctus,
Hujus nymphæ loci credidit esse suos.

« Les eaux que tu vois ici représentées « avec du marbre, imitent si bien la na« ture, que la nymphe de ce lieu s'y es« trompée, et les a prises pour celles d« sa source. »

Les architectes qui ont exécuté la translation et l'érection de la fontaine actuell avaient supprimé cette inscription, don la pensée prouve que Santeul connaissai mieux la poésie que les arts d'imitation Il loue ce qui est le moins louable dans c monument, les flots d'eau sculptés, et n dit rien de ce qui mérite le plus les éloges de ces figures de Naïades, objet de l'admiration de tous les connaisseurs.

Dans le bureau de la préfecture de Paris, on jugea tout autrement : entraîn par le noble désir de rétablir tout ce qu avait existé autrefois, on fit, sans discernement, au mois de juillet 1819, replace cette inscription (1).

FONTAINE DE LA CROIX DU TRAHOIR située à l'angle occidental formé par le

(1) Dans l'ardeur de cette prétendue restauration, on commit, en grosses lettres d'or une faute grammaticale assez grave : au lieu de *quos*, on mit *quas*. Cette faute monumentale a subsisté pendant quelques mois Elle a été relevée par les journaux ; alor on l'a fait disparaître.

rues de l'Arbre-Sec et de Saint-Honoré. Dans les années 1775 et 1776, elle fut reconstruite sur les dessins du sieur Soufflot. J'en ai parlé ailleurs. Elle fournit de l'eau de la pompe Notre-Dame.

FONTAINE DES PETITS-PÈRES, située place des Petits-Pères. Elle est isolée et présente une pile de maçonnerie fort simple. Cette construction éprouva, en 1774, un événement qu'on ne doit pas omettre; elle s'enfonça subitement de la profondeur de treize pouces. La ville adopta le projet de relever sa masse entière par le moyen des machines. Ce tour de force coûta de grands travaux et des sommes plus considérables qu'il n'en eût fallu pour l'abattre et la reconstruire suivant les procédés ordinaires.

Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

FONTAINES MARCHANDES. On commença, en 1774, à construire ces espèces de fontaines dont l'objet était de procurer aux Parisiens une eau plus salubre et plus limpide, et de préserver les porteurs d'eau des dangers qu'ils couraient en allant puiser l'eau dans la Seine. Les premiers établissements de ce genre eurent lieu sur la rive droite de cette rivière, et notamment sur le quai de l'Ecole. Les entrepreneur percevaient une légère contribution sur les porteurs d'eau. Là les tonneaux, portés sur des charrettes, étaient facilement remplis. Le fisc vint en 1775, comme à l'ordinaire, porter sa main avide sur cet établissement qui prospérait. Il accrut considérablement le prix de cette contribution; ce qui excita des clameurs. Enfin les prix furent réglés d'une manière plus convenable, et les fontaines se multiplièrent dans la suite, surtout depuis l'existence des pompes à feu, dont je parlerai bientôt.

EAUX DE PARIS. Les concessions étaient toujours renouvelées; les machines hydrauliques, et surtout celles du Pont-Notre-Dame, tombaient de vétusté, ou ne donnaient que de faibles produits; les fontaines publiques restaient stériles. Cette pénurie, toujours croissante, réveilla l'attention des magistrats de la ville. En 1762, le sieur Desparcieux avait proposé de conduire à Paris l'eau de la petite rivière de l'Yvette, ainsi que je l'ai dit (règne de Louis XV) : on abandonna ce projet; puis il fut reproduit sans obtenir plus de succès.

En 1769, le chevalier d'Auxiron proposa l'établissement des pompes à feu, à l'instar de celles d'Angleterre. En 1771, les sieurs Vachette et Langlois mirent en avant un projet de pompes à manéges établies sur des bateaux. La ville restait indécise sur ces projets nouveaux et sur les anciens que l'on reproduisait.

Cependant le besoin d'eau se faisant sentir plus impérieusement, on proposa divers autres moyens. En 1776, le sieur Capron s'offrait, par l'effet d'une nouvelle machine hydraulique, à élever une masse considérable d'eau de la Seine : la conduite des eaux de l'Yvette fut de nouveau mise en avant. D'autre part, les sieurs Perrier frères renouvelèrent la proposition d'établir des pompes à feu.

Le bureau de la ville, pressé par le besoin d'eau, retenu par les grandes dépenses que nécessitait chacun de ces divers projets, ne décidait rien, lorsque les sieurs Perrier parvinrent à le tirer d'embarras. Ils lui demandèrent l'autorisation de publier un prospectus, dans lequel ils se soumettaient à fournir de l'eau dans les maisons de chaque quartier de Paris moyennant une somme désignée, que les propriétaires ne paieraient que lorsque la machine en activité leur amènerait de l'eau. Ce prospectus fut accueilli.

Après plusieurs oppositions, comme en éprouvent ordinairement les nouveautés les plus utiles, les sieurs Perrier, en 1778, formèrent une compagnie de capitalistes; et, autorisés par des lettres patentes de l'année précédente, ils commencèrent les travaux de leur établissement, dont voici la description.

POMPE A FEU DE CHAILLOT, située au bas du village de ce nom, sur le quai de Billy, nº 4. Un bâtiment solide fut construit sur ce quai. Un canal d'un mètre de largeur, pratiqué sous le chemin de Versailles, reçoit l'eau au milieu du cours de la Seine, et conduit sous cette maison, dans un puisard, une quantité suffisante d'eau de cette rivière : cette eau s'élève du puisard par deux pompes aspirantes et foulantes, destinées à se suppléer au besoin. Ces pompes sont mises en mouvement par la vapeur qui s'échappe des chaudières construites sur des fourneaux de grande dimension.

Une de ces pompes élève l'eau, au-dessus du niveau moyen de la Seine, à la hauteur de cent dix pieds, et la verse dans

quatre réservoirs placés sur la partie éminente du coteau de Chaillot; réservoirs où l'eau se clarifie, et dont chacun contient neuf mille muids. Un tuyau de fonte de fer, d'un pied de diamètre, part de ces réservoirs, passe sous la rue du Faubourg-Saint-Honoré, se prolonge le long du boulevard jusqu'à la porte Saint-Antoine; se divise en plusieurs branches qui suivent la direction des rues principales, puis se subdivisent en moindres branches qui aboutissent aux maisons qui sont abonnées. Ces canaux s'étendent jusqu'aux extrémités du faubourg Saint-Antoine.

Une des deux pompes élève, dans l'espace de vingt-quatre heures, deux cent dix-neuf pouces d'eau, équivalant à quinze mille sept cent soixante-huit muids, ou quatre mille trois cent quarante-deux hectolitres.

Le 8 août 1781, on fit, en présence du lieutenant de police, le premier essai de la pompe à feu : le succès fut complet; et, au mois de juillet 1782, les eaux de cette pompe furent pour la première fois conduites à la fontaine publique située à la porte Saint-Honoré; puis de semblables fontaines s'établirent à la Chaussée-d'Antin, à la porte Saint-Denis, ainsi qu'à l'entrée de la rue du Temple.

Cette machine, la première qui ait paru en France, a, depuis son établissement, et notamment en 1805, été considérablement perfectionnée. La quantité de combustible nécessaire à l'ébullition des chaudières a diminué de plus d'un tiers.

Pompe a feu du Gros-Caillou, située sur la rive gauche de la Seine, sur le quai des Invalides, au bout de la rue de la Pompe.

Les sieurs Perrier, après avoir établi au bas de Chaillot leur machine hydraulique destinée à fournir de l'eau à la partie septentrionale de Paris, firent établir une seconde pompe à feu sur la rive gauche de cette rivière, pour alimenter les fontaines de la partie méridionale de cette ville. La première pierre en fut posée le 24 juillet 1786 par le prévôt des marchands et les échevins de Paris; et l'on donna à cette cérémonie puérile un éclat que n'avait pas eu la fondation du premier établissement.

Comme le sol du côté du Gros-Caillou ne présentait point d'éminence pour placer les réservoirs, on fut obligé, dans la construction du bâtiment destiné à cette machine hydraulique, d'ajouter une tour carrée, haute de près de soixante-dix pieds, pour y placer le réservoir des eaux élevées par cette machine.

Cette pompe, qui alimente plusieurs fontaines publiques et particulières de la partie sud de Paris, produit en vingt-quatre heures soixante-dix pouces d'eau, équivalant à cinq mille quarante muids, ou mille trois cents kilolitres.

Un troisième bâtiment destiné à une pompe à feu fut construit sur la même rive de la Seine, près de la barrière de la Gare. Il présente une tour carrée qui, comme celle du Gros-Caillou, est fort élevée. Ce bâtiment, d'un beau caractère, n'a jamais eu de pompe en activité.

La compagnie des eaux fournissait gratuitement toutes les eaux nécessaires contre les incendies : à cet effet, elle avait établi, dans les rues où passent ses principales conduites, des robinets multipliés.

Les actions émises par cette compagnie devinrent, en 1785 et 1786, un objet de spéculation pour les agioteurs, et le sujet d'une discussion très vive, où se signalèrent, au premier rang, deux célèbres antagonistes, Mirabeau et Beaumarchais. Toute la classe financière prit intérêt à cette querelle.

Cette vive polémique provenait de l'impuissance évidente où se trouvait cette compagnie de remplir ses engagements envers ses actionnaires. La plupart d'entre eux, par une manœuvre d'agiotage, avaient fait passer dans le trésor royal, en échange d'autres valeurs, plus des quatre cinquièmes de la totalité des actions des eaux; de sorte qu'à la fin de 1788 le gouvernement se trouva seul propriétaire des pompes à feu et de tous les établissements qui en dépendent. Depuis cette époque, les pompes à feu furent administrées comme une propriété publique.

Autres projets sur les eaux de Paris. Pendant que la pompe à feu s'établissait, il parut quelques autres projets tendant à une plus ample fourniture d'eau à Paris.

En 1782, le sieur Lefer de La Nouère reproduisit encore le projet du sieur Desparcieux : il demanda l'autorisation de construire un acqueduc pour amener à Paris les eaux de l'Yvette, et offrit de déposer entre les mains du trésorier de la ville une somme de deux cent cinquante mille livres, qui, disait-il, suffirait pour

conduire dans Paris cinq cents pouces d'eau de cette rivière.

Les partisans de ce projet furent appuyés puissamment par les antagonistes de la compagnie des pompes, qui éprouva du discrédit.

En 1788, l'aqueduc de l'Yvette fut entrepris; mais de nombreuses réclamations qui s'élevèrent de la part des propriétaires des terrains sur lesquels passait ou devait passer cet aqueduc, les querelles qui survinrent entre les entrepreneurs et la compagnie des pompes à feu, et enfin les mouvements de la révolution, en arrêtèrent l'exécution.

En 1785, le sieur Brullée mit aussi son projet en avant. Il établissait un canal de navigation, canal qui serait alimenté par les eaux de la rivière de Beuvronne (1), et qui devait en outre fournir assez d'eau pour entretenir quelques fontaines dans Paris. Ce projet fut reproduit en 1790 : une loi du 30 janvier 1791 en autorisa l'exécution, qui fut suspendue par l'effet des circonstances.

Les sieurs Vachette frères proposèrent, en 1797, de fournir une nouvelle distribution d'eau à Paris, et d'alimenter quatorze fontaines nouvelles par le moyen d'une machine hydraulique qu'ils construiraient sur la Seine : ce projet fut rejeté.

Les sieurs Solage et Bossu, auxquels le sieur Brullée avait cédé ses droits, reproduisirent le projet de ce dernier, qu'ils avaient modifié et fort étendu. Au lieu de la rivière de Beuvronne, c'était celle de l'Ourcq, dont ils proposaient de faire dériver une partie, et offraient de procurer à Paris deux mille pouces ou quarante-quatre mille muids d'eau par vingt-quatre heures. Ce projet, repoussé comme impraticable, fut, quelques années après, adopté et mis à exécution, comme je le dirai dans la suite.

III. Sociétés et autres Institutions.

Société d'Agriculture, dont les séances se tiennent dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Elle fut autorisée par un arrêt du conseil du 1er mars 1761. Les famines et le monopole des grains, que le gouvernement de Louis XV n'avait pas rougi de faire, dirigèrent les esprits éclairés et solides vers l'agriculture, et cette société s'occupa de tout ce qui peut produire le perfectionnement de cet art. Elle a survécu aux orages de la révolution; avantage que n'ont pas eu un grand nombre d'institutions fastueuses.

Société libre d'Émulation, pour l'encouragement des métiers et inventions utiles : elle doit son existence aux causes qui ont fait naître la société dont je viens de parler. Elle fut établie en 1776, et tint ses premières séances rue Hautefeuille, dans la maison des Prémontrés, puis dans celle des Grands-Augustins, ensuite à l'hôtel de Soubise. Les membres de cette société étaient dans les opinions des économistes, et l'abbé Beaudeau, apôtre célèbre de cette espèce de secte, en fut le secrétaire. Elle distribuait des prix, se signalait par des principes patriotique qui faisaient la satire des administrations du temps, et préparaient à la partie utile de la nation un état meilleur; mais les lumières et la raison ne suffisent pas à un établissement; il faut des finances. Il paraît qu'en 1780 cette société, qui d'ailleurs déplaisait à quelques magistrats satisfaits des vieilles méthodes, fut entièrement dissoute (1).

Société philanthropique. Cette société, qui tenait ses séances dans une des salles du couvent des Grands-Augustins, fut établie en 1780 ; elle doit son origine à sept hommes zélés qui entreprirent de soulager les malheureux et de les secourir sans ostentation. Bientôt ces sept hommes vertueux s'en associèrent d'autres, parmi lesquels on remarque le duc de Charost, dont le nom se trouve toujours uni à tous les actes de bienfaisance de cette époque.

Les secours que répandait cette société furent d'abord très bornés ; mais bientôt, lorsqu'elle fut mieux connue, des personnes distinguées par leurs vertus, leur rang, leur talent, s'empressèrent de participer à ses travaux. Jusqu'en 1783, elle ne pouvait soulager que douze ouvriers octogénaires. En 1787, elle parvint à répandre ses secours sur plus de mille infortunés, tels que : ouvriers octogénaires, femmes enceintes et chargées de cinq enfants, veufs et veuves pauvres, ayant six enfants, ainsi que les enfants aveugles dont le sieur Haüy était l'instituteur, et

(1) Petite rivière qui coule au nord-est de Paris, et se jette dans la Marne, près du village d'Anet.

dont l'établissement se maintient encore.

Les bons exemples ne restent pas sans imitation : plusieurs sociétés pareilles furent établies dans diverses villes de France. Cette utile société n'a point souffert de la révolution ; son administration est toujours en activité, et ses séances se tiennent à l'Hôtel-de-Ville. Tous les deux ou trois ans la société philanthropique adresse à la Faculté de médecine les demandes des jeunes médecins ou chirurgiens qui désirent s'instruire en s'associant à ses bienfaits. D'après les notes de la Faculté, ces jeunes gens sont admis et attachés aux dispensaires de la société philanthropique qui leur confie le soin des malades à domicile.

Musée de Paris, société de savants et de littérateurs, instituée le 17 novembre 1780, et dont la première séance publique se tint le 23 décembre de cette année, dans une maison de la rue Saint-André-des-Arts. Elle prit d'abord le titre de société apollonienne, titre auquel elle renonça pour s'en tenir à celui de musée. Parmi les premiers membres figuraient les noms de Court de Gebelin, de l'abbé Rozier, de Lefèvre Villebrune, de Fontanes, etc.

Ce musée passa de la rue Saint-André-des-Arts dans un hôtel de la rue Dauphine, où l'on donnait des fêtes; et la première séance qui eut lieu dans ce nouveau local, le 21 novembre 1782, contribua à faire mieux connaître cette société.

La séance du 6 mars 1783 fut célèbre par la présence de l'illustre Francklin.

Un nommé Colenot mit le désordre dans cette société ; les chefs se divisèrent; une scission de ces membres, présidée par le sieur Cailhava, tint ses séances dans une maison de la rue Sainte-Avoie.

Le musée s'établit en 1786 dans le couvent des Cordeliers, et dans la salle dite de Saint-Thomas. L'abbé Cordier de Saint-Firmin, l'homme qui donnait le mouvement à cette machine littéraire, ne la préserva point de sa ruine.

Musée de Pilatre des Rosiers, nommé depuis Lycée, et aujourd'hui Athénée, situé rue de Valois, nº 2, près le Palais-Royal, autorisé par le gouvernement, et spécialement protégé par Monsieur, frère du roi Louis XVI. Ce musée tint sa première séance le 11 décembre 1781, dans une maison de la rue Sainte-Avoie. L'objet de cette société était le perfectionnement des sciences et des arts relatifs au commerce. On faisait des cours sur diverses parties des sciences. Il s'y trouvait un cabinet de physique.

A la mort du sieur Pilâtre des Rosiers, arrivée le 16 juin 1785 (1), les membres de ce musée, endettés, déconcertés, se réunirent, réorganisèrent la société, lui donnèrent le titre de Lycée, titre qu'elle a conservé jusqu'en 1803, époque où ce nom ayant été donné aux colléges, elle prit celui d'Athénée, qu'elle porte encore. Les savants les plus distingués de la France y ont professé tour à tour. C'est pour cet établissement que la Harpe fit son *Cours de littérature*, Ginguené son *Histoire littéraire de l'Italie*, Fourcroy son *Système des connaissances chimiques*, et c'est encore à l'Athénée que M. Cuvier a fait ses belles leçons d'histoire naturelle et d'anatomie comparée, qui lui ont mérité les suffrages de toute l'Europe.

Cette société continue toujours avec succès ses séances et ses cours. Les femmes y furent longtemps admises; et ce mélange des deux sexes fit naître, en 1786, une chanson qui se trouve dans divers recueils (1).

Correspondance générale et gratuite pour les sciences et les arts, instituée par le sieur de La Blancherie. Sans fortune, sans protection, dépourvu des connaissances les plus ordinaires, et

(1) Le sieur Pilâtre des Rosiers et le sieur Saint-Romain devaient, avec un aérostat de leur composition, franchir dans les airs le détroit qui sépare la France de l'Angleterre. Le 15 juin, à sept heures du matin, l'aérostat et les aéronautes s'élevèrent; puis, bientôt après, un vent contraire les repoussa sur les côtes de France: on vit alors cette machine tomber avec rapidité à une lieue de Boulogne. Les deux aéronautes périrent dans la chute.

(2) *Mémoires secrets*, au 27 février 1786.

A l'exemple de cette société, une autre également protégée par le gouvernement, s'est formée, au commencement de l'année 1820, dans la rue Neuve-Saint-Augustin, nº 17. Elle porta dès son origine le nom de *Société des bonnes lettres*, et ne devait exister que trois ans ; mais le roi lui ayant conféré, en 1824, le titre de société royale, cette réunion s'est reconstituée pour suivre le cours de ses travaux.

ne possédant que de l'audace et des talents pour l'intrigue, cet homme, courant d'antichambre en antichambre, ne put obtenir que des succès éphémères, et son établissement fut suspendu en 1780 : il le rétablit l'année suivante, dans l'hôtel de Villayer, situé rue Saint-André-des-Arts, au coin de celle de l'Éperon. Il y fixa son établissement, y réunit des gens de lettres qui, sous sa direction, composèrent un journal hebdomadaire, intitulé : *Nouvelles de la république des Lettres*. Les artistes y exposèrent leurs productions. On y faisait des lectures, etc. En 1786, le salon de la correspondance générale fut fermé, et le sieur de La Blancherie s'enfuit, ne pouvant payer ses dettes ; mais c'est trop s'arrêter sur un établissement qui ne dura que peu d'années.

Société royale de médecine. Elle prit d'abord le nom de Société pour l'épizootie, et fut instituée en vertu d'un arrêt du conseil d'avril 1776, confirmé par lettres-patentes du 1er septembre 1778. Sa première séance se tint le 1er février 1778, dans la grande salle du Collége royal. Le sieur Vicq-d'Azyr en fut nommé secrétaire perpétuel. Dans la suite elle tint ses séances dans une des salles du Louvre.

La Faculté de médecine vit avec peine et jalousie ce nouvel établissement, ainsi que la protection spéciale que lui accordait le gouvernement. Elle se crut humiliée, injuriée ; elle s'en plaignit : on ne l'écouta guère. Elle menaça de punir, par l'exclusion, ceux de ses membres qui faisaient partie de la nouvelle société : on lui défendit tout acte à cet égard. La guerre fut allumée entre les membres de l'ancienne et de la nouvelle institution. Les deux partis se lancèrent des libelles, des chansons satiriques, des récits virulents, des comédies, des procès dont je ne parlerai pas. La Société de médecine, forte de la protection royale, s'est maintenue jusqu'au temps où, pendant la révolution, les écoles de médecine ont reçu une organisation nouvelle.

Il existe aujourd'hui une Société de médecine, composée de membres de cette faculté : il n'y a point de querelles.

Plusieurs autres sociétés s'établirent à Paris sous ce règne : les unes avaient les arts pour objet, les autres des intérêts particuliers, et plusieurs la politique. Tels étaient le Concert des amateurs, qui florissait en 1778 ; les Enfants de l'harmonie, en 1782 ; le Club des artistes, en 1785, et plusieurs autres réunions de cette nature.

Société de l'harmonie, instituée et présidée, en 1784, par le docteur Mesmer. Son objet consistait dans la révélation du secret du magnétisme. Bientôt après il se forma une scission dans cette société. On se plaignait de ce que Mesmer ne remplissait pas ses engagements : grands débats qui firent naître plusieurs écrits et la dissolution de cette société.

Le Club politique, établi, en avril 1782, par le sieur Boyer, rue Saint-Nicaise ; le Club des Américains, en 1785 ; la Société olympique, le Club des Arcades, et le Club des étrangers, qui siégeait au Panthéon, ou Wauxhall de la rue de Chartres, et qui, le 20 mars 1791, fut transféré dans la rue du Mail, nº 19, où l'on enseignait la géographie politique, les langues modernes, etc., et où se donnaient des fêtes, furent tous, au mois d'août 1787, supprimés ; on en excepta le Lycée, c'est-à dire le musée de Pilâtre, aujourd'hui nommé Athénée. Ceux qui dirigeaient ces sociétés conservaient encore l'espérance de les voir rétablies ; mais une lettre du lieutenant-général de police, du mois d'octobre suivant, leur ravit tout espoir. La Société olympique, qui ne s'occupait que de franche-maçonnerie, fut autorisée à continuer ses réunions. C'est par de tels moyens que le gouvernement cherchait à détourner l'orage dont il se sentait menacé ; mais ces suppressions de sociétés ne supprimèrent point la pensée, l'opinion publique et le mécontentement général.

Dès les commencements de la révolution, il se forma un grand nombre d'autres sociétés politiques. Voici la notice des principales :

Société des amis de la constitution, séante dans le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Voici l'origine et la notice de cette société, devenue si fameuse sous le nom des Jacobins.

Au mois d'août 1789, plusieurs comités particuliers se formèrent à Versailles, pendant que l'assemblée des états-généraux s'y tenait encore. Parmi ces comités se distinguait celui des députés patriotes de la province de Bretagne. Bientôt un grand nombre de députés d'autres provinces, et même des personnes qui n'étaient point membres de l'assemblée, se réunirent à ce comité, dans lequel fut faite la proposition de constituer les états-généraux en

Assemblée nationale : proposition qui, le 17 juin 1789, eut son exécution.

L'Assemblée nationale étant, en octobre 1789, transférée à Paris, le comité breton y continua ses séances.

Au mois de novembre, une société établie à Londres, sous le nom de Club de la révolution de France, ayant adressé à l'Assemblée nationale une lettre pour la féliciter de ses travaux, les membres du comité breton conçurent le projet de former à Paris une société à l'instar de celle de Londres, et de lui donner des bases plus solides et plus étendues que celles de ce comité. En conséquence, ils choisirent et louèrent la salle de la bibliothèque du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, et nommèrent d'abord leur réunion Société de la révolution. Mais au mois de février 1798, ils lui donnèrent le nom de Société des amis de la constitution.

Son objet principal, outre ceux de diriger l'opinion publique et de discuter d'avance les questions qui devaient être portées à l'Assemblée nationale, consistait à s'assurer des nominations à faire dans l'assemblée, en opérant dans la société des scrutins préparatoires, afin de déterminer la majorité des votes.

Cette société, pendant la durée de l'Assemblée constituante, jouit d'une grande considération; elle comptait parmi ses membres des ambassadeurs étrangers, des princes; et, ce qui l'honorait davantage, elle comptait aussi des hommes illustres par leurs talents, célèbres dans la littérature, et des savants qui ont honoré leur siècle.

Bientôt les passions, allumées par l'intrigue et l'esprit de parti, se manifestèrent dans cette société. Il s'y opéra une scission qui se sépara d'elle, et forma une autre société, nommée Club de 89. La société répara cette perte, fit des règlements nouveaux, et soumit ses membres à une épuration nécessaire. Elle était paisible, lorsque Robespierre vint y semer des germes de discorde, et remplir, comme il est vraisemblable, la mission qu'il tenait des étrangers. A la fin de 1792, cette société fut encore en proie à l'intrigue et aux factions d'une infinité d'êtres immoraux, et notamment d'agents de l'étranger. Les gens de bien s'en éloignèrent ou en furent exclus; et le parti chargé de rendre la révolution odieuse, de la souiller de crimes, y domina despotiquement.

En 1792, le nombre des membres s'élevait à plus de treize cents; il se serait monté à quinze cents, si le local eût pu les contenir. Plus de trois cents sociétés, établies dans les départements, étaient affiliées à celle des amis de la constitution de Paris, et correspondaient avec elle. La correspondance était immense. Vers les premiers mois de la session conventionnelle, Robespierre s'empara de cette vaste machine politique, et la fit servir à son ambition ou aux projets de ceux dont il était l'agent.

Cette société fut, le 24 juillet 1794, fermée par le député Legendre.

Le lieu des séances a donné à cette société le nom de Jacobins, et ce nom a été depuis indistinctement appliqué à toutes personnes ennemies, plus ou moins exagérées, du despotisme et des privilèges.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot. 18.

HISTOIRE

DE PARIS

ris. — Ty[illegible] [illegible]graphie LACOUR, rue Soufflot, 18.

HISTOIRE

DE PARIS

PAR DULAURE

Nouvelle Édition

ORNÉE DE GRAVURES

—

CINQUIÈME.

—

PARIS

H. BOISGARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10 RUE DU CLOITRE-NOTRE-DAME, 10

—

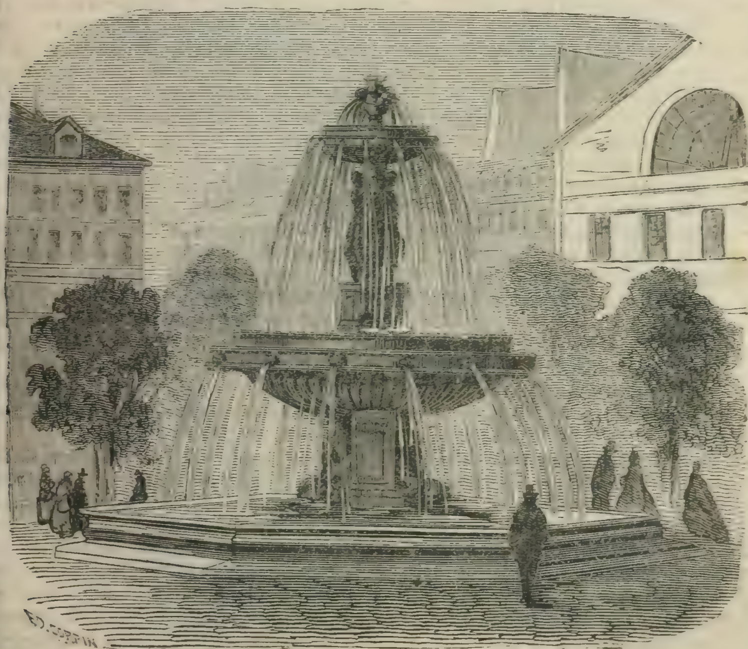
1858

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS
PAR DULAURE

PÉRIODE XV (Suite).

Il se forma, sous la fin du règne de Louis XVI, vers les années 1790 et 1791, plusieurs autres sociétés politiques dont voici la notice.

Le Club monarchique, ou Société des amis de la constitution monarchique. Il fut établi rue de Chartres, dans la salle du Wauxhall et du Panthéon. Chassée du lieu de ses séances, cette société se réfugia, en 1791, dans l'église Saint-Louis, rue



Fontaine de la place Louvois.

Saint-Antoine, et n'y demeura pas longtemps. Le public qualifiait ses membres de monarchiens.

Club de Richelieu, dispersé le 2 novembre 1791.

Club des Feuillants, ou Club de 1789.

fondé en juin 1790. Il contenait, comme les précédents, des membres en opposition plus ou moins prononcée contre la société des Jacobins.

Le Cercle social, dont les séances se sont tenues au cirque du Palais-Royal, avait pour objet d'instruire, de discuter et de rechercher la vérité; les membres se qualifiaient de francs frères; quelques-uns rédigeaient un journal intitulé *la Bouche de Fer*.

Il s'établit dans presque toutes les sections de Paris des clubs, dont les plus fameux étaient ceux des Cordeliers, de la Bibliothèque, des Mathurins, du faubourg de Saint-Antoine Ce dernier se composait de plus de huit cents membres.

Rotonde ou Portique du Temple, édifice bâti, en 1781, dans l'ancien enclos du Temple, et sur les dessins de Perrard de Montreuil. Cet édifice n'est ni un hôtel ni un monument public; sa construction a eu pour motif une spéculation financière.

Ce bâtiment isolé a, dans sa longueur, trente-sept toises, et dans sa largeur environ dix-huit. Il se termine à ses deux extrémités par une forme circulaire. Au centre est une cour, longue de vingt-trois toises et large de six. Quarante-quatre arcades, soutenues par des colonnes toscanes, forment au rez-de-chaussée une galerie couverte, bordée de boutiques et d'entresols, à l'instar des galeries du Palais-Royal. Au-dessus des arcades s'élèvent deux étages, et un troisième étage de mansardes.

Cet édifice, peuplé de marchands, de limonadiers, etc., malgré sa forme oblongue et arrondie à ses extrémités, est recommandable par son élégance.

Loteries. Quoique fort anciennes, puisqu'elles existaient du temps des Romains, elles n'en sont pas plus respectables. Elles offrent un piége tendu à l'avarice, à l'avidité inexpérimentées. C'est, a-t-on dit, un impôt mis sur les mauvaises têtes ; c'est-à-dire que les gouvernements qui établissent des loteries séduisent et dépouillent les hommes faibles et faciles à tromper.

Il y eut à Paris, dès le quinzième siècle, des loteries, sous les noms de blanque et de tontine (1). Louis XIV mit les loteries à la mode, en gratifiant ses courtisanes de divers lots précieux qui ne coûtaient aucune mise de leur part : ce roi s'en servait, aux dépens du trésor public, pour distribuer ses libéralités. Les loteries de toutes espèces furent nombreuses sous ce règne. La cupidité, la galanterie, la dévotion, en usèrent de plusieurs manières (1).

Sous Louis XV, lorsque des couvents, des églises manquaient d'argent pour leurs besoins ou pour des constructions, le gouvernement les autorisait à établir une loterie. Le public, dupé par l'espoir du gain, payait les frais désirés.

Louis XVI, par son édit du 30 juin 1776, supprima toutes les loteries, excepté celle des Enfants trouvés, de la Pitié et la loterie royale de France.

Dans l'organisation de la loterie de France, les combinaisons sont telles, que les chances de la fortune tournent toujours en faveur de l'administration, et sont funestes aux imbéciles qui viennent y porter leur argent. On peut en juger par ses déplorables résultats; par ces familles réduites à la misère, pour devenir riches; par ces personnes qui se privent du plus strict nécessaire, pour jouir pendant quelques jours d'un espoir qui s'évanouit chaque fois qu'il renaît (2).

Le 16 novembre 1794, la Convention supprima les loteries comme immorales. Sous le gouvernement du Directoire, le 30 septembre 1797, la loterie de France fut rétablie. Elle reçut une extension considérable sous celui de Bonaparte. L'ad-

(1) Un Italien appelé *Tonti*, venu à Paris pour faire sa fortune aux dépens de celle des autres, donna ce nom aux loteries.

(1) Voyez *Histoire des Tontines, Loteries, et Blanques royales*, dans les *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 58 et suiv.

(2) On raconte qu'en 1777 la duchesse d'Anville, passionnée pour la loterie, rêva qu'un fou était seul propre à deviner les numéros qui devaient sortir au prochain tirage. Elle va à Bicêtre, demande un fou avec qui elle puisse causer sans danger. Le fou arrive; elle lui expose l'objet de sa démarche. Celui-ci prend une plume, écrit les numéros, les présente à la duchesse : Apprenez-les par cœur, lui dit-il; puis il divise le papier en trois parties, roule chacune d'elles, les avale, et ajoute : Madame, allez les prendre; le tirage se fait demain; je vous réponds que ces numéros sortiront, qu'ils vous feront un terne; mais je ne réponds pas que ce soit un terne sec.

ministration était située rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 42. La salle où se faisait le tirage fut construite en 1788. C'était un spectacle intéressant pour l'observateur, que l'altération de la physionomie des assistants à chaque numéro sortant. Les bâtiments du tirage de la loterie sont maintenant abattus.

Maisons de jeu. Henri IV et Louis XIV avaient donné l'exemple du jeu : leurs successeurs les imitèrent. Le lieutenant de police de Sartines autorisa, en 1775, les maisons de jeu, et leur donna une consistance qu'elles n'avaient jamais eue. Pour diminuer l'odieux de cet établissement et de son autorisation, le sieur de Sartines ordonna que les produits qui en résulteraient seraient employés à des œuvres de bienfaisance, à la fondation de quelques hôpitaux. C'était promettre des aumônes à ceux dont on préparait la ruine.

Depuis l'établissement d'un nouveau jeu de hasard appelé *la belle*, on compta dans Paris douze maisons de jeu, lit-on dans les *Mémoires secrets*. Des femmes eurent la permission de donner à jouer deux jours de la semaine. Les banquiers donnèrent chaque jour six louis à chaque maîtresse, et se chargèrent de tous les frais. On leur accorda un troisième jour ; mais les six louis de ce jour furent entièrement pour la police.

On vit des baronnes, des marquises ruinées, solliciter l'avantage de posséder un de ces tripots, qu'elles faisaient exploiter par des subalternes qui partageaient avec elles le prix de cette turpitude. Voici les noms des directeurs, et les quartiers de ces repaires :

Dufour, rue Neuve-des-Mathurins ;
Amyot et Fontaine, rue de Richelieu ;
Deschamps, faubourg Saint-Germain ;
Nollet, rue de Richelieu ;
Andrieux, au Pont-aux-Choux ;
Chavigni, rue Montmartre ;
Delsène, rue Plâtrière (1) ;
Pierry, rue de Cléry ;
Barbaroux, rue des Petits-Pères ;
Herbert, au café de la Régence ;
David et Dufresnoy ;
Odelin, rue Neuve-des-Petits-Champs ;
Latour, rue Feydeau ;
Bouilleron, à l'Arche-Marion ;
Boyer et Remi, rue de Richelieu.

Ces hommes, presque tous valets de grands seigneurs, avaient pour chef un nommé Gombaud, caissier général.

Ces repaires privilégiés en firent naître d'autres qui ne l'étaient pas. On en trouvait chez une dame de Selle, rue Montmartre ; chez une dame Champeiron, rue de Cléry ; chez une dame de La Sarre, place des Victoires ; chez la dame de Fontenille, cour de l'Arsenal, etc., etc. Les joueurs qualifiaient dignement ces maisons en les nommant l'enfer.

Ces jeux furent des sources de malheurs et de crimes. Prohibés en 1778, ils trouvèrent un refuge à la cour, où il s'établit des banquiers et des filous, et dans les hôtels privilégiés des ambassadeurs, où la police ne pouvait exercer son ministère. Bientôt les jeux de hasard furent de nouveau rétablis ; et celui qu'on nomme le biribi fut en grande faveur.

En 1781, ces jeux, qui avaient ruiné plusieurs familles, causé des suicides et des banqueroutes, et ébranlé le commerce, furent, en février, dénoncés au parlement, qui manda à sa barre le lieutenant de police. De beaux discours furent prononcés ; et comme plusieurs personnes du plus haut rang tenaient elles-mêmes des jeux, le parlement décida qu'il convoquerait les pairs. Il en résulta, le 20 février de cette année, un arrêt réglementaire, sur lequel le roi, se réservant de statuer, rendit, le 1er mars, une déclaration. Cet arrêt sévère contre les banquiers des jeux les menaçait du carcan et du fouet.

Les maisons de jeux privilégiées continuèrent avec sécurité ; celles qui ne l'étaient pas continuèrent aussi, mais éprouvèrent des disgrâces. Plusieurs lettres de cachet furent le châtiment des infractions aux règlements. On vit des personnes très éminentes convaincues de tenir ces tripots. Parmi leurs noms on remarque celui de Genlis.

La contagion gagna jusque dans les sociétés établies au Palais-Royal, sous les titres de club ou de salon : ce qui fit naître une ordonnance de police de mars 1785, qui interdit les jeux dans ces sociétés.

En 1786, de nouveaux désordres dans les maisons de jeu qui n'étaient que tolé-

(1) On raconte que M. de Vaudreuil, impatienté de voir le très riche et très élégant Delsène soutenir bon un coup qui ne l'était pas, lui dit : J'ai vu un temps où vous étiez plus accommodant. (Il avait été son perruquier.)

rées nécessitèrent de nouvelles mesures prohibitives.

Ces tripots, repaires de filous et d'escrocs, produisirent à la police, pendant les six derniers mois de l'an 1785. 47,761 l.

Pendant l'année entière de 1786. 103,961

En 1787. 103,385

En 1788. 86,714

Pendant la révolution, les maisons de jeu furent fréquemment poursuivies ; mais ces repaires d'escrocs et de dupes, malgré les lois et la vigilance de la police, se recomposaient toujours. Jamais les gouvernements de la révolution ne se sont souillés par l'autorisation de ces infâmes établissements.

Il serait curieux de fouiller dans les greffes des cours criminelles. On y verrait que la plupart des crimes qui ont voué tant de malheureux à l'ignominie et à l'échafaud ont leur source dans la passion du jeu, et dans l'existence de ces maisons infâmes où l'on peut la satisfaire. Elles retentissent encore à mon oreille et à mon cœur ces paroles prononcées par le nommé Warrin, condamné à mort, en 1815, pour avoir assassiné, dans le passage du Panorama, un chapelier, son compatriote et son ami : « Pourquoi tous les jeunes gens « qui ont le goût du jeu ne peuvent-ils « me voir dans l'affreuse position où je « suis ? mon exemple, en les épouvantant, « les corrigerait peut-être. »

Un quatrain, publié en l'an 1822, donne le portrait bien fidèle des maisons de jeu :

Il est trois portes à cet antre :
L'espoir, l'infamie et la mort.
C'est par la première qu'on entre,
Et par les deux autres qu'on sort.

Voici quelques détails sur l'état présent des jeux de hasard.

Il existait, en 1818, neuf maisons de jeu à Paris.

Quatre au Palais-Royal : au nº 154, sont un trente et un et une roulette; au nº 129, un trente et un et une roulette; au nº 113 (1), deux roulettes, un passe-dix et un biribi ; au nº 9, un trente et un, deux roulettes et un creps ;

Au Grand-Salon, un trente et un et un creps ;

A Frascati, un trente et un, une roulette et un creps;

Rue Marivaux, une roulette;

Rue du Temple, près des boulevards, une roulette;

Rue Dauphine, un trente et un et une roulette.

Cette administration corruptrice, organisée comme une administration utile, se composait de vingt-huit tailleurs de trente et un, de vingt-huit croupiers, de quatre-vingts tailleurs de biribi et de creps ; de douze inspecteurs, de dix suppléants, de six chefs de parties dans les grandes maisons; de trois chefs de parties pour les roulettes, de vingt inspecteurs secrets, d'un inspecteur général, et de cent trente garçons de salle. On y trouvait des rafraîchissements ; et au grand-salon, il se donnait deux dîners par semaine.

Le privilége de ces jeux a été affermé par le gouvernement, en 1818, pour six années, à raison de sept millions par an, et de plus un million de pot-de-vin. On évalue les produits de ces jeux à environ neuf millions de francs chaque année ; le total des frais peut s'élever à un million et demi.

On parle de rétablir la morale, et l'on autorise, l'on maintient les sources les plus fécondes de l'immoralité : on fait pis, on en retire un lucre honteux.

Mont-de-Piété, situé rue des Blancs-Manteaux, nº 18, et rue de Paradis, nº 7, organisé à l'instar des monts-de-piété d'Italie. Le gouvernement consentit à l'établissement de celui-ci ; il fut fondé en 1777. Le but de cet établissement est le prêt sur gage, à un intérêt modéré. On donne à l'emprunteur les deux tiers de l'estimation des objets qu'il met en gage, et pour les matières d'or et d'argent, les quatre cinquièmes de la valeur de leur poids.

Un décret du 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800) ordonne que l'emprunteur, s'il n'est pas connu, produise un répon-

(1) A la tournure, à la mise de la presque totalité des joueurs qui remplissent ce tripot, on ne croirait jamais qu'ils eussent encore quelque chose à perdre. Un trait suffira pour prouver dans quelles vues il a été ouvert. Pendant longtemps, le samedi, jour où les ouvriers reçoivent le salaire de la semaine, il y avait au nº 113 une table de plus, pour que ces pauvres victimes fussent expédiées plus promptement. Quelle humaine prévoyance !

dant pour les prêts au-dessus de 24 francs.

L'hôtel du Mont-de-Piété est très vaste. En 1781, on commença à construire une très grande partie du bâtiment. En 1786, ces travaux furent terminés. En cette année, on y comptait plus de quarante mille montres, et tous les autres gages en proportion. Quinze millions environ y étaient en circulation.

Vingt-quatre commissionnaires, dont les bureaux sont situés dans divers quartiers de Paris, servent d'auxiliaires à l'administration. Cet établissement a de plus, dans cette ville, deux succursales: l'une rue Vivienne, nº 18; l'autre rue des Petits-Augustins, nº 20.

Bureau des Nourrices, situé rue Sainte-Apolline, nº 18. L'origine de cet établissement utile est peu connue. Il existait, au treizième siècle, sous le nom de recommanderesses, si l'on en juge par une rue qui, à la fin de ce même siècle, portait ce nom, et faisait partie de celle de la Vannerie.

On sait qu'en 1785 le lieutenant de police Le Noir s'y rendit pour décerner un prix à la meilleure nourrice. Cette cérémonie se fit avec solennité. Le prix consistait en une médaille d'or portant l'effigie de la reine, et sur le revers ces mots: *A la bonne nourrice*, et en un gobelet d'argent sur lequel l'historique de ce prix était gravé.

C'est dans ce bureau que des nourrices se rendent, et que des pères et mères en vont chercher pour leurs enfants. Les membres de ce bureau veillent sur ces femmes de campagne, et répondent, autant qu'il leur est possible, de leur santé et de leur vigilance.

Maison de Santé, aujourd'hui Maison de Retraite, située sur la route d'Orléans, au-delà de la barrière d'Enfer, au Petit-Montrouge. Les religieux de la Charité obtinrent, au mois de mars 1781, par des lettres patentes enregistrées au parlement le 31 juillet 1782, l'autorisation d'acquérir un local au Petit-Montrouge, et d'y faire construire une maison de santé en faveur des militaires et des ecclésiastiques. Le roi, par ces mêmes lettres, donne 10,000 livres de rente pour la construction et l'entretien de cet établissement. L'assemblée du clergé avait déjà accordé pour cet objet la somme de 100,000 livres. Cette maison devait contenir douze lits : six pour les militaires, et autant pour les ecclésiastiques. Les bâtiments furent élevés sur les dessins du sieur Antoine.

Cet établissement changea de destination pendant la révolution; aujourd'hui, au lieu de douze lits, il en contient cent. J'en parlerai par la suite dans le tableau des hôpitaux civils de Paris.

Hôpital Necker, situé rue de Sèvres, nº 3, au-delà du boulevard. Il fut fondé par la dame Necker, en 1779. J'en parlerai par la suite dans le tableau des hôpitaux civils.

Spectacles.

Théatre-Français ou l'*Odéon*. Pendant que les comédiens de ce théâtre jouaient provisoirement dans la salle des machines du château des Tuileries, on faisait plusieurs projets pour leur construire une salle nouvelle.

On pensa d'abord à élever cet édifice près du lieu qu'il occupe aujourd'hui : ce projet était celui du sieur de Wailly. Le sieur Liégeon, architecte, en avait un autre : il proposait de le bâtir au carrefour Bussy. Ce dernier projet fut fort appuyé. Les comédiens ne voulaient pas de nouveau théâtre, et cabalaient pour obtenir la restauration de l'ancien. Le corps municipal de Paris voulait que le théâtre fût élevé sur l'emplacement de l'hôtel de Condé. Il acheta cet emplacement (1), et chargea son architecte, le sieur Moreau, de fournir des plans : les constructions furent commencées; mais, bientôt après, on les suspendit. Tous ces projets, qui se détruisaient les uns les autres, avaient été successivement, pendant les années 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, autorisés par lettres patentes du roi, enregistrées au parlement.

Les travaux commencés par l'architecte Moreau avaient déjà coûté cent mille écus, somme dépensée inutilement; le sieur Tur-

(1) L'emplacement de l'hôtel de Condé faisait partie d'un ancien clos Bruneau, dont j'ai parlé, tome 1er. Armand de Corbie fit bâtir une maison de plaisance sur ce clos Bruneau, qu'on nomma *séjour de Corbie*. Jérôme de Gondi, duc de Retz, maréchal de France, l'acheta en 1610. Cet hôtel, agrandi, embelli, fut, en 1612, acquis par Henri de Bourbon, prince de Condé. Son fils, le prince de Condé, l'habita avant d'aller occuper le Palais-Bourbon.

got, appelé récemment au ministère, fit, en 1774, suspendre les travaux, et sembla favoriser le projet moins dispendieux de Liégeon. L'édifice du théâtre, suivant le projet de Moreau, devait être placé à peu près vers le milieu de la rue de l'Odéon.

Après plusieurs hésitations, et surtout après beaucoup d'intrigues, on adopta, en 1778, le projet du sieur de Wailly. Sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, que le roi venait de retirer de la ville, pour le donner à Monsieur, et loin des fondations déjà faites, furent jetées celles du nouveau théâtre; il fut rapproché du palais du Luxembourg, afin que ce prince, qui se proposait d'habiter ce palais, et qui s'était chargé des frais de construction, eût la facilité de s'y rendre par le moyen d'une galerie souterraine.

Les travaux de ce bâtiment furent commencés en 1779, et terminés en mars 1782, par les sieurs de Wailly et Peyre l'aîné. Ce théâtre fut ouvert au public, en cette année, jusqu'à la quinzaine de Pâques, et prit le titre de Théâtre-Français, titre auquel ont succédé quelques autres.

La salle présentait dix-neuf cent treize places. Aucune de celles de Paris n'en contenait autant; aucun théâtre de cette ville n'avait les formes mâles et nobles qui caractérisent celui-ci, aucun n'avait eu encore son isolement, la régularité de ses rues aboutissantes, et n'était placé dans un quartier bâti exprès pour lui.

On trouva beaucoup de défauts dans l'intérieur de cette salle; il en existait quelques-uns; on les répara par la suite. Elle fut la première éclairée par les lampes appelées quinquets (1784).

Cet édifice, comme toutes choses, éprouva l'instabilité de la fortune. Il porta d'abord le titre de Théâtre-Français; puis, en 1790, celui de Théâtre de la Nation.

Il existait parmi les acteurs des dissensions occasionnées par la différence des opinions politiques; elles éclatèrent. Quelques comédiens furent emprisonnés; mais ce ne fut pas le plus fâcheux événement qu'éprouva ce théâtre. En 1793, de nouvelles querelles s'étant élevées entre les acteurs, trois d'entre eux se séparèrent de la troupe; l'autorité fit fermer le théâtre et emprisonner quelques acteurs. Les comédiens erraient de théâtre en théâtre: Talma, Grandménil et Dugazon s'installèrent au Palais-Royal sur le théâtre des Variétés. Les acteurs qui restèrent au faubourg Saint-Germain prirent le titre de Théâtre de la Nation.

Le 18 mars 1799, ce dernier théâtre fut détruit par un nouvel incendie. Alors les comédiens du Théâtre-Français jouèrent sur le Théâtre du Palais-Royal, qu'on nommait Théâtre des Variétés.

Ce théâtre fut en 1807 entièrement réparé sur les dessins du sieur Chalgrin, architecte, et concédé au sénat conservateur. Le sieur Chalgrin, en restaurant cet édifice, y fit plusieurs changements : il surmonta le fronton de la façade par un attique, et du côté de la rue de Vaugirard, il prolongea le théâtre en ajoutant un rang d'arcades à l'édifice.

Par le zèle et l'activité de M. Picard, les comédiens prospéraient sur le théâtre du faubourg Saint-Germain, lorsqu'il reçut le nom grec d'Odéon, que portait un théâtre d'Athènes. Tout semblait promettre de la stabilité à cet établissement; un événement imprévu fit évanouir les plus flatteuses espérances. Ce fut l'incendie du 18 mars 1799, qui ne laissa que les quatre murailles à cet édifice.

Sous l'empire de Napoléon, ce théâtre joignit au titre d'Odéon celui de Théâtre de l'Impératrice. On y jouait des comédies et des opéra-buffa. M. Picard, auteur dramatique distingué, et que ses admirateurs ont nommé le Molière de notre temps, parce qu'il a peint les ridicules et les vices de ses contemporains, en était le directeur, et y jouait ses propres pièces.

Le théâtre de l'Odéon, exposé aux événements politiques, quitta en 1814 son titre de Théâtre de l'Impératrice, et devint le second Théâtre-Français. Il fut occupé par une troupe d'acteurs qui jouaient des comédies, des tragédies anciennes et nouvelles.

J'ai dit que le vendredi 20 mars 1818, un incendie très violent détruisit, pour la seconde fois, ce théâtre. Tout l'intérieur et la toiture devinrent en peu d'heures la proie des flammes. Le 20 août suivant, sous la direction du sieur Baraguey, architecte de la Chambre des Pairs, on commença la restauration de ce théâtre, qui, le 1er octobre 1819, entièrement réparé, fut ouvert au public.

Les parties extérieures, n'ayant éprouvé aucun dommage, sont restées dans leur état précédent; on a intérieurement ajouté quelques constructions propres à préserver cet édifice d'un nouvel incendie, ou

plutôt à diminuer les effets d'un pareil désastre.

L'intérieur de ce théâtre était disposé avec beaucoup d'intelligence; sa décoration ne méritait pas le même éloge : on y a prodigué les dorures, et cette prodigalité, qui sent la barbarie, se faisait surtout remarquer dans la loge du roi.

Ce spectacle rivalisa avec celui de la Comédie-Française. Le jeune Delavigne y a fait admirer les prémices d'un talent qui, dans sa maturité, devait jeter le plus grand éclat. Ses tragédies des *Vêpres siciliennes* et du *Paria* ont entraîné presque tout Paris à l'Odéon.

Théatre de la Comédie-Française, situé rue de Richelieu, nº 6, attenant au bâtiment du Palais-Royal.

L'édifice de ce théâtre, commencé en 1787, élevé sous la direction du sieur Louis, et sur l'emplacement du parterre d'Enée (1), fut achevé dans l'espace de deux années, et ouvert au public le 15 mai 1790. Il était destiné pour les comédiens des Variétés amusantes, qui y jouèrent jusqu'en 1799. L'incendie arrivé en cette année à la salle nommée depuis l'Odéon obligea les comédiens français à jouer sur le théâtre des Variétés, théâtre qu'ils firent considérablement réparer par le sieur Moreau, et où ils jouèrent encore longtemps.

Alors les principaux acteurs, Talma, madame Vestris, Grandmesnil et autres, se transportèrent sur le théâtre des Variétés et s'adjoignirent quelques acteurs de ce théâtre, et notamment Michaud. Cet établissement, régénéré, reçut le nom de Théâtre de la République, qu'il quitta pour reprendre celui de Comédie-Française.

La façade principale de ce théâtre est sur la rue de Richelieu; elle est décorée de douze colonnes doriques; au-dessus de cette ordonnance en est une autre composée d'autant de pilastres corinthiens. Tout autour de cet édifice est une galerie couverte et non interrompue.

Le plan du vestibule intérieur est de forme elliptique, entourée de trois rangs de colonnes doriques, accouplées au premier rang, et isolées aux derniers; quatre escaliers, agréablement disposés, aboutissent à ce vestibule dont le plafond, orné de sculptures, a trop peu d'élévation. La décoration de la salle de spectacle et celle du foyer n'ont rien de remarquable. L'avant-scène a trente-huit pieds d'ouverture; le théâtre en a soixante-neuf de profondeur, et autant de largeur.

Opéra ou Académie royale de Musique. Il fut, pendant le regne de Louis XVI, situé au Palais-royal, et puis sur le boulevard, près de la porte Saint-Martin.

Le 8 avril 1781, le théâtre de l'Opéra, contigu au Palais-Royal, devint, pour la seconde fois, la proie des flammes. Le feu prit à la salle au moment où le spectacle finissait. On ne put parvenir à l'éteindre; il consuma tout. Les réservoirs manquaient d'eau; et, huit jours après, on voyait encore la fumée s'élever de ses ruines, desquelles on tira vingt et un cadavres défigurés.

On s'occupa aussitôt de la construction d'un nouveau théâtre; le sieur Le Noir, architecte, en fut chargé. On choisit, après plusieurs hésitations, un emplacement près de la porte Saint-Martin, où s'élevait autrefois le magasin de la ville. L'architecte s'engagea, par un dédit de vingt-quatre mille francs, à construire ce théâtre assez tôt pour être ouvert au public le 5 octobre suivant. Il fit travailler les ouvriers nuit et jour; et, dans l'espace de soixante-quinze jours, le théâtre fut construit et entièrement décoré.

Un soubassement à refends, orné de huit cariatides, supporte une ordonnance de huit colonnes doriques, entre lesquelles sont les bustes de Quinault, Lulli, Rameau et Gluck; au-dessus est un vaste bas-relief exécuté par Boquet : telle est la décoration de la façade.

Les acteurs de l'Opéra jouèrent sur ce théâtre jusqu'en 1793, époque où ils le quittèrent pour aller établir leur spectacle dans une nouvelle salle élevée dans la rue de Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque royale, et dont je parlerai à cette époque.

Des bouffons italiens jouaient certains jours de la semaine à l'Opéra. Leurs scènes n'amusaient qu'un très petit nombre de spectateurs. Obéissant à un arrêt du conseil du 25 décembre 1779, et à des lettres-patentes du 31 mars 1780, ils se retirèrent.

(1) Ainsi nommé, parce qu'il était contigu à une galerie du Palais-Royal, appelée *galerie d'Énée*: cette galerie était décorée de peintures, dont les sujets étaient tirés de l'*Enéide*. On dit que le duc d'Orléans, régent, avait contribué à ces peintures.

Théatre des Italiens ou Opéra-Comique. Il fut, pendant le règne de Louis XVI, situé d'abord sur l'ancien emplacement de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil (1), emplacement occupé aujourd'hui par la halle aux cuirs, et puis sur le boulevard qu'on a nommé des Italiens.

Les acteurs de ce théâtre étant mécontents de leur salle qui tombait en ruine, salle beaucoup trop longue et fort incommode au public, quoique richement ornée, il fut arrêté qu'un nouveau théâtre serait construit sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, situé sur le boulevard. Les travaux commencés en mars 1781, sur les dessins du sieur Heurtier, architecte, furent terminés en 1783, et l'ouverture de ce théâtre se fit le 28 avril par une pièce de circonstance intitulée *Thalie à la nouvelle salle.*

Cette salle avait des défauts dont on se plaignait beaucoup, des beautés dont on ne parla guère; mais la faute qui parut choquante aux personnes les moins passionnées résulta de l'amour-propre des comédiens qui, pour n'être point assimilés aux acteurs des boulevards, en consentant à ce que leur théâtre fût placé sur cette promenade, exigèrent, dit-on, que quelques bâtiments les en séparassent, et que la façade fût tournée du côté de la ville. Les entrepreneurs des bâtiments qui forment la place et les rues adjacentes se sont prêtés d'autant plus volontiers à cette puérilité, que par cette disposition ces bâtiments acquéraient plus de valeur.

Ainsi, afin de satisfaire à la vanité des uns et à l'intérêt des autres, on a sacrifié un avantage pour ce théâtre, et un embellissement pour le quartier.

Ce théâtre, qui tourne le dos à la promenade, présente sa façade sur une place entourée de bâtiments. Ces bâtiments, élevés sur le terrain de l'hôtel de Choiseul, forment un nouveau quartier, composé d'une place, de quatre rues et d'une île de maisons, qu'on nomme vulgairement le pâté.

La façade, située devant un espace peu vaste, a de la majesté; son style mâle et sévère caractérise peu sa destination; elle offre six colonnes d'ordre ionique d'une grande proportion, faisant avant-corps; elle est d'ailleurs dépourvue de tout ornement caractéristique et conviendrait mieux à un temple qu'à une salle de spectacle.

En 1784, les nombreux défauts de la décoration intérieure disparurent, non par les soins du sieur Heurtier, mais par ceux du sieur de Wailly, qui y fit des changements heureux.

Les acteurs de ce théâtre y jouèrent jusqu'en 1797, époque où des réparations nécessaires les obligèrent à l'abandonner pour aller occuper celui de la rue Feydeau, qu'ils ont été forcés d'abandonner.

Les comédiens italiens, depuis qu'ils qualifiaient leur théâtre d'*Opéra-Comique*, s'étaient bornés à représenter des pièces chantantes; pour donner un nouvel attrait à leur spectacle, ils entreprirent de jouer des pièces parlantes; en 1779, ils commencèrent à mettre sur leur scène la jolie comédie des *Deux Billets*. Lors de l'incendie de l'Odéon, dont j'ai parlé plus haut, cette salle fut provisoirement occupée par les acteurs de ce théâtre (1).

Théatre de Monsieur, nommé plus tard **Théatre Feydeau**, situé rue Feydeau, n° 19. Il fut construit pendant les années 1789, 1790, par les sieurs Legrand et Molinos. Il était destiné à une troupe venue d'Italie, qui, le 29 janvier 1789, arriva à Paris sous la protection de Monsieur, frère du roi, et débuta dans la salle de spectacle du château des Tuileries, par un opéra bouffon italien, intitulé *le Vicende amorose.* Cette troupe, qui avait l'espérance de jouir pendant trente ans de son privilége, fut désappointée par l'événement politique des 5 et 6 octobre 1789, qui obligea Louis XVI à occuper les Tuileries. Ces bouffons, forcés de déménager, après vingt-six jours d'inactivité, s'établirent à la foire Saint-Germain, dans la salle de Nicolet, en attendant la construction du théâtre qu'on leur destinait. Ce théâtre ayant été achevé à la fin de l'année 1790, ils y débutèrent, le 6 janvier 1791, par un opéra intitulé *le Nozze di Dorina.*

Cette salle fut bâtie, en peu de temps, dans un emplacement incommode; les architectes, gênés, ne purent déployer leur talent dans sa construction; cependant, ils ont, autant qu'il leur était possible, tiré un bon parti du local.

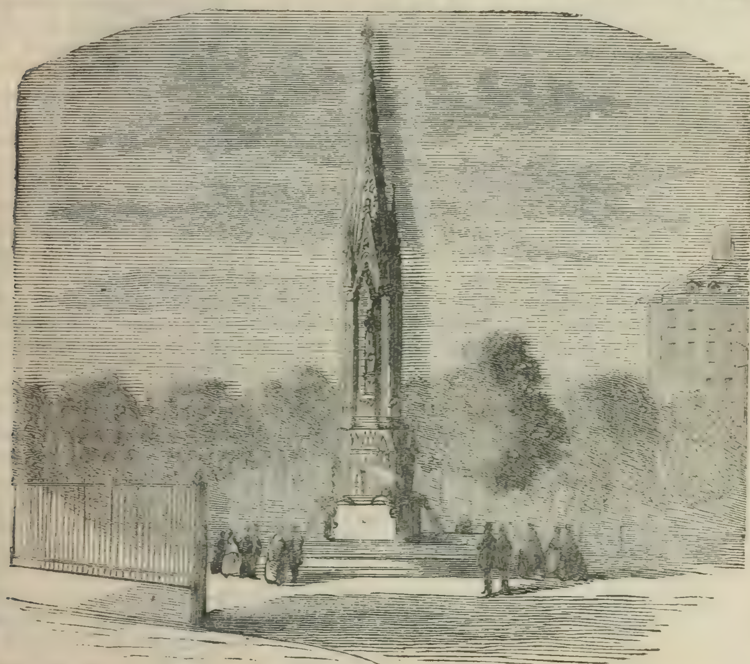
La façade, quoique peu avantageuse-

(1) Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne est souvent mentionné dans cet ouvrage. (*Voyez* les volumes précédents.)

ment située, portait un caractère d'originalité qui ne la faisait ressembler à aucune autre. L'intérieur était décoré avec goût.

Les bouffons italiens, après la première vogue, se virent obligés de s'associer des comédiens français qui jouaient alternativement sur ce théâtre. Bientôt ces bouffons disparurent, et les comédiens italiens les remplacèrent.

Théatre des Variétés amusantes, situé sur le boulevard du Temple, au coin de la rue de Bondi. Le sieur l'Ecluse, fameux sur les théâtres forains, après avoir établi ses tréteaux à la foire, protégé par le lieutenant de police Lenoir, fit construire, en 1778, un théâtre sur le boulevard du Temple, à côté du Wauxhall de Torré. Cet acteur voulait faire revivre le genre populaire et les scènes de *Vadé;* il jouait parfaitement les rôles de poissardes.



Fontaine Notre-Dame.

Ce théâtre fut ouvert en 1779, et, grâce à la protection du lieutenant de police, il devint bientôt le théâtre à la mode. C'est sur ce théâtre que Volange étala ses talents dans les rôles des *Jeannots* et des *Pointus*, etc. Jamais aucune pièce n'avait, à Paris, attiré un concours aussi durable que celle des *Battus paient l'amende*, farce pitoyable, que le talent de Volange faisait seul valoir. Cet acteur mécontent se retira (1).

Les directeurs perdaient beaucoup par l'éloignement de Volange, et celui-ci, hu-

(1) Cet acteur, mécontent des directeurs des Variétés, qu'il enrichissait, prit le parti de débuter aux Italiens; il y joua *les Trois Jumeaux vénitiens*. Ce fut le 22 février 1780, jour qui fit événement à Paris: la foule était si grande, que le vieux théâtre des Italiens, la rue de Mauconseil et les rues aboutissantes étaient remplis. Les curieux s'y trouvèrent si fortement comprimés, que plusieurs, sans s'en apercevoir, laissèrent dans ces rues leurs cannes, leurs chapeaux et des lambeaux de leurs habits.

milié de l'accueil féodal qu'il reçut parmi les Italiens, revint aux Variétés amusantes, et y reçut une augmentation de traitement : la foule l'y suivit.

Les scènes de ce théâtre excitèrent la jalousie du Théâtre-Français, qui, en 1785, en attaqua les directeurs par un mémoire auquel ceux-ci répondirent vivement. Protégé par le duc de Chartres et par le lieutenant de police Lenoir, le spectacle des Variétés sortit de la classe des spectacles forains, et, prétendant à la dignité de second théâtre des Français, il vint s'établir dans le centre de la capitale, au Palais-Royal, où, en 1786, on lui fit construire une salle provisoire sur l'emplacement du parterre d'Enée en attendant l'achèvement d'une salle plus solide et plus convenable (1).

La construction de cette dernière salle, commencée en 1787, fut achevée en 1790, et prit, en 1791, le titre de *Théâtre-Français de la rue de Richelieu*. La troupe des Variétés y resta jusqu'en 1799, époque où, comme je l'ai dit, les comédiens français, après l'incendie de leur théâtre du faubourg Saint-Germain, vinrent l'occuper; ils l'occupent encore.

Théatre des grands Danseurs, ou Théatre de Nicolet, aujourd'hui Théatre de la Gaité, situé boulevard du Temple, nos 68 et 70. J'ai parlé, sous le règne de Louis XV, de l'origine de ce théâtre; sous le règne suivant, les succès d'Audinot, son rival, déterminèrent Nicolet à ajouter un nouveau stimulant à son spectacle, et à faire venir d'Espagne, en 1775, des faiseurs de tours de force très extraordinaires, qui y ramenèrent la foule.

Nicolet, lorsqu'en 1777 le feu eut consumé toutes les constructions de la foire Saint-Ovide, fut le premier à offrir un exemple honorable : il donna une représentation au profit des incendiés; Audinot l'imita, et cette imitation fut suivie de plusieurs autres.

Ce théâtre se maintient sous le nom de théâtre de la Gaîté. On y joue des mélodrames, des pantomimes et des vaudevilles.

Ambigu-Comique, ou théâtre d'Audinot, situé sur le boulevard du Temple, nos 74 et 76. Le directeur de ce théâtre, homme de beaucoup de talent et de goût pour le genre qu'il avait adopté, fut, en 1776, repris de justice pour avoir, dans des actes, supposé de faux noms. Cette peine infamante ne l'empêcha point de conduire son spectacle, et il en fut paisible possesseur jusqu'en 1784. L'Opéra ayant obtenu un arrêt du conseil qui lui accordait les privilèges de tous les petits théâtres, pour les exercer ou les faire exercer à leur gré, les sieurs Gaillard et d'Orfeuille se firent adjuger la direction des théâtres des Variétés et de l'Ambigu-Comique. Audinot ne resta pas tranquille: il s'éleva entre les théâtres forains une guerre, excitée et fomentée par les administrateurs de l'Opéra, qui exerçaient un empire tyrannique sur les spectacles qui leur étaient subordonnés. Cette guerre dura pendant les années 1784 et 1785. Audinot, contraint d'abandonner son théâtre, en dressa un nouveau au bois de Boulogne. Au mois d'octobre de cette dernière année, grâce au changement du lieutenant de police, Audinot fut réintégré dans son théâtre, et s'y est maintenu.

On y joue le même genre de pièces qu'au théâtre de la Gaîté.

Théatre de Beaujolais, situé d'abord au Palais-Royal, puis sur le boulevard de Ménil-Montant. Ce théâtre fut, le 23 octobre 1784, ouvert au public pour la première fois. Il faut dire quelle espèce d'acteurs figurait d'abord sur ce théâtre : ils étaient de bois; des mains invisibles les faisaient mouvoir, tandis que des acteurs vivants, cachés dans la coulisse, parlaient pour eux. On permit sans difficulté le spectacle de ces grandes marionnettes; mais les directeurs sortirent bientôt des bornes qui leur étaient prescrites; ils introduisirent des acteurs enfants de la hauteur de ces marionnettes, qui dialoguaient avec elles sur le théâtre. Bientôt les acteurs en nature remplacèrent totalement les acteurs de bois. Aux acteurs enfants s'en joignirent de plus grands, qui représentèrent des petites comédies et des opéras-comiques; mais ils se bornaient à la pantomime, tandis que de la coulisse d'autres acteurs parlaient et chantaient pour eux. Par la simultanéité des gestes de l'un et de la voix de l'autre, l'illusion était complète. Cette licence fut réprimée, et il fut prescrit aux directeurs de n'employer qu'un seul acteur pour le

(1) *Voyez*, ci-dessus, *Théâtre de la Comédie-Française*.

même rôle. Alors ce que ce spectacle avait de piquant et de singulier s'évanouit : il cessa d'attirer la foule.

En octobre 1790, le théâtre de Beaujolais fut cédé à la demoiselle de Montansier, directrice du théâtre de Versailles dont je vais parler, et les directeurs de Beaujolais vinrent en établir un autre sur le boulevard.

Théatre de la demoiselle de Montansier, situé au Palais-Royal, à l'extrémité septentrionale de la galerie qui avoisine la rue de Montpensier. La demoiselle de Montansier, directrice du théâtre de Versailles lorsque Louis XVI vint, en octobre 1789, habiter les Tuileries, déclara qu'à l'instar de l'Assemblée nationale elle était inséparable de sa majesté ; en conséquence elle vint établir son théâtre à Paris, prit des renseignements avec les directeurs du théâtre de Beaujolais, leur fit un procès qu'elle gagna, et occupa leur théâtre qu'elle fit réparer et agrandir. On y jouait avec succès l'opéra-comique et la comédie. Les directeurs du Théâtre-Français et de l'Opéra étaient alors sans force pour opposer à un pareil établissement leurs priviléges discrédités (1).

Il se forma sous le règne de Louis XVI plusieurs petits spectacles destinés aux spectateurs de la classe inférieure ; en voici la notice :

Les élèves pour la danse de l'Opéra, théâtre situé sur le boulevard du Temple. Le sieur Teissier spécula sur les élèves du Conservatoire de l'Académie de Musique, et leur fit, en 1777, construire un théâtre qui fut ouvert au public en octobre 1778. La salle était fort agréable; quatre-vingts élèves en étaient les acteurs. Ils débutèrent par une pantomime intitulée : *La Jérusalem délivrée*. Le sieur Parisot fut ensuite le directeur de ce théâtre, qui néanmoins n'eut pas plus de succès. Les entrepreneurs ne payaient ni leurs créanciers ni les acteurs. Un ordre du roi prescrivit, en septembre 1780, la clôture de ce théâtre.

Ce théâtre se releva pendant la révolution, et lorsque celui des Variétés amusantes fut érigé en Théâtre-Français, il prit ce dernier titre. Le 12 prairial an VI (31 mai 1798), la salle fut entièrement détruite par un incendie. On croit qu'une pluie de feu représentée dans une scène du *Festin de Pierre*, fut la cause de l'embrasement de cette salle.

Théatre des Menus-Plaisirs, situé à l'Hôtel des Menus, construit pour les élèves du Conservatoire de l'Académie de Musique. Il fut, en 1781, après l'incendie de l'Opéra, disposé pour y faire jouer les acteurs de ce grand spectacle. Mais la scène n'étant pas assez vaste pour de si pompeuses représentations, le public y renonça (1).

Théatre des Associés, situé sur le boulevard du Temple. Ce théâtre fut ouvert en 1768, et les comédiens y chantèrent des couplets en l'honneur du sieur Lenoir, lieutenant de police, qui avait autorisé leur établissement. Le sieur Beauvisage fut longtemps le directeur de cette troupe, qui, au boulevard comme à la foire Saint-Germain, jouait des comédies, et surtout des tragédies où l'on riait. Le directeur lui-même, qui représentait le rôle d'Orosmane dans *Zaïre*, invitait, d'une voix enrouée, le public à venir à son spectacle par ces mots : Entrez, messieurs, prenez vos billets, on va commencer (2). On jouait la parade sur des tréteaux à la porte de ce spectacle. Les comédiens-français, si fiers, n'avaient pas une origine plus illustre.

Au sieur Beauvisage succéda, dans la direction de ce théâtre, le sieur Sallé qui, au commencement de la révolution, changea la dénomination de ce spectacle, et au titre d'Associés substitua celui de Théâtre patriotique du sieur Sallé.

Théatre du Délassement comique, situé boulevard du Temple, hôtel Foulon : autre spectacle que le sieur Valcour aurait fait prospérer, s'il eût eu autant de bonheur que de zèle. Directeur, acteur et auteur, il soutint son petit spectacle pendant deux ans; mais un incendie détruisit son théâtre et ses espérances ; il fallut le rétablir. Les directeurs des théâtres voisins, jaloux de ses succès, le restreignirent à ne faire paraître à la fois sur la scène que trois acteurs auxquels la parole était in-

(1) Le sieur Beauvisage jouait les tyrans. Un jour, il remplissait dans le *Joueur* le rôle de Béverley ; et lorsque, tenant dans ses robustes mains le vase qui contenait le prétendu poison, il articulait ces mots : Nature, tu frémis ! le vase se brisa, et la liqueur se répandit sur la table. Sans se déconcerter, il la ramassa, la fit couler dans le creux de sa main et l'avala avec intrépidité. Cette présence d'esprit fut vivement applaudie.

terdite. Ils jouaient la pantomime à travers une gaze qui remplissait l'ouverture de la scène. La révolution vint; les priviléges tombèrent, le voile de gaze fut déchiré, les acteurs recouvrèrent la parole; mais elle ne rendit pas à ce théâtre les talents et le goût propres à le faire sortir de son infériorité.

Théatre français Comique et Lyrique, situé boulevard Saint-Martin, rue de Bondi. C'était le même théâtre qu'avait occupé la troupe des Variétés amusantes, et que le directeur fit réparer et embellir. Ce spectacle ne doit pas être rangé dans la classe des deux derniers théâtres dont je viens de parler. Son genre était plus relevé; il fut, pour la première fois, ouvert au public après la quinzaine de Pâques de l'an 1790. On y jouait des comédies et des opéras-comiques. Ce théâtre fut reconstruit sous une forme très gracieuse, par un architecte nommé Sobre, jeune homme plein de talents, que la mort a trop tôt enlevé. Cet édifice terminé reçut le titre de Théâtre des Jeunes-Artistes, et fut compris dans le nombre de ceux qui, au 8 août 1807, furent supprimés par Bonaparte.

On multipliait sous le règne de Louis XVI, comme sous le précédent, les petits théâtres, afin d'étourdir le peuple sur sa misère, de l'occuper de frivolités pour qu'il ne s'occupât point de politique. Outre les théâtres dont j'ai parlé, et plusieurs autres que j'ai omis parce qu'ils n'eurent qu'une existence éphémère, il en existait qui ne servaient qu'à des acteurs bourgeois: tels furent le théâtre de la rue de Provence, Chaussée-d'Antin; le théâtre des Boulevards-Neufs, le théâtre de l'Orme-Saint-Gervais, le théâtre de la rue de l'Echiquier, etc. Paris vit naître sous ce règne plusieurs autres spectacles ou lieux de plaisirs et de réunion; en voici la notice:

Combat du Taureau, situé sur la route de Pantin, hors de la barrière de Saint-Martin. Il s'ouvrit au public, pour la première fois, le 16 avril 1781: ce spectacle était digne des bouchers; la police affecta de le prohiber d'abord; elle le toléra ensuite. On y voyait des femmes d'un certain rang, à l'exemple des dames romaines, prendre plaisir à voir couler le sang, à voir le taureau mis à mort par la fureur des chiens.

Wauxhall d'été, situé sur le boulevard du Temple, rue Sanson, nº 3. Il fut construit, en 1785, sur les dessins du sieur Mellan. Le Wauxhall de Torré et le Colisée étaient détruits; le Wauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain ne servait que dans cette saison, ou était abandonné; le spectacle de Ruggieri et la Redoute chinoise étaient trop éloignés; on établit le Wauxhall d'été; et, le 7 juillet 1785, il fut ouvert au public. Un vaste salon de danse, un café, un jardin, des feux d'artifice, le tout disposé et décoré avec goût, étaient les principaux agréments de ce Wauxhall qui existe encore.

Wauxhall d'hiver, nommé Panthéon, situé rue de Chartres. Il fut établi pour remplacer le Wauxhall de la foire Saint-Germain, destiné à servir de succursale à l'Opéra, et de salle pour ses bals. Il se composait d'une salle de danse, d'un parterre et de deux rangs de loges. L'Opéra y donna des bals qui eurent peu de succès. Cette entreprise ne réussit pas. On loua le Wauxhall à une société dont j'ai parlé, qui prenait le titre de Club des étrangers, et y resta jusqu'en mars 1791.

Redoute chinoise, située à la foire Saint-Laurent, espèce de Wauxhall. Elle fut construite et décorée en 1781 par les sieurs Mellan et Mœnch, architectes et décorateurs, et ouverte au public le 28 juin de cette année. Un café souterrain, un restaurateur, des escarpolettes, un jeu de bague, une salle de danse, un jardin, etc., composaient cet établissement de plaisir qui n'existait plus en 1789.

Cirque du Palais-Royal, dont je parlerai bientôt. C'était aussi un lieu de réunion où se donnaient des fêtes.

IV. Etat physique de Paris.

Cette ville, pendant le règne de Louis XVI, éprouva de grands changements, et continua à se dépouiller de sa vieille physionomie. Elle vit naître plusieurs établissements nouveaux, les uns utiles ou agréables, et quelques autres attentatoires à la morale publique; j'en ai déjà parlé.

Paris fut entouré d'une enceinte profitable au ministère, oppressive pour les habitants.

Une foire perpétuelle fut établie au milieu de cette ville; le jardin du Palais-Royal, ses galeries, ses tripots, devinrent le principal rendez-vous des étrangers, un foyer d'industrie, de commerce et de corruption.

Il y eut des quartiers qui s'étendirent de telle sorte, que des faubourgs devinrent des parties de la ville, et que de nouveaux faubourgs envahirent la campagne et les villages voisins.

Plusieurs rues furent ouvertes et prolongées.

On commença à démolir les maisons élevées sur les ponts, et un pont nouveau fut jeté sur la Seine. Plusieurs autres changements plus ou moins avantageux s'exécutèrent : je vais les détailler.

Enceinte de Paris. Cette entreprise était toute fiscale. Les fermiers-généraux, pour arrêter les progrès de la contrebande, et assujettir aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, obtinrent, en 1784, du ministre Calonne, l'autorisation de renfermer Paris dans une vaste muraille. Les travaux commencèrent au mois de mai de cette année, du côté de l'hôpital de la Salpêtrière. Malgré les oppositions de quelques personnes puissantes dont les intérêts étaient lésés, on continua l'exécution de ce projet, et l'on enserra les boulevards neufs.

Lorsqu'en 1786 l'enceinte du midi de Paris fut terminée, que l'on eut entrepris celle du côté du nord, et qu'on eut englobé les villages de Chaillot, du Roule, de Mousseau, de Clichy, on attaqua le territoire de Montmartre. Les habitants et l'abbesse de ce village firent de vives réclamations qui obligèrent les entrepreneurs à faire subir à la ligne de circonvallation une inflexion, un angle rentrant, qui se remarque entre les barrières de Clichy et de Rochechouart.

Lorsqu'à la fin de cette année on s'occupa de jalonner du côté du village de Picpus, un propriétaire, fils du peintre Restout, s'opposa, tant qu'il put, à cette usurpation ; et quand il demanda de quel droit on lui enlevait sa propriété, un maître des requêtes, nommé de Colonia, lui répondit sottement, le droit canon. La muraille fut continuée.

Les Parisiens, s'apercevant qu'on les emprisonnait, firent, comme c'était alors leur usage, éclater leur mécontentement par des vers et des jeux de mots, tels que :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

On fit aussi l'épigramme suivante, qui n'emporta point la pièce :

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

Les portes ou barrières d'entrée, élevées sur les dessins de l'architecte Ledoux, le furent avec une magnificence très déplacée, parce que pour des bureaux et des commis de barrières il ne faut ni vaste édifice, ni temple, ni palais ; d'ailleurs, cette magnificence était intempestive à une époque où les finances de l'Etat se trouvaient dans une situation déplorable ; elle devenait insultante pour le peuple qui se voyait forcé de payer les frais des instruments de son supplice, et d'en admirer les formes.

Le ministre Calonne, prodigue au milieu de la disette, laissait l'architecte déployer toutes les ressources de son génie déréglé et dispendieux ; mais, lorsqu'en 1787 un nouveau ministre eut succédé à celui-ci, tout changea de face. On ouvrit les yeux, et l'on fut offusqué du luxe de ces bâtiments et de ces énormes dépenses qui s'élevaient alors à plus de vingt-cinq millions. Un arrêt du conseil, du 7 septembre, ordonna la suspension des travaux de cette enceinte. Le 8 novembre 1787, le sieur de Brienne, archevêque de Toulouse et ministre, accompagné de plusieurs fonctionnaires, vint visiter cette muraille. Dans les premiers mouvements de sa colère, il voulut la faire démolir et en vendre les matériaux ; mais les travaux en parurent trop avancés. Il n'était plus temps de réparer le mal ; et la presque totalité de l'enceinte se trouvait achevée, lorsque le gouvernement s'aperçut de son existence. Le nouveau ministre se borna, par un nouvel arrêt du conseil, du 25 novembre de la même année, à suspendre les travaux, à prescrire diverses opérations avant qu'ils fussent continués, et à nommer d'autres architectes et d'autres inspecteurs.

Le 1er mai 1791, les droits d'entrée étant abolis, les barrières et les murailles devinrent inutiles.

Sous le Directoire, vers l'an v, il fut établi une légère perception à l'entrée de Paris ; on répara les barrières en cette circonstance. Cette perception, dont le produit était destiné aux hôpitaux, se nommait octroi de bienfaisance. Sous le règne de Bonaparte, on acheva les murailles de Paris, et on perfectionna considérablement la perception des barrières.

Dans le tableau chorographique de cette

ville, je décrirai l'étendue de cette enceinte, les dimensions de ses murailles, le nombre et la forme de ses barrières.

Galeries et Jardin du Palais-Royal. C'est la foire perpétuelle, le rendez-vous de tous les étrangers, le centre de beaucoup d'affaires.

L'ancien jardin du Palais-Royal, plus vaste que celui d'aujourd'hui, comprenait, outre le jardin actuel, tout l'emplacement qu'occupent les rues de Valois, de Montpensier et de Beaujolais, et l'emplacement des corps de bâtiments qui entourent les trois côtés du jardin qu'on voit aujourd'hui. Son plus bel ornement était une large allée de marronniers, vieux, touffus, toujours peuplée d'oisifs, de nouvellistes et de filles publiques.

Cet ancien jardin présentait, dans son plan, un parallélogramme de 167 toises de longueur sur 72 de largeur. Dans cette étendue, d'après le prospectus des constructions nouvelles, publié en 1781, il fallut prendre sur les côtés et sur le fond des espaces suffisants pour faire place aux rues qui séparent les bâtiments nouveaux des anciennes maisons qui bordaient le jardin, et faire place à ces mêmes bâtiments. La surface du jardin fut diminuée, et n'offrit plus dans sa longueur que 117 toises, et 50 dans sa largeur.

Au 1er août 1781, on commença à porter la cognée sur les arbres antiques de cette promenade, et la désolation dans les cœurs de tous ses habitués. Les propriétaires des maisons dont les façades donnaient sur ce jardin condamné mirent à ce projet des oppositions souvent reproduites et toujours inutiles. Les libelles, les épigrammes, se renouvelaient chaque jour contre le duc de Chartres. En janvier 1782, les fondations des bâtiments nouveaux furent jetées; et, malgré les clameurs publiques, les trois faces des bâtiments qui environnent le jardin furent achevées sur les dessins du sieur Louis. La quatrième face du côté du palais, qui devait être la plus magnifique, resta longtemps à construire; et c'est là qu'on avait établi les constructions provisoires nommées baraques.

Les trois façades, quoique parfaitement régulières, ne sont pas sans défauts. Le style de l'architecture est mesquin et peu convenable à un aussi vaste édifice; les cent quatre-vingts arcades qui communiquent de la galerie publique au jardin sont trop étroites, mal exécutées. Le duc de Chartres aurait pu choisir un architecte plus habile.

Cependant le quartier du Palais-Royal fut embelli par ces constructions. Outre les trois rues dont j'ai parlé, il s'opéra des communications nouvelles qui en étaient la conséquence. Une large ouverture facilita l'abord de la rue Vivienne au Palais-Royal, et des rues qui l'entourent; la rue de Valois, après la démolition de l'Opéra, fut étendue jusqu'à la rue Saint-Honoré; une place, devant la partie latérale du Théâtre-Français, favorisa la communication entre la rue de Richelieu et celle de Beaujolais.

Le jardin du Palais-Royal éprouva, en 1787, d'autres changements; le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, le bouleversa presque entièrement pour faire construire au centre un vaste cirque, et s'attira de nouveau les sarcasmes du public.

Le Cirque du Palais-Royal, commencé en avril 1787, et terminé à la fin de l'an 1788, offrait dans son plan un parallélogramme très allongé. Une partie de sa construction était souterraine et avait treize pieds trois pouces de profondeur. L'autre partie s'élevait au-dessus du sol du jardin, à la hauteur de neuf pieds huit pouces.

La partie souterraine présentait une arène éclairée par en haut, séparée d'une galerie par soixante-douze colonnes doriques cannelées. Cette galerie communiquait à une seconde par des portiques. A l'arène venait aboutir une route en pente douce et tournante, qui partait des bâtiments du palais. Il s'y est tenu des séances de diverses sociétés; on y a joué la comédie. La partie supérieure, qui s'élevait au-dessus du sol du jardin, était décorée de soixante-douze colonnes ioniques et entièrement revêtue de treillages. On avait projeté de placer, le long des faces latérales, des bassins avec des jets d'eau. Cette décoration extérieure devait être ennoblie par les bustes des grands hommes de France. Jamais les eaux n'y jouèrent, jamais les bustes n'y furent placés.

Cet édifice fut, le 25 frimaire an VII ou 15 décembre 1798, entièrement ruiné par un incendie.

Ce jardin a été planté et replanté souvent. Son plus bel ornement est, aujourd'hui, un bassin circulaire de soixante et un pieds de diamètre, d'où s'élève, par

plusieurs tuyaux rapprochés, une gerbe d'eau qui produit un bel effet.

Dans le voisinage, la translation de l'établissement des Quinze-Vingts laissa un emplacement vide, où s'établit un quartier nouveau. Cette translation fut exécutée en 1780 ; et sur le terrain des Quinze-Vingts, on ouvrit, en 1784, les rues de Chartres et de Valois (1).

Enclos du Temple. Vendu en 1779, par bail emphytéotique, il offrait un vide à remplir. On y construisit, en 1781, la Rotonde, ou les Portiques du Temple, et, en 1809, la halle au vieux linge.

Le Petit-Chatelet, démoli en 1782, répandit la lumière dans le bas du quartier Saint-Jacques, et laissa une place assez vaste à l'extrémité méridionale du Petit-Pont.

Rues nouvelles. La construction de la Comédie-Française, aujourd'hui l'Odéon, donna naissance à sept rues : celle de l'Odéon, qui s'ouvre en face de cet édifice, celles de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Molière, de Crébillon et de Regnard : toutes ces rues furent établies vers l'an 1782.

La construction du théâtre des Italiens, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, fut l'occasion de la création d'un quartier assez considérable, et de la formation des rues Favart, Grétry, Marivaux, d'Amboise, et de la place située devant ce théâtre. Ces constructions, cette place et ces rues furent établies en 1784.

La rue de la Barillerie, située devant le Palais de Justice, rue si étroite autrefois, fut élargie considérablement, lorsqu'en 1787 on éleva la façade de ce palais ; alors une belle place, demi-circulaire, remplaça, dans la Cité, des constructions hideuses et barbares.

Un arrêt du conseil, de l'an 1777, ordonne la démolition de la porte Saint-Antoine. Cette porte, vaine décoration qui gênait la circulation dans un quartier très fréquenté, construite en 1585, réparée en 1670, fut démolie au mois de mai 1778.

Le même arrêt porte que les boulevards Saint-Antoine et du Temple seront pavés, et que les fossés, glacis et contrescarpes, jusqu'à la rue du Calvaire, seront démolis et comblés, afin d'y construire des maisons.

En 1775, on ouvrit la rue Neuve-Saint-Nicolas et celle de Bourgogne en face du palais Bourbon, aujourd'hui palais de la Chambre des Députés.

En 1776, on ouvrit les rues Chauchat et de Provence, et on répara considérablement la cour du Commerce, qui communique de la rue de l'Ecole-de-Médecine à la rue Saint André-des-Ars. Ce passage, sale et étroit du côté de la rue Saint-André-des-Ars, a été, en 1823, élargi et vivifié par de nouvelles constructions.

Furent ouvertes, en 1777, la rue de Chabannais, qui communique de la rue Neuve-des-Petits-Champs à la rue Sainte-Anne, et celle de Laval, près celle des Martyrs ;

En 1778, la rue d'Angoulême du Temple, la rue Etienne, la rue Neuve-de-Berry et la rue Boucher, qui donne dans les rues de la Monnaie et Thibautodé ;

En 1779, la rue Le Noir, faubourg Saint-Antoine, et la rue Caumartin, par la rue Basse-du-Rempart ;

En 1780, la rue de Miroménil, la rue Neuve-Saint-Jean, faubourg Saint-Martin; les rues de Malte, faubourg du Temple ; Martel, faubourg Poissonnière; Amelot, place St-Antoine ; de la Tour, quartier du Temple; de Trudon, de Beaujolais Saint-Honoré, d'Astorg et d'Angoulême-Saint-Honoré ;

En 1781, la rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin ;

En 1782, les rues des Petites-Ecuries, Grétry, Montpensier et de la Pépinière ; les rues Pinon, Biron, et la rue Neuve-des-Capucins, nommée en 1800 rue Joubert, parce que le général Joubert y demeurait, et qu'il y est mort en cette année ;

En 1783, la rue Madame, près le Luxembourg ;

En 1784, la rue de la Comète au Gros-Caillou ; la rue des Trois Bornes, la rue Papillon, la rue de Ponthieu, la rue des Quinze-Vingts, la rue Roquepine, la rue de Rousselet, aux Champs-Elysées ; la rue de Valois, faubourg Saint-Honoré, la petite rue Verte, et celle de Jarente ;

En 1785, les rues de l'Echiquier, d'Enghien et du faubourg du Roule ;

(1) Par lettres patentes du roi, enregistrées le 31 décembre 1779, la translation des Quinze-Vingts fut ordonnée. Le roi vendit à cet hôpital l'hôtel des mousquetaires noirs, situé au faubourg Saint-Antoine, pour la somme de 440,000 livres.

En 1786, les rues du Contrat-Social, le Pelletier et de Tracy ;

En 1787, la rue Lenoir-Saint-Honoré ;

En 1788, la rue Caron, la rue Neuve-du-Colombier, la rue Saint-Jean-Baptiste, la rue Saint-Michel, la rue d'Ormesson, la rue Richer et celle Necker ;

En 1790, la rue du Port-Mahon ;

En 1792, la rue de Lesdiguières.

On s'occupait beaucoup, comme on le voit, de percer des rues nouvelles. On élargissait celles qui étaient trop étroites; mais il fallait établir des règles à ce sujet : c'est ce que fit la déclaration du roi, du 10 avril 1783. Elle statue qu'il ne sera ouvert aucune rue qu'en vertu de lettres patentes; que ces rues nouvelles ne peuvent avoir moins de 30 pieds de largeur; que celles qui n'auront pas cette largeur seront successivement élargies lors des reconstructions. On y fixe aussi la hauteur que doivent avoir les maisons: cette hauteur doit être de 60 pieds pour les rues de 50 pieds de largeur; et lorsque les maisons seront bâties en pierres, dans les rues qui auront moins de 30 pieds, la hauteur des maisons sera de 48 pieds, etc.

On conçut plusieurs projets de percements de rues qui n'ont été exécutés que longtemps après le règne de Louis XVI. C'est ainsi qu'en 1781 on proposa d'établir, le long du jardin des Tuileries, une rue qui, du Carrousel, irait aboutir à la place Louis XV. Ce projet a été exécuté, et cette rue porte le nom de Rivoli. En même temps fut proposée une autre rue qui, du jardin des Tuileries, serait perpendiculaire à la première, traverserait la place Vendôme, et irait aboutir au boulevard. Cette rue projetée a été, sans obstacle, ouverte et terminée en 1807, sous les noms de rue Napoléon et de Castiglione. La partie de cette rue qui portait le nom de Napoléon reçut, après 1814, celui de la Paix, et l'autre partie a conservé son nom de Castiglione. En 1780, on proposa la prolongation de la rue de Tournon jusqu'à la rue de Seine. Cette prolongation s'est effectuée en 1812.

Sous ce règne, on présenta plusieurs autres projets de rues et de places qui ne furent point exécutés.

Plusieurs places furent étendues ou créées. En 1774, la place située devant le Palais-Royal fut agrandie; on créa des places devant le Palais de Justice, devant l'Odéon, devant le théâtre Italien.

On s'occupa aussi des ponts et des maisons qui bordaient leur route. Depuis longtemps l'opinion publique réclamait leur démolition. Un arrêt du conseil, du 14 août 1785, autorise le prévôt des marchands à donner congé aux locataires des maisons appartenant à la ville, situées sur le pont de Notre-Dame et sur le pont au Change, et lui ordonne de faire démolir ces maisons dans le mois de janvier 1786. On s'occupa de l'exécution de cet arrêt : le pont de Notre-Dame et le pont au Change furent débarrassés, en 1787, des maisons qui bordaient leur route. Les parapets du pont de Notre-Dame furent terminés au mois d'août de cette année.

Un édit du roi, de septembre 1786, ordonne la démolition des bâtiments situés sur les autres ponts.

En 1787, les maisons qui se trouvaient sur le Pont-Marie furent abattues ; et ce ne fut qu'en 1808 que celles dont le pont Saint-Michel était bordé éprouvèrent le même sort. On démolit aussi celles qui, sur les quais aboutissant à ce pont, formaient, du côté de l'Université, la rue de Hurepoix, et, du côté du Palais, celle de Saint-Louis.

Une compagnie, à la tête de laquelle était le sieur Beaumarchais, obtint, en décembre 1787, des lettres patentes qui l'autorisaient à faire construire un pont de fer entre le Jardin des Plantes et l'Arsenal, avec le droit d'y lever un péage; mais ce projet ne fut exécuté que quinze années après.

Pont de Louis XVI, situé en face de la place Louis XV et dans la direction de l'axe de cette place.

L'édit du mois de septembre 1786, ordonnant un emprunt de trente millions, dont une partie devait être consacrée aux embellissements de Paris, autorise la construction de ce pont, et affecte à ses frais la somme de douze cent mille livres.

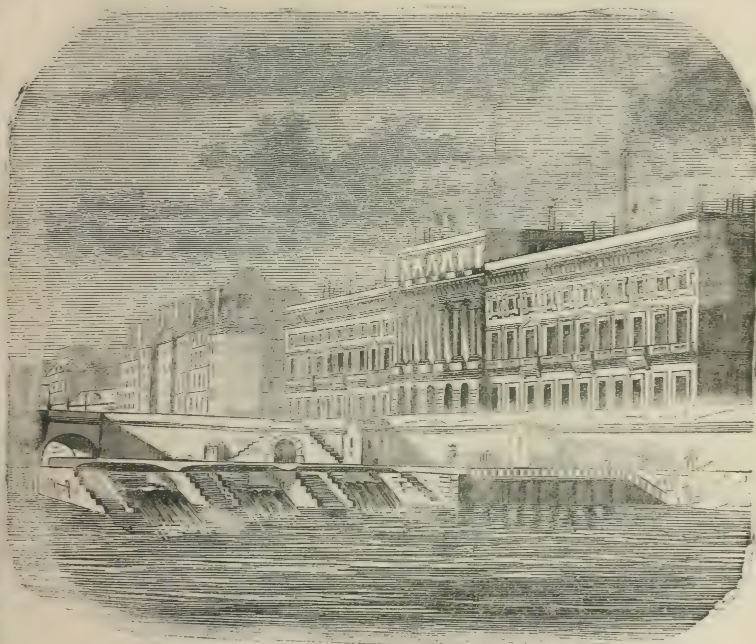
On commença, le 10 juin 1787, à battre les pieux des pilotis de ce pont dont les travaux ont été achevés à la fin de la campagne de 1790. Le sieur Perronnet, premier ingénieur des ponts et chaussées, en fournit les dessins : on employa, dans sa maçonnerie, une partie des pierres de la galerie qui n'avaient pas été mises en œuvre, et de celles provenant de la démolition de la Bastille. Il est fondé sur pilotis et grillage, à 2 mètres 75 centimètres au-

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

dessus de la hauteur moyenne des eaux. Il a cinq arches surbaissées qui offrent une portion de cercle. L'arche du milieu a 31 mètres d'ouverture, ou 96 pieds; les arches collatérales ont 27 mètres, ou 87 pieds, et les deux autres attenantes aux culées ont chacune 26 mètres ou 75 pieds. La longueur totale entre les culées est de 150 mètres ou 461 pieds.

Chaque pile a 3 mètres ou 9 pieds d'épaisseur, leurs avant-becs et arrière-becs présentent des colonnes engagées qui contiennent une corniche couronnée par une balustrade qui sert de parapet aux trottoirs du pont.

Sur les piédestaux de la balustrade, et à l'aplomb des piles de ce pont, devaient être placées les statues colossales en marbre de douze hommes célèbres dans l'histoire de France (1).



Hôtel de la Monnaie.

Le Jardin du Luxembourg, diminué d'un tiers de sa surface, laissa, pendant plus de quinze années, un emplacement stérile, sur lequel on a ouvert des rues qui depuis se sont bordées de maisons.

Le Jardin des Plantes fut considérablement agrandi : avant 1782, la partie principale de ce jardin se bornait vers le milieu de sa longueur actuelle, et se terminait par une muraille au bas de laquelle avait autrefois coulé le canal factice de la Bièvre. Au-delà était un vaste terrain en culture : on a depuis étendu le jardin jusqu'auprès du bord de la Seine ; on l'a aussi agrandi sur une de ses parties latérales, et la belle serre que l'on voit aujourd'hui du côté de la ménagerie, fut élevée sous ce règne.

A mi-côte du monticule riant et pittoresque, ancienne voirie ou dépôt d'immondices, les naturalistes français érigèrent, en 1790, un monument au célèbre Linné.

Dans le même temps, on creusa, entre le bâtiment du Muséum et le cours de la Seine, un bassin carré dont le fond était

au niveau des eaux de cette rivière; ses talus, alors plantés d'arbustes et de plantes aquatiques, étaient protégés par une grille de fer, métal prodigué dans ce jardin, et qui, à beaucoup d'égards, remplace la maçonnerie. D'autres accroissements furent faits aux bâtiments qu'on nommait alors Cabinet d'histoire naturelle, et qu'on nomme aujourd'hui Muséum. On plaça en 1780, à l'entrée de cet édifice, la statue en marbre de l'illustre Buffon, sur le socle de laquelle est cette inscription :

Majestati naturæ par ingenium.

Ces améliorations, ces agrandissements des bâtiments et du jardin sont loin d'égaler ceux qu'on a faits depuis Louis XVI. Les bâtiments ont reçu un accroissement considérable, et l'immense collection qu'ils contiennent leur a valu le titre de Muséum d'histoire naturelle. Une bibliothèque et de vastes galeries, contenant les productions les plus rares des trois règnes dans les diverses parties du monde, occupent le vaste édifice du Muséum. Un amphithéâtre est placé dans le jardin : on y fait plusieurs cours sur toutes les parties des sciences naturelles. Ce jardin offre, outre des sites variés et pittoresques, les plantes de toutes les contrées et une vaste ménagerie composée d'oiseaux et de quadrupèdes. Les animaux morts et empaillés figurent dans le muséum, et les animaux vivants dans la ménagerie. Cet ensemble offre les échantillons de toutes les productions de la terre, et, pour ainsi dire, un abrégé de l'univers. Il faudrait des volumes pour les décrire.

On s'occupa aussi de la salubrité de Paris. En 1779, on transféra les cimetières hors de cette ville.

Dans la même année, la police, enfin réveillée par les éboulements nombreux qui se manifestaient sur le sol de Paris, commença à entreprendre la consolidation du ciel des carrières qui se trouvent sous la partie méridionale de cette ville.

Les rues de Paris, depuis un temps immémorial, jouissaient d'une réputation solide et bien méritée de malpropreté. Le lieutenant de police, au mois de janvier 1780, proposa un prix de 600 livres pour l'auteur d'un mémoire qui renfermerait les meilleures vues sur cette partie importante de la salubrité publique. Il en résulta un ordre de choses qui diminua un peu l'excès du mal.

Paris n'était éclairé, la nuit, que pendant les absences de la lumière de la lune; il l'est, depuis le lieutenant de police Lenoir, en tous les temps de l'année. C'est le même qui fit éclairer le chemin de Paris à Versailles.

On avait, sous Louis XV, substitué les réverbères aux lanternes; sous Louis XVI, on ajouta quelque chose à ces luminaires et à la commodité publique. En 1785, le lieutenant de police de Crosne ordonna qu'il serait placé des réverbères d'une forme particulière devant les maisons des commissaires au Châtelet, nommés à présent commissaires de police, afin que, pendant la nuit, on pût, au besoin et sans embarras, recourir à ces officiers publics.

Ce qui vient d'être exposé suffit pour faire connaître la nature des changements et améliorations qui, pendant le règne de Louis XVI, s'opérèrent dans l'état physique de Paris, et contribuèrent à embellir et assainir cette ville.

V. Etat civil de Paris.

Depuis le commencement de ce règne jusqu'à l'époque de la révolution, il ne s'opéra, dans les cours de justice, dans les administrations parisiennes, dans l'état des citoyens, aucun changement notable.

On adoucit la rigueur de quelques lois anciennes, et la féodalité perdit du terrain.

Dans un gouvernement dont l'origine est barbare, il ne faut, pour l'améliorer, que détruire: on détruisit sous Louis XVI.

La question préparatoire, supplice qu'on faisait subir à l'accusé avant qu'il fût convaincu de crime, existait depuis longtemps malgré l'indignation des hommes justes : la cour du Châtelet s'abstenait de l'ordonner. Un édit, enregistré au parlement le 5 septembre 1780, supprima cette question préparatoire.

Un édit, bien honorable pour le ministre qui en est l'auteur, est celui qui supprima, au mois d'août 1779, le droit de mainmorte et de servitude dans les domaines du roi, et dans tous ceux tenus par engagement, et qui abolit le droit de suite sur les serfs et les mainmortables (1).

(1) La féodalité exerçait encore, sous Louis XV et Louis XVI, son odieuse tyran-

Mais on ne supprima point, dans la banlieue de Paris, l'usage féodal et désastreux, nommé les plaisirs du roi. Une immense quantité de gibier, perdrix, lièvres et lapins, y dévorait chaque année les moissons. On les voyait par troupes de cinquante, de cent, sur un même champ. Il était défendu, sous des peines sévères, de les détruire; leur conservation était au contraire l'objet des soins du gouvernement. A une distance d'environ cinq cent toises les uns des autres, on avait établi des bouquets de bois appelés remises, pour héberger ces animaux destructeurs. En hiver, on y portait du foin; et, en été, de l'eau dans une auge placée à demeure.

Le roi, avec sa suite, venait une fois l'an chasser dans ces plaines; on lui présentait un fusil tout chargé, qu'il tirait sur la foule de lièvres qu'on faisait passer devant lui. Pendant plusieurs heures, sur toutes les routes, les voitures, les cavaliers et les piétons étaient arrêtés; le service public était suspendu. La révolution fit justice de cette oppression féodale.

Un mandement de l'archevêque, et des lettres patentes du roi, du mois de février 1778, enregistrées au parlement, supprimèrent treize fêtes dans le diocèse de Paris. Ce furent treize jours rendus aux travaux de l'industrie. On fit alors, comme on avait fait sous Louis XIV en la même occasion, des couplets contenant les plaintes des saints dont les fêtes furent supprimées (1).

Prisons. Depuis longtemps on s'indignait de l'insalubrité des prisons, et du sort des prisonniers qui, simplement accusés, étaient traités comme des coupables; et l'indignation publique avait de l'influence sur le gouvernement de certains ministes.

Le ministre Necker engagea Louis XVI à supprimer les prisons du For-l'Evêque et du Petit-Châtelet; et une ordonnance du roi, du 30 août 1780, porte que les prisonniers seront transférés dans l'hôtel de la Force, dont le vaste emplacement promettait plus de salubrité aux détenus, et facilitait les moyens d'établir entre eux des séparations et distinctions nécessaires.

Le For-l'Evêque était situé rue Saint-Germain-l'Auxerrois, dans l'emplacement de la maison numérotée 65.

On fit disposer l'hôtel de la Force, près de la rue Saint-Antoine, pour remplacer ces deux prisons; il fut divisé en huit cours.

On était fort émerveillé de voir s'établir des prisons spacieuses; et le sieur de Caraccioli fit à ce sujet une pièce de vers où il manifeste son ravissement pour cette nouveauté (2).

Alors seulement on renonça aux cachots du Grand-Châtelet, et les criminels furent renfermés dans des prisons moins meurtrières.

Par lettres patentes d'avril 1785, on

nie. Je lis, dans les papiers du président de Meinières, qu'un habitant d'Auvergne, né dans une terre du marquis de Tournelle (ou plutôt Tourzèle), était poursuivi par ce marquis qui le considérait comme son serf. Un arrêt du parlement de Paris, du 17 juin 1760, condamna le marquis.

Les seigneurs main mortables du Jura, et notamment ceux du chapitre de Saint-Claude, ont eu la barbarie de maintenir leurs sujets dans cet état de servage jusqu'au temps de l'émancipation générale.

Les seigneurs, outre les droits de lots et de ventes, les cens, etc., qu'ils percevaient sur tous les héritages de leurs terres, jouissaient encore de prestations ou servitudes d'une origine barbare. Le chapitre de Remiremont, en Lorraine, exigeait des habitants de Fougerolle, chaque année, à la Pentecôte, un plat de neige, et, à son défaut, une paire de bœufs. L'hiver de 1783 ayant été fort doux, ces habitants ne purent fournir de la neige à l'abbesse. Ils imaginèrent de lui présenter un plat d'œufs à la neige, et d'y ajouter les vers suivants :

Ce simple mets, par les gourmets vanté,
D'un tribut dû c'est la trop faible image;
Mais la figure, aux yeux [illegible] du sage,
Vaut souvent mieux que la réalité.

La dame abbesse se contenta de cette manière de payer la redevance, avec la réserve qu'elle ne tirerait pas à conséquence.

(1) Voyez, ci-dessus, les vers composés, sous Louis XIV, à l'occasion de la suppression des fêtes. Ceux qui le furent sous Louis XVI se trouvent dans les *Mémoires secrets de Bachaumont*, tome XI, au 19 mars 1778.

(2) Voici les deux premiers vers :

Je l'ai baisé dix fois, cet édit précieux
Qui sur des malheureux étend sa bienfaisance, etc.

supprima la prison de Saint-Martin, consacrée spécialement aux filles publiques; elle était fort incommode; et l'on transféra les prisonnières à l'hôtel de la Force, dans une partie de cet hôtel, séparée de la prison des hommes, et qu'on nomme la Petite-Force.

Etat civil des Protestants. Depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Louis XVI, si l'on en excepte le règne de Henri IV, les protestants n'ont éprouvé, de la part des différents rois, que des persécutions. Brûlés vifs sous les règnes de François Ier et de Henri II; trahis et égorgés par milliers sous Charles IX; pendus et poursuivis les armes à la main sous Henri III et sous Louis XIII, ils éprouvèrent, sous Louis XIV, une persécution lente, progressive et savamment combinée; persécution sinon plus horrible, certainement aussi criminelle que les précédentes. Elle se continua sous le règne de Louis XV. Les agents de ce roi, indignés de tant de violences et de tant d'iniquités, la ralentirent; et les lois contre les protestants, par l'effet de leur propre atrocité, commençaient à tomber en désuétude : elles étaient nulles ou faiblement exécutées.

En 1775, on conçut quelques espérances de voir ces lois rapportées, de voir des Français fugitifs ou dépouillés rétablis dans leur patrie et dans leurs droits. On espérait au moins voir leurs mariages validés. L'assemblée du clergé, composée de prélats fanatiques, qui ne s'occupaient que de conserver, d'accroître leur puissance et leurs richesses, et de maintenir le peuple dans un aveuglement salutaire, trompa l'attente générale. Le sieur Legouvé avait présenté, en cette année, une requête très détaillée qui n'eut pas de suite. On y voit que les protestants étaient encore en France au nombre de trois millions. On publia, à cette époque, un *Dialogue entre un évêque et un curé, sur les mariages des protestants*, ouvrage qui fit une grande sensation. Les ministres d'alors, et quelques archevêques, cherchaient à faire cesser le scandale des lois qui obligeaient les persécutés à des impostures et à des profanations continuelles.

En 1778, l'affaire des protestants, ou la validité de leur mariage, fut portée au parlement. On publia, en cette année, un *Dialogue sur l'état civil des protestants*. Il fut suivi d'un autre intitulé : *Réflexions d'un catholique sur les lois de France relatives aux protestants*.

Ceux qui désiraient l'abrogation des lois barbares promulguées par Louis XIV ou ses jésuites, avaient pour but de restituer les droits d'un grand nombre de Français, de rétablir la morale cruellement outragée par ces lois, de faire cesser les parjures, les profanations de sacrements, auxquels ces lois forçaient les protestants; ils faisaient aussi valoir l'intérêt de l'Etat, fort obéré, à qui la ressource de cent mille familles, sorties de France, et qui y rentreraient avec leurs richesses, offrirait des secours plus certains que ceux qui résultaient des emprunts et de l'agiotage.

Mais le temps n'était pas encore venu, et les protestants ne recueillirent alors que des espérances.

En octobre 1786, le baron de Breteuil mit sous les yeux du roi un *Mémoire* ou *Rapport détaillé sur la situation des calvinistes en France; sur les causes de cette situation, et sur les moyens d'y remédier* (1). Ce mémoire, fort de faits et de raisonnements, démontrait tous les vices, tous les résultats funestes des lois de Louis XIV contre les protestants. Il ne produisit point l'effet qu'on devait en attendre : la majorité des évêque opposait toujours avec succès sa cruelle résistance. L'Assemblée constituante fit justice, et restitua à la classe persécutée les droits dont les lois impies de Louis XIV l'avaient dépouillée.

Clergé de Paris. J'ai parlé des moyens employés par les prélats et autres ecclésiastiques pour accroître leurs richesses et leur domination, j'ai cité ce capitulaire de Charlemagne qu'aucun historien n'avait encore osé traduire et publier, où cet empereur reproche aux évêques leur avidité insatiable, où il les accuse d'envahir la succession des mourants, en abusant de leur faiblesse, de leur crédulité, en les flattant de l'espoir des béatitudes célestes, en les épouvantant par la perspective des supplices de l'enfer.

J'ai cité les capitulaires qui s'élèvent

(1) Ce mémoire est inséré dans le tome II, p. 19, *des Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, etc.

fréquemment contre les débauches du clergé, et contre ces prêtres qui ne vivent que d'iniquités, d'oppressions et de rapine : capitulaires qui prouvent quel emploi les prêtres faisaient de leurs richesses la plupart mal acquises.

J'ai souvent eu occasion de parler des nombreuses fourberies de certains ecclésiastiques, de leurs fraudes pieuses, de leur fabrication de fausses chartes, de fausses légendes, de leurs faux miracles et des fausses reliques; fourberies tendantes à augmenter les richesses du clergé. J'ai aussi donné la preuve de la fabrication de trois fausses lois, que des évêques ou leurs partisans interposèrent à la suite du code théodosien.

J'ai dit et prouvé que le clergé s'était arrogé le droit de contraindre, sous des peines graves, tous les mourants à faire un legs en sa faveur.

J'ai cité plusieurs exemples de ces ecclésiastiques qui, lorsqu'on leur confiait l'administration des hôpitaux, en excluaient les pauvres, et envahissaient leurs biens.

Mais j'ai dit aussi que, dans chaque siècle, il existait un petit nombre d'ecclésiastiques vertueux qui s'indignaient de ces abus, et qui avaient le courage de les dénoncer, sans avoir le moyen de les faire cesser.

Ces faits, et une infinité d'autres que je passe sous silence, l'abus bien connu que la plupart des ecclésiastiques faisaient autrefois de leurs richesses, joints aux besoins de l'Etat, amenèrent une réforme salutaire et désirée, et déterminèrent l'Assemblée constituante à imiter l'exemple des rois qui, dans la disette de leurs finances, et avec l'autorisation du pape, faisaient vendre et s'appropriaient une partie des biens du clergé.

Le 2 novembre 1789, pendant que cette Assemblée siégeait au Palais archiépiscopal de Paris, les ordres monastiques furent supprimés et tous les biens du clergé furent déclarés propriété nationale et aliénable.

A cette époque, il se trouvait à Paris cinquante paroisses, dix églises qui avaient le même droit, vingt chapitres ou églises collégiales, quatre-vingts églises ou chapelles non paroisses, trois abbayes d'hommes, huit de filles, cinquante-trois couvents et communautés d'hommes, et cent quarante-six couvents et communautés de filles (1).

On n'a point le tableau de tous les chapitres et églises collégiales, ni celui des quatre-vingts autres églises ou chapelles, dont l'ensemble des revenus devait être considérable.

Municipalité de Paris. Elle siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Le prévôt des marchands,

(1) D'après les tableaux qui furent dressés sur les biens des maisons religieuses seulement et d'après les déclarations des intéressés, les revenus annuels, sans y comprendre les menses abbatiales et prieurales, ni les lieux claustraux, ni les revenus éventuels, étaient, pour les

	l.	s.	d.
communautés d'hommes, de	2,762,176	17	7
Les charges s'élevaient à	1,763,357	10	»
Reste	998,819	7	7

Pour les communautés de filles, avec les mêmes réserves, les revenus annuels s'élevaient à

revenus annuels	2,028,859	7	11
Les charges montaient à	1,001,100	10	5
Reste,	1,027,758	17	6

Les revenus de l'archevêque, sans y comprendre ceux des biens situés hors de l'enceinte de Paris, s'élevaient, d'après les declarations du clergé,

	l.	s.	d.
à	366,772	7	1
Les charges se montaient à	118,315	8	»
Les revenus de quinze chapitres de Paris montaient à	1,238,427	12	11
Et leurs charges à	854,078	19	3
Les revenus des cinq abbayes et prieurés commendataires s'élevaient à	56,913	5	10
Total des revenus,	2,217,469	2	5
Total des charges,	1,029,307	13	1
Reste,	1,188,161	9	4

Si l'on joint à cette somme le revenu net des maisons religieuses des deux sexes, celui de l'archevêché, des abbayes, et prieurés, on aura un total de 3,214,739 14 5

les quatre échevins et les vingt-six conseillers de la ville cessèrent leurs fonctions après la prise de la Bastille. Les électeurs de Paris les remplacèrent, et exercèrent les fonctions municipales jusqu'au 30 juillet 1789. Un décret de l'Assemblée nationale, du 27 juin 1790, organisa une nouvelle municipalité, composée d'un maire, de seize administrateurs, de trente-deux membres du conseil, de quatre-vingt-seize notables, d'un procureur de la commune, de deux substituts, etc. Tous ces membres étaient élus par les habitants de Paris, divisés en quarante-huit sections.

Cette municipalité comprenait, en outre, un conseil général de la commune, qui se composait du maire, des quatre-vingt-seize notables et des trente-deux membres du conseil.

Cette municipalité, ainsi ordonnée, se maintint jusqu'au 10 août 1792; elle éprouva divers changements pendant les orages de la révolution, et cessa d'exister après le 9 thermidor an II. Elle fut réorganisée par décret du 14 fructidor suivant. Ensuite, par la loi du 19 vendémiaire de l'an IV (11 octobre 1795), la ville de Paris fut divisée en douze municipalités, et l'est encore (1).

(1) Chacun de ces arrondissements municipaux comprenait quatre divisions, ainsi qu'il suit :

1er *Arrondissement municipal* : 1° division des Tuileries; 2° division des Champs-Elysées, y compris Chaillot; 3° division de la place Vendôme, ci-devant section des Piques ; 4° division du Roule, ci-devant section de la République.

2e *Arrondissement* : 5° division Lepelletier, ci-devant section des Filles-Saint-Thomas ou de la Bibliothèque ; 6° division du Mont-Blanc, ci-devant section des Capucins, — Grange-Batelière, — Mirabeau; 7° division de la butte des Moulins, ci-devant section de Saint-Roch, — de la Montagne ; 8° division du faubourg Montmartre.

3e *Arrondissement* : 9° division du Contrat-Social, ci-devant section des Postes ; 10° division de Brutus, ci-devant section de la Fontaine de Montmorency, — de la Fontaine de Molière ; 11° division du Mail, ci-devant section des Petits-Pères, — de la place des Victoires, de Guillaume-Tell ; 12° division de la rue Poissonnière.

4e *Arrondissement* : 13° division des Gardes-Françaises, ci-devant section de l'Oratoire ; 14° division des marchés, ci-devant section de Sainte-Opportune; 15° division du Muséum, ci-devant section du Louvre ; 16° division de la Halle-au-Blé, ci-devant section de Grenelle.

5e *Arrondissement* : 17° divison de Bonne-Nouvelle ; 18° division de Bonconseil, ci-devant section de Mauconseil ; 19° division du Nord, ci-devant section des Filles-Dieu ou du faubourg Saint-Denis ; 20° division de Bondi, ci-devant section des Récollets.

6e *Arrondissement* : 21° division des Lombards; 22° division des Gravilliers; 23° division du Temple; 24° division des Amis-de-la-Patrie, ci-devant section de la Trinité, — du Ponceau.

7e *Arrondissement* : 25° division de la Réunion, ci-devant section de la rue Beaubourg; 26° division de l'Homme-Armé, ci-devant section des Enfants-Rouges, — du Marais; 27° division des Droits-de-l'Homme, ci-devant section du Roi-de-Sicile; 28° division des Arcis.

8e *Arrondissement* : 29° division des Quinze-Vingts; 30° division de l'Indivisibilité, ci-devant section de la Place-Royale, — des Fédérés ; 31° division de Popincourt; 32° division de Montreuil.

9e *Arrondissement* : 33° division de la Fraternité, ci-devant section de l'Ile-Saint-Louis ; 34° division de la Fidélité, ci-devant section de la Maison-Commune; 35° division de l'Arsenal ; 36° division de la Cité, ci-devant section de l'Ile-Notre-Dame.

10e *Arrondissement* : 37° division de l'Unité, ci-devant section des Quatre-Nations ; 38° division de la Fontaine de Grenelle; 39° division de l'Ouest, ci-devant section de la Croix-Rouge, — du Bonnet-Rouge ; 40° division des Invalides.

11e *Arrondissement* : 41° division des Thermes, ci-devant section Beaurepaire ; 42° division du Luxembourg, ci-devant section de Mucius-Scévola; 43° division du Théâtre-Français, ci-devant section des Cordeliers, — des Marseillais, — de Marat ; 44° division du Pont-Neuf, ci-devant section d'Henri IV, — de la Révolution.

12e *Arrondissement* : 45° division des Plantes , ci-devant section du Jardin du

Division de Paris en districts. Lorsqu'il fut question de procéder à la nomination des électeurs qui devaient nommer des députés aux états-généraux, la ville de Paris fut divisée en soixante districts ; à chaque

district on assigna un édifice public pour la réunion des habitants. On n'accorda à chacun de ces districts que vingt-quatre heures pour se réunir, élire les membres du bureau, et nommer des rédacteurs de cahiers ou doléances, et des électeurs.

Ce fut le 20 avril 1789 qu'eurent lieu ces brusques et nouvelles réunions, dont plusieurs, ne voulant point reconnaître les présidents que le bureau de la ville leur avait envoyés, en nommèrent un de leur choix.

Le 13 juillet suivant, les habitants de Paris, pressés par les événements, sentant le besoin de se protéger eux-mêmes, et d'agir de concert, se rappelèrent les lieux où, deux mois auparavant, ils avaient été réunis en districts, s'y rassemblèrent spontanément, et conservèrent les officiers qui en composaient le bureau.

Depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 25 juillet 1790, les soixante districts ont gouverné Paris, et ont offert le tableau d'une pure démocratie. Lorsque la majorité des districts exprimait un vœu, ce vœu était porté à la municipalité, qui se chargeait de son exécution. Jamais Paris n'a été plus tranquille, plus libre que pendant l'année où cette ville s'est gouvernée par elle-même; jamais les propriétés et les personnes n'ont été plus en sûreté.

Un décret de l'Assemblée constituante, sanctionné le 27 juin 1790, changea la division de Paris : aux soixante districts (1) succédèrent quarante-huit sections : chacune d'elles reçut un nom de localité. Toute la partie septentrionale de Paris était divisée en trente-quatre sections dont les noms suivent :

Les Tuileries, les Champs-Élysées, le Roule, le Palais-Royal, la Place Vendôme, la Bibliothèque, la Grange-Batelière, le Louvre, l'Oratoire, la Halle-aux-Blés, les Postes, la Place de Louis XIV (ci-devant place des Victoires); la Fontaine de Montmorenci, Bonne-Nouvelle, le Ponceau, Mauconseil, le Marché des Innocents, rue des Lombards, rue des Arcis, Faubourg-Montmartre, rue Poissonnière, rue de Bondi, le Temple, Popincourt, rue de Montreuil, les Quinze-Vingts, les Gravil-

Roi; — des Sans-Culottes; 46° division de l'Observatoire; 47° division du Finistère, ci-devant section des Gobelins; 48° division du Panthéon, ci-devant section de Sainte-Geneviève.

(1) Les soixante districts de Paris, établis en 1789, prenaient leurs noms des principales églises situées entre leurs limites.

Voici ces noms, classés par divisions de la garde nationale :

1re *Division* : 1er district, Saint-Jacques-du-Haut-Pas; 2e, Saint-Victor; 3e, Saint-André-des-Ars; 4e, Saint-Marcel; 5e, Saint-Louis-en-l'Ile; 6e, le Val-de-Grâce; 7e, Saint-Étienne-du-Mont; 8e, la Sorbonne; 9e, Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 10, les Mathurins.

2e *Division* : 11e district, les Prémontrés; 12e, Henri IV; 13e, les Cordeliers; 14e, Notre-Dame; 15, Saint-Séverin; 16e, les Petits-Augustins; 17e, l'abbaye Saint-Germain; 18e, les Jacobins-Saint-Dominique; 19e, les Théatins; 20e, les Carmes-Déchaussés.

3e *Division* : 21e district, les Récollets, faubourg Saint-Martin; 22e, Saint-Nicolas-des-Champs; 23e, la Trinité, rue Saint-Denis; 24e, Saint-Médéric; 25e, les Carmélites, rue Chapon; 26e, les Filles-Dieu, rue Saint-Denis; 27e, Saint-Martin-des-Champs; 28e, les Enfants-Rouges; 29e, Saint-Laurent; 30e, les Pères-de-Nazareth, rue du Temple.

4e *Division* : 31e district, Saint-Jacques-de-l'Hôpital; 32e, Bonne-Nouvelle; 33e, Saint-Leu, rue Saint-Denis; 34e, Saint-Lazare; 35e, Sainte-Opportune; 36e, Saint-Jacques-de-la-Boucherie; 37e, les Petits-Pères; 38e, Saint-Eustache; 39e, Saint-Magloire, rue Saint-Denis; 40e, Saint-Joseph, rue Montmartre.

5e *Division* : 41e district, Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine; 42e, les Minimes; 43e, le Petit-Saint-Antoine; 44e, Saint-Gervais; 45e, Saint-Jean-en-Grève; 46e, Saint-Louis-la-Culture; 47e, les Blancs-Manteaux; 48e, Popincourt; 49e, les Capucins-du-Marais; 50e, les Enfants-Trouvés, faubourg Saint-Antoine.

6e *Division* : 51e district, l'Oratoire; 52e, les Feuillants; 53e, les Filles-Saint-Thomas; 54e, Saint-Philippe-du-Roule; 55e, Saint-Germain-l'Auxerrois; 56e, les Jacobins-Saint-Honoré; 57e, Saint-Honoré; 58e, les Capucins-Chaussée-d'Antin; 59e, les Capucins-Saint-Honoré; 60e, Saint-Roch.

Chacun de ces districts fournissait un bataillon à l'armée parisienne, qui, par leur réunion, se trouvait forte de 33,000 hommes.

liers, le Faubourg-Saint-Denis, la rue Beaubourg, les Enfants-Rouges, rue du Roi-de-Sicile, l'Hôtel-de-Ville, la Place Royale et l'Arsenal.

L'île de la Cité formait deux sections : celles de Notre-Dame et de Henri IV.

La partie méridionale de Paris fut divisée en onze sections: les Invalides, la Fontaine de Grenelle, les Quatre-Nations, le Théâtre-Français, la Croix-Rouge, le Luxembourg, les Thermes de Julien, Sainte-Geneviève, l'Observatoire, le Jardin des Plantes et les Gobelins.

Ces réunions étaient considérées comme des sections de la commune; celles qui portaient des noms un peu monarchiques en changèrent pendant la république, ou en reçurent de plus analogues aux circonstances : elles se maintinrent jusqu'en octobre 1795, époque où Paris fut divisé en douze municipalités, division qui est encore en vigueur (1).

Population. Nous manquons encore de notions suffisantes pour donner sur cette matière des résultats aussi précis qu'il serait désirable. Voici ce qui existe de plus certain :

Sous Louis XV, l'abbé d'Expilly avait vaguement déterminé le nombre des habitants à 600,000

Suivant le célèbre Buffon, il était, en 1776, de 658,000

Suivant le sieur Moheau, en 1778, de 670,000

En 1784, M. Necker évalue la population de Paris à 640,000 et à 680,000, suivant les saisons de l'année : ce qui donne pour terme moyen une population de 660,000

En 1786, les papiers publics donnèrent le résultat des mouvements de la population pendant l'année 1785 (1).

Le nombre des naissances était de 19,859

Celui des mariages, de 5,234

Celui des enfants trouvés, de 6,918

Celui des morts, de 20,365

Si l'on suit la méthode que le sieur Messance a adoptée pour la population de Paris, et qu'on multiplie la somme des naissances par le nombre de trente, il résultera, pour l'année 1785, une population de 595,770

Ce résultat diffère de 65,000 de celui que donne M. Necker.

(1) Paris a encore été divisé depuis en huit arrondissements électoraux :

1er ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

1er et 4e *arrondissements municipaux.*

1re section, rue de Grenelle-Saint-Honoré, nº 45.

2e section, à la Halle aux draps;

3e section, rue du Faubourg-Saint-Honoré, nº 64;

4e section, rue Saint-Lazare, nº 59.

2e ARRONDISSEMENT.

2e *arrondissement municipal.*

1re section, à la Loterie;

2e section, au théâtre Favart;

3e section, rue Chantereine, nº 48.

3e ARRONDISSEMENT.

3e et 5e *arrondissements municipaux.*

1re section, au Vaux-Hall;

2e section, au Conservatoire de Musique;

3e section, aux Petits-Pères.

4e ARRONDISSEMENT.

6e et 8e *arrondissements municipaux.*

1re section, au Conservatoire des Arts-et-Métiers;

2e section, hôtel Saint-Agnan, rue Sainte-Avoye;

3e section, hôtel des Quinze-Vingts.

5e ARRONDISSEMENT.

7e et 9e *arrondissements municipaux.*

1re section, Hôtel-de-Ville, salle du Trône;

2e section, Archives du royaume;

3e section, Hôtel-de-Ville, salle du Jardin.

6e ARRONDISSEMENT.

10e *arrondissement municipal.*

1re section, palais de l'Institut;

2e section, palais Bourbon.

7e ARRONDISSEMENT.

11e et 12e *arrondissements municipaux.*

1re section, rue des Irlandais;

2e section, rue du Cherche-Midi, nº 39;

3e section, à la Sorbonne.

8e ARRONDISSEMENT.

Arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis réunis.

Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

(1) *Journal général de France*, n. 16, p. 61, du 7 février 1786.

En 1790, un état de la population fut publié (1).

Le nombre des naissances était de 20,005

Celui des mariages, de 6,576

Celui des enfants trouvés, de 5,842

Celui des morts, de 19,117

En 1791, le nombre des naissances s'élevait à 20,354

Celui des mariages, à 7,410

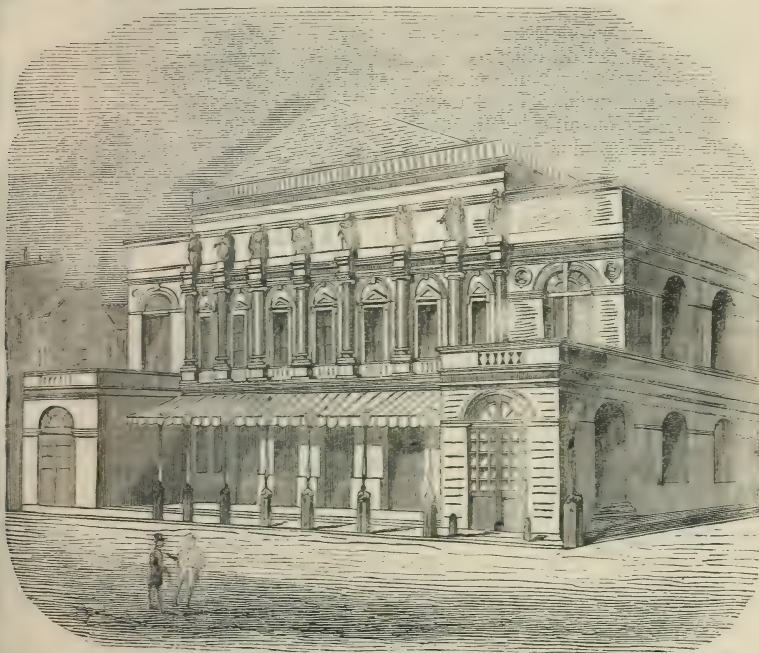
Celui des enfants trouvés, à 5,140

Et celui des morts, à 17,952

Si l'on compare les états de ces deux dernières années avec ceux de l'année 1785, il résultera que la population, dans les premières années de la révolution, avait obtenu une amélioration sensible.

En comparant les nombres de l'année 1785 et ceux de l'année 1791, il résultera que celui des naissances s'est accru de 495

Celui des mariages, de 2,176



Théâtre de l'Opéra.

Que celui des enfants trouvés a diminué de 1,778

Celui des morts a diminué de 2,413

Ces résultats incontestables démontrent les bienfaits de la liberté, et devant eux s'évanouissent les faux raisonnements, les déclamations de ses ennemis.

Si l'on applique la méthode de Messance au nombre de naissances de l'année 1791, c'est-à-dire si l'on multiplie le nombre 20,354 par 30, on aura pour la population de Paris, sous Louis XVI, le nombre de 610,620

Consommations de Paris. D'après une vérification faite en 1775, par ordre du ministre Turgot, il entrait à Paris, année commune, prise sur dix années, en nature, de blé ou de seigle, setiers. 14,330,880

Livres de pain, en nature, de farine. 165,457,344

La consommation totale

(1) Etat des baptêmes, mariages, mortuaires et enfants trouvés de la ville et des faubourgs de Paris, chez Lottin, rue Saint-André-des-Ars, n. 27.

des livres de pain par année, était alors de. . . 179,788,224

Pour obtenir une juste appréciation de la quantité de pain consommée à Paris, il faut supposer que la quantité qu'on y introduit du dehors égale celle qui en sort; c'est-à-dire, il faut que les quantités qu'on apporte des villages voisins dans les marchés de Paris égalent celles que des habitants d'autres villages emportent avec eux, en revenant de vendre leurs denrées.

En 1791, le savant Lavoisier remit au comité d'imposition de l'Assemblée constituante un tableau des objets consommés ou entrés à Paris, chaque année, antérieurement à la révolution. C'est l'ouvrage le plus complet qu'on ait sur cette matière. Voici les objets les plus intéressants qu'il contient :

Livres de pain,	206,000,000
Livres de riz,	3,500,000
Muids de vin ordinaire (1),	250,000
Muids de vin de liqueur,	1,000
Muids d'eau-de-vie (en supposant que tout entre en eau-de-vie simple, et en évaluant la fraude à un sixième),	8,000
Muids de cidre,	2,000
Muids de bière,	20,000
Muids de vinaigre,	4,000
Bœufs du poids de 700 livres,	70,000
Vaches du poids de 360 livres,	18,000
Veaux du poids de 72 livres,	120,000
Moutons du poids de 50 livres,	350,000
Porcs du poids de 200 livres,	35,000
Viande en livres,	1,280,000
Livres de poisson de mer, frais, sec et salé,	10,000,000
Nombre de carpes,	800,000
Nombre de brochets,	30,000
Nombre d'anguilles,	56,000
Nombre de tanches,	30,000
Nombre de perches,	6,000
Nombre d'écrevisses,	76,000
Cordes de bois (2),	417,000
Voies de charbon de bois,	694,000
Voies de charbon de terre,	10,000
Nombre d'œufs,	78,000,000
Livres de beurre frais,	3,150,000
Livres de beurre salé et fondu,	2,700,000
Nombre de fromages frais, de Marolles et autres,	424,00
Livres de fromages secs faisant partie du commerce de l'épicerie,	2,600,00
Livres de cire et bougie,	538,00
Livres de sucre et cassonade,	6,500,00
Livres d'huile de toute espèce,	6,000,00
Livres de café,	2,500,00
Livres de cacao,	250,00
Livres de girofle,	9,00
Livres de poivre,	75,00
Livres de pruneaux,	476,00
Livres de savon,	1,900,00
Livres de potasse, soude et cendres gravelées,	2,300,00
Aunes de toiles,	6,000,00
Livres de cuivre,	450,00
Livres d'acier,	2,500,00
Livres de fer,	8,000,00
Livres de plomb,	3,200,00
Livres d'étain,	350,00
Livres de vif-argent,	18,00
Livres de cuirs et peaux,	3,700,00
Livres de pelleteries,	530,00
Bottes de paille,	11,090,00
Bottes de foin,	6,388,00
Muids d'avoine (1),	21,00
Muids de vesce et grenailles,	1,40
Muids d'orge,	8,50
Pieds cubes de bois carré propre à bâtir,	1,600,00
Pieds cubes de pierres de taille dures,	620,90
Pieds cubes de pierres de taille de Saint-Leu,	930,00

(1) Le muid contient deux cent quatre-vingt-huit pintes de Paris, ou deux cent soixante-quatorze litres.

(2) En 1782 et 1783 il se fit sentir à Paris une grande disette de bois : on s'occupa beaucoup de cette matière. Le sieur Tellès d'Acosta publia, en 1782, une instruction sur les bois à brûler, d'où il résulte qu'en 1730 on ne consommait à Paris que 366,60 voies de bois, et qu'en 1782 cette consom mation s'élevait à 640,920 voies.

Il se faisait plusieurs gaspillages sur ce bois ; les marchands ne donnaient que troi quarts de voie pour une voie entière. L fisc, qui retirait un écu par voie, gagnait cette fraude et ne l'empêchait pas L'admi nistration de la ville montra alors, comme l'ordinaire, beaucoup d'indifférence pou l'approvisionnement de Paris.

(1) Le muid de Paris était, pour les grains de douze setiers; le setier comprenait douz boisseaux : le muid équivaut à dix-huit hec tolitres.

oises cubes de moellons de meulière et autres,	64,000
íuids de plâtre contenant chacun trente-six sacs,	120,000
íuids de chaux,	8,000
iombre d'ardoises fortes,	3,717,000
ombre d'ardoises fines,	132,000
ombre de tuiles, grand moule,	3,498,000
ombres de tuiles, petit moule,	527,000
ombre de briques,	973,000
avés, sans compter ceux qui sont destinés au pavage de Paris,	1,360,000

A ce tableau le sieur Lavoisier en joint un autre qui offre l'évaluation en argent de toutes les denrées et marchandises mentionnées dans le premier : d'où il résulte que la consommation annuelle de Paris s'élevait à environ 260 millions. Ensuite, estimant par approximation les bénéfices et économies de la partie industrieuse des habitants de Paris à 40 millions, ce savant en conclut que l'ensemble des habitants doit avoir en revenus 300 millions, sur lesquels le fisc retirait environ un cinquième.

Un tableau pour les années 1786 et 1787 donne à Paris la consommation suivante pendant les carêmes de ces deux années :

	EN 1786	EN 1787
Morues, en poignées	179,845	206,389
Saumon, en barils	414	334
Maquereaux, en barils	608	1,560
Harengs secs, en barils	220	820
Harengs blancs, en barils	2,093	3,000
Poissons d'eau douce	649,000	606,000
Beurre salé et fondu, liv.	167,043	125,993
Fromages, liv.	314,807	117,645
Riz, liv.	215,855	360,295
Pruneaux, figues, raisins, etc., liv.	331,673	405,868
	m. s.	m. s.
Pois, muids et setiers	60 5	97 1
Haricots et fèves, *idem*	574 3	596 11
Lentilles, *idem*	653 11	398 6

Ces tableaux sont du nombre de ceux que le lieutenant de police venait, chaque année, offrir au parlement (1).

Contributions. Le ministre Necker parle ainsi des contributions imposées aux habitants de Paris :

« Les droits perçus à l'entrée de la capitale, soit pour le compte du roi, soit au profit de la ville et des hôpitaux, s'élèvent aujourd'hui à plus de 36 millions... Les impôts à la charge de cette grande ville s'élèvent de 77 à 78 millions.

« Le roi tire plus de revenus de sa capitale que les trois royaumes ensemble de Sardaigne, de Suède et de Danemark ne paient de tributs à leur souverain.

« Les principales manufactures de Paris consistent en bijoux de toute espèce, en montres, en vaisselle, en modes, en galons, en broderies, en chapeaux, etc. Les manufactures des Gobelins et de la Savonerie sont célèbres par leurs ouvrages en tapis et en tapisseries, etc. (1). »

VI. Tableau moral.

Je renonce ici à ma méthode accoutumée : je garde le silence sur les personnes

(1) *Police de Paris dévoilée*, tome I, pages 8 et 9.

(1) *De l'Administration des Finances de France*, tome I, pages 275, 276 et 277.

les plus éminentes de la cour, sur ces modèles en matière de moralité, et je ne parle que de leurs imitateurs, que de ceux qui n'ont eu sur les mœurs qu'une influence secondaire. On sent les motifs de ma retenue. Les événements sont trop récents pour avoir atteint la maturité historique, et l'on pourrait s'égarer en cédant à l'entraînement de l'esprit de parti. D'ailleurs, il vaut mieux omettre les faits que de s'exposer à les retracer inexactement; il vaut mieux taire la vérité que la montrer à demi voilée, que l'outrager en employant des formes circonspectes, des ménagements et des mensonges officieux.

Plusieurs vices de la barbarie, plusieurs désordres dominaient encore à la cour de Louis XVI : ils provenaient des antécédents; mais ces vices, autorisés par l'usage, embellis par une politique raffinée, par le luxe et l'éclat de la magnificence, étaient à peine aperçus du vulgaire, qui se contente souvent des apparences, et qui juge bon ce qui lui paraît beau (1).

Les hommes du règne de Louis XV vivaient sous Louis XVI : le mal était invétéré; et, quoique modifié par la civilisation, il se maintenait et faisait des ravages.

La superstition insultait encore à la raison, et la féodalité à la justice; il aurait fallu tout réformer pour prévenir une réforme violente; pour se préserver de la catastrophe, il aurait fallu ne pas craindre de déplaire à certaines classes, depuis longtemps en possession de partager avec la cour la substance du peuple et le profit des abus; il aurait fallu braver les vieilles habitudes, avoir de la force; et le gouvernement, par la mobilité de ses principes, par les fréquents changements de ministres, avait donné le signal de sa faiblesse (1).

Chargé des funestes résultats de l'orgueil, de la dévotion peu éclairée, et des profusions immenses de Louis XIV; chargé des résultats des mœurs corrompues et des désordres de la cour de Louis XV, le char du gouvernement continua donc à rouler dans ses vieilles ornières. Il continua à éblouir par sa magnificence les yeux du peuple déjà étourdi par les jeux, les spectacles; mais, vers la fin du règne de Louis XVI, les lumières, qui avaient fait de grands progrès, éclairèrent plus que jamais les abus du gouvernement. Ces abus, quoique moins grands que ceux des règnes précédents, étaient beaucoup mieux aperçus. De plus, des événements

(1) Il serait désirable que la jeunesse s'accoutumât de bonne heure à résister à la séduction du luxe, des cérémonies, de la magnificence et des titres pompeux, et qu'elle se prémunît contre les piéges que l'opulence tend à son inexpérience, à ses sens novices; qu'on lui apprît à soumettre à l'analyse la valeur de ces mots vides de raison, représentation, préséance, magnificence, splendeur, cérémonial, étiquette, naissance illustre, etc. Ces mots et les choses qu'ils signifient, restes de notre vieille barbarie, seront des objets de ridicule lorsque la civilisation sera plus avancée.

Il faudrait établir une espèce de gymnase moral où l'on accoutumerait les jeunes gens à voir de vastes et riches appartements sans éprouver un stupide respect, une prévention favorable pour celui qui les habite; de riches habits, tous les insignes de la puissance, sans être intimidés ni pénétrés de vénération pour celui qui les porte; à voir de fastueux équipages sans estimer davantage celui qui croit en avoir besoin; et à entendre prononcer des titres pompeux sans éprouver pour ceux qui les portent d'autres sentiments de considération que ceux qu'inspire un simple particulier, sans leur accorder avant de les connaître aucune supériorité sur les autres hommes. Ceux qui se parent des titres d'excellence, de grandeur, ne sont pas toujours des hommes excellents ni de grands hommes.

A cette école, on n'accorderait de l'estime qu'à ceux qui la mériteraient; la raison, la morale, la liberté y gagneraient. Les gouvernements despotiques n'en établiront jamais de semblables.

(1) Il aurait fallu supprimer les pensions secrètes, ces récompenses souvent accordées à l'inutilité, à la bassesse, et qui sont mentionnées dans le livre rouge. On nommait ainsi trois volumes in-4°, reliés en maroquin rouge, où se trouvaient consignés toutes les pensions, gratifications secrètes, et tous les subsides payés à différents souverains, etc., accordés depuis 1750 jusqu'en 1788. A l'ouverture du second volume et à l'année 1766, je trouve cet article : « A « monsieur l'évêque d'Orléans, à compte de « ce qui lui a été promis par le roi pour le « mariage de ses nièces, cent mille livres. »

nprévus jetèrent de la déconsidération ur les personnes de la cour : l'affaire du ollier, comme je l'ai dit, fit évanouir le restige du pouvoir.

On calcula mal la force de l'opinion ublique ; le ministère crut facilement la ominer. Il fallait la seconder. On la mérisa, on la combattit ; elle devint la maîresse.

Les finances étaient depuis longtemps puisées et les emprunts leur donnaient n faux air de prospérité. Dès qu'elles furnt confiées au dissipateur Calonne, le ıal s'accrut si brusquement, qu'il fallut ecourir aux grands remèdes ; et l'on apela le médecin quand la maladie était inurable. Voilà, je crois, quelques-unes es causes de la ruine de ce gouvernelent ; mais il y en eut d'autres.

Les mœurs suivaient la marche des luıières ; elles s'épurèrent. Dans le pararaphe précédent, en offrant les tableaux es naissances, des morts, des mariages t des enfants trouvés, j'ai produit une reuve irréfragable de leur épuration. En omparant l'état de ces mouvements de la opulation en 1785 avec celui des anées 1791, 1792, il résulte que le nombre es mariages s'accrut, et que celui des nfants trouvés diminua. De pareils réultats parlent plus haut que toutes les délamations.

Le caractère national acquit plus de ravité ; et le goût pour la vie dissipée, our l'ivrognerie, la débauche et les friolités, qui depuis longtemps déshonoaient les Français, s'affaiblit rapidement. l n'en restait que de faibles traces au ommencement de la révolution. On ne hantait guère, la presse n'était pas libre, t le mécontentement public, ne s'exhalant lus par des chansons et par des bons mots, e concentra et fit explosion.

Telles furent quelques autres causes de a révolution, qui éclata avec l'aide d'un arti d'hommes puissants. Quand la maorité d'une nation est mécontente, il ne aut, pour renverser le trône de celui qui a domine, qu'une occasion ou un ambiieux.

Les seigneurs féodaux, malgré les progrès de la raison, conservaient encore, sous ce règne, leur insolence antique, continuaient à se croire fort supérieurs aux hommes utiles, et même supérieurs aux lois. Ils étaient encore nombreux dans les provinces, mais moins que sous les règnes précédents. Je ne parlerai que des actes qui eurent lieu à Paris.

Le mercredi-saint de l'an 1780, le prince de L..., grand-officier de France, son frère et madame la princesse de V...., parcouraient la rue Saint-Antoine dans un carrosse à six chevaux : alors des prêtres de la paroisse Saint-Paul se trouvaient dans cette rue, portant le saint-sacrement à un malade ; le cortége religieux n'a pas le temps d'éviter la rapidité de la voiture ; un des prêtres est renversé et blessé. Les seigneurs rient de sa chute, le peuple s'en indigne, et la voiture disparaît (1).

C'est aussi un prince de V....., qui, refusant de payer une somme qu'il devait à un fournisseur, et piqué des reproches qu'il en reçut, déchira le titre de son créancier, l'accabla de coups et le mit en danger de mort (2).

En février 1783, le sieur de Ch...... M......., en cabriolet, accroche une voiture de place, et punit de sa maladresse le cocher de cette voiture en lui assénant vingt coups de canne ; le cocher battu riposte avec son fouet. Le jeune seigneur fait sortir alors le dard de sa canne, et en perce à plusieurs reprises le malheureux cocher, qui tombe mourant. La cour, sans l'intervention des lois, se chargea de punir le seigneur assassin (3).

En septembre 1782, le prince de Guéménée, grand-chambellan de France, fit une banqueroute de trente-trois millions, qui désola et réduisit à la misère une infinité de familles parisiennes ; plusieurs personnes ruinées moururent de chagrin. La qualité de marchand l'eût dégradé ; banqueroutier, il ne cessa point d'être noble.

Quelques membres de la famille de Rohan furent très affligés de cette turpitude ; d'autres s'en firent gloire. Le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, disait : Il n'y a qu'un roi ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute ; c'était, disait-il aussi, une banqueroute de souverain (4).

(1) *Mémoires secrets*, au 2 avril 1780.

(2) *Mémoires secrets*, au 6 avril 1786.

(3) C'était un usage des gens du bon ton de menacer, de battre les cochers des voitures de place. Ces mauvais traitements restaient impunis ; les cochers étaient toujours considérés comme coupables.

(4) Cette banqueroute n'est pas entièrement le fait de ce prince ; ses alentours y

Cette famille de Rohan a obtenu d'autres titres à une honteuse célébrité. Le cardinal de ce nom, dont je viens de parler, accusé et mal justifié d'avoir commis des déprédations criantes dans l'administration des biens des Quinze-Vingts, convaincu d'une sotte crédulité envers l'imposteur Cagliostro, s'est encore scandaleusement illustré dans l'affaire du Collier, affaire tissue de détails honteux et dignes des tripots du Palais-Royal.

D'après la banqueroute du prince de Guémenée, et les basses intrigues de son frère, le cardinal de Rohan, quelle famille roturière voudrait participer à la prétendue illustration de celle-ci ?

La régularité des mœurs de Louis XVI, et les soins qu'il apportait à réprimer les désordres de sa cour, n'en exclurent pas la débauche ; et les infamies des jeunes courtisans de Henri III, de Louis XV et du régent se continuèrent jusque sous son règne. En 1784, ce roi, pour ne pas donner trop d'éclat à leurs goûts honteux, et pour ménager l'honneur des personnes d'un rang éminent, se vit forcé de renoncer aux châtiments juridiques, et de se borner à exiler quelques seigneurs (1).

On plaisantait sur les désordres ; on cherchait à leur prêter des charmes. Voici un échantillon de la morale d'un des roués de ce temps :

De Louvois suivant les leçons,
Je fais des chansons et des dettes ;
Les premières sont sans façons,
Et les secondes sont bien faites.
C'est pour échapper à l'ennui
Qu'un comme prudent se dérange ;
Quel bien est solide aujourd'hui ?
Le plus sûr est celui qu'on mange.

On peut considérer ces vers comme une licence poétique, un jeu d'esprit ; mais les suivants de la même pièce sont d'une immoralité grave :

Vieux parents, en vain vous prêchez ;
Vous êtes d'ennuyeux apôtres :
Vous nous fites pour vos pechés,
Et vous vivez trop pour les nôtres.

On trouve quelques traits pareils dans des comédies de Molière ; mais le temps où il écrivait les rendait excusables.

On fit publier, en 1780, un recueil de toutes les productions inspirées par la li[cence] et la débauche du dix-huitième siè[cle] ; on assure que ce recueil, rama[s] d'obscénités, et qu'on nommait *Sotisier* obtint le privilége d'être imprimé au Lou[vre], et qu'il était destiné à orner la biblio[thèque] d'une maison de campagne situ[ée] près de Paris.

On jouait à la cour de Louis XVI, [et] on avait pour cet objet établi des ban[quiers]. Les sieurs de Chalabre et Poinç[ot] remplissaient ces fonctions. En 1778, pen[dant] le jeu de Marly, un homme de qua[lité] substitua un rouleau de louis faux [à] un rouleau de louis véritables. Les du[chesses], à ces jeux, filoutaient comme d[u] temps de Louis XIV et de celui [de] Louis XV. On raconte que Madame disa[it] aux banquiers : On vous friponne bie[n] messieurs (1). Ces banquiers, pour obvi[er] aux escroqueries dont ils étaient les d[upes], imaginèrent de border la table de je[u] d'un ruban, et de déclarer que l'on [ne] regarderait comme engagé pour chaq[ue] coup, que l'argent mis sur les cartes a[u]-delà du ruban. Cette précaution indiqua[it] le mal, mais ne le détournait pas entière[ment].

Quand on se livre à ces turpitude[s], quand, avec de la fortune et de l'éducatio[n], on se place au-dessous de ceux qui [ne] peuvent en avoir, on est sans excuse, [et] l'on n'a droit de se prévaloir d'aucune su[]périorité sur les autres classes de la population.

Mais, j'aime à le déclarer, parmi l[es] hommes que la naissance plaçait dans l[es] premiers rangs, il s'en trouvait un gra[nd] nombre qui, dédaignant les préjugés [de] leurs aïeux, cherchèrent dans la cultu[re] des sciences, des lettres, des arts, et da[ns] la pratique des vertus, une gloire plus s[o]lide que celle qui n'est appuyée que s[ur] les parchemins : ils illustrèrent la nobless[e]. Jamais elle n'avait encore produit ta[nt] d'éclat. Riches de leur propre mérite, c[es] hommes n'eurent pas besoin, pour acqu[é]rir de la considération, d'emprunter le pr[é]tendu mérite des autres, celui de leu[rs] aïeux morts.

Les sciences, la littérature, reçurent u[n] accroissement sensible par le concou[rs] d'une partie de la noblesse ; et cette cast[e] jadis dévouée à l'ignorance, à l'inutilit[é]

contribuèrent, et il faut aussi l'attribuer en grande partie à une cause que je ne dois pas dévoiler ici.

(1) *Mémoires secrets*, aux 4 et 31 décembre 1784.

(1) *Mémoires secrets*, au 18 nove[m]bre 1778.

aux désordres, fit briller des talents inattendus dans les discussions de l'Assemblée constituante.

Ce règne fut signalé par des découvertes dans les sciences, dans les arts ; je vais indiquer celles qui firent le plus de bruit à Paris.

Franklin, ambassadeur des Etats-Unis de l'Amérique à Paris, fit adopter les paratonnerres (1). Cette invention trouva, dans la vieille ignorance, dans les partisans de la barbarie, des oppositions dont elle a aujourd'hui pleinement triomphé. C'est le sort de toutes les découvertes utiles (2).

Un docteur allemand, appelé Mesmer, vint en France, et publia, en 1780, un ouvrage où il établissait l'existence du magnétisme animal. Il trouva, parmi les médecins et les savants, beaucoup de contradicteurs et peu de partisans. Le docteur Deslon fut du nombre de ces derniers. La Faculté de médecine, irritée contre ce membre réfractaire, lui interdit pendant deux ans l'entrée de ses assemblées. Mesmer survint, désavoua son disciple, prétendit qu'il entendait mal sa doctrine, et voulut lui seul la faire valoir. En conséquence, il ouvrit une souscription, prit l'engagement de communiquer le secret de sa découverte à ceux qui déposeraient cent louis.

La curiosité fit des dupes : de ce nombre fut le savant Bertholet, qui, moyennant cette somme, eut l'honneur d'être admis aux séances du magnétisme. Mécontent de cette doctrine, il publia, en mai 1784, un avis très défavorable à l'empirique. Celui-ci n'en fut point déconcerté ; il forma une société, appelée de l'Harmonie, où il établit ses baquets ou réservoirs du magnétisme.

Le roi, le 12 mars 1784, avait chargé des commissaires de faire un rapport sur cette découverte. Ce rapport, attendu avec impatience, parut le 11 août suivant. Il porte que l'imagination est le grand moteur du magnétisme ; que, sans elle, son prétendu fluide ne peut agir ; que le magnétisme est inutile, et même dangereux, à cause de l'imitation dont la nature nous a fait une loi. C'est cette loi qui engendra les convulsionnaires dont j'ai parlé ci-dessus.

La Faculté et la Société de médecine, longtemps divisées, furent d'accord sur ces principes, et y souscrivirent.

L'opération du magnétisme s'exécutait ainsi : le malade était assis ; l'opérateur, avec une baguette de fer, ou seulement avec un doigt tendu, parcourait, sans le toucher, la direction de ses parties nerveuses, et lui faisait éprouver des extases, des crises.

Un baquet rempli d'eau, réservoir du fluide magnétique, avait la faculté de transmettre ce fluide aux malades qui l'entouraient et se mettaient en contact avec ce réservoir.

Le magnétisme animal donnait prise au ridicule ; il en devint la proie. On composa contre lui des épigrammes, des satires, des comédies, qui ne prouvaient rien, mais qui faisaient justice d'un nouveau genre de charlatanisme.

Cependant la doctrine de Mesmer conserva des partisans ; plus enthousiastes qu'instruits, ils prirent sa défense ; et, parmi ces avocats du magnétisme, on distinguait le sieur Bergasse.

En 1785, le magnétisme produisit le somnambulisme ; et c'est au sieur de Puységur qu'on doit ce perfectionnement. Il parvenait à endormir ceux ou celles qui se soumettaient à l'opération, leur faisait des questions auxquelles les dormeurs inspirés répondaient par des paroles qui étaient reçues comme des oracles ou des prophéties.

Un autre empirique, être prétendu surnaturel, qui possédait des secrets merveilleux et correspondait avec des esprits, Joseph Balsamo, fameux sous le nom de Cagliostro, était à Strasbourg, et y attendait, pour venir à Paris commencer son rôle, que Mesmer eût fini le sien et qu'il fût descendu de ses tréteaux.

(1) A ce sujet fut composé ce vers latin, attribué au ministre Turgot :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

C'est-à-dire que ce savant :

Ravit la foudre aux cieux et le sceptre aux tyrans.

(2) Le sieur de Boisvalé ayant établi un paratonnerre sur sa maison, fut, par les échevins de Saint-Omer, condamné à l'abattre ; et le conseil supérieur d'Artois, après avoir entendu le plaidoyer d'un jeune avocat dont le nom a depuis acquis une affreuse célébrité, rendit, le 31 mai 1783, un jugement qui infirma celui de Saint-Omer. Ce jeune avocat était Robespierre.

Cet homme, qui avait parcouru toutes les cours de l'Europe, était, dit-on, âgé de deux cents ans, et guérissait toutes les maladies. Après avoir séduit quelques princes, et notamment le cardinal de Rohan, qui, pourvu d'immenses richesses de l'Eglise, n'en fut ni plus raisonnable ni plus édifiant, il vint à Paris, où il fit beaucoup d'autres dupes. Il y fonda des loges maçonniques, du rit égyptien, d'adoption; il s'annonçait comme possédant le secret de rajeunir les vieillards (1), et celui de régénérer le moral et le physique.

Compromis dans la fameuse affaire du Collier, Cagliostro fut mis à la Bastille, se plaignit d'avoir été dépouillé de ses bijoux par le gouverneur de cette forteresse; puis, s'étant retiré à Londres, il y publia une Lettre au peuple français, dans laquelle on trouve cette prophétie, inspirée par la connaissance qu'il avait acquise à Paris de l'état de l'opinion publique, prophétie qui s'est vérifiée: la Bastille sera détruite, et deviendra un lieu de promenade.

Une découverte moins mystérieuse, qui satisfait la curiosité sans ajouter beaucoup aux connaissances humaines, est celle des aérostats ou ballons. Le sieur Jacques-Etienne Montgolfier les inventa en 1783.

Les sieurs Charles et Robert perfectionnèrent cette découverte; le 27 août 1783, ils firent élever, au Champ-de-Mars, un ballon de taffetas gommé, qui alla tomber du côté de Gonesse, où son apparition causa une grande surprise aux habitants. Le gaz qui enflait ce ballon était produit par un procédé différent de celui de M. Montgolfier.

Le 19 septembre de la même année, il se fit une expérience à Versailles. Les expériences aérostatiques se multipliaient. Le gaz dont M. Montgolfier enflait et animait son ballon provenait de l'air raréfié par la chaleur que produisait la paille mouillée; et celui dont le sieur Charles remplissait le sien était du gaz hydrogène.

Le sieur de Montgolfier eut plusieurs partisans, notamment Pilâtre des Rosiers. Le sieur Charles eut aussi les siens, et notamment les sieurs Robert et Blanchard, ses collaborateurs (1).

En octobre 1783, dans le jardin de la maison de M. Réveillon, M. Pilâtre des Rosiers se fit enlever; mais cette ascension eut peu de succès.

Le 21 novembre, nouvelle expérience plus audacieuse et plus notable que les précédentes. Deux particuliers, le marquis d'Arlandes et Pilâtre des Rosiers, s'élevèrent, du parc de la Muette, dans une espèce de galerie qui pendait au ballon de la Montgolfière. La machine traversa la partie méridionale de Paris, et s'abattit au-delà de la barrière d'Italie. C'était le premier voyage aérien qui méritait d'être noté : les voyageurs n'éprouvèrent aucun accident. Mais cette expérience, et plusieurs autres, ne peuvent être comparées à celle qui se fit le 1er décembre 1783, dans le parterre du jardin des Tuileries.

Le temps était serein et doux; à une heure et quarante minutes, on vit s'élever un ballon parfaitement sphérique, divisé en côtes rouges et blanches, au bas duquel pendait une nacelle, élégamment ornée, dans laquelle étaient assis les sieurs Charles et Robert. Accoutumés à voir les corps en mouvement descendre en obéissant aux lois de la gravitation, les spectateurs éprouvèrent une sensation inconnue, en voyant cette volumineuse masse s'élever rapidement, et se perdre dans les airs. Ce ballon, à trois heures trois quarts, s'abattit dans la prairie de Nesle, à environ neuf lieues de Paris. Cette expérience remplit les habitants de Paris d'admiration et d'hilarité. Elle fut suivie de plusieurs autres qui prouvèrent la supériorité des procédés du sieur Charles sur ceux du sieur Montgolfier, lequel conserva néanmoins l'honneur de l'invention.

Je laisse beaucoup à dire, et je termine par une notice sur quelques hommes qui se distinguèrent à Paris pendant ce règne, par leurs talents, la singularité, l'originalité de leur conduite, ou par des événements extraordinaires.

Un individu, connu sous le nom de chevalier d'Eon, militaire, diplomate, auteur, habile et hardi à l'escrime, avec la force

(1) On trouve dans l'*Histoire du Grand-Orient* le détail des épreuves à subir pour arriver au rajeunissement. Je ne crois pas qu'aucune personne raisonnable, après en avoir pris connaissance, soit tentée de s'y soumettre.

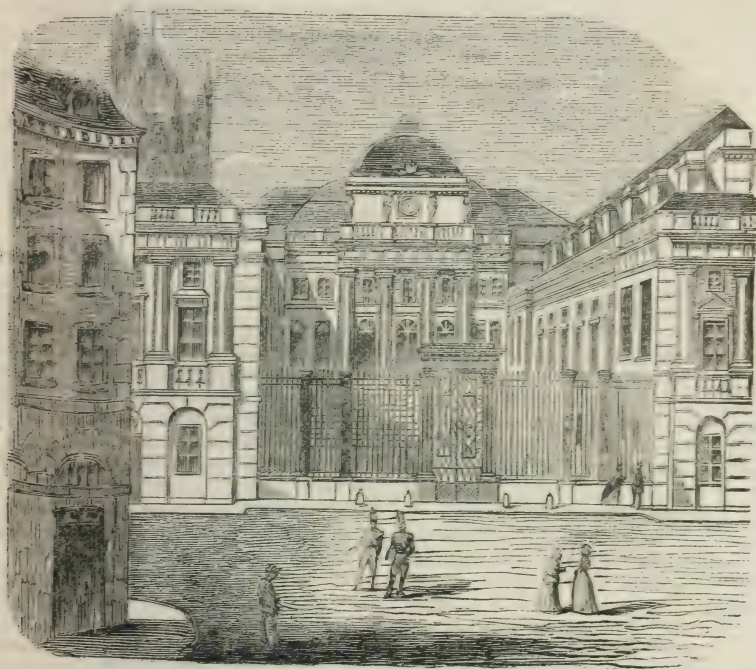
(1) Le sieur Blanchard avait projeté de s'enlever dans les airs sur un char volant de sa façon; il y renonça dès qu'il connut la découverte des ballons.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot. 18.

d'âme d'un homme énergique, se trouva, dit-on, n'être qu'une demoiselle. Il fut contraint de quitter ses habits militaires, de prendre ceux du sexe féminin et le nom de chevalière d'Eon. La diplomatie ou la haute police voulut le faire croire ; mais il est prouvé que cet individu était du sexe masculin. Il était né à Tonnerre, et il mourut aux environs de Londres, le 21 avril 1810. Le chirurgien Copeland, en présence du père Elysée, de MM. André et Wilson, vérification faite, attesta sa masculinité.

Un avocat, le sieur Linguet, célèbre par son talent, par ses plaidoyers, sa détention à la Bastille, ses ouvrages périodiques, ses paradoxes, son ambition, son éloquence, et par son défaut de jugement, fit beaucoup plus de bruit qu'il n'inspira d'intérêt.

Beaumarchais, dévoré par la soif des richesses et de la renommée, à force d'esprit, de souplesse et d'intrigues, et par quelques illustres galanteries, parvint à satisfaire ces deux passions; ses mémoires, ses pièces de théâtre, ses heureuses spéculations commerciales, sa maison, en firent, sinon un des particuliers les plus respectables, au moins un des plus renommés de ce règne.



Palais de Justice.

Le marquis de Brunoy était passionné pour les cérémonies religieuses, et se ruinait à faire de magnifiques processions. Il ordonna la fabrication d'un grand nombre de chapes, très riches, dont il revêtait les paysans du village de Brunoy et du voisinage, qui, lors des solennités de l'église, rangés sur deux lignes, marchaient gravement, suivis du curé. Ses parents, en 1779, voulurent le faire interdire comme insensé : il y eut à ce sujet un procès ridicule qui fit beaucoup de bruit.

Le sieur Grimod de la Reynière avait des singularités dans le caractère, de la bizarrerie dans sa conduite, des talents et des principes d'égalité qu'il mettait sans cesse en pratique. On parlait de ses déjeu-

ners et de ses soupers étranges et funèbres (1). Sa querelle avec le poète Saint-Ange, et sa détention dans une prison d'État, occupèrent, pendant les années 1783 et 1786, les bouches de la Renommée; il s'acquit une réputation qu'il a soutenue depuis par son *Almanach des gourmands*.

Dans cette galerie de portraits, je ne dois pas oublier le sieur Métra, le plus célèbre nouvelliste de Paris; il tenait ses séances journalières au jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants. Au centre d'un groupe immense d'amateurs, on le reconnaissait à son chapeau sulpicien, bordé d'or, à son nez rubicond et très saillant, à des papiers qu'il tenait en main, et qu'il lisait à tous venants. Lorsque des nouvelles importantes de la guerre étaient arrivées, Louis XVI demandait ordinairement : Que dit Métra?

Un chevalier de Saint-Louis acquit un sobriquet fameux à Paris, celui de chevalier Tape-cul. Son occupation journalière était de parcourir les rues, places et jardins de Paris, et de frapper furtivement le derrière de chaque femme qu'il rencontrait. Sa rouge trogne, ses cheveux blancs, sa gibbosité, sa croix de Saint-Louis qui se dessinait sur un habit blanc couvert de taches, le faisaient reconnaître de loin. Une de ses mains était armée d'une canne qu'il agitait; et l'autre, placée derrière son dos, était destinée à l'exécution de ses coups inattendus. Au milieu de la grande allée du jardin du Palais-Royal, vous eussiez vu toutes les femmes, dont il était fort connu, se ranger, s'éloigner au devant du chevalier Tape-cul, et laisser un espace de plusieurs toises entre elles et lui. C'est ainsi que fuit la timide volatille à l'approche de l'oiseau de proie.

La femme frappée par ce chevalier ne manquait point de se plaindre ou de lui adresser des injures. Quelquefois sur ses larges épaules tombaient des coups de canne lancés par l'homme qui accompagnait la femme insultée; le chevalier recevait les injures et les coups avec une résignation exemplaire, et s'éloignait paisiblement sans détourner la tête.

Quel était ce nègre de petite stature qu'on voyait sans cesse le chapeau sous le bras, vêtu d'un habit noir, de la poche duquel sortait à demi un rouleau de papier blanc, qui portait l'épée au côté, à ses souliers des talons rouges de marquis, et qui, en cet équipage, trottait dans les rues de Paris? C'était un prince, héritier présomptif d'un royaume des Moluques. Pourquoi se trouvait-il à Paris?

Son père, roi de Timor et de Solor, avait accueilli dans ses États des moines dominicains qui y prêchaient le christianisme, et confié l'éducation de son fils aîné à un de ces religieux, nommé le père Ignace. Celui-ci, sous prétexte de faire, avec plus de solennité, administrer au jeune prince, son élève, le sacrement de la première communion, engagea le roi, son père, à le lui confier pour le conduire à Macao, résidence d'un évêque. Le père y consentit, et donna un grand nombre d'esclaves et beaucoup de richesses à son fils.

Le moine conduisit son pupille à Macao, de là à Canton, où ils s'embarquèrent sur un bâtiment français, appelé le *duc de Béthune*. Là, le père Ignace endoctrina son élève, lui peignit les Français comme des monstres qui ne parcouraient les mers que pour détruire les rois et les princes, et se nourrir de leur chair. En conséquence, il lui recommanda de ne pas se faire connaître pour fils de roi. Il le dépouilla de ses riches habits, et le revêtit très simplement. On arrive en Portugal, de là au port de Lorient. Le moine débarque seul, et, après s'être emparé des richesses du jeune prince, il le laisse sur le navire, accablé d'inquiétudes et de besoins. Il est obligé de faire, pour vivre, le métier d'aide de cuisine. Le sieur Chevalier, médecin du roi, lui donna un asile à Paris. Enfin ce malheureux prince, pendant près de quinze ans, sollicitait auprès du gouvernement la faveur d'être transféré dans son pays. Il l'obtint fort tard (1).

Voilà la face superficielle, ridicule ou intéressante du règne de Louis XVI; mais ce règne, envisagé sous un autre côté, offrait des pronostics de sa prochaine décadence. J'en ai donné une esquisse rapide au commencement de ce chapitre. Je dois

(1) Les billets d'invitation avaient la forme des billets d'enterrement; et la salle à manger, tendue en noir, était décorée de têtes de morts.

(1) Voyez *la Requête au Roi pour Balthazar-Pascal Celse, fils aîné du roi, et héritier présomptif des royaumes de Timor et de Solor, dans les Moluques*, 1768; par l'avocat Lethinois.

ajouter que sa chute fut annoncée par de fréquents changements de ministres et de systèmes, par des actes de vigueur et de sévérité qui ne se soutenaient pas, par des entreprises commencées avec éclat, et terminées sans gloire comme sans succès. On fit la guerre au parlement, on l'exila, on fit le siége du Palais, siége où le sieur d'Agoût, qui le commandait, déploya de grands talents militaires qui malheureusement ne furent pas honorés de l'assentiment public. On fit une insurrection au faubourg Saint-Antoine : on brûla la maison du riche manufacturier Réveillon : on fit et on défit, suivant les volontés qui se succédaient. On voulait cacher son impuissance sous l'appareil de la sévérité; mais on décelait sa faiblesse, mais on cédait aux passions. De faute en faute, le gouvernement accélérait l'événement de sa chute.

Usages. Les usages étaient à peu près les mêmes sous Louis XVI que sous le règne précédent. Les gens de la cour s'occupèrent beaucoup, pendant les années 1776, 1777 et suivantes, des courses de chevaux. On essaya, pendant l'hiver de 1777, de se faire voiturer en traîneaux richement ornés. Cette mode n'était qu'une fantaisie de cour, qui n'eut pas de suite.

Les modes changeaient toujours de formes. Les coiffures des femmes s'élevaient à une hauteur exorbitante; elles interceptaient la vue des spectateurs dans les théâtres, ce qui causait de fréquentes querelles.

Le sieur de Visme, directeur de l'Opéra, fit, en novembre 1778, un règlement particulier pour l'amphithéâtre, suivant lequel on ne pouvait s'y placer qu'avec une coiffure d'une hauteur modérée. Ce règlement et des caricatures plaisantes, que l'on publia contre ces ridicules coiffures, ne les firent point baisser; mais, en 1780, les cheveux de la reine étant tombés par suite d'une couche, cette princesse porta une coiffure basse, appelée coiffure à l'enfant. Toutes les femmes de la cour répondirent à ce signal; et la hauteur des coiffures, réduite à Versailles, le fut bientôt à Paris, puis en province.

En octobre 1784, les dames portaient des chapeaux à la caisse d'escompte, chapeaux sans fond, comme cette caisse.

Les dames avaient encore leurs vastes et embarrassants paniers; elles les abandonnèrent ensuite, ou au moins elles en diminuèrent le volume, et les remplacèrent par de petits paniers, appelés poches, qui leur donnaient des hanches énormes. Enfin elles s'affublèrent d'une autre espèce de paniers, indécemment appelés culs, qui les faisait ressembler à la Vénus hottentote. Les souveraines de l'empire des modes, ainsi que leurs sujettes, manquaient de goût. Au lieu de faire ressortir les belles formes de la nature, elles les défiguraient. Elles cachaient les beautés qu'elles avaient, pour montrer des défauts qu'elles n'avaient pas : elles se tourmentaient, se ruinaient pour paraître difformes. On fit des vers sur ces modes et sur leur ridicule; en voici quelques-uns :

Que, folles de leur coiffure,
Nos charmantes de la cour
Imaginent chaque jour
De quoi gâter la nature;
Eh! qu'est-c' qu'ça m'fait à moi, etc.

Qu'en chenille carmélite
Un magistrat, chez Laïs,
Coure donner son avis
Sur le pouff et la lévite, etc.

La lévite, vêtement de femme, commença son règne en 1780 : et, pour en célébrer l'usage, on composa un poëme intitulé *la Lévite conquise*.

Quant aux hommes, voyez-les courant chez leurs protecteurs, l'épée au côté, le chapeau sous le bras, vêtus de l'habit français galonné ou brodé; leurs cheveux, sur leur dos, sont réunis dans un sac de taffetas noir qu'on appelait bourse; leur tête est enfarinée de poudre; leur toupet élevé est accompagné de chaque côté de trois ou quatre boudins symétriques ou en ailes de pigeon. Ils sont chaussés de minces souliers, couverts d'une vaste fibule qui ressemble aux boucles des harnais de voiture; deux chaînes de montre, terminées par une infinité de breloques s'agitant avec bruit, descendent fort bas sur l'une et l'autre cuisse. Dans les rues, dans les jardins publics, ces hommes, ainsi équipés, ont l'air fier, grave, occupé : mais tout change dans l'antichambre; leur dos devient d'une souplesse merveilleuse; et sur leurs lèvres sévères succède le souris de la complaisance; leurs discours deviennent ceux de l'adulation et de la bassesse.

Lors de la révolution, il s'opéra dans les vêtements, les modes et les usages, un changement presque subit. Tous ces ridicules s'évanouirent, l'étiquette et le cérémonial perdirent beaucoup de leur ascendant sur les actions des hommes.

En 1791, on voit les Parisiens préférer

la redingote à l'habit, des cordons aux larges boucles de souliers; on les voit porter leur chapeau sur la tête et non sous le bras, renoncer à la poudre, au supplice d'une belle coiffure, se contenter de leur chevelure naturelle, et ne porter l'épée que pour la défense de leur pays.

Les femmes prirent des chapeaux, eurent le bon esprit de se soustraire à la gêne de leurs talons hauts, et de porter des souliers plats qui donnèrent plus d'aisance à leur démarche. Le rouge dont elles s'enluminaient encore le visage disparut insensiblement; il ne fut plus employé que sur la scène, et pour cacher les rides et la pâleur de la vieillesse. La nature, en peu d'années, reprit une partie de ses droits.

A Paris, on dînait à deux heures, le spectacle commençait à cinq, et se terminait à neuf. Cet ordre de choses fut dérangé par un changement introduit dans les administrations. Les employés travaillaient, dans leurs bureaux, depuis neuf heures jusqu'à midi, y rentraient à trois heures pour y rester jusqu'à neuf. On jugea que le travail du soir était plus dispendieux qu'utile : on le supprima, et on établit une seule séance, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Ce changement en amena d'autres auxquels la généralité de la population se conforma bientôt. On dîna à quatre heures, à cinq et même six heures. Les spectacles commencèrent à sept, et finirent à onze heures ou à minuit. Le déjeuner se fit à l'heure du dîner, et le dîner à l'heure du souper (1).

L'esprit d'indépendance s'étendit aux formules épistolaires ; à ces mots vils et mensongers de votre très humble et très obéissant serviteur, on substitua des salutations amicales, des assurances d'estime et de considération; le respect fut réservé pour les femmes et les personnes âgées ou constituées en hautes dignités.

Le cérémonial, les culottes courtes, l'épée au côté, l'habit français, les courbettes, les formules avilissantes, discrédités, reparurent à la cour de Bonaparte, et ne furent point imités par le public. La cour n'exerça plus sur les usages l'empire qu'elle avait autrefois; elle n'a pas encore ressaisi le sceptre de la mode.

PÉRIODE XVI

PARIS SOUS LA CONVENTION

I

Le 21 septembre 1792, s'ouvrit la session de l'Assemblée conventionnelle. Les factions qui, dans les premiers jours de ce mois, avaient suscité les massacres des prisonniers, factions composées d'étrangers et de nationaux corrompus, attaquèrent, à diverses reprises et par tous les moyens imaginables, la majorité de cette Assemblée. A force de renouveler leurs coups, ces factions réunies parvinrent, dans la journée du 2 juin 1793, à faire arrêter les membres les plus influents de cette majorité, à les faire décréter d'accusation et traduire au tribunal révolutionnaire. Puis, le 3 octobre suivant, d'après le rapport d'Amar, elle décréta pareillement quarante-quatre autres dé-

(1) Du temps de François Ier, on dînait à neuf heures du matin et l'on soupait à cinq heures du soir, suivant cette rime :

> Lever à cinq, dîner à neuf,
> Souper à cinq, coucher à neuf,
> Fait vivre d'ans nonante et neuf.

Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin; mais, pour plaire à sa dernière femme, ce roi changea son régime et dîna à midi; et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il se couchait souvent à minuit. Ce régime nouveau ne fit pas fortune à la cour

putés, et ordonna l'arrestation de soixante-onze, obligea plusieurs à se retirer, à se cacher. Ainsi elle diminua la majorité de plus de cent cinquante de ses membres : la minorité devint la majorité.

Alors un des chefs de ces attentats, Robespierre, espérant en retirer tous les fruits, et ne trouvant plus d'obstacles à ses projets ambitieux, devint dictateur de fait, soumit tout à sa volonté, et régna par la terreur : la crainte accrut sa férocité naturelle. Pendant quatorze mois, il opprima cruellement les habitants de la France, et en fit périr un très grand nombre. A Paris seulement on abattait par jour trente, quarante ou soixante têtes. Enfin la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vit tomber ce tyran farouche et ses complices : la France fut affranchie d'un joug insupportable.

A la désolation générale, aux souffrances, aux alarmes succéda la joie la plus vive : les nombreuses prisons s'ouvrirent; l'instrument de mort s'arrêta.

La Convention, libre et tranquille, fut bientôt troublée par les manœuvres des factions étrangères. Elle sortit victorieuse des journées du 12 germinal, des 2 et 3 prairial et du 13 vendémiaire ; elle donna une constitution à la France ; et le 23 brumaire an IV, ou le 26 octobre 1795, elle termina sa session.

II. Etablissements et Institutions de la Convention nationale.

L'Assemblée conventionnelle, en guerre contre tous les Etats de l'Europe, en guerre contre des Français de quelques provinces de l'ouest, ayant le sein déchiré par les sourdes manœuvres des agents de l'étranger, au milieu de la tourmente dont une grande partie de ses membres et trop de Français furent victimes, ne laissa pas d'encourager les sciences, les arts utiles, les arts d'agrément, et de fonder des établissements publics d'une haute importance(1).

Il faut être juste, et distinguer la Convention enchaînée sous la tyrannie de Ro-

de France : on continua, après la mort de ce roi, à dîner à neuf ou dix heures du matin et à souper à cinq ou six heures du soir.

Sous Henri IV, la cour dînait à onze heures du matin ; sous Louis XIV, à la même heure. Ainsi aujourd'hui on déjeune à l'heure à laquelle on dînait autrefois, et l'on dîne à l'heure du souper.

(1) Le rapport fait, en l'an III, par le savant Fourcroy, au nom du comité de salut public, sur les arts qui ont servi à la défense de la république, me fournit les passages suivants :

« En neuf mois, douze millions de livres « de salpêtre remplissent les magasins de la « république, tandis qu'avant la Révolution, « à peine chaque année voyait-elle un mil- « lion de sel sortir de quelques points de son « sol.

« Un procédé propre à faire de la poudre « en quelques heures, avec des machines « simples qu'on trouve partout, est inventé, « exécuté presqu'en même temps.

« Il n'y avait dans toute la république « qu'une seule fabrique d'armes blanches, à « Klingensthal... Il s'est formé un grand « nombre d'ateliers où l'on fabrique au- « jourd'hui la quantité d'armes nécessaire.

« La France avait, jusque-là, été tribu- « taire des nations voisines pour la fabrica- « tion de l'acier. L'Angleterre et l'Allema- « gne lui en fournissaient dans les temps « ordinaires pour environ quatre millions « par an. Plusieurs manufactures sont éle- « vées dans des lieux où cet art était incon- « nu. Les préjugés sur le charbon et les mi- « nes, que l'on croyait autrefois peu propres « à la préparation de l'acier, disparaissent.

« On a perfectionné les procédés, en fai- « sant par des machines les diverses pièces « de fusil.

« Le cuivre manquait en France ; le métal « des cloches est devenu, par de nouveaux « procédés chimiques, une immense mine de « cuivre à exploiter, et plusieurs ateliers, « consacrés à ce travail, sont aujourd'hui « en pleine activité. Les ateliers où l'on fond « le canon se sont multipliés : le cuivre tiré « des cloches sert à l'armement des vais- « seaux. L'art de couler les canons de fer « fondu a fait établir un grand nombre d'u- « sines et de fonderies.

« Les pièces de canon, dont la lumière « était évasée par le tir fréquent, étaient « transportées à grands frais dans nos ar- « senaux. On inventa l'art de placer des « grains de lumière dans les parcs d'artil- « lerie et au milieu même de nos camps.

« La machine aérostatique est devenue un « instrument de guerre.

bespierre de la Convention affranchie et rendue à elle-même. Il ne faut pas non plus parler des circonstances extrêmement périlleuses et irritantes où ses nombreux ennemis l'avaient placée. Il faut la considérer au milieu des dangers les plus imminents, aux prises avec l'Europe entière, tirant de son propre fonds des ressources

« Le télégraphe, nouveau courrier révo-
« lutionnaire.

« Les lunettes achromatiques et l'art de
« fabriquer le flintglass occupent aussi le co-
« mité de salut public.

« La France tirait à grands frais du nord
« de l'Europe les bois, les chanvres et le
« goudron. A l'aide d'une nouvelle indus
« trie, son sol offre presque toutes les res-
« sources nécessaires à ce genre de tra-
« vaux.

« Conseil des mines organisé.

« Etablissement à Meudon.

« Aux moyens de multiplier le salin et la
« potasse par l'incinération des herbes, on
« ajouta ceux de se procurer de la soude.

« Fabrication de savon.

« Fabrication de crayons de mine de
« plomb.

« L'Ecole centrale, dite Polytechnique.

« L'Ecole normale.

« Trois Ecoles de Santé.

« La Commission d'Agriculture.

« Les poids et mesures.

« L'achat des chaussures de tous les ci-
« toyens de la république, en ne portant qu'à
« deux paires de souliers la consommation
« de chaque individu, forme une dépense
« annuelle d'un milliard.

« Nos armées en dépensent pour
« 140,000,000. Il faut, pour tous les ci-
« toyens de la république, quinze cent mille
« peaux de bœuf, douze cent vingt mille
« peaux de vache, dix millions de peaux de
« veau. Pour nos armées, il faut cent
« soixante-dix mille peaux de bœuf, cent
« mille peaux de vache, un million de
« peaux de veau.

« L'art du tannage était lent. Le sieur
« Seguin découvrit un procédé par lequel,
« en peu de jours, on peut tanner les peaux
« les plus fortes, qui exigent ordinairement
« des années de préparation. Une manufac-
« ture de tannage fut établie à Sèvres par
« le sieur Seguin, et autorisée par le gou-
« vernement. »

Je n'ajouterai au récit du savant Fourcroy que quelques nouveaux faits :

L'uniformité des poids et mesures. Depuis longtemps le besoin en était senti. Plusieurs capitules et ordonnances des rois avaient prescrit cette uniformité, sans pouvoir l'exécuter ; la féodalité était l'obstacle insurmontable pour arriver à ce bienfait. L'Assemblée conventionnelle, par un décret du 1er août 1793, ordonna cette uniformité, et, par son décret du 18 germinal an III (7 avril 1795), fixa l'époque où elle deviendrait obligatoire. C'est au savant Prieur (de la Côte-d'Or) qu'est dû cet immense travail.

La Convention créa les écoles primaires, secondaires et centrales, l'école des mines, elle agrandit, enrichit le Jardin des Plantes, le Muséum d'histoire naturelle, les bibliothèques, les musées et les jardins botaniques des départements.

Au milieu des désordres de l'anarchie, son comité d'instruction publique ne négligea rien pour conserver les dépôts sacrés des sciences et des arts, et souvent il fit violence au gouvernement pour en obtenir des lois protectrices. Un membre de ce comité, M. Grégoire, ancien évêque de Blois, indigné des dégradations et destructions que l'ignorance où la méchanceté exerçait dans les départements, fit plusieurs rapports pour en arrêter le cours, inventa le mot vandalisme pour qualifier ces destructions et les faire détester, et obtint des décrets qui rendaient les autorités constituées responsables de la conservation des dépôts littéraires et des monuments.

Ainsi, au milieu des dissensions civiles et d'une guerre contre presque toute l'Europe, le comité d'instruction publique protégeait, stimulait tous les arts de la paix, et favorisait les progrès des sciences, qui font la gloire la plus solide des empires.

La Convention, par son décret du 7 messidor an III (15 juillet 1795), institua, à l'Observatoire, le bureau des longitudes.

Par sa loi du 5 brumaire an VI (26 octobre 1795), la Convention organisa l'instruction publique, et fonda l'Institut de France.

La Convention supprima, par décret du 28 vendémiaire an II (19 octobre 1793), toutes les loteries, excepté celle de France; par décret du 25 brumaire an II (15 novembre 1793), cette assemblée supprima toutes les loteries, sans aucune exception.

Elle supprima les maisons de jeu, ainsi que le bureau secret de la poste aux lettres. Elle eut la justice, que n'ont pas eue les

immenses et jusqu'alors inconnues. Il faut enfin verser le blâme sur les individus qui l'ont mérité ; car les crimes de quelques-uns de ses membres n'ont déshonoré qu'eux. La majorité de cette Assemblée a détesté et puni ces crimes. Admirable dans les moyens de défense qu'elle s'est créés, elle fut toujours grande, courageuse, brillante de vertus civiques, et ne parut jamais plus majestueuse que dans les dangers.

Pendant qu'une partie de la Convention, dirigée par nos ennemis, démolissait les hommes et les choses, une autre partie, dirigée par l'amour des sciences, des arts et de la patrie, construisait, et faisait faire des progrès rapides aux connaissances humaines.

Au premier rang des actes utiles de cette Assemblée, on doit placer l'amélioration des hôpitaux de Paris.

Hôpitaux et Hospices.

En l'année 1787, époque où le misérable état de ces asiles de la misère parut intolérable, on proposa de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre hôpitaux qui seraient établis sur les dehors de Paris. Les auteurs du rapport qui fut fait alors sur ce projet en adoptèrent une grande partie (1). Les habitants de cette ville s'étaient empressés, par des dons et des souscriptions,

gouvernements passés et ceux qui sont venus depuis, d'accorder aux accusés reconnus innocents des indemnités proportionnées au temps de leur détention.

Le 21 frimaire an III (11 décembre 1794), elle décréta l'acquisition de plusieurs maisons et terrains, pour accroître l'étendue du jardin du Muséum d'histoire naturelle. Dans les derniers temps de son existence, elle conclut l'acquisition de plusieurs propriétés pour opérer l'ouverture de la magnifique avenue qui met en communication l'édifice de l'Observatoire avec le palais du Luxembourg ou de la Chambre des Pairs.

Voilà une partie du bien que fit la Convention. J'en parle, parce qu'on a toujours affecté de le passer sous silence.

Quant au mal qu'elle fit, qu'elle fut forcée de faire, ou que ses ennemis firent en son nom, je n'en parle pas, il est assez connu : ce mal lui a été suffisamment reproché.

(1) *Voyez art.* HÔTEL-DIEU.

deconcourir à ces actes de bienfaisance. Ce projet eut un commencement d'exécution ; mais les sommes déposées étant dissipées par un ministre déprédateur, et la révolution ayant engagé les citoyens dans d'autres intérêts, il ne fut point suivi. Néanmoins, le projet de diviser l'Hôtel-Dieu, et d'établir quatre hôpitaux à Paris ne fut point oublié. La Convention, par son décret du 16 juillet 1793, ordonne à l'administration du département de Paris de faire transférer sans délai, dans les maisons nationales qu'elle jugera le plus convenables, une partie des malades placés dans les hospices de Paris (2).

Par décret du 25 brumaire (15 novembre 1793), elle réunit à l'Hôtel-Dieu le palais archiépiscopal de Paris, et en attendant l'organisation générale des hôpitaux, elle autorisa la municipalité de Paris à disposer provisoirement des bâtiments de ce palais, afin que chaque malade fût seul dans un lit, et que les lits fussent séparés l'un de l'autre par la distance de trois pieds.

Un autre décret du 7 fructidor an II (24 septembre 1794) attribua à seize membres de la Convention la surveillance des hôpitaux et hospices.

Par le décret du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), la Convention établit deux nouveaux hospices, l'un dans la maison Beaujon, l'autre dans les bâtiments neufs de l'abbaye Saint-Antoine; ordonna que le premier de ces hospices contiendrait quatre-vingts lits, et le second cent soixante; et l'hospice Saint-Jacques (hospice Cochin), qui ne contenait que quarante lits, serait porté à quatre-vingts (2).

Alors, sans avoir besoin de construire de nouveaux édifices, on trouva dans ceux qui existaient déjà et dans les maisons religieuses, déclarées propriétés nationales, des moyens suffisants pour remplir les conditions du projet de 1787 (3). On per-

(1) *Procès-verbaux de la Convention nationale*, tome LII, page 214.

(2) *Procès-verbaux de la Convention nationale*, tome LII, page 214.

(3) On eut, outre les hôpitaux placés dans le centre de Paris, quatre hôpitaux dans les faubourgs de cette ville : un dans le faubourg Saint-Antoine, un autre au faubourg de Sèvres, un troisième au faubourg Saint-Jacques, et un quatrième au faubourg du Roule.

fectionna même ce projet en affectant certains hospices à des maladies spéciales, comme on le verra.

On améliora dans la suite les hôpitaux et hospices, et on les soumit à une administration générale dont je vais parler.

L'Administration générale des Hôpitaux et Hospices civils, située parvis de Notre-Dame, en face de l'Hôtel-Dieu, fut installée au mois de février 1801, sur un plan plus vaste que celui des administrations antécédentes qui avaient le même objet, plan conçu par M. Chaptal, ministre de l'intérieur. Elle fut composée d'un conseil général et d'une commission administrative. Tous les hospices et hôpitaux civils furent dans ses attributions, et on y réunit diverses institutions qui s'y rapportent.

Cette administration a la surveillance des archives de tous les hôpitaux de Paris, anciens et nouveaux, réunies dans le même lieu. Elle a sous sa dépendance le bureau central d'admission, établi dans le bâtiment destiné autrefois aux enfants trouvés, bâtiment situé sur le parvis de Notre-Dame.

Elle surveille aussi les écoles de charité et autres établissements dont je vais parler.

Pour donner une idée des travaux de cette administration et du nombre des malades admis chaque année dans tous les hôpitaux civils, j'expose le tableau suivant :

Années.	Malades.
En 1806	28,225
En 1807	29,932
En 1808	29,359
En 1809	31,878
En 1810	33,210
En 1811	32,506
En 1812	37,667
En 1813	35,211

Les hôpitaux pour les maladies ordinaires sont au nombre de huit : l'Hôtel-Dieu, la Pitié, son annexe ; la Charité, l'hôpital Saint-Antoine, l'hôpital Necker, l'hôpital Cochin, l'hôpital Beaujon et l'hôpital des Enfants.

Trois hôpitaux sont destinés à des maladies spéciales : tels sont l'hôpital de Saint-Louis, où l'on traite la gale, la teigne, etc. ; l'hôpital des Vénériens et la maison de Santé, consacrés au traitement de la maladie vénérienne.

Trois hospices pour l'enfance : l'hospice de l'Accouchement, l'hospice de l'Allaitement et l'hospice des Orphelins.

Deux hospices pour la vieillesse : l'hospice de la Salpêtrière et l'hospice de Bicêtre.

Deux hospices pour les incurables : celui des Incurables-Femmes, rue de Sèvres ; et celui des Incurables-Hommes, faubourg Saint-Martin.

Deux hospices où l'on traite les fous ou aliénés : à la Salpêtrière sont les folles, et à Bicêtre les fous.

Quatre établissements hospitaliers, où l'on n'est reçu qu'en payant : l'hospice des Ménages, la maison de retraite de Montrouge, l'institution de Sainte-Périne et la maison de Santé du faubourg Saint-Denis.

Voilà vingt-quatre maisons placées sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux civils.

De plus, cette administration dirige les secours à domicile, qui se composent de secours donnés à des indigents et à divers établissements de charité ; les maisons de secours, distribuées dans les douze arrondissements de Paris ; les écoles de charité, qui, à la fin de 1814, étaient au nombre de 50 ; un établissement de filature en faveur des indigents ; le bureau de la direction des nourrices ; la pharmacie centrale et la boulangerie générale.

Je vais parler de ces divers établissements ; je puiserai la plupart des notions les plus récentes dans le rapport qu'a publié, en 1816, le conseil général des hospices.

Hôtel-Dieu, le plus ancien hôpital de Paris, situé au parvis de Notre-Dame. Son origine, son accroissement, son état passé et présent ont été décrits.

Hôpital Saint-Antoine, rue du faubourg de ce nom, établi sur l'emplacement et dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de femmes nommée Saint-Antoine-des-Champs. Cette abbaye, dont j'ai parlé, supprimée en 1790, fut, par un décret de la Convention du 28 nivôse an III (17 janvier 1793), convertie en hôpital qui devait alors contenir 160 lits. Le nombre de ces lits et les salles où ils se trouvaient étant insuffisants, on commença, en 1799, la construction d'une aile de bâtiment, qui depuis a été interrompue, et que l'on se propose de continuer.

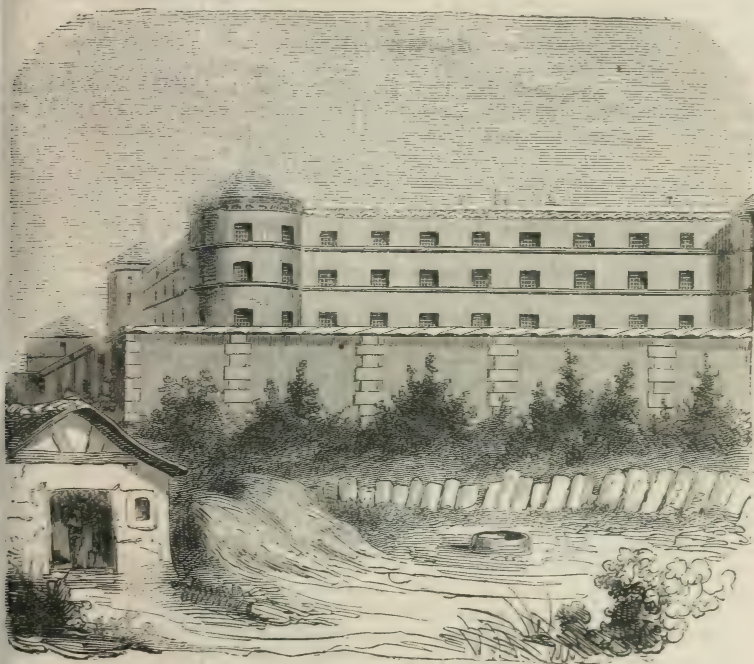
Le principal bâtiment a 264 pieds de

ong sur 45 de large : les ailes ont environ chacune 180 pieds. En 1802, on fit dans cet hôpital plusieurs réparations très-importantes, qui ont amélioré le service et le sort des malades.

Le nombre des lits s'élève à 250. Depuis 1811, le service est confié aux estimables sœurs hospitalières de l'ordre de Sainte-Marthe.

Le terme moyen de la mortalité, calculé sur dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, est d'un sur cinq et demi.

HÔPITAL DE LA CHARITÉ, rue des Saints-Pères. J'ai parlé, sous le règne de Philippe-Auguste, de la chapelle de Saint-Pierre, dont on a fait Saint-Père, et enfin Saints-Pères. Cette chapelle devint dans la suite une église paroissiale. En 1602, Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV, ap-



Prison de la Roquette.

pela à Paris cinq frères de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, ou frères de la Charité. Ces frères s'établirent d'abord dans la rue des Petits-Augustins. La fondation d'un couvent qu'y fit la reine Marguerite, première femme de Henri IV, les obligea, en 1607, à céder la place; ils vinrent s'établir près de la chapelle de Saint-Pierre, dite Saints-Pères, autour de laquelle étaient alors de vastes jardins.

Ces cinq frères de la Charité devaient, suivant leurs règlements, être chirurgiens et pharmaciens, et soigner eux-mêmes leurs malades. Marie de Médicis leur fit construire, près de cette chapelle, un hôpital et une maison, et les dota. Cette maison de Paris devint le chef-lieu de tous les couvents du même ordre établis en France; et le nombre des religieux s'y éleva bientôt à soixante.

Peu de temps après cette fondation, l'église fut reconstruite, et le portail élevé, en 1722, sur les dessins de Cotte. Cette église était ornée de plusieurs tableaux : on remarquait surtout celui de la *Résurrection du Lazare*, par Galloche, dont

toutes les figures étaient des portraits de la femme, des filles, de la domestique et du porteur d'eau de ce peintre; l'*Apothéose de Saint-Jean-de-Dieu*, de Jouvenet, etc. On y voyait aussi une *Vierge* de marbre, sculptée par Le Pautre.

Les salles de l'hôpital offraient d'autres tableaux précieux. Dans celle de Saint-Louis, Testelin avait peint ce roi soignant les malades; et Restout, deux sujets tirés de l'Evangile. Dans la salle Saint-Michel, Lebrun avait représenté la Charité sous l'emblème d'une femme qui répand de l'eau sur un brasier enflammé.

En 1784, on construisit une nouvelle salle et un porche, orné de colonnes de l'ordre du pestum, qui sert d'entrée à l'hôpital.

Cet hôpital, pendant la révolution, porta le titre d'hospice de l'Unité; il a repris, depuis 1815, la dénomination d'hôpital de la Charité.

Les religieux de cette maison en occupaient une grande partie, et le nombre des lits destinés aux malades serait resté au même état qu'il était lors de la fondation, si la piété de quelques particuliers n'était venue les augmenter. Au commencement du dix-septième siècle ils s'élevaient à 150, et en 1786 à 208. Il était le même en 1791; aujourd'hui il est porté à environ 350 : 100 pour les femmes, et 250 pour les hommes, qui, autrefois, étaient les seuls admis dans cet hôpital.

L'espace vaste et aéré des salles, et l'usage de placer chaque malade seul dans son lit, ont toujours donné, à l'égard de la mortalité de cet hôpital, des résultats satisfaisants. Diverses réparations et améliorations, exécutées depuis quelques années, en accroissent encore les avantages.

Un tableau du nombre des malades et des morts, depuis 1804 jusqu'en 1814, donne sur la mortalité de cet hôpital le résultat suivant :

Pour les hommes, d'un sur 7, 41.

Pour les femmes, d'une sur 5,66.

La mortalité moyenne est d'un sur 7, 13.

L'École clinique interne fut établie, en l'an x (1801), dans l'hôpital de la Charité : les élèves y suivent la marche de la maladie, sa cure et son terme, au lit du malade, sous les yeux du médecin, qui leur fait ensuite un rapport historique de la maladie : les faits sont vérifiés, en cas de mort, par l'ouverture du cadavre.

Il existe encore une autre école clinique, située dans les bâtiments des anciens C[illegible]deliers, rue de l'Observance, dont je p[illegible]lerai bientôt.

Hospice des Orphelins, situé rue [illegible] Faubourg-Saint-Antoine, n°s 124 et 1[illegible] nommé précédemment Hôpital des [illegible]fants-Trouvés.

L'édifice fut bâti en 1669, et la p[illegible]mière pierre de son église posée en 16[illegible]

On y plaça des orphelines, qui habi[illegible]rent seules cette maison; mais, dans [illegible] suite, on y réunit les orphelins de l'hô[illegible]tal de la Pitié. Voici la cause de c[illegible] réunion.

Pour assainir l'Hôtel-Dieu et les qu[illegible]tiers voisins, et améliorer le sort des m[illegible]lades, on démolit quelques bâtiments [illegible] cet hôpital, et on lui adjoignit, pour [illegible] servir d'annexe, l'hôpital de la Pitié, [illegible]cupé par des orphelins. Ces orphelins [illegible]rent, en conséquence, transférés, en 18[illegible], dans l'hospice de Saint-Antoine, où [illegible] trouvaient les orphelines. On disposa [illegible] bâtiments de manière à recevoir ces n[illegible]veaux venus, sans les confondre avec [illegible] anciennes habitantes.

Cette maison peut contenir envi[illegible] 750 enfants, séparés par sexe, dans c[illegible]cune des deux ailes du bâtiment. Les [illegible]tributions sont bien ordonnées : on [illegible] trouve quatre cours distinctes, deux p[illegible] les garçons, et deux pour les filles. [illegible]glise et les jardins, dont la contenance [illegible] d'environ trois arpents et demi, sont [illegible]reillement divisés, afin d'éviter les co[illegible]munications qui pourraient amener [illegible] désordres.

On fait apprendre à ces enfants [illegible] métiers; à l'âge de onze ans et au-dess[illegible], on les met en apprentissage. L'hospice [illegible] les abandonne qu'à leur majorité.

En 1809, il est entré dans l'hosp[illegible] 1,010 enfants, dont 668 garçons et [illegible] filles.

En 1810, 1,084 enfants, dont 644 g[illegible]çons et 440 filles;

En 1811, 1,249 enfants, dont 805 g[illegible]çons et 444 filles;

En 1812, 1,357 enfants, dont 848 g[illegible]çons et 509 filles;

En 1813, 1,324 enfants, dont 872 g[illegible]çons et 452 filles.

Pendant ces cinq années, il est so[illegible] temporairement de cet hospice, et [illegible] chaque année, 3,075 enfants, dont 1,7[illegible] garçons, et 1,301 filles. Les uns ont [illegible] mis en apprentissage; les autres, p[illegible]

ise de maladies et d'incommodités gra- qui les rendaient incapables d'être cés chez des maîtres, ont été envoyés ns d'autres maisons.

Le nombre de ceux qui sont sortis vo- tairement pendant ces cinq années est 2,834, savoir : 2,081 garçons et 753 es.

Hôpital Necker, ci-devant Couvent s Bénédictines de Notre-Dame-de- sse, rue de Sèvres, nº 3, au-delà du ulevard. Des religieuses bénédictines ient établies à Rethel, diocèse de Reims : guerres leur firent abandonner leur nastère : elles vinrent, en 1636, se ré- ier à Paris, et s'établirent d'abord, c l'autorisation de l'abbé de Saint- rmain, rue du Vieux-Colombier; puis, 1638, Anne de Montafié, comtesse de ssons, les gratifia de 2,000 livres de te, et se rendit fondatrice. En 1645, religieuses furent transférées dans une tre maison du faubourg Saint-Germain, nt l'emplacement était nommé Jardin livet, où se trouvaient déjà une cha- le et des bâtiments destinés à l'instruc- n des jeunes filles. Quoiqu'on eût réuni ette communauté plusieurs autres per- nes, elle se trouva, en 1657, réduite rois ou quatre religieuses qui furent nsférées dans la rue de Sèvres, où, en 53, elles firent bâtir une église.

Ce couvent était supprimé en 1779, sque madame Necker en loua l'empla- nent et y fonda un hôpital. Louis XVI courut à cet établissement utile, qui ta d'abord le nom d'Hospice de Saint- pice et du Gros-Caillou. Tous les ans publiait un compte des dépenses, des ettes, des améliorations et de la mor- té de cet hospice. En 1784, le tableau la mortalité donnait, sur 2,068 mala- , 172 morts; en 1785, sur 2,035 ma- es, il en mourut 307.

Pendant la révolution, cette maison ut le nom d'Hospice de l'Ouest; et de- s quelques années elle porte celui de fondatrice.

Cet hôpital, dans son origine, conte- t cent vingt lits. En 1792, ce nombre porté jusqu'à cent vingt-huit, dont xante-huit furent destinés pour les mmes, et soixante pour les femmes. Ces étaient distribués en huit salles : qua- au rez-de-chaussée et quatre au pre- er étage. Deux salles de cet étage appar- rent aux convalescents des deux sexes.

Les bâtiments primitifs n'étant point construits pour un hôpital, il en est résulté plusieurs inconvénients contraires à la salubrité; inconvénients qu'on a fait en partie disparaître dans les années 1802 et 1803, et dont quelques-uns subsistent encore, malgré les améliorations nombreuses qu'on y a exécutées.

Aujourd'hui le nombre des lits est de cent trente-six : quatorze pour les blessés, et douze pour les blessées; douze pour les convalescents, et quinze pour les convalescentes; trente-six pour les malades ordinaires, hommes, et quarante-quatre pour les femmes.

Pendant dix années, la mortalité moyenne, sans distinction de sexe, s'est trouvée d'un sur 6 environ; celle des hommes a été beaucoup moins forte que celle des femmes. Sur 1,862 morts en dix années, on a compté 790 hommes.

Hôpital Cochin, rue du Faubourg-Saint-Jacques, près de l'Observatoire. Il porta d'abord le nom d'Hospice de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; sa construction fut commencée en 1780, et terminée en 1782. Sa fondation est due à la bienfaisance de M. Cochin, ancien curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le conseil des hospices a donné à cet établissement le nom de son fondateur, dont il a fait placer le buste en marbre dans la salle principale.

Les bâtiments, qui ne sont pas anciens, présentent tous les caractères de la solidité : la grande entrée est ornée de deux colonnes doriques de grande dimension, et de son entablement; entre cet entablement et le fronton est un espace où on lit ce verset :

Pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum.

En novembre 1820, on a placé dans la frise une table de marbre blanc, portant cette inscription en lettres dorées : Hôpital Cochin, fondé en 1780.

Cet hôpital est bien aéré; la propreté y règne; il est desservi, depuis 1810, par des sœurs de Sainte-Marthe, recommandables par leur activité et par l'exactitude de leur service; il est composé de quatre salles, deux au premier étage et deux au second.

Il ne fut d'abord destiné que pour trente-huit malades. Il en eut bientôt quarante : la Convention nationale porta ce nombre à quatre-vingts; maintenant il contient cent vingt lits environ.

La proportion des morts aux malades, prise d'après un tableau de dix années, depuis 1804 jusqu'en 1814, est d'un sur 7 ou 8.

Hôpital Beaujon, situé rue du Faubourg-du-Roule. Il fut fondé, en 1784, par le sieur Beaujon, receveur général des finances, pour vingt-quatre orphelins de la paroisse du Roule : douze garçons et douze filles. En outre, six places avaient été destinées aux enfants qui annonçaient d'heureuses dispositions pour le dessin. Le sieur Girardin a fourni les dessins de cet édifice, qui porta d'abord le nom d'Hospice Beaujon. Un décret de la Convention, du 17 janvier 1795, changea le nom et la destination de cette maison. Elle fut nommée Hôpital du Roule; et, au lieu d'être un hospice pour les orphelins, elle devint un hôpital pour les malades. Le conseil général des hospices lui a restitué son premier nom, mais non sa destination primitive.

Quelques améliorations nécessaires ont été faites à cet établissement, qui est remarquable par la salubrité et la propreté qui y règnent. Il est bien aéré; les bâtiments où sont les salles des malades sont placés entre cour et jardin.

Depuis 1813, cet hôpital est desservi par les sœurs de Sainte-Marthe; il est pourvu de cent cinquante lits environ, dont trente pour les blessés des deux sexes, et le reste pour les autres malades.

Sur 2,511 morts pendant dix ans, on compte 1,356 hommes et 1,155 femmes. La proportion générale de la mortalité, pendant ce nombre d'années, comparée au nombre des malades, donne à peu près un sur cinq et demi.

Hôpital des Enfants, ci-devant Communauté des filles de l'Enfant-Jésus, ou des filles du curé de Saint-Sulpice, situé rue de Sèvres, nº 9, au-delà du boulevard. Le sieur Languet, curé de Saint-Sulpice, pour procurer de l'éducation à un petit nombre de filles nobles et indigentes de sa paroisse, fonda, en 1735, cette maison qui, dans la suite, fut convertie en hospice d'orphelins.

Au mois de juin 1802, le conseil général des hospices destina cette maison à des enfants malades. D'abord on ne put y recevoir que ceux qui étaient affligés de maladies aiguës, et trois cents lits furent établis pour eux : il fut impossible de faire mieux, vu l'état des bâtiments, qui, restés longtemps sans réparations, en-clamaient de très urgentes.

Le nombre des lits, depuis 1803, s'a-crût toujours; et, de trois cents, il s'él... successivement jusqu'à près de six ce...

On a fait dans les bâtiments des c... structions et des améliorations tendan... les consolider et à en assainir l'intéric...

Les enfants attaqués de maladies ... paraissent contagieuses sont placés d... des bâtiments isolés, et séparés de l'hô-tal par de grands jardins.

Il y a deux cent douze lits pour c... qui sont atteints de maladies aiguës : c... vingt-neuf pour les garçons, et quat-vingt-trois pour les filles. Pour les ma-dies qui réclament les secours de la chir-gie, il y a soixante-dix lits, dont quara... pour les garçons, et le reste pour les ... ladies chroniques, pour la gale, la tei... et les scrofules.

Malgré les soins et les précautions e-ployés pour traiter les enfants, la mor-lité a toujours été forte dans cette mais... La proportion générale entre les pers... nes mortes et les personnes malades, ... puis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 ... cembre 1814, est du quart au cinquièm...

La mortalité moyenne a été d'un ... 4,37. Celle des garçons, prise is... ment, offre le résultat d'un sur 4,75 ... mortalité a, par conséquent, été plus c... sidérable sur les filles.

Hôpital Saint-Louis, situé rue ... Carême-Prenant, entre le faubourg ... Temple et celui de Saint-Martin. Il ... fondé, en 1607, par Henri IV, et b... dans l'espace de quatre années, sur ... dessins de Claude Villefaux.

En 1619, cet hôpital fut ouvert ... malades; il n'est formé que d'un rez-... chaussée et d'un premier étage. L'arc... tecte a rempli parfaitement l'objet du f... dateur, qui avait intention d'y placer ... personnes atteintes de maladies contagi... ses. Il a établi une double enceinte ... murailles, lesquelles sont entourées ... doubles cours qui interceptent toute co... munication avec la ville; plusieurs aut... parties du plan de cet hôpital concour... vers le même but.

Cet hôpital était le plus beau de Pa... Le nombre des malades ne s'y trouv... cependant pas en proportion avec ... étendue et ses ressources. Il n'était or... nairement peuplé que de six à sept ce... individus : en 1787, on n'y comptait ...

s cents lits; deux malades et quelquefois trois partageaient la même couche.

Pendant quelques années de la révolution, il fut nommé Hospice du Nord; il a depuis repris le nom de Saint-Louis.

Dans les années 1801, 1802 et suivantes, on a exécuté dans les bâtiments des réparations urgentes, des améliorations considérables et appropriées aux nouvelles méthodes. Vingt-quatre baignoires en cuivre ont été substituées à quelques vieilles baignoires en bois. On peut y prendre six cents bains par jour; on y a aussi établi des douches. Les eaux y arrivent avec plus d'abondance; on a agrandi les fenêtres en les baissant.

Un pavillon de cet hôpital avait été assigné aux soldats de la garde de Paris; il contenait cent soixante lits.

Cet hôpital est destiné aux maladies chroniques, à la teigne, à la gale, aux dartres et à la maladie vénérienne.

Sept cents lits sont affectés aux galeux : quatre cents pour les hommes, et trois cents pour les femmes; et, sur les sept cents, quatre cent cinquante sont pour les gales simples, deux cent cinquante pour les gales compliquées. Les nourrices galeuses ont un établissement séparé. Deux cents lits sont occupés par ceux qui sont affligés d'ulcères, de dartres, de cancers et de blessures : cent vingt pour les hommes, et quatre-vingts pour les femmes. Deux cents lits sont destinés aux scrofuleux, aux teigneux et aux fiévreux.

Dans l'espace de dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans l'hôpital de Saint-Louis 56,934 individus, savoir : 35,081 hommes, 18,324 femmes, 1,748 garçons, 1,781 filles; et pendant cet intervalle de temps, il est mort 2,138 individus, dont 1,399 hommes, 536 femmes, 85 garçons, et 118 filles.

Pendant les mêmes dix années, la mortalité moyenne a été d'un sur 26,33;

Pour les femmes, en particulier, elle a été d'une sur 35,66;

Pour les filles, elle s'est élevée à une sur 15,67.

M. le docteur Alibert y a fait longtemps une excellente clinique sur les maladies cutanées en général.

HÔPITAL DES VÉNÉRIENS, rue et ancienne maison des Capucins, quartier de l'Observatoire. J'ai parlé, sous le règne de Charles VIII, de la première manifestation du mal vénérien en France, et, à l'article Hôpital des Petites-Maisons, des moyens employés pour en arrêter les progrès et guérir ceux qui s'en trouvaient affligés. Sous Louis XIV, on envoyait à Bicêtre les malades vénériens.

Voici comment ces malades y étaient traités :

Ils couchaient jusqu'à huit dans le même lit; ou plutôt les uns restaient étendus par terre depuis huit heures du soir jusqu'à une heure du matin, et faisaient alors lever ceux qui occupaient le lit, pour les remplacer. Vingt ou vingt-cinq lits servaient ordinairement à deux cents personnes, dont les deux tiers mouraient. Ce n'est pas tout : les malades devaient être, d'après les arrêtés de l'administration, châtiés et fustigés avant et après leur traitement. Cet horrible état de choses subsistait au dix-huitième siècle, et M. Cullerier cite une délibération de l'an 1700, qui renouvelle expressément l'ordre de fustiger ces malades (1).

On traita ensuite cette maladie à l'Hôtel-Dieu et à la Salpêtrière. Les enfants nés d'une mère infectée de ce mal furent reçus avec leur mère dans l'hospice de Vaugirard.

En 1784, on destina l'ancien couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques à servir d'hôpital pour les vénériens. Cet emplacement vaste, bien aéré, a huit à neuf arpents de superficie, dont la moitié forme les jardins de la maison. Il donne des deux côtés sur la campagne. La maison fut réparée suivant les besoins de sa nouvelle destination. En 1785, on y transféra d'abord les vénériens de Bicêtre, puis les nourrices et les enfants de l'hospice de Vaugirard.

En 1792, le nouvel hôpital fut en état de recevoir tous les malades qui lui étaient destinés. Dans les années 1802 et 1803,

(1) On ne croirait pas à cette horrible manière de soulager l'humanité souffrante; on croirait que ce fait est tiré des annales du douzième siècle, ou de quelques peuplades barbares, s'il n'était attesté par le rapport du conseil général des hospices, publié en 1816, pages 80 et 81.

A côté de la magnificence de la place Vendôme, du faste de Versailles, de Marly, de l'Opéra et des pompes et fêtes de Louis XIV, placez Bicêtre et ses horribles abus, et jugez du gouvernement de ce roi.

on fit dans cette maison un grand nombre de réparations nécessaires; on les continua en 1804 et 1805. Dans cette dernière année, on établit une salle de rechange de cinquante lits, et, en 1806, une salle pour les femmes, contenant quarante lits.

Voici une partie du rapport du conseil général des hospices : « Un tableau de la « mortalité, depuis la fondation de l'hô- « pital, qui embrasse environ dix années, « offre, en négligeant les fractions, un « mort sur 47 malades pour les hommes, « et un sur 48 pour les femmes. Le nom- « bre des femmes entrées dans cet inter- « valle est de plus de 12,000; celui des « hommes ne s'élève pas au-delà de 9,342. « La mortalité est beaucoup plus forte « depuis 1801; elle fut l'année suivante « (1802) de 154 sur 2,275; et, l'année « suivante encore (1803), de 167 sur « 2,536. Les dix années, du 1er janvier « 1804 au 31 décembre 1813, ont amené « à l'hôpital des Vénériens 27,576 mala- « des, dont 13,638 hommes, 12,163 fem- « mes, et, pour les adultes et pour les « enfants, 794 garçons, 981 filles. Les « quatre dernières de ces dix années ont « été beaucoup plus considérables que « toutes les autres. »

Voici le résultat de ces quatre années 1810, 1811, 1812, 1813 : il est entré dans cet hôpital 13,765 individus, dont 7,184 hommes, 5,773 femmes, 337 garçons, 471 filles.

Le total des morts, dans ces dix années, a été de 1,170; c'est presque un sur 24. Si l'on sépare les enfants des adultes, la proportion change beaucoup : pour les enfants des deux sexes, elle est d'un sur 2 et demi; pour les adultes mâles, elle n'est que d'un sur 56 à peu près; pour les adultes femelles, d'un sur 67 environ.

Il se fait dans cet hôpital un traitement externe et gratuit, traitement dont l'exercice a commencé avec régularité en 1808.

Le nombre des malades admis à ce traitement s'est accru chaque année : en 1809, il s'est monté à 978; en 1810, à 1,227; en 1811, à 1,400; en 1812, à 1,421; en 1813, à 1,509.

Le conseil général des hospices donne un tableau curieux des hommes de chaque profession qui, pendant les années 1811, 1812 et 1813, ont eu recours à ce traitement externe et gratuit. Il en résulte que les professions les plus sujettes au mal vénérien sont celles des cordonni[ers] et des tailleurs; après eux viennent [les] boulangers, les charpentiers, les men[ui]siers, les tisserands et les maçons. C[eux] qui paraissent moins accessibles à c[ette] maladie, sont les porteurs d'eau, les [per]ruquiers et les vitriers. En 1811, on com[pte] 161 cordonniers, 131 tailleurs, 55 b[ou]langers, 49 charpentiers, 59 menuisi[ers], 25 tisserands; tandis qu'en cette m[ême] année, on n'y trouve que 5 porteurs d'[eau,] 10 perruquiers et 11 vitriers.

L'année 1812 fournit 142 cordonni[ers,] 100 tailleurs, 31 boulangers, 70 men[ui]siers; tandis que cette même année [ne] fournit que 6 porteurs d'eau, 9 perruqu[iers] et 4 vitriers.

En 1813, on trouve 171 cordonni[ers,] 125 tailleurs, 55 boulangers, 29 char[pen]tiers, 58 menuisiers; tandis qu'on [n'y] voit que 12 porteurs d'eau, 10 perruqu[iers] et 7 vitriers.

Je laisse à juger si cette différence [pro]vient de ce qu'il existe un plus g[rand] nombre d'ouvriers cordonniers ou [tail]leurs, etc., occupés dans la capitale, [ou] si elle résulte de la nature de leurs [tra]vaux.

MAISON DE SANTÉ POUR LES MALA[DES] SYPHILITIQUES, située rue du Faubo[urg-] Saint-Jacques, nº 17. Avant 1790, l'[hos]pice des Petites-Maisons avait un [local] particulier, destiné aux gardes-suiss[es et] aux gardes-françaises atteints de la [ma]ladie vénérienne; les premiers pour 1[.] les seconds pour 30, et quelques au[tres] personnes pour une somme plus modi[que] y étaient soignés et nourris.

En 1809, à l'instar de cet établi[sse]ment, on en forma un nouveau su[r un] plan plus général et mieux ordonné[; on] loua une maison, rue du Faubourg-S[aint-] Jacques, attenant à l'Hôpital des V[éné]riens; et, le 1er juillet de cette année[, elle] fut mise en état de recevoir les mal[ades.] Elle est composée de 25 chambres [et de] 6 cabinets.

Le prix pour les chambres partic[ulie]res est aujourd'hui de 5 francs par j[our;] pour les chambres de 2 à 3 lits, de [.] 50 centimes, et pour les cabinets où [l'on] est seul, de 3 francs 50 centimes. Les [ma]lades ne sont assujettis à aucune [autre] rétribution.

Ils sont fournis de linge de table [et de] nuit, de médicaments, et traités [avec] beaucoup de soins et d'égards.

Le nombre des lits est de 60, savoir : 8 dans 19 chambres qui en ont 2 ou 3 ; 4 dans les chambres ou cabinets qui n'en nt qu'un seul.

En 1813, le nombre des malades s'é-:vait à 269. Il en est mort quatre.

L'HOSPICE DE L'ACCOUCHEMENT, situé ujourd'hui rue de la Bourbe, portait, vec celui de l'Allaitement, le nom d'Hos-ice de la Maternité. Ces deux établisse-ients occupaient, dès l'an 1801, deux iaisons séparées : celle de l'institution e l'Oratoire, rue d'Enfer, et celle de abbaye de Port-Royal, rue de la Bour-e (1). Dans la maison de la Maternité, ue d'Enfer, étaient les élèves de l'école 'accouchement, et dans la maison de la laternité, rue de la Bourbe, logeaient les mmes près d'accoucher, ainsi que leurs nfants nouveau-nés. On y plaça aussi ans la suite des enfants trouvés.

Cet ordre de choses est totalement hangé depuis l'an 1814 : ces deux mai-ons, toujours distinctes, ne portent plus a même dénomination, ont chacune leur égime, une destination particulière, et ont indépendantes l'une de l'autre.

Les femmes enceintes, les femmes en ouches, et les élèves sages-femmes, sont éunies dans la maison de l'ancienne ab-aye de Port-Royal, rue de la Bourbe ; t les enfants trouvés ont été transférés ans la maison de l'Oratoire de la rue l'Enfer, nº 74.

Les femmes pauvres accouchaient au-refois à l'Hôtel-Dieu ; il y avait pour lles 106 lits, plus grands les uns que les utres ; les plus grands contenaient sou-ent jusqu'à quatre femmes en couches.)'après ce fait, on peut apprécier leur tat.

Toutes les femmes enceintes sont, après eur huitième mois de grossesse, admises lans l'hospice de l'Accouchement, néan-noins on admet celles qui, étant pauvres, u qui, sans être arrivées au terme exigé, ont sur le point d'accoucher. Elles peu-ent faire ou ne pas faire leur déclaration. ;i elles la font, on respecte leur secret ; nais, en entrant, elles sont soumises à me visite.

Le nombre des lits est tel, que chaque femme a le sien. Les femmes y sont occu-pées aux travaux qu'elles peuvent faire, et on leur en paie le prix. On leur four-nit du linge, et même des vêtements, si elles en manquent.

Huit jours après leur accouchement, elles sortent de l'hospice, à moins que le médecin n'ordonne un plus long séjour.

Pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans l'hospice 21,053 femmes. Sur ce nombre, pendant les dix années, 859 femmes sont mortes ; et, dans le même intervalle, 18,367 enfants sont nés vi-vants, et 865 sont nés morts. Plus des deux tiers des femmes admises à l'hospice ne sont point de Paris, mais viennent des départements.

Cet hospice a environ 450 lits et 55 em-ployés.

Les quatre premiers mois de l'année sont ceux où il entre le plus de femmes.

ÉCOLE D'ACCOUCHEMENT, située dans la maison de l'hospice d'Accouchement, établi en 1802 dans la maison rue d'En-fer, et aujourd'hui dans la maison rue de la Bourbe. Les préfets doivent chaque année y envoyer une ou plusieurs élèves, suivant les fonds dont ils peuvent disposer. Les élèves, pour être admises, doivent être âgées de dix-huit ans au moins, et de trente-cinq ans au plus. La pension est de 600 fr. payés par les préfets. Les élèves peuvent être reçues sans une nomination préala-ble, et à leurs frais. Chaque élève reçoit en arrivant une somme suffisante pour acheter des livres indispensables, et, de plus, trois francs par mois pour son blan-chissage ; elles sont logées, nourries, éclai-rées, chauffées, fournies de linge de lit et de table, etc.

Le nombre de celles qu'on a envoyées à l'école depuis le 22 décembre 1802, jour où cette école fut ouverte, jusqu'en 1814, se monte à 1,270.

A la fin de l'année, les élèves subissent un examen devant un jury de médecins et de chirurgiens. Ce jury décerne des prix : ce sont des médailles d'or, d'argent et des livres.

HOSPICE DE L'ALLAITEMENT OU DES EN-FANTS-TROUVÉS, situé rue d'Enfer, nº 74, dans l'ancienne maison de l'Institution de l'Oratoire.

Vincent de Paul, aussi bienfaisant que pieux, recueillit, en l'an 1640, 312 en-fants délaissés, intéressa les mères opu-

(1) Pendant le régime de la terreur, la naison de Port-Royal reçut le nom de Port-Libre, et fut convertie en prison pour les suspects, ensuite pour les militaires.

lentes en leur faveur, fonda le premier un hospice pour les recevoir, et institua les sœurs de la Charité pour le desservir. J'ai parlé ailleurs de l'hôpital du faubourg Saint-Antoine, et de celui qui était situé en face de l'église de Notre-Dame (1).

Les enfants trouvés, dont l'hôpital était sur le parvis de Notre-Dame, furent déplacés et transférés dans les maisons de la Bourbe et de la rue d'Enfer.

L'hospice des Enfants-Trouvés n'étant que pour ceux qui ont moins de deux ans, si on en apporte un plus âgé, il est aussitôt envoyé à l'hospice des Orphelins : les pères et mères qui veulent retirer leurs enfants paient, avant que les recherches en soient faites, trente francs pour les frais d'éducation.

En recevant les enfants nouveau-nés, on les lave, puis on les pèse; si le poids d'un de ces enfants est de moins de six livres on a peu d'espérance de le conserver. En 1803, sur 1,445 enfants entrés dans l'année, 623 ne pesaient pas les six livres.

Les enfants sont soignés par des berceuses, sous les ordres d'une surveillante en chef; deux tiers de ces berceuses servent le jour, et un tiers la nuit.

Plusieurs salles, qu'on nomme crèches, sont garnies de berceaux séparés les uns des autres.

Le nombre des enfants amenés à l'hospice dans les trente années qui suivirent sa fondation, et précédèrent l'an 1670, ne s'était jamais élevé au-dessus de 500 par an. En 1674, il accrut, et dans la suite il monta jusqu'à 1,000, jusqu'à 2,000. A la fin du dix-septième siècle il excéda une fois 3,000.

Dans les trente premières années du dix-huitième siècle, le nombre des enfants trouvés ne s'éleva pas au-dessus de 2,525.

Voici le tableau des enfants trouvés reçus, de dix ans en dix ans, et pris chaque année dans cet hospice, depuis 1670 jusqu'en 1770.

Années	Nombre d'enfants admis.
1670	512
1680	890
1690	1,504
1700	1,738
1710	1,698
1720	1,441
1730	2,401
1740	3,150
1741	3,388
1742	3,163
1743	3,199
1744	3,034
1745	3,234
1750	3,789
1760	5,032
1770	6,918

En 1771 et en 1772, le nombre de enfants augmenta encore; depuis 177 jusqu'en 1777, 31,951 enfants entrèren à l'hospice, sur lesquels 21,985 périren dans le premier mois, et 3,491 dans l reste de la première année (1771). Dan la seconde année (1772), il en mouru 1,325. A la fin de 1777, de ces 31,95 enfants, il n'en restait que 4,711 vivants.

La totalité des enfants exposés depui 1741 jusqu'à 1790 a été de 260,465 C'est par année moyenne 5,209, à 5,210

Depuis et compris l'an 1789 jusqu'a 31 décembre 1813, ont été reçus à l'hospice 109,650 enfants : il en est mort dans l'intérieur de cet hospice, 39,330 ce qui donne, année moyenne, 4,386 enfants reçus par an, et 1,572 morts aus par an.

Il est remarquable que pendant les années de la révolution, depuis 1793 jusqu'e l'an 1801, le nombre d'enfants envoyés l'hospice ne s'est guère élevé au-dessus d 3,000, tandis que dans les années précédentes, notamment en 1790, il s'est éle jusqu'à 5,840, et que, dans les anné suivantes, notamment en 1812, il trouva porté à 5,394.

Ce qui est aussi digne de remarqu c'est que si, dans ces mêmes années, l enfants reçus à l'hospice ont été en moin les enfants morts ont été en plus. E l'an 1797, il a été reçu 3,716 enfants, il en est mort 3,108.

Je n'entrerai pas dans les détails q concernent les nourrices et les meneurs je dirai seulement que dans la maison existe un dortoir pour les nourrices, que les meneurs ont un local qui leur e particulier.

Dans l'espace de dix ans, depuis 18 jusqu'en 1814, on a employé 36,4 nourrices; ce qui donne pour une ann le terme moyen de 3,646.

Hôpital de la Pitié, situé rue C

(1) Voyez ci-dessus les art. *Enfants-Trouvés.*

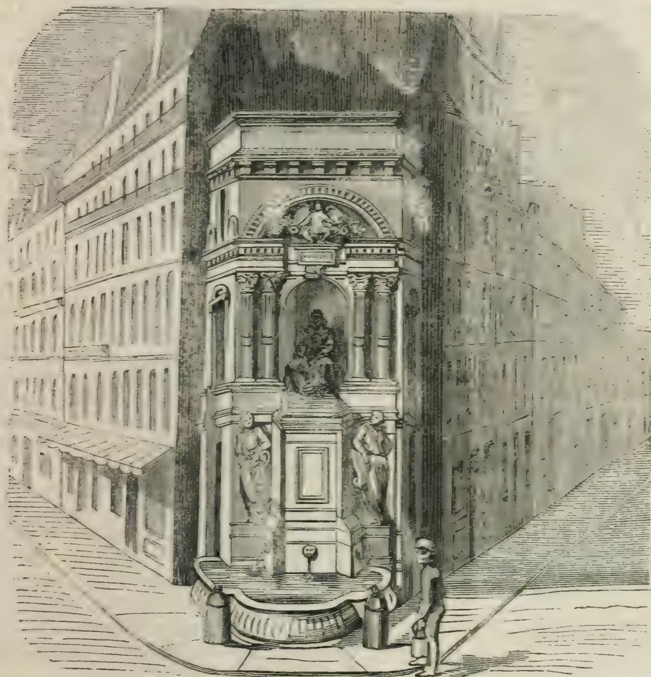
Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 13.

peau, n° 1, au coin de la rue du Jardin des Plantes. J'ai déjà parlé de cette maison, où furent placés des orphelins des deux sexes, orphelins que pendant la révolution on nomma les Elèves de la Patrie.

En janvier 1809, les orphelins de la Pitié furent transférés dans l'établissement du faubourg Saint-Antoine, et leur maison fut destinée à servir d'annexe à l'Hôtel-Dieu. On fixa provisoirement à 208 le nombre de lits qu'on devait y placer; on fit ensuite plusieurs réparations qui permirent d'augmenter ce nombre.

Cet hôpital a maintenant 600 lits placés dans 23 salles. Chaque malade est couché seul.

D'après le terme moyen donné pendant



Fontaine Molière.

cinq années, la mortalité annuelle est d'un sur 5, et un quart environ, c'est-à-dire que sur vingt personnes il en est mort cinq.

HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE, connu auparavant sous le nom d'HÔPITAL GÉNÉRAL, situé rue Poliveau, au-delà de l'ancien boulevard de l'Hôpital; il fut, comme il a été dit, fondé en 1656 et 1657.

Cet hôpital contenait, avant la révolution, sept à huit mille femmes indigentes, et autant de détenues à titre de correction ou de sûreté; des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons, des enfants mâles depuis l'âge de sept à huit mois jusqu'à celui de quatre à cinq ans; des jeunes filles de toute sorte d'âge; des vieilles femmes et des vieux hommes mariés; des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des estropiées, des teigneuses, des incurables de toute espèce, des enfants scrofuleux, etc.

Au centre de l'hôpital il existe une maison de force qui comprenait quatre prisons différentes, savoir: le commun,

lieu destiné aux filles les plus dissolues; la correction, contenant les filles qui donnaient des espérances de repentir; la prison, réservée aux personnes détenues par ordre du roi; et la grande force, aux femmes flétries par la justice.

D'après ce qu'on vient d'exposer, on doit juger de l'étendue des bâtiments: elle est immense; et un grand nombre de villes ne contiennent point chacune une population aussi nombreuse que celle de cet établissement. C'est le plus vaste qui existe en Europe; la superficie des bâtiments, cours et jardins, contient plus de soixante mille toises carrées.

Livré, en 1802, aux soins de l'administration des hospices, ce vaste établissement a, depuis cette époque, éprouvé des changements heureux et des améliorations considérables; je n'en offrirai point les détails, ni ceux de la partie administrative, ce qui m'écarterait trop de mon sujet. Je dirai seulement que le service est distribué en cinq grandes divisions, savoir:

1° Les reposantes, ou femmes qui ont vieilli dans le service:

2° Les indigentes aveugles, paralytiques, infirmes et octogénaires;

3° Les femmes septuagénaires, les gâteuses, les cancérées et autres femmes attaquées de plaies incurables;

4° L'infirmerie, composée de 400 lits, dont le bâtiment est séparé des autres;

5° Les aliénées, les épileptiques; elles sont traitées à la Salpêtrière ainsi qu'à Bicêtre, d'après la même méthode et par les mêmes médecins.

Le nombre des femmes aliénées entrées à la Salpêtrière est à peu près de 2,804.

Voici les causes de leur aliénation:

Cent soixante de ces femmes sont folles par hérédité; 98 le sont de naissance, ou après les convulsions de l'enfance; 167 par le désordre des règles, 227 par la suite des couches, 164 par l'effet du temps critique, 32 par la suite des fièvres graves, 41 par épilepsie, 63 par paralysie, 38 par hystérie, 65 par libertinage, 101 par ivresse, 27 par opinion politique, 35 par l'effet de la conscription et de la guerre, 127 par chagrin provenant de perte de fortune et de misère, 343 par chagrins domestiques, 166 par amour contrarié, 32 par religion exagérée, 35 par colère, 89 par frayeur, et 794 pour causes inconnues.

En 1790, la mortalité dans cet hospice était d'environ un dixième. Dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre le premier janvier 1804 et le 31 décembre 1814, on a compté 13,691 femmes qui y sont entrées, 6,900 qui en sont sorties avec pension (1) ou par congé, et 6,017 qui y sont mortes. Le terme moyen de la mortalité, calculé sur ces dix années, est d'un sur 7,26.

Hospice de Bicêtre, abstraction faite de la prison de ce nom, dont je ne m'occupe pas ici, et dont je parlerai ailleurs, situé hors de Paris, à une demi-lieue de la barrière d'Italie, à peu de distance de la route de Fontainebleau, et sur une éminence qui domine de vastes campagnes. Cette situation semblait assurer à Bicêtre une salubrité constante; mais le grand nombre de pauvres qu'on y entassait, et le placement de l'infirmerie au milieu des chambres ordinaires, infectaient l'air et propageaient les maladies.

En 1801, au moment où l'on a institué l'administration générale des hospices, Bicêtre contenait des valides, des aveugles, des paralytiques, des épileptiques, des gâteux, des vénériens, des scrofuleux, des incurables, des fous et des enfants. Les sexes, les âges, les infirmités y étaient confondus. Il y avait alors 1,505 lits où les malades couchaient seuls; 262 où ils couchaient deux; 144 à double cloison, qui séparaient les pauvres couchés ensemble; 172 lits à seul, scellés dans les murs, pour les fous; 126 lits appelés auges, pour les gâteux, et 33 lits de sangles placés au besoin dans les dortoirs. On venait de supprimer les lits à quatre, qui occasionnaient entre les coucheurs de violentes querelles qui se terminaient souvent par des blessures.

J'ai dit ailleurs qu'avant la révolution il existait des lits dont un seul servait à huit personnes, et que quatre coucheurs veillaient la moitié de la nuit, tandis que quatre autres sommeillaient pendant l'autre moitié (2).

Depuis la révolution, et notamment de-

(1) Les femmes vieilles et infirmes peuvent renoncer au droit de leur admission, et se retirer dans leur famille, si elle y consent: l'hospice, alors, leur paie une pension représentative de la place dont elles jouissaient. Cette pension est de 120 francs par an pour les valides, et de 180 francs pour les infirmes.

(2) *Voyez*, ci-dessus, *Hôpital des Vénériens*.

puis 1803, de nombreux et utiles changements ont été opérés dans l'hospice de ce vaste établissement. Plusieurs constructions, réparations, agrandissements, plantations d'arbres, y ont été exécutés. Des mesures de propreté, relatives aux salles et aux individus; un accroissement et une amélioration de nourriture, ont un peu tempéré le malaise des malades, et le sentiment d'horreur qu'a toujours inspiré, dans Bicêtre, la réunion de toutes les misères et de tous les vices de l'humanité.

Plusieurs habitués de cette maison sont occupés à divers travaux, métiers et arts. Il n'y a que la caducité et l'infirmité qui soient oisives. Les ouvrages sont payés par l'administration.

Le nombre des travailleurs était, vers la fin de 1813, de 680, dont 556 pris parmi les indigents ordinaires, et 124 parmi les fous et les épileptiques. Au nombre de ces travailleurs on comptait alors 59 cordonniers ou savetiers, 58 faiseurs de fossets, 31 cardeurs et fileurs de laine, 47 tailleurs, 44 faiseurs de boutons, 22 faiseurs de chapeaux de paille, 20 dévideurs de soie, fil et laine, 19 barbiers, 18 faiseurs de jouets d'enfants, 12 bourreliers, 12 serruriers, limeurs et polisseurs, 11 matelassiers, 12 faiseurs de charpie, 10 râpeurs de corne, 10 menuisiers en bâtiments ou ébénistes, 10 buandiers, 9 faiseurs de clous pour les poêliers, 9 écrivains, 8 batteurs et peigneurs de nerfs, 7 effileurs de soie, 7 jardiniers, 6 découpeurs de cartes pour veilleuses, 5 épingliers en bois; les autres sont en plus petit nombre; 89 servent dans les salles, au chantier, au cimetière, à la pharmacie, au balayage des cours, etc., 55 sont journellement et successivement occupés au puits de Bicêtre.

« On donnait autrefois le nom de bons « pauvres, dit l'auteur du rapport du con- « seil général des hospices, aux indigents « admis à Bicêtre. Cette dénomination est « utile à conserver : en rappelant le mal- « heur, elle rappelle l'intérêt qu'il doit « inspirer; elle empêche de confondre « dans sa pensée l'infortuné qui habite « une partie de cette maison et le cou- « pable qui habite l'autre. Le mot de Bi- « cêtre est devenu si effrayant! »

En 1801, la population de l'hospice de Bicêtre était de trois mille individus; elle a été réduite; elle se montait, en 1814, à 2,500 personnes. Chaque infirmité a sa salle, et chaque malade son lit.

En 1812, l'administration des hospices a fait construire, dans l'enceinte de Bicêtre et dans la partie la plus reculée de cet hospice, un bâtiment destiné aux fous, qui auparavant étaient placés dans des loges humides. Ce bâtiment se divise en six salles; chaque salle peut contenir 28 lits. Les étages supérieurs sont pour les fous tranquilles, et le rez-de-chaussée pour ceux dont on espère la guérison. Les fous incurables sont dans un local particulier, et séparés du promenoir des fous tranquilles par une grille de fer. Ce promenoir est planté de tilleuls.

A l'extrémité orientale d'une allée est une salle destinée aux femmes âgées réduites à un état de démence.

La partie de l'hospice consacrée aux aliénés peut contenir environ 800 personnes. Les loges sont au nombre de 349. Il y a, en outre, 10 dortoirs qui contiennent 321 lits. Il en existe 66 dans les salles de l'infirmerie. De plus, on a ajouté un nouveau bâtiment qui contient 150 lits: 500 folles couchent sur des matelas, dont 320 dans les dortoirs, et 180 dans les loges. D'autres couchent sur la paille. Les convalescentes occupent un dortoir de 44 lits; et les mélancoliques, au nombre de 100, en occupent un second.

Près de 400 femmes ou filles, tranquilles, travaillent à des ouvrages de couture qui leur sont payés.

Chaque degré d'aliénation a ses cours particulières, ses loges ou ses dortoirs.

Les fous furieux ne sont plus enchaînés.

Pendant dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré à Bicêtre 2,167 fous : 106 pour cause d'ivrognerie, 69 de naissance, 49 par excès de travail de corps et d'esprit, 39 par l'effet de l'âge, 58 par accidents, 157 par suite de maladies, 118 par épilepsie, 20 par suite de mauvais traitements de la part des père et mère ou de leurs maîtres, 19 par vice de conformation du crâne, 27 par émanation de substance malfaisante, 21 par l'onanisme, 55 par religion, 78 par ambition, 37 par amour, 116 par infortunes, 24 par les événements politiques, 99 par chagrin, 21 qui ont simulé l'aliénation par esprit de fainéantise ou pour se soustraire à la conscription, et 1,054 pour causes inconnues.

La population de cet hospice, pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, peut être déterminée par les résultats suivants : 19,472 individus y sont entrés; 14,952 en sont sortis avec pension ou par congé. Il en est mort 4,205. Le terme moyen, pris sur ces dix années, donne par an 1,647 individus entrés, 1,495 sortis, et 420 morts. La mortalité y est d'un sur 5,43.

Il faut remarquer qu'il se trouve parmi les habitants de Bicêtre qualifiés de bons pauvres, plusieurs octogénaires; et que dans chacune des dix années ci-dessus énoncées, on a compté au moins 162 et au plus 193 vieillards de cet âge.

Je reproduis ici les souhaits que fait le conseil général dans son rapport : « On a « souvent exprimé, le désir, y est-il dit, de « voir séparer l'hospice de la prison. « L'hospice n'en deviendrait pas seulement « plus vaste; il en deviendrait plus salu- « bre, d'une surveillance plus facile, « d'une police plus exacte et plus sûre. « On verrait aussi diminuer insensible- « ment cette mauvaise renommée, si juste « quand elle s'attache à un lieu de con- « damnation, si injuste et si désolante « quand elle s'attache à un asile offert au « malheur par la piété publique. »

Hospice des Incurables-Hommes, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 166. Autrefois il n'existait à Paris qu'une seule maison d'Incurables, fondée en 1637, rue de Sèvres. Cette maison, où les hommes et les femmes étaient réunis, existe encore au même lieu : on l'a réservée pour les femmes. J'en parlerai à la suite de cet article.

L'hospice fondé par saint Vincent de Paul, en faveur de quarante vieillards des deux sexes, et une maison voisine, ancien couvent de récollets, qu'en 1795 on avait adjointe à cet hospice, devinrent l'emplacement où fut établi, en 1802, l'hospice des Incurables-Hommes. Les bâtiments tombaient en ruine; il y existait plusieurs causes d'insalubrité : on a fait des réparations et des changements considérables pour assainir, pour égayer cette triste demeure.

Les enfants, au nombre de 50, y ont un établissement particulier; on fait travailler et instruire, dans diverses professions, ceux à qui leurs infirmités permettent ces occupations : on y a établi une infirmerie. Le nombre des incurables-hommes, admissibles, ne peut excéder 450; et, de leurs 450 places, 50 sont réservées pour les enfants.

Pendant le cours de dix années, depuis le 1er janvier 1803 jusqu'au 31 décembre 1812, il est entré dans cet hospice 983 individus; il en est sorti 345, et il en est mort 573. Le terme moyen des morts pendant chaque année, est d'un sur 6,82.

En 1804, la mortalité a été de moins d'un onzième; en 1812, elle a été beaucoup plus funeste, puisqu'elle s'est portée presque au cinquième.

Hospice des Incurables-Femmes, situé rue de Sèvres, n° 54, dans l'ancien établissement des Incurables. J'ai parlé de sa fondation et de son état antécédent.

Les principales salles de cet hospice ont cent pieds de long sur vingt-quatre pieds de large; elles se divisent, s'étendent en forme de croix, et aboutissent à un centre commun, ce qui rend les communications et la surveillance faciles. Deux corps de bâtiments, unis entre eux par une église, étaient destinés l'un aux femmes, et l'autre aux hommes. Les femmes aujourd'hui occupent seules ces deux corps de bâtiments. Deux cours vastes, bien aérées, et un promenoir, rendent cet hospice très sain.

Les bâtiments furent négligés pendant les temps de la révolution : ils ont été réparés, améliorés depuis 1802; et, pour l'aisance des malades et la salubrité de cette maison, on y ajouta plusieurs constructions. A l'exemple de ce qui s'est fait à l'hospice du faubourg Saint-Martin, on a affecté un quartier séparé pour les enfants incurables.

En 1790, il existait 440 lits; leur nombre aujourd'hui s'élève à 500.

Une grande partie des femmes jouit de l'avantage d'avoir des cabinets particuliers et fermés.

On était autrefois très facile dans les admissions aux Incurables. Une difformité accidentelle, la phalange d'un doigt de la main coupée et autres légères incommodités, étaient des titres pour être admis. On est plus sévère aujourd'hui, à ce que disent les auteurs du rapport du conseil général des hospices : on exige que les femmes qui aspirent à l'admission aient vingt ans, et soient affligées de diverses maladies très incurables dont je ne transcrirai pas la longue énumération.

Pendant dix années, depuis le 1er jan-

vier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans cet hospice 1,516 individus femmes; il en est sorti 992, et il en est mort 524; ce qui donne, par année, 151 entrées, 99 sorties et 52 mortes.

La mortalité, pendant ces dix années, a été d'un sur 8,58.

En l'année 1813, il est mort 55 femmes, dont 12 dans le seul mois de janvier.

Hospice des Ménages, ci-devant nommé hôpital des Petites-Maisons. J'ai parlé, sous le règne de Henri II, de l'origine, de l'état passé et présent de cette maison.

Maison de Retraite, située au Petit-Montrouge, à quelque distance de la barrière d'Enfer, sur la grande route d'Orléans; commencée en 1781, elle fut achevée en 1783.

On nomma d'abord cet établissement Maison royale de Santé; et on la destina à des militaires et à des ecclésiastiques pauvres et malades. Pendant la révolution, elle changea de destination et de nom; elle fut réservée aux malades de Bourg-la-Reine et des villages voisins, et reçut le nom d'Hospice national. En 1796, cette maison fut affectée aux indigents de l'un et de l'autre sexe, attaqués d'infirmités incurables.

En 1802, elle fut convertie en un asile pour les personnes qui, manquant de moyens suffisants à leur existence, pouvaient cependant payer une pension annuelle de 200 francs. Cette pension varie selon l'âge et l'état de santé de celui qui se présente. Elle est fixée à 200 francs pour les sexagénaires, et elle est augmentée jusqu'à 250 francs si, de plus, ils ont des infirmités qui exigent des soins. On peut encore y être admis en donnant une somme une fois payée. Elle se règle aussi suivant l'âge et les infirmités. De 20 à 30 ans, les infirmes et incurables paient 3,600 francs; de 60 à 65 ans, 1,600 francs; et, au-dessus de 80 ans, 700.

Le nombre des lits, dans cette maison, fut d'abord de 12, puis de 22. En 1796, il fut porté à 100; en 1803, à 131 : 69 pour les hommes, et 62 pour les femmes; et depuis on a encore ajouté 20 lits. Ces lits seraient bien plus nombreux si l'on pouvait admettre tous ceux qui se présentent et qui se font inscrire.

Cette maison, située au milieu des champs, est riante et bien bâtie : elle se trouve entre une vaste cour plantée d'arbres et un plus vaste jardin.

Dans les années 1823 et 1824, on a construit une aile de bâtiment parallèle à celui qui existait auparavant. Par ce moyen, on a pu accroître le nombre des lits. Cette maison porte aujourd'hui le titre d'Hospice de La Rochefoucauld.

Depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, 118 hommes et 152 femmes ont été admis dans cette maison. Il en est mort pendant cet intervalle de temps 270. Le terme moyen par chaque année est de 27. La mortalité pour les hommes a été d'un sur 6,14, pour les femmes d'une sur 4,57.

Institution de Sainte-Périne, ou Hospice des Vieillards, situé rue de Chaillot, quartier des Champs-Elysées. Cette maison était celle d'un ancien monastère où s'établirent, en 1659, des chanoinesses de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Paix, auxquelles on adjoignit, en 1746, des religieuses de Sainte-Périne de la Villette : elles furent supprimées en 1790, et la maison fut louée à des particuliers.

En 1801, on destina cette maison à un hospice pour les vieillards des deux sexes, d'après le plan de M. Chamouset; mais cet établissement n'était qu'une spéculation particulière. Un décret du 17 janvier 1806 soumit cet hospice à la surveillance du gouvernement, ainsi que les autres institutions de ce genre. Elle contenait alors 275 personnes.

Un autre décret, du 10 novembre 1807, chargea l'administration des hospices de régir l'institution de Sainte-Périne. La maison contenait alors 235 personnes, en y comprenant 22 employés; et les revenus étaient loin d'être proportionnés aux dépenses. Au mois de juillet 1813, il n'y restait plus que 104 personnes précédemment admises. Le nombre était encore diminué au 1er janvier 1814, et se trouvait réduit à 74.

On n'avait point établi une juste proportion entre l'admission des nouveaux pensionnaires et les décès des anciens. Aujourd'hui on exige que les pensionnaires ne soient reçus qu'à l'âge de soixante ans; et que ceux qui se présentent pour être admis gratuitement fournissent la preuve de leur impossibilité de payer la pension, qui est de 600 francs.

On a fait, dans cet hospice, les réparations et reconstructions les plus urgentes.

Maison royale de Santé, rue du Faubourg-Saint-Denis, nº 112, en face de Saint-Lazare, ci-devant située faubourg Saint-Martin. Elle fut établie, en 1802, par l'administration des hospices, en faveur des personnes malades qui, sans être dénuées de ressources, ne sont pas assez fortunées pour se faire traiter et soigner chez elles. On y plaça d'abord 88 lits, dont les prix sont réglés de la manière suivante :

Dans les chambres communes, un lit est taxé à 2 francs par jour; dans les cabinets, à 3 francs; dans les chambres particulières, à 4 francs, et dans d'autres chambres particulières et plus commodes, 6 francs. En entrant, on dépose la somme nécessaire pour quinze jours.

Par l'affluence des malades, l'administration fut bientôt obligée d'agrandir l'emplacement, et d'accroître le nombre des lits. Elle acquit deux maisons contiguës, où 37 lits furent placés. En 1815, l'administration a établi une maison plus vaste et qui doit suffire au nombre des malades qui se présentent.

Dans les salles communes de 12 à 14 lits, on paie 2 francs 50 centimes par jour; dans les chambres de 2 à 3 lits, 3 francs 50 centimes; dans les chambres à 1 lit pour femmes, 5 francs, dans les chambres à 1 lit pour hommes, 6 francs.

Dans ces prix sont compris tous les frais de garde et de pansement, la nourriture, les médicaments, le linge, le chauffage. La plus grande propreté règne dans cette maison, qui est accompagnée d'un vaste et beau jardin. Deux médecins et deux chirurgiens soignent les malades. En outre, quatre élèves en médecine et en chirurgie sont chargés des pansements. On y reçoit des femmes en couches.

Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans cette maison 10,686 malades; 8,537 ont été guéris, et 2,113 morts, dont 1,293 hommes et 820 femmes.

La mortalité, pendant ces 10 années, a été, pour chacune d'elles, d'un sur 5,08.

Les maladies incurables ou contagieuses ne sont point traitées dans cette maison.

Maisons de secours. Un assez grand nombre de ces maisons existent à Paris, et sont distribuées dans les douze arrondissements de cette ville. Chacune est placée sous la surveillance des bureaux de bienfaisance : toutes renferment une marmite à la Rumfort, un fourneau pour les soupes, une pharmacie, une école destinée aux filles; et toutes sont desservies par plusieurs sœurs de la Charité ou de Sainte-Marthe. Quelques-unes ont des écoles de filles et de garçons; quelques autres ont des lits où couchent des femmes vieilles et infirmes; c'est dans ces petits hospices qu'elles attendent le moment d'être admises dans les grands. Telles sont les maisons situées rue Notre-Dame-des-Victoires, rue du Crucifix-Saint-Jacques, rue du Cloître-Saint-Merri, rue des Poitevins, etc.; il en est où sont établis des ateliers de couture; telle est la maison de secours située rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre, et celle du cul-de-sac Férou.

Ecoles de charité. Il existait diverses écoles de charité. Une seule avait survécu aux orages de la Révolution : c'était celle des jeunes ouvrières de la paroisse de Saint-Paul. On en a depuis multiplié le nombre Dans plusieurs on a, depuis quelques années, adopté la méthode de l'enseignement mutuel, d'après les principes de la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire.

Maison d'éducation, rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre. Elle était anciennement connue sous le nom de petite communauté des ouvrières indigentes de Saint-Paul; elle avait été établie, vers l'an 1760, par un curé de Saint-Paul. En 1791, il s'y trouvait quarante élèves : douze qui payaient des pensions, et douze des demi-pensions; vingt-quatre places étaient gratuites. Le nombre des élèves est aujourd'hui fixé à quarante-huit.

Pharmacie centrale, située rue de la Tournelle, nº 5, douzième arrondissement. Elle était d'abord dans le bâtiment des Enfants-Trouvés, au parvis Notre-Dame; en 1822, elle fut transférée dans l'emplacement de l'ancienne communauté des Miramiones, rue et quai de la Tournelle. Là se préparent et se distribuent tous les médicaments dont les maisons hospitalières ont besoin. On divise cet établissement en deux sections : l'une comprend le laboratoire où se font les remèdes, et l'autre le magasin où on les conserve, et où sont rassemblées les drogues destinées à les préparer. Au rez-de-chaussée, sont les laboratoires, les étuves, les

magasins pour la conservation et la distribution des médicaments. Dans les étages superieurs se trouvent les magasins pour les drogues simples, les plantes sèches; une salle pour la conservation de la matière médicale et des productions chimiques et pharmaceutiques; un amphithéâtre destiné aux cours qui s'y font pour les élèves, etc.

SECOURS A DOMICILE. Ces secours ont existé avant et pendant la Révolution, sous le nom de bureaux de bienfaisance. Il s'en trouvait un dans chaque arrondissement. En 1803, on mit entièrement ces bureaux sous la direction de l'administration générale des hospices. Voici un résumé des tableaux classés par années, que me fournit l'administration, du nombre, de l'âge, du sexe et des professions des indigents qui sont dans les douze arrondissements de Paris.

En 1804, le nombre total des indigents était de 86,936. Le troisième arrondissement a fourni alors le moindre nombre : il est de 2,225. Le douzième arrondissement a fourni le plus fort nombre, celui de 17,018. Sous le rapport des professions, celles des blanchisseuses, des brodeuses, des cardeurs, des charretiers, des chiffonniers, des domestiques, des couturières, des faiseuses de ménages, des fileuses, des gaziers, des imprimeurs, des journaliers, des maçons, des cordonniers, des manœuvres, des marchandes de fruits, des menuisiers, d'ouvriers sans désignation, des ravaudeuses, des revendeuses, des savetiers, des serruriers, des tailleurs et des terrassiers offrent une plus grande quantité d'indigents.

Les départements qui fournissènt le plus de pauvres à Paris sont ceux de la Côte-d'Or, du Cantal, du Doubs, de la Marne, de la Seine, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.

En 1813, le total des indigents était de 102,806. Les arrondissements de Paris qui, en cette année, ont le plus abondé en pauvres sont : le sixième, qui en a produit 11,910; le huitième, 17,241, et le douzième, 17,413.

En 1813, les métiers où l'on comptait le plus de pauvres, étaient les chiffonniers et les chiffonnières ; les cordonniers, dont le nombre des pauvres s'est élevé, en cette année, à 1,373 ; les couturières, les dévideuses, les faiseuses de ménages, les fileuses, dont le nombre s'est porté à 1,162 ; les journaliers pauvres étaient au nombre de 2,182 ; les journalières à celui de 2,439. Les laveuses, les marchandes de fruits et de légumes, les ouvriers en tabac, les ouvrières en linge, les peintres, les porteurs d'eau, les serruriers, les terrassiers et les tisserands, paraissent les plus nombreux d'entre les indigents.

Les départements qui, pendant cette année, ont fourni le plus de pauvres à Paris sont le Cantal, qui en a donné 1,156; la Côte-d'Or, 1,129 ; le Doubs, 600; l'Eure, 982 ; le Loiret, 623 ; la Marne, 1,083 ; la Mayenne, 910 ; la Meurthe, 736 ; le Mont-Blanc, 1,280 ; la Moselle, 1,285 ; le Nord, 666 ; l'Oise, 786 ; l'Orne, 621 ; le Pas-de-Calais, 1,155 ; le Puy-de-Dôme, 2,002 : Saône-et-Loire, 1,400 ; la Sarthe, 1,433 ; la Seine, 20,863 ; la Seine-Inférieure, 900 ; Seine-et-Marne, 1,001 ; Seine-et-Oise, 2,187.

Les étrangers pauvres, pendant cette année, étaient au nombre de 60,479, et les individus sans désignation de lieu de naissance, de 36,190.

Le nombre des pauvres était à Paris,

En 1804, de	86,936
En 1805, de	90,705
En 1806, de	94,062
En 1807, de	97,914
En 1808, de	116,703
En 1809, de	118,202
En 1810, de	121,891
En 1811, de	116,670
En 1812, de	93,886
En 1813, de	102,806

Il résulte de ce tableau une vérité dont les partisans du pouvoir absolu ne se prévaudront point : plus on s'éloigne du régime de la liberté, plus le nombre des pauvres augmente.

Dans les recherches statistiques de la ville de Paris, publiées en 1823, on voit la population indigente de cette ville s'élever, en 1819, à 65,150 individus secourus ; en 1820, à 86,870.

BOULANGERIE GÉNÉRALE DES HÔPITAUX, située dans une maison appelée *de Scipion*, à cause de Scipion Sardini qui la fit bâtir ; maison dont j'ai parlé précédemment.

Il s'y fabrique, pour les hôpitaux, environ sept millions de livres de pain par année.

BUREAU DE LA DIRECTION DES NOURRICES, situé rue Sainte-Apolline, sixième arrondissement. Il est aussi dans les at-

tributions du conseil général des hospices, et il y fut mis au mois d'avril 1801. L'objet de cet établissement a été déjà exposé (1).

Depuis les derniers mois de l'an 1801 jusqu'à la fin de 1813, 57,878 enfants ont été enregistrés dans ce bureau; 16,222 sont morts la première année de leur naissance.

Outre ces institutions, il en est d'autres qui ont le même objet, et qui, étrangères à l'administration générale des hôpitaux, sont administrées séparément. Je vais donner la notice des plus remarquables.

La maison de Charenton, destinée aux fous ou aliénés, est située hors Paris, à l'extrémité du village de Charenton. En l'an x, on établit dans cette maison 40 lits d'hommes et 20 de femmes, pour les indigents attaqués de folie qui sont à la charge des hospices de Paris. Quand l'espoir de guérison est perdu, les aliénés sont alors transférés dans les hospices de Bicêtre ou de la Salpêtrière.

On a, pendant l'année 1815, compté dans cette maison 158,831 journées.

Hôpital des Quinze-Vingts. J'en ai parlé en détail.

Institution des Sourds et Muets. J'en ai parlé en son lieu. J'ajouterai que, pendant l'an 1815, on a compté dans cette maison 21,613 journées.

Hôpital civil de Saint-Denis. En 1815, on y a compté 9,224 journées.

Hospice clinique de la Faculté de Médecine, situé place de l'Ecole de Médecine. En l'an 1805, on comptait dans cet hospice 8,634 journées; et, en 1815, ce nombre s'est élevé jusqu'à 14,886. J'ai exposé, à l'article de l'Ecole clinique établie à l'hôpital de la Charité, l'objet de cette école.

Maison de secours du quartier Sainte-Avoye. En 1815, on y a compté 2,644 journées.

Hospice de la Maison de Bienfaisance, rue des Poitevins, fondée au dix-huitième siècle par M. Dubois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Ars, en faveur des pauvres de cette paroisse. On y a, pendant l'année 1815, compté 400 journées.

Maison d'éducation des Jeunes-Élèves, située passage Saint-Pierre, rue Saint-Antoine. On y a, pendant l'année 1815, compté 16,105 journées.

(1) *Voyez*, ci-dessus, *Bureau des nourrices.*

Hospice de Saint-Merri, situé cloître Saint-Merri. L'ouverture en fut faite le 15 décembre 1783. Il n'y eut d'abord que 4 lits, maintenant il en existe 12, 6 pour les hommes et 6 pour les femmes. Les malades y sont soignés par les sœurs de la Charité. Pendant l'année 1815, on y a compté 2,798 journées.

Hôpitaux militaires. Ils sont, à Paris, au nombre de trois; en voici la notice:

Hôpital militaire, situé rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. Il fut, en 1765, fondé par le duc de Biron; en 1792, il contenait 264 lits. Pendant 1815, on y a compté 101,084 journées de malades.

Hôpital de Montaigu, situé rue des Sept-Voyes, nº 26. Il occupe les bâtiments d'un ancien collége de ce nom, qui s'est maintenu en exercice jusqu'au temps des vacances de l'an 1793. Ce collége a, depuis, été converti en hôpital et en prison militaire. Pendant l'année 1815, on a compté dans l'hôpital 126,678 journées de malades.

Hôpital du Val-de-Grace. Cette maison, située au faubourg Saint-Jacques, entre les nºs 277 et 279, était un ancien monastère de filles que j'ai décrit. Pendant la révolution il a été converti en hôpital militaire; il est garni d'environ 1,000 lits. Pendant l'année 1815, on y a compté 225,035 journées de malades.

Ecole Normale, établie en vertu de la loi du 9 brumaire an iii (30 novembre 1795), dans l'amphithéâtre du Jardin des Plantes. L'objet de la Convention nationale, dans cette institution, était de former des professeurs et d'apprendre l'art d'enseigner. Elle fut organisée par des représentants du peuple commis à cet effet; et, en conséquence de leur arrêté du 2 nivôse an iii (13 janvier 1795), l'ouverture en fut faite le 1er pluviôse suivant (20 janvier 1795).

Les savants Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Thouin, Huache, Mentelle, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Garat, La Harpe, professaient et enseignaient à professer les sciences qui leur étaient le plus familières; leurs cours n'étaient point écrits; ils les prononçaient de vive voix; mais des sténographes les recueillaient, puis on les faisait imprimer et publier. On en usait de même dans des discussions qui s'établissaient entre les professeurs et les élèves. Ces cours très suivis, et les discus-

sions qu'ils firent naître, forment treize volumes qui ont eu une seconde édition, et qui méritent de tenir une place distinguée dans les bibliothèques.

Cette institution eut des commencements illustres et brillants; mais, après une existence de plusieurs mois, elle fut supprimée. Quelques années après, lorsqu'on fonda une Université pour toute la France, il fut créé une École normale fort différente de la première; elle consistait en un pensionnat, destiné à un nombre déterminé de jeunes gens qui étaient entretenus pendant trois ans et instruits dans l'art d'enseigner les autres. Cet établissement était situé rue des Postes, nº 26.

École Polytechnique, située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nº 55, établie dans les bâtiments de l'ancien collége de Navarre.



Pont des Saints-Pères.

Un décret de la Convention nationale, du 21 ventôse an II (11 mars 1794), en créant la commission des travaux publics, créa aussi l'école centrale : c'est le nom qui fut d'abord donné à cette école. Un décret du 15 fructidor an III (1er septembre 1795), attribue à cette école le nom de Polytechnique, et règle ce qui est relatif à l'admission et à l'examen des élèves. Un autre décret, du 7 vendémiaire an III (29 septembre 1795), donne un nouveau degré d'activité à cette école, en la plaçant sous l'autorité de la commission des travaux publics et en déterminant le mode d'appel des élèves. Les événements politiques mirent plusieurs entraves à la marche des travaux de cette école, dont les leçons commencèrent le 1er nivôse an III (21 décembre 1794).

D'après le rapport du représentant Prieur, de la Côte-d'Or, du 30 prairial an III (18 juin 1795), la Convention nationale décréta que cette école cesserait d'être sous la surveillance des trois comités de gouvernement, et que la commission des travaux publics serait entièrement

chargée d'en maintenir l'organisation et d'en entretenir le service.

Le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), cette école subit quelques changements dans son organisation.

Elle était, dès son origine, destinée à former des élèves pour remplir les places d'officiers du génie, d'ingénieurs des ponts et chaussées, d'ingénieurs géographes, d'ingénieurs des mines et d'ingénieurs constructeurs pour les vaisseaux.

La loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) mit cette école sous l'autorité du ministre de l'intérieur, et fixa le nombre des élèves à 360, et à trois ans le cours complet des études de cette école. Les places dans les diverses classes de génie furent données au concours, et l'on ne pouvait être admis dans aucune de ces classes qu'après avoir passé à l'Ecole Polytechnique.

Tels furent l'origine et l'état de cette école sous les gouvernements conventionnel et directorial. Des professeurs habiles, et notamment le savant Monge, étendirent, dans cette école, la sphère des sciences physiques et mathématiques. Ce professeur perfectionna éminemment la géométrie applicable aux constructions, et en fit une science nouvelle qu'il nomma géométrie descriptive.

Sous le gouvernement impérial, l'Ecole Polytechnique subit quelques altérations; le nombre des élèves fut réduit à 290, et le temps des études à deux ans.

L'école a deux divisions : la première est destinée au premier degré d'enseignement; et la seconde, où les élèves ne sont admis qu'après avoir subi un examen, les met en état d'être reçus dans les écoles de service public.

Par ordonnance du roi, du 4 septembre 1816, l'Ecole Polytechnique reçut une nouvelle organisation dont voici les principaux articles : les candidats, pour être admis, doivent être âgés de seize ans au moins et de vingt ans au plus. Chaque élève paie une pension de 1,000 francs. Le roi y a institué vingt-quatre bourses qui sont à sa nomination. L'école est mise sous la surveillance de deux conseils, celui de perfectionnement et celui d'inspection, on y a de plus établi un conseil d'instruction, et un d'administration.

ARCHIVES NATIONALES, depuis ARCHIVES DE L'EMPIRE, enfin ARCHIVES DU ROYAUME, situées successivement dans les bâtiments des capucins, dans ceux des Tuileries, au Palais-Bourbon, enfin à l'hôtel de Soubise.

Quoique ces archives eussent été établies sous l'Assemblée constituante, par décret des 4 et 7 septembre 1790, je place cependant cet établissement sous la Convention, parce que c'est de cette assemblée gouvernante qu'il reçut une consistance qu'il n'avait pas encore obtenue. A la tête des archives fut placé le sévère et savant Camus, rigide observateur de l'ordre et devant qui s'éloignaient tous les abus.

Ces archives furent d'abord établies dans le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré ; elles y restèrent jusqu'en septembre 1793, époque où elles furent transférées dans le bâtiment des Tuileries.

La Convention rendit plusieurs lois pour l'organisation des archives nationales, et notamment celle du 12 brumaire an II (2 novembre 1792), qui met sous la surveillance immédiate de l'archiviste de la république deux sections nommées, l'une *archives judiciaires*, et l'autre *archives domaniales*.

Les *archives judiciaires* furent déposées dans trois longues salles situées au-dessous de la voûte de la grande salle du Palais de Justice, où elles existent aujourd'hui.

Les *archives domaniales* étaient au Louvre; le décret du 3 brumaire an III (24 octobre 1794) ordonna l'accroissement du local de ce dépôt, qui fut dans la suite réuni aux archives du royaume.

La loi du 7 messidor an III (25 juin 1795) avait réglé tout ce qui devait être déposé aux archives, et établi le triage des titres. Quelques autres lois accrurent la surveillance générale de ces dépôts.

Lorsque, dans les premiers jours de nivôse an IV (fin de décembre 1795), Camus fut de retour de sa captivité en Bohême (1) il publia, le 1er prairial an V (20 mai 1797),

(1) Camus, Bancal, Lamarque et Quinette envoyés auprès de Dumouriez pour examiner la conduite de ce général soupçonné de trahir les intérêts qu'il était chargé de défendre, furent arrêtés par ses ordres et livrés à l'Autriche. Ils y restèrent longtemps prisonniers, et ne sortirent de leur prison rigoureuse que lorsque le Directoire les eut échangés avec la duchesse d'Angoulême. Camus fut, en son absence, dignement remplacé à la tête des archives par son collègue Baudin.

n rapport détaillé de l'état des archives, apport qui contient plusieurs faits histoiques fort curieux.

Les archives du royaume, proprement dies, se composent de l'ancien *Trésor des Chartres*, d'environ quatre-vingts volues in-folio manuscrits, contenant les ctes de différents règnes, depuis et y comris celui de Philippe-Auguste; d'une infiité de pièces provenant de diverses archies du royaume; du dépôt topographique, es archives domaniales, d'une bibliothèue, etc.

Quelques jours après le 19 brumaire n VII (9 novembre 1798), Bonaparte rdonna que les archives et la bibliothèque u Corps législatif seraient transférées du alais des Tuileries au Palais-Bourbon (1): les y restèrent jusqu'en 1810, époque où n décret du 6 mars de cette même année rdonna leur translation à l'hôtel de Souise, où elles sont encore. Ces archives fuent considérablement accrues de celles des uissances vaincues par les armes de Boaparte; trésor qu'il fallut bientôt restituer rsque la victoire cessa de nous être favoble.

Toutes les archives du royaume sont us la dépendance de celles de Paris.

C'est dans cet immense dépôt que nt cachés les vérités de l'histoire, les seets de la monarchie, les excès de la feoalité; source féconde où nos historiens odernes ne se sont guère mis en peine aller puiser.

Institut de France, situé dans les itiments du ci-devant collége Mazarin, uai de la Monnaie. Le lieu de ses séances t l'ancienne église de ce collége.

La Convention, tant qu'elle fut dominée r les factions de Robespierre et de l'étraner, établit peu et détruisit beaucoup. ébarrassée pour quelque temps de ces ctions, elle s'occupa de restaurations. Les ciétés savantes ou littéraires établies sous s règnes de Louis XIII et de Louis XIV, sous la dénomination devenue vulgaire d'académies, étaient dissoutes ou désertées. La Convention, rendue à elle-même, s'occupa de les organiser sur un meilleur plan.

Dans la constitution de l'an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795), on lit au titre X : « Il y « aura pour toute la république un institut « national, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les « sciences. »

La loi du 3 brumaire suivant (25 octobre 1795), sur l'instruction publique, offre dans son titre IV l'organisation de l'Institut : il fut alors divisé en trois classes: la première, *sciences physiques et mathématiques*; la seconde, *sciences morales et politiques*; la troisième, *littérature et beaux-arts*.

La première classe était composée de 60 membres et 60 associés, la seconde de 36 membres et 36 associés, la troisième de 48 membres et 48 associés.

Les voyages à faire pour les progrès des sciences, les concours, les encouragements, le compte-rendu des travaux de chaque classe, sont aussi réglés par cette loi. L'Institut tint sa première séance au Louvre.

En l'an XI (1803), Bonaparte apporta quelques changements à cet ordre de choses. Il divisa l'Institut en quatre classes : la première classe comprit les sciences physiques et mathématiques, et fut composée de 63 membres.

La seconde, qui eut pour objet la langue et la littérature françaises, se composa de 40 membres.

La troisième, celle de l'histoire et de la littérature anciennes, fut composée de 40 membres, 8 associés étrangers et 60 correspondants.

La quatrième classe, relative aux beaux-arts, contenait 20 membres, 8 associés étrangers et 60 correspondants.

Tous les gouvernements ont voulu introduire leurs innovations dans cette société de savants et de littérateurs. En 1815, on lui conserva son nom d'Institut; mais on donna aux quatre classes leurs vieilles dénominations : la première classe fut nommée *Académie des Sciences*, la seconde *Académie Française*, la troisième *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, et la quatrième *Académie de Peinture et de Sculpture*.

Bureau des longitudes, établi à l'Ob-

(1) Bonaparte, sitôt qu'il fut nommé conl provisoire, envoya l'ordre de déménager ns trois jours la bibliothèque et les archis établies au Tuileries. Camus n'obéit int à cet ordre militaire, et fit réponse u'une loi ayant établi les archives aux uileries, il fallait une autre loi pour les ansférer ailleurs. Bonaparte céda à cette ison, et fut forcé d'attendre une loi. Je ns ce fait de Camus lui-même.

servatoire. Il fut créé, d'après le rapport du représentant du peuple Grégoire, par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), qui met dans ses attributions l'Observatoire de Paris et celui de l'École-Militaire, et le charge de rédiger la *Connaissance des Temps*, de faire chaque année un cours d'astronomie, de perfectionner les tables de cette science, les méthodes des longitudes, et de publier des observations astronomiques et météorologiques. Le bureau des longitudes fut alors composé de deux grands géomètres, MM. Lagrange et Laplace.

De quatre astronomes : les sieurs Lalande, Cassini, Méchin et Delambre ;

De deux anciens navigateurs : les sieurs Borda et Bougainville ;

D'un géographe : le sieur Buache ;

Et d'un artiste : le sieur Carochez.

Le bureau était autorisé à nommer quatre astronomes adjoints pour travailler, sous sa direction, aux observations et aux calculs ; à nommer aux places vacantes et à faire un règlement qui, de plus, oblige les membres à publier tous les ans un *Annuaire* extrait de la *Connaissance des Temps*, etc.

En 1821, le bureau des longitudes était composé de trois géomètres : les sieurs Laplace, Legendre et de Prony ;

De quatre astronomes : les sieurs Delambre, Bouvard, Lefrançais de Lalande et Burckhard ;

De deux anciens navigateurs : les sieurs Rossel et Rosily-Mesros ;

D'un géographe : le sieur Buache ;

De cinq astronomes adjoints : les sieurs Biot, Arago, Poisson, Mattieu, Sedillot.

Les artistes adjoints étaient les sieurs Lenoir, Breguet et Lerebours (1).

Musée des tableaux de la galerie du Louvre. Cette galerie, dont j'ai décrit l'extérieur, en indiquant les époques diverses de sa construction, était intérieurement restée imparfaite. Elle contenait, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, des plans en relief de diverses places fortes du royaume. En 1773, un particulier proposa de transférer ces plans à l'École-Militaire, et d'établir dans la galerie du Louvre des tableaux, des statues et objets d'arts qui étaient entassés dans la salle des antiques. Ce projet fut accueilli, mais ne fut pas exécuté. On se borna, en 1784, à transférer les plans en relief à l'hôtel des Invalides. La Convention, par son décret du 27 juillet 1793, ordonna l'établissement d'un Musée national, et fixa son ouverture publique au 10 août suivant. On y réunit divers objets dont on pouvait disposer ; et 537 tableaux des plus grands maîtres de diverses écoles y furent provisoirement exposés. On y joignit plusieurs bronzes, bustes, vases, tables de marbre, porcelaines, pendules et autres objets, au nombre de 124.

Le 6 messidor an II (24 juin 1794), la Convention établit un concours et un jury pour la restauration des tableaux, statues, etc.

Une partie de la longueur de cette galerie reçut ces productions des arts. L'autre partie n'était encore ni parquetée ni terminée.

En l'an VI on y joignit un grand nombre de tableaux conquis dans les diverses contrées de l'Europe ; et l'exposition publique de ces nouvelles richesses fut faite pour la première fois le 18 germinal an VII.

En l'an IX, tous les travaux étant achevés, le public put jouir de la totalité de cette magnifique galerie et de la riche collection qu'elle contenait.

On y admire l'escalier qui conduit à ce musée, escalier très pittoresque, exécuté sur les dessins de M. Fontaine, composé de quatre rampes ornées de vingt-deux colonnes de marbre, et conduisant d'un côté au salon d'exposition, et de l'autre à la galerie d'Apollon.

Arrivé à travers deux salles jusqu'au salon d'exposition, salon vaste, carré, éclairé par le comble, on trouve à gauche une porte qui s'ouvre sur la galerie d'Apollon, dont je parlerai, et à droite une autre porte par laquelle on entre dans la longue galerie des tableaux.

Plusieurs tableaux recueillis à Venise, à Florence, à Turin et à Foligno, furent restaurés et exposés au public le 18 ventôse an X (9 mars 1802) dans le grand salon du Musée, et placés ensuite dans la grande galerie.

Ces tableaux, au nombre de 85, étaient dans le plus déplorable état de dégradation ; et leur transport en France en a sauvé la plupart d'une entière et prochaine destruction. L'art de restaurer les

(1) MM. Delambre et Breguet étant morts, le premier fut remplacé par M. Arago.

anciennes peintures a opéré en cette circonstance de véritables prodiges (1).

La galerie de peinture, ornée de ces tableaux et d'un bien plus grand nombre d'autres, se compose d'une seule pièce en droite ligne, longue de 222 toises. Elle est éclairée par des croisées et par des jours pratiqués dans le comble. Elle se divise en neuf parties, et cette division est marquée par des portiques décorés de colonnes de divers marbres précieux, entre lesquels sont placés les bustes des peintres les plus célèbres des écoles anciennes et de l'école moderne. Des tables en marbre, en mosaïque, riches par leur matière et leurs dessins, étaient autrefois placées de loin en loin dans la longueur de cette galerie.

(1) Je ne citerai ici que l'exemple du tableau dit la *Vierge au donataire*, peint par Raphaël et tiré d'une église de Foligno. Les commissaires hésitèrent de l'envoyer à Paris, tant il était dégradé; la peinture s'écaillait, se détachait du fond en bois sur lequel elle était appliquée. Ce bois blanc avait éprouvé une grande fente d'écartement; sa surface, piquée de vers, était d'ailleurs inégale. Cette peinture sur bois fut, avec le plus grand succès, transportée sur une toile. Ce chef-d'œuvre de Raphaël fut préservé de sa ruine, et parut brillant de tout l'éclat qu'il devait avoir lorsqu'il sortit des mains de cet excellent peintre. Je me borne à rappeler cette merveilleuse opération, dont la gloire en grande partie appartient à M. Hacquin, et dont on sentira les difficultés et le mérite, si l'on pense à la ténacité extrême d'une couche de peinture adhérente à une planche dont il a fallu la détacher pour la transporter sur une toile.

Les détails des procédés longs et ingénieux imaginés alors pour le succès de cette opération, sont consignés dans le rapport des membres de l'Institut chargés de la surveiller; et ce rapport est contenu dans la *Notice des tableaux recueillis à Venise*, *Florence, Turin et Foligno*, exposés le 18 ventôse an x.

M. Fouque, depuis la création du Musée jusqu'à sa mort, a rentoilé, avec le même succès, plusieurs tableaux précieux, tels que le *Martyre de sainte Agnès*, du Dominiquin; le *Martyre de saint Pierre,* du Guerchin; le *Repas chez Lévi*, de Paul Véronèse; plusieurs grands tableaux de l'école française. Son fils a hérité du talent de son père.

La première de ces divisions, contiguë au grand salon d'exposition, contenait les tableaux de l'école française, au nombre de 107, parmi lesquels on remarquait 25 tableaux du Poussin, 8 de Lesueur, 9 de Lebrun et 8 de Vernet.

Les seconde, troisième, quatrième et cinquième de ces divisions étaient occupées par les tableaux des écoles allemande, flamande et hollandaise, qui composaient ensemble 647 tableaux de toutes dimensions; 53 tableaux de Rubens ou de son école; 34 de Vandick, 10 de Jordaens, 5 de Lairesse, 7 de Vander-Meulen, 33 de Wouvermans, 15 d'Holbein, 32 de Rembrandt, 10 de Paul Potter, 7 de Breughel de Velours, 7 paysages de Ruisdael, 7 de Vanhuysum, 17 de David Teniers, 16 des deux Miéris, père et fils, 17 de Gérard Dow, etc.

Les quatre dernières parties de la galerie étaient remplies de tableaux des différentes écoles italiennes, au nombre de 470, dont 20 tableaux de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 41 des Antoine, Annibal, Augustin et Louis Carrache; 9 du Corrége, 15 du Guerchin, 24 du Guide (Guido Reni), 3 de Carle Maratte, 16 de Paul Véronèse, 28 de Raphaël d'Urbin, 10 du Tintoret, 24 du Titien, etc.

Depuis les plus grandes compositions historiques jusqu'aux tableaux de chevalet, jusqu'aux portraits, tous ces ouvrages étaient autant de chefs-d'œuvre ou des productions de choix et de curiosité. La médiocrité était bannie de cette excellente collection qui, en 1814, suivant la notice de cette année, s'élevait au nombre de 1224 tableaux. Il n'existait point en Europe de galerie aussi vaste, aussi magnifiquement meublée, contenant des richesses aussi variées, ni qui offrît aux artistes des modèles plus parfaits. En 1815, elle a été dépouillée d'un grand nombre de ses tableaux les plus précieux.

Musée des dessins : galerie d'Apollon. Cette galerie a deux entrées, comme je l'ai dit; elle porta les noms de petite galerie du Louvre, de galerie des Peintres et de galerie d'Apollon; elle fut bâtie sous le règne de Henri IV.

Le 6 février 1661, au moment où on y préparait un théâtre sur lequel Louis XIV devait danser avec toute sa cour, un incendie en détruisit une grande partie. Ce roi la fit réparer; et le plafond fut peint d'après les dessins du célèbre Lebrun, qui

n'eut pas le temps d'achever cet ouvrage. On donna à cette galerie le nom d'Apollon à cause des sujets de peinture qu'offre son plafond.

Sous le Directoire elle fut destinée à contenir des dessins originaux, esquisses, gouaches, pastels, émaux, miniatures, vases étrusques et curiosités.

Les objets précieux de cette galerie se composaient des collections de Jabach, de Lanoue, de Montarsis, de Le Brun, de Crozat, de Mariette, etc.; collections qui, depuis plus d'un siècle, renfermées dans un local étroit, restaient presque inconnues. Le nombre de ces dessins s'élevait à environ 11,000.

Le 28 thermidor de l'an v (15 août 1797), on exposa pour la première fois aux yeux du public 415 de ces dessins, et plusieurs autres objets de curiosité. Chaque année, on fit de pareilles expositions; mais les conquêtes des armées françaises ayant procuré de nouvelles richesses à cette collection, on en fit une exposition solennelle au mois de messidor an x (juillet 1802).

Elle contenait alors 531 pièces nouvelles, tant dessins qu'objets d'érudition ou de curiosité, classés méthodiquement.

L'école italienne fournissait 282 articles, parmi lesquels on distinguait un dessin de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 15 d'Annibal, 3 d'Augustin et 6 de Louis Carrache, 9 du Corrége, 1 de Pietro de Cortone, 7 du Dominiquin, 8 du Guerchin, 7 du Guide, 16 de Jules Romain, 5 de Labelle, 8 de Léonard de Vinci, 1 de Carle Maratte, 3 de Michel-Ange, 2 de Pannini, 1 de Paul Véronèse, 3 du Pérugin, 8 du Primatice, 22 de Raphaël, dont l'école d'Athènes, 7 du Tintoret, 4 du Titien, et les autres appartenant à plusieurs maîtres célèbres.

Les écoles flamande, hollandaise et allemande composaient 86 dessins, dont 3 de Paul Bril, 2 de Champagne, 5 d'Albert Durer, 3 de Vandick, 1 de Vanhuysum, 7 de Vander-Meulen, 1 de Rembrandt, 16 de Rubens, 1 de Ruisdael, 4 de Teniers, etc.

Les dessins de l'école française se montaient au nombre de 74. On y distinguait 6 dessins de Le Brun, 2 de Sébastien Leclerc, 6 de Claude-le-Lorrain, 26 du Poussin, 3 du Pujet, 6 de Lesueur, 2 pastels de La Tour.

Un cadre contenait 45 portraits de diverses personnes, en miniature et en émail, peints par Petitot, et d'autres émaux exécutés par les peintres de Limoges.

On y voyait en outre plusieurs tables et tableaux de la manufacture de Florence, exécutés en pierres fines, au nombre de dix, et dix-sept vases antiques, dits étrusques, ornés de peintures curieuses, la plupart d'une grande dimension

Dans la suite cette collection fut enrichie de plusieurs cartons de Jules Romain et du Dominiquin, d'une infinité de bronzes antiques, tels que vases, figurines, lampes, etc.; et dans le salon situé à l'extrémité de cette galerie, se voyait un grand nombre d'objets rares, précieux, et de curiosités, parmi lesquels je ne citerai que le casque d'Attila. Ce musée, en 1815, a été en partie dépouillé comme le précédent.

Musée d'artillerie, situé dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Dominique, dont l'entrée était sur la place de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, puis dans la rue de l'Université, nº 13 (1). Ce musée, qui est composé d'une grande partie des armes contenues tant au garde-meuble de la couronne que dans le cabinet des armures du château de Chantilli et dans d'autres dépôts, renfermait une immense quantité d'armes de toute espèce, de tous les temps, de tous les pays; on y voyait plusieurs armures des rois de France, des armures de femmes, parmi lesquelles on distinguait celle qui a, dit-on, appartenu à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans (2).

(1) Le bâtiment situé rue de l'Université, par où on entrait dans ce musée, est aujourd'hui destiné au dépôt de la marine.

(2) Les formes du sein n'étaient point marquées sur ces armures de femmes; une seule protubérance du poitrinal en fer emboîtait sans goût leurs deux mamelles. Dans la partie inférieure de la cuirasse, près de l'enfourchure, on voyait une forme proéminente, à charnière, qui s'ouvrait à volonté; voici son usage. Quand ces dames allaient en guerre et qu'un besoin naturel les pressait, elles ne descendaient pas de cheval pour le satisfaire, mais une éponge, placée dans la cavité de cette proéminence, recevait le liquide épanchement; puis ces dames retiraient l'éponge, l'exprimaient avec leurs mains, en répandaient le liquide, et la re-

Cette curieuse et riche collection, outre des milliers de fusils, sabres, épées, poignards, masses d'armes ou assommoirs, etc., offrait en outre divers objets rares et singuliers. J'y ai remarqué notamment une forme d'heures ou livre de prières qui contenait dans son intérieur un petit pistolet, et qui, sous les apparences de la dévotion, permettait à un homme d'en tuer facilement un autre.

Ce musée, en 1815, a éprouvé un désastre qui l'a presque entièrement anéanti. En partie encaissé et transporté, en 1814, au-delà de la Loire, il fut rétabli pendant les cent-jours; et bientôt après il devint la proie des Prussiens, nos alliés, qui en ont emporté, à ce qu'on m'assure, près de cinq cent quatre-vingts caisses. Des soldats étrangers en ont enlevé, vendu à vil prix, et détruit plusieurs objets. Un particulier s'en est formé une collection qu'il montrait à Londres comme un objet de curiosité. Si un ministre n'avait pris des mesures promptes et adroites pour soustraire les pièces les plus précieuses de cette collection à l'avidité des alliés, il n'en resterait presque rien. Cette perte est difficile à réparer; mais on y travaille. Ce qui est échappé à nos alliés est encore très curieux; on peut accroître successivement cette collection, et espérer de la voir bientôt reparaître, mais non aussi riche qu'elle était.

Musée des monuments français, établi dans les bâtiments du couvent des Petits-Augustins, rue des Petits-Augustins, nº 16. Lorsqu'en 1790 l'Assemblée constituante eut déclaré les biens du clergé propriétés nationales, on s'occupa de la conservation des bâtiments contenus dans les édifices religieux. Une commission des monuments, composée de savants et d'artistes, fut spécialement chargée de ce soin. Les bâtiments des Petits-Augustins furent choisis pour recevoir les tableaux et les monuments de sculpture. Le sieur Alexandre Lenoir, le 4 janvier 1791, en fut nommé conservateur. Cet artiste s'occupa de ranger les monuments par ordre des temps.

Plusieurs décrets de la Convention nationale, sollicités par la commission d'instruction publique, contribuèrent à donner à cet établissement une consistance et une organisation qu'il n'avait pu obtenir encore. Parmi ces décrets, il faut citer celui du 3 brumaire an II (24 octobre 1783), qui défend de détruire, de mutiler et d'altérer les monuments des arts, sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité.

Tout étant disposé par les soins de M. Lenoir, le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), cette précieuse réunion des monuments nationaux fut offerte aux yeux du public.

On vit des productions de l'antiquité, du moyen âge, des temps modernes, classées par siècles, et par conséquent de la manière la plus instructive, la plus propre à faire connaître l'état des arts, leur marche progressive ou rétrograde.

Depuis l'an 1795 jusqu'à l'an 1814, cette vaste collection s'est continuellement enrichie d'objets intéressants. Toutes les parties des bâtiments des Augustins, l'église, le chœur, le cloître, la cour, et le jardin, nommé Elysée, à cause des tombeaux qu'on y avait placés, en furent remplis et décorés.

Le sieur Lenoir, ayant fait une ample collection et n'ayant pas pu tout soumettre à la méthode heureuse qu'il avait adoptée, plaça dans la nef de l'église plusieurs monuments qui appartiennent à des temps différents. Il nomma cette nef salle d'introduction. Là se voyaient des monuments celtiques, des monuments grecs et romains, des monuments français de divers siècles, même des seizième et dix-septième.

La salle d'introduction contenait surtout les plus remarquables monuments sépulcraux de l'église des Célestins de Paris; les trois Grâces de Germain Pilon, et des colonnes funèbres en marbre. On y admirait le tombeau superbe de Diane de Poitiers, ceux de François Ier, de Richelieu, de Montmorenci; les pierres de l'autel érigé à Jupiter dans la cité de Paris, sous le règne de Tibère, et dont j'ai donné la description et la gravure; plusieurs tombeaux de rois, de leurs maîtresses, de leurs ministres, etc., curieux par leur forme, mais dont les noms de ceux auxquels on les a élevés ne réveillent, pour la plupart, que des souvenirs pénibles. Que nous veulent Henri II, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Richelieu? Pourquoi la mémoire

plaçaient jusqu'à de nouveaux besoins. Telle était la propreté de nos héroïnes du bon vieux temps.

de ces morts odieux, parée du prestige des beaux-arts, vient-elle importuner les vivants, et solliciter auprès de la postérité indignée des hommages qu'elle leur refuse?

Le sieur Lenoir, dans la distribution des autres monuments, adoptant un meilleur ordre, l'ordre chronologique, a servi plus utilement l'histoire des arts et des mœurs. Cinq salles séparées contenaient les productions des arts de cinq siècles. Cette division commençait au treizième siècle, et se terminait au dix-huitième.

Le chœur de l'église des Augustins servait à la salle du treizième siècle. Ce lieu sombre, qui a le caractère d'une chapelle sépulcrale, contenait les monuments suivants :

Le tombeau de Clovis, tombeau qui, ruiné par les Normands, fut rétabli par un abbé de Sainte-Geneviève ; la figure couchée de Clovis II, celle de Charles Martel, de Pépin et de son épouse Berthe, de Carloman, de Louis le Bègue et d'Eudes. Ces tombeaux des princes de la seconde race provenaient de l'abbaye de Saint-Denis. Quelques-uns sont du règne de Louis IX, qui les fit rétablir.

On voyait, dans la même salle, les tombeaux ou cénotaphes des princes de la troisième race : de Hugues Capet, de Robert, de Philippe, fils aîné de Louis VI, etc., etc., et plusieurs bas-reliefs d'un goût barbare.

Le cloître du couvent des Augustins était rempli d'objets curieux, et la première salle latérale qu'on trouvait était consacrée aux productions des arts du quatorzième siècle : on y voyait les monuments de Philippe le Bel, de Louis X, de Charles IV dit le Bel, de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, de plusieurs princes de la famille royale, de plusieurs seigneurs, parmi lesquels on distinguait le tombeau de Bertrand du Guesclin, etc.

La salle du quinzième siècle renfermait des monuments de Louis XI, de Comines, de Charles VII, de Charles VIII, de la Pucelle d'Orléans, quelques bas-reliefs, notamment celui qui représente une réparation publique faite par des sergents aux Augustins et à l'Université.

La salle du seizième siècle était riche en productions des arts : c'était l'époque de la renaissance. Plusieurs objets contenus dans cette salle, et notamment les tombeaux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son épouse, prouvent que la sculpture, avant François Ier, marchait fermement vers sa perfection, et se serait passée de la protection de ce dernier roi. Je ne parle point d'un grand nombre d'autres monuments qui appartiennent à cette époque fameuse.

La salle du dix-septième siècle contenait les monuments érigés sous Henri III, sous Henri IV et son successeur. Les arts de sculpture et d'architecture se dégradèrent alors, et ne furent restaurés que sous le règne de Louis XIV, ou sous le ministère de Colbert. Les productions de cette dernière époque enrichissaient cette salle. Elles étaient nombreuses, bien conçues et remarquables par la pureté de leurs dessins.

La salle du dix-huitième siècle n'était pas moins riche en productions de diverses espèces. On remarquait tout à la fois le talent, le style maniéré et le faux goût de cette époque, vices qui dominèrent dans les arts pendant tout le règne de Louis XV, et ne disparurent que sous celui de son successeur.

La cour de ce musée offrait plusieurs objets curieux ; mais le plus remarquable, qui s'y voit encore, est une portion considérable du château de Gaillon, construit en 1501 par le cardinal d'Amboise. Ce bâtiment, qui occupe en partie la largeur de la cour du Musée, montre la magnificence et le genre d'architecture en usage à la fin du quinzième siècle, genre tout différent de celui qu'on suivait au commencement de ce siècle. Les pierres de cet édifice démoli furent, pendant les années 1811 et 1812, soigneusement transférées de Gaillon à Paris, et rétablies dans leur position primitive.

Dans la même cour, on voit une façade qui a pareillement été transférée du château d'Anet.

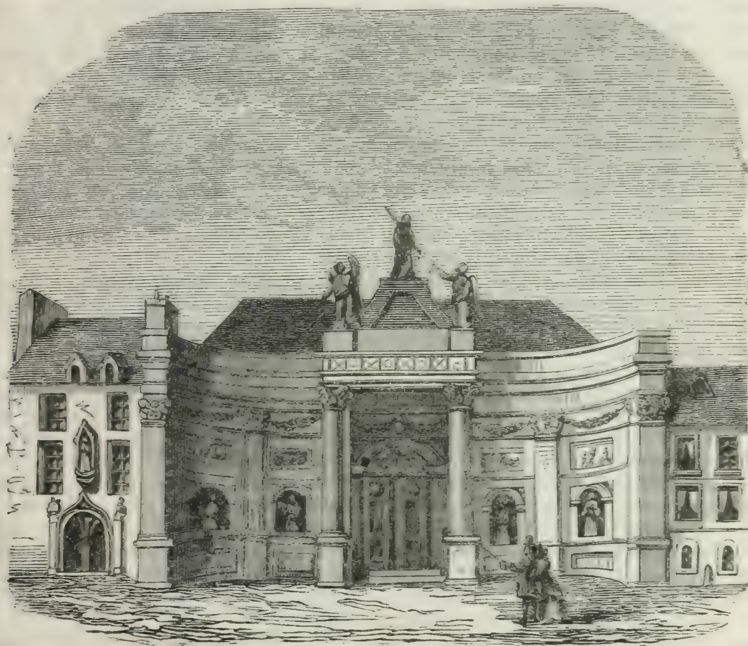
Le jardin appelé l'Elysée, qui, quoique la circonscription de ses limites le rendît peu digne de ce nom, était néanmoins disposé avec art, contenait un grand nombre de monuments précieux, parmi lesquels se faisait remarquer un groupe de marbre blanc, représentant Diane de Poitiers sous les emblèmes de la divinité de ce nom : elle y était représentée accompagnée de deux chiens, et s'appuyant sur un cerf. Ce groupe devait servir à l'orne-

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot. 18.

ment d'une fontaine dans le parc d'Anet.

Le tombeau d'Anne de Montmorenci, connétable de France, tel qu'il se voyait dans l'église de Montmorenci.

On y trouvait le tombeau de Dagobert Ier. Ce monument n'est point du temps de ce roi. Détruit par les Normands, il fut rétabli, au treizième siècle, par ordre de Louis IX. Il présente un sépulcre surmonté de plusieurs scènes en relief, qui attestent la stupidité de nos aieux. L'âme de ce roi Dagobert, chargée de crimes énormes, est représentée sur une nacelle conduite par des diables qui la dirigent vers le manoir de Vulcain, *in vulcania loca*, c'est-à-dire en enfer, et la maltraitent pendant la traversée. Mais saint Denis, saint Martin et saint Maurice viennent promptement au secours de cette âme malheureuse, mettent les diables en



Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers.

fuite, et la livrent aux mains de deux anges qui doivent la transporter dans le sein d'Abraham (1).

Entre plusieurs autres monuments qui décoraient ce jardin, je ne dois pas omettre le tombeau d'Abélard et d'Héloïse. Ce monument forme une enceinte entourée de colonnes dans le goût du temps, qui

(1) Ce monument prouve qu'à l'époque où il a été construit ou réparé, les chrétiens n'avaient sur l'enfer que des idées empruntées du paganisme : c'était l'antre de Vulcain, dieu du feu. Un ermite, Jean, habitant de la Sicile, avait eu une vision : il aperçut sur la mer l'âme du roi Dagobert, maltraitée par les diables et secourue par les saints. Il raconta cette vision à Ansoalde, qui la transmit à saint Ouen, et celui-ci aux moines de Saint-Denis. (Voyez *Gesta Dagoberti*, cap. 44 ; *Aimoini monachi de Gestis Francorum*, lib. 4, cap. 34, etc.)

Voici le sens moral ou immoral de cette fable : de quelques crimes que vous soyez coupables, si vous fondez des monastères en

supportent une toiture sous laquelle sont les deux tombeaux et les figures des deux amants. Il fut construit par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, ami d'Abélard. Les deux figures couchées ne sont pas du temps, et paraissent avoir été rétablies au seizième siècle.

Ce monument a été transféré au cimetière du Père Lachaise.

Ce musée, très intéressant, qui s'accroissait toujours par de nouvelles acquisitions, perdit quelques monuments de peinture et de sculpture, lorsque, par suite du concordat du 9 avril 1802, on donna une organisation nouvelle au culte catholique. Plusieurs églises réclamèrent des objets qu'elles avaient possédés, ou qui ne leur avaient jamais appartenu. Il y eut même quelques pièces qui en furent tirées pour orner certains jardins particuliers. Ces pertes étaient peu sensibles, et le Musée des antiquités nationales offrait encore une des plus nombreuses et des plus intéressantes collections de la capitale; mais, en 1815, la suppression de ce Musée fut décidée. Une grande partie des richesses qu'il contenait fut enlevée et dispersée. Toutes celles qui étaient relatives aux princes et princesses des familles royales, tombeaux, statues, bas-reliefs, etc., dont le nombre se montait, en 1820, à 140 articles, furent transférées dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Diverses églises ou maisons religieuses, plusieurs familles, sollicitèrent quelques parties de cette précieuse collection, qui perdit dès lors la qualification de Musée, et reçut celle de Dépôt de monuments d'arts. Une ordonnance du 24 avril 1816 porte qu'il sera établi dans son emplacement une Ecole royale des beaux-arts; qu'au 15 octobre 1819, cette école occupera la totalité des bâtiments du Musée, et qu'il sera construit sur la place du jardin un édifice destiné à cette école. Le 3 mai 1820, le ministre de l'intérieur vint poser solennellement la première pierre de ce bâtiment, qui s'est élevé sur les dessins du sieur Debret, architecte. Ainsi cessa le Musée des antiquités nationales, et commença l'Ecole des arts.

Conservatoire des arts et métiers, situé rue Saint-Martin, nos 208 et 210, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.

« L'idée de rassembler dans un seul « lieu les nombreuses séries des moyens « que l'industrie emploie pour produire, « est, sans contredit, une des plus heureu- « ses conceptions de l'administration in- « dustrielle. » Tel est le début de la notice sur ce conservatoire, publiée par M. Christian, qui en est actuellement le directeur. On s'attendait à le voir offrir ensuite à la reconnaissance publique le nom de celui à qui l'on doit cette conception des plus heureuses. M. Christian est, à ce sujet, d'une discrétion remarquable.

On s'attendait aussi à trouver dans cette notice l'historique de la fondation de cet utile établissement. On n'y trouve rien qui puisse à cet égard satisfaire la curiosité du lecteur. Je vais suppléer à cet oubli.

M. Grégoire, ancien évêque de Blois, à qui les arts et les institutions scientifiques doivent tant de reconnaissance, provoqua le premier, au comité d'instruction publique de la Convention nationale, la création du Conservatoire des arts et métiers; il fut chargé d'en faire un rapport, d'après lequel cette assemblée gouvernante, le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), en ordonna l'établissement. La commission temporaire des arts, composée de cinquante artistes ou savants des plus distingués de Paris, et souvent présidée par M. Grégoire, commission qui a rendu de si grands services, fut chargée de l'exécution (1).

Trois dépôts de machines furent le noyau du Conservatoire des arts et métiers.

Au Louvre étaient celles que le sieur Pajot d'Ozembray avait données à l'Académie des sciences et celles qu'y avait ajoutées cette compagnie.

Un autre dépôt, situé rue de Charonne, hôtel Mortagne, se composait de plus de

l'honneur des saints, si vous enrichissez les moines, vous êtes sûrs d'être sauvés par eux. Voilà les idées que répandaient les moines de cette époque sur la justice divine.

(1) M. Christian est fort mal informé lorsqu'il dit que cette commission était composée de cinq membres : elle l'était de cinquante. Il ne se montre pas plus instruit lorsqu'il dit que M. Grégoire était adjoint à la commission. M. Grégoire, étant membre de la Convention nationale et du comité d'instruction publique, ne pouvait y figurer comme adjoint.

cinq cents machines léguées, en 1782, au gouvernement par le célèbre Vaucanson.

Le troisième dépôt existait rue de l'Université, et se faisait remarquer par un grand nombre de machines relatives aux travaux agricoles et d'instruments aratoires de diverses contrées.

C'est à M. Grégoire, ancien évêque de Blois, et depuis membre de l'Institut, que l'on doit, comme je l'ai dit, la mise en activité et l'organisation définitive de cet établissement; et c'est surtout d'après son rapport fait dans la séance du 17 floréal an VI (6 mai 1798), que le conseil des Cinq-Cents décréta qu'une grande partie des bâtiments de l'abbaye supprimée de Saint-Martin-des-Champs serait destinée au Conservatoire des arts et métiers.

Cet établissement avait éprouvé quelques oppositions au conseil des Anciens. Le représentant Alquier, membre de ce conseil, fit, le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798), un rapport très intéressant; on y remarque ces passages :

« Dans cette vaste collection, qui n'aura « point d'égale en Europe, où l'histoire « des découvertes de l'esprit humain sera « écrite parmi les instruments de tous les « arts, de toutes les professions, depuis « les outils du vannier jusqu'au métier où « sont tissues les étoffes les plus somp- « tueuses; depuis le simple levier jusqu'à « la machine à diviser de Ramsden, on « distinguera ces modèles ingénieux et sa- « vants dont nous ont enrichis nos con- « quêtes. Ce sont de nobles et glorieux « monuments de nos victoires, que les « produits nombreux de cette contribution « levée par nous en Hollande, en Allema- « gne, en Italie, sur le génie et l'inven- « tion des peuples que nous avons vain- « cus; mais, en se rappelant qu'on les « doit à l'intrépidité de nos armées et aux « talents de nos généraux, on n'oubliera « pas qu'ils sont aussi le fruit des recher- « ches savantes et du goût éclairé de plu- « sieurs Français recommandables par « leurs talents, et les noms de Faujas de « Saint-Fond, de Thouin, de Wailly, de « Monge, de Moitte et de Barthélemy, « déjà si distingués dans les sciences et « dans les arts éminents, seront connus « encore et bénis dans l'atelier de l'artisan « et chez l'habitant des campagnes, dont « leurs soins auront perfectionné l'indus- « trie et augmenté les jouissances.

« Hâtons-nous d'encourager et de favo- « riser nos artistes, si nous voulons n'a- « voir pas à redouter les ouvrages perfec- « tionnés de nos voisins. Cette industrie « dont se vantent les Anglais, ils nous la « doivent, du moins quant à plusieurs ob- « jets d'une haute importance. Ils ont « souvent profité, pour s'enrichir, de nos « découvertes, des refus impolitiques qu'a « faits, à différentes époques, l'ancien « gouvernement, d'accueillir les inventions « les plus utiles. Ainsi le métier à bas, « inventé à Nîmes, le balancier à frapper « les médailles, une nouvelle matrice pour « la monnaie, un nouveau métier à gaze, « et l'art de teindre le coton en rouge, « leur furent portés par des inventeurs « découragés dans notre patrie. »

L'année suivante, le décret proposé par M. Grégoire, au 17 floréal an VI (6 mai 1798), eut son entière exécution, et les machines furent réunies dans le nouveau local de Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin.

Divers changements furent opérés dans l'administration de cet établissement. En 1810, on y fonda une école gratuite dont l'objet est de former des jeunes gens à devenir des artistes habiles et instruits, et des professeurs distingués. On y enseigne le dessin de la figure, de l'ornement, de l'architecture et des machines; on y enseigne de plus l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la géographie descriptive, et l'application de ces diverses branches des mathématiques aux tracés de charpente, à la coupe des pierres et au calcul des machines.

En 1819, on y créa trois chaires, l'une d'économie industrielle, et les deux autres de chimie et de mécanique appliquées aux arts.

Si des artistes ont fait quelques inventions utiles et qu'ils manquent de moyens pour les faire valoir, le conseil les met en rapport avec des capitalistes qui s'entendent avec eux pour les leur fournir.

Par la loi du 17 vendémiaire an VII (8 octobre 1798), ceux qui ont obtenu des brevets d'invention sont tenus de déposer au Conservatoire des arts et métiers les originaux de leursdits brevets, les descriptions, plans, dessins, modèles qui y sont relatifs; et ce Conservatoire est autorisé à faire imprimer ces descriptions, graver ces dessins, et à les publier.

En 1817, on renouvela l'organisation

de ce Conservatoire, et on y établit un conseil d'amélioration composé de savants distingués.

Voici la description succincte de l'état de cet établissement en 1818.

Quatorze pièces, galeries, vestibules ou salles, servent à contenir tous les objets de ce précieux dépôt.

La Galerie d'entrée, au rez-de-chaussée, offre 105 machines en grand : jougs, charrues, semoirs, moulins à battre le blé, scies, machines à élever l'eau, pompes, voitures, treuils, crics, etc.

Salle d'Agriculture; elle contient principalement des modèles, et on y compte 504 pièces, telles que bêches, pioches, pelles, charrues, semoirs, machines à battre le blé, à cribler, moulins à eau, à vent, machines à vapeur pour élever l'eau, pompes, ruches, etc.

La Salle de Filatures, divisée en deux parties, offre 78 machines en grand, telles que tours à tirer la soie, moulins, dévidoirs, métiers, cardes, etc.

La Grande Galerie renferme 530 modèles relatifs à la coupe des pierres, et instruments propres à l'architecture.

Dans la Galerie des Echantillons, on voit 365 pièces, tant de modèles que de métiers, de grandeur naturelle; on y voit des appareils de distillation, diverses espèces de fourneaux, fours, cheminées, poêles, lampes, machines à dégraisser la laine; tours, dévidoirs, rouets, calandres, et tout ce qui peut concerner la fabrication des étoffes; de plus, un grand nombre de modèles relatifs à l'art de la serrurerie.

Dans la Salle de Vaucanson sont étalées 129 pièces : outils, laminoirs, machines à tailler les vis, planches pour l'impression des toiles, plusieurs modèles qui appartiennent à l'art de l'imprimerie, stéréotype et polytype, presses, etc.

La Salle de l'Eventail offre 272 pièces : modèles de roues pour engrenage, et plusieurs autres relatifs aux poids et mesures, machines arithmétiques, instruments de mathématiques, modèles de télégraphes.

La Salle des Tours contient 45 modèles de tours de diverses formes.

Salle latérale sur le Jardin. Elle contient 138 pièces qui se rapportent à l'optique, à la cosmographie, et à diverses parties de la physique, comme machines à dessiner les paysages, miroirs, lunettes, microscopes, chambre noire, machines pneumatiques, aimants, machines électriques, planétaires, sphères, calendriers astronomiques.

Salle des Outils. Elle a 210 articles, comprenant des outils tranchants, battants, perçants, fendants, pour diverses professions.

Salle de l'Horlogerie. Elle contient 274 articles, offrant tous les outils propres à l'horlogerie, des pendules astronomiques, des horloges marines, des machines à diviser les instruments astronomiques.

Cabinet de Physique. Ce cabinet, un des plus précieux de l'Europe, se divise en neuf parties.

Celle qui est consacrée à la mécanique a 108 articles, parmi lesquels on remarque un billard de marbre, destiné à la démonstration des diverses lois de la mécanique : plusieurs machines d'Atvood; machine dite de Bulfinger; sphère de Grenet; balance de Sanctorius ; la vis d'Archimède, etc.

La partie consacrée à l'hydrostatique contient 35 pièces : plusieurs balances hydrostatiques, machines pour la démonstration de la pression, niveaux d'eau, aréomètres, etc.

La partie pneumatique se compose de 86 pièces, dont diverses machines pneumatiques, des hygromètres, des fontaines intermittentes, des siphons, des baromètres et thermomètres, etc.

La partie destinée à l'acoustique offre 27 pièces : sonomètres, timbres, instruments de musique, cornets acoustiques, tamtam, ougon, instrument indien.

Celle qui appartient à la pneumatochimie se compose de 40 pièces : de cuves destinées aux expériences des gaz, de boîtes, de matras, de cornues, de fourneaux, d'alambics, de pyromètres, d'un globe aérostatique, d'une montgolfière, de divers endiomètres, de pompes à feu, de marmites de Papin, de diverses lampes, etc.

La place que l'électricité occupe dans ce cabinet est remplie par 84 pièces : plusieurs machines électriques, des condensateurs, des bouteilles de Leyde, des électrophores, etc.

Le galvanisme tient son rang dans ce cabinet. On y voit des piles galvaniques, des condensateurs, et plusieurs autres objets propres à la démonstration des effets de cette partie de la physique; les pièces sont au nombre de 9.

On trouve ensuite 29 pièces consacrées à démontrer les divers phénomènes de l'aimant.

La partie consacrée à l'optique offre 167 pièces : des réflecteurs, héliostats, miroirs de plusieurs espèces, des loupes, prismes, polyprismes, chambres noires, des yeux artificiels, des mégascopes, microscopes, lunettes achromatiques, etc.

On voit aussi dans ce cabinet plusieurs autres objets, comme tables précieuses par leurs matières, poêles, guéridons, colonnes, lampes, outils de menuisier, cages circulaires; et ces objets sont au nombre de 42.

Salle des Dessins. Elle contient une suite nombreuse de dessins placés dans des tiroirs. Les dessins qui se rapportent à l'hydraulique sont au nombre de 48 ; les dessins de machines, instruments, outils concernant l'agriculture, au nombre de 66 ; ceux de voitures, chariots, traîneaux, cabestans, treuils, etc., au nombre de 28. On compte 58 dessins d'échelles à incendie et autres, de mécanisme élémentaire, de moutons, de machines à battre ou recéper les pieux, et des ponts de diverses espèces; 61 dessins de machines relatives au travail du coton, de la laine, de la soie; de métiers à tisser les étoffes et autres objets analogues ; 73 dessins de machines de différents genres, et de divers outils; 27 dessins de machines propres à la fabrication des aiguilles et des assignats, aux poids et mesures et à l'imprimerie; 30 dessins de cheminées, cuisines, poêles, fourneaux, appareils pour le blanchiment, appareils distillatoires et salines ; 32 dessins de fours, fourneaux, fonderies et foreries de canons; 26 dessins relatifs à l'artillerie et aux machines de guerre; 39 dessins relatifs à la fabrication des armes, poudre à canon, etc.; 37 dessins d'objets propres à la navigation, à la fabrication du papier, aux aérostats, aux instruments de mathématiques, d'optique, de musique et d'horlogerie; 13 dessins de lampes, quinquets et autres objets, et 86 planches gravées sur les arts et métiers. Le Conservatoire est en outre enrichi d'une belle bibliothèque composée principalement de livres relatifs aux sciences et aux arts qui y sont enseignés.

Il serait difficile de trouver en Europe une collection plus complète, plus utile aux arts, à l'industrie, mieux distribuée, plus riche en modèles et plus honorable pour ceux qui en ont conçu l'établissement et qui l'ont amélioré. Cette belle collection s'augmente de jour en jour.

Cet établissement est ouvert au public les dimanches et les jeudis, et tous les autres jours aux étrangers qui présentent leurs passe ports.

Administration des télégraphes, rue de l'Université, n° 9. Le sieur Chappe, neveu du savant abbé Chappe d'Auteroche, découvrit un moyen de communiquer promptement à de grandes distances avec des signaux. Ce moyen n'était pas nouveau. César parle des Gaulois qui, dans l'espace de douze heures, parvinrent à faire connaître un avis parti de la position de Genabum (Orléans), jusqu'à celle de Gergovia (des Arvernes), distantes l'une de l'autre de 160 milles, environ 60 lieues (1).

Végèce atteste aussi l'usage des correspondances par signes entre des assiégés et des partisans éloignés ; voici ses expressions : « Quelques-uns, sur le haut des « tours des forteresses et des villes, sus« pendent des pièces de bois qui, en s'éle« vant et s'abaissant, font connaître les « besoins de ceux qui s'y défendent (2). »

Linguet, pendant sa prison à la Bastille, inventa un moyen de correspondre promptement et au loin. Ce moyen ne fut pas mis à exécution.

Le savant auteur de l'*Origine des Cultes*, Dupuis, en 1778, correspondait avec un de ses amis, de Belleville à Bagneux, lieux distants l'un de l'autre de plus de trois lieues, en ouvrant et fermant, en tout ou en partie, suivant ce qui était convenu, telle ou telle autre fenêtre qui pouvait être vue des deux positions.

Il y a certainement bien loin de ces inventions à l'état de nos télégraphes, qui se font remarquer par la promptitude, l'étendue et le secret des communications.

Cette découverte, quoique très ancienne et renouvelée dans des temps modernes par de faibles essais ou par des projets inexécutés, n'ôte rien au mérite de celui qui a su lui donner une extension vaste, la porter au plus haut degré de perfection, la faire adopter par un gouvernement, et qui enfin a obtenu l'avantage de plus de trente années de succès.

Le 1er avril 1793, le sieur Chappe proposa sa découverte à la Convention natio-

(1) *Cœsar*, *de Bello Gallico*, lib. 7, cap. 3.
(2) *Vegetius*, lib. 3, n° 50.

nale, qui en ordonna l'essai. Il en fut fait un rapport favorable; et, le 24 juillet suivant, cette assemblée admit les télégraphes, et accorda à l'inventeur le titre d'ingénieur télégraphe, avec les appointements de lieutenant du génie.

Le sieur Chappe associa son frère à ses travaux : tous les deux furent administrateurs de l'établissement télégraphique.

On compte à Paris cinq télégraphes :

1° Le télégraphe central établi sur les bâtiments de l'administration;

2° Un télégraphe placé sur le comble de l'édifice du ministère de la marine : il sert à la ligne télégraphique de Brest (1).

3° Le télégraphe de l'église des Petits-Pères, qui sert à la ligne télégraphique de Lille;

4° et 5° Deux télégraphes sur les deux tours de l'église de Saint-Sulpice : celui de la tour du nord communique à Strasbourg, et celui de la tour du sud communique à Lyon et en Italie.

On reçoit à Paris, point central, des nouvelles en 3 minutes de Calais, par le moyen d'une ligne composée de 27 télégraphes;

En 2 minutes, de Lille, par 22 télégraphes;

En 6 minutes et demie, de Strasbourg, par 46 télégraphes;

En 8 minutes, de Lyon, par 50 télégraphes;

Et en 8 minutes, de Brest, par 80 télégraphes.

Les télégraphes, inventés pour les intérêts de la liberté, servent aujourd'hui aux gouvernements libres comme à ceux qui ne le sont pas.

Théâtres.

Les priviléges des comédiens français et de ceux de l'Opéra étant anéantis par l'effet de la révolution, il s'établit à Paris plusieurs théâtres de diverses espèces, qui prirent la couleur de l'opinion dominante. Parmi ces nouveaux établissements figurait le théâtre de Marat, situé rue de l'Estrapade. Il s'en trouvait un, construit en bois, sur la place de Louis XV; le plus considérable était le théâtre de Molière.

(1) Ce télégraphe fut d'abord établi au-dessus du dôme quadrangulaire du vieux Louvre. On le déplaça lorsqu'on entreprit la restauration de tous les bâtiments de ce palais.

Le Théatre de Molière, situé rue Saint-Martin, entre les nos 105 et 107, fut établi en 1792, et dirigé par le sieur Boursaut, qui en était propriétaire, directeur et acteur.

Ce théâtre était orné avec goût et recherche : des glaces formaient le fond des loges. Plusieurs troupes de comédiens y ont joué; mais il fut avec plusieurs autres supprimé par un décret de Bonaparte, du 8 août 1807 : il n'en est resté que le nom qu'a reçu le passage contigu à son emplacement, et qui communique de la rue Saint-Martin à celle de Quincampoix. On l'appelle passage de Molière.

Théatre du Vaudeville, situé rue de Chartres-Saint-Honoré, entre les nos 14 et 16, et rue Saint-Thomas-du-Louvre, entre les nos 13 et 15. Il fut fondé, en 1792, par les sieurs Piis et Barré. Ce théâtre a un genre particulier qui l'a préservé de la proscription prononcée par Bonaparte. De petites pièces, mêlées de couplets sur des airs connus, ont fait la fortune de ce spectacle, qui s'est soutenu avec distinction, quoiqu'il ait éprouvé les vicissitudes de la fortune, la vogue et l'indifférence des Parisiens.

En août 1817, on exécuta dans l'intérieur de ce théâtre, peu commode, plusieurs changements avantageux. La scène fut agrandie; on établit aux premières une galerie et un rang de loges.

Théatre de Louvois, situé rue Louvois, n° 8. Il fut construit, en 1791, sur les dessins de l'architecte Brongniart. On en fit l'ouverture le 1er juillet 1793, par la première représentation des *Trois Gascons* et de *la Fille mal gardée.* Ce théâtre, après avoir été fermé pendant quelque temps, réparé sur les dessins de MM. Peyre et Clément, fut, le 17 floréal an IX (7 mai 1801), rouvert au public par un prologue intitulé *la Petite Maison de Thalie.* Picard en était le directeur. L'incendie de l'Odéon l'avait forcé d'y transporter ses acteurs et ses talents. On y a joué jusqu'en 1808. Depuis, le théâtre italien y fut établi.

Après l'événement fatal d'où est résultée, en 1820, l'interdiction de l'édifice de l'Opéra, les acteurs de ce dernier théâtre ont donné quelques représentations sur le théâtre de Louvois, qui est aujourd'hui fermé.

Opéra ou Académie royale de Musique, situé rue de Richelieu, nº 75, et aujourd'hui rue Pelletier, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul.

J'ai parlé de la salle de l'Opéra, contiguë aux bâtiments du Palais-Royal, et qui, le 8 juin 1781, fut consumée par le feu. J'ai dit que ce spectacle fut transféré dans une salle provisoire, bâtie sur le boulevard près de la porte Saint-Martin : il s'y maintint jusqu'en 1794, époque où il fut placé dans un édifice récemment construit, situé rue de Richelieu. Voici les causes de ce changement.

La demoiselle de Montansier, déjà directrice d'un théâtre à Paris, avait fait construire, en 1793, dans la rue de Richelieu, sur les dessins de l'architecte Louis, un vaste théâtre qui fut intitulé Théâtre National, puis Théâtre des Arts. Elle y fit jouer des pièces nouvelles, dont le succès éveilla, dit-on, la jalousie de quelques autres théâtres. Cette directrice, accusée d'avoir fait bâtir cet édifice en face de la Bibliothèque nationale, exprès pour incendier ce précieux dépôt, fut emprisonnée. Devenue libre, elle réclama longtemps des indemnités et son théâtre, dont les acteurs de l'Opéra étaient déjà en jouissance. Les débats furent terminés le 7 messidor an III (25 juin 1795). Un décret de ce jour porte que la nation française devient propriétaire de ce théâtre, moyennant la somme de huit millions en assignats.

Cette salle vaste, isolée, commode, et dont le voisinage était dangereux pour la Bibliothèque, a continué néanmoins à servir aux représentations de l'Opéra, jusqu'au 13 février 1820, époque d'un événement affreux. Ce jour, à onze heures du soir, le duc de Berri, sortant de ce spectacle et conduisant la duchesse son épouse à sa voiture, fut assassiné par un nommé Louvel. Transporté dans une des salles de ce théâtre, ce prince, mortellement blessé, expira le lendemain à six heures du matin.

Cet édifice, innocent du crime, fut fermé, condamné à l'inactivité, ensuite à la démolition. En son lieu est une place, où un monument devait attester l'événement et la destruction de l'edifice.

Ce spectacle fut transféré au théâtre de Louvois, situé dans le voisinage, puis au théâtre Favart ; et on s'occupa aussitôt de la construction d'une salle provisoire. On choisit l'emplacement des jardins de l'hôtel de Choiseul, situé rue Grange-Batelière ; et les travaux, commencés au mois d'août 1820, sur les dessins et sous la conduite du sieur Debret, ont été achevés le 15 août 1821.

La décoration extérieure de cet édifice est simple ; l'intérieur est commodément distribué ; la scène, aussi large que dans la précédente salle, a vingt pieds de plus en profondeur ; le foyer est vaste. Les abords de ce théâtre sont faciles, et les piétons peuvent entrer et sortir sans courir le danger des voitures.

L'architecte s'est plus occupé de la commodité des spectateurs que de la magnificence de l'édifice ; il a fait sagement. Ce théâtre a été ouvert au public par l'opéra des *Bayadères* et par le ballet du *Retour de Zéphyre*.

Il est éclairé par le gaz hydrogène.

Cour Batave, située rue Saint-Denis, nº 124, et communiquant au passage de Venise.

On donne ce nom à une cour entourée de bâtiments élevés sur l'emplacement de l'ancienne église du Saint-Sépulcre et de ses dépendances, dont j'ai parlé ailleurs.

Une compagnie de Hollandais ou de Bataves acheta, en 1791, le terrain et les bâtiments de cette église ; quelques années après, elle y fit élever les constructions que l'on voit aujourd'hui, et qui reçurent le nom de la nation des acquéreurs, celui de Cour Batave.

La façade sur la rue Saint-Denis a 28 toises de longueur, et la profondeur de l'édifice est de 68 toises.

Cette construction, dirigée par les sieurs Sobre et Happe, est faite avec goût et même avec luxe. Sur le sommet d'une petite campanille élevée sur le corps de bâtiment du fond, campanille qui contient une horloge, est placé Mercure, dieu du commerce.

La principale cour, dont le plan est un parallélogramme, est entourée de portiques et d'une galerie couverte bordée de boutiques. De cette cour et sur la même ligne on apercevait à travers un espace pratiqué entre deux bâtiments, et au fond d'une seconde cour, dans une vaste niche, un bassin d'où s'élevait, sur un piédestal, une figure dans le goût égyptien, couleur de bronze, et tenant de chaque bras une corne d'abondance, décoration qui donnait à l'ensemble de l'édifice un caractè e

monumental. Une boutique occupe aujourd'hui l'emplacement de ce bassin. Plusieurs parties de ces constructions prouvent que les propriétaires les auraient encore enrichies de quelques autres ornements, et auraient achevé les édifices de cette cour, si des événements imprévus n'eussent pas suspendu l'exécution de leurs projets. La propriété fut vendue à la Banque territoriale.

Outre les deux cours que j'ai mentionnées, il en existe une troisième que l'on trouve à droite de la niche dont j'ai parlé; elle est entourée de bâtiments réguliers et construits avec goût. Cette cour, suivant le plan, devait communiquer par un passage à la rue Aubri-le-Boucher.

Marché de Saint-Joseph, situé rue Montmartre, et sur l'emplacement de la chapelle Saint-Joseph, où furent inhumés deux illustres littérateurs, Molière et La Fontaine (1). Ce marché, commencé en 1793, fut achevé l'année suivante. Il est commode et ouvert tous les jours. On y vend des comestibles de toute espèce.

J'indiquerai, mais je ne décrirai pas quelques monuments élevés par l'esprit de parti et qui n'eurent qu'une existence éphémère, tels que l'espèce de sacellum dédié à Marat, sur la place du Carrousel; et ce monument en plâtre qu'on établit sur l'esplanade des Invalides, où l'on voyait le parti de Robespierre ou de la montagne, sous la forme d'Hercule, frappant à coups de massue les crapauds du marais, c'est-à-dire les ennemis du régime de la terreur; mais je dois m'arrêter ici.

Figure de la Liberté, élevée sur le piédestal de la statue de Louis XV, au centre de la place de ce nom. Elle fut érigée pour la cérémonie de l'acceptation de la constitution de 1793, célébrée le 10 août de cette année.

La Liberté, dans des proportions très colossales, était représentée assise, coiffée mal à propos du bonnet phrygien, s'appuyant d'une main sur une haste, et tenant de l'autre le globe terrestre. Cette figure, ouvrage du statuaire Lemot, est restée en place jusqu'au 20 mars 1800, époque où un arrêté de Bonaparte ordonna sa démolition, pour y substituer une prétendue colonne départementale dont on n'a vu que l'image en charpente recouverte de toile peinte.

PÉRIODE XVII

PARIS SOUS LE DIRECTOIRE ET LES DEUX CONSEILS

Avant de parler de ce gouvernement et de ses institutions, il convient d'indiquer en peu de mots les événements qui l'ont précédé.

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), jour mémorable, déconcerte les partis étrangers et anéantit Robespierre et sa tyrannie: les nombreuses prisons s'ouvrent, les têtes cessent de tomber sur les échafauds, le calme et l'espérance succèdent à la terreur, et les chants d'allégresse à un morne silence: on bénit le courage de ceux qui ont délivré la France de cette affreuse tyrannie.

La Convention, affranchie, travaille à réparer les maux de ce régime épouvantable; elle s'occupe à donner une constitution à la France.

Le parti étranger est alarmé; il renoue ses intrigues, sème le trouble dans plusieurs lieux, en soulève les habitants, affame Paris, produit les mouvements du 1er et du 12 germinal an III (21 mars et 1er avril 1795), et l'émeute plus déplorable encore des trois premiers jours de prairial suivant (20, 21 et 22 mai 1795).

Ces manœuvres ne produisaient que des crimes et des malheurs. Le parti qui les avait tentées, n'en retirant aucun profit,

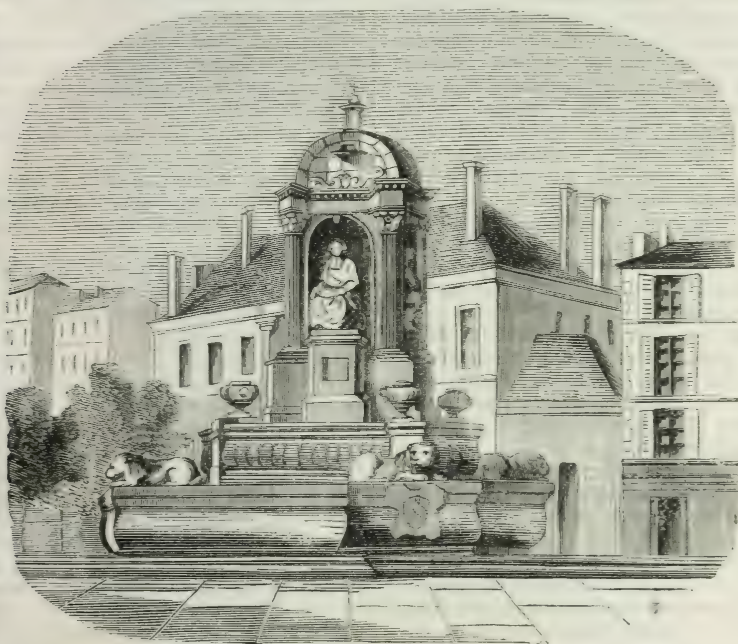
(1) Voyez *Chapelle Saint-Joseph*.

et voyant de plus l'ordre près de succéder aux agitations, résolut de réunir tous ses moyens de corruption et de force pour détourner la source d'un bonheur futur et prévenir l'établissement d'un ordre de choses plus stable. Les intrigues furent plus que jamais mises en jeu; et l'or, destiné à corrompre les uns, à soulever les autres, fut répandu avec profusion.

Pendant qu'une partie des Parisiens faisait entendre encore les chants de reconnaissance dont la Convention, libératrice des Français, était l'objet, une autre partie, séduite, aveuglée, ou impure, s'armait contre cette assemblée gouvernante.

Le général Danican, chef de cette expédition, souleva la plupart des sections de Paris rassemblées pour les élections, et arma quarante mille hommes qui furent dirigés contre le gouvernement.

La Convention, prise au dépourvu,



Fontaine Saint-Sulpice.

trahie par quelques-uns de ses membres, n'avait qu'environ quatre mille hommes de troupes réglées et du canon à opposer à ces forces. Alors Barras, en qualité de général, fut chargé de sa défense. Il nomma pour son second un officier qui depuis a rempli l'univers de sa renommée. Cet officier était Bonaparte; et les événements de vendémiaire an IV commencèrent sa fortune.

La Convention, vivement attaquée, fut défendue de même elle triompha, et usa de sa victoire avec beaucoup de modération (1).

(1) Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), à quatre heures un quart du soir, commença l'attaque des sections de Paris ou de l'armée de Danican. Le combat continua toute la nuit, et se termina à sept heures du matin. Les sections furent dissoutes. Le portail de Saint-Roch et les colonnes du Théâtre-Français éprouvèrent pendant le combat quelques dommages par l'effet de

Vingt-deux jours après ce combat, le 6 brumaire an IV (28 octobre 1795), la constitution fut mise en activité; et le gouvernement du Directoire et des deux conseils commença. Ce gouvernement, que Bonaparte avait puissamment contribué à établir, fut, quatre ans après, renversé par ce même général, dans la séance tenue à Saint-Cloud le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799).

Le gouvernement directorial, occupé de guerres contre une grande partie de l'Europe, occupé à réprimer des trahisons de toute espèce, à se débattre contre un gouvernement occulte organisé dans l'intérieur de la France; en butte à une infinité de manœuvres sourdes et d'attaques à force ouverte, n'a pu, pendant les quatre années d'une existence fort troublée, faire dans Paris des établissements qui ne prennent naissance que dans les temps de paix et de prospérité.

Il a organisé toutes les administrations de France, et procuré à ses habitants un calme dont ils n'avaient pas joui depuis plusieurs années, et dont les gouvernants ne jouissaient pas eux-mêmes; il a conservé le dépôt précieux de la liberté, qui n'a pas été respecté par les gouvernements qui lui ont succédé. Il a, sans secousse, fait disparaître de la circulation les assignats, et leur a substitué le numéraire métallique.

Pour la première fois, en l'an V, la Porte Ottomane envoya à Paris un ambassadeur chargé de résider auprès du Directoire.

Voici la notice des établissements faits sous ce gouvernement de courte durée.

Palais du Conseil des Cinq-Cents, puis du Corps Législatif, enfin de la Chambre des Députés La constitution de l'an III avait établi un Directoire exécutif et deux conseils, l'un nommé des Cinq-Cents, l'autre des Anciens. Le Directoire exécutif fut logé dans l'hôtel du petit Luxembourg; le conseil des Anciens, dans la salle du château des Tuileries qu'avait occupée la Convention nationale, et le conseil des Cinq-Cents dans la salle dite du Manége, près la terrasse des Feuillants. Cette salle, où l'Assemblée constituante siégea pendant son séjour à Paris, où l'Assemblée législative la remplaça, et qu'occupa la Convention nationale pendant les premiers mois de sa session, était incommode et sans dignité. On s'occupa, dès l'an IV, de donner au conseil des Cinq-Cents un lieu plus convenable. Le Palais-Bourbon, propriété nationale, fut choisi.

Cet édifice, bâti en 1722, quoique construit avec recherche et magnificence, se sentait du mauvais goût de cette époque : élevé d'un seul étage, il était couronné par une balustrade dont les acrotères servaient de piédestaux à des groupes d'enfants. La façade du côté de la Seine, ornée de ces groupes et de colonnes corinthiennes, offrait de nombreux ressauts, et avait le caractère mesquin et tourmenté de l'architecture de ce temps. Cette partie du Palais-Bourbon n'était pas entièrement achevée, et n'avait jamais été habitée.

La façade du côté de la ville, à laquelle on a fait depuis quelques changements, offre plus de grandeur et moins de défauts.

Pendant les années IV, V (1795, 1796), l'architecte Gisors fit exécuter dans ce bâtiment les travaux nécessaires à sa nouvelle destination.

Le milieu de la façade du côté du cours de la Seine correspond avec l'axe du pont de Louis XVI, avec ceux de la place Louis XV et de l'édifice de Sainte-Madeleine. Des vues économiques dirigèrent l'architecte dans la composition de cette façade: il conserva quelques parties de l'ancienne construction, mura les croisées, et ajouta au centre un avant-corps décoré de six colonnes. Cette ordonnance était surmontée par un énorme et lourd attique, que couronnait un vaste fronton, orné d'un bas-relief où l'on voyoit la Loi punissant les Crimes et protégeant l'Innocence.

En l'an VII (1798), le conseil des Cinq-Cents vint prendre possession de sa nouvelle salle. Son plan demi-circulaire était, comme il est aujourd'hui, disposé en amphithéâtre. Le fauteuil et le bureau du président, précieux par leur forme et leur matière, furent placés au centre et en face des banquettes en gradins. En avant de ce bureau était la tribune, ornée d'un beau bas-relief en marbre, représentant l'*Histoire*, exécuté par Lemot (1).

l'artillerie de la Convention. Il y eut beaucoup de blessés et peu de morts.

(1) Le premier ambassadeur de la Porte qui ait résidé à Paris alla voir ce bas-relief

Le jour qui descendait du comble éclairait parfaitement cette salle. Ses parois, en stuc vert antique, présentaient des assises dont tous les joints étaient recouverts de lames de cuivre.

On fut obligé dans la suite de revêtir de draperies les parois de cette salle, afin d'amortir l'éclat de la voix qui faisait écho.

Dans six niches, trois de chaque côté de la tribune, on plaça les statues de six orateurs ou législateurs de l'antiquité.

Plusieurs pièces, vastes et ornées, précédaient et suivaient cette salle des séances.

En 1807, un autre gouvernement moins économe fit construire à cette salle une façade plus convenable, sur les dessins du sieur Poyet, architecte.

Au devant de cette façade, un vaste perron de 6 mètres ou 18 pieds d'élévation, contenant un escalier divisé en deux rampes, annonce majestueusement l'édifice. Cet escalier a 32 mètres ou près de cent pieds de largeur. Au bas, et sur des piédestaux, sont les statues colossales de la Justice et de la Prudence; on voit aussi en avant de cet escalier les figures assises, également colossales, de Sully, de Colbert, de l'Hôpital et de d'Aguesseau.

Ces figures paraissent en marbre et sont en pierre couverte d'un enduit.

Au-dessus de cet escalier, la façade présente sur la même ligne douze colonnes corinthiennes, de grande proportion, qui supportent un entablement et un fronton orné d'un bas-relief : ce bas-relief a pour sujet la Loi sur un char dont les chevaux sont dirigés par un génie. Il est l'ouvrage du sieur Fragonard (1).

Trois grands bas-reliefs ornaient le mur du porche, formé par les douze colonnes : ils ont été effacés depuis 1815.

Dans la cour d'honneur on remarquait deux statues représentant la Sagesse et la Force : la première était l'ouvrage de Bridan, la seconde celui de d'Espercieux; elles étaient enduites comme celles qui décorent la façade du côté de la Seine.

Ces embellissements furent exécutés sous Napoléon, qui nomma cet édifice Palais du Corps-Législatif : il donna aux députés un costume brillant de broderies en or, et leur ôta en même temps la faculté de parler.

En 1814, cet édifice reçut le nom de Palais de la Chambre des Députés, et le conserve encore.

Exposition publique des produits de l'industrie française. Ce fut sous ce gouvernement qu'on vit la première exposition publique des produits des manufactures et de l'industrie française. Elle eut lieu au Champ-de-Mars, à la fête de la fondation de la république, le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798); elle dura jusqu'au 10 vendémiaire.

Le 28 germinal an IX (18 avril 1801), le ministre Chaptal écrivit aux préfets des départements, pour qu'ils déterminassent les manufacturiers et fabricants à porter à l'exposition des produits de leur industrie. Cette exposition eut lieu, pendant les jours complémentaires (à la fin de septembre), dans le Louvre.

Les gouvernements qui sont venus ensuite ont adopté cette institution. En 1802 et 1806, ces expositions se sont reproduites sur l'esplanade des Invalides et dans de longues suites de magasins ornés et construits en bois, dans les bâtiments de l'administration des ponts et chaussées, au petit hôtel de Bourbon et dans la cour du Louvre. A la fin d'août 1819, on a vu une magnifique exposition des manufactures du département de la Seine et de toute la France dans les salles et galeries du premier étage du Louvre, en vertu d'une ordonnance du 13 juillet de cette année, qui porte que pareille exposition sera faite en l'année 1821. Un jury fut institué à l'instar de celui qui, pour le même objet, existait en 1806, afin de juger, d'après les produits, quels artistes ou manufacturiers méritaient des récompenses et des encouragements. L'exposition de 1823, dans les salles et galeries du Louvre, fut très remarquable.

Je me tais sur quelques autres institutions administratives; je parlerai d'un établissement fiscal et d'une secte religieuse qui prospéra sous le gouvernement directorial.

dans l'atelier du sculpteur. Voulant donner une preuve de son admiration pour cet ouvrage, il promena son chapelet sur les figures. La plupart des peuples de l'Orient ont fait usage du chapelet bien avant que cet instrument de prières fût introduit parmi les chrétiens.

(1) Le sieur de Puymaurin, député, proposa, en mars 1817, de faire enlever la figure de la Loi et d'y substituer celle du roi.

Octroi de bienfaisance. Le Directoire exécutif sentit la nécessité de pourvoir aux besoins des hôpitaux de Paris, dont les biens étaient en grande partie vendus comme propriétés nationales ; il était à la veille de soutenir une guerre nouvelle contre une puissante coalition ; il demanda une contribution pour l'entretien des hôpitaux et hospices et pour les dépenses communales. Le Corps législatif, par une loi du 27 vendémiaire an VII, autorisa cette contribution indirecte. Les barrières de Paris furent réparées, et le 1er brumaire suivant (22 octobre 1798) la perception commença. Elle était faible et peu onéreuse ; elle devint, sous Bonaparte, aussi forte, aussi gênante qu'elle l'était sous l'ancien régime (1).

Les Théophilanthropes En l'an V (1796), on vit éclore une secte nouvelle, secte plus morale que religieuse, secte tolérante, qui s'interdisait toute atteinte contre les religions existantes et les respectait.

Dans ses réunions, toujours publiques, on prêchait les devoirs des hommes envers leurs semblables, les devoirs des enfants envers leurs parents, des pères envers leurs enfants ; les devoirs réciproques des époux ; et on faisait entendre des témoignages de reconnaissance pour l'Etre des êtres.

La première séance des théophilanthropes, ou amis de Dieu et des hommes, se tint, le 26 nivôse an V (15 janvier 1797), dans une maison de la rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards, maison qui servait à l'institution des aveugles.

La salle consacrée à ces réunions offrait sur ses murs et dans des tableaux écrits en gros caractères, des maximes relatives aux vertus sociales, à la bienfaisance, à la justice : maximes touchantes, principes de sociabilité, qui contenaient des règles de conduite pour tous les peuples, pour tous les temps, pour tous les âges.

Voici quelles étaient ces inscriptions :

Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à la patrie.

Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme et à le perfectionner.

Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.

Enfants, honorez vos père et mère, obéissez-leur avec affection, soulagez leur vieillesse ; pères et mères, instruisez vos enfants.

Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons, et rendez-vous réciproquement heureux.

Un autel sur lequel était une corbeille de fleurs ou de fruits, symbole de la création et du développement végétal, était, avec ces maximes, les uniques objets offerts à la contemplation des assistants. Un orateur, dans un costume simple, mais dont la forme s'écartait des vêtements communs, développait les avantages d'une vie régulière, des actions bienfaisantes et des actes de vertus.

Après le discours, on chantait des hymnes auxquels les assistants mêlaient leurs voix ; la poésie et la musique étaient composées pour la solennité. Sur le visage de quelques assistants on voyait les signes de l'émotion et les larmes couler.

Voici quelques fragments de leurs hymnes :

Dans les sentiers de l'orgueil et du vice
Si nous avons la faiblesse d'errer,
Tu nous donnas au bord du précipice
Un guide sûr, prompt à nous éclairer :
A la raison que le cœur obéisse,
Et son flambeau ne pourra l'égarer.

Blâmons l'erreur, mais plaignons le coupable ;
Le Ciel a seul le droit de le punir.
De la douceur que l'éloquence aimable,
En instruisant, pardonne sans haïr.
L'art d'être heureux et d'aimer son semblable ;
Ah ! quel devoir est plus doux à remplir !

La prière à Dieu ne doit être dédaignée par aucune religion ; en voici la dernière strophe :

O toi ! qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour,
Fais plus.... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle ;
Embrase-nous de ton amour.

Les théophilanthropes faisaient de nombreux prosélytes. Leur premier local ne

(1) L'hectolitre de vin de toute espèce (105 pintes) payait 5 fr. 50 c.

L'eau-de-vie ou esprit, l'hectolitre,	16	50
Bœuf, par tête,	15	»
L'avoine, l'hectolitre,	»	25
Charbon de bois, par sac,	»	25
Bois de chauffage, par stère ou demi-voie,	1	»

Et les autres matières étaient imposées à proportion. Dans la suite, cette perception s'est considérablement accrue.

put contenir la foule qui s'y portait. Ils sollicitèrent la permission de tenir leurs séances dans quelques églises de Paris qui n'étaient point occupées, ou qui, l'étant, pouvaient leur servir sans nuire au culte catholique, en tenant leurs assemblées à des heures où ce culte n'était point célébré. Ils s'établirent successivement dans les temples de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de Saint-Sulpice, de Saint-Thomas-d'Aquin, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Médard, de Saint-Eustache, de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.

Aucune plainte ne s'éleva contre ces réunions, parce qu'elles n'attaquaient aucun intérêt, ne contrariaient aucune opinion.

La théophilanthropie, en faveur à Paris, s'étendit dans les départements, y fit des progrès, et franchit même les limites de la France; mais, pour se soutenir, pour subjuguer les esprits du vulgaire, il lui fallait produire de fortes émotions, il lui fallait du spectacle, des mystères et du merveilleux : elle était dépourvue de tous ces moyens de déception. Elle parlait plus au cœur qu'à l'imagination, elle touchait plus qu'elle n'étonnait; elle suffisait aux gens raisonnables, et n'attachait pas assez le commun des hommes. Une persécution violente aurait pu lui donner de la force; mais, dénuée du fanatisme qui fait prospérer les sectes persécutées, elle céda à l'ascendant du pouvoir par défaut de protection et aux coups du ridicule.

Bonaparte, en s'emparant de l'autorité, vit avec inquiétude une réunion d'hommes qui suivaient un cours de morale, et qui, par son influence, pouvaient contrarier ses projets ambitieux. Il retira d'abord aux théophilanthropes les faibles secours que leur accordait le gouvernement auquel il venait de succéder; il envoya, dans les lieux où ils s'assemblaient, des agents chargés d'y exciter du trouble, et d'y tourner en dérision les choses et les paroles. Ce fut alors qu'on fit circuler, parmi la classe ignorante, ce misérable jeu de mots où l'on qualifiait les théophilanthropes de filous en troupe.

Cette société morale, trouvant dans un gouvernement nouveau que fortifiait le prestige de la gloire, au lieu d'appui, une opposition manifeste, n'étant soutenue que par la raison, dut succomber; mais sa chute ne fut pas sans éclat.

Les théophilanthropes, qui jouissaient alors de quatre temples dans Paris, ceux de Saint-Nicolas-des-Champs, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Sulpice et de Saint-Gervais, résistèrent aux insultes et aux sarcasmes, en ne leur opposant qu'une modération constante, résultant de leurs principes, modération qui, chez eux, ne s'est point démentie.

Le gouvernement consulaire, par son arrêté du 12 vendémiaire an x (4 octobre 1801), mit fin à leur existence, en défendant aux théophilanthropes de se réunir dans les édifices nationaux, et en refusant ensuite de leur donner acte de leur déclaration, lorsqu'ils louèrent un local particulier pour y tenir leur assemblée. Les théophilanthropes se bornèrent à se plaindre dans quelques écrits qu'ils publièrent alors (1).

Ainsi, après cinq ans de prospérité, la théophilanthropie succomba sous une persécution froide, dédaigneuse et négative; et sa destruction, opérée sans trouble, fut supportée, par ses membres opprimés, avec une résignation exemplaire, qui prouve que l'existence de cette association n'était nullement dangereuse à la tranquillité publique.

Le gouvernement directorial, comme à l'ordinaire, fut blâmé, insulté et méprisé par celui qui le renversa. Cependant il avait soutenu avec succès l'effort des puissances étrangères, fait jouir les Français d'une liberté qui ne fut limitée que par les lois, et organisé toutes les administrations. On peut, à quelques égards, lui reprocher de la faiblesse; mais cette faiblesse n'était que l'effet des circonstances que la constitution ne lui permettait pas de maîtriser : placé au milieu des conspirations d'une espèce de gouvernement occulte, et de généraux qui lui donnaient de l'inquiétude, il avait toute la force, mais n'avait pas la liberté nécessaire pour les réprimer. On peut aussi lui reprocher d'avoir rétabli la loterie de France, à laquelle on a donné ensuite une extension désastreuse; d'avoir rétabli aussi une perception aux entrées des barrières de Paris; mais les produits de cette perception, appelée octroi de bienfaisance, étaient destinés aux besoins des hôpitaux de Paris.

(1) Voici les titres de deux de ces ouvrages : — *Sur l'Interdiction du culte de la Religion naturelle ou théophilanthropique.* — *Qu'est-ce que la Théophilanthropie?*

Néanmoins, ce gouvernement donna l'initiative de cette contribution qui devint, sous celui de Bonaparte, très onéreuse aux Parisiens.

Sous le Directoire, le palais du Luxembourg fut ragréé : on y construisit une aile de bâtiment, située à l'ouest, dans l'alignement de la façade du jardin, aile qui fut abattue sous Bonaparte ; et on commença les travaux de la grande avenue de ce jardin.

Le Muséum d'histoire naturelle reçut un accroissement considérable. Plusieurs quais furent rétablis, et surtout une grande partie du mur du quai qui longe le Cours-la-Reine.

Il s'établit aussi quelques théâtres à Paris pendant la durée de ce gouvernement.

Théatre de la Cité, situé sur la place du Palais-de-Justice, et sur l'ancien emplacement de l'église de Saint-Barthélemi.

Une partie des acteurs des Variétés amusantes vint s'établir sur ce théâtre, et s'y associa le sieur Franconi, qui donnait le spectacle des exercices équestres et des tours de force.

En l'an 1807, ce théâtre, abandonné, fut transformé en salles de danse et de spectacles, appelées la Veillée, et depuis le Prado.

Théatre olympique, situé rue Chantereine, nº 30. Ce théâtre, élevé en 1796, sur les dessins du sieur Dumène, offrait une construction très gracieuse. L'Opéra-Buffa l'a occupé pendant quelques années. Il a ensuite été remplacé par diverses troupes de comédiens. Ce théâtre fut frappé d'interdiction par le décret du 8 août 1807. Depuis, il a servi aux concerts, et on l'a nommé Salle olympique. Enfin l'édifice a été consacré à des bains.

Théatre des Victoires nationales, situé rue du Bac, construit sur l'emplacement de l'église des Récollets. On y jouait la tragédie, la comédie, le vaudeville et la pantomime. Ouvert le 25 messidor an VI (13 juillet 1798), il fut, avec plusieurs autres, supprimé en 1807 par Bonaparte.

PÉRIODE XVIII

PARIS SOUS NAPOLÉON BONAPARTE

I

D'abord général et membre de l'Institut, Napoléon, revenu d'Egypte à Paris, ayant renversé, dans la journée du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), le gouvernement existant, devint troisième consul provisoire de la république française (1). En vertu de la constitution du 22 frimaire suivant, il fut élevé au rang de premier consul. Selon cette constitution, le consulat ne devait durer que dix ans. Bonaparte, le 14 juillet 1802, lui porta la première atteinte, en se faisant proclamer consul à vie. Enfin, le 18 mai 1804, il se fit déclarer empereur.

Que de choses à dire sur les vices et les vertus, sur les actes déplorables, utiles et imposants de cet homme extraordinaire ! Il possédait le génie, l'audace et les talents propres à faire prospérer son ambition dévorante. Il vengea la France de ses éternels ennemis, et la trompa en s'attribuant les profits de la victoire. Il triompha pour asservir la nation qui avait contribué à son triomphe ; il triompha pour étouffer la liberté dont il était la créature. Il mit la gloire militaire à la place du patriotisme, de vaines décorations, de vains honneurs à la place du véritable honneur. Il se trompa lui-même, et décela le peu d'étendue de ses vues politiques, en dé-

(1) Il ne fut alors que troisième consul, comme le prouve le supplément à l'Almanach national qu'il fit imprimer après la révolution du 19 brumaire.

daignant les plus solides appuis du pouvoir, la justice et la liberté publique. Aveuglé par sa passion pour les conquêtes, il en poursuivit inconsidérément le cours, vit enfin sa fortune l'abandonner, plusieurs de ses protégés le trahir : il fut réduit à terminer dans l'exil sa glorieuse et turbulente carrière (1). Napoléon, préférant la gloire ternie de César à la gloire impérissable de Washington, séduisant pour enchaîner, dissimulant pour envahir, opprimant avec prudence, condamnant en public les actes d'oppression qu'il avait ordonnés en secret, voulant cacher et cachant très mal ses déportements sous l'éclat de ses victoires, Napoléon, blâmé par les historiens, loué par les poètes, laissera de grands et douloureux souvenirs ; il figurera dans la postérité comme ces héros antiques et désastreux qui, heureusement pour l'humanité, ne paraissent que rarement sur la scène du monde.

Mais je ne dois considérer cet homme colossal que dans ses rapports avec la capitale de son vaste empire. Paris lui doit beaucoup : par ses soins, cette ville fut réparée, embellie ; il y fit exécuter un grand nombre de travaux et d'établissements dont les uns sont utiles, les autres fastueux. Je parlerai des premiers avant de m'occuper des seconds.

Au premier rang des établissements d'utilité publique, il faut placer les marchés, les dépôts ou magasins de comestibles et de boissons; il en existait plusieurs, la plupart très incommodes, et leur nombre était insuffisant.

II. Halles, Marchés, Entrepôts, Greniers de réserve, etc.

MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX ARBUSTES, situé dans toute la longueur du quai Desaix, entre les extrémités méridionales du pont au Change et du pont Notre-Dame. Il fut établi dans les années 1807 et 1808, et transféré du quai de la Mégisserie où il était depuis longtemps et où il gênait les communications. Son emplacement, outre les trottoirs, la route du quai et la rue de la Pelleterie, contient un espace régulier, planté de quatre rangs d'arbres, et orné de deux fontaines ou bassins qui, les jours où se tient le marché, les mercredis et les samedis, fournissent de l'eau provenant de la pompe Notre-Dame.

MARCHÉ DES JACOBINS, OU DE SAINT-HONORÉ, établi, en 1810, sur l'emplacement du couvent des Jacobins. Ce marché, qui se tient tous les jours, est traversé par une rue portant son nom, et communiquant de la rue Saint-Honoré à la rue Neuve-des-Petits-Champs. Il est vaste et commode; des hangars couverts en ardoises et supportés par des colonnes en bois, abritent les vendeurs; il est enrichi de deux fontaines dont les eaux proviennent de la pompe à feu de Chaillot.

HALLE AU VIEUX LINGE. Cette halle, très vaste, située rue et enclos du Temple, commencée, en 1809, sur les dessins de M. Molinos, fut achevée en 1811 ; elle est construite en bois, et se compose de quatre vastes nefs et d'environ 1,800 boutiques. C'est un tableau assez piquant que la vue des marchandises de toutes couleurs, de toutes dimensions, étalées sous cette halle.

HALLE ET MARCHÉ A LA VOLAILLE ET AU GIBIER, dite vulgairement la Vallée, située sur le quai, au coin de la rue des Grands-Augustins, et sur l'emplacement de l'église et d'une partie du cloître des religieux de ce nom. Ce marché, qui se tenait sur le quai, était incommode aux marchands exposés aux injures de l'air, et incommode aux passants dont les marchands, leur marchandise et leur étalage obstruaient le chemin.

La première pierre de cette halle a été posée le 17 septembre 1809. Elle se compose de trois galeries, divisées par des rangs de piliers, liés entre eux par des grilles de fer. La galerie du centre sert aux voitures et aux marchés en gros ; la première galerie, destinée à la vente en détail, offre de petites boutiques élégamment construites et placées à égale distance. La longueur de cet édifice a 62 mètres, et sa largeur 46 mètres.

La façade de cette halle, du côté du quai

(1) Napoléon voulait cacher son despotisme sous une enveloppe de dissimulations, de feintes et de ressources corruptrices; tout le monde était dans le secret de ce manége. Cependant, il faut l'avouer, son despotisme n'était point abject comme celui de tant d'autres ; il y mêlait une sorte de grandeur qu'il devait à sa puissance et à ses succès. Il avait les vices des ambitieux: il n'eut point ceux des petites âmes ; la vengeance, la haine, la superstition étaient étrangères à son caractère.

présente onze arcades, et sa façade sur la rue des Grands-Augustins en a douze. L'architecture est dans le style convenable à la destination de l'édifice ; elle fait l'ornement du quai.

MARCHÉ DE L'ABBAYE SAINT-MARTIN, situé sur une partie du jardin de cette abbaye, entre une autre partie de ce jardin, les rues du Vertbois, de la Croix et le précédent marché, qui, quoique construit assez récemment, n'en était pas moins incommode.

Le nouveau marché, commencé en 1813 et terminé en 1817, se compose de deux corps de halle, qui ont chacun 60 mètres de longueur sur 20 de largeur. Ces deux édifices, solidement construits sur les dessins du sieur Petit-Radel, sont éclairés par les arcades de leurs façades.

Entre ces deux corps de bâtiments, on voit une fontaine élevée sur les dessins du sieur Gois fils ; elle présente une vasque d'où l'eau doit jaillir et retomber en nappe. Cette espèce de vase est supporté par un groupe de trois génies allégoriques qui représentent la pêche, la chasse et l'agriculture, dont les produits remplissent ce marché

Ce marché étant voisin du Conservatoire des arts et métiers, on a donné aux rues nouvelles qui viennent y aboutir les noms des personnes signalées par leurs découvertes dans les arts, ou par des services éminents rendus à l'industrie française : tels sont ceux de Borda, de Montgolfier, de Conté, de Vaucanson.

MARCHÉ DES BLANCS-MANTEAUX, situé sur l'emplacement du couvent des Filles hospitalières de Saint-Gervais, nº 60. On y entre par la vieille rue du Temple. Ce marché, commencé en 1811, fut ouvert au public le 24 août 1819 ; on voit une halle bien construite, qui présente six arcades de face, et une autre halle destinée à la boucherie, qui est séparée de la première par une rue d'environ trente pieds de largeur. Ce marché est peu étendu ; il contient néanmoins 168 places louées chacune à raison de 20 centimes par jour. Aux côtés de la porte d'entrée on a établi deux fontaines, dont chacune offre une tête de taureau en bronze; de ces têtes jaillit de l'eau qui se verse dans deux cuvettes.

MARCHÉ SAINT-GERMAIN, situé sur l'emplacement de l'ancienne foire de ce nom, entre les nouvelles rues de Félibien, Mabillon, Lobineau et Clémencé. La construction de ce marché fut commencée en 1811. On détruisit une infinité de baraques en bois, contenues dans une enceinte appelée Foire Saint-Germain, lesquelles, depuis la suppression de cette foire, servaient à des marchands de vieux meubles; et on en exhaussa le sol d'environ douze à quinze pieds.

Ce marché est le plus vaste, le plus beau, le mieux construit de tous ceux de Paris, et même de la France; son architecture simple, solide et majestueuse, à ces caractères essentiels aux monuments uniquement consacrés à l'utilité publique, réunit l'avantage de se trouver dans une situation commode qui laisse beaucoup de facilité à la circulation. L'architecte, le sieur Blondel, a eu le bonheur de ne rencontrer aucun obstacle qui pût le gêner dans ses conceptions.

Le plan de cette halle offre un parallélogramme régulier de 92 mètres de longueur, sur 75 mètres de largeur. Les faces des deux grands côtés ont chacune vingt-deux ouvertures, portes ou fenêtres, en forme d'arcades; les deux faces des deux petits côtés en ont 17; chacune des quatre faces a cinq entrées fermées par des grilles en fer : trois à leur milieu, et deux vers leurs extrémités.

L'intérieur présente quatre nefs éclairées par les arcades, par des ouvertures ménagées entre elles et la toiture, et par des jours pratiqués entre les deux rangs du comble.

Entre ces quatre nefs est une cour spacieuse, au centre de laquelle on a placé, en 1825, la fontaine monumentale qu'on avait élevée sur la place de Saint-Sulpice.

Cet édifice est entouré de trottoirs et de quatre larges rues qui ont reçu les noms de bénédictins célèbres par leurs travaux littéraires (1). La rue située au midi de la halle porte le nom de Lobineau, et celle du côté de l'est celui de Félibien : deux religieux auteurs d'une histoire de Paris; la rue qui est à l'ouest, et s'étend depuis celle du Petit-Bourbon jusqu'à la rue du Four, a le nom du savant Mabillon. La rue du côté du nord porte le nom de Clémencé.

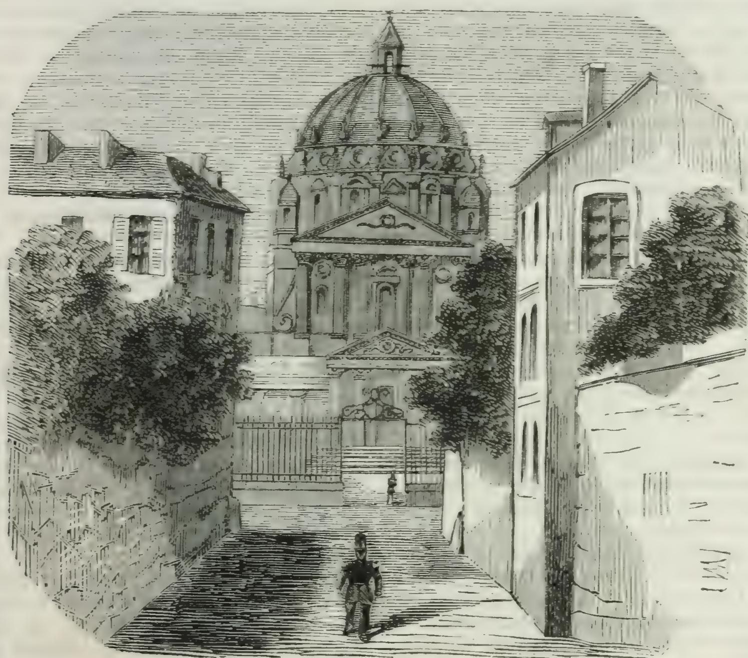
Sept rues viennent aboutir à ce marché,

(1) L'emplacement de cette halle appartenait aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

deux desquelles portent aussi des noms de bénédictins : l'une, qui part du carrefour formé par la rencontre des rues des Boucheries, de Bussi, de Sainte-Marguerite et du Four, a reçu le nom du savant bénédictin Montfaucon ; et une autre, qui part de la rue de Seine, celui de Toustain.

Le bâtiment destiné aux boucheries, situé au sud de la halle, n'en est séparé que par la rue Lobineau. Il a les mêmes formes que ce principal édifice, excepté qu'une partie des arcades n'est que figurée ; on y pénètre par trois portes d'entrée ornées de grilles. La principale, placée au milieu de la façade, correspond à l'axe de la halle. En face de cette entrée, on voit une fontaine adossée au mur ; elle est décorée par une figure allégorique de l'Abondance, que représente une femme assise. La face de son piédestal offre une



Le Val-de-Grâce.

bouche qui fournit de l'eau provenant de la pompe à feu de Chaillot.

Les travaux de serrurerie qu'on a exécutés pour les étaux des bouchers sont immenses.

Sous cette boucherie sont pratiquées des caves, divisées en 150 cases fermées et séparées par des grilles, qui forment autant de serres, dans lesquelles les marchands peuvent déposer les denrées non vendues, et s'abriter lors des rigueurs de l'hiver.

Le 1er juin 1817, le gouvernement ayant cru nécessaire de faire bénir ces travaux par des prêtres, la cérémonie de cette bénédiction fut célébrée avec solennité ; et le lendemain, 2 juin, on livra au commerce les nefs orientale et méridionale qui étaient alors achevées. En 1820, la construction de cet édifice, les trottoirs et les pavés des rues environnantes, et autres accessoires, furent entièrement terminés.

Marché des Carmes, établi sur l'emplacement du couvent des Carmes, dans la rue des Noyers qui, sur ce point, a été fort élargie, et sur les rues des Carmes et

de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il remplace le marché fort incommode de la place Maubert dont il est voisin. La première pierre de ce marché fut posée le 15 août 1813. Une grande partie a été construite depuis et ouverte au public en février 1819.

Ce marché, qui n'est ni aussi vaste ni aussi heureusement situé que celui de Saint-Germain, est construit dans le même goût. Il présente, sur la rue des Noyers, onze arcades, dont deux servent de portes d'entrée, fermées par des grilles de fer. Du côté de la rue des Carmes, cet édifice offre quatorze arcades, dont trois forment portes d'entrée, et sont pareillement fermées par des grilles de fer. Il en est de même de la partie de cet édifice située du côté de la Montagne ; cette partie est destinée à la boucherie. Au centre des quatre nefs est une cour qui offre sept arcades dans sa longueur et cinq dans sa largeur. On y voit deux rampes conduisant à des salles souterraines qui servent de magasin. La charpente de la toiture diffère un peu de celle du marché Saint-Germain ; mais son système est le même, et le jour pénètre dans l'intérieur par de semblables ouvertures. Cet édifice fait honneur à son architecte, le sieur Vaudoyer.

Marché a la viande, situé entre les rues des Deux-Ecus, du Four et des Prouvaires. Commencé en 1813, il a été terminé en 1818.

Il existait une ancienne halle à la viande, située entre les rues de la Fromagerie, de la Cordonnerie et de la Tonnellerie ; son emplacement, devenu insuffisant, est aujourd'hui destiné au marché aux légumes.

Pour construire la nouvelle halle, on a démoli plusieurs maisons et hôtels entre les rues du Four et des Prouvaires. Cette démolition a laissé un espace assez vaste, puisque ce marché a 112 mètres de longueur sur 53 de largeur.

L'établissement actuel n'est que provisoire : il devait, suivant le plan adopté sous le règne de Napoléon, offrir une vaste halle en maçonnerie ; les événements de 1814 n'ont pas permis l'exécution de ce projet. On s'est borné à y construire, en attendant mieux, des hangars en bois.

Ce marché se divise en deux parties. La première, située au nord et du côté de Saint-Eustache, contient le parc aux charrettes, les écuries et la triperie, enclos de murs.

La seconde partie, placée au sud, contient la halle à la viande, qui, sur la rue des Deux-Ecus, offre huit hangars construits en bois de chêne, lesquels ont chacun cinq mètres et demi de largeur sur dix-neuf de longueur. Elle contient en outre douze hangars, places entre les rues du Four et des Prouvaires, longs chacun de quinze mètres et demi ; et quatre autres de dix-neuf mètres de longueur sur quatre de largeur. Enfin elle contient en avant un petit édifice qui sert de bureau.

Ce marché, entouré de bornes, est partagé du nord au midi par une large rue, qui s'étend de la rue des Prouvaires jusqu'à celle du Four, et par une autre rue qui traverse la première.

Six bornes-fontaines rafraîchissent et purifient ce marché.

Grenier de réserve, situé sur le boulevard Bourdon, et sur une partie de l'emplacement du jardin de l'Arsenal. Sa première pierre fut posée le 26 décembre 1807 ; dans les années suivantes, l'édifice s'éleva sous la conduite du sieur Delannoy.

Cet édifice devait avoir cinq étages ; mais les événements de 1814 arrêtèrent l'exécution du premier projet. On borna son élévation aux deux étages existants, et on y fit une toiture provisoire avec le bois qui avait servi aux échafauds de l'arc de triomphe de l'Etoile.

Cet édifice tronqué, terminé en 1817, est d'une étendue considérable ; il a près de trois cent cinquante mètres, ou mille soixante-dix-sept pieds de longueur ; il s'élève, depuis le sol jusqu'au comble, de vingt-trois mètres. Sa longueur est divisée par cinq avant-corps ou pavillons percés chacun de trois arcades ; et la façade tout entière offre, dans le même étage, soixante-sept arcades, portes ou fenêtres. Entre la toiture et les arcades se trouve un étage éclairé par de petites fenêtres carrées.

Les salles de l'intérieur sont d'une étendue qui frappe d'admiration celui qui y pénètre pour la première fois. Un étage est destiné à recevoir les blés et farines ; les étages souterrains servent de dépôt aux vins, aux huiles, etc.

Entrepôt et halles aux vins et eaux-de-vie, situés quai Saint-Bernard. Il existait, depuis le règne de Louis XIV,

une halle aux vins, au coin de ce quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, halle qui subsiste encore ; elle est aujourd'hui comprise dans l'emplacement du nouvel entrepôt, qui est beaucoup plus vaste.

Cette ancienne halle fut établie, en 1662, sur un terrain que traversait un canal factice de la rivière de Bièvre (1).

Les seigneurs de la cour de Louis XIII et de Louis XIV s'occupaient beaucoup de spéculations financières. Un particulier imaginait un établissement lucratif, et cédait son projet pour quelque argent à un seigneur qui en obtenait le privilége et le bénéfice. Les exemples de pareilles entreprises étaient alors fort communs.

En 1656, les sieurs de Chamarane et de Baas, maréchal-de-camp, obtinrent du roi l'autorisation d'établir une halle au vin. Ce projet rencontra des oppositions de la part des administrateurs de l'Hôpital général, qui, en 1662, consentirent à son établissement, à condition qu'ils recevraient la moitié des bénéfices. Cette halle fut construite, et on y joignit une chapelle de Saint-Ambroise.

Depuis longtemps l'insuffisance de ce local était sentie. Un décret impérial du 30 mars 1808 ordonna la construction d'une nouvelle halle sur un plan beaucoup plus vaste. En voici les principales dispositions :

« Art. Ier. Il sera formé dans notre « bonne ville de Paris un marché et un « entrepôt franc pour les vins et eaux-de-« vie, dans les terrains situés sur le quai « Saint-Bernard entre les rues de Seine « et des Fossés-Saint-Bernard.

« II. Les vins et eaux-de-vie conduits « à l'entrepôt conserveront la faculté d'être « réexportés hors de la ville sans acquitter « l'octroi.

« III. Cette exportation ne pourra avoir « lieu que par la rivière ou par les deux « barrières de Berci ou de la Gare.

« Dans ce dernier cas, les transports « devront suivre le quai et sortir en deux « heures.

« IV. Les vins destinés à l'approvision-« nement de Paris n'acquitteront les droits « d'octroi qu'au moment de la sortie de « l'entrepôt.

« V. L'entrepôt sera disposé pour pla-« cer, tant à couvert qu'à découvert, jus-« qu'à cent cinquante mille pièces de « vin, etc. »

(1) *Voyez* ci-dessus *Canal de Bièvre*.

Dès que ce décret et les plans y annexés furent rendus publics, il se présenta une compagnie sous les noms d'Hérail et Bélanger, qui publia un mémoire, accompagné de plans et de dessins, où sont énumérés plusieurs inconvénients résultant de la position du nouvel entrepôt, et où l'on proposa de placer cet établissement plus loin et au-delà du cours de la Bièvre, dans l'emplacement appelé la Gare. Ces propositions ne changèrent rien à la détermination prise. Les travaux furent commencés sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte ; et, le 15 août 1811, on posa la première pierre de l'édifice.

Cet établissement se compose de cinq grandes masses de constructions, et de deux bâtiments destinés à l'administration, sans y comprendre les petits celliers établis dans la partie irrégulière que laisse la rue de Seine.

Des cinq masses de constructions, deux, placées au centre de l'établissement, servent au marché des vins. Des trois autres masses, placées du côté des rues de Seine, de Saint-Bernard, de Saint-Victor, deux contiennent chacune vingt et un celliers, et la troisième en contient quarante-neuf.

Sur chacune de ces cinq masses sont élevés des magasins ; et les magasins de celle du milieu, du côté de la rue Saint Victor, sont destinés aux eaux-de-vie.

Les travaux, d'abord poussés avec activité, se ralentirent un peu pendant les années 1815, 1816 et 1817 ; mais ils ont été repris depuis.

Le 30 mai 1812, on posa la charpente d'un des marchés ; et, le 27 décembre suivant, le commerce des eaux-de-vie put jouir de deux halles d'un des marchés. Le 5 août 1813, quatre halles de l'autre marché furent livrées au commerce. Les celliers situés du côté de la rue de Seine ont été commencés pendant l'année 1813 ; et, le 6 novembre de l'année suivante, cinq celliers, qui sont du côté du quai, furent ouverts aux marchands de vin.

Cette masse de constructions n'a pu être achevée qu'en l'an 1818.

Depuis cette époque, on s'est occupé de la fondation de la masse de constructions située du côté de la rue Saint-Victor : on y compte vingt-trois celliers, ainsi qu'un magasin supérieur, et un magasin destiné aux eaux-de-vie.

Les rues de Saint-Victor, de Seine, le quai Saint-Bernard, la rue des Fossés-Saint-Bernard, sont les limites de l'espace destiné à l'entrepôt des boissons. Cet espace contient les emplacements de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye de Saint-Victor, d'une partie de la terre d'Alez, et d'une infinité de maisons particulières. L'architecte, le constructeur, y admirent la disposition heureuse et commode de toutes les parties de cet entrepôt, ses bâtiments d'un beau style, ses charpentes hardies et solides, et la facilité des abords et des moyens de communication. Tout le monde est frappé de l'immense étendue de l'emplacement, de la largeur de ses rues, de la régularité des bâtiments. Une ville du quatrième ordre, et ses faubourgs, seraient aisément placés dans l'enceinte de cet entrepôt.

Cet établissement peut contenir cent soixante-quinze mille hectolitres de vin.

Dépôt de laines et lavoir public, situé au port de l'Hôpital, nº 35. Cet établissement, fondé en 1813, est placé sous la surveillance de plusieurs membres du conseil général d'agriculture. Il a reçu depuis une nouvelle organisation, qui fut mise en activité au 1er janvier 1820. Les plus grandes précautions sont prises pour mettre les intérêts des dépositaires à l'abri de toute atteinte, et pour conserver aux laines travaillées dans l'établissement la réputation dont elles jouissent.

Abattoirs, ou bâtiments destinés aux tueries des bestiaux. Avant ces établissements, les bouchers conduisaient les bœufs qu'ils avaient achetés dans les marchés de Sceaux ou de Poissy (1), à travers les rues de Paris, et exposaient les habitants à plusieurs dangers. Ces animaux, et les tueries, contribuaient en outre à y salir les rues, à les embarrasser, à corrompre l'air qu'on y respirait. On souhaitait depuis longtemps que les bestiaux n'entrassent plus dans cette ville, et que les tueries fussent portées hors de ses murs.

Un décret de Napoléon, rendu le 9 février 1810, porte qu'il sera fondé à Paris cinq abattoirs, savoir : trois sur la rive droite de la Seine et deux sur la rive gauche. Les trois abattoirs de la rive droite, dit ce décret, seront : l'un de 24 échaudoirs, le second de 18 et le troisième de 12. Les deux abattoirs de la rive gauche seront de 18 échaudoirs. Ces cinq établissements sont, au nord de cette ville, ceux du Roule, de Montmartre et de Popincourt, et, dans sa partie méridionale, ceux d'Ivry et de Vaugirard. Ces établissements occupent chacun un vaste espace, et contiennent plusieurs cours et corps de bâtiments.

L'*Abattoir du Roule*, situé dans la plaine de Monceaux, au bout de la rue Miroménil, fut construit sur les dessins et sous la conduite du sieur Petit-Radel, architecte. Les travaux commencèrent en 1810. Cet édifice se compose de quatorze corps de bâtiments et de plusieurs cours. L'espace qu'il occupe a 202 mètres de longueur sur 118 de largeur.

L'*Abattoir de Montmartre* est situé entre les rues Rochechouart, de la Tour-d'Auvergne et des Martyrs, et les murs de Paris. Cet établissement fut commencé, en 1810, sur les dessins et sous la conduite du sieur Poitevin, architecte. L'emplacement qu'il occupe a 350 mètres de longueur sur 127 mètres de largeur. Il contient quatre bergeries, quatre bouveries, et autres corps de bâtiments.

L'*Abattoir de Popincourt*, situé entre l'avenue Parmentier, les rues des Amandiers, Saint-Maur et Saint-Ambroise, fut commencé en 1810. Les sieurs Happe

(1) Il existait à Poissy un marché de bestiaux du temps de saint Louis. Colbert, ministre de Louis XIV, propriétaire de la terre de Sceaux, y fit transférer le marché de Poissy. Cette injustice, qui n'est pas la seule qu'on ait à reprocher à ce ministre célèbre, fut en partie réparée avant sa mort. Dans la suite, le duc du Maine, propriétaire de Sceaux, ne s'opposa point à ce que les habitants de Poissy recouvrassent leur marché, qui fut rétabli par lettres patentes de l'an 1701 ; mais il ne voulut point se dessaisir du marché de Sceaux. Ce marché est situé loin du village de ce nom et à l'extrémité méridionale du Bourg-la-Reine.

Les marchés de Sceaux et de Poissy approvisionnent Paris de bestiaux. La caisse de Poissy, fameuse par les discussions qu'elle a fait naître, paie comptant aux marchands de bestiaux le prix de ceux qu'ils vendent aux bouchers de Paris et du département de la Seine, et avance à ces bouchers le montant de leurs achats, jusqu'à concurrence du crédit ouvert à chacun d'eux par le préfet de ce département.

et Vautier, architectes, ont contribué à la construction de cet immense édifice, qui a sept bergeries, sept bouveries, etc.

L'*Abattoir d'Ivry*, situé près de la barrière d'Italie, entre les boulevards intérieurs, et extérieurs, fut commencé, en 1810, sur les dessins du sieur Leloir, architecte. Il occupe un espace considérable, quoiqu'il se compose de bâtiments moins étendus que les abattoirs dont je viens de parler.

L'*Abattoir de Vaugirard*, situé entre l'avenue de Saxe, la place et l'avenue de Breteuil, la rue des Paillassons et le chemin de ronde de la barrière de Sèvres, a été commencé en 1811, sur les dessins du sieur Gisors. Cet abattoir est composé, comme les autres, de plusieurs cours et bâtiments.

Ces cinq abattoirs ont été terminés en 1818, et une ordonnance de police, du 11 septembre de cette année, fixa au 15 de ce mois l'époque où ils seraient ouverts et livrés aux bouchers de Paris, et ordonna qu'à partir de ce même jour les bestiaux ne pourraient plus être conduits dans l'intérieur de cette ville aux étables et abattoirs particuliers.

Ponts et quais.

Une loi du 24 ventôse an IX (15 mars 1801) ordonne la construction de trois ponts à Paris : l'un en face du Jardin des Plantes, l'autre pour servir de communication de l'île Saint-Louis à celle de la Cité, et remplacer l'ancien Pont-Rouge, et le troisième en face du Louvre et du collége des Quatre-Nations. Voici la notice de ces trois ponts :

Le *pont d'Austerlitz* ou du Jardin des Plantes communique à son extrémité septentrionale aux quais Morland et de la Râpée, et à son extrémité méridionale aux quais de l'Hôpital et de Saint-Bernard, et au boulevard de l'Hôpital.

Ce pont, commencé en 1802, fut, le 1er janvier 1806, ouvert aux piétons; et, le 5 mars 1807, aux voitures; il reçut le nom d'Austerlitz, en mémoire de la célèbre bataille gagnée le 2 décembre 1805, par les Français, sur les Russes et les Autrichiens. Il a été construit sous la direction du sieur Lamandé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, d'après les dessins du sieur Becquey-Beaupré, aux frais d'une compagnie qui doit, pendant soixante-dix ans, l'entretenir et percevoir un péage.

Les culées et les piles de ce pont sont construites en pierres de taille et fondées sur pilotis. Cinq arches en fer fondu présentent chacune une portion de cercle; leur dimension moyenne est de 25 mètres; la largeur entre les têtes est de 12 mètres, et la longueur totale du pont, entre les culées, est de 130 mètres.

Ce pont est le second à Paris dont les arches aient été construites en fer. Sa construction est curieuse et sa solidité à toute épreuve. Il est destiné à supporter les plus lourdes voitures. Si l'on excepte les masques en métal qui ornent les extrémités des solives de sa route, il ne présente d'autre ornement que la beauté de ses proportions.

Le *pont de la Cité* sert de communication entre l'île Saint-Louis et celle de la Cité; il est situé sur le bras de la Seine qui sépare ces deux îles; il remplace l'ancien Pont-Rouge, qui, fort irrégulier, était placé à environ vingt-cinq toises plus bas. Cet ancien pont, entièrement en bois, fut emporté par un débordement dans les premières années de la révolution.

La construction du nouveau pont de la Cité, commencée en 1801 et terminée en 1804, fut entreprise par une compagnie qui y perçoit un péage. Ses deux culées et son unique pile sont en maçonnerie et fondées sur pilotis; ses deux arches en charpente de chêne, doublées en cuivre et goudronnées, portaient un plancher destiné aux cabriolets et aux gens de pied.

Voici ses dimensions. Le diamètre des arches était de 31 mètres 3 centimètres; sa largeur, entre les têtes, de 10 mètres 27 centimètres; sa longueur, entre les culées, de 64 mètres 56 centimètres.

Ces deux arches étaient extrêmement surbaissées, et cette forme, vicieuse aux yeux des hommes les moins instruits en architecture, présageait leur ruine prochaine. Bientôt ces arches surbaissées éprouvèrent un affaissement très sensible; la route du pont fut interdite aux voitures et aux chevaux : les bois de cette route furent enlevés, et on ne permit qu'aux piétons de passer sur un des trottoirs. Ces arches ont été reconstruites en 1819. Elles sont moins surbaissées, et ont reçu d'ailleurs des soutiens qui paraissent garantir leur solidité. La route, plus étroite qu'a-

vant cette restauration, ne peut recevoir que des piétons.

Une rue ouverte entre le jardin de l'archevêché et des maisons particulières se présente à l'entrée de l'île de la Cité et à l'extrémité de ce pont; elle se nomme rue Bossuet.

Le *pont des Arts* traverse le cours entier de la Seine, et communique du Louvre au palais de l'Institut, ci-devant collége des Quatre-Nations, ou de Mazarin. Sa direction est celle de l'axe de ces deux édifices correspondants. Son nom lui vient du Louvre, qui portait le titre de palais des Arts avant qu'on l'eût appliqué à l'édifice des Quatre-Nations.

Ce pont, qui ne sert qu'aux piétons, fut ommencé en 1802 et terminé en 1804. Il a été bâti aux frais de la compagnie qui a entrepris les ponts dont je viens de parer. On y perçoit un péage. Ses culées et ses piles, en pierres de taille, sont fondées sur pilotis. Il a neuf arches en fer fondu supportant le plancher qui sert de route. Ce plancher est bordé par une balustrade en fer.

Le diamètre moyen des arches est de 16 mètres 18 centimètres; la largeur, entre les têtes, est de 10 mètres, et la longueur totale de ce pont, entre les culées, est de 166 mètres 59 centimètres.

Ce pont est, à Paris, le premier dont les arches furent construites en fer.

Le *pont d'Iéna*, situé en face de l'édifice de l'École-Militaire et du Champ-de-Mars, communique de ce champ et des quais placés à ses extrémités, à la route de Versailles, au bas de Chaillot, et près de la barrière de Passy.

Ce pont, tout construit en pierres de taille, et dont les piles et culées sont fondées sur pilotis, fut commencé en 1809 et achevé en 1813, sous la direction de MM. Lamandé et Dillon. Il se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 28 mètres; la largeur, entre les têtes, est de 12, et la longueur totale, entre les culées, est de 140 mètres. A chaque extrémité des parapets sont quatre piédestaux en marbre de Château-Landon, destinés à porter des statues. Au-dessus de chaque pile, et dans l'intervalle des arches, étaient sculptés des aigles entrelacés de couronnes. Ces sculptures ont été effacées depuis l'établissement du gouvernement royal, et d'autres y ont été substituées.

Le détail estimatif, arrêté le 10 octobre 1809, porte la totalité des dépenses de la construction de ce pont, y compris l'acquisition du terrain des abords, à la somme de 6 millions 175 mille 128 francs 75 centimes.

La dénomination d'Iéna fut donnée à ce pont en mémoire de la bataille de ce nom, gagnée, le 14 octobre 1806, sur les Prussiens. Lorsqu'en 1814, dans le temps des revers, l'armée prusienne vint à Paris, son chef voulut faire sauter ce pont. Quelques tentatives furent faites sans succès. On négocia avec lui, et il fut convenu que le pont serait conservé, mais qu'il changerait de nom; le roi, par ordonnance de juillet 1814, lui appliqua celui de pont des Invalides.

Les travaux de ce pont, le terrain énorme qu'il a fallu entasser pour former une culée du côté du Champ-de-Mars, les murs de terrasse des abords, ne sont pas les seuls qui furent entrepris sur cette rive par Bonaparte. Les quais élevés aux deux extrémités de ce pont, et prolongés du côté d'amont comme du côté d'aval sur les deux rives de la Seine, sont encore plus considérables. En face, sur l'axe du pont et sur le penchant de la montagne de Chaillot, fut commencé le palais du Roi de Rome. Aux deux côtés de l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, et dans le voisinage de ce pont, devait s'élever, du côté de Paris, le palais des Archives, et du côté de la barrière, un édifice destiné à des casernes. Ces constructions projetées, et dont l'exécution était commencée, ont été abandonnées par l'effet des événements de 1814. On y a depuis établi une route bordée d'arbres.

Quai d'Orsai, situé entre le Pont-Royal et le pont Louis XVI. Il portait anciennement le nom de la Grenouillère. Il doit son nom au prévôt des marchands, Boucher d'Orsai, qui, en 1708, en fit commencer une partie. Il fut, sous Bonaparte, dans les années 1808 et 1809, entièrement reconstruit; il porta d'abord le nom de quai Bonaparte; en 1814, on lui redonna son ancien nom de quai d'Orsai.

Le *quai des Invalides* est à la suite du quai d'Orsai, et commence au-delà du pont Louis XVI; il borde, dans toute la longueur de la rive, le quartier du Gros-Caillou jusqu'au pont d'Iéna.

La première pierre de ce quai fut posée le 13 messidor an X (2 juillet 1802).

En 1814 les travaux en furent suspendus ; ils ont été repris depuis, et ce quai a complétement été achevé jusqu'au pont d'Iéna.

Quai Debilly, situé au bas de Chaillot, sur la rive droite de la Seine, qui sépare ce quai de celui des Invalides. Ce quai portait indistinctement les noms de la Conférence, de Chaillot et des Bons-Hommes. Par décret du 10 janvier 1807, il reçut le nom du général Debilly, tué à la bataille d'Iéna.

Le quai Debilly fait partie de la route de Paris à Versailles. Cette route, autrefois fort étroite, reçut, pendant qu'on construisit le pont d'Iéna, une largeur depuis longtemps désirée. On porta le mur de terrasse de ce quai au milieu du cours de la Seine, dont on déploya le lit aux dépens de la rive opposée. Ce mur de terrasse vient se rattacher à la culée du pont d'Iéna et facilite ses abords.

Le *quai de la Conférence* longe les Champs-Élysées et le Cours-la-Reine. Son mur de terrasse, entrepris sous le gouvernement du Directoire, laissait encore un assez long espace vide ; il fut continué sous le règne de Bonaparte et est terminé maintenant.

Le *quai du Louvre*, qui s'étend depuis le Pont-Royal jusqu'au pont des Arts, fut considérablement réparé sous ce règne. Le mur de terrasse, ses parapets, ses trottoirs, furent construits en 1803. On éleva la route de ce quai, entre le Louvre et le pont des Arts, à la hauteur de la route de ce pont ; et sur le bord de la Seine, au bas de ce quai, au port Saint-Nicolas, on construisit un bas-port très solide et très commode au commerce.

Quai Desaix, situé entre le pont de Notre-Dame et le pont au Change, sur la rive gauche de la Seine. Il occupe l'ancien emplacement de la rue de la Pelleterie. Il est bordé, du côté de la Cité, par le Marché aux Fleurs.

Le 18 avril 1788, un arrêt du conseil avait arrêté le projet de ce quai ; mais alors on projetait et on n'exécutait guère. Ce quai, en 1802, fut complétement construit.

Le *quai de la Cité* commence au pont de la Cité et à la rue Bossuet, et se termine au pont de Notre-Dame et à la rue de la Lanterne. Un arrêté du gouvernement, du 29 vendémiaire an XII (22 octobre 1803) ordonne l'ouverture de ce quai et la construction de son mur de terrasse. Les travaux furent achevés en 1813. Sur l'emplacement de ce quai étaient autrefois des maisons hideuses, et les rues étroites, dites Basse-des-Ursins et d'Enfer, qui menaient à la rivière.

Quai Catinat. Il commence au pont de la Cité et à la rue Bossuet, et finit au Pont au Double et à la rue de l'Evêché. Ce quai, ordonné par décret du 29 mars 1809, fut terminé en 1813. Il contourne l'ancien jardin de l'archevêché, et occupe une partie du lieu appelé le Terrain ou la Motte aux papelards, et une partie des jardins des chanoines et de l'archevêché.

Le *quai Montebello*, ou Bignon, aujourd'hui quai Saint-Michel, commence au pont Saint-Michel et finit au Petit-Pont. Bignon, prévôt des marchands, avait, en 1772, projeté sa construction ; mais alors il y avait loin du projet à l'exécution. Il fut commencé en 1811 et achevé en 1813. Il est placé sur une partie du derrière des maisons de la rue de la Huchette, et sur une partie des ruelles dites des Trois-Chandeliers et du Chat-qui-Pêche.

L'île de la Cité serait entièrement entourée de quais, si les bâtiments de l'Hôtel-Dieu n'y mettaient obstacle.

Le *Quai Morland* s'étend le long du petit bras de la Seine qui le sépare de l'île Louvier. Il occupe l'emplacement d'un ancien mail, auquel succéda un chemin bordé de cabarets. On lui donna, en 1806, le nom qu'il porte, en mémoire de Morland, commandant des chasseurs de la garde, tué, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz.

Quai nouveau de la Tournelle. Il s'étend depuis le Pont au Double jusqu'au port aux fruits. Il fut terminé en 1819.

Les quais qui bordent la Seine au nord du cours de cette rivière ont éprouvé, dans les années 1830 et suivantes, de notables améliorations. Les uns reconstruits, élargis aux dépens du lit de la Seine ; d'autres alignés, nivelés ; tous rendus plus commodes, offrent, au lieu de ces étroits passages où les piétons se pressaient, se heurtaient, où les voitures s'embarrassaient, offrent, dis-je, aujourd'hui de magnifiques abords, des promenades, des places spacieuses et des communications faciles et dignes d'une grande cité.

III. Eaux de Paris.

CANAL DE L'OURCQ. J'ai dit que les

sieurs Solage et Bossu avaient, en 1799, proposé la dérivation des eaux de la rivière de l'Ourcq et leur conduite à Paris, en prenant les eaux de cette rivière aux environs du village de Lisy. On jugea qu'ils ne les prenaient pas assez haut; on parlait de remonter jusqu'au village de Crouy, lorsqu'un décret du 29 floréal an x (19 mai 1802) mit fin à cette discussion. Il porte : « Il sera ouvert un canal de dé« rivation de la rivière d'Ourcq, qui amè« nera cette rivière dans un bassin près « de la Villette. » Le 25 thermidor suivant, un autre décret prescrit le commencement des travaux au 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802), assigne les fonds qui leur sont nécessaires sur les produits des octrois établis aux entrées de Paris, charge le préfet du département de la Seine de l'administration générale de ces travaux, et les ingénieurs des ponts et chaussées de leur exécution.

La prise d'eau, dans l'Ourcq, fut fixée au bief supérieur du Moulin de Mareuil, distant de la barrière de Pantin de 96,000 mètres, ou 24 lieues.

Ce canal a plusieurs objets d'utilité : le premier consiste à amener dans le bassin de la Villette un assez grand volume d'eau pour suffire aux besoins de Paris, et procurer de l'embellissement à cette ville; le second à établir, par cette conduite d'eau, une communication navigable entre la rivière d'Ourcq et Paris; le troisième à former, au nord de Paris, un canal de la Seine à la Seine, composé de deux branches navigables, alimentées par le bassin de la Villette : l'une dirigée de Saint-Denis à ce bassin, et l'autre de ce même bassin aux fossés de l'Arsenal; et le quatrième, à disposer du superflu des eaux pour former des usines dans Paris, et principalement sur les deux rives du canal de la Seine à la Seine.

Je vais parler des diverses parties, embranchements et ramifications de ce canal.

Le Bassin de la Villette, commencé en 1806 et terminé en 1809. Il présente un parallélogramme dont la plus grande dimension est de 800 mètres, et la moindre de 80. Il reçoit au nord les eaux du canal de l'Ourcq. Ce bassin, bordé de quatre rangs d'arbres, et dont la surface est animée par des barques ornées de banderoles, acquiert un nouvel ornement de l'édifice magnifique et pittoresque qu'offre la barrière de Pantin. L'axe de cette vaste pièce d'eau correspond parfaitement avec celui de cet édifice. Ce bassin est revêtu en maçonnerie sur toutes ses faces.

Aux deux angles de son extrémité, du côté de la ville, ses eaux ont deux issues, dont l'une, partant de l'angle occidental, alimente l'aqueduc de Ceinture dont je vais d'abord parler.

Aqueduc de Ceinture. L'eau qui sert aux besoins et aux embellissements d'une partie de Paris sort d'un des angles du bassin de la Villette, parcourt l'aqueduc de Ceinture, long de 4,350 mètres, et qui s'étend de ce bassin jusqu'à Monceaux. De cet aqueduc partent deux branches ou galeries, l'une appelée de Saint-Laurent, et l'autre des Martyrs. Ces deux galeries, dont la première a 900 mètres de longueur, l'autre 800, parties de l'aqueduc de Ceinture, se terminent au grand égout. Elles ont des ramifications de moindres dimensions, ainsi que des tuyaux en fonte de fer de 9,700 mètres de longueur, qui alimentent les bornes-fontaines de la rue Saint-Denis et d'autres rues adjacentes, les fontaines des Innocents, du Ponceau, et la belle fontaine située sur le boulevard de Bondi, et qui alimentaient la fontaine de la Place Royale, avant que cette belle fontaine fût détruite.

L'issue de l'angle oriental du bassin de la Villette est destinée à fournir de l'eau au canal Saint-Martin.

Le Canal Saint-Martin, appelé d'abord Canal de navigation, partant du bassin de la Villette, et aboutissant à la gare des fossés de l'Arsenal; cette distance est de 3,200 mètres. Sa largeur est de 19 mètres au fond et de 20 au sommet; il a 2 mètres de hauteur d'eau; il est revêtu en maçonnerie et bordé, sur ses deux côtés, de chemins de halage, plantés d'arbres et pavés sur une largeur de 12 mètres. Ce canal passe entre l'hôpital Saint-Louis et le boulevard extérieur, traverse le faubourg du Temple, la rue Mesnilmontant, celle du Chemin-Vert, et arrive à la place de la Bastille. Sa pente totale, de 25 mètres, est répartie entre dix écluses, non compris l'écluse de garde de la gare.

Le 3 mai 1822, M. le préfet de la Seine a posé, dans les fossés de la Bastille, la première pierre de l'écluse de Seine, pour le canal Saint-Martin.

La Gare de l'Arsenal, à laquelle aboutit le canal Saint-Martin, est d'une utilité incontestable. Etablie sur les fossés de l'Arsenal, élargis et débarrassés de leurs vieilles constructions, cette gare a en longueur 586 mètres et en largeur environ 58 mètres; elle ne peut contenir que 70 à 80 bateaux, parce que son milieu doit être laissé libre aux bateaux entrants ou sortants. Un pont en biais est élevé au-dessus de l'écluse de garde, au point où les eaux de la Gare communiquent à la Seine.

Les fossés de l'Arsenal et l'emplacement de la Bastille doivent à l'exécution de ces travaux immenses de notables embellissements.

Le canal Saint-Martin sert de complément au canal de communication de la Seine à la Seine, en traversant des quartiers de Paris; communication dont le canal de Saint-Denis est la première partie.

Canal de Saint-Denis. Il commence près de la ville de Saint-Denis et du lieu de la Briche, au point où la petite rivière du Rouillon se jette dans la Seine, et se termine au canal de l'Ourcq, à une pièce d'eau en demi-lune, située au-dessus du bassin de la Villette, et à une distance d'environ 800 mètres de ce bassin.

Depuis longtemps on avait senti la nécessité d'établir un canal de Saint-Denis à Paris; en 1725, le comte de Jumelle offrit au conseil d'Etat un projet de ce canal, projet qui fut examiné, approuvé, mais non exécuté. Ce gouvernement n'était pas expéditif.

Un décret du 24 février 1811 ordonna la construction de ce canal, et les travaux commencèrent la même année.

Ce canal, après avoir contourné, dans une longueur d'environ 2,000 mètres, les dehors de la ville de Saint-Denis, du côté de Paris, se dirige en une ligne droite, d'environ 3,800 mètres, jusqu'au canal de l'Ourcq. La longueur totale de ce canal est de 6,600 mètres; la différence des niveaux, ou sa pente depuis le canal de l'Ourcq jusqu'au point où il s'ouvre sur la rive de la Seine, est de 28 mètres 40 centimètres. Cette pente est rachetée par douze écluses. Trois ponts sont construits sur sa longueur : deux sur les deux routes qui de Paris mènent à Saint-Denis, et le troisième à l'extrémité septentrionale du village de la Villette.

Du point où commence le canal, il fallait aux bateaux, en parcourant les sinuosités de la Seine, trois jours pour arriver à Paris; il ne faut que huit heures, ou tout au plus une journée, pour qu'ils arrivent au bassin de la Villette.

Ce canal fut achevé en 1821, et l'ouverture en fut célébrée, le dimanche 16 mai de cette même année, par des cérémonies qui n'ajoutèrent rien à son utilité.

Fontaines de Paris.

Sous ce règne les fontaines se multiplièrent dans cette ville; celles qui, depuis des siècles, étaient frappées de stérilité ou qui n'avaient qu'une activité intermittente, reçurent une nouvelle vie; de plus, de nouvelles fontaines furent créées. Je vais en donner la notice suivant l'ordre chronologique.

La *fontaine monumentale de Desaix*, située au centre de la place Dauphine, fut élevée en 1802, sur les dessins de M. Percier, à la mémoire du général Desaix, tué le 25 prairial an VIII, à la bataille de Marengo. Ce monument est composé d'un cippe qui porte le buste de ce général, couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil, fleuves témoins de ses exploits, sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire. Deux Renommées gravent sur des écussons, l'une *Thèbes* et les *Pyramides*, l'autre *Kehl* et *Marengo*.

Là sont plusieurs inscriptions : l'une contient les dernières paroles que ce général prononça, dit-on, en expirant, et l'autre le dénombrement des lieux où il signala son courage; on y remarque ces mots : *Les ennemis l'appelaient le Juste.*

Une troisième inscription apprend qu'il naquit à Ayat, département du Puy-de-Dôme, le 17 août 1768, et que ce monument lui fut élevé en l'an X. Au-dessous, sur une plinthe en marbre, sont les noms de tous ceux qui ont contribué à l'exécution de ce monument.

Quatre têtes de lion en bronze jettent dans un bassin circulaire, des eaux d'abord provenues de la pompe de la *Samaritaine*, et aujourd'hui de l'aqueduc d'Arcueil.

Fontaine du Lion-Saint-Marc, située au milieu de l'esplanade des Invalides. Elle était composée d'un piédestal

de forte dimension, surmonté d'un socle sur lequel était le lion ailé qui décorait la place de Saint-Marc à Venise : c'est là un des fruits de nos conquêtes en Italie. Ce lion, en bronze, de proportion colossale, était un monument de nos victoires, mais non un modèle de bon goût; il a été rendu à ses anciens propriétaires : cette perte n'est pas regrettable. Cette fontaine, construite en 1804, fournit de l'eau de la pompe du Gros-Caillou.

La *fontaine de l'Ecole de Médecine*, située sur la place de ce nom, était adossée à l'ancien bâtiment du couvent des cordeliers; elle fut construite, pendant les années 1805 et 1806, sur les dessins de M. Gondouin. Elle présentait quatre colonnes doriques cannelées, supportant un vaste entablement, sur lequel était l'inscription suivante, qui fut effacée depuis 1814 :

NAPOLIONIS. AUGUSTI. PROVIDENTIA.
DIVERGIUM SEQUANÆ.
CIVIUM. COMMODO. ASCLEPIADEI. ORNAMENTO. MDCCCVI.

A travers ces colonnes, on voyait un enfoncement dont le plan demi-circulaire offrait une forme de niche, au bas de laquelle était un vaste bassin : d'une ouverture placée à la partie supérieure sortait quelquefois assez abondamment, souvent avec parcimonie, de l'eau qui, comme une cascade, tombait dans le bassin.

Le bassin de cette fontaine n'était pas assez élevé au-dessus du pavé; les eaux, à défaut d'une pente suffisante, s'écoulaient difficilement, et la place en était toujours inondée.

Lorsqu'on achevait de construire la fontaine de l'Ecole de Médecine, parut un décret impérial, du 2 mai 1806, portant que soixante-cinq fontaines existant à Paris seraient mises en état de fournir de l'eau, et qu'il en serait construit quinze nouvelles : il ajoute que,

« LA POMPE DE NOTRE-DAME continuera « d'alimenter vingt-neuf fontaines, ainsi « dénombrées :

« La *fontaine Maubuée*, au coin de « la rue de ce nom et de la rue Saint- « Martin;

« La *fontaine Sainte-Avoie*, rue de « ce nom;

« La *fontaine Saint-Leu*, rue Salle- « au-Comte;

« La *fontaine Grenetat*, au coin de « la rue de ce nom et de la rue Saint- « Denis;

« La *fontaine Saint-Denis*, rue de « ce nom, près celle de Sainte-Foi;

« La *fontaine Saint-Martin*, rue de « ce nom, près l'ancienne abbaye;

« La *fontaine Saint-Côme*, au coin « des rues des Cordeliers et de la Harpe « (elle a été supprimée depuis);

« La *fontaine Saint-Severin*, au coin « de la rue de ce nom et de la rue Saint- « Jacques;

« La *fontaine Saint-Benoît*, place « Cambrai;

« La *fontaine Sainte-Anne*, cour de « la Sainte-Chapelle;

« La *fontaine de la place Maubert;*

« La *fontaine de la rue des Fossés-* « *Saint-Bernard;*

« La *fontaine Saint-Victor* (dite « d'*Alexandre*), au coin de la rue de « Seine, rue Saint-Victor;

« La *fontaine du marché Saint-* « *Jean;*

« La *fontaine des Blancs-Manteaux*, « rue de ce nom;

« La *fontaine des Audriettes*, au « coin de la rue de ce nom et de la rue « du Chaume;

« La *fontaine du marché Saint-* « *Martin;*

« La *fontaine du Temple*, près du « palais de ce nom;

« La *fontaine de l'Echaudé*, près de « la rue de ce nom;

« La *fontaine des Enfants-Rouges;*

« La *fontaine Boucherat*, au coin de « la rue de ce nom et de la rue Charlot, « au Marais;

« La *fontaine Sainte-Catherine* (ou « de *Birague*), rue Saint-Antoine;

« La *fontaine Saint-Louis*, rue de « Turenne, au Marais;

« La *fontaine des Tournelles*, au « coin de la rue de ce nom et de la rue « Saint-Antoine;

« La *fontaine Trogneux*, au coin de « la rue de Charonne, rue du Faubourg- « Saint-Antoine;

« La *fontaine Bas-Froid*, au coin de « la rue de ce nom et de la rue de Cha- « ronne;

« La *fontaine du marché Lenoir*, « faubourg Saint-Antoine;

« La *fontaine de la Petite-Halle*, « rue du Faubourg-Saint-Antoine, à l'en- « trée de la rue de Montreuil;

« La *fontaine du Ponceau*, au coin « de la rue de ce nom et de la rue Saint-« Denis.

« LA POMPE DE LA SAMARITAINE con-« tinuera d'alimenter :

« La *fontaine de la Croix-du-Tra-« hoir*, au coin de la rue de l'Arbre-Sec « et de la rue Saint-Honoré.

« Elle n'alimentera plus :

« La *fontaine de Desaix*, place Dau-« phine ;

« La *fontaine du Diable*, située à « l'angle de la rue de l'Echelle et de la « rue Saint-Louis.

« LES POMPES A VAPEUR DE CHAILLOT « fourniront de l'eau aux fontaines ci-« après désignées :

« La *fontaine* ci-devant des *Capucins*, « rue Saint-Honoré ;

« La *fontaine de la butte Saint-« Roch*, au coin de la rue des Moineaux « et de celle des Moulins (dite *fontaine « d'Amour*):

« La *fontaine de Richelieu*, rue de « ce nom, au coin de la rue Traversière ;

« La *fontaine Colbert*, rue de ce nom ;

« La *fontaine d'Antin*, à l'extrémité « de la rue Neuve-Saint-Augustin, et au « coin de celle de La Fontaine ;

« La *fontaine Montmartre*, rue de « ce nom, près le boulevard ;

« La *fontaine* ci-devant *des Petits-« Pères*, rue de ce nom ;

« La *fontaine des Innocents*, au mi-« lieu du marché de ce nom ;

« La *fontaine du Pilori*, dans la halle « au beurre ;

« La *fontaine de Médicis*, à la co-« lonne attenante à la halle aux blés.

« LES POMPES A VAPEUR DU GROS-« CAILLOU fourniront journellement de « l'eau aux fontaines ci-après désignées :

« La *fontaine de l'Esplanade des « Invalides* (ou du *Lion-Saint-Marc*) ;

« La *fontaine de Grenelle*, rue de ce « nom ;

« La *fontaine de la Charité*, rue Ta-« ranne ;

« La *fontaine de la ci-devant abbaye « de Saint-Germain-des-Prés* ;

« La *fontaine des Cordeliers*, rue de « ce nom. »

Après quelques dispositions relatives à l'entretien et à l'amélioration des pompes à vapeur, le décret porte que :

« LES EAUX DE BELLEVILLE ET DU PRÉ-« SAINT-GERVAIS continueront d'alimen-« ter les fontaines ci-dessous nommées :

« *Fontaine du Pré-Saint-Gervais*, « hors des barrières ;

« *Fontaine de Sainte-Périne*, de « Chaillot ;

« *Fontaine du Chaudron*, à l'extré-« mité du faubourg Saint-Martin ;

« *Fontaine des Récollets*, rue du « Faubourg-Saint-Martin ;

« *Fontaine de Saint-Lazare*, vis-à-« vis la maison de détention ;

« *Fontaine de Saint-Maur*, rue du « chemin Saint-Denis, faubourg du Tem-« ple.

« LES EAUX DE L'AQUEDUC D'ARCUEIL « continueront d'alimenter les quatre fon-« taines suivantes :

« La *fontaine Saint-Michel*, place de « ce nom ;

« La *fontaine de Sainte-Geneviève*, « vers la partie supérieure de la rue de « la montagne Sainte-Geneviève ;

« La *fontaine du Pot-de-Fer*, au coin « de la rue de ce nom et de la rue Mouf-« fetard :

« La *fontaine des Carmélites*, rue du « Faubourg-Saint-Jacques. »

Il faut ajouter au dénombrement une fontaine omise par le rédacteur du décret, et qui provient d'une dérivation de la fontaine des Carmélites :

La *fontaine de la rue d'Enfer*, près des Carmélites.

Ce dénombrement présente un total de soixante-six fontaines existantes à Paris avant l'an 1806. Dans ce nombre ne sont point comprises les fontaines établies dans les palais et dans leurs jardins.

Le même décret porte que, dans la ville de Paris, il sera érigé quinze fontaines nouvelles, et qu'elles seront établies dans les emplacements ci-après désignés :

Fontaine du marché des Jacobins, dit aujourd'hui Marché Saint-Honoré. Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

Château-d'Eau, place du Palais-Royal. Ici, rien ou presque rien n'était à construire, il n'y manquait que de l'eau ; j'en ai donné la description.

Fontaine de l'Ecole, sur la place de ce nom ; elle est composée d'un piédestal sur lequel est posé un vase de forme simple et pure. L'eau qui jaillit de quatre masques en bronze est reçue dans un bassin circulaire. Cette eau provient de la pompe Notre-Dame.

Fontaine du Palmier, située au centre de la place du Châtelet, à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change. Par sa forme, son isolement et par ses inscriptions, qui conservent la mémoire des victoires des armées françaises, cette fontaine mérite le titre de monumentale : elle fut construite en 1807. Au milieu d'un bassin circulaire de vingt pieds de diamètre, est un piédestal qui porte une colonne de cinquante-deux pieds de hauteur ; son fût a la forme d'un palmier et son chapiteau en offre les rameaux. De là est provenue la dénomination de cette fontaine.

Sur le piédestal sont quatre statues symboliques plus grandes que nature, et sculptées par M. Boisot ; elles représentent *la Loi, la Force, la Prudence, la Vigilance*. Unies entre elles par la jonction de leurs mains, elles forment un cercle autour de la base de la colonne, dont le fût est divisé par des anneaux de bronze doré, sur lesquels sont inscrits les noms des victoires remportées par les Français. Aux quatre angles du piédestal sont placées quatre cornes d'abondance dont les parties inférieures se terminent par des têtes de poissons marins qui lancent de l'eau. La face du piédestal qui regarde le Pont au Change, et la face opposée, sont décorées d'une large couronne de lauriers en relief, au centre de laquelle est une aigle éployée.

Au-dessus du chapiteau de la colonne on voit une portion sphérique en bronze doré, d'où s'élance une figure de même métal ; c'est celle de la Victoire, aux ailes éployées, élevant et tenant de chaque main une couronne.

Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe Notre-Dame.

Le même décret indique ensuite une fontaine à construire, au pied du regard de Saint-Jean-le-Rond, adossée à une des faces latérales de l'église de Notre-Dame, et destinée à fournir les eaux de la pompe Notre-Dame.

Une autre fontaine au pied du regard des Lions-Saint-Paul doit produire les mêmes eaux.

Fontaine de Popincourt, située dans la rue de ce nom, vis-à-vis la caserne. Elle est décorée d'un bas-relief représentant la Charité qui assiste un enfant et donne à boire à plusieurs autres ; elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de l'Hospice militaire du Gros-Caillou, située rue Saint-Dominique. Elle est isolée, et offre une construction carrée, ornée de huit pilastres et d'un entablement dorique. Sur une de ses faces est un bas-relief représentant Hygie donnant un breuvage à un guerrier épuisé ; dans les entre-pilastres sont des vases dont chacun est entouré par le serpent, symbole du dieu de la médecine. Cette fontaine fut terminée en 1809 ; ses eaux proviennent de la pompe à feu du Gros-Caillou.

Fontaine du palais des Arts ou *de l'Institut*, quai Conti. Cette fontaine ne consiste point en un monument isolé ; aux côtés du perron de la façade du Palais des Arts on a construit deux bassins, chacun desquels est rempli par quatre jets d'eau, sortis des gueules de quatre lions. Ces quatre lions, en fer fondu et d'un beau style, proviennent de la célèbre fonderie du Creuzot, village situé au bas du Mont-Cenis, département de Saône-et-Loire.

Cette fontaine est alimentée par les eaux d'Arcueil.

Fontaine Egyptienne, rue de Sèvres, située entre les nos 58 et 60 ; elle est adossée aux maisons. L'architecture et la statue placée dans une niche carrée portent le caractère égyptien ; les deux bras de cette statue sont collés le long de son corps, et de ses mains elle tient deux cruches qui répandent de l'eau provenue de la pompe du Gros-Caillou.

Au-dessus, en bas-relief, au lieu d'un ibis, on voit une aigle éployée (1).

Fontaine de la rue de Vaugirard ou du *Léda*, située à l'angle de la rue de ce nom et de celle du Regard. Elle n'est point isolée, mais adossée à l'angle de ces rues. On y remarque un bas relief en pierre, qui représente Léda caressant Jupiter métamorphosé en cygne ; à côté est une figure de l'Amour qui contemple le mystère. C'est du bec en métal de ce cygne que sort l'unique jet de cette fontaine qui fournit de l'eau d'Arcueil.

Fontaine de la place Saint-Sulpice. Elle était située au centre de cette place. Au-dessus de trois gradins est un bassin carré, du milieu duquel s'élève une con-

(1) En 1816 et 1817, des réparations à faire à cette fontaine suspendirent momentanément l'activité de ses eaux ; on y a suppléé par une bouche d'eau placée dans le voisinage.

struction quadrangulaire, dont chaque face est couronnée par une frise et un fronton. Deux tuyaux, l'un sur la face orientale, l'autre sur la face opposée, versent l'eau dans deux coquilles, d'où elle se répand, par six filets, dans deux bassins carrés placés au-dessous ; elle sort ensuite par quatre tuyaux des faces latérales de ces deux bassins, et retombe dans le grand bassin. Quatre bas-reliefs en marbre, sculptés par le sieur d'Espercieux, et des inscriptions indicatives de leur sujet, décorent les faces de cette fontaine. Celui de la face opposée à l'église de Saint-Sulpice est dédié à la Paix, les trois autres représentent l'Agriculture, le Commerce, les Sciences et les Arts.

Les dimensions de cette fontaine n'étant point en proportion avec l'étendue de la place, ni avec l'élévation du portail de Saint-Sulpice, elle se trouvait rapetissée par ce qui l'environnait. Elle fournit l'eau de la pompe du Gros-Caillou.

Cette fontaine, démolie en 1824, a été rétablie l'année suivante au centre de la cour du marché Saint-Germain, où elle se trouve beaucoup mieux proportionnée aux objets qui l'entourent ; elle a été, dans sa nouvelle place, entièrement ragréée.

Fontaine du Lycée ou *du Collége Bourbon*, établie rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin. Elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de la rue Censier, située au coin de cette rue et de la rue Mouffetard. On y remarque la figure, à mi-corps, d'un Satyre ou Bacchant, qui tient sous son bras et presse une outre, d'où, au lieu de vin, sort de l'eau qui provient de l'aqueduc d'Arcueil.

Fontaine au carrefour qui termine la rue du Jardin des Plantes. Cette fontaine isolée est d'un style pur. Son élévation présente un massif de maçonnerie dont la partie supérieure se termine en forme cintrée ; une large couronne de lauriers, au centre de laquelle était une aigle éployée, qu'on a fait disparaître, et un masque en bronze d'après l'antique, de la bouche duquel sort un jet, sont les principaux ornements de cette fontaine, qui se dessine avantageusement sur la verdure de quelques peupliers plantés derrière. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

Telles sont les fontaines nouvelles dont la construction fut ordonnée par le décret de 1806. Elles ont été exécutées depuis, ainsi que quelques autres dont ce décret ne fait pas mention ; je vais parler des plus remarquables de ces dernières.

Fontaine de Tantale, adossée aux maisons qui forment la pointe Saint-Eustache. Dans une niche est un vase qui reçoit l'eau sortie d'une coquille, au-dessus de laquelle est une tête couronnée de fruits, qui, la bouche ouverte, semble s'efforcer, mais vainement, de se désaltérer avec l'eau dont cette coquille est pleine. C'est en partie le sujet de la fable de Tantale, et la cause du nom donné à cette fontaine. Cette fontaine fournit de l'eau provenue de la pompe du pont Notre-Dame.

Fontaine de la place des Vosges, dite aujourd'hui Place Royale. Du centre du bassin situé au milieu de cette place, ou plutôt de ce jardin, s'élevait une gerbe d'eau, composée de plusieurs jets, qui produisaient un très bel effet. Cette belle fontaine, pareille à celle du jardin du Palais-Royal, et dont l'eau provenait du canal de l'Ourcq, a été détruite en 1819 ; elle est remplacée par la statue équestre de Louis XIII.

Fontaine de la rue du Ponceau. Un jet d'eau, situé à l'angle rentrant que forme cette rue, s'élançait à la hauteur de dix à douze pieds du milieu d'un bassin. Ce jet était alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq.

Fontaine du marché aux Fleurs, sur le quai Desaix. Elle consiste en deux bassins séparés qui ne se remplissent que les jours de marché ; alors on voit jaillir de chacun de leurs centres, et d'une calotte sphérique percée de plusieurs trous, des jets divergents. Ces eaux proviennent de la pompe Notre-Dame.

Fontaine ou *Château-d'Eau du boulevard Bondi.* Elle fut terminée en 1810. Sa beauté ne peut être comparée qu'à celle de la fontaine du marché des Innocents : si elle est moins riche en sculpture, ses eaux sont plus abondantes, et leur effet plus imposant et plus pittoresque. Elle est située sur l'esplanade du boulevard Bondi, entre la porte Saint-Martin et la rue du Temple.

Le plafond de son bassin est à 12 mètres au-dessous du niveau moyen des eaux du bassin de la Villette, par lesquelles cette fontaine est alimentée.

Sa construction et le jeu de ses eaux présentent une forme pyramidale, dont la base, qui est celle du bassin inférieur, a 13 mètres de rayon, et dont le sommet s'élève au-dessus du sol du boulevard à la hauteur de 5 mètres.

Une gerbe volumineuse jaillit d'une cuvette supérieure, y retombe, puis ses eaux se versent dans une seconde cuvette, d'où elles sont versées dans une troisième, et enfin dans le bassin; ainsi le jet supérieur se reproduit par trois cascades circulaires, et ses eaux se déploient plus largement à mesure qu'elles se rapprochent du bassin qui les reçoit.

D'autres ornements embellissent cette fontaine et en varient les effets. Quatre socles divisent le bassin circulaire; sur chacun de ces socles sont posés deux lions en fer fondu, qui de leur gueule lancent huit jets dans ce bassin.

Les arbres du boulevard mêlent leur verdure à l'éclat brillant de ces eaux, et l'ensemble de cette fontaine et de ce qui l'entoure est un spectacle d'autant plus admirable, que l'œil des habitants n'y était point accoutumé. Elle a été réparée en 1825.

Fontaine de l'Eléphant, située sur l'emplacement de la Bastille, entre le canal Saint-Martin et la nouvelle gare. Le décret qui ordonne sa construction est du 9 février 1810; il porte qu'il sera élevé sur cette place une fontaine sous la forme d'un éléphant en bronze, fondu avec les canons pris sur les Espagnols insurgés. Cet éléphant sera chargé d'une tour, et l'eau jaillira de sa trompe. Cette fontaine, qui, suivant ce décret, devait être terminée au plus tard le 2 décembre 1811, ne l'est pas encore en 1837, et les fondations furent posées en l'an 1810. Elle devait être magnifique et se présenter sous les formes que je vais décrire.

Une voûte à plein cintre, déjà construite en pierres dures et ouverte sur le canal, devait porter un socle surmonté de la figure colossale d'un éléphant en bronze, haut de plus de 24 mètres, y compris la hauteur d'une tour placée sur son dos: cet éléphant devait lancer l'eau par sa trompe.

On aurait monté à la tour, placée sur le dos de cet animal, par un escalier à vis pratiqué dans l'intérieur d'une de ses jambes, et chaque jambe aurait eu 2 mètres de largeur. Cette fontaine devait être décorée de vingt-quatre bas-reliefs en marbre représentant les sciences et les arts.

En parlant des fontaines les plus récentes, je dois rappeler celle du marché Saint-Martin, qui n'a été terminée qu'en 1817, et celle du marché Saint-Germain, située dans le milieu de la galerie destinée aux boucheries de ce marché. J'ai décrit l'une et l'autre.

Il est, à Paris, plusieurs autres fontaines que j'ai déjà mentionnées; plus simples, moins magnifiques, elles n'en sont pas moins utiles. Je me bornerai à dire que, sans y comprendre les nombreuses concessions faites aux palais, hôtels et maisons particulières, les distributions aux tonneaux, les fontaines marchandes, constructions placées dans diverses places publiques et sur les quais, et les bouches d'eau pour le lavage des rues, il se trouve cent vingt-sept fontaines ou regards publics dans l'intérieur de Paris.

Pour faire connaître la quantité d'eau distribuée à ces fontaines pendant vingt-quatre heures, je joins le tableau suivant:

EAUX FOURNIES EN VINGT-QUATRE HEURES.	MUIDS.	KILOLIT.
Par le canal de l'Ourcq	972,000	26,082,000
Par le Pré Saint-Gervais.	648	17,388
Par Belleville et Mesnilmontant.	432	11,592
Par la pompe Notre-Dame	3,600	96,600
Par l'aqueduc d'Arcueil	3,600	96,600
Par la pompe de Chaillot.	15,768	423,108
Par la pompe du Gros-Caillou	5,040	135,240
Et par les établissements particuliers	720	19,320
TOTAL.	1,001,808	26,881,848

A ces détails, fort abrégés, je vais en joindre quelques autres qui résultent de l'analyse des eaux qui remplissent le canal de l'Ourcq, et l'analyse des autres eaux dont s'abreuvent les habitants de Paris.

Analyse des eaux de Paris. Le 14 août 1816, une commission de savants fut nommée pour procéder à cette analyse importante. Les opérations les plus minutieuses, les plus propres à donner des résultats certains, furent employées. On prit des quantités égales de ces diverses eaux; quinze litres de chacune d'elles furent puisés et renfermés dans des vases de grès; puis, soumises à l'ébullition et entièrement évaporées, elles laissèrent chacune un résidu dont je vais faire connaître la composition.

Mais avant il convient de dire que les eaux du canal de l'Ourcq se composent de celles de la rivière de ce nom, puis de celles des rivières de la Collinance, de la Gergogne, de la Thérouenne, de la Beuvronne, prise à Claye, etc.

Les eaux de la rivière de l'Ourcq, qui fournit au canal 5,480 pouces, ont donné le résidu suivant :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire,	0	202
Carbonate de chaux,	2	362
Sels déliquescents,	0	208
Sel marin,	0	115
Matière végétal et eau,	1	051
Poids total du résidu,	3	938

L'eau de la Collinance, qui fournit 592 pouces, a donné le résidu suivant :

Sulfate calcaire,	0	269
Carbonate calcaire,	2	882
Sels déliquescents,	0	095
Sel marin,	0	144
Matière végétale et eau,	0	368
Poids total du résidu,	3	758

L'eau de la Gergogne, qui fournit 838 pouces, a donné :

Sulfate calcaire,	0	221
Carbonate calcaire,	2	703
Sels déliquescents,	0	223
Sel marin,	0	129
Eau et matière végétale,	1	447
Poids total du résidu,	4	723

L'eau de la Thérouenne, qui fournit 598 pouces, a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire,	0	304
Carbonate calcaire,	3	925
Sels déliquescents,	0	541
Eau et matière végétale,	1	032
Poids total du résidu,	5	802

L'eau de la Beuvronne, qui fournit 977 pouces, a donné :

Sulfate calcaire,	3	050
Carbonate calcaire,	3	855
Sels déliquescents,	1	275
Eau et matière végétale,	1	037
Poids total du résidu,	9	217

Les eaux de ces cinq rivières, mêlées dans le canal de l'Ourcq, ont aussi été soumises à la même analyse.

L'eau du canal de l'Ourcq a donné :

Sulfate calcaire,	0	257
Carbonate calcaire,	2	993
Sels déliquescents,	0	417
Sel marin,	0	114
Eau et matière végétale,	1	344
Poids total du résidu,	5	125

On a soumis à la même analyse les autres eaux de Paris, afin d'avoir des objets de comparaison. Voici les résultats de cette opération :

L'eau du pré Saint-Gervais, puisée à la fontaine du Chaudron, au coin du chemin de Pantin, a donné :

Sulfate de chaux,	6	655
Carbonate de chaux,	3	540
Sels déliquescents,	6	647
Sel marin,	0	439
Eau retenue par les sels,	4	000
Poids total du résidu,	21	281

Les eaux de Belleville et de Mesnilmontant, puisées au regard de Saint-Maur, ont donné :

Sulfate de chaux,	17	040
Carbonate de chaux,	3	850
Sels déliquescents,	3	518
Sel marin,	0	347
Eau retenue en combinaison,	2	338
Poids total du résidu.	27	073

L'eau d'Arcueil, puisée à la fontaine du palais de l'Institut, offrait un résidu très compacte et très adhérent à la capsule; il attirait fortement l'humidité; sa partie supérieure était en écailles blanches. Il a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire,	2	528
Carbonate calcaire,	2	536
Sels déliquescents,	1	646
Sel marin,	0	290
Eau,	1	835
Poids total du résidu,	8	835

L'eau de la Bièvre, prise avant son entrée à Paris, a donné :

Sulfate calcaire,	3	758
Carbonate calcaire,	2	047
Sels déliquescents,	1	638
Sel marin,	0	169
Eau,	2	212
Poids total du résidu,	9	824

L'eau de la Seine, prise au-dessus de l'embouchure de la Bièvre, a donné :

Sulfate calcaire,	0	761
Carbonate calcaire,	1	494
Sels déliquescents,	0	171
Matière végétale,	0	365
Poids total du résidu,	2	791

L'eau de la Seine, prise au-dessous de Paris, a donné :

Sulfate calcaire,	0	295
Carbonate calcaire,	1	940
Sels déliquescents,	0	378
Matière végétale,	0	308
Poids total du résidu,	2	921

Les principaux résultats de ces expériences sont que l'eau de la rivière de l'Ourcq est plus pure que celle du canal de ce nom, qu'elle approche de très près de celle de la Seine par sa pureté ;

Que l'eau du canal de l'Ourcq, celle de la Collinance et de la Gergogne, s'écartent peu de cette pureté ;

Que l'eau de la Thérouenne s'en éloigne davantage, son impureté étant double de celle de la Seine ;

Que l'eau de la Beuvronne, encore plus impure, n'est à cet égard surpassée que par l'eau de la Bièvre ; que son eau, prise à la fontaine du Ponceau, à Paris, est environ quatre fois plus impure que l'eau de la Seine, et trois fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq ;

Que l'eau du pré Saint-Gervais est sept fois plus impure que l'eau de la Seine, quatre fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq ;

Que les eaux de Belleville et de Mesnilmontant sont sept et neuf fois plus impures que l'eau de la Seine, quatre et six fois plus impures que les eaux mélangées du canal de l'Ourcq.

Ajoutons que les eaux de la Beuvronne, de la Bièvre, et surtout celles de Belleville et de Mesnilmontant, sont les plus impures, les moins propres à dissoudre le savon, et les moins promptes à cuire les légumes ; que les eaux de la Thérouenne, de la Seine sous Paris, et celles de l'Ourcq, sont celles qui les cuisent le plus promptement.

En dernière analyse, les eaux de la Seine sont meilleures que les eaux de l'Ourcq ; les eaux de l'Ourcq sont meilleures que celles d'Arcueil, du pré Saint-Gervais, de Belleville et de Mesnilmontant.

Les événements de 1814 et de 1815 interrompirent les travaux du canal de l'Ourcq ; mais ils ont été repris dans la suite. Une loi du 20 mai 1818 autorise la ville de Paris à emprunter une somme de sept millions pour l'achèvement du canal de l'Ourcq ; et un traité, conclu le 19 avril précédent, entre le préfet de la Seine et les sieurs Saint-Didier et Vassal, garantit la continuation et l'achèvement de ces travaux. Par ce traité, la compagnie s'engagea à exécuter à ses frais tous les travaux et ouvrages d'art nécessaires à la confection du canal Saint-Denis ; et il lui fut accordé, pendant 99 ans, à dater du 1er janvier 1823, un droit de navigation sur ce canal. Cette compagnie s'est engagée, de plus, à fournir à la ville de Paris quatre mille pouces d'eau, et à terminer tous les travaux à faire pour l'achèvement du canal de dérivation de l'Ourcq, depuis la prise d'eau à Mareuil jusques et compris le bassin de la Villette, moyennant la somme de 7 millions 500,000 fr. Les travaux du canal de Saint-Martin et de la gare de l'Arsenal ne furent point compris dans cette entreprise.

Le 13 novembre 1821, ces derniers travaux ont été définitivement adjugés à la compagnie Saint-Didier et Vassal, pour la somme de 4,470,000 fr.

Depuis ce traité, les travaux ont été repris et continués sans relâche. Ils sont terminés aujourd'hui.

Le canal de Saint-Denis a, comme je l'ai dit, été terminé en mai 1821.

Egouts de Paris.

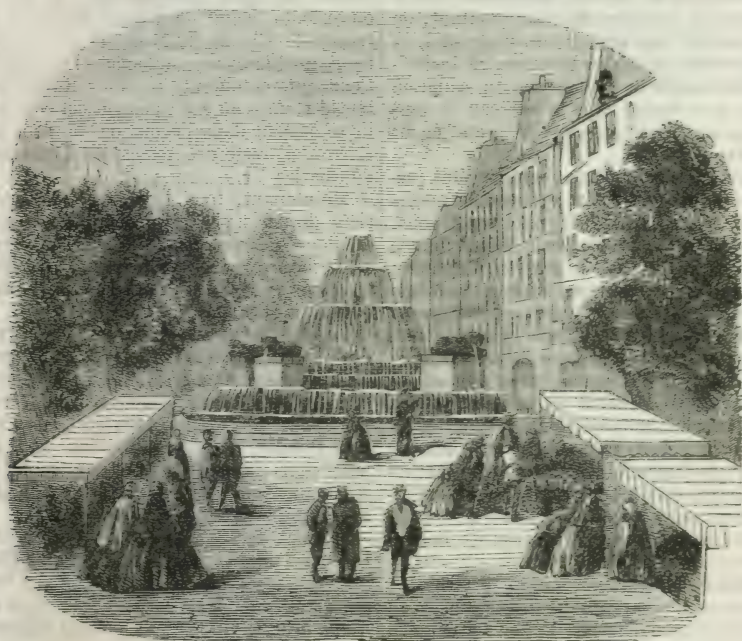
La Seine et la Bièvre, dans la partie méridionale de Paris, la Seine et le ruis-

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

seau de Mesnilmontant (1), dans la partie septentrionale de cette ville, recevaient l'écoulement des eaux pluviales. Lorsqu'on eut creusé des fossés autour des murailles de Paris, ces fossés servirent d'égouts. Quelques parties, aujourd'hui voûtées, conservent encore la direction des fossés : telle est notamment la partie de l'égout qui, de la rue de l'Ecole-de-Médecine, se jette dans la Seine au-dessus de l'Institut ou du Collége Mazarin.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris vers l'an 1370, fut le premier qui fit couvrir de maçonnerie une partie de la rigole qui se jetait dans le ruisseau de Mesnilmontant, et qui se trouvait enserrée dans l'enceinte que fit construire Charles V.

Avant 1412, il existait un égout couvert sous la rue Saint-Antoine, qui versait ses eaux dans les fossés de la Bastille. Cet égout, appelé Pont-Perrin, répandait une odeur insupportable pour les ha-



Le Château-d'Eau.

bitants de l'Hôtel de Saint-Paul, alors séjour ordinaire des rois de France. On le détourna en cette année, et on le dirigea à travers la culture Sainte-Catherine, par la rue des Egouts et celle de Saint-Louis, à l'extrémité de laquelle on le retourna à l'ouest parallèlement aux murs de l'enclos du Temple. Arrivé à la porte de ce

(1) Ce ruisseau est certainement le même qui, dans un diplôme de Childebert Ier, est nommé *Savara*. Ce roi, entre plusieurs dons qu'il fit à l'église de Saint-Vincent, lui cède toutes les pêcheries qui sont sur la Seine, depuis le pont de la Cité jusqu'au point où le ruisseau appelé *Savara* se jette dans cette rivière. *Cum piscatoriis omnibus in ipso alveo Sequanæ sumentque initium a ponte Civitatis, et sortiuntur finem ubi alveolus veniens SAVARA præcipitat se in flumine.* (*Diplomata chartæ* de Bréquigny, tome I, page 54.)

nom, il traversait le fossé de la ville par un canal en maçonnerie, et parvenait au ruisseau de Mesnilmontant ; là, il recevait dans sa direction un autre égout qui venait de la rue Saint-Denis, suivait la rue du Ponceau et celle du Vertbois, jusqu'à son entrée dans le fossé.

Ces deux égouts étaient à découvert ; on établissait de petits ponts aux endroits où le passage public l'exigeait ; et la rue du Ponceau doit son nom à un de ces ponts.

Les eaux du quartier des halles se rendaient au ruisseau de Mesnilmontant, en suivant la rue actuelle du Cadran. L'égout voûté de la rue Montmartre traversait les fossés de la ville sur un canal en bois, et se versait dans le ruisseau de Mesnilmontant, nommé alors le grand égout de la ville.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1605 : à cette époque, François Miron, prévôt de Paris, fit, à ses dépens, voûter l'égout du Ponceau, depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Saint-Martin ; ses successeurs n'apportèrent pas le même zèle pour la salubrité publique. Les égouts étaient encombrés d'immondices stagnantes, dont les exhalaisons faisaient craindre des maladies contagieuses. On en ordonna le nettoiement en 1610. Plusieurs projets, pour débarrasser Paris de ces cloaques putrides, furent présentés sous le règne de Louis XIII, et non exécutés ; on se borna, en 1663, à les nettoyer. La longueur totale des égouts voûtés était de 1,207 toises, et celle des égouts découverts de 4,121 toises.

Dans l'intervalle de 1663 à 1671, on s'occupa plus sérieusement que jamais de la salubrité de Paris ; on fit voûter quelques égouts ; le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de faire, chaque année, une visite dans leur étendue totale. On construisit l'égout de l'Hôtel des Invalides, qui traverse l'esplanade et se jette dans la Seine.

En 1714, on répara l'égout de la Vieille rue du Temple ; en 1718, on reconstruisit celui de la rue Saint-Louis ; en 1722, les quartiers du Louvre, de Saint-Honoré, de la butte Saint-Roch, prenant de l'accroissement, on sentit la nécessité de reculer, de ce côté, les limites de la ville, et de les porter entre les rues d'Anjou, de la Ville-l'Evêque et le faubourg Montmartre. On accordait des priviléges à ceux qui voudraient y bâtir ; mais le voisinage de l'égout et ses exhalaisons étaient un grand obstacle à l'établissement de nouvelles habitations. On ordonna, en cette même année, le creusement d'un grand égout entre le Calvaire et le Ponceau de Chaillot ; mais cette ordonnance ne fut point alors exécutée : ce ne fut que dans les années 1737 et 1740 que les travaux du grand égout furent commencés et achevés ; il fut revêtu de murs et voûté.

En 1754, on avait voûté la partie inférieure de l'égout Montmartre ; en 1754, on exécuta celui de l'Ecole-Militaire, à travers le Champ-de-Mars, et ceux de la rue Saint-Florentin et de la place Louis XV. Ceux qui entourent le Palais-Royal datent du temps où fut construit cet édifice ; ils se jettent dans l'égout de la place du Carrousel, reste des fossés de l'enceinte de Charles VI.

Maintenant, tous les égouts de l'intérieur de Paris, si l'on en excepte l'égout du Ponceau, qui est encore à découvert au faubourg Saint-Denis, sont, dans une longueur de 103 mètres, revêtus de maçonneries et voûtés.

Le grand égout commence Vieille rue du Temple ; depuis ce point, il entoure une grande portion de la partie septentrionale de Paris, et se prolonge, en suivant l'extrémité des Champs Elysées, jusqu'au quai Debilly, au bas de Chaillot, où il se jette dans la Seine. Dans son cours, il reçoit un grand nombre d'égouts moins considérables dont je ne parlerai pas.

L'égout de Rivoli s'étend depuis le palais des Tuileries jusqu'à la rue Saint-Florentin, en suivant la direction de la rue de Rivoli. Ses travaux sont immenses et d'une grande solidité ; ils ont été achevés en 1807.

L'égout de la rue Saint-Denis, dont la voûte sert de base à l'aqueduc dit Galerie de Saint-Laurent, a été terminé en 1800.

L'égout de la rue Montmartre, qui sert de base à la conduite des eaux du canal de l'Ourcq, a été terminé en 1812.

L'égout de la rue du Cadran a été terminé en 1813.

Les égouts de la partie méridionale de Paris, de la Cité et de l'île Saint-Louis, sont moins considérables ; je n'en parlerai pas ; je me bornerai à donner la totalité de l'étendue en mètres de tous les égouts et de leurs embranchements :

		mètres.
Dans la partie septentrionale de Paris	. . . .	21,020
Dans la partie méridionale	. .	4,708
Iles de la Cité et Saint-Louis		282
	Total	26,010

Bains.

Dans les temps même de barbarie, les bains étaient fort en usage à Paris : on les nommait étuves. Plusieurs rues et impasses de cette ville en ont porté ou conservé le nom : tels sont la rue des Vieilles-Etuves-Saint-Martin, qui s'est nommée aussi rue Geoffroy-des-Bains; la rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, et la ruelle des Etuves, près la rue de la Huchette, qui porte aujourd'hui le nom de rue du Chat-qui-Pêche; le cul-de-sac des Peintres, qui portait, au quatorzième siècle, le nom des Etuves; le cul-de-sac des Etuves, rue Marivaux ; la ruelle dite Arche-Marion, qui portait autrefois le nom d'Etuves-aux-Femmes. Le défaut de linge rendait les bains nécessaires.

Chaque matin, au treizième siècle, des crieurs parcouraient les rues de Paris, pour avertir les habitants que les bains étaient préparés. C'est ce que prouve la pièce intitulée *les Crieries de Paris.*

Seignor, car vous alez baingnier
Et étuver sans delaier ;
Li baing sont chaut, c'est sans mentir.

L'usage général était de se baigner avant le repas ; et, chaque fois qu'on donnait une fête ou qu'on se livrait à quelque partie de débauche, on commençait toujours par prendre des bains.

Les barbiers, au dix-septième siècle, étaient étuvistes, et on allait se baigner chez eux.

Aujourd'hui, il existe à Paris plusieurs établissements de ce genre ; voici les plus remarquables :

Bains Saint-Sauveur, où l'on entre par la rue Saint-Denis, construits sur l'emplacement de l'église de ce nom. Ces bains se distinguent de plusieurs autres par la propreté et la commode distribution des cabinets de bains.

Bains Chinois. Construction pittoresque et bizarre, faite pour attirer les yeux et les pratiques, exécutée d'après les dessins de M. Lenoir le Romain, et située sur le boulevard des Italiens : outre des bains commodes, on y trouve un restaurateur et un café.

Bains Montesquieu, situés dans la rue de ce nom, près le Palais-Royal. Établissement nouveau dans une rue nouvelle : façade imposante au dehors, luxe et commodité dans l'intérieur.

Bains Turcs, rue du Temple. Ils sont aussi très recommandables par la propreté et l'agrément.

Bains de la rue Taranne, en face de celle du Dragon, tenus par M. Deruez, pharmacien, avec élégance et propreté.

Bains de la rue du Bac, au coin de celle de la Planche. Ils sont commodes, agréables et très fréquentés.

Bains de la rue Chantereine, nº 30, dans l'emplacement du théâtre Olympique.

Il en existe plusieurs autres dont je ne parlerai pas.

Paris souterrain.

CATACOMBES, dont la principale entrée est dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer ou d'Orléans.

Avant de parler de cet ossuaire souterrain, il convient de donner quelques notions sur les causes de l'étendue des vastes excavations dont il occupe une partie.

Les pierres des anciens édifices de Paris furent anciennement tirées des carrières ouvertes sur les bords de la rivière de Bièvre, au faubourg Saint-Marcel, à l'emplacement des Chartreux et du Mont-Parnasse. Il paraît qu'au commencement du quatorzième siècle on entreprit d'exploiter les bancs calcaires des carrières situées sous le faubourg Saint-Jacques et sur les territoires de Mont-Souris et de Gentilly (1).

Ces exploitations, pendant plusieurs siècles, se firent sans surveillance, sans méthode, sans respecter les limites des propriétés, et au gré des entrepreneurs, qui fouillèrent fort avant dans la campagne, et même fort avant sous la ville. L'Observatoire, le Luxembourg, l'Odéon, le Val-de-Grâce, le Panthéon, l'église de Saint-Sulpice, les rues Saint-Jacques, de la Harpe, de Tournon, de Vaugirard, etc.,

(1) Ces notions sont extraites d'un procès-verbal sur la nature et l'origine des pierres qui ont servi à la construction de divers édifices de Paris ; procès-verbal commencé le 11 juillet 1678 et terminé le 18 avril 1679, fait par ordre de Colbert, et que M. Héricart de Thury a publié dans sa Description des Catacombes, page 138.

fondés sur le vide de ces carrières immenses, sont, pour ainsi dire, suspendus sur des abîmes.

Le gouvernement, indifférent sur le désordre et les dangers de ces fouilles qu'il ne dirigeait ni ne surveillait, le fut aussi longtemps sur les accidents nombreux qu'elles occasionnaient, sur les éboulements, les affaissements de terrain, et sur les alarmes qu'ils répandirent. Des plaintes multipliées attirèrent enfin son attention. Ces accidents s'étaient surtout manifestés en 1774, et ce ne fut qu'à la fin de 1776 qu'on ordonna une visite générale, et la levée des plans de toutes les excavations. Cette visite procura la certitude, dit M. Héricart de Thury, « que les temples, les palais, et la plupart des voies « publiques des quartiers méridionaux de « Paris étaient près de s'abîmer dans des « gouffres immenses; que le péril était « d'autant plus redoutable, qu'il se pré- « sentait sur tous les points (1). »

En 1777, fut créée une compagnie d'ingénieurs, spécialement chargée de consolider toutes les excavations, ainsi qu'une administration générale des carrières. Le sieur Charles-Alexandre Guillaumot en fut nommé inspecteur général. Le jour même de son installation, une maison de la rue d'Enfer fut engloutie à 28 mètres au-dessous du sol de sa cour.

Depuis 1777, on n'a point suspendu les travaux souterrains qui continuent encore. On a vu de temps en temps quelques affaissements se manifester, et deux assez récemment : l'un à la porte occidentale du jardin du Luxembourg, et l'autre dans la rue des Catacombes; mais on a l'espoir que ces accidents deviendront très rares, et enfin cesseront entièrement.

Ce n'est point ici le lieu de décrire l'immensité des travaux opérés par l'administration des carrières; je dirai seulement que chaque galerie souterraine correspond à une rue de la surface du sol, et que les numéros des maisons ont en bas des numéros qui leur correspondent en haut; de sorte que s'il arrive un éboulement, on sait aussitôt à quel endroit des carrières doit se faire la réparation.

C'est dans une partie de ces souterrains, qu'à l'exemple des villes de Rome, de Naples, etc., on a établi des Catacombes ou ossuaires composés de tous les ossements du cimetière des Innocents et d'autres cimetières de Paris. Voici les causes de cet établissement :

Le cimetière de l'église des Innocents servait à plus de vingt paroisses de Paris; depuis près de mille ans les générations venaient successivement s'y engloutir (1). Le voisinage en était infecté; les habitants des rues adjacentes, pendant plus de deux siècles, portaient des plaintes aux gouvernants, qui, pleins de respect pour la routine et pour les morts, leur sacrifiaient les vivants.

En 1780, un accident arriva dans les caves des maisons de la rue de la Lingerie, par le voisinage d'une fosse qui devait contenir près de deux mille corps; les vives réclamations des habitants de cette rue, un mémoire que publia, en 1783, le sieur Cadet-de-Vaux, inspecteur général de la salubrité, où ce savant faisait fortement sentir les dangers de conserver plus longtemps ce cimetière dans le centre de Paris, déterminèrent enfin le conseil d'État à s'occuper de cet objet; il ordonna, par un arrêt du 9 novembre 1785, que l'emplacement de ce cimetière changerait de destination et serait converti en marché public (2).

L'archevêque de Paris, par un décret de 1786, consentit à ce que le cimetière des Innocents fût supprimé, ordonna que le terrain serait défoncé à la profondeur de cinq pieds, la terre passée à la claie, et que les ossements seraient transportés dans le nouveau cimetière souterrain (3).

(1) *Description des Catacombes de Paris*, page 144.

(1) M. Héricart de Thury a calculé que, pendant sept siècles seulement, ce cimetière a dû dévorer un million deux cent mille cadavres.

(2) Voyez, ci-dessus, *Eglise*, *Cimetière*, *Fontaine* et *Marché des Innocents*.

(3) Les fouilles exécutées à cette époque ont fait découvrir un phénomène assez étrange pour que nous en parlions ici. Voici un extrait du compte qu'en rend M. Thouret dans son *Rapport sur les exhumations du cimetière et de l'église des Saints-Innocents*, lu dans la séance de la Société royale de Médecine, tenue au Louvre, le 3 mars 1789 :

« Dans ces vastes dépôts, formés par les « fosses communes, la destruction avait « établi un ordre de choses particulier. Là, « comme dans les sépultures éparses à la « surface du sol, elle ne semblait point dé-

Déjà les carrières souterraines de la plaine de Mont-Souris étaient choisies pour recevoir les ossements de ce cimetière; la maison de la Tombe-Isoire, située au même lieu, était acquise pour servir d'entrée aux Catacombes; et, par l'activité des travaux, on était parvenu à consolider les ciels des galeries souterraines, à disposer les lieux pour leur nouvelle destination.

« rober ses traces. Tout annonçait, au con-« traire, qu'elle s'y était occupée à les mul-« tiplier et à les fixer. Les cercueils conservés « dans toutes leurs dimensions et leur soli-« dité, la terre qui les environnait empreinte « d'une couleur noire très intense, attes-« taient la lenteur de la décomposition der-« nière. A l'exception de cette teinte dont « elles étaient salies extérieurement, les biè-« res avaient conservé leur fraîcheur. A « l'intérieur, on reconnaissait la couleur na-« turelle de la substance dont elles étaient « formées. Le même degré de conservation « se remarquait sur les linceuls. Les corps « eux-mêmes, n'ayant rien perdu de leur « volume, et paraissant enveloppés de leur « voile, sous la forme de larves, ne semblaient « avoir éprouvé aucune altération. En dé-« chirant l'enveloppe funèbre, on voyait « que leurs chairs s'étaient conservées; le « seul changement qu'on y apercevait con-« sistant en ce qu'elles étaient comme chan-« gées en une masse ou matière mollasse, « dont la blancheur, encore relevée aux lu-« mières par la teinte noire du sol, parais-« sait plus éclatante. La première idée qui « s'offrit, à cette vue, fut de penser qu'une « couche de chaux avait été répandue sur « ces corps; mais, en examinant leur état « avec attention, cette erreur fut promp-« tement dissipée; et l'on reconnut toutes « les parties molles converties en une sub-« stance pulpeuse, le plus souvent très so-« lide, d'une blancheur plus ou moins pure, « déjà connue sous le nom de gras, par « les fossoyeurs; n'ayant plus de tissu fi-« breux, s'écrasant sous les doigts, où elle « paraît onctueuse et comme savonneuse au « toucher; se durcissant à l'air sec, où elle « prend quelquefois un poli luisant et une « sorte d'éclat métallique; susceptible de se « ramollir à l'air humide, où elle se couvre « de moisissures très abondantes, et qui of-« frent les couleurs les plus vives et les plus « variées; formée, à l'extérieur, par la peau « dont on reconnaît le tissu grenu, et em-« brassant toute l'épaisseur du corps adi-« peux, ou de la couche de graisse placée « au-dessous, qui se change en gras de la « plus grande blancheur, d'une consistance « serrée et compacte; offrant ensuite une « masse alvéolaire, quelquefois très rare, « très spongieuse, très légère, qui paraît « correspondre au tissu cellulaire, et dans « l'épaisseur de laquelle on distingue long-« temps toutes les couches des muscles, tou-« tes les divisions des faisceaux qui les for-« ment, toutes les directions de leurs fibres, « comme empreintes et ombrées, en traces « fugitives et légères, d'un brun rougeâtre « très clair. En général, ces masses ont tous « les contours des membres; elles en pré-« sentent toutes les formes. C'est une sorte « de modification d'une espèce nouvelle et « très remarquable, qui rend, à l'aide de « quelques soins, les corps susceptibles de « se conserver. Parmi ceux que l'on a trou-« vés le plus parfaitement transformés, et « qui font partie de la collection réunie « pour conserver l'histoire de ce phénomène, « plusieurs se sont gardés, depuis trois ans, « sans avoir éprouvé d'altération. Ces mo-« mies mémorables offrent tous les linéa-« ments de la figure, tous les traits de la « physionomie et du visage. Les yeux y « sont conservés, ainsi que le volume, l'em-« bonpoint, les cheveux, les cils, les sour-« cils, les paupières. Ce n'est point un chan-« gement borné à la surface : il a lieu dans « toute l'épaisseur des chairs, il se remarque « également dans toutes les cavités, où l'on « voit la plupart des viscères conservés sous « la même forme. La même substance s'of-« fre aussi à l'intérieur des os, où elle oc-« cupe tous les épanouissements, toutes les « divisions de la membrane médullaire, et « jusqu'aux cellules du tissu alvéolaire ou « du diploë.

« Cependant, quelque active, quelque « profonde que paraisse cette transmuta-« tion, elle trouve plusieurs parties réfrac-« taires : tels sont les cheveux, les ongles, « qui se conservent intacts; les os, dont les « cellules les plus minces, les lames les « plus délicates restent inaltérables et pu-« res, au milieu de ce changement qui fond « les muscles, les ligaments, les tendons, et « qui dénature jusqu'aux cartilages. Tels « sont encore certains principes colorants, « tels que celui de la bile, celui des glandes « bronchiques, le pigmentum de la cho-« roïde, la partie rouge du sang, et peut-

Plusieurs grands vicaires, docteurs en théologie, les desservants de plusieurs paroisses, etc., vinrent, le 7 avril 1786, avec toute la pompe sacerdotale, bénir et consacrer dans toutes les règles le cimetière souterrain.

Pour opérer le transport des ossements de celui des Innocents, on n'avait attendu ni le consentement de l'archevêque ni la cérémonie de la bénédiction. Les inscriptions des Catacombes attestent que la première translation se fit dans les mois de décembre 1785, janvier, février, mars et avril 1786 ; la seconde, dans le mois de décembre 1786, et mars 1787 ; la troisième, dans le mois d'août 1787, jusque dans celui de janvier 1788.

Les ossements des cimetières supprimés de Saint-Eustache et de Saint-Etienne-des-Grès y furent transférés en mai 1787. Dans la suite, pendant et après les orages révolutionnaires, les corps des personnes tuées dans les troubles et les ossements des cimetières des autres paroisses et maisons religieuses de Paris, y furent successivement déposés.

Le cimetière des Innocents avait encore de nouvelles richesses à fournir aux Catacombes. En 1808, lors des premiers travaux exécutés sur son emplacement pour l'aqueduc du canal de l'Ourcq, on fit encore des découvertes sépulcrales. Les ossements furent transférés aux Catacombes, et les cercueils au cimetière de Montmartre.

En 1809, les mêmes travaux produisirent une nouvelle découverte de fosses jusqu'alors inconnues ; elles accrurent la triste collection des Catacombes.

En 1811, en construisant les halles qui entourent le marché des Innocents, et en fouillant la terre jusqu'à cinq mètres de profondeur, on découvrit encore des fosses funèbres et des ossements qui furent partagés entre les cimetières de Montmartre et du Père Lachaise ; ce qui revint aux Catacombes y fut transporté du 19 janvier au 19 mars 1811, et déposé dans une fosse particulière : dépôt qui forme une masse de 70 mètres cubes.

Je laisse les détails de divers autres transports faits aux Catacombes, et je passe à leur état actuel.

On doit à M. Frochot, préfet de la Seine, le bienfait d'avoir rendu intéressantes, presque agréables, de vastes et sombres cavernes tapissées de têtes et d'ossements humains. Ce fut pendant les années 1810 et 1811 qu'il s'occupa de familiariser ainsi la vie avec la mort.

On descend aux Catacombes par plusieurs portes (1) ; la plus généralement fréquentée est située dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer ou d'Orléans. Après avoir descendu 90 marches, on se trouve dans une galerie de 19 mètres 14 centimètres d'élévation ; puis on arrive dans une autre galerie de l'ouest qui est à l'aplomb de la rangée occidentale des arbres de la route d'Orléans, route en cet endroit entièrement excavée. Après plusieurs détours on aperçoit les constructions faites pour empêcher la contrebande souterraine, et les grands ouvrages commencés, en 1777, pour la consolidation de l'aqueduc d'Arcueil. Puis on parcourt des galeries longues et sineuses, et on descend, par un escalier, dans une exploitation inférieure que reconnut, en

« être aussi la substance propre des muscles, « dont on retrouve, ainsi que des autres « principes que nous venons de nommer, la « couleur longtemps durable, et quelque« fois même survivant à la matière du gras, « dans les masses de cette substance que ces « principes peuvent pénétrer de la teinte « qui leur est propre. Mais, cette partie « exceptée, cette transformation soumet en « entier toutes les autres : la peau, le corps « adipeux, les membranes, les muscles et « les organes, en plus ou moins grande « partie, les cartilages, les parties glandu« leuses, tendineuses, ligamenteuses et apo« névrotiques ; enfin, la matière même des « fluides. »

(1) On a le projet d'établir, pour les Catacombes, une entrée plus convenable, sur le flanc d'un terrain enfoncé appelé la Fosse-aux-Lions, non loin du boulevard extérieur, entre les barrières Saint-Jacques et de la Santé. Une avenue de 200 mètres au moins, plantée en cyprès, conduirait depuis le boulevard jusqu'à la partie inférieure de cette fosse, où l'on ouvrirait une entrée à la grande galerie des Catacombes. Cette entrée serait ornée d'architecture, portant un caractère convenable. Sur le boulevard, et en tête de l'avenue, seraient élevés deux pavillons, l'un destiné au logement du concierge, et l'autre servant d'abri aux personnes qui se présenteraient et seraient obligées d'attendre pour être introduites.

1777, un militaire vétéran, nommé Décure, ouvrier de l'inspection. Cet ouvrier, se rappelant sa longue détention dans les casemates de Port-Mahon, exécuta, pendant cinq années, à ses heures de loisir, un plan en relief de cette place, et construisit un vestibule en silex. Voulant pratiquer un escalier commode dans la masse, il causa un éboulement dont il fut mortellement blessé.

Près de là on voit d'anciennes exploitations, un grand pilier taillé dans la masse calcaire, qui offre des traces évidentes d'un courant souterrain; un autre pilier en pierres sèches, couvert d'une incrustation d'albâtre calcaire, gris et jaunâtre; enfin à 80 mètres de ce pilier, on arrive au vestibule des Catacombes, et on y lit ces inscriptions :

Has ultrà metas requiescunt beatam spem expectantes,
« Arrête, c'est ici l'empire de la mort. »

On en lit plusieurs autres, et peut-être dans ce lieu, comme dans le reste des Catacombes, y sont-elles répandues avec une prodigalité qui en diminue l'effet.

En entrant est un cabinet particulier qui contient une collection minéralogique; elle offre une série complète de tous les échantillons des bancs de terre et de pierres qui constituent le sol de la Tombe-Isoire ou des Catacombes.

Dans un ancien carrefour de ces souterrains, entre quatre murs de consolidation, M. Héricart de Thury a fait établir aussi un cabinet de pathologie, où sont classées avec méthode toutes les espèces d'ossements déformés par quelques maladies.

Un ancien et vaste atelier de carrière a été choisi pour recevoir les corps qui, en novembre 1804, furent exhumés du cimetière supprimé de Saint-Laurent; l'entrée de cette crypte est décorée de pilastres d'ordre du pestum; et au fond est un piédestal construit en ossements, dont les moulures se composent de tibias de la plus grande dimension; au-dessus est une tête de mort.

L'autel des Obélisques fut construit en 1810, et sa construction masque des travaux de consolidation faits pour soutenir le ciel de la carrière, dont les affaissements annonçaient une ruine prochaine. Cet autel et ses obélisques ont des formes imitées de l'antique, et des piédestaux, placés aux deux côtés de l'autel, sont construits avec des ossements.

D'autres travaux de consolidation ont reçu la forme d'un monument sépulcral, et sont connus sous le nom du Sarcophage du Lacrymatoire ou tombeau de Gilbert, à cause des vers suivants composés par ce poëte :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs !
Je meurs ; et sur ma tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Le piédestal de la lampe sépulcrale est encore un de ces objets qui rompent la monotonie lugubre de ces souterrains et de leurs longues murailles, toutes tapissées de têtes de morts. Ce monument se compose d'une lampe antique et du piédestal qui la supporte; près de là est le pilier du Memento.

La *fontaine de la Samaritaine* est un épisode du voyage. Des eaux éparses ont été recueillies dans un bassin que l'on a entouré d'un mur qui sert d'appui à la double rampe de l'escalier : on la nomma d'abord la Source du Léthé ou de l'Oubli; on lui a donné ensuite le nom de Samaritaine, à cause d'un verset de l'Évangile qu'on y a gravé.

En novembre 1813, on jeta, dans ce bassin, quatre poissons rouges ou dorades chinoises : ils y vivent et prospèrent, mais ne s'y reproduisent pas.

Au-delà se voient les ossements des victimes de diverses scènes sanglantes qui se manifestèrent à Paris pendant la révolution :

Celles des combats de la place de Grève, de l'hôtel de Brienne, et de la rue Meslée, chez le commandant du guet, les 28 et 29 août 1788;

Du combat de la manufacture de papiers peints de M. Réveillon, faubourg Saint-Antoine, le 28 avril 1789;

Du combat du château des Tuileries, le 10 août 1792;

Des journées des 2 et 3 septembre 1792.

On descend aux Catacombes basses par un escalier sous lequel on a construit un aqueduc qui conduit les eaux d'une source voisine dans le puits de la Tombe-Isoire; puis on voit un pilier de forte dimension, élevé pour soutenir le ciel de la carrière, qui, fendu, lézardé en plusieurs endroits, faisait craindre un éboulement. Les inscriptions de ce pilier sont quatre strophes, irées des *Nuits Clémentines*, composées sur la mort du pape Ganganelli :

cette construction a reçu le nom de Pilier des Nuits Clémentines. On sort ensuite des Catacombes ; on remonte aux galeries supérieures ; on parcourt un vestibule, un long corridor ; enfin on arrive au bas d'un escalier bâti, en 1784, sur le bord du chemin qui conduit du hameau de Mont-Souris au Petit-Montrouge , chemin nommé depuis quelques années rue des Catacombes. Cet escalier a 17 mètres 53 centimètres de hauteur.

On revoit avec joie la lumière du jour, et, en quittant cette sombre région des morts pour retourner dans celle des vivants, on semble renaître. Si l'on sort sans regret de ces souterrains funèbres, ce n'est pas sans avoir éprouvé des émotions inconnues, reçu des leçons salutaires sur le néant des vanités humaines et sur le pouvoir invincible de la mort, qui met au même niveau et la tête de celui qui commande le plus absolument et celle de l'esclave le plus soumis, celle du noble, du riche et de l'utile citoyen. Les têtes des assassins aux gages de Charles IX , de Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine, restent en paix à côté de celles de leurs nombreuses victimes : les têtes qui furent animées par une aveugle intolérance, par un fanatisme sanguinaire, reposent tranquillement auprès de celles des hommes éclairés par le savoir, conduits par la raison.

Quels abondants sujets d'étude pour les physionomistes, s'ils pouvaient connaître le génie, la moralité et les habitudes des personnes, d'après les formes des crânes qui sont ici rassemblés!

En sortant des Catacombes, on présente à ceux qui les ont parcourues, un registre où chacun est invité à exprimer les sensations qu'il a éprouvées. Ce registre est chargé d'inscriptions offrant des traits d'esprit ou de sentiment, des sentences morales, les unes en vers, d'autres en prose : on les trouve partout ; mais elles sont ici à leur place. Quel sujet, tout triste qu'il soit, peut échapper à la gaîté française? Elle s'est exercée sur ces Catacombes, et le registre dont je viens de parler en contient plusieurs preuves ; je ne citerai que les deux suivantes :

Disciples de Rancé, ces lieux sauront vous plaire ;
Un silence éternel et la nuit en plein jour
Y favorisent la prière.
Venez-y. Quant à moi, je le dis sans détour,
J'aime mieux en plein vent admirer la lumière,
Et fêter tour à tour
Bacchus et la gaîté, mes amis et l'amour.

Qu'on se moque de moi, que partout on me glose :
Je me rends, et je crois à la métempsycose.
Oui, le fait est certain, après l'instant fatal,
Chacun de nous devient arbre, plante, animal.
Ici j'ai reconnu la sœur de mon grand-père,
Mon oncle, mon cousin, ma nourrice et mon frère.
Mais, grand Dieu ! qu'ils étaient changés !
Ils étaient tous en *os rangés* (orangers).

Cimetières ou *Champs de repos.*

L'Assemblée constituante défendit, en 1790, d'enterrer les morts dans l'intérieur des églises. Par arrêté de la préfecture du département de la Seine, du 21 ventôse an IX (12 mars 1801), il est ordonné que trois enclos de cimetière seront établis hors de la ville de Paris.

Le premier , situé au nord, fut affecté aux 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements ;

Le second, à l'est, aux 5e, 6e, 7e et 8e arrondissements ;

Le troisième, au sud, aux 9e, 10e, 11e et 12e arrondissements.

En 1804, Napoléon renouvela la défense d'enterrer dans les églises, et ordonna que quatre cimetières seraient établis hors de l'enceinte de Paris. Il est inutile d'exposer ici la nécessité de cette détermination. Ces cimetières sont, au nord de Paris, ceux de Montmartre , du Père-Lachaise ou de Mont-Louis ; et au sud de cette ville, ceux de Vaugirard et de Sainte-Catherine.

Les Parisiens ont une prédilection particulière pour le cimetière du Père-Lachaise et semblent dédaigner les trois autres, qui cependant méritent aussi de les intéresser.

CIMETIÈRE DE MONTMARTRE, d'abord nommé Champ-de-Repos. Il est situé hors du mur d'enceinte près de la barrière Blanche et de celle de Montmartre. Il fut établi sur l'emplacement d'une ancienne carrière à plâtre. Son étendue était fort circonscrite : en 1819, il fut agrandi, et sa surface est aujourd'hui de 30 arpents. L'inégalité de son sol produit des points de vue pittoresques. On voit plusieurs tombeaux plus ou moins simples, ornés d'arbustes et de fleurs , et la plupart enrichis d'inscriptions attendrissantes.

On y remarque ceux de Barthélemi-Pierre-Lecouteulx, neveu du sénateur de ce nom ; de Gabriel-Marie-Jean-Baptiste Legouvé, auteur du poème sur le mérite des femmes , et de son épouse Élisabeth Sauvan-Legouvé.

On voit le tombeau d'Adrienne Chameroy, actrice distinguée, à laquelle les prê-

tres de sa paroisse refusèrent les honneurs funèbres, qui ne lui furent rendus que par des ordres supérieurs.

En parcourant les vallons de cette enceinte, on trouve les monuments de plusieurs personnes célèbres, tels que ceux de J.-H.-J. Thomas de La Tour-du-Pin, de J.-F. Saint-Lambert, de Dazincourt, acteur des Français et professeur au Conservatoire, etc. Les inscriptions les plus touchantes sont celles qui peignent la douleur d'une mère pour une fille chérie. Ceux qui se plaisent à nourrir leur imagination de pensées mélancoliques pourront se satisfaire dans ces lieux qui offrent aux yeux le tableau d'un jardin pittoresque, et à l'âme de douces émotions.

Cimetière de l'Est, de Mont-Louis ou du *Père-Lachaise*, situé au nord-est et hors de l'enceinte de Paris, à quelque distance de la barrière des Amandiers et dans la commune de Charenton.

François de Lachaise, jésuite, confesseur de Louis XIV, depuis 1676 jusqu'au 20 janvier 1709, époque de la mort de ce prêtre, suivant des témoignages très accrédités, fut plus qu'il ne convenait à un religieux, et surtout à un confesseur du roi, l'ami du luxe et des plaisirs. Il obtint de la munificence de ce roi, sujet des jésuites, la propriété de Mont-Louis, et fit construire une maison de campagne qu'on voyait encore avant 1820, époque de sa démolition.

L'enclos de Mont-Louis, destiné à être un des cimetières de Paris, fut ouvert aux morts le 1er prairial an XII (21 mai 1804) ; sa surface était de 51 arpents 45 perches. Son site est heureux et varié : une partie, en plaine, occupe la hauteur du plateau ; l'autre partie, en pente, descend jusqu'au bas du coteau, et forme plusieurs inégalités pittoresques. La vue dont on y jouit s'étend sur une grande partie de Paris et sur les campagnes environnantes. Ces divers avantages ont fait la fortune de ce cimetière, et les affections respectables des parents pour la mémoire de leurs morts l'ont transformé en un véritable Elysée : tous ceux qui le parcourent désirent l'avoir pour dernier asile (1).

Les cimetières de Paris, jusqu'alors hideux, repoussants, devenaient pour cette ville des foyers de corruption : loin d'attirer les vivants, ils leur inspiraient de l'horreur. Ici la mort se présente sous une face gracieuse, et ne réveille que des sentiments moraux ou attendrissants : la nature est appelée à embellir ses propres ravages, et les roses de la jeunesse couvrent souvent la tombe des vieillards.

Les monuments sépulcraux, qui déjà ont envahi une grande partie de l'enclos, se présentent sous des formes et des matières différentes. Les uns ont de la grandeur, beaucoup d'apparence et de richesse ; d'autres sont simples et humbles. Ces premiers ont la forme de temples, de chapelles sépulcrales, de caveaux funèbres, de pyramides, d'obélisques, de cippes, de colonnes. Les seconds sont en bois et ont la forme d'une croix inscrite. Ceux qu'on peut ranger dans la classe moyenne, et ce sont les plus nombreux, se composent d'une table de pierre ou de marbre, terminée en forme circulaire ou en forme d'autel antique, plantée verticalement en terre, inclinée, ou couchée horizontalement.

Chaque tombeau est protégé par une enceinte en bois ou en fer plus ou moins vaste : les unes sont spacieuses ; les autres n'ont à peu près que les dimensions de la fosse. A l'exception des tombeaux les plus somptueux qui restent stériles, la plupart sont ornés de fleurs, d'arbustes en pleine terre ou placés dans des vases ; quelques tombeaux sont couverts de roses ; la fleur des orangers répand son parfum sur quelques autres, un vase rempli d'eau, un arrosoir sont placés là pour entretenir leur verdure. Ce devoir, imposé par de pieuses et douces affections, est religieusement observé. Là sont aussi un ou deux siéges où les amis, les parents viennent se reposer auprès de la cendre des amis, des parents dont ils regrettent la perte ou honorent la mémoire.

Sur les monuments de cette classe moyenne, on voit souvent appendus des bouquets, des couronnes de fleurs ; on y voit les incriptions les plus touchantes.

Les portions de terrain concédées le sont temporairement ou à perpétuité. Malheur aux parents dont la fortune met des bornes à leur sensibilité !

Parmi les monuments les plus considérables, il faut citer le tombeau d'Héloïse

(1) Les Champs-Elysées, le Séjour des bienheureux, les Champs sacrés, etc., des anciens, n'étaient que des cimetières destinés aux âmes vertueuses.

et d'Abélard (1), placé à droite en entrant dans le cimetière : tombeau qui, après avoir souvent changé de place, trouvera sans doute en ce lieu un asile stable. Il faut citer dans la même catégorie une chapelle sépulcrale, située sur la hauteur du coteau, construite au dix-neuvième siècle dans le style du quatorzième, par un artiste italien, sur le modèle de la *Santa-Casa*, ou chapelle de *Notre-Dame-de-Lorette*.

D'autres monuments sont ornés de colonnes de marbre, et ont la forme de chapelles sépulcrales. Dans quelques-uns, tels que celui de mademoiselle Raucourt, se voit le buste des défunts.

Les amis des arts verront avec intérêt le tombeau d'un époux, situé à mi-côte, devant lequel est la figure d'une femme dans l'attitude de la douleur. Cette figure en marbre, plus grande que nature, est représentée assise, les coudes appuyés sur ses genoux et le visage couvert par ses deux mains.

Les symboles les plus fréquemment employés dans ces monuments funèbres sont le hibou, le sablier, la torche ardente renversée, les lacrymatoires, les vases cinéraires.

L'orgueil féodal s'est ici peu manifesté : les armoiries de famille sont rares ; et, parmi plusieurs milliers de monuments, j'en ai vu peu chargés de blasons.

Plusieurs guerriers, célèbres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, ont des monuments dans cette enceinte. Je ne parlerai que de celui du général Masséna, érigé en 1817. Il offre, sur un piédestal de cinq pieds de haut, un obélisque de vingt pieds. Sur une de ses faces est le portrait de ce guerrier, qui n'avait pas besoin de bâton de maréchal de France pour être illustre.

Plusieurs tombeaux sont magnifiques et ornés d'inscriptions élégantes ; mais ni le marbre, ni les belles épitaphes ne sont des titres à l'illustration des morts. Ce faste, employé à revêtir le néant, fait naître des réflexions peu favorables aux vieilles opinions des vivants. On s'éloigne bientôt de ces monuments de l'orgueil pour s'arrêter devant ceux du mérite modeste.

De ce nombre est le tombeau simple, remarquable par sa matière et son objet, de Jean-François Gauthier de Biauzat, avocat à Clermont-Ferrand, député à l'Assemblée des notables, ensuite aux Etats-Généraux, qui, après avoir dignement exercé plusieurs fonctions dans la magistrature, mourut conseiller à la Cour d'appel de Paris, le 22 février 1815. Ces lignes expriment la tendresse et les regrets de ses enfants, partagés par ses amis :

Au meilleur des pères,
ami dévoué,
citoyen courageux,
magistrat intègre ;
ses enfants,
Reconnaissants de sa bonté,
honorés de ses vertus,
sensibles à sa perte.

Les fils, filles et gendre du défunt ont fait transporter une pierre de lave d'Auvergne pour former ce monument, afin de réunir les affections du pays natal à la tendresse filiale.

Dans ce nouvel Elysée, on voit plusieurs tombeaux d'hommes qui ne sont renommés que par leurs emplois, leurs dignités ou leur opulence ; il en est qui le sont par leurs talents. Je me bornerai à désigner quelques-uns de ces derniers. Les monu-

(1) Abélard, inhumé au prieuré de Saint-Marcel de Châlons-sur-Saône, fut ensuite, le 21 avril 1143, furtivement transféré au Paraclet. En 1163, le corps d'Héloïse fut réuni à celui de son amant; alors on construisit le monument que l'on voit. En 1497, on transféra ce monument, de la chapelle du Petit-Moutier dans la grande église ; on sépara les ossements des deux personnes, on leur érigea un tombeau à chacun. Ces deux tombeaux furent placés de chaque côté du chœur.

En 1630, Marie de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclet, fit placer les deux tombes dans la chapelle de la Trinité.

En 1792, les deux corps furent transportés dans l'église de Nogent-sur-Seine, et déposés dans un caveau particulier. Ces corps étaient alors dans un même cercueil, et séparés par une lame de plomb.

En 1800, ces corps et le monument furent transférés dans le jardin du Musée des Antiquités nationales. En 1814, ce monument fut placé dans la seconde cour de ce Musée ; en 1815, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés; de là, dans une chambre de la maison du P. Lachaise; et en 1817, le 6 novembre, on le transporta à la place qu'il occupe aujourd'hui. Ainsi, Abélard et Héloïse ont été unis, séparés, et ont beaucoup voyagé après leur mort.

ments élevés à Molière et à La Fontaine ont une enceinte commune.

Ailleurs sont groupés ceux de Delille, de Chénier, de Boufflers, de Parny, de Guinguené, de Suard, de Vincent, peintre; de Brongniart, architecte. Sur le vaste tombeau du premier, on ne lit que ces mots : *Jacques Delille.*

L'urne cinéraire consacrée à Boufflers porte cette inscription : *Mes amis, croyez que je dors.*

Les inscriptions de ces tombeaux inspirent généralement de l'intérêt. Il en est en vers français : on ne croit guère à la sincérité d'une douleur métriquement exprimée. Celles qui sont en prose agissent plus fortement sur l'âme du lecteur, surtout lorsqu'elles peignent les regrets des pères, des mères, pour leurs enfants chéris : rien n'est plus touchant que ces élans de leur douleur. Je cite les suivantes à cause de leur précision :

Notre Emilie est là.
Ici repose mon meilleur ami : c'était mon frère.

On trouve, parmi les nombreuses épitaphes, ces mots fréquemment répétés : *Bon père, bon époux, bonne mère, bonne épouse.* Ces répétitions donnent, si je ne me trompe, la mesure des progrès de la morale publique : on les croit propres à honorer la mémoire du mort. Autrefois on aurait cru mieux le louer en étalant, non ses vertus, mais des titres, des dignités et des signes de sa puissance.

Si l'inégalité des fortunes a banni l'égalité parmi ces tombeaux, la force de l'opinion publique y a maintenu la tolérance : elle règne dans ce séjour des morts. Le protestant repose en paix non loin du catholique, et le philosophe près du dévot. A côté de l'expression du sentiment, ou d'une pensée de haute sagesse, on lit quelquefois ces formules de l'église : *Priez pour lui; De profundis.*

Les israélites ne sont pas confondus avec la foule des morts ; ils reposent dans une portion particulière de ce jardin sépulcral ; peut-être les israélites ont-ils eux-mêmes désiré cette ségrégation de mauvais exemple.

On a construit en 1820 la porte d'entrée de ce cimetière ; elle s'ouvre sur le boulevard d'Aulnay.

Cimetière de Vaugirard, situé hors de la barrière et à l'entrée du village de ce nom. Il n'a point l'étendue des cimetières dont je viens de parler; il n'est pas non plus aussi riche en monuments funèbres et fastueux; il est plutôt le cimetière des pauvres que celui des morts opulents. Cependant il s'y voit plusieurs monuments remarquables par leur beauté et leur recherche. De ce nombre sont les tombeaux de l'épouse du sieur Détrez, médecin ; de Zélia, fille du sieur Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, etc.

On y voit aussi les tombeaux de Leris-Clairon-de-Latude, actrice célèbre; de Jean-François de La Harpe, membre de l'Institut national, fort connu par ses talents et l'instabilité de ses opinions; d'Alphonse Leroi, professeur à l'École de Médecine, etc.

Plusieurs autres monuments fort simples se font remarquer par des inscriptions que le cœur a dictées, et qui parlent au cœur de ceux qui s'y arrêtent.

Cet emplacement est circonscrit dans des bornes trop étroites pour la nombreuse population destinée à y être engloutie. Depuis 1810 on avait senti son insuffisance ; en conséquence, on a établi un autre cimetière hors et près de la barrière du Mont-Parnasse, qui comprend le Moulin-Moliniste, et s'étend jusqu'à la chaussée du Maine. L'emplacement, environné de hauts murs, est très vaste. Le hameau du Mont-Parnasse, composé de guinguettes, d'une salle de spectacle et de salons de danse, avoisine et égaie le séjour des morts.

Cimetière de Sainte-Catherine ; il est situé au quartier Saint-Marcel, à côté de l'ancien cimetière de Clamart, qui, encombré de cadavres, ne pouvait plus être en usage, et fut fermé en 1793 (1).

Le nouveau cimetière est déjà presque entièrement occupé par les tombeaux et les vastes fossés où l'on jette pêle-mêle les corps dont ce quartier abonde.

C'est dans ce cimetière que reposent les restes d'un homme dont la gloire fut longtemps associée à celle des généraux français qui combattirent avec succès pour la liberté de leur patrie... Respectons sa cendre et son dernier asile. Voici l'inscription de son tombeau:

(1) Le nom de ce cimetière abandonné vient d'un ancien hôtel de Clamart, situé près de son emplacement, hôtel qui existait encore en 1646.

Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, *général en chef des armées françaises, né à Arbois, département du Jura, le* 14 *février* 1761, *mort à Paris le* 5 *avril* 1804.

Ce monument fut élevé par la piété filiale d'Elisabeth Pichegru.

Parmi un grand nombre de monuments plus ou moins fastueux, et dont les inscriptions sont plus ou moins dignes d'être citées, je choisis la suivante, gravée en lettres d'or sur une colonne en marbre noir : *Ci-gît Charles Devilliers, maître en Chirurgie, décédé le* 30 *juillet* 1812. Son fils Charles lui érigea ce monument où on lit aussi ce quatrain un peu satirique :

Du fond de son cercueil vous que Charles contemple,
Gens opulents, qui n'êtes bons à rien,
Prosternez-vous et suivez son exemple :
Il ne fut jamais riche et fit toujours du bien.

Ce cimetière, placé dans l'enceinte de Paris, sera sans doute, comme les autres, transféré au dehors de cette ville.

Cette insuffisance des cimetières, et le besoin de les renouveler, de les étendre, fait craindre que, dans les temps futurs, le séjour des morts n'envahisse celui des vivants.

Cette matière fait naître d'autres réflexions. Les anciens cimetières, hideux, attristants, objet de répugnance et d'horreur, étaient fuis par les vivants. Les cimetières nouveaux attirent une infinité de curieux, ont le charme des beaux jardins. Les inscriptions des tombeaux, au lieu de tristes *De Profundis*, d'images sinistres et affligeantes, offrent les expressions touchantes et les regrets naïfs et sincères de l'amour maternel. On y voit, et j'aime à le redire, ce qu'on n'avait jamais vu : les tombeaux environnés de roses au printemps, d'autres fleurs et d'arbustes en d'autres saisons, soignés, arrosés par les parents et les amis du défunt. De lugubres sépulcres sont changés en parterres fleuris ; et, à la faveur d'une consolante illusion, la vie semble se familiariser avec la mort.

L'abolition de quelques vieilles entraves, la faculté laissée aux Parisiens de manifester, dans un lieu convenable, leur attachement religieux envers leurs amis et leurs parents, ont suffi pour opérer cette métamorphose, signe incontestable des progrès de la civilisation.

Musée ou Galerie des Antiques, au Louvre. Ce musée fut composé, en grande partie, de statues et autres monuments, fruits des conquêtes de l'armée d'Italie en 1797, et recueillis, conformément au trait de Tolentino, par les sieurs Berthollet Moitte, Monge, Thouin et Tinet, commissaires nommés par le gouvernement pour la recherche des objets de sciences et d'arts. C'est aux soins scrupuleux que ces artistes et savants ont apportés dans l'encaissement et le transport de ces objets précieux, que l'on doit leur heureuse conservation. Le sieur Raymond, membre de l'Institut et architecte du palais du Louvre fut chargé de disposer et d'embellir les salles du Vieux-Louvre, destinées à recevoir dignement ces chefs-d'œuvre d'antiquité.

Ce musée fut, pour la première fois, ouvert au public le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800). Deux jours auparavant on y avait célébré l'inauguration de l'Apollon Pythien, et consacré, par une inscription qui sera citée, le placement de cette précieuse statue.

Au-dessus et à l'extérieur de la porte du Musée, on plaça le buste colossal de Bonaparte.

Les plafonds, les colonnes et autres ornements accessoires de ce musée, étaient décorés comme ils le sont aujourd'hui.

Vestibule.

Statues. La belle Diane chasseresse, qui était à Versailles. Une autre colossale de Bacchus et une de Marc-Aurèle.

Bustes colossaux de Sérapis, de Minerve, d'Hadrien, d'Antinoüs, d'Antonin Pie, de Lucius Vérus ; bustes ordinaires d'Esculape et de Domitien.

Siéges : l'un consacré à Cérès, l'autre à Bacchus.

Un grand candélabre en marbre, le plus grand qui nous reste de l'antiquité.

Salle des Empereurs.

Les statues colossales de Minerve, dite la Pallas de Velletri, celles de Cérès, de Melpomène et de Néron, etc.

Statues de proportion ordinaire. Celles de Julien que les chrétiens ont nommé l'Apostat ; de Septime-Sévère ; de Pupien ; une que l'on croit être d'Othon ; celles de Domitien, d'Antinoüs en Hercule, d'Auguste, etc.

Têtes en bronze de Tibère et de Claude ; les bustes en bronze de Claude et de Titus ; les bustes en marbre d'Élius César, fils adoptif d'Hadrien ; les bustes de Lucius Vérus, de Commode, de Septime-

évère, de Caracalla, de Gordien d'Afrique le père, de Pupien, etc.

Le Trépied du Capitole, en marbre penlique, d'un seul bloc.

Deux sarcophages ornés de bas-reliefs; ux de l'un représentent des Néréides, et ux de l'autre les Muses, etc.

Salle des Saisons.

Les statues d'Esculape, de deux Faunes ec la Panthère, une autre d'un Faune repos, d'une Bacchante, de Vénus sornt du bain; deux Cupidons, l'un en fragent; celles d'Hygie, de Vénus Génitrix, Cérès, d'une Nymphe, d'Ariadne, de lore, d'un Génie funèbre, etc.

Groupe d'Apollon avec le Griffon.

Les bustes de Trajan le père, de Phippe le père, de Lucius Vérus jeune, de atidie, de Plautille, de Vibius Volusias, d'Emilien, d'un inconnu, de Néron, une femme romaine, de Lucius Cér, etc.

Les bas-reliefs : l'un représentant la rocession des Panathénées, l'autre une acchanale, etc.

Salle des Hommes illustres.

Un Philosophe inconnu, Démosthènes, rajan vêtu en philosophe : ces figures ont assises, ainsi que celles de Ménandre, e Posidippe et de Sextus de Chéronée; n Guerrier debout que l'on a pris pour hocion; une statue de Minerve dont les ras sont modernes.

Les hermès d'Alcibiade, de Mercure nagonios, d'Hippocrate et de Q. Hortenus, etc.

Salle des Romains.

La statue d'un orateur romain qu'on a ris pour Germanicus : elle porte une iscription grecque qui apprend qu'elle a é sculptée par Cléomène, fils de Cléoiène, Athénien; statue de Cérès, belle gure que l'on croit devoir attribuer à la use Clio; celle qu'on a nommé Mars; elles d'Auguste, du sacrificateur, modèle 'exécution pour les draperies; d'un Hés grec, d'une Prêtresse d'Isis, dite la estale du Capitole; de Julie, femme de eptime-Sévère, très bien conservée; le uerrier blessé, dit le Gladiateur mouant, superbe statue; une Vestale, l'Aninoüs du Capitole, belle figure; Vénus au ain, jeune fille romaine; Tibère, fragent d'une statue d'Hercule, dite le Torse du Belvédère, sculptée par Apollonius, fils de Nestor, Athénien.

Les bustes d'Hadrien, de Marcus Junius Brutus, meurtrier de César; de Lucius Junius Brutus, fondateur de la république romaine; du Faune à la tâche, de Palémon, de Septime-Sévère; bustes en bronze de Faune, et d'un jeune homme avec diadème, etc.

Salle du Laocoon.

Statues. Jason, dit Cincinnatus, belle statue de marbre pentélique; une Amazone, Adonis, Discobole se préparant au jeu, autre Discobole, un ministre de Mithra, connu sous le nom de Pâtris; une petite statue de Bacchus; la statue dite la Vénus de Médicis, chef-d'œuvre d'élégance et de grâce, exécutée en marbre de Paros, et l'un des objets les plus précieux de cette collection. L'heureuse attitude de cette figure a sans doute excité l'admiration des anciens qui en ont fait diverses copies; je l'ai trouvée représentée jusque sur des fragments de vases romains. Les modernes l'ont aussi plusieurs fois copiée (1).

Groupes. Méléagre et son chien, l'Amour et Psyché; le Laocoon, dont le sujet pathétique est composé avec un rare talent; c'est un chef-d'œuvre de dessin et d'expression. La tête de Laocoon est admirable. Ce groupe est un des ouvrages les plus parfaits qu'ait produits le ciseau des antiques statuaires (2).

Hermès. La Tragédie, la Comédie, Dieu marin, appelé l'Océan.

Une figure en bronze qui représente un jeune homme assis, nommé le Tireur d'épines.

Bustes de Jupiter colossal, de Lucius Vérus, de Commode, de Claudius Albinus, de Galba; portraits de deux personnages dits Caton et Porcie.

Salle d'Apollon.

Statues. Mercure, dit l'Antinoüs du Belvédère, une des plus parfaites qui soient restées des temps antiques; deux statues de Mars vainqueur : une d'Uranie ou l'Espérance, et l'Apollon Pythien : cette statue sans égale est le sublime du beau idéal. Dans cette riche collection on trouve

(1) Cette belle statue a été enlevée en 1815.

(2) Il a été enlevé en 1815.

de belles figures d'hommes ou de femmes : celle-ci nous représente un dieu. L'art n'a rien produit d'aussi parfait.

Sur une table de bronze, placée entre la plinthe et le piédestal de cette statue, fut gravée l'inscription suivante : « La « statue d'Apollon qui s'élève sur ce pié- « destal, trouvée à Antium sur la fin du « quinzième siècle, placée au Vatican, par « Jules II, au commencement du seizième « siècle, conquise, l'an v de la république, « par l'armée d'Italie, sous les ordres du « général Bonaparte, a été fixée ici le « 21 germinal an VIII, première année de « son consulat (1). »

Cette statue, placée au fond de la salle dans une niche flanquée de deux colonnes venues d'Aix-la-Chapelle, se détachait sur un fond de marbre sombre, et recevait un jour très favorable. Elle était accompagnée d'ornements dignes de sa haute importance, et de deux sphinx de granit rouge oriental, placés aux deux côtés des marches du perron sur lequel était posé le piédestal de la statue. Ces marches étaient en marbre précieux, et au centre on voyait cinq carreaux de mosaïque antique ; d'un côté était la Vénus d'Arles, monument national trouvé dans la ville de ce nom ; et de l'autre, Isis Salutaire.

Les autres statues de cette salle sont celles de Bacchus Indien, ou le barbu ; d'Apollon Lycien, d'Antinoüs égyptien, en marbre pentélique ; d'un autre Antinoüs, en marbre rouge, presque colossale ; celles de Bacchus en repos, de Mercure, de Junon, dite la Junon du Capitole ; de Bacchus, l'une des plus belles que l'on connaisse de ce dieu ; la figure assise d'un dieu égyptien, en albâtre.

Des petites figures : celles d'Apollon Sauroctone, ou Tueur de lézards ; de Mercure, de Mars, le Torse d'Apolline ou jeune Apollon ; la figure d'Apollon delphique, d'Antinoüs, d'Isis, de Junon, de Minerve, d'une autre Minerve avec le géant Pallas, etc.

Les groupes de Leucothée et de Bacchus, son nourrisson ; d'Hercule et Télémaque, dit l'Hercule Commode.

Les bustes de Rome, de Caracalla, de Commode, de Macrin, de Nerva, de Trajan, de Tibère, de Vitellius, de Faustine la mère, de Faustine la jeune, d'Antinoüs, de Julie Mammée, de Démosthènes, un des plus beaux portraits de cet orateur athénien, de Néron et de Gallien, bustes très rares, et celui du Soleil, dit l'Alexandre du Capitole.

(1) Cette statue, chef-d'œuvre de l'art, a été enlevée en 1815.

Les têtes d'Ariadne, dite du Capitole, superbe tête d'Antinoüs, celles de Minerve, d'Alexandre Sévère, de Pâris, l'amant d'Hélène ; d'Omphale et de Bacchus indien.

Les bas-reliefs du trône de Saturne, d'un sacrifice appelé Suovetaurilia ; d'une Conclamation, cérémonie pratiquée aux funérailles des Romains, et des Danseuses.

Un autel triangulaire, avec des bas-reliefs très élégants.

Deux grands siéges, en rouge antique, destinés à l'usage des bains, et qui ont servi de chaire pontificale dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

Deux candélabres ornés de sculptures.

Salle de Diane.

Tous les objets antiques contenus dans cette salle résultent des conquêtes de la grande armée pendant les campagnes de 1806 et 1807.

Deux statues d'Hygie, déesse de la santé ; celles d'Apollon Lycien, d'Antinoüs, d'Atys, de Minerve : la draperie et autres détails de cette dernière sont d'un travail exquis, elle appartient à l'école de Praxitèle ; celle d'un Athlète, de Sabine, épouse d'Hadrien, de deux Muses, de Thésée, d'un Athlète, de Vertumne, de l'empereur Didius Julien, de Marc-Aurèle, d'un Athlète et d'Apollon.

Les bustes de Plotine, épouse de Trajan ; de Matidie, sa nièce ; de Marciana, sa sœur ; d'un Athlète et de Livie, femme d'Auguste.

Les têtes de Septime-Sévère, de Marc-Aurèle jeune, de Périclès, de Claude et d'Hercule.

Un bas-relief représentant Bacchus, dieu des Saisons.

Ce musée contenait encore plusieurs autres belles productions de l'antiquité, que le rédacteur de la notice de 1814 a arrangées dans un supplément ; en voici la nomenclature :

Hermaphrodite, statue couchée ; un Paysan qui éventre un chevreuil ; l'Enfant à l'oie ; figure d'Auguste en marbre de Paros ; un jeune Athlète en bronze de grandeur naturelle ; une Minerve pacifique.

Un groupe représentant Messaline tenant dans ses bras le jeune Britannicus, son fils.

Bustes : d'un personnage inconnu, de Scipion l'Africain l'ancien ; trois bustes de femmes romaines inconnues; ceux de Minerve, de l'empereur Gallien, de Gordien Pie, de Faune.

Deux hermès de Socrate, ceux d'Homère, d'Euripide, de Miltiade, de Thémistocle, à ce qu'on présume, enfin celui d'Alexandre. On y voit une inscription grecque portant ces mots : *Alexandre macédonien, fils de Philippe.* C'est le portrait le plus authentique de ce conquérant; trouvé près de Tivoli en 1779, il fut donné, en 1803, par le chevalier d'Azara, au chef du gouvernement français.

Les têtes de Ménélas, de Claudius Drusus, de Bacchus, de Crispine en bronze; celle de Germanicus, très belle; celle d'Hippocrate et celle de Virgile, venue de Mantoue.

Les bas-reliefs d'Antinoüs, du festin de Bacchus et des forges de Vulcain.

Cippes d'Amemptus, de Fundanius Velinus.

Autel rond, orné de huit figures en bas-relief, représentant les Suivants de Bacchus.

Urne cinéraire d'Aurélius Orestes, de Cornélia Epitycha. Autre de porphyre avec son couvercle : elle avait servi de monument funèbre à M. de Caylus, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Vases : un en marbre de Paros, dans la forme des vases étrusques; autour on voit huit figures qui représentent les Suivants de Bacchus; l'autre est de basalte et de forme très élégante : il a servi à des fonts baptismaux à Naples.

Trépied d'Apollon en marbre pentélique; Lion en basalte vert.

Inscriptions athéniennes, composées de deux tables de marbre pentélique, contenant les noms des guerriers athéniens morts en divers combats, dans l'année 458 avant notre ère vulgaire.

Ce musée, dont je ne puis ici caractériser et expliquer toutes les parties, ni indiquer le degré de beauté, la matière de tous les sujets, se composait, au commencement de l'an 1814, de deux cent cinquante-quatre pièces.

En 1815, les objets les plus précieux de cette collection en furent enlevés. Mais il reste encore un grand nombre d'articles intéressants, auxquels on a eu soin d'ajouter plusieurs autres qui furent acquis depuis cette époque.

Société royale des Antiquaires de France, située rue des Petits-Augustins, n° 16, dans les bâtiments des ci-devant Petits-Augustins, ou de l'ancien Musée des Monuments français. Le premier établissement de cette société portait la dénomination d'Académie Celtique. Le 9 germinal an XIII (30 mars 1805), elle tint, sous ce nom, sa première séance générale au Louvre, puis occupa une salle de l'hôtel de Bullion, rue J.-J. Rousseau. Le 9 juin 1806, ses séances furent transférées dans le chœur de l'église des Petits-Augustins, ou du *Museum* des Antiquités nationales, puis dans une des salles de cet établissement.

Cette société publia, en 1807, le premier numéro de ses Mémoires : on y remarque une série de questions adressées aux savants de l'Europe, sur les anciens usages qui sont en vigueur dans différents cantons de la France (1); elle en publia seize numéros, ornés de gravures, qui forment cinq volumes.

En 1812 et 1813, cette société, désunie, ne tenait plus de séances. En 1814, elle se reorganisa sous le nom de Société des Antiquaires de France, fit d'autres règlements, réunit ses membres épars qui, ne voyant plus les objets qui avaient causé leur éloignement, concoururent avec zèle à ses travaux et à sa réorganisation. Elle obtint dans la même année un diplôme de Société Royale. Elle a depuis publié douze volumes de ses Mémoires sur les mœurs et antiquités nationales.

Le Palais de la Bourse, situé rue Vivienne, entre les rues des Filles-Saint-Thomas et de Feydeau. La Bourse de Paris était établie dans une partie de l'ancien palais Mazarin, et dans l'édifice anciennement occupé par le Trésor Royal; pendant la révolution, elle fut transférée dans l'édifice des Petits-Pères, ensuite au Palais-Royal, dans la galerie de Virginie.

Il convenait que la Bourse eût un édifice spécial, digne de la capitale d'un grand Etat et du commerce considérable qui s'y fait aujourd'hui. Ce besoin fut

(1) L'Académie des Inscriptions s'est emparée d'une grande partie de cette série de questions, et l'a publiée comme son ouvrage.

senti ; et le sieur Brongniart, architecte, fut chargé de fournir les dessins d'un nouvel édifice de la Bourse. La première pierre fut posée le 24 mars 1808 ; les travaux commencèrent alors, et ne furent suspendus qu'en 1814, par l'effet des événements politiques ; ils ont été repris depuis cette époque, et achevés en 1826.

Cet édifice, destiné aux assemblées des négociants, à tous leurs accessoires, destiné de plus au tribunal de commerce, est élevé sur l'emplacement du couvent des Filles de Saint-Thomas. Voici ses dimensions : son plan offre un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres ou 212 pieds, et la largeur de 41 mètres ou 126 pieds. Son élévation présente un péristyle parfait, et à ses quatre faces une ordonnance de colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement haut de 8 pieds environ. Ces colonnes sont au nombre de 66, et ont un mètre de diamètre et dix de hauteur.

Ce péristyle supporte son entablement et un attique, et forme autour de l'édifice une galerie couverte, à laquelle on arrive par un perron qui occupe toute la largeur de la face occidentale ; il est composé de seize marches. Des bas-reliefs ornent cette galerie, et leurs sujets sont relatifs aux opérations du commerce.

Un grand vestibule communique à droite aux salles particulières des agents et courtiers de change, et à gauche au tribunal de commerce situé au premier étage.

La salle de la Bourse est au rez-de-chaussée et au centre de l'édifice ; sa longueur est de 38 mètres ou 116 pieds ; sa largeur de 25 mètres ou 76 pieds ; elle peut contenir deux mille personnes, et la lumière dont cette vaste pièce est éclairée descend du comble.

En 1813, pendant la construction de cet édifice, son architecte, le sieur Brongniart, mourut ; le sieur Labarre le remplaça ; il a achevé son ouvrage. La construction de ce bel édifice a fait éprouver au quartier qui l'environne d'heureux changements.

La rue Vivienne a été prolongée jusqu'au boulevard ; du côté de la rue de Notre-Dame-des-Victoires, une rue de 60 pieds de largeur doit être percée, et aboutir jusqu'à la rue Montmartre ; grâce à ces changements, ce quartier s'est fort amélioré.

Temple de la Gloire. J'ai parlé de l'église de la Madeleine, de ses diverses constructions, commencées, démolies et recommencées, et longtemps inachevées. La position de cet édifice, élevé sur l'axe de la place de Louis XV, et qui lui sert de perspective du côté du nord, détermina des architectes à proposer au gouvernement plusieurs projets pour l'achèvement de cette construction. Ces projets inspirèrent à Bonaparte l'idée d'en faire un temple dédié à la gloire des armées françaises. En 1806, un programme fut publié ; en voici les conditions :

Ce temple devait être intérieurement décoré des statues des maréchaux de France et des généraux dont les services étaient le plus dignes de mémoire, et de tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre, sur lesquelles on se proposait de graver, selon le mérite de leurs actions, les noms des braves de nos armées.

Plus de cent vingt projets parurent : de ce nombre, on en choisit quatre, dont les auteurs furent assemblés pour discuter le mérite respectif de leurs ouvrages. On dressa procès-verbal de cette discussion, qui fut expédié à Bonaparte, alors en Prusse. Le projet préféré fut celui de M. P. Vignon. Cet architecte fit toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ses dessins.

A l'exception des fondations, et de quelques constructions commencées, tout fut démonté ou démoli. Ce temple est un périptère entouré de cinquante-deux colonnes corinthiennes, de six pieds de diamètre, ou un mètre quatre-vingt-quatorze centimètres ; sa longueur, hors d'œuvre, a trois cent sept pieds dix pouces ou cent mètres ; sa largeur, aussi hors d'œuvre, cent vingt-neuf pieds deux pouces, ou quarante-deux mètres.

Après les démolitions, la construction fut commencée et continuée jusqu'en 1814, époque où on ordonna la suspension des travaux. Les grandes colonnes se trouvaient élevées jusqu'à leurs astragales, d'autres constructions étaient avancées.

En 1816, deux ordonnances royales vinrent changer la destination de cet édifice, et le Temple de la Gloire fut converti en une église ; alors l'architecte fut obligé de faire de cet édifice une église paroissiale. Une ordonnance du 6 mai 1818 lui prescrivit d'y placer des monuments commémoratifs de Louis XVI, Louis XVII,

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et de la princesse Elisabeth.

L'édifice de la Madeleine conserva, à l'extérieur, toute la beauté, toute la magnificence du Temple de la Gloire. L'intérieur seul a subi les changements nécessaires à sa nouvelle destination. Le péristyle, de cinquante-deux colonnes corinthiennes, repose sur un stylobate de quatre mètres de hauteur. Au nord et au midi de l'édifice sont deux vastes perrons; celui qui fait face à la place Louis XV a trente marches, et offre la principale entrée. On arrive à un vestibule extérieur, puis à un autre vestibule intérieur qui, à droite et à gauche, présente deux chapelles, l'une destinée aux baptêmes, et l'autre aux mariages.

De ce vestibule on entre dans la nef par une arcade haute de vingt-cinq mètres



Eglise St-Louis en l'Ile.

quatre-vingt-onze centimètres, ou à peu près de quatre-vingts pieds, et large de quatorze mètres quatre-vingt-treize centimètres, ou près de quarante-trois pieds. Cette nef est décorée de deux ordres, l'ionique et le corinthien, élevés sur le même stylobate.

Elle a six chapelles, trois de chaque côté; elle communique au chœur par une arcade semblable à celle du vestibule intérieur; le plan de ce chœur est demi-circulaire.

Cet édifice, dont je ne décris pas toutes les parties intérieures, doit être, par la grandeur et la majesté de ses proportions, par la beauté, la richesse de ses formes, placé au rang des plus beaux monuments de ce genre dont la France et la ville de Paris doivent s'honorer.

Sainte-Madeleine de la Ville-Lévêque. Je reviens sur cet article dont j'ai, à plusieurs reprises, entretenu mes lecteurs, pour ajouter que M. Vignon, architecte, dont les dessins obtinrent la préférence, fut chargé de la continuation de ces travaux; et qu'en 1834, lors de l'exposition des

produits de l'industrie, la façade de cet édifice, débarrassée de ses échafaudages, fut mise à découvert. Cette vue étonna et excita le plus vif enthousiasme. Cette façade fut jugée comme un chef-d'œuvre, comparée à celles des plus beaux édifices connus à Paris et en France, qu'elle surpasse en magnificence et en beauté. On a tout lieu de croire que la décoration de l'intérieur répondra dignement à celle de la façade extérieure; qu'elle excitera la même admiration, et ajoutera encore à la gloire de l'architecte et à l'embellissement de la capitale.

Spectacles.

Bonaparte, on ne sait d'après quelle inspiration, jugea convenable de réduire le nombre des théâtres de Paris; par son décret du 8 août 1807, il en supprima plusieurs et n'en conserva que huit: les quatre grands théâtres furent maintenus; parmi les théâtres inférieurs, le théâtre de la Gaîté, établi en 1760, celui de l'Ambigu-Comique, établi en 1772, boulevard du Temple; le théâtre des Variétés, boulevard Montmartre; le Vaudeville, furent pareillement conservés. Il fut ordonné que tous les autres seraient fermés au 15 août suivant. J'ai donné, dans ce volume et dans les précédents, de suffisantes notices sur ces divers théâtres; je n'y reviendrai pas.

Quelques années après, la sévérité du gouvernement se relâcha en faveur d'un établissement dramatique appelé les Jeux Gymniques : on lui accorda la salle de la Porte-Saint-Martin où, depuis l'an 1781 jusqu'en 1794, avait joué l'Opéra, salle abandonnée depuis cette dernière époque. Le 1er janvier 1810, fut solennisée l'ouverture de ce nouveau spectacle qui se maintient encore. Le public n'a pas admis sa dénomination savante de Jeux Gymniques, et ne lui donne que celle de théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Plusieurs autres spectacles spéciaux furent en vigueur ou s'établirent à Paris sous ce gouvernement. Au premier rang il faut placer le Cirque-Olympique, qui, d'abord situé au Mont-Thabor et rue Saint-Honoré, nº 355, ensuite dans la rue du Faubourg-du-Temple, et actuellement sur le boulevard de ce nom, existait du temps du Directoire : c'est un théâtre d'exercices d'équitation, de pantomimes et de mimodrames, dirigé par les sieurs Franconi. Là, les chevaux sont les principaux acteurs; là, on admire le pouvoir de l'éducation sur ces animaux, et le talent de celui qui les a élevés.

Le Spectacle pittoresque et mécanique du sieur Pierre, rue du Port-Mahon, depuis transféré dans une maison de la rue Montesquieu, spectacle curieux et surprenant par l'exacte imitation de la nature. Il n'existe plus.

Les Panoramas (1), situés sur le boulevard Montmartre et sur le boulevard des Capucines. Ici les sites les plus intéressants, les plus historiques, étaient offerts, dans l'exactitude la plus rigoureuse, aux yeux du spectateur placé au centre du tableau.

Je ne parle pas du Cosmorama, ni du spectacle du sieur Comte, dont les tours d'adresse offrent toujours de nouveaux sujets d'étonnement.

Sous le gouvernement qui a succédé à celui de Bonaparte, deux nouveaux théâtres se sont établis à Paris : le Gymnase dramatique, situé sur le boulevard de Bonnes-Nouvelles, entre les nos 4 et 10, fut ouvert le 23 décembre 1820; l'édifice du théâtre fait honneur à son architecte, le sieur de Rougevin.

Le Panorama dramatique, situé sur le boulevard du Temple, fut ouvert le 14 avril 1821. Ce théâtre n'existe plus.

(1) L'invention de ce spectacle est due à Robert Barker, natif d'Edimbourg, qui, le 19 juin 1787, en obtint le brevet. Trois années après, il fit l'ouverture du premier Panorama qui représentait la ville de Londres. Ce nom se compose de deux mots grecs qui signifient: vue de la totalité. Robert Fulton, citoyen des Etats-Unis, ingénieur mécanicien, introduisit le premier en France cette ingénieuse manière de représenter la nature; il obtient, au mois de nivôse an VII (janvier 1799), un brevet d'importation que peu de mois après il céda à son compatriote James. Le premier Panorama dirigé par Fulton représentait la ville de Paris; le second représenta la vue de Toulon et de ses environs, vue qui parut exécutée avec plus de supériorité que celle de Paris. On peignit depuis beaucoup d'autres vues. Le spectateur paraît placé au centre d'un vaste paysage dont il voit autour de lui toutes les parties.

Prisons de Paris au dix-neuvième siècle (1).

Bonaparte créa, par un décret impérial du 3 mars 1810, huit prisons illégales, qu'il qualifia, comme dans l'ancien régime, de prisons d'État. Ainsi, la prison du Temple (2) succéda à la Bastille, et celle de Vincennes eut son ancienne destination. Quant aux prisons légales, il prescrivit, par un arrêté du 23 nivôse an IX (13 janvier 1801), qu'il ne serait fourni par jour aux détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et prisons, d'autres comestibles qu'une ration de pain et de soupe ; cet arrêté ajoute qu'ils pourront améliorer leur sort par le travail ; du reste, il n'opéra aucun changement notable dans les prisons légales. Néanmoins, pour compléter cette histoire, je vais offrir le tableau de l'état des prisons pendant son règne, et indiquer celles qui ont été supprimées.

Conciergerie. Cette prison, la plus ancienne, la plus formidable de toutes, et qui fait partie des bâtiments du Palais de Justice, ancien palais des rois, conserve encore le caractère hideux des temps féodaux. Ses tours, son préau, le corridor obscur par lequel les prisonniers y sont introduits, portent dans leur âme la tristesse et l'effroi. Malheur à celui qui, condamné à y séjourner, n'est pas assez pourvu de ressources pécuniaires pour pouvoir payer ce qu'on appelle la pistole, c'est-à-dire la location d'un lit. Il est logé dans des pièces obscures et humides, couché sur la paille, et confondu avec beaucoup d'autres infortunés, innocents ou criminels : le sommeil ne peut guère calmer ses inquiétudes.

Une cour assez vaste, appelée Préau, moitié construite au treizième siècle, moitié reconstruite dans des temps modernes, et dont le sol se trouve enfoncé au-dessous du niveau des rues voisines, sert de promenade aux prisonniers, promenade dont on ne leur permet de jouir que depuis huit heures du matin, et dont ils sont privés à six heures du soir en été, et à quatre heures en hiver.

(1) Il est bon de dire ici, en commençant ce paragraphe, que l'état des prisons s'est, depuis quelques années, sensiblement amélioré.

(2) La prison dite la Tour du Temple fut démolie en 1805.

Cette maison communique au tribunal, où les accusés sont conduits pour y entendre leur sentence de vie ou de mort.

La tour de Montgomery, qui servit de prison au seigneur de ce nom, et après lui à Ravaillac et à Damiens, fut démolie en 1778, lorsqu'on s'occupait de la reconstruction du Palais de Justice ; cette tour gênait les plans de l'architecte.

Prisons du Grand-Chatelet. Ces prisons furent détruites en 1802, avec l'édifice du Châtelet ; elles étaient très meurtrières.

La Tournelle, située sur la rive de la Seine, au-dessus du pont de ce nom, ancienne forteresse qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et où, dans les derniers temps, on déposait les prisonniers condamnés aux galères, fut démolie en 1790.

Prison de l'Abbaye, située rue Sainte-Marguerite. Elle offre un bâtiment très solide et isolé ; elle était celle de la justice du seigneur abbé de Saint-Germain ; elle est depuis longtemps destinée aux militaires ; mais, pendant la révolution, on y introduisit des hommes qui ne l'étaient pas. Les cachots de cette prison monacale sont horribles ; un prisonnier s'y tient à peine debout, et n'y peut vivre longtemps : on ne s'en sert plus.

Les prisonniers qui n'ont pas le moyen de prendre la pistole sont réduits au pain de munition, à un bouillon peu nourrissant et à la paille. Ils y attendent leur sort, qui est prononcé par jugement d'un conseil de guerre.

Prisons de la Force. On distingue sous ce nom deux prisons qui sont contiguës sans se communiquer, la Grande et la Petite-Force. Ces deux prisons doivent également leurs noms à l'emplacement de l'hôtel de la Force, qui existait au treizième siècle, avait appartenu à Charles, roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis, et qui, dans la suite, eut pour propriétaire le duc de la Force. Une partie de l'emplacement de cet hôtel fut distraite de l'autre, et on y reconstruisit l'hôtel de Brienne ; c'est cette dernière partie qui forme aujourd'hui la Petite-Force. L'autre partie conserva le nom primitif et devint la prison appelée la Force ou la Grande-Force.

Le gouvernement, en 1754, acheta ces deux hôtels, dans le dessein d'y établir une école militaire. Ce projet n'eut pas de

suite : un autre emplacement fut choisi pour cette école.

Le ministre Necker, voulant établir des prisons plus commodes, plus salubres, proposa la suppression de deux prisons corruptrices, au physique comme au moral, celles du For-l'Evêque et du Petit-Châtelet, et l'établissement d'autres prisons plus saines et plus vastes. Il en résulta une déclaration du roi, du 30 août 1780, qui ordonne l'établissement d'une prison à l'hôtel de la Force, et la suppression des deux prisons que celle-ci devait remplacer.

L'hôtel de la Force fut alors disposé pour y recevoir les prisonniers, et ils furent transférés au mois de janvier 1782.

Cette prison, dont l'entrée est placée rue du Roi de Sicile, nº 2, fut alors divisée en six départements : le premier destiné au geôlier, au guichetier et autres employés ; le second aux prisonniers détenus par défaut de paiement des mois de nourrice de leurs enfants ; le troisième aux débiteurs civils ; le quatrième aux prisonniers de police ; le cinquième aux femmes prisonnières, et le sixième au dépôt de mendicité. Cet ordre de choses éprouva des changements.

Le bâtiment neuf est le plus remarquable de cette prison. Situé entre deux cours plantées d'arbres, on y arrive par une ruelle obscure : c'est là que logent les prisonniers qui sont assez riches pour prendre la pistole.

Ce bâtiment est construit de pierres de taille unies entre elles par des liens de fer. Ses quatre étages sont voûtés, et contiennent de vastes salles munies de lits de camp. Les parloirs sont à double grille. Les cachots, ténébreux et humides, servent à renfermer les personnes dont on redoute l'évasion.

Voici le tableau que M. Delaborde a tracé de cette prison : « A la Grande-« Force, sont encombrés dans une salle « basse, tenant lieu de chauffoir, 150 ou « 200 malheureux, la plupart sans bas, « sans souliers, couverts de haillons, ne « recevant pour nourriture que du pain « et de l'eau, et une cuillerée de soupe à « la Rumfort, appelée communément pi-« tance d'oisifs ; n'ayant qu'un retrait « commun, qu'il est impossible de net-« toyer, et qui exhale une odeur fétide. « Il en est à peu près de même du troi-« sième corps de logis (appelé bâtiment « du centre), donnant sur la cour, nommé « le Préau ; du bâtiment neuf, où sont « 200 détenus qu'on entasse la nuit, « soixante ensemble, sur un lit de bois, « sur des paillasses puantes, et dans des « salles qui n'ont pas été blanchies de-« puis qu'elles existent. Un baquet leur « sert de latrines communes ; et dans les « longues nuits de l'hiver, pendant quinze « à seize heures de suite, ces malheureux, « qui ne sont que prévenus, respirent un « air empesté.

« L'administration, au lieu de réparer « leur triste demeure, élève devant eux « des chapelles somptueuses.

« Plus loin, dans une cour séparée (la « nouvelle infirmerie), sont 15 ou 20 en-« fants de dix à douze ans, la plupart les « pieds nus, et ne recevant des bas et des « habits que de la charité publique. Ils « sont abandonnés à eux-mêmes et livrés « aux plus honteux exemples, sans que « personne s'occupe de leur sort (1). »

Prison de la Petite-Force, ci-devant hôtel de Brienne, contiguë à celle de la Grande-Force, et dont l'entrée, remarquable par un portail caractéristique, bâti par l'architecte Desmaisons, est située rue Pavée-Saint-Antoine, nº 22.

Lorsqu'en 1785 on eut aboli la prison Saint-Martin, où les filles publiques étaient renfermées, on transféra ces filles dans l'hôtel de Brienne, dite la Petite-Force, hôtel qu'on avait disposé pour les recevoir, et qui fut uniquement destiné à punir, non la prostitution, mais les délits qui peuvent en résulter.

Voici ces délits punis par la prison : si ces filles mécontentent leurs matrones, ou les agents de la police qui les gouvernent ; si elles outrepassent, dans les rues qu'elles parcourent, les limites qui sont prescrites à chacune d'elles ; si elles occasionnent du tumulte, elles sont arrêtées.

A leur entrée dans ce lieu de détention, elles éprouvent une métamorphose presque totale. Tout le mérite qu'elles doivent à leur ajustement disparaît, elles reçoivent l'uniforme de la prison ; le taffetas, le linon sont remplacés par la bure grossière, les chapeaux fleuris par une coiffe de grosse toile, et les souliers élégants par des sabots.

Elles s'y enivrent, se caressent, se que-

(1) *Mémoire sur les Prisons*, par M. Delaborde.

rellent, se battent, fument la pipe, et, pour se réchauffer en hiver, dansent des rondes.

On les occupe à des travaux grossiers, à filer, à coudre. Il est dans la société, même dansles hauts rangs, des professions plus infâmes que la leur; mais il n'en est pas, je crois, de plus malheureuses que celle des femmes livrées à la prostitution.

PRISON DE SAINT-ELOI, située rue Saint-Paul : elle n'existe plus.

PRISON DE SAINT-LAZARE, située rue du Faubourg-Saint-Denis, nº 117. Cette ancienne léproserie, dont j'ai parlé, était, dès le dix-septième siècle, une maison de correction où l'on renfermait des jeunes gens de mœurs déréglées, des prêtres qui mécontentaient leurs supérieurs, etc. Aujourd'hui elle est uniquement destinée à renfermer les femmes en prévention ou condamnées, et les filles publiques détenues par mesure de police.

On y occupe ces femmes à coudre, à broder et à filer de la laine et du coton; travail avantageux à la maison, qui préserve les détenues de l'ennui, du désespoir, et qui leur procure un petit profit.

On remarque dans ces prisonnières, comme dans celles de la Petite-Force, des affections désordonnées, des passions féminines qui, contenues par la surveillance, n'en sont que plus violentes. De là naissent des jalousies, des haines, qui éclatent avec une fureur que la crainte des châtiments ne peut pas toujours arrêter. Tranquilles en apparence pendant leur travail, leurs animosités ou leurs passions amoureuses se manifestent aux heures de la promenade, aux jours de dimanche après la messe et le sermon : elles s'invectivent, se déchirent, ou se caressent, et offre l'image des Bacchantes enivrées.

Cependant il est des condamnées qui, douées d'une certaine éducation, s'éloignent de ces furies dont elles ne partagent ni les emportements ni les désirs impies : elles sont laborieuses, soumises, et s'appliquent à faire oublier la cause de leur détention. Quelques-unes obtiennent, par leur bonne conduite, la faveur d'être chefs d'ateliers.

PRISON DES MADELONNETTES, autre prison de femmes, située rue des Fontaines, entre les nos 14 et 16. J'ai parlé de ce couvent de religieuses pénitentes, qui a été converti en prison pour des personnes qui ne le sont guère. On y enferme des femmes prévenues de quelques délits; elles y attendent leur jugement, qui doit les rendre à la liberté, ou les envoyer à la Conciergerie. Cette maison sert aussi à la réclusion des femmes condamnées par le tribunal correctionnel. Dans des bâtiments séparés sont détenues des femmes arrêtées pour dettes.

Les jeunes filles détenues dans cette maison par l'effet de la puissance paternelle étaient, en 1819, au nombre de neuf : la plus âgée avait dix-neuf ans, et la plus jeune treize : le nombre moyen est de neuf à douze; elles travaillent pendant l'hiver dans une pièce commune. Une seule était attaquée de la maladie vénérienne.

En 1817, on y a construit une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

On a établi dans cette maison des ateliers où les prisonnières sont assujetties au travail.

SAINTE-PÉLAGIE, située quartier du Jardin des Plantes, rue de la Clef, nº 14. J'ai parlé de l'origine de cette maison, qui fut bientôt convertie en prison destinée aux femmes de mauvaise vie, et où les pères faisaient enfermer leurs filles, et les époux leurs femmes dont la conduite était déréglée. Aujourd'hui elle contient des jeunes gens détenus par l'autorité paternelle, des débiteurs et des prévenus pour délits politiques.

M. Delaborde parle ainsi de cette prison. « Le corps de logis destiné aux prisonniers pour dettes dans la maison de Sainte-Pélagie, et qui n'est disposé que pour contenir cent détenus, en a cent vingt et quelquefois cent cinquante. Il consiste en trois étages, composés chacun d'un corridor étroit dont les chambres ne reçoivent le jour que par des espèces de soupiraux placés sous le toit sans mansardes. Aucune de ces chambres n'a de cheminées; il règne un froid cruel dans les unes et une chaleur asphyxiante dans les autres. Ces chambres, qui ne peuvent contenir que trois personnes, en renferment ordinairement cinq ou six, et la malpropreté y est partout révoltante. Ces malheureux n'ont pour se promener qu'un corridor qui n'a pas quatre pieds de large, et le Préau qui n'a pas trente pieds carrés. Ils ont inutilement demandé, pendant des an-

« nées, qu'on établît des courants d'air et « des ventilateurs dans le plafond.

« Renfermés dès huit heures du soir, « en hiver, jusqu'à sept heures du matin, « sans qu'il soit possible à aucun d'eux « de sortir dans le corridor pour satisfaire « à ses besoins, souvent cinq ou six indi- « vidus sont obligés de souffrir douze « heures de suite de l'infirmité d'un seul.

« L'infirmerie est plus sale, plus mal « tenue que tout le reste de la maison. « Le mauvais usage de faire coucher les « galeux deux et souvent trois ensemble, « prolonge cette maladie, et la communi- « que à d'autres prévenus. »

Les prévenus de délits politiques ne jouissent ni de plus d'aisance ni de plus de salubrité : ils préfèrent le séjour de la Grande-Force à celui de Sainte-Pélagie.

« Le régime de cette prison, dit encore « M. Delaborde, est assez mauvais, et « rien n'excuse la malpropreté qui y rè- « gne. Les murailles n'ont pas été blan- « chies depuis vingt ans, et tout accuse « à la fois l'incurie de la haute adminis- « tration et la négligence des subordon- « nés (1). »

Les enfants détenus à Sainte-Pélagie par l'effet de la puissance paternelle étaient, au mois de juin 1819, au nombre de dix-neuf : le plus âgé avait dix-neuf ans, et le plus jeune neuf ans. Leur nombre moyen est de quinze à vingt. Chacun de ces enfants a sa chambre et son lit ; ils travaillent à faire des cardes, et sont entièrement séparés des autres prisonniers (2).

Les enfants filous, détenus d'abord à la Force après leur jugement, passent à Sainte-Pélagie ; les plus coupables sont envoyés à Bicêtre.

On a construit dans cette prison une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

Bicêtre. J'ai parlé ailleurs de l'hospice de cette maison (3) ; je ne l'envisage ici que sous le rapport de prison.

Six corps de bâtiments à plusieurs étages, et dont les fenêtres sont garnies de barreaux de fer, composaient les prisons de Bicêtre. Ces bâtiments, pour l'avantage des prisonniers, se sont augmentés dans la suite.

(1) *Mémoires de M. Alexandre Delaborde.*

(2) *Rapport* fait à la Société royale pour l'amélioration des prisons, le 8 juin 1819.

(3) *Voyez*, ci-dessus, *Hospice de Bicêtre.*

Cette maison est administrée par deux autorités distinctes : la préfecture de police et la préfecture de la Seine. La première, très active, a sous sa direction tout ce qui tient à la sûreté : le greffe, la conciergerie, les guichetiers, etc. La seconde, calme et passive, dirige et nomme les régisseurs, les commis, les officiers de santé, l'aumônier et les hommes de peine.

Une compagnie de vétérans, logée dans les bâtiments de la prison, sert à y maintenir l'ordre.

La prison de Bicêtre est instituée pour contenir quatre cents prisonniers, et sa population moyenne était, en 1817, d'environ huit cents.

Dans la prison, on a établi un appareil semblable à celui de l'hôpital Saint-Louis, pour le traitement des maladies de la peau par les fumigations sulfureuses. Les médicaments sont fournis par la pharmacie centrale des hôpitaux.

Il manquait à Bicêtre une lingerie : le transport du linge se faisait une fois par semaine, ce qui était sujet à beaucoup d'inconvénients, et causait parfois des retards dans le service. On changeait de draps une fois par mois ; mais le linge de ces draps, comme celui des chemises, est, dit M. Pariset dans son rapport, formé d'une toile brune et grossière, et d'une dureté presque métallique. Les prisonniers, pour user les aspérités de cette toile, et la rendre plus flexible, la courbent sur l'angle de leur bois de lit, et la frottent vigoureusement jusqu'à ce qu'elle paraisse plus assouplie. Le linge, par ce frottement, est bientôt usé, et l'économie qu'on a voulu atteindre se trouve trompée. Le même médecin nous apprend, dans son rapport, que les draps et les chemises sont souvent délivrés aux prisonniers dans un état d'humidité et mal lavés (1).

En 1823, on a paré à ces inconvénients en établissant dans cette maison une belle lingerie.

Dans les infirmeries on donne aux malades du linge blanc et plus fin.

M. Pariset signale, dans le régime de cette prison, plusieurs abus, plusieurs vices, et propose des réformes utiles, qui, on doit l'espérer, seront adoptées. On voit avec plaisir cet éloquent écrivain, sans cesser d'être juste sur la rigueur des

(1) *Rapport* fait dans la séance du 8 juin 1819.

peines, plaider la cause des malheureux qui les subissent. Il fait sentir la nécessité de leur procurer une nourriture plus abondante et plus substantielle. « Le pain, « dit-il, est généralement amer, aigre, « mat : étant mal conditionné, il passe « vite, et ne nourrit pas ; il fatigue l'esto- « mac, il use ses forces et ne les répare « point... Il est naturel que le prisonnier « prenne en haine qui le nourrit mal. De « là vient que la morale trouve son cœur « fermé. Comment serait-il touché de vos « préceptes, lorsque vous ne l'êtes point de « sa misère? Et que reste-t-il à un homme « qui se croit le rebut des autres, que le « souhait de mourir en les détestant? Aussi « est-il d'observation que, pressés par le « supplice d'une faim toujours allumée et « toujours mal satisfaite, des prisonniers « ont voulu se pendre, et que d'autres, « pour abréger une vie malheureuse, se « sont précipités avec fureur dans les dé- « pravations les plus révoltantes. Par toute « la terre, la faim est le plus dangereux « de tous les conseillers. Si vous voulez « que le prisonnier soit disciplinable, ne « l'irritez pas par la faim ; et, si vous « voulez épargner à lui cette torture, et « à vous cette indignité, n'hésitez pas, « donnez-lui de bons aliments (1). »

Le même médecin, avec sa verve et son talent connus, fait des observations d'une haute importance. Ce qu'il dit sur les mauvais traitements qu'on fait éprouver aux prisonniers devrait servir de règle à tous ceux qui ont de l'autorité sur eux. Il dénonce formellement les abus de ce qu'on appelle la cantine ; abus qui deviennent une source de vexation contre les prisonniers, et de fortune pour le concierge. « Le concierge, dit-il, a intérêt de ven- « dre, puisque cette vente fait son gain : « il vend à des prix immodérés ; le pri- « sonnier qui se plaindrait serait mal re- « çu, peut-être serait-il mis au cachot, « peut-être aux fers... Le prisonnier so- « bre n'est pas vu de meilleur œil... C'est « un désordre impossible à concilier avec « le salutaire projet d'améliorer le moral « des détenus, que l'existence d'un ordre « de choses où le concierge, qui, par la na- « ture de ses fonctions, doit avoir une « autorité presque absolue sur les prison- « niers, ait, par la cantine, la faculté de « les voler, de les corrompre, et de leur « faire dissiper d'avance la réserve de « leurs travaux ; et où le détenu est tou- « jours sous le coup de l'injustice (1). »

(1) *Rapport* fait au conseil général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

Des abus plus graves encore existaient avant l'établissement de la Société royale pour l'amélioration des prisons, et doivent être aujourd'hui entièrement réformés. Voici des désordres que M. Pariset n'a point révélés, sans doute parce qu'ils n'existaient plus.

Les deux administrations, en présence l'une de l'autre dans cette maison, se nuisent réciproquement. L'administration de la préfecture départementale se fait remarquer par un calme qui ressemble à la faiblesse ; celle de la préfecture de police se distingue par une activité excessive, quoique bien intentionnée : ses agents trouvent avec facilité, sans employer la provocation, des prisonniers empressés à devenir les dénonciateurs d'autres prisonniers, moins criminels qu'eux, ou auteurs de crimes pour lesquels ils n'avaient pas encore été condamnés. Ces dénonciations, trop facilement accueillies peut-être par les agents de la police, étaient la source d'une foule de stratagèmes, d'intrigues, de séductions, et la matière des rapports que ces agents adressaient journellement à la préfecture de police : la malheureuse victime de ces manœuvres était plongée dans les cachots ! Voilà comment on plaçait les détenus sur la voie de la morale.

Le concierge, sans en instruire l'autorité, les guichetiers, pour des causes très légères, mettaient arbitrairement les détenus dans les cachots. Ce n'est point par des iniquités et des abus de pouvoir qu'on peut ramener les criminels à la vertu.

La loi défend les distinctions entre les condamnés, et de prélever sur eux des rétributions. Le concierge continuait d'enfreindre la loi en faveur des condamnés payants ; cent et tant de détenus portaient, pour leur argent, des vêtements distingués ; et, moyennant six ou dix livres par mois, ils couchaient seuls, avaient une table payée trente sous par mois, et une chaise douze sous.

Ce ne sont là que les moindres abus existants dans cette maison. Des condam-

(1) *Rapport* fait au conseil général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

nés se jouaient des devoirs de la religion, qu'on leur avait imposés depuis quelques années; ils se prêtaient à toutes les pratiques extérieures, même les plus sacrées du culte, et n'en continuaient pas moins leurs détestables habitudes. La pédérastie en faisait périr un grand nombre.

La surveillance de la police était poussée à un tel excès, et les dénonciateurs étaient si favorisés, que la méfiance, l'inquiétude, le dégoût, troublaient les travailleurs jusque dans leurs ateliers, désertés par un grand nombre. Cette surveillance s'étendait jusque sur les employés de la maison.

Il faut certainement de la sévérité parmi ces hommes vieillis dans le vice; mais, si elle dépasse les bornes de la justice, elle ne corrige point; elle irrite, elle révolte, ou engendre de nouveaux vices dans l'âme de ces criminels.

Ces abus et plusieurs autres, dont la description m'entraînerait dans de trop longs détails, ont été réformés depuis 1818 : ils étaient connus du docteur Pariset, puisque, dans son rapport, on lit cette phrase consolante : « J'ai vu Bicêtre à « deux époques différentes : dans l'une, « Bicêtre rivalisait l'enfer des poètes; dans « l'autre, qui est l'époque actuelle (1819), « il s'administre comme un couvent (1). »

Le nombre des prisonniers s'est élevé, en 1818, à près de 1,100, et a dépassé constamment celui de 1,000. En cette dernière année, on y comptait 238 condamnés à la détention, 418 à la réclusion, 304 aux fers, 3 à la déportation, et 43 suspects. Elle donne cette qualification à des gens soupçonnés de crimes, et que la police fait renfermer pour des motifs connus d'elle seule : en général ce sont des voleurs adroits.

A l'exception de ces suspects, des condamnés aux fers et des infirmes, tous les prisonniers sont astreints au travail; et, dans les années 1817, 1818 et 1819, on s'est occupé de nouvelles constructions pour les ateliers de Bicêtre.

Le produit des travaux est ainsi réparti : le gouvernement retient un tiers et deux centimes par franc, pour se défrayer du coucher et des vivres.

Un tiers est payé chaque semaine aux travailleurs; le troisième tiers reste en fonds de réserve, comme masse, pour être rendu à l'individu lors de sa sortie de Bicêtre.

Les non-travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon à la Rumfort; ils couchent sur une paillasse que l'on renouvelle une fois l'an, ou plus souvent, s'il y a extrême besoin; ils ont de plus un traversin en balle d'avoine, une couverture et une couchette; ils couchent deux dans le même lit.

Les travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon ordinaire, un demi-litre de haricots ou lentilles apprêtés, et, deux fois par semaine, quatre onces de viande désossée. Ils couchent deux dans un lit composé d'une paillasse, d'un matelas, de draps, d'une couverture et d'un traversin de balle d'avoine.

Les infirmes couchent seuls, et sont nourris comme les travailleurs.

Le nombre des prisonniers malades traités dans les infirmeries forme le dixième de la population de Bicêtre. Deux vastes salles, l'une pour la médecine, l'autre pour la chirurgie, reçoivent 90 à 100 malades. En 1818, on y comptait 33 fiévreux, 18 vénériens, 10 blessés, 8 teigneux, 9 scrofuleux, 4 scorbutiques et 82 galeux.

Les galeux, nourris comme les travailleurs, ne sont pas considérés comme malades, et habitent une salle particulière.

Dans un rapport fait, en 1819, au conseil général des prisons, la population des prisonniers, en 1818, se montait à 820 personnes, et le nombre des malades était de 80. Il y a eu des jours où le nombre des malades a été de 113, et celui des galeux de 108. Tous les lits de la salle de médecine, qui en contient 47, étaient occupés pendant l'été de 1819.

Tous les malades couchent seuls sur une couchette garnie d'une paillasse, de deux matelas, de draps, d'un traversin en plume et de deux couvertures. Des poêles chauffent les salles en hiver, à dix degrés de Réaumur. Leur nourriture consiste en une livre de pain blanc, six onces de viande désossée, un demi-litre de bouillon, un double centilitre de vin. Ils peuvent, en remplacement de la viande, demander des pruneaux, des œufs durs ou à l'oseille, une côtelette, du riz ou du

(1) *Rapport* de M. Pariset fait au conseil général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819, page 51.

vermicelle au lait ou au gras, des baricots, des lentilles, suivant leur goût.

En été comme en hiver, les détenus sont vêtus en toile noire et blanche; on leur donne une veste tous les deux ans, un pantalon tous les ans, une paire de bas de laine tous les six mois, une paire de sabots tous les six mois. On accorde des souliers à ceux dont les infirmités les leur rendent nécessaires. On a essayé, dans ces derniers temps, de les habiller d'étoffes de laine en hiver; ils étaient dévorés par la vermine.

On accorde des permis à ceux qui demandent à prendre des bains.

MAISON DE CHARENTON-SAINT-MAURICE, destinée aux aliénés, fondée en 1641. Elle est moins une prison qu'un hospice : j'en ai parlé ci-dessus sous ce dernier rapport. Ses bâtiments peuvent contenir quatre cents personnes insensées; on n'y reçoit que celles dont on peut espérer la guérison : il y a des pensions de plusieurs prix. Le sieur de Coulmiers, ancien directeur de cet établissement, avait cherché à ramener les aliénés par de la musique et des spectacles où les pensionnaires jouaient leurs rôles.

Dans cette maison, qui était aussi maison de détention, fut renfermé, puis mourut en 1813, ce profond scélérat nommé marquis de Sades! qui, par ses exemples atroces et ses écrits non moins horribles, s'est montré l'apôtre de tous les crimes, de l'assassinat, du poison, et l'ennemi de tout ordre social : ce monstre a passé une grande partie de sa vie dans les prisons, et son titre de marquis l'a vingt fois sauvé de l'échafaud.

Telles étaient les prisons qui existaient avant la Révolution, et dont quelques-unes, pour avoir changé de destination, n'ont pas cessé d'être en activité. Je vais y joindre la notice des prisons établies depuis.

Pendant la Révolution, on s'occupa beaucoup de l'amélioration du sort des prisonniers. Le 22 juillet 1791, une loi ordonne l'établissement des maisons de correction destinées aux jeunes gens âgés de moins de vingt et un ans, et aux personnes condamnées par voie de police correctionnelle; elle prescrit la séparation des personnes des deux sexes et le travail des prisonniers.

La loi du 29 septembre de la même année établit des maisons d'arrêt pour y détenir ceux qui y seront envoyés par mandat d'officiers de police, et des maisons de justice près de chaque tribunal criminel.

Celle du 21 octobre 1791 établit des maisons de justice municipale pour les individus pris en flagrant délit.

Sous le régime de la terreur, il fut établi à Paris un grand nombre de prisons extraordinaires, dans la plupart des édifices nationaux (1); elles n'eurent qu'une existence passagère, et s'ouvrirent à la mort de Robespierre. Le 1er juillet 1800, le gouvernement attribua au préfet de police de Paris la surveillance des prisons, maisons de dépôt, d'arrêt, de justice, de force et de correction. Ce préfet conserve encore ces attributions.

PRISON DE DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE ou PRISON MUNICIPALE, située dans les bâtiments de la Préfecture de police. Cette prison se divise en deux parties principales :

La première, composée de chambres particulières et assez commodes, porte le nom de Salle Saint-Martin : elle est destinée aux personnes qui peuvent fournir aux frais de leur logement et de leur nourriture.

La seconde partie consiste en un ancien bâtiment à trois étages, dont chacun se compose d'une pièce longue, étroite et obscure, de sombres cabinets pour les prisonniers mis au secret, et de quelques cachots.

Au premier étage sont logées les filles publiques, au second des prévenus, et au troisième ceux qui paraissent les moins coupables. Voici les observations de M. Delaborde sur cette partie de la prison municipale :

« Un honnête homme qui serait accusé par la malveillance, ou suivi dans « la rue au moment d'une émeute ou « d'une voie de fait, ou saisi par mégarde, est amené au dépôt de la préfecture de police, et confondu avec ce que « la crapule, la malpropreté, le vice ont « de plus odieux, dans un local infect, « qui n'est jamais blanchi ni purifié, à « moins que l'extérieur de cet homme ne « le fasse connaître pour quelqu'un au-dessus de la classe commune, et cela

(1) Voyez *Almanach des Prisons*, le *Tableau des Prisons de Paris sous le règne de Robespierre*, etc., etc.

« n'a guère lieu pendant la nuit : il pour-
« rait rester dans ce cloaque assez de temps « pour y contracter toutes sortes de maladies contagieuses. Il en est de même « pour les femmes, qui, dans les premiers « moments, peuvent se trouver avec ce « qu'il y a de plus abject... Si l'homme « arrêté n'est pas connu, ou qu'on juge à « son extérieur qu'il mérite moins d'égards, « ou seulement si les salles Saint-Martin « sont occupées, il est renfermé dans une « salle commune d'une malpropreté révoltante ; il est confondu avec ce que Paris « offre de plus honteux : les voleurs, les « vagabonds, les mendiants, la plupart « couverts de vermine et d'éruptions cutanées, et entassés l'un près de l'autre « comme des bêtes ; et quelquefois on « reste cinq à six jours sans y être examiné (1). »

Cette cruelle insouciance pour les malheureux, ces dangers ont sans doute cessé ou cesseront bientôt par la sollicitude des membres de la société pour l'amélioration des prisons.

Voici, suivant M. Delaborde, le nombre des prévenus entrés dans cette maison pendant l'espace de cinq années :

En 1813 furent conduits à la prison de la préfecture de police. 10,737 personnes.

En 1814. . . .	12,659
En 1815. . . .	14,414
En 1816. . . .	17,649
En 1817. . . .	18,132
En 1818. . . .	14,547
Total. . .	88,138

Toutes les personnes arrêtées par mandats du préfet de police ou par ordre des commissaires sont conduites dans cette prison municipale : là elles attendent la liberté ou bien une autre prison.

Prison militaire de Montaigu, située rue des Sept-Voies. Elle occupait une partie des bâtiments de l'ancien collége de Montaigu, qui, dès l'an 1792, fut converti en hôpital et en prison militaire. On y renfermait pour peu de temps ceux qui s'étaient rendus coupables de quelques infractions contre la discipline ; les soldats qui, casernés hors de Paris, se rendaient sans permission dans cette ville, et autres soldats de la place convaincus de légers délits. Le régime de cette maison de correction était assez doux.

Hôtel de Besancourt, maison de détention, située quai Saint-Bernard, destinée aux délinquants de la garde nationale parisienne. Par une décision du ministre de l'intérieur, du 9 mars 1819, cette prison devait avoir une autre destination, et être disposée pour y recevoir les accusés de délits politiques, qu'il était inconvenant, sous tous les rapp rts, de laisser renfermés dans les prisons ordinaires.

Prison d'essai, située au quai de l'Hôpital, au-delà du Jardin des Plantes. Cette prison, établie par ordonnance du roi, du 18 août 1814, est destinée à contenir des jeunes gens corrompus, mais susceptibles d'être ramenés à des principes de morale. Ce sont des prêtres qui sont chargés de les convertir et de leur inculquer ces principes : le but de cette institution est très louable.

Les enfants placés entre la contrainte, les châtiments et l'espoir d'obtenir leur liberté et un sort meilleur, doivent nécessairement suivre la route qui leur est prescrite ; mais ce moyen pourra-t-il agir efficacement sur tous les détenus ? Les habitudes seront-elles effacées ? N'est-il pas à craindre que ces jeunes gens ne paraissent renoncer au vice de leur éducation que pour y joindre un vice nouveau, celui de l'hypocrisie, qui en ferait des scélérats plus dangereux ? Si j'en crois certains rapports, ces craintes ne sont pas sans fondement. Il est reconnu que les sujets sur lesquels on opérera, si on ne leur donne pas une instruction solide, un métier ou moyen d'existence, ne changeront point ; on ne parviendra jamais qu'à convertir leur audace en dissimulation.

Maison des Dames de Saint-Michel, couvent et lieu de correction, situés rue Saint-Jacques, nº 193. Dans ce couvent sont détenues, en vertu d'ordres de la police, des filles et femmes d'une conduite déréglée. On y renferme aussi de petites filles qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, et qu'on croit nécessaire de punir.

Dépôts de Saint-Denis et de Villers-Cotterets. Ces dépôts dépendent de Paris, et sont destinés à recevoir les mendiants, vagabonds, gens sans aveu qui se trouvent dans cette ville. Je ne connais aucun rapport sur ces dépôts dont les ha-

(1) *Mémoire sur les Prisons*, par M. Alexanpre Delaborde. *Constitutionnel* du 12 juin 1819.

bitants n'ont point fixé l'attention des amis de l'humanité, et dont le sort est moins connu que celui des prisonniers de Paris. Les prisonniers y obtiennent du pain au prix de leur liberté, et subissent la peine de leur défaut d'éducation et de fortune. Chacun de ces dépôts est divisé en deux parties : l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes. On y avait établi des ateliers ; les hommes travaillaient à polir des glaces ; les femmes à filer et à coudre ; mais les événements des années 1814 et 1815 interrompirent ces travaux, qui procuraient aux détenus une distraction utile et des moyens d'améliorer leur sort. Ces travaux ont sans doute été depuis remis en vigueur.

« En examinant l'état des prisons de « Paris, et le régime qui s'y observe, dit « M. Delaborde, on est surtout frappé « d'une chose qui choque autant le bon « sens que la justice : c'est que les déte- « nus sont plus maltraités en raison de « leur moindre culpabilité ; c'est-à-dire « que le condamné aux galères a une « existence tolérable ; le réclusionnaire « une condition moins bonne ; l'accusé, au « moment de son jugement, une situation « beaucoup plus cruelle, et qu'enfin le « simple prévenu est dans un abandon « affreux, et traité comme le dernier des « scélérats, sans aucun moyen d'adoucir « son sort ; de sorte que beaucoup d'indi- « vidus peuvent regretter de n'être pas « plus coupables (1). »

Nous avons l'espoir que ces abus cesseront, que le gouvernement ne méritera plus les reproches que lui adressent les amis de la justice et de l'humanité. L'ordonnance du roi, du 9 avril 1819, qui établit une société royale pour l'amélioration des prisons, et un conseil général des prisons, chargés spécialement de présenter des vues sur leur régime, leur salubrité et l'instruction des détenus, paraît tendre à une amélioration nécessaire ; elle confirme le préfet de police dans ses attributions sur les prisons de Paris, en outre le charge seul de tout ce qui est relatif au régime administratif et économique de ces prisons, des maisons de répression de Saint-Denis et du dépôt de mendicité du département de la Seine.

La Société pour l'amélioration des prisons, créée au mois de mai 1819, installée le 14 juin suivant, nomma un conseil spécial d'administration, et chaque membre fut chargé de la surveillance d'une de ces prisons.

(1) *Mémoire sur les Prisons de Paris*, par M. Delaborde.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LES INCENDIES. C'est au mois de septembre 1810 qu'une société de capitalistes a publié le prospectus de ses statuts et règlements ; depuis, d'autres compagnies se sont constituées pour le même objet. Ces établissements, résultat d'une idée ingénieuse qui concilie l'intérêt des actionnaires avec l'intérêt public, ont parfaitement prospéré.

PALAIS DE LA LÉGION-D'HONNEUR, situé rue de Bourbon, n° 70. Il fut bâti, en 1786, sur les dessins du sieur Rousseau, architecte, pour le prince de Salm, et porta le nom d'hôtel du prince de Salm, jusqu'en 1802, qu'il fut affecté à cette nouvelle institution.

Bonaparte, encore consul, sembla dire à ses partisans dévoués : « Je vais porter « la première atteinte à l'égalité sociale ; « laissez-moi faire ; favorisez les progrès « de mon despotisme, je flatterai votre va- « nité et j'accroîtrai vos richesses. » S'il ne le dit pas, il le fit ; il tendit ce piége à la faiblesse humaine, et ces hommes s'y laissèrent prendre. Les rubans, les cordons devinrent des chaînes qui les attachèrent aux intérêts de l'envahisseur (1).

Par la loi du 19 mai 1802, la Légion-d'Honneur fut créée, et son inauguration célébrée le 14 juillet 1804. On choisit l'hôtel de Salm pour y placer l'administration de cette nouvelle institution : hôtel magnifique où sont prodiguées toutes les richesses de l'architecture. Le chef de cette administration porte le titre de grand-chancelier.

(1) Il est consolant d'annoncer que le Tribunat résista fortement à cette institution nouvelle ; que la loi ne passa qu'à une faible majorité ; que quelques hommes eurent l'honneur de refuser le serment d'obéissance au gouvernement de Bonaparte, serment exigé en recevant la décoration. Tels furent le savant et très peu opulent Anquetil-Duperron, membre de l'Institut ; M. Riols, membre du tribunal de cassation, et Réveillère-Lépaux. Ils renoncèrent à leurs places, aux avantages qu'elles leur procuraient ; mais ils ne trahirent point leur conscience. Honneur immortel à ces généreux Français !

Depuis l'établissement de la Légion-d'Honneur, jusqu'au 15 mars 1819, on a compté 59,875 membres de cette légion, nommés dans les différents grades; 13,285 morts; 5,381 étaient devenus étrangers par suite des événements de 1814 et 1815.

La Légion-d'Honneur, en 1819, se composait de 79 grand'croix, 155 grands-officiers, 648 commandeurs, 3,963 officiers et 36,364 légionnaires; ce qui donne un total de 41,209 membres, dont 27,568 militaires, et 1,110 civils, nommés avant la Charte, et 10,015 militaires et 2,516 civils, nommés depuis.

Tant que cette marque distinctive sera le prix d'utiles services rendusà la patrie, tant qu'on ne l'accordera qu'au vrai mérite, il sera honorable de la porter; mais si elle est le fruit des sollicitations importunes ou d'une protection partiale, si elle est le prix de services honteux et d'emplois infamants, il lui arrivera ce qui autrefois est arrivé à la croix de Saint-Louis: elle ne vaudra plus à celui qui la porte qu'une considération douteuse (1).

Colonne de la place Vendôme, ou colonne triomphale, érigée à la gloire de la grande armée. Elle s'élève au centre de la place Vendôme; et, par la vaste ouverture des belle rues de Castiglione et de la Paix (1), elle s'aperçoit du boulevard des Capucines et du Jardin des Tuileries; elle fut fondée en 1806, et terminée en 1810.

Elle surpasse en hauteur les édifices qui l'environnent; cette hauteur est de 43 mètres ou 132 pieds, y compris le piédestal; son diamètre est de 4 mètres ou 12 pieds. Sa fondation a 30 pieds de profondeur; elle a été assise sur le pilotis établi pour la statue équestre de Louis XIV, qu'elle remplace.

Le piédestal de la colonne a 7 mètres 21 pieds et demi d'élévation. Il est entouré par un pavé et trois gradins en marbre blanc. Ce piédestal, le fût de la colonne, son chapiteau et son amortissement, bâtis en pierres de taille, sont extérieurement revêtus de fortes lames de bronze, chargées de bas-reliefs. Ce bronze provient des douze cents pièces de canon prises sur les armées russes et autrichiennes, pendant la glorieuse campagne de 1805 (1).

Les quatre faces du piédestal présentent, en bas-relief, des trophées d'armes, composés de canons, mortiers, obusiers, boulets, carabines, timbales, drapeaux, casques, et de vêtements militaires. Au-dessus du piédestal et sur une espèce d'attique, se dessinent des festons de chêne, soutenus aux quatre angles par autant d'aigles en bronze, pesant chacun 500 livres.

A l'imitation de la fameuse colonne d'Antonin, le fût de celle-ci est couvert d'une suite de tableaux en bas-relief et en bronze, disposés en spirale, et dont les sujets représentent, par ordre chronologique, les principaux exploits qui signalèrent la campagne de 1805, depuis le départ des troupes du camp de Boulogne jusqu'à la conclusion de la paix après la bataille d'Austerlitz.

Les bandes de bronze sur lesquelles sont ces tableaux en bas-relief, et qui contournent la colonne, depuis sa base jusqu'à son chapiteau, ont trois pieds huit pouces de haut, et sont séparées entre elles par un cordon sur lequel est inscrite l'action représentée dans le tableau placé au-dessus.

Dans l'intérieur de cette colonne, on a pratiqué un escalier à vis; on y parvient par une porte ouverte sur une des faces du piédestal. Par cet escalier, composé de 176 marches, on monte à une galerie placée au-dessus du chapiteau de la colonne.

Au-dessus de ce chapiteau s'élève une forme circulaire, ou espèce de calotte. Sur la partie de cette calotte qui fait face aux Tuileries, on lit l'inscription suivante:

Monument élevé à la gloire de la grande ar-

(1) La plupart de ceux qui ont reçu cette décoration depuis l'an 1814 l'étalent tout entière aux yeux du public. Ceux qui l'avaient reçue avant cette époque ne laissent paraître qu'une partie très exiguë du ruban. Parmi ces derniers, il en est qui ne la portent que dans des occasions rares et nécessaires.

(2) La rue de Castiglione, qui part du milieu de la longueur du jardin des Tuileries, traverse la rue de Rivoli, s'étend jusqu'à celle de Saint-Honoré qu'elle traverse aussi, et communique en ligne droite au centre de la place Vendôme. La rue de la Paix continue dans la même direction, et va aboutir au boulevard des Capucines.

(1) Le bronze employé à revêtir cette colonne pèse un million huit cent mille livres.

mée, commencé le 25 *août* 1806, *terminé le* 15 *août* 1810, *sous la direction de M. Denon, directeur général, de M. G.-B. Lepère et de M. Gondouin, architectes.*

C'est sur cette calotte qu'était placée la statue pédestre de Napoléon Bonaparte. Cette statue qui, vue du sol de la place Vendôme, paraissait frêle et exiguë, avait néanmoins 10 pieds de hauteur, et pesait 5,112 livres.

Cette statue resta pendant cinq ans sur le faîte de cette colonne; mais au mois de mai 1814, les événements politiques l'en firent descendre (1).

Elle a été remplacée par une fleur de lis à quatre faces, haute de 3 pieds, portée par une flèche de 18 pieds d'élévation, à laquelle est adapté un drapeau blanc.

PLACE DU CARROUSEL. Cette place fut, sous ce règne, embellie et fort agrandie. Un événement terrible contribua beaucoup à cet agrandissement. Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1802), à huit heures et demie du soir, et pendant que Bonaparte se rendait en voiture à l'Opéra, une machine infernale, cachée sur une charrette, dans la rue Saint-Nicaise, fit une explosion épouvantable : elle blessa, frappa de mort plusieurs personnes, brisa les glaces de la voiture de ce chef du gouvernement, qui, grâce à la vitesse de ses chevaux, parvint à échapper à ce coup foudroyant dont il était l'objet (2).

(1) Je lis dans un ouvrage moderne que des royalistes entraînés par leur zèle, à la tête desquels figuraient M. de M....... et M. S....... de la R.........., se disposèrent à traîner ou faire traîner cette statue dans les rues de Paris; que le dernier de ces messieurs lui passa la corde au cou; mais cette statue était d'un poids supérieur à leurs forces et à celle des vagabonds qu'ils avaient soudoyés pour cette expédition triviale. (*Mémoire pour servir à l'Histoire de la vie privée et du retour de Napoléon*, par M. Fleury de Chaboulon, tome I, page 340.)

On rapporte que le nommé Gonju, maçon, qui s'était emparé de la figure de la Renommée que la statue de Bonaparte tenait en sa main, à cause de cette action, fut maltraité par ses camarades qui refusèrent de l'associer à leurs travaux.

(2) Les sieurs de Saint-Régent et Carbon furent, le 15 germinal suivant (5 avril 1803), condamnés à mort comme auteurs de cet attentat.

Cette explosion rompit les portes, les fenêtres du voisinage, et ébranla tellement les maisons de la rue Saint-Nicaise qu'elles furent abandonnées et condamnées à la démolition. Par ce désastre, par les réparations et agrandissements qui en résultèrent, cette rue disparut presque entièrement, et la place du Carrousel, très inégale, acquit de l'étendue et de la régularité.

Bonaparte ajouta à la décoration de cette place, en faisant construire la grille du château des Tuileries, et surtout l'édifice de la nouvelle galerie du Louvre. Cet édifice fut commencé en 1808; mais, en 1814, par l'effet des événements politiques, la construction de cette galerie fut suspendue.

En 1808, on ouvrit la rue du Carrousel, pour établir la communication de la place de ce nom à celle du Vieux-Louvre; et, pour la première fois, de la façade du château des Tuileries, on put, à travers cette rue, apercevoir celle du Vieux-Louvre.

La place du Carrousel, suivant le plan adopté par Bonaparte, ne devait avoir de bornes que les édifices des deux galeries, et ceux du Louvre et des Tuileries; tous les bâtiments intermédiaires étaient destinés à la démolition ; mais les événements de 1814 arrêtèrent l'exécution de ce projet. Cette place restera encore longtemps dans l'état où elle se trouve. Son plan présente un parallélogramme irrégulier, dont la plus grande dimension a 280 mètres ou 861 pieds, et dans la plus grande largeur 210 mètres ou 648 pieds. Elle a été encore agrandie récemment.

L'ancienne galerie du Louvre, qui borde cette place du côté du midi, était fort dégradée par le temps; elle fut, à l'extérieur comme à l'intérieur, convenablement restaurée.

Du côté du couchant, cette place est avantageusement limitée par une vaste grille, qui la sépare de la cour des Tuileries et laisse voir la façade orientale de ce château. Cette grille a trois entrées dans cette cour : deux de ces entrées offrent, à chacun de leurs côtés, un vaste piédestal portant une figure colossale assise; la troisième entrée, placée au milieu, est décorée par un édifice qui mérite une description particulière.

ARC DE TRIOMPHE DE LA PLACE DU CARROUSEL. Ce monument, placé à la principale entrée de la cour des Tuileries,

fut fondé en 1806 et construit sur les dessins du sieur Fontaine.

Cet arc de triomphe, élevé à la gloire des armées françaises, a quarante-cinq pieds de hauteur; sa largeur est de soixante, et son épaisseur de vingt et demi. Il présente de face trois arcades, dont celle du centre a quatorze pieds d'ouverture; ses arcades latérales ont huit pieds et demi. Les flancs de cette construction sont percés, chacun, par une arcade dont la direction se correspond de l'une à l'autre, et traverse celle des trois arcades de face.

Chacune des deux faces est ornée de huit colonnes corinthiennes de marbre rouge de Languedoc, dont les bases et chapiteaux sont en bronze. A l'aplomb de ces colonnes et au devant de l'attique, sont placées autant de statues de militaires français de diverses armes. L'attique est surmonté par un double socle, sur lequel s'élevait un quadrige ou char de triomphe, en plomb doré et de forme antique, ouvrage du sieur Lemot. A ce char étaient attelés les quatre chevaux de bronze, jadis dorés, conquis à Venise, transférés à Paris et nommés chevaux de Corinthe : ils paraissaient dirigés par deux statues allégoriques, en plomb doré et de grande proportion : la Victoire et la Paix. Ce char vide attendait la figure de Napoléon ; les événements n'ont pas permis de l'y placer.

Six bas-reliefs en marbre ornent les faces de ce monument, dont les sujets sont relatifs à la campagne de 1805.

Du côté de la place du Carrousel, à gauche, un de ces bas-reliefs représente la capitulation devant Ulm, sculptée par le sieur Castelier.

A droite, la victoire d'Austerlitz, sculptée par le sieur Espercieux.

Sur le côté de l'édifice, est l'entrée à Vienne, par le sieur Deseine.

Sur la face qui regarde les Tuileries, l'entrée à Munich, par le sieur Claudion.

Sur la même face, l'entrevue des deux empereurs, par le sieur Ramey.

Sur le côté à droite, la Paix de Presbourg, par le sieur Lesueur.

Cet arc de triomphe, bâti avec un soin extraordinaire, enrichi de sculptures et de matières précieuses, fut imité de celui de Septime-Sévère qui se voit à Rome.

Mais cette construction semble étrangère à tout ce qui l'entoure; son architecture n'a aucun rapport avec celle du château des Tuileries; ses dimensions sont trop faibles pour l'étendue de la place du Carrousel ; elle est placée sur l'axe du château des Tuileries, mais ne se trouve point sur celui du palais du Louvre ; et par le défaut de parallélisme dans les lignes de ces deux édifices, il résulte un grand désavantage pour la position de cet arc de triomphe : ce n'est pas la faute de l'architecte, c'est la faute des localités. Enfin ces défauts, ces inconvénients ne permettent de considérer cette construction que comme un riche et précieux hors-d'œuvre.

L'année 1815, fatale à plusieurs édifices terminés ou commencés, le fut à cet arc de triomphe : on le dépouilla des quatre chevaux antiques, du char et des deux figures qui les dirigeaient. Il fut aussi dépouillé des six bas-reliefs en marbre que j'ai indiqués ; mais les huit statues de militaires, placées au-dessus de l'entablement, sont restées à leur poste.

Arc de triomphe de l'Etoile, situé hors de la barrière de Neuilly et au centre de la vaste place circulaire appelée l'Etoile.

Le sieur Chalgrin, architecte, a fourni les dessins primitifs de cet édifice qui a coûté des travaux et des sommes immenses. La première pierre en fut posée le 15 août 1806.

Quelques-unes de ses parties s'élevaient à peine au-dessus du sol, lorsque, le 1er avril 1810, Marie-Louise, fille de l'empereur Napoléon, dont le mariage avec l'empereur d'Autriche avait été conclu le 7 février de cette année, fit son entrée solennelle à Paris.

Pour recevoir dignement cette princesse et lui donner une grande idée de la capitale de l'empire français, on fit faire à son cortége un long détour : parti du château de Saint-Cloud, ce cortége traversa le bois de Boulogne et prit la route de Neuilly. L'arc triomphal parut alors, par le moyen des charpentes et des toiles peintes, avec toute la magnificence qu'il devait avoir lors de son entier achèvement.

Les fondations de ce monument retardèrent son élévation. Les couches calcaires du sol n'offraient point de solidité. On fut obligé, après avoir creusé à 24 pieds de profondeur, de former un sol factice qui pût supporter sans danger l'énorme poids de cette construction. Ce sol factice

fut composé de plusieurs assises en pierres de taille de grande dimension; chacune de ces assises était disposée de manière à ce que les joints des pierres de l'une ne correspondaient point avec ceux des assises qui lui étaient inférieures et superposées. Les pierres de ces assises présentaient des formes irrégulières, de manière que les angles saillants des unes étaient reçus dans les angles rentrants des autres. Ce sol, dans un sens horizontal, offrait l'image des constructions antiques et verticales, nommées pélagiennes ou cyclopéennes.

Sur cette base solide s'éleva l'arc triomphal, un des plus colossaux que l'on ait entrepris.

Les événements de 1814, que Bonaparte aurait dû prévoir, et que ses invasions successives sur les droits de la nation française et sur les états étrangers avaient amenés, arrêtèrent les travaux de ce monument d'orgueil qu'il s'élevait à lui-même. Les échafauds furent abattus, et leur bois servit à la toiture du grenier de réserve. On a établi un belvédère sur la hauteur d'un des massifs de maçonnerie.

Napoléon Bonaparte opéra, dans les administrations de Paris et de la France, plusieurs changements qu'il jugea nécessaires à ses desseins. Lorsqu'il démolissait pièce à pièce les bases de la république, il en employait les matériaux à construire l'édifice de son despotisme. Fort du dévoûment de ses agents civils et militaires, qu'il avait enchaînés à ses intérêts par l'ascendant de sa renommée, et en leur prodiguant des titres, des décorations, des richesses, il brava sans crainte l'opinion publique et le blâme des gens de bien. Il travailla à faire rétrograder la civilisation, en rétablissant les institutions de la barbarie; en faisant revivre les vieilles habitudes des cours, l'étiquette, le cérémonial, les préséances, et ces titres d'altesse, de grandeur, d'excellence, qui ne rendent ni plus grands ni meilleurs ceux qui les portent; et en créant une noblesse héréditaire, institution immorale, outrageante pour la majorité de la nation, et dont l'existence fut la cause principale de la révolution française.

La loterie, les contributions directes et indirectes, les perceptions aux entrées des villes, la conscription, etc., reçurent des extensions qui accablèrent la population française. On le tolérait, on avait l'air de l'admirer, parce qu'on ne pouvait faire mieux, parce qu'il présentait la seule digue qui pût contenir le torrent d'une contre-révolution qu'on redoutait.

Toutefois, il ne méprisa pas assez son siècle et la France pour se croire dispensé d'acquérir des titres à la vraie gloire; il conçut et fit exécuter dans son empire des travaux d'une grande utilité, et, à cet égard, Paris lui doit beaucoup de reconnaissance. Il aspira à l'honneur d'être législateur; et, s'il ne composa pas le Code civil, il ordonna qu'il fût fait.

Il n'était gouverné ni par ses ministres, ni par des partis; il les gouvernait, il gouvernait seul; il leur demandait des conseils, et faisait sa volonté.

Mais, pour satisfaire à la soif de son ambition, et se maintenir dans la fausse route où elle l'avait engagé, il prodigua le sang français, et on évalue à plus d'un million le nombre d'hommes qu'il a sacrifiés à cette passion. Par la vertu de l'organisation politique, chaque année des cent milliers de Français étaient forcés de marcher à sa défense, à la victoire ou à la mort.

Il fut un homme de génie, un grand conquérant, et, si l'on veut, un héros; mais ses vues étaient bornées, ou plutôt son jugement fut égaré par le désir d'accroître sa domination; il ne put apercevoir l'effet de ses conquêtes. Napoléon n'était point un souverain national; aussi, lors de ses revers, il n'eut que son armée pour le défendre; il fut abandonné par une nation qu'il avait opprimée et dépouillée de ses droits (1).

(1) Napoléon cachait son oppression sous le prétexte de la nécessité et de la gloire nationale. Il rejetait publiquement l'odieux de ses actes despotiques sur ses ministres, et les en applaudissait en secret. Il obligeait ses orateurs à célébrer la vigueur de la liberté française dans le moment où il la faisait expirer sous des coups mortels.

Il donna le premier au mot libéral une acception qu'il n'avait pas encore eue. Ce mot avait signifié jusqu'alors généreux ou prodigue; mais, dans un arrêté qu'il rendit dans les premiers temps de son consulat en faveur des anciens nobles dont il voulait fortifier son parti, il lui fit signifier indulgent, tolérant. Un député (Pons de Verdun) fit alors ce quatrain :

Qu'est-ce que ce mot *libéral*,
Que des gens d'un certain calibre

STATISTIQUE DE PARIS

Vont fourrant partout bien ou mal?
C'est un diminutif de *libre*.

Ce mot libéral se prend aujourd'hui dans un sens différent : il signifie un ennemi des anciens priviléges, le partisan d'une liberté forte et légale.

L'Académie Française, dans son Dictionnaire, n'oubliera pas de marquer les changements d'acception que ce mot a éprouvés et les causes de ces changements.

I. Chorographie de Paris.

Boulevards. Paris est environné de deux boulevards plantés d'arbres, qui s'unissent en quelques parties, notamment depuis la barrière d'Italie jusqu'à la barrière d'Enfer. On les divise en boulevards intérieurs et boulevards extérieurs. Ces deux boulevards se subdivisent en vingt-deux autres qui ont chacun leur dénomination.

Ces deux boulevards sont, par le cours de la Seine, divisés en deux parties : le boulevard du nord et le boulevard du midi.

Le boulevard intérieur du nord, nommé grand boulevard, fut en partie planté, en 1668, sur l'emplacement des fossés creusés en 1536. Ce boulevard a 2,400 toises de longueur. Ses diverses parties portent différents noms : les boulevards de Bourdon, de Saint-Antoine, des Filles-du-Calvaire, du Temple, de Saint-Martin, de Saint-Denis, de Bonne-Nouvelle, Poissonnière, de Montmartre, des Italiens, des Capucines et de la Madeleine.

Le boulevard intérieur du midi, entièrement terminé en 1761, a 14,490 mètres de longueur; il se divise en parties différemment nommées : les boulevards de l'Hôpital, des Gobelins, de la Glacière, de Saint-Jacques, d'Enfer, du Mont-Parnasse et des Invalides. Ces boulevards sont plantés de quatre rangs d'arbres qui forment une route et deux contre-allées.

Boulevards extérieurs. Ils furent établis par suite de la construction d'un nouveau mur d'enceinte, ordonnée par Louis XVI, le 13 janvier 1783. Ce mur d'enceinte, qui n'avait pour objet que les intérêts du fisc, et dont les barrières trop magnifiques qui l'accompagnent ont été bâties sur les dessins de Ledoux, fut presque entièrement achevé en 1789. Quelques parties, notamment celles qu'on nomme boulevard Saint-Jacques et des Gobelins, ont été terminées en 1813 et 1814. Quatre rangées d'arbres, plantées au-delà de ce mur d'enceinte, forment le boulevard extérieur.

Barrières. Soixante barrières (1) décorent ce mur d'enceinte, et offrent autant d'entrées à la ville de Paris.

Je commence la description de ce boulevard, de ce mur d'enceinte et de ces barrières, de leur distance de l'une à l'autre, par la partie nord de Paris, en partant du point le plus oriental de la rive droite de la Seine.

La barrière de la Râpée, située sur la rive droite de ce fleuve, donne entrée au quai de la Râpée; de ce point, le mur d'enceinte et le boulevard s'étendent jusqu'à la barrière de Berci. La distance de l'une à l'autre est de 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière de Berci à celle de Charenton, 800 mètres ou 410 toises;

De la barrière de Charenton, route de Provins, Troyes, Bâle, à celle de Reuilly, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de Reuilly à celle de Picpus, 350 mètres ou 179 toises;

De la barrière de Picpus à celle de Saint-Mandé, 650 mètres ou 332 toises;

De la barrière de Saint-Mandé à celle de Vincennes, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière de Vincennes, autrefois barrière du Trône, route de Lagny et de Vitry-le-Français, à celle de Montreuil, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière de Montreuil à celle de Fontarabie ou de Charonne, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière de Fontarabie ou de

(1) Cinq de ces barrières (trois au nord, celles de Riom, des Vertus et des Réservoirs ou Bassins; deux au midi, celles des Paillassons et de Croulebarbe) ayant été murées, il ne reste plus que cinquante-cinq barrières effectives.

Paris. — Typographie Lacour, rue Soufflot, 16.

Charonne à celle des Rats, 520 mètres ou 267 toises;

De la barrière des Rats à celle d'Aunai, 180 mètres ou 98 toises;

De la barrière d'Aunai à celle des Amandiers, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière des Amandiers à celle de Mesnilmontant, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière de Mesnilmontant à celle des Trois-Couronnes, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière des Trois-Couronnes à celle de Riom (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de Riom ou de Ramponneau à celle de Belleville, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière de Belleville à celle de la Chopinette, 290 mètres ou 150 toises;

De la barrière de la Chopinette à celle du Combat, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière du Combat à celle de



Embarcadère du chemin de fer de Strasbourg.

la Bovauderie, 10 mètres ou 5 toises;

De la barrière de la Bovauderie à celle de Pantin, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de Pantin, route de Meaux et de Mayence, à celle de la Rotonde-Saint-Martin, 100 mètres ou 51 toises:

De la barrière de la Rotonde-Saint-Martin à celle de la Villette, 100 mètres ou 51 toises;

De la barrière de la Villette ou de Saint-Martin à celle des Vertus (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des Vertus à celle de Saint-Denis, 360 mètres ou 185 toises;

De la barrière de Saint-Denis, route de Pontoise, de Rouen, du Havre et d'Amsterdam, à celle dite Poissonnière, 900 mètres ou 462 toises;

De la barrière Poissonnière à celle du Télégraphe ou de Rochechouart, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière du Télégraphe ou de Rochechouart à celle des Martyrs, 500 mètres ou 257 toises:

De la barrière des Martyrs à celle de

Montmartre, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière Montmartre à la barrière Blanche, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière Blanche à celle de Clichy, 480 mètres ou 246 toises;

De la barrière de Clichy à celle de Mouceau, 800 mètres ou 410 toises;

De la barrière de Mouceau à celle dite Rotonde-de-Chartres, 780 mètres ou 403 toises;

De la barrière dite Rotonde-de-Chartres à celle de Courcelles, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière de Courcelles à celle du Roule, 580 mètres ou 298 toises;

De la barrière du Roule à celle de Neuilly, route de Saint-Germain, Poissy, etc., 420 mètres ou 215 toises;

De la barrière de Neuilly à celle des Réservoirs ou des Bassins (murée), 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière des Réservoirs ou des Bassins à celle de Longchamp, 700 mètres ou 359 toises;

De la barrière de Longchamp à celle de Sainte-Marie, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de Sainte-Marie à celle de Franklin, 550 mètres ou 257 toises;

De la barrière de Franklin à celle de Passy, 360 mètres ou 185 toises. Cette dernière barrière est située sur le bord de la Seine, et sur la route qui conduit à Versailles, à Bayonne, etc.

Ici, le cours de cette rivière interrompt la continuité de l'enceinte et du boulevard.

La barrière située sur la rive opposée est nommée barrière de la Cunette; elle ne se trouve point en face de celle de Passy, mais plus bas qu'elle; elle en est distante de 300 mètres ou 154 toises.

De la barrière de la Cunette à celle de Grenelle, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de Grenelle à celle de l'École-Militaire, 750 mètres ou 388 toises;

De la barrière de l'École-Militaire à celle des Paillassons (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des Paillassons à celle de Sèvres, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière de Sèvres à celle de Vaugirard, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de Vaugirard à celle des Fourneaux, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des Fourneaux à celle du Maine, 650 mètres ou 333 toises;

De la barrière du Maine à celle du Mont-Parnasse, 460 mètres ou 235 toises;

De la barrière du Mont-Parnasse à celle d'Enfer, route d'Étampes, d'Orléans, etc., 1,100 mètres ou 564 toises;

De la barrière d'Enfer à celle d'Arcueil, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière d'Arcueil à celle de la Santé, 480 mètres ou 246 toises;

De la barrière de la Santé à celle de l'Oursine, 220 mètres ou 115 toises;

De la barrière de l'Oursine à celle de Croulebarbe (murée), 220 mètres ou 115 toises;

De la barrière de Croulebarbe à celle d'Italie, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière d'Italie, route de Fontainebleau, Lyon, Rome, à celle d'Ivry, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière d'Ivry à celle des Deux-Moulins, 300 mètres ou 154 toises; et de la barrière des Deux-Moulins à celle de la Gare, 1,600 mètres ou 820 toises. Cet ordre de choses a changé pour ces dernières barrières. En 1817, et dans les années suivantes, a été construite, depuis la barrière d'Italie jusqu'à la rive de la Seine, une portion d'enceinte qui enserre dans les murs de Paris l'abattoir de Villejuif, le vaste emplacement de l'hôpital de la Salpêtrière, et deux hameaux composés de guinguettes, et formés au-delà des barrières précédentes : l'un situé hors de la barrière des Deux-Moulins, porte le nom de cette barrière; l'autre qui s'est établi près de la Gare, est appelé d'Austerlitz, nom du pont placé dans le voisinage (1).

Cette nouvelle construction ne change presque rien à la distance respective des barrières de cette nouvelle portion de l'enceinte.

Ici le cours de la Seine interrompt la continuation du mur d'enceinte et du boulevard, et se termine leur description métrique. J'ajouterai qu'entre cette dernière barrière et celle de la Râpée, située sur la rive opposée, la distance est de 300 mètres ou de 154 toises.

Au milieu de la largeur de la Seine est fixé entre ces barrières un grand bateau, appelé patache, sur lequel sont établis des bureaux pour la perception des droits

(1) Il se forma, dès que les droits d'entrée furent établis à Paris, de pareils hameaux au-delà de toutes les barrières.

d'entrée; il en est de même à l'autre extrémité de Paris, entre les barrières de Passy et de la Cunette.

L'étendue totale de cette enceinte ou boulevard extérieur est de 24,100 mètres ou 12,364 toises, ou environ six lieues de 25 au degré.

Les barrières de cette enceinte sont construites avec plus ou moins de magnificence, suivant l'importance et la fréquentation de la route. Les barrières qui, du côté du nord, se font le plus distinguer par la singularité ou la pompe de leurs formes, sont :

La barrière de Reuilly, qui offre une rotonde pareille à celle que les anciens consacraient au temple de Vénus;

La barrière du Trône ou de Vincennes, qui se compose de deux vastes bâtiments symétriques, imposants par leur caractère monumental, et de deux colonnes de 75 pieds de hauteur, dont les piédestaux servent de guérites;

La barrière de Saint-Martin, remarquable par ses formes pittoresques, semble plutôt convenir à un temple qu'à un bureau de percepteurs des droits d'entrée. Cette barrière se trouve sur la ligne de l'axe du bassin de la Villette, et l'observateur qui se place à l'extrémité de ce bassin, voit cette riche perspective heureusement terminée par ce pompeux édifice.

Les autres barrières remarquables sont celles de Montmartre, du Roule, de Neuilly, au bout de l'avenue des Champs-Élysées.

Du côté du midi, on remarque celles du Maine, d'Enfer et d'Italie.

Toutes ces constructions, tantôt élégantes, tantôt excessivement solides, tantôt bizarres et quelquefois ridicules, diffèrent de caractère, quoiqu'elles ne diffèrent point d'objet.

SUPERFICIE DE PARIS. L'espace contenu dans cette enceinte extérieure est calculé d'après les 72 cartes du plan de Paris, par M. Verniquet. On évalue la superficie des boulevards extérieurs à 72 hectares; la superficie des rues, quais, rivières, places, marchés, l'avenue des Tuileries et le Cours-la-Reine, à 706 hectares;

La superficie des emplacements des maisons, des cours et jardins qui en dépendent, est évaluée à 2,661 hectares;

Enfin, la superficie totale de Paris est de 3,439 hectares 68 ares, ou 34,396,800 mètres carrés, ou dix mille soixante arpents et soixante-dix-sept perches, l'arpent étant de 100 perches et la perche de 18 pieds; ou bien, en lieues carrées de 25 au degré, environ une lieue et soixante-quatorze centièmes de lieue.

La totalité de cette superficie, encadrée par l'enceinte extérieure, est divisée, par le cours de la Seine, en deux parties inégales en grandeur, la partie septentrionale étant d'une étendue à peu près double de la partie méridionale.

Cette superficie se divise idéalement par la ligne méridienne et par une autre ligne perpendiculaire à cette méridienne.

La ligne méridienne se dirigeant du sud au nord, d'un point de la clôture méridionale à un autre point de la clôture septentrionale, et en passant par le milieu du bâtiment de l'Observatoire, a de longueur, en mètres, 5,505, et, en lieues de 25 au degré, une lieue et 24/100 de lieue, à peu près une lieue et un quart.

La ligne perpendiculaire à la méridienne, qui se dirige de l'est à l'ouest, de la barrière de Charonne à celle des Bons-Hommes, a, de longueur en mètres, 7,809, et en lieues de 25 au degré, une lieue 78/100 environ.

ILES DE LA SEINE. Cette rivière, vers le tiers de son cours dans cette enceinte, forme trois îles : l'île Louvier, l'île Saint-Louis et l'île de la Cité.

Ces deux dernières sont couvertes de maisons ; la première n'est point habitée, et sert de chantier de bois à brûler.

QUAIS. Les deux bords de cette rivière, ainsi que ceux des deux îles habitées, sont aujourd'hui, si l'on en excepte la partie de ces bords occupée par les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, partagés en quais, en ports et en abreuvoirs.

On compte 33 quais : 14 sur la rive droite de la Seine, 11 sur la rive gauche, 4 dans l'île Saint-Louis et 4 dans l'île de la Cité.

PORTS sur la rive droite de la Seine.

Port de la Râpée, établi en 1812, pour les pierres à plâtre, le bois flotté et le bois neuf, etc.

Port de l'île Louvier, pour le bois flotté, le bois neuf, les fagots et les cotrets.

Port Saint-Paul, pour les coches qui remontent la Seine, les pavés, les fers et les charbons de terre.

Port aux Blés, le long du quai de la

Grève, pour le charbon de bois, le charbon de terre et le sel.

Port de l'École, pour le sel, le charbon de bois, les cotrets et fagots.

Port Saint-Nicolas, quai des Tuileries, solidement rétabli en 1804 : pour les pavés, cidres et vins. C'est sur ce port qu'arrivent et sont déposées les marchandises venant de Dieppe, du Havre, de Rouen, de Provence, de Hollande, etc., telles que huiles, savons, oranges, poivre, café, cidres, eaux-de-vie, vins étrangers, liqueurs, marées, etc.

PORTS sur la rive gauche de la Seine.

Port de l'Hôpital, sur le quai de ce nom, pour les pavés.

Port Saint-Bernard, sur le quai de ce nom, pour les vins, les bois flottés, les bois neufs.

Port de la Tournelle ou des Miramionnes, pour les charbons de bois, tuiles, ardoises, fruits.

Port des Quatre-Nations, pour les charbons de bois et de terre.

Port d'Orsay, ci-devant dit port de Bonaparte, et plus anciennement la Grenouillère, construit en 1808, pour diverses marchandises venues de Rouen ou d'ailleurs.

Port des Invalides, pour le bois.

Sur les deux rives de la Seine et sur celles des deux îles habitées, il existe vingt-un abreuvoirs et douze puisoirs, endroits désignés pour puiser de l'eau dans cette rivière.

Hauteurs des eaux de la Seine. J'ai déjà fourni des notions sur cette matière, et parlé à diverses époques des inondations de cette rivière. Le mémoire sur les inondations, par M. P. Egault, ingénieur, publié en 1814, me procure l'avantage de rectifier quelques erreurs, de rétablir des notions omises et de reproduire le tableau suivant :

Hauteurs des inondations aux différents ponts.

MOIS.	ANNÉES.	Pont de la Tournelle.		Pont-Royal.		Pont de Louis XVI.	
		m.	c.	m.	c.	m.	c.
Janvier.	1649	7	65	7	94	»	»
Janvier.	1651	7	80	8	06	»	»
Mars, 1er	1658	8	80	8	87	»	»
. . . .	1690	7	50	7	82	»	»
Mars.	1711	7	55	7	84	»	»
Décembre, 25.	1740	7	90	8	12	»	»
Janvier.	1751	6	70	7	53	»	»
Novembre, 14.	1764	7	00	7	45	»	»
Mars, 4.	1784	6	66	7	50	»	»
Janvier, 3.	1802	7	45	7	78	7	75
Mars, 3.	1807	6	66	7	50	7	25

Le fond de la Seine ne s'exhausse point. Dans les grandes eaux, sa pente est plus rapide que dans les eaux moyennes.

Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle a été fixé à la hauteur des basses-eaux de 1719 ; mais dans la suite les eaux ont baissé au-dessous de ce zéro. La différence entre les basses eaux de 1767 et les grandes eaux de 1658 est de 9 mètres 7 centimètres, ou 28 pieds.

PONTS. Pour la communication entre les diverses parties de Paris, séparées par la Seine ou par les bras de cette rivière, il a été, en divers temps, établi seize ponts que je vais dénombrer, en partant du pont le plus oriental de Paris et continuant jusqu'au pont le plus occidental.

Pont d'Austerlitz ou du Jardin des Plantes, sur la totalité de la Seine ;

Pont de Grammont, sur un bras de la Seine, entre l'île Louvier et le quai Morland ;

Pont de la Tournelle, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai Saint-Bernard ;

Pont Marie, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai des Ormes ;

Pont de la Cité, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et l'île de la Cité ;

Pont au Double, occupé en partie par l'Hôtel-Dieu, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue de la Bûcherie ;

Pont Saint-Charles, occupé tout entier par l'Hôtel-Dieu, sur le même bras de la Seine :

Le Petit-Pont, sur le même bras de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue Saint-Jacques ;

Pont Notre-Dame, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais de Gesvres et Pelletier ;

Pont Saint-Michel, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais des Augustins et Bignon.

Pont-au-Change, sur le bras septentrional de la Seine, entre le palais de la Cité et la place du Châtelet ;

Pont-Neuf, divisé en deux parties par la pointe de l'île de la Cité au confluent des deux bras de la Seine, entre les quais des Augustins et des Orfèvres d'une part, le quai de l'Horloge et les quais de la Mégisserie et de l'École de l'autre ;

Pont des Arts, sur la totalité de la Seine, entre le Louvre et le palais des Arts, aujourd'hui l'Institut.

Pont Royal, sur la Seine tout entière, entre les quais Voltaire et d'Orsay d'une part, et les quais du Louvre et des Tuileries de l'autre ;

Pont de la Concorde, sur la rivière tout entière, entre les quais d'Orsay et des Invalides d'une part, et les quais des Tuileries et de la Conférence de l'autre ;

Et le pont d'Iéna, sur la Seine tout entière, entre le Champ-de-Mars et le quai Debilly.

Les ponts ou ponceaux établis sur la petite rivière de Bièvre sont au nombre de six : 1° sur le boulevard des Gobelins, près la barrière de Croulebarbe ; 2° rue Saint-Hippolyte ; 3° rue Mouffetard ; 4° rue du Jardin des Plantes ; 5° boulevard de l'Hôpital ; 6° quai de l'Hôpital.

Rues de Paris. Vers la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, dans sa pièce intitulée *le Dit des rues de Paris*, comptait dans tous les quartiers de cette ville trois cent neuf rues. Au commencement du règne de Louis XV, on comptait neuf cent quatre-vingt-neuf rues. Aujourd'hui on en compte mille quatre-vingt-quatorze.

On compte aussi dans Paris dix cloîtres : ceux de Saint-Benoît, des Bernardins, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Honoré, de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, de Saint-Marcel, de Saint-Merri, de Notre-Dame, de Sainte-Opportune, de Saint-Séverin.

Plus vingt-deux cours : celles de l'Arsenal, Batave, des Cloches, des Coches, du Commerce, du Dragon, des Fontaines, de François Ier, de Saint-Guillaume, de la Juiverie, de Lamoignon, du Mai, deux cours des Miracles, des Morts, cour Neuve du Palais, du Palais-Royal, du Puits de Rome, de Rohan, de la Sainte-Chapelle, cour Royale, cour des Salpêtres.

Sept enclos : ceux de l'Abbaye-Saint-Antoine, de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés ; de la Foire Saint-Laurent, de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Martin-des-Champs, du Temple, de la Trinité.

Quarante-sept halles et marchés, cent trente-trois impasses, cent soixante-six passages, quatre-vingt-seize places, vingt-sept ruelles, trente-sept carrefours et quarante-six chemins de ronde.

A l'égard des mille quatre-vingt-quatorze rues, il faut rabattre sur ce nombre, par la raison suivante : on compte bien mille quatre-vingt-quatorze noms, mais non pas autant de rues, parce qu'il y a plus de noms que de rues, et que la même rue porte plusieurs noms.

Deux longues rues, presque parallèles, traversent tout Paris dans une même direction, du midi au nord ; une de ces rues porte à son commencement le nom d'Enfer, puis ceux de La Harpe, de la Vieille-Bouclerie, de la Barillerie, enfin celui de Saint-Denis, qu'elle conserve dans tout le reste de son étendue. Voilà une seule rue comptée pour cinq, parce qu'elle porte cinq noms.

L'autre rue parallèle porte d'abord, dans un long espace, le nom de rue Saint-Jacques ; puis, à l'endroit où elle est coupée par les rues Galande et Saint-Séverin, elle quitte ce nom, pour recevoir celui de rue du Petit-Pont. En traversant l'île de la Cité, elle prend ceux de rue du Marché-Palu, de la Juiverie et de la Lanterne ;

puis, au-delà de la rivière, celui de rue des Arcis; enfin elle est nommée rue Saint-Martin, nom qu'elle conserve jusqu'à la barrière; ainsi voilà une autre rue qui porte sept noms.

Chaque nom ne désigne pas toujours, surtout dans les plus longues rues de Paris, une voie publique dans toute son étendue, mais une portion de cette voie, à laquelle les circonstances ou des interruptions ont donné un nom particulier; ainsi le nombre de mille quatre-vingt-quatorze rues désigne celui des noms et non pas celui des rues.

Mais ce n'est ici qu'une exception à la règle générale: les rues d'une moyenne longueur ne portent ordinairement qu'un seul nom.

La plupart des rues doivent leur nom aux institutions religieuses, civiles ou populaires qui s'y trouvaient, aux personnes qui y avaient formé un établissement remarquable, aux enseignes des maisons, etc.

Les rues sont plus spacieuses, mieux bâties, et leurs noms sont moins barbares à mesure qu'elles s'éloignent du centre de Paris.

Les rues contenues dans l'enceinte extérieure ne sont pas encore toutes bâties; de ce nombre sont les rues éloignées du centre et peu fréquentées.

Éclairage de Paris. En 1817, les rues et places de Paris étaient éclairées par 10,500 becs de réverbères, établis dans 4,521 lanternes.

Les maisons administratives étaient éclairées par 320 becs de réverbères, placés dans 73 lanternes.

Les galeries du Palais-Royal étaient éclairées par 121 becs de réverbères, placés dans 51 lanternes.

Ce qui donnaient 10,941 becs de lumière, placés dans 4,645 lanternes.

La dépense de cet éclairage se montait à 646,023 fr. 83 centimes.

Dans les Recherches statistiques sur la ville de Paris, publiées en 1821, ce nombre de luminaires est augmenté. On y trouve que les rues et places de Paris sont éclairées par 4,553 lanternes et 12,672 becs de lumière; et les établissements publics par 482 lanternes et 668 becs de lumière: ce qui donne, dans l'espace de cinq ans, une augmentation de 390 lanternes et de 2,399 becs.

Pavés. La superficie des rues et places de l'intérieur de Paris qui sont pavées

	mètres.	cent.
s'élève à.	2,470,834	32
La superficie pavée des boulevards intérieurs est de.	102,151	51
La superficie pavée des boulevards extérieurs est de	131,947	27
Total de toutes les superficies pavées.	2,704,933	10
La superficie des chaussées en cailloutis des boulevards intérieurs est de	29,866	98
Celle des chaussées en cailloutis des boulevards extérieurs est de . . .	5,940	
La superficie des accotements des boulevards intérieurs est de . . .	106,506	90
Celle des accotements des boulevards extérieurs est de.	193,254	62
La superficie des contre-allées des boulevards intérieurs est de.	139,959	76
Celle des contre-allées des boulevards extérieurs est de.	168,109	
La superficie des fossés des boulevards intérieurs est de.	2,366	
Celle des fossés des boulevards extérieurs est de	9,291	
Il résulte que la superficie totale des boulevards intérieurs et extérieurs s'élève à.	655,294	26

Pour l'entretien des rues de Paris on emploie chaque année environ un million de pavés, dont quarante milliers pour les boulevards intérieurs, et quarante-huit milliers pour les boulevards extérieurs.

Nouveau numérotage des maisons. Pour la première fois, en 1728, sous la prévôté de M. Turgot, les rues de Paris furent désignées par des noms inscrits au coin de chacune d'elles. Le numérotage actuel a fait disparaître le désordre de l'ancien, et mérite qu'on en fasse connaître le système: il fut effectué en 1806. Chaque rue, impasse, quai, boulevard, offre d'un côté une série de numéros pairs, et de l'autre une série de numéros impairs.

Les rues longitudinales, parallèles, ou à peu près, au cours de la Seine, se distinguent par des inscriptions et des numé-

ros rouges, et la série de ces numéros commence toujours au point le plus élevé du cours de la Seine.

Dans les rues transversales ou perpendiculaires au cours de cette rivière, ou à peu près, la série des numéros commence toujours à leur extrémité la plus voisine du cours de la Seine, et les numéros sont noirs (1).

ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS. Paris éprouva plusieurs divisions dont j'ai parlé dans le cours de cet ouvrage. En 1702, Louis XIV divisa cette ville en vingt quartiers. Cette division était tombée en désuétude. Lorsqu'en 1789 il fallut procéder à la nomination des électeurs aux Etats-Généraux, le bureau de la ville divisa Paris en soixante districts ou assemblées primaires. Au 13 juillet suivant, l'insurrection appela les habitants de Paris dans ces centres de réunion. Le 25 juillet 1790, autre division : aux soixante districts furent substituées quarante-huit sections.

Par un décret de la Convention, du 19 vendémiaire an IV, Paris fut divisé en douze municipalités ou mairies, et chacune fut composée de quatre quartiers. Cet ordre de choses s'est maintenu : voici la description de ces douze arrondissements ou municipalités et de leur subdivision en quartiers.

Premier arrondissement. Il est limité au nord-est et à l'ouest par le mur d'enceinte, depuis la barrière de Passy jusqu'à celle de Clichy; à l'est, par les rues de Clichy, de la Chaussée-d'Antin, de Louis-le-Grand, et par la place Vendôme jusqu'à la rue Saint-Honoré : la limite remonte cette rue jusqu'à la rue Froidmanteau, et de là traverse le Carrousel et aboutit à la rive de la Seine. Cette rivière, depuis ce point jusqu'à la barrière de Passy, borne cet arrondissement du côté du sud.

Le chef-lieu de cette municipalité est rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 11.

Cet arrondissement est divisé en quatre quartiers : ceux du Roule, des Tuileries, des Champs-Elysées et de la Place Vendôme.

Deuxième arrondissement. Il est, à l'ouest et au sud, limité par le premier arrondissement ; au nord, par le mur d'enceinte, depuis la barrière de Clichy jusqu'à celle du Télégraphe ; et, à l'est, par la rue du Faubourg-Poissonnière, le boulevard Poissonnière, les rues Montmartre, Notre-Dame-des-Victoires, des Filles-Saint-Thomas, Vivienne, Neuve-des-Petits-Champs, Neuve-des-Bons-Enfants, des Bons-Enfants jusqu'à la rue Saint-Honoré, qui sert de limite au premier arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue Pinon, n° 2, en face de la rue Grange-Batelière.

Ses quatre quartiers sont : ceux de la Chaussée-d'Antin, de Feydeau, du Palais-Royal et du Faubourg-Montmartre.

Troisième arrondissement. Il est limité à l'ouest par l'arrondissement précédent ; au nord, par le mur d'enceinte, depuis la barrière du Télégraphe jusqu'à celle de Saint-Denis ; à l'est, par la rue du Faubourg-Saint-Denis; puis, faisant un retour sur le boulevard de Bonnes-Nouvelles, la limite suit la direction des rues du Petit-Carreau et Montorgueil, traverse la place de la Pointe-Saint-Eustache, suit la rue de la Tonnellerie; puis, en retour, la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue du Four; prend, en retour, la direction de cette rue, puis suit les rues Coquillière, Croix-des-Petits-Champs, la place des Victoires, les rues de la Feuillade, Neuve-des-Petits-Champs, jusqu'à la rue Vivienne, où elle se confond avec la limite du précédent arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est dans les bâtiments des Petits-Pères, près la place des Victoires.

Quatre quartiers divisent cet arrondissement : ceux du Faubourg-Poissonnière, de Montmartre, de Saint-Eustache et du Mail.

Quatrième arrondissement. Il est limité par la rue Froidmanteau, depuis le guichet jusqu'à la rue Saint-Honoré, par les rues des Bons-Enfants et Neuve-des-Bons-Enfants, de la Feuillade, par la place des Victoires, par les rues Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, du Four, Saint-Honoré et de la Tonnellerie; par la Halle, par les rues Pirouette, Mondétour, de la Chanvrerie, Saint-Denis, jusqu'au Pont-

(1) Ce système de numérotage est exposé avec une heureuse précision dans les vers suivants, composés en 1807 par M. Binet, proviseur au collége nommé aujourd'hui Royal-Bourbon :

Dividit hanc urbem duplici nota picta colore ;
Nigra fugit flumen, sequitur rubra fluminis undam
Partitis numeris : par dextra imparque sinistra
Limina designat ; numerus dum crescit eundo,
Idem decrescens reditum indicat ordine verso.

au-Change, et, par la rive de la Seine, jusqu'au guichet Froidmanteau.

Son chef-lieu est place du Chevalier-du-Guet, nº 4.

Ses quatre quartiers sont ceux de Saint-Honoré, de la Halle, du Louvre et de la Banque de France.

Cinquième arrondissement. Il est limité à l'ouest par la rue Montorgueil, par le boulevard de Bonnes-Nouvelles, par la rue du Faubourg-Saint-Denis ; au nord et au nord-est, par le mur d'enceinte, depuis la barrière Saint-Denis jusqu'à la barrière de Belleville. La limite, partant de ce dernier point, suit la direction de la rue du Faubourg-du-Temple, puis s'étend par le boulevard Saint-Martin jusqu'à la porte Saint-Denis, par les rues Saint-Denis, de la Chanvrerie, Mondétour, Pirouette, de la Tonnellerie, la Pointe-Saint-Eustache, les rues Comtesse d'Artois, Montorgueil, du Petit-Carreau et Poissonnière, jusqu'au boulevard ; le boulevard jusqu'à la porte Saint-Denis, et la rue du Faubourg-Saint-Denis jusqu'à la barrière.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue de Bondy, nº 20.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de Bonnes-Nouvelles, du Faubourg-Saint-Denis, du Faubourg-Saint-Martin et de Montorgueil.

Sixième arrondissement. Sa limite commence rue Saint-Denis, au point où aboutit, dans cette rue, celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, se dirige, par la rue Saint-Denis, jusqu'à la porte ou arc de triomphe Saint-Denis : par les boulevards Saint-Martin et par la rue du Faubourg-du-Temple, jusqu'à la barrière de Belleville. De ce point, elle suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de Mesnilmontant, suit la rue de Mesnilmontant jusqu'au boulevard du Temple, puis celle des Fossés du Temple, des filles-du-Calvaire, de Bretagne, de la Corderie, du Temple, Chapon, du Cimetière-Saint-Nicolas, Saint-Martin, des Arcis et Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Le chef-lieu de cet arrondissement est à l'abbaye Saint-Martin, rue Saint-Martin, nºs 208 et 210.

Ses quartiers sont ceux du Temple, des Lombards, de la porte Saint-Denis et de Saint-Martin-des-Champs.

Septième arrondissement. Sa limite, en partant du coin de la rue Culture-Sainte-Catherine, suit les rues Saint-Antoine, de la Tixeranderie, du Mouton, la place de l'Hôtel-de-Ville, les quais Pelletier et de la Grève, la place du Châtelet, les rues Saint-Jacques-de-la-Boucherie, des Arcis, Saint-Martin, du Cimetière-Saint-Nicolas, Chapon ; puis celles de la Corderie, de Bretagne, Vieille-du-Temple, des Francs-Bourgeois et Culture-Sainte-Catherine jusqu'à la rue Saint-Antoine.

Le chef-lieu de cet arrondisement est rue des Francs-Bourgeois, nº 21

Ses quartiers sont ceux des Arcis, de Sainte-Avoye, du Mont-de-Piété et du Marché-Saint-Jean.

Huitième arrondissement. En partant de la rue Saint-Antoine, la limite de cet arrondissement suit la direction de la rue Culture-Sainte-Catherine, de celle des Francs-Bourgeois, du Temple; et, après avoir traversé le boulevard, elle se prolonge par la rue de Mesnilmontant jusqu'à la barrière de ce nom. Depuis cette barrière jusqu'à celle de la Râpée, située sur la rive droite de la Seine, le mur d'enceinte, sans exception, sert de limite à cet arrondissement. Cette limite prend la direction du cours de cette rivière jusqu'au point où viennent se vider les anciens fossés de l'Arsenal. Alors, laissant en dehors ce fossé et la place de la Bastille, elle suit la rue Contrescarpe, puis tourne dans la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine.

Son chef-lieu est place Royale, nº 14.

Ses quartiers sont ceux des Quinze-Vingts, de Popincourt, du Faubourg-Saint-Antoine et du Marais.

Neuvième arrondissement. Il comprend dans ses limites deux îles de la Seine, l'île Louvier et l'île Saint-Louis, et la partie orientale de l'île de la Cité que la rue de la Barillerie sépare de l'autre partie. La ligne de démarcation suit cette rue, en partant du pont Saint-Michel, et aboutissant au Pont-au-Change ; de ce point, elle remonte le cours de la Seine jusqu'à la place de Grève. Là, l'arrondissement s'étend sur la partie du continent située au nord de ces îles et dans les limites suivantes : la ligne de démarcation longe la façade de l'Hôtel-de-Ville, se dirige comme les rues du Mouton, de la Tixeranderie, la place Baudoyer, la rue Saint-Antoine, la rue Contrescarpe inclusivement, et revient joindre le cours de la Seine.

Le chef-lieu est rue Geoffroy-l'Asnier, nº 25.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de la Cité, de l'Arsenal, de l'île Saint-Louis et de l'Hôtel-de-Ville.

Dixième arrondissement. Il est situé dans la partie méridionale : sa limite, en commençant à la barrière de la Cunette, placée sur la rive gauche de la Seine, s'étend le long de cette rivière jusqu'au Pont-Neuf. Le cours de cette rivière fait limite. Du Pont-Neuf, cet arrondissement a pour limites les rues Dauphine, des Fossés-Saint-Germain, des Boucheries, du Four, Cherche-Midi, du Regard, de Vaugirard, jusqu'à la barrière de ce nom, et depuis cette barrière jusqu'à celle de la Cunette.

Le chef-lieu est rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 7.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux des Invalides, de la Monnaie, de Saint-Thomas-d'Aquin et du Faubourg-Saint-Germain.

Onzième arrondissement. Il est limité, du côté du nord-ouest, comme le dixième arrondissement, depuis le commencement de la rue Dauphine, le bas du Pont-Neuf jusqu'à la barrière de Vaugirard. De cette barrière, la limite suit le mur d'enceinte jusqu'au-delà de la barrière du Mont-Parnasse, le longe, en suivant la direction du boulevard d'Enfer, jusqu'au point où une ruelle vient aboutir sur ce boulevard. Sans suivre la direction de cette ruelle, la limite laisse en dehors les bâtiments de l'hospice des Enfants-Trouvés, ci-devant de la Maternité, va joindre l'extrémité orientale du boulevard Mont-Parnasse. Là, elle traverse la grande avenue qui, du Luxembourg, ou du palais des Pairs, conduit à l'Observatoire, suit la direction du mur à l'orient de la place formée au dehors de la grille de cette avenue, se dirige vers la rue de l'Est. Au bout de cette rue, elle vient rejoindre la grande avenue du palais des Pairs, laisse en dehors tous les bâtiments qui se trouvent à l'orient de cette avenue et du jardin de ce palais jusqu'à la grille du jardin qui s'ouvre sur la rue d'Enfer. Là, elle suit la direction de la rue Saint-Dominique jusqu'à la rue Saint-Jacques. Depuis ce point jusqu'au Petit-Pont, la rue Saint-Jacques limite cet arrondissement. Le cours de la Seine, depuis le Petit-Pont jusqu'au pont Saint-Michel, trace la ligne de démarcation. Cette ligne pénètre dans l'île de la Cité, la traverse en suivant la rue de la Barillerie jusqu'au grand bras de la Seine, et enserre toute la partie occidentale de cette île, où sont situés le Palais de Justice et la place Dauphine, tourne jusqu'à sa partie extrême, où s'élève la statue équestre d'Henri IV. De là, elle revient se terminer à la rue Dauphine (1).

Le chef-lieu a deux entrées : l'une rue Garencière, nº 10, et l'autre rue Servandoni, nº 17.

Les quartiers qui divisent cet arrondissement sont ceux du Luxembourg, du Palais de Justice, de l'École de Médecine et de la Sorbonne.

Douzième arrondissement. Il est limité du côté de l'ouest par le onzième arrondissement. Du point où une ruelle vient de la rue d'Enfer au boulevard de ce nom, sa limite s'étend jusqu'à la barrière de ce nom, suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de la Gare située sur la rive gauche de la Seine; puis, côtoyant le cours de cette rivière, se termine au Petit-Pont et à l'extrémité septentrionale de la rue Saint-Jacques.

Le chef-lieu est rue Saint-Jacques, nº 262.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de l'Observatoire, de Saint-Jacques, du Jardin du Roi et de Saint-Marcel.

II. Institutions contenues dans les douze arrondissements de Paris.

Institutions civiles et de police. Dans chacun des douze arrondissements sont une municipalité ou mairie, présidée par un maire, et une justice de paix.

Dans chacun des quartiers de chaque arrondissement est un commissaire de police.

Il résulte que dans l'ensemble des douze arrondissements il existe douze maires, douze juges de paix, et quarante-huit commissaires de police. Le préfet de police, dont l'hôtel est situé île de la Cité, rue de Jérusalem, quai des Orfèvres, exerce la police municipale : il est chargé de la sûreté publique et de tous les objets de salubrité; il délivre les cartes et les passeports, etc.

Le corps des sapeurs-pompiers, dont le chef-lieu est quai des Orfèvres, nº 20, a

(1) La limitation de cet arrondissement est très compliquée. L'administration a certainement eu de puissants motifs pour adopter une marche aussi tortueuse, et pour lui préférer les bornes simples que présentent les grandes routes et les avenues de Paris.

trois casernes, situées rue du Vieux-Colombier, nº 15, rue de la Paix, nº 4, ci-devant de Napoléon, et rue Culture-Sainte-Catherine, nº 9.

Boîtes fumigatoires pour les noyés : on a établi à Paris 24 dépôts de ces boîtes.

Administration des pompes funèbres, rue du Pas-de-la-Mule.

INSTITUTIONS JUDICIAIRES. Le garde des sceaux est le chef de la justice: les cours et tribunaux que renferme Paris, sont :

La justice de paix, qui se tient au chef-lieu de chaque mairie;

Le tribunal de première instance, au Palais de Justice;

Le tribunal de commerce, séant au palais de la Bourse;

La cour royale, au Palais de Justice;

La cour d'assises, idem;

La cour de cassation, idem;

La cour des comptes, dans l'enclos du Palais;

Le conseil des prises, maison de l'Oratoire-St-Honoré; il a existé jusqu'en 1814.

PRISONS. J'en ai parlé avec détail (1).

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES de Paris :

Le conseil d'État, rue Saint-Dominique-Saint-Germain ;

Préfecture du département de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, place de Grève;

La commission des contributions directes, idem;

L'administration des tontines, rue de Grammont;

L'administration du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris et du département, à l'Hôtel-de-Ville;

La grande voirie, idem (2).

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE, vingt-sept hôpitaux et hospices civils et militaires (3).

Bureau de bienfaisance dans chaque arrondissement;

Société philanthropique, à l'hôtel de la préfecture;

Hospice central de la vaccine gratuite, rue du Battoir-Saint-André.

Les INSTITUTIONS MILITAIRES de Paris sont :

(1) *Voyez*, ci-dessus, *Paris sous Napoléon*.

(2) Je ne parle point d'autres institutions établies à Paris : elles se trouvent dénommées dans l'Almanach royal, dans l'Almanach du Commerce et ailleurs.

(3) *Voyez*, ci-dessus, *Hospices et Hôpitaux*.

État-major divisionnaire, rue de Bourbon, nº 1 ;

État-major de la place Vendôme, nº 7;

État-major de la garde nationale, place du Carrousel;

Conseil de guerre, rue du Cherche-Midi, nº 34;

Direction de l'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin ;

Direction du génie, quai Voltaire, nº 7;

Direction des lits militaires, île Saint-Louis;

Manutention des vivres, rue du Cherche-Midi;

Magasin d'habillement et équipement de l'armée, rue de Vaugirard;

Magasin de fourrages, rue Bellechasse;

Pharmacie centrale pour les hôpitaux militaires, quai de la Tournelle;

L'Intendance de la première division, rue de Verneuil;

Administration des poudres et salpêtres, rue de la Cerisaie;

Direction générale des subsistances, quai de Billy ;

Infanterie de ligne : aux casernes de la Courtille, de Popincourt, du Vieil-Arsenal, de l'Ave-Maria, de l'Oursine, de Mouffetard, du collége de Lisieux et du collége Gervais, etc.

Vétérans sédentaires : aux casernes des Petits-Pères, du Jardin-du-Roi et du séminaire Saint-Louis, rue de Vaugirard.

Gendarmerie de Paris : aux casernes des Minimes, de la rue du Faubourg-Saint-Martin, de la rue des Francs-Bourgeois, de la rue de Tournon, et aux barrières de Neuilly, de Saint-Martin, de Vincennes et d'Enfer.

Sapeurs-pompiers : état-major, quai des Orfévres; casernes, quai des Orfévres, rue Culture-Sainte-Catherine, rue du Vieux-Colombier, rue de la Paix, etc.

Hôpitaux militaires : hôpital du Val-de-Grâce; hôpital de Picpus, succursale du Val-de-Grâce; hôpital du Gros-Caillou

Prisons militaires : l'Abbaye, rue Sainte-Marguerite.

INSTITUTIONS RELATIVES AUX SCIENCES, AUX ARTS ET A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Administration des travaux publics, rue du Bac;

Hôtel du cadastre de France, rue de Cléry ;

Bureau central des télégraphes, rue de l'Université;

Direction générale des mines, rue d'Enfer;

Observatoire et bureau des longitudes, à l'Observatoire, faubourg Saint-Jacques;

Faculté de théologie, rue de Sorbonne;

Faculté de droit, place du Panthéon;

Faculté de médecine, rue de l'École-de-Médecine;

Faculté de pharmacie, au Jardin des Plantes;

Faculté des sciences, rue de Sorbonne;

Faculté des lettres, rue de Sorbonne;

Collége de France, place Cambrai;

École normale, rue Saint-Jacques, dans l'ancien collége du Plessis;

Collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques;

Collége Henri IV, place Saint-Étienne-du-Mont;

Collége de Bourbon, rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin;

Collége d'Harcourt, dit depuis collége Saint-Louis, rue de La Harpe;

Collége Charlemagne, rue Saint-Antoine;

Collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs;

Collége Rollin, rue des Postes, nº 34;

Collége des Irlandais, Anglais et Écossais, rue des Irlandais;

École des mines, hôtel des Monnaies;

École des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins;

École Polytechnique, rue Descartes;

École gratuite de dessin, rue de l'École-de-Médecine;

Écoles de natation, quai d'Orsay, etc.;

École des ponts et chaussées, rue Culture-Sainte-Catherine, hôtel Carnavalet;

École vétérinaire, à Alfort, près Charenton;

Écoles élémentaires de l'enseignement mutuel établies à Paris: il existe dans cette ville cent soixante-dix établissements d'instruction primaire gratuite;

École élémentaire et normale, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans l'ancien collége de Lisieux: elle est la première école de cette méthode fondée à Paris; les autres sont: rue Popincourt, rue de Fleurus, rue des Billettes, rue Saint-Dominique, rue du Coq, rue du Pont-de-Lodi, à la Halle aux draps, rue de la Chanvrerie, rue du Petit-Musc, rue Carpentier, cloître Saint-Jacques-de-l'Hôpital, rue de Pontoise, quartier Saint-Bernard, rue de Grenelle-Saint-Honoré, à l'ancien hôtel des Fermes, etc.;

Écoles des frères de la doctrine chrétienne: il s'en trouve une ou plusieurs dans chacun des douze arrondissements;

École d'accouchement, rue d'Enfer;

École gymnastique ou gymnase normal, militaire, civil et orthopédique, place Dupleix;

Ecole d'équitation, ci-devant établie rue Saint-Honoré, nº 359, a été transférée rue Cadet, nº 19;

Ecole d'équitation, établie en 1823, à l'extrémité et au dehors du Jardin du Luxembourg, du côté de la rue Madame (il en existe plusieurs autres à Paris);

Administration générale des haras, de l'agriculture et du commerce, rue des Saints-Pères, nº 13;

Bibliothèque royale, cabinet d'antiquités, dépôt des manuscrits, des estampes, rue de Richelieu;

Bibliothèque Mazarine, au palais des Beaux-Arts;

Bibliothèque du Panthéon, au collége d'Henri IV, ancienne maison de Sainte-Geneviève;

Bibliothèque de l'Arsenal, à l'Arsenal;

Bibliothèque de la Ville, à l'Hôtel-de-Ville;

Archives de France, hôtel de Soubise,

Archives de la Couronne, galerie du Louvre;

Archives, aux Minimes de la Place-Royale;

Archives judiciaires, dans les bâtiments du Palais-de-Justice et dans l'ancienne église des Barnabites;

Institut royal de France: Académie des sciences, des inscriptions et belles-lettres, de peinture et de sculpture; des sciences morales et politiques, et Académie française, au palais de l'Institut, quai des Quatre-Nations;

Société royale académique des sciences de Paris, à l'Hôtel-de-Ville;

Athénée, rue de Valois, nº 5;

Athénée des arts, à l'Hôtel-de-Ville;

Société philotechnique, *idem;*

Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, rue du Bac, nº 42;

Musée des antiques, au Louvre;

Musée des tableaux, au Louvre;

Musée des médailles, rue Guénégaud;

Musée d'artillerie, rue Saint-Dominique, près de l'église de ce nom;

Musée d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes;

Conservatoire des arts et métiers, rue et maison Saint-Martin;

Conservatoire de musique, rue Bergère.

INSTITUTION DU CULTE CATHOLIQUE à

Paris. Il existe dans cette ville douze églises paroissiales, une dans chaque arrondissement. Chaque église paroissiale a plus ou moins de succursales, suivant le plus ou moins de population de l'arrondissement. Par le concordat du 26 germinal an x (9 avril 1802), la circonscription fut établie ainsi qu'il suit :

PREMIER ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de l'Assomption, dite aujourd'hui de Sainte-Madeleine, rue Saint-Honoré, entre les nos 369 et 371. Ses succursales sont au nombre de trois :

Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin, rue Sainte-Croix, église des ci-devant Capucins ;

Saint-Philippe-du-Roule, rue du Faubourg-du-Roule ;

Saint-Pierre de Chaillot, rue de Chaillot.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Roch, rue Saint-Honoré. Elle n'a qu'une succursale :

L'église de Notre-Dame-de-Lorette, à l'extrémité septentrionale de la rue Laffitte.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Eustache ; elle a deux succursales qui sont :

L'Eglise de Notre-Dame-des-Victoires, ci-devant église des Petits-Pères, passage des Petits-Pères, no 11 ;

Eglise de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, rue Beauregard, no 21.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois ; elle n'a point de succursale.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Laurent, rue du Faubourg-Saint-Martin ; elle a pour unique succursale :

L'église de Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis, no 117, démolie et remplacée par la petite église de Saint-Vincent-de-Paul, rue Montholon.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, entre les nos 200 et 202 ; elle a deux succursales, savoir :

L'église de Saint-Leu et Saint-Gilles, rue Saint-Denis, entre les nos 182 et 184 ;

L'église de Sainte-Elisabeth, rue du Temple, entre les nos 107 et 109.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Merri, rue Saint-Martin, entre les nos 2 et 4 ; elle a trois succursales :

L'église de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, rue des Blancs-Manteaux, entre les nos 12 et 16 ;

L'église de Saint-François-d'Assise, rue du Perche, no 13 ;

L'église du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais, entre les nos 50 et 52.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Sainte-Marguerite, rue Saint-Bernard, entre les nos 26 et 30 ; elle a deux succursales :

L'église de Saint Antoine-des-Quinze-Vingts, rue de Charenton, no 38 ;

L'église de Saint-Ambroise, située rue Popincourt, à l'église ci-devant des Annonciades du Saint-Esprit.

NEUVIÈME ARRONDISSEMENT. L'église métropolitaine et cathédrale de Notre-Dame, située île de la Cité ; elle a trois succursales :

L'église de Saint-Louis-en-l'Ile, dans l'île Saint-Louis ;

L'église de Saint-Gervais, rue du Monceau ;

L'église de Saint-Louis et Saint-Paul, rue Saint-Antoine.

DIXIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Thomas-d'Aquin, rues Saint-Dominiqúe et du Bac, elle a trois succursales :

L'église de l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres, no 16 ;

L'église des Missions-Etrangères, rue du Bac, no 120 ;

L'église de Sainte-Valère, rue de Grenelle-Saint-Germain, no 142.

ONZIÈME ARRONDISSEMENT. Eglise paroissiale de Saint-Sulpice, place de ce nom ; elle a deux succursales :

L'église de Saint-Germain-des-Prés, place de l'Abbaye de ce nom ;

L'église de Saint-Severin, rue de ce nom.

DOUZIÈME ARRONDISSEMENT. L'église paroissiale de Saint-Etienne-du-Mont, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et place de ce nom ; elle a pour succursales :

L'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, rues Saint-Victor et des Bernardins ;

L'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, rue Saint-Jacques, entre les nos 252 et 254 ;

L'église de Saint-Médard, rue Mouffetard, entre les nos 161 et 163.

Outre ces douze églises paroissiales et ces vingt-cinq églises succursales, il existe quelques autres établissements du culte catholique ; tels sont :

La chapelle du Saint-Sacrement, rue de Vaugirard;

Les Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, rue de Sèvres;

Les Sœurs de la Charité, rue du Bac;

La maison des Prêtres séculiers écossais, rue des Fossés-Saint-Victor;

Couvent de Religieuses anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor;

Les Filles ou Dames de la Croix, rétablies en 1817, rue de Charonne;

Les Carmélites de la rue d'Enfer;

Le couvent des Religieuses de Saint-Michel; maison de détention pour les filles et femmes de mauvaise conduite, rue Saint-Jacques, nº 193.

On pourrait citer quelques autres réunions de religieux et de religieuses peu connues et vivant obscurément.

Séminaires. On n'en connaît que deux dans Paris : le séminaire Saint-Sulpice, rue du Pot-de-Fer, et le séminaire Saint-Nicolas, rue Saint-Victor.

Cimetières de Paris. Ils étaient au nombre de cinq : ceux de Montmartre ou du Nord, de Mont-Louis ou du Père-Lachaise, ou de l'Est, de Sainte-Catherine, de Saint-Marceau ou du Sud, et de Vaugirard. Ils sont réduits à trois : ceux du Sud, du Nord et de l'Est.

Institution du culte protestant. Ce culte a deux temples dans Paris :

Le temple de l'Oratoire, rue Saint-Honoré;

Le temple de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine;

Le temple de Panthemont, rue de Grenelle, sert aujourd'hui de magasin d'habillement pour les troupes.

Culte luthérien, dit confession d'Augsbourg : son temple est rue des Billettes.

Culte hébraïque :

Une synagogue, rue du Temple.

Autorités suprêmes. Paris contient toutes les institutions, tous les établissements qui appartiennent à un chef-lieu de département et à une cité très populeuse; cette ville jouit, de plus, de la haute prérogative d'être la capitale d'un grand État et la résidence des premières autorités du gouvernement français, circonstance qui produit un grand concours de régnicoles et d'étrangers, accroît le luxe, et y multiplie les mouvements.

Le roi habite les Tuileries; son conseil d'État siége actuellement rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

La Chambre des Députés tient ses séances au palais du Corps législatif, dit Palais-Bourbon.

La Chambre des Pairs siége dans le palais du Luxembourg, dit Palais des Pairs.

Le ministre de l'intérieur a son hôtel rue de Grenelle-Saint-Germain;

Le ministre des affaires étrangères, au coin de la rue Neuve-des-Capucines, hôtel Wagram;

Le ministre de la guerre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain;

Le ministre des finances, rue de Rivoli;

Le ministre de la justice et des cultes, place Vendôme;

Le ministre de l'instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain;

Le ministre du commerce, rue de Varenne-Saint-Germain;

Le ministre de la marine, rue Royale, place Louis XV.

Palais. On en compte neuf à Paris :

Le palais des Tuileries, place du Carrousel;

Le palais du Louvre;

Le palais du Luxembourg, dit palais de la Chambre des Pairs, rue de Vaugirard;

Le Palais-Royal;

Le Palais-Bourbon, ou palais de la Chambre des Députés;

Le palais de la Légion-d'Honneur, rue de Lille;

Le Palais de Justice, dans la Cité;

Le palais de l'Élysée-Bourbon, rue du Faubourg-Saint-Honoré;

Le palais des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins.

Jardins publics, places plantées d'arbres et avenues.

Le jardin des Tuileries, le jardin du Luxembourg, le jardin du Palais-Royal, le Jardin des Plantes, les boulevards, l'avenue de Neuilly, les Champs-Elysées, le Cours-la-Reine, la place Royale ou des Vosges, le Champ-de-Mars, les avenues de Saxe, de Lowendall, de Ségur, de Villars, se dirigeant vers l'École-Militaire ou aux Invalides; l'esplanade des Invalides, l'avenue de l'Observatoire, le Marché aux fleurs. Il existe à Paris vingt-quatre avenues bordées d'arbres, sans compter les nouveaux quais.

Fontaines publiques. On peut comp-

ter au moins cent vingt-sept fontaines publiques à Paris.

Population de Paris.

J'ai donné, sous les gouvernements précédents, l'état de la population de cette ville, et j'ai approché, autant qu'il m'a été possible, de l'exactitude désirable dans cette partie importante de la statistique. On a vu précédemment qu'en adoptant la méthode de Messance, en multipliant le nombre des naissances par celui de trente, la population de Paris, à la fin du règne de Louis XVI, en 1791, s'élevait à 610, 620 habitants.

La révolution, l'émigration, le régime de la terreur, ont dû causer une diminution considérable dans ce nombre; aussi voit-on, même à une époque où ces causes avaient cessé d'agir, dans les tables de l'état civil dressées ou reproduites par le bureau des Longitudes, une variété de résultats sur la population de Paris, qui indique l'incertitude. En l'an VI (1798), cette population est marquée de 640,504. Il en est de même pour l'an VII (1799 et suivantes); mais en l'an X (1802), on éleva cette population, par estime, à 672,000; puis, en 1806, elle est réduite à 632,000.

Un recensement fait dans les années 1806, 1807 et 1808, donne à la ville de Paris une population beaucoup moindre. Il est vrai que les militaires n'y sont point compris. Cette population se trouve subitement rabaissée à 580,609 (1).

On verra dans la suite, à l'article recensement des habitants de Paris, des résultats plus certains sur le nombre de ces habitants; mais je dois faire précéder ces résultats par des tableaux sur le mouvement annuel de la population.

En l'an IX (1801), les naissances étaient ainsi qu'il suit : mâles, 5,843; femelles, 5,209; enfants trouvés, 564. L'état civil a, depuis cette époque, éprouvé des changements.

En 1813, l'*Annuaire* donne pour la première fois le relevé des actes de l'état civil de Paris, ou le mouvement de la population pour l'an 1812; voici cet état :

ANNÉE 1812.

Naissances.

Masculines.	10,779
Féminines.	10,356
Total.	21,135

Mariages.

4,518

Décès.

Masculins.	8,503
Féminins.	8,293
Total.	16,801

Nota. — Enfants morts de la petite-vérole.

En 1811.	418
En 1812.	259

ANNÉE 1813.

Naissances.

Masculines.	10,342
Féminines	9,877
Total.	20,219

Mariages.

6,585

(1) *Voyez* l'Annuaire du bureau des Longitudes, depuis l'an VII jusques et y compris l'an XII.

Décès.

Masculins. 9,555
Féminins. 9,121
Total. 18,676

Nota. — Les enfants morts de la petite-vérole étaient :
En 1812, de. 259
En 1813, de. 207

ANNÉE 1814.

Naissances.

Masculines. 10,814
Féminines. 10,433
Total. 21,247

Mariages.

4,1[illegible]3

Décès.

Masculins. . . . . . . [illegible],263
Féminins. 8,154
Dans les hôpitaux civils. { Masculins 7,581
Dans les hôpitaux civils. { Féminins. 3,817
Total. 27,815 (1)

Nota. — Enfants morts de la petite-vérole. 534

ANNÉE 1815.

Naissances.

A domicile. — en mariage. — garçons. 6,907
A domicile. — en mariage. — filles. 6,473
A domicile. — hors de mariage. — garçons. 2,245
A domicile. — hors de mariage. — filles. 2,260
Aux hopitaux. — en mariage. — garçons. 144
Aux hopitaux. — en mariage. — filles. 106
Aux hopitaux. — hors de mariage. — garçons. 2,241
Aux hopitaux. — hors de mariage. — filles. 2,236
Total. 22,612

Mariages.

Garçons et filles. 4,509
Garçons et veuves. 341
Veufs et filles. 509
Veufs et veuves. 217
Total. 5,576

Décès.

A domicile. — masculins. 5,645
A domicile. — féminins. 6,473
Aux hopitaux. — masculins 4,041
Aux hopitaux. — féminins . . . . 3,[illegible]
Déposés à la Morgue (1). — masculins 334
Déposés à la Morgue (1). — féminins 99
Total. 20,456

(1) L'accroissement considérable du nombre de morts et la diminution de celui des mariages, en 1814, résultent des événements de cette année.

(1) Edifice situé au Marché-Neuf, près de l'extrémité septentrionale du pont Saint-Michel, où l'on porte, pour y être exposés, les cadavres des personnes tuées, noyées ou suicidées.

Le nombre des naissances en 1815, comparé à celui de 1814, présente un excédant de 1,361 individus: c'est plus d'un vingtième.

Le nombre des enfants nés hors mariage, en 1815, comparé au nombre total des naissances, est dans un rapport un peu au-dessous de 2 à 5.

Les décès de 1814 se sont élevés à 27,815; les décès de 1815 ne s'élèvent qu'aux deux tiers de ce nombre.

Le nombre des mariages, en 1815, comparé à celui de 1814, est dans le rapport de 11 à 8, à peu de chose près; les divorces se sont élevés à 32, dans chacune de ces deux années.

La petite-vérole, en 1815, a enlevé 416 personnes.

ANNÉE 1816.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	6,922
		filles	6,378
	hors de mariage	garçons	2,404
		filles	2,213
Aux hopitaux	en mariage	garçons	141
		filles	127
	hors de mariage	garçons	2,208
		filles	2,065
		Total	22,458

Naissances	des garçons	11,675
	des filles	10,783
	Total	22,458

Total des enfants naturels 8,890

Mariages.

Garçons et filles	5,629
Garçons et veuves	402
Veufs et filles	596
Veufs et veuves	242
Total	6,869

Décès.

A domicile	masculins	5,259
	féminins	5,702
Aux hôpitaux	masculins	3,966
	féminins	3,917
Déposés à la Morgue	masculins	218
	féminins	66
	Total	19,128

Le nombre des naissances de 1816, comparé à celui de 1815, présente une diminution de 451 individus.

Le nombre des enfants nés hors mariage, en 1816, comparé au nombre total des naissances, est à peu près dans un rapport de 11 à 28.

Les décès de 1815 se sont élevés à 20,456, y compris les militaires morts dans les hôpitaux; les décès de 1816 s'élèvent à 19,128; la mortalité, en 1816, a diminué de 1,328.

Le nombre des mariages, en 1815, était de 5,576, et le nombre de ceux de l'an 1816, de 6,869 : ce qui donne un excédant de 1,293.

La petite-vérole, en 1815, enleva 416 personnes à Paris; en 1816, elle n'a enlevé que 251 individus, dont 124 garçons et 127 filles.

Le nombre des personnes vaccinées gratuitement s'est monté, en 1816, à 816.

PARIS. — TYP. LACOUR, rue Soufflot, 18.

ANNÉE 1817.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,395
		filles	7,028
	hors de mariage	garçons	2,216
		filles	2,213
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	148
		filles	141
	hors de mariage	garçons	2,366
		filles	2,258
		Total	23,759

Naissances	des garçons	12,119
	des filles	11,640
	Total	23,759

Enfants naturels	reconnus	garçons	1,073
		filles	1,037
	abandonnés	garçons	3,303
		filles	3,434
Total des enfants naturels			8,847

Total des naissances. 23,759

Mariages.

Garçons et filles	5,171
Garçons et veuves	355
Veufs et filles	605
Veufs et veuves	251
Total	6,382

Décès.

A domicile	masculins	5,805
	féminins	6,379
Aux hôpitaux	masculins	3,911
	féminins	4,072
Militaires français		602
Dans les prisons		83
Déposés à la Morgue	masculins	205
	féminins	67
	Total	21,124

Décès pour cause de la petite-vérole : 740, dont 402 mâles et 338 femelles. Ils sont compris dans le total des décès.

ANNÉE 1818.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,35[illegible]
		filles	7,147
	hors de mariage	garçons	2,158
		filles	2,043
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	265
		filles	214
	hors de mariage	garçons	1,977
		filles	1,911
		Total	23,067

Naissances	des garçons	11,752
	des filles	11,315
	Total	23,067

Enfants naturels	reconnus	garçons	1,069
		filles	935
	abandonnés	garçons	3,075
		filles	3,019
		Total des enfants naturels	8,098

Total des naissances 23,067

Mariages.

Garçons et filles	5,476
Garçons et veuves	312
Veufs et filles	625
Veufs et veuves	303
Total	6,616

Décès.

A domicile	masculins	6,234
	féminins	7,169
Aux hôpitaux	masculins	3,738
	féminins	4,372
Militaires français		564
Dans les prisons	masculins	43
	féminins	55
Déposés à la Morgue	masculins	191
	féminins	55
	Total	22,421

Les décès pour cause de petite-vérole, compris dans le total précédent, s'élèvent à 993, dont 507 masculins et 486 féminins.

ANNÉE 1819.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,803
		filles	7,500
	hors de mariage	garçons	2,197
		filles	2,166
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	220
		filles	180
	hors de mariage	garçons	2,187
		filles	2,091
		Total	24,344

Naissances	des garçons	12,407
	des filles	11,937
	Total	24,344

Enfants naturels	reconnus	masculins	974
		féminins	1,010
	abandonnés	masculins	3,411
		féminins	3,246
		Total	8,641

Enfants morts-nés	masculins	757
	féminins	595
	Total	1,352

Mariages.

Garçons et filles	5,025
Garçons et veuves	315
Veufs et filles	671
Veufs et veuves	225
Total	6,236

Décès.

A domicile	masculins	6,383
	féminins	7,258
Aux hôpitaux	masculins	3,721
	féminins	4,289
Militaires français		737
Dans les prisons	masculins	23
	féminins	34
Déposés à la Morgue	masculins	186
	féminins	40
	Total	22,671

Morts de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 351, dont 199 mâles et 152 femelles.

ANNÉE 1820.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,953	15,633
		filles	7,680	
	hors de mariage	garçons	2,290	4,479
		filles	2,189	
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	177	355
		filles	178	
	hors de mariage	garçons	2,233	4,391
		filles	2,158	
		Total		24,858

Naissances	des garçons	12,653
	des filles	12,205
	Total	24,858

Enfants naturels	reconnus [1]	masculins	1,067	2,091
		féminins	1,024	
	abandonnés	masculins	3,456	6,779
		féminins	3,323	
		Total		8,870

Décès.

A domicile	masculins	6,148	13,216
	féminins	7,063	
Aux hôpitaux	masculins	3,783	8,293
	féminins	4,510	
Militaires		611	611
Dans les prisons	masculins	42	98
	féminins	56	
Déposés à la Morgue	masculins	196	246
	féminins	50	
	Total		22,464

(1) Ils sont compris dans les naissances précédentes.

Enfants morts-nés.	masculins.	754
	féminins	593
	Total.	1,347

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 105, dont 59 mâles et 46 femelles.

Mariages.

Garçons et filles.	4,723
Garçons et veuves	296
Veufs et filles	658
Veufs et veuves.	200
Total.	5,877

ANNÉE 1821.

Naissances.

A domicile.	en mariage.	garçons. . . .	7,983	15,660
		filles	7,677	
	hors de mariage . .	garçons. . . .	2,388	4,630
		filles	2,242	
Aux hôpitaux . . .	en mariage.	garçons. . . .	172	320
		filles	148	
	hors de mariage . .	garçons. . . .	2,317	4,546
		filles	2,229	
		Total.		25,156

Naissances.	des garçons.	12,860
	des filles	12,296
	Total.	25,156

Enfants naturels. . .	reconnus.	masculins. . .	1,093	2,113
		féminins . . .	1,020	
	abandonnés	masculins. . .	3,612	7,063
		féminins . . .	3,465	
		Total.		9,176

Décès.

A domicile.	masculins.	6,733	14,155
	féminins.	7,422	
Aux hôpitaux	masculins.	3,778	7,799
	féminins	4,021	
Militaires.	masculins.	630	634
	féminins	4	
Dans les prisons.	masculins.	26	60
	féminins	34	
Déposés à la Morgue.	masculins.	234	269
	féminins.	35	
	Total.		22,917

Enfants morts-nés.	masculins.	797
	féminins	617
	Total.	1,414

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 272, dont 147 mâles et 125 femelles.

Mariages.

Garçons et filles.	5,234
Garçons et veuves.	296
Veufs et filles.	704
Veufs et veuves.	231
Total.	6,465

ANNÉE 1822.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	8,516	16,841
		filles	3,325	
	hors de mariage	garçons	2,469	4,986
		filles	2,517	
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	155	288
		filles	133	
	hors de mariage	garçons	2,422	4,765
		filles	2,343	
		Total		26,880

Naissances	des garçons	13,562
	des filles	13,318
	Total	26,880

Enfants naturels	reconnus	masculins	1,126	2,270
		féminins	1,144	
	abandonnés	masculins	3,765	7,481
		féminins	3,716	
		Total		9,751

Décès.

A domicile	masculins	6,955	14,320
	féminins	7,365	
Aux hôpitaux	masculins	3,882	7,855
	féminins	3,973	
Militaires		797	797
Dans les prisons	masculins	13	53
	féminins	40	
Déposés à la Morgue	masculins	209	257
	féminins	48	
	Total		23,282

Enfants morts-nés	masculins	795
	féminins	626
	Total	1,421

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 1,084, dont 585 mâles et 499 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	5,933
Garçons et veuves	329
Veufs et filles	685
Veufs et veuves	210
Total	7,157

Ces états du mouvement de la population donnent lieu à quelques observations. Comment se fait-il qu'en 1816 le nombre des morts de la petite-vérole ne soit que de 251, tandis qu'en 1817 il est de 740, en 1818 de 993, et en 1822 de 1,084? Il y a donc eu, pendant ces dernières années, dans la pratique de la vaccination, une négligence extraordinaire, ou bien des causes inconnues ont agi sur les individus susceptibles de cette maladie.

Si l'on voit naître chaque année dans les hôpitaux trois, quatre et cinq mille enfants naturels, on ne doit point l'imputer à ces établissements: les femmes enceintes, et en outre malades, y sont reçues et y accouchent pendant leur maladie.

Les mois de mars, d'août et d'octobre sont ceux où il naît le plus d'enfants, et leur nombre s'élève à plus de deux mille par chacun de ces mois.

Les mois de janvier, de mars, de septembre et de décembre sont les plus féconds en mortalité; il meurt à Paris, pendant chacun de ces mois, dix-neuf cents ou deux mille personnes.

Ces tableaux donnent l'état civil de Paris, les rapports entre les naissances, les décès et les mariages; ils peuvent, par le moyen d'une méthode douteuse, fournir des résultats approximatifs; mais on ne peut obtenir des données certaines sur la population de Paris que par le recensement général dont je vais parler.

Un des articles qui, dans ces tableaux, doit le plus intéresser les moralistes, est celui des enfants nés hors mariage :

En 1817, leur nombre était de	8,847
En 1818, de.	7,098
En 1819, de.	8,641
En 1820, de.	8,870
En 1821, de.	9,176
En 1822, de.	9,751

Cette progression peut avoir deux causes : la première, l'augmentation de la population, indiquée par l'accroissement du nombre des naissances. En effet, le nombre des naissances était

En 1817, de. . . .	23,759
En 1818, de. . . .	23,067
En 1819, de. . . .	24,344
En 1820, de. . . .	24,858
En 1821, de. . . .	25,156
En 1822, de. . . .	26,880

Mais l'accroissement du nombre des naissances n'est pas en rapport avec celui du nombre des enfants naturels; et l'accroissement du premier nombre est à l'accroissement du second comme 1 est à 3. La différence entre le nombre des naissances d'une année et le nombre de celles de la suivante est d'abord en plus d'environ deux cents, puis surpasse trois cents. Enfin cette différence entre les années 1821 et 1822 est de 555.

La seconde cause de cette rapide progression consiste, si je ne me trompe, dans l'accroissement du nombre des jeunes gens qui, par leur état, sont exclus du mariage.

Recensement des habitants de Paris. L'année 1816, année extraordinairement pluvieuse, fut très funeste à la récolte (1). Il en résulta une disette qui fit affluer à Paris un grand nombre de pauvres ou de gens manquant de vivres. Dans cet état de détresse, Paris était menacé d'une famine; on sentit le besoin d'un recensement général des habitants de cette ville : opération difficile, d'une haute importance, et dont on ne connaît, depuis le commencement de la monarchie, qu'un seul exemple, celui que donna Colbert; encore son opération fut-elle très incomplète.

Le recensement opéré en 1817 par M. le préfet du département donne la population de Paris telle qu'elle se trouvait au 1er mars de cette année. Il a été, avec plusieurs autres notions, publié, en 1821, sous le titre de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et sur le département de la Seine*, et je me trouve heureux de pouvoir offrir à mes lecteurs plusieurs parties de ce travail important, fait avec une grande exactitude (2).

Le tableau principal de la population de Paris, contenu dans cet ouvrage, se compose du nombre des personnes recensées nominativement et de celles qui l'ont été collectivement. Les habitants de Paris proprement dits ont été recensés nominativement. La garnison, les voyageurs, les étrangers, les établissements publics, comme hospices et hôpitaux, et la partie mobile de la population, ont été compris dans le recensement collectif. Voici ce recensement par arrondissements et par chacun de leurs quartiers :

(1) On eut recours à une pratique religieuse appelée Prières des quarante heures : la pluie continua.

(2) M. le préfet du département de la Seine a eu la bienveillance de m'adresser un exemplaire de cet ouvrage; et ce don m'est d'autant plus précieux qu'il n'a point été sollicité, et qu'on ne trouve point ailleurs des résultats aussi exacts. Les journaux qui ont transcrit un des principaux tableaux de cette statistique ont omis plusieurs de ses détails et commis quelques erreurs.

TABLEAU DE LA POPULATION DE PARIS,

PAR ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS.

1er ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des MAISONS.	Nombre des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominativement.	PERSONNES recensées collectivement.
Du Roule	649	4,733	14,563	2,621
Des Champs-Elysées. . . .	495	2,130	7,358	1,669
De la place Vendôme. . . .	574	4.498	15,991	1,187
Des Tuileries.	266	2,516	7,942	1,590
Totaux.	1,984	15,877	45,854	7,067

Total de la population du 1er arrondissement. 52,921

2e ARRONDISSEMENT.

Chaussée-d'Antin.	548	3,880	12,938	866
Palais-Royal.	703	7,056	20,663	991
Feydeau.	469	4,664	14,327	767
Faubourg Montmartre.. . .	524	4,745	14,312	659
Totaux.	2,244	20,345	62,240	3,283

Total de la population du 2e arrondissement. 65,523

3e ARRONDISSEMENT.

Faubourg Poissonnière. . .	394	3,564	11,046	2,339
Montmartre.	373	3,207	9,419	315
Saint-Eustache.	332	3,713	10,543	203
Du Mail.	336	3,426	9,979	1,190
Totaux.	1,435	13,910	40,987	4,047

Total de la population du 3e arrondissement. 45,034

4e ARRONDISSEMENT.

Saint-Honoré.	509	3,964	11,377	288
Du Louvre.	525	4,351	12,047	104
Des Marchés.	540	3,887	11,124	49
De la Banque.	458	8.991	11,019	616
Totaux.	2,032	21,193	45,567	1,057

Total de la population du 4e arrondissement. 46,624

5e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des MAISONS.	Nombre des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominativement.	PERSONNES recensées collectivement.
Faubourg Saint-Denis. . . .	339	4,302	15,923	145
Porte Saint-Martin.	597	4,401	13,806	1,790
Bonnes-Nouvelles.	493	4,981	13,410	91
Montorgueil.	544	5,094	14,598	168
Totaux.	1,973	18,778	54,737	2.194

Total de la population du 5e arrondissement. 56,931

6e ARRONDISSEMENT.

Porte Saint-Martin.	517	5,587	16,698	213
Saint-Martin-des-Champs. .	733	9,026	25,094	474
Des Lombards.	623	5,233	15,466	57
Du Temple.	647	4,852	14,152	528
Totaux.	2,520	24,698	71,410	1,272

Total de la population du 6e arrondissement. 72,682

7e ARRONDISSEMENT.

Sainte-Avoie.	762	6,072	17,637	43
Mont-de-Piété.	628	4,376	13,160	19
Marché Saint-Jean.	617	4,604	13,104	1,116
Des Arcis.	488	4,011	11,136	50
Totaux.	2,495	19,063	55,037	1,208

Total de la population du 7e arrondissement. 56,245

8e ARRONDISSEMENT.

Des Marais.	675	5,814	16,868	1,665
Popincourt.	539	3,396	10,870	773
Saint-Antoine	501	4,300	14,026	205
Quinze-Vingts.	794	5,039	16,298	2,055
Totaux.	2,509	18,549	58,062	4,696

Total de la population du 8e arrondissement. 62,758

9e ARRONDISSEMENT.

Ile Saint-Louis.	246	2,017	5,696	82
Hôtel-de-Ville.	448	4,572	12,561	26
Cité.	449	4,265	11,554	1,020
Arsenal	475	3,849	10,908	1,085
Totaux.	1,618	14,703	40,719	2,213

Total de la population du 9e arrondissement. 42,932

10e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des MAISONS.	Nombre des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominativement.	PERSONNES recensées collectivement
De la Monnaie.	745	7,741	21,433	1,233
De Saint-Thomas-d'Aquin.	641	6.410	19,714	3,069
Des Invalides.	532	4,150	12,163	6,226
Du faubourg Saint-Germain.	585	5,272	15,451	1,844
Totaux.	2,503	23,573	68,761	12,372

Total de la population du 10e arrondissement.. 81,133

11e ARRONDISSEMENT.

Du Luxembourg.	716	6,193	16,696	1,677
De l'Ecole-de-Médecine. . .	700	5.552	14,801	594
De la Sorbonne.	545	5,247	12.635	1,779
Du Palais-de-Justice. . . .	196	1,188	3,273	311
Totaux.	2,157	18,170	47.405	4.361

Total de la population du 11e arrondissement. 51,766

12e ARRONDISSEMENT.

De Saint-Jacques.	972	8.828	23.926	2,613
Saint-Marcel.	811	3.552	11.181	5,081
Du Jardin-du-Roi . . . : .	746	5.463	15,717	1.889
De l'Observatoire.	752	5.220	15.669	4,103
Totaux.	3,281	23,063	66,393	13,686

Total de la population du 12e arrondissement. 80,079

Il résulte de ce tableau que Paris contient 26,751 maisons ;

Et 224.992 ménages.

De plus, il résulte que :

Les personnes recensées nominativement sont au nombre de 657.172 ;

Les personnes recensées collectivement sont :

Dans les 27 hôpitaux ou hospices, au nombre de. . . . 17.926

Dans les 43 établissements militaires, de. 15,549

Dans les 10 prisons, de. . 3,233

Dans 692 hôtels garnis, de. 9.484

Et dans divers établissements, de. . . . . , . 11,232

Ce qui donne pour les personnes recensées collectivement, un total de. 57,424

Qu'en ajoutant ce nombre des personnes recensées collectivement à celui des personnes qui l'ont été nominativement, lequel se monte à. 657,172

On aura pour la population totale de Paris au 1er mars 1817, un total de (1). 714,596

Il y a aujourd'hui dans Paris 1,775 cabriolets de remise, 980 fiacres, 758 cabriolets de place et numerotés, 400 omnibus; total, 3,913 voitures publiques.

Je vais joindre un tableau présentant divers objets de consommation pendant cinq années consécutives.

(1) L'état de la population de Paris, d'après le recensement de 1836, était de 909,126, la garnison non comprise.

TABLEAU DE LA CONSOMMATION DE PARIS, EXTRAIT DES REGISTRES DE L'OCTROI.

		1815.	1816.	1817.	1818.	1819.	QUANTITÉS.
BOISSONS.	Vins en cercles	642,445	588,346	413,184	519,237	801,524	hectolitres.
	Vins en Bouteilles	5,424	4,375	3,822	3,654	4,007	bouteillles.
	Eaux-de-vie	60,694	57,290	44,164	39,639	42,693	hectolitres.
	Eaux-de-vie en bouteilles	1,333	894	686	782	658	*id.*
	Liqueurs en cercles et en bouteilles	696	....	....	....	....	*id.*
	Cidres, Poirés, Hydromel	22,545	29,886	33,358	22,950	15,926	*id.*
	Vinaigres	14,448	14,058	13,137	14,211	20,756	*id.*
	Bières à l'entrée	114	5,193	3,680	3,308	678	
	Fabriquées dans Paris.						
	Bières	79,334	72,813	80,000	80,099	71,318	*id.*
	Eaux-de-vie	....	....	184	702	503	*id.*
	Esprits	....	....	13	2	....	*id.*
	Vins	....	82	....	....	....	*id.*
	Raisins	....	....	....	....	2,618,566	demi-kilogrammes.
VIANDES.	Bœufs	78,122	71,937	69,955	73,870	70,728	par tête.
	Vaches	11,910	9,176	8,978	9,064	6 481	*id.*
	Veaux	77,466	74,515	77,056	77,767	67,723	*id.*
	Moutons	358,502	328,084	235,933	335,616	329,070	*id.*
	Porcs et Sangliers	81,397	74,490	69,682	62,404	64,822	*id.*
	Abats et issues	135,403	140,505	131,651	180,901	291,727	kilogrammes.
FOURRAGES.	Foin	10,669,062	7,810,904	8,743,903	7,822,640	....	cent bottes de cinq kilog.
	Paille	11,713,965	12,182,574	11,066,211	10,625,627	11,054,371	
	Avoine	1,138,833	963,956	858,010	869,681	923,029	hectolitres.

COMBUSTIBLES.	**Bois dur, neuf ou flotté**	940,632	1,114,516	755,720	899,054	723,284	stères.
	Bois blanc, *idem*	159,589	141,083	115,413	122,246	151,635	*id.*
	Fagots	...	...	...	...	3,388,304	cents.
	Charbon de bois	1,021,120	1,035,054	953,270	1,039,561	862,419	voies de deux hectolitres.
	Charbon de terre	...	672,714	408,847	500,372	490,261	hectolitres.
MATÉRIAUX.	Chaux	21,251	28,564	36,595	33,442	30,194	*id.*
	Plâtre	779,195	1,012,420	1,152,112	1,247,700	1,224,818	mètres cubes.
	Moellon brut et piqué	36,522	424	60,747	63,408	62,153	*id.*
	Pierre de taille, marbres, granits	17,492	27,443	31,062	35,533	370,660	milliers.
	Ardoises grandes et petites	...	...	5,710,585	6,216,147	4,791,836	*id.*
	Briques	...	...	2,569,436	2,890,144	2,820,375	*id.*
	Tuiles	...	...	3,386,098	3,770,519	2,632,406	*id.*
	Mottes en terre glaise	...	...	...	...	480,174	cents.
	Carreaux de terre cuite	...	...	3,777,106	4,043,454	3,812,787	milliers.
	Argiles et sables gras	...	...	...	...	5,605	stères.
	Lattes	...	...	80,562	111,852	165,548	cent bottes.
BOIS DE CONSTRUCTION.	Chêne pour charpente	...	22,599	23,471	27,270	35,077	stères.
	Chêne de sciage	...	2,224,794	2,175,837	24 333	3,005,999	mètres.
	Sapin pour charpente	...	1,485	1,403	2,687	2,614	stères.
	Sapin de sciage	...	2,941,715	3,394,410	3,490,505	33,555	mètres.
	Déchirage de bateaux en chêne	...	251	338	214	180	bateaux.
	Déchirage de bateaux en sapin	...	3,386	3,036	3,676	3,326	*id.*
	Chêne en déchirage	328	18,527	23,895	15,458	19,702	mètres carrés.
	Sapin en déchirage	2,898	7,870	7,995	5,538	8,503	*id.*
OBJETS DIVERS.	Fromages secs	...	...	88,271	1,151,113	1,267,564	kilogrammes.
	Orge	134,258	...	...	...	64,033	hectolitres.
	Sel gris et blanc	...	...	122,058	151,990	3,864,357	kilogrammes.
	Houblon	176,482	...	...	...	75,568	*id.*
	Cire et Bougie	...	...	93,080	64,801	72,541	*id.*
	Suif en pains et chandelles	...	...	...	...	75,012,950	cent kilogrammes.

Nota. Ces quantités portées dans ces tableaux, extraits des registres de l'octroi, sont d'une exactitude rigoureuse; cependant je dois faire observer que, pour éviter la confusion, j'en ai retranché les fractions.

Je dois aussi ajouter que ces quantités, quoique indicatives de la consommation, n'atteignent cependant pas la réalité; les quantités consommées diffèrent de celles sur lesquelles l'impôt de l'octroi a été perçu, et les surpassent. La fraude est cause de cette différence. Par exemple, la quantité de bière fabriquée dans Paris est portée dans l'un de ces tableaux à 79 ou 80 mille hectolitres, et en vendémiaire an XII (octobre 1803), les deux plus puissants brasseurs de cette ville proposèrent à la régie de soumissionner la perception d'un impôt sur cette boisson, année commune, à 160 ou 180 mille hectolitres. Ainsi, par l'effet de la fraude, la quantité des bières consommées serait plus du double de la quantité des bières atteintes par l'impôt. Mais ce qui s'applique à cette espèce de boisson n'est pas applicable à toutes les autres, et ne l'est pas du tout à certains objets imposés qui ne se prêtent guère aux entreprises de la fraude, tels que les bœufs, les moutons, les porcs, les fourrages, les combustibles et les matériaux de construction.

TABLEAU DE LA CONSOMMATION DES HOSPICES ET HOPITAUX CIVILS EN L'ANNÉE 1818 (1).

NATURE DES DENRÉES CONSOMMÉES.	MESURES.	QUANTITÉS.
Vin pour les valides	litres.	738,981
Vin de malades	*id.*	416,610
Bière	*id.*	22,175
Pain blanc	kilogrammes.	1,553,449
Pain moyen	*id.*	1,837,652
Viande	*id.*	1,168,029
Légumes secs	hectolitres.	3,675
Légumes frais	kilogrammes.	502,794
Vermicelle	*id.*	1,032
Riz	*id.*	19,224
Farine	*id.*	12,120
Beurre frais	*id.*	7,470
Beurre demi-sel	*id.*	18,650
Pruneaux	*id.*	40,124
Œufs	nombre.	770,479
Lait	litres.	203,735
Fromage de Comté	kilogrammes.	30,044
Fromage de Marolles	*id.*	43,785
Sel	*id.*	7,850
Poivre	*id.*	545
Huile à manger	kilogrammes.	4,572
Vinaigre	litres.	16,556
Cassonade	kilogrammes.	41
Raisiné	*id.*	11,314
Pommes de terre	*id.*	195,106
Poisson	*id.*	17,353
Bois	stères.	10,972
Charbon de bois	hectolitres.	8,691
Charbon de terre	*id.*	19.469
Briquettes	*id.*	581.880
Chandelles	kilogrammes.	7.940
Huile à brûler	*id.*	8,067
Savon	*id.*	6,095
Potasse	*id.*	10.926
Soude	*id.*	336
Sel de soude	*id.*	15,540

(1) Extrait des Recherches statistiques, tableau 55.

Il est des comestibles que le fisc a respectés, et que les octrois n'ont pu placer dans leurs registres. Le pain et les pommes de terre sont de ce nombre. Les tableaux émanés de la préfecture de Paris donnent à cet égard les résultats suivants :

En 1789, il se consommait par an, d'après les calculs du sieur Lavoisier, 205,312,500 livres de pain ; ce qui revient à 100,500,000 kilogrammes.

En 1818, il s'est consommé environ 1,500 sacs de farine, pesant chacun 159 kilogrammes, et produisant 208 kilogrammes de pain, ce qui donne par jour 238,500 kilogrammes, et en farine 312,000 kilogrammes.

La consommation en farine, par an, s'élève aujourd'hui à 87,052,500 kilogrammes.

Lesquels donnent, par an, 113,880,000 kilogrammes de pain.

Les pommes de terre consommées à Paris pendant une annee moyenne s'élèvent à 323,610 hectolitres.

La volaille et le gibier vendus et consommés, suivant un état dressé en 1811, étaient alors de 931,000 pigeons ; 174,000 canards ; 1,289,000 poulets ; 251,000 chapons ou poulardes ; 549,000 dindons, 328,000 oies ; 131,000 perdrix ; 177,000 lapins et 29,000 lievres.

En 1817, il fut vendu pour 6,293,337 francs de volaille et gibier ;

En 1818, il en fut vendu pour 6,689,318 francs ;

En 1819, il en a été vendu pour 7,601,402 francs.

Marée. En 1819, il en a été vendu pour 3,165,520 franc.

Poissons d'eau douce. En 1819, il en a été vendu pour 399,270 francs.

Beurre. Il en a été vendu, en 1819, pour 7,105,531 francs.

Œufs. Dans la même année, il en a été vendu pour 3,676,302 francs.

Contributions de Paris (1).

ANNÉES.	Contributions indirectes perçues à Paris.	Contributions directes perçues à Paris.
1815	15,406,931 fr.	25,631,906 fr.
1816	15,827,983	34,948,933
1817	15,522,381	32,725,593
1818	17,682,680	27,440,523
1819	21,650,663	25,680,080
1820	23,098,476	25,543,760
1821	22,898,833	24,182,800

ANNÉES.	Produit brut de la Poste aux lettres.	Sommes versées aux bureaux des Loteries.
1815	3,801,343 fr.	. . . . . . fr.
1816	4,179,517	19,552,000
1817	4,269,074	21,461,000
1818	4,436,267	29,371,000
1819	4,375,300	27,524,000
1820	4,353,025	29,036,000

(1) Les contributions indirectes comprennent les droits de circulation de 15 centimes par expédition, de détail à l'enlèvement, de consommation, d'estampille sur les voitures publiques extraordinaires, de navigation, la garantie des matières d'or et d'argent, timbres, droits d'entrée sur les manquants, droit sur les bières, sur les voitures publi-

ANNÉES.	Produit de l'Octroi.	Recettes faites à Paris pour les douanes.
1815	18,152,121 fr.	93,056 fr.
1816	20,650,748	133,937
1817	18,560,036	184,033
1818	20,843,682	338,837
1819	24,073,068	271,806
1820	25,142,585	256,622
1821	25,977,790	362,746

A ces perceptions il faudrait joindre les contributions perçues sur les enregistrements des actes, sur les hypothèques, sur le timbre, sur les entrepôts des sels, sur les ventes mobilières par autorité de justice, les passeports, les diplômes aux écoles, les perceptions sur les spectacles, sur les jeux de hasard, et l'on verrait qu'il n'est que peu d'actions journalières, utiles ou préjudiciables aux individus, qui ne paient une contribution au fisc ou à ses agents.

J'aurais dû, suivant l'opinion de quelques personnes, ajouter à cette statistique des détails sur le commerce de Paris; mais l'immensité de ces détails m'aurait rejeté fort au-delà des limites que je me suis prescrites. D'ailleurs ce travail est fait dans l'*Almanach du Commerce* que publie M. Bottin, ouvrage où sont contenues toutes les notions désirables sur cette matière. Rien de ce qui peut intéresser les lecteurs, éclairer les commerçants, n'est omis dans cet ouvrage qui paraît annuellement. Les manufactures, leurs produits, leur nombre, les banquiers, les agents de change, entreposeurs, commissionnaires, fonctionnaires publics, leurs adresses, et tout ce qui se rapporte au commerce de Paris, occupe plus de la moitié de ce volumineux et très utile almanach qui se recommande à mes lecteurs (1).

RÉSUMÉ

L'état physique de Paris fut, dans tous les siècles, l'image fidèle de l'état moral de ses habitants. Sous la domination romaine, cette ville contenait de vastes édifices et des monuments dont les restes attestent son ancienne magnificence, et prouvent de plus que les arts s'y cultivaient avec succès.

Sous la barbarie des Francs, pendant la première race, ces édifices et monuments furent abandonnés, dégradés ou détruits; à leur place on éleva quelques oratoires et des temples en pierres ou en bois, alors appelés basiliques et depuis églises. Les maisons particulières, construites en bois, souvent la proie des flammes, étaient habitées par la misère, l'ignorance, la superstition ou le commerce persécuté.

Ces maisons, la plupart couvertes de chaume, étaient séparées par des ruelles boueuses, obscures, malsaines, impénétrables aux voitures. Il n'existait point de pavés, point de quais, point de promenades, point de lanternes, point de fontai-

ques, les cartes, les sels provenant du salpêtre, passages d'eau, locations sur la Seine et ses berges; dix pour cent sur les droits d'octroi, prélèvement pour frais de casernement, remboursement par les octrois pour frais d'exercice, recettes extraordinaires, amendes, tabacs, poudres à feu, remboursement sur frais administratifs, droits d'entrée sur les boissons et les huiles.

Les contributions directes sont : la contribution foncière, les portes et fenêtres, la contribution personnelle et mobilière et les patentes.

(1) *Almanach du Commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*, par M. Bottin, rue J.-J. Rousseau, nº 20.

nes. Plusieurs cloaques exhalaient des vapeurs morbifiques. Tel fut Paris pendant que la féodalité avait acquis son plus haut degré de puissance.

Les rois de la seconde race ne résidèrent point dans cette ville; leur absence et les ravages des Normands la réduisirent au dernier état de faiblesse. Elle s'enrichit de reliques, la plupart extorquées, et s'appauvrit d'habitants qui gémissaient sous le joug des comtes et des seigneurs ecclésiastiques; leur condition civile ne différait pas de celle des serfs. Paris, suivant un écrivain de cette époque, était la plus misérable des cités de la Gaule.

Sous la troisième race, et notamment sous le roi Robert, le palais de la Cité et quelques églises ruinées par les Normands furent rétablis sous de nouvelles dénominations.

Des guerres continuelles sur tous les points de la France amenèrent des famines fréquentes et durables. Les hommes se nourrissaient d'herbes, de reptiles, d'animaux immondes; déterraient les cadavres dans les cimetières, tuaient les voyageurs, tuaient même leurs parents; les mères égorgeaient leurs enfants, les fils leurs mères, pour les dévorer.

Ces famines, dont plusieurs ont duré pendant sept et même douze années consécutives, rendirent les habitants de la France anthropophages, et produisirent d'horribles maladies contagieuses, surtout la maladie des ardents, celle de la lèpre, inconnues aux siècles civilisés. On craignit la dépopulation entière de la Gaule, et cette crainte fut manifestée dans un concile (1).

Paris, sous un tel régime, d'ailleurs dépouillé de son commerce, peuplé d'esclaves que les agents du fisc, que ses seigneurs, tous ecclésiastiques, ne cessaient d'opprimer, resta pendant quatre ou cinq siècles dans un état de misère et d'abjection.

Cette situation commença à s'améliorer un peu lorsque Philippe-Auguste accrut, par des conquêtes, la puissance monarchique, et la fortifia aux dépens de la puissance des princes et des seigneurs.

(1) Tous les faits ici rapportés se trouvent exposés dans le cours de cette histoire, notamment dans les *États civils* et *Tableaux moraux* de la première, seconde, et d'une grande partie de la troisième race.

Dès lors les rois, plus assurés sur leur trône, eurent moins à redouter les atteintes des grands et des petits vassaux.

Saint Louis, dans des lois assez sages pour le temps, mais mal exécutées, voulant contenir les seigneurs, leur fit de honteuses concessions et légalisa leur tyrannie.

Philippe le Bel donna au royaume une organisation nouvelle et forte, qui porta un coup fatal à la féodalité; il commanda et se fit obéir. Il devint monarque.

Mais si les rois parvinrent à s'affranchir de la puissance des princes et des seigneurs, ils n'en garantirent pas la classe utile : le joug féodal continua d'écraser cette classe (1).

Dans ces temps de barbarie le fisc portait tous les caractères de la féodalité. Chaque fois que les rois, après avoir séjourné dans quelques forteresses, rentraient à Paris, leurs officiers se répandaient dans les maisons des habitants, en enlevaient, sans les payer, les meubles et les denrées qu'elles contenaient, et les transportaient dans le palais du roi, en vertu de l'exaction appelée droit de prise.

Une ignorance complète, et, de plus, des erreurs les plus absurdes, les plus révoltantes, joignaient leurs maux à ceux de la double oppression fiscale et féodale.

A cette époque, le clergé de Paris célébrait la fête impie et sacrilége des sous-diacres, de l'évêque des fous, donnait des spectacles publics caractérisés par la plus révoltante obscénité.

A cette époque, on n'observait de la religion que les pratiques, souvent païennes, et on dédaignait la morale qu'elle enseigne.

(1) La langue française n'a pas de terme assez énergique pour peindre l'excès des maux de ces siècles que les ignorants nomment le bon vieux temps; pour peindre les crimes fréquents et horribles des hommes puissants; pour peindre les malheurs de cette période désastreuse qui est trop méconnue.

Les chroniques et autres écrits de ce temps sont remplis de détails sur le brigandage, les meurtres, les incendies commis ou ordonnés par les princes et seigneurs; et l'établissement de la trêve de Dieu, ses suites, son inutilité, sont des témoignages irréfragables, et qui parlent bien plus hautement des crimes de la noblesse et des malheurs du peuple.

A cette époque, les chanoines quittaient l'office divin pour aller, en habit de chœur, boire au cabaret.

A cette époque, les hôpitaux, fondés pour les pauvres, étaient spoliés par des prêtres chargés de les administrer; ces prêtres en bannissaient les malheureux, pour jouir seuls de leurs biens.

A cette époque, on fabriquait des images de cire que des prêtres baptisaient et oignaient de saint-chrême; on les torturait, on les perçait à l'endroit du cœur, dans l'intention de faire languir ou mourir les personnes dont ces images portaient le nom.

A cette époque, les prêtres et les moines insultaient à la divinité en jetant à terre, en plaçant sur des épines les objets sacrés du culte, en frappant les tombeaux et les images des saints.

A cette époque, on ne voyait partout que des diables, des revenants, des miracles, de la magie, des sorciers, des meurtres, des processions et de la débauche, etc.

A cette époque, les seigneurs, les princes, les rois étaient tellement appauvris par le régime féodal, que pour suffire à leurs dépenses, non-seulement ils pillaient les meubles, les provisions des habitants des villes et des bourgs, en vertu du droit de prise, mais encore allaient à la proie, c'est-à-dire s'embusquaient sur les routes pour y détrousser les voyageurs et les marchands.

A cette époque, pour découvrir la vérité des accusations, discerner le crime de l'innocence, on ne connaissait pas de moyen plus sûr que celui de faire battre, à coups d'épée, à coups de bâton, l'accusateur et l'accusé. Le plus fort était innocent, le plus faible coupable et puni.

Pour juger du mérite d'une opinion, d'une doctrine, on faisait battre deux champions.

Suivant cette jurisprudence brutale, il était des cas où le plaideur devait se battre contre son adversaire, contre tous les témoins, contre tous les juges.

A cette époque, l'espèce humaine était, à plusieurs égards, inférieure à celle des brutes qui obéissent à leur instinct et non à l'erreur.

C'est cette époque de malheurs et de crimes que des hommes trompés ou mal instruits, comme il a été dit, qualifient encore aujourd'hui de Bon vieux temps.

Quelles circonstances, quels événements commencèrent à tirer Paris et la France de cet état de souffrances, de crimes et de dégradation?

Au commencement du douzième siècle, l'école épiscopale de Paris, fort inférieure à celle des autres cités de France, parut sortir de son état d'obscurité. Quelques maîtres, notamment Guillaume de Champeaux, lui donnèrent une réputation dont elle n'avait pas encore joui. Bientôt son élève, le célèbre Abélard, établit dans cette ville une école particulière. Ses talents, sa méthode nouvelle y attirèrent un nombre considérable d'étudiants. Les maisons ne purent suffire à les loger. Ce fut en bravant la routine qu'il améliora son siècle. Ce maître contribua à l'accroissement de la science et à celui de la population de Paris; et ce double accroissement a toujours depuis fait des progrès plus ou moins rapides.

La basilique de Notre-Dame, ou église cathédrale, vers la fin de ce même siècle, ne put suffire à la population toujours croissante. L'évêque Maurice de Sully entreprit la construction d'un édifice plus vaste. Philippe-Auguste, dans le même temps, crut nécessaire d'enserrer les faubourgs agrandis dans un nouveau mur d'enceinte; et la surface de Paris, qui ne contenait que 113 arpents 44 perches, contint 739 arpents 61 perches, ou 254 hectares 87 ares.

L'impulsion était donnée. Les bénéfices de l'Eglise devinrent alors assez généralement la récompense du savoir, et chacun, pour en obtenir, bravait le supplice des études. Des collèges nombreux, quoique pauvres et cruellement administrés, contribuèrent à peupler Paris, à y répandre les lumières, et à augmenter le nombre des habitations.

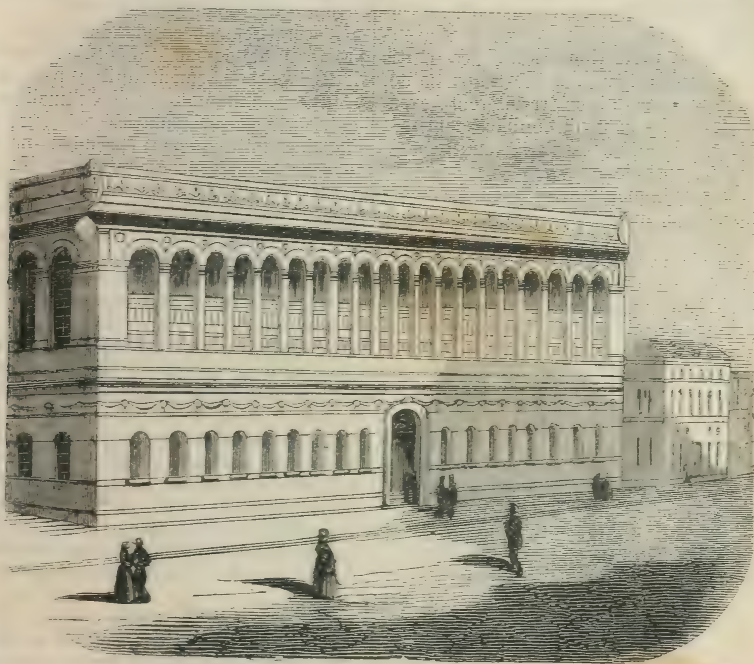
Un corps municipal commença à s'y établir, ainsi qu'un tribunal souverain, appelé parlement. Malgré les vices du gouvernement, le régime féodal, les privilèges exorbitants de l'université, le droit de prise, les guerres et les nombreuses dissensions civiles des règnes de Jean, de Charles VI, de Charles VII; malgré les bûchers ardents de François Ier et de Henri II, les massacres de Charles IX, les crimes de la Ligue et de ses prédicateurs; malgré les guerres civiles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV; malgré la frivolité et les dissolutions de la régence du duc d'Orléans et du règne de Louis XV;

Paris — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

malgré les échafauds de Robespierre, le mouvement de la population, ainsi que celui de la civilisation, depuis Abélard et Philippe-Auguste, quelquefois rapide, quelquefois ralenti, a toujours été progressif.

Les sciences enseignées dans les premiers colléges de Paris étaient fort bornées; mais elles ouvrirent à plusieurs le sanctuaire de la littérature antique; elles accrurent une source dont les eaux coulèrent sur un sol aride que le temps devait féconder.

Au quinzième siècle, la découverte et l'usage de l'imprimerie rendirent plus facile la propagation des lumières. Elles éclairèrent presque subitement les vices et les erreurs qui corrompaient toutes les parties du corps social. Cette lumière brusque acquit aux contemporains une



Bibliothèque Sainte-Geneviève.

réputation d'immoralité et d'ignorance devenue proverbiale; et, toutefois, les hommes du quinzième siècle étaient moins immoraux, moins ignorants que ceux des siècles précédents.

Deux causes, au seizième siècle, favorisèrent la propagation des lumières : d'une part, la réformation de la religion et les discussions qu'elle fit naître; de l'autre, la prise de Constantinople par les Turcs. Les arts et les lettres, bannis de la Grèce, furent alors refoulés en Italie et même en France.

Les écrits, les monuments de l'antiquité explorés, discutés, s'offrirent plus épurés à la curiosité publique.

La réformation, en accélérant les progrès des lumières, purifia les mœurs. Ordinairement, les zélateurs des sectes naissantes se piquent d'être, en moralité, supérieurs à leurs antagonistes, et ces antagonistes, craignant de perdre à la comparaison, s'efforcent au moins de les égaler en pureté.

Sous Louis XIV, l'impulsion que donna Colbert à la marche des arts et des scien

ces, quoique peu durable, fut très efficace. Sous ce règne on défendit aux tribunaux de condamner des accusés comme sorciers : les sorciers disparurent. On établit des séminaires, et les aspirants à la prêtrise y puisèrent de l'instruction et de bonnes mœurs. Sous ce règne aussi s'éleva, comme au seizième siècle, une controverse sur les matières religieuses. Les jansénistes et les molinistes agitèrent plusieurs questions dont les débats tournèrent au profit de la vérité et de la morale. Ce roi, inspiré par les jésuites, prodigua aveuglément sa protection à l'un de ces partis et sa persécution à l'autre. Sa partialité, les discussions qui en résultèrent, exercèrent le jugement du public, apprirent aux individus à penser d'après eux-mêmes, et non d'après les autres.

Sous ce règne, la civilisation surmonta la barbarie, mais ne la détruisit pas entièrement.

Les vices ou les vertus des gouvernants, éclairés par d'abondantes lumières, ont aussi beaucoup contribué à former le jugement du public, et à perfectionner sa raison.

Ainsi, depuis l'arrivée des Francs dans la Gaule, jusqu'au douzième siècle, la civilisation fit continuellement des pas rétrogades, et fut remplacée par la plus horrible barbarie. Elle commença à renaître au treizième : ses développements furent très lents.

Ceux qui croient que le temps passé était en France l'âge d'or, le meilleur des temps, qui le regrettent et s'efforcent de le ramener, manquent certainement, s'ils sont de bonne foi, de l'instruction nécessaire pour juger ce vieux temps. Aveuglés par des intérêts personnels ou de corporation, ils croient que tout recule vers la dégradation, quand tout s'avance vers le perfectionnement ; ils déplorent la perte de la barbarie, et regrettent ses coutumes dont ils ignorent les désastreux résultats.

Ils préconisent la simplicité des mœurs de nos aïeux, et ne pensent pas que cette simplicité, bien différente de la pureté des mœurs, n'est que la simplicité de la misère, de l'ignorance, et qu'elle résulte de l'absence d'industrie.

Les princes et seigneurs, en détroussant les marchands sur les chemins, tuaient le commerce ; en brûlant les maisons et les fermes, en enlevant et emprisonnant les laboureurs, tuaient l'agriculture. Les princes et seigneurs, en recevant le droit de prise, en arrachant des maisons particulières les meubles, les lits, les denrées qui s'y trouvaient, tuaient l'industrie. La féodalité détruisait tout, et ne produisait que la misère, les incendies et les maladies contagieuses.

Si l'on demande aux apologistes du temps passé sous quel règne, sous quel siècle a fleuri ce bon vieux temps, ils ne savent que répondre.

L'accroissement considérable et toujours progressif de la population et de l'étendue de Paris, accroissement qui ne peut provenir que d'un état prospère et meilleur ; les progrès bien évidents des connaissances humaines qui marchent ensemble, ne les touchent point. On croirait que le bien général est un mal pour eux ; qu'il leur faut la féodalité, la barbarie et leurs suites épouvantables ; qu'il leur faut des erreurs, des déchirements civils, les guerres intestines, la dépopulation, les longues famines, les maladies contagieuses ; qu'il leur faut la misère, la servitude du peuple, les mensonges, les ruses politiques, les fraudes pieuses et les jésuites. Enfin, on croirait qu'ils aspirent à cet état de choses où les habitants de la France étaient devenus anthropophages, et qu'ils préfèrent le désordre, la honte et le malheur, à l'empire des lois. D'après ces fausses idées, ils propagent les erreurs, et les opposent aux vérités qui les importunent : ils auront la double honte de tenter le retour du mal, et de le tenter sans succès (1).

(1) Dans tous les siècles il s'est trouvé des écrivains qui ont loué le passé et blâmé le présent ; mais ils se sont toujours démentis les uns après les autres. Il résulte de leur opinion que les mœurs d'un siècle, blâmées par des écrivains contemporains, sont devenues des mœurs très louables et citées comme des modèles par des écrivains du siècle suivant. Ainsi, de siècle en siècle, les mœurs d'une époque se trouvaient tour à tour préconisées et condamnées par différents auteurs.

Si les déclamations faites en faveur du passé et contre le présent étaient fondées, il s'ensuivrait qu'il existerait au monde une progression de mal. Or, l'opinion de cette progression est insoutenable ; le fait le démontre. Si cela était vrai, dit Montesquieu, « les hommes seraient à présent pires que

De cet exposé, je crois qu'on peut conclure que rien, ou presque rien des institutions, usages, opinions, appartenant à la barbarie des temps barbares, ne doit être pris pour modèle, ni cité comme autorité, et que c'est une erreur de dire : telle chose est bonne, parce qu'elle parut telle autrefois.

des ours. » (Montesquieu, *Pensées diverses, Variétés.*)

Un auteur du seizième siècle dit à ce sujet : « On ne s'aperçoit pas que, si le monde « allait toujours en empirant, et que les pè- « res en général fussent toujours meilleurs « que leurs enfants, il y a longtemps que « nous serions arrivés au dernier degré du « mal qui n'eût plus pu empirer. » (*Diverses leçons de Louis Guyon,* tome I, page 226.)

« Si ainsi estoit, dit un autre écrivain « du même siècle, au long temps que le « monde a duré, nous serions tous anéantis ; « il n'y auroit plus rien qui valust entre « nous. » (*Considérations sur l'Histoire de France*, par Louis Leroy, imprimées en 1570.)

C'est le sentiment de tous les hommes instruits, et le sentiment contraire est celui de tous les ignorants en histoire.

Le cardinal Jacques de Vitry, persuadé de cette prétendue progression du mal et de la dégradation continuelle de l'espèce humaine, a conclu que le nombre de nos dents diminuait : *imminuti sunt dentes*. Ainsi, depuis six cents ans que l'ouvrage de ce cardinal est composé, il résulterait que nous n'aurions plus aujourd'hui une seule dent. (*Histoir. occidental.*, tom. II, cap. 1.)

Guyot de Provins, qui partage la sottise commune, dit qu'il s'est opéré un changement funeste ; que les hommes, autrefois grands et beaux, sont devenus petits et chétifs ; que l'espèce humaine ira toujours en diminuant, de sorte que les paysans pourront battre à l'aise le blé dans un four, et quatre chevaliers se combattre dans un pot. (*Bible de Guyot de Provins,* vers 285 et suiv.)

Telles sont les conséquences absurdes d'un faux principe que je vois avec peine adopté par plusieurs fonctionnaires publics.

Cette fausse opinion, ce respect pour le passé et ce mépris pour le présent sont les fruits de notre éducation. Les pères, qui ont à regretter les vives jouissances de leur jeunesse, vantent sans cesse le temps où ils pouvaient les sentir, et blâment celui où ils ne les éprouvent plus ; en outre, pour se faire estimer et respecter de leurs enfants, ils ont soin de se montrer à leurs yeux meilleurs qu'ils ne le sont en effet.

Les enfants, apercevant ensuite des vices dans la société, semblent les voir croître avec eux, et prennent les progrès de leur expérience pour les progrès du mal. Leurs instituteurs, trompés de même, fortifient par leurs discours l'esprit de la jeunesse dans ces dispositions. Ainsi s'établit une erreur qui ne peut être détruite que par l'étude du passé, étude répugnante à la plupart des hommes, qui trouvent plus commode de croire un mensonge que de s'occuper péniblement à rechercher une vérité.

FIN DE DULAURE

CONTINUATION DE L'HISTOIRE

DE PARIS

(1820 à 1858)

PAR C. LEYNADIER

PÉRIODE XIX

TABLEAU POLITIQUE ET MORAL DE PARIS DE 1820 A 1858.

L'époque à laquelle Dulaure a clos son Histoire de Paris est une de ces grandes époques évidemment sans précédent dans l'histoire.

C'est à la suite de la révolution de 1789 et de ses conséquences.

Des débris de tout un ordre politique et social était né tout un ordre nouveau qui n'avait que peu ou point de lien avec le passé. La chaîne des temps avait été violemment rompue et la gloire du nom français, ce legs précieux qui ne saurait périr, était la seule tradition qui fût restée debout sans protestation. Tout le reste, hommes et choses, après avoir longtemps bouillonné dans cette cuve immense qu'on appelle Paris, était sorti plus ou moins épuré du creuset régénérateur et avait étendu sur la France entière son voile de rénovation.

Pour une France nouvelle il fallait un Paris nouveau. Ce que le temps avait laissé debout de la vieille cité gauloise et successivement gallo-romaine, franque et enfin française, le marteau du démolisseur allait l'abattre. Un nouveau Paris devait sortir de l'ancien et réaliser l'ingénieuse fable du phénix renaissant de ses cendres.

C'est de ce nouveau Paris que nous aurons à nous occuper.

Dulaure avait divisé son histoire en *époques* ou *périodes* et chacune de ces périodes en trois sections : *Tableau politique, moral, physique*. Nous conserverons cette division. C'est la seule où l'on puisse suivre d'une manière rationnelle, dans le tableau politique, la marche des événements et des faits ; dans les deux autres, leur influence sur les mœurs, l'industrie, les arts, les monuments, etc. Seulement au lieu de procéder isolément par règne comme notre savant devancier, nous embrasserons dans une même période le temps écoulé, parce que les événements, les faits qui se sont passés depuis lors dans l'ordre politique, moral, intellectuel, ont tous été la conséquence du grand fait dominant antérieur, la révolution de 1789.

Pour rendre la filiation plus saisissante nous embrasserons d'abord dans un coup d'œil rétrospectif tous les développements graduels de la vieille Lutèce resserrée dans une petite île de la Seine, étendant de là peu à peu ses bras sur ses rives, géant immense dont on a vainement essayé pendant dix fois d'agrandir les clôtures et à qui chaque fois l'espace n'a jamais suffi.

Aux yeux du lecteur arrivé à ce point de l'histoire de Paris et qui en aura lu tous les intéressants détails dans Dulaure, ce tableau d'ensemble déroulé par grandes masses aura un attrait tout spécial. Tel, après une longue route, le voyageur, près d'arriver au gîte, aime à se retourner pour voir le chemin qu'il a parcouru et se reporter avec plaisir par la pensée aux étapes qu'il a laissées derrière lui.

Coup d'œil rétrospectif.

Dans une petite île de la Seine, sous le 48e degré de latitude septentrionale et le 20e de longitude, était avant notre ère

une petite bourgade dont le nom *Lutèce* a exercé la sagacité des savants. De toutes les étymologies mises en avant, la plus probable est de faire dériver ce nom du mot *Lutum* (boue), c'est-à-dire ville de boue, parce qu'elle était située dans les marais.

Après plus de dix-neuf cents ans, à la vue de cette Athènes du XIX[e] siècle, de cette capitale de l'esprit, des arts et des plaisirs, sortant si pompeuse et si magnifique d'un bourbier fangeux, le philosophe se mire avec orgueil dans les merveilles qui la décorent; mais comme rien ne s'anéantit complétement dans le monde, comme tout se perpétue sous une forme ou sous l'autre, comme, en fin de compte, la destruction n'est qu'une transformation, il se demande, en même temps, si, au vil amas de boue d'où elle est sortie, la Babylone moderne ne doit pas les vices qui la déparent.

Quoi qu'il en soit, l'an 700 de la fondation de Rome, cinquante-quatre ans avant J.-C., la nation des *Parisis* ou *Parisiens* figure pour la première fois dans l'histoire.

Sa première apparition sur la scène historique est fort modeste et conforme à son peu d'importance. Elle se composait d'une population de bateliers (*nautæ*), émigrants venus, à ce qu'on croit, de la Belgique et qui avaient pour ville principale Lutèce.

Cette Lutèce, à qui nous donnons le nom de ville, n'était alors qu'un amas de huttes et de chaumières, bâties entre deux bras de la Seine, dans une des îles qui forment aujourd'hui la Cité.

Moins grande d'un cinquième environ que ce qu'elle est de nos jours, cette île s'étendait depuis le chevet de l'église Notre-Dame jusqu'aux environs de la rue de Harlay.

Les Parisiens ayant figuré avec leur faible contingent dans la grande ligue gauloise contre Jules César et son lieutenant Labienus, Lutèce fut détruite, puis rebâtie.

A partir de cette époque et pendant quatre siècles, l'histoire se tait sur les Parisiens et leur ville. On y adorait alors Jupiter à la pointe orientale de l'île; Mars à Montmartre, là où fut la trop célèbre abbaye de ce nom; Mercure sur le mont *Leucoticius*, là où est aujourd'hui Sainte-Geneviève; Isis à la pointe occidentale de l'île, là où est aujourd'hui Notre-Dame. On eût dit que les dieux du paganisme n'y avaient devancé les saints de la foi chrétienne que pour leur garder la place.

Vers l'an 245, saint Denis, dit-on, vint y prêcher la foi chrétienne : il y fut martyrisé. En 365, sous le règne de Valentinien, on éleva près le temple de Jupiter une petite basilique dédiée à saint Etienne. Ce fut la première église chrétienne des Parisiens.

L'an 27 avant l'ère chrétienne, dans le nouveau partage de la Gaule que fit Auguste, Lutèce se trouva comprise dans la *quatrième Lyonnaise* : elle fut le siége de la diète générale de cette province et la résidence des gouverneurs.

Des empereurs romains y passèrent et s'y fixèrent momentanément. Constantin et Constance la visitèrent. En 360, Julien dit l'*Apostat*, l'un des plus grands hommes et des plus dignes empereurs de la période impériale romaine, y fut proclamé *César*. Il y passa plusieurs hivers, l'appelle sa *chère* Lutèce et vante ses raisins et ses figues qui ont bien dégénéré depuis.

Dans ce même siècle, Lutèce paraît avoir reçu le titre de cité et le nom de *Parisii* d'où est venu le nom de Paris.

Pendant ce laps de temps elle avait été agrandie, au nord, d'un faubourg; au midi, de quelques églises et du palais des Thermes dont on voit encore les restes sur le boulevard de Sébastopol (rive gauche). Tout le reste du territoire de son enceinte actuelle n'était que des marais, des bois, des vignes, des prés et ce qu'on appela plus tard des *cultures*, c'est-à-dire des lieux propres à être cultivés.

L'an 465, Childéric I[er], fils de Mérovée et chef des Francs, chassa les Romains de Paris. Ils avaient possédé Lutèce pendant 570 ans.

Vers l'an 500, Clovis, fils de Childéric, fit de Paris la capitale de ses conquêtes.

Des établissements religieux dans la Cité et dans la partie méridionale et septentrionale caractérisent l'établissement des Francs à Paris; mais sous leur sauvage et brutale domination tout ce qui restait, dit-on, des anciens monuments civils romains disparut.

Après la mort de Childebert, qui le premier avait pris, en 524, le titre de *roi de Paris*, cette ville passa successivemen sous la domination de cette horde de rois mérovingiens, pendant plusieurs généra-

tions ivres de crimes et de sang, et puis tombés si bas qu'il n'est resté d'eux que le titre de *rois fainéants*, que l'histoire leur a conservé, faute d'un mot plus honnête pour caractériser leur nullité.

Sous ces chefs francs dépossédés en 752 par le maire du palais Pépin le Bref, le langage celtique avait à Paris remplacé la langue latine. Les coutumes saliques avaient été substituées aux lois romaines, et la civilisation fit place à la barbarie. Les édifices, les monuments dont Paris s'était embelli sous la domination romaine furent abandonnés ou détruits. Les arts que les Romains y avaient introduits disparurent. La misère, l'ignorance, la superstition, le peu de commerce qui avait survécu, pillé, persécuté, habitèrent des maisons couvertes de chaume, séparées par des ruelles boueuses, obscures, malsaines, coupées par des cloaques d'où s'exhalaient des vapeurs méphitiques, sans pavés, sans quais, sans lanternes, sans fontaines. La conquête avait marqué la prise de possession de Paris par l'introduction de toutes ces misères.

Les rois de la seconde race résidèrent peu à Paris. Charlemagne y vint plusieurs fois, mais il n'en fit jamais son séjour habituel. Ce prince ayant établi dans les églises cathédrales et dans les monastères des écoles publiques où l'on apprenait aux enfants, la grammaire, un peu d'arithmétique et le chant d'église, Alcuin, l'un des plus savants hommes du VIIIe siècle, en établit une par son ordre à Paris, dans l'abbaye de Saint-Martin, vers 780. Ce fut la première.

Sous cette seconde race, l'absence de Paris des rois carlovingiens, les ravages des Normands qui l'assiégèrent plusieurs fois, accrurent encore l'état de misère et de faiblesse de cette capitale. La religion était alors dans son ère de ferveur; l'oppression féodale dans son ère de recrudescence. Paris, sous le jong des comtes et des seigneurs ecclésiastiques, s'enrichit de reliques et d'oratoires et s'appauvrit d'habitants et de garanties civiles. Toutes les chroniques peu falsifiées du temps s'accordent à présenter alors Paris comme la plus misérable cité des Gaules. Les comtes héréditaires en dépossédèrent les faibles successeurs de Charlemagne et en firent leur patrimoine particulier. En 855, le duc de France, Robert Ier, l'érigea en comté, et un quart de siècle après, en 987, lorsqu'avec Louis V, le dernier des Carlovingiens, tomba le colosse que Charlemagne avait élevé sous le nom d'*empire d'Occident*, la couronne de France devint héréditaire dans la famille d'Hugues Capet, premier roi de la troisième race, et Paris fut réuni à la couronne.

Sous les premiers rois de cette troisième race, l'état de misère de Paris, qui semblait ne pouvoir s'accroître, s'accrut. L'anarchie devint l'état normal de la société. La guerre fut partout: l'ordre, la sécurité, le bien-être ne furent que dans l'avenir. Le présent devint atroce; une fièvre de tuerie sembla s'être emparée de l'espèce humaine. Pour en arrêter les ravages on rédigea, en 1001, une trève, dite *Trève de Dieu*, qui, défendant le combat du mercredi soir au lundi matin, ne permit de s'égorger légalement que soixante heures par semaine. Ce fut en vain. Les massacres ayant leurs jours licites continuèrent. Chacun alors chercha à se fortifier, le bourgeois dans sa maison, le seigneur dans son château, les moines dans leurs couvents, les prêtres dans leurs églises, les communautés religieuses dans leurs monastères. Les classes commerçantes, ou industrielles, ou, comme on disait alors, les *gens de métiers*, qui avaient le plus à souffrir des violences de ces batailleurs et tueurs privilégiés, formèrent des associations pour se protéger mutuellement contre les ravages de la féodalité et peu à peu, ces associations devinrent ces célèbres *corporations d'arts et métiers* de Paris, dont l'industrieuse activité a, plus que tout, contribué à l'agrandissement, à la richesse, à la splendeur de la capitale.

Ce ne fut là qu'un jalon pour l'avenir, mais ce jalon, le temps devait se charger de le féconder.

En attendant, à cette époque et pendant longtemps encore, ces corporations, abeilles industrieuses de la ruche, ne travaillèrent que pour les frelons. Dans ce terrifiant ordre social, tout était marteau ou enclume et les classes utiles par le travail n'étaient pas le marteau.

Cet état de misère et d'abjection dura plusieurs siècles : une ignorance complète, des erreurs les plus absurdes et les plus révoltantes joignirent leurs maux à ce régime séculaire de pillages, d'extorsions et de tueries : des famines effroyables s'ensuivirent; aux famines succédèrent les

pestes, des bandes de loups affamés qui venaient causer jusque dans Paris d'épouvantables ravages. Enfin, en 1466, la mortalité causée par les guerres, les pestes, les famines, les hommes et les loups, y était devenue si grande qu'on s'était vu obligé, pour le repeupler, d'y ouvrir un asile aux malfaiteurs de tous les pays.

A tous ces fléaux dans l'ordre matériel, s'étaient joints, dans l'ordre moral, des fléaux non moins terribles, et cette brutale et sauvage forme sociale, qu'on appelle le *bon vieux temps*, fut, dans toute l'acception du mot, l'intronisation à Paris du malheur, de la violence et du vice.

Malgré tout cela cependant Paris s'était agrandi.

Voici ce qu'il était sous les premiers rois de la troisième race.

Dans l'espace compris au nord de la Cité, entre l'Arsenal, les Tuileries, la rivière et le boulevard, étaient les restes d'un bois marécageux, des petits champs, des cultures, des haies, des fossés, les bourgs *Thiboust*, *l'Abbé*, *Beau-bourg*, *Saint-Germain-l'Auxerrois*, plus ou moins éloignés les uns des autres; quelques rues bien boueuses autour du Grand-Châtelet et de la Grève; un grand pont pour arriver dans l'île; un petit pont pour en sortir du côté du midi; au-delà de ce dernier pont quelques monastères, des abbayes, des églises, trois ou quatre cents maisons éparses çà et là sur le bord de la rivière et dans les vignes de la montagne Sainte-Geneviève.

Tel était Paris en l'an 1000.

L'île constituait la Cité, tout ce qui était en dehors, les faubourgs.

Cette île de la Cité, berceau de Paris, avait la forme d'un grand navire enfoncé dans la vase et échoué au fil de l'eau vers le milieu de la Seine. De là le navire qui blasonne le vieil écusson de Paris.

Diverses clôtures agrandirent successivement cette capitale.

L'une, qui dans l'intérieur de l'île renfermait l'ancienne ville, paraît avoir été l'ouvrage des Romains.

La seconde clôture, qui enclavait une partie du faubourg au nord, paraît être due aux derniers carlovingiens.

Une troisième enceinte, dont rien ne fait présumer l'existence sous la seconde race, paraît avoir été construite par Louis le Gros, vers 1120.

Dès cette époque, Paris fut divisé en trois parties : la *Ville* au nord de la Seine, la *Cité* au milieu et l'*Université* au midi. Chacune de ces trois divisions de Paris avait son caractère distinct et ses monuments spéciaux. Dans la Cité abondaient les *églises*, dans la Ville les *palais*, dans l'Université les *colléges*. Le commerce qui, pour ses assemblées et ses rendez-vous d'affaires, a aujourd'hui le splendide palais de la Bourse, avait alors le modeste *Parlouer-aux-Bourgeois*.

Sous Philippe-Auguste, en 1190, une quatrième enceinte agrandit considérablement Paris du côté du nord et du côté du midi. Sous ce même prince, en 1214, fut construite la tour du Louvre, monument féodal d'où relevèrent, dès ce temps, tous les fiefs dont les rois de France furent suzerains.

Sous les règnes de Charles V et de Charles VI, de 1364 à 1422, Paris prit de nouveaux accroissements. On bâtit dans l'intérieur de l'enceinte de Philippe-Auguste; on entoura la clôture de fossés et de contre-fossés, de remparts, de tours. La nuit on fermait les portes. On barrait la rivière aux deux bouts de la ville avec de grosses chaînes de fer et Paris dormait tranquille.

Paris s'accroissant toujours, en 1549, Henri II forma le dessein de donner des bornes à cette capitale au moyen d'une nouvelle enceinte qui renfermerait les faubourgs dans l'état où ils étaient, « sans « qu'il fût permis de faire bâtir de neuf « dans l'intérieur, à peine de confiscation « du fonds et du bâtiment. »

Ce projet ne reçut son exécution que sous Louis XIII ; mais alors déjà la ville s'était considérablement agrandie au nord et au midi, et à peine cette nouvelle clôture fut-elle terminée qu'une autre devint nécessaire. Elle eut lieu sous Louis XIV. Seulement cette fois, au lieu de remparts, de fossés, de courtines, de bastions, de portes fortifiées, de tout cet attirail de terreur et de guerre, les portes de Paris furent changées en arcs de triomphe ; les fossés comblés, plantés d'arbres devinrent promenades, et Paris n'eut plus d'enceinte.

Louis XV, par une déclaration de 1727, essaya, comme Henri II, de borner la ville de Paris ; mais Paris se rit de cette nouvelle tentative royale qui voulait renouveler pour lui le lit de Procuste et continua de s'agrandir.

Des huit enceintes qui avaient successivement étendu, cerné Paris, sept avaient été construites dans un but de défense, la huitième dans un but d'agrément. Sous Louis XVI il s'en construisit une neuvième ayant un but tout fiscal. Pour arrêter les progrès de la contrebande et assujettir aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, les fermiers généraux obtinrent en 1784 de renfermer Paris dans une vaste muraille. Les travaux commencèrent cette même année. Les Parisiens, s'apercevant qu'on les emprisonnait, firent éclater leur mécontentement selon l'usage par des vers ou des jeux de mots tels que

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

ou bien :

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La Ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

En 1787 les travaux furent suspendus.

En 1791, les droits d'entrée étant abolis, ces barrières et ces murailles devinrent inutiles.

Vers l'an V, le Directoire ayant établi à l'entrée de Paris, sous le nom d'*Octroi de bienfaisance*, une légère perception, on répara les barrières.

Sous le règne de Napoléon Ier, on acheva les murailles.

Trente-six ans plus tard en 1840, Paris fut entouré de sa nouvelle enceinte continue, bastionnée, l'un des travaux les plus gigantesques qui aient jamais été entrepris.

Alors on put mesurer d'un coup d'œil l'immense accroissement de cette immense ville. Paris qui, au VIIIe siècle, borné à l'enceinte de la Cité, avait une étendue de 500 toises de long sur 140 de large en un endroit et 125 à l'autre, avait par le mur d'enceinte d'octroi de 1787 une superficie de 34 millions 396 mille 800 mètres carrés, et par l'enceinte continue, bastionnée, de 1840, sa superficie fut de 267 millions 558 mille mètres carrés.

Cet accroissement de Paris à diverses époques ressemble à ces cercles formés par la chute d'une pierre dans un bassin et qui vont toujours en s'agrandissant :

En voici le calcul approximatif :

Ire	enceinte,	Sous Jules César (56 av. J.-C.).	44	arpents
IIe	—	Sous Julien (350 ans depuis J.-C.).	113	—
IIIe	—	Sous Louis le Gros (1180).	360	—
IVe	—	Sous Philippe-Auguste (1211).	739	—
Ve	—	Sous Charles V et Charles VI (1371). . . .	1284	—
VIe	—	Sous Henri II (1550).	1414	—
VIIe	—	Sous Henri IV (1595).	1660	—
VIIIe	—	Sous Louis XIII et Louis XIV (1605). . . .	3228	—
IXe	—	Sous Louis XIV et Louis XV (1728). . . .	3919	—
Xe	—	Sous Louis XVI (1788).	9858	—
XIe	—	Sous Napoléon Ier (1804).	10,060	—
XIIe	—	Sous Louis-Philippe (1840).	70,000	—

Des institutions d'utilité publique et des embellissements progressifs avaient suivi cet accroissement.

En 1260, sous saint Louis, avait été établie par le prévôt, Etienne Boileau, la police de Paris.

En 1264, sous le même roi, avait été instituée pour la garde et la sûreté de Paris, de jour et de nuit, le *guet de Paris*, à pied et à cheval.

Plus tard on institua les *garde-pompes du roi pour les incendies*.

Plus tard encore, en 1666, on commença le nettoyage des rues de Paris de ces boues noires et puantes « qui laissaient de si fortes taches sur l'étoffe, qui brûlaient tout ce qu'elles touchaient et qui avaient donné lieu à un proverbe : *Il tient comme boue de Paris.* » C'est Sauval qui le dit.

Cette même année 1666, les rues commencèrent à être éclairées par de simples chandelles que les habitants étaient tenus de mettre sur leurs croisées, puis par des réverbères, et aujourd'hui par le gaz.

La poste aux lettres, dont l'Université avait conçu le projet et que Louis XI mit à exécution en 1464, resta pendant près de deux siècles à l'usage seul du gouvernement et ne commença qu'en 1630 à servir à Paris aux particuliers.

En 1728, pour faciliter les étrangers à

se reconnaître dans les rues de Paris, le lieutenant de police Hérault fit mettre au coin de chaque rue deux feuilles de fer-blanc sur lesquelles leurs noms étaient marqués en gros caractères. Cette même année on adopta pour les maisons un numérotage qui fut jugé défectueux, et rectifié en 1806, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Les carrosses qu'on nommait coches et qui étaient fort rares avant le règne de Louis XIII y devinrent en peu de temps très nombreux. Aujourd'hui après moins de deux siècles et demi on y compte plus de sept mille voitures particulières, plus de cinq mille voitures publiques, cabriolets de remise, de place, fiacres, omnibus, faisant chacun une recette moyenne de 15 francs, soit dans la journée 75 mille francs et, par an, un mouvement d'argent de près de 40 millions.

Jusqu'au XIIIe siècle, l'école épiscopale de Paris était restée inférieure à celle des autres cités de France. Au commencement de ce siècle elle parut sortir de son état d'obscurité. Quelques maîtres, Guillaume Champeaux et surtout le célèbre Abeilard son disciple lui donnèrent une réputation dont elle n'avait pas encore joui. Les talents, la méthode nouvelle de ce dernier attirèrent à Paris un nombre considérable d'étudiants. Bravant la routine, Abeilard améliora son siècle et contribua simultanément à l'accroissement de la science et à celui de la population de Paris. Double accroissement qui n'a cessé depuis lors de faire des progrès plus ou moins rapides.

Une fois l'impulsion donnée, le mouvement s'arrêta peu.

Les études, bien que alors très bornées, ayant ouvert à plusieurs les trésors de la science antique, accrurent une source dont les eaux coulèrent sur un sol aride que le temps devait féconder.

En 1250, avait été fondée la Sorbonne, par Robert Sorbon qui avait voulu, par là, faciliter aux écoliers sans fortune l'obtention du grade de théologie. Les bénéfices de l'église étant alors plus généralement devenus la récompense du savoir, chacun pour en obtenir brava le supplice des études.

Dès le XVe siècle la découverte et l'usage de l'imprimerie rendirent plus facile la propagation des lumières. Elles éclairèrent presque subitement les vices et les erreurs qui corrompaient toutes les parties du corps social. Dès ce moment toutes les chaînes des préjugés qui régissaient le monde furent moralement brisées.

Deux causes vinrent en aide à cette révolution morale : la réformation qui purifia les mœurs et consacra le droit d'examen : la prise de Constantinople par les Turcs qui refoula dans l'Occident les arts et les lettres bannis de l'Orient.

Dès ce moment l'impulsion donnée à la pensée, à l'activité humaine, devint si forte, qu'il ne fut plus au pouvoir des hommes de l'arrêter, et que tout ce qui jusqu'alors avait constitué la grandeur et la puissance humaine, devait se briser à vouloir mettre un frein à leur développement.

Avant le XIIIe siècle, les *marchands* et les *artisans* s'étant réunis en corps de communautés, distinguées les unes des autres par des priviléges, des usages, des statuts particuliers, formèrent à Paris ces *corps de marchands* qui devaient si puissamment contribuer à la splendeur de cette immense ville.

Un corps municipal commença à s'y établir, ainsi qu'un tribunal souverain appelé *parlement*.

Paris éprouva plusieurs divisions municipales.

Dans l'origine la ville était divisée en quatre parties qui de leur nombre avaient pris le nom de *quartiers*. Sous Charles VI, ces quartiers furent doublés : leur nombre s'augmenta successivement. Sous Henri III, la ville fut partagée en 17 quartiers, et Louis XIV, en 1702, en porta le nombre à 20. Paris était régi par un gouverneur nommé par le roi et par deux magistrats, l'un pour la police, l'autre pour le fait des marchandises et navigations. Le premier avait le titre de *lieutenant civil du prévôt* de Paris, le second celui de *prévôt des marchands*.

En 1789 lorsqu'il fallut procéder à la nomination des *électeurs* aux états-généraux, le bureau de la ville divisa Paris en 60 *districts* ou *assemblées primaires* pour l'élection des députés du tiers-état.

Le 21 mai 1790, un décret de l'Assemblée constituante substitua, aux 60 districts 48 *sections*, qui reçurent chacune un nom de localité.

Un décret de la Convention du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) divisa Paris en 12 *arrondissements* ou municipalités et en 48 *quartiers*, dont l'admi-

nistration fut confiée au *département* de la Seine composé de sept administrateurs.

Une loi de pluviôse an VIII (février 1800) substitua à ces administrateurs douze *maires* et deux *préfets*, l'un chargé du département et l'autre de la police. Le premier prit le titre de *préfet de la Seine* et l'autre celui de *préfet de police*.

Cette division et cette désignation subsistent encore aujourd'hui.

Depuis le XIIIe siècle l'administration municipale de Paris a été régie par 129 magistrats (prévôts des marchands, maires, administrateurs ou préfets).

Paris, depuis sa fondation, a vu bâtir ou s'élever dans ses diverses enceintes 350 églises ou communautés religieuses d'hommes ou de femmes. Aujourd'hui on y compte 50 églises ou chapelles, 8 temples consacrés aux divers cultes et 40 communautés religieuses.

Il renferme en outre : 10 palais;

20 jardins publics plantés d'arbres et 24 avenues;

58 institutions relatives aux sciences, aux arts et à l'instruction publique;

40 principales bibliothèques publiques ou établissements spéciaux contenant 1 million 900 mille volumes ou manuscrits;

50 halles ou marchés;

14 ports;

22 abreuvoirs;

27 hôpitaux;

12 musées;

100 fontaines monumentales ou de puisage, sans compter 1780 bornes-fontaines, 105 bouches d'eau sous les trottoirs et 111 poteaux ou boîtes d'arrosement;

18 théâtres et 30 jardins à divertissements;

36 quais;

22 ponts;

58 barrières;

24 boulevards;

1170 rues pavées ou macadamisées sur une superficie de 4 millions de mètres : 32 mille maisons et plus de 160 mille mètres d'égouts maçonnés et voûtés ;

La conduite des gaz offre une longueur de 485,000 mètres, et 13,000 poteaux ou consoles qui sont autant d'appareils pour l'éclairage public;

Comprise entre les fortifications, la superficie de Paris est de 257,558,000 mètres;

Les piétons peuvent y circuler sur 1,038,000 mètres de trottoirs.

Au XIIe siècle sous Louis le Gros, les droits des deux portes du Nord et du Midi de Paris ne rapportaient que 12 livres par an, soit 405 francs de notre monaie. Aujourd'hui la ville de Paris a un budget de plus de 60 millions. Elle est l'égale d'un royaume du troisième ordre. Son revenu dépasse 50 millions. Elle verse annuellement au trésor 11 millions pour le dixième de l'octroi et le remplacement de la contribution foncière. Elle n'envoie dans les provinces que pour environ 50 millions de sa fabrication; mais elle consomme annuellement, en produits des départements, la somme énorme de 643 millions dont 325 millions en consommations industrielles et 318 millions en consommations alimentaires. A cette importation des provinces il faut ajouter les frais de transport, d'expédition répandus sur les routes et dont on peut calculer l'importance en pensant que les produits importés annuellement dans la capitale pèsent trois millions de tonneaux, soit 75 millions de quintaux, c'est-à-dire plus que la totalité de ce que la France reçoit en importations annuelles par transport de mer.

La dépense totale des habitants de Paris, y compris le paiement des contributions, dépasse un milliard, presque le budget de la France.

Il existe à Paris 325 industries, classées en 13 groupes comprenant chacun les industries diverses qui se rapprochent les unes des autres, et concourent ensemble à la production dans les différentes branches de l'industrie générale parisienne.

L'importance annuelle des affaires de ces treize groupes d'industries est de près de 1,500 millions, effectuées par soixante-dix mille entrepreneurs employant trois cent cinquante mille ouvriers.

La population de Paris, qui d'après un chiffre approximatif n'a pas dépassé cinq à six mille âmes sous les premiers rois de la première race, dépasse aujourd'hui avec celle de la banlieue 1,700 mille habitants.

Voici le tableau de ce prodigieux accroissement à diverses époques.

Sous les Romains . .	6,000 h.
Les derniers Mérovingiens	10,000
Les Carlovingiens . . .	15,000
Les premiers Capétiens .	30,000
En 1313	49,000
1474	150,000
1590	200,000

En 1719	509,000
1762	576,000
1791	610,000
1817	713,000
1820	715,000
1827	890,000
1831	775,000
1833	786,000
1836	950,000

Mais c'est surtout de 1851 à 1856 que l'accroissement de la population a été quelque chose de fabuleux. En voici le résultat.

En 1851 Paris . .	1,053,262 h.
Banlieue, Sceaux, Saint-Denis	368,803
Total . . .	1,422,065
En 1856 Paris . .	1,174,346
Banlieue, etc. . . .	553,073
Total.	1,727,419
Augmentation pour Paris	121,084
Pour la banlieue, etc. .	181,270
Total de l'augmentation de 1851 à 1856 . . .	305,354

D'après ce résultat officiellement constaté, la population de Paris, banlieue, Sceaux et Saint-Denis, a augmenté de près d'un cinquième en cinq ans.

Ainsi, bien que depuis l'arrivée des Francs dans les Gaules, jusqu'au XIIIe siècle, la civilisation eût fait des pas rétrogrades et eût été remplacée par la plus horrible barbarie, à ce même XIIIe siècle, elle commença à renaître, et dès ce moment, malgré les horreurs du régime féodal et ses iniques droits ; malgré les vices des gouvernements antérieurs et postérieurs, les priviléges abusifs de l'Université, les pestes, les famines, les guerres civiles et étrangères des règnes des rois Jean, Charles VI et Charles VII ; malgré les bûchers de François Ier et de Henri II, les massacres de Charles IX, les crimes de la Ligue et de ses prédicateurs ; malgré les guerres civiles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV ; malgré les débauches et les dissolutions de la régence du duc d'Orléans et du règne de Louis XV ; malgré la terrible secousse de la révolution de 1789, le mouvement de la population de Paris ainsi que celui de la civilisation, depuis Abeilard et Philippe-Auguste, parfois rapide, parfois ralenti, a toujours été progressif.

Jusque sous Louis XIV, la civilisation avait à Paris surmonté la barbarie, mais ne l'avait pas détruite. Colbert avait donné à la marche des arts et des sciences une impulsion qui, bien que peu durable, fut très efficace. Sous ce règne on modifia des lois, on régularisa des codes, on réglementa des coutumes et la justice reprit ses droits. Il fut défendu aux tribunaux de condamner des accusés comme *sorciers*. Les sorciers disparurent et le bon sens reprit à son tour ses droits. On établit des séminaires, les aspirants à la prêtrise y puisèrent de l'instruction et de bonnes mœurs, la morale reprit les siens. Comme au XVIe siècle, des controverses s'élevèrent sur les matières religieuses, et les discussions qui en résultèrent tournèrent encore au profit de la raison et de la vérité. La philosophie fit le reste ; et un jour, moins d'un siècle après que Louis XIV, sur les débris de la puissance ecclésiastique féodale et de la féodalité seigneuriale, eut intronisé son pouvoir absolu, Paris, qui jusqu'alors n'avait fait des révolutions que pour le compte des rois, des princes, des grands seigneurs, du clergé, du parlement ou de l'Université, en fit une pour son propre compte.

Sous l'influence de cette intronisation successive de la justice, du bon sens, de la morale, de la raison et de la vérité, pesant dans la balance du droit naturel, son culte, ses institutions, ses mœurs, ses lois, le pouvoir et les prérogatives de ses chefs, il livra ses destinées aux expériences de la philosophie. Brisant les liens qui l'attachaient au passé et se fiant aux lumières des temps modernes, il s'aventura à la recherche d'un nouvel ordre politique et social.

Ce fut Paris en 1789.

Ici pendant plus d'un demi siècle, les révolutions s'y pressent, les gouvernements succèdent aux gouvernements. Paris put voir défiler successivement :

Les *Etats-Généraux*, du 5 mai au 17 juin 1789 ;

L'*Assemblée nationale*, du 17 juin 1789 au 1er octobre 1791 ;

L'*Assemblée législative*, du 1er octobre 1791 au 21 septembre 1792 ;

La *Convention nationale*, du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795 (première république) ;

Le *Directoire exécutif*, du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799 ;

La *Commission consulaire*, du 9 novembre au 24 décembre 1799;

Le *Consulat temporaire*, du 25 décembre 1799 au 2 août 1802;

Le *Consulat à vie*, du 2 août 1802 au 18 mars 1804;

L'*Empire*, avec Napoléon Ier, fondateur de la quatrième dynastie, du 18 mai 1804 au 11 avril 1814 (première abdication de Napoléon);

Un *gouvernement provisoire*, du 2 avril au 3 mai 1814;

Louis XVIII (première restauration), du 3 mai 1814 au 20 mars 1815.

Napoléon Ier (Cent-Jours), du 20 mars au 22 juin 1815 (deuxième abdication);

Un *gouvernement provisoire*, du 22 juin au 8 juillet 1815;

Louis XVIII (deuxième restauration), du 8 juillet 1815 au 16 septembre 1824;

Charles X, du 16 septembre 1824 au 29 juillet 1830,

Louis-Philippe Ier (deuxième branche des Bourbons), du 9 août 1830 au 25 février 1848;

Un *gouvernement provisoire* (deuxième république), du 26 février au 6 mai 1848;

Commission exécutive, du 6 mai au 24 juin 1848;

Présidence provisoire du général Cavaignac, du 24 juin au 20 décembre 1848;

Présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, du 10-20 décembre 1848 au deuxième dimanche de mai 1852;

Dictature temporaire de Louis-Napoléon, du 2 au 21 décembre 1851;

Présidence décennale de Louis-Napoléon, du 21 décembre 1851 au 2 décembre 1852;

Napoléon III (deuxième empire), du 2 décembre 1852.

Pendant que s'étaient succédé, dans l'espace de 63 ans, ces 23 gouvernements, Paris avait vu successivement disparaître une dynastie fondée sur les siècles, une deuxième fondée sur la gloire, une troisième fondée sur la nécessité de l'ordre, deux républiques et plus de vingt assemblées législatives.

Le rétablissement avec Napoléon III de la deuxième de ces dynasties, celle fondée sur la gloire, devait être pour Paris ce que fut pour le vieil Eson l'eau magique où des mains pieuses essayèrent de le rajeunir.

C'est ce que le lecteur aura occasion de voir dans le *Tableau physique de Paris* de 1820 à 1858.

Maintenant que, dans ce tableau d'ensemble, le lecteur a pu d'un coup d'œil embrasser le terrain qu'il a parcouru, un mot sur les gouvernements qui ont successivement dominé Paris et la France pendant cette dix-neuvième *période* qu'il nous reste à dérouler.

I. PARIS SOUS LOUIS XVIII ET CHARLES X

A la suite de la révolution de 1789, par l'avénement au trône de Napoléon Ier, un fait nouveau et dominant s'était produit dans l'ordre politique européen.

Ce fait le voici:

Une société broyée sous des fers séculaires se lève en 1789, au nom de la légitimité du DROIT HUMAIN ou NATIONAL contre la légitimité du DROIT dit DIVIN.

Un homme, un nom, Napoléon Bonaparte, se dresse grand de génie et de gloire, au milieu de l'arène où se débattait ce grand intérêt humanitaire.

En lui s'incarne le principe du droit national: en d'autres termes, la révolution devient homme.

Deux unités restent en présence, Napoléon Bonaparte et l'Europe absolutiste.

L'un représente le droit national, l'autre le droit divin.

Le principe représenté par le premier est une rénovation sociale dans les hommes et dans les choses: c'est un monde nouveau avec la liberté réglée, l'égalité relative, une part égale de soleil pour tous, et pour drapeau, cette devise: *Tout par la nation et pour la nation.*

Le principe représenté par l'autre, c'est le vieux monde avec ses vieux abus, ses priviléges odieux, ses exactions arbitraires, et pour devise, cet inique adage: *Nos pères ont été loups, nous voulons rester ce que furent nos pères.*

De là une lutte à mort entre les deux unités, Napoléon et l'Europe absolutiste.

Napoléon tombe et avec lui le principe dont il était l'emblème.

Ce nom principe représentant le droit humain couronné est entraîné dans cette chute. Deux bouleversements successifs à quinze années d'intervalle, en 1830 et 1848, viennent violemment protester contre cet odieux abus de la force, qui, dans la

vie des peuples, s'étant substitué au droit, voulait se perpétuer dans son inique usurpation.

Et c'est là toute l'histoire de cette période.

Le premier bouleversement eut lieu quinze ans après que l'Europe absolutiste, armée contre le principe de la révolution, eut rétabli sur le trône la branche aînée des Bourbons.

On sait ce que fut la Restauration : une réaction générale en fait et en principe contre la Révolution. Les lois de spoliation et de vengeance, les cours prévôtales, les catégories, les assassinats juridiques, des proscriptions, l'échafaud, ouvrirent la marche : boue et sang ; passons.

Dès la rentrée des Bourbons à Paris, il avait fallu payer aux étrangers les frais d'intronisation. Les Bourbons soldèrent leur couronne avec les frais d'un quart de siècle de victoires de la Révolution et de l'Empire, et la France, un moment, parut devenue la proie des nations.

Une fois sur le trône, faisant aussi bon marché des libertés de la France que de ses gloires, rêvant une France à leur taille et à leur idée, ils la couvrirent de monuments d'expiation, sorte d'amende honorable pour tout ce qui tenait de la Révolution : on eût dit un pays pestiféré.

La France, habituée à commander à l'Europe, traitée d'une part en pays conquis, de l'autre en écolière indocile, se demande ce que c'étaient que ces maîtres qui, pendant 25 ans d'exil, s'étaient tenus assez en dehors des mœurs et des tendances nationales pour rappeler, au XIXe siècle, la fable de l'Épiménide du vieux monde.

Tout, faits et actes, hommes et choses, semblait s'appliquer à justifier cette similitude : n'avoir rien oublié, n'avoir rien appris.

On reprend sous-œuvre toutes les vieilleries de l'ancien régime et, autour du trône, de ridicules débris de l'ancienne noblesse s'essayent de représenter une ombre de l'ancienne France et ne parviennent qu'à en retracer les travers et les passions. C'était blesser la France dans son orgueil révolutionnaire dont elle était encore toute bouillante.

On rétablit dans les institutions les distinctions et les priviléges des castes. C'était violemment froisser les sentiments d'émulation et d'égalité relative, passés dans les cœurs avec la République et l'Empire.

Un système religioso-monarchique est adopté avec éclat. La France se couvre de congrégations et de missionnaires. Tout ce monde enfroqué se rue à l'assaut des places avec des mots religieux à la bouche et le cœur plein de fiel et de cupidité. La France en rit d'abord. Un lazzi, une épigramme, une chanson la vengent de tant de ridicule et de bassesse ; mais en s'habituant à mépriser de tels maîtres, elle s'habitue naturellement aussi à l'idée de les chasser.

Quant aux libertés nationales, elles avaient toutes plus ou moins sombré dans cette inintelligente réaction monarchique, nobiliaire et cléricale.

A cela, il faut ajouter comme caractère tout spécial de ce gouvernement restauré par la grâce des étrangers, que la France était en quelque sorte au ban des nations. La Sainte-Alliance (26 septembre 1815), cette lame à deux tranchants qu'on aurait dite aiguisée par un conseil d'apôtres devenus rois ; les congrès de Vienne (13 mars 1815), d'Aix-la-Chapelle (9 octobre 1818), de Vérone (20 octobre 1822), de Laybach, de Troppeau et d'autres, étaient autant de comités européens, où l'on avait décidé de grands intérêts internationaux, non-seulement sans la France, mais encore contre elle. Là, comme partout, c'était toujours l'esprit révolutionnaire dont la France avait été le foyer principal qui était mis en cause : cet esprit qui l'avait faite si grande et qui, alors vaincu et par suite en suspicion, servait de prétexte pour l'humilier dans ses sentiments nationaux les plus nobles et les plus généreux. Bien plus, en 1821-22, l'Espagne, le Piémont, le Portugal, Naples, la Grèce s'étant mis en révolution, les souverains, assemblés à Laybach pour aviser aux moyens de conjurer cette rafale révolutionnaire, forcèrent la France à partager avec eux la honte d'étouffer la liberté partout où elle se montrerait.

Sous ce dur régime de la conquête, les intérêts de la France n'étaient pas plus ménagés que son honneur et son sang.

Depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée, la France devait rentrer dans ses limites de 1790, rendre toutes les conquêtes de la République et de l'Empire, se rapetisser au niveau des pygmées que l'Europe en armes avait rejetés sur son sol

comme une épave, payer sa gloire par un milliard de dommages et intérêts, sous le nom *d'indemnités de guerre,* voir ses places fortes occupées par l'étranger, d'autres telles qu'Huningue démolies, etc.

A ces dures conditions, il faut joindre les indemnités que réclamait chaque puissance au nom de ses sujets, pour les pertes qu'ils avaient éprouvées depuis 1789, par suite de l'occupation française, et qui se montaient à plus de 1,500 millions.

Les Bourbons, on le voit, coûtaient d'autant plus cher à la France, qu'aux assassinats juridiques, aux humiliations, aux charges qui signalèrent la deuxième Restauration, se joignit un relâchement extrême dans les mœurs déjà fort entamées sous la première.

En effet, une licence extrême était née des fêtes improvisées, des bals, des rassemblements nocturnes à Paris et dans les villes de province. Au milieu des flots de cette orgie monarchique, les femmes ressentirent tout à coup un pressant besoin de se promener la nuit en la compagnie d'officiers improvisés. Les chants qu'il fallait moduler avec ensemble, les *Te Deum,* les bénédictions des drapeaux des gardes nationales, les repas de corps aux ennemis, jetèrent une étrange confusion dans la société. Les mauvaises habitudes de l'ancien régime et du Directoire reparurent; la piété sincère des jeunes filles fut ébranlée; elles prirent des amants parce qu'il fallait en avoir en mémoire de l'ancienne chevalerie. Les femmes ne se conduisaient pas mieux. Ce fut un scandale universel.

En même temps on commença à se lancer dans cette hypocrisie de manières qui, sans rien faire en faveur du ciel, ne trompe sur la terre que le souverain et ceux qui l'entourent. Sous l'Empire on avait été religieux et brave, sous la Restauration on devint libertin et dévot. On devint dévot parce qu'on voulait rester libertin, et que l'on aspirait à être courtisan. Les préfets entendirent chaque jour la messe; leurs chastes moitiés en firent autant. On vit les marchandes de nouveautés offrir, au lieu de leurs colifichets ordinaires, des ornements d'autel, des bénitiers en matières précieuses, des tableaux de dévotion, des statues de la Vierge et des saints. Les magasins de modes étaient des musées religieux, sans que les jolies Madeleines qui les desservaient eussent rien perdu de leurs agaçantes coquetteries. Les classes ouvrières se conformaient à l'hypocrisie des gens riches et le clergé s'applaudissait d'un retour sincère à la religion, quand cette religion sainte était odieusement outragée par les hypocrites grimaces et l'effréné dévergondage de Tartufes en habits brodés et en cotillons.

Ainsi lésée dans ses conquêtes civiles par l'insolence et les prétentions de l'ancienne noblesse, ces hobereaux de bruyère qu'elle avait le droit de croire bien et dûment enterrés depuis la nuit du 4 au 5 août 1789; dans ses conquêtes militaires par le bruit des canons de l'Europe qui foulaient impunément son sol; dans sa tolérance religieuse par ce retour vers une suprématie cléricale, véritable anachronisme jeté en pâture aux mœurs sceptiques du temps; dans ses droits acquis par ces tendances liberticides qui, s'attaquant corps à corps à tout ce qui restait de la révolution, menaçaient de tout annuler; dans sa fierté par ces congrès européens qui l'insultaient jusque dans son légitime orgueil : ainsi lésée, disons-nous, la France sentit se réveiller le vieil esprit révolutionnaire pour renverser cette dynastie arrivée dans les bagages des Cosaques comme un des fardeaux de plus de la conquête.

Le pacte qui aurait pu réciproquement unir la France et les Bourbons, la *Charte*, fut précisément ce qui les divisa.

Cette charte, sorte de testament de la révolution, renfermait deux choses : *monarchie* et *liberté.* La France avait choisi liberté; les Bourbons choisirent monarchie, et à peine refermées, les portes de l'exil se rouvrirent pour eux.

Ce fut le 29 juillet 1830 que s'accomplit, à Paris, ce grand acte de colère nationale.

La lutte dura trois jours, les 27, 28, 29 juillet, et le troisième jour trois générations de rois repartirent pour l'exil.

Ainsi finit le règne de la branche aînée des Bourbons qui, à l'aide des baïonnettes étrangères, avait pris possession de la France au nom du *droit* dit *divin* et à titre d'héritage de ses pères; mais ce droit avait fait son temps, et le *droit national* avait commencé le sien.

Charles X, homme absolument nul et d'une incroyable suffisance, occupait le trône au moment du déchaînement de la tempête populaire. Il avait régné six

ans, de 1824 à 1830. Il avait succédé à Louis XVIII, son frère, qui, en avant régné neuf, de 1815 à 1824, était mort le 16 septembre sans être regretté ni de ses amis ni de ses ennemis, et laissant la réputation d'un homme d'esprit, mais d'un fort mauvais roi.

Les ministères qui avaient pris part à ces deux règnes de l'inintelligence et de la sottise étaient au nombre de sept principaux : Dessoles (13 mai 1814); Talleyrand (9 juillet 1815); Richelieu (26 septembre suivant); Decazes (30 décembre 1818); Richelieu (20 février 1820); Villèle (15 décembre 1821); Martignac (5 janvier 1825) et enfin Polignac (8 août 1829), une de ces démences d'ignorance et de sottise dont l'histoire n'offre peut-être pas d'autre exemple, et qui hâta de quelques années la chute du gouvernement le plus inepte et le plus impopulaire qui fût jamais.

Des conspirations nombreuses, des troubles presque incessants n'avaient cessé de protester contre ce gouvernement imposé par la conquête.

Le 4 mai 1816, conspiration Didier à Grenoble;

Le 4 octobre 1817, conspiration dite de l'*Epingle noire*;

Le 25 février 1820, 5 mars 1821, 5 mars 1822, 18 mars 1822, 19 novembre 1827, troubles à Paris;

Le 5 octobre 1820 à Saumur;

Le 26 mars 1821 à Grenoble;

En décembre 1821, conspiration dite de Saumur;

En 1822, celle de Béfort;

Le 7 mai 1822, le complot militaire de La Rochelle;

Le 3 juillet 1822, la conspiration du lieutenant-colonel Caron;

Les 18 mai, 8-14 octobre 1825, troubles à Rouen au sujet des missionnaires.

Vers le même temps, troubles à Brest et à Lyon pour la même cause, etc., etc.

Les assassinats politiques ou juridiques offrent une nomenclature aussi triste.

Le 25 juin 1815, massacres à Marseille;

Le 17 juillet suivant, massacres à Nîmes;

Le 2 août 1815, assassinat du maréchal Brune à Avignon;

Le 17 août suivant, assassinat du général Ramel à Toulouse;

Le 19 mars, exécution de Labédoyère à Paris;

Le 12 novembre, assassinat du général Lagarde à Nîmes;

Le 21 novembre, condamnation du comte Lavalette;

Le 7 décembre exécution du maréchal Ney à Paris et le même jour rétablissement des cours prévôtales pour accélérer l'œuvre de tuerie;

Le 6 mai 1817, condamnation à mort à Bordeaux de vingt-huit individus accusés de complot;

Le 8 juin et jours suivants, supplices aux environs de Lyon;

Le 21 septembre 1822, exécution à Paris des quatre sergents de La Rochelle;

Le 1er octobre, exécution du lieutenant-colonel Caron;

Le 5 octobre, du général Berton, Saugé, Jaglin et d'autres victimes dont le sang généreux monté au ciel et criant vengeance dut être l'un des considérants du décret providentiel qui avait abandonné à la justice nationale cette race jugée et condamnée.

Trois faits militaires suivis de succès, la guerre d'Espagne de 1823, l'expédition de Morée de 1828, la conquête d'Alger de 1830, prouvèrent que l'épée de la France était toujours cette vaillante épée qui avait fait trembler l'Europe sous la République et l'avait dominée sous l'Empire; mais elles ne purent suffire à étendre le voile brillant de leur gloire sur le sombre tableau de cette longue traînée d'humiliation et de sang qu'on a appelée la *Restauration*. Au jour marqué par la Providence, elle tomba frappée de la double réprobation du ciel et de la terre.

II. PARIS SOUS LOUIS-PHILIPPE Ier

La chute des Bourbons de la branche aînée avait été si spontanée, que rien n'était prêt pour les remplacer. C'était donner beau champ aux *habiles*, race vivace née de l'écume des bouleversements antérieurs, qui, encouragée par le succès du dernier règne, avait pris alors une proportion inquiétante, et n'est pas prête à périr en France.

Ces *politiques* qui depuis lors ont été à la fois la peste et le fléau de la France, se jetèrent dans l'arène encore sanglante que la justice nationale venait d'ouvrir. Tout danger étant alors passé, il n'y avait

de chances que pour leur rapace ambition; aussi pendant que ceux qui avaient combattu, et vaincu, plus ou moins embarrassés de leurs lauriers, essayaient de se mettre d'accord sur la forme de gouvernement le plus compatible à la France, les habiles se hâtaient de pourvoir à la place vacante. Ils remplaçaient la branche aînée des Bourbons par la branche cadette de Charles X, par Louis-Philippe d'Orléans, non *parce que*, mais *quoique* Bourbon.

On ajoutait qu'avec ce nouveau souverain, la France aurait un *roi populaire entouré d'institutions républicaines*.

Ces deux idées, plus ou moins délayées dans de la prose officielle, furent la seule satisfaction que l'on donna aux partis vainqueurs; et comme les habiles avaient commencé par s'emparer de toutes les positions, force fut aux autres de s'en contenter.

La révolution s'était opérée les 27-28-29 juillet 1830. Le 7 août 218 députés, dont le mandat avait été brisé avec le trône de Charles X, révisèrent la Charte et le 9 élurent un roi.

Le duc d'Orléans, chef de la branche cadette des Bourbons, déjà nommé lieutenant-général du royaume, fut élu roi et prit le nom de Louis-Philippe Ier.

Ce nouveau chef, avec quelques qualités et beaucoup de défauts, n'était pas précisément l'homme de la France, mais un peu l'homme d'un parti et beaucoup l'homme de la circonstance.

Il resta aux trois journées de lutte le nom de *les trois immortelles*, et cette flagornerie dut achever de satisfaire les plus récalcitrants.

Le flot populaire soulevé en juillet se calma comme par enchantement, et un ordre à peu près régulier sortit presque immédiatement de ce chaos momentané.

Quelques hommes à convictions sincères s'aperçurent un peu tard qu'ils avaient été dupés; mais le nouveau roi était alors intronisé et il ne leur resta que le regret d'avoir étayé de leur nom et de leur popularité cette œuvre bâtarde de gouvernement. Au nombre de ces hommes était le général La Fayette, *l'homme des deux mondes* comme on l'appelait, que depuis quarante ans le hasard ou la fortune semblaient avoir pris plaisir à mettre en relief dans des circonstances décisives, et qui n'avait jamais su se montrer à la hauteur de sa position.

La Restauration n'avait été qu'une lutte incessante du pouvoir contre les libertés de la France acquises par la Révolution de 1789. Le règne de Louis-Philippe allait n'être aussi qu'une lutte du pouvoir pour ne pas dépasser le milieu social où cette révolution avait laissé ces libertés.

Dans cette lutte plus ou moins inintelligente des deux partis, la Restauration avait péri à la peine, le gouvernement de Louis-Philippe allait y périr aussi.

En opposition au principe individuel et circonscrit de réaction qui avait perdu la Restauration, s'étaient développées dans les masses deux idées, l'une des progrès ardente à pousser à toutes les conséquences immédiates de la révolution de 1789, l'autre de conservation satisfaite de ses droits acquis.

Un moment réunies pour attaquer la Restauration, ces deux idées s'étaient trouvées naturellement en présence avec leurs prétentions réciproques, lorsque la Restauration fut vaincue. Aussi l'histoire de Louis-Philippe n'est en quelque sorte que l'histoire de leur lutte.

Ce jalon une fois posé peut servir de phare pour éclairer le tableau politique de cette phase si intéressante de l'histoire de Paris et de la France.

Dans les quinze années qui avaient précédé 1830, à la vue du vieil absolutisme européen rétablissant pièce à pièce le régime d'abus que l'on croyait pour toujours détruit, reconstruisant sur les mêmes bases cette formidable puissance que l'on croyait anéantie sans retour, se posant avec un succès presque égal, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Pologne, en Grèce, partout, en face de la légitimité des nations, disant à un peuple: « Vis; » à l'autre: « Disparais; » à tous: « Obéis ou meurs, » on put douter du véritable caractère de la révolution de 1789.

Un tel résultat était de nature à brouiller toutes les idées. Par là le plus grand fait historique des temps modernes, la révolution française, perdait toute la portée humanitaire dont l'avaient dotée tant d'esprits clairvoyants, et se trouvait rapetissée aux proportions mesquines d'un accident, d'un événement.

Heureusement la révolution de 1830 vint jeter sur tout une lumière nouvelle. Remplaçant encore une fois le principe du *droit divin* par le principe du *droit national*, elle rappela par un coup de

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 1.

tonnerre que l'absolutisme européen devait se préparer à compter tôt ou tard avec la légitimité méconnue des nations. Il fut évident alors que cette révolution de 1789, qu'on avait crue un moment n'être qu'un accident, était un *temps;* que cette immense commotion qu'on avait crue n'être qu'un événement était une *époque.*

Une nouvelle révolution, dix-huit ans après celle de 1830, devait venir réduire ce fait à l'état de dogme.

Pour apprécier sainement cette nouvelle lutte, où, avant même que la tempête eût tout emporté, il était évident pour tous, qu'alors comme avant, rien n'était possible en France que dans un certain ordre d'idées, il est nécessaire de résumer en quelques mots quelques-uns des grands faits qui, pendant le règne de Louis-Philippe, vinrent accélérer l'explosion.

La royauté nouvelle s'était mise à l'œuvre. Par malheur pour elle, elle commença



Arc de triomphe du Carrousel.

par une grande faute : ce fut de vouloir se rattacher, par quelque bout, au principe de la légitimité que la nation venait de renverser, et de se considérer comme une *royauté de transaction*, tandis qu'elle n'était en effet qu'une *royauté de transition*, c'est-à-dire un temps d'arrêt entre le développement du principe national pur et l'accession plus ou moins prochaine au pouvoir de ce principe.

Des amis imprudents voulurent nier cette situation en disant que ce roi était un *roi populaire avec des institutions républicaines*, que cette royauté était une *monarchie républicaine*, mais cette logomachie n'en imposa à personne, et il fut évident pour tous qu'encore une fois on voulait arrêter la révolution de 1789 au milieu social, c'est-à-dire faire de l'aristocratie bourgeoise comme d'autres avaient voulu faire de l'aristocratie nobiliaire ou cléricale. C'était toujours comme jadis la dépossession en principe des classes inférieures; c'était rentrer par un détour dans le cercle vicieux d'où étaient sortis tant de bouleversements : c'était

s'exposer à en voir sortir encore d'autres.

Aussi le règne de Louis-Philippe allait n'être qu'une incessante lutte où devaient successivement s'user non-seulement toutes les nuances du parti libéral, mais encore la royauté constitutionnelle.

En effet, quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis l'avénement au trône du nouveau roi, que La Fayette était obligé d'abandonner à elle-même une royauté qu'il avait vainement essayé d'abriter sous le manteau de son nom républicain. Un premier ministère du 11 août 1830. auquel l'un des vétérans de la liberté, Dupont (de l'Eure), servait de manteau, se retira le 2 novembre devant un ministère Laffitte; celui-ci, le 17 du même mois, devant un ministère Sébastiani, et enfin ce dernier pour faire place à Casimir Périer, c'est-à-dire à l'homme qui allait, en déployant contre les factions intérieures toute l'âpreté d'un caractère irritable, user, au profit d'une royauté à peu près impossible, les dernières nuances du libéralisme de la Restauration.

On était arrivé ainsi jusqu'en 1831.

A cette époque commença une longue série d'émeutes qui devaient avoir leurs batailles partielles, et plus tard leurs batailles décisives.

Dès le 11 février 1831, l'émeute semblait s'être établie en permanence à Paris, disciplinée, continue, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, éclatant à tout prétexte et ne se calmant sur un point que pour prendre des forces et du repos. Paris se trouvait ainsi livré à une sorte de fièvre intermittente qui menaçait de devenir continue et dont chaque crise en préparait une nouvelle par l'inquiétude qu'elle jetait dans les esprits, par la perturbation qu'elle apportait dans les affaires.

Si active à Paris, l'émeute n'était pas inactive dans les départements. Grenoble et d'autres villes eurent les leurs : Lyon eut une véritable insurrection des ouvriers qui avaient pris pour devise : *Vivre en travaillant, mourir en combattant!* et la Vendée, en proie aux excitations légitimistes, commença une agitation inquiétante.

D'autre part se renouvelaient avec une déplorable persistance des attentats contre la vie du roi : phase singulière d'une époque où à des familles de conspirateurs succédèrent des familles de régicides :

28 juillet 1835, Fieschi :

25 juin 1836, Alibaud :

29 décembre 1836, Meunier, Darmès, Quenisset, Lecomte, Joseph Henri, et d'autres tentatives auxquelles pour leur honneur les partis paraissent être restés étrangers.

Le gouvernement, de son côté, profitait de ces émeutes et de ces attentats pour poser de nouvelles entraves à la liberté.

Les dix premières années de ce règne offrirent alors deux caractères saillants : l'un, de résistance à tout progrès politique ou social ; l'autre, l'intronisation d'une sorte de gouvernement personnel en dehors de toute fiction constitutionnelle.

Par quelques succès plus apparents que réels, la royauté de juillet, s'étant fortifiée matériellement dans ce système de résistance et d'empiétement constitutionnel, parut moins disposée que jamais à tenir compte des besoins réels du pays, et chercha plus que tout à s'entourer de ministres qui pouvaient, la plupart, faciliter ses vues.

Les deux hommes principaux qui, dans les divers replâtrages ministériels des dernières années de ce règne, résumèrent le plus ce système, furent MM. Thiers et Guizot.

Le dernier, à peine au pouvoir, laissa tomber du haut de la tribune un de ces mots malheureux qui pèsent pendant longtemps sur une situation : *Enrichissez-vous*. Par ces mots le ministre voulait-il dire : *La voie est ouverte à tous : acquérez du bien-être par le travail et la probité ?* Tout le monde en douta et la conscience publique les traduisit par ceux-ci : *Tous les moyens sont bons pour acquérir de la fortune. Enrichissez-vous; vous serez électeurs, députés, vous aurez part à la curée.*

De là, dans le sens moral public, une épouvantable perturbation qui devint le caractère spécial de cette époque; de là contre les hommes publics mille accusations de simonie ou de corruption qu'une sorte de fatalité semblait devoir justifier. Au milieu d'une incroyable sphère de corruption qui avait gagné tous les corps de l'Etat et où l'on semblait condamné à vivre, cette intronisation du matérialisme acheva de dépraver un peuple qui, déjà instruit par ses malheurs passés, était préparé à recevoir une meilleure impulsion.

Il résulta de là contre le gouvernement

une sorte de complicité morale de tous les méfaits qui se produisirent dans l'ordre administratif, et ces méfaits furent nombreux : on en fit remonter la responsabilité jusqu'à lui, et sous le poids de ces accusations, il était moralement mort avant même que la tempête qui grondait au loin déjà l'eût renversé.

D'autre part, sa persistance dans le système arrêté de résistance et d'empiétement constitutionnel amena des protestations, des manifestations dans les corps parlementaires. Au début du règne l'émeute avait été dans la rue; à la fin elle fut dans la chambre des députés.

Mais en dehors de la forme qu'avait prise le débat, entre l'opposition parlementaire et le ministère, s'étaient combinés inaperçus avec les éléments politiques, des éléments sociaux dont la gravité était à peine soupçonnée dans les régions législatives, où s'agitaient plus d'ambitions personnelles que de patriotisme. Aussi, avec un peu de perspicacité, était-il aisé de prévoir que si le peuple intervenait de tout son poids dans ce débat porté si imprudemment devant lui, on pouvait voir se réaliser la fable des *Deux plaideurs et l'Huître*, c'est-à-dire qu'il prendrait pour son compte le pouvoir que les autres semblaient se disputer.

L'événement justifia cette prévision.

La Restauration avait trôné 15 ans; Louis-Philippe en régna 18. Trois jours, les 27, 28, 29 juillet 1830, avaient suffi pour abattre l'une; trois jours, les 23, 24, 25 février 1848, suffirent pour renverser l'autre.

La chute de ce dernier roi est même sans précédent dans l'histoire. Il s'enfuit seul, pouvant à peine rejoindre dans sa fuite sa famille éparpillée, sans une seule épée prête à se tirer pour lui, sans un seul ami qui partageât sa disgrâce, sans qu'une seule de toutes ces harpies dont la rapacité avait miné son trône lui jetât, par quelque éclatante démission, l'obole de la sympathie ou de la reconnaissance.

Au lieu de gouverner par les sentiments généreux, il avait voulu faire appel aux sentiments égoïstes. Il s'était adressé aux cordes basses du cœur humain. Il avait semé l'égoïsme, il recueillit l'ingratitude.

Ce roi cependant, doué de bonnes intentions, n'était pas un mauvais roi. Son devancier Charles X était tombé pour avoir violé l'esprit de la Charte; lui tomba pour en avoir trop respecté la lettre. Son erreur fut de croire que, par l'avénement au pouvoir de l'aristocratie bourgeoise, la révolution de 1789 avait atteint son complément. Mais cette révolution s'étant trouvée arrêtée au milieu social, le trop de persistance à ce point d'arrêt avait son danger. Louis-Philippe ne le vit pas et son aveuglement amena sa chute.

Quelques faits d'un ordre réellement éclatant et qui caractérisèrent ce règne, ne purent lui faire trouver grâce devant l'irritation nationale. Tels furent :

L'expédition de Lisbonne en 1831 ;

Celle d'Italie en 1832 ;

Le siége et la capitulation d'Anvers en décembre de la même année ;

Le bombardement et la prise de Saint-Jean d'Ulloa (Mexique) en 1838.

L'invasion du Maroc qui se termina par la bataille d'Isly en 1844 ;

Et enfin la soumission à peu près complète de l'Algérie, où les princes ses fils cueillirent leur part de gloire, et qui assura désormais à la France la conquête de cette partie de l'Afrique occidentale.

Dans un autre ordre de faits on peut classer :

L'inauguration du musée de Versailles en 1837 ;

La translation des cendres de Napoléon Ier de Sainte-Hélène en France en 1840 ;

Les fortifications de Paris, le travail le plus immense peut-être qui ait jamais été mené à terme ;

Et enfin des conventions diverses avec plusieurs puissances et l'admission de la France dans ce qu'on appela le *Concert européen ;* c'est-à-dire que la France qui, depuis ses malheurs de 1815, avait été exclue des délibérations de l'Europe, se trouva relevée en partie de cette insolente humiliation.

III. PARIS SOUS LA RÉPUBLIQUE DE 1848

Dès le 24 février 1848 un gouvernement provisoire avait été institué. Le premier acte de ce gouvernement fut de rendre la décision suivante :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

« La royauté sous quelle forme que ce
« soit est abolie.

« Le gouvernement actuel de la France « est le gouvernement républicain.

« La nation sera immédiatement appe- « lée par son vote à ratifier la résolution « du gouvernement provisoire et du peu- « ple de Paris. »

Le lendemain, Paris, qui s'était couché monarchique la veille, se leva républicain.

Le contre-coup de cette révolution remua l'Europe presque dans ses fondements. Dans l'année qui la suivit des révolutions éclatèrent dans 28 Etats ou villes souveraines de l'Europe, et dix souverains furent forcés de sortir de leurs Etats.

Cette simultanéité de commotions révolutionnaires est incontestablement le fait le plus caractéristique des temps modernes et doit bien donner à réfléchir.

Après cette révolution, Paris encore une fois souverain put ramasser, pour la troisième fois en un demi-siècle, la couronne tombée du front de trois rois.

Cette fois comme toujours, la France suivit sa capitale dans cette arène de révolutions, encore sillonnée des traces des bouleversements antérieurs qu'un demi-siècle n'avait pas eu le temps d'effacer.

Lorsque s'était ouverte cette révolution de 1848, où, sous la lave du volcan populaire, venait de disparaître ce nouveau trône, la France offrait un singulier spectacle. On aurait pu se croire transporté à cette époque de Rome caduque que flétrit saint Augustin par ces mots : « Que leur « importait à ces Romains dégénérés ce « qu'on appelait la corruption? Ce qu'il « leur fallait, c'est que chacun pût aug- « menter ses richesses. Tous les moyens « étaient bons, et dans cet effrayant dé- « vergondage moral, la fin justifiait tou- « jours les moyens. »

En effet, en France, en 1848, comme à Rome dans sa décadence, pauvres et riches étaient atteints de la même infirmité : ces derniers, trop occupés de jouir, les autres trop désireux de la jouissance, tous atteints de la manie de briller. Celui qui avait voulait encore avoir. Celui qui n'avait pas mourait séchant d'envie devant celui qui avait.

Et un jour, en 1848, comme dans l'empire romain aux premiers siècles de notre ère, au milieu de cet enivrement, de cette fascination d'hommes qui fermaient les yeux sur leur décadence, avait éclaté la tempête soudaine qui, ébranlant le sol jusque dans ses fondements, voua l'avenir aux chances terribles de l'inconnu.

En essayant d'apprécier les éléments qui, à Paris, allaient se débattre sur ce champ de bataille tout fumant encore de sang on trouve :

D'une part, une petite minorité d'hommes probes, voulant sincèrement le bien des classes souffrantes, le développement de leur intelligence et de leur bien-être, l'ordre, la réhabilitation de la dignité humaine, et enfin une égale part de soleil à tous.

D'autre part, on voit l'excès de doctrines mal digérées servant de motif aux uns pour rechercher l'influence; l'art de conspirer érigé en art gouvernemental servant de prétexte aux autres pour briguer ouvertement le pouvoir ; ailleurs, les derniers par l'intelligence travaillant à être les premiers par le rang ; des fractions modérées n'ayant au service de leur cause que de bonnes intentions et des paroles pleines d'images, mais vides d'idées ; enfin des hommes sincères mais ardents jusqu'à la passion, qui croyaient pouvoir fonder un ordre social sur la violence, comme si la violence avait jamais fondé quelque chose de stable. En un mot, à part quelques rares exceptions, c'était un désordre incroyable de l'intelligence individuelle et sociale qui, vu au grand jour de la froide raison, montrait sous sa pauvre et vulgaire réalité quelque chose d'humiliant pour l'orgueil de la France.

Un fait incontestable, c'est que lorsque la révolution de 1848 avait, par son triomphe, jeté dans l'arène tous ces éléments, un mal réel existait dans l'ordre social, celui de la suprématie de l'argent sur le travail, sur l'intelligence. L'argent était le maître absolu de l'idée, du bras : de là le malaise de ceux qui vivaient de leur travail, les impatiences de ceux qui, voués aux professions libérales, se disaient déshérités.

Ces derniers, journalistes, littérateurs, artistes, avocats, médecins, avaient été les promoteurs les plus tenaces à renverser ce qui était ; les autres ouvriers ou prolétaires, les agents les plus actifs de ce renversement, la tête et le bras.

Deux nuances d'opinions libérales ou républicaines, plus ou moins renforcées, représentaient ces deux éléments révolutionnaires alors maîtres du terrain. Après le triomphe, laissant de côté les intérêts

qu'ils semblaient devoir représenter, ces deux nuances se réduisirent en deux coteries alliées un moment pour faire la part du butin, mais prêtes à se désunir pour le partager.

A la vue de ces intérêts égoïstes exclusivement occupés d'eux et ne tenant compte des intérêts généraux que pour les tourner à leur profit, on put croire que la plupart de ces hommes sans passions généreuses dans le cœur n'avaient, en n'agitant les bas-fonds de la société, fait en tout temps d'autre métier que celui des pêcheurs d'anguilles qui, pour prendre les poissons par centaines, troublent l'eau des lacs et amènent à la surface la vase du fond. C'était triste, mais c'était vrai. Alors à ces âmes d'élite, à ces hommes rares, qui jusqu'à ce moment avaient aimé le peuple, non pour eux, mais pour lui, avaient travaillé à son bonheur avec persévérance et désintéressement, il ne resta, comme au sage, qu'à s'envelopper dans leur manteau pour laisser passer cette avalanche de passions égoïstes.

En effet, dès la chute de Louis-Philippe, de toutes les classes, de tous les rangs, mille passions mauvaises s'étaient dressées en face du nouveau pouvoir, couvant de l'œil ou étendant la main sur toutes les charges, tous les emplois. On vit arriver des départements tout ce qui, de près ou de loin, avait plus ou moins longtemps caché des vues sordides sous un patriotisme d'emprunt. Chaque jour amenait de nouveaux prétendants à la curée, les uns et les autres couvrant d'une blouse leur habit de solliciteur. Ici, on soldait un créancier récalcitrant avec une place. Là, un fournisseur complaisant était récompensé par un emploi. Tous les genres de service se croyaient le droit d'être payés de la même manière. A tous les degrés de la hiérarchie s'affichait, comme aux plus mauvais jours des temps antérieurs, le népotisme le plus effronté.

Aussi, à la vue de tant d'impudentes bassesses pour donner ou s'arracher un lambeau de la défroque du monarchisme, les républicains sincères désespéraient de la fortune de la France. Ils la croyaient descendue au niveau des empires enfouis. Ils la voyaient prête à expirer dans l'amour de l'or et des places, comme Rome jadis dans l'amour de la volupté. Ils disaient hautement que si, devant Rome mourante dans l'orgie, un sage s'était jadis demandé : *Où sont les citoyens romains?* s'il eût vécu en 1848, à la vue de cet âpre intérêt qui assiégeait toutes les avenues du pouvoir, et qui ne se retirait que plus ou moins repu, il aurait pu se demander : *Où sont les républicains français?*

S'il n'avait eu à satisfaire que tous ces grossiers appétits, le gouvernement provisoire, né de la révolution de février, aurait pu, peut-être, ramener au port et sans avaries un vaisseau à la fois battu des vents et des courants. Mais en dehors des rapaces égoïsmes qu'il eût pu repaître en jetant à l'un un os, à l'autre un gâteau, il y avait le peuple, le peuple qui avait vaincu, qui, dès le début, loin de demander quelque chose, avait, dans son naïf désintéressement, mis *trois mois de souffrances au service de la République*. Il y avait là, non pas des mauvaises passions couvrant d'un vernis républicain la vase des bourbiers monarchiques dont elles étaient issues, mais des besoins impérieux, des exigences légitimes d'existence et de position au bout desquelles se dressait menaçante la faim, et qu'il fallait satisfaire. Chaque jour avait rendu de plus en plus grave cette grande difficulté du moment. Mais pour résoudre ce formidable problème à la solution duquel était forcément attaché l'avenir de la République, qui eût demandé la coopération sincère, incessante de toutes les volontés, de toutes les intelligences, le pouvoir ne trouvait à sa portée que des intérêts mesquins, des petits égoïsmes qui, comme les eunuques des sérails, se mouvant dans leur impuissante suffisance, ne voulaient ni faire ni laisser faire.

On marchait cependant. La République avait été proclamée le 25 février, un peu à l'improviste, un peu à la sourdine, mais enfin on s'en contenta.

Dans ce nouvel ordre social, ainsi vicié déjà dans sa base, la capacité électorale avait été étendue aux dernières limites du possible. Tout citoyen était électeur et éligible. On avait espéré que, des élections, sortirait une majorité qui aiderait le nouveau pouvoir à mener à bonne fin une œuvre jusqu'alors conduite avec plus de courage que de bonheur. Ce fut le contraire qui arriva. Entre autres produits imprévus des élections, on eut à constater celui de deux grands éléments de réaction monarchique et révolutionnaire, c'est-à

dire d'hommes qui ne voulaient pas d'une république modérée, et d'autres qui ne voulaient de république d'aucune sorte.

Ce résultat fut plus qu'un embarras : il fut un malheur. En effet, l'arène ainsi ouverte à toutes les ambitions, toutes s'y étaient jetées. Les hommes d'Etat des régimes antérieurs, roués politiques s'il en fût, vieux chevaux de harnais qui depuis vingt ans n'avaient su s'atteler au char de l'Etat que pour l'enrayer ou le faire verser, y avaient trouvé accès comme les autres. Ils y apportèrent leurs habitudes d'intrigues et de partis parlementaires. Alors, au cœur de la République à peine assise, recommencèrent ces courses aux portefeuilles ou au pouvoir, caractère distinctif des régimes déchus, vraies courses au clocher, d'autant plus furieuses, cette fois, que la force et la violence étaient de nouveaux éléments entrés en scène. Aussi, cette période gouvernementale de trois ans ne fut qu'une violente lutte dont le bien public fut le drapeau, la domination le but, l'ambition le mobile, la violence le moyen, le peuple la dupe, et la République la victime.

Les intentions purent être bonnes, les actes furent détestables, et le résultat le plus évident de ce cabotage gouvernemental, fut que toutes les popularités anciennes ou nouvelles s'usèrent à donner une impulsion quelconque à une machine gouvernementale dont l'engrenage se composait des ressorts les plus viciés.

En outre, on en était revenu au système des *journées* de la révolution de 1789, et le gouvernement ne marchait que par soubresauts.

Le 16 mars 1848, sous le prétexte d'une ridicule question d'uniforme, la garde nationale essaie un mouvement de réaction.

Le lendemain 17, en opposition à ce mouvement, cent mille ouvriers en armes vont assurer au gouvernement provisoire une force qui commençait à lui échapper.

Un mois après, le 17 avril, autre manifestation des ateliers nationaux pour appuyer une doctrine toute nouvelle qui s'était produite en dehors de la sphère gouvernementale.

Le 15 mai, invasion violente de l'Assemblée nationale, sous prétexte d'une pétition en faveur de la Pologne.

Du 21 au 26 juin, journées sanglantes dont les rues de Paris furent le champ de bataille, et où onze généraux furent tués ou blessés.

L'émeute, on le voit, avait sa périodicité. Chaque mois avait régulièrement la sienne, et chaque fois avec un degré de violence de plus.

Au milieu des tiraillements et des luttes de tant d'éléments anarchiques, on ne pouvait trop prévoir ce qui sortirait définitivement de ce chaos, lorsque intervint un nouvel élément qui, bien qu'imprévu, était cependant au fond des choses, mais dont les hommes d'Etat à courte vue du temps ne surent pas apprécier l'importance.

Le 4 juin 1848, le nom de Louis-Napoléon Bonaparte était sorti de l'urne électorale à Paris et dans trois autres colléges électoraux.

Ce nom était un principe.

Le 27 mars 1815, après le retour de Napoléon Ier de l'île d'Elbe, le conseil d'Etat l'avait relevé de sa déchéance par la déclaration suivante, l'un des grands titres de la légitimité du *droit national*, alors représenté par le nom qui venait d'entrer en scène :

« Le conseil d'Etat, en reprenant ses fonctions, croit devoir faire connaître les principes qui font la règle de ses opinions et de sa conduite.

« La souveraineté réside dans le peuple ; il est la source du pouvoir.

« En 1789, la nation reconquit ses droits, depuis longtemps usurpés et méconnus.

« L'Assemblée nationale abolit la monarchie féodale, établit une monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif.

« La résistance des Bourbons amena leur chute et leur bannissement du territoire français.

« Deux fois le peuple consacra par ses actes la nouvelle forme de gouvernement établie par ses représentants.

« En l'an VIII, Bonaparte, déjà couronné par la victoire, se trouva porté au gouvernement par l'assentiment national ; une constitution créa la magistrature consulaire.

« Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X nomma Bonaparte consul à vie.

« Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII conféra à Napoléon la dignité impériale, et la rendit héréditaire dans sa famille.

« Ces trois actes solennels furent soumis à l'acceptation du peuple, qui les consacra par près de quatre millions de voix... »

(Suit la longue liste des méfaits des Bourbons et des irrégularités de leur intronisation.)

« ... Napoléon, dit en terminant la déclaration, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés. Il ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des Assemblées représentatives sanctionnées par la nation; il revient régner par le seul principe de légitimité que la France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans... »

La lettre de cette fière déclaration de droit national par le conseil d'Etat de 1815 avait pu sortir de la mémoire du peuple, mais l'esprit y était resté. Cet esprit était ceci :

En 1789, la nation, broyée sous des fers séculaires, s'était levée au nom de la légitimité du *droit national* contre la légitimité du *droit divin*.

Un homme, un nom, Napoléon Bonaparte, s'était dressé, grand de génie et de gloire, au milieu de l'arène où se débattait le grand intérêt humanitaire.

En lui s'incarne le principe du droit national; en d'autres termes, la Révolution devient homme.

Deux unités restent en présence, Napoléon Bonaparte et l'Europe absolutiste.

L'une représente le droit national, l'autre le droit divin.

De là une lutte à mort entre elles.

En 1815, Napoléon tombe et avec lui le principe révolutionnaire dont il était l'emblème.

En 1848, ce principe se relève et avec lui le nom qui le résumait, comme s'il était dans leur destinée de tomber et de se relever ensemble.

Ce fait remarquable et trop peu remarqué explique la puissance de ce nom-principe en 1848, dès qu'il apparut sur la scène politique.

En effet, inopinément sorti de l'urne électorale à Paris, le 4 juin 1848, ce nom de Bonaparte, considéré comme principe, traînait évidemment quelque chose de régulier à sa suite. A ce titre il fut le point de mire des attaques de tous les partis. Ils ne comprirent pas que ce nom de *Bonaparte* était le plus grand fait révolutionnaire des temps modernes, et que la plus simple logique, à un moment de révolution, commandait plutôt une transaction avec ce nom qu'une persécution contre lui.

On se mit donc à le persécuter.

Le résultat parut d'abord favorable aux persécuteurs.

Le 16 juin, Louis-Napoléon donna sa démission de représentant du peuple par une lettre bien sentie, qui porta le débat devant la nation.

La nation jugea.

En septembre suivant, de nouvelles élections partielles ayant eu lieu, sur huit départements appelés à élire un représentant, cinq l'élurent et, dans les autres, il ne manqua la majorité que de quelques voix.

Cette fois l'Assemblée n'osa infirmer une volonté si hautement exprimée. L'élection fut validée et ce nom de Napoléon, qui sortait avec une sorte d'unanimité de l'urne électorale, apparut alors comme un drapeau pour l'élection présidentielle fixée au 10 décembre.

Pour entraîner la France à sa suite il ne lui manquait peut-être que le cachet d'une persécution nouvelle. Des motions plus ardentes que réfléchies, des provocations maladroites dans l'Assemblée le lui donnèrent. Le résultat fut foudroyant pour les partis. Le 10 décembre 1848, la souveraineté populaire, s'exerçant sur l'échelle la plus vaste dont les annales du monde eussent jusqu'alors fait mention, élut président de la République, pour trois ans, Louis-Napoléon Bonaparte, par près de six millions de suffrages sur huit millions de votants.

Ce grand acte de souveraineté nationale n'était que le renouvellement des grands actes de 1799, 1802, 1804. 3,011,007 votants avaient voté le consulat; 3,568,000 le consulat à vie; 3,521,675 l'élévation de Napoléon à l'empire; 5,500,000 élevaient l'héritier de son nom à la présidence de la république. La nation souveraine reprenait sous œuvre l'œuvre de 1789 et 1804, ébranlée dès son début par l'or des coalitions monarchiques et renversée en 1815 sous les roues de leurs canons.

Ainsi les hommes et les passions ont beau faire, un principe ne recule pas : il marche à son but. Dans les premières années du siècle, la souveraineté du peuple s'était glorieusement assise sur un trône avec un Bonaparte; avant même que ce siècle eût atteint son milieu, elle s'y rasseyait sous

une autre forme avec un autre, et justifiait ce mot du poète : *Il mondo va da se* (le monde va de lui-même). Aussi Louis-Napoléon n'étant comme Napoléon lui-même qu'un fait purement révolutionnaire, il était permis d'espérer que la révolution commencée contre le principe du droit divin, le 5 mai 1789, reprise le 20 mars 1815, rétablie dans ses droits les 27, 28, 29 juillet 1830, arrivée à un nouveau degré de manifestation le 24 février 1848, à un acte solennel de volonté le 10 décembre de la même année, il était permis, disons-nous, d'espérer qu'elle avait achevé de tourner dans le cercle fatal où la France l'avait enfermée et promenée depuis soixante ans.

La phase qui suivit l'élection présidentielle de Louis-Napoléon, de décembre 1848 à décembre 1851, formera évidemment dans l'avenir une grande phase historique, celle des convulsions dernières du régime parlementaire.

On sait ce que c'était que ce régime : une brillante comédie de patriotisme dont les adeptes percevaient les recettes et dont le peuple payait les frais; une représentation populaire menteuse, pour l'inauguration de laquelle plus de trente révolutions peut-être avaient depuis un demi-siècle éclaté en Europe; une lueur éphémère qui, après un éclat d'un jour, devait tomber si terne et si décolorée que pas une voix ne devait s'élever pour retarder sa chute.

L'espace nous manque pour faire saillir toutes les péripéties de la chute de ce grand fléau des sociétés modernes. Nous dirons seulement qu'en voyant arriver au pouvoir Louis-Napoléon, tous les chefs des clans parlementaires, entrés dans l'Assemblée avec les nouvelles élections, avaient conçu la prétention de diriger sa politique et de l'inspirer.

Pour se rendre nécessaires, ils commencèrent par lui créer mille embarras, en dressant contre lui, pour le choix de ses ministres, cette barricade terrible des *influences parlementaires* contre laquelle s'étaient successivement brisés Charles X et Louis-Philippe.

Sans se laisser effrayer par cette attitude hostile, le nouveau président essaya de briser ces lisières parlementaires en choisissant ses ministres en dehors du parlement.

Au point de vue des idées parlementaires alors admises, c'était là un véritable défi. La *course aux portefeuilles* était une sorte de droit constitutionnel des *capacités parlementaires* : c'était un fait acquis, consacré par la chute de deux gouvernements; y toucher, c'était toucher à l'arche sainte, et, en prenant ses ministres hors du parlement, Louis-Napoléon enlevait la *prime* de la *course*.

De là, mille colères, mille rancunes contre lui, et enfin une véritable croisade composée d'abord d'ambitions déçues, d'amours-propres froissés, et qui, peu à peu dénaturés au contact de la passion, de la rancune et de la haine, devinrent aussi haineux, aussi rancuniers, aussi passionnés qu'elles.

Une lutte était inévitable : elle eut lieu, et le résultat fut la chute du régime parlementaire. Le 4 décembre 1851, il disparut, sans une seule voix qui s'élevât pour lui. Il avait vécu sans gloire, il tomba sans dignité. L'heure de la chute était d'avance marquée dans l'opinion publique; un officier et quelques soldats suffirent pour la consommer.

Du 14 au 21 décembre, le peuple français convoqué dans les comices dut se prononcer sur les bases suivantes d'une constitution nouvelle.

1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

2° Des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul;

3° Un conseil d'Etat préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif;

4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste;

5° Une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien de toutes les libertés publiques.

7,500,000 suffrages, sur plus de 8 millions de votants, ratifièrent cette forme nouvelle de gouvernement.

Louis-Napoléon fut nommé président de la République pour dix ans, et un an après, le 21-22 novembre 1852, le peuple français, consulté de nouveau pour le rétablissement de l'Empire, consacra cette nouvelle forme de gouvernement par près de huit millions de suffrages.

Avec le vote des 20-21 décembre 1851, la république était morte : restait le nom qui mourut avec le vote des 21-22 novembre 1852.

Le 2 décembre, l'empire fut proclamé sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; le 5, il le fut dans toutes les communes de France.

Le nouvel empereur prit le nom de Napoléon III.

Un fait général caractérise le tableau moral de cette partie de la XIXe période comprise de 1820 à 1850.

Depuis plus d'un quart de siècle avant 1820, par suite de plusieurs siècles d'oppression, avait germé dans les esprits une aspiration vague vers une amelioration matérielle et morale de la société et de l'individu. L'école philosophique du XVIIIe siècle donna un corps, en quelque sorte, à cette aspiration en jetant dans le domaine des idées admises les deux mots : *liberté*, *égalité*. La révolution de 1789 essaya de faire passer ces mots de la théorie à l'application, et de là ce caractère moral tout particulier d'une période où se produisent les systèmes les plus excentriques, soit en bien, soit en mal ; où se formulent les utopies les plus nobles et les plus dangereuses ; où les arts et les sciences semblent vouloir dépasser les limites du possible pour ajouter aux jouissances humaines ; où, dans les imaginations, l'exaltation des idées semble avoir été portée aussi loin que l'exaltation de la matière ; où enfin chacun, au milieu des inspirations si disparates de l'égoïsme et de l'abnégation, semble avoir voulu s'appliquer à résoudre le difficile problème de vivre exclusivement et à la fois pour soi et pour tous.

Sous l'impression de ces idées, les uns bouleversaient l'ordre social sous prétexte de faire arriver tout le monde à la fortune ; les autres bouleversaient l'ordre moral sous le prétexte aussi d'extirper le malheur de la terre. Le résultat le plus évident de ce double effort fut dans les esprits une perturbation incroyable qui brouilla toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Aussi de la meilleure foi du monde, pour soulager des misères passagères que le temps pouvait graduellement amoindrir, des individus, des classes n'hésitaient pas à mettre le monde en feu, au risque d'y installer une misère permanente.

Les perturbations d'ordre politique que nous venons de dérouler par grandes masses peuvent servir à constater les perturbations d'ordre moral.

Sous le bras vigoureux du gouvernement du 2 décembre 1852, les perturbations d'ordre politique allaient cesser ; mais les perturbations d'ordre moral allaient prendre une nouvelle forme.

On avait voulu troubler le pays pour faire devenir tout le monde riche ; on allait vouloir devenir individuellement riche pour éclipser tout le monde. La moitié du problème, celle de vivre pour tous, se trouvait ainsi abandonnée : on allait essayer de résoudre l'autre, celle de ne vivre que pour soi.

IV. PARIS SOUS NAPOLÉON III

Dès l'avénement du nouvel empire, un de ses traits caractéristiques fut le vigoureux ensemble avec lequel se produisit, sous toutes les formes, le développement du travail et de l'industrie de Paris et de la nation. Sous la prodigieuse impulsion donnée par le gouvernement impérial, toutes les branches de la grandeur et de la prospérité nationales, agriculture, commerce, industrie, travaux publics ou privés, arts, armée, marine, entrèrent avec une puissante émulation dans une ère nouvelle de progrès et d'amélioration telle, que les plus hardis n'auraient pas osé le rêver.

Paris, pour sa part, vit s'exécuter en quelques années des travaux qui dépassaient ce que vingt règnes des plus féconds réalisaient naguère, et dont nous aurons à nous occuper dans la section du *Tableau physique* de Paris.

Dans toutes les branches d'industrie, le travail et la production prirent, nous l'avons dit, une activité immense, là fut le bien ; mais une fièvre de spéculation s'empara des esprits, et la société matérialisée n'eut qu'un Dieu, l'or : là fut le mal. Un besoin plus naturel que réfléchi de surcroît de bien-être et de luxe s'empara de toutes les classes : le travail, malgré sa prodigieuse activité, ne pouvant suffire à le satisfaire, on le demanda à la spéculation.

De là cette âpre avidité d'or pour bien vivre et pour briller.

Ce fait n'était pas nouveau. Il était le résultat des tendances des régimes antérieurs. L'empire de 1852 en hérita : triste héritage ! Le défaut de sécurité l'avait seul empêché jusqu'alors de se pro-

duire dans son intensité : la sécurité revenue, il put se développer. Tel le feu couvant sous des matières combustibles, étouffé par le manque d'air, se trahit à peine par quelques flocons de fumée ; mais un courant s'établit et un vaste incendie se déclare.

Une fois la vie civile enveloppée dans cette écorce matérielle de l'amour de l'or, tout fut tarifé, les obligations et les sentiments. Au nom de je ne sais quel esprit de progrès, le dévoûment ne se paya plus par le dévoûment, la confiance par la confiance, l'honneur par l'honneur, l'argent par l'argent. Tout se paya par l'argent : le genre de service ne décida plus du genre de salaire.

De là une incroyable perturbation dans les habitudes et les mœurs, une lice ouverte à toutes les passions individuelles. Le nouveau gouvernement avait voulu ne l'ouvrir qu'aux bonnes, les mauvaises s'y précipitèrent. Alors plus de généreuses émotions dans la pensée, plus de fraternel dévoûment dans les cœurs : la vie devint un combat, non-seulement contre les hommes, mais encore contre le monde moral; l'esprit de l'homme devint la guerre, non pas une guerre héroïque, sainte, pour venger l'honneur ou l'humanité; mais une guerre épouvantable, ignoble, impie, ayant le bien-être pour prétexte; l'or pour but, l'égoïsme pour mobile, et pour nerf, l'immoralité.

Le résultat de cette intronisation de l'intérêt a été d'une part un abâtardissement moral individuel presque général, et de l'autre, un développement prodigieux de la puissance sociale de production. Dans une seule sphère d'activité sociale, les chemins de fer et la télégraphie, la France, l'Europe, le monde se sont couverts de voies ferrées, de lignes télégraphiques, pour servir de viabilité à cette incroyable activité. Aujourd'hui la pensée est transmise d'un bout du monde à l'autre en moins de temps qu'on n'en met à faire une course d'*omnibus* dans Paris. Grâce à la vapeur et à l'électricité, la civilisation n'aura bientôt plus un coin de l'univers où elle ne puisse pénétrer. La France, pour sa part, a atteint, dans cet immense développement de viabilité, le chiffre de près de 190,000 kilomètres de voies de communication de toute nature, et Paris à lui seul y figure pour près de 1,000.

Ce règne se poursuivait au milieu des immenses travaux accomplis ou à accomplir dans Paris, dans les départements, dans le monde, lorsqu'une question brûlante était venue mettre le sort de l'Europe aux chances des batailles. En 1855 la guerre éclata entre la France et la Russie au sujet des empiétements de cette dernière puissance en Orient, et cette guerre mit en relief l'un des traits les plus remarquables du tableau politique de cette dix-neuvième période : c'est que le nouvel empire ayant dissipé les craintes des peuples et des rois, la France eut des alliances de rechange qui lui avaient manqué depuis la chute de la première ère impériale. Elle reprit en Europe le rang qui lui était dû, et qu'elle avait perdu depuis ses malheurs de 1815. Sans réveiller les susceptibilités et les rancunes d'aucune puissance, elle put porter ses armes victorieuses jusqu'aux confins de l'Europe en Orient, et sur ces débris de l'antique civilisation grecque et romaine, semer les germes de la civilisation moderne. La mer Noire et la mer d'Azof, la mer Baltique et le golfe de Bothnie, ces deux extrémités du monde européen, furent témoins de ses triomphes. Son drapeau y brilla glorieux de ce même éclat des grandes guerres du premier empire, et cette fois au lieu de lui faire escompter ses victoires, l'Europe s'y associa. Bien plus Paris vit revenir les armées triomphantes de la France sans pleurer sur leur gloire. Il vit la plupart des souverains de l'Europe venir même dans ses murs accueillir ses hommages non pas en vainqueurs insolents comme aux jours néfastes de 1814 et 1815, mais en amis fiers et glorieux des acclamations d'un grand peuple.

Bien plus encore, chose remarquable et qui pourrait au besoin servir à prouver combien sont impénétrables les vues de la Providence, et combien sont fragiles les projets des hommes : le 26 septembre 1815, jour de la signature de la Sainte-Alliance, en Allemagne, dans un congrès de rois que présidait un Alexandre, empereur de Russie et représentant le principe de la légitimité par droit divin, un Napoléon et sa dynastie représentant le principe de la légitimité par droit national étaient rayés *à tout jamais* des trônes de l'Europe : 42 ans après, jour pour jour, le 26 septembre 1857, un autre Alexandre, empereur de Russie, et un autre Napoléon, empereur de France,

eprésentant l'un et l'autre les deux mêmes principes rivaux, se réunissaient dans cette même Allemagne, dans une entrevue solennelle, pour se donner à la face du monde des témoignages de bienveillance et d'amitié. Que de choses dans ce seul fait!

Tel est le point où était arrivé le règne de Napoléon III, lorsque nous avons clos cette période du *Tableau politique et moral* de Paris de 1820 à 1858.

TABLEAU PHYSIQUE DE PARIS DE 1820 A 1858.

Paris a 1,500 rues occupant une longueur de 74 myriamètres de développement. Si on les mettait au bout les unes des autres, elles franchiraient la frontière et iraient jusqu'à Turin.

Lorsque le vieux Paris fut construit, les rues et les monuments répondaient aux besoins d'une population restreinte. Aujourd'hui, dans le système de rénovation et d'embellissement dont la capitale est le théâtre, le nouveau Paris se substitue si rapidement à l'ancien, qu'à peine a-t-on le temps de classer ce qui tombe de la vieille cité et ce qui s'élève de la nouvelle.

Quelle variété d'aspect et d'histoire dans ces ruelles successivement disparues, qui se sont survécu comme rues, qui se survivent aujourd'hui comme monuments: les ruines elles-mêmes ont péri et périssent; et c'est de ce temps que semble avoir voulu parler le poète Lucain, lorsqu'il, y a dix-huit siècles, à l'époque où Paris n'existait pas encore, il écrivait son célèbre hémistiche: *etiam periere ruinæ!* (les ruines elles-mêmes ont péri!)

L'immensité de ces travaux fait de cette page de l'histoire de Paris l'une des plus intéressantes et des plus curieuses, et l'objet du *Tableau physique de Paris* pendant cette dix-neuvième période.

Voici d'abord, règne par règne, le résumé des travaux exécutés à Paris depuis un demi-siècle.

Sous l'empire de 1804, Napoléon Ier avait prodigué à Paris les édifices que réclamait l'utilité. Dans un espace de dix à douze ans, il fit élever dans cette seule ville un grand nombre de monuments plus magnifiques les uns que les autres.

D'abord toutes les maisons qui existaient encore sur les ponts et sur les quais disparurent. On put jouir dans son ensemble de l'aspect et du cours de la Seine, 3,000 mètres de nouveaux quais prolongèrent l'encaissement de ses eaux. Des ports beaux et commodes y facilitèrent le commerce. Quatre nouveaux ponts, d'Austerlitz, de la Cité, des Arts et d'Iéna, rendirent les communications d'une rive à l'autre plus aisées. De toutes parts furent percées de nouvelles rues. Un brillant quartier s'éleva de la rue de Rivoli aux vieux boulevards. On commence le canal de l'Ourcq pour amener les eaux de cette rivière, de 60 kilomètres, sur le plateau de la Villette. Dix fontaines principales sont construites, celles de Desaix, de l'Ecole-de-Médecine, de l'Esplanade des Invalides, du marché Saint-Honoré, du Châtelet, de Popincourt, du Gros-Caillou, du marché Saint-Germain, de la place Royale, du marché aux Fleurs. De vastes halles s'élèvent pour le commerce des vins, de la volaille, du gibier et la vente des effets de hasard. Les marchés Saint-Germain, des Blancs-Manteaux, Saint-Martin et des Carmes, sont construits. Cinq abattoirs placés aux extrémités de la ville la délivrent du dangereux passage des animaux de boucherie et des miasmes délétères s'exhalant des tueries. Un vaste grenier de réserve se construit, une aile du Louvre s'achève et reçoit dans son musée les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture produit des conquêtes de la France sur l'Europe, et dont une seule victoire de l'Europe sur la France devait le dépouiller. La place du Carrousel, débarrassée en partie des masures qui l'encombraient, s'embellit d'un arc de triomphe et d'une grille qui permet de considérer dans son ensemble le palais des Tuileries. Une nouvelle aile du Louvre est commencée. Au milieu de la place Vendôme s'élève à la gloire de l'armée française une colonne en bronze conquis sur l'ennemi; et à la barrière de l'Étoile, l'arc de triomphe colossal que ce règne ne devait pas voir finir. Sur le boulevard de la Madeleine commence à se dresser le temple de la Gloire, aujourd'hui l'église Sainte-Madeleine. Les fondements d'un palais pour la Bourse et le Tribunal de commerce sont jetés. Le jardin des Tuileries est embelli; celui du Luxembourg est uni à l'Observatoire par une longue avenue, et son palais restauré est magnifiquement orné à l'intérieur. Le

Panthéon est restauré. Le Conservatoire de musique, l'hospice des Incurables sont fondés, etc., etc. ; et tout cela au milieu de guerres continuelles, sans aucun emprunt, la dette publique diminuant tous les jours, et les taxes allégées de près de 50 millions.

Tel fut l'ensemble des grands travaux exécutés à Paris sous le règne de Napoléon Ier.

D'autres restèrent à l'état de projet, et ne devaient être repris et achevés que quarante ans après par un continuateur de sa dynastie, tels que la rue de Rivoli, le déblaiement complet du Carrousel, l'achèvement du Louvre et sa réunion aux Tuileries, le boulevard Malesherbes, le boulevard Mazas, etc.

Sous le règne de Louis XVIII, quelques-uns des grands travaux commencés sous l'empire furent achevés. De ce nombre furent les canaux de l'Ourcq, Saint-Denis et Saint-Martin ; les marchés Saint-Germain, Saint-Martin, des Blancs-Manteaux, des Carmes. La construction de l'Entrepôt général des vins dont les frais s'élevèrent à 21 millions, celle du Grenier de réserve, se continuèrent. Un nouveau grenier pour l'entrepôt des sels et une halle de déchargement pour la visite des marchandises soumises à l'octroi furent construits. On augmenta de nouveaux bâtiments les colléges d'Henri IV et de Saint-Louis : on fit l'acquisition du collége Sainte-Barbe. Cinq millions furent dépensés pour subvenir aux frais des hôpitaux et des hospices. On améliora les anciennes prisons et l'on en construisit de nouvelles.

Sous le règne bigot de Charles X, la sollicitude de l'administration se porta d'une manière plus spéciale sur les édifices religieux. On les décora de tableaux et de statues. D'immenses travaux préservèrent d'une ruine imminente la vieille basilique de Saint-Germain-des-Prés. De nouvelles basiliques remplacèrent les vieux bâtiments des paroisses de Bonne-Nouvelle, du Saint-Sacrement, de Notre-Dame-de-Lorette. L'église de Saint-Vincent-de-Paul fut commencée. Saint-Pierre s'éleva pour le quartier du Gros-Caillou. Sur la place Royale, on éleva la statue de Louis XIII, sur la place des Victoires celle de Louis XIV. Le pont de la Concorde fut orné de 12 statues de grands hommes dans les arts, l'administration et la guerre. De 1827 à 1830, les ponts d'Arcole et de l'Archevêché furent construits. Deux nouveaux quartiers s'élevèrent aux Champs-Élysées, l'un, la Nouvelle-Athènes, sur l'emplacement de l'ancien jardin Beaujon, à droite de l'avenue de Neuilly ; l'autre, le quartier de François Ier, sur l'espace compris entre le Cours-la-Reine et l'allée des Veuves. Une maison qui porte le nom de ce roi y fut transportée, et l'on donna à ses rues les noms des artistes les plus fameux de son règne.

Sous le règne de Louis-Philippe, furent entrepris et exécutés des travaux importants d'assainissement et d'embellissement. Les quais Pelletier, de la Mégisserie, de l'École, naguère trop étroits pour la foule qui se pressait incessamment vers le centre de la capitale, devinrent les plus beaux de Paris. Le quai du Port-au-Blé fut achevé. Quatre ponts furent construits, un pont de construction élégante entre le pont Royal et le pont des Arts : trois ponts suspendus à Bercy, aux Champs-Elysées, au Port-au-Blé. L'église de la Madeleine, celle de Saint-Vincent-de-Paul furent terminées ; sur la rive gauche de la Seine commença de s'élever celle de Sainte-Clotilde. Sur le quai d'Orsay furent conduits presque jusqu'à leur confection, l'hôtel de la Cour des comptes et du conseil d'État, et celui du Ministère des affaires étrangères. L'arc de triomphe de l'Étoile fut achevé. Le Jardin des Plantes s'embellit d'importants travaux, de la galerie de minéralogie et de nouvelles serres. Les travaux du palais des Beaux-Arts, du Conservatoire des Arts-et-Métiers sont achevés. Le bâtiment de l'établissement des Sourds-et-Muets est restauré. De nouveaux amphithéâtres sont construits au collége de France. Le monument de juillet sur la place de la Bastille est achevé. Le Panthéon est l'objet de constructions importantes pour compléter certaines parties accessoires : au nord de la place du Panthéon, s'élève la bibliothèque Sainte-Geneviève. La statue de Napoléon est replacée sur la colonne de la place Vendôme, et, dans l'église des Invalides, se construit un magnifique tombeau pour y déposer ses restes. L'Hôtel-de-Ville est achevé ; la restauration complète de l'église Notre-Dame est commencée. La place de la Concorde, où s'élève un magnifique obélisque égyptien, est embellie et décorée de fontaines. La place

Saint-Sulpice, la place Louvois, la rue Richelieu, l'emplacement de l'Archevêché, la rue Cuvier sont ornés de fontaines monumentales. La barrière du Trône est achevée et décorée de statues colossales de saint Louis et de Philippe-Auguste. L'établissement des Jeunes-Aveugles est construit. On édifie de magnifiques gares pour les chemins de fer de l'Ouest, de Lyon, d'Orléans, du Nord, de Strasbourg. Le puits artésien de Grenelle donnant environ trois mètres cubes d'eau par minute est foré. Divers musées sont formés au Louvre, et un musée du moyen âge est formé dans les anciens bâtiments de l'hôtel de Cluny. Enfin la ville de Paris est entourée de fortifications, et protégée par quatorze forts, travail gigantesque qui a nécessité une dépense de 500 millions.

La république de 1848, tout occupée de ses luttes intestines, n'eut pas le temps d'entreprendre de grands travaux ; mais elle les vota : tels furent l'achèvement du Louvre, la prolongation de la rue de Rivoli, la construction des halles centrales.

Napoléon III, qui lui succéda, hérita de ces votes, et jamais exécuteur testamentaire n'a rempli plus dignement et plus largement sa mission. En cinq ans l'achèvement de la rue de Rivoli et du Louvre ; la construction des halles centrales; la rectification des rues qui les environnaient ; la construction de deux nouveaux ponts, et la reconstruction de plusieurs autres ; l'ouverture du boulevard Sébastopol sur les deux rives, du boulevard Saint-Germain et de la rue des Écoles sur la rive gauche ; des boulevards de l'Impératrice, Victoria, Malesherbes et autres sur la rive droite ; l'embellissement et la transformation de la place de la Concorde et du bois de Boulogne ; les magnifiques squares de la tour Saint-Jacques, la Boucherie et du Temple. L'agrandissement du Champ-de-Mars et de l'École Militaire ; les casernes Napoléon, du Château-d'Eau et autres ; les innombrables améliorations apportées dans la viabilité publique ; les assainissements par la construction d'égouts et le blanchiment des maisons ; la construction du petit bras de la Seine ; la restauration complète des quais et des gares ; les œuvres artistiques pour l'embellissement des monuments ; la restauration de la cathédrale et de plusieurs églises, du Palais de Justice, et de la Sainte-Chapelle ; l'immense Palais de l'Industrie, rendez-vous du monde entier industriel en 1855 ; tous ces travaux et mille autres prirent en quelques années une si prodigieuse extension, qu'ils ont littéralement transformé Paris.

C'est de ces grands et successifs embellissements que nous allons succinctement rendre compte. Un simple aperçu de l'ensemble des travaux exécutés à Paris depuis un demi-siècle pourra commencer par en donner une idée. Ce n'est pas une des pages les moins curieuses de cette immense restauration de la vaste capitale :

En voici la récapitulation générale groupée suivant les époques.

De l'an VI à 1815 (1re époque napoléonienne) . .	412,251,092 fr.	76 cent.
De 1816 à 1830 (période de la Restauration). . .	684,612,258	59
De 1831 à 1848 (monarchie de juillet).	854,555,702	74
De 1849 à 1850 (république de 1848)	120,574,985	13
De 1851 à 1858 (2e époque napoléonienne) . . .	245.000,000	00
Total. . .	2,316,994,039 fr.	22

Ainsi dans une période de cinquante-trois ans, Paris a absorbé pour ses embellissements ou travaux de grande voirie la somme énorme de *deux milliards, trois cent seize millions*.

Là ne sont pas compris la plupart des travaux partiels du règne de Napoléon III, tels que les travaux du bois de Boulogne, du boulevard de l'Impératrice dont nous n'avons pu nous procurer les chiffres, les travaux du Champ-de-Mars et de l'École Militaire, les casernes, les ponts, le Palais de l'Industrie mis en commandite et d'autres monuments dont les capitaux particuliers ont fait en totalité ou en partie les frais, ou dont les dépenses ne sont pas encore définitivement arrêtées. Dans ce chiffre la rue de Rivoli, les halles centrales, le boulevard de Sébastopol, l'achèvement du Louvre, figurent seuls et n'ont été compris que pour les dépenses aujourd'hui effectuées, savoir :

Les halles pour . .	39,000,000 fr.
Rue de Rivoli. . .	65,000,000
Boulevard de Sébastopol	90,000,000
Palais du Louvre. .	51,000,000

Un mot maintenant sur les monuments spéciaux qui ont embelli Paris pendant cette XIXe période. Nous commencerons par les établissements religieux.

I. Établissements religieux et de bienfaisance.

Eglise de la Madeleine. En 1493, Charles VIII avait fait poser la première pierre d'une chapelle de confrérie, qui fut érigée en paroisse en 1639. L'accroissement de la population du faubourg Saint-Honoré ayant rendu cette église insuffisante, en 1660, fut posée la première pierre d'une église plus vaste qui, vendue comme bien national en 1795, fut démolie et convertie en chantier. Cette église était située au coin des rues de Suresne et de la Madeleine.

A côté d'elle, sur l'emplacement où est aujourd'hui l'église de la Madeleine, on avait posé, en 1764, la première pierre d'une autre église, dont les constructions continuées jusqu'en 1789 avaient coûté deux millions lorsque la Révolution les fit suspendre.

En 1806, le grandiose de ces constructions donna l'idée à Napoléon Ier de les convertir en un temple dédié à la gloire des armées françaises. A l'intérieur devaient être placées les statues des maréchaux et des généraux qui s'étaient le plus particulièrement distingués. Les murs devaient être revêtus de tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre, pour y inscrire, suivant le mérite de leurs actions, les noms des braves des armées françaises. Cette même année 1806, les travaux furent repris et le nouvel architecte, M. Vignon, pour approprier cet édifice à sa destination nouvelle, en modifia presque totalement les dispositions primitives.

La chute de l'Empire interrompit les travaux du *Temple de la Gloire*.

En 1816 sa destination fut encore changée. D'abord église latine, puis temple grec, elle devint une basilique chrétienne que consacra l'inscription suivante placée au bas du fronton.

D. O. M. SUB INVOCATIONE SANCTÆ MAGDELENÆ.

e vaste monument, imitation correcte et savante de l'architecture antique, forme un parallélogramme de 100 mètres de long sur 42 de large. Il s'élève sur un soubassement de 4 m. de hauteur. 52 colonnes cannelées, d'ordre corinthien, de 15 m. de hauteur et de 5 m. de circonférence, l'entourent. Un double rang de colonnes forme le péristyle ; on y monte par un perron de 30 marches, divisées en deux parties par un palier. L'intérieur est éclairé par en haut. C'est une nef simple où l'on arrive par un porche intérieur, dont les extrémités sont occupées par la chapelle des fonts baptismaux et celle des mariages. Un petit ordre ionique orne les divisions de la nef, qui a six chapelles latérales, trois de chaque côté.

Rien de plus magnifique que le coup d'œil que présente ce monument à l'extérieur; rien de plus riche que celui qu'il offre à l'intérieur. La sculpture, la peinture, la dorure en ont fait un magnifique objet d'art qui parle aux yeux et à l'esprit, mais qui laisse le cœur froid. On y voit Dieu partout, on ne l'y sent nulle part. Dans ce temple où tout, jusqu'au genre de pénitentes qui le fréquentent, parle aux sens et rien à l'âme, on admire l'œuvre de l'homme et l'on y oublie Dieu.

Egli e Sainte-Geneviève ou Panthéon. Comme l'église de la Madeleine, l'église Sainte-Geneviève a eu aussi à subir de grandes vicissitudes. La première, d'abord basilique chrétienne, puis temple de la Gloire est redevenue basilique sous le vocable de la patronne des pénitentes. L'autre, d'abord basilique aussi, puis Panthéon consacré aux grands hommes de la France, est redevenue aujourd'hui église sous l'invocation de la patronne de Paris.

L'église Sainte-Geneviève est de tous les édifices modernes le plus magnifique. Le plan est une croix grecque formant quatre nefs se réunissant à un centre commun où est placé le dôme. Un perron de 11 marches et un portique en péristyle présentant un ensemble de 22 colonnes, composent la façade principale.

Les quatre nefs sont bordées de bas-côtés séparés par des colonnes du même ordre au nombre de 130, ce qui forme un ensemble plein d'élégance et de majesté.

La coupole est enrichie d'une magnifique apothéose peinte par M. Gros.

Le plan de l'édifice a 340 pieds de long sur 250 de large. La hauteur du dôme, dont le poids est de 10,865,954 kilogrammes, est de 243 pieds.

Ce monument fut commencé en 1757 sur les dessins de l'architecte Soufflot.

Sept ans furent employés à préparer le terrain et à en jeter les fondements. En 1764, Louis XV posa la première pierre d'une des piles du dôme. L'église devait être consacrée à sainte Geneviève, patronne de Paris.

Treize ans après sa construction, le monument menaça de s'écrouler dans les catacombes. On parvint à le consolider au moyen des contreforts qui sont sur ses flancs.

Le 4 janvier 1791, l'Assemblée nationale changea la destination de cet édifice et le consacra, sous le nom de *Panthéon*, à la sépulture des Français illustrés par leurs talents, leurs vertus ou leurs services rendus à la patrie. Les cendres de Mirabeau, de Voltaire, de Michel Lepelletier, du général Beaurepaire, du tambour Barra, de Marat, de J.-J. Rousseau, furent déposées au Panthéon du 4 avril 1791 au 11 octobre 1794. Tous les signes qui caractérisaient une basilique chrétienne furent remplacés par des symboles de la liberté et de la morale publique. Sur la frise on grava cette belle inscription en grands caractères de bronze :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

En 1822 elle fut rendue au culte. Cette inscription disparut et fit place à celle-ci :

D. A. M. sub invocat. S. Genovefæ. Lud. XV consecravit. Lud. XVIII restituit.

En 1830, le Panthéon reprit la destination que lui avait assignée l'Assemblée nationale et son inscription primitive.

En 1837, le sculpteur David fut chargé de sculpter le fronton qui, dans la nouvelle destination de l'édifice, devait décorer la façade principale et traduire la grande pensée inscrite sur le monument.

Au milieu du fronton, montée sur un autel, est une figure majestueuse : une couronne étoilée ceint son front : c'est la *Patrie :* elle distribue des couronnes à ceux qui l'ont honorée. L'*Histoire* et la *Liberté* sont assises à ses pieds. L'une inscrit les noms des grands hommes sur ses tablettes, l'autre tresse les couronnes que la *Patrie* décerne. A droite sont les illustrations de l'ordre civil; à gauche les gloires militaires. Aux deux angles aigus du fronton, des groupes de jeunes gens se préparent par de sérieuses études à se rendre dignes des récompenses nationales. Par la vigueur de l'exécution, par l'énergie de ses proportions, ce magnifique morceau de sculpture était digne de décorer ce remarquable monument.

Cet édifice n'était pas au bout de ses vicissitudes. Par un décret du 6 décembre 1851, Louis-Napoléon, aujourd'hui Napoléon III et alors président de la République, le rendit au culte, sous le même vocable de Sainte-Geneviève. Les travaux d'appropriation intérieure de la nef, du chœur et du sanctuaire pour cette nouvelle destination ne tardèrent pas à commencer. Ils furent poussés avec tant d'activité que l'exercice public du culte y fut inauguré de nouveau le jour de la fête de l'Assomption de l'année suivante, le 15 août 1852. Ce jour était sous le premier empire l'une des grandes solennités où l'office canonial était célébré dans l'église Sainte-Geneviève, parce que ce jour la fête de l'Assomption tombait concurremment avec celle du chef de l'Etat.

La place où est situé ce splendide monument, élargie, rectifiée, embellie, ayant, à l'est, la jolie église de Saint-Etienne-du-Mont et les bâtiments de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève avec sa massive tour ; à l'ouest, l'Ecole de droit et la mairie du XIIe arrondissement flanquant à droite et à gauche la belle rue Soufflot qui aboutit à une des grilles du jardin du Luxembourg ; au nord, la bibliothèque de Sainte-Geneviève au style sévère; au midi, d'élégants hôtels, cette place, disons-nous, au milieu de laquelle se dresse le Panthéon avec l'ensemble de son architecture magistrale, est une des plus belles et des plus imposantes de Paris.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE. Aux premières années du XIXe siècle, il existait dans la rue du Faubourg-Montmartre une église sous le vocable de *Notre-Dame-de-Lorette*. Cette église suffit quelque temps à ces quartiers à peine alors peuplés. Mais bientôt les champs, les cultures, les terrains marécageux qui les composaient s'étant peu à peu couverts de maisons, ce quartier devint l'un des plus riches et des plus populeux, et une nouvelle église dut remplacer l'ancienne.

Le 25 avril 1823, la première pierre en fut posée : 13 ans après, en 1836, le temple fut consacré.

Cette église offre cela de particulier, qu'elle fut entièrement décorée en même

temps que bâtie. Les travaux architecturaux, ceux des arts furent conjointement commandés et exécutés. Pendant que les maçons posaient les pierres, les peintres, les sculpteurs travaillaient dans leurs ateliers et le jour de la consécration (15 décembre 1836), les fidèles purent admirer la brillante décoration de ce nouveau temple, élevé sur les dessins de l'architecte Hippolyte Lebas.

Dans sa plus grande longueur cette église a 212 pieds; dans sa plus grande largeur 98; sa hauteur prise de la coupole est de 56 pieds. Elle peut contenir 3,000 personnes et coûta la somme de 2,050,000 francs.

Pour le portique l'architecte a suivi l'ordre corinthien; pour l'intérieur, l'ordre ionique. On y remarque quatre rangs de huit colonnes chacun qui séparent la nef des deux côtés, et le poli donné aux pierres est si parfait que l'on croirait que ces colonnes sont en marbre.

Depuis quelque temps l'ancien bureau des cultes et beaux-arts, qui avait dans ses attributions la construction des églises, leur entretien et leur décoration, avait eu la pensée de faire chauffer les églises de Paris pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver. Cette pensée fut pour la première fois réalisée à Notre-Dame-de-Lorette. Un mode de chauffage approprié à cette destination réunit tous les suffrages, et la nouvelle église fut chauffée à la vapeur comme les salles de spectacle.

Cette innovation mondaine appliquée là pour la première fois avait été précédée par d'autres. 42 artistes peintres et sculpteurs avaient concouru à son embellissement. 65 tableaux, statues, groupes ayant coûté 252,750 fr., des dorures à profusion firent de cette église un vrai musée religieux, et Dieu chercha vainement sa place dans un temple que les arts avaient envahi.

Mais, à cette époque, pour arrêter la foi qui s'en allait, on avait imaginé de faire des églises autant de musées. Fausse idée de l'immensité de Dieu qui à elle seule doit remplir les temples et les cœurs; faux calcul que de prétendre l'y faire entrer par les œuvres des hommes. Les anciens avaient donné un bel exemple à ce sujet, en défendant d'une manière expresse que sur des statues représentant des dieux fussent inscrits les noms des statuaires. On croyait alors que rappeler dans un temple l'œuvre de l'homme, c'était profaner la majesté divine. Aujourd'hui c'est tout le contraire : la principale chose que l'on cherche dans une statue ou un tableau, c'est le nom de l'artiste, et Dieu ou le saint qui s'y trouvent représentés ne sont que l'accessoire.

Eglise Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Au milieu du XVI[e] siècle, en 1551, sur l'emplacement où est bâtie cette église, existait une chapelle dédiée à saint Louis et à sainte Barbe. Pendant les troubles de la Ligue en 1593, cette chapelle fut rasée pour construire les fortifications lors du siége de Paris par Henri IV. En 1624 une nouvelle église fut construite pour remplacer cette chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Elle a été remplacée elle-même par l'église actuelle, presque entièrement reconstruite sous la Restauration. Le portail, d'ordre dorique, est décoré de pilastres, de deux colonnes, et ne présente qu'une lourde masse. L'intérieur est divisé en trois nefs non voûtées, séparées par des colonnes d'ordre ionique. Le maître-autel est placé dans une abside. Rien de remarquable ne caractérise ce monument.

Eglise Saint-Vincent-de-Paul. Située rue et place Lafayette, cette église est construite sur une éminence que dominait autrefois un belvédère dépendant du clos Saint-Lazare, où se retirait souvent saint Vincent de Paul.

Elevé à plus de huit mètres au-dessus du sol de la place Lafayette qui elle-même s'élève en terrasse, le monument domine tous les quartiers qui l'avoisinent. Pour arriver plus commodément au parvis de l'église, deux larges escaliers de 60 marches et de vastes rampes disposées en amphithéâtre forment un double fer à cheval, et leurs pentes douces en facilitent l'abord aux piétons ainsi qu'aux voitures. La façade de l'édifice, de 37 mètres de largeur, est précédée d'un porche de six colonnes de front d'ordre ionique sur une profondeur de trois entre-colonnements.

La porte principale est revêtue de fonte ornée des figures des douze apôtres, au milieu d'enroulements de fruits et de fleurs. Les symboles des quatre évangélistes et du Saint-Esprit décorent la frise et l'imposte : au-dessus, entre deux riches compartiments à jour est la figure du Rédempteur. Sur le fronton, au centre, entre les statues de la Foi et de la Charité, est l'image de saint Vincent de Paul.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 16.

Des deux côtés de la colonnade deux clochers en tours carrées s'élèvent à 24 mètres au-dessus de la place Lafayette : chacun porte un cadran, l'un indiquant les heures, l'autre le quantième du mois. Entre les deux clochers, au-dessus du fronton, est une vaste terrasse d'où le regard domine sur toute la capitale et voit se dérouler un magnifique panorama. Les statues des évangélistes décorent le parapet entrecoupé de quatre piédestaux et ornent les niches pratiquées entre les deux clochers.

A l'intérieur, la largeur du monument est partagée en cinq parties par quatre rangs de colonnes distribuées deux par deux. La partie centrale forme la nef; les deux divisions intermédiaires, les bas-côtés, et les deux dernières forment les chapelles au nombre de huit.

L'abside occupe à la fois la largeur de la nef et les bas-côtés. Tout autour de la



Palais de l'Institut.

nef et de l'abside se développe, sur une longueur de 170 mètres, une frise de 3 mètres de haut environ. Au-dessus, sur les deux parties latérales de la nef, un second rang de colonnes corinthiennes forme de hautes tribunes. Ce second ordre est décoré par une suite de médaillons sur une frise de 2 mètres de hauteur.

La longueur intérieure de l'église est de 90 mètres. La hauteur du plafond de la nef approche de celle des voûtes des cathédrales gothiques. Suivant dans sa forme les deux remparts du comble, ce plafond est divisé en douze compartiments décorés de caissons en forme de croix et d'étoiles, incrustés en bois de chêne sur sapin, rehaussés par des fonds rouges et azur ornementés d'or.

De grandes verrières décorent cette église qui, commencée en 1828, ne fut livrée au culte que vingt ans après en 1846.

En 1851, elle reçut d'importants embellissements. La coupole, le chœur et les bas-côtés furent couverts de peintures murales, et un grand et bel orgue du prix de 100,000 fr. fut placé à l'intérieur, au-dessus de la porte principale.

Depuis quelques années d'importantes

réparations avaient été faites aux grandes orgues des principales églises de Paris, et dans le cours de 1850 et 1851 à celles de Saint-Paul, Saint-Louis, Sainte-Elisabeth et Saint-François d'Assise. Le diocèse de Paris pouvait se flatter alors de posséder quelques-uns des instruments les plus complets en ce genre. Les dimensions de celles de Saint-Vincent-de-Paul sont inférieures aux grandes orgues de Saint-Denis, de Saint-Sulpice, de Notre-Dame-de-la-Madeleine, de celles qui furent détruites par un incendie en 1844 à Saint-Eustache, mais elles sont néanmoins d'une rare perfection.

Eglise Sainte-Clotilde. Dans le xe arrondissement où est l'édifice religieux le plus ancien de Paris, l'église Saint-Germain-des-Prés, est aussi le plus récent, l'église Sainte-Clotilde.

Dès l'année 1827, l'administration municipale avait songé à élever une église sur l'ancien couvent de Belle-Chasse. La nécessité reconnue de remplacer Sainte-Valère, l'Abbaye-aux-Bois, les Missions-Etrangères, succursales de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, par une basilique dont l'étendue fût en rapport avec la population du quartier, motivait suffisamment cette détermination ; d'ailleurs les bâtiments de ces succursales n'étaient occupés par la ville qu'à titre de location, et l'on n'était pas toujours certain d'obtenir le renouvellement des baux : c'était là une situation précaire et peu convenable.

Toutefois, l'acquisition des terrains pour construire une nouvelle église ne fut réalisée qu'en 1840, et ce ne fut qu'en 1845 que, par une délibération du 19 décembre, le conseil municipal approuva les plans de l'église projetée.

Ces plans avaient été conçus dans le style ogival des xiiie et xive siècles. L'architecte, M. Gau, s'était inspiré surtout de l'étude des cathédrales qui s'élèvent sur les bords du Rhin, et il avait en même temps emprunté à l'église Saint-Germain-des-Prés les dimensions et les dispositions générales. En 1846 les travaux furent commencés.

Le crédit affecté à l'érection de l'édifice n'ayant été au début que de 3,766,000 francs, la partie artistique fut généralement sacrifiée à l'insuffisance des fonds. L'ensemble de la construction offrait des parties fort remarquables, mais on regrettait que l'architecte eût confondu la simplicité du style architectural avec une désespérante sécheresse, qu'il eût banni de son édifice ces ornements multiples et variés dont le moyen âge était si prodigue.

L'administration municipale ne put tenir compte de cette nécessité de position, et le 24 août 1853, de nouveaux fonds furent votés pour couvrir les insuffisances du premier devis, combler les lacunes qui s'y rencontraient, harmoniser autant que possible toutes les parties de l'édifice, accentuer davantage son caractère, et enfin le compléter par une ornementation plus riche, appropriée au style général. Deux millions furent ajoutés aux 3,766,000 francs déjà votés, ce qui porta à près de 6 millions la somme totale consacrée au nouvel édifice.

Cette église se développe sur une longueur de 95 mètres et sur 29 mètres environ de largeur. La façade principale est percée de trois grands portails donnant entrée dans un porche qui précède l'église. Deux tours surmontées de flèches en pierre et percées sur chacune de leurs faces de fenêtres géminées s'élèvent à une hauteur de 75 mètres. Au-dessus des parties latérales et au bas de chacune des tours, la façade présente deux fenêtres géminées et, au-dessus du portail du centre, une grande rose à compartiments trilobés. A l'intérieur, à droite et à gauche de la grande nef, sont deux nefs latérales plus étroites et deux chapelles, celle des fonts baptismaux et celle des morts.

Sur le transept dont les extrémités sont closes par un grand mur, s'ouvrent une fenêtre et une rose à vitraux en mosaïque. Là sont les chapelles de Sainte-Clotilde et de Sainte-Valère. Le chœur, dont l'abside est de forme pentagone, est entouré d'un bas-côté et d'un rang de chapelles demi-circulaires rayonnant dans son pourtour. La façade, fouillée comme les plus belles mosaïques du moyen âge, est ornée de douze grandes statues représentant les saints et les saintes du vie siècle, sainte Clotilde, sainte Valère, saint Sigismond, saint Denis, saint Martial de Limoges, saint Martin de Tours, saint Remy, sainte Geneviève, saint Cloud, sainte Radegonde, sainte Batilde.

La place d'honneur est occupée par sainte Clotilde comme patronne de l'église et reine de France.

La statue du roi Clovis sert d'amortissement au grand pignon central. Des bas-

reliefs surmontent les trois portes ainsi que les frontons des trois entrées du porche. Les stalles et les confessionnaux sont en chêne sculpté.

SAINT-DENIS-DU-SAINT-SACREMENT, SAINT-DENIS-SAINT-DENIS, SAINT-PIERRE-DU-GROS-CAILLOU, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-JOSEPH, LA TRINITÉ, SAINT-ANDRÉ, SAINT-EUGÈNE. Depuis un demi-siècle treize églises paroissiales ont été élevées ou reconstruites dans l'enceinte de Paris. Huit sont achevées, ce sont : la *Madeleine*, le *Panthéon*, *Notre-Dame-de-Lorette*, *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, *Saint-Vincent-de-Paul*, *Sainte-Clotilde*, dont nous venons de parler, *Saint-Denis-du-Saint-Sacrement*, *Saint-Denis-Saint-Denis* et *Saint-Pierre-du-Gros-Caillou*, qui n'offrent rien de remarquable.

Un décret de 1854 établit cinq autres paroisses qui n'ont encore que des églises provisoires : ce sont celles de *Saint-Augustin*, *Saint-Joseph*, *la Trinité*, *Saint-André* et *Saint-Eugène*.

L'église définitive, qui doit porter le nom de cette dernière, est située sur les terrains de l'ancien garde-meuble des menus-plaisirs.

La pose de la première pierre eut lieu le 24 juin 1854. L'église occupe environ 1,500 mètres de superficie. Sa façade principale donne sur la rue Monthyon prolongée ; sa façade latérale sur la rue nouvelle communiquant de la rue Richer à la rue Bergère.

Les charpentes de fer que l'on emploie depuis quelque temps dans la construction des édifices ont été appelées à jouer un grand rôle dans le nouveau monument. En effet, la clôture du pourtour est en maçonnerie; mais tout le reste, colonnes intérieures, arcs et galeries des tribunes, meneaux des fenêtres sont en fonte de fer. Les arcs ou nervures de la voûte, d'un système tout particulier, sont en fonte de fer avec remplissage en maçonnerie à doubles parois, renfermant une couche d'air qui conserve l'égalité de la température.

L'architecte, M. Boileau, à qui l'on doit les plans qu'il a fait exécuter sous sa direction, s'est inspiré du style ogival des XIIIe et XIVe siècle. Ayant à obéir aux nécessités que lui imposait l'emploi de nouvelles ressources industrielles, mises en œuvre pour la première fois dans une église, il ne s'est pas borné à une imitation servile.

La longueur de la construction est de 50 mètres, la largeur de 27, la hauteur de 25. A l'intérieur, la nef, sans les absides, compte une longueur de 40 mètres; la largeur totale dans œuvre est de 25; la largeur de la grande nef d'axe en axe de 10; celle des nefs collatérales de 5; enfin les demi-nefs collatérales avec tribunes de 2 mètres, 10 centimètres.

La hauteur de la grande nef est de 23 mètres, 4 mètres 30 centimètres de plus que celle de Sainte-Clotilde.

Soit par l'effet de cette disposition, soit grâce à la ténuité des colonnes en fonte dont le diamètre n'est que de 32 centimètres, et qui permettent à l'œil d'embrasser toutes les parties du vaisseau, quelque point de vue que l'on prenne, l'intérieur de l'église offre des perspectives nouvelles.

L'église est éclairée par 46 fenêtres garnies de vitraux coloriés. Son grand orgue a 12 mètres de hauteur avec une montre des jeux en menuiserie sculptée représentant une cathédrale. Quatre escaliers élégamment contournés et découpés à jour conduisent aux tribunes. Le maître-autel, les autels destinés aux chapelles absidiales et autres, la chaire, le banc d'œuvre, les stalles et toutes les décorations accessoires sont du même style que l'église.

Eglise NOTRE-DAME, SAINT-EUSTACHE, SAINT-SULPICE, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, SAINT-SEVERIN, SAINT-LAURENT, SAINT-LOUIS-SAINT-PAUL, CHAPELLE DES CAPUCINS, etc. Indépendamment de la construction de ces nouvelles églises paroissiales, d'autres chapelles ont été élevées sur divers points, telles que la Chapelle des Capucins sur le boulevard Mont-Parnasse, une autre, derrière les Invalides, d'un style des plus élégants, une troisième sur le boulevard de l'Hôpital, etc. Enfin, d'anciennes églises ont été complétement restaurées, telles que Saint-Eustache aujourd'hui entièrement dégagé par la construction des halles centrales, Saint-Severin, dégagé par le percement du boulevard Sébastopol sur la rive gauche, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Laurent, Saint-Louis-Saint-Paul, qui ont été l'objet d'importantes réparations, et enfin Notre-Dame, dont la restauration complète a coûté plus de deux millions.

CULTES RÉFORMÉS ET AUTRES. — ORATOIRE. — TEMPLE PROTESTANT. — TEM-

PLE LUTHÉRIEN. — TEMPLE ISRAÉLITE. Parmi les temples consacrés aux cultes non catholiques, restaurés ou élevés dans la première moitié du XIXe siècle, on peut mettre en première ligne *l'Oratoire* de la rue Saint-Honoré, ancienne église des Oratoriens qui fut concédée aux protestants de la Confession de Genève en 1802; le *temple luthérien* de la rue des Billettes, affecté en 1812 à l'exercice du culte réformé de la Confession d'Ausbourg; le *temple protestant* de la rue Chauchat; le *temple israélite*, qui fut inauguré en 1852. La synagogue de la rue de Nazareth a été reconstruite presque entièrement avec une certaine élégance. Elle présente en longueur et en largeur les dimensions moyennes des églises de Paris. Une large porte à plein cintre donne entrée dans le temple dont le vestibule est éclairé par des fenêtres géminées de style moresque, tandis que le pignon assez élevé est décoré d'ornements qui rappellent le style des monuments de l'ancienne Egypte.

LE MONUMENT DE LOUIS XVI. En 1815, à la seconde Restauration, lorsque les étrangers eurent replacé les Bourbons sur le trône de France, Paris se couvrit de monuments expiatoires. La plupart de ces monuments ont disparu ou sont tombés dans l'oubli. Le plus considérable d'entre eux subsiste encore : c'est la chapelle expiatoire où sont les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Au n° 48 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, était le cimetière de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, qui s'étendait jusqu'à la rue de l'Arcade. En 1770 les victimes étouffées dans la nuit du 30 au 31 mai après le feu d'artifice tiré sur la place Louis XV, à l'occasion des fêtes célébrées à Paris pour le mariage de Louis XVI, alors dauphin, et de Marie-Antoinette, furent inhumées dans ce lieu. Vingt-deux ans après, en 1793, les restes de ce roi et de cette reine, enfermés dans une manette d'osier, y furent conduits sur une charrette et placés entre deux lits de chaux vive. En 1815, Louis XVIII fit faire des recherches pour retrouver ce qui restait du roi son frère et de la reine. Les quelques débris que l'on retrouva furent transportés à Saint-Denis, et une chapelle expiatoire fut élevée sur le lieu même.

Ce monument est situé au bout d'une allée de cyprès formant une espèce de cour. On y entre par trois issues. Des deux côtés règnent deux sortes de galeries représentant deux suites de tombeaux où l'on parvient par un portique formant l'entrée d'une chapelle en forme de croix, éclairée par le haut, dont les trois branches sont terminées par des hémicycles. Dans l'hémicycle du milieu est placé un autel en marbre blanc, ayant pour tout ornement un christ en cuivre doré et six flambeaux. Un groupe en marbre blanc, par Bosio, représentant l'apothéose de Louis XVI; un autre groupe en marbre blanc aussi représentant Marie-Antoinette et la Religion, sous l'emblème d'une femme voilée tenant une croix, ornent l'hémicycle de droite et de gauche. Sur le socle de l'hémicycle de droite est gravé le testament de Louis XVI ; sur le socle de gauche est gravée la dernière lettre de Marie-Antoinette à madame Elisabeth. A droite et à gauche, des escaliers conduisent à des caveaux souterrains, éclairés par une lampe sépulcrale, où l'on voit deux cénotaphes érigés à la mémoire du roi et de la reine. Un caveau particulier renferme les nombreux ossements exhumés lors de la construction de ce monument.

La façade principale est percée d'une porte en bronze ornée de deux cippes funéraires et surmontée d'un fronton. Elle donne entrée dans un vestibule élevé de sept degrés au-dessus du sol extérieur. Cette porte est à panneaux de bronze à jour; sur le fronton de la façade principale est gravée l'inscription suivante :

LE ROI LOUIS XVIII A ÉLEVÉ CE MONUMENT POUR CONSACRER CE LIEU,
OU LES DÉPOUILLES MORTELLES DU ROI LOUIS XVI
ET DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE,
TRANSFÉRÉES LE 21 JANVIER 1815 DANS LA CHAPELLE ROYALE
DE SAINT-DENIS,
ONT REPOSÉ PENDANT 21 ANS.
IL A ÉTÉ ACHEVÉ LA 2e ANNÉE DU RÈGNE DE CHARLES X
L'AN DE GRACE M D CCC XXIV.

TOMBEAU DE NAPOLÉON Ier AUX INVALIDES. De l'autre côté de la Seine, dans le caveau de l'hôtel des Invalides, est le tombeau d'une autre grande victime de la poli-

tique. Celui de la rue de l'Arcade a été élevé par une piété de famille, celui de l'hôtel des Invalides, par la reconnaissance nationale.

Le 12 mai 1840, M. de Rémusat annonça à la chambre des députés que le gouvernement anglais consentait à rendre à la France les restes de l'empereur Napoléon Ier.

Le prince de Joinville, chargé d'aller les chercher à Sainte-Hélène, put débarquer heureusement en France avec son précieux dépôt, et le 15 décembre 1840, le cercueil fut provisoirement déposé dans l'église des Invalides.

Un concours fut immédiatement ouvert pour les dessins et l'exécution du tombeau voté par les chambres. Tous les artistes de France furent conviés à ce concours, dont M. Visconti fut vainqueur.

Au point de vue mystique, religieux, prestigieux, l'artiste adopta pour l'érection du tombeau le système d'une crypte d'accord avec le dôme

Pour que dès les premiers pas dans l'église on sentît la présence du monument, l'architecte plaça, comme une couronne autour de la base ouverte de la crypte, une riche balustrade en marbre blanc, du haut de laquelle on peut contempler le monument se développant dans son austère majesté.

On pénètre dans la crypte par une porte placée derrière le maître-autel du dôme. On y descend en suivant un escalier de marbre tournant autour de l'autel. On passe sous l'autel même par une porte en bronze de l'aspect le plus sévère, et au-dessus de laquelle on lit, gravé sur une tablette de marbre noir, le vœu de Napoléon :

« JE DÉSIRE QUE MES CENDRES REPOSENT SUR LES BORDS DE LA SEINE, AU MILIEU DU PEUPLE FRANÇAIS QUE J'AI TANT AIMÉ. »

Aux deux côtés de la porte s'élèvent deux statues colossales en bronze, d'un aspect mâle et sauvage : l'une représente la Force civile, l'autre la Force militaire. Elles portent sur des coussins le globe et le sceptre impérial.

La porte franchie, on se trouve sous une voûte en marbre blanc et noir. L'austérité commence. L'âme est préparée aux austères impressions du sanctuaire, à l'éclat des grandeurs humaines noyées dans le néant.

A droite et à gauche, deux sentinelles mortes gardent le mort qu'elles ont tant aimé de leur vivant : d'un côté est le tombeau du général Bertrand, de l'autre celui du maréchal Duroc.

Après quelques pas dans cette ombre religieuse et au point où la baie de la crypte commence à répandre quelque clarté, on trouve à droite et à gauche, sous un vestibule, un grand bas-relief en marbre blanc, représentant, l'un le roi Louis-Philippe recevant des mains du général Bertrand l'épée de Napoléon ; l'autre le prince de Joinville recueillant à Sainte-Hélène les cendres du héros.

Le vestibule franchi, on est dans la crypte : elle est circulaire ; sa profondeur, au-dessous du sol du dôme, est de 6 mètres ; son diamètre de 23. Le centre, qui est à ciel ouvert et borde la balustrade, se développe sur 15 mètres. Le reste du diamètre général est sous le parvis supérieur, et forme portique.

Douze pilastres, en marbre blanc de Carrare, d'un seul bloc, et offrant chacun une figure colossale, tenant en main le symbole des principales victoires de l'Empereur, supportent ce parvis. Ces Génies, ces Victoires, dernières œuvres de Pradier, ont le regard tourné vers le cercueil, élevé au centre de la crypte.

Ce sarcophage est d'un granit rouge antique de Finlande, plus dur et d'un granit plus fin que celui d'Afrique. On n'a pu le scier et le polir qu'avec le secours puissant d'une machine à vapeur.

Le cercueil a 4 mèt. 50 cent. de hauteur. Il est posé sur un socle de granit vert des Vosges. Le dernier coffre qui a reçu les cercueils de cèdre et de plomb rapportés de Sainte Hélène est en substance nommée *agaïla*, venant de Corse, et semblable au soubassement de la colonne Vendôme.

Au pied du sarcophage s'étend un pavé de mosaïque offrant une immense colonne de laurier, dans le goût de l'antique Rome. Des rayons jaillissent de cette couronne, qui entoure le monument. On y lit les noms des principales victoires de l'Empereur.

Douze lampes de bronze, prises sur les modèles en terre cuite de Pompéia, et qui ne sont allumées que deux fois l'année, le 15 août et le 5 mai, jour de la naissance et de la mort de l'Empereur, éclairent la portion ouverte de la crypte.

Dix grands bas-reliefs, en marbre blanc, recouvrent les parois de ce portique circulaire. Les sujets allégoriquement traités de ces bas-reliefs sont :

La pacification des troubles civils;
L'institution de la Légion d'honneur;
Le Concordat;
L'Administration;
Le Conseil d'Etat;
Le Code civil;
L'Université;
La Cour des comptes;
Les Encouragements au commerce et à l'industrie;
Les Travaux publics.

Dans la chambre souterraine, espèce de sanctuaire en marbre noir, d'un aspect sévère et religieux, sont déposés, défendus par une grille : l'épée que l'Empereur portait à Austerlitz ; les insignes qui décoraient sa poitrine aux jours solennels ; la couronne d'or votée par la ville de Cherbourg, et soixante drapeaux provenant des victoires de l'Empire.

Au fond s'élève une grande statue de Napoléon, en manteau impérial, et taillée dans la carrière par M. Simart.

Une lampe, suspendue à la voûte sépulcrale, et toujours allumée, entretient une clarté mystérieuse dans ce sanctuaire, qu'on ne voit qu'à travers les ciselures d'une grille.

L'inscription suivante est burinée sur le cercueil :

NAPOLÉON BONAPARTE,
NÉ LE 15 AOUT 1769,
CHEF D'ESCADRON D'ARTILLERIE AU SIÉGE DE TOULON
EN 1793, A 24 ANS.
COMMANDANT D'ARTILLERIE EN ITALIE EN 1794, A 25 ANS.
GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE EN 1797, A 28 ANS.
IL FIT L'EXPÉDITION D'EGYPTE EN 1798, A L'AGE DE 29 ANS.
NOMMÉ PREMIER CONSUL EN 1799, A 30 ANS.
CONSUL A VIE APRÈS LA BATAILLE DE MARENGO EN 1800.
EMPEREUR EN 1804, A L'AGE DE 35 ANS.
ABDIQUE APRÈS WATERLOO, EN 1815, A 46 ANS.
MORT LE 5 MAI 1821, A 52 ANS.

HÔPITAL LARIBOISSIÈRE. Avant d'être achevé, cet hôpital a successivement porté le nom d'*hôpital de Louis-Philippe* et d'*hôpital de la République*. Il est situé dans le clos Saint-Lazare, et occupe un terrain de plus de deux hectares de superficie. Neuf corps de bâtiments, séparés entre eux par des cours, jardins, préaux, etc., le composent.

Les deux premiers corps de logis sont destinés à l'administration. Puis, sur deux lignes parallèles de chaque côté de la cour centrale, viennent les six bâtiments destinés à recevoir les malades. Ces bâtiments sont élevés de trois étages. Leurs jardins et leurs préaux aboutissent au mur d'enceinte, et sont reliés avec ceux de l'administration par une galerie couverte formant cloître. De la porte d'entrée, cette galerie conduit jusqu'au dernier bâtiment, au centre duquel est l'église

A droite et à gauche de l'église sont placés la pharmacie et les bains, le logement des sœurs et la buanderie.

L'acquisition du terrain seul a coûté 1,204,235 fr., pris sur les fonds de l'administration de l'Assistance publique.

D'après les devis primitifs, les travaux devaient coûter 5,384,867 fr.; mais les travaux complémentaires devenus indispensables, et s'élevant à 751,737 fr.; de plus, une indemnité de 40,876 fr., réclamée par l'entrepreneur pour le couvrir des pertes éprouvées en 1848, par suite de la suppression du marchandage, portèrent cette somme à. . . . . . 6,177,480 fr.

Pour le prix principal d'acquisition et les frais. .	1,204,235
Pour le prix du mobilier, évalué à.	600,000
Dépense totale. . .	7,981,715 fr.

Cet hôpital a été inauguré en 1855.

HÔPITAL SAINTE-EUGENIE, HOSPICE IMPÉRIAL DE VINCENNES, BAINS ET LAVOIRS PUBLICS, CRÈCHES, SALLES D'ASILE, AUMÔNIERS DES DERNIÈRES PRIÈRES, ASSISTANCE PUBLIQUE, FOURNEAUX DE L'IMPÉRATRICE. L'*hôpital Sainte-Eugénie*, dans la rue du faubourg Saint-Antoine, pour les enfants des ouvriers pauvres; l'*hospice impérial de Vincennes pour les ouvriers convalescents*, dans le même quartier, fondé, comme le premier, par

les dons généreux de l'impératrice Eugénie, sont deux établissements spéciaux de bienfaisance qui manquaient à Paris. L'un a été inauguré en 1856, l'autre, fondé et doté en 1857, ne tardera pas à l'être.

Les *bains et lavoirs publics*, institués dans les quartiers populeux sous le même patronage impérial, vers ces mêmes époques, étaient aussi un grand bienfait pour les classes peu aisées, et, en 1852, Louis-Napoléon, président de la République, rendit le décret suivant :

« Une somme de 590,984 francs est ouverte au ministère de l'agriculture et du commerce, ayant pour destination d'encourager la création d'établissements modèles pour bains ou lavoirs publics gratuits ou à prix réduit. »

On se mit immédiatement à l'œuvre, et voici le plan d'un de ces établissements.

Un pavillon à droite est occupé par cinquante baignoires pour les hommes, dont vingt-cinq de première classe et vingt-cinq de deuxième.

Un autre pavillon à gauche contient un pareil nombre de baignoires à l'usage des femmes; dans l'un et dans l'autre sont disposés des cabinets pour bains médicaux, Barége, vapeur et douches. Les deux pavillons sont séparés par une cour plantée avec jet d'eau au milieu. Au fond est établi le lavoir contenant cent places de laveuses, buanderie et bassin à rincer, essoreuses, emplacement de cuves et chaudières, et de chaque côté les séchoirs d'après le système employé à Westminster, tables à repasser et fourneaux pour les fers.

Des sociétés du même ordre d'idées et de toutes sortes se formèrent vers cette époque avec ou sans le patronage du gouvernement pour répandre des bienfaits parmi les classes ouvrières, chacune ayant sa spécialité. Ce fut :

Les *crèches* pour recueillir les filles de treize ans et au-dessus, les soustraire au danger que peuvent produire l'ignorance et la misère, et les former à une vie religieuse et de travail qui puisse leur fournir ultérieurement des moyens d'existence :

La *société charitable de Saint-Régis*, pour faciliter le mariage civil et religieux des indigents du diocèse de Paris, qui vivaient dans le désordre.

L'*école normale des salles d'asile*, ayant pour objet de former, pour les diverses localités de France, de bonnes directrices de salles d'asile.

La *société d'adoption* pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres et d'autres sociétés charitables du même genre, embrassant dans leur ensemble tous les genres de souffrance

Institution des aumôniers des dernières prières. Un acte gouvernemental qui sembla résumer cette tendance charitable, fut l'institution des aumôniers des dernières prières.

En province, le dernier pauvre, le mendiant des villages et des bourgs, était mis au tombeau en chrétien : les cloches sonnaient son glas, le prêtre accompagnait sa dépouille, récitant les prières des morts et bénissant sa fosse.

A Paris, la mortalité moyenne par an était de douze à treize mille individus; en 1850 elle s'éleva à 12,851, et de ce nombre 6,033 morts furent enterrés sans que la religion consacrât leur dernier asile.

Cet état de choses fâcheux, qu'il n'était ni religieux, ni moral, ni politique de conserver, cessa.

Sur les instances du président de la République et de l'archevêque de Paris, le préfet de la Seine proposa au conseil municipal un projet qui attachait à chaque cimetière de la capitale deux aumôniers, spécialement chargés d'accompagner les convois gratuits et de bénir la fosse qui leur était destinée. Ces prêtres devaient être logés dans les bâtiments d'administration des cimetières, et recevoir de la ville un traitement particulier. Ils devaient attendre à la porte le convoi du pauvre : précédés de la croix portée par un enfant de chœur, ils devaient l'accompagner jusqu'au lieu de sépulture, et répandre l'eau bénite sur la fosse, en récitant les prières consacrées par l'Eglise.

Il y avait dans cet acte un hommage rendu à l'égalité de tous les hommes devant la mort ; la dignité du pauvre en était relevée, et il y avait un utile enseignement profitable à la morale et à la religion.

Un décret du 21 mars 1852, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes, régla cette belle mesure ainsi qu'il suit.

« Considérant que le nombre des membres du clergé paroissial de Paris ne permet pas d'accompagner tous les morts jusqu'au cimetière, et qu'ainsi beaucoup

de familles indigentes et peu aisées sont privées des dernières prières de l'Eglise;

« Considérant qu'il importe de remédier promptement à cet état de choses d'une manière conforme à la charité chrétienne;

« Décrète :

« Art. 1er. Il est attaché à chacune des trois succursales de la Trinité, Saint-Ambroise, et Saint-Jacques-du-Haut-Pas, deux vicaires qui, sous le titre d'*aumôniers des dernières prières*, seront spécialement et exclusivement chargés, dans les cimetières du Nord, du Sud et de l'Est, auprès desquels ils résideront, de recevoir gratuitement quand la demande leur en sera faite, les corps qui ne seront point accompagnés par le clergé, de les conduire jusqu'à la tombe, et de réciter pour eux les dernières prières de l'Église.

« Art. 2. Le traitement de ces aumôniers est fixé à 1,200 francs indépendamment de l'indemnité de 600 francs, qui a été voté par le conseil municipal de Paris. »

Du reste pour donner une idée précise de la nécessité de ces mesures de bienfaisance publique, il n'est pas sans intérêt de résumer quelques faits généraux de l'assistance publique de Paris en 1857.

Aperçu de l'assistance publique de Paris en 1857. Les principales professions exercées dans Paris peuvent être évaluées à 700 environ.

Ces professions diverses occupent en été 470,000 ouvriers, en hiver, 250,000. Les ouvriers ayant domicile fixe à Paris sont au nombre de 80,000; les ouvrières atteignent un chiffre de 40,000. La moitié seulement est mariée. Les apprentis des deux sexes sont au nombre de 100,000. 20,000 ouvriers et ouvrières logent en garni. Les domestiques externes, les portiers, leurs femmes et leurs enfants forment un total de 80,000 individus environ. En tout, ouvriers domiciliés, ouvrières, apprentis, portiers, 300,000 individus.

En dehors du chiffre des employés administratifs, on compte 25,000 commis commerciaux et salariés par l'industrie.

Les petits rentiers jouissant en moyenne d'un revenu de 800 francs y sont environ au nombre de 100,000.

Les trois quarts de ces deux dernières classes, salariés par l'industrie ou petits rentiers, sont mariés et pères de famille, et, comme les ouvriers, ne peuvent contrebalancer leur budget individuel, et vivent d'incessantes et multiples économies.

Les ménages indigents se composent, année commune, à Paris de 80,000 personnes ainsi classées : 20 000 hommes, 30,000 femmes; 13,000 garçons et 17,000 filles. 11,000 ménages reçoivent des secours temporaires; 15,000 des secours annuels ordinaires.

Quant aux secours spéciaux, ils sont répartis entre 2,800 octogénaires, 3,000 septuagénaires, 1,400 aveugles et 600 paralytiques.

Le nombre des lits d'hôpital est de 64,000 environ. Sur ce chiffre 16,700 sont destinés pour les militaires; reste pour les malades civils près de 47,000 lits.

L'administration de l'assistance publique accorde à la population pauvre de Paris 860 secours à domicile fixés pour les hommes à 253 francs, pour les femmes à 195 francs.

Pendant les cinq mois de novembre à avril, chaque vieillard secouru reçoit suivant son sexe 24 ou 18 francs. Pendant les sept mois de mai à octobre, les hommes reçoivent 19 francs par mois et les femmes 15. Mais de si lourdes conditions sont imposées pour participer aux secours d'hospice qu'il arrive malheureusement trop souvent que les plus infortunés et les plus méritants ne peuvent y avoir part.

Pendant vingt ans, de 1804 à 1824, le nombre des malades reçus dans les hôpitaux s'est maintenu entre 36,000 et 40,000. En 1839, on comptait 74,000 admissions; en 1850, plus de 83,000 admis, et malgré ce chiffre énorme de misère on s'est vu depuis dans l'obligation de refuser l'entrée des hôpitaux à près de 80 malades par jour.

D'après ces faits on peut juger du nombre des indigents si l'on réfléchit au chiffre des refusés, de ceux qui meurent sans secours, de ceux qui périssent de misère, parce qu'ils ne sont pas des pauvres honteux, et ce qu'il y a de plus triste à dire, ceux qui, pour participer aux bienfaits de la bienfaisance municipale, ne remplissent pas les conditions exigées. De ce nombre sont ceux qui ne sont pas dans leurs meubles, c'est-à-dire les plus pauvres!

Asile impérial de Vincennes pour les ouvriers convalescents. Un établissement de bienfaisance manquait à Paris; c'était un hospice spécial où l'ouvrier sortant de maladie pût se rétablir et

recevoir les soins que nécessite le temps de convalescence quelquefois plus long que celui de la maladie.

Un décret impérial du 8 mars 1855 combla cette lacune et ordonna l'établissement d'un hospice spécialement affecté aux ouvriers convalescents.

Les travaux furent poussés avec activités, et moins de trente mois après, en septembre 1857, le nouvel hospice fut inauguré par l'impératrice Eugénie, qui le prit sous son patronage et sous le titre de *Asile impérial de Vincennes pour les ouvriers convalescents*.

Cet asile est construit, de l'est à l'ouest, dans la partie du parc de Vincennes limitée au nord par le chemin de Pompadour; à l'est par le parc ; au sud par la maison impériale de Charenton; à l'ouest par le mur d'enceinte et une partie du rond-point de la porte de Charenton.

Il doit contenir 500 lits.

Deux pavillons destinés aux concierges précèdent une cour formant terrasse et flanquent l'entrée principale située vis-à-vis la route impériale de Saint-Mandé.

A droite et à gauche de la cour sont disposés des bâtiments à un étage, avec portiques, destinés d'un côté à la direction et aux services qui en dépendent, de l'autre côté à l'infirmerie et aux logements des médecins et des sœurs.

Un vaste jardin, dont le centre est occupé par un bassin avec jet d'eau, forme la cour d'honneur bordée à droite et à gauche par des bâtiments à deux étages pouvant contenir 250 lits. Au fond est un pavillon d'un aspect plus monumental où sont, au rez-de-chaussée, la cha elle; au premier, la bibliothèque entre deux vastes promenoirs; près de là les réfectoires et les cuisines, et au sous-sol du pavillon, les caves destinées aux approvisionnements.

Sur la façade postérieure du pavillon sont d'autres constructions pouvant contenir encore 250 lits qui, joints aux 250 des bâtiments latéraux de la cour d'honneur, portent le chiffre à 500.

Les lits sont répartis dans des chambres parquetées, dont chacune peut être occupée par quatre convalescents.

Une machine à vapeur qui élève les eaux d'un puits dans des réservoirs d'où elles sont distribuées pour les divers services, est installée près des cuisines.

Cette machine alimente en outre douze baignoires, des bains de vapeur et une buanderie. Elle met aussi en mouvement un hydro-extracteur, pour rincer et sécher le linge, fait fonctionner un séchoir à courant d'air chaud, ventile la buanderie et les cuisines.

Les lavabos sont placés au centre des ailes principales occupées par les chambres.

Les pièces destinées à l'habitation sont chauffées par huit calorifères construits dans les caves. Dans les parties supérieures de la voûte contenant les conduites d'eau et de gaz, sont placés des égouts destinés à recevoir les eaux pluviales et ménagères pour les déverser dans le grand égout de la maison de Charenton qui les déverse à son tour dans la Marne.

Des portiques qui permettent de se rendre sur tous les points à couvert relient extérieurement tous ces bâtiments et forment la clôture de l'établissement sur les jardins dont il est environné.

La surface totale des terrains est de 16 hectares 95 cent., celle des constructions est de 8,000 mètres.

FOURNEAUX DE L'IMPÉRATRICE. — Une chose manquait au système de charité publique et privée adopté jusqu'à présent; c'était de ne pas être à la portée de ceux des ouvriers qui, n'étant pas assez dénués de ressources, pour recourir aux établissements de bienfaisance, ou retenus par un sentiment de noble dignité, ne pouvaient, au temps de chômage ou de dure saison, atteindre au prix des choses de première nécessité et se trouvaient réduits aux plus dures privations.

Le système à résoudre était dès lors de ménager la dignité de cette classe intéressante et de faire arriver la bienfaisance jusqu'à elle sans froisser en rien son honorable susceptibilité.

La création des *fourneaux de l'impératrice* a résolu ce problème : l'idée en appartient à S. M. l'impératrice Eugénie; la réalisation à M. le préfet de police Piétri. Rapproché par la nature de ses attributions des classes souffrantes, ce magistrat a pu témoigner en cette occasion tout l'intérêt qu'il leur porte.

Le but que l'on se proposa par la création de ces fourneaux économiques, se trouve nettement indiqué dans les lignes suivantes extraites d'une circulaire administrative du 20 décembre 1855.

« Les ouvriers atteints par le chômage,

« ceux dont le salaire est insuffisant, ceux « surtout qui doivent appliquer leurs gains « aux besoins d'une nombreuse famille, « voilà quels seront nos clients habituels. « Dans la plupart des ménages pauvres, « le père de famille n'est pas seul à gagner « le pain du jour ; la mère le suit parfois « à l'atelier; plus souvent elle se charge « au dehors ou dans son intérieur même, « de travaux pénibles ou mal rétribués. « Le temps lui manque pour la prépara- « tion du repas commun, qu'elle compose « à la hâte d'aliments peu substantiels ou « peu salubres; de là l'altération de la « santé dont les conséquences aggravent « ensuite si cruellement la misère. C'est « cet ordre de souffrances qui a excité la « profonde sympathie de l'empereur et de « l'impératrice. LL. MM. veulent que « ces laborieuses femmes d'ouvriers trou- « vent dans nos fourneaux un repas sain, « bien préparé et dans des conditions de « bon marché qui le mettent à la portée « des plus minces salaires; que ces enfants « qui feront un jour la force et la richesse « de la France ne voient pas leur vigueur « altérée par des privations précoces. »

Les fourneaux de l'impératrice étaient donc destinés d'une manière toute spéciale à la classe ouvrière, et pour l'y attirer on adopta une combinaison dont le succès fait honneur aux sentiments des ouvriers parisiens. C'est l'exclusion absolue sous quelque forme que ce soit de la gratuité des distributions : c'est-à-dire que quand tous les autres fourneaux de charité, ne recevant que peu ou point de consommateurs payants, émettent un nombre *déterminé* de bons de portions répandus, *à titre d'aumône,* dans les classes nécessiteuses, dans ceux de l'impératrice, le prix des portions *indéterminées*, est *toujours payé* en numéraire. Seulement le prix, au lieu d'être le prix de revient, est abaissé jusqu'aux dernières limites du possible, sauf toutefois la *gratuité;* et c'est précisément en cela que le caractère de cette œuvre de bienfaisance honore à la fois la pensée qui l'a conçue et celle qui l'a exécutée.

Voici la liste et le prix des aliments préparés dans les fourneaux :

85 grammes de viande cuite désossée. . . 0 fr. 05 c.
1/2 litre de bouillon. . 0 fr. 05 c.
1/2 litre de haricots, de pois verts de Lorraine, de riz préparés au gras ou au maigre. . . . 0 fr. 05 c.

D'après ces prix un repas suffisant pour l'alimentation de six personnes, composé d'un kilo de viande et d'un litre de haricots, qui, acheté dans les meilleures conditions, coûterait apprêté dans le ménage au moins 2 fr. 25, est livré par les fourneaux à un prix inférieur de plus de moitié.

Avec de tels prix de vente l'administration des fourneaux entraîne, on le comprend, d'assez grands sacrifices ; mais ils sont couverts par 100,000 fr. de subvention annuelle accordés par S. M. l'impératrice et par les dons de personnes bienfaisantes.

Les premiers fourneaux ont été ouverts au public le 27 décembre 1855, et le nombre en a été successivement porté à 69, répartis entre tous les quartiers de Paris et les communes les plus populeuses du département de la Seine.

Pendant l'hiver de 1855-1856, leur durée moyenne d'activité a été de 112 jours. En 1856-1857 ils ont fonctionné durant 161 jours. La vente journalière des 69 fourneaux réunis ayant été de 45 à 46,000 portions, et chaque consommateur ne prenant en moyenne que deux portions, 22,000 à 23,000 personnes ont ainsi été nourries dans des conditions inouïes de bon marché.

Le service des fourneaux a été confié à des *filles de la Charité, de Saint-Vincent de-Paul*, sur tous les points qui se trouvent à proximite suffisante des maisons de cet ordre. Elles ont occupé cinquante-trois de ces postes fatigants. Pour onze autres le préfet de police a obtenu le concours de diverses communautés religieuses. Un a été confié aux *fille de la Sagesse*, deux aux *filles de la Croix de Saint-André*, un aux *sœurs hospitalières de Sainte-Marie*, quatre aux *sœurs de la Divine-Providence*, un aux *sœurs de Saint-Joseph* et un aux *sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde*. Enfin cinq sont dirigés par des femmes séculières.

Tel est le nouveau système de charité publique qu'on appelle *fourneaux de l'impératrice*. Conçu au point de vue de la philanthropie la plus délicate, il porte la bienfaisance jusqu'aux plus infimes de la classe ouvrière de Paris sans forcer personne aux dures et pénibles conditions malheureusement et trop généralement

imposées par le cahier des charges de la misère.

II. Établissements civils. Monuments.

Arc de triomphe de l'Étoile. Par un décret du 18 février 1806, Napoléon voulut élever, en l'honneur des armées françaises, un arc de triomphe qui fut gigantesque comme les faits d'armes dont il devait consacrer le souvenir.

Le 15 août suivant fut posée la première pierre de l'arc de triomphe de l'Etoile dont les proportions colossales surpassent de beaucoup celles de tous les arcs connus.

Sa hauteur est de 152 pieds 3 pouces; sa largeur de 137 p. 11 p.; son épaisseur de 68 p. 4 p.

Les fondations ont 25 pieds de profondeur au-dessous du sol, 167 pieds de longueur et 83 p. 11 p. de largeur.

Le grand arc qui s'élève sur l'axe de la route de Neuilly a 90 p. 6 p. de hauteur sur 45 pieds de longueur. Les petits arcs latéraux ont 57 pieds sur 25.

Pour le construire et le décorer il a été dépensé 9 millions 651 mille 115 francs ainsi répartis :

Sous l'Empire. . .	3,200,715 f.	56 c.
Sous la Restauration.	3,000,778	68
Sous Louis-Philippe.	3,449,625	38

Ses fondations sur les couches calcaires du sol retardèrent son élévation. On fut obligé de creuser à 25 pieds pour former un sol factice qui pût supporter le poids de cette énorme masse. C'etait un sol dans un sens horizontal, offrant l'image des constructions antiques et verticales nommées *pélasgiennes* ou *cyclopéennes*. Ce sol était composé de plusieurs assises en pierres de taille de grande dimension, disposées de manière que les joints de l'une ne correspondaient point avec ceux des assises inférieures et superposées ; les pierres de ces assises présentaient des formes irrégulières de manière que les angles saillants des unes étaient reçus dans les angles rentrants des autres.

Jusqu'en 1814 les travaux se poursuivirent avec activité. La Restauration abandonna d'abord cette immense construction élevée à la mémoire d'une armée dont elle n'avait pas partagé la gloire. Mais, après la guerre d'Espagne de 1823, une ordonnance royale du 9 octobre de la même année changea la destination primitive de l'édifice et décida que l'arc de triomphe de l'Etoile consacrerait la mémoire de cette expédition. Les travaux furent repris.

Un moment suspendus lors de la révolution de 1830, le 31 juillet 1832, les travaux furent encore une fois repris, mais cette fois sur le plan primitif. On les continua pendant quatre ans sans interruption, et le 29 juillet 1836, le monument fut inauguré.

Ce monument, gigantesque comme les faits qu'il devait rappeler à la postérité, avait à offrir le résumé complet des gloires militaires de la grande ère républicaine et impériale de 1792 à 1815. Dans ce but tous les emplacements laissés libres par les sculptures furent remplis par les noms de batailles, de combats, de siéges mémorables, des généraux qui avaient contribué à remporter ces victoires. Cette longue série d'actions de guerre comprend 162 noms de victoires et 652 noms de généraux ayant figuré aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, de Hanovre, du Danube, d'Helvétie, des Grisons, des Alpes, du Var, d'Italie, de Rome, de Naples, de Dalmatie, d'Egypte, d'Espagne, de Portugal, d'Andalousie, d'Aragon, de Catalogne, du Midi, des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, de l'Ouest, de Réserve, du camp de Boulogne, de la Grande-Armée, enfin cette longue série de hauts faits qui avaient porté les armes françaises dans cet immense périmètre s'étendant du Tage à la Moscowa, et des bouches de l'Elbe aux déserts de Syrie.

Ainsi se trouvaient résumés les plus glorieux souvenirs de notre histoire contemporaine sur ce magnifique monument que, faute d'espace, il ne nous est pas donné de décrire.

La place de la Bastille et la colonne de Juillet. — Pour résumer d'une manière fort curieuse l'une des pages de l'histoire de Paris depuis quatre siècles, on n'aurait qu'à se placer au pied de la colonne de Juillet, et là, évoquant quelques souvenirs, faire défiler par grandes masses les hommes et les choses d'autrefois, les hommes et les choses des temps plus modernes. L'ensemble se réduirait à deux mots, dont le dernier est la conséquence forcée du premier. Ces deux mots sont : *oppression*, *révolution*.

A la suite de la funeste journée de Poi-

tiers, en 1356, sous la direction du prévôt des marchands, Etienne Marcel, la ville de Paris, débordant l'étroite enceinte de Philippe-Auguste, s'entoure d'une nouvelle enceinte fortifiée; deux grandes tours destinées à défendre contre l'ennemi l'entrée de la rue Saint-Antoine font partie de cette enceinte.

Ces deux tours furent le commencement de la Bastille.

A côté de ces deux tours Charles V en fit élever quatre nouvelles. Le 12 avril 1370, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, posa la première pierre de ces constructions nouvelles. En 1383, Charles VI y ajouta deux autres tours, et la Bastille avec ses huit tours reliées l'une à l'autre se posa menaçante en face de Paris.

Nous n'avons pas ici à décrire la Bastille. Nous dirons seulement que Hugues Aubriot, accusé d'hérésie, jeté le premier dans les cachots qu'il avait fondés, ouvrit la longue liste des victimes qui y furent entassées.

Sous Louis XI, la formidable prison commence à avoir son contingent régulier de victimes humaines.

Sous Louis XIII avec Richelieu, le contingent augmente. Sous la Fronde, la Bastille devient un moment forteresse et une jeune fille noble, mademoiselle d'Orléans, qui voulait sauver un amant (Condé) et conquérir un mari à coups de canon (Louis XIV), y fait tirer à mitraille sur les troupes royales.

Sous Louis XV, la Bastille devient une dépendance des petits appartements. Des favorites en suspendent successivement les clefs à leur ceinture, et grâce aux lettres de cachet, y font régulièrement enfermer tous les imprudents assez amis de leur pays pour trouver à redire tout haut aux scandaleux ébats et aux profusions plus scandaleuses encore du plus mauvais d'entre les mauvais rois qu'ait eus la France.

Cela dura jusqu'en 1789. Le tiers-état exprime par ses cahiers le vœu que « ..... sur le sol de la Bastille détruite et « rasée on établisse une place publique au « milieu de laquelle s'élèvera une colonne « d'une architecture mâle et simple. »

Le 14 juillet 1789, le peuple remplit la première partie de ce vœu. La Bastille fut démolie et rasée. La seconde partie du programme ne devait recevoir son exécution que 50 ans après.

L'érection de ce monument passa par de nombreuses phases.

En 1790, au moment de la fédération, la ville de Paris ayant donné une fête patriotique sur les ruines de la Bastille, on éleva une salle de bal Au-dessus de la porte de la joyeuse enceinte, on lisait : *Ici l'on danse.* Du centre s'élevait une colonne à la hauteur des tours écroulées. Au sommet flottait le drapeau tricolore avec cette inscription : *Liberté.*

Le 27 juin 1792, l'Assemblée législative décrète : « L'ancien terrain de la Bastille « prendra le nom de *place de la Liberté;* « une colonne surmontée de la statue de « la Liberté y sera érigée. »

Onze ans après le 2 décembre 1803, un arrêté des consuls détermina le mode d'exécution du décret du 27 juin 1792.

Le décret et l'arrêté restèrent à l'état de projet.

Le 2 décembre 1808, changeant la destination de cette place, on posa la première pierre pour une fontaine triomphale à ériger sur l'emplacement encore vide de la Bastille. Elle devait se composer d'un éléphant colossal portant une tour et faisant jaillir l'eau par sa trompe.

Un décret impérial de 1810 ordonna de couler l'éléphant en bronze provenant des canons pris sur les Espagnols. Tout devait être terminé le 2 décembre 1811. En 1814 il n'existait encore que le modèle en charpente, armé de fer, recouvert en plâtre.

La Restauration, étant peu d'humeur à éterniser les glorieux souvenirs de la République et de l'Empire, voulut au contraire combler ce terrible emplacement par quelque monument de fantaisie qui en fît oublier jusqu'au nom. Dans ce but, elle approuva et abandonna successivement dix-sept projets, tous plus ridicules les uns que les autres.

En 1830, après la révolution de juillet, ces hésitations cessèrent. Une loi du 13 décembre 1830 décida qu'il serait élevé un monument commémoratif aux citoyens morts dans les journées de juillet en défendant les lois et la liberté. Restait à choisir l'emplacement. La place de la Bastille, siége d'un monument d'oppression sous un régime tyrannique, apparut comme l'emplacement le plus naturel d'un monument expiatoire sous un régime de liberté. Une loi du 10 mars 1833 régla les principales dispositions pour y élever une

colonne en bronze surmontée du génie de la Liberté.

Sept ans après, le 28 juillet 1840, la colonne qui devait consacrer le souvenir de la révolution de juillet et réaliser en partie la loi décrétée le 27 juin 1792, en mémoire de la prise de la Bastille, fut solennellement inaugurée. L'ensemble des travaux du monument dura jusqu'en 1846. En 1848, l'éléphant en charpente, fer et plâtre fut démoli et sur son emplacement s'éleva seule la colonne, haute de 56 mètres 33 centimètres, qu'on y voit aujourd'hui.

Le mode de construction employé pour ce monument est extrêmement simple; c'est une colonne composée de pièces de bronze superposées, sans autre maçonnerie qu'un soubassement carré où elles se maintiennent par leur seul poids.

Le piédestal carré est composé de six assises de bronze boulonnées entre elles. Chaque assise est formée par quatre pièces assemblées par des boulons aux angles du piédestal. La base de la colonne est d'un seul morceau. Le fût commence et se termine par un tambour cannelé. La partie intermédiaire se compose de quatre tambours ornés, divisant le fût en quatre parties égales composées de tambours unis sur lesquels sont gravés et dorés les noms des victimes. Chacun des tambours est d'un seul morceau. Puis viennent successivement le chapiteau pesant 11,000 k., la lanterne et la statue de la Liberté, les ailes déployées, tenant d'une main une chaîne brisée, de l'autre un flambeau, et d'un ton d'or qui empêche d'en bien saisir les formes.

Place de la Concorde et obélisque de Luxor. Cette place, commencée en 1763, fut terminée en 1772. Son plan octogone était dessiné par des fossés revêtus en maçonnerie et terminés par huit pavillons ayant pour amortissement des socles décorés de guirlandes et destinés à recevoir des groupes allégoriques. Sa longueur était de 120 toises, et sa largeur de 87. Au centre, la ville de Paris avait fait élever la statue équestre de Louis XV. Le piédestal était orné de bas-reliefs en bronze représentant des batailles où Louis XV s'était trouvé et quatre figures colossales représentant des vertus. Ce rapprochement fort deplacé fut l'objet de nombreux traits satiriques et entre autres de celui-ci, le plus dur et le plus acéré :

O la belle statue ! ah ! le beau piédestal !
Les Vertus sont à pied ; le Vice est à cheval.

La place portait alors le nom de *place de Louis XV*.

En 1792 la statue de Louis XV fut renversée et remplacée par une figure colossale de la Liberté. Cette place reçut alors le nom de *place de la Révolution*. C'est là que, pendant les quinze mois du régime de la Terreur, furent décapitées un grand nombre de victimes et avec elles Louis XVI, le 21 janvier 1793, et la reine Marie-Antoinette, le 16 octobre de la même année.

Le 20 mars 1800, un arrêté des consuls ordonna que des colonnes triomphales seraient élevées dans tous les départements de la France, et qu'une colonne nationale serait élevée à Paris sur la place de la Révolution, au lieu de la figure de la Liberté. La première pierre de cette colonne monumentale fut posée le 9 juillet 1800. Une vaste charpente couverte d'une toile peinte représenta la colonne projetée, et la place reçut le nom de *place de la Concorde*.

Dans les premiers jours d'avril 1814 on rendit à cette place sa première dénomination de *place de Louis XV*. En 1830, elle reprit sa dernière dénomination de *place de la Concorde*, qu'elle porte encore aujourd'hui.

En 1853, les fossés primitifs revêtus de maçonneries et de balustrades furent comblés, remplacés par de belles chaussées en asphalte, et dès ce moment cette place avec ses deux belles fontaines monumentales, son obélisque de Luxor et ses statues des principales villes de France sur les huit pavillons, est une des plus vastes et des plus belles du monde.

C'est en 1836, sous le règne de Louis-Philippe, qu'eut lieu par l'érection de l'obélisque et la construction des fontaines son principal embellissement.

En 1798, lors de la campagne d'Egypte, le général Bonaparte, après sa victoire des Pyramides, s'était avancé avec son armée triomphante vers l'antique Thèbes. A la vue de ces vieux et admirables débris de la civilisation égyptienne, l'armée, dans un sentiment d'admiration, s'arrêta et battit des mains. Dans son enthousiasme, elle aurait voulu pouvoir transporter dans la capitale tous ces monuments, ou du moins en présenter quelques fragments à l'admiration publique. Ce désir ne devait être exaucé que plus d'un quart de siècle après.

En 1829, sans que l'on sache à qui

appartient l'honneur de cette idée, il fut question de transporter en France l'un des obélisques de Luxor. Une commission fut nommée pour en régler les moyens. Un bâtiment qu'on nomma le *Luxor* fut bâti tout exprès à Toulon ; 120 hommes composaient son équipage. L'ingénieur de la marine Lebas était chargé des opérations d'abattage et d'embarquement de l'obélisque.

A l'entrée du palais égyptien du vieux monde, il y avait deux obélisques, l'un de 75 pieds de hauteur, l'autre de 72. On s'occupa d'abord de les déblayer et de découvrir leur socle enterré à une assez grande profondeur. Ces deux monuments apparurent alors dans leur ensemble. Trois rangées verticales d'hiéroglyphes couvraient leurs faces ; la rangée du milieu était creusée à une profondeur de 15 centimètres ; les deux autres sont à peine taillées, et cette différence de relief varie le reflet et le jeu des ombres. Le nom et le prénom de Rhamesses ou Sésostris, ses louanges, le récit de ses travaux, se retrouvent sur tous les cartouches des quatre faces. Sur deux parties du socle sont deux figures cynocéphales portant sur leur poitrine la même légende de Rhamesses : *Chéri d'Ammon, approuvé du soleil*, etc.

Le petit obélisque fut choisi, comme mieux conservé. On procéda à l'embarquement. Avec le manque de ressources de tout genre, en bois, fer, cordages, dans un pays presque désert, sous un soleil brûlant, ce n'était pas chose aisée. Il fallut d'abord pratiquer un chemin, ou plan incliné, depuis l'obélisque jusqu'au navire le *Luxor*, et, pour cela, trancher deux monticules d'antiques décombres et démolir la moitié du village qui se trouvait sur la route. Ce travail demanda les bras de huit cents hommes pendant trois mois. Cela fait, on procéda à l'abattage, puis à l'embarquement, et, trois ans après le départ du *Luxor* de France, le 25 octobre 1836, on dressa, au milieu de la place de la Concorde, l'Obélisque, d'un poids de 250 000 kilogrammes. Sur le gigantesque monolithe de Sésostris, hissé sur son énorme piédestal, flotta le drapeau tricolore.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS. Il y a quelques années, le Conservatoire des arts et métiers n'était qu'un amas d'é[illegible]ces et de vieux monuments tombant en ruines, et où étaient entassés les modèles des machines et des métiers produit de l'industrie française. Aujourd'hui, c'est un des plus grands et des plus beaux palais de la capitale.

Le Conservatoire occupe dans son entier les bâtiments de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, dont la fondation remonte aux rois mérovingiens.

D'abord patron des Francs, saint Martin devint, après sa mort, le saint le plus révéré de son temps. Sa chape était portée aux armées comme le *palladium* de la France. Vers la fin du VIe siècle, on éleva à ce saint une église, qui prit le nom de basilique, et, l'an 629, Dagobert lui accorda une foire, qui devint rivale de celle de Saint-Denis.

Lors des invasions des Normands, au IXe siècle, la basilique fut détruite. En 1060, Henri Ier en ordonna la reconstruction, et, en 1067, elle fut desservie par des chanoines réguliers qui, disent les chroniques, *vivaient déshonnêtement et faisaient mauvaisement le service*.

En 1079, des moines de Cluny succédèrent à ces chanoines égrillards, et le monastère, qui portait le nom d'*abbaye*, reçut celui de *prieuré*.

En 1702, on reconstruisit le cloître, et l'on bâtit des maisons qui bordaient la rue Saint-Martin. Cent cinquante ans après, en 1850, ces maisons devaient être démolies pour l'exécution des plans d'agrandissement, de restauration et d'appropriation des bâtiments du Conservatoire des arts et métiers.

En 1794, un décret de la Convention nationale institua le Conservatoire des arts et métiers.

En 1798, il fut installé dans les bâtiments de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

De 1845 à 1852, il fut agrandi, restauré et définitivement approprié à sa destination.

Le portail est remarquable par l'élégance des coupes et l'ornementation. Ce portail, tout à fait monumental, est décoré de frontons et de cariatides. Sur la frise on lit :

Conservatoire des arts et métiers.

Il donne entrée dans la grande cour d'honneur. En face se trouve la nouvelle entrée des galeries, précédée d'un splendide perron. A gauche est le nouveau bâtiment, où sont organisés les amphithéâ-

tres de dessin, et à droite l'ancien et merveilleux réfectoire des moines, contemporain de la Sainte-Chapelle du Palais de Justice, restauré, embelli, peint, décoré, boisé à la manière bysantine. La voûte, d'une hardiesse infinie, est soutenue par des colonnes d'une telle ténuité qu'elle semble devoir s'abîmer sur la tête des visiteurs. Dans cette pièce, d'un aspect aussi riche qu'imposant, est la bibliothèque. Les vitrines, fort remarquables, sont ce qu'on nomme vulgairement des *grisailles*. Le plancher, dans toutes les parties qui longent la bibliothèque, est une mosaïque en carreaux émaillés du XIII[e] siècle. La chaire de lecture des moines, avec un escalier incrusté dans le mur, est aussi une partie fort originale de ce réfectoire. Sur le mât qui s'élève au-dessus de la porte d'entrée, ferrée à la manière du temps, sont quatre figures et deux médaillons, représentant l'*Art*, la *Science*, la *Physique*, la *Chimie*, la *Plastique* et la *Couleur*.

L'ancienne et curieuse église, construite sans un seul pilier, pilastre ou colonne, est devenue le sanctuaire de l'hydraulisme et des machines à vapeur.

L'abside et le vaisseau de cette église datent du XIII[e] siècle. En 1793, lorsqu'elle fut saccagée, elle avait son maître-autel décoré d'après les dessins de Mansard. On y voyait un tableau représentant une Nativité, par Vignon. Le chœur, la nef et le réfectoire avaient des tableaux de Lemoine, de Jouvenet, de Sylvestre, d'André, etc.

Outre les laboratoires, bibliothèques et amphithéâtres, les galeries complétement organisées du Conservatoire se composent :

Au rez-de-chaussée : d'une galerie des poids et mesures de tous les temps et de tous les pays : d'une galerie des métiers à tisser; d'une galerie d'instruments agricoles.

Au premier étage : d'une grande galerie des modèles d'usine, de machines à vapeur, etc.; galerie des matières premières; galerie de la céramique; galerie de physique; galerie d'horlogerie; galerie géométrique et d'instruments de précision; galerie des tours; galerie d'optique; galerie d'objets divers.

Ces douze galeries ont près de deux kilomètres de développement.

Indépendamment de toutes les machines et de tous les métiers destinés à l'industrie française, le Conservatoire possède dans ses galeries tous les outils servant à la main-d'œuvre de tous les corps d'états exercés en France.

Sur la façade donnant sur la cour, on lit ces quatre inscriptions, qui résument son histoire :

L'an 1060.
fondation et dotation
de l'abbaye royale des Champs, par Henri Ier,
roi de France.

—

L'an 1798.
installation du Conservatoire
dans les bâtiments de l'ancien prieuré
de Saint-Martin-des-Champs.

L'an 1794.
institution du Conservatoire des arts
et métiers, par décret de
la Convention nationale, du 19 vendémiaire.

—

De 1845 à 1852,
agrandissement, restauration
et appropriation des bâtiments
du Conservatoire.

Palais de l'Industrie. Le Palais de l'Industrie est encore une des merveilles monumentales des temps modernes.

Ce palais fut construit pour l'exposition universelle de 1855. Depuis trois ans toutes les parties du monde se préparaient pour cette exposition. La salle de concours devait être grande, solennelle pour contenir toutes les merveilles du monde industriel.

Dans sa surface générale, ce palais est pour le rez-de-chaussée de 27,068 mètres carrés. La surface de la galerie du pourtour en compte 18,062 : en tout 45,140 mètres carrés. Une annexe provisoire de 12,000 mètres de longueur, qui s'étendait sur le quai de la Conférence depuis la place de la Concorde jusqu'à la pompe à feu de Chaillot, ajoutait à la surface du palais principal une surface supplémentaire de 32,000 mètres, ce qui, avec les 45,140 du monument, formait une surface totale de 77,140 mètres carrés.

Cette immense construction, terminée en moins de deux ans, a employé :

822,000 mètres de pierres de taille : il y avait là de quoi épuiser plusieurs carrières sans compter la pierre meulière et le béton ;

4,500 tonnes de fonte à 1,000 kilog. chacune;

3,600 tonnes de fer;

Et 33,000 mètres carrés de verre dépoli.

Dans toutes ces parties ce palais est parfaitement éclairé. Dans la grande salle seulement on compte 216 fenêtres, et 192 dans les quatre pavillons d'angle.

La nef centrale a 192 mètres de longueur sur 48 mètres de large. Sa hauteur à l'entablement est de 18 mètres.

704 énormes colonnes de fonte, 388 au rez-de-chaussée et 316 au premier étage, soutiennent toutes les armatures de fer.

La grande entrée du palais est d'un aspect des plus grandioses. Elle a 15 mètres de large sur 19 mètres de hauteur. Quatre immenses colonnes d'ordre corinthien, aux chapiteaux admirablement fouillés, y soutiennent un entablement surmonté d'une attique. La frise de cette attique est ornée d'un magnifique bas-relief de 10 mètres de longueur sur 2 mètres de hauteur. Sur ce bas-relief au milieu de trente figures représentant le Commerce, les Sciences et les Arts, se détache la figure de Napoléon III protégeant l'Industrie. Dans un groupe colossal surmontant cette attique, on voit la statue de la France distribuant des couronnes au Commerce et à l'Industrie, personnifiés dans deux figures de femme. De chaque côté sont les armes de la France soutenues par des génies.

Deux Renommées colossales, d'une hauteur de 20 pieds environ, remplissent les tympans de la grande voûte, arc de triomphe magistral.

Dans les profondeurs du porche est exécuté un grand bas-relief dont le sujet se rapporte par sa nature à la destination de l'édifice.

Le palais a quatre grandes entrées dans les axes des façades. Dans quatre pavillons d'angle sont ménagées quatre autres entrées accessoires.

Palais de Justice et la Sainte-Chapelle. Dans sa session de 1835, le Conseil général du département de la Seine vota l'agrandissement et l'isolement du Palais de Justice.

Le projet composait dans son périmètre un vaste îlot en forme de parallélogramme limité à l'est par la rue de la Barillerie, au nord par le quai de l'Horloge, à l'ouest et au sud par deux rues nouvelles.

Des deux parties distinctes que comprenait le projet, l'une d'embellissement ne devait être exécutée que plus tard, l'autre d'amélioration devait recevoir son exécution immédiate. La somme de 4,117,826 fr. fut affectée à cette dernière partie. Vingt ans après, au moyen d'allocations nouvelles, les deux parties avaient été menées conjointement, et en 1855, la restauration de cet ancien palais des rois de France était à peu près complète et digne sous tous les rapports d'être le temple de la justice.

La *Sainte-Chapelle* surtout, qui le borde au midi, a été l'objet d'une restauration spéciale, et les travaux accomplis ont rendu à cet édifice l'éclat resplendissant qui en avait fait un des monuments les plus remarquables du temps des croisades. Un travail intelligent de restauration a suppléé à ce qui avait péri, a réparé ce qui était dégradé avec une imitation parfaite de la coupe, du dessin, de la couleur, du sentiment, du costume, de tout enfin ce qui caractérisait cette œuvre. On lui a rendu jusqu'à la flèche élancée qui avait disparu depuis cinq siècles détruite par un incendie sous Charles VI. Aussi maintenant dans cette chapelle, l'un des monuments religieux les plus curieux de Paris tant par l'ensemble et l'harmonie du style que par la richesse et la mignardise des détails, l'antiquaire, l'artiste, le chimiste, l'érudit le plus versé dans la symbolique chrétienne, ne pourraient distinguer aujourd'hui ce qui reste du travail primitif et ce qui est dû au patient génie de l'artiste contemporain.

Palais de la Bourse. La Bourse de Paris, successivement établie dans une partie de l'ancien palais Mazarin, dans l'édifice anciennement occupé par le trésor royal, aux Petits-Pères, au Palais-Royal, fut transférée, en 1827, dans le magnifique palais élevé au commerce sur l'emplacement de l'ancien couvent des filles Saint-Thomas. Les travaux, commencés en 1808, furent suspendus en 1814, repris depuis et achevés en 1826.

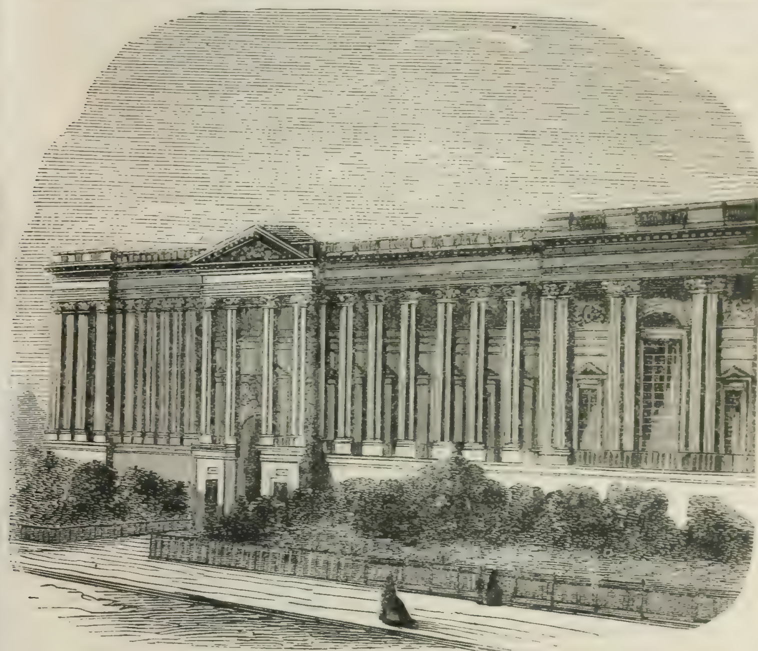
Ce palais, isolé sur ses faces, est élevé sur un soubassement qui le fait dominer sur tous les bâtiments qui l'avoisinent : son plan offre un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres, et la largeur de 41. Son élévation présente un péristyle parfait, et à ses quatre faces une ordonnance de 66 colonnes corinthiennes de 1 mètre de diamètre et de 10 mètres de hauteur sur un soubassement de 8 pieds.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Ce péristyle supporte son entablement et une attique, et forme autour de l'édifice une galerie couverte à laquelle on arrive par deux perrons de 16 marches qui occupent toute la largeur de la face orientale et occidentale. Des bas-reliefs dont les sujets sont relatifs aux opérations du Commerce ornent cette galerie. Sur l'entrée principale on lit cette simple inscription :

BOURSE ET TRIBUNAL DE COMMERCE.

Ce monument, d'une magnifique élégance et d'un aspect imposant, n'a que le défaut de ne pas avoir de caractère déterminé. Il pourrait être aussi bien un temple au vrai Dieu qu'un temple à l'agiotage. La foule qui se pressait dans ces derniers temps à ce temple du dieu de la terre était si grande, qu'on a été obligé d'imposer une légère rétribution aux adeptes. Il serait heureux qu'on se vît forcé d'en faire autant à la porte des temples du Dieu du ciel.



Colonnade du Louvre.

La salle de la Bourse est au rez-de-chaussée et au centre de l'édifice. Elle a une longueur de 116 pieds et 76 de largeur. Cette vaste pièce peut contenir 2,000 personnes; la lumière dont elle est éclairée descend du comble.

Il a été dépensé pour l'érection de ce monument :

Par le gouvernement. .	3,789,586	fr.
Par la ville de Paris. .	2,666,180	»
Par le commerce de Paris.	2,093,426	»
	8,549,192	»

Sur la place où il est situé on a ouvert en 1854 une magnifique rue, la rue de la Banque, dont l'embranchement part de la rue Neuve-des-Petits-Champs et où l'on voit l'hôtel du Timbre, celui de la mairie du IIIe arrondissement, et une très belle caserne, la caserne des Petits-Pères

HÔTEL-DE-VILLE. Depuis longtemps on avait projeté pour ce monument des réparations et des agrandissements qui puissent le rendre digne d'être le palais municipal de la capitale.

En 1801, il reçut des agrandissements

considérables consistant principalement dans la réunion de l'hôpital et de l'église du Saint-Esprit, et dans celle de la communion de l'église Saint-Jean qui fut démolie.

Le 26 mars 1836, le conseil municipal de la ville de Paris adopta un projet de travaux pour isoler et agrandir sur une immense échelle ce grand monument.

A la fin de 1841, les grosses constructions du vaste monument étaient achevées. Trente-cinq maisons avaient été démolies pour lui faire place.

Ainsi restauré, l'Hôtel-de-Ville présente un parallélogramme régulier, un peu plus long que large, ayant vingt-cinq croisées sur chacune des façades tournées de l'est à l'ouest, et dix-neuf sur les façades tournées au nord et au sud. Quatre pavillons à trois étages flanquent les quatre angles. Au milieu des grands côtés s'élèvent deux pavillons intermédiaires, non compris l'ancien belfroi, qui domine la première entrée.

Des corps de bâtiments à deux étages, avec mansardes, unissent les pavillons. Cinq cours irrégulières partagent intérieurement les nombreuses constructions de ce splendide édifice.

En avant de la façade méridionale du côté de la Seine, est un charmant jardin orné de fontaines jaillissantes.

En même temps toutes les niches de la façade du monument ont reçu des statues des magistrats et des grands hommes auxquels la ville de Paris a décerné des honneurs publics. Elles sont au nombre de quarante-trois. Cent niches sont encore à remplir dans les deux cours du Nord et du Midi.

Sur la façade qui regarde la Seine, les piédestaux de l'attique ont également reçu douze statues allégoriques : la Justice, le Commerce, la Peinture, la Musique, la Navigation, la Science, la Police, la Santé, etc.

En 1851, la statue de la Marine, qui, représentée sous la forme masculine d'un fleuve, devait concourir, avec celle de la Seine, à la décoration de l'Hôtel-de-Ville, fut placée sur le couronnement de l'édifice. Ces statues colossales, exécutées en pierre d'une extrême dureté, pesaient 24 milliers. Elles étaient dues au ciseau de M. Cavalier, et les plans du monument restauré, aux dessins de MM. Lesueur et Godde.

A l'intérieur, du côté du midi, sont les grands et petits appartements préfectoraux. Dans le soubassement sont les cuisines ; à l'entresol les petits appartements où loge le préfet. Au premier étage où l'on monte par un magnifique escalier, construit dans le pavillon sud-ouest, sont les grands appartements municipaux communiquant avec les anciens, meublés et décorés avec un luxe inouï. On n'y voit que dorures, peintures, sculptures et tentures ; que lustres et girandoles d'or ; que divans, fauteuils, sophas dorés ou de palissandre. Il y a la salle d'entrée, le salon rouge, le salon bleu, le salon des saisons; la salle à manger est tout en stuc. Les plafonds, les murs et les panneaux sont chargés de peintures exécutées par Hesse, Schopier, Vauchelet, etc.

Le plafond des bas, dans les appartements d'honneur, a été peint par M. Picot. C'est une composition magistrale au milieu de laquelle, sur un trône éclatant de lumière, devant le péristyle d'un temple, est assise la Ville de Paris sous les traits d'une femme. A droite sont : la *Concorde*, le *Commerce*, la *Garde civique*, l'*Armée*, l'*Agriculture*, l'*Industrie* : à gauche l'*Abondance*, la *Paix*, l'*Art médical*, les *Arts intellectuels*, les *Arts laborieux*, l'*Enseignement*. Les deux extrémités du tableau laissent entrevoir des paysages : dans l'un s'élèvent au loin les tours de Notre-Dame, c'est l'ancien Paris ; dans l'autre on aperçoit le sommet de la colonne qui rappelle l'époque glorieuse de l'Empire; c'est le Paris moderne. Dans les airs et formant comme une auréole autour de la ville apparaissent sous un jour affaibli et avec les costumes de leur temps, les grands hommes nés à Paris, et qui ont illustré la France.

En 1854 cette immense restauration d'intérieur et d'extérieur fut complétement terminée. En 1855, et plus tard, l'édilité parisienne put y donner des fêtes avec son luxe réellement féerique à des rois, des reines, des princes impériaux, venus des quatre coins de l'Europe, dans ce Paris qui moins de quarante ans auparavant était au ban des nations.

La place de l'Hôtel-de-Ville a été elle-même agrandie de plus de moitié ; et à droite et à gauche de l'avenue Victoria qui y débouche, sont deux splendides hôtels destinés l'un à remplacer le Parvis-Notre-Dame qui sera démoli pour dégager la place de l'église ; l'autre à être un an-

nexe de l'Hôtel-de-Ville où seront les octrois, la caisse municipale, etc.

Palais et jardin du Luxembourg. Le palais et le jardin du Luxembourg ont eu aussi leur grande part d'agrandissements et d'embellissements.

Depuis Marie de Médicis, cette royale demeure avait été richement dotée d'œuvres d'art plus ou moins remarquables, soit par les propriétaires qui s'y étaient succédé, soit par les divers gouvernements depuis 1789.

Pendant la Révolution ce palais avait été transformé en prison.

En 1795 il devint le *palais Directorial* ;

En 1799, le *palais du Consulat* ;

En 1801, le *palais du Sénat conservateur* ;

En 1814, le *palais de la Chambre des pairs* ;

En 1848, le *palais de la commission du Luxembourg* ;

En 1851, le *palais du Sénat*.

Après la révolution de 1830, il fut question d'agrandir le palais du Luxembourg de tout un corps, sans altérer l'harmonie de ses lignes et le caractère du monument. Cette témérité fut couronnée d'un plein succès. M. de Gisors, architecte du Luxembourg, avait été chargé de ce travail.

Les bâtiments du palais appelé le *Petit-Luxembourg* ont aussi été l'objet à plusieurs reprises d'une restauration spéciale.

En 1622, le cardinal de Richelieu avait fait construire un charmant petit palais qu'il habita quelque temps. Il en fit don ensuite à la duchesse d'Aiguillon sa nièce. Ce palais ayant passé par héritage au prince Henri-Jules de Bourbon, reçut à cette occasion le nom d'*hôtel du Petit-Bourbon*.

La princesse Anne Palatine le choisit pour sa demeure. Cette princesse y fit exécuter des réparations considérables. Elle fit construire le délicieux petit cloître situé entre l'hôtel et l'orangerie.

En 1720, la Société des Arts, fondée sous la protection de Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, tenait ses séances au Petit-Luxembourg. Sous le Directoire quatre de ses membres habitaient ce palais.

Bonaparte l'habita pendant les six premiers mois de son consulat. Le frère de l'empereur Joseph et la reine d'Espagne l'occupèrent successivement.

En 1852, il devint la demeure officielle de l'ex-roi de Westphalie, le prince Jérôme Bonaparte, président du Sénat.

Lorsque le Petit-Luxembourg était occupé par la princesse Anne Palatine de Bavière, des augmentations considérables furent faites à ce palais, sous la direction de Germain Boffraud, son architecte, qui construisit le cloître subsistant aujourd'hui entre les bâtiments d'habitation et l'orangerie. Ce cloître, formé par des arcades surbaissées, offre un curieux spécimen de l'architecture capricieuse et tourmentée de cette époque. En 1851, il fut l'objet d'une restauration complète. On y ajouta quelques appendices construits dans le style de la Renaissance et qui sont d'assez bon goût. Ces constructions nouvelles s'élèvent sur un terrain de l'ancienne chapelle de la congrégation des dames bénédictines du Calvaire, fondée par le fameux père Joseph du Tremblay, capucin, et dotée par la reine-mère Marie de Médicis.

Le portail de cette chapelle, qui faisait saillie en dehors de l'alignement de la rue de Vaugirard, fut démoli il y a quelques années pierre à pierre, et reconstruit selon l'alignement nouveau de cette voie publique.

En 1834, dans les bâtiments de l'ancienne congrégation des Bénédictines du Calvaire, on établit une prison pour les accusés politiques renvoyés devant la juridiction exceptionnelle de la cour des pairs. Quelques jours après la révolution de 1848, le Gouvernement provisoire fit procéder à la démolition de cette prison, et la chapelle, dont peu de personnes connaissaient l'existence, éprouva le même sort. Cette chapelle, dont il ne reste plus que quelques fragments de sculpture, possédait des fresques curieuses ainsi que plusieurs peintures de Philippe de Champagne. La Commission des monuments historiques, ayant visité ces fresques, les jugea dignes d'être complétement restaurées et soigneusement conservées comme modèle de peinture murale.

Quant au jardin attenant au palais, il est devenu le plus magnifique de Paris par les œuvres d'art qui y ont été accumulées, par les embellissements dont on l'a décoré et les accroissements successifs dont il a été l'objet.

Palais de l'Élysée-Bourbon. Ce pa-

lais, qui n'a cessé d'être embelli depuis soixante ans environ qu'il est devenu propriété nationale, a eu d'étranges vicissitudes. Bâti en 1718 par le comte d'Evreux, il avait porté le nom d'*hôtel d'Evreux*. Acheté par une des maîtresses de Louis XV, madame de Pompadour, et conservé par elle jusqu'à sa mort en 1764, il passa au financier Beaujon qui le vendit à Louis XVI. Il fut alors nommé l'*Elysée-Bourbon*. Devenu propriété nationale sous la république de 1792, il changea de nom encore sans recevoir d'affectation. Sous l'Empire, le roi de Naples Murat en fit l'acquisition. Sous la Restauration, en vertu de la loi de spoliation du 12 janvier 1816, le domaine de l'Etat s'en empara sans tenir compte des droits de la famille Murat. Après la révolution de 1830, la loi qui fixa la liste civile de Louis-Philippe l'affecta à la résidence de la reine Marie-Amélie, dans le cas où elle survivrait au roi son époux. Ce palais, qui avait repris le nom d'Elysée-Bourbon, devint alors un lieu de généreuse hospitalité pour les voyageurs princiers. Mais la plus remarquable de ses vicissitudes, ce fut dans ce palais que le 24 juin 1815, après Waterloo, descendit Napoléon Ier; ce fut sa dernière demeure avant de partir pour le lieu d'exil, et ce fut la première habitation de celui de ses héritiers que les suffrages du peuples devaient 35 ans après appeler au pouvoir et qui devait ensuite régner sous le nom de Napoléon III.

Parmi les édifices construits à Paris pendant la première moitié du XVIIIe siècle, ce palais, dont le plan est très heureux et la disposition intérieure très remarquable, jouit avec raison d'une sorte de réputation. Il a cela de particulier que tous les travaux qui y ont été faits successivement, loin de le déformer comme c'est l'ordinaire, n'ont servi qu'à l'embellir.

Gares des chemins de fer. — Chemin de fer souterrain. Depuis 1835, huit gares de chemins de fer ont été construites à Paris ; sept sont terminées, une est en voie d'exécution.

Les sept gares terminées sont celles du *chemin de fer de Rouen*, de *Saint-Germain à Versailles*, du *Nord*, de *Strasbourg*, de *Lyon*, d'*Orléans*, de *Sceaux*, de l'*Ouest*.

La *gare du chemin de fer de Vincennes et Saint-Maur* est en voie de construction.

La *gare du chemin de fer de Rouen* fut la première construite. Elle le fut d'abord sur la place de l'Europe pour le chemin de fer de Saint-Germain. Aujourd'hui cette gare multiple, située rue Saint-Lazare, sert à l'exploitation de quatre chemins de courte distance, Saint-Germain, Versailles, Argenteuil, Auteuil, et à deux grandes lignes, Rouen et l'Ouest. Les bâtiments d'administration, gares, halles, cours, voies principales et de croisement, terrains vagues, etc., occupent ensemble une superficie de 43,000 mètres.

La *gare du chemin de fer du Nord*, construite d'abord au compte de l'Etat, fut augmentée par l'administration après concession. Elle a aujourd'hui avec ses appartenances une étendue de 44,000 mètres.

La *gare du chemin de fer de Strasbourg*, l'un des édifices les plus remarquables de ce genre et l'une des têtes aujourd'hui du boulevard de Sébastopol, se distingue par son aspect monumental et ses beaux détails d'exécution. Inaugurée dès 1849, elle ne fut entièrement terminée qu'en 1852. Son étendue est de 52,000 mètres.

La *gare du chemin de fer de Lyon* présente plus d'étendue. Elle occupe une superficie de 60,000 mètres. Assise sur un terrain élevé, elle a nécessité des travaux de remblais et de soutènement à 6 et 8 mètres de hauteur. Elle n'a été achevée qu'en 1852.

La *gare du chemin de fer d'Orléans*, commencée en 1835, a subi depuis de nombreuses modifications. Elle occupe une superficie de 46,000 mètres.

Le *petit chemin de fer de Sceaux* est en dehors des murs d'octroi à la barrière d'Enfer. Sa gare couvre un espace de 9,000 mètres.

Celle du *chemin de fer de l'Ouest*, la dernière construite, a nécessité, comme celle de Lyon, de grands travaux de remblais et de soutènement. Son étendue est de 24,000. mètres.

A cela il faut joindre le *chemin de fer* dit de *ceinture* qui, dans l'enceinte des fortifications, peut desservir à la fois les principales gares pour le transport des marchandises et quelques barrières depuis Auteuil jusqu'à la gare du chemin de fer de Rouen.

A l'intérieur de Paris il ne reste maintenant à terminer que la gare du chemin

de fer de Vincennes et Saint-Maur qui doit se rattacher à la ligne de Mulhouse.

A ce système de voies ferrées en pleine activité qui, de Paris, vont sillonner la France entière d'une mer à l'autre et du Rhin aux Pyrénées, se rattachait un projet de voie ferrée spécial à Paris, qui devait changer l'aspect de la capitale et donner à la locomotion des personnes et au transport des choses leur caractère normal : c'était la création de voies souterraines projetées, mais non encore exécutées.

Le projet comprend six lignes principales :

La 1re, de la Madeleine à la Bastille par les boulevards:

La 2e, du chemin de fer de Rouen aux halles par le boulevard des Italiens et la rue Montmartre;

La 3e, du bassin de la Villette à la rue de Rivoli par le boulevard de Strasbourg;

La 4e, de Bercy à la place de la Concorde par les rues de Lyon, Saint-Antoine et Rivoli;

La 5e, de la gare du chemin de fer de l'Ouest avec embranchement sur la gare du chemin de fer de Sceaux aux halles;

La 6e enfin, de la gare du chemin de fer d'Orléans venant s'embrancher sur la ligne précédente à la hauteur ou plutôt dans la profondeur du carrefour Bussy.

Ces six lignes auraient formé un parcours souterrain de 28 kilomètres environ. Elles seraient desservies par 41 stations, et leurs constructions, en y comprenant toutes les dépenses d'indemnité de terrain, auraient coûté d'après les auteurs du projet 64 millions de francs.

Ces galeries souterraines auraient été éclairées *a giorno* et auraient parcouru tous les quartiers de Paris. Les trains des voyageurs n'y auraient pas été remorqués par des locomotives, mais attirés par des machines fixes, ce qui aurait débarrassé les souterrains de toute fumée et permis d'y établir un système de ventilation à l'air chaud ou à l'air froid suivant les exigences de la température.

A ce temps de merveilles monumentales où rien ne saurait plus étonner, si jamais ce plan passe de l'état de projet à l'état d'exécution, on pourra se rendre en quelques minutes, de la Madeleine, par exemple, au chemin de fer de Lyon ou d'Orléans, beaucoup plus agréablement qu'on ne s'y rend aujourd'hui en voiture à travers un dédale de rues et des milliers d'obstacles.

Bien plus, jamais l'admirable invention des railways n'aura reçu une application plus profitable aux intérêts d'une grande métropole. Cette voie souterraine mettant les halles centrales en communication avec tous les marchés *extra muros*, les habitants de Paris verront abonder dans leurs murs les produits des campagnes environnantes à trente lieues à la ronde, sans se douter des moyens de transport employés pour les leur obtenir.

Grâce à la féerie industrielle, la dévorante Babylone pourra satisfaire discrètement tous ses appétits. N'ayant plus dans ses rues l'encombrement que causent les produits alimentaires des marchés, elle pourra rester toujours en grande tenue de reine, toujours belle, toujours splendide, toujours cachant dans les méandres de ses canaux souterrains le va-et-vient de ses alimentations quotidiennes et de ses exutoires de toutes sortes.

FORTIFICATIONS DE PARIS. Un travail plus gigantesque encore que celui du chemin de fer souterrain qui n'est qu'en projet a été exécuté à Paris : ce sont les fortifications, ce travail cyclopéen que quatre années ont vu commencer et finir.

Avant 1789 Paris avait vu successivement démolir ses anciennes portes gothiques, transformer en boulevards ses remparts et ses fortifications du XIVe siècle. On ne lui avait laissé pour limite que de grosses murailles de terre, et çà et là des cloisons de planches ou de faibles palissades. Cet état de choses devait nécessairement favoriser la contrebande. Aussi vers 1784, sous l'administration de Calonne, les fermiers généraux obtinrent-ils de ce ministre d'enfermer la ville et ses vastes faubourgs dans un mur d'enceinte qui fut achevé en 1787 et qui reliait entre eux tous ces petits monuments d'un style original et bizarre, appelés *barrières*, dus au talent de l'architecte Doux et dont la construction avait coûté 35 millions.

En 1791, les droits des fermes ayant été abolis, le mur d'enceinte et les barrières étaient devenus inutiles.

En 1793, il fut sérieusement question de les démolir; mais la Convention nationale prit sous sa protection les monuments-barrières, et par un décret du 13 messidor an II, les classa au nombre des monuments publics.

Le 29 ventôse an XII, tous les droits d'octroi ayant été rétablis et réglementés, l'Etat céda à la ville de Paris les barrières et murailles d'enceinte qui forment sa clôture, et peu après ce mur fut successivement réparé et consolidé sur plusieurs points.

Tout cela n'était fait qu'en vue de la contrebande et ne constituait pas un système de fortifications.

Avant Napoléon Ier, on n'imaginait pas que, dans les guerres d'invasion, ce grand capitaine trouverait moyen de braver et de franchir les places fortes. Vauban, lorsque la Flandre eut été réunie à la France, couvrit nos frontières du nord d'un triple rang de places fortes, et à l'abri des remparts de Lille, de Valenciennes, de Metz, de Maubeuge, Paris s'étendit imprudemment hors des siens et ne soupçonna le danger de son imprudence qu'en 1792 lorsque l'Europe entière eut déclaré la guerre à la Révolution.

Alors seulement on commença à fortifier Paris. Quand la Champagne fut envahie, quand le roi de Prusse eut pris Verdun, on éleva quelques fortifications au pied de Montmartre et dans la plaine Saint-Denis. Dans un accès de zèle patriotique les citoyens de chaque section sortaient à tour de rôle de Paris pour y travailler; l'Assemblée nationale encourageait ces travaux et chaque jour une députation de quinze membres venait y assister.

Après la victoire de Valmy le bruit du canon prussien s'étant éloigné, les craintes se dissipèrent, le zèle se ralentit, et les travaux furent abandonnés.

Napoléon parut. Dix-sept ans de conquêtes assirent Paris au milieu d'un camp immense qui embrassait presque toute l'Europe occidentale, et la capitale de la France eut ses grandes gardes rayonnant du Tage à la Vistule, de l'Elbe à l'Adriatique, les quatre angles des conquêtes du grand empereur.

A des succès inouïs succédèrent des revers plus inouïs encore. Napoléon avait appris à ses ennemis le secret de ses conquêtes. Il était entré dans toutes les capitales de l'Europe continentale sans tenir compte des places fortes qu'il laissait derrière lui. En 1814 et 1815 l'Europe se leva en armes et Paris fut deux fois envahi. Cet exemple prouva que le gage le plus sûr de l'indépendance de la France, de l'autorité avec laquelle elle pouvait désormais faire entendre sa voix, était Paris à l'abri d'un coup de main. C'était l'opinion de Napoléon, c'était celle de Vauban. En 1840 on l'adopta et le système de fortifications fut résolu.

Ce ne fut pas sans peine et la postérité se fera difficilement une idée de ce qui fut amoncelé de plates inepties dans les journaux et dans les discours des Chambres pour empêcher les fortifications de Paris. On sembla ne pas tenir compte du fait le plus rationnel et le plus logique, savoir : que la France étant le champion le plus avancé de la cause du progrès et de la liberté du monde, et Paris le cœur de cette cause, du jour où l'Europe réactionnaire se croirait assez forte pour l'attaquer ouvertement, mettre le cœur à l'abri de ses attaques, c'était en quelque sorte sauver la cause. On peut cependant douter, soit dit en passant, que ce soit dans ce but que M. Thiers, ministre de Louis-Philippe, ait assuré l'exécution des fortifications, ce qui, du reste, n'ôte rien à l'importance capitale de la mesure.

Le projet adopté fut celui-ci : autour de Paris une enceinte continue et terrassée de 10 mètres au moins d'élévation d'escarpement, bastionnée avec fossé en avant et glacis couvrant le mur d'escarpe des coups éloignés de l'artillerie ennemie, puis fortifier les principales positions stratégiques qui défendent les abords de Paris, tels que Saint-Denis, Charenton, le mont Valérien, Garches, Meudon, Fontenay, tout le plateau de Nogent-sur-Marne à Romainville, etc.

Ces forts détachés sont au nombre de seize.

L'enceinte continue a 94 points de développements; Metz, une des plus fortes places de France, n'en a que vingt. Elle englobe dans son pourtour une superficie de 258,000,000 de mètres.

Quatre ans, de 1840 à 1844, suffirent pour faire ces gigantesques travaux auxquels ont été consacrés plus de 140 millions de francs.

Musées. La riche collection de monuments d'art rassemblés au Louvre se composait de deux musées : 1° le *Musée des antiques* divisé en deux classes, l'une pour les ouvrages de sculpture antiques, l'autre pour les productions des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, seulement formée depuis 1824 avec une grande partie des objets

d'art que contenait l'ancien musée des Petits-Augustins; 2° le *Musée des écoles italienne, flamande et française*, divisé en neuf parties, faisant saillie sur la voûte et occupant la grande galerie du Louvre de 444 mètres de longueur sur 10 de largeur.

Depuis quelques années ces monuments d'art se sont accrus d'une manière considérable et l'on compte aujourd'hui au Louvre onze musées nouveaux.

1° Musée anglais;
2° Musée egyptien;
3° Musée de la Renaissance;
4° Musée espagnol;
5° Musée naval;
6° Musée des dessins;
7° Musée des antiquités mexicaines;
8° Musée des antiquités assyriennes;
9° Musée des antiquités américaines;
10° Musée des antiquités égyptiennes;
11° Musée impérial et royal.

Le *Musée anglais* provient d'une collection léguée au roi Louis-Philippe en 1838, par le chevalier Standish. La salle contient environ 200 tableaux des écoles française, flamande, italienne, espagnole. Il porta d'abord le nom de son donateur *Musée Standish*. Le nom de *Musée anglais* a prévalu, ce qui manque à la fois de justesse et de justice.

Le *Musée égyptien* a été ouvert le 4 novembre 1827. Il contient les antiquités grecques, romaines et égyptiennes. Il se compose de neuf salles de plain-pied, décorées de peintures communiquant entre elles par de larges ouvertures ornées de pilastres coniques, surmontées d'une archivolte.

Les quatre dernières salles renferment des antiquités grecques et romaines, et entre autres beaucoup d'objets trouvés dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéia.

La partie égyptienne comprend cinq salles. Là sont réunis des objets de toute nature pouvant peut-être un jour fournir à la science assez d'éléments pour jeter quelque lueur sur cette antique civilisation égyptienne.

Outre un grand nombre de manuscrits en *papyrus* écrits la plupart en écritures hiéroglyphiques, ce musée a une division consacrée aux momies et à tous les objets relatifs à l'embaumement des corps humains. Une autre est consacrée aux images des divinités égyptiennes, statuettes et figurines, sorte d'amulettes objet d'un culte privé qui y sont classées suivant le rang de chacune d'elles dans le système théogonique.

Des figurines représentant des rois égyptiens, des scarabées portant des images ou des légendes de plusieurs princes; des contrats originaux datés du règne des rois grecs d'Egypte, des statuettes représentant des membres des diverses castes égyptiennes; des instruments du culte, des objets d'habillement, de parure, etc., forment une autre section.

Le *Musée de la Renaissance*. Ce musée se compose de neuf grandes salles décorées de plafonds et de voussures. Il renferme divers meubles curieux et des objets d'art fabriqués au moyen âge. Il contient aussi une assez grande quantité de tableaux de grands maîtres.

En 1851, cinq salles dans lesquelles étaient réunis les chefs-d'œuvre de la sculpture furent ouvertes au public. Ces salles portent le nom des cinq plus illustres sculpteurs des XVIe et XVIIe siècles. Ce sont, par ordre chronologique, ceux de Michel Colomb, Jean de Douai dit de Bologne, Jean Goujon, Auguier et Francheville.

On peut y admirer des produits de cet art depuis 1505 jusqu'en 1670. Les œuvres d'artistes aussi illustres à différents titres enrichissent également ces nouvelles galeries. Telles sont celles de Michel-Ange, Germain Pilon, Jean Cousin, Paul Ponce, Barthélemy Prieur, Sarrazin, de Marsy, etc. Une salle est consacrée aux émaux, aux majolicos, aux faïences et autres curieux produits du XVIe siècle.

Musée espagnol. Ce musée, ouvert au public en 1837, contient plus de 400 tableaux de maîtres espagnols et 50 tableaux de maîtres étrangers à l'Espagne et appartenant aux écoles allemande, hollandaise et italienne.

Parmi les tableaux de maîtres de l'école espagnole, on compte 80 ouvrages de Zurbaran, 40 de Murillo, 25 de Ribera dit l'Espagnolet, 18 de Vélasquez de Silva, etc. Parmi ceux appartenant aux écoles étrangères, on voit des peintures d'Albert Durer, de Van-Dick, du Titien, d'André del Sarte, de Gaspard de Crayer, de Sébastien del Piombo, etc., etc.

Musée naval. Ce musée qui se compose de douze salles est riche et curieux. Il renferme des modèles de toutes les espèces de navires de guerre, d'un 48e de la grandeur naturelle; des machines à l'u-

sage des vaisseaux, des plans en relief des ports et arsenaux maritimes, forges, usines, ateliers, etc. Dans des armoires vitrées on y voit aussi une grande quantité d'objets de toute espèce fabriqués chez les peuplades des îles de la mer du Sud, des mers de l'Inde, de la côte d'Afrique, de l'Islande, du Groënland, du Canada, etc.

Musée des dessins des grands maîtres. Ce musée renferme plus de 1,300 dessins appartenant aux écoles d'Italie, française, allemande, flamande, hollandaise et même espagnole. Il se compose de 11 salles. Dans les unes sont des dessins, pastels, esquisses, etc., de Lagneau, Nanteuil, Bellangé, Dupré, Mellan, Dumoustier, Rosalba, Carriera, Chardin, Guyart, Joseph Vien, Quantin de la Tour, Ducreux, Raphaël, Corrége, Dominiquin, Carrache, Giorgione, Titien, etc.

Dans d'autres sont exposés des dessins de Prudhon, Géricault, Granet, Gros, Gérard, Girodet, Isabey, Guérin, et l'ébauche du fameux *serment du jeu de Paume*, par David, tableau qui n'a jamais été achevé. On y voit aussi des dessins persans et chinois et une salle où sont les costumes de l'empire par Isabey.

Les musées d'*antiquités égyptiennes* et *assyriennes* sont une collection assez restreinte, unique cependant dans le monde, et ces rares débris de civilisations éteintes laissent dans l'âme une impression pénible.

La collection d'*antiquités américaines* est plus importante : ce sont des vases, des figurines, des étoffes, des armes découvertes dans les anciens tombeaux du Pérou. Dans cette collection, il y a un certain nombre de vases appartenant à l'époque la plus reculée de la civilisation américaine. Par leur fabrication et la couleur des ornements dont ils sont décorés, ils ressemblent aux vases que l'on trouve dans les sépultures étrusques des environs de Viterbe.

Ces divers musées furent ouverts ou réorganisés en 1851.

L'année 1852 ajouta sa page à ces belles pages d'art. Le 15 janvier un décret de Louis-Napoléon, président de la République, créa sous le titre de *Musée impérial et royal* un nouveau musée destiné à recevoir les objets ayant servi à l'usage personnel des différents souverains qui avaient régné sur la France.

A l'instar de ce qui avait été pratiqué dans plusieurs capitales de l'Europe, un dépôt commun et public devait réunir ces objets, qui avaient à tirer leur valeur, non de l'intérêt artistique qui s'y attachait, mais d'un souvenir historique qui rappelait leur présence.

Parmi les objets réunis figurent les insignes de Childéric; le fauteuil de Dagobert; les insignes, la main de justice, les éperons de Charlemagne; les bijoux de plusieurs rois, ses successeurs; les tentures de la chapelle du Saint-Esprit d'Henri III; l'épée que François Ier rendit à la bataille de Pavie; celle d'Henri II, d'Henri IV; l'arbalète de Catherine de Médicis, que l'on devrait bien marquer d'un signe particulier, pour rappeler à tout le monde la reine qui fut à la fois la honte et le fléau de la France ; une épée, travail d'art précieux, ayant appartenu à Louis XVI ; l'épée de la religion de Malte, donnée à Napoléon Ier, son manteau impérial; la table sur laquelle Louis XVIII écrivit la Charte; la décoration du sacre de Charles X; mille autres objets encore qui sont incontestablement mieux placés dans un musée spécial, que déposés comme ils l'avaient été jusqu'alors dans quelque coin du garde-meuble de la couronne.

Musée de Cluny et palais des Thermes. Il manquait à la France artistique un musée du moyen âge : un simple particulier, M. Dusommerard, en avait rassemblé à grands frais et à grand'-peine les éléments dans l'ancien hôtel des abbés de Cluny, rue des Mathurins-Saint-Jacques. En 1844, l'Etat fit l'acquisition de ce musée, qui, ouvert la même année au public, combla une regrettable lacune. Alors l'œil du visiteur put parcourir cette belle et riche collection de mille objets usuels, qui firent la joie et la richesse de nos pères, meubles, bahuts, tentures, armes admirables, faïences de Bernard de Palissy, ouvrages d'ivoire d'un fini précieux, etc.

Ce musé, placée dans le monument du moyen âge le plus élégant et le plus complet qui reste à Paris, est dans l'hôtel qui fut au XIVe siècle la résidence des fameux abbés de Cluny. Pierre de Chartres, abbé de Cluny, le fit bâtir sur une partie du palais des Thermes qu'il avait achetée. De là cette curieuse singularité d'architecture du moyen âge implantée sur des murs de maçonnerie romaine qui se trouve en plusieurs endroits de cet hôtel.

La légèreté, la coquetterie des sculptures, les décorations variées des fenêtres et des mansardes, le travail précieux, l'aspect élégant et pittoresque des ornementations, le travail délicat et souvent aventureux des détails, font de ce joli monument un type tout spécial des dernières inspirations du gothique et des premières de la Renaissance.

La chapelle du genre gothique nous offre une construction aussi remarquable que singulière : à un seul pilier de forme octogone élevé au milieu, viennent aboutir toutes les arêtes de la voûte surchargée de sculptures.

En 1854, la formation d'une grande place pour l'ouverture de la rue des Ecoles, en 1857 l'ouverture des boulevards Sébastopol et Saint-Germain, ont totalement dégagé l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes des petites rues qui les entouraient, et des vieilles maisons qui les obstruaient.

Ces deux monuments, l'un le plus complet du moyen âge qui reste à Paris, l'autre l'ancien palais des Césars, le seul dont Paris puisse se glorifier pour répandre quelque jour sur son antiquité, placés à l'angle des deux boulevards Sébastopol et Saint-Germain, vont se trouver, par suite des travaux qui s'y poursuivent, entièrement isolés. Entourés de deux squares, l'un au nord et l'autre au midi, ils seront un des plus curieux embellissements de la rive gauche du Paris reconstruit.

En octobre 1857, l'hôtel de Cluny a été en outre agrandi d'une aile de bâtiment élevé d'un étage, donnant sur la rue des Mathurins-Saint-Jacques du côté du midi et sur le square du palais des Thermes au couchant. Cette construction permettra au musée de Cluny de s'étendre.

Palais des Beaux-Arts, ancien musée des monuments français. Le palais des Beaux-Arts est situé rue des Petits-Augustins, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Augustins.

En 1791, lors de la suppression des couvents, la commission des monuments arrêta que le couvent des Petits-Augustins servirait de dépôt aux divers objets d'art qu'on avait enlevés des églises. Le 1er septembre 1793, ce dépôt fut ouvert au public sous le nom de *Musée des monuments français*.

Quatre à cinq cents monuments monarchiques formaient cette collection. On les classa chronologiquement dans huit salles construites elles-mêmes de débris d'anciens monuments. Dans les trois cours de l'édifice on voyait les façades principales des châteaux d'Anet et de Gaillon, les façades de portes, de balcons et d'autres décorations historiques. En sortant des cours on entrait dans un jardin dessiné et planté en façon d'Élysée. Là dans des sarcophages de forme antique posés sur des pelouses d'un gazon toujours vert, sous des peupliers et des platanes, reposaient ombragés par des lauriers, des cyprès, des myrtes, des rosiers, les restes d'Héloïse et d'Abailard, de Descartes, de Turenne, de La Fontaine, de Boileau, de Mabillon, etc. Il y avait dans l'idée de cette réunion un sentiment de piété nationale élevé qui eût fait de ce lieu ainsi approprié à cette destination un de ces monuments uniques dans le monde qui parlent à la fois à l'âme et à l'imagination. En 1816, la Restauration, qui ne comprenait rien et qui ne respectait rien, eut l'idée sauvage de détruire ce musée des monuments français et de ce précieux et magnifique dépôt, dispersé çà et là ou brisé dans le transport, il ne resta rien ou presque rien.

En 1819, on commença sur cet emplacement l'école ou palais des Beaux-Arts, spécialement destiné à l'enseignement de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure. Entrepris d'abord sur un plan beaucoup trop restreint, il fut continué en 1833 sur un plan plus vaste, qui permit d'en faire un lieu central où la réunion des modèles les plus précieux et les plus propres à faciliter les travaux des élèves, leur offrit constamment les meilleurs guides dans les diverses directions que chacun d'eux doit suivre. Depuis lors on n'a cessé de l'embellir, et par des améliorations successives magnifiquement appropriées à ses destinations artistiques diverses, ce palais est devenu l'un des monuments de Paris les plus curieux et les plus dignes d'être visités.

On connaît l'origine bizarre de l'emplacement sur lequel il a été bâti. Par suite de l'assassinat de son favori dans l'hôtel de Sens, la reine Marguerite de Valois, femme de Henri IV, avait fait bâtir en ce lieu un palais et une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Losanges. Elle fit desservir cette chapelle par des carmes déchaussés auxquels elle donna une maison,

un jardin et 6,000 livres de rente, à la seule condition de chanter des cantiques *sur des airs faits par son ordre.* Soit qu'ils n'aimassent pas la musique, soit toute autre cause, ces moines s'obstinèrent à psalmodier sans vouloir chanter sur les airs faits par ordre de la reine. Celle-ci, outré de leur peu de reconnaissance, les chassa, et en 1612 mit à leur place des augustins, qui, ayant chanté sur tous les tons qu'il lui plut, restèrent là jusqu'à la suppression des couvents en 1791.

Palais du quai d'Orsay. — Macadamisage des boulevards intérieurs. — Trottoirs. — Télégraphie électrique. — Eclairage au gaz. — Jardin des Plantes. — Canalisation du petit bras de la Seine. — Ecole militaire et Champ-de-Mars. — Ponts. — Fontaines. — Prisons. — Casernes, etc. Pendant cette XIXe période Paris a été en outre l'objet de prodigieux embellissements soit partiels, soit généraux. Peut-être aurons-nous occasion d'en parler plus loin; mais resserré que nous sommes par l'espace qui nous est limité, nous ne pouvons en attendant que les mentionner ici. Tels sont :

Les *deux palais du quai d'Orsay*, l'un occupé par la Cour des comptes et le conseil d Etat, l'autre par le Ministère des affaires étrangères;

Le *macadamisage* et l'*empierrement* des boulevards intérieurs et des grandes voies de communication;

La *télégraphie électrique* appliquée à Paris pour la transmission des nouvelles et des ordres;

L'*éclairage au gaz* substitué partout dans les rues et les magasins à l'éclairage à l'huile;

Le *Jardin des Plantes* agrandi et embelli;

La *canalisation du petit bras de la Seine* commencée en 1847, terminée en 1851;

L'*Ecole militaire et le Champ-de-Mars* considérablement agrandis;

De nouveaux *ponts* jetés sur la Seine, d'autres reconstruits; de nouvelles *casernes* construites, les casernes *Napoléon*, de la *garde municipale* derrière l'Hôtel-de-Ville, la caserne du Château-d'Eau et d'autres; de nouvelles prisons construites, celles de *Clichy*, *Mazas*, de la *Roquette*, des *Jeunes-Prévenus*, etc. ; des fontaines monumentales, du *Château-d'Eau*, de la place de la *Concorde*, de la place *Louvois*, du rond-point des *Champs-Elysées*, du carrefour *Gaillon*, de *Molière*, de la place *Saint-Sulpice*, de *Cuvier*, etc., ont ajouté de nouveaux monuments à ceux dont pouvait s'enorgueillir Paris; mais tous ces travaux n'approchent pas de ceux exécutés de 1852 à 1858 sur l'échelle la plus immense dont les annales du monde fassent mention.

Nous leur consacrerons une notice spéciale.

Aperçu de l'ensemble des travaux, embellissements et démolitions que la ville de Paris a été amenée a faire depuis la révolution de février 1848.

L'histoire du monde n'offre pas d'exemple des travaux prodigieux exécutés à Paris en quelques années. On a vu des capitales rebâties et transformées après quelque grand bouleversement : Londres après son incendie de 1666; Lisbonne après sa destruction par un tremblement de terre en 1531; Copenhague après son bombardement par les Anglais en 1801; Moscou après son embrasement de 1812; mais jamais, à nulle époque, sans aucune de ces nécessités impérieuses qui forcent à rebâtir une capitale, l'œil de l'homme n'aura vu transformation pareille à celle que nous offre aujourd'hui Paris.

Un seul exemple peut-être en existe-t-il dans le vieux monde si l'on veut prendre à la lettre ce mot d'Auguste : *J'ai trouvé Rome de pierre, je la laisse de marbre.* Ce mot n'est-il qu'une flagornerie de l'histoire? c'est possible. Appliqué au Paris du XIXe siècle et à Napoléon III, il devient une vérité.

L'immensité des travaux exécutés à Paris depuis 1848 fait de cette page historique de cette capitale l'une des plus intéressantes et des plus curieuses.

Le percement et le prolongement de la rue de Rivoli, l'achèvement du Louvre, la régularisation de la place du Palais-Royal, le nivellement de la place du Carrousel, l'agrandissement de la place de Grève, la construction des deux casernes Napoléon et du Génie derrière cette place, le dégagement de la place du Châtelet, l'isolement de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, l'ouverture de l'avenue Victoria, avaient nécessité la démolition du vieux Paris sur une ligne parallèle à la

Seine qui s'étendait des Tuileries au centre de la rue Saint-Antoine et qui, sur quelques points, atteignait une grande largeur.

Dans ce vaste emplacement que devait niveler le marteau du démolisseur, d'élégantes et somptueuses constructions devaient peu à peu remplacer de hautes lignes de maisons bordant des rues étroites et boueuses, tortueux méandres où s'étaient passés des drames plus ou moins connus, plus ou moins oubliés, et qui, la plupart, ajouteraient de curieuses teintes à la physionomie du vieux Paris.

Il en était de même des démolitions nécessitées pour la construction des halles centrales, la rectification des rues qui devaient y aboutir, le boulevard Sébastopol sur la rive droite et la rive gauche, l'isolement de l'hôtel de Cluny et du palais des Thermes, l'ouverture de la rue des Ecoles et du boulevard Saint-Germain et d'autres grandes voies de communication, sur les deux rives. La Cité, ce vieux berceau de Paris, avait elle-même été transformée presque en entier par le percement de la rue de Constantine, le dégagement des abords du Palais de Justice, l'élargissement de la rue de la Cité, la démolition de l'îlot de maisons du Marché-Neuf, etc., etc.

Dans cet ensemble de démolitions récentes, 157 rues, des halles, des marchés, des places avaient disparu ou allaient disparaître, en tout ou en partie, soit pour en percer sur leur emplacement de nouvelles, soit pour rectifier l'alignement des anciennes.

Des grands souvenirs, des histoires du passé étaient écrits sous ces monceaux de pierres. La vie des temps y était empreinte. Il serait intéressant, instructif et curieux à la fois de faire défiler devant les yeux du lecteur ces hommes et ces choses d'autrefois, générations parisiennes éteintes qui ont vivifié le sol sur lequel se meut la génération présente appelée à la vivifier à son tour pour les générations futures. Une course à travers ces immenses bouleversements, en réveillant tant de souvenirs, offrirait mille sortes d'attraits; mais l'espace nous manque et nous ne pouvons que classer ici les grands traits qui caractérisent cette période remarquable de l'histoire archéologique et monumentale de Paris.

Un mot d'abord sur l'ensemble des travaux des embellissements et démolitions que la ville de Paris a été successivement amenée à faire depuis la révolution de février 1848.

Lorsque éclata la révolution de 1848, un quartier populeux était bâti aux abords du Louvre entre la place du Carrousel et ce qu'on appelait alors la *place du Musée*. Sur la place même du Carrousel, l'hôtel de Nantes, les Ecuries-Royales, le Château-d'Eau, la rue du Doyenné, la rue Saint-Thomas-du-Louvre, etc., encombraient l'espace aujourd'hui libre et couvert par les magnifiques constructions qui relient le Louvre aux Tuileries.

A cette époque deux décrets du gouvernement provisoire, des 24 mars et 3 mai 1848, ordonnèrent l'achèvement du Louvre et la prolongation de la rue de Rivoli depuis l'Oratoire jusqu'à la rue Saint-Antoine.

Ces deux décrets ne furent pas exécutés, et le percement de la rue de Rivoli ne commença qu'en vertu de la loi votée le 4 octobre 1849 par l'Assemblée constituante.

Aux termes de cette loi la rue devait être continuée depuis la rue de Rohan jusqu'à la rue de la Bibliothèque. On devait en même temps élargir les abords du Louvre, dégager la place du Carrousel, et enfin arrêter le système des arcades uniformes au coin de la rue de l'Echelle.

Cette première partie de l'opération était faite pour deux tiers au compte de l'Etat et pour un tiers au compte de la ville, qui devait pourvoir à cette dépense avec ses ressources ordinaires.

Bientôt après, une loi du 4 août 1851 autorisa la ville à emprunter 50 millions pour prolonger la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel-de-Ville et pour achever les Halles centrales.

L'Etat ne donnait cette fois aucune subvention. Il se contentait d'exempter d'impôt pendant vingt ans les maisons qui seraient construites en façade sur la rue prolongée. Mais la rue de Rivoli avec ses 22 mètres de largeur ne pouvait avoir pour affluents les ignobles ruelles des quartiers des Bourdonnais et des Arcis. Aussi le gouvernement sentit bientôt la nécessité d'ouvrir de nouveaux débouchés aux abords de cette magnifique voie. Deux décrets, du 26 juillet 1852 et 12 février 1853, ordonnèrent l'élargissement de la rue Saint-Martin, le dégagement de la tour

Saint-Jacques-la-Boucherie, et de l'Hôtel-de-Ville, le nivellement du quartier Saint-Martin, etc., etc.

Une subvention de 1,500,000 francs fut accordée à la Ville pour ces diverses opérations.

Dans l'intervalle un décret, du 23 décembre 1852, ordonna l'achèvement de la rue nouvelle entre la rue de la Bibliothèque et la rue des Poulies, en même temps que la continuation des Arcades depuis le passage Delorme et en retour sur la place du Palais-Royal.

Ce n'est pas tout, un dernier décret du 15 novembre 1853 ordonna l'élargissement des rues de l'Echelle, de Rohan, du Coq, de l'Oratoire, des Poulies et le dégagement du Théâtre-Français, de la place du Louvre et de celle Saint-Germain-l'Auxerrois.

Dès 1854, la ville fut entraînée par la force des choses à suivre le système qu'elle avait adopté en 1851 et 1852. A peine la rue de Rivoli est-elle prolongée jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, qu'un décret du 27 septembre 1854 déclare d'utilité publique sa continuation jusqu'à la fontaine de Birague. La place de l'Hôtel-de-Ville est en partie dégagée : aussitôt un décret du 29 juillet 1854 ordonne le percement d'un boulevard ou avenue de 30 mètres, entre la place du Châtelet et le palais municipal, l'avenue Victoria.

Le 10 décembre 1853, le boulevard de Strasbourg, aujourd'hui de Sébastopol, est inauguré entre l'embarcadère et le boulevard Saint-Denis. Bientôt après, un décret du 29 septembre 1854 prescrit la continuation de ce boulevard de Sébastopol entre le boulevard Saint-Denis et la Seine, et le remaniement complet de toutes les voies publiques situées entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin. Un décret postérieur ordonne enfin la prolongation de ce même boulevard sur la rive gauche jusqu'à l'Observatoire.

Ces travaux divers et d'autres, qui se rattachent au système complet d'embellissements terminés ou en cours d'exécution ont amené en sept ans, de 1852 à 1858, l'immense mouvement suivant dans les démolitions et la construction :

Démolitions effectuées par la préfecture de la Seine.

En 1852	250	maisons payées sur expropriation.		27,319,910 fr.
— 1853	515	—	—	24,756,221
— 1854	299	—	—	19,709,678
— 1855	320	—	—	29.963.320
— 1856	181	—	—	24,463,040
	1,565			126,211,559

En 1857 100 maisons expropriées.

Dans ce même laps de temps les constructions nouvelles et agrandissements de construction ont donné pour résultat :

Années.	*Nombre de maisons.*	*Valeur locative.*	*Valeur approximative.*
1852. . . .	638. . . .	1,100,000 fr. . .	28,000,000 fr.
1853. . . .	1,095. . . .	4,700,000 . . .	94,000,000
1854. . . .	1,205. . . .	7,000,000 . . .	140,000,000
1855. . . .	1,614. . . .	10,000,000 . . .	200,000,000
1856. . . .	2,000. . . .	12,000,000 . . .	250,000,000
	6,552	35,300,000	712,000,000

Un recensement officiel de 1856 constate que les travaux de bâtiment qui n'étaient en 1850 que de 22 millions, en 1851 de 26 millions, en 1852 de 28, ont pris dans ces cinq dernières années un essor qui les a portés pour 1856, non compris les monuments publics, à 250 millions.

De nouveaux et successifs embellissements étaient encore projetés. A la section des services publics de son budget de 1858, la ville de Paris a porté une somme de deux millions de francs destinés à l'amélioration des promenades publiques, notamment aux Champs-Elysées, et une somme de 1,200 mille francs pour l'achèvement des travaux du bois de Boulogne.

Bien plus, au 1er janvier 1858, Paris devait être reculé du côté de Montmartre

et des Batignolles jusqu'aux fortifications, et du côté du bois de Boulogne et de Neuilly jusqu'à la Seine, et le boulevard du Trône, du boulevard du Temple à la barrière du Trône, devait être mis en voie d'exécution.

On ne saurait calculer la somme des travaux qu'amènera forcément cet agrandissement de Paris.

Palais du Louvre. sa restauration, sa réunion au palais des Tuileries. Au-dessus de l'entrée du grand pavillon du Louvre faisant face aux Tuileries on a posé l'inscription suivante :

1541
François Ier commença le Louvre.

1564
Catherine de Médicis commença les Tuileries.

1852-1857
Napoléon III réunit les Tuileries au Louvre.

C'est dire à la postérité : ce que n'ont pu faire François Ier, Henri II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, la République, le premier empire, aidés des architectes Pierre Lescot, Androuet du Cerceau, Etienne Dupérac, Jacques Lemercier, Louis Leveau, Bernin, Claude Perrault, Gabriel, Soufflot, Percier, de Fontanes, en tant de siècles, Napoléon III, secondé par les architectes Visconti et Lefuel, l'a accompli en cinq ans.

En effet, l'achèvement du Louvre était une œuvre nationale dont s'étaient préoccupés tous les gouvernements précédents.

Le nom de Louvre provient d'un ancien mot saxon *Louvear*, qui signifie château. Le roi Dagobert y mettait ses chiens, ses chevaux de chasse et ses piqueurs. Les rois *fainéants*, ses successeurs, y allaient assez souvent après leur dîner, en se promenant en coche traîné par des bœufs dans la *forêt des Charbonniers* qui couvrait tout ce côté de la rive droite de la Seine. Le soir, ils revenaient en bateau et en pêchant souper à Paris.

Sous la seconde race et même sous la troisième, jusqu'au XIIe siècle, il n'est pas parlé de cette maison royale. En 1204 un château, à la fois forteresse, palais et prison, y fut fondé par Philippe-Auguste.

Ce ne fut d'abord au milieu d'une vaste enceinte que la *grosse tour du Louvre*, centre de l'autorité féodale, où venaient faire la prestation de foi et hommage les hauts barons, les feudataires de la couronne. Les appartements en étaient tristes et obscurs. On eût dit que ce prince avait affecté de ne laisser régner dans ce lieu qu'une clarté sombre, afin que ce donjon de la souveraineté annonçât aux grands feudataires, quand ils venaient y faire la prestation de foi, que c'était une prison toute préparée pour eux s'ils manquaient à leurs serments. Plusieurs en effet en firent la triste expérience.

En 1373, Charles V répara et accrut beaucoup les bâtiments du Louvre. L'ensemble de ces bâtiments offrait alors un parallélogramme entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine et n'ayant dans sa plus grande dimension que 61 toises et 58 dans sa moindre.

Au centre de cette cour principale était la grosse tour, environnée d'une infinité de tours, tourelles, de hauteurs, formes et dimensions diverses, ayant pour noms : la tour du *Fer-à-cheval*, des *Porteaux*, du *Windal*, de l'*Etang*, de l'*Horloge*, de l'*Armoirie*, de la *Grande-Chapelle*, de la *Petite-Chapelle*, de la *Joute du roi*, de la *Tournelle*, de l'*Ecluse*, de l'*Orgueil*, de la *Librairie*, etc., etc. Cette dernière était l'une des plus renommées parce qu'elle contenait la bibliothèque de Charles V, la plus considérable du temps, et dont le nombre des volumes allait jusqu'à 900. Aujourd'hui, le plus mince bourgeois qui aime les livres en a le double.

Dans cette même enceinte, il y avait un grand nombre de bâtiments désignés suivant leur spécialité : la *maison du Four*, la *Paneterie*, la *Saucerie*, l'*Epicerie*, la *Pâtisserie*, la *Fruiterie*, le *Garde-manger*, l'*Echansonnerie*, la *Bouteillerie*, la *maison de l'Hypocras*, etc.

La partie de ce palais qu'on nomme aujourd'hui le *vieux Louvre* fut commencée sous François Ier. Achevé sous le règne d'Henri II, cet édifice ne fut cependant point habité par ce roi, mais il le fut par Charles IX, son fils.

Sous ce dernier roi, ce palais devint le théâtre sanglant des cruautés atroces que le temps n'effacera jamais de la mémoire des hommes. Je veux parler des horreurs de la Saint-Barthélemy. « Quand il fit « jour, dit Brantôme, le roi mit la tête à « la fenêtre de sa chambre qui donnait « sur la grève de la rivière, et voyant « aucuns dans le faubourg Saint-Germain

« qui, pour éviter la mort, se remuaient « et se sauvaient, il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avait, et en tirait tout plein de coups à eux, criant « incessamment : *tuez, tuez.* »

Henri III, Henri IV et Louis XIII demeurèrent au Louvre, et y firent bâtir. Il ne resta plus rien alors du vieux château de Philippe-Auguste que Charles V avait fait réparer.

Une grande partie des bâtiments de la cour, la façade principale connue sous le nom de colonnade du Louvre, furent élevées sous Louis XIV et restèrent inachevées.

« Sire, disait un jour Dufreny à ce « dernier roi, je ne regarde jamais le nou« veau Louvre que Votre Majesté a fait « commencer sans m'écrier : *Superbe mo« nument de la magnificence d'un des « plus grands rois qui de son nom ait « rempli la terre, palais digne de nos « monarques, vous seriez achevé si l'on « vous eût donné à l'un des quatre or« dres mendiants pour y tenir ses cha« pitres et y loger son général!* »

Continués pendant quelque temps sous Louis XV, les travaux furent abandonnés jusqu'en 1804, où ils furent repris avec une grande activité par ordre de Napoléon Ier.

Abandonnés de nouveau en 1815, ils restèrent à l'état de ruine pendant les règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe. Il était réservé à Napoléon III d'achever ce Louvre toujours à l'état de projet depuis trois siècles.

Après la révolution de février 1848, sous la date du 24 mars, le gouvernement provisoire rendit deux décrets dans ce sens.

Le premier de ces décrets posa le principe de l'achèvement du Louvre et ordonna que la bibliothèque nationale y serait transportée. Il décida les questions relatives aux expositions périodiques, ainsi qu'au prolongement de la rue de Rivoli et à des dispositions qui n'étaient pas susceptibles d'application actuelle.

Le second décret instituait une forme sommaire d'expropriation.

Conformément à ces décrets, le ministre des travaux publics fit commencer l'estimation des maisons à démolir. La préparation des plans ne fut pas négligée. Il existait une série de projets dont l'application était facilitée par un tracé comparatif déposé aux archives de l'Assemblée. L'administration chercha les moyens de réunir les avantages des études entreprises à diverses époques. Un arrêté ministériel, en date du 25 juillet 1848, chargea deux architectes du gouvernement, MM. Visconti et Trélat, de l'étude des projets.

Les plans qu'ils présentèrent au comité des bâtiments civils furent agréés; mais l'embarras des finances, le défaut de ressources les firent laisser à l'état de projet.

On les reprit en 1852.

Le 12 mars, la réunion du palais du Louvre et des Tuileries, depuis si longtemps projetée, fut décrétée ainsi qu'il suit :

« Considérant que la réunion du palais du Louvre à celui des Tuileries, commencée sous le règne de Louis XIV et continuée par l'empereur Napoléon, est une œuvre nationale qu'il importe d'achever;

« Que les abords de ces monuments et la place du Carrousel sont déjà presque entièrement dégagés, et que rien ne s'oppose à la continuation de l'aile septentrionale des Tuileries qui joindra ce palais au Louvre ;

« Considérant que le plan projeté offre l'avantage de réunir dans la même enceinte, indépendamment d'un local destiné aux expositions annuelles de peinture, plusieurs des auxiliaires essentiels du pouvoir, les ministères de l'intérieur et de la police générale, les télégraphes, l'imprimerie nationale et des forces militaires suffisantes;

« Décrète :

« Les palais du Louvre et des Tuileries seront réunis. »

En exécution de ce décret du 12 mars 1852, le 7 juin eut lieu l'adjudication publique des travaux de maçonnerie, et le 25 juillet suivant eut lieu la pose de la première pierre de la grande galerie qui devait achever de relier les Tuileries au Louvre.

La médaille commémorative contenait la mention suivante :

« *L'an* 1852, *le prince Louis-Napoléon étant président de la République française, la première pierre pour l'achèvement du Louvre et sa jonction aux Tuileries a été posée par M. le comte Xavier de Casabianca, ministre d'Etat. M. Visconti, architecte.*

Une médaille d'un fort beau module

consacra cette cérémonie. Elle représentait d'un côté l'effigie du prince-président, et de l'autre elle contenait cette inscription :

Achèvement
des Tuileries
et du Louvre
pose
de la première pierre
25 *juillet*
1852.

Quatre ans après le nouveau Louvre, débarrassé de tous ses échafaudages, put se montrer dans tout son majestueux ensemble. Le 15 août 1857, le même prince Louis-Napoléon, alors empereur des Français sous le nom de Napoléon III, en fit l'inauguration en grande pompe et au milieu d'une cour brillante par le discours suivant, dans lequel montrant les souverains du moyen âge s'entourant de forteresses, tandis que ceux d'aujourd'hui se gardent par des chefs-d'œuvre, il célébra la supériorité de la civilisation et des arts sur la force.

« Messieurs, dit-il, je me félicite avec « vous de l'achèvement du Louvre. Je me « félicite surtout des causes qui l'ont rendu « possible. Ce sont, en effet, la stabilité « rétablie et la prospérité croissante du « pays qui m'ont permis de terminer cette « œuvre nationale. Je l'appelle ainsi puis- « que tous les gouvernements qui se sont « succédé ont tenu à honneur de finir la « demeure royale commencée par Fran- « çois Ier, embellie par Henri II.

« D'où vient cette persévérance et même « cette popularité pour l'exécution d'un « palais? C'est que le caractère d'un peu- « ple se reflète dans ses institutions comme « dans ses mœurs, dans les faits qui l'en- « thousiasment comme dans les monu- « ments qui deviennent l'objet de son « intérêt principal. Or la France monar- « chique depuis tant de siècles, qui voyait « sans cesse dans le pouvoir central le « représentant de sa grandeur et de sa « nationalité, voulait que la demeure du « souverain fût digne du pays, et le meil- « leur moyen de répondre à ce sentiment « était d'entourer cette demeure des chefs- « d'œuvre divers de l'intelligence hu- « maine.

« Au moyen âge le roi habitait une for- « teresse hérissée de moyens de défense. « Bientôt le progrès de la civilisation « remplaça les créneaux et les armes par « les produits des sciences, des lettres et « des arts.

« Aussi l'histoire des monuments a- « t-elle sa philosophie comme l'histoire « des faits.

« De même qu'il est remarquable que, « sous la première révolution, le comité de « Salut public ait continué à son insu « l'œuvre de Louis XI, de Richelieu, de « Louis XIV, en portant le dernier coup « à la féodalité, et en poursuivant le sys- « tème d'unité et de centralisation, but « constant de la monarchie; de même n'y « a-t-il pas un grand enseignement à voir « pour le Louvre, la pensée d'Henri IV, « de Louis XIII, de Louis XIV, de « Louis XV, de Louis XVI, de Napoléon, « adoptée par le pouvoir éphémère de « 1848 ?

« L'un des premiers actes, en effet, du « Gouvernement provisoire fut de décréter « l'achèvement du palais de nos rois. Tant « il est vrai qu'une nation puise dans ses « antécédents, comme un individu dans « son éducation, des idées que les passions « du moment ne parviennent pas à dé- « truire, lorsqu'une impulsion morale est « la conséquence de l'état social d'un « pays, elle se transmet à travers les siè- « cles et les formes diverses de gouverne- « ment jusqu'à ce qu'elle atteigne le but « proposé.

« Ainsi l'achèvement du Louvre n'est « pas le caprice d'un moment, c'est la réa- « lisation d'un plan conçu pour la gloire « et soutenu par l'instinct du pays pen- « dant plus de trois cents ans. »

Voici maintenant quelques détails et quelques chiffres sur ce splendide monument national.

La réunion des Tuileries au Louvre comprenait sur la rue de Rivoli le pavillon de Rohan ; le pavillon du milieu sur la place du Palais-Royal ; le pavillon d'angle sur l'ancienne place de l'Oratoire ; les bâtiments qui relient ensemble ces divers pavillons ; deux immenses avant-corps à l'intérieur de la place du Carrousel et deux squares plantés d'arbres pour cacher le défaut de parallélisme entre le pavillon du milieu du vieux Louvre et celui des Tuileries ; l'abaissement et le nivellement de la place du Carrousel ; et enfin l'appropriation, l'ornementation, la décoration de cet immense ensemble de travaux.

Les grosses constructions ont nécessité :

295,000 metres cubes de fouilles et déblais ;

4,000 mètres cubes de béton ;

47,000 mètres cubes de pierres, moellons, meulières, granit.

1,250 mètres cubes de briques;

85,000 mètres superficiels de planchers en poterie ;

4,000 mètres superficiels d'ouvrages en plâtre ;

11,000 mètres cubes de bois de charpente ;

8,000 mètres superficiels de couvertures ardoise et zinc ;

250,000 kilogrammes de plomb en tôle.

280,000 kilog. de plomb orné ;

3,150,000 kilog. de fer pour combles et planchers ;

94,000 kilog. de fonte ;

8,000 kilog. de bronze pour candélabres;

15,000 mètres superficiels de menuiserie ;

78,000 mètres superficiels de peinture à l'huile ;

3,500 mètres superficiels de vitrerie;

1,700 mètres superficiels de dallage et bordures en granit ;

37,000 mètres superficiels d'enduits en asphalte.

Il y a eu :

En 1852, 59,000 journées d'ouvriers.
En 1853, 470,000 —
En 1854, 947,900 —
En 1855, 685,000 —

26 millions 944 mille francs avaient été dépensés.

Les dépenses des ravalements, ornementation, sculptures, peintures, aménagements intérieurs, devaient compléter le chiffre de 50 millions prévus pour l'exécution de ce projet.

La sculpture a eu une part considérable dans les travaux du Louvre. Les bâtiments qui donnent sur le Carrousel et sur la place *Napoléon*, qui s'étend entre les constructions nouvelles, la place du Carrousel et la façade du vieux Louvre, sont surmontés d'une balustrade et de soixante-trois piédestaux, qui portent autant de groupes allégoriques, représentant les Sciences, les Arts, l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, les Saisons, etc.

Soixante statues d'hommes illustres, dans la politique, les sciences, la littérature, les arts, décorent une partie de l'appui des galeries du premier étage, et rappellent la plupart au public des noms glorieux pour la France.

Ces statues sont celles de :

Suger, Colbert, Montesquieu, saint Bernard, Abailard, Froissart, La Rochefoucauld, Corneille, La Fontaine, Poussin, Rigaud, Combiche, Bernard Palissy, Coustou, Sully, Turgot, Bossuet, d'Aguesseau, Rabelais, De Thou, La Bruyère, Molière, Voltaire, Lebrun, Androuet Ducerceau, Lemercier, Jean Goujon, Houdon, Richelieu, Matthieu Molé, Vauban, Fénelon, Montaigne, Descartes, Mézerai, Boileau, J.-J. Rousseau, Lesueur, Philibert Delorme, Dupéras, Mansard, J. Sarrazin, Mazarin, Ambroise Paré, L'Hôpital, Grégoire de Tours, Bourdaloue, Pascal, Cassini, Malherbe, Racine, Buffon, Pierre Lescot, Philippe de Champagne, Jean Bulland, Perrault, Puget.

Sa façade sur la rue de Rivoli est décorée de huit statues, qui rappellent combien la France aime à consacrer le souvenir de ceux qui ont combattu pour elle : ce sont celles des généraux de la République : Marceau, Hoche, Desaix, Kléber, et celles des maréchaux de l'Empire, Masséna, Soult, Ney, Lannes.

Les frontons, les cariatides, les statues, les groupes et guirlandes qui décorent les nouveaux pavillons, sont l'œuvre de nos principaux sculpteurs.

Les sculptures d'ornementation des constructions nouvelles, après avoir été modelées par des artistes habiles, ont été exécutées par un grand nombre d'ornemanistes qui avaient fait leurs preuves.

Outre les travaux importants réservés aux peintres dans la décoration intérieure des constructions nouvelles, la sculpture forme à elle seule deux cent soixante et un morceaux. Jamais l'art, en France, n'avait reçu de tels encouragements à la fois. Les dessins modelés en sont au nombre de plus de huit cents. Ils ont été reproduits par la photographie, et classés avec ordre. Avec l'aide de la partie graphique, exécutée dans les bureaux des études, ils permettront en tout temps de faire, sur les travaux du Louvre, un ouvrage complet, qui sera du plus haut intérêt pour l'histoire des arts.

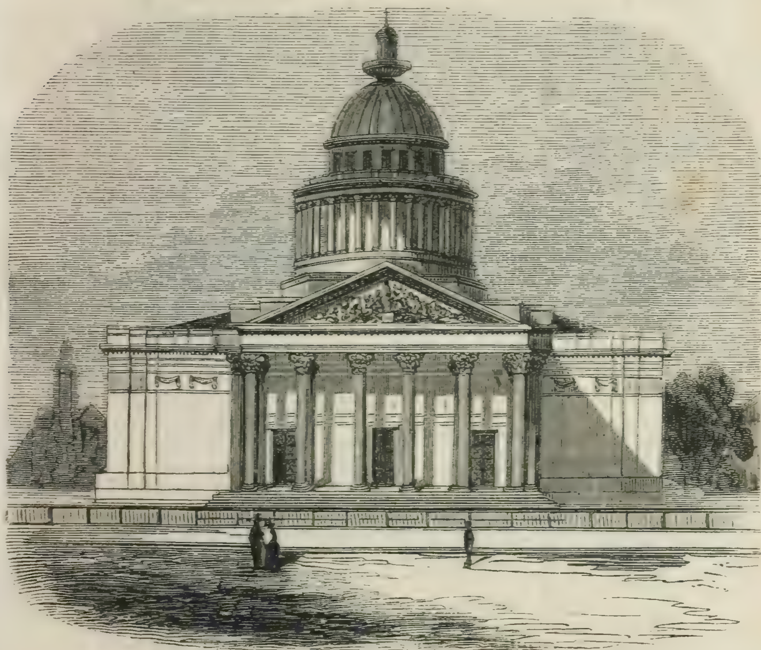
Cent cinquante-cinq artistes ont exécuté les sculptures.

Les deux architectes qui se sont succédé dans la direction de ces travaux sont MM. Visconti et Lefuel.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Bien qu'il reste encore à terminer des travaux intérieurs, on peut dire aujourd'hui que le Louvre est achevé. Malgré les difficultés d'une guerre lointaine, quatre ans ont suffi pour compléter ce monument splendide, que la France peut contempler avec un légitime orgueil, et auquel, depuis trois siècles, tous les grands règnes avaient mis la main sans pouvoir le terminer.

Aujourd'hui, ce monument, avec sa grande galerie du midi entièrement restaurée en 1849-1850, et défendue, dans toute sa longueur, par une belle grille et un saut de loup ; avec sa galerie du nord toute construite à neuf, ses somptueux pavillons, ses magnifiques grands corps intérieurs en retour ; avec tout son luxe de trophées, d'allégories, de sculptures, de pierres fouillées ; avec ses squares de



Panthéon.

la place Napoléon, ses jardins extérieurs en face la Colonnade et en retour jusqu'au vieux Louvre ; avec le palais des Tuileries et son jardin, ses places, ses cours, ses constructions, ses squares, ses parterres, embrassant l'emplacement d'une grande ville de deuxième ordre ; ce monument, disons-nous, est le plus magnifique monument de l'univers. Les merveilles du vieux monde n'approchaient très certainement pas de celle-là.

Palais et jardin des Tuileries. On ferait un gros et curieux livre avec les métamorphoses des Tuileries depuis cinq siècles, et ses transformations depuis soixante ans.

En voici le sommaire :

En 1372, à côté de l'hôpital des Quinze-Vingts, qui était situé là où est aujourd'hui la rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de Richelieu, existaient trois tuileries.

Ces tuileries devaient donner leur nom et leur place au palais actuel.

En 1383, Pierre des Essarts et sa femme, qui occupaient là une maison nommée la *maison des Tuileries*, la cédèrent aux Quinze-Vingts, avec un terrain qui en dépendait.

En 1508, Nicolas Neuville de Villeroy y possédait une grande habitation, avec cour et jardin clos de murs. La mère de François Ier, Louise de Savoie, se trouvant incommodée de son palais des Tournelles, ayant résolu de changer d'air, vint habiter la maison de M. de Neuville.

En 1518, sa santé s'étant rétablie dans cet hôtel, François Ier en fit l'acquisition et en fit don à sa mère.

En 1527, Louise de Savoie, s'ennuyant de sa nouvelle habitation, en fit don à Jean Liercourt, maître-d'hôtel du Dauphin, et à Julie Dutroi, son épouse.

En 1563, Henri II, blessé dans un tournoi par le comte de Montgomery, étant mort à l'hôtel des Tournelles, sa veuve, de sinistre mémoire, Catherine de Médicis, fit l'acquisition de la Maison des Tuileries, d'un grand terrain appartenant à l'hôpital des Quinze-Vingts, environna les jardins d'un mur, et chargea Philibert Delorme de la construction de son nouveau palais. Il consista en un bâtiment, avec un pavillon au centre et deux aux extrémités. Un rez-de-chaussée, un premier étage, un pavillon du milieu, couvert d'une coupole, et dans lequel fut bâti le grand escalier, composaient ces constructions.

Les troubles du règne d'Henri III ne permirent pas de les continuer.

Henri IV termina le palais. Il fit ajouter au plan de Delorme, et sur le même alignement, deux autres corps de logis avec deux grands pavillons, et vers l'an 1600 on ajouta la galerie qui du côté de la rivière joint les Tuileries au Louvre.

Sous le règne de Louis XIII, l'architecte Cerceau, chargé de terminer les deux nouveaux corps de logis et les deux grands pavillons, en changea la décoration primitive.

Des défauts d'ensemble et de proportion résultèrent de la réunion de bâtiments de styles différents. Louis XIV, choqué de ces disparates, voulut les dissimuler et mettre de l'accord entre ces cinq parties. L'architecte Leveau fut chargé de cette restauration.

Louis XIV ayant abandonné cette habitation pour aller résider à Saint-Germain et puis à Versailles, le palais des Tuileries resta inoccupé jusqu'en 1789.

Le 6 octobre de la même année, Louis XVI, arraché de Versailles par le peuple de Paris, vint l'occuper.

Le 20 juin 1792 le peuple l'envahit, et le 10 août suivant il l'ensanglanta.

En 1793 il y pénétra une seconde fois le fer à la main. Louis XVI en sortit pour se rendre avec sa famille au milieu de l'Assemblée. Il n'y rentra plus.

Sous la République de 1793, les Tuileries prirent le nom de *Palais-National*, la Convention y tint ses séances.

Sous le Directoire le conseil des Anciens y remplaça la Convention.

Sous le Consulat et l'Empire, ce palais fut l'habitation de Napoléon Ier, et ses salles servirent d'antichambre à tous les rois du continent qui vinrent y encenser le conquérant de l'Europe.

A cette époque Napoléon contribua plus que tout autre à donner aux Tuileries un aspect nouveau, en le dégageant des constructions dites du *Manége*, en l'embellissant de cette jolie terrasse des Feuillants, le plus bel ornement du jardin, en faisant fermer sa cour d'une grille et en décorant l'entrée de l'arc de triomphe, couronné par le beau quadrille des chevaux de Venise.

Sous la Restauration les Bourbons y fixèrent leur demeure.

Louis-Philippe s'y établit après eux : il y fit faire de grands travaux, fit construire une lourde galerie en pierre à la place d'une des anciennes terrasses et défigura l'œuvre de Lenôtre par ces petits jardins qu'on a tant critiqués et qui se terminent par des sauts de loup.

En 1848, le Gouvernement provisoire, pour sauver ce beau palais d'une destruction complète, le convertit en hospice pour les blessés civils des journées de février, et le destina à être un *hôtel des Invalides civils*.

En 1852, Napoléon III termina cette magnifique résidence par le nivellement de la cour du palais, de la place du Carrousel, et en joignant les Tuileries au palais du Louvre par de grands et splendides travaux.

Ceci n'est qu'une part des embellissements destinés à ce palais. D'après des plans dressés et approuvés, il aurait à subir sous peu une véritable transformation.

Le pavillon de Flore et la partie de la galerie dite du bord de l'eau, et qui est comprise entre le pavillon de Flore et le guichet de la grille du Carrousel, seront reconstruits.

Enfin dans la cour des Tuileries doivent être construits deux corps de bâtiments, analogues à ceux de la place Napoléon III au Louvre. Ils partiront du pavillon du palais dit de Jean Bulland, viendront. à droite et à gauche, jusqu'auprès de la grille du Carrousel, et retournant à angles droits, gagneront au nord l'aile de la rue de Rivoli, et au midi celle du bord de l'eau. Ce sera encore un moyen de masquer le défaut de parallélisme des deux plans.

Quant au jardin des Tuileries, d'après ces nouveaux plans la transformation sera complète; on va en juger.

Les terrasses du bord de l'eau, des Feuillants et de la rue de Rivoli disparaîtront. Une large avenue ouverte dans la traversée du massif, dans l'axe de la place Vendôme et de la rue Castiglione, aboutira au quai. Au nord et au midi de cette avenue s'élèveront deux belles grilles d'entrée, et, en face, un pont en fer pour les piétons comme le pont des Arts, pour communiquer directement avec le faubourg Saint-Germain.

Dix mille becs de gaz distribués dans toutes les parties de ce jardin l'éclaireront le soir *a giorno*. De nombreux ouvrages d'art seront ajoutés à ceux qu'on y voit; tous les siéges seront renouvelés et augmentés de nouveaux.

En 1564, lorsque Catherine de Médicis avait fait élever ce palais des Tuileries, en 1665 lorsque Louis XIV en fit dessiner le jardin, ils étaient loin de prévoir qu'ils posaient les fondements de l'arène où des débris de trônes et de dynasties allaient être périodiquement jetés aux quatre vents par le souffle de la colère populaire. C'est en effet dans ce palais bâti par des rois et pour des rois que se sont sanctionnées toutes les victoires du peuple, qui, depuis le 10 août 1792 jusqu'au 28 février 1848, ont mis aux prises le peuple et la royauté.

Rue de Rivoli. La première idée du percement d'une voie parallèle à la Seine, et reliant la barrière de l'Etoile à celle du Trône, remonte à l'an x. La portion de cette voie comprise entre l'hôtel de la Marine et la rue de l'Echelle fut alors inaugurée par une décision législative rendue sur la proposition des consuls, et qui autorisait l'aliénation des terrains longeant la terrasse des Feuillants.

En frimaire an xi, deux architectes, MM. Percier et Fontaine, furent chargés de dresser un plan de constructions uniformes à élever sur la nouvelle rue. Un décret du premier Consul du 30 pluviôse an xii approuva ce plan, et la mise en vente des terrains bordant la nouvelle voie publique fut ordonnée.

Les reconstructions avançaient très lentement. Dans le but de les activer, le 11 janvier 1811, Napoléon, alors empereur, rendit un décret qui dispensait pendant trente ans les constructions du paiement de l'impôt foncier, et de celui des portes et fenêtres.

Sous le règne de Louis-Philippe, cette partie de la rue de Rivoli fut achevée.

Sous le Gouvernement provisoire de 1848, la question du prolongement de cette grande artère fut sérieusement mise sur le tapis; mais ce ne fut, on l'a vu, que sous l'administration de Louis-Napoléon, et puis Napoléon III, que ce projet fut définitivement repris et exécuté. Aujourd'hui, cette magnifique voie est terminée dans presque tout son parcours depuis le Louvre jusqu'à l'ancienne fontaine de Birague, où elle s'embranche dans la rue Saint-Antoine.

On ne saurait se faire une idée des immenses démolitions que nécessita le percement de cette rue et de ses accessoires. Une partie du vieux Paris fut démolie.

Avec ce vieux Paris qui disparaissait ainsi pièce à pièce, disparurent aussi des rues, des maisons où étaient écrits les grands souvenirs et les histoires du passé, des scènes presque oubliées des plus terribles drames de nos annales. Au front des cathédrales, le long de ces aiguilles à perte de vue, dans ces riches et profondes ciselures, était empreinte la vie des temps, annales de pierre qui avaient vu successivement défiler les hommes et les choses d'autrefois.

BOULEVARD SÉBASTOPOL. — AVENUE VICTORIA. — BOULEVARD SAINT-GERMAIN. — MALESHERBES. — BOURDON - MAZAS. — SAINT-MARCEL. — BOULEVARD DU TRÔNE. — RÉSEAU GÉNÉRAL DES COMMUNICATIONS POUR LA RIVE GAUCHE.

Boulevard Sébastopol. Sur le parcours de la rue de Rivoli, à ses abords et aux grandes voies qui lui servent d'affluents, a été faite la majeure partie des démolitions.

Le percement du boulevard Sébastopol qui doit couper Paris du nord au sud, du débarcadère du chemin de fer de Strasbourg à l'Observatoire, a nécessité la démolition en tout ou en partie de 26 rues, 16 sur la rive droite, 10 sur la rive gauche. Celles qui avoisinaient les deux rives de la Seine étaient de ces rues sales et sombres du vieux Paris, où l'antique ville vivait en entier dans les souvenirs, réseau serré, enchevêtré, dédale inextricable au milieu duquel l'air et le jour avaient peine à se frayer un passage.

C'étaient sur la rive droite :

La rue du *Petit-Marivaux*, qui portait au XVIe siècle le nom de rue *des Prêtres* parce que ceux de Saint-Jacques-la-Boucherie l'habitaient;

La rue des *Ecrivains*, dont le nom rappelait Nicolas Flamel et Pernelle sa femme, deux noms du passé que celui d'une rue nouvelle rappelle maintenant seul aux souvenirs;

La rue de la *Vieille-Monnaie* qu'avait brutalement écornée déjà la rue de Rivoli et qui avait porté plus tard le nom de rue de la *Passementerie*;

La rue des *Lombards*, qui au XIIe siècle prit son nom de banquiers italiens qui vinrent s'y établir, et où en 1169 se tenait le *pois du roi*, c'est-à-dire les étalons matrices, poids et mesures en usage dans la ville de Paris et que Louis le Gros mit le premier en ferme;

La rue *Quincampoix*, qui fut la Bourse au temps de la Régence, le coupe-gorge qu'établit Law, le tripot financier le plus infâme qu'ait jamais ouvert l'impudence à l'avidité et à la rapacité humaines;

La rue de la *Reynie*, primitivement rue *Trousse-Vache*, où est né le plus infatigable vaudevilliste de notre temps, Eugène Scribe;

La rue des *Cinq-Diamants*, jadis la rue de la *Courarie*, où était né et où mourut Chapelain pour n'avoir pas voulu payer deux liards à un laquais qui tenait une planche qu'il lui fallait passer pour se rendre à l'Académie. C'était en effet dans cette rue malpropre et sale que siégeait parfois l'Academie au temps où elle n'avait pas encore de demeure fixe;

La rue *Aubry-le-Boucher*, la rue *aux Ours* qui devait son nom aux oies (*oues* en vieux langage) qu'on y faisait rôtir alors en quantité et qui faisaient les delices de nos pères;

Les rues *Bourg-l'Abbé*, du *Grand-Hurleur*, *Grenétat* et autres qui perdent de leur importance historique, au fur et à mesure qu'elles s'éloignent de la Seine, antique centre où a vécu le vieux Paris.

Sur la rive gauche, à partir de la place du pont Saint-Michel où s'ouvre la deuxième grande section du boulevard Sébastopol, nous retrouvons le vieux Paris avec son antique physionomie.

La place et la rue *Saint-André-des-Arts* ou plutôt des *Arcs*, où était une église bâtie au commencement de l'an 1000 à la place d'un ancien oratoire sous le vocable de Saint-Andéal;

A droite, la rue de l'*Hirondelle*, où était l'ancien hôtel de la duchesse d'Etampes, qui communiquait avec le petit palais que François Ier avait fait bâtir au coin de la rue Gît-le-Cœur et de la rue du Hurepois. Le salon d'apparat de François Ier est aujourd'hui une écurie, et le boudoir de la duchesse d'Etampes quelque chose de pis.

A l'est de la place, était une petite rue qui vient de disparaître et qui a eu sa célébrité d'un autre genre : c'était la rue de la *Huchette*, qui faisait partie des dépendances de l'antique abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Son nom lui venait d'une ancienne enseigne de cabaret. On l'appelait aussi rue des *Rôtisseurs*. « Les « Turcs, dit Mercier, dans son *Tableau* « *de Paris*, qui vinrent à la suite du « dernier ambassadeur ottoman, ne trou- « vèrent rien de plus agréable dans tout « Paris que la rue de la Huchette, à rai- « son des boutiques des rôtisseurs et de « la fumée succulente qui s'en exhalait. « On dit que les Limousins y viennent « manger leur pain à l'odeur du rôt. C'est « peu substantiel, mais c'est appétissant. « A toute heure du jour, on y trouve des « volailles cuites au tourne-broche éternel, « qui ressemble à la roue d'Ixion. »

Les rues *Percée*, *Serpente*, des *Deux-Portes*, *Saint-Severin*, *Pierre-Sarrasin*, des *Mathurins* et autres, que vient d'absorber en tout ou en partie cette section du boulevard Sébastopol, ont bien aussi leurs intéressantes pages d'histoire, mais le temps nous presse, et l'espace nous manque. Nous mentionnerons cependant un des résultats de cet abattit de rues et de maisons sur la rive gauche; c'est la réunion du palais des Thermes so

du musée de Cluny, ainsi que leur isolement commun de toutes autres habitations, par la démolition d'une trentaine de maisons rue Saint-Jacques, rue des Mathurins Saint-Jacques et cloître Saint-Benoît. Le curieux palais de Julien, dont on a fait habilement reconstruire une partie des ruines, se trouve ainsi avoir la façade en alignement avec le boulevard Sébastopol, flanquée au nord par le boulevard Saint-Germain, au sud par la rue des Ecoles.

Pour compléter l'achèvement du boulevard Sébastopol, il ne restait, à la fin de 1857, qu'à démolir quelques maisons près du boulevard Saint-Denis. Il devait être ouvert dans tout son parcours de la rive droite et une partie de la rive gauche, au commencement de 1858.

Boulevard Saint-Germain. — Boulevard Saint-Marcel. — Rue des Ecoles. Le projet d'établissement de boulevards intérieurs de Paris remonte au commencement du XVIIIe siècle. Suspendue pendant plus de cinquante ans, cette mesure d'amélioration ne reçut son exécution qu'en 1760. Un arrêté du conseil du 9 août de la même année ordonna la plantation de deux nouveaux boulevards sur quatre rangées d'arbres, l'un à partir de la butte dite du Mont-Parnasse jusqu'à la rue d'Enfer, l'autre depuis la rue Mouffetard jusqu'à la Seine. Le premier de ces boulevards porte le nom d'*Enfer* et a son côté droit bordé en grande partie par le mur d'enceinte. Le deuxième appelé, *boulevard de l'Hôpital*, doit sa dénomination à l'hôpital de la Salpêtrière.

A ces deux boulevards va être joint sur la rive gauche le *boulevard Saint Marcel* qui n'est encore qu'en état de projet, et le *boulevard Saint-Germain*, en exécution sur une partie de son parcours.

Le *boulevard Saint-Germain*, partant du quai de la Tournelle, traversera la rue du Cardinal Lemoine, celle des Fossés-Saint-Victor, passera au-dessus du marché aux Veaux, coupera les rues de Poissy, de Pontoise, suivra la rue des Bernardins, supprimera une partie de la rue de Bièvre, celle des Noyers, traversera la rue Saint-Jacques, celle du Foin, à l'extrémité de laquelle il rencontrera le boulevard de Sébastopol à la hauteur du palais des Thermes. Coupant ce boulevard à angles droits, il reprendra son cours à travers les rues des Poitevins, Mignon, du Jardinet, l'impasse du Paon, la rue Larrey et arrivera au carrefour formé par les rues de l'Ecole-de-Médecine et de l'Ancienne-Comédie. De là il aboutira à la place Sainte-Marguerite en face de la rue du Four, qui sera élargie et portée à 22 mètres dans tout son parcours.

Le *boulevard Saint-Marcel* continuera le boulevard du Mont-Parnasse jusqu'à la rencontre du boulevard de l'Hôpital, en face du chemin de fer d'Orléans.

Le tracé de cette voie publique est celui-ci : Partant du carrefour de l'Observatoire, il prend en passant environ un mètre sur le jardin de la maison d'accouchement; mais il emporte toutes les habitations de la rue de Port-Royal, traverse la rue du Faubourg-Saint-Jacques, le champ et marché des Capucins, longe les murs du jardin du Val-de-Grâce qui lui servent de limite au nord, absorbe au-delà toute la rue des Bourguignons, traverse la rue de Lourcine et la rue Pascal, et franchit la rivière de Bièvre pour arriver enfin à la rue Mouffetard par les rues des Trois-Couronnes et Pierre-Lombard.

A partir de la rue Mouffetard il fléchit à gauche, supprime sur son passage la place de la Collégiale, une partie de la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, traverse les rues du Coudrier et du Marché-aux-chevaux, ne laisse au marché qu'une faible partie de son emplacement et vient aboutir boulevard de l'Hôpital, sur le promenoir de la Vieillesse-femmes, en face la gare du chemin de fer d'Orléans.

La *rue des Ecoles* entre ces deux boulevards est destinée à relier l'Ecole de Médecine, la Sorbonne, le collége de France et le Jardin des Plantes. Elle est déjà ouverte en partie et forme une des quatre grandes voies ouvertes sur la rive gauche pour compléter le système d'améliorations projeté pour ce quartier.

Pour le complément de ce réseau général il est d'autres projets à l'étude, mais rien n'est encore arrêté d'une manière définitive.

Boulevard ou avenue Victoria. De la place de l'Hôtel-de-Ville à celle du Châtelet, tout l'amas d'immondes ruelles qui formaient ce quartier a été jeté à bas. L'avenue Victoria et les hôtels splendides qui vont la border, le magnifique square au milieu duquel se dresse la vieille

tour Saint-Jacques-la-Boucherie; la place du Châtelet agrandie et avec sa façade monumentale de la chambre des notaires; le quai de Gèvres totalement rebâti à neuf; le boulevard de Sébastopol qui vient déboucher là pour continuer à travers la Cité son parcours sur la rive gauche, viennent de faire disparaître les dernières traces d'un quartier témoin de bien de misères, de bien de bruit et de bien de joies du vieux Paris.

Là, d'une part, était l'ancien Châtelet avec ses quinze horribles *geôles,* dont le nom est resté comme un épouvantail et une accusation permanente contre ce temps de barbarie qu'on ose encore appeler le *bon vieux temps :* ces geôles étaient les *Chaînes*, la *Boucherie*, la *Griesche*, la *Motte*, la *Salle, Beauvoir, Barbarie* et *Gloriette.*

Dans ces huit geôles qui étaient les moins terribles on pouvait, moyennant deux deniers par place, se coucher, sinon dormir. Les sept autres, où l'on avait à peine assez de place pour s'accroupir, se nommaient : l'*Entre-deux-huis*, le *Berseuil* (*berceau*), la *Courdaine*, la *Fosse* et la *Fin-d'aise,* horrible et affreuse ironie digne des bourreaux du temps.

Tout autour de ce réceptacle de misèes et de souffrances, étaient la boucherie du Châtelet et un vaste marché « où, redit un auteur de l'époque, vendait-on « fruits et herbes, et aussi y faisait-on « tout l'an, chapeaux de diverses fleurs et « de verdeurs, et dans des bouticles d'em« près (*boutiques d'auprès*) de la joail« lerie et de la brocante de toute sorte. »

Là ont été successivement les rues de la *Vieille-Place-aux-Veaux,* de la *Tuerie*, de l'*Ecorcherie*, de la *Triperie*, du *Pied-de-Bœuf,* de la *Tannerie*, de la *Mégisserie*, *Pierre-à-Poisson*, de la *Poulaillerie*, de la *Vieille-Lanterne,* de la *Saunerie,* et autres dont les noms seuls indiquent la destination.

C'était là aussi qu'à partir du *cimetière Saint-Jean*, étaient les plus fameux cabarets de Paris; le *Mouton-Blanc*, où s'était si souvent grisé Saint-Amant et où Racine composa une grande partie de sa comédie des *Plaideurs;* la *Croix-Blanche,* où s'enivrait de préférence Chapelle; le *Veau-qui-Tette* et le *Franc-Pineau* près de la rue de la *Vieille-Lanetrne,* où s'est pendu Gérard de Nerval.

De tout cela il ne reste rien aujourd'hui, et à la vue du magnifique quartier qui a remplacé ces immondes rues, on a quelque peine à se rendre compte d'une si feerique transformation.

Boulevard Malesherbes. Ce boulevard, qui doit ouvrir une grande artère du boulevard de la Madeleine à la barrière Monceau, n'a eu qu'un commencement d'exécution.

Partant de la Madeleine à la jonction des rues de la *Madeleine*, de *Suresne* et de l'*Arcade*, il entame la rue de la Ville-l'Evêque, coupe en deux la rue d'*Anjou,* va joindre la rue *Rumfort* en traversant la rue *Lavoisier*, coupe la rue de la *Pépinière,* laisse à droite la caserne de ce nom, traverse la place *Lavoisier,* s'enfourche dans la rue *Malesherbes* qu'il absorbe presque en entier en ébréchant à droite et à gauche les rues de la *Bienfaisance,* de *Lisbonne,* de *Madrid,* de *Hambourg,* et aboutit à la barrière Monceau en laissant le parc à gauche.

Voici par quelles modifications successives avait passé le plan primitif de ce boulevard.

Le 19 pluviôse an VII, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, approuva le projet de la formation de ce boulevard.

Un décret impérial du 10 septembre 1808 en décréta l'établissement.

Par une décision ministérielle de 1819, ce boulevard en projet prit le nom de *Malesherbes*.

Deux ordonnances royales, l'une du 22 juin 1824, l'autre du 2 septembre 1829, confirmèrent cette dénomination.

Enfin, en 1852, Louis-Napoléon, président de la République, ordonna la continuation de ce boulevard d'après le plan grandiose du décret du 10 septembre 1808.

Boulevard Mazas. La même année 1852 vit l'achèvement du boulevard Mazas, destiné à relier le pont d'Austerlitz à la barrière du Trône.

Ce projet, successivement repris et abandonné sous la Restauration et pendant le gouvernement de Juillet, datait du premier empire et de la Restauration. Un décret de l'empereur, du 14 février 1806, ordonnait la création d'une place située vis-à-vis le Jardin des Plantes, sous le nom de place *Mazas*, en mémoire du colonel de ce nom, tué à la tête du 14e régiment d'infanterie de ligne à la bataille d'Austerlitz. Ce décret, n'ayant pas reçu son exécution en 1814, une ordonnance

royale autorisa le percement de cette nouvelle voie publique, sous le nom de boulevard *Mazas*, qui ne devait être exécuté que trente-huit ans après.

BOULEVARD BOURDON. A l'exemple du boulevard Mazas, qui porte le nom du colonel du 14e régiment d'infanterie de ligne tué à Austerlitz, le boulevard Bourdon porte celui du colonel du 11e régiment de dragons, tué à la grande Armée. Il n'a été exécuté aussi, dans tout son parcours, qu'en 1852. C'est là où, la dernière semaine de carême, se tient la foire aux Jambons.

BOULEVARD DU TRÔNE. Un autre boulevard, le boulevard du Trône, encore en projet, pour ouvrir une voie entre le boulevard du Temple et la barrière du Trône, devait transformer heureusement une partie du quartier du Temple, de Popincourt et du faubourg Saint-Antoine.

L'exécution de cette grande artère devait suivre immédiatement l'achèvement du boulevard de Sébastopol, dont le dernier tronçon, entre la place du Châtelet et le boulevard Saint-Denis, devait être ouvert dans les premiers mois de 1858.

PLACES DU PALAIS-ROYAL, DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, DU CHATELET. — SQUARES DE SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE, DU TEMPLE. — HALLES CENTRALES.

Dans ce grand percement de voies de communication, de vastes places ont été ménagées, d'autres entièrement remaniées. Parmi ces dernières sont celles du *Palais-Royal*, de *Saint Germain-l'Auxerrois*, du *Châtelet*, du *Marché-Saint-Jean* et de l'*Hôtel-de-Ville*.

La place du *Palais-Royal*, entièrement refaite, a été considérablement agrandie par la démolition de toutes les petites rues qui en obstruaient les abords, et aujourd'hui elle forme un vaste carré, ayant, sur ses deux côtés, deux rangs d'arcades en retour des hôtels de la rue de Rivoli ; au sud, la rue de Rivoli et un des plus splendides pavillons du Louvre ; au nord, le Palais-Royal, dont la façade, entièrement dégagée, ne laisse rien perdre des détails de la gracieuse architecture de Lemercier.

La place *Saint-Germain-l'Auxerrois*, encore en cours d'exécution, a été formée par la démolition de treize maisons, quai de l'*Ecole*, rue *Jean-Tison*, rue des *Fossés-des-Prêtres* et de l'ancienne place *Saint-Germain*, les rues *Chilpéric* et du *Demi-Saint*, les impasses de la *Treille* et de *Sourdis*. On a également démoli toutes les maisons de la place du Louvre, en face de la Colonnade. La vieille église Saint-Germain-l'Auxerrois, dont le porche si artistique a été entièrement restauré après 1830, va se trouver ainsi complétement isolée et flanquée de nouvelles constructions, élevées sur un plan régulier.

Sur la place du *Châtelet*, qui forme un magnifique carrefour où aboutissent le Pont-au-Change, le quai de Gèvres, l'avenue Victoria, la rue Saint-Denis, le boulevard de Sébastopol, etc., on voit le bel hôtel de la Compagnie des Notaires, d'une architecture sévère. Il a la forme d'un trapèze, dont le sommet regarde la place du Châtelet et dont les deux côtés s'allongent sur la rue Saint-Denis et sur le boulevard Sébastopol. Sur les tables de pierre, entre les colonnes, on a gravé l'indication des quatre actes souverains qui ont constitué les droits de l'organisme du notariat : les capitulaires de Charlemagne, en 805 ; l'édit de Louis IX, en 1270 ; l'ordonnance de François Ier, en 1559, et la loi du 25 ventôse an XI.

A l'est, on voit le square de *Saint-Jacques-la-Boucherie*, dont la vieille tour, au milieu de ce quartier entièrement renouvelé, se dresse, comme un géant d'un autre âge, dans toute sa sombre et majestueuse hauteur.

Cette tour a sa curieuse page du passé. En 954, sous le règne de Clotaire Ier, au lieu où est cette tour, existait une chapelle, dédiée à sainte Anne. En 1119, une église paroissiale, sous l'invocation de saint Jacques, remplaça cette chapelle. En 1240, cette église fut rebâtie, et, en 1520, fut élevée la haute et belle tour isolée, seul reste de l'église de 1240.

Sur l'emplacement de ces trois églises, dont la dernière fut démolie pendant la Révolution, en 1824, on inaugura un marché au linge et aux habits. En 1852, la rue de Rivoli devant traverser cet ancien emplacement, et le nivellement conduisant à baisser le sol de plusieurs mètres, le déplacement considérable des terres nécessité par ces nouveaux travaux a amené de curieuses découvertes archéologiques, et, entre autres, un petit caveau,

que l'on considère comme la sépulture du fameux Nicolas Flamel. On sait que cet homme célèbre n'était qu'un simple écrivain public, qui avait, à ce qu'il dit, trouvé la pierre philosophale. Ayant amassé de grandes richesses dont on ne connaissait pas la source, il aurait probablement été brûlé comme sorcier, s'il n'eût eu l'heureuse idée de doter richement plusieurs églises, et entre autres l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, sur le portail de laquelle était sa statue et celle de Pernelle, sa femme. Les légendes le font encore vivant, errant çà et là, à peu près comme le Juif-Errant. Si cela est, et s'il avait occasion de passer à Paris, il aurait quelque peine à reconnaître le lieu de son ancienne habitation.

La tour, qui subsiste encore, et qu'on a isolée au milieu du vaste square qui décore la rue de Rivoli, a 52 mètres de hauteur.

Par suite de la vente de l'église, en l'an IV, cette tour était devenue une propriété particulière. Le 27 août 1836, la ville la racheta 250,000 francs. En 1854, on entreprit de grands travaux de restauration pour assurer la conservation de ce beau monument, l'un de ceux qui frappent le plus l'imagination par son isolement, la hardiesse de ses formes et l'originalité de ses détails.

La réparation de ce vieux débris des siècles passés est complétement terminée. On y entre de deux côtés par des escaliers à pilastres. Sous le porche est la statue de Pascal, en souvenir des expériences qu'il y fit sur la gravitation. On aurait pu mieux choisir, non pour le mérite de l'homme, mais pour l'appropriation du monument. Au sommet figure la statue de saint Jacques, avec les animaux des évangélistes, semblables à ceux qui autrefois y existaient comme gouttières. Elle est entourée d'un jardin, divisé en allées, en plates-bandes, en pelouses, en massifs d'arbres. Le tout, allées, plates-bandes, pelouses, massifs d'arbres, venus là comme par enchantement en quelques jours sur l'emplacement du vieux marché Saint-Jacques, de la rue des Arcis, de la place du Chevalier-du-Guet, avec ses si boueux tenants et aboutissants, est clôturé d'une élégante grille.

Puis, dans la continuation de la rue de Rvoli, viennent la place de l'*Hôtel-de-Ville* et du marché *Saint-Jean*, l'une et l'autre complétement remaniées, et où il n'existe plus rien du vieux Paris.

Square du Temple. Parmi ces places nouvelles, il en est une qui ne tient pas au système d'embellissement des affluents de la rue de Rivoli, et qui mérite néanmoins d'être mentionnée : c'est la place ou square du Temple, tracée sur le terrain du couvent des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Ce couvent était lui-même construit sur l'emplacement de l'ancien palais du Temple, concédé, en 1814, par ordonnance de Louis XVIII, à la princesse de Condé, ancienne abbesse de Remiremont.

En 1854, par décision du conseil d'Etat et sur les instances du domaine, les Bénédictines furent dépossédées de ce terrain qui devint propriété domaniale.

L'édilité parisienne resta longtemps indécise sur le parti qu'elle tirerait de ce terrain. Puis à la suite de quelques projets successivement adoptés et rejetés, comme ce quartier manquait totalement de promenade, on arrêta le plan d'une vaste place engazonnée, plantée et qui contribuerait à la fois à l'assainir et à l'embellir.

Le 9 avril 1857, les déblais commencèrent et les travaux furent poussés avec activité.

Cette place ou square forme un carré long bordé à l'ouest par la rue du Temple, à l'est par le lavoir et bains publics fondés par Napoléon III en 1854, au sud par la rue de Bretagne et au nord par les baraques du Temple. Sa longueur au nord et au sud est de 137 mètres ; sa largeur à l'est de 68 mètres et à l'ouest de 48 mètres.

L'ensemble forme un jardin anglais de près de 8,000 mètres de développement avec bassin, cascade, pelouses plantées d'arbres verts, et un élégant canal sinueux pour l'écoulement des eaux de la cascade. Au centre à l'extrémité d'une des pelouses est une statue. Un engazonnement sinueux et irrégulier, coupé dans son pourtour de massifs d'arbres verts, le borde. Le tout est clos d'une grille en fer.

Pour ne pas déparer cette belle promenade qui manquait à ce quartier populeux, les ignobles baraques du Temple disparaîtront et seront remplacées par deux immenses hangars construits dans le genre des Halles centrales.

Sur toute la longueur de la rue de Bretagne a été ménagé un vaste trottoir pour un marché aux fleurs qui remplacerait

probablement alors celui du Château-d'Eau.

Paris compte ainsi une promenade de plus et l'un de ses squares les plus pittoresques.

Ainsi ont disparu les derniers vestiges du Temple, l'un de ces vieux monuments du vieux Paris, sur lequel huit siècles en passant avaient laissé l'empreinte de leurs péripéties et de leurs dramatiques annales.

Nous les rappellerons sommairement comme une vie du passé qui vient rappeler au présent qu'il sera passé à son tour.

Sur l'emplacement où est aujourd'hui ce square, au XIIe siècle, les Templiers se bâtirent une demeure qui, de leur nom, prit celui de *Temple*.

C'était une habitation importante et fortifiée, dont l'ensemble et les dépendances se nommèrent peu après la *Ville-Neuve-du-Temple*.

A la fin de ce même XIIe siècle, Philippe-Auguste, partant pour la croisade, ordonna qu'on y déposât ses *revenus*, *services* et *abventions*, comme dans un lieu plus sûr que la tour du Louvre.

Au XIIIe siècle, Henri, roi d'Angleterre, traversant Paris, préféra la maison du Temple au logement que lui offrit saint Louis dans son palais de la Cité.

Au XIVe siècle, en 1313, lorsque Philippe le Bel et le pape Clément V furent parvenus à exterminer l'ordre des Templiers pour s'emparer de leurs biens, le Temple, donné à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, nommé depuis ordre de Malte, devint la maison provinciale du grand prieuré de France.

Au XVIIIe siècle, au temps du grand-prieur Philippe de Vendôme, le palais du Temple devint un séjour de plaisirs et de débauches que Chaulieu a célébré dans ses vers.

Reste de l'anarchie féodale, le Temple, dont l'enclos était un lieu privilégié, a été aussi le dernier lieu d'asile ouvert aux criminels, aux prévenus politiques, aux débiteurs et aux banqueroutiers.

En 1790, lorsque fut supprimé l'ordre de Malte, la tour du Temple fut affectée aux archives. Cette tour, construite au XIIIe siècle, était un bâtiment carré, l'un des plus solides édifices du royaume, dont les murs avaient trois mètres d'épaisseur et qui avait une hauteur de 50 mètres, non compris le comble.

En 1792, le roi Louis XVI y fut enfermé et n'en sortit que trois fois, deux fois pour paraître à la barre de la Convention, la troisième fois pour aller à la mort.

Plus tard la tour du Temple fut transformée en prison d'Etat. C'est là que Pichegru mit fin à son existence.

Devenu pendant la Révolution propriété nationale, le palais du Temple servit long temps de magasin. Sur une partie de l'enclos on perça des rues et la halle au vieux linge. La grosse tour fut démolie en 1811. De 1812 à 1813, ce qui restait du Temple servit au ministère des cultes. En 1814, Louis XVIII en fit don à la princesse de Condé pour y établir une congrégation de filles, et c'est à la suite de cette donation illégale et du procès qui, comme on l'a vu, s'ensuivit, que ce lieu, au passé si plein et si agité, est devenu l'un des plus jolis squares de Paris.

HALLES CENTRALES. Ici rien n'a été sacrifié à l'agrément, tout a été fait pour l'utilité, et sous ce rapport, les Halles centrales sont incontestablement l'un des monuments les plus dignes de figurer dans cette féerique transformation du Paris du XIXe siècle.

Avant d'en venir au point de magnificence et d'immensité qu'a le monument cyclopéen élevé sous le nom de *Halles centrales*, les halles de Paris ont eu des phases assez curieuses.

En 1110, Louis le Gros créa ce qu'on nomme vulgairement les Halles.

En 1183, Philippe-Auguste les améliora ; il y ajouta des boucheries, *où pourront*, dit l'ordonnance, *s'étaler des bœufs entiers pour les boucheries des bourgeois et des manants*.

Un terrain, dit des *Champeaux* (petits champs), était l'emplacement fixé pour ces halles ; c'était le même qu'elles occupent aujourd'hui ; un terrain vague, clos par des murs d'enceinte, et autour duquel vint peu à peu se grouper la ville.

Au milieu du carreau des Halles, à l'époque où Paris comptait un grand nombre de monuments patibulaires, était le pilori le plus célèbre, le pilori du roi. Il datait du XIIe siècle. Reconstruit en 1542, il ne fut supprimé que sous le règne de Louis XVI. C'était une tour circulaire en bois, mobile et tournant sur un pivot. Cette machine était percée d'ouvertures circulaires assez larges pour que le condamné y passât la tête et les mains. Par intervalles on tournait le pivot afin que le peuple pû

jouir de tous côtés de la vue du patient.

Ces halles ont aussi longtemps servi de lieu d'exécution. Le bourreau de Paris était obligé par ses lettres d'institution de loger sur la place du pilori. Il y jouissait de nombreux priviléges, entre autres, du droit de *havage*, c'est-à-dire de prélever sur toutes les céréales exposées en vente autant de grains qu'on en pouvait prendre avec la main. Il percevait en outre un droit sur les légumes verts, les fruits, la marée, etc., et dès qu'un débiteur se libérait, on lui faisait sur le dos une marque avec de la craie. Cet ignominieux usage ne fut supprimé qu'en 1775, par arrêt du Conseil.

En 1516, un bourreau de Paris s'étant repris à plusieurs fois pour trancher la tête d'un criminel, la vue des souffrances du patient excita l'indignation du peuple, qui mit le feu au pilori et brûla le bourreau vif.

Pendant plusieurs siècles, ces halles ne furent que de grands et horribles charniers; on y marchait sur des couches accumulées d'immondices et de détritus de toute sorte. Ce ne fut que sous l'Empire, en 1810, que fut posée la question de l'amélioration des halles. Deux décrets, du 24 février et du 19 mai 1811, tranchèrent en partie la question. Le dernier de ces décrets, tout en respectant l'emplacement séculaire, détermina le périmètre des nouvelles halles. Conformément à ce décret, cinquante maisons occupant un emplacement de 8,773 mètres furent acquises par la ville de Paris au prix de près de 3 millions.

En 1818, le marché des Prouvaires fut le commencement d'exécution de ce plan qui, interrompu à diverses reprises par les événéments politiques, resta vingt-cinq ans à l'état de projet.

En 1843, une commission administrative fut chargée de préparer les éléments de nouveaux projets. Un concours fut ouvert. Un projet de MM. Battard et Callet comprenant la construction de huit corps de halles de grandeur variable suivant les services, fut adopté.

L'emplacement déterminé par une ordonnance royale de 1847 formait un parallélogramme de 275 mètres de longueur sur 120 de largeur.

Il comprenait huit corps de halles, deux grands aux deux extrémités du parallélogramme et six petits au centre partagé par de belles chaussées.

La superficie des terrains jugés nécessaires pour le besoin général du service de ces halles fut évalué à 43,660 mètres.

Le stationnement des voitures devait occuper, tant sur les places voisines des halles que sur les ponts et les quais, un emplacement de 22,000 mètres.

On évaluait à près de 78 mètres cubes les détritus et immondices à enlever pendant la saison d'hiver, et un quart en sus pendant la saison d'été. Vingt-deux voitures devaient être employees chaque jour à cette opération du nettoyage d'un emplacement ou d'aboutissants sur lesquels ont à circuler en vingt-quatre heures 34,000 charrettes, voitures ou omnibus.

L'exécution des travaux nécessaires pour la formation du périmètre des abords de ces halles exigeait la suppression d'un marché, de sept rues et de grandes opérations de voirie, ouvertures, élargissements ou suppression de rues.

Jamais à aucune époque de son histoire, la ville de Paris n'avait assisté à l'exécution d'un plan si grandiose et concernant un si grand nombre d'intéressés. 600 maisons, dépôts ou magasins se trouvaient atteints totalement ou en partie par l'exécution de ce plan, et en admettant, chiffre modeste, vingt individus par maison, on trouvait un total de 12,000 habitants de Paris, propriétaires, commerçants ou locataires, dont l'exécution du projet entraînait le déplacement.

Depuis le percement du boulevard Sébastopol qui a ouvert de vastes et nouveaux affluents à l'est des Halles centrales, le déplacement a été porté encore à un chiffre beaucoup plus élevé.

Six cent soixante-huit ans après la construction des vieilles halles qu'elles étaient appelées à remplacer, le 15 septembre 1851, eut lieu la pose de la première pierre des Halles centrales.

A une heure le président de là République, en uniforme, était arrivé sur le terrain désigné pour cette cérémonie.

Une grande tribune était élevée à l'une des extrémités de cette place; sa face était tournée vers le marché des Prouvaires. Cette tribune était occupée par le Président, les ministres, la commission municipale, etc.

A la droite de cette tribune s'en élevait une autre pour une certaine classe d'invités, tandis que la gauche était réservée aux populations des halles et marchés.

Enfin, en face de la tribune présidentielle, s'élevait une immense estrade pour d'autres invités.

Toutes ces tribunes étaient ornées de grands mâts avec banderolles aux couleurs nationales.

Arrivé à une heure, le président de la République fut reçu au son des cloches et de la musique. Le clergé arriva immédiatement après et procéda à la cérémonie religieuse. Puis le préfet de la Seine remit au président la boîte contenant les médailles et la plaque sur laquelle était l'inscription suivante commémorative :

L'AN MIL HUIT CENT CINQUANTE ET UN,
LE 15 SEPTEMBRE,
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE
A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DES HALLES DE PARIS
EN PRÉSENCE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
M. L. FAUCHER;
DU PRÉFET DE LA SEINE M. J.-J. BERGER;
DU PRÉFET DE POLICE, M. P. CARLIER,
ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE.

Après cette lecture, le préfet remit cette plaque aux architectes qui la placèrent ainsi que les médailles et monnaies réunies à l'avance, dans le coffret que devait contenir la première pierre.

Cette boîte, dans laquelle on coula ensuite de la cire préservative, fut posée dans le trou pratiqué dans la pierre et scellée d'un couvercle en plomb.

Le président de la République procéda ensuite au scellement des branches d'une croix en bronze, destinée à fixer la boîte plus solidement. Puis il prononça le discours suivant :

Messieurs,

« Voici quarante ans que l'on songe à « élever un vaste monument destiné à « préserver de l'intempérie des saisons « cette classe nombreuse qui souffre jour« nellement pour alimenter Paris de ce « qui est nécessaire à son existence. Mais « grâce à la direction éclairée du minis« tre de l'intérieur, grâce au concours « énergique du Conseil municipal de Paris « et de son digne chef, grâce aux déci« sions de l'Assemblée nationale, cette « œuvre que j'ai tant souhaitée s'accom« plit enfin. La construction de ces halles, « véritable bienfait pour l'humanité, fa« cilite l'approvisionnement de Paris et ap« pelle un plus grand nombre de dépar« tements à y concourir.

« Ce n'est donc pas une œuvre pure« ment municipale, car Paris est le cœur « de la France, et plus sa vie est active et « puissante, plus elle se communique au « reste du pays.

« En posant la première pierre d'un « édifice dont la destination est si éminem« ment populaire, je me livre avec con« fiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons « citoyens et avec la protection du ciel, il « nous sera donné de jeter, sur le sol de « la France, quelques fondations sur les« quelles s'élèvera un édifice social assez « solide pour offrir un abri contre la vio« lence et la mobilité des passions hu« maines. »

Six ans après, avant la fin de 1857, on put admirer dans son ensemble ce magnifique monument d'utilité publique, dont les dépenses s'étaient élevées à près de 40 millions. Dans ce prodigieux ensemble de travaux publics de cette époque, les Halles centrales peuvent figurer comme un des monuments à la fois les plus brillants et les plus utiles. L'inauguration devait avoir lieu le 15 août 1857, en même temps que celle de l'achèvement du Louvre. Renvoyée pour quelques faits de détail au 15 octobre suivant, elle le fut avec la pompe digne de ce colosse architectural des temps modernes. Le peuple de Paris eut alors son palais. Quant à Paris, il n'eut plus rien à envier, sous ce rapport, à Londres, dont les marchés de Covent-Garden, Hay-Markett et Fish-Markett, si vantés jusqu'alors, sont enfin éclipsés par les Halles centrales.

AVENUE DE L'IMPÉRATRICE. — EMBELLISSEMENTS DU BOIS DE BOULOGNE. — HIPPODROME DE LONGCHAMP. — PRÉ CATELAN.

Le bois de Boulogne a eu aussi sa large part d'embellissements. C'est maintenant la plus splendide promenade de Paris et peut-être du monde. Les travaux on été

à peu près terminés en 1857. Les trois années précédentes avaient été utilisées à creuser et terminer les lacs; à couvrir le bois d'un réseau d'allées sinueuses et de ruisseaux; à macadamiser les chaussées principales, à créer les cascades, les châlets, les débarcadères des îles et de la rivière; à planter, engazonner de vastes surfaces; à ouvrir de belles percées ombreuses où pendant des heures entières on peut côtoyer à l'ombre et sur des sentiers sablés une eau limpide et courante. Aujourd'hui de toutes les allées rectilignes qui coupaient le bois, il y a quatre à cinq ans à peine, il n'en reste que trois, celle de la reine Marguerite, de Neuilly à la porte de Boulogne, l'avenue de Longchamp et celle d'Auteuil à Boulogne.

On arrive à ce magnifique parc sans rival en Europe par l'*avenue de l'Impératrice,* belle et vaste chaussée de 1,300 mètres de longueur sur 100 de largeur. Une allée centrale de 16 mètres pour les voitures; deux contre-allées parallèles de 12 mètres chacune pour les piétons et les cavaliers; deux zones de 17 mètres converties en pelouses, plantées de 8,000 pieds d'arbres et arbustes groupés en massifs; deux rues latérales de 8 mètres pour le service des rues riveraines; sur toute l'étendue de l'avenue des maisons closes par une riche grille d'un modèle uniforme, s'ouvrant sur des parterres de 10 mètres au moins: telle est la voie splendide qui, de l'arc de triomphe de l'Etoile, s'étend jusqu'au bois.

En mémoire de l'impératrice Eugénie qui l'a inaugurée avec Napoléon III en 1855, on lui a donné le nom d'*avenue de l'Impératrice.*

Dès l'entrée du bois commence la transformation de l'ancienne promenade poudreuse d'autrefois. La nouvelle s'est accrue de 200 hectares de terrain, comprenant la plaine de Longchamp et l'ancien parc de Madrid-Maurepas. Cette acquisition, faite par la ville de Paris en 1854, a porté les nouvelles limites du bois: à l'est, aux fortifications; à l'ouest, à la rive droite de la Seine depuis Boulogne jusqu'à Neuilly; au nord et au sud, à deux vastes boulevards, bordés d'une grille élégante d'un modèle uniforme, et qui s'étendent sur une longueur de plus de 8 kilomètres des fortifications à la Seine.

Au bout du bois, à l'ouest à l'ancienne porte de Longchamp, est une cascade de 14 mètres de hauteur sur 60 de largeur. Il est entré dans sa construction 2,000 mètres cubes de blocs de grès de 2 mètres chacun, pris dans les carrières de Fontainebleau. Le trop-plein des lacs et les ruisseaux du bois alimentent cette cascade qui, pouvant débiter par heure 2,000 mètres cubes de liquide, fournit à son tour l'eau nécessaire à un ruisseau et à trois pièces d'eau de la plaine de Longchamp convertie en hippodrome et en champ d'entraînement.

Dans une plaine comprise entre Boulogne et le pont de Suresne, on a exécuté d'immenses travaux. Un bras de la Seine inutile à la navigation la coupait. Un mur de clôture et un mamelon élevé au sommet duquel se trouvait l'ancien cimetière de Boulogne, la séparaient du bois. Pour l'y réunir et y créer un vaste hippodrome qui pût répondre à toutes les exigences pour les courses du gouvernement et celles de la société d'encouragement, on a fait disparaître le mur et l'on a tiré du mamelon 420,000 mètres cubes de déblais qui ont servi à niveler la plaine et à combler le bras du fleuve. Seulement pour économiser les remblais, on a conservé quelques parties de ce vaste bras pour en faire trois pièces d'eau réunies par un petit ruisseau qui, après avoir serpenté dans la plaine, aboutit à la porte de Longchamp.

Un ancien moulin à vent converti en ruine pittoresque coupe seul cet hippodrome qui a deux pistes de 30 mètres de largeur, l'une de 2,000 mètres, l'autre de 4,000 mètres de longueur. La première est tracée dans la plaine, l'autre se développe sur un plateau en pente douce qui relie la plaine au bois. Adossées à la Seine et faisant face au bois, sont construites de vastes tribunes pouvant contenir près de 5,000 spectateurs.

Cet hippodrome a été ouvert au printemps de 1857. Le 7 mai, jour de la dernière course à laquelle assistaient l'empereur, l'impératrice, le grand duc de Russie Constantin, la recette a dépassé 60 mille francs.

Autour des pistes et sur les rives de la Seine ont été disposés 12 kilomètres de routes de 20 mètres de largeur. La plaine nivelée, ensemencée, offre l'aspect d'une verdoyante pelouse, plantée de 200,000 pieds d'arbres et d'arbustes formant des massifs isolés et disposés de manière à ménager des perspectives sur les points divers

environnants, le Mont-Valérien, Saint-Cloud, Meudon, le chemin de fer de Versailles, le pont de Suresne, le clocher de Boulogne, Neuilly, etc.

Ces embellissements ne doivent pas se borner là. Il est question de l'acquisition par la ville de Paris de l'île de Suresne, qui fait face au nouvel hippodrome. Ce serait l'occasion de travaux considérables dans cette partie de la banlieue de Paris. Ces nouveaux embellissements, concourant avec ceux du bois de Boulogne, feraient plus que jamais de ce lieu le plus beau parc de toutes les métropoles européennes. Boulogne, Longchamp, Auteuil, Passy formeraient ainsi une promenade continue de huit kilomètres de longueur jusqu'à la place de la Concorde. D'après ce plan grandiose, Chaillot serait presque entièrement reconstruit.

Quoi qu'il en soit, tel qu'il est avec son immense arène, son lac, sa rivière, ses ruisseaux, ses cascades, ses allées sinueuses, ses grottes, son pré Catelan, ses frais ombrages et ses délicieux points de vue, le bois de Boulogne peut maintenant rivaliser avec ce que l'art a jamais, en fait de promenades publiques, élevé de plus féerique dans le monde antique et dans le monde moderne.

PRÉ CATELAN. Je viens de mentionner le Pré Catelan exclusivement dû à l'industrie privée. Tout le monde connaît cette merveille dans une merveille. Ce que l'art connaît moins, c'est l'origine de son nom. C'est une curieuse et touchante histoire du passé.

Au XIII[e] siècle, brillait à la cour de Provence un troubadour célèbre, *Arnaud Catalans*, selon Crescimbeni, *Trémoleta Catalan*, selon le moine de Montaudon. Il nous reste de lui quelques chansons roulant presque exclusivement sur l'amour, et une entre autres où, exaltant la beauté de sa maîtresse Béatrix de Savoie, femme du dernier Raymond Bérenger, il dit... « Quand je suis auprès d'elle, je fais le « signe de la croix, tant je suis émerveillé « de la voir. Elle est sotte avec les sots, « bonne avec les bons, de sorte que tout « le monde la trouve à son gré. »

Ces choses-là passaient alors pour admirables.

La réputation de Catelan s'était étendue jusqu'à la cour de France. On commençait alors à s'y dégrossir, à y dépouiller cette rude écorce de barbarie qui, pendant tant de siècles, avait été son caractère spécial. On y prisait les vers et les troubadours de Provence à l'égal des parfums de ce pays.

Philippe III y régnait. Il avait épousé en secondes noces Marie de Brabant, fille d'Henri III, duc de Brabant, qui avec le fameux Thibault, comte de Champagne, compte parmi nos premiers poètes. Sa fille avait hérité de son inclination et de ses talents, et avait apporté le goût des lettres à la cour de France.

Elle avait pour amie et pour confidente Blanche d'Artois, qui avait le même goût qu'elle pour les lettres. Sous leur influence les poètes qui avaient brillé au temps de saint Louis étaient en plus grande considération encore sous Philippe le Hardi.

Marie et Blanche passaient une partie de leur temps à faire des vers et à encourager ceux qui en faisaient. Elles voulurent avoir Catelan à la cour de France et le demandèrent à Béatrix de Savoie.

Flattée de cet honneur rendu à son troubadour favori, Béatrix accéda sans peine à leur demande.

Pour le faire plus favorablement accueillir par la reine, elle le chargea de lui remettre un don de ces essences si renommées de Provence dont elle lui annonçait l'envoi par une lettre où on lisait :

« ..... Il vous remettra de ma part qua- « tre boîtes d'essences et de parfums les « plus exquis que j'ai pu trouver, mais qui « le sont moins encore que ses vers..... »

Sur les ordres de sa souveraine, Catelan partit à pied ayant pour ses deux protectrices, Marie et Blanche, des parfums dans son bissac et des vers dans son calepin.

Ces deux sortes de produits de Provence, vers et parfums, étaient alors fort renommés à la cour de France. Les parfums surtout y étaient un grand objet de luxe, et ceux de Provence y étaient tellement prisés qu'on s'y faisait une sorte de vanité à les reconnaître au flair, comme aujourd'hui les gourmets pour les vins.

Les routes étaient alors peu sûres. Cependant allant de castel en castel, chantant ses *dits* et ses *tensons*, choyé par ci, aimé par là, hébergé partout, Catelan était parvenu jusqu'à Boulogne-sur-Seine sans mauvais accident. Il ne lui restait, pour arriver au terme de sa route, qu'à traverser le bois qui, alors encore, était un reste de cette antique *Forêt des Charbonniers*,

qui, au nord et à l'ouest, enserrait Paris dans son noir massif de verdure.

C'était l'époque de la foire de Saint-Cloud : celle de Saint-Germain à Paris devait la suivre immédiatement.

Trois seigneurs de la cour, trois de ces nobles hommes du temps qui vivaient de proie comme leurs faucons, s'étaient apostés dans le bois de Boulogne, à l'affût de quelque porte-balle isolé, qui de la foire de Saint-Cloud se rendrait à celle de Saint-Germain.

Catelan arrive au lieu où ils étaient en embuscade. La vue du bissac rebondi du troubadour tente les trois seigneurs, et au moment où, tout joyeux, il répétait tout haut un chant d'amour qu'il venait de composer pour la reine Marie, au moment où dans sa tête exaltée son ardente imagination lui retraçait les honneurs, les dons, les faveurs que pourrait lui valoir ce chant, ils se jettent sur lui et le percent de leurs dagues.

Le pauvre Catelan tombe et la mort cloue son dernier vers dans sa bouche.

Les trois seigneurs fouillent son bissac; ils y trouvent quelque menue monnaie, des parfums et des vers. Ils prennent les parfums et la monnaie, dédaignent les vers et laissent aux loups et aux oiseaux de proie le soin d'enterrer leur victime.

Le hasard voulut que, ce jour même, la reine Marie avec son amie Blanche et sa suite avait été au calvaire du Mont-Valérien faire ses dévotions à une chapelle qui commençait à jouir alors d'une certaine vogue. A son retour, arrivée au lieu où gisait le pauvre Catelan, elle voit à côté du cadavre un calepin, l'ouvre, y lit des vers provençaux qu'elle connaissait déjà de réputation et, à son grand étonnement, une lettre à son adresse.

C'était la lettre que Béatrix avait donnée à Catelan pour la reine Marie.

A ces indices, Marie reconnut sans peine le troubadour qu'elle attendait.

Elle donna des ordres pour que son corps fût enterré avec honneur, et sur le lieu même de l'assassinat, lui fit élever cette croix en pierre à trois marches que l'on voit encore à l'entrée latérale nord du Pré et qui, depuis six siècles, a conservé jusqu'à nos jours le nom de *croix Catelan*.

De là aussi est venu le nom du jardin féerique que tout Paris connaît.

La reine cependant avait à cœur de venger son troubadour. Elle fit faire les recherches les plus actives pour découvrir les auteurs de sa mort, elles furent infructueuses.

Mais, un jour, l'un des assassins s'étant présenté à la cour parfumé avec les essences volées à Catelan, le doux arôme qu'il exhalait attira l'attention. Sans le soupçonner en rien du crime commis, toutes les dames se pressaient autour de lui, s'informant où il avait acheté ces délicieux parfums. La reine Marie elle-même lui dit :

— Chevalier, toutes les dames vous somment par ma voix de nous dire le nom du fournisseur d'essences si exquises.

A cette question faite par la reine sans arrière-pensée, soit que le moment marqué par la Providence pour la découverte du crime fût venu, soit toute autre cause, le chevalier se troubla.

L'assassinat de Catelan et les parfums qu'il lui apportait de la part de Béatrix, revenant en ce moment en mémoire à la reine, elle eut des soupçons : elle fit interroger le chevalier; le crime fut découvert et les trois assassins furent punis.

L'emplacement où avait été élevée la croix en mémoire du pauvre troubadour étant devenu dans la suite un rendez-vous de chasse princière, cette circonstance a sauvé de la destruction la *croix Catelan* qui a pu ainsi le conserver pendant six siècles avec son intéressante légende.

PONTS

Paris possède 22 ponts. Sur ce nombre dix ont été construits depuis le commencement du XIXe siècle. Les autres l'ont été dans les siècles antérieurs.

Les dix ponts modernes sont :

Le pont d'Austerlitz (1801).
— des Arts (1804).
— d'Iena (1806 à 1813).
— des Invalides (1806).
— d'Arcole (1826).
— de l'Archevêché (1828).
— d'Antin (1829).
— Louis-Philippe (1831).
— du Carrousel (1834).
— de l'Alma (1854).

Les douze ponts anciens sont :

Le pont au Change (861).
— Petit-Pont (896).
— aux Meuniers (1325).
— Saint-Michel (1378).

— Notre-Dame (1413).
— Pont-Neuf (1578).
— Marie (1637).
— de la Tournelle (1369).
— de l'Hôtel-Dieu (1625).
— de la Cité (1627).
— des Tuileries (1656).
— de la Concorde (1787).

Là ne sont pas compris plusieurs petits ponts, à raison de leur simplicité, tels que la passerelle de Constantine et le pont de Damiette sur la Seine, le pont de Grammont et autres sur la rivière de Bièvre, et le pont de Bercy en dehors des barrières.

En rapprochant les nombreux ponts de tout âge, de toute forme qui ont successivement lié l'une à l'autre les deux rives parisiennes de la Seine, un fait curieux mérite de fixer l'attention.

Dans ceux de ces ponts qui appartiennent à une époque antérieure au XIXe siècle, les progrès de l'art architectural sont absolument insensibles. On dirait tous ces ponts contemporains, bien que des siècles de différence marquent leur âge. Entre ceux, au contraire, qui datent du XIXe siècle, la science des ponts et chaussées n'a été rien moins que stationnaire, et chacun d'eux marque, pour ainsi dire, un pas qu'elle a fait en avant. Ainsi, par exemple, le pont des Arts (1804), le pont d'Austerlitz (1807), voient le fer remplacer la pierre dans la structure des arches; le pont d'Iéna (de 1806 à 1813), tout en pierres de taille, prouve que l'ouvrier seul et non la matière avait manqué jusqu'alors. Plus tard, tout ce système est changé. Les ponts des Invalides, d'Arcole, de Bercy, ne sont plus posés sur des arches, mais suspendus à des barres de fer tendues en arc renversé et jetées hardiment d'une pile à l'autre. Plus tard encore une autre innovation substitua dans le pont Louis-Philippe, aux barres de fer, des câbles formés en fil de fer. Dans le pont du Carrousel, la pierre, le bois, le fer sont combinés d'une façon nouvelle par des procédés ingénieux, et dans le pont d'Arcole, reconstruit en 1855, une seule travée métallique de 80 mètres d'ouverture entre culées et de 20 mètres de largeur entre garde-corps, forme le pont le plus gracieux et le plus hardi de Paris.

Dans l'ensemble immense de travaux qui ont été exécutés à Paris pendant ces dernières années, les ponts ont eu leur large part. Le pont des *Invalides* aux Champs-Elysées a été reconstruit en pierre. Le pont de l'Alma, entre ce dernier pont et le pont d'Iéna, a ouvert une voie nouvelle entre les deux rives. Le pont d'Austerlitz a été reconstruit en pierre à l'autre extrémité de Paris. Le Petit-Pont et le Pont-au-Double ont été reconstruits en entier d'une seule arche et d'après un système nouveau. Le tablier du Pont-au-Change a été abaissé pour le mettre au niveau des voies nouvelles ou rectifiées; le pont Saint-Michel, entièrement démoli et en voie de reconstruction dans l'axe du boulevard Sébastopol; le pont Notre-Dame et le pont d'Arcole ont été réédifiés d'après de nouveaux systèmes.

Voici quelques détails sur les constructions si variées de quelques-uns de ces ponts dont n'a pu parler Dulaure.

PONT D'ARCOLE. Le pont d'Arcole, bâti en 1826, fut d'abord un pont suspendu par des chaînes forgées. Il avait deux arches d'une architecture très simple. Un fort balancement qui s'y manifestait lui valut d'abord le nom de *pont de la Balance*. Dans la journée de juillet 1830, l'arcade qui supporte les chaînes ayant servi de barricade à la défense de Paris, ce pont prit à cette occasion le nom de *pont d'Arcole*.

Ce pont, reconstruit en 1855, est maintenant l'un des plus curieux de Paris. Il a, on le sait, pour axe une ligne droite qui passe par le centre de la place de l'Hôtel-de-Ville. Il se compose d'une travée en fer et de deux culées en pierre de taille fondées sur pilotis et raccordées avec les quais par des pans coupés à 45 degrés. La saillie de la culée de droite est assez grande pour qu'on ait pu y pratiquer une arcade de 3 mètres de largeur pour le service du chemin de halage qui existe sur cette rive.

La travée métallique a 80 mètres d'ouverture entre culées, et 20 mètres de largeur entre garde-corps, soit 12 mètres pour la voie charretière et 8 mètres pour les trottoirs. Elle se compose d'un plancher en fer reposant, à l'aide de tympans également en fer, sur douze arcs ou fermes en tôle, boulonnés à chaud et solidement reliés entre eux par des entretoises. Le plancher est formé de files de rails Barlow, placés normalement à la voie, et rivés sur chacun des couronnements des tympans, de sorte que le plancher, les tympans et les arcs ne forment qu'une

seule et même pièce. La chaussée en empierrement et le remplissage des trottoirs que borde une élégante balustrade en fonte ornementée, reposent directement sur les rails, distants les uns des autres de 0 m. 075, et dont les interstices sont fermés par des briques.

Le poids total de la travée est de 1,800,000 kilog., dont 1 million pour la fonte et le fer, et 800 mille pour la chaussée en empierrement et les trottoirs avec bordures en granit. Sous ce poids, l'effort d'écrasement exercé sur les arcs est de 4 kilog. environ par millimètre. Avant d'être livré à la circulation, le tablier reçut un poids d'épreuve de 800,000 kilog.; ce qui porta à 5 kilog. par millimètre carré l'effort d'écrasement. Sous ce poids la flexion au milieu des arcs ne fut que de 44 millimètres sans déformation élastique. La charge enlevée, les arcs se relevèrent de 22 millimètres.

Les arc s'élèvent et s'abaissent avec la température. Le mouvement vertical des arcs en leur milieu est d'environ 2 millimètres pour chaque degré centigrade de variation atmosphérique.

Le caractère distinctif de cet ouvrage, exécuté sur les dessins de M. Oudry, est une grande hardiesse qui n'exclut pas la solidité. C'est le premier pont de ce genre construit en France, et il prouve les immenses ressources que l'industrie peut trouver dans l'emploi du fer et de la fonte appliqués aux grands travaux d'utilité publique.

Pont du Carrousel. La construction du pont du Carrousel, qui fut livré à la circulation le 1er novembre 1834, offre aussi tout un système nouveau fort ingénieux.

Trois arches s'appuyant sur les deux rives et sur deux piles, et d'une ouverture égale de 144 pieds, ont été jetées avec une hardiesse qui fait ressortir la multiplicité des arches des ponts voisins, le pont des Arts et le Pont-Royal.

Cinq arcs liés par des bandes transversales composent l'ensemble de chaque arche.

Au lieu des lames de fer employées dans les ponts d'Austerlitz et des Arts pour former les arches, l'architecte du nouveau pont a adopté des corps cylindriques à base ovale et à faces latérales aplaties. Ces cylindres sont creux. Ils ont été remplis intérieurement dans toute la longueur de l'arc de neuf planches de pin du Nord, posées à plat les unes sur les autres, et sur toute leur face, dans un état d'adhésion parfaite, par du bitume qui comble également tous les vides existant entre les planches et les parois de ces cylindres. Cette heureuse innovation offre un grand avantage. Elle donne aux arches ainsi composées plus de force et de résistance contre l'ébranlement et les vibrations. L'expérience, en effet, a démontré que dans les corps cylindriques cette force est de beaucoup supérieure à celle des lames. Les planches et le bitume qui remplissent la cavité des cylindres, sans les charger, ont pour effet de les conserver en amortissant les vibrations bien plus considérables dans les corps creux que dans les corps pleins; et comme dans un pont, le travail et la fatigue y agissent dans une situation horizontale, que les fardeaux, par conséquent, tendent à l'entr'ouvrir plutôt qu'à l'écraser, cet avantage, précieux dans toute construction, l'était plus particulièrement ici.

Tout, dans ce pont, ayant été conçu et exécuté dans la pensée d'amortir les effets de la vibration et de l'ébranlement, causes principales de la dégradation et de la ruine des ponts, l'architecte a tout dirigé pour les réduire autant que possible.

D'abord, le plancher du pont portant sur des anneaux qui diminuent de hauteur à mesure qu'ils approchent du sommet des arcs sur lesquels ils pèsent sans faire corps avec eux, l'ébranlement et la vibration n'arrivent aux arches qu'après avoir parcouru une autre partie indépendante, et après avoir eu à franchir un passage intermédiaire.

Ensuite, la matière composant les chaussées destinées aux voitures est combinée dans le même but. Des couches alternatives de pierres dures et de pierres molles rendent l'élasticité et les vides difficiles, et cette utilité positive d'une combinaison savamment calculée est un des perfectionnements les plus importants qu'offre la structure du pont du Carrousel.

Inauguré solennellement par le roi Louis-Philippe après avoir subi l'épreuve d'une charge de 125,000 kilog. sur chacune des arches, ce pont, qui ne manque ni de noblesse ni d'élégance, fut livré à la circulation le 1er novembre 1834.

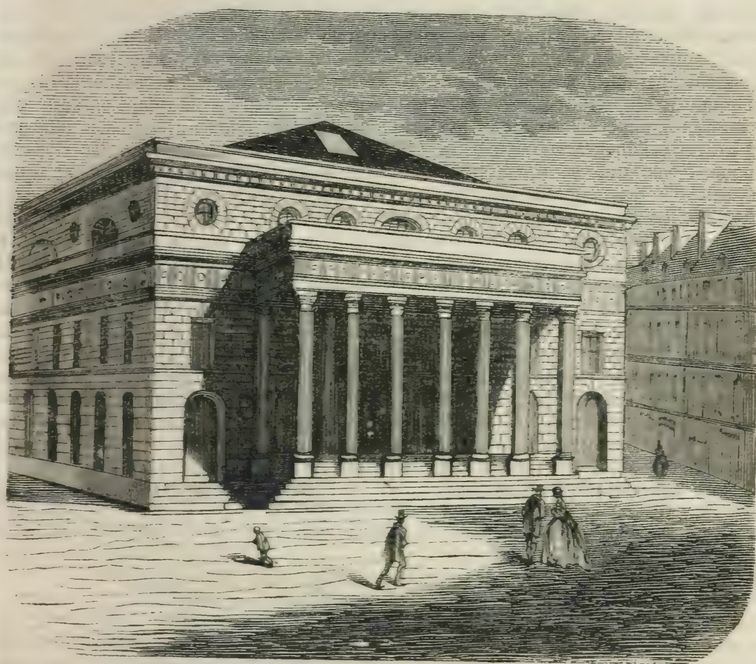
En 1848, deux statues colossales furent

Paris. — Typ. L...., rue Soufflot, 18.

placées à chacune des extrémités et l'encadrèrent sans le surcharger.

L'architecte de ce pont est M. Polonceau dont le nom se recommandait déjà par la glorieuse part qu'il avait prise dans une œuvre toute romaine, dans la magnifique route du Simplon.

Pont de la Concorde. Ce pont, l'un des plus élégants et des plus solidement construits de tout Paris, fut bâti en 1787 sur pilotis de plus de 10 arches en fondation. Il forme cinq arches dont l'une, celle du milieu, a 98 pieds. La dépense, avec les murs du quai qui l'avoisinent, avait été évaluée à cinq millions. Seize pilastres avaient été disposés pour y élever des pyramides qui devaient être revêtues de plusieurs attributions surmontées d'une couronne. Jusqu'en 1829 et 1830, ce projet resta sans effet. A cette époque, sur douze des pilastres existants à chaque front des piles on plaça douze statues en



Théâtre de l'Odéon.

marbre blanc sculptées, représentant : Condé, Duguesclin, Richelieu, Sully, Duquesne, Duguay, Suffren, Tourville, Colbert, Suger, Bayard, Turenne.

Quatre de ces pilastres restaient disponibles, et il avait été proposé d'y placer *Trudemme*, ministre d'état, qui créa l'École des ponts et chaussées; *Perronet*, premier ingénieur de France, qui organisa cette école; *Desparcieux*, son prédécesseur; *Demoustier*, l'un des principaux architectes, qui dirigea la confection de ce pont, et qui avait dirigé à Paris celle du pont des Arts, d'Austerlitz, et fait commencer celui d'Iéna.

Peu après, on s'aperçut que ces statues écrasaient le pont de la Concorde sans l'embellir, et ce pont, qui avait successivement perdu son nom de pont *Louis XV* et pont *de la Révolution*, perdit aussi ses statues.

Pont des Arts. — Pont-Neuf. — Barrage de la Seine. — Quai Conti. — Un travail hydraulique important, celui de la canalisation du petit bras de la Seine, par un barrage éclusé, nécessita la suppression

d'une arche du pont des Arts, l'abaissement du tablier du Pont-Neuf, l'élargissement du quai Conti et le remaniement complet de la place semi-circulaire de l'Institut.

Ces divers travaux, commencés en 1847, furent terminés en 1852.

Par suite du barrage éclusé pour la canalisation du petit bras de la Seine, après avoir achevé le chenal de l'écluse et le chemin de halage établi sur l'égout de ceinture, on rectifia la pointe du terre-plein du Pont-Neuf et l'on démolit le vieux quai de Conti, depuis l'extrémité sud-ouest de ce pont jusqu'au pont des Arts. Un nouveau quai en pierres sèches sans ciment aux fondements, comme les Romains autrefois, et adopté depuis quelques années pour ces sortes de travaux, fut substitué à l'ancien.

Ce quai forme une courbe assez marquée contre l'hôtel des Monnaies et le palais de l'Institut, et ses fondations furent assises à cinq ou six mètres plus près du lit de la Seine, qui a été resserré d'autant en cet endroit.

La voie publique a bénéficié de cet élargissement, au moyen duquel on a pu éviter la destruction des deux pavillons de l'Institut, dont la démolition avait déjà été ordonnée sous le règne de Louis XV par lettres patentes du 22 avril 1769, par une décision ministérielle du 12 février 1810, et dont il avait encore été question il y a quelques années.

L'écluse établie en amont du pont des Arts devait être fermée d'après un nouveau système. Jusqu'ici les portes des écluses étaient en bois de chêne épais, fortement relié par des madriers. On avait reconnu le peu de durée de la charpente que sa permanence dans l'eau tendait à faire pourrir, et l'on devait substituer à ce mode de fermeture un système de portes en tôle, déjà expérimenté sur les écluses en aval de Paris. Les portes en métal devaient offrir cet avantage de résister à la corrosion des eaux, et leur entretien serait moins coûteux.

Après tous les travaux que nécessitait ce barrage, et ceux exécutés aux abords des divers ponts de Paris pour leur reconstruction totale ou partielle, voici quelle était définitivement la largeur de la Seine, dans son parcours à travers la capitale :

Au pont d'Austerlitz	166 m.
Au pont de la Tournelle (petit bras)	97
Au pont Saint-Michel (petit bras)	49 m.
Au pont Marie (grand bras). .	82
Au pont Notre-Dame (grand bras)	97
Au pont au Change (grand bras)	97
Au-dessous du Pont-Neuf . .	263
Au pont des Arts	84
Au pont de la Concorde . . .	146
Au pont d'Iéna.	136

Les travaux qui s'étaient exécutés au pont des Arts, au Pont-Neuf et entre ces deux ponts, l'avaient été simultanément pour la construction du barrage éclusé, de l'égout de ceinture et du nouveau chemin de halage. Ils avaient nécessité la démolition d'une partie du quai Conti qui est, avec ceux de l'île Saint Louis, le plus ancien qui ait été construit sur les rives de la Seine. A l'extrémité orientale de ce quai et vis-à-vis de la rue Guénégaud, il existait, au milieu du XVII[e] siècle, une construction isolée munie d'une tour ronde dont le pied était baigné par les eaux de la Seine, et qui portait le nom de Château-Gaillard. Il est ainsi décrit par un rimeur du siècle de Louis XIV dans le poème de *Paris ridicule* où l'auteur trace un tableau assez vrai de physionomie de Paris et des nombreuses améliorations que réclamait son état physique à cette époque :

> J'aperçois là-bas, sur la rive,
> Le beau petit Château-Gaillard.
> . . . .
> A quoi sers-tu dans ce bourbier ?
> Est-ce d'abri de colombier ?
> Est-ce de phare ou de lanterne ?
> De quoi ? de port ou de soutien ?
> Ma foi, si bien je te discerne,
> Je crois que tu ne sers de rien.

L'utilité de ce petit château dont l'origine, pas plus que la destination primitive, n'est exactement connue, était effectivement assez problématique, et il ne servait plus en dernier lieu que d'abri aux baladins et aux marionnettes de Brioché, le précurseur de Séraphin. Il fut démoli en vertu d'une délibération du bureau de la ville, en date du 5 novembre 1655.

Le *pont des Arts*, à la suite de ces constructions du barrage, a perdu une arche; mais il en a gagné une qu'on appelle l'*arche marinière* dont les cintres et les armatures sont en fer, et qui a 21 mètres d'ouverture, tandis que les autres n'en ont que douze cintrées en fonte.

Le *Pont-Neuf* a été l'objet de réparations plus importantes.

Elles s'étaient à peu près succédé pendant 30 ans.

En 1820 et 1821 sa pente avait été considérablement adoucie.

En 1836, 1837, 1838, la restauration des pieds droits des sept arches de la partie septentrionale avait coûté près de 600 mille francs, et celle des cinq arches de la partie méridionale plus de 200 mille francs.

En 1850, on entreprit des travaux de restauration dont le coût devait atteindre près de deux millions.

Après deux ans de travaux consécutifs, sept arches du côté du nord avaient été reprises en sous-œuvre et abaissées de plus d'un mètre du côté des clefs. Il en fut de même des cinq arches du côté oriental.

Les piles et les éperons avaient été eux-mêmes restaurés pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe.

Ces piles ont été couronnées d'espèces de bancs circulaires, à la place des lourds pavillons qu'il y avait jadis.

En même temps, on posa une corniche que supportent des têtes mascaroniques, suivant l'idée principale de l'ancien plan.

Cette corniche donnait la mesure de la planimétrie du nouveau tablier du pont, sensiblement abaissé afin de rendre moins rapides les pentes extrêmes.

Ainsi restauré, ce pont a des pentes à peu près les mêmes que celles du pont de la Concorde.

Le parapet, accidenté de bancs circulaires d'un joli style, a aussi de distance en distance de gracieux piédestaux supportant des candélabres pour l'éclairage.

Pont Saint-Michel. Ce pont a dû être réédifié en entier, pour être placé dans l'axe du boulevard Sébastopol dont il forme une des têtes sur la rive gauche. Les démolitions commencées en 1857 furent exécutées avec une rapidité merveilleuse. A peine eurent disparu les dernières pierres de l'édifice que la construction du nouveau pont commença. Aux premiers jours de septembre les culées étaient terminées. Les travaux préliminaires de la pile la plus rapprochée de la rive gauche l'étaient aussi, et le 16 septembre 1857 la première pierre fut posée sur une masse puissante de béton.

Ce pont sera formé de trois arches de forme elliptique comme celles du pont Notre Dame. Sur la partie lisse régnant au-dessus de chaque pile seront sculptées des N surmontées d'une couronne impériale.

FONTAINES. — EAUX DE PARIS

Le nombre des fontaines monumentales qui décorent les places et les promenades publiques de Paris n'est peut-être pas encore en rapport avec les accroissements qu'a pris la capitale depuis le commencement de ce siècle. De nombreux travaux ont cependant été faits pour une meilleure distribution des eaux dans tous les quartiers.

Le nombre des fontaines publiques, y compris les bornes-fontaines dont le premier établissement date de 1810, dépasse aujourd'hui le nombre des rues, c'est-à-dire qu'il y a trente fois plus de ces établissements d'utilité publique qu'il n'y en avait au commencement du XVIIIe siècle.

Voici par quelles curieuses gradations se sont opérés de si prodigieux progrès.

On ignore la fondation des premières fontaines à Paris. Lamare pense qu'elle eut lieu au VIe siècle, époque à laquelle fut construit l'aqueduc des Prés-Saint-Gervais. La construction de celui de Belleville eut lieu au XIIe siècle. Dans le courant du XVe, le nombre des fontaines fut porté à 16. En 1551, on établit la fontaine des Innocents.

Au commencement du XVIIe siècle, le nombre des fontaines de Paris fut augmenté, et le Flamand Jean Linstaër établit en 1607, sur le Pont-Neuf, la pompe dite de la Samaritaine qui fut supprimée en 1812.

En 1613, Louis XIII posa la première pierre du nouvel aqueduc d'Arcueil, ouvrage commencé dans le courant du IVe siècle par les Romains, pour conduire l'eau des sources de ce village dans le palais des Thermes. Ce nouvel aqueduc fut achevé en 1624, et les eaux de Rungis qui se déchargeaient dans la rivière furent amenées à Paris.

Vers 1670 eut lieu l'établissement des pompes Notre-Dame, et trois ans plus tard en 1673, le nombre des fontaines publiques fut porté à 45.

La belle fontaine de Grenelle, dans la rue de ce nom, fut achevée en 1779. Bouchardon en fut à la fois le dessinateur, l'architecte et le sculpteur.

En 1782, peu de temps avant la Révolution française, les pompes à feu du Gros-Caillou et de Chaillot furent achevées et le nombre des fontaines fut considérablement augmenté.

La seconde année du XIXe siècle vit commencer les travaux du canal de l'Ourcq. En 1808, ces eaux nouvelles entrèrent dans le bassin de la Villette, et le 15 août de cette même année elles furent introduites dans Paris.

En 1806, quinze nouvelles fontaines avaient été établies, et en 1832 leur nombre total s'élevait à 115.

En 1838 le puits de Grenelle put fournir 800 litres d'eau par minute; et dès cette époque, à la suite de nombreux travaux de divers genres, on est parvenu à doter Paris d'un service d'eau qui peut satisfaire à tous les besoins de l'alimentation et de la salubrité.

Depuis lors on a construit diverses fontaines monumentales : celles de la place de la Concorde, de la place Louvois, du rond-point des Champs-Elysées, du carrefour Gaillon, de Molière, de la place Saint-Sulpice, la fontaine Cuvier, etc., etc.

La qualité des eaux de Paris a dû être l'objet d'une sollicitude toute spéciale de la part de l'administration, et voici le résultat des dernières opérations d'analyse à la suite de tant de travaux hydrauliques successifs pour alimenter ce service si intéressant d'un des principaux éléments de la salubrité publique.

Les eaux consommées dans Paris sont, on l'a vu, l'eau de la Seine, du canal de l'Ourcq, d'Arcueil, du puits de Grenelle, de Belleville et de Ménilmontant.

La qualité des eaux de la Seine est extrêmement pure : quinze litres de cette eau ne donnent par l'évaporation qu'un résidu de moins de 3 grammes dont la plus grande partie se compose de carbonate de chaux; le sulfate de chaux, les sels et la matière végétale y sont en très petite quantité.

Les eaux du canal de l'Ourcq et celles de la rivière de ce nom sont les plus légères après celles de la Seine.

L'eau d'Arcueil est quatre fois plus chargée que ces dernières.

Celle du puits de Grenelle est de très bonne qualité et sa température est de 28° centigrades.

Les eaux de Belleville et de Ménilmontant sont les plus lourdes et les plus impures. Leur résidu est de 27 grammes sur 15 litres d'eau.

PUITS DE GRENELLE. L'un des principaux abattoirs de Paris, celui de Grenelle, manquait d'eau. On eut l'idée de recourir à un forage artésien, et le 1er janvier 1834, le forage commença sous la direction de M. Mulot.

Jusque alors dans les environs de Paris on avait vu jaillir l'eau des *terrains tertiaires*. Mais, sous le sol de Grenelle, ces terrains avaient si peu d'épaisseur qu'on ne pouvait guère s'y flatter d'un pareil résultat. On n'avait quelque espoir de rencontrer des nappes d'eau qu'en traversant la masse entière de la *craie* sur laquelle reposent les terrains tertiaires et d'atteindre les *argiles* et les *sables* de la formation de grès verts qu'on appelle *sables verts*.

Malgré ces difficultés, l'édilité parisienne décida que ce forage serait exécuté et qu'il serait poussé jusqu'à 400 mètres de profondeur. Les travaux commencèrent en 1834. Trois ans après les 400 mètres étaient dépassés et l'énorme banc de craie qui forme l'assiette sur laquelle repose le bassin de Paris, et dont on ne connaissait pas la puissance, n'était pas traversé.

Le conseil municipal vota de nouveaux fonds. Le forage dut être porté à 500 mètres, et ce ne fut qu'à 548 mètres, après que la sonde eut successivement traversé des couches de terres d'alluvions, de sable et un banc de craie d'une puissance extraordinaire, qu'on parvint à la partie supérieure des sables dépendant de la formation des grès verts. Là on rencontra une nappe d'eau abondante donnant, par minute, à 33 mètres 50 centimètres au-dessus du sol, jusqu'à 800 litres d'une eau de bonne qualité, et dont la température est de 28° centigrades. La puissance d'ascension égale cinquante atmosphères, ou cinquante fois la force qui fait monter l'eau dans un tube vide à 33 mètres.

Ce puits a un diamètre de 50 centimètres à l'ouverture et de 17 à l'extrémité. Il a été tubé en tôle galvanisée très forte jusqu'à 539 mètres. Son ouverture est à 31 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le fond est à 517 mètres au-dessous de ce niveau et bien au-dessous du fond même de la mer, à une grande distance des côtes de la Manche.

Le puits de Grenelle, qui est une des curiosités de Paris, n'a pas encore le

forme monumentale qui doit le classer parmi les plus intéressantes. Divers projets ont été successivement adoptés et rejetés : il paraît cependant qu'on s'est arrêté à quelque chose de définitif et que d'ici à peu de temps Paris comptera un beau monument de plus.

Fontaine Molière. Parmi les fontaines monumentales qui ont été construites à Paris, dans cette première moitié du XIXe siècle, il en est peu qui offrent des particularités aussi intéressantes que la *fontaine Molière.* L'une, comme la fontaine de la place Louvois, n'a été qu'un monument expiatoire, l'autre, comme la fontaine Cuvier, a été un hommage à la science. Les autres ont été des monuments d'embellissement. La fontaine Molière a été une œuvre d'admiration nationale.

Le projet d'élever une statue à la gloire de Molière n'était pas nouveau. En 1773, le 15 février, Lekain avait proposé aux comédiens français de consacrer le produit d'une de leurs représentations à l'érection d'une statue au père de la comédie française.

Cette représentation eut lieu et le buste sortit du ciseau de Houdon. C'est celui que possède encore aujourd'hui le Théâtre-Français.

En 1813, 1829, 1836, des propositions furent faites, des commissions s'assemblèrent, des efforts furent tentés pour donner plus d'éclat à l'hommage de Lekain. Cette fois ce n'était plus un buste qu'on voulait placer dans le foyer du théâtre, c'était une statue qu'on voulait inaugurer sur une place publique. Faute d'ensemble dans l'élan donné, faute de persistance peut-être, les nouveaux efforts avortèrent et le projet du monument fut ajourné.

Ce n'est qu'en 1838 qu'une circonstance imprévue, un heureux hasard permit de reprendre ce projet avec succès. Une maison récemment acquise par la ville de Paris venait d'être abattue rue Richelieu, précisément en face de celle où Molière était mort. Sur cet emplacement resté libre, il était question d'ériger une fontaine qui remplacerait celle de la rue Traversière et que surmonterait une statue de nymphe.

Un des sociétaires du Théâtre-Français, M. Regnier, pensa qu'au lieu de cette figure allégorique il serait mieux d'inaugurer à cette place la statue de Molière élevée au moyen d'une souscription nationale.

À raison de son double voisinage de la maison où Molière était mort et du Théâtre-Français où Molière revit tous les soirs, ce lieu était bien choisi. C'était là une occasion unique, une affaire toute de sentiment et d'à-propos, et cette occasion perdue, il serait peut-être impossible d'en faire naître une seconde aussi favorable.

En effet, ce projet avait l'avantage de présenter une certitude de réussite qu'aucun autre ne pouvait offrir. La ville de Paris s'associant à la souscription se chargerait d'exécuter le monument, et, par conséquent, veillerait aux soins de sa conservation. M. Regnier adressa au préfet de la Seine une lettre dans ce sens, qui fut approuvée. Les membres du comité d'administration du Théâtre-Français se portèrent souscripteurs à l'unanimité. Dans la même séance, il fut décidé que la Comédie-Française donnerait une représentation à bénéfice à laquelle les autres théâtres royaux seraient appelés à concourir. En même temps un comité fut chargé d'organiser la souscription.

Le 25 mars 1838, ce comité s'assembla pour la première fois au Théâtre-Français.

Une fois constituée, la nouvelle commission tint ses séances quatre fois par mois, et ne cessa d'aviser aux moyens d'étendre et de propager la publicité de la souscription. Une correspondance s'organisa dans les départements et plusieurs préfets annoncèrent la souscription de Molière dans leurs actes administratifs. La presse parisienne enregistra les listes des souscripteurs, et la plupart des théâtres, imitant l'exemple donné par le Théâtre-Français, offrirent avec empressement des représentations à bénéfice. L'Académie Française elle-même, qui n'avait pas daigné admettre au nombre de ses membres l'un des plus grands génies dont s'honore la France, expia ce ridicule en s'associant au projet de la commission.

Jusque-là ces efforts ne pouvaient aboutir qu'à un résultat douteux. Le monument, pour être digne de sa destination, devait coûter cher. Heureusement la ville de Paris vint en aide à la souscription. Par une délibération en date du 21 juin 1838, le conseil municipal appliqua à l'érection du monument consacré à Molière une somme de 41,000 fr. votée le

16 août 1839, pour la construction d'une fontaine à l'angle de la rue Traversière. En outre un vote unanime décida que la ville de Paris s'inscrirait sur les listes de souscription pour une somme de 30,000 fr.

Réalisant alors le montant des offrandes obtenues, la commission versa une somme de 40,000 fr., ce qui, avec les crédits alloués par la ville, compléta un chiffre disponible de 111,000 fr., déjà suffisant pour permettre de commencer les travaux.

Mais la dépense présumée devait être de beaucoup supérieure à cette somme. Le conseil municipal, qui avait déjà voté 71,000 fr., s'imposa un nouveau sacrifice.

Presque en même temps les chambres appliquèrent aux frais du monument un crédit de 100,000 fr., et ce chiffre fit monter la somme des voies et moyens d'exécution à 375,000 fr.

Rien ne s'opposant plus à ce que les travaux commençassent immédiatement, on se mit à l'œuvre et le monument sortit de terre.

Mais quand on vint à énumérer toutes les charges de l'entreprise, on s'aperçut qu'il serait bien difficile de veiller à leur complète exécution. Le conseil municipal fut frappé du danger qu'il y aurait à exposer, dans l'avenir, un monument tel que celui de Molière à l'éventualité d'un indigne voisinage. Et par un de ces nobles scrupules, par un de ces honnêtes mouvements qu'on ne saurait trop louer, cette assemblée, qui avait déjà voté à trois reprises plus de 200,000 fr., jalouse de terminer dignement son œuvre, décida en principe et à l'unanimité que la maison attenant au monument constituerait une propriété nationale.

Ainsi se trouva garantie à toujours l'inviolabilité de cette statue consacrée à la gloire d'un grand homme.

Après avoir rappelé la curieuse origine de la souscription, après l'avoir suivie dans sa marche, aidée du double concours de la ville de Paris et de l'Etat, il nous reste à décrire le monument lui-même dont l'exécution fut confiée à M. Visconti.

La localité dont on avait fait choix imposait plus d'une difficulté à l'architecte, tant à raison de ses abords que par l'irrégularité de l'étroit et long pignon que la démolition de deux maisons avait laissé à découvert. Le moyen de dissimuler autant que possible ce pignon était de diviser le monument en deux parties bien distinctes : un soubassement que surmonterait un ordre architectural. Par ce moyen, les lignes horizontales coupant les lignes verticales, le parallélogramme perdait de sa hauteur tout en masquant le mur dont on vient de parler.

Sur le soubassement s'élève donc un ordre corinthien accouplé, au milieu duquel s'ouvre une niche circulaire, portant sur sa clef une table de marbre avec cette date : 1844. Le fronton, dans le goût de Mansard, supporté par un riche entablement dont la frise est ornée de mascarons et de branches de laurier, offre à son centre la figure assise d'un génie qui couronne le poète.

Les lignes des faces latérales viennent se raccorder à celles de la façade principale, qui forme en quelque sorte le frontispice, au devant duquel s'élève le piédestal en marbre blanc portant la statue de Molière.

Cette statue en bronze, assise dans un fauteuil, est l'ouvrage de M. Seurre aîné.

Au-dessous de chaque côté du piédestal, sont deux statues en marbre dues à M. Pradier : figures allégoriques, l'une sérieuse, l'autre enjouée et représentant le double aspect de la comédie de Molière. La liste chronologique des ouvrages de ce poète se déroule sur des légendes à la main de ces deux muses.

On s'est efforcé de rendre le monument aussi spécial qu'il pouvait l'être ; et le but que l'on se proposait se trouve atteint, puisque l'image de Molière frappe d'abord l'attention et domine tout dans l'ensemble de l'édifice.

L'inscription suivante a été gravée sur le piédestal :

A
MOLIÈRE
NÉ A PARIS
LE XV JANVIER MDCXXII
MORT A PARIS
LE 17 FÉVRIER
MDCLXXIII
SOUSCRIPTION NATIONALE

Le 15 janvier 1844 en présence du corps municipal ;

Des cinq académies de l'Institut ;

Des sociétaires du Théâtre-Français ;

De la commission de souscription ;

De MM. les députés de la Seine ;

De la commission des auteurs dramatiques;

De celle de la société des gens de lettres ;

De celle des artistes dramatiques ;

De beaucoup d'autres personnes, encore fonctionnaires et artistes, invitées pour cette cérémonie par M. le préfet de la Seine, il fut procédé à l'inauguration du monument.

Une enceinte avait été disposée pour recevoir le cortége, et une estrade circulaire, réservée aux orateurs, s'élevait en avant du monument. La maison où mourut Molière et qui porte le nº 34, rue Richelieu, avait été tendue en velours cramoisi, rehaussé de glands et de crépines d'or; l'inscription suivante gravée sur une tablette de marbre était entourée de couronnes de laurier :

MOLIÈRE EST MORT DANS CETTE MAISON, LE 17 FÉVRIER 1673, A L'AGE DE 51 ANS.

De distance en distance avaient été placées des bannières rehaussées d'or et couronnées de laurier sur lesquelles on lisait les titres des ouvrages de Molière.

A midi, le cortége, parti du Théâtre-Français, arriva devant le monument qui fut découvert aussitôt au bruit des acclamations et au son de la musique militaire.

Divers discours furent prononcés; le préfet de la Seine procéda ensuite au dépôt dans le monument d'une boîte en métal contenant la médaille d'inauguration ; le livret historique publié par la commission de souscription; les œuvres de Molière en un volume ; l'histoire de la vie et des ouvrages de Molière.

Les dépenses du monument se montèrent en tout à 458,000 fr.

PRISONS

Parmi les prisons nouvelles construites à Paris dans cette première partie du XIXe siècle sont, la prison de Clichy, Mazas, la Roquette (prison des jeunes detenus), la Roquette (dépôt des condamnés), la maison d'arrêt civile et militaire, Sainte-Pélagie qui a été l'objet de nouvelles dispositions extérieures, etc. Nous nous occuperons d'une manière plus spéciale de la prison de Clichy, qui a été une sorte de révolution dans le système des prisons pour dettes et qui peut servir à mesurer les progrès de la civilisation depuis le temps où les lois romaines permettaient aux créanciers de se partager le cadavre du débiteur insolvable, jusqu'à nos jours.

Prison de Clichy. Avant la révolution de 1789, et jusqu'à l'ouverture de la prison de Clichy, on avait enfermé les prisonniers pour dettes à Sainte-Pélagie, maison destinée à renfermer les filles ou femmes débauchées, repenties ou non, et fondée en 1665 par madame Beauharnais de Miramion et d'autres dames.

Après la révolution de 1830 on construisit la prison pour dettes de Clichy située dans la rue de ce nom, et les prisonniers y furent peu après transférés.

L'entrée de cette prison nouvelle n'a rien de sombre ni d'accablant. D'abord une cour, des bâtiments qui ressemblent aux dépendances ordinaires d'un hôtel, ensuite, au fond, un corps de logis qui, sans les barreaux qui garnissent les fenêtres, pourrait être pris pour une riche habitation ou pour l'entrée d'un hospice bien doté.

A gauche un bâtiment porte cette inscription : *section des femmes.*

Dans cette nouvelle prison rien n'a été négligé pour le bien-être des détenus espace, air, salubrité, clarté, distribution d'eau et de chaleur, détails d'habitation, promenade d'hiver et d'été, facilité de réunion ou d'isolement, tout y a été prévu, tout y a été obtenu.

Là, comme dans d'autres prisons, ce ne sont plus des guichets à porte basse, des geôles à poternes écrasées, les geôliers n'y répètent plus aux débiteurs cette humiliante formule : *baissez la tête !* des grilles vastes, élevées comme celles d'un parloir de couvent, donnent entrée dans la salle du greffe, qui touche elle-même au cabinet du directeur et à un salon destiné aux confidences des détenus avec les personnes qui ne peuvent pas pénétrer dans l'intérieur de la maison.

De ce lieu, le premier où l'on dépose le débiteur saisi pendant l'accomplissement des formalités de transcription et d'écrou, on aperçoit une vaste cour bien sablée avec quelques arbres hauts et verdoyants, des bancs de gazon. Au pied du mur d'enceinte opposé au bâtiment, dans la longueur de cette cour, un beau parterre tout émaillé d'arbustes et de fleurs, au centre d'une prison, rassérène l'âme du prisonnier et lui ferait oublier qu'il a perdu sa liberté, si quelque chose pouvait jamais consoler de sa perte.

Dans tout le rez-de-chaussée de l'édifice règne une large galerie supportée par un rang de colonnes ; c'est en quelque sorte la place publique de la prison, le passage et le centre de tout le mouvement qui y règne. Là aussi est la première série des chambres qu'habitent des prisonniers.

Trois grilles ouvrant sur la cour et une file de hautes fenêtres éclairent cette galerie chauffée par un conduit de chaleur souterraine, qui s'échappe par les ouvertures des planches percées à jour qui recouvrent ce conduit.

Cette même disposition se retrouve dans toute la maison : un vaste caléfacteur dont le tuyau s'élève dans la hauteur de l'escalier, à peu près comme les poêles des salles de spectacle, fournit et distribue le calorique destiné à chauffer toutes les chambres.

Cet endroit est le marché de la prison. Le long des cellules, de l'autre côté de la galerie, sont disposés des bancs. Un petit café, quelques marchands de vin, un débit de tabac et d'épicerie, un petit buffet de pâtisseries, occupent quelques chambres. A l'une des extrémités de la galerie, est un grand *café-restaurant*, rendez-vous de l'aristocratie de l'argent du lieu, tant l'égalité dans la vie est une chimère et ne se trouve même pas dans une prison. A côté du restaurant est la *cantine*. A l'autre extrémité de la galerie, est un cabinet de lecture. On y reçoit les principaux journaux et les nouveautés. Quelques romans forment le fonds de la bibliothèque.

Au premier, au deuxième et au troisième étage, de longs corridors aérés et éclairés par deux fenêtres sur la cour et deux larges ouvertures aux extrémités forment le local de détention. 130 cellules s'ouvrent sur ce corridor.

Chaque prisonnier est seul. A un prix qui varie depuis cinq sous jusqu'à deux francs par jour, la maison lui fournit un mobilier convenable.

Pour cinq sous par jour il a une couchette en fer, une armoire, une table, deux chaises, un matelas, une paillasse, une couverture et une paire de draps qu'on change tous les quinze jours. Moyennant un supplément de loyer, il peut se procurer des tables, des chaises, des couvertures, un oreiller, des draps blancs plus fréquemment et des serviettes. Les autres menues ustensiles doivent être achetés par lui.

A l'extrémité de chaque corridor, tout a été prévu pour que rien ne manquât aux prisonniers sans nuire à la salubrité de leur habitation. Des postes de surveillants sont aussi établis pour chaque division des différents étages : des hommes de peine leur sont adjoints sous le nom d'*auxiliaires*. Ces derniers sont spécialement chargés de tenir l'établissement dans la plus grande propreté possible.

Il y a des chambres fort élégantes. Des rideaux, des tapis, des tableaux les embellissent. Une vue qui s'étend d'un côté sur le nouveau quartier de Tivoli, de l'autre sur le panorama de Paris, est aussi tantôt un motif de consolation, tantôt un sujet de regret. Pour le prisonnier le souvenir ou l'espoir naît également dans ces contemplations du dehors.

Autour de la prison pour dettes on prend les mêmes précautions que celles qui sont en usage pour la surveillance des autres prisons. Des murailles élevées, un chemin de ronde, des sentinelles rapprochées, des barreaux solides, des bandes de gardiens et des patrouilles fréquentes conservent l'appareil de vigilance chargé de conserver intacts les effets vivants déposés dans ce mont-de-piété de chair humaine.

Prison des jeunes détenus. — Dépôt des condamnés. — Maisons d'arrêt civile, militaire. — Mazas. — Les autres prisons récemment construites, sauf celle de Mazas élevée d'après un nouveau système sur le boulevard de ce nom, en face la gare du chemin de fer de Lyon, sont l'une la prison affectée aux jeunes détenus, l'autre un dépôt des condamnés et portent l'une et l'autre le nom de *Roquette*.

La Roquette dite prison des jeunes détenus. La Roquette avait été construite pour l'application du système d'Aubuin. L'isolement des détenus ne devait avoir lieu que la nuit. Tous devaient dans le jour travailler en silence dans les ateliers communs. Aussi les cellules n'y ont-elles que l'étendue que sembleraient exiger le séjour constant que le détenu y fait et les travaux auxquels il s'y livre.

Cette disposition primitive a été changée.

Une double destination a été affectée à cette prison. On y renferme les condamnés

à la réclusion et principalement les jeunes détenus dont on se propose d'opérer l'amendement.

Les deux catégories de prisonniers n'ont aucune espèce de communication entre elles. Pour tous les détenus, dont les travaux ne doivent pas s'exécuter en commun, on a adopté un système de séparation de nuit et de jour.

Le silence y est sévèrement exigé, mais, a proprement parler, ce n'est pas là l'emprisonnement solitaire. Tout au contraire, la règle de cet établissement est de multiplier chaque jour les communications qui peuvent encourager le prisonnier, relever son moral, exciter en lui le goût du travail qui lui est d'un si grand secours, qui lui offre une si consolante distraction.

A la Roquette ces communications sont répétées huit fois par jour au moins : parfois même se reproduisent-elles beaucoup plus souvent. Le directeur, l'aumônier, l'instituteur, l'entrepreneur des travaux exécutés par les détenus, les préposés au service et les visites faites de l'extérieur, autorisées par l'administration, ôtent à cette détention l'intimidation du confinement solitaire absolu, et y substituent une action individuelle et morale qu'aucune force contraire ne combat.

Chaque détenu peut respirer le grand air et se livrer à l'exercice, pendant une demi-heure, dans des préaux pratiqués dans le chemin de ronde et dans d'autres parties de la maison.

Placée à l'extrémité de Paris, aux portes du cimetière du Père-Lachaise, entre la ville des joies et la ville des morts, la Roquette semble une des stations de la peine et de la douleur qui sillonnent la vie et conduisent de la première de ces villes à la dernière.

La première pierre de cette prison située rue de la Roquette, nº 111, fut posée le 4 novembre 1826. Dès le 11 septembre 1836, elle fut affectée aux jeunes détenus du département de la Seine, et elle coûta la somme de 2,640,000 francs.

Elle fut élevée sur les plans de M. Hippolyte Lebas, membre de l'Institut.

Cette prison ressemble à un château-fort avec ses quatre tours aux angles et sa chapelle au milieu.

Dans cette prison, dite *Prison modèle*, les détenus sont de deux sortes : 1º les jeunes garçons détenus par autorité de justice :

2º Ceux sous le coup de la puissance paternelle.

Ces deux classes de détenus ne sont pas confondues.

Cet établissement par sa construction panoptique est l'un des établissements les plus curieux de ce genre. Les conditions de sûreté, de salubrité, de surveillance et d'art n'y laissent rien à désirer. En le visitant toute idée de prison disparaît. On dirait une vaste manufacture où se prépare par le travail l'amélioration morale des jeunes détenus, confiés à leur sortie de prison à la Société du patronage.

Le pourtour des bâtiments est de forme hexagone. Six corps de bâtiments en rayons, séparés par autant de préaux, tendent à un centre commun d'où la surveillance générale de toutes les parties de la prison peut être exercée par une seule personne. Une vaste cour circulaire, plus basse que le sol de la prison, occupe ce point central. Là sont établies la cuisine et ses dépendances. Le parloir public et ceux des détenus sont au-dessus, et au même sol que le rez-de-chaussée. De niveau avec le premier étage et au-dessus des parloirs, est une grande rotonde consacrée à la chapelle. Douze ponts en fer jetés sur la cour basse établissent une communication entre chacun des étages des six bâtiments en rayons, les parloirs et la chapelle.

Au rez-de-chaussée, où sont placés douze ateliers de travail, éclairés sur les préaux, et trois étages divisés en cellules et en chambres de punition, composent les bâtiments en rayons.

Deux corps de bâtiments destinés, l'un à l'administration, l'autre à l'infirmerie et contenant les pièces nécessaires à ce double service, sont en avant et en arrière de l'hexagone.

Un chemin de ronde aboutissant d'un côté au corps de garde, de l'autre au logement du concierge, situés l'un et l'autre à l'entrée de la prison, entoure tous ces bâtiments.

Des eaux abondantes provenant d'un puits artésien, distribuées dans toutes les parties de l'édifice, complètent l'ensemble des améliorations introduites dans cette prison modèle.

Prison de la Roquette, dite Dépôt des condamnés. Cette prison, située rue de la Roquette, nº 112, en face la prison des jeunes détenus, a été construite

pour remplacer la maison de Bicêtre, spécialement affectée à la vieillesse et aux aliénés. L'asile de la vieillesse et du malheur n'est plus ainsi confondu dans l'opinion avec la répression des crimes commis contre la société.

Le nouveau dépôt des condamnés ne contient que des détenus frappés d'une peine afflictive ou infamante. Aussi a-t-elle été bâtie avec un luxe de précautions qui, sans avoir rien d'affecté, rendent les évasions sinon impossibles par les moyens ordinaires, tout au moins excessivement difficiles.

Trois grilles en fer et quatre portes en chêne séparent la rue de la Roquette du grand préau de la prison.

Ce préau est vaste. Des bancs de pierre l'entourent de tous côtés.

Au milieu, sur une légère éminence, est une fontaine à réservoir, et tout auprès un bel arbre en fer pour le réverbère.

Des bâtiments à trois étages encadrent le préau à l'est, au nord, à l'ouest.

Au sud est la chapelle de la prison.

L'administration occupe le bâtiment du nord; les ateliers et les cellules des détenus, ceux de l'est et de l'ouest.

Au rez-de-chaussée du premier sont les tailleurs, les cordonniers, les chaussonniers ou natteurs.

Au rez-de-chaussée du second sont les ébénistes, les semeleurs et les serruriers.

Les cachots occupent le rez-de-chaussée dans le quartier de l'infirmerie placée à la suite du bâtiment principal, et séparée de ce bâtiment par la chapelle.

Dans des cellules dont le nombre est d'environ 700, couchent séparément les condamnés destinés à subir leurs peines dans les bagnes.

Cette prison, achevée en 1836, a coûté environ 1,300,000 francs.

MAISON D'ARRÊT CIVILE, MILITAIRE. Depuis longtemps on avait senti la nécessité de remplacer l'ancienne maison de la Force comme maison d'arrêt.

D'après un projet présentant une dépense de 3,600,000 francs et adopté en 1844 par le conseil général, la nouvelle prison formant un vaste îlot, et renfermée dans une double enceinte, aurait eu son entrée sur la place circulaire de l'hôpital de la Salpêtrière.

Elle devait se composer :

D'un bâtiment pour l'administration;

De deux autres bâtiments separés par une cour, l'un pour l'infirmerie, l'autre pour les vieillards;

De six divisions ayant chacune leur entrée, leur spécialité;

Les adolescents;

Les prévenus de rixe et d'accidents;

Les prévenus d'escroqueries;

De vols simples;

De vols qualifiés et autres crimes justiciables des cours d'assises;

Enfin, pour les prévenus de délits ou de crimes politiques était une sixième division, dite *bâtiment réservé*.

Cette maison, d'après ce plan, pouvait contenir 1,300 détenus. La prison Mazas construite depuis en a tenu lieu.

Quant à la *Maison d'arrêt militaire* en 1851, le génie militaire livra officiellement à l'administration de la guerre la nouvelle maison d'arrêt et de correction, construite dans la rue du Cherche-Midi, sur l'emplacement de l'ancienne manutention des vivres de l'armée.

Cette prison, construite d'après le système cellulaire, a été fournie de tout le matériel nécessaire au logement des détenus et des personnes préposées à leur surveillance.

Dès que les officiers supérieurs de la 1re division militaire eurent pris possession de cette maison d'arrêt, il fut procédé au transfèrement de tous les militaires condamnés correctionnellement, qui se trouvaient dans la maison de justice située dans l'hôtel même des conseils de guerre.

On transféra également dans la nouvelle prison les prisonniers militaires que renfermait l'ancienne maison de détention, dite de l'*Abbaye*, qui a été depuis démolie pour l'élargissement de la voie publique.

SAINTE-PÉLAGIE. De nouvelles dispositions extérieures ont aussi été exécutées à la prison *Sainte-Pélagie*.

Cette prison avait déjà subi de grandes modifications depuis vingt ans. D'importantes constructions avaient été élevées sur la rue de la Clef, depuis l'époque où les prisonniers pour dettes écroués dans les anciens bâtiments ont été transférés dans la prison nouvelle, construite rue de Clichy, sur l'emplacement de deux anciens hôtels acquis en 1826 par la ville de Paris.

Avant la suppression des ordres religieux de 1790, Sainte Pélagie était une communauté dont la fondation était due

en grande partie à la piété de madame de Beauharnais de Miramion, et qui fut placée sous l'invocation de sainte Pélagie d'Antioche, célèbre pénitente du ve siècle. On y renfermait les femmes et les filles débauchées. Celles qui venaient à résipiscence occupaient un local séparé et vivaient comme des religieuses dans un monastère. Les bâtiments dans lesquels habitaient les premières étaient connus sous le nom de *Refuge;* les autres portaient plus communément celui de *Sainte-Pélagie*.

Peu de temps après sa suppression comme communauté, Sainte-Pélagie devint une prison politique et par une coïncidence étrange, mademoiselle Tascher de la Pagerie, veuve du comte Alexandre de Beauharnais, l'un des descendants de la fondatrice de cette maison, y fut incarcérée. On y voyait encore, il y a quelques années, dans l'aile droite, la chambre qui servit de prison à la première impératrice des Français.

Sous la Restauration Sainte-Pélagie ne désemplit pas de condamnés politiques. Là se trouvèrent en même temps en 1821, MM. Cauchois-Lemaire, de Jouy, Fontan, Magallon, Paul-Louis Courier et Béranger. Ce dernier, à qui comme *poète national* on a rendu à sa mort en 1857 des honneurs publics, occupait une chambre au premier étage donnant sur la cour, dite *cour du milieu* et que l'on montre encore.

Nous terminerons cet aperçu sur les prisons de Paris par quelques détails sur la dépense, la nourriture et entretien des prévenus.

DÉPENSE, NOURRITURE ET ENTRETIEN DES PRÉVENUS DANS LES PRISONS. Les dépenses de nourriture et d'entretien des prévenus dans les prisons sont portées au budget de la préfecture de police.

La somme affectée à ce service est d'un million environ, en prévision d'une population de cinq mille individus ; soit une moyenne de près de 200 francs par chaque détenu.

Là, sont comprises les dépenses de nourriture, d'achat et d'entretien de vêtements ; achat et entretien du coucher, blanchissage, chauffage, éclairage, dépenses d'infirmerie, entretien du mobilier.

Voici quelques détails sur la nourriture :

Il est délivré aux valides 1,500,000 rations de pain, dont 180,000 de pain blanc qui sont attribuées aux nourrices, aux vieillards, aux détenus politiques et aux détenus employés comme auxiliaires.

Les autres catégories de détenus ne reçoivent que du pain bis-blanc. Le poids de la ration varie de 500 grammes à 1,125. Les rations de 1,125 grammes ne sont délivrées que par suite des prescriptions des médecins à certains détenus qui forment à peu près un vingtième de la population.

Les jeunes filles du quartier correctionnel de Saint-Lazare, indépendamment de leur ration en pain bis-blanc, reçoivent un supplément de 60 grammes de pain blanc pour la soupe. Elles sont environ deux cents.

En résumé, la population valide des prisons absorbe 1,100,000 kilogrammes de pain.

La population invalide en dépense seulement 102,000 kilogrammes.

Quant aux vivres, on compte sur une distribution de 1,500.000 rations du prix de 16 à 62 centimes pour les détenus valides.

Ces rations se composent :

De deux pitances grasses et de cinq pitances maigres par semaine.

La pitance grasse, distribuée le dimanche et le jeudi, se compose d'un demi-litre de bouillon, de 125 grammes de viande cuite et désossée et d'une portion de légumes.

La pitance maigre se compose alternativement de légumes secs, de riz, de pommes de terre, etc.

La pitance grasse ou maigre est distribuée en deux portions chaque jour. Le prix en est fixé à 16 centimes.

C'est là le régime ordinaire des détenus, mais ce régime subit des modifications en certains cas.

1° Les jeunes filles de Saint-Lazare reçoivent une nourriture plus substantielle que celle des autres prisonniers. Elles ont quatre pitances grasses et trois pitances maigres par semaine.

2° Quelques détenus d'un tempérament faible reçoivent, lorsque les médecins en ont reconnu la nécessité, une pitance constamment grasse dont le prix ne s'élève pas toutefois à plus de 25 centimes.

3° Les nourrices, les femmes enceintes arrivées au huitième mois de leur grossesse, et quelques auxiliaires spécialement

employés au service pénible des infirmeries, sont admis au régime d'infirmerie, et reçoivent de plus, chaque jour, un double décilitre de vin ; le prix de ce régime s'élève à 36 centimes.

4º Enfin les détenus politiques jouissent, d'après une décision du ministre de l'intérieur, d'un régime exceptionnel. Le régime qui coûte 62 centimes par ration comprend cinq pitances grasses et deux pitances maigres par semaine, d'une composition particulière. Plus cinq décilitres de vin par jour.

Ainsi la ration du détenu ordinaire étant du prix de 16 centimes, et celle du détenu politique de 62 cent., la différence entre l'une et l'autre est de 46 centimes.

CASERNES

Caserne Napoléon. L'expérience avait fait connaître la nécessité d'opérer d'une manière complète le dégagement de l'Hôtel-de-Ville, trop resserré à l'est, et en même temps de défendre l'accès du monument sur le point où il pourrait être facilement attaqué.

Un décret du 23 mai 1850 déclara d'utilité publique le projet de l'isolement de l'Hôtel-de-Ville, avec réserve sur les terrains devenus libres de l'emplacement qui serait jugé nécessaire pour la construction d'une caserne.

Depuis cette époque le gouvernement, ayant résolu d'exécuter cette construction aux frais de l'Etat, demanda à la Ville de Paris la cession des terrains compris entre les rues Lobeau, François Miron, du pourtour Saint-Gervais, la place Beaudoyer et la rue de la Tixeranderie.

Le Conseil municipal fut saisi de cette question par le préfet de la Seine, le 12 mars 1852, et y adhéra.

Le plan arrêté comprenait un polygone de 8,247 mètres, dont la ligne parallele à l'Hôtel-de-Ville serait à 40 mètres de la grille. Les façades latérales devaient être perpendiculaires à cette ligne ; l'une au nord ménageant la rue nouvelle à 25 mètres de largeur à l'alignement de la rue de Rivoli, et l'autre, au sud, à 24 mètres de distance d'une ligne d'axe réunissant le portail de Saint-Gervais, au milieu de la partie sud-est de l'Hôtel-de-Ville.

Cette disposition normale à ce dernier monument, dont la façade a une grande largeur, convenait aussi bien sous le rapport de la circulation de la rue du Pourtour au quai, que pour l'aspect général des deux monuments.

La nouvelle caserne devait être disposée de manière à contenir au moins deux mille hommes. L'installation d'une force permanente sur ce point de la capitale était une précieuse garantie d'ordre public, et avait, en outre, l'avantage d'éviter au monument municipal et aux services administratifs les inconvénients d'un casernement intérieur tel qu'il existait avant 1848.

En avril 1852, en creusant le sol à une certaine profondeur pour asseoir les fondements de la nouvelle caserne, les ouvriers mirent à découvert les restes d'une ancienne construction circulaire qui paraît remonter à une haute antiquité, et sous des voûtes en pierre, des ossements humains en grande quantité, des débris de vieilles armures de chevaliers, des monceaux de fer oxydé ayant la forme de haches et de masses d'armes.

Voici l'origine de ces trouvailles :

Six à sept siècles auparavant, ce lieu s'appelait la place du *Vieux-Cimetière*. En 1313, il servait à un marché que le rôle de taxe appelle *Marciai Sainct-Jehan*.

En 1392, les biens de Pierre de Craon, assassin du connétable de Clisson, ayant été confisqués, son hôtel situé au coin de la rue de la Verrerie fut abattu. L'église Saint-Jean parvint à obtenir de Charles VII l'emplacement que la démolition de cet hôtel laissa vide.

Dans les lettres d'amortissement qui furent données à ce sujet, le 16 mai 1393, il est dit : « que le roi a ordonné que cet hôtel fût démoli et que l'emplacement en fût donné aux marguilliers de Saint-Jean pour faire un cimetière neuf qui serait appelé le *Cimetière neuf de Saint-Jean*.

Le 21 août 1393, ces lettres furent enregistrées à la chambre des comptes, et depuis ce temps cet emplacement réuni à l'ancien marché fut destiné à un cimetière que les titres et les plans appellent *Cimetière-Vert*.

C'était là que s'élevait au XVIIe siècle le fameux cabaret de la *Bouteille-d'Or*. Ce cabaret occupait une maison de la place du cimetière Saint-Jean, à l'enseigne du Mouton. Il était habituellement fréquenté par Boileau, Racine, Furetière, La Fontaine, Chapelle, l'avocat Mauvillain, le conseiller Brillac et autres beaux-esprits.

Or, un jour Racine ayant été dépossédé du prieuré de l'Epinai, après un interminable procès que ni lui ni ses juges n'entendirent jamais, pour se venger de ses juges, voulut faire une imitation des *Guêpes* d'Aristophane. Il communiqua son projet aux joyeux convives du cabaret du Mouton. On se mit à l'œuvre avec enthousiasme, *inter pocula et scyphos*. Brillac et Mauvillain apportèrent au travail collectif un contingent de connaissances techniques. Boileau fournit les détails de la scène VII entre Chicaneau et la comtesse de Pimbêche, scène qui s'était réellement passée chez son frère le greffier, entre un parent du satirique et la comtesse de Crissé, célèbre plaideuse interdite par le parlement. Racine, Aristophane aidant, fit le reste et la célèbre comédie des *Plaideurs* fut faite.

CASERNES DU GÉNIE, DES PETITS-PÈRES, DES CÉLESTINS, DU CHATEAU-D'EAU, etc.

Dans l'axe de la caserne Napoléon, derrière l'Hôtel-de-Ville, une nouvelle caserne destinée à des troupes du génie et à un parc d'artillerie, à ce qu'on assure, est en voie de construction. Il en est de même d'une autre placée au Château-d'Eau et destinée à être la tête d'un nouveau boulevard, qui de là doit aller joindre la barrière du Trône à travers le VI et le VIIIe arrondissement.

CASERNE DES PETITS-PÈRES. La nouvelle rue de la Banque, qui va de la rue Neuve-des-Petits-Champs à la place de la Bourse, allait être une des mieux dotées de Paris en fait de monuments. En première ligne étaient l'hôtel du Timbre, la mairie du IIIe arrondissement et la caserne dite des Petits-Pères qui allait s'élever sur le plan de M. Grisard.

La nouvelle caserne occupe tout ce qui restait de l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Pères (Augustins réformés).

Ce couvent, qui datait du commencement du XVIIe siècle, était riche en ouvrages d'art et possédait une bibliothèque de 40,000 volumes, avec un cabinet de médailles, d'antiquités, d'histoire naturelle et des tableaux du Guerschin, del Sarto, Caravage, Vandermeusen, Porbas, Ribéra, Wouvermans, Stella, etc.

Le 9 décembre 1629, Louis XIII posa la première pierre de leur église et voulut qu'elle fût sous l'invocation de Notre-Dame des Victoires, en mémoire de celles qu'il avait remportées sur les *ennemis de la religion et de l'Etat* (lisez les protestants).

Cette caserne est destinée à quelques compagnies de la garde municipale.

Elle se compose de deux grands corps de logis, l'un sur la rue de la Banque, l'autre sur celle de Notre-Dame-des-Victoires; dans ce dernier sont logés les officiers de ce magnifique corps.

Une vaste cour avec bâtiments à droite et à gauche occupe l'intervalle entre les deux corps de logis destinés, ainsi que celui situé rue de la Banque, au logement des compagnies.

Une cour de service isole de l'église ces bâtiments qui, d'un côté, se relient à ceux de la nouvelle mairie.

Au rez-de-chaussée et à l'entresol de cette portion de la caserne, est établi le bureau de bienfaisance avec sa cour particulière, et communiquant, ainsi que la caserne, à celle de la mairie par un passage commun.

Cette caserne, d'un style grave et sévère, forme avec l'hôtel du Timbre et celui de la mairie, dont les proportions architecturales sont du plus bel effet, un ensemble qui donne à la rue de la Banque un aspect tout particulier.

Les premiers projets de cette caserne remontaient à 1845. Ils étaient sur le point d'être mis à exécution, toutefois dans des proportions beaucoup moins considérables, lorsque, les événements de 1848 étant survenus, on ne s'en occupa plus. En 1850, la nécessité d'établir près de la Bourse et à proximité de la Banque une force armée imposante ayant été jugée nécessaire, le préfet de la Seine obtint alors du domaine la concession d'une portion de terrain qui, jointe à celle déjà concédée, et sur laquelle on avait dressé le premier projet, permit de donner à cet édifice toute l'importance désirable.

Les projets approuvés par le ministre de la guerre, et présentés ensuite au conseil municipal, furent adoptés et l'exécution en fut votée moyennant une dépense d'environ 1,300,000 francs. Les travaux furent poussés avec tant d'activité que la garde municipale put prendre possession de la nouvelle caserne dans le courant de 1854.

CASERNE DES CÉLESTINS. Sur l'emplacement de l'ancienne église des Célestins, dans le quartier de l'Arsenal, la caserne

de ce nom fut occupée en 1848 par la première garde républicaine. Elle l'est aujourd'hui par la garde municipale à cheval.

Les fouilles que l'on fit en 1847 et 1848 produisirent des résultats moins importants qu'on ne l'avait espéré. Elles mirent cependant à découvert un certain nombre de cercueils, de pierres tumulaires et d'inscriptions ; quelques fragments d'architecture, de peinture et de sculpture, des bijoux, des monnaies et des poteries de diverses époques. Parmi les inscriptions retrouvées on peut citer celle qui était gravée sur la pierre de fondation de la chapelle, et qui fixe la date de cette fondation au 24 mai 1365. Une des tombes les plus intéressantes était celle d'Anne de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et femme de Jean, duc de Bedfort, morte en l'hôtel de Bourbon, près du Louvre, le 13 novembre 1432, à l'âge de 28 ans. Une commission des *Comités historiques*, chargée d'examiner ces objets d'antiquité, terminait ainsi son rapport :

« ... Ce travail serait plus complet s'il était accompagné d'un plan indiquant le mouvement quotidien des fouilles. Les relevés nécessaires avaient été faits dans ce but. Mais quand la caserne des Célestins fut occupée par la garde républicaine, le bureau des architectes fut bouleversé et la plupart des documents recueillis ne se retrouvèrent plus.

« On ne respecta pas davantage ces cercueils qui avaient été déposés à la suite du bureau des architectes. Les restes qu'ils contenaient et qui avaient échappé à la violation de 1793, furent tirés de leurs linceuls et dispersés par la révolution de 1848. Il ne fut pas possible dès lors de les déposer dans l'église de Saint-Paul, ainsi que la commission en avait d'abord eu le projet ; en conséquence, ils furent transportés à l'ossuaire de l'ouest avec les ossements découverts dans les fouilles. Toutefois quelques-uns de ces ossements qui offraient de l'intérêt sous le rapport de l'anthropologie ou de la science anatomique furent donnés au Muséum d'histoire naturelle.

« Quant aux restes de la duchesse de Bedfort, la commission avait pensé qu'ils devaient être remis à l'Angleterre ; mais sur les ouvertures qui furent faites à ce sujet au premier ministre de la Grande-Bretagne, il fut répondu que des restes appartenant à une princesse du sang royal français ne devaient pas être déposés à Westminster. La commission s'occupa en conséquence de les faire déposer dans le caveau de Saint-Denis.

« Les divers objets d'art et d'antiquité furent remis au musée de Cluny. Les niches qui décoraient la façade de l'église et qui autrefois avaient renfermé les statues de Charles V, roi de France, et de la reine Jeanne de Bourbon sa femme, furent transportées à l'église Saint-Denis qui possédait déjà les deux statues précitées.

ÉGOUTS. — ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ. — MACADAMISAGE. — TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

Au nombre des embellissements ou des choses utiles dont Paris a pu s'enorgueillir à l'époque de cette grande transformation, les *égouts*, *l'éclairage des rues par le gaz*, le *macadamisage* ou *empierrement des rues* et *l'emploi* de la *télégraphie électrique* pour la transmission des ordres ou des nouvelles doivent être mis au premier rang.

Nous en dirons quelques mots.

ÉGOUTS. Dans une ville comme Paris, la construction des égouts doit être placée au premier rang parmi les travaux qui tiennent à la salubrité, soit par la circulation souterraine des eaux ménagères ou pluviales, soit par leur conduite dans la Seine, au delà des limites où s'alimentent certaines fontaines publiques.

Les fossés qui, dans l'origine, furent creusés autour de Paris, servirent d'égout. C'est à partir de 1370 que les rigoles qui recevaient les eaux furent en partie couvertes en maçonnerie. Mais l'important de ces travaux n'était pas seulement de recevoir toutes les eaux, il fallait encore qu'elles les transportassent dans la Seine. Pour la partie septentrionale, un premier égout dit de *ceinture* fut construit à partir de l'endroit où se trouve le bassin de la Villette jusqu'au boulevard des Batignolles, d'où elles étaient envoyées à l'avenue des Champs-Élysées.

Bientôt cet égout devint insuffisant à cause des constructions qui s'élevèrent sur des emplacements naguère à nu, et qui absorbèrent les eaux du ciel en grande partie.

Un autre égout, dit également de ceinture, fut établi à partir du quai des

Ormes, et vient se décharger au quai Debilly, au-delà de la pompe à feu.

Sans vouloir suivre cet immense réseau dans ses embranchements, nous dirons seulement que pour faire disparaître toutes les causes d'insalubrité résultant de l'envoi des égouts dans la Seine, un grand égout parallèle au fleuve fut ouvert dans la rue de Rivoli. Les anciens embranchements furent conservés pour le cas où l'abondance des eaux pluviales demanderait un écoulement exceptionnel.

Sur la rive gauche le grand égout parallèle suit la berge. Il a été terminé en 1853.

Très certainement il viendra un temps où toutes les principales rues de la capitale auront un égout qui communiquera avec le grand égout parallèle. Ces égouts souterrains ont aujourd'hui une étendue de 150 mille mètres environ. Au commencement de l'année 1830 on n'en comptait guère que 40 mille mètres.

Voici les détails de cette opération.

Il existait à l'état de projet un travail qui consistait à établir, sur les deux rives de la Seine, deux grands égouts latéraux, traversant Paris dans toute sa longueur, et allant déverser en aval de la ville les eaux et les résidus provenant de tous les égouts secondaires.

Une partie de ce travail avait eu un commencement d'exécution. En effet, depuis le pont de la Tournelle jusqu'au quai Malaquais, on avait construit, concurremment avec les nouveaux quais, un égout sur lequel était établi le chemin du halage. Cet égout devait être prolongé au fur et à mesure que devaient être rectifiés et améliorés les abords de la Seine.

Voilà pour la rive gauche.

Il s'agissait ensuite de faire quelque chose pour la rive droite, et le projet en question devait doter cette partie de la capitale d'une artère hydraulique qui devait assainir le quartier et le fleuve.

C'est le travail qui a été fait.

Cet égout prend naissance à l'extrémité du quai de la Conférence qui va du pont de la Concorde à l'allée des Veuves, un peu au-dessous de l'embouchure de l'égout de ceinture. Il longe le quai, s'infléchit sur la place de la Concorde, qu'il traverse en ligne droite du sud au nord. Parvenu au garde-meuble, il suit directement la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Sa longueur est de près de cinq mille mètres. Sa largeur est suffisante pour recevoir les eaux ménagères et pluviales. En cas de grandes pluies les eaux trouvent à une certaine hauteur des issues par lesquelles peut s'échapper le trop-plein que des embranchements portent à la Seine ; la masse des résidus et des matières déversées dans ce grand égout présentait pour le curage de grandes difficultés. On en a triomphé en établissant des banquettes dans le souterrain, sur lesquelles est placé un rail en fer pouvant porter un chariot traîné soit par des hommes, soit par des chevaux, et qui, muni d'un appareil à balayer, entraîne avec facilité les boues et autres matières déposées dans le fond de l'égout.

Ce grand travail appliqué à la rue de Rivoli doit être plus tard continué, et l'artère doit parcourir la rue Saint-Antoine, la place de la Bastille, et se prolonger jusqu'au canal Saint-Martin.

Du reste, quelle que soit l'importance de ces grands travaux de voirie, ils n'approchent pas encore des égouts de Rome, dont quelques-uns, dans leurs dimensions et leurs appropriations, atteignaient des proportions colossales.

L'invention de ces grands travaux de salubrité publique remonte à cinq siècles avant J.-C. On les doit à Phéax, qui fit les premiers égouts à Agrigente, et que l'on a longtemps appelés, de son nom, *phœaciques*.

Eclairage par le gaz. L'éclairage des rues de Paris par le gaz mérite aussi d'être mentionné. Avant le XVIIe siècle, Paris n'était pas éclairé la nuit. En 1666, les rues commencèrent à être éclairées par de simples chandelles, que les habitants étaient tenus de mettre sur leurs croisées. Un siècle après, en 1766, l'on commença à substituer dans Paris les réverbères aux lanternes. En 1801, M. Bordier-Marcet inventa les réverbères à réflecteur parabolique. Aujourd'hui, tout Paris est éclairé par le gaz.

Macadamisage, empierrement. Le pavage des rues remonte à un temps fort ancien. On en attribue la première idée aux Carthaginois. Les Romains leur empruntèrent cet usage, et Appius Claudius Cæcus fit paver Rome 188 ans après la fondation de la République. Plus tard, ils pavèrent aussi les grands chemins. Charlemagne en fit jouir la France; mais ses successeurs négligèrent entièrement cette importante amélioration de viabilité. Ce

ne fut qu'au XIIIe siècle, en 1211, sous le règne de Philippe-Auguste, que Paris fut pavé. Mais ce ne fut que sous Louis XIV que le pavé de cette capitale prit la forme régulière qu'il a conservée jusqu'au temps où le macadamisage est venu le remplacer pour les artères les plus importantes.

Après le macadamisage et l'empierrement des boulevards intérieurs, la rue de la Barillerie fut l'une des premières voies dans lesquelles on substitua l'empierrement au pavé. Puis, on s'occupa du quai de l'Horloge, sur lequel donnent les fenêtres de la Cour de cassation. En dernier lieu enfin vint le tour de la Sainte-Chapelle, où siégent d'autres cours. Aujourd'hui, la ligne des quais, la rue de Rivoli, le boulevard Sébastopol, le boulevard Saint-Germain, la rue des Ecoles et les principales artères de la capitale, ont été soumises à la même opération.

Des deux systèmes de macadamisage, celui d'empierrement a prévalu. On commence par étendre sur l'aire de la chaussée une couche de sable rouge de 20 centimètres d'épaisseur, que l'on tasse au pilon, puis on étend dessus la pierraille, que l'on cylindre comme à l'ordinaire.

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE. La télégraphie électrique fut pour la première fois appliquée à Paris en 1851 pour la transmission des nouvelles. Les ouvriers occupés à poser les réseaux de fils de fer au-dessus de Paris ne pouvaient travailler que la nuit, tant à cause de la circulation des piétons que de celle des chevaux et des voitures dans les rues.

Ces faisceaux de fils électriques galvanisés partaient de la cour des télégraphes au ministère de l'intérieur. Pour établir des communications entre le président de la République et les cabinets des ministres, ils passaient sur les toits et les tours de la nouvelle église Sainte-Clotilde, les bureaux du ministère de la guerre, les hauts pavillons des archives de la Cour des comptes, rue de Lille, devant le palais de la Légion-d'Honneur, le palais de la caserne du quai d'Orsay; puis, sautant par-dessus la Seine, ils allaient gagner les Tuileries. De là, ils traversaient la grande galerie du Louvre, s'agrafaient sur le pavillon nord-ouest de ce palais, sautaient sur le toit du Théâtre-Français, puis sur ceux de la Bibliothèque impériale, longeaient la rue de Richelieu, et allaient aboutir à la Bourse, où, dès le 10 février 1852, les nouvelles télégraphiques purent arriver et être affichées de demi-heure en demi-heure.

Ce système de télégraphie électrique prit en peu de temps à Paris un grand développement, et dans les derniers six mois de 1853, tous les boulevards de la rive gauche de la Seine étaient sillonnés de fils électriques qui, de divers points, pouvaient mettre Paris en communication instantanée avec les principales villes du royaume et de l'étranger. La rive droite en était déjà dotée depuis deux ans, et nous en avons dit quelques mots en son lieu; mais dans ces derniers temps ce système avait pris une extension qui semblait devoir reculer les bornes du possible. Nous en tracerons ici un petit historique qui pourra servir de jalon aux continuateurs futurs de cette Histoire de Paris.

M. François Arago fut le premier qui reconnut à la pile la *propriété d'aimanter le fer*. Cette observation servit de base à toutes les opérations de la télégraphie électrique, horlogerie électrique, et des moteurs dont la force jusqu'alors inappliquée peut, avec le temps, bouleverser la vapeur, qui rend aux temps actuels des services inappréciables.

M. Bréguet, l'un des savants praticiens de l'époque en matière mécanique, fut le premier à faire l'application de la découverte de M. Arago. Les essais, les épreuves coûteuses, le travail, la persévérance, tout ce qui seul peut faire progresser l'art, rien ne fut épargné par M. Bréguet pour doter son pays de cette force et puissance nouvelle. Il appela à son aide M. Mouilleron, autre praticien distingué, entreprenant par caractère, par passion. Ce dernier comprit que l'art devenait insuffisant, si l'on ne réservait aux sciences le soin d'apporter des améliorations et de faire profiter le pays d'une découverte appelée à jouer dans l'avenir un plus grand rôle encore que dans le présent.

Il appela sur ce point l'attention du pays et de l'Etat.

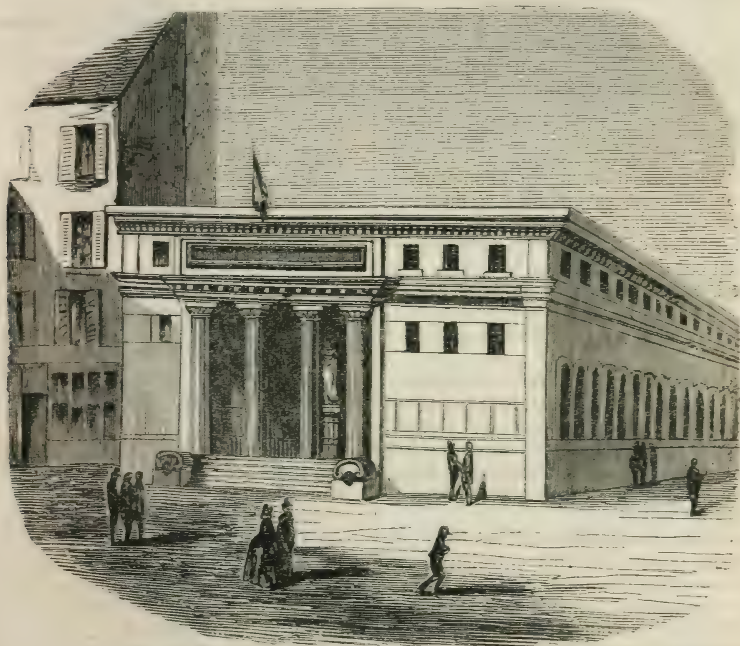
L'Etat adopta le système de télégraphie électrique avec certaines restrictions. M. Foy en fut nommé le premier directeur. Au ministère de l'intérieur fut établi le poste central qui, de là, devait transmettre instantanément sur tous les points de la France les nouvelles du gouvernement.

Ce fut là une magnifique, mais insuffisante application. Le gouvernement seul

PARIS. — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 18.

s'en servit pour les nouvelles politiques. Le bon marché, la célérité que promettait ce système, ne profitèrent ni au commerce, ni à l'industrie et l'on parut n'en tenir compte que pour des relations embrassant de grands intérêts privés; la télégraphie électrique pouvait et peut encore devenir une succursale de l'administration des postes.

Divers systèmes télégraphiques ont été successivement proposés ou mis en application. Le principe de la télégraphie électrique une fois connu, divers praticiens cherchèrent à apporter des perfectionnements. M. Brett, M. Mors, M. Benn trouvèrent dans leurs travaux des moyens de transmission plus rapides et d'une application plus ou moins facile. De ces divers systèmes, l'un, qui a été en activité, pouvait, suivant les indications données,



Clinique de l'École de Médecine.

transmettre à l'extrémité de la ligne une correspondance *imprimée*. C'était un *télégraphe-imprimeur*. On croit lire une fable; mais cet appareil a fonctionné il a été fabriqué par M. Bréguet, qui l'a en sa possession; mais comme ce mode de transmission était trop coûteux, on a dû y renoncer.

Simplifier étant l'idée principale qui doit diriger le praticien, les appareils ou instruments compliqués, quelle que soit leur importance ou leur savante combinaison, doivent être abandonnés.

Un système simple a été adopté. Un simple cadran, sur lequel sont gravés les lettres de l'alphabet et les chiffres. Une aiguille qui s'arrête instantanément au gré de celui qui expédie la dépêche sur chaque lettre ou chiffre qu'il veut désigner, tel est tout le système qu'il paraît difficile de rendre plus simple. Si l'on peut espérer d'obtenir des améliorations, ce sera sous le rapport purement mécanique et dans la simplification de l'appareil, mais non sous le rapport de la célérité et de l'exactitude.

Tel a été le but et l'utilité de tous ces fers galvanisés placés dans toutes les di-

rections sur nos têtes, et qui sillonnent Paris en tant de sens. Tout en se servant de ces appareils ordinaires, l'Etat a néanmoins conservé son ancien système de signaux conventionnels, et aux signes connus a substitué des signes hiéroglyphiques.

Tout ce qui, dans la télégraphie électrique, s'applique à la transmission des ordres ou des nouvelles, peut s'appliquer à l'horlogerie. Au moment où nous écrivons cet article, nous recevons l'avis qu'une Compagnie se dispose à se mettre en instance auprès du gouvernement pour pouvoir donner dans toutes les maisons de Paris, et au besoin même dans chaque logement, l'heure que donnerait un régulateur placé à un point central. Au moyen de fils électriques, le même principe peut s'appliquer à toutes les villes de l'Europe, à tous les pays du monde, où l'on pourrait instantanément savoir l'heure de Paris partie de Paris.

Il serait à désirer que cette idée, si fertile en conséquences pour la science, fût mise à exécution.

FÊTES ET ANNIVERSAIRES

Paris n'est pas tout dans ses monuments et ses améliorations, les fêtes et anniversaires politiques jouent un si grand rôle dans son histoire qu'il pourra paraître curieux de mentionner celles qui furent instituées pendant la période révolutionnaire de 1789.

La vieille monarchie avait ses fêtes publiques. Quand les rois entraient dans leurs bonnes villes, on dressait des tentures, on semait des fleurs sous leurs pas. Le vin et l'hydromel coulaient pour le peuple et le monarque poussait la condescendance jusqu'à lui jeter, comme à un mendiant, quelques milliers de pièces de monnaie.

Ce n'étaient pas là des anniversaires ou des fêtes nationales.

Ces sortes de fêtes ne purent prendre naissance que sous la République : elles y furent prodiguées. On les regardait comme de puissants moyens de spiritualiser le peuple, de lui rappeler ses conquêtes et sa dignité. C'était à la fois un enseignement moral pour son cœur, un spectacle attrayant pour ses yeux, et la nomenclature des fêtes que l'on institua dans ce but serait interminable. On peut en juger par l'échantillon suivant qu'en donna Robespierre dans son fameux discours du 10 floréal an II.

Fête à l'Etre suprême;
A la Nature;
Au Genre humain;
Au Peuple français;
Aux Bienfaiteurs de l'humanité;
Aux Martyrs de la liberté;
A la Liberté et à l'Egalité;
A la République;
A la Liberté du monde;
A l'Amour de la patrie;
A la Haine des tyrans et des traîtres;
A la Vérité;
A la Justice;
A la Pudeur;
A la Gloire et à l'Immortalité;
A l'Amitié et à la Frugalité;
Au Courage et à la Bonne Foi;
A l'Héroïsme;
Au Désintéressement;
Au Stoïcisme;
A l'Amour;
A l'Amour conjugal,
A l'Amour paternel;
A la Tendresse maternelle;
A la Pieté filiale;
A l'Enfance;
A l'Age viril;
A la Vieillesse;
Au Malheur;
A l'Agriculture;
A l'Industrie;
Aux Aïeux;
A la Postérité;
Au Bonheur.

La fédération du Champ-de-Mars célébrée le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille, fut la première fête vraiment nationale de la Révolution.

Le 21 janvier 1794, un citoyen, s'étant présenté à la barre de l'Assemblée au nom du club des Jacobins, demanda qu'il fût décrété que l'anniversaire de la mort de Louis XVI serait célébré tous les ans et consacré à la liberté; cette motion, appuyée par plusieurs membres, fut votée séance tenante.

Les cinq jours complémentaires ou *sans-culottides* qui terminaient l'année, furent établies les fêtes de la Vertu, du Génie, du Travail, de l'Opinion et des Récompenses.

Après la journée du 9 thermidor, Thibaudeau fit décréter une fête anniversaire en l'honneur des amis de la liberté qui avaient péri sur l'échafaud depuis le 31 octobre, jour où les républicains com-

mencèrent à être sacrifiés par l'ombrageuse tyrannie de Robespierre. Tous les députés s'y rendirent en costume, le crêpe au bras. Au bas de la tribune était placée une urne funéraire couverte de crêpes et de couronnes funèbres. Sur le socle on lisait ces inscriptions.

« *Ils ont recommandé à la patrie leurs pères, leurs épouses et leurs enfants.*

« *Aux magnanimes défenseurs de la liberté, morts dans les prisons où sur les échafauds pendant la tyrannie.* »

Avant de se dissoudre la Convention nationale, dans un titre spécial du décret qui organisait l'instruction publique, reconnut sept fêtes nationales, savoir :

Le 1er vendémiaire, la fête de la *Fondation de la République* ;

Le 10 germinal, celle de la *Jeunesse* ;

Le 10 floréal, celle des *Epoux* ;

Le 10 prairial, celle de la *Reconnaissance* ;

Le 10 messidor, celle de l'*Agriculture;*

Les 9 et 10 thermidor, celle *de la Liberté*;

Le 10 fructidor, celle des *Vieillards*.

Un décret du conseil des Cinq-Cents, du 18 thermidor an IV, institua d'une manière définitive la fête de *la République*. Le programme de cette fête caractérise d'une manière toute spéciale l'esprit du temps. Un segment du zodiaque au-dessus duquel était le signe de la Balance s'élevait au-dessus du Cirque. Dès que commença la fête, le Soleil sous le signe d'Apollon, assis sur un char attelé de 12 chevaux, entouré des Heures et suivi des Saisons, chacune sur un char, devait s'avancer dans l'arène et, après en avoir fait le tour, arriver jusqu'au signe de la Balance. A ce moment annoncé par une salve d'artillerie, les emblèmes de la royauté devaient tous s'écrouler, et laisser voir, sur un fût de la colonne, la statue de la République française, appuyée d'une main sur le faisceau départemental, et montrant, de l'autre, la statue de la Liberté. Des symphonies, des jeux, des courses à pied et à cheval, en char, des illuminations, un feu d'artifice et des danses terminèrent la journée.

Un autre du 13 thermidor an V établit la fête commémorative du 10 *août*. Le jour de cette fête les instituteurs devaient se rendre avec leurs élèves sur la place publique, et s'engager, à haute voix, en présence des corps constitués, à n'inspirer à leurs élèves que des sentiments républicains, du respect pour les vertus, le talent, le courage, et de la reconnaissance pour les fondateurs de la République.

Un décret du 8 thermidor de la même année régla la célébration de l'anniversaire du 14 juillet.

L'Empereur créa plusieurs fêtes nationales ; la fête du 15 août, jour de sa naissance et de la conclusion du Concordat ; une autre fête pour rappeler la victoire de Marengo ; une troisième pour perpétuer le souvenir de la journée d'Austerlitz. Cette dernière se célébrait le premier dimanche de décembre, ainsi que l'anniversaire du couronnement impérial.

Sous le gouvernement de juillet, Paris eut la Saint-Philippe, et les 27, 28, 29 juillet, fêtes nationales.

La république de 1848 célébrait son anniversaire le 24 février, jour où elle fut proclamée, et le 4 mai, jour où l'Assemblée nationale se réunit et l'acclama.

Sous Napoléon III le 15 août redevient une fête nationale.

Le Champ-de-Mars était l'arène habituelle où se célébraient toutes ces fêtes.

Voici maintenant une *statistique des fêtes données à l'Hôtel-de-Ville de Paris depuis* 1606 *jusqu'en* 1858.

Les fêtes municipales données dans le courant des XVe et XVIe siècles, par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, consistaient principalement, comme celles du XIXe, en réceptions d'apparat, en bals et banquets officiels. Dans ces jours de réjouissance, le peuple prenait, comme toujours, une grande part à la joie publique. Aussi lorsqu'il s'agissait d'une paix avantageuse à la France, après une grande victoire, à l'époque de la naissance ou du mariage de l'héritier de la couronne, à l'entrée des princes ou des ambassadeurs étrangers, l'Hôtel-de-Ville et la place de Grève prenaient-ils un air de fête. On donnait des représentations de mystères, le vin coulait abondamment de toutes les fontaines, et les feux de joie traditionnels n'étaient pas oubliés.

Sauf celles instituées à l'époque de la Révolution française, la plupart de ces fêtes eurent lieu en réjouissance du mariage des rois, ou de la naissance de l'héritier du trône, ou de quelque prince du

sang. On en compte près de cinquante dans l'espace de deux siècles et demi.

En 1606, lors de l'entrée d'Henri IV à Paris, fut tiré pour la première fois un feu d'artifice en règle. Des châteaux d'artifice, comme on disait alors, furent construits sur la place de Grève, sur la berge du fleuve et dans l'île Louviers : ils furent attaqués et pris par des sauvages et des satyres au grand ébahissement de la foule, peu initiée encore aux merveilles de la pyrotechnie.

En 1612 et 1616, des fêtes semblables eurent lieu sous Louis XIII.

Mais ce ne fut qu'à partir du règne de Louis XIV que des fêtes publiques furent régulièrement célébrées à l'Hôtel-de-Ville.

Voici les principales :

1638. — Naissance de Louis XIV.

1660. — Mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche.

1660. — Entrée de Louis XIV et de la reine dans Paris.

1661. — Naissance du dauphin, fils de Louis XIV.

1682. — Naissance du duc de Bourgogne.

1683. — Naissance du duc d'Anjou.

1686. — Naissance du duc de Berry.

1697. — Mariage du duc de Bourgogne.

1704. — Naissance du duc de Bretagne.

1707. — Naissance du duc de Bretagne (2e).

1710. — Naissance du duc d'Anjou.

1725. — Mariage de Louis XV.

1729. — Naissance du dauphin, fils de Louis XV.

1730. — Naissance du duc d'Anjou.

1739. — Fête de la paix.

1745. — Mariage de Louise-Elisabeth, fille de Louis XV, avec le duc de Parme.

1745. — Retour de Louis XV à Paris.

1751. — Mariage du duc de Bourgogne.

1753. — Naissance du duc de Berry (Louis XVI).

1755. — Naissance du comte de Provence (Louis XVIII).

1757. — Naissance du comte d'Artois (Charles X).

1763. — Fêtes de la paix et inauguration de la statue de Louis XV.

1770.--Mariage du dauphin (Louis XVI).

1771. — Mariage du comte de Provence.

1773. — Mariage du comte d'Artois.

1778. — Naissance de Madame, fille de Louis XVI (madame la dauphine).

1781. — Naissance du dauphin (fils de Louis XVI).

1783. — Publication de la paix avec l'Angleterre.

1785. — Naissance du duc de Normandie, puis dauphin.

1790. — Fête de la fédération.

1791. — Fête de l'acceptation de la constitution par Louis XVI.

1792. — Fête de la fondation de la République.

1794. — Fête à l'Etre suprême.

1798. — Fête de la Souveraineté du peuple.

1801. — Fête de la Paix générale.

1804. — Fête des Serments.

1810. — Mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise.

1814. — Entrée de Louis XVIII à Paris.

1816. — Mariage du duc de Berry.

1820. — Naissance du duc de Bordeaux.

1821. — Baptême du duc de Bordeaux.

1823. — Fête pour la guerre d'Espagne.

1824. — Sacre et couronnement de Charles X.

1827. — Fête pour la victoire de Navarin.

1830. — Fête pour la conquête d'Alger.

1848. — Fête de la Concorde.

1850. — Fête au lord-maire de Londres après l'exposition universelle de l'industrie.

1851. — Fête pour l'érection de l'Empire.

1852. — Mariage de Napoléon III.

Et depuis cette époque la fête à la reine d'Angleterre Victoria, au grand-duc de Russie Constantin, au roi de Piémont et autres têtes princières ou couronnées qui vinrent visiter la France à la suite des triomphes de Crimée.

JARDINS A DIVERTISSEMENTS DE PARIS

Les fêtes publiques et champêtres dont on ne peut jouir qu'en achetant ce droit à la porte des établissements où elles ont lieu, ne datent guère à Paris que de la moitié du XVIIIe siècle. Avant ce temps l'histoire ne mentionne guère d'établissement permanent de fêtes publiques et champêtres que le *Pré-aux-Clercs* au moyen âge et plus tard *les Porcherons*; encore même est-il douteux que l'un et l'autre aient été quelque chose de

plus que ce que sont aujourd'hui *les barrières* les plus mal tenues. Ce ne fut que plus tard qu'on vit s'élever des jardins à divertissements permanents, où, moyennant un droit perçu à la porte, on pouvait à la fois jouir de la promenade, de la danse, de la musique, de feux d'artifice et de diverses sortes de spectacles. Les premiers furent :

Le jardin Ruggieri;

Le Vauxhall du sieur Lorré ;

Le Colisée ;

Le Vauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain ;

Le petit Ranelagh du bois de Boulogne;

Le Cirque royal; la Chaumière; la Redoute chinoise, etc., etc.

Depuis lors ces sortes d'établissements sont devenus de vrais jardins féeriques. Tels sont aujourd'hui : le Jardin-d'Hiver, le Château-Rouge, Mabille, la Closerie des Lilas, etc., etc.

POPULATION DE PARIS. — RÉSULTATS DE SON AUGMENTATION. — NÉCESSITÉS DE NOUVEAUX SYSTÈMES DE CONSTRUCTIONS POUR LES CLASSES OUVRIÈRES ET LES PETITES FORTUNES.

Dans le tableau de population que nous avons donné au début de cette continuation, on a vu dans quelle proportion colossale avait augmenté la population de Paris depuis 1852.

Une si prodigieuse augmentation de population, coïncidant avec le vaste système de démolitions nécessitées pour les embellissements de Paris, amena un renchérissement de loyers qui donna l'idée à de grandes compagnies financières de bâtir, en dedans de la ligne des fortifications et sur divers points, des *maisons mobiles* en bois.

Déjà à l'Exposition universelle de 1855, on avait vu de charmants châlets établis dans le jardin du Palais de l'Industrie, édifices pittoresques qui figuraient aussi dans la promenade du bois de Boulogne.

Grâce à l'appui du gouvernement et de puissants capitaux, ce qui n'était qu'une superfluité pour le riche semblait devoir devenir une solution de bien-être et de pratique pour toutes les classes de la société. Sur les flancs du Paris monumental en pierre, on aurait vu alors un Paris coquet et bariolé, en bois : le châlet suisse à côté du palais du Louvre.

Voici le *prospectus* de ce projet qui n'a eu jusqu'à présent qu'un commencement d'exécution, et qui n'est pas une des pages les moins curieuses de cette grande *monumentalisation* de Paris.

« L'Etat, la ville de Paris et le Conseil de salubrité, disait ce *prospectus*, ont pensé qu'il y avait dans l'invention des maisons mobiles une réponse toute prête aux préoccupations que rendent si palpitantes le renchérissement des loyers, les embellissements de Paris et le déplacement des industries.

« En même temps que la commission municipale de Paris fournissait, près la barrière de Rochechouart, un terrain destiné à la construction de douze maisons d'essai pour la classe ouvrière, une subvention du ministre de l'intérieur venait aider la Compagnie pour la réalisation de ce grand problème.

« Ingénieusement construites, habitables et saines du moment qu'elles sont posées, les *maisons mobiles* utilisent les terrains les plus vagues et les plus improductifs. Aérées autant que possible et en même temps chaudes, ventilées, bien éclairées, bien closes, elles se démontent et se remontent dans des conditions de facilité inouïe ; à l'abri de tout élément d'insalubrité, d'humidité, de suintement, elles défient les inconstances de l'atmosphère, elles sont susceptibles des embellissements les plus artistiques et s'accommodent des simplifications d'aménagement les plus modestes.

« Tour à tour villa enfouie sous la verdure, hôtel complet, atelier, kiosque, café, pavillon, magasin, salle de concert ou de bal, tente, abri, demeure, mais toujours commode, économique, s'appropriant à toutes les exigences du besoin aussi bien qu'à tous les caprices de la fantaisie, la maison mobile réalise le mot d'ordre de la société transformée par les chemins de fer : *aller vite, aller toujours.*

« Autrefois une maison à bâtir, c'était un miracle qui comptait dans la vie et dans les labeurs les plus difficiles qu'un homme pût accepter. Avec les maisons mobiles, rien de plus simple et de plutôt fait. Le temps que le plus habile architecte met à tracer son plan suffit pour bâtir une maison mobile.

« Destinée à l'habitation d'une seule famille, une de ces maisons mobiles se compose d'un rez-de-chaussée avec anti-

chambre, cuisine, salle à manger, petit salon et cabinet : au premier quatre chambres à coucher : location, 600 fr. par an.

« Une maison à deux étages de 300 fr chacun, pour deux ménages, offre deux appartements complets composés de deux chambres, salle à manger, cuisine et antichambre.

« Pour quatre ménages payant chacun 150 fr., la maison mobile donne des logements composés d'une salle à manger, cuisine, chambre à coucher et cabinet.

« Chaque appartement a son entrée séparée et peut, au gré du locataire, être modifié selon son désir, etc., etc. »

Cette entreprise des maisons mobiles avait été précédée d'une autre qui a aussi son caractère spécial fort caractéristique; c'était de couvrir de maisons les Champs-Elysées, cet immense quinconce, arène des joies populaires depuis plus d'un siècle et dont les arbres depuis le temps où le Cours-la-Reine avait la vogue pourraient raconter de si gaies, de si lugubres et de si curieuses chroniques.

Comme le vaisseau dont il est le symbole, Paris depuis quelques années descend le fleuve et suit la Seine. Il se porte de préférence aux Champs-Elysées qui, peut-être un jour, deviendront une rue. Déjà ils ne sont plus un but : ils sont une avenue qui mène au bois de Boulogne, une route pour aller plus loin : ils ne sont plus les champs, ils sont la ville; bientôt ils seront une ville nouvelle.

En 1855 se forma une compagnie qui devait opérer cette transformation. Après avoir acquis cent mille mètres de terrain, elle s'était constituée pour soumissionner tous les grands changements à vue qui se sont opérés ou s'opèrent de ce côté, tels que le boulevard de l'Alma, l'avenue de l'Impératrice, les embellissements du bois de Boulogne, etc. Par une combinaison particulière on pouvait y devenir propriétaire d'une maison moyennant un amortissement par le loyer. L'acquisition d'une maison de 25,000 fr., par exemple, devait se faire au moyen d'un loyer de 2,000 pendant 25 ans. Au bout de ce terme le capital de l'immeuble se trouvait amorti et le locataire devenait de plein droit propriétaire.

Cette combinaison a eu un commencement d'exécution.

A l'autre extrémité de Paris, au boulevard Mazas, a eu lieu une autre combinaison de constructions dont les résultats ont été plus immédiats.

Ces maisons modèles destinées à l'habitation de la classe ouvrière, construites dans la circonscription du huitième arrondissement, sont aujourd'hui terminées. Elles sont situées sur le boulevard Mazas, entre la rue de Reuilly et celle de Charenton, c'est-à-dire dans la moitié et sur la droite de son parcours, entre le pont d'Austerlitz et la barrière du Trône. Une voie publique de 22 mètres de largeur, qui doit relier la place de Reuilly, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à la rue de Charenton et à l'angle de la petite rue de Reuilly, traverse par le milieu de vastes terrains dont une partie a été mise en vente, tandis que l'impasse qui donne actuellement dans la petite rue de Reuilly doit former une nouvelle rue qui aboutira boulevard Mazas. Ces deux voies publiques partagent les terrains dont il vient d'être parlé, et qui ont été divisés en lots de 15 mètres de façade chacun. Ces terrains ne présentaient il y a quelques annéee qu'une valeur à peu près insignifiante.

Les maisons du boulevard Mazas sont bâties avec la plus grande économie, et semblent présenter cependant toutes les conditions possibles de commodité, d'aération et de salubrité. Les cours en sont spacieuses et abondamment pourvues d'eau. Les escaliers sont larges et toutes les communications faciles. Le rez-de-chaussée et l'entresol sont disposés de manière à être occupés comme ateliers ou à être exploités comme boutiques ou magasins. Le premier et le deuxième étage sont disposés en petits appartements, et les deux étages supérieurs ont été réservés pour des chambres placées des deux côtés d'un large corridor pour les célibataires et les petits ménages. Le prix des locations doit, dit-on, en être ramené au taux moyen des loyers pendant ces dernières années. D'autres maisons semblables s'élèvent en ce moment, et contribueront puissamment sans doute à l'amélioration de ce quartier. Il serait désirable que l'on bâtît de cette manière dans quelques-uns des arrondissements de Paris qui renferment encore des terrains vagues ou de peu de valeur, tels sont les cinquième, dixième et douzième arrondissements.

NOMENCLATURE OU TABLEAU D'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS CONTENUES DANS LES DOUZE ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

Comme tableau complémentaire d'ensemble de cette immense agglomération parisienne dans la seconde moitié du XIXe siècle, nous donnons une sorte d'indication sommaire de tout ce que peut offrir l'Athènes moderne, tant à la curiosité du touriste qu'à l'utilité du voyageur et du Parisien lui-même. Ce sera comme le cadre du tableau dont nous venons de dérouler en partie la toile.

Nous indiquerons ainsi successivement :

Les voitures publiques;

Les chemins de fer;

Les ministères;

Les cours judiciaires;

Les administrations publiques;

Les palais, les monuments, les musées;

L'Institut, les écoles, les facultés, les colléges, les sociétés savantes et artistiques :

Les bibliothèques;

Les théâtres et cercles;

Les édifices, les établissements religieux;

Les hôpitaux, les hospices, les établissements de charité;

Les halles et marchés;

Les ambassades, les légations, les consulats;

Les établissements communaux et d'utilité publique, etc.

I

VOITURES PUBLIQUES

Il y a dans Paris quatre sortes de voitures publiques :

Les omnibus (30 centimes la course à l'intérieur, 15 centimes l'impériale).

Les voitures à deux places (1 fr. 10 c. la course ; 1 fr. 50 c. l'heure).

Les voitures à quatre places (1 fr. 25 c. la course ; 1 fr. 75 c. l'heure).

Les voitures à cinq places (1 fr. 50 c. la course; 2 fr. l'heure).

De minuit à 6 heures du matin il y a augmentation de prix.

Voici du reste le dernier tarif fixé par l'ordonnance de police du 7 novembre 1857.

TARIF DES VOITURES DE PLACE.

1re PARTIE. — TARIF POUR PARIS.

	De 6 heures du matin à minuit		De minuit à 6 h. du matin	
	la course	l'heure	la course	l'heure
Voitures à 2 places	1 fr. 10	1 fr. 50	1 fr. 75	2 fr. 50
Voitures à 4 places	1 25	1 75	1 75	2 50
Voitures à 5 places	1 50	2 »	2 »	3 »

2me PARTIE. — TARIF POUR L'EXTÉRIEUR.

En dedans du mur d'enceinte des fortifications.	l'heure	*En dehors du mur d'enceinte des fortifications.*	l'heure
Voitures à 2 places	1 fr. 50	Voitures à 2 places	2 fr.
Voitures à 4 places	1 75	Voitures à 4 places	2 »
Voitures à 5 places	2 »	Voitures à 5 places	3 »

II

CHEMINS DE FER

Embarcadères :

Chemin du NORD (Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne), place Roubaix.

Chemin du MIDI (Méditerranée, Italie, Suisse, Savoie), place Mazas, chemin de Lyon.

Chemin de STRASBOURG (Allemagne, Suisse), place Chabrol.

Chemin de l'OUEST (Versailles, rive gauche), CHARTRES, le MANS, boulevard du Mont-Parnasse.

Chemin d'ORLÉANS, BORDEAUX, TOURS, NANTES, le CENTRE, boulevard de l'Hôpital.

Chemin de ROUEN, HAVRE, DIEPPE, rue d'Amsterdam.

SAINT-GERMAIN, rue d'Asterdam.

VERSAILLES, rive droite, rue d'Amsterdam.

CORBEIL, boulevard de l'Hôpital.

SCEAUX, barrière d'Enfer.

Des omnibus spéciaux transportent les voyageurs aux gares des chemins de fer pour 30 cent. et même 15 cent.

III

MINISTÈRES

Ministère d'Etat, au palais des Tuileries.

Ministère des affaires étrangères, quai d'Orsay.

Ministère de la justice, place Vendôme et rue Neuve-de-Luxembourg.

Ministère de l'instruction publique et des cultes, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 108.

Ministère de l'intérieur, rue de Grenelle-Saint-Germain, nºs 101 et 103.

Ministère de la guerre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 84.

Ministère de la marine et des colonies, rue Royale, 2.

Ministère du commerce, de l'agriculture, des travaux publics, rue des Saints-Pères, 28.

Ministère des finances, rue de Rivoli.

Chaque ministre donne des audiences lorsqu'on en fait la demande par écrit en désignant l'objet dont on désire l'entretenir.

IV

COURS JUDICIAIRES

Cour de cassation, *Cour d'appel*, *Tribunal de 1re instance*, } Palais de Justice.

Tribunal de commerce, place de la Bourse.

Conseil des prud'hommes, rue de la Douane, 12.

Cours des comptes, quai d'Orsay.

V

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Préfecture de la Seine, Hôtel-de-Ville.

Préfecture de police, quai des Orfévres.

Tribunal de police municipale, Palais de Justice.

Archives, rue du Chaume.

Archevêché de Paris, rue et île Saint-Louis, 45.

Chambre de commerce, palais de la Bourse.

Caisse des dépôts et consignations, rue de l'Oratoire du Roule.

Conseils de guerre, rue du Cherche-Midi.

Dépôts de la guerre, rue de l'Université, 61.

Dépôts des cartes, rue de l'Université, 13.

Postes (administration des), rue Jean-Jacques-Rousseau.

Timbre et enregistrement, rue de la Banque.

Forêts (direction des), rue de Luxembourg, 2 *ter*.

Garde nationale (état-major), place Vendôme.

Hypothèques (conservation des), rue Paradis-Poissonnière.

Douanes (direction générale), rue Monthabor.

Manutention des vivres, quai Debilly.

Caisse d'épargne (administration), rue Coq-Héron.

Mont-de-Piété (administration du), rue des Blancs-Manteaux.

Octroi de Paris (direction), à l'Hôtel-de-Ville.

Pompes funèbres (administration centrale), rue Miromesnil, 55.

VI

PALAIS, MONUMENTS, MUSÉES

Palais des Tuileries, place du Carrousel.

Palais du Louvre, quai de ce nom.

— *du Luxembourg*, rue de Vaugirard.

Palais de l'Elysée, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Palais du Corps législatif, quai d'Orsay.

Palais-Royal, rue Saint-Honoré, 204.

Palais de Justice, et de la Sainte-Chapelle, rue de la Barillerie.

Palais des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins.

Palais du quai d'Orsay, cour des Comptes et conseil d'Etat.

Palais de la Légion d'honneur, quai d'Orsay, rue de Lille.

Palais de la Bourse, place de ce nom.

— *des Thermes*, boulevard de Sébastopol (rive gauche).

Palais de l'Institut, quai Conti, 23.

Imprimerie Impériale, rue Vieille-du-Temple.

Hôtel des Monnaies, quai Conti, 11. Musée monétaire ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de midi à trois heures; les ateliers de fabrication, les mardi et vendredi.

Manufactures des Gobelins, rue Mouffetard, 254.

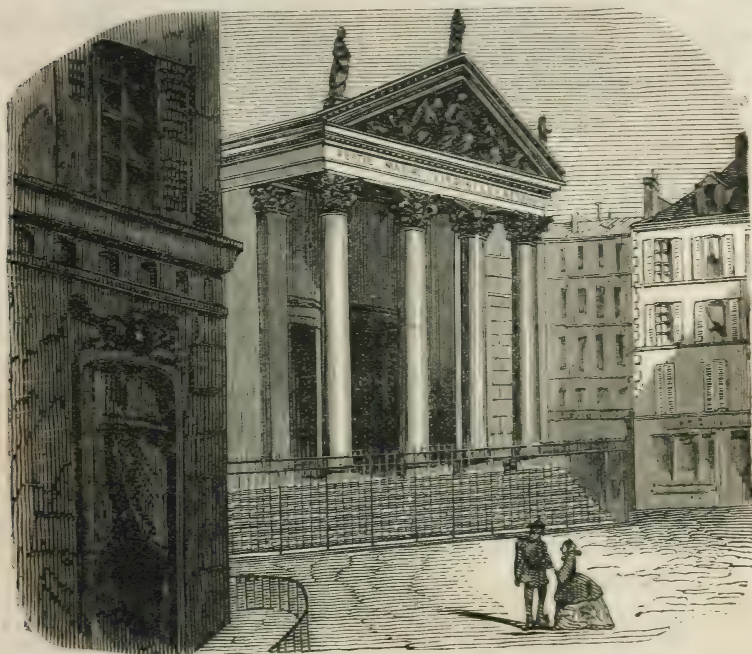
MUSÉES DU LOUVRE

1° Musée de peinture;
2° — de sculpture antique;
3° — de sculpture moderne;
4° — des dessins;
5° — des gravures;
6° — de Marine;
7° — dit des Souverains;
8° — Egyptien;
9° — Assyrien;
10° Musée Américain;
11° — Algérien.

Ces musées sont ouverts tous les dimanches de dix à quatre heures. Les autres jours, les étrangers sont admis sur l'exhibition de leur passeport.

Musée du Luxembourg, au palais de ce nom. Entrée publique le dimanche; admission dans la semaine avec permission ou passeport.

Musée de Cluny, rue des Mathurins; mêmes conditions d'entrée que le précédent.



Notre-Dame-de-Lorette.

Musée d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin. L'administration délivre des cartes d'admission sur demande écrite.

Musée d'histoire naturelle au Jardin des Plantes. *Ménagerie des animaux*, tous les jours de onze heures à trois. *Cabinet d'histoire naturelle*, les mardi et vendredi de midi à quatre heures. *Anatomie et zoologie*, les lundi et samedi de onze heures à trois heures.

Conservatoire des arts et métiers, rue Saint Martin; c'est un musée complet des arts, des métiers, de l'industrie, de l'agriculture, etc.; l'un des plus curieux à visiter.

L'*Observatoire*, rue Cassini. On le visite sur cartes d'admission.

Hôtel-de-Ville, place de ce nom.

Hôtel des Invalides, esplanade de ce nom, quai d'Orsay; visible tous les jours. Il renferme le tombeau de Napoléon, le plan des places fortes, etc.

Garde-meuble de l'Etat, rue Bergère.

Arc de triomphe de l'Etoile, avenue des Champs-Elysées.

Porte Saint-Denis, boulevard et rue de ce nom.
Porte Saint-Martin, boulevard Saint-Martin.
Obélisque de Luxor, place de la Concorde.
Halle aux blés, rue de Viarmes.
Ecole militaire, au Champ-de-Mars.

COLONNES

Colonne Vendôme, place Vendôme.
— *de Juillet*, place de la Bastille.
— *du Palmier*, place du Châtelet.
Colonne de Médicis, Halle aux blés.
Obélisque de Luxor, place de la Concorde.
Tour Saint-Jacques-la-Boucherie, rue de Rivoli.

STATUES

Statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf.
— *de Louis XIV*, place des Victoires.
Statue de Louis XIII, place Royale.
— *de Molière*, rue Richelieu.
— *de Napoléon*, au-dessus de la colonne Vendôme.
Statue du maréchal Ney, carrefour de l'Observatoire.
Monument de Desaix, place Dauphine.

VII

SOCIÉTÉS SAVANTES OU ARTISTIQUES, INSTITUT, ÉCOLES, FACULTÉS, COLLÉGES

Institut, quai Conti.
Faculté des Sciences et Lettres, à la Sorbonne.
Ecole de Droit, place du Panthéon.
— *de Médecine*, place du même nom.
Ecole de Pharmacie, rue de l'Arbalète.
— *Polytechnique*, rue de ce nom.
— *des Mines*, rue d'Enfer.
— *Normale supérieure*, rue d'Ulm.
— *des Beaux-Arts*, rue des Petits-Augustins.
Ecole de Dessin, rue de l'Ecole-de-Médecine.
Ecole d'Application, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Ecole des Arts et Métiers, au Conservatoire.
Ecole des Ponts et Chaussées, rue des Saints-Pères.
Ecole des Chartes, rue du Chaume.
— *des Langues orientales*, à la Bibliothèque impériale.
Ecole d'Etat-Major, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Ecole Centrale des arts et manufactures, rue de Thorigny, 1.
Ecole de Musique et de Déclamation, rue du Faubourg-Poissonnière, 11.
Société des Gens de Lettres, cité Trévise, 14.
Société d'Encouragement pour l'Industrie, rue du Bac, 42.
Société Anatomique, à l'Ecole pratique de médecine.
Société Philomathique, rue d'Anjou-Dauphine.
Société Médico-Pratique, à l'Hôtel-de-Ville.
Société Asiatique, rue Taranne, 12.
— *d'Horticulture*, rue Taranne, 12.
Société d'Enseignement, rue Taranne, 12.
Société Ethnologique.
— *Philotechnique*.
— *des Auteurs dramatiques*.
— *des Artistes dramatiques*.
— *des Peintres et des Musiciens*, etc.

COLLÉGES, LYCÉES

Collége Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, 127.
Collége Napoléon, rue Clovis, 27.
— *Saint-Louis*, rue de la Harpe, 94.
Collége Charlemagne, rue Saint-Antoine, 120.
Collége Bonaparte, r. Caumartin, 15.
— *de France*, place Cambrai.
— *Stanislas*.
— *Rollin*, rue des Postes, 42.
— *des Anglais*, r. des Postes, 42.
— *des Irlandais*, rue de ce nom.

VIII

BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque Impériale, rue Richelieu, 58.
Bibliothèque du Louvre, rue de Rivoli, en face la place du Palais-Royal.
Bibliothèque de la ville de Paris, Hôtel-de-Ville.
Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully.

Bibliothèque Mazarine, quai Conti, 23.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève, rue Clovis.

Bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin.

Bibliothèque des Archives nationales, rue de Paradis.

Toutes ces bibliothèques sont ouvertes tous les jours au public, les dimanches, fêtes et temps des vacances exceptés.

Il y a en outre les bibliothèques spéciales de l'Institut, du Sénat, du Corps législatif, des Invalides, de la Marine, du Jardin des Plantes, de la Sorbonne, de la Cour de cassation, des Avocats, de l'Ecole polytechnique, du Ministère des affaires étrangères, de l'Instruction publique, de la Justice, de l'Intérieur, des Finances, de l'Observatoire, de l'Ecole de droit, du Musée d'artillerie, des Ponts et Chaussées, du Séminaire Saint-Sulpice, de la Cour des comptes, du conseil d'Etat, du Ministère de la guerre, de la Préfecture de police, de l'Ecole des mines.

Ces bibliothèques ne sont pas publiques, mais on y est admis sur demande adressée au conservateur ou au directeur de l'établissement.

IX

THÉATRES. — CERCLES

Paris compte 28 théâtres, sans compter les soirées musicales, concerts, cafés chantants, théâtres particuliers et d'élèves, etc.

1° L'*Opéra,* rue Lepelletier.
2° Le *Théâtre-Français,* rue Richelieu.
3° Les *Italiens,* place Ventadour.
4° L'*Odéon,* place de l'Odéon.
5° Les *Variétés*, boulevard Montmartre.
6° Le *Théâtre-Lyrique,* boulevard du Temple.
7° Le *Vaudeville,* place de la Bourse.
8° Le *théâtre du Palais-Royal*, galerie Montpensier.
9° Le *Gymnase,* boulevard Bonne-Nouvelle.
10° Le *théâtre de la Porte Saint-Martin,* boulevard Saint-Martin.
11° La *Gaîté,* boulevard du Temple.
12° L'*Ambigu-Comique,* boulevard Saint-Martin.
13° Le *théâtre National,* boulevard du Temple.
14° Les *Folies Dramatiques* (idem).
15° Les *Délassements-Comiques* (id.).
16° Les *Folies-Nouvelles* (idem).
17° *Opéra-Comique,* place des Italiens.
18° *Cirque Napoléon,* boulevard du Temple.
19° *Théâtre Beaumarchais,* boulevard Beaumarchais.
20° *Bouffes parisiens,* passage Choiseul.
21° *Théâtre des Funambules,* boulevard du Temple.
22° *Théâtre le Petit-Lazari*, boulevard du Temple.
23° L'*Hippodrome*, à la barrière de l'Etoile.
24° Les *Arènes nationales*, rue de Lyon.
25° Le *Cirque de l'Impératrice*, Champs-Elysées.
26° Le *théâtre de la salle Bonne-Nouvelle,* boulevard Bonne-Nouvelle.
27° Les *Soirées fantastiques* de *Robert Houdin,* boulevard des Italiens.
28° Le *théâtre du Luxembourg*, rue Madame.

Aux Champs-Elysées on voit en outre le *Diorama*, le *Panorama*, etc.

Les principaux cercles de Paris sont :

1° Le *Jockey-Club*, boulevard Montmartre.
2° L'*ancien Cercle Montmartre* (id.).
3° Le *Cercle des Arts*, rue de Choiseul.
4° Le *Club de l'Union,* rue de Grammont.
5° Le *Club du Commerce,* rue Lepelletier.
6° Le *Club de la Réunion*, rue de la Chaussée-d'Antin.
7° Le *Cercle Agricole,* quai Voltaire.
8° Le *Cercle de Paris*, rue Royale.
9° Le *Cercle de la Maison-d'Or,* rue Laffitte, etc., etc.

X

ÉDIFICES. — ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

1er ARRONDISSEMENT. — La Madeleine, l'Assomption, Saint-Louis-d'Antin, Saint-Philippe du Louvre, Saint-Pierre de Chaillot, chapelle Beaujon, Chapelle expiatoire.

Cultes divers. — Chapelle Anglicane, chapelle des Frères Moraves, chapelle Marbeuf, chapelle Russe.

2e ARRONDISSEMENT. — Saint-Roch, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Eugène.

Cultes divers. — Eglise consistoriale

de la Rédemption, chapelle Française, chapelle Evangélique réformée.

3e ARRONDISSEMENT. — Saint-Eustache, les Petits-Pères, Saint-Vincent-de-Paul.

Cultes divers. — Eglise du culte évangélique, Société évangélique de France.

4e ARRONDISSEMENT. — Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cultes divers. — Oratoire.

5e ARRONDISSEMENT. — Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Saint-Laurent, Institut des écoles chrétiennes.

6e ARRONDISSEMENT. — Saint-Leu et Saint-Giles, Sainte-Elisabeth, Saint-Nicolas-des-Champs.

Cultes divers. — Chapelle Française, chapelle Evangélique réformée, Synagogue, Culte évangélique.

7e ARRONDISSEMENT. — Saint-Méry, Saint-François-d'Assise, Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux.

Cultes divers. — Eglise consistoriale.

8e ARRONDISSEMENT. — Saint-Ambroise, Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, Sainte-Marguerite, église des Quinze-Vingts, église des Filles du Saint-Sacrement, chapelle du cimetière de l'Est, chapelle du cimetière de Picpus, Congrégation de la Mère de Dieu, chanoinesses de Saint-Augustin, Dames franciscaines de Sainte-Elisabeth.

Cultes divers. — La Visitation, Culte évangélique.

9e ARRONDISSEMENT. — Notre-Dame, Saint-Louis-en-l'Ile, Saint-Paul et Saint-Louis, Saint-Gervais.

10e ARRONDISSEMENT. — Saint-Germain-des-Prés, Saint-Thomas-d'Aquin, les Missions, les Missions étrangères, Sainte-Clotilde, Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, les Dames de la Visitation, la Congrégation du Sacré-Cœur, la Congrégation de Notre-Dame, couvent des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, société de la Morale chrétienne.

Cultes divers. — Chapelle Américaine.

11e ARRONDISSEMENT. — Sainte-Chapelle, la Sorbonne, Saint-Sulpice, Saint-Severin, cimetière du Mont-Parnasse, séminaire de Saint-Sulpice, couvent des Carmélites, couvent des Dames du Calvaire, couvent des dames de Saint-Maur, couvent des Bernardines de l'ancien Port-Royal, couvent de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

12e ARRONDISSEMENT. — Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Médard, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Etienne-du-Mont, Panthéon, séminaire du Saint-Esprit, Petit-Séminaire, Bénédictines du Saint-Sacrement, Dames Anglaises, Carmélites, la Visitation, Dames de la Miséricorde, Dames de Saint-Michel, Dames de l'Immaculée-Conception, Dames de Saint-Thomas, église du Val-de-Grâce.

XI

HÔPITAUX. — HOSPICES. — ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ

Hôtel-Dieu. Parvis Notre-Dame.

La Pitié, rue Copeau.

La Charité, rue Jacob.

Sainte-Marguerite, rue Charenton, 93.

Saint-Antoine, faubourg Saint-Antoine, 206.

Sainte-Eugénie, faubourg Saint-Antoine.

Cochin, faubourg Saint-Jacques, 47.

Necker, rue de Sèvres, 151.

Beaujon, faubourg Saint-Honoré, 208.

Saint-Louis, rue Bichat, 25.

Enfants-Malades, rue de Sèvres, 149

Bon-Secours, rue Charonne, 97.

Hôpital du Midi, rue des Capucines, 59.

De Lourcine, rue de Lourcine, 111.

Maternité, rue du Port-Royal.

Clinique, place de l'Ecole-de-Médecine.

Saint-Méry, rue du Cloître-Saint-Méry.

Invalides, hôtel des Invalides.

Blessés indigents, rue du Petit-Musc, 9.

Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques, 277.

Gros-Caillou, rue St-Dominique, 212.

Popincourt, rue Popincourt.

Roule, faubourg Saint-Honoré.

Enfants-trouvés et *orphelins*, rue d'Enfer, 100.

Orphelins, rue Saint-Antoine, 124.

Orphelins de la Légion d'honneur, rue Barbette, 2.

La Vieillesse (*Salpétrière*), boulevard de l'Hôpital.

Incurables (femmes), rue de Sèvres, 54.

Incurables (hommes), faubourg Saint-Martin, 150.

La Rochefoucauld, au Petit-Montrouge.

Ménages, rue de la Chaise.

Enghien, rue Picpus.

Sainte-Perrine, rue de Chaillot, 99.

De Villas, rue du Regard, 17 (1/5 aux protestants).
Leprince, rue Saint-Dominique.
Marie-Thérèse, rue d'Enfer.
Asile de la Providence, à Montmartre.
Bicêtre, hors la barrière de Fontainebleau.
Société Anglaise, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 57.
Saint-Michel, à Saint-Mandé.
La Reconnaissance, commune de Garches.
Quinze-Vingts, rue de Charenton.
Maison de santé pour les aliénés, près Charenton.
Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, 256.
Jeunes-Aveugles, boulevard des-Invalides, 32.
Maison municipale de santé, rue du Faubourg-Saint-Denis, 110.
Hôpital du Nord, Clos Saint-Lazare.

XII

HALLES et MARCHÉS

Halle au blé, entre l'église Saint-Eustache et l'Hôtel des Postes.
Halle au vin, quai Saint-Bernard.
Halle au beurre, aux halles centrales.
Halle au poisson (idem).
Halle à la viande, marché des Prouvaires.
Halle aux huîtres, rue Montorgueil.
Halle aux cuirs, rue Mauconseil.
Halle aux chiffons, au Temple.
Marché des Innocents, aux halles centrales.
Marché de la volaille, quai des Grands-Augustins.
Marché Saint-Germain, à côté de l'église Saint-Sulpice.
Marché de la Madeleine, derrière la Madeleine.
Marché Saint-Joseph, rue Montmartre.
Marché Notre-Dame-de-Lorette, construction provisoire.
Marchés aux fleurs, quai aux Fleurs, place de la Madeleine, place Saint-Sulpice, Château-d'Eau.
Marché aux chevaux, boulevard de l'Hôpital.
Marché aux ânes et aux chèvres, même emplacement.
Marché aux chiens, même emplacement.
Marché aux oiseaux, à côté du marché Saint-Germain, tous les dimanches.
Marché aux lapins et volaille vivants, même emplacement, tous les dimanches.
Marché aux pommes et raisins, du mois d'août au mois de janvier, au Port-au-Blé, quai de Gèvres.
Marché aux patriarches, rue Mouffetard.

XIII

AMBASSADES, LÉGATIONS ET CONSULATS

Angleterre, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 39.
Autriche, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87.
Bade, rue Ville-l'Evêque, 17
Bavière, rue d'Aguesseau, 40.
Belgique, rue de la Pépinière, 97.
Brésil, rue de la Pépinière, 97.
Chili, rue de l'Université, 69.
Confédération argentine, rue Faubourg-Saint-Honoré, 142.
Costa-Rica, place de la Bourse, 1.
Danemarck, rue de la Pépinière, 88.
Espagne, quai d'Orsay.
Etats romains, rue de l'Université, 49.
Deux-Siciles, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.
Etats-Unis d'Amérique, rue de Martignac, 19.
Grèce, rue Ville-l'Evêque, 26.
Etats-Unis mexicains, rue Roquepine, 5.
Haïti, place de la Madeleine.
Hanovre, rue Ville-l'Evêque, 26.
Hesse électorale, rue de Ménars, 4.
Mexique, rue de Rivoli, 10.
Mecklembourg-Schwerin, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35.
Hesse (grand-duché), rue de la Ferme-des-Mathurins, 36.
Mecklembourg-Strélitz, rue Caumartin, 7.
Nassau, rue de Suresne, 25.
Oldembourg, rue Caumartin, 7.
Nicaragua, rue de la Ferme, 13.
Parme, rue de Grenelle-Saint-Germain, 121.
Nouvelle-Grenade, rue Neuve-des-Mathurins, 76.
Prusse, rue de Lille, 21.
Portugal, rue de Miromesnil, 19.
Pays-Bas, rue de Suresne, 18.
Russie, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 33.
Sardaigne, rue de l'Arcade, 9.

Saxe, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 138.

Saxe-Weimar, rue Caumartin, 7.

Suède et Norwége, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 74.

Suisse, rue Chauchat, 9.

Toscane, rue Caumartin, 1.

Turquie, rue des Champs-Elysées, 1.

Uruguai, rue Notre-Dame-de-Lorette, 17.

Villes libres anséatiques, rue Trudon, 6.

Wurtemberg, rue de la Madeleine, 30.

Vénézuéla, rue du Faubourg-Poissonnière, 32.

XIV

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

Docks, administration générale près de l'Entrepôt.

Hôtel de la douane, rue de l'Entrepôt, 2.

Poids et mesures, bureau central, rue Chanoinesse.

Hôtel des commissaires-priseurs, rue Chauchat.

Tribunal de commerce, palais de la Bourse.

Nourrices (bureau des), à la Préfecture de police.

Poste aux chevaux, rue Pigale, 2.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

TOME PREMIER.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

PÉRIODE I[re].

ORIGINE DE LA NATION PARISIENNE.

PÉRIODE II.

LES PARISIENS SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

PÉRIODE III.

PÉRIODE IV.

PARIS SOUS LA SECONDE RACE.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Pages.

PÉRIODE X.

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XII JUSQU'AU GOUVERNEMENT DE LA LIGUE.

TOME TROISIÈME.

PÉRIODE X (Suite).

PÉRIODE XI.

PARIS DEPUIS L'ORIGINE DE LA LIGUE JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XIII.

PÉRIODE XII.

PARIS SOUS LOUIS XIII.

PÉRIODE XIV.

PARIS SOUS LOUIS XV.

PÉRIODE XV.

PARIS SOUS LOUIS XVI.

TOME CINQUIÈME.

PÉRIODE XV (suite).

PÉRIODE XVI.

PARIS SOUS LA CONVENTION.

PÉRIODE XVII.

PARIS SOUS LE DIRECTOIRE ET LES DEUX CONSEILS.

Pages.

PÉRIODE XVIII.

PARIS SOUS NAPOLÉON Ier.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PARIS

PAR M. C. LEYNADIER.

PÉRIODE XIX (de 1820 à 1858).

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

Pages.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 13

TABLE DES GRAVURES

CONTENUES DANS

L'HISTOIRE DE PARIS

TOME PREMIER

TOME DEUXIÈME

TOME TROISIÈME.

TOME QUATRIÈME

TOME CINQUIÈME

FIN DE LA TABLE DES GRAVURES.

PARIS — Typ. LACOUR, rue Soufflot, 13.



